DICTIONNAIRE
DE
L'AMEUBLEMENT
ET DE
LA DÉCORATION

PAR

HENRY HAVARD

IV

P-Z

PARIS

MAISON QUANTIN

DICTIONNAIRE

DE

L'AMEUBLEMENT

ET DE

LA DÉCORATION

TOME IV

P-Z

DICTIONNAIRE

DE

L'AMEUBLEMENT

ET DE

LA DÉCORATION

Depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours

PAR

HENRY HAVARD

OUVRAGE COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS,

ET HONORÉ DES SOUSCRIPTIONS

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DE L'ADMINISTRATION DES BEAUX-ARTS

DU MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE LA VILLE DE PARIS

Nouvelle édition entièrement refondue et considérablement augmentée

IV

P-Z

PARIS

ANCIENNE MAISON QUANTIN

LIBRAIRIES-IMPRIMERIES RÉUNIES

MAY & MOTTEROZ, Directeurs

7, rue Saint-Benoît



Mangonot del. Maison Quantin, imp.-éd.

PANNEAU EN BOIS SCULPTÉ, PEINT ET DORÉ

DÉCORANT LE GRAND SALON DE L'ANCIEN HOTEL DE ROQUELAURE

(Aujourd'hui ministère des travaux publics.)

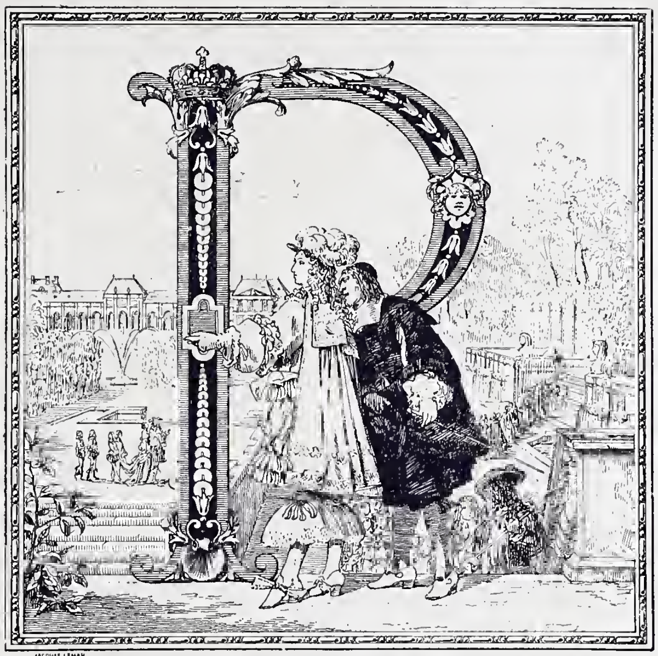


Fig. 1. — Lettre tirée de l'édition de *Molière,* illustrée par M. Jacques Leman.

Paalle, *s. m.* — Orthographe arbitraire de Poêle pris dans le sens de bande ou morceau de tissu employé dans l'ameublement à différents usages. « A Guillaume de Baïeux, tappissier, pour avoir aydé à faire les paalles de drap d'or et litz de camp. » (*Comptes du château de Gaillon,* 1508.)

Pachomètre, *s. m.* — Terme de miroitier. Instrument qui sert à mesurer l'épaisseur des glaces.

Pacode, *s. f.* — Orthographe irrégulière de Pagode. (Voir ce mot.) « Une pacode ou figure des Indes, de bois, sur un pied d'estal carré, qui tient une fiole renversée. » (*Invent. des meubles de la Couronne,* 20 février 1673.)

Pade, *s. m.* — Ce mot est employé, au XIIIe et au XIVe siècle, avec la signification de pied de coupe, de hanap, de verre. Entre autres exemples, nous citerons l'*Inventaire des joyaux d'Édouard Ier, roi d'Angleterre,* où l'on remarque : « Une coupe dorée à chevaliers esleveis à cheval, et trois aygleons volans en le pade du hanap..., etc. »

Padelin, *s. m.* — Terme de verrerie. Creuset où l'on fait fondre la matière vitrifiable.

Padella, *s. f.;* **Padena,** *s. f.;* **Padène,** *s. f.;* **Padera,** *s. f.* — Locutions gasconne, béarnaise et bordelaise. Poêle, ustensile de cuisine. « Una padera de fer bona. — *Item,* una padera de fer ab sa coha dopla. » (*Invent. de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André;* Bordeaux, 1442.) La poêle de fer avec sa queue double, dont il est question ici, est une poêle de fer à deux petites anses, qu'on pouvait suspendre à la crémaillère. Ce genre de poêles est encore usité en Italie et en Corse. « Deux Padenas. » (*Invent. de Pierre Turpin, médecin du roi et de la reine de Navarre;* Pamiers, 1562.) « Une grilhe, une padène. » (*Invent. de Pierre Bonafous, conseiller au parlement;* Toulouse, 1568.) « Une escrassadouère, une cassotte, une padène. » (*Invent. de Guérand de la Cassaigne, docteur en droit;* Toulouse, 1572.) « Ung chauffalict de cuyvre, une padène. » (*Invent. de Massiot-Gautier, maître maçon;* Toulouse, 1578.) Etc.

Paderon, *s. m.* — Locution gasconne et bordelaise. Diminutif de Padera, par conséquent poêlon. « Un paderon de laton. » (*Invent. de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André;* Bordeaux, 1442.)

Paele, *s. f.;* **Paelle,** *s. f.;* **Paielle,** *s. f.;* **Paiele,** *s. f.* — Formes données, au XIVe et au XVe siècle, dans l'Ile-de-France, la Normandie, la Picardie, l'Artois, au mot poêle, pris dans le sens d'ustensile de cuisine. Joinville, en ses *Mémoires,* t. II, p. 342), raconte qu'au retour de Palestine, une des femmes de la reine « jeta sa touaille dequoy elle avoit la teste entorteillée, au chief de la paielle de fer la où la soigne la Royne ardoit », c'est-à-dire de la poêle au milieu de laquelle on avait placé la chandelle qui éclairait la reine, de peur que cette chandelle ne communiquât le feu au dehors. Une *Lettre de rémission,* datée de Paris (1399) porte : « Et de fait, icellui de Bailleul prist des biens de ladicte femme pour le vivre et substentacion de lui et de son dit page; prist aussi en l'ostel d'icelle femme deux paelles d'arain, lesquelles de fait, et oultre la voulenté de elle, il emporta ou fist emporter par son dit page, combien que ce feust une grant partie du meuble d'icelle femme... » On lit dans le *Théâtre des cruautéz des hérétiques de nostre temps* (Anvers, 1588) : « Mais ces barbares, dépouilléz de toute humanité, un jour ayant souppé avec ladite damoiselle, la prindrent et contraignirent monter en une chambre où, ayant allumé du feu, y mirent des paeles de fer, desquelles, toutes rouges de feu, en brûlèrent les plantes des pieds de leur bonne hôtesse; puis, tournans les poinctes desdites paeles contre les jambes d'icelle, lui arrachoient la peau par éguillettes. La laissans ainsi tormentée, pillèrent sa maison et se retirèrent. » On pourrait multiplier ces citations. Les exemples suivants montrent, en outre, que les diverses orthographes placées en tête de cet article étaient indistinctement employées. « Pour une paelle à piéz laver... » (*Compte de Geoffroi de Fleuri, argentier de Philippe le Long,* 1316.) « IX grans paëles d'airain, VI petites paëles d'arin, dont l'une est à queue, une paële de fer. » (*Objets saisis au manoir de Quatremares après l'arrestation de Jeanne de Valois,* 1335.) « *Item,* une

paelle et une cuiller d'argent blanc, pour faire papin (pour faire de la bouillie). » (*Invent. de Charles V,* 1380.) « Pour rappareiller la grant chaudière à cuir char, la belle bouche, XIII paelle [s] à boux, I chauderon bastart, V chauderon



Fig. 2. — Pagode en porcelaine de Chantilly.

moiens, II paelles à queue et plusieurs vaisseaux de cuisine..., — VI liv. par. » (*Comptes de Charles VI;* cuisine, 1381.) « Quatre cuillers de bois, une paelle de fer, quatre grans paelles à ance. » (*Le Ménagier de Paris,* 1393.) « A Michel de Laillier, changeur et bourgeois de Paris, pour deux païelles d'argent achettées de lui, c'est assavoir l'une pour ma ditte Damoiselle, et l'autre pour faire le pappin de son enfant. » (*État des objets mobiliers achetés par Marguerite de Flandre, duchesse de Bourgogne, pour les couches de la comtesse de Rethel,* 1403.) « Lesquelz pillèrent ledit Robin, deffonsèrent son vin, rançonnèrent sa femme de quatre escus, rompirent et despecèrent poz, paelles, formes et bans, et menacèrent de tuer icelui Robin, et de bouter le feu en son hostel. » (*Lettre de rémission* accordée à Paris en 1414.) « Trois broches, ung gredel, deux paelles à frire, deux aultres vieilles paelles et une cramillie. » (*Invent. du cardinal d'Amboise;* Gaillon, 1550.) « *Item,* deux païelles de cuivre servant à faire fritures. » (*Invent. de Léonor de Pisseleu, seigneur d'Heilly,* 1614.) (Voir POÊLE.)

Paellerie, *s. f.;* **Paeslerie,** *s. f.* — Chaudronnerie. Le continuateur de Du Cange cite une *Lettre de privilèges,* datée de 1407, et relative à « l'office de la paeslerie à Villedieu — *super facto operis Padelleriæ in Villa Dei* », qui, définissant le « mestier et art de paeslerie », porte : « Au dit mestier appartient la cognoissance de fondre, batre et recuirre tout airain quelconque. » Ce document est d'autant plus curieux que la ville dont il fait mention a conservé le nom de Villedieu-les-Poêles.

Une *Lettre de rémission* de 1474 dit également : « Le suppliant est du mestier de dinanderie ou paellerie. » Les textes où l'on rencontre ce mot sont, toutefois, peu fréquents.

Paellon, *s. m.* — Poêlon. « Un paellon d'argent verré a un gros manche tout esmaillé de France. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) On voit qu'à cette époque les ustensiles de cuisine étaient plus luxueux que de nos jours. Rabelais, de son côté, écrit : « Ce mesme iour, passa Pantagruel les deuz isles de Tohu et Bohu, esquelles ne trouvasmes que frire : Bringuenarilles le grand géant avoyt toutes les paelles, paellons, chauldrons, coquasses, lichefretes et marmites du pays avallé, en faulte de moulins à vent, desquelz ordinairement il se paissoyt. » (*Pantagruel,* liv. IV, ch. XVII.)

Paeretta, *s. f.* — Locution forézienne et lyonnaise. Grande chaudière.

Paesle, *s. m.* — Ancienne orthographe du mot pèle, que nous prononçons aujourd'hui pêne. « *Item,* pour avoir faict neuf grosses serrures à paesle dormant, à deux tours, par le commandement du Roy. — *Item,* pour avoir faict une serrure à paesle dormant qui sert à fermer l'huis de la chappelle de Madame Marguerite. » (*Ouvraiges de serrurerie à Saint-Germain en Laye; Comptes des Bâtimens,* 1547.)

Pafose, *s. f.* — Voir PAPHOS.

Pagode, *s. f.;* **Pagotte,** *s. f.;* **Pacode,** *s. f.* — Nom qu'on donne aux temples ou chapelles, consacrés au culte de certaines divinités indiennes ou asiatiques. Dans l'Inde, en Chine, tout édifice religieux est qualifié pagode par les Européens. Dans le langage de l'ameublement, on appelle aussi pagodes les réductions de ces temples, exécutées en ivoire, en bois, en porcelaine ou en faïence, et qui servent d'ornement pour les consoles, cheminées, etc., ou qui figurent dans les cabinets de curiosités.

Au XVIIe et au XVIIIe siècle, le nom de pagode, pagotte, pacode était encore attribué (suivant l'expression de Furetière) « aux petites idoles de porcelaine qui viennent de la Chine », et, par extension, à tous les personnages grotesques, tirant la langue, remuant la tête ou les mains, qu'on importait de ce lointain pays.

> Oh ! si des femmes incommodes,
> Des tours de tête delivroient;
> Que de maris, comme pagodes,
> Incessamment la tourneroient !

Ainsi s'exprimait Sénecé, donnant au mot qui nous occupe, sa signification alors la plus généralement adoptée.

C'est dans la seconde moitié du XVIIe siècle que ces pagodes devinrent à la mode à Paris. L'*Inventaire des meubles de la Couronne,* dressé le 20 février 1673, mentionne : « Une pacode ou figure des Indes de bois, sur un pied d'estal carré, qui tient une fiole renversée haulte de XII pouces. » Cette figurine se trouvait dans le mobilier du Grand Roi en fort nombreuse compagnie; car nous avons relevé dans les divers *Inventaires des meubles de la Couronne* 548 autres pagodes, dont 515 faites d'un « enroulement de cordonnet », 28 de carton et « revestues de robes à l'indienne de brocart or, argent et soye », etc. En 1692, le principal importateur de ces statuettes grotesques était le sieur Du Cauroy, demeurant rue Briboucher (*sic*). Du Cauroy tenait magasin de « bijouteries et coffres d'Angleterre, de porcelaines, pagottes, et terres cizelées et meubles de la Chine ». Au mois de janvier 1700, à l'occasion des fêtes offertes à la duchesse de Bourgogne, les pagodes vivantes firent leur entrée à la Cour. Au grand bal, qui eut lieu à Marly, le 7 de ce mois : « On commença, dit le *Mercure,* par un divertissement mêlé de musique et de danses, dont le titre étoit *le Roi de la Chine.* Ce roi y étoit porté dans un palanquin et précédé d'une trentaine de Chinois, tant musiciens chantants que de joueurs d'instruments. Le sieur des Moulins, de l'Opéra, y divertit beaucoup dans une danse grotesque représentant une pagode. » Au bal donné, quelques jours plus tard, par M. le Prince (12 février) : « Douze officiers, dispersés pour servir et vêtus en pagode, étoient assis entre chacune des tables. Il y avoit au pied de la grande table du buffet trois pagodes jouant des instruments, et dans les deux bouts deux autres pagodes chantantes. » (*Mercure galant,*

nº de février 1700.) L'année suivante, nous trouvons dans un *État du mobilier de la Couronne* (dressé le 25 avril 1701) : « Une manière de Therme crotesque dont la teste et les bras de corail représentent une pagode. » Le même document décrit un vase de jade, surmonté d'une « espèce de pagode ayant les bras ouverts..... le tout porté sur un pied sculpté de quatre figures, manière de pagottes », etc.

Mais c'est surtout aux environs de 1725 que le goût des chinoiseries se développa. Si la majestueuse sérénité de Louis XIV n'avait pas dédaigné ces fantaisistes productions, on comprend quel dut être leur succès sous la Régence. Elles devinrent le « bibelot » à la mode. On en trouvait partout, chez les plus grands princes et chez les artistes les moins aisés. Dans une lettre qu'elle adresse au marquis d'Argenson (1745), Marie Leczinska écrit, parlant de sa chambre et de son cabinet : « Vous savez comme je suis à l'aise au milieu de mes pagodes. » (*Mém. du marquis d'Argenson,* t. IV, p. 403.) L'*Inventaire du duc Charles de Lorraine,* dressé à Bruxelles en 1781, n'en décrit pas moins de 50, toutes en porcelaine de Chine ou du Japon, et plusieurs mesurant un pied et demi de hauteur; et dans le *Procès-verbal de l'apposition des scellés chez le peintre Simon Besançon* (1735), nous relevons « une petite pagotte des Indes », qui ornait la chambre à coucher de ce modeste disciple de saint Luc.

Les marchands en vogue en faisaient grand commerce. Le 17 décembre 1753, Lazare Duvaux fournissait à Louis XV « un cabinet... avec une très belle pagode d'ancien laque », valant 2,200 livres. Le duc d'Aumont, qui donnait alors le ton de la curiosité, achetait, le 10 mars 1756, à ce célèbre marchand : « Une châsse à moulures unies, en bronze doré d'or moulu, garnie de glaces pour une pagode des Indes. » Cette châsse, nous dirions aujourd'hui ce globe, valait 192 livres. Gersaint, l'illustre Gersaint, le rival heureux de Lazare Duvaux, faisait mieux encore : il prenait pour enseigne : A LA PAGODE, et ce titre n'était pas usurpé, puisque la réclame de sa vente, que nous relevons dans les *Annonces, affiches et avis divers* du 22 novembre 1759, énumère « quantité de pagodes en terre des Indes, branlantes et non branlantes, de différentes grandeurs, dont deux de grandeur naturelle, homme et femme, uniques en leur espèce, assises sur leurs pieds ». Enfin, pour ne pas multiplier à l'infini ces citations, bornons-nous à mentionner les « pagodes de terre des Indes » que le public se disputa à la *Vente de Mlle Clairon* (1773), et la « pagode chinoise, travaillée en philigrame, d'une délicatesse comme il n'en est pas encore paru en Europe, pouvant faire un ornement de cheminée », que Granchez, le bijoutier de la reine, offrait, trois ans plus tard, à sa riche clientèle, pour le prix de 2,400 livres. (Voir *Mercure,* numéro de janvier 1776.)

Les pagodes demeurèrent à la mode jusqu'à la veille de la Révolution. Le *Catalogue des effets précieux de S. A. R. le prince Charles de Lorraine et de Bar,* déjà cité, mentionne : « Quatre niches ayant chacune deux volets et renfermant une pagode », et le *Journal général de France* du 28 juillet 1782 annonce que « le sieur Camille, successeur du feu sieur Huit, rue de la Harpe, continue de raccommoder, de faire mouvoir et d'habiller dans le vrai costume, toutes sortes de magots, pagodes et figures chinoises ». Il semble, toutefois, qu'à partir de 1750, la signification de ce mot se soit généralisée, et qu'on l'ait appliqué non plus seulement aux statuettes qui « branlent » la tête et les bras, mais à tous ces personnages plus ou moins singuliers que nous nommons aujourd'hui, fort improprement, des *mandarins,* et dont sont ornés les laques et les porcelaines de la Chine. Quelques exemples, tirés des documents que nous venons de citer et d'autres documents analogues, le donnent à penser. Ainsi, en 1750, Lazare Duvaux livrait à Mme Camuset « une commode de la Chine à pagodes et dentelles partout ». La même année (22 novembre), il vendait à Mme de Pompadour « une commode de lacq à pagodes de 2,400 livres ». Le 22 décembre 1751, le duc de Rohan lui commandait « un petit cabinet de lacq à pagodes » de 600 livres, etc. Tous ces meubles étaient très vraisemblablement des meubles laqués, à petits personnages. De même pour la mention suivante, empruntée au *Catalogue de la collection Randon de Boisset* (1777) : « Un cabinet fond noir et or..., le côté du dessus représentant une pagode d'un caractère singulier et d'attitude grotesque adossée à une barrière. » Enfin, Lazare Duvaux livrait, en 1758, à Mme de Pompadour « un grand panneau garni de très beau papier de Chine à pagodes », et le 21 octobre, au comte d'Usson, « un écran à deux feuilles » aussi « garni de très beau papier à pagodes », qui n'étaient autre chose que des papiers imprimés à personnages. Néanmoins la signification grotesque persista ; l'anecdote suivante, qui remonte au 28 janvier 1787, et que nous empruntons à Bachaumont (*Mém. secrets,* t. XXXIV, p. 94, ne laisse aucun doute à cet égard. « On raconte, écrit-il, qu'une femme qui vendoit de ces pagodes de fayence, dont s'amusent les enfans en leur faisant branler la tête, se plaignoit de ne point trouver de débit. Un passant l'entend, lui donne un écu de six livres et lui dit : — Bonne femme, criez : *Notables à vendre !* et vous verrez tout le monde accourir. — Elle suit ce conseil, chacun s'empresse ; mais un exempt de police passe, qui trouve la plaisanterie mau-



Fig. 3. — Carte d'adresse de Gersaint, établi à l'enseigne de la *Pagode.*

voise et veut l'arrêter. Heureusement, par ses interrogations, il reconnoît la bonhommie de la marchande et lui enjoint seulement de ne plus se servir d'un pareil cri. »

Ajoutons, pour terminer, qu'à partir de 1750, on désigna

également sous le nom de pagode les petites constructions d'architecture chinoise ou japonaise dont nous parlons en tête de cet article, et que, par analogie, on donna ce même nom aux édifices plus considérables qu'on bâtissait sur ce singulier modèle. Comme exemple, on peut citer la célèbre pagode que le duc de Choiseul fit construire à Chanteloup, et qui, par un étrange hasard, nous est demeurée le seul vestige de ce château si justement fameux, où l'ancien ministre abrita son tapageux exil. Dufort de Cheverny, dans ses *Mémoires* (t. Ier, p. 417), parle de ce monument qu'il visita alors qu'il était encore dans toute sa nouveauté.

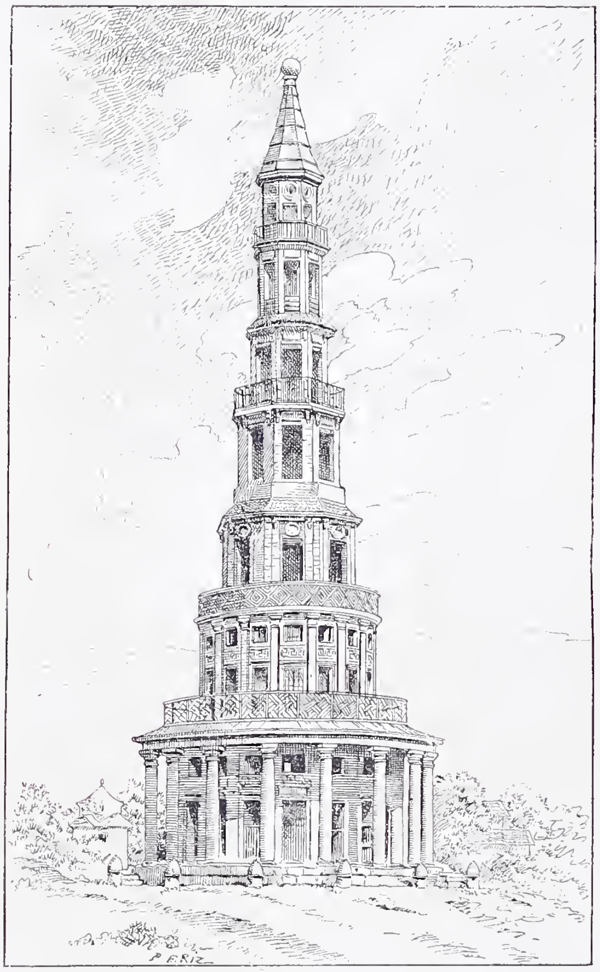


Fig. 4. — Pagode de Chanteloup.
État actuel.

Nous croyons bien faire en rapportant ici le passage qu'il consacre à ce curieux édifice :

Le duc de Choiseul..... sensible aux soins que toute la France lui avait témoignés dans son exil, avait imaginé de faire faire une *Pagode* du meilleur goût (à Chanteloup). C'était une espèce d'*obélisque chinois*, avec un escalier pratiqué en dedans, soutenu seulement par le gros mur et composé de pierres l'une sur l'autre. On y voyait des plaques de marbre sur lesquelles étaient inscrits et gravés les noms de tous ceux qui l'avaient visité. Cette bâtisse, qu'il avait regardée d'abord comme une bagatelle de mille [louis, lui était revenue à plus de quarante mille écus, quoiqu'il n'en convînt pas.

Pagodite, *s. f.* — Nom donné à la pierre de lard, à cause de son fréquent emploi pour faire des Pagodes. (Voir ce mot.)

Paiele, *s. f.;* **Paielle**, *s. f.;* **Paele**, *s. f.* — Forme ancienne de Poêle. (Voir ce mot.)

On lit dans les *Crieries de Paris de Guillaume de la Villeneuve* (édit. Crapelet, p. 142) :

Li autres dit autres noveles
Qui vent viez pos et viez paieles...,

et dans l'amusante satire intitulée *le Monde qui n'a que frire :*

Dedans mes oz n'y a plus de mouelle,
Tout est passé par la queue de ma paielle.

Paielette, *s. f.* — Petite poêle. « Une paielette d'argent et une grant cuiller, pesans quatre mars cincq onces quatre esterllins. » (*Trousseau de Marie de Bourgogne, comtesse de Clèves,* 1415.) (Voir Paele.)

Paile, *s. f.* — Forme ancienne de Poêle (voir ce mot), s'appliquant aussi bien à la poêle, instrument de cuisine, qu'au poêle, morceau de tissu employé à divers usages. Enfin, on trouve encore paile avec la signification de Pelle, outil dont se servent les jardiniers et les terrassiers. « Et li prévost Jaque Castrangne at fait crier I banc à Tornay, que ilh n'y aiet borgois tant soit riches, qu'ilh ne prende paile et trovel ou altre instrument et voise ovreir al ovrage de la citeit, al devise des IIIIxx maistres machons qu'ilh ont ordineit. » (*Le Myreur des histors ;* corps des chroniques liégeoises, t. VI, p. 25.)

Pailhassière, *s. f.* — Locution gasconne. Paillasse. « Une pailhassière, toille neufve de chambre, pour un grand lit. » (*Invent. de la baronne de Castelmauron ;* Toulouse, 1668.)

Paillade, *s. f.* — Grenier, hangar où l'on serre la paille, le foin, les fourrages et où l'on faisait autrefois coucher les domestiques. « Monseigneur, au mieulx venir, se couche en la paillade, et ma dame en ung très beau lit avec l'escuier se repose. » (Les *Cent Nouvelles,* nouvelle XVIe.)

Paillasse, *s. f. ;* **Paillaisse**, *s. f. ;* **Pailhasse**, *s. f.* — Grande souille, aussi large et aussi longue que le bois du lit, et qu'on remplit de paille. La paillasse est, ainsi que le dit Furetière, la « plus basse garniture du lit » ; c'est sur elle que posent les matelas, lits de plumes, oreillers, traversins, etc. On ne rencontre pas le mot paillasse avant la fin du XVe siècle. Il est certain qu'avant cette époque et même bien longtemps avant, on utilisait la paille pour le coucher. La *Gazette littéraire de l'Europe* (année 1764, 3e trimestre, t. II, p. 14) prétend que « sous saint Louis on employa pour la première fois de la paille pour le lit du Roi ». M. de Laborde cite un extrait des *Comptes des ducs de Bourgogne,* postérieur d'un siècle (1444), ainsi conçu : « Pour achatter de la paille pour mettre ès chaliz de Monseigneur [le duc d'Orléans] pour ce que les gens du roy en avoient osté les pailles. » On connaît, en outre, l'agréable ballade qu'Eustache Deschamps consacre à son *Bailliage de Senlis.* Il y raconte qu'en attendant d'être pourvu de ces belles fonctions, dont chacun le félicite, il lui « fault coucher sur l'estrain », c'est-à-dire sur la paille. Un *Compte de Jehanne Lasseline, prieuse de l'ostel-Dieu,* nous apprend que, le 27 février 1483, ladite prieuse acheta « la quantité de cinq cens et un quarteron de gluys (gerbes) de feure, pour mectre ès litz des povres malades ». Mais ce *feure,* ou, pour parler un langage plus moderne, cette paille, était-elle posée en bottes sur le fond cordé ou sanglé du lit, ou bien enfermée dans une toile spéciale ? Nous ne saurions le dire. C'est, en effet, dans les *Comptes de l'argenterie d'Anne de Bretagne* (1492) que la paillasse apparaît pour la première fois. On y lit : « A Robert de la Lande, pour sa façon d'avoir, le XXe jour dudict mois de may, fait et taillé de LIIII aulnes grosse toille brune, six paillasses pour servir à mectre par terre soubz six des lictz des dames d'honneur, damoiselles et femmes de chambre de ladicte Dame, au feur de III solz et IIII deniers tournoys pièce, vallent

la some de xx solz tournoys. » A propos de la mort de Charles VIII, Comines écrit, quelques années plus tard : « Toute personne entroit dans ladite galerie, qui vouloit, et le trouvoit-on couché sur une pauvre paillasse, dont jamais il ne partit, jusques à ce qu'il eut rendu l'âme, et y fut neuf heures. » (*Mémoires,* liv. VIII, ch. xxv.) A partir de ce moment, les textes se multiplient. C'est l'*Inventaire du cardinal d'Amboise* (Gaillon, 1508) qui énumère la garniture des « chalicts de boys fournis de licts [de plume], traversains et paillasses ». Puis voici l'*Inventaire de la duchesse de Valentinois* (1514), où figurent « trois pailhasses »; les *Dépenses faites pour l'Entrée solennelle de Claude de France à Nancy* (1549), où l'on remarque un achat de toile pour faire des paillasses « pour servir ez lictz de la court » ; l'*Inventaire du château de Nérac* (1555), où l'on note « quatre pailhasses de toile grosse » ; un *Compte de Nicolas Hurtault, tapissier de Jeanne d'Albret* (1571), qui réclame 20 sols « pour la fasson d'une paillasse pour la Royne ». Racontant ce qui se passa la veille de la Saint-Barthélemy, Jean de Mergey (voir *Mém. relat. à l'hist. de France,* t. XLI, p. 91) écrit, en parlant du comte de La Rochefoucauld : « M. le comte, estant en son nouveau logis fort mal meublé..., le sieur de Cousaines demeura avec luy, qui avoit faict apporter sa paillasse et un matras. » Et nous lisons dans les *Archives curieuses de l'histoire de France* (1re série, t. VII, p. 374) que, durant le massacre du lendemain, Guillaume Pauty, menuisier à Rouen, « fut tué dans la paillasse de son lict où il s'estoit mussé ». L'*Inventaire des biens de messire Jean de Boniface* (Marseille, 1585) décrit : « Ung chalit de noyer faict acollonnes (*sic*) avec deux matelas, traversier et paillasse. » Nous relevons dans la *Dépense faite pour le service de M. de Silleri, pendant son séjour à Lyon* (1596) : « Pour deux cent de paille pour remplir plusieurs paillasses : ung escu quinze sols. » L'*Inventaire de Gabrielle d'Estrées* (1599) mentionne plusieurs « paillasses de toille » et « matelas de futaine ». Enfin, Jean Héroard (*Journal,* t. Ier, p. 191), parlant des hauts faits du jeune Louis XIII, âgé de cinq ans et demi : « Armé de son mousquet, dit-il, il va à la guerre, assault la ville (c'étoit la balustre qui étoit autour de l'une des cheminées où il y avoit des soldats) ; MM. de Vendôme et de Verneuil, [et] les deux fils de M. de Frontenac, étoient avec lui. Il fait planter dans la salle de grands tuyaux de chaume pris des paillasses vidées, dit que ce sont des *piquiers,* et au-devant, d'un bout à l'autre, fait faire une traînée de poudre. Le Roi y fait mettre le feu en sa présence et en celle de la Reine. »

On voit que l'usage des paillasses était alors général et que les plus grands personnages ne les dédaignaient pas. Une question se pose, toutefois : celles dont il vient d'être parlé dans ce dernier document appartenaient-elles au lit princier ? Le fait semble peu probable. Elles servaient sans doute aux gardes, car la coutume était que, la nuit, les factionnaires chargés de veiller à la sûreté des demeures et des personnes royales couchassent soit dans des cabinets, soit dans les salles et corridors en travers des portes, sur des paillasses qu'on apportait chaque soir et qu'on remisait dans la journée. Ces précautions remontaient, au moins, à la fin du xve siècle. Robert de la Marck, connu sous le nom de maréchal de Fleuranges, dans la partie de ses *Mémoires* qu'il consacre à *l'Ordonnance des gardes et comment ils font le guet, de chaque bande de cent, tant d'archers que de Suisses,* nous apprend qu'à la cour de Louis XII, après avoir reçu le pain et le vin pour la nuit, quinze gardes allaient « se coucher devant la salle ou chambre du Roy, sur une paillasse ». Il écrit pareillement qu'il y a des « gens ordonnés à porter les dictes paillasses de lieu à aultre, lesquelles, ajoute-t-il, sont de toiles pleines de feurcs ». (*Mém. relat. à l'hist. de France,* t. XVI, p. 23.) A l'occasion, les princes eux-mêmes sacrifiaient à ces habitudes guerrières. On lit dans la *Chronologie novénaire* qu'à la veille de la bataille d'Ivry, Henri IV « s'étant jeté sur une paillasse et ayant reposé deux heures, soudain il commença à envoyer quérir des nouvelles de l'armée de l'Union ». Par Héroard, nous savons également que, même en temps de paix, Henri IV ne dédaignait pas les paillasses de ses gardes pour y faire sa sieste. « A cinq heures, écrit le fidèle médecin (Fontainebleau, le 11 septembre 1604), il [le Dauphin] demande du pain bis de M. Zamet et en mange un gros morceau, puis va chez le roi, qui étoit sur la paillasse, au cabinet. On lui dit : — Monsieur, papa dort. » (*Journal,* t. Ier, p. 87.)

Douze ans plus tard, le jeune Louis XIII, devenu roi, se conformera, à son tour, à ces mâles coutumes. Héroard nous le montre (2 octobre 1616) s'amusant à monter lui-même la garde. « Il se couche, nous dit-il, sur la paillasse, s'endort. Descluseaux, qui faisoit le caporal, l'éveille, le tire par les pieds hors de la paillasse, le met en sentinelle, où il se rendort. Descluseaux le y trouve, le met en prison ; ce fut en son lit. » (*Ibid.,* t. II, p. 202.) Il faut croire, au reste, que, malgré son peu de confortable, la paillasse permettait un sommeil profond, car le 5 juillet 1619, Louis XIII, se trouvant au Plessis-lez-Tours, « fait éveiller ceux qui dormoient sur les paillasses, en leur faisant passer un fétu sur le visage, et avant leur avoit barbouillé les mains avec de l'encre », et, ce beau coup fait, lui-même « s'endort tout vêtu sur une paillasse ». (*Ibid.,* t. II, p. 234.) Pour les gardes du corps, ces factions horizontales s'appelaient « être de paillasse ». Nous relevons, pour la première fois, ce terme sous la plume du maréchal de Bassompierre (*Mémoires,* t. Ier, p. 411) : « En entrant, je trouvay un des gardes du corps du Roy, nommé La Barre, qui estoit maréchal des logis des Suisses, qui étoit de paillasse cette nuit-là, auquel je dis qu'il vînt avec moy à l'antichambre de la reine et qu'il m'attendît à la porte. » Cet usage de faire coucher des gardes sur des paillasses, dans les antichambres et cabinets des princes, se continua jusqu'au xviiie siècle. En août 1682, lorsque naquit le duc de Bourgogne, « un garde du roy, lit-on dans le *Mercure,* dormoit sur une paillasse dans le moment que Mme la Dauphine accoucha. Il entendit l'extraordinaire éclat que l'épanouissement de la joye fit faire, et que je ne vous ay décrit qu'imparfaitement. Il se réveilla en sursaut à ce grand bruit, et, ayant compris qu'il venoit de naître un prince, il mit sa paillasse sur son dos, et, sans rien dire à personne, courut le plus viste qu'il luy fut possible jusqu'à la première court. Là il mit le feu à cette paillasse... » C'était, du reste, encore un usage, à la fin du siècle dernier, que de dire : « Serviteur à la paillasse ! » pour annoncer qu'on quittait le service des gardes.

Malgré ses fréquentations guerrières et les hôtes illustres dont elle accueillit le sommeil, la paillasse, toutefois, n'a jamais joui d'une réputation bien enviable. J.-A. de Baïf, dans ses *Mimes,* plaisante amèrement ceux qui, ayant de bons lits, se contentent de ce maigre coucher. Lorsque l'huissier Baudin fut envoyé, en 1530, en Espagne, pour voir le Dauphin et le duc d'Orléans, retenus « hostaiges pour le roy », ce qui lui parut le plus douloureux fut de constater que les deux princes n'avaient pour tout lit que des paillasses. (*Lettre écrite à Madame, mère du Roy ;* voir *Cabinet historique,* t. II, p. 218.) Au siècle suivant, Tallemant des Réaux cite comme une marque de

l'avarice de M. de Belley, qu'il « n'avoit point de valet et couchoit sur une paillasse piquée ». Et Mme de Dangeau, cinquante ans plus tard, se plaindra à Mme de Maintenon de ce qu'à Saint-Cyr il a fallu « que Mlle d'Aumale couchât sur une paillasse ». (*Lettres de Mme de Maintenon ;* Maëstricht, 1789, t. VII, p. 111.) De nos jours encore, bien qu'il n'y ait plus guère de paillasses et que les sommiers, sous toutes leurs formes, les aient remplacées avec avantage, les expressions « mettre quelqu'un sur la paillasse », ou bien « réduire quelqu'un à la paillasse », sonnent mal à l'oreille. Et cependant, ce vaste sac de toile plein de paille a longtemps servi de réceptacle aux objets perdus et aux trésors qu'on voulait celer. C'est dans sa paillasse que la femme désagréable de la *Sixte joye de mariage* prétend avoir égaré son trousseau de clefs. C'est dans la paillasse que bijoux, joyaux, or, argent, objets de prix étaient dissimulés en temps de guerre. Aussi, le premier soin des troupes s'emparant d'une maison était-il de les vider pour en recueillir le contenu. Il faut même croire qu'au XVIIe siècle on y cachait jusqu'à des individus, car le cardinal de Retz, ayant consenti à offrir un asile à Van Brock, joueur de luth et confident du comte de Soissons : « Je fus bien étonné, écrit-il dans ses *Mémoires* (t. Ier, p. 14), qu'un matin, à six heures, je vis toute ma chambre pleine de gens armez qui m'éveillèrent en jetant la porte en dedans. Le prévôt de l'Ile s'avança et il me dit en jurant : — Où est Vanbroc ? — A Sedan, je crois, lui répondis-je. — Il redoubla ses jurements et il chercha dans la paillasse de tous les lits. Il menaça tous mes gens de la question. Aucun d'eux, à la réserve d'un seul, ne lui en auroit pu dire des nouvelles. »

Paillasse de cuisine. — Jusqu'à présent, nous ne nous sommes occupé de la paillasse que comme objet de literie. Autrefois, il existait également des paillasses de cuisine. Le premier ouvrage où il soit fait mention de ces sortes de meubles est *Pantagruel* (liv. II, ch. XIV). Encore la paillasse du « roustysseur » dont il est question en l'espèce pourrait-elle bien être une paillasse de lit. Avec le XVIIe et le XVIIIe siècle le doute cesse. Le *Dictionnaire des sciences* nous enseigne qu'il fallait alors « au cuisinier des fourneaux pour les ragoûts, un four quand on n'a pas de lieu destiné pour la pâtisserie en particulier ; une paillasse pour entretenir les viandes chaudes, des tables pour le service, etc. » Quelles étaient la forme, la nature de la paillasse dont il est ici question ? C'était « près de la cheminée, un solide de brique ou de maçonnerie de la longueur d'environ six piés, sur deux ou trois de large et de neuf à dix pouces de hauteur, sur lequel on entretenoit les mets dans un degré de chaleur convenable avant d'être servis sur la table ». Aujourd'hui, grâce aux fourneaux économiques, à compartiments divers, la paillasse a disparu de nos cuisines.

Paillasse de clavecin. — Mentionnons, avant de terminer, une sorte de paillasse dont aucun écrivain spécial n'a soufflé mot. Nous voulons parler de celles qu'on fabriquait pour porter les épinettes et clavecins, avec toute la prudence et tout le respect dus à des instruments aussi délicats. Une paillasse de ce genre figure dans le *Rôle de l'argenterie de Jeanne de Navarre, dressé par Gaillard-Galland, son argentier* (1571). On lit dans ce curieux document : « A Nicollas Hurtault, tappissier de la maison de la Royne... pour six pièces de sangles à faire bretelles pour porter l'espinette de Madame, XV sols ; — pour avoir faict une paillasse pour l'espinette, tant pour rubans que pour fasson, X sols. »

Paillasse. — Enfin, le mot paillasse, au XVIe siècle, a encore servi à désigner l'enveloppe de la paillasse. C'est ainsi que Pierre de Larivey, dans sa comédie des *Jaloux,* représentée pour la première fois en 1579, fait dire à l'un de ses personnages (acte II, scène Ire) : « Allez donc faire provision de cordes et de quelque vieille paillasse ou couverture. » Et plus loin : « ..... Comme, diable ! un sot se pourra-t-il jamais adviser qu'un coquin porte l'amoureux de sa sœur en une paillasse ou couverture ? »

Paillassieu, *s. m.* — Locution dauphinoise. Lange ; couverture dont on enveloppe les enfants nouveau-nés. On lit dans un *Noël* de Grenoble, remontant au XIVe siècle (voir les *Patois de la France,* p. 381) :

> Lou palliassieu dont y l'emmaillotave
> Erion plu blan que le premieri ney (neige).

Paillasson, *s. m.* — Sorte de petit tapis, fait en paille ou en roseau, qu'on place à la porte des appartements pour que les visiteurs puissent s'essuyer les pieds, ou encore sur le sol carrelé, pour empêcher qu'on n'en sente la froideur. L'invention des paillassons est fort ancienne. Quant à leur emploi, il remonte au moins au XVIe siècle ; car, parmi les « ouvraiges de nattes » exécutés à Saint-Germain-en-Laye, en 1548, on voit figurer « huict pièces de nattes neufves, dont les cinq servent devant les entrées du logis de Mme de Guise et de Mme la marquise du Maine, et les trois autres devant les huis de la chambre et cabinetz de Mme la duchesse de Valentinois ». Depuis lors, ils n'ont pas cessé d'être d'un constant usage. Par une assimilation assez naturelle, leur nom fut donné, dans la suite, d'une façon régulière, à tous les tapis analogues aux paillassons, alors même que la paille n'avait rien à démêler avec leur fabrication. Ainsi, nous voyons, par les *Inventaires des meubles de la Couronne,* dressés au siècle dernier, que, dans la chambre du Dauphin, fils de Louis XV, et sous son berceau, se trouvait « un paillasson en toile et crin, couvert de taffetas vert, piqué en losange ». Ce paillasson mesurait 3 pieds 8 pouces de large sur 5 pieds et 8 pouces de long. De même, le *Livre journal* de Lazare Duvaux nous apprend que, le 1er septembre 1750, cet habile marchand fournit à Mme de Pompadour « deux paillassons de jonc d'Hollande ».

Paillasson de fenêtre. — Au XVIIe siècle, on donna ce nom à des stores primitifs faits de paille tressée. « *Paillasson* ou *nate à fenêtre,* écrit Richelet ; c'est une pièce de grosse nate, couverte par dehors d'une grosse toile, qu'on met l'été devant les fenêtres pour empêcher l'ardeur du soleil, et qu'on hausse et baisse avec des cordes autant qu'on veut. » Ces sortes de paillassons étaient d'un usage général, à la fin du XVIIe siècle, non seulement pour combattre la chaleur, mais aussi pour se garantir du froid. Nous lisons, en effet, dans le *Livre commode* (édit. de 1691, p. 48) : « Les paillassons de nattes servant à boucher les croisées en hiver, se payent à raison de trente sols la toise carrée. » Quant aux « paillassons d'été », on les cotait « à quatre livres dix sols étant garnis de toile d'un seul côté, et à six livres étant doublez dessus et dessous ». Disons encore que ce qui s'était produit pour les paillassons de pied se reproduisit également pour les paillassons-stores ; on leur conserva leur nom, lors même que la paille fût devenue étrangère à leur fabrication, et c'est ainsi que l'*État des meubles de la Couronne,* dressé le 22 avril 1697, décrit des « paillassons de fenestres de laine et treilly » et des « paillassons de couty rayé des deux costéz, remplys de laine ». Dans l'*Inventaire du château de Saint-Hubert,* dressé en 1762, nous voyons dans l'appartement de Mme de Pompadour « un paillasson de toile écrue remply de laine,

de 3 pieds de large et de 7 pieds de haut, pour boucher la porte ». Aujourd'hui, cette façon de parler est complètement inusitée, et la seule signification mobilière qu'ait conservée le mot paillasson est celle de ces petits tapis en paille ou en sparterie, dont il est question en tête de cet article.

Paillat, *s. m.* — Locution forézienne et lyonnaise. Corbeille en paille tressée, servant pour mettre le pain. « Un bicher à mesurer bled, un crible, un paillat à pain, estimés trois livres. » (*Invent. du sieur Chamboux, drapier à Villefranche,* 1667.) « Deux paillatz et une corbeille estimés vingt solz. » (*Invent. des meubles de Benoîte Gillet;* Villefranche, 1654.) « Une corbeille d'ozier, et un paillat, deux petites benonnettes. » (*Invent. de Françoise Bonneny;* Villefranche, 1664.)

Paille, *s. f.* — La paille a joué autrefois un rôle considérable dans l'ameublement. Dans les chambres, où l'aire était faite seulement de terre battue, sa présence sur le sol était indispensable. Aussi Eustache Deschamps mentionne-t-il le Feurre (voir t. II, col. 794) ou paille, parmi les premières acquisitions qu'un nouveau marié doit faire. Au xive et au xve siècle, on la répandait, en hiver, sur les carrelages et pavements des pièces les plus riches et les mieux décorées, pour préserver les pieds du froid.

Ce n'était donc pas seulement chez les gens du commun que ces garnitures un peu primitives étaient en usage. Pendant des centaines d'années, les rois de France prirent leurs repas, en hiver, avec les pieds enveloppés dans une botte de *feurre* ou d'*estrain,* comme on disait alors (voir Baudrillart, *Hist. du luxe,* t. III, p. 149), et de là vint l'expression pittoresque : « estre dans la paille jusques au ventre », pour indiquer une grande richesse; expression qu'on rencontre encore, au xviie siècle, dans le langage courant. (Voir notamment le *Tocsin des filles d'amour,* publié par Joseph Baillerot, en 1618, et le *Plaisant galimatias d'un Gascon et d'un Provençal;* Paris, Ramier, 1619.) Même chez les gens de marque, l'usage de la paille ne prit complètement fin qu'à l'époque où les parquets en bois furent substitués aux carrelages humides et aux dallages glacés. Au xvie siècle, par conséquent, il persistait; et nous voyons, dans la xxxviie nouvelle de l'*Heptaméron,* la sage et vertueuse dame de Loué, lorsqu'elle trouve son mari « couché en une arrière garde robbe et endormy avec la plus layde, orde et salle chamberière qui fut céans », ramasser en tas la paille qui était dans la chambre et l'allumer ; puis, quand elle s'aperçoit que la fumée menace d'asphyxier son mari, le tirer par le bras en criant : « Au feu ! au feu ! »

Si la paille a longtemps remplacé les fourrures et les tapis, elle a, dans le coucher, pendant des siècles, non seulement meublé les paillasses ou les *basaguès* (comme on disait dans le Midi), mais encore constitué le lit des particuliers, voire des princes, et même des rois, dans maintes circonstances. « Couchier sur l'estrain », suivant l'expression d'Eustache Deschamps, n'était point aussi dédaigné que de nos jours. Parlant de Henri IV, Pierre de l'Estoile dit (*Journal,* t. V, p. 9 ; novembre 1589) : « Sa Majesté entra au faux bourg Saint-Jacques, sur les sept à huit heures du matin, coucha au Petit-Bourbon, maison appartenante à maistre Hiérosme Chapelain, secrétaire du Roy. Et coucha Sa Majesté en la salle dudit logis, où il se fist faire son lit, au pied de la table, de paille fresche, sur laquelle il dormist et reposa environ trois heures. » Soixante ans plus tard, ce n'était plus le roi, mais toute la Cour, qui couchait sur la paille à Saint-Germain, où les troubles de la Fronde l'avaient forcée de se réfugier. « Mme la duchesse d'Orléans coucha sur la paille, et Mademoiselle aussi, écrit Mme de Motteville. (*Mém.,* ch. xxix.) Tous ceux qui avoient suivi la Cour eurent la même destinée, et en peu d'heures la paille devint si chère à Saint-Germain qu'on ne pouvoit en trouver pour de l'argent. » Et Dubuisson-Aubenay (*Journal des guerres civiles,* t. II, p. 22) nous apprend que, le 21 février 1651, le cardinal de Mazarin « fut coucher sur paille à Saint-Quentin, village près de la ville d'Eu ». Quant à la paille enfermée dans les Paillasses (voir ce mot) et considérée ainsi comme objet de literie, elle était d'un emploi si universel que, pour faire le feu ou l'activer, on puisait à pleines brassées dans les paillasses des lits (*Mémoires de Bussy-Rabutin,* t. Ier, p. 87) ; et que les *Règlements de police pour la contagion* (lire contre la peste), édictés en 1553, ordonnent à ceux qui sont chargés de la désinfection des maisons contaminées de commencer « par les bien balayer, et d'en brûler toutes les ordures avec les pailles des lits, sous les cheminées ou devant la porte ». L'usage des paillasses se continua, au reste, si longtemps, qu'en 1738 l'*Inventaire du cardinal de Polignac* décrit « deux matelas, une paillasse, un lit de plume, un traversin » comme formant la literie ordinaire de ce luxueux prélat. Aujourd'hui, un domestique de bonne maison trouverait ce coucher quelque peu ordinaire.



Fig. 5. — Chaise de paille. — Modèle carré (xviiie siècle).

La paille a encore joué un rôle considérable dans l'ameublement, en tant que couverture et garniture de siège. C'est au xvie siècle qu'il faut faire remonter cette adaptation, et les premières mentions que nous ayons relevées semblent établir que cette innovation nous est venue du Midi ; et même, s'il fallait en croire un de ces documents, la chaise de paille pourrait bien être une importation italienne. Un de ces premiers sièges, en effet, est qualifié « à la façon de Pise ». Le fait, au reste, n'aurait rien de surprenant. Les

chaises de bois, par leur dureté, obligeant à recourir à un coussin qui, nécessairement, devait tenir chaud, c'est naturellement dans les provinces méridionales qu'on dut, dans le principe, rechercher un mode de couverture qui fût assez élastique pour dispenser du carreau rembourré de crin ou de plume. Quoi qu'il en soit, c'est à Marseille et à Bordeaux que nous constatons tout d'abord la présence des sièges garnis de paille. « Huit chères de paille, servant à femmes, à la fasson de Pise. — Une petite chière de noyer garnie de paille. » (*Invent. de J.-P. de la Setta;* Marseille, 1587.) « Une chayre de Flandres viel, garnye de paille. » (*Invent. de Gabriel Aubry, marchand;* Bordeaux, 1627.) Etc. En 1650, nous trouvons ces sortes de sièges complètement acclimatés à Paris, si bien acclimatés qu'ils occupent, même au théâtre, une place d'honneur. « Il y a, à cette heure, une incommodité épouvantable à la Comédie, écrit Tallemant (*Historiettes,* t. VI, p. 23), c'est que les deux côtés du théâtre sont pleins de jeunes gens assis sur des chaises de paille. » Bien mieux, ils avaient accès dans les intérieurs les plus riches. Dans l'*Inventaire du surintendant Fouquet* (château de Vaux, 1661), nous remarquons : « Une chaise de bois tourné garnye de paille. » L'*Inventaire de Jean Bertrand de Masdon* (Lyon, 1666) décrit : « Un fauteuil de paille avec dix chaises. » L'*Inventaire des meubles de la Couronne* (20 février 1673) mentionne : « Six petits fauteuils de paille garniz de carreaux et dossiers. » Dans l'*Inventaire de Molière* (Auteuil, 1673), nous relevons : « Six fauteuils de bois de noyer tourné, à fond de paille, avec leurs coussins et dossiers de toile peinte à l'indienne. » Dans l'*Inventaire de Madeleine Tubeuf,* femme du conseiller de ce nom (Paris, 1676), figurent également : « Deux fauteuils couverts de paille, garnis de leurs carreaux et dossiers couverts de brocard jaune. » Dans l'*Inventaire du maréchal d'Humières* (Lille, 1694), on trouve : « Six fauteuils de paille avec leurs carreaux et dossiers picqués de satin de Bruges. » On le voit, les sièges de paille, avant la fin du XVIIe siècle, étaient déjà bien accueillis partout. Dès cette époque, ils formaient une branche spéciale de commerce, car nous lisons dans le *Livre commode* (édit. de 1691, p. 36) la note suivante : « Les tourneurs qui vendent des chaises garnies de jonc et de paille sont, pour la plupart, au Marché-Neuf, rue Grenier-Saint-Lazare et rue Neuve-Saint-Méderic. » Qu'on nous permette encore une remarque. En remontant vers le Nord, les sièges qu'on garnissait en paille, pour les rendre à la fois élastiques et frais, n'ayant que faire, pendant six mois de l'année, de cette dernière qualité, avaient repris leur ancienne parure de coussins et de dossiers rembourrés, et enfermés dans une taie ou enveloppe d'étoffe, plus ou moins brillante.

Avec le XVIIIe siècle, la mode des sièges de paille, bien loin de passer, alla se développant d'une façon singulière, même à la Cour. « Dès les dernières années du (Roi Louis XIV), écrit Saint-Simon (*Mém.,* t. XIV, p. 462), les princes et les princesses du sang s'étaient établis sur de petites chaises à dos de paille plus mobiles, disaient-elles, et plus légères et commodes pour travailler et pour jouer », mais qui, en réalité, présentaient cet avantage de permettre de se dérober aux exigences tyranniques de l'étiquette. Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir mentionnée dans un *Mémoire des meubles faits de neuf au garde-meuble de Versailles* (1751) : « Une bergère de paille, garnie de deux carreaux de crin, couverts d'étoffe de la porte à rayes vertes et blanches, dont un pour le dossier et l'autre pour le fond, pour servir à la nourrice de Mgr le duc de Bourgogne. » On remarque, à la même date, sur une *Facture du tapissier Salior,* « deux fauteuils de paille à carreaux de siamoise », fournis pour le château de Marly. Dans l'*Inventaire du château d'Amilly* (1765), nous relevons : « Trois fauteuils à bras, garnis de paille, compris une chaise faite en encoignure. » Lazare Duvaux, le marchand à la mode, le fournisseur attitré du roi, de la dauphine et de Mme de Pompadour, livrait à M. Coquinot et à M. de Belhombre des « chaises de paille ». (Voir *Livre journal,* t. II, p. 284 et 370.) L'*Inventaire de Mlle Desmares* (1746) mentionne : « Une chaise de paille garnie de deux petits coussins d'indienne », et Mme du Deffand, dans une de ses *Lettres à Horace Walpole* (lettre CLXXVIII), décrit complaisamment la jolie chaise de paille sur laquelle la maréchale de Luxembourg aimait à placer son ouvrage. Il ne manquait plus à ces utiles sièges que de trouver un poète. Ils le rencontrèrent dans le baron de Tschoudi, l'auteur du *Petit Ménage* (*Corresp. secrète,* t. XIV, p. 142) :

> Le luxe a-t-il rien qui vaille
> Ces six chaises où l'ouvrier
> Entrelaça l'or de la paille
> Sur quatre appuis de cerisier...

Le XIXe siècle devait être moins clément que son aîné pour les sièges de paille. Il les congédia du salon, les proscrivit même des jardins publics, où Casanova constate leur présence au siècle dernier : « Je vis, écrit-il, en parlant du Palais-Royal, des tas de chaises de paille qu'on louait pour un sol » (*Mém.,* t. II, ch. XIV), — et où ils sont désormais remplacés par les sièges de métal. Il leur laissa pour unique refuge l'office, la cuisine, les chambres de domestiques et les églises.

La PAILLE ne devait pas servir, dans l'ameublement, seulement à couvrir des chaises ou à bourrer des paillasses. On l'a aussi employée — en la coloriant d'abord et en l'appliquant ensuite, comme une sorte de mosaïque, sur des couvercles de coffrets ou de boîtes — à l'ornementation de ces boîtes ou coffrets.

> J'ay de beaux ouvrages de paille,

dit la marchande qui vend « les galanteries du Palais ». (*Paris ridicule et burlesque au* XVIIe *siècle,* p. 102.) Toutefois, ces sortes de décoration, quelque peu enfantine, n'ayant rien à démêler avec l'art, nous en eussions à peine parlé, sans certains ouvrages de ce genre, de dimensions tout à fait insolites, qui furent exécutés au siècle dernier, et que nous ne pouvons passer sous silence. Voici en quels termes les journaux du temps parlent de ces applications singulières : « Une religieuse de Thionville a fait une tapisserie en pailles de couleurs collées et rapportées, ouvrage unique en ce genre par l'étendue et la beauté du travail. C'est une tenture de 25 pieds de cours sur 6 de hauteur. Le fond imite un damas satiné, partie cramoisi, partie citron. Le ramage et les feuilles sont à s'y méprendre. Le tout est encadré dans une bordure à la grecque et ne laisse rien à désirer, tant pour le goût que pour l'éclat et la vivacité des couleurs. » (*Annonces, affiches et avis divers,* n° du 5 mars 1766 ; n° 10, p. 39.) L'exemple de cette religieuse ne fut pas sans trouver des imitateurs. Le *Journal général de France* (numéro du 26 décembre 1782) nous apprend que « le sieur de Lasson, grande cour de Saint-Martin-des-Champs, rue de Breteuil, hôtel du Prieuré, vient d'ouvrir son magasin d'ouvrages en paille, très bien finis, comme tables à l'angloise, commodes à la Bourgogne, écrans à pieds et à mains, soufflets, métiers pour les dames, éventails, sacs à ouvrage, navettes, caves, boëtes à bonbons, tableaux en relief et autres ». Et dans la même feuille, à

la date du 13 janvier 1785, on relève l'annonce de la vente, à l'hôtel Bullion, de « bureaux et encoignures couverts en paille de couleur et à fleurs, ornés de bronzes dorés et à dessus de marbre blanc ». Ajoutons que, dès l'année 1759, le sieur Chervain, marchand, rue Tiquetonne, prétextant que les boîtes doublées de bergamote communiquaient de l'amertume aux dragées, avait eu l'idée de « faire doubler les dites boëtes de paille de la Chine, travaillée avec différens desseins, qui imitent parfaitement les fleurs et les ornemens qu'emploient les Chinois ». On trouvait aussi chez cet ingénieux marchand « des tabatières et plusieurs autres boëtes doublées de paille, où sont exécutées toutes sortes de sujets chinois, flamands et françois, incrustés en bas-relief. Il a encore de petites écritoires, des petits columbats couverts de la même paille ». (Voir l'*Année littéraire* de 1759, t. VIII, p. 142.)

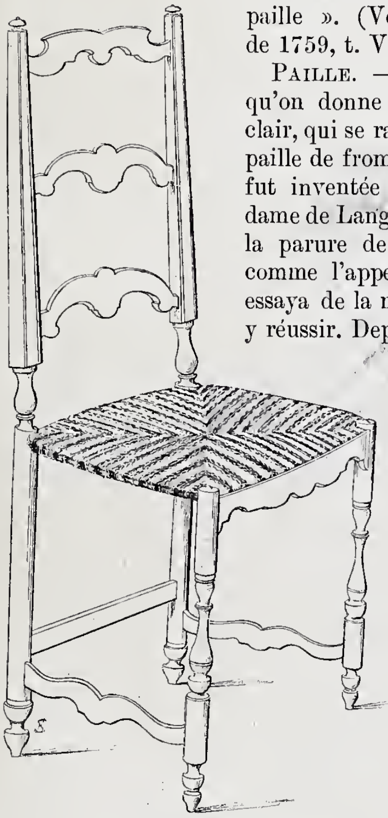


Fig. 6. — Chaise de paille.
Modèle à la capucine (XVIIIe siècle).

Paille. — C'est aussi le nom qu'on donne à une couleur jaune clair, qui se rapproche de celle de la paille de froment. La couleur paille fut inventée au XVIIe siècle. Une dame de Langeron, « l'âme de toute la parure de l'hôtel de Condé », comme l'appelait Mme de Sévigné, essaya de la mettre à la mode sans y réussir. Depuis lors, cette nuance fragile a été peu goûtée, dans l'ameublement tout au moins. Cependant, nous relevons dans les *Annonces, affiches et avis divers* du 9 avril 1781 la description d'un meuble curieux, « formant baignoire, bateau et lit de repos, avec matelas et coussins de couleur paille, à glands d'or et d'argent »; mais c'est là une exception.

Paille. — En métallurgie, on appelle également paille une légère cassure, un défaut qui se trouve dans le fer, dans l'acier ou tout autre métal. J. de Baïf, dans ses *Mimes* (1597), écrit :

Bonne lame sans une paille.

Et l'on nomme « paille de fer », des sortes de copeaux détachés du fer, qui servent à polir les parquets, à les nettoyer et à dérouiller les métaux.

Paille (or de). — Voir Paillettes.

Paille. — Se trouve encore, dans les textes anciens, avec la signification de Poêle, ustensile de cuisine. « A Thierry Lalement, chauderonnier, demourant à Paris, pour une paille d'arain ferrée à oreilles pour baigner ledit enffant... » (*État des objets acquis par Marguerite de Flandre pour les couches de la comtesse de Rethel,* janvier 1403.) « Achact d'ung paille en taffetas bleu semé de CCXXVII fleurs de lys en or. » (*Despenses faictes pour l'Entrée du duc de Bourbon, lieutenant du roi, en Bourgogne;* 1514. *Archives communales de Mâcon,* série CC, p. 17.) Pour ce dernier sens, voir Paele.

Paille. — Enfin, on rencontre très souvent, dans les textes du XIVe, du XVe et même du XVIe siècle, ce mot avec la signification de dais. C'est ainsi qu'à propos de l'Entrée solennelle de Charles VI à Paris (1389), l'auteur de la *Chronique du bon duc Loys de Bourbon* écrit (p. 217) : « Les consuls de la ville, vestus d'habits royaulx, portoient la paille au roi, et les petis enfans alloient devant, portans en leurs mains banneretes de fleurs de lys et crians : Noël. » De même, dans l'*Entrée de Louis XII à Lyon* (17 juillet 1507), nous lisons (p. 13) : « A la porte du pont du Rosne estoit paille beau, semé de fleur de lys d'or, lequel tenoient quatre desd. conseillers, etc. »

Paillemail, *s. m.;* **Pallemail,** *s. m.* — « C'est la même chose que le Mail », dit Furetière. Parlant de Catherine de Médicis, Brantôme, dans ses *Dames illustres,* écrit à propos de Henri II : « S'il joüoit au pallemail, elle le voyoit le plus souvent joüer et joüoit elle-même. » On lit dans la *Chronologie novénaire* de Palma Cayet : « Incontinent que le roy de Navarre fust entré dans le chasteau, on alla advertir le roy, lequel s'achemina le long du jeu de paillemail. » Etc.

Pailler, *s. m.;* **Pallier,** *s. m.* — Grange, grenier où l'on serre la paille, le foin, etc. « Il entra doucement sans estre veu de personne ; et montant au pailler (lieu à mettre le fourrage des bestes) par une eschelle qui étoit appuyée contre la muraille d'iceluy, s'y accommoda le mieux qu'il luy fut possible. » (*Les Nuits facétieuses* de Straparole, XIIIe nuit, fable XI.) « Ha paoures pulces, ha paoures souryz, vous aurez maulvais hiver, le feu est en vostre pallier. » (Rabelais, *Pantagruel,* liv. II, ch. XIV.)

Paillet, *s. m.* — Petite pièce de fer ou d'acier que l'on place entre la platine et le verrou, pour servir de ressort au verrou et le tenir en état lorsqu'il est levé. (Littré.)

Paillette, *s. f.;* **Or de paille,** *s. m.* — Petit disque de métal en or, argent, cuivre, acier, qu'on applique sur un tissu ou sur une broderie, pour former des points brillants et leur donner plus d'éclat. L'emploi des paillettes dans les broderies remonte au moins au XVe siècle. Un *Mandat de payement de la duchesse de Bourgogne à Rifflard d'Ypres, mercier, demeurant à Lille* (1420), comprend la fourniture de « IX esterlins d'or, dont on a faict paillettes ». La *Vente des biens de Jacques Cœur* mentionne deux lots de paillettes, les unes d'argent doré pesant 3 onces 6 gros, les autres d'argent blanc, pesant 6 onces 4 gros et demi, achetés par Gilbert Jehan, l'orfèvre de Tours, et qui vraisemblablement étaient destinés à des broderies. Au XVIe et au XVIIe siècle, les paillettes, bien que proscrites par l'Édit somptuaire du 31 mai 1644, jouèrent un grand rôle dans l'ornementation des vêtements. A propos du ballet dansé par Mme de Guise, à la Cour, Loret écrit plaisamment (17 février 1657) :

La plus grande part des habits
Étoient de gaze ou de tabis,
Et brodéz, jusqu'aux esguillettes,
De diamans et de paillettes.

Elles trouvèrent également leur emploi dans l'ornementation des tissus d'ameublement. On les désignait parfois sous le nom d'or ou d'argent de paille. L'*Inventaire des meubles de la Couronne* du 23 février 1673 mentionne : « 24 pièces de gaze bleüe à tiges et fleurs d'or de paille... — Deux pièces de gaze verd naissant, à branchages d'argent, fleurs et oiseaux d'or et d'argent de paille... — Une pièce de gaze gros verd à branchages d'or

de paille, etc. » Au XVIII[e] siècle, elles continuèrent d'être fréquemment employées. Le 3 juin 1758, Lazare Duvaux livrait à M[me] de Pompadour : « Un carton couvert de velours brodé en or et en paillettes, avec les armes de M. le baron de Bernstorff. » (*Livre journal,* t. II, p. 365.) Le *Journal général de France* du 21 avril 1779 porte qu'on « a perdu dans un fiacre un sac à ouvrage blanc, brodé en paillettes d'or » ; et à la *Vente de la duchesse de Mazarin* (3 septembre 1781), on adjugea un bel écran en bois doré, « avec feuilles de satin brodé en paillettes et pierres de couleur ». Jusqu'en 1765, toutes les paillettes faites en France étaient en métal sans couverte, c'est-à-dire naturel. Les journaux de 1766 nous apprennent qu'une manufacture de paillettes argentées et dorées fut établie, cette année-là, « sur la rivière d'Étampes », au village d'Ormoy, près de Villeroy. (*Annonces, affiches et avis divers,* 15 octobre 1766, n° 42, p. 167.) En outre, le même journal, à la date du 25 juillet 1776, nous initie aux perfectionnements apportés à cette fabrication. Le sieur Lempereur, écrit-il, tient fabrique de « paillettes battues or et argent, dont on ne voit point la jointure, paillettes découpées de toutes-couleurs, assorties aux paillons, et paillettes festonnées d'un nouveau goût ». De nos jours, les paillettes ne sont plus employées que très exceptionnellement par les brodeurs et uniquement pour les broderies d'uniforme.



Fig. 7. — Tapis en velours brodé d'or à paillettes (XVI[e] siècle).

Pailleur, *s. m.* — Ouvrier qui paille les sièges. (Voir REMPAILLEUR.)

Pailleux, *adj.* — Se dit des métaux de mauvaise qualité, et qui présentent des pailles. L'emploi de fers pailleux, offrant des dangers et pouvant provoquer des accidents, doit être sévèrement proscrit de tous les travaux qui exigent de la solidité.

Paillis, *s. m.* — Locution picarde. Enduit formé d'une sorte de torchis, où la paille joue un rôle important, et dont on se sert pour ourdir certaines constructions légères. On trouve aussi, au XVI[e] siècle, paillis avec le sens de PALIS. (Voir ce mot.)

Pailloler, *v. a.* — Locution picarde. Faire un paillis, c'est-à-dire hourdir un mur, une cloison, un plafond. « A Gille Le Merchier, auquel fu marchandé atasque (à taxe) par le maistre des ouvraiges, de clorre de besogne, pailloler et torquer (enduire de torchis) dehors et dedans et enduire de blanc mortier, une agavité (cavité) assise sus la nainporte (poterne) de la porte de Paris. » (*Comptes de la ville d'Amiens,* 1416.)

Paillon, *s. m.* — Ce mot a différentes significations dans les arts de l'ameublement. Chez les orfèvres et les joailliers, c'est une petite feuille de cuivre ou d'argent, battue, très mince et colorée, qu'on place sous les chatons pour leur donner plus de reflet et d'éclat. Les passementiers et les tapissiers se servent également de feuilles de cuivre colorées, auxquelles ils donnent ce même nom, pour former le fond de certains ornements, et augmenter ainsi le brillant de tissus, destinés à l'ameublement et surtout au costume. « Quand j'aurai un habit garni de franges et de paillons, crois-tu, Valentine, que Léonce m'en trouvera plus jolie ? » Cette phrase, prêtée par M[me] de Genlis à l'une des héroïnes de ses petits romans (*Veillées du château,* t. I[er], p. 394), risquerait aujourd'hui de n'être plus comprise. Les paillons, cependant, furent très employés autrefois par les brodeurs, et la consommation en fut, un moment, assez considérable pour constituer une industrie spéciale. La réclame suivante, que nous recueillons dans les *Annonces, affiches et avis divers* du 25 juillet 1776, l'atteste : « Le sieur Lempereur tient fabrique de paillons de Lyon, de toutes couleurs, assortis à toutes sortes d'étoffes. On en trouve chez lui en or et en argent de tout prix, depuis 18 grains jusqu'à 4 gros et plus. »

Enfin, les potiers d'étain nomment aussi paillons les gouttes d'étain fin qu'ils emploient pour faire leurs soudures, et les feuilles d'étain minces et rondes, qui servent pour étamer le cuivre et pour le souder.

Paillonner, *v. a.* — C'est faire fondre des paillons d'étain, pour effectuer une soudure ou pour étamer un vase.

Paillot, *s. m.* — Locution usitée en haute et basse Normandie, en Picardie et dans l'Artois. Petite paillasse d'enfant, ou large coussin, rempli de balle d'avoine et servant de siège. Ce mot se rencontre dans notre mobilier dès le XIV[e] siècle. « II pièces entretenans de pallios ou sièges, à papegaux et à roses blanches. — *Item,* II autres palioz vermeux à vignetes. — *Item,* une autre pièce de sarge royée de soye jaune, et est près aussi estroite comme lesdiz palioz ou sièges dessus dis. » (*Invent. des biens trouvés*

en l'hôtel de Quatremares, après l'arrestation de Jeanne de Valois, 1334.) Aujourd'hui le mot paillot désigne exclusivement les petites paillasses qu'on dispose sous les jeunes enfants pour qu'ils ne mouillent pas leurs matelas et le reste de la literie.

Pain, *s. m.* — Nom qu'on a donné à la masse de certaines substances, dont la forme se rapproche plus ou moins exactement de celle du pain. Ce mot est employé surtout dans la métallurgie. On nomme pain d'acier, des lingots d'acier qu'on tire d'Allemagne ; pain de liquidation, un alliage de cuivre avec trois fois son poids de plomb, qui est livré au commerce sous une forme qui rappelle celle d'un pain aplati ; pain d'affinage, l'argent qui se fixe en masse plate dans la coupelle, où on l'a mis pour l'affiner, etc. On dit aussi un pain de savon, etc.

Pain. — On a donné autrefois ce même nom à une mesure équivalant au boisseau. « *Item,* six grans pains, qui sont par dedens de fust et par dehors d'argent blanc, et a en chascun ung baston de fust ; non peséz pour ce qu'il y a plus de fust que argent ; pesant CVI marcs III onces et demye et pour l'argent desdits bastons XXXII marcs III onces VII esterlins obole. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) On lit, en outre, dans un document cité par Du Cange (*Glossaire,* t. V, col 97) : « En la ville de Chauvery..., vault chacun pain un boisseau froment. »

Pain de sucre, *s. m.* — Terme de passementerie. Moule de bois ayant une forme cylindro-conique, et enroulé de soie. On donne aussi ce nom à tous les objets ou ornements dont la forme rappelle plus ou moins exactement celle du pain de sucre.

Paincterie, *s. f.* — Voir Painterie.

Paindre, *v. a.* ; **Paintre,** *s. m.* ; **Painture,** *s. f.* — Orthographe arbitraire de Peindre, Peintre et Peinture. (Voir ces différents mots.) On lit dans le *Débat de l'Yver et de l'Esté* (*Poésies françaises des* XVe *et* XVIe *siècles,* t. X, p. 46) :

> Esté, j'ay plus assez que tu n'as de déduis.
> J'ay mes chambres parées, paintes à fleurs de lis ;
> Il n'est poisson, ne beste, oyseaulx, grans ne petis,
> Saint, ne sainte, n'ymage, qui n'y soit par devis.

Painterie, *s. f.* ; **Paintrerie,** *s. f.* — Peinture. « A Colard le Voleur, varlet de chambre et paintre de Monseigneur le Duc, la somme de mil livres..., pour avoir faiz et fait faire, de painterie et aultrement, en son chastel de Hesdin, les ouvraiges et devises cy après déclairés... » (*Cinquième compte de Jehan Abonnel, receveur général des finances du duc de Bourgogne,* 1432.) « Deniers payéz pour chariots, accoustrement, menuiserie, broderie, painctrerie, orfèvrerie, mercerie, pennes et fourrures, selles, harnois, que façons de robbes, manteaux et chapperons de deuil. » (*Comptes des obsèques de Louis XII,* 1515.)

Pairol, *s. m.* — Voir Payrole.

Paisle, *s. m.* — Orthographe ancienne du mot poêle, pris dans le sens de dais. Racontant les funérailles de Philippe le Bon (1467), Olivier de la Marche écrit (*Mém.,* liv. Ier, p. 495) : « Le corps gisoit en son chariot, et par dessus avoit un paisle eslevé et après venoit le corps de Mme de Bourgongne. »

Paitrin, *s. m.* ; **Paistrin,** *s. m.* — Huche à pétrir. (Voir Pétrin et Maie.)

Pal, *s. m.* — Longue pièce de bois, généralement pointue à ses deux bouts. Au Moyen Age, on fit grand usage des paux pour enclore les propriétés, les villes et les camps. « Environ le temps que la bataille de Pontvalein fut, le duc de Lenclastre mist siège devant Montpaon, et estoit une ville que François avoient prins de nouvel, qui estoit close de pal et estoit bien avant vers Bordeaux. » (*Chronique normande,* p. 200, à l'année 1370.) Parlant de la bataille de la Broussinière (1423), Jean Chartier écrit : « En marchant picquèrent iceulx Anglois des paux en grand nombre, que ilz portoient avec eulx. » Et plus loin, à propos des combats qui eurent lieu devant Senlis (1429), il ajoute : « Et toute icelle nuyt et le jour très diligamment (les Anglais) se fortiffièrent de fosséz, de paux et d'autres taudiz. » On lit dans la *Chronique de la Pucelle,* à l'année 1423 : « Et quand les batailles dudit comte d'Aumale et du susdit la Poulle, Anglois, furent près l'une de l'autre, comme d'un traict d'arc, les Anglois marchoient fort, et en marchant ils picquoient de gros paulx, qu'ils avoient en grand nombre et portoient avec eux : et lors lesdits trois capitaines et les gens de cheval passèrent par entre les deux batailles, cuidans frapper d'un costé sur lesdits Anglois ; ce qu'ils ne peurent bonnement faire pour occasion des paulx. » Enfin Philippe de Comines, racontant la bataille de Montlhéry (1465), écrit : « Et trouvasmes tous les archiers deshouséz, chacun un pal planté devant soy et y avoit plusieurs pipes de vin desfonsées pour les faire boire. » A la même époque, par une synecdoque assez commune, on prit l'habitude de désigner l'espace enveloppé par des paux sous le nom de pal, et ce mot devint le synonyme d'enclos.

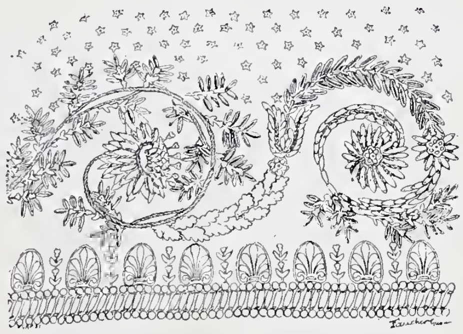


Fig. 8. — Broderie à paillettes, pour habit, exécutée sous le premier Empire.

Palais, *s. m.* — Demeure somptueuse, habitée par le chef de l'État, par le gouverneur d'une province ou par quelque grand personnage. On lit dans la *Complaincte de la damoyselle :*

> En grant palais me logoie à mon veuil
> Or suis logée en ce petit serqueil.

C'était dans le palais du souverain que se rendait autrefois la justice, d'où ce nom uniformément appliqué aux bâtiments où sont logés nos cours et tribunaux. A Paris même, on continua de désigner le sanctuaire de Thémis sous le nom de Palais, sans autre indication. Bien que, depuis le XVe siècle, les rois n'y habitassent plus, c'était cependant au Palais qu'après son Entrée solennelle, chaque prince nouvellement couronné venait prendre son premier repas. Les récits qui nous ont été conservés des *Entrées* de Charles VIII, Louis XII, François Ier, Henri II, Charles IX et Henri III montrent que cette coutume fut respectée jusqu'à la fin des Valois. La présence du roi et de son très nombreux entourage occasionnant toujours beaucoup de fracas, on prit l'habitude de se servir des mots : « faire palais » pour désigner un étalage de somptuosité. Nous trouvons cette expression employée dès les premières années du XVe siècle. On lit, en effet, dans la *Chronique*

du bon duc Loys de Bourbon, à l'année 1409 : « Et tous les jours avoit le duc de Bourbon des nouvelles de France, qui lui desplaisoient, car le roi despendoit argent à grant desroi, et le bailloit on a gens de petit estat, varlets de

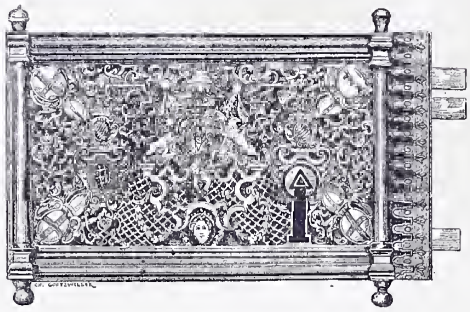


Fig. 9. — Palâtre à décor ajouré, orné d'armoiries (XVIIe siècle).

chambre, deux ou trois, qui faisoient grant palais en Paris et dehors. »

Au XVIIe et au XVIIIe siècle, le mot palais continua d'être usité, presque exclusivement, pour désigner le siège de la justice et la demeure du souverain. Encore ce terme ne fut-il jamais prodigué chez nous. On disait le palais du Louvre, mais seulement le château de Versailles, de Fontainebleau, de Saint-Cloud, etc. Parfois même ces belles résidences étaient qualifiées simplement MAISONS. (Voir ce mot.) Par contre, à cette époque, le mot palais fut employé, par dérision, pour caractériser l'excès de luxe que certains particuliers déployaient dans leurs habitations. Nous citerons comme exemple la satire suivante, faite contre le prince de Soubise à la suite de la défaite de Rosbach. (Voir *Vie privée de Louis XV,* t. III, p. 353.)

Soubise, après ses grands exploits,
Peut bâtir un palais qui ne lui coûte guère;
Sa femme en fourniroit le bois,
Et chacun lui jette la pierre.

Le palais dont il est question dans ces vers est devenu la propriété de l'État. C'est lui qui abrite aujourd'hui nos Archives nationales.

PALAIS (MARCHANDS, BOUTIQUES du). — On donnait ce nom aux marchands établis aux galeries du Palais de Justice de Paris, et aux boutiques qu'ils occupaient. Nous parlons de ces dernières au mot GALERIE.

Palaiseau (TOILE DE). — Toile de chanvre assez forte, dont on se servait généralement pour faire des doublures. « Quarante-sept pièces entières de toille verte de Palaiseau et une entamée, de onze à douze aunes chacune pièce. » (*Invent. de Mazarin,* 1653.) La toile de Palaiseau, estimée au XVIIe siècle, cessa d'être employée dans le mobilier, au siècle suivant.

Palançon, *s. m.* — Voir PALANSON.

Palanquin, *s. m.;* **Palankin,** *s. m.* — « Terme de relations, écrit Furetière ; est une espèce de chaise que des hommes portent sur leurs épaules, dont se servent les peuples orientaux de la Chine et de l'Inde, pour se faire transporter où ils veulent aller. » Cette définition, qui conviendrait aussi bien à la chaise à porteurs et à la litière, est inexacte. Ce qui distingue le palanquin des autres véhicules du même genre, c'est qu'au lieu d'être porté par des brancards, il est suspendu par des cordes au milieu d'une longue perche de bambou dont les extrémités reposent sur les épaules des porteurs. Les palanquins ne furent jamais en usage chez nous, ils ne figurent dans notre mobilier qu'à l'état de curiosité exotique. C'est à ce titre que nous relevons dans les *Annonces, affiches et avis divers* du 11 mars 1776 l'offre d'un « très riche palankin du Malabar, espèce de chaise qui se porte sur les épaules, avec sculpture, dorure en couleur, orfèvrerie, franges, cartisannes, pékin, glands d'or, d'argent et de couleurs, et bambou de vingt-deux pieds qui sert à le porter ».

Palanson, *s. m.* — Terme d'architecture. Morceau de bois servant à maintenir une cloison ou un mur de peu d'épaisseur, fait en torchis.

Palastre, *s. m.;* **Palâtre,** *s. m.* — Terme de serrurerie. Platine de la boîte où sont renfermés les pièces intérieures et les ressorts d'une serrure. Les côtés du palastre se nomment cloisons. Le palastre est réuni aux côtés de sa cloison par des étoquiaux. Le côté qui est percé de mortaises pour laisser passer les pênes, et qui porte le nom de têtière, est seul ajusté à queue d'aronde. Le palastre est presque toujours uni, cependant il est susceptible de décorations. Généralement, ces décorations sont en cuivre et appliquées sur la platine. Dans les serrures anciennes on rencontre des palastres en tôle repoussée ou en fonte de fer et chargés d'une ornementation plus ou moins riche. Un certain nombre de dessinateurs émérites, Lalonde notamment, en composèrent des modèles fort remarquables. Le *Journal de Verdun* (n° de janvier 1727, p. 72) parle de « boetes ou palastres de serrures en acier ou fer fondu », ornées de bas-reliefs qui étaient « de véritables tableaux ». Il en cite un « où, dit-il, les acteurs de la Comédie italienne sont représentez ». Aujourd'hui, nos goûts sont plus simples.

On donne aussi le nom de palâtre à la tôle battue en feuille. (BOISTE.)

Pale, *s. m.* — Voir POÊLE.

Palé, *adj.* — Voir PALLÉ.

Paleitrejo, *s. m.* — Locution limousine. Penture, armature en fer soutenant une porte.

Palète, *s. f.;* **Palette,** *s. f.;* **Pallette,** *s. f.* — Ce mot désigne un certain nombre d'objets différents. C'était, dans le principe, une sorte de petit battoir, dont les enfants faisaient usage pour jouer. « C'est de cette palette, dit Savary, que plusieurs outils ou instrumens, qui servent à différens artisans et ouvriers, ont pris leur nom, quoiqu'il y en ait plusieurs, qui n'y ont guères de rapport, soit pour la matière, soit pour la figure. » Parmi les palettes d'artisans, il faut citer celle des potiers, qu'ils emploient pour arrondir leur ouvrage ; celle des doreurs, sorte de pinceau, à l'aide duquel on prend les feuilles d'or sur le coussinet, pour les appliquer ensuite sur l'or-couleur, si l'on peint à l'huile, ou sur l'assiette si on peint en détrempe ; celle des

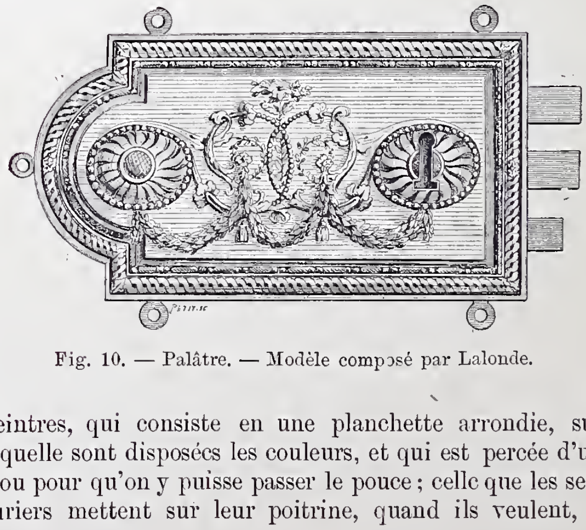
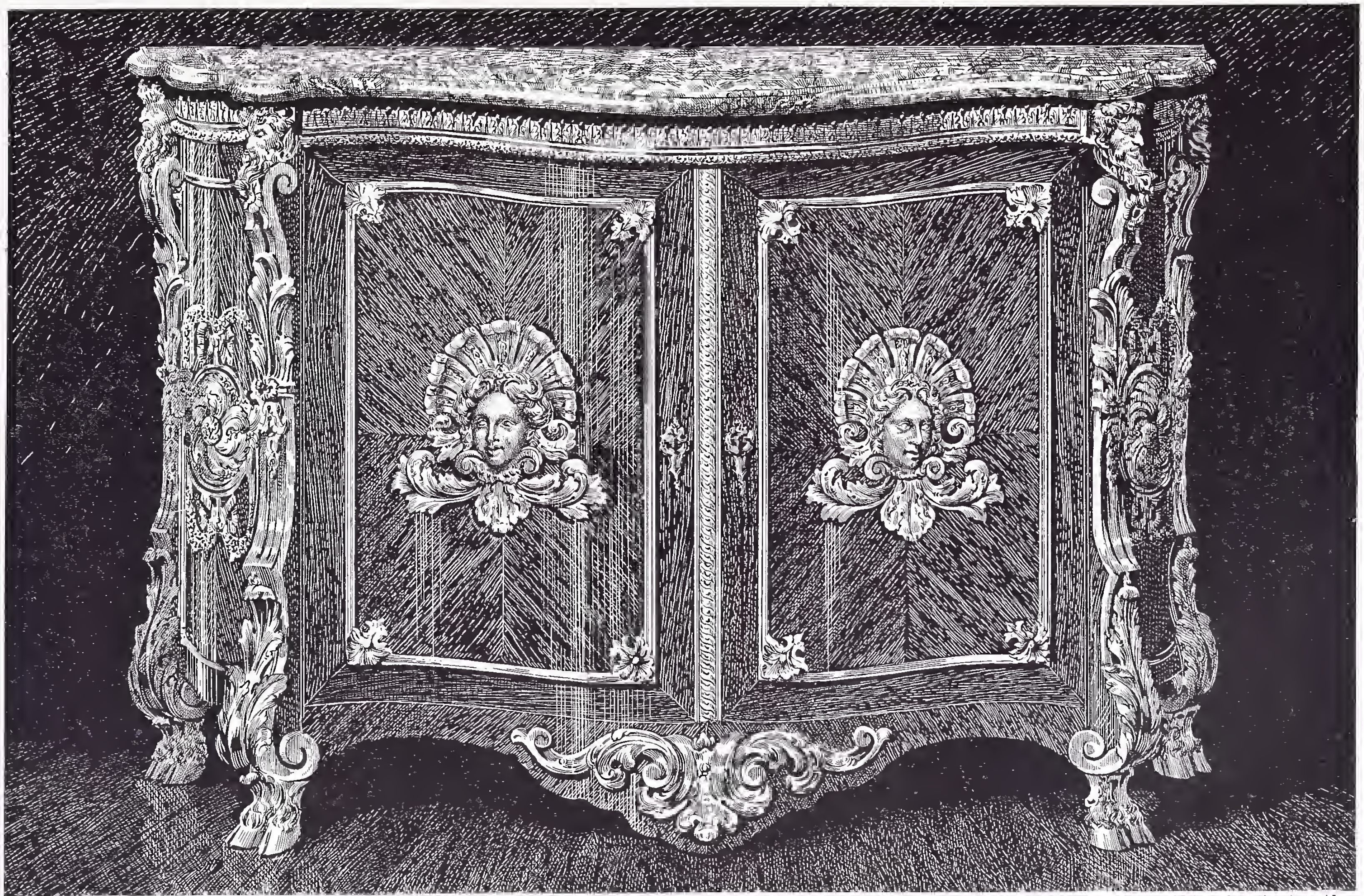


Fig. 10. — Palâtre. — Modèle composé par Lalonde.

peintres, qui consiste en une planchette arrondie, sur laquelle sont disposées les couleurs, et qui est percée d'un trou pour qu'on y puisse passer le pouce ; celle que les serruriers mettent sur leur poitrine, quand ils veulent, à



S. Hugard del. Maison Quantin, imp.-éd.

PALISSANDRE

BAS D'ARMOIRE ORNÉ DE BRONZES CISELÉS ET DORÉS (XVIIIe SIÈCLE)

(Mobilier national.)

l'aide du foret, percer quelque ouvrage ; et enfin la palette des relieurs qui leur sert à dorer le dos des livres.

En parcourant les anciens documents, on rencontre le nom de palette encore appliqué à beaucoup d'autres objets mobiliers. Ainsi il désigne une sorte de bougeoir en forme de pelle (et ici il semble être un diminutif de ce mot, en sorte que palette pourrait bien signifier pellette). On faisait grand usage de ces palettes, au XIVe et au XVe siècle. Les exemples suivants le prouvent : « Un chandelier à palette pour les dites estables. » (*Travaux exécutés au château de Cherbourg,* 1348.) « Une petite palete d'yvire à tenir chandelle, garnye d'un petit d'argent. — *Item,* une palette d'yvire, à ung crampon d'argent doré pour tenir les chandelles. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) « A Perrin Bernart, gainier, pour un estuy de cuir boully, poinçonnéz et armoiéz aux armes de France, pour mettre et porter une palette d'ivoire, garnie d'or pour mettre une chandelle, pour tenir devant le Roy à lire ses heures. » (*Comptes de l'argenterie de Charles VI,* 1395.) « Une palete d'ivoire dont le clo [u] à mettre chandelle est d'argent. » (*Invent. de Charles VI,* 1399.) « Une palette d'ébenus à mectre chandelle, et est le chandellier d'or. » (*Invent. des joyaux de la Couronne;* palais du Louvre, 1418.)

La palette était, en second lieu, une petite pelle en métal, qu'on faisait chauffer et sur laquelle on versait des parfums liquides qui, s'évaporant, répandaient ainsi dans toute la pièce d'agréables senteurs. Telles sont : « Une palette d'argent à ung manche de boys, pour mectre fumigacions. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) « Une palette d'argent à queue emmanchée de bois, où est hachée un escu aux armes de France, et est pour faire fumigations. » (*Invent. du château du Louvre,* 1418). « Une palette d'argent blanc, pour mettre feu à faire fumée. » (*Invent. du duc de Berry,* 1416.) Etc.

En Picardie, le mot palette a été longtemps synonyme de pelle. Comme preuve, on peut donner l'exemple suivant : « *Item,* en la petitte salle à gauche a esté trouvé deux grands chenets de fer à pommes d'airin, la pallette, la fourchette et les estenailles, aussy à pomme d'airin. » (*Invent. des meubles, titres et pappiers de Léonor de Pisseleu,* 1614.) Encore aujourd'hui, on donne, dans cette province, le nom de palette à de petites pelles dont les fumeurs se servent pour allumer leur pipe avec de la braise chaude.

Au XIVe siècle, la palette nous apparaît aussi sous la forme d'une petite spatule, employée pour puiser dans les boîtes pleines de confitures sèches. Dans ce genre, il faut citer « une palette à coudougnac (cotignac) armoyé de France et de la royne Jehanne de Bourbon ». (*Invent. de Charles V,* 1380.) C'est à cette même espèce d'ustensiles qu'appartient : « Une palecte ou cuiller d'or, pendant à une chesne et un annelet au bout, laquel est percée ou fonz de menuz trouz et escripte autour de lettres en latin », qui figure dans l'*Inventaire du château de Vincennes* (1418). Enfin, l'*Inventaire de Marguerite d'Autriche* (1524) nous révèle l'existence de palettes « bien percées, servant à presser le jus d'orainge, à longs manches, à ung pommeau au bout », dont l'usage est clairement indiqué, mais dont la forme et la structure sont moins aisées à définir.

Ajoutons, pour terminer, que l'on rencontre encore dans l'ancien langage le mot palette (sans doute corruption de *poelette*), usité pour désigner de petites écuelles d'étain ou d'argent, d'une capacité exactement fixée, dans lesquelles on recueillait le sang du malade qu'on saignait. C'est de ce genre de palettes qu'il est question dans la *Description du couvent de Saint-Lazare,* que nous a laissée Chapelle. (Voir *Œuvres de Chapelle et Bachaumont,* p. 126.)

> Le dîner, ou plutôt dînette,
> Que sans déjeuner on attend,
> N'est rien qu'un petit plat, moins grand
> Que la plus petite palette
> Dont on use à tirer du sang.

Ces palettes sont d'un usage fort ancien. Dans le principe, elles étaient en pierre. C'est du moins ce qui résulte du passage de la *Chronique rimée* de Ph. Mouskes, relatif à la mort de Dagobert (t. Ier, p. 60). Si nous en croyons Mouskes, le roi se faisait saigner « dans une pierre cavée », et la reine ayant fait percer cette pierre, le roi ne s'aperçut pas de la quantité de sang qu'il perdait, ce dont il mourut.

> Mors fu, çou dist-on, par sainnie,
> Par sa feme et par sa mesnie
> K'en sa sale une pière avoit
> Kavée, où li rois se sainnoit.
> Sa femme l'ot faite piercier.
> Et quant li rois s'y fist sainner,
> Tant i sanna k'il en moru,
> Car la pière pierchié fu,
> Si couloit à la tière jus.



Fig. 11. — Palette à saigner, d'après une estampe d'Abraham Bosse.

C'est seulement au XVIIe siècle que nous rencontrons dans les inventaires des palettes à saigner en argent. Dans l'*Inventaire du cardinal de Mazarin* (1653), nous remarquons : « Trois pallettes d'argent blanc, façon de Paris, marquées aux armes de S. É. » La première de ces palettes pesait 3 onces 4 gros. La seconde et la troisième, 3 onces 2 gros. Elles étaient donc de même capacité et de petite taille. Le 25 mai 1740, Thomas Germain livra pour les « Dames de France » (filles de Louis XV), qui allaient habiter l'abbaye de Fontevrault : « Trois palettes à saigner, dont les mains sont terminées par un cœur ; une soucoupe destinée à servir sous les palettes. Le tout en argent. » Ces petits meubles étaient, du reste, si répandus à cette époque, que l'*Inventaire de Mlle Desmares* (Saint-Germain, 1746) ne mentionne pas moins de « six palettes » de ce genre.

Paleton, *s. f.* — Locution limousine. Petite palette, dont on se sert pour retourner les crêpes et la galette de sarrasin sur la platine.

Palier, *s. m.* — Sorte de plate-forme, qui, dans la cage d'un escalier, donne accès aux diverses pièces. « Dudit palier nous sommes montés au premier étage par une seconde rampe composée de neuf marches pierre de taille, et au bout de laquelle rampe est un palier ou vestibule carrelé en carreau de Verdun... » (*Description du palais archiépiscopal;* Lyon, 1723.) Le palier marque l'étage. Du sol au premier palier, ou d'un palier à un autre, si la volée est

interrompue, cette interruption se nomme repos. Dans les escaliers à vis, le palier est de forme triangulaire. Il est généralement quadrangulaire dans les autres. On appelle *palier de communication*, celui qui dessert deux appartements et livre passage pour aller de l'un dans l'autre. Le palier, comme l'escalier, est susceptible d'une décoration plus ou moins somptueuse. Parmi les plus beaux paliers qu'on citait, au siècle dernier, comme dignes d'être visités, celui de l'hôtel de Toulouse méritait une mention spéciale. « L'escalier, écrit Piganiol, en parlant de cet hôtel (*Nouvelle description de la France,* t. II, p. 256), est le plus beau qu'il y ait à Paris, tant par la largeur et la douceur de ses rampes, que par l'étendue de son palier. Tous les ornemens sont d'un fini et d'une légèreté qu'on admire et ont été sculptés par Vassé. »

Palière (Marche). — C'est le nom qu'on donne à la marche qui termine une volée, et qui, par conséquent, affleure la plate-forme du palier.

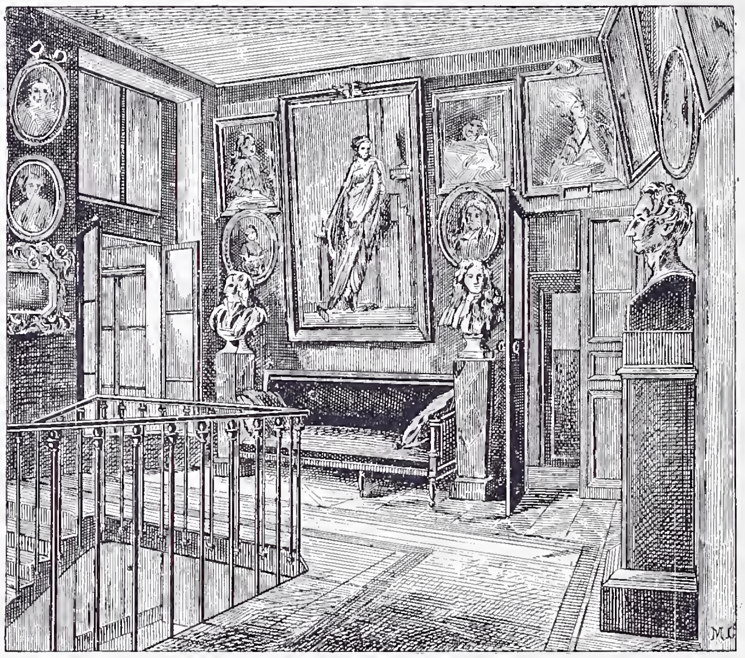


Fig. 12. — Palier de l'escalier intérieur de la Comédie-Française.

Paliot, *s. m.;* **Palliot,** *s. m.* — Locutions normande et picarde. Petite paillasse d'enfant, ou coussin rempli de paille d'avoine. (Voir le mot Paillot.)

Palis, *s. m.;* **Paillis,** *s. m.* — Suite de pieux formant une clôture. Il est très souvent question de palis dans les récits guerriers du XIVe et du XVe siècle. « Pour ceste cruauté, se mirent en armes les Jaques de Biauvoisis... Et avoient leur retrait en le maisson de Longueul Sainte-Marie, et estoit une forte maison, closse de murs et de palis, sans fosés. » (*Chronique de Courtrai* dans le *Recueil des chroniques de Flandre,* t. III, p. 198.) « Ils pouvoyent secourir et aider les uns les autres : et se cloyrent et fortifièrent de chascun côté de fossez et de palis. » (Olivier de la Marche, *Mém.,* à l'année 1451.) « Lesdicts ennemis avoient faict devant ladicte porte, comme du long d'une lance loing, un bon et fort palis, qui estoit gardé desdictes deux tours. » (*Mém. de Jean Le Maingre, dit Boucicaut, maréchal de France,* dans *Mém. relatifs à l'histoire de France;* t. VI, p. 54.) Au XVIe siècle, on trouve paillis employé dans le même sens. Parlant de la prise de Calais (1558), François de Rabutin écrit en ses *Mémoires :* « Et pour couvrir les harquebusiers, à cause que le sable et la grève estoit découverte et en vue, l'on avoit fait amener pareillement grand nombre de pierriz et pailliz de bois très sec, pour estre plus forts et légers de la haulteur d'un homme et de l'espesseur de demy-pied, couverts au dehors de trois ou quatre doigts de papier, collé l'un sur l'autre, chose que l'harquebusade ne peut faulser aisément. Et derrière iceux pailliz (que l'on a appellé postes) les harquebusiers pouvoient tirer plus assurément, par une petite lumière qui estoit au milieu. »

Palissade, *s. f.;* **Pallissade,** *s. f.* — Rangée de paux (voir Pal), c'est-à-dire de pièces de bois, destinées à enclore une propriété, à protéger une fortification. On lit dans les (*Mémoires du M^al^ de Vieilleville* (*Mém. rel. à l'hist. de France,* t. XXXII, p. 370) : « Mondit sieur le Mareschal fist incontinant eslever une plateforme joignant ladite palissade, où il fist placer quatre pièces d'artillerie dès le soir; qui les fist bien retirer. Et demeurèrent par ce moyen toute la tranchée et palissade libres à nostre armée. » Citons encore le texte suivant : « Le prisonnier fut mis dans le logis du Roy, autour duquel on travailla incessamment à faire une grande et forte pallissade de dix-sept à dix-huict pieds de hauteur, et esloignée de sept à huict pieds de la muraille du dit logis... Une compagnie de soldats de ladite citadelle montoit chaque iour en garde ès environs de ladite pallissade. » (*Récit véritable de tout ce qui s'est passé depuis que le sieur de Saint-Preuil fust arreslé jusqu'à sa mort,* 1641.) Par extension, on a donné le même nom à des rangées d'arbres qu'on plante au cordeau, et qu'on laisse croître en feuillage depuis le pied. C'est de ce genre de palissades qu'il est question dans le passage suivant des *Mémoires du cardinal de Retz* (t. III, liv. IV) : « Les orangers, les grenadiers, les limoniers y font les palissades des grands chemins. » De même pour ce fragment d'une lettre écrite par Mme de Sévigné, le 2 novembre 1679 : « On ôte (en déboisant) aux vallons leurs engrais naturels, et aux campagnes, les palissades qui les abritent des grands vents. » Daviler, dans son *Explication des termes d'architecture* (p. 719), nous apprend qu'au XVIIe siècle on distinguait les *grandes palissades* qui bordaient les allées de jardin; les *palissades d'appui,* dont on garnissait les terrasses; et les *palissades crénelées,* ouvertes d'espace en espace, en manière de créneaux, au-dessus d'une hauteur d'appui. A cette époque, égaliser les arbres qui composaient ces barrières naturelles s'appelait « tondre une palissade ».

Palissade. — En menuiserie, on donne encore ce nom aux montants des lambris, qui font saillie sur le nu de la boiserie. Le *Livre commode* (édit. de 1691, p. 42) fixe à huit livres la toise courante « de lambris à hauteur d'appuy de deux piés huit pouces de haut, avec palissades et compartimens de cadres, etc. »

Palissader, *v. a.* — Garnir, entourer d'une Palissade. (Voir ce mot.) Disposer, tailler des arbres en palissade. Parlant des jardins de Nérac, le traducteur des *Mémoires de De Thou* écrit : « Après cela, de Thou prit congé du roi de Navarre, qui lui fit voir ses jardins qu'il entretenoit avec un grand soin, et qui le promena dans les belles allées pallissadées de lauriers. » (*Mém. relatifs à l'histoire de France,* t. LIII, p. 153.)

Palissandre, *s. m.;* **Palixandre,** *s. m.;* **Palissante,** *s. m.;* **Pallixandre,** *s. m.* — Bois exotique appelé aussi *bois violet, bois de violette, bois de Jacaranda.* On le tire du

Brésil et parfois de la Guyane; il est importé soit en billes cylindriques, c'est-à-dire non équarries, ou en billes fendues dans le sens de la longueur ou encore en plateaux. Sous ces trois formes, il constitue un des bois les plus recherchés, et aujourd'hui les plus employés dans l'ébénisterie. Il est sec, dur, compact, inaltérable. Son grain fin et serré est susceptible d'un beau poli. Sa couleur brun violacé, avec des nuances marbrées, fonce encore avec le temps. Enfin, il répand une odeur agréable, qui rappelle vaguement celle de la violette.

C'est dans la première moitié du siècle dernier que le palissandre commença non pas d'être connu, il l'était déjà depuis longtemps, mais d'être employé d'une façon courante. Le *Mercure galant* de décembre 1717 indique comme étant à vendre : « Une commode de palissandre annelée pour 46 liv. » Dès l'année suivante, on voit figurer ce bois dans nombre d'inventaires parisiens : « Un petit bureau de bois de merissier et palissandre, garny de quatre tiroirs et deux guichetz dans le fond. » (*Invent. de Pierre Jarosson, procureur au Parlement;* Paris, 1718.) « Un petit bas d'armoire de bois de palissandre à plusieurs tiroirs avec son tapis de soye. » (*Invent. de François Levert;* Paris, 1720.) Etc. Aux environs de 1750, il devient fort à la mode. En 1746, on admirait chez la belle Mlle Desmares, à Saint-Germain, « une bibliothèque de palissandre garnie de cuivres ». Le 28 octobre 1749, Lazare Duvaux fournit à « Mademoiselle deux armoires d'encoignure, plaquées en bois de palissandre, avec pieds et entrées et leurs marbres de Flandre, 136 livres ». Le 11 mars 1752, il livre à Mme Rémond : « Une commode de quatre pieds, à trois tiroirs de hauteur, plaquée en palissandre, garnie d'entrées, rosettes et boutons dorés d'or moulu, avec son marbre, 136 livres. » (*Livre journal,* t. II, p. 31, 117.) A la même époque, ce bois précieux apparaît dans les ventes publiques. Le 21 mai 1750, on vend, rue Gaillon, vis-à-vis la rue Saint-Roch, des « secrétaires, armoires de palisendre (*sic*) et autres bois, commodes à dessus de marbre, etc. » Trois mois plus tard, à la *Vente de Mme la conseillère Mérault,* on voit figurer des « commodes à dessus de marbre, et bureaux de bois de palissandre, armoires et bibliothèques en marqueterie ». (*Affiches de Paris,* nos des 21 mai et 17 août 1750.) Nous relevons, à la *Vente du mobilier de Mlle Duclos,* également un bureau et une bibliothèque de bois de palissandre (*Annonces, affiches et avis divers,* n° du 3 avril 1761) ; à la *Vente de Mme Vernon* (4 septembre 1769), « une pendule à secondes de Julien le Roy..., dans une boëte de palissandre » ; à la *Vente du duc Charles de Lorraine* (Bruxelles, 21 mai 1781), « un grand bureau à écrire de bois de pallixandre et noisetier de Turquie, très richement orné de bronze doré ; le dessus est couvert de maroquin rouge, entouré d'un galon d'or » ; à la *Vente de Mme de Bastard* (6 juillet 1782), des « commodes, encoignures, secrétaires, bibliothèques et chiffonniers de bois de rose et palissandre » ; à la *Vente de Mme Boyer* (11 décembre 1789), « un beau christ d'yvoire, chef-d'œuvre de Girardon, la croix de bois de palissandre » ; à la *Vente de Mme Daine* (même date), « un secrétaire de bois de palissandre », etc. Toujours vers le même temps, les *Inventaires des meubles de la Couronne* nous signalent : « Une table de nuit de palissante (*sic*) à rebords chantournés, dont le dessus est de marbre de Flandre, ayant une tablette et par un des bouts un tiroir à bouton, portée sur quatre pieds de biche de même bois, garnis par le bas d'un déz de buys. » « Une commode de bois de palissante à placages, à dessus de marbre, bombée par devant, etc. » Ces exemples, qu'on pourrait multiplier, prouvent surabondamment que, dès cette époque, le palissandre jouissait d'une grande vogue. Nous en douterions, au surplus, que l'article suivant, emprunté à la *Vente du château de Versailles, pendant la Terreur,* attesterait suffisamment l'estime dans laquelle il était tenu. « Une table à écrire en bois de palixandre, en mosaïque, richement ornée de bronze doré d'or moulu, 3,210 livres. »

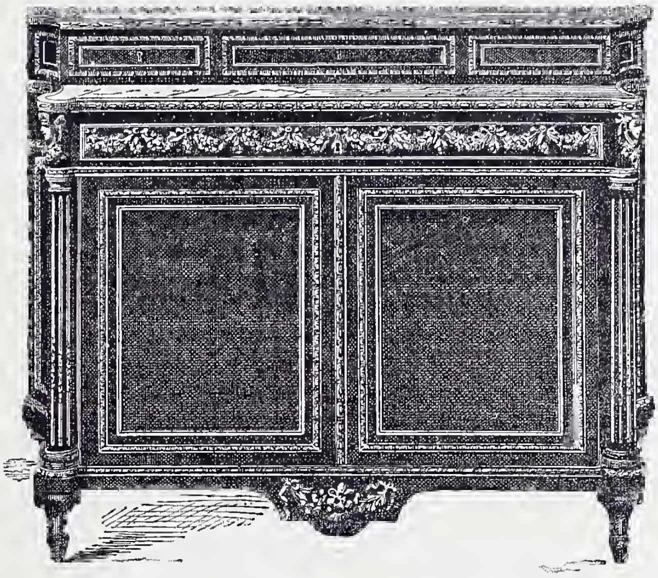


Fig. 13. — Bureau-chiffonnier en palissandre (XVIIIe siècle).

La rapidité et le développement des échanges, en faisant arriver le palissandre en quantité sur notre marché, ne lui ont rien fait perdre de ses qualités, mais lui ont enlevé quelque peu de son prestige. Aujourd'hui, c'est le bois par excellence des mobiliers bourgeois. Pour cette seule raison, ceux qui se piquent de raffinement le dédaignent et en préfèrent d'autres qui n'ont assurément ni sa beauté, ni sa durée, ni même son agréable odeur. Pour qu'on lui donne accès dans les intérieurs riches ou coquets, il faut qu'il soit rehaussé de bronzes finement ciselés, comme le « grand et beau bureau plat en bois de palissandre satiné, orné de cariatides de femmes, de pieds de bouc, de volutes à feuillage en bronze ton vieil or », qui figurait à la *Vente de Mlle Lucie Dekern* (avril 1885), ou comme la « petite commode à deux tiroirs, en bois de rose et palissandre, ornée de bronze rocaille », qui décorait le cabinet de toilette de Mlle Jeanne Olivier (vendu en novembre 1888).

Palisser, *v. a.* — Entourer avec un palis. Racontant le « pas » de Chalon-sur-Saône qui fut tenu, en 1449, par Jacques Delalain, Olivier de la Marche écrit : « Et le premier samedy de septembre fut un pavillon tendu, au bout du grand pont, du costé de Sainct-Laurens, souveraineté du duc de Bourgogne, et fut iceluy pavillon palissé et barré moult honnorablement. »

Palladium, *s. m.* — Métal blanc, très difficile à fondre, très malléable, découvert par Wollaston, et dénommé d'après la déesse ou la planète Pallas.

Pallamelle, *s. f.* — Locution provençale. Paumelle, sorte de gond ou de penture de fer formant le T. « Deux grandes palamelles de fer. » (*Invent. de Georges Drumenoir;* Marseille, 1583.)

Palle, *s. m.;* **Pale,** *s. m.;* **Paile,** *s. m.;* **Paille,** *s. m.* — Du Cange et son continuateur, faisant dériver palle du bas-

latin *palla,* donnent à ce mot et à ses analogues, paille et paile, le sens de tenture et de tapisserie ; mais ils ne produisent, à l'appui de leur interprétation, que les trois exemples suivants, dont la clarté et l'autorité ne semblent pas

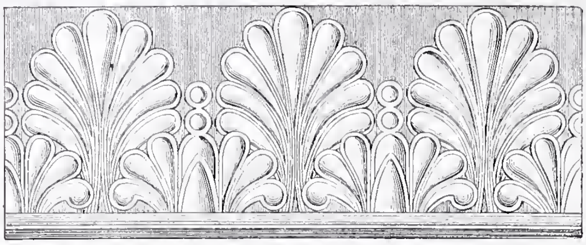


Fig. 14. — Frise ornée de palmes et palmettes.

décisives. Le premier est tiré du *Roman de la Guerre de Troyes.*

En une chambre à or ovrée,
Portendue de pailles chiers.

Le second provient des *Annales de saint Louis ;* il est ainsi conçu : « Et fist tantot parer le moustier de pailes de soye. » Enfin le troisième, emprunté au *Roman de Robert le Diable,* dit :

Devant lui, par les rues tendent
Pailes tapis et keustepointes.

D'autre part, nous avons relevé dans les *Mémoires* d'Olivier de la Marche, dans l'*État de la maison du duc de Bourgogne* et dans la *Conqueste de Gennes* (1507), un certain nombre de passages où le mot palle ou pale est employé avec la signification de poêle ou dais sans pentes. Nous donnons ici d'autant plus volontiers ces extraits, que le sens résultant de ces diverses citations peut parfaitement s'appliquer aux textes produits par Du Cange et par D. Carpentier ; étant admis surtout qu'à ces époques de tentures luxueuses et compliquées, le dais prenait parfois des proportions considérables et couvrait tout le plafond. Parlant de la réception, par Philippe le Bon, à Besançon, de Frédéric, roi des Romains (1442), Olivier de la Marche s'exprime de la façon suivante : « Les citoyens aportèrent un palle de drap d'or, porté par les plus notables bourgeois d'icelle cité, sous lequel palle entra le Roy des Romains ; et à la vérité, il travailla beaucoup et mit grande peine de faire que le duc de Bourgongne entrast avecques luy sous le dit palle ; mais le duc ne le voulut point faire... » (*Mém.,* liv. I[er], p. 169.) Plus loin, à propos de la cérémonie de la *Toison d'or* qui eut lieu à Gand, en 1446, notre auteur dit encore : « A l'endroit et par dessus la place du roy d'Arragon, avoit un riche ciel de drap d'or, comme s'il y eust esté en personne ; et estoit sa place au dessus de celle du duc d'Orléans et en ce mesme rang, et fut la place du duc de Bourgongne au maistre et principal siège couvert de son palle, qui fut de drap d'or et n'avoit au demourant nul différent à ses frères et compaignons, sinon que le tableau de ses armes estoit un peu plus grand et plus large que les autres. » (*Ibid.,* liv. I[er], p. 259.) Dans l'*Estat du Duc,* Olivier de la Marche, décrivant le cérémonial de l'audience ordinaire, ajoute : « L'audience se tient le lundy et le vendredy, et le Duc au départir de son disner va en la salle où l'audience est préparée et est accompaigné de la noblesse de son hostel, assçavoir : princes, chancelier, escuyers et autres et n'y oseroit nul homme faillir : le Duc se sied en sa chaire, richement parée de palle de drap d'or, et le marchepied, qui est large et de trois pas de montée, est tout couvert de tapisserie richement. » (*Estat du Duc,* p. 658.) Enfin, nous lisons dans la *Conqueste de Gennes* (*Archives curieuses de l'hist. de France,* t. II, p. 21) : « *Item,* le Roy estoit monté sur ung coursier armé de pied en cap, tenant une espée nue en sa main, en signe de victoire, et ung palle sur sa teste à six bastons, que tenoyent six anciens de la dicte ville de Gennes. Ledit palle estoit de satin frizé d'or, moytié toille d'argent et franges de mesme, chargé icelluy de fleurs de lys. » (Pour le surplus, voir Poêle.)

Palle. — Au XVI[e] siècle, on rencontre, parfois, dans le Bordelais, ce mot avec la signification de poêle ou de pelle. « Plus une galle, deux broches de fer, une carmailhère, ung chandelier vieux de léton, une palle de fer, le tout vallant cinquante solz. » (*Invent. de Pierre Capdeville, bourgeois et marchand ;* Bordeaux, 1591.)

Pallé, *adj.* ; **Palé,** *adj.* — Se disait des étoffes disposées par bandes alternées, ou rayées de couleurs différentes. « Une chambre à parer, pallée de draps d'or et de camocas, laquelle le roy a eue et faicte en ce terme... le jour de Noël. » (*Compte d'Étienne de la Fontaine, argentier du Roy,* 1351-1352.) « Une vieille couverture de veluiau, pallée de roys (raies) rouges et vers, et doublée de bougran qui est destaint. — *Item,* trois pièces de paremens à tendre contre paroiz, lesquelz sont pallés de veluiau vert et de drap d'or de plusieurs couleurs, et sont appellées la salle au patriarche. — *Item,* deux soyeries pareilles qui sont pallées de soye blanche et violete, contenant chascune sèze royes d'or et de soye. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) « Au dit Jehan Wallois, pour une chambre de tapisserie palée de couleurs vert et blanc... » (*Dixième Compte de Guy Guilbaut, gouverneur de la despense du duc de Bourgogne,* 1428.) Le mot pallé ne se rencontre plus à partir du XVI[e] siècle.

Pallemail, *s. m.* — Voir Paillemail.

Pallette, *s. f.* — Voir Palette.

Pallier, *s. m.* — Voir Pailler.

Palliz, *s. m.* — Voir Palis.

Palme, *s. f.* — Ornement qui rappelle plus ou moins exactement la feuille de palmier. Dès l'Antiquité, la palme a été usitée dans la décoration des édifices. Au Moyen Age, on la trouve, mais plus rarement, dans l'ornementation de l'orfèvrerie. Au XVII[e] siècle, elle devient à la mode surtout dans les étoffes. Nous relevons dans l'*Inventaire de Mazarin* (1653) : « Six pièces de satin à ramage de palmes, le fonds rouge cramoisy, les palmes amaranthe », et dans l'*Inventaire du surintendant Fouquet* (1661) : « Un liet de brocard d'or fin, fondz incarnadin, sçavoir le dossier, pente du dedans, foureaux de pilliers, courtepointe, doubleures de rideaux, quantonnières et bonnes-graces de brocard tout or, à palmes. » Les étoffes à palmes, imitation de cachemire, ont été également fort en vogue au commencement de ce siècle.

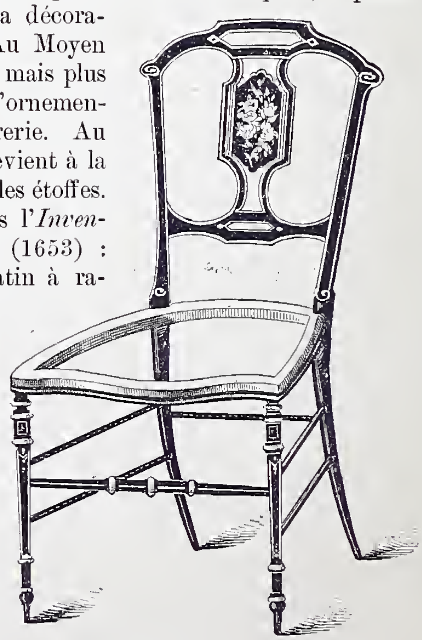
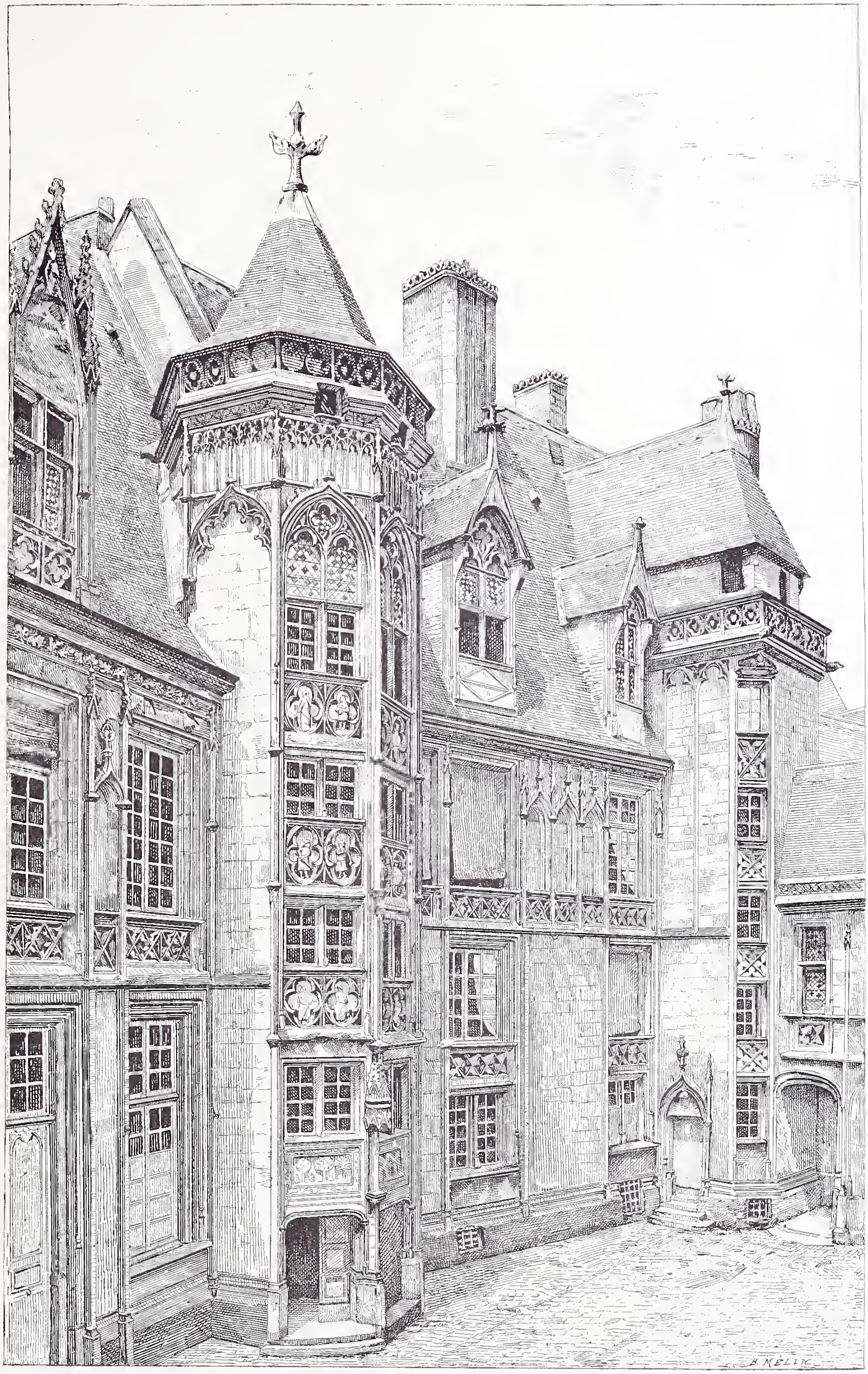


Fig. 15. — Chaise à palmette.



B. Melin del. Maison Quantin, imp.-éd.

PANS COUPÉS

COUR INTÉRIEURE DE L'HOTEL DE JACQUES CŒUR, A BOURGES (XVe SIÈCLE)

PALME. — Sous l'Ancien Régime, désignait, en Languedoc, une unité de longueur. Ce nom venait de ce que cette mesure représentait à peu près la longueur de la paume de la main, en latin *palma*. La dimension exacte de la palme était, au siècle dernier, de 9 pouces 2 lignes. L'aune de Paris contenait, par conséquent, 4 palmes 4/5 de palme; autrement dit, 24 palmes de Languedoc faisaient 5 aunes de Paris. Dans la Gascogne et dans la Provence, où cette mesure demeura constamment en usage, on l'appelait plus généralement PAN. (Voir ce mot.)

Palmette, *s.f.* — Petite palme. Ornement en manière de palme, employé dans l'architecture et dans la décoration des objets mobiliers. Par extension, on a appelé palmettes certains ornements n'offrant que des rapports très lointains avec la palme qui leur donne son nom.

CHAISE A PALMETTE. — Petite chaise laquée ou dorée, dont le dossier est occupé à son centre par un léger cartouche en bois sculpté ou mouluré.

Palo, *s.f.;* **Palot**, *s. m.* — Locutions provençale, limousine et picarde. Dans la Provence et le Limousin, palo signifie pelle de fer ou de bois. En Picardie, palot désigne seulement la pelle de bois.

Palombin, *s. m.* — Sorte de marbre blanc, compact, et à grain fin. (LITTRÉ.)

Pan, *s. m.* — Peu de mots, dans le mobilier et la construction, ont des significations plus variées et plus nombreuses. Tout d'abord, c'est la partie d'un tout. On dit un pan de tapisserie, un pan d'étoffe, pour désigner un morceau plus ou moins considérable d'étoffe ou de tapisserie. « Ung pan de lit d'ung riche et beau drapt d'or frizé rouge... — Six pans de drapt d'or frizé dont l'une (*sic*) est partie en deux aux armes d'Espaigne... » (*Invent. de Marguerite d'Autriche,* 1523.) « Après les premiers chariotz en aperçurent autres XXV à gros coursiers comme les autres, mais les chariotz n'estoient couvertz que de grans pans de cuirs rouges. » (*Roman de Jehan de Paris,* p. 81.) De même on dit un pan de muraille, pour indiquer une fraction d'un mur, prise de la base au sommet.

En second lieu, pan signifie le côté d'un ouvrage de menuiserie, d'orfèvrerie, d'architecture. Autant de côtés, autant de pans. C'est ainsi que l'on écrit : « Deux escabeaux de velours tout uny couleur de feu, à huit pans. » (*Invent. du cardinal de Mazarin,* 1653.) « Deux grandes lanternes à huit pans, couvertes de fer-blanc doré. » (*Invent. du mobilier de la Couronne,* 1673.) « Deux corbeilles à fruit, une autre grande à huit pants. » (*Description de l'argenterie de l'abbé d'Effiat;* Paris, 1698.) « Deux cornets de porcelaine de la Chine colorée, à huit pans. » (*Vente de Mme de Pompadour,* 28 avril 1766.) « Une boîte à six pans en laque usé noir et or, renfermant trois boîtes en losange assorties. » (*Collection de la reine Marie-Antoinette,* 1789.) Etc. Par analogie avec ce dernier sens, on a donné également, dans quelques provinces, le nom de pan aux battants ou portes des armoires, buffets, etc. Dans l'*Inventaire du sieur Angely* (bourg et paroisse d'Allou, 1777), nous lisons : « Un buffet, avecq son vesselier au-dessus, ouvrant le tout à deux pans, et fermant à clef. » Et toujours par analogie, dans le châlit ou bois de lit, on appelle de ce même nom les traverses qui viennent s'assembler dans les pieds, et qui portent soit le fond sanglé, soit les goberges.



Fig. 16. — Pan de bois.
Maison du XVIe siècle, connue sous le nom de Maison des Marets, à Bures (Seine-Inférieure).

PAN COUPÉ. — On donne ce nom à une figure dont les angles sont abattus ou coupés, et qui, au lieu d'être carrée ou quadrangulaire, devient ainsi octogone. Pour citer un exemple emprunté à l'architecture, la place Vendôme, qui devait être carrée, dans son principe, a pris, grâce à quatre pans coupés, la forme que nous lui voyons aujourd'hui. Ce terme s'applique aussi aux meubles ou aux objets mobiliers dont les angles sont abattus. On fait des armoires et des buffets à pans coupés. Dans le *Procès-verbal de l'apposition des scellés après le décès de Garnier de l'Isle, contrôleur des bâtiments du Roy* (1755), on remarque parmi la « vaisselle d'argent laissée à la demoiselle de l'Isle, pour l'usage de la maison » : « Un grand plat à soupe à pan coupé, un plat [à] bouilly à pan coupé, trois plats longs, un grand et un petit chantourné. » A la fin du siècle dernier, on abusa dans le mobilier, et surtout en architecture, des pans coupés. Parlant du pavillon de Madame Élisabeth à Versailles, construit par l'architecte Chalgrin, Krafft s'exprime ainsi : « La distribution en est régulière, mais les avant-corps et les pans coupés mul-

tipliés, que le plan présente sur les faces extérieures, sont peu favorables à leur décoration. » (*Recueil d'architecture civile,* p. 6.)

Pan de bois. — On donne ce nom à des clôtures de charpenterie. Dans les pays où le bois est particulièrement abondant, on construit en pans de bois les façades extérieures. Nous donnons un exemple de ces sortes de constructions. (Voir fig. 16.) Le plus souvent les pans de bois servent de murs de refend ou de cloisons. On distingue deux sortes de pans de bois, ceux dont la charpente est apparente, et ceux qui sont hourdis extérieurement. Dans ces derniers, le bois est équarri avec moins de soin et plus grossièrement assemblé. Quand les pans de bois ne sont pas équarris, ils prennent le nom de colombages.

Pan. — Enfin c'est encore une mesure de longueur, qu'on appelle également Palme ou Empan, et qui a été usitée dans le midi de la France, surtout en Provence et en Gascogne, jusqu'à la fin du siècle dernier. Le pan était la huitième partie d'une canne. Il mesurait 9 pouces et 2 lignes de Paris. Le pan était généralement employé comme unité de longueur pour tous les objets mobiliers. Exemples : « *Item,* du cousté de vers le jardin de la maison communes, aura des armoires... et seront les dites armoires de dix pans de haut et de deux pans et demy de large dans œuvre. » (*Ouvrages de fusterie, baillés à maistre Jacques Perelle de Tholose; Recueil des contrats de la ville de Toulouse,* p. 45, année 1528.) « Ung archiban de noyer ja vieulx avec son dossier, de longueur de sept ou huict pans. » (*Invent. de Jacques de Laude;* Marseille, 1571.) « Plus ung tableau où est depainct listoire de sainte Suzanne, en toille, de six pans ou environ aves ses cornisses. — Plus ung autre tableau du jugement de Sallomon, peinct en toille, de même longueur avec ses cornisses. » (*Invent. des biens trouvés dans la maison de Georges Drumenoir;* Marseille, 1583.) « Une table de noyer d'environ six pans de long... » (*Invent. de G. Évesque;* Marseille, 1587.) Etc.

Pana, *s. m.;* **Panaman**, *s. m.* — Locutions lyonnaise et forézienne. Pana signifie torchon; panaman, torchon à mains ou essuie-mains.

Panache, *s. m.;* **Penache**, *s. m.;* **Pennache**, *s. m.* — On donna d'abord ce nom à un bouquet de plumes que les dames tenaient à la main, et dont elles se servaient comme d'Émouchail (voir ce mot) pour se garantir des insectes. Saint-Gelais, dans son *Histoire de Louis XII* (p. 204), racontant le banquet qui fut offert au roi, après la prise de Gênes, écrit : « En ce voyage, le seigneur J.-J. Trivulce feit un banquet au Roy, où il y avoit autant de dames avec leurs panaches pour leur esventer le visage, que on pourroit veoir de plumeaux en une compaignée de mille hommes d'armes. » Et Rabelais (*Pantagruel,* liv. III, chap. xix) prétend que « la chosette faicte à l'emblée... plus plaist à la déesse de Cypre, que faicte en vue du soleil... avec un esmouchail de soye cramoisyne et ung panache de plumes indicques, chassant les mouches d'autour ».

Plus tard, on appela plus spécialement, dans le langage mobilier, du nom de panache, les bouquets de plumes d'autruche entourant une aigrette de héron, dont, au xvie et au xviie siècle, on prit l'habitude de surmonter les colonnes des lits à quenouille. C'est de la fabrication de ces ornements que les plumassiers prirent le nom de *Maistres Panachers, Bouquetiers de la ville de Paris.* Au xviie siècle surtout, cette mode fut poussée jusqu'à l'exagération. Racontant la visite qu'Anne d'Autriche fit à Mme de Chaulnes, dans « sa belle maison de la place Royale », la *Gazette de France* du 16 avril 1647 nous apprend que « les seuls pennaches d'un lit » étaient « estiméz plus de 14,000 livres ». Le bel aspect décoratif de ce genre d'ornements les fit imiter, dans les objets mobiliers, en bois sculpté ou en métal. Dans l'*Inventaire du mobilier de la Couronne* du 20 février 1673, nous relevons : « Deux moyens bras (en vermeil doré) cizeléz de masques, godrons et panaches pesant 5 marcs 5 onces 6 gr. » Au xviie siècle, on écrivait aussi penache. « Plus deux boittes de boucquetz, avec un penache, pour neuf livres. » (*Invent. de Grégoire Beaunom, marchand;* Bordeaux, 1607.)

Panache. — Est également un terme d'architecture. On donne ce nom à la portion de voûte placée entre les arcs qui supportent un dôme. On dit plus communément Pendentif. (Voir ce mot.)

Panacher, *s. m.* — Fabricant de panaches. Nom que prenaient autrefois les Plumassiers. (Voir ce mot.)

Pancarpe, *s. m.* — Terme d'architecture. Guirlande de fruits et de fleurs, employée comme décoration.

Pancarte, *s. f.;* **Pancharte**, *s. f.* — Tableau sur lequel on écrivait les choses qui devaient être portées à la connaissance du public. Sorte d'ardoise sur laquelle les portiers traçaient les noms des visiteurs. Feuille de carton pliée en deux, servant à mettre les papiers d'un usage journalier. Par extension du premier sens, privilèges, parchemins de famille, titres établissant les droits des villes et des provinces, qu'on tenait exposés dans la salle de délibération du Conseil. Au xvie siècle, on écrivait pancharte. On lit dans les *Mémoires du maréchal de Vieilleville* (*Mém. relatifs à l'histoire de France,* t. XXIX, p. 140) : « Et furent bruslez en public toutes les panchartes, anciens privilèges, remembrances, et vieux enseignements, octrois, tiltres, franchises et immunitéz données par les roys, à l'hostel de ville de Bordeaux. » Citons encore le passage suivant de la *Complaincte des bons vins,* où notre mot est employé dans un sens plus bachique :

> Pour nous venir donner l'assault,
> Premièrement aura sa grant pancarte,
> Qui ne tiendra pas pinte, pot ou carte,
> Mais un grand ceau juste et bien mesuré.

Pance, *s. f.* — Terme de fondeur. Les pances d'une cloche sont les endroits où se fait la percussion du battant, quand elle est en branle. C'est aussi l'ancienne orthographe de Panse. (Voir ce mot.)

Pandore, *s. f.* — Instrument de musique rappelant le luth, par sa construction et sa sonorité. Cet instrument, peu employé, du reste, est particulier au xvie et au xviie siècle. On lit dans le *Miroir du contentement* (Paris, 1519) les vers qui suivent :

> Je veux le luth, le violon,
> La harpe et la douce pandore,
> La flûte et le tambour ancore...

Pane, *s. f.* — Voir Panne.

Panelier, *s. m.;* **Pannelier**, *s. m.;* **Pennelier**, *s. m.* — Vannier, fabricant de paniers. « Pierre le pannelier, pour deux panniers neufs garniz de clefs, achetés de lui, etc. — Marie la pannelière, pour appareiller les panniers du garde-manger de la cuisine. » (*Comptes de l'hôtel de Charles VI,* 1380.) « Perrin le pennelier, pour deux penniers d'esclisses achattéz de lui. » (*Ibid.,* 1383.)

Paneterie, *s. f.* — C'était le lieu où, dans les anciens châteaux et dans les palais, on conservait le pain et où on le distribuait. A une époque où tout châtelain avait autour de lui une « maison » nombreuse, des serviteurs de toutes sortes, et entretenait une garnison plus ou moins

considérable, la paneterie occupait une place importante dans le logis. Il fallait, en effet, une pièce d'autant plus vaste pour emmagasiner le pain nécessaire à tant de monde, que l'on ne cuisait guère qu'une fois par semaine et souvent même deux fois seulement dans le mois. Aussi est-il question de la paneterie dans la description de la plupart des résidences seigneuriales et princières. De même pour les couvents. « Au chief du cloistre, d'autre part, estoient les cuisines, les bouteilleries, les paneteries ; et les despenses de celi cloistre servoyent devant le Roy et devant la Royne, de char, de vin et de pain. » (*Mém. de Joinville,* t. II, p. 236.) « *Item,* celuy jour, cerchâmes toutes les autres chambres et chambrettes, gardes-robes, nourriceries, allées de haut et de bas, les caves, les seliers, le fournil, la cuisine, la paneterie, etc. » (*Invent. des biens trouvés à l'hôtel de Quatremares, après l'arrestation de*

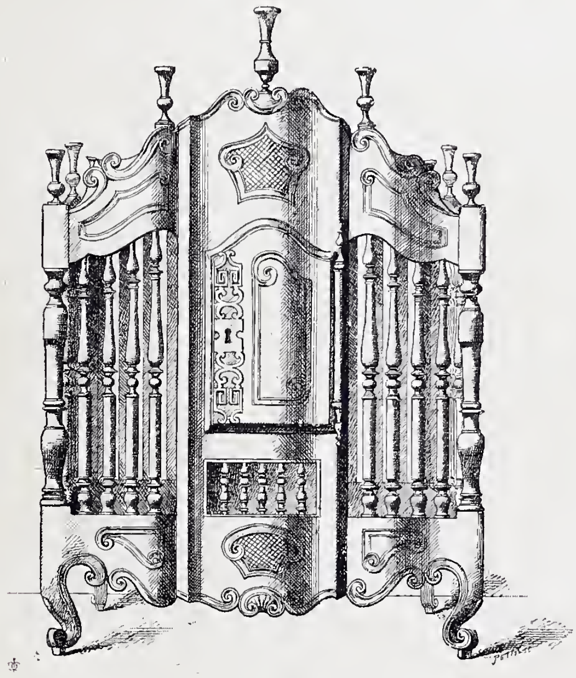


Fig. 17. — Panetière en noyer (XVIIIe siècle).

Jeanne de Valois, 1334.) On pourrait multiplier les citations. Quoique d'une certaine étendue, la paneterie, toutefois, était très sommairement meublée. Nous avons la description mobilière de plusieurs de ces offices, aux environs de 1475. La paneterie du château d'Angers, à cette époque, comportait : « Une table et deux tréteaux ; une petite selle à quatre piéz ; deux huges à mectre pain, dont l'une à couvercle fermant à clef et l'autre non ; troys aes (ais) qui servoient de dressouer ; un vieil escabeau. » On voit qu'il n'y avait rien là de bien luxueux. Le mobilier de la paneterie du château de Reculée est encore plus sommaire. Il se compose d'une table garnie de « tréteaulx, deux petits ayes portans sur chevilles, une huge de paneterie ». Cette pièce continua d'exister dans les habitations seigneuriales, jusqu'à la fin du XVIIe siècle. Plus tard, ayant cessé d'avoir sa raison d'être, elle disparut.

Sous l'ancienne monarchie, le service de la paneterie constituait un des six offices de la Couronne. Au XVe siècle, ces six offices, qui étaient qualifiés « mestiers » de l'hôtel, étaient la Paneterie, l'Échansonnerie, la Cuisine, la Fruiterie, l'Écurie, la Fourrière. L'*Ordonnance pour l'hostel du Roy Philippe le Bel et de la Royne sa femme, faicte en janvier* 1285, fixe à trois le nombre des panetiers de service. « C'est à sçavoir ung pour le Roy et deux pour le comun, et doivent querre le pain, et servir en, et estre au paier toutes les fois que il pourront estre. » L'*Ordonnance de Charles VI,* réglant le fonctionnement de son « hostel », (1422), porte ce chiffre à quatre. « Desquels quatre panetiers, les deux serviront par mois, et servira le premier à son tour, comme les autres, et auront leurs harnois et deux chevaux chacun, et ne se mesleront ceux de la bouche aucunement du fait de la depense ; mangeront en salle. Et le pannetier de la despense emprès le sac[au] pain, ou lès de la salle pour voir faire la despense. » Plus tard, la paneterie fut divisée en *Paneterie bouche,* c'est-à-dire regardant la table du roi, et *Paneterie du commun,* et les deux charges furent séparées. L'une et l'autre occupaient un personnel considérable et hors de proportion avec l'importance du service. Aussi l'auteur de la *Réformation de ce royaume* (1623) n'hésitait-il pas à dire au roi : « Que vous servent tant d'officiers de Cuisine, de Pannetcrie, d'Eschansonnerie, de Gobellets ? A qui est bon tout cela ? »

Panetière, *s. f.* ; **Pannetière,** *s. f.* — Sorte de gibecière dans laquelle les bergers et les voyageurs serraient leur pain et leurs provisions de bouche. La panetière se portait suspendue à une courroie et sur les reins. Dans sa première *églogue,* Ronsard écrit :

> Loin derrière son dos est gisante à l'escart
> Sa panetière enflée, en laquelle un regnard
> Met le nez finement, et d'une ruze estrange
> Trouve le déjeûner du garçon et le mange.

Plus loin, dans le *Chant pastoral* qu'il écrivit à propos du mariage de Claude de France, fille de Henri II, avec le duc Charles de Lorraine (1587), le poète dit encore, s'adressant à ce dernier :

> Appollon fut berger, et le Troyen Pâris ;
> Et le jeune amoureux de Vénus, Adonis,
> Ainsi que toy, portoit au flanc la panetière
> Et par les bois sonna l'amour d'une bergère.

Par analogie, on désigna sous ce nom une sorte de petite armoire à claire-voie, qu'on suspendait parfois à la muraille et dans laquelle, à la campagne, on conservait le pain. En Bretagne et dans le midi de la France, on rencontre encore de ces panetières. Nous donnons le dessin d'un de ces petits meubles. (Voir fig. 17.) Aujourd'hui on fait pour les salles à manger bourgeoises des panetières en forme de buffet, surmontées d'une tablette à galerie destinée (au moins en apparence) à recevoir le pain.

Paneton, *s. m.* — Petit panier d'osier, qu'on garnit intérieurement de toile, et dans lequel on place le pain avant de l'enfourner.

Panette, *s. f.* — Diminutif de panne. Petite étoffe ressemblant au velours, dont on se servait pour couvrir les sièges. « Deux grands fauteuils garnis de crin, couverts de panette rouge. » (*Invent. du maréchal d'Humières;* Lille, 1694.) (Voir PANNE.)

Paney, *s. m.* — Locution bordelaise. Panier, corbeille. « Un petit paney à dos rebotz, et certana quantitat de trenchors. » (*Invent. de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André;* Bordeaux, 1442.)

Panier, *s. m.* ; **Pannier,** *s. m.* ; **Pennier,** *s. m.* — Ouvrage de vannerie propre à contenir ou à porter les objets les plus divers. Les paniers, s'appliquant à une multitude d'emplois différents, ont presque autant de formes que d'emplois et presque autant de noms que de formes. Les CORBEILLES, les BOURRICHES, les MANNES, les MANNETTES, les NOGUETS, les VERVEUX, etc., constituent des variétés de paniers qui chacune fournissent, dans ce livre,

matière à un article spécial. Suivant l'usage auquel on les destine, les paniers sont fabriqués de façons différentes. On en fait à claire-voie ; d'autres sont pleins ; dans les uns, l'osier conserve son écorce ; dans les autres, il est

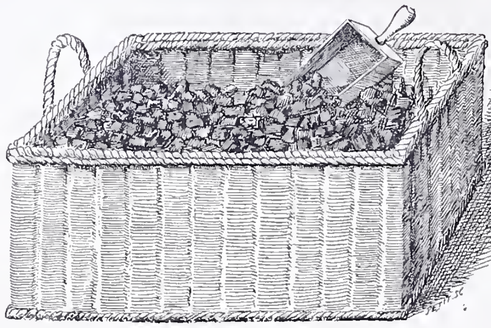


Fig. 18. — Panier à charbon, d'après une miniature de la fin du XVe siècle.

employé sans écorce. Quant aux formes, nous l'avons dit, elles varient à l'infini : il y en a de longs, de ronds et de carrés ; de grands et de petits ; de profonds et de plats. Les uns ont le fond arrondi, ovale ou pointu ; les autres l'ont uni ; on en fait avec des couvercles et sans couvercle, avec des anses, sans anses ou avec des poignées et sans poignées, etc., et dans chaque forme de toutes tailles. Cette taille a même fourni matière à réglementation.

Dès le XIIIe siècle, en effet, le législateur crut devoir s'occuper de la dimension et de la forme de certains paniers. Au titre CI de son *Livre des mestiers,* titre concernant l'*Establissement du poisson de mer,* Étienne Boileau écrit : « Quiconques ameine panniers de poison de mer à Paris, il convient que chascun pannier soit de la grandeur au patron qui est fet de par le Roy ès hales de Paris. » Mais les paniers ne servaient pas seulement pour transporter les aliments. Ils étaient l'apanage et en quelque sorte l'emblème de certaines professions. Le panier du libraire ambulant, celui du mercier surtout, sont demeurés célèbres, et le proverbe typique : « A petit mercier petit panier » remonte au moins au XVe siècle, puisque nous le trouvons dans l'*Histoyre du petit Jehan de Saintré* (1459). A une époque où les déplacements étaient aussi fréquents et, disons-le, aussi réguliers qu'au Moyen Age, c'était au surplus l'enveloppe la plus maniable, et, sous un très faible poids, la plus résistante qu'on pût désirer, pour loger et abriter toutes sortes de meubles et d'effets. Aussi est-il très souvent question de paniers dans les documents du XIVe et du XVe siècle. Nous allons en donner quelques exemples. Dans la *Dépense du Couronnement de Philippe le Long* (1316), on relève un payement de 4 livres : « Pour II paniers à espices bailliéz à Messire Adam Héron le XXVIIe jour de décembre. » Dans les *Comptes d'Étienne de la Fontaine, argentier du roi* (1351-1352), nous trouvons la mention d'une « paire de panniers fermans à clé, à tout (avec) le bahu, pour mectre et garder la cire et autres choses nécessaires en la fruicterie ». Dans les *Comptes de l'hostel du roi Charles VI* (1380), nous relevons les articles suivants : « [A] Marie, la pannelière, pour appareiller les panniers du garde-manger de la cuisine et sausserie... VIII sols parisis. — [A] Guillaume Regnaut, pour II panniers d'esclisses, ferrés et fermans à clef, achetés pour ledit office de sausserie... XXXII sols parisis. — [A] Symonnet, le maignien (le chaudronnier)..., pour II grans panniers d'esclisses neufs..., pour le garde-manger de cuisine..., pour yceulx garnir de clefs et les ferrer de neuf, etc. » Dans les mêmes *Comptes de l'hostel,* à l'année 1383, nous notons pareillement : « [A] Perrin, le pennelier, pour deux penniers d'esclisses achetéz de lui pour mettre la vaisselle d'argent de la cuisine et sausserie, XLVIII sols parisis. — Laurens le Chien, pour ferrer de nuef les dessusdiz II penniers et y mettre II serrures à bosse et III clefs neufves et IIII grans croichez. » Et dans les *Comptes* de 1387 : « A Pierre Du Fou, coffrier, pour ij panniers d'ozier, couvers de cuir de truye, ferréz et cloués, ainsi qu'il appartient et fermans à clefz, garnys de crox de fer et de corroies pour porter à somier (à cheval) les espices du Roy... » Ces exemples, tous choisis dans un espace relativement très court, montrent la grande consommation qu'on faisait alors des paniers, en même temps que la variété des objets qu'ils étaient chargés de contenir. Un document d'un autre genre, la *Chronique scandaleuse* de Jean de Troye, ajoute encore à cette nomenclature. Elle nous apprend qu'en 1473 le roi, voulant débarrasser son armée des *impedimenta* qui entravaient ses mouvements et rendaient ses évolutions difficiles, décida, par un *Édit* donné à Creil, que « chascune lance n'auroit ne ne tiendroit que six chevaux » et que les hommes d'armes « n'auroient plus de panniers à porter leurs harnois ».

Constatons aussi qu'au XVe et au XVIe siècle, le voyage fini, le rôle du panier n'était pas terminé. On continuait de s'en servir comme de coffre, non seulement à la cuisine et à la sausserie, mais encore dans les appartements princiers. Ainsi, en parcourant l'*Inventaire du château d'Angers,* dressé en 1471, nous trouvons « en la garde-robe » du roi René : « Ung pannier d'éclice couvert — ung pannier d'éclice, ouquel a plusieurs potz de terre blanche, — ung viel pannier de osiers, ouquel sont quatre madres, c'est assavoir troy grans et ung petit. » De même, dans l'*Inventaire de Catherine de Médicis* (1589), nous notons : « Six panniers d'ozier, façon de Flandres, couvertz, dans l'un desquelz y a des coquilles de mer. »

L'usage des paniers pour les déplacements se continua durant tout le XVIIe siècle, servant au transport des objets les plus variés, même des jeunes enfants. Nous lisons,

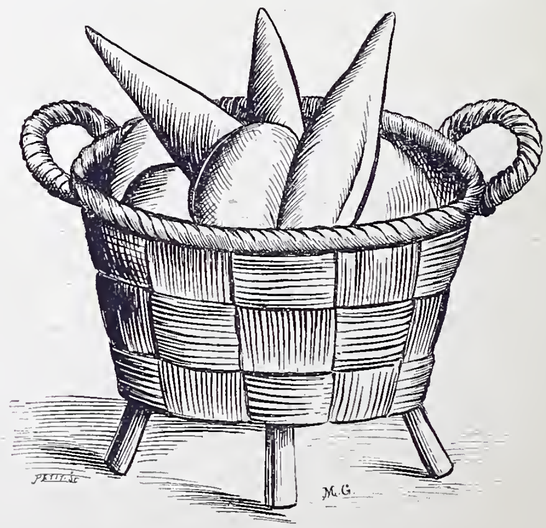


Fig. 19. — Panier à pain, d'après une vignette du *Virgile* imprimé à Lyon en 1517.

en effet, dans le *Journal* d'Héroard : « 25 octobre 1601. Le Dauphin part de Fontainebleau à deux heures dans la litière de la reine, dans un panier d'osier fait exprès ; il a dormi sans s'éveiller jusques à Melun. » (*Journal,* t. Ier, p. 9.) Nous relevons également dans l'*Inventaire des*

meubles de Léonor de Pisseleu, seigneur d'Heilly (1614) : « Trois panniers doziers, couverts de peaux, appellés panniers de bagages, bandéz de fer et fermanz à clef. » Ils ne furent guère abandonnés qu'au XVIII[e] siècle ; mais c'était

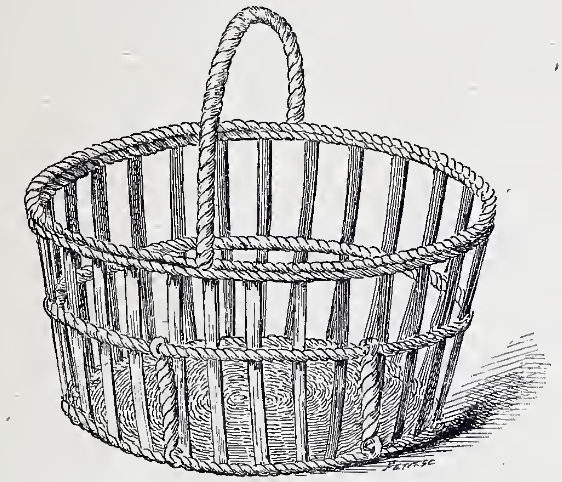


Fig. 20. — Panier de provision à claire-voie, d'après une miniature de la fin du XV[e] siècle.

un abandon momentané, car ils ont reconquis, de nos jours, la faveur du public élégant. Quant aux autres services qu'on exigeait d'eux, ils n'ont jamais cessé de les rendre et d'être appréciés dans ces divers emplois. Dans nos appartements, toutefois, l'abondance plus grande des meubles meublants devait fatalement entraîner leur suppression. A l'exception de paniers à pain et de paniers à linge, qu'on rencontre encore dans les maisons un peu considérables et dans les ménages un peu nombreux, le panier est actuellement réduit à des offices purement subalternes.

On le voit, à la cuisine, utilisé pour les provisions. Sous la forme de panier à bois, et de panicr à bouteilles, il parcourt le chemin qui mène de l'appartement à la cave ; mais il est généralement proscrit du salon, de la salle à manger et de la chambre à coucher, ou, quand on l'y tolère, c'est qu'il sert de refuge à quelque favori du logis comme ces « trois panniers à chien à deux places d'ozier, garnis en dedans de toille à carreaux rouges et blancs, et couverts par-dessus dc moquette toute rouge, garnis chacun de deux petits matelas de laine et toille avec des souilles de toille blanche, pour servir aux chiens de Mesdames », qui figurent dans le *Mémoire des meubles faits à neuf, au garde-meuble de Versailles* (1751). On l'admet aussi dans l'intimité, lorsque, sous le nom de panier à ouvrage, il renferme les menus objets que transforment de délicates mains. Encore, sous ce dernier aspect, tend-il à disparaître. Jadis il était le compagnon attitré des élégantes. Il ne les quittait pas, pour ainsi dire, les accompagnant même à la promenade. Le chevalier de la Morlière nous montre, en effet, ses jolies contemporaines « le panier à ouvrage à la ceinture et le petit chien sous le bras, une coiffure avancée, un peu de rouge, enfin avec tout ce qui est du ressort de la petite toilette ». (Voir *Angola,* dans les *Contes de la Morlière,* p. 100.) Aujourd'hui ce n'est plus guère qu'à la campagne, et pendant les longues journées désœuvrées et solitaires, qu'il ose se risquer dans le salon.

La forme élégante des ouvrages de vannerie ne devait pas manquer d'impressionner l'œil des artistes du Moyen Age, et ceux-ci ne se firent pas faute de les imiter et même de les copier en métal précieux. Un des spécimens de cette adaptation, dont la description est le mieux détaillée, figure dans l'*Inventaire de Louis I[er], duc d'Anjou* (1360) : « Un panier d'argent, tout de fil d'argent trait, fait en manière d'un panier de cliche, et est caint devers le pié de II cordons doréz entours, et le bort du couvercle est caint d'un mesme cordon doré entours, et dessus le dit couvercle a un esmail de noz armes, garni de souages grenetéz et, environ a un cordon entour, doré, et l'ance du dit panier est ront par dessouz et dehors est à II quarrés doréz. Et poise XLII marcs VI onces. » C'était là, assurément, un objet fort beau et en même temps fort volumineux. Cependant, ce n'est ni le plus riche, ni le plus somptueux dont la description nous ait été conservée. Rien que dans l'*Inventaire du roi Charles V* (1380), nous remarquons : « Ung pannier d'or à couvescle, ouvré à jour, tout fait de perles et de grenaz ; pesant ung marc sept estellins maille d'or. — Ung panier à façon d'une coste, d'or, où il a troys ballaiz, ung saphir, quinze grosses perles, et pend à une chesne d'or. » L'*Inventaire des joyaux de la Couronne, conservés au château de Vincennes* (1418), décrit : « Ung panier de cristal, garny d'or, dont toute la garnison est bordée de perles, ballaiz et rubiz d'Alizandre, pesant ung marc sept onces et demie. » Si l'alliance de l'or et des pierres précieuses donne à ces paniers une valeur intrinsèque excessive, c'est par la richesse du travail et par ses dimensions que se recommandait le panier fait par Jehan Gallant, orfèvre de Tours, pour la reine Anne de Bretagne, et qui figure dans l'*Inventaire* de cette princesse, dressé en 1490. Ce panier était « à deux grans ances tenues par hommes et femmes sauvaiges et par lyons », et ne pesait pas moins de 121 marcs et 6 onces.

Au XVI[e] siècle, on continua de servir sur les tables de ces paniers en métal de prix. Dans l'*Inventaire des meubles et effets précieux du château de Pau* (1517), nous relevons : « Ung panier d'or à fiel de grame (filigrane). » Dans l'*Inventaire de Marguerite d'Autriche* (1524), on en rencontre quatre, tous curieusement décrits et dont la destination est parfois indiquée. Ce sont : « Ung petit panier en manière d'une mande à deux ancettes ; — ung petit panier carré douré, les bors et le dessus ouvré en manière de créneaux ; — ung aultre petit panier bien ouvré, les bors doréz, assis sur IIIj lions ; — ung aultre bien petit panier longuet, à mectre santeurs, doréz, les bandes du milieu avec un sercle doré et ung pomeau en chief, a une chaînette pour le pendre. » Empruntons encore à ce même

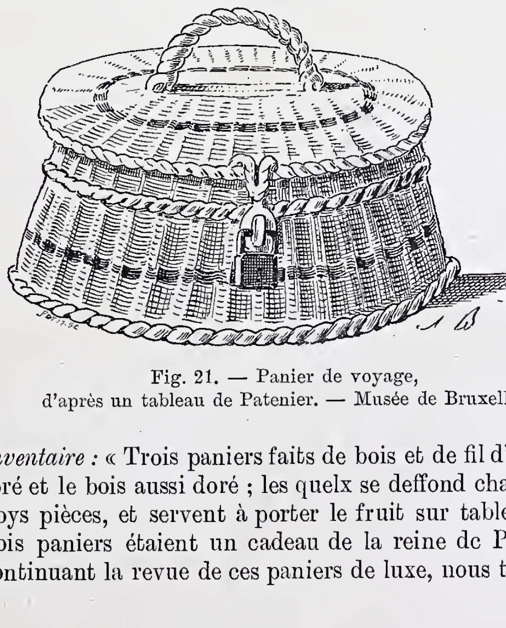


Fig. 21. — Panier de voyage, d'après un tableau de Patenier. — Musée de Bruxelles.

Inventaire : « Trois paniers faits de bois et de fil d'archant doré et le bois aussi doré ; les quelx se deffond chascun en troys pièces, et servent à porter le fruit sur table. » Ces trois paniers étaient un cadeau de la reine dc Portugal. Continuant la revue de ces paniers de luxe, nous trouvons

dans l'*Inventaire de Charles-Quint* (1536) : « Un petit pannier d'argent, faiet à haye, aveeq son couverele et une hanee dessus qui est dorée. » Dans l'*Inventaire du château de Nérac* (1555), nous notons : « Ung petit panier rond, faict de eanetille d'or et d'argent, ouvraigé de reliques », qu'on ne se serait certes pas attendu à rencontrer dans une résidenee si peu eatholique. L'*Inventaire de Catherine de Médicis* (1589) déerit : « Ung petit panier d'argent dans lequel y a une eimbale. » Par le *Journal d'Héroard* (t. Ier, p. 113), nous savons que, le 3 janvier 1605, Mme de Montglat donna au jeune Louis XIII un panier d'argent pour ses étrennes ; et l'*Inventaire du mobilier de la Couronne* (20 février 1673) nous apprend que Louis XIV possédait « unze petits panniers en forme de pots au lait, en filigranne d'argent ». Ces sortes d'objets étaient, au surplus, eneore très répandus à eette dernière époque, ear la *Déclaration du roi portant règlement pour les ouvrages d'orfèvrerie,* rendue le 26 avril 1672, et confirmée par la *Déclaration* du 14 déeembre 1689 et par l'*Édit* de mars 1700, fait « très expresses inhibitions et défenses à tous orfèvres et ouvriers, de fabriquer ni vendre (entre autres objets) des paniers en argent ou vermeil doré ».

En même temps que ees paniers de métal précieux, on vit, au XVIe sieèle, apparaître sur les tables des paniers élégants faits de matières les plus diverses, paniers de passementerie, paniers garnis de dentelles, paniers de sucre, paniers d'osier doré, enjolivés de rubans. Le panier que Bellot, dans la troisième *Églogue* de Ronsard, se vante d'avoir fabriqué de ses propres mains, rentrait sans doute dans cette eatégorie :

> Pour la cage et l'oiseau, je veux mettre un pannier
> Gentement enlacé de vergettes d'ozier,
> Large et rond par le haut, qui tousjours diminuë
> En tirant vers le bas d'une poincte menuë.
> L'anse est faite d'un hous qu'à force j'ay courbé ;
> En voulant l'attenuir, le doigt je me coupé
> Avecque ma serpette...

Palma Cayet, racontant, en sa *Chronologie,* la eollation que le viee-légat offrit à Marie de Médicis dans la grande salle du palais de Poitiers, nous apprend qu'on y servit « troys cens panniers pleins de toutes sortes de fruits, faiets en suere, près du naturel, qui furent donnéz, après la collation aehevée, aux dames et demoiselles qui s'y trouvèrent ». De son côté, la *Gazette de France* rapporte que, le 27 février 1636, la reine assista, à l'hôtel de Richelieu, à la représentation de *Cléoriste,* « excellente comédie » de Baron, jouée par la troupe de Belle-Roze. Cette représentation, ajoute la *Gazette,* fut suivie d'une collation, « que dix-huit pages dansans présentèrent en de petits paniers, tous ehargéz de rubans d'Angleterre, tissus d'or et d'argent, aux seigneurs, qui les distribuèrent aux dames ».

Avee le XVIIIe siècle, aux paniers de métal préeieux ou de rubans tressés, succédèrent les paniers céramiques. On sait de quelle vogue jouit la poreelaine à eette époque. Il n'y a done pas à s'étonner de voir les métaux préeieux remplaeés par de frêles et délicates eorbeilles de Vineennes, de Sèvres, de Saxe et même de poreelaine orientale. Hâtonsnous, toutefois, de constater que les paniers eéramiques sont très antérieurs au siècle dernier. Dans l'*Inventaire de Catherine de Médicis,* déjà cité, nous relevons, en effet, « troys panniers de terre bleue » et « ung pannier de terre blanehe ». Mais c'est surtout au XVIIIe siècle que ces graeieux objets commeneèrent d'abonder. On en reneontra bientôt jusque dans les cabinets des amateurs les plus distingués. Nous n'en voulons d'autre preuve que la mention suivante, empruntée au *Catalogue* de la célèbre collection Randon de Boisset (1777) : « Porcelaines bleues céleste d'aneien la Chine (*sic*). — Deux paniers à roseau et à petites feuilles en relief, garnis ehacun, du haut, d'une anse eintrée à baguettes et feuillages et, de pied, à joncs à côtes torses, avee plinthe de bronze doré ; hauteur, 9 pouces 6 lignes. » Bien mieux, le *Catalogue de la vente du duc Charles de Lorraine* (Bruxelles, mai 1781) ne déerit pas moins d'une trentaine de ces paniers, en poreelaine de Vienne et de Saxe, ajourés, eannelés, lisérés d'or et décorés de graeieux bouquets.

PANIER DE VACHE, PANIER A VACHE. — Panier en osier, de forme plate, ayant un fond, des eôtés et un eouverele, le tout recouvert de cuir, de la grandeur d'une impériale de diligenee ou de eabriolet, qu'on plaçait sur ladite impériale



Fig. 22. — Moine portant des paniers,
d'après une miniature de la *Vie des Pères ermites.*
Manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal.

pour renfermer les bagages des voyageurs. « A VENDRE, 3 paniers de vaehe pour diligence et eabriolets, — ehez le sieur Varin, rue de Grammont. » (*Annonces, affiches et avis divers,* 7 mai 1779.) « On voudroit aeheter, de hazard et à bon compte, un panier à vaehe de 3 pieds 2 pouees de long sur 3 pieds de large, pour mettre sur un cabriolet de eampagne. S'adr. à M. Brisseau, procureur, rue Saint-Martin, vis-à-vis Saint-Julien des Ménétriers. » (*Ibid.,* 13 avril 1780.)

Panière, *s. f.* — Sorte de grande corbeille à anses. Ce mot est surtout en usage dans le Lyonnais et dans le Midi de la France. On trouve aussi dans ces mêmes pays panière usitée dans le sens de PANETIÈRE. (Voir ee mot.) « Un eouteau à haeher, une panière à pain bois sapin... » (*Apposition des scellés chez le chanoine de Moria ;* Lyon, 1780.)

Panlou, *s. m.* — Loeution limousine. Poêlon de cuivre, muni d'un long manehe et dont on se sert pour faire la lessive.

Pannas, *s. m. ;* **Pennas,** *s. m.* — Locution normande. Plumeau pour épousseter.

Panne, *s. f.* ; **Penne,** *s. f.* ; **Pane,** *s. f.* — Ce mot a plusieurs significations très distinctes. Tout d'abord, il désigne un tissu estimé. L'article 48 du *Règlement pour les ouvriers en drap d'or, d'argent et de soye de la ville de Paris* (1667) met la panne au nombre des « velours figurés, ras, coupés et tirés », et cette classification est exacte, car les pannes tiennent le milieu entre les velours et les peluches, ayant le poil moins long que celles-ci et plus long que ceux-là. Indépendamment des pannes de soie qui se fabriquaient à Paris, on faisait à Amiens des pannes de poil de chèvre de toutes les couleurs. On produisait aussi des pannes de laine, mais celles-ci étaient plus généralement connues sous le nom de Tripes et de Moquettes.

Ajoutons que, dès le Moyen Age, les pannes de soie furent très appréciées. Les chroniqueurs les mentionnent à l'égal des draps d'or et d'argent et des velours. Racontant la façon dont le comte Derby, et les Anglais sous ses ordres, quittèrent Poitiers, en 1346, Froissart écrit : « Si s'ordonnèrent les Anglois de partir ; mais à leur département, ils prirent tout l'avoir de la cité que trouvé avoient, et si chargés en étoient qu'ils ne faisoient compte de draps, fors d'or et d'argent et de pennes... » Plus loin, décrivant ce qui se passa après la victoire de Comines, Froissart dit encore : « Là orent les Bretons grand pillage et grand profit ; aussi orent les autres qui s'épandirent sur le pays ; car trouvoient les hostels tout pleins de draps, de pennes, d'or et d'argent. » (*Chroniques,* t. II, p. 404, et t. VIII, p. 311.) Enfin l'*Ordonnance au sujet des finances du duc de Bourbon,* rédigée en 1374, porte : « L'argentier tiendra entièrement le compte de tous les draps de laine, soye, pannes, fourrures, etc. » La panne, aux siècles suivants, ne fut pas moins recherchée dans l'ameublement. Quelques exemples en fourniront la preuve : « Plus ung tappis de panne de soye cramoysie, garny de fleurs et feuillaiges en fils d'or, d'argent et de soye, bandé de satin blanc couvert de broderye de vellours verd et fil d'or. » (*Invent. des meubles du prince de Condé,* 1588.) « Une couverture de panne de deux faces : d'un costé de soie couleur de roze, et de l'autre de laine couleur de feu, longue de deux aunes deux tiers, large d'une aune trois quarts et demi. » (*Invent. du cardinal de Mazarin,* 1653.) « Deux fauteuils de panne verte, avec leurs carreaux de plumes, couverts de la même étoffe. » (*Invent. du maréchal d'Humières ;* Lille, palais du gouverneur, 1694.) « Quatre fauteuils de bois de noyer à la capucine, garnys de crin, couverts de panne aurore et vert. » (*Invent. de Me Pierre Jarosson, procureur au Parlement ;* Paris, 1718.) « Un marchepied de 4 marches, avec les deux écuyers couverts en plein de panne cramoisye. » (*Mémoire des meubles faits à neuf au garde-meuble de Versailles,* 1751.) « Vingt-quatre chaises embourrées et garnies de panne couleur cramoisie, achettées de Mme la marquise de Guer, quand on est venu occuper l'hôtel de Boishamon. » (*Invent. des meubles appartenant aux États de Bretagne ;* Rennes, 1770.) « Vingt chaises couvertes de panne cramoisie, clouée de cloux dorés sur galon d'or faux, les bois à moulures peints en jaune. » (*Invent. du mobilier de la Couronne,* appartement de la princesse de Lamballe, 1785.) Etc. On voit, par l'ensemble de ces citations, que la panne ne cessa jamais d'être une étoffe estimée, et l'on ne s'explique guère, en présence du succès dont elle a joui, la naissance et l'usage de cette expression triviale : « Être dans la panne. »

Panne, et plus anciennement Penne, ont signifié encore une réunion de peaux d'animaux, composant une fourrure d'une certaine étendue. Dans l'*Inventaire des meubles trouvés à l'hôtel de Quatremares* en 1334, nous notons : « x pennes d'escureuz à couvertouers, chascune de x tires de lonc et de vi bestes doubles de lai. — ii pennes de gris à couvertouers, chascune de xviii tires de lonc et de xxxvi bestes de lé. — ix pennes à couvertouers de connins, chascune à vii tires de lonc et x bestes de lé. » On voit, par cette citation, que la taille des pannes de fourrure était variable et que ces pannes servaient surtout à faire ce que nous nommerions aujourd'hui des couvre-pieds. C'est ce qu'attestent, au surplus, les articles suivants : « Le xixe jour de décembre de l'aumosne (de demoiselle Yolent de Digoine, xii livres), de Monsieur Damon, pour la vente d'une penne à couvertoir d'ermines, qui fu Monsieur le Dauphin, et une autre petite penne de létices (peaux d'hermine sans aucune moucheture), qui fu Madame Jehanne de France, achetées pour le dit seigneur par Thomas de Chalon, pour ce receu lxiiii livres. » (*Comptes des recettes et dépenses des prieuses de l'Hôtel-Dieu ;* Paris, 1376.) « Troys pannes d'ermynes à couvertoer, dont l'une tient xviii tires de long et lxxvi bestes de lé, et est aetachée à ung vielz drap de Marrancas, dont le Roy a fait oster ung lé pour faire faire une chasuble tenant cinq aulnes et ung quartier de lé, et quatre aulnes, troys quartiers de long, et les autres deux tiennent l'une iiiixx v bestes et xxxi tires de long et lxiii bestes de lé. » (*Inventaire de Charles V,* 1380.) De ces quelques exemples, on peut conclure que l'emploi des pannes d'animaux était considérable. Les *Comptes de l'argenterie* confirment cette opinion. Ceux de l'argentier de Philippe de Valois (1348) renferment des chapitres spéciaux intitulés : « Pennes et fourreures pour les dons ordinaires du Roy. — Pour les dons de Madame la Royne. — Pour les dons de Monsieur le Dauphin. » Dans les *Comptes* de l'argentier du roi Jean (1352), nous relevons également trois chapitres relatifs à ce même sujet : « Pennes et fourreures pour les dons ordinaires du Roy. — Pour les dons extraordinaires du Roy, faiz par grâce especial et par mandement. — Pennes et fourreures pour les dons de Mons. le Dauphin. » Enfin, dans le *XVIIe compte de Guillaume Brunel, argentier du roi Charles VI* (1387), on note de longs et importants chapitres ainsi conçus : « Pannes et fourreures pour Madame la Royne. — Pannes et fourreures pour Monseigneur le duc de Thouraine, etc. » Ces divers textes prouvent que si les rois, reines et dauphins étaient prodigues de cadeaux, ils ne s'oubliaient pas non plus dans la distribution des pannes de fourrure.

Panne. — Dans l'Anjou et la Bretagne, ce mot a aussi désigné une sorte de cuvier en bois ou en terre, dans lequel on faisait la lessive. L'*Inventaire de Pierre Grégoire* (juridiction de la vicomté d'Artois, 1714) mentionne : « Une panne de terre à faire la buée, prizée quarante solz. »

Panne. — Les charpentiers donnent également ce nom à une pièce de bois posée horizontalement sur les arbalétriers d'une ferme, et destinée à recevoir les chevrons.

Panne. — Est enfin un terme d'artisan qui désigne la partie la plus mince du marteau, celle opposée au gros bout ou tête.

Panneau, *s. m.* ; **Penneau,** *s. m.* — Dans le langage mobilier, est pris dans des acceptions fort diverses, qu'explique, du reste, l'étymologie, car panneau est un diminutif de pan et signifie proprement une surface de peu d'étendue. En présence de cette multiplicité de significations, le plus simple est de passer rapidement en revue les diverses adaptations de ce mot et de donner de chacune d'elles une définition concise.

Panneau de verre. — Autrefois, les fabricants de vitraux appelaient ainsi les compartiments intérieurs de leurs verrières, et, détail à noter, c'est dans ce sens que

nous trouvons le mot panneau employé pour la première fois. Dans les *Archives du Nord* (série B, n° 1268) nous relevons, au mois de mars 1396, une quittance d'un peintre d'Arras qui a « refaict et rellevé plusieurs panneaux en la chambre de la comtesse de Nevers, et dessiné les armes de Flandre en une fenestre de ladicte chambre ». Si nous consultons les *Comptes du château de Saint-Germain*, nous lisons, à l'année 1548 : « En la chambre et salle de Mme la duchesse de Vallentinois..., avoir levé et lavé XXIIII penneaulx de voirre. — *Item,* en la chambre de Madame Ysabelle, fille du Roy, avoir détaché cinq penneaulx et mis



Fig. 23. — Panneau d'applique, en chêne sculpté (XVe siècle).

XXIIII lozenges. » Nous notons, en outre, dans les *Comptes des bastimens du Roi* (1562) : « A Jean de la Hamée, maistre vitrier, la somme de CL livres II sols II d., pour avoir faict cinq panneaux de verre neuf, mis en gros plomb, dedans lesquels panneaux est un crucifiement de Dieu. » Enfin, les *Comptes des bastimens de Fontainebleau* (1639-1642) nous fournissent la dépense suivante : « A Claude Tisserant, vitrier..... pour avoir faict vingt et quatre panneaux de verre neufz, de verre de France, de plusieurs mesures ; réunis ensemble à la quantité de six vingtz-quatre piedz. » On voit que l'expression a été employée tant que les vitraux ont été d'un usage courant.

PANNEAU DE MENUISERIE. — Les menuisiers donnent ce nom à toute surface enfermée dans un châssis, mouluré ou non, faisant office de cadre. Les panneaux de menuiserie peuvent être lisses et unis, ou chargés de sculptures, de peintures, de marqueterie, etc. On nommait autrefois *panneaux pleins,* ceux qui étaient unis ; *panneaux d'applique,* ceux dont le champ avait reçu une décoration en relief surajoutée, et *panneaux rustiques,* ceux qui offraient une saillie prise dans la masse et rappelaient les motifs architecturaux portant le même nom. « Trois coffres de boys de chesne, l'un taillé à rozettes..., l'aultre taillé à panneaux d'applique et l'aultre à panneaux plains, fermans à clefs. » (*Invent. de Nicolle Lefebvre, femme de Gilles Roger, tissutier-rubanier ;* Paris, 1592.) « Un coffre de boix fermant à

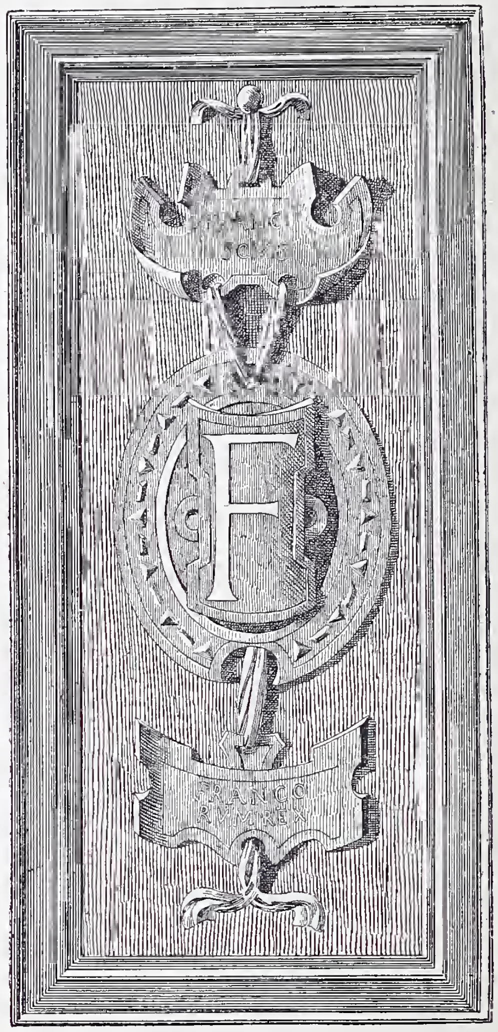


Fig. 24. — Panneau de menuiserie, en noyer sculpté (XVIe siècle). — Palais de Fontainebleau.

clef, taillé à paneaux rustiques, prisé dix-huict livres tournois. » (*Invent. de Jullien Lepaigneul ;* juridiction du Plessis-Botherel, 1646.) « Un secrétaire de laque, forme de bonheur du jour, dont les panneaux sont séparés par du laque rouge, garni de bronze doré, avec un dessus de marbre. » (*Catalogue des meubles du duc Charles de Lorraine et de Bar ;* Bruxelles, 1781.) « Beau meuble, bonheur du jour, formant bureau, en acajou, orné de cuivres polis et de panneaux en vernis Martin, fond d'or à sujets, style Louis XVI. » (*Vente du mobilier de Mme Gabrielle Elluini ;* Paris, mars 1883.)

Au XVIIe et au XVIIIe siècle, l'usage des boiseries étant devenu général, il est souvent question, dans la description des appartements, de panneaux sculptés ou peints. A propos du cabinet d'Amelot de Biseul, Germain Brice écrit :



Petit sc. Maison Quantin, imp.-éd.

PANNEAU DÉCORATIF

COMPOSÉ PAR BÉRAIN (XVIIe SIÈCLE)

« Il est revêtu d'un lambris parfaitement bien doré, sur les panneaux duquel sont peints des vases et des festons de fleurs... » (*Description de Paris,* t. II, p. 100.) « On y

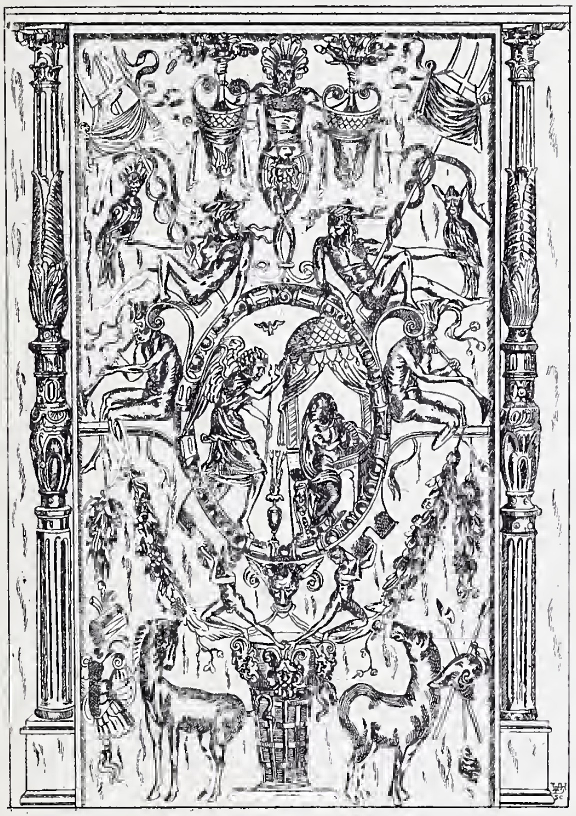


Fig. 25. — Panneau de cabinet, en ébène sculptée, représentant l'*Annonciation* (XVIIe siècle).

distingue particulièrement, écrit Piganiol de la Force, en parlant du château de Croix-Fontaine, une très jolie chapelle; dans le sallon, des panneaux de boiserie, avec des trophées de chasse en bas-relief, d'un travail admirable; et dans la salle à manger, un grand nombre d'excellens tableaux de Desporte. » (*Description de Paris,* t. IX, p. 186.) « A VENDRE, lambris de 72 pieds de pourtour sur 15 pieds 9 pouces de haut, peint en arabesques par Watteau, avec huit tableaux du même pour les panneaux : s'adresser au sieur Arnault, menuisier, à la grande écurie du Roi, cour du Manège. » (*Annonces, affiches et avis divers* du 31 juillet 1784.)

Les divers panneaux composant un lambris reçoivent des noms différents, suivant la position qu'ils occupent et les proportions qu'ils affectent. Ainsi, on nomme *panneau de hauteur* le panneau allongé qui occupe la partie supérieure du lambris; *panneau d'appui,* celui qui garnit la partie inférieure, et *panneau de frise,* le panneau intermédiaire, plus large que haut, qui se trouve souvent placé entre le panneau de hauteur et le panneau d'appui. Lorsque le panneau affleure les parements du bâti qui l'encadre, on l'appelle *panneau arasé* ou *panneau d'épaisseur*. Lorsqu'il entre de toute son épaisseur dans les rainures du bâti et qu'il n'est décoré d'aucune moulure ou plate-bande, on le désigne sous le nom de *panneau à glace,* et lorsqu'il forme une saillie sur le bâti, il devient *panneau à table saillante.* Ces différents termes sont également employés pour désigner les divers panneaux qui entrent dans la constitution des portes. Enfin, les menuisiers en sièges donnent encore ce nom à la traverse qui, dans les chaises, dont le dos n'est pas destiné à recevoir de garniture, réunit à leur milieu les deux montants du dossier. Le panneau est dit *profilant* quand ses moulures se raccordent avec celles des pieds de derrière prolongés.

PANNEAU DE SERRURERIE. — Réunion d'ornements en fonte ou en fer forgé, destinés à remplir les cadres ou châssis des rampes, balcons, grilles, impostes. Ces panneaux sont généralement rectangulaires; parfois, ils sont légèrement cintrés à leur sommet. Dans les rampes d'escalier, ils sont souvent obliques.

PANNEAU DE GRILLAGE. — Terme de grillageur. On donne ce nom à une partie de grillage, qui a pour encadrement un fort fil de fer.

PANNEAU DE MARBRE. — Les marbriers appellent ainsi les plaques de marbre rapportées, et employées soit à la décoration des murailles, soit à celle des cheminées.

PANNEAU DE SCULPTURE. — « C'est un morceau d'ornement taillé en bas-relief, où sont représentez quelquefois des attributs ou des trophées, pour enrichir les lambris et les placards de menuiserie. Il se fait de ces panneaux à jour pour les clôtures de chœur, dossiers d'œuvre d'église, etc.,

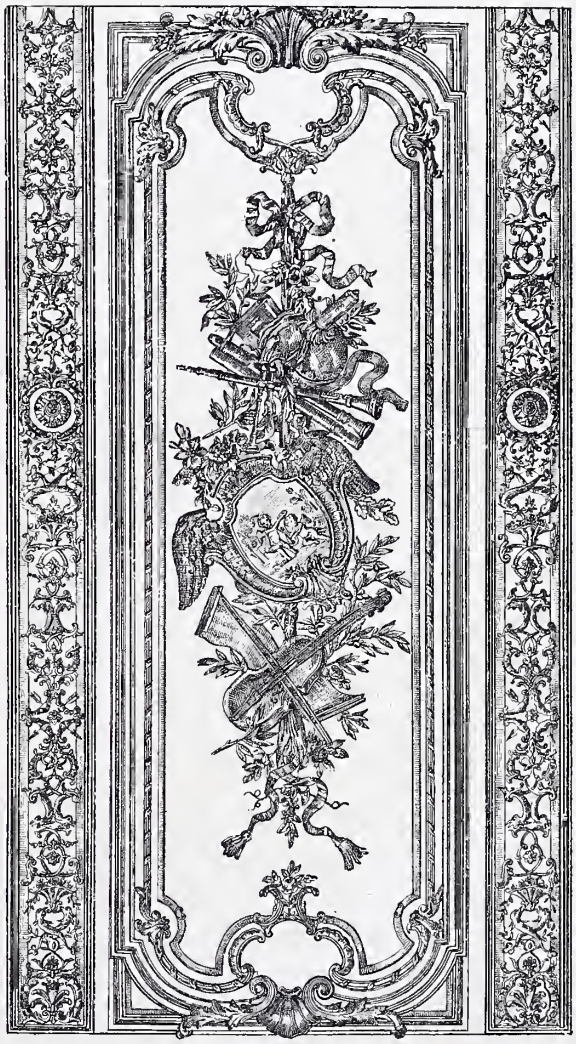


Fig. 26. — Panneau de décoration en bois sculpté et doré, orné des attributs de la musique (XVIIIe siècle).

et pour servir de jalousies à des tribunes. » (Daviler, *Explication des termes d'architecture,* t. III, p. 723.)

PANNEAU FEINT. — Terme de peintre en bâtiment.

Partie de la peinture encadrée dans des moulures peintes, de façon à imiter les panneaux d'un lambris.

PANNEAU DE TAPISSERIE, DE PAPIER, D'ÉTOFFE. — Pièce d'étoffe, de papier ou de tapisserie tendue sur un châssis, encadrée par une bordure et destinée à décorer une muraille, une alcôve, ou à garnir un paravent, etc. « 15 octobre 1749 — vendu à M. le duc d'Agenois : quatre panneaux en papier des Indes pour revêtir une niche, 48 livres. » « 30 juillet 1753 — à Mme la duchesse de Mortemart : un cabinet de papier des Indes, fond blanc, à fleurs et oiseaux, composé de neuf panneaux, 150 livres. » (*Livre journal* de Lazare Duvaux, t. II, p. 31 et 165.) « 8 panneaux de pékin brodés en or et en couleur, montés en bois de la Chine, et propres pour un cabinet ou un boudoir. » (*Vente d'effets rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie; Journal général de France* du 10 mai 1787.) « Quatre très beaux panneaux en satin crème, ornés de broderies anciennes d'or, d'argent et de soie en haut-relief et appliquées, représentant des corbeilles de fleurs posées sur des rinceaux feuillagés, tout enguirlandés de fleurs variées et de figures d'amours. » (*Catalogue de la vente de Mlle Humberta, artiste lyrique;* Paris, mai 1887.)

Panneautage, *s. m.* — Terme de menuisier. Action de garnir un châssis avec son panneau.

Pannelier, *s. m.* — Vannier, fabricant ou marchand de paniers. (Voir PANELIER.)

Panneret, *s. m.* — Petit panier. « XII petis panneretz d'esclisse... » (*Invent. du château d'Angers,* 1472.)

Panneron, *s. m.* — Diminutif de panne. Sorte de cuvier en bois ou en terre, dans lequel on faisait la lessive. « Un petit panneron à faire buée. » (*Invent. d'André Monnier;* juridiction et vicomté d'Artois, 1701.)

Pannetière, *s. f.* — Voir PANETIÈRE.

Panneton, *s. m.* — Terme de serrurerie. Partie inférieure de la clef, qui pénètre dans la serrure, passe par les gardes et met le pêne en mouvement. C'est le membre le plus important de la clef. Toutefois, le panneton étant le plus souvent caché, l'art du décorateur s'exerce généralement sur d'autres parties. Le panneton trouve donc plus spécialement sa beauté dans ses proportions, relativement au reste de la clef, et dans les découpures plus ou moins compliquées, qui correspondent aux gardes de la serrure. Le panneton peut être droit ou à museau, c'est-à-dire orné de nervures; il peut aussi être découpé en chiffres ou tout uni. Au XVe et au XVIe siècle, on a fait des pannetons refendus par une suite de traits également profonds, d'où leur nom de « pannetons à peigne ».

Pannette, *s. f.;* **Panette,** *s. f.* — Panne légère, sorte d'étoffe analogue au velours, avec laquelle on recouvrait les sièges. « Deux grands fauteuils garnis de crin, couverts de panette rouge. » (*Invent. du maréchal d'Humières;* Lille, 1694.)

Pannic, *s. m.* — Locution bretonne. Panneau.

Pannière, *s. f.* — Locution picarde. Sorte de table servant exclusivement à pétrir la pâte et à faire le pain. « *Item,* une table ou pannière à faire pâtisserie, de bois de chesne. » (*Invent. des meubles, tiltres et pappiers de messire Léonor de Pisseleu,* 1614.)

Pannœr, *s. f.* — Locution bretonne. Panier.

Panonceau, *s. m.;* **Panoncel,** *s. m.;* **Pannonceau,** *s. m.;* **Penoncel,** *s. m.;* **Panon,** *s. m.;* **Pennon,** *s. m.* — Carré d'étoffe, de bois ou de métal, sur lequel étaient dessinées les armoiries des seigneurs, qui leur servait, à la guerre, de guidon ou d'enseigne, et en temps de paix, à indiquer qu'une place relevait de leur juridiction. Nous lisons dans Joinville : « Il avoit bien CCC nageurs en sa galée, et à chascun de ses nageurs avoit une targe, et à chascune targe avoit un pennoncel de ses armes battu à or. » Autre part, notre chroniqueur dit encore : « Et quand le conte de Japhe vist que le Roy venoit, il assorta et mist son chastel de Japhe en tel point, qu'il ressembloit bien une bonne ville deffensable. Car à chascun cresneau de son chastel, il y avoit bien cinq cens ommes, à tout chascun une targe et ung pénoncel à ses armes. » Les *Comptes de Geoffroi de Fleuri, argentier de Philippe le Long* (1317), mentionnent la remise de « III cendaux, II indes et I jaune, délivréz à Nicholas de Tours..... pour faire panonciaux à trompeurs (joueurs de trompes) ». Dans les *Comptes d'Étienne de la Fontaine, argentier du roi Jean* (1352), nous relevons un payement de 65 écus à Édouard Tadelin, « pour VI pièces de cendaus, baillées à Estienne Castel... (pour) faire bannières et pannonceaux ». Dans l'*Inventaire de Charles V* (1380), on remarque : « IIIj petites tassettes d'or, qui ont chacune deux oreilles, esquelles à une dame qui tient en sa main deux penonceaux et a deux dragons aux deux costés. » Nous lisons, en outre, dans les *Comptes de l'hôtel du duc de Berri* (1398) : « A ung paintre, pour avoir paint XXIII penonceaulx aux armes de Monseigueur, V sols tournois; pour estandars, XV deniers tournois. » Racontant l'Entrée solennelle de Charles VII à Rouen (10 novembre 1449), Jean Chartier écrit : « Le sire de Culant, grand maistre d'hostel du Roy, ayant la charge et le gouvernement de la bataille, où il y avoit cinq ou six cents lances, et en chacune ung pannoncel de satin vermeil, à ung soleil d'or, venoit après les pages du Roy. »

On peut lire dans le *Vergier d'honneur* à la date du 15 juin 1495 : « Aussi les petis enfans tenoient par toutes les rues d'icelle ville panonceaulx et escussons armoyéz de fleurs de lys, criant à haulte voix : Vive le roy de France! et puis : Vive la France par mer et par terre! Aussi les aucuns d'iceulx en deffault desditz panonceaulx tenoient en leurs dictes mains rameaulx et branches d'oliviers et de palmes, qui estoit chose moult plaisante veoir. » Enfin les *Actes consulaires* de la ville de Lyon (sér. BB, reg. 182) portent qu'en 1632 la reine descendit le Rhône en un bateau somptueusement orné, et dont « le couvert », garni de toile cirée, était surmonté d'un pannonceau de taffetas blanc, où estoient les armes de Leurs Majestéz ».

Les panonceaux jouaient, en outre, un rôle important dans les usages judiciaires. Placés sur la porte d'un couvent, d'une abbaye, ils indiquaient que ce couvent, cette abbaye relevaient directement de la juridiction royale.

Le *Coustumier général* (t. Ier, p. 42) nous apprend qu'il était d'usage, quand on avait des criées ou proclamations à faire dans une ville, de « mettre affiches et pannonceaux contre les portes de l'église (parrochiale) et l'hostel de Ville ». Les panonceaux qu'on voit encore aujourd'hui à la porte des notaires, des avoués, des agents de change, des huissiers, sont un des derniers vestiges de cette vieille coutume. Au XIVe et au XVe siècle, les personnages nobles qui aimaient à placer leurs armoiries un peu partout les firent peindre sur les girouettes de leurs manoirs, et de là vint qu'on donna à celles-ci le nom de panonceau. « Quand les giroüettes ont des armes peintes ou évidées à jour, on les nomme *Panonceaux,* qui estoient autrefois des marques de noblesse sur les maisons. » (Daviler, *Explication des termes d'architecture,* t. II, p. 606.) Au XVIIe siècle, les deux mots, au surplus, étaient si bien devenus synonymes, que Loret n'hésite pas à écrire : (*Muze historique,* 11 octobre 1659) :

Étant donc à deux cens traits d'arc,
D'icelle cité de Saint-Marc,

Escorté de trente gondoles,
Avec de belles banderoles,
Giroüetes et panoncels,
Pleines de François naturels,
Qui formoient une grande suite...

Enfin, pour terminer, constatons que, dans quelques textes anciens, on use parfois de l'abréviation panon. Mais cette forme est peu fréquente. « Outre ce, estoit derrière le Roy, Jean de Saceauville, surnommé Houart, autrement Havart, bailly de Caux, varlet tranchant du Roy, lequel portoit le panon, qui estoit de veloux azuré à trois fleurs de lys d'or brodées et bordées de trois grosses perles. » (Jean Chartier, *Chroniques,* t. II, p. 166.)

Panoplie, *s. f.* — C'est l'ensemble des armes offensives et défensives qui servaient à un chevalier du Moyen Age. On donne aussi ce nom à des trophées accrochés sur des écussons ou panneaux de bois, recouverts de velours et qu'on suspend à la muraille, comme décoration. Au XIVe et au XVe siècle, les seigneurs aimaient à faire étalage de leurs superbes armures, et il n'était presque pas de château où l'on ne trouvât quelque pièce décorée de belles armes. Le *Vergier d'honneur* nous apprend que le roi Charles VII, pénétrant à Naples dans le Château Neuf (4 mai 1495), y trouva « deux chambres plaines d'arbalestes d'acier montées et à monter, et une aultre chambre plaine de tous traitz et d'arcz de fin yf, guindaz, carquoys, cordaiges de toutes sortes. *Item,* il y avoit une chambre plaine de coulevrines fournies de boulles et de pouldre sans nombre. *Item,* il y avoit une grande salle plaine de harnoys blans de toute manière. *Item,* il y avoit une chambre toute plaine de rapières à monter et montées, javelines, pertisaynes et cousteaulx. » Chez les simples particuliers et chez les bourgeois des villes, on rencontrait aussi de ces exhibitions d'armurerie. Guillebert de Metz (1407), décrivant l'hôtel de Jacques Duchié, à Paris. dit : « *Item,* en une autre chambre haulte estoient grant nombre d'arbalestes, dont les aucuns estoient pains à belles figures. Là estoient estendars, banières, pennons, arcs à main, picques, faussars, planchons, haches, guisarmes, mailles de fer et plont, pavais, targes, escus, canons et autres engins, avec plenté d'armeures ; et briefement il y avoit aussi comme toutes manières d'appareils de guerre. » Dans le *Testament de Brantôme* (voir *Mém. relatifs à l'histoire de France,* t. LXIII, p. 75), il est également parlé de décorations de ce genre. « Je veux de mesme, y est-il dit, qu'aucunes de mes plus belles armes demeurent aussi en un cabinet de Richemond, et y soient en mesme garde, comme mes espées et surtout une argentée, que Monsieur de Guise, mort et massacré dernièrement, me donna au siège de la Rochelle, me déférant cest honneur de dire qu'elle m'estoit bien deue, pour la sçavoir bien faire valoir en telles armes, ainsi qu'il avoit veu. Il y a aussi d'autres et longues belles Espaignolles, toutes de combat et bonnes et esprouvées. Plus deux arquebuzes de mesche, que j'ay fort aymées et portées en guerre et fait valoir. Plus, mes armes complettes, tant de la curiasse, brassard, sallade et cuissot, que le seigneur Contanho me garde en sa chambre de Brantôme. Plus, une rondelle couverte de velours noir à preuve, que feu Monsieur le Prince de Condé me donna au siège de la Rochelle, au moins après ne s'en servant plus, et me pria de la garder pour l'amour de luy et porter en guerre, ce que j'ay fait et bien gardé, comme j'ay fait l'espée susdite de Monsieur de Guise, et leur promis les garder tout durant ma vie et après ma mort. Je veux aussi qu'on me garde avec les susdites armes, un chapeau de fer, couvert de feutre noir, avec un cordon d'argent, que je portois à pied aux sièges de places, où je me suis trouvé assez ; et s'il est possible, appendre toutes les susdites armes dans ma chapelle de Richemond, je le voudrois fort, ainsi qu'on faisoit jadis aux anciens chevalliers. » Le goût de ces décorations guerrières se ralentit au XVIIe siècle. Le roi, toutefois, conserva à Versailles son « cabinet des armes » dont M. de Beringhen fut d'abord gouverneur. (Voir Tallemant, *Historiettes,* t. III, p. 31.) De nos jours, elles sont redevenues à la mode. Le romantisme aida à les remettre en vogue, et Victor Hugo, dans ses *Choses vues* (p. 189), décrivant une soirée donnée par le duc de Montpensier, écrit : « Des deux côtés de la grande allée, on avait dressé des panoplies gothiques du Musée d'artillerie, les unes adossées aux chênes et tilleuls, les

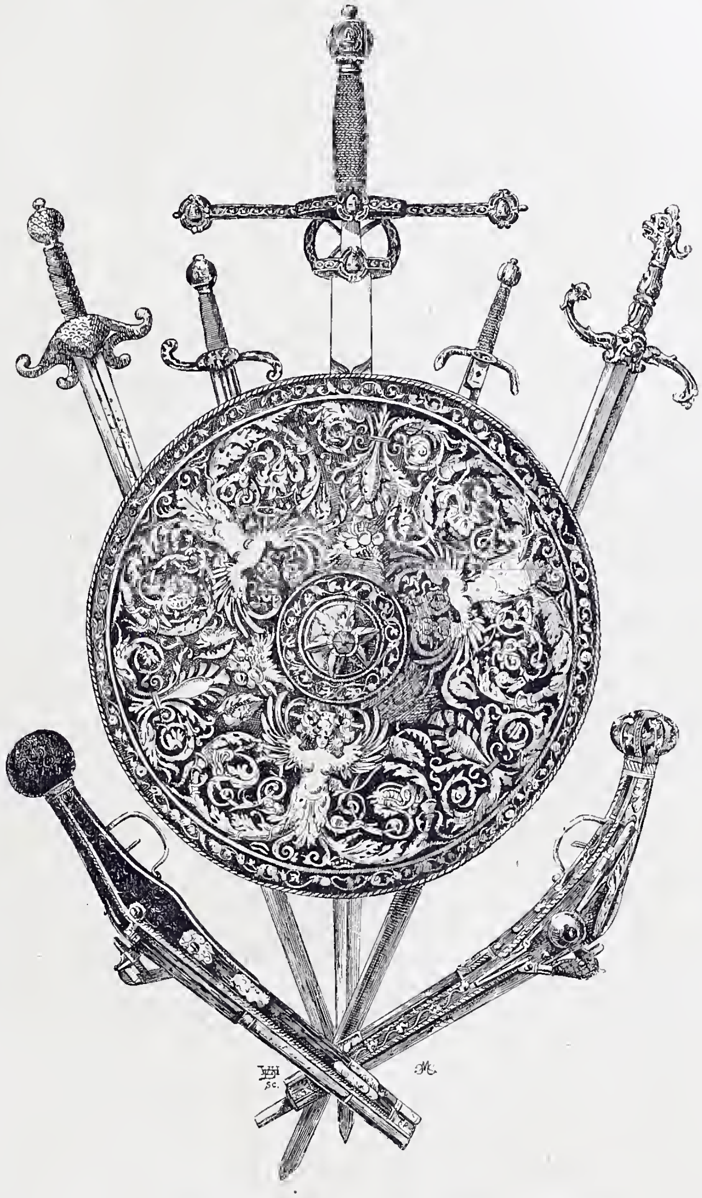


Fig. 27. — Panoplie composée d'armes anciennes (XVIe siècle).

autres droites, la lance au poing, visières baissées, sur des simulacres de chevaux caparaçonnés, armoriés, enharnachés et revêtus de chanfreins éclatants. » Ce goût « moyen âgeux » a persisté, et les panoplies sont restées en faveur, avec cette différence qu'on ne cherche plus aujourd'hui à décorer certaines pièces avec une disposition plus ou moins ingénieuse d'armes de service, mais par le groupement pittoresque d'armes anciennes. On pousse même ce goût jusqu'à faire fabriquer des armures en fonte malléable ou en carton-pâte métallisé, pour servir à ce genre d'ornementation.

Panouère, *s. f.* — Panetière, panier, corbeille. Rabelais (*Pantagruel,* liv. IV, chap. XLVIII) écrit : « L'aultre en vigneron d'Orléans, avecques belles guestres de toille, une panouère et une sarpe à la ceincture. »

Panoussa, *s. f.* — Locution forézienne. Torchon.

Panse, *s. f.;* **Pansse**, *s. f.;* **Pense**, *s. f.* — Partie renflée, ventre d'une bouteille, d'un flacon. « Premièrement : Un grant gobelet en façon d'un pot à pansse, qui est tout de critail (*sic*). » (*Invent. du château de Vincennes,* 1418.) « Verdier ayant donc porté au duc de Guise, dans la panse de son luth, une corde qui estoit nouée d'un assez gros nœud de demy-pied en demy-pied, etc. » (Palma Cayet, *Chronologie novénaire.*) Au XIVe siècle, on écrivait parfois PENCE. (Voir ce mot.)

Pantalonné, *adj.* — Terme de tonnelier. Se dit des futailles, barriques et tonneaux, qui sont garnis de cercles dans toute leur longueur.

Pantaure, *s. f.* — Pierre précieuse, qui passait pour avoir la propriété d'attirer à elle toutes les autres pierres. Jean de la Taille, dans son *Blason de la Marguerite et des autres pierres précieuses* (1574), s'exprime comme suit sur le compte de cette pierre fabuleuse :

> Le mesme soleil donne encore
> A l'opale, ou à la pantaure,
> Et les couleurs, et les vertus
> Des autres pierres qu'il attire
> Comme l'ambre à soy les festus ;
> Poyson ne peult à qui l'a nuire :
> Rien n'est si beau, ny de tel prix
> Pour l'œil ébattre et noz esprits.

Pante, *s. f.;* **Pente**, *s. f.* — Bande qui pend autour d'un dais, d'un ciel de lit, etc. « Six pantes pour faire deux tours de lyt ouvragées de layne sur canevas au gros point. » (*Partage entre les frères Boissot;* sénéchaussée d'Angoulême, 1660.) (Voir le mot PENTE.)

Panthure, *s. f.* — Orthographe arbitraire de PENTURE. (Voir ce mot.) On rencontre cette façon d'écrire au XVIe siècle. « Quérir six fenestres garnies de leurs ferrures et panthures. » (*État des réparations à faire à la maison de Clisson,* 1504.)

Pantière, *s. f.;* **Pantenne**, *s. f.* — Terme de chasse et de pêche. C'est d'abord un filet qui sert à prendre les petits oiseaux. C'est, en second lieu, un filet à larges mailles, qu'on établit verticalement et dont on fait usage pour le poisson. C'est, enfin, une sorte de carnier en filet, dans lequel les chasseurs logent leurs provisions de bouche et le gibier qu'ils ont tué. « Et, sur la cheminée, trois hacquebutes ; et au joignant, la perche pour l'épervier, et plus bas, à côté, les tonnelles, esclotouères, rets, filets, pantières et autres engins de chasse. » (*Contes et discours d'Eutrapel,* p. 285.) « La pantenne ou pantière est un filet tendu entre deux grands arbres dans les clairières et à la rive des bois où l'on a remarqué que les bécasses arrivent ou passent dans le vol du soir. » (Buffon, *Hist. natur.,* t. XVI, p. 229.)

Pantif, *adj.;* **Pentif**, *adj.* — Expression lyonnaise. Qui est suspendu, qui pend. « Une autre croisée aussi de pierre de taille..., les deux coudières sont cassées et la formette est pantive sur la rue. » (*Invent. du palais archiépiscopal de Lyon,* 1731 ; Archives communales.)

Pantographe, *s. m.* — Instrument à l'aide duquel on peut copier les dessins et les gravures en les diminuant ou en les grandissant à volonté. Le pantographe se compose de quatre règles mobiles, ajustées sur quatre pivots et constituant un parallélogramme. — Ces quatre règles sont, en outre, disposées de telle sorte, que lorsque, avec une pointe adaptée à l'extrémité de l'une d'elles, on contourne un dessin quelconque, un crayon, attaché à l'extrémité de l'autre règle, trace ce même dessin en plus grand ou en plus petit, suivant qu'on le désire. Dès les premières années du XVIIe siècle, le pantographe était connu en France. En 1615, de Marolais en donnait une description. Il a été perfectionné, de nos jours, par divers mathématiciens ou mécaniciens, notamment par M. Gavard.

PANTOGRAPHE OPTIQUE. — Au XVIIIe siècle, on donna ce nom à une machine à dessiner construite en forme de chambre noire. Nous lisons dans la *Gazette de France* du 18 mars 1779 : « Sikes, opticien privilégié du Roi, place du Palais-Royal, auteur du *Pantographe* ou *Optique à dessiner,* — instrument qui a mérité l'approbation de l'Académie royale des sciences, — prévient le public qu'il a trouvé le moyen de les établir à moins de frais, et par conséquent qu'il est en état de les fournir à un prix très modique ; il en construit pour les miniatures, dans des étuis en galuchat, qui n'ont que deux pouces de carré, au prix de 48 livres. Les grands sans lunettes, 5 louis ; ceux avec lunettes, depuis 8 1/2 jusqu'à 13 1/2. Il continue de faire des chambres noires, en forme de chapeaux d'homme et de femme ; leur prix est de 24 livres à 48 livres. » Le sieur Sikes demeurait à l'hôtel de la Paix, rue de Seine, faubourg Saint-Germain. Nous croyons bien faire en complétant cette notice sur un appareil absolument oublié aujourd'hui, par un extrait de l'*Approbation de l'Académie des sciences,* accordée à son inventeur.

> ... Il est certain que, dans cet instrument, les images sont nettes, bien terminées et très éclairées. On peut donc, par son moyen, dessiner et même peindre avec toutes les proportions, coloris et ombres, tel objet que l'on veut, soit portatif ou autre ; on peut encore réduire avec la même exactitude tel tableau ou dessin à son choix, ce qu'on ne pouvoit faire au moyen des chambres noires ordinaires, parce que, ne pouvant voir le modèle que lorsqu'on a la tête dans un lieu obscur, on manque de lumière pour placer les couleurs. D'après ce que nous venons de dire, nous croyons pouvoir conclure que cet instrument peut être très utile aux artistes et très agréable aux amateurs ; qu'il peut en outre être utile pour l'étude de la perspective, tant linéaire qu'aérienne, et qu'il mérite en conséquence l'approbation de l'Académie.
> Fait au Louvre, ce 9 mai 1878. Signé : De Montigny et Brisson.

Pantophone, *s. m.* — Instrument de musique ayant la forme et le mécanisme d'un orgue à cylindre, avec une garniture de chevilles mobiles qui permet de varier les airs.

Paollier, *s. m.* — Voir POÊLIER.

Paonnace, *adj.* — Se dit des objets dont la couleur rappelle le plumage du paon. « Jehan Perceval pour III aunes d'escarlatte paonnasse de Bruxelles, LXVIII sols l'aune ». (*Comptes d'Étienne de la Fontaine,* 1352.)

Papalhon, *s. m.* — Locution bordelaise et gasconne. Pavillon, ensemble des rideaux et du ciel qui protègent un lit. Un petit leyt (lit) ; *item,* un capsey (traversin) bon ; *item,* un papalhon. » (*Invent. de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André;* Bordeaux, 1442.)

Papegai, *s. m.;* **Papegault,** *s. m.* — Perroquet. Cet oiseau, peu commun sous nos latitudes, jouit, au Moyen Age, d'une célébrité presque fabuleuse. On cite quelques rois et plusieurs reines qui possédèrent des papegais. Le XVIIe *Compte de l'argentier Guillaume Brunel* (1387) mentionne l'achat de deux aunes de drap vert « pour couvrir la cage au pappegay » de la reine Isabeau de Bavière. Mais c'est surtout dans les travaux des artistes que le perroquet se révèle comme un oiseau en quelque sorte magique. On comprend, du reste, que son magnifique plumage ait exercé une sorte de fascination sur les émailleurs et les brodeurs de ce temps, si épris de la couleur. On exécuta donc des tentures décorées de perroquets et aussi des pièces d'orfèvrerie. Comme exemple, nous citerons le « hanap d'or, cizellé, à ung esmail de deux papegaux », qui figure

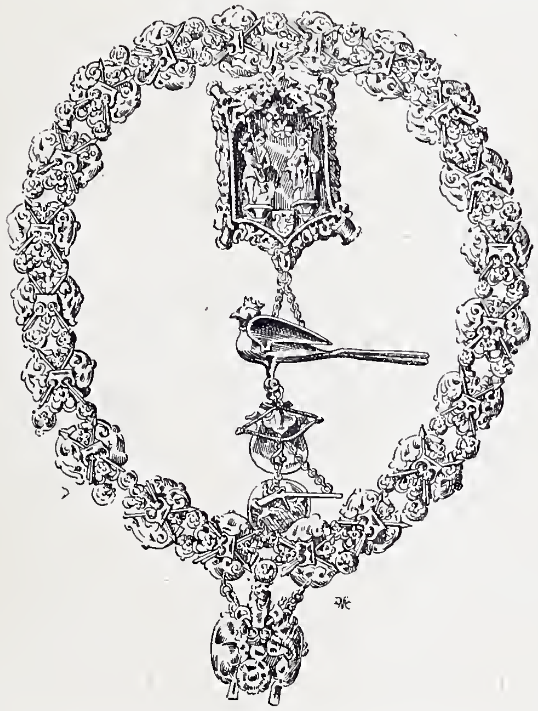


Fig. 28. — Collier en argent doré d'une ancienne gilde de carabiniers, orné du papegai, insigne du vainqueur.

dans l'*Inventaire de Charles V* (1380). Dans l'hôtel de Marguerite d'Autriche, à Malines (1524), on voyait une « portraicture de la fille du Roy Henri [VIII] d'Angleterre... tenant un papegai sus sa main sénestre ».

A cette même époque, on trouve encore le papegai remplissant des fonctions moins décoratives et plus guerrières; il jouait le rôle de cible dans ces tirs auxquels les archers s'exerçaient alors d'une façon régulière et qui, du reste, n'ont pas cessé d'être en usage dans les provinces flamandes. De là le nom de vainqueur « du papegai » donné au vainqueur de ces joutes. Plus tard, les arquebusiers tirèrent aussi au papegai. Une curieuse lettre de François Ier, datée de Saint-Germain-en-Laye, le 14e jour de septembre 1538, accorde « aux manans et habitans de Vennes, en Bretaigne, permission de tirer à la hacquebutte à ung papegault qui sera mis en l'air le tiers dimenche du mois de may, avecques permission à celluy qui l'abbatra de povoir, par chacun an, faire amener en ladite ville la quantité de vingt pippes de vin hors le creu de Bretaigne et les vendre en détail franchement et quictement de tout droit d'entrées, havres, billotz et impotz, et ce oultre les autres privilèges qu'ilz ont à cause de semblable jeu de l'arc et arbaleste ». On lit sur les registres des *Actes consulaires* de la ville de Lyon (série BB, reg. 163) que les arquebusiers de cette ville substituèrent seulement en 1623 le *rondeau,* ou cible horizontale, au papegai dans les exercices de tir de leur compagnie.

PAPEGAY, si nous devions en croire D. Carpentier (*Glossar. nov.,* t. III, col 161, au mot PAPAGALI), aurait aussi signifié une salle d'audience. Le continuateur de Du Cange croit trouver la preuve de cette interprétation dans le document suivant, daté de 1378 : « A touz ceulx, etc., maires et eschevins de la ville d'Arras, salut. Sachent tout comme honorables et sages Jehan le Verrier, lieutenant de Mons. le bailli d'Arras nous ait bailliet une plainte contenant la fourme qui s'ensuit, fait en papegay, etc. » Nous laissons à D. Carpentier la responsabilité de cette interprétation peu respectueuse.

Papeline, *s.f.* — Étoffe légère d'ameublement dont la chaîne était de soie et la trame de fleuret. Elle « se fabrique à Avignon, terre papale, d'où elle a pris son nom », dit Furetière. Cependant la plus belle papeline a toujours été tirée de Gênes. En France, on en fait de deux sortes, des unies, et d'autres ornées de dessins. La condition des papelines était établie par le *Règlement pour Paris* de 1667. Cette étoffe n'est plus employée.

Papeloter, *v. a.* — Voir PAPILLOTER.

Papeterie, *s.f.* — Établissement où l'on fait le papier. Ce mot est relativement récent. Jusqu'à la seconde moitié du XVIIe siècle, on appelait ce genre de manufactures des « moulins à papiers ». Nous lisons dans le *Journal de Jean Héroard* (t. Ier, p. 390) : « A trois heures, il (le Dauphin) rentre en carrosse, arrive à Essonne à quatre heures trois quarts, va voir le moulin à polir les diamants, puis celui à papier, y fait lui-même six feuilles à papier, fort bien, est ramené par eau, etc, etc. » Dans les *Minutes* d'Hélie Chérade, notaire à Angoulême (*Archives de la Charente,* série E, n° 964), nous trouvons un marché passé par « dame Élisabeth Ranson, veuve de Jean Gautiers, demeurant au moulin à pappier de Beauvois, paroisse de la Couronne ». C'est seulement aux environs de 1680 que papeterie prit cette signification dans notre langue. C'est même le seul sens que Furetière et Richelet reconnaissent à ce mot.

PAPETERIE. — Désigne encore, de nos jours, le magasin où l'on vend du papier et un petit meuble dans lequel on serre un assortiment de papier pour la correspondance. Cette dernière acception est la plus récente. Elle ne remonte pas au delà de cinquante années. Jusqu'à la fin du siècle dernier, ces sortes de casiers se nommèrent des NÉCESSAIRES. (Voir ce mot, t. III, col. 1080.) Le sieur Salmon, établi rue Dauphine, 26, *au Portefeuille anglais,* informait le public qu'on trouvait chez lui « des pupitres, écritoires et nécessaires de toutes formes en bois des isles et autres », et le sieur Robert, papetier du roi (porte Montmartre, au coin du boulevard), fabriquait spécialement « pour les étrennes des dames, des boëtes ou nécessaires, où l'on trouvoit tout ce qui a rapport à l'écriture ». Ces petits nécessaires doivent être considérés comme les ancêtres de nos papeteries.

Papetier, *s. m.* — Artisan qui fabrique et marchand qui vend le papier. On trouve ce nom usité dès le XVe siècle. (Voir PAPIER.)

Paphos, *s.f.;* **Pafosse,** *s.f.* — Nom donné, à la fin du XVIIIe siècle, à une sorte de grand canapé à dossier droit. (Voir fig. 29.)

Papier, *s. m.* — Le papier, originaire d'Orient, fut importé en France à la suite des Croisades. Il était connu,

dès le commencement du XIIe siècle, au sud de l'Europe. Dans une charte écrite en 1145, Roger, roi de Sicile, explique qu'il a fait copier sur parchemin un diplôme sur papier remontant à 1102. A cette époque, les mots *charta cottonea* et *charta serica* étaient d'un usage courant. Vers 1150, des fabriques furent installées en Espagne, qui eurent bientôt une réputation considérable. Leurs produits franchirent les Pyrénées et donnèrent à nos compatriotes l'idée de fonder des manufactures sur notre territoire. Des papeteries furent établies à Essonne, à Chauny, à Troyes. Dès le Moyen Age, la fabrication de cette dernière ville devint justement célèbre, car nous relevons dans le *Dictionnaire des pays* le distique suivant :

A Lucques sont les bonnes soyes,
Et le bon papier est à Troyes.

Quelques années plus tard, une grande révolution se produisit dans la fabrication. Au coton rare et coûteux qu'on était obligé d'importer à grands frais, on substitua les chiffons de fil, et, dès lors, le papier, devenu d'un bon marché relatif, commença d'être d'un usage général.

On n'est pas d'accord sur la date à laquelle s'accomplit cette importante transformation. La *Gazette littéraire* de 1764 (t. II, p. 15) prétend que « le secret de faire du papier avec du vieux linge fut inventé en 1417 »; mais elle ne donne aucun texte, aucune preuve, qui viennent confirmer cette date. D'autre part, une pièce remontant à 1302, et portant la signature du duc de Bourgogne, semble indiquer que cette innovation se produisit à la fin du XIIIe siècle ou dans les premières années du XIVe. Le certain, c'est que, cinquante ans plus tard, le papier était devenu si bon marché qu'on s'en servait pour les comptes de cuisine. Une *Ordonnance au sujet des finances du duc de Bourbon*, rendue en 1374, oblige le trésorier de ce prince « à faire papier et registre » de toutes les sommes encaissées par lui pour le compte de son maître, et l'argentier à faire « escripre en papier journal du clerc d'offices ou du contrerolleur » le détail « de tout ce qu'il acheptera et prendra, au meilleur marché qu'il luy sera possible ». Dans les *Comptes* des rois de France, nous retrouvons la trace de nombreuses acquisitions de papier, destiné à des usages analogues. En parcourant le *Journal de la dépense du roi Jean en Angleterre*, nous remarquons notamment, à la date du 18 juillet 1359, l'achat à Michiel Girart de « II quaiers de papier », payés XVIII deniers, et au 4 janvier suivant, l'achat, pour « II sols V deniers », à Pierre de Belle-Assise, de « IV quaiers de papier » ayant cette même destination. Dans le premier *Compte de l'hôtel de Charles VI* (1380), nous relevons les dépenses suivantes : « Jehannin Biétris, clerc de panneterie, pour I papier neufs, acheté par lui pour l'office de panneterie, VIII sols parisis; II douzaines de parchemin [à] XIV sols la douzaine; une escriptouere neuve, etc. — Jehan Bretoys, Simon Grimaut, Martin de Poissy, clers de l'Eschançonnerie, pour II douzaines et demie de parchemin [à] XIV sols la douzaine, I papier neuf, un cent de gestouers pour gister, enregistrer et transcrire les parties du dit office... — Jehan Neele, Jehan du Mes et Collinet Lommede, clers de cuisine, pour V douzaines de parchemin, XIV sols la douzaine, un papier neuf, XII sols, etc. » Dans les *Comptes de l'hôtel d'Isabeau de Bavière* (1401), nous notons encore : « Martin le Simon et ses compaignons, clers de cuisine, pour un papier neuf, X sols, etc. » Ajoutons que le papier, dont on faisait un usage si général pour tenir la comptabilité domestique, trouvait aussi des emplois plus nobles; il servait à la correspondance royale. Le deuxième *Compte de l'hôtel de Charles VI* (1380) mentionne l'achat d'une « main de papier à faire lettres secrètes en la chambre du Roy ».

On voit que, dès cette époque lointaine, le papier était couramment employé pour tout ce qui regardait l'écriture. Mais on s'est trompé quand on a dit et répété que tous les papiers fabriqués au XIVe siècle avaient cette destination. C'est une erreur contre laquelle il importe de protester, et qu'une seule citation suffira pour réduire à néant. Dans le *Compte de la dépense du roi Jean en Angleterre*, nous trouvons, à la date du lundi 7 octobre 1359, toute une collection de drogues ou épiceries : « sucres, cassons, gingembre, columbin, flor de canelle, galingal, calamus aromaticus, cubèbes, noiz muguestes, etc., » achetées à Jean Kelleshulle pour la table du roi, et, à la suite de ces articles : « II quaiers de papier à rompre pour l'espicier. » Ce papier « à rompre », c'est-à-dire à couper ou à déchirer, était destiné à envelopper de petites doses de chacune de ces épiceries rares et coûteuses. On se servait donc déjà de papier pour le pliage et l'emballage. Ajoutons qu'on en faisait également usage pour garnir les CHASSIS des FENÊTRES. (Voir ces mots.) Depuis lors, le papier a reçu bien d'autres adaptations. Il n'est presque pas d'emploi auquel il ne se soit plié, et l'on a vu, il y a trente ans, un écrivain fantaisiste, M. Hippolyte de Vivès, dédier un de ses livres les plus humoristiques à ces feuilles légères, dont on fait une consommation si copieuse et si variée. Mais, fait remarquable, cette matière, qui se prête avec tant de complaisance aux exigences les plus contradictoires, n'a jamais trouvé que deux applications régulières et durables dans le mobilier. Sous forme de papier marbré, le papier a doublé des écrins et des caisses. Sous forme de papier peint, il a couvert les murs. De telle sorte que, traitant ces deux applications particulières en deux paragraphes spéciaux, et n'ayant à nous occuper ici que des rapports du papier avec l'ameublement, nous n'aurions plus grand'chose à ajouter, s'il ne nous restait à indiquer le rôle assez ignoré que joua le papier, au XVe siècle, dans l'ornementation des meubles et des édifices, ainsi que dans les décorations improvisées. A cette époque, en effet, on utilisa le papier dans les cérémonies funèbres et dans les réjouissances publiques. Pour cela, on le découpait, après l'avoir couvert de dessins et de peintures représentant des armoiries, des devises, des écussons, des emblèmes en couleur. Le *Compte de Guy Guillebaud, relatif au service funèbre de Jean sans Peur* (1419), nous apprend qu'on acheta « sept mains de papier à faire escus, pour attacher aux

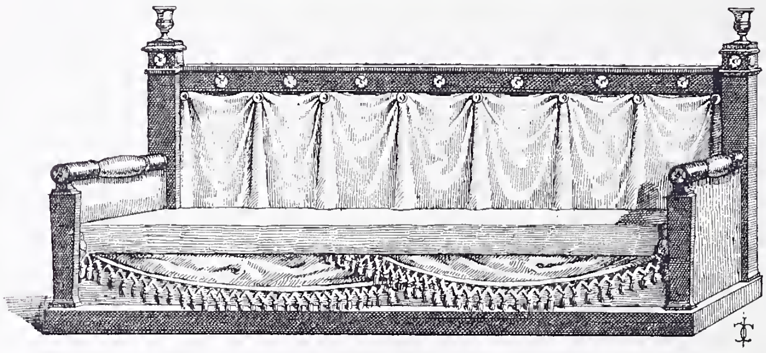


Fig. 29. — Paphos, d'après une gravure du *Recueil* de la Mésangère.

torches », et dans le *Compte relatif à l'Entrée de Louis XII à Lyon,* le 17 juillet 1507, nous voyons que « Jehan de Tholose, papetier », reçut vingt sols « pour une rame de grant papier emploié à faire le dit arbre » (l'arbre de la palme ou olivier, signe de victoire et de paix, élevé sur le passage du roi). Par le même *Compte,* nous savons qu'Anthoine Cuisinier, « cartier », fut chargé de coller le papier en question, que celui-ci fut découpé par Nicolas Clerc, tailleur d'images et couvert de « coleurs et paintures » achetées à « Jehan Richier et au grand Myrallier ».

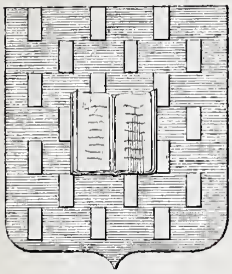


Fig. 30. — Armoiries de la Communauté des papetiers.

Dès ce même temps, on fabriquait du papier doré, et l'on s'en servait pour exécuter la dorure rapide et à bon marché. En 1478, le roi Louis XI, éprouvant le besoin de donner plus d'éclat à un tabernacle qui lui était spécialement cher, s'adressa au célèbre « Jean Bourdichon, paintre et enlumineur, demourant à Tours », qui lui fournit « six papiers d'or fin à faire or bruny, pour mectre et emploier à enricher ung tabernacle de boys, à l'embasement d'icelluy, que led. Seigneur a fait mettre en la chappelle du Plessis du Parc, ouquel avoit une ancienne ymage de Nostre Dame que ledit Seigneur fait porter après luy à sa dévocion ». (*Compte des menues despenses de la chambre du Roy,* 1478.) On continua vraisemblablement, pendant bien des années, de se servir de ces papiers dorés qui, plus tard, furent remplacés par la dorure directe, devenue plus facile et moins coûteuse.

Au XVI[e] siècle, l'industrie du papier se développa considérablement. La substitution des moulins à bras, et ensuite à eau, à la macération au pilon ordinaire, permit d'augmenter la production. Bientôt, la France put exporter d'assez grandes quantités de cet article. Elle en fournit même les pays qui l'en avaient approvisionnée tout d'abord. Car l'auteur du *Discours sur les causes de l'extresme cherté qui est aujourd'huy en France* (Bordeaux, 1586) dit expressément que les Portugais et les Espagnols fouillent « les entrailles de la terre pour en tirer l'or et nous l'apporter en beaux lingots, en portugaises, en doubles ducas, en pistoles et autres espèces pour avoir nos bléz, toiles, draps, pastel, papier et autres marchandises ».

Fait curieux, le papier, à cette époque, se comptait déjà comme de nos jours. Dès le XIV[e] siècle, il est question de rames et de mains. On a pu le voir plus haut par les *Comptes de l'argenterie,* par ceux de l'*Hôtel* et aussi par l'*Entrée de Louis XII à Lyon*. Ces façons de compter ne cessèrent jamais d'être en usage. Pierre de Larivey, dans ses *Tromperies,* représentées pour la première fois en 1611, fait dire (acte II, scène V) à un de ses personnages nommé *Bracquet:* « Nenny de par le diable! Nenny; par le menu, faites vostre compte, que le tout ne pourroit tenir en trois rames de papier. » Dans un marché, passé le 1[er] avril 1631, par-devant M[e] Hélie Chérade, notaire à Angoulême (*Archives de la Charente,* série E, n° 962), entre Jean de Deromefort (*sic*), papetier, demeurant au Moulin de Vaire et François Lebeuf, marchand flamand, agissant comme fondé de pouvoir de Laurent Ravestein, négociant du même pays, il est stipulé que chaque rame contiendra 20 mains et chaque main 25 feuilles.

Tous les papiers dont nous avons parlé jusqu'ici étaient fabriqués à la cuve et à la forme, c'est-à-dire à la main, et, conséquence de cette fabrication, ils étaient marqués de vergeures, qui se compliquaient presque toujours d'un FILIGRANE. (Voir ce mot.) Ce filigrane indiquait le plus souvent le format ; il avait aussi parfois rapport à la qualité du papier. D'autres fois encore, il était la marque personnelle du fabricant, constituée par privilège. C'est ainsi que, le 2 février 1583, Henri III permit, par *Lettres patentes,* à « Edmond Denise, marchand papetier en l'Université de Paris, demourant à Troyes, de pouvoir marquer son papier qu'il fera ou fera faire cy-après, de deux colonnes entrelacées, couronnées, son nom estant au-dessous, selon ce qu'il a faict cy-devant, avec deffense aux autres papetiers de ce Royaume de mettre ou faire mettre ladicte marque en celluy qu'ils feront, sur peine de confiscation et amende arbitraire ». (*Curiosités des anciennes justices,* p. 263.) Nous avons établi, au mot filigrane, l'importance que prenaient parfois ces marques. La substitution de la machine à la fabrication à la main, substitution qui s'effectua au commencement de ce siècle, a fait à peu près complètement disparaître le papier filigrané des usages courants; du moins on ne filigrane plus les papiers communs, et seuls les papiers à lettres ont continué d'être gratifiés de ces marques intérieures, dont le caractère archaïque concorde bien avec les goûts rétrospectifs de notre temps. La substitution de la machine à la fabrication à la main a eu, en outre, ce grand avantage de produire du « papier sans fin » et dont les dimensions, par conséquent, n'étaient plus strictement limitées par l'étendue de la forme, qui elle-même ne pouvait être plus large que l'écartement des bras de l'ouvrier.

Cette limitation était surtout fâcheuse pour le tirage des grandes planches en taille-douce. On était « obligé, lorsque la planche avoit une certaine étendue, de la tirer par parties qu'il étoit fort difficile de rassembler exactement pour que les tailles se rencontrent justes ». Aussi s'était-on préoccupé de remédier à cet inconvénient. Une

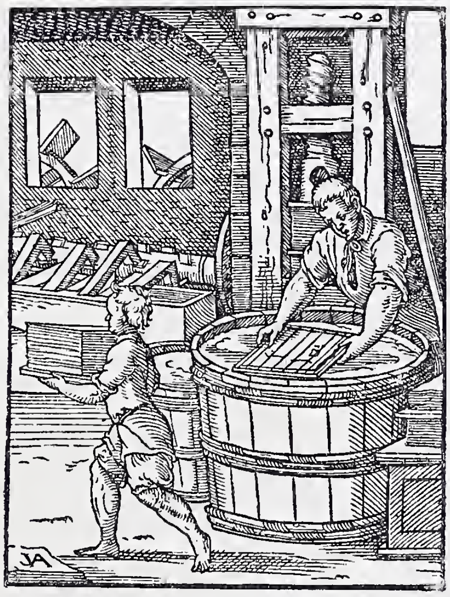


Fig. 31. — Fabrication du papier à la cuve. Fac-similé d'une gravure de Jost Amman.

tentative de ce genre nous est signalée par l'*Avant-Coureur* du 15 septembre 1760 dans les termes qui suivent :

La plupart des papeteries, même celles d'Hollande, n'ont porté leurs moules qu'à de certaines grandeurs qui sont insuffisantes pour les grandes pièces gravées.

La papeterie de Montargis a pourvu à cet inconvénient : on trouve

dans ses magasins des papiers assez grands pour les plans et gravures sans multiplier les feuilles.

Elle en fait fabriquer de très beau et très fin sur les grandeurs de trois pieds et plus et ces feuilles bien apprêtées sont propres au dessein, au lavis, etc.

La machine, en permettant de résoudre ce problème, allait rendre le papier propre à de nouveaux emplois. En outre, grâce à elle, les prix se sont singulièrement abaissés et ses produits, devenus d'un extrême bon marché, ont pu recevoir cette quantité d'adaptations variées, dont on trouvera plus loin l'explication détaillée.

Dans les articles suivants, nous allons, en effet, passer rapidement en revue celles de ces adaptations qui regardent plus spécialement le sujet traité dans ce livre.

Papier.— On rencontre ce mot, au XIVe et au XVe siècle, avec la signification de registre. C'est, du moins, ainsi que nous interprétons la recommandation comprise dans l'*Ordonnance au sujet des finances du duc de Bourbon* (1374), de faire transcrire les dépenses du prince « au papier-journal du clerc d'offices ou du contrerolleur ». Il est à remarquer, en outre, que dans les *Comptes de l'hôtel de Charles VI* (1380), aussi bien que dans ceux de la reine Isabeau de Bavière (1401), — on a pu le voir plus haut, — les clercs de la paneterie, de l'échansonnerie, de la cuisine, portent l'achat d' « *un* papier », alors qu'ils comptent les feuilles de parchemin de douzaines. Ce « *un* papier » coûte généralement cher. Alors que le parchemin est coté 14 sols la douzaine de feuilles, le « I papier neufs » (ce pluriel est à noter), acheté par Jehannin Biétris, clerc de la paneterie de Charles VI, est payé 8 sols. Ceux des clercs de la cuisine sont payés 12 sols, probablement parce qu'ils étaient d'un tiers plus gros. Pour la cuisine et l'échansonnerie d'Isabeau de Bavière, les papiers sont de 10 sols. Si l'on rapproche ces prix des 2 sols 6 deniers parisis donnés pour « une main de papier à faire lettres secrètes en la chambre du Roy », on en conclura que le registre acheté par Jehannin Biétris devait compter quatre mains, soit 200 feuillets ou 400 pages, et ceux des clercs de cuisine, six mains ou 300 feuillets, c'est-à-dire 600 pages.

Papier doré, Papier argenté, Papier de fantaisie. — On désigne, d'une façon générale, sous le nom de papier de fantaisie, les papiers dorés, argentés, passés en couleur, lissés, etc. La fabrication de ces papiers, qui représente actuellement une production de près de 7 millions de francs, rien que pour la ville de Paris, est fort ancienne. On a pu voir (col. 61) que, dès le XVe siècle, le papier doré était appliqué à la décoration des meubles de prix. Au XVIe et au XVIIe siècle, on en faisait encore un usage assez considérable pour que l'auteur du *Louis d'or* (opuscule dédié à Mlle de Scudéry) ait pu faire dire à la pièce de monnaie dont il retrace l'histoire humoristique : « J'étois anéanti, si cette dernière aventure me fût arrivée, et je te laisse à penser le grand plaisir que j'aurois eu, ou quel avantage ce doit être de servir à la dorure d'un plancher, d'être appliqué au derrière d'un carrosse, ou de finir malheureusement sa vie en papier doré. »

Papier mâché. — Nom donné à du papier détrempé, réduit en pâte et qui, mélangé avec du plâtre ou de la poix, reçoit diverses formes par le moulage. On emploie le papier mâché, depuis le XVIe siècle, à des ouvrages de décoration. Nous relevons, en effet, dans les *Comptes des Bâtiments,* à l'année 1562, la dépense suivante : « A Charles Padouan, mouleur en bassetail, la somme de L livres, pour plusieurs testes de moules, de feuillages, de corniches et figures de bassetail de papier pillé couvert de poiraisine et d'autres estoffes..., etc. » Au siècle dernier, le sieur Granchez, bijoutier de la reine, faisait annoncer dans les journaux qu'on trouvait chez lui des « Plateaux, et autres ouvrages en papier mâché, avec peintures étrusques, d'après la publication des antiques du chevalier G. Hamilton ». (*Mercure* d'août 1775.)

Papier de verre, Papier d'émeri. — C'est le nom qu'on donne à un papier assez fort, enduit de poudre de verre ou d'émeri, dont on se sert pour nettoyer le fer quand il est rouillé et pour polir les pièces de bois ou de métal, qui doivent être ajustées avec soin. Le *papier verré* fut inventé, au siècle dernier, par le sieur Lefebvre, domicilié rue de la Mortellerie, à l'enseigne des *Cinq Pigeons*. Il se vendait dans le principe 30 sols les douze feuilles. (Voir l'*Avant-Coureur* du 10 novembre 1760, p. 687-688.)

Papier marbré, Papier peigné. — On donne ce nom à un papier recouvert de couleurs diverses qui, par leur disposition incertaine, prennent l'aspect de marbrures. Ces marbrures s'obtiennent de la façon suivante : on détrempe plusieurs couleurs différentes dans un vase que l'on a eu soin de remplir, préalablement, d'eau mêlée avec du fiel de bœuf, destiné à empêcher le mélange de ces couleurs. Avec un peigne, on agite le tout de façon que l'eau, à sa surface, présente des dessins ressemblant à des ondes ou à des panaches. On applique ensuite le papier qui, convenablement préparé, s'attache ces couleurs. Ces sortes de papiers, importés d'Italie, se nommaient, dans le principe, des dominos et fournissaient matière à un commerce assez considérable qui prit le nom de Dominoterie. (Voir ce mot.) Au XVIe siècle, ces papiers coûtaient fort cher, et les amateurs les recherchaient. Pierre de l'Estoile écrit dans son *Journal* (t. IX, p. 179, décembre 1608) : « J'ay donné, ce jour, à M. du Pin, un petit livre de papier de la Chine, couvert d'un fort beau papier marbré que je gardois dès longtemps dans mon cabinet ; j'en ay encore un pareil tout semblable » ; et plus loin (*Ibid.,* p. 264) : « Le mercredi 13 (mai 1609), j'ay donné à M. D. P. six feuilles de mon papier marbré, beau par excellence, que je lui avois promis, et je sçay qu'il est curieux, aussi bien comme moy, qui en ay toujours de réserve en mon cabinet. » Pendant tout le XVIIe et le XVIIIe siècle, on employa le papier marbré à la confection des reliures et à garnir l'intérieur des coffrets. En ce siècle, non seulement le papier marbré a continué d'être d'un usage considérable dans la reliure, mais on a encore essayé d'en faire de mêlés d'or et d'argent. Cette tentative, toutefois, n'a pas eu de suites sérieuses.

Papier d'Angleterre, Papier de tontisse, Papier velouté. — Bien que la fabrication du papier et celle du papier peint remontent, en France, à une époque très ancienne ; bien que, dès le XVIIe siècle, il y ait eu chez nous des manufactures de papiers veloutés dits papiers de tontisse, parce qu'on les *drapait* avec des déchets de laine provenant de la tonte des draps, au siècle dernier, le monde élégant se prit de passion pour les papiers veloutés, fabriqués de l'autre côté du détroit, et les « papiers d'Angleterre » — c'est le nom qu'on donnait à ces articles — jouirent, pendant quelques années, d'une vogue considérable. Les plus hauts personnages, ceux qui réglaient le goût et la mode, leur accordèrent une faveur marquée. Le *Livre journal* de Lazare Duvaux (t. II, p. 211) nous apprend qu'en 1754 Mme de Pompadour fit tendre de « papier d'Angleterre » sa garde-robe et le passage qui conduisait de son appartement à la chapelle de Versailles. En 1758, la divine marquise fit tapisser de ce même papier la chambre des bains du château de Champs. (*Ibid.,* 367.) Un si fameux exemple ne pouvait manquer d'être suivi.

Aussi rencontrons-nous fréquemment, dans les journaux du temps, des annonces de ventes ou des réclames de marchands, relatives à ce genre de produits. C'est ainsi qu'un industriel dont le nom devait, par la suite, acquérir une certaine célébrité, comme fabricant de papier peint, le sieur Réveillon, établi rue de l'Arbre-Sec, *Aux armes de Conty,* faisait annoncer, en l'année 1759, dans les *Affiches de Paris,* qu'il s'était rendu possesseur d'une « partie assez considérable de vrais *papiers de tontisse d'Angleterre,* imi-



Fig. 32. — Papier velouté (de tontisse). Modèle du milieu du XVIIe siècle.

tant les *perses,* les *velours d'Utrecht* et les *damas,* propres pour servir de tentures et pour faire des paravents et écrans ». Les *Annonces, affiches et avis divers* (21 janvier 1760) indiquent, comme devant avoir lieu le lendemain, dans la cour conventuelle de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, une vente de « papier de tontisse d'Angleterre, de différentes couleurs, travaillé sur des dessins nouveaux ». Cette même feuille, à la date du 30 juillet 1761, informe le public que le sieur Dudell devait faire, au même endroit, une nouvelle vente de « papier velouté d'Angleterre, de toutes couleurs, propre pour faire des tentures ».

Hâtons-nous d'ajouter que ce succès n'avait pas laissé que de préoccuper nos industriels et de provoquer chez nous d'ingénieuses concurrences. Dès l'année 1754, le sieur Roguié, graveur, demeurant rue du Cloître-Saint-Germain-l'Auxerrois, annonçait au public qu'il avait trouvé « le secret du papier drappé d'Angleterre » et qu'il tenait à la disposition des amateurs du papier imitant le velours ciselé et « très propre à tapisser les cabinets ». (*Ann., affiches et avis divers,* 10 juillet 1754.) L'année suivante, le même recueil (n° du 9 juillet 1755) informait ses lecteurs que le sieur Aubert, graveur en bois à Paris, à l'enseigne du *Papillon,* à l'entrée de la rue Saint-Jacques, fabriquait des « papiers veloutés aussi beaux et aussi parfaits que ceux d'Angleterre ». *L'Avant-Coureur* du 20 septembre 1762 affirme que « les papiers en drap haché ont été imités en France, avec le plus de succès, par le sieur Garnier, demeurant à l'*hôtel de Mantoue,* rue Quincampoix ». « Il emploie, ajoute ce recueil, des feuilles de grand chapelet fin, de bonne qualité, qu'il drappe en différents desseins et en couleurs fines. La colle dont il se sert est préparée de manière à garantir des vers les tentures qu'il fabrique. Le prix est de 40 sols par aune collé sur toile, et 20 sols en rouleau. » Enfin, Le Sage, dans son *Géographe parisien* (Paris, 1769), signale encore deux autres fabriques, l'une de papier velouté, au faubourg Saint-Antoine, et l'autre de « papier velouté sur toile », établie sur le pont Marie. Dès ce moment, l'élan était donné, et la confection des papiers veloutés prit un tel essor et atteignit une telle perfection, que l'importation anglaise cessa presque complètement, et cela bien avant que les démêlés de la France avec le Royaume-Uni eussent rendu le commerce à peu près impossible entre les deux nations.

A l'article PAPIER PEINT (voir col. 70 et suiv.), nous parlons de cette fabrication plus en détail. Qu'il nous suffise de constater ici qu'à partir de 1780, le papier velouté, désigné aussi sous le nom de papier de tontisse, devint d'un emploi général. Quelques citations, empruntées aux journaux du temps, montreront la fréquence de l'usage qu'on en faisait. « A VENDRE environ 9 aunes de cours de papier tontisse cramoisi, et 150 pieds de baguettes dorées. Cloître Notre-Dame, etc. » (*Journal général de France,* 30 mars 1780.) « Tentures de papier velouté, à baguettes dorées. » (*Vente des meubles de Mme de Bastard,* rue Sainte-Anne, 2 juillet 1782.) « Tentures de papier tontisse à baguettes dorées. » (*Vente de M. le Bailly de Chabrillan;* enclos du Temple, 3 février 1783.) « A VENDRE, rue Saint-Honoré, vis-à-vis l'Oratoire : tenture de salon, de papier cramoisi velouté, collé sur toile. » (*Ann., affiches et avis divers* du 1er avril 1783.) « A VENDRE, chez le sieur Gellain, mercier, rue Fromenteau : ottomane et cabriolet de velours d'Utrecht, bleu et blanc..., avec tenture de papier tontisse du même dessin, et baguettes blanches. » (*Ibid.,* 17 avril 1783.) « A VENDRE, rue de la Sourdière : tenture de papier tontisse, jaune, dessin de damas à palmes, sur toile, et baguettes dorées. » (*Journal général de France* du 24 juin 1784.) On pourrait multiplier ces exemples. Ceux-ci suffisent à établir qu'à la fin du siècle dernier l'usage des tentures en papier velouté était devenu général. (Voir, au surplus, les mots TONTISSE et VELOUTÉ.)

PAPIER BRILLANT. — On donna ce nom, au XVIIIe siècle, à une sorte de papier peint, sinon inventé, du moins perfectionné par le sieur Papillon, graveur de profession et écrivain d'art à ses heures. L'*Encyclopédie* (t. XI, p. 860) nous apprend que ce papier était manufacturé d'après la recette suivante, que nous avons tout lieu de croire exacte, car le sieur Papillon, qui compta au nombre des collaborateurs de ce précieux ouvrage, l'a sans doute

rédigée lui-même, bien qu'il parle de l'inventeur à la troisième personne.

A deux onces de colle de poisson qu'il mettoit tiédir et fondre, il ajoutoit le double d'amidon qu'il délayoit bien, en tournant jusqu'à ce qu'il n'y eût point de grumeaux et que tout fût bien mêlé; il laissoit reposer jusqu'au lendemain, que voulant s'en servir il faisoit derechef tiédir; puis, ayant poncé légèrement avec du charbon presque impalpable le dessein piqué qu'il vouloit faire avec un pinceau, et de cette colle ci-dessus et tiède, il dessinoit toutes les fleurs du dessein piqué : ensuite il semoit dessus du brillant d'une seule couleur qui ne s'attachoit qu'aux endroits où avoit passé le pinceau, et ayant laissé sécher, en époussetant la feuille, le brillant ne restoit qu'au dessein; mais pour mettre sur une feuille plusieurs brillans de



Fig. 33. — Papier à magots.
Imitation française des papiers peints de la Chine (XVIIIe siècle).

couleurs différentes, il se servoit de patrons découpés par parties séparées, couchant à travers sa colle avec une brosse ou gros pinceau sur la feuille chaque partie; semée ensuite du brillant de la couleur qu'il vouloit, séchée et époussetée, il procédoit à coucher la colle à travers un autre patron, et à mettre ensuite un brillant d'une autre couleur, faisant ainsi successivement jusqu'à ce que tous les brillans de différentes couleurs fussent appliqués sur la feuille, laquelle, achevée, devenoit extrêmement riche.

Ce papier ne présentait qu'un inconvénient, mais cet inconvénient était capital. Il était très difficile de s'en servir. Quand on voulait l'appliquer sur la muraille, il fallait user de précautions infinies. « La colle ordinaire, qu'on mettoit par derrière pour le pouvoir poser, détrempoit vite la colle des brillans; ce qui faisoit barbouiller tout l'ouvrage. »

Papier a châssis. — C'est le nom qu'on donnait au papier fabriqué spécialement pour garnir les châssis de fenêtres. Au tome Ier de ce livre (col. 779), nous avons établi que, depuis le XVe siècle jusqu'à la fin du XVIIe, on s'était servi, d'une façon courante, pour remplacer les vitres, qui étaient très rares et fort coûteuses, de papier huilé ou rendu transparent à l'aide d'essence de térébenthine. On peut trouver également quelques exemples de cet emploi à la colonne 756 de notre second volume. Le papier qu'on fabriquait pour cet usage portait le nom de *champi*.

Papier de cheminée. — C'est le nom qu'on donnait, en Bretagne, au XVIIe siècle, aux châssis couverts de papier, avec lesquels on fermait, en été, l'orifice des cheminées. « Un vieux papier de cheminée en papier, prisé dix sols. » (*Invent. de Gilles Lecourtier;* greffe de Saint-Malo, 1642.) « Un papier de cheminée de thoille painturée. » (*Invent. de Pierre Chahier;* greffe de Saint-Malo, 1642.) On voit par cette seconde citation que, quelquefois, ces *papiers* de cheminée étaient en *toile* peinte. Plus tard, pour désigner ce même objet, on se servit du terme « châssis de cheminée ». Nous relevons sur le *Livre journal* de Lazare Duvaux, à la date du 4 novembre 1748, la vente à la duchesse de la Vallière d'un « châssis de cheminée garni en papier des Indes, fond blanc », coté 24 livres. Enfin, on employa l'expression Devant de cheminée. (Voir t. II, col. 112.) « Un devant de cheminée en papier collé sur toile. » (*Invent. de Henry de Beaurepaire, vicaire général de Bordeaux,* 1783.) Cette façon de parler est seule demeurée en usage.

Papier de la Chine, Papier des Indes, Papier a pagodes. — On désignait sous ces divers noms des papiers d'origine chinoise, couverts de peintures plus ou moins compliquées, importés en France par les marchands hollandais, et dont on se servait pour décorer les paravents, écrans, pupitres, devants de cheminée et même les murailles. C'est à la fin du XVIIe siècle que ce genre de papier prit place dans notre ameublement. L'*Inventaire du maréchal d'Humières,* dressé à l'Arsenal (Paris, 31 août 1694), mentionne : « Six feuilles de paravans (*sic*) de papier peint de la Chine, prisés XV livres. » L'*Inventaire général des meubles de la Couronne* (1724) décrit un meuble de même sorte; mais c'est surtout à partir du milieu du XVIIIe siècle que ces papiers exotiques commencèrent de jouer un rôle important dans les intérieurs élégants et coquets. Nous relevons dans la liste des *Meubles donnés par Mlle Desmares à Mlle Damours* (25 septembre 1746) : « Un écran de papier de la Chine, monté sur bois, très simple. » Le 25 juillet 1755, Lazare Duvaux livrait à Mme de Brancas, pour être remise à la Dauphine, « une feuille de papier de la Chine, à vases et fleurs très belles », qu'il facturait 30 livres. Le 6 avril 1756, il vendait à la comtesse de Valentinois, pour 144 livres, « six feuilles de papier de la Chine, peintes sur gaze de paysages et figures ». Le 8 mai 1770, le sieur Marin, domicilié rue des Filles-Saint-Thomas, informait les lecteurs des *Annonces, affiches et avis divers* qu'il avait à vendre « 24 feuilles de papier de la Chine, avec figures et ornemens dorés, de 10 pieds de haut sur 3 et demi de large, à 24 livres la feuille, ensemble ou par parties de 8 feuilles séparément ». A ce moment, l'usage de ces papiers était déjà si répandu qu'on en faisait des tentures entières. A la *Vente des meubles et effets précieux du marquis de Beringhen* (2 juillet 1770), on adjugea des « tentures de papier de la Chine et de paille des Indes », et les textes suivants, empruntés aux journaux du temps, prouvent que ce n'était point là un fait exceptionnel. « A louer, bel appartement au second, orné de verres de Bohême, glaces et boiserie, ayant vue sur le Palais-Royal, avec joli boudoir en papier de la Chine. » (*Ann., affiches et avis divers* du 15 juillet 1779.) « En vente, chez Mlle de Butelair, rue des Vieux-Augustins : tenture de papier de la Chine, à petites figures, représen-

tant les arts et métiers, composée de 13 feuilles, ayant 37 pieds de tour sur 8 pieds 10 pouces de haut, avec baguettes dorées à perles. » (*Ibid.,* 6 mai 1781.) « A VENDRE, chez M. Nicolas, boulevard Montmartre : tenture de papier de la Chine verni, fond bleu, préparé pour un appartement de 18 pieds en quarré, avec baguettes dorées. » (*Ibid.,* 31 décembre 1781.) Une particularité à noter, c'est qu'à cette époque, le papier de la Chine destiné aux tentures commençait à se vendre non plus à la feuille, mais en rouleaux. C'est ainsi qu'à la *Vente de la comtesse de Breteuil* (20 juillet 1781) on adjugea plusieurs parties de « papier de la Chine en rouleaux ».

Les papiers de la Chine qu'on employait pour les écrans, paravents, etc., et pour les tentures, étaient décorés de fleurs, d'animaux symboliques, parfois aussi de personnages. Ces derniers prirent le nom de papiers de Chine à pagodes. « 7 juillet 1758. — Vendu à Mme de Pompadour : un grand panneau garni de très beau papier de Chine à pagodes, avec les toiles et raccordage, 96 livres. » (*Livre journal* de Lazare Duvaux, t. II, p. 370.) Puis, par abréviation, on écrivit simplement papier à pagodes. Exemple : « 21 octobre 1758. — Vendu à M. le comte d'Usson : un écran à deux feuilles, garni de très beau papier à pagodes, 36 livres. » (*Ibid.,* p. 377.)



Fig. 34. — Papier peint, imprimé à la planche de cuivre et doré, fabriqué aux environs de 1650.

La vogue exceptionnelle des papiers de la Chine engagea la Compagnie des Indes à en faire l'importation directe. Cette importation, qui devint bientôt considérable, commença aux environs de 1745, et, à partir de cette époque, les papiers peints d'origine chinoise prirent également dans le commerce le nom de papier des Indes. Les exemples suivants, tirés du *Livre journal* de Lazare Duvaux, montreront que cette appellation était alors d'un usage courant. « 5 octobre 1748. — Doit Mme la comtesse de Maurepas : quatre châssis garnis en toile et papier des Indes, fond blanc à fleurs, figures et oiseaux, ci 40 livres. » « 21 octobre 1748. — Vendu à M. de la Reynière : la toile et papier des Indes, fond blanc à fleurs, oiseaux et figures, d'un panneau de 11 pieds sur 8 de large, façon et raccordage, 96 livres. » « 6 mai 1749. — A Mgr le duc de Bouillon : les toiles, façon, collage et raccordage de deux cabinets ou passages faits en papier des Indes, 48 livres. » « 4 juin 1751. — Au maréchal de Richelieu : une feuille de papier des Indes, avec une figure, 48 livres. » « 13 décembre 1753. — A Mme de Lauragnais : un paravent à coulisse à quatre feuilles, en papier des Indes, 72 livres. » « 16 novembre 1754. — A Mme de Pompadour : quatre panneaux en papier des Indes, très beaux, 266 livres, etc. (Voir *Livre journal,* t. II, p. 2, 3, 7, 20, 46, 86, 149, 181, 199, 221.)

Nous avons multiplié les citations, pour montrer les prix fort élevés qu'atteignaient parfois ces sortes d'articles et la variété d'emplois auxquels se prêtait le papier de la Chine ou des Indes. Ajoutons que cette dernière désignation, quoique inexacte, n'était pas particulière à Lazare Duvaux, mais qu'il était adopté par les huissiers priseurs et par les autres marchands. C'est ainsi qu'à la *Vente de M. Chauvelin, ministre d'État* (21 mai 1762), nous relevons « 129 feuilles de papier des Indes », et l'*Inventaire du duc de Villars* (Marseille, 1770) mentionne « un écran à main, garni de papier des Indes », etc. Cependant, ces papiers des Indes étaient bien d'origine chinoise. Comme preuve, on peut invoquer l'annonce suivante, empruntée au *Journal général de France* du 21 août 1784 : « A VENDRE, 20 feuilles de papier des Indes, représentant la culture du thé. S'adresser au sieur Fays, place Louis XV, hostel de Coislin. » Enfin, les deux réclames suivantes, copiées dans le *Mercure,* mais à cinq années d'intervalle, montrent comment la substitution de nom s'opéra. La première de ces réclames, publiée dans le n° de juin 1753, est ainsi conçue : « On trouvera chez le sieur Prudhomme, marchand papetier, rue des Lombards, vis-à-vis celle des Cinq-Diamants, *A la Prudence,* un assortiment de feuilles de papier de la Chine de différentes grandeurs, pour tapisseries, dessus de portes, écrans et paravents. » Quant à la seconde, empruntée au numéro de mars 1758, en voici le texte : « Le sieur Prudhomme donne avis qu'il lui est arrivé un assortiment de très beau papier des Indes, peint des différentes grandeurs et fonds, propre pour tapisseries, dessus de portes, écrans et paravents, et qu'il est assorti dans ces sortes de papier de manière à ne rien laisser à désirer. »

Le développement considérable que prit, au commencement de ce siècle, la fabrication du papier peint mit fin à l'importation du papier de la Chine, indûment appelé papier des Indes.

PAPIER DRAPÉ ou DRAPPÉ. — C'est la même chose que le papier velouté ou papier de tontisse. On trouvera au mot DRAPER (t. II, col. 219) et au cours de l'article suivant des détails intéressants sur la façon dont on fabriquait ces papiers, et sur la raison qui les fit nommer ainsi.

Papier peint, *s. m.* — On désigne, d'une façon générale, sous ce nom, tous les papiers qui ont reçu une couche uniforme de couleur, avec ou sans adjonction de dessins superposés, et plus spécialement les papiers ornés qui servent à tendre les appartements et à décorer les murailles, cloisons, etc. La fabrication du papier peint est concentrée à Paris dans le faubourg Saint-Antoine. Elle y occupe un nombre considérable d'ouvriers, qui, si l'on ne considérait que la beauté des produits sortant de leurs mains, pour-

raient prétendre au titre d'artistes. En dehors de Paris, on a fabriqué des papiers peints remarquables à Rixheim (Haut-Rhin), à Lyon, à Marseille, mais sans que ces différents centres aient jamais approché, comme chiffre d'affaires et comme perfection de travail, de ce que produisent les ateliers parisiens.

L'industrie du papier peint, quoique réduite, par ses progrès mêmes, à une simplicité relative, exige cependant un certain nombre d'opérations successives fort délicates, et qui réclament beaucoup de soin et de dextérité.

Le papier, matière première, est livré au fabricant sous forme de rouleaux, mesurant $0^{m},50$ de hauteur sur $8^{m},50$ de long, et dans des qualités et des épaisseurs qui se proportionnent au prix qu'atteindra le produit terminé. Quand il s'agit de tentures soignées, la première opération que le fabricant fait subir à son papier est de le *foncer,* c'est-à-dire de le couvrir, sur toute son étendue, d'une teinte parfaitement uniforme, laquelle doit être posée à l'aide d'une brosse, et d'un seul coup. Il ne faut pas, en effet, que le *fonceur* se reprenne, car chaque reprise risquerait de produire une inégalité de tons. Le rouleau une fois foncé, on le place sur un étendoir où il sèche. Lorsqu'il est sec, la teinte qui le recouvre est mate. Veut-on qu'elle soit brillante, c'est-à-dire que le papier paraisse *satiné,* on lustre ce fond, en le frottant avec une brosse dure, montée sur un sabot et reliée au plafond par une tige de bois appelée *flèche.* De cette façon, on opère sur le papier une pression énergique, qui fait reluire la couleur de fond. Les teintes dont on peut couvrir le papier par cette première opération sont variées à l'infini.



Fig. 35.
Fabrication du papier peint.
Le brunissage de la dorure.

Le papier, ainsi mis en couleur, mat ou satiné, peut être tendu sur la muraille. Mais généralement sur ce premier fond, on imprime un dessin plus ou moins riche, plus ou moins voyant, plus ou moins compliqué. Ce dessin est obtenu par l'application de planches gravées en relief. Lorsque le motif qu'on imprime est en camaïeu, c'est-à-dire conçu dans une même couleur, en ton sur ton, les planches sont relativement peu nombreuses. Souvent elles ne dépassent pas trois ou quatre; car chaque planche ne peut imprimer qu'un ton. Mais lorsque le nombre des couleurs est considérable, alors ce n'est plus quatre, c'est dix, c'est quinze, c'est parfois vingt impressions successives qu'on fait subir au papier, et l'on se rend compte des précautions infinies, du soin extrême, de la précision que réclament ces quinze, ces vingt repérages successifs, lesquels doivent se reproduire jusqu'à seize fois chacun, pour arriver à couvrir un rouleau de 8 mètres de longueur.

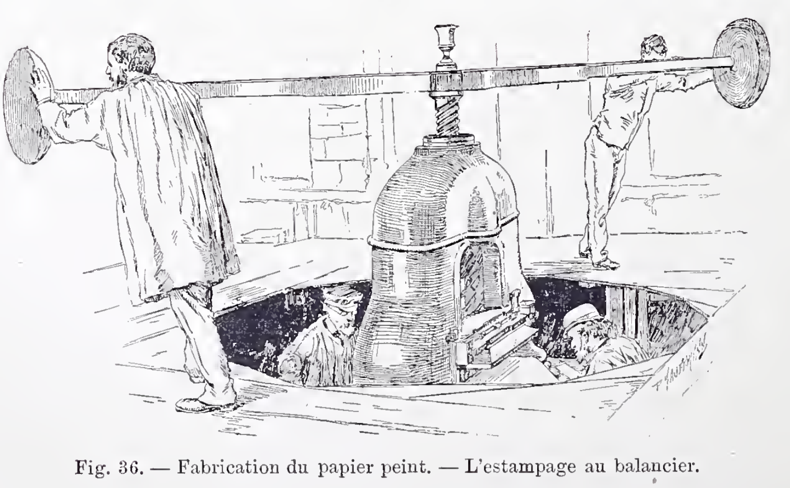


Fig. 36. — Fabrication du papier peint. — L'estampage au balancier.

Une opération de cette sorte ne laisse pas, cela se comprend, que d'être fort compliquée et très longue. Elle exige, en outre, chez ceux qui s'y livrent, un difficile apprentissage. Les très bons ouvriers sont donc relativement assez rares, et comme leurs salaires sont naturellement en proportion de l'habileté acquise et de l'intelligence déployée, il en résulte que les façons, subies par un papier chargé d'un nombre important de couleurs, rendent celui-ci d'un prix forcément élevé. De là sont nées de très curieuses recherches, pour arriver à substituer l'outil à l'homme, recherches qui ont amené la découverte et la mise en pratique d'une série de machines, extrêmement ingénieuses, et dont le résultat a été de diminuer considérablement les frais de fabrication.

La première de ces machines, dite *machine à foncer,* saisit une bande de papier de la longueur de cent rouleaux ordinaires (850 mètres); elle la couvre, au moyen de brosses rotatives, d'un fond de couleur uniforme, l'enlève sur des barres, la promène dans un séchoir, et porte soit à la *machine à imprimer,* soit au coupage, ce gigantesque, cet immense ruban qui sera plus tard divisé en cent fragments d'égale étendue.

La seconde machine, dite *machine à imprimer,* composée d'une suite de cylindres gravés, portant chacun une couleur, reçoit le rouleau foncé, avant qu'il ne soit coupé, le conduit à travers ses nombreux cylindres, qui sont parfois au nombre de vingt, le met en contact successivement avec chacun d'eux, et, de chaque contact, naît l'application d'une couleur, d'une nuance, d'un ton qui, venant se fixer juste au point qui lui est assigné par le dessin général, concourt à la formation du décor. Ainsi, en moins de vingt minutes, par ces procédés relativement nouveaux, on peut fabriquer et livrer au commerce cent rouleaux de papier imprimé de vingt couleurs.

Mais ce n'est point tout. Non contents de produire des imitations de tissus unis, les fabricants ont eu l'heureuse idée de contrefaire des étoffes veloutées et dorées. Pour fabriquer le velouté, ils ont recours à un procédé aussi simple qu'ingénieux, et dont voici les étapes principales. On prend une certaine quantité de déchets de laine convenablement teinte et réduite, à l'aide d'un moulin, en poussière impalpable. On place cette laine dans une très longue caisse, dont le fond est formé par une peau tendue comme celle d'un tambour. Le papier qu'on veut velouter reçoit, sur toute sa longueur, ou sur des parties spéciales — bandes ou fragments de dessin — l'application d'un mordant; puis il est couché dans cette caisse, et un enfant, frappant le dessous du tambour, fait voler la poussière qui, retombant sur la longue surface,

s'attache fortement aux places préalablement mordancées, et donne aux endroits où elle se fixe l'apparence d'un velours. Cette opération, que nous avons déjà décrite (voir t. II, col. 219 et 223), s'appelle *draper* le papier, et la caisse dans laquelle on l'étend, *tambour à draper* ou *drapoir*. Le dessin exige-t-il plusieurs nuances de veloutés ou des veloutés de diverses épaisseurs, on recommence l'opération autant de fois qu'il est nécessaire, et c'est ainsi que s'obtiennent ces merveilleux velours de Gênes, ces étonnantes tapisseries et ces *cheviotts,* qui, à deux pas, simulent, à s'y méprendre, les velours à parterre ou les tapis d'Orient. Pour la dorure, on agit de la même façon, avec cette différence qu'au lieu de déchets de laine, c'est une poudre de cuivre que l'on place dans le tambour. Le rouleau, recouvert d'une impression au mordant, est *passé*. Au *passage,* il se couvre de poussière brillante, que le mordant fixe sur diverses parties, et, plus tard, pour enlever à cet or son mat, on fait courir la dorure sous une roulette cylindrique de métal, qui la brunit et lui donne son éclat.

Pour que l'illusion fût plus complète encore, on ne s'est pas borné à dorer et à velouter le papier; on s'est efforcé de lui donner le relief, le grain de l'étoffe. Cette nouvelle opération s'exécute soit par le cylindrage, soit par l'estampage au balancier. Le cylindrage a lieu au moyen de deux cylindres, l'un en métal formant matrice, c'est-à-dire portant en creux les reliefs dont on veut couvrir le papier; l'autre en papier formant un tampon, qui épouse exactement les creux du cylindre métallique. Pris entre ces deux cylindres et soumis à une pression considérable, le papier contracte ainsi une empreinte, qu'on pourra, dans la suite, difficilement effacer. Le cylindrage convient particulièrement pour donner au papier l'apprêt de la moire, les cannelures du reps, le gonflement de la brocatelle, le grain de la tapisserie. Lorsqu'il s'agit non pas de contrefaire des étoffes d'une armure plus ou moins fine, mais les généreuses saillies d'un cuir gaufré, ou les puissants reliefs d'une guipure se détachant sur un fond uni ou moiré, c'est le balancier qu'on emploie. Là encore, la matrice est en métal et sa contre-partie en papier, et l'énorme pression du balancier communique au rouleau qu'il comprime un estampage dont les ondulations rendent l'illusion complète.

Enfin, pour les sortes d'un prix élevé, on a également recours à certains raffinements qui achèvent de faire du papier peint un vrai trompe-l'œil. Trouvant que le satinage, donné par une brosse dure frottant sur le fond, ne produisait pas des reflets assez brillants, on a substitué à la couleur ordinaire des poudres de bronze de toutes nuances, qui donnent au papier l'éclat vibrant de la soie. Le rouleau foncé et gaufré est parfois repris au pinceau et réchampi à la main, ce qui lui communique, par les hésitations du travail individuel, une saveur qu'une machine, quelque perfectionnée qu'elle puisse être, ne saurait offrir. D'autres fois, à l'aide de planches de poirier piquées de lamelles de cuivre, enfoncées au marteau, on arrive à simuler, à s'y méprendre, les piqûres de l'aiguille, les coutures, les croisements de la chaîne et de la trame, et les inégalités produites par le maniement de la navette ou du crochet. On peut dire, au surplus, qu'il n'est pas de subterfuges intelligents, pas de procédés subtils, pas de ressources ingénieuses, auxquels les fabricants n'aient eu recours dans ces dernières années. Si bien que, désormais, tous les obstacles semblent aplanis, et que la fabrication ne connaît d'autres limites que celles à eux imposées par la nature même du produit qu'ils mettent en œuvre.



Fig. 37. — Papier peint exécuté à la planche de cuivre et doré, fabriqué aux environs de 1675.

On comprend aisément que de pareils perfectionnements ne se sont pas réalisés en un jour, et qu'ils sont forcément le résultat d'efforts persévérants et poursuivis, pendant une suite d'années, par plusieurs générations d'industriels intelligents et riches. La confection du papier peint, toutefois, n'est pas extrêmement ancienne dans notre pays. Tous les auteurs qui se sont occupés d'elle et qui en ont écrit lui assignent même une origine relativement récente. Longtemps on a cru qu'elle avait été introduite chez nous par les Anglais. M. Jacquemart lui-même (*Histoire du mobilier*, p. 264) a fait à nos voisins l'honneur d'avoir « ouvert pratiquement la voie », et il a fallu une certaine dose de patriotisme à M. Follot, fabricant parisien, pour oser revendiquer en faveur de notre pays l'introduction en Europe de cette fabrication. Une raison cependant aurait dû ouvrir les yeux aux spécialistes. C'est qu'au XVe et au XVIe siècle, on faisait le papier en France beaucoup mieux que partout ailleurs, et que toutes les nations voisines étaient, pour cet article, nos tributaires. Or c'est dans la bonne qualité du papier, matière première, qu'a consisté, de tout temps, la condition vitale de la fabrication du papier peint. Si bien que celui-ci prit seulement son complet essor, lorsqu'on a pu produire le papier sans fin et collé en pâte. Jusqu'à ce moment, la nécessité de réunir bout à bout des feuilles d'étendue limitée, et surtout les mécomptes sans nombre que causait, lors de l'application, le délayage de la colle superficielle dont le papier était enduit, rendirent l'emploi des tentures en papier médiocrement pratique. M. Follot a donc eu raison de réclamer en faveur de Le François qui, en 1618, établit à Rouen une manufacture de papier peint. Il eût pu remonter encore un peu plus loin dans le passé et assigner au XVIe siècle l'apposition des premières feuilles de papier peint français sur nos murailles.

Bien avant cette époque, au surplus, le papier revêtu de peintures avait servi à la décoration de nos habitations. Un *Compte de la chambre du Roy,* pour l'année 1481, nous apprend que Louis XI fit payer « à Jehan Bourdichon, paintre et enlumineur, la somme de vingt-quatre livres ung sol trois deniers tournois, pour avoir escript et paint d'azur, cinquante grans rouleaux, que ledit Sieur a fait mestre en plusieurs lieux dedans le Plessis du Parc, esquels est escript : *Misericordias Domini in æternum cantabo.* Et pour avoir paint et pourtraict d'or et d'azur et autres couleurs, trois anges, de trois piés de haulteur ou environ, qui tiennent chascun ung desdits roulleaux en leur main, où est escript ledit *Misericordia.* » Nous savons,

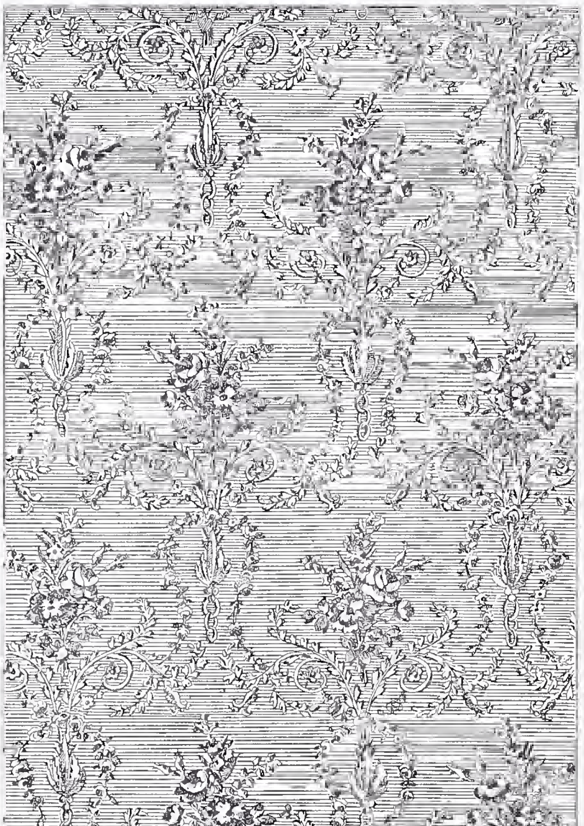


Fig. 38. — Papier peint, exécuté à Rouen aux environs de 1750.

en outre, par les *Registres consulaires* de la ville de Lyon, qu'à l'Entrée de Louis XII dans cette ville, le 17 juillet 1507, on employa du papier peint et doré à la confection de certaines décorations, et qu'une somme de dix sols fut payée à Antoine, fils de Claude Cuisinier, cartier, qui fut chargé de coller le papier en question, alors que Jehan de Tholoze, papetier, recevait « vingt sols pour une rame de papier par lui fournie à cet effet ».

Un peu plus tard, nous relevons à Troyes, dans l'*Inventaire du mobilier de Guy de Mergey, chanoine de Saint-Pierre* (1543), la mention de : « Deux grans pans de papier paincts, contenant l'histoire de la Passion et la destruction de Jhérusalem, prisés ensemble v sols tournois. » Et les *Archives ecclésiastiques* de la Seine-Inférieure (série G) nous apprennent qu'à la *Vente des meubles de Jean Nagerel, archidiacre à Rouen* (1570), on adjugea pour 10 sols un « papier peint contenant la généalogie des rois de France ». Faut-il voir dans ces divers articles les premiers produits d'une industrie à son aurore ? Il serait peut-être imprudent de le prétendre, s'il n'était établi qu'à Paris, en 1586, il existait déjà une corporation dans les attributions de laquelle rentrait la fabrication exclusive du papier peint. Or, pour qui sait combien l'ancienne législation était avare des privilèges commerciaux, et quel prix le pouvoir royal attachait à la moindre faveur de ce genre, l'érection en Communauté et l'octroi de statuts sont plus qu'une présomption ; ils sont l'attestation évidente qu'il existait, à cette époque, un groupe d'industriels important, et qui pratiquait déjà depuis longtemps, d'une façon normale, la fabrication du papier peint.

On se demandera peut-être comment l'existence de cette corporation a pu échapper aux recherches des écrivains spéciaux, et comment aucun des critiques d'art qui ont traité le sujet ne parle de cette Communauté au XVIe siècle. L'explication est simple. La Communauté en question portait le nom de DOMINOTIERS, et ce nom, mal interprété, a suffi pour égarer les chercheurs et pour leur dérober la bonne piste. On peut voir autre part (t. II, col. 150) comment, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, le mot DOMINO fut employé pour désigner le papier marbré et le papier peint. Dès lors il devient facile d'expliquer la qualification professionnelle. Le dominotier était un fabricant de dominos, c'est-à-dire de papier de couleur, de papier marbré, de papier peint, et comme ces divers papiers se vendaient en feuilles de dimensions à peu près égales, il n'est pas surprenant qu'on en ait concentré la vente dans les mêmes mains. Quant à l'origine du mot, elle est tout aussi claire. Le substantif domino nous vient d'Italie. Dès le XVe siècle, on le trouve employé de l'autre côté des Alpes pour désigner les papiers marbrés. En retournant de leurs expéditions dans le Milanais et le royaume de Naples, les seigneurs français ne manquèrent pas de rapporter des coffrets doublés de ces papiers coquets, qui furent imités chez nous et devinrent rapidement l'objet d'un commerce considérable. Le nom fut conservé à cause de son origine exotique, les produits étrangers ayant toujours rencontré chez nous une faveur marquée, et on n'hésita pas, pour les besoins de cette conservation, à commettre un barbarisme. C'est ainsi que le mot dominotier prit naissance.

Mais, en traversant les monts, cette industrie nouvelle allait subir une transformation complète et prendre un développement inattendu. Les dominotiers français, obéissant aux qualités mêmes de leur race, voulurent donner plus de régularité à la couleur qui couvrait le papier et s'ingénièrent à substituer des dessins symétriques aux combinaisons toujours hasardeuses de la marbrure. Ils commencèrent alors à imprimer à la planche des arabesques variées dont on remplissait ensuite les contours au pinceau. Savary des Bruslons nous a conservé la recette de cette fabrication primitive. Sa description, à laquelle nous prions le lecteur de se reporter, est suffisamment complète pour qu'on n'ait rien à ajouter. (Voir t. II, col. 150.)

Hâtons-nous de constater que les dominotiers s'essayèrent souvent à des entreprises plus ambitieuses que les dessins à compartiments dont Savary vante la convenance. De là leur vint même le double nom de TAPISSIERS-IMAGERS, qu'ils prirent dans leurs statuts : tapissiers, parce qu'ils fabriquaient des tapisseries en papier ; imagers, parce que sur ces tapisseries ils avaient le droit de représenter des *images,* c'est-à-dire des portraits, des scènes de la Mythologie, de l'Ancien ou du Nouveau Testament, en un mot, ce qu'on appelait alors, plus généralement, des *hystoires.*

Ces *hystoires* leur valurent même un certain nombre de procès, parce que, suivant les habitudes du temps, ils introduisirent dans leurs compositions des écriteaux explica-

tifs, indiquant les noms des personnages représentés et relatant les détails de l'action à laquelle ces personnages prenaient part. Les imprimeurs en lettres virent d'un très mauvais œil ces adjonctions qu'ils considéraient comme une usurpation de leurs droits et privilèges. Des contestations se produisirent qui entraînèrent la revision des statuts des Dominotiers-Tapissiers-Imagers. En 1618, 1649 et 1686, ces statuts durent être remaniés, et à partir de cette dernière date, les dominotiers demeurèrent soumis aux visites des jurés de l'Imprimerie et de la Librairie et aux vexations qui en étaient la conséquence. Néanmoins, ils ne cessèrent point de former une corporation importante et conservèrent leur nom. Furetière, qui réunit les matériaux de son *Dictionnaire,* durant le dernier quart du XVII[e] siècle, définit le dominotier : « Ouvrier qui fait du papier marbré et d'autre papier de toute sorte de couleurs et imprimé de plusieurs sortes de figures, que le peuple appeloit autrefois des *domino* » ; et un siècle plus tard, la *Gazette de France* contient un arrêt du Conseil d'État du roi, en date du 15 mars 1787, déclarant que l'art de peindre et imprimer le papier confectionné pour être employé en meubles forme « une dépendance de la maîtrise des Marchands Papetiers-Cartiers-Dominotiers-Feuilletiers, portée par les états des tarifs annexés aux édits des mois de février 1778 et d'avril 1779 ». Ainsi, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, la corporation des dominotiers eut le privilège exclusif de fabriquer le papier peint.

Le procédé extrêmement primitif, décrit par Savary des Bruslons, n'était commercialement possible qu'à une seule condition, c'est que la main-d'œuvre fût particulièrement bon marché. On comprend que ces reprises au pinceau, qui réclamaient une certaine habileté et même du goût, ne devaient pas tarder, à moins de rester grossières, à devenir coûteuses. Aussi recourut-on à des moyens plus simples pour colorier les feuilles imprimées. On se servit du patron. Mais cette innovation n'ajouta rien aux mérites du travail, et le graveur Papillon était assez fondé à écrire dans l'article très court consacré par lui à l'industrie des dominotiers (Voir *Encyclopédie,* t. V, p. 35) : « Tous les dominos sont sans goût, sans correction de dessein, encore plus mal enluminés, et patronnés de couleurs dures. » Ce fut, sans doute, pour remédier à ce que ces ouvrages avaient d'imparfait, que Papillon inventa son *papier brillant,* dont nous parlons plus haut. (Voir col. 66.) En substituant des poudres colorées, aux nuances à la colle employées par ses concurrents, cet artiste produisit un papier assurément mieux nuancé, mais infiniment moins solide que le papier peint ordinaire ; aussi dut-on renoncer promptement à son emploi. M. Jacquemart a donc eu tort d'écrire (*Hist. du mobilier,* p. 264) que Papillon donna à la fabrication française « une impulsion qui ne devait pas se ralentir ». Ajoutons que le procédé dont l'auteur du *papier brillant* faisait usage n'était même pas de son invention. Il était appliqué depuis près d'un siècle dans la fabrication des TONTISSES, et en 1618, Le François l'avait employé à Rouen à la confection de papiers veloutés. La seule innovation de Papillon consistait dans la substitution des poudres colorées et surtout des poudres métalliques à la tonture des laines, dont on avait précédemment fait usage.



Fig. 39. — Grand panneau représentant une *Entrée de Bergers,* exécuté par Crépy l'aîné (1770).

Il était assez naturel, au surplus, que Rouen, ville manufacturière, où les déchets de draperie étaient très abondants et à très bas prix, ait été des premières à mettre en pratique les procédés de la tontisse. Depuis le XV[e] siècle, cette grande cité s'était fait une spécialité des étoffes d'ameublement communes. On y fabriquait, par quantités énormes, les bergames et autres étoffes dites de la *Porte de Paris,* et ses industriels étaient à l'affût de tous les moyens permettant de produire des tissus apparents à très bon marché. De cette préoccupation naquit la curieuse invention des TOILES TONTISSES (voir ce mot), qui consistaient en pièces de toile, sur lesquelles on imprimait ou décalquait un dessin, qu'on coloriait ensuite avec des mordants et puis qu'on saupoudrait de laines de différentes couleurs réduites en poudre impalpable. Cette poudre s'attachait aux surfaces mordancées et donnait (comme aujourd'hui les papiers veloutés) l'illusion d'un velours ou d'une tapisserie. De la

toile au papier, la transition était facile. Que Le François ait eu l'idée de cette adaptation d'un procédé usité chez les fabricants ses compatriotes, il n'en faut pas être surpris. Mais ses papiers, comme les *papiers brillants* de Papillon, devaient être d'un emploi difficile à cause de leur collage extérieur. Ajoutons qu'aucun échantillon de papier tontisse remontant au XVIIe siècle n'est parvenu jusqu'à nous, et que, par conséquent, il est assez difficile de savoir quel caractère artistique recommandait ces productions de la première heure.

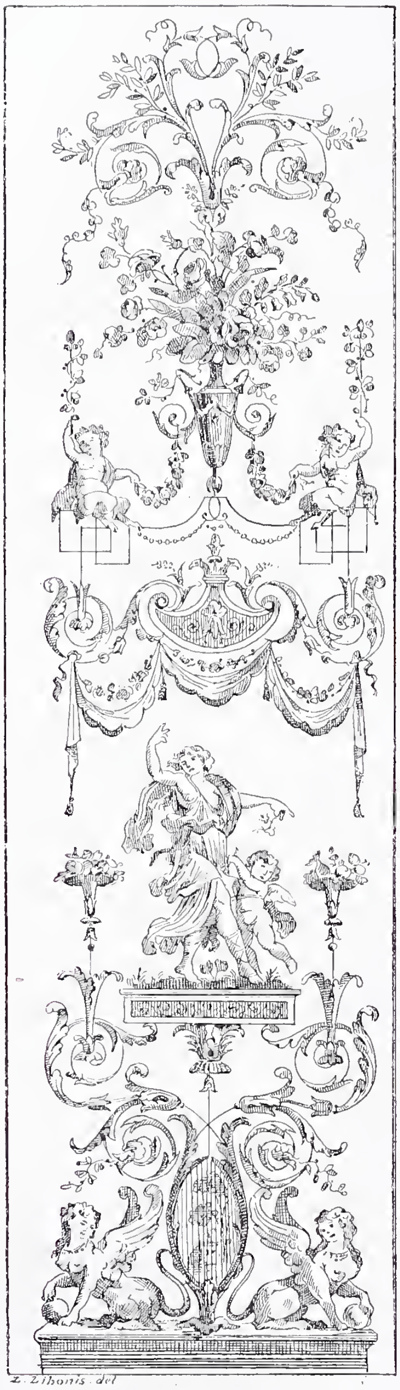


Fig. 40.
Papier peint, imprimé par Réveillon, d'après un modèle de Prieur (1788).

Avec certains autres papiers peints du XVIIe siècle, nous sommes plus heureux ; on possède de petits fragments de papier à fond blanc, remontant, comme fabrication, aux environs de 1630 et 1650, dont l'impression est produite par une seule planche, mais avec une pression telle que le papier en a reçu une sorte de gaufrage. On ignore quel fut l'auteur de ces curieux spécimens. Papillon, dans son *Traité de la gravure en bois,* parle de papiers de ce genre qui se fabriquaient, de son temps, à Francfort et à Worms, à l'aide de planches de cuivre gravées en taille d'épargne, et qu'on faisait chauffer avant de s'en servir. Les échantillons que nous reproduisons ici (fig. 34 et 37) montrent que ce procédé était employé chez nous, longtemps avant l'époque où Papillon écrivait son livre. Ajoutons qu'il était resté en usage pour les papiers dorés. « Ce papier, dit un auteur du siècle dernier (voir *Encyclopédie,* t. XI, p. 861), se fait avec des planches de cuivre jaune évidées, bien en fond, autour des masses et des contours gravés ; les feuilles de cuivre, appliquées partout sur la feuille de papier qu'on veut dorer, sont posées sur la planche de cuivre qui doit être chaude, comme à peu près le sont les fers dont se servent les doreurs de couvertures de livres quand ils les emploient ; puis, passant le tout entre deux rouleaux ou cylindres, tels que peuvent être ceux de la presse en taille-douce, la planche, en gaufrant le papier, fait attacher l'or ou l'argent dessus ; puis la feuille, étalée pour la laisser refroidir et sécher, s'époussette pour en ôter tout l'or des endroits où n'ont point marqué les ornements, figures et traits de la planche de cuivre, ce qui la perfectionne et la met en état d'être vendue. » Cette description est des plus claires ; mais comme cette impression s'exécutait beaucoup plus avec des feuilles de cuivre qu'avec des feuilles d'or ou d'argent, et comme les feuilles de cuivre, dont on faisait usage pour ce genre de travail, étaient tirées d'Allemagne et qu'elles payaient un droit d'entrée rendu particulièrement onéreux par ce fait qu'une grande partie de ces feuilles se perdait pendant l'opération, cette fabrication ne tarda pas à se localiser au delà du Rhin. Peut-être est-ce là ce que Papillon veut expliquer dans son traité.

Quoi qu'il en soit, de nombreuses améliorations furent certainement introduites, vers ce temps, dans la fabrication du papier peint, car Savary des Bruslons, qui groupait, dès la fin du XVIIe siècle, les éléments de son *Dictionnaire,* — après avoir constaté que, pendant longtemps, le papier peint ne fut employé que par « les gens de la campagne et le petit peuple de Paris pour orner et pour ainsi dire tapisser quelques endroits de leurs cabanes et de leurs boutiques et chambres » — reconnaît que ce papier parvint, de son temps, à un point tel de perfection et d'agrément, qu'outre les grands « envois qui s'en font pour les païs étrangers et pour les principales villes du Royaume, il n'est presque point de maison à Paris, dit-il, pour magnifique qu'elle soit, qui n'en ait quelque endroit, soit garde-robes, soit lieux encore plus secrets, qui n'en soit tapissé et assez agréablement orné ».

Faut-il ajouter qu'à mesure qu'on avance dans le XVIIIe siècle, l'emploi de ces papiers se généralise ? Bientôt ils quittèrent les garde-robes et autres lieux « encore plus secrets » pour prendre place dans les cabinets, les boudoirs, les antichambres, les corridors et les dégagements. Mais cette prise de possession ne s'effectua pas directement. Il fallut que les PAPIERS DE LA CHINE OU DES INDES (voir ce mot) et les PAPIERS D'ANGLETERRE précédassent les papiers français et leur montrassent en quelque sorte le chemin. Tant il est vrai que nul n'est prophète en son pays ! Constatons enfin que cette révolution fut facilitée surtout par la rareté relative et par le prix extrêmement élevé des papiers étrangers, conditions qui leur donnèrent accès dans les plus somptueuses demeures.

Il faut rendre cette justice à nos industriels qu'une fois la porte ouverte, ils se mirent à l'œuvre et s'efforcèrent de satisfaire la clientèle d'élite qui avait fait bon accueil aux produits anglais et chinois. Les journaux du temps nous fournissent des preuves nombreuses de ce redoublement d'activité. En 1754, le graveur Roguié, demeurant à Paris, au cloître Saint-Germain-l'Auxerrois, informait le public qu'il avait découvert le secret du *papier drappé* d'Angleterre et que ses produits imitaient, à s'y méprendre, le velours ciselé. (*Annonces, affiches et avis divers* du 10 juillet.) L'année suivante (*Ibid.,* 9 juillet 1755), le sieur Aubert, également graveur en bois, établi à Paris, à l'entrée de la rue Saint-Jacques, à l'*Enseigne du Papillon,* annonçait qu'il était « parvenu à fabriquer des papiers veloutés aussi beaux et aussi parfaits que ceux d'Angleterre. Il en a de toutes façons, ajoutent les *Affiches,* et d'après les plus beaux desseins de damas. Les pièces sont





Maison Quantin, imp.-éd.

PAPIER PEINT. — Frise composée par Joseph Vernet

de 9 aunes sur 20 pouces de largeur, et il est en état d'en fournir des assortimens complets pour les plus grands appartemens. » Cette curieuse annonce mérite, au surplus, qu'on la consulte encore. Aubert ne se borne pas à proposer les modèles qu'il a gravés. « Il peut aussi en fabriquer sur tous les desseins qu'on lui donnera. » Puis vient l'énumération des qualités de ces sortes de tentures. « Ces papiers, écrit-il, ont plusieurs avantages sur la plupart des étoffes qu'on emploie en tapisseries. Ils l'emportent d'abord infiniment en coup d'œil, sur toutes celles de coton et sur les indiennes ou toiles peintes. De plus, ils meublent plus décemment et coûtent moins ; ils ne sont pas sujets à se graisser comme le damas, et sont d'un aussi bon usage. Ces papiers, par la préparation qu'ils reçoivent et par la force du mordant sur lequel on applique la tontisse, ne sont point sujets à la piqûre des vers comme les tapisseries de laine. Enfin, rien n'est plus facile que de les mettre en œuvre. Tout l'appareil consiste en une toile usée, ou naturellement claire et mince, qu'on fait bien tendre sur un *quadre* (*sic*), proportionné à chaque pièce de tapisserie, ou tout simplement sur le mur à chaque endroit, où l'on veut en placer une pièce. On colle d'abord sur cette toile de grandes feuilles de papier gris, et quand il est bien sec, on colle par-dessus le papier velouté qui, par ce moyen, s'applique sans aucune soufflure, et bien plus exactement que si on le mettoit immédiatement sur la toile. »



Fig. 41. — La manufacture royale de papiers peints du sieur Réveillon, d'après une estampe du siècle dernier représentant l'émeute qui précéda le pillage de cette fabrique.

Le public aurait eu bien mauvaise grâce, après cela, à ne pas se laisser convaincre. C'est ce que pensa le sieur Réveillon, qui allait acquérir bientôt réputation et fortune dans la fabrication des papiers peints. Réveillon n'était pas, comme l'ont pensé un certain nombre d'historiens et comme l'a écrit Michelet, un « ex-ouvrier enrichi ». Dès 1759, il était établi marchand papetier, rue de l'Arbre-Sec, *Aux Armes de Conty*, et, dans une réclame qu'il faisait insérer, le 26 avril de cette année, dans les *Annonces, affiches et avis divers*, il informait le public qu'il avait en magasin un assortiment considérable de « vrais papiers de tontisse d'Angleterre et autres semblables, imitant les perses, les velours d'Utrecht et les damas, propres pour servir de tentures et pour faire des paravents et des écrans ». Que Réveillon, possédant une riche clientèle et de nombreux moyens d'écoulement, ait songé à fabriquer lui-même les papiers qu'il était obligé d'acheter à l'étranger, rien de plus naturel. Il établit donc une fabrique au faubourg Saint-Antoine ; mais c'est seulement entre 1770 et 1775 qu'il se fit fabricant. L'*Essai sur l'Almanach général* de 1769 le signale encore comme tenant, rue de l'Arbre-Sec, « un magasin de papiers en gros, veloutés et de la Chine, pour emmeublement », tandis que le *Mercure* de 1776 nous apprend que le sieur Réveillon, « entrepreneur de la manufacture de papiers peints pour ameublement, rue de Montreuil, faubourg Saint-Antoine », vient d'établir « un dépôt rue du Carouzel, en face de la porte des Tuileries, où l'on trouvera, tant en gros qu'en détail, tous les papiers drapés ou veloutés, nués, peints, imprimés, dominotés, imitant les velours, damas, perses, indiennes, etc. »

Ajoutons que, dès 1765, un événement considérable s'était produit qui, en réduisant l'importation des papiers d'Angleterre, devait ouvrir à l'industrie française des débouchés nouveaux. Cette année-là, un arrêt du Conseil d'État (voir la *Gazette de France* du 8 avril) ordonna que tous les « papiers gravés, dessinés, ou imprimés, peints en façon du damas, d'indiennes, tapisseries et autres, venant de l'étranger », payeraient à l'avenir « les droits à toutes les entrées du Royaume, à raison de cent sols du quintal ». L'arrêt décidait, en outre, qu'il ne serait perçu « sur lesdites marchandises de papier envoyées à l'étranger, que dix sols du cent pesant ». Cette décision protectrice eut un excellent effet. De nombreuses manufactures s'établirent non seulement à Paris, mais en province. A Lyon, pays par excellence des belles étoffes, un sieur Lecomte fabriqua sous le nom de *papiers tontisses nués*, des papiers de tenture qui eurent le plus grand succès. « Ces papiers, bien différens de ceux d'Angleterre et de tous ceux qu'on avoit vus jusqu'à présent, lit-on dans le *Mercure* de septembre 1769, imitent les plus belles étoffes de la grande fabrique et sont nués de toutes les couleurs. La nouveauté des fonds, la richesse et l'élégance des desseins, tout concourt à leur donner le degré de supériorité le plus marqué. L'usage que des personnes de la première distinction viennent d'en faire dans les appartements magnifiques est une nouvelle preuve de leur mérite, et il est à peine possible d'imaginer une tapisserie plus noble et plus galante. » L'*Année littéraire* de 1769 (t. VI, p. 285) ne s'exprime pas en termes moins louangeurs. Nous lui laissons la parole :

On admire la richesse et l'élégance de ces papiers. Les couleurs en sont très variées et *nuées* avec beaucoup d'art. Dans l'un, ce sont des groupes de roses et de fleurs de toute espèce, qui produisent l'effet le plus agréable et le plus noble ; dans l'autre, un fond rayé et cannelé avec de petits bouquets, entre lesquels on a jeté un ruban qui lie tous ces objets et se déploie avec beaucoup de grâce. Dans un troisième, des cartouches chinois avec des figures qui exécutent un concert. Il y en a d'autres plus propres à des cabinets de toilette ou à des boudoirs de Pékin en camayeu, avec des corbeilles et des guirlandes de fleurs disposées de la manière la plus galante. Les prix de ces papiers sont fixés, et l'on ne marchande point. Les dessins de Pékin et à rubans sont de 25 sols l'aune ; le rosier en fond satiné de 35 sols, en fond moiré de 40 sols ; le concert chinois de 45 sols. La largeur du dessin rosier est de 15 pouces 5 lignes ; celle du dessin à

rubans, de 19 pouces 3 lignes. Tous les autres ont 20 pouces. Ces papiers tiennent lieu des étoffes de 60 ou de 80 francs l'aune; et si les étoffes durent, leurs couleurs passent au moins aussi promptement que celles de ces papiers, et dès qu'une étoffe est décolorée, peu importe qu'elle soit usée ou non. L'embarras où l'on est quelquefois pour assortir les autres meubles avec les tapisseries a donné au sieur Lecomte l'idée de faire exécuter ses dessins sur de la toile. Elle a parfaitement réussi. Il y a apparence qu'elle réussiroit de même sur le satin et sur le taffetas.

Cette notice était à reproduire intégralement. Elle nous renseigne, en effet, non seulement sur les dessins inventés par le sieur Lecomte, mais encore sur les prix qu'on payait ces sortes de papiers. Malheureusement, cet habile industriel mourut peu de temps après avoir installé sa fabrique. Sa veuve, il est vrai, courageuse et habile, s'efforça de continuer son œuvre. En 1769, elle installa à Paris un

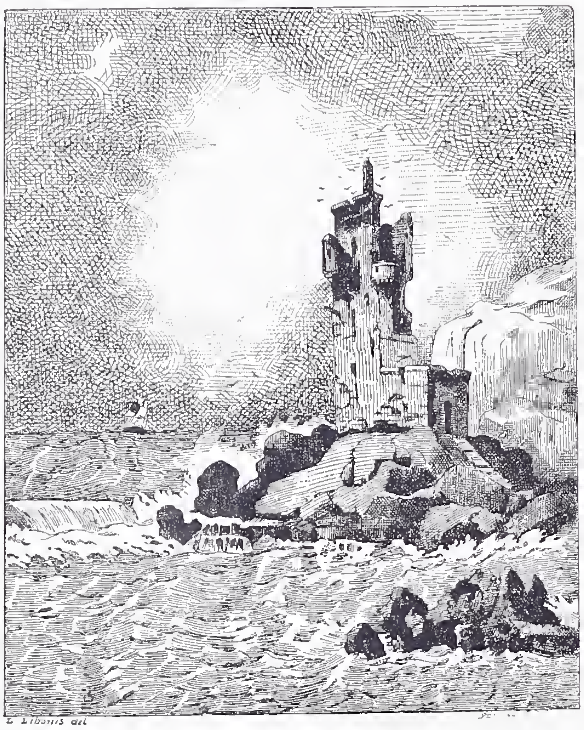


Fig. 42. — Papier peint représentant la *Vigie de Koat-Ven*, imprimé, en 1802, par J. Zuber, d'après une peinture de Hermann.

dépôt de ses produits. Ce dépôt était situé rue des Prouvaires, vis-à-vis la rue des Deux-Écus. L'année suivante, elle soumit des spécimens de ses papiers à l'Académie des sciences et obtint la complète approbation de la haute Compagnie. (*Ann., affiches et avis divers* du 25 avril 1770.) Mais l'entreprise n'eut pas une longue durée.

La fabrication des papiers peints ne fut point abandonnée, toutefois, dans la seconde ville de France. En l'an IX, Verninac, dans sa *Description du département du Rhône,* écrivait : « Il y a quatre manufactures de papiers peints à Lyon ; celle de Dussère et comp. (Camille Pernon), celle des frères Deyrieu, celle de Dumont, celle de Chenavart. Il en existe une à Saint-Genis-Laval, plus ancienne que celles de Lyon, qui appartient au citoyen Richoux. »

Ajoutons que Paris et l'Ile-de-France ne se laissèrent pas distancer par Lyon et le département du Rhône. En 1769, un Anglais, Lancake, obtenait du roi l'autorisation d'établir, à Carrière, une manufacture de papiers peints, dont le dépôt fut installé rue Geoffroy-Lasnier. (Voir le *Géographe parisien* de cette année, t. II, p. 275.) En 1774, la demoiselle Hémery ouvrait, rue Comtesse-d'Artois, un magasin où l'on vendait les produits de sa fabrique. Ces papiers, si nous en croyons le *Mercure* (n^os^ d'avril et de juillet), étaient d'un « genre si neuf et d'une exécution si frappante, qu'on étoit obligé de convenir que rien n'est impossible à l'industrie françoise ». Bien mieux, la demoiselle Hémery, réagissant contre cette passion d'exotisme qui avait porté certains fabricants français à copier les produits du Royaume-Uni, n'hésitait pas à imprimer à ses papiers un caractère vraiment national et à réclamer pour eux leur qualité d'origine. Témoin l'extrait suivant du *Mercure* de janvier 1775.

Manufacture françoise de tapisserie en papiers brochés, nués et papiers peints chez Mlle Hémery, rue Comtesse-d'Artois, au café d'Apollon, vis-à-vis la rue Mauconseil.

Toutes les fabriques de ce genre se sont parées jusqu'à ce jour du titre de manufactures de papiers anglois et il est facile de s'appercevoir des efforts qu'elles ont faits pour en imiter les dessins. — L'ambition de mériter le titre de manufacture françoise a déterminé celle-ci à n'exécuter que des dessins françois, à s'appliquer à leur donner les grâces et l'élégance qui caractérisent tous les ouvrages françois. Le suffrage et l'applaudissement du public l'ont convaincue qu'en matière de goût notre nation en vaut bien une autre.

Deux ans plus tard, Métra, dans sa *Correspondance secrète* (t. IV, p. 103), citait le sieur Mathon comme fabricant des papiers peints renommés. En 1779, le sieur Windsor, manufacturier, rue du Petit-Vaugirard, imaginait « de nouveaux papiers imitant la sculpture et l'architecture » et invitait les « amateurs à venir voir chez lui un appartement qu'il a fait tendre de la sorte ». (*Ann., affiches et avis divers* du 21 août 1779.) L'année suivante, « le sieur Damien, ci-devant rue Dauphine, à l'hôtel de Genlis », informait le public qu'il venait « de réunir sa manufacture et son magasin à l'hôtel de la Grenade, rue de Bussy », dans lequel on trouvait un « assortiment complet de papier imitant les étoffes les plus précieuses, comme les toiles les plus ordinaires, le tout en couleurs très solides ». (*Journal général de France,* 8 juin 1780.) Ajoutons encore à ces noms ceux de quelques marchands estimés, dont les boutiques achalandées attiraient le grand monde. C'était Niodot, établi place du Vieux-Louvre, au *Chant de l'Alouette,* que l'*Essai sur l'Almanach général* de 1769 signale à l'attention des amateurs. C'était Crépy l'aîné, demeurant rue Saint-Jacques, à l'enseigne de *Saint Pierre,* dont le *Mercure* d'avril 1770 célèbre les mérites et qui demandait au peintre Mondon de composer pour lui les modèles de gracieuses pastorales, dans le goût des panneaux que nous reproduisons plus haut (fig. 39), et dont nous devons la communication à M. de Fleury, archiviste de la Charente. C'était le doreur Watin, demeurant rue Sainte-Apolline, et qui, « lié d'amitié ou d'intérêt avec les plus habiles artistes, négocians et ouvriers de la capitale », faisait la commission et expédiait au dehors tous les papiers peints qu'on voulait bien lui demander.

En province, en effet, on copiait Paris, et les *Affiches de la basse Normandie,* publiées à Caen (22 avril 1787), montrent qu'on savait se tenir à la hauteur des progrès réalisés par la capitale. Quant à la consommation parisienne, elle était devenue si abondante et l'usage de ces tentures s'était tellement généralisé, qu'à partir de 1782 on rencontre fréquemment, parmi les annonces proposant la location d'appartements d'un certain luxe, la formule alors toute nouvelle : « Orné de papiers peints ». Cette particularité est d'autant plus digne d'être relevée que, jusque-là, les mentions de cette sorte avaient été exclusivement réservées aux boiseries et aux glaces. Les citations suivantes montreront, au surplus, combien ces insertions devinrent alors fréquentes. « À LOUER, 2 maisons ornées de

glaces et de papiers, l'une avec écurie pour 5 chevaux, 2 remises, grand jardin et puits; l'autre ayant trois appartements de maîtres, écurie pour 12 chevaux et 4 remises, rue Blanche, au bout de la Chaussée-d'Antin, etc. » (*Journal général de France* du 12 octobre 1782.) « A LOUER, joli appartement de 5 pièces, au second, sur le devant, avec glaces, papiers, etc. » (*Ibid.,* 28 octobre 1782.) « A LOUER, rue Montmartre, appartement au premier, ayant antichambre, salon tendu en papier cramoisi à baguettes, et 2 chambres à coucher, dont une tendue de même, avec 2 caves. » (*Ibid.,* 24 février 1783.) Etc. On pourrait multiplier ces exemples.

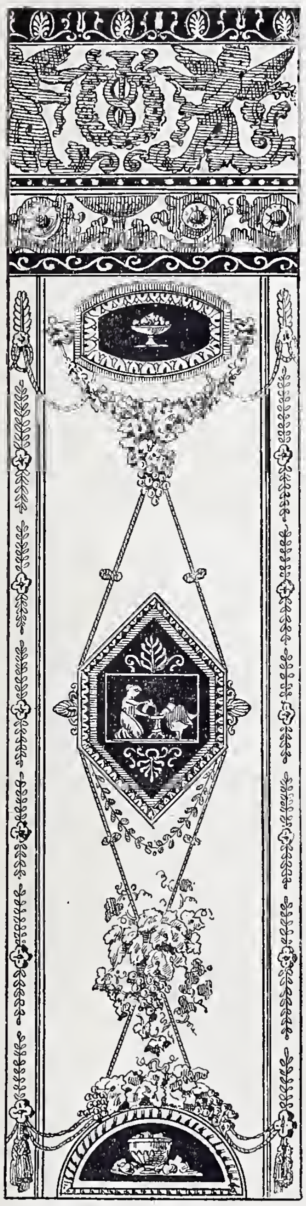


Fig. 43.
Frise imprimée par Jacquemart et panneau imprimé par Carré (1801 à 1810).

Lorsque les propriétaires récalcitrants refusaient de garnir les murailles de ces papiers si fort à la mode, les locataires ne manquaient pas d'en faire poser à leurs frais, et quand ceux-ci quittaient l'appartement décoré par eux, ils cherchaient à céder le papier à ceux qui leur succédaient. Les annonces suivantes attesteraient, s'il était besoin, l'existence de ces transactions qui, depuis lors, ont cessé d'être en usage. « A LOUER, grande chambre avec glace sur la cheminée et papier qu'on pourra céder, rue des Blancs-Manteaux, etc. » (*Ann., affiches et avis divers* du 16 décembre 1782.) « A LOUER, corps de logis, sur le devant d'un hôtel, rue de Bourgogne, ayant deux appartemens, dont un avec glaces, boiseries et beaux papiers qu'on pourra céder. » (*Ibid.,* 5 février 1784.) Etc. Lorsqu'on ne pouvait s'entendre avec le locataire qui reprenait l'appartement, on était obligé d'enlever le papier, qui, le plus souvent, était tendu sur une toile et monté sur châssis. Ainsi s'expliquent les offres nombreuses de papiers, faites par des particuliers — offres qu'on rencontre dans les journaux du temps — et les mentions du même genre, qui figurent dans les inventaires et dans les ventes après décès. Nous citerons comme exemple : « Une tenture de chambre en papier peint vert et blanc », relevée dans l'*Apposition des scellés chez Dominique-François Slodtz, dessinateur des menus-plaisirs* (Paris, 1764); « une tapisserie de papier doublé de toille, prisée douze livres », comprise dans l'*Inventaire du château de Bienassis* (24 novembre 1766); l'annonce suivante : « A VENDRE, chez M. Hubert, rue de l'Université, aux petites écuries de Monsieur, une tenture de papier cramoisi, velouté, collé sur toille, avec baguettes dorées » (*Ann., affiches et avis divers* du 13 février 1777); et enfin, « 38 aunes de papier vert pomme, imitant le damas; prix : 24 livres. Il en a coûté 38 », qui étaient à vendre chez le sieur Poulain, marchand de cannes, passage du Palais-Royal. (*Journal général de France* du 17 avril 1783.) Mais rien ne prouve mieux l'importance prise, en cette fin du XVIIIe siècle, par le commerce du papier peint que l'accroissement des fabricants et marchands qui tenaient cet article. En 1785, l'*Almanach de Paris* en mentionne 14, et en 1788, il en enregistre 48.

Le mieux achalandé de tous et le plus fameux continuait d'être ce Réveillon dont nous parlons plus haut. Ce fabricant habile fit faire à son industrie des progrès considérables et obtint de la Cour un titre alors fort envié. On lit, en effet, dans la *Gazette de France* du 20 juillet 1784 : « Le roi, pour marquer sa satisfaction des progrès des fabriques de papier peint et de papier blanc, — établies par le sieur Réveillon, — a bien voulu leur donner, par arrêt de son Conseil du 13 janvier dernier, revêtu de lettres patentes, le titre de MANUFACTURES ROYALES. Le timbre des armes de Sa Majesté, avec ces mots : *Manufacture royale,* sera en conséquence désormais imprimé sur tous les rouleaux de papier, qui sortiront de ces deux manufactures. » Cette note a une importance spéciale. Si elle nous révèle le succès obtenu par Réveillon, elle nous apprend aussi qu'il avait fondé une manufacture de papier blanc. C'était, en effet, le meilleur moyen d'avoir, pour sa fabrique de papier peint, des matières de premier choix, et c'est là, sans doute, ce qui lui valut, en partie, la faveur du public. On n'a pas



Fig. 44. — Le *Mois d'Octobre,*
panneau en papier peint, exécuté par Dufour,
d'après un modèle attribué à Fragonard fils (1808).

oublié, en effet, que la grosse difficulté, dans l'emploi des tentures de papier, avait été longtemps l'application de ces feuilles, dont les couleurs se détrempaient au contact de la colle. Déjà, en 1783, une amélioration considérable avait été introduite dans la préparation des nuances employées. Un grand seigneur, qui était en même temps un savant, le duc de Chaulnes, avait découvert le « secret de peindre comme les Chinois, sur le papier et les étoffes, avec des couleurs insolubles à l'eau froide ». Ce précieux perfectionnement, dont on peut trouver la description dans l'*Almanach sous verre* (notice de 1783, col. 217, n° 139), devait avoir des résultats inappréciables. Quelques années

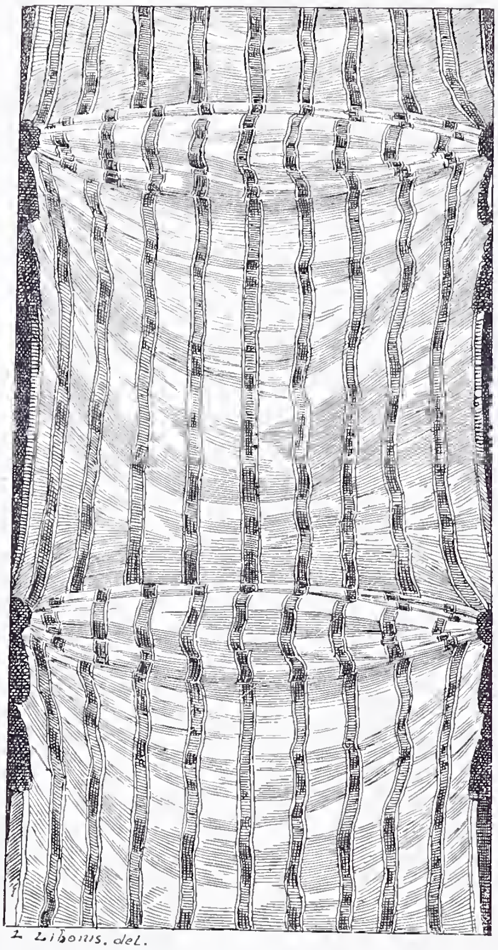


Fig. 45. — Papier imitant une tenture d'étoffe, imprimé par Joseph Dufour (1808).

plus tard, le *Journal de Caen* (31 août 1788) signale à notre attention un sieur Mosrar, qui recouvrait les tapisseries en papier d'un vernis inaltérable, ayant « non seulement l'avantage de donner du brillant, mais encore de conserver les couleurs les plus tendres, d'écarter l'humidité et de remédier à la malpropreté des mouches et de la fumée ». Enfin, l'*Almanach sous verre* (notice de l'an VII, col. 16, n° 116) enregistre la prise d'un brevet d'invention de cinq ans par le citoyen Chouard, manufacturier aux Brotteaux, à Lyon, pour une nouvelle sorte de papiers peints, imitant la mousseline. On voit que, de toutes parts, on redoublait d'efforts pour amener cette grande et belle industrie au point de perfection où elle est parvenue en notre siècle.

Ces faits, généralement ignorés, étaient d'autant plus nécessaires à mettre au jour, qu'ils montrent combien Mme de Genlis était mal renseignée quand, avec une mauvaise humeur non déguisée, elle attribue à la seule anglomanie la substitution du papier peint aux tentures d'étoffe et de tapisserie. (*Dict. des étiquettes de la Cour,* t. Ier, p. 37.) La vérité, c'est que les articles anglais n'eurent qu'un moment de vogue, et que nos fabricants arrivèrent, à force d'ingéniosité, de talent et de goût, non seulement à supplanter leurs concurrents d'outre-Manche, mais encore à donner une extension prodigieuse à ces sortes de tentures, qui convenaient si bien à nos mœurs nouvelles. Il n'était pas mauvais également de montrer combien les audacieuses revendications de l'architecte Bellanger sont exagérées. Dans une lettre inédite, datée du 25 frimaire an VIII, où il sollicite du ministre un poste de confiance, comme celui de directeur des fêtes nationales, ce personnage remuant ose affirmer « que son païs lui doit les manufactures de papier de tenture et la révolution du décor dans l'intérieur de nos maisons ». Dans une autre lettre, pareillement conservée au musée Carnavalet et datée du 4 janvier 1815, Bellanger réclame dans les termes suivants la protection du duc d'Aumont, directeur des menus plaisirs de Louis XVIII : « J'ai créé à Paris une maison de commerce très distinguée par ses succès pour la fabrication des couleurs, ainsi que pour le papier décoré... Si les Arts, le Commerce, l'Industrie doivent acquitter les dettes de la Guerre, daignez, Monseigneur, protéger un des établissements que MM. les alliés ont reconnu si supérieur à ceux de l'Angleterre, que, n'ayant pu le détruire, ils ont abandonné à l'intrigue le moyen de faire émigrer nos chefs d'atelier. » Nous n'avons pu savoir quelle était la fabrique dont Bellanger parle avec tant d'emphase, mais il est certain qu'elle n'a jamais eu l'importance que lui prêtait son fondateur.

Le tort assez hypothétique dont ce personnage demande la réparation au duc d'Aumont n'était malheureusement pas sans précédent. Vingt-cinq ans plus tôt, Réveillon, dont nous avons plusieurs fois déjà tracé le nom, avait vu, lui aussi, sa fabrique ruinée, et cette fois il est plus facile de se rendre compte de l'étendue du désastre éprouvé. « Une scène déplorable eut lieu (le 17 avril 1789) au faubourg Saint-Antoine, écrit M. Thiers dans son *Histoire de la Révolution française.* Un fabricant de papiers peints, Réveillon, qui, par son habileté, entretenait de vastes ateliers, perfectionnait notre industrie et fournissait la subsistance à trois cents ouvriers, fut accusé d'avoir voulu réduire les salaires à moitié prix. La populace menaça de brûler sa maison. On parvint à la disperser; mais elle y retourna le lendemain : la maison fut envahie, incendiée, détruite. » Cette destruction sauvage, qui devait assurer au nom de Réveillon une renommée historique, allait, au point de vue du goût et de la belle fabrication, exercer une funeste influence sur l'industrie du papier peint. Réveillon, nous l'avons vu plus haut, avait débuté par être marchand et marchand à la mode, à une époque où la haute société avait conservé toutes ses traditions d'élégance et de distinction. Il s'était formé à son contact et avait apporté dans sa fabrication toutes les qualités nécessaires pour plaire à ce monde raffiné. Les dessinateurs les plus en vue avaient été mis à contribution par lui. Lafosse, Prieur, Boucher fils, Huquier, Huet et l'Italien Sieti lui avaient fourni des modèles d'une correction un peu froide, mais encore charmante. Avec Jacquemart, qui succéda à Réveillon, les choses allèrent autrement.

Jacquemart était jeune, désireux de satisfaire la clientèle qui venait à lui, incapable de lutter, au nom des bons principes, contre l'abus des ornements disparates et contre les fantaisies du jour. Mme de Genlis, dans ses *Mémoires* (t. V, p. 105), a tracé un curieux crayon de la révolution

malencontreuse, qui se produisit alors dans le mobilier. « On plissoit sur les murs les étoffes, au lieu de les étendre, écrit-elle ; on calculoit sans doute que de cette manière



Fig. 46. — Papier peint, imprimé par Dufour, d'après un dessin de Madère père (1812).

l'aunage étoit infiniment plus considérable, et que cela étoit beaucoup plus magnifique. Afin d'éviter l'air mesquin qui auroit pu rappeler certaines origines, on donnoit à tous les meubles les formes les plus lourdes et les plus massives. Comme on savoit en général que la symétrie étoit bannie des jardins, on en avoit conclu que l'on devoit aussi l'exclure des appartemens, et l'on posoit toutes les draperies au hasard. Ce désordre affecté donnoit à tous les salons l'aspect le plus ridicule ; on croyoit être dans des pièces que les tapissiers n'avoient pas encore eu le temps d'arranger. » Ces draperies plissées sans raison allaient bientôt former le fond des papiers peints de cette époque, mêlées à un débordement d'attributs guerriers, de piques, de faisceaux et de casques, d'une plastique au moins douteuse. Jacquemart et son principal concurrent, Carré, qui s'était inspiré d'abord des modèles de Prieur et de Boucher fils, ne tardèrent pas de se jeter, à corps perdu, dans les idées nouvelles. Jacquemart eut pour principaux pourvoyeurs, dans son entreprise, les dessinateurs Guérin, Costain et Brocq. Il est vraisemblable que Percier et Fontaine lui donnèrent aussi quelques modèles de papier peint, mais nous n'en avons pas la preuve. Quant aux saines traditions, elles ne furent plus défendues que par un fabricant de province, Zuber, établi près de Mulhouse. Cet industriel eut la bonne fortune, en 1797, de recevoir la visite d'un artiste des Gobelins, nommé Laurent Malaine, qui, après le licenciement des ateliers, s'était mis en route pour la Flandre dont il était originaire. Laurent Malaine était un peintre d'ornements distingué et composait agréablement. Zuber le retint et lui fit exécuter quelques modèles qui reçurent le meilleur accueil du public. Les motifs que Malaine excellait à traiter consistaient en fleurs, en vases et en corbeilles. On a pu voir, en 1883, à l'*Exposition des Arts décoratifs,* des échantillons de son talent, qui ont paru très remarquables pour l'époque. Après Malaine, Zuber sut s'attacher un certain nombre d'artistes de talent, notamment Mongin, Rugendas, Hermann. Plus tard ses enfants demandèrent des modèles à Chabal-Dussurgey, à Dumont et à d'autres décorateurs émérites qui les aidèrent à soutenir la vieille réputation de cette maison célèbre à tant de titres ; car c'est dans cette fabrique de Rixheim, il ne faut pas l'oublier, que, pour la première fois, on a fait des impressions au rouleau, dites de taille-douce. C'est dans ses ateliers qu'on a exécuté les premières rayures à l'auge, et ce sont ses directeurs qui ont introduit en France le système anglais d'impression mécanique.

Entre temps, un fabricant s'était établi à Paris, qui allait conquérir, dans l'industrie du papier peint, une place exceptionnelle. Nous voulons parler de Dufour, installé d'abord à Mâcon, et dont la manufacture, fondée en 1807, prit rapidement une importance considérable. Très habile fabricant, Dufour commença par sacrifier à la mode et produisit de ces draperies fâcheuses dont Jacquemart s'était fait une spécialité. Puis, se dégageant peu à peu des modèles de son concurrent, il essaya de donner à ses productions un caractère plus relevé et une allure plus littéraire. Interprète fidèle des préoccupations qui régnaient de son temps dans le domaine des lettres, il fit défiler sous les yeux de ses contemporains des paysages invraisemblables, peuplés d'Incas multicolores et d'Espagnols somptueux. Une sentimentalité ridicule se mêle dans ses premiers essais à une recherche exagérée de la pompe. Mais sous l'influence indirecte de Percier, qui obéissait lui-



Fig. 47. — Panneau de *Psyché,* imprimé par Dufour en 1814.

même aux prescriptions de David, sa verve intempestive s'assagit progressivement. Aux inventions que nous venons de décrire, succédèrent d'autres scènes plus modestes, tirées du Tasse. Ensuite vinrent les *Aventures de Télémaque,*

encore bien troublantes et singulièrement troublées, et finalement l'*Histoire de Psyché,* composée par Laffitte et exécutée dans les ateliers de notre fabricant, d'après les cartons peints spécialement par Madère père.

On peut dire de cette dernière tapisserie qu'elle marque une étape particulièrement heureuse dans la fabrication du papier peint. Elle procède, naturellement, des influences de l'époque et rappelle, comme disposition et comme sujet, les peintures du temps. Mais au point de vue de l'exécution, il est difficile de faire mieux, et le parti adopté par l'artiste, de traiter en *grisailles* ces scènes d'une mythologie un peu froide, lui a permis d'abandonner les colorations turbulentes et dangereuses, auxquelles ses prédécesseurs avaient trop imprudemment sacrifié. C'est entre 1808 et 1814 que l'*Histoire de Psyché* sortit des ateliers de Dufour, pour faire l'admiration de tous les amateurs de papier peint. Durant la même période, cet habile fabricant produisit une autre suite, intitulée les *Mois,* dont les dessins furent fournis, à ce qu'on croit, par Fragonard fils. Ces jolies tentures expliquent la vogue exceptionnelle qui s'attacha dès lors aux ouvrages des industriels parisiens.

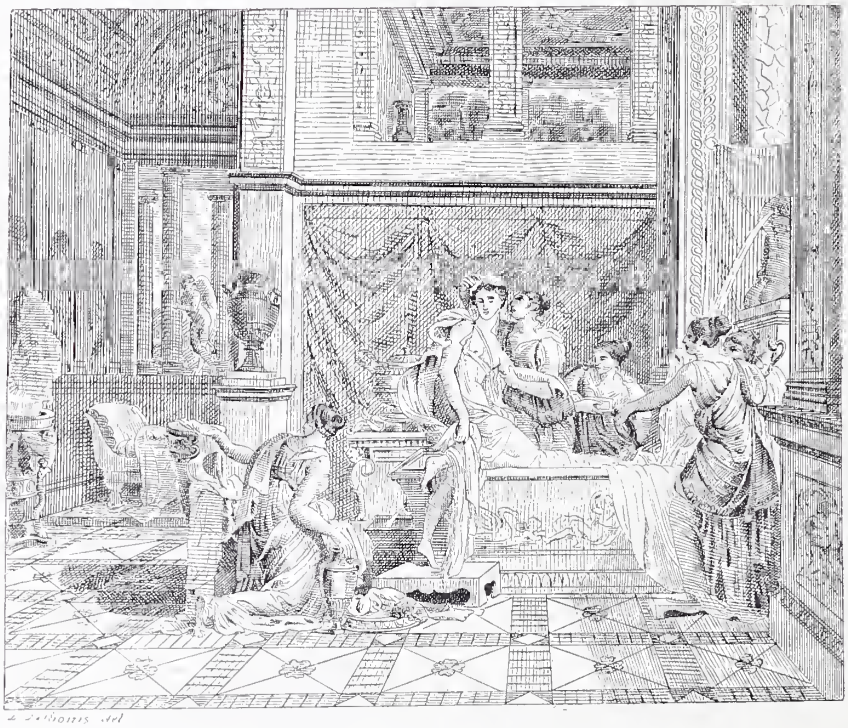


Fig. 48. — Panneau de *Psyché,* imprimé par Dufour en 1814.

Leur succès, en effet, fut considérable. Antoine Caillot, dans son livre si curieux sur la *Vie publique des Français* (t. II, p. 96), nous apprend qu'à partir de 1820, dans les plus somptueux hôtels, on commença de détendre les tapisseries de laine ou de damas cramoisi « pour les remplacer par des tentures de papier peint ». Il ajoute même — détail à noter — que « si, dans l'antichambre, les tapisseries conservaient leur place, elles l'avaient cédée, dans le salon, à un joli papier peint de la fabrique d'Arthur ». Cet Arthur, dont parle Caillot, n'était pas fabricant, mais seulement marchand. Les principaux manufacturiers d'alors se nommaient Dauptain, Simon, Madère et Délicourt. Dauptain mourut jeune. Il s'éteignit en 1811 ; mais sa veuve, intelligente autant que courageuse, reprit sa maison, la dirigea d'une façon brillante, et, plus tard, la céda à son fils qui, extrêmement intelligent lui aussi, et en outre fort instruit, fit faire à l'industrie du papier peint des progrès rapides. On lui doit notamment d'audacieuses incursions dans les styles et les genres les plus divers, incursions qui lui permirent de s'affranchir des formes roides et compassées mises à la mode par l'Empire et la Restauration. Il eut pour principaux collaborateurs, dans sa tentative d'émancipation, les dessinateurs Martin Polich, Aimé Chenavard et Poterlet. Dauptain fils exécuta ainsi un nombre incalculable de tentures Moyen Age, Renaissance, rocaille, Pompadour, etc., qui aujourd'hui seraient médiocrement goûtées, mais qui, à leur apparition, firent fureur et furent imitées par ses confrères. Simon, dont la manufacture fut fondée aux environs de 1810, travailla beaucoup, mais sans que ses produits se recommandassent par un caractère artistique très marqué. Son fils, qui lui succéda aux environs de 1820, s'associa avec son beau-frère Cartulat, et, dès lors, l'établissement, exploité sous la raison sociale Cartulat-Simon, jouit d'une réputation méritée et resta en activité jusqu'aux environs de 1840. Madère fils, lui, s'établit en 1821. Avant de devenir fabricant, il était dessinateur, et Dufour, qui l'avait employé en même temps que son père, lui avait dû une partie de ses succès. Un ancien commis de Dufour, nommé Délicourt, apporta à Madère l'appui de son expérience, pour la partie industrielle de l'exploitation. Quelques années plus tard, Madère étant venu à mourir, Délicourt prit la direction de l'entreprise, conjointement avec la veuve de son regretté patron. Puis, en 1834, ses deux fils étant en état de diriger la maison paternelle, la veuve Madère se retira. Les jeunes gens qui lui succédèrent conservèrent, sans grand éclat, leur manufacture jusqu'en 1849, époque à laquelle elle fut reprise par M. Defossé. Quant à Délicourt, il fonda une maison nouvelle. Par la suite, il s'associa à MM. Campnas et Garat et constitua cette fameuse maison Délicourt, Campnas et Garat qui, jusqu'en 1860, a passé pour un des établissements les plus artistes du « Faubourg ». Parmi les dessinateurs qui travaillèrent pour cette célèbre fabrique, il faut citer MM. Wagner, Martin, Riesner et Dumont. En 1855, la maison Délicourt envoya à l'Exposition universelle un grand tableau, exécuté d'après une peinture de M. Ch.-L. Muller, intitulé la *Jeunesse,* qui lui valut les éloges les plus mérités. (*Rapport du jury;* Exposition 1867, t. III, p. 229.)

Il s'était accompli, au surplus, dans la fabrication du papier, une grande révolution, qui avait ouvert au papier peint des voies inexplorées. L'invention de la machine permettant d'obtenir des rouleaux sans fin avait bouleversé cette noble industrie. D'autre part, le collage interne du papier assurait son imperméabilité ; et de la sorte, on pouvait couvrir des surfaces, en quelque sorte infinies, de dessins extrêmement chargés. En 1867, on vit figurer au Champ de Mars un grand décor Louis XIV, envoyé par MM. Hock frères et dessiné par Dumont, dont la pièce principale était obtenue par 373 planches et 218 couleurs. A cette même exposition, un autre décor, de style Louis XVI,

composé par M. Jules Petit et traduit par M. Dumont, présentait un panneau de milieu, imprimé par 580 planches. Ce panneau mesurait 2 mètres de longueur sur $2^{m},70$ de haut. Il était d'un seul morceau de papier sans raccords ni coutures. Enfin, la maison Zuber exposait un troisième décor composé par M. Chabal-Dussurgey, et qui avait nécessité la gravure de 750 planches. Ce fut l'apogée, au surplus, de cette fabrication compliquée, surchargée, qui consistait à reproduire de véritables tableaux, à l'aide de la table et de la planche. La fabrication du papier peint, en effet, devait changer encore une fois de route, et, revenant à ses préoccupations originelles, donner tout son soin à la reproduction des tentures de grand luxe et des étoffes d'ameublement.

En outre, elle allait s'engager dans une voie nouvelle, à la fois démocratique et commerciale, en substituant le travail mécanique à l'impression à la planche. Les premières tentatives dans ce genre furent faites, nous l'avons dit plus haut, par la maison Zuber, de Rixheim. Ce sont deux établissements parisiens, la maison Isidore Leroy et la maison Gillou fils et Thorailler, qui ont le plus contribué à introduire chez nous ces machines, à la fois extrêmement ingénieuses et fort compliquées. M. Isidore Leroy, le premier, à Paris, imprima avec des cylindres gravés en relief. Ses petites machines, mues par bras d'hommes, furent plus tard remplacées par ces grands appareils de système anglais, qui impriment jusqu'à vingt-deux couleurs à la fois, et dont M. Gillou fut l'importateur en France. Désormais le soin, le goût, le sens artistique si délicat et si subtil de nos fabricants, admirablement servis par un outillage perfectionné, allaient leur permettre de produire, à des prix extrêmement réduits, des tentures d'une fraîcheur exquise et d'une grâce charmante. Ajoutons que ces prodiges de bon marché n'ont pas fait renoncer à l'impression à la planche. Nous avons même décrit, en commençant, les perfectionnements auxquels l'industrie moderne a recours pour augmenter l'éclat et la beauté de ces ouvrages de luxe. Les noms des Riottot, des Pacon, des Ballin, des Jouanny, des Defossé, des Follot, sont, en effet, dignes de prendre place à côté des plus justement célèbres; car jamais le papier peint, à aucune autre époque, n'a enfanté d'œuvres comparables à celles qu'on produit couramment de nos jours.

Papillon, *s. m.* — Peu de personnes se doutent, assurément, que les papillons ont été, pendant quelques années, recherchés par des amateurs passionnés, comme des bibelots précieux, et collectionnés comme les coquilles ou les médailles. Au XVIIe siècle, cependant, cette manie sévit au point de faire monter le prix de certains insectes à des sommes singulièrement exagérées, on peut dire même invraisemblables; et les tableaux chargés de leur trop coûteuse dépouille quittèrent les cabinets des naturalistes où ils avaient été confinés jusque-là, et où ils devaient prochainement retourner, pour orner les pièces de réception. Ce goût étrange et si peu connu nous est révélé par une lettre curieuse de Boursault, qui semble être passée inaperçue des érudits. Comme cette missive (*Lettres nouvelles* de M. Boursault, Paris, 1880, t. II, p. 231), adressée à l'évêque de Langres, est à la fois instructive et amusante, nous croyons devoir en détacher quelques passages qui se rattachent d'une façon particulière à notre sujet :

Gaveau, ce marchand de chevaux, dont Molière a immortalisé le nom en le mettant dans la comédie des *Fâcheux,* étant un matin au levé de M. de la Feuillade pour luy demander deux cens louis d'or qu'il luy devoit, M. de la Feuillade demanda à un valet de chambre de luy aller chercher six papillons morts, qui étoient dans un tiroir de son cabinet. Votre Grandeur se souvient que *pendant un an ou deux, on fut, à la Cour et à Paris même, dans un engouement pour les papillons qui étoit une espèce de manie. On étoit, si j'ose me servir de ce mot, enthousiasmé de la beauté de leurs ailes; et ceux qui n'en avoient pas de peints dans leur cabinet ne passoient pas pour gens de bon goût.* M. de la Feuillade, qui enchérissoit toujours sur les modes, ayant fait apporter ses papillons, demanda à Gaveau ce qu'il en pensoit. « Ah ! monsieur, s'écria Gaveau, la belle chose ! l'arc-en-ciel n'a pas de si agréables couleurs; et j'aimerois mieux une aile de

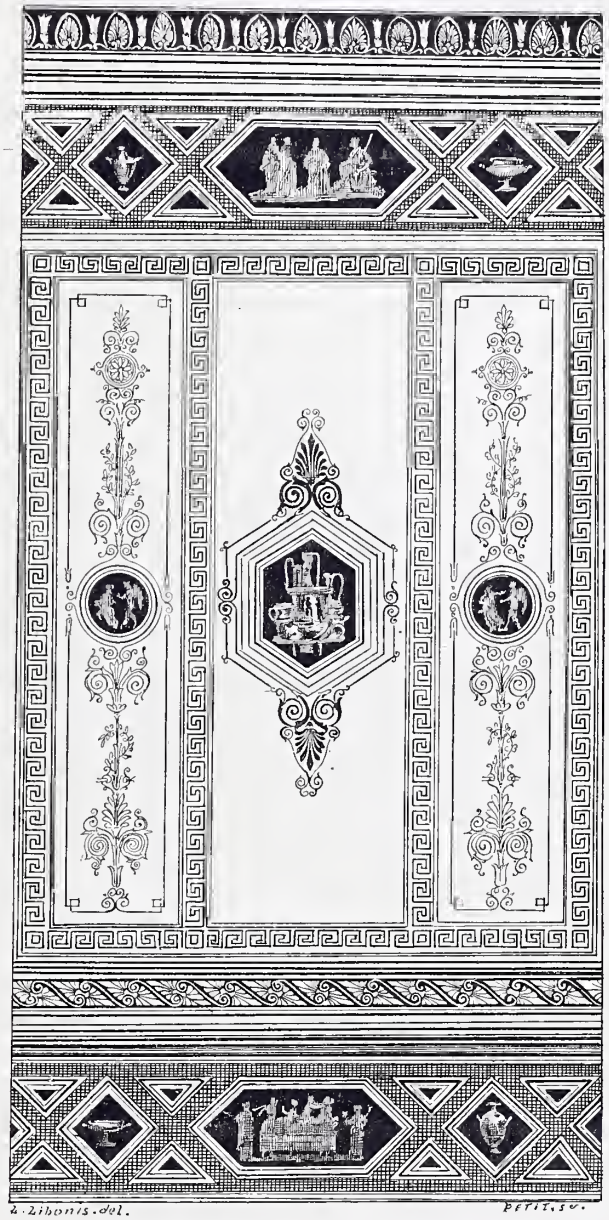


Fig. 49. — Panneau de papier peint, style grec, imprimé par Dauptain, d'après les dessins de M. Poterlet (1832).

vos papillons que toutes les queues des paons de France. — Hé ! que t'imagines-tu que cela vaille ? lui dit M. de la Feuillade. — Ma foi, monsieur, répondit Gaveau, cela est trop beau pour n'être pas cher; je croy qu'ils valent tout au moins mille écus. — Tu as raison de dire tout au moins, repartit M. de la Feuillade, ils vallent davantage; mais comme je n'ai point d'argent présentement, prends-les, je te les donne pour les deux coureurs que je te dois. — Oh ! parbleu, monsieur, répliqua Gaveau, je vous remercie, mon négoce est de chevaux et non de papillons, et quand je vais en Espagne ou en Danemark chercher les plus beaux chevaux de ces pays-là, si je ne portois que des papillons, je ne ramènerois guère de marchandise. » M. de la Feuillade, voyant que ceux-là ne l'accommodoient pas, en fit porter six autres. « Hé ! de ceux-ci, mon ami Gaveau, qu'en dis-tu? de quel prix crois-tu qu'ils soient ? » Gaveau, qui les trouva incomparablement plus beaux que les premiers, en fut charmé et dit que si on les

donnoit à deux mille écus c'étoit pour rien. « Hé bien, reprit M. de la Feuillade, je te les donne et rends-moy mon billet. Avec qui gagneras-tu, si ce n'est avec un grand seigneur comme moy. » Le pauvre Gaveau, n'en pouvant tirer autre chose, fut s'en plaindre à M. le comte d'Aubusson, son père : « Je viens, monsieur, lui dit-il, de voir monsieur votre fils et de luy demander deux cens louis qu'il me doit pour deux chevaux, dont j'aurois eu mil écus d'un autre. — Hé bien, mon enfant, que t'a-t-il dit ? lui demanda le bonhomme. — Luy, monsieur, luy répondit le maquignon, il s'est moqué de moy et m'a voulu payer en papillons. — Cela valloit mieux que rien. » De sorte que Gaveau a été forcé d'attendre jusqu'à cette haute fortune où la valeur de M. le duc l'a élevé ; qui luy a procuré le moyen et tout ensemble le plaisir qu'a un aussi galant homme que luy, de payer ses dettes.

Papillon. — Au siècle dernier, on a donné le nom de « toilettes en papillon » à de gracieux petits meubles en

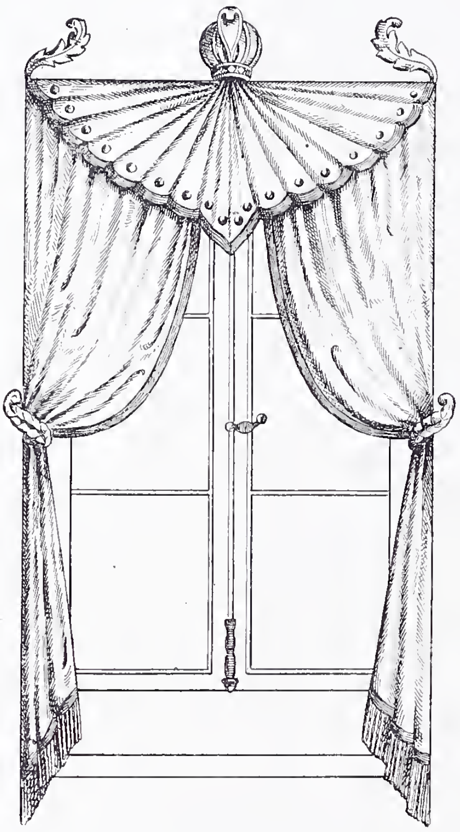


Fig. 50. — Croisée à papillon, d'après la *Théorie générale de la Tapisserie.*

forme de tables, divisés en compartiments multiples, pour recevoir les menus ustensiles de parure et les parfums, onguents, mouches, pommades, blanc, rouge, etc., et dont le miroir était encadré par deux grandes ailes d'étoffe, ornée de dentelles, qui les faisait ressembler à un gigantesque papillon. Le 31 décembre 1758, Lazare Duvaux vendit au marquis de Beuvron (*Livre journal,* t. II, p. 374) : « Une toilette en papillon, plaquée à fleurs, ornée de bronze doré d'or moulu, les compartiments en étoffe, garnie de flacons de cristal, pots à pâte, pots à pommade en porcelaine de France rare. » Ce joli meuble fut payé 444 livres.

On donna également, aux environs de 1830, le nom de *croisées à papillon* à des garnitures de rideaux dont le lambrequin imitait les ailes de papillon. (Voir fig. 50 et la *Théorie générale de la Tapisserie;* Paris, 1833, pl. 6.)

Papillote, *s. f.* — Petit ornement en papier, servant à parer certaines pièces qu'on sert sur tables. On met des papillotes aux jambes des volailles et aux os de côtelettes. Au XVIe siècle, on donnait ce nom à de petits fragments en métal précieux, analogues à ceux que nous appelons des paillettes, mais frisés. « Un miroir avec huict petis rubis cabochons et quatre camajeux d'agate avec une perle, couvert de petites papillotes d'or dans son estuy. » (*Invent. des joyaulx et pierreries du cabinet du Roy de Navarre;* Navarrens, 1533.)

Papilloter, *v. r.;* **Papeloter,** *v. a.* — Garnir de papillotes, c'est-à-dire de petits ornements frisés, en métal. Par extension, on employait ce même verbe en parlant de pierres précieuses. « *Item,* le Roy li donna ung très bel flequart, tout papeloté de grosses perles. » (*Joyaux d'Isabelle de France, réclamés à la Couronne d'Angleterre,* 1400.)

Paque, *s. f.;* **Pasques,** *s. f.* — Sorte de baquets dans lesquels on faisait boire les chiens. « A Jaquet Cadot, menuisier..., pour unze pasques pour faire boire les chiens aux chambres. » (*Comptes de la chambre du roi Louis XI,* 1478-1481.) Peut-être faut-il chercher l'origine de ce nom singulier dans la similitude de ces vases avec les baquets dans lesquels, à Pâques, le roi procédait au lavement des pieds. Les paques servaient aussi à conserver le poisson et surtout les harengs, et c'est de ce substantif, aujourd'hui oublié, que nous est venu le verbe paquer, encore en usage dans notre langue. Le baquet est sans doute un diminutif de la paque ou baque.

Parade, *s. f.* — Nom qu'on donnait aux pièces et aux meubles qui servaient pour les exhibitions pompeuses. C'est dans les chambres de parade, et sur des lits de parade majestueux et décorés avec un luxe exceptionnel, que les princesses, au lendemain de leur mariage et après leurs couches, recevaient les visites de la Cour (voir fig. 51) et qu'on exposait les grands personnages après leur décès. Comme les lits de parade étaient extrêmement vastes, il leur fallait des garnitures non seulement somptueuses, mais encore d'une taille spéciale. De là ces « linceuls de parade » et ces « couvertures de parade » dont il est souvent question dans les documents anciens. « II paires de granz linceulz déliéz, de toile de Reins pour dames, à parer à leur relevée, dont chacune pièce tenoit XXV aunes, ou pris de I lib. » (*Invent. des biens meubles et immeubles de la comtesse Mahault d'Artois,* 1313.) « Une couverture de parade garnye de franges, crespines et passement. » (*Invent. de Catherine de Médicis,* 1589.) « Un lict de rayzeul garni de trois pantes, fond et dauciel, trois rideaulx [de] parade et deux fourreaulx de quenoilles. » (*Invent. de Louise de Vaudemont,* 1603.) « Premièrement, un linceul de parade de toille d'Olande à cinq lais, avec quatre bandes de gaze blanche, œuvrés de soye noire et de rozes d'argent, ledict linceul semé tout plain de rozes de soye noire et d'argent, avec ung dossier de mesme, d'ung lais et deux demy lais, qui ne sont poinct œuvrés. La couverture de parade de velours cramozy doublé de taffetas cramozy chamarré par demy lais avec une grande frange. » (*Invent. du château de Turenne,* 1615.) « *Item,* un lict de gaze doublée de taffetas blanc, sçavoir trois rideaux et quatre cantonnières, son dossier, une couverture de parade, etc. » (*Invent. de Catherine de Neufville;* Paris, 1657.) « En entrant dans la chambre qui vient ensuite (à l'hôtel de Toulouse), on est d'abord frappé de la magnificence d'un lit de parade que l'on y voit : il est de velours cramoisi, et enrichi d'une superbe broderie d'or. » (Piganiol de la Force, *Descr. de Paris,* t. III, p. 262.) On pourrait multiplier les exemples. Les chambres, les lits, et par conséquent les draps et les couvertures de parade cessèrent d'avoir leur place marquée dans les intérieurs des particuliers, à la fin de l'Ancien Régime. Aujourd'hui, l'on ne dresse plus de lits de parade que pour les expositions funèbres.

Paraduy, *adj.;* **Paradeux**, *adj.* — Locutions bordelaises et gasconnes, s'appliquant au lit et à ses garnitures. Ce mot signifia d'abord d'apparat ou de parade. Plus tard, il désigna plus spécialement les draps très larges, parce que, dans le principe, les lits de parade étant beaucoup plus vastes que les lits ordinaires, leurs garnitures, et par conséquent leurs draps, étaient aussi beaucoup plus grands. « Un linsou grand paraduy. » (*Invent. de Ramond de Cussac;* Bordeaux, 1442.) « Plus ung linsseul paradeux de quatre toilles, estant fort neuf, ayant environ huiet aulnes de toille valant six livres. — Plus ung aultre linsseul neuf de deux toilles, vallans trois livres. — Plus unze linsseulz de toille de brin demi-neufz, desquelz y en a ung paradeu de trois toilles, etc. » (*Invent. des meubles de Pierre de Capdeville;* Bordeaux, 1591.)

Parage, *s. m.* — Locution picarde. Le parage comprend tous les ustensiles de ménage qu'on accroche aux murs et qu'on y laisse en quelque sorte en étalage, tels que les casseroles, couvercles, poêles, bouilloires, qui sont la parure des cuisines bien tenues.

Paragraisse, *s. m.* — Petite housse en guipure, filet ou broderie, qu'on attache au dossier de certains fauteuils, pour empêcher la tête de la personne assise de graisser l'étoffe. « Les autres [maîtresses de maison] se contentèrent de faire ajuster au haut de leurs dossiers une bande de taffetas, qui reçut l'élégante et délicate appellation de paragraisse. » (*Souvenirs de la marquise de Créquy,* t. VI, ch. XIII.)

Parahuele, *s. f.* — Locution bretonne. Paravent. Ce mot signifie également double fenêtre.

Paraison, *s. f.* — Terme de verrier. C'est l'action de rassembler et d'arrondir le verre sur le marbre, tandis qu'un apprenti souffle légèrement dans la canne.

Paramelo, *s. f.* — Locution provençale. Paumelle, ferrement ou penture coudée, qui sert à assujettir les portes, fenêtres, auvents, etc., sur leurs gonds.

Paramen, *s. m.* — Locution toulousaine. Parement. « Ung paramen roge, an nombre de senhals de diversas colors. » (*Invent. de l'hôpital de Notre-Dame du Puy;* Toulouse, 1473.)

Parangon, *s. m.* — Nom donné, au XVIIe siècle, à une sorte de marbre très noir, ainsi qu'à la pierre de touche. On employait le parangon surtout pour faire des tables, et pour atténuer sa couleur funèbre, on l'incrustait de pierres diversement colorées. « Une table quarrée de pierre noire de Parangon, sur laquelle sont, dans les quatre coins, des escussons de lapis ornéz de cartouches d'amétistes profiléz de marbre jaune, etc. — Une table de pierre de Parangon noire, garnie d'un bord de cuivre doré à l'entour, le dessus divisé en plusieurs compartimens profiléz de marbre jaune à cartonches, dans lesquels sont des bouquets de fleurs et des oiseaux poséz sur des branches....., etc. » (*Invent. du cardinal de Mazarin,* 1653.) « Une table de pierre de Parangon, sur laquelle, dans les quatre coins, sont des écussons de lapis dans des cartouches d'amatistes, etc. » (*Invent. du château de Versailles,* 1708.)

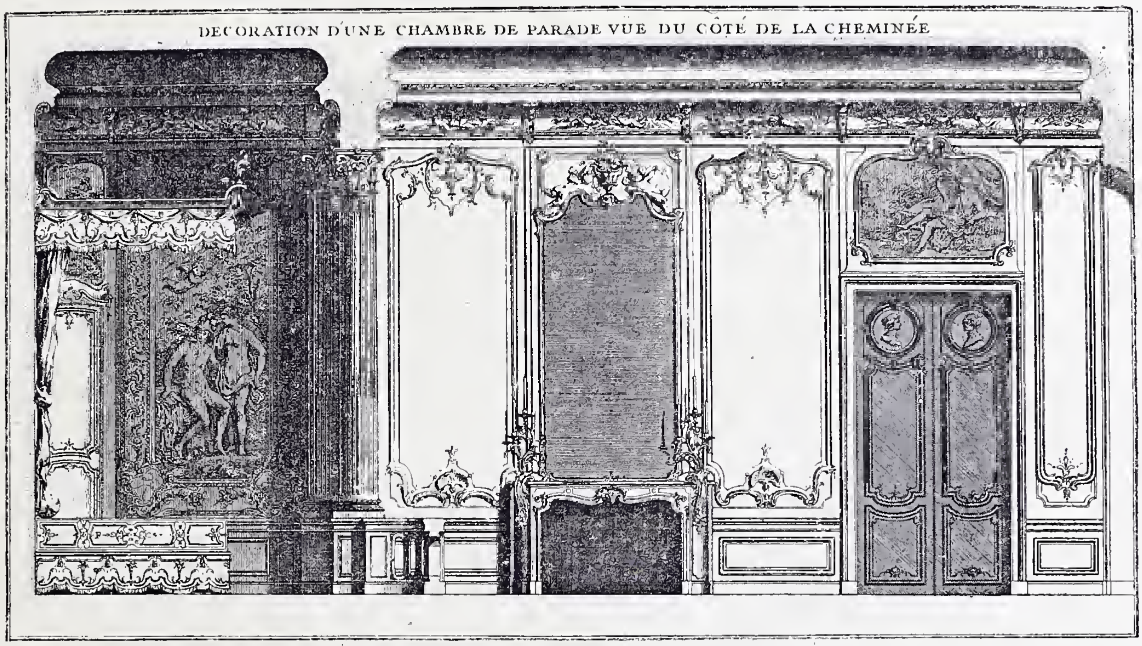


Fig. 51. — Chambre de parade au XVIIIe siècle. — Fac-similé d'une gravure de Blondel.

Paravent, *s. m.;* **Paravan**, *s. m.;* **Otevent**, *s. m.;* **Abavent**, *s. m.* — L'auteur du *Dictionnaire critique, pittoresque et sentencieux,* publié à Lyon, en 1768, définit le paravent : « Meuble d'hiver et dont la mode a su faire une garniture de chambre aussi belle qu'utile. » Cette définition est assurément incomplète. Si elle nous révèle qu'au XVIIIe siècle, le paravent était devenu un meuble de parure autant que d'utilité, encore ne nous dit-elle pas à quel usage spécial le paravent était destiné. Il avait et il a encore pour mission d'abriter les personnes frileuses contre les courants d'air et contre les vents coulis, précaution d'autant plus indispensable qu'à l'époque où il vit le jour, les pièces étaient énormes, les fermetures défectueuses, les cheminées mal établies, et, par conséquent, les maisons mal chauffées. Sous ce rapport, le paravent avait donc des points communs avec l'OTEVENT dont nous parlons dans notre troisième volume (col. 1333) et qui paraît avoir été son ancêtre ; mais il se distinguait de celui-ci par sa construction. Ce qui caractérise le paravent, en effet, c'est qu'il se compose de plusieurs feuilles réunies par des charnières. Richelet le dit expressément : « C'est, écrit-il, un ouvrage de menuisier et de tapissier. Il est composé d'un bois haut de six ou sept piéz, qu'on apelle châssis, qu'on plie par le moïen de quelques fiches, en

quatre ou cinq parties dont chacune s'apelle feuille, que le tapissier couvre ordinairement de serge ou de drap, qu'il embélit de quelque galon de soie, d'or ou d'argent, pour mettre dans une chambre l'hiver, afin d'empêcher le vent qui vient de la porte. » Cette construction à l'aide de feuilles indépendantes, réunies par des charnières, était si bien constitutive du paravent que, dans la plupart des inventaires, ces sortes de meubles sont catalogués d'après leur nombre de feuilles. Bien mieux, nous relevons dans le *Journal de Verdun* l'énigme suivante, qui, sans cette particularité, resterait incompréhensible.

> Je ne suis ni arbre ni plante,
> Et porte feuilles en tout temps,
> On ne me voit que quand le froid augmente,
> Et je disparois au printemps.

A quelle époque le paravent, ainsi construit, fit-il son apparition dans notre mobilier ? On n'a pas sur ce point de notion précise. Il est vraisemblable que c'est à la fin du XVIe siècle. La première mention que nous ayons rencontrée du nom appartient à l'*Inventaire de Gabrielle d'Estrées* (1599). Elle est ainsi conçue : « Deux paravans d'autel, aussy de velours couleur de zizolin, garny de croix de passement d'argent et armoiries de broderie d'or. » Il s'agit là, sans doute, de petits paravents à deux ou trois feuilles qu'on plaçait sur l'autel et qui garantissaient l'ecclésiastique lorsqu'il célébrait la messe, — précaution d'autant plus nécessaire que, dans les chapelles privées, la plupart de ces autels étaient situés dans une manière de petite abside vitrée, et par conséquent exposés aux vents coulis. La première représentation graphique d'un paravent à grandes feuilles figure dans une estampe relative aux funérailles de Charles III, mort en 1608. (Voir fig. 52.) Là encore il s'agit d'un meuble servant, sinon dans une église, du moins dans un lieu solennellement funèbre. Pour rencontrer le paravent, meuble profane, usité dans nos intérieurs, il faut arriver au marquis d'Effiat, à Mme de Rambouillet et au cardinal de Mazarin ; ce qui place aux environs de 1625 l'introduction de ce meuble dans nos appartements. Le marquis d'Effiat, en effet, mourut en 1632, et son paravent à six feuilles, en soie et velours brodé, qu'on voit au musée de Cluny, doit être antérieur à sa mort d'au moins six ou sept années. C'est, sans doute, vers le même temps que se place l'anecdote suivante, racontée par Tallemant, et qui met en scène Mme de Rambouillet et Voiture : « Ayant trouvé deux meneurs d'ours dans la rue Saint-Thomas, avec leurs bêtes emmuselées, dit-il en parlant de ce dernier, il les fait entrer tout doucement dans une chambre où Mme de Rambouillet lisoit le dos tourné aux paravents. Ces animaux grimpent sur ces paravents ; elle entend du bruit, se retourne et voit deux museaux d'ours sur sa tête ; n'étoit-ce pas pour guérir de la fièvre si elle l'avoit eue. » La plaisanterie était un peu forte. Nous verrons plus loin que ce n'est pas la seule aventure scabreuse à laquelle notre meuble se trouva associé. Ajoutons que Tallemant signale encore sa présence chez le président Tambonneau, chez l'abbé Tallemant son cousin, etc. (*Historiettes,* t. V, p. 66 et 289), ce qui prouve que l'usage de ce meuble utile s'était généralisé. Pour ce qui est de Mazarin, son *Inventaire,* dressé en 1653, décrit : « Huit feuilles de paravant, en deux pièces de serge à deux envers, rouge cramoisy, montées sur leurs châssis de bois de hêtre. — Une porte de paravant à double face, de serge rouge cramoisy, garnie de petit passement d'argent doré. » On remarquera cette « porte de paravant ». Elle montre assez de quelles dimensions étaient les feuilles, et prouve que notre meuble formait alors, dans la grande pièce, non pas seulement un abri, mais une manière de petite pièce réservée. A partir de ce moment, du reste, les paravents se rencontrent un peu partout. L'*Inventaire de Catherine de Neufville* (Paris, 23 octobre 1657) décrit : « Seize feuilles de paravent, garnies de serge, douze de serge à deux envers et quatre de serge de Mouy, le tout rouge, tel quel, prisé dix-huict livres. » Nous relevons, en outre, dans l'*Inventaire de Charles de Foresta, seigneur de Belleville, secrétaire du roy* (1670) : « Huit feuilles de paravent garnyes de serge de Mouy » ; dans l'*Inventaire de Molière* (1673) : « Sept feuilles de paravent garnies de serge verte » ; dans l'*Inventaire du marquis de Montpipeau* (1692) : « Huit feuilles de paravent de brocatelle. » La même année, l'*Inventaire d'André du Guez, seigneur de Balzac,* mentionne : « Un paravent en peinture, représentant la *Samaritaine.* » Le maréchal d'Humières, mort en 1694, possédait à Paris, à son domicile de l'Arsenal, « six feuilles de paravans de papier peint de la Chine, prisés XV livres », et « deux paravans composés de chacun quatre feuilles à coulisses, de brocards à fleurs fonds blanc, bordé de panne verte, avec galons d'or faux cloués ». Son *Inventaire* nous apprend, en outre, que le château d'Humières renfermait : « Douze feuilles de paravant peints sur toile, représentant des naufrages. » On pourrait multiplier ces exemples.

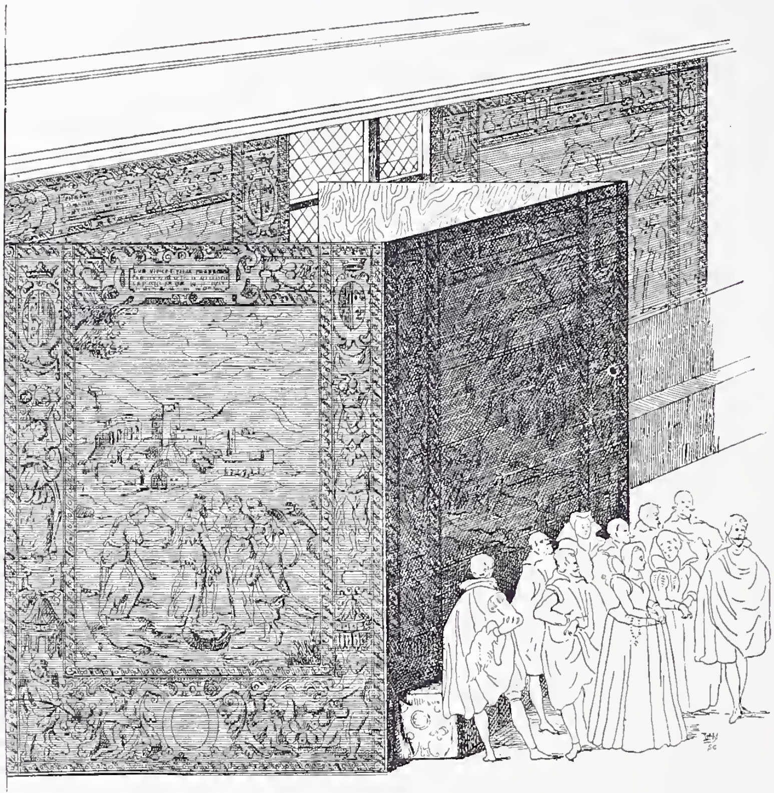


Fig. 52. — Paravent de tapisserie, d'après une estampe de Herman de Loye, représentant les *Funérailles du duc Charles III de Lorraine.*

La rapidité avec laquelle l'usage des paravents se répandit s'explique. D'abord, le meuble était commode et,

nous l'avons dit, rendait de véritables services. En second lieu, il avait, dès le premier jour, été adopté par des patrons augustes, dont le goût avait force de loi. Car on rencontrait des paravents non seulement à l'hôtel de Rambouillet, chez Mme Tambonneau et chez le Cardinal, mais encore à Versailles et même à l'Escurial. Dans une lettre relative à l'ambassade de Madrid, que l'abbé Bertaut écrit à sa sœur (1659), il est dit « que le roi d'Espagne, lorsqu'il assistoit à la comédie, s'asseyoit contre un paravent ». (*Mém. de Mme de Motteville,* ch. LII.) Quelques années plus tard, le *Mercure,* passant en revue le mobilier de Louis XIV et décrivant « la chambre du lit », constate que les paravents « étoient comme la tapisserie », c'est-à-dire garnis de velours cramoisi, enrichi d'un gros galon d'or. Un *Inventaire* du mobilier du château de Versailles nous apprend que, dans le cabinet du Conseil, on admirait un paravent de quatre pieds de haut, composé de six feuilles « garnies des deux costés d'un brocat assortissant à celuy des portières, aussy fond d'argent trait, à grands ramages d'or profilés de brun, avec festons de fleurs de soye au naturel, noués par des rubans rouges, garnies de galon or et argent cloué, avec tresses aussy or et argent, et housse de taffetas cramoisy, doublée de serge d'Aumalle ». Un autre *Inventaire* décrit le paravent de douze feuilles de velours vert, garni de galons d'or qui servait à la reine, quand elle visitait la dauphine; le paravent de velours rouge garni de galons d'or, qu'on déployait dans les appartements du roi ; et les petits paravents de damas rouge, à fleurs d'or, qui ornaient les cabinets du dauphin et de la dauphine.

Du reste, ce n'étaient point les paravents qui manquaient à Versailles. Dans les divers *Inventaires,* dressés durant la vie du Grand Roi, nous n'avons pas relevé moins de 437 feuilles de paravent (nous avons dit plus haut que l'on comptait de cette façon), couvertes des étoffes les plus variées : brocarts de toutes sortes et de toutes couleurs, brocatelles françaises et étrangères ; cuir doré, damas cramoisi, drap vert ou rouge ; soierie de la Chine, point de France, toile peinte, serge de Mouy, tripe de Hollande, étoffe de la porte de Paris, velours à fond d'or ou de couleur, etc. Un certain nombre de ces meubles étaient même décorés de peintures. Nous relevons dans ce genre : « Huit feuilles de paravans, peintes d'un costé des Fables des Métamorphoses d'Ovide, et de l'autre de figures en grisailles. » Ailleurs, ce sont : « Six fueuilles de paravans de peinture à deux envers (*sic*), dont le devant sont des bacchantes et l'envers des paysages et rochers. » Il convient d'ajouter encore à cette nomenclature, déjà fort complète, les paravents de tapisserie, ceux fabriqués à la Savonnerie notamment, et ornés de paniers de fruits, de guirlandes de fleurs et de perroquets, et enfin les paravents de la Chine.



Fig. 53. — Paravent peint à l'huile, décoré de grotesques (XVIIe siècle).

Ces derniers commencèrent d'être à la mode dès 1660. En 1673, on en rencontre un certain nombre dans les *Inventaires* royaux. Mais c'est surtout après que les ambassadeurs du roi de Siam eurent présenté au Grand Roi des paravents de l'extrême Orient comme un gracieux hommage de leur souverain, que ces meubles achevèrent d'être en vogue. Le *Mercure* de juillet 1686 décrit : « Trois paravents, l'un à douze feuilles de bois du Japon, avec les bords doréz et des oiseaux et des arbres, de pièces de rapport. — Un autre plus grand, aussi à douze feuilles, de soye, fond violet, avec des animaux et des arbres de plusieurs couleurs, de pièces de rapport. — Un autre plus petit, de soye, avec de très belles peintures de la Chine. » Ces meubles furent remis au roi par les ambassadeurs. A la même date, le sieur Constance offrait à Louis XIV : « Trois paravents, deux de six costés, chacun du Japon, et un autre plus petit à huit costés. Il est de la Chine, ajoute le *Mercure,* et le roi s'en sert à mettre sur la table. » Des meubles de même genre étaient présentés à la dauphine de la part de la reine de Siam. Bientôt, les paravents de la Chine furent si nombreux à la Cour, que le terme « Chinois de paravent » passa dans le langage courant, pour désigner les gens qui ressemblaient à des magots. Bien mieux, les poètes n'hésitèrent pas à attribuer aux habitants du Céleste Empire l'honneur d'avoir inventé ce meuble utile.

> Le mobile rempart qu'inventa le Chinois,
> Près de nous pour abri déployé sous nos toits,
> Interdisant au froid l'accès de nos asiles,
> En écarte des vents les atteintes subtiles...

Ainsi s'exprime Le Mierre, dans son *Livre du riche.* Son erreur est excusable, au surplus, car, depuis cinquante ans, les paravents ornés d'étoffe ou de papier de la Chine garnissaient toutes les demeures. Et, en effet, l'usage des paravents, bien loin de s'amoindrir au XVIIIe siècle, se généralisa au contraire. On en fit de toutes sortes et de toutes tailles ; d'énormes, et formant alcôve, comme ceux qui garantissaient les lits du jeune duc de Bourgogne et de Mme de Tallard sa gouvernante (Barbier, *Journal,* t. V, p. 112) ; de fort petits qui servaient d'écrans, comme on en voit dans les jolies gravures de Moreau. Les artistes les

plus en renom ne craignaient pas de les couvrir de peintures élégantes, ou de fournir les modèles de leur décoration. Audran, Watteau, Desportes, Oudry et d'autres

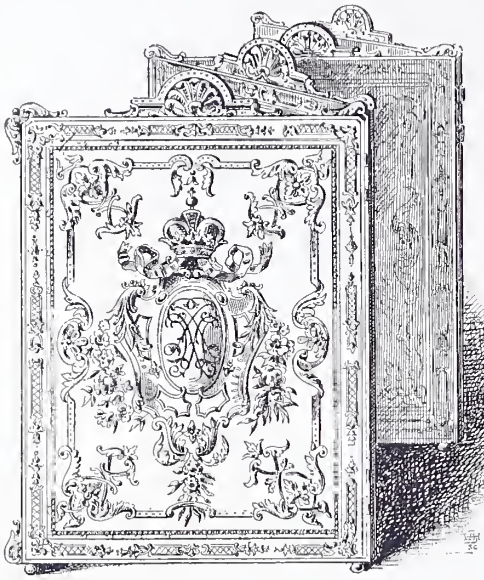


Fig. 54. — Paravent de feu.
Ancienne collection de San-Donato.

peintres renommés exécutèrent un certain nombre de ces meubles gracieux. Le 5 mai 1766, on vendait, rue Sainte-Croix-de-la Bretonnerie, un « paravent peint par Watteau, représentant les Quatres Saisons ». (*Annonces, affiches et avis divers.*) Le 18 septembre 1769, le sieur Massye, joaillier, demeurant place Dauphine, faisait annoncer dans les journaux, qu'il avait à vendre : « Un paravent de 6 feuilles, montées dans des cadres à coulisses, dont le devant représente les parades du boulevard jouées par des singes, le fond un paysage, le bas une rivière avec des oiseaux aquatiques, et le derrière des fleurs en camayeu, le tout peint à l'huile par le sieur Peyrotte. » (*Ibid.*) Quelques années plus tard, le peintre Rabillon, demeurant rue Saint-Nicaise, offrait aux amateurs, pour 600 livres, un « paravent à 6 feuilles, de 5 pieds de hauteur sur 2 pieds 4 pouces de large, représentant des paysages ornés de figures, et peints par de très bons maîtres avec bas-reliefs et guirlandes de fleurs ». (*Journal général de France* du 18 décembre 1787.) Enfin, il convient de ne pas oublier que François Boucher a dessiné une curieuse suite de feuilles de paravent, dont Cochin exécuta la gravure.

Ne craignons pas de le redire. Au XVIIIe siècle, bien que les appartements eussent singulièrement réduit leurs dimensions et se fussent faits beaucoup plus confortables, la mode des paravents régna plus que jamais. Lazare Duvaux, le marchand à la mode, le fournisseur attitré du beau monde et de la Cour, en vendit à presque tous ses nobles et riches clients. En 1748, c'est l'abbé de Malherbe et M. de Boulogne qui en font emplette. En 1750, par ordre de M. de Fontanieu, Duvaux expédie à Choisy un paravent de six feuilles, mesurant sept pieds de haut, destiné à prendre place dans la chambre royale. L'année suivante, la marquise de Brancas choisit chez lui un « paravent de feu » de trois pieds et demi de haut, et M. de Boulogne un paravent en bois doré, « garni de cinq glaces », du prix de 600 livres. En 1753, Duvaux raccommode le « grand paravent de vernis de Coromandel », de Mme de Pompadour (ci 366 livres), et fournit à M. Roussel un paravent d'acajou massif. C'est le premier que nous rencontrons de cette sorte. Il faut croire que le modèle plut, car, en 1758, nous voyons M. de Montferrière et le comte d'Usson en acheter de ce même bois, alors que Mme Rouillé et la maréchale de Mirepoix se procuraient chez Duvaux de petits paravents à coulisse, etc., etc. (*Livre journal,* t. II, p. 3, 5, 65, 102, 148, 161, 179, 347, 381, 382, 386.) On n'en finirait pas, du reste, si l'on voulait relever tous les noms de ces clients illustres. Après avoir quitté la boutique de Lazare Duvaux, si nous fouillons les archives des notaires, nous relevons dans l'*Inventaire de Mme de la Caussade* (Bordeaux, 1735) : « un petit paravent à quatre feuilles, couvert d'une étoffe de soye qu'on appelle Furie, doublé d'une toille de cotton rayé » ; dans l'*Inventaire du cardinal de Polignac* (1738), « Un grand paravent de la Chine à six feuilles » ; dans la chambre de la veuve de Lancret (1741), « un paravent de huit feuilles, en papier de la Chine garni d'ébène » ; et c'est si bien le temps par excellence des riches et des beaux paravents, que dans l'*Apposition des scellés* chez un simple contrôleur des Bâtiments du Roi, comme J.-C. Garnier d'Isle (1775), les scribes officiels inscrivent : « Un paravent à six feuilles de damas, à fleurs d'argent. »

En continuant notre revue, nous notons à la *Vente de*

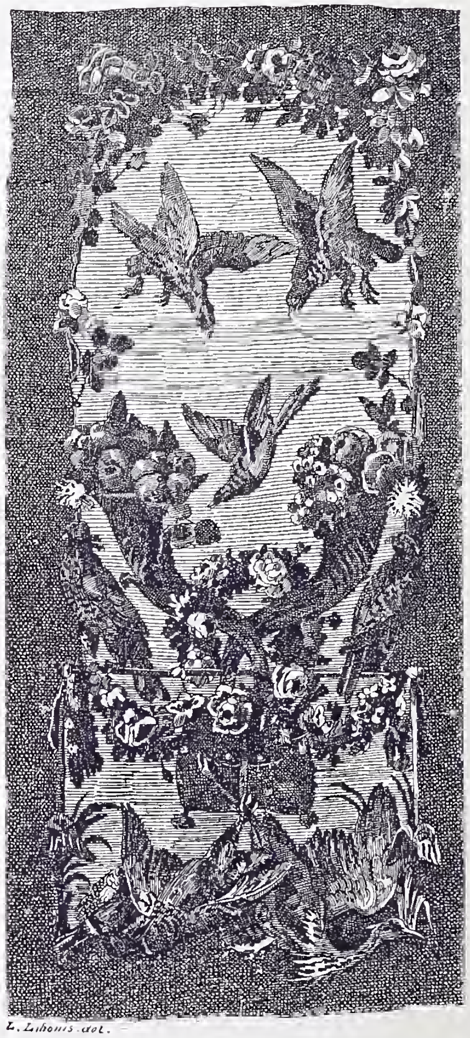


Fig. 55. — Feuille de paravent en tapisserie.
Manufacture de la Savonnerie (XVIIIe siècle).

la maréchale de Nangis (1759) des « paravents d'étoffes or, argent et autres » ; à la *Vente de M. Dupin de Coulommiers* (1759), à celles de la marquise de Ximénès (1760) et de M. Gueutcville d'Orsigny (1762), des « paravents



Maison Quantin, imp.-éd.

FEUILLES DE PARAVENT

REPRÉSENTANT *LES SAISONS* FAC-SIMILÉ DES GRAVURES DE F. BOUCHER

D'après les compositions de Watteau.

d'ancien laque »; alors que des paravents de tapisserie figurent à la *Vente de Mme de Caraman* (1760) et à celle de Mme de Vanolles (même année). Ces derniers, au surplus, étaient particulièrement appréciés. Les Gobelins, Beauvais, la Savonnerie en fabriquaient de charmants, qui trouvaient place chez les plus hauts personnages. L'annonce de la *Vente de Mme de Pompadour* indique le jour où seront adjugées les « pièces de tapisserie et de paravent des Gobelins ». A la *Vente du marquis de Ménars* on remarquait des « paravents et écrans de la Savonnerie ». La *Vente du duc de Choiseul* comprenait « 3 paravens de tapisserie des Gobelins » ; et la *Vente du mobilier de Versailles*, en 1793, nous livre les deux descriptions suivantes qui méritent d'être retenues : « Un paravent de six feuilles, tapisserie en laine, de la manufacture ci-devant royale de la Savonnerie, chaque feuille représentant dans le bas divers animaux quadrupèdes, et par-dessus des oiseaux, fleurs, guirlandes, trophées, etc., le tout en couleurs naturelles, de ressemblance frappante, supérieurement travaillé. » « Un paravent de six feuilles, à bois doré, tapisserie de la manufacture des Gobelins, représentant sur chacune en couleurs naturelles et vives des scènes variées de divers opéras-comiques, et au-dessous des traits tirés des fables de La Fontaine. Le derrière présente des bouquets de fleurs, même tapisserie. » Que sont devenus ces meubles doublement précieux, car il est inutile d'ajouter que leurs bois étaient dignes du tissu dont ils étaient couverts ? Pour être édifié sur la valeur des montures, il suffit, en effet, de consulter l'*Inventaire des meubles de la famille royale*, dressé en 1792. On y verra que le paravent de la chambre de Marie-Antoinette fut alors estimé 9,200 francs. On peut juger, du reste, de la somptuosité des paravents de ce temps, par le meuble admirable qui orne encore, à Fontainebleau, la chambre de cette princesse, et dont les broderies superbes ont conservé tout leur éclat. En mai 1884, à la *Vente du baron d'Ivry*, un paravent de tapisserie, remontant à cette époque, fut payé 14,000 francs.

Sur la même ligne que les paravents de tapisserie il faut placer ceux de laque, qui furent aussi extrêmement recherchés et cotés très cher. A une *Vente d'effets précieux*, qui eut lieu chez M. Lenormand (mari de Mme de Pompadour), le 23 février 1767, on adjugea, au prix de 3,000 livres, « un magnifique paravent de laque de 12 feuilles, assez épaisses pour être refendues et former la boiserie complète d'un cabinet ». Ce meuble avait appartenu à la belle marquise. Dans un ordre plus modeste, les *Annonces, affiches et avis divers* du 4 septembre 1769 indiquent comme étant « A VENDRE chez le sieur Delasson, cour et hôtel du Prieuré de Saint-Martin des Champs, un paravent d'ancien laque de 10 feuilles, de 5 pieds 2 pouces de haut, sur 13 pouces et demi de large ». Son prix était de 25 louis, et la même publication, à la date du 20 novembre suivant, annonce qu'on pouvait trouver « chez M. Le Gris, maison de M. Bevière, avocat, quai de la Mégisserie, un paravent d'ancien laque à 7 feuilles, de 6 pieds et demi de haut », pour 480 livres. Le *Catalogue de la vente de S. A. R. le duc Charles de Lorraine* (21 mai 1781) décrit : « Un paravant consistant en vingt feuilles détachées, dont un côté est en vieux laque, et l'autre en vernis de la Chine. » Enfin, à la *Vente du président de Corberon, rue Barbette* (14 janvier 1782), on adjugea « 2 beaux paravens de vieux laque de Coromandel à 6 feuilles chacun, de plus de 6 pieds de haut », travaillés également des deux côtés. (*Journal général de France.*)



Fig. 56. — Paravent en laque noire, incrustée d'ivoire, de corail et de pierres dures.

Pour en terminer avec cette partie de notre sujet, nous mentionnerons encore quelques beaux paravents remontant à cette somptueuse époque. Nous citerons notamment des « paravens de velours et d'étoffes de soye et d'or ». (*Vente de la comtesse de Jarnac*, 25 septembre 1769.) « Un paravent de jays blanc, brodé en chenille nuancée. » (*Vente de la duchesse de Brancas ;* palais Bourbon, 14 décembre 1769.) « Deux paravens de velours cramoisi, à cartouches

galonnés d'or. » (*Vente du marquis de Beringhen,* 2 juillet 1770.) « Un grand paravent de pékin blanc, brodé en soye des Indes, en vingt feuilles avec sa porte, propre pour un salon, et ayant coûté 2,000 livres, à vendre chez le sieur Desmary, officier de la maison du Roy, etc. » (*Annonces, affiches et avis divers,* 7 décembre 1778.) « Un paravent d'un goût et d'un travail uniques, ayant coûté près de 3,000 livres à établir : 600 livres ; chez M. Dubreuil, avocat, rue des Boulangers-Saint-Victor. » (*Journal général de France,* 8 avril 1779.) « Un beau paravent de damas cramoisi, galonné d'or. » (*Vente de meubles et effets de feu le duc d'Aumont, place de Louis XV,* 21 décembre 1782.) « Des paravens de satin des Indes, broché. — Paravens de gros de Tours, de damas et de papier des Indes. » (*Vente de meubles et effets de Mme la duchesse de Mortemart, rue de l'Université,* 18 avril 1784.) « Un paravent à cartouches d'or et d'argent. » (*Vente de meubles et effets de feu Mlle la duchesse de la Vallière, rue Saint-Honoré,* 1er juin 1784.)

Nous bornerons là ces exemples, et pour en finir avec le siècle dernier — cet âge d'or des beaux paravents — nous dirons un mot des deux grands paravents que Mme de Genlis fit placer dans les chambres de ses élèves, les jeunes princes d'Orléans, lorsqu'elle installa ceux-ci dans la maison de la rue de Bellechasse. Le passage de ses *Mémoires* (t. III, p. 102) où elle décrit cette installation unique en son genre est, du reste, entièrement à citer :

J'avois tâché, écrit-elle, de rendre utile à l'éducation, jusqu'à l'ameublement de Bellechasse. La tapisserie de la chambre des princes représentoit, peints sur toile à l'huile, sur un fond bleu, les médaillons en grisaille, d'après les médailles ou les bustes des sept rois de Rome, des empereurs et des impératrices jusqu'à Constantin le Grand. Les dessus de porte représentoient des traits particuliers de la même histoire ; à chaque médaillon se trouvoient la date et le nom des personnages. Deux grands paravents représentoient les rois de France ; les écrans montés, les écrans de main et les dessus de la porte de la salle à manger représentoient des traits mythologiques.

Cette application du paravent à la pédagogie clôt dignement l'histoire de ce meuble sous l'Ancien Régime. Le XIXe siècle, en réduisant encore la taille des appartements, en perfectionnant les appareils de fermeture et les moyens de chauffage, devait rendre le paravent à peu près inutile. Il disparut donc de notre mobilier, et pour que ce meuble, désormais sans emploi, fît sa réapparition dans nos ameublements composites, il a fallu la passion singulière de notre génération pour le bric-à-brac et la curiosité. C'est chez nos demi-mondaines surtout qu'il a reçu bon accueil, et l'on a pu voir aux ventes de Mlles Lucy Dekern (avril 1885) et Humberta (juin 1887) des paravents magnifiques, dignes de leurs ancêtres du siècle dernier. Nous croyons bien faire en donnant ici, d'après le *Catalogue,* la description de celui qui décorait le salon de Mlle Humberta : « Grand paravent à quatre feuilles, d'un côté en satin crème, orné de riches broderies anciennes, de soie multicolore, représentant des paons, des perroquets et des perdrix, au pied d'arbustes couverts de fleurs, avec nombreux oiseaux perchés sur les branches ; de l'autre côté, il est garni de satin bleu. Avec poignées en cuivre, dessin rocaille — style Louis XV. »

Nous avons dit plus haut qu'au cours de sa brillante carrière, le paravent joua son rôle dans des aventures tragiques ou scabreuses. C'est par deux ou trois anecdotes de ce genre que nous allons terminer. La première manque un peu de gaieté. Saint-Simon, à qui nous l'empruntons (*Mém.,* t. VII, p. 13), nous montre, en 1709, le lieutenant-général de la Châtre, celui-là qu'on appelait le *beau berger,* pris d'un accès de folie chez le prince de Conti, tirant son épée, et crevant le paravent qui protégeait la chaise longue où reposait le prince.

La seconde, d'un caractère moins morose, et qui met en scène la jeune duchesse de Bourgogne, nous est également livrée par Saint-Simon (*Mém.,* t. X, p. 184), et c'est plaisir, cette fois, que de lui laisser la parole :

Je n'oserois jamais écrire dans des mémoires sérieux le trait que je vais rapporter, s'il ne servoit mieux qu'aucun à montrer jusqu'à quel point elle étoit parvenue d'oser tout dire et tout faire avec eux [avec le roi et Mme de Maintenon]. Un soir qu'il y avoit comédie à Versailles, la princesse, après avoir bien parlé toutes sortes de langages, vit entrer Nanon, ancienne femme de chambre de Mme de Maintenon, et aussitôt s'alla mettre tout en grand habit, comme elle étoit et parée, le dos à la cheminée, debout, appuyée sur le petit paravent entre les deux tables. Nanon, qui avoit une main comme dans sa poche, passa derrière elle et se mit comme à genou. Le roi, qui en étoit le plus proche, s'en aperçut et demanda ce qu'elles faisoient là. La princesse se mit à rire et répondit qu'elle faisoit ce qui lui arrivoit souvent de faire les jours de comédie. Le roi insista : « Voulez-vous le savoir, reprit-elle, puisque vous ne l'avez point encore remarqué ? c'est que je prends un lavement d'eau. — Comment ! s'écria le roi mourant de rire, actuellement là vous prenez un lavement ? — Hé, vraiment oui, dit-elle. — Et comment faites-vous cela ? » Et les voilà tous quatre à rire de tout leur cœur. Nanon apportoit la seringue toute prête sous ses jupes, troussoit celles de la princesse qui les tenoit comme se chauffant, et Nanon lui glissoit le clystère. Les jupes retomboient, et Nanon remportoit sa seringue sous les siennes ; il n'y paroissoit pas ; ils n'y avoient pas pris garde, ou avoient cru que Nanon rajustoit quelque chose à l'habillement. La surprise fut extrême, et tous deux trouvèrent cela fort plaisant.

Enfin, pour ne pas multiplier ces histoires délicates, nous détacherons d'un *Mémoire* produit par Greuze, contre sa femme, et publié dans les *Archives de l'art français* (t. III, p. 169), le passage suivant, un peu léger peut-être, mais également instructif comme étude de mœurs :

Peu de temps après, elle [Mme Greuze] fit connoissance de M. de Saint-Maurice, conseiller au Parlement, à présent émigré. Sa figure en dessous, son air sournois et rampant m'en avoient si fortement imposé, qu'il falloit que je le visse pour le croire ; il avoit si cruellement corrompu son cœur que les atrocités ne lui coûtoient rien. Rentrant chez moi, je la trouvoi derrière le paravent dans le salon de compagnie, dans une situation qui n'étoit point équivoque ; je me retirai et le lendemain je lui en fis des reproches. Elle me dit : « Cela est vrai, mais je m'en f... » Un de mes amis venant me voir trouva encore derrière le fatal paravent la même personne. Comme nous étions près de nous séparer, elle fut le consulter, et comme elle se servoit très improprement du nom d'honnête femme : « Ha, madame, [s'écria-t-il], vous avez oublié le paravent. »

Parbas, *adv.* — Locution usitée au XVIIIe siècle, pour indiquer les pièces en contre-bas d'un appartement. Les *Annonces, affiches et avis divers* du 23 août 1780 indiquent comme étant « A LOUER, place Royale, au coin de la rue du Pas-de-la-Mule : un bel appartement avec lieux à l'anglaise, écurie et remise et cuisine parbas ». Cette expression ne se rencontre pas dans les avis de location avant l'année 1780. Elle cesse d'être en usage aux environs de 1790.

Parc, *s. m.* — Espace clos par un mur, un treillage, etc. On trouve, au XVe siècle, le substantif parc, pris dans le même sens que son diminutif PARQUET. (Voir ce mot.) « Au-dessoubz du tribunal, où estoit le lict d'honneur et environ un tiers au dedans de la dicte salle, fust dressé un parc de bois, peinct en noir, de dix pieds de long et de neuf de large, où furent mis quatorze gros cierges de cire blanche de quatre livres chascun... et hors du parc, aux coings, quatre gros cierges de six livres chascun, et autour douze pareils cierges que ceux de dessus ledit parc. » (*L'Ordre observé à l'enterrement du roi Henri II,* 1559.)

Si advint, ainsi que j'entray
Dedans le parc de l'auditoire

Que fronc à fronc je rencontray
Deux femmes dignes de memoire.

(*Le Débat de la Demoiselle et de la Bourgeoise.*)

Parchemin, *s. m.* — Peau de mouton, de brebis, de bélier, quelquefois de chèvre, préparée de telle façon qu'on puisse écrire, dessiner et peindre dessus, et aussi s'en servir comme de couverture pour la reliure des livres, des cahiers, papiers d'affaires, etc. Jusqu'à l'invention de l'imprimerie, le haut prix que coûta l'écriture des manuscrits faisait souhaiter de pouvoir en assurer la conservation. Aussi, le parchemin fut-il, à cette époque, régulièrement et presque exclusivement employé pour la confection des livres. En outre, tous les actes importants, tous les titres, engagements, contrats, mémoires, auxquels on voulait assurer une longue durée, étaient écrits sur ces peaux résistantes.

Li roi Karles fu trop joians
De cel miracle ki fu grans,
S'el fist noter en parcemin,

écrit Philippe Mouskes en sa *Chronique rimée* (t. Ier, p. 438).

JOLYET.
Que j'en aye donc la cédulle.

LE PÈRE.
En parchemin, affin qu'el [le] dure
Plus longuement,.....

lit-on dans la *Farce de Jolyet,* remontant au XVe siècle. Les statuts des corporations, les donations royales, les octrois de privilèges pour les villes et les particuliers, étaient transcrits sur parchemin; aussi la consommation, au Moyen Age, en était-elle si considérable, qu'à Paris on avait établi, rue des Mathurins, une halle spéciale pour le débit des articles de parcheminerie. Tous les parcheminiers, aussi bien ceux de la ville que les marchands forains, étaient obligés d'y consigner les marchandises qu'ils recevaient des diverses provinces du royaume, et ne pouvaient en disposer que lorsque les experts de l'Université les avaient vérifiées, et qu'elles avaient été *rectoriées,* c'est-à-dire marquées par le recteur, et taxées d'un droit que celui-ci prélevait au profit de l'Université. Ce droit persista même après que la halle eut été fermée, et bien que les parcheminiers se fussent mis en boutique et établis dans la rue qui porte encore le nom de rue de la Parcheminerie, les jurés du métier ne pouvaient procéder à leurs visites réglementaires qu'en se faisant accompagner d'experts, délégués à cet effet par l'Université. Les principales villes de France d'où l'on tirait le parchemin vendu à Paris étaient Issoudun, Bourges, Châteauroux, Vierzon, Orléans, Rouen, Bernay, Gisors, Coutance, Bayeux, Amiens, Abbeville, Senlis, Poitiers, Limoges, etc., auxquelles il faut ajouter Lamballe, dont le « bean et grand parchemin » est vanté par Rabelais. (*Pantagruel,* liv. IV, ch. LII.) Le parchemin se vendait à la botte, ou au cent de feuilles. La botte était de trente-six peaux. Au détail, on le livrait à la douzaine, brut ou équarrié. Il était dit brut, quand les peaux étaient entières; — équarrié, quand les bords avaient été coupés carrément à la règle, et qu'il se trouvait ainsi réduit en feuilles d'un format égal. On rencontre dans un grand nombre d'anciens comptes des achats de parchemin; et, d'abord, à tous les chapitres qui relatent les dépenses des divers officiers de l'Hôtel ou Maison du roi, de la reine, des princes. Ainsi dans les *Comptes de l'hôtel de Charles VI* (1380), nous lisons : « Simon Guinault, clerc d'eschançonnerie, pour III douzaines de parchemin, une escriptouère neufve, I bureau achetés par lui LXXVI sols parisis. » Dans les *Comptes de l'hôtel d'Isabeau de Bavière* (1401), on relève : « PANNETERIE... Guillaume Le Madre et ses compaignons, clercs de panneterie..., pour deux douzainnes de parchemin à XIV sols la douzaine, XXVIII sols parisis. — ESCHANÇONNERIE... Jean de la Mare et ses compaignons, clercs d'eschançonnerie..., deux douzaines de parchemins à XIV sols la douzaine, XXVIII sols parisis. — CUISINE... Martin le Simon et ses compaignons, clercs de cuisine, trois XIInes et demie de parchemin, à XIV sols, etc. » On le voit encore figurer dans tous les articles relatifs aux fournitures de bureau et de chancellerie. « A Poncet, le parcheminier, demourant en la rue des Blans-Manteaulx à Paris, pour parchemin rez, qu'il a livré en la Chambre aux Deniers, VI livres tournois. » (*Comptes de l'hôtel de Jean, duc de Berri,* 1397.) « A Euliot, parqueminier, pour l'accat de deux couvertures de rude parquemin, pour couvrir les papiers des comptes des ouvraiges. » (*Comptes de la ville d'Amiens,* 1401.) Enfin, et ceci nous touche davantage, il était employé à faire des tableaux, des livres, des reliures de luxe, etc. « Premièrement : uns petis tableaux de parchemin pains à un cruxefilz et à plusieurs ymaiges. » (*Invent. du château de Vincennes,* 1418.) « A Hervé Grellin, secrétaire du Roy, la somme de dix florins VI gros, pour achater du parchemin à faire unes heures dudit Seigneur (3 avril 1447). — A Hervé Grellin, secrétaire dudit Seigneur, la somme de trois florins six gros pour achater du parchemin à faire unes petites matines, pour donner à la Seneschalle d'Anjou (5 mai 1447). — A Pierre de Mante, pour quatre douzaines et demie de fin parchemin, pour faire le livre des blazons des chevaliers et escuiers de l'ordre du Croissant, etc. (23 juillet 1448). » (*Comptes et mémoriaux du roi René.*) « Faictes nous paindre en une belle peau de parchemin, l'arbre de généalogie de France. » (*Lettre du roi René aux gens des comptes;* Aix, 1459.) « A Jehan Bourdichon, paintre et enlumineur, la somme de huit livres cinq deniers tournois, à lui ordonnée par ledit Sire, au mois de novembre, en cinq escus d'or, pour avoir pourtrait et paint de plusieurs couleurs, en cinq peaulx de parchemin coléz ensemble, la ville de Caudebec en Normandie. » (*Comptes et dépenses du roi Louis XI,* 1480.)

Enfin Rabelais nous signale un dernier emploi du parchemin qui touche aux arts de l'ameublement, en nous apprenant que « Jan Chouart, dist Ponocrates, à Monspelier, auoyt achapté des moyne de Sainct-Olary, unes belle Decretales escriptes en beau et grand parchemin, pour en faire des velins pour battre lor ». Aujourd'hui le parchemin n'est plus guère employé que pour les brevets officiels, pour coiffer les bouteilles et pour les reliures.

Parchevet, *s. m.* — Locution picarde. Traversin. « Ung lict et parchevet de coetil, garny de plumes, avecq ung mathelas et deux castelongnes, l'une vert et l'aultre blanche. — *Item,* ung aultre lict et parchevet de coectil, aussy garniz de plumes, etc. » (*Invent. des meubles, tiltres et pappiers demeurés après le trespas de messire Léonor de Pisseleu;* Amiens, 1614.)

Pardessus, *s. m.* — Ancien instrument de musique, plus petit que la viole, et qui s'accordait à une octave plus haute. Par le duc de Luynes (*Mém.,* t. VI, p. 432), nous savons que Madame Henriette, fille de Louis XV, jouait du pardessus de viole. Les *Annonces, affiches et avis divers* du 17 mars 1766 indiquent comme étant à vendre chez Mme Maigret, rue Saint-Louis, au Marais, vis-à-vis la rue Saint-François : « Un pardessus organisé, fait par Fleury, et en bon état avec archets et étui. » A la *Vente du fonds du sieur Le Jeune, luthier, rue de la Juiverie* (24 novembre 1784), nous voyons figurer des pardessus au milieu de

« bois de clavecins, violons, quintes, basses, contrebasses, altos, violes d'amour, guitares en luth, vielles, tympanons, mandolines », etc.

Pareau, *s. m.* — Voir PERRAU.

Pare-étincelles, *s. m.* — Ustensile de métal, généralement en cuivre doré, et à claire-voie, que l'on place devant les cheminées, pour empêcher les éclats de bois incandescents d'être projetés sur les tapis ou parquets. On fait des pare-étincelles de deux sortes : ou à feuilles mobiles, comme les paravents, ou en forme d'éventails. Ces derniers sont les plus chers. « Éventail pare-étincelles en bronze poli, style Louis XVI. » (*Catalogue du mobilier de Mme Gabrielle Elluini;* Paris, mars 1883.) « Beau devant de feu en bronze doré, sujets de chasse, avec éventail pare-étincelles adhérent. » (*Catalogue de la vente de Mme Jeanne Olivier;* Paris, novembre 1888.)

Parefeuille, *s. m.* — Terme lyonnais. Traverse de bois qui maintient une cloison. « Ledit galetas prend jour, du côté du matin, par trois lucarnes pratiquées dans le comble du toit. Leurs fermetures sont de bois sapin, faites avec trois parefeuilles, ferrés sur l'un des montants des lucarnes avec deux éparres. » (*Invent. de Mgr Villeroy, archevêque de Lyon,* 1731 ; *Description du palais archiépiscopal.*) (Voir PARFEUILLE.)

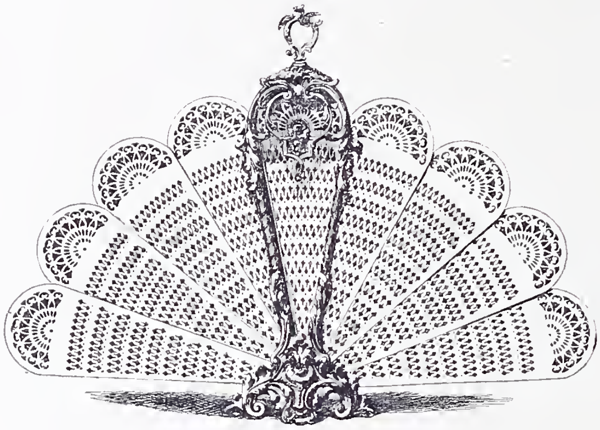


Fig. 57. — Pare-étincelles en cuivre doré, forme éventail.

Pareilh, *s. m.* — Locution bordelaise. Paire, réunion de deux objets semblables ou de même nature. « Un pareih de grans caminaus betz et obratz. » (*Invent. de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André ;* Bordeaux, 1442.)

Parement, *s. m.* — Terme général sous lequel on englobait autrefois tout ce qui servait à la parure de la personne, des meubles, des chambres ou salles, des appartements, des maisons. Dans le langage mobilier, le parement d'une pièce désignait plus spécialement les tentures qui garnissaient et décoraient cette pièce. C'est ainsi qu'il faut comprendre les textes suivants : « Ungs paremens de brodeure de France, dont le champ est à fleurs de lys de brodeure. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) « *Item,* toutes foys qu'ils (les dues de Bourgogne) épousent femmes, tous les paremens de la chambre, et qui y sont le jour de ses nopces, sont et doivent appartenir audit chambelan. » (*Droits accordés par Philippe le Hardy à son grand chambellan Guy de la Trémoille,* 1381.) « Un grand parement pour accouchées, avec la couverture de soie verte doublée de toile noire. » (*Invent. des meubles et effets de Charles d'Albret, connétable de France ;* château de Dreux, 1419.) Etc. Lorsque ces belles tentures dont on garnissait les pièces étaient exposées dehors, elles gardaient encore leurs noms de parements. Racontant l'*Entrée solennelle de Charles VII à Caen* (1450), l'auteur anonyme de la *Chronique de Tournai* écrit : « Et estoient les rues, où le roi passoit, tendues, parées et couvertes ricement et noblement, tant de tappisseries, comme de aultres divers draps et paremens, icelles rues estant remplies de peuples, dont la plupart crioient : Noël ! » Nous lisons dans l'*Entreprise du voyage de Charles VIII pour aller recouvrer son royaume de Naples* que, le 5 septembre 1494, quand le roi entra à Turin, « les rues estoient tendues de fins draps d'or et de soye et d'autres riches paremens ». L'usage du mot parement, pris dans le sens de tapisserie de chambre, persista jusqu'au milieu du XVIe siècle. Dans la lettre où l'huissier Baudin rend compte à Louise de Savoie du voyage fait par lui en Espagne, pour s'assurer du traitement que le Dauphin et le duc d'Orléans subissaient à Madrid (1530), ce fidèle serviteur écrit qu'il a trouvé les deux otages dans une pièce « à l'entrée obscure, mal en ordre et sans aucune tapisserie ny autres paremens ». Dans une *lettre de l'ambassadeur d'Espagne,* adressée à l'Empereur à propos du baptême de Claude de France (1549), nous lisons : « Je délaisse de réciter les aornemens de la chapelle où se fait le baptesme, les reliquiaires, trésors que furent monstréz, la riche tapisserie et abondance ; entre autres paremens, la grande salle estoit tout remplye d'armoiries des ducz de Milan. » Enfin, au siècle dernier, le mot parement était encore usité dans ce sens, et nous relevons dans l'*Inventaire du trésor de l'Église de Lyon,* dressé en 1724, cette mention : « Trois parements ou offroys de satin rouge en broderie d'or marqués aux armes, très usés. — Un parement ou offroy de satin rouge en broderie... — Un parement ou offroy de velours noir brodé d'un galon d'argent. »

MEUBLES DE PAREMENT. — On donnait ce nom aux meubles qui servaient à parer certaines chambres dans les occasions solennelles, comme les couches des princesses, les audiences des princes, les réceptions d'ambassadeurs, etc. Nous citerons, dans ce genre : « Une chayère de parement, ployant, garnye aux quatre boutz d'en hault de quatre testes de lyon d'argent doré. » (*Invent. du château du Louvre,* 1420.) « Ung dressouer de parement à ciel et à armoires. » (*Invent. du château d'Angers,* 1471.) Le plus souvent, dans ces circonstances, on se bornait à revêtir de housses somptueuses les meubles d'un usage courant, et alors les étoffes et les draperies dont on faisait usage prenaient, à leur tour, le nom de parements. En 1449, le roi René faisait remettre au juif Auzias d'Avignon, son fournisseur habituel, 77 florins 4 grains, pour 63 palmes de drap « emploié en ung parement de chaière pour lediet Seigneur (c'est-à-dire pour le roi) ». En 1496, Charles VII faisait payer « à Jehan Garnier, sellier, demourant à Tours, la somme de quatre livres quinze sols tournoys pour ung grant cuir de buef blanc, passé par alung de glaz, par luy baillée et livrée à ung paintre que le Roy avoit faict venir d'Ytallye, auquel ladicte dame (Anne de Bretagne) a fait faire et paindre le parement de son liet ». L'*Inventaire de Marguerite d'Autriche* (1523) mentionne également « le « parement d'une chayère en damas blanc ». Un des griefs qu'on invoqua contre Regnault de Beaune, évêque de Mende et chancelier de Monsieur, frère du Roi, pour le casser aux gages (1580), fut que « Grimbert, son valet de chambre et barbier, étoit estimé riche de CC mil francs, et allant par les champs, menoit dix chevaux et ne faisoit difficulté d'employer mil escus au seul parement d'un lit où sa femme faisoit sa couche ». (*Mém. de Pierre de l'Estoile,* t. Ier, p. 355.) Dans l'*Inventaire de la cathédrale de Dol* (1660), nous relevons : « Un parement de chaize gros de Naples, à fleurs de soye nacaract. » Ces façons de parler

étaient, au surplus, si générales, qu'on donnait le nom de parements aux chemises dont étaient habillés les livres. Nous lisons, en effet, dans les *Ditz de maistre Aliborun :*

> Sur un plancher, accoustré noblement,
> Chascun livre avoit son parement
> De camelot, de cuir et de velours.

Nous parlons plus haut des couches. C'est surtout à propos de cet événement capital que, même chez les simples bourgeoises, les meubles parés, dits meubles de parement, jouaient un rôle important. L'auteur des *Caquets de l'accouchée,* publiés en 1622, nous fournit un curieux et fidèle tableau de l'ostentation qu'on mettait à faire étalage de ces beaux atours. Il décrit, en effet, « le lict grand et bel, encourtiné d'ung moult beau parement, et les tappis d'entour le lict mis par terre, sur quoy on marchoit, tous pareilz à or. Et estoient ouvréz les grandz draps de parement, qui passoient plus d'un espan par soubz la couverture, de si fine toille de Reims qu'ils estoient prizés à trois cens frans ; et tout par dessus le dict couvertouer à or tissu, estoit ung autre grand drap de lin aussi délié que soye, tout d'une pièce et sans cousture, qui est une chose nouvellement trouvée à faire et de moult grand coust, qu'on prisoit deux cens frans et plus, qui estoit si grand et si large qu'il couvroit de tous léz le grand lict de parement, et passoit le bord dudict couvertouer qui traisnoit de tous les costéz. »

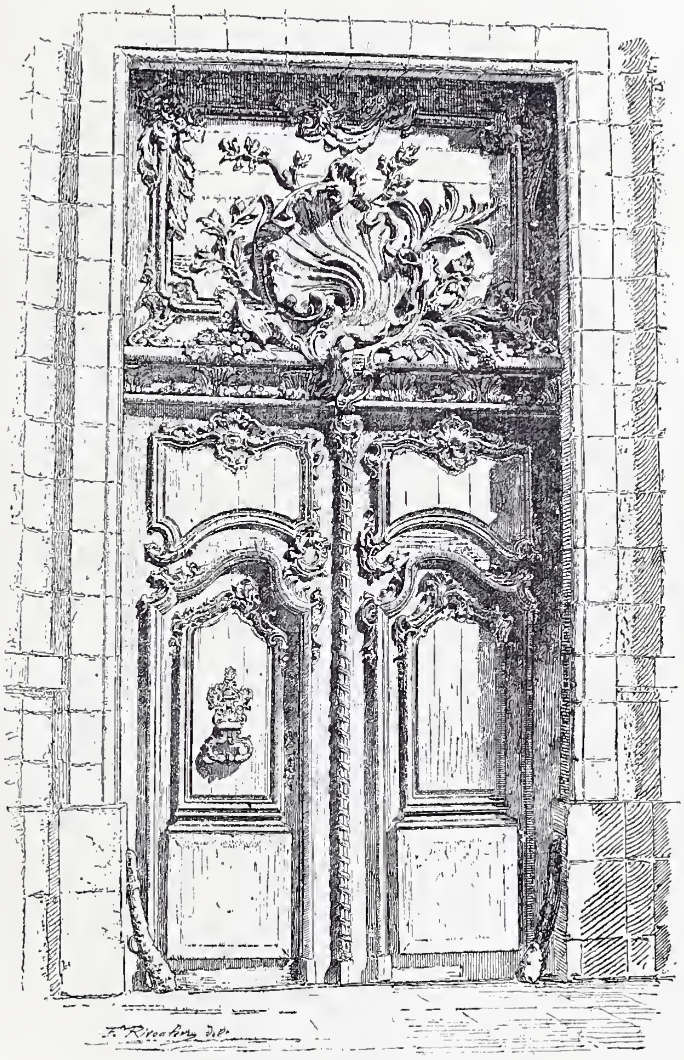


Fig. 58. — Porte cochère à double parement (XVIIIe siècle). Hôtel Nansouty, à Dijon.

Salles et Chambres de parement. — Comme il arrive souvent, on ne se borna pas à parer les pièces où l'on vivait, pour les rendre dignes des hôtes qu'on voulait recevoir; on affecta spécialement certaines chambres, certaines salles, aux réceptions solennelles, et ces chambres, ces salles prirent le nom de pièces de parement. Racontant les noces de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal (1429), Le Fèvre de Saint-Remy écrit en ses *Mémoires* (t. II, p. 160) : « Dedens ladicte salle avoit deseure une chambre de parement, dedens laquelle chambre avoit ung lit qui portoit dix-huit piéz de long et XII de leet. » Il est assez souvent question, dans l'*Hystoyre du petit Jehan de Saintré* et dans les *Cent nouvelles* du roi Louis XI, de chambres de parement, ce qui prouve qu'il s'en trouvait alors dans la plupart des demeures seigneuriales. Parlant de la réception que damp Abbé, fit à la dame des belles cousines, Antoine de la Sale écrit : « Puis la mena en sa très gente sallette, telle comme une chambre de parement, très bien tendue, tapissée et natée, et les fenestres verrées et très beau feu. » Et autre part : « Puis vont en la chambre de parement et illec jouèrent à maints jeux tant que l'eure fut de soupper. » Nous lisons, en outre, dans la XXVIIIe des *Cent nouvelles :* « ..... Quant chascun sera retrait, je feray ung sault jusques en la chambre de parement, et defferme-ray l'huys et le laisseray entre ouvert. » La XXXVe porte : « Ilz se mirent au retour, et vindrent jusques en la chambre de parement, où Monseigneur donna la bonne nuyt à son hoste et Madame aussi. » Enfin, nous voyons dans la LIIIe nouvelle : « Quant elle fut arrière en la chambre à parer, qui estoit bien tendue de belle tapisserie, elle vit le beau grant feu, la table couverte où le beau desjeuner estoit prest ; elle vit le beau buffet bien fourny de vaisselle ; si fut plus esbahye que par avant. » Etc. C'est de là, au reste, que sont venues ces expressions plus récentes, de chambre de parade et de lit de parade, qui sont encore en usage, mais généralement avec une signification funèbre. Ajoutons que jadis on appelait également les salles, les lits et les chambres mortuaires « lits, salles et chambres de parement ». Jacques de Bigne, dans le récit qu'il nous a laissé de l'*Enterrement de Pierre II, duc de Bourbon* (1503), écrit : « Ce iour feut le corps de feu Monseigneur apporté dedens une grande salle de parement, toute tendue de riche tapisserie. » Et dans la relation des *Funérailles de François Ier* (1547), recueillie par l'abbé Lambert, nous voyons que, le corps du roi ayant été transporté à Saint-Cloud, « son effigie, ayant esté faicte d'après le vif et naturel, fust mise sur un lict de parement ». Parement, au surplus, est resté longtemps en usage, dans le langage funéraire, pour désigner les draperies de l'église, celles dont on enveloppait l'autel et celles qu'on tendait à la porte du défunt. C'est ce qui faisait dire à Malherbe, dans une de ses lettres : « Autant de fois que nous voyons les portes de nos voisins tendues de noir, autant de fois sommes-nous avertis que les nôtres auront le même parement au premier jour. » De même, Loret, dans sa *Muze historique,* rendant compte de la cérémonie funèbre qui eut lieu à l'église Saint-

Augustin, en l'honneur du duc de Modène (10 mai 1659), s'écriait :

> Outre les paremens divers
> Des mieux ornéz de l'univers,
> Outre plus de mille armoiries,
> Soit peintes, soit en broderies,
> Un mauzolée on éleva,
> Que très aimable on trouva.

Enfin, d'une façon plus générale, ce mot désignait « la simple couverture qui est au-devant de la table de l'autel

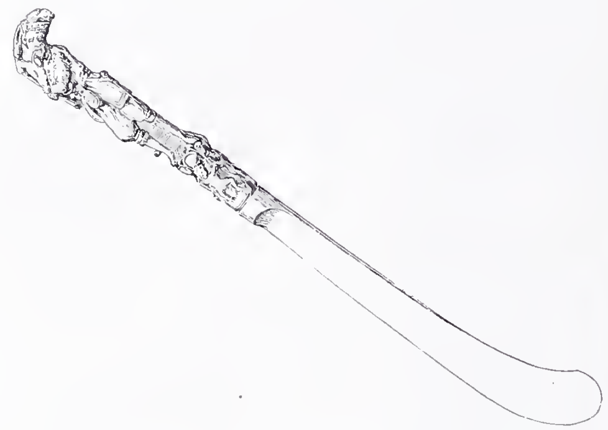


Fig. 59. — Parepain avec manche en ivoire sculpté (fin du xve siècle).

et ensuite les rideaux », tentures, etc. Un *Compte de l'église Sainte-Madeleine de Troyes* (1455-1456) nous montre le tapissier Guillaume le Grugeur occupé « à remettre à point ung des draps de parement du cuer de ladicte église ». L'*Ordre observé aux obsèques et enterrement de François I*^er (1547) explique que le corps du roi était placé entre deux autels, « tous deux à paremens de velours noir », et l'*Inventaire de Marguerite d'Autriche* (1524) nous apprend que cette princesse légua au cloître de Bruges « une queheue de doucicl de velours noir... pour en faire paremens aux autels dudit cloistre ». Parement est encore employé dans ce sens.

Parement, dans le langage des menuisiers, est aussi usité pour distinguer les surfaces qui, étant destinées à demeurer visibles, ont reçu des façons, des moulures, etc. Une porte d'appartement est presque toujours à double parement, parce que, devant être vue des deux côtés, il lui faut avoir une double façade. Il en est de même pour les portes de maison, portes cochères, etc., tandis que les portes d'armoires, de placards, sont, le plus généralement, à un seul parement. Nous lisons dans les *Comptes de l'ostel de la Chérité,* à l'année 1520 : « A Lambin Baillet, maistre menuysier à Paris, une table à deux tresteaulx, à deux paremens pour servir en la chambre de Messieurs, xlv sols tournois. » Il s'agit là d'une table qui, corroyée sur ses deux faces, pouvait être employée indifféremment des deux côtés.

Parement est encore un terme de constructeur. Il sert à désigner la surface extérieure — celle, par conséquent, qui reste apparente — des divers matériaux mis en œuvre dans la construction. Dans le même sens, les paveurs donnent le nom de parement à la face du pavé la plus unie, celle sur laquelle on marchera et qui demeurera visible.

Parementer, *v. a.* — Terme de construction. Faire un parement, unir la surface extérieure d'un mur. C'est aussi un terme de menuisier. On dit d'une porte, d'une table corroyées et ornées de moulures, qu'elles ont été parementées. Ce terme toutefois est peu employé.

Parementier, *s. m.;* **Parmentier**, *s. m.* — Sans doute, ouvrier, artisan qui faisait des parements (?). « Et eulx, ainsi assembléz, ung de nom Jehan de Bleharies, parmentier, non nati[f] de la ville, combien que il y tenoit grand ouvroir de sondit mestier, leur dist que une chose leur estoit moult nécessaire... » (*Chronique de Tournai,* à l'année 1423.)

Parensus, *s. m.* — Vieux mot, assez peu employé et qu'on rencontre avec la signification de partie saillante, relief accentué, etc. Comme exemple, nous citerons le passage suivant des *Merveilles de la Nature,* d'Étienne Binet (1600) : « On appelle, dit-il, argent verré quand il est doré au bord ou bien parey parlà, tantost laissant le fonds tout net et dorant le parensus et la bosse, tantost ne touchant le relief et le rehaussement, mais dorant seulement le fonds, les ouvertures et le plat pays. »

Parepain, *s. m.;* **Parpain**, *s. m.;* **Partpain**, *s. m.* — Sorte de couteau de moyenne dimension, généralement arrondi à son extrémité, parfois sans ornementation, d'autres fois luxueusement ouvragé, dont l'usage est clairement indiqué par un article des *Comptes de l'hostel de Charles VI* (1383) : « Remol, le coutelier, pour un parepain acheté de lui pour parer le pain du Roy, xvi sols parisis. » Qu'appelait-on parer le pain ? Était-ce, comme M. de Laborde le pense (voir *Glossaire,* p. 430), le chapeler, le peler, en enlever la croûte ? Nous ne le pensons pas. Nous croyons plutôt que c'était simplement découper et arrondir les tranchoirs de pain rassis, sur lesquels on plaçait la viande que servait l'écuyer tranchant. Ce qui nous fait croire à l'exactitude de cette explication, c'est que si l'on rencontre parfois le parepain seul, isolé, comme dans l'exemple que nous venons de citer et dans celui-ci : « Un cousteau nommé parepain, en une gaigne armoyée » (*Trousseau de Marie de Bourgogne, comtesse de Clèves,* 1415), par contre, on trouve, beaucoup plus fréquemment, le parepain associé au couteau à trancher, qui était à la fois l'arme nécessaire et l'insigne distinctif de l'écuyer tranchant. C'est ainsi que, dans les *Comptes d'Étienne de la Fontaine, argentier du roi* (1352), nous relevons la mention suivante : « Thomas de Fieuviller, pour deux paires de cousteaux à trencher devant le Roy à tout (avec) les parepains garnys de viroles et de cingletes d'argent, dorées et esmaillées aux armes de France. » Et dans les *Comptes de Guillaume Brunel,* également argentier du roi (1387) : « A Pierre Villequin, coustellier, demourant à Paris... C'est assavoir pour une paire de cousteaulx à trancher, garnis de petit coustel et de parepain, engaignéz, ainsi qu'il appartient pour trancher devant le Roy nostre sire..., xii livres xvi sols parisis. — A lui pour une autre paire de cousteaulx à manches d'ivoire et garni d'argent esmaillé aux armes de France, et pour le parepain et le petit coustel ; achattée de lui pour trancher devant le Roy nostre dit Seigneur, le jour des Grans Pasques et baillée à Regnault d'Angennes, premier escuier tranchant dudit Seigneur, pour ce xii livres xvi sols parisis. — A lui, pour une autre paire de cousteaulx à trancher, garnis de parepain et de petit coustel, engaignéz ainsi qu'il appartient ; achattés de lui ledit jour, pour trancher devant la Royne, à la feste de Penthecouste. Pour ce, ix livres xii sols parisis. » Enfin, si nous consultons le fidèle et consciencieux Olivier de la Marche (*Estat du duc Charles le Hardi,* p. 683, 684), il nous édifiera sur la façon dont l'écuyer tranchant se servait de la coutellerie mise à son service et, par conséquent, sur l'usage qu'il faisait du parepain accompagnant ses autres couteaux. « Le prince assis, dit-il, l'escuyer trenchant va devant luy, puis desveloppe le pain et baise la

petite serviette qu'il trouve enveloppée... Puis il prend le pain et le met en la main sénestre... et du plus grand couteau le doit partir en deux, et en doit prendre l'une et la bailler au varlet servant pour faire son assay, puis prend l'espreuve de la lyeorne en la petite nef, et touche le pain tout à l'entour, et puis trenche [le pain] devant le prince, et quand il a servy de pain, il la (la serviette) remet sur la table entre luy et le panetier... Et si c'est viande qu'il faille trencher, il doit prendre un trenchoir d'argent et mectre dessus quatre trenchoirs de pain et les mettre devant le prince, et devant soy doit mettre quatre trenchoirs de pain, et sur iceulx un autre qui font le cinquiesme trenchoir de la crouste, pour soustenir le fais du trenchoir et du cousteau... » Cette citation nous paraît établir d'une façon décisive l'utilité du parepain et son emploi. Il est, du reste, à remarquer qu'au moment précis où l'assiette vint prendre la place du tranchoir, le parepain disparut de l'attirail des écuyers tranchants.

On trouve le mot parepain orthographié partpain, notamment dans l'*Inventaire de Charles V,* et parpain dans un document cité par le continuateur de Du Cange. Mais ces deux orthographes, irrégulièrement formées, sont beaucoup plus rarement usitées que celle inscrite en tête de cet article.

Parer, *v. a.* — C'est orner, embellir un objet. On pare un monument, une chambre, un meuble. « Et si estoit Engherant de Margny apoyés à III[e] freniestre, sières le roy, pour regarder ledit ju que li mestre avoit conmenchiet bien et nostablement; car il avoit ordonné une canbre parée de fleurs de lis d'or, comme le canbre du Roy ; et y avoit J lit parés de dras d'or, sur lequel gisoit J piersonnage fait et ordonnés à le sanblanche de pluiseurs grans segneurs, lesquelz vinrent pour parler au Roy, l'un apriés l'autre. » (*Chronique de Tournai,* à l'année 1313.) « Ung frontier, dossier et troys nappes, dont l'une est parée et brodée d'aigles et à rozes. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) « Si estoient les rues, par où il passoit, encortinées et parées d'aournements riches et beaulx... » (*Chronique du bon duc Loys de Bourbon,* à l'année 1389.) « Lesquelz furent moult joyeusement et honnorablement receuz en la ville de Paris, et furent les rues parées et tenduez à grant solempnité, selon la possibilité et puissance des bourgois, manans et habitans de ladicte ville de Paris, qui estoient moult diminuéz et en toutes manières, tant de nombre de personnes que de leurs chevances, par le fait des guerres et mortalités. » (*Entrée des reines d'Angleterre et de France à Paris,* 1418.) « Et adonc s'en allèrent tous ensemble en la chambre d'icelle royne, qui estoit grandement parée et aournée, et là s'esbatirent une pièce jusques au soupper. » (*Chronique de Charles VII,* par Jean Chartier, à l'année 1436.) « Puis furent amenéz en la grande salle qu'ils trouvèrent si richement parée, et le couvert de quatre longues tables si bien ordonné, qu'ils en tumbèrent en une inexprimable admiration. » (*Mém. du maréchal de Vieilleville,* à l'année 1551.) « Aux deux costéz dudict lict d'honneur, estoient dresséz deux autels paréz richement haut et bas, et chacun au haut du plancher un dais de très riche estoffe. » (L'*Ordre observé à l'enterrement de François, duc d'Anjou, frère unique du roy Henri III,* l'an 1584.) Etc.

Nous venons de voir que pour les Entrées solennelles des princes et des rois, les rues étaient tendues et parées. Elles devaient l'être aussi aux fêtes solennelles de l'Église, pour le passage des processions. (Voir les articles TENDRE et TAPISSER.) Jusqu'à la fin du XVI[e] siècle, les habitants étaient tenus, sous peine d'amende, de parer ainsi leurs maisons les jours de fêtes religieuses. En avril 1565, plusieurs villes réclamèrent contre cette obligation, et nous trouvons dans les *Articles répondus par le roy sur une requête des habitants de Bordeaux au sujet de la religion réformée,* que « nul ne sera contrainct à ce faire (parer ou tapisser le devant de sa maison lorsque les processions passeront) contre sa conscience et seront les amendes rendues ». De l'habitude de décorer avec toute la richesse possible les pièces dans lesquelles on recevait les personnages d'importance, naquit la coutume d'appeler *chambre* ou *salle à parer,* celles dans lesquelles on procédait à ces réceptions, et de donner cette même qualification aux ouvrages d'orfèvrerie ou aux draperies de pure décoration, aux meubles mêmes, qu'on sortait dans les occasions solennelles. Exemples : « A Thomas de Chaalons, coutepointier, le Roy... pour la façon d'une chambre à parer faicte par lui en ce terme pour Madame la Royne d'Espaigne. — Pour une nef d'argent à parer, pesant XXX mars IV onces d'argent, achatée de Jehan Arrode, bourgeois de Paris, bailliéz et délivréz audit Josseran. » (*Comptes d'Étienne de la Fontaine, argentier du roi Jean. — Dépense pour les noces de Jeanne de France avec le roi de Navarre,* 1352.) « A Guillemette la Pomme, pour XLVIII aunes de très fine toille dellice de Compiengne, à faire draps à parer pour ladicte Dame, à XII sols VI deniers l'aune. » (*Dépenses pour le mariage de Blanche de Bourbon avec Pierre le Cruel,* 1352.) « Et tant alla par ses journées qu'il arriva en la cité et ville de Lyon, et trouva le Roy, son souverain seigneur, qui promptement fut assertené de sa venue, lequel feist mener en son logis, en la salle à parer, là où il soupoit, accompagné de grande quantité de seigneurs et autres gentilshommes. » (*Mém. de Guillaume de Villeneuve,* 1494-1497.)

Enfin, nous trouvons encore au XVI[e] siècle le terme *chaise parée,* employé comme synonyme de trône. C'est ainsi que nous lisons dans le *Récit de l'Entrevue de Louis XII et de Ferdinand d'Arragon à Savonne* (1507) : « Et là se preindrent les deux roys par les mains, le roy d'Arragon à la haulte main, et cheminèrent jusques devant



Fig. 60. — Parepain logé dans la gaine du couteau à trancher (XVI[e] siècle).

le grand hôtel où avoit deux chaires parées, desquelles l'une estoit pour le roy et l'autre pour le roy d'Arragon, attouchant l'une de l'autre, et d'une mesme hauteur, et au devant desdictes chaires ou un peu plus hault pour

là-dessus appuyer les Roys et eulx agenoüiller devant, et estoient assiscs icelles chaires sur main dextre, en montant audict grand autel. » De même dans la *Prinse et délivrance du Roy,* par Sébastien Moreau de Villefranche (1524-1530), nous relevons la phrase suivante : « Le cas estant mis en ordre et la chaire royale myse à son lieu, le Roy entra dedans, accompaigné des princes de France, gentilshommes de sa chambre et autres, lequel incontinent se assit en sa chaire parée, et les princes à leurs lieux ; et aprèz que le silence y fut donné, ledit Seigneur commença à proposer ce qui s'ensuyt. »

Parer a encore d'autres significations. En langage de marchand, il signifie façonner un objet, lui donner la forme et l'aspect qui conviennent pour certains usages.

> J'ai jonc paré pour metre en lampes,

disent les *Crieries de Paris,* datant du XIIIe siècle. Dans le même sens, on a continué de dire qu'un boucher pare sa viande, et l'on ajoute que le marchand pare sa marchandise, pour signifier qu'il lui donne l'aspect le plus avantageux. Chez les corroyeurs, les peaussiers, les parcheminiers, parer, c'est racler les peaux de façon à les rendre plus unies. Chez les relieurs, c'est amincir, avec un outil tranchant, qui prend le nom de *couteau à parer,* les bords de la peau qui sert de couverture, de façon que cette peau se colle mieux et fasse moins épaisseur. Chez les serruriers, c'est bien finir une pièce en la martelant avec soin.

Pareur, *s. m.* — Ouvrier qui finit un ouvrage, qui achève de lui donner son aspect définitif. On appelait autrefois, de ce nom, les ouvriers drapiers, chargés d'aplanir la surface du drap en dirigeant les brins de la laine dans une même direction. « A Jehan Vacquette, fouleur et pareur de draps, demourant en la ville d'Arras, pour avoir lavé VI sarges blanches et vermeilles eschequetées, et six tapis blans seméz de personnages jouans d'orgues de la tapisserie de mondit seigneur, lesquelles sarges et tapis estoient souilliés et sales, X francs. » (*4e Compte de Guy Guillebault, receveur des finances du duc de Bourgogne,* 1422.) Chez les relieurs, le pareur est celui qui polit le cuir et lui donne son lustre.

> Si l'on pare aisément le veau et la basane,
> Il n'en est pas ainsi des peaux de truie et d'âne ;
> Sous la main du pareur même le plus savant,
> Le meilleur couteau bronche et rebrousse souvent.
>
> (Lesné, *la Reliure.*)

Paréz, *s. f. pl.* — Pluriel de paroi, qui indique la prononciation de ce mot au XIVe siècle. « Pour chaux pour blanchir les paréz, VIII sols tournois. » (*Comptes des recettes et dépenses des prieuses de l'Hôtel-Dieu,* 1366.)

Parfaire, *v. a.* — Achever un ouvrage de façon qu'il n'y manque rien. On trouve assez souvent ce verbe employé dans les comptes et contrats. « A Ambroise Perret, maistre tailleur en marbre, la somme de CL livres à luy ordonnée pour faire et parfaire, outre et par-dessus le premier ordre de la corniche du tombeau dudit feu roy François, un ornement de marbre gris de la haulteur d'un pied ou environ... » (*Comptes des Bastimens du Roy, sépulture de François Ier,* 1558.)

Parfeuille, *s. f.* — Terme de maçonnerie. Traverse extérieure, servant à maintenir les *banches* qu'on emploie pour la construction d'un mur en pisé. C'est aussi un terme de menuiserie. (Voir Parefeuille.)

Parfilage, *s. m.* — La manie du parfilage est une des plus singulières et des moins recommandables, qui aient fait fureur au siècle dernier. Voltaire, dans un de ses ingénieux *Dialogues* (*Toilette de Mme de Pompadour,* voir *Œuvres complètes,* t. XIV, p. 330), nous donne la définition de ce mot : « Qu'est-ce que parfiler ? » demande Tullia. « Madame (répond le duc), l'équivalent de ce mot ne se trouve pas dans les oraisons de Cicéron, c'est éfiler une étoffe, la détisser fil à fil et en séparer l'or. » On a peine à comprendre qu'une opération aussi futile, aussi niaise, ait pu devenir à la mode dans une société aussi polie, aussi spirituelle, que celle du siècle dernier. Néanmoins, rien n'est brutal comme un fait, et ce fait, dans l'espèce, est attesté par un ensemble de témoignages exceptionnel. « Vous savez que la mode est le parfilage, écrit Mme du Deffand, à la date du 19 novembre 1772 ; tous les présents qu'on fait sont de fils d'or, à qui l'on donne toutes sortes de formes, chapeau, perruque, puits, souricière, chien, chat, oiseau : c'est la folie présente, et qui fait briller le faste et la magnificence, parce qu'on réduit à rien ce qui est fort cher. » (*Lettre de Mme du Deffand à Horace Walpole,* lettre CXLVI.) Et plus loin, cette dame ajoute : « Vous n'ignorez pas que le goût présent est de parfiler et que l'on a épuisé toutes les formes pour faire des galanteries de ce genre. » (*Ibid.,* lettre CLXV.) « Il est assez d'usage, écrit de son côté La Harpe (*Corresp.,* t. II, p. 192), que les dames se donnent pour étrennes des bagatelles en tissus d'or qui leur servent à parfiler. » « Il fut un temps, dit encore Arnault (*Loisirs d'un banni,* t. II, p. 58), où la mode était de parfiler, c'est-à-dire de mettre en charpie des galons, des ganses, des étoffes d'or et d'argent. » Devons-nous ajouter que ce ne fut pas seulement chez les petites bourgeoises et chez les châtelaines oisives que se développa ce goût singulier ? Les plus grandes dames en furent les premières victimes. Une lettre de Mme du Deffand nous apprend que la maréchale de Luxembourg était une parfileuse assidue. (Voir *Lettre* CLXXVIII.) La comtesse Amélie de Boufflers ne le cédait en rien à la maréchale. C'est à elle que M. de Lauzun offrit une fausse harpe tout en parfilage ayant coûté 1,000 livres, pendant que Mlle Blot recevait d'un de ses plus nobles amis un tablier de mousseline, renfermant pour 15 à 20 louis de franges. (*Mém. de Mme de Genlis,* t. III, p. 174.) Mme de Genlis raconte encore que la duchesse de Chartres et toutes les dames de son entourage sacrifiaient à cette singulière manie, après les soupers, qui réunissaient quelquefois dix-huit ou vingt personnes et plus souvent dix ou douze. « On ne jouoit point, écrit Mme de Genlis ; la princesse et toutes les femmes, autour d'une table ronde, parfiloient ou travailloient à de petits ouvrages ; les hommes, assis à côté ou un peu derrière elles, soutenoient la conversation, qui, en général, étoit spirituelle et piquante. » (*Mém.,* t. II, p. 212.) Et autre part : « On demandoit, écrit-elle, à tous les hommes de sa connoissance leurs vieilles épaulettes d'or, leurs vieux nœuds d'épée d'or, leurs vieux galons d'or, etc , que l'on enlevoit ainsi à leurs valets de chambre, et l'on parfiloit toutes ces choses, c'est-à-dire que l'on séparoit l'or de la soie, pour les vendre ensuite à son profit ; en outre, on recevoit aux étrennes des bobines d'or ou de petits meubles couverts d'or que, de même, on parfiloit et que l'on vendoit. Communément, une habile parfileuse gagnoit à cet étrange métier cent louis par an !... » (*Dict. des étiquettes de la Cour,* au mot Parfilage.)

Une mode aussi singulière et une façon si étrange d'occuper son temps ne pouvaient manquer de susciter de nombreuses critiques. Si nous en croyons Mme de Genlis, ce fut elle qui attacha le grelot. Dans un de ses ouvrages, elle ne craignit pas de mettre dans la bouche du chevalier d'Herbain le discours suivant : « Un jour, avant la pro-

menade, nous étions tous rassemblés au salon, quand tout à coup Mme de R... remarque que les franges d'or de mon habit seroient excellentes à parfiler. Au même instant, un mouvement de gaieté la porta à couper une de mes franges : aussitôt je suis entouré de dix femmes qui, avec une vivacité charmante, me déshabillent, m'arrachent mon habit et mettent toutes mes franges et tous mes galons dans leurs sacs. » (*Adèle et Théodore,* t. II.) La divulgation de cette anecdote, dont le duc de Chartres avait été le héros, ne laissa pas que de faire beaucoup de bruit et de causer un scandale assez vif. « La critique du monde dans *Adèle et Théodore,* me fit aussi beaucoup d'ennemis, écrit Mme de Genlis, parce qu'elle étoit vraie, piquante et sans exagération. Toutes les parfileuses se déchaînèrent contre moi ; j'avois le droit de les critiquer, car, malgré l'universalité de la mode, je n'avois jamais voulu parfiler; cette manière de demander des galons à tous les hommes pour en tirer l'or et le vendre, ces présens de parfilages qu'on recevoit au jour de l'an, me paroissoient les choses du monde les plus ignobles. » (*Mém.,* t. III, p. 174.) Plus loin, la bonne dame se vante d'avoir porté un coup fatal à la manie du parfilage et fait « tomber sans retour cette mode honteuse ». C'est ce qu'il est plus facile de croire que de vérifier.

Le succès du parfilage n'eût pas été complet si, après avoir provoqué les critiques des romanciers, il n'avait excité la verve des poètes. Métra a recueilli deux chansons sur le parfilage, qui eurent vraisemblablement un succès assez grand, de son temps. Toutes deux, elles sont en trois couplets, mais ni l'une ni l'autre ne sont bien remarquables. Voici le premier couplet de la seconde. Par celui-là on jugera de ce que les autres peuvent valoir.

Vive le parfilage!
Pas de plaisir sans lui;
Cet important ouvrage
Chasse partout l'ennui.
Tandis que l'on déchire
Et galons et rubans,
L'on peut encor médire
Et déchirer les gens...

(*Correspondance secrète,* t. III, p. 214.)

Nous ne nous serions pas si longuement étendu sur une mode futile, si elle n'avait exercé une influence considérable sur notre mobilier. Tout d'abord, elle donna naissance à une quantité de petits objets curieux et singuliers, faits en fil d'or et d'argent, qui parèrent, pendant plus de quinze années, les appartements des jolies femmes, et, avant d'être détruits par ce funeste parfilage, constituèrent un nouvel ornement de leurs boudoirs. En outre, cette curieuse manie provoqua la confection de tout un matériel spécial, parfois très somptueux, et dont la richesse nous est affirmée par les fournitures que fit Lazare Duvaux à Louis XV lui-même. Cet habile marchand vendit, en effet, en 1751, au roi : « Deux boîtes à parfiler en laque aventurine, montées en or, dont l'une ornée de médailles, avec les compartiments d'étoffes, au prix de 365 livres chaque. » (*Livre journal,* t. II, p. 84.) Peut-être est-ce l'une de ces deux boîtes que la Dauphine fit restaurer, au mois d'octobre de cette même année 1751, et à laquelle elle fit ajouter un caisson également en laque aventurine. (*Ibid.,* t. II, p. 100.) Le certain, c'est que cette princesse parfilait, puisque nous trouvons une boîte à parfiler entre ses mains. Ajoutons que Marie-Antoinette, elle aussi, sacrifia à cette manie, car, parmi les objets d'art formant en 1789 sa collection particulière, nous remarquons deux boîtes à parfiler, qui sont peut-être les plus beaux spécimens de ce genre qu'on puisse rencontrer. La première est ainsi décrite : « Un coffre à parfiler, à 8 pans, d'un beau bois pétrifié, bien veiné en bruns de diverses nuances, monté en cage, s'ouvrant à charnières, avec un nœud de rubans et bouton en diamant ; dans l'intérieur un couvercle mobile qui s'enlève au moyen d'un papillon qui se trouve au milieu, lequel est de petits diamants, ledit couvercle ainsi que la garniture du coffre sont en or de couleur, 6 pouces 5 lignes de haut et renfermé dans son étui de galuchat vert. » La seconde n'est pas moins belle ; voici ce que l'*Inventaire* en dit : « Autre boîte à parfiler, de porphyre, avec 5 médaillons en mosaïques fines de Florence ou de Rome, représentant des oiseaux et paysages. Le couvercle à charnières et gorges, ainsi que la pleinthe du bas, de cuivre doré. Dans l'intérieur un plateau mobile en vermeil, le bouton avec tête de Méduse. Longueur, 6 pouces ; hauteur, 3 pouces et demi, renfermé dans un étui de maroquin rouge. » Enfin, en faisant disparaître, dans les boîtes somptueuses que nous venons de décrire, les galons, les franges et tous les tissus d'or dont il pouvait s'emparer, le parfilage porta un coup terrible à la somptuosité mobilière, qui était demeurée comme une tradition du grand siècle, et facilita l'avènement de ce mobilier élégant, coquet, gracieux, charmant, mais moins brillant et moins riche, qui devait caractériser la fin de l'Ancien Régime.

Parfiler, *v. a.* — Faire du PARFILAGE. (Voir ce mot.) « A VENDRE, chez M. Ferrand, rue Poupée : 44 marcs de frange d'or, provenant d'un meuble, et propre à parfiler, à 6 livres l'once. » (*Journal général de France,* 22 avril 1783.)

BOITE A PARFILER. — Boîte munie de petits compartiments séparés, où l'on pouvait réunir les fils d'or et ceux d'argent, sans les mélanger. « Une boëte à parfiler, de beau laque, à gorge et charnière d'or, dans une cassette de cuir noir. — Une autre de très beau laque, garnie d'or, dans son étui de chagrin noir. — Une autre, de très beau laque, avec serrure et charnière d'or. » (*Vente de S. A. R. le duc Charles de Lorraine et de Bar;* Bruxelles, 21 mai 1781.) « Coffrets de nacre de perle. Boëtes à parfiler. » (*Vente de la marquise de Liré, rue Saint-Dominique,* 13 mars 1787.)

Parfilure, *s. f.;* **Parfileure,** *s. f.* — Sorte de galon d'or, d'argent ou de soie, dont un des côtés était frangé. « *Item,* que la parfileure du chapel soit toute de fil ou toute de soie. » (Étienne Boileau, *Livre des mestiers,* titre XCIV, art. 8.) » Comme pareillement défendons de mettre sur les dits habits ou autres ornemens aucunes piqueures, emboutissemens, chamarures..., chaînettes, parfilures, canetilles, etc. » (*Déclaration du Roy pour le retranchement du luxe des habits.— Traité de police,* liv. III, titre I, ch. VI.)

Parfondé, *adj.* — Creux, profond. « Une paire de bassins à laver, parfondéz, et sont néellez par dedens à bestes et oiseaulx, ou fons desditz bassins [sont] enlasseures et ont lesditz bassins souages par-dessus au dehors pour les tenir. » (*Invent. de Charles V,* 1380.)

Parfum, *s. m.;* **Parfumer,** *v. a.* — On donnait autrefois le nom de parfums à des « médicaments externes composéz de gommes et de poudres qui, meslées ensemble et mises sur des charbons ardens, rendoient une fumée propre à la guérison de plusieurs maladies ». (RICHELET.) Ces parfums étaient usités particulièrement pour désinfecter les maisons, où s'étaient produits quelques décès, provoqués par des maladies épidémiques ou contagieuses. Delamare, dans la partie de son *Traité de police* consacrée à « l'épidémie, contagion ou peste » (voir liv. IV, titre XIII, ch. XI), donne la composition des divers par-

fums employés, suivant la nature de l'infection que l'on voulait combattre. Il indique en outre la façon dont ces parfums devaient être appliqués. Cette opération se nommait parfumer.

Parfum était aussi le nom d'une « composition de divers ingrédiens dont quelques tireurs et écacheurs d'or et d'argent se servoient pour donner le fumage au fil d'argent afin de le faire passer pour fil d'or ou surdoré ». (Savary des Bruslons.) L'usage de ces sortes de parfums était défendu par les règlements. « Parfumer le fil d'argent », c'était lui donner le parfum.

Parfumoir, *s. m.* — « Petit coffre de bois garni d'une grille, sur laquelle on place ce qu'on veut parfumer, en faisant brûler des pastilles dans une chaufferette pleine de feu qui est au-dessous. » (*Dict. de Trévoux.*)

Parien, *adj.* — Terme vieilli. Marbre parien, marbre de Paros. On lit dans le *Paradis d'amour* de Guy de Tours (1598) :

> Pren donc la plume en main et commence à descrire
> Un temple à la façon que je te le veux dire :
> Fay luy ses fondemens du plus riche metal,
> Sur lequel assoiras cent pilliers de cristal,
> Dont les bases seront à la forme dorique,
> Les chapiteaux brisez à la façon antique;
> Son pavé blanchira de marbre parien,
> Mieux gravé que celui du tombeau carien.

Paris (Argent de), *s. m.* — Argent au titre de Paris, qui était particulièrement élevé. (Voir Argent.) « Six plats d'argent de Paris vermeil doré tout uni, pesant ensemble XXXI marcs II onces VI gros. » (*Invent. du cardinal de Mazarin*, 1653.)

Parlantouerr, *s. m.* — Locution bretonne. Parloir.

Parloir, *s. m.* — On donnait autrefois ce nom à des pièces et même à des édifices où l'on se réunissait pour discuter les affaires publiques. Les parloirs de Louis IX furent de petites assemblées où l'on traitait les questions d'ordre et d'importance secondaires. Paris a eu pendant longtemps son *Parloir aux bourgeois*, qui remplissait les fonctions d'hôtel de ville. On sait que ce parloir occupa plusieurs emplacements différents dans la capitale. Au XII[e] siècle, il était situé entre l'église Saint-Leufroy et le Châtelet. Plus tard, il fut transféré de l'autre côté de la Seine et installé dans une tour de l'enceinte de Philippe-Auguste. En 1357, on l'établit sur la place de Grève, dans la *Maison aux piliers*, et il prit le nom d'hôtel de ville.

On donne également ce nom, dans les couvents et les pensionnats, à des pièces spécialement réservées aux visiteurs. Dans le principe, ces parloirs avaient un aspect assez rébarbatif :

> Et en la cour y a le parlouer
> Où a treillices
> De fer doubles à fenestres coulices,

écrit Christine de Pisan, dans son *Dit de Poissy*. Plus tard, ils se firent plus hospitaliers, et, sans cesser d'être grillés (voir fig. 61), ils constituèrent une sorte de terrain neutre où les pensionnaires pouvaient se rencontrer avec leurs parents, leurs amis et où se nouaient un grand nombre d'intrigues. « Vous ne pouvez trop faire travailler vos filles, écrit M[me] de Maintenon à M[me] de la Viefville (17 octobre 1705), il faut les occuper et les réjouir au dedans pour les éloigner des parloirs, qui font la honte et le scandale de tous les couvents. » Plus tolérant et moins sévère, Gresset devait écrire dans son *Vert-Vert* :

> ... Avant de paroître au parloir,
> On doit au moins deux coups d'œil au miroir.

Enfin, détail peu connu, il y avait, dans les maisons religieuses, des parloirs particuliers où certaines pensionnaires pouvaient recevoir leurs amis. Ce fait résulte de l'annonce suivante, relevée dans le *Journal général de France* du 2 décembre 1787 : « A louer appartement de deux pièces, parloir et tribune, avec cuisine, cave et grenier, chez les dames de la Congrégation de Notre-Dame, rue Neuve-Saint-Étienne, près du jardin du roi : 500 livres, à une dame ou à une demoiselle âgée de quarante-cinq à cinquante ans. »

Malgré le dérèglement des mœurs et la facilité d'accès qu'y trouvaient les étrangers, les parloirs des couvents semblent avoir été toujours simplement meublés et décorés avec une austérité relative. Quoique les Communautés fussent singulièrement nombreuses et riches, aucune *Description de Paris*, en tout cas, ne mentionne de beaux parloirs. Ceux des collèges et lycées de notre temps sont également, comme mobilier, d'une banalité indiscutable. La science de la décoration et de l'ameublement n'a rien à démêler avec eux.

Parmain, *s. m.;* **Parmin**, *s. m.* — Pierre calcaire, fort tendre, qu'on trouve dans les environs de Paris.

Paro-fuech, *s. m.* — Locution provençale. Garde-feu, sorte de grille qu'on place devant les cheminées, pour empêcher les enfants de tomber dans le feu.

Paroi, *s. f.* ; **Paroy**, *s. f.* — Anciennement synonyme de muraille. « Nul frepier, dit Étienne Boileau, ne puet... tendre en arc nul garnement, ne contre paroy ne en lices. » (*Livre des mestiers*, titre LXXVI, art. v.) Parlant de la prise de « Haspre » par les gens de Cambrai (1340), Froissart écrit : « Si entrèrent les François dedans... et puis boutèrent le feu en la ville, et l'ardirent si nettement que rien n'y demeura, fors les parois. » (*Chroniques*, t. I[er], p. 279.) Dans les *Comptes des recettes et dépenses des prieuses de l'Hôtel-Dieu* (Paris, 1366-1367), on lit : « Pour chaux pour blanchir les paréz, VIII sols parisis. — Pour chaux pour blanchir les paroix, X s. » *Le Pâtissier de Madrigal, en Espaigne*, petite pièce publiée par Jean Le Blanc, en 1596, nous montre « deux cuisiniers..., qui espiant, en un certain jour, par les murs d'une paroy, leur dict maistre, veirent qu'ils comptoit et mettoit en des sacs grandes sommes de deniers ». D'autre part, racontant la jeunesse de son héros, l'auteur des *Mémoires de Jean Le Maingre, dit Boucicaut, maréchal de France*, dit : « *Item*, si deux parois de plastre feussent à une brasse l'une près de l'autre, qui feussent de la haulteur d'une tour, à force de bras et de jambes, sans aultre aide, montoit au plus hault, sans cheoir au monter ne au devaler. » Enfin, à propos du *Temple de la bouteille*, Rabelais écrit encore : « Depuys jectay mes yeulx à contempler la voulte du temple avecques les paroys, lesquelz estoyent tous incrustéz de marbre porphyre. » (*Pantagruel*, liv. V, ch. XXXVIII.) Dans ces derniers exemples, le mot paroi désigne plus spécialement la face intérieure de la muraille. Cette même signification se retrouve dans le document suivant : « Delà il falut venir aux cheveux pour les coupper, et comme il n'y avoit dans la chambre qu'une fenestre qui estoit opposée à un des coins où estoit le mareschal, il se tourna le visage contre la paroy, afin que l'exécuteur vid mieux pour luy faire ce dernier et pitoyable office. » (*Récit de l'exécution du maréchal de Marillac*, 10 mai 1632.) Etc. C'est encore dans ce sens que notre mot est généralement employé aujourd'hui. Par extension, on dit la paroi d'un vase, d'un tube, d'une chaudière, pour en désigner la surface intérieure. Paroi, en architecture, est aussi le synonyme de Parement.

Paroir, *s. m.* — Outil, dont la forme varie suivant les professions. Chez les étameurs, c'est une sorte de lame qui sert à gratter les pièces que l'on veut étamer; les tonneliers donnent ce nom à un marteau qui sert à parer l'intérieur des futailles ; les corroyeurs, à une sorte de chevalet, sur lequel ils étendent les peaux avant de les parer.

Parpain, *s. m.* — Sorte de couteau qui, comme son nom l'indique, servait à trancher et à parer le pain. « *Item,* un couteau nommé parpain, en une guaine. » (*Invent.* de 1415. Cité par D. Carpentier. — *Glossar. nov.*, t. III, col. 178, sous *parpanus.*) (Voir Parepain.)

Parpaing, *s. m.* — Terme d'architecture. On nomme ainsi les pierres à deux parements, qui font toute l'épaisseur d'un mur. Quand le parpaing est placé entre les allèges d'une croisée, particulièrement quand celle-ci descend jusqu'à terre, on l'appelle *parpaing d'appui;* et *parpaing d'échiffre,* quand il constitue un mur rampant, portant par le haut les marches d'un escalier, et sur lequel est posée la rampe. Le mot parpaing est fort ancien dans notre langue. On le rencontre dès le XIV[e] siècle. « Pour faire de machonnerie, deux sieux de pierre de taille et haucher un costé de parpain de II piez en la sale à la Royne et és chambres, jouxte icelle sale sous les garites, etc. » (*Travaux exécutés au château de la geôle de Caen,* 1345.)

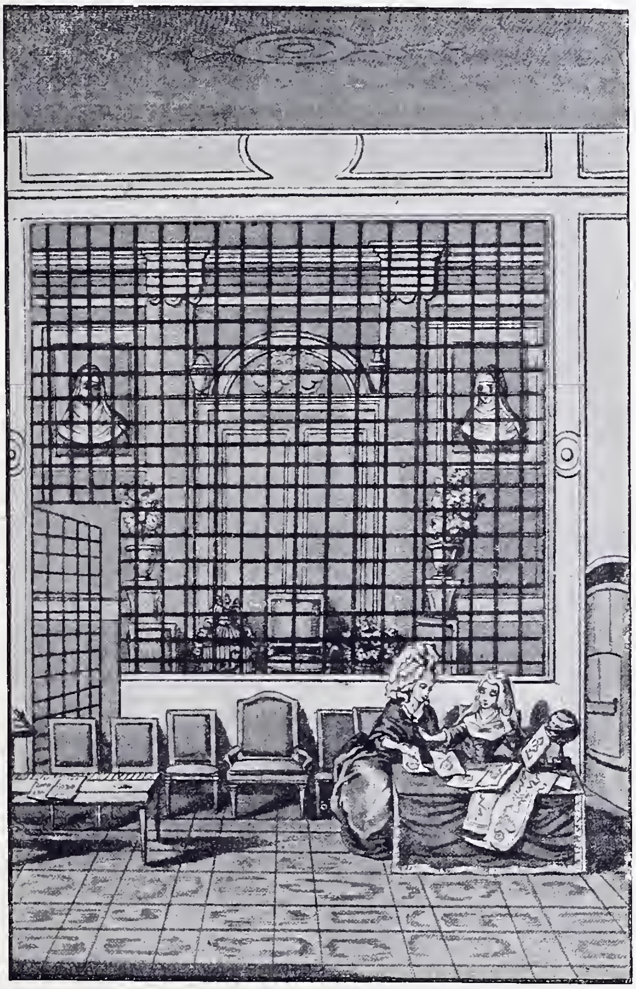


Fig. 61. — Parloir d'un couvent, d'après une estampe du XVIII[e] siècle. (Bibliothèque de la ville de Paris.)

Parpaing. — Est aussi pris adjectivement. On dit parfois pierre parpaigne pour désigner un parpaing.

Parpine, *s. f.* — Planche qu'on loge dans la masse d'un mur en pisé, pour donner à ce mur plus de cohésion et prévenir ainsi les lézardes.

Parquemin, *s. m.;* **Perquemin,** *s. m.* — Orthographes picarde et artésienne de Parchemin. (Voir ce mot.)

Parquet, *s. m.* — Est un de ces mots qui, en traversant les siècles, ont vu leur signification s'étendre et se transformer de la façon la plus singulière. Tout d'abord, c'est un diminutif de parc, pris dans le sens de barrière, de clôture, enveloppant un espace déterminé. Furetière définit le parc : « Palissade mobile, qu'on fait dans les champs, pour enfermer les moutons », et l'Académie (2[e] édit., 1696) : « Closture faicte de clayes, où l'on enferme les moutons en esté. » C'est là le sens primordial. De la palissade, de la clôture, le nom passa à l'espace clos, et telle fut l'origine de la nouvelle signification de parc, appliqué à un bois clôturé de murs, à un parc d'artillerie, etc. Puis le parc, endroit entouré de barrières ou clôtures, ayant été divisé, à l'intérieur, en compartiments également clos, ces compartiments, qui constituaient de petits parcs, prirent le nom de parquets. On rencontre ce terme employé, au XIV[e] siècle, dans le sens militaire. Comme exemple, nous citerons le texte suivant, emprunté à la *Chronique du bon duc Loys de Bourbon* (1370) : « Et quand virent les François d'eulx approucher, les Anglois se retrahirent ensemble en ung parquet qui estoit devant la porte. Lors messire Loys de Sancerre, avec les gens de Bourbonnois et les siens, venirent mettre pié en terre, entour le parquet, et le combattirent fort, et là, y ot fait de belles armes, car les Anglois se deffendirent fort et y furent fort assaillis. » Aujourd'hui, cette expression ne serait plus comprise ; mais parquet, dans le sens de compartiment d'un parc boisé, s'il est moins employé qu'au XV[e] et au XVI[e] siècle, n'a pas absolument cessé d'être en usage. Nous n'oserions prétendre que les vers suivants, empruntés au *Rousier des Dames,* de Bertrand Desmarins de Masan, soient restés de style bien moderne :

> Donc, advisant la grant beaulté
> De ce jardin plain de fleurettes,
> Ung beau rousiery vis planté
> Dans ung parquet plain de vio- [lettes.

De même pour ce passage emprunté à la *Légende de Pierre Faifeu,* publiée en 1532 par Charles de Bourdigné :

> J'ay tant erré, par chemin et par voye,
> Tantost le droict et puis je me desvoye,
> Mais tant ay faict que j'ay veu ung parquet
> Tout cloz à mur...

Mais quand Dangeau écrit le 6 mai 1685 : « Après la messe, le roi alla tirer dans les parquets nouveaux, » nous comprenons mieux, car on dit encore : « les parquets de Saint-Germain, de Fontainebleau », pour désigner les petits parcs où le gibier s'élève.

Le parquet, à son point de départ, était donc un petit parc, c'est-à-dire un endroit de peu d'étendue, entouré d'une clôture. C'est ce qui explique comment on fut amené à donner ce nom à « l'espace enfermé par les sièges des juges et par le barreau où sont les avocats », ainsi qu'au « lieu où les gens du Roy, de quelque Compagnie supérieure ou subalterne, tiennent leur séance ». Un certain nombre d'exemples, remontant au XV[e] et au XVI[e] siècle, vont nous montrer l'application première du mot et sa spécialisation. Olivier de la Marche, dans l'*État de la maison du duc de Bourgogne* (p. 659), rendant compte de la

façon dont se tenait l'audience, écrit : « Et incontinent, la salle est close d'un grand parquet, tout baillié et clos de bancs et bailles, et tout couvert de tapisseries aux armes du Duc..... Et devant icelles bailles, sont bancs à l'entour du parquet où séent les chevaliers, chambellans et estrangiers qui surviennent et aussi les maistres d'hostels. » Jean Le Prévost, secrétaire du roi, dans le récit qu'il nous a conservé de l'*Ordre observé en l'assemblée des États généraux de France à Tours, sous le règne du roy Louys XI,* l'an 1467, dit également : « Et premièrement, s'ensuit l'ordre et la manière de l'assiete du Roy, et des gens desdicts trois estats, qui estoit telle, c'est à sçavoir que en la dicte salle y avoit trois parquets, clos de bois, d'environ la hauteur d'un homme chascun, à huisserie. C'est à sçavoir, le premier pour le Roy, lequel estoit au haut bout de la dicte salle et comprenoit toute la largeur d'icelle. Auquel parquet convenoit monter trois marches de degré. Le second parquet pour les seigneurs du sang, connestable, chancelier et prélats, lequel estoit au milieu de la dicte salle, près de celuy du Roy, et estoit plus long que large, et y convenoit monter une marche de degré. Le tiers parquet pour les nobles, comtes, barons, gens du conseil du Roy, et gens envoyéz de par les bonnes villes. Lequel parquet estoit grand et spacieux, et environnoit de trois costéz celuy des dicts seigneurs du sang. » François de Rabutin, parlant, en ses *Mémoires,* de la *Tenue des États généraux* de 1558, écrit : « Au milieu du parquet, y avoit une petite table quarrée, couverte d'un tapis de toile d'argent, près de laquelle estoient assis trois secrétaires des commandements... » Nous lisons, d'autre part, dans la facétie que Jean de la Taille intitule d'un *Advocat* (1574) :

> Un advocat qui sortoit de l'escolle
> En plein parquet un jour se présenta
> Pour haranguer...

Enfin, Palma Cayet, dans sa *Chronologie novènaire,* racontant, à l'année 1591, l'histoire d'une femme hystérique qui se faisait passer pour démoniaque : « Alors le prévost Morel la fit lever et emmener dans le parquet où se tenoit la jurisdiction pour l'interroger... » Dans toutes ces citations, le mot parquet nous apparaît avec la signification d'endroit clos de barrières, où se tenaient ordinairement les gens de justice, et les gens du roi, pendant les audiences solennelles. Toutefois, au XVI[e] siècle, ce nom n'était pas encore spécialisé. Il avait conservé un sens plus général. Ainsi, nous lisons dans une *Lettre de l'ambassadeur d'Espagne à l'Empereur, à propos de la naissance de François II* (1545) : « Ledit baptesme finy, la compaignye se trouva vers le Roy, qui l'attendoit en ung parquet, qu'il avoit fait dresser emmy la cour de son château, estant ledit parquet couvert de drap et inventé pour les dames auxquelles l'on donna commencement. » C'est seulement au siècle suivant que le parquet devint exclusivement ce « lieu où les gens du Roy tiennent leur séance », que définit Furetière. Ceci établi, nous constaterons, et le fait a son importance, que ces parquets, destinés aux magistrats et aux gens du roi, étaient généralement surélevés. Nous savons, par l'*Ordre observé aux États généraux* de 1467, que l'on accédait au parquet du roi par trois marches, à celui de la noblesse par une marche, etc. Dans les cours, chambres et tribunaux où l'on rendait la justice, il en était de même. La surélévation des divers parquets établissait entre les magistrats une sorte de hiérarchie. Les juges, notamment, siégeaient sur un parquet qui leur permettait de dominer l'assistance, et dont l'aire était faite de planches assemblées et arrêtées sur des lambourdes. De là vint, par analogie, le nom de parquet donné aux planchers des appartements.

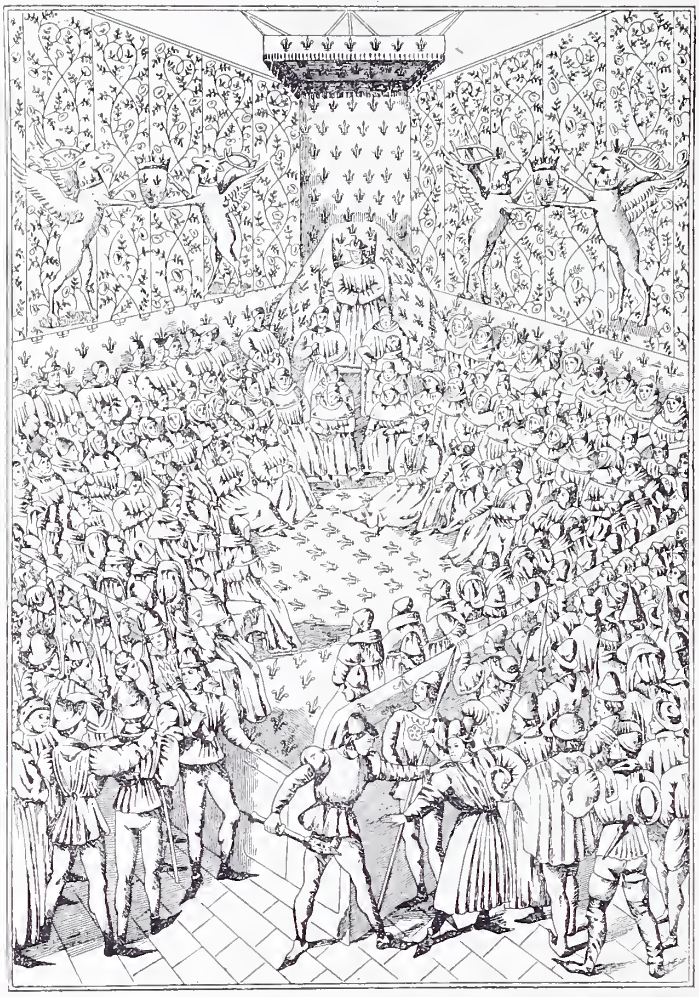


Fig. 62. — Le parquet de la justice du roi, d'après une miniature représentant le *Jugement du duc d'Alençon.*

L'usage d'employer le bois pour former l'aire des chambres est fort ancien. Le mot plancher, usité dans ce sens dès le XIV[e] siècle, l'atteste suffisamment. Les *Blasons domestiques* de Gilles Corrozet qui contiennent ces deux vers :

> Chambre où, pour faire un doulx marcher,
> On a embrissé le plancher,

indiquent, en outre, qu'au XVI[e] siècle c'était là un usage général. Toutefois, c'est seulement au XVII[e] siècle qu'on rencontre le mot parquet adopté couramment dans ce sens nouveau. « 20 may, 9 novembre, à Macé, ébéniste, à compte du parquet de bois de rapport qu'il fait pour un cabinet, au grand pavillon des Thuilleries, 3,250 livres. — 30 avril (1679), à Boulle, ébéniste, pour avoir racommodé un parquet de bois, etc. » (*Comptes des bastimens du Roy,* col. 406 et 1123.) Mais, s'il est tardivement question de parquets dans les *Comptes* et *Mémoires,* par contre, les premiers dont il est parlé paraissent avoir été d'une

richesse et d'une beauté exceptionnelles, car Germain Brice, qui n'était pas prodigue de ses louanges, vante sans réserve ces beaux ouvrages « d'une marqueterie extrêmement bien travaillée ». (*Description de Paris,* t. Ier, p. 59.)

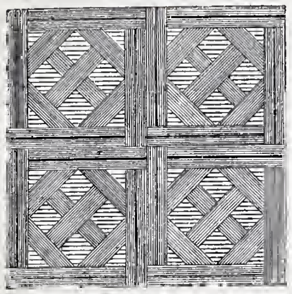


Fig. 63.
Parquet d'assemblage.

Ajoutons qu'au XVIIe siècle, les parquets devinrent en grande vogue et remplacèrent, dans toutes les habitations confortables, les dallages, les carrelages et autres pavements, précédemment usités. Bientôt on ne connut plus de pièce élégante qui n'en fût pourvue : « Ses sœurs estoient dans des chambres parquetées, où elles avoient des lits des plus à la mode, et des miroirs où elles se voyoient depuis les pieds jusqu'à la tête », dit Perrault dans son joli conte de *Cendrillon.* « Comme on ne peut pas tout avoir, il faut se passer des parquets et des petites cheminées à la mode », écrit de son côté, non sans une pointe de regrets, Mme de Sévigné, exilée aux Rochers. Enfin, l'auteur du *Dictionnaire critique, pittoresque et sentencieux* donne du mot parquet la définition suivante : « Assemblage de plusieurs morceaux de bois qui forment divers compartiments, pour tenir lieu de pavé dans les appartements, et qu'on a soin de faire frotter, de manière que le parquet soit toujours luisant. Le plus petit commis ne peut plus habiter une chambre à moins qu'elle ne soit parquetée. » L'usage des parquets était, du reste, si répandu, dès cette époque, que le *Livre commode* de 1692 consacre une rubrique (p. 127) aux principales dispositions adoptées pour les parquets et à leurs prix de vente.

Au XVIIIe siècle, cette vogue légitime, bien loin de s'amoindrir, continua de se généraliser au contraire, et nombre d'avis de location portent que les appartements à louer sont garnis de parquets. Exemple : « A LOUER, maison de 3 étages parquetés et lambrissés, avec écurie et remise, rue Culture-Saint-Gervais. » (*Annonces, affiches et avis divers* du 13 décembre 1782.) « Joli appartement au 2d, parqueté, rue Montmartre. » (*Ibid.,* 15 décembre 1782.) Ce n'est pas que les parquets ne présentassent pas parfois des mouvements : « Madame, écrit Dangeau, à la

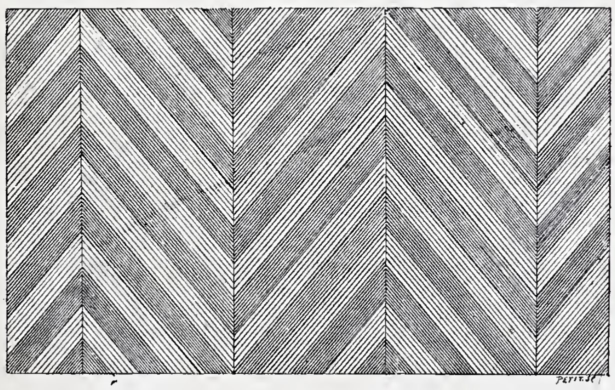


Fig. 64. — Parquet en point de Hongrie.

date du 21 novembre 1710 (*Journal,* t. XIII, p. 285), qui étoit allée à l'Opéra à Paris, se blessa à la jambe par un parquet qui enfonça sous ses pieds au Palais-Royal. Elle est revenue ici incommodée. » Mais ces accidents étaient rares, et les avantages étaient nombreux. Aussi, en notre siècle, les parquets achevèrent-ils de se substituer presque partout aux carrelages et autres pavements.

PARQUET DE CHEMINÉE, PARQUET DE GLACE. — Par analogie avec ces derniers parquets, on donna le même nom à l'assemblage de bois qu'on appliquait sur le manteau d'une cheminée ou sur un trumeau, pour y apposer ensuite des glaces. « Le feu prit hier dans le cabinet du Conseil, chez le Roi, écrit le duc de Luynes. (*Mém.,* t. VIII, p. 459.) Une brique calcinée ayant laissé communiquer la flamme au parquet de la glace, la glace fut ouverte et la flamme passa par l'ouverture. » Le mot parquet désignait aussi le cadre qui enveloppait la glace ; de là, les qualifications de parquet doré, de parquets à pilastres, qu'on rencontre assez fréquemment à cette époque. « 18 juillet 1749 — à M. de Viguier : un parquet de cheminée, sculpture et dorure. » « 17 août 1753 — à M. de Cury, pour Chennevières : dix parquets de cheminée à pilastres et tableaux.... avec les moulures unies, le tout peint en deux blancs. » (*Livre journal de Lazare Duvaux,* t. II, p. 26 et 167.) « A VENDRE, rue Neuve-des-Petits-Champs, à l'hôtel de Livry, 6 superbes parquets de glace, de 10 pieds de haut, sculptés par Babel et dorés par Charpentier. On consent à perdre moitié du prix et le tain des glaces qui sont en 2 parties. » (*Annonces, affiches et avis divers,* 20 octobre 1768.) « A VENDRE, chez le sieur Nicolet, marchand de tabacs au Gros-Caillou : 2 glaces dans de beaux parquets de chêne. » (*Ibid.,* 29 octobre 1779.) « Sur la cheminée, un trumeau à glace, sa bordure, bois doré, son parquet peint représentant [un] païsage. » (*Invent. de François Poinsot, prêtre;* Lyon, 1780.) Etc.

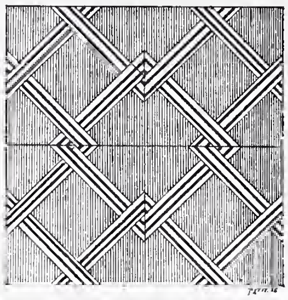


Fig. 65.
Parquet en mosaïque.

PARQUET DE BILLARD. — C'est le nom qu'on donne à la table d'un billard, quand, pour éviter qu'elle ne gondole, on a eu soin de confectionner cette table à l'aide de bois assemblés, imitant un parquet. « A VENDRE, rue Quincampoix, un billard de 10 pieds 6 pouces de long, sur 5 pieds 4 pouces de large, *parquet de Chardin,* avec tous ses

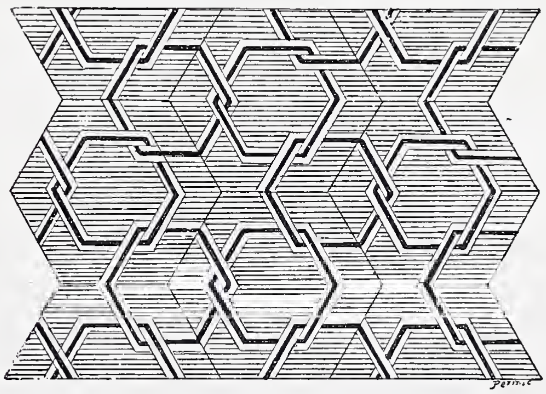


Fig. 66. — Parquet en mosaïque de bois de rapport.

ustensiles. » (*Annonces, affiches et avis divers,* 19 septembre 1771.)

Parquetage, *s. m.* — Ouvrage de parquet, et par extension, ouvrage imitant les divisions et les assemblages d'un

parquet. « Plus une table de noyer à parquetage, compartiment d'ébène, avec deux tirettes fermant à clef et... une couverture de cuir. » (*Invent. de Henry de Béthune, archevêque de Bordeaux,* 1680.)

Parqueter, *v. a.* — Garnir d'un parquet. On parquette un appartement, un salon, une glace. Nous lisons dans le *Mercure galant* de l'année 1673 (t. III, p. 301-302) : « Les gens de qualité ne veulent plus de tapis de pied dans leurs alcôves, à cause de la poudre qu'ils conservent ; c'est pourquoy ils les font parqueter de bois de diverses couleurs et de pièces de rapport. » Et dans les *Annonces, affiches et avis divers* du 30 août 1763 : « Grand et bel appartement boisé, parqueté, orné de glaces, de chambranles de marbre... rue de l'Arbre-Sec, près la rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois. » Certains meubles sont également dits parquetés, quand ils sont couverts de petits panneaux de bois dont les assemblages rappellent un parquet. « Une petite table de racine de noyer, parquetée de filets noirs et d'ivoire, prisée VIII livres. » (*Invent. de Molière,* 1673.) « Un bureau parqueté, avec deux tiroirs en haut. » (*Invent. de Jean-François de Viralleau;* Angoulême, 1732.) « Une écritoire composée d'un grand plateau... ledit plateau est parqueté d'une mosaïque à rosettes. » (*Marché d'une écritoire d'argent pour M. de Barentin, nouvel avocat général, passé avec M. Roettiers, orfèvre du Roy,* 6 février 1766.) (Voir PARQUET.)

Parqueteur, *s. m.* — Ouvrier qui pose des parquets.

Parron, *s. m.* — Forme ancienne de perron. « L'an M.D.XLIX, le dimanche XVI[e] jour de juing, environ huict heures du matin, le clergé de l'Université de Paris se mist en chemin pour aller au-devant du dict Seigneur où il estoit à S. Ladre, où ladicte Ville avoit faict faire un parron de bois devant la rue Sainct-Laurens, où le Roy nostre dict Seigneur pouvoit veoir venir et passer par devant luy tous ceulx de lad. Ville. » (*Entrée du roi Henri II à Paris,* 1559. — Félibien, *Pièces justificatives,* t. III, p. 361 *a.*)

Parsemer, *v. a.* — Jeter, semer çà et là. Ce terme est employé parfois dans le langage mobilier. « Un emmeublement de gros de Tours blanc, parsemé de broderie d'or et de bouquets de fleurs au naturel, de soye de plusieurs couleurs... » (*Invent. du mobilier de la Couronne,* état du 20 février 1673.)

Partaret, *s. m.* — Locution lyonnaise et forézienne. Grand couteau de boucher, couperet.

Parterre, *s. m.* — Le mot parterre, dans son sens primitif, signifie l'aire, le sol d'une chambre, d'un étage, d'une maison. Cette signification était encore très usitée au XVI[e] siècle. C'est ainsi que, dans l'*Ordre tenu au sacre et couronnement de la royne Catherine de Médicis* (1549), il est dit : « Le parterre du chœur, depuis le dict grand eschaffault de la royne iusques audict grand autel, estoit tout couvert de grans et riches tapis veluz, etc. » En 1548-1550, le roi faisait placer des « nattes neuves, au parterre de la chambre de M[me] la duchesse de Valentinois, estant au dessoubz de la chambre de la Royne ». (*Comptes des Bastimens,* t. II, p. 323 ; *Ouvraiges de nattes à Saint-Germain-en-Laye.*) Lors de l'enterrement de Henri II, « le parterre » de la grande salle où le corps du roi fut exposé « estoit natté et l'environ et circuit du lict d'honneur estoit paré de riches tapis de Turquie ». Quant à la chambre du défunt monarque, elle « estoit tapissée de riches tapisseries à grands personnaiges relevéz de fils d'or et d'argent... Le parterre de laquelle fut de tapiz turquéz excellemment ouvréz. » (*Obsèques de Henri II,* 1559.) Cette dernière citation nous montre le mot parterre devenant presque synonyme de tapis. L'assimilation s'accentue dans le document suivant : « Ung tapy de Turquie servant de parterre. » (*Vente du mobilier de Claude Gouffier, duc de Roannès,* 1572.) Au commencement du XVII[e] siècle, la confusion est complète. « Un demy-parterre de Turquie... — Plus autre demy-parterre de Turquie faict à lozenges jaulnes... — Plus aultre parterre de Turquie fort deschiré... — Plus ung parterre de moquette, etc. » (*Invent. du château de Turenne,* 1615.) Trente ans plus tard, Loret, annonçant la vente prochaine des meubles d'Anne Le Camus de Jambeville, mariée en secondes noces à François de Lévis, comte de Brion, pair et duc de Damville, morte le 10 février 1651, mentionne encore :

> Tapis de Turquie et parterres,
> Coupes, godets, tasses et verres...

Mais ce terme ne tarde pas à disparaître, et quand on le retrouve, au XVIII[e] siècle, dans le langage mobilier, il est

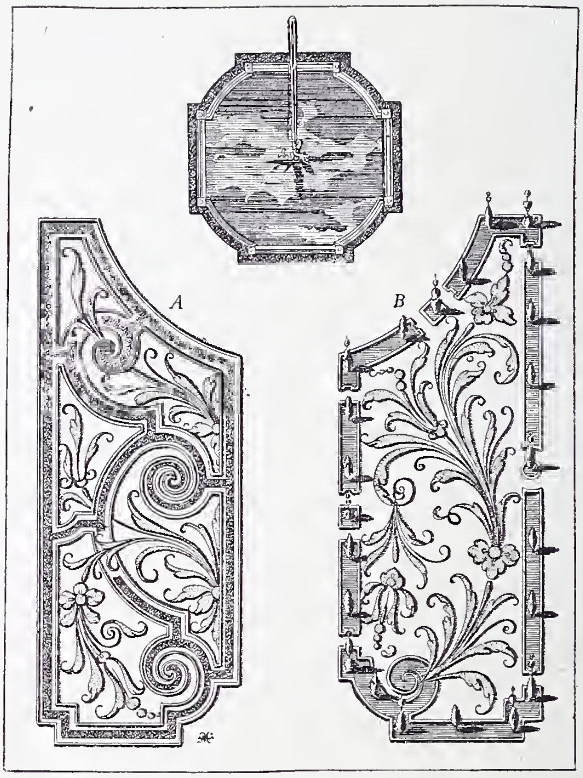


Fig. 67. — Parterre, d'après Daviler.
A, Parterre à l'anglaise. — B, Parterre de broderie.

uniquement employé pour distinguer une sorte de tissus magnifiques, qui se fabriquaient alors à Gênes, et dont nous parlons à l'article VELOURS. (Voir ce mot.)

Dans la décoration des jardins, le mot parterre, pris dans un sens analogue, a également servi pour désigner des dispositions de fleurs et de plantes imitant un riche tapis. « On ne faisoit point faire aux jardins tant de beaux parterres et compartimens, cabinets, allées, canals et fontaines », écrit l'auteur du *Discours sur les causes de l'extresme cherté qui est aujourd'huy en France.* (Bordeaux, 1586.) On appela, au XVII[e] siècle, ces jolis jardins si curieusement combinés, des *parterres de broderie.* « Les vases, les colonnes, les obélisques, dit Daviler dans son *Cours d'architecture* (Paris, 1691), se mettent au bout des rampes, aux encoignures des parterres de broderie et au milieu de ceux de gazon. » Indépendamment des parterres de broderie on distinguait les *parterres de pièces coupées,*

faits de compartiments et de plates-bandes réguliers, séparés par de petites allées ; les *parterres de gazon ;* les *parterres d'eau,* formés de plusieurs bassins ; et les *parterres à l'anglaise,* où les plates-bandes de gazon se mêlaient aux combinaisons de la *broderie.* Le *Journal de Paris* du 27 mai 1794 porte un *arrêté du Comité de salut public,* décidant que pour embellir le Palais national : « Le parterre actuel sera changé en grouppes d'arbrisseaux, garnis de monuments de sculpture qui seront pris dans les maisons nationales. »

Parterre. — Désigne aussi, dans les théâtres, un emplacement situé au rez-de-chaussée, derrière les fauteuils d'orchestre. Jadis, le parterre ne comportait pas de sièges. Le public se tenait debout. Cette disposition, qui est encore adoptée dans certains théâtres étrangers, et notamment dans ceux d'Italie, cessa chez nous, au siècle dernier. « Les comédiens français, dans leur nouvelle salle, ont pris le parti courageux d'avoir un parterre assis, écrit Fontenelle. Il paraît moins tumultueux, mais plus difficile à émouvoir. »

Lit par terre ou simplement Parterre. — Voir Lit.

Parti, *adj.;* **Party,** *adj.* — Terme de blason appliqué à l'ameublement. Il indique qu'une surface est divisée perpendiculairement en parties égales. « ... Premièrement, ung grant ciel de lict party par tiers de drap d'or, satin cramoisi et satin blanc, frangé de franges de fil d'or et de soye rouge, avec lentour aussi de drap d'or, satin cramoisi et blanc, frangé de fil d'or et soye rouge doublé de toille noire. » (*Invent. de Charlotte d'Albret,* 1514.) « Six pans de drapt d'or frizé, dont l'une est partie en deux, aux armes d'Espaigne, servans aux paremens d'une chambre à pilliers de damas blanc, sur iceulx [des] trousses de flesches de brodure, doublées de toille noire. » (*Invent. de Marguerite d'Autriche,* 1523.)

Partie, *s. f.* — Terme de marqueteur et d'ébéniste. On nomme « marqueterie en première partie » celle dont le dessin est formé par l'ivoire ou le cuivre et dont le fond est d'ébène ou d'écaille, et inversement « marqueterie de seconde partie » celle dont le fond est d'ivoire ou de cuivre et dont les ornements sont d'écaille ou d'ébène. « Deux commodes à huit tiroirs de laque, de différentes grandeurs et à panneaux sur les côtés, d'un fond aventurine, parsemé de gros grains d'or, relevé de châteaux, arbrisseaux et terrasses surdorés en relief, leur corps carré long est à six pilastres à panneaux de marqueterie première partie en cuivre et étain sur fond d'écaille. » (*Catalogue Randon de Boisset ;* collection vendue le 27 février 1777.)

Partpain, *s. m.* — Couteau de petite dimension, dont on se servait pour préparer les tranchoirs de pain, sur lesquels on mangeait les viandes. « *Item,* une paire de couteaulx à trencher, c'est assavoir deux grans, ung petit et le partpain de mesme, à manche d'argent doré, rond, à fleurs de lys. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) (Voir Parepain.)

Parure, *s. f.* — Ornement, ajustement. Les tableaux, les sculptures, les porcelaines, les œuvres d'art, etc., sont la parure de la maison. Les tresses, les passementeries, les galons, les clous dorés, les broderies, constituent la parure des meubles. La tapisserie de la chambre du lit à Versailles était de velours cramoisi, enrichi d'un gros galon d'or. « Le lit [était] de mesme étofe et de mesme parure. » (*Mercure,* décembre 1682.)

Au XIVe et au XVe siècle, on appelait plus spécialement meubles de parure ceux qui servaient exceptionnellement à la décoration d'une pièce, d'une maison, ou d'une place publique, et qui étaient disposés momentanément en vue d'une solennité. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre le passage suivant de la *Chronique de Tournai* (*Recueil des Chroniques de Flandres,* t. III, p. 520), où le chroniqueur, racontant l'Entrée de Philippe le Bon à Gand, écrit : « Les rües esqueles il passoit estoient tendües de tappis et aultres draps, et dessupz iceulx draps et tappis tenoient parure, candelers et plas de estain. »

Parvis, *s. m.* — Les étymologistes ont tiré parvis de *paradisius,* en faisant passer ce dernier mot par les formes *paravisus, parvisus,* etc., et en s'appuyant sur cette ingénieuse constatation que, lors de la représentation des mystères, la scène étant dressée le plus souvent contre la façade de l'église, le paradis occupait l'emplacement situé précisément devant cette même façade. Nous n'aurons garde de contester cette étymologie savante et de discuter la valeur de cette explication assurément peu banale. Nous nous bornerons à faire observer que, dès le XVIe siècle, on trouve le mot parvis avec le sens de vestibule ou d'antichambre, dans les édifices qui n'ont rien à démêler avec le paradis. C'est ainsi que, dans l'*Ordre observé à la déclaration de majorité du roi Charles IX au Parlement de Rouen, l'an 1563,* nous lisons : « La Royne estant aussi accompaignée des dames et damoiselles, lesquelles, durant le temps que cest acte a esté célébré, estoient en un théâtre préparé pour cest effect, près la porte d'entre la salle de l'audience, et le parvis d'entre ladicte salle et la chambre du conseil : duquel théâtre elles ont peu veoir, et ouyr le tout, sans pouvoir estre veües. »

Pas, *s. m.* — Ce mot s'emploie avec des sens divers. Comme unité de longueur, il indique la distance d'un pied à un autre. Cette unité varie généralement — et suivant la taille des personnes — de $0^m,70$ à $0^m,90$. Au XIVe siècle, ce même mot fut employé couramment dans le sens de marche ou de degré. On lit dans les *Actes normands de la chambre des comptes* (réparations faites au château de Breteuil, 1340) : « Pour faire la charpenterie du grant degré par où l'en monte en la chambre le Roy, mettre une sole de XVIII piéz de lonc, et asseoir les pas d'icelui degré..... » Plus tard, il a servi à désigner plus spécialement les degrés peu nombreux, qui sont à l'entrée du logis. Aujourd'hui c'est seulement dans cette acception qu'il a cours. Le pas, placé entre les deux tableaux de la porte, diffère du seuil proprement dit, en ce qu'il doit avancer en saillie sur le nu du mur. C'est de cette sorte de pas qu'il est question dans la *Comédie des jaloux,* de Pierre de Larivey (acte II, scène VI), représentée pour la première fois en 1579 : « Tu ne sçaurois dire qu'on ne void point les femmes et filles de Paris, veu... qu'elles sont incessamment plantées sur le pas de leurs huys. » Citons également ce passage de l'*Épitaphe de Jean-Martin dit Palluau* (voir le *Paradis d'amour,* de Guy de Tours, 1598) :

> Nul n'estoit dedans Tours tant que luy debonnaire,
> Et dit-on qu'il ne fut jamais las de bien faire.
> Le pas de sa maison estoit ouvert à tous.

Par extension, le mot pas est parfois employé pour désigner certaines petites marches, ou mieux la surface plane de la marche sur laquelle on pose le pied. Dans ce sens, on dit : « Prenez garde, il y a un pas », pour indiquer que, d'une pièce à une autre, ou dans un passage obscur, le niveau du sol varie de la hauteur d'une marche. On dit aussi, mais plus rarement : « Il y a deux ou trois pas pour arriver à ce perron. » Enfin on nomme *pas de vis* l'espace compris entre les deux filets de cette vis.

Paslier, *s. m.* — Poêlier, fabricant de poêles à faire la cuisine. On relève dans les *Comptes de la chambre de Louis XI* (1478-1481) le nom de Louis Bontart, « paslier », chargé de fournir « deux grans paelles d'airain et deux moiennes à faire chauffer les baings dudit Seigneur, etc. »

Pas perdus (salle des), — Nom donné, dans les palais de justice, cours, tribunaux, aux salles dans lesquelles les avocats et les plaideurs se promènent, en attendant l'appel de leurs causes. Nous relevons dans les *Actes consulaires* de la ville de Lyon (série BB, reg. 216) un versement de 200 livres à François Basset, maître menuisier, pour « les ouvrages qu'il doibt faire dans la chambre appelée du pas perdu de l'hostel commun de ceste dite ville ».

Pasque, *s. m.* — Voir Paque.

Passage, *s. m.* — Corridor, couloir, allée étroite servant de dégagement, et mettant en communication deux ou

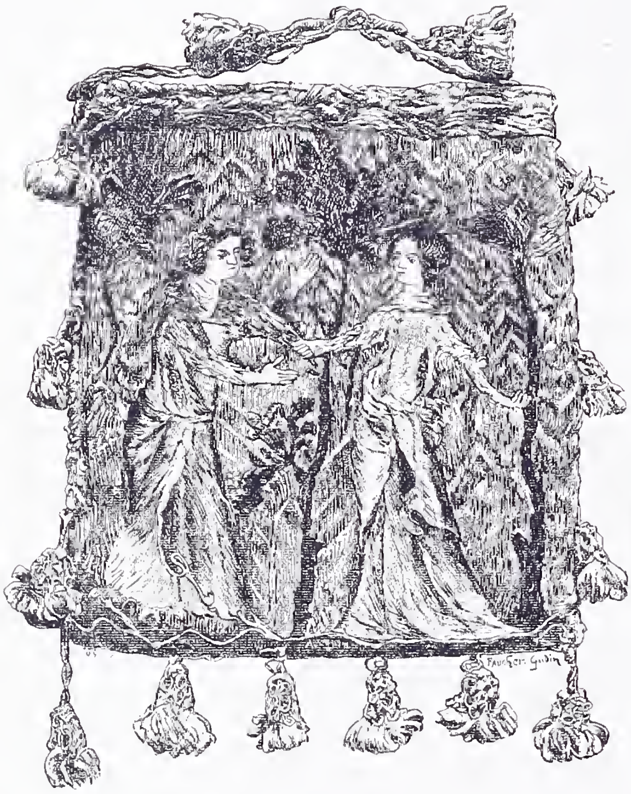


Fig. 68. — Bourse de broderie, avec fond en point de Hongrie exécuté au passé.

plusieurs pièces du logis, ou encore, donnant à celui-ci une issue sur la rue. Ce mot était plus en usage au XVII[e] et au XVIII[e] siècle que de nos jours. « Une porte assez basse me sert pour entrer dans la chambre de la reine, et une autre plus étroite me conduit dans un passage tortu, où je n'ose aller, quoiqu'il y ait toujours deux ou trois lampes allumées. » (*Lettre de M[me] des Ursins à M[me] de Maintenon,* 15 juillet 1706.) « Je fus hier au Retiro, j'entrai par l'appartement de la Camerera mayor... Elle me conduisit par de petits passages dans une galerie où je croyois ne trouver que la Reine... » (*Lettre de la marquise de Villars,* p. 90.)

NERINE, *parlant de Dorante qui survient.*

Peste de la surprise !
Morbleu ! de notre idée il n'est pas prévenu ;
N'étant instruit de rien, qu'aura-t-il répondu ?
Il aura tout gâté, restez dans ce passage...
Quand il aura passé, je tousserai...

(*La Réconciliation normande,* Du Freny, 1719, acte III, sc. II.)

Notons encore dans le *Livre journal* de Lazare Duvaux : « 6 mai 1749. — M[gr] le duc de Bouillon, — les toiles, façon, collage et raccordage de deux cabinets ou passages faits en papier des Indes. » (*Livre journal,* t. II, p. 20.)

Passant, *s. m.* — Nom donné par les bûcherons à une scie sans monture, dont ils font usage pour trancher le gros bois.

Passe, *s. f.* — Terme du jeu de billard. Petite arcade de fer ou de laiton, munie de sonnettes, qu'on plaçait au milieu des anciens billards, et sous laquelle il fallait faire passer la bille, sans la toucher et sans faire sonner les sonnettes qu'elle portait. « Un billard couvert de drap du seau vert, avec le bord garny du mesme drap cloué sur un gallon de soie [avec] de gros cloux doréz, garnis d'une passe de fer et de ses sonnettes, cinq billes et six billarts. » (*Invent. du cardinal de Mazarin,* 1653.) « Un billard couvert de drap verd, long de 11 pieds 4 pouces, sur 6 pieds de large, avec sa passe, son but garny de 3 grelots d'argent, et dix chandeliers de fer, brisés. » (*Invent. du château de Versailles,* 1708.) Etc. C'est aussi un terme de teinturier, désignant la dernière façon qu'on donne à certaines couleurs, en les passant légèrement dans une cuve de teinture ; et un terme de brodeur, indiquant le point qui commence au haut de la nervure d'une feuille, et qui va tomber au bord de cette feuille.

Passé, *s. m.;* **Passeure**, *s. f.;* **Passure**, *s. f.* — Passé est un terme de brodeur. On appelle « broderie au passé » une broderie dans laquelle la soie embrasse autant d'étoffe en dessus qu'en dessous. Au XV[e] et au XVI[e] siècle, ce genre de travail se nommait passeure ou passure. *L'Ordre observé au sacre et couronnement du roi Henri II* (1547) nous apprend que le roi vint se mettre à table sous un grand dais, dont « le fons d'or traict [était] enrichy de passeures frizées d'argent traict ». Le *Discours sur les causes de la cherté,* etc., publié à Bordeaux en 1586, mentionne « les passeures et recameures » parmi les ornements de broderie qui étaient une cause de ruine pour la noblesse française.

Passecat, *s. m.* — Locution picarde. Trou pratiqué à la base de la porte d'un grenier, pour laisser entrer et sortir les chats.

Passée, *s. f.* — Terme de métier. Les tisseurs appellent ainsi l'allée et la venue de la navette, et les mégissiers un certain nombre de peaux de mouton, qu'ils plongent simultanément dans une cuve pour leur faire prendre le blanc.

Passée est aussi une locution normande. On donne ce nom à de petits celliers situés près de la cuisine.

Passeenn, *s. f.* — Locution bretonne. Pas, degré, marche d'escalier.

Passegrand, *adj.* — Terme ancien, depuis deux siècles inusité, qui s'appliquait aux objets et surtout aux tissus dont la largeur dépassait les dimensions courantes. « II castelongnes de fleuret blanche, passegrandes. » (*Invent. de Catherine de Médicis,* 1589.)

Passe-lacet, *s. m.* — Sorte d'aiguille en métal, au moyen de laquelle on passe les lacets dans les œillets des corsets, des chaussures, etc., etc.

Passement, *s. m.* — Le *Dictionnaire de Trévoux* donne du passement la définition suivante : « Dentelle, ouvrage qu'on fait avec des fuseaux pour servir d'ornement en l'appliquant sur des habits. Se disoit autrefois de la dentelle de fil qu'on mettoit au collet, aux manchettes, aux chemises. Aujourd'hui on ne se sert plus que du mot de dentelle, et par celui de passement on entend un tissu plat, un peu large, de fils d'or ou d'argent, de soie ou de laine qu'on applique sur des habits ou sur des meubles. » Cette

définition est à retenir. Elle montre comment, sous le nom de passement, on désignait, au XVIe et au XVIIe siècle, non seulement les articles de passementerie, mais encore les dentelles d'or et d'argent alors fort employées dans la décoration des habits et des meubles. On peut voir, du reste, au mot DENTELLE (t. II, col. 74 et suiv.) que le terme passement fut à peu près seul en usage jusqu'au milieu du XVIIe siècle, et s'il nous fallait une preuve de cette confusion, nous la trouverions dans un charmant petit *ambigu*, dédié à une parente de Mme de Sévigné, Mlle de la Trousse, et qui fut publié en 1661. Cette petite pièce, intitulée la *Révolte des passemens,* met en scène les « Poincts », le point de Venise, le point de Gênes, le point de Raguse, le point d'Aurillac, le point d'Alençon, le point d'Espagne, toutes les dentelles, en un mot, aussi bien celles de soie que celles de fil, les françaises et les étrangères, celles d'Angleterre, de Flandre, d'Italie, jusqu'à la « gueuse », menue dentelle commune, qu'on fabriquait aux environs de Paris. Elle fait même intervenir les broderies d'or, d'argent et de fil. On voit que passement, à cette époque, était un terme beaucoup plus général que de nos jours.

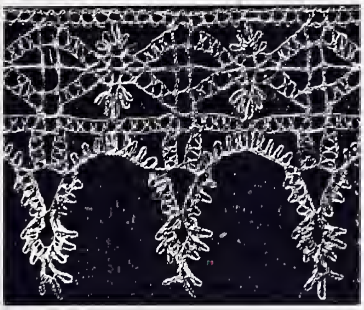


Fig. 69.
Passement exécuté au fuseau.
Musée des arts décoratifs.

Cette curieuse révolte des passemens avait pour cause les fameux *Édits pour le retranchement du luxe,* et notamment celui qui fut rendu en 1660.

Il est, comme de juste, longuement parlé de cet *Édit* dans les journaux du temps. Le roi, lit-on dans la *Gazette de France* (année 1660, p. 1262), « a fait publier sa déclaration contre les dépenses superflues avec des défenses expresses à toutes personnes de porter, depuis le premier janvier prochain, aucunes estofes d'or ou d'argent fin ou faux, broderies et autres choses semblables, ni de faire porter aux pages, laquais et autres valets, aucuns habits de soye et de se servir de carrosses, litières, ou de quoy que ce soit où il y ait aucune dorure, broderie d'or ni de soye, estant pareillement défendu à tous marchands de vendre aucuns passemens, dantelles, poincts de Gênes, ny autres ouvrages de fil, faits aux païs estrangers, ny mesmes des dantelles de France, que de la haulteur d'un poulce ». Ce « retranchement du luxe », comme on disait alors, fut approuvé par nombre de bons esprits et Molière lui-même le loua par la bouche de Sganarelle.

Ajoutons que ce n'était pas la première fois que l'autorité royale s'occupait de limiter et même d'interdire la fabrication des passements. Déjà une *Déclaration* du 8 novembre 1633, vérifiée au parlement le 12 décembre suivant, était venue défendre l'usage de ces parures « dont la despense pouvoit avec le temps incommoder plusieurs familles ». Le principal point que visait cette *Déclaration,* c'était l'importation étrangère qui faisait sortir de grandes sommes du royaume. Aussi cette mesure, elle aussi, reçut-elle l'approbation des économistes et notamment de La Gombertière, qui, dans son *Nouveau règlement sur les marchandises* (1634), écrivait, s'adressant au roi : « Pour empescher icelle despense, il y a toute l'Isle de France et autres lieux qui sont remplis de plus de dix milles familles dans lesquelles les enfans de l'un et l'autre sexe, dès l'âge de dix ans, ne sont instruits qu'à la manufacture desdits ouvrages, dont il s'en trouve d'aussi beaux et bien faits que ceux des estrangers ; les Espagnols, qui le sçavent, ne s'en fournissent ailleurs. »

Mais, en dépit des louangeurs, il en fut de cet *Édit* et de la *Déclaration* qui l'avait précédé comme de toutes les lois somptuaires. Dès l'année suivante, le roi, revenant sur sa décision, permettait « à ses sujets de porter toutes sortes de passemens et dentelles de fil et de soye manufacturéz dans le Royaume » (*Gazette de France,* 9 juillet 1661, p. 670) ; et Perdrigeon, le fameux Perdrigeon, dont la vogue avait été consacrée par un passage des *Précieuses ridicules,* Perdrigeon, le plus important marchand de passements qui fût à cette époque, continua de vendre, comme par le passé, non seulement des passements français, mais encore des flots de guipure et de dentelles étrangères et de gouverner le monde de la mode, ainsi que l'atteste l'*Arlequin phaéton* de Palaprat. On remarquera, toutefois, que dans la nouvelle *Déclaration* de 1661 les passements d'or et d'argent étaient passés sous silence. Il ne leur fut pas fait grâce, en effet, et comme c'était surtout d'eux qu'on faisait usage dans l'ameublement, on s'explique ainsi comment, à partir de 1670, il n'est presque plus question de ces précieux tissus dans les *Inventaires.* Le dernier document de ce genre où nous ayons relevé de ces passements coûteux est l'*Inventaire de Fouquet* (1661), qui décrit, entre autres meubles de prix, un « lict de velours vert chamarré de passement dor et dargent, garny de molleytz, crespines et glandz ». Jusque-là ces riches ornements avaient été fréquemment employés. Par l'*Inventaire de Marie Cressé* (1633), on voit que le tapissier Poquelin en garnissait les lits qui emplissaient sa boutique. La *Subvention du vingtième sur les marchandises entrant en France* (1641) englobe sous la rubrique « Passements » « tous les ouvrages tissus d'or et d'argent, non compris les boutons ». La description de la chambre mortuaire de Louis XIII (*Gazette de France,* 1643, p. 415) rapporte que le corps du roi fut exposé sur « un grand lit de velours rouge, couvert de passement d'or ». Loret (19 janvier 1658) nous apprend qu'on en gagnait à la loterie. Si nous remontons plus loin dans le passé, nous verrons que l'*Inventaire du château de Turenne* (1615) décrit nombre de meubles « chamarrés sur les coustures d'un large passement d'or et d'argent ». Dans l'*Inventaire de Louise de Vaudemont* (Chenonceaux, 1603) et dans celui de Gabrielle d'Estrées (1599), nous relevons également des chaises, des lits, des coussins garnis de ces coûteux ouvrages. Ils etaient si répandus, au sur-

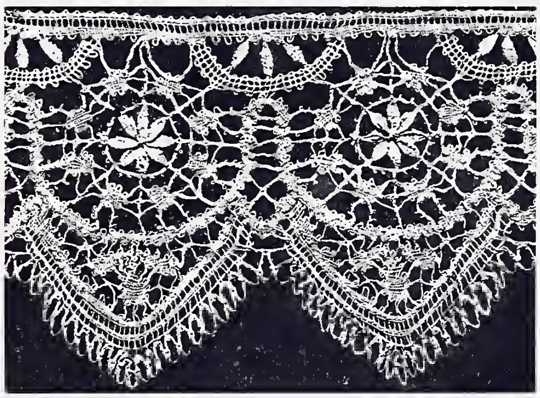


Fig. 70. — Passement en fil fin, exécuté au Puy.

plus, à cette époque, que l'auteur du *Discours sur les causes de l'extresme cherté qui est aujourd'huy en France* (Bordeaux, 1586) comprend leur acquisition parmi les motifs de ruine de la noblesse française.

Indépendamment de ces passements d'or et d'argent, on faisait également usage, dans le mobilier, de passements de laine et de soie. Par l'*Inventaire de Grégoire Beaunom,* marchand mercier (Bordeaux, 1607), nous savons qu'au commencement du XVIIe siècle, on employait, d'une façon courante, « le passement de Lisle bleu,— le passement velouté noir, — le passement luysant de Tours (il était en soie et coûtait 15 livres la livre), et les passements de Paris fassonnés » qui valaient 14 livres. Enfin, l'*Inventaire du peintre Jérôme Franck* (15 juin 1610) nous révèle l'existence de passements en filoselle; celui de Marie Cressé (1633), de passements à tulipe (?) et l'*Inventaire de Timoléon de la Beaulme, seigneur de Plezian* (1676), de passements en laine verte. C'est de ces différents passements qu'est sortie notre passementerie contemporaine.



Fig. 71. — Passementerie.
Nœud enrichi de glands (XVIIe siècle).

Passementer, *v. a.* — Décorer de passements. « Un lit en housse de damars jaune, doublé de peluche incarnat et tout passementé de clinquant d'argent. — Un pavillon de damars zizolin passementé de passement de mesme. » (*Invent. de Gabrielle d'Estrées,* 1599.) « Six oreillers de velourz noir passementéz de passemens d'or et d'argent, estiméz à quarante solz pièce, cy... XII livres. » (*Invent. de Louise de Vaudemont;* château de Chenonceaux, 1603.)

Comme les passements étaient généralement placés au bord des tissus, on a employé parfois le verbe passementer comme synonyme poétique de border, et c'est ainsi que Ronsard a écrit (*Églogue Ire*) :

> Un houbelon rampant, à bras longs et retors,
> De ce creux gobelet passemente les bors,
> Et court en se pliant à l'entour de l'ouvrage.

Passementerie, *s. f.* — Ce mot est relativement récent dans notre langue. Ni Richelet, ni Furetière, ni l'Académie (*Dictionnaire,* 2e édition, 1696) ne le donnent. La première définition qu'on en trouve nous est fournie par l'*Encyclopédie.* Elle est ainsi conçue : « Art d'exécuter un grand nombre de petits ouvrages désignés sous le nom générique de *Passemens;* tels que rubans, galons, dentelles à l'oreiller, au fuseau, à l'épingle, à la main, houpes, bourrelets, campanes, crépines, bourses, ganses, nates, bracelets, rênes, guides, cordons, éguillettes, ceintures, tresses, lacets, rézeaux, cordonnets, canetilles, bouillons, frisons, guêpiers, etc. » Aujourd'hui, ce sont encore ces mêmes ouvrages, augmentés de quelques autres dont on trouvera la nomenclature plus loin, qui portent, d'une façon générale, le nom de passementerie.

M. Deville, dans son *Dictionnaire du tapissier,* écrit (p. 180) que c'est seulement sous le règne de Louis XIII qu'apparaît « la première passementerie vraiment nationale ». Il y a là une erreur à rectifier. On trouve, en effet, les FRANGES et FRANGEONS (voir ces mots) en usage dans l'ameublement, dès le XIVe siècle. Les dentelles datent chez nous du siècle suivant ; quant aux crépines, elles sont tellement anciennes que, lorsque Étienne Boileau recueillit les usages et coutumes des Communautés de son temps, les passementiers d'alors furent qualifiés par lui « crespiniers de fil et de soie ».

Aux articles DENTELLE et PASSEMENT, nous donnons quelques éclaircissements sur le rôle de la passementerie aux époques anciennes. Actuellement, la passementerie pour meubles, la seule dont nous ayons à nous occuper, n'est ni moins remarquable comme fabrication ni moins variée comme applications qu'aux siècles précédents. Sauf les dentelles et les guipures d'or et d'argent, auxquelles on a complètement renoncé, nos passementiers recommencent tous les ouvrages exécutés par leurs prédécesseurs et en inventent presque chaque jour de nouveaux. Il n'est presque pas de tentures, de draperies, de rideaux, de portières, de lits, ni de sièges, qui ne soient agrémentés de passementeries et parmi ces passementeries, outre les TORSADES, les FRANGES, les EFFILÉS, les GALONS, les GANSES, les CRÉPINES, les CARTISANES, les CAMPANES et les MOLLETS qui sont, en quelque sorte, classiques, nous notons les LÉZARDES, les GIROLINES, les CRÊTES, les GIZELLES, les CABLÉS, les BOULOTS, les CHARDONS, les CHENILLES, les HOUPPES, les MARABOUTS, la SERPENTINE, les MACARONS, la MILANAISE, etc., auxquels nous consacrons des articles spéciaux, et qui peuvent compter, pour la plupart, au nombre des créations modernes. Ajoutons que la nécessité d'assortir comme nuance les passementeries aux étoffes qu'elles accompagnent augmente encore, dans une proportion considérable, la variété singulière de ces ouvrages déjà si nombreux.

Passementier, *s. m.* — On s'accorde pour découvrir dans la corporation des CRÉPINIERS (voir ce mot) l'origine de la Communauté des passementiers. La profession des passementiers est une des plus anciennement établies à Paris, car les crépiniers virent leurs us et coutumes recueillis par Étienne Boileau, et leurs statuts enregistrés dans son précieux livre. En outre, sur les *Registres de la taille de 1292* nous relevons les noms et adresses de trente-deux crépiniers ou crépinières. Toutefois, il convient de remarquer que les principaux articles fabriqués par ces artisans consistaient surtout en « coiffes à dames, taies à oreillers, paveillons que on met par-dessus les auteus, que on fait à l'aguille et à mestier ». Ces divers ouvrages ne comprennent qu'une partie de ceux dont les passementiers furent plus spécialement chargés par la suite. Aussi, le 22 mars 1558, Henri II renouvela-t-il ces statuts,

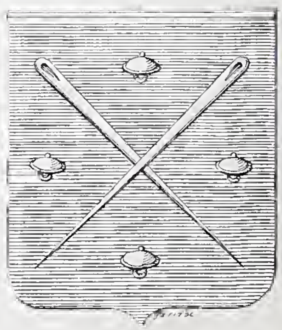


Fig. 72.
Armoiries corporatives
des passementiers.

qui, confirmés en 1594, remaniés et considérablement étendus par une *Ordonnance* d'avril 1653, régirent la Communauté jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Dans ces nouveaux statuts, les maîtres de la corporation prirent le nom de « Passementiers-Boutonniers-Enjoliveurs de la ville et fauxbourgs de Paris ». Les articles dont ils avaient la fabrication privilégiée étaient les suivants : les passements et dentelles d'or et d'argent, de soie et de fil, au fuseau, à la main, pleins et à jour ; les crépines doubles et simples ; les tresses, ganses, nattes, lacets, réseaux, cordons à l'anglaise, à jonchées, à la turque, à la moresque, à l'arménienne, à l'indienne, à olives et à boutons, à lanternes, etc., les glands de toute espèce, les boutons à l'aiguille, à l'étoile, à la turque, à roses, à carreaux, à grappes, à têtes de More ; les chaînes, chaînettes, frisons, frisures, frisades, bouillons ; les nœuds, roses, aigrettes ; tous les moules à bouton... et une foule d'autres objets plus spécialement réservés au vêtement.

Par les statuts de 1653, l'apprentissage était fixé à cinq ans, qui devaient être suivis de quatre années de compagnonnage. Les fils de maîtres et les compagnons qui épousaient la fille d'un maître étaient exemptés de ce second service. Les veuves de maîtres pouvaient continuer de diriger la maison de leur défunt mari. Toutes les marchandises devaient être de fabrication loyale. « Aucun passementier, écrit Savary des Bruslons, ne peut faire ni vendre des passemens, boutons et autres ouvrages de son métier, soit d'or ou d'argent fin, ou de soye fine, s'ils ne sont faits de bonne et loyale étoffe, suivant la qualité de l'ouvrage ; ne lui étant pas permis de mêler l'or et l'argent fin, avec l'or et l'argent faux, filé ou non filé, quand même il en seroit requis par les bourgeois. » Enfin, la Communauté était gouvernée par quatre Jurés dont deux sortaient de charge chaque année. Son patron était saint Louis, son autel privilégié à Saint-Martin-des-Champs et son bureau rue Aumaire.

A Lyon, les passementiers, également très nombreux, étaient régis par un *Règlement pour les Maistres et Compagnons passementiers en soie, or et argent de la ville,* datant de 1599, et qui ne différait pas essentiellement des statuts de la corporation parisienne.

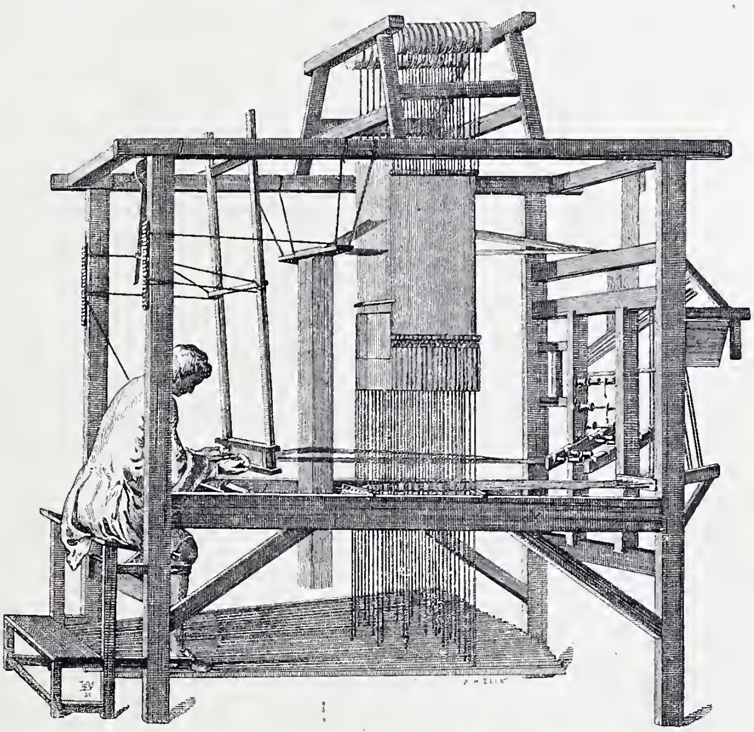


Fig. 73. — Métier de passementier au XVIIIe siècle, d'après une gravure de Lucotte.

Passe-partout, *s. m.* — On donne ce nom à certaines clefs, disposées de façon à ouvrir plusieurs serrures. Le panneton du passe-partout doit être évidé de manière à ne pas être arrêté par les gardes. La première mention que nous ayons rencontrée du passe-partout figure dans les *Ouvraiges de serrurerye exécutés à Saint-Germain-en-Laye* en 1547. A peine François Ier fut-il mort, que Henri II s'empressa de faire changer les serrures les plus importantes du château, et de se faire confectionner trois passe-partout, ou « trois clefs qui passent par toutes », comme dit le serrurier Anthoine Mousseau, dans un curieux *Mémoire,* dont nous croyons devoir reproduire ici les parties essentielles : « *Item,* pour avoir détaché et ratachè en leurs places, dix-sept grosses serrures qui se ouvrent avec la clef que le Roy porte, pour changer les gardes, par son commandement, à chascune desdictes serrures. Pour avoir garny tout de neuf et faict trois clefs qui passent par toutes, avec six crampons neufs, et racoustré les autres crampons qui servent auxdites serrures, assçavoer quatre d'icelles servans à quatre huis, qui ferment la chambre du Roy, et deux qui ferment la petite viz qui est derrière la dicte chambre, [et] qui descend aux galleries, et trois à la chambre de madame la grand'-senescalle et deux au pont qui descend de la chambre du Roy au parc, une à la porte du jardin qui est près le dict pont, et deux qui servent à fermer le pont qui est derrière la grand'chappelle près le jeu de Paulme, et trois qui servent au diet Jeu de Paulme, etc. » Cinquante ans plus tard, le mot passe-partout, qui n'était pas encore usité en 1547, avait reçu, dans notre langue, ses lettres de grande naturalisation. Et non seulement il était employé, dans son sens propre, par Agrippa d'Aubigné, mais Pierre de l'Estoile nous apprend qu'il avait déjà cours dans le sens figuré. « J'ay acheté ce jour au palais, écrit-il, *le Passe-partout de Jésuites* (c'était un petit pamphlet) qui m'a coûté douze solz. » (*Journal,* t. VIII, p. 274.)

Dès le XVIIe siècle, le passe-partout devient, au surplus, d'un usage général dans les couvents, communautés, prisons et établissements hospitaliers, et aussi dans les palais et demeures princières, Dans les *Comptes des Bastiments de Fontainebleau* (1642), nous relevons la dépense suivante : « Plus pour avoir faict ung passe-partout à deux panettons et une clef à anneaux des locquets du dict chasteau pour Mademoiselle Duboys. » Au XVIIIe siècle, l'usage du passe-partout se généralisa encore davantage, et son nom prit une acception nouvelle. Il désigna la clef de la porte d'entrée, confectionnée à plusieurs exemplaires, et qu'on confiait soit aux différents locataires d'une maison, soit à ses propres domestiques. Mercier, dans son *Tableau de Paris* (t. V, ch. CX), consacre un article au passe-partout. « Tout homme qui loge dans une maison où il y a une allée, écrit-il, se trouve obligé de porter sur soi un passe-partout ; il ne faut pas qu'il y manque, sous peine de

coucher à la porte ; car il aura beau frapper, son voisin, qui ne le connaît pas, qui ne se soucie point de lui, ne se relèvera pas pour lui ouvrir... »

Ajoutons que c'est vraisemblablement de cette époque que datent les plus beaux passe-partout connus. Nous voulons parler de celui de Louis XVI (voir fig. 74) et surtout de celui, enrichi de 1,431 brillants, que Maillard, le joaillier des menus plaisirs, exécuta pour Trianon. (*Le Livre du collectionneur,* p. 72.)

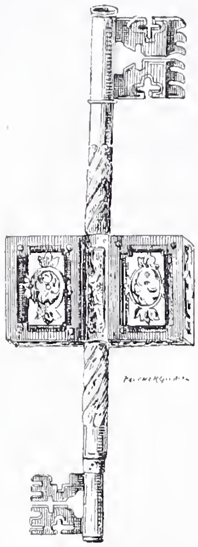


Fig. 74. Passe-partout du roi Louis XVI.

Passe-partout. — Dans les arts mécaniques, on donne aussi ce nom à certaines scies. Les carriers nomment de la sorte celles qui leur servent à trancher les pierres tendres ; les charpentiers, une grosse scie manœuvrée par deux hommes, et n'ayant d'autre monture que deux poignées de bois, placées à ses extrémités ; et les menuisiers une petite scie pointue. Enfin, les cochers appellent encore de ce nom une petite brosse qui leur sert à laver les roues.

Passe-partout. — Terme d'encadreur. Nom donné à certains cartonnages dont le milieu est évidé, et généralement taillé en biseau, qui sont recouverts d'une glace, dont le fond s'ouvre à volonté, et dans lesquels on peut placer les estampes, photographies ou dessins.

Passer, *v. n.* — Se dit plus particulièrement des étoffes qui ont perdu leur éclat ou leur fraîcheur. Le soleil fait passer les couleurs de certains tissus ; d'autres passent simplement au grand air.

Passer, *v. a.* — Terme de teinturier. C'est tremper les soies, les laines, les cotons, soit en fil, soit en étoffe, dans les chaudières ou cuves pleines de teinture. On dit passer une étoffe en noir, la passer en jaune.

Passerelle, *s. f.* — Petit pont léger, généralement suspendu, construit en fer ou en bois, qui sert pour traverser un petit cours d'eau, une rue, ou relier ensemble deux corps de bâtiment, ou deux pièces situées à un même étage.

Passernique, *s. f.* — Espèce de pierre à aiguiser. (Littré.)

Passet, *s. m.* — Sorte de housse capitonnée, dans laquelle on enveloppait certains objets consacrés au culte catholique : « Ung passet de velours noir, servant à mettre sur la croix, où il y a les armes de Madame. — Ung passet de velours noir, brodé d'un bort de drap d'or, etc. » (*Invent. de Marguerite d'Autriche,* 1524.) Dans l'*Inventaire des meubles et ustensiles appartenant à l'empereur Charles-Quint, et trouvés en son hostel de Lille* (1549), il est question, à plusieurs reprises, de passets en bois, employés comme petits bancs. Nous citerons, entre autres : « Deux neufs passets de blancq bois », et plus loin, « trois vielz passets de quesne ». Nous retrouvons, du reste, notre mot avec cette même signification dans une très ancienne pièce de notre vieux théâtre, *la Farce des cinq sens.*

> Et moy je seray curieulx
> De mettre ce bon fort passet
> Cy dessoubz, pour mieulx tous les deux
> Pieds de mon maistre mettre à souhet.

Passet n'est sans doute qu'une prononciation défectueuse de Basset (voir ce mot), et c'est ainsi qu'il faut lire.

Passet. — Était encore, au siècle dernier, synonyme de rayon, dans le sens de tablettes qu'on dispose dans les armoires pour serrer les marchandises. « Il faut, écrit Savary des Bruslons, que les passets ou rayons soient couverts de papier blanc collé sur le bois, et qu'il y ait un rideau de toile par devant qui puisse se tirer, afin de tenir les marchandises proprement, particulièrement quand elles sont précieuses. »

Passette, *s. f.* — Petite passoire. Ce mot est surtout usité en Picardie.

Passe-velours, *s. m.* — Nom donné à la couleur amarante. Nous n'avons rencontré ce terme, aujourd'hui oublié, que dans les œuvres poétiques du XVIe siècle :

> Sa main de mille lys richement embellie,
> Et de sa bouche aussi le beau passe-velours
> Sont les plus beaux objets qui se voyent dans Tours,

écrit Guy de Tours, dans la pièce de vers qu'il dédie aux *Nymphes* de sa ville natale, et plus loin, dans les *Mignardises amoureuses* (1598) :

> Mon Dieu ! mon Dieu ! que j'ay d'aise
> Quand godinement je baise
> L'immortel passe-velours,
> De sa bouche où les amours
> D'une liesse folastre
> Ne cesse de s'entre esbattre.

Passion, *s. f.* — Terme d'encadreur. Nom donné, au siècle dernier, à une grandeur spéciale de bordures, destinées à l'encadrement des estampes. Les passions mesuraient 5 pouces 6 lignes sur 6 pouces 7 lignes.

Passoire, *s. f.* et *m.* ; **Passoir,** *s. m.* ; **Passoüer,** *s. m.* — Ustensile de cuisine, sorte de petit vase dont le fond est fait d'une toile métallique, ou simplement percé de trous, et dont on se sert pour passer les bouillons et les purées. La passoire ne semble pas de beaucoup antérieure aux premières années du XVIIe siècle. Jusque-là, on faisait usage du tamis. Le *Livre des mestiers,* aussi méticuleux que correct, énumère bien parmi les ustensiles de cuisine : « Un coutiel minchoir — por mincher vo porée — un mortier, un pestel, et une pelette pour piler vo pois, une escamine » ; mais il ne mentionne pas l'objet qui nous occupe. La première passoire que nous ayons rencontrée figure dans l'*Inventaire de Jean Ficquel* (juridiction du Bois de Miniac, 1609) : « Ung chauldron, garny de son anse en fer, avecq un coullouer et passouer d'arein, deux bassins d'arain, le tout prisé ensemble, sept livres. » Nous relevons ensuite dans l'*Inventaire de Jean Boisson, écuyer, sieur de Bussac* (Angoulême, 1652) : « Ung passoir d'airin. » On remarquera qu'à cette époque passoir était masculin. Vingt ans plus tard, le mot avait changé de genre. Dans

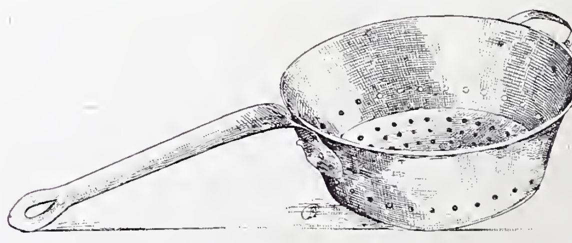


Fig. 75. — Passoire.

l'*Inventaire du mobilier de la Couronne* (état du 20 février 1673) nous notons une passoire d'argent pesant 4 marcs 3 onces 3 grains. Elle devait donc être de taille assez considérable. Ajoutons que la confection des passoires en métal précieux était alors courante. Le *Règlement des*

orfèvres du 30 décembre 1679 ordonne, en effet, que ces utiles objets seront marqués et contremarqués au corps, alors que le manche portera seulement le poinçon du maître. Cette fabrication coûteuse dut prendre fin avec les *Édits* sur la refonte de l'argenterie, de 1689, 1700 et 1709. Cependant, on rencontre assez fréquemment, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, des nécessaires munis de passoires en argent; l'usage du thé et du chocolat rendit de nouveau celles-ci fort communes.

PASSOIR, PASSOUER. — On trouve encore ce mot, au XVe siècle, avec la signification de couloir, de corridor, d'endroit où l'on passe. Dans le *Récit du meurtre de Jean sans Peur* (1419), nous relevons le passage suivant : « Lors mondit Seigneur le Duc entra dedens lesdites barrières... et advisa ledit Dauphin qui estoit à une des quarres dessus le pont devers la rivière, à ung retrait qui estoit fait en manière d'un passoüer, mon dit Seigneur le Duc se trahit devers ledit Dauphin et se agenoüilla devant lui. »

Pastel, *s. m.* — Plante tinctoriale, en usage dès la plus haute antiquité, non seulement pour colorer les tissus, mais chez les peuples barbares, pour se teindre le corps. C'est l'*Isatis tinctoria* de Linné. Cette plante crucifère, qui contient de l'indigotine, était autrefois spécialement cultivée dans le Languedoc, d'où cette boutade de Pierre de la Vacherie, dans sa pièce intitulée *le Gouvernement des trois Estatz du temps qui court* :

> Mieulx leur vaudroit estre à Thoulose
> Aller marchander du pastel.

De son côté, Nicot, parlant de cette plante, ajoute : « Les François l'appellent *guède* qui vient de ce mot *Woède*. Es pays de Lauragais, et autres ès environs de Tholose, les plus grasses terres y sont employées; aussi le profit en est plus grand que du bled. Il est porté de là en Espagne, en France, en Angleterre et autres païs estrangers. »

Cette exportation du pastel, au XVIe siècle, est encore attestée par le *Discours sur les causes de l'extresme cherté qui est aujourd'huy en France* (1574). « L'Anglois, y est-il dit, pour avoir noz vins, nos pastels et nostre sel, nous porte ses beaux nobles à la rose et à la nau, et ses angelots. » Au XVIIe siècle, le pastel ou GUEDE (voir ce mot) était encore extrêmement prisé comme teinture.

Parmi les étoffes que Louis XIV remit aux ambassadeurs de Siam, pour être offertes à leur maître, se trouvaient « une pièce à fond ponceau à fleurs liserées d'or » et « une pièce à fond pastel ». (*Mercure*, n° de mai 1687.) Le pastel, qui donne une couleur bleue, était alors employé dans la composition d'une grande quantité de nuances. On disait que les tissus étaient teints au pastel ou au pastel double, suivant qu'ils étaient passés, une ou plusieurs fois, dans la cuve de guède. « Une pièce de camelot orangé pastel double, à XXXVI livres la pièce », lit-on dans l'*Inventaire de Grégoire Beaunom, marchand* (Bordeaux, 1607). On récoltait cette plante en Normandie et en Bretagne; mais le pastel du Languedoc était le plus estimé. Il s'en faisait un commerce énorme, qui prit fin seulement quand l'indigo, bien supérieur comme matière tinctoriale, commença d'abonder sur les marchés européens. Le mot pastel a encore, chez les teinturiers des siècles passés, servi à désigner certains autres produits. On nommait notamment *pastel d'écarlate* la poudre d'écarlate nouvelle. Ce pastel servait à la confection des teintes composées, surtout de l'orangé.



Fig. 76. — Pastel. — Portrait de jeune fille, par Rosalba Carriera. Musée du Louvre.

PASTEL. — Nom donné à des crayons composés de diverses couleurs pulvérisées, mêlées avec du talc ou du blanc de plomb, réduites en pâte (*pasta*) grâce à une addition d'eau gommée, puis façonnés en bâtons ronds et de petite dimension. On fait des pastels de toutes les nuances. On se sert de ces crayons pour exécuter des tableaux et surtout des portraits, qui prennent à leur tour le nom de pastels. Ces ouvrages se font sur un papier sans colle, de teinte grise, parfois rousse, et préalablement très tendu. On renforce généralement ce papier d'une étoffe, pour qu'il puisse supporter, sans faiblir, la pression du crayon. Celui-ci remplit à la fois l'office de pinceau et d'estompe, le reste du travail se fait directement avec les doigts. Les principales qualités du pastel et celles qui le font le plus rechercher sont l'extrême fraîcheur et l'éclat des couleurs, l'avantage qu'elles ont de ne pas s'emboire — comme cela arrive dans la peinture à l'huile, — et enfin, un velouté charmant, qui ajoute à la délicatesse de l'œuvre. Toutes ces qualités ont été chantées, du reste, par l'excellent Watelet.

> Les crayons mis en poudre imitent les couleurs,
> Que dans un teint parfait offre l'éclat des fleurs;
> Sans pinceau, le doigt seul place et fond chaque teinte.
> Le duvet du papier en conserve l'empreinte,
> Un crystal la défend; ainsi de la beauté,
> Le pastel a l'éclat et la fragilité.

La fragilité, tel est, en effet, le défaut capital de ces œuvres charmantes, et ce qui rend l'origine du pastel assez

obscure, car les premiers spécimens de cet art délicat ont été promptement détruits, et leur souvenir ne s'est même point conservé jusqu'à nous. Quelques auteurs (voir Larousse, *Dictionnaire,* à l'article *Pastel*) ont prétendu que l'usage de ces crayons ne remontait guère à plus d'un siècle et demi, et qu'on devait faire honneur de leur mise en pratique, soit à Jean-Alexandre Thièle, qui vivait à Erfurt, vers 1740, soit à Mme Vernerin ou à Mlle Heid, qui habitaient Dantzig à la même époque. Il y a là une erreur qu'il importe de rectifier. Dès le commencement du XVIIIe siècle, le pastel était, non seulement pratiqué en France, mais connu dans toute l'Europe, car Savary nous apprend que, dans un *Traité de la Mignature,* publié à la Haye, en 1708, par les frères Louis et Henri Van Dole, les procédés du pastel sont expliqués tout du long. D'autres écrivains, remontant un peu plus haut, ont pensé pouvoir fixer l'invention du pastel à l'année 1685 et l'attribuer à l'Allemagne. (Voir Bouilhet, *Dictionnaire des sciences.*) Là aussi il y a erreur manifeste. Nous lisons, en effet, dans le *Mercure* d'octobre 1682 : « Il se fait des portraits achevéz en différentes manières, en Peinture, Gravure, Cire, Sculpture, en Pastel et en Mignature. » Le pastel, par conséquent, jouissait déjà d'une certaine vogue. Il faut donc s'aventurer encore plus loin dans le passé et considérer nombre de dessins de l'École française du XVIe siècle, exécutés avec des crayons de couleur, comme le point de départ, comme la genèse naturelle du pastel ; et certains portraits, celui d'une religieuse, notamment, datant de 1615, qu'on peut voir au Louvre, doivent être regardés comme des pastels de la première heure. Il est même très vraisemblable que les fameux *crayons* dont il est si souvent question dans les *Mémoires* du commencement du XVIIe siècle, et qui portèrent si haut la renommée des Du Montier, des Beaubrun et de quelques autres, pourraient également être rangés dans cette catégorie ; malheureusement ces ouvrages ont aujourd'hui complètement disparu ; l'étonnante fragilité du pastel, nous l'avons dit, nous enlève toute certitude sur ses origines.

Ce genre de dessins compte, en effet, trois ennemis irréconciliables : le frottement, le soleil et l'humidité. Le frottement est le premier, mais n'est peut-être pas le plus redoutable. Le peintre emploie trois sortes de crayons, qui sont qualifiés durs, demi-durs et tendres. Les crayons durs et demi-durs se taillent. Ils servent à faire l'esquisse, à indiquer les plans, les masses d'ombre et de lumière. On procède avec eux par hachures ; et comme on appuie assez fortement, ils laissent sur le papier une trace durable. Il n'en est pas de même des crayons tendres. Ceux-ci s'écrasent, et on les applique sur le dessin ébauché — qu'on nomme préparation — soit avec le doigt, soit avec une estompe ou un tortillon de papier. En sorte que cette dernière couche, formée d'une fine poussière, souvent assez épaisse, est si peu adhérente au papier, qu'il suffit d'un choc un peu fort, ou d'un coup de blaireau pour la faire complètement disparaître. On comprend, après cela, quels dangers le moindre frottement fait courir au pastel. Toutefois, quand celui-ci est couvert d'une glace, une partie des risques se trouvent conjurés. Malheureusement il n'en est pas de même à l'égard de l'humidité. Celle-ci est absorbée avec une facilité déplorable par le papier sans colle, et par conséquent spongieux, sur lequel la couleur est déposée. Puis vient le soleil qui dévore les nuances délicates avec une regrettable rapidité. Quand nous aurons ajouté à ces causes de destruction les secousses et vibrations, imprimées par mille petits accidents au cadre et au papier, et qui détachent peu à peu la poussière délicate du pastel, nous aurons amplement justifié sa réputation de fragilité.

Quelles que soient, au surplus, les origines du pastel, sa grande mode date, chez nous, du premier quart du siècle dernier. C'est à la suite du voyage en France de Rosalba Carriera, qu'il commença à faire fureur ; c'est à la suite des succès surprenants de cette étonnante artiste, que nombre de peintres s'essayèrent, avec un bonheur jusque-là inconnu, dans cette voie plus ou moins nouvelle. Ses qualités aimables et brillantes, jointes à la rapidité de travail, à la facilité de le quitter et de le reprendre comme on veut, de se corriger autant qu'on le croit utile, séduisirent nombre d'hommes de talent. A l'exemple de l'illustre Vénitienne, il se forma toute une légion de pastellistes français admirables. Nommer Maurice Quentin de Latour, Vivien, Péronneau, Boucher, Tocqué, etc., c'est non seulement énumérer les pastellistes les plus connus, mais encore citer des artistes qui comptent, à juste titre, parmi les plus illustres de l'école française.

Ajoutons que ce qui acheva de développer en France une école féconde de pastellistes habiles, c'est qu'on commença d'y fabriquer, avec une réelle supériorité, tout le matériel qui leur était nécessaire. Dans les premiers temps, ils avaient été obligés de tirer de l'étranger leurs crayons. Les artistes français devaient se fournir en Italie ou en Allemagne. Dès 1745, la fabrication des pastels, établie à Paris, dépassait en qualité ce qu'on produisait hors de nos frontières. C'est du moins ce que tend à établir le passage suivant, emprunté au *Mercure :* « Les amateurs et curieux du beau pastel, dit ce recueil, sont avertis qu'il se fait depuis quelque temps à Paris d'excellents crayons, dont le célèbre M. de La Tour et autres peintres font usage. Ces crayons, quoique très tendres, doux et gras, tiennent la pointe comme ceux de sanguine et s'effacent très difficilement. » (*Mercure galant,* n° de février 1746.) Mais cette production, quelque perfectionnée qu'elle pût être, rendit aux artistes moins de services qu'une innovation particulièrement précieuse, qu'on doit au sieur Loriot. Cet habile homme, qu'un document qualifie « mécanicien au Louvre », et que Bachaumont (*Mémoires secrets,* t. XXI, p. 41), dans la notice nécrologique qu'il lui consacrait (9 décembre 1782), nommait encore « fameux méchanicien, connu par l'art de fixer le pastel, par la table du petit château de Choisy et par d'autres inventions plus ingénieuses encore », le sieur Loriot, disons-nous, découvrit, en 1748, ce procédé longtemps cherché. Dès lors, cette fragilité si redoutable et si redoutée, qui avait été le principal obstacle à la conservation de ces gracieux ouvrages, disparut en partie. « Vers 1748, dit le *Mercure,* rendant compte des travaux du sieur Loriot, ce mécanicien trouva le secret admirable de fixer le pastel, de manière à donner à ce genre de peinture la même solidité que celle à l'huile. La plupart des admirables tableaux en pastel du célèbre La Tour devront particulièrement à cette découverte leur perpétuité. » En 1753, Loriot, qui avait « déjà fait l'essai de son secret sur les ouvrages de quelques-uns des plus grands maîtres de l'art » et obtenu d'eux l'attestation « qu'on ne pouvoit porter ce secret à un plus haut degré de perfection » (voir *Gazette de France* du 22 septembre), soumit son innovation à l'Académie royale de peinture et de sculpture. Celle-ci l'examina avec soin et inscrivit sur ses registres un procès-verbal des plus flatteurs. Ceux qui seraient désireux de connaître, dans ses détails, la découverte du sieur Loriot trouveront une description complète de ses procédés dans la *Notice* de l'*Almanach sous verre* de 1782 (col. 185, n° 173).

Disons encore que, dès 1771, un sieur Maugé, de Rennes, avait trouvé une autre manière de fixer le pastel et que l'auteur du *Voyage d'un Français en Italie* en avait signalé une troisième. (Voir *Almanach sous verre,* 1771, notice des dix dernières années, col. 12.) Enfin, en 1772, un gentilhomme piémontais, peintre ordinaire du roi de Sardaigne et de la princesse de Carignan-Savoie, sollicita et obtint de l'Académie royale de Peinture et de Sculpture le certificat suivant que nous copions dans l'*Avant-Coureur* du 24 août de cette année :

> Je soussigné secrétaire perpétuel de l'Académie royale de peinture et de sculpture certifie que plusieurs membres de cette Académie, ayant examiné les crayons de pastel de la composition du Sr de Saint-Michel, ils les ont trouvés très beaux, et qu'ayant pareillement examiné sa manière de fixer les tableaux en pastel, ils ont reconnu qu'elle peut être très utile aux peintres en pastel, en leur donnant les moyens d'attacher le crayon, et de pouvoir retoucher après; en foi de quoi je lui ai expédié le présent certificat pour lui servir et valoir ce que de raison. A Paris, ce 7 août 1772.
>
> Signé : COCHIN.



Fig. 77. — Pastel. — Portrait du peintre Restout, par M. Q. de Latour.

On remarquera toutefois que ces diverses inventions, ou mieux ces perfectionnements, sont très postérieurs à la découverte du sieur Loriot; c'est pourquoi nous avons tenu à restituer à ce « fameux méchanicien », dont le nom est aujourd'hui tout à fait oublié, le mérite d'une application qui a rendu à une branche de l'art français un service de tout premier ordre.

Pastiche, *s. m.* — Nom donné aux œuvres d'art, et plus spécialement aux tableaux, dans lesquels l'auteur s'efforce de contrefaire la manière, la touche, le dessin, le coloris d'un maître original. « Je suis bien fâché contre ce mot de pastiche, qui marque du mépris et qui peut décourager les artistes de l'imitation des maîtres anciens. » (Diderot, *Salon* de 1767.)

Pastière, *s. f.;* **Patière,** *s. f.* — Locution lyonnaise. Met (Voir ce mot.) Pétrin à préparer la pâte. « Une pastière avec son couvercle estimée trente solz... — *Item,* deux racloirs servant à la pastière. » (*Invent. de dame Benoîte Gillet;* Villefranche, 1654.) « Plus une pâtière bois noyer fort usée. » (*Invent. de Jeanne Langlois;* Villefranche, 1667.) « Dans la cuisine, une pâtière, avec son couvercle bois noyer, estimée cinq livres ». (*Invent. du sieur Chamboux, drapier;* Villefranche, 1667.) « En la cuisine, une table servant de pastière, bois noyer, estimée six livres. » (*Invent. de Hugues Janson, procureur de l'élection de Beaujolais;* Villefranche, 1674.) Etc.

Pastillage, *s. m.* — Nom donné à des ornements en pâte, formés à l'aide de moules en bois ou en métal représentant des écussons, des chiffres, des armoiries, des motifs de toute nature, soit en creux, soit en relief, et appliqués sur un objet céramique ou autre. Les meubles, dont on trouvera plus loin la description au mot PÂTE, sont exécutés, pour la plupart, à l'aide de pastillages.

Pastorale, *s. f.* — Voir BERGERIE.

Pate, *s. f.* — On trouve, dans les anciens documents, le mot pate assez souvent employé dans le sens de pied, ou de tige aboutissant au pied. « Ung hanap doré à pate, à façon de dragouer... — *Item,* ung hanap à couvescle d'argent cizellé et est la pate et le bors dudit hanap doré, etc. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) Il est clair que l'orthographe reçoit ici une légère entorse. C'est PATTE qu'il faut lire, et c'est à ce mot que nous renvoyons pour plus d'éclaircissements.

Pâte, *s. f.* — On donne ce nom, d'une façon générale, à toutes sortes de substances pétries et mises en masse. Les pâtes dont nous nous occuperons plus spécialement sont celles qui, formées de matières diverses, trempées, mêlées, pétries et cuites au four, ont servi et servent encore à décorer des objets d'art. « Un orfèvre ou un sculpteur, écrit M. de Laborde (*Glossaire,* p. 431), modelait en cire un bas-relief de petites dimensions, prenait une empreinte de cette cire dans un mastic résistant, et moulait dans ce creux, autant de fois qu'il voulait, ce bas-relief, qu'on faisait sécher au four et qu'on appliquait ensuite sur de petits coffrets de bois. Une dorure générale confondait la pâte avec le fond du coffret de bois, et donnait à ce travail léger et facile l'apparence d'une œuvre d'orfèvrerie. » C'est au XVIe siècle que nous voyons apparaître non seulement ces coffrets dont parle M. de Laborde, mais encore des miroirs, des bouteilles, etc., enrichis de ces fragiles décorations. Le style général de ces

objets leur assigne une origine italienne, d'aucuns disent vénitienne, sans fournir aucune preuve à l'appui. Un certain nombre, dans les *Inventaires,* sont signalés comme étant « à la mode d'Italie ». Nous citerons, entre autres : « Sept coffres, que grans, que petiz, faiz de pâte cuyte à la mode d'Italie, bien ouvréz et doréz. — Un beau coffret à la mode d'Italie, fait de pâte cuyte doré, bien ouvré, à VI blasons aux armes de Bourgogne. — Deux myroirs de pâte cuyte, bien ouvréz et doréz, ayant chacun un boton et hoppes y pendant. » (*Invent. de Marguerite d'Autriche,* 1524.) Il semble très probable que le « rocher de masticq, couvert de petites feuilles d'or, avec de la naque de perles », que nous voyons figurer dans l'*Inventaire de Gabrielle d'Estrées* (1599), était fait d'une pâte analogue. Constatons, au surplus, que ces ouvrages, quelque délicate qu'en pût être la façon, ne s'acclimatèrent jamais en France, où le luxe eut toujours un caractère plus sérieux qu'en Allemagne ou en Italie. Il fallut pour que les pâtes décoratives prissent, chez nous, un certain essor que la société ancienne commençât d'être envahie par le monde de la finance, qui se préoccupait beaucoup plus des apparences que du reste. Au siècle dernier, le bois sculpté et doré, nous l'avons établi autre part, était devenu extrêmement à la mode, et d'autant plus recherché qu'il coûtait un prix relativement très élevé. Il ne faut donc pas s'étonner qu'on ait été tenté de remplacer ses coûteuses sculptures par des procédés plus économiques. C'est alors seulement qu'on eut sérieusement recours aux pâtes. Quel fut leur inventeur ? Le document suivant, que nous empruntons aux *Archives de l'art français* (année 1877, t. I[er], p. 103), va nous l'apprendre.

L'an 1771, le samedi 31 août, huit heures du soir, en notre hôtel et par-devant nous, Jean Graillard de Graville, etc., est comparu sieur Jean-Guillaume Touzau, maître peintre de la Communauté, paroisse Saint-Gervais. Lequel nous a dit et déclaré qu'il travailloit, il y a environ six ans, chez le sieur Renaud, maître peintre et sculpteur, que ce dernier ayant projeté d'établir une manufacture de sculptures de pâte économique, il le mit chef des travaux, et ils parvinrent à ladite sculpture d'un mastic valable pour le dit emploi, conformément aux règles de l'art; que la réputation dudit sieur Renaud s'étant augmentée par le mérite reconnu qu'il a pour le portrait, il abandonna cette entreprise vers le milieu de 1767, et le comparant n'ayant pas les fonds nécessaires pour traiter avec lui, cette manufacture cessa dès ce moment...

Ainsi c'est au sieur Renaud, maître peintre et sculpteur, qu'il faut faire l'honneur de cette invention, ou mieux de cette réinvention. Si la manufacture du sieur Renaud fut abandonnée, d'autres, certainement, prirent sa place, car les ouvrages de pâte qui nous restent de ce temps sont assez nombreux (voir l'article PORTE-MONTRE) et leur fragilité naturelle a dû amener la destruction d'un très grand nombre. Cette constatation, au reste, n'est pas sans importance, car c'est en partie au débordement de ces pâtes dorées qu'il faut attribuer la réaction qui, à la fin du siècle dernier, porta la société élégante et riche à rechercher, de préférence, d'abord les bois indigènes soigneusement laqués, et ensuite les bois exotiques simplement vernis, et amena ainsi une transformation capitale dans une partie du mobilier français. Au XIX[e] siècle, époque de luxe à bon marché, les pâtes devaient recommencer de jouer un rôle considérable dans la décoration. Composées de papier mâché, de râpures de bois et de blanc d'Espagne, les *pâtes moulées* fournissent, en effet, les reliefs des neuf dixièmes des cadres employés, aussi bien pour les miroirs que pour les tableaux, et, dans la décoration murale, elles remplacent, le plus souvent, la sculpture sur bois jugée trop coûteuse.

Pâté, *s. m.* — « En termes de brocanteurs et de curieux, se dit de plusieurs menues pièces et curiosités qu'on assemble en tas, pour les vendre en bloc et pour les crier et adjuger tout d'un coup, sans les séparer. » (*Dict. de Trévoux.*) Aujourd'hui, dans ce sens, on dit de préférence « un lot ». Dans le langage courant, *pâté de maisons* désigne un groupe, un îlot de maisons. Les serruriers, en outre, donnent ce nom à un paquet de fers menus, que l'on soude au marteau, et les architectes à des masses de maçonnerie grossière qu'on emploie pour soutenir les voûtes en construction, quand on ne peut faire usage de cintres en bois de charpente. Enfin, les joailliers nomment encore pâté la réunion de plusieurs pierres précieuses, de nature et de forme différentes, qui doivent être adjugées en un seul lot.

Patella. — Locution lyonnaise et surtout forézienne. Écuelle.

Patène, *s. f.* — Pièce d'orfèvrerie religieuse. Soucoupe qu'on place sous le calice. Ce mot est fort ancien dans notre langue. Il remonte au moins au XIV[e] siècle. « *Item,* ung grant calice d'or pour les prélaz de la chappelle du Roy, ou pommel duquel a six esmaulx ronds des esmaulx de plite et la tige armoyée de France ; et est la pate à ung petit souage a compas et en la patène a ung esmail d'azur où est Dieu en sa majesté ; pesant cinq mars six onces d'or. » (*Invent. de Charles V,* 1380.)

Patenostre, *s. m.* et *f.*; **Paternostre,** *s. m.*; **Patinostre,** *s. m.* — Chapelet. On donnait ce nom au chapelet, à cause de l'habitude qu'on avait de réciter un *pater noster* à chacun des grains enfilés. Si l'on tient compte des pieuses coutumes du Moyen Age, on doit s'attendre à rencontrer des patenostres riches et d'un travail curieux, dans la plupart des *Inventaires* anciens. Sous ce rapport, la réalité dépasse peut-être encore ce qu'on pourrait imaginer. Pour ne pas consacrer trop de place à un objet qui ne rentre que très indirectement dans le cadre de nos études, nous mentionnerons seulement : « Unes paternostres, où il y a X saphirs et sont les paternostres d'or », et « unes paternostres de geest (jais) à saigniaux d'or où il a sainctuer (c'est-à-dire où il y a un petit reliquaire) », qui, après avoir figuré dans l'*Inventaire de Clémence de Hongrie* (1328), furent acquis par la reine Jeanne d'Évreux. « Unes patenostres d'or, à tournelles et à petiz rondeaulx azuréz, esmailliéz de blanc. — Unes autres patenostres de gest noir où sont unze croisettes d'or, et y pent ung camahieu. — *Item,* unes patenostres de Damas, et entre deux patenostres d'ambre noires et quatorze perles parmy, à une petite lozange garnye de perles. — *Item,* une patenostres de cinquante-deux boutons d'or, etc. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) Etc. Malgré la rigueur du temps, le goût et l'usage de ces patenostres luxueuses se continuèrent jusqu'à la fin du XVI[e] siècle. « Premièrement. Une patenostres de jayet noir, où sont XI croisecte d'or, et y pend un camahieu a un petit fermillet d'argent. — *Item,* unes patenostres de Damaz, et entre deux patenostres d'ambre noir, et quatorze perles parmi, à une petite losange garnie de perles, et y pend une croix de cuivre. Pesant deux onces quinze esterlins. » (*Invent. du château de Vincennes,* 1418.) Une *Attestation de Jacques de Brégilles, garde des joyaux du duc de Bourgogne* (1446), nous apprend qu'Étienne de la Poële, orfèvre de Bruxelles, livra à Philippe le Bon, « pour en faire son plaisir, une patrenostre d'or garnie de perles ». Dans les *Comptes de l'argenterie du roi René* (1447) nous relevons le payement à Bertran Forbin de cinquante florins (somme énorme pour le temps), « pour certaines patenostres de coral par luy vendues audit Seigneur ». L'*Inventaire de Charlotte d'Albret* (1514) décrit : « Une patenostres

d'agathe, garnyes d'or, en laquelle est le baptisement de Nostre-Seigneur, et dessus une croix poisant cinq gros. » Un *Mémoire de Martin des Ableaux, de Malines,* orfèvre de Marguerite d'Autriche, constate que cet habile artiste enrichit de « douze belles grosses enseignes d'or d'escuz, esmaillées de noir avec lettres », les « patrenostres de la dicte Dame » ; et l'*Inventaire de Charles-Quint* (1536) mentionne : « Une patrenostre de treize écailles de perles, faictes en cueur, esmaillées de noires larmes. » Mais c'est surtout dans les *Acquits au comptant* et les *Dépenses secrètes* du galant François Ier qu'on rencontre de ces précieux joyaux. Ici, c'est « Allart Plommyer, marchant lappidaire, demourant à Paris », qui lui fournit à diverses reprises : « Troys paires de patenostres de jaspes oryental, garnies de pilliers d'or, — une paire de patenostres de LII perles rondes, garnies de vazes et à marque d'or, enrichies d'esmail vert, — une autre père de patenostres de CLX perles rondes, avec les marques de XVII autres fort grosses perles. » Là, c'est « Jehan de Grain, aultre marchant joyaullier et lapidaire, demourant à Paris », qui lui livre en différentes fois : « Une paire de patenostres de cristal bleu garny d'or, — une paire de patenostres de grenatz taillés en faces, garnies d'or, et d'une grosse bordure aussi d'or et de pierreries, — trois paires de patenostres de yacintes orientalles, garnies d'or en façon de vazes, — troys autres de patenostres d'agate, garnies d'or, — deux autres paires de patenostres de lapys azuré, aussi garnys d'or, etc. » Comme il est peu probable que cette multitude de chapelets ait jamais été destinée à l'usage personnel d'un roi, qui, pour être « très chrétien », n'en était pas moins médiocrement religieux, on en peut conclure que les patenostres, à cette époque déjà lointaine, étaient usitées assez généralement comme cadeaux galants. S'il existait un doute à cet égard, bien des textes en feraient foi. On pourrait citer en première ligne la « huictiesme » des *Quinze joyes de Mariage,* où la femme prétend que son mari lui offre « patenostres de coral, de geste, ou d'ambre », comme en possèdent les « riches dames, damoiselles et bourgeoises qui sont de leur compaignie » ; ou bien encore l'amusant passage de *Pantagruel* (liv. II, chap. XXI) où Panurge, amoureux d'une « haute dame de Paris », lui offre de lui donner des patenotres en remplacement de celles qu'elle a perdues. « En aymerez-vous mieulx, lui dit-il, d'or bien esmaillé en forme de grosse sphères ; ou de beaulx lacz d'amour, ou bien toutes massifves comme groz lingotz ; ou si en voulez débène, ou de groz hiacinthes, de groz grenatz taillez, avecques les marques de fines turquoyses ; ou de beaulx topazes marquéz de fins saphiz ; ou de beaulx balayz a tout grosses marques de dyamans à vingt et huyct quarres ? Non, non, cest trop peu. Ien scay ung beau chapelet de fines esmeraugdes, marquées d'ambre gris coscoté, et a la boucle ung union persicque, groz comme une pomme d'orange : elles ne coustent que vingt et cinq mille ducatz ; ie vous en veulx faire ung présent. » Enfin mentionnons encore la pièce des *Corrivaux,* de Jean de la Taille, représentée en 1574. Nous y voyons *Euverte,* qui presse *Alizon* de le servir en une entreprise amoureuse et lui dit : « Alizon, si tu fais cela pour moy, je sçais bien où est le plus beau demiceint du monde, et la plus belle paire de patenostres que tu veis de ta vie. » L'article PATENOSTRIER montre, du reste, que les patenostres, par une adaptation assez facile à prévoir, avaient pris dans le costume une place importante.

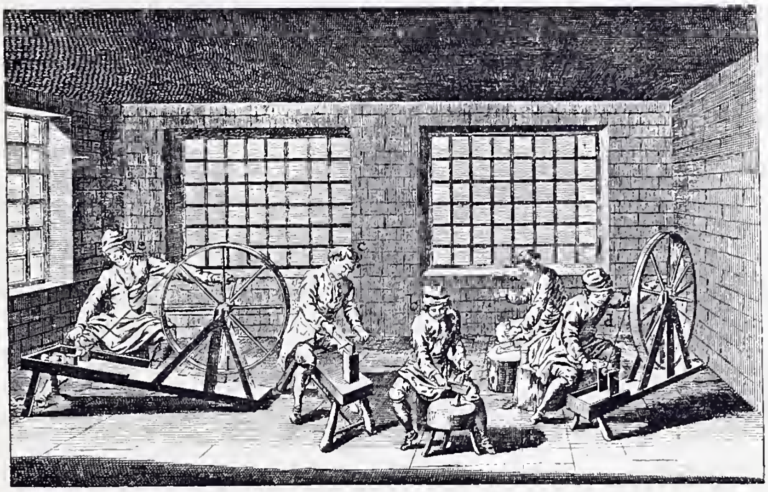


Fig. 78. — Atelier de patenostrier.
Fac-similé d'une estampe de l'*Encyclopédie.*

Patenostre, *s. m.* — A aussi désigné, dans le Lyonnais et le centre de la France, une espèce d'arrosoir de jardin et une sorte de robinet de bois composé d'un petit tuyau et d'une cheville pour le boucher. On s'en servait encore au siècle dernier pour les cuves à fouler la vendange et pour les baquets à lessive. (*Dict. de Trévoux,* au mot CHANTEPLEURE.) La *Subvention générale du vingtième sur les marchandises entrant en France* taxe les « chantepleures et patenostres » à 7 sols 6 deniers, et le *Tarif général* de 1664 fixe les droits à prélever sur ces articles à 40 sols le cent pesant.

Patenostrier, *s. m.* — Fabricant ou marchand de patenostres. L'usage des chapelets ou patenostres étant très répandu au Moyen Age, il ne faut pas s'étonner que les patenostriers aient été relativement fort nombreux. Les *Registres de la taille* de 1292 nous apprennent que les principaux d'entre eux exerçaient leur profession dans le quartier Saint-Denis. En outre, dès cette époque, leur corporation se trouvait divisée en trois Communautés distinctes : 1° les Patrenostriers d'os et de cor (corne) ; — 2° les Patrenostriers de corail et de coquille ; — 3° les Patrenostriers d'ambre et de gest (jais). (*Livre des mestiers* d'Étienne Boileau, titres XXVII, XXVIII, XXIX.) Enfin, brochant sur ces trois branches distinctes d'une même profession, venaient les « Patrenostriers, faiseurs de boucletes à soulers et de noyaux à robe, que en fait de laton, d'archal, de cuivre, d'os, de cor et d'yvoire ». (*Ibid.,* titre XLIII.)

L'intervention de cette dernière classe, qui devait, à courte échéance, et à mesure que la piété allait se ralentir, devenir la plus importante, a besoin de quelque explication. L'art du patenostrier et son privilège consistaient, en effet, bien moins à fabriquer et à vendre des chapelets, qu'à tailler, arrondir et enfiler de petites boules faites de substances fort diverses, et qui pouvaient aussi bien servir à la parure qu'à des usages pieux. Ajoutons — fait très remarquable et qui cependant n'a pas été signalé d'une façon spéciale — que la parure obtenue de la sorte continuait de porter le nom de patenôtres. C'est ainsi que dans l'*Inventaire* de la veuve de César Borgia, la douce Char-

lotte d'Albret, devenue par son mariage duchesse de Valentinois (1514), nous trouvons : « Ung carcant où il y a treize perles et quatorze patenostres d'or, estimé le tout à huit vingtz escus d'or. — Douze patenostres d'or à mectre santeurs, esmaillées de vert et rouge. — Ung gorgerin à patenostres, etc. » D'autre part, le 19 juin 1537, François Ier achetait par-devant notaire, à Dominique Rota, de Venise, « soixante patenostres de pâte, d'ambre gris et de musc ». (*Dépenses secrètes de François Ier*, dans les *Comptes des Bâtimens*, t. II, p. 235.) Qu'étaient ces patenôtres, sinon de simples grains de senteur ? Nous ne serons pas surpris, après cela, de voir Charles IX, en 1569, lorsqu'il accorda aux patenostriers le renouvellement de leurs statuts, les diviser en trois nouvelles Communautés, répondant mieux aux besoins du temps : les maîtres Patenostriers-boutonniers d'émail, verre et cristallin ; les maîtres Patenostriers en bois et en corne ; et les maîtres Patenostriers en jais, ambre et corail.

Les patenostriers de la seconde classe, bien qu'ils eussent, comme leurs collègues de la première, le droit de fabriquer des boutons, virent leurs affaires décliner, à ce point qu'ils durent s'unir aux merciers. Les patenostriers en jais, ambre et corail résistèrent mieux, mais sans que leur industrie conservât pourtant le prestige et l'importance qu'elle avait eus, aux beaux jours de la foi. « Cette Communauté étoit autrefois considérable, écrit Savary des Bruslons..., le métier a beaucoup déchu, à cause du peu de cas qu'on faisoit en France, particulièrement à Paris, depuis le milieu du XVIIe siècle, des colliers et chapelets d'ambre, de jays et de corail. Le peu de maîtres qui restoit pensa, en 1718, à se réunir aux Patenostriers-émailleurs ; moins pourtant pour se fortifier par l'union de ces Maistres qui, en 1706, avoient eux-mêmes été joints aux fayanciers, que pour terminer les longues contestations qui étaient, entre les deux corps, pour la fabrique des fausses perles. » En effet, les patenostriers en ambre, jais et corail étoient tenus, par leurs statuts, de tailler leurs produits, alors que les émailleurs les pouvaient souffler. De là, une de ces difficultés professionnelles, comme en produisaient si fréquemment les règlements étroits des anciennes corporations. Ajoutons que les faïenciers verriers refusèrent d'accéder au désir des patenostriers, et qu'un long procès suivit ce refus. Mais ce que nous tenions surtout à constater se trouve établi : à savoir que les patenostriers, dans ces deux derniers siècles, outre les patenostres qui leur valaient leur nom, fabriquaient des boucles, des boutons, des colliers, des perles fausses et une foule d'autres objets analogues, qui pouvaient trouver place dans le costume et dans l'ameublement.

Patère, *s. f.* — Terme d'antiquité. Vase employé dans les sacrifices païens. Les architectes donnent aussi ce nom à un ornement également antique, dont la forme se rapproche de la patère, vase sacré. — Chez les serruriers, la patère est une sorte de petite rosette, en bronze ou en laiton, dont on fait usage pour la décoration des ouvrages de ferronnerie, balcons, rampes d'escalier, etc. Enfin, dans son application la plus générale, ce mot désigne un ornement de cuivre doré ou de bois, dont on se sert pour soutenir et draper les rideaux, portières, tentures, etc., ou pour accrocher les vêtements. Le nom de patère a été attribué, il y a moins d'un siècle, à cet utile objet, parce que le goût régnant alors, et qui était porté vers les choses antiques, avait fait donner la forme d'une coupe à la plupart des porte-embrasses. Ce terme est donc tout récent. Au Moyen Age, les patères pour accrocher étaient désignées sous le nom de crocs. « VI croques en la chambre ès escuiers, pour pendre leur hernois. » (*Travaux exécutés au château de Cherbourg*, 1348.) Au commencement du siècle dernier, les patères se nommaient des consoles. « Quatre consolles de fer, couvertes de galon d'or, quatre gros cordons d'or, qui forment quatre nœuds avec huit grosses houppes d'or et six nœuds de galon d'or à jour, le tout servant à retrousser les rideaux autour de l'impériale. » (*Invent. du château de Versailles*, 1708.)

Pateri, *s. f.* — Locution forézienne. Pétrin, huche à pétrir le pain.

Paticerie, *s. f.* — Voir PATISSERIE.

Patience, *s. f.* — « Petit siège en forme de cul-de-lampe, placé sous la tablette mobile des stalles et servant de point d'appui, lorsque celle-ci est relevée. » (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'architecture*.) C'est aussi un petit

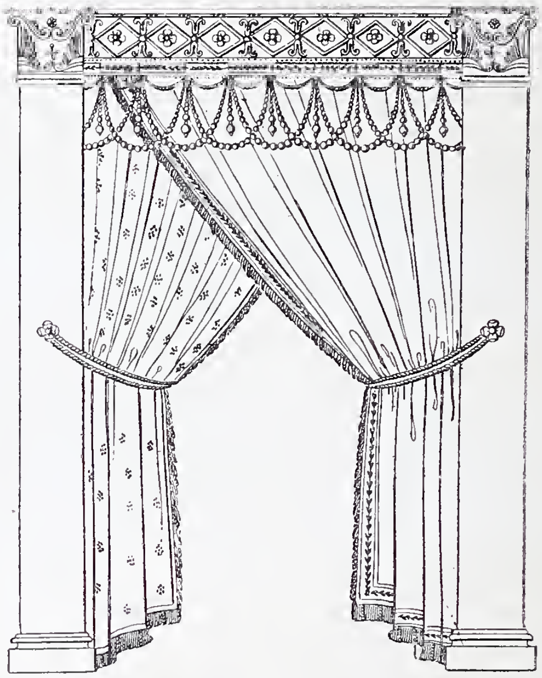


Fig. 79. — Patères soutenant des embrasses de rideaux, d'après une gravure du commencement de ce siècle.

instrument de bois qu'on emploie pour nettoyer les boutons de métal, sans souiller l'étoffe sur laquelle ces boutons sont fixés.

PATIENCE (JEU DE). — Jeu qui consiste à rassembler les pièces d'un dessin collé sur bois et découpé, représentant généralement une carte de géographie ou une estampe coloriée à plusieurs figures.

Patière, *s. f.* — Voir PASTIÈRE.

Patin, *s. m.* — Les architectes et les maçons donnent ce nom aux pierres qu'on place sous le piédestal des colonnes, ainsi qu'à des petits massifs dont on entoure les pieds des poutres et perches qu'on veut faire tenir debout, quand la nature du sol ne permet pas qu'on les y enfonce. Les charpentiers appellent aussi patin une pièce de bois sur laquelle porte le limon d'un escalier. Enfin, les ébénistes nomment encore de même la partie du piétement d'une table, qui se détache d'un pied central pour aller s'appuyer sur le sol à une certaine distance. Quand les tables de salon ou de salle à manger reposent sur un pied unique, ce pied unique, pour augmenter l'aplomb de la table, se divise généralement en trois ou quatre patins.

Patine, *s. f.* — Oxydation naturelle, qui, sous l'action du temps et de l'atmosphère, colore le bronze de façons

diverses. Le bronze puisant un de ses éléments de beauté dans les tons plus ou moins chauds de sa patine, l'industrie humaine s'est ingéniée à suppléer à l'aetion de l'atmosphère et du temps ; et à toutes les époques, les bronziers se sont efforeés d'habiller leur ouvrage d'une harmonieuse patine. Pour obtenir ee résultat, presque tous les moyens imaginables ont été mis en usage : bains oxydés, peinture, frottage au pineeau, fumigations, séjour au fond de l'oeéan, ete. Aujourd'hui, que la ehimie est deveuue une sorte de fée merveilleuse, pour laquelle le mot impossible n'existe plus, eette préoeeupation sévit plus intense que jamais. Grâee au eoneours de l'éleetrieité, on est parvenu à dérober aux Chinois et aux Japonais le prisme de leur magique palette, et on produit eouramment des patines rouges, grises, bleues, noires, etc., qui offrent eet avantage de varier à l'infini les ressourees du bronzier, mais qui, par eoutre, présentent eet ineonvénient de faire ressembler parfois le bronze à la terre euite, au porphyre, au marbre, ete. La eonfeetion des patiues est un peu le seeret de ehaque fabrieant de bronzes. Les Orientaux et les Oeeidentaux emploient des proeédés tout à fait différents et dans lesquels le tour de main et les dosages jouent un rôle prépondérant. Nous nous garderons done bien d'entrer dans des détails trop teehniques, et nous nous bornerons à des généralités.

Deux moyens sont plus eommunément usités pour revêtir les bronzes d'une patine plus ou moins ehaude et plus ou moins foneée : 1° les vernis, qui, à l'ineonvénient d'être peu durables, joignent eelui d'empâter la pièee, de laisser voir, si on les barbouille, des traees de pineeau, ou, si on les trempe, des gouttes figées daus les replis et dans les ereux ; 2° l'oxydation, qui, pénétrant le métal à uue certaine profondeur, offre une résistance infiniment plus persistante et une variété de uuances d'autant plus grande que, pouvant être usée par plaee, l'atténuation ainsi obtenue aide à faire saillir eertaines parties du modelé. Pour arriver, par l'oxydation, aux patines brunes ordinaires, on plonge les pièees eonvenablement déeapées dans un bain de sulfhydrate d'ammoniaque ; puis on les soumet, à diverses reprises, à un feu doux, en ayant soin, entre ehaque ehauffe, de les frotter de sanguine, de jaune de ehrome, ou de noir de fumée, suivant la nuanee qu'on veut leur donner. Ensuite on les passe à l'eneaustique et on les brosse avee soin. La patine verdâtre, dite « vert antique », s'obtient en mettant l'épiderme de la pièce en eontaet avee de l'aeide aeétique ou des sels ammoniaeaux. Ce sont des préparations arsenieales qui donnent la patine noire ; pour les patines rouges, on emploie le perehlorure de fer ; enfin, la patine brune, dite florentine, peut s'obtenir, soit à l'aide d'aeide pyrogallique, soit en plongeant la pièee daus un bain d'aeide sulfurique où l'on a jeté, au préalable, de la tournure de fer. Le bain ayaut produit son effet, on empâte la pièee d'oere jaune, on la soumet à un feu doux, on la nettoie, on la passe à l'eneaustique et on la frotte. Toutes ees opérations, on le eonçoit, ne valent que par la qualité du métal, par le dosage et par le tour de main.

Patisage, *s. m.* — Tissu d'origine orientale. (Voir Patissoie.)

Pâtisse, *s. f.*; **Pâtisson,** *s. m.* — Planehe de forme variable, qu'on met sur la table ou sur la huche pour pétrir la pâte. « Une patisse à faire pin, quatre patissons lons et deux petits patissons rons, estimés 1 livre. » (*Vente du sieur Angely;* bourg et paroisse d'Allou, 1777.) Nous n'avons reneontré ee terme qu'en Bretagne et dans l'Angoumois. Il paraît être spéeial à ces deux provinces.

Pâtisserie, *s. f.*; **Paticerie,** *s. f.* — Nom donné à eertaines pièees et même à des édifiees spéeiaux où, dans les aneiennes résidenees prineières, on eonfeetionnait et on euisait les pâtés. « Pour avoir redressé une luearne séant sur la maison de la patieerie et espieerie dudit ehastel... » (*Comptes de la vicomté de Rouen,* 1432.)

Patissoie, *s. f.*; **Patisage,** *s. m.* — Étoffe de soie broehée, importée de la Chine. Ce genre de tissu, au sièele dernier, fut à la mode dans l'ameublement. Le *Mercure* de juin 1775, dans une réelame eonsaerée à la demoiselle Charpentier, demeurant enelos des Quinze-Vingts, nous apprend que eette marehande avait une ample provision de « gourgourans, patisages, satins, lampas, damas », ete. Les *Annonces, affiches et avis divers* du 26 septembre 1776 mentionnent une *Vente de meubles et d'effets garnissant l'hôtel du Maine, rue Bourbon,* où l'on remarque « plusieurs pièees de Pékin, Gourgourau, Patissoye, Lampasse et autres étoffes pour meubles et robes ». Le même reeueil, à la date du 21 uovembre suivant, annonee une *Vente aux Quinze-Vingts,* où figurent « des satins, lampasses, gourgourans, patissoyes, pékin et autres soieries » ; et dans le *Journal général de France* du 15 août 1780, il est question de la *Vente, par autorité de justice,* d'un « fonds eonsidérable d'étoffes de soie des Indes, savoir : damas, satin..., foulard, musulmane, patissoyes, eirsakas, ete. » Ces exemples, qu'on pourrait multiplier, indiquent la eonsommation générale qu'on faisait alors de ees tissus.

Patisson, *s. m.* — Voir Patisse.

Patnas, *s. m. pl.*; **Patenas,** *s. m. pl.* — Nom donné, au sièele dernier, à eertaines toiles peintes des Indes, que l'on employait dans l'ameublement. On les appelait ainsi de la ville de Patna, située dans l'Hindoustan, à 450 kilomètres au nord de Caleutta, où on les avait fabriquées tout d'abord. Le 5 novembre 1782, le sieur Jenotte, tapissier, « rue de la Tisseranderie », faisait annoneer dans les journaux qu'il avait à vendre : « 3 tapis de pieds de Patenas velouté, savoir : un de 15 pieds 3 pouees, sur 18 pieds 1/2 ; un de 14 pieds quarrés et un de 15 pieds 3 pouees, sur 13 pieds 1/2 ». Le 14 novembre 1784, le *Journal général de France* mentionnait la « *Vente* d'un fonds de eommeree de toiles pour ameublement », où l'on trouve énumérés les « Baffetas, Calenkas, Patnas, Casses fines et autres toiles blanehes et imprimées ».

Patron, *s. m.* — Modèle d'après lequel travaillent nombre d'artisans, notamment les brodeurs. Les tapissiers taillent aussi et déeoupent eertaines pièees d'ameublement, d'après la forme et le eontour de patrons. Jadis ee mot avait une signifieation beaueoup plus vaste, plus étendue que de nos jours. Il s'appliquait à toutes sortes de modèles, même lorsque eeux-ei n'avaieut pas d'autre mission que d'indiquer des dimensions. « Quieouques ameine panuiers de poisons de mer à Paris, éerit Étienne Boileau dans son *Établissement du poisson de mer,* il eonvient que ehascun pannier soit de la grandeur au patron, qui est fet de par le Roy es hales de Paris ; et qui meudre le feroit du patron, il paieroit v sols de ehaseune soume, toutes les foiz qu'il en seroit repris. » Dans le langage des déeorateurs et des tapissiers de haute et basse liee, il demeura longtemps l'équivalent de ee que nous nommons aujourd'hui des Cartons. (Voir ee mot.) De nombreux doeuments empruntés au xve, au xvie et au xviie sièele, en font foi. Le premier à eiter par ordre de date, et aussi à eause de son importanee, figure dans les *Comptes de l'argenterie de la reine Isabeau de Bavière* (1400). Il est ainsi eonçu : « A Colart de Laon, paintre, demourant à Paris, pour avoir fait, sur iv grans pièees de toile, en manière de

grans tappis, les patrons à faire tappicerie, pour IV chambres, que la royne avoit ordonné estre faictes ; lesquelles ont esté de nulle value pour ce qu'ilz ne furent pas faiz à la plaisance de la dite dame, et a l'en marchandé à ceulz qui doivent faire les chambres, d'en faire des autres. » Le fragment de compte suivant, relatif à Thiébault Clément, hautelisseur, chargé d'exécuter une vie de sainte Marie-Madeleine, pour le compte de la ville de Troyes, n'est pas moins curieux : « Pour achat de vij draps de lit, pour faire le patron du IIIe [tableau] de ladicte vie et pour la poisne de la cousturière qui les a assemblés, XLij sols tournois. » Les *Comptes de Gaillon* (1497-1509), à l'article des « Parties payées pour la broderie mise et assise sur le velours vert, fait à Milan et à Tours et rendu à Gaillon », nous apprennent que ce fut « Pierre Bonté, paintre de Lyon », qui confectionna le « patron » de cette broderie, et qu'il reçut 15 sols pour sa peine. Ce document a une double importance parce qu'il atteste qu'au XV[e] et au XVI[e] siècle les tissus de grand prix fabriqués en Italie étaient souvent exécutés d'après des modèles envoyés de France. Ce fait peu connu est, en outre, confirmé par le passage suivant de l'*Hystoyre du petit Jehan de Saintré* (1459) (p. 213) : « Et quant il fut du tout délibéré à ce, il envoya à Florance ung patron de toille paint, en forme d'un saptin figuré tout blanc, où seroient visières d'or et brochées très richement, qui seroient pour leurs robbes et parmens des chevaulx, et semblablement seroient parés de fin damas, tout blanc, broché à semblables visières d'argent, pour les robbes et paremens des chevaulx des escuyers. » Parfois c'était le tapissier ou le brodeur lui-même qui exécutaient le patron. Un *Compte de Jean Micault, receveur général des finances, pour la duché de Bourgogne,* porte, au 31 décembre 1511, un payement de 15 livres à « Pierre Van Alst, varlet de chambre et tapissier du Duc », « pour ung patron de la Généalogie des rois de Portingal, lequel ma dicte Dame (la duchesse) a fait prendre de luy et l'envoyer au Seigneur Empereur en Allemaigne pour le veoir et en faire son très noble plaisir ». Les deux mentions suivantes offrent également un certain intérêt : « A Claude Badouin, paintre, pour avoir vacqué aux patrons, pour servir aux tapisseries du dit Fontainebleau, à raison de XX livres par mois. — Audict Baudouyn, paintre, pour avoir vacqué tant à la façon des patrons des tapisseries, qu'à la façon et painture d'un tableau à frais, en façon de tapisserie contre la muraille en la salle des poisles, au grand pavillon, près l'estang, à raison de XX livres par mois. » (*Comptes des Bâtimens,* 1540-1550.) Enfin, nous mentionnerons encore deux extraits prouvant que, dans la première partie du XVII[e] siècle, le mot patron avait, chez les tapissiers, conservé cette signification particulière : « A Dumée Guillaume, peintre, ordonné pour faire les patrons des tapisseries que Sa Majesté a faict faire, la somme de IIII[c] livres. — A Guyot (Laurent), peintre, ordonné pour faire les patrons des tapisseries que Sa Majesté faict faire, la somme de IIII[c] L livres, etc. » (*Comptes des châteaux royaux,* 1618.) Du reste, le rédacteur du *Dictionnaire de Trévoux,* écho fidèle des interprétations données, au XVII[e] siècle, à la plupart des mots français, écrit sous le mot PATRON : « Dans les manufactures d'étoffes d'or, d'argent, figurées, c'est le dessin fait par le peintre et rehaussé de couleurs, qui sert à monter le métier et à représenter sur l'ouvrage les différentes figures de fleurs ou d'animaux dont on veut l'embellir. »

Ajoutons que, jusqu'au siècle dernier, le mot patron a été fort souvent employé comme synonyme de plan et même de modèle. M. de Laborde cite un extrait des *Comptes des ducs de Bourgogne* (1431), relatant un payement effectué à divers artistes « pour plusieurs patrons qu'ils avoient fait faire en papier et parchemins, pour aucuns ouvraiges que Monseigneur veult et a intention de faire faire en sa chapelle de Dijon ». Une *Lettre* de l'archiduchesse Marguerite d'Autriche, en date du 1[er] juillet 1516, ordonne de payer la somme de cinquante philippes d'or « à maistre Jehan, de Bruxelles, painctre, demeurant audit Bruxelles, pour les ouvraiges et patrons cy-après déclairéz, assavoir : ung patron de sépulture de feu Monseigneur de Savoye, Monsieur nostre mary, que Dieu absoille, fait de blanc et noir sur toile ou petit pied bien nettement. — *Secundo.* Ung autre patron aussi grand que le vif, assavoir : de quinze pieds hault et quinze pieds large, aussi de blanc et noir sur toile, etc., etc. » Notre mot s'appliquait même aux modèles en relief. En 1474, le roi faisait payer « à Michau Coulombe, tailleur d'image, et Jehan Fouquet, peintre à Tours, XXII livres ; sçavoir audit Coulombe XIII livres XV sols, pour avoir taillé en pierre un petit patron, en forme de tombe, qu'il a faict du commandement du Roy et à sa pourtraitture et semblance..., et audit Fouquet, pour avoir tiré et peint sur parchemin un autre patron pour semblable cause ». Plus généreuse, l'archiduchesse Marguerite d'Autriche faisait remettre, le 21 mai 1513, à ce même Michel Colombe, par son historiographe Jean Le Maire, 200 livres, « afin de le contenter de certains patrons en terre qu'il a faicts pour l'église et le couvent de Broux ».

Enfin, patron désignait également les modèles fabriqués par les orfèvres et par les joailliers. On trouve dans les *Comptes de l'argenterie d'Anne de Bretagne,* aux années 1492-1493, un payement de 35 livres tournois versées « à maître François Robertet, secrétaire de Madame de Bourbon, pour les peines et sallaires, d'avoir fait et pourtraict plusieurs patrons de chaînes et autres bagues pour son service ». Un autre payement royal de 1470 monte à onze livres, remises « à Jehan Chenuau, Guillemin Poissonnier, orfèvres à Tours ; Lambert de Sey, orfèvre à Amboise, pour plusieurs patrons de coupes, tant d'estain, de terre, que en peinture sur papier ». En 1540, François I[er] demandait « à Michel Rochetel, paintre », d'exécuter « douze tableaux de paintures de coulleurs sur pappier, chacun de deux pieds et demy, et en chacun d'iceux » de peindre « la figure de l'un des apostres, qui sont les douze apostres de Nostre-Seigneur, et une bordure aussy de painture au pourtour de chacun tableau, pour servir de patron à l'esmailleur de Limoges, esmailleur pour le Roy, pour faire sur iceux patrons douze tableaux d'esmail ». Dans les *Dépenses faites au cloître des Célestins* (Paris, 1547) nous lisons : « Baillé à M[e] Jaspard, ymagineur, pour avoir faict un patron de terre pour mectre en cuyvre, où sont ung crucifix, les quatre Evangélistes et la Magdaleine, pour jetter l'eaue dedans le bassin, XI livres V sols tournois. » Le 31 décembre 1557, Philippe II faisait payer par Simon de Parenty, aide du garde des joyaux de Sa Majesté, la « fachon d'ung patron de certaine grande mande d'argent ». Enfin, François Ogier écrit à Balzac : « Le portrait de M[me] de Montbazon sert de patron aux princesses pour se bien coëffer. » (*Histoire amoureuse des Gaules,* t. I[er], p. 207 ; note.) Après cela, il ne faut plus s'étonner de trouver le mot patron employé pour désigner les dessins ou modèles d'après lesquels les dentellières exécutent leurs légers ouvrages ; et le nom de *table à patron* donné par les fabricants de vitraux, à une table de bois blanchi, sur laquelle ils tracent avec de la pierre noire les différentes figures des compartiments, d'après lesquels

ils doivent couper les pièces de leurs panneaux. On sait, au surplus, qu'en 1554 fut publié à Paris un recueil in-4°, intitulé : *Patrons pour brodeurs, lingières, massons, verriers et autres gens d'esperit,* contenant :

> Patrons de diverses manières,
> Inventés très subtilement,
> Duysans aux brodeurs et lingières,
> Aux orphèvres et tapissiers...

Quant aux patrons découpés ou à découper, dont nous parlions en commençant, modèles d'un usage courant et qui sont encore distribués par nos journaux de modes, il en est également fait mention dans les documents anciens; seulement, au lieu d'être en papier, ils étaient en tissu. C'est ainsi que nous lisons dans les *Comptes de l'argenterie d'Anne de Bretagne* (1492) : « A Jehan Georget, pour ung tiers damas rouge, ung tiers damas jaune et ung tiers veloux noir, acheté de luy le v septembre et livré à Guillaume Martin, brodeur du Roy, pour faire le patron d'un ciel de lict de damas jaune et rouge my parti desdictes couleurs, semé par-dessus de cordelières de veloux noir, à la devise de la dicte Dame. »

PETIT PATRON. — C'est le nom qu'on donnait, au XVIIe et au XVIIIe siècle, aux tissus brochés à petit dessin. « Pour la chambre des bains à Marly : un emmeublement de damas rouge cramoisy à petit patron, à fleurs de liz. » (*État des meubles de la Couronne,* 22 avril 1697.) « Une tapisserie composée de douze léz de damas rouge cramoisy, à petit patron. » (*Invent. du château de Versailles,* 1708, appartement de Mme de Maintenon, 1re antichambre.) « Un fauteuil de commodité de damas rouge cramoisy, à petit patron..., etc. » (*Ibid.,* chambre du duc d'Orléans.) Le contraire de « à petit patron » était à grands ramages. On appelait aussi PATRON DE HOLLANDE, du linge damassé, à petits carreaux, qui était fabriqué en Flandre, mais vendu comme provenant des Provinces-Unies.

PATRON. — Enfin, les enlumineurs donnent encore ce nom à une feuille de carte, de papier ou de métal, évidée à certains endroits, et qu'on applique sur des gravures pour les enluminer. Un grand nombre de caricatures sont coloriées au patron. Presque toutes les cartes à jouer sont faites de cette manière.

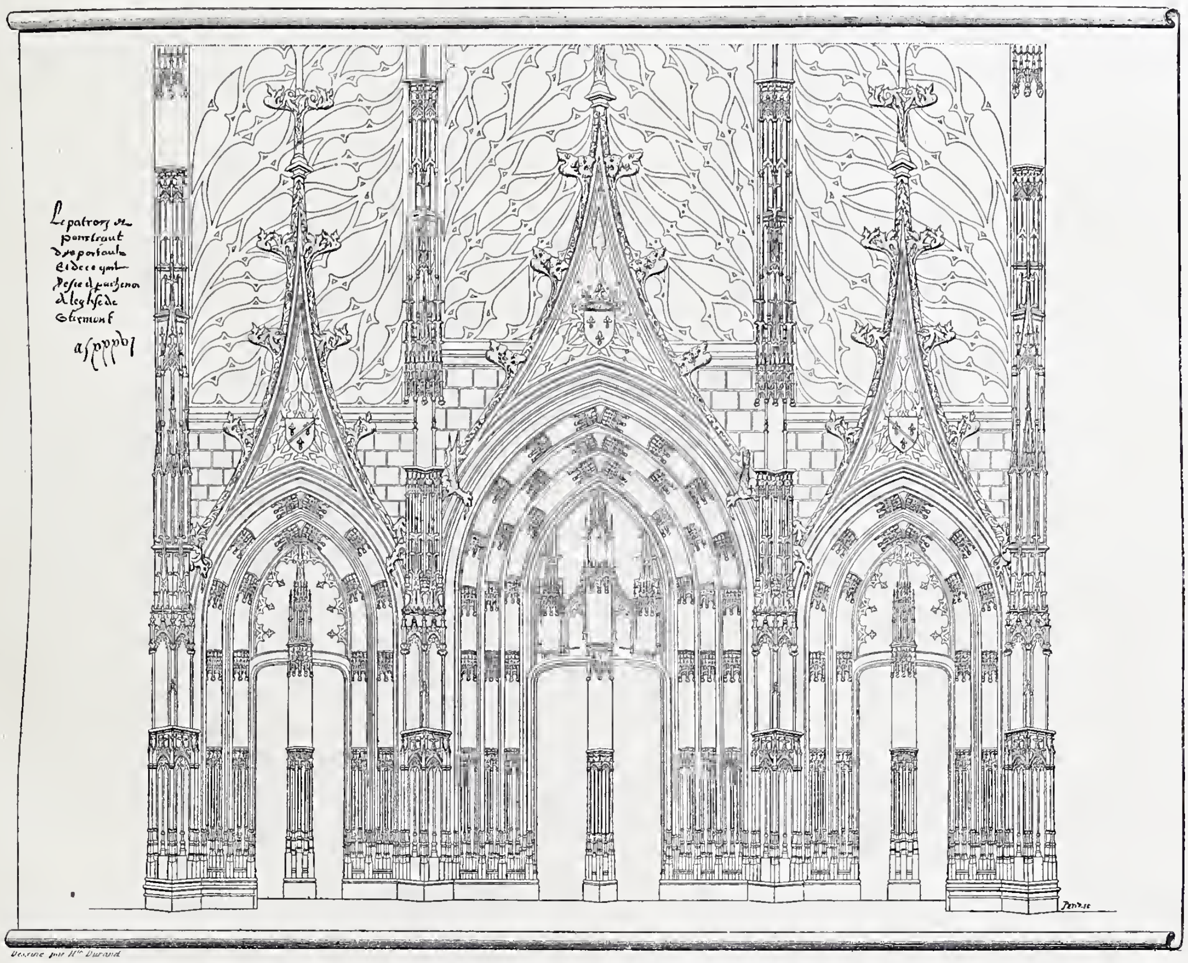


Fig. 80. — « Le patron et pourtraict des portaulx et de ce qu'il reste à parchever à l'église de Clermont. »
Fac-similé d'un dessin de l'époque.

Patronner, *v. a.* — Colorier au PATRON (voir ce mot), c'est-à-dire en appliquant sur une gravure une suite de feuilles de papier, de carte ou de métal, découpées de façon à permettre à la couleur qu'on promène au pinceau, de se fixer sur certaines places spéciales.

Patte, *s. f.* — Ce mot, dit Savary, « signifie, chez les étaliers bouchers, de petits crochets à queüe d'hironde, qu'ils cloüent en plusieurs endroits de leurs boutiques, pour y attacher, avec des allonges, la viande à mesure qu'ils la dépècent ». Indépendamment de ce sens un peu spécial, les serruriers, menuisiers, tapissiers, etc., donnent ce même nom à des morceaux de fer pointus, sorte de longs clous à la tête aplatie, qui servent à arrêter et à fixer des pan-

neaux de menuiserie, des dalles, des cadres ou parquets de glaces, des chambranles de cheminée. « Audict Benoist encore douze solz pour avoir fourni six pattes de fer, sçavoir deux pour tenir la N^tre^ Dame de bronze qui est



Fig. 81. — Pavement céramique,
Carrelage du manoir d'Ango, à Dieppe.

au-dessus de la porte de l'entrée de ladicte chapelle et les quatre aultres servans à tenir le placard faict de neuf pour l'oratoire de la Royne, cy XII sols. Plus, pour avoir fourny quarante-deux petites pattes pour tenir les lambris de la chambre du pavillon des poesles, où sont despeintes les forces d'Herculles, à raison de deux solz la pièce, cy IIII l. IIII s. » (*Comptes du château de Fontainebleau,* 1639-1642.) On fait des pattes droites, coudées, à goujon, à vis, à talon. « Tout objet est, du reste, dit à patte, quand il se termine d'un bout par une partie percée de trous, pour être fixée avec des clous ou des vis. » (Husson, *Dictionnaire de la serrurerie.*)

PATTE, PATE. — A aussi signifié le pied ou la tige d'un verre, d'une coupe. Au XIVe siècle, on écrivait pate. « Une couppe d'or à façon de roze..., et est la pate semée de grenas et de saphirez. — *Item,* ung hanap à couvescle d'argent, cizellé et est la pate et les bors dudit hanap, doré. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) « *Item,* deux petis chandeliers d'argent doré et sont les fons et pate de cristail, et le nouyau du milieu de cristail. » (*Invent. des joyaux conservés au Louvre,* 1418.) « Un vaze de jade gris verdastre, tout uny, en forme de tasse ronde, porté sur un pied et patte de mesme qualité. » (*Invent. des meubles de la Couronne,* 25 avril 1701.)

Pattin, *s. m.* — Locution savoyarde. Vase dans lequel on faisait chauffer la bouillie pour les petits enfants. On lit dans les *Noëlz et chansons,* composés en 1555 par Nicolas Martin, musicien à Saint-Jean-de-Maurienne :

> Noz le trovaron asetta sur un plot,
> Un viou bon hommoz essuyan un pattin
> Per loz pupu chaffar et tenir chault
> Quand de sa mare leysserit lu tetin.

Pau, *s. m.* — Orthographe défectueuse de POT. Cette façon d'écrire est assez fréquente au XIVe siècle. « Un pau d'argent à eau, esmaillé en semblance de moitié homme et moitié serpent. » (*Exécution du testament de Jehanne d'Évreux,* 1372.) C'est aussi le pluriel de PAL. (Voir ce mot.)

Paulme, *s. f.;* **Paume,** *s. f.* — Unité de longueur, ainsi nommée parce qu'elle mesurait à peu près la paume de la main. « A Lynard du Coquet, marquant de bos, pour XVI quesnes (chênes) à lui acceatées par ledit maistre, desquelz quesnes a esté faict le pont de la porte Saint-Fremin, qui avoient xij paumes de groisse (épaisseur) et xxiiij piés de longueur et cousterent ch[ac]ûn quesne, IX sols. » (*Comptes de la ville d'Amiens,* 1401.) « A Jehannin, le chaussetier, le XIe jour du dit moys (mai 1447), la somme de sept florins six gros pour quatre canes [et] une paulme de drap vert, etc. » (*Comptes et mémoriaux du roi René.*) « J'apperceu dadvantaige deux tables de aymant indicque, amples et espoisses de demye paulme... » (Rabelais, *Pantagruel,* liv. V, ch. XXXVII.) On disait plus généralement PALME. (Voir ce mot.)

Paulou, *s. m.* — Locution limousine. Longue cuiller en bois ou en métal, à l'usage des lessiveuses.

Paulx, *s. m. pl.;* **Paux,** *s. m. pl.* — C'est le pluriel de PAL. (Voir ce mot.) « Les Anglois, comme dessus a esté touché, avoient fermé et clos leur logis de paulx et de fosséz, au long desquels estoient les logettes de ceux qui tenoient le siège. » (*Mémoires concernant la pucelle d'Orléans,* à l'année 1426.)

Paume, *s. f.* — Voir PAULME.

Paumelle, *s. f.* — Terme de serrurier. Ferrure en fer ou en cuivre, à deux branches, formant le T. On fait aussi des paumelles en équerre simples ou doubles. Les paumelles s'emploient généralement dans les fermetures de portes et de croisées. Elles se fixent avec des vis. Celles qui sont destinées aux menuiseries extérieures sont, pour plus de sûreté et de solidité, retenues par des clous rivés. « *Item,* pour avoir ferré l'huis de la garde-robbe de Monseigneur le Cardinal du Bellay en ladicte basse-court, de deux paumelles, deux gonds, avec une serrure à ressort fournye de gasche..., XXXV sols. » (*Ouvraiges de serrurerye à Saint-Germain-en-Laye,* 1547.) « *Item,* a esté faict et livré une grosse paumelle qui sert à ung huis de fer, qui sont à la chemynée de la Royne audict chasteau. Pour ce, cy VII sols VI deniers. » (*Ibid.,* 1548.) « Plus il y a dans lad. boutique douze paumelles servants [à] atacher bauldriers, dont parties desquelles sont presque uzées et les aultres telles quelles. » (*Invent. de Jean Dorin, tanneur;* Bordeaux, 1570.) On trouve parfois l'orthographe POMELLE, mais elle est fautive. « Une porte de menuiserie... ferrée sur l'un des

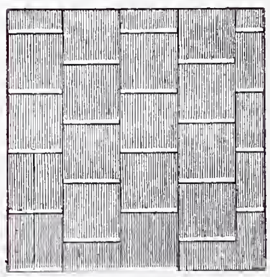


Fig. 82. — Pavement
en carreaux plats.

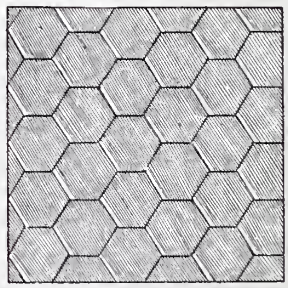


Fig. 83. — Pavement
en carreaux à six pans.

montans de deux pomelles. » (*Invent. de Mgr de Villeroy, archevêque de Lyon,* 1731.)

Paupoire, *s. f.* — Terme de verrier. Plaque de fonte sur laquelle on aplatit le cul des bouteilles noires.

Pavage, *s. m.* — Exactement, ouvrage fait avec du pavé. Par extension, action de couvrir l'aire d'une pièce ou le

sol d'une cour ou d'une rue avec des briques ou du bois. Le pavage en briques sur champ est très usité en Hollande. Le pavage en bois commence à être répandu à Paris. Le mot pavage ne désigne, toutefois, que les travaux communs. Quand on fait usage de matériaux précieux, le mot pavement semble préférable.

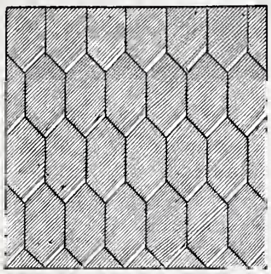


Fig. 84. — Pavement en carreaux hexagones barlongs.

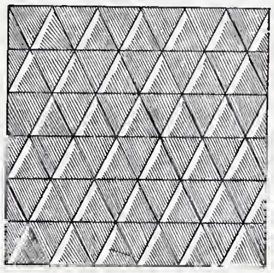


Fig. 85. — Pavement en carreaux triangulaires.

Pavé, *s. m.* — Bloc de grès ou de porphyre, de forme à peu près cubique, employé pour le pavage des rues, des cours, des avenues, etc. Paris est une des villes les plus anciennement pavées. On rapporte qu'en l'année 1185, Philippe-Auguste étant un jour à sa fenêtre (au palais de la Cité, sa résidence), des chariots qui vinrent à passer remuèrent la boue dont les rues de Paris étaient pleines, et répandirent aux environs une telle infection, que le roi manda les bourgeois de la Ville avec le prévôt, et leur ordonna de faire paver toutes les rues. Son ordre fut exécuté; ce qui rendit Paris à la fois plus sain et plus propre. « On ajoute une chose presque incroyable, écrit Le Sage, dans son *Géographe parisien* (t. Ier, p. 126), c'est qu'un financier nommé Gérard de Poissy, voyant le roi prendre une si belle résolution, contribua de sa part, pour l'ouvrage du pavé, de la somme de 11,000 marcs d'argent; exemple peu imité par ceux qui ont eu, après lui, le maniement des finances. » Il est à croire, toutefois, que ces premiers pavés étaient moins régulièrement taillés que ceux qu'on tire, de nos jours, de Fontainebleau, de Montbuisson, de Palaiseau, d'Orsay et autres localités voisines de Paris; car, pendant longtemps, dans les principales villes de France, les pavés eurent la réputation d'être incléments aux pieds des promeneurs, et les passants pouvaient s'associer aux plaintes suivantes, que nous empruntons à un recueil du XVIe siècle : *l'Adieu fait à la ville de Bloys par un seigneur catholique y estant détenu prisonnier :*

> Adieu, pavés pointus, non comme diamans,
> Ce seroit trop louer ce marche-pied infâme; —
> Mais aigus comme syrte, ennuyeux à mon âme,
> Meurtriers de mon corps, et mes pieds diffamans.

En outre, ils n'étaient pas d'une extrême propreté, car le poète d'Aceilly, mort en 1673, disait, en parlant des rues de la capitale :

> ... Que les pavés y sont nets
> Comme carreaux de cabinets.

Par extension, pavé, à partir du XVIe siècle, a été souvent employé comme synonyme de pavement. On nous en voudrait de passer ici sous silence la merveilleuse description que Rabelais (*Pantagruel,* liv. V, ch. XXXVIII) a tracée de l'incomparable pavé qui ornait le temple de la Bouteille :

> Leues ces inscriptions, iectay mes yeux à la contemplation du magnifique temple et consideroys lincredille compacteure du paué ouquel par raison ne peut être ouvraige comparé quiconques soyt ou ayt esté dessoubz le firmament, feust ce celluy du temple de Fortune en Preneste, ou temps de Sylla ou le paué des Grecz appellé Asarotum, lequel feit Sosistratus en Pergame. Car il estoyt à ouvrage tesseré en forme de petitz carreaulx, tous de pierres fines et polyes, chascune en sa couleur naturelle : lune de iaspe rouge tainct plaisamment de diuerses macules; l'aultre de ophite, l'aultre de porphyre, l'aultre de licophtalme, semé de scintilles d'or menues comme atomes; l'aultre de agathe a unde de petitz flammeaulx, confuz et sans ordre, de couleur laictée; l'aultre de chalcedoine tres chier; l'aultre de iaspe verd auecques certaines venes rouges et iaunes, et estoyent en leur assiette despartyes par ligne diagonale.

Dans un genre moins extraordinaire, citons encore les textes suivants : « Du VIIIe jour de mars, a esté payé à P. Vallence, par ordonnance de Mr de Saint-Ouen... à cause du pavé esmaillié qu'il fait pour la gallerie du jardin de Rouen, XXX sols tournois. » (*Comptes du château de Gaillon,* 1505.) « La maçonnerye et pavé de carreau du plancher du petit cabinet de Madame Marguerite, seur unique du Roy, XII livres X sols. » (*Ouvraiges de maçonnerye faicts au chasteau de Saint-Germain,* 1543.) « 4 février 1680 [au] 27 janvier 1681, à Lisce, marbrier, sur le pavé de marbre blanc et noir des deux vestibules du chasteau de Glagny, 10,100 livres. » (*Comptes des Bâtimens du roy,* col. 1327.) « Le pavé est de marbre blanc divisé par des compartimens de diverses couleurs parfaitement bien rapportées. » (Piganiol de la Force, *Description de la France,* t. II, p. 530; Hôtel des Invalides.)

Pavelle, *s. f.* — Locution picarde. Poêle à frire, poêlon.

Pavellon, *s. m.* — Voir Pavillon.

Pavement, *s. m.* — Ce mot désigna, dans le principe, et l'action de paver, et l'aire d'une pièce ou le sol d'une rue, couverts de pavés. C'est ce dernier sens qu'il faut donner au passage suivant de la *Chronique rimée* de Philippe Mouskes (t. Ier, p. 432) :

> Lors se mist Karles simplement
> A genous, sor le pavement.
> Si pria moult dévotement
> Al vrai Signor omnipotent.

De même pour cet extrait des *Comptes du château de Breteuil* (1329). « Pour reparacions de tieulle, de couverture et de pavement faites en plusieurs lieus ès mésons dudit chastel. » De même encore pour cet autre texte, emprunté à Froissart et relatif au siège de Bergerac (1442) : « Ainsi furent reboutés (repoussés) dedans leurs faubourgs ceux de Bergerac; mais ce fut à tel meschef pour eux, que le premier pont et les barrières furent gagnés par force et entrèrent les Anglois dedans avec eux. Et là, sur le pavement, eut main chevaliers et écuyers morts et blessés. » (*Chroniques,* t. II, p. 189.)

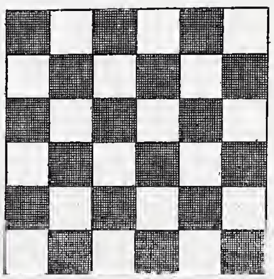


Fig. 86. — Pavement en échiquier.

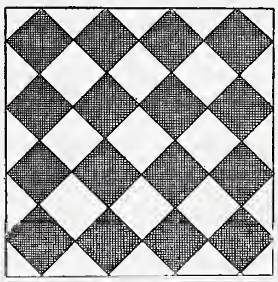


Fig. 87. — Pavement en losange.

Dès cette époque, toutefois, pavement avait pris une signification spéciale, et servait surtout à désigner les pavages soignés et faits avec des matériaux de prix. Les

Archives du Nord possèdent (série B, n° 1845) un mandement de Philippe de Bourgogne, daté de 1387, ordonnant « de faire délivrer les carreaux qu'il a marchandés en présence de Jean le Cambier et Melchior Broederlain, varlets de chambre du Duc, à messire Pierre Casier, prestre, lequel a été retenu, pour faire et ouvrer de paintures sur pavements, tant pour et en nostre chastel de Hesdin, comme ailleurs où il nous plairoit ». On relève dans les *Comptes des Bastimens* (1548-1550) le payement de 418 livres 18 sols 1 denier tournois, pour l'exécution du « pavement de pierre de liaiz de Nostre-Dame-des-Champs lez Paris, faict en façon de carreaulx carréz assis en façon de losanges aux deux galeries du rez-de-chaussée soubz partie de la salle du bal ». C'est encore le sens qu'on donne aujourd'hui à ce substantif. Les beaux pavements jouant un rôle considérable dans le bon aspect des pièces, on s'est préoccupé d'en varier le dessin, de façon à les bien approprier à la destination des localités auxquelles ils sont destinés. Nous avons parlé, à l'article CARRELAGE (t. Ier, col. 584), des combinaisons particulièrement ingénieuses, inventées par le père Sébastien Truchet, religieux carme de la province de Toulouse. Un grand nombre d'autres dispositions furent également imaginées par des architectes, par des fabricants de carrelages céramiques, et par des marbriers pour atteindre ce même but. Les plus usitées d'entre ces dispositions sont pour la céramique : 1° les *briques de plat en liaison ;* 2° les *briques de plat en épi ;* 3° les *grands carreaux carrés ;* 4° les *carreaux à six pans ;* 5° les *carreaux triangulaires ;* 6° les *carreaux octogones ;* 7° les *carreaux hexagones barlongs ;* 8° les *carreaux à bâtons rompus ;* 9° les *carreaux mi-partis.* Dans les pavements en pierre ou en marbre, on emploie surtout : 1° les *compartiments en échiquier ;* 2° les *compartiments en tosanges ;* 3° les *compartiments croisés ;* 4° en *pointes de diamants ;* 5° en *losange tranché ;* 6° en *hexagone étoilé ;* 7° en *dé sans fond ;* 8° en *dé avec fond ;* 9° en *étoiles confuses ;* 10° en *entrelacs ronds ;* 11° en *ronds à bordure ;* 12° en *octogones et carrés.* Nos figures reproduisent un certain nombre de ces combinaisons. Nous avons cru bien faire en donnant également une vignette de Bénard, représentant des carreleurs en train d'effectuer le pavement d'une pièce en carreaux à six pans. (Voir fig. 100.)

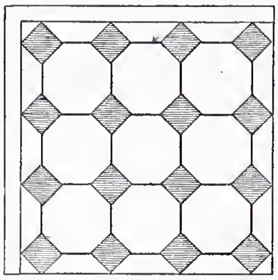


Fig. 88. — Pavement en carreaux octogones.

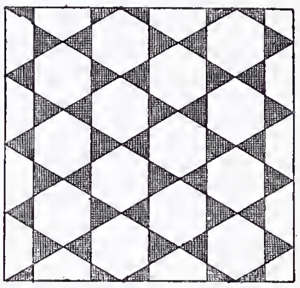


Fig. 89. — Pavement en hexagone étoilé.

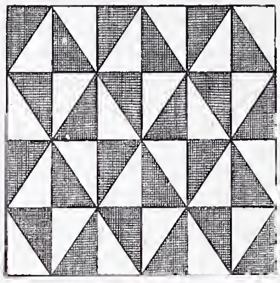


Fig. 90. — Pavement en losange tranché.

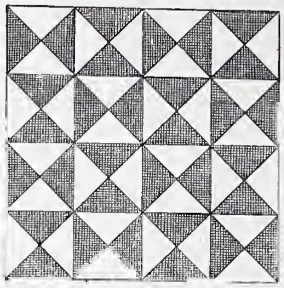


Fig. 91. — Pavement en pointe de diamant.

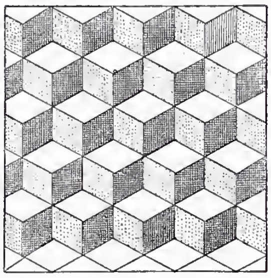


Fig. 92. — Pavement en dé sans fond.

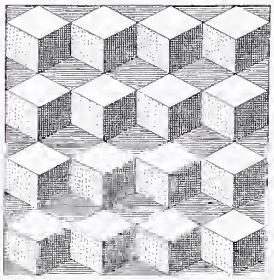


Fig. 93. — Pavement en dé avec fond.

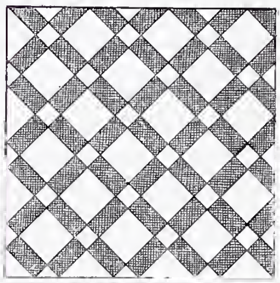


Fig. 94. — Pavement croisé.

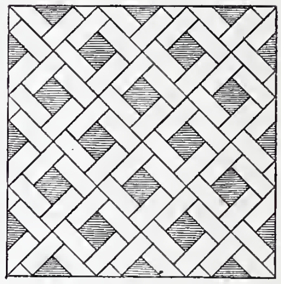


Fig. 95. — Pavement à bâtons rompus.

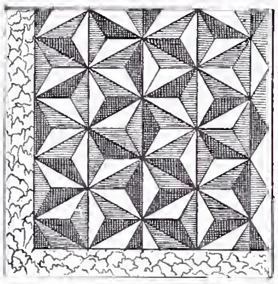


Fig. 96. — Pavement d'étoiles confuses.

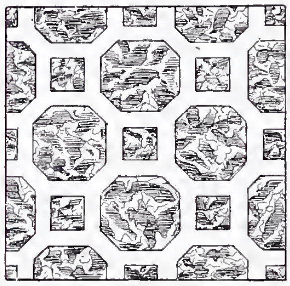


Fig. 97. — Pavement d'octogones et carrés.



Fig. 98. — Pavement de ronds à bordure.

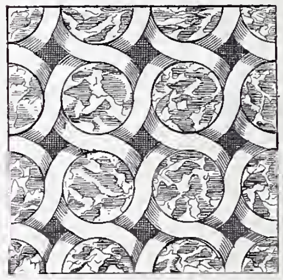


Fig. 99. — Pavement d'entrelacs ronds.

PAVEMENT. — Par extension, on a encore, au XVIe siècle, donné ce nom aux tapis et aux étoffes que l'on étendait sur le pavé. « Si le mena en la chambre du Conseil, qui toute estoit tendue de satin rouge broché de feuillage d'or, le ciel de mesme et le pavement. » (Le *Roman de Jehan de Paris,* p. 102.) « Le hault de ladicte salle foncé



Bourotte del. Maison Quantin, imp.-éd.

PAVILLONS ET TENTES

D'APRÈS UNE MINIATURE REPRÉSENTANT L'HISTOIRE DE JUDITH,

Conservée à la Bibliothèque Royale de Belgique.

de veloux cramoisi violet..., et le bas et pavement de la dicte salle de fins tapis velus.» (*Ordre observé aux obsèques de François Ier*, 1547.)

Paver, *v. a.* — C'est couvrir avec des pavés le sol d'une cour, d'une rue ou d'un passage. Par extension, c'est couvrir l'aire d'une chambre, d'un couloir, d'une salle avec des pierres, des carreaux ou des plaques de marbre.

> Sépultures leur pavent leur cloistre et leur église,
> De mainte bele tumbe polie, blanche et bise.

Ainsi s'exprime Jean de Meung, et l'auteur des *Cent Nouvelles* écrit : « Il respondit qu'il estoit plus aise que ceulx qui ont leurs belles chambres verrées, nattées et pavées. » Ce dernier texte nous montre qu'au XVe siècle les chambres pavées, que nous tenons aujourd'hui en si mince estime, étaient jugées particulièrement confortables. Deux siècles plus tôt, chambre ou salle pavée était synonyme de chambre ou salle de parade, et Philippe Mouskes pouvait dire dans sa *Chronique rimée* (t. Ier, p. 140) :

> A une nuit que cele église
> Devoit lendemain, par devise,
> Iestre bénéie et sacrée,
> Li rois en sa cambre pavée
> Se gisoit...

De même, nous lisons dans le *Roman du Chevalier au cygne* (t. Ier, p. 112) :

> Ly chevaliers au chine conquesta à l'espée
> La tierre de Buillon et toute la contrée,
> Et la noble moullier, qui dame en fu clamée.
> Les noces en fist-on en la sale pavée,
> Moult fut grande la joie deschy à la viesprée.

Enfin, toujours par extension, paver finit par s'appliquer aux étoffes, tapisseries, velours, etc., qu'on étendait par terre. « Tout le chœur [fut] pavé et couvert de drap noir. » (*Ordre observé aux obsèques du roi François Ier*, dans le *Cérémonial de Godefroy*, p. 299.) « Et premièrement, tout le devant du grand autel iusques à la marche prochaine, sur laquelle se mect le seau [à] l'eaüe beneiste, feut couvert et pavé de veloux cramoisi. » (*Ordre observé au sacre et couronnement du roy Henri II, ibid.*, 313.)

Paveur, *s. m.* — Artisan dont le métier est de paver les rues, cours et allées des maisons. (Voir PAVAGE et PAVEMENT.)

Pavillon, *s. m.*; **Paveillon**, *s. m.*; **Pavellon**, *s. m.* — Les premières mentions qu'on rencontre de pavillon donnent à ce mot la signification d'une grande tente carrée, différant par sa forme du tref, qui est une tente ronde. Dès le XIIIe siècle, cette expression était d'un usage courant, et Philippe Mouskes, dans sa *Chronique rimée* (t. Ier, p. 505), nous donne la description du pavillon qu'Haroun, roi de Perse, envoya, en 807, à Charlemagne :

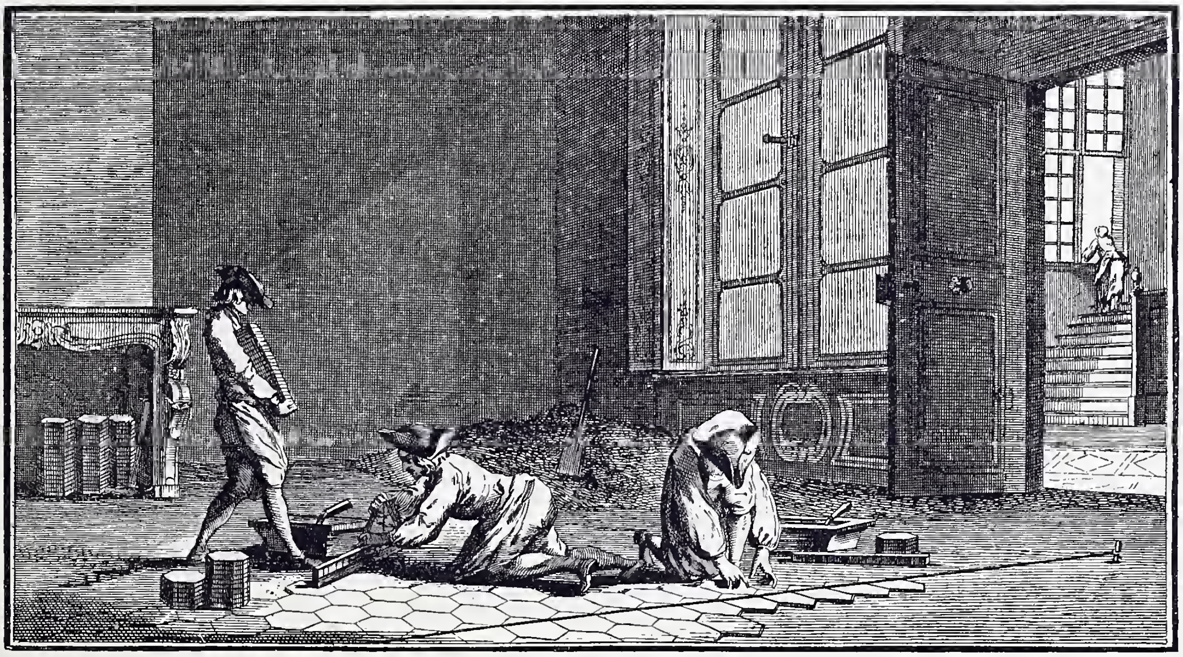


Fig. 100. — Carreleurs posant le pavement d'une chambre (XVIIIe siècle), d'après une gravure de Bénard.

> Dont avint que li rois de Pierse,
> Ki mainte ricoise ot diverse,
> Li envoia I pavellon
> Qu'ainc puis si rice ne vit-on;
> Et, se vérité vous disoie,
> De toutes coulors fut de soie.
> Et si li tramist, com amis,
> Cendaus et pales et samis
> Et moult rices aornemens,
> Bausmes et autres ongnemens.

La *Chronique de Saint-Denis*, parlant de ce même pavillon, dit qu'il était de « merveilleuse grandour et de très grant biauté ». Depuis cette lointaine époque jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, ce terme ne cessa pas d'être en usage, dans le sens que nous lui découvrons dès le principe. On lit dans *li Roumans de Berte aus grans piés :*

> En la bele forest, mentir ne vous en quier
> Ont demené grant joie chiès Symon le voier;
> Assez i firent tentes et paveillons drecier.

« Mon lit, écrit le sire de Joinville, estoit fait en mon paveillon, en tel manière que nul ne pooit entrer ens, que il me veist gésir en mon lit; et ce fesoie-je pour oster toutes mescréances de femmes. » (*Mém. relat. à l'hist. de France,* t. II, p. 331.) De son côté, Froissart, racontant

la bataille qui eut lieu sous les murs d'Aubecroche (1345), écrit (*Chroniques,* t. II, p. 216) : « Ainsi vinrent les Anglois frappant en cet ost, pourvus et avisés de ce qu'ils devoient faire... Puis commencèrent à couper et à découper tentes,

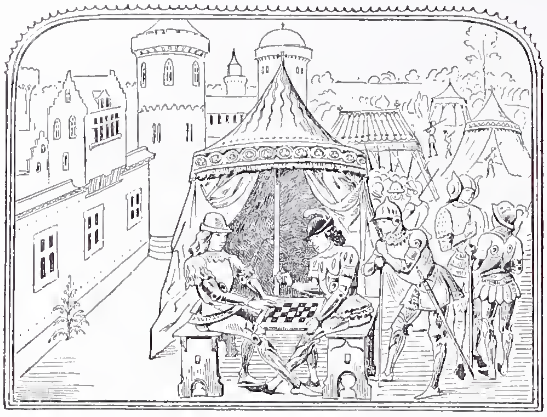


Fig. 101. — Pavillons et tentes de guerre, d'après une miniature du manuscrit 9392. Bibliothèque royale de Belgique.

trefz et pavillons, et renverser l'un sur l'autre et abattre, occire et méhaigner gens et mettre en grand meschef... Fut le comte de Lille pris dans son pavillon et moult durement navré, et le comte de Pierregord aussi dedans le sien... » Après son récit de la fameuse bataille de Rosebecque (1382), le même chroniqueur dit encore (t. VIII, p. 353) : « Quand le roi de France fut retraiz en son logis et en ot tendu son pavillon de vermeil cendal, moult noble et moult riche, et il fut désarmé, ses oncles et plusieurs barons de France le vinrent voir et conjouir, ce fut raison. » Enfin, nous lisons dans les *Mémoires de Robert de la Marck,* plus connu sous le nom de maréchal de Fleuranges : « Et feurent ainsi le jeune advantureux et le sieur de Jamets, son frère, avecques les lansquenets, trois jours et trois nuicts ainsy couchés en bataille, sans avoir ni tente, ni pavillon par-dessus eux. » Ces derniers exemples suffisent à montrer ce qu'étaient les pavillons dont on faisait usage en campagne. Une remarque, toutefois, reste encore à faire. Comme ces vastes tentes étaient le plus souvent surmontées d'une petite oriflamme, aux armes du personnage généralement considérable qui y était logé, le nom passa de la tente à l'oriflamme, et de là est venu le nom de pavillon, donné aux drapeaux qui flottent au sommet des mâts.

Mais les pavillons ne servaient pas seulement à la guerre. On en dressait aussi pour les entrevues princières, les négociations solennelles. « Adont par conseil fut traitié la paix du Régent et du Roy de Navarre, et fut tendu un paveillon entre la maison Saint Anthoine et le bois de Vinciennes. Là s'assemblèrent les II parties et fut la paix confermée et la promistrent les II princes à tenir par sérement. » (*Chronique normande du* XIVe *siècle,* à l'année 1358.) Les grands seigneurs, quand ils voyageaient, se défiant de l'hospitalité qu'ils pouvaient trouver dans les villages, en emportaient avec eux, qu'ils faisaient dresser le soir dans les prairies ou dans les bocages qu'ils traversaient. Lorsqu'en 1435 le duc de Bourgogne vint à Paris, il était suivi de vingt charrettes chargées de chair et de poisson salé, de fromages, de vins, et « aussi il avoit foison de pavillons pour loger aux champs ». (*Journal d'un bourgeois sous le règne de Charles VI,* p. 161.) On n'a pas perdu le souvenir du merveilleux pavillon dans lequel François Ier festoya Henri VIII, au Camp du drap d'or, et lorsque Henri II fit, en 1551, son Entrée solennelle à Rouen, on installa, pour recevoir le roi, « quatre riches et spacieux pavillons... magnificquement dressés au milieu d'icelle plaine, chascun desquelz estoit couvert par le dehors de singulièrement belle tapisserie, ouvrée d'anticques et estranges histoires ».

Mais c'est surtout dans les tournois, combats singuliers et pas d'armes, si fort en honneur au XIVe et au XVe siècle, que les pavillons jouaient un rôle considérable. Tout d'abord, et pour se conformer aux traditions, le champion et ceux qui soutenaient sa cause faisaient tendre leurs pavillons en un endroit pittoresque et découvert ; puis, devant ces pavillons, on suspendait des écus portant leurs armoiries, que devaient venir frapper ceux qui relevaient le défi et acceptaient la rencontre. « Là feit tendre en belle plaine son pavillon, qui fut grand, bel et riche. Et aussi ses compaignons feirent [à] costé le sien tendre les leurs, chascun à part soy. Devant les trois pavillons, un peu loignet, avoit un grand orme. A trois branches de cest arbre, avoit pendu à chacune deux escus, l'un de paix, l'autre de guerre. » (*Mém. de Jean le Maingre, dit Boucicaut, maréchal de France.*) Une fois les défis acceptés et les délais passés, on se rendait au champ clos, où devait avoir lieu le combat ; et dans ce champ clos, à chaque extrémité de la lice, étaient dressés deux pavillons où les combattants s'armaient, et où ils se retiraient après chaque passe d'armes, et d'où ils sortaient ensuite au signal qui leur était donné pour se mesurer avec leur adversaire. Antoine de la Sale écrit dans son amusante *Hystoyre du petit Jehan de Saintré* (1459) : « Et quant tous deux furent hors de leurs pavillons, et leurs pavillons mis hors des lices, lors par le commandement du roy, le mareschal, au meillieu des lices, commença à haulte voix crier : Laissez les aller. » Ces pavillons étaient souvent d'une richesse invraisemblable. Olivier de la Marche, dans son récit des « armes emprises (en 1446) par le seigneur de Ternant et Galiot de Baltasin », raconte que le pavillon du sieur de Ternant était « de drap de damas noir et bleu, et sur le capital ses armes et son timbre, brodé moult richement et à l'entour des gouttières estoit escript en grosse lettre d'or en brodure, un souhait tel : JE SOUHAICTE QU'AVOIR PUISSE DE MES DÉSIRS ASSOUVISSANCE, ET JAMAIS AUTRE BIEN N'EUSSE. » Et le chroniqueur ajoute : « Noblement fut de son costé paré de bannières et pennons et pareillement fut le pavillon de Galiot tendu de soye. » A quelques pages de là, racontant « comment messire Iacques de Lalain et messire Iehan de Bonniface firent armes à pied et à cheval devant le duc de Bourgogne, à Gand », O. de la Marche nous apprend que le pavillon où le seigneur de Bonniface, « après sa présentation faicte, se retrait pour soy armer », était couvert « de soye blanche et verde, et par-dessus avoit un blason des armes du chevalier, timbré d'une dame tenant un dard en sa main, et par-dessus avoit en escrit : QUI A BELLE DAME GARDE LA BIEN ». Ajoutons que ces beaux pavillons, si riches et si magnifiquement parés, ne servaient pas seulement dans les entrevues et pas d'armes. Ils avaient aussi leur place marquée dans les cérémonies funèbres. « Et estoit le corps sur une litière moult notablement, par-dessus laquelle avoit un pavillon de drap d'or et un champ vermeil d'azur semé de fleurs de lys d'or », écrit Monstrelet (liv. Ier, ch. CCLXXVII) dans son récit des funérailles de Charles VI ; et par le « loyal serviteur », auteur de la *Joyeuse et plaisante histoire du chevalier sans peur et sans reproche,* nous savons que Bayard, recueilli à ses derniers moments par ceux-là mêmes qu'il avait combattus,

« luy feut tendu un beau pavillon et un lict de camp, sur quoi il feut couché ».

Tous les pavillons que nous venons de passer en revue étaient dressés en plein air, et, malgré leur somptuosité, soumis aux intempéries du ciel. Nous allons maintenant nous occuper des pavillons qu'on installait à l'intérieur des appartements. Les habitudes vagabondes de l'époque avaient permis aux belles dames, aussi bien qu'aux nobles seigneurs, d'apprécier largement les avantages que présentaient ces confortables réduits, faits de tissus magnifiques, bien clos et qui abritaient les dormeurs de toutes parts. Aussi les introduisit-on d'autant plus volontiers dans les demeures féodales, que celles-ci se composaient alors de pièces énormes, fort mal défendues contre le froid, le vent, l'humidité et les brusques changements de température. On dressa donc des pavillons au milieu des chambres, comme on en dressait en plein champ, et l'on s'en trouva bien. C'est ce qu'expliquait clairement, au siècle dernier, un auteur qui s'est occupé de l'ameublement. Sobry, dans son *Architecture* (p. 181), s'exprime ainsi : « On couvre le lit d'un dais, on l'entoure de rideaux comme un pavillon, quoiqu'il soit disposé dans une chambre, parce qu'il est pour reposer, pour se retirer de toute assemblée, pour se soustraire à tout bruit. » Ce passage nous a paru d'autant plus curieux à consigner ici, qu'au temps de Sobry, les nécessités qui avaient si bien justifié l'installation des pavillons au Moyen Age n'existaient plus.

Le premier texte que nous ayons rencontré où il est parlé avec détail de ces sortes de pavillons intérieurs remonte à l'année 1342. Il est compris dans le *Compte particulier d'Édouard Tadelin, mercier de Philippe de Valois,* document, dans l'espèce, d'autant plus précieux qu'il nous donne la nomenclature complète des étoffes entrant dans la confection des deux pavillons qui servaient ordinairement au roi et à la reine :

Parties prinses par Jehan du Figuier, ouvrier de madite Dame, pour faire un paveillon, que Madame li a commandé à faire pour le Roy.

Premièrement, IIII pièces de zetonnin azuré, baillé audit Jehan du Figuier, pour faire le ciel dudit paveillon, XXIIIJ livres la pièce, IIIJ^{xx} XVJ livres. — Pour IIIJ aunes et demie de fin veluyau rayé, cremasin, pour couvrir les bastons dudit paveillon, VIJ livres l'aune, XXXJ livres X sols. — Et Madame bailla audit Jehan du Figuier les tafetas, pour faire les courtines dudit paveillon que elle avoit par devers li en garnison. Somme pour ledit pavillon, VJ^{xx} VIJ livres X sols. *Item,* par Jehan du Figuier, pour plusieurs parties de mercerie que nous rendons audit Edoart et les reprenons sus le compte dudit Jehan, en ce terme, IIJ^{c} LIII livres X sols.
Somme par soy.
Somme toute pour ledit Jehan, IIIJ^{c} IIIJ^{xx} J livres.

Parties prinses par Perrin de Paroy, broudeur et garde des garnisons de ma dicte Dame, pour faire un autre paveillon en guise de chambre, à tendre sus le lit de ma dicte Dame.

Premièrement, IIIJ pièces de zetonnin, pour faire le ciel dudit paveillon et l'entretail des gouttières, XXX livres la pièce, VJ^{xx} livres. — Pour IIJ pièces de camoquoys d'outremer, l'un jaune, à faire l'entretail des goutières avec le zetonnin dessus dit, et l'autre pièce, ardant, pour faire bordeure aux armes de ma dicte Dame aus dictes goutières et pour couvrir les bastons, et l'autre pièce pour faire une petite goutière estroite dehors le paveillon, XXX livres la pièce, IIIJ^{xx} X livres. — Pour V pièces de tartarin ardant large, pour faire les encourtinemens d'entour ledit paveillon, et pour housser le ciel par dessus XXIIIJ livres, la pièce valent VJ^{xx} livres. — Pour demie livre de soye vert, pour faire ruban appartenant audit paveillon, LXV sols. — Pour VI botes d'or de Luques, pour faire ledit ruban, C sols. — Pour livre et demie de chief de soye, pour faire cordes à tendre ledit paveillon, VI livres.
Somme pour ledit paveillon, IIJ^{c} XLIIIJ livres V sols.

Une fois que les avantages du pavillon furent bien constatés, l'usage s'en généralisa et ils prirent une place importante dans les garde-meubles. L'*Inventaire de Charles V* (1380) leur consacre un chapitre entier, qui n'énumère pas moins de trente-quatre pavillons différents, embrassant à peu près toutes les étoffes et toutes les nuances alors en usage dans l'ameublement. On en trouve en velours vermeil, en tartaire vert, en satanin vermeil, en cendal vermeil à étoiles, en soierie blanche, en tartaire changeant rouge et vert, en « samit d'estive avec lambeaulx de marramas », en « toille clerette », en « toille grosse », etc. Un certain nombre de ces tissus étaient splendidement ornés. Il y en avait d' « ouvrés de broderies à roulleaux d'or et estoille d'argent » ; d'autres étaient « de broderie de France à quatre Évangélistes ». On en remarque « de bordés à fleurs de lys » ou encore « royés au travers et bordés de tartaire vert » et « orfroisiés d'orfrois d'or ». Etc., etc. Ce qui nous intéresse au moins autant, c'est d'apprendre que, dès cette époque, les pavillons ne servaient pas uniquement à protéger le lit royal, mais aussi à abriter la personne du monarque, dans une foule de circonstances, où les courants d'air étaient à redouter. Ainsi, à côté des « pavillons à mectre sur le lit du Roy quant il est couché », nous trouvons « troys paveillons rons à pignier ; c'est assavoir un blanc, un rouge et un vert », et « troys paveillons de toille grosse à baigner le Roy ». On en peut conclure que, quand Charles V se baignait ou se faisait coiffer, il s'abritait sous un pavillon. La précaution était bonne.

Au XVe et au XVIe siècle, on continua de se servir de pavillons pour les lits, et aussi pour nombre d'autres usages. Quand une grande dame était sur le point d'accoucher, on se hâtait d'en faire confectionner non seulement pour abri-



Fig. 102. — Baignoire couverte d'un pavillon, d'après une miniature du manuscrit 3516. Bibliothèque de l'Arsenal.

ter le lit « de la gésine », mais encore le bassin dans lequel le nouveau-né était lavé, le berceau qui devait le recevoir et les fonts où le baptême lui était administré. A la veille des couches de sa belle-fille, la comtesse de Rethel, nous voyons la duchesse de Bourgogne, Marguerite de

Flandre, accourir à Paris et commander à Jacques Dourdin, « marchand tappicier », des pavillons « de cendail vermeil » pour chacun de ces divers usages (janvier 1403). Un *Compte de Simon Longin, receveur général des finances de Philippe le Beau* (1501), nous fournit le détail des dépenses faites à l'occasion de la naissance de celui qui devait être Charles-Quint, et nous relevons, parmi les livraisons effectuées par Pierre de Warenghien, valet de chambre et tapissier de l'archiduc, « un pavillon [à mectre] dessus les fons, une pome et un chercle servans sur ledit pavillon. » L'*Inventaire de Marguerite d'Autriche* (1524) mentionne: «Ung pavillon qui se part en deux, de toille blanche, à six bandes ouvrées de soie de diverses couleurs, les fantes bordées de mesme », destiné, selon toute vraisemblance, à abriter la princesse lorsqu'elle se baignait. Quant à l'*Inventaire de Catherine de Médicis* (1589), il présente une adaptation encore plus curieuse. On y remarque quatre pavillons enveloppant la « chaize d'affaires » de la princesse. Ces meubles singuliers sont catalogués comme suit : « Ung pavillon de damas noir pour couvrir une chaize d'affaires. — Ung pavillon de peluche blanche et veloux vert, doublé de taffetas blanc, pour couvrir une chaize d'affaires. — Un pavillon de taffetas blanc, pour couvrir une chaize d'affaires, avec le chapiteau. — Ung autre pavillon de taffetas vert, pour couvrir une chaize d'affaires. » On voit que, suivant son humeur et sa fantaisie, la reine régente pouvait varier ses couleurs. Ajoutons que cette adaptation du pavillon à la chaise percée ne paraît pas avoir trouvé beaucoup d'imitateurs. Par contre, on continua, jusqu'à la fin du XVIIe siècle, de faire usage de ces tentures pour les bains, et nous relevons dans l'*Inventaire du mobilier de Marly,* dressé en 1708, la description de : « Deux pavillons pour les deux baignoires, composéz chacun de 18 léz de bazin blanc rayé, en trois parties, dont une de 8 léz, et les deux autres de 5 léz chacune, sur 20 pieds et demi de hault, garnis de grande dentelle d'Angleterre, toute plissée par le hault, de moyenne par le bas et de petitte par les costéz, avec une pomme en hault, garnie de moyenne et petitte dentelle. »

Revenant maintenant aux pavillons de lit, nous signalerons les transformations que leur fit subir le roi René, en adoptant, dans certaines de ses résidences, les « paveillons à faczon d'un espervier à pescher le poisson ». (*Invent. du château de Chanzé,* 1471.) Nous avons dit, d'autre part, en quoi consistait cette innovation. (Voir t. II, col. 502.) Nous noterons encore au passage « le pavillon de taffetas roge, garny de franges d'or, d'argent, aussi d'une pomme de bois doré », sous lequel reposait Louise de Savoie (1483) ; le « pavillon de toille, clère comme crappe (sans doute crêpe), fraingé à l'entour de soie rouge et fil d'or », qui garantissait Marguerite d'Autriche des moustiques (1524), et le « pavillon de toille d'Ollande en deuz pièces, garny de grandes bandes de soye cramoysie, à deux endroictz », qui ornait le lit du prince de Condé (1588), etc. Le XVIe siècle, à la fin duquel nous voilà parvenu, devait porter un rude coup à ces pavillons, par l'adoption du lit à colonnes, dont l'usage se généralisa à partir de 1550. Cependant l'*Inventaire de Gabrielle d'Estrées* (1599) est encore très fourni en tentures de cette sorte. Nous remarquons dans ce document des pavillons de damas cramoisi, « chamarrés sur les coustures d'un large passement d'or et d'argent ». D'autres sont « de taffetas incarnadin, frangé de soye et d'argent » ; d'autres, « de tafetas de la Chine où il y a toutes sortes d'oyseaulx et d'animaux représentéz ». Il en est de « gaze blanche rayée de soye bleue et orangée ». Plusieurs sont « de tafetas blanc à broderie d'or et d'argent, semée d'oyseaulx, bestions, fleurs et autres grotesques », etc. Enfin, un certain nombre de ces pavillons sont qualifiés : « qui se pend au plancher », pour marquer que leurs tentures ne pouvaient s'utiliser avec les lits à colonnes. Au XVIIe siècle, les pavillons de lits commencent à se faire très rares. On en rencontre toutefois dans l'*Inventaire du château de Turenne* (1615) et dans les différents *États des meubles de la Couronne* (ceux-ci n'en énumèrent pas moins de cinquante-six en étoffes plus ou moins riches : damas, serge d'Aumale, serge de Mouy, taffetas, indienne, mousseline, etc.) ; mais ce sont, pour la plupart, des tentures anciennes dont on ne se servait déjà plus ; et quand Molière, à l'acte II, scène Ire, de l'*Avare,* parle d'un « pavillon à queue de bonne serge d'Aumale rose sèche, avec le mollet et les franges de soie », tout le monde comprend qu'il s'agit d'un meuble hors d'usage. Cependant, détail curieux, notre grand comique possédait, à son décès (1673), « un petit lit de repos avec... pavillon de toile indienne avec frange de soie ». Peut-être même mourut-il sur ce lit.

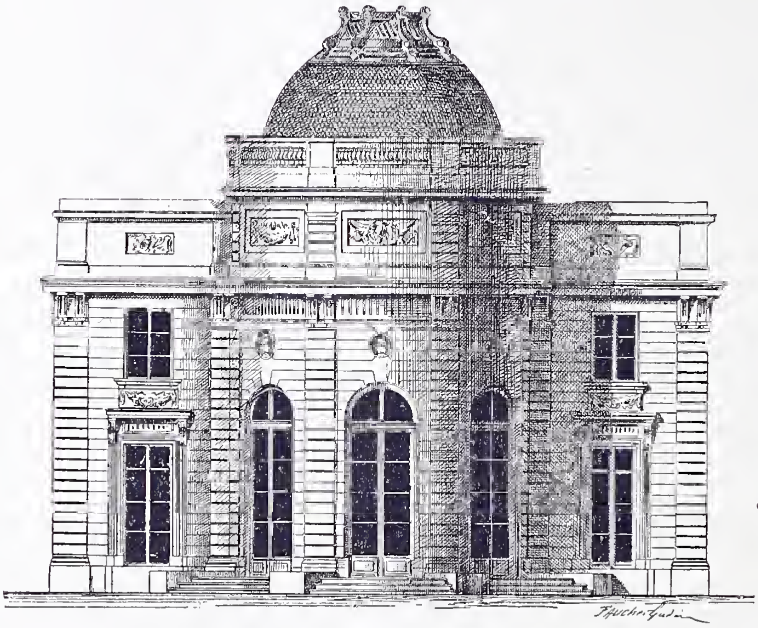


Fig. 103. — Pavillon de Bagatelle, au bois de Boulogne.

Dans les habitations aristocratiques, ces pavillons démodés étaient relégués dans les chambres de domestiques. A ce propos, Tallemant, en ses *Historiettes* (t. II, p. 329), raconte une anecdote bien amusante que nous demandons la permission de transcrire ici : « Comme la marquise de Sablé et la comtesse de Maure logeoient ensemble à la place Royale, écrit-il, elles étoient quelquefois trois mois sans se voir, et elles se visitoient par écrit, comme nous venons de le dire. Le moindre rhume rompoit tout commerce. La comtesse avoit la migraine et quelque fluxion, il y avoit quinze jours, et la marquise croyoit être enrhumée. L'abbé de La Victoire se mit en tête de faire une farce à la marquise : « Il est fâcheux, lui dit-il, que vous ne puissiez sortir de votre chambre, car votre amie auroit grand besoin de vous ; son mari et elle se brouillent fort, vous les remettriez bien ensemble ; sans vous, ils courent

fortune d'en venir à une séparation. — Jésus! que dites-vous! s'écria-t-elle, mais comment faire? Le moyen de passer mon antichambre, ce grand escalier, cette halle de salle? — Il y faut penser », reprit-il. Et, après avoir fait sem-

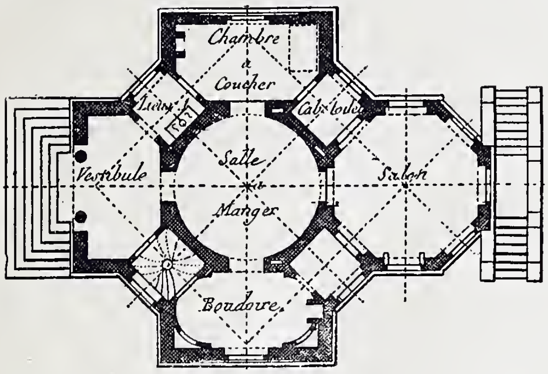


Fig. 104. — Pavillon de Madame Élisabeth, à Versailles. Plan.

blant de rêver quelque temps : « N'ai-je pas vu là-haut, ajouta-t-il, un pavillon sur le lit de votre cuisinière? Mettez-vous dessous, on le soutiendra avec un bâton, vous ne prendrez point l'air. » Elle le crut : on apporte le pavillon, la voilà dessous. Trois de ses gens portoient le bas du pavillon. La comtesse est bien surprise de voir entrer cette machine dans sa chambre. « M'amour, lui dit la marquise, vous voyez quelle marque d'amitié je vous donne... » C'est sur cette plaisante histoire que nous terminerons. Aussi bien, à cette époque, les pavillons étaient remplacés par des draperies de formes et d'allures plus nouvelles dont on trouvera la description au mot LIT.

PAVILLON. — Le sens le plus ordinaire qu'ait conservé, de nos jours, le mot pavillon est celui de bâtiment isolé ou de médiocre grandeur, servant à l'habitation.

Autrefois, on donnait, dans le domaine de la construction, ce nom à une « sorte de bâtiment carré, servant d'accompagnement à un bâtiment principal ». Si le pavillon faisait saillie sur le milieu de l'édifice, il était dit *pavillon central;* s'il était placé aux extrémités, il était qualifié *pavillon angulaire* ou *pavillon d'angle;* mais, en tout cas, le pavillon, dans le principe, devait être carré et rappeler ainsi, par sa forme, la tente dont nous parlons en tête de cet article. Cette particularité était constitutive, en quelque sorte. Elle distinguait le pavillon de la tour.

C'est au XVIe siècle que la mode des pavillons s'introduisit dans l'architecture. Du Cerceau, dans son livre *les Plus excellens bastimens de France* (1576), au chapitre consacré à Chambord, parle de cette transformation, et l'auteur anonyme du *Discours sur les causes de l'extresme cherté qui est aujourd'huy en France* signale « les grands corps d'hostel, pavillons, galleries, portiques » et autres nouveautés, comme une occasion de ruine pour les particuliers. Au XVIIe siècle, la mode des pavillons, inaugurée par les châteaux de Saint-Germain, Fontainebleau, Madrid, et par les Tuileries, se continua, et Loret pouvait écrire dans sa *Muze historique* (22 février 1659) :

> Mardy, la chapelle royale,
> De forme ronde et non ovale,
> Et, presque bâtie en sallon,
> Dans le Louvre, au grand pavillon,
> Fut, en grande cérémonie,
> Par monsieur de Rhodez, bénie.

C'est à la fin du XVIIe siècle qu'on accorda, par extension, le nom de pavillon à tous les corps de logis isolés et de peu d'importance. Un acte notarié, daté du 22 juillet 1699, et relatif à l'acquisition de la terre de Grillon, près Dourdan, par le poète Regnard, mentionne : « la maison de Grillon, bâtie nouvellement en 1676, consistant en un pavillon de briques, couvert d'ardoises..., etc. » (*Chronique de Dourdan,* par Joseph Guyot, p. 279.) Les plus coquets et les plus célèbres de tous ceux qu'on bâtit au siècle suivant furent le pavillon de Madame Élisabeth, à Versailles, édifié par Chalgrin, et le pavillon de Louveciennes, construit par Le Doux, pour Mme Du Barry. On lira sans doute avec intérêt la description de ce dernier, empruntée à un témoin oculaire. (Voir *Mém. secrets,* t. XXIV, p. 184.)

> Les curieux vont en foule voir le pavillon de Lucienne de Mme la comtesse du Barri, mais n'y entre pas qui veut, et ce n'est que par une faveur spéciale qu'on pénètre dans ce sanctuaire de volupté. On sçait que le bâtiment est du S^r^ le Doux, jeune architecte qui a beaucoup de talent pour la décoration, de belles idées, mais quelquefois disparates et dans lesquelles il ne conserve pas assez l'unité, qualité essentielle dans toute production. Le pavillon est un quarré sur cinq croisées de face en tout sens. Il est situé sur une hauteur considérable d'où l'on jouit d'une des vues les plus étendues et les plus riches qu'on puisse avoir; la rivière, qui par un double contour serpente en fer à cheval aux pieds de la montagne, ne contribue pas peu à l'agrément du spectacle. Le bâtiment est précédé par une avant-cour trop vaste peut-être pour l'édifice; il s'annonce par un péristille de quatre colonnes simples, dans le goût antique. Le fond en est orné par un bas-relief du S^r^ le Comte, représentant une bacchanale d'enfans.

Bientôt, la signification du mot allant en s'amoindrissant, on désigna sous le nom de pavillons les petits édicules dont la fantaisie peupla les jardins. C'est à ce genre de constructions qu'appartenait cette « maison en forme de pavillon chinois, ornée de glaces, peinture et sculpture, avec jardin distribué en bosquets, grotte, parterre à l'anglaise, potager », que les *Annonces, affiches et avis divers* du 10 décembre 1778 indiquaient comme étant à vendre rue de Courcelles. De même pour ces « petits pavillons bâtis en pierres de taille renfermant un joli salon au-dessus duquel étoit une terrasse à l'italienne », que Mme de Genlis, en ses *Mémoires,* décrit comme ornant le jardin de Mme de Joui, à Chevilly. Bien mieux, dans le *Journal général de France* du 11 mai 1782, nous relevons l'annonce suivante : « A VENDRE, chez le sieur Thibault, menuisier, rue Neuve-Saint-Denis, pavillon octogone portatif avec 7 châssis à coulisses, pouvant contenir 8 à 9 personnes à table. » Après celui-là, il faudrait tirer l'échelle,

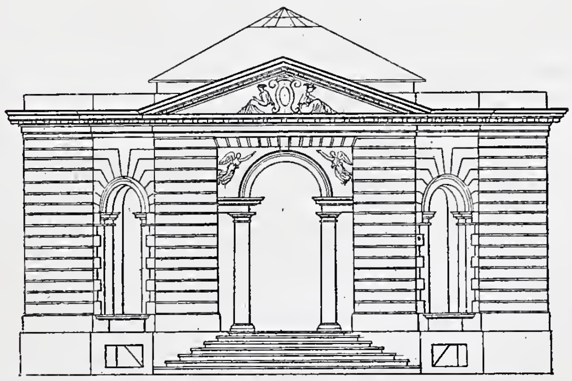


Fig. 105. — Pavillon de Madame Élisabeth, à Versailles. Élévation.

si nous ne trouvions encore le nom de *pavillon chinois,* donné à de petits surtouts en porcelaine, qui prenaient place sur les tables. C'est ainsi que le *Journal général de France* du 14 septembre 1786 annonce la vente, par arrêt du Parlement, « de belles porcelaines, surtout de table,

avec glaces et figures de biscuit de Sève, corbeilles, pavillons chinois et autres ornemens de table » ; et qu'à la *Vente des meubles et effets de l'abbé Lattaignant, conseiller de grand'chambre* (Épinay, 9 août 1787), on adjugca des « surtout de table, corbeilles et pavillons chinois avec ornemens et figures de biscuit de Sève ».

Pavillon. — Enfin, les architectes et les menuisiers donnent encore ce nom à une planchette découpée à jour, qui, couvrant la tête d'une jalousie, la protège et la cache quand elle est relevée.

Payen, *s. m.* — Terme de potier. Pièce de bois placée de chaque côté de la roue, et sur laquelle l'ouvrier appuie ses pieds.

Payrole, *s. f.;* **Payroulet**, *s. m.* — Locutions gasconnes et provençales. Chaudron de métal pour la cuisine. Payroulet est le diminutif de payrole. « Une payrolle de cuivre — ung payroulet de cuyvre. » (*Invent. de Massiot-Gauthier, maître maçon;* Toulouse, 1578.) « Plus une grande payrolle servant à faire la lessive, estant de cuivre. » (*Invent. de Jacques Mover;* Toulouse, 1635.) En provençal, on écrit plus volontiers Peyrole. (Voir cette orthographe.)

Paysage, *s. m.;* **Païsage**, *s. m.* — Tableau qui représente une étendue de pays ou un site champêtre. « J'ai à présent sous mes yeux un paysage, que Vernet fit à Rome pour un habit, veste et culotte, et qui vient d'être acheté 1,000 écus. » (Diderot, *Salon* de 1767.) « Un trumeau sur la cheminée, composé de deux glaces, surmonté d'un petit tableau paysage camayeu petit gris. » (*Invent. de Benoît Audran, graveur,* 1772.) On nomme paysages historiques les tableaux représentant des sites pittoresques, dans lesquels prennent place des monuments connus ou des personnages héroïques, empruntés à l'histoire ou à la fable.

Pazen, *s. f.* — Locution bretonne. Marche d'escalier.

Pè, *s. m.* — Locution provençale et gasconne. Pied, membre qui porte un meuble, une table, une chaise, etc. On dit en Provence : « Pè d'un candelié, pè d'un liech », pour le pied d'un chandelier, d'un lit, etc. Nous lisons dans l'*Inventaire d'Aymeric de Caumont, chanoine de Saint-André* (Bordeaux, 1436) : « En la despensa, prumeirament una ucha ab quatre pes. »

Peau, *s. f.;* **Pel**, *s. f.* — Nous avons montré plus haut (voir Fourrures, t. II, col. 947) combien les peaux d'animaux étaient recherchées, au Moyen Age, dans l'ameublement, et à quels nombreux usages elles étaient adaptées. Nous n'aurions donc qu'à renvoyer le lecteur à cet article, si le substantif peau n'avait été employé, dans le langage mobilier, avec certaines significations spéciales qu'il importe de déterminer. Depuis le XIII[e] siècle, ce mot, considéré comme unité marchande, a servi à indiquer le nombre d'animaux dont la dépouille entrait, soit dans un lot de pelleterie, soit dans la composition d'une fourrure. Ainsi, Étienne Boileau, au titre qui concerne « le tonlieu de toute manière de peleterie, nuève et viez », écrit, dans son précieux registre : « Piaux de mouton ou de brebiz de bocherie, achatés pour ouvrer de peleterie, doivent : les XII piaus obole de Tonlieu. » Dans les *Comptes de sœur Jehanne la Richeuse, prieuse de l'Hôtel-Dieu* (1460 à 1470), nous notons également : « Pour l'achat d'un cent de peaulx de chatz sauvaiges, pour recouvrir les couvertures de litz achetés au lendit, huict livres parisis. » L'*Inventaire de Grégoire Beaunom* (Bordeaux, 1607) énumère pareillement : « Cent huitante neuf peaulx de chamois, à raison de cent soulz la douzaine. » Citons encore : « Une tenture de tapisserie de cuir doré fonds vert à rinceaux de fleurs, fruits et oyseaux d'or, contenant 184 peaux faisant 19 aunes 1/2 de cours, sur 2 aunes 2/3 de haut. » (*État des meubles de la Couronne* du 22 avril 1697.) Enfin, dans l'*Inventaire des châteaux de la Rochefoucauld, Verteuil et la Terne* (1728), on remarque : « Une tapisserie en cuir doré, composée de cent six peaux cousues ensemble. »

Le mot peau, en second lieu, s'applique à toutes les dépouilles d'animaux qui ont été tannées, mégies et ainsi converties en basane, maroquin, chagrin, etc. « A Louis Hinart, maistre tapissier, à Paris, pour son paiement... de douze chaises ployantes à dos garnyes de peaux de mouton rouge... » (*Comptes des bastimens de Fontainebleau,* 1639-1642.) Enfin, peau a encore été, de tout temps, employée pour désigner les fourrures de fauves, qui sont préparées, non pas pour doubler ou garnir des couvertures, manteaux de lit, etc., mais pour faire des tapis de pied, des descentes de lit, etc. Comme exemple, on peut emprunter à l'*Inventaire de Charles V* (1380) : « Ung vieil tappiz de drap doublé de cuir, ouvré à fueillages, ouquel il a [été] cousu une pel de Liépart » ; et citer : « Un riche tapis de peaux de tigres, destiné pour l'estrade du trône », décrit par l'*Avant-Coureur* du 16 juin 1760, dans les termes suivants :

> Dans le nombre des tapisseries exposées aux regards des curieux le jour de la Fête-Dieu, on a remarqué dans le cloître Saint-Honoré... un tapis de peaux de tigres. Ce morceau d'environ quinze pieds en quarré est un assemblage de plusieurs de ces peaux dont les jonctions et les nuances forment un accord parfait... Le milieu est orné d'un écusson aux armes du roi, formé des mêmes peaux dont le fond est blanc; la bordure aussi d'un fond blanc et enrichie d'une frange d'or en graines d'épinars, est armoriée de fleurs de lys de distance en distance... Ce riche tapis a été présenté au roi par le sieur Quesnel de Rouen, pelletier du roi, et officier de la garde-robe de Sa Majesté, lequel est assorti des pelleteries les plus rares et fournit les régimens de bonnets de peaux de tigres, dont l'usage est préférable, à tous égards, à celui des chapeaux.

Peau d'ane. — La peau d'âne dure et élastique sert à faire des tambours, des cribles, des tamis, du parchemin. En outre, on a donné tout particulièrement ce nom à une sorte de parchemin préparé d'une façon spéciale, et qui permet d'enlever avec un linge mouillé ou une éponge les inscriptions et les dessins au crayon d'argent ou à la mine de plomb qu'on a précédemment tracés et qu'on veut faire disparaître. La préparation de ces peaux est décrite, dans l'*Avant-Coureur* du 21 mai 1770, comme une application nouvelle.

Peau d'Espagne ou Peau de senteur. — On donnait ce nom à des peaux parfumées de différentes odeurs. Ces peaux furent tellement en vogue, au XVI[e] et au XVII[e] siècle, qu'à cette époque elles constituaient, si nous en croyons Savary, une « importante portion » du négoce des marchands merciers, parfumeurs et gantiers. On les tirait d'Espagne par quantités considérables. Elles étaient employées surtout pour le vêtement. On en faisait des gants, des corps de jupe, des pourpoints, des poches; un grand nombre d'éventails étaient peints sur peau d'Espagne. Elles étaient également utilisées dans l'ameublement. On en confectionnait notamment des soufflets, témoin le détournement dont M[me] d'Olonne fut l'instigatrice : « Elle eut envie d'un soufflet de peau d'Espagne, qui étoit attaché au service de la cheminée d'Anne d'Autriche, beau soufflet, du reste, soufflet de bois d'ébène garni d'argent : elle chargea son admirateur, Moret, d'enlever le soufflet désiré, et Moret le décrocha, le cacha, l'enleva et l'emporta. » (*Hist. amoureuse,* t. I[er], p. 146, note.) On en doublait aussi les coffres et les cassettes. M[me] d'Aulnoy, dans son joli conte du *Cheva-*

lier Fortuné (*Conte des fées*, t. II, p. 160), nous montre une fée bienfaisante, frappant la terre de sa houlette, et en faisant sortir : « Un grand coffre couvert de maroquin du Levant, clouté d'or ; la fée, continue Mme d'Aulnoy, chercha parmi les herbes une clef d'or, faite en Angleterre ; elle en ouvrit le coffre : il étoit doublé de peau d'Espagne toute en broderie. » Enfin, on en façonnait des mobiliers. L'*Inventaire des meubles de la Couronne* du 20 février 1673 décrit : « Un emmeublement de peau d'Espagne, découpé par roses, qui estoit cy-devant tout uny et que l'on a enrichy de broderie d'or et d'argent, sur un fonds de mohaire argent, bleu et incarnadin, consistant en un lit complet, deux fauteuils, six tabourets, deux carreaux, et une grande et petite tapisserie. » Et ce n'était point là un fait exceptionnel. Dans un autre *Inventaire des Maisons royales*, légèrement postérieur, nous relevons : « Un emmeublement de peau d'Espagne découpée, brodée et lizérée de noir, sur un damas bleu doublé de brocat de soye meslée, garnie de campanne aussy de peau d'Espagne, consistant en un lit complet, unze sièges plians, quatre fauteuils, deux carreaux et un tapis de table. » Etc.

Peau fraiche. — Nom qu'on donnait aux maroquins importés de Barbarie, et qu'on achevait de préparer à Rouen. (Voir Maroquin.)

Peau de poule. — On désignait sous ce nom une sorte de cuir léger ou de pellicule, que les peaussiers levaient de dessus les peaux de mouton, et qui servait à faire des gants et des éventails. La peau de poule était aussi appelée canepin. Mélangées aux étoffes, qui se trouvaient en provision chez Mme la duchesse de Mazarin, on note, dans sa vente après décès, entre des taffetas et des musulmanes, des « peaux de poulle ». (*Annonces, affiches et avis divers*, 12 mars 1782.)

Peausserie, *s. f.* — Cette branche d'industrie comprenait toutes les marchandises faites de peau et de cuir, telles que maroquin, basanes, chamois, vaches de Russie, buffle, veau, mouton, chevreau et autres animaux.

Peaussier, *s. m.* — « On distingue à Paris deux sortes de peaussiers, écrit Savary. Les uns sont des marchands merciers qui s'appliquent uniquement au commerce de la peausserie, mais à qui la qualité de peaussier ne convient qu'improprement, étant du corps des marchands merciers et ne se gouvernant que par les statuts de la Mercerie... Les autres, qui sont les seuls à qui ce nom convient véritablement, sont des artisans qui donnent de nouvelles préparations aux peaux, après qu'elles sont sorties des mains des chamoiseurs et des mégissiers, qui les mettent en teinture, et qui, après leur avoir donné diverses couleurs, en font plusieurs ouvrages qu'ils ont la permission de vendre au détail ou en gros dans leur boutique. » Ces derniers, les seuls dont nous ayons à nous occuper ici, obtinrent du roi Jean leurs premiers statuts en 1357. Par négligence ou pour toute autre raison, les peaussiers omirent jusqu'en 1664 de faire confirmer ces statuts. En cette année, Louis XIV leur en donna de nouveaux, comprenant trente-sept articles. Dix de ces articles déterminaient les marchandises qu'il leur était permis de fabriquer et de vendre. Nous indiquons les principales au mot Peausserie. Les vingt-sept autres étaient relatifs à la discipline de la corporation. Mais cette tardive confirmation de droits très anciens ne parvint pas à débarrasser celle-ci de la concurrence des merciers, des boursiers, des corroyeurs, des mégissiers, qui avaient profité des renouvellements successifs de leurs statuts particuliers, pour empiéter sur les droits de la communauté des peaussiers. De là, naquit toute une suite de procès compliqués, qui n'avaient pas encore reçu de solution définitive à l'époque où les maîtrises furent abolies.

Peautre, *s. m.* — Locution hors d'usage. Mauvais lit, grabat.

Péchié, *s. m.* — Locution provençale et forézienne. Cruche ou pot pour mesurer le vin. Le péchié, équivalent du pichet normand, contient environ trois chopines.

Pechieiret, *s. m.* — Locution provençale. Diminutif du précédent ; petit Péchié. (Voir ce mot.)

Pechiro, *s. m.* — Locution limousine. Cruche en grès pour mettre, servir et mesurer le vin.

Pecol, *s. m.* ; **Pecoul**, *s. m.* — Locutions provençales et gasconnes. Pied de banc, de chaise, de fauteuil et quenouille de lit. Le *Roman de Blanchandin* porte :

> De sor un faudestuel fu mis
> Dont li pecol estoient d'or...

A des époques plus rapprochées, nous relevons dans l'*Inventaire de la succession Galossa* (Rabastens d'Albigeois, 1565) : « Quatre escabelles et ung banc à pecoulz » ; et dans l'*Inventaire du sieur Guichard* (Bollène, 1668) : « Un grand banc à quattre pecoulz peu de valeur. Plus une cele (selle) à trois pecoulz. »

Pécoul, *s. m.* — Terme d'encadreur. On nommait, au siècle dernier, pécoul ou petit basin, une grandeur spéciale de bordures, destinées à encadrer certaines estampes. Ce nom de pécoul venait d'un graveur, dont les ouvrages avaient été très goûtés au siècle précédent. (Voir Basin.) Les pécouls mesuraient 7 pouces 9 lignes sur 5 pouces 6 lignes.

Pecoulier, *s. m.* — Locution provençale. Fourreau dont on habillait les quenouilles d'un lit. « Plus ung lict tafetas jaune tout neuf, consistant en trois grands rideaux, quatre petits rideaux, le dorsier, la vane, quatre pecouliers, deux cortines, etc. » (*Invent. du docteur Nicolas Lallemagne* ; Bollène, 1668.)

Pédale, *s. f.* — Patte en bois ou en cuivre, placée sous un piano ou sous un orgue, et que l'organiste ou le pianiste font mouvoir avec les pieds. Dans le jeu de l'orgue, les pédales composent un clavier grave, dont les sons forment ordinairement la basse des morceaux que l'on exécute. Dans le jeu du piano, les pédales servent à modifier l'intensité des sons que l'on tire de l'instrument. Les harpes possèdent également des pédales, avec lesquelles on peut élever les cordes ; et l'on donne encore ce nom aux planchettes allongées et aux pattes de cuivre qu'on met en mouvement avec le pied, pour faire tourner une meule, ou pour faire fonctionner une machine à coudre. En outre de ces diverses sortes de pédales, Noël du Fail, dans ses *Contes et discours d'Eutrapel* (p. 106), en décrit qui, de son temps, étaient en usage dans les tripots, pour renseigner les joueurs indélicats : « Y avoit une chambre pour la prime, écrit-il, en parlant d'un de ces établissements, où les nouvelets étoient mis du côté de la muraille, en l'entre-deux de laquelle, derrière une tapisserie, percée en certains endroits, y avoit un regardeur du jeu, lequel, marchant sur pédales qui répondoient sous le pied des joueurs de l'autre côté, leur faisoit entendre les points des cartes de partie adverse. » Aujourd'hui, les grecs ont recours à des procédés non moins sûrs, mais où la mécanique tient moins de place.

Pédomètre, *s. m.* — Petit appareil qui sert à mesurer le chemin parcouru par les piétons. « Un pédomètre ou conteur, fait et inventé par Pasquier, monté en or. » (*Vente de S. A. R. le duc Charles de Lorraine et de Bar*, etc., à Bruxelles, 21 mai 1781.)

Pedonne, *s. m.* — Boulon, en buis ou ivoire, du fer à velours. (Boiste.)

Péele, *s.f.* — Locution normande. Poêle, ustensile de

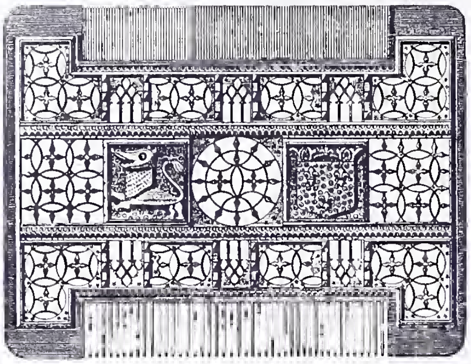


Fig. 106. — Peigne en bois sculpté (xve siècle).

cuisine. On prononçait et on écrivait ainsi dans la haute et basse Normandie.

Péelon, *s. m.* — Locution normande. Diminutif du précédent. Petit poêle, poêlon.

Pega, *s. m.*; **Peghe**, *s. m.*; **Peguad**, *s. m.* — Mesure de capacité, usitée surtout dans le midi. « Une juste de troys cartz, autre de demy pegua, deux justes longues de demy pegua, etc. » (*Invent. de Pierre David, premier chanoine de l'église abbatiale de Saint-Sernin;* Toulouse, 1548.) « Ung petit vinaigrier d'estaing, ung demy pegat, ung cart, etc. » (*Invent. de messire Guérand de la Cassaigne, docteur en droit;* Toulouse, 1572.) La contenance du pega était, à Toulouse, de 3 litres 168. Elle variait dans les autres localités entre 3 litres 641 et 3 litres 831. Le demi-pega mesurait donc de 1 litre 60 à 1 litre 90. D. Carpentier cite un document, daté de 1374, provenant d'Aigueperse, et qui semble indiquer qu'à cette époque et dans cette ville, on écrivait peghe. Enfin dans Rabelais, on trouve la forme peguad. « Après avoir bien joué, sassé, passé et beluté le temps, convenoyt boyre quelque peu : c'estoyent unze peguadz pour homme. » (*Gargantua,* liv. I, ch. xxii.)

Pegme, *s. m.* — Du Cange définit Pegma : *Machina lignea in quâ statuæ collocabantur.* On en peut conclure que c'étaient des manières de niches. Ce même sens conviendrait au mot pegme que nous relevons dans les *Mémoires du maréchal de Vieilleville.* (*Mém. relat. à l'hist. de France,* t. XXIX, p. 179.) Parlant de l'Entrée solennelle de Henri II à Paris, V. Carloix, l'auteur de ces *Mémoires,* écrit : « Les Parisiens, d'aultre part, pour n'estre veus ingrats envers leur prince souverain, firent merveilles de le bien recevoir : car il n'y avoit place, canton, carrefour, ny carroy, qui ne fust garny ou d'un théastre, ou d'un arc triomphant, ou d'une pyramide, ou d'un obélisque, ou d'un colosse de nos anciens Roys, ou d'un pegme, tous élabourréz de très excellens et très ingénieux artifices, où l'or et l'azur n'estoient nullement épargnéz. »

Pegnon, *s. m.* — Forme ancienne de Pennon. On lit dans le roman de *Godefroid de Bouillon* (t. III, p. 73) :

> Fettes moy, dist Thumas, un pegnon aporter
> Et au some la tour l'iray tantost poser.

Peigne, *s. m.* — Ustensile de toilette, employé pour démêler les cheveux, les décrasser et les retenir. On fait des peignes de diverses matières et de différentes façons. Les statuts des Pigniers-Tabletiers nous apprennent qu'au siècle dernier, on en fabriquait en buis, en ivoire, en écaille de tortue, en cornes de divers animaux et en plomb. « Ces derniers, dit un auteur contemporain, servent à donner une teinte ardoisée aux cheveux roux ou trop ardens. » (Savary des Bruslons, *Dictionnaire universel de commerce,* t. III, col. 107.) Les mêmes statuts, par contre, interdisaient de faire des peignes en bois blanc, et aussi d'en mettre en vente. Quant aux formes, elles variaient naturellement suivant l'usage. Nous n'avons pas à nous occuper ici des peignes à chignon, avec sommet plus ou moins ouvragé et longues dents, employés pour retenir les nattes des femmes derrière la tête; ni des petits peignes cintrés qui, relevant les cheveux sur le front, devinrent fort à la mode au commencement du siècle dernier. Ces deux sortes rentrent exclusivement dans le domaine de la parure. Pour ceux qui étaient plus spécialement destinés aux soins de la toilette, on les divisait en deux classes encore usitées de nos jours : les peignes à dos et les peignes à double rangée de dents. Ajoutons que ces deux espèces prêtaient à quelques classifications secondaires, suivant que les dents étaient plus ou moins longues, plus ou moins épaisses, plus ou moins serrées.

> J'ay des peignes de toutes sortes,
> Tant à dents foibles qu'à dents fortes :
> Tu t'en serviras, si tu veux,
> Pour ajuster tes gras cheveux,...

dit l'infortunée Michelette au garde insensible, dont elle essaye vainement d'attendrir le cœur. (Loret, *Muze historique,* juillet 1651.) Depuis lors, cette variété dans la taille et dans la disposition des dents n'a pas cessé de constituer la différence fondamentale existant entre les deux principales sortes de peignes, que nous distinguons aujourd'hui sous les noms de démêloirs et peignes fins.

L'action de se peigner étant fort ancienne, il ne faut pas s'étonner que le mot peigne soit aussi vieux que notre langue. Littré croit qu'on doit en chercher l'étymologie dans le mot grec πέκος, toison. Le certain, c'est qu'au moment où commencent nos investigations, nous trouvons la fabrication du peigne en pleine activité, et celui-ci, en possession, depuis plusieurs siècles déjà, d'une des formes qu'il a conservées jusqu'à nos jours, celle qu'affectent géné-

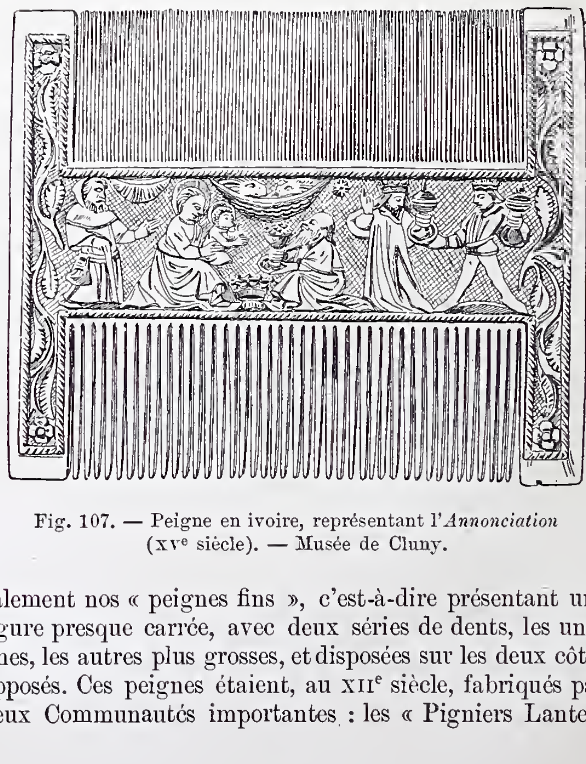


Fig. 107. — Peigne en ivoire, représentant l'*Annonciation* (xve siècle). — Musée de Cluny.

ralement nos « peignes fins », c'est-à-dire présentant une figure presque carrée, avec deux séries de dents, les unes fines, les autres plus grosses, et disposées sur les deux côtés opposés. Ces peignes étaient, au xiie siècle, fabriqués par deux Communautés importantes : les « Pigniers Lanter-

niers » et les « Couteliers feeseurs de manches » qui, dans leurs statuts, s'intitulaient « Faisierres de pignes d'yvoire ». (Voir Boileau, *Livre des mestiers,* tit. XVII et LXVII.)

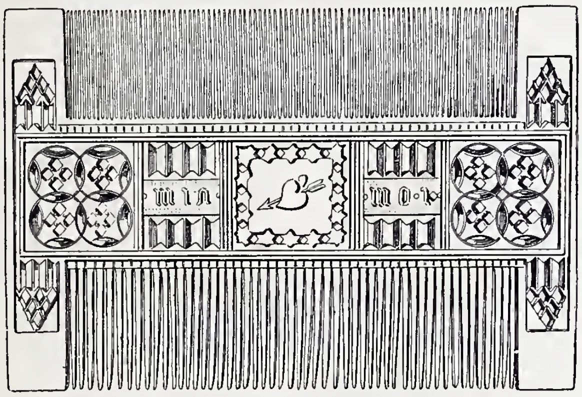


Fig. 108. — Peigne en ivoire, orné de devises amoureuses (XVIe siècle). — Musée de Cluny.

Nous parlons (au mot PIGNIER) de ces deux Communautés et de leurs produits. Nous nous bornerons ici à relever une interprétation, selon nous erronée. On a conclu du privilège accordé à la seconde de ces deux Communautés que certains peignes, au Moyen Age, étaient armés d'un manche. Rien ne prouve mieux combien cette assertion est hasardée, que l'absence complète de peignes de cette sorte dans nos collections publiques et privées, alors que les peignes à double rangée de dents y abondent. Nous croyons plutôt que les « Couteliers faiseurs de manches », travaillant habituellement l'ivoire, et ayant fréquemment entre les mains des morceaux de cette précieuse substance, dont on pouvait tirer des peignes, obtinrent le privilège de se livrer à cette fabrication, pour des raisons analogues à celles qui, plus tard, firent réunir les pigniers et les tailleurs d'images en ivoire dans une seule et même Communauté. Ajoutons que cette présomption s'appuie encore sur ce fait que, jusqu'au milieu du XVIe siècle, le peigne fut toujours accompagné d'une sorte de stylet, également d'ivoire, sculpté à sa poignée, appelé tour à tour GRAVOUERE, BROCHE, BROCHETTE. (Voir ces mots.) Ce stylet, servant à faire la raie et à partager les cheveux, rentrait particulièrement dans les ouvrages habituels aux faiseurs de manches, et sa présence dans toutes les trousses de toilette, indique suffisamment qu'à cette époque les démêloirs étaient rares et peu connus. Quant aux *pignes-tressoirs,* dont nous parle Eustache Deschamps (*Miroir du mariage,* édit. Crapelet, 1832, p. 209), et qu'on a prétendus construits spécialement pour démêler les longues tresses des femmes, nous croyons plutôt qu'ils servaient à les retenir, et qu'au lieu de constituer une sorte de démêloir, ils étaient une variété de peignes à chignon.

Nous avons dit tout à l'heure qu'un assez grand nombre de peignes à double rangée de dents nous avaient été conservés. On en peut voir au Louvre, dans la collection Sauvageot, plusieurs en ivoire et en buis, qui sont d'un travail singulièrement précieux. Nous signalerons, en outre, au musée de Cluny : 1° un peigne en ivoire sculpté, du XVe siècle, dont l'une des faces représente la *Salutation angélique,* et l'autre, l'*Adoration des mages;* 2° un grand peigne de bois, avec ornements d'applique repercés à jour, qui est des plus remarquables ; 3° un peigne en buis, travaillé à jour, décoré d'ornements en relief, représentant des cœurs percés de flèches et des devises d'amour. Ce dernier objet d'art appartient au XVIe siècle, et c'est à la date de sa fabrication qu'il faut attribuer le caractère galant de sa décoration. Les peignes des époques antérieures sont, le plus souvent, décorés de sujets empruntés à l'histoire sacrée, sans qu'on en doive conclure, toutefois, comme fait M. de Laborde, qu'on se trouve forcément en présence de peignes liturgiques, spécialement destinés aux ecclésiastiques. On sait assez que, dans les siècles de foi, l'Ancien et le Nouveau Testament ont été la source d'inspiration préférée, celle où les décorateurs venaient chercher leurs motifs d'ornementation, même pour des objets très profanes. M. de Laborde observe encore qu'on rencontre peu de peignes dans les inventaires royaux. La remarque est juste. Nous trouvons bien dans l'*Inventaire de la reine Clémence de Hongrie* (1328) : « Un pigne et un mirouer d'yvoire, presié VI livres » ; dans l'*Inventaire de Charles VI* (1399) : « Un vieil pigne à pigner cheveux, et est taillé d'un costé et d'autre — un petit pigne d'argent, esmaillé de France, pesant une once, etc. » Mais ce sont là des exceptions. Cette rareté, toutefois, s'explique. Le peigne ou pigne faisait alors partie d'un ensemble ; il était enfermé avec les ciseaux, les forcettes, les rasoirs, dans la PIGNIÈRE (voir ce mot), et celle-ci, souvent mentionnée dans les comptes royaux, demeurait entre les mains du barbier ou du coiffeur en titre, qui, pour les besoins de sa charge, la portait suspendue à sa ceinture par un large ruban de soie. C'est ainsi que le premier *Compte des despenses de l'hostel du roi Charles VI* (1380) mentionne un payement de 112 sols parisis « pour pignes d'yvoire garniz de fourreaux », qui furent remis à Colin le barbier ; et que, dans le *XVIIe Compte de Guillaume Brunel, argentier du roi* (1387), nous voyons consigné le payement de 4 livres 16 sols à Jehan de Coilly, pignier, « pour un estuy de cuir bouilly, pendent à un gros laz de soye, garny de trois pignes d'ivoire, d'une broche et d'un miroir » ; lequel étui fut « baillié à Colinet de Lille, premier barbier du Roy ». Ajoutons que ce même compte constate un autre payement de 112 sols parisis, fait à Henry des Grès, également pignier, pour l'acquisition d'un étui pareil, qui fut « baillié à Sallomon, barbier du duc de Thouraine » ; enfin, une autre somme de 4 livres 16 sols parisis fut versée à Jehan de Coilly, pour une troisième trousse destinée à la reine Isabeau. Pendant que nous tenons ces comptes si instructifs, empruntons-

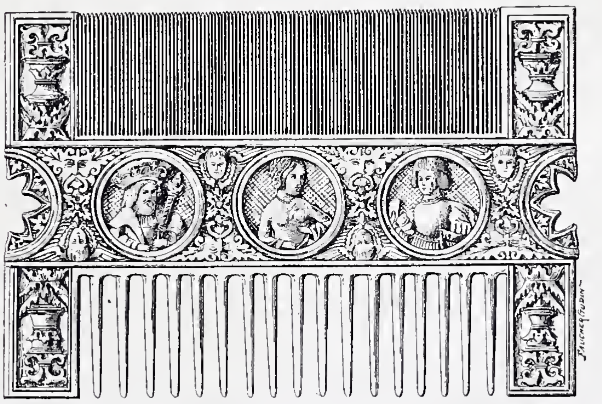


Fig. 109. — Peigne en ivoire sculpté, orné de médaillons (XVIe siècle). — Musée du Louvre.

leur encore l'article suivant : « A Jehan Girosc, pignier, demourant à Paris, pour deniers à li paiéz, qui deubz lui estoient, pour un pigne et une broche d'ivoire, achattées de lui le derrenier jour de janvier, l'an mil CCC IIII^XX et VI, pour pignier le chief de madame la Royne, en lieu d'un

autre de ses pignes qui avoit esté despéciéz. Par quittance de li, XXXII sols parisis. » On voit que si les peignes ne tiennent pas une large place dans les inventaires du XIVe siècle, par contre, celle qui leur est attribuée dans les comptes de ce temps est très suffisante.

Remarquons, en outre, que nous aurions pu commencer cette revue plus haut et la continuer jusqu'à des temps plus voisins de nous. Les *Comptes de Geoffroi de Fleuri, argentier de Philippe V* (1320), mentionnent, en effet, l'acquisition d'un « pigne, un miroir et une grezale en un estui faitis » ; alors que les *Comptes de la chambre de Louis XI* (1470) portent qu' « Olivier le Mauvais, varlet de chambre et barbier du corps », reçut un « estuy garny de rasouers d'argent doré de fin or, ciseaux, peignes et mirouer ». Mais ces exemples, croyons-nous, suffisent à montrer que le rôle joué par le peigne, en ces siècles lointains, où les hommes portaient de longs cheveux, était au moins aussi considérable que de nos jours. Deux faits, au reste, sont là pour nous édifier sur l'importance qu'on attachait à la possession de cet utile objet. Dans un *Compte d'Étienne de la Fontaine, argentier du roi Jean,* dressé en 1348, nous trouvons un chapitre intitulé : « Coiffes et pingnes », et un autre : « Pignes pour les dons du Roy ». Cette dernière rubrique se rencontre également dans les *Comptes* de 1352, ainsi libellée : « Coiffes et pignes pour les dons. » On en peut conclure que le roi avait l'habitude d'offrir de ces ustensiles, en manière de cadeau, aux personnes de sa Cour et aux seigneurs de son entourage. Bien mieux, un passage de Froissart donne à entendre qu'au XIVe siècle les grands personnages se peignaient les cheveux en manière de délassement, de passe-temps. Racontant l'assassinat d'Yvain de Galles (1378), il écrit : « Quand Yvain fut assis sur cette tronche de bois, que nous appelons souche en françois, il dit à Jacques Lambe : — Allez-moi quérir mon pigne ; je me veuille ci un petit rafraîchir. » (*Chronique,* t. VII, p. 106.) Ajoutons qu'à cette époque l'action de se peigner tenait également une place non moins grande dans l'existence de la femme. Aussi, l'auteur de *la Complaincte du nouveau marié* n'a-t-il garde d'oublier le pigne, parmi les objets de première nécessité dont tout mari désireux de plaire doit se munir. Plus tard, l'auteur des *Cent nouvelles* fait dire à un voisin, interrogé par un mari, sur ce que sa femme est devenue en son absence : « Vous ne feustes pas party d'ung mois après, qu'elle troussast pignes et miroirs, et s'en alla bouter ci-devant en l'ostel d'ung tel marchant, qui la tient à fer et à clou. » Enfin, le fidèle Corrozet, dans les *Blasons domestiques* (Paris, 1539), vante les peignes :

> A grosses et menues dentz,
> Lesquels peignes devez-vous croire
> Sont d'ébène ou de blanc yvoire.

Au XVIIe siècle, quand les hommes recommencèrent à porter de longs cheveux, le peigne était encore en leurs mains l'objet d'un continuel usage, à ce point que les moralistes crurent devoir intervenir. « C'est une grande incivilité, écrit l'un d'eux, de se regarder au miroir et de se peigner en présence d'une personne que nous considérons ; et même, il n'est pas honneste de le faire dans une cuisine où il peut voler des cheveux dans les plats : moins encore faut-il se servir des peignes ou d'aucune des hardes de la personne à qui nous devons du respect. » (*Nouveau traité de la civilité qui se pratique en France parmi les honnestes gens ;* Paris, 1673.)

Jusqu'à présent, nous ne nous sommes occupé que des *peignes civils,* si l'on peut dire ainsi ; il nous reste à dire un mot des *peignes militaires,* usités dans l'armée, au XVIIe et au XVIIIe siècle, à l'époque des perruques et des longs cheveux. On comprend que ces objets de toilette, destinés à faire campagne, devaient être d'une solidité à toute épreuve. Ils étaient, en effet, en fer, et avaient la forme d'une large fourchette à sept ou huit fourchons, et à court manche. On conserve quelques-uns de ces meubles primitifs au Musée d'artillerie.

PEIGNE. — Ce nom s'applique encore, dans le langage des manufactures, à un certain nombre d'ustensiles ou d'instruments, qui rappellent plus ou moins directement le peigne. C'est ainsi que les peignes des tisserands consistent en un châssis long et étroit, divisé en un grand nombre d'ouvertures linéaires, par où les tisserands font passer les fils qui composent la chaîne. On nomme également peigne l'instrument formé d'une planche de bois armée de pointes nombreuses, avec lequel on carde la laine, le chanvre, le lin, la soie, etc. Les épingliers, d'autre part, donnent ce même nom à un outil servant à percer de trous réguliers les feuilles de papier dans lesquelles on pique les épingles ; et les tourneurs, à un outil denté, propre à former les vis sur le tour en l'air. Enfin, les serruriers appellent *panneton en peigne* tout panneton entaillé, sur son bord extérieur, de fentes parallèles ; et les relieurs, *tranche-peigne,* la tranche d'un livre quand elle est marbrée, parce qu'on emploie, pour cette opération, un outil en forme de peigne.

Peigner, *v. a.* — On disait, autrefois, peigner la laine pour carder, et les cardes, jusqu'à la fin du siècle dernier,

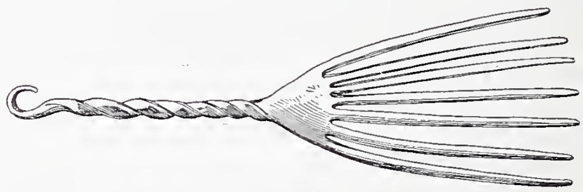


Fig. 110. — Peigne de soldat, en fer.
Musée d'artillerie.

ont été nommées des peignes. Dans une lettre qu'il adresse de Naples à Mme d'Épinay (17 août 1771), l'abbé Galiani se plaint de ce que les Italiens n'ont pas de peignes à carder. « Je suis résolu d'en faire venir de Paris, écrit le douillet abbé. Dites-moi ce que coûteroit tout l'attirail pour carder un matelas. Si je ne me trompe il y a deux peignes en fer. » Et dans une autre lettre (19 octobre 1771) : « Ma commission des peignes étoit que, comme on ne connoît point ici l'art de carder la laine des matelas, je souhaitois avoir de Paris le peigne avec lequel on les carde, pour introduire cet art à Naples. » (*Corresp.,* t. Ier, p. 431-465.)

Peigneur, *s. m.;* **Pigneur,** *s. m.;* **Pigneresse,** *s. f.* — Nom sous lequel on a longtemps désigné les cardeurs et les cardeuses de matelas.

Peignier, *s. m.* — Fabricant de peignes. (Voir PIGNIER.)

Peignoir, *s. m.* — « Trousse où l'on enferme les peignes à peigner les cheveux. » (*Dict. de Trévoux.*) Nous avouons n'avoir jamais rencontré le mot peignoir, pris dans cette acception spéciale, et ni Richelet, ni Furetière ne semblent l'avoir connu. Littré, cependant, n'hésite pas à lui donner asile dans son *Dictionnaire.* Il ne nous était donc pas permis de ne point le relever. On trouvera, par contre, sous PIGNERA, des mentions nombreuses de ces trousses de toilette.

Peilles, *s. f. pl.;* **Peillier,** *s. m.* — On donnait jadis le nom de peilles aux chiffons de toile destinés à la fabrica-

tion du papier. Par un *Marché* passé le 1er avril 1631, Jean Deromefort (*sic*), papetier, demeurant au Moulin à Papier de Vaire, paroisse de l'Isle en Limousin, s'engageait à livrer à Laurent Ravestein 40 charges de papier composées de 24 rames chacune, « ledit papier fait de toute peille, et chaque rame du poids de XIV livres ». (*Archives de la Charente*, série E, n° 962.) Ce nom venait vraisemblablement de ce que le chiffon, livré au fabricant, était divisé en morceaux. Le continuateur de Du Cange (*Glossar. nov.*, sous *Pecia*) cite, en effet, plusieurs textes où il est question de « peiles de terre », et une *Lettre de rémission* de 1450, où le suppliant dit qu'après avoir partagé certaines pièces de monnaie à l'aide de cisailles, il mit ces débris « en quinze petites peilles de papier ». Peille était donc synonyme de pièce ou de morceau. Quant à peillier, c'était le nom que prenaient les ramasseurs des chiffons destinés aux papeteries. Le *Dictionnaire des Arts* dit, au mot chiffonnier : « Chiffonnier, pattier, drillier ou peillier sont les divers noms que l'on donne, suivant les différents lieux, à ceux qui se mêlent de faire le trafic des vieux chiffons de linge et autres étoffes destinés pour la fabrique des papiers. »

Peilo, *s. f.* — Locution limousine. Poêle à frire.

Peinchebec, *s. m.* — Composition métallique, alliage de cuivre et de zinc. (Boiste.) (Voir Pinsebeck.)

Peindre, *v. a.* — C'est appliquer de la couleur sur une surface. C'est aussi employer des couleurs pour représenter quelque objet. (Voir Peinture.)

Peintre, *s. m.* — Nous n'avons pas l'intention de retracer ici une histoire, même résumée, de la peinture française. Cette tâche, pour glorieuse qu'elle soit, sortirait des limites du travail que nous avons entrepris. Ce *Dictionnaire*, en effet, est exclusivement consacré aux questions qui touchent à l'ameublement et à la décoration ; mais, même limitée à ces deux points, l'histoire de la peinture française exigerait de nombreux volumes. Elle n'est point, en outre, en état d'être écrite. Les matériaux indispensables à cette grande œuvre de réhabilitation sont loin d'être réunis. Avec une indifférence inqualifiable, nos ancêtres ont laissé une obscurité opaque se faire autour des commencements de notre art national. Un manque de patriotisme singulier a fait attribuer, systématiquement, à des maîtres étrangers les chefs-d'œuvre qui jaillissaient de notre sol. On en est arrivé ainsi à douter qu'il y ait eu une peinture française archaïque, et d'excellents esprits croient avoir rempli tous leurs devoirs envers notre art national, en plaçant les origines de notre école de peinture aux environs de la Renaissance, et en remontant timidement jusqu'à la première moitié du XVIe siècle pour découvrir son berceau.

Un pareil renoncement, cependant, est de tous points inadmissible. Tous ceux qui ont étudié, avec quelque peu d'attention et de sagacité, les graves problèmes de l'Art, savent que toutes les manifestations artistiques d'un même temps découlent d'un même esprit et revêtent un même caractère. Partout et toujours, les divers arts plastiques ont composé une famille unie ; partout l'architecture et la sculpture ont eu la peinture pour fidèle compagne de gloire. La France, ce pays logique par excellence, ne saurait constituer, sur ce terrain, une exception unique et déplorable. Quand, du nord au midi, des monuments merveilleux, prodiges d'élégance et de distinction, couvrent notre sol ; quand des statues, des bas-reliefs et des groupes, d'une exécution à la fois savante et naïve, viennent, en tous lieux, attester que l'école de sculpture française est, depuis le XIIIe siècle, aussi puissante, aussi vivace que n'importe quelle autre qui ait existé, est-il sensé de prétendre que nous avons, durant ce long espace de temps, manqué de peintres ? Mais, alors même que les pierres de nos cathédrales et de nos palais ne protesteraient pas contre une affirmation aussi téméraire ; alors que les dalles sculptées de tant de sépultures merveilleuses ne se lèveraient pas pour s'inscrire en faux contre une semblable prétention, une prodigieuse quantité de manuscrits incomparables suffiraient pour attester l'existence et la perfection de la peinture française si outrageusement méconnue. Comment admettre, en effet, que les princes et les rois, habitués à contempler ces délicieuses enluminures, aient pu accepter de prier devant un tableau médiocrement exécuté, ou se soient contentés, pour leurs portraits, de reproductions défectueuses ?

Nous aurons, en outre, occasion de voir que ces miniatures admirables ne constituaient pas, à ces lointaines époques, ce que nous pourrions appeler une spécialité de l'art du peintre. Les artistes du Moyen Age, merveilleusement préparés par les exigences d'un minutieux apprentissage, soigneusement façonnés à tous les mystères d'une technique qui n'a pas été égalée depuis, exécutaient tous les ouvrages qui « concernaient leur état ». La même main, nous en avons l'exemple par Jehan Fouquet, peignait des portraits à l'huile, des tableaux d'autel et enluminait des romans de chevalerie, des chroniques ou des livres de prière. L'artiste qui fixait sur le vélin ou sur le bois les traits du seigneur ou de sa dame couvrait les murailles de peintures hardies et élevait, aux jours solennels, ces décorations superbes qui ornaient les rues et les carrefours. Nous avons, par les poètes et par les chroniqueurs, la description de ces grands et nobles ouvrages. Froissart parle avec admiration de ceux qu'on dressa pour l'Entrée dans Paris de Charles VI et d'Isabeau de Bavière. Le *Journal d'un bourgeois de Paris* vante ceux qui décoraient la porte des Champs, la fontaine du Ponceau et l'église de la Trinité, lors des Entrées du jeune roi Henri d'Angleterre et de Charles VII. On trouve dans Alain Chartier le même enthousiasme pour ces curieuses décorations. Comment oser prétendre que les princes de ce temps, si connaisseurs en belles œuvres de sculpture et de peinture, se seraient extasiés devant ces portiques, ces théâtres, ces arcs triomphaux, s'ils n'eussent été d'une exécution fort remarquable? Enfin c'étaient encore nos peintres si méconnus qui traçaient les cartons de ces admirables tapisseries, de ces tentures splendides, dont on ornait l'intérieur des sanctuaires et des palais. C'était à eux qu'on demandait les modèles des ustensiles précieux et des brillantes orfèvreries dont on faisait usage aux grands jours. Isabeau de Bavière a besoin d'une « esconse pour mettre chandelle pour dire ses heures » ; Colart de Laon, « paintre demourant à Paris », lui en fournit le dessin. Louise de Savoie désire une tenture magnifique pour sa chambre, c'est le peintre Mathieu Luazar qui en compose les cartons ; et le cardinal d'Amboise, pour meubler dignement son château de Gaillon, s'adresse à Pierre Bonté, peintre lyonnais, pour obtenir « le patron » de ses tapisseries. Ce que pouvaient être ces ouvrages, on le devine assez. Enfin, comment admettre que des seigneurs, aussi exigeants que les princes du XIVe et du XVe siècle, aient pu consentir à assigner, dans leurs somptueuses demeures, une place d'honneur aux tableaux de chevalet si ces tableaux n'avaient été que des ouvrages vulgaires ? Ces peintures, en effet, ils les avaient constamment sous les yeux. L'*Inventaire de Clémence de Hongrie* (1328) signale « uns tableaus de fust paint pour la chapelle » de cette princesse. L'*Inventaire de Charles V* (1380) ne se borne

pas à nous révéler que ce prince possédait une véritable galerie de tableaux et qu'il avait, notamment, dans « son estude », « ungs grand tableaulx de boys, à quatre chappiteaulx », représentant « Nostre-Seigneur, Nostre-Dame, saint Jehan-Baptiste et saint Jehan l'Évangéliste », ainsi que « deux tableaulx de boys où est l'Annonciation et le Baptisement de Nostre-Seigneur ou fleuve Jourdain » ; il nous décrit encore « ung tableau de boys que l'on pend au chevet du Roy, ouquel a ung demy ymage de Nostre-Dame ». Cette dernière peinture, qui portait les armoiries de Marguerite de Sicile et provenait de cette princesse, était encadrée d'argent doré, avec des perles et des saphirs. Un grand nombre d'autres tableaux, mentionnés dans ce document, comme étant d'or ou d'argent, étaient vraisemblablement des tableaux peints sur bois ou sur vélin, et encadrés dans des métaux précieux, et l'on peut juger, par la richesse de la bordure, du prix qu'on attachait à l'œuvre. Une peinture de ce même *Inventaire* est cataloguée comme suit : « Ungs tableaux de boys de troys pièces, doréz par dedens, et faiz de cristal et ymages dessoubz les cristaulx. » Cette mention explique clairement que déjà on mettait sous cristal ces délicieuses miniatures ; tandis que ce détail, « en troys pièces », nous révèle qu'il s'agit d'un de ces triptyques, alors très fréquents. Le pluriel si étrange qu'on rencontre dans la description de plusieurs de ces tableaux, catalogués cependant comme unité, semble, du reste, indiquer que la plupart se composaient de plusieurs compartiments réunis. Pour ne citer qu'un exemple, dans un *Inventaire des joyaux de la Couronne,* dressé en 1418, il est question d' « uns tableaux de boys de cinq pièces, et y a une Pitié ou millieu ». Là encore il n'y a pas d'erreur. Il s'agit bien d'un polyptique. Mais cette forme si particulière des peintures de ce temps n'est-elle pas pour nous une révélation ? Ces volets, se repliant et se protégeant ainsi réciproquement, n'indiquent-ils pas que ces peintures étaient exécutées pour pouvoir, sans trop d'inconvénients, voyager à la suite de leur seigneur et maître ?

Nous douterions de ces déplacements que la mention, dans plusieurs *Comptes,* d'écrins destinés à préserver certaines peintures, viendrait nous édifier à ce sujet. Le *XVII*e *Compte de Guillaume Brunel, trésorier et argentier du roi Charles VI* (1387), porte l'achat, moyennant 32 sols parisis, à Perrin Bernart, « gaingnier demourant à Paris », d'un « grant estuy de cuir boully... pour mettre et porter ungs tableau que a faiz Jehan d'Orléans, peintre et varlet de chambre du Roy nostre sire ». Un autre article de ce compte mentionne la fourniture, par Raoulet Le Gay, clerc de la chapelle du roi, d'une « grande bourse de cuir estoffé... pour mettre et porter les tableaux ». Peut-on supposer que ces peintures si choyées, que le roi entendait avoir constamment à sa portée, qu'il emportait avec lui dans ses déplacements, étaient de médiocres ouvrages, exécutés par des praticiens sans valeur ? Cela est d'autant moins admissible, qu'en dehors même des miniatures, les points de comparaison ne manquaient pas. L'école flamande, qui jetait déjà un si vif éclat, eût été là pour provoquer l'émulation de nos artistes. Les princes et les rois, en effet, ne se faisaient point faute d'appeler à eux des peintres étrangers à leurs États ou à leurs provinces, quand leurs fournisseurs ordinaires leur semblaient insuffisants. On possède un mandement du duc Jean de Normandie à son trésorier, mandement daté de septembre 1349, qui prescrit l'envoi d'un peintre parisien au château du Val de Ruel (Vaudreuil) : « Envoiéz nous tantost, écrivait le prince, le meilleur paintre de Paris, et III ou IIII paintres, avecques li, garniz de coleurs pour ouvrer à destrampe, quar nous voulons faire paindre chambres en nostre chastel du Val de Ruel. » (*Actes normands de la Chambre des comptes,* p. 396.) En 1446, la ville de Saumur assista à un de ces « pas d'armes », alors très en vogue, dont le retentissement fut considérable. Le roi René, pour répondre à un désir de Charles VII, fit exécuter une peinture représentant ce beau tournoi ; mais, cette peinture ne lui ayant pas paru digne d'être offerte au roi de France, René écrivit à certain « Jehanot le Flament », qu'on suppose être Jean Van Eyck (voir *Archives de l'art français,* t. V, p. 214), de lui envoyer « deus bons compaignons paintres » pour recommencer le travail. Et ce ne sont pas là les seuls exemples qu'on rencontre d'étrangers, appelés en concurrence avec des artistes français. En 1459, René écrivait aux *Gens des comptes d'Anjou* de faire « enquérir et savoir à Bourges si les Flamans qui ont besongné en la sépulture de feux le duc de Berry... s'ilz y sont encores et les faire venir... car, écrivait-il, ce sont les meilleurs ouvriers qui soient en ces marches de par deçà ». (*Comptes et mémoriaux du roi René,* p. 57 et 167.)

Faut-il ajouter que René, si délicat et si raffiné en matière d'art, et qui même se piquait de peindre à ses heures, ne s'est adressé que très exceptionnellement à des peintres du dehors ? Barthélemy de Cler, qui avait exécuté pour lui l'image de *Saint Michel,* ornant sa chambre royale ; Nicolas Froment, l'auteur de l'admirable *Buisson ardent,* qu'on voit encore à Aix ; Coppin Delf, auquel il commanda, pour l'église de Saint-Pierre de Saumur, « la paincture de *Domine quo vadis* » ; Jean Chapuis, les deux frères Descourtils et quelques autres peintres français, qui travaillèrent régulièrement pour lui, étaient certainement des artistes de premier ordre. Enfin, il faut écouter en quels termes les poètes de ce temps parlent de ce bel art de la peinture, pour se persuader qu'il méritait déjà le respect et l'admiration : « Un beau tableau, écrit le plus illustre d'entre eux (Pétrarque, 26e entretien), un beau tableau ravit l'esprit par son prix aussi bien que par l'artifice dont il est fait, et les yeux par sa variété, qui mêle tout sans rien confondre. Il faut être insensible pour ne se pas réjouir de voir de vives postures de plusieurs personnes sans âmes, et les mouvements des figures qui ne se remuent point : ces corps, qui semblent sortir sans se bouger, nous suspendent d'étonnement, et nous ne pouvons apercevoir sans extase les linéaments de ces visages de qui l'on n'attend que la parole, encore qu'on sache bien qu'ils ne sauraient parler. »

Ainsi, malgré le voile qui obscurcit toute cette longue période, il est facile d'établir qu'au XIVe et au XVe siècle nous avons certainement possédé en France une école de peinture, digne de cette sculpture et de cette architecture auxquelles on a tardivement, mais sans réserve, rendu l'hommage qu'elles méritaient. D'où vient donc que nous sommes si mal renseignés sur cette glorieuse et féconde école et que ses productions nous sont presque inconnues ? Cet oubli inexcusable, ce désintéressement si regrettable à tous égards, résultent de deux causes. La première, c'est la révolution qui s'est accomplie dans le goût français, au XVIe siècle ; c'est l'engouement de la Renaissance pour l'Antiquité et pour les maîtres d'outre-monts ; c'est la tradition française brusquement rompue, qui fit considérer par les esprits italianisés de ce temps tout ce qui avait existé auparavant comme nul et non aveuu, et le Moyen Age comme une période de barbarie dont on pouvait se dispenser de tenir compte. Et, en effet, c'est seulement depuis soixante ans que les yeux se sont ouverts aux beautés méconnues de l'école primitive, et un compilateur

consciencieux pouvait écrire, au siècle dernier, cette phrase invraisemblable : « Quoique ce ne soit que depuis le règne de François Ier, le restaurateur des sciences et des beaux-arts en France, que la peinture ait commencé de s'y perfectionner et de s'y élever à ce point de goût et de génie où on la voit parvenue, depuis le milieu du XVIIe siècle, cependant il paroît assez que cet art, tout informe qu'il étoit alors, y a toujours esté en estime et en réputation, puisque la Communauté des peintres est une des plus anciennes, et depuis plusieurs siècles, une des plus considérables de celles qui se sont établies dans la capitale du Royaume. » En traçant ces lignes, Savary était le fidèle interprète des idées de son temps.

La seconde des raisons qui ont amené ce regrettable désintéressement, c'est la condition d'infériorité sociale dans laquelle, jusqu'au XVIIe siècle, furent tenus les artistes les plus distingués et les plus habiles. Enrégimentés dans leur Communauté, confondus avec les peintres en bâtiments et les barbouilleurs de toutes sortes, ils occupaient dans la hiérarchie sociale une place d'autant plus humble, que la fortune et le talent ne marchent pas toujours de compagnie. Beaucoup des artistes de ce temps, en effet, faute d'une petite aisance, demeurèrent toute leur vie dans l'impossibilité d'entreprendre de grands travaux. Pour obtenir des commandes importantes, il fallait, le plus souvent, faire les avances préalables et fournir les couleurs, qui coûtaient alors un prix extrêmement élevé, dépassant de beaucoup celui de la main-d'œuvre.



Fig. 111. — Peintre.
Saint Luc exécutant le portrait de la Vierge, d'après la *Chronique de Nuremberg*.

> Encore acaterai-je
> Coses dont on fait paintures :
> Asur et vert de Grèce,
> Sinopre et bresil,
> Blanc d'Espaingne,
> Vernis et orpiment.

Ainsi s'exprime le peintre dans le *Livre des mestiers* (XIVe siècle). Il leur fallait, en outre, dans certains cas, affecter des sommes relativement importantes en garantie de l'ouvrage à exécuter. Nous avons de ces exigences des preuves curieuses. En février 1460, le roi René, craignant que Pons Poncet, auquel on payait ses appointements chaque jour, ne quittât le travail auquel il était tenu, demande à ses *Gens de comptes* d'exiger un cautionnement de l'artiste, et ceux-ci répondent, le 13 du même mois : « Il a ses journées chascun jour, car autrement il ne besongneroit, pour ce que c'est toute pauvreté que luy... Il ne fault ja dire que, pour son deffault, on se preigne à ses biens, car il n'a riens. » Et Pons Poncet n'était pas alors le seul peintre qui fût si misérable. Une autre *Lettre des Gens de comptes,* datée du 15 septembre 1459 et adressée au roi René, nous apprend que « Maistre Jacques Moreau », auquel Pons Poncet avait succédé, « est allé de vie à trespassement en debte envers plusieurs personnes, et n'a esté trouvé riche en or et argent que de V sols ». Et pour revenir à la fourniture des « étoffes », qui montait, nous venons de le dire, à des sommes souvent considérables, on comprend quel obstacle elle offrait à de si pauvres gens. On rencontre, en effet, nombre de contrats où il est question de ces fournitures. Tantôt celui qui commande la peinture fait les frais des couleurs et des autres matières premières, et, dans ce cas, l'artiste, payé à la journée, devient un simple manœuvre. D'autres fois, au contraire, c'est l'artiste qui fait les avances, et il est facile de voir que les déboursés préalables dépassent la modeste somme qu'il touchera pour prix de ses travaux. Comme exemples de ces façons de faire, nous citerons les documents suivants :

Adam le paintre, pour sa paine et labeur davoir fait et paint les personnages de sains et saintes ès tourelles des tours de le forteresche, et pour avoir trouvé les couleurs, par marqué fait atasque par ledit maistre des ouvrages, pnt Jacque aux Cousteaux, receveur des rentes, a esté paié la somme de X livres VIII sols parisis. (*Comptes de la ville d'Amiens,* 1416.)

Monsieur le secrétaire paiéz à Jehan Ramel, peintre, la somme de VI livres XV sols tournois, que luy sont deubz pour dix-huict jours qu'il a vacqué aux peintures tant des taffet, que eschaffault, à raison de VII sols VI deniers tournois, pour jour qui luy ont esté promis par Clément Trie, ainsi que ledit Trie a affirmé estre vray. Presens S. Humbert Mathieu et Amé Bulliod, faict le dernier de juillet M Vc et VII. Signé GARBOT. — *Au dos :* Je Jehan Ramel, peintre, ey resçu de XVIII jours que j'ey besoigné pour Mess. de la Ville, pour l'Entrée du Roy et ey resçu de mons. le secrétaire oultre IV livres V sols IIII deniers, que j'avoy desbourcé [tant] pour l'or des fleurs de lys que pour coleur, et ey resçu pour mes journées VI livres XV sols tournois. Signé : J. RAMEL. (*Entrée solennelle de Louis XII à Lyon,* 17 juillet 1507, p. 20.)

A Jehan Perissin et Jehan Magnan, painctres audt Lyon, la somme de huict vingtz neuf escus quatre sols à laqelle se montent les fournitures par eulx faictes, pour couleur et aultres estoffes, qui ont servy pour les paincturés faictes tant aux eschaffaulx, theátres, piramides, batteau et autres triumphes faicts en lad. ville, pour l'Entrée de Sa Maté. (*Comptes de la ville de Lyon,* 1595.)

Au peintre Lorin pour ses façons et fournitures d'or et de couleurs de la chapelle et cheminée de la grande galleryе qu'il a faicte à l'hostel d'Espernon, et pour avoir travaillé à peindre les poustres et sollives qui ont esté mises de neuf en la place des vieilles, qui ont esté ostées de l'antichambre de l'appartement neuf et de la gallerie basse; luy a esté paié, ainsi qu'il appert par ses quittances cy rendues, la somme de XVIc LXX livres. (*Comptes du duc d'Épernon,* 1618-1624.)

L'usage d'avancer ces coûteuses fournitures se continua jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, et l'on a attribué la mort du célèbre peintre Le Moyne à la déception cruelle que lui avait causée la maigre rémunération de ses ouvrages, relativement à l'importance de ses déboursés. « Un homme instruit, écrit à ce propos le duc de Luynes (*Mém.,* t. XIV, p. 6), me contoit, il y a quelques jours, que, lorsque Le Moyne entreprit le salon d'Hercule, il s'attacha à finir sa peinture avec autant d'exactitude et de perfection qu'il auroit pu en employer pour un tableau le plus à portée d'être examiné en détail. Lorsqu'il eut fini cet ouvrage, il

voulut en voir l'effet, il descendit de dessus l'échafaud; il remarqua d'en bas que la grande corniche dorée coupoit son dessin et ses figures, il en fut si frappé qu'il remonta en haut et effaça tout. Il refit ensuite, mais à grands traits, le même ouvrage, et quoiqu'il n'y ait pas mis la même perfection que dans le premier, il se trouva fort bien réussi. M. d'Antin le fit premier peintre du Roi et lui donna 10,000 écus pour le salon d'Hercule, mais il se trouva que ses déboursés seuls alloient à 29,000 livres; il y avoit pour 24,000 livres d'outremer; ce calcul tourna la tête à Le Moyne et fut la cause de sa fin tragique. »

On comprend mieux, semble-t-il, après ces explications, que de si pauvres gens aient été médiocrement considérés par les historiographes de l'époque, et que, jusqu'au XVIIe siècle, il ne se soit trouvé personne pour songer à nous conserver leurs biographies.

Mais de ce que l'on a trop longtemps négligé de s'occuper de tant de générations d'artistes illustres, il ne s'ensuit pas qu'ils soient condamnés à un éternel oubli. Il existe de ce chef un grand acte de réparation à accomplir, et des archéologues dévoués se sont mis à l'œuvre, qui ont déjà commencé de projeter un rayon de saine lumière sur ce passé trop obscurci. Toutefois, ce n'est pas avant bien des années qu'une histoire complète de notre peinture nationale sera possible, et ne pouvant ici l'entreprendre, nous nous bornerons à donner quelques détails peu connus sur l'existence des peintres français, dans ces temps relativement lointains.

Au moment où commencent nos études, les peintres formaient déjà, dans la plupart des grandes villes, un groupe industriel important. Les *Registres de la taille* de 1292 ne mentionnent pas moins de trente de ces artistes, établis à Paris, auxquels il faut ajouter une *paintresse* du nom de Sainte. Parmi ces trente peintres, un certain nombre étaient venus du dehors; du moins leurs noms le laissent croire. C'étaient Clémençon de Troyes, Guillaume et Geoffroy le Breton, Jehan de Pinqueigni (*sic*), Michel du Perche, Pierre de Chartres et Jehannot Chartrain. Citons encore Jehan d'Orléans, souche probable des artistes portant ce surnom qui, pendant un siècle et demi, furent peintres ordinaires et valets de chambre des rois de France. En 1313, les *Registres de la taille* ne portent plus que vingt et un noms de peintres et une *paintresse* nommée Thiéphaine. Là encore, les étrangers, ou présumés tels, sont nombreux. Nous citerons: Jacques de Gand, Jehannot de Liège, Jehan de Saint-Quentin, Henri le Bourguignon, Pierre de Biauvez (*sic*), Guillaume le Breton, Guillaume du Cher, Huet de Mez (*sic*), Geoffroy de Bourges, etc. La corporation des peintres de Paris se composait déjà de la sélection des maîtres de province. Ajoutons qu'on avait donné à une des portes de Paris, dès cette époque, le nom de « porte aux peintres » parce que ces artistes se réunissaient dans un local voisin, pour se perfectionner dans leur art. On prit même l'habitude, lors des Entrées solennelles, de décorer cette porte de tableaux et « de beaux mistères ». Le *Journal de Paris sous Charles VI* décrit des décorations de ce genre, peintes, en 1438, à l'occasion de l'Entrée du roi et du Dauphin; et Félibien (*Preuves,* t. III, p. 324^b) en mentionne également, qui avaient été exécutées en l'honneur du cardinal d'Amboise, lors de son Entrée comme légat (1502). Au surplus, bien avant cette époque, nos peintres avaient vu leurs statuts recueillis par Étienne Boileau et consignés dans son livre précieux, sous le titre LXII, concernant les «Paintres et Tailleurs d'ymages». Cette rubrique est à retenir. Elle nous apprend, en effet, que bien qu'il existât une autre corporation, composée plus particulièrement de sculpteurs, et connue sous le nom des « Ymagiers Tailleurs de Paris et de ceus qui taillent cruchefis à Paris», cependant, les peintres avaient le droit de « tailler », c'est-à-dire de sculpter des statuettes. Il est, en outre, vraisemblable, quoique cela ne soit point clairement stipulé, que ces images ne pouvaient être vendues sans être peintes. Nous verrons, du reste, tout à l'heure, qu'au Moyen Age, c'était un usage général que de peindre les sculptures, figures, groupes, bas et hauts-reliefs, même quand ils étaient taillés en pierre et placés à l'extérieur des monuments. Pour le moment, il nous suffira de constater que les statuts des Peintres et tailleurs d'images étaient d'une grande simplicité, et qu'ils étaient aussi larges que possible.

La profession était libre; pouvait s'établir qui voulait, à condition de se conformer aux us et coutumes du métier et de connaître celui-ci: « pour tant que il le sace faire », dit le texte de l'article premier. Il était, de plus, permis de mettre en œuvre toute espèce de matières, bois, pierres, os, corne, ivoire, et de se servir de toutes sortes de couleurs, pourvu qu'elles fussent bonnes et loyales. Le peintre admis dans la Communauté pouvait avoir autant d'apprentis et de valets que bon lui semblait. Il était autorisé, en outre, (détail à retenir), à « ouvrer de nuiz », chaque fois que la besogne le commandait. Ajoutons que les peintres imagiers étaient exempts du guet parce que leurs ouvrages servaient surtout à relever la célébration du culte catholique: « Quar leurs mestiers les acquitte, par la reison de ce que leurs meistiers n'apartient fors que au service de Nostre-Seingneur et de ses sains et à la honnerance de la Sainte Yglise. » Comme une des plus délicates opérations auxquelles se livraient ces peintres imagiers consistait dans la dorure des statues et des bas-reliefs, et comme cette opération prêtait quelque peu à la fraude, on avait édicté à son endroit des prescriptions spéciales. A l'article V, il était stipulé que toutes les dorures devaient être assises sur argent et non sur étain. Au cas où le peintre vendait des ouvrages dorés sur étain, sans prévenir l'acheteur, l'œuvre était déclarée fausse et le contrevenant était puni d'amende. Toutefois, comme la plupart de ces œuvres représentaient de saints personnages, il était défendu de les brûler, — ce qui avait lieu généralement dans les autres industries pour les morceaux mal faits; — on eût craint le sacrilège... « Nule fausse ouevre del mestier devant dit ne doit estre arse, pour les révérances des sains et des saintes, en qui ramembrance elles sont faictes.» Enfin, pour le reste, les peintres imagiers étaient traités comme les autres bourgeois de Paris; ils étaient, par conséquent, soumis à la taille et aux redevances usuelles.

Ces statuts tout à fait primitifs furent confirmés, en 1391, sans grande modification et conservés en huit articles. Charles VII, en 1430, ajouta aux faveurs concédées antérieurement aux peintres et aux sculpteurs l'exemption de toutes tailles, subsides, gardes, etc. Henri II confirma les nouveaux privilèges par *Lettres patentes* du 4 mai 1548, et Henri III, le 15 janvier 1583, les augmenta de deux articles. L'un d'eux fixait la durée de l'apprentissage à cinq ans, l'autre obligeait les candidats à la maîtrise à servir encore quatre années chez un maître en qualité de compagnons. En même temps, les deux Communautés primitives des imagiers étaient fondues ensemble. Désormais, les peintres et les sculpteurs ne formèrent plus qu'une seule corporation, et pour unir davantage les deux professions et égaliser leurs droits, une sentence du mois de mars 1613, confirmée par un arrêt du mois de septembre de la même année, décida que sur les quatre jurés de la Communauté, deux seraient choisis parmi les peintres

et les deux autres parmi les sculpteurs, ajoutant qu'aucun chef-d'œuvre ne serait exécuté et reçu qu'en présence des quatre jurés.

Nous avons tenu à suivre ainsi, dans leurs étapes successives, les évolutions corporatives des peintres imagiers parisiens, parce que cette union de la peinture et de la sculpture, maintenue réglementairement jusqu'à une époque très voisine de nous, semble trancher une question très controversée depuis quelques années. Nous voulons parler de la POLYCHROMIE (voir ce mot) des œuvres de la statuaire, au Moyen Age et à l'époque de la Renaissance.

Indépendamment des statuts des peintres parisiens, nous possédons ceux de plusieurs Communautés provinciales, notamment les *Statuts des peintres de Lyon,* remontant à 1498, et qui ont été publiés dans le XXe volume des *Ordonnances des rois de France.* Nous avons aussi les *Statuts de la corporation des peintres de Rouen et de leur confrérie de Saint-Luc, dans l'église de Saint-Herbland.* Ces derniers statuts, imprimés en 1715, à Rouen, par Ph.-P. Cabut, en une brochure devenue extrêmement rare, remontent à l'année 1507 et ont été remis au jour par M. A. de Montaiglon, dans les *Archives de l'art français* (t. XI, p. 178). Ils présentent un intérêt tout spécial à cause de la date à laquelle ils ont été rédigés et montrent quelle idée on se faisait encore, à l'aurore du XVIe siècle, des obligations professionnelles, incombant aux peintres et aux sculpteurs. Car, à cette époque, les deux arts continuaient d'être réunis. Ces statuts se composent de trente-huit articles que nous allons résumer aussi exactement que possible. « Les maîtres ouvrans et besongnans et tenans ouvroir ou enseigne dudit mestier » pouvaient exercer leur profession sous la surveillance de quatre Gardes, renouvelés, par deux, tous les ans, et qui prêtaient, entre les mains du bailli, serment de « faire duement les visitations dudit mestier et de faire bons et loyaux rapports à justice ». (Art. 1, 2 et 3.) — Nul ne pouvait devenir maître sans avoir fait, au préalable, un apprentissage de cinq ans et exécuté le chef-d'œuvre. Tout candidat à la maîtrise venant du dehors, ou étranger à la ville, était tenu de prouver qu'il avait fait un apprentissage d'égale durée et « servi un maistre en ville de loy ». Il devait, en outre, avant d'être admis au chef-d'œuvre, servir de nouveau, durant un an, en qualité de compagnon chez un maître juré de la ville. (Art. 4 et 5.) — Une fois le chef-d'œuvre exécuté et l'aspirant reconnu capable, il lui fallait acquitter certains droits. Il payait au roi 20 sols tournois « pour la hanse ». Il versait, de plus, 50 sols à la Communauté, 30 pour « la peine et vacations des Gardes et maistres présens audit chef-d'œuvre » et 20 pour le rapport adressé par eux à la justice. Les fils de maîtres n'étaient passibles que de la moitié de ces taxes. (Art. 4 à 6.) — Lorsqu'un maître voulait prendre un apprenti, il devait le présenter aux Gardes et le conduire au bailli, qui lui faisait jurer de respecter pendant cinq années « les marchéz et convenances » qu'il avait faits avec son patron. L'apprenti acquittait alors un droit de 10 sols tournois. Enfin, aucun maître ne pouvait engager d'apprenti que celui-ci n'eût satisfait le maître avec lequel il avait traité en premier lieu. (Art. 7 et 8.) Comme leurs confrères de Paris, les peintres de Rouen avaient le droit de peindre toutes sortes de matières de « fust, pierre, corne, ivoire », de travailler la nuit; mais il leur fallait ouvrer seulement de couleurs bonnes et loyales, et de fin or bruni, à moins que, par convention spéciale entre les parties, il ne fût dérogé à cette obligation. Par contre, il était « prohibé et deffendu à tous de peindre aucuns images, tables, tableaux ou autres ouvrages soit à l'Église ou autres lieux, qui ne soient bien et düement plastréz et impriméz à huile », comme aussi de mêler de l'or faux avec de l'or fin, cela sous peine d'amende arbitraire. (Art. 9, 10 et 11.) — Les articles suivants (de 12 à 18) sont relatifs à la bonne exécution des travaux. Il y est dit que les enseignes des maisons, barrières, « plombinières » et autres ouvrages exposés à la pluie et au vent, doivent être peints à l'huile ; que pour les boîtes d'épicier, tambours, banderoles, étendards et « autres choses qui ne sont point de grande conséquence », on peut employer « telles couleurs et matières joyeuses qu'il plaira au marchand » ; que les bannières d'église devront être décorées à l'huile et sur un tissu neuf ; que les statues anciennes présentant des fractures devront, avant qu'on les repeigne, être réparées avec du bon mastic et non avec du plâtre, « ny autre chose déloyale » ; que les sculptures à repeindre devront être préalablement raclées ; que dans les réparations de peintures sur tissus, les pièces ajoutées devront être cousues et non collées ; enfin que, pour les décorations murales, les couleurs seront détrempées et imprimées loyalement, et de façon que « les peintures ne fassent aucun dommage et dégâts aux habillemens des personnes qui y pourroient toucher » : le tout sous peine d'amende arbitraire. Les articles 19 et 20 sont particulièrement intéressants, car ils constituent le plus important des privilèges de la Communauté. Le premier soumet à la visite des Gardes toutes les peintures importées du dehors, et celles-ci, sous peine d'être détruites, devaient être trouvées « bonnes et loyales ». Par le second, il était interdit aux personnes étrangères à la Communauté d'entreprendre aucune « besongne ou ouvrage d'iceluy metier en quelque manière que ce soit, sur peine d'amende à la discrétion de justice ». Ensuite, nous relevons dans l'article 21 des prescriptions relatives à la dorure, conformes à celles édictées par les statuts des peintres parisiens. Nous passons sous silence les articles 22 à 28 et 30 à 33, qui regardent plus spécialement les sculpteurs. L'article 29 seul mérite d'être retenu, parce qu'il interdit aux peintres et « imaginiers » de repeindre aucune statue de bois si elle est vermoulue. Les articles 34, 35 et 36 concernent les peintures murales. Ils ordonnent que les murs soient bien exactement raclés et nettoyés, avant que l'on commence à peindre ; et que, pour les ouvrages exécutés à l'huile ou à la détrempe sur toile, on ait soin de s'assurer que celle-ci est suffisamment forte pour résister. L'article 37 prohibe l'entrée et la vente de peintures provenant d'Allemagne, à cause de leur détestable qualité, « car les dits ouvrages, y est-il dit, sont faits le plus souvent de mort bois et de faux et mauvais or, qui rien ne vaut et qui devient tantôt tout noir par punaisie ». Enfin, par l'article 38, les membres de la Communauté étaient invités, pour tous les travaux qui regardaient des collectivités telles que collèges, couvents, paroisses, à n'entreprendre aucun travail dépassant 100 sols ou six livres tournois : « si ce n'est que bon chirographe ou lettre soient faites dudit marché..., lequel chirographe soit double dont l'ouvrier aura l'un pour mieux faire son debvoir, et ceux à qui la besogne sera auront l'autre ».

On pourrait croire que cette dernière disposition tenait au terroir, et qu'elle était particulière à la Normandie, pays processif par excellence. Il n'en est rien, et les actes assez nombreux que l'on rencontre dans les archives départementales et dans les anciennes études des notaires montrent que, dans toutes les villes, des contrats semblables étaient préalablement passés entre les parties. Comme modèle de ces sortes d'obligations, nous donnerons au surplus l'acte suivant dans sa teneur intégrale. Cet acte,

daté du 23 août 1589, a été retrouvé par nous dans les minutes de Me Delafons (aujourd'hui étude de Me Albert Yver) ; il est ainsi conçu :

Edme Pillas, paintre, demeurant à Paris, rue de Versailles, en la maison de la vefve de feu Jean Méry, paroisse de Sainct-Estienne-du-Mont, confesse avoir promis et promect à Révérend père en Dieu monsieur Joseph Foulon, abbé de l'Église et Abbaye madame Saincte-Genevievfve au mont de Paris, à ce present stippulant et acceptant de reblanchir la chappelle de la Miséricorde estant en lad. Abbaye, tous les costés depuis la lambrissure jusques en hault de la voulte dicelle, et la façonner en façon de pierre de taille par les costéz, et la voulte en façon de petit carreau, et le tout marquer de gris, et aux cintres y mettre des fillets de rouge de la mesme sorte et façon de l'Église de lad. Abbaye que ledict Pillas dict avoir veue à ceste fin, et coucher lesd. couleurs par deux fois, et le tout faire et parfaire bien et deuement comme il appartient au dire d'ouvriers et gens à ce cognoissans ; et pour ce faire, fornir la colle, paintures et toutes aultres choses à ce requises et nécessaires, et commancer à ce faire vendredy prochain et besongner à la plus grande diligence que faire ce pourra, jusques à plaine perfection de ce que dit est. — Ceste promesse faicte à la charge que ledict seigneur Révéreud sera tenu, lequel a promis et promect de fornir audict Pillas pour faire ce que dit est, de corbeilles et de persounes pour le guinder, et faire farmer par ledict seigr Révérend la crevasse qui est au pignon du costé de la cuisine du couvent, et sera tenu le seigneur Révérend de norrir ledit Pillas pendant qu'il travaillera et besougnera à ce que dit est, et oultre ce moyennant la somme de seize escus et deux tiers d'escu d'or soleil sur laquelle somme, etc.

Pour l'édification du lecteur, nous croyons bien faire en reproduisant également dans ses dispositions essentielles un autre contrat du même genre, passé entre le sieur de Boismorant, « advocat au siège présidial d'Angoumois », et César Guernot, « peintre de Monseigneur de La Rochefoucault ». Par ce contrat, passé le 3 mars 1643 et reçu par Me Gibaud, notaire à Angoulême, Guernot promet et s'engage à exécuter pour M. de Boismorant :

Six tableaux à l'huisle, sçavoir : 1° trois tableaux de la hauteur de v piedz et de la largeur de VII piedz, dont le premier sera Herculle et Desjanire, accompaigné de figures de satires ou aultres ; le second de même grandeur, un tableau de Rubens qui est rempli de femmes nues et satires ; le troizième est la figure d'un Prométhée qui est dévoré par un vautour. 2° Trois de la hauteur de IV pieds et de la largeur de v pieds. Ces trois autres seront, le premier un tableau dans lequel il y aura un chien avec coqs et poulles et autres choses ; le seguon sera une corne d'abondance avec plusieurs fruits et une guenuche avec aultres choses, et le troisiesme sera un lievre avecq une escrevisse en ung bassin et autres choses, comme sont lesdits trois tableaux qui sont et appartiennent audit Seigneur de la Rochefoucault, sans y augmenter ni diminuer et pareillement les aultres trois cy-dessus en la même forme que ceulx dudit Seigneur, et rendre le tout fait et parfait sur leurs chassis bien et duhement dans le jour et feste de Saint-Jean-Baptiste prochain venant ou premiers jours du mois de juillet ensuivant, en la maison dudit sieur de Boismorant en ceste ville, ledit marché fait moyennant la somme de neuf vingtz [180] livres, de laquelle ledit sieur de Boismorant en a présantement payé audit Guernot la somme de XXX livres tournois estaut en bonne monnoye qu'il a prinze et s'en est contanté, pareille somme dans le jour et feste de Pasques prochain, pareille somme dans ung moys par emprès, et le surplus à l'instant que ledit Guernot délivrera au dit sieur de Boismorant les susdits tableaulx et pour l'entretènement de tout ce que dessus, emprès que lesdites parties ont le tout stipulé et accepté, elles ont obligé et ypothéqué tous et chascuns leurs biens présents et futurs quelconques, et la personne dudit Guernot à tenir prison jusques à l'entière exécution de ce que dessus, renonçans, etc.

Un fait saillant ressort de l'examen attentif de ces diverses pièces, c'est la confusion absolue des différents genres de peinture. Il suffisait de manier un pinceau pour pouvoir être admis dans la corporation, et les artistes les mieux doués se trouvaient professionnellement rangés sur le même pied que les peintres en bâtiment et les badigeonneurs chargés des ouvrages les plus rudimentaires. Aucune distinction, en effet, n'existait, au Moyen Age, entre ce qu'on appelle aujourd'hui les beaux-arts et les arts industriels. Les artistes se qualifiaient artisans, et les artisans ne rêvaient pas de se poser en artistes. Mais, malgré cette modestie apparente, le joug corporatif n'en était pas moins pesant. Il s'en fallait de beaucoup que les hautes fonctions fussent dévolues, dans la Communauté, aux peintres les plus distingués, aux artistes les plus éminents, à ceux dont le talent honorait la ville et la province. Elles appartenaient de droit aux plus riches et aux plus influents. Ceux-là seuls acquéraient, avec le titre de Gardes ou de Doyens, le droit de visite et de surveillance sur les œuvres de leurs confrères. Ils étaient investis de ce pouvoir exorbitant, de s'immiscer dans les mystères de l'exécution, sous prétexte de s'assurer que l'ouvrage était « loyal ». Ils avaient le droit de saisie et de destruction de toute œuvre suspecte. L'artiste de génie était contraint de subir les observations d'un barbouilleur infime. Le peintre de figure et d'histoire était obligé de se conformer aux prescriptions du peintre décorateur. On conçoit aisément quelles révoltes devaient se produire chez cette élite de producteurs, gent qui, de tout temps, a passé pour être fort irritable.



Fig. 112. — Peinture murale. — La *Danse des morts* de la Chaise-Dieu.

Pour remédier à cet inconvénient, les princes éclairés, protecteurs naturels des arts et qui, par suite de leurs rapports avec les artistes, pénétraient le secret de ces écœurements, eurent recours à un subterfuge. S'attaquer aux Communautés, il n'y fallait pas songer : elles étaient trop puissantes. Attenter à leurs privilèges, c'eût été ébranler une partie de l'édifice féodal. Ne pouvant ou n'osant violer la loi, on la tourna. Les princes attachèrent les peintres à leur personne, en leur confiant quelqu'une de ces fonctions domestiques, qui étaient alors considérées comme un honneur. Ils les élevèrent à la dignité de valets de chambre, de valets de garde-robe, distinction doublement précieuse, car à la commodité de les avoir sous la main, pour leur faire exécuter toutes sortes de travaux, se joignait l'inappréciable avantage, pour les artistes, de se trouver soustraits

à la tutelle de leurs confrères. Parfois, quand les officiers de leur maison étaient au complet, pour les émanciper, on leur confiait une sorte de charge publique, qui produisait le même effet. C'est ainsi qu'en 1389, le peintre Pierre Dubos fut nommé par le duc de Bourgogne « maistre des engins du chastel de Hesdin » ; et qu'en 1410, Hugues de Bouloingne fut élevé à la dignité de « gouverneur de l'horloge, de la Payolle, etc. », du même château. On pourrait citer d'autres exemples. En compulsant avec soin les *Comptes des ducs de Bourgogne,* on trouve que, de 1386 à 1525, ces princes ont émancipé de la sorte : 1° Jean de Beauvais, qualifié peintre et valet de chambre du duc (1387-1396) ; 2° Melchior Broederlain, qui porta le titre de valet de chambre et peintre du duc (1387-1396) ; 3° Pierre Dubos, dont nous venons de parler (1389) ; 4° Hugues de Bouloingne (*alias* Huc ou Huchon de Boulongne), nommé peintre et valet de chambre (1398-1449) ; 5° Henry Bellechose, « peintre de M. le duc, avec appointemens de huit gros par jour » (1419) ; 6° Jean Van Eyck, également pourvu du titre de valet de chambre (1422-1436) ; 7° Colard le Voleur, peintre et valet de chambre, qui fut chargé de « l'entretènement de certains ouvraiges ingénieux et de joyeusetés du chastel de Hesdin » (1433-1445) ; 8° Jehan de Boulogne (1446-1453) et 9° Jean Maluel (*alias* Mahouel), qualifiés l'un et l'autre du même titre (1447) ; 10° Pierre Costan (ou Coustain), peintre du duc et de la duchesse (1459-1477) ; 11° Jean ou Jehennin Hennequart, peintre et valet de chambre (1467-1473) ; 12° Jacques Van Lathem, remplissant les mêmes fonctions honorifiques (1494-1522) ; 13° Jean Perreal (dit de Paris), peintre et valet de chambre de la duchesse Marguerite d'Autriche (1511) ; 14° Jacopo ou Jacques de Barbari, également valet de chambre de Marguerite d'Autriche (1511-1513) ; et 15° Gérard Huernbout (*alias* Harambault) de Gand, portant le même titre (1517), etc. Indépendamment de ces officiers en charge, nous avons encore relevé sur ces *Comptes* les noms de Jehan le Voleur (1391) ; Vranque ou Franck de Malines (1414) ; Jehan Gautier de Lille (1453) ; Jehan le Tavernier d'Oudenarde (1454) ; Jehan Pillot de Lille (1456) ; Hans Van Lorrech (1473) ; Pierre du Royalme, à Bruxelles (1481) ; Pierre Wauthell, dit le paintre (1494) ; Pierre Van Connixloo (*alias* de Connixloo), à Bruxelles (1498) ; Hans Hougler, peintre allemand, à Namur (1499) ; Pieter Scharmer, à Bruxelles (1499) ; Jehan Henry, à Bruges (1502) ; Van Aeken, dit Bosch, à Bois-le-Duc (1504) ; Jehannin le paintre (1504) ; Bernard van Orley (*alias* d'Orley, Dorley et Dorlet), à Bruxelles (1515) ; Jehan de Maubeuge (*alias* de Mabuse), (1516) ; Cornille Scharmer, à Bruxelles (1516) ; Jehan de Bruxelles, à Bruxelles (1516) ; Jean Van Battele, à Malines (1520). Tous ces peintres travaillèrent assidûment pour la Cour de Bourgogne, sans que nous ayons pu constater cependant qu'ils aient eu un titre officiel.



Fig. 113. — Peinture murale. — La *Danse des morts* de la Chaise-Dieu (suite).

Il ne paraît pas, toutefois, que les appointements généreusement octroyés aux plus favorisés d'entre ces artistes aient été bien considérables. Il ne semble pas non plus qu'ils aient été bien régulièrement payés. Une lettre du duc Philippe le Hardi, adressée de Dijon, le 12 mars 1424, aux *Gens des Comptes,* à Lille, — et qui puise un intérêt particulier dans la célébrité exceptionnelle de l'artiste en cause, Jean Van Eyck, qualifié de « bien amé, varlet de chambre et peintre », — nous apprend que l'illustre peintre se plaignait de ne pouvoir « estre payé de sa dicte pension », « et le conviendra, pour ceste cause, de laisser notre service, en quoy prendrions très grand desplaisir, ajoute le duc, car nous le voulons entretenir pour certains grans ouvraiges, en quoy l'entendons occuper cy-après, et que nous ne trouverions point le pareil à nostre gré, ne si excellent en son art et science, et pour ce nous voulons et expressément nous mandons que, incontinent cestes veues, vous vériffiéz et enterinéz nos dictes lettres de pension et faictes payer ledit Jehan Van Eyck, d'icelle pension ». Cet hommage rendu par un grand prince au peintre le plus illustre de son temps était à retenir. Une transaction du



Fig. 114. — Peinture murale. — La *Danse des morts* de la Chaise-Dieu (fin).

22 décembre 1517, entre Marguerite d'Autriche et Gérard Huernbout, concédant à celui-ci 50 livres en payement de tout ce qu'il « pourroit quereller et demander jusques au jourd'huy », montre que l'irrégularité des payements était en quelque sorte endémique. Toutefois, en dépit de ces petits mécomptes, que les peintres partageaient, du reste, avec tous les autres officiers du prince, l'émancipation que leur valaient ces fonctions mal rétribuées, mais accrues des cadeaux qu'ils recevaient, ainsi que la bienveillance avec laquelle ils étaient traités par les plus hauts personnages, constituaient des avantages inappréciables. Il s'établissait, en effet, une sorte d'intimité entre ces humbles artistes et les princes avec lesquels ils se trouvaient en relations constantes. S'il nous fallait une preuve de cette douce familiarité, nous la trouverions dans l'acte de donation de 100 livres, ordonné par Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, à « maistre Jacques de Barbaris », son « bien aimé paintre », pour ses bons services et en considération « de sa débilitacion et vieillesse ». Enfin, il convient d'ajouter à ces prérogatives l'influence que les habiles savaient acquérir et qui, pour certains d'entre eux, était la source de commissions lucratives. Une suite bien intéressante de documents curieux, dépendant des *Archives communales de Lyon,* nous montre quelle estime intéressée les magistrats les plus sévères professaient pour les peintres ordinaires de nos rois. — Car le roi avait, lui aussi, au moins deux ou trois peintres en titre, et sur la liste des officiers et domestiques de François Ier, publiée par le *Cabinet historique* (t. V, p. 102), nous relevons jusqu'à six peintres qualifiés « varlets de la garde-robe » du roi. C'étaient, en 1516 : Jean Perréal, dit Jean de Paris ; Nicolas Belin, de Modène ; Barthélemy Guéty, dit Guyot ; Jannet Clouet ; et en 1517, Jehan Bourdichon, et Robinet Testard, enlumineur. Tous ces artistes, faut-il le dire, étaient des hommes de premier mérite. Jean Bourdichon avait été au service de Louis XII et d'Anne de Bretagne, dont il avait enluminé les admirables livres de prière. Jannet, dit Clouet, devait être la souche d'une famille illustre de portraitistes. Mais le plus influent de tous, à cette époque, était, sans contredit, Jean Perréal, surnommé Jean de Paris. En 1495, il avait été appelé à la charge de « cirurgien et de varlet de chambre » de Sa Majesté. Grâce à ces délicates fonctions, il sut si bien se concilier les bonnes grâces du roi et de la reine que, dès l'année 1496, les magistrats de Lyon, pour se ménager sa bienveillante intercession auprès de ses maîtres, l'exemptèrent de la Taille, et pour bien marquer le genre de services qu'on attendait de lui, l'acte qui porte cette exemption, faveur alors très rare, le qualifie de « varlet de chambre du Roy, servant ordinairement et commensal dudict Seigneur ». Un peu plus tard, ayant besoin de faire nommer un capitaine de la ville, c'est au peintre que ces mêmes magistrats s'adressèrent, et nous trouvons dans les *Archives communales* de Lyon une sollicitation en règle pour qu'il usât de son crédit et fît ratifier le choix que ces magistrats avaient fait. Plus tard encore, quand Anne de Bretagne visita Lyon, c'est à Perréal qu'elle confia, en quittant la ville, la mission d'exprimer aux magistrats la satisfaction que lui avait causée le bon accueil de la population lyonnaise. Enfin, Louis XII ayant traversé cette grande et belle cité, en revenant d'Italie (1511 à 1512), et des encombrements mêlés de rixes s'étant produits sur son passage, il voulut bien charger Jean Perréal d'informer le Consulat, un peu inquiet sans doute, qu'il n'était « nullement courroucé de [la] mauvoise police et mauvoise justice de la Ville » ; puis, comme de pareils services exigeaient une compensation financière, nous voyons le Consulat lyonnais donner à notre peintre le titre de « contrerolleur » et lui confier de nombreux travaux de voirie. C'est lui qui procède, avec Claude Claret, maître maçon, au mesurage des cintres du pont du Rhône (1508-1511) ; qui exécute les plans de nivellement de la rue de l'Arbre-Sec, qui dirige le pavage de cette voie et ménage l'écoulement de ses eaux dans le Rhône, etc. Ajoutons que, dès 1490, on avait eu recours à son ingéniosité et à ses talents en lui confiant, conjointement avec Jean Prévost, le soin d'élever les décorations des « mistères, moralitéz, hystoires et autres joyeusetéz, joyeuses, plaisantes et honnestes », et en 1493, d'inventer des histoires et mystères, pour la réception de la reine, qui faisait sa première Entrée dans la ville. (*Arch. communales de Lyon, Actes consulaires,* reg. 19, 21, 22, 23, 24, 28, 29, 37.) Constatons encore que le Consulat de Lyon n'était pas seul à utiliser les talents de Jean Perréal et à se ménager ainsi son influence. En 1511, Marguerite d'Autriche le chargeait de « prendre la mesure de la plate-fourme de l'Église de Brou », où l'on devait élever ces superbes tombeaux que nous admirons (*Arch. du Nord,* série B, n° 2221), et lui accordait (nous l'avons vu plus haut) le titre de valet de chambre.

Si les rois et les princes possédaient des peintres à leur service, les villes en avaient aussi, et puisque nous tenons les *Archives de Lyon,* nous pouvons même voir que ces artistes privilégiés, bien que fort occupés par la municipalité, n'étaient guère mieux rétribués que ceux employés par les princes et par les rois. En 1623, nous rencontrons sur les *Registres consulaires* (série BB, reg. 163) la nomination d'Oracio Blancq (Horace Le Blanc), peintre en l'académie de Rome et bourgeois de Lyon où il était né, à la charge de peintre ordinaire de la ville « pour, en cette qualité, avoir l'intendance et direction de tous ouvraiges de peinture que la dite ville dores en avant fera faire, pour Entrées, Portraicts et autrement, en quelque autre façon aux gaiges de 200 livres par an, etc. » Et, en 1626, Horace Le Blanc n'hésitait pas à adresser des remontrances aux magistrats, au sujet des gages que lui attribuait son acte de nomination, et qui étaient si modiques, « veu la quantité de tableaux qu'il est tenu de faire par le dict acte consulaire, qu'il peut non seulement dire n'avoir aulcune gratification pour la dite retenue, mais encores n'estre satisfaict deuement des dits tableaux ». (*Ibid.,* reg. 170.) Il fut sans doute fait droit à la réclamation du peintre, car Horace Le Blanc mourut en 1636, ayant encore le titre et la charge de « peintre ordinaire de la ville », et le Consulat lui donna pour successeur Germain Panthot, son élève, qu'il avait lui-même désigné à la bienveillance des magistrats. (*Ibid.,* reg. 191.) Malgré la modicité des émoluments, les places de ce genre ne laissaient pas que d'être extrêmement recherchées par les artistes, et les administrateurs qui en disposaient (justes appréciateurs du talent des candidats) montraient dans leurs choix de légitimes exigences. En 1689, un peintre trop peu connu, mais cependant de grand mérite, le décorateur puissant, auquel on devait les peintures du palais municipal, Thomas Blanchet, mourut à l'Hôtel de Ville, âgé de soixante-quinze ans, et fut inhumé, le lendemain, dans l'église paroissiale en présence de l'échevin Gaspard Barailhon, qui tenait à donner au vaillant artiste une marque dernière de l'estime qu'avait pour lui toute la Municipalité. Pour remplacer ce vieux et dévoué serviteur, un autre échevin, Athiaud de Montchanin, proposa Pierre-Paul Sévin, qui portait le titre sonore de « peintre du roi ». (*Ibid.,* reg. 246.) Cette présentation souleva une discussion assez vive dans le conseil. Plusieurs

membres contestèrent les capacités de cet artiste. On prétendit qu'il n'avait « ni l'habileté ni l'expérience requises pour faire et peindre des portraits » ; que la certitude de ce fait résultait de sa propre confession ; que son talent consistait uniquement « à désigner (dessiner) ou copier des emblèmes ou des devises, faire des ornemens de cartouches et d'inscriptions, des dessins d'almanachs et d'éventails, et autres semblables minuties de peinture qu'on appelle vulgairement colifichetz », etc. Malgré ces protestations qui se renouvelèrent à plusieurs reprises, Paul Sévin obtint l'année suivante (1690) sa provision de « peintre ordinaire de la ville ». (*Ibid.,* 248.) Malheureusement, l'effet ne tarda pas à justifier les appréhensions des magistrats opposés à sa nomination. A peine entré en charge, Sévin dut peindre les portraits de Louis Athiaud, son protecteur, et de Jean-Louis de Pasturel, qui, l'un et l'autre, quittaient l'échevinage. Il apporta dans l'exécution de ces ouvrages une telle lenteur, qu'il fut assigné à comparaître devant le Consulat, où il lui fut signifié qu'il eût à hâter l'achèvement de son travail, à livrer les deux tableaux dans le délai d'un mois, et qu'il eût soin qu'ils fussent tous deux « d'une peinture et d'une qualité approuvées par des personnes à ce connoissantes », que, sans cela, il serait et demeurerait « exclus pour toujours de la dite place de peintre de la Ville et du logement y attribué dans l'hostel de ville, et qu'il seroit incessamment procédé au choix d'un autre peintre digne de remplir ladite place, etc. » Mis aussi vigoureusement en demeure, Sévin dut s'exécuter. Mais, au lieu de prendre directement livraison de ses deux portraits, les magistrats déléguèrent les sieurs Besnard et Dauphin, « peintres, connus d'un chacun pour estre très habiles dans l'art de peinture et d'une probité non contestée », et ils leur adjoignirent le sieur Sibut, « bourgeois et ancien juge conservateur, d'une probité, habileté et expérience reconnues, pour la connoissance des ouvrages dudit art », avec mission de formuler leur avis sur les deux portraits et « de dire et déclarer si lesdits tableaux sont d'une bonne peinture et qualité, et telle qu'elle doit estre, pour estre approuvée et receue, etc. » Le rapport présenté par cette commission fut absolument défavorable à l'auteur des deux tableaux ; et les conséquences de l'expertise ne se firent pas attendre. Sévin fut congédié. Remarquons que le Consulat de Lyon était d'autant mieux fondé à se montrer sévère, qu'il avait sous la main un artiste de premier mérite, Paul Mignard, « l'un des membres de l'Académie royale de Paris », résidant depuis quelque temps à Lyon, et dont les ouvrages et les portraits avaient « attiré l'approbation et mesme l'applaudissement de chacun ». Malheureusement, Paul Mignard ne jouit pas longtemps de son titre de peintre de la ville. Il mourut quelques mois plus tard. (*Ibid.,* reg. 209.) Mais le Consulat, rendu prudent, ne se hâta pas cette fois, et soumit le candidat qui lui était présenté à une suite d'épreuves préalables. Henri Verdier dut, en l'année 1692, exécuter un certain nombre de portraits, et ceux-ci ayant été jugés satisfaisants, il fut définitivement accepté l'année suivante. (*Ibid.,* reg. 251.) Henri Verdier eut pour successeur son fils Joachim. (*Ibid.,* reg. 261.) Et à la mort de ce dernier (15 janvier 1749), ses fonctions furent confiées à Charles Grandon l'aîné, beau-père de Grétry, qui parle de lui dans ses *Mémoires.* (*Ibid.,* reg. 315.)



Fig. 115. — L'atelier du peintre, d'après une gravure de J. Stradan.

Une des principales occupations de ces peintres municipaux était, nous l'avons dit, d'exécuter les PORTRAITS (voir ce mot) des échevins, au sortir de leur charge. Ces portraits étaient peints non seulement en grandeur naturelle, sur toile, mais encore en miniature, sur les registres des délibérations. Au mot ENLUMINURE (t. II, col 462), nous parlons de cette coutume, qui se continua jusqu'à la fin du XVIIe siècle. En 1751, Charles Grandon l'aîné, dont il vient d'être question, recevait encore 3,500 livres pour « quatre-vingt-onze petits portraits de Messieurs les Prévosts des marchands et Échevins, peints à huile sur du vélin, pour être déposés dans les grandes Archives, dans le livre destiné à cet effet, à raison de 36 livres pièce ». (*Ibid.,* reg. 317.) Les peintres étaient tenus, en outre, d'exécuter, quand il était besoin, des vues et des plans de la ville. En 1697, Henri Verdier dessina une vue de Lyon et une vue perspective de la Guillotière. (*Ibid.,* reg. 255.) Ils devaient encore s'occuper de la décoration des édifices, de l'entretien et de la restauration des peintures appartenant à la municipalité. En 1728, Joachim Verdier toucha 1,200 livres « pour nettoyer, laver et mettre en état les peintures gâtées du grand escalier de l'Hôtel de Ville, les *Quatre parties du monde,* l'*Incendie de Lyon,* etc. » (*Ibid.,* reg. 292.) Ajoutons, pour terminer, que la municipalité lyonnaise se montra parfois généreuse, non seulement pour ses peintres en exercice, mais aussi pour leurs familles. En 1455, elle réduisait la taille qui frappait la veuve et les enfants de Pierre Evrerd. (*Ibid.,* reg. 7.) En 1691, elle accordait un secours de mille livres à Madeleine Chenard, veuve de Paul Mignard. (*Ibid.,* reg. 249.) En 1762, elle attribuait une somme de 600 livres à Anne Guinaud, veuve de Charles Grandon, décédé sans fortune. (*Ibid.,* reg. 330.)

En dépouillant ces archives si curieuses, nous avons relevé ce fait, que les peintres ordinaires de la Ville étaient logés dans le palais municipal. Ce logement comptait assurément, à leurs yeux, pour le plus considérable de leurs privilèges. En leur permettant d'échapper aux visites des Gardes de la Communauté, il les soustrayait à cette surveillance incessante, qui constituait un des droits les plus vexatoires des anciennes corporations. Ce logement privilégié figurait également au nombre des prérogatives des peintres travaillant pour les princes et les rois. Dans les *Comptes des bastimens du chasteau de Saint-Germain-en-Laye,* à l'année 1549, il est question du « grand galtas (*sic*)

au-dessus des chambres où besongnent les painctres ». Au château de Fontainebleau, Léon Bochet, Claude Duval, Barthélemi da Miniato, Francisque Pellegrin, Claude Baudouin, Simon Le Roy, Jean Prunier, Charles Dorigny, Thomas Dambray, Claude Martin, Louis Lerambert, Jean le Fortier, Guillaume Rondelet et les deux Quenet, tous occupés à la décoration du palais, sous la conduite de Rosso et du Primatice, avaient aussi des ateliers spéciaux. Mais cette hospitalité princière, qui les délivrait de la surveillance corporative, ne dispensait pas ces peintres favorisés, de ces besognes vulgaires, auxquelles leurs confrères du dehors étaient soumis. Le désir de s'attirer la bienveillance du maître, la crainte de voir des étrangers approcher de sa personne et se créer ainsi une influence dangereuse, entraînaient pour eux la nécessité de concentrer en leurs mains tous les travaux et les obligeaient d'accepter toutes sortes d'ouvrages. En cela ils se conformaient, du reste, aux usages du temps, qui n'avaient pas encore établi de démarcation entre les différents genres de peintures. « Les painctres du Duc, écrit Olivier de la Marche, font les cottes d'armes, banières et estandarts. » (*Mém.*, p. 667.)

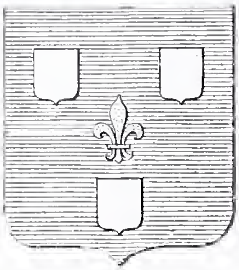


Fig. 116.
Armoiries corporatives de la communauté de Saint-Luc.

C'est ce qui explique comment les obligations découlant de leur charge affectaient une variété de travaux qui nous déroute un peu. Tout d'abord, ces peintres à tout faire avaient la mission de *portraire* ceux qui les employaient, et c'était là, assurément, leur plus cher privilège. Ces travaux, en effet, les mettaient en contact direct avec leurs illustres patrons et devenaient le point de départ de cette familiarité dont nous avons montré les heureux effets. Ils exécutaient ensuite tous les tableaux votifs et les tableaux de sainteté. C'était là encore un emploi singulièrement relevé de leur talent. Mais ces beaux ouvrages ne les empêchaient point de se charger de missions plus modestes. En 1352, Girart d'Orléans (*alias* d'Orliens), peintre du roi Jean, acceptait de décorer deux « chaières pour le Roy... ouvrées à orbevoies à deux endrois, paintes et couvertes de cuir », en même temps que six « selles nécessaires » ; et il livrait deux chaires « paintes d'azur et les testes estancellées de fin or », avec « une demoiselle à attourner » pour le mariage de Blanche de Bourbon. (*Comptes d'Étienne de la Fontaine.*) Gille de Melin (*alias* de Melun) et « Copin le paintre », également au service du roi, recevaient, quelques années plus tard, 16 sols 8 deniers pour « refaire la charpenterie et repaindre de nouvel la chaière du Roy ». (*Journal de la dépense du roi Jean en Angleterre,* 1359-1360.) En 1371, Jean d'Orléans, « peintre et valet de chambre » de Charles V, recevait 80 francs « pour la façon d'un bers » destiné à « Jehan Monsieur, fils du duc de Bourgogne — le même qui, par la suite, devait être surnommé Jean sans Peur. (De Laborde, *Ducs de Bourgogne, Preuves,* t. Ier, p. 569.) — Le 28 septembre 1399, le célèbre Perrin Balloche, peintre de Charles VI, touchait 12 livres parisis « pour avoir refait et mis à point de nouvel, de son mestier, le berceul de parement de Monseigneur messire Jehan de France, lequel berceul estoit moult empirié et dommagié de tous costéz, et a convenu ratiffier et oster la vieille painture jusques au boys, et reprandre tout environ d'argent doré, de fin asur, et d'autres fines couleurs, pour tout ce avoir fait bien et proprement ». Le 28 octobre 1402, une somme de 20 livres parisis était allouée au non moins illustre « Girart de Blammcteau, paintre, demourant à Paris », pour avoir peint « de fin or bruny un berceul et une bersonère pour Madame Katherine de France ». (*Argenterie de la reine Isabeau de Bavière.*) En 1439, Hugues de Boulogne, peintre et valet de chambre du duc de Bourgogne, était chargé de peindre une litière et deux « chariotz branslans » destinés à la duchesse. (*IIIe Compte de Jehan de Visen, receveur général des finances de Bourgogne.*) A la cour du roi René, les choses allaient de même. Nicolas Froment d'Avignon, auquel nous devons cet admirable tableau du *Buisson ardent,* œuvre parfaite en son genre, qu'on attribua longtemps au roi René, puis à Jean Van Eyck, et enfin à Memling, Froment décorait des bannières « pour Mengin, trompette et sacqueboute des ménestrels » du roi de Sicile (1477), couvrait d'ornements le chandelier de la cathédrale d'Aix, peignait les armes de la reine sur les arcs de la maison du roi à Avignon (1479), et finalement exécutait « des draps de peinture » (1480). (*Cour des comptes de Provence.*) Citons encore, parmi les artistes illustres du XVe siècle, Jean Bourdichon, auquel, nous l'avons dit, Anne de Bretagne devait, par la suite, demander ses livres de prière, et qui, entre temps, peignait, pour Louis XI, des chaises « tourneisses » et dorait le tabernacle de Plessis-lez-Tours. (*Comptes de la chambre de Louis XI et Comptes de Louis de Ruzé, argentier du roi.*) En 1498, Pierre Conninxlo, dont le musée de Bruxelles possède tant d'œuvres précieuses, décorait la litière et le chariot branlant de l'archiduchesse, femme de Philippe le Beau. (*Comptes de Simon Longin, receveur des finances des ducs de Bourgogne.*) En 1514, Me Jacques Van Lathem, peintre et valet de chambre du duc, peignait de « rouge, jaulne et vert à l'huille le traingneaux de Monseigneur, faict en manière de naviere » ; et en 1516, Jean Van Batielle, de Malines, ornait d'emblèmes le « chariot triomphant » que le jeune Charles-Quint avait fait construire pour servir aux obsèques du roi d'Aragon, son grand-père. On voit que les peintres les plus distingués ne dédaignaient pas alors les travaux de petite décoration et d'ameublement.

Une sorte d'ouvrages qui rentraient encore dans la compétence de ces artistes aux aptitudes si variées, c'étaient les décorations murales. De 1386 à 1389, nous voyons Jean de Beauvais, peintre et valet de chambre du duc de Bourgogne, exécuter, non seulement un triptyque représentant le *Couronnement de Notre-Dame,* et vingt-six tableaux sur toile pour les cellules des Chartreux de Champmol, près Dijon, mais encore les peintures qui couvraient les lambris de ce couvent fameux. Dès le XIIe siècle, au surplus, ces sortes de peintures tenaient une place considérable dans la décoration des palais. Philippe Monskes en témoigne dans sa *Chronique rimée* (t. Ier, p. 377) :



Fig. 117. — Jeton de peintre (XVIIe siècle).

> Et droit ên son palais de jouste,
> Fist li rois paindre mainte jouste,



Mangonot del. Maison Quantin, imp.-éd.

PEINTURES

ORNANT LE CABINET DE SULLY, A L'ARSENAL

Castiaus, cités, viles et bors,
Poignis, batailles et estors,
Et quan qu'il ot fait en sa vie.
Et les VII ars n'oblia mie.

A côté de ces peintures héroïques qui habillaient pompeusement les murailles, on voyait, comme l'explique l'auteur de *Floire et Blanceflor* (p. 67), se dérouler, aux voûtes, des théories d'anges armés des banderoles explicatives.

Li cieus desus, qui ferme au mur
Est pains à or et à azur;
Moult a apris de l'escripture
Qui puet savoir de la painture.

Les admirables décorations qui garnissent la voûte de l'oratoire de Jacques Cœur, à Bourges, peuvent donner encore une idée de ces belles représentations, alors que la *Danse des morts,* de la Chaise-Dieu (voir fig. 112 à 114), nous montre l'ingéniosité et l'humour des peintres de ce temps. A Paris même, au Cimetière des Innocents, il existait une peinture pareille et non moins célèbre, et Guillebert de Metz nous apprend qu'au XVe siècle on admirait, « aux Célestins, un Paradis et Enfer en painture, avec autres pourtraitures de noble euvre en ung cuer à part. — *Item,* ajoute-t-il, devant le cuer de l'église a ung autel où est painte une ymage de Notre-Dame de souveraine maistrise. » (*Description de Paris,* p. 63.) Les spécimens de ces nobles ouvrages, au surplus, sont encore assez nombreux pour nous édifier sur leur beauté et sur leur importance. Les peintures murales de l'église de Saint-Quiriac à Provins, de la crypte de la cathédrale d'Auxerre, de la cathédrale de Clermont, de l'église de Saint-Savin (Vienne), du palais des papes à Avignon, de la cathédrale d'Autun, de l'église de Poncé dans la Sarthe, de la chapelle de Villeneuve-lez-Avignon, de l'église Saint-Sauveur au Petit-Andely, de l'église de Quévilly près de Rouen, de Saint-Ouen à Rouen, de Notre-Dame à Dijon, etc., celles aussi de la coupole de la cathédrale de Cahors, récemment remises au jour (voir fig. 118), montrent assez en quel honneur furent ces belles décorations du XIIIe au XVe siècle. Bientôt ces « murs vestuz de paincture », comme les appelle le *Bancquet du Boys,* furent si nombreux dans les édifices publics et privés, que Maximien pouvait s'écrier dans sa *Pronostication nouvelle :*

On peult bien les paintres envoyer
A l'esbat, sans plus les contraindre
D'ouvrer ne de couleurs broyer :
Le monde est achevé de paindre.

A partir du XVe siècle, en effet, ce ne furent plus seulement les murs des cimetières et des églises qu'on décora de peintures, mais aussi les chambres des hôtels de ville, des habitations seigneuriales et même les manoirs de la bourgeoisie. Dans un petit poème de ce temps, le *Débat de l'Yver et de l'Été,* l'Hiver, s'adressant à son rival, s'écrie :

Esté, j'ai trop plus d'aises que tu n'as de delis,
J'ay mes chambres parées, paintes à fleurs de lis;
Il n'est gens en ce monde, grans, moyens ne petis,
Bestes, oyseaux sans nombre, qui n'y soient assis...

Et, à l'appui de ce dire, on pourrait citer nombre de châteaux où les chambres principales prenaient leur nom de la décoration peinte sur les murailles. Au château de Chanzé, nous trouvons, en 1471, « une chambre painte à groyseliers, dont les groyselles sont rouges ». Au château de Reculée (1479), il existait une « chambre paincte à chauffectes », une seconde « paincte à sèches », une troisième « à gougourdes »; on voit encore des traces de peintures de ce genre au château de Coucy, et Olivier de la Marche, au livre Ier de ses *Mémoires,* médit des seigneurs indolents, qui menacent leurs ennemis « sous la chaude cheminée, en leurs chambres et sales, dorées et peintes d'oisivetéz ». Les *Comptes du château de Gaillon* nous apprennent que le cardinal d'Amboise avait réuni, pour orner sa somptueuse demeure, tout un bataillon de peintres émérites. Richard du Hay, Pierre Le Plastrier, Jacques Le Guerleux, Archambault, Jehan Dantain, Jacques de Fléchal, Antoine Lépreux, Jérôme de Tourniolles



Fig. 118. — *Le Prophète Ézéchiel.*
Fragment des peintures décorant la coupole
de la cathédrale de Cahors.

et vingt autres travaillaient à embellir cette résidence cardinalesque. Mais on ne demandait pas seulement à ces artistes distingués de couvrir les murs d'emblèmes et de devises; il leur fallait encore réchampir « les courbes, les ogives et les *rencos* (*sic*) d'or et d'azur » et « estoffer » les manteaux des cheminées.

Avec la Renaissance, ces peintures murales prirent un nouvel essor, en même temps qu'elles affectèrent un caractère plus relevé. Rabelais, décrivant le Temple de la Bouteille (*Pantagruel,* liv. V, chap. XXXV), nous montre les murailles « incrustées de plastre painct au dehors rudement, d'une dance de femmes et satyres, accompaignans le vieil Silenus riant sus son asne ». Puis il ajoute plaisamment : « Ceste entrée me revocque en soubvenir la cave paincte de la première ville du monde : car là sont painctures pareilles, en pareille fraischeur comme icy. » Cette

ville, c'était Chinon « ou Caynon en Touraine », à laquelle Rabelais avait voué une inaltérable affection. Les décorations ingénieuses dont on couvrit, à cette époque, les façades d'un certain nombre de maisons parisiennes (voir FRESQUES), ainsi que les peintures si remarquables, exécutées à Blois, à Fontainebleau, au château d'Ancy-le-Franc, où Nicolo s'était surpassé; à Anet, où les murs, les planchers et les cheminées des « chambres, cabinets, galeries » étaient remplis de devises et d'emblèmes; à Liège, où l'évêque offrit l'hospitalité à Marguerite de Valois, dans un palais « tant painct que doré »; tous ces ouvrages magnifiques montrent assez quelle verve inépuisable anima les peintres de ce temps, alors que les fresques admirables de Fontainebleau nous édifient sur la façon dont les artistes entendaient alors la peinture décorative. Mais n'est-il pas curieux d'apprendre, par les *Comptes des Bastimens du roy,* que des artistes comme Barthélemy da Miniato et Germain Musnier furent chargés de peindre, dans cette belle résidence de Fontainebleau, des portes d'armoires; que Gombard Fresnon badigeonna « la chambre rouge des estuves »; que, sous la direction de Sébastien Serlio, François et Jean Potier travaillèrent « aux ouvraiges de painture » de « deux petis huissets de menuiserie d'une petite aulmoire au cabinet du Roy » (*Comptes des Bastimens,* t. Ier, p. 200 et 202), et qu'à Lyon, le célèbre Jean Perissin peignait la girouette de la porte du Rhône, et les armes du roi, accolées à celles de la Commune, sur la porte Saint-Georges? (*Actes consulaires,* reg. 105 et 111.)

Avec le siècle suivant, une réaction curieuse se produisit, non pas que cette expansion décorative, si l'on peut dire ainsi, se ralentît. Les peintres continuèrent, comme par le passé, à embellir les riches demeures de leurs ouvrages et, si le vocabulaire n'eût pas changé, on eût pu, comme Gilles Corrozet le faisait un siècle plus tôt, qualifier bien des demeures aristocratiques de ce temps

Maison de pris bien paincte à l'antiquaille.

Bien mieux, ces décorations, que l'auteur du *Discours sur l'extrême cherté qui est aujourd'huy en France* (1574) comptait parmi les motifs de ruine de la noblesse française, continuaient d'être si répandues que la *Quinziesme feuille du bureau d'addresse* du 1er septembre 1633 signalait la présence d'une chambre et d'un cabinet « enrichis de force belles peintures » dans une maison louée 1,200 livres. Mais si la verve et la fécondité des peintres ne s'étaient pas taries, leur condition matérielle et morale commença de se transformer. Une heureuse réaction se produisit en leur faveur, et un personnage qu'on ne se serait guère attendu à voir entrer en scène à ce propos, Tabarin, ou plutôt le *maître* qui lui donnait la réplique, vient nous certifier l'estime dans laquelle la peinture et ses interprètes commencèrent dès lors à être tenus. Écoutez ce boniment singulier :

TABARIN.

Entre tous les mestiers du monde, lequel trouvez-vous qui soit le plus honorable, mon maistre?

LE MAITRE.

C'est la peinture, Tabarin; ce mestier, ou plutost cest art, a tant de proportion avec l'honneur et la bienséance d'un homme généreux et qui veut faire profession de sçavoir quelque chose, que les princes et les grands de la Cour ne tiennent à contre-cœur de s'en rendre professeurs; ceste partie orne grandement un homme et le rend en son estre parfait; mais, devant que d'acquérir la perfection de la peinture, le chemin est très difficile à tenir : peu s'en sçavent bien desmeller. Premièrement on doit bien sçavoir meller une couleur, donner les dimensions, les proportions et les latitudes aux corps qu'on veut peindre; puis on doit sçavoir parfaitement la perspective, les raccourcissemens, relever les ombrages par des couleurs proportionnées et vives; bref, ce mestier me semble le plus honorable, puisqu'il est honoré et respecté universellement de tout le monde, et que c'est le seul mestier qui peut si bien tromper nos sens et imiter la nature, que bien souvent les plus expérimentéz y sont pris.

C'était le moment, en effet, où une sélection allait se produire entre les exécutants. Les artistes s'étaient peu à peu séparés des artisans, et la création de la Communauté de Saint-Luc, comme, plus tard, celle de l'Académie royale, ne firent que régulariser une division qui existait déjà en fait. Les décorations merveilleuses dont Rubens enrichit le Luxembourg; le Val-de-Grâce, magnifiquement orné par Mignard; les peintures magistrales exécutées au Louvre, aux Tuileries, à Saint-Germain, et surtout à Versailles, par Le Brun, Le Moyne, Testelin, Van der Meulen, Fréminet, Charles Errard, Bonnemer, Jean Jouvenet, Louis Boulongne, Noël-Nicolas Coypel, Sébastien Bourdon, Jean Nocret, Baudrin Yvart, Jean-Baptiste Monnoyer, René Houasse, Charles de la Fosse, Gilbert et Pierre de Sève, etc., marquent une ère nouvelle dans l'histoire des peintres français. Désormais, la décoration ne se fera pas moins somptueuse, mais elle se solennisera, en quelque sorte. Elle va devenir majestueuse et pompeuse comme le roi qui l'inspire, et une partie de cette solennité et de cette majesté rejaillira sur les exécutants chargés de ces évocations symboliques. On ne ressuscite pas impunément les dieux pour fixer leur image sur les murailles.



Fig. 119. — Le peintre dans son atelier, d'après une estampe d'Abraham Bosse.

Ajoutons que ce n'est pas seulement dans le palais des rois que les héroïques représentations prirent place, les habitations privées en eurent aussi leur large part, et rien que pour énumérer les ouvrages fameux, exécutés sous l'empire de ces préoccupations nouvelles, un volume au moins serait nécessaire. Il faudrait citer l'hôtel d'Argenton et son *Triomphe de l'Amour sur les dieux,* peint par Coypel, que Mme d'Uxelles, dans une de ses lettres, comparait au *Festin des dieux,* de Raphaël; l'hôtel Lambert, tout paré des chefs-d'œuvre de Le Sueur et de Le Brun; l'hôtel de M. Titon, tout fier de ses plafonds, signés par Jouvenet et de la Fosse; l'hôtel d'Amelot de Biseul, que Poerson, Bourson, d'Origny, de la Fosse, Corneille et du Hamel

avaient enrichi de leurs ouvrages; l'hôtel de Bouillon, avec ses panneaux composés par Le Brun et son « cabinet des glaces », finement orné par Audran; l'hôtel de Soubise, décoré par Brunetti; celui du baron de Breteuil et vingt autres encore. En dehors de Paris, on devrait mentionner Saint-Cloud et sa galerie illustrée par Mignard; Chantilly, avec ses peintures de batailles; le château de Saint-Fargeau, reconstruit par la Grande Mademoiselle; celui de Vaux, embelli par Fouquet; celui de Véret, à la décoration duquel Jouvenet travailla; et à une époque plus voisine de nous, le château de Bagnolet, que le Régent, après qu'il l'eut acheté, orna de peintures de sa main, tirées de l'histoire de *Daphnis et Chloé;* le château de Bellevue, où Boucher épuisa sa verve gracieuse; le château de Bagatelle, enrichi par Greuze, Fragonard et Lagrenée de peintures voluptueuses; celui de Charentonneau, célébré par Piganiol. Toutes ces habitations princières, toutes ces décorations somptueuses ou charmantes devaient nécessairement valoir à leurs auteurs une part de célébrité et de gloire que leurs devanciers n'avaient pas connue.



Fig. 120. — Le *Déménagement du peintre,* d'après Jeaurat.

Aussi, à partir du XVIIe siècle, ne craignons pas de le redire, les conditions professionnelles des peintres se trouvèrent-elles singulièrement changées. Certes, on rencontrait encore des peintres au talent élastique, qui entreprenaient tous les travaux « concernant leur état ». Il est même curieux de relever, dans les journaux de la fin du siècle dernier, des annonces dans le goût de celle-ci : « Le sieur Le Texier, peintre allemand nouvellement arrivé, a l'honneur d'offrir ses services aux habitants de cette ville. Il peint le portrait, l'histoire, les tableaux d'église, les tapisseries, et décore les bâtiments dans le dernier goût; il décrasse supérieurement les anciens tableaux et leur rend le premier lustre. » (*Journal de Caen,* 1er juin 1788.) On peut emprunter aussi au *Journal de Paris* (26 octobre 1788) cette autre réclame non moins caractéristique : « Le sieur Desquay peint le portrait, l'histoire, les tableaux d'église, la tapisserie, les volumes et enseigne à dessiner... » Mais on eût certainement provoqué l'indignation des peintres de Sa Majesté et des artistes de l'Académie royale, si on leur eût proposé de peindre des chaises, des fauteuils, des chariots branlants et des bannières de confrérie. Au XVIIe siècle, cette modification, dans la condition des peintres, devait recevoir une double et définitive consécration : 1° par la création des logements au Louvre, qui enlevait au joug corporatif un certain nombre d'artistes distingués, en leur donnant la facilité, non seulement d'exécuter leurs travaux, sans être soumis à la surveillance et aux enquêtes des Jurés et des Gardes, mais encore de former des élèves qui pouvaient devenir maîtres sans passer par l'examen des chefs de la Communauté; 2° par la création de l'Académie royale de peinture et de sculpture qui établissait une démarcation définitive entre les artistes de valeur reconnue et les artisans vulgaires. Nous parlons autre part des logements au Louvre. (Voir t. II, col. 1011, au mot GALERIE.) Nous allons essayer d'analyser rapidement les *Règlements* de l'Académie.

Les *Lettres patentes,* qui donnèrent naissance à cette Compagnie, sont du mois de février 1648. Toutefois, par suite de la vive opposition qui leur fut faite et des protestations auxquelles elles donnèrent lieu, ces lettres ne purent être enregistrées qu'au mois de juin 1652. Mais avant d'aller plus loin, peut-être n'est-il pas inutile de dire un mot des événements qui provoquèrent la formation de cette association nouvelle. A la mort de Louis XIII, les maîtres de la Communauté des peintres et sculpteurs qui portait, depuis quelques années, le nom sonore d'Académie de Saint-Luc, voulurent profiter du trouble qui régnait dans l'État, et de la faiblesse présumée de la Régente, pour rétablir sur des bases plus solides leur autorité amoindrie par les deux derniers rois. Ils essayèrent non seulement d'assujettir à une discipline plus étroite les artistes qui exerçaient leur profession dans les conditions normales, mais encore de limiter le nombre des « peintres ordinaires du roi et de la reine » et de soumettre à la règle commune les artistes qui avaient obtenu au Louvre un logement privilégié. En conséquence, le 4 février 1646, ils présentèrent une requête au Parlement, demandant que le nombre des peintres de la maison du roi fût « réduit à quatre ou six au plus, et à autant pour la reine; auxquels seuls il seroit permis, lorsqu'ils ne seroient point employés par le Roi, de travailler en chambre pour les maîtres; que défense fût faite à ces peintres privilégiés d'entreprendre directement aucun ouvrage, soit pour des églises ou des particuliers, à peine de confiscation et de cinq cents livres d'amende; qu'ils ne pourroient sous les mêmes peines tenir boutique ouverte, ni exposer en vente aucun tableau, ni autres ouvrages; que, pour obvier aux abus qui se pourroient commettre sous la qualité de peintres et de sculpteurs du Roi, il n'y en auroit que quatre ou six inscrits sur l'état de la maison de Sa Majesté, vérifié et registré en la Cour des aides, et qu'au cas où il s'en trouveroit davantage, il seroit permis aux jurés de saisir, de leur autorité, les tableaux et autres ouvrages, pour être confisqués au profit de la Communauté, et que ceux chez lesquels ils seroient saisis seroient condamnés à trois cents livres d'amende; qu'il fût, en outre, permis ausdits jurés de faire la visite conformément aux statuts, pour ensuite faire leur rapport par-devant le Prévôt de Paris, en la manière accoutumée; qu'à l'égard de la Reine, le

décès d'icelle Dame arrivant, ses peintres et ses sculpteurs ne pourroient plus exercer leur profession s'ils n'étoient maîtres de la Communauté et Maîtrise de la ville de Paris, offrant lesdits jurés de faire les ouvrages



Fig. 121. — Jeton de l'Académie de Saint-Luc.

qui seroient nécessaires pour la maison du Roi et pour celle de la Reine, toutes et quantes fois il plairoit à Leurs Majestés de leur commander ».

Nous avons tenu à reproduire ici cette requête singulière, d'abord parce qu'elle est peu connue, et aussi parce qu'elle montre bien la tyrannie qu'exerçaient ces corporations fameuses dont on vante aujourd'hui, trop volontiers, les bienfaits. N'envisageant dans l'art que le côté absolument mercantile, les jurés de la Communauté de Saint-Luc prétendaient réduire à un état voisin de la domesticité les artistes les plus éminents de leur époque. Ajoutons que les Gardes et Jurés ne se bornèrent pas à présenter fièrement leur requête. Dès l'année 1647, ils l'appuyèrent de procédures nombreuses. Ils firent faire des significations à tous les peintres privilégiés, « sans en excepter même ceux qui, en qualité de domestiques et de commenceaux, estoient logés dans le Louvre ». Le Brun seul, qu'on savait fort protégé par le chancelier Séguier, fut épargné. Mais sans tenir compte de cette flatteuse exception, Le Brun, prenant fait et cause pour ses confrères, conçut avec Testelin, Corneille, Martin de Charmois, Bourdon, Beaubrun, Le Sueur, Juste d'Egmont et quelques autres, le généreux dessein d'émanciper les artistes de la tutelle des marchands. Martin de Charmois, sieur de Lauré, qui avait été secrétaire du maréchal de Schomberg et avait des lettres, se chargea de donner aux doléances des artistes la forme d'une requête. Grâce à la protection du chancelier Séguier, de Charmois fut admis, le 20 janvier 1648, en présence du roi, de la reine régente, du duc d'Orléans, du prince de Condé et des principaux membres du Conseil, et donna lecture de son factum. L'indignation que causèrent les prétentions des Gardes et Jurés fut grande. La Régente surtout se sentit touchée par leurs réserves et fut si irritée de ce qu'on osait assigner des limites à son autorité, qu'elle demanda qu'on abolît la maîtrise. Le Conseil, plus modéré, se borna à rendre un arrêt conforme à la pétition présentée par de Charmois, et le secrétaire d'État La Vrillière en fit délivrer expédition le plus promptement possible. Les Jurés et maîtres de Saint-Luc n'acceptèrent pas sans protestation une défaite si cruelle. Ils opposèrent à l'exécution de l'arrêt toutes les manœuvres de procédure qu'ils purent imaginer. Nous ne les suivrons pas dans cette détestable campagne, habilement conduite assurément, mais qui ne leur profita guère. Nous constaterons simplement, avec Piganiol de la Force, que « l'Académie de peinture ne dut pas son établissement à sept ou huit jeunes gens qui cherchoient à se perfectionner dans le dessein et à dessiner d'après le naturel, comme le dit Sauval, mais plutôt à l'opprobre que les maîtres peintres et sculpteurs de Paris jettoient sur l'art de peinture et de sculpture et aux persécutions qu'ils exerçoient contre les peintres et les sculpteurs du Roi et de la Reine ; voulant assujettir la peinture et la sculpture à des loix méchaniques et serviles, ayant même l'insolence de vouloir donner des bornes à l'autorité du Roi ».

Dès son origine, l'Académie eut pour protecteurs déclarés le chancelier Séguier et le cardinal de Mazarin. Dans la suite, Colbert la soutint énergiquement, et c'est grâce à l'appui de ces grands hommes, que non seulement elle triompha des difficultés qui avaient assailli son berceau, mais encore qu'elle vit s'accroître ses nombreux privilèges. En 1654, de nouvelles *Lettres patentes* vinrent consolider son institution et porter ses statuts à vingt et un articles. En même temps, le roi lui attribuait la galerie du Collège Royal pour y tenir ses séances. Car, jusque-là, ses réunions avaient eu lieu dans un appartement qu'elle louait à l'hôtel de Clisson. Plus tard, on l'installa dans la partie du Palais-Royal qui portait le nom de Palais Brion, et en 1692, elle obtint d'être logée au vieux Louvre, dans l'aile où l'Académie française et l'Académie des sciences avaient antérieurement reçu l'hospitalité royale. Avant cela, en 1663, des *Lettres patentes* avaient révoqué toutes les « lettres de peintre du roi », accordées précédemment et obligé les titulaires de ces lettres à se faire admettre dans la Compagnie, s'ils voulaient continuer à jouir de leurs privilèges. On voit que ses protecteurs n'étaient pas demeurés inactifs et n'avaient pas marchandé à l'association naissante leur bienveillance et leur appui. Aussi, quand, en 1751, elle fut pourvue par Voyer d'Argenson et Le Normant de Tournehem, d'un nouveau règlement, bien que le temps eût marché, et que les idées fussent devenues singulièrement favorables aux artistes, ce règlement ne fut guère que la confirmation et, si l'on peut dire, la réédition de ses précédents statuts.

Le premier article de cette loi nouvelle plaçait « pour toujours » l'Académie sous la protection immédiate du roi. Le second article déterminait sa composition. Elle comportait quatre recteurs parmi lesquels étaient pris le directeur et le chancelier, deux recteurs adjoints, huit membres honoraires amateurs, huit membres honoraires associés libres, quatorze professeurs en titre, six professeurs adjoints, huit conseillers, un trésorier, un secrétaire historiographe et « d'autres académiciens en nombre illimité », choisis parmi ceux « qui seront successivement jugéz par l'Académie avoir les talens nécessaires pour pouvoir y être reçus ». Les articles 3 et 4, réglant la situation des professeurs, sont, pour nous, de peu d'intérêt. L'article 5 a plus d'importance. Il obligeait l'Académie à ne recevoir « en qualité d'académiciens que des sujets

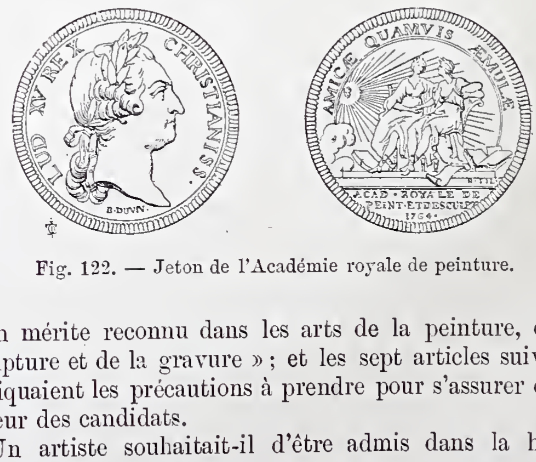


Fig. 122. — Jeton de l'Académie royale de peinture.

d'un mérite reconnu dans les arts de la peinture, de la sculpture et de la gravure » ; et les sept articles suivants indiquaient les précautions à prendre pour s'assurer de la valeur des candidats.

Un artiste souhaitait-il d'être admis dans la haute

Compagnie, il lui fallait d'abord s'adresser à un des officiers en exercice. Celui-ci transmettait sa demande au Bureau, mais en taisant son nom ; puis l'Académie nommait une commission de quatre membres qui se rendait à l'atelier du postulant, examinait ses œuvres et rédigeait un rapport par lequel elle appuyait sa présentation ou demandait qu'elle fût différée. Lorsque le rapport était favorable, le candidat était autorisé à se présenter, avec un certain nombre de ses ouvrages, devant l'Académie assemblée. Celle-ci prenait connaissance de ces ouvrages et votait ensuite. Il fallait obtenir les deux tiers des voix pour être agréé. Une fois agréé, le candidat se rendait chez le directeur, qui lui indiquait le sujet qu'il devait traiter, pour son morceau de réception. Il en traçait l'esquisse ou la maquette, et la soumettait aux suffrages des académiciens. La maquette ou l'esquisse acceptée, l'artiste exécutait l'œuvre définitive dans les locaux mêmes de l'Académie. Si ce morceau de réception n'était pas terminé dans le temps prescrit ou si l'on découvrait que l'artiste s'était fait aider dans son travail, on le déclarait déchu des bénéfices de l'agrégation et tout était à recommencer. Si, au contraire, son œuvre était achevée dans les délais réglementaires et si elle était jugée satisfaisante, il était admis dans la forme ordinaire ; mais, pour être reçu, il lui fallait encore obtenir les deux tiers des voix. Enfin, pour assurer le recrutement de l'Académie, il était institué une école royale à Paris, qui renfermait, outre un nombre indéterminé de jeunes gens, six élèves protégés, choisis parmi ceux qui avaient remporté les premiers prix. Ceux de ces élèves protégés qui se distinguaient d'une façon spéciale allaient achever leurs études à l'École de France à Rome. Ajoutons que la direction de l'École de Rome relevait de l'Académie et que ses places étaient l'objet d'un concours entre les élèves protégés et les fils des académiciens, formés par les soins de leur père.

Ces statuts, très favorables à la nouvelle institution, constituaient assurément un progrès considérable. On remarquera, toutefois, qu'ils se ressentaient encore, dans leur rédaction, des usages professionnels du temps et des traditions antérieures. Le fameux chef-d'œuvre, exigé par toutes les Communautés pour l'obtention de la maîtrise, continuait d'être imposé aux candidats. L'école royale, remplaçant l'apprentissage, conférait, en même temps qu'un certificat d'études, un brevet de maître qui permettait d'exercer la profession, non seulement à Paris, mais dans toutes les villes de France. Par contre, une fois reçus, les académiciens étaient émancipés de tout joug corporatif. Ils étaient délivrés des visites des Jurés et maîtres de leur ancienne Communauté. C'était là le privilège qui leur allait le plus au cœur.

Nous avons vu que les *Lettres* constitutives de l'Académie demeurèrent quatre années sans effet, faute de pouvoir être enregistrées, et cela à cause de l'opposition qu'elles rencontrèrent. Cette opposition, nous l'avons dit, provenait des Jurés et maîtres de l'ancienne corporation des peintres et sculpteurs, transformée elle-même, en 1622, en Académie de Saint-Luc. Cette Académie, érigée sur le modèle des anciennes corporations, dura jusqu'à la fin de l'Ancien Régime et offrit un asile non seulement aux peintres en bâtiments, mais aux peintres de figures, de portraits, de paysages et de nature morte, qui, faute d'un talent suffisant, ne purent être admis à l'Académie royale. Il nous reste à dire quelques mots de l'organisation et du fonctionnement de cette autre Compagnie. Indépendamment des peintres, l'Académie de Saint-Luc comprenait encore les sculpteurs, les marbriers, les graveurs et les doreurs. Voici, du reste, la nomenclature des ouvrages que ses membres avaient le droit exclusif d'exécuter : « Pourront (dit l'article 3) et auront seuls lesdits Maîtres ainsi reçus la faculté d'exercer dans toute l'étendue de la ville, fauxbourgs et banlieue de Paris, lesdits arts de peinture, sculpture, dorure et marbrerie, faire et fabriquer à la plume avec encre ou crayon, au pinceau, à huile, à fresque, en détrempe et en pastel, tous desseins lavéz ou non lavéz, tableaux, portraits, ornemens, miniatures, grisailles, camayeux, mosaïques et généralement tous ouvrages de peinture sur papier, carton, vélin, toile, canevas, étoffes, métaux, pierre, marbre, cailloux, agathes, lapis, yvoire, émaux, cristaux et autres matières ; tous ouvrages de sculpture, figures, bustes, ornemens en marbre, pierre, bois, yvoire, etc., tailler au ciseau, modeler, jetter en



Fig. 123. — Le peintre dans son atelier,
d'après un tableau de François Boucher. — Galerie Lacaze.

fonte, cuivre, plomb, étain, etc., ciseler les susdites matières, mouler en cire, plâtre ou carton, comme il a été d'usage ci-devant ; faire tailler tous ouvrages appartenans à la marbrerie, comme tables, chambranles, cheminées, foyers, cuvettes, etc., en marbre, pierre de lierre (?) et autres ; dorer d'or en feuille, argenter d'argent moulu, et bronzer toutes sortes d'ouvrages et ornemens, à la colle, à huile et au vernis seulement, mais non au feu, sur fonte, cuivre ou métaux. »

Les statuts, qui accordaient ce précieux privilège aux confrères de Saint-Luc, étaient à la fois longs et compliqués. Ils ne comptaient pas moins de soixante-douze articles. Les analyser tous ici nous entraînerait trop loin. Nous nous bornerons à en indiquer l'esprit et les dispositions principales. Pour faire partie de l'Académie de Saint-Luc, il fallait être de bonne vie et mœurs, suivre la religion catholique, être agréé par les Directeurs, Gardes et anciens maîtres de la corporation (art. 2) et, en outre, avoir rempli les conditions de l'apprentissage. Le brevet d'apprentissage coûtait une vingtaine de livres. (Art. 46.) L'apprentissage était de cinq ans, avec défense pour le maître, sous peine de 150 livres d'amende, de prendre un second apprenti, avant que le premier eût accompli sa qua-

trième année. Les filles et les femmes aspirant à la maîtrise étaient dispensées de l'apprentissage. (Art. 47 à 49.) L'apprentissage achevé, l'aspirant maître devait exécuter le chef-d'œuvre. (Art. 50.) Suivant qu'il était fils ou gendre de maître, ou ayant épousé la veuve d'un maître, le postulant payait un droit d'entrée plus ou moins élevé. Ce droit était de 400 livres pour « l'aspirant » ordinaire (art. 51 à 56), moyennant quoi les membres de l'Académie avaient le droit exclusif de confectionner et de vendre les objets dont nous avons donné plus haut la nomenclature. Défense était faite aux maçons, charpentiers et menuisiers d' « entreprendre de *quelque manière que ce soit,* sur les dits arts de peinture, sculpture et dorure », à peine de mille livres d'amende ; aux fondeurs, potiers d'étain, plombiers, de faire exécuter des ouvrages de sculpture par d'autres que par les maîtres de la Communauté, à peine de 500 livres d'amende ; aux épiciers et ciriers de « contremouler » ou de peindre aucun ouvrage de cire ; aux marchands et colporteurs de vendre des peintures, sculptures ou dorures d'aucune sorte ; aux huissiers priseurs, d'en mettre en vente publique et d'en adjuger qui ne fussent point comprises dans des inventaires ou ventes par autorité de justice, etc., etc. Trois exceptions cependant étaient faites : 1° en faveur des membres de l'Académie royale ; 2° en faveur des merciers qui, par leurs statuts, avaient le droit de débiter des tableaux et des ouvrages de sculpture, dorure, etc., et 3° des éventaillistes. (Art. 6 à 16.) La Communauté, placée « de toute ancienneté sous la protection de la sainte Vierge, de saint Luc et de saint Jean à la Porte latine » (art. 17), était gouvernée par quatre Directeurs Gardes, nommés à l'élection. Ces Directeurs devaient tenir la main à ce qu'aucun ouvrage « diffamant, indécent et contraire à la Religion et à l'État », ne fût exécuté ; à ce qu'il ne fût importé et vendu aucune œuvre rentrant dans la compétence de la Communauté. Ils faisaient, en outre, chaque année, « deux visites chez tous les maîtres de l'Académie pour y saisir et arrêter tous les ouvrages de peinture, sculpture et dorure, faits en contravention des présens statuts, comme aussi les toiles, couleurs et matières défectueuses ». Ces saisies constituaient une des principales ressources de l'association ; on peut donc croire que les Gardes se montraient, dans l'exercice de leurs fonctions, d'une sévérité assez grande. (Art. 24 à 31.) Enfin, les quatre Directeurs avaient encore la garde des titres et des privilèges de l'Académie. Ceux-ci étaient enfermés dans une armoire à quatre serrures dont chacun des Directeurs possédait une clef.

On voit que, comme organisation et comme fonctionnement, l'Académie de Saint-Luc ne différait pas beaucoup des Communautés ordinaires. Ainsi que nous l'avons dit, elle gouverna, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, les diverses professions qu'elle avait pour mission de grouper, et celles-ci demeurèrent soumises à la surveillance étroite et souvent vexatoire, dont les peintres, sculpteurs et graveurs de l'Académie royale étaient parvenus à s'émanciper. Il faut ajouter que les Jurés et maîtres de la Communauté supportaient assez mal la concurrence que leur faisait l'illustre Compagnie. Le prestige dont elle jouissait, les hautes protections qu'elle avait su se concilier, n'étaient pas faits pour apaiser leur ressentiment. A plusieurs reprises, ils cherchèrent à battre en brèche ses privilèges. Pour montrer que les préoccupations artistiques ne leur étaient pas étrangères, dès 1663, ils avaient fondé une école de dessin et confié sa direction à Mignard, l'ennemi personnel de Le Brun, qu'ils avaient nommé « prince » de leur association, espérant par là augmenter son lustre. Plus tard, quand l'Académie royale commença d'ouvrir des expositions, ils en firent aussi. Ces expositions avaient lieu en plein air, sur la place Dauphine. Malgré tous ces efforts, les académiciens de Saint-Luc ne parvinrent jamais à contre-balancer l'influence toujours croissante de leurs rivaux, et quand la Révolution vint émanciper les diverses professions, l'Académie de Saint-Luc disparut avec les autres corporations, emportées dans le tourbillon des institutions périmées, alors que l'Académie royale, réorganisée sur des bases nouvelles, voyait encore s'augmenter l'autorité et l'influence qu'elle devait à son glorieux passé.

Peinture, *s. f.* — Art qui consiste à reproduire, à l'aide de couleurs, les spectacles ou les objets qui frappent notre vue, et à traduire, en s'aidant du dessin, certaines conceptions enfantées par l'imagination. C'est aussi l'action de recouvrir une surface de couleurs. Enfin, c'est encore l'ensemble des couleurs qui recouvrent cette surface.

Considérée comme art, la peinture est au premier rang parmi les arts plastiques. « Par l'œil et le regard, écrit M. Ch. Lévêque, la peinture exprime non seulement la passion, non seulement la volonté, mais l'attention, mais la pensée, tantôt appliquée à un objet précis, tantôt plongeant dans les profondeurs mêmes de l'infini. Par la couleur, elle accroît l'expression de certains traits sans trop les accuser ; elle atténue, sans trop les effacer, l'accent de certains autres ; par la couleur, elle augmente l'éclat de la beauté et dissimule en partie les formes ingrates ou fâcheuses, ce qui lui permet un usage modéré de la laideur, absolument interdit à la sculpture. Par les jeux de la lumière, elle prend possession de l'air et de l'espace, et y répand ses créations en toute liberté. Par la perspective, elle multiplie les plans, les aspects ; elle étend le champ de la vision et fait entrer dans ses cadres les formes infiniment diverses de la nature et de la vie. Enfin, n'ayant point à compter avec la pesanteur du marbre, elle enlève, quand elle le veut, ses personnages du sol, où les enchaîne la sculpture, et les lance audacieusement dans l'étendue. » « Si la peinture, écrit, d'autre part, M. Charles Blanc, était une simple imitation, son premier devoir serait de peindre les objets dans leurs dimensions véritables ; les figures colossales lui seraient interdites aussi bien que les miniatures, car les unes et les autres sont plutôt un symbole qu'une imitation ; elles sont une image commémorative plutôt qu'imitative. Il faudrait donc condamner les prophètes de Michel-Ange, aussi bien que les figurines de Terburg, et ces petits pâturages de Paul Potter, où les bœufs ne sont pas plus grands que le pouce. Réduites ou agrandies à ce point, de telles figures sortent du monde réel et ne s'adressent qu'à l'imagination. L'esprit seul les rend vraisemblables. S'il est vrai, par exemple, qu'un homme ou un animal peuvent paraître aussi petits que la main, quand on les aperçoit de très loin, il est vrai aussi que l'œil les voit alors d'une manière très confuse. Or, prenant ici le rebours de la vérité, le peintre précise d'autant plus ses images, qu'elles sont enfermées dans un cadre plus étroit, et il doit les préciser, puisqu'elles ne seront vues que de près. De façon qu'à l'inverse de la nature, qui affirme la distance par le vague de ses formes, l'artiste contredit l'éloignement par la précision des siennes. Chacun, pourtant, se prête volontiers à ces belles fictions ; chacun est secrètement averti que la peinture est, non pas le pléonasme de la réalité, mais l'expression des âmes par l'imitation des choses. Ainsi, ce n'est plus l'art qui tourne autour de la nature, c'est la nature qui tourne autour de l'art, comme la terre autour du soleil. » Ces deux citations nous dispensent de toute définition plus ample.

La peinture se divise en une foule de branches, les unes techniques, les autres idéales. Les principales divisions idéales, qu'on qualifie du nom de *Genres,* sont : l'*histoire,* la *peinture de bataille,* le *portrait,* le *paysage,* les *marines,* la *nature morte,* etc., et l'on donne le nom de *peinture décorative* à ces divers genres, lorsqu'ils sont traités au point de vue de l'ornementation. Quant aux principales divisions techniques, elles comprennent : la *peinture à l'huile,* la *peinture à fresque,* la *détrempe,* la *peinture à la cire,* l'*aquarelle,* la *gouache,* le *pastel,* la *miniature,* etc., auxquels il faut ajouter la *peinture céramique,* la *peinture sur émail,* la *peinture sur verre* et la *peinture sur étoffe.*

Il ne saurait entrer dans le cadre de ce *Dictionnaire* de retracer l'histoire de ces diverses sortes de peinture. Un pareil travail exigerait plusieurs volumes, car, à toutes ces divisions que nous venons d'énumérer, il faudrait ajouter des divisions nouvelles, provenant des différentes Écoles qui ont interprété chacun de ces genres d'une façon spéciale. Nous nous bornerons ici à définir, en quelques mots, les manières de peindre, dont il est fait plus spécialement usage dans l'ameublement et la décoration, en ayant soin de renvoyer le lecteur aux articles particuliers que nous consacrons à ceux de ces modes de peinture, qui ont une importance capitale.

Peinture en batiment. — On donne, d'une façon générale, ce nom aux gros travaux de décoration et de propreté qu'on exécute, extérieurement ou intérieurement, et qui n'ont avec l'art que des rapports assez éloignés. Au siècle dernier, ce genre d'ouvrages s'appelait *peinture au gros pinceau.* La peinture en bâtiment comprend toutes les opérations de badigeonnage, d'impression en détrempe, à la colle ou à l'huile, qu'on applique sur les murailles, les bois, les fers, la pierre, et qui ont pour but de préserver ces matériaux et de concourir en même temps à l'agrément du coup d'œil général. Elle embrasse également les travaux d'ornementation ordinaire et de simulation. Les imitations de marbre, de granit, de bois, de pierre, de briques, les filets, listels, rosaces, grecques, rentrent dans le domaine du peintre en bâtiment. Ces sortes d'ouvrages prirent une importance considérable quand on renonça, pour les intérieurs, à ces belles peintures décoratives dont nous parlons plus haut. (Voir col. 209 et suiv.) Cette transformation s'opéra aux environs de 1673. Le *Mercure galant* de cette année (t. IV, p. 334) la signale dans les termes suivants : « Plusieurs dames de qualité, écrit-il, s'exerçant sur le chapitre de modes, parlèrent d'abord de la manière d'orner les dedans des logis, et des peintures que l'on y faisoit faire ; et elles dirent que l'on ne faisoit plus de si grandes dépenses en plafonds, qu'on ne les remplissoit plus de figures, et que l'on peignoit aujourd'hui les apartements neufs de trois manières, qui estoient toutes trois à la mode, et que chacun choisissoit selon son goust. — La première, dirent-elles, est de les faire peindre en marbre. — La seconde d'y faire mettre une couleur blanche, avec des filets d'or seulement, — et la troisième de les peindre en bleu et blanc à la manière de Trianon. »

Depuis lors, on a conservé d'une façon générale, aussi bien dans les riches demeures que dans les simples logis, la préférence à ces ouvrages un peu rudimentaires, si on les compare surtout aux belles décorations peintes du XVIe et du XVIIe siècle et qui, traités comme un travail purement mécanique, sont le plus souvent mesurés et réglés d'après ce qu'on appelle les « prix de série ». Le *Livre commode* de 1692, dans son chapitre consacré aux *peintures, sculptures et dorures pour les ornemens et décorations des appartemens, boutiques,* etc., donne la tarification des principaux ouvrages de peinture au gros pinceau, impression à l'huile et en détrempe, ornements marbrés, jaspés, etc., à la fin du XVIIe siècle. Divers *rapports d'experts, devis et estimations* de travaux du même genre exécutés, soit à Paris, soit en province, montrent, du reste, qu'à cette époque la peinture en bâtiment n'était pas, au point de vue de l'art, frappée du même discrédit que de nos jours, et les maîtres qui se chargeaient de ces travaux peignaient aussi bien les plafonds les plus compliqués et les panneaux les plus pittoresques, que les « impressions » et même le badigeonnage. Une curieuse *Expertise de François Jolivet et de Jacques Picou,* faite en 1680, dans un hôtel de la rue Sainte-Avoie, appartenant au sieur Noël Delaville, receveur des finances de la généralité de Limoges, indique bien comment se traitait alors ce genre d'entreprises. Cette expertise a été publiée par M. Guiffrey, dans les *Nouvelles archives de l'art français* (1874-1875, p. 209 et suiv.). On lira aussi avec intérêt un *Devis des peintures de la grande salle du palais à Trévoux,* par le peintre Pierre-Paul Sévin (1698), publié dans le même recueil. (*Ibid.,* p. 219.) Ajoutons que la bonne exécution de ces travaux était sévèrement contrôlée par les jurés-syndics de la corporation. « Il y a, écrivaient à ce propos les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux,* il y a des jurés et des gardes de la *peinture* qui par les statuts doivent faire rapport de toutes les méprentures et offenses qu'ils trouveront être faites aux ouvrages et besognes du métier. Leurs statuts défendent aux maçons et charpentiers, aux parfumeurs, merciers, lingères, tabletiers, miroitiers, nattiers et plombiers d'entreprendre aucuns ouvrages de peinture et de sculpture. »

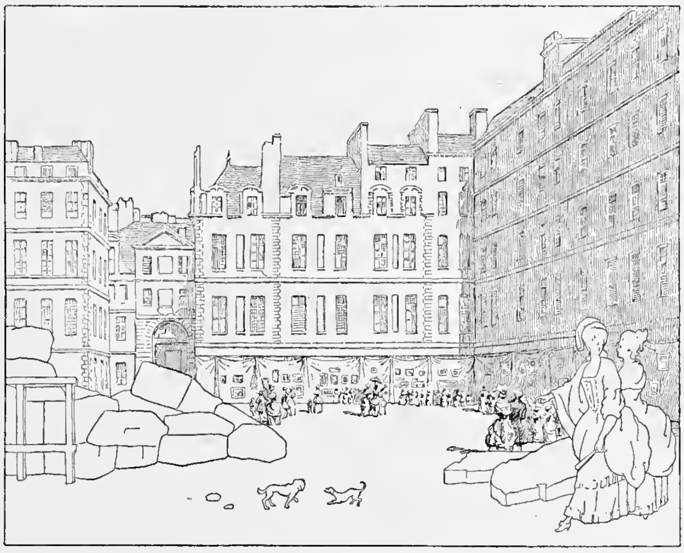


Fig. 124. — « Vue pittoresque de l'Exposition des tableaux et desseins, dans la place Dauphine, le jour de la petite Fête-Dieu » (may 1780).

Peinture changeante. — On donnait ce nom, au XVIIe et au XVIIIe siècle, à des tableaux exécutés sur un fond divisé en un grand nombre de parties égales par des lames verticales et dont l'aspect variait suivant qu'on les regardait de face ou de côté. C'est à ces sortes de tableaux

que fait allusion l'auteur du *Hazard de la blanque renversée* quand il écrit : « Vous voyez des boutiques de peintres remplies de grotesques, de moresques et mille autres fantaisies qui changent à tous momens, et qui, par un artifice merveilleux, prennent toutes sortes de couleurs, de postures et de visages, selon l'adresse du peintre, qui tantost les fait voir en pourfil, tantost en face, tantost demi-face, et puis incontinent après les couvre d'un voile desguisé. » On a refait en ce siècle de ces tableaux changeants représentant divers personnages. Nous en avons vu notamment en 1850 et 1852, qui, exécutés sur du papier plissé, représentaient alternativement Napoléon Ier et Napoléon III.

Peinture a la cire. — Voir Encaustique (t. II, col. 432).

Peinture en détrempe. — Voir Détrempe (t. II, col. 101).

Peinture économique. — Cette sorte de peinture justifie son nom, en ce qu'on commence par encoller les surfaces qu'on veut peindre, pour les abreuver. De cette façon elles absorbent une moins grande quantité de couleurs.

Peinture éludorique. — Nom dérivé de deux mots grecs qui signifient huile et eau, et donné, au siècle dernier, à un genre de peinture en miniature, inventé par le sieur Montpetit, et appelé *éludorique*, parce que « la manière de cet artiste est de peindre à travers l'eau, afin d'avoir sous les yeux l'effet que doit produire le brillant du crystal ». Nous empruntons cette définition au *Mercure* de décembre 1759. Un autre recueil, l'*Année littéraire* de 1759 (t. V, p. 233) contient, au sujet de cette invention, la réclame suivante :

M. de Montpetit a inventé et mis en pratique cette nouvelle façon de peindre en miniature. Il peint à l'huile les sujets les plus petits, comme les portraits dont on veut orner des bracelets, des tabatières, même des bagues. Son secret consiste à n'employer que l'huile absolument nécessaire pour attacher la couleur, à exclure toute sorte de vernis, et à y suppléer par un cristal qu'il rend adhérent à ses tableaux, par le moyen d'un très léger mordant passé à un degré de chaleur. Sa manière est de peindre à travers l'eau ; l'eau a l'avantage d'ôter de ses couleurs l'excès d'huile qui leur seroit nuisible ; en sorte que cette peinture devient vigoureuse dans ses teintes, saillante dans ses traits, moelleuse dans son coloris, sans que rien puisse jamais l'altérer. De plus, cette peinture gagne à être vue au grand jour, autant que les miniatures ordinaires y perdent.

Peinture en émail. — Voir Émail (t. II, col. 369).

Peinture a fresque. — Voir Fresque (t. II, col. 962).

Peinture sur glace. — Voici en quels termes les *Annonces, affiches et avis divers* du 5 février 1755 parlent de cette façon de peindre, alors nouvellement inventée :

Le sieur Vispré, de Besançon, a fait revivre et perfectionné le genre de peinture à l'huile sur glace. Sa pratique est différente de celle en usage. Il travaille sur des glaces étamées dont il enlève artistement le *teint* (*sic*) aux endroits qu'il a besoin de découvrir. Il peint avec un goût singulier et d'après nature sur des miroirs et toutes autres glaces, des fleurs, des fruits, des oiseaux et toutes sortes d'ornemens chinois. Les ornemens qu'il met sur une glace en couvrent légèrement les bords, sans empêcher qu'on ne s'y voie. Ce n'est qu'une sorte de bordure plate ajoutée à la bordure en relief.

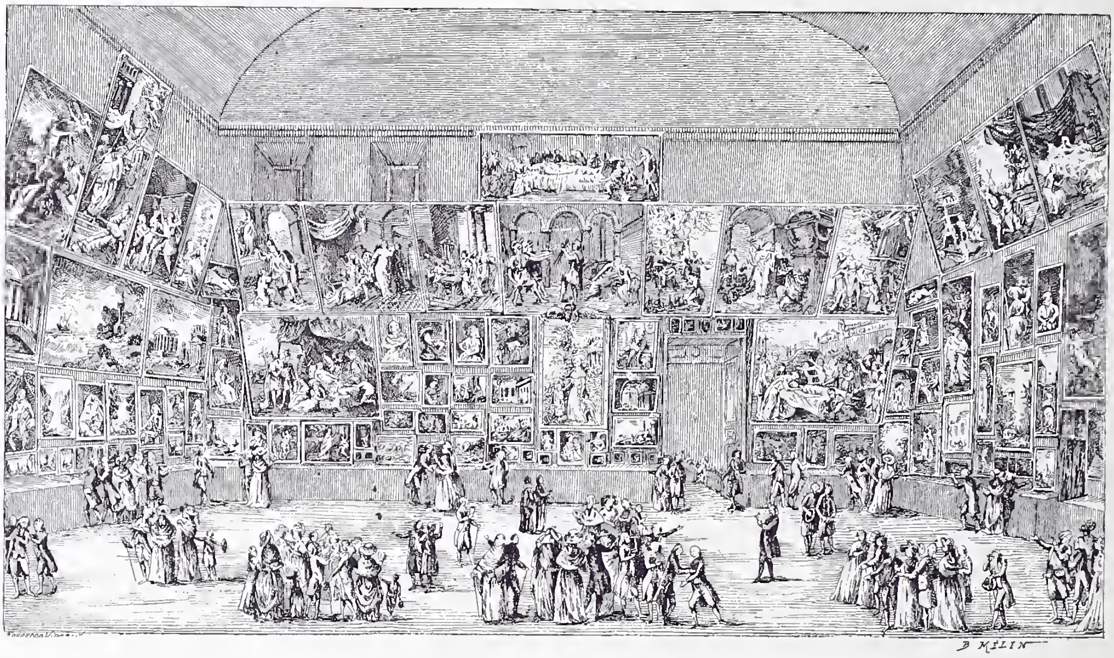


Fig. 125. — L'exposition de peinture au salon du Louvre en 1785, d'après une gravure de P.-A. Martini.

L'innovation du sieur Vispré ne tarda pas à être exploitée par divers artistes, et l'on ne se borna pas aux simples et modestes entourages dont l'inventeur parle dans sa notice. Le *Mercure* de juin 1759 célèbre « les succès de M. Jouffroy dans l'art de peindre sur glace ». Ces succès, paraît-il, étaient « dignes de l'attention du public. Les portraits de la Reine et de Mme la comtesse de Brionne lui attirèrent beaucoup d'éloges. Au mérite de la ressemblance, il joignait celui de la délicatesse et des grâces du pinceau. » Nous ignorons ce que sont devenus ces portraits ; mais on peut encore voir, à Fontainebleau, des glaces décorées par ce procédé, et dont l'effet est des plus satisfaisants. Ces glaces ornaient, dans le principe, la salle de bains de la reine Marie-Antoinette, à Versailles.

Dans un opuscule très curieux et devenu très rare, publié à Amsterdam en 1772, le sieur Vispré, dont nous parlons en tête de cet article, décrit une autre sorte de peinture sur glace fournissant *le moyen de devenir peintre en trois heures* (c'est le titre de cette plaquette). On trouvera l'analyse de ce curieux travail au mot Glace (t. II, col. 115 de la seconde édition).



S. Hugard del. Maison Quantin, imp.-éd.

PEINTURES

REPRÉSENTANT L'HISTOIRE DE L'*Enfant prodigue*

Ornant un cabinet (XVIIe siècle).

PEINTURE A LA GOUACHE. — Voir GOUACHE (t. II, col. 1146).

PEINTURE A LA GRECQUE. — Sorte de peinture d'impression, inventée, au siècle dernier, et que l'*Année littéraire* de 1757 (t. III, p. 135 et suiv.) décrit dans les termes suivants :

Le S[r] Dandrillon, peintre et vernisseur, demeurant à Paris, rue Basse-du-Rempart, vis-à-vis celle des Capucines, a inventé un produit jusqu'alors inconnu, qui réunit la solidité de l'huile et le luisant du vernis, sans produire aucune espèce d'odeur. — Il n'y entre ni huile, ni cire, ni térébenthine, ni vernis. Cette nouvelle *impression*, que l'auteur a nommée *à la Grecque*, n'a aucun des inconvénients de ces divers ingrédiens; elle est susceptible d'un beau poli; moins luisante que le vernis, elle laisse jouir de l'agrément de la sculpture et de la richesse des étoffes ; elle conserve la couleur des teintes dont les lambris sont empreints, et se répare sans appareil; elle souffre la chaleur du soleil la plus ardente, sans se gercer; elle endure l'humidité sans se ternir, et la poussière ne s'y attache point comme sur les parties grasses. Enfin elle rassemble en elle seule tous les heureux effets des impressions mises en œuvre jusqu'alors, sans avoir aucune de leurs incommodités. — Un autre avantage de cette composition, c'est qu'elle s'applique en moitié moins de tems que les compositions ordinaires et qu'elle coûte moins d'un tiers que les plus beaux chipolins.

PEINTURE AU GROS PINCEAU. — Voir PEINTURE EN BATIMENT.

PEINTURE D'IMPRESSION. — Voir IMPRESSION (t. III, col. 32).

PEINTURE A MURAILLE. — On trouve ce nom dans les *Archives de l'académie d'architecture* (30 septembre 1760) et dans l'*Année littéraire* de 1760 (t. VI, p. 214), à propos d'un rapport présenté par les architectes Aubry et Perronnet, et relatif à un nouveau procédé de peinture en détrempe. Le passage de l'*Année littéraire,* auquel nous faisons allusion, est ainsi conçu :

MM. Aubry et Perronnet, architectes du roi, chargés par l'Académie d'examiner la peinture en détrempe dont le S[r] Vallée, maître en peinture d'impression, a fait des essais au Louvre, au mois de juin 1759, et à une face du bout de la maison de M. Cramayel, rue du Sentier, près le rempart, pour donner aux anciens bâtimens le coup d'œil de la nouveauté, ayant dit, dans le rapport qu'ils ont fait à l'Académie, que cette peinture donnoit aux bâtimens les plus vieux le ton qu'on vouloit, et que si elle étoit aussi solide qu'elle leur paroissoit, elle ne pouvoit être que très utile, principalement pour les faces extérieures des grands édifices, dont il falloit retailler la superficie des vieilles parties, pour leur donner le ton de couleur de celles faites à neuf, ce qui étoit beaucoup plus dispendieux que ne devoit être la peinture du S[r] Vallée et demandoit beaucoup de tems; d'ailleurs, qu'il y avoit des cas où la retaille de la pierre étoit nuisible, parce que les ornemens en étoient altérés et perdoient leurs premières proportions; ce qui devoit être regardé comme un grand inconvénient. — La Compagnie a approuvé la nouvelle peinture du S[r] Vallée.

PEINTURE EN MINIATURE. — Voir ENLUMINURE (t. II, col. 462) et MINIATURE (t. III, col. 874).

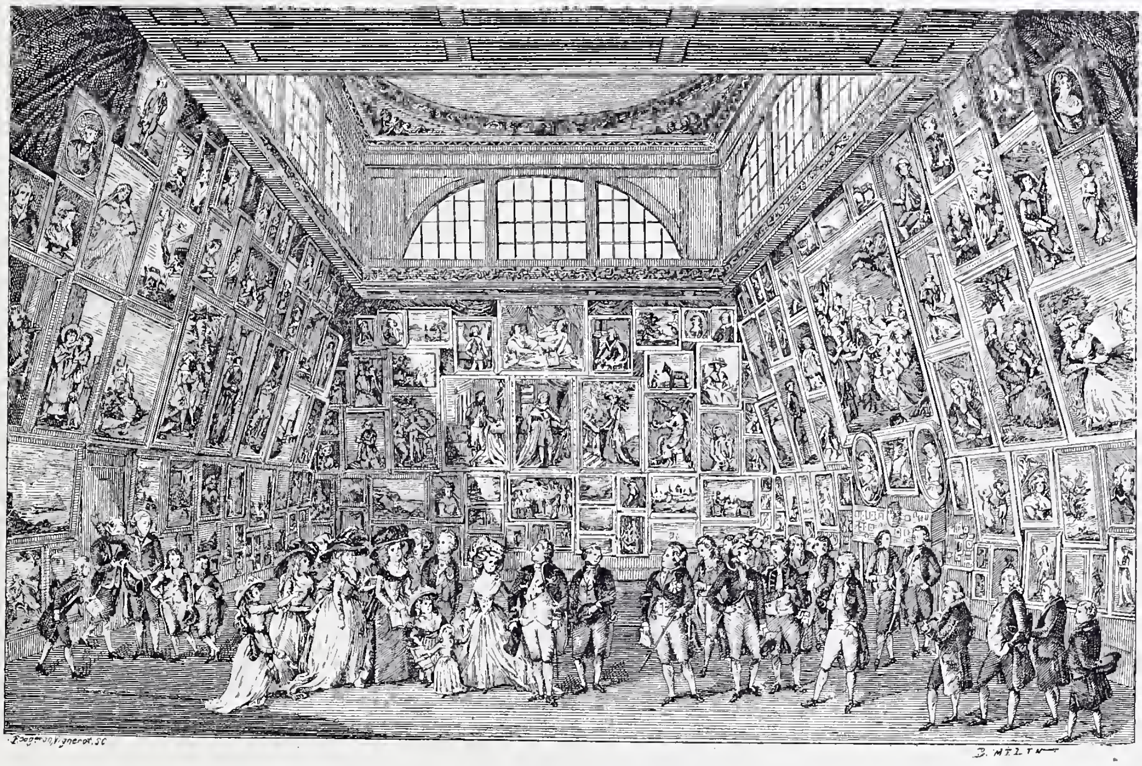


Fig. 126. — L'exposition des peintures de l'Académie royale en 1789, d'après une gravure de P.-A. Martini.

PEINTURE AU PASTEL. — Voir PASTEL.

PEINTURE PLATE, PLATTE PAINTURE. — Nom donné aux tableaux, par opposition aux sculptures peintes. (Voir POLYCHROMIE.)

PEINTURE A S'GRAFFITO. — Les procédés de ce genre de peinture, assez usités en Italie, peu pratiqués en France, sont décrits comme suit dans l'*Avant-Coureur* du 17 septembre 1770 (p. 593):

On prend de la chaux avec du sable ordinaire, et un peu de paille brûlée que l'on mêle bien ensemble; ce qui donne à cette espèce de mortier une teinte grisâtre plus ou moins forte, suivant la quantité de paille brûlée que l'on y met.

C'est avec une pareille composition que l'on enduit les endroits que l'on veut peindre *à sgraffito* (c'est-à-dire en égratignures).

Lorsqu'ils sont presque secs, on les blanchit avec de la chaux délayée dans l'eau de colle comme à l'ordinaire. Cette opération étant achevée, on présente des cartons piqués sur les murs qui doivent être peints, et l'on fait usage d'un poncis pour y marquer les traits. Le peintre se sert alors d'une ou de plusieurs pointes de fer unies ensemble comme une fourchette pour tracer les objets et leur donner la rondeur nécessaire par le moyen des hachures, comme dans le dessin ordinaire. Le fond noir ou gris, qui est sous la couleur blanche,

paroît alors et forme les traits. Comme on pourroit tomber dans le dur en faisant les demi-teintes de la même manière que les ombres fortes, on met dans ces endroits un gris léger comme celui que l'on forme avec l'encre de Chine pour le lavis des plans. On enlève quelquefois tout le blanc dans les fonds, ce qui rend les objets saillans comme des bas-reliefs...

Cette manière de peindre est fort sèche de sa nature; il n'y a guère qu'un habile dessinateur qui puisse en tirer quelque parti; tel a été Polydore de Caravage, qui nous a laissé plusieurs peintures dans ce genre.

On comprend que ce procédé ne puisse donner de bons résultats que dans les pays très secs. L'humidité, en effet, lui est forcément néfaste, et il résiste mal, en nos



Fig. 127. — Peinture sur toile. — Toile peinte de Reims (XVe siècle) représentant l'*Histoire d'Esther*.

climats, aux injures de l'air. Aussi nos architectes n'y ont-ils recours que très exceptionnellement.

Peinture sur toile, sur gros de Naples, gros de Tours, Satin et autres étoffes peintes. — Depuis fort longtemps, l'Hôtel-Dieu de Reims est en possession d'un certain nombre de toiles peintes. Pendant l'octave de la Fête-Dieu, les dames hospitalières les étalent sous le vaste cloître de leur maison, où les archéologues et les étrangers se rendent, attirés par la curiosité de cette exposition. Ces toiles sont divisées en trois séries principales : la première représente l'*Histoire de la Passion;* la seconde, la *Peste de Jérusalem;* la troisième, les *portraits des Apôtres*. Une partie de ces toiles, la *Passion,* a été peinte sous le règne de Charles VII. M. Louis Paris donne à la *Vengeance de Jésus-Christ* ou la *Peste de Jérusalem* la date de 1530. « Le dessin est fait à la volée, la couleur jetée avec adresse et sans hésitation, dit M. Vitet, qui, le premier, les a signalées au monde savant. Ce sont des tableaux d'un grand prix, indépendamment de tout intérêt historique et de tout mérite de rareté et de singularité. » Suivant la tradition, ces toiles seraient des cartons ou modèles de tapisseries, qui auraient été exécutés au Moyen Age. Cette opinion est fort soutenable, car jusqu'au milieu du XVIIe siècle, les cartons des tapisseries furent préalablement dessinés et peints sur toile, et l'on peut trouver dans les *Actes consulaires* de la ville de Lyon (série BB, reg. 205) un mandement de 150 livres à François Rambaud, peintre, pour les « desseings sur toile qu'il a faictz, pour les tentures des tapisseries pour les deux chambres du Consulat, d'esté et d'hiver ». Toutefois, M. Louis Paris, qui, en collaboration avec M. Ch. Leberthais, les a publiées, n'est pas de cet avis. Il pense, au contraire, qu'elles servaient à décorer l'Hôtel-Dieu ou l'hôtel de quelque grand seigneur qui les aurait léguées aux dames hospitalières. A l'appui de l'opinion de M. Louis Paris, on peut citer un assez grand nombre de toiles de ce genre, qui, au Moyen Age et à l'époque de la Renaissance, avaient cette même destination. Le roi René, dont le goût en matière d'art faisait autorité, en possédait dans la plupart de ses résidences. En 1471, quand on dressa l'*Inventaire du château d'Angers,* on trouva dans « les grandes armoires de la garde-robe du roi » : « Ung grant drap, où sont paintes les villes de Prouvence et les villes qui sont depuis Prouvence jusques à Jennes. — *Item,* une autre pièce de toille, où est la ville de Jennes en painture. » Dans les basses armoires de cette même garde-robe on voyait également : « Deux toilles où il y a en chascune ung homme paint tenant ung vouge (sorte de serpe) », et : « Trois autres petites toilles à mectre en une chambre, dont en l'une a paint ung paon, ung feisant et deux perdrix, une crevèche, ung cinge et plusieurs autres choses ; en l'autre, est pareillement paint un paon, ung fesant, ung oiseau de rivière, deux potz de grubelles et autres plusieurs chouses ; en l'autre, a escrips plusieurs petiz personnages à pié et à cheval, ung faulcon, ung connin blanc et une ville et autres plusieurs choses. » Au château de Chanzé, autre résidence du roi René, nous remarquons : « Une toille painte en laquelle est painct Paris, Vénus et autres choses, etc. » Le bon René faisait exécuter lui-même des peintures de ce genre, car nous relevons, en 1447, le payement à un artiste nommé « maistre Pierre», d'une « canne et demie de toille fine..., pour paindre une Madalaigne (*sic*) pour envoyer à la Royne ». En 1477, le peintre Armant reçut du roi 27 florins pour avoir peint six draps. En 1479, celui-ci fit payer à Henriet, peintre, 22 florins 6 gros, « pour certaines pièces de painctures faictes en toile »; et en 1480, Nicolas Froment, d'Avignon, le fameux peintre du *Buisson ardent,* touchait 50 florins « pour certaines peintures, qui lui estoient dues du temps passé, et pour autres draps de peinture qu'il a présentement apportéz ». Cette coutume de faire usage de toiles peintes pour les tentures des appartements se continua pendant tout le XVIe siècle. L'emploi du pinceau pour la décoration des étoffes était, du reste, si général, à cette époque, que dans les marchés passés avec les tapissiers, on stipulait souvent qu'aucune peinture ne serait rajoutée pour faire les demi-tons. Nous citerons, dans ce genre, un contrat de 1598, que nous avons retrouvé dans les minutes de Me Yver, contrat par lequel Maurice du Bout, « tapissier de haute lice, demeurant dedans l'enclos de la Trinité », s'engageait à livrer à la paroisse Saint-Vincent, de Rouen, une pièce de tapisserie représentant la vie de ce saint, « sans qu'il y ayt en lad. pièce aucune peinture ».

Ajoutons que ces sortes de tentures demeurèrent en usage au XVIe, au XVIIe et même au XVIIIe siècle. Notre Mobilier national possède un certain nombre d'échan-

tillons de ces toiles peintes datant de la Renaissance. On en pouvait voir encore récemment de curieux spécimens au château de Chenonceaux ; et les *Actes consulaires de la ville de Lyon* (série BB, reg. 212, année 1657) portent un mandement de 80 livres à l'ordre de Laurent Lagneau, peintre, « pour les peintures en forme de tapisserie », exécutées par lui dans la salle d'audience de la Conservation. Bien mieux, le *Mercure galant* de 1673 (p. 284 et suiv.) nous apprend qu'à cette époque les tentures peintes eurent un redoublement de vogue. On peut lire, en effet, dans ce recueil, le passage suivant, qui ne laisse aucun doute à cet égard :

Il faut avouer, disoit une dame de qualité à une autre, qu'il y a présentement une mode qui est bien générale, et que l'on ne voit plus rien que d'imprimé et de peint. Je fais peindre de beaux escrans de mesme (reprit celle à qui elle s'adressoit), et comme je croy que personne n'a la mesme prévoyance, j'espère que j'eu ameneray la mode..... Je fus hier, dit une autre dame, chez une de mes amies qui fait peindre une tapisserie d'alcôve, dont les figures sont de ma hauteur. Il n'y a rien de plus beau, continua-t-elle, et puisque l'on peint bien des rubans, on peut bien peindre des tapisseries.

Et ce n'était pas seulement à la Ville que ces sortes de peintures étaient en vogue. A la Cour, les tentures peintes étaient également fort recherchées ; mais comme là, tout était plein de magnificence, au lieu d'être exécutées sur toile, elles l'étaient sur gros de Naples et sur gros de Tours. Nous relevons, en effet, dans les *Comptes des bâtiments du roi,* afférents à l'année 1676, les dépenses suivantes : « 8 avril-13 novembre, à Bailly, peintre, pour les dessins de tapisseries en peinture, qu'il a faits sur du gros de Tours..., 1,919 liv. — 21 mai-2 octobre, à Bonnemer, pour ses ouvrages de tapisserie en peinture sur du gros de Naples... 2,249 livres 12 sols. — A Prou, menuisier, pour châssis qu'il a faits pour les tapisseries peintes sur du gros de Tours, 154 livres 5 sols. » Ces peintures constituaient des tentures de la plus haute importance et du plus grand intérêt. L'*État du mobilier de la Couronne,* dressé le 22 avril 1697, nous fournit la description d'un certain nombre d'entre elles. Nous citerons notamment : « Quatre pièces de tapisseries d'estoffe de soye très large, à gros grin gris de perle, peinte par le sieur Bonnemer, aux Gobelins, représentant le passage du Rhin et plusieurs villes de la Hollande, contenant ensemble 23 aunes 7/16 de cours, sur 3 aunes 1/2 de hault, sans doublure, desquelles quatre pièces, il y en a une petitte avec or et argent. » Nous parlons, au surplus, de ces tapisseries dans notre second volume. (Voir col. 1207.) Enfin, notons encore : « Une petitte tenture de tapisserie de peinture sur une étoffe de soye blanche à gros grain, faite à Marseille par le sieur Bosquet, représentant l'*Histoire des Sabines,* contenant 17 aunes de cours sur 3 aunes de hault », qui se trouve comprise dans l'*État des meubles de la Couronne* du 30 janvier 1681.

Bien avant cette époque on avait, du reste, pris l'habitude d'exécuter des peintures sur tissus de prix. Les oriflammes, bannières, armoiries, étaient le plus souvent peintes sur taffetas. Nous notons dans les *Actes consulaires de la ville de Lyon* (série BB, reg. 10) un mandement à Jean de Juys, peintre, de 13 écus d'or neufs, pour les deux bannières de la ville, « tant pour le taffetaz, soye, or, argent, et autre matière mise ès dictes deux bannières, comme pour la façon d'icelles ». Dans le *XVe Compte de Christophe Godin, conseiller des finances de Philippe II* (1593), il est question d'un « dosseret de toile d'or » dont le ciel fut « painct au petit pied (?) » par Josse Becberghe. Il semble donc tout naturel que nous rencontrions dans les *Inventaires des meubles de la Couronne,* dressés sous le règne de Louis XIV, des fonds de fauteuils et d'escabeaux, « de peinture faite à Rome sur estoffe blanche » ; des ameublements de « taffetas blanc peints de paysages et figures chinoises », des draps de lit « peints tout autour d'une frise et de cinq fleurons, etc. » Faut-il ajouter qu'avec le XVIIIe siècle, nous entrons dans une période où la peinture sur toile et sur tissus de soie va devenir tout à fait courante ? Nous relevons, en effet, des meubles couverts de

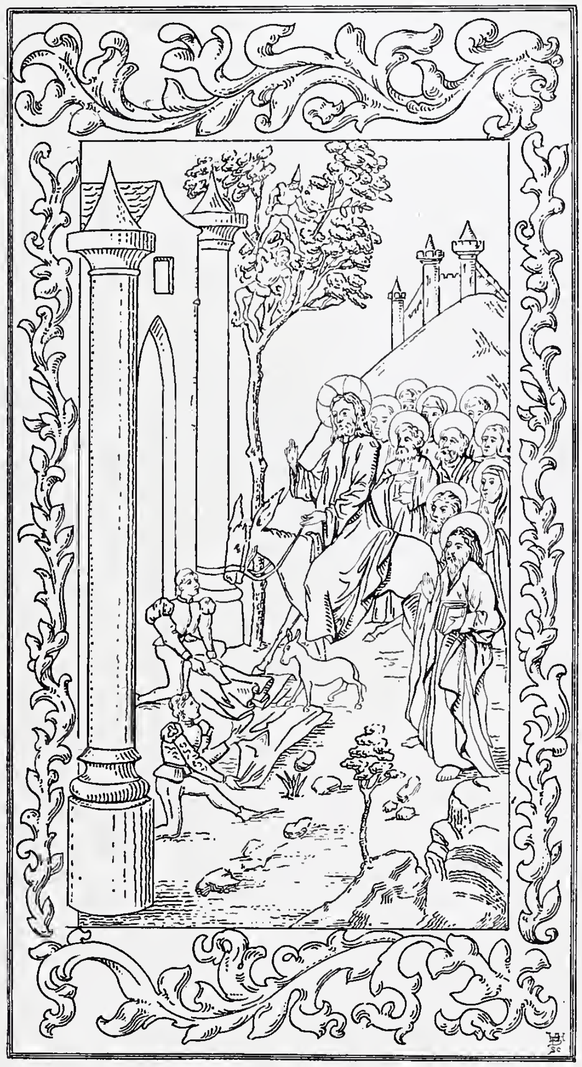


Fig. 128. — Peinture sur toile. — Toile peinte de Reims (XVe siècle), représentant l'*Entrée de Jésus-Christ à Jérusalem.*

toile peinte, dans l'*Inventaire du maréchal d'Humières* (1694), dans l'*Inventaire de Juliette Bougeart* (juridiction de la vicomté d'Artois, 1714), dans l'*Inventaire du marquis de Piré* (Rennes, 1733), dans l'*Inventaire de J.-F. Ollive, directeur de la manufacture royale des étoffes d'or et de soie* (Marseille, 1764), dans l'*Inventaire du château d'Amilly* (1765), dans l'*Apposition des scellés chez J.-B. Pigalle, sculpteur du roi* (1785), dans la chambre à coucher de Mlle Guimard (1786), dans l'*Inventaire de Ch.-Melchior d'Anjou* (Marseille, 1791), dans celui de Balthazar Rouvière (*ibid.*) et dans cent autres documents de même sorte. Hâtons-nous, toutefois, de constater qu'à cette époque ce qu'on désignait sous le nom de toiles peintes n'avait plus guère de rapport avec les curieuses tentures de Reims, et avec ces histoires ou ces vues de villes, dont

le roi René décorait les murailles de ses résidences préférées. On donnait ce nom, d'une façon générale, aux indiennes, aux perses, etc. Ainsi, lorsque le duc de Luynes (*Mém.*, t. XV, p. 155) écrit que « le roi vient d'établir une



Fig. 129. — Toile peinte, à fond d'or (XVIe siècle).

manufacture de toiles de coton peintes », et que « le nommé Flachat en a le privilège » ; lorsque le *Mercure* de janvier 1762 vante les mérites de la « manufacture des toiles peintes de l'Arsenal et du clos Payen, à Paris » ; lorsque les *Annonces, affiches et avis divers* du 23 mai 1764 invitent leurs lecteurs à se rendre à l'hôtel Jaback pour y acheter « des toiles peintes de la manufacture de J.-R. Wetter et Cie d'Orange », il est clair qu'il s'agit de toiles de coton imprimées, dont nous n'avons pas à nous occuper ici, car nous parlons de ces divers tissus aux articles qui les concernent. (Voir CHINE, IMPRESSION, INDIENNE, JOUY, PERSE.) Mais, à côté de ces ouvrages manufacturés et décorés par des procédés connus, on continuait de peindre au pinceau non seulement des tissus de coton et de fil, mais encore des étoffes de soie du plus haut prix. C'est à cette catégorie qu'appartenait le « meuble de gros de Tours blanc, brodé et peint », qui fut placé, en mai 1743, dans la chambre de la reine Marie Leczinska. (De Luynes, *Mém.*, t. V, p. 13.) Il en était de même pour « la tapisserie de toile peinte », exécutée pour la marquise de Fervacques et dont parle l'*Année littéraire* de 1760 (t. IV, p. 285). Cette tapisserie, qui mesurait 11 pieds de hauteur, représentait « un jardin où le roi de la Chine est placé sous un beau pavillon, entouré de ses gardes, etc. Ce jardin (continue le recueil cité) est décoré de vases remplis de fleurs de toute espèce ; on y voit encore des arcs de triomphe, des portiques et des cabinets dont l'architecture est bien rendue ; le ciel est orné d'oiseaux, les figures ont environ 3 pieds 1/2 de hauteur. » L'*Avant-Coureur* des 27 juillet, 7 septembre et 28 décembre 1761 cite, en outre, les sieurs Magoulet et Laval comme exécutant, sur toutes sortes de tissus, des peintures variées, et parle avec éloge de la moire rayée et peinte de fleurs, très à la mode à cette époque. Enfin, on peut encore ranger dans cette même catégorie « 4 pièces de tapisserie sur toile à grands personnages » que les *Annonces, affiches et avis divers* du 3 août 1778 indiquent comme étant à vendre rue du Bacq (*sic*), « vis-à-vis les Dames de la Visitation » ; la tapisserie « de toille peinte alhuile (*sic*) », qui figure dans l'*Inventaire de Melchior d'Anjou*, et la tapisserie de « toille peinte à l'huille et à fleurs sur fond gris, de onze pans hauteur, sur quarante-huit largeur, en deux pièces tendues », de l'*Inventaire Rouvière* (Marseille, 1791). Bien que dépendant d'intérieurs méridionaux, ces dernières tentures peintes à l'huile provenaient vraisemblablement des ateliers d'un fabricant parisien, nommé Stoucrad (*alias* Stoucard) dont les journaux du temps eurent grandement à s'occuper. En juin 1766, le *Mercure* informait ses lecteurs que « le sieur Stoucard et Cie, demeurant à l'hôtel de Gournay, rue de Charenton », avait installé une fabrique de toiles à fleurs dorées, argentées et en camaïeu, imitant les étoffes riches de France, des Indes et de la Chine, et les damas de toutes sortes de couleurs, ainsi que les fleurs de lis, pour les chambres de justice et les bureaux du roi. « Ces toiles, ajoute le *Mercure*, sont propres pour tapisser les antichambres, sallons, salles à manger, galeries, salles de billard, boudoirs et cabinets de toilette. Elles ne sont aucunement sujettes à être mangées par les rats. Les punaises et les autres insectes ne restent pas dans les chambres où elles sont tendues. On leur donne la préférence pour les ameublements des châteaux et des maisons de campagne, attendu qu'elles se conservent à leur place, et que nulle saison ne leur est contraire. » Le 5 mars 1772, le sieur Stoucrad avait de nouveau recours à la publicité, et les *Annonces, affiches et avis divers* apprenaient au public que ses « toiles peintes au vernis » pouvaient « être tendues dans les plus beaux salons », qu'elles ne coûtaient « qu'un tiers et même un quart de plus que les papiers », et qu'elles duraient « toute la vie sans être altérées par la poussière et l'humidité ». Enfin, le *Journal général de France* du 24 février 1779 profitait du déménagement du sieur Stoucrad, dont la manufacture avait été récemment installée au faubourg du Temple, dans l'ancienne caserne des gardes françaises, pour révéler que ses « toiles peintes à l'huile en camayeu et lisérées d'or et d'argent » pouvaient se laver « deux ou trois fois par an avec de l'eau chaude, et conserver leur fraîcheur ».

Ajoutons que ce n'était pas le seul industriel parisien qui vendit ce genre d'articles. On trouvait, à la même époque, chez le sieur Honoré, rue Grenéta, « des toiles cirées, peintes, d'un très bon goût pour tenture de salle à manger et d'antichambre, ou de maison de campagne ». (*Annonces, affiches et avis divers*, 3 mai 1767.) En mars 1770, dans une réclame insérée au *Mercure*, le sieur Martin jeune, établi rue Saint-Antoine, *A la Malle royale*, offrait aux amateurs « des toiles peintes en fleurs, en fruits et en oiseaux. Le tout peint à l'huile et se lavant facilement. » Le 21 août 1779, le sieur Windsor, « fabricant de toiles et de papiers peints, cour du préau de la foire Saint-Germain », annonçait au public qu'il venait « d'imaginer des fauteuils peints sur toile, produisant le même effet que les ouvrages de point, et dont les couleurs sont très vives et très solides, prix : 6 livres la garniture ». La même année, le *Journal général de France*, où nous relevons cette réclame, indiquait comme étant « A VENDRE, la manufacture de toiles peintes pour tentures, façon du Japon, du sieur Terrier. S'adresser à sa veuve,



Mangonot del. Maison Quantin, imp.-éd.

TOILES PEINTES (XVIe SIÈCLE)

rue d'Orléans-Saint-Honoré ». (Numéro du 3 juin 1779.) Enfin, dans la même feuille, à la date du 27 janvier 1781, nous trouvons un avis portant que : « Le sieur Anselme, peintre, rue Tiron, près de la rue Saint-Antoine, a trouvé le secret de peindre, aussi bien qu'à Pékin, toutes sortes d'étoffes de soie pour robbes, tentures et ameublemens ; ses couleurs ne s'écaillent point au froissement et ne se tachent point à la pluie. » A ces noms on pourrait encore ajouter celui de Mme Doré, dont nous parlons plus loin. (Voir Pékin.) On voit que jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, la peinture sur étoffe fut largement pratiquée. Après une éclipse de près d'un demi-siècle, cette industrie a retrouvé en France une certaine faveur. On peint à l'huile des toiles un peu rudes, qui servent de tentures d'antichambre, et dont les dessins à compartiments, relevés de filets d'or, ont un caractère fort décoratif.

Peinture. — On donne aussi ce nom aux ouvrages peints, et notamment aux tableaux. Les conservateurs des galeries publiques et des musées, qui s'occupent plus particulièrement des tableaux, sont désignés sous le nom de conservateurs des peintures. Nous relevons dans les *Comptes des Bastimens de Fontainebleau,* à l'année 1608, un payement de 1,200 livres pour une année de traitement, à « Jehan d'Hoey, ayant la charge des painctures, des vielz tableaux de Sa Majesté audit château, tant pour restablir ceux qui sont gastéz faictz à huille, sur boys et sur toille, que pour nectoyer les bordures des tableaux faictz à fresque des chambres, salles, galleryes et cabinets dudit château ».

Peintureur, *s. m.* — Locution picarde. Peintre.

Peirol, *s. m.;* **Peirolo**, *s. m.;* **Peyrole**, *s. f.* — Locutions provençales et limousines. Chaudron en fonte ou en cuivre, à trois pieds, qui sert à la cuisine. « Deux peyrols, l'un grand et l'autre mendre. — I petit peyrol. » (*Invent. du château des Baux,* 1426.) (Voir Peyrol.)

Peiroou, *s. m.;* **Peiroule**, *s. f.* — Locutions provençale et limousine. Diminutif du précédent. Chaudron, petite chaudière munie d'une anse et servant à la cuisine. On dit peiroou en Provence, peiroule dans le Limousin. La peiroule est plus généralement en cuivre, on fabrique de préférence le peiroou en fonte de fer.

Peiteu, *s. m.* — Locution limousine. Battoir de lavandière.

Pékin, *s. m.;* **Péquin**, *s. m.* — Étoffe de soie peinte, généralement à fleurs, importée d'abord de la Chine (*Histoire philosophique,* par l'abbé Raynal, t. V, p. 33), puis fabriquée ensuite, avec succès, en France, notamment dans la ville de Valence. Ces derniers tissus étaient vendus à Paris, au dépôt, rue Saint-Honoré. S'il faut s'en rapporter aux réclames insérées dans la presse du temps, c'est aux environs de 1760 qu'on commença de produire couramment des pékins français. L'*Avant-Coureur* du 26 janvier 1761 signale, en effet, à ses lecteurs, une dame Doré, femme d'un sculpteur, demeurant rue du Roule, qui « a trouvé une manière particulière de peindre sur étoffe, qui surpasse de beaucoup les pékins, tant pour la vivacité du coloris que pour la correction et le goût du dessein ». Cette peinture, qui s'incorporait à l'étoffe, ne craignait point l'eau. Les meubles exécutés par Mme Doré avaient un grand éclat (c'est l'*Avant-Coureur* qui parle) et leur auteur réussissait « également dans le goût chinois et le goût françois ». Nous recueillons, d'autre part, dans le *Mercure* du mois de juin 1765 l'annonce suivante : « On trouvera à l'hôtel d'Aligre, rue Saint-Honoré, le dépôt d'une nouvelle manufacture de toutes sortes d'étoffes peintes, d'un nouveau goût, à l'instar des plus beaux pékins sur taffetas, satins, mousselines des Indes, et pour robes de femmes et pour meubles. » Ces étoffes durent avoir un rapide succès, car le pékin authentique était depuis longtemps à la mode et avait sa place marquée dans les intérieurs les plus somptueux. Si nous interrogeons Piganiol de la Force, il nous apprendra qu'au pavillon royal de Croix-Fontaine, le petit appartement de Louis XV comportait une chambre à coucher « dont le lit étoit en niche et d'un beau pékin, ainsi que tout le meuble de la pièce ». (*Description de Paris,* t. IX, p. 192.) De même, à Bellevue, dans le sanctuaire de Mme de Pompadour, « tous les ameublemens, dit-il, sont en pékin de diverses couleurs ». (*Ibid.,* t. IX, p. 43.) Et, continuant à nous parler de cet incomparable bonbonnière, « ce qu'on admire le plus dans le premier étage, ajoute encore Piganiol, c'est l'appartement de M. le Dauphin et son cabinet meublé en pékin, avec des dessus de porte de MM. Vernet et de Boulogne ». Il faut croire, au surplus, que la belle marquise avait un goût spécial pour cette étoffe, car à sa *Vente* (4 mai 1765), on adjugea des « pékins en pièces pour meubles ».

Très apprécié à la Cour, le pékin n'était pas moins bien accueilli à la Ville. Chez Mlle Deschamps, une des plus appréciées impures de l'Opéra, le petit salon de compagnie était « tendu d'un péquin d'un grand goût, avec tout le meuble pareil ». (*Journal de l'avocat Barbier,* t. VII, p. 246.) A la *Vente du prince de Grimberghen* (février 1759), nous voyons également des « ameublemens de brocard, de damas cramoisi, d'étoffe turque, chinoise, de moire, de pékin », etc. A la *Vente de M. de la Bouexière, fermier général,* qui eut lieu au château de Gagny (11 mai 1761), nous relevons des « lits, rideaux, fauteuils et canapés de pékin ». A *la Vente du maréchal de Belle-Isle* (25 juin 1761 et 1er mars 1762), on remarquait « plusieurs meubles complets de pékin ». Citons encore la *Vente de la marquise de Listenois* (8 mai 1679), où figuraient des « pièces de pékin et des tentures de pékin fond jaune » ; la *Vente de la duchesse douairière de Châtillon, rue du Cherche-Midi* (18 mars 1781), où nous relevons : « Une tenture et housse de lit en pékin » ; la *Vente du marquis de Ménars*

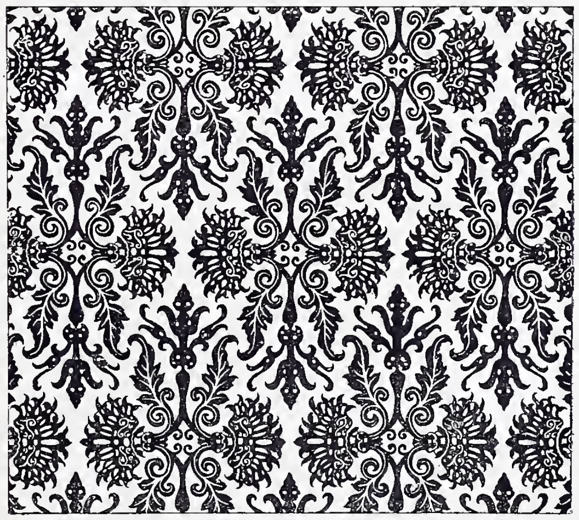


Fig. 130. — Pékin à fond jaune et fleur rouge (XVIIIe siècle).

(30 avril 1782), avec « un meuble de salon de pékin, fait de figures chinoises » ; la *Vente de la duchesse de Mazarin* (9 août 1784), comprenant aussi un « meuble de salon de pékin jaune peint » ; la *Vente Huvé de Boinville* (2 décembre 1784), qui comportait des « sièges en pékin

brodé » ; la *Vente Calmer* (27 décembre 1784), où l'on adjugea des pièces de « pékin rayé, paint, lizéré en or et en argent » ; la *Vente du comte du Lude* (12 décembre 1785), avec ses « beaux meubles de satin blanc, de pékin jaune et de pékin vert, peints aux Indes à sujets chinois » ; et enfin la *Vente du duc de Choiseul* (21 novembre 1786), qui possédait, comme Mme de Pompadour, un assortiment de « pékins en pièces ». Ces quelques citations suffisent, croyons-nous, pour démontrer combien la mode du pékin était générale à cette époque. Le goût de notre temps pour les tissus archaïques devait remettre cette étoffe en vogue, mais le pékin actuellement employé par les tapissiers, bien qu'affectant les mêmes dispositions comme dessin que son aîné, est broché au lieu d'être peint.



Fig. 131. Grande pelle en fer forgé et ciselé (XVIe siècle).

Pel, *s. f.* — Forme ancienne du mot PEAU. « Une pel de liépart. » (*Invent. de Charles V,* 1380.)

Peladon, *s. m.* — Crochet de fer fixé par une douille à un long manche de bois. (LITTRÉ.)

Pelaing, *s. m.;* **Pelang**, *s. m.* — Voir PELING.

Pêle, *s. m.;* **Pesle**, *s. m.* — Terme de serrurerie. Pièce mobile qu'on met en mouvement au moyen d'une clef. « Et tantost icelluy suppliant tira son coustel, duquel il recula le pèle de la serreure. » (*Lettre de rémission* du 7 novembre 1408.) Aujourd'hui, on prononce et l'on écrit plus généralement PÊNE. (Voir ce mot.)

Pêle, *s. f.* — Est aussi employée quelquefois pour PELLE. (Voir plus bas.)

Peler, *v. a.* — Enlever le poil. Se peler, perdre son poil. On dit d'une étoffe veloutée qu'elle se pèle, ou mieux encore qu'elle se râpe.

Pelestre, *s. m.* — Locution bretonne. Sorte de baquet.

Pélican, *s. m.* — Crochet de fer, dont les menuisiers font usage pour assujettir sur l'établi les morceaux de bois qu'ils veulent travailler. C'est aussi le nom que les dentistes donnaient autrefois à une pince en fer dont ils se servaient pour extraire les dents (Voir *Dictionnaire de Trévoux.*) Parlant du président Amelot, Tallemant écrit en ses *Mémoires* (t. IV, p. 338) : « Le fin arracheur de dents la lui déracina avec ses pincettes à arracher le poil, et, après s'en être assez diverti, dit qu'il avoit oublié son pélican et que ce seroit pour le premier jour, et le laissa avec la bouche tout en sang. »

Pelier, *s. m.* — Forme ancienne de PELLETIER. (Voir ce mot.)

Peling, *s. m.* — Étoffe de soie qui, au siècle dernier, était importée de Chine. « Il y en a de blanc, de couleur, d'uni, d'ouvré, de simple, de demi-double et de triple », écrit Savary. Les pelings, qu'on appelait aussi PELAINGS et PELANGS, étaient peu employés dans l'ameublement.

Pelle, *s. f.;* **Pêle**, *s. f.;* **Paile**, *s. f.;* **Paelle**, *s. f.* — Ustensile en fer ou en bois, composé d'un manche plus ou moins long, terminé par une palette légèrement concave. L'usage des pelles est fort ancien. On les trouve mentionnées dans le *Livre des mestiers,* d'Étienne Boileau, au titre XLIX, concernant les fabricants d'écuelles. « Quiconques veut estre esqucliers à Paris, c'est assavoir venderres d'esqueles, de hanas de fust et de madre, de auges, fourches, peles, beesches, pesteuz et toute austre fustaille estre le puet franchement. » On remarquera que les pelles dont il s'agit ici sont des œuvres de *fustaille,* c'est-à-dire de bois. Ces pelles de bois étaient alors d'un emploi général. Jean d'Outremeuse, dans son *Myreur des histors,* nous apprend que « li prevost Jacque Castrangne fit crier I banc à Tornay que ilh n'y aiet borgois, tant soit riches, qu'ilh ne prende paile et trovel (truelle) ou altre instrument et voise ovreir al ovrage de la citeit... » De son côté, l'auteur de la *Complaincte du nouveau marié* n'a garde d'oublier, dans l'énumération des ustensiles indispensables, « la pelle à l'avaine ». Pour les pelles en fer, destinées au foyer, on ne les voit apparaître qu'à une époque beaucoup plus tardive. Il ne faut pas, en effet, considérer les substantifs PAELLES, PAIELLES, PELLES, etc., qu'on rencontre dans la plupart des cuisines, comme désignant l'objet qui nous occupe ou quelque équivalent. Ces mots ne sont, le plus souvent, que des formes arbitraires de POÊLE. Du reste, avec la disposition des anciens foyers, la pelle, qui nous est devenue indispensable, n'était pas d'une utilité à beaucoup près aussi grande. On pouvait alors repousser la cendre avec un balai, et la cheminée, n'étant pas étroitement limitée sur ses côtés, il n'était guère possible de se livrer à ces entassements, qui sont un des avantages de nos foyers modernes. Cela est si vrai que, dans la plupart des campagnes reculées, où la cheminée a conservé ses proportions magistrales, la pelle brille encore par son absence. Viollet-le-Duc, il est vrai, dans son *Dictionnaire du mobilier,* mentionne un article ainsi conçu : « Pour une tenaille, une pincette et deux pelles de fer, XVI sols », qu'il dit emprunté aux *Comptes des Bâtimens* de 1365 et dont il nous a été impossible de retrouver la trace. Mais lui-même avoue qu'en fait de pelles et de pincettes ouvragées, provenant de châteaux, il ne connaît aucun spécimen antérieur au XVIe siècle. (*Dict. du mobilier,* t. II, p. 142.) A ce moment, on en faisait déjà de très ornées. C'est de cette dernière époque, en effet, que date la belle pelle à feu, en fer forgé et travaillé à jour, avec tige surmontée d'une pomme en fer tordu, que possède le musée de Cluny. Ajoutons qu'il en existait avant ce temps, car nous relevons dans l'*Inventaire du château d'Angers* (1471) « une pelle de fer et ung treffeu » dont l'usage ne saurait être douteux ; et les *Comptes de la chambre du roi Louis XI* (1478-1481) portent l'achat de « deux paelles d'acier et trois petites pour oster le feu des chambres ». C'est donc aux environs de 1450 qu'on peut fixer l'apparition de ces ustensiles. Cette date est d'ailleurs confirmée par ce fait que la pelle, non encore mentionnée au commencement du XVe siècle, dans la garniture du foyer, par le maître d'école de Bruges, auteur du *Livre des mestiers,* qui cependant énumère soigneusement les chenets, la tenaille, le gril, le crochet à chair, le soufflet, etc., est le premier article sur lequel Gilles Corrozet, un siècle plus tard, appelle notre attention dans ses *Blasons domestiques :*

> Une grande pelle et tenailles serrantes
> Pour atiser les buches très ardentes.

C'est de ce temps, au surplus, que date le dicton de la *Comédie des proverbes :* « La pelle se moque du fourgon. » Mais c'est surtout à partir du XVIIe siècle que la pelle se rencontre dans tous les intérieurs. Elle y devint même, s'il faut en croire Tallemant, une arme de guerre.

Il nous montre du moins en ses *Historiettes* (t. Ier, p. 302, et t. IV, p. 440) l'abbé de Beauvau, évêque de Nantes, réglant à grands coups de pelle les notes de ses créanciers, et le pauvre Fourilles assommé par la Gaillonnet de la même manière. Mais ces belliqueuses aventures ne furent qu'une exception, et la pelle, généralement plus pacifique, pour figurer dignement au foyer, commença de revêtir la même parure que les chenets et de former avec ceux-ci un ensemble, qu'on appellera bientôt le Feu. (Voir ce mot.) C'est ainsi que dans l'*Inventaire de Paul de Chantelou, chevalier, intendant de la maison, domaine et finance de M. le duc d'Anjou, frère unique du roi* (1657), nous lisons : « *Item,* dans une autre petite salle, avons trouvé deux chenetz de cuivre à godrons, avec les tenailles, pelles et pincettes aussi garnies de cuivre. » Dans l'*Inventaire du mobilier de la Couronne* (état du 20 février 1673), nous relevons également : « Une garniture de feu, composée de pelle, pincettes et tenailles garnies de vases d'argent d'où sortent des flammes. — Une garniture de feu, composée de pelle, pincettes et tenailles marquées aux armes du Roy, etc. » Toutefois, et quand elle apparaît isolée, la pelle est encore, à cette époque, désignée sous le nom de *pelle de foyer* ou de *pelle à feu,* pour bien la distinguer, sans doute, de la poêle, dont le nom ne se prononçait pas comme aujourd'hui. « En la cuisine, — premièrement, deux chevrettes, deux paires de contrehattiers, deux pelles à feu, etc. » (*Invent. du maréchal de la Meilleraye ;* Paris, Arsenal, 1664.) « Deux landiers à courte tige, une pelle à foyer, une pincette, un garde-feu aux armes de M. de Pontchartain. » (*Invent. de la maison et forge de Rancogne,* 1720.) Etc. Avec le XVIIIe siècle, les cheminées se multipliant, les pelles et les pincettes devinrent de plus en plus nombreuses. Dans le *Livre journal* de Lazare Duvaux, nous trouvons un article, daté du 17 novembre 1751, ainsi conçu : « Avoir repoli les fers, pelles et pincettes de douze feux, rallongé et rétabli celles qui étoient cassées, remis tous les bronzes en couleur à neuf, redoré d'or moulu, etc. » C'est, du reste, l'époque où la mode commence à se préoccuper, d'une façon spéciale, de ces ustensiles, dont les mains les plus délicates ne dédaignent pas de se servir, et qu'on n'abandonne plus uniquement à des mains serviles. Jusque-là, ils avaient été, en effet, de telles dimensions que leur maniement n'était rien moins qu'aisé, et Dufort de Cheverny cite, en ses *Mémoires* (t. Ier, p. 128), comme un tour de force de M. de Melfort, homme « prodigieusement nerveux », d'avoir levé, « à bras tendus, la pelle du foyer de la Comédie italienne à sa hauteur, et de l'avoir reposée aussi doucement que si c'eût été une canne. Cette pelle, ajoute Dufort, avait au moins quatre pieds de haut et était grosse à proportion. » Avec les petits appartements et les petites cheminées, ces dimensions changent ; les pelles et les pincettes se font plus gracieuses et plus ornées. Celles que Mlle Desmares lègue à Mlle Damours (1746) sont ciselées et dorées d'or moulu ; elles accompagnent des feux à sujet de la plus grande magnificence. En 1758, M. de Cury achète à Lazare Duvaux « un feu à vase doré d'or moulu, garni de ses pelle et pincettes », qui ne coûte pas moins de 156 livres. En 1773, le duc d'Uzès ne trouve pas de présent plus gracieux à faire à Mme Rondet, que de lui laisser par testament « ses chenets, pelle et pincettes ». (*Corresp. de Mme du Deffand,* lettre CLXXIV.) De nos jours encore, la pelle de foyer est souvent un objet orné, et qui compte dans les ménages. Le 19 juillet 1831, George Sand écrivait à M. Charles Duvernet : « Je vous laisse à penser ce qu'il a fallu de jambes, de patience et de temps pour acheter tout un petit ménage, depuis la pelle jusqu'aux mouchettes. » (*Corresp. de George Sand,* t. Ier, p. 193.)

Nous n'avons parlé jusqu'à présent que de la pelle à feu ou à foyer. Au Moyen Age, au XVIe et au XVIIe siècle, on se servait aussi, dans les intérieurs riches et princiers, de petites pelles, faites de métal précieux, pour brûler les parfums. C'est une pelle de cette nature que nous trouvons, dans l'*Inventaire de Charles V* (1380), désignée sous le nom d'une « petite palète à faire fumée ». Palette, ici, on le remarquera, est une variante de poelette, ce qui nous confirme dans l'observation que nous avons faite, en commençant, de la confusion, à une certaine époque, des objets que nous nommons aujourd'hui pelles et poêles, et qui ont été longtemps désignés sous le même nom. Au XVIIe siècle, quand le roi ou le Dauphin se baignait, on avait également soin de brûler des parfums sur de petites pelles analogues à la palette de Charles V. « Le Roy ou Monseigneur étant au bain, écrit Besongne (*État de France,* t. Ier, p. 135), dans le moment qu'il faut brûler ou faire exhaler quelques senteurs, c'est à un officier de fourrière à tenir la pêle chaude sur laquelle on répand ces parfums. » Cette habitude de vaporiser ainsi des essences parfumées a continué d'être en usage jusqu'à ces derniers temps, où la pelle a été remplacée par un petit appareil auquel on a donné le nom de vaporisateur.

Enfin, pour en finir avec la pelle d'appartement, il nous faut mentionner la *pelle à charbon,* dite aussi *pelle à braise,* large récipient, à manche court et quelquefois à couvercle, qui sert à transporter du charbon ou de la braise enflammée d'une pièce dans une autre. Si nous parlons de cet objet plus utile que plastique, c'est moins, toutefois, pour le décrire, sa forme étant connue, que pour rappeler qu'au XVIIe siècle on le nommait Porte-Feu (voir ce mot), ce qui était plus naturel et plus logique.

Pelle. — On trouve encore, au XIVe et au XVe siècle, le mot pelle avec la signification de Perle. (Voir ce mot.) « Pour XII tissus à pelles, ferréz d'argent : XVIII sols pour pièce, vallent X liv. XVI sols. » (*Sacre de Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe le Long,* 1316.) Les *Archives de la Côte-d'Or* conservent, parmi les papiers du tabellion Jean de Fontaine (1372-1373), un acte de vente d'une « corone d'argent surdoré à pelles de verre vert et rouge et de

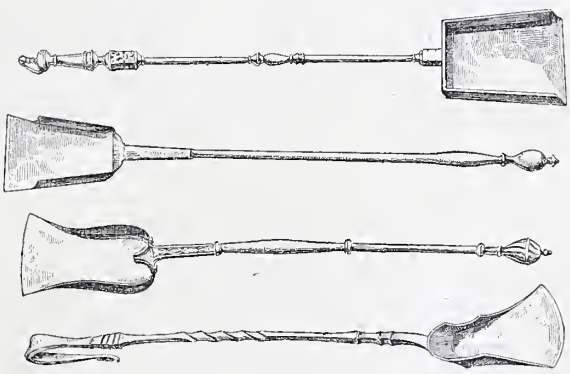


Fig. 132 à 135. — Modèles de pelles, du XVIe et du XVIIe siècle. Musée de Cluny.

petites pelles blanches ». Enfin, nous lisons dans l'aimable *Roman de Floire et Blanceflor :*

Pières i a qui vertus ont
Et moult grans miracles i font :
Jagonses, saffirs, calcedoines,
Et esmeraudes et sardoines,
Pelles, coraus et crisolites,
Et dïamans et amecites.

Pelle a cul. — « Chaise de jardin dont le siège est fait en forme de pelle. » (Boiste.) « On a, pour plus de commodité et pour se porter où l'on vouloit, meublé les jardins de pelles-à-cus et de chaises portatives. » (*Avant-Coureur,* 7 septembre 1761, p. 566-567.)

Pelleron, *s. m.* — Pelle très longue et relativement étroite, dont les pâtissiers et les boulangers se servent, ceux-ci pour enfourner leur pain, ceux-là pour enfourner leurs pâtés, galettes, tartes et gâteaux de toutes sortes.

Pelleterie, *s. f.* — Nom qu'on donne au commerce de peaux propres à faire des fourrures. La pelleterie a joui au Moyen Age et durant la Renaissance d'une faveur très grande. On connaît l'amusant couplet dans la farce intitulée *le Nouveau Pathelin* :

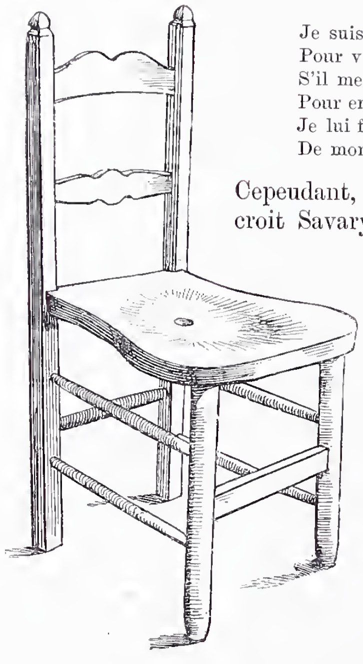


Fig. 136. — Pelle à cul.

> Je suis icy en bonne place
> Pour vendre ma pelleterie,
> S'il me vient de la seigneurie;
> Pour en avoir quelque bon lot,
> Je lui feray payer l'escot
> De mon souper bien largement.

Cependant, ce commerce (si l'on en croit Savary) n'aurait constitué une profession séparée qu'à une époque relativement récente. Ce serait, en effet, seulement en 1586, sous le règne d'Henri III, que les pelletiers auraient commencé de former une Communauté spéciale. Jusque-là, ceux qui faisaient ce commerce avaient été confondus soit avec les merciers, soit avec les fripiers. On peut voir, quelques lignes plus loin, ce qu'il faut penser de cette prétention. Au mot Fourrure, nous parlons longuement des articles principaux qui constituaient le négoce des Pelletiers. A l'article suivant, il est plus spécialement question de cette corporation importante.

Pelletier, *s. m.;* **Peletier,** *s. m.* — Les Pelletiers-Haubaniers-Fourreurs (c'était le titre qu'ils portaient dans leurs statuts) formaient le quatrième corps des marchands de Paris, et non contents de ce rang honorable, ils disputaient, dans les cérémonies publiques, où les six corps des marchands étaient appelés à figurer, la troisième place aux merciers. Cette prétention pourrait paraître extraordinaire si l'on s'en rapportait aux écrits des auteurs spéciaux, qui font remonter la réunion des pelletiers en Communauté, à une époque relativement très moderne. Savary, en effet, prétend qu'ils reçurent leurs premiers statuts d'Henri III, en 1586. Or ces statuts, confirmés et augmentés en 1618 par Louis XIII et par Louis XIV en 1649, auraient semblé singulièrement récents à certaines Communautés dont l'existence datait du xiiie ou du xive siècle. Le probable, c'est qu'il a dû exister avant 1586 d'autres statuts et une autre Communauté ; et ce qu'on a pris pour l'octroi de privilèges nouveaux n'était très vraisemblablement que le renouvellement de privilèges fort antérieurs. Cela semble d'autant plus soutenable que dès le xve siècle, on rencontre dans certaines villes de province les pelletiers groupés en corporation. C'est ainsi que nous possédons les *Statuts des Pelletiers de Bourges,* remontant à 1486, statuts dans lesquels nous notons la disposition suivante, qui indique des usages déjà anciens : « Plus ne feront dorés en avant nul bel œuvre comme gris, menuvers, polaines, escorieulx d'Almcigne et de Calabre, qui ne soient bonnes loyables, marchandes et de saison, et aussi ne mecteront dos ne ventres d'escorieulx parmi le ventre de menu-ver. »

A Lyon, les pelletiers qui, dès le xie siècle, avaient fait don d'une partie de l'emplacement sur lequel s'élève la cathédrale actuelle, et qui devaient à cet acte de générosité d'être reçus solennellement, le jour de saint Jean-Baptiste, à la porte même du sanctuaire, par les chanoines revêtus du costume sacerdotal et précédés de la croix, les pelletiers, disons-nous, avaient fait renouveler, le 17 août 1469, leurs statuts et privilèges fort anciens et démodés ; et l'archevêque qui avait procédé à ce renouvellement l'avait entouré de formalités spéciales. Les pelletiers durent jurer entre ses mains et « sur les saincts Euvangiles de Dieu » de ne pratiquer personnellement et de ne souffrir dans leur Communauté « aucun manipole (*sic*) ou aultre chose illicite contre la justice et la chose publique, ou contre personnes quelconques », mais de se gouverner toujours « bien doulcement, justement et honestement ». Leurs statuts, en outre, leur interdisaient d'admettre dans la Communauté « nul homme attaint d'aucun crisme ou délict, ou menant malvaise vie ». Tous devaient payer, sous forme de « deniers-Dieu », aux « corriers de la confrairie », une redevance proportionnée aux affaires faites par eux. Pour ouvrir et tenir boutique, il fallait obtenir une « licence de [la] Justice ordinaire de l'Archevêque » et le consentement des maîtres en exercice. Les apprentis devaient, avant d'entrer en apprentissage, payer deux livres de cire. On ne pouvait engager de compagnon ou faire travailler un garçon sortant d'apprentissage, sans qu'il produisît une attestation de son précédent maître, certifiant qu'il s'était acquitté envers celui-ci. Aucun compagnon ne pouvait entreprendre un nouveau travail, sans avoir achevé ceux qu'il avait acceptés antérieurement, et le maître « sy hardy à soubstraire le serviteur d'ung des aultres maistres, sans le congier d'iceluy », était frappé de 60 sols d'amende. Enfin, la Communauté, pour que la paix régnât toujours chez elle, avait inscrit dans son règlement un article ainsi conçu : « *Item,* que s'il se meust aucun débat ou noyse entre aucuns des maistres dudit mestier, lesdits corriers ferout diligence possible de les accorder et appoincter sans figure de pleist, s'ils ne peuvent aultrement auront recours les contendans à la justice ordinaire. »

Quant à Paris, au xiiie siècle, il est déjà question des pelletiers comme constituant un métier à part ; certains documents ne laissent guère de doute à cet égard. M. Charles Desmaze, dans son livre sur les *Curiosités des anciennes justices* (p. 195), nous apprend même qu'en 1183 Philippe-Auguste attribua aux pelletiers cent dix-huit maisons de celles qui furent confisquées aux juifs. Le *Dit des marcheans,* qui date de 1250, indique également ces industriels comme exerçant une profession parfaitement indépendante :

> Et si i a, que je n'oublie,
> Marcheanz de peleterie,
> D'ermine, de vair et de gris,
> De piaus d'aigniaus et de brebis.

Les *Registres de la taille* en 1292 nous fournissent, en outre, les noms et les adresses de 218 pelletiers, et ceux de 1313 nous révèlent l'existence de 143 d'entre eux. On chercherait vainement une autre profession parisienne qui,

en ces temps lointains, ait compté un personnel plus nombreux. Il faut croire que parmi ces industriels il s'en trouvait de riches et de bien posés, car le chancelier Cousinot prend la peine de nous apprendre, dans ses *Gestes des nobles françois,* qu'en 1413 un pelletier du nom de Philippot du Mont fut choisi comme capitaine d'armes de la ville. Enfin nous savons, par le *Journal d'un bourgeois de Paris sous Charles VI,* que, le 10 octobre 1415, un pelletier nommé Guillaume de Bonpré fut nommé échevin ; et, à l'Entrée solennelle d'Henri II à Paris, « quatre pelletiers vestus de robbes de veloux pers, fourré de loups cerviers », figuraient dans le cortège du roi. Tous ces faits prouvent surabondamment non seulement l'existence, mais l'importance d'une Communauté des pelletiers, à Paris, à une époque très antérieure au règne d'Henri III.



Fig. 137.
Armoiries corporatives des pelletiers parisiens.

Quoi qu'il en soit, par suite de l'octroi des statuts qui leur furent concédés en 1586, les Pelletiers-Haubaniers-Fourreurs (c'est le titre sous lequel ils furent désormais désignés) furent, à partir de cette date, corporativement gouvernés par six Gardes, chargés de gérer les affaires de la Communauté, de veiller au maintien de ses privilèges et de tenir la main à l'exécution de ses règlements. Tous les ans, « le samedi d'entre les deux fêtes du Saint-Sacrement », la Communauté s'assemblait après vêpres, dans la salle des Chevaliers de l'Ordre de Saint-Lazare, établie aux Carmes des Billettes. La séance était présidée par le procureur du roi, assisté d'un greffier du Châtelet, et l'on procédait à l'élection de deux Gardes, un ancien et un nouveau. Pour être admis à exercer la profession, il fallait quatre ans d'apprentissage, quatre ans de service en qualité de compagnon chez un maître de la Communauté, et la confection d'un chef-d'œuvre. Les maîtres ne pouvaient avoir qu'un apprenti à la fois. Ils ne pouvaient prendre à leur service aucun compagnon s'il n'était muni d'un certificat en bonne forme, du dernier maître chez lequel il avait servi. Dans leur fabrication, en outre, il leur était expressément défendu de « mêler du vieux avec du neuf », de faire le courtage, et de travailler pour les merciers non plus que pour les fripiers. Cette particularité est à retenir, parce que, dans le principe, les Pelletiers paraissent avoir été confondus avec ces derniers. C'est seulement, en effet, au titre LXXVI du *Livre des mestiers* d'Étienne Boileau, titre concernant exclusivement les Fripiers, qu'il est question des « haubaniers de la peleterie nueve et viez », ayant pouvoir de « vendre et achater toutes les choses dessus dites : c'est à savoir peleterie viez et nueve,... etc. » Cette confusion, toutefois, ainsi que nous l'avons expliqué, ne dura pas longtemps. Les pelletiers devinrent promptement d'assez gros personnages, pour que les noms de certains d'entre eux fussent consignés dans les documents officiels. Les *Comptes royaux* nous ont conservé les noms d'un certain nombre de pelletiers de la Couronne, ceux notamment de Jehan d'Avranches, fournisseur de Philippe le Long, de Robert de Nisy et de Nicolas du Roquier, fournisseurs du roi Jean, de Perrin, de Guillaume, de Lincoln et de Thomelin de Londres, qui approvisionnèrent de fourrures ce même roi pendant sa captivité en Angleterre. Quelques-uns même figurèrent parmi les valets de chambre du roi et de la reine. C'est ainsi que dans les *Comptes de Guillaume Brunel,* argentier de Charles VI (1387), nous relevons les noms de Jehan Mandole, pelletier et valet de chambre de ce prince ; de Jehan Pinchon, « varlet peletier et fourreur des robes du roi » ; de Simon de Lengres (*sic*), valet de chambre et pelletier de la reine Isabeau de Bavière, et de Berthaut du Val, pelletier à Paris. Les *Comptes du roi René* ne sont pas moins fertiles en renseignements. Nous y trouvons les noms de Pierre Vigneron (*alias* Pierre d'Espagne), pelletier à Marseille ; de Honorat de La Roche et d'André le Pelletier, établis à Aix ; de Martin Chébiton, André Robert, Jehan de Bar, etc., tous fournisseurs attitrés du roi de Sicile. Enfin, on sait que Jehan Brodeau était le pelletier d'Anne de Bretagne et Charles Cosino celui de Marie de Médicis, etc. Il est à remarquer, au surplus, que c'est au moment où les pelletiers parisiens reçurent ces statuts de 1586, — les premiers, nous l'avons dit et répété, dont la teneur nous ait été conservée — que leur commerce commença à décroître et l'importance de leurs affaires à décliner.

Pellissier, *s. m.* — Nom ancien sous lequel, au XIVe et au XVe siècle, on a désigné les Peaussiers. (Voir Furetière à ce dernier mot.)

Pelote, *s. f.;* **Pelotte**, *s. f.* — « Petit meuble de toilette, destiné à mettre des épingles et qu'on appelle grimace en plusieurs endroits. Les religieuses excellent dans l'art de faire ces sortes de pelotes dont les plus belles sont de quatre velours différents, avec des galons ou des dentelles d'or. » C'est dans ces termes que l'auteur du *Dictionnaire critique, pittoresque et sentencieux* définissait la pelote, en 1768, et les descriptions que nous rencontrons dans les documents plus anciens concordent toutes avec cette définition. Ainsi, pour ne citer qu'un ou deux exemples, dans l'*Inventaire du prince de Condé* (1588), nous remarquons : « Deuz pelottes de velours, l'une viollet et l'autre incarnadin. » Et dans l'*Inventaire de Jeanne de Bourdeilles* (1595) : « Un tapis de damas aurange, avec la frange de soye incarnat, le sac à peignes pareil et la pelote. » Ajoutons cette particularité qu'au XVIe et au XVIIe siècle, la pelote, ordinairement, recouvrait un coffret, qui lui-même prenait ce nom. Nous lisons, en effet, dans le pamphlet, connu sous le nom de l'*Isle des hermaphrodites :* « Après cela, on luy apporta un petit coffret qu'ils appellent une pelotte, dans lequel il y avoit force anneaux. » Dans la liste des *Objets remis par le comte de Ribérac au vicomte de Castillon* (1603), figure : « Une

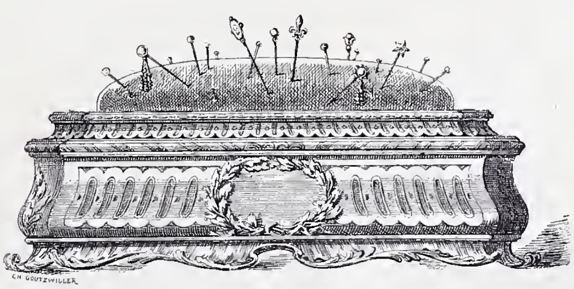


Fig. 138. — Pelote de toilette, montée sur coffret d'argent (XVIIIe siècle).

pelote couverte de velours bleu, faicte en façon de coffre fermant à clef. » Souvent même le coffret, qui portait la pelote, était en métal précieux et d'une grande magnificence. Dans l'*Inventaire de Gabrielle d'Estrées* (1599), on relève : « Une pelotte d'or, à pendre à la ceinture, garnie

de diamans, d'un costé esmailliée de violet, et de l'austre costé esmailliée de fleurs ayant quatre perles aux quatre coings. » Dans les *Inventaires des meubles de la Couronne,* dressés sous le règne de Louis XIV (1663-1715), nous trouvons, parmi les dix-sept pièces qui composent une garniture de toilette en or : « Un petit coffre servant de pelotte, long de cinq pouces, garny d'estoffe, pesant trois marcs une once six grains. » Quant aux pelotes adaptées sur des coffrets d'argent, elles devaient être singulièrement nombreuses, puisque la *Déclaration du Roy, portant règlement sur les ouvrages et vaisselles d'or et d'argent,* en date du 14 décembre 1689, les mentionne parmi les objets dont la fabrication est et demeure interdite. A cette époque, ainsi que le constate Furetière, « la pelotte où on met les épingles dessus, les pierreries dedans », faisait forcément partie de toute garniture de toilette un peu complète ; et le *Mercure* de septembre 1726, dans la description qu'il nous donne de la toilette en or exécutée par François-Thomas Germain pour Marie Leczinska, a soin de nous apprendre que la pelote était de même taille que le coffre à bijoux, lequel était orné d'un bas-relief représentant les Tritons et les Néréides apportant à Neptune toutes les richesses de la mer.

Aujourd'hui, la pelote, moins employée que jadis, n'a plus sa place marquée parmi les pièces d'orfèvrerie, qui garnissent la toilette de nos élégantes. Elle se borne, le plus souvent, à couvrir de modestes boîtes à ouvrage, en bois plus ou moins marqueté, ou encore, se résumant en un petit sac carré, rempli de son, elle reste mélancoliquement suspendue à la muraille, à côté de la glace.

Pelote a aussi signifié la balle, avec laquelle jouent les enfants. Jean de Courcy, dans son *Chemin de vaillance,* décrit ainsi ce jeu fort ancien :

> Vestu de longs vestemens
> Et désirant esbatemens,
> Une pelote en sa main
> De laquelle soir et matin
> Il se jouoit par druerie,
> Quérans d'enfans la compagnie...

Peloton, *s. m.;* **Pelotton,** *s. m.;* **Ploton,** *s. m.* — Ce mot a deux significations distinctes. Pour Robert Estienne, qui le traduit par *Glomus,* c'est une quantité plus ou moins grande de fil ou de laine, dévidée en rond et formant une sorte de boule. Furetière lui donne cette même signification, et c'est vraisemblablement aussi celle qu'il faut attribuer au passage suivant où Noël du Fail, racontant l'émotion produite, en 1585, par l'arrivée dans les environs de Mortagne d'une bande de routiers, écrit : « Les femmes estoient plus embesoñées que vingt à emballer leurs pelotons, engaîner leurs forcettes, enfiler leurs aiguilles, etc. » (*Baliverneries ou Contes nouveaux d'Eutrapel,* p. 115.) Par extension, de la boule de fil ou de laine le nom passa à l'étoile ou à la fusée sur laquelle on les dévidait en boule, et c'est ainsi que nous voyons figurer à la *Vente du duc Charles de Lorraine* (1781) un « pelotton d'écaille pour y mettre de la soie, incrusté et garni d'or ».

Enfin, au XVIIe siècle, c'était encore, si nous en croyons Richelet, une petite pelote : « Une manière de fort petit coussinet, rempli ordinairement de son et couvert de serge, d'étoffe de broderie ou de soie, où l'on met des épingles que de petites filles et autres portent pendu à la ceinture pour y ficher des épingles. »

Peluche, *s. f.;* **Pluche,** *s. f.* — Étoffe dans le genre du velours, mais à plus longs poils du côté de l'endroit, plus souple, plus brillante, plus chatoyante. Cette étoffe, d'un emploi assez heureux dans la confection des rideaux et des draperies, est d'un déplorable usage, quand on veut s'en servir pour garnir des sièges, des coussins, des tapis. C'est à la fin du XVIe siècle que l'on voit apparaître la peluche dans nos ameublements. L'*Inventaire de Gabrielle d'Estrées* (1599) nous apprend que cette luxueuse favorite possédait, parmi ses *lits d'été,* « un lit en housse de Damars jaulne, doublé de peluche incarnat et tout passementé de clinquant d'argent..., la couverture de satin incarnat doublé de peluche grise, d'or et d'argent ». Ce beau lit fut estimé, lors de l'inventaire, 200 écus soleil, somme considérable pour l'époque. Savary des Bruslons (*Dictionnaire universel de commerce,* t. III, col. 127) émet l'avis que les peluches furent fabriquées tout d'abord en Angleterre ou en Hollande : « Quelques-uns, écrit-il, prétendent que l'invention de la peluche soit venüe (*sic*) d'Angleterre, d'autres veulent qu'elle ait été tirée de Hollande, particulièrement de Harlem. » Savary était dans l'erreur.

Les premières peluches nous vinrent de l'extrême Orient ; au XVIIe siècle, on les tirait encore de ces lointains pays ; le document suivant le prouve : « Plus sept fauteuils de pluche de la Chine. — Plus deux petitz morceaux d'estoffe de pluche de la Chine. » (*Invent. du surintendant Fouquet;* château de Vaux, 1661.) Celles d'Angleterre et de Hollande ne constituèrent que de tardives imitations. Savary semble mieux renseigné quand il ajoute : « Il est certain que ce n'est guères que vers l'année 1690 qu'on commença d'en fabriquer en France. » Les premières manufactures de cette étoffe brillante et soyeuse s'établirent, en effet, à Amiens, vers cette époque. De là elles gagnèrent Abbeville et Compiègne. Puis, Lyon et Valence se mirent à fabriquer de ces tissus, mais qui paraissent avoir été moins appréciés. La condition des peluches confectionnées à Amiens et en Picardie fut réglée par arrêt du Conseil d'État, en date du 5 décembre 1716 ; celle des peluches tissées à Lyon, par arrêt du 16 janvier 1717. (Voir *Journal de Verdun,* n° de mars 1717, p. 204 et 289.) La ville d'Amiens conserva, jusqu'à la fin du siècle dernier, la réputation de produire les plus belles peluches françaises. Piganiol de la Force parle avec éloge de sa fabrication. (*Nouvelle description de la France,* t. III, p. 183.) Et l'on peut voir encore, aux Archives de la Somme, des échantillons de « peluche frisée », de « peluche à grain d'orge », de « peluche superfine à trois poils et à deux poils », de « peluche ordinaire à trois poils et à deux poils », types de la fabrication amiénoise de 1762. Nous venons de dire que c'est en 1716 et 1717 que fut réglée, par arrêt du Conseil d'Etat, la condition des peluches françaises. A partir de cette double date, les peluches abondent dans les mobiliers parisiens, aussi bien que dans ceux de province. « Au vestibule, s'est trouvée dix-huit grandes chaises bois noyer, garnies partie de canevas et partie d'épeluche cizelée. » (*Invent. de Joseph des Bernards de Saint-Andéol;* Cour de Mazan, 1728.) « Très beau meuble complet, bien fait et bien assorti, de peluche de soye cramoisie, avec les rideaux et portières de gros de Tours. » (*Vente du marquis d'Aulède, en son hôtel, quai des Célestins;* Paris, 1750.) « Portières en peluche de Valence. » (*Vente de l'ameublement de Mgr Guérapin de Vauréal, ancien évêque de Rennes;* Paris, 1760.) « Un canapé à deux dossiers garni de peluche et de tapisserie à petits points, deux matelas, le premier garni comme le canapé, le segond garni sur les bords de pluche. » (*Invent. du château d'Amilly,* 1765.) Etc. Aujourd'hui, après un long siècle d'éclipse, la peluche a reparu dans nos ameublements et repris une importance qu'on peut qualifier d'excessive. Elle est surtout en faveur

chez nos élégantes et nos demi-mondaines. Les *Ventes* de M[lles] Gabrielle Elluini (mars 1883), Lucie Dekern (avril 1885), Jeanne Olivier (novembre 1888), l'attestent suffisamment.

Penache, *s. m.* — Bouquet de plumes d'autruche, entourant une aigrette de héron. Nous écrivons aujourd'hui PANACHE. (Voir ce mot.)

Pence, *s. f.* — Orthographe arbitraire de PANSE. Partie renflée d'un vase, d'une bouteille. « Quatre flaccons d'argent doréz, qui ont les pences en façon de rozes et ou mylieu d'un esmail ront. » (*Invent. de Charles V*, 1380.) (Voir PANSE.)

Penchi, *s. m.* — Locution forézienne. Couteau.

Pend, *s. m.* — L'*Inventaire de Marguerite d'Autriche* (1524) donne plusieurs fois ce mot, avec la signification de PENTE : « Ung pend de lit de quatre drapt d'or, bordé d'orfèvrerie sur velours cramoisy, chargé de trousses, de flesches de mesmes..., doublé de toille verde et grize. — *Item*, ung aultre pend de mesmes, aussi à quatre drapt d'or bordé comme dessus... » Etc.

Pendant, *s. m.* — Ornement en métal qui pend au bout d'un cordon, d'un ruban, d'une chaîne, etc. L'*Inventaire de Charles V* (1380) décrit : « Une escriptoire, le cornet et la billette d'argent doré, esmaillée des armes de la mère du Roy, et les pendans de chesnes ; pesant sept onces dix estellins. » Dans les *Comptes de l'argenterie d'Anne de Bretagne* (1492), nous notons le payement de 8 sols 4 deniers à Thibault Tardif, « pour deux sacs de cuir blanc, où il est entré en chacun une peau de mouton, garniz de pendanz et ferrans ». Dans l'*Inventaire de Marguerite d'Autriche* (1524), nous relevons : « Ung pendant » de « couverte tout d'orfèvrerie riche, à trois blasons de mesmes, des armes du feu roy d'Arragon. — *Item*, ung aultre pendant de mesmes, servant aux pieds, aux armes du feu Roy. » Dans l'*Inventaire de Gabrielle d'Estrées* (1599) figure encore : « Un pendant à clefs à deux boutons de perles. » Toutefois ce mot, qu'on rencontre fréquemment dans les anciens documents, désigne le plus souvent des objets de parure, des pendants d'oreilles notamment, dont Étienne Binet disait : « A peine le monde estoit esclos, que desjà les orfèvres avoient façonné des pendans à Rébecca, à Rachel et aux premières femmes du monde » (*Merveilles de la Nature*, 1600) ; ou bien encore de ces broches et de ces agrafes que l'on nommait enseignes.



Fig. 139. — Pendeloques de cristal, décorant une girandole. (Palais de Versailles.)

PENDANT. — Se dit également de deux objets similaires, destinés à occuper une place symétrique et se correspondant dans une décoration. On dit de deux tableaux, de deux statuettes, de deux vases, qu'ils font pendant.

Pendeloque, *s. f.* — Pièce de cristal, taillée en poire, qui sert d'ornement aux lustres, girandoles, bobèches de candélabres, etc. Le *Journal de Verdun* (mars 1728) donne la nomenclature des principaux ouvrages de cristal qu'on fabriquait à la manufacture royale de Bayel, et parmi ces ouvrages figurent les « lustres, pendeloques pour lustres, enfilades, etc. » A la *Vente du duc Charles de Lorraine et de Bar* (21 mai 1781), on adjugea des « girandoles en cuivre doré, garnies de fleurs de bronze, ornées de pendeloques de cristal de roche, et surmontées d'un petit oranger en émail ». Enfin, nous relevons dans le *Catalogue du mobilier de M[lle] Jeanne Olivier* (Paris, novembre 1888) un « joli lustre en bronze cerclé et doré, orné de guirlandes et de pendeloques en cristal taillé, style Louis XVI. Travail de la maison Denières ».

Pendentif, *s. m.* — Terme d'architecture. Portion de voûte sphérique ou en cul-de-four, pratiquée dans les pieds-droits et entre les grands arcs qui supportent un dôme, une coupole, etc. Le dôme des Invalides et celui du Val-de-Grâce sont construits sur des pendentifs. On nomme *pendentifs modernes*, ou à ogive, la portion d'une voûte ogivale, sise entre les formerets, arcs-doubleaux, ogives, liernes et tiercerons ; et *pendentif de Valence*, une espèce de voûte en cul-de-four rachetée par quatre fourches, comme on peut en voir à Paris, aux chapelles de Saint-Sulpice. Ce nom vient de ce que la première voûte de ce genre a été construite à Valence (Drôme). Enfin on nomme *clef en pendentif*, ou simplement pendentif, les clefs qui descendent des voûtes, formant des ornements plus ou moins compliqués. Ces clefs,

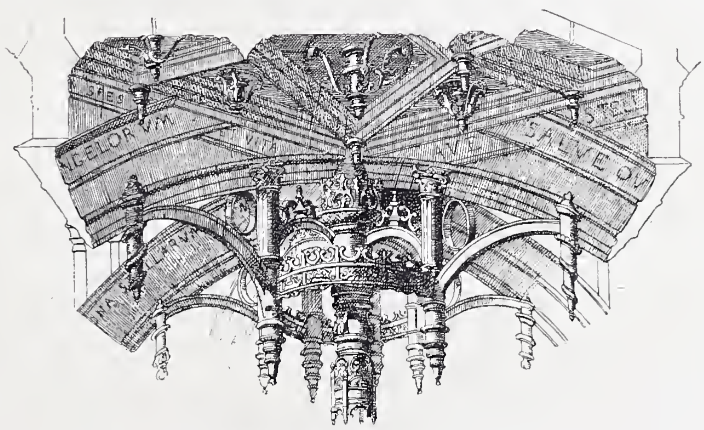


Fig. 140. — Pendentif de la chapelle de la Vierge, dans l'église de la Ferté-Bernard.

qui sont souvent d'une grande hardiesse, ne remontent pas au delà du XIV[e] siècle. Mais leur audacieuse originalité les a fait adopter dans un grand nombre de monuments, et la décoration ingénieuse que beaucoup ont reçue justifie amplement l'admiration et l'engouement qu'elles suscitèrent dans le principe.

Par analogie, on nomme plafond en pendentif des plafonds en bois à compartiments ornés de rosaces, marmousets et autres motifs suspendus.

Pendille, *s. f.* — Nom qu'on donnait parfois aux pendeloques de cristal, qui décorent les lustres, girandoles, etc.

Pendillon, *s. m.* — Terme d'horlogerie. Verge rivée avec la tige de l'échappement, qui communique le mouvement au pendule d'une horloge et le maintient en vibration.

Pendoire, *s. m.* — Corde ou crochet où l'on pend les quartiers de viande. Crochet auquel on suspend les animaux morts pour les dépouiller.

Pendre, *v. a.* — Terme de serrurier. Pendre une porte, c'est la garnir de ses ferrures et la mettre en place. Les autres professions qui touchent à l'ameublement ou à la décoration emploient aussi ce verbe, mais dans un sens qui ne diffère pas de son acception la plus générale. Les architectes appellent *clef pendante* une clef de voûte qui pend, c'est-à-dire qui descend en contre-bas de cette voûte, etc. (Voir PENDENTIF.)

Pendule, *s. m.* — Voir HORLOGE.

Pêne, *s. m.* — Terme de serrurerie. Membre essentiel de la serrure, le pêne, qu'on nomme aussi PÊLE (voir ce mot), consiste en une languette de fer, qui, poussée par un ressort ou mue par l'évolution de la clef, va s'engager dans la gâche, s'y arrête et tient ainsi la serrure fermée. On distingue plusieurs sortes de pênes. Le *pêne dormant* est ainsi nommé, parce qu'il n'a de mouvement que celui que lui donne la clef. Le *pêne fourchu* est un pêne dormant, mais qui a deux têtes fixées sur la même tige. Le pêne peut revêtir des formes variées. Il est généralement méplat ou carré pour les serrures de meubles et pour ce que, dans les serrures d'appartement, on nomme le *second tour*. Il est, au contraire, *à mentonnet* ou *à quart de rond*, pour les serrures dont le pêne, toujours sorti, rentre dans la gâche à la moindre pression imprimée au vantail de la porte. Enfin il est souvent rond pour les targettes, verrous, etc. Dans ce dernier cas, il se meut à l'aide d'un bouton, d'une tige ou d'un anneau et agit entre deux picolets, à moins qu'il ne soit maintenu par une petite couverture. Les serrures, suivant les cas, ont un ou plusieurs pênes. « A VENDRE, chez le sieur Dupré, serrurier, rue Mondétour : une très belle serrure singulière fermant à 4 pênes, etc. » (*Annonces, affiches et avis divers,* 18 juillet 1768.)

Peneau, *s. m.*; **Penneau**, *s. m.*; **Pennel**, *s. m.* — Orthographe ancienne de PANNEAU. (Voir ce mot.) « Pour avoir refaict VI penneaux de neuf voire, au léz devers les jardins... » (*Quittance de Thibault le Verrier pour travaux exécutés à l'hôtel de la Cour du comte d'Artois,* 1410.) « A Thomassin Baigneux... pour toille cirée qu'il a achactée, et est tenu employer en sèze penneaux de fenestraiges de croesées... » (*Comptes et mémoriaux du roi René,* 1449.) « A Gossuin de Vieuglise, voirrier, demourant à Lille, pour douze panneaulx de voirre blanc... — Pour ung aultre pennel armoyé des armes de mondit Seigneur et de son ordre de la Thoison... — Pour ung aultre pennel mis et assis assez près de ladicte voirrière, etc. » (*Compte de Guillaume Poupel, receveur général des finances du duc de Bourgogne,* 1454-1455.)

Penche, *s. f.* — Locution limousine. Peigne, démêloir.

Peniston, *s. m.*; **Paniston**, *s. m.* — Sorte de molleton de laine qui se fabriquait, au siècle dernier, en Angleterre. On l'employait à doubler les rideaux.

Penne, *s. f.* — Panne, tissu de soie, tenant le milieu entre le velours et la peluche. Racontant le pillage qui suivit la victoire de Comines (1382), Froissart écrit : « Là orent les Bretons grand pillage et grand profit ; aussi orent les autres qui s'épandirent sur le pays ; car ils trouvoient les hôtels tout pleins de draps, de pennes, d'or et d'argent. » (*Chroniques,* t. VIII, p. 311.) La forme penne est ancienne ; plus récemment, on a écrit et prononcé PANNE. (Voir ce mot.)

PENNE a également signifié fourrure. Les *Comptes de l'argenterie* des années 1348 et 1352 mentionnent des fournitures de « pennes et fourreures » pour les dons ordinaires du roi, de la reine et du dauphin. On trouvera l'explication et le détail de ces générosités à l'article PANNE.

Penneau, *s. m.*; **Pennel**, *s. m.* — Voir PANNEAU et PENEAU.

Pennelier, *s. m.* — Vannier, marchand et fabricant de paniers. (Voir PANELIER et PENNIER.)

Penneterie, *s. f.* — Orthographe défectueuse du mot PANETERIE. « *Item,* en la petite chambre sur la penneterie, a ung lit garni de coete, traverslit et une sarge blanche. » (*Invent. du château de Chanzé,* 1471.)

Penneton, *s. m.* — Terme de serrurerie. Nom donné à la partie de la clef qui s'engage dans la serrure et met le pêne en mouvement. (Voir PANNETON.)

Pennier, *s. m.* — Orthographe irrégulière de PANIER. On rencontre, assez souvent, cette façon d'écrire dans les documents du XIV[e] et du XV[e] siècle. « Quiconques ameine poisson de mer à Paris de deus marées, mellé ensemble en un pennier, il pert le pois[s]on, toutes les fois qu'il en seroit repris. » (*Livre des mestiers,* titre CI, art. 8.) « Perrin le Pennelier, pour deux penniers d'eselisses... — Laurens le Chien, pour ferrer de nuef les dessusdiz II penniers. » (*Comptes de l'hôtel de Charles VI,* 1383.) « Une corbaille faicte en fasson de pennier, à deux grans ances tenues par hommes et femmes sauvaiges et par lyons. » (*Invent. d'Anne de Bretagne,* 1490.)

Pennon, *s. m.*; **Pennonceau**, *s. m.* — Forme ancienne de PANONCEAU. (Voir ce mot.)

Peno, *s. m.* — Locution limousine. Balai.

Penon, *s. m.*; **Penoncel**, *s. m.* — Voir PANONCEAU.

Pensée, *s. f.* — Nom donné à une couleur tenant le milieu entre le violet et le pourpre. C'est au XVII[e] siècle que l'on commença d'employer cette nuance dans l'ameublement. « Sept lits à pente — sçavoir : deux de serge de Mouy, couleur de pensée, garnis de passements à tulipes et crépines de soie. » (*Invent. de Marie Cressé, femme Poquelin* ; Paris, 1633.) « Une couche de bois de noyer fermant à vis, avec... bonnes grâces doublées de taftas couleur de pensée. » (*Invent. de Charles Benoist, notaire de la Chambre des Comptes* ; Paris, 1634.)

Pentagone, *adj.* — Qui a cinq côtés. « Ceste ville (Thionville), encore que quelques-uns qui se sont essayéz de la portraire, luy ayent donné forme ronde, me semble toutefois plustost pentagone qu'autrement, à parler plus familièrement, presque de la vraye forme et desseing d'une escarcelle. » (*Mém. de François de Rabutin,* dans les *Mém. relatifs à l'histoire de France,* t. XXXIX, p. 225.)

Pentastyle, *s. m.* — Terme d'architecture. Édifice comportant cinq rangs de colonnes sur sa façade principale.

Pente, *s. f.*; **Pante**, *s. f.* — D'une façon générale, pente signifie inclinaison d'une surface d'un lieu haut vers

un lieu bas. Dans ce sens, on dit la pente d'un toit.

Dans les arts de l'ameublement, on donne ce même nom à des bandes de tissus de peu de hauteur, disposées horizontalement, et qui pendent. Les tapissiers, notamment,

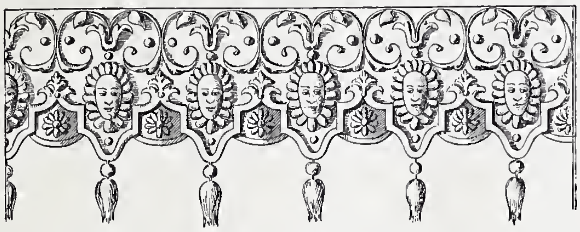


Fig. 141. — Pente du lit de Henri II, d'après une gravure de Torterel et Périssin.

appellent pentes les bandes d'étoffe qui entourent un ciel de lit, un dais, etc., et qui couvrent les tringles sur lesquelles courent les rideaux. Les pentes, qu'on nommait dans le principe des GOUTTIÈRES (voir ce mot), devinrent très à la mode à la fin du XVe siècle, quand on adopta les lits à quenouilles, à colonnes ou à piliers. Les exemples suivants montrent que l'usage s'en est conservé jusqu'au XVIIIe siècle. On verra, en outre, par quelques-uns de ces textes, que les pentes ont souvent été d'une grande magnificence. « Ung lit de camp, le ciel et le doussier, les pantes et la couverte de velloux gris, noir et viollet, garny de troys rideaux de satin desdictes coulleurs. » (*Invent. des accoustremens et paremens de la première couche de la Royne Anne de Bretagne,* 1497.) « Pour XIIII aulnes de velours cramoisy achetéz à Gennes, pour faire les pantes du cyel du lyt descarlate, à VII escuz soleil l'aulne. » (*Comptes du château de Gaillon,* à l'année 1508.) « Contre la cheminée de ladicte chambre y avoit un riche ders tout couvert, pente, fons et dossier de broderie à personnaiges. » (*L'Ordre observé au sacre et couronnement du roy Henri II,* 1547.) « Le Roy, en ce voyage, prit et saccagea la ville et chasteau de Beyns et Marimont, maison de plaisance de la dicte Royne de Hongrie, qui estoient aussi bien et richement meublées que maisons de la chrestienté. J'eus pour ma part du butin, car tout estoit habandonné, les pantes d'un lict de velous cramoisy tout garny et enrichy de broderie, de toille d'or et d'argent, qui valloient plus de cinq cens escus, mais M. Deschenets, mon maître, les ayant veuz, s'en accommoda. » (*Mém. du sieur Jean de Mergey,* 1554.) « A Aulbert Robellot, brodeur de Madame, la somme de mil vingt-neuf frans, huict gros, cinq deniers,

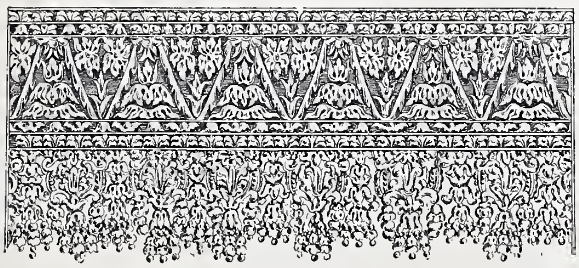


Fig. 142. — Pente du lit de Louis XIV, d'après la tapisserie représentant l'*Audience du légat.*

pour reste et parpaye d'aulcunes parties qu'il a faictes à Paris, à faire deux fondz de grand ciel et de day, huict pantes, soixante-sept allérions, le tout sur fond de velours cramoisy, pour emploier à faire le ciel de la couche à Madame, ensemble quatre paires de brassières en broderie. » (*Dépenses faites pour le baptême du marquis de Pont-à-Mousson, fils de Charles III de Lorraine et de Claude de France,* 1564.) « Un lit à pentes de serges à deux anvers, vert, brun, avec des bandes de tapisserie et la couverture traînante. Le prix de soixante livres. » (*Quinziesme feuille du bureau d'addresse* du 1er septembre 1633.) « Plus un lict complet à pentes de damas isabelle, et la courtepointe avec des franges de soye. » (*Invent. du surintendant Fouquet;* château de Vaux, 1661.)

> Enfin je vous revois, vieux lit de damas verd;
> Vos rideaux sont d'été, vos pentes sont d'hiver.
> Je vous revois, vieux lit si chéri de mes pères...
>
> (*Recueil des chansons,* par Coulanges; Paris, 1694.)

Au XVIIIe siècle, non seulement on continua de faire usage des pentes simples, mais, par un raffinement de magnificence, on en fit de doubles qu'on mettait à l'intérieur et à l'extérieur des lits et des dais. L'*Inventaire des meubles de la Couronne* du 1er septembre 1701 décrit : « Un daix

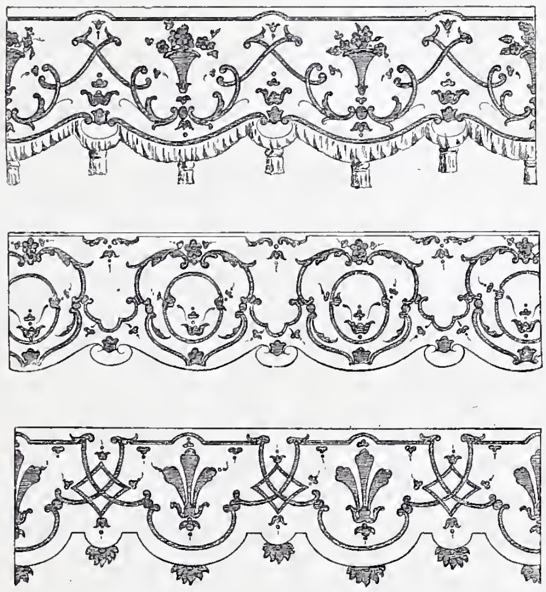


Fig. 143 à 145. — Modèles de pentes dessinés par Nicolas Pineau (XVIIIe siècle).

de velours rouge cramoisy, de 7 pieds de long sur 4 pieds de profondeur, à doubles pantes, avec la queüe, garny de grande et petite frange avec mollet d'or. »

Par extension, les tapissiers donnèrent également, à cette époque, le nom de pentes à toutes les bandes d'étoffes tombantes, dont on garnissait les sièges, les tables, les galeries de rideaux, etc. Les bancs et les fauteuils eurent des housses à pentes, les tables, des tapis à pentes, etc. « Premièrement aux bancs neufz, desquels le pied se plie, [une] couverte de velours cramoisy à grandes pantes tout autour, jusques à terre, garnies d'une grand frange de soye cramoisie, couvertes d'une crespine d'or et d'argent aux costés et parhault. » (*Invent. du château de Turenne,* 1615.) « Deux tapis de table à quatre pantes, brodéz sur les pantes et garnis de gros boutons et mollet aux costéz, de crespine par bas, doubléz de taffetas. Une housse pour lesdits tapis à petites pantes, de quatre doigts, de serge garnie de frange. » (*Invent. de Mazarin,* 1653.) « Huit chaires de bois tourné, verni et doré, avec leurs carreaux de satin à fleurs, à fond bleu, et petite pente tournant autour; prisées ensemble IIII^{xx} livres. » (*Invent. de Molière,* chambre dans l'appartement de sa veuve, 1673.) « *Item,*

une tapisserie d'alcôve, contenant neuf aunes et demie, avec sa pente à falbala. » (*Invent. du château d'Humières,* 1694.) « Rideaux, avec pentes à la Romaine de damas bleu galonné. » (*Vente des meubles et effets de feu*

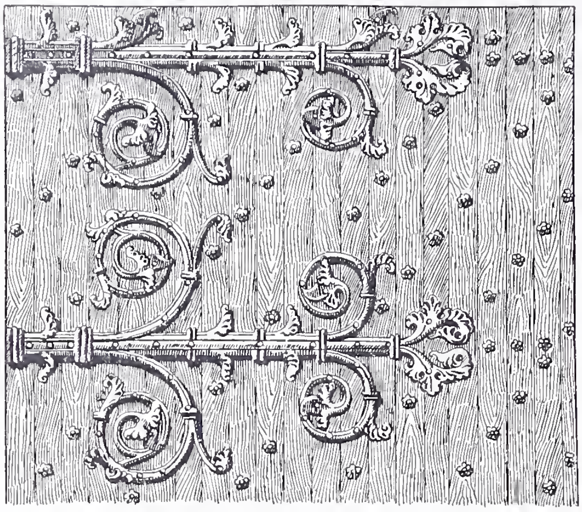


Fig. 146. — Pentures de l'église de Vézelay, d'après un dessin de M. Viollet-le Duc.

*M. le baron de***,* 12 novembre 1784.) « Dais, queue, pentes, portières et tentures de tapisserie à bandes de velours cramoisi, à crépines, franges et galons d'or. » (*Vente des meubles et effets du duc d'Orléans;* Palais-Royal, 27 août 1786.)

On voit que ce terme, un peu oublié aujourd'hui, est demeuré pendant longtemps d'un emploi général.

Pentoir, *s. m.* — Locution normande. Perche fixée à une fenêtre élevée et à laquelle on suspend le linge fraîchement lavé pour le faire sécher.

Penture, *s. f.;* **Panthure,** *s. f.* — Terme de serrurerie. Ferrure consistant en des branches de fer plus ou moins longues et plus ou moins ornées, clouées et boulonnées aux vantaux des portes, aux châssis des croisées, aux volets, etc., munies d'un œil qui s'adapte à un gond et qui, suspendant et soutenant les vantaux, les châssis, etc., sur une certaine partie de leur largeur, leur permettent d'évoluer et de pivoter plus facilement sur leurs gonds. Mathurin Jousse, dans sa *Fidelle ouverture de l'art du serrurier,* publiée en 1627, consacre un passage spécial à la fabrication des pentures, et montre par là — quoique ce genre de ferrure ne fût plus guère à la mode au XVIIe siècle — en quelle estime les hommes du métier le tenaient. Il décrit d'abord minutieusement la façon dont on doit fabriquer les pentures ordinaires : « Ce sont, dit-il, des barres de fer plat qu'il faut percer tout au long pour les attacher contre la porte avec des clous rivéz, ou bien avec un crampon qui passe par-dessus le collet de la bande, lequel crampon passe au travers de la porte et est rivé de l'autre costé du bois. Le bout de ladite bande se replie en rond, de la grosseur du mamelon du gond, qui est le bout qui sort dehors la pierre ou bois où il est posé ; lequel bout du gond entre dedans le reply de ladite bande, qui sera soudé si on veut, et arrondi en façon que le gond tourne aisément dedans. » Tel est, en effet, le mécanisme exact de la penture simple. En règle avec elle, Mathurin Jousse décrit la penture double ou *penture flamande.* « Ses bandes, dit-il, sont faites de deux barres de fer soudées l'une contre l'autre, et replyées en rond pour faire passer et tourner le gond. Après qu'elles sont soudées, on les ouvre et sépare l'une de l'autre, autant que la porte a d'épaisseur ; puis on les recourbe, le plus quarrément que l'on peut, pour les faire joindre et serrer des deux costéz de la porte, principalement du costé de dehors. Cette façon de bandes, ajoute Mathurin Jousse, vaut mieux que les communes, parce qu'elles prennent les deux costéz de la porte. » On comprend, en effet, qu'une penture formant une sorte de fourche, et serrant le bois du vantail entre ses deux branches, est plus solide et soutient mieux un battant ou un châssis, qu'une ferrure appliquée d'un seul côté, quel que soit, du reste, le nombre des clous rivés ou des boulons qui le maintiennent.

Au XIIIe siècle, — époque des pentures les plus belles et apogée, pour ainsi dire, de ce genre de travaux de serrurerie, — les pentures que Mathurin Jousse appelle flamandes se rencontrent assez fréquemment. Au siècle suivant, elles sont moins abondantes. Le grand art de la forge, au surplus, commence à décroître peu à peu, et l'on chercherait vainement, au XVe siècle, des pentures comparables à celles de Notre-Dame de Paris, de l'abbaye de Saint-Denis, des cathédrales de Noyon, de Sens, de Rouen. Quant aux pentures ordinaires, elles continuent d'abonder ; on en trouve aussi bien dans l'architecture civile et militaire que dans l'architecture religieuse. Dans l'installation des fenêtres et des portes, on en fait un continuel usage, et il n'est guère possible de fouiller beaucoup les vieux *Comptes* sans en rencontrer de nombreuses fournitures. « Pour les pentures des deux fenestres en la chambre du Roy, XVIII deniers ; pour les pentures de III fenestres mises au trésor..., etc. » (*Travaux exécutés au chastel de Rouen,* 1334.) « Pour une penture en un huis de la bove. » (*Euvres de serrurerie faictes au chastel de Conches,* 1335.) « II gonz, II penturez,

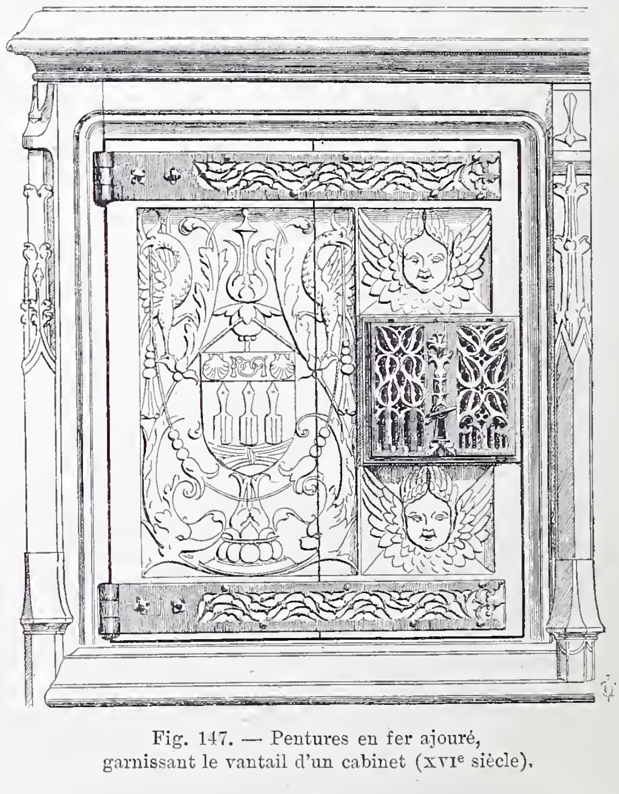


Fig. 147. — Pentures en fer ajouré, garnissant le vantail d'un cabinet (XVIe siècle).

une clenque, pour luis du buschier de la garnison. » (*Travaux exécutés au chasteau de Cherbourg,* 1348.) « A Amaury de Sorel..., pour les pentures de la barrière tournant delz leglise Sainct-Sulpis. » (*Comptes de la ville d'Amiens,* 1416.) Etc. On voit, par ce dernier exemple, que les pen-

tures pouvaient encore compter parmi les ouvrages réguliers et journaliers des forgerons du XVe siècle ; mais déjà les formes générales étaient plus grêles ; le fer plat, substitué au fer rond, avait amoindri les difficultés avec lesquelles le serrurier avait à lutter, et le travail était ainsi devenu moins précieux. Les ornements, étampés à chaud et soudés, étaient remplacés par des feuillages de tôle, découpés, relevés à froid et ensuite simplement rivés ; enfin, à mesure que la menuiserie allait se perfectionnant, les cadres des portes et les châssis des fenêtres et des volets, mieux assemblés, eurent moins besoin d'être consolidés par une armature en fer. Celle-ci donc tendit peu à peu à prendre moins d'importance et disparut tout à fait en tant qu'ornement, quand le sculpteur sur bois, s'étant emparé des panneaux, commença de les distribuer en compartiments et de les couvrir de délicates architectures, de gracieuses figurines. Au XVIe siècle, ce n'est plus qu'accidentellement qu'on rencontre le mot, objet de cette notice, dans les *Devis, Estimations* ou *Comptes.* Il faut pour cela qu'il s'agisse de la restauration de quelque manoir ancien, comme dans l'*État des réparacions à faire à l'hostel appelé la maison de Clichon ou d'Albret, assize à Paris en la rue du Chaulme* (1504). Encore, est-il uniquement question dans ce document de « reffaire partie des lucarnes, tant en machonnerie que charpenterie et converture, et y quérir six fenestres garnies de leurs ferrures et panthures ». Les *Comptes des ouvraiges de maçonnerye, faicts de neuf pour le Roy en son chasteau et basse-court de Saint-Germain-en-Laye* (1548), nous apprennent, en outre, que Guillaume Guillain et Jehan, maistres maçons, touchèrent 20 sols « pour avoir destouppé une huyserie..... et avoir faict les pentures et scellement de la gasche de l'huis ». Mais déjà, à cette époque, comme, hélas ! de nos jours, l'art n'avait plus rien à démêler avec ces fournitures de grosse serrurerie.

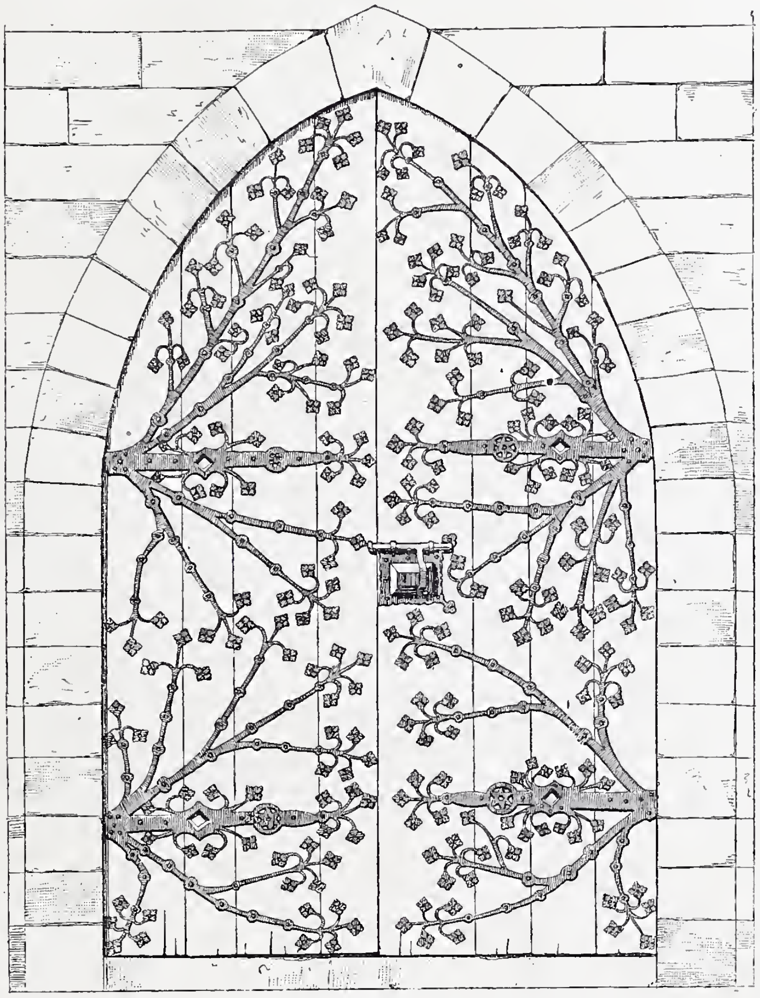


Fig. 148. — Pentures du château de Lahneck (XVIIe siècle).

L'histoire des pentures adaptées aux meubles, coffres, buffets, armoires, etc., suit exactement la même marche que celle de ces mêmes ferrures appliquées aux vantaux de portes et aux châssis de fenêtres, avec cette différence, toutefois, que les progrès de la menuiserie et le besoin de décoration s'étant toujours fait sentir plus vivement dans ce qui regarde le mobilier que dans ce qui concerne le bâtiment, l'abandon des pentures, dans les meubles, a précédé leur abandon dans les clôtures du logis. Les pentures, en outre, si elles avaient ce grand avantage de consolider considérablement les huches, les coffres, etc., avaient cet énorme inconvénient de présenter des aspérités peu hospitalières. Aussi, dès que les bons assemblages furent couramment pratiqués et qu'on pût se passer de ces armatures, prit-on grand soin de les proscrire. A partir du XVIe siècle, les pentures se font rares, demeurent très simples (voir fig. 147), et ne sont plus guère de mise que pour les meubles de voyage.

Pépendille, *s. m.* — Style d'un cadran solaire ou d'un gnomon. « *Item,* ung grand cadran d'argent blanc ouquel a ung escu à troys fleurs de lys avec le pépendille. » (*Invent. de Charles V,* 1380.)

Pépite, *s. f.* — Nom que l'on donne à des morceaux d'or natif, sans gangue, quand chacun d'eux est plus grand qu'une paillette. Ce nom est également usité pour les autres métaux précieux.

Péquin, *s. m.* — Parlant du mobilier de la célèbre Mlle Deschamps, Barbier (*Journal de la Régence,* t. VII, p. 246) nous apprend que le petit salon de cette célèbre impure était « tendu d'un péquin d'un grand goût avec tout le meuble pareil ». C'est PÉKIN qu'il faut lire. (Voir ce mot.)

Per, *s. m.* — Locution lyonnaise et forézienne. Petit chaudron dans lequel on porte de la braise, et qui sert de réchaud aux bateliers du Rhône.

Pera, *s. f.* — Locution gasconne. Sorte de petite poivrière en forme de poire, percée de trous, où l'on logeait les épices en poudre. « Una péra de fust per tener espices. » (*Invent. de Ramond de Cussac, chanoine de l'église Saint-André ;* Bordeaux, 1442.)

Percale, *s. f.* — Toile de coton fortement cylindrée, que l'on tirait autrefois des Indes orientales, particulièrement de Pondichéry. La consommation en était, au siècle dernier, assez considérable, car, parmi les marchandises récemment importées en France, le *Mercure* de septembre 1701 mentionne 150 pièces de percale. Aujourd'hui, la percale se fabrique mécaniquement en Europe. Dans l'ameublement, on se sert principalement, pour doublures de rideaux, de percales teintes et glacées. On emploie

aussi, pour le même usage, des percales imprimées de rayures, de petits dessins, de quadrillages, etc., mais d'une façon moins générale.

Percaline, *s. f.* — Étoffe de couleur, ordinairement très lustrée. On donne également ce nom au calicot teint, quand il a reçu un fort apprêt.

Perce, *s. f.* — Terme d'ébénisterie. On appelle ainsi les parties de placages, poncées trop profondément et devenues transparentes, au point de laisser voir le bois de construction qu'elles devraient cacher.

Perce. — C'est également le nom d'une sorte d'outil, avec lequel on perce le bois pour pratiquer des ouvertures. Les luthiers s'en servent pour perforer les chalumeaux. On donne le nom de *perce à main* à un instrument de même forme, mais de plus petite taille, et celui de *perce-bourdon,* à l'outil employé par le luthier, pour percer les bourdons d'un instrument.

Percé. — *Participe passé* de Percer. (Chaise percée, fauteuil percé, selle percée.) (Voir Garde-robe.)

Percelette, *s. m.;* **Perce-lettres**, *s. m.* — Sorte de poinçon en fer, souvent monté en métal précieux, et faisant généralement partie de la garniture d'une écritoire. « On perçoit les lettres, dit le *Dictionnaire de Trévoux,* pour y passer un petit cordon de soye sur les extrémités duquel on mettoit la cire et le cachet. » Le perce-lettres était employé pour clore et cacheter les lettres. Il demeura en usage jusqu'à la fin du xvii[e] siècle. Dans l'*Inventaire général des meubles de la Couronne* de 1663, nous trouvons, mentionnés, parmi les menus objets qui garnissent une toilette en argent d'Allemagne, appartenant au roi : « Un agenda, un canif, un percelette, un cousteau pour couper du papier. » Dans l'*État des meubles de la Couronne,* dressé le 20 février 1673, on note également : « Une escritoire de petit point d'or et d'argent, enrichie de broderie d'or et d'argent, avec son ancrier et poudrier d'argent vermeil doré ; un canif et percelettre, de mesme argent vermeil doré. » Au siècle suivant, la facilité des communications et le développement de la correspondance firent recourir à des procédés plus simples et plus rapides pour la clôture des lettres.

Percer, *v. a.;* **Perchier**, *v. a.* — Action de pratiquer un trou dans le bois, la pierre, le métal. Les diverses professions relatives à l'ameublement emploient des outils nombreux dans ce but. Les forets servent à percer le fer ; les vrilles, les vilebrequins, les mèches, etc., sont employés à percer le bois. Percer est aussi un terme de bronzier et de ciseleur, qui désigne et qualifie les objets percés à jour, c'est-à-dire Ajourés. (Voir ce mot, t. I[er], col. 37.) « Une grosse pomme de cuivre percée, à eschauffer les mains. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) « Deux pommes d'ambre garny d'or, perciéz à esteaux. » (*Compte de Regnault-Doriac, argentier de Charles VI,* 1422.) « Le riche drageoir tout d'or : premier, le pied... est tout d'or et par en bas perchié a jour, et il y a en chascun trou une perle branlant, etc. » (*Invent. de Charles-Quint,* 1536.) Aujourd'hui, on dit de préférence Repercer.

Percerette, *s. f.* — Foret, vrille.

Perche, *s. f.* — Long bâton que l'on dresse généralement en l'air, et dont on se sert pour différents usages, notamment pour construire des tentes, des abris provisoires. Joinville, en ses *Mémoires,* parle d'une « grant maison que le souldan avoit fait tendre sur le fleuve », et dans laquelle on remarquait : « Une belle tour, faicte de perches de sapin, et toute clouse à l'entour de toille taynte. » On lit, à la suite des *Mémoires de Gaspard de Tavannes* (*Mém. relat. à l'hist. de France,* t. XXVII, p. 352), qu'en 1567 les huguenots s'armèrent avec des lances « faictes à Sainct-Denys, des perches qui servoient à la place du Landit pour soustenir les loges et cabanes des marchands... » Aux siècles derniers, la perche faisait, en quelque sorte, partie des ustensiles de ménage ; on l'attachait aux fenêtres, la laissant déborder sur la rue, et on y accrochait les linges et vêtements fraîchement lavés et qu'on voulait faire sécher. En province encore, dans certaines villes arriérées, la perche a continué d'être ainsi utilisée ; et dans les teintureries, on l'emploie également, bien que cela ne soit pas sans présenter de graves inconvénients pour les passants. Aussi, à plusieurs reprises, l'autorité supérieure a-t-elle cru devoir intervenir et défendre l'usage de ces séchoirs improvisés. Un des arrêts les plus anciens, portant cette prohibition, date du 3 juillet 1548. Il est ainsi conçu : « La Court, advertie des dangers et inconvéniens par cy-devant advenus au moyen d'aucuns manans et habitans de la ville et faulxbourgs à Paris, qui mectent et advancent sur les rues plusieurs perches, chargées de draps et toilles, contre l'Ordonnance faite par le feu Roy, au mois de novembre 1539, publiée à la police du Chastellet et par les carrefours de Paris, renouvelle prohibitions de ce faire et pareillement à aucuns fourbisseurs, armoiers, peaulciers et aultres artisans, qui mectent et advancent, sur lesdictes rues, piques, hallebardes, peaulx et aultres ustansilles, enseignes de leurs mestiers, traversans les auvens des maisons à la grande incommodité et dangier des allans et venans, mesmes quand les rues sont occupées par des charrettes et harnoys, comme elles sont ordinairement. » Nous croyons inutile d'ajouter que ces mesures prohibitives, quoique fort anciennes, n'ont pas eu toute l'efficacité qu'on en espérait.

Perche. — On trouve également ce mot employé avec la signification de barre horizontale, sur laquelle les oiseaux peuvent se *percher :* « *Item,* une cage d'or carrée, à broches, où dedens, sur la perche, sont deux oyseaulx, laquelle est garnye de perles, d'esmeraudes, balaiz et saphirs, pesant six onces huit estellins » (*Invent. de Charles V,* 1380) ; et, par extension, de dossier. Nous le rencontrons, avec ce dernier sens, dans les *Mémoires d'Olivier de la Marche.* Racontant les conférences qui eurent lieu à propos du Luxembourg (1443), il écrit : « Le duc de Bourgogne fut en celle journée assis sur un banc paré de tapis de carreaux et de palles, et fut environné de sa noblesse et accompaigné et adextré de son conseil, qui estoyent derrière la perche du banc, tous en pié, et prests pour conseiller le duc si besoing en avoit. » Les fabricants de tapisserie de haute lice donnent encore aujourd'hui ce nom à un long morceau de bois rond, fait au tour, qui tient toute la longueur de leur métier. Ce morceau de bois, qui porte sur des crochets de fer nommés hardilliers, sert à ouvrir et à croiser la chaîne de l'ouvrage.

Perchoir, *s. m.* — Sorte d'échelle qu'on place dans les poulaillers et dans les volières. On construit également des perchoirs isolés, montés sur une tige de bois assez haute et garnie de godets et d'augets. Ces derniers sont généralement destinés aux perroquets.

Perçoir, *s. m.;* **Perçouère**, *s. f.* — Ce nom s'applique à la fois au poinçon, ou mandrin, que les serruriers emploient pour percer le fer, et à la plaque de fer évidée en son milieu qu'on place sur l'enclume, et dont on se sert pour le même usage. Au siècle dernier, cette plaque évidée était plus spécialement désignée sous le nom de Perçouère. (Voir Savary.)

Perforer, *v. a.* — Pratiquer un ou plusieurs trous dans une matière solide.

Perier, *s. m.* — Orthographe et prononciation usitées, au XIIIe et au XIVe siècle, pour désigner le poirier. « Nus Barillier, écrit Étienne Boileau (*Livre des mestiers*, titre XLVI, art. 3), ne puet ouvrer à Paris que de IIII manières de fus... C'est à savoir de fin cuer de chaisne sanz aube, de périer, d'alier et d'érable. »

Périgueux, *s. m.* — Pierre noire, fort douce, employée par les émailleurs, les verriers et les céramistes. On la tire des environs de Périgueux (Dordogne), d'où son nom.

Périptère, *adj.* — Terme d'architecture. On se sert de cet adjectif pour désigner les monuments entourés de colonnes formant galerie ou portique.

Péristyle, *s. m.* — Terme d'architecture. Portique formé, d'un côté, par des colonnes, et, de l'autre, par un mur, et qui comprend l'ensemble des colonnes décorant la façade d'un monument. « Nous arrivasmes en peu de temps, et trouvasmes de premier abord un long perystile ou rang de colonnes caryatides, lesquelles avoyent pour chapiteau la teste d'une femme. » (L'*Isle des hermaphrodites*, p. 6.) Les péristyles furent plus spécialement à la mode au XVIIe siècle, lorsque l'architecture classique jouit de toute sa vogue. Louis XIV aimait à s'installer sous les péristyles de Trianon et à s'y donner en spectacle à la foule de ses courtisans. Cet ensemble architectural prêtait bien à la mise en scène, si chère au Grand Roi. Le 11 juillet 1691, raconte Dangeau, le roi et la reine d'Angleterre étant venus à Versailles, le roi les mena en gondole sur le canal. Toutes les dames suivaient dans des chaloupes. « Ils allèrent aborder à Trianon qui étoit fort éclairé. Après s'y être promenés, ils vinrent souper sous le péristyle, où il y avoit cinq tables : la première, tenue par le Roi, avec le Roi et la Reine d'Angleterre ; la seconde, tenue par Monseigneur ; la troisième, par Monsieur ; la quatrième, par Madame, et la cinquième, par Mademoiselle ; il y avoit soixante-quinze dames. » (*Journal*, t. III, p. 358.) Dans la seconde partie du XVIIIe siècle, le goût des péristyles s'étendit des princes aux particuliers, et leur adaptation passa des palais aux simples villas. Les pavillons de Madame Élisabeth à Versailles, et de Mme Dubarry à Louveciennes, furent pourvus de péristyles, par les architectes Ledoux et Chalgrin. Dufort de Cheverny écrit en ses *Mémoires* (t. Ier, p. 9) : « Mon grand-père paternel (Jean Dufort) possédoit une maison de campagne à Colombes, près Argenteuil ; on y voyoit un vestibule de trente pieds d'élévation en dôme, un péristyle, un salon bas antique et différents appartements. » Enfin Krafft, décrivant (dans son *Recueil d'architecture civile* ; Paris, 1829, p. 5) deux *chaumières* construites à cette époque par l'architecte Bellanger, la première à Ville-d'Avray, dans le jardin du sieur Thierry, et la seconde à Santeny, nous dit : « Ces deux petits édifices ont très peu d'étendue. Ils ne sont composés chacun que de trois pièces au rez-de-chaussée ; savoir : une chambre à coucher, un salon et une cuisine, qui sont précédés d'un petit péristyle. » Aujourd'hui, les goûts classiques ont fait place à l'amour du pittoresque, et les constructions antiques aux châteaux gothiques ou aux manoirs Renaissance : aussi les péristyles sont-ils devenus rares, et les réserve-t-on pour les monuments.

En architecture, on nomme aussi péristyles les emplacements environnés intérieurement de colonnades et de galeries, comme les cloîtres des monastères, ce qui les différencie des périptères, dont les colonnes sont placées à l'extérieur.



Fig. 149. — Broderie du XVe siècle, profilée de perles.

Perle, *s. f.* ; **Pelle**, *s. f.* — Concrétion calcaire qui garnit l'intérieur de certaines coquilles et qui, formant par place des agglomérations globulaires, constitue d'une part ce qu'on appelle la nacre de perles, et d'autre part la perle proprement dite. Les perles les plus belles et les plus régulières nous viennent de la mer des Indes ; elles sont produites par l'*avicule perlière* (*avicula margaritifera*). Les perles sont connues et appréciées dès la plus haute antiquité. Le Moyen Age français et la Renaissance, en les estimant à l'égal des pierres les plus précieuses, ne firent que se conformer à une vénérable tradition. Au XVIe siècle surtout, où, à la cour de France, ainsi qu'à la cour d'Espagne, le nom de Marguerite, très à la mode, était porté par un certain nombre de princesses, les perles furent extrêmement recherchées et inspirèrent aux poètes des allusions sans nombre. Jean de la Taille, en 1574, écrivit même le *Blason de la Marguerite* :

> Mais sur toutes pierres d'élite
> Je veux chanter la marguerite ;
> C'est une perle et une fleur,
> Qui en noblesse, honneur et grâce,
> Qui en beauté, qui en valeur,
> Les perles d'Orient efface ;
> Tant soient-elles à nos esprits
> De grand'merveille et de grand prix.

En 1578, Ronsard dédia sa pièce de vers sur la *Charité* « à l'unique perle, Marguerite de France, royne de Navarre ». Ajoutons que l'on n'avait pas attendu cette époque pour employer les perles, à profusion, dans la parure des personnes et des meubles. Les *Comptes d'Étienne de la Fon-*

taine, argentier du roi Jean, mentionnent à l'année 1352 l'achat à Guillaume Basin de « 460 grosses perles, les 6 perles achatées 1 escu, 16 sols parisis l'escu : 61 liv. 6 s. 8 den. Pour 690 autres grosses perles, pièce 3 sols parisis : 103 liv. 10 sols parisis. Pour 1 marc 1 once 10 esterlins obole de perles menues, l'once 12 liv. 16 sols parisis : 123 liv. 4 sols parisis. Pour 1 marc 6 onces 17 esterllins obole d'autres perles : 22 livres parisis. Pour 3 onces d'autres perles menues, 14 livres parisis. Pour 25 esterllins d'autres plus grosses perles, 14 liv. 10 sols parisis l'once : 18 liv. 2 s. 6 deniers. Et pour une once 16 esterllins d'autres perles menues, 100 sols parisis l'once : 9 livres parisis. » A quoi était utilisée cette profusion de perles ? L'*Inventaire de Charles V* (1380) va nous le faire connaître. Nous y relevons un peu au hasard : « Une couverture de drap de soye jaune, bordée de veluiau vermeil, à quatre escussons de France, dont les fleurs de lys sont pourfillées de perles menues. — *Item,* deux bannières de France, pour esmoucher le Roy quand il est à table, semez de fleurs de lys bordées de perles. — *Item,* une gibecière [garnie] de perles, où il a deux potz, dont il fault deux rosiers, où il a K R et couronnéz. — *Item,* une autre gibecière à perles sur champ vermeil, à treffles. — *Item,* une autre gibecière à perles, où sont deux aigles qui tiennent ung K et un J couronnéz, et y a deux bourses de perles à ung pendant de mesmes. » La note des *Joyaux d'Isabelle de France, réclamés à la Couronne d'Angleterre* (1400), nous apprend que « le Comte Mareschal » avait donné à cette princesse « un mirouer d'or garni de pierres et de perles, à Y grégois d'or, et les bous à perles et à pierres ». L'*Inventaire du château de Vincennes* (1418) décrit : « Un coffre de jaspre blanc, garny d'or, et a ès quatre coings images garnis de saphirs balais, esmerauldes et perles. » Dans l'*Inventaire de l'hôtel Saint-Pol* (1420), nous remarquons : « Uns tableaux d'ivire, cloans, de haute taille, en un estuy semé de fleurs de liz, brodé de perles. » Notons encore dans les *Comptes de l'argenterie de la reine Anne de Bretagne,* à l'année 1492, le payement à Patrice Binet de 550 écus « pour une grosse perle par luy livrée ès mains de lad. Dame », et à l'année 1499 l'achat d'un « grand tableau d'argent doré, auquel y a un Dieu le Père, ung Crucifiement, une Annunciation et plusieurs autres ymaiges, et en iceluy sont enchasséz XXIIII rubiz et dix perles ». Enfin les vers suivants empruntés au *Messaigier d'amours* (1489) :



Fig. 150. — Statuette, dont le ventre et les seins sont faits de perles. Joyau offert au siècle dernier par le roi Louis XV au rajah de Mysore.

Estant seullet, chantant au coing d'un bois,
En cheminant et faisant plusieurs tours,
Veys Cupido tenant son arc turquoys
Avec Venus, la déesse d'Amours,
Honnestement paréz de grans atours,
Pleins de perles et de pierres vermeilles...,

aussi bien que le passage qu'on va lire et qui est tiré du *Roman de Jehan de Paris* (p. 102) : « Le ciel [et] le pavement estoit tendu d'un velours verd à grans personnaiges d'or, enrichi de perles, ou estoit pourtraict l'Ancien Testament », achèvent notre démonstration. Ces citations prouvent que nos ancêtres n'avaient pas attendu le XVIe siècle pour prodiguer les perles dans la parure des meubles de prix. Avec la Renaissance, cette passion, nous l'avons dit, bien loin de se calmer, ne fit que s'accroître. Les dépenses secrètes de François Ier foisonnent d'acquisitions de perles. En une seule année (1533), on le voit acheter à Jehan Lange, joaillier à Paris, « cent grosses perles orientalles rondes » ; à Jean Langrant, lapidaire à Anvers, 6 grosses perles ; à Guillaume Auctemer, « marchand lapidaire ytalien », 91 perles, « dont il faict don à Mesdames ses filles » ; à Jehan Rousselley, « marchant florentin », une « bien grosse perle pucelle » ; enfin, à Pierre Conig, « marchant joyaullier et lapidaire, demourant à Lyon », 1,027 perles rondes ; sans compter toutes les perles montées en bijoux que le galant monarque se fit livrer par ces mêmes lapidaires et par ses autres fournisseurs, Loys Berlaud, dit la Gastière, Hubert Moret, Jehan Crespin, etc. L'année précédente, il avait acheté d'un coup, et pour son usage personnel, à Allart Plommyer, 200 perles. L'année suivante, ce même joaillier lui fournissait « ung coffre de cristal garny d'or et enrichy de diamens, rubiz et perles », et en 1533, il achevait de payer à Claude Yon une somme de 13,000 livres, pour la livraison d'un « lict de camp tout enrichy de perles ». Quant au prix des perles, à cette époque, il variait naturellement suivant leur grosseur, leur éclat et leur beauté. Un *Acquit au comptant* de 1537 nous fournit, à ce sujet, quelques renseignements. Ce docuneut mentionne l'achat, fait à Emmanuel Ricci, de Gênes, « citoyen d'Anvers », de 74 perles à 6 écus la pièce, de 15 perles à 30 écus et de 41 autres perles à 45 écus. Étant donné le pouvoir de l'argent au XVIe siècle, ces prix paraîtront presque aussi élevés que ceux payés de nos jours. Ajoutons que si leur abondance était assez grande à la cour de France, pour que l'auteur de l'*Advis au Roy,* publié en 1614, fût en droit de demander qu'on interdît « l'entrée des perles dont le Royaume n'est que trop remply », les princes étrangers les tenaient aussi en grande estime. L'*Inventaire* de Marguerite d'Autriche (1524), ceux de Charles-Quint (1536), de Philippe II, etc., décrivent quantité de plats, de pots, de coffrets ornés de ces précieuses parures. Une *Obligation* comprise dans les minutes de Pierre Barranco, notaire à Pau, et remontant à l'année 1592, nous apprend que Henri IV acheta, cette année-là, 15,514 perles à Guillaume Lamy, son orfèvre, habitant cette ville. C'est beaucoup pour un temps si troublé, et c'est par ce bel achat que nous finirons, car, à partir du XVIIe siècle, les perles ne figurent plus guère que dans le vêtement. Encore n'est-il pas bien certain que les 15,000 perles acquises par Henri IV fussent destinées à embellir des meubles. — Il nous reste maintenant à définir quelques expressions spéciales, jadis en usage, ou dont le sens mérite explication.

Perle baroque. — Nom donné, à partir du XVIe siècle, aux perles mal formées. « Une grande couppe avec son couvercle cyzellée à l'anticque, enrichie de grenatz, amatistes, balais, perles barroques. » (*Acquits au comptant de François Ier,* 1538.) « Un grand baril de serpentin garny d'argent doré, avec de petites perles de barocques et des

roses. » (*Invent. de Gabrielle d'Estrées,* 1599.) « Un vaze de jaspe sanguin, en forme de tasse, à cinq godrons, porté sur un pied composé de deux lutteurs ou soldats s'embrassant, dont les corps sont de perles baroques, et le reste d'or esmaillé couleur de chair, orné de feüillages. » (*Invent. des meubles de la Couronne,* 1701.) « Petit presse-papier, forme cygne, composé d'une grosse perle baroque, monture émaillée, style Renaissance, sur bloc en cristal de roche. » (*Vente de Mlle Lucie Dekern;* Paris, 1885.) On pourrait multiplier ces exemples.

Perle branlante, Perle pendante. — On appelait ainsi les perles qui, au lieu d'être serties dans le métal, étaient percées et suspendues. « Deux potz de voire, dont l'ung est jaulne et a le pied rompu, et l'autre verd, garniz d'or, dont le jaulne est garny autour du col de vingt perles branlans, et l'autre de vingt-deux perles branlans, pesant XIII marcs IIII onces. » (*Invent. de Charles-Quint;* Bruxelles, 1536.)

Perle (coquille de). — Nom donné à la Nacre de perle. (Voir ce mot, t. Ier, col. 971.)

Perles de Compiègne, Perles d'Écosse. — On rencontre assez fréquemment, au Moyen Age, la mention de perles de ces deux provenances. « Un coc semé de pierrerie, et une perle de Compiègne prisiée VII livres. » (*Invent. de Clémence de Hongrie,* 1328.) « Une chopine d'or, semée d'esmaux de pliete et de perles d'Escoce. » (*Invent. du garde-meuble de l'argenterie du roi,* 1353.) Les perles de Compiègne et les perles d'Écosse étaient des perles fausses. C'est ce qui explique la restriction suivante, introduite dans les *Statuts des orfèvres* (1355) : « Orfèvre ne peut mectre en œuvre d'or ne d'argent, parles d'Escoce avec parles d'Orient, se ce n'est en grand joyaulx d'Église. »

Perles de compte. — C'étaient des perles trop petites pour être pesées séparément, et qu'on vendait par douzaines ou par quarterons.

Perle (écaille de). — Nom donné à la Nacre. « Une escaille de perle, dont l'un des boutz est garny d'argent. » (*Invent. d'Anne de Bretagne,* 1490.) « Une patrenostre de treize escailles de perles faictes en cueur, esmaillées de noires larmes. » (*Invent. de Charles-Quint,* 1536.)

Perles fausses. — Dès les temps les plus lointains, on s'est appliqué à contrefaire les perles. Le livre du Faulcon porte :

> Cassidoine n'oblie pas
> Et perles que ne sont pas faintes...,

preuve qu'à cette époque on ne se faisait pas faute de mélanger les perles fausses aux pierreries vraies. Mieux que cela, dans son *Livre des mestiers,* au titre concernant les merciers de Paris, Étienne Boileau écrit : « Nus ne nulle dudit mestier ne puet... metre aveques finnes pelles, fausses pelles blanches ne dorés s'elles ne sont d'argent : car telles euvres sont fausses et doivent estre copées et dépéciées. » Plus tard, on fit de ces perles fausses en or et en argent émaillé, qu'on appela perles d'Écosse ou perles de Compiègne, et puis en verre, garnies à l'intérieur d'*essence d'Orient,* faite d'écailles d'ablettes. L'*Avant-Coureur* (19 mai 1766) attribue l'invention de cette essence au sieur Jacquin, vers 1680. Il remarqua « le dépôt argentin que laissoient au fond du vase de petits poissons nommés Ables ou Ablettes, qu'on lavoit en sa présence; il en fit son profit et s'associa avec un de ses amis pour la fabrication des perles factices, qui eurent beaucoup de vogue ». L'attribution de cette découverte est, au reste, confirmée par le *Journal de Verdun* de janvier 1744 (p. 68) : « Les sieurs Pierre Jaquin et Louis Gillot, marchands émailleurs associés, ont inventé une nouvelle composition de perles ardentes et surnaturelles dont on a fait des colliers et autres ouvrages. On n'a rien encore vu de si beau en ce genre. Les couleurs vives et le parfait orient de ces perles sont un fard merveilleux et répandent un agrément extraordinaire dans les ajustements des dames. » Cette fabrication, au sujet de laquelle on trouvera des détails intéressants dans l'*Encyclopédie* au mot Perle et dans le *Dictionnaire des arts et métiers,* de Lacombe, à l'article Patenotrier, a été très perfectionnée depuis le XVIIIe siècle. Aujourd'hui, on fabrique les perles fausses avec une telle perfection, qu'associées à de vrais brillants, elles trompent les yeux les plus exercés.

Perles de liaison. — Nom qu'on donnait aux petites perles, avec lesquelles on exécutait, dans les broderies, les contours des ornements ou des personnages. « A Claude Yon, marchant de Paris, pour le parfait de 13,000 livres, à quoy se monte l'achapt d'un riche lict de camp estant sur champ de veloux cramoisy, remply de grands rinseaulx à fueillaiges d'or gectant fruit, de petites perles de liayson [et] grosses perles que le Roy a achaptées de luy à Marseille. » (*Acquits au comptant du règne de François Ier,* 1533.)

Perle pendante. — Voir Perle branlante.

Perles pucelles. — Nom donné aux perles à l'état de nature, et non encore percées. « A Jehan Rousseley, marchant florentin, pour son payement d'une bien grosse perle pucelle et non percée, que le Roy a achaptée de lui, CC livres tournois. » (*Dépenses secrètes de François Ier,* 1531.) « A Léonard Spure, marchant florantin, demourant à Lyon, pour son payement de deux grosses perles pucelles et non percées, faictes en forme de poyres, poisans chascune XXIII à XXIV karatz, que le Roy a achaptéz de luy IX^c^ escus d'or soleil, et d'icelles faict don à Madame Katherine de Médicys, duchesse d'Urbin. » (*Ibid.,* 1533.)



Fig. 151.
Statuette avec parties de perles, offerte par le roi Louis XV au rajah de Mysore (voir fig. 150).

Troche de perles, Trousse de perles, Boutons de perles. — C'étaient des petits ornements figurant des fleurons, composés d'un certain nombre de perles, et qui s'appliquaient sur les vêtements et les meubles de prix. « Un chappel d'or, à IV troches de perles, en chascune troche XII perles. » (*Cadeau à Jeanne de France lors de son mariage avec le roi de Navarre,* 1352.) « A Philippes Oudin, brodeur, troys mil cent cinquante livres tournois, pour son payement d'un ciel de broderie d'or de Chippre, faict en façon de branche et estoc rompu, et feuilles de lierre, le tout remply de boutons de perles servans de fruictz audit lierre... » (*Dépenses secrètes de François Ier,* 1534.) « Huict trousses de perles à quatre, estant en cloux

d'or... — Ung petit tableau d'or où il y a dedens un crucifix esmaillé de blancq, garny par dehors de quatre petis rubis, de quatre trousses de perles à trois, dont l'une est perdue, et aucuns grains de perles pendans, pesant 1 once 1/2 estellin. » (*Invent. de Charles-Quint;* Bruxelles, 1536.) « Une nef d'or servant à l'assay, la manche faicte en personnaiges eslevéz et esmailléz, garny ladite nef par bas de quatre rubis et de quatre trousses de perles à trois, et par hault de unze rubis et de dix trousses de perles à trois. » (*Invent. de Philippe II;* Bruxelles, 1569.)

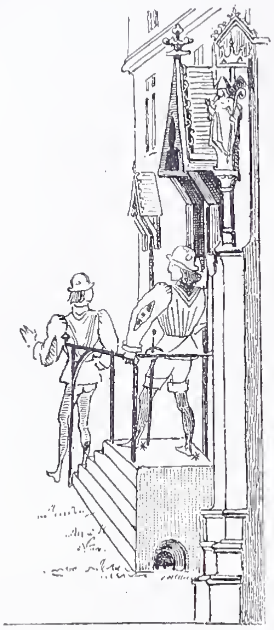


Fig. 152. — Petit perron (XVe siècle). Fragment d'une miniature du *Charles Martel,* Ms. de la Bibliothèque royale de Belgique.

Perles en cristal. — Ce sont de petites boules en cristal, qui prennent place dans la garniture des lustres. « A vendre, chez le sieur Morand, perruquier, vis-à-vis le portail de Saint-Gervais, 3 lustres à perles entourés de poires, glace en 4 morceaux. » (*Journal général de France* du 24 novembre 1783.)

Perle. — Les tapissiers désignent sous le nom de perles de menus clous à tête dorée dont ils font usage dans la garniture de meubles. On appelle *perles dorées* celles qui sont simplement vernies, et *perles surdorées,* celles qui sont dorées à la feuille.

Enfin on donne encore le nom de perle, à un petit ornement arrondi qu'on emploie dans la décoration des meubles. Les perles tiennent une place importante dans l'ornementation des tables, des guéridons et des sièges de style Louis XVI.

Perloir, *s. m.* — Outil dont les ciseleurs se servent pour faire des ornements ayant la forme d'une demi-perle.

Peroli, *s. m.;* **Perorou**, *s. m.* — Locutions forézienne et lyonnaise. Chaudronnier, littéralement fabricant de Peiroles. (Voir ce dernier mot.)

Pérolla, *s. f.;* **Pérolle**, *s. f.;* **Pérole**, *s. f.* — Locutions lyonnaise, forézienne et provençale. Chaudron, marmite généralement en métal, dont on se sert pour faire cuire les aliments. « Deux pérolles d'airain vyeux. » (*Invent. des biens treuvés dans la maison de Georges Drumenoir;* Marseille, 1583.) (Voir les mots Peirole et Peyrole.)

Perorou, *s. m.* — Voir Peroli.

Perpetuanne, *s. f.* — Sorte d'étoffe de laine croisée que l'on tirait d'Angleterre. On en faisait des rideaux et des portières.

Perpunta, *s. f.* — Locution gasconne et bordelaise. Courtepointe ; couvrepied. « Una perpunta de pauca balor. » (*Invent. de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André ;* Bordeaux, 1442.)

Perque, *s. f.* — Orthographe et prononciation normande et picarde du mot Perche. « Pour establir drecheeurs en la bouteillerie audit abbé et..., pour une perque mise en ladite bouteillerie... » (*Travaux exécutés à Rouen,* 1334.) Cette prononciation, usitée en Normandie au XIVe et au XVe siècle, a persisté en Picardie.

Perrau, *s. m.* — Grand chaudron de cuivre étamé, étroit, rond et profond, qu'on trouvait, au siècle dernier, chez les épiciers-ciriers, et dans lequel ils faisaient chauffer l'eau pour amollir la cire dont ils fabriquaient les cierges dits à la main.

Perrier, *s. m.* — Terme de fondeur. Espèce de crochet en fer, emmanché au bout d'une perche, et qui sert à ouvrir les fourneaux.

Perron, *s. m.* — Sorte de petite plate-forme, à laquelle on accède par des marches, et qui est ordinairement placée au milieu de la façade, le plus souvent devant la porte principale du logis. Les perrons sont parfois établis sur un massif plein, de maçonnerie, d'autres fois sur voûtes ; ils peuvent être à simple, à double ou à triple rampe ; et leurs marches sont, suivant les cas, rectangulaires, cintrées ou à pans coupés. On en construit également en bois. Les perrons s'appliquent et se justifient par la surélévation du rez-de-chaussée. Ils permettent donc d'établir des sous-sols mieux aérés et mieux éclairés, ce qui est un grand avantage. En outre, ils sont généralement décoratifs et peuvent rompre, par leurs courbes gracieuses, la monotonie des grandes lignes de la façade. Leur principal inconvénient est de tenir les voitures à distance et de forcer les visiteurs à parcourir un assez long espace sans être abrités. Ce reproche qu'on leur fait ne date pas d'hier. Piganiol de la Force, parlant du palais du Luxembourg, écrit : « On monte de la cour à cette terrasse, par un grand perron qui empêche les carrosses d'approcher, de sorte que l'on ne peut entrer dans ce palais sans être exposé aux injures du temps. » (*Description de Paris,* t. VII, p. 163.) Pour éviter cet inconvénient, on établit souvent, au-dessus des perrons, des auvents ou des marquises vitrées qui les protègent.

Les perrons sont aussi employés à l'intérieur des édifices. On les utilise surtout dans les escaliers, pour diminuer la longueur des volées quand celles-ci sont trop considérables.

L'usage des perrons extérieurs est fort ancien. Philippe Mouskes, dans sa *Chronique rimée* (t. II, p. 176), écrit :

> Li dus al perron descendi,
> Et sa gens aluec l'atendi.

Le *Roman de Gérard de Rossillon* nous fournit les vers suivants :

> Pierre ist del mostier, quant ot orat,
> E a la messe oïe del ben abat.
> Es-li Gautier, son peire, le viel senat,
> E prist-le par le poing et l'a menat
> Sor un perron de marbre bien entaillat;
> Chastie-le à guise d'ome senat.

Dans celui de *Berte aus grans piés,* nous relevons ceux qu'on va lire :

> En la vile s'en entre qui moult fu bien parée;
> As fenestres avoit mainte dame acesmée,
> Trestoute la grant rue estoit encourtinée...
> Au perron descendi de la sale pavée.

On note également dans l'amusante *Romance d'Aucassin et Nicolette :*

> A Beaucaire sur la tour
> Étoit Aucassin un jour
> Assis sur le perron,
> Environné de ses barons...

Décrivant le merveilleux palais de l'*Homme-femme,* l'auteur de l'*Isle des hermaphrodites* (p. 6) ne manque pas de signaler le grand escalier « au devant duquel estoit un perron entouré de douze colonnes, accompagné d'un portail si superbement enrichy qu'il estoyt impossible de le



Mangonot del. Maison Quantin, imp.-éd.

PERROQUETS

RESTITUÉS D'APRÈS DES DOCUMENTS ANCIENS

considérer sans s'esblouyr ». Et l'auteur du *Discours sur les causes de l'extresme cherté qui est aujourd'huy en France* (Bordeaux, 1586) ne manque pas de comprendre les perrons parmi les constructions « superbes », auxquelles il attribue la ruine des nobles et des bourgeois.

Comme ce membre d'architecture prête à de beaux effets décoratifs, on avait soin, parfois, d'en orner les édifices provisoires qu'on élevait pour les grandes fêtes et les solennités princières. Racontant les *Noces du duc de Clèves avec la fille du roi de Navarre,* Paradin écrit (p. 406) : « En la garenne de Chastellerault, furent faictes joutes et tournoys, auxquels estoient dressés, de naturelle verdure, salles, perrons, arcs triumphans, galerie et palais à l'antique. » Une *Quittance de Philippe de Nivelle, escrinier à Nancy* (1549), nous révèle que cet artisan fut chargé de « dresser le perron pour les bailles » et « de faire quatre columpnes », pour la pompe funèbre de Charles le Téméraire dont Beaulincourt, roi d'armes de la Toison d'or, venait chercher la dépouille mortelle. Dans le bref *Recueil de ce qui a esté faict à l'Entrée de Charles IX à Paris,* nous voyons qu'on éleva « une grande forme de perron, à l'entour duquel estoient des marches basses ». Le *Récit de l'exécution du mareschal de Marillac* (10 mars 1632) porte que, le jour de cette exécution, « on avoit, devant la barrière qui est au perron de l'entrée de la maison de ville, posé un corps de garde de soldats ». Enfin, la *Description du château de Chenonceaux* (1681) nous apprend qu'on trouvait accès dans cette habitation célèbre par « un grand perron de plusieurs marches ». Et Daviler, dans son *Cours d'architecture* (p. 199), conseille de mettre les « vases, colonnes et obélisques qui doivent estre isoléz..., aux coins du perron ». On pourrait multiplier à l'infini ces citations. Nous préférons terminer par une annonce assez originale, que nous relevons dans le *Journal général de France* du 5 juin 1786. Il s'agit de la mise en vente à Belleville d'un « perron à 2 rampes de 36 pieds de long, en marchement (*sic*) de 5 pieds, avec balustrade à hauteur d'appui, marches de toute longueur, ainsi que les dalles des paliers, et 2 parties de balustrades droites. Le tout construit à neuf et propre pour être placé sur l'avant-corps d'un bâtiment ou d'un château du côté du jardin. »

Perroquet, *s. m.* — Dans l'énumération qu'il fait des sièges usités au XVIIe siècle, Furetière dit : « Les sièges sont des fauteuils qui ont un dossier et des bras, des chaises qui n'ont simplement qu'un dossier, des placets et des tabourets qui n'ont ni l'un ni l'autre, des sièges pliants qui sont soutenus par des sangles ou de fortes toiles pour estre plus mollets, on les appelle autrement *selles brisées ;* et quand ils ont un dossier, on les nomme *perroquets,* et ils servent à s'asseoir à table. » Le perroquet, en effet, était un siège pliant à dossier, dont l'usage pour les repas était général. Saint-Simon rapporte que l'héritier présomptif de la couronne de France ne dédaignait pas de s'en servir. « Monseigneur même, écrit-il, et tout ce qui étoit à table, avoit des sièges à dos de maroquin noir, qui se pouvoient briser pour les voitures et qu'on appeloit des Perroquets. » (*Mém.,* édit. Hachette, t. IV, p. 417.) Ces sièges peu embarrassants se rencontrent fréquemment dans les *Inventaires* de la seconde moitié du XVIIe siècle. Avant cela ils sont assez rares ; ce n'est pas toutefois que les pliants fussent inconnus avant ce temps. Dans l'*Inventaire du château de Turenne,* dressé en 1615, nous voyons figurer des « chaises qui se plient, de cuir rouge et vert », qui ressemblent terriblement à nos perroquets, mais qui n'en portent pas encore le nom. C'est seulement dans l'*Inventaire de Mazarin* (1653) que ces derniers apparaissent dûment qualifiés et déjà singulièrement nombreux. On note, en effet, dans ce document : « Douze chaires à perroquets de velours rouge cramoisy tous uny, garnyes d'un mollet de soye de mesme couleur, montées sur un bois de noyer. — Dix-huit chaires à perroquetz, couvertes de maroquin du Levant rouge, cloué sur un bois de noyer avec clous doréz. — Douze chaires à perroquetz, couvertes de vache de Roussy, clouéz sur leurs bois de noyer à cloux doréz, etc. » Ils figurent également par douzaines dans l'*Inventaire du surintendant Fouquet* (1661) : « Une douzaine de perroquets de moquette, avecq du gallon d'argent faux » ; dans l'*Inventaire de Henry de Béthune, archevêque de Bordeaux* (1680) : « Douze perroquets de bois de noyer, garnis de mocquette à clous doréz » ; dans l'*Inventaire du maréchal d'Humières* (Lille, 1694) : « Dix-sept peroquets couverts de mouquette, un tapis de table de la même étoffe. »

A partir du XVIIIe siècle, le perroquet disparaît. Ajoutons que son existence, quoique éphémère, n'en est pas moins très caractéristique et se relie à toute une révolution qui s'est produite, en moins d'un siècle, dans les habitudes de la haute société. Jusqu'à la fin du XVIe siècle, la table à manger, posée sur ses tréteaux, se dressant et se *levant* facilement, avait pour compagnons indispensables deux longs bancs qui s'étendaient sur ses deux côtés, alors que le haut bout était occupé par des sièges à dossiers et à bras, qui constituaient les places d'honneur. Le repas fini, la table était levée, les tréteaux emportés, et les bancs, repoussés le long de la muraille, laissaient le milieu de la salle libre. En substituant les sièges pliants aux bancs, le cardinal de Richelieu, car c'est à lui que revient l'honneur de cette



Fig. 153. — Perron, d'après une miniature du XVe siècle. (Bibliothèque de l'Arsenal.)

innovation, permit l'emploi chez lui des tables circulaires ou ovales, ou en fer à cheval, qui rendaient le placement des convives plus facile et permettaient d'éluder les questions d'étiquette toujours difficiles à résoudre, parfois même dangereuses à traiter. Pendant tout le XVIIe siècle,

les perroquets demeurèrent en vogue, parce que l'on n'eut point, même dans les habitations royales, de pièce spéciale pour le repas, et qu'il fallait, aussitôt celui-ci achevé, faire disparaître tout ce qui était relatif à son service. Or on comprend qu'en un tour de main, douze ou quinze perroquets pouvaient être ramassés dans un coin. Donc, on n'imagina rien de plus commode, jusqu'au jour où l'on prit le parti de réserver une salle pour manger, ce qui permit d'entourer la table de sièges tout à fait confortables. C'est au XVIIIe siècle que nous sommes redevables de cette grande révolution.

PERROQUET était aussi le nom qu'on donnait à l'oiseau, qui, dans les tirs, servait de but aux archers. Nous avons parlé de ce genre d'exercice à l'article PAPEGAI. (Voir ce mot.) A Montpellier, la « Feste du perroquet » donnait lieu encore, au XVIIe siècle, à de grandes réjouissances. Le *Mercure galant* des mois de mai (p. 183 à 197) et d'octobre (p. 144 à 152) de l'année 1678 donne des détails fort curieux sur la proclamation du « roi de la feste ». Ce titre était accordé à l'archer qui avait fait tomber le dernier vestige du perroquet.

Perrorou, *s. m.* — Locution lyonnaise et forézienne. Chaudronnier, étameur de casseroles. (Voir PEIROLE et PEROLI.)

Perrotine, *s. f.* — Presse servant à imprimer les étoffes à trois et quatre couleurs. Elle fut inventée par le sieur Perrot de Rouen, qui lui donna son nom.

Pers, *adj.* — Qui est de couleur bleue. Le mot pers a servi, pendant plus de trois siècles, à désigner toutes les nuances du bleu, depuis l'azur pâle jusqu'au bleu le plus foncé. On s'est demandé souvent d'où venait ce nom donné, pendant si longtemps, à cette série de nuances, et Du Cange, en réponse à cette question, cite le passage suivant d'un auteur italien : « Perso e colore de la Persa, donde prende il nome, cioe e azuro scuro et non aperto. » A la rigueur, on pourrait se contenter de cette explication, qui semblerait assez plausible, si le pers avait été, comme le croyait M. Jules Labarte (voir *Invent. de Charles V*, art. 3811 et note), une nuance bien nettement définie ; mais, étant admis que tous les bleus ont été tour à tour désignés sous ce nom, en quelque sorte générique, et que le pers a été qualifié par certains écrivains : « ce qui est de couleur bleüe ou tirant sur le bleu » (Savary des Bruslons, *Dictionnaire universel de commerce*, t. III, col. 141), l'étymologie, assurément très ingénieuse, perd beaucoup de sa valeur. Quoi qu'il en soit, un certain nombre d'exemples choisis avec soin montreront combien l'emploi du mot pers était général au XIVe et au XVe siècle, et la variété de nuances auxquelles il s'adaptait.

Dans une *Lettre de rémission* de 1386, relevée par D. Carpentier, il est parlé d'une « paire de chauces de pers noir ». Cette teinte très foncée servait aussi pour les tentures de deuil, car il est question, dans une *Ordonnance* du 13 septembre 1533, citée par le baron de Reiffenberg et par M. de Laborde, « de draps pers et autres, accoustumés estre tendus ès mortuaires ». Mais dans la farce de *Maître Pierre Pathelin*, le drapier dit : « Voulez-vous de ce pers cler cy ? » Tout le pers n'était donc pas foncé et voisin du noir. D'autre part, nous savons que le pers figurait dans les armes de la ville de Paris, et les *Grandes Chroniques* nous apprennent qu'Étienne Marcel plaça sur la tête du Dauphin son chaperon qui était mi-parti rouge et pers. « Et lui bailla ledit prévost son chapperon qui estoit des chapperons de la Ville, parti de rouge et de pers, le pers à destre. » Or la couleur des armes parisiennes était d'azur. Cette même couleur azurée, nous la retrouverons dans « VIII aunes d'un pers azuré de grant moison de Broisselles », fournies pour tailler une robe à Nicolas Braque le jour où il fut fait chevalier, et mentionnées à ce titre dans les *Comptes d'Étienne de la Fontaine* (1352). En continuant notre revue, nous remarquons que l'*Inventaire de Charles V* (1380) fait mention d'un couvertoer d'un pers brun », c'est-à-dire tirant sur le roux. Dans l'*Inventaire du château de la Bastille*, dressé en 1420, figurent : « Trois serges perses de Caen, de V rayes » et « une autre serge de cler perse de Caen, trouée » ; et nous voilà, du coup, avec deux nuances de « serges perses de Caen », qui n'avaient certes rien de funèbre, et qui devaient être d'un bleu spécial, car, à cette époque, on distinguait, outre le *pers de Caen*, le *pers de Prouvins*, si célèbre, que les Anglais, au XVe siècle, quand ils se retirèrent de France, emmenèrent plusieurs teinturiers et drapiers de Provins, pour avoir le secret de cette fabrication, et le *pers d'Ypre*, non moins connu et dont le nom était passé en dicton. (Voir *Proverbes et Dictons populaires au XIIIe siècle*, par G.-A. Crapelet, p. 96.) Ajoutons encore à la liste le *pers de Châlons*, le *pers de Louviers* et le *pers de Louvain*, qui figurent dans les *Comptes royaux* ; et ce n'est pas tout. Dans les *Comptes et Mémoriaux du roi René*, à la date du 19 juillet 1468, nous lisons : « Je Guillemin Lessault, tappicier du roy de Sicile, confesse que, aujourd'hui XIXe jour de juillet, j'ai reçeu de Messeigneurs de la Chambre des Comptes, à Angiers, le drap pers, semé de fleurs de liz d'or, que mes dits Seigneurs me ont baillé, du commandement et ordonnance du dit Seigneur, pour parer la chaere du Conseil du dit Seigneur..., etc. » Voici donc le pers assimilé, non plus au bleu noir, ni au bleu clair, mais à ce que nous appelons le bleu de roi. De même pour la mention suivante, tirée de l'*Inventaire du château d'Angers* (1471) : « *Item*, ladicte couchette est garnie de couete, traversier et couverture perse, semée de fleurs de lys. » Ce dernier inventaire nous parle encore d'un « lamperon de terre blanche, painct de fleurs perses », et de deux « haulx pots de verre a ance, l'ung vert et l'autre pers ». Enfin, Jean de la Taille, dans son *Blason de la Marguerite et des autres pierres précieuses*, publié en 1574, écrit :

> Entre les pierres merveilleuses,
> On en tient sept plus précieuses,
> Le diamant, le saphir pers...

Certainement le saphir et la faïence ne devaient point être de la même nuance que les divers tissus cités plus haut. On voit donc que rien n'était moins fixe que cette couleur.

PERS, *s. m.* — Par une assimilation facilement explicable, on rencontre, au XIIIe, au XIVe et au XVe siècle, ce mot pris substantivement et désignant soit des draps, soit des serges de couleur bleue. Ainsi, dès 1250, le *Livre des mestiers* d'Étienne Boileau dit : « Treme de pers pignié, trème de burnete pignée, treime de vert pignié ne pueent estre tissues, fors que en leurs chaynes meesmes, c'est à savoir en chayne de cele meesme couleur qui ait esté tainte en layne et pignie. » (Voir titre L, art. 30.) C'était là, du reste, un terme généralement adopté dans le langage des manufacturiers de ce temps, car des statuts corporatifs de la ville de Commercy, cités par Du Cange, disent également : « Ceux des dits mestiers qui feront pers, brunettes, verds, etc. » Il était aussi employé par les scribes officiels, car nous notons dans l'*Inventaire de Mahault d'Artois*, dressé à Hesdin en 1313 : « IIII couvertoirs de pers, fourréz de connins, au pris de X lib. » On lit, en outre, dans les *Comptes de l'hôtel de Charles VI* (Chambre aux deniers, 1380) : « Nycholas le Flament

pour II draps de pers de Louviers, achetés de lui pour faire bureau en ladicte chambre, contenant XXI aulnes..., XXVIII l. XVI s. p. » L'*Inventaire du château de la Bastille* (1420) porte : « Un banquier pers de Valenciennes, contenant VI aulnes III quartiers. » Enfin le *Ménagier de Paris* nous fournit la recommandation suivante : « S'il y a [sur] robe de pers aucune tache ou destaincture de couleur, faictes prendre une espurge et la mouillez en necte et clère lessive..., etc. » Indépendamment du pers de Louviers dont nous venons de parler, on appréciait également le pers de Provins, le pers de Bruges, le pers de Caen et celui d'Ypre. Ce dernier était justement célèbre. Le pers d'Ypre était même passé en proverbe, et l'auteur du fabliau de la *Bourse pleine de sens* n'hésitait pas à écrire :

> Si allai en la halle d'Ypre,
> Robe de pers n'a tel en Cypre.

PERS. — On a encore désigné sous ce nom, au XVIIe et au XVIIIe siècle, le fil bleu, que l'on appelait aussi fil à marquer. L'article 59 des *Statuts et règlements,* donnés aux Maîtres Teinturiers, en 1669, ordonnait « que le fil pers, appelé vulgairement fil à marquer, retors et simple et le bleu brun, clair et mourant, fussent teints avec indeplate ou indigo, etc. »

Perse, *s.f.* — S'il n'est pas très clairement établi que la Perse ait donné son nom à la couleur bleue (voir l'article précédent), par contre, on ne saurait nier qu'elle ne soit le lieu d'origine des tapis dont il est si souvent question dans les *Inventaires* du XVIe et du XVIIe siècle. Peut-être y aurait-il quelque imprudence à affirmer que les « deux goutières de tapicerie de Perse, toutes plaines », qu'on relève dans l'*Inventaire du château de la Bastille* (1420), étaient vraiment originaires de l'Orient ; mais les sept tapis de perse, ou *persiens,* que l'on remarque dans l'*Inventaire de Catherine de Médicis,* ceux plus magnifiques encore, qui figurent dans le mobilier de Gabrielle d'Estrées, ne laissent prise à aucune confusion ; et l'on peut prétendre, avec raison, que le XVIe siècle estima ces beaux tapis à l'égal de ceux du Caire et de Smyrne, avec lesquels, du reste, ils furent parfois confondus. Quant au XVIIe siècle, il ne les eut pas en moindre considération. Dans l'*Inventaire du cardinal de Mazarin* (1653), on ne trouve pas moins de vingt de ces tapis, tous destinés à être placés sur des tables. Dans l'*Inventaire de Fouquet* (1661), nous relevons également : « Un tapy de Perse de soye doublé de thoille noire. — Un grand tapis de Perse tout de soye, doublé de taffetas bleu. — Un grand tapy verd de Perse rehaussé d'or. » L'*Inventaire du maréchal de la Meilleraye* (Paris, 1664), celui d'Henri de Béthune, archevêque de Bordeaux (1680), en mentionnent aussi. Dans la description qu'il donne du palais de Versailles, le *Mercure* de décembre 1682 nous apprend que dans la salle des audiences, « au fonds de la chambre, s'élevoit une Estrade couverte d'un tapis de Perse à fond d'or, d'une richesse et d'un travail particulier ». C'est sur ce beau tapis qu'était placé le « Trône d'argent de huit pieds de haut ». L'*État des meubles de la Couronne* du 22 avril 1697 décrit : « Un emmeublement de plusieurs tapis de Perse, or, argent et soye double de petit brocard. » Et le *Mercure* de septembre 1725 rapporte que, lors du mariage de Louis XV, « l'estrade du milieu de la grande chapelle du château de Fontainebleau était couverte d'un riche tapis de Perse ».

La perse a encore donné certainement son nom, mais peut-être avec moins de raison, aux toiles de coton peintes, fortement cylindrées, qui sont employées d'une façon si courante, même de nos jours. Si nous en croyons Raynal, ces toiles, en effet, auraient été fabriquées aux Indes et transportées de là à Ispahan, d'où elles étaient ensuite expédiées en Europe. Cette opinion est partagée, au surplus, par Savary : « PERSE, écrit-il, se dit aussi de toiles peintes qui viennent de Perse, et qu'on suppose y avoir été fabriquées et peintes, quoique souvent ce soient des toiles indiennes qu'on fait passer pour persanes. » Malgré cela, il est le premier à reconnaître que le préjugé était bien ancré, car plus loin il ajoute : « Pour faire l'éloge d'une toile peinte, on dit simplement : c'est une perse ; quelquefois on ajoute : c'est une vraie perse, pour les distinguer de celles qu'on imite en Hollande, dont il est quelquefois difficile de connaître la différence. » C'est à la fin du XVIIe siècle que ces tissus commencèrent à être en vogue. Le *Mercure* de mai 1680, dans un article qu'il consacre aux modes du temps, inscrit cette phrase bonne à retenir, quoiqu'elle sente un peu la réclame : « Vostre amie, qui recherche des toiles de Perse, trouvera les véritables au cloistre Sainte-Opportune. » Au siècle suivant, elles firent fureur et furent adoptées par la Cour. Il est question, en effet, de cette étoffe dans un des *Madrigaux* de Sénecé, à propos des fêtes données, à Marly, à la duchesse de Bourgogne ; et dans un *Inventaire des meubles de la Couronne,* dressé en 1729, nous relevons la description de tout « un meuble de toile de Perse, fond blanc ». Ce meuble consistait en « un grand lit de repos en ottomane ; quatre fauteuils, une bergère et deux chaises à dos, couverts de même toile de perse ; deux portions de deux léz de la même toile ; un rideau de fenêtre de trois léz de la même toile, etc. » Ajoutons qu'à cette époque, les perses, pour peu qu'elles fussent de belle qualité, coûtaient extrêmement cher et justifiaient cette phrase du *Dictionnaire de Trévoux :* « Une belle perse l'emporte sur une étoffe de soie. » Le secret de cette cherté, c'est que ces tissus recherchés, le plus souvent importés par caravanes, passaient alors par la Russie, et dans ce voyage à la fois long, dangereux et fort coûteux, décuplaient et parfois même centuplaient de valeur. La curieuse histoire arrivée à Mme de Mailly nous renseigne, au surplus, sur ces pérégrinations lointaines. Au moment où M. de la Chétardie, nommé récemment ambassadeur auprès de la czarine, alla prendre congé de la maîtresse du roi et lui offrir ses services, « elle le pria, dit Barbier (*Journal,* t. III, p. 232), de lui faire l'emplette d'une fourrure et de deux perses, en lui recommandant que la fourrure ne dépassât pas 300 livres, et les deux perses à proportion, parce qu'elle ne vouloit pas du beau et qu'elle n'étoit pas assez riche pour cela ». M. de la Chétardie ayant parlé de cette commission au duc de Courlande, favori de l'impératrice, celui-ci dit que cela le regardoit, et « comme il s'agissoit de faire un présent à la maîtresse du roi de France, on choisit deux fourrures magnifiques, l'une de trente mille et l'autre de soixante (c'est extrêmement cher dans le beau), et douze perses, dont six d'une beauté parfaite ». Ceux qui voudraient savoir ce que devinrent ces perses coûteuses, et comment l'envoi de la czarine, n'étant pas parvenu à destination, causa de grandes rumeurs dans le sein du conseil des ministres, trouveront la fin de l'aventure dans Barbier et dans les auteurs du temps. Pour nous, après avoir établi qu'en 1740 les plus belles perses étaient tirées de Russie, nous constaterons que Mme de Mailly ne fut pas, en ce siècle galant et coquet, la seule maîtresse royale éprise de cette étoffe originale. Piganiol de la Force, dans la description qu'il nous a laissée du château de Bellevue, construit et meublé par Mme de Pompadour, nous apprend que le boudoir était

« meublé en perse brodée en or ». (*Description de Paris*, t. IX, p. 43.) En outre, à la *Vente de Mme de Pompadour* (29 et 30 avril 1765), on adjugea des « meubles de bain, lits et meubles d'ancienne perse brodée et lisérée en or fin », et les 3 et 4 mai, un autre « ameublement d'ancienne perse » de la plus grande beauté. Ajoutons que le royal amant devait partager le goût de sa favorite pour ces tentures fraîches et sans façon, car à l'ermitage du Parc aux Cerfs, où le roi cherchait des distractions variées à son fatal ennui, « les meubles des chambres étaient de fine perse ». (*Mém. hist. et anecd. de la cour de France, pendant la faveur de Mme de Pompadour;* Paris, 1800, p. 225.)

Après cela, comment s'étonner de voir la perse prendre rang dans tous les intérieurs riches de ce temps? L'*Inventaire de Mlle Desmares* (25 septembre 1746) nous apprend, en effet, que cette beauté célèbre dormait dans un lit à impériale « couvert de perse, garni de franges et de nœuds ». A la *Vente du sieur Castagnier, ancien directeur de la Compagnie des Indes* (2 juillet 1760), on trouve un « lit à la polonoise, de perse et de toile d'Angleterre, avec bois doré et aigrette de plumes »; dans celle de Mgr Guérapin de Vauréal, ancien évêque de Rennes (4 décembre 1760), figurent « des meubles d'été, de taffetas et de perse ». Celle du comte de Charolais (31 mars 1761) comporte « 2 grands meubles, tentures, fauteuils et tabourets de perse »; enfin dans celle du comte de la Luzerne (12 août 1762), on rencontre : « Quantité de pièces de toiles de coton, perses et anglaises de toutes sortes de couleurs, etc. » A cette même époque, l'on trouvait cette étoffe si recherchée, chez tous les tapissiers à la mode, et les marchands de tissus en étaient abondamment fournis. Le 11 août 1768, le sieur Morin, tapissier, rue de la Perle, faisait publier par les *Annonces, affiches et avis divers* qu'on pouvait se procurer chez lui : « Deux meubles de Perse, l'un en découpure..., l'autre, propre pour un boudoir. » Le 30 mai 1771, le sieur Flamant, mercier, cour du Mai, au palais, offrait dans le même journal : « 2 meubles de Perse de 2 aunes et demie de haut en pièce.... à 6 livres l'aune, en prenant le meuble entier »; et nous relevons dans le *Journal général de France* du 20 septembre 1779 l'annonce suivante qui mérite d'être retenue : « Il vient d'arriver à la maison de commerce, rue Platrière, *Aux trois magots de la Chine,* une assez grande quantité de perses des Indes pour meubles, fonds de couleur et fond blanc. »

Ce qui donne surtout du piquant à ce débordement de perse, c'est que, par un *Arrêt* du mois de juillet 1717, l'importation de ces sortes de tissus avait été sévèrement interdite. Les galères à perpétuité étaient inscrites parmi les peines réservées aux fraudeurs. Malgré cela, ou peut-être à cause de cela, jamais la passion de ces sortes de tentures ne sévit avec plus d'intensité. Tout le monde voulait en posséder et en possédait, ce qui faisait dire à un auteur du temps, désireux de signaler les abus auxquels cette prohibition donnait lieu : « Nos ministres eux-mêmes violent les règlemens et délibèrent sur la question présente dans des appartemens meublés de Perse et d'Angleterre. » (*Année littéraire* de 1759, t. IV, p. 153.)

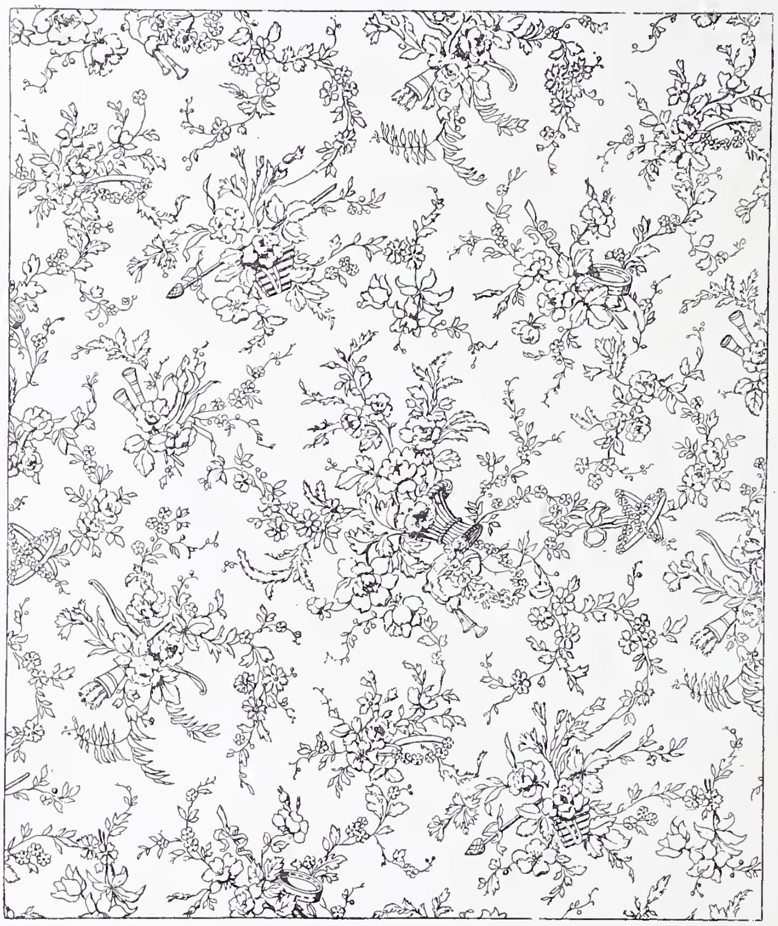


Fig. 154. — Perse française lustrée. — (Modèle du XVIIe siècle.)

La vogue de la perse dans l'ameublement persista, du reste, jusqu'à la fin du siècle dernier. Nous relevons à la *Vente de Mme Thelusson* (8 juillet 1781) : « Des tentures de perse et d'indienne »; à la *Vente de la duchesse de Mazarin* (3 septembre 1781) : « Un beau lit à la polonoise..., avec une belle housse de perse »; à la *Vente de la marquise de Vauvré* (24 février 1782) : « Un beau lit de perse. » A la *Vente du duc d'Aumont* (21 décembre 1782), figurait : « Un lit de repos de belle perse, le bois richement doré et sculpté. » Citons encore la *Vente Cordier de Morinval* (6 avril 1783), qui comprenait : « Un meuble d'été de perse, à fond blanc »; la *Vente de la duchesse de Saint-Aignan* (8 août 1784), où fut adjugé : « Un meuble complet de perse : ottomane, bergères et fauteuils d'étoffe, fond or », enfin, la *Vente du duc d'Orléans* (12 mai 1786), où l'on admirait un « lit de perse lisérée d'or ». En 1791, la perse était encore fort à la mode, en province au moins. L'*Inventaire de Ch.-Melchior d'Anjou*, dressé à Marseille en cette année, décrit : « Dans un cabinet dépendant du sallon, une tenture, tapisserie toille peinte à l'huile, manière de perce. » Dans l'*Inventaire de Balthasar Rouvière* (même ville et même année), il est également question d'une « tapisserie, toille peinte à l'huile, et à fleurs sur fond gris, de onze pans hauteur, sur quarante-huit largeur en deux pièces tendues » de provenance identique. Enfin ne quittons pas Marseille, sans rappeler qu'il existe encore au château Borelli une chambre tout entière et un boudoir, tendus en perse du XVIIIe siècle.

Le lit, les sièges, les rideaux sont de cette étoffe un peu grossière, mais très décorative. Des raccords ont été faits pour compléter les parties manquantes. C'est peut-être la seule pièce meublée dans ce genre, qui ait résisté aux injures du temps et aux fluctuations de la mode.

Celle-ci, en effet, dès les premières années de notre siècle, commença de dédaigner la perse. La lettre suivante, adressée par Sophie Arnould à son ami l'architecte Bellanger, et qui porte la date du 29 messidor an IX (18 juillet 1801), le prouverait, s'il était nécessaire : « A propos de maison de campagne, écrit cette femme spirituelle, si ma belle amie avoit besoin d'un meuble de perse pour Antony, tu sçais que j'en ai un assez beau, qui est bien à ses ordres. Il est composé d'un canapé et de huit grands fauteuils ; je crois qu'il luy conviendroit. Pour moy, je n'y tiens pas du tout, je n'en aie pas besoin. Il est à Paris, où ce n'est pas la place d'un meuble de perse, quoi qu'*faut pas tant s'gouaillier d'la perse... ;* il n'y a que la singularité de la toille qui vaille ; tu sçais : c'est de cette perse de ces mamamouchis, qui estoient à Paris il y a douze ans — je ne sais plus leurs noms. » (L'original de cette lettre est à la *Bibliothèque de la ville de Paris.*) Disons vite que ce qui fit passer la vogue de la perse, ce ne fut pas l'abondance des envois d'Orient, non plus que les nombreuses visites des *mamamouchis,* comme disait la terrible Sophie, mais la découverte d'Oberkampf, et l'installation en France de fabriques d'indiennes et de perses. Quand tout le monde put s'en procurer, personne ne souhaita plus en avoir.



Fig. 155. — Perse cretonne. — (Copie d'un modèle du XVIIIe siècle.)

La France avait été précédée dans la fabrication des perses, par la Hollande, qui en eut longtemps le monopole, par la Suisse et par l'Angleterre. Ce fut cette dernière, qui substitua les procédés d'impression en couleur et à plusieurs planches, aux procédés d'impression en noir, relevée de couleurs appliquées à la main, qui avait été en usage jusque-là. Les premières perses fabriquées en France furent entièrement imprimées, dessins et couleurs, à la mécanique. En outre, nous empruntâmes aux Anglais leur habitude de glacer avec excès ce genre de tissus ; car il est à remarquer que, jusqu'à la fin du siècle dernier, les perses étaient demeurées souples et ressemblaient beaucoup plus à ce que nous appelons aujourd'hui des cretonnes, qu'au tissu désigné actuellement sous le nom de perse proprement dite. On sait comment, de 1840 à 1855, les perses glacées à outrance et ornées de gros bouquets redevinrent très à la mode dans nos ameublements, et comment, à partir de 1855, elles furent remplacées par les cretonnes qui, à leur tour, aux environs de 1870, ont cédé la place aux étoffes de laine à bas prix. Ces faits contemporains et connus de tous n'ont pas besoin d'être rappelés avec plus d'insistance.

Persé, *adj.* — Orthographe arbitraire de Percé.

> A la selle persée et dans les excréments,
> Priser les beaux effects de tes médicaments...
>
> (*Le Médecin courtizan.*)

Voir Garde-robe.

Persien, *adj.* — Pendant près de trois siècles, on désigna sous ce nom les tapis brodés d'origine orientale. Dans l'*Inventaire de Catherine de Médicis* (1589), nous remarquons sept tapis persiens, dont un « de soye à fond d'or, d'une aulne ung tiers de large, sur trois aulnes de long », permet de juger de la beauté et de la richesse de ces sortes de tapis. L'*Inventaire de Gabrielle d'Estrées* (1599) mentionne : « Deux grands tapiz persiens, estimés 80 escus. » Celui de Fouquet (1661) parle de « trois tapitz persiens rehausséz d'or, d'environ deux aulnes de long ». Dans l'*Inventaire du maréchal de la Meilleraye* (1664) figure : « Un tapis persien de deux aulnes et demy-tiers de large, sur cinq aulnes et un quart de long », prisé 330 livres. Dans l'*Inventaire d'Henri de Béthune* (Bordeaux, 1680), nous relevons également « un petit tapis persien ». On voit que ce genre de désignation a persisté jusqu'à une époque assez rapprochée de nous, et que les tapis persiens ont été accueillis, avec une faveur spéciale, dans les logis les plus somptueux.

On trouve encore persien au XVIIe siècle, avec la signification d'originaire de Perse, appliqué à certaines décorations. « Une calebasse d'or de Perse, enrichie et parsemée de rubis et turquoises avec des compartiments à la persienne, fonds d'or et de petites fleurs cizelées. » (*État du mobilier de la Couronne* du 20 mars 1684.)

Persienne, *s. f.* — Tissu d'ameublement. On a donné autrefois le nom de persienne à l'étoffe que nous appelons perse aujourd'hui. Le *Mercure* d'avril 1778 nous apprend que le sieur Darbois imagina, cette année-là, « un mécanisme, au moyen duquel tout ouvrier se trouva en état de fabriquer la plupart des étoffes de la petite tire, telles que les florentines, les mexicaines, les persiennes,

les droguets ». L'*Almanach sous verre* (notice de 1779, col. 68, n° 262) entretient ses lecteurs de la même découverte.

De nos jours, on réserve ce nom pour une sorte de contrevent, composé d'un châssis, dans lequel sont assemblées des lames de bois, disposées horizontalement et en abat-jour. Les persiennes ont le double avantage de laisser passer l'air et de garantir du soleil. Moins solides que le contrevent plein, elles le sont, par contre, infiniment plus que les jalousies, et la seule supériorité qu'offrent ces dernières sur les persiennes, c'est que l'inclinaison de leurs lames étant facultative, elles permettent, quand on veut,

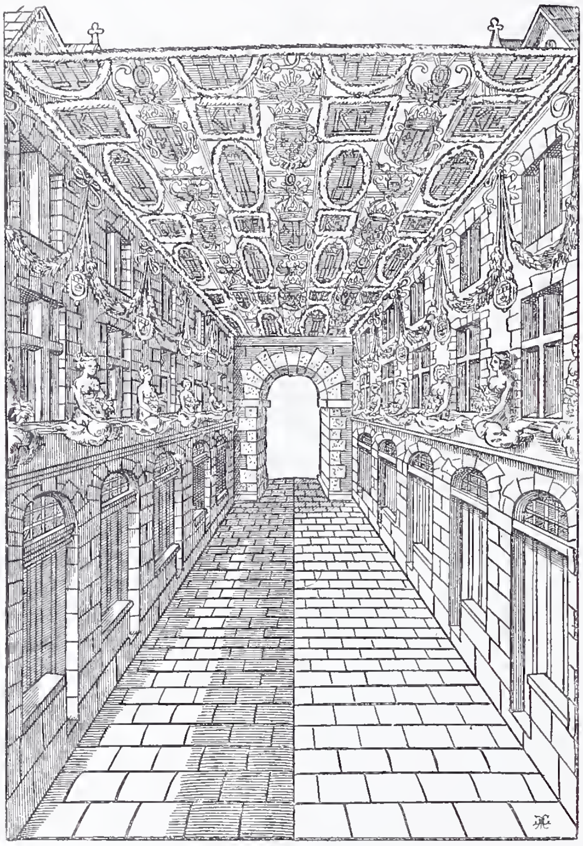


Fig. 156. — Perspective du pont au Change, tel qu'il était décoré pour l'*Entrée d'Élisabeth d'Autriche à Paris* (1571), d'après une gravure d'Olivier Codoré.

de voir au dehors sans être vu. Encore, dans ces derniers temps, a-t-on fabriqué des persiennes dont les lames mobiles peuvent être plus ou moins inclinées, et dont le mécanisme, mis en mouvement par une poignée, est à la fois des plus simples et des plus commodes. On fait, suivant le besoin, les persiennes à un ou deux vantaux, et quand le mur a une épaisseur suffisante, on brise chaque vantail en deux ou trois autres vantaux, ce qui permet, en repliant la persienne sur elle-même, d'éviter de la rabattre sur les façades et de la loger dans les tableaux de la croisée. Pour diminuer encore la place que tiennent ces persiennes brisées, on en a fabriqué, depuis quelques années, en fer.

Les premières persiennes datent du milieu du siècle dernier. Les *Annonces, affiches et avis divers* du 31 mars 1768 nous apprennent que l'on trouvait à vendre, à cette date, chez Mme Lépine, sage-femme, rue de la Mortellerie : « 2 paires de *jalousies* de bois de chêne, *à la persienne,* garnies de leurs dormans, de 9 pieds de haut, sur 5 et demi de large. » Nous relevons, en outre, à une *Vente de meubles, rue Montmartre,* n° 169 (1er octobre 1786), des « stores, jalousies et persiennes ».

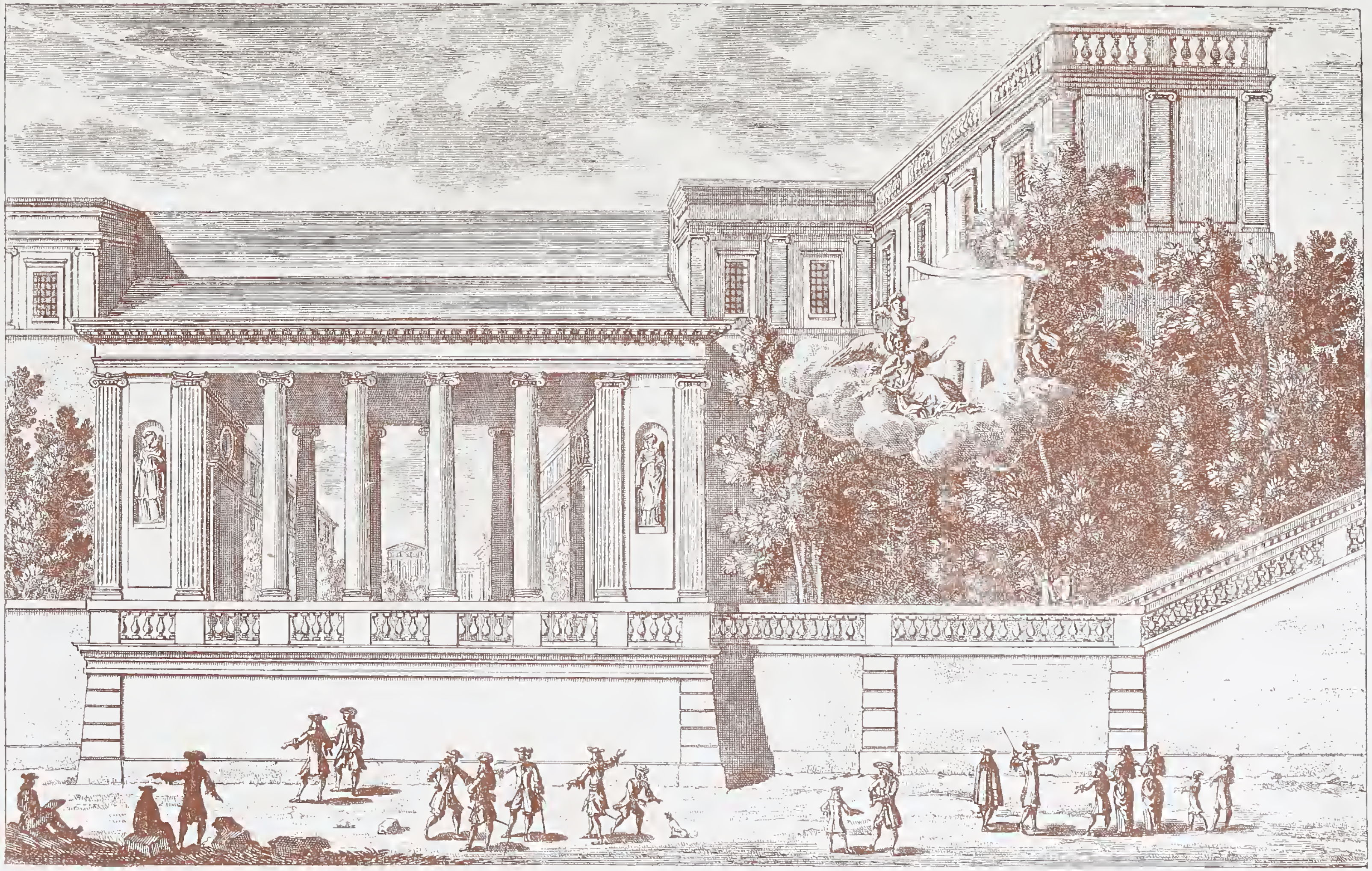
Porte-persienne. — On donne ce nom à toute porte dont les bâtis, au lieu d'être remplis par des panneaux pleins, sont garnis de lames comme les persiennes. Les porte-persiennes ont leur place marquée dans les établissements publics, tels que cafés, restaurants, etc., sur les balcons, perrons, etc., et dans tous les endroits où l'on veut masquer la vue sans empêcher la libre circulation de l'air.

Personnage, *s. m.* — Nom qu'on donne, en général, à toutes sortes de figures, et plus spécialement, dans l'ameublement, à celles qui décorent les meubles, vases, tapisseries, etc. Voici quelques exemples de l'emploi de ce mot. « Et en le yver de ce meisme an (1422), furent pluiseurs neiges, et gella très fort. Pour laquelle chose, furent fais en Tournai pluiseurs personnages desdites neiges, entre lesquelz fut fait, supz le grand marchié, ung leu gardant brebis, voeillans donner à entendre que aulcuns avoient fait du leu berquier, dont pluiseurs murmurèrent. » (*Chronique de Tournai,* t. III, p. 376.) « Esquels VI tappiz, est contenu et historié la passion Nostre-Seigneur selon les évangiles, est ladicte passion escriptes par dessus les personnaiges de lettres d'or sur rollets noirs. » (*Mandement de Philippe le Bon, ordonnant de payer 4,000 écus d'or à Pasquier Grenier, marchand de tapisserie à Tournay,* 1459.) « *Item,* ung coffre viel tout fait à personnaiges d'isvoire, ouquel a plusieurs pappiers qui guères ne vallent. » (*Invent. du château d'Angers,* 1471.) « A Jacques Daret, tailleur d'ymaiges, la somme de soixante-seize livres huit solz, pour les pierres, fachons de molles, papiers et autres matières qu'il a faiz et livréz, pour avoir fait les personnaiges, serpens, dragons, petiz enfans et autres menutéz servans à l'entour dudit chariot. » (*Compte de Jean Micault, receveur des finances du duc de Bourgogne,* 1516.) (Il s'agit d'un chariot triomphant, peint par Jean Battelle de Malines, qui figurait aux obsèques du roi d'Aragon, grand-père du duc.) « XXXI personnaiges de bois painct de verd, rouge et aultres couleurs, tant à pied que à cheval pour joué aus esché. » (*Invent. de Marguerite d'Autriche,* 1524.) « Une quaisse noyer grande à l'anthique, faicte à personnaiges, dedans et dehors, fermant à serreure, etc. » (*Invent. de Jehan Reynier, consul de Tripoli;* Marseille, 1597.) « *Item,* un coffre de boys de noyer, estant à personnages. » (*Invent. de Gilles Lecourtier;* greffe de Saint-Malo, 1642.) « *Item,* une tapisserye d'hautelisse, à personnages représentant l'histoire d'Apolon et Daphené, etc. » (*Invent. de Jacques Quiquebeuf, conseiller, secrétaire du Roy;* Paris, 1677.) « Tapisserie à personnages et lit de damas cramoisi. » (*Vente des meubles de la veuve Chastelet, jouaillière, quai des Morfondus,* 28 février 1785.)

Perspectif, *adj.* — Qui représente un objet vu en perspective. On appelle plan perspectif celui qui, après avoir été dressé géométralement, est mis ensuite en perspective.

Perspective, *s. f.* — Science qui apprend à représenter les objets selon les règles de l'optique, et tels qu'ils seraient si on recueillait leur image sur un plan transparent, placé entre eux et l'œil de l'observateur. C'est là, du moins, le sens général que nous donnons aujourd'hui au mot perspective. Autrefois, il en comportait d'autres qui rentrent encore mieux dans le cadre de nos études.

Furetière définit la perspective : « Tableau qu'on met ordinairement dans les jardins ou au fond des galeries, qui est fait exprès pour tromper la vue, en représentant la continuation d'une allée ou du lieu où elle est posée, ou quelque vue d'un bâtiment ou paysage en lointain. »



Perelle del. Maison Quantin, imp.-éd.

PERSPECTIVE

QUI ORNAIT, AU XVII[e] SIÈCLE, LA COUR DE L'HOTEL DE DANGEAU

Daviler, dont l'opinion fit pendant longtemps autorité en ces matières, écrit, de son côté, dans son *Cours d'architecture* (p. 199) : « Pour décorer l'extrémité d'un jardin de ville, dont la veuë est souvent bornée par le pignon d'une maison voisine, on y peut faire un portique de treillage, comme il se pratique assez souvent lorsque ce n'est qu'un mur de clôture. Celuy du jardin de l'hostel de Louvois est un des plus parfaits exemples de cette espèce de décoration ; mais quand le pignon est bien haut, on y peut peindre à huile ou à fresque quelque perspective d'architecture, comme il s'en voit d'une grande beauté à quelques hostels, lesquelles auroient tout le succès possible, si les enduits en avoient esté aussi bons que ceux d'Italie.» Nous savons, en effet, qu'un grand nombre de ces décorations furent exécutées en France au XVIIe et au XVIIIe siècle. Les *Actes consulaires* de la ville de Lyon (série BB, reg. 206 et 208) font mention d'un mandement de 133 livres, délivré en 1652 au jésuite Antoine Virys, peintre, pour la peinture de la perspective du jardin de l'hôtel de ville, à laquelle il avait travaillé pendant trois mois, et d'un autre mandement de 1,000 livres payé en 1654 à Germain Panthot, peintre ordinaire de la ville, pour la « perspective qu'il a faicte au milieu de la muraille servant de closture au jardin du nouvel hostel de ville, du costé du Rosne ». Nous connaissons, en outre, par les estampes de Pérelle, la perspective du palais de Saint-Cloud ; celle qui ornait, à Paris, la maison de M. Fieubet ; celle de l'hôtel d'Aumont, et aussi la perspective de l'hôtel Dangeau. Cette dernière, peinte, en 1679, par Jacques Rousseau, fut payée 4,000 livres à l'artiste, etc. Ces décorations, au surplus, pouvaient s'autoriser de précédents augustes. A l'*Entrée solennelle d'Henri II et de Catherine de Médicis à Rouen* (1551), un des arcs de triomphe était décoré « d'une perspective peinte et umbragée (c'est-à-dire ombrée) de main d'excellent ouvrier ».

Au XVIIIe siècle, ces sortes de peintures n'avaient rien perdu de leur attrait. Dargenville, dans son *Voyage pittoresque de Paris,* n'hésite pas à s'extasier devant un ouvrage de ce genre :

> Rue d'Anjou, écrit-il, dans une maison bâtie sur les desseins de M. Contant, Le Maire a peint un morceau singulier de perspective qui arrête la vue en entrant. Il représente sur le devant un salon ouvert dont une grande arcade forme l'entrée, lequel conduit à un jardin qui laisse apercevoir la campagne dans l'éloignement. Pour reculer le fond, le peintre a placé au delà du salon deux rampes naissantes, qui semblent border, en descendant, un perron désigné par le commencement de ces rampes. L'arcade est soutenue par des colonnes ioniques et accompagnée de pilastres qui portent un attique, dans les panneaux duquel on a sculpté des enfans jouant des instrumens. Des croisées ouvertes à droite et à gauche ajoutent à l'illusion en laissant voir la suite de l'espace indiqué au delà du salon. Une autre singularité de cet ouvrage est l'union et l'accord du pinceau avec le ciseau.

De son côté, l'*Avant-Coureur* (année 1760, p. 12) et Thierry, dans son *Guide des étrangers voyageurs à Paris,* publié en 1787 (t. Ier, p. 594 et 608), célèbrent les mérites de la perspective peinte par de Machy, à l'hôtel de Tourolle, rue d'Orléans (près la rue Charlot, pour cacher l'entrée des écuries et remises, qui se trouvait rue de Touraine), et d'une autre perspective, exécutée à l'hôtel Haliwill, rue Michel-le-Comte, pour dissimuler un grand mur, situé en face et dépendant de l'établissement des carmélites de la rue de Montmorency. Parmi les peintres qui excellèrent dans ces genres de travaux, il faut encore citer Meusnier, dont Dargenville parle avec éloge. (*Voyage pittoresque,* p. 104.) Ces perspectives, considérées comme des décorations d'un goût excellent, étaient également usitées en province. Dufort de Cheverny raconte en ses *Mémoires* (t. Ier, p. 101) l'étonnement que lui causa la vue de la perspective que le prince de Conti avait fait exécuter au château de Lure. « J'arrivai par la grande route, écrit-il ; les potagers étoient à droite ; à gauche, sur le plus beau chemin du monde, étoit d'abord une grande porte de basse-cour. Rien ne m'étonna davantage que de voir une grande cour représentant des tourelles, de vieilles portes de villes, des églises, etc. C'étoient des décorations factices qui cachoient des remises, des écuries, un logement de fermier, des étables, des bergeries. » Quoique ce genre de tableaux ne soit plus guère en honneur, il n'est cependant presque personne qui n'en ait vu quelque échantillon. Nous n'insisterons pas sur les mérites de ces représentations souvent un peu naïves.

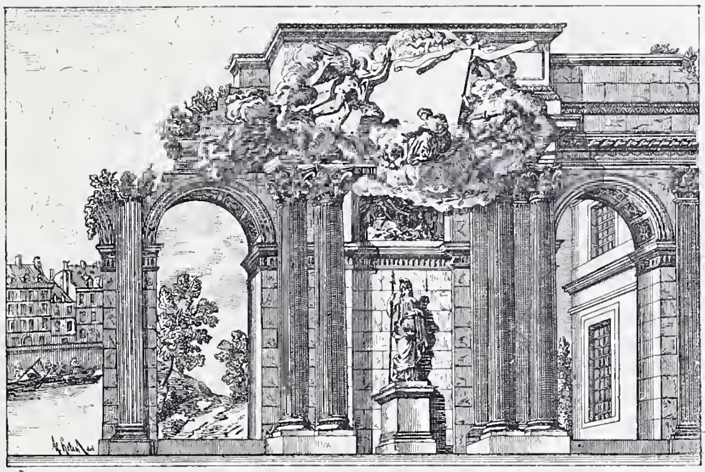


Fig. 157. — Perspective décorant la cour de l'hôtel de M. Fieubet (XVIIe siècle), d'après une gravure de Pérelle.

Après s'être exercés à composer et à peindre des perspectives extérieures, les architectes et les peintres en firent d'intérieures, qui avaient pour but d'ouvrir des jours factices ou d'augmenter l'étendue des pièces. Ce fut surtout à l'aide de glaces que l'on obtint ce résultat. Ces artifices de décoration sont encore en usage.

Pour des raisons de même nature, au XVIIe et au XVIIIe siècle, on a donné le nom de perspectives à des tableaux figurant des intérieurs de monuments, et dans lesquels la connaissance de la perspective jouait un rôle prépondérant. Nous citerons comme exemple : « Une perspective sur bois, représentant le dedans d'une églize, d'environ trois pieds de large et deux de hauteur, à corniche dorée », comprise dans l'*Inventaire d'Henry de Béthune, archevêque de Bordeaux* (1680), et : « Un tableau en perspective peint sur toile dans sa bordure dorée, » qui figure dans l'*Apposition des scellés après le décès de Jules-Aurèle Meissonnier, architecte et premier dessinateur de la chambre et cabinet du roi* (1750).

Ajoutons que, toujours par assimilation, on a qualifié des termes : « décoré en perspective » ou « en perspective », ou encore simplement du nom de « perspective », des meubles dont la décoration rappelait les ouvrages dont nous parlons plus haut. C'est ainsi que dans l'*Inventaire du cardinal de Mazarin* (1653) figure « un cabinet en perspective, d'ébène, orné de diverses pièces rapportées, etc.», qui, vraisemblablement, présentait à l'intérieur une vue

de monument ou d'allée de jardin, exécutée en perspective. De même, dans l'*Inventaire de Louis Ollivier* (Marseille, 1755), nous relevons : « Cinq chaises perspectives et un fauteuil, même bois, garniture et fourreau. » L'*Inventaire de Marie Sibon* (Marseille, 1755) décrit également parmi les sièges « deux perspectives sans [autre] garniture qu'un fourreau indienne », et dans l'*Inventaire de Louis Cordeau* (Marseille, 1760), nous notons encore : « Deux chaises perspectives, bois noyer, garnies. » Tous ces meubles étaient ornés d'une sculpture ajourée, représentant une colonnade ou une arcade vue en perspective.

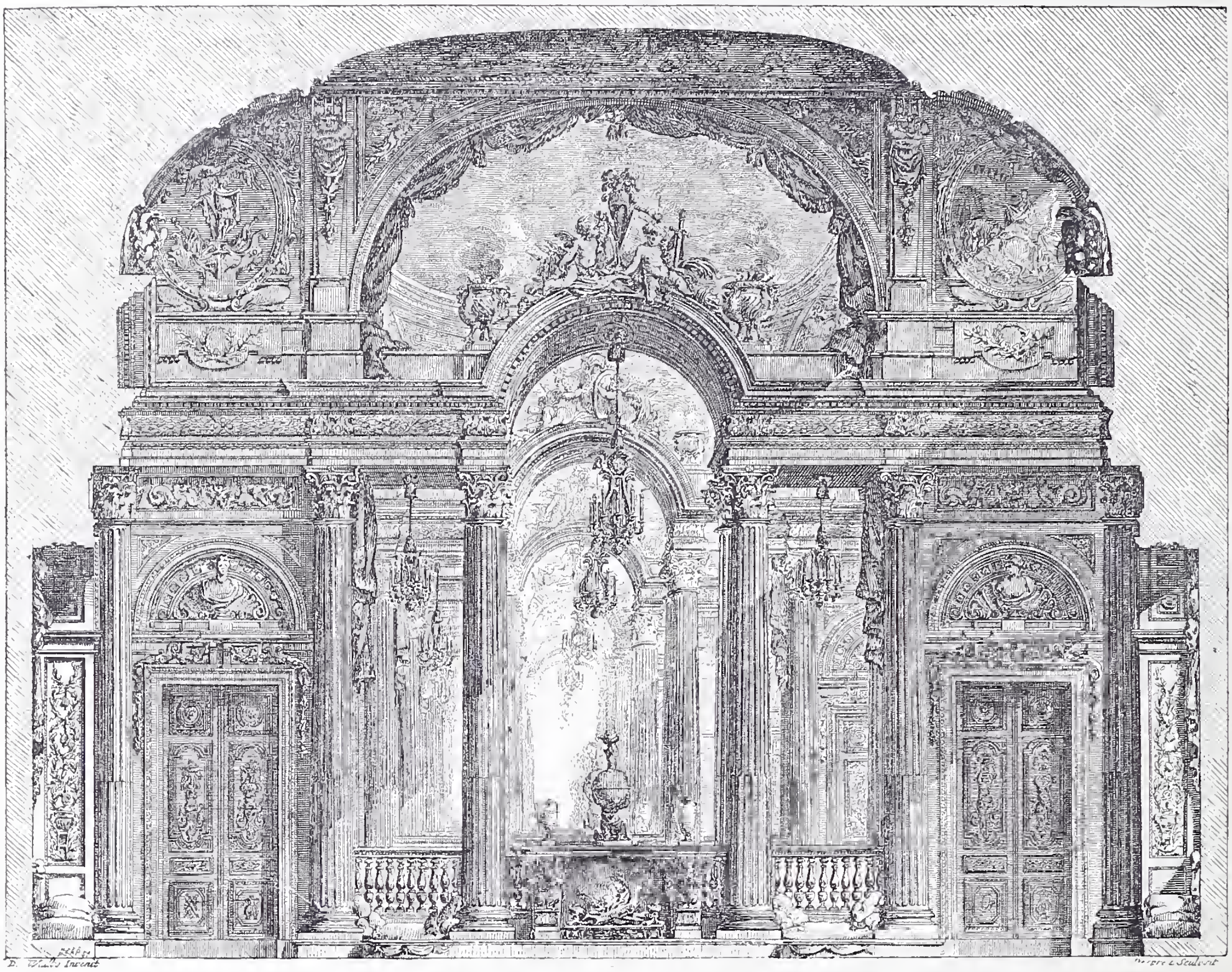


Fig. 158. — Perspective intérieure composée par l'architecte de Wailly (XVIIIe siècle).

Enfin, ce nom de perspective a été donné à des tissus. Parmi les *Emmeublemens de broderie or et argent faits à Saint-Joseph, pour servir dans la grande antichambre du Roy à Versailles,* nous voyons figurer : « Deux *petites perspectives* pour mettre aux trumeaux, derrière les miroirs de la dite antichambre, dont les portiques d'architecture sont de broderie d'or, et les ciels ou perspectives, faits en demy rond, sont de soye platte. » Nous lisons, en outre, dans le *Mercure* de juillet 1699 : « Les étoffes les plus à la mode sont des taffetas appelés *taffetas en perspective,* parce que les rayes vont en diminuant. »

Pertrissoir, *s. m.* — Locution picarde. Pétrin, huche à pétrir.

Pertuis, *s. m.;* **Pertuys**, *s. m.;* **Pertruis**, *s. m.* — Trou, ouverture, jour pratiqué dans un ouvrage quelconque. « Messire d'Argones appela ung de ses escuiers, et luy dist qu'il allast estoupper le pertuis où passoit le souleil. » (*Mém. de Joinville,* t. II, p. 133.) « *Item,* une autre aiguière semée d'esmaulx, et a deux petiz pertuiz sur l'ance; pesant quatre marcs sept onces quinze estellins. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) « Et le XIXe jour dudit moys de septembre [1408] fut crié et commandé, que on estoupast les pertuys qui donnoient clarté dedens les celiers. » (*Journal de Paris sous le règne de Charles VI,* p. 2.) Les *Archives du Nord* conservent un mandat de payement de 292 livres, délivré à Pierre Damant, garde des joyaux de Charles-Quint, en l'année 1541, « en remboursement de semblable somme payée par lui et premiers à Heindrich et Guillaume de Pannemaker, tappissiers, demourans à Bruxelles, pour la réfection et estouppaige de plusieurs pertuis estans à trois grandes pièces de tappisseries de l'Empereur, de l'Histoire de Troye la grande qui estoit fort gastée ». On lit, d'autre part, dans le *Sermon des foulx :*

> Levez vos cueurs et entendez :
> Voylà, contre une paroy,
> Ung pertuys; tu y me[t]s le doy.

Enfin, nous citerons, pour terminer, une *Lettre de rémission des souverains des Pays-Bas,* datée de 1613, relative à Thomas Blondel : « Jeusne homme tonsuré et cantre de l'esglise de Lauwe, en la châtellenie de Courtray », qui avait blessé un habitant de Tourcoing en tirant un coup d'arquebuse « à intention de desnicher et en chasser les colons (colombes) qui estoyent nichés en plusieurs endroictz et pertruis de la dicte eglise, ordissans de leur fiente les autelz et aultres places ». (*Archives du Nord,* série B, n° 1799.) Ce mot, qui a beaucoup vieilli dans

notre langue, n'est plus guère employé que par les serruriers, pour désigner le trou d'une clef forée.

Pertuisé, *adj.* — Troué, ajouré. « L'autre monta en ce petit grenier qui estoit d'ancien ediffice, tout desplanché, deslaté et pertuisé en plusieurs lieux. » (*Les Cent nouvelles,* nouvelle XXXIV[e].)

> Un peintre contrefaict faict bien un beau tableau;
> Il vient bien du bon vin du fonds d'un laid tonneau,
> Qui est tout espeigné, tout pertuisé, tout sale...
>
> (*La Nouvelle tragi-comique,* comédie du capitaine Lasphrise, 1597.)

Ce verbe n'est plus usité depuis au moins deux siècles. (Voir PERTUIS.)

Péruvienne, *s. f.* — Nom donné à une étoffe tissée avec des fils de deux couleurs, de façon à présenter deux endroits dont la nuance soit différente. La péruvienne n'a été que très rarement employée dans l'ameublement.

Pes, *s. m.* — Locution bordelaise. Poids. « Un pes de fer ab (avec) son anet. — Un pes de cambiador per pesar aur. — Un pes de plomb ab un anet. » (*Invent. de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André;* Bordeaux, 1442.)

Pesette, *s. f.* — Petite balance très précise, dont on se servait pour peser les pièces de monnaie.

Peslatte, *s. f.;* **Peslette,** *s. f.* — Palette, sorte de petit vase de grandeur fixe, dans lequel on recevait le sang des malades, pendant la saignée. « Ung coulouer darain, et ung petit chandelier et une peslette darain, prizés vingt et huict soulz tournoys. » (*Invent. de Michel Guitlon;* juridiction du Plessis-Botherel, 1588.) « Ung bassin à barbier de cuivre, avec ung coullouer d'arain, prisés ensemble trante soldz, comprins une petite peslatte. » (*Invent. de Nicholle Deñoval;* juridiction du Bois-de-Miniac, 1607.)

Pesle, *s. m.* — Orthographe ancienne de PÊNE. « A Simon Benoist, m[e] serrurier... pour avoir faict la ferrure de unze petites armoires... et une serrure à pesle dormant, avec six verrouils à ressort, XXVI liv. p. — Plus, pour avoir restably la serrure de la première chambre... faict un pesle neuf, etc. » (*Comptes des bastiments du palais de Fontainebleau,* 1639-1642.)

PESLE est encore l'orthographe arbitraire de POÊLE, entendu dans le sens de pièce d'étoffe qu'on suspend au-dessus de la tête des personnes d'importance. Dans l'*Inventaire de Claude Gouffier, duc de Roannès, grand écuyer de France* (1572), on trouve la description d'une quinzaine de pesles, tous magnifiques. Nous citerons, entre autres : « Ung pesle de velloux bleu semé de fleurs de lis et des armoyries du Roy, frangé de soye blanc, rouge et bleu, et crespinné d'or et doublé de taffetas bleu, le tout faict en broderye d'or et d'argent. — *Item,* ung aultre pesle, dont le fond [est] de taffetas blanc, doublé de bougrain blanc, garny de ses pantes de veloux blanc, figuré à fond de satin et frangé de soye blanc, etc. »

Peson, *s. m.* — Petite masse de plomb que les femmes, quand elles filent, mettent au bout de leur fuseau de façon à pouvoir tourner celui-ci plus facilement. Noël du Fail, racontant l'émotion que produisit l'arrivée d'une bande de routiers, aux environs de Mortagne, nous montre les femmes occupées « ... à rembarrer leurs huges, consolider leurs pesons, envelopper leurs quenouilles, etc. » (*Baliverneries ou contes nouveaux d'Eutrapel,* p. 115.) Plus tard, on donna ce même nom à une sorte de balance, munie d'un peson, c'est-à-dire d'une masse de plomb, faisant contrepoids au bout d'un fléau, dont l'autre extrémité était armée d'un crochet. Au XVII[e] siècle, le peson fut perfectionné et augmenté d'un ressort. Voici comment la *Gazette de France* du 5 juillet 1765 rend compte des améliorations apportées à cet instrument :

> Le sieur Hanin, syndic de Saint-Romain, dans le pays de Caux, a présenté à l'Académie royale des sciences un peson à ressort de son invention, auquel est adaptée une aiguille, qui indique le poids des matières dont il est chargé. Les commissaires nommés par l'Académie pour examiner cet instrument l'ont jugé très ingénieux, exécuté avec précision et propre à être employé par les particuliers, qui voudront juger du poids des matières qu'ils ont achetées ou qu'ils auroient à vendre.

Le Sage, dans son *Géographe parisien* (1769), nous apprend qu'un peson « de l'invention du sieur Hannin (*sic*) »,

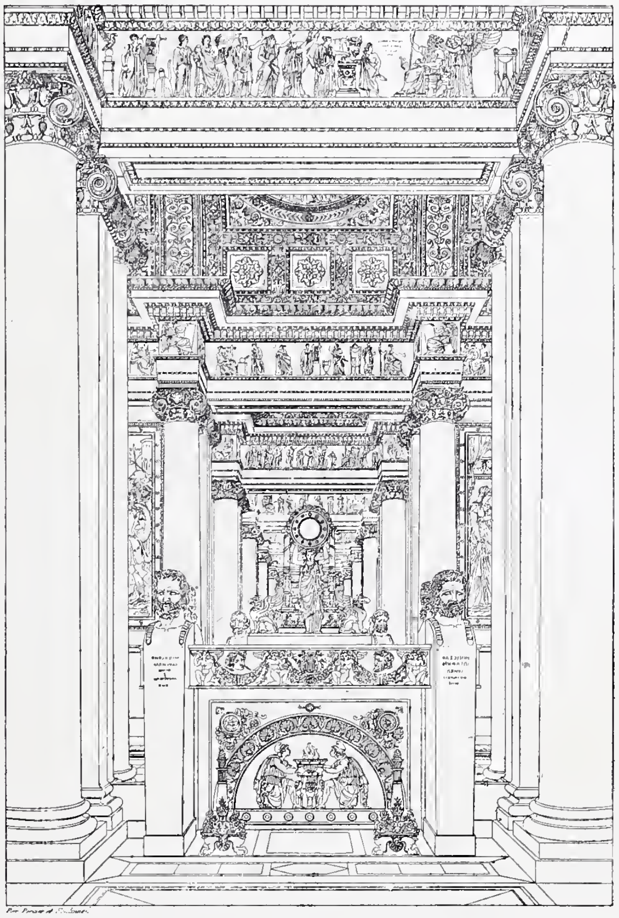


Fig. 159. — Perspective de glace, au palais des Tuileries, d'après un dessin de Percier et Fontaine.

indiquant le poids des marchandises jusqu'à 2,400 livres, était installé, à Paris, dans la cour de l'hôtel de la Douane.

Pestel, *s. m.;* **Pesteil,** *s. m.;* **Pété,** *s. m.* — Pilon avec lequel on pilait dans le mortier les aulx, les pois et les épices.

> Et pour faire vos sausses,
> Vous faut un mortier,
> Un pestel et une pilette
> Pour piler vos pois...

Ainsi s'exprime le *Livre des mestiers.* L'auteur de la *Complaincte du nouveau marié* ne parle pas autrement :

> A mesnaige fault pain et vin,
> Sarges, coustes et coussins.
> . . . .
> Ratel, petel et mortier.

Dans nombre d'*Inventaires* du XIV[e] et du XV[e] siècle, nous voyons, en effet, figurer le pestel. « *Item,* I mortier et un

pesteil à batre espices. » (*Invent. de Clémence de Hongrie,* 1328.) « *Item,* d'autre part, I mortier de cuevre et I pesteil de fer. » (*Invent. du château des Baux,* 1426.) Etc. On pourrait multiplier ces exemples. Dans le Forez, on dit encore pété.

Petas, *s. m.;* **Petasse,** *s. m.;* **Petassa,** *v. a.;* **Petasser,** *v. a.* — Locutions languedociennes, foréziennes, angoumoises. Petas, petasse signifient pièce, morceau, chiffon. « Beaucoup de petasses de nulle valeur. » (*Invent. de Pierre Bonafous, conseiller au Parlement;* Toulouse, 1568.) Petassa, petasser veulent dire raccommoder. « Car je veidz Alexandre le Grand qui repetassoyt de vieilles chausses, et ainsi guaignoit sa paoure vie. » (Rabelais, *Pantagruel,* liv. II, chap. XXX.)

Pété, *s. m.;* **Petel,** *s. m.* — Pilon pour mortier. (Voir Pestel.)

Pétérioche, *s. f.* — Nom donné, au XVIIIe siècle, à la bourre de soie. (*Trévoux.*)

Peterat, *s. m.* — Locution forézienne et lyonnaise. Pot en grès pour mettre le vin.

Petit-Aumale, *s. m.* — Nom donné à une serge employée dans l'ameublement, et qui se fabriquait à Feuquières et dans les environs de cette ville. (Voir *Journal de Verdun,* n° d'octobre 1734, p. 313.)

Petit-Blicourt, *s. m.* — On appelait ainsi une serge d'ameublement, fabriquée dans les environs de Feuquières. (Voir *Journal de Verdun,* n° d'octobre 1734, p. 313.)

Petite-Venise, *s. f.* — On donnait autrefois ce nom à certaines qualités de linge ouvré, qui se fabriquaient en basse Normandie. (Voir Venise.)

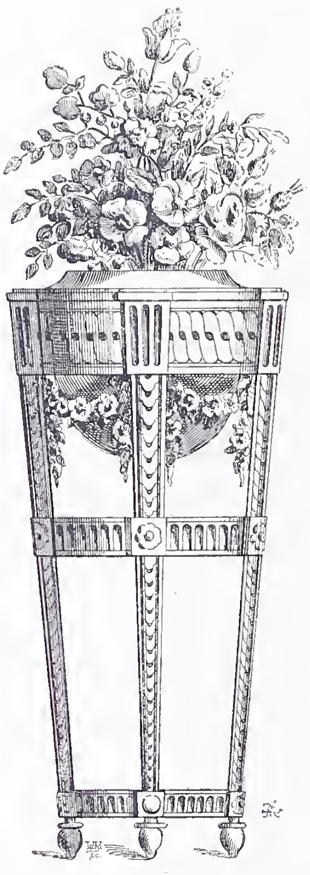


Fig. 160. — Petit-pied, d'après un modèle dessiné par Lalonde.

Petit-gris, *s. m.* — Sorte de fourrure. (Voir Gris.) C'est aussi par analogie le nom d'une couleur. « Un trumeau sur la cheminée, composé de deux glaces, surmontées d'un petit tableau paysage en camayeu petit-gris. » (*Invent. de Benoît Audran, graveur,* 1772.)

Petit-pied, *s. m.* — Nom donné, au XVIIIe siècle, à des trépieds formant porte-bouquets. Lalonde nous a laissé plusieurs modèles de ces jolis meubles, précurseurs de nos Jardinières. (Voir ce mot et la figure 160.)

Petit-point, *s. m.* — Voir Point.

Pétoche, *s. f.* — Locution normande. Sortes de chandelles de résine, ainsi nommées parce que, en brûlant, elles pétillent fortement.

Pétrifié (bois), *adj.* — Le bois pétrifié fut à la mode au siècle dernier. On s'en servit pour faire des tables, des vases, des coffrets. « A vendre, chez M. Le Doux, au grand hôtel de Moscovie : 2 belles tables de bois pétrifié. » (*Journal général de France,* 9 novembre 1782.) « Un coffre d'un bois conifère blanc pétrifié, portant tous les caractères de cette espèce de bois par ses veines et son tissu... monté en cage, le couvercle à charnière sans bouton. — Deux grands vases de bois pétrifié, etc. » (*Collection de la reine Marie-Antoinette,* 1789.)

Pétrin, *s. m.* — C'est le même meuble que la Maie. (Voir ce mot.)

Petugo, *s. m.* — Locution provençale. Terme de serrurier. Agrafe, crochet mobile attaché à une porte et qui, passant dans un anneau fixé au mur ou à l'autre battant, sert à la fermer.

Petuis, *s. f.;* **Pethuis,** *s. f.* — Locution picarde. Petite porte. Ce mot est formé par la contraction de l'adjectif *petit* et du substantif *huis.*

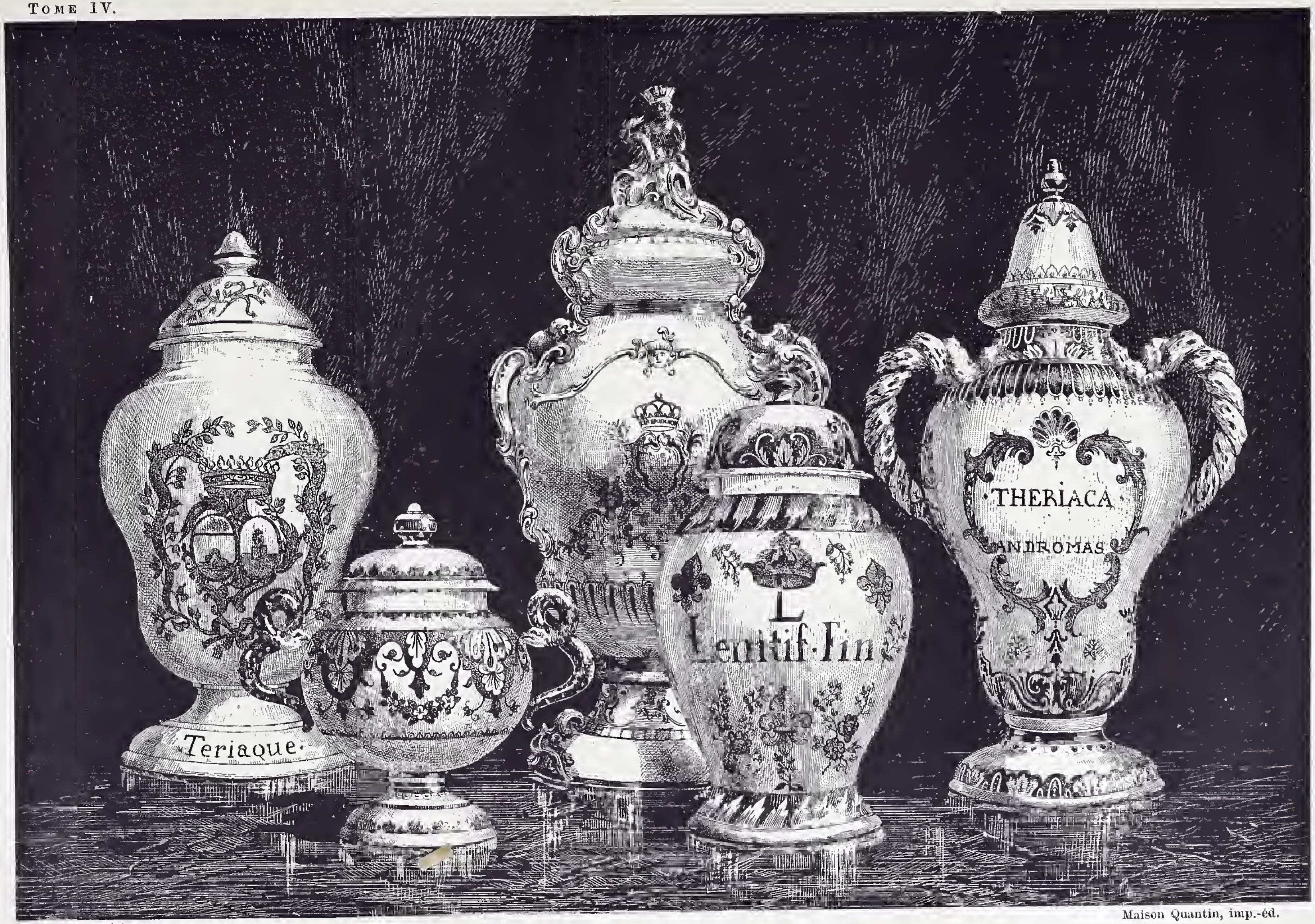
Pétunsé, *s. m.* — Terme de céramiste. Variété de feldspath commun, composé de silice et de chaux, dont on se sert dans la fabrication de la porcelaine.

Peuplier, *s. m.* — Bois indigène, employé dans la menuiserie et dans l'ébénisterie. On distingue plusieurs sortes de bois de peuplier : le peuplier gris ou *grisard,* le peuplier blanc, ou *bois blanc,* qui sont les plus répandus. On se sert également du peuplier de Hollande, du peuplier noir, du peuplier d'Italie, etc. On fait avec le grisard d'assez belles boiseries qui ont des chances de durée, pourvu qu'on ne les dresse pas en un endroit humide. On en fait aussi de beaux parquets, à condition de l'employer bien sec. Le peuplier noir est surtout en usage dans le midi de la France. Quant au peuplier d'Italie, sa nature spongieuse et sa facilité à pourrir le feraient rejeter du commerce, si les layetiers ne lui donnaient la préférence pour les caisses communes, à cause de sa grande légèreté et de son bas prix. On ne fait avec le peuplier que des meubles très ordinaires, tables de cuisine, maies, pétrins. « Une mayt à pettrir pain, bois de publier (*sic*), d'environ une canne de longueur avec son pied. » (*Invent. de Marie de Mengaud;* Toulouse, 1668.)

Peyra, *s. f.* — Forme bordelaise et toulousaine de Pierre. « Una peyra, à maneyra de cor, garnida d'argent sobredaurat à l'entorn. — *Item,* una peyra que es en l'estuch deus culheys. » (*Invent. de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André;* Bordeaux, 1442.) « Ung mortier de peyra. » (*Invent. de l'hôpital Notre-Dame du Puy;* Toulouse, 1473.)

Peyrol, *s. m.;* **Peyrole,** *s. f.;* **Payrole,** *s. f.;* **Peirole,** *s. f.* — Chaudière en fonte ou en cuivre, servant aux usages domestiques, et munie de trois pieds. Ce terme, qui est essentiellement méridional, est usité dans la Provence, le Comtat, le Languedoc, le Lyonnais, le Forez, etc., et dans chacune de ces provinces, son nom revêt des orthographes diverses. Tantôt il est écrit payrole, tantôt peirole ; il change aussi de genre en changeant de pays. En Provence et dans le Comtat, où il a été si fort en honneur, qu'une rue d'Avignon s'appelle encore rue Peyrolerie, il est masculin. « II peyrols, l'un grand, l'autre mendre. » (*Invent. du château des Baux,* 1426.) « Ung grand peyrol cuivre. » (*Invent. d'Anthoine Siere ;* cour de Bollène, 1571.) « Ung petit peyrol. » (*Invent. de J.-P. de la Setta ;* Marseille, 1587.) Etc. Dans le Languedoc, au contraire, il est plus généralement féminin. « Une peyrolle de petite valeur. » (*Invent. de Pierre Bonafous, conseiller au Parlement ;* Toulouse, 1568.) « Plus une grande payrolle servant à faire la lessive, estant de cuivre. » (*Invent. de Jacques Mover;* Toulouse, 1635.)

Peyrolerie, *s. f.* — Locution lyonnaise et du Comtat. Chaudronnerie. Le *Tarif des droits perçus sur les marchandises entrant à Lyon* (1295) porte : « Et se li estaingz est ovras en poteri, et li couvres en peyroleri nova, si paiera comme bateri... II gros. »



S. Hugard del. Maison Quantin, imp.-éd.

VASES DE PHARMACIE

FAÏENCE FRANÇAISE (XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES)

Peyrolet, *s. m.*; **Payrolet,** *s. m.* — Diminutif de PEYROL. Petite chaudière à trois pieds pour la cuisine. « *Item,* ung peyrolet de coyvre an (avec) la ansa de fer. » (*Invent. de l'hôpital Notre-Dame du Puy;* Toulouse, 1473.) « Une grilhe, une padène, trois payrolets, et une peyrolle de petite valeur, ung ferrat de euyvre, une cossolle (*sic*) de fer, deux broches de fer. » (*Invent. de Pierre Bonafous, conseiller au Parlement;* Toulouse, 1568.)



Fig. 161. — Vase de pharmacie, en faïence italienne (XVIe siècle).

Peyrolier, *s. m.* — Locution lyonnaise, nom sous lequel on désignait à Lyon les chaudronniers. (Voir aux *Archives communales* de cette ville, série BB, reg. 369, la liste des maîtres des divers métiers pour l'année 1499.) En 1632, les syndics des maîtres peyroliers se nommaient Alexandre Corbeuse et Louys Buroy.

Pharmacie, *s. f.* — Magasin, officine de pharmacien. Les pharmacies, de nos jours, sont encore décorées suivant la mode archaïque, inaugurée au XVIe siècle, d'une quantité de bocaux ou vases spéciaux, munis d'inscriptions qui ne sont plus guère d'aucune utilité pratique, et de globes en verre, renfermant des mixtures colorées, qui, éclairées vivement le soir, ont pour mission d'attirer de très loin l'attention des passants. Les vases de pharmacie, autrefois curieusement décorés, ont beaucoup perdu de leur élégance et de leur richesse primitives ; et si la disposition des localités est demeurée intacte, il s'en faut de beaucoup que l'effet pittoresque soit aussi grand.

On donne également le nom de pharmacie à des cassettes ou coffrets, divisés en de nombreux compartiments et où se trouvent disposées, d'après un ordre méthodique, les substances les plus usitées pour remédier aux indispositions subites et aux accidents qui peuvent se produire. L'usage de ces petites pharmacies transportables est fort ancien. On a pu voir dans la Collection Double une cassette de ce genre, en forme de petit cabinet, qui remontait au XVIe siècle, et qu'on disait avoir appartenu à François II. Nous relevons dans le *Catalogue de la Vente du duc Charles de Lorraine et de Bar* (Bruxelles, 21 mai 1781) la description d'un autre meuble de même espèce :

> Un coffret de pharmacie, contenant dix-huit flacons avec leurs gorges et bouchons en argent, et dix petits pots de porcelaine à fond blanc, fleurage rouge et verd, garniture en argent. Cette pharmacie contient encore plusieurs tiroirs, sa serrure, ses anses et sa garniture sont d'argent; au-dessus de son couvercle est une partie qui s'ouvre et se ferme à clef, dans laquelle sont renfermés un petit mortier avec son pilon d'agathe, une paire de ciseaux, une pince et une spatule garnie en or, une balance de cuivre, et une boëte dans laquelle sont les poids qui servent à peser les drogues.

Phiole, *s. f.*; **Phyole,** *s. f.* — Fiole, bouteille. « A ma table servoit l'en, devant mes chevaliers, d'une grant phiole de vin et d'une grant phiole d'yaue, si le temproient si comme ils vouloient. » (Joinville, voir *Mém. relatifs à l'histoire de France,* t. II, p. 332.) De son côté, Ferry Julyot écrit dans ses *Élégies de la belle fille lamentant sa virginité perdue* (1557) :

> Bien pourriez jargonuer gru gru,
> Ou en phyole manger gru,
> Car col avez grand et nerveux.

Enfin, Rivière du Fresny dit dans son *Puits de vérité* (*Œuvres,* t. V, p. 238) : « Si vous le souhaitez, je vous donnerai pour cet effet une phiole d'eau de la Vérité, qui les fera jaser sans ménagement, ce sera pour lors que vous connoîtrez à quel point ils vous estiment. » On voit que cette orthographe, aujourd'hui abandonnée, a été usitée pendant plus de trois siècles. (Voir FIOLE.)

Phloscope, *s. m.* — Poêle qui laisse voir le feu allumé à l'intérieur.

Photophore, *s. m.* — Sorte de réflecteur. On lit dans l'*Avant-Coureur* du 11 février 1772 :

> Cet instrument, qui peut être comparé à l'instrument acoustique nommé *porte-voix,* présente une espèce de cône tronqué de fer-blanc poli en dedans. Ce cône, placé devant la mèche allumée d'une lampe, répand à une distance de plusieurs pieds la lumière la plus vive et la plus égale. On a calculé qu'une lampe ordinaire à deux mèches équivaut avec ce secours à dix-huit lampes semblables.
>
> La base du cône forme un cercle de quatre pouces dix lignes de diamètre, et le cône est sous un angle de 45 degrés; n'étant pas tronqué parallèlement à cette base, la hauteur n'en est point par conséquent égale partout; la plus grande est de six pouces deux lignes et la plus petite de cinq pouces quatre lignes; la section forme une ellipse dont le grand axe est d'un pouce cinq lignes et le petit d'un pouce une ligne.
>
> Ce porte-lumière s'adapte au montant du pied de la lampe par le moyen d'une tige, et sous un angle de 45 degrés, de sorte que l'instrument dont on vient de parler et que l'on met exactement devant la lumière se trouve dans un plan perpendiculaire à l'horizon. Il est avantageux que le pied de la lampe soit un peu plus haut que de coutume, et qu'il soit facile de le baisser ou de le hausser à volonté.

Cet instrument fut présenté à l'Académie des sciences de Berlin par le sieur Lambert, qui s'en disait l'inventeur,



Fig. 162. — Vase de pharmacie, en faïence française (XVIIIe siècle).

et Bernoulli en donna une description dans son premier *Recueil* destiné aux astronomes.

Physionotrace, *s. m.* — Instrument destiné à dessiner mécaniquement les portraits. On a prétendu que le physionotrace avait été « inventé à Paris, vers 1820, par un

nommé Chrétien ou Bouchardy ». (*Dictionnaire universel des sciences, des lettres et des arts,* par M. N. Bouillet.) La vérité est qu'il a eu pour inventeur un sieur Quenedey, peintre, demeurant à Paris, sous les arcades du Palais-Royal (nº 180). Cet artiste faisait, en 1790, insérer dans l'*Almanach sous verre* (col. 545, nº 131) une réclame pouvant se résumer ainsi : le Physionotrace est une machine à faire les portraits, qu'il ne faut pas confondre avec ceux qu'on nomme *silhouette,* qui offrent seulement le contour extérieur de la tête, au lieu que ceux-ci donnent tous les détails du portrait le mieux étudié. Par ce moyen, l'inventeur fait en six minutes le portrait, grandeur nature, ou il le réduit et le grave de la grandeur de dix-huit lignes, tête et buste compris, sans rien perdre de la ressemblance, et quatre jours après la séance, en donne douze épreuves. On peut acquérir la planche et par ce moyen avoir deux mille épreuves. Ces épreuves peuvent se colorier, etc.

Piano, *s. m.* — Arrière-petit-fils du virginale, descendant direct de l'ÉPINETTE (voir t. II, col. 506) et du CLAVECIN (voir t. Ier, col. 870), le piano est un instrument relativement très moderne. Il se distingue de ses ascendants surtout en ce que les cordes qui constituent sa table d'harmonie sont frappées par de petits marteaux, au lieu de languettes ou de plumes. Une fois cette substitution fondamentale trouvée, les fabricants s'appliquèrent à améliorer et à perfectionner ce nouvel instrument, au point qu'on peut dire qu'il ne s'est presque pas écoulé d'année qui n'ait vu quelque transformation se produire dans la facture des pianos. Mais, bien que d'invention récente, on n'est pas très d'accord sur le nom de celui à qui en revient l'honneur. Les écrivains spéciaux ont cru découvrir la genèse du piano dans un clavecin qu'un facteur français, justement célèbre, nommé Marius, présenta à l'Académie des sciences (1716). Mais vers la même époque, on signale, à Florence, un autre facteur appelé Cristoforo, auteur d'un piano véritable. Enfin, M. de Pontécoulant cite, dans son *Essai sur la facture instrumentale,* une lettre d'un certain Gottlieb Schrœter, qui revendique l'honneur de cette transformation. Il faut dire que cette lettre est de 1763 et qu'entre ces deux dates (1716 et 1763), beaucoup d'autres constructeurs avaient apporté l'appoint de leurs recherches et de leur ingéniosité à l'invention nouvelle. On cite notamment le fameux Silbermann qui, dès 1745, fonda à Freiberg, en Saxe, une manufacture *régulière* de pianos. Ces premiers instruments avaient la forme d'un piano à queue. En 1758, un facteur d'orgues, établi à Géra et nommé Frédéric, construisit des pianos carrés. On a encore retenu le nom d'un ouvrier de Silbermann, appelé Zump, qui, ayant abandonné son patron, aux environs de 1760, alla s'établir à Londres où il acquit bientôt une réputation considérable. Ce sont, en effet, les pianos de Zump qu'on rencontre tout d'abord dans les grandes ventes françaises, où ils sont désignés tantôt sous le nom du facteur qui les a confectionnés, et tantôt sous la rubrique de pianos d'Angleterre.

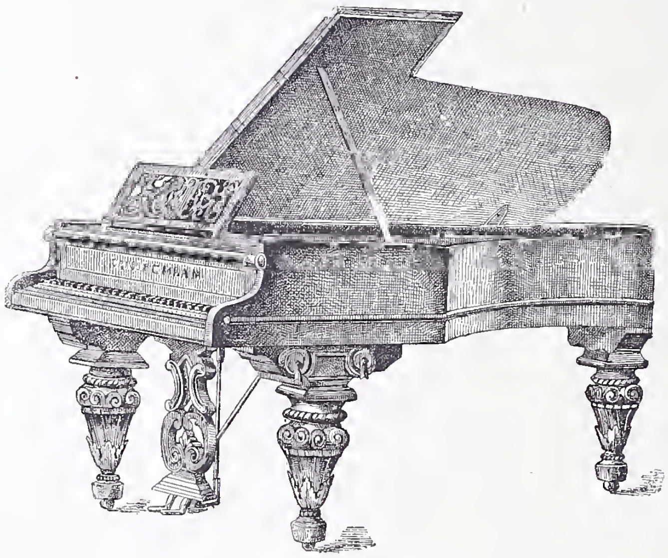


Fig. 163. — Piano à queue moderne, exécuté par Kriegelstein.

Comme exemple de la vogue qu'eurent chez nous les pianos anglais, nous citerons les *annonces suivantes :* « A VENDRE, chez M. le marquis de Gérardin, rue Sainte-Anne, un forté-piano d'Angleterre à grand ravalement, fait par Zumpp, prix 25 louis. » (*Annonces, affiches et avis divers,* 30 juin 1777.) « A VENDRE, chez M. Berton, rue Saint-Nicaise, un excellent forté-piano, commandé et fait en Angleterre, prix 35 louis. » (*Ibid.,* 5 octobre 1777.) « A VENDRE, chez le sieur Louette, marchand de musique, passage de Saint-Germain-l'Auxerrois, un excellent forté-piano, fait en Angleterre par Zumpp, prix 22 louis. » (*Ibid.,* 16 novembre 1778.) « Il vient d'arriver au sieur Cousineau, luthier, breveté de la Reine et de Mme la comtesse d'Artois, rue des Poulies, des forté-pianos de Londres, ainsi qu'un grand forté-piano de la grandeur d'un clavecin. » (*Ibid.,* 16 novembre 1778.) « A VENDRE, chez le sieur Bebert, facteur d'orgues, rue du Temple, vis-à-vis la rue Portefoin, 2 forté-piano, l'un anglais et l'autre allemand. » (*Ibid.,* 26 novembre 1778.) L'année suivante, une annonce du même genre (*Journal général de France* du 23 février 1779) nous signale un nouveau constructeur anglais, Jacob-Abraham Kirchmann, « facteur de la reine d'Angleterre », qui devait succéder à Zump dans la faveur publique, jusqu'au jour où les facteurs allemands, spécialement protégés par Marie-Antoinette, allaient remplacer leurs confrères d'outre-Manche. Stein d'Augsbourg, particulièrement apprécié de Mozart, et Spaeth de Ratisbonne, furent, en effet, pendant un certain nombre d'années, les pourvoyeurs attitrés des mélomanes parisiens. Il ne faut pas, toutefois, oublier les facteurs français : Clicquot, qui *organisait* les pianos, dès 1773 ; le sieur Péronard, établi en 1775, rue Meslée, au *Concert des Trois-Frères ;* Pascal Taskin, à qui l'organiste Balbastre disait un jour : « Vous aurez beau faire, mon ami, jamais ce nouveau venu ne détrônera le majestueux clavecin », et enfin, Sébastien Érard, qui s'installa à Paris en 1778. Les noms d'Érard et de Taskin sont connus ; celui de Péronard n'a été cité, croyons-nous, par aucun auteur contemporain. Il est donc de notre devoir de résumer ici une curieuse annonce que ce facteur faisait insérer dans l'*Année littéraire* de 1775 (t. V, p. 129). Dans cette annonce, Péronard informait le public qu'il fabriquait les pianos-forté « avec tant d'intelligence que s'ils se dérangent, chaque particulier peut lui-même y remédier, ayant la facilité d'y mettre des cordes ainsi qu'aux clavecins, avantage que n'ont pas les pianos-forté d'Angleterre » ; et il ajoutait : « On peut comparer ces derniers avec ceux de l'artiste françois. Non seulement pour la bonté, pour l'harmonie, pour la variété des sons, mais pour la délicatesse du travail, pour l'agrément de la décoration, le sieur Péronard gagnera certainement à la comparaison. Les forté-piano anglais sont

d'ailleurs fort chers. Le prix de ceux du sieur Péronard n'est que de 18 louis ou 432 livres ; et il se charge de réparer *gratis,* pendant une année entière, tous les dérangements qui pourroient survenir. »

On remarquera que le sieur Péronard parlait dans son annonce de « l'agrément de la décoration ». A cette époque, en effet, les pianos, comme leurs ancêtres les clavecins, étaient encore couverts de peintures et décorés de marqueterie. Ceux de Pascal Taskin, « facteur des clavecins du roi », demeurant rue de la Verrerie, vis-à-vis la porte latérale de Saint-Merry, étaient ornés avec un goût particulièrement heureux, et deux réclames que nous relevons dans l'*Almanach sous verre* de 1790 (col. 544, n° 127) et de 1793 (col. 661, n° 97) nous apprennent que cet habile constructeur avait non seulement introduit des perfectionnements nombreux dans le mécanisme des instruments fabriqués par ses soins, mais encore qu'il avait ramené ceux-ci « à la forme d'un clavecin de moyenne grandeur ». Cette élégance de décoration se retrouvait, au surplus, jusque dans les instruments tirés d'Angleterre — témoin l'annonce suivante : « A VENDRE, bon forté-piano anglois, avec peinture, marqueterie et sculpture ; s'adresser au portier de l'ancien hôtel de la Fautrière, rue de l'Ancienne-Comédie-Françoise. » — Elle s'expliquait, en outre, par l'accueil fait au piano par la haute société. Dufort de Cheverny, en ses *Mémoires* (t. I[er], p. 418), nous montre le duc de Choiseul se consolant de son exil à Chanteloup, en jouant du piano : « Soit lui, soit la duchesse jouoient d'un piano-forté organisé. » Dans une de ses lettres à Horace Walpole, datée du 15 septembre 1776 (voir lettre CCLVIII), M[me] du Deffand raconte que milord Lucan faisait apporter un piano-forté dans son antichambre, pour la régaler de musique. « La reine séjournoit quelquefois un mois de suite au Petit Trianon et y avoit établi tous les usages de la vie de château, écrit de son côté M[me] Campan (*Mém.,* p. 173) ; elle entroit dans son salon sans que les piano-forté ou les métiers de tapisserie fussent quittés par les dames. » L'enseignement du piano faisait déjà partie de toute bonne éducation. « Tu ne connais pas tous mes talents, disait M[me] de Lignolle à Faublas ; je chante bien, je danse mieux ; et je vais tout à l'heure, si tu le veux, te jouer sur mon piano toutes les sonates d'Hedelman et de Clémenti. » (*Les Amours de Faublas,* t. IV, p. 92.) Et ce n'était pas seulement dans le grand monde que le piano était à la mode ; on le rencontrait à demeure chez les artistes de tout genre, chez les peintres et les sculpteurs. L'*Inventaire de Jean-Baptiste Pigalle, sculpteur du roi* (1785), porte : « Dans une chambre de bains, ensuite : un piano, une baignoire, une table de nuit. » Le voisinage de ces trois meubles est à retenir.

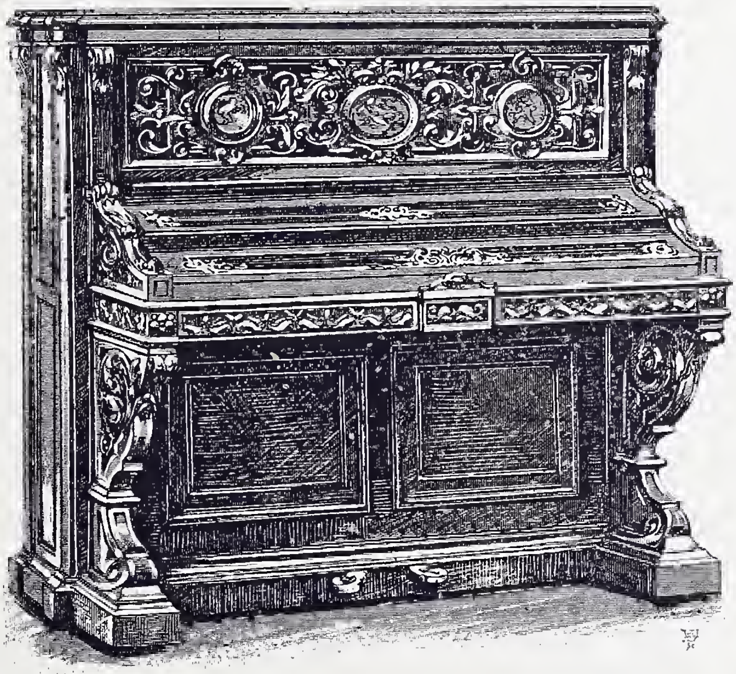


Fig. 164. — Piano droit moderne, exécuté par Pleyel et Wolff.

Il ne faudrait pas croire que ces pianos de la première heure étaient, comme leurs modestes ancêtres l'épinette et le clavecin, des instruments simples, ne fournissant au chant qu'un accompagnement nasillard et peu compliqué. Un certain nombre d'entre eux étaient *organisés* et avaient la prétention de remplacer tout un orchestre. L'annonce suivante va nous édifier sur ces complications, et, à ce propos, l'on remarquera que cette annonce est relativement ancienne, puisqu'elle remonte au 20 septembre 1759. Elle est, par conséquent, légèrement antérieure au départ de Zump, abandonnant l'atelier de Silbermann, pour aller à Londres fonder sa célèbre manufacture. Voici dans quels termes elle est conçue :

VENTE d'un clavecin d'une nouvelle invention appelé piano et forté d'une harmonie ronde et moëlleuse, imitant la harpe, le luth dans les basses, la flûte traversière dans les dessus et le timbre des cloches, haussant et baissant d'un demi-ton quand on veut. Lorsqu'on donne tout le son, il est plus fort et plus flatteur que dans un clavecin ordinaire. Toutes ces variations se font sur-le-champ sans qu'on s'en aperçoive sur un seul clavier à ravalement. Cet instrument est très facile à toucher et à entretenir; et il n'y a point de plumes comme aux autres clavecins. On s'adressera quai des Orfèvres, au *Duc de Bourgogne.*

Une autre annonce, publiée par le *Journal général de France* du 10 mars 1783, propose un « forté-piano organisé, composé d'un jeu de flûte, prestant et bourdon, le piano pouvant même se jouer sans l'orgue ».

On a dit, avec raison, qu'il est peu de produits de l'intelligence et de l'adresse manuelle de l'homme, qui aient donné lieu à plus d'inventions, de recherches, de remaniements et de perfectionnements que le piano. « Depuis plus d'un siècle qu'il existe, a-t-on écrit, il ne s'est, pour ainsi dire, pas écoulé une année, sans qu'elle ait été marquée par un essai, une tentative, un progrès dont le piano était l'objet, et tous les jours encore il s'en produit de nouveaux. » Ces perfectionnements, dont quelques-uns se sont traduits par de véritables transformations, ont illustré, chez nous, les noms de Sébastien et Jean-Baptiste Érard (1778), de Pleyel (1811), de Roller et de Blanchet (1822), de Pape (1826), de Pierre Érard (1830), de Debain (1834), de Kriegelstein (1839), de Wolff (1845), de Henri Herz (1848), de Bord (1851), etc. ; et grâce aux efforts, aux tentatives ingénieuses, et ajoutons, à la virtuosité de ces facteurs hors ligne, la France a vu se développer, d'une façon tout à fait surprenante, la fabrication de ces instruments sur son territoire. Comme le faisait remarquer, en 1867, M. Fétis, rapporteur du jury de l'Exposition universelle, à propos de Henri Herz, de Camille Pleyel et d'Au-

guste Wolff, tous trois pianistes de premier ordre, « c'est à l'expérience de ces musiciens distingués que les produits de leurs ateliers sont redevables d'une partie de leurs succès. Sans la corporation des grands pianistes, sans les exigences de leur talent qu'il a fallu satisfaire, les pianos ne seraient pas parvenus à l'état d'avancement où ils sont aujourd'hui. »

Nous ne suivrons pas le piano au milieu de toutes ces transformations qui en ont fait un instrument à peu près parfait, et dont la vogue est sans exemple. Le nombre d'ouvriers, en France, employés à leur fabrication est environ de 20,000, et l'on estime à plus de 40 millions le produit de la vente des pianos français. Ces chiffres se passent de commentaires. Ajoutons que, pour avoir, en outre, une idée exacte des transactions auxquelles donne lieu cette importante industrie, il faut se souvenir « que la matière première employée par elle est déjà une matière travaillée » qui a nécessité l'intervention d'autres industries. (Voir *Déposition au nom de l'Union des facteurs de pianos, à l'enquête de la Commission des associations ouvrières ;* séance du 28 avril 1883.) Nous n'avons, au reste, à nous occuper ici que de la forme extérieure du piano et de sa décoration plus ou moins compliquée.

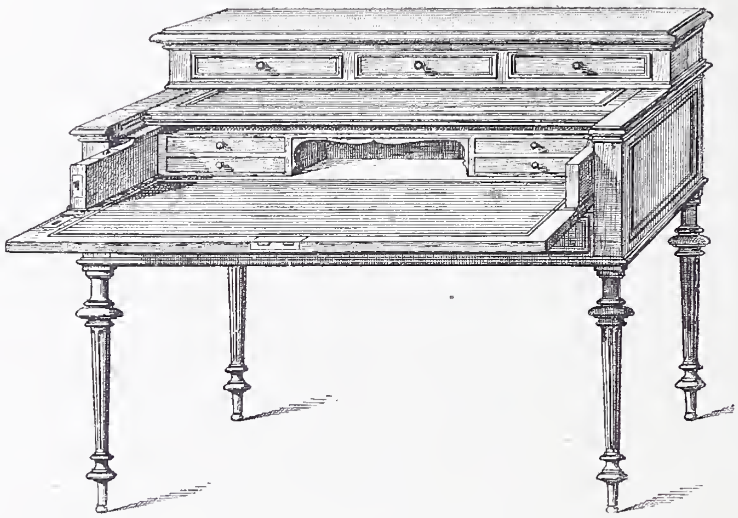


Fig. 165. — Bureau-piano. — Fabrication moderne.

Pour la forme, nous avons dit qu'elle était, dans le principe, celle du clavecin, qui, en se développant, fournit le *piano à queue.* Cette forme fut étendue par Érard en 1829 et nous donna le grand piano à queue de concert, encore très apprécié aujourd'hui. Comme cette disposition ne laissait pas que d'être embarrassante, on imagina le *piano carré,* plus logeable et mieux adapté aux dimensions exiguës de nos appartements. On a vu plus haut que cette sorte nouvelle de pianos fut inventée, aux environs de 1760, par un facteur de Géra, nommé Frédéric. Le piano carré, qui est demeuré d'un usage courant jusqu'au milieu de ce siècle, a eu, depuis, pour successeur le piano vertical. Le premier exemplaire affectant cette nouvelle forme est relativement ancien, car il fut exposé à la séance du *Lycée* du 30 floréal de l'an VI, et son apparition fut signalée par l'*Almanach sous verre* (notice de l'an VI, col. 869, n° 85). Fait à noter, à mesure que le piano est allé en se perfectionnant comme instrument, il a perdu de son élégance plastique, et sa décoration s'est faite plus simple. A son aurore, il revêtit la brillante livrée qu'avait portée le clavecin. Il fut sculpté avec soin, peint et doré. Puis, on se contenta de le plaquer en bois précieux, de compléter sa parure de cuivres finement ciselés. Les beaux pianos de l'Empire, celui de l'impératrice Marie-Louise, notamment, exécuté par Broodmann et qui est passé par l'hôtel Drouot en 1882, étaient dans ce genre. Puis, sous la Restauration, on renonça aux cuivres ciselés, et les pianos furent simplement plaqués en acajou et en palissandre. Ce n'est qu'en ces dernières années qu'on s'est avisé, de nouveau, de les décorer avec un peu d'éclat. A l'Exposition de 1889, nous avons vu de très beaux pianos peints et dorés. Malheureusement la forme en était demeurée peu plastique et lourde.

Il nous reste, pour terminer, à expliquer les noms composés de quelques pianos spéciaux. Nous le ferons aussi brièvement que possible. Les principaux d'entre ces instruments sont le *piano-orgue,* le *piano mélodium,* le *piano quatuor,* le *piano-violon* et le *piano mécanique.*

Le PIANO-ORGUE et le PIANO-MÉLODIUM, qui appartiennent à la même famille, sont formés de deux instruments complets, parfaitement indépendants l'un de l'autre. Le piano conserve son individualité et l'orgue expressif ne diffère des orgues ordinaires que parce qu'il est contenu dans la même caisse que le piano. Ce genre de pianos fort ancien et connu, autrefois, sous le nom de piano organisé, a été perfectionné par MM. Alexandre père et fils.

Le PIANO QUATUOR ou PIANO-VIOLON qui, par le mécanisme et les cordes du piano, produit l'imitation des timbres des instruments à archet, violon, alto, violoncelle, contre-basse, a été l'objet de recherches longues et passionnées de la part de tous les facteurs. Ces recherches qui, pendant plus d'un siècle, étaient demeurées infructueuses, ont récemment abouti et, en 1867, M. Baudet, fabricant d'instruments aratoires et de métiers à tisser, exposait un piano de ce genre. Le rapporteur de l'*Exposition universelle,* M. Fétis, jugea avec sévérité le *piano-violon* de M. Baudet, qui a trouvé cependant, pour son invention, des défenseurs enthousiastes.

Quant au PIANO MÉCANIQUE ou à manivelle, inventé par M. Debain, il remplace l'exécutant, par un mécanisme très simple, et sert au besoin d'orchestre de danse.

BUREAU-PIANO. — Nom donné par les ébénistes à un bureau, muni de tiroirs, serre-papiers et abattant, dont la forme, quand il est fermé, rappelle celle du piano carré.

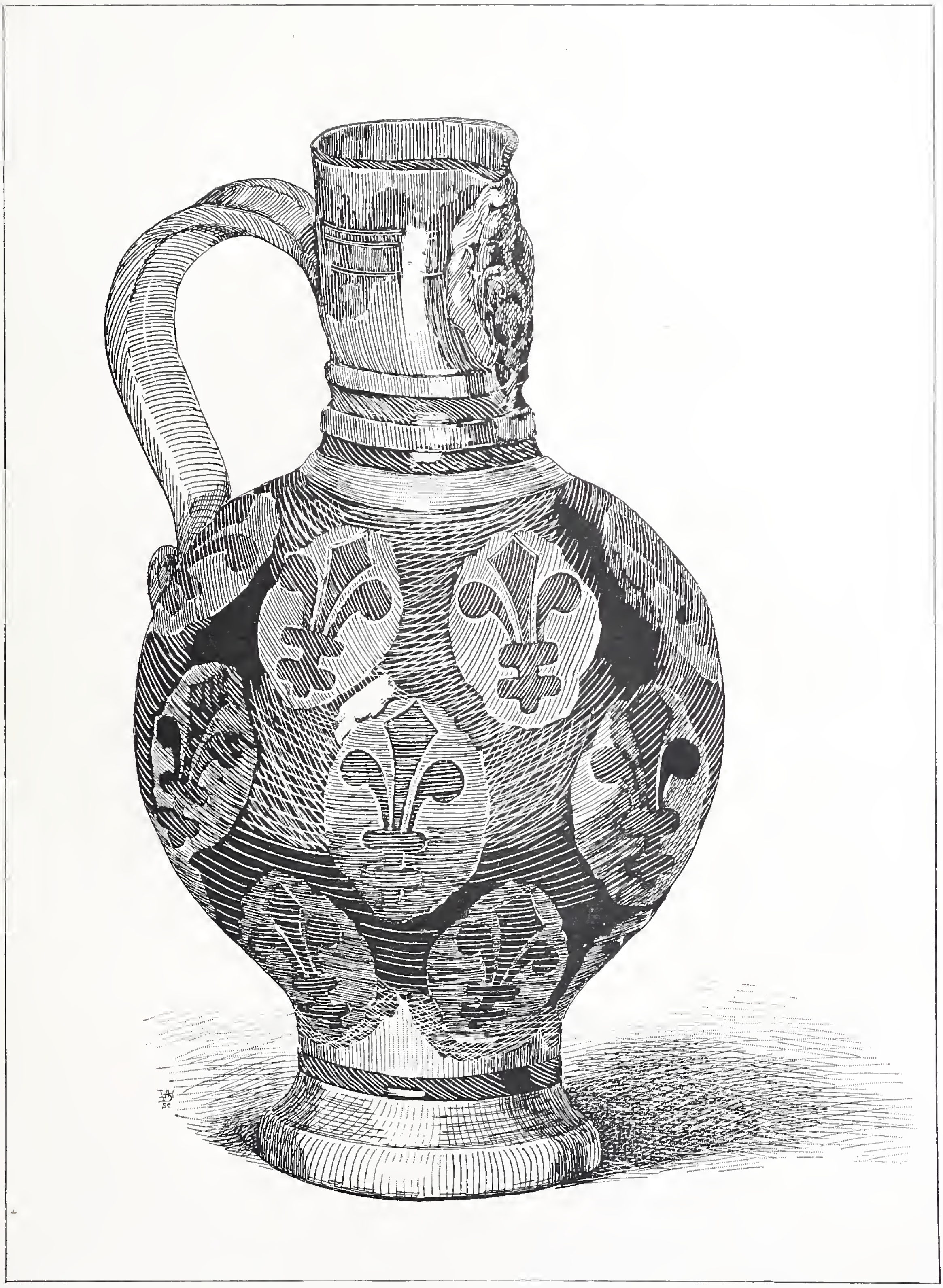
Piastre, *s. f.* — Terme d'ébéniste et d'ornemaniste. Ornement sculpté figurant plus ou moins exactement des pièces de monnaie trouées et enfilées par un ruban.

Piattolle, *s. f.* — Vase où on laisse reposer le lait. (BOISTE.)

Piau, *s. f.* — Forme ancienne de PEAU. « Se les toisons ou les piaux sont aportées à charrecte, si doit la charretée 1 denier de halage. » (Étienne Boileau.) Parfois piau, ou peau, est employée dans le sens de lettre, parce que les missives étaient écrites sur parchemin. On lit dans la *Chronique rimée de Philippe Mouskes* (t. Ier, p. 398) :

Lors brissa li rois les saïaus,
Et si a ouviertes les piaus.

Pic, *s. m.* — Ce mot a différentes significations. Il désigne : 1° un morceau de fer avec lequel on attise le feu ; 2° un crochet de fer dont les verriers se servent pour diriger convenablement, à l'aide de petits coups, les cassures qui surviennent au bonnet du manchon ; 3° enfin



Grasset del. Maison Quantin, imp.-éd.

PICHET

EN GRÈS DE FRANCE (XVIe SIÈCLE)

pic est encore un terme de passementerie qui s'applique à un petit ouvrage de cartisane en forme de carré, dont les angles sont légèrement émoussés.

Picasse, *s. f.;* **Pigasse**, *s. f.* — Sorte de petite pique, arme de chasse. « Une pigasse, sept sols deux deniers. » (*Invent. de Jehan Berthelin ;* Archives de Toulouse, 1572.)



Fig. 166.
Pichet en faïence de Rouen.
Musée de Cluny.

Picassure, *s. f.* — Nom qu'on donne aux taches que le plomb, employé dans la confection de l'émail, laisse parfois sur la faïence.

Picheronne, *s. f.* — Locution toulousaine. Petit pichet. « Plus cent quatre-vingts picherones. » (*Note des vaysseaux de terre, fournis par Me Pelegrin, potier à l'hospital Saint-Jacques ;* Toulouse, 1611.)

Pichet, *s. m.;* **Péchié**, *s. m.;* **Péchiet**, *s. m.;* **Pichey**, *s. m.;* **Picherr**, *s. m.;* **Piché**, *s. m.* — « Les marchans de vin appellent de ce nom une espèce de petite cruche en terre, à bec, dont ils se servent pour tirer du vin et remplir les verres. » (Richelet, *Dict. françois.*) Ajoutons, pour compléter cette définition, que, dans chaque province, le pichet avait une dimension fixe et servait de mesure. Sa taille, ainsi que son nom, variaient, toutefois, d'une région à l'autre. Ainsi, en Provence, le péchié (c'est la façon dont on orthographiait ce nom) contenait près de trois chopines, alors qu'en Bretagne le picherr ne mesurait qu'une pinte, et quelquefois un peu moins. Remarquons encore que le pichet, en Normandie, et le pichey, en Gascogne, étaient présentés sur la table. Certains jolis pichets à décor bleu ou polychrome, de faïence rouennaise, d'autres qui affectent la forme pittoresque de petits personnages, démontrent que ce vase était appelé à prendre, dans les repas, une place d'honneur. Il en était de même en Auvergne ; sans quoi le couplet suivant, emprunté au *Noël des Grands Jours de 1665,* n'aurait pas de signification :

> Dans chatiaux sens pô,
> Sens migha, ni crauta,
> Vi, pichez, ni pot,
> Pu nuds qu'un tripot...

Dans châteaux sans pain, — Sans mie, ni croûte, — Vin, pichets, ni pots, — Plus nuds qu'un jeu de paume... (Voir à la suite des *Grands jours d'Auvergne* de Fléchier, p. 365.)

La plupart des pichets étaient de faïence, de grès, *de terre,* comme disent l'*Inventaire de Ramond de Cussac* (Bordeaux, 1442) : « Sept picheys de terra », et l'*Inventaire de Léonnet de Birac* (Angoulême, 1619) : « Six pichietz de terre, à mettre vin. » On en faisait aussi d'étain. Nous citerons, entre autres : « Trois quartes d'estaing, troys pichiers et deux petis brocs d'estaing. — Plus ung aultre pichier et une pinte d'estaing », compris dans l'*Inventaire du duc de Bourbonnoys* (Aigueperse, 1507), et : « Deux vieulx pichetz d'estain, poisant ensemble dix livres..., prizé chacune livre trois solz, ensemble trente solz tournoys. » (*Invent. de Jullienne Andrée, femme Gaignet ;* juridiction et paroisse de Miniac, 1605.) Constatons que dans le nombre il s'en trouvait de magnifiques, montés en métal précieux. « Un pichier de voirre vermeil, semblable à jaspe, garny d'argent blanc, le couvercle, le bort de la gueule et du pié et l'anee. » (*Invent. de Louis Ier, duc d'Anjou,* 1368.) Cette somptuosité confirme ce que nous avons dit de la présence de ces vases sur les tables, pendant les repas. Le passage suivant, emprunté aux *Baliverneries d'Eutrapel* (1585) : « Un petit pichet de terre, vous appelez cettui-ci un pot à eaue, une bue ou un cruon... », montre, en outre, que, dans certains pays, le pichet se confondait avec d'autres récipients de même nature.

Pichier, *s. m.;* **Pichière**, *s. f.* — Orthographe et prononciation de Pichet (voir ce mot) dans le centre et le midi de la France. « Plus sept pichières. — Plus trois pichières... » (*Note des vaysseaux de terre fournis par Me Pelegrin, potier à l'hospital Saint-Jacques ;* Toulouse, 1611.) « Deux pichiers estain sans couvercle. » (*Invent. de noble homme François Foulard, de la ville d'Avignon,* 1689.)

Pichina, *s. m.* — Étoffe de laine brune, qui se fabriquait à Haubourdin, près de Lille, en Flandre. On s'en est servi quelquefois comme de bureau, c'est-à-dire comme de tapis de table.

Picolet, *s. m.* — Terme de serrurerie. Petit crampon, maintenu par des tenons ou des pattes, et qui guide le pêne d'un verrou, d'une targette, etc. Ce terme est ancien dans notre langue. Dans une *Information,* faite en mars 1457, à propos d'un coffre qui avait été forcé, il est dit : « La serrure du bout devers l'uys a esté levée assez longtemps, oultre qu'elle avoit esté crochetée, puis nagaires, et par le dit crochetement au rouet du fons et au picolet et au pesle, entre les deux dens, elle estoit fort royée. »

Picot, *s. m.* — Terme de dentellerie. Petites dents qui bordent la dentelle d'un bout à l'autre. « On estime fort, dit Savary, les dentelles dont le picot est bien serré et bien travaillé, parce qu'elles durent plus que les autres. »

Picotte, *s. f.* — On donnait ce nom, au siècle dernier, à des camelots de bas prix, faits tout de laine et fabriqués soit à Lille, soit dans les environs de cette ville.



Fig. 167.
Pichet en faïence de Rouen.
Musée de Cluny.

Picquet, *s. m.* — Table à jeu. (Voir Piquet.)

Piéçard, *s. m.* — On appelle ainsi, chez les maîtres tapissiers parisiens, l'ouvrier qui travaille aux pièces ou à la tâche, et non à la journée.

Pièce, *s. f.* — D'une façon générale, le mot pièce sert à désigner la partie d'un tout, mais à condition que cette partie, prise séparément, constitue une chose entière et complète. Dans ce sens, on appelle pièces les pious qui servent au jeu d'échecs, les différents ressorts d'une horloge, et on énumère les pièces de vaisselle dont se compose un service, etc. Pris dans une acception moins étendue, ce mot désigne des choses qui, sans faire nécessairement partie d'un ensemble, forment un tout. C'est ainsi qu'on dit : une pièce d'eau, une pièce de bois, une pièce d'étoffe, une pièce d'argenterie, etc. Indépendamment de ces significations fort diverses, le mot pièce est employé dans un certain nombre d'acceptions particulières au mobilier. Nous

allons passer en revue celles qui se rapportent plus spécialement au sujet que nous traitons dans ce Dictionnaire.

En architecture. — On appelle pièces les chambres, antichambres, salles, cabinets, etc., dont se composent un appartement, une maison, un hôtel. Ces chambres se divisent en *pièces de réception* et *pièces d'habitation,* auxquelles il faut ajouter, dans les palais, les *pièces d'honneur,* qu'on nommait autrefois « pièces du dais », et les *pièces de parement,* qu'on désigne aujourd'hui sous le nom d'appartement ou pièces de parade. Le mot pièce, pris dans ce sens, n'est pas très ancien. Ni Richelet, ni Furetière ne l'ont connu, et l'Académie l'ignorait en 1696. C'est seulement au XVIIIe siècle qu'on le trouve en usage. L'exemple suivant, tiré d'un conte du chevalier de la Morlière (*Angola,* p. 82), montre qu'à ce moment il avait conquis, même chez les romanciers, ses titres de grande naturalisation :

C'étoit une enfilade de petites pièces charmantes, qui sembloient avoir été imaginées pour donner une idée naturelle de toutes les différentes gradations de la volupté, par les différentes sortes de plaisirs auxquels elles étoient propres : l'une, destinée au plaisir de la table, paroissoit garnie avec une profusion délicate de tout ce que le goût le plus raffiné a pu imaginer en faveur de cette sensualité; l'autre, faite pour les plaisirs de la musique, étoit ornée de tous les trophées de cet aimable amusement, de tous ces instruments charmants dont l'harmonie séduit les cœurs et les dispose à une passion plus douce encore, et faite pour les asservir; la dernière, enfin, étoit destinée aux plaisirs de l'amour et pouvoit être regardée comme le sanctuaire.

Mais, si le terme était nouveau, comme il arrive souvent, la chose était, par contre, beaucoup plus ancienne, et l'on connaîtra, peut-être avec plaisir, le nombre et la nature des pièces dont, au XVe siècle, se composait la demeure d'un grand prince. En 1471, le château d'Angers, résidence ordinaire du roi René, comprenait trente-cinq pièces d'habitation, dont cinq dites de *retrait.* Ces pièces étaient distribuées de la façon suivante :

Chambre du Roy — chambre de hault retrait du Roy — petite chambre du hault retrait du Roy — chambre de la Royne — chambre du retrait de la Royne — haulte chambre du petit palays où souloit loger Marguerie — chambre où est logée Mme de Saux — retrait de la dite chambre — chambre Jehanne Bierdelle — chambre des estuves — chambre de Mlle Marguerie — petite chambrete près de ladite chambre — chambre basse du petit pallays — chambre de la garde-robe du Roy — chambre de Mlle de la Jaille — prouchaine chambre de la dessus dite — chambre mons^r de Parnay — autre chambre que tient mondit Sr de Parnay soubz la bourjoisie — chambre où est logée de présent Mlle de Vaudemont — chambre de dessus ladicte chambre — chambre de la garde-robe de la Royne — retrait de ladite chambre — ou logeis de Beauvau en la grande chambre — chambre des crochéz — chambre où souloit logier monseig^r de Nogen sur la rivière — chambre où loge M. de Loé sur la rivière — chambre de la Boessière — chambre de la tappicerie — chambre du portal des champs — chambre du conseil au bout de la grant salle du jeu de paume — chambre où soloit loger monseig^r de Lacabre — chambre en allant amont de lad. chambre de feu M. de Lacabre — autre chambre d'encontre — haulte chambre dudit portal — chambre du cabaret du Roy.

Le château de Reculée, vers la même époque (1479), ne comptait que quinze pièces d'habitation :

Chambre peinte à sèches (ainsi nommée à cause des poissons qui étaient peints sur les murailles) — chambre basse au pied de l'eschalle de la chapelle — chambre d'emprès, appellée la buanderie — petite chambre qui est joignant le four — chambre de dessus la dessusdite — petite chambre sur la cuisine — chambre de au-dessus, painte à gougourdes (c'est-à-dire à citrouilles) — chambre d'amprès — chambre près la chapelle — chambre du Roy — petite chambre qui est amprès le comptouer — chambre du barbier qui est derrière le lit du Roy — chambre de la Royne — chambre qui est amprès, painte à groiselles rouges — chambre d'amprès.

Toujours vers le même temps, le manoir de la Ménitré, résidence plus modeste, ne comportait que onze pièces :

Chambre du Roy — chambre où couche M. de Nogen — chambre de M. de Calabre — chambre des maistres d'ostelz — chambre des escuiers d'escurie — garde-robbe où couchent les femmes de chambre du Roy — chambre de la Royne — chambre du parement du Roy faicte de neuf — chambre joignant la chambre dessus dite — chambre ou galatas où couche Marguerie — chambre ou galatas joignant la chambre dessus dite où couche maistre Pierre.

Enfin, si nous interrogeons Guillebert de Metz, il nous apprendra que l'hôtel d'un simple bourgeois de Paris, au XVe siècle, se composait comme suit :

Une première salle décorée de tableaux et d'inscriptions — une seconde salle pleine d'instruments de musique — une troisième salle garnie de jeux — une belle chapelle — une estude — une chambre où l'on serrait les fourrures — plusieurs chambres (on n'en dit pas le nombre) « richement adoubées de licts » et parées de riches draps et tapis — une chambre haute qui remplissait le rôle d'arsenal — et au sommet de la maison, une sorte de belvédère qui, en été, servait de salle à manger.

Aujourd'hui, le prix de location des appartements et des maisons se calcule généralement d'après le nombre de pièces qu'ils comportent.

Sans quitter l'architecture, on rencontre encore le mot pièce pris dans un certain nombre d'acceptions spéciales. On appelle, notamment, *pièces d'attente* les parties de la décoration qui ne sont pas achevées, les panneaux qui attendent leur ornementation finale. « Rentrant dans la chambre, vous passerez dans le grand cabinet qui est à côté, dont le plafond n'est qu'une pièce d'attente. » (*Les Curiosités de Paris,* t. Ier, p. 113. — Tuileries.) Le nom de *pièces d'appui* est réservé aux traverses des balcons et des fenêtres, et celui de *pièces à queue,* au montant mobile qui, retenu seulement par une vis, s'enlève lorsqu'on veut retirer le dormant d'un châssis vitré.

En menuiserie. — On nomme *pièces de rapport,* ou *pièces rapportées,* les différents morceaux qui entrent dans la composition d'un meuble de marqueterie, ou dans la mosaïque d'une table de marbre. « Tous les ouvrages de marqueterie, dit le *Dictionnaire de l'Académie* (édit. de 1696), sont de pièces de rapport. » « Un cabinet d'escaille tortu, pièces rapportées, posé sur son pied. — *Item,* une cassette de nuict de bois des Indes à pièces rapportées, à une serrure fermant à clef, posée sur son pied pareil de bois à six collonnes. » (*Invent. de Jean Lesaige, conseiller au Parlement.*)

En orfèvrerie. — Ce même nom de *pièces rapportées* ou *pièces de rapport* est donné aux ornements en haut relief, qui ne sont pas fondus avec le corps de l'objet, mais rapportés après coup et maintenus par une soudure. On appelle de même les camées, intailles, cabochons de pierre dure qui sont sertis dans les vases de prix.

En tapisserie. — On nomme pièce un ouvrage travaillé séparément, et qui forme un tout complet, sans cesser de faire partie d'un ensemble. Dans une tenture, chaque panneau de tapisserie est désigné sous le nom de pièce. Chacun des fauteuils, chacune des chaises dont un ameublement est composé, est considéré comme formant une pièce de cet ameublement. Un lit comporte diverses pièces qui sont le couvre-pied, les rideaux, le ciel, etc. Autrefois, on nommait *pièces de muraille* les pièces d'étoffe qui étaient tendues directement contre le mur. C'est ainsi qu'on remarque dans l'*Inventaire de la reine Charlotte de Savoie* (1434) : « Une chambre de sarge noyre contenant quatorze pièces, c'est assavoir : le ciel, le doussiel, les deux couvertures et trois rideaulx et sept pièces de muraılles, tant grandes que petites. » Nous lisons également dans les *Comptes et mémoriaux du roi René* (p. 178) : « 30 juin 1450. — Les gens des comptes du roy de Sicile, duc d'Anjou, per

de France, estant à Angiers, ont aujourd'hui reçu de Jehan Lequeu, frère, six banchiers et une pièce de muraille, le tout aux armes d'Anjou. » Les tapissiers nomment encore ces sortes de pièces, des *pièces de fond.* Ils désignent sous le nom d'*étoffes à la pièce* les tissus d'un dessin courant, qui peuvent se débiter au mètre, par opposition aux tapisseries, qui constituent des motifs d'ensemble et de dimensions fixes ; et ils distinguent le *travail aux pièces,* du travail à la journée. Les ouvriers qui travaillent aux pièces sont appelés PIÉÇARDS. (Voir ce mot.)



Fig. 168. — Pied supportant une petite horloge ayant appartenu à Philippe II. Fac-similé d'un dessin conservé à la Bibliothèque royale de Belgique.

EN TONNELLERIE. — On désigne sous le nom de pièces toutes sortes de futailles. « Muid ou feuillette de vin, de bière ou de cidre », dit Richelet.

EN VITRERIE. — Les pièces sont de « petits carreaux ou morceaux de verre de différentes figures et grandeurs, qui entrent dans les compartimens des formes et panneaux de vitre ». (*Trévoux.*)

Enfin, on appelle encore pièce le morceau de métal, de bois ou d'étoffe qu'on ajoute à un tissu troué, ou à un vase en mauvais état. Notre mot, dans ce sens, est fort ancien, car on connaît, depuis le XVe siècle, la *Farce nouvelle et fort joyeuse des femmes qui font escurer leurs chaulderons, et deffendent que on ne mette la pièce auprès du trou.*

Pied, *s. m.* — Dans le langage de l'ameublement, ce mot désigne, d'une façon générale, la partie qui porte un meuble, ou qui sert à le soutenir. On dit le pied d'une table, d'une chaise, d'un chandelier, etc. On dit aussi les pieds d'un coffre, d'une commode, d'une huche, d'une armoire. Les deux exemples suivants feront voir que cette expression a été en usage pendant plus de cinq siècles. « Premièrement, une huche blanche à IIII piez. » (*Invent. des biens trouvés en l'hôtel de Quatremares après l'arrestation de Jeanne de Valois,* 1334.) « Deux commodes à trois tiroirs, plaquées en bois des Indes, garnies de boutons et pieds dorés. » (*Livre journal* de Lazare Duvaux, année 1758.) Ainsi, au XIVe siècle, comme au XVIIIe, comme de nos jours, le nom de pied est appliqué aux supports des gros meubles. Il en était de même pour les sièges, et l'on sait que Scarron, dans la description burlesque qu'il a tracée de la réception d'Énée aux enfers, s'est amusé à jouer sur l'incommodité que présente une chaise munie de pieds incomplets.

Là, Thésée est sur une chaise,
Ainsi que moi, mal à son aise...
La chaise malfaite et durette
De trois de ses pieds a disette.
Pour vous montrer que je puis bien
Changer un vers en moins d'un rien,
La chose aussi dure que roche
N'a qu'un pied et ce pied-là cloche.
Le voici d'une autre façon
Tant je suis un joli garçon :

La chaise branlante et bien dure
N'a qu'un pied pour toute monture ;
Elle trébuche à tout moment,
Il la redresse promptement.

(*Virgile travesti,* liv. VI, p. 165.)

Nous avons cité plus haut l'expression : le pied d'un chandelier. On disait également, et on dit encore : le pied d'un verre, d'une coupe, d'un vase. Exemples : « Une coupe d'or à pié, pesant III mars VII onces. — *Item,* un hanap d'or à couvescle sans pié, pesant II mars I once. » (*Invent. de Clémence de Hongrie,* 1328.) « Ung grant voirre, ouvré en la façon de damas par dehors, séant sur ung hault pié d'argent doré, en façon de maçonnerie. — *Item,* ung grand hanap d'argent doré, à couvescle, à ung grant pié, par manière de souagé, à bestes enlevées, donné par le pape Grégoire au Roy. — Une petite navete de jaspe assise sur un pied d'or, garnie de pierreries. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) « Pour avoir faict, tout de neuf, le font d'un grant flacon en manière de bouteille, et y avoir soubdé un pied. » (*Sommes payées à Thomas Descamps, orfèvre à Arras, par ordre du duc de Bourgogne,* 4 février 1397.) On remarquera que dans nos premières citations les pieds décrits sont en métal ; ils ne font donc pas corps avec le hanap, ni avec le « grand voirre ». Ces divers vases, malgré les pieds dont ils étaient accompagnés, ne constituaient pas, par conséquent, ce qu'on appelle de nos jours des *verres à pied.* Il arrive même qu'on rencontre, dans certains *Inventaires,*



Fig. 169. — Pied en vermeil, supportant une gondole en cristal de roche (XVIe siècle).

de ces supports isolés, et privés de la coupe ou du vase qui les complétaient. L'*Inventaire de Richard Picque, archevêque de Reims* (1389), mentionne : « Six piet d'argent à hennap. » Dans l'*Inventaire de Marguerite d'Autriche*

(1524), on relève : « Ung pied de verre, d'argent doré et boulongné, armoyé des armes de Bourgogne dessus. » Quelques-uns de ces pieds étaient d'une richesse incomparable. Nous citerons entre autres : « Ung pied d'or, servant à

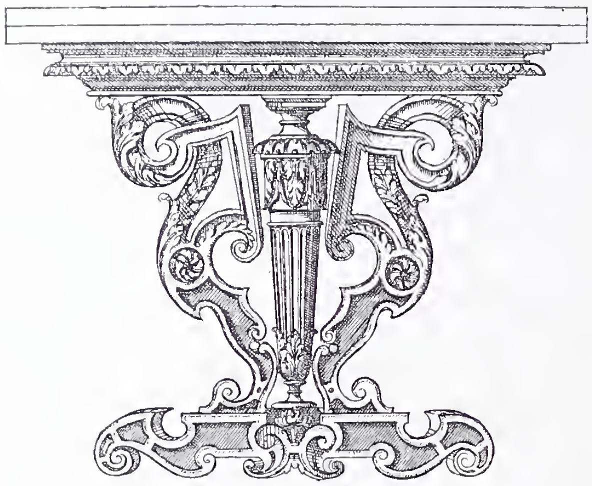


Fig. 170. — Pied de table, d'après Androuet du Cerceau.

mectre voirres, avec un couvercle esmaillé de diverses couleurs ; icelluy pied armoyé des armes du feu Roy de Castille, garny au pied, de six trousses de perles à deux, d'ung caillou de rubis, deux ballais et de trois saphirs ; et par hault, d'un circle de trente perles fermes, et sur le couvercle garny de six trousses de perles à deux, de trois saphirs, trois balais, et sur le fretelet, un beau balais, pesant III marcs I once X esterlins. » (*Invent. de Charles-Quint,* 1536.) Ce n'est guère avant la seconde moitié du XVIe siècle que les progrès de la verrerie permirent de rattacher le pied à la coupe et de faire, d'une façon courante, des verres à pied d'un seul morceau. Les pieds séparés, toutefois, continuèrent encore d'être en usage, mais plus spécialement pour les vases précieux dont le rôle était surtout décoratif. Dans ce genre, nous citerons comme un modèle : « Un vaze de jade en cocquille, à cinq godrons, soutenu par un pied ovalle à balustre, d'un jade plus brun que la coquille, sur laquelle est assise une figure de vermeil doré tenant d'une main un sceptre. — Un vaze d'agathe aunis, en forme de couppe ronde, montée sur un ancre de fer, qui en forme le pied. » (*Invent. des meubles de la Couronne,* État du 20 mars 1684.) « Une petite coupe ovale de lapis, portée sur son pied à balustre. » (*Ibid.,* État du 25 avril 1701.) La célèbre « coupe ronde, de travail antique en lapis, à côtes saillantes, creuses en dedans et à facettes, supportée par 1 pied à 3 chimères, de la plus belle forme et exécution, en bronze doré d'or mat », qui, après avoir été un des ornements de la collection Randon de Boisset et du cabinet de M. Boileau, figura, le 11 avril 1791, à la vente du fameux expert Le Brun, rentre dans cette même catégorie.

L'indépendance du pied, relativement à l'objet principal, ne se rencontre pas seulement dans les vases, coupes, verres et autres objets de petites dimensions. On la retrouve dans la disposition de certains gros meubles, tels que les écrans et les tables, par exemple. La table que nous sommes aujourd'hui habitués à considérer comme inéluctablement composée d'un plateau, reposant sur un bâti, porté par un nombre variable de pieds, a été, jusqu'au XVIe siècle, réduite à l'état de simple plateau qu'on posait, quand besoin était, sur des tréteaux, et qu'on déposait ensuite dans un angle de la chambre ou dans une pièce voisine. De là, l'expression de *lever la table,* si en usage au XIVe et au XVe siècle. Plus tard, le mobilier ayant pris une fixité plus grande, les tables furent munies de pieds, et l'on sait combien les artistes de ce temps, les Du Cerceau, les De Vries, déployèrent de talent et d'ingéniosité à composer ces pieds, qui sont demeurés de véritables modèles ; mais il se passa bien des années, cependant, avant que la jonction se fît complète, absolue. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, dans l'*Inventaire des meubles de Pierre Capdeville* (Bordeaux, 1591), nous voyons figurer, outre une « table quarrée avecq ses tréteaux », une autre « table ronde avecq son pied ». La séparation est donc bien caractérisée. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, à l'époque où les dessus de marbre furent en grande mode, on trouve encore cette distinction nettement établie. Nous relevons dans l'*Inventaire de Mazarin* (1653) : « Une table de marbre de noir de Gennes veiné de blanc..., posée sur un pied de poirier noir, de quatre pillastres carrés. — Une table de pierre de Parangon noire..., posée sur un pied de bois de chesne à cartouches. — Une grande table de marbre blanc..., ladite table posée sur un pied de poirier noircy, façon d'ébeine, etc. » Les *Inventaires généraux des meubles de la Couronne,* dressés sous le règne de Louis XIV, ne décrivent pas moins de 81 pieds sculptés et dorés, destinés à recevoir des tables de marbre. Au XVIIIe siècle, nous relevons encore dans le *Livre journal* du célèbre Lazare Duvaux les articles suivants : « Mme Rouillé : Posé dans son cabinet à Versailles, un pied de table en console, sculpté et doré, avec le marbre de brèche d'Alep, 168 livres. » « 5 mai 1750 — Mme la princesse de Rohan : Un pied de table en chêne, à quatre consoles de cinq pieds neuf pouces, avec son marbre blanc de 290 livres. — Deux autres pieds aussi en chêne, avec leurs marbres blancs de trois pieds et demi, 240 livres. » « 7 mai 1754 — à M. de Fontferrière : Deux pieds de table, sculptés en chêne, à consoles et tiroirs fermant à clef, avec leur marbre de blanc veiné, de 59 pouces de long, 300 livres. » (*Livre journal,* t. II, p. 27, 49, 198.) On peut citer, dans le même ordre d'idées : « Une table de marbre et son pied », qui figurent dans l'*Inventaire de Philippe Caffieri, maître doreur, fondeur et ciseleur* (Paris, 1774) ; et un « pied de table

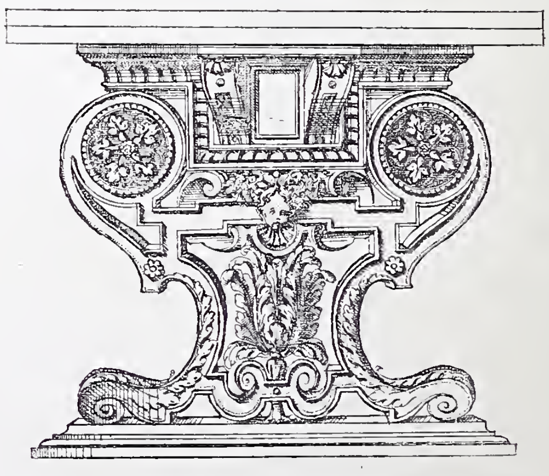


Fig. 171. — Pied de table, d'après Androuet du Cerceau.

bien sculpté et doré, le dessus en marbre blanc veiné, avec balustrade ornée d'architecture et dorée d'or moulu », mis en vente « chez M. Le Goupil, sculpteur des bâtimens du Roi, rue Poissonnière, près des Menus-Plaisirs ». (*Journal général de France,* 19 juin 1779.)

Il en fut longtemps de même pour les écrans, qui se composèrent, dans le principe, d'un pied en fer, muni d'une longue tige, sur laquelle on fixait un appareil d'osier ou de bois, qui lui-même était revêtu d'étoffe. Ces sortes d'écrans remontent au XVe siècle et continuèrent d'être en usage jusqu'à la fin du XVIIIe. Les exemples suivants en font foi : « Une petite escranne d'éclice, qui a le pié d'un petit torchier. » (*Invent. du château d'Angers,* 1471.) « Plus un escran d'ozier avec son pied de fer. » (*Invent. du château de Vaux,* 1661.) « Un écran d'ozier fin, posé sur son pied de fer poli. » (*Invent. du château d'Humières,* 1694.) « Deux écrans, l'un de tapisserie, à pied de fer, et l'autre de drap gris. » (*Invent. du château d'Amilly,* 1765.)

Faut-il ajouter que les tables, les consoles, les écrans, n'étaient pas les seuls meubles qui fussent munis de pieds indépendants ? On trouve dans les *Inventaires* anciens nombre de coffres jouissant de la même prérogative. Ainsi, dans l'*Inventaire de Marguerite Desloges, femme de Pierre de Beaufort, notaire au Châtelet* (Paris, 1628), nous voyons figurer : « Un coffre de nuit de velours cramoisy... avec son pied de bois de noyer » ; dans l'*Inventaire de Marie Cressé, femme de Jehan Poquelin* (Paris, 1633) : « Un grand coffre de bahut carré..., garni de son châssis et pied de bois de noyer marqueté et marbré » ; dans l'*Inventaire de Marguerite Oudet, veuve de Pierre Garnier, pelletier et valet de chambre du roi* (Paris, 1657) : « Un petit coffre de nuict couvert de velours..., garny de son pied de bois de noyer » ; dans l'*Apposition des scellés chez Louis de Namur, peintre du roi* (Paris, 1693) : « Une petite cassette couverte de tapisserie peinte à la turque..., laquelle s'est trouvée posée sur un pied en forme de table de bois de noyer. » Etc. On voit que ces pieds de coffre abondaient au XVIIe siècle. Ceux destinés à porter des cabinets n'étaient pas moins nombreux. N'en voulant citer que quelques-uns, nous mentionnerons seulement l'*Inventaire de Jean Chaudot, valet de chambre du Roy* (1628), où l'on remarque : « Ung cabinet d'Allemagne de bois de chesne, à serrures fermant à clef, avec liettes à coulisses, sur son pied de boys fermant de mesme, prizé XXVI livres » ; l'*Inventaire de Jean Lesaige, conseiller au Parlement* (Paris, 1670), où l'on note : « Un cabinet d'escaille tortu (*sic*) posé sur son pied garny de ses guichets et tiroirs fermans à clefs, prisé à la somme de deux cens livres » ; et l'*Inventaire de Molière* (1673), qui décrit : « Un cabinet d'ébène, à deux guichets... sur son pied à huit colonnes tournées. » On peut citer également, comme rentrant dans la même catégorie : « Une espinette posée sur son pied de boys de noyer, prisée XX livres », qui figure dans l'*Inventaire du marquis de Montpipeau* (1692).

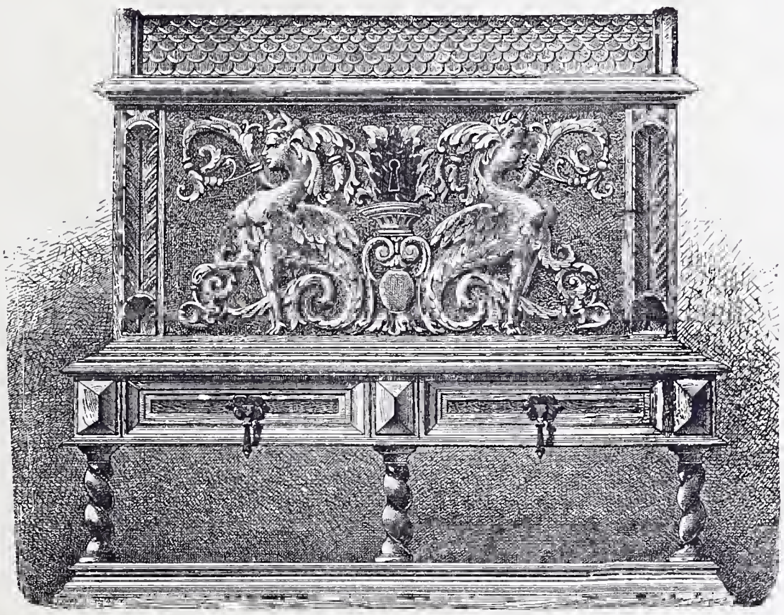


Fig. 172. — Coffret de toilette sur son pied (XVIe siècle).

Enfin, nous trouvons encore, au XVIIe et au XVIIIe siècle, quantité de pieds fabriqués spécialement pour porter des objets particuliers et parfois même de véritables œuvres d'art d'une richesse peu commune. Nous retiendrons, dans le nombre, les deux pieds que Mazarin fit faire pour porter deux cassolettes ciselées par Roberdet. Ces deux pieds, qui sont décrits dans un *Inventaire* dressé en 1653, étaient « d'ébeine noire, composés de quatre figures de mores en termes, garnis d'argent, de mesmes feuilles et ouvrages que les cassollettes cy-dessus, avec festons de fleurs et fruits d'argent, lesdits pieds pesant avec l'ébeine cent quatre-vingt-six marcs, ayant un estui de cuir noir ». Ces pieds magnifiques passèrent des collections du cardinal dans celles de Louis XIV, et on les retrouve plus tard dans les *Inventaires des meubles de la Couronne.* Dans ces mêmes documents figurent : « Un pied à balustre, d'argent vermeil doré, [orné] de masques de singe, et de testes de chérubins, audessus duquel il y a trois grifons qui servent à embrasser un vase. » « Deux pieds d'argent à quatre guaisnes jointes en bas », destinés à porter deux cassettes également d'argent. « Un pied de sculpture de bois à huit consolles, portées sur huit pattes de lion, verny couleur de lapis, tout couvert d'ornemens de filigrane d'argent, avec vases et festons, servant à porter un grand dôme à huit pans, de 2 pieds et un pouce de hault. » « Un pied à six angles et six branches, portant six pettites corbeilles exagones, et dans le milieu, une septiesme enveloppée de six grandes fueuilles. » A côté de ces meubles, d'une somptuosité débordante, on peut placer les « deux pieds octogones de Boulle, l'un, première partie, l'autre, contre-partie, garnis de quatre forts mascarons, de frise à fleurons, de moulures régnant sur le pourtour, et de quatre boules en bronze doré », qui firent longtemps partie du cabinet de Randon de Boisset.

Nous en aurions fini avec les pieds de toutes sortes, si nous n'avions encore à mentionner les pieds à brasier, assez nombreux autrefois : « Deux pieds à brazier de fer poly » (*Invent. de Madeleine Tubeuf,* 1676) ; les pieds de cuvette, espèces de petites toilettes portatives, d'usage beaucoup plus récent, que nous voyons apparaître, pour la première fois, dans l'*Inventaire d'Anne de Bellancourt, veuve de Charles Régnier, officier de la feue Reyne mère* (Paris, 1720), et les pieds en cuivre, sortes de petites terrasses, dont on fit grand emploi au siècle dernier, pour exhausser les statuettes de Saxe, les vases, les dragons et autres monstres chinois ou japonais, et notamment les chats de porcelaine qui, aux environs de 1750, furent extrêmement à la mode. Citons, comme exemple, la fourniture faite, le 20 février 1753, à M. de Julienne d'un

« pied à godron et moulures, à contours en cuivre doré d'or moulu, pour un chat bleu » ; et la livraison (6 juin 1754) à M. d'Azincourt d'un pied pareil « pour un chat de porcelaine violette ». Enfin, pour terminer, mentionnons encore

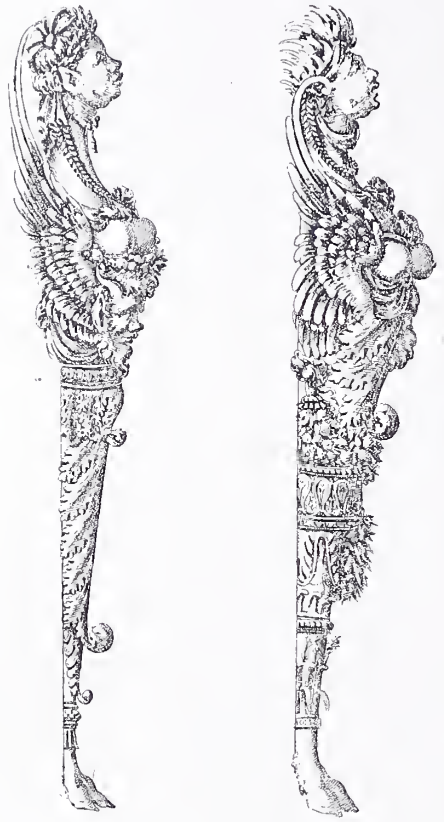


Fig. 173 et 174. — Pieds-de-biche formant cariatides, dessinés par Androuet du Cerceau.

l'achat par Mme de Pompadour (7 juin 1757) d'un « pied de bronze doré d'or moulu, pour une figure de l'amitié », dont la favorite voulait faire hommage à M. Berryer.

PIEDS. — On se sert, dans le langage de l'ameublement, de ce mot au pluriel, pour désigner non seulement les pieds qui portent une couchette, mais encore l'endroit du lit où l'on pose les pieds.

Pied-à-terre, *s. m.* — Logement de peu d'importance, et qu'on occupe seulement de loin en loin, ou en passant.

Pied-de-biche, *s. m.* — Ce terme, dans le langage de l'ameublement, a plusieurs significations. Les menuisiers nomment ainsi des pieds de meuble que leur forme, légèrement contournée et leur extrémité inférieure, munie d'un ongle fourchu, font ressembler au pied de cet animal. Quoiqu'on trouve de ces pieds dessinés par du Cerceau, et qu'ils fussent en usage durant tout le XVIIe siècle, cette désignation, toutefois, n'est pas très ancienne. Nous ne l'avons pas rencontrée avant 1720. A partir de cette époque, par contre, elle devient assez fréquente. « Une table à pieds de biche, de bois vernis noir, façon de la Chine. » (*Invent. de Louis Hanique, conseiller à l'Hôtel de Ville ;* Paris, 1720.) « Un confessionnal à pieds de biche, couvert en coton raïé. — Une duchesse de damas jaune et argent... à pieds de biche. » (*Invent. du château de Bienassis,* 1766.) « Une bergère sculptée à pieds de biche, peinte en gris, garnie et couverte de satinade. » (*Invent. de Jean Salva ;* Marseille, 1790.)

Le XVIIIe siècle, on le voit, utilisa ce genre de pieds pour toutes les sortes de sièges, de consoles et de tables. Amoureux des formes contournées, il en gratifia aussi les meubles à panneaux. Nous trouvons, en effet, dans le *Livre journal* de Lazare Duvaux, la description de « deux armoires à pieds de biches en bois de cèdre », fournies, le 18 septembre 1750, à S. A. Mademoiselle ; « de commodes à pieds de biche », vendues, le 21 octobre et le 14 décembre 1754, à MM. de Bentabole et Collin ; enfin, de « petites encoignures à pieds de biches », livrées, en 1756, à M. Coquinot, et en 1758, à Mme de Pompadour. (*Livre journal,* t. II, p. 61, 220, 224, 274, 351.) On voit combien ces pieds mouvementés ont été appréciés pendant la plus grande partie du XVIIIe siècle. Le goût des formes classiques, redevenu à la mode sous Louis XVI, et l'amour des profils raides et guindés qui distingue le style Empire, ne devaient pas tarder à les faire proscrire.

PIED-DE-BICHE. — Nous l'avons dit, a encore d'autres significations. Les menuisiers appellent de ce nom un morceau de planche entaillé, usité pour tenir l'ouvrage sur l'établi. Les serruriers nomment pied-de-biche une barre de fer qui, scellée dans la muraille, est destinée à maintenir une porte fermée. C'est aussi un outil en forme de levier, dont l'extrémité fendue sert à arracher les clous rouillés. Enfin les tapissiers donnent ce nom à des cordons de sonnettes, dont l'extrémité inférieure se termine par le pied d'un de ces animaux, préparé pour cet usage et souvent ferré d'argent. Il semble qu'au XVIIe siècle on ait appelé ce genre de cordons, des *pieds de chevreuil.* On pourrait l'inférer, du moins, d'un passage de Mme d'Aulnoy, celui où elle raconte l'arrivée du jeune prince au logis enchanté qu'habite la Chatte blanche. (Voir *Contes de fées,* t. II, p. 92.) « Il revint à la porte d'or, il vit un pied de chevreuil attaché à une chaîne de diamant. »

Pied-de-chèvre, *s. m.* — Nom donné à la pièce de bois qui sert de patin aux montants d'une chèvre. « On désigne encore sous ce nom un genre d'enture, employé pour allonger une pièce de bois. » (Bosc, *Dictionnaire d'architecture.*)

Pied-court, *s. m.* — Nom que les tapissiers et les marchands de tissus donnaient, au XVIIe et au XVIIIe siècle, aux moquettes communes et de bas prix. Ce nom leur venait de leur peu de largeur.

Pied-droit, *s. m.* ; **Piédroit,** *s. m.* — Terme d'architecture. On donne ce nom aux piliers carrés qui supportent une arcade ; à la partie du jambage d'une porte ou d'une fenêtre, qui comprend le bandeau ou chambranle, le tableau, la feuillure, l'embrasure et l'écoinçon ; ainsi qu'aux murs verticaux qui montent du sol à la naissance d'une voûte.

C'est encore un terme de plomberie, qui sert à désigner les plaques de plomb ou de zinc dont on couvre la charpente des lucarnes, pour empêcher que le bois ne pourrisse sous l'action de la pluie.

Pied de jésuite, *s. m.* — Sorte de guéridon de très petit diamètre, monté sur un pied assez haut se terminant par trois patins à ergots de dindon. On remarque dans l'*Inventaire* des marchandises ayant constitué le fonds de commerce de l'illustre ébéniste Oeben, et annexé au *Contrat de mariage* de Jean-Henri Riesener, avec la veuve de cet artiste (1767), « un pied de jésuite », de 48 livres. Le nom singulier de ce petit guéridon est facile à expliquer. On sait que les jésuites avaient importé en Europe la poule dinde, qui a peuplé depuis nos basses-cours, et au XVIIe comme au XVIIIe siècle, on a souvent et fort irrespectueusement confondu le nom de ce volatile avec celui des missionnaires qui l'avaient introduit chez nous.

Pied de roi, *s. m.* — Mesure de longueur qui a eu cours, en France, jusqu'à l'adoption du système décimal. Le pied

de roi, ou simplement le pied, se divisait en 12 pouces, le pouce en 12 lignes, la ligne en 6 points. Six pieds de roi formaient une toise. L'étalon, ou mesure originale du pied de roi, était attaché, à Paris, au bas de l'escalier du grand Châtelet, sur la muraille de gauche. Il avait été mis en cette place au moins au xve siècle, ainsi que le prouve le document suivant : « *Item,* le 24 jour d'aoust l'an 1438, fut prins en la rivière de Seine, devant les Bernardins ou environ, ung poisson qui avoit entre queuë et teste sept piés et demy au pié de Roy du Chastellet largement. » (*Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de Charles VI et Charles VII,* p. 182.) C'est à cet étalon qu'on venait contrôler les mesures dont se servaient les marchands pour l'aunage des marchandises. Ce contrôle était d'autant plus indispensable que le pied était loin d'avoir partout la même dimension. Voici, du reste, par ordre alphabétique, quelle était, dans les principales villes de France et d'Europe, la longueur du pied, usité au milieu du siècle dernier :

Le pied d'Amsterdam avait 10 pouces, 1 ligne, 3 parties; le pied d'Anvers, 10 pouces, 6 lignes; le pied d'Avignon et d'Aix en Provence, 9 pouces, 2 lignes; le pied d'Augsbourg en Allemagne, 10 pouces, 11 lignes, 3 parties; le pied de Besançon en Franche-Comté, 11 pouces, 5 lignes, 2 parties; le pied de Cologne, 10 pouces, 2 lignes; le pied de Franche-Comté et de Dôle, 13 pouces, 2 lignes, 3 parties; le pied de Copenhague en Danemark, 10 pouces, 9 lignes 1/2; le pied de Dantzig en Allemagne, 10 pouces, 4 lignes, 6 parties; le pied de Dijon en Bourgogne, 11 pouces, 7 lignes, 2 parties; le pied de Genève, 18 pouces, 4 parties de ligne; le pied de Grenoble en Dauphiné, 12 pouces, 7 lignes, 2 parties; le pied de Heidelberg en Allemagne, 10 pouces, 2 lignes; le pied de Leipzig en Allemagne, 11 pouces, 7 lignes, 7 parties; le pied de Leyde en Hollande, 11 pouces, 7 lignes; le pied de Liège, 10 pouces, 7 lignes, 6 parties; le pied de Lyon, 12 pouces, 7 lignes, 2 parties; le pied de Londres et de toute l'Angleterre, 11 pouces, 3 lignes, ou 11 pouces, 2 lignes, 6 parties; le pied de Lorraine, 10 pouces, 9 lignes, 2 parties; le pied de Mâcon en Bourgogne, 12 pouces, 4 lignes, 3 parties; le pied de Mayence en Allemagne, 11 pouces, 1 ligne 1/2; le pied de Middelbourg en Zélande, 11 pouces, 1 ligne; le pied de Padoue en Italie, 13 pouces, 1 ligne; le pied de Palerme en Sicile, ou palme, était de 8 pouces, 5 lignes; le pied de Prague en Bohême, 11 pouces, 1 ligne, 8 parties; le pied de Provins, 10 pouces; le pied du Rhin, 11 pouces, 5 lignes, 3 parties; le pied de Rouen, semblable au pied de roi; le pied de Savoie, 10 pouces; le pied de Sedan, 10 pouces 1/4; le pied de Stockholm en Suède, 12 pouces, 1 ligne; le pied de Strasbourg, 10 pouces, 3 lignes 1/2; le pied de Tolède ou pied castillan, 11 pouces, 2 lignes, 2 parties; le pied Trévisan dans l'État de Venise, 14 pouces 1/2; le pied de Venise, 12 pouces, 10 lignes; le pied de Vérone en Italie, égal à celui de Venise; le pied de Vicence en Italie, 13 pouces, 2 lignes; le pied de Vienne en Autriche, 11 pouces, 8 lignes; le pied de Vienne en Dauphiné, 11 pouces, 11 lignes; le pied d'Urbin et de Pesaro en Italie, 13 pouces, 1 ligne.

Par extension, on donnait également le nom de pied aux règles graduées, qui servaient, dans la vie courante, à mesurer les longueurs. Quelques-uns de ces pieds étaient fabriqués avec un luxe rare. Témoin celui dont nous empruntons la description aux *Annonces, affiches et avis divers* du 15 avril 1773 :

Le 9 [avril 1773] on a perdu de la barrière du Temple à la porte Saint-Antoine un pied de roi d'ébène, monté en or, et garni d'un morceau d'acier aux deux bouts, renfermé dans un étui de velours cramoisi, les deux parties pliantes jointes par deux diamans, qui pèsent environ 1 grain, portant le nom de Meurand, à Paris, avec des armes sur une face, savoir champ d'azur, chargé de trois étoiles au chef de sable, et un chiffre sur l'autre. On promet 24 livres de récompense à qui le rapportera à l'hôtel de Siry, rue Notre-Dame-de-Nazareth.

Il y a peu d'années, la ville de Cherbourg possédait encore un pied de roi et une aune de Paris en acier, étalonnés l'un et l'autre en 1762. « Ces règles (si nous en croyons l'amiral Mouchez, alors directeur de l'Observatoire de Paris, qui demanda au ministre de les lui faire remettre), ces règles présentaient un intérêt considérable et tout particulier, parce que chacune est accompagnée de son étalon ou matrice, qui servait à vérifier la longueur de la règle et à en ajuster de semblables. Aucune de nos anciennes règles ne possède aujourd'hui son étalon : ce sont deux exemplaires peut-être uniques en France. »

Pied de Saint-Nicolas, *s. m.* — C'était une sorte de grand soulier, dans lequel on enfermait les présents que l'on faisait aux jeunes garçons et aux filles, à l'occasion de la Saint-Nicolas. Les deux extraits suivants, empruntés à la *Gazette de France,* font connaître la forme de ce meuble curieux, la façon dont il était offert et les surprises qu'il ménageait :

De Bruxelles, le 13 décembre 1631 : Les filles d'honneur de la Reine mère éprouvèrent une grande frayeur la veille de la Saint-Nicolas. En descouvrant au soir le lit de Sa Maiesté, lorsqu'elle se voulut coucher, elles trouvèrent un grand soulier, long de demie-aulne, entre ses linceux, sur quoy s'estans courageusement escriées selon la hardiesse de ce sexe, il se trouva que cette forme de soulier couvroit un cabinet d'ébène ouvrant à liettes, garnies de gans, de bourses, de chaînes, de chappelets, et autres raretéz du pays, artistement élabourées; l'Infante (gouvernante des Pays-Bas), par la dextérité de la comtesse de Wilerval, dame d'honneur de Son Altesse, ayant pris l'occasion de cette feste, à laquelle l'usage du lieu est de faire le soir présent d'un soulier qu'ils appellent un pied de S. Nicolas, pour réjouïr de cette gaillardise Sa Maiesté qui l'en remercia le lendemain. (*Recueil des Gazettes* de l'année 1631, p. 3.)

De Bruxelles, le 10 décembre 1632 : Le 6 du courant, jour de la St Nicolas, selon la coustume de cette journée-là de se faire des présens, Son Altesse (l'infante d'Espagne, gouvernante des Pays-Bas) envoya à la marquise d'Austriche un riche reliquaire d'or, qui venoit de l'impératrice Marie, mère de l'empereur Rodolphe, père de cette marquise : le présent enfermé dans un soulier, icy appelé un pied de saint Nicolas. (*Recueil des Gazettes* de l'année 1632, p. 508.)



Fig. 175. — Statuette de Côme de Médicis (xviie siècle) sur un piédestal de marbre.

Pied (petit), *s. m.* — Voir Petit-pied.

Piédestal, *s. m.;* **Pied d'estal,** *s. m.* — Terme d'architecture. Partie inférieure d'un ordre, celle sur laquelle

porte le fût d'une colonne. Le piédestal se compose de trois membres distincts : la base, le dé et la corniche ; il est dit *double* quand il sert de support à deux colonnes ou à deux pilastres ; *continu,* quand il forme soubassement ; *flanqué,* quand ses encoignures sont à ressaut. Les piédestaux appartiennent en propre à ce qu'on est convenu d'appeler l'architecture classique. On ne les rencontre pas durant le Moyen Age, et leur nom n'apparaît, dans notre langue, qu'au XVIe siècle. Le bon Noël Du Fail dépeint d'une façon bien plaisante, en ses *Contes et discours d'Eu-*

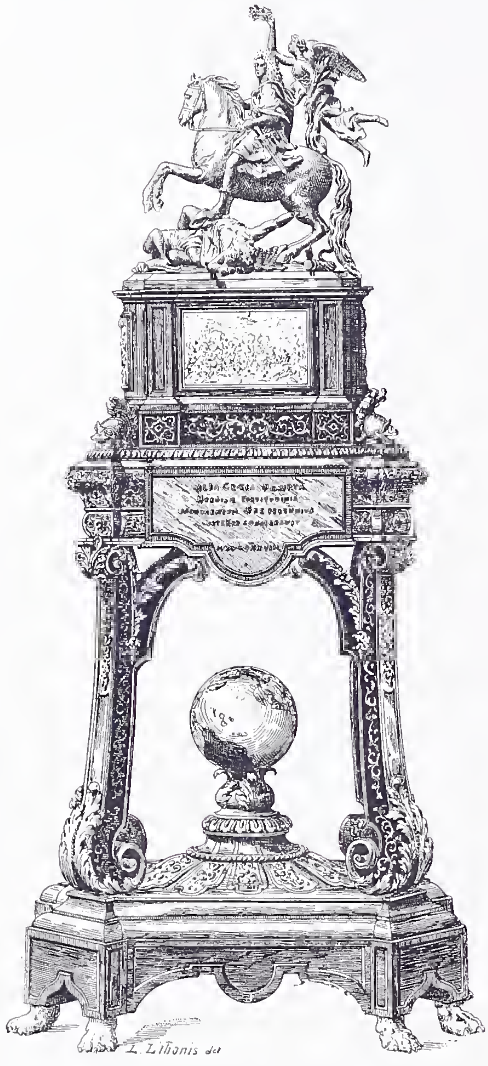


Fig. 176. — Piédestal, ébénisterie de Boulle, portant une statuette de Louis XIV (XVIIe siècle).

trapel (p. 366), la surprise que Me Pihourt, célèbre maçon de Rennes, éprouva, quand, venu à Châteaubriand pour la construction du château, il entendit « les grands ouvriers de toute la France, illec mandés et assanblés, qui n'avoient autres mots en bouches que frontispices, piédestals, obélisques, etc., desquels il n'avoit oncques ouï parler ». De son côté, l'auteur du *Discours sur les causes de l'extresme cherté qui est aujourd'huy en France,* pamphlet publié à Bordeaux en 1586, n'hésite pas à comprendre les piédestaux parmi les coûteuses nouveautés qui aidèrent à la ruine du pays. « On ne sçavoit que c'estoit de faire tant de frises, de cornices, de frontespices, de bazes, de piédestals, etc. ; et brief, on ne cognoissoit toutes ces façons antiques d'architecture, qui font despendre beaucoup d'argent, et qui le plus souvent, pour trop vouloir embellir le dehors, enlaidissent le dedans. » Sans prendre parti dans le débat soulevé par ce texte, nous nous bornerons à constater que l'on se hâta de rattraper le temps perdu. Les piédestaux se multiplièrent, en effet, et leur nom, encore nouveau, plaisant à l'oreille, fut donné, par extension, à toutes les bases, à tous les supports sur lesquels se trouvaient des statues, vases, statuettes, bustes, même des peintures, etc. Exemples : « Sous les pieds de François, estoit un pied d'estalt de proportion diagonée, enrichi de moulures exquises, représentant le marbre gris. » (*Bref et sommaire recueil de ce qui a esté faict à l'Entrée de Charles IX à Paris,* 6 mars 1572.) « Aux deux costéz de l'ouverture y avoit deux grandes histoires, les plus grandes qu'il fust possible de prendre avec leurs encastremens, le tout de platte peincture, d'environ quinze pieds de hault, en ce comprins le pied d'estal, jusques à l'impan. » (*Entrée solennelle de Henri III à Paris comme roi de Pologne,* 1573.) Ajoutons que ces derniers piédestaux prirent alors la forme et l'ampleur de véritables monuments ; ils se compliquèrent de bas-reliefs, de frises et même de figures colossales. Un des plus beaux dans ce genre qu'on ait vus à Paris était celui de la première statue érigée à Henri IV sur le Pont-Neuf. On a conservé une quittance d'un des artistes qui, sous la direction de Francheville, travaillèrent à cette œuvre remarquable. Elle porte la date du 22 janvier 1624. François Bordony reconnaît avoir reçu « la somme de huit cens vingt-trois livres dix-huict solz tournois, à luy ordonnée pour avoir, avecq ses gens et ouvriers, travaillé, depuis le vingt-septiesme febvrier mil six cens vingt-trois, jusques au quatriesme novembre ensuivant, à la continuation des ouvraiges de bronzes, figures et basses tailles, qui se font pour l'ornement et enrichissement du pied d'estail, où est posée la figure à cheval de bronze du feu roy Henry le Grand, estant au milieu du Pont-Neuf de cette ville de Paris. » Un autre ouvrage du même genre qui mérite de n'être pas passé sous silence, c'est le piédestal de la statue équestre de Louis XIV élevé à Lyon, en 1716, dont l'exécution fut confiée aux frères Coustou et au sculpteur Marc Chabry, ce dernier chargé plus spécialement de la fourniture des bronzes. (Voir *Archives communales de Lyon,* série B B, reg. 278.)

Parmi les piédestaux qui, sans avoir cette majestueuse dimension et cette importance artistique, peuvent cependant être rangés parmi des objets de très haut prix, il nous faut citer deux piédestaux d'argent, « ornéz dans le milieu des quatre faces, d'un rond formé par une moulure unie, dans lesquels ronds sont les chiffres du Roy ». (*Invent. des meubles de la Couronne,* 20 mai 1684.) Ces deux pièces considérables, qui ne pesaient pas moins de 1,357 marcs, avaient été fondues et ciselées aux Gobelins. Dans un autre *Inventaire des meubles de la Couronne,* dressé sous le même règne, nous notons encore un « pied d'estal d'ébeine, orné sur le devant d'une médaille d'agathe et par les costéz de trois médailles dorées, gravées d'animaux », qui portait « un vigneron d'or esmaillé, ayant une bêche à la main gauche et un fagot sur son espaule ». Enfin, dans un ordre d'idées plus sévère, nous signalerons les trente-quatre piédestaux de marbre, compris dans l'*Inventaire du cardinal de Polignac* (1738) et parmi lesquels il en était « de marbre rouge véné, avec un terme de femme en bas-relief », d'une hauteur de quatre pieds, d'autres de même hauteur, avec « une figure d'homme, souffrant, en bas-relief », ainsi que d'autres, « en forme de colonne, de brèche verte antique, garny de bronze, aux armes de S. E... »

Au XVIIIe siècle, la fureur de la porcelaine, qui sévit

avec tant d'intensité, n'épargna pas les piédestaux. C'est ainsi que Lazare Duvaux, pour ne citer qu'un exemple, livra à Mme de Pompadour, une première fois, « quatre piédestaux en porcelaine de Saxe, peints à fleurs » et ensuite « vingt-quatre piédestaux en biscuit, de première grandeur ». Mais, peut-être, le mot piédestal, pour désigner ces bases fragiles et de petite taille, n'est-il guère à sa place. Un autre terme vaudrait sans doute mieux.

Ajoutons, au surplus, qu'au XVIIIe siècle, ce mot fut mis un peu à toutes les sauces et appliqué à des supports auxquels il ne semblait guère convenir. Comme exemple, nous emprunterons au *Journal* de Dangeau le passage suivant (t. XV, p. 461) : « M. de Cellâmare, frère de l'ambassadeur d'Espagne, a envoyé au roi un tableau de Michel-Ange Buonarottei, qui est sur une pierre fort dure et peint des deux côtés. Le sujet est le même, c'est David tuant Goliath ; mais l'attitude est différente. C'est un tableau fort estimé ; il est sur un piédestal magnifique et qui tourne. » Ce tableau, qui n'est pas de Michel-Ange, mais de Daniel de Volterre, et qu'on peut voir encore au Louvre, n'est pas monté sur un piédestal, mais sur un PIED. (Voir ce mot.) De même pour ce « pied d'estal de forme circulaire, orné de canelures avec des ornements en or et ceint par le haut d'un tors de feuilles de chêne en bronze doré », dont parle le *Mercure* de mars 1753, dans son compte rendu des fêtes données à Versailles, à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne. C'était là une sorte de petit autel, dans le goût de ceux que la fin de ce siècle galant devait si fort prodiguer. Enfin, les *Annonces, affiches et avis divers* du 1er juin 1767 signalent, comme étant à vendre, « chez M. Titon, conseiller de grand'chambre, rue Poissonnière : un piédestal en bois sculpté et doré, à 4 faces, de 4 pieds de haut sur 2 et demi de diamètre, au fond duquel est un bronze représentant le Tems, avec des ailes, sur le globe du monde. La base étant en marbre précieux, de 5 pouces d'épaisseur. Le tout d'après les desseins du célèbre Oppenoir (*sic*). » Ce piédestal offrait toutes les apparences d'une niche.



Fig. 177. — Piédestal en console, bois sculpté et doré.

Piédouche, *s. m.* — Sorte de petit piédestal, ordinairement rond, sur lequel on place un buste ou une petite statue. Ce mot a été, au siècle dernier, bien singulièrement orthographié. Nous lisons dans le *Procès-verbal d'apposition des scellés chez Henri Scheckmackers, sculpteur* (Paris, 1748) : « Douze déz avec leurs pieds dhouche. » L'*Inventaire de Claude-Louis Daviler,* architecte connu (Paris, 1764), décrit : « Trois bustes de marbre, avec leurs pieds d'ourge. » Généralement, les piédouches sont d'une forme et d'une facture simples. Ceux mêmes qu'on exécuta pour Versailles, au plus beau temps du Grand Règne, étaient d'un prix modeste. Nous voyons, en effet, par les *Comptes des bâtimens du roi* (col. 745, 802, 933) qu'ils étaient, en 1674 et 1676, payés en moyenne de dix-sept à vingt-deux livres pièce. On en pourrait citer, toutefois, dans certaines collections privées, quelques-uns de plus précieux, notamment les deux piédouches de porphyre rouge, « supérieurement travaillé », qui faisaient partie du cabinet de M. Le Brun, en 1791.

Piedtin, *s. m.;* **Pietin**, *s. m.* — Sorte de bâton ferré se terminant, à son extrémité supérieure, par une espèce de fourche. Une *Lettre de rémission,* accordée, en 1610, à un nommé Denis Crouzet d'Estaires, porte que l'inculpé, ayant entendu crier à sa porte, sortit de son logis, « garny de certain baston ferré d'ung boult en forme de fourchette, que l'on appelle un piedtin ». Tandis que sa femme parlementait avec les individus qui avaient crié, il blessa à la tête « d'ung dent de son dict piétin (*sic*) », le nommé Hans Lenglard, qui mourut quatre jours après. Une autre *Lettre de rémission,* accordée en 1611 aux sieurs Vander Lair et Thomas Blasy, explique qu'un charretier, par lequel les deux bénéficiants furent attaqués, essayait « de soy saisir de certain piétin, dont ledit Vander Lair estoit garny ». Nous n'avons rencontré ce terme que dans les provinces flamandes et au XVIIe siècle.

Pierre, *s. f.* — Corps dur et solide, de la nature des roches, qu'on emploie principalement pour la construction des édifices et pour leur décoration. Il existe de très nombreuses variétés de pierres. On les classe suivant leur qualité intrinsèque et suivant leur lieu de provenance. Dans les seuls *Comptes des Bâtimens* du règne de Louis XIV, il est fait mention de pierres d'Arcueil, de Caen, de liais, de Meudon, de Saint-Cloud, de Saint-Leu, de Senlis, de Tonnerre, de Trossy, de Vernon. D'une façon générale, on divise les pierres en deux grandes catégories : les pierres dures et les pierres tendres. Les premières sont compactes et difficiles à tailler ; les secondes sont friables, se laissent facilement entamer par l'outil, mais elles sont le plus souvent de peu de durée. On distingue encore les pierres *calcaires, argileuses, gypseuses.* Enfin, on donne le nom de *pierres de taille* à celles qui se présentent en blocs susceptibles de recevoir des formes régulières, et qui peuvent être parementées. On appelle *pierres débitées* celles qui ont été refendues ; *pierres en délit,* celles qui sont posées dans un sens contraire à celui qu'elles occupent dans la carrière, et *pierres d'échantillons,* celles qui sont façonnées dans la carrière même, d'après un modèle déterminé. Nous n'avons pas à nous occuper ici des pierres en tant que matériaux de construction ; nous nous bornerons à passer en revue, avec les expressions hors d'usage où ce mot figure, les différentes

adaptations de la pierre à l'ameublement et à la décoration des meubles.

Pierre. — On trouve ce mot, dans les anciens textes, avec la signification de construction en pierres, et, par extension, de château et de prison. En Hollande et en

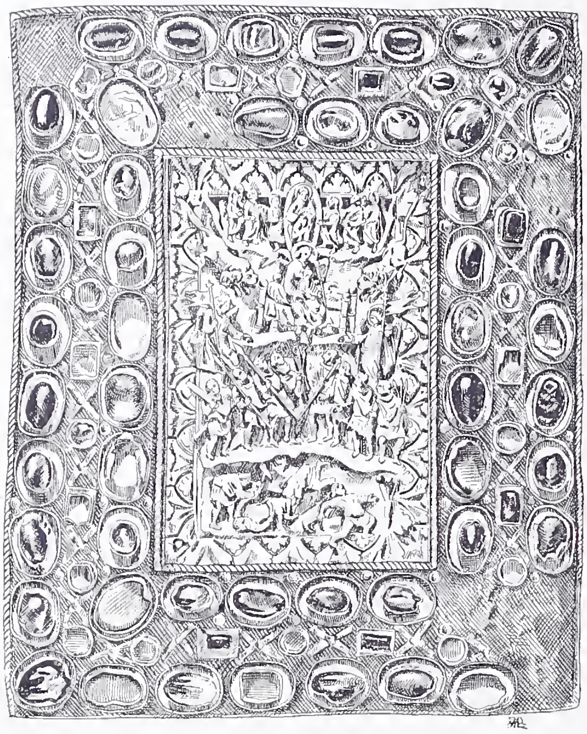


Fig. 178. — Reliure enrichie de pierres précieuses. (Livre de prières de Charles le Chauve.)

Flandre, *steen* est encore pris dans ce sens, et, quoique considéré comme un terme archaïque, n'a pas cessé d'être d'un usage courant. L'auteur anonyme de la *Chronique normande du* XIVe *siècle,* racontant la querelle des Brugeois et de Jean de Namur (1322), écrit : « Quant ceulz de Bruges le seurent, ilz s'armèrent et firent leur seigneur aler avecques eulz contre son oncle, tout par force, et alèrent bouter le feu à Lescluse et tuèrent les gens au conte de Namur, et l'amenèrent à Bruges, en prison que on dit [la] Pières. Mais il eschappa par le treu d'un privé lieu, qui estoit sur l'eaue, et s'en ala en son païs. » Cette même *Chronique* ajoute, un peu plus loin, dans le récit de la révolte de la Flandre contre le comte Louis : « Là fut le conte desconfiz et fut occis Jehan de Flandres, sire de Néelle, et vingt-quatre chevaliers, et le conte de Namur eschappa et s'enfouy à Gant, et le conte fut pris, et [les Flamands] l'emmenèrent à Bruges, en la prison que on dit la Pierre. »

Pierre a aiguiser, Pierre a rasoir. — Pierre dure, de forme allongée, qui sert à donner le fil aux couteaux, aux canifs, aux ciseaux, aux rasoirs et autres instruments tranchants. Au XVIIIe siècle, la pierre à rasoir fut remplacée avec avantage par les Cuirs apprêtés. (Voir ce mot.)

Pierre d'azur. — Voir Lapis.

Pierre a broyer. — Pierre dure et polie, d'un grain très fin, sur laquelle les peintres, autrefois, broyaient leurs couleurs. (Voir Marbre.)

Pierres de composition. — Voir Pierres fausses.

Pierre de craie. — Nom donné, au siècle dernier, à une sorte de « pierres produisant les mêmes effets que le marbre et ne coûtant que le sol pour livre de ce dernier ». « En sorte que, par exemple, les dessus de table qui coûtent 15 livres en marbre ne reviennent qu'à 15 sols. Il y a de ces pierres pour la bâtisse, la décoration, les meubles. » Malheureusement, l'*Almanach sous verre* (notice de 1789, col. 503, n° 126), auquel nous devons ces renseignements, ne nous dit pas en quoi consistaient, au juste, ces pierres de craie.

Pierre d'évier. — Voir Évier.

Pierres fausses, Pierres de composition. — Le prix considérable que l'on payait les pierres précieuses amena, de bonne heure, leur contrefaçon. L'Antiquité la connut ; au Moyen Age, elle était en pleine activité. Il est fréquemment parlé, dans les textes du XIVe et du XVe siècle, de « pierres de vouarre », de « vairre taint en manière d'agathe », d' « esmerauldes de voirre ». « Aulcunes foys, dit le livre intitulé le *Propriétaire des choses,* les faulces pierres sont si semblables aux vreyes, que ceulx qui myeulx si cognoissent y sont bien souvent déceulz. » Le législateur eut naturellement à s'occuper de cette contrefaçon. Aussi, Étienne Boileau, au titre XXX de son *Livre des mestiers,* où il est parlé des « cristaliers et des perriers de pierres natureus », écrit : « Nus ne puet ne ne doit metre voire en couleurs de cristal par tainture ne par painture nule, quar l'œvre en est fausse et doit estre quassée et despéciée. » Un siècle plus tard, les *Statuts* des orfèvres (1355) disaient : « Nus ne puet faire, ne faire mettre en or, double[t]s devoirrines pour vendre ne pour s'en user, se ce n'est pour le Roy et pour la Reyne ou ses enfans. » Il faut croire que les princes profitaient de l'exception stipulée en leur faveur, car on rencontre de très nombreuses mentions de pierres fausses dans les trésors de nos rois et de leurs augustes parents. Nous relevons, en effet, un peu au hasard, les articles suivants, qui attestent surabondamment cette licence : « Un ymage de Nostre-Seigneur, assis sur une chaire... et a sur sa teste une couronne de fausse pierrerie. — Une grant teste d'une vierge d'argent doré, et a un grans cheveus lons, et a sur ladicte teste une grelle couronne de pierrerie. — Un pot et une aiguière rons, et sur les couvècles, a un fretel où il y a une pierre de voirre en couleur d'azur... » Etc. (*Invent. du duc d'Anjou,* 1360.) « Une petite croix d'or à pierres de voirre, à mettre en l'oratoire [de] Monseigneur. » (*Invent. du duc de Normandie,* 1363.) « Un chapel d'esmeraudes de vouarre et de besans. » (*Testament de Jehanne d'Évreux,* 1372.) « Une attache qui fut à la royne Jehanne de Bourbon, garnie de pierres faulces. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) « Ung grant doublet quarré, contrefaict comme un saphir. — Une aiguière de voirre tainte en manière d'agathe... — Une pierre de voirre, contrefaicte en manière d'esmeraude... » (*Invent. du duc de Berry,* 1416.) Ces exemples montrent assez combien la fabrication des pierres fausses était active au Moyen Age. Avec le XVIe et le XVIIe siècle, cette fabrication, bien loin de se ralentir, entra, au contraire, dans ce qu'on pourrait appeler la voie scientifique. Nous lisons, en effet, dans la *Gazette de France* (1636, p. 312) que, le 14 mai de cette année, le roi d'Angleterre fit défense par édit aux personnages de sa cour « de porter de fausses pierreries, dont la fréquence faisoit honte aux principales ». Le même journal (1660, p. 851, 852) rapporte que, le 8 septembre, « la Royne mère (Anne d'Autriche) fut continuer ses dévotions en la chapelle de Notre-Dame de Lorette, au Temple, dans l'enclos duquel Sa Majesté alla voir les curiositéz et pierreries que le sieur Darce fait par un secret qu'il a inventé, et dont la beauté surpasse celle des plus fines ».

Au siècle suivant, ces imitations devinrent l'objet d'un

commerce réglé. Sous le nom de *cailloux du Rhin,* on fabriqua de faux diamants, qui bientôt ornèrent les boîtes, tabatières, boucles, miroirs de toutes les élégantes. On fit également emploi de fausses améthystes et de fausses topazes, adroitement imitées. Il est peu de pierres, au surplus, que l'on n'ait contrefaites. Les *Annonces, affiches et avis divers* du 10 novembre 1756 vantaient l'habileté du sieur Chéron, marchand joaillier, demeurant place du vieux Louvre, qui avait « trouvé le secret d'imiter si parfaitement, avec la pierre à fusil, le diamant et les autres pierres précieuses, que les connoisseurs eux mêmes y étoient trompés ». Le sieur Chéron réussissait particulièrement les opales. En outre, avec ses « pierres de composition », il confectionnait toutes sortes d'ouvrages « dans le goût le plus nouveau, comme aigrettes, coliers, boucles d'oreilles, bouquets, tabatières, boëtes de montres, bagues de toutes façons et de toutes couleurs ». La même feuille, à la date du 11 décembre 1777, nous apprend que la demoiselle Feloix, rue de l'Arbre-Sec, *Au roi de Siam,* possédait « une collection de 1,800 pierres de composition de diverses couleurs, imitant les pierres fines, et représentant des sujets gravés d'après des pierres antiques qui sont dans le cabinet du Roi, et chez plusieurs princes françois et étrangers ». « Le prix [de ces pierres], ajoute le journal que nous citons, est depuis 1 livre jusqu'à 6. En lui envoyant des portraits, médailles, cachets ou armes gravées, elle en tire des copies de différentes couleurs, qu'elle vend 6 livres. S'il se trouvoit quelque curieux qui voulût acquérir cette collection entière, elle s'engageroit à lui enseigner la manière de travailler ses pierres et ses soufres. »

En notre siècle, grâce aux progrès de la chimie, on devait arriver à simuler les pierres fines d'une façon vraiment extraordinaire et même à recomposer chimiquement un certain nombre d'entre elles. On sait que l'Allemand Strass parvint à fabriquer un cristal extrêmement blanc, auquel il donna son nom, et qui, habilement taillé, imitait assez bien les brillants et les roses. Teinté de diverses couleurs, ce *strass* fournit de faux saphirs et de fausses émeraudes. Bourguignon, Maréchal, Loysel, Lançon et Savary se distinguèrent dans ce genre de contrefaçon. Enfin, en 1845, un chimiste estimé, Ebelmen, entreprit non plus de faire de simples imitations, mais de reproduire artificiellement les pierres précieuses. Il réussit en partie, et MM. Sainte-Claire Deville et Caron, qui ont continué ses travaux, sont parvenus à reconstituer le rubis et le saphir. Malheureusement ou heureusement, les procédés employés par ces savants sont tellement coûteux, que ces essais de laboratoire n'ont pu donner naissance à une véritable industrie.

Pierre a filtrer. — Voir Filtre. On trouve des pierres à filtrer mentionnées dans certaines *Ventes* ou *Inventaires.* Nous lisons dans les *Annonces, affiches et avis divers* du 4 novembre 1771 : « A vendre, chez le chevalier Paulion, rue de Richelieu, une belle *pierre à filtrer,* avec son pied, fontaine et robinet, propre pour une salle à manger. »

Pierre de Florence. — Voir Florence et plus loin Pierre de rapport.

Pierre a galette. — Ustensile breton. Sorte de plaque ou platine en tôle de fer épaisse, sur laquelle on fait cuire, en Bretagne, les galettes de sarrasin. « Une pierre à galette, un trois-pieds et une tournouère aussy de fer, prisés quarante sols. » (*Invent. de Renée Papin, dame de Laduchais ;* les Rochers, 22 janvier 1705.) « Deux pierres à gallette, deux trois-pieds de fer estimés ensemble avec une tournouère, aussi de fer, cinq livres. » (*Invent. de Renée Saillis ;* les Rochers, 5 janvier 1720.) « Une pierre à galette et une tournette, estimées ensemble la somme de trente sols. » (*Invent. d'Ollivier Rouillon ;* les Rochers, 8 février 1725.)

Pierres gravées. — Il en est parlé aux mots Camaieu (voir t. I[er], col. 534) et Intaille. (Voir t. III, col. 51.)

Pierre a huile. — Nom donné, au siècle dernier, aux pierres servant à repasser la fine coutellerie et les rasoirs. « Le sieur La Rivière a imaginé une composition pour affiler les rasoirs, qui peut tenir lieu de pierre à l'huile et de cuir. » (L'*Avant-Coureur,* 24 décembre 1760.)

Pierre d'Israël. — Pierre gravée qu'on croyait douée de propriétés magiques. Dans un livre très curieux, composé, vers 1372, par un voyageur nommé Jean de Mandeville, et intitulé le *Lapidaire françoys* (ce livre a été imprimé vers 1500), on trouve une longue liste de toutes les pierres gravées, connues à cette époque, et des qualités qu'elles tiraient des divers sujets qui y étaient représentés. Un exemple fera juger des vertus qu'on reconnaissait à ces pierres d'Israël. « Premièrement, écrit notre auteur, en quelque manière de pierre que trouveras entaillés l'ymaige du mouton, ou du lyon, ou du sagittaire, elles sont consacrées du signe du ciel. Elles sont très vertueuses, car elles rendent l'omme amyable et gracieulx à tous ; elles résistent aux fièvres cothidianes, quartaines, et autres de froide nature. Elles guérissent les ydropiques et palatiques (?), et aguisent l'engin et rendent beau parler, et font estre seur en tous lieux, et acroist honneur à celluy qui la porte, espécialement l'ymage du lyon. » La nomenclature continue ainsi avec les développements qui ne sauraient trouver place dans ce livre.

Pierre de lard. — Voyez Lard. Les pierres de lard furent recherchées au xviii[e] siècle. Le 30 juin 1756, Lazare Duvaux fournit au comte de Valentinois « deux magots de pierre de lard, sur rochers », du prix de 72 livres, et à la *Vente d'effets de feu M. Dumont, ancien directeur en chef de la Compagnie des Indes, à Canton* (rue Neuve-du-Luxembourg, 28 novembre 1779), nous relevons des « vases, coupes d'albâtre et de pierre de lard ».

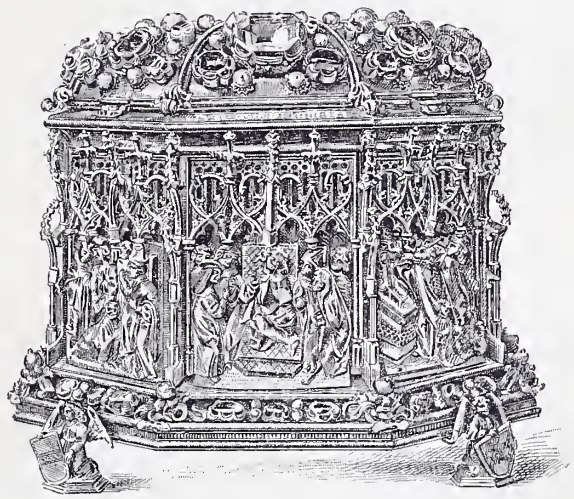


Fig. 179. — Coffret en vermeil, rehaussé de pierres précieuses (xv[e] siècle).

Pierre de liais, — de lyès. « Une pierre de liais en laquelle sont eslevées les armes du Roy, qui est la première pierre dudit édifice, lix sols vii deniers. » (*Compte de l'édifice de l'ostel de la Chérité, à Paris,* 1520.) (Voir Liais.) On écrivait parfois au xvi[e] siècle lyès. Gilles Corrozet,

dans son *Blason* de la maison parfaite, adopte cette orthographe.

> Maison construite avec pierre de taille,
> Pierre de lyès...

Pierres magiques, Pierres médicinales. — Nos ancêtres, indépendamment de l'admiration qu'ils éprouvaient pour les pierres fines et pour les pierres précieuses — admiration que nous avons continué de ressentir — attachaient à leur possession une importance capitale, parce qu'ils étaient persuadés que chacune d'elles avait des qualités particulières. Certaines préservaient du poison; d'autres guérissaient de maladies. Cette croyance était si répandue, que dans les *Statuts de l'Hôtel-Dieu de Troyes,* rédigés en 1263, il est dit : « Nulle [religieuse] ne doibt porter aneaulx, ne pierres précieuses, se ce n'est pour cause de maladie. » Olivier de la Haye, dans son poème sur la *Grande peste* de 1348, donne diverses recettes pour préserver de la « contagion » et les pierres précieuses n'y sont point oubliées :

> Et, avec les choses prédictes,
> Si, ajoustez de margarites,
> De jagonces et d'esmeraudes
> Où il n'ait nulz défaulx ne fraudes,
> Et de karabe et de coural
> De couleur rouge franc loyal,
> De tous, également et par art,
> D'un dragme la VIe part...

On trouve dans le *Propriétaire des choses,* composé en 1372, une description très curieuse des mérites du béril. L'on y affirme que cette pierre « vault contre les maladies du foye, et contre les souspirs et les roctes qui viennent de l'estomac, et garist les yeux qui sont trop moistes ». L'*Inventaire de Charles V* (1380) mentionne complaisamment « une pierre, appellée pierre sainte, qui ayde aux femmes à avoir enfans », et « la pierre qui garit la goutte, en laquelle est entaillé un Roy à lettres en ébrieu d'un costé et d'autre... » Dans l'*Inventaire d'Anne d'Armagnac, dame d'Albret* (Nérac, 1470), nous relevons également : « Une pierre pour toucher les yeux, enchassiée en or » ; et Jean de Troye, racontant, dans sa *Chronique scandaleuse,* l'exécution du connétable de Saint-Pol (1475), nous apprend que ce seigneur, sacrifiant aux préjugés de son temps, portait toujours sur lui une de ces pierres magiques, à laquelle il supposait des vertus surnaturelles. « Et puis dist encores audit cordelier de Sordun : Beau père, véez cy une pierre que j'ay longuement portée en mon col, et que j'ay moult fort aimée, pour ce qu'elle a grande vertu, car elle résiste contre tout venin et préserve aussi de toute pestilence, laquelle pierre, je vous prie que portéz de par moy à mon petit-fils, auquel diréz que je luy prie qu'il la garde bien pour l'amour de moy, laquelle chose luy promist de le faire. Et après ladite mort, monseigneur le chancellier interrogea lesdits quatre confesseurs, s'il leur avoit aucune chose baillée, qui luy dirent qu'il leur avoit baillé lesdits demy-escus, diamant et pierre, dessus déclaréz. Lequel monseigneur le chancellier leur respondit que au regard d'iceux demy-escus et diamant, ils en fissent ainsi que ordonné l'avoit, mais que au regard de ladite pierre, qu'elle seroit baillée au Roy, pour en faire à son bon plaisir. » Cette croyance aux qualités médicinales des pierres précieuses persista pendant tout le XVIe siècle. Cardan, qui cependant passait pour un grand savant, cherche à expliquer dans son livre, *De la Subtilité,* la raison qui donnait aux pierres précieuses une valeur curative. Il la trouvait dans leur propriété desséchante. « Pour ceste cause, écrit-il (p. 126 *a*), les escarboucles, les esmaragdes (dictes vulgairement émeraudes), les saphirs, les hyacinthes, les margarites et le coral sont utiles contre la peste pour ce que grandement ces pierres précieuses dessèchent. » Et plus loin il ajoute : « Aucune pierre précieuse n'est exempte d'aucune vertu. Les unes favorisent à la longueur de la vie, aucunes à la santé, aucunes à la sapience, aucunes aux richesses, les autres à l'amour, les autres à la divination, les autres à la force du corps, les autres à la bonne fortune; aucunes aussi sont malheureuses, aucunes rendent les hommes paresseux, aucunes les rendent timides, aucunes joyeux, aucunes les font tristes. » Cinquante ans plus tard, Palma Cayet, dans sa *Chronologie septennaire,* écrira encore, à propos de la mort de Philippe II (1698) : « Deux jours devant sa mort, les médecins luy donnèrent un breuvage de hyacinte, pierre précieuse, duquel il dit, en le prenant, que sa mère l'impératrice, un an devant sa mort, en avoit beu un semblable; disant qu'il ne mourroit pas encore ce jour-là, ny le lendemain, parce qu'un religieux luy avoit prédit l'heure de sa mort. »

Quant aux pierres plus spécialement destinées à préserver du poison, ou venin, dont nous avons déjà parlé au mot Essai (voir t. II, col. 555), elles étaient fort souvent jointes à une de ces jolies pièces d'orfèvrerie, languiers ou salières, qui paraient la table des princes. L'*Inventaire du duc Louis d'Anjou* (1360) décrit : « Un grant languier d'argent doré, où il a plusieurs branches, ou bout desqueles a XV langues de serpent, et entre les langues, a, ès bouts d'autres branches, pierres de diverses couleurs, et si y a semées parmi ledit arbre plusieurs pières pendans à chainnettes d'argent... » Dans l'*Inventaire de Charles V* (1380), nous relevons également : « Une petite boeste ou dedens sont pendans à une chaisnette chacune deux pières [montées] en or, bonnes contre le venin... » L'*Inventaire du duc Jean de Berry* (1416) mentionne, outre « une pierre contre le venin appelée Banzac... », une « espreuve d'or où il a plusieurs langues de serpens, unicornes et pierres contre le venin ». Pour ne pas multiplier à l'infini ces exemples, nous terminerons en rappelant que Charlotte de Savoie (1483) possédait un bracelet orné de « pierres contre le velin »; et que dans l'*Inventaire du château de Pau* (1517) figure « une pière contre-poison ». Enfin, on sait qu'au moment de sa mort (1586) Marie Stuart portait « une pierre noire contre le poyson, de la forme et grosseur d'un œuf de pigeon, ayant sa couverture d'or ».

Ces constatations viennent confirmer ce que nous disions à l'instant, que, jusqu'à la fin du XVIe siècle, la croyance aux pierres médicinales ou magiques demeura à peu près intacte. Ces croyances, qui nous font sourire, inspirèrent même un poète, et c'est grâce à lui qu'il nous est permis de connaître quelles propriétés plus ou moins merveilleuses on attribuait jadis à chacun de ces brillants joyaux. Jean de la Taille, en effet, dans son *Blason de la Marguerite et autres pierres précieuses,* publié en 1574, a pris soin de détailler les qualités de ces gemmes doublement recherchées. Je chante, écrit-il,

> Je chante des pierres d'élite,
> La force et valeur non petite,
> Dont l'une a la prospérité,
> L'autre aide aux longueurs de la vie,
> L'une à l'amour, à la santé,
> L'autre aux biens de fortune amie;
> Il n'est pierre (outre sa beauté)
> Qui n'ait quelque propriété.

Suit l'énumération des pierres et de leurs vertus. Le diamant rend gai et « empêche les frayeurs de la nuict »,

c'est-à-dire préserve du cauchemar. L'émeraude porte à la plaisanterie, augmente la mémoire et dispose au « jeu de Vénus ».

> Le rubis rend l'homme
> Aymable envers tous et joyeux.

Ces mêmes prérogatives sont possédées par le saphir. La topaze, quand on en avale une parcelle, chasse la mélancolie, calme la soif dès qu'on la met en sa bouche, et les « ardeurs de Vénus », si on la promène sur certaines parties du corps. L'opale attire les autres pierres et préserve des toxiques.

> Poyson ne peult, à qui l'a, nuire.

Ces qualités préservatrices distinguent aussi l'escarboucle, qui en même temps a l'avantage

> D'éveiller nostre esprit gaillard.

L'agate rend éloquent. Si l'on tombe avec une turquoise sur soi, la chute ne saurait être dangereuse, et la jacinthe, quand elle touche la chair, fait aimer celui qui la porte. Elle a, en outre, cette propriété

> De l'éjouir et le deffendre
> De foudre, de peste et poyson.

L'héliotrope rallonge la vie ; l'améthyste chasse le mauvais esprit ; l'onyx rend le corps et l'esprit plus robustes et partage, avec le corail, l'avantage de guérir l'épilepsie. Enfin, lorsque l'on est blessé, le jaspe arrête le sang en même temps qu'il calme les amours déshonnêtes.

Le XVIIe siècle devait voir disparaître cette curieuse série de préjugés assez étranges, et qui avaient trouvé créance pendant plus de cinq cents ans.

PIERRES NATURELLES. — On donnait autrefois cette qualification à toutes les pierres cristallisées naturellement, depuis le cristal de roche jusqu'aux rubis et émeraudes. On les appelait pierres naturelles, par opposition aux pierres fausses, comme aujourd'hui nous disons du vrai et du faux.

PIERRE NOIRE. — Nom sous lequel on désignait, au XVIIe siècle, une composition analogue au cirage et qui servait à noircir et cirer les chaussures. Nous relevons dans les *Cris de Paris* (*Paris ridicule et burlesque au XVIIe siècle*, p. 302) le cri suivant :

> J'ai de la bonne pierre noire
> Pour pantoufles, souliers noircir !
> Si j'avois vendu, j'irois boire ;
> Je ne serois plus guère ici.

PIERRE A PAPIER. — On désignait sous ce nom ce que nous appelons aujourd'hui des PRESSE-PAPIER. (Voir ce mot.) Le *Journal de Verdun* (janvier 1727, p. 73) nous apprend qu'on fabriquait, à cette époque, des pierres à papier en fer et en acier fondu, pour mettre sur les bureaux. Mais les plus belles étaient en bronze. Elles affectaient des formes très variées. « 29 août 1753. — M. Brochant, notaire : deux pierres à papier de cuivre en couleur, 36 livres. » « 20 décembre 1753. — M. de la Boissière, trésorier : deux pierres à papier de Saxe, montées en bronze doré d'or moulu, 216 livres. » « 31 décembre 1754. — M. le Premier : un bronze de deux enfants couchés sur une terrasse dorée d'or moulu, formant une pierre à papier, 96 livres. » « 28 juin 1756. — M. de Belhombre : deux pierres à papier dorées d'or moulu, de deux sphinx sur terrasses, 96 livres. » « 27 septembre 1757. — M. de Boulogne : deux pierres à papier, composées de deux enfants de bronze, les terrasses dorées d'or moulu, 132 livres. » Lazare Duvaux, *Livre journal*, t. II, p. 169, 183, 229, 286, 332.)

PIERRES PRÉCIEUSES, PIERRES FINES. — Ces sortes de pierres ont joué, de tout temps, un rôle considérable dans la parure des personnes et des objets mobiliers. L'Antiquité avait déjà pour elles une estime des plus grandes. Au Moyen Age, elles étaient extrêmement recherchées. A la beauté de leurs nuances, à l'éclat de leurs feux, qui n'ont cessé d'exercer une sorte de fascination sur tous ceux qui les contemplent, elles ajoutaient une autre qualité particulièrement appréciée, celle de concentrer, sous des dimensions extrêmement réduites, une valeur considérable. Or, à une époque où toute la fortune mobilière consistait, non pas en titres de rente et en obligations, mais dans la possession de pièces d'orfèvrerie et de meubles précieux, on peut se faire une idée de l'importance qu'on attachait à l'acquisition de ces pierres, qui permettaient, grâce à leur petit volume, de transporter facilement des sommes souvent énormes. Dans les jours de prospérité, prodiguées sur les vêtements et dans le mobilier, ces pierres magnifiques attestaient la richesse de leur heureux possesseur, sa grandeur, sa puissance. Aux heures de détresse, elles devenaient une ressource aisément réalisable, qui permettait de faire face aux exigences de la situation. Un certain nombre d'exemples, empruntés à des textes successifs, vont établir le rôle considérable que les pierres précieuses jouèrent chez nous pendant huit siècles.

La *Chronique rimée*, de Philippe Mouskes, parlant de Charlemagne, nous montre (t. Ier, p. 267) ce prince revenant d'Espagne et rapportant

> Rubis, esmeraudes, safirs,
> En grans vasciaux d'ivore entirs,
> Et d'autres pieres moult avec
> Dont ils avoient trop illuec.

Plus loin, racontant la victoire du grand empereur sur les Sarrasins, Mouskes ajoute (t. Ier, p. 336) :

> Et s'orent esmeraudes fines
> Rubins et safirs, et sardines (sardoines).

Ces pierres, recueillies par Charlemagne dans ses expéditions lointaines, commencèrent à former le trésor des rois de France et des empereurs d'Allemagne. Ces trésors furent singulièrement accrus sous les règnes suivants. Les pierres précieuses furent alors prodiguées dans les ouvrages d'orfèvrerie et dans les reliures de livres. L'Évangéliaire de l'abbaye de Saint-Émeran, le livre de prières de Charles le Chauve, les pièces si curieuses du trésor de Conques, la croix du musée de Rouen, qu'on regarde comme un don de la reine Mathilde à l'abbaye de Valasse, les vases commandés par Suger pour l'abbaye de Saint-Denis, et que possède le Louvre, montrent assez la façon dont on utilisait alors les pierres fines. Du reste, à défaut des spécimens, malheureusement trop rares, qui nous sont demeurés de cette lointaine époque, des textes nombreux, les *Inventaires* de la Sainte-Chapelle aussi bien que ceux du trésor de Saint-Denis, au XIIIe, au XIVe et au XVe siècle, suffiraient pour nous édifier. La châsse construite pour renfermer les reliques de ce dernier saint, et dont la description n'occupait pas moins de douze folios (voir Labarte, *les Arts industriels*, t. Ier, p. 412) ; la croix que Suger fit élever sur l'emplacement où les trois martyrs avaient reposé depuis Dagobert ; le reliquaire où furent déposées la tête et l'omoplate de saint Denis ; la tête de saint Louis, enfermée dans un buste d'or reproduisant son effigie, et dont les pierreries, garnissant la couronne et le manteau, n'occu-

paient pas moins, par leur simple énumération, de dix pages dans l'*Inventaire de la Sainte-Chapelle,* dressé en 1573, tous ces documents établissent d'une façon irréfutable l'importance qu'on attachait à ces brillants joyaux.

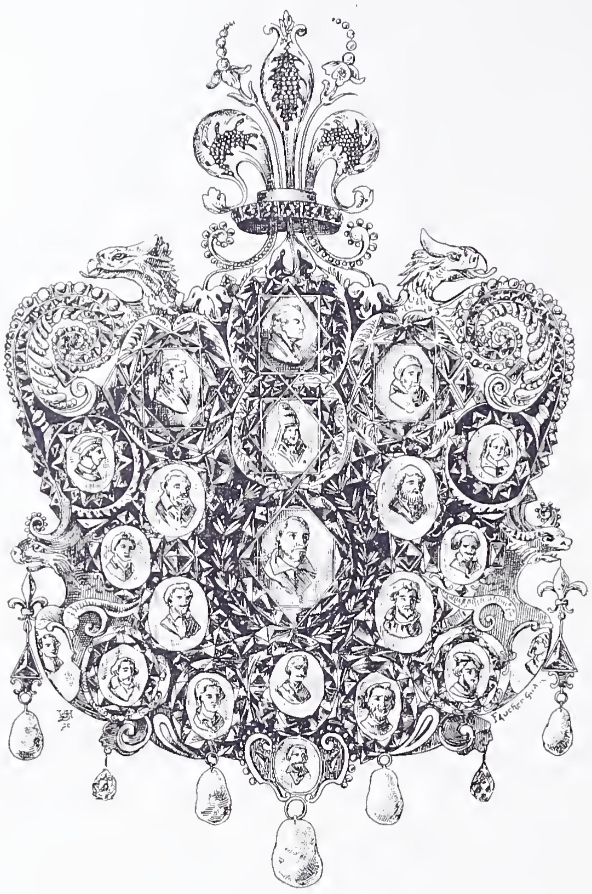


Fig. 180. — Pend-à-col orné de pierres précieuses ayant appartenu à Marie de Médicis.

Nous venons de tracer le nom de saint Louis. Il fut assurément un des monarques qui contribuèrent le plus à généraliser, dans les vases religieux, l'emploi des pierres précieuses. Joinville raconte en ses *Mémoires* (t. II, p. 119) qu'à l'occasion de la mort de sa mère, ce prince fit de nombreux envois de pierreries aux principaux sanctuaires de son royaume. « Aussy envoya il en France ung grant sommier chargé de pierres précieuses et joiaulx aux églises de France, avecques lettres missives, leur priant qu'ilz voulsissent prier Dieu pour luy, et pour ladite Dame sa mère. » Mais ce n'est pas seulement sur les objets consacrés au culte que s'affichait la prodigalité des princes de ce temps. L'orfèvrerie civile, la vaisselle intime et d'usage courant étaient elles-mêmes chargées de pierres précieuses. Sous ce rapport, l'*Inventaire du duc Louis d'Anjou* et celui de son frère Charles V sont particulièrement édifiants. Si nous ouvrons le premier, daté de 1360, nous trouverons des aiguières et des gobelets d'or ornés de « grosses perles de moulinet » et portant, au bouton du couvercle, des saphirs entourés d'autres grosses perles. Nous y noterons des salières enrichies de « plusieurs rubis d'Alixandre, pelles (perles), et aultre pierrerie ». Ici, c'est « une cuiller d'or qui a un saphir emmy le bout ». Là, c'est un « godet orné de ballais et de rubis ». Les pièces abondent qui sont décorées avec une somptuosité rare, et cependant l'*Inventaire de Charles V* (1380) est dix fois plus riche encore. Il faut lire, dans ce curieux document, la description de « la très grant, très belle et la meilleure couronne du Roy ». Cette pièce magnifique, que l'Empereur, de passage à Paris, avait demandé à voir, tant sa réputation était grande, était toute garnie de perles, de saphirs, de rubis et de diamants. Une autre couronne de ce prince (il en possédait une quarantaine) était « appelée la couronne aux longues émeraudes » ; une autre, « la couronne à pierreries à jour » ; une autre encore, « la couronne à pierreries carrées ». La couronne de la reine Jeanne de Bourbon, appartenant au même trésor, avait ses branches ornées de « soixante-sept perles très grosses, quatre grans émeraudes, troys gros balaiz, un gros ruby et quatre moindres émeraudes ». Quant à la couronne de « Madame Marie de France, jadis fille du Roy », elle est ainsi décrite : « En ladicte couronne trente-six gros balaiz, vingt-huit esmeraudes, seize grosses perles et cinquante-six autres perles moyennes, en huit roses qui sont autour du cercle de ladicte couronne. De laquelle il a esté osté, pour faire les couronnes du Roy, deux balaiz carréz et seize grosses perles. » Avec ces couronnes marchaient les ceintures, « attaches d'or garnies de pierreries, boutonneures, fermaulx », etc. Un chapitre de l'*Inventaire* est intitulé : « Hanaps et leurs aiguières d'or garnies de pierreries. » Un autre encore : « Flacons d'or garnis de pierreries, etc. » Rubis, perles, diamants, tout est répandu à profusion sur ces belles pièces d'orfèvrerie.

On sait quel sort était réservé, hélas ! à toutes ces richesses. Le commencement du XVe siècle fut particulièrement funeste aux ouvrages d'or et d'argent, et les pierres fines subirent les mêmes vicissitudes que les métaux précieux. Louis Ier fit fondre sa vaisselle et vendit ses pierreries pour entreprendre la conquête de la Sicile. On possède la *Charte,* datée du 1er avril 1414, par laquelle le duc d'Orléans aliéna entre les mains de « Barthélemy Sae, [*alias* Sacz] demourant à Paris », une partie de ses joyaux, et notamment deux couronnes, un collier et un délicieux « mirouer d'or, ouquel a six saphirs, cinq ballaiz et quarante-six perles ». Quant aux merveilles que Charles V avait amassées, les Anglais se chargèrent de les disperser ou de les détruire.

Il fallut tout un siècle pour réparer ce désastre, et ce fut seulement sous François Ier que les pierreries reparurent à la Cour de France avec une abondance aussi prodigieuse. Les *Acquits au comptant* de ce roi trop galant fourmillent d'achats de diamants, d'émeraudes, de hyacinthes, de perles, de rubis, de saphirs, de topazes, de turquoises, d'améthystes, d'almandines, d'agates, de cornalines, qui lui étaient vendus par ses fournisseurs ordinaires, par Loys Berlaut, dit la Gattière ; par Jehan-Ambroise Cassal, de Milan ; par René Claveau, de Tours, et Pierre Conig, de Lyon ; par Jehan Crespin, Renault Danet, Jacques Doudet, Christofle Hérault, par Guillaume Hérondelle, Simon Gaudin, Allart Plommyer, Odinet Turquet, Pierre Vezeler, d'Anvers, et les autres « joyauliers » de la Couronne. La passion de François Ier pour les pierreries fut telle, que bientôt il ne lui suffit plus de les collectionner et de faire venir de l'étranger les plus belles et les plus coûteuses. Il voulut les faire tailler sous ses yeux et fit marché avec « Matheo d'Almazar... pour la construction et esdiffice d'un moulin qui doit estre assis et porté sur basteaulx en la rivière de Seyne, près la poincte du palais de Paris, pour servir à pollir dyamans, aymerauldes, agattes et autres espèces de pierres ». Sous le règne d'Henri II, cette passion pour les belles pierreries se ralentit. Sous ceux de Charles IX et d'Henri III, elle reprit de plus belle. C'est ce que constate un auteur du temps, bien renseigné sur toutes les choses

somptuaires. « On a veu, écrit-il, que, parce que le roy François premier aimoit fort les pierreries, à l'envy du roy Henry d'Angleterre et du pape Paul troisième, de son règne tous les François en portoient. Depuis, quand on vit que le feu roy Henry les méprisa, on n'en vit jamais si grand marché; maintenant qu'elles sont aimées et chéries de noz princes, chacun en veut avoir et elles haussent de prix. » (*Discours sur les causes de l'extresme cherté qui est aujourd'huy en France,* 1574.) Gilles Corrozet, traçant le *blason du cabinet,* avait donc raison d'énumérer comme composant la parure naturelle de ce meuble :

> Premier le dyamant bien nect,
> L'escharboucle très reluysante,
> Le rubis, la perle plaisante,
> Le saphir, la jacinte fine,
> L'esmeraulde, la cornaline,
> L'amatiste, la crisolite,
> Le balay et la marguerite.

Seigneurs et dames sacrifiaient à l'envi à ce luxe ruineux. Dans une lettre qu'elle adressait à son fils, Jeanne d'Albret écrivait : « Les hommes portent, à cette heure, force pierreries; on a acheté pour cent mille escus, et on achète tous les jours. » (Voir *Mém. relat. à l'histoire de France,* t. XXVII, p. 425.) Et Brantôme se charge de nous apprendre que les dames, sur ce terrain, ne demeuraient point en reste. Les veuves elles-mêmes, dit-il, « n'osent porter que des pierreries, sinon aux doigts, à quelques miroirs, et à quelques heures, et à de belles ceintures, mais non sur la teste ny leurs corps; ouy bien force perles au col et au bras ». Et il cite comme un trait d'héroïsme que Blanche de Montferrat, duchesse de Savoie, ait consenti à « prester et engager... toutes ses pierreries, perles et joyaux » pour soutenir le roi de France; « ce qui estoit une très grande obligation, ajoute-t-il, car volontiers les dames portent une très grande affection à leurs pierreries, bagues et joyaux, et volontiers presteroient et engageroient quelque chose de plus précieux de leur corps, que telle richesse ». Palma Cayet, dans sa *Chronologie novénaire* (à l'année 1589), décrit le « poesle de toile d'or, brodé de perles et entremeslé de pierreries », qui fut porté par cinquante jeunes nobles sur la tête de Christine de Lorraine à son entrée à Florence. On sait que la belle Diane de Poitiers poussait l'amour des pierreries jusqu'à s'être fait donner un certain nombre de joyaux de la Couronne, qu'elle dut rendre à la mort de son royal amant. (*Mém. de Tavannes.*) Enfin, on connaît les prodigalités d'Henri III et le scandale que causèrent ces fameuses noces de Joyeuse, où les pierres précieuses, étalées à profusion, juraient avec la misère générale. « Les habillemens du Roy et du marié, écrit Pierre de l'Estoile (*Journal,* t. II, p. 22), estoient semblables, tant couvers de broderie, perles et pierreries, qu'il estoit impossible de les estimer. » A ce moment Paris était devenu le grand marché des pierres précieuses, et dans une comédie jouée en 1584, *les Napolitaines,* de François d'Amboise (acte V, sc. Ire), un « lapidaire de Naples », nommé Marc Aurèle, pouvait dire avec raison : « Je suis bien loin de mon compte. Je cuidoy, passant par icy et m'en allant en Flandres, pouvoir vendre quelques-uns de mes joyaux. Mais je porte l'eau à la mer : j'en vois par les boutiques, sans comparaison, de plus beaux et de plus riches. Je ne ferois icy pas mon profit. Ce seroit autant comme qui voudroit vendre des coquilles à ceux qui viennent de Saint-Michel. » A ce moment, les pierreries entraient pour une large part dans la fortune mobilière des plus réservés et des plus raisonnables.

De Thou nous apprend en ses *Mémoires* que, prévoyant, dès 1588, les funestes suites de la journée des Barricades et les troubles qui allaient éclater, il profita des noces de son beau-frère, pour faire transporter ses pierreries au château de Varane, où il pensait les mettre en sûreté. Cette passion était si générale, au surplus, que l'auteur du *Discours sur les causes de l'extresme cherté qui est aujourd'huy en France* (Bordeaux, 1586) n'hésite pas à dire : « La cinquième cause de la ruine de l'État est le pris que les rois et les princes ont donné aux choses de plaisir, comme aux peintures et pierreries, qui ne s'achètent qu'à l'œil et au plaisir, lesquelles aujourd'huy se vendent dix fois plus qu'elles ne faisoient au temps de noz anciens rois. »

Cependant, avec le XVIe siècle, une transformation s'était accomplie. Les pierres précieuses avaient cessé d'orner les meubles, pour décorer uniquement les personnes. Si les beaux seigneurs se faisaient voir « tous luisans en pierreries », comme dit l'auteur du *Discours sur les causes de la cherté;* par contre, on rencontrait fort peu d'objets mobiliers comparables aux merveilles exécutées sous les yeux de Suger, ou aux chefs-d'œuvre d'orfèvrerie qui garnissaient le trésor de Charles V. On n'était plus au temps où, suivant l'expression pittoresque de Guillebert de Metz : « L'on estimoit l'or, l'argent et pierreries estans aux reliques et vaissellement des églises de Paris valoir un grant royaume. » Le XVIIe siècle accentua encore cette tendance. Quand Tallemant (*Historiettes,* t. Ier, p. 117, et t. IV, p. 205) rapporte que le duc de Guise possédait pour 200,000 livres de pierreries; de même quand il estime à 200,000 écus les pierres précieuses qui furent trouvées chez le maréchal d'Ancre, il s'agit de bijoux, de joyaux, de parures et non plus de meubles de prix. Cette passion des pierres précieuses s'étendit, au surplus, jusqu'à la bourgeoisie, et l'auteur de la *Réformation du royaume,* publiée en 1623, ne se gêne pas pour accuser les trésoriers et les magistrats de « couvrir leurs femmes de pierreries ». Aussi peut-on considérer comme un événement à peu près unique dans l'histoire de l'orfèvrerie le don de cette chapelle admirable « garnie de bassins, burettes, chandeliers et autres pièces toutes d'or, enrichies de diamans, avec deux grandes statües aussi d'or, couvertes de diamans, estimée plus de trois cens mille livres », que Richelieu offrit au roi. (*Gazette de France,* année 1633, p. 136.) Plus tard, Anne d'Autriche recueillit pour son usage personnel cette



Fig. 181. — Broche en pierreries ayant appartenu à Anne d'Autriche.

réunion magnifique de vases, de bassins et de statues, et nous avons vu, autre part (à CHANDELIER), que c'est, les yeux fixés sur cette superbe garniture de chapelle, qu'elle rendit le dernier soupir.

Sous Louis XIV, la tendance que nous signalons acheva

de triompher, et, sauf sur un certain nombre de pièces de vitrine qui composaient le Trésor royal, et sur les boîtes que l'on portait dans sa poche, l'on ne vit presque plus de pierres précieuses immobilisées en des meubles d'orfèvrerie. Quelques-unes de ces boîtes, ornées de portraits et enrichies de brillants, sont parvenues jusqu'à nous et se recommandent plus encore par leur élégance et par leur goût que par leur richesse. Elles coûtaient cher cependant. Loret, dans sa *Muze historique* (17 février 1657), estime à un prix qui paraîtra sans doute singulièrement élevé la boîte que Madame Royale envoya, avec une paire de pendants d'oreilles, à Olympe Mancini. C'était :

> Une boëte de portrait,
> Qui n'est ny d'or, ni d'argent trait,
> Mais bien de pierres précieuzes,
> Fort riches et fort curieuzes,
> Et le tout du moins se montant
> A six-mil loüis d'or comptant.

Ces boîtes enrichies de brillants étaient alors d'un usage presque général dans la haute société. Nous avons enregistré autre part (voir t. Ier, col. 348) ce que l'on sait par Mme de Genlis de la boîte de Louvois. Celle du maréchal d'Humières, qui comportait vingt-six gros brillants, n'était guère moins superbe. Toutes réunies, elles n'approchaient pas cependant de celle qui fut envoyée par le roi d'Espagne en présent à Mademoiselle, et que le *Mercure* de 1679 estime à 200,000 écus. Mais, ne craignons pas de le redire, à l'exception de ces riches joyaux, qui demeurèrent à la mode jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, on ne revit nulle part, même chez le roi, cette profusion de meubles ornés de pierreries qui distinguent les grands inventaires du Moyen Age et de la Renaissance.

Nous avons relevé, en effet, aussi soigneusement que possible, dans les nombreux *Inventaires des meubles de la Couronne,* dressés sous le règne de Louis XIV, tous les meubles en pierres précieuses, qui s'y trouvent décrits, et nous n'avons rencontré que 39 petits objets méritant d'être notés. Encore, dans ce nombre, 10 sont-ils en grenat et 14 en lapis-lazuli, c'est-à-dire en pierres fines plutôt qu'en pierres précieuses. Les quinze autres consistent en 8 pièces d'émeraude ou de prime d'émeraude, en 5 pièces d'améthyste et en 2 pièces de topaze. Les 8 pièces d'émeraude se décomposent comme suit : 1 coupe, 1 buste, 1 tasse et 5 petits vases. Celles d'améthyste comprennent 4 vases et 1 figurine. Les deux topazes sont deux petites figures. Voltaire a écrit quelque part (voir *Sottisier,* p. 5) : « A la mort de Louis XIII, il n'y avait que pour 700,000 francs de pierreries de la Couronne ; en 1696, il y en avait pour 11,330,000 livres. » On voit que cette fabuleuse augmentation ne profita guère au mobilier. Car pour les vases de jaspe, d'agate, de jades divers et autres variétés de pierres dures, enrichis de petites perles et de turquoises, bien que remontant généralement aux règnes précédents, ils sont loin d'égaler les magnificences des époques antérieures. Un des rares objets mobiliers exécutés à ce moment, et dont le souvenir nous ait été conservé, est le fameux « Mont Parnasse », en or et pierreries, que Mme de Montespan offrit à la dauphine, et dont elle avait elle-même fourni le dessin. (*Mercure* de mai 1680.)

Au XVIIIe siècle, sauf pour les nombreuses boîtes d'améthystes, d'agates ou d'or, garnies de diamants, qui abondent dans les *Inventaires* de Marie-Josèphe de Saxe, du duc Charles de Lorraine, etc., on ne trouve plus guère de meubles ornés de pierres précieuses. Le *Mercure galant* de février et mars 1702 pourra nous édifier sur les ventes successives que Philippe d'Orléans fit des « diamants, rubis d'Orient, émeraudes, perles et autres pierres de couleur » que possédait son père. Dangeau pourra nous raconter (*Journal,* t. III, p. 328) que les pierreries de Mlle Piron rétablirent les affaires du marquis de Villars. Saint-Simon pourra nous entretenir (*Mém.,* t. XV, p. 72) des négociations laborieuses qu'occasionna l'achat du Régent ; et le duc de Luynes, nous apprendre que Mlle de Conti reçut de son futur beau-père pour 3 millions de pierreries ; les meubles n'auront rien à voir dans cette débauche de pierres précieuses. Enfin, en notre siècle, avec la manie de priser, passèrent le goût et l'usage des boîtes et des tabatières. Aujourd'hui le mobilier, devenu plus simple, a cessé de réclamer une parure qui, désormais, est réservée exclusivement au costume.

Dans le commerce, on divise les pierreries en deux catégories : les *pierres précieuses* et les *pierres fines*. Ces dernières sont de beaucoup moins dures et moins rares que les premières. Parmi les pierres précieuses, la plus recherchée est sans contredit le diamant ; ensuite viennent le rubis, le saphir, l'opale, la topaze d'Orient, l'émeraude, la turquoise, le grenat syrien, l'améthyste, le jargon, l'hyacinthe, etc. Parmi les pierres fines, on estime surtout l'agate, la sardoine, la cornaline, la calcédoine, le girasol, la tournaline, la malachite, le lapis-lazuli, le fluor, le cristal de roche, etc. Employées par masses beaucoup plus considérables que les pierres précieuses, les pierres fines fournissent non seulement les CAMÉES et les INTAILLES, dont nous parlons à leur place, mais encore des vases, des coupes, des baguiers, etc. L'art de les tailler est connu sous le nom de GLYPTIQUE (voir ce mot), et comme chacune d'elles possède dans ce livre un article spécial, nous prions le lecteur de vouloir bien se reporter à ces divers articles.

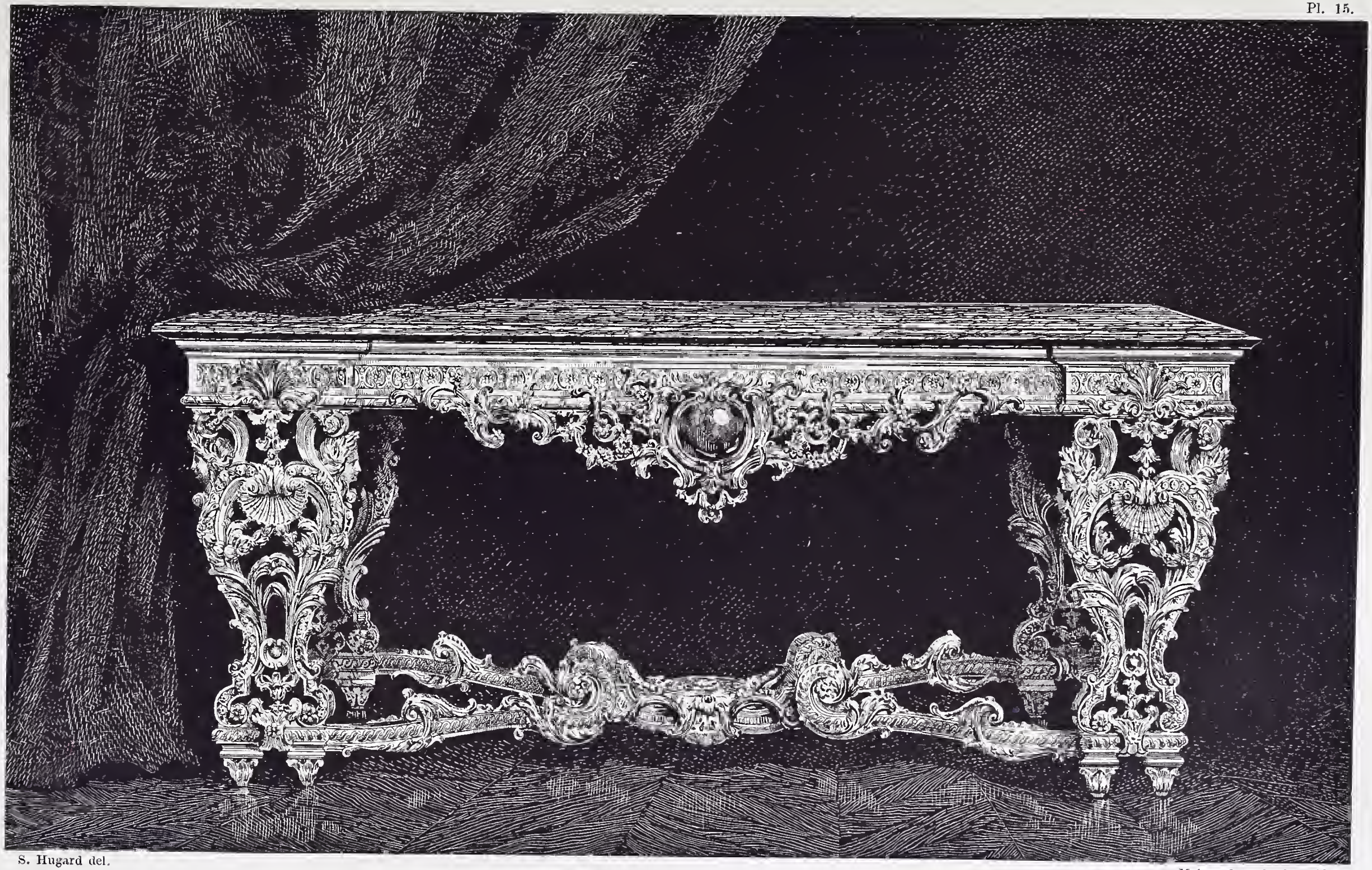
PIERRE DE RAPPORT, PIERRES DE FLORENCE. — C'est le nom donné aux pierres qui entrent dans la composition d'une MOSAÏQUE. (Voir ce mot.) « 25 octobre : A Jean Harmand, ébéniste, à compte d'une table de pierre de rapport, qu'il fait pour le service de Sa Majesté, 300 livres. » (*Comptes des Bastimens du Roy ;* année 1669, col. 363.) « Vingt-deux petits carréz de pierre de Florence de rapport, à fonds noir, à encastrer dans des tables ou cabinets, ayant 3 à 4 pouces de large. » (*Invent. des meubles de la Couronne,* 1673.) « Une caisse de trois pieds, contenant quantité de pierres de Florence, partie naturelles et partie représentant des oyseaux, fruits et fleurs de pierres rapportées de différentes couleurs. » (*Invent. d'André-Charles Boulle, après l'incendie de ses ateliers,* 1720.)

PIERRE A RASOIR. — Voir PIERRE A AIGUISER et PIERRE A HUILE.

PIERRE DE ROME. — Voir ROME.

PIERRE DE TAILLE. — Nom qu'on donne aux blocs de pierre susceptibles de recevoir des formes régulières. Parlant de la ville de Richelieu, Tallemant écrit : « Les maisons de la ville sont toutes d'une même structure et toutes de pierre de taille. » (*Historiettes,* t. Ier, p. 373.)

PIERRE DE TOUCHE. — Pierre siliceuse d'un beau noir, dure et inattaquable par les acides, dont on fait usage pour essayer l'or. La pierre de touche sert à reconnaître si les monnaies, bijoux, vases, vaisselle, sont d'or et d'argent véritables. Un objet d'or faux laisse sur la pierre de touche un trait rouge, que font disparaître quelques gouttes d'acide nitrique. Le trait laissé par l'argent faux est d'un blanc bleuâtre et s'efface complètement lorsqu'on fait tomber dessus une goutte d'eau régale. On emploie la pierre de touche par grandes masses, pour faire des tombeaux et des tables. L'*Inventaire de Mazarin* (1653) décrit : « Une



S. Hugard del. Maison Quantin, imp.-éd.

PIÉTEMENT DE TABLE

EN BOIS SCULPTÉ ET DORÉ (XVIIe SIÈCLE)

grande table quarrée, dont le corps est de pierre de touche noire, sur laquelle sont plusieurs trophées d'armes à la Turque de diverses pierres rapportées, sçavoir : albastre, lapis, jaspe, cornaline avec nacre de perle, etc. »

Pierreries, *s. f. pl.* — Voir PIERRES FINES.

Pierrier, *s. m.* — C'est le titre qu'on donnait, au XIIIe et au XIVe siècle, aux LAPIDAIRES. (Voir t. III, col. 272.) Dans leurs statuts primitifs, enregistrés par Étienne Boileau (*Livre des mestiers,* titre XXX), ils sont corporativement unis aux cristalliers, et le titre qui leur est consacré porte la rubrique suivante : « Cest titres parole des cristaliers et des perriers de pierres natureus. »

Piétement, *s. m.* — Néologisme employé dans le langage des menuisiers en tables, sièges, etc. C'est l'ensemble des croisillons qui relient les quatre pieds d'un meuble joint à l'ornementation que ces croisillons comportent. On donne aussi, par extension, ce nom aux pieds et aux traverses qui les unissent. « Grande et belle table rectangulaire en bois sculpté, avec rallonges adhérentes se développant aux extrémités, piétements en forme d'éventail ralliés par une arcade et représentant des armoiries entre des consoles à volutes et à griffes de chimères, se terminant par des cariatides de cerbères. Époque de la Renaissance. » (*Catalogue de la vente du mobilier de Mlle Jeanne Olivier;* Paris, novembre 1888.)

Pieu, *s. m.* — Pièce de bois se terminant en pointe à son extrémité inférieure, et destinée à être enfoncée dans le sol.

Piffre, *s. m.* — Marteau de forte dimension, dont se servent les batteurs d'or.

Pigasse, *s. f.* — Petite pique. (Voir PICASSE.)

Pigne, *s. m.* — Orthographe et prononciation anciennes de PEIGNE. (Voir ce mot.) Cette prononciation demeura en usage dans la haute société jusqu'au XVIe siècle, et jusqu'au XVIIe dans la petite bourgeoisie. « Le petit peuple de Paris dit *pigne.* Et Villon, qui estoit Parisien, a rimé ce mot avec celui de ligne.

> Jadis extrait il fut de votre ligne
> Lui qui beuvoit du meilleur et plus cher
> Et ne deust il avoir vaillant qu'un pigne.

« Ce qui fait voir que c'estoit l'ancienne prononciation de Paris. Aujourd'hui, tous les honnestes gens et de la ville et de la cour prononcent *peigne :* et c'est comme il faut prononcer. » (Ménage, *Observations sur la langue française,* p. 328.) Avec Villon, Ménage aurait pu citer Eustache Deschamps qui, dans sa *Ballade pour les nouveaulx mariéz et leur mesnaige,* recommande à ceux-ci d'avoir

> Miroir, pigne à pigner leur crin.

D'autre part, le *Dit du Mercier* propose à sa clientèle

> Et bandeaux et crespiseors,
> Traineax, pignes, mireors.

Enfin, dans un temps plus voisin, J.-A. de Baïf, dans ses *Mimes,* écrit en guise de proverbe :

> Jamais tigneux n'aima le pigne.

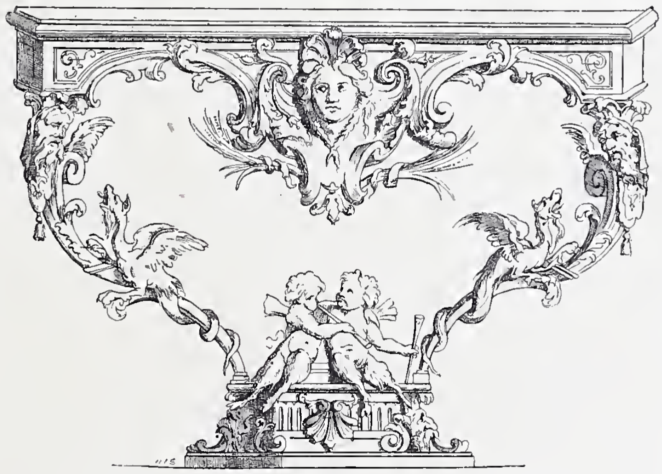


Fig. 182. — Piétement d'une console (XVIIIe siècle).

Pigner (Fauteuil ou chaire à). — « A lui [c'est-à-dire à Robert Thierry, mercier, demourant à Paris], pour demie aulne de veloux azur alexandrain sur fil oysel, achattée de lui le XXe jour dudit mois de février et baillée à Jehan de Troies, sellier, pour faire et garnir le siège d'une chaière à pigner le chef du Roy nostredit Seigneur, XL sols parisis. » (*Comptes de l'argenterie de Charles VI,* 1387.) Nous dirions aujourd'hui fauteuil ou siège pour la coiffure. Le fauteuil ou la chaise à peigner, ou *pigner,* étaient le plus souvent des sièges pliants, et toujours à bas dossier. Ils se distinguaient ainsi des sièges, ordinairement usités au XIVe et au XVe siècle, lesquels étaient à dossier très élevé et quelquefois même à dais. La nécessité de ce dossier bas, signe distinctif du siège à pigner, s'explique aisément par le genre de soins que les valets ou les demoiselles de service rendaient à la personne que l'on coiffait. Cette personne, en effet, pour qu'on pût facilement la peigner, devait être abordable de toutes parts.

Pignère, *s. f.;* **Pignière,** *s. f.;* **Pignoer,** *s. m.* — La pignière, qui tirait son nom du peigne ou *pigne,* comme on l'écrivait encore au XVIe siècle, était une sorte d'étui, formant ce que, de nos jours, on appelle une trousse. Outre les peignes, on y trouvait les rasoirs, les forcettes — ou petits ciseaux — le miroir, et la broche ou gravoir, sorte de poinçon en ivoire ou en bois qui servait à faire la raie. Cette trousse faisait partie intégrante du matériel de toilette des princes et des nobles dames, aussi en est-il souvent fait mention dans les *Comptes* et dans les *Inventaires.* Disons vite que la pignère était également désignée sous d'autres noms, sous celui d'étui notamment, comme dans les articles suivants, empruntés au *XVIIe Compte de Guillaume Brunel, argentier et trésorier du roi* (1387) : « A Henry des Grès, pignier, demourant à Paris..., pour un estuy de cuir boully poinsonné et armoyé des armes de mons. le duc de Thourainne, pendent à un gros las de soie, garnis de trois pignes, une broche et un miroir, pour pignier le chief dudit Seigneur, et baillié à Sallomon, son barbier, CXII sols parisis. — A Jehan de Coilly, pignier, demourant à Paris..., pour un estuy de cuir boully pendant à un groz laz de soye, garny de trois pignes d'ivoire, d'une broche et d'un mirouer, achatté de lui le XXe jour de may, l'an mil CCC IIIj^xx et XIj et baillé à Colinet de Lille, premier barbier du Roy nostre Sire, pour pignier le chief dudit Seigneur, IV livres XVI sols parisis. — A Jehan de Coilly, pignier, demourant à Paris, pour un estuy de cuir boully poinsonné et armoié aux armes de la Royne, pendent à un gros laz de soye, garny de trois pignes, un mirouer et d'une broche, etc. » Nous avons tenu à consigner ici ces trois curieux articles, parce qu'ils donnent une très exacte description de ces sortes de trousses que les barbiers et coiffeurs portaient jadis à leur ceinture. Après avoir décrit l'ustensile, il s'agit de rencontrer son nom. Celui-ci figure dans l'*Inventaire du duc de Berry* (1416) où nous remarquons : « Un pignoer garny d'un pigne, d'un miroir et d'une

grève d'ivoire en un estuy. » Dans un *Compte* de la maison de Bourgogne, de 1483, cité par M. de Laborde, nous lisons pareillement : « A Philippe Daniel, pignier et tablotier, demourant à Paris, pour une pignière garnie de deux pignes, deux brochettes et ung mirouer d'ivoire, deux rasoers garnis d'argent et armoiés aux armes de M. S. (le duc de Bourgogne), XV francs. » Etc. Mais à partir du XVI[e] siècle, le mot estui reste seul en usage. C'est ainsi que nous notons dans l'*Inventaire de la duchesse de Valentinois* (1514) : « Deux étuys à pigne et une paire de sizeaulx, couverts de satin cramoisy, esquelz estuys et à chacun d'iceulx y a en un chacun un pigne et une paire de sizeaulx. — Ung autre estuy de la sourte dessus dicte, ouquel a esté trouvé ung mirouer ardant, ung pigne d'yvère, ung de boys et ung espinglier, party de velloux cramoisy et de satin broché verd la serrure dorée. » Ajoutons que cette brillante époque, qui mit de la profusion en tout, ne laissa pas que de décorer magnifiquement ces sortes de trousses ou d'étuis. Pour ne citer qu'un exemple de ce luxe, ignoré de nos jours, nous emprunterons l'article suivant aux *Dépenses secrètes* de François I[er] (1538) : « A Jehan Cousin l'aisné, orfèvre de Paris, pour son paiement d'un estuy de peignes de boys d'ébène, garny de trois peignes, ung mirouer, une paire de cizeaulx et une brosse à nectoyer lesdits peignes, le tout taillé à la moresque et remply d'or fin, semé de rubiz et turquoyses enchâssées en or, au-dessus duquel estuy y a une orloge et au couvercle d'icelle un grand saphir. » Le XVII[e] siècle, moins prodigue, revint à des formes et à des enveloppes moins coûteuses. Chez les seigneurs et les riches bourgeois, la pignère, ou étui à peignes, se transforma en un simple sac de velours.

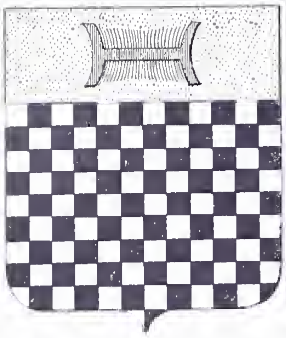


Fig. 183.
Armoiries corporatives
des piguiers.

Ne terminons pas cet article, toutefois, sans emprunter à Gilles Corrozet (*Blasons domestiques ;* Paris, 1539) la liste détaillée des ustensiles de toilette que devait renfermer, au XVI[e] siècle, une pignère un peu complète.

> Estuy de fin veloux couvert
> De cramoysi, de bleu ou vert...
> Estuy où pignes sont dedans
> A grosses et menues dentz. .
> Où sont ciseaulx et le poinçon,
> La brosse de gente façon,
> Le cure-dent, la cure-aureille,
> La sie petite à merveille,
> La lime, la gente pinsette,
> Le ratissoir et la forcette.

On voit que si son nom avait changé, notre petit meuble demeurait cependant tout aussi bien garni.

Pignère est encore un terme du Midi, surtout du Languedoc, qui signifie carde, ou peigne à carder la laine, le chanvre, etc. On note dans l'*Inventaire d'Armand de Maynieu, écuyer* (Toulouse, 1617) : « Deux saladoures, bois pour saler les pourceaulx, une pignère ferrée avec son rostoul bois, etc. »

Pignier, *s. m.;* **Pingnier,** *s. m.;* **Pigner,** *s. m.;* **Pignyer,** *s. m.* — C'est le nom qu'on donna, jusqu'à la fin du XVII[e] siècle, aux fabricants de peignes. Ces industriels formaient à Paris une ancienne et importante corporation. Nous savons par le *Livre des mestiers* d'Étienne Boileau (titre LXVII) que, dès le XIII[e] siècle, ils existaient à l'état de Communauté. A cette époque, ils étaient unis aux lanterniers. « Quiconques veut estre pingniers et lanterniers de cor et d'ivoire, estre le puet franchement, et avoir tant de vallés que il leur plaira », dit le premier article de cette charte primordiale. D'autres nous apprennent qu'il était expressément défendu aux pigners, ou pigniers, ou pingniers, de réparer les peignes cassés, de façon qu'ils parussent neufs ; de travailler après la chute du jour, et enfin d'avoir plus d'un apprenti à la fois, lequel devait servir au moins six années. Les pigniers et les lanterniers restèrent unis jusqu'à la fin du XIV[e] siècle. En 1391, on rencontre encore, dans les *Comptes de l'argenterie de Charles VI,* l'achat à « Henry des Grès, pignier », d'une *esconse* ou lanterne « par manière de cuiller d'yvoire blanc », délivrée à Guillaume Arode, orfèvre, « demourant à Paris », pour « refaire et mettre la garnison d'argent ». Les deux professions, par conséquent, demeuraient confondues. Plus tard, quand les progrès de la vitrerie permirent de clore les lanternes avec des lames de verre, au lieu de feuilles de corne et d'ivoire, les lanterniers se séparèrent des pigniers, et ceux-ci s'allièrent aux tabletiers, pour former la Communauté des « Maistres Pigniers, Tablettiers, Tourneurs et Tailleurs d'imaiges d'yvoire » de la ville de Paris. Dès 1407, Guillebert de Metz écrivait dans sa *Description de Paris* que les « pignes » se faisaient dans la rue de « la Tableterie ». En 1483, nous rencontrons dans les *Comptes des ducs de Bourgogne* le nom de « Philippe Daniel, pignier et tablotier, demourant à Paris ». A ce moment, la fusion était accomplie. Ajoutons que c'est sous cette seconde appellation qu'ils reçurent, en 1507, de messire Jacques de Toutteville, prévôt des marchands, la confirmation de leurs nouveaux statuts et privilèges, augmentés, plus tard, par lettres patentes de juin 1578 et de 1600, et enregistrés au greffe du Châtelet seulement en 1604. Ces nouveaux statuts, du reste, se rapprochaient assez des anciens. L'apprentissage était également de six ans. Il était interdit d'avoir plus d'un apprenti à la fois. Aucun compagnon n'avait licence de travailler en chambre. Enfin, toute marchandise sortant de l'atelier ou du magasin d'un maître devait être marquée de son poinçon, et l'empreinte de ces poinçons composait un tableau déposé et conservé dans la chambre du procureur du roi. Fait curieux, cette marque, consistant le plus souvent en une lettre couronnée, ne fut jamais appliquée que sur les peignes. Ajoutons que la Communauté, bien que concédant à chacun de ses membres le droit d'exécuter tous les articles mentionnés dans ses statuts, s'était, dès les premiers temps, divisée par spécialités, en sorte que certains maîtres ne faisaient que des peignes, certains autres de la tabletterie, quelques-uns enfin des figurines d'ivoire.



Fig. 184. — Méreau en plomb
de la corporation des maîtres pigniers.

Les peigniers-tabletiers, à partir du XVI[e] siècle, formèrent une Communauté non seulement nombreuse, mais encore

riche et bien posée. Ils figuraient, le 16 juin 1549, dans le cortège des corporations qui se rendit au-devant de Henri II, faisant son Entrée solennelle à Paris. Leurs magasins étaient très achalandés et bien pourvus en articles riches. Quant aux articles communs, ils les faisaient vendre dans la rue par des colporteurs spéciaux. Ceux-ci même avaient un *cri* assez étrange et qui mérite d'être rapporté. Ils annonçaient leur marchandise de la façon suivante :

> Peignes de bouis, la mort aux poux,
> C'est la santé de la teste,
> Et aux enfants faire feste
> Et guérir les chats de la toux.

On lira avec intérêt, au mot Tabletier, un contrat d'apprentissage, passé, le 14 septembre 1579, entre Claude Tatou, « maistre pignyer et tabletier, à Paris », et Guillaume Bucher, exerçant la même profession, au profit de Jehan Tatou, âgé de douze ans, fils du premier de ces deux industriels.

Pigno, *s. m.* — Orthographe et prononciation provençales du mot Peigne.

Pignoer, *s. m.* — Étui à peignes, sorte de trousse dans laquelle on serrait ce qui était nécessaire pour la toilette de la tête. (Voir Pignère.)

Pignon, *s. m.;* **Pignonceau,** *s. m.* — Orthographe et prononciation wallonnes de Penon et de Panonceau. (Voir ce dernier mot.) Philippe Mouskes, dans sa *Chronique rimée* (t. Ier, p. 105), parlant de la clepsydre merveilleuse qui fut envoyée par Aroun-al-Raschid à Charlemagne, écrit :

> Venoient XII cevalier
> Armé, sour cevales trop biaus;
> Escus orent et pignonciaus...

D'autre part, on lit dans la *Chronique de Tournai,* à l'année 1364 : « Donc descendi ledit Gouvreneur de la haulte halle et vint en l'artelerie de la Ville, et fist mettre hors les bannières et les pignons des mestiers, qui là estoient enfrumés. » Et plus loin, à l'année 1394, à propos des fêtes qui furent données en cette ville, il est dit que les berceaux destinés à abriter les spectateurs « seroient couverts de draps verds, cascun de iceulx aïant II pignonceaux des armes du Roy ».

Pignon, *s. m.* — Terme d'architecture. C'est le sommet d'un mur se terminant en triangle isocèle et suivant la double pente d'un comble à deux égouts. « Et encores chust l'autre jour le pignon de nostre grange par faulte de couverture. » (*Les Quinze joyes de mariage,* p. 14.) Le pignon est aussi ancien que la toiture à double inclinaison, et le fronton du temple grec est, ainsi que le remarque Viollet-le-Duc, un pignon véritable. Tout bâtiment simple se compose donc de deux murs goutterots et de deux pignons. Seulement, suivant la façon dont le bâtiment est tourné, sa façade se trouve formée par un des murs goutterots ou par un des pignons ; et ce dernier, selon le cas, devient un élément de décoration pour la maison, ou bien est condamné à une mitoyenneté qui, le dérobant aux regards, le relègue dans la maçonnerie purement utile. Pendant toute la période romane, les murs goutterots formèrent la façade des édifices ; pendant la période ogivale, au contraire, ce furent les pignons. De là l'expression : « avoir pignon sur rue », qui prit alors naissance et qui, encore aujourd'hui, est synonyme de ces mots : « être propriétaire ». Cette façon de parler a au moins 400 ans d'existence. On lit au IIIe acte (scène Ire) des *Contens,* comédie du XVIe siècle : « Par ce moyen, je croy que je ne perdray rien, d'autant mesmes que mon nouveau débiteur est homme riche et qui a pignon sur rue. » Dans la curieuse plaquette intitulée : *les Grands Jours tenus à Paris par M. Muet, lieutenant du petit Criminel* (Paris, 1622), nous lisons cette interrogation : « Avez-vous rentes ou pignon sur rüe pour vivre ? » Au XIVe et au XVe siècle, la plupart des maisons d'habitation étant édifiées en pans de bois, les pignons furent construits en encorbellement, et leur toiture débordante fut soutenue par une charpente visible, dont les lignes élégantes concouraient à la décoration générale de la façade. Dans les maisons bâties en pierre ou en briques, le pignon était parfois orné d'une niche, d'un arc en tiers-point, de colonnettes, et se terminait soit par deux arêtes lisses, soit par une suite de redents. Il est souvent question, dans les documents anciens, des embellissements dont on gratifiait ces pignons. *Une quittance relative aux travaux exécutés en l'hôtel du duc de Bourgogne appelé la salle de Lille* (1420) nous apprend



Fig. 185. — Atelier de pignier, d'après Jost Amman.

que « deux grandes heuses » furent « assises au long des pignons du dict nouvel édiffice ». Un contrat concernant le château de Beaugé (1471) déclare que le pignon sera fait « à crestes et à fueilles, et ung espy par-dessus, et revoistu des armairies et de bestes ainsi qu'il appartient ». En outre, dans les constructions civiles, un certain nombre de pignons étaient couronnés par des corps de cheminées qui leur servaient d'amortissement. Un contrat du 23 août 1454, relatif au manoir de la Ménitré, résidence du roi René, porte : « *Item,* par le meilleu de la dicte maison y aura ung pignon de pierre, en quoy il y aura quatre cheminées, etc. » Avec la Renaissance, les pignons commencèrent à se faire plus rares. Ils disparurent avec le XVIIe siècle, pour rendre aux murs goutterots la place d'honneur que ceux-ci avaient primitivement occupée.

Au XIVe et au XVe siècle, le mot pignon n'était pas employé uniquement pour désigner la face extérieure d'un mur se terminant par un vaste triangle. Il s'appliquait aussi à la face intérieure de ce même mur, et c'est ainsi que nous lisons dans l'*Inventaire de Charles V* (1380) la description d'un « grant drap de l'euvre d'Arras, ystorié des faiz et batailles de Judas Macabeus et d'Anthoqus », lequel drap, dit l'inventaire, « contient de l'un des pignons

de la Gallerie de Beaulté, jusques après le pignon de l'autre bout d'icelle ». De même, par extension, on donnait le nom de pignon au couronnement de certaines fenêtres et lucarnes. Une *Ordonnance royale* de 1415, relative aux fortifications de Paris, autorise l'huissier Denisot à faire faire à ses dépens « un planchier de deux fenestres flamanges doubles à pignon, pour asseoir et mestre haussepiéz et espringales ou canons, pour la défense de ladicte ville ».

Enfin, pour terminer, constatons qu'à cette même époque le mot pignon était également usité dans le mobilier et s'appliquait à des tableaux, à des reliquaires, à des meubles dont le sommet se terminait en manière de pignons. Pour citer un ou deux exemples, nous mentionnerons : « Ung tableau d'or à six pignons, esmailléz d'un costé et d'autre de la Passion et sont les pignons bordéz de perles », qui figure dans l'*Inventaire de Charles V*; et : « Uns autres anciens tableaux à pignon, fais de painture de la Passion Nostre Seigneur, en IIIj pièces fermans à coupléz..., lesquels tableaux la Royne de Chippre donna à mondit Seigneur. » (*Invent. du duc de Berry*, 1416.) « Premièrement, — un reliquaire en façon de pignon, à tout quatre piez de lyon, où est du bras de sainte Ransoye (?). » (*Invent. de la Bastille Saint-Antoine*, 1418.)

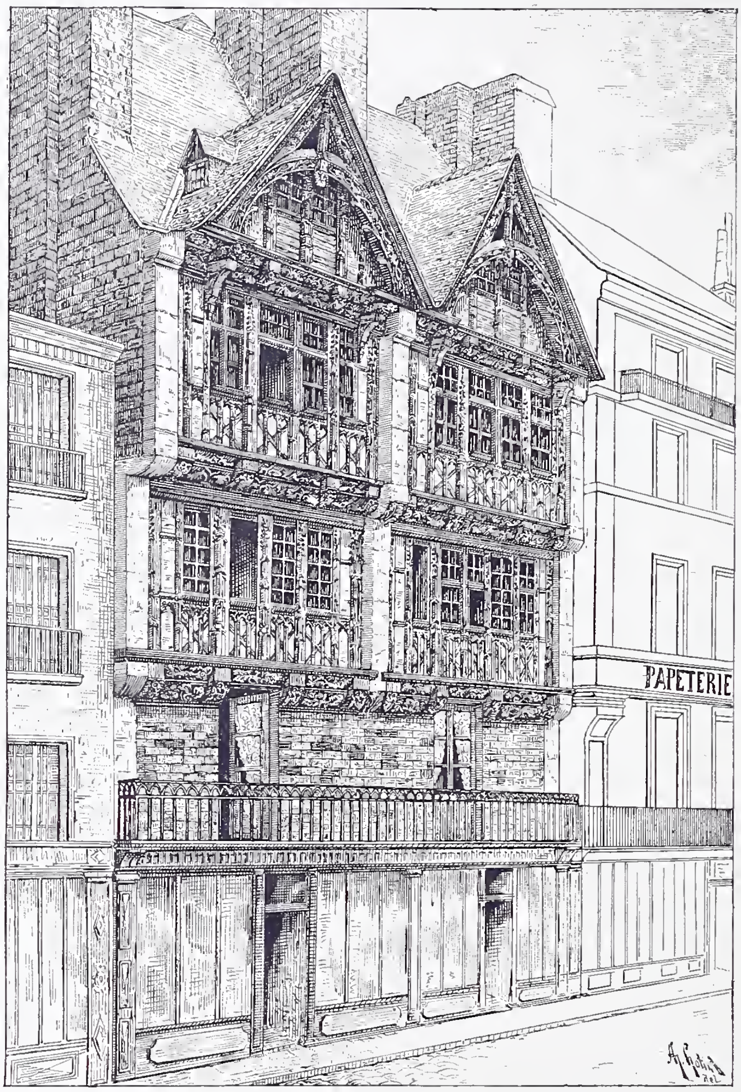


Fig. 186. — Pignons de la Maison-Dieu à Saint-Lô.

Pilastre, *s. m.* — Le pilastre, dans son principe, c'est-à-dire dans l'antiquité grecque, était, comme l'indique le nom qu'il portait alors, une sorte de renforcement de la tête d'un mur, ou du retour d'équerre de ce mur. En passant dans l'architecture romaine, le pilastre prit l'apparence de la projection d'une colonne sur le nu d'une muraille, projection s'accusant par une large saillie. Puis, la colonne venant à disparaître, le pilastre resta seul, avec le caractère de contrefort qu'il a gardé. Au Moyen Age, le pilastre ne se montre que très rarement, et à l'état d'exception. A la Renaissance, il reparaît sous les formes diverses qu'il avait déjà revêtues, en adopte encore de nouvelles, et donne même son nom au pilier, lorsque ce dernier est enveloppé dans quatre pilastres.

De nos jours, les architectes distinguent six sortes de pilastres : 1° les *pilastres corniers,* qui sont doubles et situés à l'angle d'un édifice ; 2° les *pilastres doublés,* qui se composent également de deux pilastres, mais formant un angle rentrant ; 3° les *pilastres accouplés,* qui sont réunis deux par deux ; 4° les *pilastres flanqués,* qui ont sur leurs côtés deux demi-pilastres, sur lesquels ils font saillie légère ; 5° le *pilastre cintré,* dont le plan est curviligne et suit la courbe décrite par la muraille dans laquelle il est engagé ; enfin 6° le *pilastre en gaine,* lequel est plus large à son sommet qu'à sa base. Ajoutons que toutes ces sortes de pilastres peuvent, en outre, être cannelées, rudentées, coupées, c'est-à-dire traversées par un bandeau, une imposte, une surface horizontale, ou ravalées, c'est-à-dire incrustées de marbre et encadrées de moulures, etc.

Très usité dans l'architecture extérieure, dès l'époque de la Renaissance, le pilastre a été aussi, depuis ce même temps, fort employé dans la décoration intérieure des habitations. Au XVIIe siècle surtout et à la fin du XVIIIe, les architectes en usèrent presque avec prodigalité. Les plus beaux palais lui durent une partie de leur splendeur ; à Versailles, la grande Galerie vit ses fenêtres et ses arcades de glace, séparées par vingt-quatre pilastres de marbre, sur lesquels les écrivains du temps ne manquèrent pas d'attirer l'attention des visiteurs. (Voir Piganiol de la Force, *Description de Paris,* t. IX, p. 481.) Tous les hôtels princiers en furent décorés, et on les rencontra bientôt dans les maisons, sinon les plus modestes, du moins les plus bourgeoises. Nous remarquons dans l'*Inventaire de Louis Hanique, conseiller de l'Hôtel de Ville* (Paris, 1720) : « Une cheminée de glace de cinquante-quatre poulces ou environ de largeur, dans sa bordure de bois doré, avec deux pillastres de bois, avec ornemens et filets dorés et sculptés, prisés cinq cens livres. » Bien mieux, à la fin du siècle dernier, ils étaient devenus un objet de commerce courant. Le *Journal général de France* du 24 août 1780 annonce comme étant : « EN VENTE, rue Saint-Denis, *A la Gerbe d'or,* 8 beaux pilastres de chêne de Hollande, avec chapiteaux sculptés et autres parties de boiserie, propres pour faire un sallon » ; et à la *Vente du maréchal d'Estrées* (Pantin, 6 mai 1785), on adjugea des « buffets, tables et pilastres de marbre ». Au XVIIe siècle, et par extension, on désignait encore sous ce même nom les montants de broderie qui simulaient un pilastre. L'*État des meubles de la Couronne* du 22 avril 1697 mentionne, dans « l'emmeu-

blement de riche broderie pour la chambre du Trône du grand appartement du Roy à Versailles, dix-huit pilastes (*sic*) cannelèz de broderie d'or, avec leurs bazes et chapiteaux, ayant dans la baze un casque de broderie or et chenille sur un *fonds* de broderie d'argent à grain d'or, haults de 3 aunes 1/2 chacun, sur 14 pouces de large ». Et par l'*Inventaire dressé à Versailles* en 1792, nous savons que la chambre de Marie-Antoinette était tendue en brocart d'or et argent sur fond cramoisi, dessin à grands cartouches « avec pilastres et colonnes torses ».

Nous avons dit que, pendant tout le XVIe et le XVIIe siècle, le mot pilastre avait été employé dans le langage de l'ameublement, pour désigner un pilier carré, dont les faces avaient l'apparence de pilastres. Nous fournirons ici deux exemples de cette adaptation. Le premier, remontant au XVIe siècle, est emprunté aux *Comptes et dépenses d'Henri III* (1580-1588) ; il est ainsi conçu : « A Gilbert Martinon, orloger dudit Seigneur (le roi), la so^e de LXXX escus sol. pour son payement de deux monstres, sçavoir : une grande ronde pour mettre en la chambre dudit Seigneur, et une autre haulte à pillastres, que Sa Majesté a donné à M. le Bastard d'Orléans. » Notre second exemple, datant seulement du XVIIe siècle, est tiré de l'*Inventaire du cardinal de Mazarin* (1653) : « Une grande table de marbre gris... ladite table posée sur un pied de poirier noir, façon d'ébeine, à huit colonnes et quatre pillastres, avec leurs bases et chapiteaux d'ordre ionique, haute de dix pieds deux pouces. — Une grande table de marbre blanc..., ladite table posée sur un pied de poirier noircy, façon d'ébeine, à quatre pillastres, etc. »

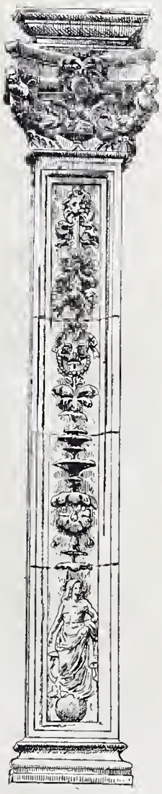


Fig. 187. Pilastre de la maison dite de François Ier. (Cours la Reine.)

Enfin ajoutons, pour terminer, que les serruriers donnent encore le nom de pilastre au premier barreau d'une rampe ; aux barreaux renforcés qui sont placés aux angles de certains balcons ; ainsi qu'à des sortes de colonnes plates et ajourées, en fer forgé ou en fonte, qu'on répartit de distance en distance, dans les grilles un peu longues, pour les consolider et pour en rompre la monotonie. Ces termes, du reste, ne sont pas particuliers à la serrurerie ; on les retrouve sous la plume des orfèvres, quand il s'agit de grands ouvrages exécutés en métal précieux. Dans l'*État des meubles de la Couronne,* dressé le 30 janvier 1681, nous remarquons : « Une grande balustrade d'argent, composée de 32 balustres, seize demy-balustres et unze pilastres, avec leurs bras et appuis..., le tout pesant ensemble 3,109 marcs 7 onces. » L'*État* du 20 mars 1684 décrit également : « Une balustrade d'alcôve d'argent cizelé, composée de 28 balustres représentant chacun un globe dans une lyre, vingt autres demy-balustres et dix-sept pilastres et demy-pylastres cizelés de deux cornets d'abondance et d'un soleil, avec leurs bazes et corniches, pesant le tout ensemble 4,076 marcs 2 onces. » Ces balustrades furent portées à la Monnaie avec tous les autres meubles d'argent qui garnissaient le palais du Grand Roi.

Pile, *s. f.* — Terme d'architecture. Ce mot est parfois employé comme synonyme de pilier. « Aux quatre coins estoient quatre aigles feintz de bronze, portans festons de lierre, et au-dessus une pille servant de marchepied, pour porter un grand colosse de dix piedz de hault, qui estoit une nopcière Iunon, qui préside aux mariages. » (*Bref et sommaire recueil de ce qui a esté faict à l'entrée de Charles IX à Paris, 1572.*) On le réserve, toutefois, plus spécialement, pour désigner les massifs de maçonnerie destinés à porter les voûtes des ponts en pierre, ou les tabliers des ponts métalliques.

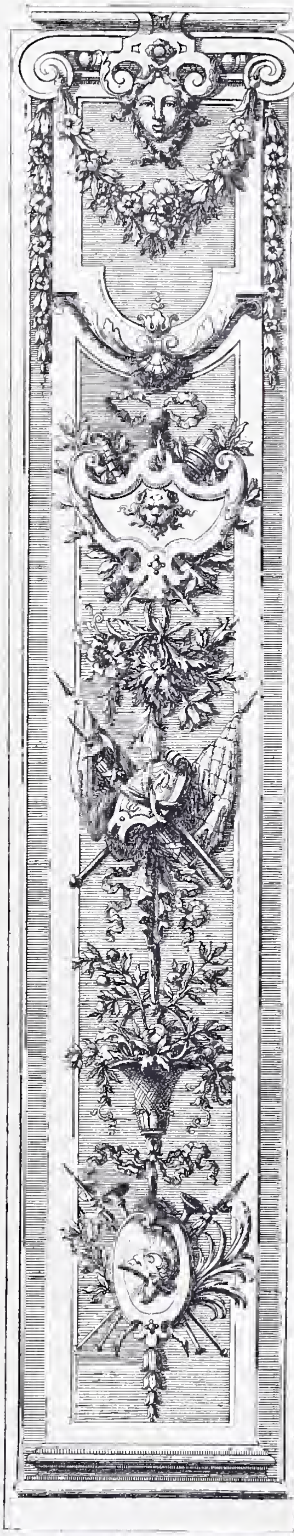


Fig. 188. — Pilastre orné, composé par Bérain.

PILE est aussi un amas d'objets entassés les uns sur les autres. « Une très petite pille de gobellèz aux armes de Harecourt, pesant quinze estellins. — *Item,* une autre aussi petite pille de goubellèz d'argent, pesant une once cinq estellins. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) « Le roi ayant défendu que personne, sans exception, ne se mît sur le théâtre, le duc d'Ossone s'y plaça sur une pile de carreaux sans en vouloir partir. Le roi n'en dit rien pendant le divertissement ; mais aussitôt qu'il fut fini, il lui envoya ordre de n'entrer plus ni dans le conseil ni dans le palais. » (*La Cour et la ville de Madrid,* par la comtesse d'Aulnoy, p. 330.)

Enfin, on a également donné ce nom au coin bien acéré sur lequel les monnayeurs gravaient la matrice de leurs médailles ou monnaies. Aujourd'hui, par extension, on appelle encore pile le revers de la médaille, c'est-à-dire le côté opposé à la face.

Piler, *s. m.* — Ancienne orthographe de pilier. Manessier, qui acheva le *Roman de Perceval,* décrit ainsi le monument funèbre qu'on éleva à son héros :

> La sépulture puet véoir,
> Sur quatre pilers d'or séoir...

Piler est demeuré usité en Bretagne et signifie pilastre. En patois breton, on dit aussi souvent dans le même sens : pilerr quarré, pour pilier.

Pilet, *s. m.;* **Pilette,** *s. f.;* **Pillette,** *s. f.* — Ustensile de cuisine. Pilon, employé plus spécialement pour écraser les légumes secs et surtout les pois durs. Le maître d'école

de Bruges, auteur des dialogues français-flamands, connus sous le nom de *Livre des mestiers*, écrit :

> Et pour faire vos sausses,
> Vous faut un mortier,
> Un pestel et une pilette
> Pour piler vos pois.....

Et dans la leçon flamande qui accompagne le texte français, il traduit pilette par *brekere,* dérivé du verbe *breken,* casser, rompre, briser. De son côté, le continuateur de Du Cange (*Glossar. nov.*, sous *Piletus*) cite deux *Lettres de rémission.* L'une, datée de 1377, porte : « Icelle Jaquenette print une grant vorlete appellée en France pestail ou pillette, de laquelle elle bati ladite marastre. » (Pour l'explication des mots « en France », il faut ajouter que cette bataille entre Jaquenette et la marâtre avait lieu en Dauphiné.) Dans l'autre, datée de 1415, on lit : « Laquelle suppliante d'un pilet ou pestail qu'elle avoit... frappa un gros cop sur la teste d'icellui Girart. » Nous pourrions multiplier ces exemples. Pour terminer, nous nous bornerons à rappeler que les pilettes rentraient dans la compétence des merciers et faisaient partie des ustensiles qu'ils offraient au public :

> Une pilete ai ci pendue,
> Grosse, pesante et estendue,
> Que je vendrai as chamberières
> A piler en totes manières.

Pilier, *s. m.;* **Pillier,** *s. m.* — Terme d'architecture. Massif de maçonnerie, formant un support vertical, isolé, et servant à porter les voûtes ou les charpentes horizontales d'un édifice. « Les Grecs ni les Romains, écrit Viollet-le-Duc, n'élevaient, à proprement parler, de piliers, car ce nom ne peut être donné à la colonne, non plus qu'à ces masses épaisses et compactes de blocages qui, dans les grands édifices romains, comme les salles des Thermes, par exemple, supportent et contre-butent les voûtes. Le pilier est trop grêle, à lui seul, pour résister à des poussées obliques ; il faut, pour qu'il puisse conserver la ligne verticale, qu'il soit chargé verticalement, ou que les résultantes des poussées des voûtes agissant sur lui se neutralisent de manière à se résoudre en une pression verticale. Lorsque les nefs d'églises, les salles, étaient couvertes par des charpentes, il n'était pas besoin de donner aux piliers une force extraordinaire et de chercher, par la combinaison de leur section horizontale, à résister aux pressions obliques des voûtes ; mais dès que l'on prétendit substituer la voûte aux charpentes pour fermer les vaisseaux, les constructeurs s'ingénièrent pour donner aux piliers des formes propres à remplir cette nouvelle destination. Ils augmentèrent d'abord démesurément le diamètre de la colonne cylindrique, puis ils groupèrent plusieurs colonnes ; puis ils cantonnèrent les piliers à section carrée de colonnes engagées ; ils cherchèrent ainsi des combinaisons résistantes, jusqu'au moment où l'architecture adopta, vers le milieu du XIIe siècle, un système de structure entièrement nouveau. Alors le pilier ne fut plus que le dérivé de la voûte ou de la pression agissant sur lui. » Ajoutons que le Moyen Age ne se borna pas à être le créateur du pilier, il en fut le décorateur émérite. C'est lui qui le transforma en un faisceau de colonnettes délicates, et dissimula ainsi sa lourde massiveté. C'est lui qui, sur son déclin, l'agrémenta de ces facettes, de ces moulures prismatiques, de ces colonnettes torses qui en font le plus orné et le plus riche des supports de l'architecture.

Comme il arrive souvent, en traversant les siècles, le nom de pilier fut détourné de sa signification naturelle, et on l'appliqua à toutes sortes de massifs de maçonnerie qui n'avaient ni la forme ni la destination du pilier primitif. C'est ainsi qu'un *Arrêt* du Parlement des 27-29 octobre 1572, rendu contre l'amiral de Coligny, qui venait d'être assassiné à la Saint-Barthélemy, porte que : « Sa maison seigneuriale, et chastel de Chastillon, sur le Loin, et tout ce qui dépend du principal manoir [seront] démoli, abattu,... les arbres, pour la décoration d'icelle, coupéz par le milieu,... et qu'en l'aire dudit chastel, sera dressé et érigé un pilier de pierre avec lame de cuivre, en laquelle sera gravé le présent arrêt. » Avant cela (1560) Ronsard, dans sa troisième *Églogue,* avait employé ce mot comme synonyme de pilastre. Parlant de la grotte de Meudon construite par le cardinal Charles de Lorraine :

> Ils furent ébahis de voir le partiment
> En un lieu si désert d'un si beau bastiment ;
> Le plan, le frontispice et les piliers rustiques
> Qui effacent l'honneur des colonnes antiques.

L'*Ordre tenu à l'Entrée d'Élisabeth d'Austriche, royne de France* (1571), parle de « pilliers en forme de Termes, soustenant le platfons » d'une salle.

Dans le langage de l'ameublement, le mot pilier a servi à désigner, suivant les époques, toutes sortes de colonnes irrégulières, de tiges portantes rondes ou carrées, de piédestaux tronqués, etc. C'est ainsi que, dans l'*Exécution du testament de Jehanne de Bourgogne, femme de Philippe le Long* (1353), nous remarquons une grande fontaine d'argent, ayant la forme « d'un chastel, à pilliers de maçonnerie, à hommes d'armes entour ». Dans l'*Inventaire de Charles V* (1380), on trouve ce nom appliqué aux frêles colonnettes d'argent qui soutiennent un pupitre : « *Item,* ung petit letrin d'argent blanc, et y a sur le bort des maistres piliers, les armes de France, et douze lozanges où il a une fleur de lys. » Dans l'*Inventaire des joyaux de la Couronne,* dressé à Vincennes en 1418, notre mot désigne les petits pilastres de métal qui entourent un coffret : « Premièrement, un coffre de cèdre... environ lequel sont dix pilliers d'or et une serreure. » Ce même document lui donne le sens de pied ou support d'un gobelet : « *Item,* deux gobeléz de critail, à couvecle, garnis d'argent doré, chascun sur un pillier d'argent à trois carres où sont trois tournelles, et en chascun costé un sergent d'armes. » L'*Inventaire de Claude Gouffier, duc de Roannès, grand écuyer de France* (1572), l'applique aux pieds d'un placet : « *Item,* quatre petitz placetz de boys de noyer, à pilliers canelés... » ; l'*Inventaire d'Amanyon Carré* (Bordeaux, 1590), aux pieds d'un tabouret : « Plus quatre tabouretz hauts, de bois de noyer ayant des pilliers carrés. » Dans l'*Inventaire de Catherine de Médicis* (1589), on en fait une sorte de piédestal : « Ung pillier d'acier, avec le soubassement et le chapiteau de fonte » ; et dans l'*Inventaire de Nicolle Lefebvre, femme de Gilles Roger, tissutier rubanier* (Paris, 1592), il désigne les jambes d'un tréteau : « Premièrement, une table de six piés de long, deux tréteaux à huit pilliers termes, etc. » Mais c'est surtout comme membre du lit, que nous appelons aujourd'hui « à colonnes », qu'il joue un rôle important dans l'ameublement de nos pièces.

Pour ce nouvel emploi, les citations se font particulièrement nombreuses ; on n'a guère que la peine de choisir. « IIII pilliers de bois estans audict lit, painct[s] de rouge et doréz. » (*Invent. de Marguerite d'Autriche,* 1524.) « Ung challiet en facson de lict de camp, painct d'or et d'azur, garny de ciel, dossier, rideaulx et couvertures soubzbasse-

ments et les quatre pillers dudit challict, le tout d'écarlate rouge... » (*Invent. du cardinal d'Amboise;* Gaillon, 1550.) « Ung lict de noyer apilliers (*sic*), garny d'une bassague mathelas, etc. » (*Invent. du sieur de Saint-Aguar;*

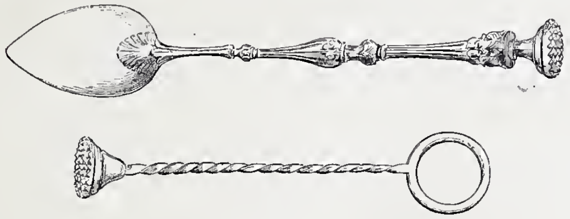


Fig. 189 et 190. — Pilons à verre d'eau en argent.

Marseille, 1585.) « Plus ung challit de boys de noyer couvert de tables sans cornisses, ayant les pilliers cannelés... » (*Invent. d'Antoine Delort;* Bordeaux, 1590.) « *Item,* une couche de bois de noier, à petits pilliers tournés. » (*Invent. de Léonor de Pisseleu, seigneur d'Heilly,* 1615.) « Un bois de lict à haults pilliers, garni de son enfonçure. » (*Invent. du maréchal de la Meilleraye,* 1664.) « Une couche à bas piliers de bois de noyer avec son enfonçure, etc. » (*Invent. du sieur Montalant,* gendre de Molière ; Auteuil, 1738.) Etc.

C'est la dernière mention que nous ayons rencontrée du lit à piliers. Depuis déjà cinquante ans, il était remplacé dans les intérieurs riches par les lits à la duchesse, et les spécimens qui avaient persisté étaient qualifiés du nom plus sonore de « lits à colonnes ».

Pilieu, *s. m.* — Locution limousine. Pilon en bois, pour broyer le sel et le poivre.

Pillette, *s. f.* — Voir PILETTE.

Pilon, *s. m.* — Le pilon est le complément indispensable du mortier. C'est assurément un des ustensiles de ménage dont la forme a le moins changé. On le rencontre dans

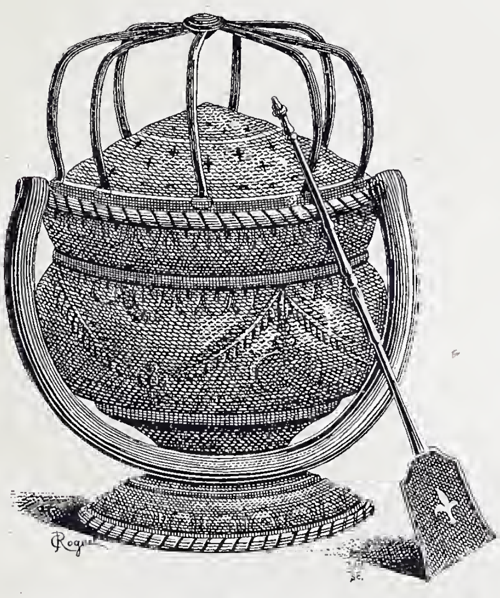


Fig. 191. — Chaufferette de fumeur avec son pilot (XVIII[e] siècle).

toutes les cuisines du XV[e] et du XVI[e] siècle, avec son compagnon inséparable. « Un mortuy de métau, ab son pilon de fer. » (*Invent. du chanoine Ramond de Cussac;* Bordeaux, 1442.) « Plus un mortier de marbre, avec son pillon de bois. » (*Invent. de Grégoire Beaunom;* Bordeaux, 1607.) « Ung grand pillon de marbre blanc. » (*Invent. des meubles de Cybard Burolleau;* Angoulême, 1621.) « Un coffret de pharmacie, contenant dix-huit flacons..., un petit mortier avec son pilon d'agathe. » (*Vente du duc Charles de Lorraine et de Bar;* Bruxelles, 1781.) On donne également, de nos jours, le nom de pilons à de petits ustensiles en argent, ou argentés, qui servent à écraser le sucre. On fait des cuillers à pilons.

Pilonnette, *s. f.* ; **Pilonette,** *s. f.* — Diminutif de pilon. La *Chronique de Saint-Denis* (liv. II, chap. IV, p. 254), décrivant l'horloge qu'Aroun-al-Raschid envoya à Charlemagne, dit : « En cest horloge estoit ordenéz li cours des XII heures du jour et autre temps, de pilonetes d'airain qui, en la fin de l'une, chéoient sous un tymbre, et le faisoient sonner mélodieusement. »

Pilot, *s. m.* — Locution picarde. Petite pelle à prendre le feu, dont se servent les fumeurs.

Pin, *s. m.* — Bois européen, employé dans la menuiserie ; il est blanc et léger. Les sortes dont on fait surtout usage en France sont le *pin maritime,* le *pin pinastre,* le *pin des Landes* et le *pin de Corse.* On utilise aussi les pins du nord de l'Europe. Ces bois sont destinés principalement à faire des planchers ; on en fabrique aussi des meubles ordinaires.

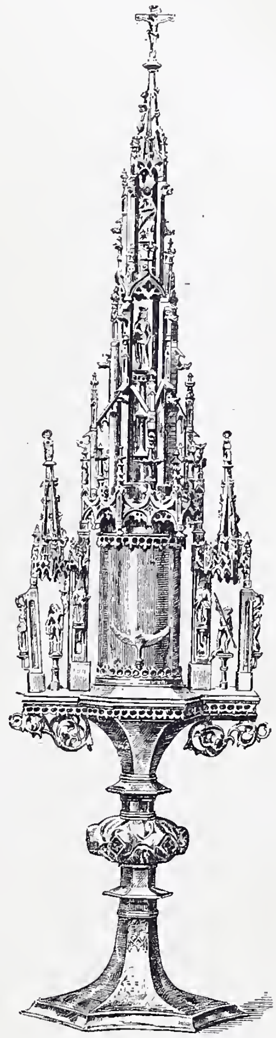


Fig. 192. Reliquaire orné de pinacles (XV[e] siècle).

Pinacle, *s. m.;* **Pignacle,** *s. m.* — Terme d'architecture. On donnait autrefois ce nom à la partie la plus élevée d'un édifice. On l'emploie aujourd'hui plus spécialement pour désigner de petites pyramides ornées de feuillages, de crosses, de fleurons, parfois de colonnettes et même de statues, qui servent à la fois d'amortissement et de charge pour les contreforts recevant la poussée des arcs-boutants. Les pinacles appartiennent en propre à l'architecture ogivale. Parmi les plus beaux que nous possédons, dans nos édifices français, on peut citer les pinacles de Notre-Dame de Reims, qui affectent la forme d'un dais soutenu par d'élégantes colonnettes, et abritant une figure colossale. On admire également, à la cathédrale de Rouen, au-dessus des chapelles de la nef et du côté septentrional, de superbes pinacles conçus dans le même goût. Autrefois, les habitations de simples bourgeois étaient décorées de pinacles, et Guillebert de Metz, dans sa *Description de Paris* (p. 68), nous apprend que dans la maison de Jacques Duchié, « par-dessus les pignacles de l'ostel, estoient belles ymages dorées ». Au Moyen Age, la décoration mobilière qui s'inspirait de l'architecture a

enrichi nombre d'objets d'orfèvrerie de délicats pinacles. (Voir fig. 192.)

Pinase, *s. f.* — Étoffe faite d'écorce d'arbre, qui se fabriquait aux Indes orientales. On l'importait par assez

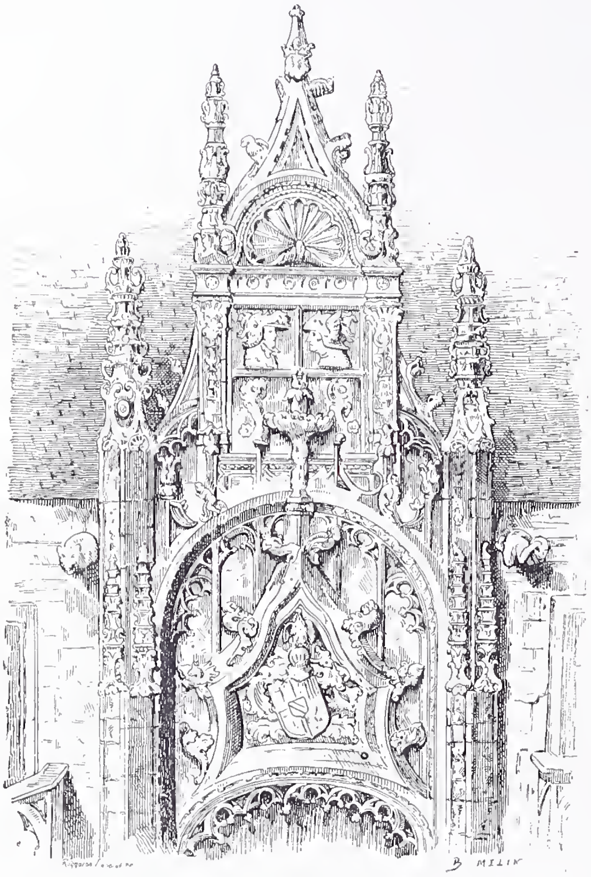


Fig. 193. — Pinacles décorant le couronnement de la porte d'entrée du palais des ducs de Lorraine, à Nancy.

grandes parties, car, parmi les marchandises introduites, cette année-là, en France, le *Mercure* de septembre 1701 mentionne 960 pièces de ce tissu. La pinase était peu employée dans l'ameublement, on s'en servait toutefois pour faire des appuis-tête et des taies d'oreiller.

Pinate, *s. f.* — Locution angoumoise. Petit saloir plus haut que large et fait en grès.

Pince, *s. f.* — Plusieurs instruments portent ce nom, qui n'ont entre eux que des rapports très éloignés, et dont la forme varie considérablement, suivant les professions qui les emploient. Ainsi, dans le Bâtiment, c'est-à dire dans les travaux de maçonnerie, de charpenterie, de pavage, on se sert de pinces qui sont de véritables leviers et consistent dans une barre ou tige de fer, plus ou moins longue, plus ou moins forte, souvent recourbée à l'une de ses extrémités. Dans les arts mécaniques, au contraire, la pince est formée de deux branches unies, qui servent à pincer, à saisir, à tenir, à serrer, et au besoin à arracher un objet. Telles sont les pinces employées par les serruriers, les mécaniciens, les horlogers, etc.

Dans l'ameublement, les pinces trouvent leur place sous forme de *pinces à épiler*, de *pinces à sucre* et de *pinces à asperges*. Les premières font partie de l'attirail de toilette des jolies mondaines et des hommes à la mode, mais sont rarement placées en évidence. Les secondes virent le jour à la fin du XVIIe siècle, au moment où l'usage du sucre commença de se généraliser. On leur donna d'abord la forme d'oiseaux qui prenaient le sucre dans leur bec, ou de petits pantins qui le saisissaient dans les bras. On fit aussi, au XVIIIe siècle, des pinces à sucre destinées à partager les morceaux trop gros. (Voir fig. 194.) Les dernières, posées sur la table, à l'époque où l'asperge est de saison, ont pour mission spéciale d'empêcher les personnes qui servent de se brûler les doigts. On fait des pinces à asperges de différents modèles. Les unes se composent de deux branches réunies à leur point central, et finissant d'un côté en griffes, et de l'autre en anneaux. Les autres sont d'un seul morceau de métal, se terminant à ses deux extrémités en palettes cannelées, et replié au milieu de façon à former ressort. Ces dernières, sans être plus commodes que les autres, sont cependant les plus employées. On s'accorde généralement à considérer les pinces à asperges comme d'invention très moderne ; toutefois, on en a vu passer récemment à l'hôtel Drouot (*Vente Paul Eudel*, 1887), qui étaient données comme remontant au XVIIIe siècle. L'orfèvrerie ancienne a des mystères qu'il est difficile d'approfondir.

Pincé, *adj.* — Terme de tourneur. On dit d'une pièce tournée, que l'ouvrage est pincé lorsque les parties évidées sont très fines.

Pinceau, *s. m.;* **Pincel**, *s. m.;* **Pinceu**, *s. m.* — Ustensile dont se servent les peintres pour appliquer leurs couleurs. Il y a des pinceaux de différentes sortes et faits de diverses manières. Le plus ordinairement, ils consistent dans une touffe de poil de blaireau ou de petit-gris, fortement pincée et attachée, soit au bout d'un manche ou bâton, soit à l'extrémité d'un tuyau de plume. Quand les pinceaux à manche de bois sont gros, on les nomme des brosses. Les arts ayant toujours été en honneur dans notre pays et chez certains peuples, nos voisins, le pinceau a donc trouvé place dans nos ameublements, enfermé le plus souvent, il est vrai, dans une boîte protectrice. Pour ne citer qu'un exemple, nous mentionnerons l'article suivant, emprunté à l'*Inventaire de Marguerite d'Autriche* (1524) : « Ung fainct livre couvert de velours violet, à deux fermilets d'argent doré, aux armes de Madame, à trois escailles, une petite boëte d'argent, et V pinceaux garniz d'argent dedans ledit livre. Le tout servant, pour le passe-temps de Madame, à paindre. » Parfois, on voit encore des pinceaux égarés sur la toilette des femmes à la mode :

> Soins différens, carrés, brosses, pinceaux,
> Fers à friser, miroirs égaux...
>
> (*La Toilette de l'âge d'or*, par Lainez.)

Mais ces pinceaux-là ne servent plus pour peindre des aquarelles ou des tableaux à l'huile. Ils sont uniquement consacrés à l'embellissement du visage.

On a aussi désigné jadis, sous le nom de PINCEAU, certaines peintures, pour les distinguer des tableaux alors très répandus, exécutés en broderie ou en tapisserie. On trouvera un exemple de cette application au mot PINSEL. Pinsel ou pincel étaient, on le sait, la forme primitive de pinceau. On lit, dans le *Livre des mestiers* d'Étienne Boileau, au titre LXXVIII, concernant les « paintres et séliers de Paris » : « Toute euvre enlevée doit estre faite de plâtre à pincel. » Dans le patois limousin, encore à l'heure actuelle, on dit et on écrit pincen.

Enfin pinceau a encore désigné une petite pince de fer servant à épiler. On lit dans l'*Isle des hermaphrodites* (p. 10) : « Quand cela estoit parachevé, il en venoit un autre ayant en la main un petit pinceau de fer duquel il se servoit de tirer l'abondance des poils des soureils, et n'y laisser qu'un très fort délié pour faire l'arcade. »

Pinceautage, *s. m.;* **Pinceauter**, *v. a.;* **Pinceauteuse**, *s. f.* — On nomme pinceautage l'action de reprendre et de réparer au pinceau les défauts de couleur qui gâtent un papier ou une étoffe imprimée. Pinceauter, c'est exécuter un pinceautage. La pinceauteuse est l'ouvrière chargée de ce travail.

Pincelier, *s. m.* — Terme de peinture. Vase ou grand godet en fer-blanc, divisé en deux compartiments, dont l'un sert à mettre l'huile, et l'autre à nettoyer les pinceaux. Décrivant le tombeau du peintre Mignard aux Jacobins, Dargenville nous montre la comtesse de Feuquières à genoux et priant Dieu pour son père : « Deux Génies l'accompagnent dont l'un tient le pincelier et l'autre une cygogne, symbole de la piété envers les parens. » (*Voyage pittoresque de Paris,* p. 125.)

Pincerne, *s. f.* — Sorte de flacon pour loger le vin. On lit dans la *Légende joyeuse de Pierre Faifeu,* par Charles de Bourdigné :

> A voir des gens qui portassent corbeilles,
> Barriz, flascons, pincernes ou bouteilles...

C'est, du reste, la seule et unique mention que nous ayons rencontrée de ce mot.

Pinceta, *s. f.* — Orthographe et prononciation limousines du mot PINCETTE.

Pincette, *s. f.* — Les pincettes, en tant qu'ustensile de foyer, sont de construction récente et d'usage relativement moderne. Et, en effet, avec les énormes cheminées de la Renaissance et du Moyen Age, nos pincettes eussent été bien inutiles. Il s'agissait de remuer de lourdes bûches de plus d'un mètre de long ; qu'aurait-on pu faire d'un aussi fragile instrument ? On employait alors des tenailles formidables avec lesquelles on avait plus de prise. Ce sont ces tenailles que l'on rencontre dans les vieux *Comptes* et les anciens *Inventaires.* « *Item,* unes tenailles de fer. » (*Invent. du château d'Angers,* retrait du roi René, 1471.) « Six grandes paelles et deux tenailles de fer. » (*Comptes de la chambre de Louis XI,* 1478.) Etc. Au commencement du XVIe siècle, les pincettes ne sont pas encore connues, et Gilles Corrozet, dans ses *Blasons domestiques,* énumère seulement :

> Une grand pelle et tenailles serrantes,
> Pour attiser les bûches très ardentes.

C'est aux environs de 1560 que nous les voyons apparaître pour la première fois. L'*Inventaire de Mathieu d'Abancourt, marchand* (Paris, 1562), mentionne : « Deux chenets de fer garniz de deux pommes de cuivre, deux pelles, une crémillière, une pincette le tout de fer. » Dans l'*Inventaire de Claude Millet, sommelier de la Paneterie de la duchesse d'Uzès* (1585), on note : « Une chrémaillière, deux pelles, deux paires de pinsettes, etc. » Lorsque les cheminées renoncèrent à leur gigantesque format, leur amoindrissement amena forcément la réduction des morceaux de bois de chauffage, et par suite, la substitution des pincettes aux tenailles devint générale. A partir de 1630, on rencontre de ces ustensiles dans la plupart des intérieurs parisiens, même les plus bourgeois. C'est ainsi que dans l'*Inventaire de Jean Thomas* (Paris, 1631) nous relevons : « Deux poisles, deux broches, une lèchefrite, une paire de pincettes, deux réchaux... » Dans l'*Inventaire d'Hilaire de la Chaussée* (Paris, 1632), nous lisons : « Dans la première chambre, sur le devant, s'est trouvé une paire de chenets de fer, garni chacun d'une pome de cuivre, une chaînette, une pincette, prisés ensemble XL livres. » En 1636, nous relevons en Bretagne : « Deux faillis landiers, une perre de pincettes, le tout en fer. » (*Vente de Nicolas le charpentier;* Saint-Malo, 1636.) Elles étaient aussi employées, vers le même temps, au Mans, car, dans son *Virgile travesti,* Scarron nous montre Énée

> ..... Voulant allumer du feu,
> Qu'il avoit caché sous la cendre,...
> Le bon seigneur, au lieu de prendre
> Les pincettes, comme il devoit,
> Il se brûla le maître doigt.

Mais elles demeurèrent encore rares dans nos provinces méridionales. Et quand elles commencèrent d'être plus communes, elles conservèrent la forme des tenailles auxquelles elles succédaient. Presque jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, on trouve, en effet, au delà de la Loire, des pincettes articulées dont la forme et la taille se rapprochent des tenailles, et même dans l'*Inventaire du sieur d'Angely* (bourg et paroisse d'Allou, 1777), on voit figurer : « Une paire chainets de fert battus, une paire de pincettes en tenaille, un petit trépied, etc. » A partir de 1650, toutefois, les pincettes à Paris se font plus coquettes. On les garnit, à leur sommet, de pommes, de vases, de flammes de bronze doré, et même d'argent. Il est probable que les pincettes avec lesquelles le roi Louis XIII tira un papier compromettant du corsage de Mlle de Hautefort étaient montées en argent. (Voir Tallemant, *Historiettes,* t. II, p. 70.) Dans l'*Inventaire de messire Paul de Chanteloup, chevalier, intendant de la maison, domaine et finances de M. le duc d'Anjou* (Paris, 1657), nous remarquons des « chenets de cuivre à godrons, avec les pelles et pincettes aussi garnies de cuivre ». L'*Inventaire des meubles de la Couronne* (état du 20 février 1673) mentionne également : « Une garniture de feu composée de pelle, pinsettes et tenailles, garnies de vases d'argent d'où sortent des flammes. — Une garniture de feu composée de pelle et pinsette, marquées aux armes du Roy. » Enfin, dans l'*Inventaire de la maison et forge de Rancogne* (1720), nous trouvons : « Une pelle de foyer, une pincette, un garde-feu, aux armes de M. de Pontchartrain. » Mais, avec cette dernière citation, nous pénétrons dans le XVIIIe siècle, qui devait produire tant de FEUX (voir ce mot) d'une délicatesse si charmante et d'un travail si achevé. C'est, en effet, le moment où la cheminée, ayant presque adopté les proportions modestes que nous lui connaissons, est devenue le centre obligé de toute réunion intime, où les pelles et les pincettes ne sont plus maniées par des mains serviles, mais par le maître de la maison et ses amis.

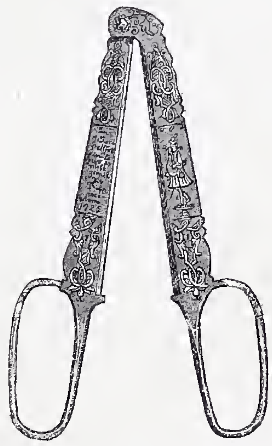


Fig. 194.
Petite pince à couper le sucre (XVIIe siècle).

> Heureux qui près du feu peut avoir des pincettes !
> On ne peut pas toujours discourir, raisonner,
> Et même en raisonnant on aime à tisonner,
> Ne fût-ce que pour faire élever des bluettes.
> . . . .
> Je veux qu'à mes amis, et cela doit leur plaire,
> Comme on donne à chacun son siège et son écran,
> De pincettes aussi l'on présente une paire;
> Que chacun indifféremment,
> Et sans que l'on s'en formalise,
> A droite, à gauche, librement
> Puisse tisonner à sa guise.
>
> (*Le Nouveau Mercure,* janvier 1717.)

Soixante ans plus tard, un philosophe morose écrira encore : « Les pensées riantes sont au bout des pincettes.» (Mercier, *Tableau de Paris,* t. X, p. 182.) Cette transformation dans les habitudes était à noter, car, en 1673, l'auteur du *Traité de la civilité qui se pratique en France parmi les honnestes gens* discutait gravement pour savoir s'il est permis « quand l'on est assis auprès du feu » et qu'on est en compagnie de personnes considérables, « de s'amuser à badiner avec les pincettes ou à tisonner le feu ». Il concluait à la négative, ajoutant cependant que si la personne chez laquelle l'on se trouve en visite « témoigne de vouloir accommoder le feu, alors il faut se saisir promptement des tenailles ou pincettes pour la prévenir, à moins qu'elle ne voulust le faire absolument elle-même pour son divertissement ». Au XVIII[e] siècle, ces scrupules n'existaient plus. Les pincettes avaient cessé d'être un vulgaire ustensile de ménage, pour devenir un instrument de distraction, et leur forme plus légère et plus svelte, comme leur parure plus distinguée, étaient la conséquence naturelle de ce changement radical d'état.

Cette notice ne serait pas complète si nous n'ajoutions que la pincette, en se trouvant ainsi à portée de la main, a encore rempli un rôle inattendu et pour lequel elle n'avait certes pas été créée, celui d'une arme offensive. Ce fut la duchesse de La Ferté qui, la première, se servit de cette massue d'un nouveau genre, et si l'histoire est fidèle, le conseiller Lavocat fut le premier qui en ressentit le choc. « La duchesse de La Ferté, écrit l'auteur de la *France galante,* ne put souffrir ses reproches (ceux de Lavocat) sans entrer dans un emportement épouvantable. Elle prit les pincettes du feu, dont elle lui déchargea un coup de toute sa force, et, faisant succéder les injures aux coups, elle lui dit que c'étoit bien à faire à un petit bourgeois comme lui de vouloir se familiariser avec une femme de sa qualité. » Après M[me] de La Ferté, le Grand Roi ne dédaigna pas d'avoir recours à cette arme peu chevaleresque. On sait qu'apprenant, de la bouche même de Louvois, que celui-ci avait ordonné d'incendier Trèves, Louis XIV s'emporta au point de vouloir assommer son ministre : « Le Roi, écrit Saint-Simon (addition au *Journal de Dangeau,* t. III, p. 364), transporté de colère, se jette sur les pincettes de la cheminée et court sur son ministre, qui fait le plongeon. Au même moment, M[me] de Maintenon se jette entre eux deux et se met à vouloir ôter au Roi les pincettes, qui disoit rage à Louvois. » Enfin le clergé lui-même fut appelé à goûter ce genre d'arguments. Ce fut la belle M[lle] de Romans, la poétique maîtresse de Louis le Bien-Aimé, qui donna matière à cet esclandre. « M[me] de Cavanac, ci-devant la fameuse demoiselle Romans, écrit Métra (*Corresp. secrète,* t. XI, p. 70 ; 5 février 1781), vient d'être surprise par son mari en flagrant délit avec l'abbé de B... (l'abbé de Boisgelin, grand-vicaire d'Aix). Grand tapage, comme on le peut bien penser. Le mari saisit les pincettes, l'abbé prit la voie de la pêle pour se venger ; on se donna quelques estafilades de part et d'autre au travers du visage ; l'abbé, agent du clergé et ayant, en conséquence, des prétentions à l'un des premiers évêchés, pourra bien, de cette aventure, ne pas porter la mitre de sitôt : car si l'on n'a pas beaucoup de mœurs chez nous, au moins n'aime-t-on point le scandale. » C'est, sans doute, une aventure de cette sorte qui faisait écrire à un contemporain de cette bataille légendaire : « Si chacun avoit ses pincettes comme son écran, bientôt l'on finiroit par se battre, et il n'y auroit plus de feu. » (*Dict. critique, pittoresque et sentencieux,* etc., 1768.)

Les pincettes dont nous nous sommes occupé jusqu'à présent sont uniquement des ustensiles de foyer. Il en est d'autres encore, de moindre taille, et dont le genre de services est fort différent. Ce sont celles que Furetière définit : « Petit instrument de fer qui fait partie d'un estuy et qui sert à s'arracher le poil de la barbe. Les galans, ajoute-t-il, ont toujours la pincette à la main ; ils aiment mieux se servir de la pincette que du rasoir. » C'est de ce genre d'ustensiles de toilette qu'il est question dans l'article suivant : « Une pincette d'argent blanc pesant troys onces et demie » (*Invent. de Charles V,* 1380), et dans cet autre : « Plus ung petit estuy noyr, avec sizeaulx, couteau, pincettes, forméz [de] lettre [en argent] tout blanc. » (*Invent. de Jeanne de Bourdeilles,* 1595.) Ces deux articles prouvent, le premier, l'ancienneté de cette coquette habitude, le second, que les femmes, autrefois, pour le maniement de la pincette ne le cédaient en rien au sexe barbu.

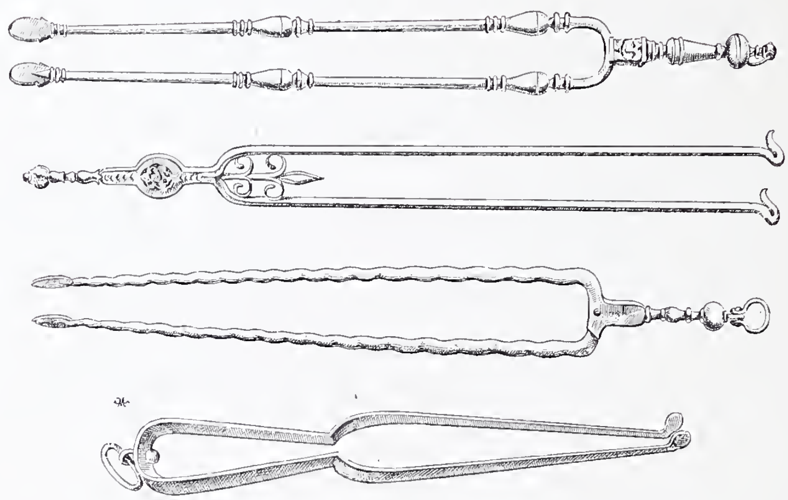


Fig. 195 à 198. — Pincettes en fer et en cuivre (XVI[e] et XVII[e] siècles). Musée de Cluny.

Ces sortes de pincettes, au reste, étaient encore en usage au XVII[e] siècle, car Montfleury, dans sa *Femme juge et partie,* représentée en 1669, dit (acte IV, sc. III) :

> Mais, en sortant du lit, il lui falloit des eaux,
> Des pommades, du blanc, du vermillon, des peaux ;
> Elle avoit, malgré moi, dedans une cassette,
> Poudres, pâtes, tours blonds, gomme, mouches, pincette.

Enfin, on a aussi fait de petites pincettes en métal précieux, pour différents autres usages, pour placer le charbon dans l'encensoir, pour saisir un tison et allumer une pipe, pour disposer la braise dans les réchauds. La pincette dont il est question dans le texte qu'on va lire appartient à cette dernière catégorie : « Deux réchauds, sur les pieds desquels est cizelé de relief trois testes de vieillard, pezant, avec leurs chaînes et pinsettes, 16 marcs 5 onces 6 grains » (*Invent. des meubles de la Couronne,* 1697) ; alors que l'article suivant, emprunté au *Catalogue de la vente après décès de M[me] de Pompadour* (28 avril 1766), mentionnant : « Une théière, deux boîtes à thé et à sucre, une petite aiguière, une pincette à sucre..., etc. », nous révèle l'exis-

tence d'une espèce de pincettes dont il n'avait pas encore été parlé dans cette notice, et qu'aujourd'hui nous nommons PINCE. (Voir ce mot.)

Pinchebeck, *s. m.* — Voir PINSEBECK.

Pinches, *s. f. pl.* — Prononciation normande de pince. « Deux pinches de fer pour lever le merrien. » (*Compte des dépenses de la vicomté de Rouen,* 1432.) Au pluriel, pinches signifient encore aujourd'hui pincettes.

Pinchinat, *s. m.* — Sorte d'étoffe de laine forte, épaisse, non croisée, qu'on fabriquait aux environs de Toulon et dont, au siècle dernier, on faisait des rideaux et des portières pour calfeutrer les pièces modestement habitées. On fabriqua également des pinchinats dans le Berry et à Châlons-sur-Marne. Cette dernière ville fut même renommée pour la production de ce genre d'étoffes. (Voir Piganiol de la Force, *Nouvelle description de la France,* t. III, p. 324.) La première fabrique de pinchinat, établie à Châlons, fut construite par les sieurs Moreau et Darras, « très habiles manufacturiers », dit Savary dans son *Dictionnaire universel de commerce.*

Pinciel, *s. m.* — Forme ancienne de PINCEAU. Philippe Mouskes (*Chronique rimée,* t. I[er], p. 260), donnant la description de la basilique d'Aix-la-Chapelle, bâtie par enchantement, écrit :

> Droit en la vote del kanciel
> Fist li rois asir à pinciel
> Laitres de fin or ki son non,
> Sans plus, devisoient Karlon,
> Roi de France et emperéour.

Pingne, *s. m.* — Forme ancienne de PEIGNE. (Voir ce mot.) « Pour 1 pingne et 1 mirouer, une gravouère..., etc. » (*Comptes de Geoffroi de Fleuri, argentier de Philippe le Long,* à l'année 1316.)

> L'austres crie sans délaier,
> Je sers de pingnes resoier.

(*Les Crieries de Paris,* XIV[e] siècle, recueillies par G.-A. Guillaume de la Villeneuve.)

Pingnier, *s. m.* — Marchand et fabricant de peignes. (Voir PIGNIER.)

Pingouilli, *s. m.* — Locution forézienne. Étui pour mettre les aiguilles et les épingles. On croit que pingouilli est une corruption de ce dernier mot.

Pinsebeck, *s. m.;* **Pinsbeck**, *s. m.;* **Pinshbac**, *s. m.* — Alliage de cuivre, de zinc, d'argent et d'or. On distinguait deux sortes de pinsbeck : le jaune, dont la couleur approchait de celle de l'or, et le blanc, qui imitait l'argent. Ce métal de composition fut surtout employé, au XVIII[e] siècle, à la fabrication des ustensiles de ménage et des bijoux à bon marché. « Le 4 janvier, on a perdu, dans la rue Saint-Antoine, une montre d'argent de Le Roy, avec un cordon vert, un cachet et un cœur de pinsebeck ; on promet une honnête récompense à celui qui la remettra chez M. Boutet, notaire, rue Saint-Antoine. » (*Ann., aff. et avis divers,* 10 janvier 1765.) « Le 6 février, on a perdu, depuis l'Opéra jusqu'à la rue Guérin-Boisseau, une petite montre de pinsbeck doré, guillochée sur les bords, etc. » (*Ibid.,* 11 février 1784.) Le pinsbeck, dont la faveur ne dura que quelques années, était aussi désigné sous le nom de TOMBAC.

Suivant Bouillet (*Dictionnaire des sciences*), le « Pinchbeck ou Peinchebeck » aurait été ainsi appelé du nom de son inventeur. Si nous en croyons l'*Avant-Coureur* de 1760 (p. 572), fabriqué d'abord en Angleterre, le « Pinshbac », au siècle dernier, aurait été imité ou contrefait en France par un sieur Sauveur. Voici, du reste, ce que dit cette feuille :

> Le sieur *Sauveur,* rue Saint-Honoré, près la rue de la Lingerie, a imaginé une composition de métal qui imite le *Pinshbac* d'Angleterre. Ce métal est susceptible d'un beau poli et ne change point de couleur. On trouve chez lui des ouvrages de toute nature, bien finis et doréz d'or moulu de cette composition.

Pinsel, *s. m.* — Ancienne orthographe de pinceau. Dans le Midi, et notamment en Languedoc, on trouve quelquefois, au XVI[e] siècle, pinsel employé pour désigner des tableaux peints à l'huile, sans doute pour distinguer ces ouvrages des tableaux de tapisserie ou de broderie, si répandus à cette époque. Nous citerons, entre autres, l'*Inventaire de la succession Massiot-Gautier* (Toulouse, 1578), où l'on remarque : « Ung pinsel où est peint l'Annonciation de la sacrée vierge Marie. — Autre pinsel de la Nativité. — Autre pinsel de la Magdelene, etc. »

Pinshbac, *s. m.* — Voir PINSEBECK.

Pintade, *s. f.* — Étoffe d'ameublement fabriquée à Amiens, au siècle dernier. On faisait des pintades « façon d'Angleterre » sur fleuret et sur coton, et des pintades à croix de chevalier, sur laine. On peut voir aux archives du département de la Somme des échantillons de ces tissus, datant de l'année 1762.



Fig. 199. — Pinte étalon (XVIII[e] siècle). Musée de la ville de Paris.

Pintadis, *s. m.* — Toile peinte, analogue au LAGIAS (voir ce mot), fabriquée aux Indes orientales et importée en Europe. Les pintadis se vendaient le plus souvent sous le nom de PERSE.

Pintat, *s. m.* — Mesure de capacité de la contenance d'une demi-pinte. Ce terme était surtout usité en Bourgogne. La *Coutume de Châtillon-sur-Seine,* remontant au XV[e] siècle, dit : « A Chastillon est la plus grant mesure de vin de Bourgoingne... Premièrement tient deux pintes... et est appellée le *marc* au vin... Le pintat, à quoy l'on vend le vin, est le quart du marc. » D. Carpentier cite une *Lettre de rémission* de 1384 où on lit : « Allons boire un pintat de vin. »

Pinte, *s. f.;* **Pinthe**, *s. f.;* **Pinto**, *s. f.;* **Painte**, *s. f.* — Mesure pour les liquides. La pinte de Paris, dont l'usage était le plus répandu dans le royaume, comportait deux chopines ou septiers ; la chopine se divisait à son tour en deux demi-septiers, et le demi-septier en deux poissons, chaque poisson étant de six pouces cubiques. La pinte de Saint-Denis, près Paris, était presque double de celle de Paris. En Picardie, c'était la pinte de Corbie dont on se servait de préférence. Voici quelques exemples de l'emploi du mot pinte, considéré en tant que mesure : « Une aiguière d'or tenant une pinte, semée d'esmaux de plicte, de rubis, d'émeraudes. » (*Exécution du testament de Jehanne de Bourgogne,* 1353.)

> Et si vous fault encore
> . . . .
> Pintes et demi-pintes,
> Demi-pinte nomme-on
> En aucun lieu chopine.
>
> (*Livre des mestiers.*)

« Et après ce que ledit suppliant ot receu sondit argent et qu'il ost paié une pinte de vin qu'ilz avoient eue, se voult partir de ladicte taverne. » (*Lettre de rémission donnée à Creil,* 1417.) « Les petits enffens ne mangèrent point de laict, car pinte coustoit dix deniers ou douze (1419). — *Item,* une pinte de vin moyen, pour mesnaige, coustoit seize deniers parisis, tout le mains, qu'on avoit eu le temps précédent, ou aussi bon pour deux deniers parisis (1420). » (*Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de Charles VI,* p. 57-74.) « Une pinte, une chopine, ung demi-septier, ung moustardier, une chopine et un demi-septier de mesure. » (*Invent. de Claude Millet, sommelier de la duchesse d'Uzès,* 1585.) « Un coquemart de franc cuyvre, façon de Lyon, tenant une pinte. » (*Invent. de Nicolle Lefebvre, femme de Gilles Roger, tissutier rubanier;* Paris, 1592.) « Esjouyssons-nous que les tavernes soient fermées, et qu'on aille quérir à pot et à pinte, nous en boirons nostre part et cognoistrons la beste qui nous fait tant de peine. » (*La Réjouissance des femmes sur la deffence des tavernes et cabarets;* Paris, 1613.) « *Item,* une buire aultrement appellée cruche et une pinthe, mesure de Corbie, le tout d'estain. » (*Invent. des meubles, tiltres et pappiers demeurés après le trespas de messire Léonor de Pisseleu,* 1614.)

Veux-tu venir? Nous boirons pinte.
Nous y pouvons aller sans crainte,
Tout le monde est fort bien venu.

(*La Buvette du Palais. — La Ville de Paris,* par le sieur Berthod.)

« Ung coquemart de cuivre rouge, tenant trois pintes ou environ, prisé soixante solz. » (*Invent. de Marie Criquet, femme de Pierre Croizet, avocat au Parlement;* Paris, 1623.)

Puis je sens la faim qui me hape.
Ma servante, métez la nape,
Notre rost me semble assez cuit,
Voyez si nous avons du fruit;
Allez au vin, aportez pinte.

(Loret, *Muze historique.*)

L'abbé de Lyonne, écrit Saint-Simon, « buvoit tous les jours de sa vie dix-huit à vingt-deux pintes d'eau de rivière; aussi ne vaquoit-il à autre chose, après avoir été fort débauché en sa jeunesse ». (Addition au *Journal de Dangeau,* t. IX, p. 465.) Au musée Carnavalet, on conserve une pinte-étalon en cuivre, qui porte l'inscription suivante : « Pinte remise aux huissiers du parloüer, aux bourgeois et commissaires de police de l'Hostel de Ville, suivant le procès-verbal des 16 avril 1751 et jours suivans, conformément à la sentence dudit Hostel de Ville du 17 février 1747, et en exécution de l'arrest de la Cour du 15 juillet 1750. » (Voir fig. 199.)

PINTE. — On désignait aussi sous ce nom des vases d'argent, de vermeil, d'or, de cristal, d'étain, etc., qui avaient la contenance ou rappelaient l'aspect de la pinte. Ces sortes de vases abondent dans les anciens inventaires. « Une pinte et une aiguière d'une mesme façon esmailliées par dehors. » (*Vaisselle du roi Jean,* 1353.) « Une pinte toute esmailliée à VI quarrez, ès quelz carrez a rois séans en chaière, et devant chascun roy a un homme à genoux, et dessus chascun roy a un rolleau qui devise certaines choses. Le pié est esmaillé et à plusieurs souages, et ou couvercle, par dedens, a un esmail d'azur ouquel a un arbre et II connins par dessouz... et poise V marcs V onces VI deniers. » (*Invent. du duc Louis Ier d'Anjou,* 1360.) « Une petite pinte d'argent esmailliée aux armes Eniorant de Marrigny, avec l'aiguière de mesme pesant VIII marcs II onces. — Une pinte quarrée dorée, esmaillée, à aymaux enlevéz. — Une pinte ronde, dorée, fuilletée, bonectée et esmailliée, avec l'aiguière de meisme. » (*Invent. du duc de Normandie,* 1363.) « II pintes, II gobelets, I aiguière d'argent blanc, pesant IX marcs III onces V estellins. » (*Exécution du testament de Jehanne d'Évreux,* 1372.) « *Item,* une pinte semée d'esmaulx de plite, et à saphirs environnéz de rubis d'Alixandre et de perles, pesant sept marcs d'or. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) « Une pinte d'argent à ance dourée du coing d'Engleterre. » (*Invent. de Richard Flicque, archevêque de Reims,* 1389.) « Ung pichier et une pinte d'estaing. » (*Invent. du duc de Bourbon;* Aigueperse, 1507.)

On peut assez conclure, de la variété de décor, de la beauté, de la richesse, de l'élégance des vases que nous venons de passer en revue, que toutes ces pintes n'avaient, pour ainsi dire, aucun rapport avec la pinte-mesure dont nous parlons en premier lieu. L'article suivant prouve, au surplus, que l'on donnait couramment ce nom de pinte



Fig. 200. — Pinte à boire, fabrication flamande (XVIIe siècle).

à toutes sortes de vases de capacités fort différentes. « Plus six pintes, assavoir : ung cartz, demy-pot feuilhette, demy-pot, grosse canette, quanette de quatre et canette de cinq. — Plus ung esguyère, et ce le tout d'estaing. » (*Invent. de Grégoire Beaunom;* Bordeaux, 1607.) Toutes ces mesures diverses, toutes ces *pintes,* pour nous servir de l'expression du scribe officiel, semblent concerner spécialement le vin. Voici maintenant un extrait de l'*Inventaire du château d'Amilly,* dressé en 1765, où la pinte est devenue une sorte de pot à l'eau : « Une petite table de toilette, une pinte à eau, un pot de chambre de fayance et une table de nuit, estimés trois livres. » Rien de plus varié donc et de plus indécis que la forme, la contenance, la destination de la pinte, quand ce nom s'applique à un vase et non à une mesure.

L'habitude de servir le vin dans des pintes valut à ces sortes de récipients une renommée bachique, analogue à celle que possède aujourd'hui la bouteille. C'est dans ce sens qu'il faut prendre le passage suivant de Rabelais (*Gargantua,* liv. Ier, ch. VII) : « Une de ses gouvernantes m'a dict, iurant sa fy, que, de ce faire, il estoyt tant coustumier que au seul son des pinthes et flaccons, il entroit en ecstase, comme sil goustoyt les ioyes du paradiz. En sorte que elles, considérans cette complexion divine pour le resiouir au matin, faisoyent devant luy sonner des voyrres

avecques ung coulteau, ou des flaccons avecques leurs toupons, ou des pinthes avec leurs couvercles. » Le dicton qu'on relève dans les *Colloques de Mathurin Cordier* (p. 601) : « Il n'y a que la première pinte chère », rentre dans le même ordre d'idées. Avec la citation suivante, nous trouvons une nouvelle orthographe de notre mot, prouvant qu'on écrivait parfois painte :

> L'or et l'argent et toutes extincelles,
> Paintes et potz, chandeliers et vaisselles,
> Coffres, bahuz, tresteaux, tables et selles.
>
> (*Le Monde qui n'a que frire.*)

Courte pinte. — Nom donné à une pinte de fausse mesure, contenant moins qu'elle ne devrait contenir. On lit dans un curieux pamphlet publié en 1622 et intitulé *les Grands Jours tenus à Paris par M. Muet, lieutenant du Petit Criminel* : « Attendu que c'est un cabaret où toutes les p... et m... font retraicte, qu'il fait la courte pinte et met de l'eau à son tonneau... »

Pintier, *s. m.* — Jadis on nommait ainsi les potiers d'étain, parce que leur profession consistait surtout à fabriquer des pintes ou mesures de capacité d'étain. D. Carpentier (*Glossarium nov.*, t. III, col. 285, sous *Pinta*) cite une *Lettre de rémission,* datée de 1461, mentionnant le nom de « Pion Pichart, qui est pintier d'estaing », et une autre lettre de 1474, où il est question de « Colas et René Levesques, pintiers d'estain ».

Pintre, *s. m.* — Orthographe provençale de Peintre. (Voir ce mot.)

Pioche, *s. f.* — Outil dont se servent un grand nombre d'ouvriers, les terrassiers notamment. La pioche se compose de deux parties : 1° un fer long, plus ou moins recourbé à ses extrémités et percé à son centre d'un œil, destiné à recevoir un manche ; 2° un manche en bois.

Piochon, *s. m.* — Terme de charpentier. Espèce de bisaiguë, plate d'un côté et de l'autre en bec-d'âne.

Piolé, *adj.* — Bigarré, bariolé, qui est marqué de différentescouleurs. Ronsard vante

> La pâquerette aux feuilles piolées.

On lit dans la *Comédie des Proverbes* : « Voilà qui est riolé, piolé comme la chandelle des rois. » Et dans la *Chasse au viel grognart de l'antiquité* : « Sur le buffet, deux chandelles des rois riollées, piollées, une Vierge Marie... » (Voir Riolé.)

Pion, *s. m.* — Pièce du jeu d'échecs. C'est la plus petite. Il y a huit pions de chaque côté du jeu. On distingue les pions du roi, de la reine, de la tour, etc.

Piot, *s. m.* — Orthographe normande et angevine de pot, pris dans le sens de vase destiné à contenir le vin. Rabelais a donné pour titre à son septième chapitre (liv. I) de *Gargantua* : « Comment le nom feut imposé à Gargantua et comment il humoyt le piot. » Et au chapitre XXXIX du même livre, il écrit : « Que Dieu est bon, qui nous donne ce bon piot. » De même on lit dans la *Résolution de boire* un des *vaux de vire* d'Olivier Basselin.

> Après ma mort faut sur ma tombe escrire :
> « Ci-gist qui a bien aimé le piot,
> C'est grand dommage aux taverniers de Vire. »

Pipe, *s. f.*; **Pipa**, *s. f.* — Mesure de capacité. La pipe était une des neuf espèces de futailles régulières, propres à mettre le vin et d'autres liquides. La pipe était particulièrement en usage dans le Bordelais, l'Anjou et le Poitou. « Una pipa de bin belh arrecat. — *Item,* una pipa buyta. » (*Invent. de Ramond de Cussac, chanoine;* Bordeaux, 1442.) Lorsque Charles VII fit, à Tours, son Entrée de joyeux avènement (1423), la ville lui offrit dix pipes de vin. (*Cabinet historique,* t. V, p. 104.) Parlant du duc de Richemond qui assiégeait Dax (1442), l'auteur de ses *Mémoires* (voir *Mém. relatifs à l'histoire de France,* t. VII, p. 373) écrit : « Toutesfois, il luy vint le lendemain une pipe de vin qui luy cousta bon prix, et luy dura plus que jamais vin ne lui avoit duré ; car tout homme qui en envoyoit quérir avoit sa bouteille remplie, pourveu qu'il apportast une bouteille d'eau pour mettre par la bonde. » Dans le récit de la bataille de Montlhéry (1465), par Comines (*Mém.,* liv. Ier, ch. III), nous lisons : « Et trouvasmes tous les archiers deshouséz, chascun un pal planté devant eux, et y avoit plusieurs pipes de vin desfonsées pour les faire boire. » Jean de Troye, dans sa *Chronique scandaleuse,* raconte, comme suit, la mort du duc de Clarence : « Au mois de février, au dit an (1476), icelluy de Clarence, estant prisonnier en ladite Tour, fut pris et tiré de sa dite prison, et après qu'il eut esté confessé, fut mis et bouté tout vif dedans une pipe de malvoisie, défoncée par l'un des bouts, la teste en bas, et y demeura jusques à ce qu'il eût rendu l'esprit. » Notons encore les vers suivants, empruntés au *Monologue des sots,* datant à peu près de la même époque :

> Or premier sans quelque défault,
> Pour le festin avoir nous fault,
> . . . .
> De vin blanc d'Anjou cinq cens pipes
> Et trente bassins pleins de trippes.

Et ceux-ci provenant de *Bergerie de mieulx que devant* :

> Ilz ont beu deux pipes
> De vin d'une tire.

Citons également ce passage des *Mémoires du maréchal de Vieilleville,* à l'année 1549 : « Pour tenir toute la suite joyeuse et en allaigresse, il donna une grande cave, où il y avoit six vingts pipes de vin d'Anjou excellent, à garder aux Suisses, de laquelle l'on puisoit le vin à buyes, cruches, barils et bouteilles, comme s'il y eust là dedans une source de ceste vineuse liqueur. » Et terminons avec cette évocation bachique qu'Olivier Basselin adresse à son nez, dans ses joyeux *Vaux de vire* :

> Beau nez, dont les rubis ont cousté mainte pipe
> De vin blanc et clairet,
> Et duquel la couleur richement participe
> Du rouge et violet.

La pipe d'Anjou se divisait en deux bussards et contenait 432 pintes de Paris.

En Bretagne, la pipe, également mesure de capacité, servait pour les produits secs de l'agriculture et pour les salaisons. Ajoutons que la futaille qui retenait ce nom était encore employée à d'autres usages. Le *Journal de la dépense du roi Jean en Angleterre* (1359-1360) mentionne la dépense suivante : « *Item,* à li, pour faire traire hors de la nef et charger en charètes et amener ou célier du Roy, III pipes et I tonneau de venoisons, XXVIII deniers. » Les *Mémoires du comte de Richemont,* dont nous parlons plus haut, nous apprennent (à l'année 1440) que les pipes étaient utilisées comme rempart, pour abriter les archers contre les traits de l'ennemi, et Noël du Fail, dans ses *Propos rustiques et facétieux* (1585), raconte qu'on avait recours à elles pour faire pénétrer des femmes dans les couvents : « Trois dames de la grand'ville furent menées en une pipe, dedans le couvent des frères ermites. »

Pipe. — Jadis on appelait de ce nom une petite tige de

métal ou une pierre précieuse montée, à laquelle pendaient les signaux ou signets, dont on se sert pour marquer certaines pages des livres. Quelques citations empruntées au XIV[e] et au XV[e] siècle montreront de quelle magnifique décoration ces pipes étaient susceptibles : « Une pipe d'or pour un livre, esmaillé d'azur et sur l'esmail a V euvres, dont les IIII sont de chascun de VI pelles, et ès deus assiètes a ou millieu un boutonnet, esmaillé des armes danoir ; et ès II autres a un esmail en chascun qui est de noir et dedens a une L et I P enlaciéz l'un dedens l'autre et ou milieu des IIII assiètes, dessus dites, est la quinte assiète qui est d'un balay. » (*Invent. de Louis I[er], duc d'Anjou,* 1360.) « Ung petit bréviaire en deux volumes..., et à, ou premier volume, une pipe d'or où a un saphir et un ballay aux ij bouts, et une perle ou milieu. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) « Une bien petites heures couvertes de satin Ynde, à une pipe d'une teste de lyon et deux grosses perles et y a un fermoir de six perles ou y a un Y. S. P. » (*Invent. de Charles VI,* 1399.) « Une belle bible en deux volumes, escripte en françois..., et au premier volume, a une pippe d'or... » (*Invent. du duc de Berry,* 1416.) Etc.

Au XVI[e] siècle, on écrivait aussi PIPPE. (Voir plus bas.)

Pipeau, *s. m.* — Chalumeau, flûte champêtre. On lit dans le *Roman d'Aucassin et Nicolette :*

> Lucas dit, compagnons guais,
> Dieu garde Aucassinet :...
> Qui nous donna de ses deniers,
> Dont gâteaux avons achetés,
> Avec guaines et coustelets,
> Et fluttes et cornets,
> Pipeaux et petits maillets.

Pipitre, *s. m.* — Orthographe ancienne et fautive de PUPITRE. (Voir ce mot.) « En l'estude du sieur de Martimbos, il y a deux pipitres de longueur de neuf à dix espans, à trois étages, couverts de toile verde. » (*Visite d'une maison occupée par MM. de Martimbos, chancelier, et Clerel, chanoine de la cathédrale ;* Rouen, 1560.)

Pippe, *s. f.* — Orthographe ancienne de PIPE. (Voir ce mot.) On lit dans la *Légende joyeuse de Pierre Faifeu,* publiée par Charles de Bourdigné en 1532 :

> Tout regardé, advisé et prou veu,
> Le marchant fut trompé par sa paresse ;
> La mère aussi, que le cas apparesse,
> Perdit du vin deux pippes...

Et Ronsard, dans le *Voyage de Tours* (1560), écrit :

> Je veux qu'on me défonce une pippe angevine,
> Et en me souvenant de ma toute divine,
> De toy, mon doux soucy, espuiser jusqu'au fond
> Mille fois ce jourd'hui mon gobelet profond,
> Et ne partir d'ici jusqu'à tant qu'à la lie
> De ce bon vin d'Anjou la liqueur soit faillie.

Piqué, *s. m.* — Étoffe de coton, formée de deux tissus d'épaisseur inégale, qui sont appliqués l'un sur l'autre et unis par de petits points rangés en losange. Ces tissus, qui sont employés dans la garniture des couchettes et des berceaux, doivent être regardés comme une imitation des courtepointes, couvertures et autres objets piqués, qui ont été, dès le XVI[e] siècle, en honneur dans la literie.

PIQUÉ. — Est aussi un terme de tabletier. On appelle *piqué d'or* un genre de décoration qu'on fait subir surtout à l'écaille, et qui consiste à piquer celle-ci d'une foule de petites pointes ou clous d'or, à l'entour de rinceaux et de fleurons d'or incrustés. Ces petites pointes, coupées juste au ras de l'écaille et polies avec elle, complètent, d'une façon légère et charmante, les dessins principaux. Le *piqué d'or* a été fort à la mode au siècle dernier. Nous relevons dans les *Annonces, affiches et avis divers* du 6 mai 1765 la note suivante : « Le 29 avril, on a perdu à la Comédie-Françoise..., un sac de taffetas noir contenant un dé d'or, un petit étui d'écaille en piqué d'or et garni... » (Voir ÉCAILLE, t. II, col. 282.) L'*Avant-Coureur* du 1[er] juillet 1765, dans un article consacré à la louange du sieur Compigné et de son habileté à « incorporer dans l'écaille blonde des parties d'or distribuées avec art », affirme que « les ouvrages ainsi composés sont bien supérieurs à l'ancien piqué ».

Piquer, *v. a. ;* **Picquer,** *v. a.* — Ce verbe joue un rôle assez important dans l'art du tapissier. Bimont, dans son excellent manuel (*Art du tapissier ;* Paris, 1774, p. 52), entre dans de grands détails sur la façon de piquer les matelas. De son côté, Savary dit : « Les tapissiers piquent des matelas, des couvertures ou courtepointes, des chantournés et des dedans et doublures de lits ; les matelas d'espace en espace avec une longue aiguille de fer, de la ficelle et des flocons de coton, pour les dresser et arrêter la laine entre les toiles ; les autres avec de la soye et sur des desseins donnés par les dessinateurs, pour leur servir d'ornement. » (*Dictionnaire universel de commerce,* t. III, col. 205.) Dans ce dernier sens, on disait, dans le principe, POINTER. (Voir ce mot.) « *Item,* une coulte pointe blanche de toille pointée à compas de rozettes. — *Item,* une autre coultepointe blanche poinctée à ondes. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) A partir du XVI[e] siècle, le verbe piquer prévaut. « Troys courtepoinctes, l'une de taffetas gris picquée, au mellieu de laquelle sont les armoiryes dudict sieur duc de Rouannoys, et aux quatre coings, les chiffres d'icelluy sieur. » (*Vente du mobilier de Claude Gouffier, duc de Roannès ;* 15 septembre 1572.) « Une couverture de cotonnie imprimée de fleurs de diverses couleurs, façon de Turquie, picquée à deux faces... » (*Invent. de Mazarin,* 1653.) « Une couverture blanche picquée, appelée cotonine, de deux aulnes trois quarts en carré, ou environ, prisée XXX livres. » (*Invent. du maréchal de la Meilleraye,* 1664.) « *Item,* dans la dite harmoire s'est trouvé une couverture de houatte, picquée de taffetas rayé, doublé de taffetas rouge, prisée XXIIIj livres. » (*Invent. de Jean Lesaige, conseiller au Châtelet ;* Paris, 1670.) « Un bon lit de taffetas cramoisi piqué. » (*Vente des meubles du curé de Saint-Eustache,* 15 août 1771.) « Un lit de damas des Indes piqué, très frais, avec housse verte ; prix, 900 livres. » (*Vente du chevalier d'Hesten, rue de Richelieu ;* 20 juillet 1775.) « Lit de satin vert piqué. » (*Vente de l'abbé Maurier, rue des Mauvaises-Paroles ;* 6 mars 1780.)

Au XVII[e] et au XVIII[e] siècle, PIQUER était encore un terme de découpeur. « C'est, dit un contemporain, enlever avec un fer quelque partie d'une étoffe et y faire quantité de petites mouchetures. — On pique de cette sorte les satins, les taffetas, les draps et les cuirs. » Tel est le sens qu'il faut attribuer à l'article suivant : « Six petits fauteuils garnis de leurs carreaux et dossiers, picqués d'étoffes de soye à fleurs vertes, garnis de mollet d'argent. » (*État des meubles de la Couronne,* 20 février 1673.)

Piquet, *s. m. ;* **Picquet,** *s. m.* — Jeu de cartes. Le Père Ménestrier fixe à l'année 1392 (époque où Charles VI tomba en frénésie) l'invention des jeux de cartes, dont une des premières applications fut de distraire ce monarque. Lesage, dans son *Géographe parisien,* publié en 1769, fait remonter l'existence de ce jeu au règne de Charles V. L'article qu'il publie à ce sujet est, au surplus, assez intéressant pour que nous croyions devoir le reproduire ici.

Jacquemin Gringonneur, peintre, demeuroit rue de la Verrerie sous le règne de Charles V. Il a inventé les cartes à jouer; auparavant ce tems elles étoient inconnues, puisque les Ordonnances de Charles-Magne (*sic*), de saint Louis et de Charles IV, contre les jeux défendus, ne font mention que des dez et du trictrac, et ne parlent point des cartes.

Sur un registre de la Chambre des Comptes, on lit dans un compte que Charles Poupart, argentier de Charles VI, a donné cinquante-six sols parisis à « Jacquemin Gringonneur, peintre, pour trois jeux de cartes à or et différentes couleurs, pour porter devers le Roi, pour ses ébâtemens pendant les intervalles de sa funeste maladie ».

Après avoir fixé l'origine des cartes, Lesage donne dans le commentaire suivant l'explication des figures :

As est un mot latin qui signifie une pièce de monnoie, du bien, des richesses; les as au piquet ont la primauté sur les rois, pour marquer que l'argent est le nerf de la guerre.

Le *trèfle* signifie qu'un général ne doit jamais camper son armée en des lieux où les fourrages peuvent lui manquer.

Les *piques* et les *carreaux* désignent les magasins d'armes qui doivent être toujours fournis. Les carreaux étoient des espèces de flèches

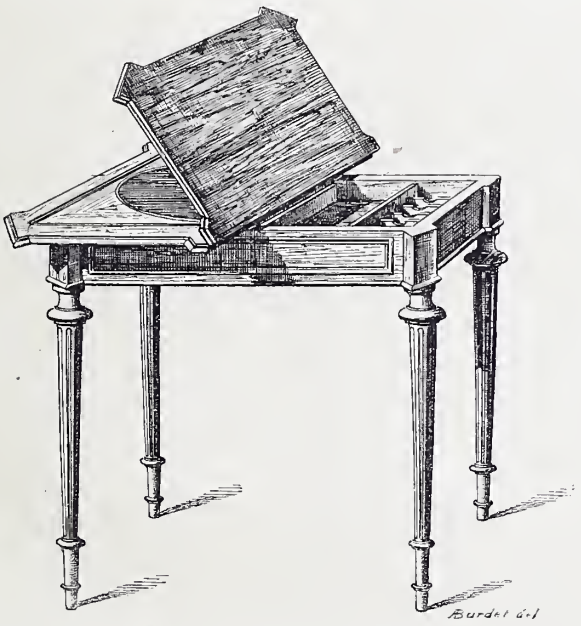


Fig. 201. — Table à jeu nommée piquet.

fortes et pesantes qu'on tiroit avec l'arbalète, et qu'on nommoit ainsi parce que les fers en étoient quarrés.

Les *cœurs* représentent le courage des commandans et des soldats. David, Alexaudre, César et Charlemagne sont à la tête des quatre couleurs du Piquet, pour signifier que, quelque nombreuse que soit une troupe, elle a besoin d'un général prudent, courageux et expérimenté pour la commander.

On lit sur les quatre valets les noms d'*Ogier*, de *Lancelot*, deux preux du tems de Charlemagne ; de *La Hire* et d'*Hector*, deux capitaines de distinction, sous le règne de Charles VII (?).

Les quatre valets représentent la noblesse, comme les dix, les neuf, les huit et les sept désignent les soldats.

L'anagramme d'*Argine,* nom de la dame de Trèfle, *Regina,* c'étoit la Reine, Marie d'Anjou, femme de Charles VII.

La belle *Rachel,* dame de Carreau, c'étoit *Agnès Sorel.*

La chaste guerrière *Pallas* représente la pucelle d'Orléans, dame de Pique, et Isabeau de Bavière est représentée par *Judith,* dame de Cœur, qui est l'Impératrice, femme de Louis le Débonnaire (?).

Charles VII est représenté sous le nom de *David,* donné au roi de Pique.

C'est surtout au XVIIe siècle que le jeu de piquet fut universellement adopté par toutes les classes de la société française. L'auteur des *Caquets de l'accouchée* (1622) dit, en parlant des hommes dissipés de son temps : « Ils hantent les banquets à deux pistoles pour teste. Ils empruntent argent, jouent aux dets, au picquet, à la paulme »; et Jean Guignard, dans sa comédie d'*Alizon,* représentée en 1664, fait dire à *Fleurie,* l'un de ses personnages :

> Allez, faites profit, moi je vais au Bouquet
> Jouer au triquetrac ou peut estre au piquet.

Pour plus de commodité, on fit, au XVIIIe siècle, des tables spéciales pour jouer au piquet. Le 8 juin 1758, Lazare Duvaux livrait « deux tables de piquet » pour le roi à Versailles. Le 26 novembre 1778, le sieur Fay, limonadier, rue Saint-Denis, près Saint-Leu, informait le public qu'il avait à céder « 6 tables à piquet, presque neuves, avec des coulisses aux 2 bouts; prix, 10 livres chacun ». (*Annonces, affiches et avis divers.*) Nous relevons dans une *Vente de meubles,* qui eut lieu à l'hôtel Bullion, rue Plâtrière, le 18 janvier 1782 : « Une table mécanique en tric-trac..., le dessus formant table de piquet et bureau. » Depuis, on n'a pas discontinué de fabriquer des tables pour ce jeu, avec dessus monté sur pivot ; et ces tables portent le nom de PIQUET. (Voir fig. 201.)

Piquoir, *s. m.*— Outil de brodeur. Aiguille munie d'un manche, dont on se sert pour piquer un dessin.

Piqûre, *s. f.;* **Piqueure,** *s. f.;* **Picqueure,** *s. f.* — Nom donné : 1° aux ornements produits sur les étoffes qui ont piquées; 2° aux objets de tabletterie, quand ils ont été décorés de PIQUÉ D'OR. (Voir ce mot.) *Le Discours sur les causes de l'extresme cherté qui est aujourd'huy en France* (Bordeaux, 1586) énumère les « franges, tortes, canetilles..., picqueures, arrière-poins et autres pratiques qu'on invente de jour à autre », parmi les causes de ruine des gentilshommes du XVIe siècle. La *Déclaration du Roy sur le retranchement du luxe,* en date du 31 mai 1644, porte : « Comme pareillement défendons de mettre sur les habits ou autres ornemens, aucunes piqueures, emboutissements, chamarrures, etc. » A la *Vente du duc d'Aumont* (8 juillet 1782), nous voyons figurer des « couvertures et couvrepieds de piqûire de Marseille ». Quant à la seconde signification, nous en trouvons un exemple dans une annonce, indiquant que le sieur Béraud, marchand, rue Saint-Honoré, avait à vendre : « Trois belles tabatières, dont une en lapis avec tableaux en émail, valant 2,400 livres ; une de cornaline à 2,000 livres, et une d'ancienne piqûire, 1,440 livres. » (*Journal général de France,* 21 décembre 1787.) Enfin, nous remarquons dans l'*Inventaire de la collection de la reine Marie-Antoinette* (1789) : « Une boîte à six pans, fond noir et mosaïque en piqûre, sur laquelle est un chat en or de relief (*sic*). »

Piramide, *s. f.* — Orthographe défectueuse de PYRAMIDE, en usage surtout au XVIIe siècle. Loret écrit (*Muze historique,* 14 juin 1659) :

> En suite on fit colation
> Où l'on servit en fort bel ordre,
> Dequoy très bien piler et mordre;
> Des piramides de perdreaux,
> Des piramides de levraux,
> De lapins, de jeunes outardes.

Pirouette, *s. f.* — M. de Laborde croit qu'au XVIe siècle c'était une sorte de petit moulin, un joyau en forme de jouet d'enfant. « Deux pirouettes d'or esmaillées de couleur, attaché à un petit pillier de nacques de perles, prisé cinq escus. » (*Invent. de Gabrielle d'Estrées,* 1599.) Au siècle suivant, on donna ce nom à un jeu analogue à la roulette. Tallemant, dans le chapitre de ses *Historiettes* consacré aux « Pronostics » (t. VI, p. 36), écrit : « Un gentilhomme nommé Boyer avoit inventé je ne sais quelle carte sur laquelle il tiroit sa figure, et avec une pirouette il devinoit. Rudavel a appris de lui, et Arnault de Rudavel.

Gombauld, qui logeoit avec lui, lui dit : — Hier, à minuit, une femme est venue loger céans. — Il fait sa figure, il fait aller sa pirouette ; il trouve qu'il y avoit du meurtre et que cette femme avoit du jaune à son habit. Effectivement elle avoit une jupe jaune, et il y avoit eu du sang répandu. Ce Boyer fut appelé en duel, et dit avant que de partir : — Ma figure dit que je n'en reviendrai pas. — Il y fut assassiné. » Plus tard, on appela encore de ce même nom un pendule inventé par le célèbre Huygens. Ce pendule, au lieu de faire des oscillations dans un même plan, décrit un cône et tourne toujours du même côté. De là son nom.

Piscine, *s. f.* — Voir les mots LAVABO et LAVOIR.

Pise ; Pize (façon de) ; Pizanne (à la). — Au XVIe siècle, on trouve dans le midi de la France, à Marseille surtout, un certain nombre de meubles qui sont qualifiés « façon de Pise » ou « à la Pizanne ». Ces meubles, importés d'Italie, sont généralement de bois blanc, ou peints en blanc. « Huit chères de paille servant à femmes, à la fasson de Pise. — Dans un coffre, bois blanc, à la Pizanne, a esté trouvé, etc. » (*Invent. de J.-P. de la Setta ;* Marseille, 1587.)

Pisé, *s. m. ;* **Pisay**, *s. m. ;* **Pisage**, *s. m.* — Genre de construction qui se fait en terre argileuse, foulée avec un pilon de bois dans une sorte de moule, également en bois, que l'on nomme piloir, ou simplement battue entre deux planches. Cette façon de bâtir, essentiellement économique, puisqu'on n'y emploie ni pierre, ni bois, est fort ancienne ; son principal inconvénient réside dans son peu de solidité. Une *Lettre de rémission* donnée à Creil, en 1417, nous montre un paysan frappant de sa fourche « un seul coup contre la paroy, qui estoyt de terre », d'une maison dont on lui refusait l'accès, « du quel coup il fist un trou ». (*Choix de pièces inédites du règne de Charles VI,* p. 139.) Malgré cela, le pisé est resté usité dans certains départements, notamment dans ceux du Rhône, de l'Isère et de l'Ain.

Quoique généralement réservé pour les habitations rurales, le pisé a néanmoins compté des partisans, qui l'ont recommandé pour la construction d'édifices importants. Rondelet (*Traité de l'art de bâtir,* t. Ier, p. 103) n'hésite pas à faire l'éloge de sa solidité et de sa résistance ; et un architecte, du nom de Cointeraux, qui avait fait une étude spéciale sur « l'art du Pisé ou Pisage », et dont le mémoire avait été couronné par l'Académie d'Amiens (*Gazette de France,* 1787, p. 426), essaya d'en introduire la pratique à Paris. Une note qu'il fit insérer dans l'*Almanach sous verre* (année 1791, col. 581, n° 105) vante les mérites des maisons en pisay (*sic*). « Elles sont chaudes en hyver et fraîches en été ; elles sont susceptibles de décorations intérieures et extérieures, peuvent durer plus de deux siècles, en sorte qu'elles réunissent à une grande solidité beaucoup d'économie et ont, de plus, l'avantage d'être à l'abri des incendies. » Le sieur Cointeraux, désireux de joindre l'exemple à l'éloge, fit élever une maison en pisé à Paris même. Il ne paraît pas, toutefois, que cette innovation ait obtenu tout le succès qu'en attendait son auteur.

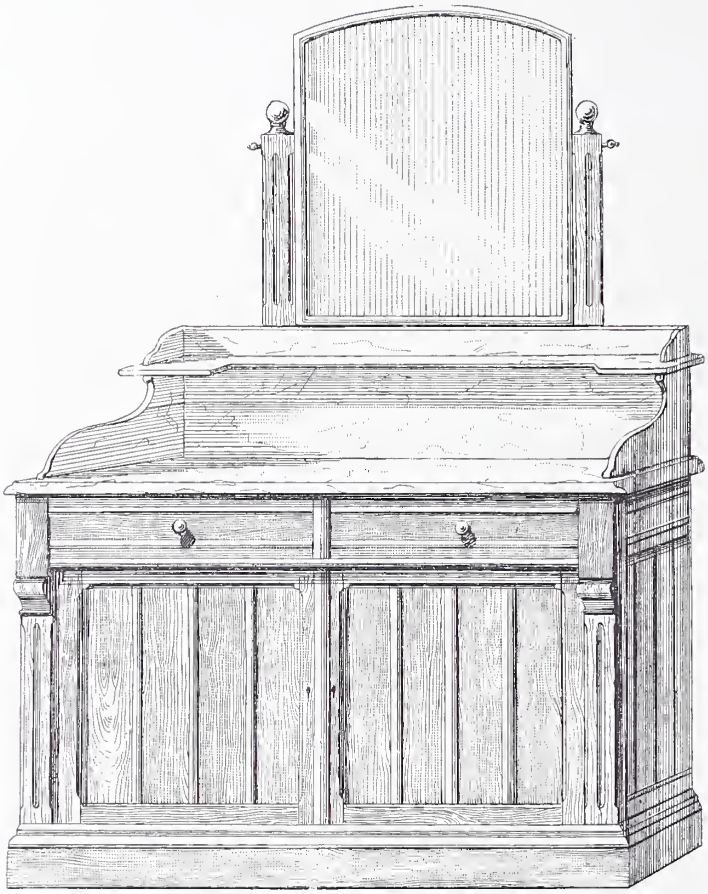


Fig. 202. — Toilette-commode, en pitchpin.

Pissadou, *s. m.* — Locution provençale. Pot de chambre, urinoir.

Pissoir, *s. m.* et *adj.;* **Pissotière**, *s. f.* — Synonyme d'urinoir. Ce mot, qui, de nos jours, appartient au vocabulaire le plus commun et le plus vulgaire, se rencontrait, au XVIIe et au XVIIIe siècle, sur les lèvres des plus belles dames et sous la plume des plus célèbres écrivains. « M. de la Rochefoucauld, écrit Saint-Simon (addition au *Journal de Dangeau,* t. XV, p. 63), avoit conservé un respect infini pour M. et Mme de Liancourt, jusques là, qu'ayant fort travaillé à Liancourt, il avoit mieux aimé laisser dans le jardin des pissotières du vieux goût et d'autres choses pareilles, que de toucher jamais à rien de ce qui étoit à Mme de Liancourt, qui avoit fait ce beau lieu, qui fut le premier beau jardin qu'on y ait tracé. » On trouve quelquefois pissoir employé adjectivement.

> Et en l'autre main porterez,
> Au lieu d'un livre, un pot pissoir.
>
> (*Farce nouvelle d'un chauldronnier.*)

Pissot, *s. m. ;* **Pissote**, *s. f.* — Petite canule de bois qu'on met au bas des cuviers à lessive.

> Elle veult faire bonne buée ;
> Elle manie souvent le pissot.
>
> (*La Farce des chambrières.*)

Pitchpin, *s. m.* — Bois exotique, employé dans la menuiserie et l'ébénisterie pour faire des meubles. Le pitchpin, ou pin rouge, est tiré d'Amérique ; il a toutes les qualités du pin européen avec une fibre plus compacte, une dureté plus grande, une couleur plus riche, et un veinage plus varié. Il était à peu près inconnu en France avant 1868, époque à laquelle un industriel normand, M. F. Bully, de Caen, eut l'heureuse idée de fabriquer des meubles en

pitchpin massif. Ces meubles, d'une jolie couleur, conviennent principalement pour les stations balnéaires et les habitations de campagne.

Piton, *s. m.;* **Pitton**, *s. m.* — Article de quincaillerie. Sorte de clou ou de vis, dont la tête est en forme d'œil ou d'anneau. La tige du piton peut être à pointe, à patte, à scellement. Le plus souvent elle est à vis. Les fonctions du piton sont nombreuses et variées. Il sert à suspendre les cadres, tableaux, miroirs, consoles. La plupart des petites tringles sont assujetties dans deux pitons. Leur usage paraît fort ancien, car nous relevons dans le *Fragment d'un compte de la vicomté de Rouen* de 1432, publié par M. Ch. de Beaurepaire, la dépense suivante : « A Michault Desmoutiers, IIII^{xx} livres, pour marché à luy fait, pour les causes et parties d'ouvrages de son dit mestier, cy après déclarées, par luy livrées audit chastel, c'est assavoir : pour IV pitons II^{c} IIII^{xx} XVII chevilles de fer..., le tout par luy livré, mis et assis ès deux pont-levis nouvellement faicts en l'entrée d'icelluy chastel..., etc. » Le TIREFOND, qui se fixe au milieu du plafond et sert à supporter des appareils d'éclairage, lampes de salle à manger, lustres, n'est autre chose qu'un fort piton et porte souvent ce nom. On lit dans le *Livre journal* de Lazare Duvaux : « 24 janvier 1757. — MM. Desbrières, deux pitons de fer pour lustre : 6 livres. »

PITON DE RAMPE. — C'est le nom que les rampistes et les menuisiers donnent à l'anneau de fonte, qui se visse dans le limon de l'escalier, et qui reçoit dans son œil l'extrémité inférieure du barreau de la rampe.

Pivot, *s. m.* — Terme de serrurerie. Pièce qui fonctionne en tournant sur son axe. On fait des pivots à équerre composés de deux branches se coupant à angle droit, des pivots à congé, à boule, à boudin, à tourillon, à col de cygne. Le pivot est généralement destiné à la ferrure des portes battantes qu'il fait fermer seules. Le pivot à fourchette permet à la porte qui en est munie de s'ouvrir dans les deux sens.

Dans la fabrication des meubles, on emploie aussi le pivot, soit pour faire fonctionner les portes des armoires, bibliothèques, cabinets, etc., soit pour maintenir l'abattant d'un secrétaire dans la position horizontale — ce genre de pivot se nomme pivot à plat — soit enfin pour permettre l'évolution et le fonctionnement d'une table à jouer. Dans ce dernier cas, la ferrure en cuivre qui relie le dessus ouvrant de la table à la partie fixe prend le nom de pivot Louis XV.

Pize, *s.f.;* **Pizan**, *s. m.;* **Pizanne (à la)**, *adj.* — Voir le mot PISE.

Pla, *s. m.* — Orthographe limousine du mot PLAT, pris dans le sens de pièce de service, de vaisselle, en céramique ou argenterie.

Placa, *s.f.* — Prononciation et orthographe bordelaises de PLAQUE. « *Item*, una placa de fer. » (*Invent. de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André ;* Bordeaux, 1442.)

Placage, *s. m.* — On donne ce nom à des feuilles très minces de bois précieux, dont on revêt des ouvrages de menuiserie faits en bois communs. L'application de ces feuilles, qui porte également le nom de placage, fournit le moyen de livrer, à des prix modérés, des meubles qui paraissent faits entièrement en bois exotiques. Elle permet, en outre, par la disposition symétrique de feuilles tirées d'une même pièce de bois, ou par l'association ingénieuse de fragments empruntés à des essences différentes, de former des dessins agréables, et dont la variété constitue une parure à la fois riche et charmante. Ajoutons que cet aspect séduisant ne pourrait même être obtenu par l'emploi de bois pris dans la masse, parce qu'en construisant les meubles en bois plein, on est forcé de s'occuper de la solidité de la matière mise en œuvre, alors qu'en recouvrant un bâti de bois ordinaire d'un placage de bois exotique, on n'a plus à s'inquiéter que de la beauté des veines et de la richesse de la couleur. Enfin, dernier avantage, on peut, de la sorte, mettre en œuvre des bois très décoratifs, mais que l'on obtient seulement par petites masses et qu'il faudrait, sans cela, réserver uniquement pour les ouvrages exigus de la tabletterie. Le placage des bois est une des opérations caractéristiques de l'ÉBÉNISTERIE et de la MARQUETERIE. Nous prions le lecteur, s'il veut connaître le rôle joué par le placage dans l'histoire du meuble, de se reporter à ces deux articles. (Voir t. II, col. 266, et t. III, col. 729.) Ici, nous nous bornerons à retracer les principales opérations auxquelles il donne lieu.

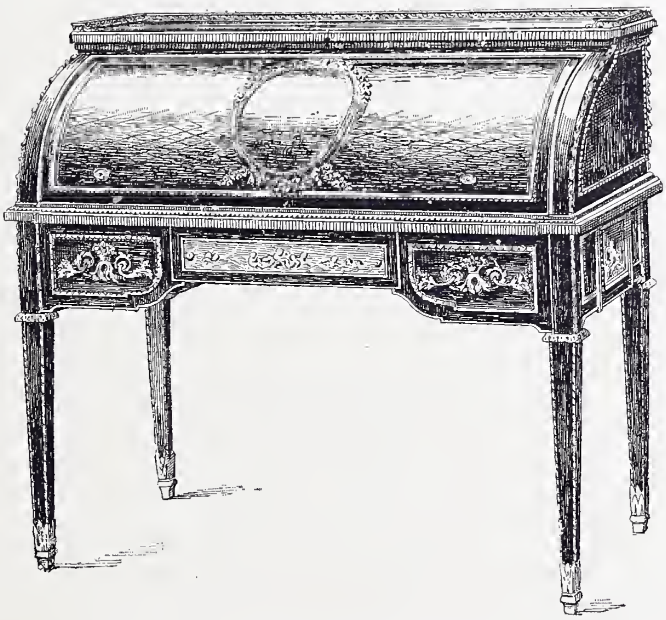


Fig. 203. — Petit bureau à cylindre décoré de placage.
(Palais de Trianon.)

Sur le bâti, construit soigneusement et fait, autant que possible, avec des bois de fil, parce que la colle ne prend que très difficilement sur le bois de bout, on applique des feuilles d'essences précieuses qui ont été débitées préalablement à la scie mécanique, et qu'on a soin de tenir très exactement de la même épaisseur. Pour que cette opération réussisse bien, il faut qu'elle soit exécutée promptement. Dans ce but, on frotte rapidement avec une éponge, détrempée d'eau, le côté extérieur de la feuille de placage ; on enduit, non moins rapidement de colle chaude, l'autre côté de la feuille, et l'on procède ensuite à l'application de celle-ci sur le bâti. Cette application peut se faire de plusieurs manières différentes, soit en assurant l'adhérence des deux surfaces par l'emploi du *marteau à plaquer,* soit à l'aide de la *cale,* sorte de plateau que l'on fait d'abord bien chauffer et qu'on serre avec une presse. La pression produite par cette dernière, aussi bien, du reste, que les coups répétés du marteau, ont pour effet de rapprocher le placage des bâtis et de faire sortir la colle qui peut se trouver en excès. Ces deux procédés sont surtout employés

pour le placage des surfaces planes. Lorsque la surface est courbe, il est essentiel, si l'on veut faire usage de la cale, que le plateau sur lequel elle opère sa pression ne soit pas plan, mais au contraire courbé en sens inverse du bâti, et qu'il en épouse exactement la forme. Comme la construction de ce plateau spécial ne laisse pas que de coûter cher, on a recours, le plus souvent, au *placage à la sangle,* ou au *placage au sable.* Dans ce dernier, on applique sur la surface courbe, revêtue préalablement de sa feuille, des sacs remplis de sable très fin et qu'on rapproche autant que possible. Puis, sur chaque sac, on place une cale ordinaire, c'est-à-dire un plateau qu'on a soin de choisir de taille convenable. Quant au placage à la sangle, plus spécialement réservé pour les objets cylindriques, on se sert aussi de sacs de sable ; mais comme les presses manqueraient de point d'appui, on les remplace par une sangle que l'on tourne autour, en la serrant fortement.

Enfin, comme la première condition à laquelle doit satisfaire une surface de marqueterie ou de placage, c'est d'offrir une solidité raisonnable et de présenter des chances de durée suffisante, pour obtenir ce résultat, non seulement on choisit avec soin des bois, aussi bien pour le fond que pour la surface, qui soient d'excellente qualité et suffisamment secs, mais encore on prend certaines précautions pour que ces bois n'obéissent pas, dans la même mesure et dans le même sens, aux effets de contraction et de dilatation que le temps, l'humidité et surtout l'âge ne peuvent manquer d'exercer sur eux. Dans ce but, on a recours à un contre-placage assez compliqué, et qui fait penser à ce qu'en horlogerie on appelle la théorie du balancier compensateur. Pour prévenir les accidents, que le retrait ou l'allongement du fond pourrait produire dans la surface, on commence par coller l'une sur l'autre plusieurs plaques, de façon que le sens de leurs fibres se contrariant, et s'opposant réciproquement à tout mouvement dans une direction ou dans l'autre, elles constituent un fond fixe, sur lequel on peut, sans crainte, appliquer le placage supérieur et visible.

Toutes ces opérations, très délicates, exigent chez ceux qui les exécutent une longue habitude et une dextérité spéciale. Les placages bien confectionnés sont d'une grande solidité, et les meubles qui en sont revêtus font un service relativement long. Les placages mal faits, par contre, sont de peu de durée. Ils se gondolent, se détachent du bâti, forment des boursouflures que l'on appelle cloches, et exigent des réparations constantes et inefficaces.

Placard, *s. m.;* **Placcard,** *s. m.* — « C'est, dit Daviler, une décoration de porte d'appartement, composée d'un chambranle couronné de sa frise ou gorge, et de sa corniche portée quelquefois sur des consoles, et qui se fait de bois, de pierre ou de marbre. Mais ce mot s'entend plus particulièrement d'une porte de menuiserie, garnie de ses vantaux. » Daviler et les architectes de son temps distinguaient quatre sortes de placards. Le *placard simple,* que nous venons de décrire ; le *placard double,* qui se répétait sur ses deux faces, presque pareil ; le *placard cintré,* qui s'emboîtait dans une arcade, et le *placard feint,* qui consistait en une porte simulée par besoin de symétrie, et pour faire pendant à une porte véritable. C'est dans l'un des sens que nous venons d'indiquer, qu'il faut entendre les citations suivantes : « Ung placard vieulx de portes et certaines portes vieilhes. » (*Invent. d'Antoine Ferrier, conseiller à la cour ;* Toulouse, 1572.) « Sur les placards des portes, sont représentées deux figures de femmes, l'une, qui est la Générosité, vêtue d'un corcelet d'arme à la Romaine avec un mufle de lion en tête ; l'autre, qui est la Mauvaise Fortune, presque nue, et se tenant à un mât rompu. » (*Description du château de Richelieu ;* manuscrit du XVIIe siècle, cité par M. Bonnaffé.) « Avoir reposé et restably ledict lambris, et faict deux pans d'icelluy servans de placcardz aux deux portes. » (*Comptes du château de Fontainebleau,* 1639-1642.) « A Nicolas Lefebure, sculpteur en bois, III^c livres... pour le placard de la porte de la chambre où se tient le Consulat. » (*Actes consulaires de la ville de Lyon,* année 1661.) « 2 septembre, à Utinot et Magnier, sculpteurs, pour reste et parfait payement de 1,200 livres, à quoy monte la sculpture de trois placarts de portes posez dans la grande chambre du Roy au Louvre..., 300 livres. » (*Comptes des Bastimens du Roi,* 1669.) Par contre, les deux citations suivantes semblent indiquer que jadis le mot placard a été également employé comme synonyme de parquet ou de panneau. « Un placard de bois doré et deux branches de chandelier de mesme bois. » (*Invent. du maréchal d'Humières;* château d'Humières, 1694.) « Un grand placard de glace répond à la riche tapisserie du fond, sur le devant duquel il y a une table de marbre chargée de très beaux bronzes. » (*Hôtel de M. Titon, secrétaire du roi;* Germain Brice, *Description de Paris,* t. II, p. 268.) Enfin, par extension, on donna ce nom, à la fin du siècle dernier, aux armoires creusées dans la muraille, et que recouvre une fausse porte. Citons d'abord le passage suivant, emprunté à l'*Inventaire de l'archevêché de Lyon* (1735.) « Il y a un placard de bois sapin, formant une harmoire arrêtée au mur en face du côté de la cour »; c'est la plus ancienne mention de ce genre que nous ayons rencontrée. Notons ensuite dans l'*Inventaire du château de Chavaniac* (1792) : « Un placard en chêne où il ne s'est rien trouvé. » Balzac, dans sa *Physiologie du mariage* (p. 142), invite les maris jaloux à se méfier des placards : « Vous supprimerez d'abord, dans vos appartements de réception, les moindres cavités. Un placard, ne contînt-il que six pots de confitures, doit être muré... »

Place, *s. f.* — Ce mot est employé dans le langage de l'ameublement, soit pour indiquer l'emplacement réservé à un objet et l'espace que cet objet occupe, soit pour désigner l'étendue nécessaire à une personne qui veut s'asseoir ou s'étendre. Dans ce sens, on dit couramment : « Un canapé à quatre places », « une causeuse à deux places » ; par contre, on dit : « un lit pour deux personnes ».

Placet, *s. m.;* **Plasset,** *s. m.* — Voilà un petit meuble, un siège qui, pendant trois siècles, a été d'un constant usage chez nous, dont il est, à tout instant, question dans les récits de ce temps, qui joue son rôle dans mainte histoire profane, que les poètes ont chanté, que les *Inventaires* mentionnent, et dont le nom a si bien disparu de notre langage, que les écrivains les plus autorisés, les archéologues les plus compétents, sont loin d'être d'accord sur sa destination, ses dimensions et sa forme. Tout d'abord, il convient de rectifier une erreur commise par M. de Laborde. Parlant du placet, le savant critique (voir *Glossaire,* p. 452, et *Palais Mazarin,* note 365) prétend que l'on « a commencé à s'en servir à la fin du XVIe siècle ». M. de Laborde se trompe juste de cent ans. Gilles Corrozet, en effet, le cite dans son *Blason de la chambre,* comme un meuble en quelque sorte fondamental. Il était donc déjà fort répandu. C'était, en outre, à cette époque, un siège jugé très utile, puisque Corrozet n'hésite pas, après l'avoir mentionné dans la chambre, entre la « chaire prouffitable » et la selle, à nous tracer son blason particulier, en termes fort élogieux :

> Placet, compaignon de la selle,
> Ton loz ne faut pas que je celle,

Car tu es du carreau parent;
Placet en la chambre apparent,
Tout couvert de tapisserie,
Où fœminine seigneurie
Se siet en plaisir et liesse,
Placet où la cuisse et la fesse
Se reposent bien mollement;
Placet assis esguallement
Sur quatre pilliers bien gentilz,
Non pas trop grans ne trop petis,
Où se tient le plaisant caquet
De Gaultier, de Jehan et Jacquet,
Je te supplic que m'amye
Un jour sur toy trouve endormie,
Affin que la puisse baizer
Pour mon mal d'amour appaiser.

A défaut d'autres documents, cette citation suffirait à prouver qu'en 1539 le placet était depuis longtemps déjà en possession de son emploi. On pourrait encore invoquer

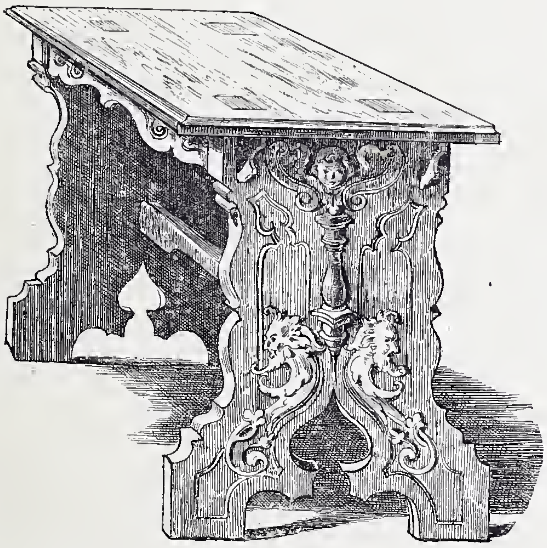


Fig. 204. — Placet, d'après un tableau de Van Orley, au musée royal de Belgique.

un autre texte, remontant également aux premières années du XVI[e] siècle : nous voulons parler de la pièce de vers intitulée *le Varlet à louer,* lequel, vantant ses mérites, s'écrie :

Je fais caquetoires, placets...

Ainsi, aucune hésitation n'est possible, et en fixant l'entrée du placet dans notre mobilier, vers la fin du XV[e] siècle, on ne risque pas de se tromper de beaucoup. Mais les textes qu'on vient de lire, s'ils font la lumière sur un point, n'ont pas laissé cependant que de servir de prétexte à une confusion assez singulière. Un érudit, M. de Montaiglon, dont la compétence en ces matières est indiscutable, a cru pouvoir déduire des six derniers vers de Corrozet que le placet était un siège assez vaste, une sorte de banc, puisque trois personnes, Gaultier, Jehan et Jacquet, pouvaient y tenir à l'aise, et qu'une femme pouvait également s'y endormir. Peut-être faudrait-il, pour donner quelque corps à cette opinion, démontrer premièrement qu'une femme ne peut pas sommeiller sur un tabouret. Ce qui serait, croyons-nous, assez malaisé. En second lieu, on devrait établir que Gilles Corrozet — en admettant qu'il n'ait pas voulu s'abandonner au facile plaisir d'une de ces obscènes équivoques, si fort à la mode de son temps — a dit clairement que ses trois bavards étaient assis sur un seul et même siège, ce qui ne ressort nullement des vers placés sous nos yeux. Rien, dans cette citation, n'est donc formel, tandis qu'une quantité d'histoires plaisantes et maintes mentions du placet, faites dans les contes, les récits, les *Mémoires* du temps, nous présentent, au contraire, ce siège comme étant de petite taille, facilement maniable, et ressemblant au tabouret.

Tout d'abord, voici Corrozet lui-même qui, dans son *Blason de la chambre,* mentionne sa présence à côté de ses analogues, la selle et l'escabeau. C'est, du reste, la place qu'on lui assigne dans nombre d'*Inventaires;* notamment dans celui de Guillaume Conradin, bourgeois de Corbeil (1586), où on lit : « Une table garnye de ses deux trétcaulx et de ses deux formes. — *Item,* trois escabelles. — *Item,* deux placets. » En second lieu, voilà Béroalde de Verville (*Moyen de parvenir,* p. 313), qui nous montre un jeune mitron se prenant les pieds dans un siège de cette sorte : « Le mitron, voulant faire la révérence, trouva derrière lui un placet qui le fit choir. » C'est ensuite le sieur d'Ouville qui, dans son *Conte* intitulé : *D'un Boulanger* (t. I[er], p. 91), nous fait assister à une scène presque pareille : « Le pauvre diable, écrit-il, voulant s'enfuir, rencontra un placet qui le fit culbuter de son haut. » On se prend les pieds dans un tabouret et non pas dans un banc. Il fallait que le placet fût un siège de petite taille, pour qu'on ne l'aperçût pas tout d'abord. Citons maintenant la fausse Catherine de l'*Histoire comique de Francion,* qui saisit un de ces sièges, l'approche d'une croisée, « met son pied sur le placet et de là sur la fenestre ». C'est encore là le rôle d'un escabeau. Si maintenant nous passons des conteurs aux historiens, Jean Héroard nous racontera que, le 9 janvier 1604, le jeune Dauphin (il avait alors trois ans et demi) dîna « à deux heures, debout sur un placet ». Le 30 décembre 1606, s'amusant « à faire le messager de Fontainebleau qui portoit de la marchandise à Paris, il attache un jarretier à un placet, y met dessus ou un chapeau, ou un panier, ou quelque autre chose, le va traînant d'un bout de la chambre à l'autre où étoit son lit, décharge en la ruelle, puis s'en retourne faire nouvelle charge ». Le 2 juillet 1608, « Bagot, artillier du roi, étant sur la petite terrasse, jetant des fusées, il les regarde à travers la vitre de sa chambre, monté sur un placet » ; enfin, le 29 octobre 1614, étant malade, le jeune Louis XIII — car dans l'entre-temps il était devenu roi — se reposa « couché sur *des* placets » (*Journal,* t. I[er], p. 60, 237, 345 ; t. II, p. 164) ; toutes choses qui se comprennent parfaitement, avec un meuble ayant la taille d'une selle ou d'une escabelle, mais qui deviennent inintelligibles, si l'on donne au placet l'importance d'un banc ou d'une forme. Enfin, pour en finir avec les citations historiques, rapportons encore le passage suivant, emprunté aux *Mémoires de Brienne* (édition de 1828, t. II, p. 217) : « Le secrétaire d'État qui rapportoit, s'avançoit vis-à-vis Sa Majesté, et s'il falloit écrire, il s'asseyoit sur un placet qui étoit au bout de la table où il y avoit une écritoire et du papier. » Ce texte nous paraît aussi clair que ceux qui précèdent, et il en est de même des vers si connus de Boileau (*Satire* I[er], vers 97 à 100) :

Saint-Amand n'eut du ciel que sa veine en partage :
L'habit, qu'il eut sur lui, fut son seul héritage;
Un lit et deux placets composoient tout son bien,
Ou, pour mieux en parler, Saint-Amand n'avoit rien.

Mais alors que tous ces auteurs nous feraient défaut, nous aurions une autorité contre laquelle M. de Montaiglon lui-même n'oserait s'insurger. Nous voulons parler de Furetière, qui, au mot *Siège,* écrit : « Les sièges sont des fauteuils qui ont un dossier et des bras, des chaises qui

n'ont qu'un dossier, des placets et des tabourets, qui n'ont ni l'un ni l'autre » ; et au mot *Placet,* Furetière dit encore : « Tabouret, petit siège de femme ou d'enfant, qui n'a ni bras ni dossier. » Ajoutons que Furetière, en assimilant le placet au tabouret, est d'accord avec tous les écrivains spéciaux du XVIe et du XVIIe siècle ; avec Gilles Corrozet (nous l'avons constaté plus haut), avec le *Procès-verbal de la vente des meubles de Claude Gouffier, grand écuyer de France* (15 septembre 1572), où figurent : « Quatre petitz placetz de boys de noyer à pilliers canelés, aussy couverts de vellours cramoisy, figuré à fond de satin frangé de petites franges d'or, prisé VIII liv. t. » ; avec le rédacteur de l'*Inventaire des meubles portés de Pau à Nérac, pour le roi de Navarre* (1578), qui, sous la rubrique « chaires et placets », décrit : « Deux chaires et quatre tabourez de vellours cramoisy rouge... — Deux aultres chaires et quatre tabourez

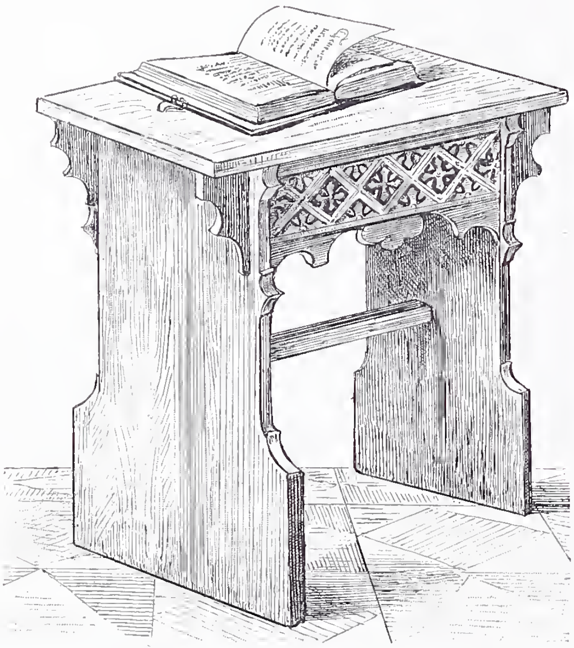


Fig. 205. — Placet, d'après le tableau n° 97 du musée royal de Belgique.

de vellours vert » ; avec le greffier qui, en 1615, dressa, sur l'ordre d'Élisabeth de Nassau, l'*Inventaire du château de Turenne,* inventaire dans lequel une sorte de hiérarchie est observée entre les sièges, et où nous voyons défiler tour à tour les chaires, les bancs, puis les escabeaux, les tabourets, les placets et finalement les carreaux ; avec Me de Beaufort, le notaire qui rédigea l'*Inventaire de Jacques Minet* (Paris, 1631) où on lit : « Huit chaires de bois de noyer, dont sept caquetoires et l'autre à haut dossier..., avec quatre petis placets de pareil bois. » Enfin, dernier argument, le nombre considérable de ces placets qu'on trouve dans certaines pièces, où ils se rencontrent par douzaines, aussi bien que le prix minime auquel ils sont prisés, prouvent assez qu'ils étaient de très petite taille. C'est ainsi que nous notons : 1° dans l'*Inventaire de Gabrielle d'Estrées* (1599) : « Douze plasetz de bois de noyer, dont six grands et six moyens, couverts, par le siège, de velours figuré, couvert de zizolin à fondz de satin, prisez ensemble huictz escuz, cy VIII escuz » ; 2° dans l'*Estimation, faite par le marquis de Rohan, des meubles de feue Madame sœur du roi* (1604) : « Douze petits placets, couverts de tappisserie, prisés trente solz » ; 3° dans l'*Inventaire de Marguerite Gudin, femme de Remy Levesque, docteur en médecine* (Paris, 1629) : « Six placetz de bois de noyer, couverts de thoille, prisés ensemble six livres » ; 4° dans l'*Inventaire de Claude de Lorraine* (Paris, 1657) : « Cinq placez de bois, couverts de serge rouge, prisés avec un siège ployant, couvert de tapisserie, VIII livres » ; 5° dans l'*Inventaire de Gratien Ménardeau, conseiller de la Grand'Chambre* (Paris, 1657) : « Douze chaises, douze placetz et un fauteuil, le tout couvert de moquette, prisés ensemble, quarante livres » ; et pour ne pas multiplier inutilement ces citations, 6° dans l'*Inventaire de J.-B. Oudry, peintre du roi* (1755) : « Six placets, couverts de damas jaune, bordé d'une dentelle d'or faux sur leurs pieds ployants. » Constatons en terminant que cette dernière mention a une double importance, car l'*Inventaire d'Oudry* est le document le plus récent où nous ayons rencontré notre mot, depuis longtemps remplacé, dans le langage de la Ville aussi bien que dans celui de la Cour, par son analogue TABOURET.

Est-ce à dire qu'entre ces deux sièges la similitude ait été complète, absolue ? Nous ne le croyons pas, dans le principe au moins, et quoique servant aux mêmes usages, le placet et le tabouret ont dû présenter une différence notable de construction. Le premier,

> . . . . . Assis esgallement
> Sur quatre pilliers bien gentilz
> Non pas trop grans ne trop petis,

devait être carré. Le second, comme son nom, dérivé de tambour, semble l'indiquer, devait au contraire être rond. Quant à la distinction à établir entre le placet et la selle ou l'escabeau, elle est également indiquée par Corrozet. Le placet était

> Tout couvert de tapisserie,
> Où fœminine seigneurie
> Se siet en plaisir et liesse,...

alors que ses collègues, plus modestes, présentaient la surface peu moelleuse d'une planche bien lisse et bien unie. Enfin, dans notre dernière citation, il est question, on l'aura remarqué sans doute, de placets, « sur leurs pieds ployants ». Ces sortes de sièges, qui constituaient de véritables pliants, étaient en usage dès le commencement du XVIIe siècle. Dans l'*Inventaire du château de Turenne,* dressé en 1615, nous remarquons, en effet : « Deux placets quy se plient, garnis de velours vert, courdonnés par carreaux. — Plus autres deux quy se plient, couverts de velours blanc, à fons de satin blanc figuré. — Plus autre placet quy se plie, couvert de damas rouge. » On peut donc voir dans le placet un des ancêtres du PLIANT.

Plactre-blanche, *s. f.* — Selon M. de Laborde, on désignait sous ce nom ce que nous appelons aujourd'hui l'écume de mer. « Ung miroir garny d'argent doré, où il a l'imaige de Nostre-Dame, de plactre-blanche. » (*Comptes des ducs de Bourgogne,* 1467.)

Placu, *s. m.* — Locution picarde. Cellier.

Pladic, *s. m.* — Locution bretonne. Plateau, dessus de table.

Plafond, *s. m.* ; **Platfond,** *s. m.* — D'une façon générale, on donne aujourd'hui ce nom au ciel d'un appartement, d'un salon, d'une chambre, d'une salle ou d'un cabinet. Le mot est récent dans notre langue. Nous démontrons plus loin qu'il n'est pas antérieur au XVIe siècle, et sa modernité s'explique par la construction même de nos habitations. Au Moyen Age, dans tous les logis destinés à des princes ou à des seigneurs riches et puissants, la partie haute de chaque pièce, comme le reste des murailles, était habillée de somptueuses étoffes. Presque toutes les descriptions de CHAMBRES (voir ce mot), qui nous sont parvenues,

comprennent un Ciel. Ce ciel dérobait aux regards ce que nous appelons aujourd'hui le plafond. Dans ces conditions, les constructeurs n'avaient pas à se préoccuper de la décoration de cette surface, qui presque toujours était dissimulée. On laissait à nu les poutres et les solives qui, recevant des clous et des crochets, servaient à suspendre ces riches draperies. Dans les demeures de moindre importance où l'on ne déployait pas de ces tentures luxueuses, on se bornait à corroyer ces poutres et ces solives ; on abattait leurs angles en chanfrein ; parfois on les ornait de compartiments en peinture plus ou moins voyante, et c'est ainsi que, jusqu'à la fin du xve siècle, les poutres, poutrelles et solives, demeurées apparentes, présentèrent une surface mouvementée (qu'on appelait Plancher) et non pas le fond plat (ou plat-fond), nécessaire pour recevoir un décor d'ensemble.

Ce fut d'Italie que nous vint la mode des plafonds. Charles VIII et les seigneurs qui l'accompagnaient dans son aventureuse expédition furent frappés de ces belles peintures qu'ils virent exécutées à fresques, au sommet des galeries et des salles, où ils recevaient une triomphante hospitalité. Ces décorations brillantes, toutes nouvelles pour eux, devaient faire une vive impression sur ces beaux seigneurs, amoureux du luxe et de la nouveauté. Ils éprouvèrent naturellement le désir d'en posséder de semblables. Une lettre que Charles VIII écrivait, le 28 mars 1495, à son beau-frère Pierre de Bourbon, ne laisse aucun doute sur ces sentiments et, par conséquent, sur l'origine de nos plafonds. « Et avecques ce, j'ay trouvé en ce pays des meilleurs paintres et aux ditz vous envoyeres, pour faire aussi beaulx planchiers qu'il est possible, et ne sont des planchiers de Bauxe, de Lyon et d'autres lieux de France en riens approchans de beaulté et richesse ceux d'icy ; pourquoy je m'en fourniray et les meneray avecques moy pour en faire à Amboise. » (*Archives de l'art français,* t. Ier, p. 274.) On remarquera le mot plancher, dont se sert le jeune conquérant. Ce terme continua d'être en usage d'une façon régulière et constante pendant au moins une bonne partie du xvie siècle. Le *Brief récit des obsèques de Henri II* (voir Cimber et Danjou, 1835 ; 1re série, t. III, p. 317), décrivant la salle où fut exposé le corps du roi, nous apprend que « le fons planchier de la dicte salle estoit tendu d'une tapisserie mi-partie d'or et d'argent », et dans un sonnet qu'il adressait, en 1578, à François de France, duc de Touraine, Ronsard (*Œuvres complètes,* t. V, p. 320) disait avec emphase :

> Bien que cette maison ne vante son porphyre,
> Son marbre, ni son jaspe en œuvre élabouré,
> Que son plancher ne soit lambrissé ny doré,
> Ni pourtrait de tableaux que le vulgaire admire...

Enfin, il faut croire que cette façon de parler était encore usitée au xviie siècle, car Loret, dans sa *Muze historique,* racontant la visite que le légat (cardinal Chigi) fit à Saint-Cloud, en juillet 1664, écrit :

> Son Éminence fut ravie
> Autant qu'en nul jour de sa vie,
> Par les pompeux emmeublemens,
> Peintures, planchers, ornemens,
> Dont cette Maizon fortunée
> Est somptueusement ornée.

Remarquons toutefois que, depuis le milieu du xvie siècle, le mot plafond, plus noble que plancher, avait obtenu droit de cité dans notre langue, et se trouvait justifié, du reste, non seulement par les peintures à fresque ou en détrempe, exécutées à Fontainebleau par le Primatice, par Nicolas Labbati et par les autres Italiens, leurs collaborateurs ou

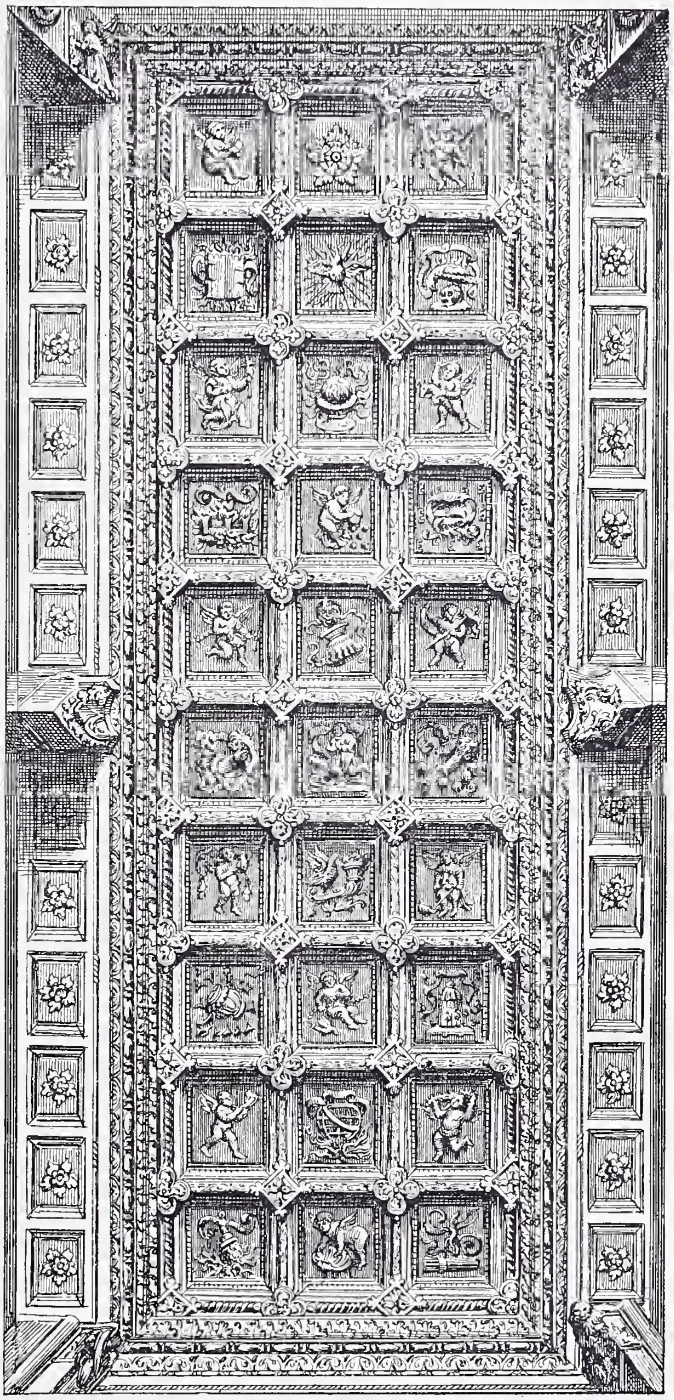


Fig. 206. — Plafond de l'hôtel des frères Lallemand, à Bourges.

leurs disciples, mais aussi par les ouvrages de menuiserie très compliqués, dont les poutres et solives furent recouvertes désormais, et qui fournissaient aux peintres des compartiments qu'on décorait de la façon la plus brillante et la plus luxueuse. M. de Laborde a consigné dans ses *Comptes des Bâtimens* (t. Ier, p. 371) le marché d'un plafond de ce genre, construit, en 1558, dans la chambre du roi, à Fontainebleau, par Ambroise Perret, menuisier, demeurant à Paris.

C'est là un document d'un intérêt d'autant plus grand, que la composition de ce plafond était due à Philibert Delorme. Son étendue ne nous permet malheureusement pas de le reproduire ici. Ajoutons que ces beaux plafonds n'étaient pas en honneur seulement à Fontainebleau. On en parait toutes les résidences royales. Nous savons qu'en 1557 Henry Martin, « maistre paintre », fut chargé, à Saint-Germain, de « dorer et enrichir un plat fons de menuiserie en la chambre du Roy, garny des armoiries du Roy et de la Reyne, et aussy celles de la Reyne mère ». En 1566, Jean Tacquet, « tailleur en boys », sculpta au Louvre les « feuillages et autres ornemens, [de] huict panneaux pour estre appliquéz au ciel et plat fond de l'antichambre de la Reyne, au corps d'hostel que l'on basty du costé de la rivière pour loger Sa Majesté ». Nous possédons l'acte par lequel « Jean

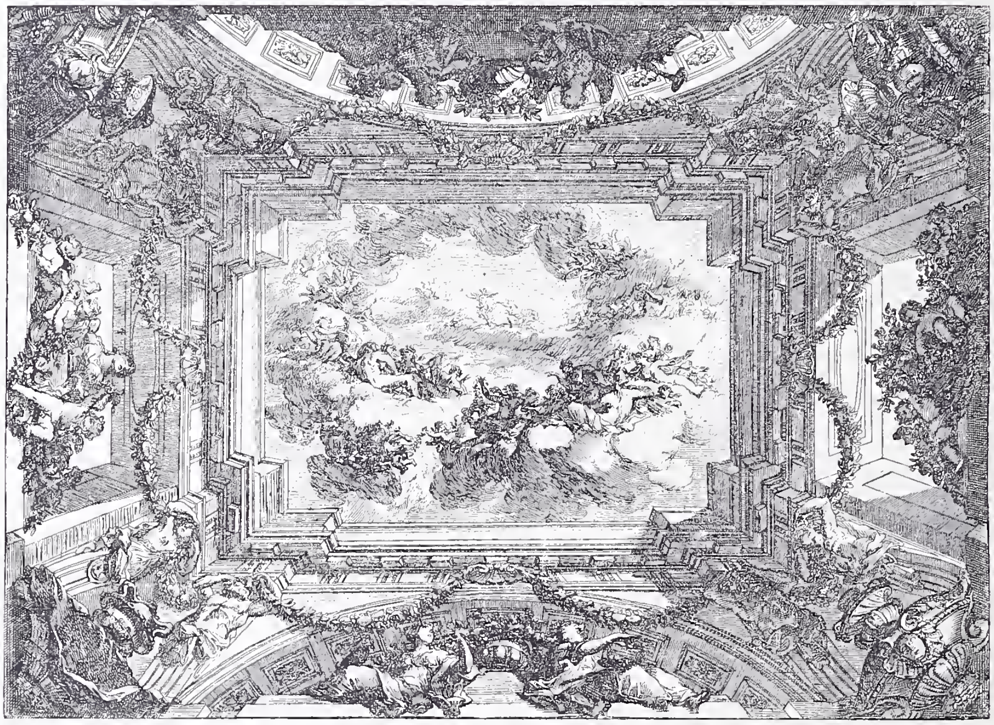


Fig. 207. — Plafond représentant le *Triomphe de Vénus,* composé par Lepautre.

Gouyn, marinier par eau », demeurant à Paris, s'engageait, le 3 juin 1578, à conduire au port le plus voisin de Fontainebleau « plusieurs lambris de menuiserie, pour estre employéz en ung plat fond, par hault d'une grande salle érigée de neuf oudit château de Fontainebleau ». Nous savons également, par un contemporain, qu'au château d'Anet « les lambris des plafonds des appartements » étaient « de bois très différens et très bien travaillés ». (*Cabinet historique,* t. VI, p. 14.) Enfin, les fragments de plafond encore visibles au château de Tarascon et dans quelques autres résidences princières ou seigneuriales prouvent que, dès les premières années du XVI[e] siècle, la mode de ces beaux planchers à compartiments était devenue générale.

Au XVII[e] siècle, cette vogue persista, et la transformation des planchers, à poutres et solives apparentes, en plafonds à compartiments, continua de s'opérer progressivement. Jean Héroard rapporte en ses *Mémoires* (t. I[er], p. 173) que, le 28 janvier 1606, le petit Dauphin, qui devait plus tard s'appeler Louis XIII, s'étant rendu « dans la chambre de M[lle] de Vendôme, s'avisa qu'il n'y avoit point de poutres au plancher, et demanda : — Hé! *pourquoi n'y a-t-il point de poutres, comme à ma chambre?* » L'anecdote a la valeur d'un document. Sous Louis XIII, qui savait si bien remarquer les beaux plafonds, l'importance de leur décoration s'accentua. Les saillies des compartiments furent exagérées au point d'alourdir l'ensemble de la décoration, et les peintures allégoriques prirent une place triomphante au milieu de ces tores et de ces moulures, réduits désormais à servir de simples encadrements. Le XVII[e] siècle, au surplus, est le siècle par excellence des plafonds magnifiques. Ceux de Versailles, peints par Le Brun, Le Moyne, Coypel, Audran, les deux de Sève, Bon Boulogne, Loir, Delafosse, Corneille, Gontier et Blanchard, sont célèbres dans le monde entier. Ceux du Louvre, modelés par les stucateurs Henri Legrand, Nicolas Legendre et Thibaut Poissant, dorés par le célèbre La Baronnière et enrichis de peintures par Fréminet, Le Brun, Errard, Louis Boulogne et Guillerier, ne sont guère moins connus. Celui de la grande galerie de Saint-Cloud, consacré au triomphe d'Apollon, et que le *Mercure* (de juin 1680) proclamait le chef-d'œuvre de Mignard, suffirait amplement à la gloire de ce temps, alors même que, dans les hôtels privés, on n'aurait pas compté autant de plafonds admirables. Celui de l'hôtel Mazarin, peint par Romanelli et représentant treize sujets historiques ; ceux de l'hôtel Lambert, où Le Sueur avait figuré la *Naissance de l'Amour, Phaéton demandant au Soleil de conduire son char* et *Diane présidant aux mystères de la Nuit,* et Le Brun les *Travaux d'Hercule ;* ceux de l'hôtel de Conti, peints par Jouvenet et signalés par Germain Brice, Piganiol et Dargenville ; le plafond qui ornait la chambre de la princesse de Condé, ouvrage de de Sève l'aîné ; le plafond de l'hôtel des Fermes, où l'on voyait une *Adoration des rois mages,* par Dorigny, qui fut depuis gravée ; celui de l'hôtel de Bretonvilliers, où Silvestre avait rassemblé les *Dieux ;* ceux de l'hôtel du contrôleur général Hervart, qui comptaient, au dire de Germain Brice, parmi les plus beaux ouvrages de Mignard ; celui de l'hôtel de Breteuil, que Le Brun avait exécuté à son retour d'Italie ; celui de l'hôtel du secrétaire Titon, orné par



Rognet del. Maison Quantin, imp.-éd.

PLAFOND

A COMPARTIMENTS, EN BOIS SCULPTÉ, PEINT ET DORÉ

(Palais de Fontainebleau.)

Delafosse d'une allégorie du *Soleil levant;* tous ces plafonds magnifiques étaient, pour les étrangers, un objet de pèlerinage et un sujet d'admiration. Et ce n'est point tout. On allait encore contempler, à l'hôtel de Dangeau, place Royale, deux plafonds de Le Brun, représentant le *Point du jour* et la *Réception de Psyché par Jupiter.* On se rendait ensuite rue Vieille-du-Temple, à l'hôtel Amelot de Biseul, où se trouvait un beau plafond de Dorigny; à l'hôtel Saint-Pouange, où Jouvenet avait peint, en plafond, *Apollon au milieu des neuf Sœurs;* à la maison professe des jésuites, où, dans un vaste plafond, Guérardini avait figuré l'*Apothéose de saint Louis,* et enfin à l'hôtel de Choiseul, où Delafosse avait exécuté *la Naissance de Minerve,* qui passait pour son meilleur plafond.

Détail à retenir, quand, en 1786, on démolit ce dernier hôtel, on s'efforça de conserver ce bel ouvrage. On le détacha de la voûte, on le rentoila, et, pendant quelques semaines, il fut à vendre chez M. Gon, avocat, rue des Grands-Augustins. « Le sujet représente l'assemblée des dieux au moment où Minerve sort, tout armée, du cerveau de Jupiter, dit le *Journal général de France,* auquel nous empruntons ces détails (n° du 30 décembre 1786). Il est exécuté avec tant de supériorité, qu'il a toujours excité l'admiration des connoisseurs. C'est, sans contredit, le plus bel ouvrage de Delafosse : il réunit à la vigueur de son coloris le mérite d'être dessiné plus correctement, de présenter des formes plus agréables que ses autres compositions. Il a, de plus, un avantage éminent, c'est que la couleur en est si brillante, qu'elle se soutient avec l'or et les meubles les plus précieux; ce qui arrive rarement aux ouvrages des grands peintres. » Ce n'était pas, au surplus, le seul plafond de ce genre qui fût à vendre à cette époque. Les *Annonces, affiches et avis divers* du 10 octobre 1776 en mentionnent un, figurant le *Temps,* et peint par J.-B. Thiol. La même feuille, à la date du 22 mai 1781, offrait « plusieurs beaux plafonds peints par Le Brun et Mignard sur place à la charge de les enlever incessamment », et à celle du 7 mai 1785, en signalait encore deux autres, de Bon Boulogne, à vendre chez le sieur Martin, peintre et vernisseur du roi, etc. Ces annonces présentent d'autant plus d'intérêt qu'à ce moment le goût de ces plafonds solennels, dont Lepautre et Daniel Marot, en leurs œuvres gravées, nous ont laissé tant de modèles superbes, était passé, chez les particuliers au moins. Coypel fils, Boucher, Pierre Hallé, et quelques autres peintres, en exécutaient bien dans les palais et les châteaux. Dans les maisons privées, on avait renoncé à ces décorations magistrales pour d'autres assurément fort élégantes, mais aussi plus modestes. Nous voulons parler de la substitution des grotesques aux compositions allégoriques. Le comte de Caylus, dans sa *Vie d'Antoine Watteau,* attribue à Audran cette révolution. « Il avoit remis, écrit-il, ces compositions en honneur. Elles étoient susceptibles, par les places qu'il y réservoit, de recevoir différents sujets de figures et autres, à la volonté des particuliers, qu'il avoit sçu mettre dans le goût d'en faire décorer leurs plafonds et leurs lambris, en sorte que plusieurs artistes de divers genres y trouvoient de l'emploi. — Ce fut là que Watteau forma son goût pour l'ornement, et qu'il acquit une légèreté de pinceau qu'exigent les fonds blancs ou les fonds dorés sur lesquels Audran faisoit exécuter ses ouvrages. » Certes, les plafonds dont Audran gratifia la Ménagerie de Versailles et le château de Meudon sont tout à l'honneur de ce peintre et de ses collaborateurs. Mais ce très grand artiste ne fut point l'inventeur du genre. Dès l'année 1673, le *Mercure* (t. IV, p. 334) constate « que l'on ne faisoit déjà plus de si grandes dépenses en plafonds, qu'on ne les remplissoit plus de figures »; et la même feuille, l'année suivante, annonce que les « plat-fonds de cuir doré commençoient à devenir à la mode ». Avant Audran, Bérain et Sébastien Leclerc s'étaient exercés, avec succès, dans ces sortes de décorations. Le plafond composé par Leclerc pour le baron de Tessin, surintendant des palais et jardins du roi de Suède, peut même passer pour un modèle. Le comte de Caylus, au surplus, ne fait pas difficulté pour déplorer cette innovation. « C'est à regret, je l'avoue, dit-il en s'adressant à ses collègues de l'Académie, que j'en fais une sorte d'éloge, puisque ce genre a non seulement fait détruire les plafonds des appartements que les plus habiles peintres avoient exécutés, mais que ce changement de mode, auquel les ornements de plâtre ont succédé, vous prive encore tous les jours d'une occupation qui vous permettoit d'employer votre talent dans le grand et dans l'héroïque. » Le XVIII[e] siècle devait, en effet, voir l'apparition, dans nos habitations privées (au lieu de plafonds magnifiques, décorés de caissons en relief et de peintures triomphantes), de ces plafonds blanchis à la chaux, dont la désespérante uniformité enlève à la plupart de nos pièces tout caractère de grandeur et de somptuosité. Seuls, en effet, les palais, les hôtels de ville, les théâtres ont continué d'avoir des plafonds artistement décorés; et lorsque, dans nos appartements, on veut sortir des plafonds blanchis, on charge un

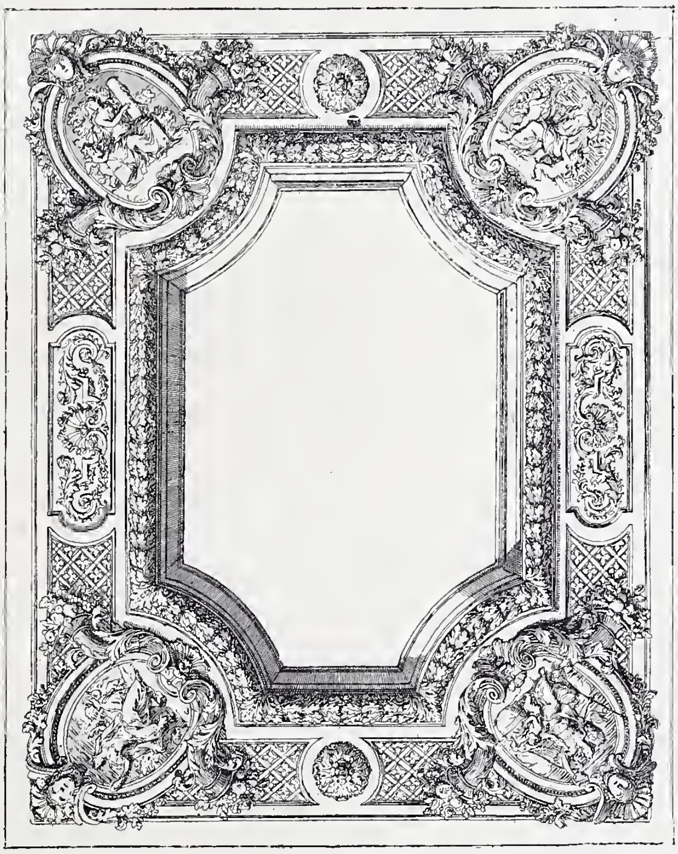


Fig. 208. — Encadrement de plafond, composé par D. Marot.

peintre décorateur d'ordre infime de simuler, sur un fond bleu pâle, quelques nuages gris sale, avec une couple ou deux d'oiseaux.

PLAFOND. — Ce mot est encore pris dans différentes acceptions, dont quelques-unes se rapportent à celle que nous venons de définir. Ainsi, on trouve plafond avec la signification de ciel de lit. « Un lict garni de quatre ais... un châssis servant de ciel, un plafond de toille, quatre cordons qui le tiennent suspendu... » (*Invent. de P. Mignard,* 1660.) De même, et toujours par analogie, quand le haut d'un buffet, d'un dressoir, d'une étagère est disposé en DAIS, c'est-à-dire forme d'avancement, l'intérieur de la voussure prend le nom de plafond.

C'est aussi un terme de marbrier. On donne ce nom à la tranche de marbre placée en retour d'équerre, au bas et derrière le travers d'un chambranle. « A Hernier, maçon, à compte des platz-fondz de croisée, façon de marbre, 100 livres. » (*Comptes des Bastimens,* col. 608, à l'année 1672.)

Enfin, les pâtissiers désignent sous ce même nom un grand plateau en cuivre étamé, muni d'un petit rebord qui leur sert pour cuire différentes pièces au four. « Cuivre rouge de batterie : deux plats-fond de différente grandeur. » (*Invent. de Mlle Desmares ;* Saint-Germain-en-Laye, 1746.)

FAUX PLAFOND. — C'est un plafond construit en contrebas des solives d'un plancher. Les faux plafonds ont pour but de diminuer la hauteur d'une pièce, ou d'empêcher les sons de se propager d'un étage à l'autre.

Plafonnage, *s. m.* — Travail exécuté par l'artisan qui construit un plafond.

Plafonner, *v. a.* — C'est exécuter un plafonnage, c'est-à-dire garnir les poutres et les solives d'un lattis crépi de plâtre ou de mortier. « Les cuisines doivent être voûtées, pour éviter le feu, ou au moins plafonnées de plâtre, et leur plancher doit être tenu fort élevé. » (*Dict. des sciences,* t. IV, p. 539, au mot *Cuisine.*) « L'on y entre par un sallon circulaire, meublé, décoré, plafonné, d'un goût singulier et des plus élégants. » (Piganiol de la Force, description de l'hôtel de Matignon, dans sa *Description de Paris,* t. VIII, p. 100.) « A LOUER, joli appartement plafonné, avec jalousies, etc. » (*Ann., affiches et avis divers,* 21 octobre 1765.) Par extension, on dit aussi plafonner de bois ou de glace. « J'indiquerai l'emplacement pour ce vaste magasin, que j'entends être plafonné, boisé et planchéié de glaces. » (*Corresp. secrète,* t. IV, p. 135.)

PLAFONNER est également une expression de peintre et de décorateur. Une composition plafonne bien quand les raccourcis ont été convenablement observés et quand l'ensemble présente la profondeur nécessaire pour créer l'illusion. On dit aussi d'un paysage qu'il plafonne, lorsque sa perspective est montante, et que les arbres, les édifices et les collines, qui ferment l'horizon, atteignent la traverse supérieure du cadre sans laisser voir le ciel.



Fig. 209. — Plafond de la chambre du lit, du baron de Tessin, d'après la gravure de Sébastien Le Clerc.

Plafonneur, *s. m.* — Nom donné aux ouvriers maçons qui exécutent plus spécialement les plafonds en plâtre sur hourdis.

Plain, *adj.* — Qui est uni, sans inégalité. On appelle, encore de nos jours, « chambres de *plain-pied* » celles qui sont de niveau et au même étage. (Voir plus bas.) Autrefois, on employait régulièrement ce mot dans le sens d'uni, poli, par opposition aux mots ouvré, ouvragé, haché, taillé, etc., qui indiquaient une façon, un travail. C'est ainsi que dans l'*Inventaire de Charles V* (1380) nous remarquons : « Une croix d'or, toute plaine par devant, hachée par derrière, à feuillages. » Notons encore : « Une couppe d'or toute plaine, nommée la *Couppe saint Loys.* » (*Invent. de l'hôtel Saint-Pol,* 1420.) Nous relevons également dans la *Recette commune de l'Hôtel-Dieu* (1430) : « Six tasses d'argent plaines, venues des biens de feu maistre Le Compte » ; dans l'*Inventaire de la reine Charlotte de Savoye* (1483) : « Trois tasses d'argent plaines, poisans dix mares six onces » ; enfin, dans l'*Inventaire de la reine Anne de Bretagne* (1497) : « Six tasses toutes plaines, à souaiges de vermeille doré. »

Cette même signification, le mot plain l'avait encore quand on l'appliquait à des étoffes. La draperie notamment était partagée en deux grandes classes : celle des draps plains et celle des draps rayés. De même pour les velours. L'*Exécution du testament de Jeanne de Bourgogne* (1353) mentionne : « LIII pièces de veluyau moien de plusieurs couleurs, dont aucuns sont royéz et les autres plains. » L'*Hystoire du petit Jehan de Saintré* porte que le roi donnait à certains de ses chevaliers « une pièce de velours plain cramoisy ».

Parfois, le mot qui nous occupe est orthographié PLEIN. « Une couppe toute pleine, grenetée dedans... — *Item,* une autre couppe toute plenne à un escu de Dreux, etc. » (*Argenterie réclamée par la Couronne aux héritiers de Louis Ier d'Anjou,* 1385.) C'est là une faute qu'il convient de rectifier. Aujourd'hui, du reste, plain n'est plus guère employé dans ce dernier sens. On se sert de préférence de l'adjectif *uni.*

PLAIN-PIED. — Se dit des pièces qui se trouvent de même niveau, à un même étage. Voltaire, dans son *Siècle de Louis XIV,* nous apprend que « l'appartement de Mme de Maintenon était de plain-pied avec celui du roi ». Parlant des visites qui furent faites à sa femme, le lendemain de son mariage, Saint-Simon écrit (*Mém.,* t. Ier, p. 278) : « La duchesse de Saint-Simon reçut toute la Cour sur son lit, dans l'appartement de Mme d'Arpajon, plus commode, parce qu'il étoit de plain-pied. » Etc.

Plain, *s. m.* — C'est aussi le nom d'une cuve profonde, de bois ou de pierre mastiquée, dont on se sert dans les tanneries, pour tremper les peaux dont on veut faire tomber le poil.

Plainte, *s. f.* — Orthographe défectueuse de PLINTHE. (Voir ce mot.) « Un grand stillobate d'ordre tuscan et dorique de douze pieds de hault, duquel les plaintes, à l'entour des encoignures, estoient feintes par assiettes de rustiques. » (*Bref et sommaire recueil de ce qui a esté faict à l'Entrée solennelle du roi Charles IX à Paris,* 1572.)

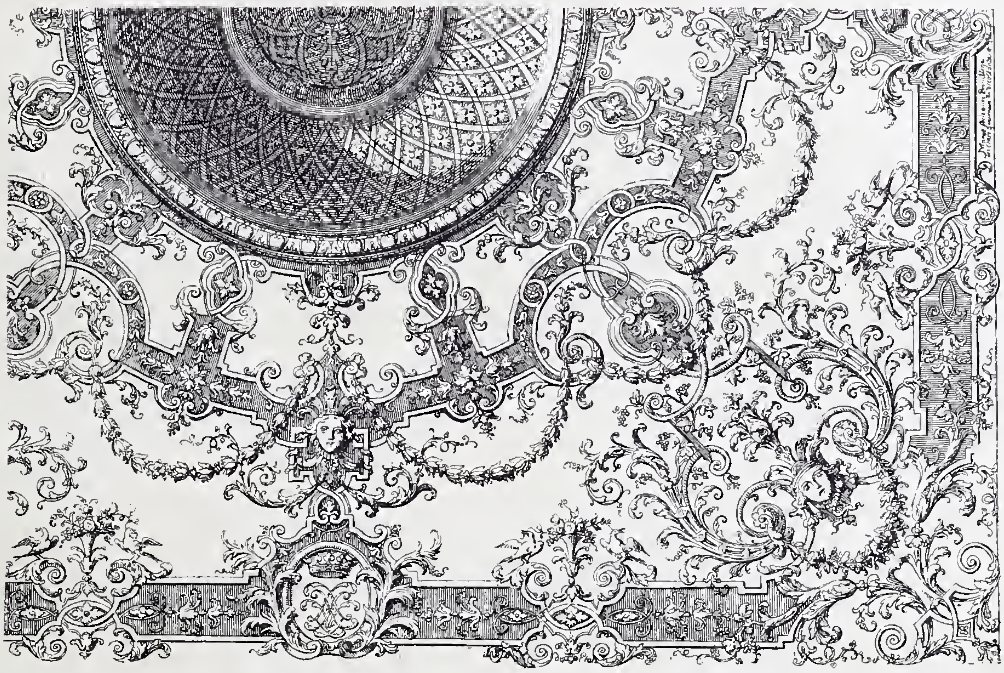


Fig. 210. — Fragment de plafond, composé par Daniel Marot.

Plake, *s. m.* — Locution picarde. Cellier, pièce où l'on serre le vin et les provisions.

Plan, *adj.* et *s. m.* — Pris adjectivement, ce mot se dit de toute surface unie, qui ne présente ni courbure ni ondulation. On dit un terrain plan, une surface plane. On dit aussi un miroir plan pour indiquer que celui-ci n'est ni concave ni convexe.

PLAN, quand il est pris substantivement, désigne une surface plane. Cette surface peut être horizontale ou verticale; elle peut présenter aussi une pente plus ou moins accentuée. Dans ce dernier cas, elle constitue ce qu'on appelle un *plan incliné.* Dans le langage des peintres, le mot plan sert à indiquer les différentes distances auxquelles se trouvent les personnages ou les objets qui meublent les tableaux. Ceux qui touchent la bordure inférieure du cadre sont dits être au premier plan. Le second est plus éloigné, ensuite le troisième, etc. Les sculpteurs emploient ce même mot dans un sens analogue, pour exprimer les épaisseurs de leurs bas-reliefs. Ceux-ci n'ont qu'un plan,

quand les figures se détachent toutes sur un fond uni et dont la profondeur est partout la même. Quant aux architectes, ils donnent le nom de plan à la projection, sur une surface horizontale, d'un bâtiment quelconque ou d'un ensemble de bâtiments, édifices publics, hôtels, maisons de rapport, etc., en faisant abstraction complète de la saillie de ces bâtiments au-dessus du sol. Enfin, par extension, ce nom sert à désigner l'ensemble des dessins qui représentent non seulement la projection d'une construction ou d'un groupe de constructions sur le sol, mais encore leur élévation et leur coupe.

Dresser le plan d'une maison et surtout celui d'un édifice public est une chose difficile en même temps que très délicate, car c'est de ce plan et de ses combinaisons plus ou moins ingénieuses que résultent la commodité et souvent la beauté de l'agencement intérieur. C'est pourquoi tous ceux qui veulent faire bâtir doivent apprendre à bien lire les plans. Autrefois, cette lecture faisait partie de l'éducation des hommes bien élevés, et les plus grands personnages étaient non seulement en état de comprendre, mais encore de retoucher les plans de leurs architectes. « Vous mesme, écrit Philibert Delorme à Catherine de Médicis, en lui dédiant son traité d'architecture, vous mesme prenez la peine de portraire et esquicher les bâtiments qu'il vous plaît commander estre faicts, sans y omettre les mesures des longueurs et largeurs. » (Voir *Épître dédicatoire à Madame Catherine, royne de France,* etc., placée en tête de l'*Architecture.*) On sait que Mme de Rambouillet se vantait d'être architecte à ses heures, et qu'elle introduisit dans nos intérieurs de grandes améliorations. Louis XIV ne dédaigna pas de remanier, à différentes reprises, les plans qui lui étaient soumis. (Voir Dangeau, *Journal,* t. Ier, p. 148, et *Anecdotes sur les beaux-arts,* t. Ier, p. 32.) Louis XV n'en usait pas autrement. « On travaille actuellement, à Marly, à faire un entre-sol au-dessus de la chambre du Roi, écrit le duc de Luynes (*Mém.,* t. VII, p. 224) ; on n'en fait point encore au-dessus du cabinet du conseil. Le plan pour cet ouvrage a été arrêté par le Roi, et même crayonné de sa main sur les plans qui lui ont été remis. Le Roi a donné ensuite ces plans ainsi arrêtés à M. de Tournehem, qui les a donnés directement à M. de Lassurance, contrôleur de Marly. M. Gabriel n'a pas été satisfait de ce que ces plans n'avoient pas passé par lui. » Après de si considérables exemples, les hommes de goût hésiteront moins à perfectionner une éducation que l'on jugeait autrefois indispensable, et que ne dédaignaient pas les plus hauts personnages de l'ancienne monarchie.

Au XVIIIe siècle, on eut l'idée, pour faciliter l'intelligence des plans, d'en construire qui donnaient le relief. A ce propos, nous trouvons dans l'*Avant-Coureur* du 24 mars 1760 la notice suivante :

> Quelque exacts que soient les desseins qui représentent les plans, les coupes, les profils et les élévations des grands édifices, ils ne frappent qu'imparfaitement les yeux, même les plus attentifs, et laissent échapper bien des défauts qu'on reconnaît après l'exécution. C'est ce qui fait donner la préférence aux plans en relief que la plupart de nos architectes font faire, lorsqu'ils sont chargés de grandes constructions.

Le sieur Lombard se fit, à cette époque, une certaine réputation avec ces sortes de plans. Il exécuta, notamment, ceux de l'École militaire, du Garde-Meuble et du péristyle de l'église Sainte-Geneviève.

PLAN. — Les plans ou cartes représentant des villes, des châteaux, des édifices plus ou moins considérables, envisagés comme tableaux, ont souvent servi de décoration utile aux murailles d'un appartement. On peut voir, à Compiègne et à Fontainebleau, des plans de cette nature, peints sur toile, et figurant les forêts qui avoisinent ces deux résidences. Ces beaux plans sont encadrés dans la menuiserie des lambris et produisent, comme décoration, un très agréable effet. Dans nombre de cabinets d'hommes d'affaires, d'ingénieurs, etc., on trouve suspendus des plans de villes. L'usage de ces tableaux est fort ancien, car nous relevons dans un *Compte de la Chambre de Louis XI,* dressé en 1481, un payement effectué « à Jehan Bourdichon, paintre et enlumineur, pour avoir pourtraict et painct de plusieurs couleurs, en cinq peaulx de parchemin coléz ensemble, la ville de Caudebec, en Normandie ».

Enfin le mot plan a encore été employé, dans la fabrication des tissus, pour désigner soit les étoffes unies, soit celles dont le décor ne présente aucun modelé. C'est ainsi que, dans l'*Inventaire d'Henry de Bernier, conseiller du Roy et trésorier général de France* (Marseille, 1635), nous remarquons : « Dix-huict chères noyer façon de Gênes, garnies de vellours cramoisy, sçavoir neuf velours à plan, et les autres neuf velours figuré, avec leurs franges soye cramoizines toutes neufves. » Ce terme, au surplus, peu employé jadis, a cessé complètement d'être en usage.

Plancette, *s. f.* — Voir PLANCHETTE.

Planche, *s. f.* — Pièce de bois de sciage peu épaisse et généralement beaucoup plus longue que large. Les bois dont on fait le plus souvent les planches sont le chêne, le hêtre, le sapin, le poirier, le noyer, le peuplier, etc. Les planches sont employées, dans le bâtiment, à la confection des planchers, qui leur empruntent leur nom et à celle des lambris. Dans la menuiserie, elles servent pour la fabrication des meubles à panneaux. Longtemps les serviteurs couchèrent sur des lits faits de planches, portées par des tréteaux. C'est ainsi qu'il faut comprendre le texte suivant : « Un bois de lict de tréteaux et planches, avec une paillasse, matelas et un traversin. » (*Invent. de Mazarin,* 1653 ; *garde-robe de M. de Mercœur.*)

On donne également, dans l'industrie, le nom de planche à des feuilles de métal, surtout à celles qui sont appelées à être gravées, soit au burin, soit à l'eau-forte. Parlant du Sr La Serre, Tallemant écrit (*Historiettes,* t. V, p. 2) : « Il s'avisa de faire une planche où son portrait étoit gravé en petit au haut ; un peu plus bas, il y avoit une espèce de bibliothèque, dont les livres ouverts portoient les titres des livres qu'il a composés. » Ce nom leur vient de ce que les premières estampes étaient entaillées dans des tablettes de poirier ou de buis. Lorsqu'on substitua les plaques de métal aux tranches de bois, on continua, par habitude, de les désigner sous le nom de planches. Par contre, les tablettes de poirier et de buis prirent le nom de bois. Dans le même sens, et plus justement, chez les fabricants de papier peint, on appelle planche la plaque de bois gravé, qui sert à l'impression. Chaque planche ne représente et n'applique qu'une seule couleur ; il faut donc autant de planches que l'on compte de nuances et de tons.

Sous l'Ancien Régime et spécialement au Moyen Age, on donnait encore ce nom à de longues tables, dressées le long de certains cours d'eau, et sur lesquelles les foulons et les teinturiers pouvaient, en payant une redevance ou hauban, laver et lessiver leurs étoffes teintes ou foulées. On lit dans le *Livre des métiers* d'Étienne Boileau, au titre concernant les « mestiers qui hauban doivent au Roy » (tit. VIII, art. XI), l'article suivant : « Li Foulon, qui demeurent en la terre le Roy et en la terre le Évesque, doivent chascuns, chascun an, VI s. de parisis de hauban à poiier au Roy. Et se ils vont aus planches en l'eau le

Roy; ils doivent chascuns, chascun an, IIII s. de parisis au Roy, por les planches. »

PLANCHE. — Au Moyen Age et à l'époque de la Renaissance, ce mot servait aussi à désigner des pièces de bois qui, jetées en travers d'un cours d'eau, établissaient une communication d'une rive à l'autre. De là les expressions : « passer la planche », « mettre ou ôter la planche ». C'est ainsi que le *Vergier d'honneur,* parlant de Charles VIII, nous apprend que le 29 juin 1495 :

> Lundy matin, sans passer pont ne planche,
> Il fut disner au-dessus de Pontresme.

D'autre part, nous lisons dans le *Discours du siège de Beauvais, par Charles duc de Bourgogne* (1472) : « A l'assault duquel Deloy se trouva ledit Balagny, accompagné de quinze ou seize arquebusiers, habitans de ladite ville; et pour ce faire, s'estoit transporté par la planche des jardins de Monsieur l'évesque de Beauvais, par une petite porte qui depuis a esté bouchée, et combien qu'il fit son devoir de résister; toutefois, ledit Deloy fut rompu, et entrèrent les Bourguignons à force, au moyen de quoy furent contraints ledit Balagny et sa compagnie eux retirer par ladite planche, en quoy faisant ledit sieur capitaine de Balagny fut navré à la cuisse d'une sagette ou dard, en reculant, ses gens estant demeurés en arrière. »

PLANCHE. — Enfin, en termes d'architecte et de dessinateur, ce nom s'applique encore à une planche de charme emboîtée par les deux bouts et qui sert pour tracer et laver les dessins.

Planchéier, *v. a.;* **Planchoyer,** *v. a.;* **Planchéer,** *v. a.* — Faire un plancher, couvrir et garnir de planches le sol d'un étage, d'une chambre, etc. Anthoine de la Salle, dans son *Histoire du petit Jehan de Saintré* (1459), raconte que son héros envoya des « maistres de Paris, pour dresser boys et planchoyer deux maisons » à Boulogne, où devait se vider le défi qu'il avait adressé aux seigneurs d'Angleterre. Les *Comptes du château de Gaillon* (6 mai 1509) mentionnent un payement de 70 livres à Nicolas Castille, menuisier, chargé de « planchéer de membrures de deux pousses (*sic*) d'époiz, la gallerie haulte d'entre le portail neuf et le grand corps d'hostel ». D'autre part, nous lisons dans l'*Ordre tenu au sacre et couronnement de Catherine de Médicis* (1549) : « Le fons et marches dudict eschaffault [étaient] planchées de veloux cramoisi »; l'*Ordre qui a esté tenu au sacre et couronnement de Madame Élizabeth d'Austriche, royne de France* (1571) porte également : « Le fondz et escaillier dudict eschaffault [étaient] planchées de veloux cramoisi, semé de broderie d'or. » Enfin, dans le passage suivant de la *Correspondance secrète* (t. IV, p. 135), où il donne le *Projet burlesque d'une académie de modes,* Métra écrit : « J'indiquerai, quand il le faudra, l'emplacement pour ce magasin que j'entends être plafonné, boisé et planchéié de glaces. » On voit par ces deux derniers exemples que le verbe planchéier, détourné, dès le XVI[e] siècle, de son sens originel, ne signifiait plus seulement garnir de planches, mais encore couvrir le plancher d'étoffes ou d'autres matières.

Planchement, *s. m.* — Ancienne expression aujourd'hui hors d'usage. Action de garnir de planches. Garniture formant plancher. « Ainsi qu'il appert par certiffication de Jean Montinier, charpentier juré..., en laquelle sont déclarées par le menu, les planchemens d'ais, le nombre des toises et pièces d'iceux lieux et endroits esquels ils ont esté faits et assis audit chasteau..., lesquels planchemens ils ont trouvé avoir esté bien et deuement faits, ainsi qu'il appartient... » (*Comptes des Bastimens du Roy,* 1535.)

Plancher, *s. m.;* **Planché,** *s. m.;* **Planquier,** *s. m.* — Assemblage horizontal de solives en bois ou en fer, sur lesquelles sont disposées des planches (d'où le nom), et qui constituent les séparations des étages d'un édifice. Racontant comment M[lle] de Bueil, le lendemain de ses noces avec Chanvalon, « jeune gentilhomme, bon musicien et joueur de luth », passa la nuit avec Henri IV : « On disoit, écrit Pierre de l'Estoile (*Journal,* t. VIII, p. 166), que son mari estoit couché en un petit galetas au-dessus de la chambre du roy, et ainsi estoit dessus sa femme, mais il y avoit un planché entre deux. » Ce mot, au surplus, est fort ancien dans notre langue. Quelques exemples, recueillis un peu au hasard, vont l'établir. « Pour XXXVI tonneaux viex, mis et emploiéz illec à faire ledit planquié, achatéz de G. Helyes, le tonnel VII s., valent XII l. XII s. » (*Travaux faits au château et à la geôle de Caen,* 1345.) « Celle pierre d'enghien, qui estoit ronde, pour le fort trait que on lui donna, carola tout autour de le thour par dedens, enfondra le plancher et entra en un autre estage. » (Froissart, *Chroniques,* t. VI, p. 275.) « A Jehan Douchet, pour IJ livres de candeilles pour esclairier les huchiers qui firent un planquier nuef au belffroy, à le cambre du cheppier. » (*Comptes de la ville d'Amiens,* 1401.) Enfin citons encore les vers suivants, empruntés à de Baïf (*Mimes, enseignements et proverbes,* p. 142) :

> D'un maistre sot le peu de cure
> Laisse gaster la couverture,
> Qui tellement s'entr'ouvrira
> Par faute d'être racoutrée,
> Que la pluie y trouvant entrée,
> Planchéz et parois pourrira.

Dérivant de ce premier sens, on rencontre, au XV[e] siècle, l'expression « chambre en plancher », employée pour désigner les chambres situées au premier étage, par opposition aux « chambres par terre », qui constituaient le rez-de-chaussée. « Le XIII[e] jour d'aoust, l'an mil IIII[c] LIIII, par le commandement du Roy, fut advisé de faire les choses qui après s'ensuyvent, c'est assavoir pour faire au lieu de la Ménistré six chambres et une salle dont il y aura quatre chambres par terre et deux en planchier, et une salle de quarante piéz de long. » (*Mémoriaux du roi René — Bâtimens et domaines d'Anjou,* p. 109.)

Le plancher, situé entre deux étages, était naturellement vu des deux côtés. Les personnes qui se trouvaient à l'étage inférieur le contemplaient au-dessus de leur tête, et celles qui étaient à l'étage supérieur le voyaient sous leurs pieds. De là vient l'habitude d'appeler plancher la partie supérieure ou ciel de la pièce (ce que nous nommons aujourd'hui le plafond), alors même qu'il n'était pas fait de planches, et aussi de donner ce nom à l'aire de cette même pièce, qu'elle fût planchéiée ou non. Au mot PLAFOND, on trouvera plusieurs exemples de cette première manière de s'exprimer, auxquels on peut ajouter encore ceux-ci : « Richard du Hay et Pierre le Plastrier, paintres ont faict marchié... à paindre et dorer le demourant du plancher de la gallerie haulte... c'est assavoir les courbes, les ogives et les rencos (rinceaux). » (*Comptes du château de Gaillon,* 1508.) « Et fut ladite salle tendue par le hault en façon de plancher de satin blanc. » (L'*Ordre tenu au couronnement d'Éléonore d'Autriche;* Paris, 1530.) « A cause qu'il (M. des Yvetaux) devint amoureux de M[me] du Pin, au lieu de culs-de-lampe, il fit mettre des pommes de pin dorées à son plancher. » (Tallemant, *Historiettes,* t. I[er], p. 215.)

Nous allons maintenant donner quelques textes mon-

trant que la seconde façon de dire n'était pas moins usitée. « Ledit Denisot, ses hoirs et aians cause seront tenus de faire faire à leurs despens, par manière de Bastide, un planchier et deux fenestres flamanges doubles à pignon pour asseoir et mestre haussepiéz et espringales ou canons pour la défenses de nostre dicte ville de Paris si besoing en estoit. » (*Choix de pièces inédites sous le règne de Charles VI*, t. Ier, p. 272; *Fortification de Paris*, août 1415.) « Plus vingt-cinq lambourdes, pour faire la bière et les tourelles d'icelles, et soixante et treize aisselles de blanc bois, dont on se aida à faire le plaucher de ladite chapelle. » (*Compte de Guy Guillebaud, receveur des finances du duc de Bourgogne. — Service célébré à l'église de Saint-Vaast d'Arras, pour le salut de Jean sans Peur*; 23 octobre 1419.) « Il (Charles VII) ne s'osoit loger sur un plancher, ni passer un pont à cheval, tant fut bon. » (*Chroniques de Chastellain.*) « Le mardi VIIe mars fut pris par Maschant et Soli, dans le cabinet de Molan, et sous le plancher d'icelui, quarante-cinq mille escus en or. » (*Mém. de Pierre de l'Estoile*, t. III, p. 256. *Saisie opérée chez le trésorier Molan*, 1589.) « Les planchéz de sa maison (au lieu de carreaux) sont pavéz de dentz de jannissaires. » (*Cartels de deux Gascons*, 1615; dans les *Variétés historiques et littéraires*, t. II, p. 319.) « La chambre où couchoit la Reine avoit des vitres et des planchers. Pour moi, la mienne n'avoit que de la terre et étoit si basse, qu'il avoit fallu faire des trous pour enfoncer mou lit qui touchoit au plancher. » (*Mém. de Mlle de Montpensier*, p. 366. *Séjour de la cour à Dôle*, 1674.) Etc.

Les planchers qui séparaient les étages, et qui, nous l'avons dit, étaient formés de planches reposant sur un assemblage horizontal de poutres et de solives, n'étaient pas aussi solides qu'on pourrait le croire. L'humidité et le feu étaient leurs plus grands ennemis. Quand la chaleur ne les calcinait pas, ils pourrissaient, et de très nombreuses chutes en résultaient, qu'on enregistrait seulement quand elles concernaient des personnes illustres. Voici quelques exemples de ces sortes d'accidents :

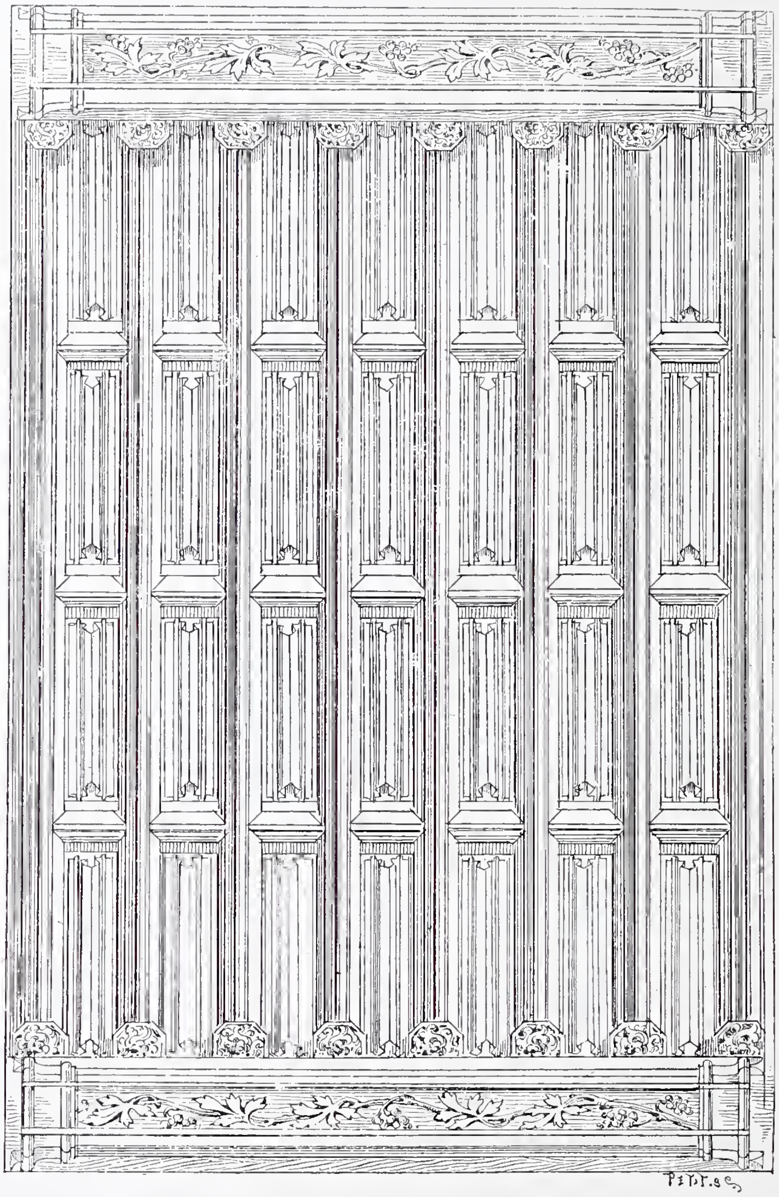


Fig. 211. — Plancher décoré par un solivage (XVIe siècle).

Je cuiday demeurer à Blois pour jamais; car le plancher de ma chambre tomba, et eusse esté en extrême danger, n'eust esté ma petite Bigote, et le seigneur Desbrules, lesquels premièrement s'en apperceurent. (*Mémoires de Louise de Savoie*, au 8 juillet 1514.)

Dès son entrée, il (le légat Caëtan) perdit tout son bagage en venant de Lyon à Paris : arrivé à Sens, le plancher de la grande salle de l'archevesché, où il estoit logé, tomba. (Palma Cayet, *Chronologie novénaire*, 1590.)

M'estant retiré en ma chambre du milieu, le plancher s'esboula sous moi, et tombai dans le trou qui s'en fist, jusques à la ceinture, Dieu me tenant la main, comme je croi, pour ne m'estre aucunement blessé. (Pierre de l'Estoile, *Journal*, t. V, p. 196, au 9 décembre 1592.)

Sa Majesté estant allée visiter sur le soir Madame, sa sœur, qui estoit dans son lit, malade, après qu'il eust commandé que chacun eust à sortir, s'estant mis à la ruelle de son lit pour lui parler, voilà le plancher de la chambre qui vinst à s'esbouler et fondre : de façon qu'il ne demeura rien d'entier que la place du lit de Madame, sur lequel pour se garantir fust contraint le Roy de s'y jeter, tenant son petit Cæsar entre ses bras. (*Ibid.*, t. VII, p. 46, janv. 1596.)

La Reine avec lui (Louis XIII) tient conseil et donne audience à Messieurs de la Cour des aides et Chambre des comptes... pendant l'audience, le dessous, près du siège de Leurs Majestés, tout d'un coup s'abaissa. (Jean Héroard, *Journal*, t. II, p. 176, 11 mai 1614.)

Le vendredi 29 janvier 1616, je vins trouver la Reine à son dîner (à Tours). Après son dîner, elle vint en sa chambre où arrivèrent peu après MM. le comte de Guise et d'Espernon et tant d'autres après eux, qu'ils firent enfoncer le plancher de la chambre, où je tombay avec vingt-sept autres personnes, du nombre desquelles MM. les comtes d'Espernou, de Villeroy, d'Aumont et plusieurs autres tombèrent aussi. La Reine demeura sur une poutre qui tint ferme et passant par-dessus son lit sortit de la Chambre. (*Mém. de Bassompierre*, t. Ier, p. 387.)

De Stettin, le 16 juillet 1632 : L'électeur de Brandebourg, arrivé en Prusse, a eschapé le 5 de ce mois à l'un des grands hazards qu'il encourra de sa vie, car le plancher de la chambre du chasteau de Neuvenhoven, sur les frontières de Pologne, dans laquelle il estoit seul, fondit inopinément sous ses pieds, et ceste ruine l'accabloit s'il ne se fust bien tenu à la croisée d'une fenestre. (*Recueil des gazettes de France*, 1631-1632, p. 309.)

M. Rameau, deuxième successeur du notaire de la place des Victoires, étoit allé, jeudi dernier, avec deux clers et un huissier-priseur, pour faire l'inventoire d'un menuisier demeurant sur le pont Marie. La séance devoit se faire dans une petite salle donnant sur la rivière

mais à peine y furent-ils entrés, que le plancher s'abyma sous eux et qu'ils furent précipités dans la Seine. (Métra, *Correspondance secrète*, t. XIV, p. 89.) Etc.

Ces accidents, fort nombreux, comme on peut voir, ne furent pas sans provoquer de nombreuses recherches pour arriver à construire des planchers avec une matière moins facilement destructible que le bois. Les planchers à solives en fer, que l'on emploie aujourd'hui d'une façon constante, dans les grandes villes au moins, répondent en partie à ces *desiderata*. Ils sont, en outre, beaucoup moins épais. Ces avantages n'avaient pas été sans attirer l'attention de nos ancêtres et, détail peu connu, dès le siècle dernier, on construisit des planchers en fer, avec remplissage en poteries, disposées verticalement pour empêcher la transmission du bruit d'un étage à l'autre. Ces planchers eurent pour promoteur le sieur Gobelet (*alias* Goblet), « maître potier de terre, rue Copeau ». Un article de l'*Almanach sous verre* de l'année 1788 (n° 157, col. 466), ainsi conçu, signale cette innovation : « Planchers et voûtes en pots de terre. — On emploie, dans différentes constructions, des pots de terre cuite, quarrés, au milieu des plâtras pour hourdir ou remplir des *planchers en fer*, dont on fait actuellement usage. Cet exemple nous vient des anciens ; mais le sieur Gobelet vient de le perfectionner. — Ce moyen diminue beaucoup le poids des planchers et économise une quantité considérable de plâtras. » Peut-être est-ce de ce procédé que parle l'*Almanach sous verre* de 1784, dans une notice mystérieuse, où il est question d'un nouveau plancher « dans lequel il n'entre aucune espèce de bois, qui est plus léger que les planchers ordinaires, prend moins d'épaisseur et n'est pas dans le cas de s'affaisser comme eux ».

Planchette, *s. f.* ; **Plancette,** *s. f.* — Diminutif de planche ; petite planche étroite et courte et de peu d'épaisseur. C'est aussi un instrument de mathématiques dont on se sert dans la levée des plans. Au XVe et au XVIe siècle, ce mot avait une troisième signification. Il désignait une sorte de madrier que l'on jetait de la poterne sur la première pile du pont-levis, quand on ne voulait pas abaisser celui-ci, ou encore une planche mobile, disposée dans le tablier du pont-levis, et qui pouvait s'abattre. En temps de guerre, les gens de service entraient dans les châteaux et places fortes, et en sortaient en passant sur cette planchette. Les soldats envoyés en reconnaissance et les sentinelles placées à l'extérieur suivaient le même chemin. C'est ainsi qu'il faut comprendre les textes suivants : « Avoir faict les virolles desditz ponts et des plancettes séant en iceux, avoir réparé et ralongé les grandes chainnes desdits pontz et plancettes..., etc. » (*Comptes de la vicomté de Rouen,* 1432.) « L'ordre que l'on tenoit de baisser la planchette un demy-quart d'heure devant que d'abaisser le pont, par laquelle on faisoit sortir un sergent avec quelques soldats, pour faire la descouverte par tout le fauxbourg, fust la cause que ce sergent et ses soldats ayant descouvert les gens de Lansac, de prime abord, tuèrent un nommé La Roche Gouaut. » (Palma Cayet, *Chronologie novénaire,* au 14 mars 1590.)

Planchié, *s. m.* — Locution provençale. Plancher. Ce mot signifie à la fois et le sol et le plafond d'une chambre.

Plancho au pan, *s. f.* — Locution limousine. Planche, étagère où l'on met le pain.

Planchoyer, *v. a.* — Voir PLANCHÉIER.

Plancier, *s. m.* — Orthographe ancienne de PLANCHER. (Voir ce mot.) On lit dans le *Roman du chevalier au Cygne* (t. Ier, p. 119) :

> Viers sa fille s'en va, se le prist à baisier,
> La ducoise laissa pasmée ens le plancier.

Plane, *s. f.* — Nom donné par différents corps de métiers à des objets de formes diverses. Les menuisiers et les treillageurs appellent ainsi un outil d'acier tranchant à deux poignées, qui leur sert à aplanir le bois. Chez les potiers d'étain, c'est une lame tranchante à laquelle on a recours pour tourner les pièces et les polir. Chez les plombiers, c'est un instrument employé pour couper les bavures du plomb, de façon à pouvoir unir plus facilement les morceaux qu'on veut souder ensemble. Les couteliers nomment ainsi la face interne de chaque lame d'une paire de ciseaux. Au XVe siècle, c'était encore le nom d'une espèce de bêches ou de pelles servant aux terrassiers. « Au commencement de cet an, écrit Enguerrand de Monstrelet, à l'année 1404, le bon duc de Bourgogne, Philippe, fils jadis du duc Jean, frère au roi de France, Charles le Riche, et oncle au roi présent, Charles le Bien-Aimé, se fit apporter sur une litière, de la ville de Bruxelles en Brabant à Hall en Hainaut. Et afin que les chevaux qui le portoient allassent plus sûrement et à son aise, il y avoit plusieurs laboureurs



Fig. 212. — Plane de menuisier.

et manouvriers, qui alloient devant la dite litière atout planes et autres instruments de fer, pour refaire et ounier les chemins. » (*Chroniques,* édit. du *Panthéon littéraire,* p. 30.)

Planer, *v. a.* ; **Plainer,** *v. a.* — Polir, égaliser. Se dit plus spécialement des métaux qu'on plane au marteau, et dont on égalise ainsi la surface par une sorte de corroyage. Les orfèvres font planer la plupart des pièces de vaisselle qui sortent de leurs ateliers. On plane le cuivre, l'étain, le plomb de la même manière. Les serruriers appellent également planer la tôle ou le cuivre, l'action de dresser, à l'aide du marteau, des feuilles de ces deux métaux. Pour planer le bois, on se sert de la PLANE. Au XVIe siècle, on écrivait plainer. Le *Xe Compte de Liévin Wouters, conseiller et receveur général des finances* de Philippe II (1566), mentionne un payement de 520 livres à Cornille de Hooghe, pour « avoir poly et plainé CXIV doubles plattes et LII petittes plattes, toutes de cuyvre ».

Planeter, *v. a.* — Terme de tabletier. C'est amincir la corne jusqu'à ce qu'elle soit en état d'être mise en œuvre.

Planette, *s. f.* — Petite plane, dont se servent les vanniers, pour aplanir les tiges d'osier.

Planeur, *s. m.* — Nom qu'on donne aux ouvriers spécialement occupés à planer les métaux. S'il faut en croire Savary, au siècle dernier, cette désignation était plus particulièrement réservée aux planeurs d'étain. La poterie d'étain ayant presque disparu de nos usages, ce sont des orfèvres qu'on désigne désormais sous ce nom, ainsi que les planeurs de cuivre, dont le travail consiste surtout à égaliser et à polir les planches destinées à la gravure.

Planier, *adj.* ; **Plannier,** *adj.* — Locution gasconne. Plat, uni, sans décor. « Plus ung quarton, et demy-pot feuillette à deux anses en fasson d'argent, deux quartons planniers, etc. — Plus une petite bancque de bois de chesne planière avecq quatre chaises planières vieilles. » (*Invent. des meubles de Pierre de Capdeville, bourgeois et marchand ;* Bordeaux, 1591.) « Plus ung autre coffre moyen et plannier, de boys de noyer, fermant à deux tombans, vallant dix livres. » (Même *Inventaire.*)

Planke, *s. f.* — Orthographe et prononciation picardes du mot PLANCHE. (Voir ce mot.)

Plankette, *s. f.* — Locution picarde. Petite planche. Une rue d'Abbeville porte ce nom, qui lui fut donné jadis parce que, étant fréquemment inondée, on devait

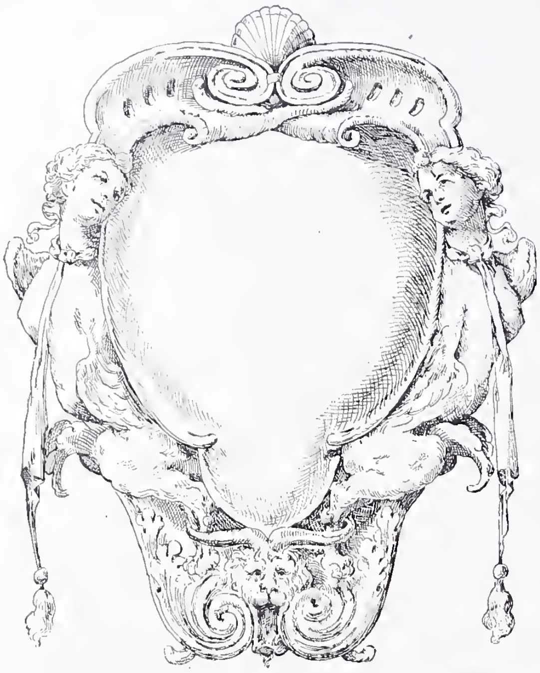


Fig. 213. — Modèle de plaque en métal (XVIIe siècle).

pour aller d'une maison à l'autre établir des passages en planches.

Planoir, *s. m.* — Outil de ciseleur. On s'en sert pour aplanir les parties que le marteau ne peut atteindre.

Planque, *s. f.* — Orthographe et prononciation picardes de PLANCHE. « Accat de quesnes nœufs et vielz, tant planques come vaussons, cuins, boutis, aisselles et quarriaux, pour les ouvrages comenchés et fais cest an en la ville d'Amiens. » (*Comptes de la ville d'Amiens,* 1401.)

Planquier, *s. m.* et *verbe.* — Comme substantif, planquier est la forme picarde de PLANCHER. (Voir ce mot.) Comme verbe, il est, dans le même pays, employé pour signifier PLANCHÉIER. (Voir ce mot.) « Jehan le Comte, pour L piés d'ais de tremble mis en œuvre au besffroy à planquier le cambre du cheppier. » (*Comptes de la ville d'Amiens,* 1401.)

Plantation, *s. f.* — Terme de décorateur. Action de disposer les différentes masses qui composent le décor d'un théâtre, de façon que, conformément aux lois de la perspective, elles figurent une suite de plans relativement éloignés. Il est curieux que Littré ait ignoré ce sens du mot plantation, universellement employé dans le monde théâtral.

Planter, *v. a.* — Terme d'architecte. Planter un édifice, c'est faire les premiers travaux sur le sol. C'est aussi un terme de décorateur. Il signifie, dans ce cas, exécuter une PLANTATION, disposer les portants, coulisses et autres décors latéraux de façon à composer un ensemble qui paraisse d'une certaine étendue.

Plaque, *s. f.*; **Placque**, *s. f.* — D'une façon générale, on donne ce nom à une feuille de métal plus ou moins épaisse. On dit, dans ce sens : une plaque de cuivre, une plaque de tôle, etc. Les plaques de métal ont souvent un but d'utilité. On les emploie pour boucher les trous faits dans une porte ou pour recouvrir les têtes de boulon, les bascules des ressorts de sonnette. Dans ce cas, on les nomme *plaques de recouvrement.* D'autres fois, étampées, repercées, ciselées, elles servent à la décoration d'objets fort divers. Comme exemple de cette application, nous citerons : « Une écritoire de chagrin noir à placques d'argent, prisées dix escus, cy... 30 livres. » (*Invent. du chevalier de Piré;* Rennes, 25 novembre 1719.) « Un miroir de toilette, à bordure de noyer et d'ébène, à moulures, orné de huit plaques d'argent, à chiffres et palmes couronnées. » (*Invent. général des meubles de la Couronne,* 1720.) Etc.

On appelle également plaques des tables ou tablettes minces, en matières diverses, qu'on applique verticalement contre les parois de la muraille, et l'on dit ainsi : une plaque de marbre, une plaque de faïence. Enfin, le mot plaque reçoit encore certaines adaptations spéciales, que nous allons passer en revue.

PLAQUE, écrit Furetière, « se dit d'une pièce d'argenterie ouvragée, au bas de laquelle il y a un chandelier, qu'on met dans les chambres pour les parer et les éclairer. On avoit autrefois des plaques d'argent magnifiques, mais l'usage en est presque perdu. On faisoit aussi des plaques avec des glaces de miroir. » Ces plaques, qui offrent une grande analogie avec les APPLIQUES et les BRAS, dont nous parlons dans notre premier volume, remontent à la fin du XVIe siècle. Nous relevons dans l'*Inventaire de Gabrielle d'Estrées* (1599) : « Cinq plaques garnies de leurs bobesches aussy d'argent. » Au siècle suivant, elles se multiplièrent et devinrent extrêmement à la mode. Loret, par-



Fig. 214. — Modèle de plaque en métal (XVIIe siècle).

lant du souper que l'archevêque de Sens offrit, en mai 1651, à M. de Longueville, écrit :

On y voyoit trente cristaux,
Ayans chascun trente flambeaux,
Outre vingt bras et seize plaques

Que Guillaume, Martin et Jacques,
Orfèvres de profession,
Avoient prestés sous caution.

Ce dernier détail est à retenir. Il nous apprend, en effet, que, pour les fêtes et les réceptions, on louait de ces plaques « aux orfèvres de profession ». Dans les appartements intimes, elles étaient souvent en métal plus commun. On trouve « deux plaques de fer-blanc avec leurs chandeliers » dans la *Garde-robe du cardinal de Mazarin;* et « quatre plaques de fer-blanc avec leurs bobèches » dans la *Garde-robe de Mme de Mercœur*. (*Invent.* de 1653.) On en fabriquait aussi à glace, comme le dit Furetière, et comme le prouve l'*Inventaire du surintendant Fouquet* (1661). « Plus cinq petitz mirouers garnis de leurs plaques et chandeliers. » Mais la grande majorité restait en métal précieux. Telles étaient les « six belles plaques de vermeil et d'argent placées au-dessus du buffet », qu'on admirait à la fête donnée, à Caen, par M. de Matignon. (*Mercure,* septembre 1678.) Telles étaient encore les « douze plaques de vermeil et cizelées autour du mesme buffet », qui « portoient trois flambeaux chacune », et ornaient la salle à manger de l'évêque de Strasbourg, lors de la réception qu'il fit au Dauphin. (*Ibid.,* février 1679.) Telles étaient les plaques magnifiques dont Mme de Mouci se plaisait « à combler M. de Lavardin » (*Lettres de Mme de Sévigné,* t. V, p. 398), et les « quatre plaques d'argent d'un admirable travail », que Madame Royale reçut pour son *sapate.* (*Mercure,* avril 1681.) Nous croyons inutile d'ajouter qu'on prodiguait à ces plaques les plus coûteuses et les plus délicates façons. Si l'on en doutait, il suffirait de feuilleter les *Inventaires royaux,* où elles figurent par centaines, et toutes, ou à peu près, sont de la plus grande magnificence. La plupart consistent en une plaque centrale, au bas de laquelle viennent s'attacher les flambeaux et qui, entourée de palmes, de rinceaux, de médaillons, de feuillages, porte elle-même à son centre un motif ciselé et repoussé avec un art parfait. Ce motif, le plus souvent, représente un personnage ou une scène. On y remarque notamment « la figure du Roi sous la forme d'un Apollon qui conduit ses quatre chevaux », ou bien « une figure de la Paix, tenant d'une main, une palme, et de l'autre, une couronne d'abondance », ou bien encore « Une figure de Pallas, couronnée de la Victoire; à ses pieds, un trophée d'armes et deux captifs ». Ailleurs, on contemple « Vénus et Adonis qui s'embrassent près d'un arbre », ou « une Diane qui embrasse l'Aurore »; et comme il faut que partout le sacré se mêle au profane, il en est qui offrent le spectacle « de la Nativité de Nostre-Seigneur »; qui nous montrent un assemblage « de figures, fruits et instruments de musique, et dans le milieu, la Vierge, Nostre-Seigneur et saint Joseph; avec une cocquille cizelée d'anges et de pasteurs ». On pourrait continuer et citer encore une quantité d'autres représentations curieuses, entre autres, l'*Histoire de Scævola,* les *Travaux d'Hercule,* ou bien *Louis XIII foulant à ses pieds des monstres et des esclaves,* par exemple. Ajoutons que toutes ces plaques, dont quelques-unes pesaient jusqu'à 15 et 20 marcs, étaient encadrées dans des motifs d'une richesse extrême, guirlandes, palmes, masques de femmes, festons, cartouches, cornes d'abondance, figures allégoriques, griffons, coquilles, anges, armes, avec les chiffres du roi, de la reine, de la dauphine, le tout surmonté de la couronne royale.

Les plaques à miroir, qui se nombrent aussi par douzaines, sont moins somptueuses (et cela se comprend) que les plaques d'argent. Beaucoup sont encadrées dans des bordures de métal précieux; les cadres des autres sont en bois, en glace, ou en cuivre. Leur principale décoration consiste en palmes, en rinceaux, en fleurs, en feuillages; un certain nombre portent des armoiries ou des chiffres. Nous donnerons ici la description de quelques-unes. Voici d'abord : « Six pettites plaques à miroir, à huit angles, fleurs, fueüillages et autres ornemens rapportéz, aussy de cuivre doré, au hault desquelles sont les chiffres du Roy, couronnéz, et par le bas, deux branches et deux bobesches, aussy de cuivre doré, haultes de 15 pouces et larges de 13 pouces et demi » (*État des meubles de la Couronne,* 1673); puis encore : « Dix plaques à miroirs à deux faces avec leurs bordures aussy de glace, taillées à bizeaux, gar-

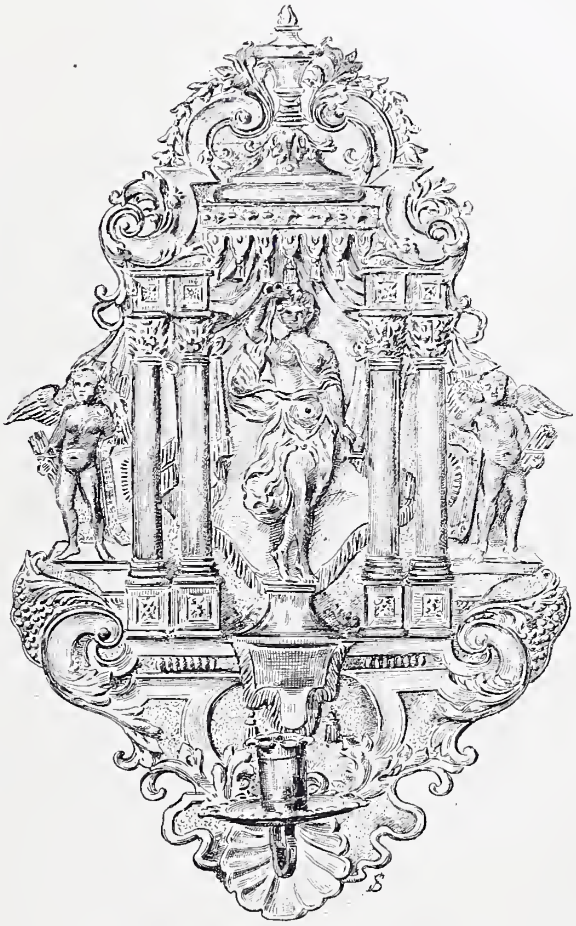


Fig. 215. — Plaque en argent repoussé (XVIIe siècle).

nies chacune de deux bobesches de cuivre doré et d'un petit ornement tout autour, aussy de cuivre doré, pour servir au billard de Saint-Germain. » (*État* du 30 janvier 1681.) Ces plaques, infiniment moins somptueuses que celles décrites plus haut, eurent cependant une fortune meilleure et une existence plus durable. Lorsque l'argenterie royale prit le chemin de la Monnaie, les plaques d'argent suivirent les autres meubles de métal précieux, et les plaques garnies de miroirs continuèrent seules d'embellir et d'éclairer les salons de Versailles.

Furetière nous apprend que les plaques commençaient, de son temps (1688), à n'être plus très en vogue. Au XVIIIe siècle, elles cessèrent complètement d'être en usage et furent remplacées par les bras. Les rares plaques dont on trouve quelques échantillons, pendant cette période, furent des plaques de porcelaine ou de faïence, qui devinrent très à la mode à partir de 1750, et des plaques en glace enca-

drées de bordures dorées, fabriquées pour accompagner ces belles fleurs en porcelaine de Vincennes, si chères à Mme de Pompadour, et dont la mission était d'augmenter le pou-



Fig. 216. — Encadrement de plaque, composé par Nicolas Pineau.

voir éclairant des bougies. (Voir *Livre journal de Lazare Duvaux*, t. II, p. 212 et 378.)

Plaque-bénitier. — La disposition des plaques, qui avait été employée pour les flambeaux, fut utilisée aussi pour les bénitiers. C'est ce que nous nommons aujourd'hui les Bénitiers appliques. (Voir t. Ier, col. 289.) Les premières plaques de ce genre dont nous ayons trouvé la trace figurent dans l'*Inventaire de Mazarin* (1653), ce qui prête à croire que la mode nous en vient d'Italie. On n'y décrit pas moins de six bénitiers de cette sorte. Nous retiendrons la description des deux suivants : « Une placque d'argent de Paris, vermeil doré, cizelé, avec sa coquille au-dessus, servant d'eaubénistier, représentant dans le milieu l'*Annonciation de la Vierge,* et ayant aux costéz deux chandeliers attachéz, pesant, le tout, sept marcs une once. — Une plaque d'argent de Paris, vermeil doré, cizelé, servant d'eau bénistier, ayant deux figures de relief, l'une représentant *Nostre-Seigneur,* et l'autre, le *Pauvre de la Pissine,* et au bas, deux chandeliers qui se démontent, pesant, le tout, quinze marcs, etc. » On relève une autre de ces plaques dans l'*Inventaire du maréchal de la Meilleraye,* dressé à l'Arsenal le 23 février 1664. Ce petit meuble est ainsi décrit : « Une placque d'argent sizelé, au hault de laquelle est une coquille à soleil, servant d'eau-bénistier et de chandellier, pesante huict marcs trois onces, prisé, le marc, 28 livres, revenant audict prix à la somme de 226 livres. » C'est la dernière mention de ce genre que nous ayons rencontrée. A partir du xviiie siècle, le terme Bénitier applique demeure seul en usage.

Plaque de cheminée. — On donne ce nom aux plaques de fonte qui garnissent le fond de la cheminée, et dont nous parlons au mot Contre-cœur. (Voir ce mot.) « Une plaque ou contre-feu de fer de fonte, aux armes de Mgr l'évêque de Quimper. » (*Invent. des meubles appartenant aux États de Bretagne,* 1770.) On trouve, sous le nº 751 du *Catalogue des curiosités* de M. de Marigny, qui avaient presque toutes appartenu à sa sœur : « Un modèle de cheminée tournante, en bois d'acajou, d'environ deux pieds, avec la plaque en cuivre. » C'était une réduction de la cheminée construite dans l'appartement de Mme de la Popelinière, et qui permettait au maréchal de Richelieu d'avoir avec cette dame des entretiens secrets. (Voir Cheminée.) Ce bibelot, d'un ordre spécial, touche à un point de l'histoire. En 1749, une grande querelle s'éleva entre la marquise de Pompadour et le galant maréchal, à propos de l'installation du théâtre des petits cabinets dans la cage du grand escalier de marbre, ou des Ambassadeurs au palais de Versailles. « Pendant la durée de cette discussion, Mme de Pompadour avoit, pour ridiculiser son ennemi, engagé la police à laisser vendre partout, même dans les théâtres, des bijoux nommés *plaques de cheminée,* avec une chanson dans laquelle on plaisantoit à outrance l'heureux vainqueur de Mme de la Popelinière. » (*Mém. du marquis d'Argenson,* t. V, p. 358.)

Plaque de propreté. — Ce sont des plaques en cuivre ou en cristal, qu'on place auprès des boutons de porte et de serrure, pour garantir le bois ou la peinture du contact des mains.

Plaqué, *s. m.* — Nom donné à des feuilles de cuivre recouvertes de feuilles d'argent par un corroyage répété. On fait de la vaisselle en plaqué. Au mot Doublé, nous avons expliqué l'origine et décrit la fabrication de ce genre de métal argenté.

Plaquer, *v. a.* — C'est appliquer une feuille de matière relativement précieuse sur une autre matière d'une moindre valeur. On plaque l'argent sur le cuivre, et l'on fabrique ainsi une sorte de vaisselle qui prend le nom de Plaqué. (Voir ce mot.) Les menuisiers et les ébénistes plaquent des bois rares, débités en feuilles minces, sur des bâtis de bois plus ordinaires. Les ouvrages de marqueterie consistent en des travaux de Placage. (Voir ce mot.) « Une



Fig. 217. — Encadrement de plaque, composé par Nicolas Pineau.

commode de bois plaqué, fermant à trois grands tiroirs. » (*Invent. de Louis Hanique, conseiller de l'Hôtel de Ville;* Paris, 1720.) « 10 mai 1758 — S. M. le Roy, pour le château de Saint-Hubert (chambre du roy) : une commode...

plaquée en bois de rose, avec des fleurs en bois violet..., etc. » (*Livre journal de Lazare Duvaux.*) « Tables plaquées et à dessus de marbre. » (*Journal général de France,* 24 novembre 1786.)

Les maçons disent qu'ils plaquent le plâtre ou le mortier, quand ils appliquent fortement l'un ou l'autre sur les surfaces auxquelles ils veulent les faire adhérer.

Plaquesin, *s. m.* — Terme de vitrier. Écuelle dans laquelle on détrempe le blanc.

Plaquette, *s. f.* — Nom donné, dans les arts, à des petites plaques de métal fondu — généralement de bronze — portant des bas-reliefs, et, par extension, à des plaques d'ivoire semblablement décorées. « Plaquette en ivoire, offrant en bas-relief l'Assomption de la Vierge et le Père éternel. » (*Vente des meubles de Mlle Jeanne Olivier;* Paris, novembre 1888.)

Plaqueur, *s. m.* — Ouvrier qui fait des placages. On donnait autrefois ce nom à des artisans qui couvraient les maisons avec des ais de bois appareillés. La *Chronique de Tournai,* à l'année 1364, dans l'énumération des *métiers* qui avaient alors une organisation militaire, mentionne les « plaqueurs » entre les « cuveliers et scieurs d'ais », et les « couvreurs de tieulle ».

Plaquis, *s. m.* — Espèce d'incrustation de pierre ou de marbre, qui se fait sans aucune liaison.

Plasset, *s. m.* — Voir Placet.

Plastrer, *v. a.* — Voir Plâtrer.

Plastron, *s. m.* — Terme de sculpteur ornemaniste. Motif de décoration, qui a la forme d'une anse de panier, et se termine par des enroulements.

Plat, *s. m.* — Richelet définit le plat : « Sorte de vaisselle qui est creusée, qui a des rebords et qui est faite de métal, de faïance ou de terre, dans quoi on sert le potage et la viande sur la table. » Cette définition est incomplète. Le plat recevait encore le poisson, la volaille, le fruit et les légumes, c'est dire assez quel rôle important il jouait dans le service de table. Aussi, ne faut-il pas s'étonner de voir figurer, dès les époques les plus anciennes, les plats en quantité dans la plupart des grands inventaires. Lorsque ces ustensiles prenaient place sur la table du prince ou d'un grand seigneur, ils étaient le plus souvent en métal précieux, presque toujours en argent ou en vermeil. On en faisait même en or. L'*Inventaire du duc d'Anjou,* dressé en 1360, décrit 24 « plas d'or pour mettre viande tous plains », c'est-à-dire tous unis, et 12 « plas d'or pour la fruicterie ». L'*Inventaire de Charles V* (1380) en enregistre plus de cent, également en or. Dans un des *Inventaires d'Anne de Bretagne,* nous comptons près de quarante plats d'or pesant 178 marcs. Quant aux plats d'argent, ils sont enregistrés par douzaines. Dans l'*Inventaire de Clémence de Hongrie* (1328), nous relevons en un seul article : « Douze plaz à fruict d'argent nués. » L'*Exécution du testament de Jehanne d'Évreux* (1372) n'énumère pas moins de 52 plats d'argent, dont « XXIV à servir de fruict ». L'*Inventaire de Charles V* (1380), où figurent plus de 400 plats d'argent, contient nombre d'articles dans le genre de ceux-ci : « Quatre douzaines de plaz d'argent blanc, dont il y en a troys douzaines et deux plaz, où il y a en chascun ung escusson à troys fleurs de lys sur les bors, et les autres dix ont troys fleurs de lys férues en guise d'escusson, et une autre fleur de lys à l'opposite, pesans sept vings treize marcs quatre onces. — *Item,* deux douzaines de plaz d'argent blanc, chascun seignié sur le bort à ung B et une M, et une fleur de lys ou mylieu, pesant soixante unze marcs. » Une quittance de Robin Porchier, « orfavre, demourant à Tours », et consignée dans les *Comptes de l'argenterie d'Anne de Bretagne* (1492-1493), nous apprend que les plats d'argent étaient achetés par douzaines « pour servir ès cuisines de la dicte Dame ». Dans l'*Inventaire de Marguerite d'Autriche,* dressé à Malines en 1523, nous notons 137 plats d'argent, grands, moyens et petits, pesant près de 800 marcs. Et ce n'était pas seulement chez les princes souverains qu'on rencontrait ces beaux plats d'argent en abondance ; tous les seigneurs qui se piquaient de quelque luxe en possédaient. En 1576, Philippe II, à court d'argent, fit appel au dévouement de ses sujets. Nicolas de Baert, conseiller d'État, eut mission de tenir un registre de « la vaisselle tant blanche que dorée », dont « divers seigneurs et personnaiges... firent volontairement prest à Sa Majesté pour subvenir aux très urgentes nécessitéz de la guerre ». Et nous trouvons qu'il reçut de Philippe de Croy cinq douzaines de plats « armoyés » de diverses tailles ; du comte de Mansfeld, trois douzaines de plats, également « armoyés » ; de messire Rhoda, conseiller d'État, 18 plats de grandeurs différentes ; du comte de Berlaymont, 68 plats « armoyéz des armes dudict seigneur. » Etc.



Fig. 218. — Plat en verre émaillé. — Musée de Rennes.

Toute cette belle argenterie fut fondue. On sait que les riches plats dont les seigneurs français tiraient vanité n'eurent pas un meilleur sort. Nous avons expliqué, en effet, aux mots Argenterie et Orfèvrerie, comment les guerres de religion amenèrent chez nous la destruction de la vaisselle plate et montée. Mais dès que le calme fut revenu, on se hâta de réparer ces désastres. L'*Inventaire du cardinal de Mazarin* (1653) nous apprend que ce prélat possédait « 97 plats d'argent », dont 94 « plats à la françoise et trois à l'italienne ». Dans les divers *États du mobilier de la Couronne,* dressés sous le règne du Grand Roi, nous ne relevons pas moins de 717 plats d'argent blanc, et de 286 plats de vermeil. Les plats d'argent pesaient 4,920 marcs 4 onces 1 gros ; ceux en vermeil, 1,664 marcs 3 onces 2 gros. Dans le nombre, il y en avait de ronds, d'ovales, à bords renversés, à la marly, etc. Lorsque le duc de Boufflers reçut le roi au camp de Compiègne, il avait,

pour parer sa table, « quatre-vingts douzaines d'assiettes d'argent, six douzaines de vermeille, des plats et des corbeilles d'argent à proportion ». (*Mercure* de septembre 1698.)

Les refontes de la fin du XVIIe siècle amenèrent, une fois encore, la destruction de toute cette belle argenterie. Le XVIIIe siècle, moins richement servi que son prédécesseur, ne devait pas voir reparaître sur ses tables une pareille profusion de métaux précieux. Néanmoins les plats d'argent demeurèrent relativement nombreux, et leur forme commença de varier à l'infini, suivant la destination de chacun d'eux. Les *Inventaires* de ce temps, à ce point de vue, sont fort instructifs. Dans celui du seigneur de Torsac, dressé à Angoulême en 1754, nous trouvons des « plats à potage à anses », des « plats à rôts » et des « plats d'entrées », grands et petits. L'*Apposition des scellés après le décès de J.-C. Garnier d'Isle, contrôleur des bâtimens du Roy* (1755), mentionne des « plats à soupe à pan coupé », des



Fig. 219. — Plat ovale en faïence de Moustiers.

« plats à bouilly », des plats longs, « contournés », et des « plats d'entrée », les uns « contournés, les autres ronds ». A la même époque, Lazare Duvaux livrait à la Dauphine des « plats à hors-d'œuvre » de forme ovale, et au marquis de Villeroy, des « plats hors-d'œuvre carrés ». Enfin, dans une vente qui eut lieu à Douai (voir *Annonces, affiches et avis divers,* 2 août 1775), apparaissent entre les « plats à soupe » et les « plats d'entrée », les plats de relevés », qui complètent la série. Il faut avouer que cette abondance relative de plats en métal précieux justifiait assez le passage suivant du *Dictionnaire critique, pittoresque et sentencieux,* publié à Lyon en 1768 : « On n'avoit autrefois que des plats de fayance, et maintenant, le plus petit bourgeois n'a que des plats d'argent. » Ajoutons que, de tout temps, ces belles vaisselles constituèrent la ressource suprême, celle à laquelle on avait recours dans la dernière nécessité. Froissart, racontant en ses *Mémoires* (t. XIII, p. 34) la proposition qu'on fit au comte de Blois, de céder ses domaines au duc de Touraine, frère du roi (1391), nous apprend que le comte n'hésita pas à faire aux négociateurs cette fière réponse : « Je ne puis pas les gens défendre à parler ni à faire leurs requêtes ; mais avant que je fisse ce marché pour vendre mon héritage, déshériter ni frauder mes hoirs et moi déshonorer, il ne me demeureroit plat d'argent ni écuelle à vendre ou engager. »

Il est bien entendu que si les plats d'or, d'argent et de vermeil étaient nombreux, ceux d'étain l'étaient encore davantage. L'étain, en effet, constituait, à cette époque, non seulement l'argenterie des artisans et des bourgeois, mais encore toute l'orfèvrerie de service pour les officiers du roi. C'est ce qui explique comment nous voyons figurer dans les *Comptes de l'hôtel de Charles VI* (1380) l'achat à Michel le Breton de « VI douzaines de plaz d'estain » destinés au service de la cuisine royale. En 1401, la reine étant à Saint-Pol, « Jehan de Montrousti, potier détain », fournit à cette princesse « IX douzaines de platz pesans III^c XLVI marcs ». (*Comptes de l'hôtel d'Isabeau de Bavière.*) En 1450, c'est Charles VII qui achète de Jehan Goupil : « III douzaines d'escuelles, une douzaine de plats et cinq grans pos d'estain, le tout neuf, pesant ensemble VII^xx IIII livres. » (*Comptes de l'hôtel de Charles VII.*) Puis, vient l'*Inventaire du duc de Bourbon* (Aigueperse, 1507), qui mentionne : « Trente-deux plats d'estaing », et le mandement de l'amiral de Bonnivet qui stipule que chacun de ses hommes d'armes aura droit à six plats d'étain (1520). (*Curiosité des anciennes justices,* p. 70.) Au XVIIe et au XVIIIe siècle, l'usage des plats d'étain cesse peu à peu dans les demeures riches et princières, mais se continue dans la noblesse de campagne et chez la haute bourgeoisie. L'*Inventaire de Grégoire Beaunom, marchand* (Bordeaux, 1607), comprend : « Deulx douzaines de plats, assavoir une douzaine de grandz et une douzaine de petitz, fort uzés, d'estaing. » L'*Inventaire du marquis de Montpipean* (1692) accuse, « en pots, plats, assiettes et autres ustancilles d'estain tant sonnant que commun », un poids de 180 livres. Enfin, une annonce publiée dans le *Journal général de France* du 1er janvier 1781 indique comme étant à vendre, chez le sieur Comtois, rue de Cléry, un « Service complet de 48 plats d'étain de Cornouailles, imitant l'argent ». Ajoutons que, dès la fin du XVIe siècle, le *Plat d'étain* avait donné son nom à un certain nombre d'auberges. Nous lisons en effet, dans la *Nouvelle tragi-comique* du capitaine Lasphrise, publiée en 1597 :

> Va à Paris, auprès du petit Sainct-Antoine,
> En une hostellerie où pend le plat d'estain...

A la suite des plats d'étain, il convient de dire un mot des plats de bois, qui furent aussi en usage au Moyen Age. Un *Compte de l'hôtel du duc Jean de Berri* (1398) porte : « A André, l'esculier, pour reste de plaz et escuelles de bois, IV liv. XV sols tournois. » En outre, il ne faut pas oublier qu'à des époques plus récentes, on vit figurer sur les tables des plats de porcelaine et de faïence. Loret est un des premiers qui parlent de ces récipients plus fragiles. A la date du 17 mars 1657, il écrit dans sa *Muze historique,* à propos de la foire Saint-Germain :

> Je voulus tenter la fortune
> Qui toujours a pour moy rancune ;
> . . . .
> Premièrement en conscience
> Je perdis six plats de fayence,
> Quatre godets de pur cristal...

Vers le même temps, on vit la porcelaine de Chine faire son apparition chez le cardinal de Mazarin, ensuite chez le roi ; mais c'étaient là des objets de parade plus que de service. On les réservait pour le fruit, et chez les élégantes du XVIIIe siècle, on mangeait encore la viande et les ragoûts dans des plats de faïence de Delft, témoin l'*Inventaire de Mlle Desmares* (1746). C'est Mme de Pompadour, qui, en mettant à la mode la « porcelaine de France », acheva d'acclimater cette belle matière sur nos tables. Son exemple fut suivi. A la *Vente du duc Charles de Lorraine* (Bruxelles, 1781), on ne comptait pas moins de 505 plats de porcelaine, tant de Chine ou du Japon, que de provenance européenne, et l'annonce suivante, extraite du



S. Hugard del. Maison Quantin, imp.-éd.

PLAT COUVERT

EN ARGENT REPOUSSÉ ET CISELÉ (XVIIIe SIÈCLE)

Journal général de France du 11 septembre 1787, montre qu'à cette époque, les plats de porcelaine du Japon étaient complètement entrés dans nos usages. « A VENDRE : Très beau service de porcelaine du Japon, savoir 48 plats de divers diamètres assortis, et 13 douzaines d'assiettes pareilles, chez le sieur *Chéret,* quai des Orfèvres, au *Chariot d'or.* » Depuis lors, la porcelaine française a achevé de conquérir nos tables. Toutefois, les pièces de vaisselle plate qui continuent d'être le plus usitées sont encore les plats d'argent.

Ce nombre invraisemblable de plats que nous rencontrons dès le Moyen Age, dans la plupart des maisons, même bourgeoises, s'explique par la multitude des mets qu'on servait sur les tables dans les repas et festins. L'auteur de la *Chronique normande* dite *de la Pucelle* (p. 403) nous apprend que le 3 mai 1410 un dîner fut offert à l'évêque de Paris, où « y eut plus de MDCCC plats de viande ». A des époques beaucoup plus récentes, ces traditions pantagruéliques étaient encore en honneur. Si nous en croyons le *Recueil des Gazettes* (année 1634, p. 107 et 108), l'illustre Wallestein était « splendide à sa table, qui estoit ordinairement de cent plats portés par autant de gentilshommes bien vestus ». M[lle] de Scudéry, dans une de ses *Lettres* à Godeau, évêque de Vence, datée du 2 mars 1651, rapporte que M. le Prince ayant dîné chez le premier Président, « il y avoit quatorze potages, quatorze plats de poisson, entre lesquels on compte un saumon de douze pistoles, et une carpe de huit. Jugez du reste. » Le *Mercure* est plus surprenant encore dans ses révélations. Par lui, nous savons qu'au mariage du comte de Béringhen avec la fille du duc d'Aumont (octobre 1677) : « De chaque côté de la table, il y avoit deux rangs de vingt-cinq plats chacun, qui faisoient cent plats en tout, et ces cent plats furent relevéz quatre fois. » Le même recueil nous apprend qu'en février 1692, au souper qui suivit à Versailles le mariage de M[lle] de Blois avec le duc de Chartres, on servit « plus de cent cinquante plats sans le dessert, qui fut superbe ». C'est encore par le *Mercure* que nous connaissons le nombre des plats présentés sur table dans le repas offert par le duc de Grammont au Dauphin et au duc de Bourgogne (9 juin 1700), lors de la réception faite par la République de Gênes au jeune roi d'Espagne se rendant en ses États (décembre 1702), et dans le grand dîner donné par le duc d'Albe, le 4 septembre 1707, à l'occasion de la naissance d'un prince espagnol. Dans ce dernier banquet, chaque service était de 200 plats, et il y avait cinq services qui « furent entièrement relevéz sans qu'il restât un plat du précédent ».

On n'est nullement surpris quand on voit un pareil déploiement de plats, que la façon dont ils devaient être manœuvrés ait préoccupé des esprits fort distingués. Tallemant rapporte (*Historiettes,* t. II, p. 192) que lorsque Éléonor de Valançay, archevêque de Reims, mourut, on trouva, parmi les papiers de ce gourmand prélat, une *Tactique des plats.* Et il n'était pas le seul gourmet de son époque que ce problème eût tourmenté. Le sieur Crespin, dans son *Œconomie ou vray advis pour se faire bien servir,* s'était déjà essayé sur ce délicat sujet : « Quant à servir sur table, écrit-il, il faut prendre garde que si c'est une table carrée, l'on doit servir par quatre plats. — Si la table est ronde, il faut prendre garde de servir par sept, neuf ou treize plats, car c'est l'ordre de la table ronde pour estre bien couverte ; et si la table est longue, il faut poser les plats en longueur ; et faites si bien que vos platz ne soyent pas trop escartéz, et semblablement qu'ils ne se touchent pas et qu'il y ait diversité entre les viandes, en sorte qu'il ne s'en rencontre point de deux façons, c'est-à-dire blanc, verd, rouge et noir. » Aujourd'hui, de pareilles préoccupations seraient bien déplacées.



Fig. 220. — Plat rond en faïence de Moustiers. Musée de Sèvres.

PLAT. — Nous venons de voir que les plats de toutes matières, de toutes formes et de tous volumes ont tenu une grande place dans l'existence de nos ancêtres ; il ne faut donc pas s'étonner que, par suite d'une extension de sens dont nous avons eu déjà de nombreux exemples, on ait donné à ce mot des significations variées. Tout d'abord, par métonymie, passant du contenant au contenu, il a servi à désigner les mets disposés sur le plat. Parlant du dîner que le président de Marniesse leur offrit à Toulouse, Chapelle et Bachaumont écrivent (*Œuvres,* p. 72) :

> Toi, qui présides aux repas,
> O muse ! sois-nous favorable ;
> Décris avec nous tous les plats
> Qui parurent sur cette table.

Puis on fit dériver de cette acception nouvelle certaines expressions fort courantes, mais s'éloignant progressivement du sens primitif du mot : 1° « répandre un plat », par exemple, pour dire qu'on renverse la viande ou la sauce que contient ce plat. « Estant à table (l'abbé de Saint-Ambroyse), un maistre d'hostel lui respandit un plat sur un saye de velours qu'il portoit » (Bonaventure Desperriers, *Nouvelles récréations*) ; 2° « pêcher au plat, mettre la main au plat », pour signifier qu'on se sert, avec la main, de ce que contient un plat. On lit dans la pièce satirique intitulée *la Chasse au viel grognart de l'antiquité :* « Sa femme [étoit] coiffée sans cheveux, son chapperon de veloux, une robbe de mi-custade... avec de grands poignez fourréz qui empeschoient qu'elle ne pouvoit mettre la main au plat. » Le sieur Gougenot, dans sa *Comédie des Comédiens* (acte II, scène I), fait dire à l'un de ses personnages : « Pour la table... Je veux pescher au plat à main

ouverte, et le cul sur la selle. » De son côté, l'auteur des *Contenances de la table* écrit :

> Enfant, se tu es bien savant,
> Ne metz pas la main le premier
> Au plat, mais laisse y toucher
> Le maistre de l'ostel avant.

Galathée, ou l'art de plaire dans la conversation, ouvrage translaté de l'italien en français en 1668, porte cette recommandation utile : « Quant on va se mettre à table, il faut se laver les mains en présence des autres, quand mesme on n'en auroit pas besoin ; afin que ceux avec qui on met la main dans le plat ne puissent douter si elles sont nettes. »

Jadis, on mangeait avec ses doigts. Les recommandations des *Contenances* et de *Galathée* étaient, par conséquent, encore plus opportunes que de nos jours. Sur ce sujet délicat, les « livres de civilité » sont, au reste, pleins de conseils d'une sagesse indiscutable. Le passage suivant du *Nouveau traité de la civilité qui se pratique en France parmi les honnestes gens* (1673) mérite également d'être cité :

> Si chacun prend au plat, il faut bien se garder d'y mettre la main, que les plus qualifiéz ne l'y ayent mise les premiers ; ny de prendre ailleurs qu'à l'endroit du plat qui est vis-à-vis de vous : moins encore doit-on prendre les meilleurs morceaux quand même on seroit le dernier à prendre. — Il faut aussi prendre en une fois ce que l'on a à prendre : car c'est une incivilité de mettre deux fois la main au plat et plus encore de l'y mettre pour prendre morceau à morceau, ou bien de tirer la viande par lambeaux avec sa fourchette. — Il faut bien se garder aussi d'étendre le bras par-dessus le plat que vous avez devant vous, pour atteindre à quelque autre. — Il est nécessaire aussi d'observer qu'il faut toujours essuyer votre cuillère quand, après vous en estre servy, vous voulez prendre quelque chose dans un même plat, y ayant des gens si délicats qu'ils ne voudroient pas manger de potage où vous l'auriez mise, après l'avoir portée à la bouche. — Et même si on est à la table de gens bien propres, il ne suffit pas d'essuyer sa cuillère ; il ne faut plus s'en servir, mais en demander une autre. Aussi sert-on à présent en bien des lieux des cuillères dans des plats, qui ne servent que pour prendre du potage et de la sauce. — Il ne faut pas manger le potage au plat, mais en mettre promptement sur son assiette ; et s'il estoit trop chaud, il est indécent de souffler à chaque cuillerée, il faut attendre qu'il soit refroidy. Etc.



Fig. 221. — Dame mettant la main au plat, d'après une estampe d'Abraham Bosse.

Et pour montrer que ces recommandations et ces conseils n'étaient pas superflus, nous citerons aussi intégralement le passage suivant d'une lettre de la duchesse d'Orléans (*Lettres*, t. Ier, p. 210) :

> Mon Dieu ! qu'à mon avis on élève donc mal la duchesse de Bourgogne ! Cette enfant me fait pitié. En plein dîner elle commence à chanter, elle danse sur sa chaise, fait semblant de saluer le monde, fait les grimaces les plus affreuses, déchire de ses mains les poulets et les perdrix dans les plats, fourre les doigts dans les sauces ; bref, il est impossible d'être plus mal élevée, et ceux qui se tiennent derrière elle s'écrient : — Ah ! qu'elle a de grâce, qu'elle est jolie !

Si les futures reines de France se conduisaient ainsi, quelle devait être la tenue à table des filles de la petite bourgeoisie ?

3° « On dit aussi que chacun apporte son plat, lorsqu'on contribuë aux frais d'un repas, ou qu'on met plusieurs soupers ensemble quand on veut manger de compagnie. » (Furetière.) Ce terme, et la coutume qu'il désignait, n'ont plus cours ; mais jadis l'un et l'autre étaient usités dans la plus haute société. « Madame la duchesse de Bourgogne, écrit Dangeau (*Journal,* t. XI, p. 13), ne laissa pas de souper dans son cabinet avec plusieurs dames qu'elle avoit menées, qui portèrent chacune leur plat (18 janvier 1706). » Nous lisons, en outre, dans *la Femme juge et partie,* de Montfleury, représentée en 1669 (acte III, scène II) :

> CONSTANCE.
> C'est assez, fera-t-on le festin chez ma mère ?
> Avez-vous donné l'ordre ?
>
> BERNADILLE.
> Un festin, pour quoi faire ?
> Ceux qui le mangeroient me prendroient pour un fat.
> Je souperai chez vous et porterai mon plat.

4° On désignait encore, sous le nom de plat, la quantité de viande et de légumes convenables pour faire un bon repas. « Et le meisme jour, fut envoié ung plat de viande, de aulcunes noepces qui se faisoient en Tournai, à sire Jehan de Quarmont, alors grand doïen, lequel dist à ses suppos doïens, que ils venissent aidier à despenser ledit plat au disner en sa maison... Et des meismes noepces fut envoié aultre plat à sire Jaque Du Mortier, alors prévost de la ville, lequel pria pluiseurs bourgois de la loi et aultres au disner. » (*Chronique de Tournai,* à l'année 1425.) Dans ce même sens, et par extension, plat signifiait : « Ce que certains officiers du Roy et de la Maison Royale reçoivent pour leur nourriture, lorsqu'il n'y a pas de table réglée pour eux. » (*Dict. de l'Académie,* 1696.) « Lesdits escuyers... ont chambre, court, plat et viande, comme le maistre d'hostel du prince. » (Olivier de la Marche, *État du duc,* p. 666.) « Le contrôleur général a son plat, c'est-à-dire de quoy faire un fort grand repas ; il prend son plat en argent », ajoute Furetière.

5° Enfin, on a compris sous ce nom des services complets. C'est ainsi qu'il faut entendre le passage suivant de Pierre de l'Estoile (*Journal,* t. VII, p. 49) : « On dansoit à Paris, les festins et banquets s'y faisoient à quarante-cinq escus le plat » et cet autre passage (*Ibid.,* p. 207) se rapportant à janvier 1600 : « Au commencement de ce mois et an, M. de Rosni retrancha deux plats du service ordinaire de la table du Roy, et, en ce faisant, lui espargnoit, ainsi qu'on disoit, trente-six mille escus tous les ans. » Parfois ces plats prenaient l'aspect de véritables machines qui, dressées sur les tables, contenaient une quantité singulière de mets variés.

Cette dernière signification semble dériver de l'habitude qu'on avait d'entasser sur un même plat plusieurs pièces rôties ou bouillies. « Du temps du grand roi François, écrit Noël du Fail, dans ses *Contes et discours d'Eutrapel*

(1585), on mettoit encore en beaucoup de lieux le pot sur la table, sur laquelle y avoit seulement un grand plat garni de bœuf, mouton, veau et lard, et la grand'brassée d'herbes cuites et composées ensemble, dont se faisoit un brouet, vrai restaurant et élixir de vie, dont est venu le proverbe : La soupe du grand pot, et des friands, le pot pourri. » Antoine de la Salle, dans son *Hystoyre du petit Jehan de Saintré,* signale aussi ces « grans plats tout combles de lapereaulx, de perdriaulx et de gros pigeons d'ostel ». Ces entassements, que Boileau critique dans son *Festin ridicule,* avaient déjà, au XVIe siècle, provoqué la censure des économistes. Dès 1586, l'auteur du *Discours sur l'extresme cherté qui est en France* n'hésitait pas à écrire. « Et est certain que, si ceux qui tiennent les grandes tables et font ordinairement festins et banquets, modéroient et retranchoient la superfluité, et qu'au lieu de quatre plats ils se contentassent de deux, ou au lieu de vingt mets de dix, et que pour quatre ou six chappons, ils n'en missent que la moitié, ce seroit un gain de cent pour cent et doublement des vivres, au grand profit du public. » Nous avons vu que ces sages admonestations n'empêchèrent pas le XVIIe et le XVIIIe siècle de se livrer à un débordement invraisemblable de plats et de victuailles dans les repas officiels. Néanmoins, à partir de 1670, dans les dîners intimes, on renonça à ces monstrueux entassements. Le *Mercure galant* de 1673 (t. IV, p. 347) prend soin de signaler cette révolution : « Comme les modes, y lit-on, ne peuvent changer de mesme pour le manger, et que chaque chose croist en sa saison, on change souvent l'ordre de servir; et c'est pourquoy au lieu de mettre toutes les viandes sur un grand plat, accompagné de deux assiettes, on sert présentement trois assiettes et deux petits plats. » C'est cette transformation dans la façon de servir que nous trouvons célébrée, un siècle plus tard, dans une petite pièce intitulée *les Aïeux tournés en ridicule :*

Que sont vos repas de famille
Près de nos petits soupers fins
Où la gaîté perce et pétille
Par le secours de nos bons vins !
Vous faisiez, dit-on, grosse chère;
On sert à petits plats chez nous
Et des ragoûts
Pour tous les goûts;
On n'y voit point, surtout comme chez vous,
La fille à côté de sa mère,
La femme auprès de son époux.

Mais ces pyramides de viandes, qui nous paraissent si peu appétissantes, et dont les petits plats devaient prendre la place, n'étaient que jeux d'enfants en comparaison de ce qu'on voyait deux siècles plus tôt. Au Moyen Age, la complication était, en effet, bien plus grande. Le *Premier compte de Jehan de Visen, receveur général des finances du duc de Bourgogne,* parlant du banquet que son maître offrit en 1437, dans la ville de Lille, au roi de Sicile, au duc de Bourbon et au comte de Richemont, décrit : « Six grans plas, qui furent assiz sur les deux grans tables, et en chascun avoit ung arbre fait en manière d'une aubespine chargié de fleurs d'or et d'argent et de verdepeaux tout enrechy d'or cliquant, et sur chascun arbre avoit cinq bannières d'or cliquant, d'argent et de couleurs, armoyées..., et autour d'iceulx plaz avoit ung paliz (palissade) de peau d'or à la devise de Madame la duchesse. » A propos d'un autre banquet également donné à Lille, par Philippe le Bon, en 1453, à la suite du mariage d'Adolphe de Clèves, — repas connu sous le nom de *Banquet du faisan* — Olivier de la Marche écrit (*Mémoires,* liv. Ier, p. 418) : « Tant me souvient que chacun plat fut fourny de quarante-huiet manières de mets, et estoyent les plats du rost, [sur] chariots étoféz d'or et d'azur. » Enfin, parlant des noces de Charles le Téméraire et de Marguerite d'York (1468), le même Olivier de la Marche dit encore (*Ibid.,* liv. II, p. 583) : « Sur les tables avoit trente plats, lesquels plats furent faicts à manière de jardins, dont le pied desdicts jardins estoit faict de brésil massonné d'argent et la haye du jardin étoit toute d'or. Au milieu d'icelle clôture, y avoit un grand arbre d'or et à l'encontre d'iceluy arbre, estoit la viande. Les arbres furent de divers fruits, de diverses fueilles et de diverses fleurs. L'un fut un oranger, l'autre, un pommier, et par conséquent de toutes autres sortes dont les fruits et fueilles et fleurs furent si proprement faitz, qu'ilz sembloyent proprement arbres et propres fruits, et les faisoit très beau veoir. » Il faut avouer que nous n'avons plus idée, aujourd'hui, de plats de cette espèce.



Fig. 222. — Plat de faïence de Rouen, à décor jaune sur fond violet.

PLAT ARTIFICIEL. — Voir PLAT A ILLUSION.

PLAT A AUMONE. — Comme la corbeille à aumône, ces sortes de plats étaient destinés à recevoir les restes du repas, qu'on distribuait ensuite aux pauvres. « Un plat à aumosne sur un pié à deux ances, dont l'une estoit ostée, tout d'argent doré. » (*Invent. de Charles VI,* 1399.) « Premièrement, un plat à aumosne, d'argent doré, qui fu à feu messire Pierre de Craon, armoié à ses armes, pesant quatre marcs. » (*Invent. des joyaux de la Couronne,* 1418.) En outre, la *Réponse faite par le Roy sur une requête des habitants de Bordeaux, au sujet de la religion réformée* (avril 1565), nous apprend que le plat sur lequel on recevait à l'église le résultat des quêtes se nommait « le plat des aulmosnes que l'on baille aux pauvres ».

PLAT A BARBE, PLAT A LAVER. — On a donné ce nom, assez improprement, à des bassins profonds, dont un bord est échancré, et que le barbier place sous le menton des

personnes qu'il rase. Nous disons que cette expression est impropre, et, en effet, le plat doit être plat, tandis que le plat à barbe est forcément très creux. C'est donc Bassin qu'il faudrait dire, et l'on peut voir au tome Ier (col. 267) que cette façon de parler a été fort longtemps en usage. Si le plat à barbe, en effet, est très ancien, par contre, son nom est fort moderne. Ni Richelet ni Furetière ne l'ont connu. Ce n'est qu'à la fin du XVIIIe siècle qu'on le rencontre dans les *Inventaires, Annonces, Ventes* et autres documents de même sorte. Jusque-là, on avait dit : *bassin à barbier*. Voici quelques exemples de l'emploi de ce dernier mot. Dans la *Liste des pièces d'argenterie réclamées par la Couronne aux héritiers de Louis Ier, duc d'Anjou* (1385), nous remarquons : « Un bacin à barbier d'argent blanc, à boillons sur le bort, pesant x marcs IIII onces. » Dans l'*Inventaire de Charlotte d'Albret* (1514) figure : « Ung bassin à barbier, ayant unes armes au fond, le bourc doré, et pesant 8 marcs 2 onces et 2 gros. » Citons encore : « Un



Fig. 223. — Plat à barbe, en faïence de Delft (XVIIIe siècle).

bassin à barbier de cuivre, avec un coullouer d'arain, prisés ensemble trente sols. » (*Invent. de Nicholle Denovalle*, 6 mai 1607.) Dans son *État de France* (t. Ier, p. 277), N. Besongne, nous initiant aux mystères de la toilette du Grand Roi, écrit : « Les deux barbiers de quartier rasent alternativement de deux jours l'un, et celui qui ne rase point aprête les eaux et tient le bassin. » Enfin, nous lisons dans le *Testament du sculpteur Michel-Ange Slodtz* (1765) : « Je donne et lègue à M. Chauveau fils, avocat en Parlement, mon bassin à barbe, les deux boëtes et le marabout qui en dépendent, le tout d'argent. » (Cochin, *Mém.*, p. 185.) En dépit de ces précédents nombreux et vénérables, le terme « plat à barbe » finit cependant par prévaloir. Mais c'est seulement en 1775 que nous voyons apparaître ce néologisme. Dans l'annonce d'une vente qui eut lieu cette année-là, à Douai, nous remarquons : « Un plat à barbe contourné d'une forme agréable et de manière qu'il peut aussi servir de plat de dessert. » (*Ann., affiches et avis divers* du 2 août 1775.) Mentionnons encore : « Un nécessaire d'argent, consistant en une aiguière d'argent à manche de bois, un grand plat à barbe, deux boëtes à savon, etc. » — « Un plat à barbe, avec six grandes brosses et trois petites, montés en laque. » — « Cinq plats à barbe, fond blanc, lisérés en or, peints en fleurs. » (*Vente de S. A. Royale le duc Charles de Lorraine, de Bar*, etc. ; Bruxelles, 21 mai 1781.) « Plat à barbe de coco, monté en argent. » (*Vente de meubles dans le passage Montpensier ; Ann., affiches et avis divers*, 5 mai 1786.)

Quant au mot plat à laver, c'est une locution fort ancienne et qu'on rencontre dès le XIVe siècle. L'*Exécution du testament de Jehanne d'Évreux* (1372) mentionne : « IJ plats d'argent blanc à laver, et dedans un esmail des armes de madicte Dame. » Dans l'*Inventaire* de Richard, archevêque de Reims (1389), nous notons également : « Deux plas d'argent à laver, pesant VII mars » ; et dans l'*Inventaire d'Anne de Bretagne* : « Ung plat de marbre blanc, faict en façon de bassin à laver. » Ajoutons que, dans les cérémonies du culte catholique, on donnait pareillement le nom de plat au bassin sur lequel le prêtre recevait l'eau pour se laver les mains. Une *Quittance de Firmin du Prayel, orfèvre du Roi* (1432), nous apprend que cet artiste exécuta pour la duchesse de Bourgogne « la représentacion de Josse Monseigneur », c'est-à-dire du jeune prince Josse, « très chier et très amé filz » de ladite duchesse, mort depuis peu, en « ung plat armoyé au fons, à recevoir l'eaue quand le prestre lave ses mains à la messe ». Il est à supposer qu'on appelait de la sorte ces bassins à laver, parce qu'ils étaient moins profonds que les bassins ordinaires. Le texte suivant, emprunté à l'*Inventaire du château de Lanmary* (1595), le donnerait du moins à entendre : « Un grand plat bassin d'argent, à laver les mains, au mylieu duquel sont les armoyries de la feue damoyselle de Bernadières, ledict plat ayant le milieu doré, ayant son estuy. »

En parcourant la quantité d'inventaires que nous avons dépouillés, nous avons rencontré un certain nombre de plats qui nous ont paru plus spécialement destinés à la toilette, soit qu'on les utilisât pour mettre des odeurs, soit qu'on s'en servît pour présenter les gants, les brosses, les peignes, etc., des grands personnages. Nous citerons entre autres : « Ung plat de terre, où il y a six petiz barilz de eaue rose, esmailléz par les fons des douze moys de l'an ; pesans les six barilz environ six marcs et demy. » (*Invent. de Charles V*, 1380.) « Un petit plat de voirre paint, de la façon de Damas. » (*Invent. des joyaux de la Couronne* ; Louvre, 1418.) « Ung plat de voirre cristalin, bordé de verd et de jaune. » (*Invent. du château d'Angers*, 1471.) « Ung plat de cristal garni d'or, aiant sur le pied huict trousses de perles à trois et VII rubis, armoyé au fons d'un aigle couronné, pesant V marcs IIII onces V esterlins. » (*Invent. de Charles-Quint* ; Bruxelles, 1536.) Etc.

Plat couvert. — Nous expliquons (t. Ier, col. 1053, et t. II, col. 562) que servir une personne avec les plats couverts constituait autrefois une marque de déférence. Dès le XVe siècle, on prenait soin de placer la viande du prince dans des plats couverts, ou entre deux plats. Cette précaution avait un double but : 1° empêcher les mets de se refroidir ; 2° les préserver du poison. Voilà pourquoi « ung grand plat à couvescle » figure dans l'*Inventaire de Clémence de Hongrie* (1328). Dans le célèbre poème intitulé *le Vœu du Héron*, on lit :

En la quisine entra, la fu li hairons mis
Et la fu il moult bien et plumé et farsis
Et si fu quis en rost, ensi com si devis
Entre deux plats d'argent fu li hairons assis.

Dans la liste des *Parties de vaisselle prêtées par le prince de Chimay au roi Philippe II pour subvenir aux très urgentes nécessitéz de la guerre* (1576), il est fait mention de « douze petis plats servans de couverts ». Enfin, parmi les *Effets de la margrave Auguste Sibylle de Baden-Baden*, qui furent vendus, en 1775, à Offenbourg, figurait un plat d'or de forme ovale, avec son couvercle émaillé de bleu.

Plat à illusion, Plat artificiel. — On appelle ainsi des plats en faïence dont la partie centrale est occupée

par des fruits, des poissons ou des légumes émaillés, exécutés en trompe-l'œil, de façon à provoquer d'amusantes méprises chez ceux qui les voient pour la première fois. Ces sortes de plats remontent au moins au commencement



Fig. 224. — Plat à illusion (XVIIIe siècle). Musée de Cluny.

du XVIIe siècle. P. de l'Estoile, en son *Journal,* parle d'un certain Fonteny le Boiteux, qui lui fit cadeau d'un « plat artificiel de sa façon de poires cuites au four, qui est bien la chose la mieux faite et la plus approchante du naturel qui se puisse voir ». On conserve au musée de Cluny de ces plats à illusion. Nous signalerons, entre autres, les nos 3613 et 3614, en faïence de Marseille.

Plat de verre. — C'est le nom sous lequel on désignait autrefois le verre à vitre. « Plat, écrit Furetière, signifie aussi un grand rond de verre uni, tel qu'il vient des verreries, et qu'on taille en plusieurs pièces pour faire des panneaux de vitre. » Cette expression est fort ancienne, car on la rencontre, dès l'année 1330, dans les privilèges accordés par Philippe VI à Philippe de Caqueray, écuyer, sieur de Saint-Ymmes, autorisé à établir une verrerie en Normandie. (Voir O. Le Vaillant de la Fieffe, *les Verreries de Normandie;* Rouen, 1873.)

Plat, *adj.* — Uni, qui n'est pas plus élevé dans un endroit que dans l'autre. Vaisselle plate, vaisselle qui offre peu de relief, en comparaison de la vaisselle montée. Coffre plat, coffre qui n'est pas bombé à sa partie supérieure. « A Nicolas Gilbert, coffretier à Bruxelles, pour XIX coffres faictz pour le service de la chambre de l'Empereur, sçavoir : trois coffres plats pour le linge... » (*Cour des comptes de Flandre,* 1531.) Parfois, plat veut dire aussi sans broderies. « Une plate couverture de jaune samis, ou pris de L livres. » (*Invent. de Mahault d'Artois,* 1313.)

Platane, *s. m.* — Bois indigène, employé dans l'ébénisterie et la menuiserie. Comme apparence, il se rapproche du hêtre, mais il est plus brun et moins dur. Son grain fin et compact permet de lui donner un beau poli. On en fait d'excellentes moulures. Quand il est bien sec, il ne joue pas ; aussi l'apprécie-t-on pour faire des assemblages.

Plate, *s. f.* — Nom donné à l'argent en lingots ou en barres, par opposition au métal converti en vaisselle. Froissart, racontant les événements qui suivirent la prise de Comines (1382), écrit (*Chroniques,* t. VIII, p. 323) : « Les Bretons et autres pillards, qui vouloient plus gagner, s'accompagnoient ensemble et chargeoient sur chars et sur chevaux leurs draps bien emballés, nappes, toiles, coutis, or, argent en plate et en vaisselles. » On trouve ce même mot, au XVe siècle, avec la signification de plaque de tôle. Parlant de l'hôtel de Jacques Duchié, Guillebert de Metz dit dans sa *Description de la ville de Paris* (p. 68) : « *Item,* là estoit une fenestre faite de merveillable artifice, par laquelle on mettoit hors une teste de plate de fer creuse, parmy laquelle on regardoit et parloit à ceulx de dehors, se besoing estoit, sans doubter le trait. »

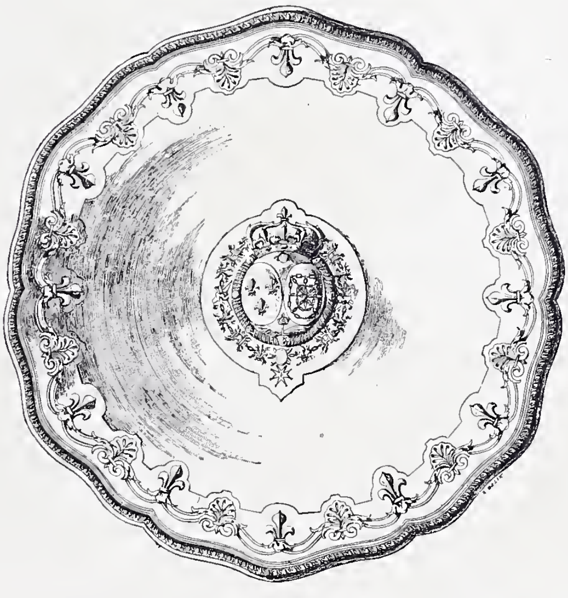
Platé, *s. m.* et *adj.* — Synonyme de Plaqué. « L'entrepôt général de la manufacture de clincaillerie angloise et françoise, établie au Roule, rue de Valois, est chez la dame Boulé, mercière, rue Françoise. On y exécute parfaitement le platé d'argent en tout genre, les garnitures de harnois, boucles platées, boutonnières angloises et paillons de toutes couleurs. » (*Journal général de France,* 16 novembre 1779.)

Plateau, *s. m.;* **Platiau,** *s. m.;* **Platteau,** *s. m.* — On donna d'abord ce nom au fond des balances en bois et à des plats de bois, également ronds, dont on se servait pour présenter les pièces de viandes sur la table et pour porter le pain au four. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre le passage suivant du livre d'Étienne Boileau (*li Establissement des mestiers de Paris,* tit. XVIII) : « Touz cil qui vendent henas de madré ou de fust, ou escueles, ou platiaus, hors de leurs hotieux, au jour de samedi, doivent d[enier] de tonlieu. » On fit également et pour les mêmes usages des plateaux d'étain. Au Moyen Age, ces sortes de plateaux étaient fort répandus dans le mobilier. Le *Livre des mestiers* porte :

Encore faut-il avoir
Plas d'estain et platiaus,
Escuelles et sausserons.

Eustache Deschamps, dans sa *Ballade des nouveaulx mariéz,* dit :

Il vous fault pour vostre mesnage,
Entre vous mesnagers nouveaulx,
. . . .
Escuelles, poz, paelles, platiaulx,...



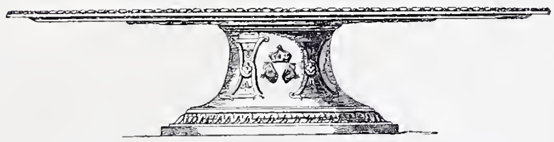


Fig. 225 et 226. — Plateau aux armes de France et de Navarre, d'après l'album de R. de Cotte. (Cabinet des Estampes.)

et la *Complaincte du nouveau marié* s'exprime dans des termes presque identiques :

A mesnaige fault des cousteaux,
. . . .
Potz d'estaing, escuelles, plateaux,
Chaulderons, poelles et vaisseaux.

A la même époque, on donnait pareillement le nom de plateaux aux ronds de bois qu'on plaçait sous les chandelles

pour recueillir le suif. Les *Dépenses faictes à l'église Saint-Vaast d'Arras, en vue du salut du duc de Bourgogne* (Jean sans Peur) (1419), portent : « Vingt pièces de bois empliées autour du chœur... pour sur icelles asseoir platteaux et crochés pour mettre chandelles de cire le jour dudit service. » Telles furent les premières adaptations du mot plateau.

Le *Dictionnaire de l'Académie* (1696) attribue à ce mot une signification nouvelle : « On appelle aussi du mesme nom de *plateau* certains petits plats de la Chine, de bois vernissé, sur lesquels on sert ordinairement le thé, le caffé, le chocolat. » C'est de ce genre de plateau qu'il est question dans les textes suivants : « Un plateau de la Chine, couleur de feu ; — un plateau de la Chine fond noir. » (*Meubles donnés par Mlle Desmares à Dlle Damours,* 25 septembre 1746.) « 31 décembre 1749. — [Vendu à] M. de Boulogne : une écritoire sur un plateau noir et cornets de porcelaine blanche. » (*Livre journal* de Lazare Duvaux, t. II, p. 40.) « Encrier et poudrier en argent, sur un plateau de nouveau laque. » (*Vente de Mme de Pompadour,* 28 avril 1766.) « Un plateau (en laque) à quatre pieds, portant une écritoire, un sablier, une paire de ciseaux, un canif, un cachet et une figure chinoise qui tient d'une main un bougeoir et de l'autre un garde-vue, le tout partie d'or et partie garnie en or. » (*Vente de S. A. R. le duc Charles de Lorraine;* Bruxelles, 21 mai 1781.) Etc. De ces plateaux de bois laqué, le nom passa à ceux de métal ou de céramique, qu'on appelait précédemment des SOUCOUPES. Ces derniers devinrent très à la mode au XVIIIe siècle. Ils remplacèrent les CABARETS, et nous voyons Lazare Duvaux vendre des plateaux de ce genre à S. A. S. Mademoiselle (29 septembre 1751), à la princesse de Rohan (4 novembre 1752), à Mme de Sonning (14 novembre 1752), à Mme Rouillé (18 décembre 1754), au chevalier de Vergennes (10 février 1755) et à Mme de Pompadour (9 août 1757). (*Livre journal* de Lazare Duvaux, t. II, p. 97, 140, 142, 225, 234, 327, etc.) Citons encore, à la *Vente des effets du sieur Pinet père, tabletier,* rue des Arcis (Paris, 2 février 1783), une « pièce extraordinaire en écaille, piquée et incrustée en or, formant un plateau de cabaret, avec boëtes à quadrilles complettes, fiches et jettons piqués en or ».



Fig. 227. — Plateau en faïence de Rouen (XVIIe siècle).

A côté de ces *plateaux-cabarets,* il convient de placer les *plateaux de dessert,* qui constituaient de véritables surtouts. A la *Vente de Mme la baronne d'Oppède* (9 août 1779), nous relevons des « plateaux de dessert en trois parties, avec figures de porcelaine de Saxe ». A celle de la comtesse du Boscage (18 mars 1751), nous notons des « plateaux de table, avec grouppes et figures de Saxe » ; et à celle de la duchesse de Mazarin, des « plateaux à dessert, avec figures et grouppes de biscuit ». A la *Vente du duc d'Aumont* (8 juillet 1782), on remarquait aussi de « beaux plateaux avec figures de biscuit de Sève ». Enfin, à la *Vente de M. Arnaud, hôtel Saint-Laurent* (31 décembre 1783), on adjugea « deux plateaux à dessert, représentant la ville de Marseille et ses environs ». Vers le même temps, on fabriqua également des *plateaux à fromage.* Le 2 juillet 1753, Lazare Duvaux livrait au duc des Deux-Ponts « deux fromagers et leurs plateaux », au prix de 84 livres ; et le 28 avril 1758, à Mme de Pompadour, « un plateau à fromage de 72 livres ». (*Livre journal,* t. II, p. 163 et 361.) Enfin, sur la toilette de la jolie Mlle Louise Dalise, dite Chevrier, pensionnaire du roi, nous constatons la présence de « deux plateaux à épingles » en « vernis camaïeu rose. » (Voir son *Inventaire,* 5 janvier 1760.)

Ajoutons qu'à cette époque, on fit des plateaux avec les matières les plus précieuses. On en fit en cristal de roche notamment, comme celui du duc Charles de Lorraine (voir sa *Vente,* 21 mai 1781), qui, « soutenu par quatre pieds d'or, supportait un encrier, un sablier et un porte-plume », ou encore comme celui dont se servait Louis XVI pour son déjeuner. (*Invent. du mobilier de la Couronne,* 1792.) On en fit en lapis-lazuli, comme le plateau « à côtes saillantes » décrit par le *Catalogue de la collection Randon de Boisset* (27 février 1777) ; et en vermeil orné de camées, comme celui qui fit partie de la *Collection de la reine Marie-Antoinette* (1789) ; mais il s'agit ici d'une pièce historique, dont la description mérite d'être donnée *in extenso :*

Un plateau ovale, à pied, d'argent doré, dont la partie du milieu est enfoncée et esmaillée; trois rangs de camées formant autour du fond une bordure octogone : ils sont gravés en relief et représentent la suite des princes et souverains de la maison d'Autriche, avec leurs devises et leurs armes, jusqu'à Ferdinand III exclusivement; dans le fond du plateau est un grand camée ovale qui représente Ferdinand III à cheval, autour sont plusieurs peintures en émail. On voit, dans le haut, l'aigle impériale à une tête, une couronne et une balance; sur les côtés, des trophées d'armes; dans le bas, des armes et instruments de guerre des Turcs, avec un esclave de cette nation enchaîné. — Avec le plateau s'est trouvé un manuscrit qui contient les noms et qualités, armes et devises, représentés sur les camées, que nous n'avons pas cru devoir copier pour ne pas allonger inutilement

cet inventaire. Nous nous contenterons d'observer qu'il y a cent quarante-quatre camées, y compris celui qui est au milieu du plateau; que de toutes façons ils ne sont pas antiques, comme le porte l'énoncé du manuscrit qui donne le détail de ces camées, puisqu'ils commencent à Rudolph, premier empereur, et finissent à Ferdinand III, et que leur travail ne ressemble point à celui des Grecs et des Romains.

Plateau est encore un terme de charpentier et de menuisier. On appelle ainsi les planches épaisses résultant du débit des troncs d'arbre, et les pièces de bois servant à maintenir l'écartement des tringles, qui constituent la face extérieure d'une colonne creuse faite en menuiserie.

Enfin, Plateau est employé par les fabricants d'articles de voyage, pour désigner des trousses en forme de portefeuille, qui s'étalent et dans lesquelles on loge les ciseaux, rasoirs, pinces et autres objets nécessaires à la toilette.

Plate-bande, *s. f.* — Terme d'architecture. On donne ce nom : 1° à une moulure plate qui a plus de largeur que de saillie ; 2° aux pierres dont les deux extrémités portent sur un pilier ou une colonne, et dont la partie médiane repose sur le vide ; 3° au linteau d'une porte ou d'une fenêtre, qu'il soit fait d'une seule pierre ou d'un assemblage de claveaux. Dans ce dernier cas, la plate-bande est appelée *plate-bande de baie.*

En serrurerie, on appelle de ce même nom des barres de fer plat, qui servent généralement à relier, au moyen de clous, de vis ou d'écrous, deux pièces jointives. Les plates-bandes des escaliers sont chantournées et débillardées suivant les courbes décrites par le limon, dont elles assemblent les diverses parties.

Plate-forme, *s. f.* — Nom donné, d'une façon générale, à toute surface plane exhaussée, et plus spécialement à des terrasses sur lesquelles on peut se promener. Quand le toit d'une maison n'est pas apparent, on dit qu'elle est couverte en plate-forme. Par analogie, on a appelé de ce nom la partie supérieure d'une estrade, et aussi l'estrade elle-même. Le *Récit des funérailles d'Anne de Bretagne* (1513) nous apprend que le corps de la défunte « estoit sur un grand lict d'honneur, moult hault comme une plate forme, couvert d'un grand drap d'or pendant en terre de tous costéz ». Lors du couronnement d'Anne de Foix comme épouse de Ladislas VI, roi de Bohême (29 septembre 1502), le chœur de l'église d'Albregast, où eut lieu la cérémonie, « fut bien paré et accoustré, car au milieu il y avoit, en façon de platte forme enlevée à trois degréz montans en lieu hault, deux banqs paréz en honneur, garniz et couvers de drap d'or ouvré sur veloux cramoisi, la platteforme et coussins de mesme couvers ». (*Biblioth. de l'École des chartes,* 5e série, t. II, p. 430.) L'*Ordre observé au sacre et au couronnement de Henry le Grand* (1594), décrivant la « forme du throsne royal », nous apprend que celui-ci fut posé sur « une plate forme de sept à huict pieds de long et cinq de large ». « Quand le roi donne ses audiences sur son trône, écrit Mercier (*Tableau de Paris,* t. IX, p. 47), les princes du sang sont sur la plate-forme, suivant leur rang. »

Dans le langage de l'ameublement, on donne également, mais par extension, le nom de plate-forme à la tablette supérieure d'une armoire, d'un secrétaire, surtout quand elle est entourée par une petite balustrade, une grille ou un rebord quelconque de métal. « Un secrétaire en bureau de divers bois des Indes, le dessus en platte-forme, orné d'une balustrade à oves de bois d'amarante et filets blancs et noirs. » (*Invent. général des meubles de la Couronne,* 1760.) Enfin, toujours dans le langage des tapissiers, le mot plate-forme signifie la partie supérieure d'un siège rembourré, quand celle-ci forme avec les côtés un angle presque droit. « Façon de deux bergères, les bois peints en blanc, les bourrelets de plate-forme piqués à l'angloise. » (*Ibid.*)

Plate-forme, en terme de charpenterie, désigne les pièces de charpente qui soutiennent une couverture, et parfois certaines pièces sur lesquelles on assoit les fondations d'un édifice. C'est aussi un terme du langage militaire adopté pour les emplacements élevés, où l'on dispose de l'artillerie pour battre les fortifications d'une ville et les ouvrages de l'ennemi. « Au sortir de là, M. de Vieilleville fist venir nombre de massons, et commencea de faire le plan des plates-formes, tirer le cordeau et planter les paux, où toute la matinée se passa. » (*Mém. du maréchal de Vieilleville,* à l'année 1552.) « Les grottes et mines dessoubs ceste tour et plateforme, s'en alloient prestes à y mettre le feu, quand les assiégéz, le XXI de ce mois, environ les neuf heures du matin, feirent monter un trompette devers la porte de Luxembourg pour demander à parlementer. » (*Mém. de François de Rabutin,* siège de Thionville, 1559.)

Plate forme. — Enfin, on trouve encore ce mot avec la signification de plan. Une *Ordonnance* du 31 décembre 1511, relative aux sépultures élevées dans l'église de Brou, dit que l'on portera à l'archiduchesse, pour qu'elle puisse se rendre compte de l'état des travaux, « la platte-forme de l'église [et] du couvent, icelle platte-forme faicte de la main de Jehan de Paris ». (*Archives du Nord,* série B, n° 2221.)

Platelage, *s. m.* — Terme de charpente. Sorte de plancher, généralement en chêne et bien dressé, avec clef ou sans clef dans les joints.

Platelet, *s. m.*; **Platellet**, *s. m.*; **Platellé**, *s. f.*; **Platela**, *s. f.* — Ce mot, qu'on rencontre sous des formes assez différentes, a généralement la signification de petit plat ou de soucoupe. Le platelet est souvent isolé ; mais d'autres fois il se combine avec des objets fort divers. Dans certains cas, il est le complément du chandelier ou candélabre, comme dans l'exemple suivant : « Ung chandelier d'argent sur un pié de boys, où sont six petites broches en six plateletz, pour mectre six chandelles, et y pendent deux escussons de Monseigneur le Daulphin. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) Mais, le plus ordinairement, le mot platelet désigne des soucoupes qu'on plaçait sur la table, et dans lesquelles l'on servait le fruit. Leur nombre, car ils figurent dans les *Inventaires* par douzaines, montre assez que leur taille était de petites dimensions. Leur poids, en outre, n'est jamais considérable. Voici, empruntées à des *Comptes* et *Inventaires* du XIVe et du XVe siècle, quelques mentions de ces plats de taille réduite : « Douze platelléz d'argent, à fruit, et en chascun des platelléz, à ung escusson de troys fleurs de lys ; pesans douze marcs. » (*Invent. de Charles V,* déjà cité.) « [A] Jehan le Lorrain, pour II aulnes de toille, achetées de lui, à faire chenevaz et pour essuier les platelez dudit office... » (*Comptes de l'hôtel de Charles VI; Fruiterie,* 1380.) « [A] Michelet le Breton, potier d'estain, demourant à Paris, pour VI douzaines de platelés d'estain, pesant VI^xx XIII mars, achetéz de lui, pour l'office de fruicterie, à servir de fruit parmi la sale... » (*Comptes de l'hôtel de Charles VI; Fruiterie,* 1383.) « A Monseigneur de Labrest, chevalier, chambellan de France, pour XXIIIj platellés à fruit, d'argent blanc et doréz, à lui appartenans de son droit, à cause de sondit office de chambellan, desquelz le Roy, nostre dit Seigneur, fu servy le premier jour de quaresme, l'an mil CCC IIIj^xx et vj. Lesquelz XXIIIj platelés, il a délaissiéz en l'ostel dudit Seigneur, pour son service. » (*XVIIe Compte de Guillaume Brunel, argentier du roi,* 1387.) Ce dernier texte a une

importance spéciale. Il nous apprend non seulement que les vingt-quatre platelets décrits par l'argentier ont été présentés sur la table royale, le même jour, et cela à une époque où les fruits sont généralement peu abondants, mais encore que les platelets de métal précieux qu'on servait, le premier jour du carême, sur la table du roi, devenaient la propriété du chambellan. Ce détail n'a jamais été, que nous sachions, consigné nulle part. Les platelets continuèrent d'être d'un usage courant pendant tout le XVe siècle. Nous relevons dans un *Inventaire de l'hôtel Saint-Pol*, dressé en 1420, la mention suivante : « *Item*, du nombre de quatre platelez d'argent signéz à un ront, tailléz à trois fleurs de liz, pesant par ledit précédent inventoire IIII mars. Et aussi du nombre de douze autres platellez d'argent veréz, signéz sur les bors à un ront taillé à fleurs de liz, pesans par ledit précédent inventaire X marcs VI onces et demie. » Nous pourrions encore produire d'autres documents du même genre. Nous nous bornerons à un seul, qui est particulièrement intéressant, parce que les platelets qu'il mentionne sont destinés aux officiers de la maison, et non plus au prince ou à sa dame ; c'est ce qu'indiquent, du reste fort clairement, les mots : « Pour servir le fruit en salle. » En second lieu, leur chiffre (neuf douzaines) nous montre qu'ils étaient proportionnellement aussi nombreux à l'office que sur la table royale. Ce dernier texte, qui figure dans les *Comptes de l'hôtel de la reine Isabeau de Bavière* (*Fruiterie,* année 1401), est ainsi conçu : « Jehan de Montrousti, pour IX XIIes platelетz et un grand plat, pesans IX mars ; pour servir de fruit en salle, achetées de lui, par les maistres d'ostel, XI deniers le marc, venredi XVIII jours de février, la Royne à Saint-Pol ; argent, VIII livres V sols parisis. »

Au XVIe siècle, le platelet continua d'exister, mais non plus comme pièce du service de table, ayant une destination spéciale. On le trouve lié à d'autres pièces et formant la partie d'un tout, comme dans cette salière d'or, que nous relevons dans l'*Inventaire de Charles-Quint* (1536), et qui consistait en « ung personnaige tenant sur son dos ung plattelet de cassedoine ». Gilles Corrozet, qui dresse son blason, le mentionne comme objet ou ustensile servant à la célébration du culte catholique. Quant au rôle joué par lui dans l'intérieur du logis, on pourrait, semble-t-il, conclure des vers suivants qu'il était assez modeste.

> Et quoy, platellet, penses-tu
> Avoir en toy quelque vertu,
> Plus qu'un plat fait pour le service
> De table, non pour sacrifice?
> Tu n'es qu'un petit plat d'argent,
> Ainsi fait pour tromper la gent,
> Et n'es qu'une fausse platine,
> Et une escuelle prestrine,
> Et toute fois on te tient tel
> Que si tu étois immortel.

Platelot, *s. m.* — Locution provençale. Ce mot a eu deux significations distinctes. Il a désigné le hachoir, c'est-à-dire le billot, ou la table sur laquelle on hache les viandes crues ; et le tranchoir, c'est-à-dire le plateau de bois sur lequel on tranchait les viandes cuites, avant de servir les convives.

Platerie, *s. f.* — Voir PLATTERIE.

Platet, *s. m.* — Locution provençale. Petit plat. L'équivalent de PLATELET. (Voir ce mot.)

Platin, *s. m.* — Orthographe bretonne du mot PLATINE, pris dans le sens de plaque de métal, servant à empeser le linge.

Platine, *s. f.* — D'une façon générale, ce nom, jusqu'au XVIIIe siècle, s'est appliqué à des objets faits en métal ou en verre, de formes variées, mais plats. Aujourd'hui, on appelle encore ainsi la plaque sur laquelle joue une targette ou un verrou. Il y a deux siècles, le sens principal attribué par Richelet, Furetière et les écrivains spéciaux, au mot platine, était celui d'un : « Utencile (*sic*) de mesnage qui sert à estendre, à sécher et à dresser le menu linge. Les rabats, les cravates empesés se sèchent sur la platine. La platine est faite d'un rond de cuivre jaune fort poli. Un pied de platine est ce qu'on met sous les vrais pieds de la platine pour l'élever. » Cette signification était d'autant plus à retenir, que la platine en possession de ses utiles prérogatives a disparu de nos intérieurs, alors qu'au XVIIe siècle, elle abondait et avait sa place marquée dans les offices et les cuisines de nos pères. Colletet ne manque pas de la comprendre parmi les premiers objets qu'*Un nouveau marié, qui mène sa femme à la foire,* doit acquérir :

> Je voy déjà la ménagère
> Qui choisit une crémaillère...
> . . . .
> Une platine, une marmite,
> Une cuillère, un chandellier.

Nous voyons également figurer dans l'*Inventaire des meubles demeurés après le trespas de messire Léonor de Pisseleu* (1614) : « Une platine d'airain, à pieds de fer, servant à empoiser. » L'*Inventaire de Pierre Jouve, archer* (Angoulême, 1623), mentionne, lui aussi : « Une platine d'airin, à faire sécher le linge. » Celui de *Jean Boisson, sieur de Bussac* (Angoulême, 1652), porte : « Une grande platine d'airin, sur trois piedz de fert. » L'*Inventaire de Nicolas Mareil, procureur au présidial d'Angoumois* (1653), contient : « Une platine de cuivre, à faire sécher le linge. » Dans l'*Inventaire des meubles de Benoîte Gillet* (Villefranche, 1653) figure : « Une platine airin avec son pieg de fer, estimé dix livres. » Nous relevons, en outre, dans l'*Inventaire de Marie Cléron* (Paris, 1656) : « Trois platines servant à empézer, prizées avec une poisle de fert, VI livres » ; dans l'*Inventaire de Gratien Ménardeau, conseiller de la Grand'chambre* (Paris, 1657) : « Deux platines d'airain, servant à empezer,... etc. » ; dans l'*Inventaire de Guillaume Deschamps, bourgeois de Lyon* (1663) : « Une petite platine fonte, avec fourneau de deux pieds de large et de deux pieds de haulteur » ; dans l'*Inventaire de Molière* (Paris, 1673) : « Deux platines, l'une grande, l'autre moyenne, prisées ensemble X livres » ; dans l'*Inventaire de Hugues Janson, procureur de l'élection du Beaujolois* (1674) : « Une platine à passer linge (*sic*), estimée douze livres. — Une autre petite platine estimée trente sols. » Etc.

Il convient de remarquer que, malgré la fréquence de son emploi, en tant qu'ustensile de blanchissage, la platine servait encore à d'autres usages, ou, du moins, donnait son nom à des objets ayant une destination différente. C'est ainsi, comme le remarque Richelet, qu'on appela certain « ouvrage d'étain, composé d'un pié et d'une plaque d'étain, qui est sur la boutique du pâticier et qui sert à souteuir les claions chargéz de pâtisserie, et à parer la boutique avec les montres qui sont de costés et d'autre ». De même, on qualifia « *platine de loquet,...* une manière de plaque de fer, plate et déliée, atachée à la porte au-dessus de la serrure ». Enfin, si nous en croyons les auteurs du *Dictionnaire de Trévoux,* au XVIIe siècle, on donnait encore ce nom à une plaque ou plateau en métal, servant à offrir divers petits présents. « Quand on régale les dames les jours de leur fête, on leur envoie un bouquet, des gants, etc., dans une petite corbeille, ou sur une *platine* qu'on appelle pour cela porte-bouquet. »

Ajoutons à ces différentes acceptions, déjà fort variées, quelques autres textes plus anciens, établissant que le mot platine a été employé constamment pour désigner des disques de métal peu épais, appliqués soit à la confection de certains ustensiles de ménage, soit à la décoration de petits meubles. C'est ainsi que l'espèce de soucoupe, qui, dans les vieux chandeliers, servait à arrêter la coulure du suif ou de la cire et à protéger la main, a été longtemps appelée de ce nom. Exemples : « Deux chandeliers d'argent, dont les pommeaux sont de cristal et les piéz et platines de gest ou de cor. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) « Pour deux chandelliers à platines de fer, pour mectre au logeiz de bonne adventure... » (*Comptes de la Chambre de Louis XI,* 1478.) « Trente-six bras de moullures... pour servir de chandelliers à porter flambeaux, chacun garny de plattines et bobesches. » (*Comptes des bastimens du palais de Fontainebleau,* 1639-1642.) « Deux guéridons à bras qui s'allongent et accourcissent, de bois de poirier noircy, sur lesquels se doivent mettre des platines et bobèches d'argent qui ont esté inventoriés. — Quatre platines de chandeliers, avec quatre bobèches d'argent blanc, façon de Paris, etc. » (*Invent. du cardinal de Mazarin,* 1653.) Quant aux platines considérées comme ornements, ou utilisées dans la confection de petits meubles, tels que coffrets, horloges de table, etc., en voici quelques spécimens : « Un reliquaire en façon d'escuçon et un cruxifiement dessus, et a au devant une platine de voirre, et derrière une Nostre-Dame, qui a le fons néellé. » (*Invent. de la Bastille Saint-Antoine,* 1418.) « Une platine d'ivire, le fons garny d'or. » (*Invent. de l'hôtel Saint-Pol,* 1420.) « Une plattine d'or en manière de targe, où que dessus est l'ymaige de sainte Marguerite en esmaillure. » (*Invent. de Charles-Quint,* 1536.) « Plus y a ung petit coffret faict à bahut, couvert de velours noir et garny de petites platines de cuyvre, lequel est plain de relicques, enveloppées dans des papiers, taffetas, etc. — Plus un petit orloge couvert de petites platines de cuyvre par les trois coustés, faictes à jour, etc. » (*Invent. des meubles du château de Nérac,* 1555.)

Platine. — On trouve encore dans certains documents du XVIe siècle ce mot employé comme synonyme de patène ou de soucoupe. « *Item,* un calice d'or, où a au pié d'icellui un Sauveur esmaillé, et la verge et le pommeau esmailléz d'asur semez de fleurs de liz d'or, et en la platine un ront esmaillé d'asur, et dedans une main qui seigne à la croix, et le champ niellé d'aigleetes. Pesant III mares II onces V estellins d'or. » (*Invent. de l'hôtel Saint-Pol,* 1420.) Citons aussi, comme exemple, l'*Inventaire de Marguerite d'Autriche* (1523), où, sous la rubrique « Chappelle », nous relevons les articles suivants : « Ung calisse d'argent doré et ung escusson, my-party au pied, aux armes de Bourgongne, pesant avec sa platine et une bien petite cuillier d'argent, servant, III marcs. — *Item,* ung aultre calisse d'argent doré, ayant au pied une croix gravée, pesant avec sa platine et une petite cuillier, I marc VI onces XV grains. »

Platine. — Enfin, on rencontre, mais exceptionnellement, ce mot, au XVIe siècle, pris dans l'acception de planche gravée en taille-douce, et servant à tirer des estampes. « Deux platines de cuyvre, l'une plus grande que l'autre, gravé pour imprimer la ressemblance de l'empereur. » (*Invent. de Charles-Quint,* 1536.)

Platine, *s. m.* — Métal d'un gris d'acier très clair, presque aussi blanc que l'argent. Très malléable, très ductile, assez mou pour pouvoir être coupé avec des ciseaux, le platine, qu'on appela longtemps *la platine,* est non seulement le plus pesant et le plus dense des corps connus, mais encore le moins dilatable ; aussi est-il recherché pour la confection des unités de mesure, des pièces d'horlogerie délicates, des thermomètres métalliques et autres instruments de précision. Son emploi à ces divers usages est des plus récents, et un article de la *Gazette de France* du 7 avril 1788 constate, comme une grande nouveauté, que le sieur Robin a présenté au roi une montre dont toutes les parties étaient de platine. « C'est, dit ce journal, la première fois qu'on emploie ce métal peu connu en mécanique. Il paroît très intéressant dans la fabrique des machines destinées à la mesure du temps. » Cette application tardive s'explique, au surplus. Le platine, pour être isolé des métaux avec lesquels on le trouve allié, réclamant des opérations nombreuses et difficiles, n'a pu être obtenu à l'état pur qu'à une époque relativement très récente. Découvert au Pérou en 1735 et apporté en Europe en 1741, par un Anglais nommé Charles Wood, il ne fut guère étudié par les savants qu'en 1748. Wattson et Scheffer furent les premiers qui signalèrent ses curieuses propriétés, et l'on peut voir dans les journaux et les recueils du temps quelle impression ces révélations causèrent dans le public. En 1772, ce métal était encore dans toute sa nouveauté, ainsi que le prouve la réclame suivante (voir *Annonces, affiches et avis divers,* n° du 15 juillet 1772, n° 29, p. 115) : « Un particulier a fait remettre chez M. Rouelle, apothicaire, chymiste à Paris, rue Jacob, quelques livres de *platine* ou *or blanc,* substance métallique connue en Europe depuis quelques années seulement, et d'une telle rareté que la difficulté d'en avoir a retardé ou arrêté jusqu'ici les travaux des chymistes sur ce métal. » Parmi les savants français qui s'efforcèrent de « purifier la platine », il faut citer l'abbé Rochon, de l'Académie des sciences, et M. Chavanneau, professeur de chimie. (Voir l'*Almanach sous verre,* notice de 1789, n° 48.) Plus récemment, les chimistes Wollaston, Berzelius, Deville et Debray ont étudié ses combinaisons, et le platine est entré dans la catégorie des métaux traités par l'industrie et vendus par le commerce. Indépendamment des qualités que nous venons d'énumérer, le platine jouit de la propriété d'être inaltérable à l'air et de résister au plus violent feu de forge. Enfin, tous les acides, même les plus concentrés, demeurent sans effet sur lui, à l'exception de l'eau régale, qui le dissout et le convertit en chlorure. Ces rares propriétés l'ont fait employer spécialement à la fabrication des creusets, des vases évaporatoires, des alambics, des cornues, etc.

Platitude, *s. f.* — Nom donné, au siècle dernier, à des tabatières ou boîtes plates qu'on pouvait mettre dans le gousset. On les appela aussi des Turgotines. Voici dans quels termes Bachaumont (*Mém. secrets,* t. IX, p. 116) parle de ces boîtes : « Depuis peu, écrit-il, à la date du 5 mai 1776, les marchands de nouveautés en tabatières, pour exciter le goût des amateurs par la variété, ont imaginé des boîtes plates qu'ils ont, pour cette raison, appelées des *Platitudes ;* elles sont de carton et à très bon prix. Mme la duchesse de Bourbon est allée ces jours derniers à l'hôtel de Jaback, et quand on a demandé à Son Altesse ce qu'elle désiroit, elle a répondu : des *Turgotines.* Le marchand a paru surpris et ignorer ce qu'elle vouloit dire : — Oui, a-t-elle ajouté, des tabatières comme celles-là, en montrant la forme moderne. — Madame, ce sont des *Platitudes.* — Oui, oui, a riposté la princesse, c'est la même chose. — Le nom leur est resté, et cette gentillesse occupe Paris pour le moment ; il n'est personne qui ne veuille avoir sa *Turgotine* ou sa *Platitude.* »

Platole, *s. f.* — Vase où on laisse reposer le lait. (Boiste.)

Plâtras, *s. m.* — Débris de vieux plâtres. On trouve également ce mot au XVe siècle employé pour désigner une petite partie de plâtre neuf utilisable pour faire des moules. Nous lisons, en effet, dans une *Requête* adressée par un faux monnayeur (Paris, 1408, *Choix de pièces inédites du règne de Charles VI,* p. 259) : « Que comme le vendredi IXe jour de ce présent moys, ledit suppliant, qui est un très povre homme, par temptacion de l'ennemy eust prinz deux petits plastraz en entencion de faire de la monnaye d'estain, et esdiz plastraz fist le mosle et empraint en forme d'un blanc de huit deniers, et y fist croix et pille d'un autre blanc de huit deniers, etc. »

Plâtre, *s. m.;* **Plastre**, *s. m.* — Sulfate de chaux hydraté, qu'on calcine dans des fours spéciaux et qui, réduit en poudre impalpable, sert aux travaux de maçonnerie, de moulage, de sculpture, etc. Le plâtre des environs de Paris jouit d'une réputation européenne. Dès le Moyen Age, les carrières de Montmartre étaient exploitées, et leur plâtre employé dans les constructions. « Le Xe jour de septembre ensuivant (1408), écrit l'auteur du *Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de Charles VI,* furent murées de plastre la porte du Temple, la porte Saint-Martin et celle de Montmartre. » A l'époque de la Renaissance, on s'en servait d'une façon courante pour faire des moules et couler des modèles. « A Jacques Veignolles, paintre, et Francisque Kybon, fondeur, pour avoir vacqué à faire des mousles de plastre et terre, pour servir à jetter en fonte les anticailles que l'on a amenées de Rome pour le Roy, à raison de XX livres pour chacun d'eux par mois. » (*Comptes des Bastimens du Roy,* t. Ier, p. 198 ; château de Fontainebleau, années 1540-1550.) Au XVIIIe siècle, on fabriqua des carreaux de plâtre pour cloisons. Le *Journal général de France* du 31 décembre 1787 parle dans les termes suivants de cette innovation :

Les carreaux de plâtre économique, propres pour former dans les appartements des cloisons incombustibles, ont été approuvés par l'Académie royale d'architecture, les 29 janvier et 7 mars 1787. — Ils sont composés de plâtre et de plâtras, parfaitement dressés et unis, sans exiger aucun ravalement, ont 18 pouces de long et un pied de large, sur 2, 3 ou même 4 pouces d'épaisseur. Élevés les uns sur les autres et scellés dans leurs joints, avec un peu de plâtre frais, ils forment sans autres matériaux ni autre main-d'œuvre des cloisons de toute hauteur et largeur, d'une consistance très solide ; à cet avantage, ils en joignent plusieurs autres, qui rendent ces nouvelles cloisons préférables à toutes les cloisons ordinaires dont elles n'ont, d'ailleurs, aucun des inconvénients... Les sieurs Aubertot et Huyot, maîtres maçons, associés, en ont établi la manufacture rue de Popincourt, près celle de Ménilmontant.

Enfin, on a encore sculpté le plâtre, mais le peu de résistance de ces sculptures les a fait réserver pour les surfaces qui ne pourraient comporter une matière pesante et qui sont loin de tout contact direct. Les voussures de la Bourse de Marseille ont été décorées de sculptures en plâtre par M. Gilbert. (Voir SCULPTURE EN PLATRE.)

PLATRE. — On donne aussi ce nom à des bustes, figures, groupes, etc., moulés en plâtre. Le premier exemple que nous ayons rencontré de l'emploi de cette acception figure dans les *Mémoires de Dufort de Cheverny* (t. Ier, p. 19). « Ce fut à peu près vers ce temps, écrit-il (en 1784 probablement), que *Pajou,* le fameux sculpteur, m'offrit de me donner son plâtre de Pascal et celui de Buffon : c'étoient ceux qui avoient servi de modèle aux deux marbres qu'il faisoit pour le Roi... Flatté de cette offre, je fis disposer une grande pièce à voûte plate, contiguë à l'escalier, pour en faire un *muséum.* Je fis venir des tables à dessus de marbre et à pieds dorés, et j'acquis des maîtres les plus superbes plâtres, réparés par eux-mêmes, et que supportoient trente gaînes en façon de marbre. »

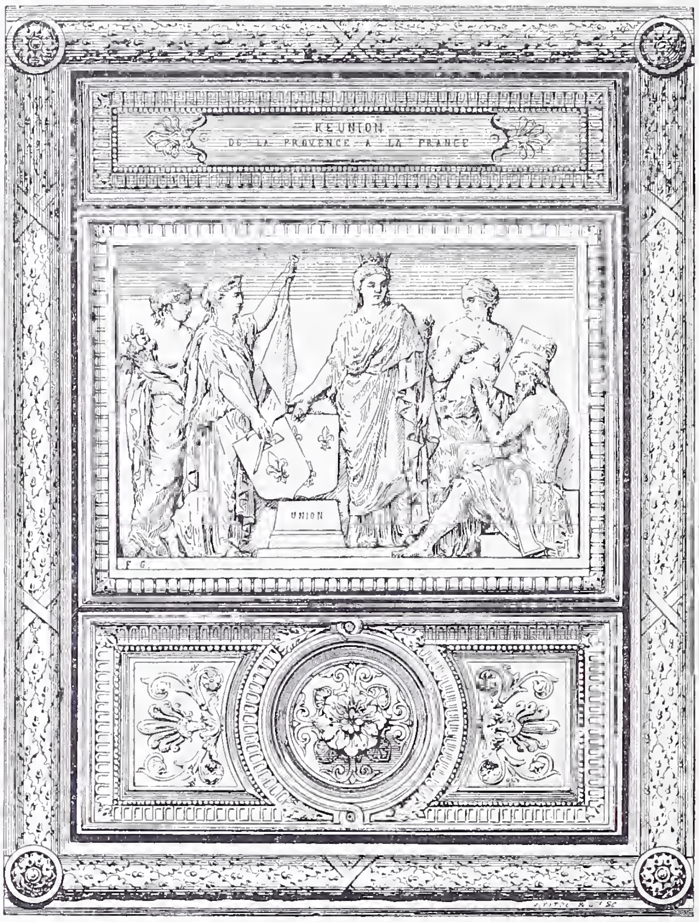


Fig. 228. — Plâtre sculpté. — Voussure du palais de la Bourse, à Marseille, exécutée par M. Gilbert.

Plâtrer, *v. a.;* **Plastrer**, *v. a.* — Garnir de plâtre. « A Jean Ouin, plastrier, pour avoir..... plastré une clouaison. » (*Fragment d'un compte de la vicomté de Rouen,* 1432.)

Plâtroir, *s. m.* — Outil de maçon, qui sert à pousser le plâtre ou le mortier dans les parties creuses.

Platte, *s. f.* — Terme flamand. Planche de cuivre planée, destinée à la gravure en taille-douce. Le *Xe Compte de Liévin Wouters, conseiller et receveur général des finances de Philippe II* (1566), mentionne un payement de 520 livres à Cornille de Hooghe, sculpteur, pour « la parpaye et parfinissement de XIII^c^ XX livres à lui deuz, pour avoir poly et plainé CXIV doubles plattes et LII petites plattes, touttes de cuyvre, et en icelles sculpté en taillé divers patrons de ville, servans de fortiffications, selon les patrons ou desseingz à luy délivréz à l'ordonnance de Son Altesse, y comprins soixante livres, par le dit de Hooghe, employéez en l'achapt de certaine quantité de cuyvre, qu'il luy a convenu encoires avoir pour parfaire les dittes plattes ». Un autre *Compte* de ce même Liévin Wouters porte, à l'année 1569, un payement de 128 livres « à Jeronimus de Cocq, demeurant à Anvers, pour huict plattes de cuyvre qu'il avoit

promis de faire à ses dépens, et livréz l'estoffe et depuis les faire tailler deuement, ainsi qu'il appartiendroit et servans pour le livre des fortiffications, inventé par le capitaine Francisco de Marchi, dont en la première platte a esté mis les armes de Sa Majesté comme Roy d'Espaigne; en la seconde, une dame avecq l'espée en une des mains, et en l'autre, une paix, etc., et ce, au pris de huict escuz à quarante pattars pièche, pour chacune des dittes plattes selon la ditte convention ». Ce terme s'est conservé en flamand et en hollandais, où *plaat* signifie encore planche en taille-douce.

Platterie, *s. f.* — L'*Almanach sous verre* de 1768 (notice des dix premières années, col. 6) explique ce qu'on entend par ce mot : « C'est de la vaisselle de cuivre, revêtue dans son intérieur d'une lame d'argent de peu d'épaisseur. On en pourroit faire de la vaisselle d'un service égal à celui de l'argenterie, et des 19/20e moins cher. »

Les *Annonces, affiches et avis divers* du 12 juillet 1769 informent leurs lecteurs que le sieur de Gournay « vient d'établir dans le quartier du Pont au Choux, rue de Popincourt... une manufacture royale de Platerie angloise ou d'ouvrages de cuivre recouverts ou doublés d'argent fin fondu pour les ustensiles de cuisine et de table ».

Au mot Doublé (voir cet article), nous avons expliqué l'origine et retracé l'histoire de la platterie.

Plega, *s. f.* — Locution bordelaise. Sorte de buffet ou armoire basse servant de débarras. « Una plega de fust out eran las causas que s'en seguen... — Una plega de fust fecta à maneyra de armadi. — *Item,* sur la plega una cuberta de tapisseria..., etc. » (*Invent. de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André;* Bordeaux, 1442.)

Pleguadis, *adj.* — Locution gasconne et bordelaise. Se dit des meubles qui se plient : tables, chaises, etc. « Una taula minyaduyra plegadissa ab dos estannets. » (*Invent. d'Aymeric de Caumont, chanoine de Saint-André;* Bordeaux, 1436.) « *Item,* una taula plegadissa ab sous estannets à born obrats. — *Item,* una borsa de cur, unas balansas plegadissas per pesar pebre. » (*Invent. du chanoine Ramond de Cussac,* 1442.) « Plus deux achières pleguadisses. » (*Invent. de Pierre David, premier chanoine de l'église abbatiale de Saint-Sernin;* Toulouse, 1548.) « Une table plegadisse de noguier, trente-trois solz. » (*Invent. de Me Antoine Ferrier, conseiller à la cour;* Toulouse, 1572.) « Une chère faicte de divers bâtons, plegadisse. » (*Invent. de Guillaume Joyeaux, précenteur de la cathédrale;* Lombez, 1572.)

Plein, *adj.* — Orthographe arbitraire de Plain pris dans le sens de plat, uni. Cette orthographe a été usitée du xive au xviiie siècle. Les deux exemples suivants le prouvent : « Une couppe toute pleinne... — Une autre couppe toute pleinne à un escu de Dreux ou fons... » (*Argenterie réclamée par la Couronne aux héritiers du duc d'Anjou,* 1385.) « Depuis dix-huit mois, on a inventé une nouvelle espèce de velours qui tient le milieu entre le velours plein et le cannelé, et que l'on nomme *velours anglois.* Ils imitent très bien le velours plein. (L'*Avant-coureur,* no du 20 mars 1769.)

Pleine-croix, *s. f.* — Terme de serrurerie. Entaille faite dans le panneton d'une clef, et garniture qui lui répond. La garniture et l'entaille ont la forme d'une croix.

Pletier, *s. m.* — Orthographe arbitraire de Pelletier. (Voir ce mot.) La *Chronique de Tournai,* à l'année 1364, compte, au nombre des métiers de la ville, les « Pletiers » et « Pletiers de viesse œvre ».

Pleyon, *s. m.* — Terme de nattier et de garnisseur de chaises. Paille de seigle, longue et forte, préparée et vendue pour empailler les sièges. Les vanniers appellent aussi de ce nom l'osier fin dont ils se servent pour les menus ouvrages.

Pliant, *s. m.* — C'est un mot relativement moderne en notre langue. Furetière, mort en 1688, ne l'a pas connu. Les éditeurs de Richelet ne l'ont pas inséré dans l'édition de leur *Dictionnaire,* publiée en 1693. Pour la première fois, on le rencontre dans la seconde édition du *Dictionnaire de l'Académie* (1696), avec cette définition : « On appelle *siège-pliant* un siège qui se plie en deux et qui n'a ni bras ni dossier. On l'appelle aussi absolument *un Pliant,* et alors Pliant est substantif. » Il est facile, après cela, d'établir la date précise à laquelle le mot qui nous occupe obtint dans notre langue ses lettres de grande naturalisation. En faut-il conclure que les sièges qui se plient sont également de construction récente? Assurément non. Car on trouve la description de chaises de ce genre dès le xve siècle, et des manuscrits beaucoup plus anciens nous



Fig. 229. — Le roi de France assis sur un trône en forme de pliant, d'après une miniature d'*Ogier le Danois.* (Manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal.)

en offrent aussi de nombreuses représentations. La plupart des Faldesteuils mentionnés dans les vieux textes étaient des sièges ployants, et c'est assis sur des meubles de ce genre que les sceaux et les miniatures représentent le plus souvent nos rois. L'*Inventaire du Louvre,* dressé en 1420, décrit : « Une chayère de parement ployant, garnye aux quatre bouts d'enhault de quatre testes », siège de la plus grande magnificence, sorte de trône, dont le roi se faisait accompagner dans ses déplacements. Plus tard, nous relevons dans l'*Inventaire du duc de Bourbon* (1507) : « Trois chaizes pliant »; dans l'*Inventaire de Claude Gouffier, duc de Roannès* (1572) : « Une chaise de boys de noyer, ployant à charnières, à hault daussier, enrichie de clouds doréz, couverte par le siège et dossier de vellours noir »; et dans l'*Inventaire de Catherine de Médicis* (1589) : « Une chaize brizée couverte de velours cramoisi rouge; — une autre chaize qui se brise, couverte de velours tanné; — une autre chaize qui se brise, couverte de tapisserie à petit poinct. » La forme de ces sièges nous est connue par quelques spécimens parvenus jusqu'à nous; mais, à défaut de ces spécimens, l'auteur de l'*Isle des hermaphrodites* serait là pour nous renseigner sur leur construction. « Le reste de la troupe, écrit-il, avoit des sièges qui s'ouvroient et se fermoient comme un gauffrier pris à rebours. »

Au xviie siècle, les sièges pliants continuèrent d'être fort en usage. Dans l'*Estimation, faite par M. de Rohan,*

des meubles de feue Madame, sœur unique du Roy (1604), on trouve la mention de « deux chaises ployantes ». L'*Inventaire du château de Turenne* (1615) décrit : « Premièrement, une grande chaire quy se plie, de velours cramosy,

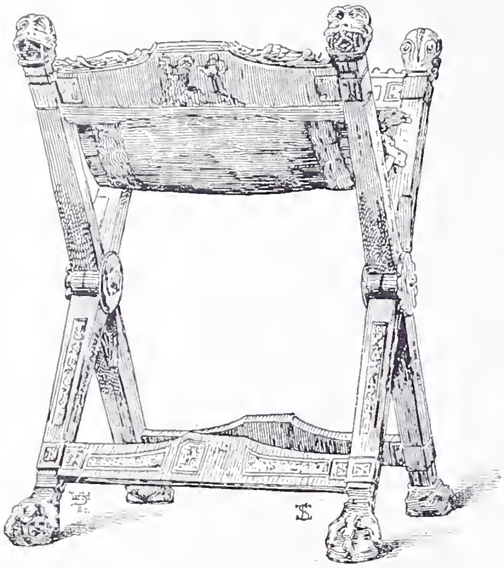


Fig. 230. — Pliant en bois sculpté, couvert de velours (XVIe siècle).

toute neufve, garnye de passement d'or et d'argent, avec une grande frange de soye cramoisie, couverte d'une grande crespine d'or et d'argent tout autour, hault et bas. — Plus aultre chaire quy se plie, de toille d'or cramoisy, faict en escaille, garnye d'une frange de soye cramoisie, etc. » Enfin, nous relevons dans l'*Inventaire du trésor de l'église de Lyon* (1624) : « Une chaize pliante, étant de fer, couverte de velours violet, ayant au dossier deux panneaux de cuivre, et deux autres semblables aux bras. » Ces exemples suffisent, croyons-nous, à démontrer que les chaises pliantes étaient fort connues et généralement usitées bien avant l'année 1696.

Mais, objectera-t-on, l'Académie, dans sa définition du pliant, dit que ce siège « n'a ni bras ni dossier » ; c'est donc une sorte de tabouret ou d'escabeau. Eh bien, même sous cette forme, et quoique la définition de l'Académie ne soit pas très exacte — nous le verrons bientôt — le pliant est loin d'être un siège moderne. Là encore, les miniatures et les documents se réunissent pour établir son ancienneté. Les textes suivants, notamment, ne laissent aucun doute à cet égard. « Plus un petis escabeau qui se plye, de vellours cramoisy fort uzé. » (*Invent. des biens du prince de Condé,* 1588.) « Trois escabeaux ployantz, couvertz de velours figuré incarnat et blanc, telz quelz, priséz ensemble cinquante solz. » (*Invent. de Gabrielle d'Estrées,* 1599.) « Trois selles ployantes, couvertes de velours figuré. » (*Estimation, faite par M. le marquis de Rohan, des meubles de feue Madame, sœur unique du Roy,* 1604.) « 4 mars 1614 : le soir, à sept heures trois quarts, il (Louis XIII) s'habille en masque, fait des ballets à cheval, monté sur des escabeaux qui plient, puis danse à pied, puis fait jouer la comédie des Juifs. — 6 février 1617 : après son souper, il va chez la reine, où il s'endort sur deux escabeaux qui plient, etc. » (*Journal de Jean Héroard,* t. II, p. 174 et 208.) Ainsi le pliant, tel que nous le décrit l'Académie, est un siège relativement ancien et remontant au moins au XVIe siècle. Les PERROQUETS (voir ce mot), qui constituaient, eux aussi, des manières de pliants, étaient également fort abondants dès le commencement du XVIIe siècle ; cependant, c'est seulement vers 1630 que l'on commença à désigner, d'une façon spéciale, le siège qui nous occupe, sous la dénomination de « siège ployant » ou « siège pliant », qui allait, par une élision facile, donner naissance au nom final. Nous relevons, en effet, dans l'*Inventaire de Jean Thomas* (Paris, 1631) : « Quatre sièges ploiants, couverts de velours à ramages à fond bleu, prisés ensemble X livres » ; et dans l'*Inventaire de Claude Blisson* (Paris, 1632) : « Quatre sièges plyans, couverts de tapisserye de point de Hongrie, prisés C sols. » Ensuite, vient l'*Inventaire du cardinal de Mazarin* (1653), où l'on note : « Douze couvertures de sièges plians, de mesme velours, brodéz à plain, les bois desdits sièges plians marbréz de blanc et rouge, garnis de crain et couverts de toile rouge. » — « Six couvertures de sièges plians de point de Hongrie, en façon de coquilles, garnies de leurs franges de plusieurs couleurs, doublées de toille grise, etc. » On pourrait encore citer : « Dix sièges ployants de velours rouge cramoisy, crépinéz d'or et d'argent. » (*Invent. de Catherine de Neufville,* 1657.) « Une chaise et un siège ployant, couverts de mocquette. » (*Invent. du maréchal de la Meilleraye,* 1664.) « 12 sièges plians, garnis d'argent cizelé, faits pour servir avec le meuble de velours vert en broderie d'or et d'argent. » (*État des meubles de la Couronne* du 20 février 1673.) « Quarante sièges plians, garnis de mocquette et de petitte brocatelle, pour servir aux ballets et comédie. » (*Ibid.,* 1680.) Enfin, le *Mercure* de janvier 1680 nous apprend qu'au *sapate* de cette année, on offrit à Madame Royale « six sièges-plians d'argent massif, cizeléz et trèz délicatement travailléz. Le siège en estoit couvert d'un velours violet, bordé d'une crespine d'or, le tout assorti au lit de Madame Royale. » On sent, à travers toutes ces citations, que notre mot se dégage peu à peu. Encore un effort, et il va s'émanciper d'une façon définitive. Cette émancipation a lieu en 1692, et le *Mercure* de mars, rendant compte de la visite faite par Louis XIV au Palais-Royal, à propos du mariage du duc de Chartres, raconte que le roi passa « dans une grande galerie magnifiquement meublée. La tenture de tapisserie estoit d'après Poussin, et représentoit plusieurs de ses tableaux..., les fauteuils, les plians et le grand tappis d'une table de quinze pieds de long, estoient de bandes or, argent et vert. » Plus loin, parlant de la chambre de la duchesse de Chartres, le même *Mercure* ajoute : « Le lit, les fauteuils et les plians estoient de broderie d'or plein, sans fond. » Voilà donc le mot pliant adopté par la Ville et la Cour.

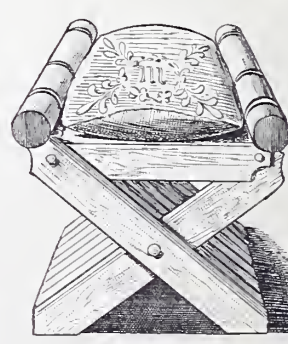


Fig. 231. Pliant avec son carreau, d'après une miniature de la *Fleur des histoires.* (Manuscrit de la Bibliothèque royale de Belgique.)

Il est peu d'événements, dans l'histoire du mobilier, qui n'aient une cause plus ou moins facile à déterminer. Si nous avons insisté sur la façon dont le mot pliant s'est introduit dans notre langage courant, c'est que cette introduction coïncide avec une importante modification dans le mobilier royal. A partir du règne de Louis XIII, en effet, le pliant remplace peu à peu les tabourets et les escabeaux jugés trop encombrants, et devient ainsi un siège hiérarchique, avec lequel il faudra compter désormais. Saint-Simon,

dans une de ses additions au *Journal de Dangeau* (t. VI, p. 44), nous apprend, en effet, que les dames d'atours de la reine et les femmes des maréchaux, à Versailles, restaient constamment sur leurs jambes, parce qu'ayant seulement le droit de s'asseoir sur un carreau, elles préféraient demeurer debout plutôt que de s'asseoir si bas, « tandis que les princesses et les duchesses, continue Saint-Simon, sont assises sur des ployants ou des tabourets, car il n'y a point de différence pour ces deux sortes de sièges sans dos, ni bras ». Cette étiquette était poussée si loin, que la Dauphine elle-même et les princesses du sang n'avaient pas d'autres sièges. Mme de Motteville raconte en ses *Mémoires* (ch. LIII) qu'Anne d'Autriche, recevant l'infante Marie-Thérèse qui allait devenir sa bru : « Cette digne mère, ravie de jouir de ce bonheur, après avoir baisé avec grand plaisir cette jeune princesse, lui fit donner un siège pliant. » Par le baron de Breteuil, nous savons que Louis XIV accorda au duc d'Anjou, dès qu'il eut accepté pour lui la couronne d'Espagne, le droit de s'asseoir dans un fauteuil ; mais à table, le dauphin, quoique père du duc d'Anjou, continua, même en présence de son fils, de n'avoir qu'un pliant. « Monseigneur le Dauphin, écrit Breteuil, revint de Meudon et soupa avec le roi ; le roi d'Espagne et le roi étoient placés, comme je l'ai dit ci-dessus, dans des fauteuils ; Monseigneur le Dauphin étoit au bout de la table à droite, sur un siège pliant, Mme de Bourgogne à côté de lui, et à l'autre bout de la table, Messeigneurs les ducs de Bourgogne et de Berry. » Enfin, Saint-Simon rapporte que la duchesse de Mantoue, ayant demandé au roi la permission de rendre visite, avec sa fille, à Mme de Maintenon, rencontra chez cette dame la duchesse de Bourgogne. « Le singulier, ajoute Saint-Simon, fut que le roi et la duchesse de Bourgogne s'assirent et laissèrent la mère et la fille debout sans qu'on leur donnât de plians. »

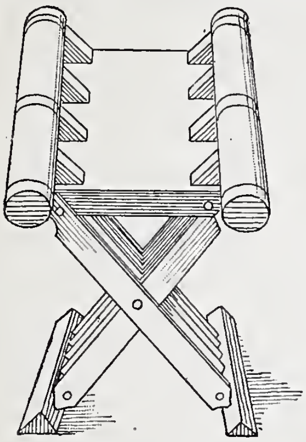


Fig. 232. — Pliant, d'après un *Livre de comptes*. (Manuscrit de la Bibliothèque de Rouen.)

Nous n'avons plus idée aujourd'hui des difficultés sans nombre que créait alors l'étiquette. Lorsque le roi de Pologne vint à Versailles, en mai 1747, on lui donna naturellement une chaise à dos. Il était roi et père de la reine de France ; c'étaient là, semble-t-il, des titres suffisants. Mais le Dauphin, quand il se trouvait dans la même pièce que la reine, ne pouvait s'asseoir que sur un pliant. C'était donner le pas sur lui au roi de Pologne, que de fournir à ce prince l'occasion d'occuper une chaise à dos, quand lui, Dauphin de France, n'avait qu'un siège d'importance moindre. Pour remédier à ces froissements, tout le monde, à Trianon, dut prendre place sur des pliants. Voici comment le duc de Luynes (*Mém.*, t. VIII, p. 197) raconte la chose : « Lorsque la Reine arriva à Trianon, écrit-il, la table étoit mise dans la salle à manger ordinaire, qui est à droite en entrant, elle n'étoit pas tournée du même sens que les autres années ; il y avoit au milieu un seul fauteuil pour la reine, quelques chaises à dos et des pliants. On apporta quelque temps après un fauteuil, vis-à-vis celui de la reine ; ensuite, on rangea ce fauteuil, et l'on mit devant ce fauteuil, plus près de la table, une chaise à dos. Lorsque la reine vint se mettre à table, elle fit ranger le fauteuil et se fit apporter un pliant. On en avertit le roi de Pologne, qui fit ôter sa chaise à dos et fit mettre un pliant. On avoit déjà ôté toutes les chaises à dos : la reine, toute la famille royale, le roi de Pologne et toutes les dames avoient également des pliants. »

Ajoutons que la Dauphine, à cette même cour, n'avait droit qu'à un pliant comme le Dauphin, son mari. Étant enceinte, elle souffrait beaucoup de se tenir des heures entières sur un siège sans dossier, et il fallut des négociations délicates pour qu'on lui permît de faire modifier la forme de son pliant. « Mme la Dauphine, écrit le duc de Luynes (*Mém.*, t. VII, p. 203), s'étant plainte que les pliants sur lesquels elle s'étoit assise lui faisoient mal aux reins, Madame, à qui elle a fait cette confidence, en a parlé et [a] obtenu pour elle un pliant, où il y a un petit dossier fort bas. » Et il ajoute en note : « La Reine a donné ordre que l'on fît un pliant avec un petit dos pareil. » Enfin, ce n'était pas seulement chez le roi que l'on observait ces distinctions singulières, et que le pliant avait une importance hiérarchique. Saint-Simon rapporte (*Mém.*, t. Ier, p. 348) que Mlle d'Alençon, fille de Gaston d'Orléans, ayant épousé le duc de Guise, celui-ci « n'eut qu'un pliant devant Madame sa femme ». Il raconte également (*Ibid.*, t. V, p. 407) que Mme de Montespan, dans sa retraite, voulant jouer encore à la reine, avait dans sa chambre « des petites chaises à dos, lardées de ployans de part et d'autre, depuis son fauteuil, vis-à-vis les uns des autres, pour la compagnie qui venoit et pour celle qui logeoit chez elle, nièces, pauvres demoiselles, filles et femmes qu'elle entretenoit et qui faisoient les honneurs ».

Après cela, on ne peut s'étonner de rencontrer une quantité de pliants dans les résidences princières. Dans les divers *Inventaires du mobilier de la Couronne,* dressés sous le règne de Louis XIV, nous n'en avons pas relevé moins de 466, couverts des étoffes les plus variées, telles que brocart à fond d'or ou d'argent, satin blanc de la Chine, satin bleu de France, damas de toutes couleurs, brocatelle de Flandre, tapis de la Savonnerie, velours de toutes nuances, brodé d'or et d'argent, mohaire, moquette, serge de Mouy et de Saint-Lô, tripe rouge, etc. Quelques-uns de ces sièges étaient d'une grande magnificence. Dans le nombre, nous citerons : « Six sièges plians, couverts de satin blanc brodéz de personnages de la Chine,

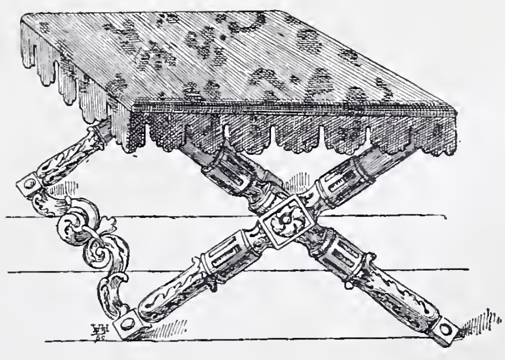


Fig. 233. — Pliant, d'après un modèle de Delafosse (XVIIIe siècle).

garnis de franges d'or. » (*État* du 20 février 1673.) « Vingt-quatre sièges plians de damas rouge cramoisy, garnis de frange et de soye aurore et blanc », dont 12 « pour le grand cabinet de Madame la Dauphine ». (*État* du 30 janvier 1681.) « Six ployans couverts de velours rouge à

ramaiges, garnis autour de franges d'or de Millan, avec fausses housses de taffetas rouge, le bois peint de rouge avec fillet d'or » (pour l'appartement de Mme la princesse de Conti, à Versailles). (*État* du 22 avril 1697.) « Un

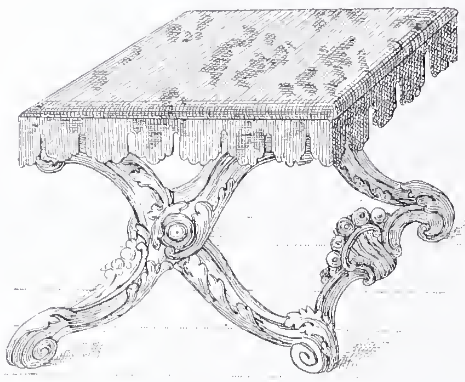


Fig. 234. — Pliant, d'après un modèle de Delafosse (XVIIIe siècle).

siège pliant de velours rouge cramoisy, garni de frange d'or, le bois peint en rouge, pour servir à la princesse d'Angleterre, à table, à Sainct-Germain-en-Laye », etc.

Indépendamment de ces 466 pliants, les inventaires en décrivent beaucoup d'autres qui marchent avec l'ameublement spécial d'une chambre ou d'un cabinet, et il est à noter que ces ameublements spéciaux, même au XVIIIe siècle, ne comportent jamais plus d'un ou deux fauteuils, destinés au roi et à la reine, et que les pliants, par contre, y sont toujours en nombre. Exemple : « Un riche ameublement de deux brocats, l'un fond d'argent trais, à figures de bergers, or et argent, et l'autre, fond vert cizelé d'or, à fleurs or et argent lisérée de ponceau, garny de grande, moyenne, et petite campanne de broderie or et argent, consistant en un lit complet, *deux* fauteuils, *douze* pliants, deux carreaux, un écran, quatre portières, un tapis de table et une tapisserie. — Un ameublement de cabinet miparty de brocat, fond d'argent, à rainceaux d'or, profilés de musc et de damas cramoisy, garny d'or, consistant en une tapisserie, deux portières, une niche, deux lits de repos, *un* fauteuil, *douze* plians et *six* petits plians bas. — Un meuble de cabinet de damas cramoisy, broché d'or, à cornets d'abondance, consistant en *un* fauteuil, *douze* plians et un tapis de table, etc. » (*Invent. général des meubles de la Couronne,* 1730.) A la fin de la Monarchie, dans l'*Inventaire du château de Versailles,* dressé en 1792, nous trouvons encore que la chambre de Marie-Antoinette comportait, avec deux fauteuils, « 12 ployans sculptés et dorés, couverts de brocard, ornés de frange de 3 pouces à tête et guirlandes », estimés à 1,500 francs chacun, et celle du roi, « douze ployants, couverts de brocard, les bois sculptés et dorés, les pieds à griffes de lyon », estimés à 1,000 francs pièce.

Nous avons dit, en commençant, que la définition du pliant, donnée par l'Académie en 1696, n'était pas tout à fait exacte, car on a fait parfois des pliants à dos et à bras. Nous avons déjà eu un exemple des premiers, dans ce petit siège spécial, destiné à la Dauphine et qui prit son nom. (Voir t. II, col. 39.) Saint-Foix, dans son *Histoire de l'ordre du Saint-Esprit,* retraçant les cérémonies qui eurent lieu le 3 juin 1724, nous apprend qu'il y « avoit, à droite et à gauche du trône royal, des plians *sans dos,* pour les princes du sang et les princes légitimés ». La remarque est à noter et donne à supposer qu'on en faisait avec dos, en temps ordinaire. Nous relevons, en effet, parmi les *Fournitures de la Chambre du roi* (1784), la livraison de « deux bois de siège ploïants, à dossiers renversés et cintrés ». Quant aux pliants à bras, le document suivant suffit à constater leur existence : « Il y a douze conseillers d'État ordinaires, écrit le duc de Luynes, en ses *Mémoires* (t. XVI, p. 208), et douze de semestre. Les conseillers d'État ordinaires sont dans des fauteuils, et les conseillers d'État de semestre n'ont que des chaises à bras, mais sans dos. Les fauteuils et les chaises à bras sont pliants comme des chaises d'armée, pour marquer que le conseil est ambulant et doit être partout où est la Cour. »

Aujourd'hui, le pliant, destitué de son ancienne splendeur, n'est plus qu'un siège de campagne, modeste dans sa forme, sans ornementation somptueuse, construit avec ou sans dos, mais toujours simple et peu coûteux.

Pliant (lit), *s. m.* — C'est le nom qu'on donna tout d'abord aux lits de sangle. « Plus la garniture de douze lictz pliants, consistant en un matelas, traversin et couvertures pour chascun. » (*Invent. du surintendant Fouquet ;* château de Vaux, 1661.) « Un lit en forme de pliant, d'environ cinq pans de largeur, garny de sangles avec pailhasse. » (*Invent. de la baronne de Castelmauron ;* Toulouse, 1668.) « Trente et un lits plians, composéz chacun d'un bois, un matelas, une couverture et un chevet. » (*État des meubles de la Couronne,* 30 janvier 1681.) Aujourd'hui, la plupart des lits en fer, bon marché, sont des lits pliants.

Plice ; Plick ; Plique ; Plite ; Oplique (Émail de). — On n'est pas absolument d'accord sur la nature de ces émaux. M. Jules Labarte croit que les cloisonnés reçurent, au XIVe siècle, le nom de plite « en conséquence de la façon dont ils étaient établis ». (Voir *Invent. de Charles V,* p. 128, et *Histoire des arts industriels,* t. III, p. 95.) Cet archéologue ajoute : « Il nous est facile de



Fig. 235. — Pliant à dossier, pour jardin.

fournir la preuve de ce que nous avançons. » Mais, dans tous les textes cités par M. Labarte, aussi bien que dans les explications fort ingénieuses dont il les accompagne, nous avons vainement cherché cette preuve. M. Léon de Laborde pense, de son côté, que l'émail de plice, de plique,

de plite, est un *émail d'applique,* c'est-à-dire exécuté sur des plaques de petites dimensions et monté de manière à pouvoir être vissé, serti, rivé sur une pièce d'orfèvrerie, ou même cousu sur étoffe. Ce qui justifierait, selon M. de Laborde, cette dernière opinion, c'est le grand nombre de ces émaux qu'on rencontre fixés, non seulement sur des pièces d'orfèvrerie, mais encore sur des pièces de costumes. Une autre raison omise par M. de Laborde, mais qui a sa valeur, c'est que les émaux étaient considérés, dans l'estimation des œuvres d'orfèvrerie, comme dépréciant l'ouvrage qu'ils décoraient, parce qu'ils augmentaient son poids, par l'adjonction de matières vitrifiées qui, à la fonte, ne rendaient rien de précieux. Or tous les objets d'orfèvrerie étant estimés d'après le poids du métal entrant dans leur fabrication, il importait de pouvoir détacher facilement les cabochons, camées, émaux, etc., et autres ornements, dont la valeur était exclusivement artistique, des pièces, qui, au premier désastre, étaient condamnées à être refondues.

Le plus ancien document où il soit fait mention d'émaux de plique est l'*Inventaire de Louis le Hutin* (1314-1316); puis viennent celui de Clémence de Hongrie (1328) et un *Inventaire de la Sainte-Chapelle* (1340). Ils se rencontrent fréquemment ensuite dans l'*Exécution du testament de la royne Jehanne de Bourgoigne* (1353), dans les *Inventaires* du duc de Normandie (1363), du duc Louis Ier d'Anjou (1368), de Charles V (1380), de Charles VI (1399), du duc de Berry (1416), de la Sainte-Chapelle (1480), d'Anne de Bretagne (1498), etc. On trouvera au mot ÉMAIL des citations tirées de ces différents documents.

Plinthe, *s. f.* — Terme d'architecture. Moulure plate et rectangulaire, placée à la naissance des colonnes, des piliers, et aussi des murailles, et servant ainsi de base. En menuiserie, la plinthe est cette petite planchette, de peu de hauteur, qui protège la partie inférieure du lambris et fait avec lui le pourtour de la pièce. Quand la plinthe est fixée sur une porte, elle prend le nom de *plinthe mobile.* Dans nos appartements modernes, les plinthes de bois sont généralement peintes en marbre. Autrefois, on leur laissait l'apparence du bois et on en faisait même de *ravalées,* c'est-à-dire qui étaient décorées d'un ornement courant, incrusté dans l'épaisseur du bois.

Par analogie, le nom de plinthe a été donné à de petites saillies, disposées d'une façon analogue et servant à décorer des meubles ou des objets d'art. Nous lisons dans le *Catalogue de la collection Randon de Boisset* (1777) la description d'une « coupe onyx, bien accidentée, forme de gondole, garnie d'un bord de deux cignes formant anses, de pied à cul-de-lampe et de quatre consoles de bronze doré d'or mat, avec plinthe de porphyre et socle aussi de bronze doré d'or mat ». Dans la *Collection de la reine Marie-Antoinette* (1789) figure également : « Une boîte à parfiler, de porphyre, avec cinq médaillons en mosaïques fines de Florence ou de Rome, représentant des oiseaux et paysages. Le couvercle à charnières et gorges, ainsi que la plinthe du bas, de cuivre doré. » La plupart des gros meubles, armoires, buffets, ont une plinthe à leur base.

Ploir, *s. m.* — Terme de papetier. Sorte de petit couteau de bois ou d'ivoire, arrondi par le bout et qui sert à plier et à endosser le papier, mis par cahiers.

Plique (Émail de). — Émail rapporté. « Une aiguière d'or, semée d'esmaux de plique. » (*Invent. du duc de Normandie,* 1363.) (Voir PLICE.)

Plite (Émail de). — Émail rapporté. « Un calice d'or, qui a la tige esmailliée, aux armes de France et un pommel à esmaulx de plite. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) « *Item,* une autre petite couppete senz couvescle à six costes à un esmail de plite ou fons et six autres par le pommel, pesant 1 marc. » (*Argenterie réclamée par la Couronne aux héritiers du duc d'Anjou,* 1385.) (Voir PLICE.)

Ploc, *s. m.* — Poil de vache, dont on fait des couvertures et des étoffes grossières. Les couvertures de ploc sont mentionnées dans la *Déclaration royale* de novembre 1640. Par extension, on donne le nom de ploc à la laine de rebut.

Plom, *s. m.* — Orthographe primitive du mot plomb. « Cis titres parole des ouvriers de toutes menues ouevres, que on fait d'estaim ou de plom à Paris. » (*Livre des mestiers,* tit. XIV.)

Plomb, *s. m.*; **Plom,** *s. m.*; **Plonq,** *s. m.*; **Plont,** *s. m.* — C'est le saturne des alchimistes. Ce métal, d'un blanc bleuâtre, brillant lorsqu'il est fraîchement coupé, se ternit à l'air et s'oxyde très vite. Sa pesanteur est si grande qu'elle

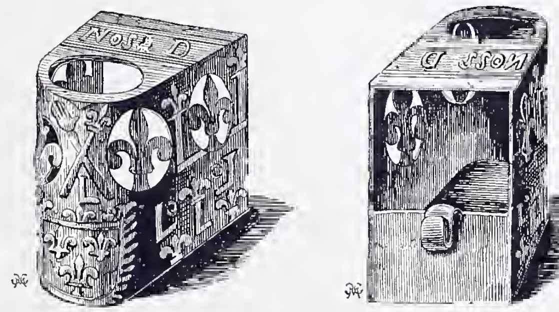


Fig. 236 et 237. — Encriers en plomb trouvés dans la Seine.

est passée en proverbe. Au XVIe siècle, Amadys Jamyn, dans ses *Stances de l'impossible,* écrivait :

> L'esté sera l'hyver et le printemps l'autonne,
> L'air deviendra pezant, le plomb sera léger :
> On verra les poissons dedans l'air voyager
> Et de muets qu'ils sont avoir la voix fort bonne...

Le plomb est, en outre, d'une extrême malléabilité ; le frottement de l'ongle l'entame. Aussi, dans l'Antiquité, s'en servait-on pour faire des tablettes. Pausanias fait mention de livres d'Hésiode, écrits sur des lames de plomb. Selon Pline, pendant longtemps, chez les Romains, les actes publics furent consignés sur des feuilles de ce métal ; enfin, on a trouvé dans la province d'York, en Angleterre, une lame de plomb sur laquelle était tracée une inscription datant de Domitien. Ajoutons que, durant tout le Moyen Age, si l'on ne paraît pas avoir continué d'employer ce métal en guise de tablettes, par contre, son traitement facile et son bon marché relatif le firent servir à une foule d'usages variés. Non seulement on en confectionna des médailles, des méreaux, des amulettes, des enseignes de pèlerinage, des jouets d'enfants, mais encore des cercueils, des gouttières, des toitures, des ornements de toutes sortes, des statues de toutes dimensions, des tuyaux de conduite, des scellements, etc. Nous verrons bientôt quels sont ceux de ces emplois que le plomb a conservés. Nous nous bornerons pour le moment à constater qu'ils eussent été bien plus nombreux, sans les restrictions apportées par les règlements des corporations à certaines applications de ce métal. Ainsi, les statuts des « atachiers et feseurs de claus (clous) » leur permettaient d'« ouvrer de fer, d'archal, de coivre, de laton et surestamer », mais non pas de rien « faire d'estain ne de plomb, quar l'œvre seroit

fausse ». (*Livre des mestiers,* tit. XXV, art. 2.) De même, nous lisons dans les statuts des « fremailliers : « Quiconques est fremailliers de laton, il convient que il œvre de bon laton et de loial, sans plon et sans fer », cela sous



Fig. 238. — Méreau en plomb des rôtisseurs (XVIe siècle) trouvé dans la Seine.

peine d'une amende. (*Ibid.,* tit. XLII, art. 4, etc.) Quant aux artisans qui mettaient le plomb en œuvre, ils étaient, à cette époque, confondus avec ceux qui travaillaient l'étain, et leur profession était libre. Le premier article de leurs communs statuts dit, en effet : « Quiconques veut estre ovriers d'estain, c'est à savoir fesières de miroirs d'estain, de fremaus d'estain, de sonnectes, de aneles d'estain, de maillés de plon, de mereaus de toutes manières et de toutes autres menues choseites apartenans à plom et à estain, il le puet estre franchement et ouvrer de nuiz et de jours, se il li plaist et il en a mestier, et avoir tant de vallès come il li plaira. » Plus tard, l'unique corporation que nous trouvons à l'origine se sépara en deux branches principales : les POTIERS D'ÉTAIN et les PLOMBIERS. Ces derniers, dont nous parlons plus loin, constituèrent une Communauté à part, qui devint, par la suite, très importante ; elle reçut ses derniers statuts en 1648 et demeura, jusqu'à la Révolution, en possession de ses privilèges.

Le plomb employé en France, qui est extrait aujourd'hui des mines de Poullaouen et de Huelgoët (Finistère), de Sainte-Marie-aux-Mines et de Giromagny (Vosges), de Pontgibault (Puy-de-Dôme), de Vialas et de Villefort (Gard) et d'autres localités plus ou moins riches, était, au Moyen Age, presque entièrement importé de l'étranger, surtout d'Angleterre, et dès le XIIIe siècle, ce métal figure dans les tarifs de douane à l'importation. Le *Tableau des droits perçus sur les marchandises à leur entrée à Lyon* (1295) porte : « I quintal de fer à ouvrar et I quintal de plont paiera à l'entrée demy-gros. » On en tirait quelque peu d'Allemagne ; on en faisait venir de Hongrie ; mais celui de Newcastle et de Derby était estimé de beaucoup le meilleur, et cette préférence se continua jusqu'à la fin du XVIIe siècle. Sébastien Moreau de Villefranche, dans son récit de la *Prinse et délivrance du roy* François Ier, nous montre les Anglais venant échanger à Bordeaux leur plomb et leur étain contre les vins de la contrée. « Aucuns desdits Anglois, écrit-il, apportèrent des draps d'Angleterre, de l'estain, du plomb, des cuyrs et autres marchandises d'Angleterre, pour vendre ou changer contre du vin qui faisoit merveilleusement beau veoir, et venu la fin dudit moys de septembre ou commencement d'octobre, lesdits navires avoient fait voylle et estoient retournéz chargéz de la marchandise cy-dessus. » On connaît, du reste, le couplet suivant, publié en 1627, dans la *Ménippée de Francion, ou responce au manifeste anglois :*

Il ne vint jamais d'Angleterre
Bon vent, bonne gent, bonne guerre,
Bonne guerre, ny bonne gent;
Beaucoup plus de plomb que d'argent.

La preuve de cette importation considérable et de l'estime dans laquelle le plomb d'Angleterre était tenu ressort, au surplus, du soin qu'on prend, dans les anciens *Comptes,* de mentionner cette provenance. Ainsi, dans les *Comptes des bâtiments* de 1673, nous voyons payer, le 31 mai, « au sieur Allen, pour 100 pièces de plomb d'Angleterre... 7,440 liv. », le 11 juillet, « pour 200 pièces de plomb et 22 saumons d'estain d'Angleterre... 11,129 liv. 9 sols » ; dans ceux de 1677, le 19 juin, « au sieur Girier, pour avoir fourny 96,541 livres de plomb d'Angleterre et 8,588 livres d'estain *idem,* 14,889 liv. 10 sols » ; le 24 août, « pour 130,617 livres de plomb d'Angleterre, vendus à raison de 97 livres le millier, 12,669 liv. 16 sols. » (Voir col. 735 et 989.) On pourrait relever des centaines d'autres exemples, empruntés aux pièces de ce temps. Ces citations, quoique écourtées, comportent encore un autre enseignement. Elles nous montrent de quelles quantités de plomb on faisait alors usage dans la construction et la décoration des bâtiments. Pour les travaux d'architecture, cette consommation, dès le Moyen Age, était extrêmement importante. On en jugera par l'extrait suivant de la *Chronique scandaleuse,* de Jean de Troye : « Le vendredy 7 juin (1483), environ l'heure d'entre huict et neuf heures du soir, se leva grand tonnerre audit lieu de Paris. Et à un des esclats dudit tonnerre qui fut à laditte heure, vint icelluy tonnerre enflamber et mettre le feu au clocher de Madame Saincte Genevíefve au mont de Paris, lequel brusla la charpenterie dudit clocher, qui estoit demeurée par l'espace de neuf cens ans, fondit toutes les cloches dudit clocher, et le plomb dont il estoit couvert, où il y avoit par estimation cent mille livres de plomb et plus, et y eut grand dommage, qui estoit pitié à voir. » Cependant, dès cette époque, on avait commencé, dans nombre d'édifices publics, à employer l'ardoise comme couverture. Les *Archives du Nord* possèdent même un mandement de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, daté de 1433 et attribuant à Antoine, seigneur de Croy et de Renty, « tout le plonq de la couverture de la salle d'Aire, à condition qu'il fera couvrir et réparer d'ardoise ledit toit ». Malgré cela, au XVIe siècle, cette consommation était encore tellement importante, que, parmi les *Acquits au comptant* du roi François Ier (année 1538), on rencontre des articles dans le goût de celui-ci : « Permission à Jehan Caboche et François aux Beufz, plombeurs, de faire mener et conduire franchement et quictement, tant par terre que par eaue, depuis la ville de Rouen jusques au port de Saint-Dié, sur la rivière de Loire, le nombre et quantité de cent milliers de plomb, qu'il leur convient avoir pour faire la



Fig. 239. — Méreau en plomb des boulangers (XVIe siècle) trouvé dans la Seine.

plomberye en l'édiffiee du chasteau de Chambort. » Au XVIIe siècle, ce n'est plus par centaines de milliers, c'est par millions de livres qu'on voit ce métal prodigué à Versailles, et l'auteur des *Pièces intéressantes* (Bruxelles, 1785, t. Ier, p. 187) nous apprend que sur « l'État des sommes

que le château et les jardins de Versailles avoient coûté », et que Louis XIV jeta au feu, « l'article plomb étoit de trente-deux millions de livres ».

Au reste, cette seconde partie du XVIIe siècle est peut-être celle où l'on consomma, dans l'aménagement des constructions et dans leur couverture, la plus grande quantité de métal. « Les basiliques, les grandes églises, les édifices publics, particulièrement, les dômes et les coupoles, écrit Savary (*Dict. de commerce,* t. III, col. 225), ont ordinairement leurs couvertures tout entières de plomb. Aux palais des princes et aux plus belles maisons des particuliers, on en couvre les faîtes, les plates-formes, les balcons, les lucarnes des combles, et dans toutes les autres on en fait les goutières et les conduits pour la chute des eaux de pluye. — Les canaux des fontaines et les réservoirs, ajoute-t-il, en consomment aussi quantité. On en fait des statues et des ornemens d'architecture de toutes sortes, et enfin les ouvrages des vitriers, bimblotiers, potiers d'étain, balanciers, chaudronniers... n'en font pas une médiocre consommation. » Constatons que Savary, généralement très exact, reste ici au-dessous de la réalité. Quelques monuments nous montrent encore dans leur pesante toiture l'abus qu'on faisait alors des calottes de plomb. Versailles, avec ses groupes, ses vasques, ses statues ; le dôme des Invalides, avec ses trophées dorés, nous rappellent les édits de Charles IX en 1560 et de Louis XIII en mars 1613, défendant de « faire aucunes dorures sur le plomb », et nous édifient sur les multiples adaptations de ce métal qui, à l'avantage d'être peu coûteux, joignait, nous l'avons dit, celui d'être souple et facile à travailler. A défaut, au reste, de ces témoins persistants, nous pourrions invoquer des documents tout aussi probants, qui figurent dans nos archives. Les *Comptes des Bâtiments,* que nous avons déjà eu occasion de citer, mentionnent, à l'année 1674, en recette, une somme de 15,000 livres, réservée « pour faire de plomb et estain doré, les figures des douze mois de l'année pour la pièce octogone (*sic*) ». Nous savons, en outre, qu'en cette même année on paya à « Legros, à compte des figures de plomb du Labyrinthe... 600 livres » et 500 livres « pour parfait payement de 800 livres pour six masques et six consoles de plomb et d'estain pour le marais... » ; que, l'année suivante, on versa « à Marsy, pour parfait payement de 1,400 livres pour une figure de plomb et estain qu'il a placée au cabinet octogone... 800 livres » ; qu'en 1678, l'illustre sculpteur Tuby reçut « à compte de bas-reliefs de plomb et d'estain, 1,800 livres » ; qu'en 1679, Hutinot et La Perdrix touchèrent « à compte des ornemens de plomb et estain qu'ils font aux lucarnes du chasteau (de Versailles), 14,800 livres », etc. (*Comptes des bâtiments,* col. 738, 761, 830, 1049, 1159.) On trouvera peut-être que nous avons beaucoup insisté sur ces travaux ; mais il nous a paru intéressant d'en souligner l'importance, parce que, de nos jours, le plomb n'est plus guère employé à ces sortes d'ouvrages. Comme toiture, bien qu'à partir de 1729 on eût établi à Paris, rue de Bétizy (voir *Géographe parisien,* t. II, p. 273 et suiv.), une manufacture, privilégiée par lettres patentes, de *plomb laminé* et qu'on fût parvenu aussi à rendre l'emploi de ce métal moins coûteux (voir les *Annonces, affiches et avis divers,* du 30 août 1758 et du 5 août 1771, qui donnent le tarif du plomb laminé au pied carré et suivant les différentes épaisseurs), il a été remplacé dans les couvertures par le zinc ; de même pour les gouttières. Pour les conduites d'eau, on choisit de préférence la fonte de fer et l'on évite de s'en servir pour les fontaines, à cause des dangers que présente son oxydation. Les statues, bustes, ornements non plus, ne sont guère fabriqués, de nos jours, en plomb. On lui préfère, à défaut du bronze, la fonte de fer qu'on est parvenu à rendre singulièrement malléable. Jadis, on en consommait également une quantité considérable, fondu d'abord en petits lingots, puis étiré ensuite en verges à deux rainures, dans un tire-plomb, pour enchâsser les panneaux de verre et composer des verrières. C'est encore là un usage, qui aujourd'hui a presque complètement disparu. De tous ses emplois, autrefois si nombreux, il ne lui reste guère que ceux dont il ne peut tirer vanité, et il a été remplacé dans tous ceux qui confinaient à l'art. Les serruriers s'en servent pour faire des tampons et les mordaches des étaux. Ils ont recours à lui pour les scellements, coutume bien ancienne, puisqu'un des articles de la *Capitulation de Gand,* en 1385, portait défenses, pour ceux qui occupaient des maisons ne leur appartenant pas, « d'icelles maisons rien oster tenant à plomb, à cloux ou à chevilles ». (Froissart, *Chron.,* t. IX, p. 186.) Les bimbelotiers ne font pas, non plus, une aussi grande consommation de plomb que par le passé. Ils ont continué d'en fabriquer de petits soldats, des « petits hommes », comme disait le bon Héroard, parlant du jeune Louis XIII : « 26 septembre 1610. — A sept heures et demi, déjeuner ; il envoie quérir ses petits hommes de plomb, en dresse des escadrons sur la table percée. — 10 octobre 1610 : il s'amuse à mettre en diverses figures de bataillons, ses hommes de plomb sur la table percée, n'en peut partir. » (*Journal,* t. II, p. 24 et 28.) Mais, à l'exception de ces petits soldats et de quelques menus objets, chandeliers ou vases, on n'emploie guère ce métal jadis si fêté. Les amulettes, les médailles de pèlerinage, les méreaux de corporation ont disparu de nos usages. Les cercueils de plomb, bien anciens, eux aussi, puisque Froissart rapporte que le prince de Galles, Édouard d'Angleterre, « de ce siècle la fleur de chevalerie », décédé au palais de Westminster (1376), « fust embaumé et mis en un vaissel de plomb » (*Chroniques,* t. VI, p. 99), les cercueils ne se font même plus dans ce métal ; les plombiers emploient pour leurs travaux plus de zinc et d'étain que de plomb.



Fig. 240.
Enseigne de pèlerinage en plomb de Notre-Dame de Tombelaine.



Fig. 241. — Sachet en plomb de la sainte larme de Vendôme.

Plomb. — On donne aussi ce nom à un petit poids généralement suspendu au bout d'un fil (le fil à plomb) et qui sert pour vérifier l'aplomb des meubles, des décorations et pour dresser une construction.

Plomb. — Au XVIIIe siècle, ce mot servait également à

désigner une sorte de pelotes garnies de plomb en dessous, très lourdes par conséquent, destinées à recevoir les épingles et à prendre place sur la toilette des dames. « Une table de toilette de bois de chêne... garnie de deux grands carrés, une jatte, une aiguière, une soucoupe, deux boîtes à poudre, deux flambeaux, deux plombs, le tout de cuivre argenté. » (*Invent. de Mlle Desmares,* 1746.) Plus particulièrement, on nommait *plomb* à ouvrage des pelotes du même genre auxquelles on accrochait les travaux d'aiguille en cours d'exécution, filet, lacis, broderies, etc., de façon à les maintenir. « Un plomb à ouvrage de velours vert fait en petit coffre. — Un plomb à ouvrage de velours jaune. » (*Même Inventaire.*)



Fig. 242.
Petit encrier en plomb aux armes de France, trouvé dans la Seine.

PLOMB. — On donne enfin ce nom, dans les maisons ouvrières et bourgeoises, à une cuvette communiquant avec l'extérieur, et par laquelle s'écoulent les eaux ménagères. On appelait de même, jadis, les seaux de toilette, quelle que fût, du reste, la matière dont ils étaient faits. Parmi les articles qu'on fabriquait, au siècle dernier, à la manufacture royale de cristaux de Bayel (près Bar-sur-Aube), se trouvent mentionnés des « pots pour les neiges et glaces, des plombs de toilette, etc. (Voir *Journal de Verdun,* mars 1728, p. 322.)

METTRE EN PLOMB. — Terme de vitrier. C'est sertir dans le plomb les pièces de verre qui constituent les vitraux. « Pour ung autre pennel, mis et assis assez prèz de ladicte voirrière, contenant dix piés mis en plonc, au pris de trois solz le piet. » (*Compte de Guillaume Poupet, receveur des finances de Bourgogne,* 1454.)

Plombage, *s. m.* — Terme de marbrerie. Action de polir le marbre avec une molette de plomb.

Plombée, *s. f.* — Terme de charpentier. Action de prendre l'aplomb d'une pièce de bois.

Plomber, *v. a.;* **Plommer,** *v. a.* — Ce verbe a été employé dans des sens assez divers. En architecture, plomber un faîtage, une toiture, c'est les revêtir de plomb. Plomber une colonne, un pilier, un mur, c'est s'assurer s'ils sont d'aplomb. Autrefois, on disait encore : plomber un vase, un broc, des carreaux, des tuiles, des cruches, pour signifier qu'on les recouvrait d'un émail plombifère. Les carreaux *plommés* ou plombés constituaient ce que nous appellerions aujourd'hui des carrelages en terre vernissée. On rencontre cette dernière expression dès les premières années du XIVe siècle. « *Item,* pour IIII milliers de tuille plommée, mise sur la salle au chastel de Breteuil, tout au lonc d'icelle jusques à celle où le chastelain demeure, pour millier XXV sols, valent C sols. » (*Travaux exécutés au château de Breteuil,* 1332.) « Soixante et onze demi-plas ainsi plommés. » (*Invent. du château de Hesdin,* 1452.) Au XVIe siècle, on écrit plombé. Dans une de ces rixes amoureuses qu'il raconte avec tant de complaisance (*Dames galantes,* VIe discours), Brantôme nous montre son galant, muni « d'escarpins neufs qui avoient la semelle glissante, et, s'appuyant sur des carreaux plombés dont la chambre estoit pavée, qui sont fort subjets à faire glisser, il vint à se couler et glisser si malheureusement sans se pouvoir arrester... » Enfin nous relevons dans l'*Inventaire de Marguerite d'Autriche* (1524) : « Une escuelle de terre, le couvècle plombé et ouvré à couleur bleue, ayant aucunes fleurs doreez. »

Plomberie, *s. f.* — On désigne sous ce nom l'art du plombier en même temps que l'ensemble des ouvrages, produits habituels de cet art. En 1538, François Ier accordait le libre passage de cent milliers de plomb, destinés à « faire la plomberye de l'édiffice du chasteau de Chambort ». (*Comptes des bâtimens,* t. II, p. 363.) Au siècle suivant, Mme de Villedieu, décrivant le cabinet rocaille de la duchesse de Valentinois, nous apprend que ce cabinet était rafraîchi par une foule de jets d'eau qui « se perdoient en murmurant par des conduits de plomberie ». (*Journal amoureux.*) Aujourd'hui, la plomberie embrasse non seulement les ouvrages faits de plomb, mais aussi ceux de zinc ou d'autres métaux, qui sont compris dans les travaux de couverture, de fontainerie, d'installation de bains, de conduites d'eau, de gardes-robes, de robinetterie, etc.

Plombeur, *s. m.* — Nom donné, au XVIe siècle, aux artisans qui fondent, travaillent et mettent en œuvre le plomb. La *Chronique scandaleuse,* de Jehan de Troye, rapporte que, « le jeudy 14 may (1472), avint par malefortune que tout le comble et faiste de l'église Nostre-Dame de Cléry, près d'Orléans... fut toute arse et broüye, et tout tombé en bas et par terre, parce que un plombeur besognant en icelle couverture s'en dévala en bas et laissa le feu où il chauffoit les fers à souder en icelle couverture, sans aucune garde ». A l'article PLOMB, nous produisons un autre document de 1538, relatif à « Jehan Caboche et François aux Beufz, plombeurs ». Aujourd'hui, on appelle ces artisans des plombiers. (Voir l'art. suivant.)

Plombier, *s. m.* — Artisan qui fond le plomb, le façonne, le vend façonné, le met en œuvre dans la couverture des bâtiments, l'établissement des conduites, les travaux de fontainerie, etc. Les plombiers furent, dans le principe, confondus, en ce qui concernait les petits ouvrages, avec les artisans qui travaillaient l'étain. Dans le titre XIV du *Livre des mestiers,* d'Étienne Boileau, cette confusion est clairement indiquée. Pour les grands travaux de couverture, de fontainerie, ils étaient réunis aux corps de métiers qui en avaient habituellement la charge et le privilège. Au XVIe siècle, nous trouvons un certain nombre de PLOMBEURS employés à des ouvrages considérables. Les *Acquits au comptant du règne de François Ier* (1538) mentionnent une permission accordée à « Jehan Caboche et François aux Beufz, *plombeurs* », de faire conduire à Chambord la quantité de cent mille livres de plomb pour les travaux de plomberie de ce vaste édifice. D'autres documents de la même époque nous révèlent les noms de Jehan Le Vavasseur, Grand-Jean, Louis Cordier, etc., qui furent chargés de la plomberie du château de Fontainebleau. Toutefois, c'est seulement en 1648 que les plombiers formèrent une corporation à part et obtinrent des statuts spéciaux. Dans ces statuts, ils furent qualifiés de « Maîtres Plombiers-Fontainiers de la Ville et Fauxbourgs de Paris ».



Fig. 243. — Enseigne de pèlerinage de Saint-Michel, en plomb.

Pour être admis à la maîtrise, il fallait être « originaire françois et né sujet du Roy » ; avoir accompli quatre années d'apprentissage et exécuté le chef-d'œuvre. Les fils de maîtres étaient exemptés de ces deux dernières conditions. Les chefs de la Communauté étaient au nombre de trois. Le

premier prenait le titre de Principal, les deux autres celui de Juré. Une des obligations spéciales à la profession était, pour chaque maître, d'avoir un coin particulier, avec lequel il était tenu de marquer toutes les pièces fabriquées par ses soins. Cette marque, qui consistait généralement dans les premières lettres de son nom, devait être apposée sur le plomb, avant même que celui-ci sortît de la boutique ou de l'atelier dans lesquels il avait été façonné.

Nous avons vu plus haut que le plomb, d'un usage dangereux pour une foule d'ouvrages et, en outre, d'un poids relativement considérable, avait été remplacée dans un certain nombre de ses attributions, par le zinc. Aujourd'hui, ce dernier métal est surtout usité pour les couvertures, les faîtages, etc., et, dans ce cas, c'est le plombier qui le met en œuvre, car la profession de plombier embrasse désormais tous les travaux de couverture et de fontainerie, l'installation des bains, des gardes-robes et la robinetterie, quel que soit, du reste, le métal employé pour ces différents ouvrages.

Plombiné, *adj.* — Terme de céramiste et de fontainier. Se disait, au XVIe siècle, de poteries vernissées au plomb,

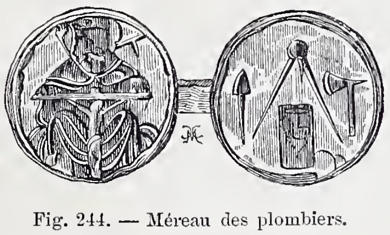


Fig. 244. — Méreau des plombiers.

c'est-à-dire rendues imperméables par l'apposition d'un vernis plombifère. On lit dans les *Comptes de maître Nicolas Picart,* relatif aux *Édiffices et bastimens de Sainct-Germain en Laye* (1547) : « A Pierre de Maistre, fontainier de la ville de Rouen, la somme de huict cens livres tournoys... pour les tuyaulx de pierre cuyte, plombinéz par dedans, faicts de neuf... pour le cours de l'eaue de la fontaine stante en la basse court du chasteau du dict lieu de Sainct-Germain en Laye. » Et plus loin : « Pierre de Mestre (*sic*), fontainier, etc., confesse cejourd'huy avoir faict marché avec noble personne maistre Philibert De Lorme, conseiller et aulmosnier ordinaire du Roy nostre sire, architecte dudit Seigneur... etc., de faire jusques à la quantité de huict vingtz toises ou envyron de tuyaulx de terre cuyte... bien et duement cuiz et esmouléz et plombinéz par dedans œuvre, etc. » (*Comptes des bâtimens,* t. II, p. 321-322.)

Plombinière, *s.f.* — Ouvrages de plomb qu'on plaçait, comme décoration, sur les toitures des édifices. « *Item,* les enseignes des maisons, barrières, plombinières et autres ouvraiges qui sont à la pluye et au vent, seront peintes à huile. » (*Statuts de la Communauté des peintres de Rouen,* 1507, art. 12.) Ce terme paraît n'avoir été usité qu'en Normandie.

Plomé, *adj.*; **Plommé**, *adj.* — Employé, au XIVe et au XVe siècle, dans le sens de plombé, c'est-à-dire revêtu d'un émail plombifère. « Pour XXXVI festeaux plomméz, mis illec, XXXVI sols. » (*Travaux exécutés au château de Breteuil,* 1332.) « *Item,* trente-neuf sausserons de terre ainsi plommés et ouvrés que dit est, avec sept escuelles et quatre couvercles qui servent à pos ou à kanes. » (*Invent. du chasteau de Hesdin,* 1452.) (Voir PLOMBER.)

Plon, *s. m.* — L'une des orthographes primitives de plomb. Cette façon d'écrire se rencontre surtout au XIIIe et au XIVe siècle. Nous lisons dans le *Livre des mestiers* d'Etienne Boileau (tit. XIV, art. Ier) : « Quiconques veut estre ovriers d'estain, c'est à savoir fesières de miroirs d'estains,.. de maillés, de plon, de méreaus de toutes manières, etc. » Nous relevons, en outre, dans le *Roman d'Aymeri de Noirbone* les deux vers suivants :

> Les créniaux firent tout à plon séeler
> Jusqu'as batailles ot I arc à geter.

Enfin, le *Dit des marcheans,* remontant au XIIIe siècle, porte :

> Il y a marchéanz de plon
> Et de busches et de charbon...

Ploncqué, *adj.*; **Plonqué**, *adj.* — Le sens de cet adjectif n'est pas très clairement établi. M. Labarte (*Invent. de Charles V,* p. 306) croit que ce mot dérive de *plonc,* variante de plomb, et peut vouloir dire « couleur de plomb ». Les citations suivantes lui donneraient plutôt le sens de bigarré, tacheté, marqué : « Une autre salle d'Angleterre, plonequée de blanc et de noir, à bestes sauvaiges et à chasteaulx, et est de sept pièces. — *Item,* quatre pièces de drap de soye ploncqué, ouvré à lozenge, et ou mylieu ouvré tout d'une soye à compas, et sont tous enrolléz. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) Nous relevons, en outre, dans l'*Inventaire de Grégoire Beaunom, marchand* (Bordeaux, 1607) : « Quatre aulnes deulx tiers sarge d'Ipre, deulx plomps à cinquante-cinq soulz aulne. — Plus une pièce de sarge d'Ipre, à deux plomps, noire, à vingt-sept livres », qui pourraient bien désigner une étoffe du même genre.

Plot, *s. m.*; **Ploton**, *s. m.* — Locution lyonnaise, forézienne et savoisienne. Tabouret. Petite planche montée sur quatre pieds. On lit dans les *Noëls et chansons* de Nicolas Martin, à Saint-Jean-de-Maurienne (1555) :

> Noz le trovaron asetta sur un plot,
> Un viou bon hommoz essuyan un pattin,
> Per loz pupu chaffar et tenir chault,
> Quand de sa mare leysserit lu tétin.

La *Subvention générale du vingtième sur les marchandises entrant en France* (1641) porte : « Plotons ou tabourets, le cent pesant estimé 30 livres : 15 sols. »

En Provence, on appelle plot un billot ou tronc d'arbre, monté sur trois pieds, qui sert dans les cuisines pour hacher la viande ; et par une extension curieuse, dans le Lyonnais, on trouve plot employé avec le sens de TRONC destiné à mettre de l'argent. Les *Archives communales de Lyon* (série BB, reg. 4) mentionnent l'établissement au XVe siècle (1446-1451) de « plots destinés à recevoir les aumônes faites aux ladres, pour donner à ces pauvres gens moyens de vivre, sans être obligés d'entrer et de circuler dans la ville ». (Voir PELOTON.)

Plouroer, *s. m.* — On lit dans l'*Inventaire de Charles V* (1380) : « *Item,* troys Plouroers dont les boutz sont brodéz. » — A quel usage servaient ces plouroers ? C'est ce que nous n'avons pu découvrir. Peut-être était-ce des mouchoirs de deuil, avec lesquels on s'essuyait les yeux dans les cérémonies funèbres.

Ploustre, *s. m.*; **Ploutre**, *s. m.* — Sorte de cadenas ou de serrure, dont on fermait les coffres et les portes. « Pour avoir assis, en chacun huys, un ploustre à ressort. » (*Comptes de la chapelle des Célestins,* 1398.) « Accat de serrures ploutres et clefs ; — à Willame Allevié, pour j ploutre saillant ; — à lui pour ce qu'il fist II cliques à la despence de la dicte maison ; — à lui pour II clefs et I ploutre saillant aux aumailles, qui sont dedens I mur en la dicte maison, etc. » (*Comptes de la ville d'Amiens,* 1401.) « La

suppliante rompi d'un siseau ou autre ostilz qu'elle avoit, la serrure ou ploutre du dit coffre. » (*Lettre de rémission,* 1429.) La forme exacte de ce genre de fermeture ne nous est pas connue.

Plovacher, *s. m.* — Locution picarde. Récipient en



Fig. 245. — Magasin de plumassier, d'après une estampe de Bénard (XVIIIe siècle).

forme de baquet, dans lequel les petits ménages pétrissaient leur pain.

Ployant, *s. m.* — Voir PLIANT.

Pluie, *s. f.* — Nom qu'on donnait, au siècle dernier, à une sorte de droguet, dont la chaîne était de soie ou de poil, et la trame en partie de fil d'or ou d'argent. Cette étoffe était ainsi nommée à cause de petits points brillants dont elle était parsemée, et qui lui donnaient l'apparence d'une étoffe couverte de rosée. La pluie fut un instant très à la mode pour vêtements d'hommes et de femmes ; on en fit aussi des housses.

Plumaige, *s. m.* — « Une belle boîte d'argent dorée, servant à mectre hosties, ouvrée à feuillaige et plumaige, pesant avec son couvescle IIII marcs III onces XII estelins. » (*Invent. de Marguerite d'Autriche,* 1523.) L'ornement dont il s'agit ici est généralement désigné sous le nom de PLUMETÉ ou PLUMETIS. (Voir ces deux mots.)

Plumail, *s. m.* — « C'est un petit balai de plumes », dit Richelet. « Petit balay de plumes, qui sert à diverses choses », écrit de son côté Furetière. Au XVIIIe siècle, on disait plumet. « Deux soufflets vernis et quatre plumets », lit-on dans le *Livre journal* de Lazare Duvaux (t. II, p. 283). Aujourd'hui, on dit et on écrit un PLUMEAU.

Plumasseau, *s. m.* — Sorte de plumeau. Balai de plumes.

Plumassier, *s. m.* — Marchand ou ouvrier qui teint, blanchit, apprête, monte et vend toutes sortes de plumes d'oiseaux et particulièrement les plumes d'autruche, servant à certaines pièces d'ameublement, comme les dais, les impériales de lit, etc. Les plumassiers furent érigés en Communauté sous le règne d'Henri IV. Leurs lettres d'érection et leurs premiers statuts, accordés en 1599, furent confirmés par Louis XIII en 1612 et Louis XIV en 1644. De nouveaux statuts leur furent concédés en 1659 et 1692. Dans ces nouveaux statuts, comme dans les anciens, ils étaient qualifiés « Marchands-Maîtres de la Communauté des Plumassiers, Panachers, Bouquetiers, Enjoliveurs de la Ville, Fauxbourgs, Banlieue, Prévôté et Vicomté de Paris ». Pour être maître plumassier, il fallait avoir fait un apprentissage de six ans, avoir été pendant quatre années compagnon chez un autre maître, exécuter le chef-d'œuvre, et payer 500 livres. Les maîtres ne pouvaient avoir qu'un apprenti à la fois, le brevet d'apprentissage coûtait 40 livres. Les fils de maîtres étaient dispensés de la production du chef-d'œuvre. Le patron de la Communauté était saint Georges, son autel privilégié à Saint-Denis de la Chartre.

Plume, *s. f.* — Les plumes faisaient autrefois, à Paris, l'objet d'un commerce des plus considérables. Leur vente rentrait dans le privilège de sept corporations distinctes. En premier lieu, dans celui des plumassiers dont il est parlé à l'article précédent, lesquels teignaient, apprêtaient et vendaient les plumes d'autruche, non seulement pour la parure, mais encore pour « les ornemens de certains ameublemens, comme les hauts dais, les impériales de lit et quelques autres semblables ». (Savary, *Dictionnaire de commerce,* t. III, col. 241.) En second lieu, venaient les Merciers-Ferronniers, qui faisaient le négoce des plumes et duvets pour la literie, — ce que les *Tarifs de la douane de Lyon* désignaient, en 1295, par ces mots : « Pluma por fere coutres », et la *Subvention du vingtième sur les marchandises entrant en France* (1641) par ceux-ci : « Plumes à faire les lits ». En troisième lieu, c'étaient les Épiciers, auxquels était réservée la vente en gros des duvets de cygne, d'oie, ainsi que de l'édredon. La quatrième corporation qui trafiquait de cet article était celle des Tapissiers, qui confectionnaient les lits de plumes, les traversins, les oreillers, les coussins, etc. Puis ensuite les Papetiers commerçaient des plumes d'oie, de corbeau, de cygne, etc., préparées pour l'écriture ; et finalement venaient les Chapeliers et les fourreurs ; mais ces deux dernières, ne s'occupant que de l'ajustement et du costume, ne rentrent pas dans le cadre de nos études.

Nous parlons, aux mots BOUQUET, DAIS et LIT, de la riche décoration dont les plumassiers ornaient ces divers meubles. Nous nous bornerons donc ici à quelques citations, empruntées à divers documents du XVIIe et du XVIIIe siècle, qui donneront une idée de l'importance que ces ornements prirent à cette époque. L'*Inventaire de Mazarin* (1653) mentionne « quatre pommes de velours à mettre au haut des colonnes » du lit où le cardinal reposait Son Éminence. Chacune de ces quatre pommes était garnie de bouquets de plumes blanches, fines, et chaque bouquet composé de cinquante grandes plumes, vingt-deux moyennes, vingt-trois petites avec quatre aigrettes. Dans un *Inventaire des meubles de la Couronne,* dressé le 30 janvier 1681, nous relevons, à la suite de la description d'un superbe lit : « Quatre bouquets de plumes blanches, avec leurs esgrettes. » Dans l'*Inventaire du maréchal d'Humières* (1694), le lit destiné à la Dauphine est indiqué comme portant à son sommet quatre pommes de brocart or et argent, avec « leurs bouquets de plumes vertes, jaunes et blanches, le tout garny de grande et petite campane en broderie ». Enfin l'*Inventaire du château de Versailles* (1708) nous apprend que le lit de Mme de Maintenon était surmonté de « quatre bouquets de plumes blanches et leurs aigrettes ». Etc., etc.

Nous ne dirons qu'un mot des plumes dont les papetiers faisaient commerce. Nous rappellerons toutefois que Gobert, « le souverain escripvain », qui vivait à Paris au commencement du XVe siècle (voir Guillebert de Metz, *Description de Paris,* p. 84), composa l'*Art d'escripre et de taillier plumes.* On ne tarda pas à fabriquer pour ce dernier usage des canifs de forme particulière, et certains spécialistes se firent une réputation dans cet art aujourd'hui bien oublié. Tallemant des Réaux (*Historiettes,* t. Ier, p. 40)

parle d'un certain Benoise qui « avoit soin de tenir toujours bien taillées » les plumes qui servaient au roi. La *Farce de Pernet qui va à l'escolle* nous montre au contraire un enfant peu soucieux d'un pareil soin.

LA MÈRE.

Et puis fault apprendre à escripre,
Car ces deux choses sont communes.
De quoy trancheras-tu tes plumes,
Que tu as prinses soubz la nape ?

PERNET.

De quoy ? Par mon serment, la serpe
Me servira de canivet.

Au XVIIIe siècle l'invention du TAILLE-PLUMES (voir ce mot) atténua singulièrement la difficulté qu'on avait à se procurer des plumes bien taillées. Constatons aussi que les porte-plumes sont beaucoup plus anciens qu'on ne le pense généralement. On remarque, en effet, dans l'*Inventaire des meubles et effets précieux du château de Pau* (1517) : « Une plume de porcq espicq, garny d'argent », qui constitue bien certainement un porte-plume, du genre de ceux qu'on rencontre de nos jours. Parmi les dépenses de François Ier, nous notons, en 1538, l'achat à « Jehan Cousin, l'aisné, orfèvre de Paris », de « trois escritoires [et] de plumes fines, dont les manches sont d'argent doré, deux desquels sont semez de pierres fines ». Ainsi, dès le XVIe siècle, les porte-plumes étaient connus. Au XVIIe et au XVIIIe, on continua d'en fabriquer de fort riches ; et nous savons par le *Journal du garde-meuble* que François-Thomas Germain livra, le 25 mars 1750, pour Madame Infante : « Une plume d'or enmanchée de bois de la Chine, ayant un porte-crayon à l'autre bout. » Nous relevons, en outre, dans les *Annonces, affiches et avis divers* du 8 août 1765, l'offre d'une récompense honnête à qui rapportera un étui verni, perdu par le sieur Alléon, et qui contenait « une plume d'or ». A la *Vente du duc Charles de Lorraine* (1781), on adjugea plusieurs « plumes d'or avec leur porte-crayon ». Enfin, il convient de remarquer que les plumes métalliques, exclusivement en usage à présent, et qui ont remplacé les plumes d'oie, de corbeau, de cygne, etc., datent de la deuxième moitié du XVIIIe siècle. L'*Avant-Coureur* de 1772 (p. 308-391) consacre un article aux « plumes en acier d'Angleterre ». Dans la *Gazette de France* du 12 septembre 1777, il est question de « plumes économiques ». « Le sieur Arnoux, ingénieur-méchanicien, lit-on dans cette feuille, vient d'inventer des plumes économiques aussi légères que des plumes ordinaires, et qu'il garantit pendant trois ans ; le bureau général de ces plumes est établi chez le sieur Barrachin, négociant-commissionnaire, rue Saint-Nicaise, au magasin de porcelaine, où l'on en trouvera de propres à toutes les mains et à former toutes sortes de caractères. Le prix est de 3 liv. avec l'étui. On peut s'en procurer aussi à la manufacture rue des Juifs, hôtel de Chiffreville. » A la date du 17 février 1779, il est de nouveau question de ces « plumes économiques » dans les *Annonces, affiches et avis divers*. Elles se vendaient alors « à l'entrepôt de Porcelaine, rue du Faubourg-Saint-Germain, au coin de celle de l'Égout, ainsi qu'à la manufacture des Juifs, au Marais ». « On les garantit pour trois ans, ajoute la feuille que nous citons, et on les change gratuitement toutes les fois qu'on le désire, pourvu qu'elles ne soient pas endommagées par le travail de l'écriture. »

De cette découverte des plumes économiques, on peut rapprocher celle des *plumes perpétuelles*. Nous rencontrons un spécimen de ces dernières — que l'on croit généralement d'invention très récente — dans la *Vente des effets précieux de S. A. R. le duc Charles de Lorraine* (Bruxelles, 1781). Cet *Inventaire*, entre beaucoup d'autres articles du même genre, décrit un « souvenir » de galuchat vert, contenant « une plume perpétuelle et un crayon d'or », et autre part, un « porte-crayon d'or, travaillé à côtes, avec une plume perpétuelle surmontée d'une cornaline gravée ».

Il nous faut parler maintenant de la plume employée pour le coucher. A une époque où la température des chambres les mieux abritées et les mieux installées était glaciale en hiver, où le matériel de la literie manquait, en outre, essentiellement d'élasticité, les lits de plumes devaient être considérés comme la suprême expression du confortable. Aussi, dans l'énumération des meubles qui parent la maison modèle, par lui soigneusement décrite et laborieusement inventoriée, le maître d'école de Bruges, auquel nous devons le *Livre des mestiers*, réservait-il les

Lits de pleume pour les riches,
Sus dormir et reposer.

Gilles Corrozet, deux siècles plus tard, écrivait dans son *Blason du lit :*

Lict délicat, doulx et mollet,
Lict de duvet si très douillet,
Lict de plume tant bonne et fine.

Montaigne, de son côté, n'hésitait pas à déclarer que, de son temps, l'on « faisait malade » un Allemand en le privant de son lit de plume ; et parmi les qualités dont la femme de chambre modèle se gratifie, dans l'amusante pièce de la *Chambrière à louer*, nous voyons figurer l'art de

Deffaire et reffaire les licts,
Les tourner, remuer la plume.

Les *Comptes* royaux et princiers nous montrent, en outre, que dans la confection des lits de plumes ou COETES, on ne marchandait pas la précieuse substance. Ainsi, dans la *Despence pour le mesnaige du Jardrin* (c'est-à-dire pour sa résidence du Jardin d'Aix, où il aimait à séjourner), le

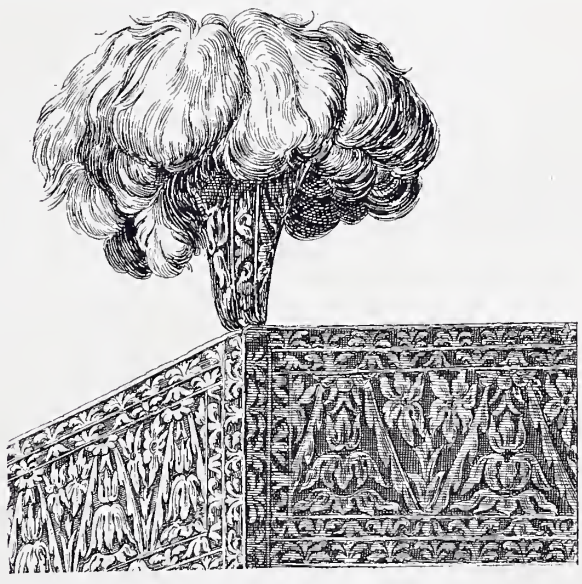


Fig. 246. — Plumes. — Panache du lit de Louis XIV, d'après la tapisserie de l'*Audience du légat.*

roi René compte, en mars 1449, « à Ozias, pour une coete avec la plume pour le lit de la chambre du Roy, emprès la salle audit Jardrin, pesant cent cinq livres, florins LII ». Et à « Bertran Aigoux, pour ung lit de plume garny, pour la chariolle dessoubz le lit du Roy, florins quinze ». De

même, quand il s'agit de meubler le château de Mehun-sur-Yèvre, Anne de Bretagne paye « à Guillon Tanquerelle, lingère, demourant à Tours... », 12 livres pour « quatre grands conchectes de fustaines... », et 25 livres pour « deux cens cinquante livres de plume nette, par elle mises esdictes quatre couchectes ». On voit quelle quantité de plumes entrait dans la confection des lits de cette époque, et après cela, on est moins étonné lorsque Rabelais nous montre le frère Jan des Entommeures, fendant une coite et deux oreillers, et mettant « la plume au vent », pour s'enfuir ensuite « sans estre veu de personne, car l'aer estoyt obscurcy de plume comme de neige ». (*Pantagruel,* liv. V, chap. xv.) Le curieux, c'est que le haut fait de frère Jan ne laissa pas que de trouver des imitateurs. Palma Cayet, dans sa *Chronologie novénaire,* raconte, à l'année 1591, que Henri IV, se rendant à Attigny, « pour aller voir son armée d'Allemans..., vit un beau mesnage dans ceste ville; car, après avoir esté pillée, les soldats mirent la plume de

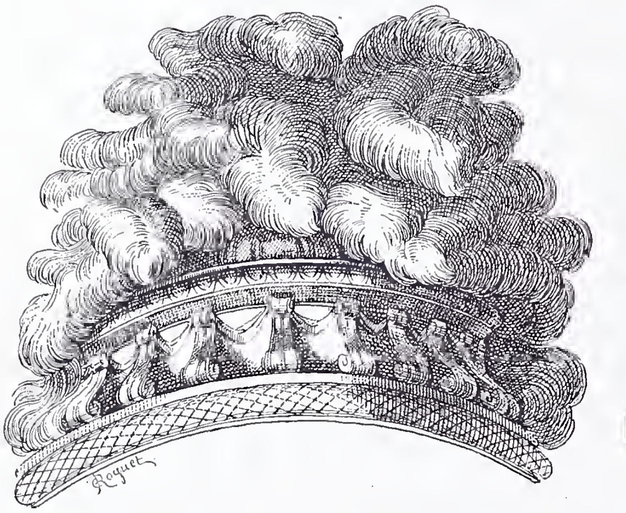


Fig. 247. — Plumes couronnant l'impériale d'un lit, d'après l'estampe du *Coucher de la mariée.*

tous les licts au vent ». Cette rencontre d'expressions est au moins inattendue. Il convient de remarquer, toutefois, que les lits de plume des simples bourgeois étaient loin de contenir une quantité de duvet aussi grande que ceux des princes et des seigneurs. Leur poids ordinairement ne dépassait pas dix à quinze kilos. Comme exemple, nous citerons : « Ungne couette de pleume, garnye d'ung couettil baré de fil, pessante trancte et deulx livres, poyds de Bécherel, estimé par Jan Lemarchent filz, pour chaincune livre à seix soulz, quy soy monte ensemble à neuff livres douze soulz, etc. » (*Invent. de Jullien aîné;* juridiction du Bois de Miniac, 1596.) En outre, dans les inventaires, estimations, prisées, encans, etc., on avait bien soin d'indiquer la nature de la plume dont étaient garnies les diverses pièces composant la literie. C'est ainsi que dans l'*Inventaire de Guillaume Barbedor* (juridiction de la vicomté d'Artois, 1714), nous notons la description d'un « charlict de bois de chesne, garny d'une couette de plume d'oye... »; et celle d'un « autre charlict de bois de chesne, avec sa couette de plume de vollaille, son couetil de toille, avec deux orillières, l'un de plume d'oye et l'autre de volaille, etc. » Dans l'*Inventaire du château d'Amilly,* dressé en 1765 par Perseval, tapissier à Nogent-le-Rotrou, on distingue également : « Un lit à tombeau..., deux lits de plume, l'un d'oye, l'autre de poule, etc. » Bimont, du reste, dans son excellent livre (*Principes de l'art du tapissier,* 2ᵉ partie, p. 105), nous donne un aperçu des différences de prix existant entre les diverses sortes employées de son temps. Le beau duvet valait alors (en 1774) de 4 l. à 4 l. 10 s.; le duvet ordinaire, 3 l. 10 s.; la belle plume, de 40 à 45 s.; la plume ordinaire, de 30 à 38 s.; la plume d'oie, 25 s.; la plume de gibier, de 7 à 8 s. Il y en avait pour presque toutes les bourses. Mais, quoique la plume fût alors très recherchée, il s'en fallait cependant de beaucoup que son emploi échappât à toute critique.

Dès la fin du XVIIᵉ siècle, nous la voyons, en effet, prise à partie dans une discussion assez singulière. En 1685, le duc du Lude et le prince d'Enrichemont, fils du duc de Sully, furent obligés de se faire faire ce qu'on appelait alors la *grande opération,* « pour guérir, dit le marquis de Sourches (*Mém.,* t. Iᵉʳ, p. 82), des hémorrhoïdes qui leur avoient ulcéré les parties postérieures ». « Ce mal, dont l'excès étoit autrefois inconnu, continue de Sourches, étoit devenu si commun en France, que l'on n'y parloit d'autre chose que de gens qui s'étoient fait faire la grande opération. Les uns attribuoient la cause de ce mal nouveau à la plume dont on se servoit dans les chaises, les carrosses et les autres sièges qui servoient à la commodité, au lieu du crin, dont on se servoit autrefois. Les autres l'attribuoient à la grande quantité de ragoûts que l'on mangeoit alors; enfin, les autres l'attribuoient à des débauches ultramontaines, mais ce dernier avis n'étoit pas si bien fondé que les deux autres. » Malgré la fâcheuse réputation que de pareils accidents devaient valoir à la plume, ces insinuations malveillantes, toutefois, ne devaient pas avoir sur son emploi une influence aussi décisive que la condamnation prononcée contre elle, au siècle dernier, par les médecins de l'Hôtel-Dieu de Paris. Ceux-ci, en effet, se montrèrent implacables. « De tous les temps, disaient-ils, dans le *Mémoire* qu'ils dressèrent en 1781, les médecins ont regardé la plume comme la plus malsaine de toutes les matières qui servent à la confection des lits, même pour les gens sains. C'est elle qui s'infecte le plus aisément, qui retient le plus longtemps l'infection qu'elle a contractée; c'est elle qui s'arrange le plus inégalement sous le corps et les membres de la personne couchée, qui, à ce titre, peut le plus facilement causer des douleurs de lassitude, dans les différentes parties du corps, vu les fausses positions qu'elle occasionne; c'est elle enfin qui procure une chaleur portée à un trop haut degré et capable de provoquer des sueurs, souvent telles pendant le sommeil, que les forces sont, au réveil, plutôt énervées que réparées. » (*Documents pour servir à l'histoire des hôpitaux de Paris,* t. II, p. 100.) La science moderne, au surplus, devait confirmer ce verdict sévère.

Cette étude ne serait pas complète si nous ne mentionnions encore un usage assez ingénieux qu'on a fait des plumes, pour la décoration des appartements. Au siècle dernier, on exécuta, avec des plumes d'oiseaux exotiques, des tableaux représentant des fruits et des fleurs. En outre, aux environs de 1720, un sieur Le Normand, industriel de Rouen, eut l'idée de fabriquer « une espèce de tissu de plumes, qui ne sont ni cousues, ni colées, mais travaillées sur le métier, ce qui fait, dit un journal du temps (*Mercure,* nº d'avril 1735), une sorte de tapisserie dans le genre du damas, avec la différence que la poussière ne s'y attache jamais et qu'elle conserve toujours son éclat ». Vers le même temps, le sieur Levet, élève du sieur Le Normand, vint s'établir à Paris et prit soin d'informer le public qu'il donnait « ses ouvrages à un prix raisonnable et que plusieurs seigneurs lui en avoient commandé pour tentures de cabinets, paravents, portières, etc. » Il ne semble pas toutefois que l'invention du sieur Le Normand et les ouvrages du sieur Levet aient eu un succès bien

grand, ni que ces deux ingénieux fabricants aient trouvé des imitateurs.

PLUME. — Enfin, en menuiserie, on donne le nom de plume à un genre d'ornement employé, à l'époque de la

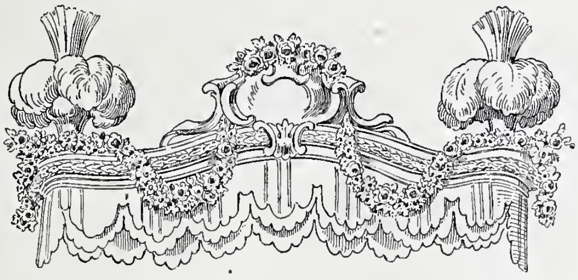


Fig. 248. — Ciel de lit orné de bouquets de plumes, d'après un modèle de Delafosse.

Renaissance, dans la décoration des meubles en bois sculpté, et encore usité de nos jours. Cet ornement rappelle plus ou moins exactement la forme et la disposition des barbes d'une plume d'oie ou de cygne.

Plumeau, *s. m.* — Petit balai fait avec des plumes. On appelait, au XVIIe siècle, cet ustensile PLUMAIL, et au XVIIIe siècle, PLUMET. (Voir ces deux mots.)

Plumée, *s.f.* — Terme de constructeur. « On dit faire une plumée, lorsqu'on dresse à la règle avec le marteau les bords du parement d'une pierre pour la dégauchir. » (Daviler, *Explication des termes d'architecture.*)

Plumerie, *s.f.* — Lieu où on plumait la volaille, pièce placée à côté de la cuisine et que l'on rencontre dans les *Petites habitations de Du Cerceau.*

Plumet, *s. m.* — Au XVIIIe siècle, on trouve ce mot employé dans le sens que nous donnons aujourd'hui à plumeau. « 5 juillet 1757 — Mme de Pompadour : deux petits plumets et tournevis, au concierge de Champs, 2 livres 8 sols. » — « 11 mai 1758 : un plumet petit, très propre, à manche de palissandre, 2 livres, etc. » (*Livre journal de Lazare Duvaux,* t. II, p. 323 et 364.) On le rencontre également avec la signification de bouquet de plumes : « Beau lit de pékin peint, de 4 pieds de large, à la polonoise, le bois doré, avec des plumets ; s'adresser à M. Maurice, rue du Sentier. » (*Annonces, affiches et avis divers* ou *Journal général de France* du 14 juin 1780.)

Plumeté, *s. m.* et *adj.* — Le plumeté ou plumetis constituait un genre de travail fort usité dans les pièces d'orfèvrerie du XVe et du XVIe siècle, et dont le but, comme le pointillé, le greneté, le taillé, etc., était de varier l'aspect du métal et de former des fonds guillochés. L'*Inventaire de Charles V* (1380) décrit : « Une grant nef d'argent doré, plumetée par dehors, et est assise sur une rivière, et a aux deux boutz deux grans daulphins », et aussi : « Ung hanap d'or couvert, plumeté dehors, et l'aiguière de mesmes greneté dedens, et sont les fruittelés de deux saphirs, pesant huit marcs d'or. » Dans l'*Inventaire du château de Vincennes* (1418), figure : « Une couppe à couvècles, d'argent dorée, garnetée dedens, et costée et plumetée par dehors et dedens deux esmaulx de plite, pesant deux marcs cinq onces et demie. » Dans l'*Inventaire du duc de Berry* (1416), nous relevons : « Un grant hanap de jaspre vermeil, garny d'argent doré, couvert, ouvré en manière de plume, etc. », qui appartient au même genre de travail, ainsi, du reste, qu'un « calice d'argent doré, en la platine duquel a cinq Apoustres environnés d'un plumeté », compris dans l'*Inventaire d'Anne de Bretagne* (1498). Enfin citons, pour terminer : « Ung marchepied, pour monté les dames à cheval, d'argent doré ouvré à plumes, garni de bastons de bois dedans. » (*Invent. de Marguerite d'Autriche,* 1524.) Aujourd'hui encore, on brode les étoffes au point de plumetis. (Voir l'article suivant.)

Plumetis, *s. m.* — Nom donné à un point de broderie à la main, qu'on n'exécute plus guère aujourd'hui que sur le *blanc,* c'est-à-dire la toile, la mousseline, la percale, etc. Le plumetis a sans doute été ainsi nommé, parce que ses points, parfaitement droits et serrés les uns contre les autres, rappellent, par leur disposition, l'aspect que présentent les barbes d'une plume. Autrefois, on brodait au plumetis les étoffes de soie les plus belles. « Quatre fourraulx de bastons de lict de satin blanc, de broderie à plumes », décrits dans l'*Inventaire des meubles du château de Nérac* (1555), étaient ouvragés de la sorte. On ornait aussi certaines pièces d'orfèvrerie de décorations analogues. (Voir l'article précédent.)

Plumette, *s. f.* — Petite étoffe dans laquelle il entre parfois de la soie, mais plus souvent toute de laine, aujourd'hui inusitée dans l'ameublement.

Pluton, *s. m.* — Nom donné à des toiles de coton, fabriquées en Normandie.

Pochade, *s. f.* — Les peintres appellent ainsi une esquisse rapide, un dessin hâtif, une aquarelle ou une peinture seulement ébauchées.

Poche, *s. f.* — Grande cuiller, soit en bois, soit en métal, à cuilleron arrondi, avec laquelle on sert le potage. « Une poche de fer, III sols. » (*Invent. de la reine Clémence de Hongrie,* 1328.) « Jehan Esperon, cuisinier, frappa le suppliant d'une cuillier, autrement dit poche de bois. » (*Lettre de rémission* de 1453, citée par le continuateur de Du Cange.) Le mot poche, autrefois usité dans tout le centre de la France, n'est plus guère d'un usage courant que dans le Forez, le Lyonnais, la basse Bourgogne ; encore dans cette dernière contrée, emploie-t-on de préférence le mot POCHON.

POCHE ou POICHE, au XVe et au XVIe siècle, a été synonyme de sac. Dans l'énumération des *Dommages causés par les Bourguignons sur les terres du duc d'Orléans,* 1422 (voir *Chronique de la Pucelle,* p. 472), il est fait mention d'un receveur qui faisait « sa recepte » « en monnoie de gros de ung denier, qui lors avoient cours, et lui en virent en une poiche la montance de plus d'un grant boiceau ». Dans son chapitre XLVI du livre IV de *Pantagruel,* intitulé : « Comment le petit dyable fut trompé par ung laboureur de Papefigues », Rabelais écrit : « Le laboureur battit son bled en laire, le ventit, le meit en poche, le pourta ou marché pour vendre. »

POCHE, POCHETTE. — Est aussi le nom d'un petit vio-



Fig. 249. — Poche-œil.

lon, avec lequel les maîtres à danser donnaient leurs leçons. Loret, dans sa *Muze historique,* note, le 10 mars 1657 :

> Trois masques qui se prézentèrent,
> Ayant requis d'entrer entrèrent ;
> . . . .
> Et tirans soudain de leur poche,
> Chacun une petite poche ;
> Sans être longs à l'accorder,
> Et sans peu ny point préluder,
> Jouèrent une sarabande.

Poche-œil, *s. m.* — Outil de sculpteur employé pour faire les feuillages.

Pochon, *s. m.;* **Pochonne**, *s. f.;* **Possonne**, *s. f.* — Dans certaines localités de la basse Bourgogne et du Charolais, le premier de ces mots est encore usité dans le sens de louche ou cuillère à potage. En Picardie, le second est



Fig. 250. — Poêle,
d'après une gravure de la *Nef des fous* (1497).

synonyme de petit pot ou burette. On remarquera, à ce propos, que le Poisson, prononcé en Picardie Poichon, a été, jusqu'à la fin du siècle dernier, une mesure de liquide en vigueur dans presque toute la France. Le poisson était la huitième partie de la pinte de Paris, par conséquent, la moitié du demi-septier et le quart de la chopine. D. Carpentier cite un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Victor, à Paris, relatif aux événements de l'année 1396, où on lit : « Adoncques se agenouillèrent les deux qui avoient apporté les possonnes, le calice et les paremens. » Possonne est employée ici comme l'équivalent de burette. (Voir l'article suivant.)

Poçon, *s. m.;* **Poçonnet**, *s. m.;* **Ponçon**, *s. m.;* **Ponçonnet**, *s. m.* — Petit pot, sorte de burette en métal. « Un petit ponçonnet de cristal, garni d'argent à mectre sainctueres. — *Item,* un petit poçonnet de cuivre. » (*Invent. de Clémence de Hongrie,* 1328.) « Ung joyau où est ung ymage de Nostre-Dame..., tenant ung petit poçon de cristal. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) Il faut rapprocher ces divers substantifs de Poisson. (Voir ce mot et aussi l'article précédent.)

Poderi, *s. f.* — Locution bretonne. Poterie, dans le sens de fabrication de vases ou de pots.

Podour, *s. m.;* **Podour-argantt**, *s. m.;* **Podour steinn**, *s. m.* — Locution bretonne. Podour signifie potier, c'est-à-dire fabricant de vases. Le podour-argantt est le potier d'argent, autrement dit l'orfèvre. Le podour steinn est le potier d'étain.

Poêle, *s. m.* et *f.;* **Poisle**, *s. m.* et *f.;* **Paelle**, *s. m.* et *f.;* **Paielle**, *s. m.* et *f.;* **Pesle**, *s. m.* et *f.* — Ce substantif, qu'on rencontre avec les deux genres et avec les orthographes les plus variées, a quatre significations bien distinctes. En premier lieu, c'est un ustensile de cuisine ; 2° un appareil de chauffage ; 3° poêle, dans certaines localités, désigne une pièce du logis ; 4° c'est enfin un morceau d'étoffe, employé dans le principe aux usages les plus variés, qui, plus tard, se spécialise et se transforme en drap funèbre ou en dais. Le curieux, c'est que, malgré les étymologies différentes qu'on attribue à ces quatre acceptions, les diverses transformations orthographiques subies par le mot poêle ne sont nullement particulières à l'une d'elles, mais s'appliquent également à toutes les autres. Dans ces conditions, nous croyons que le plus simple est de diviser notre sujet et de passer successivement en revue les quatre significations principales du mot poêle.

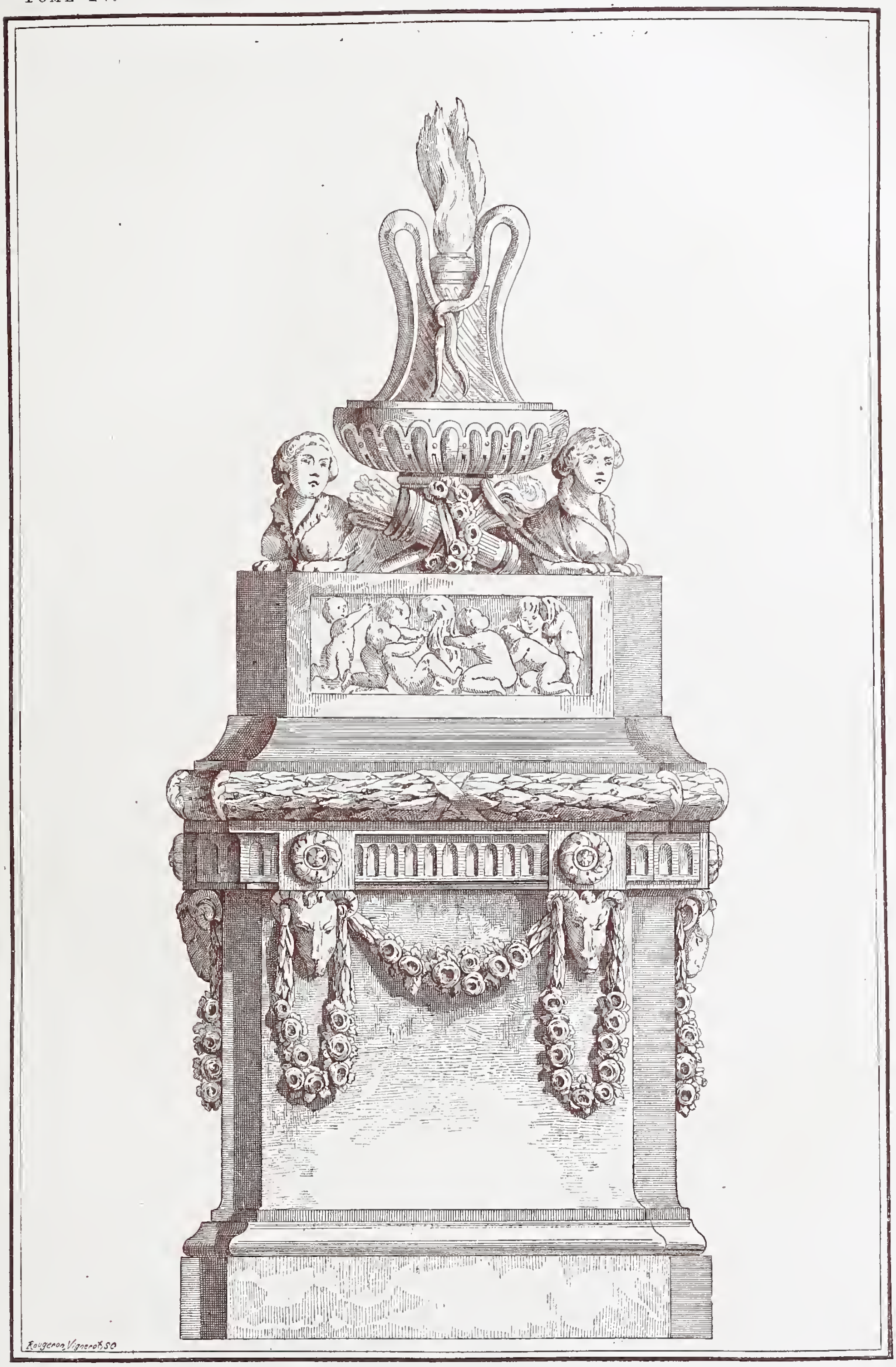
Poêle. — Ustensile de cuisine servant autrefois à faire chauffer de l'eau et à accommoder certains mets. Son emploi est actuellement limité à la confection des fritures et à la cuisson des châtaignes. De tout temps, ces sortes de poêles ont été considérées comme un ustensile de ménage indispensable. La *Complaincte du nouveau marié* dit expressément :

> En mesnage fault des balais
> Et chambre bien garnie,
> Poisles de fer et les chienetz
> Et une cremylie...

L'auteur de la *Farce de Jolyet* met dans la bouche de son héros le reproche suivant :

> Je n'eu d'elle en mariage
> Que six vingz soubz en une bource,
> Ung rebequet et une louce,
> Ung bassin, ung pot, une poille.

Ajoutons que la poêle est fort ancienne dans notre mobilier. L'*Inventaire du duc Louis Ier d'Anjou* (1360) décrit : « Une grant paelle d'argent, pour cuire poisson, bien parfonde, et entour le bort d'en haut à souages et à II ances sur les bors, l'une d'une part, et l'autre d'autre part à l'opposite, et poise XXXII marcs VI onces. » C'était là un meuble considérable à tous égards. On rencontre, du reste, dans les grands *Inventaires* un certain nombre de ces poêles en métal précieux. Celui de Charles V (1380) mentionne une petite poêle ou « paellon » « d'argent verré à un gros manche ». Dans les *Comptes de l'argenterie d'Isabeau de Bavière* (1391), il est question d'une « paielle d'argent blanc, à faire la bouillie à Madame Ysabelle de France ». Mais, à cette époque comme maintenant, la généralité des poêles était en métal moins coûteux, en fer ou en cuivre ; on en faisait aussi en acier. Les exemples suivants le prouvent assez : « Jehan le Meignen, pour ferrer et appareiller d'arain un grant chauderon, une paelle à queue, une puisete et une cuiller persée, pour la cuisine : XXIV sols parisis. » (*Comptes de Charles VI,* Cuisine, 1380.) « Une paelle d'airin à queue, pour bouillir les cueuvres chiefs des dames et demoiselles. » (*Comptes de la reine Isabeau de Bavière,* 1395.) « [A] Maniot, maignen, demourant à Tours, pour trois paesles à bout, deux autres à queue... » (*Comptes de l'hôtel du roi Charles VII,* 1450.) « A Loys Boutard, paslier..., deux grans paelles d'airain et deux moiennes, à faire chaufer les baings dudit Seigneur (le roi), IX livres. — A Loys Boutard, paeslier, pour trois grandes paesles d'airain, pour mectre en l'ung des chariotz, pour servir ès logeiz dudit Seigneur, VI livres tournois. — A Nicolas Mesnager, fourrier dudit Seigneur..., pour trois poesles d'acier, deux de fer..., etc. » (*Comptes de l'hôtel de Louis XI,* 1481.) « Trois poasles blanches à queue. — Trois aultres poasles à frire. » (*Invent. de Charles d'Angoulême,* 1497.) « Une poile de fer manchée de bois. — Trois poiles d'acier. — Quatre poiles à queheue. » (*Invent. du duc de Bourbon;* Aigueperse, 1507.) « Quatre poisles à queue, les deux de cuyvre et les autres de fer. » (*Invent. de la duchesse



B. Melin del Maison Quantin, imp.-éd.

POÊLE EN FAÏENCE

MODÈLE DESSINÉ PAR J.-C. DELAFOSSE (XVIIIe SIÈCLE)

de Valentinois, 1514.) Etc. Ces poêles de métal ordinaire étaient fabriquées surtout en Bretagne.

On fait des godetz à Beauvois
Et les poales à Villedieu,

écrit l'auteur des *Menus propos*. C'est de cette fabrication que cette dernière ville a retenu son nom de Villedieu-les-poêles.

On remarquera qu'à cette époque on distinguait encore deux sortes de poêles, les unes à queue, servant à la cuisine, les autres « à bout » ou à anses, servant à faire chauffer l'eau pour les bains ou la lessive, et s'appliquant à quantité d'autres usages, même funèbres ; car Juvénal des Ursins (édit. Michaut, t. II, p. 567), parlant du roi Henri V d'Angleterre, mort à Vincennes en 1422, écrit : « Son corps fut mis par pièces et bouilly en une paesle, tellement que la chair se sépara des os. » A partir du XVI[e] siècle, cette dernière sorte de poêle disparaît presque complètement. On ne la retrouve plus qu'accidentellement dans les *Inventaires*, où elle est désignée sous le nom de poêle à confiture. (Voir plus bas.) Par contre, la poêle à queue devient d'un usage si général, que l'expression « tenir la queue de la poêle » passe en un dicton qu'on trouve, dès l'année 1584, dans la *Comédie des contens*, par Odet de Tournebu (acte I[er], scène IV). Douze ans plus tard (1597), J.-A. de Baïf le reprend dans ses *Mimes :*

Qui tient la poesle par la queue
Ainsi comme il veut la remue,
L'oste du feu, la met au feu :
Fricasse comme bon luy semble.

A partir de cette époque, du reste, en même temps qu'elle se spécialise à la cuisine, la poêle reçoit, suivant les usages auxquels elle est destinée, des qualifications différentes. Nous avons vu apparaître dans l'*Inventaire de Charles d'Angoulême* la poêle à frire. Noël du Fail, dans ses *Baliverneries et contes d'Eutrapel,* publiés en 1585, nous montre le paysan fuyant devant les bandes de routiers, après avoir « chargé sa poêle à chastaignes sur son épaule ». Enfin, nous remarquons encore une « poêle à braise » dans le *Procès-verbal du séquestre du domaine de Lespinel-Rangueil* (1793). De toutes ces sortes de poêles, il n'y a plus, nous l'avons dit, que les poêles à frire et les poêles à châtaignes qui soient demeurées d'un constant usage.

POÊLE A CONFITURE. — De la poêle, ustensile de cuisine, il convient de rapprocher la poêle à confiture, que l'*Encyclopédie* décrit ainsi : « La *poêle à confiture* est de cuivre, sans queue ; mais avec deux mains ou poignées de fer pour la mettre sur le fourneau ou l'en ôter. » Dans l'*Inventaire de Ch. Benoist, notaire* (Paris, 1634), nous relevons : « Deux poisles à confitures, l'une rouge, garnie de ses anses, et l'aultre jaulne, le tout de cuivre, prisée vingt-cinq sols tournois. » Nous en retrouvons d'autres dans l'*État des meubles de la Couronne* du 20 février 1673. Celles-ci sont en argent et pèsent ensemble 45 marcs. A la *Vente de M[lle] Blouin-Dubois, pensionnaire du Roy* (rue Saint-Marc, 29 décembre 1779), on en rencontre qui sont seulement doublées en argent. Le *Mercure galant* de juin 1717, racontant l'incendie qui, dans la nuit du 20 mai 1717, dévora l'hôtel du marquis d'Avaray, ambassadeur de France à Soleure, rapporte que « cet accident est arrivé par la faute d'un confiturier, qui avait laissé dans son office une poêle pleine de charbons ardents, sur laquelle il y avoit des confitures ; la flamme se communiqua aux tapisseries et causa le funeste embrasement ».

POÊLE. — Appareil de chauffage. Les étymologistes, toujours ingénieux, ont cru trouver l'origine du poêle, considéré comme appareil de chauffage, dans les substantifs *pisalis, piselium,* synonymes du bas-latin *genecium,* signifiant appartement où les femmes travaillent. « Comme ces lieux étaient chauffés, écrit Littré, on prit l'habitude de donner au nom de ces ouvroirs le sens de chambre chauffée. Jusque-là tout est clair... » Pas si clair que cela, et pour notre part, nous croyons que le substantif poêle, dans l'acception où il est pris ici, a une genèse beaucoup moins compliquée. Il provient tout simplement d'une adaptation particulière de la poêle, chaudron de cuisine, au chauffage des appartements. A l'appui de cette opinion, on peut produire deux raisons péremptoires : la première, c'est que, dès l'aurore du XIV[e] siècle, on se servait de ces chaudrons de fer ou de cuivre dans les chambres, salles et galeries, soit comme réchauds ou brasiers, soit encore pour placer la nuit, au milieu des pièces, les chandelles et les flambeaux, de façon à éviter les dangers d'incendie. Un texte de Joinville l'atteste : « Si ne prit garde, dit-il, en parlant d'une servante de la Reine, et jeta sa touaille dont elle avoit la teste entortillée au chief de la paielle de fer où le soigne la Royne ardoit. » Détail peu connu, on continua de se servir de ces poêles pour ce dernier usage, jusqu'au milieu du XVII[e] siècle. — La seconde raison, c'est que les variations d'orthographe qu'on remarque dans l'histoire de la poêle se retrouvent également dans celle du poêle, et que ces deux objets paraissent ainsi avoir été fort longtemps pris l'un pour l'autre et confondus.

Quoi qu'il en soit, ces poêles, ancêtres de nos brasiers, constituaient, on le comprend, des appareils de chauffage médiocrement hygiéniques ; aussi rencontre-t-on assez



Fig. 251. — Poêle.
Fragment d'une estampe d'Abraham Bosse.

fréquemment, dans les anciens textes, la narration d'asphyxies provoquées par leur usage. Pierre de l'Estoile consigne dans son *Journal* (t. VII, p. 176) que, le mardi 9 février 1599, on trouva au logis du sieur de la Haye,

maître de la Monnaie, « morts et estouffés dans leurs lits, deux pauvres garsons, estouffés de la fumée du charbon qu'ils avoient allumé le soir ». Tallemant des Réaux nous apprend (*Historiettes,* t. II, p. 229) que Mme de Rambouillet

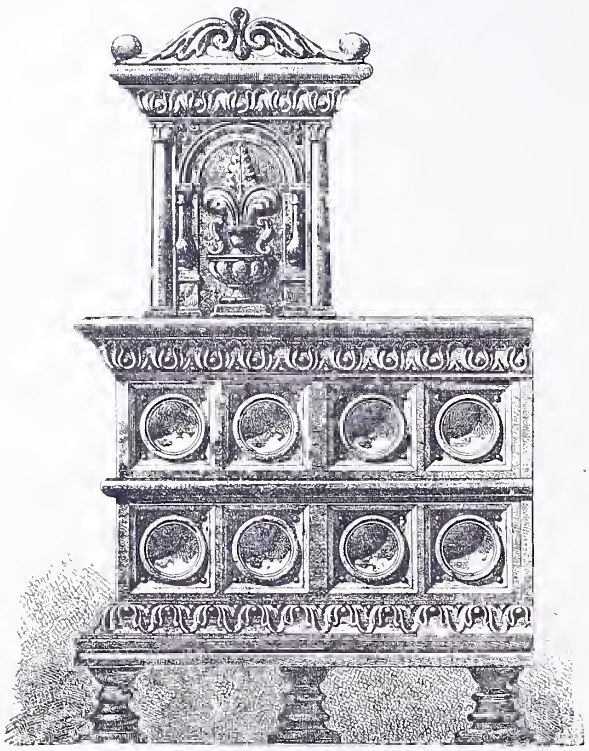


Fig. 252. — Poêle en terre vernissée d'Allemagne (XVIe siècle).

gagna un érysipèle « pour une poêle de feu qu'on avoit oubliée par mégarde sous son lit ». Après lui, Loret, qui, en 1653, terminait une de ses lettres par ces deux vers :

Fait près d'un poelon plein de braize,
Au mois de décembre le traize;

Loret raconte, au mois de janvier 1654, un accident de même nature :

Six valets tant vieux que nouveaux
Du sieur marquis de Villarceaux,
Couchéz dans une chambre neuve,
Firent depuis six jours épreuve
Que d'uzer du feu du charbou
N'est quelquefois ny beau ny bon.
Pour se chauffer donc à leur aize
A la chaleur d'un feu de braize,
Par un destin pour eux maudit,
Ils prierent du charbon susdit,
Qu'en un poesle ils allumèrent;
Étans bien chauds, ils se couchèrent
Tous six sur deux grands matelas,
D'autant qu'ils étoient un peu las;
Mais par un accident insigne
Que cauza la vapeur maligne,
On les trouva le lendemain
Ne remuans ny pied ny main.

Enfin Barbier, dans son *Journal* (1re série, p. 251), nous apprend que cinq domestiques de l'abbé Dromesnil furent victimes d'un de ces appareils trop primitifs. Deux de ces malheureux moururent, et les autres, plus qu'à moitié asphyxiés, eurent beaucoup de mal à se remettre. On comprend mieux, une fois qu'on a pu constater l'usage pendant quatre siècles de ces poêles transformés en braseros, qu'on ait donné leur nom aux appareils de chauffage importés de l'étranger, et qui allaient, avec moins d'inconvénients et plus de régularité, remplir le même office.

A quelle époque cette substitution eut-elle lieu ? C'est vraisemblablement aux environs de 1520 que les poêles de terre vernissée firent leur apparition en France. On sait qu'en 1545 François Ier fit construire à Fontainebleau un pavillon destiné au logement des reines mères, et qui fut appelé *pavillon des poêles* « à cause des grands poêles que le roi fit mettre, à la mode d'Allemagne, pour l'échauffer ». (Piganiol de la Force, *Description de Paris,* t. IX, p. 218.) Au XVIe siècle, toutefois, on rencontre encore peu de poêles chez les particuliers. On commençait cependant d'en faire usage, car nous relevons *Dans la déclaration des meubles que Guillaume Péricard, chanoine, entend donner à la fabrique de la cathédrale de Rouen* (26 juin 1586) : « Un poêle de terre plombée, fort bien accomodé » ; et de Thou, dans ses *Mémoires,* écrit, à l'année 1589 : « Une hôtellerie, qui étoit à quelque distance, leur fut d'un grand secours ; les poêles servirent à sécher promptement leurs habits. » En outre, Métra, dans sa *Correspondance secrète* (t. V, p. 249), nous donne la description, en vers, d'un poêle de faïence, remontant à l'année 1600, description qui mérite de prendre place ici, non seulement parce qu'elle est fort joliment rimée, mais parce qu'elle est assurément exacte :

La jeune et charmante Angélique
Avoit fait l'acquisition
D'un grand poele bien antique.
O muse ! le lecteur comique
S'attend à la description
Et du poele et d'Angélique.
. . . .
Mais j'aime mieux que tu nous traces
Le fidèle et plaisant croquis
De son poèle à quatre faces.
Eh bien ! suis-moi, lecteur fallot,
Vois d'abord Abraham à droite,
Qui mit son fils sur un fagot
Par une obéissance étroite;
A gauche, étendu sur le dos,
Saint Laurent, que le feu concentre,
Semble crier à son bourreau
Qu'il a les reins cuits à propos,
Et qu'on le tourne sur le ventre.
Derrière, on aperçoit les cieux
D'où parteut des torrens de feux
Sur les habitans de Sodôme
Qui, parmi la fumée, en dôme
Rendent tous l'âme deux à deux.
Sur le devant, l'année expresse
Où ce poèle fut nouveau,
S'annonce par un *un* qui presse
Un *six* suivi de deux *zéros,*
Notez ceci, car il importe
De remarquer que mil six ceut
En chiffres, à l'œil du passant,
S'offroient au-dessus de la porte.

Au XVIIe siècle, par suite de leur adoption, comme moyen de chauffage, par les personnages les plus illustres, la fabrication et la vente des poêles devaient prendre un certain essor. Une *Quittance,* publiée par les *Archives de l'art français* (1876, p. 245), nous informe qu'en 1648 Antoine Cléricy, le fameux céramiste, reçut 90 livres « pour parfaict payement d'un poêle par luy faict » et posé dans l'appartement du cardinal de Mazarin au Palais-Royal. A la même époque, l'*Inventaire de Catherine de Sainte-Maure* mentionne : « Un poesle de terre cuite verte, à fleurs de lis. » Par les *Comptes des Bâtiments* (col. 85, 606, 637 et 893), nous savons qu'en 1665 Philippe Tessier plaça deux poêles de faïence dans l'Orangerie de Saint-Germain, que le faïencier Révérend fournit, en 1672, « un

poesle de fayence » pour le « cabinet des parfums » de Trianon, et qu'un marchand de fer installa au château de Saint-Germain en Laye trois « grands poesles de fonte d'Allemagne, avec la garniture et cinq toises de thuyaux de tolle à chacun ». Enfin nous y voyons encore qu'en 1676 Noiret vint monter un grand poêle de fer au château du Val; quant à Versailles, ce fut seulement au siècle suivant qu'on y construisit de ces appareils de chauffage. Voici en quels termes le duc de Luynes (*Mém.*, t. XVI, p. 348) rend compte de ce mémorable événement : « On vient d'établir ici deux grands poêles, l'un dans le salon avant la chapelle vis-à-vis la croisée du milieu, l'autre dans le salon d'Hercule, vis-à-vis la cheminée. On n'a point mis de chapiteau à celui-ci, pour ne pas cacher le beau tableau qui est sur cette cheminée. Depuis le commencement de cet hiver, on a établi un troisième poêle; c'est dans la salle des Cent Suisses, au-dessous de la comédie. » Du reste, depuis la fin du XVIIe siècle, on en rencontrait chez tous les riches particuliers. Nous citerons, un peu au hasard, l'*Inventaire du maréchal d'Humières* (1694) où l'on remarque : « Dans la place derrière le prie-Dieu de Madame, un poële de fonte » ; l'*Inventaire de M*[re] *René Aubry, seigneur de Barneville* (1713), où figurent : « Deux *petites poesles à feu* (*sic*) de fert de fonte, avec leurs tuyaux de taule et une *poesle à cendre,* prisez le tout ensemble seize livres » ; l'*État des meubles donnés par M*[lle] *Desmares à M*[lle] *Damours* (25 septembre 1746), qui mentionne « un petit poële de fonte » ; la *Vente de l'hôtel de la Roche-sur-Yon* (30 avril 1750), qui comprend « un poële de terre » ; celle du maréchale de Belle-Isle (28 juin 1762), où l'on trouve « plusieurs grands poëles de fonte de fer » ; la *Vente de M. Paris de la Brosse* (29 juillet 1762), où l'on adjugea « un poële en porcelaine ». Mentionnons encore la *Vente du président d'Auneuil* (21 décembre 1767), avec « un bon poële de fayence d'antichambre, de 3 pieds de haut, bien ferré » ; la *Vente de la comtesse de Jarnac* (place Louis-le-Grand, 25 septembre 1769) et ses « poëles de fayence, dont deux en pyramide » ; la *Vente de l'hostel de Castries* (22 mai 1780) avec « trois poëles de fonte, d'environ dix pieds de haut », et la *Vente du marquis de Ménars* (place des Victoires, 17 septembre 1782) où nous relevons un « poële d'escalier en cuivre, avec ses tuyaux qui vont jusqu'au haut de la maison » et des « poëles de fayence en pyramide ». Nous savons, en outre, par le duc de Luynes (*Mém.*, t. X, p. 8) que M[me] de Pompadour possédait un poêle dans sa petite maison de Fontainebleau ; par Dufort de Cheverny (*Mém.*, t. I[er], p. 118 et 306) qu'il s'en trouvait un chez M. Jonquoy de Monville, grand-maître des eaux et forêts de Normandie, dont la maison passait pour une des plus coquettes et des plus confortables de tout Paris. Les *Mémoires secrets* (t. XXXIV, p. 148) nous révèlent qu'on en avait installé quatre dans la Salle des Notables, à Versailles, et l'*Inventaire du château de Chanteloup* (1794) nous apprend que M. de Choiseul avait eu recours à ce mode de chauffage, pendant son exil de la Cour. En outre, à cette époque, on en rencontrait déjà chez la plupart des artistes. Nous en avons noté, en effet, dans l'atelier de Bouchardon (1762) ; dans le cabinet attenant à l'atelier de Michel-Ange Slodtz (1764) ; chez François Haize, peintre du roi (1766) ; dans la salle à manger de J.-B. Massé, peintre du roi (1767) ; dans la salle à manger du graveur Benoît Audran (1772) ; chez le peintre Bachelier (1773) ; dans le « laboratoire » de Philippe Le Bas, premier graveur du roi (1783). Enfin, les avis de location du temps signalent nombre d'appartements munis de poêles. (Voir notamment *Annonces, affiches et avis divers* du 15 juin et du 15 septembre 1780.)

Comme, au XVIII[e] siècle, on était particulièrement inventif, on peut croire que l'introduction des poêles dans les intérieurs les plus somptueux, au milieu des meubles les plus coquets, ne fut pas sans exercer une influence heureuse sur leurs formes et leur décor. A ce moment, en effet, on construisit des poêles d'aspect très varié et généralement gracieux. On en fit des carrés, des ronds, à four, en obélisque, en pyramide, en forme de commode, avec dessus de marbre, en cloche, en niche, en piédestal, en console, « en forme de chiffonnière à trois portes et pouvant servir à la cuisine bourgeoise », à colonnes et servant de fontaine, avec le tuyau représentant un arbre, etc. Outre la terre cuite et la faïence, on employait dans leur confection toutes sortes de matières. On trouve, à cette époque, des poêles en cuivre, en « bronze antique », en fonte ou fer de Suède martelé, en potin, etc. Quelques-uns même constituaient des œuvres d'art fort compliquées. Nous citerons entre autres : « Un poêle représentant un rocher garni de mousse, surmonté d'un vase servant de fontaine et d'une cuvette qui reçoit les eaux pour les conduire dehors. Le vase est accompagné de deux palmiers, sur lesquels sont appuyés deux enfants, présentant à laver. » (*Annonces, affiches et avis divers,* 14 septembre 1769.) « Un beau poële en terre cuite, représentant Flore qui couronne l'Amour, l'un et l'autre bronzés, le tuyau renfermé dans un chêne richement orné ; avec guirlandes, pilastres, porte de cuivre et dessus de marbre. » (*Ibid.,* 1[er] juillet 1776.) Et enfin, un « beau poêle économique de cuivre rouge, au dedans duquel il y a 8 arcades, et 12 cheminées qui rendent (*sic*) dans une colonne cannelée, terminée par un globe de 10 pouces de diamètre ». (*Ibid.,* 29 avril 1780.) Deux

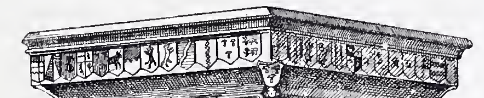


Fig. 253. — Poêle en terre vernissée d'Allemagne (fin du XVI[e] siècle).

fabricants, on pourrait dire deux artistes, paraissent avoir été les auteurs de ces poêles particulièrement décoratifs : un sculpteur nommé Charles, demeurant rue du Faubourg-Saint-Martin, à la communauté des prêtres Saint-Laurent,

qui façonnait spécialement des « ornemens de sculpture », qu'on ajoutait et qu'on bronzait ensuite (*Annonces, affiches et avis divers* du 15 novembre 1759), et le sieur Hyrme, « Allemand de nation, sculpteur et poêlier, à l'entrée du faubourg Saint-Antoine », qui exécutait les groupes les plus variés avec « une nouvelle composition de terre, qui prenoit au feu toute la dureté de la pierre, et avec laquelle il faisoit, sans coupe ni agraffe, des figures de toutes grandeurs et d'un seul morceau ». (*Année littéraire,* 1761, t. III, p. 285.)

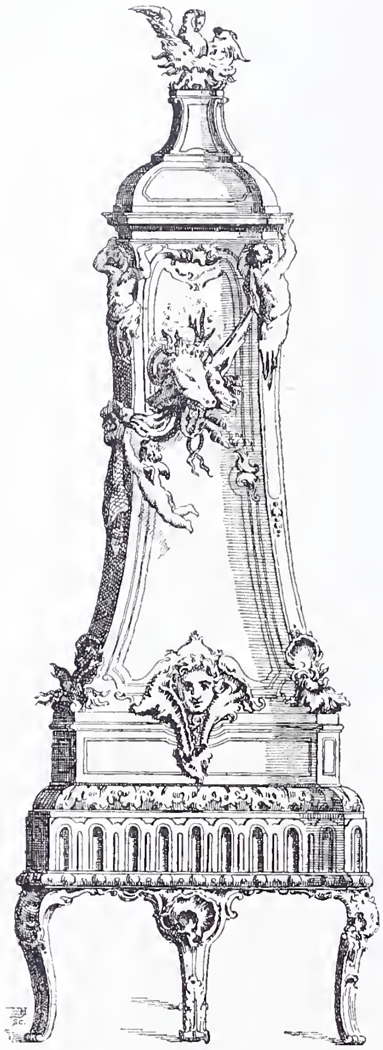


Fig. 254. — Poêle en faïence blanche, rehaussée d'or. Modèle composé par Cuvilliés (1750).

Malgré la vogue dont ils jouissaient, à cette époque, malgré leur forme compliquée et leur décoration, les poêles ne laissaient pas que de présenter encore beaucoup d'inconvénients. Ajoutons que, dès leur origine, ils avaient trouvé des censeurs sévères. Montaigne, tout en reconnaissant l'avantage de leur « chaleur égale, constante et universelle, sans lueur, sans fumée », ne craignait pas de blâmer vivement leur « chaleur croupie, et puis, la senteur de cette matière réchauffée de quoy ils sont composéz », et qui « enteste la pluspart de ceux qui n'y sont point expérimentéz ». (*Essais,* liv. III, ch. XIII.) Trois siècles plus tard, Mercier écrivait dans son *Tableau de Paris* (t. X, p. 182) : « Quelle distance entre un poêle et une cheminée. La vue d'un poêle éteint mon imagination, m'attriste, et me rend mélancolique; j'aime mieux le froid le plus vif que cette chaleur fade, tiède, invisible. » Et il ajoutait : « D'ailleurs, les poêles ont le défaut de rendre frileux; ils ne sont à leur place que dans les antichambres, dans les endroits où l'on mange, et dans les cafés où les désœuvrés vont héberger leur oisiveté. » Mercier eût pu se montrer plus sévère. A cette époque, les poêles n'avaient pas cessé d'être dangereux pour la santé. « Dernièrement encore, un peintre fut trouvé mort dans sa chambre, et sa femme fortement asphyxiée », écrit Métra, à la date du 18 décembre 1780, dans sa *Correspondance secrète* (t. X, p. 384). Un autre, ajoute-t-il, qui, depuis vingt ans, « étoit dans l'usage de ne brûler que du charbon dans sa chambre, également asphyxié, mais pour la première fois, déclara que c'étoit aussi la première fois qu'il avoit omis de prendre une précaution qui, jusqu'à présent, l'avoit soustrait à ce sort. Il ne s'agit que de mettre sur le poêle où brûle le charbon, un vase rempli d'eau, dont les vapeurs, en dissolvant celles de la matière combustible, les empêchent d'être nuisibles. Mais pourquoi s'exposer à un danger qui n'est pas inévitable, dans la confiance qu'on en connoît le remède. » Quatre ans plus tôt, la *Gazette de santé* (*Annonces, affiches et avis divers,* 1er janvier 1777) conseillait déjà à ses lecteurs de « toujours avoir le soin de mettre de l'eau dans un vaisseau, sur la tablette des poêles, dès qu'on les allume ».

Comme on devait s'y attendre, ces plaintes justifiées provoquèrent les recherches des inventeurs. La sage recommandation que nous venons de relever dans la *Correspondance* de Métra et dans la *Gazette de santé* donna naissance aux *poêles à fontaines et cuvettes.* Dans les *Annonces, affiches et avis divers* du 19 novembre 1778, nous voyons offrir : « Un beau poêle de terre cuite, richement orné d'une fontaine parallèle, avec cuvette de marbre, propre pour une salle à manger », et dans la même feuille, à la date du 17 décembre : « Un poêle de fayence, de 3 pieds de haut, sur 2 de large, avec pierre en cuvette, de 3 pieds et demi sur 2 et demi, et 33 bouts de tuyau; prix, 50 livres. » Ces appareils marquent le début des *poêles hygiéniques.* Cependant, il faut croire que leur installation un peu sommaire ne parut pas atteindre complètement le but que l'on se proposait, car on ne tarda pas à leur substituer les *poêles hydrauliques,* que l'*Avant-Coureur* de 1772 (p. 102 et 707) qualifie « économiques et de santé » et dont Bachaumont parle dans les termes qui suivent (*Mém. secrets,* t. VI, p. 262) :

> L'Académie royale des sciences vient de donner son approbation à l'invention nouvelle d'un *poêle hydraulique économique et de santé,* qui, par un bain-marie, combiné sagement avec les matières combustibles, tempère la chaleur sèche du bois, par la chaleur humide de l'eau bouillante; en sorte qu'il en résulte un air mollement imprégné de vapeurs douces, très salubres, et une grande épargne sur la dépense. La Faculté de médecine a applaudi à cette découverte et, par un décret qu'elle a rendu à ce sujet, annonce tous les avantages qui en résultent pour ceux que les poêles ordinaires incommodent.

Le *Journal général de France* du 1er octobre 1779 veut bien nous apprendre que le sieur Blondeau était l'inventeur de ces poêles. La sécheresse toutefois n'était pas le seul reproche que nos pères adressaient à leurs appareils de chauffage. Leur fumée incommodait parfois. Pour remédier à cet inconvénient, le sieur Masson eut l'idée de brûler cette fumée, en la faisant repasser sous le foyer. Voici comment les journaux du temps rendent compte de cette invention intéressante :

> Pour rendre ces poêles plus sains, le Sr Masson a ajouté à leur construction un entonnoir renversé avec un tuyau qui descend le long du poêle et aboutit sous la grille du foyer. Cet entonnoir reçoit les fumées ascendantes, d'où elles sont poussées par le feu, dans le tuyau qui les dirige sous le foyer. Ce tuyau, à l'extrémité qui se réunit au même foyer, est percé latéralement de deux trous à l'abri des cendres; ces trous entretiennent la circulation continuelle de l'air qui pousse dans le brasier le reste des vapeurs. Il ne peut donc plus s'en répandre dans l'appartement, l'air qui afflue de toutes parts à la grille du foyer les entraînant avec lui. Ces nouveaux modèles coûtent 6 livres. (*Annonces, affiches et avis divers,* 3 février 1773.)

Mais, comme il arrive trop souvent, le sieur Masson ne jouit pas des bénéfices de sa découverte. L'illustre Franklin, ayant eu l'idée d'un appareil analogue, en fit une application, et l'*Almanach sous verre,* dix ans plus tard (notice de 1790, col. 543, n° 119), présentait cette innovation comme aussi neuve qu'ingénieuse. Bien mieux, les poêles fumivores prirent le nom du célèbre Américain, et c'est ainsi que le *Journal général de France* du 8 octobre 1782 pouvait indiquer comme étant « A VENDRE,

chez M. Rendu, notaire, rue Saint-Honoré », un « poêle à la Franklin, avec ses dépendances en bon état ».

Après les améliorations sanitaires, la question qui préoccupa surtout les inventeurs, c'est l'intensité et le bon marché relatif du chauffage. Le premier qui s'appliqua à résoudre ce nouveau problème paraît avoir été le sieur Gyot, établi rue de Fourcy. L'*Avant-Coureur* du 6 octobre 1760 nous apprend que, par l'habile distribution des tuyaux intérieurs et extérieurs, l'inventeur parvenait à chauffer jusqu'à quatre ou cinq pièces, « soit de plain-pied, soit au-dessus les unes des autres, en brûlant moins de bois que dans tout autre poêle ». Ensuite, vint un marchand ingénieux, qui eut l'idée d'introduire dans l'intérieur des poêles des boules de terre cuite « en nombre proportionné à la grandeur, y multipliant et conservant la chaleur assez pour ménager un grand tiers de la consommation ». (*Ibid.,* 8 mars 1762.) Après cela, nous trouvons le sieur Croisy, établi d'abord dans la rue Contrescarpe, et plus tard dans la rue du Faubourg-Saint-Antoine, dont les *Annonces, affiches et avis divers* du 6 novembre 1777 signalent les travaux à l'attention du public. Voici, du reste, en quels termes le *Journal de Paris* du 2 décembre 1778 s'exprime sur le compte de cet industriel :

> Le Sr Croisy, chaudronnier, demeurant grande rue du Faubourg-Saint-Antoine, à main droite en entrant, a imaginé des *poëles économiques* tout en cuivre, substance dangereuse dans les usages intérieurs, mais absolument indifférente et même préférable comme poële, à ceux de fonte, ainsi qu'aux poëles ordinaires de fayence qui exigent beaucoup de tuyaux de tôle, lesquels donnent une odeur incommode et qui affecte les personnes délicates, surtout lorsqu'ils sont vivement échauffés. La construction de ces poëles les rend singulièrement économiques par la multiplicité de tuyaux en briques et les repos de chaleur que l'on peut y pratiquer; ils sont susceptibles de telle forme qu'on juge à propos. Ils se vendent au poids, et on en vérifie la pesée avant de les garnir entièrement.

Les premiers clients du sieur Croisy furent des limonadiers, et son poêle économique réchauffa les habitués du café de la Régence, du café de Foy (rue de Richelieu), du café Vaillant (rue Saint-Louis-Saint-Honoré), du café Bizet, près la porte Saint-Martin, etc. Bientôt les consommateurs n'eurent qu'à choisir. Un autre chaudronnier, le sieur Garcelon, demeurant rue de Bourbon, à l'*Ancien hôtel des Mousquetaires,* inventa, à son tour, des *poêles économiques* qui, à leurs autres mérites, joignaient l'avantage précieux de conserver toute leur chaleur, bien qu'on les chargeât de bois une seule fois dans la journée. (*Journal général de France,* 5 septembre 1780.) En outre, artiste autant que industriel, ce fabricant s'efforça de donner à ses appareils une apparence décorative, et l'on pouvait trouver chez lui de « très beaux poêles économiques en cuivre, d'une nouvelle construction, surmontés d'un vase hydraulique peint en paysage chinois, le tout richement orné et faisant belle décoration ». (*Ibid.,* 10 juillet 1786.) A Garcelon, succéda le sieur Jouvet, établi rue Saint-Honoré, vis-à-vis la rue Saint-Florentin, lequel soumit ses poêles au jugement de l'Académie des sciences, jugement dont le *Journal de Paris* (30 juillet 1784) rend compte dans les termes qui suivent :

> Ces poëles, que nous avons vus exécutés en plusieurs endroits, donnent beaucoup de chaleur en consommant cependant peu de bois. Pour obtenir cet avantage, le Sr Jouvet ménage dans l'intérieur de ses poëles un certain nombre de circonvolutions, afin que la fumée et la flamme y déposent la plus grande partie de leur chaleur : l'Académie en a un petit modèle sous les yeux. Nous croyons même que ce modèle suffit pour lui en donner une juste idée, sans que nous nous arrêtions à en décrire la construction plus en détail. — Pour apprécier le mérite de ces poëles, il faut observer que dès qu'on a senti la nécessité de ménager le combustible, on s'est occupé des moyens d'en diminuer la consommation, et que, pour cela, un des premiers qu'on a employés a été de faire circuler la fumée et la flamme pour en retirer la plus grande chaleur. La construction des poëles du Sr Jouvet à cet égard n'est donc pas nouvelle. — Mais, comme il devient de jour en jour plus nécessaire de ménager et d'économiser la consommation du bois, on ne peut assez recommander et encourager la construction de poëles propres à remplir un objet si utile, et on doit au Sr Jouvet la justice de dire qu'en employant dans les siens ce principe déjà connu, il l'a fait en artiste habile et intelligent.

Enfin, il nous faut citer encore les « poêles de fayence *méchaniques et économiques* à tuyaux d'orgue », conservant leur chaleur pendant douze heures, que le sieur Coypel, poêlier des Fermes du roi, demeurant rue Neuve-Saint-Roch, mit dans le commerce quelques années plus tard. (*Almanach sous verre,* notice de 1789, col. 512, n° 175.)

Nous en aurions presque fini avec les innovations du siècle dernier, s'il ne nous restait à parler des *poêles mobiles,* dont l'invention est bien plus ancienne que nous ne le croyons généralement. L'idée des poêles facilement transportables remonte, en effet, à 1771. Celui qui l'appliqua tout d'abord fut un chaudronnier de Provins, le sieur Masson fils. Il les appela « poêles de tôle pour la table », parce que, dans sa pensée, on pouvait les mettre sur la table à manger comme plat de milieu, et, de cette façon, décorer la salle et réchauffer les convives. On les plaçait aussi sur des bureaux à écrire et on augmentait à volonté l'intensité de la chaleur produite. Ils suffisaient à échauffer les pièces de peu d'étendue et dépourvues de cheminées. (*Annonces, affiches et avis divers* du 30 juin 1771.) Ces poêles, qui consommaient de la braise, n'étaient, à bien prendre, que des manières de braseros, et présentaient tous les inconvénients de ce genre d'appareils. Ils ne constituaient donc qu'un progrès relatif. Le sieur Bellepaume-Lefèvre, marchand de fer et artificier de Sa Majesté, établi à l'enseigne du *Roi Louis XV,* eut une inspiration meilleure. Il construisit des poêles mobiles à roulettes, munis de tuyaux bronzés, et s'adaptant au corps des cheminées. Une réclame, insérée dans les *Annonces, affiches et avis divers* du 26 novembre 1777, apprit au public

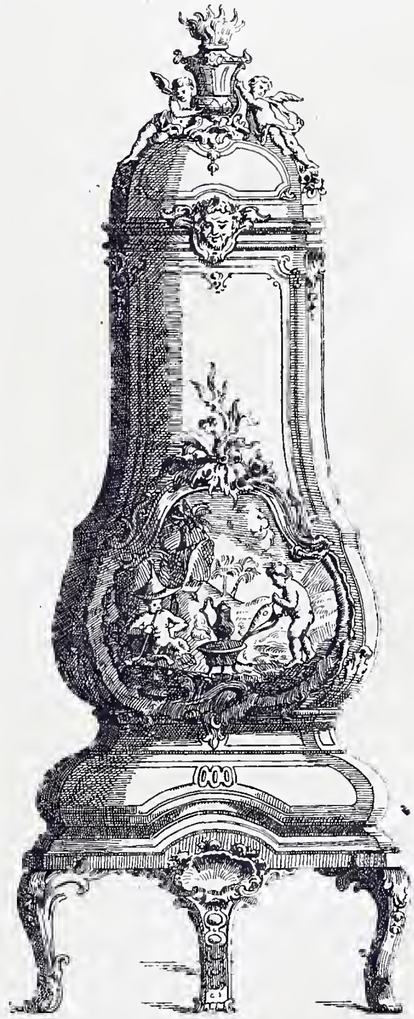


Fig. 255. — Poêle en faïence blanche, rehaussée d'or. Modèle composé par Cuvilliés (1750).

cette importante amélioration, et le *Mercure* d'avril 1778 donna une sorte de consécration à son application, en publiant la note suivante :

Le sieur Bellepaume Le Febvre, marchand de fer à Paris et artificier du Roi, a imaginé une espèce particulière de poêles mobiles, qui ne sont point exposés aux inconvéniens que les personnes délicates leur reprochent communément. Ces poêles, garnis de leurs tuyaux bronzés, se posent en moins de cinq minutes, et échauffent une pièce, quelque grande qu'elle soit, en moins de dix minutes. On les transporte facilement d'un appartement dans un autre, sans fumée et sans danger du feu, dans des endroits même garnis de tapis.

On voit que le XVIIIe siècle fit preuve, dans ce domaine, d'un génie singulièrement inventif. Pour être complet, il nous faudrait encore parler des *cheminées-poêles,* que le marquis de Montalembert imagina, et qui furent présentées à l'Académie royale des sciences. (*Gazette de France,* 14 novembre 1763 ; *Année littéraire,* 1766, t. VI, p. 237.) On devrait aussi dire un mot du poêle à vessies remplies d'air déphlogistique (*sic*), dont il est question dans l'*Année littéraire* de 1785 (col. 311, n° 257), et signaler, en outre, les *poêles en papier!* faits « avec des boëtes à manchon, à coëffure, avec de la toile et du papier », dont, au plus fort de la Terreur, le citoyen Gaston de Rosnay offrait au public, dans le *Gymnase de bienfaisance,* de divulguer la recette. Ce que nous avons dit suffit pour établir que notre siècle, s'il a beaucoup perfectionné les appareils de chauffage, par contre, n'a presque rien inventé, et que les poêles qui nous semblent les plus nouveaux, les *Choubersky,* les *salamandres,* ne sont que la transformation ingénieuse de modèles depuis longtemps connus.

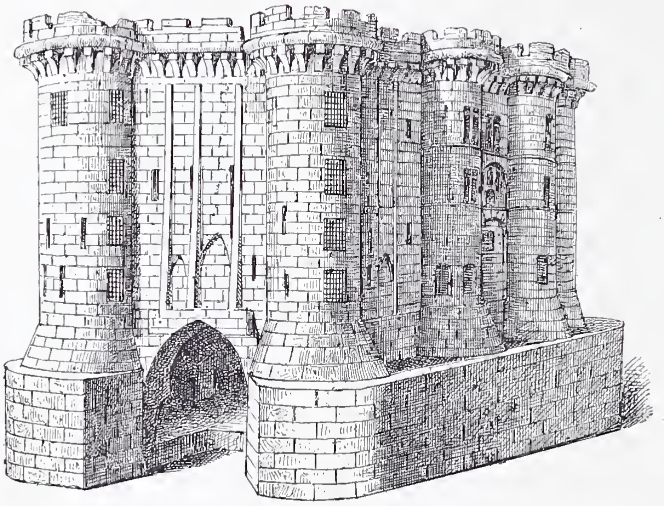


Fig. 256. — Poêle de la Convention représentant la Bastille, fabriqué par Ollivier. (Musée de Sèvres.)

POÊLE. — Avait encore, en ce qui concerne le chauffage, un autre sens tombé en désuétude depuis plus d'un siècle. Nous voulons parler de certaines pièces spécialement bien chauffées, auxquelles, par analogie, on donnait ce nom. « Nous entrâmes dans un grand poêle », écrivent les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux;* mais c'est surtout dans les documents du XVe, du XVIe et du XVIIe siècle que ce terme se rencontre. On lit dans l'*Hystoyre du petit Jehan de Saintré* (1459) : « Encores, ma dame, vous dis-je plus, quant ces chevaliers ou escuiers vont faire leurs armes, et ont prins congié du roy, s'il faict froit, ilz s'en vont à ces poiles d'Allemaigne, se rigollent avecques ces filletes tout l'yver. » Parlant du séjour que le maréchal de Vieilleville fit à Prague, Vincent Carloix (*Mém. rel. à l'hist. de France,* t. XXXII, p. 1) écrit : « Cependant, M. de Vieilleville, et sa troupe en général, disnoient et soupoient tous en une grande salle, qu'on appelle poisle, en laquelle il y avoit vingt-cinq tables... » De Thou dit également en ses *Mémoires* (à l'année 1579) : « Ce fut inutilement qu'il appela plusieurs fois son hôte, trop occupé à servir tant de monde ; enfin, après l'avoir attendu longtemps, l'hôte vint lui faire un lit dans un poële. » Deux *Lettres de rémission* de Philippe IV d'Espagne, relatives à des sujets flamands, et datées de 1624-1625, parlent de rixes survenues dans des poêles. (*Archives du Nord,* série B, n° 1810.) On se souvient des vers de Boileau dans sa troisième *Satire :*

Je le suis en tremblant dans une chambre haute,
Où, malgré les volets, le soleil irrité
Formoit un poêle ardent au milieu de l'été.

Enfin, Pierre Bayle, dans l'article de son *Dictionnaire* consacré aux *Adamites,* s'exprime dans les termes qui suivent : « Ils s'assembloient dans un poële, afin de chasser le froid par le moyen du feu qu'ils allumoient sous la chambre ; ils quittoient leurs habits en y entrant, et se mettoient, aussi bien les femmes que les hommes, aussi bien les ministres que les laïques, au même état que l'on est en sortant du ventre de la mère. » Depuis un siècle, ce terme n'est plus usité que dans le Nord, si tant est qu'il le soit encore.

POÊLE. — Nous abordons maintenant un ordre nouveau d'idées, et le poêle dont il s'agit ici, appelé primitivement PAILE, PAILLE (voir ces mots), trouve son étymologie dans le *pallium* romain, et n'est plus un ustensile de métal ou de terre cuite, mais consiste en un morceau d'étoffe. Tout d'abord, la forme du poêle et son usage ne semblent pas avoir été exactement déterminés. On trouve, en effet, notre mot employé pour désigner de riches tissus, soit en pièces, soit en tentures. Le *Roman de Floire et Blanceflor* (p. 121) débute, en décrivant un poêle magnifiquement brodé, étendu sur un lit :

En une chambre entray l'autrier,
I venredi apriès mengier,
Pour déporter as demoiseles
Dont en la chambre avoit de beles.
En cele chambre 1 lit avoit
Qui de paile aournés estoit,
. . . .
Li pailes iert ouvrés à flours,
Deux des tires bendés à our.

Plus loin, Floire et ses compagnons, partant à la recherche de Blancheflore, et voulant se faire passer pour des marchands,

De riches pailes, de deniers,
Firent chargier dos cents somiers.

Ces beaux tissus étaient presque toujours tirés d'Orient — ce qui semble indiquer qu'ils étaient de soie ; — la *Chanson d'Ayen la Bele d'Avignon* parle de « bons pailes grégeois ». Dans le *Roman de Tebes,* il est question d'un « brun pale »,

Qui fut aportés de Tessale.

Jusqu'au XVIe siècle, au reste, le mot poêle conserva cette signification générale et désigna toutes sortes de pièces ou morceaux d'étoffes précieuses adaptées à des usages variés. Jean d'Outremeuse, dans sa chronique liégeoise, intitulée le *Myreur des histors,* l'emploie dans le sens de bannière.

Racontant comment l'évêque de Liège confisqua les privilèges de ses sujets : « Adonc, écrit-il, s'en alat li évesque à conselhe des esquevins et des nobles, qui li ont promis mult d'or et d'argent por abatre les pailes et les banires, que ilh l'ont teilement corochiet qu'ilh revint en capitle tout corochiet, en disant : — Finablement, Mesangnours de capitle, je rappelle les banires et pailes, car ilh me sont trop nuisables, et vuelhe que les anchiens governeurs aient le peuple en leur governanche, enssi qu'ilh soloit eistre. » Chez Olivier de la Marche (*Mémoires relatifs à l'histoire de France,* t. VIII, p. 108), il devient synonyme de BANQUIER. (Voir ce mot.) « Le duc fut en celle journée assis sur un banc paré de tapis, de carreaux et de palles, et fut environné de sa noblesse et accompaigné et adextré de son conseil. » Et Carloix, dans les *Mémoires du maréchal de Vieilleville* (*Ibid.,* t. XXIX, p. 161), en fait l'équivalent d'un rideau. « Et firent oster de dessus son berceau les ciels, poisles et daix qui y estoient. » Mais, entre temps, notre substantif avait pris une signification plus spéciale qu'il devait conserver jusqu'à nos jours : celle de drap funèbre recouvrant un cercueil.

Dans les *Comptes d'Étienne de la Fontaine, argentier du roi,* remontant à l'année 1350, il est déjà question de pièces de cendal et de draps d'or mattabas achetés à Édouard Tadelin, mercier du roi, et à Prince Guillaume, « marchant bourgeois de Paris », pour la confection du poêle qui fut placé sur le corps du chambellan Geoffroy de Valennes, le jour de ses obsèques. Un *Compte de Guy Guillebaud,* relatif au service funèbre de Jean sans Peur (1419), mentionne l'acquisition de « trente-cinq aulnes de drap brun, pour le palle du jour du service ». Jean de Troye, dans sa *Chronique scandaleuse,* parlant de la mort de Charles le Téméraire (1476), raconte que le corps du prince fut étendu « dessus une table, habillé d'un vestement de toille, depuis le col jusques aux pieds, et dessous sa teste fut mis un oreillier de veloux noir, et dessus le corps un poille de veloux noir, et aux quatre cornets avoit grans cierges, et aux pieds la croix et l'eauë béniste ». L'*Obsèque et enterrement du roi Louis XII* (1515) rapporte que les religieux de Saint-Denis « demandèrent avoir le poille de drap d'or posé sur la protaicture dudit Roy, disant qu'il leur appartenoit, et firent effort iceulx religieux de le prendre, et ceulx qui tenoient ledit poille dirent qu'ils ne l'auroient point et qu'il appartenoit à Messeigneurs les Maistres qui, du vivant, servoient et estoient au service dudict Seigneur ». Le *Récit des funérailles de la reine Anne de Bretagne* (1513) nous apprend que « le poisle de dessus ladicte Dame fut de velours noir et frangé de pareille couleur ». On lit dans la *Chronologie novénaire* de Palma Cayet que le duc d'Aumale ayant été tué à Saint-Denis (1591) : « Le cercueil apporté, il fut mis dedans, et fut assez long-temps dans ceste chapelle, couvert d'un poyle de damas blanc, aux armes d'Anjou, que les moynes mirent sur lui. » Le *Récit de l'exécution du maréchal de Marillac* (mai 1612) porte que « son corps fut mis, après avoir esté embaumé, dans son cercueil de plomb, et exposé sous un poisle dans la salle tendüe de noir ». Enfin la *Gazette de France* du 21 mai 1660 nous apprend qu'aux funérailles du maréchal de l'Hôpital, la représentation placée au milieu du chœur de Saint-Eustache était « couverte d'un poêle de velous noir, croisé de toile d'argent, et garni de quatre escussons de broderie ». Etc., etc.

Nous avons tenu à varier ces exemples, qu'on aurait pu du reste multiplier, pour montrer que si les poêles funèbres étaient généralement noirs, cette nuance, toutefois, n'était pas obligatoire et qu'on en faisait d'autres couleurs, et parfois d'une très grande richesse. Souvent les tissus étaient armoriés, et ces armoiries vont peut-être nous mettre sur la trace de ce nom de poêle, donné aux couvertures funèbres. Nous avons vu plus haut que notre mot avait servi à désigner les drapeaux et bannières. Jean d'Outremeuse, que nous avons eu occasion de citer à ce propos, parlant des funérailles que les brasseurs de Liège firent à un de leurs collègues, écrit : « Or avint que Pirars de Hanut, uns bresseurs de Péreuse, morit à Liège, se fit ons à Saint-Servais ses exèques, et là fut des bresseurs li mestiers qui mirent par desus la bire leur paile, qui estoit de camocas mult bien ovreis. » Il semble donc qu'on pourrait chercher l'origine du poêle, drap mortuaire, dans le poêle bannière,



Fig. 257. — Poêle porté par les membres d'une confrérie, d'après une miniature du psautier du roi René, représentant la « Promenade du saint sacrement à Aix ». (Bibliothèque de l'Arsenal.)

qu'on plaçait sur le cercueil du défunt, comme, encore de nos jours, on place le pavillon national sur le corps des officiers généraux morts devant l'ennemi.

Ce qui s'explique moins facilement, c'est comment le nom de poêle devint, à partir du XVe siècle, le synonyme de dais, non pas seulement du dais couronnant un siège ou un meuble, mais encore du dais monté sur quatre ou six lances, que l'on portait, dans les cérémonies du culte, au-dessus du saint sacrement, et dans les Entrées solennelles, au-dessus de la tête des princes. Le *Récit de l'Entrée du roi* (Charles VIII) *à Naples* (12 mai 1495) nous apprend que « le poille fust, sur luy, porté par les plus grans de la Seigneurie de Naples, accompaigné à l'entour de luy, de ses laquaiz, tous habillez richement de drap d'or ». Nous avons retrouvé dans les Archives municipales de Lyon le détail de la dépense faite pour le poêle qui fut porté à la réception et entrée de Mme de Candalle dans cette ville après son couronnement comme reine de Hongrie (1502),

et ce décompte curieux fera juger de la splendeur de ces sortes de meubles.

Et premièrement pour la paille qui fut fait et porté sur lad^e dame led. jour à son entrée.
Pour six aulnes et demy damas blanc à cinquāte ciuq solz tournois l'aulne, dont a esté fait ledit paille pour ce, XVII liv. XVII sols VI d.
Pour trois quartiers d'ung satin cramoisy employé à la facture des armes dicelle dame faictes oud. paille, pour ce . . . . IIII liv.
Pour deux tiers satin jaune employés auxd^es armes et couronnes, pour ce . . . . II liv. VI sols.
Pour ung tier satin blanc p^r lesd^es armes, pour ce. . . . XX sols.
Pour demy quartier satin pers pour sembl [semblable], pour ce. . . . . X sols.
Pour XXII onces soye rouge, jaune et blanche, employés aux franges et porfilures y nécessaires, à raison de troys escuz la livre, pour ce . . . . VI liv. X sols.
Pour une pièce et demye bougran, dont fut faicte couverture oud. paille . . . . XXII solz VI den.
Pour le boys et bastons nécessaires à dresser et porter icell. paille. . . . . XX sols.
Pour la ferrure y nécessaire . . . . VII solz VI deu.
Pour esguillettes dont ont esté attachéz les bastons aud. paille. II s.
Pour petitz cloux employéz en icell paille. . . . . I sols
Au maître Guill^e Angelier, brodeur, pour sa vacation et de ses valletz qui ont fait led. paille à très graud diligence. VII liv. I sols.

Les *Comptes de l'Entrée de Louis XII à Lyon* (1507), publiés par M. G. Guigue, comprennent également les dépenses faites pour la confection du « paille porté sur le Roy à son entrée ». Le poêle sous lequel le roi Henri II fit son Entrée à Rouen était « quarrément porté sur quatre bâtons mignonnement tournéz, et seméz de fleurs de lys d'or brunyz, assortéz de croissans, entrelasséz de devises et chiffres royalles clairement argentéz sur fons d'azur ». Celui de Catherine de Médicis était « de drap d'argent frizé, enrichy de franges et crespines de fil d'argent traict, entremeslé de soye verde. Deux des pans d'icelluy paille estoient enrichys de deux escussons my-parties des armaries du Roy et de celles de ladicte Dame, et les deux autres de deux cercles ou roulleaux, chacun remply d'un iris ou arc du ciel, avec le symbole de sa devise en lettres grecques et capitales. » (*Entrée solennelle d'Henri II et de Catherine de Médicis à Rouen,* 1551.) Nous relevons dans l'*Inventaire du cardinal d'Amboise* (1552) la description de trois poêles qui se trouvaient dans la « chambre de la tour, faicte de menuiserie ». « L'ung, de drap d'or à pentes de veloux pers semé de fleurs de liz, ou dousiel d'icelluy, les armes du Roy en deux lieux, et les franges de fil d'or et soye bleu. — Le second poisle, de drap d'or, les pentes de drap d'argent semé d'armynes et deux escussons de Bretaigne, la frange d'or et de soye blanche. — Le troisième poisle, de veloux vert à pentes de drap d'or et frange d'or et soye verte. » A la *Vente des meubles de Claude Gouffier, grand écuyer de France* (15 septembre 1572), on adjugea une quinzaine de poêles, parmi lesquels il convient de citer « ung pesle de velloux bleu semé de fleurs de lis et des armoyries du Roy, frangé de soye blanc, rouge et bleu et crespinne d'or et doublé de taffetas bleu, le tout faict en broderye d'or et d'argent », ainsi qu' « ung aultre pesle », ayant « le fond de taffetas blanc, doublé de bougrain blanc, garny de ses pantes de veloux blanc, figuré à fond de satin et frange de soye blanc ». Pierre de l'Estoile, racontant, en son *Journal* (t. II, p. 17), l'Entrée du duc d'Alençon à Cambrai (18 août 1581), nous apprend que le prince « fut magnifiquement reçu par ceux de la ville et mené par les eschevins sous un poisle de satin blanc, couvert de fleurs de lis et autres broderies d'or, jusques en la grande église ». Nous lisons dans l'*Entrée de Henri IV à Lyon* (1595) qu'on lui présenta (au roi) « le poile de drap d'or enrichi de fleurs de lys, armes, chiffres et devises de Sa Maiesté faites en broderie ». On voit que ce terme était d'un emploi général. Il resta en usage jusqu'au siècle dernier, car l'*Inventaire du trésor de l'église de Lyon,* dressé en 1724, décrit : « Un poile donné par Mons. le cardinal de Richelieu..., ayant un Saint-Esprit en broderie dans le milieu ; les pentes sont doublées d'un damas rouge, les franges de soye rouge couvertes d'une crépeline d'or. » Enfin, ajoutons que les principales corporations possédaient des poêles à leurs armes, dont elles faisaient usage dans les cérémonies solennelles. Nous n'avons pu toutefois découvrir la raison qui a fait donner le nom, médiocrement euphonique, de poêle à ce meuble, plus généralement et plus heureusement désigné sous le nom de ciel ou de dais. Peut-être faut-il attribuer cette dénomination à ce fait

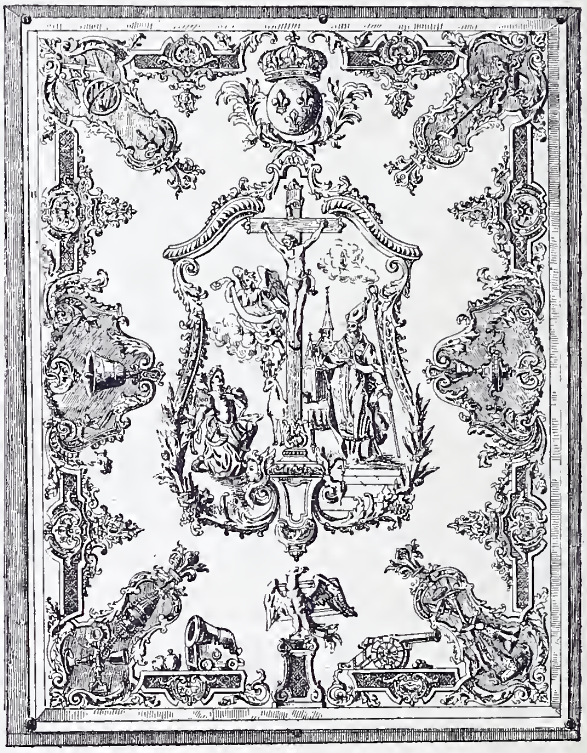


Fig. 258. — Poêle
de la confrérie des maîtres fondeurs de la ville de Paris,
composé par Caffieri (1715).

que, dès le principe, la plupart des dais furent confectionnés avec ces *pailes* ou étoffes précieuses originaires de l'Orient, dont nous parlons au commencement de cet article.

Poelette, *s. f.* — Diminutif de Poêle, employé surtout dans le sens de Palette, petit vase dans lequel on recevait le sang provenant des saignées. Constatation intéressante : on trouve ce mot avec cette orthographe sous la plume des trois principaux médecins de Louis XIV. « Cela ne m'empêcha point de lui faire tirer trois grandes poêlettes de sang du bras droit, et durant la saignée les foiblesses avec tous les accidents augmentèrent de telle manière, que cela donnoit de l'épouvante à tous ceux qui le voyoient dans cet état. » (Vallot, 1658.) « Le 24 avril, il prit dès le matin une dose de fébrifuge et fut saigné du bras. On lui tira trois poêlettes de sang assez brûlé. Il persévéra dans l'usage du fébrifuge, de quatre en quatre heures. » (D'Aquin, 1688.) « Le roi fut saigné du bras gauche, d'environ cinq poêlettes, dont, bien loin d'être affaibli, il s'est trouvé plus fort et plus léger. » (Fagon, 1701.) (*Journal de la santé de Louis XIV,* p. 53, 187 et 248.)

Poêlier, *s. m.;* **Poeslier,** *s. m.;* **Paolier,** *s. m.;* **Poillier,** *s. m.* — Artisan qui fabrique des POÊLES. Comme ce mot a plusieurs significations, le nom de poêlier a été appliqué à des industriels différents. Au XVe et au XVIe siècle, on désignait ainsi les chaudronniers et les ouvriers travaillant aux ouvrages de POÊLERIE. Une *Lettre de rémission* de 1456, citée par D. Carpentier, porte : « Quant le suppléant fut au lieu de Gimont, trouva ung paolier ou poillier nommé Cochin, etc. » Les *Comptes de l'hôtel du roi Louis XI* (1481) mentionnent une fourniture de « trois grandes poesles d'airain » livrés par « Loys Boutard, poeslier ». Dans la très curieuse *Information faitte par Jehan Arnaud, à la requeste des chanoines du chapitre de l'église Saint-Jacques d'Aubeterre, sur les rompure et saccagement de ladite église* (16 novembre 1562), on note les noms de « Pierre Routhier, et Pierre Routhier le jeune, poêliers et trafiquants d'ouvrages d'airain, demeurants en ceste ville d'Aubeterre », et comme la compétence de ces artisans s'étend « aux chandeliers d'airain, cloches, clochettes, bénistiers, etc. », il ne saurait y avoir de doute sur la nature de leur profession. Dans les documents du XVIIe siècle, il n'est plus question de poêliers, et quand on retrouve ce nom à la fin du XVIIIe siècle, il s'applique exclusivement aux fabricants d'appareils de chauffage ; encore est-il rarement employé. Dans le *Géographe parisien,* publié par Lesage en 1769, il n'est pas fait mention d'un seul poêlier. Dans les *Almanachs de Paris* de 1785 et de 1788, nous n'avons rencontré que trois industriels prenant ce titre : le sieur Giot (*alias* Gyot), qui demeurait rue de Fourcy, 9 ; Rivière, établi rue Galande, 25, et Kropper, rue de la Roquette, qui s'intitulait « poêlier du roi ». Par contre, l'*Almanach* de 1785 mentionne neuf fabricants de poêles, parmi lesquels nous citerons : les sieurs Boucher, rue de la Roquette ; Bruines, rue de Bondy ; Hirne, contrescarpe Saint-Antoine ; Marantin, faubourg Saint-Martin ; Muler, rue de la Roquette ; Renaud, rue du Faubourg-Saint-Denis ; Tourasse, rue de la Roquette, etc., etc. Ajoutons à ces noms celui du sieur Engel, établi rue de Charonne, et qui importait des « poêles d'Allemagne en couleur de fayance marbrée ». Remarquons, pour terminer, que les poêliers ne constituèrent jamais un groupe industriel séparé. Ceux qui fabriquaient et vendaient des poêles de métal étaient réunis corporativement aux chaudronniers ; ceux qui fabriquaient et vendaient des poêles en terre, aux fabricants et marchands de faïence.

Poellerie, *s. f.* — Fabrication et commerce des poêles. Une *Lettre de rémission,* datée de 1451 et citée par D. Carpentier, parle d'un certain « Colas Cogan, maignen et ouvrier de poellerie... » Ce mot est fort peu usité.

Poêlon, *s. m.;* **Poellon,** *s. m.;* **Poillon,** *s. m.;* **Poylon,** *s. m.* — Petite poêle qui a les bords plus hauts que la poêle et la queue plus courte. Le poêlon, en tant qu'ustensile de cuisine, est en honneur dans nos ménages depuis le XVe siècle. Nous lisons, en effet, dans la *Complaincte des nouveaux mariés :*

> En mesnage fault des berceaulx
> Et petits poillons et langeaulx,
> Des nattes et du feurre...

Au XVIe et au XVIIe siècle, les poêlons se rencontrent dans toutes les cuisines bien montées, et souvent en nombre. « Troys grands poylons d'arain ; — deux petitz poylons aussi derain ; — deulx petitz poylons à pied de Flandres, tout neufz de fer. » (*Invent. de Jehan Verrier, seigneur du Boscq et scytoien de Bordeaux, quand vivoyt,* 1590.) « Ung petit poellon jaulne, avecq ses trois pieds de fer ; — ung poellon à vingt soulz ; — ung aultre poellon à pied, etc. » (*Invent. de Grégoire Beaunom, marchand,* 1607.) « Deux poelons, un grand et un petit, avec une cuillère et deux écumoires de cuivre jaune, prisé XXX sols. » (*Invent. de Molière,* 1673.)

Le poêlon, que nous trouvons en cuivre, en *airain* ou en fer, dans les intérieurs bourgeois, existe parfois en métal précieux, dans les demeures princières. Nous relevons dans l'*Inventaire de Claude Gouffier, duc de Roannès, grand écuyer de France* (1572) : « Ung poillon à bouillye, garny de son couvercle et une culler, le tout d'argent, poisant ensemble V marcs IV onces, prisé le marc XV livres tournois. » Dans l'*Inventaire de Mazarin* (1653) figure pareillement : « Un poillon (en argent blanc), à faire de la bouillie, pezant V marcs VII onces IV grains. » Enfin, dans la *Vaisselle de service pour la chambre, la table et les offices de Louis XIV* (état de 1673), nous ne comptons pas moins de douze de ces précieux poêlons, dont neuf sont en argent et les trois autres en vermeil.

Remarque curieuse, au XVIe siècle, le mot poêlon était devenu, nous n'avons pu savoir comment, ni deviner pourquoi, le synonyme de personne du commun, sans illustration, sans naissance. Dans les *Mémoires du marquis d'Argenson* (t. Ier, p. 242), nous relevons la phrase suivante : « A ces deux motifs, le maréchal de Noailles en ajoute un autre, c'est qu'il est indigné de ne voir au Conseil que des poëlons, des gens sans naissance et qu'on n'y admet plus de seigneurs. Après le roi, M. Phelipeaux de Maurepas est le personnage le mieux né du conseil. D'après cela, il n'est pas étonnant que M. le duc d'Orléans ait jugé convenable de s'abstenir. »

Poêlonne, *s. f.* — Petit poêlon. « Une tourtière, un poelon, une petite poille à frire et une poelonne de cuivre jaune. » (*Vente après décès du sieur Angely,* au bourg et paroisse d'Allou, 1717.)

Pœron, *s. f.* — Locution bretonne. Poêle à frire.

Poiche, *s. f.* — Voir POCHE.

Poids, *s. m.* — « Se dit des corps de métal ou d'autres matières destinées à opposer aux choses dont on veut connaître la pesanteur. Ces poids sont ordinairement de cuivre, de plomb ou de fer. Il y en a, néanmoins, en quelques endroits des Indes orientales, qui ne sont que de simples cailloux, ou même seulement des espèces de petites fèves, comme le *Conduri* et le *Saga,* dont on parlera ailleurs. La sûreté et la bonne foi du commerce dépendent en partie de la fidélité et de la justesse de ces poids ; il n'y a guère de nation, pour peu qu'elle soit policée, qui n'ait pris des précautions pour en empêcher la falsification ; la plus sûre de ces précautions est ce qu'on appelle communément l'*étalonnage,* c'est-à-dire la vérification et la marque des poids par des officiers publics sur un poids matrice et original qu'on appelle *étalon,* déposé dans un lieu sûr, pour y avoir recours quand on en a besoin. » (Savary, *Dictionnaire universel de commerce.*)

Cette vérification et ce contrôle, nécessaires en tout temps pour prévenir les fraudes, étaient indispensables, surtout sous l'Ancien Régime, à cause des variations que subissaient les unités de mesure d'une province à l'autre. (On trouvera des exemples de ces variations au mot LIVRE, t. III, col. 515.) On peut, en outre, relever dans quelques chapitres d'un curieux livre, publié à la fin du XVIIIe siècle par Savary, sous le titre du *Parfait négociant,* la relation de tous les poids usités dans les diverses parties de la France.

Ce rapport n'est établi, naturellement, qu'entre des unités normales consacrées par l'usage. Mais dans beaucoup de contrées, par suite des difficultés de contrôle, la

falsification, l'altération de ces unités étaient devenues en quelque sorte endémiques. Fléchier, dans son mémoire sur les *Grands jours d'Auvergne,* raconte comment Mme Talon fut amenée à constater les fraudes de ce genre qui se commettaient à Clermont, et comment, usant de l'autorité que lui conférait la haute magistrature exercée par son mari, elle put réformer l'abus qu'elle avait découvert. « Étant assistée des conseils et des bons avis que lui donnoit M. Nau, homme fort expérimenté en ces matières, écrit Fléchier, elle se fit apporter tous les poids de la ville, ceux des marchands, ceux des orfèvres, ceux des bouchers ; les examina les uns après les autres, et, comme elle a l'esprit fort pénétrant, elle découvrit bientôt qu'il y avoit du défaut et la tromperie dans l'usage des poids et des mesures et fit connoître à tout le monde que la livre de Clermont n'avoit que treize à quatorze onces, au lieu qu'elle en a seize partout ailleurs. » Ordinairement, les autorités locales n'attendaient pas la présence dans leurs murs de magistrats étrangers pour procéder à ces sages investigations. Les *Actes consulaires de la ville de Lyon* (série BB, reg. 245) contiennent une attestation portant que « les matrices et originaux des poids de marc, et de toutes autres sortes de poids et mesures dont on use dans la ville, mesme dans les bureaux de la douane et autres des fermes du Roy, à la réserve tant seulement des trébuchets et poids servant à peser l'or et l'argent monnoyé », continueront d'être gardés « dans l'hostel commun de la dite ville, comme ils y ont esté de toute ancienneté dans les lieux destinéz pour les tenir et servir à eschantiller les dits poids et mesures, comme en estant les matriees publiques », et que les commerçants seront tenus de faire vérifier et contrôler à l'aide de ces étalons les poids dont ils se servent. Aujourd'hui encore, cette surveillance s'exerce avec une grande ponctualité sur toute l'étendue du territoire. Ajoutons que la Révolution a su mener à bonne fin l'unification des poids et mesures que la monarchie avait été impuissante à réaliser. Charlemagne fut le premier qui forma le dessein de doter son empire de poids uniformes, mais il s'en tint au projet. Philippe le Long essaya d'aller jusqu'à l'exécution. Il échoua. Une révolte générale des corporations, soutenues par le clergé et la noblesse, fit avorter cette réforme si désirable. Louis XI, François Ier, Henri II, Charles IX, Henri III, rendirent dans ce but un certain nombre d'*Ordonnances* qui ne purent être appliquées. Louis XIV lui-même ne put opérer cette transformation qui, jusqu'à la fin de la Monarchie, se heurta à des obstacles insurmontables. Il appartenait à la République de triompher de ces difficultés, que les meilleurs esprits désespéraient de voir jamais résolues.

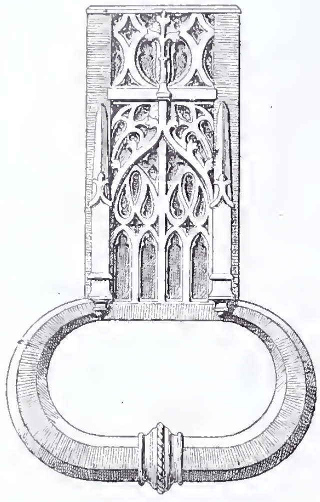


Fig. 259. — Poignée de porte (xve siècle).

Poids de marc. — Nom donné à des poids de cuivre, fabriqués le plus souvent en Allemagne, et dont les subdivisions, s'emboîtant les unes dans les autres, servaient à peser les marchandises les plus précieuses. On les appelait ainsi parce que, réunis et emboîtés, ils pesaient avec leur enveloppe juste huit onces, c'est-à-dire le poids d'un Marc. (Voir ce mot, t. III, col. 699.)

Poids le Roi, Poids du Roi. — Nom donné à une balance publique établie à Paris et où devaient être pesées toutes les marchandises entrant dans la capitale, à l'exception de la cire, qui comportait une balance particulière. Les marchandises ainsi pesées acquittaient une redevance, qui, dans le principe, appartenait à l'Église, puis qui fut accaparée par l'autorité royale. Aliénée en 1169, en faveur de particuliers, la redevance du Poids le Roi fut de nouveau, en 1661, réunie au Domaine.

Poie, *s. f.;* **Poye,** *s. f.;* **Poiye,** *s. f.* — Appui, balustrade. Parlant des fêtes qui eurent lieu, en 1394, dans cette ville, la *Chronique de Tournai* (t. III, p. 289) nous apprend qu'il fut décidé qu'on élèverait sur le grand marché une galerie en charpente et « que les poiyes de ladite gallerie seroient couvertes de draps azuréz et seméz des armes du Roy et de celles de ladite ville de Tournai ; lesqueles poiyes seroient de XII pieds de postiel ». Plus loin (p. 291), la même *Chronique* ajoute : « Le VIe jour..., furent mis dessupz un asseile gracieusement ouvrée, emprès le poiye du hourt fait devant ladite halle aux draps, tous les dessusdits pris et joyaux en argent. »

Poignée, *s. f.;* **Pungnié,** *s. f.;* **Punghié,** *s. f.* — Partie d'un objet, par où on le saisit et le tient à la main. « Une sallière d'or, aiant par dedens une orloige, garnye par en bas, sur le pied de douze cailloux de rubis et de douze perles, la pungnié garnye de personnaiges... — Une couppe d'émail de plick, garnie d'or, aiant à la punghié une fleur de lys, etc. » (*Invent. de Charles-Quint,* 1536.) Parfois, on faisait des poignées spéciales pour tenir certains objets. Le dimanche des rameaux, le roi de France suivait la procession, ayant une palme à la main. Dans l'*Inventaire de Charles VI,* dressé en 1399, nous relevons : « Deux poignées d'argent néellées de France, à porte[r] la palme le jour de pasques flories. » Et dans le *Compte de Regnault Doriac,* relatif aux obsèques de ce roi (1422), on note : « Une poignée d'argent doré, à tenir la palme du Roy, pesant ij onces. » Les fabricants de meubles donnent encore le nom de poignées à des pièces de bronze ou de quincaillerie, posées avec des vis sur la face d'un tiroir, ou de volets mobiles. Les serruriers appellent « poignée d'espagnolette » la pièce qui agit comme levier, pour tourner la tringle ; « poignée de fléau », le fléau lui-même

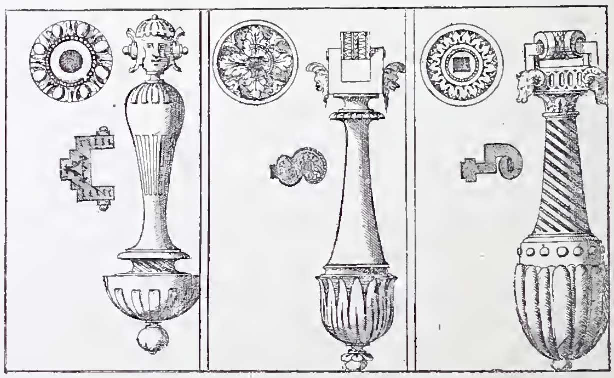


Fig. 260 à 262. — Modèles de poignées de tiroirs, d'après Du Cerceau.

sans sa platine ; « poignée de sonnette », la boucle qui sert à tirer le cordon, etc., etc.

Poil, *s. m.* — Terme de tisseur et de marchand d'étoffes. Se dit de la laine, de la soie, ou du poil de chèvre, qui entrent dans la fabrication de certaines étoffes, telles que velours,

pannes, peluches, etc. On appelle, en outre, *poil de chèvre,* des tissus qui sont fabriqués avec cette dernière matière. « Une autre de mes protégées, écrivait Mme de Maintenon, de Saint-Cyr, à la date du 7 mai 1709, m'a paru bien nue ce matin. Envoyez-moi vingt aunes de poil de chèvre. » (Lettre à Mme de Villette, dans les *Lettres de Mme de Maintenon;* Maëstricht, 1789, t. Ier, p. 315.)

Poil est encore un terme de manufacture. Il se dit des brins de soie ou des poils de chèvre qui, dans certaines étoffes, couvrent la trame. On fait des velours, des pannes, des peluches à deux et trois poils. C'est ainsi qu'il faut comprendre l'observation suivante faite par la Bourgeoise dans la petite pièce intitulée le *Bourgeois poli* (1631) : « Il m'est à voir pourtant que vous m'en avez baillé autresfois de meilleur ; celui-là n'est qu'à deux poils, et j'en voudrois bien à trois ; il me fasche pourtant d'aller chez un autre, car quand j'ai accoustumé une personne, je n'aime pas à changer. »

Poillier, *s. m.* — Voir Poêlier.

Poinçon, *s. m.;* **Poinson,** *s. m.* — Ce mot a plusieurs significations. C'est d'abord le nom d'une sorte de futailles, dont la capacité variait suivant les localités. A Orléans, le poinçon était la moitié du tonneau ; de même en Anjou. Dans les environs de Blois et en Touraine, il contenait juste un muid ; à Rouen, il mesurait treize boisseaux ; à Paris, le poinçon équivalait à la demi-queue. On rencontre le poinçon surtout au xve et au xvie siècle. « Samedi xxve jour (août 1408), fu défendu de part le chancellier aux charretiers de Troyes qui avoient chargé sur leur char ii queues pleines des procès de Champaigne estans céans,... et plusieurs autres queues et poinsons pleins des habillemens, besoignes tant des seigneurs de céans que d'advocas et procureurs de parlemens, qu'ils ne partissent jusques à ce que auroient autres nouvelles. » (*Choix de pièces inédites sur le règne de Charles VI,* t. Ier, p. 310.) On lit également dans le *Journal d'un bourgeois de Paris sous les règnes de Charles VI et Charles VII* (à l'année 1418) : « *Item,* on payoit en ce temps tout homme qui vendoit vin de chascune queue en gros, huit sols parisis, et cil qui l'acheptoit autant, et d'un poinson quatre sols parisis,... et fut commencé cette douloureuse pratique environ la Toussainct. » Et à l'année 1424 : « Celle année furent les plus belles vendanges que oncques on eust veu d'aage d'homme, et tant de vin que la fustaille fut si chère que l'on vendoit... un poinson sans loyer seize à dix-huict sols parisis. » De son côté, l'auteur des *Préparatifs du festin* (voir le *Monologue des sots joyeux,* dans les *Poésies françaises des* xve *et* xvie *siècle;* Paris, Janet, 1856, t. III, p. 20) écrit :

> Or, premier, sans quelque défault
> Pour le festin avoir nous fault.
> . . . .
> Troy cents poinsons de vin vermeil
> Et de claret nombre pareil.
> De vin blanc d'Anjou cinq cens pipes,
> Et trente bassins pleins de trippes. . .

Les *Archives communales de Lyon* (série BB, reg. 37) portent qu'en 1517 la municipalité fit présent d'un poinçon de vin clair au contrôleur et peintre Jean de Paris, en récompense de plusieurs travaux qu'il avait exécutés pour la ville, « tant à nyveller plusieurs rues, que après le bastiment de l'hospital ». Enfin, les *Mémoires du maréchal de Vieilleville* portent à l'année 1552 : « Et pour ce qu'il pouvoist estre environ midy, on fit collation en plaine campaigne, où furent beus quatre poinssons de vin, qui estoit excellent. »

Poinçon. — Ce mot désigne également un fer pointu qui sert à percer des trous. Le poinçon, appliqué aux usages journaliers, a fait, de tout temps, partie de l'attirail des trousses de toilette ou des fournitures de bureau. Pour ne citer qu'un exemple ou deux, nous emprunterons à l'*Inventaire de Charles V* (1380) : « Ungs couteaulx à clou, à porter en boys, c'est assavoir ung grant, ung petit et ung poinçon, avec les forcettes qui sont d'argent ; et est la gayne estoffée d'or, et la chesne à quoy ils pendent, d'argent. » Et nous noterons dans le *Mercure* de janvier 1679 un curieux article, où l'on nous montre un « amant fort passionné pour une belle » offrant à celle-ci « une écritoire dont la serrure, la clef et les plaques de dessus estoient de vermeil, aussi bien que le cornet, le poudrier et les manches du canif et du poinçon ».

Certaines professions de l'ameublement, les tapissiers notamment, les ouvriers qui travaillent le cuir et les serruriers, emploient des poinçons de même sorte. Ceux de

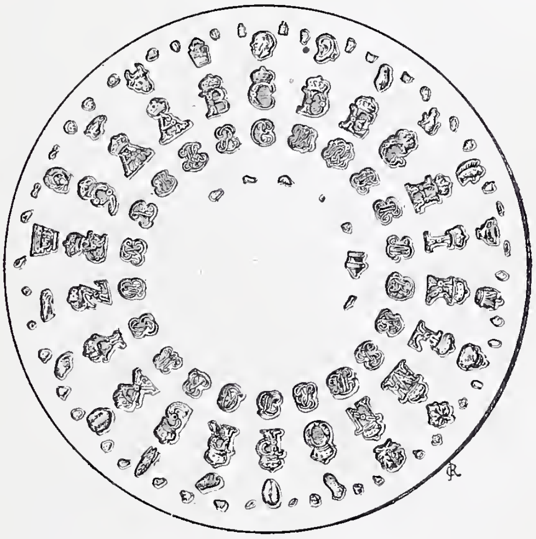


Fig. 263. — Poinçons de contrôle,
d'après la plaque de la Régie de Fouache.
(Musée de Cluny.)

ces derniers corps d'état sont les plus variés. Ils en ont de ronds et de carrés, de gros et de menus, pour percer le fer, à chaud et à froid, etc. Les chaudronniers s'en servent également pour faire des trous dans ceux de leurs ouvrages où ils mettent des clous de cuivre. Tous ces outils sont en acier trempé, comme aussi les poinçons dont les fondeurs et les ciseleurs font usage, pour reprendre les morceaux qui sortent de la fonte. Mentionnons encore les poinçons des vanniers, des papetiers, des relieurs, des layetiers, qui ont des formes différentes.

Poinçon. — Ce nom, enfin, s'applique à un coin aciéré qui porte à son extrémité un nom, une figure, un chiffre, une lettre, et dont on se sert pour former des empreintes. C'est avec ces coins que l'on fabrique les matrices des monnaies, et cette opération réclame généralement trois sortes diverses de poinçons, des *poinçons d'effigie,* des *poinçons d'écusson,* des *poinçons de légende.* Piganiol de la Force, parlant du Cabinet des médailles, écrit : « Ce cabinet est, dans son genre, tout ce qu'il y a de plus curieux au monde... On y voit un nombre prodigieux de poinçons et de quarrés d'un travail admirable, qui ont coûté plus de deux millions. » (*Description de Paris,* t. II, p. 272.) C'est aussi avec des poinçons de même espèce, mais portant seulement un chiffre ou une lettre microscopique, que se fait le contrôle de l'argenterie. Ces poinçons étaient jadis au

nombre de quatre : 1° celui du régisseur du droit de marque ; 2° celui de la maison commune ; 3° le poinçon du maître orfèvre dans l'atelier duquel la pièce avait été confectionnée, et 4° le poinçon-décharge, indiquant que les droits ont été acquittés. C'est grâce à la diversité de ces poinçons, dont l'empreinte varie suivant l'époque et suivant le maître, qu'on peut encore aujourd'hui retrouver la ville où un objet a été fabriqué, en reconnaître l'auteur et déterminer au juste l'époque de sa fabrication. Comme le titre de l'argenterie différait suivant les pays, il arrivait souvent que, dans les inventaires, on relevait sur les pièces décrites le poinçon du lieu de fabrication pour pouvoir déterminer la valeur du marc d'argent et ensuite celle de l'objet. C'est ainsi que dans l'*Inventaire d'Anne de Bellancourt, veuve de Ch. Regnier, officier de la feue reyne mère* (Paris, 1720), nous remarquons : « Un bassin, douze cuil-



Fig. 264. — Petit point.
Tapisserie dite de la reine Jeanne d'Albret.
(Château de Pau.)

lers, douze fourchettes... le tout d'argent blanc, poinçon de Paris, prisé à juste valeur et comme vaisselle platte, à raison de soixante-huit livres dix sols le marc. » De même dans l'*Inventaire de la dame Pasquet* (Paris, 1723) : « Une tasse à oreilles et trois gondolles d'argent, poinçon de Paris, pesant un marc deux onces. » De même encore dans l'*Inventaire des meubles de Françoise Leguay, veuve de Nicolas Dezègre* (Paris, 1744), où figurent : « Un tire-moelle, une jatte et six goblets de différentes grandeurs, le tout d'argent, poinçon de Paris », et « deux chandeliers, une tasse à deux ances, deux goblets, le tout d'argent, poinçon d'Allemagne ». Hâtons-nous d'ajouter que le poinçon, en tant que marque de garantie, n'était pas spécial aux orfèvres. Les couteliers, les balanciers, les gainiers, etc., étaient tenus d'appliquer sur leurs produits un poinçon servant à constater quel en était le fabricant. Son empreinte avait pour but de maintenir la qualité de la marchandise et d'engager la responsabilité du producteur.

On appliquait encore d'autres poinçons sur la vaisselle (ou sur tout autre objet), mais qui n'avaient pas pour but de constituer une marque de garantie. Gravés de motifs variés, ils concouraient parfois à la décoration de la pièce ou servaient à établir une différence entre l'argenterie des divers services. Nous citerons, comme exemple de ce dernier emploi, l'extrait suivant des *Comptes de l'argenterie d'Anne de Bretagne* (1494) : « A Robin Porchier, orfavre demourant à Tours... la somme de XV sous tournois pour avoir fait ung petit poinçon d'une armine (hermine), et d'icelluy marché (marqué) six douzaines de plats et escuelles d'argent de la cuisine du commun de lad. Dame, pour congnoistre la différence de la vaisselle de la cuisine, de la bouche d'icelle Dame. » Quant au poinçon considéré comme outil servant à décorer certains objets, nous indiquons son rôle à POINÇONNER. (Voir ce mot.)

POINÇON. — Enfin, notre mot est encore un terme de charpenterie. Il sert à désigner la pièce de bois verticale qui, dans une ferme, reçoit les deux arbalétriers et suspend le milieu de l'entrait.

Poinçonner, *v. a.* — Ce verbe comporte deux significations, ou plutôt deux applications distinctes. L'argenterie est poinçonnée pour établir la garantie de son titre. Au mot POINÇON, nous sommes entré dans quelques détails sur cette opération, nous n'avons point à y revenir. Les balances, les poids, les mesures de longueur, etc., étaient également poinçonnés, pour attester leur conformité avec les étalons déposés ; les objets de gainerie et de coutellerie, pour qu'on pût savoir quel en avait été le fabricant. Mais outre toutes ces marques et remarques, on disait encore des objets qu'ils étaient poinçonnés, quand ils étaient symétriquement frappés à l'aide de poinçons portant un dessin, un motif, qui, répétés, formaient des arabesques ou un jeu de fond quelconque. Ajoutons que c'étaient surtout les pièces de gainerie et d'orfèvrerie qu'on poinçonnait de la sorte. En voici quelques exemples : « Ung myroer d'or, poinçonné dehors à lys et à ung C et ung J, et dedens est une Annunciation esmaillée sur le blanc. — *Item,* trois douzaines de platz d'or à fruys tous plains, poinçonnéz sur les bors. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) « A Jacquet aux Connins, boteillier, demourant à Paris..., pour deux grans estuys de cuir bouilly, poinçonnéz et armoiéz des armes de France. — A luy..., pour un autre estuy de cuir bouilly, poinçonné et armoié comme dessus, achatté de lui ce jour pour mettre et porter un gobelet d'or couvert pour ledit seigneur. » (*Comptes de Guillaume Brunel, argentier de Charles VI,* 1387.) « A Regnault Pisdoé, changeur, demourant à Paris, pour un hennap et une aiguière d'or, poinçonnéz à divers ouvraiges..., etc. » (*Comptes de Charles Poupart, argentier de Charles VI,* 1400.) « Premièrement, un aubenoissier, que ledit Regnault Doriac a fait faire, lequel est doré et poinçonné au mot du Roy : JAMAIS. — Deux bassins d'argent doréz, à laver, tailléz sur les bors et poinçonnéz dedans au mot du Roy qui dit : JAMAIS..., etc. » (*Invent. de l'hôtel Saint-Pol,* 1420.) « Une couppe d'argent doré dedens et dehors poinsonnée dessus, à ung compaignon et une damoiselle... — *Item,* ung gobellet d'argent doré poinsonné à feuillages dedens [et] à fleurs bleues et violées. » (*Vente des biens de Jacques Cœur,* 1453.) « Une couppe à pied, toute dorée, faicte à escailles sizaillées et poinçonnées. » (*Invent. de la duchesse de Valentinois,* 1514.) Etc. A partir du XVI[e] siècle, on ne rencontre plus guère poinçonné employé dans le sens que nous indiquons. C'est le verbe frapper qui prend sa place.

Poindre, *v. a.* — Picquer, coudre, de *pungere,* percer. De là le mot COUTEPOINTE. « Pour III livres de soye de plusieurs couleurs, à poindre et ouvrer ladicte chambre. » (*Comptes d'Étienne de la Fontaine, argentier du roi Jean,* 1352.)

Point, *s. m.* — C'est le nom sous lequel on désigne les piqûres que fait une aiguille enfilée de laine, de coton, de



B. Melin, del. Maison Quantin, imp.-éd.

PETIT POINT (DIT DE SAINT-CYR)

ÉCRAN REPRÉSENTANT *Jeanne d'Arc relevant la Royauté* (XVIIIe SIÈCLE)

(Château de Pau.)

fil, ou de soie, dans l'étoffe. On distingue un nombre assez considérable de sortes de points, dont la qualification varie suivant la direction dans laquelle l'aiguille est poussée, et suivant le parcours qu'elle accomplit. Les principaux de ces points portent les noms de *point arrière, point devant, point de côté, point de chausson, point de chaînette, point d'ourlet, point de feston, point de marque, point de tapisserie,* etc. Ce dernier est particulièrement employé dans la confection des couvertures de meubles. On sait comment s'exécutent les ouvrages de laine ou de soie sur canevas. Dès le Moyen Age, ces sortes d'ouvrages étaient confectionnées d'une façon si courante, que le mot point était devenu synonyme de tapisserie. On note dans l'*Inventaire des joyaux de la Couronne,* dressé au château de Vincennes en 1418 : « Une petite bource de broderie à poins », qui appartient à ce genre de travail. Au XVI[e] siècle, on commença, dans l'exécution de la tapisserie, à classifier les diverses espèces de points. Un *Inventaire des meubles portés de Pau à Nérac par ordre du roi de Navarre* (1578) mentionne : « Huict pièces de tapisserye de broderye faicte et devisée ou poinct de la Royne », et dans la curieuse petite pièce, intitulée la *Chambrière à louer,* l'héroïne, vantant ses mérites, s'écrie :

J'entens par cœur le petit poinct,
Le grand et celuy de Hongrie,
En carreaux et tapisserie.



Fig. 265. — Petit point,
Broderie sur canevas de la fin du XVI[e] siècle.

Néanmoins, jusqu'au milieu du XVII[e] siècle, le mot point conserva, d'une façon générale, la faculté de désigner les tapisseries de toutes factures, et le notaire chargé d'inventorier les biens de « Françoise Thomassin, veuve de Jean Molé, en son vivant seigneur de Villy », n'hésitait pas à inserire sur sa minute : « Deux fauteuils en point, dont l'un est à personnages, les futs en bois de noyer, estimés 90 livres. » Mais, le plus souvent, on prenait garde de bien spécifier le genre de points en présence duquel on se trouvait, parce que la valeur du tissu variait suivant la difficulté et la longueur de l'exécution. Il est clair que le *gros point* confectionné sur des canevas épais, et en tirant plusieurs brins à la fois, exigeait beaucoup moins de temps et aussi moins d'habileté, que le *petit point,* dans lequel l'aiguille ne prenait qu'un fil, pour broder un canevas très fin. Aussi, dans la plupart des inventaires, ne manquait-on pas de distinguer la nature du travail. Quelques exemples feront voir combien cette précaution était générale : « Douze pièces de brodeuries de soye, rehaulsées d'or et d'argent, au gros poinct sur le canevaz, faictes pour servir à broder troys petitz tapis. — Plus quatre bandes de tapis de soye, à gros poinct, à fond d'or, rehaulsées d'or et d'argent, faictes pour servir à ung tapis. » (*Invent. de Louise de Vaudemont;* château de Chenonceaux, 3 janvier 1603.) « Six chaires à vertugadin, de bois peint, couvert de tapisserie à gros points, rehaussée de soye. — *Item,* trois chaires à bras et dossier, de bois de noyer, couvertes de tapisseries à gros points. » (*Invent. de Ch. Le Normand, s[r] de Beaumont, conseiller au Parlement, 1[er] maître d'hôtel du Roi;* Paris, 1628.) Etc. Voilà pour le gros point. A plus forte raison, prenait-on des précautions analogues quand il s'agissait de *petit point,* celui-ci ayant une valeur bien supérieure. « Plus y a, dans ledit cabinet, ung miroy [r] couvert d'ung ovrage fait à légulle au petit point d'or et d'argant et de soyes de diverses couleurs, et autour ung galon d'or. » (*Invent. de Jeanne de Bourdeittes,* 1595.) « Premier, deux carreaux de petitz pointz, de bestions, fleurs et fruitz de soye, le champ d'or avec des houppes de soye cannellé et crespine d'argent, prisé et estimé la somme de huict escuz soleil. » (*Invent. de Gabrielle d'Estrées,* 1599.) « Un emmeublement de tapisserie de laine, à petit point, rehaussé de soie, faite à panaches de diverses couleurs. » (*Invent. de Mazarin,* 1653.) « Une tenture de tapisserie de petit point, relevé d'or et de soye, représentant les fables des *Métamorphoses* [d'Ovide], en trois pièces, composées chacune d'un tableau octogone dans le milieu, et, aux quatre coins, de quatre ronds dans chacun desquels est la devise de la *Salemandre.* » (*État du mobilier de la Couronne,* 1673.) « Cinq fauteuils de bois de noyer à la Capucine, remplis de crin, couverts de tapisserie en petit point, prisé ensemble soixante-dix livres. » (*Invent. d'Antoine Saluz, suisse, officier du Régent,* 1716.) « Un fauteuil de bois de noyer, garni d'une tapisserie à petit point de soye, avec son fourreau indienne. » (*Invent. d'Amable Deschamps;* Marseille, 1755.) Etc. Nous pourrions encore mettre à contribution les *Ventes* du baron de Beaumanoir, du fermier général Parseval, de la marquise de Fénelon, de la duchesse de Brancas, de la duchesse de Saint-Aignan, etc., où figuraient des meubles de petit point. Nous croyons que ces exemples suffisent. Le petit point, au surplus, demeura fort en honneur jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, et l'*Avant-Coureur* du 12 mars 1770 nous apprend que « le sieur Dubuquoy, marchand, tapissier ordinaire de M[gr] le Dauphin, monta cette année-là, dans ses magasins de la rue Saint-Honoré, une manufacture de tapisserie au petit point pour fauteuils, cabriolets, chaises, bergères, canapés, ottomanes, etc. » Il composait également des modèles pour les nobles dames qui voulaient s'adonner à ces gracieux travaux.

Vers le milieu du XVIII[e] siècle, on commença, par extension, à qualifier aussi les tapisseries de haute et basse lice, suivant leur finesse, de gros point et de petit point, qualification d'autant plus défectueuse que les tapisseries de haute et basse lice, étant faites à la navette, ne peuvent comporter des points. C'est donc fautivement que nous voyons annoncer à la *Vente des meubles et effets de la marquise de Pompadour* (27 mars 1765), un « meuble des Gobelins de petit point, non monté, de toute beauté »; à celle du vicomte Valfons de Sibourg, lieutenant général des armées du roi (24 septembre 1786), des « lits, tenture, sièges et rideaux de damas cramoisi, tentures, sièges et cantonnières de petit point d'Aubusson à guirlandes, tapis pareil » ; à la *Vente de feu M. Soufflot, architecte du roi* (aux Tuileries, 23 novembre 1780) : « Douze fauteuils

de tapisserie de petit point des Gobelins. » C'est encore par suite d'une erreur de même sorte qu'on parle aujourd'hui du *point des Gobelins* et du *point de Beauvais*. Ajoutons que cette désignation défectueuse eut pour conséquence de donner naissance à un terme nouveau. Pour éviter de confondre les tapisseries de haute ou basse lice avec les tapisseries brodées sur canevas, on prit l'habitude de désigner ces dernières sous le nom de *petit point à l'aiguille*. C'est ainsi que l'on adjugea à la *Vente de Mme de Pompadour* des « sièges et tapisseries de petit point à l'aiguille, non montés, de toute beauté », en même temps qu'un « lit à la duchesse, tenture et fauteuils, fond or, travaillé en feuille et point à l'égnille ».

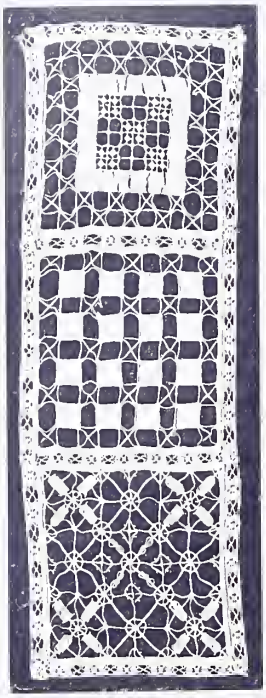


Fig. 266.
Carrés d'échantillons en point coupé.
(Musée des arts décoratifs.)

On se souvient que, parmi les ouvrages que la parfaite chambrière se vantait de connaître, figure le *point de Hongrie*. Ce point, qui consiste à exécuter sur le canevas une suite de chevrons, était particulièrement apprécié au XVIIe siècle. Les exemples suivants en font foi : « Huit chayères sans bras, garnyes de tappisseries à point dongrie. » (*Invent. de Pierre Essenault, conseiller au Parlement de Bordeaux*, 1626.) « Six chaises à vertugadin et deux fauteuils converts de tapisserye à point de Hongrie. » (*Invent. d'Hilaire de la Chaussée;* Paris, 1632.) « Premièrement, un lit de quatre pieds, à bandes de point de Hongrie, appliquées fort proprement sur un drap de couleur d'olive. » (L'*Avare,* acte II, scène I.) « Cinq morceaux de tapisserie, en façon de point de Hongrie. » (*Invent. du chevalier de Piré;* Rennes, 1719.) « Six pièces de vieille tapisserie de point de Hongrie. » (*Apposition des scellés chez Nicolas Dezègre, sculpteur marbrier,* 1726.) « Un lit garni de rideaux par bandes, de satin et de point de Hongrie. » (*Invent. du château d'Amilly, dressé par Perseval, tapissier à Nogent-le-Rotrou,* 1765.) Etc. Le point de Hongrie, au surplus, était si goûté, à cette époque, que les ébénistes l'empruntèrent au tapissier. Le 26 novembre 1754, Lazare Duvaux vendait à la duchesse de Mortemart : « Une commode bâtie de chêne, plaquée en bois satiné, à point de Hongrie. » On exécute, encore à l'heure actuelle, des parquets qui affectent cette disposition à la fois simple et décorative, et qui portent ce même nom.

C'est vraisemblablement le *point de Hongrie,* appelé aussi broderie à *bâtons rompus* (voir *Invent. de Fouquet,* 1661), qui donna naissance au point de Chine. Celui-ci, brodé sur canevas et à l'aiguille, au lieu de figurer des chevrons aigus, présentait un fond ondé. Ce point commença d'être en usage au milieu du XVIIe siècle, et nous relevons dans l'*Inventaire de Jacques Quiquebeuf, conseiller secrétaire du Roy* (Paris, 1677) : « Un grand fauteuil de bois de noyer, garny d'un orillier de plume, ledit fauteuil couvert de tappisserie de point de la Chine, relevé de soye. » Vers le même temps, on donna le nom de *point à la Turque* à une variété de point de la Chine, nué verticalement. Ajoutons que ce nouveau genre de tapisserie ne fut jamais très répandu. Nous avons cependant noté dans l'*Inventaire du maréchal d'Humières* (1694) : « Six fauteuils et six chaises de bois de noyer sculté, un sopha de pareil bois, couverts de points à la turque de diverses couleurs, prisez c livres » ; et dans l'*Apposition des scellés chez Nicolas Dezègre, sculpteur* (1726) : « Un petit sopha de bois à la capucine [garni] de point à la turque. » Ce point et le point de Hongrie furent imités en tapisserie commune de basse lice et devinrent un article de commerce important pour la ville de Rouen. Enfin, il nous faut dire un mot d'une dernière tapisserie, qui porta le nom de *petit point croisé sans envers,* ou plus simplement celui de *point de Marseille,* à cause du lieu de naissance de son inventeur, le sieur Lemerre. C'est, en effet, dans sa ville natale que ce fabricant tenta ses premiers essais et fabriqua les types qu'il soumit à l'Académie des sciences. Le célèbre Vaucanson fut chargé d'examiner ces échantillons et fit à leur sujet un rapport des plus favorables. Plus tard, Lemerre obtint un privilège, établit à Amboise une manufacture et créa un dépôt, à Paris, chez le sieur Dreux, rue Saint-Honoré, dans le voisinage de Saint-Roch. (*Gazette de France,* 10 juin 1765 ; *Annonces, affiches et avis divers* du 26 du même mois.) Il est à croire que Lemerre, qui devait confectionner par son procédé des « étoffes d'or, d'argent, de soie, laine, coton et laine », produisit peu, car on ne rencontre guère de ses tissus dans les anciens documents. Cependant, nous avons relevé dans l'*Inventaire du château d'Amilly,* dressé en 1765 par Perseval, tapissier à Nogent-le-Rotrou : « Onze pièces de point de Marseille de différentes grandeurs. »

POINT. — A aussi désigné un certain nombre de dentelles. Les premières qui prirent ce nom furent les *points coupés* (*punti tagliati*). « C'est, en brodant à *fonds clairs,* qu'on donne du charme et de la vie aux broderies blanches », dit, avec beaucoup de raison, M. Ernest Lefébure, dans son livre intitulé *Broderies et dentelles* (p. 177). C'est en s'inspirant de ce sentiment très juste qu'on exécuta les points coupés qui consistèrent en une toile brodée et découpée dans les espaces réservés entre la broderie. Les points coupés commencèrent d'être à la mode au XVIe siècle. Leur confection occupait les jeunes filles et comptait au nombre de leurs talents les plus appréciés. « Monsieur, vous faictes fort bien d'aymer Genevìefve, dit la bonne *Françoise* (à l'acte II, sc. II, des *Contens* d'Odet de Tournebu, représentés en 1584). En matières d'ouvrages de lingerie, de point coupé, de lacis, elle ne craint personne. » Dès cette époque, on employait le point coupé à la garniture des lits, sous forme de carrés alternant avec d'autres carrés de toile unie, et l'un des reproches que l'auteur de l'*Isle des hermaphrodites* adresse à ses héros (p. 21), c'est qu'ils « ne pouvoient pas dormir sous une simple couverture de carréz de point coupé ». Ces ouvrages, un peu primitifs

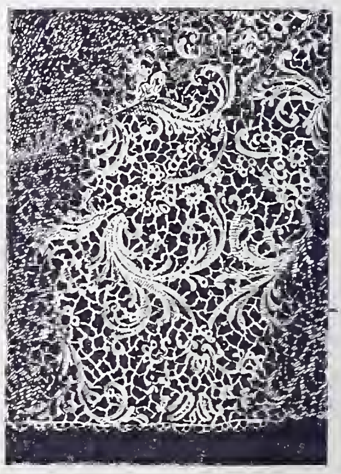


Fig. 267. — Point de France tiré du portrait de Bossuet, gravé par Drevet.

comme exécution, demeurèrent en usage jusqu'au milieu du XVIIe siècle. L'auteur des *Galanteries du Palais* fait dire à sa mercière :

> J'ay de bellissime dentelle,
> Des points coupéz qui sont fort beaux,
> De beaux estuis, de beaux cizeaux.

Le sieur de la Gomberdière, dans son *Nouveau règlement sur les marchandises* publié en 1634, parle des « ouvrages et passemens, tant de point couppé qu'autre » comme occasionnant une « excessive despence ». Avant lui, l'auteur de la *Réformation de ce Royaume* (1623) estimait que l'importation « des dentelles de point coupé » faisait sortir, chaque année, un million de France. Et le *Tarif général des droicts des sorties et entrées du Royaume de* 1664 (connu sous le nom de *Droicts de la Douane de Lyon*) mentionne encore les « garnitures de lits de point coupéz (*sic*), passemens, lassis », etc., dont les droits devaient être acquittés à l'estimation sur le pied de six pour cent.

Cependant, depuis un certain nombre d'années, le monde élégant se parait de dentelles étrangères plus délicates, plus fines. Tels étaient les *points de Gênes*, de *Milan*, de *Venise*, qui avaient pris naissance dans les *points sur reseuil* (*punti a redexelo*), exécutés sur filet, et dans les *points en l'air* (*punti in aere*), travail plus compliqué, et qui consistait à broder à la fois le fond et le dessin, de façon que les ornements semblaient ne tenir à rien. Ces beaux tissus, le point de Gênes surtout, jouirent pendant longtemps d'une renommée exceptionnelle. La *Gazette de France* nous apprend que les langes envoyés, en 1639, par le pape, pour le jeune Dauphin, en étaient garnis. Le poète Guillaume Brebeuf (mort en 1661) écrit :

> Olinde n'a rien que de rare
> . . . .
> L'Inde a fourni son bracelet,
> Sa glace fut faite à Venise,
> Gênes a vendu son collet
> Et la Hollande sa chemise.

On se souvient du mot de Tartuffe, maniant le fichu d'Elmire :

> Mon Dieu! que de ce point l'ouvrage est merveilleux!
> On travaille aujourd'hui d'un air miraculeux...

Enfin Tallemant et Saint-Simon racontent que Mme de Puysieux mangea 50,000 écus de point de Gênes qu'elle avait à son col et à ses manches. Cette vogue dura jusqu'au jour où les dentelles de Flandre et le *point d'Angleterre* firent trouver les points de Venise, de Gênes et de Milan, trop gros et trop lourds, et où l'on commença de fabriquer des *points de France*. Déjà, dans la *Galerie du Palais* (acte I, sc. VI), Corneille faisait dire à sa *Lingère :*

> Voilà du point d'Esprit, de Gênes et d'Espagne;

et l'élégant *Hippolyte* s'empressait de répondre :

> Cela n'est guère bon qu'à des gens de campagne.

Le *point d'esprit* dont il est ici question consistait en une sorte de gaze, piquée de petits pois exécutés à l'aiguille, et pour le *point d'Espagne,* qui figure là vraisemblablement pour la rime, c'était une sorte de riche passement d'or ou d'argent, beaucoup plus employé dans l'ameublement que dans le costume. On rencontre, en effet, à cette époque, nombre de meubles de prix, garnis en point d'Espagne. Nous citerons entre autres — et l'on ne peut invoquer d'exemple plus magnifique — le lit de parade de Louis XIV, qui consistait en « un lit d'ange, en dôme suspendu, tout de broderie très riche en point d'Espagne à jour, remply d'ornemens, fleurs, carquois et cartouches avec les armes et chiffres du Roy ». (*Invent. du château de Versailles,* 1708.) Ajoutons que ce beau point d'Espagne était fabriqué en France. Un peintre de grand talent, Bailly, avait même été chargé par Louis XIV d'en exécuter des modèles. (*Comptes des bâtimens,* col. 1010 et 1106.) Un siècle plus tard, le sieur Dementhon en établit une manufacture à Lyon. (*Annonces, affiches et avis divers,* 15 août 1782.) Antérieurement, et sur l'initiative de Colbert, un grand nombre de fabriques d'autres tissus de même genre avaient été créées et installées dans notre pays. Ces tissus, dont nous parlons au mot DENTELLE, et qui furent groupés sous la dénomination générale de *point de France,* se trouvèrent bientôt assez abondants et assez parfaits, pour qu'on fermât la frontière aux points étrangers. Aussi, le 23 octobre 1666, la *Gazette de France* contenait-elle la note suivante :



Fig. 268. — Point à l'aiguille. — Dentelle flamande.

> Cette semaine a esté publiée la déclaration du Roy, du 12 de ce mois, et registrée an Parlement, le 15, portant confirmation de celle du mois d'aoust 1665, pour l'establissement des manufactures de toutes sortes d'ouvrages de fil, de la manière des *points de Venise, Gennes, Raguse,* et autres païs étrangers, qui sont appelés *points de France :* Sa Majesté, bien informée que quantité de pauvres gens que l'on y employe ont ainsi moyens de faire subsister leurs familles, outre que cela rend le prix des dits ouvrages plus modéré, et empesche le transport de notables sommes hors le royaume, fait défenses à tous marchands de trafiquer desdits points de fil des païs estrangers, sous les peines portées en la dite Déclaration, par laquelle il est néantmoins permis d'en porter de vieux, jusques au 20 janvier prochain.

Le point de France, qu'on fabriqua bientôt à Alençon, à Argentan, à Mauregard, à Auxerre (voir *Gazette de France,* 1667, p. 1092, 1093), eut, au XVIIe siècle, une vogue légitime. Dès 1673, nous relevons dans les *Inventaires des meubles de la Couronne* des « emmeublemens de point de France sur fonds de satin », et Dangeau, à la date du 26 juillet 1688, raconte que Mme de Maintenon « a donné à M. de Chevreuse un équipage de bain de point de France fort magnifique ». (*Journal,* t. II, p. 155.) Enfin, n'oublions pas que notre pays n'avait pas attendu l'arrivée aux affaires de Colbert, pour s'appliquer à la fabrication de ces délicats PASSEMENTS. (Voir ce mot.) Dès le XVe siècle, l'Auvergne et le Velay s'étaient rendus fameux par leurs produits. (Voir DENTELLE.) Piganiol de la Force parle

d'un temps où, chaque année, il fallait de 600,000 à 700,000 livres pour payer les dentellières d'Aurillac. (*Nouvelle description de la France,* t. VI, p. 316.) Fléchier, dans ses *Grands jours d'Auvergne* (p. 39), nous apprend



Fig. 269. — Point d'Alençon, à petite bride (fin du XVIII[e] siècle). Musée des arts décoratifs.

qu'un des sujets de conversation favori des dames de ce pays était de s'entretenir de ces dentelles. « C'est un bonheur pour elles, écrit-il, quand elles peuvent tourner le discours à leur coutume et parler des *points d'Aurillac.* »

Aujourd'hui, il n'est plus guère question, en fait de dentelles, que de *point d'Alençon* et de *point d'Angleterre.*

Pointal, *s. m.* — Terme de charpentier. Nom qu'on donne aux étais placés verticalement sur les planchers, pour les soutenir lorsqu'ils sont trop faibles.

Pointe, *s. f.* — Un grand nombre d'outils, employés par des professions fort diverses, portent ce nom, qu'ils doivent uniformément à leur extrémité pointue. Les principaux sont la pointe du graveur en taille-douce et celle du graveur à l'eau-forte. La première consistant en une verge d'acier, amincie à ses deux bouts et coupante, la seconde, en une aiguille emmanchée dans une espèce de petite tige en bois. Puis viennent la pointe du sculpteur formée par une sorte de ciseau aigu par un bout et muni à l'autre bout d'une tête; la pointe à tracer, manière de poinçon d'acier dont les ébénistes et les marqueteurs se servent pour tracer, sur le bois ou sur le métal, les dessins de marqueterie qu'ils contourneront ensuite à la scie; enfin, la pointe du vitrier, terminée par un fragment de diamant et employée pour couper le verre.

Ajoutons que, du XIV[e] au XVI[e] siècle, le mot pointe fut encore fort usité, dans le langage mobilier, pour désigner les petites broches pointues, qui terminaient la partie supérieure des chandeliers, et sur lesquelles on asseyait les flambeaux de cire, à tige creuse. « Six chandeliers d'or à poinctes, pesans XIIII marcs II onces d'or. — *Item,* ung chandelier d'argent plat, à une poincte, pesant VII onces. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) « Et tant firent par leur grant mauvaiseté, que la plus grant partie des confrairies furent apeticées de la moitié ou plus, car, à la plus grant partie où on disoit trois ou quatre messes, deux à nottes et deux basses, on ne chanta qu'une basse, et où il y avoit vingt ou trente cierges, [on ne vit plus] que trois ou quatre pointes sans torches, ne sans honneur à Dieu. » (*Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de Charles VI et Charles VII,* 1441; misère pendant le siège de Paris.) « Ung petit chandelier de cuyvre à poincte dessus. » (*Invent. du château de Condé,* 1569.)

POINTES. — Au pluriel, ce mot sert à désigner plusieurs sortes de petits clous, employés par les tapissiers pour fixer les garnitures aux bois des meubles, et par les vitriers, pour retenir les verres dans les châssis des fenêtres.

Pointeau, *s. m.* — Terme de serrurier. Outil dont on fait usage pour amorcer l'endroit où l'on veut placer la pointe d'un foret. C'est aussi un poinçon qui sert à percer les fers minces.

Pointer, *v. a.* — Au XIV[e] et au XV[e] siècle, ce verbe désigna l'action de piquer une étoffe, un tissu matelassé, ou deux tissus, ayant entre eux une carde de ouate. On lit dans l'*Inventaire de Charles V* (1380) : « *Item,* une coultepointe blanche, de toile pointée à menus pointz, à compas et rozettes. — *Item,* une autre coultepointe blanche poinctée à ondes. » C'est de ce verbe pointer qu'on a fait les mots contrepointe et coultepointe, que, par corruption, nous prononçons aujourd'hui courtepointe.

Pointillage, *s. m.* — Terme de peinture et de gravure. Se dit des miniatures et des estampes qu'on exécute à l'aide de petits points, et non à l'aide de traits ou de lignes.

Pointillé, *s. m.* — Manière de dessiner et de graver à petits points. Dans les tissus et dans l'orfèvrerie, le pointillé est encore une sorte de décor. Dans l'ornementation des pièces d'argenterie, il est employé le plus souvent comme « jeu de fond » et couvre le champ.

Pointiller, *v. a.* — C'est peindre ou graver au *pointillé,* c'est-à-dire en traçant le dessin à l'aide de petits points et non avec des traits ou des lignes. On dit encore : pointiller un papier, un patron, un modèle, pour indiquer qu'on le crève de piqûres à l'aignille, de façon à en faire un poncis.

Le participe passé *pointillé* s'applique, en terme de blason, aux surfaces couvertes de points sans nombre, qui désignent l'or, et dans le langage de la décoration, aux tissus et aux pièces d'orfèvrerie, qui sont semés de petits points.

Poire, *s. f.;* **Poirette,** *s. f.* — On a donné souvent le nom de poire à des vases ou à des objets ayant la forme caractéristique de ce fruit bien connu. C'est ainsi que, jusqu'à l'invention des fusils à percussion et à cartouches métalliques, la *poire à poudre* a été en constant usage chez les hommes de guerre et chez les chasseurs. Le contrepoids de la balance, dite romaine, porte également ce nom, parce que, dans le principe, il présentait une forme allongée et renflée dans le bas, qui rappelait la structure de la poire. Au XIV[e] siècle, on appelait pareillement de petits flacons arrondis, servant à contenir des eaux de senteur. Dans l'*Inventaire de Charles V* (1380) figure : « Une poire d'argent ouvrant par fons, à souages dorez », logée dans « ung estuy de cuir à ung pendant de soye ». Ce même inventaire décrit : « Une poirette ronde d'argent dorée, pendant à un laz de soye vert à mectre oyselletz de Cipre, pesant deux onces. » Nous n'apprendrons pas au lecteur que les « oyselletz de Cipre », autrement dits « oiseaux de Chypre », dont il est question ici, consistaient en une boule de pâte parfumée. Ces poires et poirettes jouaient le rôle des flacons que portent encore nos dames. Au XVI[e] siècle, on continua d'avoir sur soi de ces petits récipients à parfums, car nous relevons dans l'*Inventaire de Philippe II* (1568) : « Une petite poire d'or esmaillé de gris, verd, rouge et blancq, à losenges clères servant à mectre senteurs, et se ouvre par le travers du milieu. » La forme persista, du reste; et c'est toujours celle de nos flacons de poche; mais le nom disparut ou plutôt on ne l'appliqua plus qu'à des objets, ou à des ornements d'orfèvrerie, copiant exactement la forme de la poire. Comme exemple de cette nouvelle adaptation, nous citerons : « Quatre gobelletz couverts et deux pommes et poires, à feuillages

d'argent d'Allemagne vermeil doré, poisans ensemble six marcs et deux ou trois onces. » (*Invent. d'André Le Nôtre;* Paris, 1700.)

Poire d'angoisse. — On désignait jadis sous ce nom un instrument de torture, que les malfaiteurs employaient pour faire avouer à leurs victimes où se trouvait caché leur argent. On prétend que la poire d'angoisse fut inventée par un voleur toulousain, nommé Palioli. Gouriot en parle dans ses *Personnages célèbres des rues de Paris* (t. II, p. 27, 28) ; et citant, à son propos, l'auteur de l'*Inventaire général des larrons* (1555), il décrit ainsi « cet instrument tout à fait diabolique et qui a causé de grands maux dans Paris et dans toute la France » : « C'estoit, dit-il, une sorte de petite boule, qui, par de certains ressorts intérieurs, venoit à s'ouvrir et à s'eslargir, en sorte qu'il n'y avoit moyen de la refermer, ni de la remettre en son premier estat qu'à l'aide d'une clef, faite expressément pour ce sujet. Quand on vouloit faire quelque vol, sans être inquiété par les cris de celui qu'on voloit, on lui mettoit dans la bouche cette poire d'angoisse qui en même temps s'ouvroit et se delaschoit, fesant devenir le pauvre homme comme une statue béante et ouvrant la bouche sans pouvoir crier ni parler que par les yeux. » Il est aussi question de ces fameuses poires dans le *Plaisant galimatias d'un Gascon et d'un Provençal,* publié en 1619. (Voir *Variétés historiques et littéraires,* t. II, p. 295.) « Les soldats font la guerre aux filles et femmes des paysans, cependant que leurs goujats..., vont quérir la poire d'angoisse pour la mettre dans la bouche de quelque marchand ou bon bourgeois, prisonnier de guerre, pour le contraindre à promettre de payer une bonne rançon ou indiquer où il tient serré son argent. »

Poirier, *s. m.* — Bois indigène, employé dans l'ébénisterie. On en distingue deux sortes : le poirier sauvage qui est de couleur rougeâtre, dont le grain, très serré et fort homogène, est susceptible d'un beau poli, et le poirier cultivé qui offre à peu près les mêmes qualités, mais dont le grain est moins serré et dont la fibre est plus tendre. Le poirier est considéré, avec raison, comme un des meilleurs bois européens. Toutefois, sa qualité principale, celle qui le fait surtout rechercher, c'est qu'il prend admirablement la teinture et que, lorsqu'il est teint en noir, il présente avec l'ébène une certaine analogie. Malgré ces avantages, le poirier ne semble pas avoir joui, au Moyen Age, de la faveur qu'il mérite. Il est très rarement mentionné comme bois de menuiserie. Bien mieux, à en croire Étienne Boileau, il aurait été, à cette époque, surtout employé par la barillerie. « Nus barillier, écrit-il, ne puet ouvrer à Paris que de IIII manières de fus.... c'est à savoir, de fin cuer de chaisne sans aube, de périer, d'alier et d'érable. » Avec les temps modernes, cet injuste délaissement devait prendre fin. La haute faveur qu'on accorda à l'ébène pendant les dernières années du XVIe et la première moitié du XVIIe siècle, jointe à la difficulté de se procurer ce bois précieux, à son haut prix, et aussi aux déboires que présente son travail, amenèrent les ébénistes à chercher dans les essences indigènes un bois qui, préalablement teint, pût le remplacer dans une large mesure. Le poirier obtint leur suffrage et son emploi devint général. L'*Inventaire des meubles du cardinal de Mazarin* (1653) en mentionne de nombreux échantillons, surtout en pieds de table. Nous citerons comme exemple : « Une grande table de marbre gris, tout d'une pièce..., ladite table posée sur un pied de poirier noir, façon d'ébeine, à huit colonnes et quatre pillastres, avec leurs bases et chapiteaux d'ordre ionique, haute de deux pieds dix pouces. — Une grande table de marbre blanc..., ladite table posée sur un pied de poirier noircy, façon d'ébeine, à quatre pillastres et huit colonnes d'ordre ionique, deux pieds dix pouces. — Un cabinet d'escaille de tortue, profilé de cuivre doré par les costéz..., ledit cabinet posé sur un pied à huit colonnes de poirier noir, façon d'ébeine, etc. » A la même époque, nous trouvons encore le poirier noirci, très employé dans la fabrication des cadres de glace. Citons dans ce genre : « Un miroir médiocre garny de poirier, à façon débène. » (*Invent. des biens de Bernard de Peleprac;* Toulouse, 1654.) « Un miroir garny de sa bordure de bois de poirier noircy, prisé XL livres. » (*Invent. d'Asne Trinquesne, femme de François Vallet, tailleur;* Paris, 1657.) Etc. Enfin citons encore la « grande armoire de bois de poirier noirci où Mme de Courcelles faisoit semblant de mettre des confitures » et qui, si nous en croyons Tallemant (*Historiettes,* t. IV, p. 239), facilitait les entrevues de cette dame et de M. de Rambouillet.

Avec le somptueux ameublement du règne de Louis XIV et le constant usage des bois dorés, le poirier retomba dans cette non-faveur, qui avait fait primitivement négliger son emploi. Mais le XVIIIe siècle, de nouveau, se montra plus juste à son endroit. Dans le *Livre journal* de Lazare Duvaux, il est question, à maintes reprises, de cet excellent bois, surtout pour la fabrication des tables à écrire et des meubles de bureau. Sur les registres de cet illustre marchand, nous relevons, à la date du 11 mars 1752, la fourniture à Mme Rémond de « sept tables à écrire, de poirier noirci et poli, avec des tiroirs à serrures, cornets et maroquins de différentes grandeurs » ; à la date du 8 avril 1754, nous remarquons la livraison à Mme de La Reynière d'un « bureau de travail de quatre pieds, en bois de poirier noirci et poli, avec un serre-papiers », etc. Le temps, du reste, n'était pas loin où le poirier allait obtenir son maximum de faveur. C'est, en effet, dans le dernier quart du

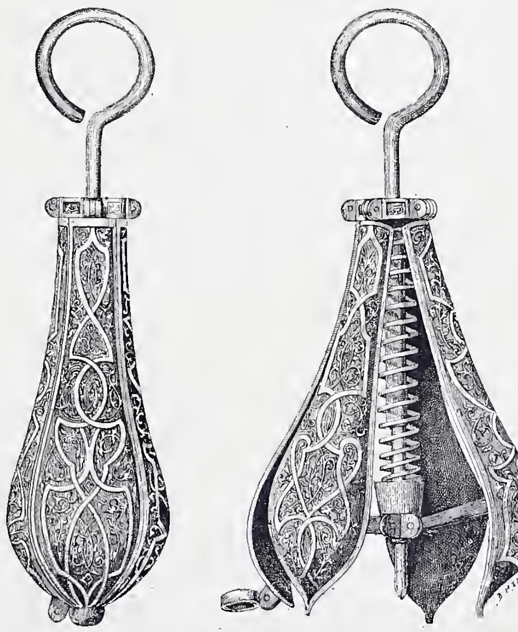


Fig. 270 et 271. — Poire d'angoisse, fermée et ouverte.

XVIIIe siècle qu'il devait briller du plus vif éclat et parcourir ses plus nobles destinées. Associé au bronze doré, dont les ciselures fines et brillantes rehaussaient sa sombre et uniforme beauté, il constitua des ameublements de salon d'une sévérité et d'une splendeur peu communes, et

c'est dans ces magnifiques attributions que son emploi s'est perpétué jusqu'à nos jours.

Poisle, *s. m.* — Voir Poêle.

Poislon, *s. m.;* **Poislonne**, *s. f.* — Poêle profonde et à courte queue. « Deux chaudrons fort usés, une pois-

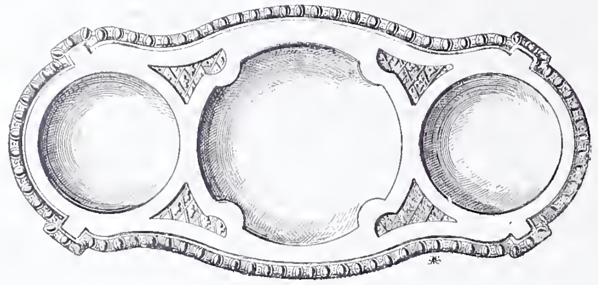


Fig. 272. — Poivrière de Louis XIV, d'après un modèle de l'album de Robert de Cotte (plan).

lonne. » (*Invent. de la maison du Châtelard,* 1372.) « Un poislon d'argent blanc à boullie, pesant v marcs III onces VI grains. » (*Invent. du mobilier de la Couronne;* service du Dauphin, 1673.) (Voir le mot Poêlon.)

Poisson, *s. m.;* **Pochon**, *s. m.;* **Poçon**, *s. m.;* **Posson**, *s. m.* — Petite mesure de liquide. Le poisson contenait la moitié du demi-septier, par conséquent le quart de la chopine. C'est un des mots dont l'orthographe et la prononciation ont le plus varié, suivant les latitudes et les époques. (Voir Pochon.)

Poissonnière, *s. f.* — Ustensile de cuisine de forme oblongue, creux dans toute sa longueur et qui sert à faire cuire le poisson. On a peu de renseignements sur cet utile objet et on ignore l'époque exacte de son apparition dans nos ménages. On sait seulement qu'il existait au XVIe siècle, car Olivier de Serres l'énumère au milieu des pièces qui constituaient alors la batterie de cuisine : « Poêles, casses, bassines, poissonnières, tartières et semblables. » Celles qu'on fabriquait alors étaient de cuivre. On continua de les faire dans ce métal pendant tout le XVIIe siècle. Notons au courant de la plume : « Une petite poissonnière de cuivre rouge adjugée la somme de six livres. » (*Invent. de Jean Bertrand de Masdon;* Lyon, 1666.) « Trois petits poissonniers hairin blanc. » (*Invent. de Jeanne Langlois;* Villefranche, 1667.) Après cela, nous en relevons deux chez Henry de Béthune, archevêque de Bordeaux (1680), qui sont ainsi décrites : « Plus deux poissonnières de cuivre rouge, sçavoir une grande et une petite, estamées par dedans et garnies de fer. » La poissonnière qui figure dans l'*État des meubles apportés par la demoiselle Molière lors de son mariage avec le sieur de Montalant* (1705) était de même métal. Citons encore : « Un petit réchaud, une cruche, quatre poellons, un tourtière, une poissonnière, une lèchefrite. » (*Invent. de J.-P. Olive;* Marseille, 1764.) « Vingt casseroles étamées, unze couvercles, cinq marmittes, une braisière, deux poissonnières, trois passoires, trois poelles à confitures, etc., etc. » (*Invent. de Jean-Baptiste Pigalle, sculpteur du Roi,* 1785.)

Le *Journal général de France* du 10 août 1779 raconte comment le curé de Neublanc et « une douzaine de ses amis, dont la plupart étoient de ses confrères », furent empoisonnés par une truite cuite dans une poissonnière de cuivre ; cependant, dès 1740, on fabriquait les premières poissonnières en « fer forgé, blanchi et étamé dedans et dehors ». Le sieur Prémery en obtint d'abord le privilège, qui, en 1753, fut confirmé par le roi au sieur Jean-François Bravard et à Thérèze Prémery, ses fille et gendre, « avec défense aux maîtres et gardes de la Communauté des chaudronniers de Paris de troubler, en aucune façon, la fabrication et la vente de ces ustensiles ». (*Annonces, affiches et avis divers,* n° du 10 juillet 1754.)

Poitrail, *s. m.* — Terme de charpentier. Grosse poutre, employée pour soutenir un mur de face ou un pan de bois.

Poivrier, *s. m.;* **Poivrière**, *s. f.* — « Petit ouvrage d'orfèvrerie en forme de petit sucrier, où l'on met un peu de poivre blanc. » Cette définition, que nous empruntons à Richelet, n'est pas absolument correcte. Quoique le poivrier fût de son temps un meuble presque nouveau, il avait, dès la seconde moitié du XVIIe siècle, revêtu déjà des formes assez variées. Nous disons que le poivrier, à cette époque, était encore un ustensile nouveau, et, en effet, si le poivre figure dans l'alimentation dès le XIIIe siècle — Étienne Boileau le mentionne parmi les articles dont la vente est permise aux « Regratiers de pain et de sel » (voir *Livre des mestiers,* tit. IX, art. 2), — il n'était pas séparé des autres épices. Il n'avait pas, comme sur nos tables modernes, un récipient spécial. Il était logé dans la nef ou dans la boîte aux épices, et même, au XVIIe siècle, certains poivriers, qui sont dits à compartiments, contenaient vraisemblablement d'autres condiments que le poivre en grain ou moulu. Comme exemple, on peut consulter l'*Inventaire des meubles de la Couronne* dressé en 1673 ; on y verra que, parmi les dix-huit poivriers inscrits (on en compte un en or, treize en vermeil et quatre en argent), il s'en trouve de singulièrement compliqués. Celui en or est décrit : « Un poivrier d'or, composé de quatre pièces qui se desmontent à visses, ciselé d'ornemens avec trois testes antiques, les armes de France, les chiffres du Roy et trois couronnes gravées entre-deux. » Un des poivriers en vermeil est « carré et couvert à tiroirs. » Parmi ceux d'argent blanc, on remarque « trois poivriers ovales, couverts à séparation ». Les poivriers qui sont indiqués comme faisant partie du « milieu de table d'argent, vermeil doré, pour servir sur la table du Roy à Marly », sont désignés : « Quatre poivriers en trois séparations, et le milieu en salière. » On reconnaîtra que la forme de ces divers objets était non seulement fort variée, mais, en outre, assez compliquée pour laisser croire que le poivre ne figurait pas seul dans ces compartiments multiples. Enfin, il arrivait encore que le poivrier faisait partie d'une autre pièce d'orfèvrerie, d'un surtout, par exemple. C'est ce qui a lieu pour le « milieu de table surmonté de sa girandolle », saisi par le commissaire Jean Regnault dans la perquisition qu'il fit, le 1er avril 1700, chez le célèbre Claude Ballin. Ce beau meuble comportait : « Deux sucriers, deux poivriers et huit corbeilles. »

Le poivrier, relativement rare jusqu'à la fin du XVIIe siècle, devient très abondant au XVIIIe. On le rencontre alors, sous forme de pièce d'argenterie, dans un grand nombre de ménages, même modestes. Nous relevons sa présence dans l'*Inventaire du sieur Montalant* (mari de la fille de Molière) (Auteuil, 1738) ; dans l'*Inventaire de Pierre de Neuf-Maisons, peintre du roy et directeur des ouvrages de la Chine aux Gobelins* (1752). L'*Inventaire d'Oudry,* également peintre du roi, et, qui mieux est, célèbre peintre (1755), mentionne : « Une petite tortue, garnie d'argent, servant de poivrière » ; l'*Inventaire de la veuve de Largillière* (1756) décrit : « Deux poivrières anciennes, garnies, en deux parties chacune », et plus loin : « Une petitte poivrière en deux parties. » Chez le roi, ces jolis meubles étaient en or. Deux articles du *Livre journal* de Lazare Duvaux nous l'apprennent ; le premier de ces articles, daté du 3 février 1757, est ainsi conçu : « Pour

avoir fait remettre à neuf une corbeille d'or, dans laquelle est un coquetier, une salière et poivrière, aussi en or, sur un enfant » ; et le second, qui est du 21 octobre 1758, porte : « Avoir raccommodé et mis à neuf une salière et une poivrière, composées de figures en or. » (*Livre journal,* t. II, p. 309 et 377.) A propos de ces figures en or, qu'il nous soit permis de rappeler que Mme de Pompadour, non moins recherchée dans son luxe que son royal protecteur, avait commandé à Falconnet une salière et une poivrière, également à personnages, qui furent exécutées en or par Auguste. La salière représentait un pêcheur assis sur un rocher et tenant une coquille d'huître, le poivrier un matelot portant un sac, sur lequel était figuré du poivre en grains. A la suite de ces pièces d'une magnificence exceptionnelle, il serait malséant de nous étendre sur les poivriers en noix de coco, en bois sculpté, en faïence, en porcelaine, qui furent cependant de beaucoup les plus abondants à cette époque. C'est à peine si nous oserons signaler l'apparition, en 1775 (voir *Mercure galant,* août 1775), chez Granchez, bijoutier de la reine, de ces délicieux poivriers en argent, ajourés et doublés de verre bleu, dont la forme est si coquette et le décor si gracieux. Du reste, à partir de ce moment, le poivrier disparaît, sinon effectivement, du moins nominalement, du mobilier de nos tables. Il se laisse absorber par la salière, avec laquelle il fait corps, et il se confondra avec elle jusqu'au jour où le moulin à poivre fera son apparition.

Poivrière. — Terme d'architecture. Se dit d'une guérite de maçonnerie, placée à l'angle d'un bastion ou au sommet d'un mur. On appelle aussi *tour en poivrière* la tour dont le sommet est couronné par un toit en forme de cône allongé.

Polastre, *s. m.* — Terme de plombier. Poêle de cuivre où l'on met de la braise, et que l'on fait entrer dans les gros tuyaux qu'on veut souder.

Poli, *s. m.* — Ensemble des qualités que le polissage communique aux surfaces qui l'ont reçu. On donne le poli aux marbres, aux métaux, au bois, en enlevant par le frottement toutes les rugosités qui en couvrent l'épiderme. C'est par le polissage que les marbres et les métaux obtiennent leur maximum d'éclat.

Poliasso, *s. f.* — Locution limousine. Paillasse, garniture de lit.

Polie, *s. f.* — Orthographe ancienne de Poulie. « *Item,* par-dessus tout l'ostel estoit une chambre carrée. Et quand on y mang[e]oit, on montoit et avaloit vins et viandes à une polie, pource que trop hault eust été à porter. » (*Description de Paris,* par Guillebert de Metz, p. 68 ; hôtel de Jacques Duchié.)

Poliosson, *s. m.* — Locution limousine. Paillasson, nattes de paille pour garnir le plancher, couvrir les serres, essuyer les pieds, etc.

Polir, *v. a.;* **Polissage,** *s. m.* — Polir un corps, c'est le rendre uni, c'est faire disparaître toutes les inégalités qui peuvent se trouver à sa surface ; c'est lui donner le brillant et le luisant par un frottement persistant et répété. L'action de polir se nomme polissage.

Poliseau, *s. m.;* **Polizau,** *s. m.;* **Polisot,** *s. m.* — Toile forte, fabriquée en Normandie, et très employée, au siècle dernier, pour la garniture des meubles et la doublure des rideaux. Bimont, dans son *Art du tapissier,* cite le polisot comme entrant dans la confection des duchesses, canapés, ottomanes, sophas, fauteuils, chaises, et des diverses sortes de lits d'usage en son temps.

Polisseur, *s. m.* — Nom qu'on donne, dans les manufactures, aux ouvriers spécialement employés à polir les objets fabriqués. C'est surtout dans les industries qui mettent les métaux en œuvre et dans les manufactures de glaces qu'on rencontre ces sortes d'ouvriers. Dans ces derniers établissements, le polisseur est chargé de donner à la glace sa dernière façon avec l'émeri ou la potée. Dans les industries qui traitent le métal, le polisseur prend souvent le nom de brunisseur.

Polissoir, *s. m.* — Les artisans de différentes professions donnent ce nom à des outils ou instruments qui leur servent à polir les objets qu'ils fabriquent. Le polissoir varie de forme, suivant le travail auquel il est destiné, et suivant la matière sur laquelle on opère. Le polissoir de l'orfèvre, qui est un Brunissoir (voir Brunir, t. Ier, col. 449), diffère essentiellement du polissoir du coutelier, qui consiste en une meule dont il fait usage pour adoucir, polir à l'émeri et finir son ouvrage. Le polissoir des ébénistes et marqueteurs, qui a la forme d'une grosse brosse ronde, est fait ordinairement en jonc et ne ressemble en rien à celui des serruriers qui est entièrement en acier, etc.

Polisson, *s. f.* — Locution limousine. Corbeille de paille. On s'en sert pour porter les aliments.

Polomitte, *s. f.* — Sorte de camelot léger, dont on s'est servi parfois pour faire des rideaux de fenêtres.

Polonaise (lit à la). — Voir Lit, t. III, col. 493.

Polonaise. — Dans l'*Inventaire du cardinal de Mazarin* (1653), nous relevons la description de « deux grandes tasses à la pollonnoise, rondes, cizelées de chasses de relief, dans le fonds desquelles sont deux tableaux d'émail en chacun desquels est représenté saint Jean, prié par une femme à genoux ». Ce terme désigne bien certainement une forme spéciale de tasses ; mais quelle était cette forme ? C'est ce que nous n'avons pu découvrir. Nous n'avons pas, du reste, rencontré d'autres documents parlant de ces tasses à la polonaise.

Polosse, *s. f.* — Nom donné à un alliage de cuivre rouge et d'étain.

Polozau, *s. m.* — Voir Poliseau.

Polycamératique, *adj.* — Horloge polycamératique, horloge à plusieurs cadrans, c'est-à-dire dont le mouvement fait agir des aiguilles disposées sur des cadrans différents situés, soit au dehors, soit au dedans d'un édifice. « Très belle pendule polycamératique de Le Paute. » (*Vente des meubles du marquis de Ménars,* au Pavillon de Bercy, 12 mai 1785.)

Polychrome, *adj.* — Qui est de plusieurs couleurs. (Voir l'article suivant.)

Polychromie, *s. f.* — Littré définit ce mot : « État d'un corps dont les parties offrent des nuances diverses. »

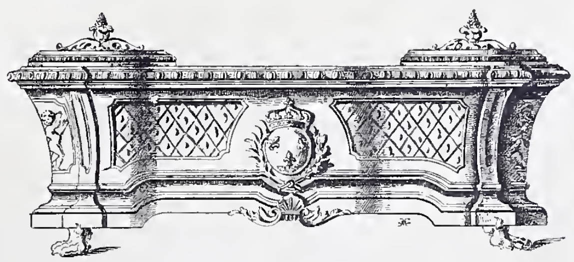


Fig. 273. — Poivrière de Louis XIV, d'après un dessin de l'album de Robert de Cotte (élévation).

Dans le langage des arts, polychromie a une signification légèrement différente. On appelle plus spécialement édifices ou statues polychromes les édifices et les statues qui ont été recouverts de couches de peinture de nuances variées, ou qui ont été exécutés avec des matériaux diver-

sement colorés. De graves polémiques se sont élevées depuis longtemps entre les archéologues, pour décider si les statues et les monuments anciens avaient été ou non revêtus de décorations polychromes et quelle valeur il

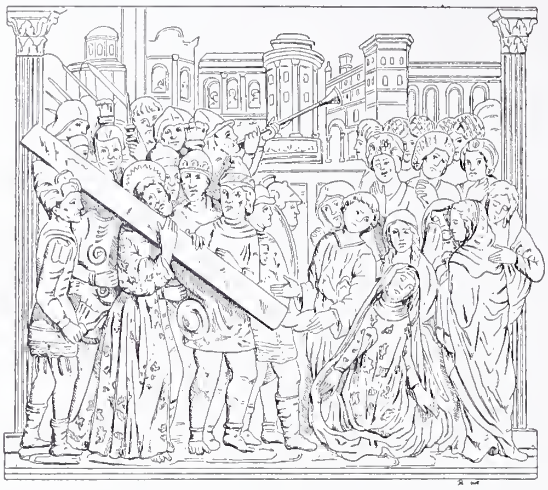


Fig. 274. — Polychromie. — Le *Portement de croix*, bas-relief peint et doré, exécuté par Francesco Laurana pour l'église des Célestins d'Avignon (XVe siècle).

fallait accorder aux vestiges de couleur qu'on a découverts sur eux. Au siècle dernier, Diderot; en ce siècle, Charles Blanc, n'ont pas hésité à décider que peindre une statue, c'était faire acte de barbarie. Cependant, il est établi aujourd'hui que presque toutes les statues antiques étaient peintes. On peut en dire autant des œuvres du Moyen Age et de la Renaissance, qui rentrent plus directement dans le cadre de nos études. C'est ce que M. Louis Courajod a démontré récemment dans une étude ingénieuse, publiée par la *Société nationale des antiquaires de France*.

Dans ce travail, M. Courajod, s'appuyant de l'autorité d'Alexandre Lenoir et de M. de Longperrier, signale un grand nombre d'œuvres parvenues jusqu'à nous, et qui sont encore parées de leur vêtement polychrome. Il cite, à la cathédrale de Reims, les sculptures des XIIIe, XIVe et XVe siècles, qui étaient peintes et dorées, aussi bien celles de l'extérieur que celles de l'intérieur. On a relevé également des traces de peinture sur les statues qui décoraient Notre-Dame de Paris. M. Viollet-le-Duc, lors de la restauration du château de Pierrefonds, a retrouvé des figures qui ornaient la façade principale et qui avaient été couvertes de jaune, de brun rouge et de blanc. Presque toute la sculpture de l'hôtel de Jacques Cœur, à Bourges, était peinte; il en était de même pour celle de la façade de la halle à Bruges. A Dijon, le fameux puits de Moïse, une des œuvres les plus parfaites de la sculpture, au XVe siècle, avait été peint et doré par Jean Malouel. On peut voir, à Amiens, les admirables bas-reliefs peints et dorés qui entourent le chœur. « Presque tous les musées départementaux, ajoute M. Courajod, conservent quelques fragments de la statuaire peinte, depuis le temps de Charles VI jusqu'à celui de Louis XII. Nous citerons comme pièce à l'appui la jolie tête de jeune femme casquée du musée d'Orléans, qui passe pour une représentation de Jeanne d'Arc. »

Cette dernière tête, qui a été reconnue récemment pour avoir appartenu à un saint Michel, fournit, en effet, avec les bas-reliefs d'Amiens et un grand nombre de statues polychromes, appartenant au Louvre et au musée de Cluny, une preuve décisive de l'usage heureux de la polychromie, qui s'étendit de la pierre au bois, et du bois à l'ivoire. Le délicieux groupe que nous reproduisons en tête de notre second volume l'atteste également. Hâtons-nous d'ajouter que des textes nombreux du XIVe et du XVe siècle viennent confirmer les indications fournies par les œuvres elles-mêmes. C'est ainsi que les *Comptes de la ville d'Amiens*, à l'année 1314, nous apprennent que « Jehan de Roen, ymagier », fut chargé de « paindre les ymages de la sépouture de la tombe de Monseigneur de Bourgogne ». Les *Comptes et dépenses du roi Louis XI*, à l'année 1480, mentionnent le payement : « A Jaquet François, faiseur d'imaiges, et Jehan Bourdichon, paintre et enlumineur, de la somme de cent neuf livres ung sols huit deniers tournois, à eulx ordonnée par ledit Seigneur, au mois d'avril; c'est assavoir : audit Jacquet, pour une imaige de bois de Monseigneur saint Martin à cheval, et le povre, qu'il a fait et livré par l'ordonnance dudit Seigneur, durant le mois de mars audit an, pour mettre en la chapelle du Plessis-du-Parc, XVIII escus d'or. — Audit Bourdichon, pour avoir estoffé et paint ledit saint Martin, le cheval et le povre, de fin or moulu et de fin azur et autres couleurs riches, XX escus d'or. » Par un *protocole de Jean Lebon, coadjuteur du tabellion de Dijon* (1428), nous possédons un marché passé par Henri Bellechose, « paintre et varlet de chambre du duc de Bourgogne », avec les fabriciens de l'église Saint-Michel à Dijon, pour la peinture du tabernacle en pierre du grand hôtel; de l'image de saint Michel, terrassant le dragon, placé au-dessus, et d'un retable aussi en bois, représentant l'Annonciation, le tout s'élevant à la somme de 37 livres.

Ces exemples, qu'on pourrait multiplier, suffiraient à démontrer l'exactitude de la thèse soutenue par M. Courajod, alors même que nous n'aurions pas deux autres sortes de preuves, au moins aussi péremptoires et qu'on n'a point encore songé à invoquer. La première est le nom de « plate peinture », donné, jusqu'à la fin du XVIe siècle, aux tableaux, par opposition aux bas-reliefs peints, qui alors étaient extrêmement communs. Le *XIVe compte de Simon Longin, receveur général des finances de Philippe le Beau* (1505), contient un payement de 312 livres à Charles de Berthoz, échevin du franc de Bruges, « pour une grande table de platte painture faicte à l'huille, de l'histoyre sainct Anthoine, avec pluiseurs histoires y adjoustées, tant à deux feulletz (volets) de la dicte table que ailleurs, richement faictes, que le Roy a fait prendre et acheter de lui pour icelle présenter au Roy son père ». Un *Compte de Jean Micault, receveur général des finances du duc de Bourgogne* (1516), mentionne également un versement de 77 livres 10 sols à Bernard Van Orley, « paintre, demourant à Bruxelles », pour sept tableaux « de paincture platte qu'il a faiz et vendus ». Olivier Codoré, dans son *Bref et sommaire recueil de ce qui a esté faict à l'Entrée du roi Charles IX à Paris* (1572), nous apprend que, devant le Châtelet, on avait présenté un « spectacle de platte peinture, qui estoit bien à remarquer. C'estoit une grande perspective, sur laquelle régnoit une corniche représentant le marbre gris, laquelle avoit six toises et demie en largeur, sous cinq toises et demie de hault, en laquelle on voioit de loing un double rang de colonnes, représentant aussi le marbre gris, ornées de leurs bases et chapiteaux, tant bien dressées et couchées, qu'il sembloit combien que ce ne fût qu'une plate peinture, qu'elles fussent vraiement eslevées et distantes bien loing l'une de l'autre. » Enfin signalons encore le titre suivant d'un ouvrage très connu : *les Images ou tableaux de platte peinture des deux philostrates sophistes grecs, mis en*

françois par Blaise de Vigenère (Paris, 1617). Il est clair que, sans l'habitude de peindre des reliefs, cette expression de « plate peinture », dénuée d'opportunité et de signification, n'aurait pas été couramment usitée.

L'autre série de preuves découle des statuts mêmes des peintres. Ces statuts, que nous analysons assez longuement ailleurs (voir col. 196 et suiv.), démontrent jusqu'à l'évidence qu'au XIII[e], aussi bien qu'au XVI[e] siècle, le coloriage des statues constituait une des occupations les plus courantes de la profession. Nous nous bornerons à citer ici les articles suivants, empruntés aux *Règlements des peintres de Rouen*, de l'année 1507 :

Art. XV. Si aucun veut peindre ancienne image de pierre, et qu'il y ait rupture, il convieudra qu'il soit remastiqué de bon mastic, saus y mettre aucun plâtre ny autre chose déloyale.....

Art. XXIV. *Item* : Que nul imaginier ou peintre n'entreprenne ni commerce à peindre ou dorer aucune image de bois quel qu'il soit, ni en quelque manière que ce soit, jusqu'à ce qu'il ait été séché à son droit, comme il appartient, et visité par les gardes dudit métier.

Art. XXX. *Item :* Que nul image de bois, quel qu'il soit, d'un pied de long et au-dessus, ne soit commencé à peindre, jusqu'à ce que les fentes et fautes soient très bien remplies de bois à bonne gluës et ratissez comme il appartient.

Art. XXVI. *Item :* Quand on vient à peindre lesdites images de bois, ils doiveut être bien et suffisamment incollés et les fentes collées, et puis blanchir à leur droit, et peintes de fines couleurs et que ce qui devra être doré soit de fin or, ou d'argeut bruni et doré de teinte, etc.

Ces citations, semble-t-il, doivent clore le débat.

M. Courajod, après avoir défendu sa thèse pour le XIV[e] et le XV[e] siècle, croit pouvoir prétendre que le XVI[e] siècle, lui aussi, pratiqua la polychromie sur une large échelle, et il faut bien reconnaître qu'il a pleinement raison. Les *Archives de l'art français* (t. IV, p. 394) nous livrent, en effet, un très curieux marché passé, en 1543, entre Étienne Le Tonnelier, peintre à Chartres, et M. Jehan Favreau, chanoine, à l'effet de « paindre et estoffer le contretable de la chappelle des vierges, en l'église de Chartres », et ce marché reçut complète exécution, car le musée du Louvre, dans ses salles consacrées à la sculpture de la Renaissance, possède un délicieux bas-relief, exposé sous les n[os] 78 et 79, qui provient justement de cette chapelle des Vierges, « peinte et estoffée » par Le Tonnelier. A cet exemple si frappant, on pourrait en ajouter une quantité d'autres, notamment les *sépulcres,* qu'on voit dans un grand nombre d'églises de province, et qui, pour la plupart, jusqu'au milieu du XVII[e] siècle, ont été peints. On pourrait citer également tous les groupes de plomb du *Labyrinthe de Versailles,* qui, suivant la légende placée par Pérelle, au bas de son estampe, représentant ce Labyrinthe, étaient « de métal et peints au naturel », ce qui donne à supposer que toutes les figures de plomb ornant Versailles étaient pareillement colorées.

Les deux premiers monuments considérables qu'on puisse signaler comme dépourvus de peinture sont les tombeaux de François I[er] et de Henri II, encore faut-il remarquer que ces deux ouvrages n'ont été terminés et mis en place qu'à une époque tardive. Or, entre temps, l'archéologie avait dit son mot. Elle s'était éprise d'enthousiasme pour les monuments antiques, que les hommes et le temps avaient dépouillés de leur parure polychrome. On avait conclu de leur nudité, que la couleur avait été proscrite par les Anciens, et dans leur admiration pour un art incomplet et mal connu, les amateurs avaient proclamé la déchéance de la couleur et imposé sa proscription. La polychromie, cependant, ne disparut pas tout d'un coup. En architecture, elle se perpétua, mais en changeant de caractère. Beaucoup de monuments, élevés sous le règne de Louis XIII, présentent, outre la pierre et la brique ingénieusement mariées, une association de marbres blancs et noirs très caractéristique. Sous le règne de Louis XIV, l'intervention heureuse des marbres de couleur, mêlés à l'or et au bronze, produisit des décorations à la fois harmonieuses et magnifiques. C'est seulement au XVIII[e] siècle que la Révolution fut complète et que Diderot put, sans risquer d'être contredit, ériger en principe le dédain absolu de la polychromie.

Depuis cinquante ans, on est revenu à des sentiments moins exclusifs. Des tentatives intéressantes ont été faites pour enlever aux statues leur monotonie. M. Cordier, par l'association du bronze et des marbres variés, M. Ringel, par la peinture directe ou l'emploi des cires colorées, ont essayé de ressusciter les pratiques anciennes. Mais les yeux, habitués désormais à la monochromie des œuvres d'art, ont goûté médiocrement ces tentatives jugées audacieuses, et qui constituent simplement un timide retour vers un genre de décoration jadis très pratiqué.

Polygraphe, *s. m.* — Voir SCÉNOGRAPHE.

Polyptique, *s. m.* — Terme d'antiquité. Se dit des tableaux qui se ferment, ou des tablettes qui se replient, et qui ont plus de deux lames ou de deux volets. Ce mot est de création fort récente. A l'époque où les polyptiques étaient le plus en honneur, aucun terme technique ne servait pour les désigner. Comme exemple, nous citerons l'article suivant emprunté à l'*Inventaire de Charles V* (1380) et mentionnant : « Ungs tableaulx d'ybenus, de cinq pièces, où au milieu est de saincte Catherine, et les autres



Fig. 275. — Polyptique en bronze (XV[e] siècle). Trésor de la cathédrale de Suse.

pièces, sont ystoriées de la Passion, et par tout chapiteaux d'argent doréz. »

Polystyle, *adj.* — Terme d'architecture. Se dit des monuments qui comptent un grand nombre de colonnes.

Pomel, *s. m.* — Voir POMMEAU.

Pomelet, *s. m.* — Petit pommeau ou ornement en forme de pomme. (Voir POMMELET.)

Pomelle, *s. f.* — Voir POMMELLE.

Pomme, *s. f.;* **Poume,** *s. f.* — On a donné, dans le langage mobilier, ce nom à un grand nombre de petits meu-

bles dont la forme arrondie rappelait celle de la pomme. Pour plus de clarté et de commodité, nous allons passer successivement en revue ces divers objets, en consacrant à chacun d'eux un article séparé.

POMME A CHAUFFER LES MAINS. — On trouve dans les anciens inventaires un grand nombre de ces pommes, dont



Fig. 276. — Roi mage offrant à Jésus l'encens et la myrrhe renfermés dans une pomme de senteur, d'après un tableau de Baldung Grün au Musée de Berlin.

nous avons déjà eu occasion de parler, aux mots CHAUFFERETTE (t. Ier, col. 785) et ESCAUFAILLE (t. II, col. 539). Quelques-unes sont d'une rare magnificence. Nous citerons donc rapidement : « Une pomme d'argent à chauffer mains en yver, blanche, à esmaulx d'Arragon. — Une pomme d'argent véré à osteaulx, pour chauffer mains, pesant six onces. — Une pomme d'argent doré, à chauffer mains, pesant ung marc une once. » (*Invent. de Charles V*, 1380.) « Une pomme d'argent doré, pour eschauffer mains, taillée à plusieurs rosettes, où y a plusieurs pertuis. » (*Invent. du duc de Berry*, 1416.) « Une grosse pomme d'argent doré, à chauffer mains, laquelle est à rondeaulx d'argent doré à jour. » (*Invent. du château de Vincennes*, 1418.) « Unes estuves rondes de cuivre et le fer dedans [vendue] à M. Tilques XIII sous VI deniers. » (*Vente des meubles de Guillaume Le Coq, curé de la Conception ;* Rouen, 1503.) « Pomme de cuivre servant d'étuves. » (*Vente des meubles de l'abbé Le Prévost ;* Rouen, 1506.) « Une pome d'argent, pour eschauffer les mains, avecq une petite chaîne. » (*Invent. des meubles et effets précieux du château de Pau*, 1517.) « Une pomme de cuivre ouvrée par-dessus en façon d'estuve. » (*Invent. du cardinal Georges II d'Amboise*, 1640.) « Une boule d'argent pour servir à l'autel en hiver, marquée aux armes du chapitre, pezant un marc juste. » (*Invent. du trésor de l'église de Lyon*, 1724.) Cette dernière citation montre que ces sortes de pommes sont demeurées en usage dans les cérémonies du culte, jusqu'au XVIIIe siècle. Elles servaient au prêtre pour réchauffer ses mains quand il était à l'autel. Il y a quelques années, on en avait encore de pareilles en Italie.

POMMES A RAFRAÎCHIR LES MAINS. — Celles-ci sont beaucoup plus rares. Nous n'avons pu en retrouver que deux exemplaires : « Une pomme à refroidir mains. » (*Invent. du duc de Bourgogne*, 1467.) « Une pomme d'agathe garnie d'argent, pour rafraischir la main des malades. » (*Invent. de Gabrielle d'Estrées*, 1599.) Il est à croire que ces sortes de pommes étaient surtout recherchées par les personnes qui transpiraient des mains.

POMME DE SENTEUR, POMME D'AMBRE, POMME D'ENCENS, POMME DE MUSC, POMME DE MYRRHE. — Olivier de la Haye, l'auteur du poème sur la *Grande peste* de 1348, prend soin dans la « table par A B C », dont il a accompagné son poème, de nous donner l'explication de ce qu'il faut entendre par pomme d'ambre ou pomme de senteur. « Pomme d'ambre, écrit-il, est une pomme artificièle, composée d'ambre et de pluseurs autres nobles matières, et est moult odorant et conforte la cervèle et défent contre la malice de l'air. » On portait sur soi ces sortes de pommes, et quand on se trouvait dans un endroit contaminé, on avait soin de les placer sous ses narines. De cette façon on évitait, paraît-il, d'absorber les miasmes ambiants. Aussi, Olivier de la Haye recommande-t-il à ceux de ses lecteurs

> ... Qui veulent long chemin faire
> Par air puant, trouble et contraire,
> . . . .
> De porter o soy toute part
> Des pommes confites par art,
> De boune oudeur et sentemeut,
> Sans lesqueles aucunement
> Nul ne présume aler ades
> Visiter geus qui sont malades.

Non content de donner d'aussi bons conseils, Olivier de la Haye fait mieux encore. Il nous fournit plusieurs recettes pour composer ces pommes merveilleuses.

> Aprèz suit la forme planière
> Et la devise et la manière
> A composer la pomme d'ambre
> Pour flairer hors et en la chambre.
> Et fait-on bien la confiture
> De seule ambre, très bonne et pure,
> Pour les roiz et les autres princes,
> Qui out à gouverner provinces ;
> Car l'ambre pure et excellente
> A propriété véhémente
> A donner coufort et liesce,
> Et à tollir toute tristesce,
> Et est à ce plus auteutique
> Pour sa nature aromatique,
> Et de cela il lui avient,
> Aiusi que les acteurs le dieut,
> Qu'elle a vertu confortative,
> Et aussi multiplicative,
> Des esperiz et leur substance,
> Et si donne grant allégance
> Et récoufors espéciaulx
> Aux quatre membres principaulx ;
> Mais, pour cela que l'ambre pure
> Est à trouver chose moult dure
> Et seult couster une grant somme
> Peut-ou composer une pomme
> De maiute autre bonne matière,
> Qui ue sera mie si chière.

Puis, comme il est désireux de mettre son précieux préservatif à la portée de toutes les bourses, il indique (p. 149) un autre procédé pour

> ..... faire autre pomme mains chière
> Que celle d'ambre qui est dicte.

Enfin, cet excellent poète donne (p. 151) une troisième recette d'une pomme spécialement en usage en temps de peste :

Puis s'ensuit l'art et la pratique
D'une autre pomme aromatique,
A odorer espéciale
En fièvre pestillenciale,
Et sincopale ardant et dure.

Nous ne suivrons pas Olivier de la Haye dans ses laborieuses explications. Nous nous bornerons à demander à nos documents habituels la description de l'enveloppe dans laquelle on logeait ces pommes doublement précieuses ; car, à l'avantage de combattre les miasmes du dehors, elles joignaient celui d'atténuer les odeurs parfois un peu fortes de ceux qui les portaient. On verra, par la brillante livrée dont on les habillait, qu'on les tenait en grande estime : « Une pomme d'ambre, garnye de quatre bandes d'or, par manière d'orbevoyes, et huit menues perles et deux grosses, pendans à ung laz de soye azuré, où il a ung gros bouton de perles. — *Item,* une autre pomme d'ambre, beslongue, à troys bendes d'or garnyes de pierrerie, c'est assavoir, perles d'Escosse, rubiz d'Alixandre et esmeraudes. — *Item,* une grosse pomme d'ambre, garnye de six pampes d'or qui sont à serpentelles, à menue pierrerie de perles, de grenatz et d'esmeraudes. — *Item,* une pomme d'or plaine d'ambre, garnye de pierrerie, pesant deux onces quinze estellins. — *Item,* une pomme d'ambre, garnye d'or, lozengée de menues perles, et ou mylieu de lozenges, garnye de grosses perles, pesant quatre onces. » Toutes ces pommes et encore quelques autres de moindre importance figurent dans l'*Inventaire de Charles V* (1380). Ce même document mentionne en outre : « Six pommes d'ambre, sans nulle garnyson. » Les *Comptes de l'hôtel du duc de Berry* portent, à l'année 1397, un payement de 22 sols 6 deniers tournois à « Pieret de la Chapelle, pour deux pommes de mierre et d'encens ». Dans l'*Inventaire du Louvre* (1418), nous relevons : « Une pomme plaine d'ambre, garnie d'argent et esmaillée autour de menue [s] lettre [s]. — *Item,* une autre pomme plaine d'ambre, garnie d'argent, pendant à un laz azurée. — *Item,* une pomme d'ambre à quatre bendes d'argent doré » ; et dans celui de la Bastille (même année) : « Deux pommes de muz, faictes à la façon de Damaz et sont d'argent. » Enfin, un *Compte de Regnault Doriac, argentier de Charles VI,* dressé en 1422, nous apprend que le duc de Bedfort s'empara d'une « pomme d'ambre garnye d'or, perciée à esteaux et aussi garnye de IIj saphirs et de vj perles », appartenant aux joyaux de la Couronne de France. A partir de ce moment, la parfumerie ayant commencé de faire quelques progrès, les pommes de senteur deviennent moins nombreuses. On peut citer néanmoins un *Inventaire des meubles et effets de François de Bretagne* (1481) qui décrit : « Une pomme de musc garnie d'argent doré. » On trouve également dans l'*Inventaire de la reine Charlotte de Savoie* (1483) : « Une petite pomme d'ambre, garnye d'or, estimée III escuz », ainsi qu'une « pomme d'argent, en laquelle a des senteurs et est bien ouvrée, estimée IIII escuz ». Ensuite, viennent l'*Inventaire d'Anne de Bretagne* (1498), avec « une pomme d'ambre, garnie d'argent doré fait en plumetis », et l'*Inventaire de Charlotte d'Albret, duchesse de Valentinois* (1514), avec « une pomme de senteurs, faite en façon de Grenade ». Après cela, les *Dépenses secrètes* de François I[er] nous révèlent l'achat, à des dates diverses : « A Hance Hyoncres, orfèvre, d'une pomme d'or à mectre senteurs, faicte d'agathes. » — « A Denis de Bonnaire, marchand joyaulier, de deux pommes de senteur, le tout d'or »..., et de « trois pommes rondes, d'or, à mectre senteurs ; en chascune desquelles y a ung mirouer et ung cadenas » ; et c'est tout. Avec le XVI[e] siècle, la mode de ces parfums cesse en France, et la petite pomme qui s'ouvre, où il y a des « camayeux de porceline », comprise dans l'*Inventaire des joyaux et pierreries du roi de Navarre,* dressé en 1583, se trouve être vide.

Les derniers de ces jolis récipients, dont on découvre la trace au dehors, font partie des *Inventaires de Charles-Quint et de Philippe II,* qui les avaient hérités de la maison de Bourgogne. Plusieurs sont d'une grande richesse. Un certain nombre sont en or, d'autres sont ornés de perles. Une de ces pommes, « qui s'ouvre par le milieu », est « par dedens ouvrée du mistère de la visitation des trois rois ». Mais la plupart portent la mention : « Et n'y a riens. » Elles sont vides. L'art du parfumeur et la toilette intime avaient, à ce moment, suffisamment progressé pour qu'on pût se passer des pommes de senteur. Cependant, l'usage semble en avoir persisté encore pendant quelques années dans la bourgeoisie, et il n'est pas difficile de reconnaître, dans la *balle* que mentionne le *Procèz d'un moulin à vent contre le sieur Tabarin,* une variété de ces pommes qui avaient été si longtemps à la mode. « Le second présent qu'il vous fait pour vos estrennes, lit-on dans ce curieux petit pamphlet, sont des balles de senteur qui s'entr'ouvrent par le milieu avec un petit ruban de taffetas ; c'est la plus belle curiosité que vous puissiez avoir. »

Pommes de lit, Pommes de pavillon, Pommes de chaire, Pommes de chenet, Pommes d'escalier, etc. — On a encore donné le nom de pommes à des boules plus ou moins ornées, servant d'amortissement à un grand nombre d'objets mobiliers. Parmi ces pommes, les plus nombreuses assurément et les plus importantes, au point de vue décoratif, sont les pommes de pavillon et de lit. Nous avons expliqué au premier de ces deux mots (voir col. 170) que le pavillon, en son principe, était une tente carrée. Par sa structure même, cette tente, pour être dressée, exigeait la plantation préalable de deux espèces de mâts. Ces deux mâts étaient généralement terminés à leurs extrémités par une boule. Cette boule, qui était toujours décorée avec soin et souvent dorée, prit le nom de pomme, à cause de sa forme arrondie. Il est à tout instant question de ces pommes dans les documents du XV[e] et du XVI[e] siècle. Parlant du Camp du drap d'or, le maréchal de Fleuranges, en ses *Mémoires,* écrit : « Et avoit dessus lesdictes tentes, force devises et pommes d'or. » Quand on transporta les pavillons du plein air dans l'intérieur des



Fig. 277. — Chaire à pommes, en forme de lions, d'après une miniature du manuscrit 9392. (Bibliothèque royale de Belgique.)

docteur Lallemagne (Bollène, 1668), figure : « Un lict de tafetas jaune..., plus quatre pommettes pour ledit lict, garnies dudit tafetas et franjons » ; enfin, dans l'*Inventaire de l'abbé d'Effiat* (Paris, à l'Arsenal, 1698) nous relevons :

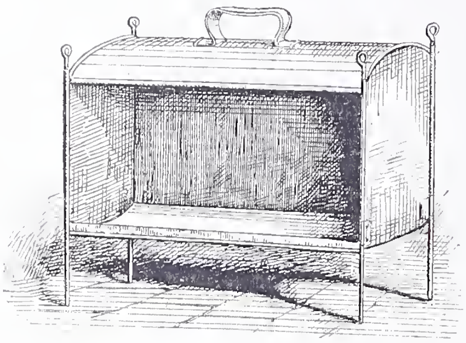


Fig. 283. — Pommier.

« Quatre fauteuils de commodité de bois doré, à pommettes, garnis de brocart à fleurs d'or sur fond blanc. »

Pommier, *s. m.* — Bois indigène, employé dans la menuiserie. Ce bois se rapproche beaucoup du poirier, mais il lui est inférieur en qualité, ce qui fait qu'on s'en sert rarement. Dans beaucoup de localités, on ne l'utilise que pour des ouvrages de peu d'importance ou sans valeur.

POMMIER. — Est aussi le nom d'une sorte de fauteuils et de canapés, à dossier arrondi et à bois recouvert.

POMMIER. — On donne enfin ce nom à un petit appareil de cuisine, en forme de coquille, servant à faire cuire les pommes. « Trois couvre-plats et un pommier de ferblanc... » (*Invent. de François Poinsot, prêtre ;* Lyon, 1780.)

Pompadour (Style). — L'habitude de désigner les formes générales sous le nom de style et de distinguer les différents styles français, en attribuant à chacun d'eux le nom du monarque régnant, explique suffisamment la qualification particulièrement galante de style Pompadour donnée à une période importante de la production artistique sous le règne de Louis XV. Ce qui se comprend moins bien, c'est qu'on applique cette désignation à des formes contournées, à des ornements tarabiscotés, à des profils gondolés qui sont antérieurs à la faveur de Mme de Pompadour, et que le style portant le nom de cette favorite soit, pour beaucoup de personnes, synonyme de *style rocaille* ou de *rococo*. Rien n'est moins exact et, nous ajouterons, rien n'est moins juste. Mme de Pompadour eut assurément, sur les modes de son époque, une influence indiscutable, mais non pas celle qu'on lui attribue. Cette femme illustre, à qui Voltaire adressait ces vers :

> Ainsi donc vous réunissez
> Tous les arts, tous les goûts, tous les talents de plaire,
> Pompadour, vous embellissez
> La cour, le Parnasse et Cythère.
> Charme de tous les cœurs, trésor d'un seul mortel,
> Qu'un sort si beau soit éternel !

cette femme, disons-nous, avait un goût sévère et châtié. Elle était éprise de l'Antiquité. Elle aimait et favorisait Bouchardon, parce qu'elle croyait voir en lui le plus fidèle interprète des idées anciennes, et un grand nombre des artistes qu'elle protégea étaient partisans de ces mêmes principes. Guay, dont elle copia les pierres gravées ; Soufflot, qui commença le Panthéon et dont elle fit le compagnon de voyage de son frère, envoyé en Italie pour étudier les fouilles récentes des environs de Naples ; Cochin, auteur des ouvrages sur Herculanum ; Gabriel, qui venait de construire l'École militaire et allait bientôt tracer les plans du Garde-Meuble et du Petit Trianon ; le comte de Caylus, qui prêchait avec éloquence la cause de l'Antiquité, furent, au moins dans la seconde partie de sa vie, ceux dont elle écouta plus spécialement les conseils et dont elle partagea les préférences artistiques. C'est donc commettre une méprise assez fâcheuse que de qualifier du nom de style Pompadour les effervescences de formes et les débordements de contours qui, caractérisant les œuvres de Meissonnier et de son école, appartiennent bien plus à la Régence qu'au règne de Louis XV proprement dit.

L'influence de Mme de Pompadour sur son époque fut, nous l'avons dit, considérable. Ses contemporains n'hésitèrent pas à reconnaître son autorité, et l'auteur des *Mémoires secrets* (voir Bachaumont, t. II, p. 49) ne faisait qu'exprimer une pensée générale, quand, à la date du 15 avril 1764, et sous forme de nécrologie, il écrivait : « Ce soir est morte Mme la marquise de Pompadour. La protection éclatante dont elle avoit honoré les lettres, le goût qu'elle avoit pour les arts, ne permettent point de passer sous silence un si triste événement. » C'était à elle, en effet, qu'on devait d'avoir fait établir à Sèvres cette manufacture de porcelaines, qui allait devenir la première du monde et construire à Bellevue ce château, qui passa, avec raison, pour une merveille de délicate et charmante décoration. Elle en avait elle-même dirigé l'aménagement et l'ornementation. Coustou, Rousseau, Maurissan, la veuve Chevalier et Verbreck furent employés par elle à la sculpture ; Oudry, Neilson, Gavau, Brunelli, travaillèrent, sous ses ordres, à la peinture ; Caffieri se chargea des lambris et des corniches ; Janson, des ornements ; La Martinière, des émaux. L'impulsion qu'elle donna à tous ces artistes fut si personnelle ; elle les pénétra si bien de son esprit et de son goût, qu'une fois la tâche achevée, il n'y eut qu'un cri d'admiration, et personne ne chercha à contester la sagacité de celle qui avait fait converger tant d'efforts vers la réalisation d'un chef-d'œuvre commun.

Ajoutons que, comme amateur, elle ne fut guère moins célèbre que comme inspiratrice des artistes, ses contemporains. Le catalogue de sa galerie de tableaux, dressé par le peintre Pierre Remy, ne compte pas moins de 32 pages ; sa bibliothèque comprenait 3,545 numéros, c'est-à-dire près de 5,000 volumes magnifiquement reliés ; ses porcelaines anciennes étaient estimées à 150,000 livres ; ses vieux laques 111,945 livres, et ses boîtes en or, menus bijoux et *colifichets* à près d'un demi-million. (*Histoire des plus célèbres amateurs français,* t. Ier, p. 164.)

Non seulement elle fut, de son vivant, l'arbitre du ton et de la mode, mais la réputation de son goût lui survécut si bien, qu'en mars 1782, c'est-à-dire dix-huit années après sa mort, quand on vendit les tableaux et objets d'art du marquis de Ménars, « comme la plus grande partie des morceaux précieux de cette collection, nous dit Bachaumont, provenoit de la succession de Mme la marquise de Pompadour, très connue par son discernement et son goût pour les arts, la foule des amateurs s'empressa d'aller voir ces merveilles ». (*Mém. secrets,* t. XX, p. 149.)

POMPADOUR (Meubles). — Après ce que nous venons de dire, il ne paraîtra pas surprenant que les ébénistes aient eu, à maintes reprises, l'idée d'abriter sous un nom aussi fameux quelques-unes de leurs créations. Dès 1750, nous trouvons la preuve de cette flatteuse précaution. Le 27 janvier de cette année, nous relevons dans le *Livre journal* de Lazare Duvaux la mention de la livraison à la célèbre et élégante Mme Rouillé, d'une « petite table à la Pompadour, avec ses cornets en bois satiné à fleurs ». A une époque beaucoup plus récente, on a donné, dans

l'ébénisterie parisienne, le nom de *siège Pompadour* à une sorte de petit fauteuil bas, à dossier arrondi et en gondole, et garni de joues des deux côtés ; siège commode assurément, mais médiocrement plastique et auquel s'applique mieux son second nom ; il se nomme aussi *confortable.* (Voir fig. 284.)

POMPADOUR (Étoffe). — On donne également le nom de Pompadour à des étoffes de soie et de coton, imprimées et décorées d'un semis de petits bouquets. L'ornementation de ces étoffes légères est inspirée par des modèles qui furent en vogue au siècle dernier.

Pompe, *s. f.* — Machine destinée à élever l'eau, qui se compose essentiellement d'un cylindre dit corps de pompe, d'un piston qui joue à frottement dans ce cylindre, et de deux soupapes s'ouvrant et se fermant alternativement par le mouvement du piston. A la campagne, on installe fréquemment des pompes dans les offices, celliers ou cuisines, pour élever l'eau des citernes ou des puits et l'avoir directement sous la main.

Au siècle dernier, on rencontre assez souvent le mot POMPE dans les inventaires bretons, mais avec une signification différente. Il désigne des fontaines-lavabo. C'est ainsi que dans l'*Inventaire des meubles et effets du château du Gage* (1766) nous relevons : « Une pompe de faïance et sa cuvette, prisés vingt-une livres », et dans l'*Inventaire du château de Saint-Gilles* (1772) : « Une vieille cuvette à pompe d'airain. »

POMPE DE CELLIER. — On nomme ainsi un petit tube de métal, qu'on introduit dans un fût par la bonde, et dont on se sert pour déguster le vin.

POMPE. — Est encore un terme d'oiselier. Il désigne une sorte d'auget, troué au milieu par une ouverture, dans laquelle l'oiseau peut passer la tête et le cou.

Pompon, *s. m.* — Ornement de passementerie, consistant en une espèce de macaron, formé par du chardon cousu en spirale et tordu. Les pompons servent à orner les coussins, les oreillers, etc. « Belle chaise longue, recouverte de broderie multicolore, paysage oriental, avec draperies relevées par des choux et des pompons. » (*Vente de Mlle Jeanne Olivier;* Paris, novembre 1888.)

Ponce, *s. f.* — Terme de dessinateur. Petit sachet de toile claire, rempli de charbon en poudre ou de plâtre fin, qu'on frappe doucement sur les piqûres d'un patron, pour marquer sur une surface quelconque les dessins que ce patron comporte.

Ponceau, *s. m.* et *adj.* — Nom donné à une couleur rouge foncé, très vive, et qui se rapproche de la fleur du ponceau ou coquelicot des champs. « Plus un autre indiec, ponceau, garni de bouton d'or perlé, avec la teste où est le nom d'Henry de Béthune, aussy perlé. » (*Invent. de Henry de Béthune, archevêque de Bordeaux,* 1680.) « Un riche ameublement de deux brocats..., à fleurs or et argent, liséré de ponceau. » (*Invent. du château de Versailles,* 1708.) S'il faut en croire Savary (*Dict. universel de commerce,* t. III, col. 286), au XVIIe et au XVIIIe siècle, « les étoffes et les rubans de soye teinte en ponceau » étaient « d'un prix considérable ». C'était en Angleterre, à cette époque, qu'on teignait le mieux dans cette couleur.

PONCEAU, *s. m.* — On appelait encore de ce nom, au XVIe et au XVIIe siècle, de petits ponts volants, que les troupes emportaient en campagne, pour traverser les cours d'eau de peu d'importance et pour franchir les fossés des places fortes. Racontant la marche d'Henri IV sur Paris (1591), Palma Cayet écrit dans sa *Chronologie novénaire :* « Tout ce qui estoit nécessaire pour une telle entreprise ne fut oublié à la maison ; car ils avoient eschelles, ponceaux, mantelets, clayes, maillets et autres instrumens, avec deux pièces de canon, pour rompre les barricades que les Parisiens voudroient faire. » Il existe encore une voie à Paris, nommée rue du Ponceau.

Poncer, *v. a.* — Terme de dessinateur. C'est frapper à petits coups avec la ponce, pleine de charbon ou de craie en poudre, un patron piqué, pour en transmettre les dessins sur le tissu ou la feuille de papier qu'il recouvre.

Terme d'orfèvre. C'est rendre la vaisselle d'argent mate en la frottant avec une pierre ponce. Les ébénistes poncent aussi fortement les meubles pour leur donner une surface absolument unie.

Poncette, *s. f.* — Petit sachet rempli de craie ou de charbon en poudre, dont on se sert pour poncer un dessin. (Voir PONCE.)

Ponchonner, *v. a.* — Orthographe ancienne et défectueuse de POINÇONNER. (Voir ce mot.) « Douze couppes d'argent..., ponchonnées et entretaillées... » (*Invent. de Charles-Quint,* 1536.)

Poncif, *s. m.;* **Poncis,** *s. m.* — Terme de dessinateur. Ce mot désigne un patron ou dessin piqué, sur lequel on promène la poncette pour obtenir, sur une autre surface, l'empreinte du dessin que porte le modèle. « Trente morceaux de cartons et poncifs, dessinés d'après ledit deffunt, sieur Le Brun, représentant le passage du Rhin. » (*Procès-verbal d'apposition des scellés chez Charles Le Brun;* Paris, 1690.) Par assimilation, le mot poncif sert encore à désigner l'opération elle-même, par laquelle on transporte un dessin sur une autre surface, au moyen d'un carton piqué et de la ponce ; et par extension il s'applique, dans le langage des arts, à tous les ouvrages qui sentent le calque ou la copie trop fidèle de modèles classiques ou connus.

Poncoir, *s. m.* — Voir LOQUET.

Ponçonnet, *s. m.* — Petit vase, sorte de burette. « Un petit ponçonnet de cristal. » (*Invent. de Clémence de Hongrie,* 1328.) (Voir POÇON et POÇONNET.)

Poneu, *s. m.* — Locution limousine. Panneau.

Ponne, *s. f.* — Locution angoumoisine. Sorte de grande terrine où l'on coule la lessive. « Une ponne de terre avec sa selle ou souchot et le chenolle. » (*Invent. de Nicolas Grattereau;* Angoulême, 1750.) « Une ponne de pierre, dont il n'a pas été fait de prisée, paroissant posée pour

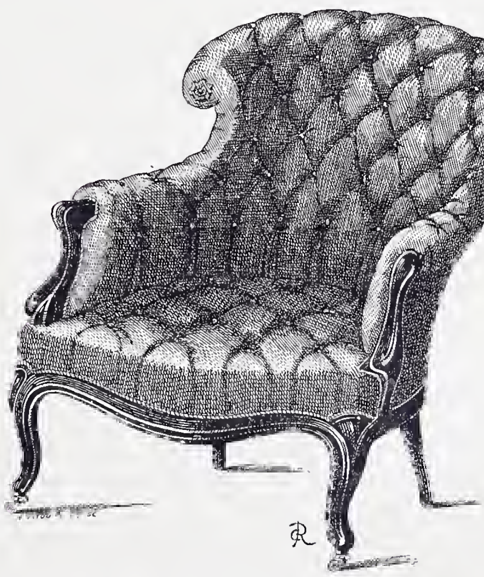


Fig. 284. — Fauteuil Pompadour.

perpétuelle demeure. » (*Invent. de Jean Rondeau, procureur au présidial;* Angoulême, 1751.)

Ponson, *s. m.* — On rencontre ce mot, chez quelques auteurs du XVIe siècle, avec la signification de fer à friser. Nous citerons, entre autres, le passage suivant des *Élégies de la belle fille lamentant sa virginité perdue,* de Ferry Julyot (1557). Dans la troisième *Élégie,* Nature, répondant à la belle fille, dit :

> Ce n'est pas tout, prins as les chaux ponsons,
> Pour les cramper, en estranges façeons,
> Les espandant sur ton front par houppées,
> Qui t'ont rendu semblable à choues huppées
> Quoy que iugeois en estre plus mignarde,
> S'ils vouletoyent sur ta face troignarde.

Ponte (chaise à), *s. f.;* **Ponteuse**, *s. f.* — Nom donné à une sorte de chaises sur lesquelles se mettent à cheval les personnes qui suivent une partie de cartes et parient pour un des deux adversaires. Cette chaise s'appelle à ponte ou ponteuse, parce que l'accoudoir est monté sur un couvercle à charnières, au moyen desquelles il se renverse et découvre une boîte à compartiments servant à recevoir les jetons ou les pièces de monnaie. On construisit des chaises pour fumeurs sur le même modèle, mais les ponteuses ont le siège sensiblement plus élevé.



Fig. 285. — Ponteuse ou chaise à ponte.

Pontilon, *s. m.;* **Pontillon**, *s. m.* — Petit pont, planche que l'on plaçait sur un fossé, en avant d'une poterne, pour éviter d'avoir à baisser et à lever le pont-levis. « Le dict chasteau, comme j'ay dict, estant fort et tout environné d'eau, les soldatz ne faisoient aucune garde la nuict : le pont-levis estoit toujours levé ; mais le petit pontilon ou planche ne se levoit point ny le jour ny la nuict. » (*Mém. du sieur Jean de Mergey,* à l'année 1557.)

Popane, *s. f.* — Nom qu'on donne, à Lamballe, à une espèce de cruche.

Popeline, *s. f.* — Étoffe de laine ou de soie, à petites côtes, qui fut employée, au siècle dernier, dans l'ameublement. « Plus le fond et docier d'un lit de popeline verte, doublé de toile blanche picquée. » (*Invent. de la dame Martiny, veuve de messire Jean de la Caussade;* Bordeaux, 1735.) Aujourd'hui, la popeline n'est plus guère usitée. Elle a été remplacée par le reps, qui, au reste, s'en rapproche beaucoup comme aspect, mais qui se distingue de la popeline en ce que la côte de l'étoffe est en longueur au lieu d'être transversale. Popeline est, sans doute, une corruption de PAPELINE. (Voir ce mot.)

Porcelaine, *s. f.* — Depuis l'antiquité la plus reculée, « l'art de la terre » a toujours été particulièrement en honneur chez tous les peuples. Les admirables monuments découverts récemment par M. Dieulafoy, dans les plaines de la Susiane, montrent quel cas les Perses et les Assyriens, contemporains de Xerxès, faisaient de ces briques vernissées et de ces faïences brillantes, dont ils bâtissaient des palais entiers. En Grèce, à la plus belle époque de cet art incomparable, que nous considérons, à juste titre, comme classique, les céramistes étaient rangés au premier rang des artistes. La plupart des céroplastes signaient hardiment leurs œuvres, ce que le plus grand nombre des peintres et des sculpteurs n'osaient faire. A Rome, il n'en allait pas autrement, et tous ceux qui se sont occupés de l'archéologie latine savent que nous possédons par milliers des sigles de potiers romains, alors que les signatures des artistes qui vivaient en ces temps reculés sont extrêmement rares.

A l'époque de la Renaissance, quand le respect exclusif, professé par tout le Moyen Age, pour le prix intrinsèque de la matière, fit place à une plus juste appréciation des beautés de la forme et des élégances du décor, les choses se passèrent de même. En Italie, les admirables productions des Della Robbia, les ouvrages si décoratifs des faïenciers d'Urbino, de Gubbio, de Pezzaro, de Castel-Durante, eurent pour premiers appréciateurs les princes les plus puissants, et pour acquéreurs les magistrats les plus riches. Ceux-ci ne se bornèrent pas à acheter des œuvres toutes faites ; ils se déclarèrent les protecteurs et les inspirateurs des maîtres ingénieux, qui ressuscitaient un art oublié. Bien mieux, cette noble passion fut assez contagieuse pour rayonner jusque sur ceux qu'on pouvait, à bon droit, regarder, sinon comme des ennemis déclarés, du moins comme des adversaires. François Ier en est la preuve éclatante. Après le désastre de Pavie, il s'empressa de faire venir en France Jérôme della Robbia et lui confia la décoration, si longtemps célèbre, du château de Madrid, dans le Bois de Boulogne ; pendant que le connétable de Montmorency faisait exécuter par Masséot Abaquesne les admirables pavements de son château d'Écouen. François Ier mort, ces traditions se continuèrent. A Florence, François de Médicis installa dans son palais du Casino la manufacture de porcelaines qui devait, dans la suite, porter son nom, et c'est dans le jardin des Tuileries que Catherine de Médicis, sa digne nièce, permit à Bernard Palissy de modeler et de cuire ces *rustiques figulines,* qui sont devenues l'honneur de nos galeries. Vers le même temps, Louis de Gonzague, duc de Nivernais, accueillait dans son duché des faïenciers attirés d'Italie ; imitant, en cela, la gracieuse Hélène de Hangest, qui avait fait fabriquer dans son château d'Oiron ces pièces d'un aspect si charmant et si particulier, que s'arrachent aujourd'hui nos plus fortunés collectionneurs.

Si, du XVIe siècle, nous passons au siècle suivant, il nous est facile de constater que le goût de la céramique persista avec la même intensité chez les plus hauts personnages. Le *Journal* d'Héroard ne laisse aucun doute sur l'affection que Louis XIII, encore enfant, nourrissait pour ces menus objets en terre vernissée, qui se vendaient alors comme de simples jouets et qui sont désormais hors de prix. Cette passion fut, on peut le croire, partagée par l'entourage du jeune roi, et l'on devine si elle s'accrut encore, quand, à la place des faïences et des terres vernissées, on vit apparaître, sur les tables et chez les marchands, de véritables porcelaines. C'est vraisemblablement à la fin du XVIe siècle que les poteries translucides de l'extrême Orient se répandirent en France et furent appréciées d'une façon un peu générale. Elles étaient connues, toutefois, depuis près de cent ans, dans l'Europe occidentale. Les *Inventaires de Marguerite d'Autriche* (1523-1524) ; l'*Inventaire des meubles et joyaux de la reine de Navarre* (1534) ;



S. Hugard del. Maison Quantin, imp.-éd.

PORCELAINE

DE CHINE, DU JAPON, DE SÈVRES ET DE SAXE

l'*Inventaire du cardinal d'Amboise* (1550) ; ceux des châteaux de Nevers et de Fontainebleau, font, en effet, mention de vases en porcelaine, suffisamment décrits pour qu'aucune erreur ne soit possible. Un passage de l'ouvrage du Père Dan se rapporte, en outre, aux premières importations de ces précieuses céramiques, venues des Indes. Rabelais, dans *Pantagruel,* nous apprend qu'un des navires de son héros avait pour devise : « Ung beau et profond hanap de porcelaine. » Autre part il écrit : « Puys nous commanda estre hanapz, tasses et guobeletz présentéz d'or, d'argent, de crystallin, de porcelaine » ; et par Belon, nous savons que, dès le milieu du XVIe siècle, il se faisait, au Caire, un commerce considérable de ces vases coûteux. Mais jusqu'aux dernières années du XVIe siècle, il est indispensable de le constater, la porcelaine — du moins comme nom — fut confondue avec d'autres substances non moins rares et non moins précieuses.

Ce nom, en effet, eut pour point de départ une plaisante assimilation. Les Latins, qui ne craignaient pas les allusions délicates, nommaient *porca,* et par diminutif *porcella,* un coquillage de forme bien connue, que les savants ont tour à tour appelé *concha venerea* ou *cypræa.* On sait que les parties intérieures de ce genre de coquillages, dont la forme est si caractéristique, sont de couleur laiteuse et fortement irisées. Le Moyen Age, acceptant cette analogie un peu hardie, prit rapidement l'habitude de désigner sous le nom de *porcelaine,* traduction française du *porcella* romain, toutes les coquilles de nacre et même, vraisemblablement, un certain nombre de pierres aux couleurs laiteuses, qui présentaient, elles aussi, des reflets irisés. Hâtons-nous d'ajouter que ce mot de porcelaine conserva ses significations variées jusqu'à une époque assez voisine de nous. Pomet, dans son *Histoire des drogues,* publiée en 1692, écrit : « Ce que nous appelons porcelaines en coquillage, et les Latins *concha venerea,* ce sont de petites coquilles blanches qu'on nous apporte de plusieurs endroits des Indes », et la phrase suivante, que nous relevons dans le *Génie de la langue françoise,* ouvrage datant seulement de 1705, montre à quelle variété d'objets ce mot était encore appliqué au commencement du siècle dernier : « Il y a des vases dorés et vernissés, il y en a de cristal et de verre, et tout cela est appelé porcelaine. »

C'est de cette façon qu'il faut expliquer et comprendre les descriptions si curieuses d'objets étonnamment précieux et singulièrement variés, qu'on rencontre dans les *Inventaires* de Louis Ier, duc d'Anjou (1360), du duc de Normandie (1363), de Jehanne d'Évreux (1372), de Charles V (1380). Il est clair, par exemple, que lorsque nous remarquons parmi les joyaux du duc de Normandie : « Un tableau de pourceline, où sont deux ymages armés en estat, ij escus de Saint-Georges, et deux glaives » ; et dans l'*Inventaire de Charles V :* « Une petite pierre de pourcelaine, entaillée à petiz images, garnie d'or », ou encore « Ung tableau de pourcelaine carré, de plusieurs pièces, et ou mylieu l'ymage Nostre-Dame, garny d'argent doré à ouvraiges d'oultremer » ; il est clair, disons-nous, qu'il s'agit là de plaques ou de fragments de nacre gravée. De même, quand, dans l'*Inventaire de Charles-Quint* (1536), nous relevons : « Une couppe d'argent, couverte, dorée par dehors et par dedens, garnie de trente-deux pourchelains (*sic*), en manière de camahieux taillés de plusieurs personnaiges et d'oiseaulx », il est indiscutable que nous sommes en présence de véritables camées de coquille.



Fig. 286. — Plat en porcelaine de Chine, à fond rouge veiné.

Cependant, par analogie, on avait commencé, dès le XIVe siècle, à donner la qualification de porcelaine ou de pierre de porcelaine à des ustensiles en terre vernissée, à ces poteries hispano-moresques, aux reflets métalliques, et surtout aux objets en verre opalin ou irisé, qui rappelaient les reflets de la nacre ou les tons laiteux de la *porcella.* C'est ainsi que dans l'*Inventaire de Jehanne d'Évreux* (1372) nous voyons figurer : « Ung pot à eaue de pierre de pourcelaine, à ung couvercle d'argent ; — un pot à vin, de pierre de porcelaine plus blanche. » Au château de Chanzé, résidence favorite du roi René, nous trouvons en 1471 : « En la petite chambre, dessus la saulcerie, plusieurs amiolles de verre, garde mangers de terre, plaz de pourcelaine et autres choses de verre, dont y a plusieurs rompus et casséz. » Il s'agit bien là, comme on peut le voir, de plats et de vases de cristal, ou, pour parler la langue du temps, de *cristallin.* On s'explique facilement, après cela, comment le nom de porcelaine fut appliqué, tout de suite et sans hésitation, aux belles céramiques de l'extrême Orient, dès que celles-ci furent importées dans l'ouest de l'Europe.

On est d'accord pour placer cette apparition dans la seconde moitié du XVe siècle. Au siècle suivant, les Portugais, dont la marine était alors considérée comme la première de l'Europe, et qui, par leurs audacieux explorateurs, s'étaient mis en rapport suivi avec les Indes, paraissent avoir introduit dans leur pays et en Espagne des quantités relativement considérables de ces belles céramiques. Les *Inventaires* d'Isabelle la Catholique, de Marguerite d'Au-

triche, de Charles-Quint, de dona Maria, fille aînée de ce prince, de Philippe II et de don Carlos mentionnent des parties nombreuses de porcelaine. Si nous en croyons M. Davillier (les *Origines de la porcelaine en Europe*), les divers *Inventaires de Philippe II* en énumèrent plus de trois mille pièces. En France, les beaux ouvrages n'étaient pas moins appréciés. Le Père Daniel, dans son *Trésor des merveilles de la maison royale de Fontainebleau,* nous apprend que François I[er], dans son « cabinet des curiositéz », avait réuni « quelques vases et vaisselles de porcelaine ou de cristal, fort curieusement travaillés », avec une « infinité de petites gentillesses » des Indes, de la Chine, de Turquie, etc. D'autre part, l'*Inventaire des joyaux de la Royne de Navarre* (1534) décrit : « Ung grand flacon de porcelaine, enchâssé en argent doré. » Néanmoins, c'est seulement à la fin du XVI[e] siècle que les porcelaines de Chine devinrent, en France, d'un usage à peu près régulier. C'est, en effet, vers cette époque qu'elles firent leur apparition à la foire Saint-Laurent et à la foire Saint-Germain, où elles étaient vendues par les importateurs portugais, en même temps que les autres « besognes de la Chine », dont ces marchands faisaient alors grand commerce. Longtemps, ce fut là qu'on vint s'assortir de ces vases recherchés, et Scarron pouvait encore écrire (voir *Paris burlesque*) :

> ... Menez-moi chez les Portugais,
> Nous y verrons, à peu de frais,
> Des marchandises de la Chine;
> Nous y verrons de l'ambre gris,
> De beaux ouvrages de vernis,
> Et de la porcelaine fine
> De cette contrée divine,
> Ou plutôt de ce paradis.

Un récit, imprimé à Florence, du mariage de Marie de Médicis, récit que L'Estoile a conservé en ses *Mémoires* (*Journal,* t. VII, p. 239), nous apprend que, dans le banquet offert à la nouvelle reine, le 7 octobre 1600, on voyait : « Une crédance ou buffect en fleurs de lys, qui montoit jusques au plancher, garni tout de vases d'or, d'argent, de porcelaines... » Point de doute, après cela, que la seconde femme d'Henri IV, en digne fille de Médicis, n'ait apporté en France le goût de ces céramiques précieuses auxquelles sa famille avait attaché son nom. Le certain, c'est que dès 1605 on s'en servait à la Cour, et l'anecdote suivante, que Jean Héroard place à la date du 16 août 1607, montre que le Dauphin en faisait journellement usage : « En prenant son bouillon dans son écuelle de porcelaine, écrit Héroard (*Journal,* t. I[er], p. 280), on lui louoit la porcelaine. Je lui dis que le Grand Turc buvoit dans des vases de porcelaine : Ho ! dit-il, je veux plus prendre du bouillon là dedans ; et il repousse son écuelle. » Mais ce caprice d'un prince très chrétien n'eut ni conséquences ni durée. Un curieux livre intitulé *les Diverses leçons de Louys Guyon,* publié à Lyon en 1625, dit expressément (t. I[er], p. 816) que la porcelaine est « tenue en grande estime envers les princes, tant barbares que chrestiens : tellement que pour honorer leurs tables, principalement pour servir salades de grand prix, fruits et confitures ne sont pour rien estimés, si ne sont servis en vaisselle de porcelaine, comme aux tables des Papes, Roys, Empereurs, ducs, marquis d'Italie, etc. » Et comme pour confirmer ce livre, la *Gazette de France,* racontant le festin qui fut offert, le 25 février 1631, à Carignan, aux ambassadeurs de France, décrit les « buffets de porcelaine garnis d'or », qui ornaient la salle du banquet. Ajoutons qu'à partir de 1640 ce n'est plus seulement chez les princes qu'on rencontre la porcelaine. Elle prend place dans tous les repas de gala, dans tous les intérieurs luxueux ; et à dix ans de là, elle était tellement répandue, que, si nous en croyons Loret (*Muze historique*), M. de La Mothe-Houdancourt, pour consoler sa femme de son départ, lui fit un cadeau de plus de deux cent mille livres, consistant :

> En écrans tant grands que petits,
> En guéridons façon d'ébeine,
> En grands vases de porcelaine...

Trois ans plus tard, c'est chez le cardinal de Mazarin que Loret constate la présence de ces précieuses céramiques.

> Mardy, monsieur le Cardinal,
> Par un aprêt vraiment royal,
> En plats d'argent et porcelaines,
> Traita le Roy, traita deux Reines...

En 1658, il nous conduit chez le maréchal de l'Hôpital, qui donne une fête masquée, où

> Plusieurs aliments délicats,
> Quantité d'exquises fritures,
> Les massepains, les confitures,
> Les oranges et les citrons
> Se voyoient, non par quarterons,
> Mais, à ce qu'on dit, par centaines,
> Dans d'excellentes porcelaines.

En cette même année, la reine Christine se faisait conduire à la foire Saint-Germain, « la plus riche du monde »

> ... En lustres de cristal fort beaux,
> En verres, porcelaines, vazes,
> En livres pleins de belles phrazes.

Enfin, en 1663, Anne d'Autriche et ses deux fils, étant allés visiter l'hôtel que « la sage Dame de Beauvais » — c'est toujours Loret qui parle — avait fait construire au faubourg Saint-Germain, ne manquèrent pas d'admirer :

> Tant de brillants lustres doréz,
> De porcelaines et de vazes
> Qui pouvoient causer des extases...

Si, après Loret, nous interrogeons le *Mercure,* cet intéressant recueil ne manquera pas de nous apprendre qu'aux fêtes données, en octobre 1677, à Fontainebleau, « dans tout le tour de la table, estoient des porcelaines fines, en hors-d'œuvre, remplies de toutes sortes de compotes ». Par ce même journal, nous saurons encore qu'au repas de noces de M. de Béringhen avec M[lle] d'Aumont, le dessert fut servi « dans des porcelaines fines, qui estoient de toutes sortes ». En 1678, au mariage de M. de Launay et de M[lle] de Trévegat, il n'en était pas autrement, et l'on « ne pouvoit regarder sans plaisir l'arrangement d'une infinité de porcelaines, remplies de tout ce qui estoit capable de flater le goust ». Cette même année, un des grands attraits de la foire Saint-Laurent fut la mise en vente des porcelaines de la duchesse de Cleveland. « Il y en avoit d'admirables par leurs figures, par les choses qui y estoient représentées dessus, et par la diversité des couleurs. Les plus rares estoient montées ou d'or ou de vermeil doré, et garnies diversement de la mesme matière. » (Extraordinaire du *Mercure,* quartier de juillet 1678.) Ces porcelaines, de la plus grande beauté et du choix le plus rare, arrivaient directement de Londres, où elles n'étaient pas moins à la mode qu'en France. Les plus hauts personnages des deux pays faisaient profession de s'y connaître, et nous savons par Dangeau (*Journal,*

t. II, p. 293) qu'à Versailles, le roi d'Angleterre étonna Louis XIV et sa Cour par la façon dont il parlait, en connaisseur, des cristaux et des porcelaines. C'était par Lorient que se faisait l'importation de ces belles céramiques. Mme de Sévigné, se trouvant en cette ville en 1689, en admirait une profusion et écrivait : « Cela plaît assez. » (*Lettres,* t. VII, p. 372.)

Le noble exilé avait, du reste, de quoi exercer sa sagacité chez celui qui se faisait si généreusement son hôte; et les *Inventaires du mobilier de la Couronne,* dressés de 1673 à 1715, ne comptent pas moins de 923 pièces de formes et de destinations variées : aiguières, assiettes, bassins, bouteilles, buires, chandeliers, cornets, cruches, cuvettes, écritoires, flacons, gobelets, jattes, plats, pots, salières, saucières, tasses, urnes et vases de toutes sortes. Une partie de ces précieuses porcelaines prenait place sur la table royale. Décrivant la façon dont le *fruit* était alors servi au grand couvert du Roi, P. Besongne écrit : « Ce fruit est composé de deux grands bassins de fruit crud dans des porcelaines, de deux autres plats de toutes sortes de confitures sèches, faites au Goblet aussi en pourcelaines, etc. » (*État de France* pour l'année 1694, t. Ier, p. 103.) Quand le roi mangeait « dans sa chambre, ou dans son sallon à son *petit couvert* », le *fruit* consistait en « deux petits plats de fruit crud, de confitures seiches, dressées dans des pourcelaines ; et de quatre compotes ou confitures liquides aussi en pourcelaines ». (*État de France* pour l'année 1712, t. Ier, p. 98.) Ce fut, du reste, à cette époque, un usage généralement admis, que de servir le *fruit* dans des bassins de porcelaine. Le quatrain suivant de Sénecé, intitulé le *Présent de fruits,* le prouve :

> Tu recevras, Philis, par le présent porteur,
> Des pêches de Corbeil, des melons de Tourraine,
> Des figues, du muscat, de l'api, du choux-fleur,
> Chaque espèce en sa porcelaine.

Nous savons, en outre, que les officiers de la bouche touchaient annuellement 550 livres, pour le remplacement de celles de ces porcelaines qui pouvaient être détériorées. Quant aux pièces de choix, elles étaient religieusement serrées et si secrètement conservées, qu'en 1749, en voulant faire des réparations à Trianon, pour y recevoir le roi de Pologne, « on trouva, dit le duc de Luynes, une espèce de petit trésor de porcelaines ». Ce « trésor » était enfermé dans « une armoire qui n'avoit pas été ouverte depuis Louis XIV », et cette armoire était remplie « de pièces de toutes formes et toutes fort belles ». (*Mém.,* t. IX, p. 393.) Faut-il ajouter que tous les membres de la famille royale étaient presque aussi bien pourvus que le roi ? Le Dauphin possédait un assortiment de vases superbes et des porcelaines de service en nombre respectable ; le duc d'Orléans en juin 1689, à Saint-Cloud, en faisait des loteries au profit des dames de la Cour, et nous pouvons juger, par les majestueux cornets qui ornent la galerie d'Apollon et sont aux armes de ce prince, de quels monuments céramiques il aimait à parer sa résidence préférée.

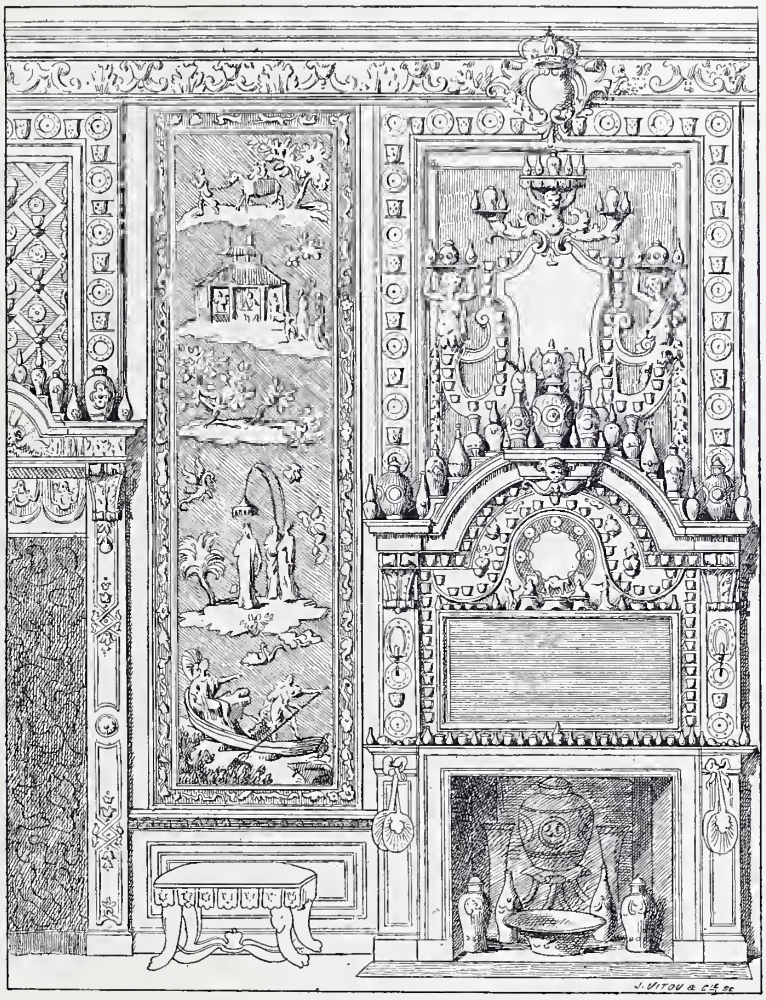


Fig. 287. — Chambre décorée de porcelaines de la Chine, d'après une estampe du XVIIe siècle.

Pour les simples particuliers, s'il était besoin d'établir l'intérêt qu'ils portaient à cette belle matière, on pourrait citer les longues et curieuses dissertations auxquelles le *Mercure* donnait alors asile. On y traitait, dans des termes qui, certainement, étonneraient nos céramistes modernes, de la nature de la pâte et de la cuisson. On y donnait libre cours aux plus phénoménales erreurs, aux préjugés les plus extravagants, et on allait jusqu'à affirmer que les porcelaines de Chine, pour acquérir leur translucidité, devaient demeurer enterrées pendant au moins un siècle. (Voir Extraordinaire du *Mercure,* quartier de juillet 1678.) Il faut croire que, cinquante ans plus tard, ce sujet n'avait rien perdu de son actualité, car on retrouve dans le *Mercure* de février 1731 et de mars 1738 des affirmations peut-être moins extraordinaires, mais de même nature. — On comprend quelle curiosité devaient exciter ces fabuleuses histoires, et quel désir les gens du monde avaient de posséder de ces ouvrages si recherchés. Dans son *Grand Dictionnaire historique des Prétieuses* (publié en 1661, voir p. 143), Somaize nous montre « Diophante (Mlle de Fargis) voulant achepter des vases de pourcelaine », et rencontrant chez le marchand la belle Cléobuline (Mlle de la Croix). On sait que les « précieuses » donnaient alors le ton. Aussi, aux foires Saint-Germain et Saint-Laurent, la

foule se pressait-elle devant les boutiques des plus gros marchands, et notamment devant celle du fameux Lemaire, fournisseur de la Cour, auquel Louis XIV, du 10 juillet au 16 septembre 1671, avait acheté pour plus de 9,000 livres de porcelaine (voir *Comptes des bastimens du roi*), et chez lequel les plus hauts personnages (la duchesse de Bourgogne elle-même) ne craignaient pas d'aller faire leurs emplettes. (*Journal* de Dangeau, t. VI, p. 399.) Indépendamment de ces déballages périodiques, un grand nombre de marchands tenaient, toute l'année, boutique ouverte. C'étaient les sieurs d'Hôtel, à l'entrée du quai de la Mégisserie; Fanagny, à la descente de la *Samaritaine;* Quenel, rue des Bourdonnais; Mallaferre et Varenne, quai de l'Horloge; La Franaye et Laigu, rue Saint-Honoré, près de l'Oratoire; Du Cauroy, rue Aubry-le-Boucher, *A la ville d'Anvers*. (*Livre commode,* édit. de 1691.) Chez ces fournisseurs renommés, on trouvait les pièces rares, curieuses, les morceaux de valeur. La porcelaine plus ordinaire était vendue par les sieurs Trincard, domicilié rue de la Verrerie; Lhoste, porte Saint-Germain; Aubry, près la Comédie-Française, et Le Grand, rue Saint-Denis. Ce commerce était, du reste, si considérable, que, dès 1664, nous relevons dans le *Tarif général des droicts des Sorties et Entrées du Royaume* (connu sous le nom de *Droicts de la Douane de Lyon*) l'article suivant : « Porcelaine fine ou moyenne, grande ou petite, le cent pesant payera douze livres. »



Fig. 288.
Grand vase en porcelaine de Chine à fond rouge.

Comme il arrive toujours en pareille occasion, l'importance prise par la vente de la porcelaine, le goût décidé et persistant que le public montrait pour ces admirables céramiques, la faveur dont les belles pièces jouissaient chez les personnages les plus en vue du royaume, poussèrent les industriels à essayer, soit de contrefaire la porcelaine de Chine, soit de créer, à côté de cette production si parfaite, des pâtes de même genre, offrant avec elle des analogies suffisantes. En outre, comme vaisselle d'apparat aussi bien que comme vaisselle d'usage, la porcelaine orientale était médiocrement commode. Ses formes n'étaient pas appropriées aux besoins occidentaux; son décor un peu trop indépendant jurait avec les lambris somptueux, mais très symétriques, sous lesquels elle était appelée à se produire. L'apparition de fabriques qui allaient donner à cette matière si fort appréciée des contours et une ornementation s'harmonisant avec le goût du jour et les nécessités du service était vivement souhaitée. Il n'est donc pas surprenant que les plus énergiques tentatives aient été faites pour arriver à la réalisation de ce vœu général. Ce fut en Italie qu'on eut tout d'abord l'idée de contrefaire ces belles vaisselles orientales. Dès les premières années du XVIe siècle, on s'appliqua à fabriquer, à Venise, de la *porcelana ficta* ou *contrafatta*. En 1519, le duc Alphonse Ier de Ferrare commandait, dans cette ville, un certain nombre de pièces, et plus tard, le duc Alphonse II s'efforçait d'acclimater à Ferrare cette fabrication. Des essais furent tentés, vers le même temps, à Pesaro et à Turin. Puis François de Médicis installa un atelier à Florence. Cet atelier, qui continua de travailler sous Côme II, fut par la suite transporté à Pise. Mais toutes ces tentatives, intéressantes à tant de titres, et dont notre ami regretté le baron Davillier s'est fait l'historien, n'eurent qu'une importance relative et aucun caractère commercial.

Ce furent les Hollandais, grands importateurs de céramiques chinoises et japonaises, qui, les premiers, tentèrent de lancer cette fabrication dans les voies industrielles. Le 4 avril 1614, Claes Wytmans obtenait des États de Hollande le privilège de fabriquer à la Haye de la porcelaine « semblable à celle des Indes ». On sait que cette porcelaine n'était autre chose que de la faïence très fine, et que Delft hérita du privilège accordé au céramiste de la Haye. En France, nos commerçants se bornèrent tout d'abord à introduire des quantités considérables de faïence de Delft dite « porcelaine de Hollande » ou encore « porcelaine contrefaite ». Cette sorte de céramique se répandit tellement dans la seconde moitié du XVIIe siècle, qu'il n'est presque pas d'inventaire, dressé à cette époque, où l'on n'en rencontre. On peut citer comme exemple : l'*Inventaire d'Anthoni Ezoé,* intendant du maréchal de l'Hôpital, celui de Molière, celui du sieur d'Aunière, garde provincial de l'Arsenal, celui du marquis de Frontenac, celui d'Aubry de Barneville, etc. Hâtons-nous d'ajouter que ces imitations, quelque parfaites qu'elles pussent être, ne jouissaient, dans le monde des connaisseurs, que d'une estime très relative. Les amateurs, qui commençaient à prodiguer la porcelaine et à en mettre un peu partout, se piquaient alors non seulement de profusion, mais encore de raffinement. Le rédacteur qui dressait l'*Inventaire d'Henry de Béthune, archevêque de Bordeaux* (1680), avait bien soin d'indiquer, sur ses minutes, que les pièces par lui décrites étaient « le tout de vray porcelaine ». La duchesse de Valentinois qui, d'après le rapport de Mme de Villedieu (*Journal amoureux,* t. X, p. 31), avait un « cabinet de rocaille » le plus agréable du monde, lequel « n'étoit meublé que de piles de carreaux de drap d'or et de vases de porcelaine remplis de fleurs », n'aurait assurément pas souffert chez elle une pièce de faïence. On peut être sûr que Le Nôtre, qui légua ses porcelaines au roi (voir *Mercure* de mai 1693), n'en possédait que d'authentiques. Germain Brice, dans la description qu'il nous transmet de l'hôtel de Renouard de la Touanne, trésorier de l'extraordinaire des guerres, écrit : « On y voyoit des tableaux exquis, des bronzes, des porcelaines rares... » Le *Mercure* de janvier 1716, parlant de l'hôtel de Bretonvilliers, cite « un cabinet dont les murailles » étaient « garnies de belles porcelaines du Japon ». Si nous en croyons les récits du temps, le duc d'Aumont faisait mieux encore : Saint-Simon (*Mém.,* t. X, p. 432) nous apprend que ce dissipateur, voulant décorer son écurie, l'orna « d'une corniche fort recherchée tout autour, qu'il garnit partout de pièces de porcelaine. On peut juger par là, ajoute Saint-Simon,

de ce qu'il dépensoit en toutes choses. » Rivière du Frény, dans sa comédie du *Négligent,* met à la scène un de ces amateurs forcenés, qui oublie tout, dès qu'il s'agit de ces nobles céramiques. C'est de lui que *Fanchon* dit (acte II, scène Ire) : « On lui a écrit un billet pour son procès, il alloit sortir pour y donner ordre, un maudit curieux de porcelaine l'a entraîné dans son cabinet, et il n'y a pas moyen d'avoir raison de lui... » La différence que l'on faisait, à cette époque, entre la vraie porcelaine de Chine et les contrefaçons était telle que les Religieuses hospitalières de Pontoise, plaidant contre Mme de Guénégaud, leur supérieure, lui reprochaient, comme un luxe excessif, sa bassinoire d'argent et ses « tablettes à pourcelaine ». A cela, le célèbre Patru, chargé de la défense de Mme de Guénégaud, répondait : « Il y a deux guéridons de noyer et peut estre pour cinquante francs de bagatelles de Nevers, ou fausses pourcelaines. » (*Plaidoyers et œuvres diverses de Me Patru;* Paris, 1681, p. 561.) Les amateurs moins faciles à tromper ne toléraient, chez eux et chez leurs amis, que des porcelaines dont l'origine orientale était bien authentique ; et dans une des comédies de Dancourt (*la Maison de campagne,* scène v, représentée pour la première fois le 27 janvier 1688), il est précisément question d'une dame qui casse impitoyablement chez une de ses connaissances « toutes ces porcelaines d'Hollande », en prétendant « qu'il n'en faut avoir que de fines ».

Cette sévérité devait porter ses fruits. Elle poussa les industriels français dans une voie encore inexplorée. Ils essayèrent de fabriquer un produit nouveau, d'une pâte plus fine, d'un grain plus délicat, et surtout présentant cette transparence, cette translucidité, qui faisaient si fâcheusement défaut aux faïences, même les plus belles. Le 21 avril 1664, Claude Révérend obtint des lettres patentes de Louis XIV, pour établir une manufacture de porcelaine de Chine auprès de Paris. C'est le premier document de ce genre dont on rencontre la trace en France. Claude Révérend prétendait, à cette époque, avoir « trouvé un secret admirable et curieux, qui est de *faire* la faïence et *contrefaire* la porcelaine aussi belle et plus que celle qui vient des Indes orientales ». (Voir *Archives de l'art français,* t. XI, p. 360.) On ne sait rien, toutefois, de l'établissement annoncé par Révérend, et comme ce précurseur arrivait alors de Hollande, il est à croire que son fameux secret consistait simplement à fabriquer de la faïence analogue à celle de Delft. Les verbes *faire* et *contrefaire,* que nous avons soulignés plus haut, ne peuvent, au surplus, que confirmer notre hypothèse. Quoi qu'il en soit, aucun document céramique n'est parvenu jusqu'à nous, pour nous édifier sur la valeur des procédés de Révérend, aussi bien comme fabrication de faïence que comme production de porcelaine, et nous avons établi, autre part, comment les pièces qu'on rencontre dans le domaine de la curiosité, marquées des initiales A R (voir *Histoire de la faïence de Delft,* p. 123), n'ont rien à démêler avec ce mystérieux céramiste.

Un autre fait semble également démontrer l'inanité des tentatives de Révérend ; c'est l'autorisation accordée, le 31 octobre 1673, à Louis Poterat, sieur de Saint-Étienne, de fabriquer, à Saint-Sever, de la véritable porcelaine de Chine. Si l'on veut considérer que le privilège de Révérend lui était concédé pour cinquante années, que nul ne pouvait, durant ce temps, faire de la porcelaine dans un rayon de trente lieues de sa résidence, que Rouen se trouvait à une très courte distance du périmètre assigné à Révérend, et que, malgré cela, dans l'octroi obtenu par Poterat, il n'est fait aucune réserve ; si l'on ajoute qu'un acte authentique, enregistré au Parlement de Rouen et déposé au palais de Justice de cette ville, à la fin de cette même année 1673, nous désigne, en outre, le céramiste normand comme l'industriel auquel l'honneur doit être réservé d'avoir le premier, en France, produit de la porcelaine, il faudra bien se rendre à cette évidence que Révérend n'a pas su tirer parti des secrets qu'il prétendait posséder. Plus heureux avec Poterat, nous avons quelques échantillons de son savoir-faire, et les musées de Sèvres et de Rouen possèdent un certain nombre de pièces qui lui sont attribuées. Constatons encore que cet habile céramiste ne fut pas le seul à poursuivre la réalisation, si vivement cherchée, d'un problème jusqu'alors insoluble. Pendant qu'à Saint-Sever il multipliait ses expériences, le sieur Perrot, propriétaire de la verrerie d'Orléans, parvenait également, de son côté, à fabriquer de la porcelaine. C'est le *Mercure* de décembre 1686 qui nous révèle cette particularité. Il nous montre les ambassadeurs de Siam faisant un bon accueil à « Mme Perrot, dame de la verrerie d'Orléans, qui, estant venue avec M. Hubin, fut reconnue des ambassadeurs [de Siam], parce qu'en venant à Paris, ils avoient eu la curiosité de voir la verrerie d'Orléans, où M. Perrot leur avoit fait admirer, en ses ouvrages, tout ce que cet art produit de plus beau et de plus rare en porcelaine ». « Ces sortes de porcelaine, ajoute le *Mercure,* imitent si bien celles d'Orient, que plusieurs personnes ont esté trompées à la veüe. »

Voilà qui est formel, et le plus curieux, c'est que ces produits de Perrot furent mis dans le commerce. Le *Livre commode* de 1691 en fait foi. Après avoir signalé les sieurs Trincard, rue de la Verrerie, Lhoste, porte Saint-Germain, Aubry, près la Comédie française, et Legrand, rue Saint-Denis, qui « tiennent magasin de porcelaine », cette précieuse publication ajoute que « le sieur Perrot, maître de la verrerie d'Orléans, a trouvé le secret de contrefaire l'agathe et la porcelaine avec du verre et des émaux ». Elle nous informe, en outre, qu'à Paris, le sieur Perrot était établi à l'enseigne de la *Couronne d'or* et que son bureau était situé quai de l'Horloge du palais. Le *Livre commode* dit encore que « le sieur Saint-Estienne (c'est-à-dire Poterat, sieur de Saint-Estienne), maître de la fayencerie de Rouen, a trouvé également le secret de faire, en France, des ouvrages en porcelaine ». Ainsi, à ce moment,



Fig. 289.
Grand vase en porcelaine de Chine à fond rouge.

on comptait, dans le royaume, deux manufactures produisant de la porcelaine. Enfin, à la même époque, on commençait aussi d'en fabriquer à Saint-Cloud. Bientôt même, cette dernière provenance allait devenir si réputée, qu'elle ne devait pas tarder à éclipser ses deux devancières, et que Voltaire, dans le *Siècle de Louis XIV,* n'hésitait pas à écrire : « On a commencé à faire de la porcelaine à Saint-Cloud, avant qu'on en fît dans le reste de l'Europe. »

La vérité est que, après s'être livré pendant près de vingt ans à des recherches incessantes, le faïencier Pierre Chicanneau était mort, en laissant à ses enfants des recettes éprouvées et des procédés certains, permettant à ceux-ci de produire, dès 1695, des ouvrages réguliers, qui peuvent être considérés comme le prototype de la pâte tendre française. Cette découverte, après laquelle tant d'industriels s'acharnaient alors, ne manqua pas d'attirer l'attention sur la manufacture de Saint-Cloud. Fidèles à cet intérêt historique, que les princes et les princesses ont de tout temps porté, d'une façon si particulière, à la céramique, le duc d'Orléans et sa femme, la princesse palatine, ne laissèrent pas que d'honorer les fils Chicanneau de leur bienveillante protection. Ils vinrent, à différentes reprises, visiter la manufacture, située dans le voisinage de leur admirable château. Ils parlèrent à Versailles de leurs protégés et des découvertes qu'ils avaient faites, si bien qu'en octobre 1700, la jeune duchesse de Bourgogne eut à son tour l'envie de voir cet établissement, dont il était si souvent question, et par le *Mercure* (n° d'octobre 1700), nous connaissons tous les détails de cette intéressante et princière visite, qui acheva de mettre la porcelaine de Saint-Cloud tout à fait à la mode.



Fig. 290.
Petit vase en porcelaine de Saxe (XVIIIe siècle).

En 1701, le duc d'Orléans mourut ; mais son fils, qui devait plus tard gouverner la France, avec le titre de Régent, ne retira pas sa protection aux héritiers de Chicanneau. Heureux de la notoriété qui en rejaillissait sur lui, il sollicita pour eux et leur obtint des lettres patentes leur permettant de jouir du bénéfice de leur héritage. La manufacture de Saint-Cloud prit alors comme marque, l'emblème du Roi-Soleil et la devise : *Nec pluribus impar,* marque qu'elle conservera jusqu'au jour où son protecteur, voulant resserrer les liens qui l'attachaient déjà à l'établissement, présida au mariage de la veuve Chicanneau avec le sieur Trou, huissier de son antichambre.

Tant que le Régent vécut, personne ne s'avisa de marcher sur les brisées des céramistes de Saint-Cloud ; s'attaquer à eux, c'eût été s'attaquer à Philippe d'Orléans luimême. Mais, en 1723, le Régent s'éteignit comme on sait ; le roi lui donna pour successeur Louis-Henri de Bourbon, prince de Condé, connu dans l'histoire sous le nom de *Monsieur le Duc,* et, dès l'année suivante, un ouvrier de la manufacture abandonnait les héritiers de Chicanneau, emportant avec lui une partie des secrets de ses maîtres. Il allait s'établir à Chantilly, précisément sur le domaine de Louis-Henri de Bourbon, et sous la protection de ce prince alors tout-puissant, édifiait une fabrique destinée à faire à celle de Saint-Cloud une concurrence acharnée. Hâtons-nous d'ajouter qu'en dépit de la beauté de ces nouveaux produits, le public continua d'estimer la porcelaine de Saint-Cloud et de lui faire spécialement bon accueil. Piganiol de la Force, dès 1722, avait écrit : « Ne quittons point le bourg de Saint-Cloud, sans remarquer que l'on y fait des porcelaines presque aussi belles que celles de la Chine. » (*Description de la France,* t. II, p. 694.) Cette appréciation bienveillante ne fut démentie par aucun de ses continuateurs et se retrouve textuellement dans la *Description de Paris* (t. IX, p. 358), publiée sous le nom de Piganiol en 1765. Bien mieux, en 1755, Lazare Duvaux fournissait à Mme de Pompadour, à la protectrice affichée de Sèvres, « deux gobelets et soucoupes de Saint-Cloud et dix coquetiers ». C'est assez dire que cette provenance jouissait toujours d'une faveur marquée. Cependant, le nouveau porcelainier de Chantilly n'avait rien omis pour attirer l'attention sur ses produits. Il les avait gratifiés d'une marque spéciale (un cor de chasse). Il avait installé un dépôt rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie ; enfin, il avait rajeuni la fabrication de ses anciens patrons en copiant, avec assez de bonheur, les formes de Saxe. C'était là assurément une innovation heureuse. Mais il était écrit qu'il serait puni par où il avait péché.

Cet habile homme, en effet, nommé Ciquaus-Ciroux, avait à son service quatre collaborateurs, les deux frères Dubois, Gérin et Bardin, qui bientôt essayèrent de lui faire concurrence. Ce fut Bardin qui, le premier, l'abandonna. Dès que « Monsieur le Duc » ne fut plus en situation de protéger efficacement les céramistes travaillant sur son domaine, le personnel de la fabrique commença de prêter l'oreille aux propositions qui venaient du dehors. En 1735, François Bardin alla s'établir à Mennecy, sur la propriété du duc de Villeroy, qui voulait, lui aussi, se donner l'honneur d'attacher son nom à une porcelaine. Quant aux frères Dubois, nous avons raconté (t. III, col. 663) comment ils s'installèrent à Vincennes, entrèrent en relations avec Orry de Fulvy, et purent faire leurs premiers essais sous la protection avouée du contrôleur général. A partir de cette époque, on peut dire que l'histoire de la porcelaine française se confond avec celle de la manufacture de Sèvres. Non pas que toute l'activité céramique se résume dans le nouvel établissement, mais c'est sur lui que se concentrent l'attention publique et la protection royale. Dès l'année 1766, la manufacture de Sèvres, en effet, était mise, par un *Arrêt du conseil* du 15 février, en possession d'un privilège exclusif de « peindre en toute couleur, dorer et incruster en or les ouvrages par elle fabriqués, comme aussi de faire des statues, figures ou ornemens en ronde bosse avec de la pâte de porcelaine en biscuit, sans couverte ou avec couverte ». Les autres fabriques, réduites à la production de porcelaines décorées en bleu ou « en camayeu d'une seule couleur », semblaient condamnées à végéter. Cependant la concurrence ne désarma pas. Partout, on éleva des établissements nouveaux. Plus de dix furent fondés à Paris même ou dans les environs. A Lille, à Valenciennes, à Lyon, à Arras, à Marseille, à Saintes, à Orléans, on essaya de tourner la loi et de transgresser le

monopole. Cet essor singulier, d'autant plus extraordinaire que la plupart des manufactures nouvelles réussirent médiocrement, redoubla après la découverte en France de gisements kaoliniques. Une fois en possession de la pâte dure,

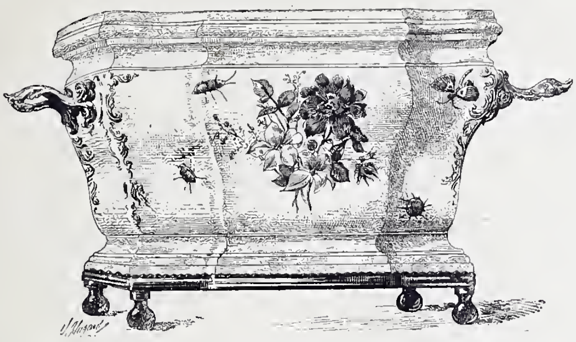


Fig. 291. — Seau à rafraîchir en porcelaine de Vincennes.

partout on s'efforça de supplanter, non seulement la porcelaine tendre de Sèvres, mais les porcelaines dures de Saxe, de Chine et du Japon, qui continuaient d'être extrêmement estimées ; car jamais la porcelaine de toutes provenances ne fut aussi appréciée, en France, qu'au XVIIIe siècle. « Il prit un jour fantaisie à Mme de Parabère, écrit le duc de Luynes, d'avoir des porcelaines blanches dans son appartement. M. le duc d'Orléans en fit chercher de tous les côtés et à quelque prix que ce fût. Ce goût des porcelaines ayant duré quelque temps, on prétendoit que M. le duc d'Orléans lui en avoit donné pour 1,800,000 livres. » (*Mém.,* t. VII, p. 304.) « On travaille à Vincennes à faire pour huit cent mille livres de fleurs en porcelaine, pour les parterres de Bellevue », écrit, de son côté, le marquis d'Argenson. (*Mém.,* t. III, p. 361.) Lorsque les favorites donnent de pareils exemples, on peut être sûr que la Cour et la Ville ne manquent pas de les imiter. C'est ce qui explique comment le duc de Luynes, en ses *Mémoires* (t. XI, p. 86), parle avec complaisance des « porcelaines de toutes espèces que possédait le duc de Valentinois » ; comment Barbier prend soin de consigner dans son *Journal* (t. III, p. 360) la galanterie de Messieurs de la Ville qui, lors de la visite de Louis XV (novembre 1741), ornèrent l'Hôtel de Ville « de lustres, de pendules et de curiosités en porcelaine de Saxe » ; et comment l'*Avant-Coureur* du 16 août 1762 s'étend aussi longuement sur les mérites du sieur Obled, qui vendait des lustres et des bras ornés de figurines de Saxe.

Mme de Pompadour faisait mieux que d'aimer les porcelaines. Elle obligeait ses amis et ses solliciteurs à en acheter. C'est elle « qui imagina de faire exposer, chaque année, les produits de Sèvres dans le palais de Versailles. Lors de ces exhibitions, on la voyait, allant de l'un à l'autre, forcer presque les courtisans à les acquérir ; ce que ceux-ci faisaient en maugréant, car ils coûtaient cher, et il leur fallait payer vingt-cinq livres des vases à fleurs, cinquante livres des pots à oille, des tasses à café, deux louis. » (*Vie privée de Louis XV,* t. II, p. 256 ; *Mme de Pompadour et la cour de Louis XV,* p. 258.) Ces expositions continuèrent, du reste, jusqu'à la fin de la monarchie et aidèrent singulièrement à propager le goût de ces délicieuses céramiques. Indépendamment de ces ventes officielles, il y avait encore les visites à Sèvres, qui étaient regardées comme une partie de plaisir et comme une sorte de faveur. Le duc de Luynes, en ses *Mémoires* (t. XVI, p. 77), nous raconte celle qu'y fit le Dauphin, et avoue que lui-même il ne put pénétrer dans les ateliers. « Il falloit, écrit-il, un billet de M. le contrôleur général. » La bienveillance que Mme de Pompadour témoignait à Sèvres et l'intérêt qu'elle avait dans sa fabrication ne l'empêchaient pas d'apprécier les porcelaines orientales. Elle possédait quantité de pièces du Japon, et, à sa vente, ses porcelaines de Chine montèrent à plus de 150,000 livres. Elle avait également des porcelaines de Saxe, que lui vendait Lazare Duvaux, son fournisseur attitré. Sur les livres de ce marchand fameux, nous avons relevé les noms de M. de Gensin, de Mme de Thiers, de M. de Belhombre, de la comtesse d'Egmont, de la duchesse de Boufflers, de Mme de Brancas, du prince de Francavilla, de Mme de la Baune, de la maréchale de Villars, du peintre Boucher, de M. Rouillé, de Mme de la Reynière, de M. de la Reynière fils, du roi Louis XV, etc., tous grands amateurs de porcelaines françaises et exotiques. L'*Inventaire de la Dauphine Marie-Josèphe de Saxe* nous apprend que cette princesse, fidèle à ses origines, aimait à la passion ces fragiles chefs-d'œuvre. L'*Inventaire de Mlle Desmares* est semblablement fourni de porcelaines de Chine, du Japon, de Saxe et de France. Parmi les grandes *Ventes* de ce temps, où les porcelaines étaient en nombre, on doit encore citer celles de la belle Mme Deschamps, de la comtesse de Saint-Séverin, du célèbre docteur Tronchin, premier médecin du duc d'Orléans, de la marquise de Senneville, du fermier général d'Épinay, de Bidault de Montigny, de la duchesse de Mazarin, du duc de Choiseul, de Mlle de Villemont de Beauvoisin, de Garnier de l'Isle, contrôleur général des bâtiments du roi, du maréchal de Duras, de la présidente de Bandeville, de la duchesse de Blancas, du duc de Saint-Aignan, du marquis de la Marck, du comte de Watteville, du comte de Lude, du duc de Béthune, de la comtesse de Jarnac, de la princesse de Guéménée, du vicomte de Valfons de Sibourg, de Mme de Villemur, du maréchal de Fitz-James, de la comtesse de Bourzac, de Mme Geoffrin, de M. Micault d'Harvelay. Il ne faut pas oublier non plus les cabinets de M. Blondel de Gaigny, dont Dargen-



Fig. 292. — Pot à l'eau, en porcelaine polychrome de Saint-Cloud.

ville vante les belles céramiques (*Voyage pittoresque de Paris,* p. 137) ; la collection justement célèbre de M. Randon de Boisset, dont le *Catalogue,* publié en 1777, et qui compte plus de 200 numéros de Chine et du Japon, atteste la splendeur ; la galerie du duc d'Aumont, dont l'*In-*

ventaire, dressé par Julyot fils (1782), décrit : « Les porcelaines anciennes du Japon, de la Chine et de Saxe de la plus rare qualité » ; et surtout le cabinet fameux du duc Charles de Lorraine, où l'on comptait 108 vases, 252 pagodes, animaux et personnages, 104 pots, 61 terrines, 31 sucriers, 310 saladiers, 505 plats et 968 tasses, sans mentionner les crachoirs, plateaux, théières, seaux, salières, tableaux, et même une petite *bérouche* ou voiture de chasse. Car on faisait alors des meubles et même des carrosses de porcelaine. A la *Vente de Mlle de Sens* (8 juillet 1765), on adjugea une « très belle commode avec des plaques de porcelaine de Sève, ornée de bronzes dorés d'or moulu ». A la *Vente de M. Micault d'Harelay* (10 mars 1787), figurait un « bureau et serre-papiers portant une pendule, le tout plaqué en porcelaine de Sève ». A la *Vente des meubles et effets du maréchal prince de Soubise* (rue de Paradis, au Marais, 10 novembre 1787), nous relevons : « 2 guéridons de porcelaine de la Chine ». L'admirable armoire à bijoux de Marie-Antoinette, au surplus, aussi bien que le

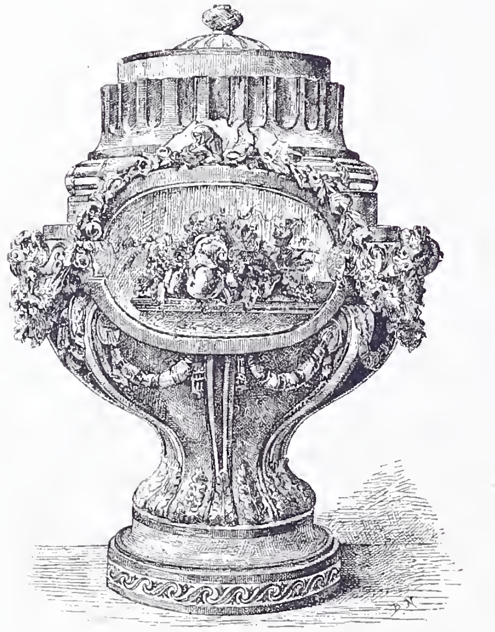


Fig. 293. — Vase à couvercle, en porcelaine de Sèvres.

guéridon en porcelaine, placé postérieurement dans la chambre de cette princesse, à Fontainebleau, suffiraient à attester cet envahissement du mobilier par la céramique. Enfin, il n'était pas jusqu'aux plus grands esprits de cette époque, qui ne sacrifiassent à la passion du jour, et le président Hénault, dans une lettre au marquis d'Argenson, nous montre Voltaire, à Plombières, habitant dans un appartement « terminé par une galerie qui ressemble à l'*École d'Athènes,* où sont assemblés des instrumens de tous les genres..., accompagnés d'ancien laque, de tableaux, et de porcelaines de Saxe ». (*Mém. du marquis d'Argenson,* t. IV, p. 382.)

C'est pour répondre à cette vogue sans précédent, à ce goût exceptionnel, que tant d'industriels tentèrent, avec des fortunes diverses, de doter la France d'établissements nouveaux. Pour faciliter les recherches, nous avons disposé par lettres alphabétiques l'histoire succincte de chacune de ces manufactures. (Voir col. 514 et suiv.) On verra à cette place que la plupart de ces fabriques s'efforcèrent de copier leurs illustres rivales. Tout d'abord, on imita les produits de Saint-Cloud et de Chantilly, ensuite, et quand la pâte dure devint de fabrication courante, ceux de Saxe et de Sèvres. Grâce à la protection de quelques puissants personnages, plusieurs de ces ateliers nouveaux purent en-



Fig. 294. — Assiette à décor polychrome, en porcelaine de Sèvres.

freindre les règlements et braver les arrêts. Les frères du roi, le comte de Provence et le comte d'Artois, le duc d'Angoulême, fils de ce dernier, le duc d'Orléans et le duc de Chartres devinrent les augustes patrons de ces céramistes ingénieux, qui faisaient concurrence à la manufacture du roi. Il n'y eut pas jusqu'à Marie-Antoinette, qui protégea l'établissement, à Paris, d'une fabrique de PORCELAINE A LA REINE. Sèvres ne capitula pas, toutefois, devant cette invasion, et ses directeurs ne se laissèrent pas intimider par la haute qualité des protecteurs de leurs adversaires. Des *Lettres patentes* du 12 novembre 1781 et un *Arrêt du conseil d'État* du 16 mai 1784 essayèrent de mettre un frein à cette production sans cesse grandissante. Les considérants de ce dernier *Arrêt* sont particulièrement curieux et dignes qu'on les retienne. On reproche à ces manufactures, non seulement de dorer et de peindre en couleurs



Fig. 295. — Assiette décor à guirlandes, au chiffre de Mme du Barry, en porcelaine de Sèvres.

les porcelaines qu'elles fabriquent, mais de contrefaire la marque de Sèvres, de débaucher ses ouvriers. On ajoute que « ces manufactures se sont tellement multipliées dans

la ville de Paris et aux environs, qu'il en résulte une consommation de bois préjudiciable à l'approvisionnement de la capitale, et que, d'ailleurs, la quantité de porcelaine qui se fabrique journellement excède le débit qui peut s'en faire », et l'on part de là pour confirmer les privilèges léonins dont la Manufacture royale avait été pourvue. Cet arrêt fut signifié à tous les propriétaires, entrepreneurs ou directeurs des manufactures particulières, établies dans la ville et la banlieue de Paris. C'étaient : Sauroux, rue de la Roquette ; Locré, rue Fontaine-au-Roy ; Jacques et Julien, au Bourg-la-Reine ; Advenir et Lamarre, au Gros-Caillou ; Lassia, rue de Reuilly ; de Ruelle, à Clignancourt ; Le Bœuf, rue Thiroux ; Mignot, au Pont aux Choux ; Stala, faubourg Saint-Denis ; Dilha, rue de Paradis. Ces industriels, menacés dans leur existence commerciale, adressèrent au roi requêtes sur requêtes, pour faire ajourner l'exécution de l'arrêt, et ne manquèrent pas d'en appeler à la protection de personnages puissants, qui s'interposèrent avec succès. Un nouvel *Arrêt* du 17 janvier 1787, en paraissant confirmer celui de 1784, ouvrit la porte aux concessions, et trois ans ne s'étaient point écoulés que l'industrie, émancipée, achevait de briser ses entraves. Malheureusement, les manufactures de porcelaine ne profitèrent guère de cette liberté si péniblement conquise. Leurs produits de luxe exigeaient une clientèle riche et dépensière. La crise que traversa la France, à la fin du siècle dernier, faillit amener la fermeture de Sèvres et entraîna la ruine de presque tous les établissements dont la Manufacture royale redoutait la concurrence, et dont, aujourd'hui encore, les curieux recherchent les ouvrages plus ou moins parfaits.



Fig. 296.
Grande tasse, en porcelaine de Bordeaux.

Sous l'Empire, la fabrication, qui avait momentanément abdiqué toute prétention artistique, commença de reprendre une certaine importance. A la première exposition des produits de l'industrie, qui eut lieu en 1800, treize fabriques étaient représentées. Depuis lors, leur nombre n'a pas cessé de s'accroître. Mais la production s'est peu à peu déplacée. Elle s'est rapprochée des gisements kaoliniques les plus importants et s'est transportée dans le Limousin d'abord, puis, plus tard, dans le Berry. Les manufactures nouvelles ont pris une extension que nos pères n'avaient certes pas prévue. La porcelaine, jadis réservée aux tables des grands seigneurs et des financiers, est devenue, de nos jours, la vaisselle bourgeoise par excellence. Les pâtes tendres et dures, dont la composition mystérieuse constituait des secrets gardés avec soin, ont été chimiquement restituées par la science moderne. Brongniart, en 1836, donna une formule scientifique de la porcelaine dure, qui est encore aujourd'hui en usage. Quant à la porcelaine tendre, formée d'un mélange de sable, de chaux, d'alcali, à demi fondus ensemble, puis additionnés d'une faible partie de marne, non seulement on en a retrouvé la recette, mais on a créé, à côté d'elle, une pâte nouvelle propre à être recouverte de vrais émaux transparents, et présentant cependant les qualités de la pâte dure. Nous parlons (t. III, col. 673) de ces belles innovations auxquelles sont liés les noms de Salvetat et de Lauth. Enfin, on vient de produire à Sèvres, sous le nom de « grosse porcelaine », une pâte également nouvelle qui convient admirablement pour les grandes pièces. Désormais, les porcelainiers ont à leur disposition toutes les facilités possibles pour faire des chefs-d'œuvre. Pâtes irréprochables et variées, couvertes d'une pureté incomparable, palette merveilleusement assortie, procédés de cuisson perfectionnés. Il ne leur faut plus souhaiter que cette heureuse ingéniosité qui donne naissance aux formes gracieuses, et ce goût, dans la décoration, qui achève de rendre l'œuvre parfaite. Ce sont malheureusement là des qualités dont la chimie ne saurait doter nos industries modernes.

Nous terminerons cet article, ainsi que nous l'avons dit plus haut, par un historique rapide des manufactures françaises ayant existé avant 1789, et dont les produits classés relèvent du domaine de la curiosité.

ARRAS. — L'établissement de cette manufacture eut lieu, aux environs de 1775, à l'instigation de M. de Calonne, intendant de la Flandre, qui voulait faire, sur notre territoire, une concurrence sérieuse aux porcelaines communes de Tournai, dont l'importation était alors considérable. Les demoiselles Deleneur reçurent, dans ce but, un subside important. Le sieur Husson, secrétaire de la députation des États d'Artois, essaya d'acclimater cette porcelaine à Paris, et le *Journal général de France* du 21 novembre 1780 nous apprend qu'on trouvait à son domicile des assiettes de porcelaine d'Arras à 15 livres la douzaine. Malgré ces hautes protections, l'entreprise ne réussit guère. Après quelques années, la fabrication cessa. La porcelaine d'Arras était en pâte tendre et de qualité ordinaire.

BOISSETTE, PRÈS MELUN. — D'abord fabrique de faïence (voir t. II, col. 705), l'établissement de ce nom fut vendu le 14 août 1766, avec son matériel et ses privilèges, exemption de tailles, etc. Plus tard, les sieurs Vermonet père et fils y fabriquèrent des porcelaines d'un beau blanc et d'un prix modeste.

BORDEAUX. — La fabrication de porcelaine dure fut introduite à Bordeaux, aux environs de 1772, par le sieur Verneüille, dont les produits étaient des plus soignés. Sèvres possède plusieurs échantillons de porcelaine bordelaise.

BOURG-LA-REINE. — Cette manufacture, qui offrit l'hospitalité au personnel de l'ancienne fabrique de MENNECY (voir cet article), produisit, pendant quelque temps, sous la direction de Jacques et Julien, des porcelaines tendres d'une qualité assez estimée, mais dont le décor, composé de bouquets polychromes, offre peu de variété. Cette monotonie dans la décoration éloigna sans doute les acheteurs, et Bourg-la-Reine dut convertir sa fabrication de porcelaines fines en une fabrication de faïence ordinaire.

CHANTILLY. — Nous avons raconté (col. 507) comment un transfuge de Saint-Cloud fonda, en 1725, la manufacture de Chantilly, et comment cet établissement, protégé par le prince Louis-Henri de Bourbon, prit un certain essor. Grâce à de nombreux modèles orientaux, mis à sa disposition par son illustre protecteur, Cirou put copier, avec assez de bonheur, des porcelaines chinoises et japonaises. Sur un émail laiteux il fit exécuter des décors d'une finesse rare, et qui font encore aujourd'hui rechercher ses gracieux produits. Plus tard, Chantilly passa entre les mains du sieur Antheaume et délaissa ce décor qui avait cessé de plaire. On essaya, par des copies de Sèvres, de ramener la faveur du public qui s'était tournée vers la glorieuse rivale. Ces imitations ne réussirent qu'à moitié. Une note insérée au *Journal général de France* du 13 décembre 1779 indique comme étant « A VENDRE la manufacture de porcelaines de Chantilly avec les ustensiles et les porcelaines qui sont dans les magasins » et recommande de « s'adresser à lad. manufacture et à Paris à M. Le Bœuf-Delebert, not., rue des Prouvaires ». La répétition de cette même



Fig. 297. — Petite théière, en porcelaine de Chantilly.

annonce dans le même journal (nº du 8 avril 1780) montre que la première adjudication n'avait donné aucun résultat. La seconde eut un meilleur effet, sans doute, car l'*Arrêt du Conseil du roi,* en date du 16 mai 1784, qui confirme les privilèges de la fabrique de Sèvres, fait une exception flatteuse en faveur « des manufactures de Sceaux



Fig. 298. — Pot à l'eau, en porcelaine de Mennecy.

et de Chantilly, attendu l'ancienneté desdites manufactures ». Chantilly, toutefois, cessa de produire peu de temps après.

Choisy. — Une porcelainerie y fut fondée en 1785 par un sieur Clément et passa, l'année suivante, sous la direction du sieur Lefèvre. Son existence fut éphémère.

Crépy en Valois. — On lit dans les *Annonces, affiches et avis divers* du 18 avril 1774 : « A vendre manufacture de porcelaine, à Crespy en Valois, terrein, bâtimens, secrets et privilèges. » Cette fabrique n'eut sans doute qu'une courte durée, car nous n'avons pas rencontré d'autre document la concernant. Ajoutons que ni Jacquemard ni Demmin ne la mentionnent. Elle est donc tout à fait inconnue.

Étiolles. — Cette manufacture fut fondée en 1768 par un sieur Monnier, qui s'efforça d'imiter les produits de Saint-Cloud. Plus tard, on y fabriqua de la porcelaine dure. Le musée de Sèvres possède deux pièces provenant de cet établissement. Ces tentatives, toutefois, ne paraissent pas avoir eu grand succès, car les *Annonces, affiches et avis divers* du 2 janvier 1778 indiquent comme étant « A vendre la manufacture de porcelaines, établie à Étioles, avec moulins, fours et ustensiles. On s'adressera sur le lieu (*sic*) et à Paris, à M. Giros, rue Saint-Merry, à l'hôtel de Jaback. » La même feuille, à la date du 7 juin 1782, nous fournit un autre document, celui-là fort précieux, car il contient la nomenclature des produits de cette usine. C'est la mise en vente, rue Neuve-Saint-Merry, hôtel de Jaback, du « fonds de la manufacture de porcelaine d'Étioles, savoir : Beuriers, boëtes, sucriers, pots à sucre et à pommade, caffetières, chocolatières, casseroles, coquetiers, bouillotes, brocs, pots, jattes, soupières, poëlons, plats à barbe, saladiers, saucières, compotiers, moutardiers, salières, seaux à rafraîchir, tasses, soucoupes, théières, verriers, plats, assiettes, groupes et figures de biscuit, vases de dessert et de décoration, etc. » Ce dernier document semble indiquer la disparition de cette fabrique peu connue.

La Seinie. — En 1774, le marquis de Beaupoil de Sainte-Aulaire, le chevalier Dugareau et le comte de la Seinie fondèrent cette fabrique, dont la principale occupation fut de préparer des pâtes à porcelaine pour les autres manufactures.

Lille. — C'est en 1711 que cette manufacture fut fondée. Barthélemy Dorez et Pierre Pélissier la dirigèrent d'abord conjointement, puis Dorez finit par la prendre complètement à son compte. Dans sa fabrication de pâte tendre, inspirée par les modèles de Saint-Cloud, il ne fit preuve ni de grande finesse ni de beaucoup d'originalité, et ses ateliers cessèrent de produire aux environs de 1740, sans avoir laissé de traces bien sérieuses dans l'histoire de la céramique. Plus tard, une autre fabrique s'éleva à Lille où l'on fit de la porcelaine dure. Leperre-Durot, qui dirigea cette production nouvelle, intéressa à ses travaux M. de Calonne, intendant de Flandre, qui obtint du dauphin qu'il prît la manufacture sous son patronage. Telle est l'origine de la marque que l'on trouve sur un grand nombre de pièces fabriquées par Leperre-Durot. La Révolution mit fin à l'exploitation de cette fabrique.

Limoges. — On cite comme un fait curieux que la ville de Limoges, dans le voisinage de laquelle on découvrit les premiers gisements de kaolin, et qui fut si renommée jadis pour ses beaux émaux, n'ait possédé que tardivement des manufactures de porcelaine. En 1773, cependant, quatre associés, Massié, les frères Grellé et Fourneira, obtinrent l'autorisation de créer une usine qui fut placée sous la protection du comte d'Artois. Cette protection valut même à cette société le droit de faire circuler ses porcelaines dans le royaume, sans acquitter de droits. Elle en profita pour établir à Paris un dépôt situé d'abord « rue Mazarine, à côté du tapissier, au fond de la cour, au rez-de-chaussée » (*Gazette de France* du 25 décembre 1775), et ensuite « rue Saint-Honoré, à l'*hôtel des Américains,* près l'Oratoire ». (*Annonces, affiches et avis divers,* 12 juin 1777.) Le 15 juin 1784, l'usine fut acquise par l'État et devint, sous la direction du sieur Grellet, une succursale de Sèvres. Le sieur Alluaud succéda en 1788 à Grellet. Plus tard, l'usine, revendue, fut exploitée par la société Baignol cadet, Monnerie et Alluaud. Ce sont là des débuts bien modestes, si on les rapproche de l'importance considérable qu'a prise, depuis soixante ans, la fabrication de Limoges. Tout le monde connaît les noms de MM. Henri Ardant, Brisset, Pouyat, Ruaud, Sazevat, Gibus, Haviland, Parant, etc., qui sont glorieusement associés au développement de l'industrie limousine devenue, dans ce genre, la première du monde entier.

Lyon. — Le sieur Patras, qui avait obtenu en 1764 une première subvention pour établir une manufacture de faïence à Lyon, reçut quelque temps après un nouveau subside de 500 livres, pendant trois ans, pour « faciliter l'établissement de sa manufacture de porcelaine ». Cette fabrique, toutefois, paraît n'avoir produit que des faïences assez ordinaires. (*Archives communales,* série B B, reg. 355; *Délibération des notables de la ville de Lyon.*)

Marseille. — Savy, faïencier bien connu, est désigné par le *Guide marseillais* « comme fabricant de faïence émaillée et de porcelaine ». Il est vraisemblable qu'il se borna à faire de la faïence. On sait, en effet, qu'à une demande d'autorisation adressée par lui au ministre Bertin, celui-ci répondit, en 1768, en excipant de l'arrêté restrictif de 1766. Robert, son confrère, semble avoir été plus heureux. On possède quelques pièces de porcelaine qui portent sa signature.

Mennecy-Villeroy. — Comme celle de Chantilly, cette manufacture dut l'existence au caprice d'un grand seigneur. Elle fut élevée, en 1734, sur le domaine du duc de Villeroy et sous son patronage direct. Ses porcelaines tendres, relativement rares, se recommandent surtout par leur pâte transparente et fine, et par leur émail qui est d'une grande pureté. Le décor, composé de fleurs ou de petits paysages, en camaïeu rehaussé de filets d'or, est des plus soignés. Lorsque l'entrepreneur Barbin fils mourut, on vendit le fonds, le matériel et les produits de la manufacture. (*Annonces, affiches et avis divers* du 12 janvier 1767.) Ceux-ci furent acquis par les sieurs Jacques et Julien qui, à l'expiration de leur bail, transportèrent leur exploitation à Bourg-la-Reine.

Niederwiller. — La fabrique de faïence, établie dans cette localité, et dont nous avons parlé (t. II, col. 695), produisit, sous la direction du baron de Beyerlé et pendant la période où le général comte de Custine fut propriétaire de l'établissement, des porcelaines dures d'une exécution remarquable, décorées avec un goût délicat. Plus tard, elle devint la propriété du sieur Lanfrey, qui demeura fidèle aux traditions de ses prédécesseurs.

Orléans. — Nous parlons plus haut de la fabrication du sieur Perrot, qui fut un des premiers en France à produire des porcelaines de pâte tendre. Il semble, toutefois, qu'absorbé par les soins que réclamait sa verrerie, il ait promptement abandonné ces tentatives, qui, pour donner des résultats, auraient exigé un grand esprit de suite et des sacrifices considérables. Les rares produits qu'on possède de cette usine sont, du reste, d'une qualité médiocre et décorés sans finesse et sans goût. En 1753, une nouvelle fabrique s'éleva dans cette ville et fut exploitée par un céramiste habile, Gérault-Daraubert, qui demeura, pendant plus de vingt ans, à la tête de l'établissement, car il dirigeait encore celui-ci en 1771. La fabrication, durant cette période, consiste en pâte tendre, se rapprochant de celle de Mennecy, et en pièces de porcelaine dure. On y fabriquait aussi des groupes en biscuit et des statuettes peintes. Pour ces ouvrages délicats, un certain nombre d'artistes habiles prêtèrent à Gérault le secours de leur talent.

Paris. — Manufacture de la rue de Bondy, dite Manufacture du duc d'Angoulême. — Cette manufacture, fondée par le sieur Dihl, compte au nombre des rares établissements de ce genre qui traversèrent heureusement la période révolutionnaire. Grâce à l'habile direction de son fondateur, chimiste expérimenté, elle fabriqua beaucoup et bien. En 1784, ses produits, qui étaient marqués du chiffre de son protecteur, surmonté d'une couronne, firent ombrage à Sèvres qui trouvait qu'on empiétait sur ses privilèges. Mais Dihl n'en continua pas moins de décorer en couleur et de dorer ses ouvrages. A la Révolution, il dut prendre un associé. Ses porcelaines furent alors marquées du double nom de Guerhard et Dihl. Puis, à la Restauration, sa fabrique reprit le titre de Manufacture de M. le duc d'Angoulême, qu'elle porta encore pendant un certain nombre d'années. M. Jacquemard fait l'honneur à Dihl d'avoir découvert une

palette minérale perfectionnée, et ne changeant point au feu, qui permit d'exécuter les premières copies de tableaux sur porcelaine, genre dans lequel Sèvres, par la suite, devait s'illustrer.

PARIS. — MANUFACTURE DE CLIGNANCOURT ou de MONSIEUR. — Placée sous le haut patronage du comte de Provence, la manufacture de Clignancourt fut fondée par le sieur de Ruelle, en 1773 ou 1774. En 1775, elle était en pleine activité; ses produits, justement estimés, se rencontraient chez les célèbres marchands de l'époque, au *Petit Dunkerque,* chez le fameux La Frenaye, au Palais-Royal, et chez Granchez, bijoutier de la reine, qui tenait constamment « un assortiment de pièces nouvelles en porcelaine de Clignancourt, comme garnitures de cheminées, déjeuners, pendules, flambeaux, vases, caraffes à oignons, etc., garnis de bronze doré au mat et point sujets à se jaunir comme le marbre ». (*Mercure* d'avril, août et décembre 1775; *Gazette de France* du 18 décembre 1775 et du 23 décembre 1776.) Enfin, elle avait son dépôt rue Neuve-des-Petits-Champs, au coin de la rue de Richelieu. A la Noël de 1776, ce dépôt fut transporté un peu plus loin, au coin de la rue « Chabauet » (*sic*). (*Annonces, affiches et avis divers,* 2 janvier 1777.) Une des spécialités de la fabrication de Clignancourt était de compléter les services de Saxe dépareillés. Ce détail dit assez la finesse de ses produits. Ceux-ci étaient marqués d'une M couronnée et très recherchés par les amateurs. Nous citerons notamment le duc Charles de Lorraine, dont le *Catalogue* (Bruxelles, 1781) décrit plusieurs pièces de porcelaine de Monsieur. Bien que le monopole de Sèvres réservât à la Manufacture royale le droit exclusif de fabriquer des biscuits et de dorer ou de décorer en couleur les porcelaines sous couvertes, Clignancourt ne se gênait guère pour marcher sur ses brisées. Aussi, en 1774, sommation fut-elle faite au sieur Deruelle de rentrer dans l'ordre. Celui-ci protesta, engagea une instance devant M. d'Angiviller et, grâce à la protection du comte de Provence, put continuer de produire les ouvrages défendus, jusqu'au jour où la Révolution émancipa l'industrie française. Il ne paraît pas, toutefois, que cette émancipation ait été favorable à la fabrique de Clignancourt, car celle-ci ne tarda pas à éteindre ses feux.

PARIS. — MANUFACTURE DE LA COURTILLE. — Le sieur Locré fonda, « rue Fontaine-au-Roi, au faubourg du Temple, après la 2e barrière », un établissement auquel il donna le nom de *Manufacture de porcelaine allemande,* et qu'on désigne dans les ouvrages spéciaux sous le nom de « fabrique de la Courtille ». A cette époque, on appelait « porcelaine allemande » la porcelaine de Saxe ou porcelaine dure. Le sieur Locré s'appliqua à copier les formes et le décor de Chantilly. Du moins, il le dit lui-même dans la réclame suivante (*Annonces, affiches et avis divers,* 16 janvier 1777), qui nous fournit la nomenclature de ses produits. On trouvait chez lui : « Tout ce qui concerne le service à caffé et le service de table, tant en blanc qu'en bleu et blanc, façon de Chantilly, en blanc et or et en peinture et dorure de toutes sortes de goûts; des figures en biscuits, pour orner des salons et pour les desserts; des vases fond bleu; des déjeuners sur des plateaux de porcelaine de toutes espèces, aussi fond bleu; et des tasses à limonadiers; le tout à des prix très modérés et proportionnés à la richesse et à la perfection des pièces. » En 1784, signification fut faite à Locré d'avoir à s'abstenir de décorer et de dorer les pièces qu'il fabriquait, à cause du privilège réservé à Sèvres. Peu après il s'associa à Russinger. Celui-ci demeura seul en 1790, puis s'allia avec Pouillat qui, en 1800, désintéressa son associé et resta seul en nom.

PARIS. — MANUFACTURE DE LA RUE DE CRUSSOL, dite DU PRINCE DE GALLES. — Fondée en 1789 par un Anglais, le sieur Potter, cette fabrique paraît avoir eu une existence éphémère. Potter était l'inventeur d'un procédé d'impression céramique.

PARIS. — MANUFACTURE DU GROS-CAILLOU. — Cet établissement, fondé en 1773 et dirigé par les sieurs Advenir et Lamarre, se trouve compris parmi les fabriques auxquelles la direction de Sèvres fit signifier, en 1784, d'avoir à cesser d'empiéter sur ses privilèges. Nous n'avons pas d'autres documents la concernant.

PARIS. — MANUFACTURE DU PONT AUX CHOUX dite MANUFACTURE DU DUC D'ORLÉANS. — M. Jacquemard (*Merveilles de la céramique,* t. III, p. 320) et M. Garnier (*Histoire de la céramique,* p. 500) commettent une erreur, en prétendant que la manufacture du pont aux Choux fut d'abord établie rue des Boulets, au faubourg Saint-Antoine. Il y a là une confusion inexplicable, car les deux établissements fonctionnèrent conjointement. La manufacture dont il est question ici fut fondée, en 1744, rue Amelot, en face la porte du pont aux Choux, par le sieur Adrien-Pierre Mignon. On y fabriqua d'abord des « terres blanches de France, à l'imitation de celle d'Angleterre », et cette fabrication eut un assez grand succès, que constatent plusieurs notes insérées aux *Annonces, affiches et avis divers* du 8 novembre 1759 et du 21 avril 1760. Lors de l'avènement de Louis XVI, le sieur Mignon offrit au jeune roi deux pièces considérables de sa fabrication. La première était une statue du prince revêtu de son manteau royal. Elle lui fut présentée à la fin de décembre 1774. La seconde était un buste de grandeur naturelle, posé sur une colonne cannelée, qui fut envoyé à Versailles au mois de mai 1775. Ces beaux ouvrages étaient estimés 30,000 livres. Plus tard (février 1778), le sieur Mignon s'autorisa de ce qu'on ne lui avait accordé aucune compensation à son envoi, pour demander la croix de Saint-Michel. Une requête fut adressée dans ce but par Mme Turpin de Crissé à M. d'Angiviller, et n'eut pas le succès qu'on en attendait. Dans une note accompagnant cette demande (voir *Revue de l'art français,* 6e année, no 7, p. 197), il est dit que les filles du sieur Mignon ont épousé des « conseillers de cours souveraines ». Plus tard, Mignon fabriqua de la porcelaine, et, en 1784, il figure parmi les industriels auxquels Sèvres fit signifier la défense d'empiéter sur ses privilèges. A la même époque, le duc d'Orléans voulut bien prendre la manufacture du pont aux Choux sous sa protection, et les porcelaines adoptèrent pour marque les initiales de ce prince.

Quant à la manufacture de la rue des Boulets, elle portait le nom de *Manufacture de faïence japonnée de Saxe* et comptait trois fours. Dirigée par le sieur Desparges, il ne paraît pas qu'elle ait jamais fabriqué de la porcelaine. En tout cas, elle réussit mal et fut mise en vente en 1762.

PARIS. — MANUFACTURE DE LA RUE POPINCOURT. — Cet établissement, fondé par le sieur Lemaire (1780), fut acquis, trois années plus tard, par le sieur Nast et transporté rue des Amandiers par ses deux fils qui continuèrent de l'exploiter.

PARIS. — MANUFACTURE DE LA BARRIÈRE DE REUILLY. — Fabrique de porcelaine dure, créée en 1784 par Henri-Florentin Chanou, et dont la durée fut éphémère.

PARIS. — MANUFACTURE DE LA RUE DE REUILLY. — Dirigée par le sieur Jean-Joseph Lassia, elle commença de fonctionner en 1774. Les produits de Lassia furent soumis, en 1781, à des épreuves qui donnèrent un résultat favorable, et qui leur valurent l'approbation de Cadet, Guettard, Lalande et Fontanieu. En 1784, Lassia était compris au nombre des industriels que la manufacture de Sèvres fit sommer d'avoir à ne pas empiéter sur ses privilèges.

PARIS. — MANUFACTURE DE LA RUE DE LA ROQUETTE. — Fondée en 1774 par Vincent Dubois, elle prit pour enseigne *les Trois levrettes.* En 1784, la direction de Sèvres fit signifier au sieur Sauroux, qui avait repris cet établissement, d'avoir à ne plus empiéter sur les privilèges de la Manufacture royale. Sauroux eut pour successeur Ollivier, qui ne fit guère que de la faïence.

PARIS. — MANUFACTURE DU FAUBOURG SAINT-DENIS, que Jacquemard, et quelques autres après lui, ont appelée improprement FABRIQUE DU FAUBOURG SAINT-LAZARE. — Fut établie aux environs de 1770, par Pierre Hannong, qui avait été en pourparlers avec la direction de Sèvres et ensuite avec Vincennes, pour vendre le secret de la porcelaine dure. Elle était située au no 25 du faubourg Saint-Denis, non loin du clos Saint-Lazare, et, en 1773, elle était en pleine activité, car Hannong (ou Hannon, comme l'appelait le *Mercure* de mai de cette année) faisait annoncer dans les journaux que sa porcelaine avait « la propriété de souffrir les mets les plus bouillants et d'aller au feu sans se casser ni noircir. On l'a même fait souvent servir avec sa couverte de creusets pour fondre l'or, l'argent, le cuivre, le plomb et généralement tous les métaux. Son prix, disait



Fig. 299. — Pot au lait, en porcelaine de Monsieur.

en terminant la réclame que nous citons, est à peu près celui de la fayence de Strasbourg ». Hannong ayant dû abandonner son exploitation, une compagnie prit sa place, et les nouveaux directeurs informèrent le public qu'ils continuaient la fabrication « sous la marque B posée sur chaque pièce en couleur bleue ». (*Gazette de France,* 2 février 1778.) Cette nouvelle exploitation ne paraît pas avoir été, elle

non plus, très fructueuse, car nous relevons dans les *Annonces, affiches et avis divers* du 28 décembre 1779 la note suivante qui, en nous révélant la mise en vente du fonds de commerce, nous donne la nomenclature de tous les produits que l'on fabriquait. Cette note mérite d'être transcrite intégralement : « A VENDRE, le 7 janvier 1780 et jours suivants, rue Saint-Honoré, hôtel d'Aligre, fonds de la manufacture de porcelaine du faubourg Saint-Denis, nº 25, savoir : Assiettes, beurriers, bateaux, bols à punch, brocs, cafetières, casseroles, chocolatières, coquetiers, compotiers, confituriers, corbeilles, cuvettes, écuelles, écritoires, glacières, marmites à jus, moutardiers, plats, pots à sucre, à lait, à eau et à jus, porte-huiliers, saucières, salières, saladiers, soupières, seaux, sucriers, tasses, soucoupes, vases à oignons, grands vases d'encoignures, ornés de bronzes dorés, théières, verrières, groupes, figures, veilleuses, cabarets, déjeuners et plateaux; le tout tant blanc que peint et doré. » A la fin de cette même année (1779), une autre fabrique s'éleva dans le faubourg Saint-Denis, non plus au nº 25, mais au nº 5. Dirigée par le sieur Bourdon-Desplanches, elle fut placée sous le patronage du comte d'Artois et prit, comme marque, ses initiales surmontées de la couronne royale. En 1782, Bourdon-Desplanches fit des essais sur la cuisson à la houille, qui obtinrent, paraît-il, quelque succès, et il publia, à ce sujet, un *Mémoire* dont le *Journal général de France* du 2 novembre 1782 rendit compte. Il ne semble pas, toutefois, que cet homme ingénieux ait réussi au gré de ses désirs. Il dut, en effet, abandonner sa manufacture et, en 1784, celle-ci était passée entre les mains du sieur Stala, qui se trouva ainsi compris au nombre des fabricants parisiens, contre lesquels la manufacture de Sèvres entama une action pour usurpation de ses privilèges. Stala protesta et continua de fabriquer. Mais les temps étaient devenus difficiles. Pour se procurer des fonds, il dut procéder à des ventes publiques de ses produits. Le *Journal de Paris* du 22 janvier 1790 annonce une de ces réalisations dans les termes suivants : « Vente de porcelaines et biscuits, rue Saint-Honoré, à l'enseigne *du Page,* vis-à-vis l'ancien hôtel d'Aligre, le jeudi 28 janvier 1790 et jours suivants, quatre heures de relevée; consistant en quantité considérable de pièces de porcelaines et biscuits de nouvelles formes et de bon goût, provenant de la manufacture du faubourg Saint-Denis, comme soupières de toutes grandeurs, plats ronds et ovales, assiettes, sucriers, pots au lait, bustes et portraits de M. Necker, et généralement tout ce qui concerne le service de table, etc. On trouvera toujours à la manufacture de quoi s'assortir. » Peu de temps après, les ateliers cessèrent de fabriquer.



Fig. 300.
Petit pot au lait, en porcelaine du comte d'Artois.

PARIS. — MANUFACTURE DE L'ÎLE SAINT-DENIS. — Cette manufacture de faïence, établie dans les dépendances du château de M. de la Ferté, dont nous parlons au tome II (col. 705), fabriqua aussi des figures en biscuit qui se vendaient chez le sieur Granchez, bijoutier de la reine. (Voir le *Mercure* d'avril 1775.) On a d'elle des bustes de Louis XVI, de Marie-Antoinette et du comte de Provence.

PARIS. — MANUFACTURE DE LA RUE THIROUX. — Porcelaines dites de la REINE. — Cette manufacture fut fondée en 1777 par le sieur Le Bœuf, rue Thiroux, « première rue à droite dans la rue des Mathurins, en entrant par la chaussée d'Antin ». L'*Année littéraire* de 1778 (t. VIII, p. 141) nous apprend que Marie-Antoinette ayant honoré cette manufacture de sa protection et permis qu'elle portât son auguste nom, « chaque pièce fut marquée, en dessous, d'un A couronné, première lettre du nom de Sa Majesté ». Le dépôt de la manufacture fut établi chez Granchez, bijoutier de cette princesse, et le nom de *porcelaine de la Reine* fut dès lors acquis aux produits du sieur Le Bœuf. Ces ouvrages, d'une grande finesse, étaient généralement décorés d'un semis de petites fleurs, souvent de bleuets. La manufacture disparut à la Révolution.

ROUEN. — Nous n'avons rien à ajouter à ce que nous disons plus haut (voir col. 505), sur l'existence éphémère de cette manufacture qui fut, avec Orléans, la première établie sur notre territoire.

SAINT-CLOUD, dont nous avons raconté (col. 506) les commencements, fabriqua, avec une perfection rare, des porcelaines imitant le blanc de la Chine. Dès 1698, le docteur anglais Martin Lister, qui voyageait en France, rendait justice à la beauté de la pâte et à la finesse du décor. « J'ai reconnu, écrivait-il, que les ornements sont mieux exécutés et peints avec plus de délicatesse.....; l'émail, en outre, comme blancheur, comme douceur et comme pureté, n'est pas inférieur à celui des Chinois. Je regarde comme une chose particulièrement heureuse que notre époque égale et surpasse même les Chinois dans leur art le plus parfait. » A ce témoignage d'un étranger connaisseur, on peut ajouter celui de la Dauphine dont nous avons raconté la visite, et la faveur que ces jolis produits rencontraient jusque chez Mme de Pompadour. Des jardinières, des tasses, des soucoupes, des seaux à rafraîchir, des salières ornées de rosaces et de fleurons, qui nous ont été conservés, montrent que ces éloges étaient justifiés. Malheureusement, lorsque la protection du duc d'Orléans vint à lui manquer, Saint-Cloud ne tarda pas à décroître. En 1757, Trou était condamné au payement des droits sur tous les bois destinés à ses fours, qui passaient par Paris. Ces droits, dont il avait été exempté par le Régent, allaient peser d'autant plus lourdement sur sa fabrication, que Sèvres, établi dans son voisinage immédiat, continuait de ne les pas payer. Il y avait là une inégalité flagrante. La *Manufacture de porcelaine de France* attirait, en outre, la foule des beaux seigneurs et des nobles dames; les magasins et les ateliers de Saint-Cloud cessèrent bientôt de recevoir les visiteurs. En 1773, un incendie détruisit les bâtiments, et il ne vint à l'idée de personne de les reconstruire.

SAINTES. — Le *Mercure* d'août 1775 parle, dans les termes suivants, de cette manufacture généralement ignorée, et que MM. Jacquemard, Demmin et Garnier paraissent n'avoir pas connue : « Le sieur Morin vient d'établir à Saintes une manufacture de porcelaines, pareilles à celles de Saxe et des Indes. Son dernier essai donne lieu de penser que son ouvrage est égal en solidité et en beauté à tout ce que l'on a vu jusqu'à présent. Ce qui donne à sa porcelaine un prix infini, quant à l'usage, c'est qu'elle soutient alternativement, sans se casser ou se fêler, le plus grand degré de chaleur et la fraîcheur de l'eau prête même à se geler. Dans les terres que lui fournit le canton où il est, il a trouvé une argile propre à former des creusets qui égalent en bonté ceux d'Allemagne et de Hollande. On peut s'en servir à faire fondre toutes sortes de métaux et à exécuter les opérations chimiques au feu le plus violent. » L'*Almanach sous verre* de 1776 décerne aussi quelques éloges à la fabrication du sieur Morin. Nous n'avons pas recueilli d'autres détails sur cet établissement dont l'existence fut vraisemblablement de courte durée.

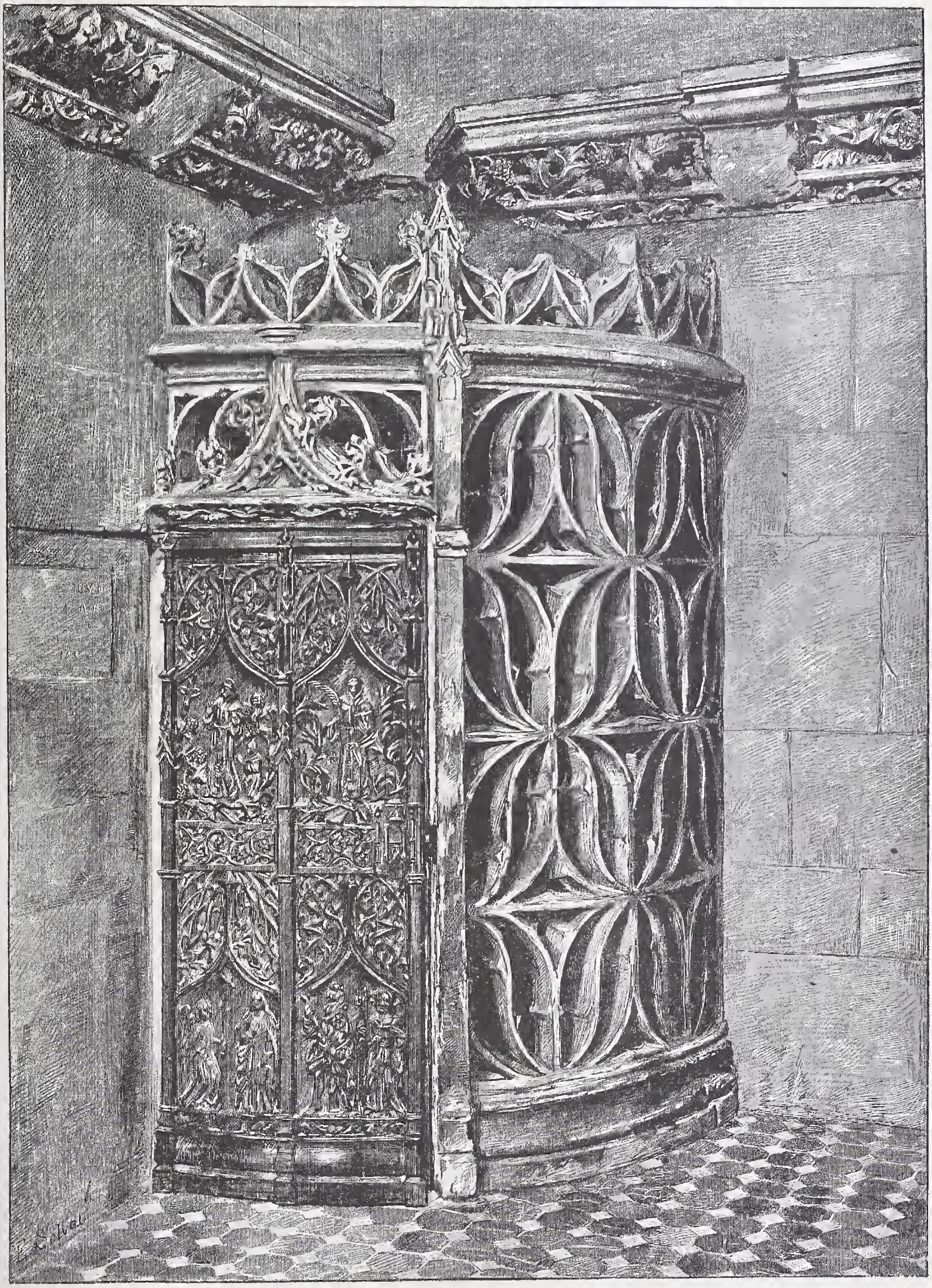
SCEAUX. — Dès le XVIIe siècle, il existait, à Sceaux, une fabrique de faïence justement célèbre qui, aux environs de 1760, se transforma en porcelainerie et fabriqua une pâte tendre analogue à celle de Mennecy. Sous la direction du sieur Chapelle et sous la protection du duc de Penthièvre, cette manufacture prospéra. En 1784, elle fut, avec la fabrique de Chantilly, privilégiée par l'*Arrêt du Conseil* qui ordonnait à tous les fabricants de porcelaine de transporter leurs établissements à quinze lieues au moins de Paris : « Permet néanmoins Sa Majesté, dit cet *Arrêt,* aux entrepreneurs des manufactures de Sceaux et Chantilly, attendu l'ancienneté desdites manufactures, d'en continuer l'exploitation dans le même lieu où elles sont établies. »

STRASBOURG. — C'est dans cette ville, si célèbre par la fabrication de sa faïence, que furent faits, en France, les premiers essais de pâte dure. En 1719, un Allemand, Jean-Henri Wackenfeld, obtint l'autorisation d'y établir une manufacture; puis il s'associa à Charles Hannong. Celui-ci resta bientôt seul à la tête de l'établissement, mais il mourut en 1739, sans avoir donné à sa production aucun caractère commercial. Son fils, Paul-Antoine, qui avait été son collaborateur et qui demeurait l'héritier de ses secrets, essaya de vendre ceux-ci à la manufacture de Sèvres. Il échoua dans sa tentative et dut se réfugier à Frankenthal, dans le Palatinat, où il monta une fabrique. Plus tard, son fils, Joseph-Adam, protégé par le cardinal de Rohan, s'efforça de relever cette fabrication; mais il acheva de se ruiner, et la porcelaine de Strasbourg ne laissa dans l'histoire de la céramique qu'une trace effacée et confuse.



Fig. 301.
Tasse à café, en porcelaine de la Reine.

VALENCIENNES. — En 1771, Fauquez, propriétaire de la faïencerie de Saint-Amand, sollicita l'autorisation de fonder, à Valenciennes, une manufacture de porcelaine et fit, en 1775, ses premiers essais. Toutefois, il n'obtint la permission de fabriquer qu'en 1785. Deux ans plus tard, il céda son privilège à son beau-frère Lamoninary. Cet établissement paraît avoir été assez important. Il a occupé des artistes habiles.



Solvet del. Maison Quantin, imp.-éd.

PORCHE DE CHAMBRE

EN PIERRE AJOURÉE (FIN DU XVe SIÈCLE)

(Musée de Cluny.)

Vaux. — En 1769, on découvrit, « près de Meulau, une terre allant au feu le plus violent sans eau et qui, jettée sur le-champ dans de l'eau froide, ue casse pas davantage. Cette trouvaille, dit Bachaumont, peut être d'un grand secours. La pâte en question est blanche et point chère. » (*Mémoires secrets,* t. V, p. 27.) En 1770, les sieurs de Laborde et Hocquart obtinrent le privilège d'élever à Vaux, près Meulan, une fabrique de porcelaine. Ils placèrent à la tête de cet établissement un sieur Moreau. Cette exploitation paraît avoir été de peu de durée. Ses produits nous sont inconnus.



Fig. 302. — Petit porche, d'après une miniature du manuscrit de *Charles Martel.* (Bibliothèque royale de Belgique.)

Vincennes. — On a pu voir (t. III, col. 663) que Vincenues fut le berceau de la manufacture de Sèvres. Après que celle-ci eut été trausportée dans la nouvelle résidence qui lui avait été assignée par la bienveillance royale et la fantaisie de la favorite, les bâtiments de Vincenues se trouvèrent sans emploi. En 1767, le sieur Maurin des Aubiez sollicita la permission de s'établir dans les anciens ateliers. Sou but était de permettre à Pierre-Antoine Hannong, qui avait essayé de vendre le secret de la porcelaine dure à Sèvres et n'y avait pas réussi, de fabriquer, au compte d'une société nouvelle, ce mystérieux produit, alors si recherché. Le 31 décembre 1767, le sieur Maurin des Aubiez obtint un arrêt favorable à la suite duquel il se mit à l'œuvre.

M. Jacquemard écrit (*Merveilles de la céramique,* t. III, p. 304) que les tentatives de Hannong n'aboutirent pas et que les intéressés fermèrent l'usine avant qu'il en sortît aucun produit marchand. C'est une erreur qu'il importe de rectifier. La vérité est que la découverte du kaolin à Saint-Yrieix rendit les essais de Hannong absolument inutiles; mais la manufacture continua de fabriquer, et la preuve de cette production persistaute, c'est que le *Journal général de France* du 5 décembre 1779 publie l'anuonce suivante : « A vendre, ensemble ou séparément, manufacture royale de porcelaine établie à Vincennes, actuellemeut en exercice, garnie de beaux moules, avec beaucoup d'ouvrages prêts à mettre au four; pâtes préparées, terres de Limoges et autres, deux superbes fours, moulin avec lequel un cheval peut tourner huit meules et broyer 400 de terres par jour. Tours anglois et françois, et fonds de magasin de porcelaines blanches, peintes et dorées. S'adresser à M. Rouen, notaire, rue de Richelieu. » La manufacture de Vincennes, après cette mise eu vente, paraît être demeurée, quelques années, sans être exploitée. Puis elle passa entre les mains du sieur Lemaire, qui obtint pour elle la protection du jeune duc de Chartres (plus tard le roi Louis-Philippe). La production de Lemaire cousista surtout en vaisselle d'usage, bordée d'or et décorée de guirlaudes ou d'un semis de petites fleurs.

Porche, *s. m.;* **Porce,** *s. m.;* **Porchett,** *s. m.* — Sorte de vestibule, placé en avant-corps. Les monuments religieux sont souvent enrichis d'un porche. Parmi les plus remarquables, on cite ceux de Sainte-Radegonde, à Poitiers; de Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris; de Saint-Maclou, à Rouen; et parmi les édifices modernes, ceux de Saint-Martial, à Angoulême, et de la Trinité, à Paris. Autrefois, nombre d'édifices civils et de maisons d'habitation avaient des porches. Parlant de la construction du palais d'Aix-la-Chapelle, Philippe Mouskes dit dans sa *Chronique rimée* (t. Ier, p. 260) :

> Et si fist li boins rois, sans force,
> Faire I graut palais et I porce,
> Entre la sale et la kapiele
> C'ou Notre Dame d'Ais apiele.

De son côté, J.-A. de Baillif écrit dans ses *Mimes* (p. 199) :

> . . . . . Si nous vivions princes
> Riches de peuples et provinces,
> Théatres nous leur bastirions,
> Leur édifirions des hauts temples,
> Porches et palais beaux et amples.

Enfin, nous lisons dans la *Légende joyeuse de Pierre Faifeu,* par Charles de Bourdigné (p. 14) :

> J'ai nom Faitfeu, mais g'iray par les porches,
> Et porteroy souches, boys, rondins, torches
> En vos foyers...

Porche de chambre. — Au xve siècle, on nommait ainsi des constructions intérieures, faites en maçonnerie ou en menuiserie, et composées de trois faces, et qui, placées au sommet d'un escalier ou devant la porte principale d'une chambre, constituaient, pour cette dernière, une sorte de petit vestibule. On peut voir un porche de cette sorte dans la chapelle du musée de Cluny. Il est en pierre sculptée. Ceux en bois étaient d'un usage plus général. Le *Journal de la despense commune de l'Ostel-Dieu* (1430) mentionne une visite faite à la maison de Michel de la Teillaye (maison qui avait été donnée à bail à un Anglais et sur laquelle l'Hôtel-Dieu avait une rente de 12 livres par an) pour « mettre par inventoire les huis, trailliz,

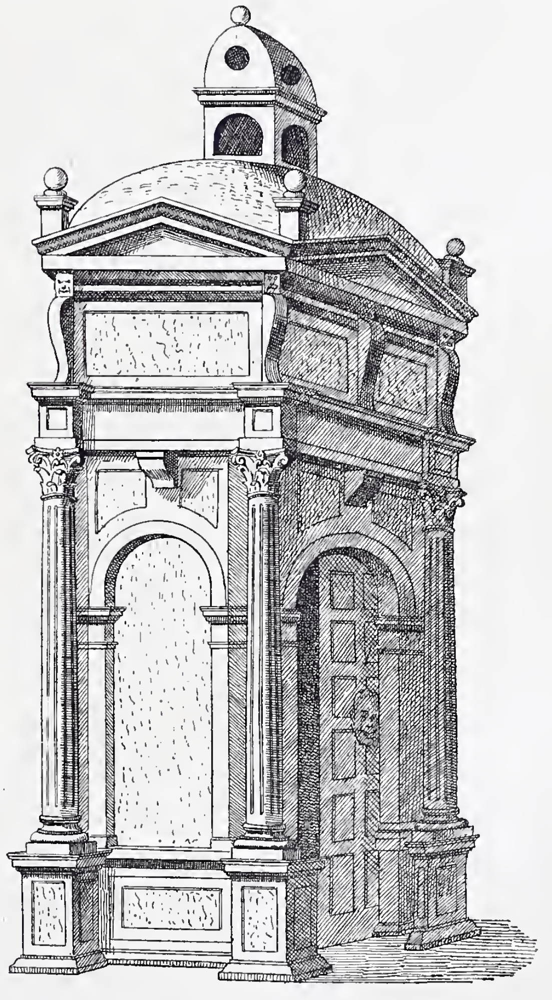


Fig. 303. — Porche de chambre, d'après une gravure de Vredeman de Vries.

chassiz, porches de chambre, goutières et autres choses audit hostel appartenans, afin que de tout ce rien ne fust osté, démoly ni emporté ». Dans un *Compte de la suer* (sœur) *Jehanne le Paige, prieuse de l'Ostel-Dieu de*

Paris (1432), il est également question d'une de ces menuiseries utiles, et avec des détails spéciaux qui donnent une valeur particulière à ce document. « S'ensuit, y est-il dit, la mise et despense pour une fermeure de bort d'Illande, appelée communément ung porche de chambre, ayant trois huys fermans et ouvrans, lequel avoit autrefoiz servi, achetté pour mettre et servir en l'entrée de la chambre de la prieuse. Pour l'achat seulement et pour l'aportaige, IIII livres VI sols. » Dans la *Déclaration des meubles de Guillaume Péricard, chanoine de la cathédrale de Rouen* (1586), il est fait mention de porches existant « dans les diverses chambres ». Enfin, nous lisons dans l'*Isle des hermaphrodites* (p. 27) : « Au bout de ceste gallerie, il y avoit un porche de menüiserie fort mignonnement ouvragé, et soutenu par deux satyres. Au-dessus de l'architrave estoit le bon père Liber, la teste entourée de pampres de vigne, et force raisins qui pendoient de tous costéz. De ses deux mains sortoient deux rouleaux qui s'estendoient de part et d'autre, et de la bouche des satyres sortoient aussi deux escriteaux. » Aujourd'hui, on trouve encore de ces porches de chambre, dans leur forme primitive, aux portes de presque toutes les églises, et modernisés, c'est-à-dire avec des glaces remplaçant les panneaux de bois, à la porte d'un grand nombre d'établissements publics, cafés, restaurants, magasins ; mais leur nom si pittoresque n'est plus usité. On les nomme désormais des TAMBOURS. (Voir ce mot.)



Fig. 304. — Porphyre. — Buste de Trajan.
Musée de Madrid.

Porchett est la forme bretonne du mot porche.

Porcherie, *s. f.* — Étable où l'on élève et soigne les porcs. On trouve ce mot, au XIIIe siècle, avec la signification de troupeau de porcs. « Les gens au Roy s'embuschèrent ès tentes tous armés, et fist-on envoier chacier dès heure de prime une porcherie devant la porte de la Magdelaine. » (*Chronique normande,* p. 10 ; siège de Lille, année 1297.)

Porfil, *s. m.* — Voir PROFIL.

Porfilure, *s. f.*; **Porfileure**, *s. f.* — Terme de brodeur. Broderie légère d'or ou d'argent qui cerne un dessin et en arrête le profil ou contour. Une *Déclaration* d'Henri II, pour le retranchement du luxe (12 juillet 1549), interdit à toutes personnes, de quelque état et condition qu'elles soient, « de porter sur leurs habits ou autres ornemens, aucuns draps ou toilles d'or ou d'argent, porfilures, broderies, passemens... et autres semblables superfluités ». (*Traité de police,* liv. III, tit. Ier, ch. IV, p. 364.) On note, en outre, dans l'*Ordre observé à l'enterrement d'Henri II* (1559), la description d'une broderie représentant « une Résurrection », avec « une porfileure d'or dessus le satin ». (Voir PROFILURE.)

Poribotte, *s. f.*; **Ribotte**, *s. f.* — Locution bretonne. Baratte, ustensile pour battre le beurre.

Porphyre, *s. m.*; **Pourfiz**, *s. m.* — Roche d'origine ignée, le plus souvent d'un rouge foncé, parfois aussi grise ou verte, constellée de petites taches blanches. La dureté extrême du porphyre, jointe à la richesse de sa couleur et à l'éclat de son poli, en fait une matière estimée, dont le prix est considérablement accru par la difficulté qu'on éprouve à la travailler. L'art de tailler et de polir le porphyre était connu des anciens. Les Égyptiens en ont fait des statues, les Romains des vases, des bassins, des vasques, des colonnes. Cet art fut perdu lors de l'invasion des barbares. Aussi est-ce très exceptionnellement qu'on trouve le porphyre mentionné dans les textes du Moyen Age, et encore, le plus souvent, l'origine antique des pièces est-elle indiquée. Nous citerons, comme exemple : « Une très belle table ploiant, en trois pièces, en laquelle est le marelier, deux jeus de tables et l'eschiquier faiz de pourfiz de Romme, jaspre et autres pierres de plusieurs couleurs. » (*Invent. du duc de Berry,* 1416.) L'art de travailler le porphyre demeura longtemps un secret qui fut perdu à diverses époques. Il donna même naissance à quelques légendes. Le *Mercure* de juin 1738 raconte qu'un sculpteur italien, Francesco Tadda, parvint à exécuter au XVe siècle des ouvrages exquis dans cette rude matière en trempant ses outils rougis au feu dans une eau dont la recette périt avec son auteur. Retrouvé, au XVe siècle, par le Florentin Peruzzi, cet art fut ensuite pratiqué dans toute l'Europe, où il excita chez les poètes une sorte d'enthousiasme. Décrivant sa fameuse abbaye de Thélème, Rabelais écrit (*Gargantua,* liv. I, ch. IV) : « Le dedans du loggyz sus la dicte basse court estoyt sus gros pilliers de cassidoine et porphyre à beaulx arcz danticque. » Gilles Corrozet, dans son *Blason du cabinet* (1539), ne manque pas d'en garnir son meuble de prédilection :

> Cabinet paré de médailles
> Et curieuses antiquailles
> De marbre, de japse et porphire...

Ronsard, dans ses *Amours diverses* (1560), en décore les monuments qu'il décrit :

> Ce chasteau neuf, ce nouvel édifice,
> Tout enrichy de marbre et de porphyre.

L'écrivain auquel nous devons l'*Isle des hermaphrodites* orne le palais de ses héros, de « marbre, jaspe et porphyre, etc. » Et l'auteur du *Discours sur les causes de l'extresme cherté qui est aujourd'huy en France* (Bordeaux, 1586) le comprend parmi les sujets de ruine qu'il signale. Parlant des époques anciennes : « On ne sçavoit, écrit-il, que c'estoit de mettre du marbre ni du porphyre aux cheminées, ny sur les portes des maisons. » Enfin, une lettre

fort curieuse, datée du 6 janvier 1620, et adressée par Philippe de Mornay au sieur de Borstel, en nous apprenant que le sculpteur Pierre de Franqueville travaillait avec une rare liberté cette dure matière, nous montre assez en quelle estime étaient, à cette époque, ces sortes d'ouvrages.

Ozerai-je entrelasser icy un conte non hors de propos, car il n'est pas inconvénient ès choses divines de prendre droict quelquefois des humaines. Le feu Roy, Henry le Grand, alloit un jour en privé, visitant ses ouvriers soubs la grande galerie du Louvre, et j'avoys l'honneur d'estre avec luy. Il trouva son Franqueville, sculpteur très excellent, sur une pièce de porphire, de deux pieds, ou plus, en tout sens, et comme il estoit curieux, l'enquist qu'il en vouloit faire. Il luy respondit qu'il avoit à trouver en cette pierre une histoire qui consistoit en dix personnes et quelques animaux dont il luy monstra le modelle et que, s'il luy plaisoit, il la commenceroit en sa présence. De faict, sur-le-champ prist son cizeau et l'entama par le bout de la fesse d'un enfant nud, de cette partie informe ayant désormais à tirer ses mesures et ses proportions pour toute l'histoire qu'il avoit à représenter pour tant de belles et diverses formes. Le Roy admira son art qu'un ignorant eust blazonné, et prist plaisir de le revoir à plusieurs fois, moy cestes m'eslevoy là-dessus en la contemplation de nostre grand sculpteur et de ses œuvres, que nous contreroollons si librement, pouldre et terre que nous sommes. (Voir *Archives de l'art français,* année 1876, p. 226.)

C'est également dans cette difficulté de travailler une matière aussi rebelle, qu'il faut chercher la raison de l'estime singulière qui ouvrit au porphyre les portes des plus belles collections et des plus riches cabinets. Pour ne citer que quelques exemples, nous nous bornerons à rappeler que, dans l'*Inventaire des meubles de la Couronne,* dressé sous Louis XIV, on remarque : « Une figure de porphyre habillée à l'antique, dont la teste, les bras et les pieds sont de bronze doré, haulte de XVII pouces environ. » Et plus loin : « Une grande table de porphyre, longue de six pieds, sur trois pieds trois pouces de large, portée sur un pied de bois sculté doré, de quatre pilliers en consolles, ornés d'une grosse tête de lion. » Au XVIIIe siècle, on découvrit de nouveaux procédés pour traiter cette matière difficile, et il se fonda, à Paris, une fabrique de « colonnes, supports, vases et autres curiosités de porphyre ». « On trouvera dans ce magasin, dit le *Mercure* de janvier 1777, en annonçant l'ouverture de cet établissement, un assortiment riche et complet de ces curiosités, où les amateurs pourront se procurer à un prix modique ce qu'on a payé jusqu'à ce jour à poids d'or, tant ce genre de pierre étoit devenu rare. » Malgré cela, il faut croire que le porphyre ne perdit rien de sa réputation ni de sa rareté. Il continua d'être, en effet, recherché par les amateurs et d'orner les cabinets les plus célèbres. C'est ainsi que, à la *Vente de la marquise de Listenois* (8 mai 1769), on adjugea « une table de porphyre », qu'à la *Vente du cabinet de Randon de Boisset* (27 février 1777) et à la *Vente de M. Poullain* (13 mars 1780), on vit pareillement paraître des « urnes rondes » de porphyre, montées en bronze doré, des « tables de porphyre, de granit rose et de marbre blanc », et des « vases de bronze, de porphyre, de vert antique, de granit rose ». Enfin, dans le cabinet de M. de Wailly figurait une très belle coupe de porphyre rouge, montée sur un piédouche et mesurant dix-huit pouces de diamètre. Cette pièce remarquable passa ensuite dans la collection de M. Lebrun, où elle se trouva en compagnie de quatre autres morceaux également de grand prix, parmi lesquels deux superbes cassolettes de porphyre vert.

Les Anciens tiraient le porphyre de l'Égypte. Dans les temps modernes, c'est de Suède, de Norvège, de Saxe, de Transylvanie qu'on le fait venir, à moins qu'on ne se contente de celui que donnent les riches carrières existant en France, dans le Var, dans les Vosges et dans le département de la Côte-d'Or.

Porphyre. — On donne, chez les pharmaciens et les marchands de couleurs, ce nom à une plaque de granit, de porphyre ou de toute autre pierre très dure, sur laquelle on pulvérise, avec une molette, les matières solides et résistantes qu'on veut réduire en poussière impalpable. De là les termes *porphyriser* et *porphyrisation,* pour indiquer l'action de transformer une substance en poudre très fine.

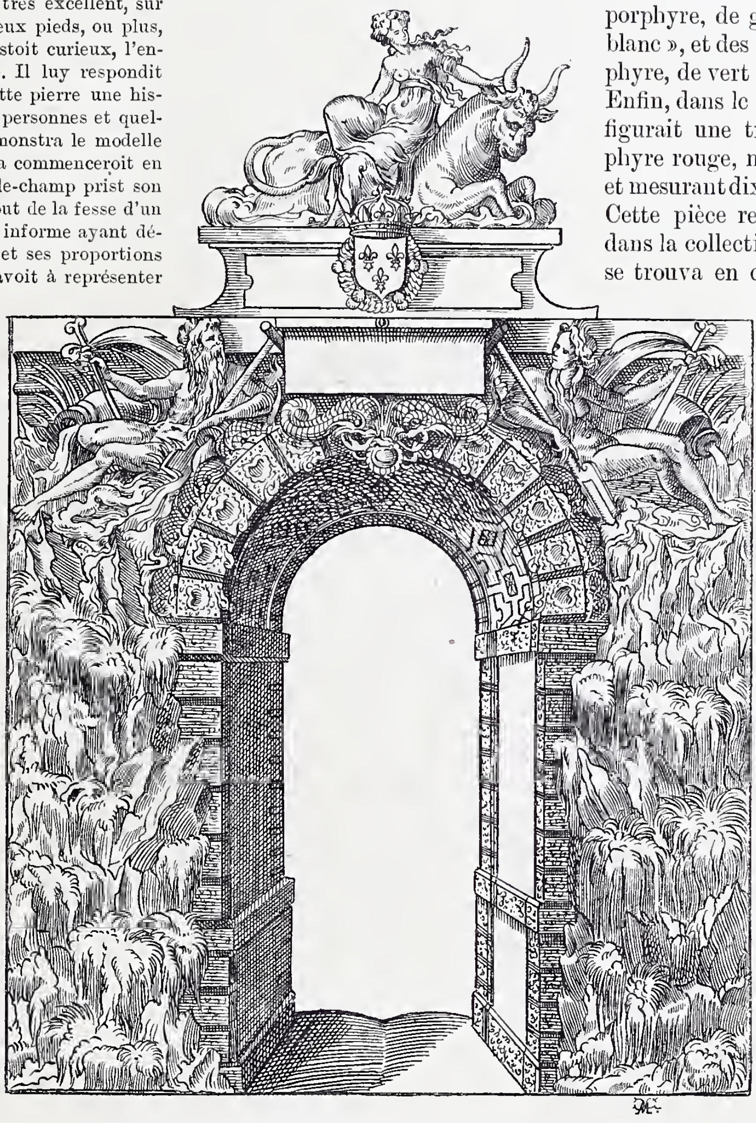


Fig. 305. — Portail rustique, élevé pour l'Entrée solennelle de Charles IX à Paris (1572), d'après une gravure d'Olivier Codoré.

Portail, *s. m.;* **Portal**, *s. m.* — Porte monumentale d'une église. Jusqu'au XVIIe siècle, le mot portail a eu une signification profane. Il désignait la grande porte du logis, ainsi que les portes des villes et même les portes triomphales. C'est d'une porte de ville qu'il s'agit dans le passage suivant du gracieux roman de *Floire et Blanceflor :*

Dehors, les murs, loing du portal
Ot une place principal,
Où se soloient déporter
Et escuier et chevalier.

On lit, de même, dans l'*Histoire d'Artus III, connestable de France* (p. 776 ; cité dans Lacurne) : « Luy vinrent nouvelles que Monseigneur d'Alençon et Jean de la Roche estoient entrés par trahison dedans Saint-Maixant, mais qu'un portail de la ville tenoit encore pour le Roy. » D'autre part, Olivier Codoré, dans son *Bref recueil de ce qui a esté faict à l'Entrée de Charles IX* (Paris, 1572), dit : « A la porte Sainct-Denys, par laquelle ledict Seigneur entra, fut faict en lieu plus commode qu'on n'avoit accoustumé, un avant-portail à la rustique, d'ouvrage tuscan. » En 1612, Jean Riccio, sculpteur, recevait 54 livres de la municipalité de Lyon pour avoir « taillé et poli les corniches d'attente du portail d'Ainay », porte nouvellement pratiquée dans les fortifications de la ville. (*Actes consulaires de la ville de Lyon,* série BB, reg. 148.) Quant aux portails de maisons, en voici quelques exemples. Tout d'abord, c'est Rabelais qui, dans *Pantagruel* (liv. V, ch. XXXVII), décrit : « Un pourtail de fin iaspe, tout compassé et basty à ouvraige de forme doricque, en la face duquel estoit en lettres ionicques d'or très pur, escripte ceste sentence : *En oino alethia,* c'est-à-dire. En vin vérité. » Puis l'*Isle des hermaphrodites* nous montre (p. 6) : « Un perron accompagné d'un portail si superbement enrichy, qu'il est impossible de le considérer sans s'esblouyr. » D'Aubigné écrit (*Baron de Fœneste,* t. IV, p. 19) : « Le paysage est bordé bien à propos de force chasteaux et belles maisons, sur les portaux desquelles il y avoit un frontispice de belles pierres. » Enfin Boileau (*Satire IX,* vers 109 à 113) dit :

> De là vient que Paris chez lui voit de tout temps
> Les auteurs à grands flots déborder tous les ans :
> Et n'a point de portail, que jusques aux corniches
> Tous les piliers ne soient enveloppés d'affiches.

Nous avons vu, plus haut, d'Aubigné employer le pluriel *portaux,* inusité aujourd'hui ; on le trouve également chez Brantôme, qui dit en manière de proverbe : « C'est aux grands portaux que battent les grands vents. » (*Dames galantes,* VIe discours.)

Portalières, *s. f.* — Locution toulousaine. Tenture de deuil dont on décore la porte d'une personne décédée. Nous avons relevé ce mot dans un *Arrêt* de la cour du Parlement de Toulouse de l'année 1718, réglementant les droits que les fermiers des draps mortuaires pouvaient exiger des particuliers. La location de ces tentures funèbres était fixée à 1 livre 10 sols.

Portant, *s. m.* — « Terme de serrurier et de bahutier. C'est un fer en forme d'anse, attaché aux côtez des cofres, des cassettes et des bahuts, dont on se sert pour les soulever et les porter où l'on veut. » On trouve, au XVIIe siècle et au siècle dernier, des meubles de toutes sortes garnis de portants. Nous citerons notamment : « Deux très grandes cuvettes, faites par des Villiers, avec leurs bassins dont le corps est orné des armes du Roy, porté par deux *Syrennes,* au-dessus desquelles sont les portans, dans un entrelas de deux serpens. » (*Invent. des meubles de la Couronne,* état du 20 janvier 1673.) « Une cave à six pams en dehors, avec deux couvercles dont un à *visses,* avec un portant dessus, le dedans à compartiments garniz de quatre bouteilles rondes aussy d'argent à doubles bouchons. » (*Ibid.,* état du 22 avril 1697.) « Une table de nuit à contours de bois d'acajou massif, garnie de chaussons et portans dorés d'or moulu. » (*Vente faite à M. Coquinot par Lazare Duvaux,* 3 avril 1755). Trois commodes à la Régence, de bois violet rose à placage..., avec entrées de serrures, portans, frises, chutes et pieds de bronze en couleur d'or. » (*Invent. général des meubles de la Couronne, appartement de Mme la princesse de Talmont;* château de Saint-Germain, 1771.)

Portantine, *s. f.* — Petite chaise à porteurs d'appartement. Nous donnons ici le dessin d'une portantine de la fin du XVIIIe siècle, conservée au palais de Versailles et qui servait encore, sous le règne de Louis-Philippe, aux personnes infirmes visitant les galeries du musée.

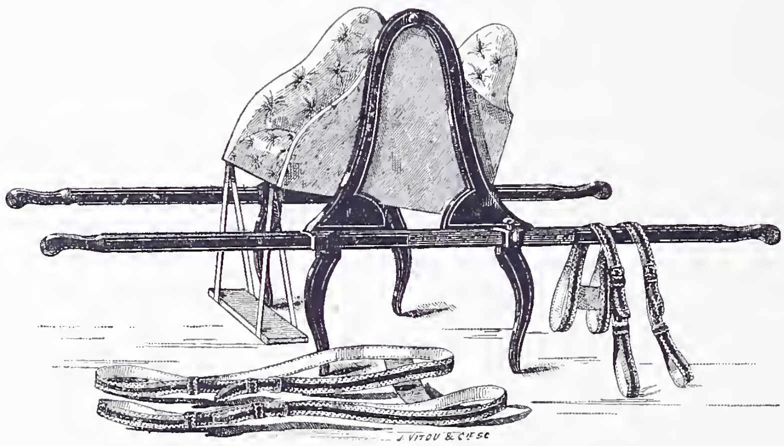


Fig. 306. — Portantine. — Palais de Versailles.

Port de Paris (Étoffe, tissu de). — « Un tour de lit de port de Paris orrore et brun, prisé six livres. » (*Invent. de Joseph Descartes ;* juridiction de la Barillière, 1693.) (Voir PORTE DE PARIS.)

Porte, *s. f.* — Baie pratiquée pour livrer passage. C'est par la porte qu'on pénètre dans les maisons, et une fois entré, qu'on s'introduit successivement dans les diverses pièces dont se compose le logis. Dans la distribution des appartements, on désigne les portes sous le nom de portes d'entrée, portes de communication, portes d'armoires, portes dérobées ou secrètes, fausses portes, etc. Nous consacrons à ces diverses sortes de portes un paragraphe spécial. Par extension, on a donné le nom de porte aux vantaux qui servent à clore celle-ci.

Les portes jouaient, au Moyen Age, un rôle plus considérable que de nos jours. A cette époque de sécurité douteuse, les moyens de clôture avaient une importance que nous ne connaissons plus. Une agglomération n'avait droit au titre de ville et aux privilèges de cité, qu'à la condition d'être entourée de murs percés de portes. Ces portes qui, au point de vue de la défense, présentaient un intérêt capital, étaient souvent ornées avec beaucoup de goût et de magnificence. A l'intérieur des villes, les portes des maisons étaient presque toujours étroites ou disposées de façon à rendre particulièrement malaisé l'accès de la demeure. Seuls les palais des princes, les hôtels des seigneurs puissants et des riches prélats possédaient des portes charretières. Encore ces portes charretières étaient-elles ordinairement fortifiées, parfois même flanquées de tours, comme on peut le voir au palais des Archives. Toujours elles étaient accompagnées d'une petite poterne qui livrait, en temps ordinaire, passage aux piétons. (Voir POTERNE.) L'hôtel de Sens à Paris, la maison de Jacques Cœur à Bourges, l'hôtel de Cluny, présentent des exemples intéressants de cette disposition alors généralement adoptée.

Quant aux portes des maisons bourgeoises, bien que ces maisons fussent pourvues de cours, on n'y avait accès que par des « portes d'allées », c'est-à-dire ayant une largeur de 1 mètre à $1^m,50$, une hauteur de 2 mètres à $2^m,50$ au plus, et pouvant livrer passage seulement aux piétons. La fermeture de ces diverses portes se composait uniformément de vantaux, formés d'ais solidement reliés par de robustes pentures en fer souvent très compliquées.

Durant tout le XIVe siècle, l'architecture de ces portes extérieures fut des plus simples. Ce n'est qu'exceptionnellement qu'on les décorait de sculptures. Une archivolte en tiers-point au nu du mur, avec linteau en dessous, telle était la structure des plus ornées. Les autres consistaient en une ouverture quadrangulaire avec les arêtes abattues en chanfrein. A la fin du XIVe siècle, l'arc en accolade commença à mouvementer un peu cette disposition par trop simple; puis les niches et les pinacles se mirent de la partie, et, à mesure qu'on avance dans le XVe siècle, le gothique flamboyant fleurit la décoration des portes, comme il avait fleuri les autres parties de la façade. La porte, au surplus, jouait alors un rôle considérable dans les relations sociales. A une époque où l'on ne pratiquait dans les maisons que des ouvertures rares, étroites et d'un accès difficile, où, par conséquent, on avait quelque mal à s'établir aux fenêtres, on s'installait sur le seuil, les hommes pour causer avec les passants et recueillir les nouvelles, les femmes pour babiller avec leurs voisines et échanger avec leurs galants de langoureux regards. Dans l'*Élégie de la belle fille lamentant sa virginité perdue,* la pauvre abandonnée, s'adressant « aux amoureus l'ayans séduicte », leur reproche les propos « fabuleux » qui l'ont fait veiller à cette place :

> Bien longuement, pour en moy faire naistre
> Un appétit mondain désordonné,
> Pour obtenir mon corps abandonné.

Pierre de Larivey, dans sa *Comédie des Jaloux* (acte II, scène VI), nous montre la plupart des filles de Paris installées, le soir, au seuil de leurs maisons sur des carreaux ; et dans les *Caquets de l'accouchée,* une des visiteuses n'hésite pas à dire : « Pour mon regard, je me puis vanter d'avoir un bon mary, car il n'est point jaloux de moy ; il me laisse baigner et promener avec mes voisines, et, d'ordinaire, je demeure, pendant qu'il s'en va coucher, à la porte avec de mes voisins et voisines à deviser quelquefois jusques à minuict. » Ainsi, sauf les cas de maladies contagieuses, où elles étaient condamnées par la présence d'une « croix de boys clouée et fichée au milieu » (*Ordonnances pour éviter le dangier de peste,* 1590), les portes étaient, à partir du XVe siècle, devenues une sorte de lieu de rendez-vous, et du jour où elles furent transformées en parloir, il était naturel qu'on se préoccupât de leur donner une parure digne de cette destination nouvelle.

Quant aux portes intérieures, ne participant pas à ces devoirs de sociabilité, elles gardèrent plus longtemps leur modestie primitive. Elles conservèrent, durant le XIVe, le XVe et même le XVIe siècle, leurs dimensions réduites. Elles demeurèrent petites, étroites et ne livrant passage qu'à une personne à la fois. « Les portes des appartements du Moyen Age et jusqu'au règne de Louis XIV, écrit Viollet-le-Duc, sont basses et peu larges, et ne sont, si l'on peut ainsi parler, que des soupapes bien munies de clapet pour éviter les courants d'air. » Ajoutons que ce n'étaient pas les vents coulis qui paraissaient, à ce moment, les plus redoutables. Si les portes affectaient d'être étroites, c'est que l'entrée était, de la sorte, plus facile à clore et au besoin à barricader et à défendre. Un petit vantail bardé de fer, armé d'une forte serrure et de verrous robustes, résistait mieux aux poussées du dehors que les deux battants d'une porte superbe, retenue à ses extrémités par de légers verrous et au centre par un loquet ou par le pêne dormant d'une serrure de parade. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'en ces temps d'insécurité absolue, on n'omettait aucune précaution pour assurer son repos et pour augmenter sa sûreté personnelle. L'histoire rappelle que don Carlos, se méfiant même de ses serviteurs, avait fait exécuter par un mécanicien, nommé Louis de Foix, une machine qui lui permettait, sans sortir de son lit et sans recourir à l'aide de personne, d'ouvrir et de fermer la porte de sa chambre. Louis de Foix, craignant que cette complaisance n'eût pour lui des conséquences fâcheuses, crut devoir avertir

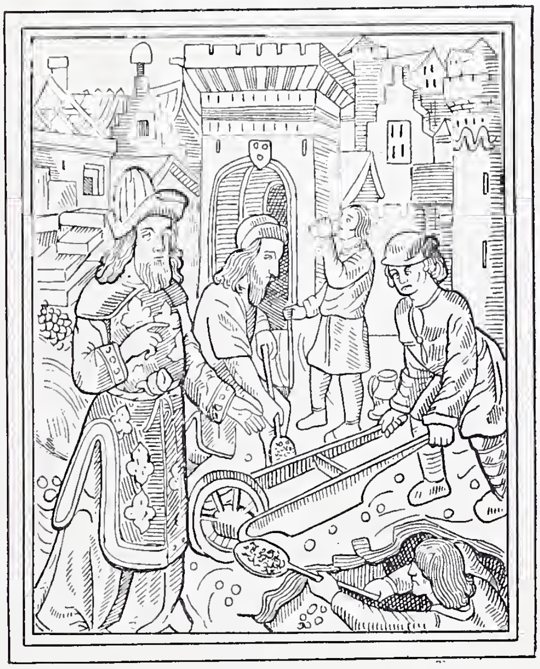


Fig. 307. — Maçons construisant une porte de ville, d'après une gravure de la *Mer des hystoires.*

Philippe II de cette belle invention. Résultat de cette confidence, l'artiste reçut l'ordre d'arrêter le jeu des poulies dont dépendait l'accès de l'appartement du prince, et c'est ainsi qu'on put entrer chez lui et s'assurer de sa personne. (*Mém. relatifs à l'histoire de France,* t. LIII, p. 386. Observations.) Un siècle plus tard, on n'était guère plus confiant, et Cardan, au chapitre VI de son livre sur *la Science du monde* (Paris, 4e édit., 1661), parlant « de la façon de faire voyage », écrit : « Les plus craintifs font provision de cordages, de ferremens, pour se fermer seurement dans les chambres qu'on leur donne dans les maisons publiques, dont les portes sont ordinairement sans verrous, ou avec des serrures que toutes clefs peuvent ouvrir. »

Hâtons-nous d'ajouter que la plupart des princes et des grands seigneurs de cette époque, moins défiants que don Carlos, avaient, pour garder leur porte, l'ouvrir ou la fermer, des officiers spéciaux, ancêtres de nos huissiers modernes ; et, à ce propos, il faut remarquer que, jusqu'au milieu du XVIIe siècle, les portes tant intérieures qu'extérieures, à moins qu'on en eût la clef, ne s'ouvraient que de l'intérieur ; aussi, pour se faire ouvrir, avait-on coutume de heurter, et chez les princes, de gratter avec son peigne

ou son ongle. Parlant de De Noyers, qui succéda pendant quelque temps au cardinal de Richelieu dans les bonnes grâces de Louis XIII, Tallemant écrit (*Historiettes*, t. II, p. 86) : « On grattoit déjà à sa porte comme à celle du



Fig. 308. — Vantail de porte intérieure, en bois sculpté (fin du XVe siècle).

cardinal. » On grattait, en effet, par flatterie, à la porte de tous les puissants ; quant à la porte du roi, gratter était d'obligation étroite, et frapper constituait une incivilité grossière. Dans le *Baron de la Crasse*, comédie de R. Poisson, un personnage raconte qu'étant allé au Louvre et ayant frappé à la porte du roi, l'huissier lui dit :

> Apprenez, Monsieur de Pézenas
> Qu'on gratte à cette porte et qu'on n'y heurte pas.

Les courtisans se servoient du peigne pour cet usage. Molière dit, dans son *Remercîment au Roi* de 1663 :

> Grattez du peigne à la porte
> De la chambre du roi.

« On doit gratter doucement aux portes de la chambre, de l'antichambre ou des cabinets, dit, au surplus, l'auteur de l'*État de France* (t. Ier, p. 275), et non pas heurter rudement. De plus, si l'on veut sortir de la chambre, antichambre ou cabinet, les portes étant fermées, il n'est pas permis d'ouvrir soi-même la porte, mais on doit se la laisser ouvrir par l'huissier. » Le *Nouveau traité de la civilité qui se pratique en France parmi les honnestes gens* n'est pas moins explicite : « A la porte des chambres ou des cabinets, y lit-on, ce n'est pas sçavoir le monde que de heurter ; il faut grater. Et quand on grate à la porte chez le Roy et chez les princes, et que l'huissier vous demande vostre nom, il faut le dire, et jamais ne se qualifier de Monsieur. » Et plus loin il ajoute : « Que s'il ny a personne pour nous introduire et que l'on s'en rapporte à nous pour entrer, il faut voir doucement si la porte est fermée par derrière : si elle l'est, il ne faut pas la pousser, ny rien faire à l'estourdy, mais il faut attendre patiemment qu'on l'ouvre ou grater doucement ; que si personne ne vient, il faut s'en éloigner, de peur que l'on ne soit trouvé comme écoutant, et faisant l'espion, ce qui choque extrêmement ceux qui sçavent vivre. » La date de ces sages observations (1673) est à retenir. Il fallait, en effet, un événement d'une gravité tout exceptionnelle pour que les gens bien élevés se permissent de heurter un peu lourdement les portes intérieures. Carloix, dans ses *Mémoires du maréchal de Vieilleville,* met dans la bouche de son héros le récit suivant, adressé à Henri II et relatif à une chute que ce prince avait faite, vingt ans plus tôt, avec son frère aîné, dans la Charente : « J'arrivai, écrit-il, en toute diligence, frapper sans le respect accoustumé, à la porte de la chambre du Roy, luy dire que vous estiez tous deux vivants et que vous en aviez été quittes pour avoir beu au cœur saoul. Le Roy, qui me cuyda manger de caresses, me commanda de l'aller dire à M. d'Angoulesme ; et frappant à la porte de sa chambre, de la mesme insolence, je criay tout hault : Bonnes nouvelles, Monsieur : Messieurs vos frères sont en vie ; vous les verrez bientost, car les Suisses les apportent. » Palma Cayet, dans sa *Chronologie,* raconte que Marie de Médicis, à son arrivée en France, et de passage à Lyon, connut l'arrivée d'Henri IV, à la façon dont il fit frapper à sa porte. « Après qu'on l'eut desservy, écrit-il, elle sortit incontinent et se retira en sa chambre : le Roy, qui n'attendoit autre chose, arriva à la porte d'icelle, et faisoit marcher devant luy monsieur le Grand, qui frappa si fort, que la royne jugea que ce devoit estre le Roy, et s'advança au mesme instant que monsieur le Grand entra, suivy de Sa Majesté, aux pieds de laquelle la royne se jetta. » Au commencement du XVIIIe siècle, l'usage de gratter aux portes était encore respecté. « Il est à remarquer, écrit Nemeitz, dans son *Séjour de Paris* (Leyde, 1727 ; t. II, p. 496), qu'on ne heurte pas aux portes des maisons roïales, ni à celles des appartemens, mais on les gratte doucement, si elles sont fermées, et si on sait qu'il y a du monde dedans. » Quant aux maisons des simples particuliers, l'habitude de frapper aux portes intérieures, si elle passa, au XVIIIe siècle, était encore dans toute sa vigueur au siècle précédent. « Je fus quelque temps à discourir avec elle, écrit l'auteur des *Caquets de l'accouchée,* en parlant de la cousine qui lui offrait l'hospitalité... Enfin, sur les deux heures, on commença de frapper à la porte. Cela me fit reserrer subtilement dans l'estude prochaine. » Et comme les frappeurs étaient pour la plupart moins discrets que dans les demeures princières ou dans les résidences royales, un poète de ce temps, le sieur de Saint-Ussans, écrivait, à l'usage de ses contemporains, cette petite pièce de vers que nous a conservée l'*Encyclopédie poétique* (n° 2478^a) :

> Tu te plains qu'à ta chambre on vient toujours heurter
> Quand tu ne voudrais pas quitter
> Quelque ouvrage où tu sens la verve qui t'emporte ;
> Que si tu n'ouvres point, loin de se rebuter,
> On s'obstine à frapper d'une fureur plus forte ;
> Et qu'alors ton esprit, prompt à se dépiter,
> Quitte tout là pour détester
> Le maudit importun qui frappe de la sorte :
> Le mal sans doute est grand, mais veux-tu l'éviter ?
> Mets ces quatre vers sur ta porte :
> « Heurtez céans une ou deux fois,

Et vous verrez quelqu'un paraître.
S'il vous faut aller jusqu'à trois,
C'est qu'on n'est pas dedans, ou qu'on n'y veut pas être. »

Coïncidence curieuse, dans un mémoire lu à la Sorbonne en avril 1884, M. Forestié citait ce quatrain final pour l'avoir relevé sur la porte d'une ferme des environs d'Ardus, où il était transcrit sur une plaque de faïence.

Si, au point de vue de la sécurité, l'étroitesse des portes offrait, en ces temps incertains du Moyen Age, des avantages considérables, elle ne laissait pas aussi que de présenter certains inconvénients. Elle obligeait les visiteurs, les invités, les convives à entrer à la file, et ouvrait ainsi le champ à de nombreuses contestations de rang et de dignité. Il était, en outre, assez difficile de passer par ces portes étroites. Au xve siècle, quand les escoffions rattrapèrent en largeur le développement que les hennins, leurs prédécesseurs, affectaient en hauteur, les portes ne se trouvèrent point assez larges pour livrer passage à ces coiffures monumentales, et les femmes à la mode durent se présenter de biais. Martin du Bellay, dans ses *Mémoires,* rapporte qu'au déclin de ses jours (1547), Henri VIII, grâce à son embonpoint, ne franchissait plus que difficilement les portes trop étroites de son palais. « Sur la fin de sa vie, dit-il, il devint si gras et si pesant, qu'à peine pouvoit-il passer par les portes et monter les degrés de son logis ; mais, étant assis dans une chaise, on le tiroit en haut avecques des poulies. » Parlant de la reine Margot, Tallemant écrit (*Historiettes,* t. Ier, p. 88) : « Elle faisoit mettre du fer-blanc aux deux costéz de son corps pour élargir sa carrure. Il y avoit bien des portes où elle ne pouvoit passer. » Elle n'était pas seule dans son cas, car Bodin dit, en parlant de la vertugade « empruntée des Mauresques », que son principal avantage est que « les portes sont trop estroites pour y passer ».

Lorsque la sécurité se fut faite plus grande, on s'efforça de remédier à ces inconvénients. Les *Comptes des bâtiments* de Fontainebleau, de 1639 à 1642, nous apprennent qu'on déposa, à cette époque, les lambris des pièces principales « à cause des eslargissemens des portes ». Et si nous en croyons les auteurs du xviie siècle, Mme de Rambouillet, par son exemple, et grâce à l'influence qu'elle exerçait sur Anne d'Autriche, contribua beaucoup à généraliser la mode des portes hautes et larges. Toutefois, il ne faudrait pas croire que cette disposition nouvelle mit fin aux contestations de préséance. Avec la substitution des deux battants au vantail unique, des questions d'étiquette imprévues surgissent brusquement. P. Besongne, dans son *État de la France* (t. Ier, p. 169), écrit que, chez le roi, « l'huissier de l'antichambre ouvre les deux batans de la porte, pour les princes et princesses à qui on a accoutumé de les ouvrir, et pour les ambassadeurs quand ils ont audiance ». Mais tous les princes et toutes les princesses n'avaient pas droit à cet honneur. On n'ouvrait les deux battants que pour les altesses royales. Les altesses sérénissimes devaient se contenter d'un seul battant. La fille du Régent, devenue duchesse de Berry et par conséquent altesse royale, refusait chez elle les deux battants à sa mère, la duchesse d'Orléans, qui était seulement altesse sérénissime. « Une autre fois, écrit Saint-Simon, dans une de ses *additions au Journal de Dangeau* (t. XIV, p. 61), un huissier du roi qui la servoit, avant qu'elle eût sa maison, ouvrit par étourderie les deux battants de la porte de sa chambre, pour Mme la duchesse d'Orléans ; elle entra en fureur et voulut le faire interdire. » Au commencement de la Restauration, lorsque Louis-Philippe d'Orléans se présentait, avec la princesse sa femme, chez le roi, l'huissier de service ouvrait les deux battants et annonçait Son Altesse royale la princesse Amélie — celle-ci, comme fille du roi des Deux-Siciles, avait droit à ce titre ; — puis l'huissier refermait un battant et faisait passer le prince en annonçant simplement « Son Altesse le duc d'Orléans », et ce ne fut pas une des moindres grâces que le futur roi constitutionnel obtint de la branche aînée, de faire cesser cette inégalité choquante.

Si le maniement de la porte donnait lieu, pour les princes, à des particularités curieuses d'étiquette, il n'en allait pas différemment pour les ambassadeurs. Ceux-ci avaient droit partout aux deux battants, mais non pas les ambassadrices. Le duc de Luynes, en ses *Mémoires* (t. VIII, p. 201), parlant de la réception de Mme de Loos, ambassadrice de Hollande, s'exprime comme suit : « Mme de Loos traversa la salle des gardes ; lorsqu'elle fut prête d'arriver dans le grand cabinet, Mme de Luynes, étant avertie, quitta sa place, et ayant fait une grande révérence à la reine et aux dames, elle s'avança jusqu'à la porte de la chambre, il n'y avoit qu'un battant d'ouvert, c'est la règle ; on ne donne point les deux battants chez la reine aux ambassadrices ni chez Mme la Dauphine, ni chez Mesdames. » Ces mêmes exigences de l'étiquette étaient observées dans les rapports des hauts fonctionnaires avec les grands corps de l'État. Lorsque le duc de Chevreuse fut

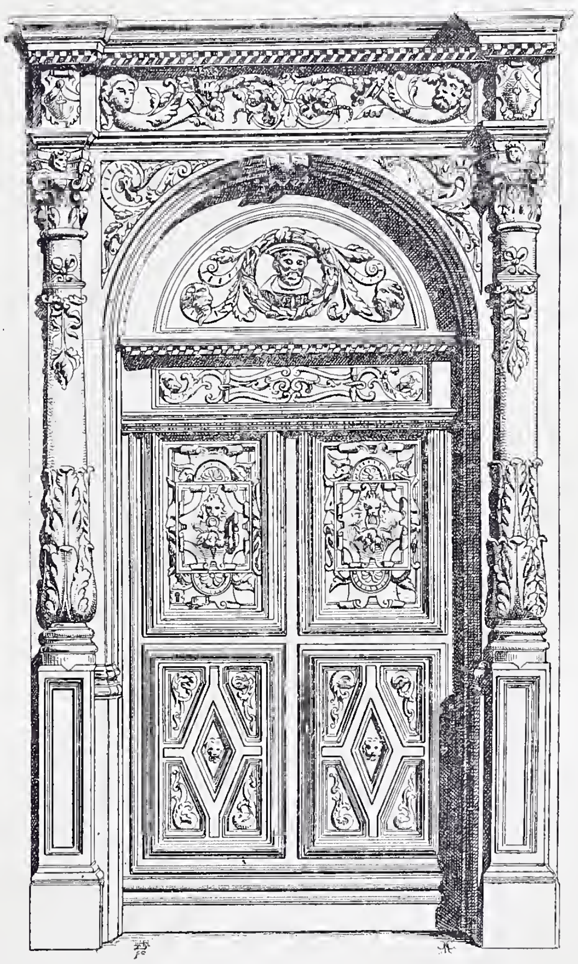


Fig. 309. — Porte intérieure avec son chambranle (xvie siècle).

nommé gouverneur de Paris (décembre 1757), il demanda, pour son entrée au Parlement, « qu'on lui ouvrît les deux battants de la grand'chambre ; on lui a refusé, écrit Barbier (*Journal,* VIe série, p. 614), attendu qu'on ne les ouvre

que pour le Roi ; que les princes du sang n'ont point cet honneur, et que M. le Dauphin ne l'auroit pas même, s'il venoit au Parlement ». Le vendredi 23 janvier 1786, quand, sur une lettre de cachet du roi, le Parlement se rendit à Versailles, il fut reçu à six heures du matin « dans la chambre du grand lever, un seul battant ouvert ». (*Mém. secrets,* t. XXXI, p. 37.) On ne commettait guère qu'une dérogation à ces règles sévères. « Au moment où les princesses du sang accouchoient, écrit M[me] de Genlis, toutes les portes de l'appartement étoient ouvertes et tout le monde, sans exception, pouvoit entrer. » (*Dictionnaire des étiquettes de la Cour,* t. I[er], p. 100.) Sauf dans ce cas tout exceptionnel, les portes étaient bien gardées.

Ces portes qui, au point de vue de l'étiquette, jouaient un rôle si curieux, furent, cela se comprend, embellies avec tout le soin et le goût dont elles étaient dignes. A partir du XVII[e] siècle, leurs battants superbement ornés tinrent une place importante dans la décoration générale des appartements. Les portes du palais de Fontainebleau, refaites sous Louis XIII et couvertes d'élégantes peintures ; les portes des Tuileries, du Louvre, de Versailles, exécutées par Caffieri et Temporiti, d'après les dessins de Le Brun et de Marot ; les portes de l'hôtel de Toulouse, couvertes d'attributs exquis par Mansart ; celles du Palais-Royal, dont Gilles-Marie Oppenord fournit les croquis, et qui furent plus tard refaites en partie, sur les dessins de Percier et Fontaine ; celles de l'hôtel de Roquelaure, chef-d'œuvre des architectes Lassurance et Leroux, toutes ces merveilles de goût et d'ampleur, heureusement conservées, montrent de quelle importance les belles portes étaient aux yeux de nos ancêtres du XVII[e] et du XVIII[e] siècle. A tous ces ouvrages d'une facture accomplie, notre temps a bien peu de chose à opposer, et les portes monumentales ou spécialement soignées, que nous avons pu admirer dans nos grandes expositions, celles de M. Fourdinois, de M. Quignon, etc., avaient été exécutées plutôt pour montrer ce que l'on peut encore faire en ce genre, que comme spécimen de ce que l'on fait couramment.

Ajoutons qu'au point de vue mécanique, nous sommes demeurés absolument stationnaires. On a vu plus haut que, dès le XVI[e] siècle, un ingénieur avait construit pour don Carlos une porte que l'on pouvait ouvrir et fermer à distance. Au siècle dernier, un sieur Genneti, qui s'intitulait « premier physicien de S. M. Impériale », imagina une porte dont les battants s'ouvraient à la moindre pression, et se refermaient ensuite d'eux-mêmes. (*Annonces, affiches et avis divers,* 10 février 1762.) Quelques années plus tard, le sieur Grépin de Billiaux fabriqua des portes qui se fermaient « sans serrure et sans clé et sans le secours des moyens usités jusqu'alors ». (*Almanach sous verre,* notice de 1784, col. 268, n° 208.) C'est du même temps que date l'usage des ressorts et des contrepoids pour faire fermer les portes et du « cordon » pour les ouvrir. Notre siècle, malgré ses étonnantes découvertes, malgré les applications multiples de l'électricité, n'a donc rien produit de bien nouveau dans ce genre. La seule tentative vraiment originale que nous puissions porter à son actif, la seule, du moins, que nous ayons constatée depuis vingt ans, c'est celle que M. Ménier réalisa dans son hôtel du parc Monceau, où un mécanisme ingénieux permettait au propriétaire de l'hôtel d'ouvrir et de fermer les portes de sa chambre, grâce à l'air comprimé, et sans avoir autre chose à faire que de presser quelques poires en caoutchouc.

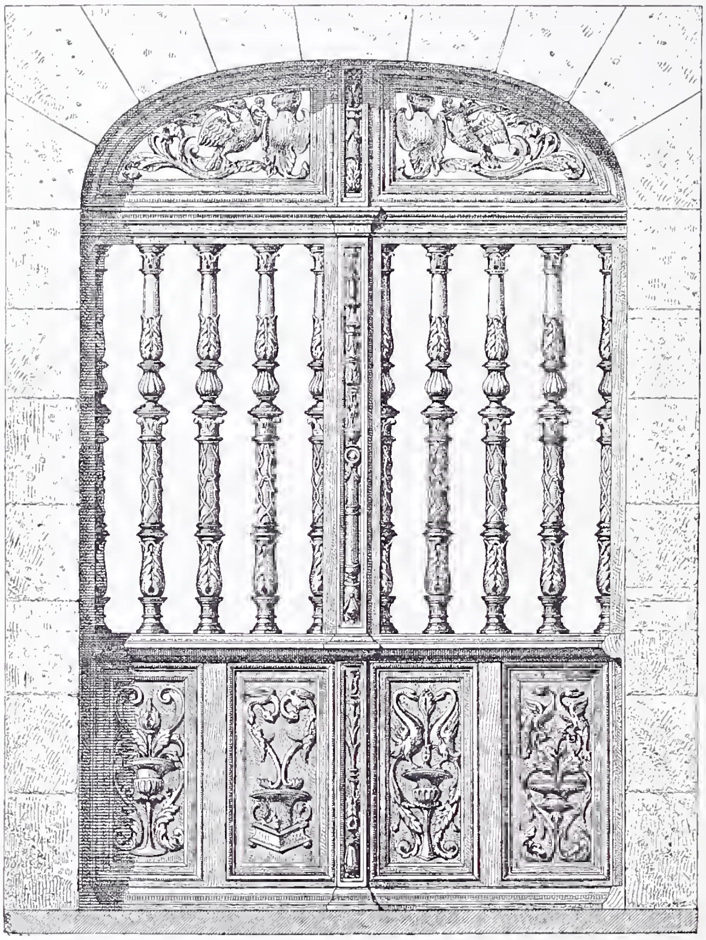


Fig. 310. — Porte à claire-voie (XVI[e] siècle).

PORTE ARASÉE. — On appelle ainsi celle dont le bâti ne fait pas de saillie et qui présente des parements unis. La plupart des portes secrètes, portes dérobées, etc., sont des portes arasées.

PORTE D'ASSEMBLAGE. — Est celle dont les vantaux, en menuiserie, sont formés de cadres dans lesquels sont embrevés des panneaux à un ou deux parements.

PORTE BATARDE. — Porte à deux vantaux apparents dont un seul peut s'ouvrir. On donne aussi ce nom à une porte de médiocre largeur, et trop étroite pour laisser passer les voitures.

PORTE BATTANTE. — C'est la même chose que l'HUIS VERT (t. II, col. 1377), c'est-à-dire une porte formée par un châssis de bois rembourré et recouvert d'étoffe, qui assourdit le bruit et empêche les courants d'air. L'absence de serrure a valu à ces portes le nom de battantes, qu'elles ne reçurent, du reste, qu'à la fin du siècle dernier. Par les deux exemples suivants, on peut voir, en effet, que ce terme était inconnu au XVII[e] siècle : « Plus une porte couverte de mocquette de deux costéz, servant dans l'antichambre, sur la porte de la grand'chambre. » (*Invent. d'Henry de Béthune, archevêque de Bordeaux,* 1680.) « Une porte de drap vert. » (*État des meubles de la Couronne,* 30 janvier 1681.) Ceux qui suivent montrent que, cent ans plus tard, notre terme était devenu d'un usage courant. « A VENDRE, rue Saint-Louis, au Marais, une grande porte battante, de moquette, faisant tambour, propre pour mettre



Mangonot del. Maison Quantin, imp.-éd.

PORTE DE VILLE

D'APRÈS UNE MINIATURE DU XVe SIÈCLE

Conservée à la Bibliothèque royale de Bruxelles.

dans une grande pièce. » (*Annonces, affiches et avis divers*, 23 décembre 1776.) « A VENDRE : porte battante de moquette verte à deux vantaux, avec son chambranle. » (*Ibid.*, 24 août 1779.) « Pour ôter le bruit, j'avois fait mettre une porte battante et rembourrée du côté du corridor. » (*Mémoires de Mme de Genlis*, t. III, p. 297.)

PORTE BRISÉE, PORTE COUPÉE. — Voir HUIS COUPÉ. (T. II, col. 1376.)

PORTE CHARRETIÈRE. — Est celle dont l'ouverture est assez large pour laisser passer des charrettes chargées. L'hôtel de Soubise, à Paris, nous montre un superbe spécimen de porte charretière.

PORTE A CLAIRE-VOIE. — Est formée de barreaux qui occupent toute sa hauteur ou seulement sa partie supérieure. (Voir fig. 310.)

PORTE COCHÈRE. — Porte assez large pour livrer passage à un carrosse et assez haute pour que celui-ci puisse pénétrer avec le cocher sur son siège. Les portes cochères demeurèrent très rares jusqu'à la fin du XVIe siècle. Les exigences de la sécurité et surtout l'absence de carrosses en furent la cause. Au XVIIe siècle, les voitures de luxe commençant à être plus communes, on transforma les façades des maisons pour pouvoir les gratifier de ces portes monumentales, et comme leur présence semblait attester que le propriétaire ou le locataire de l'immeuble était en possession d'un de ces majestueux véhicules, les portes cochères devinrent comme une enseigne de fortune, et dès lors se multiplièrent avec une certaine rapidité. « Il n'y a juge qui n'ayt sa porte cochère », lit-on dans *la Chasse au viel grognart de l'antiquité*, et nous savons par Tallemant (*Historiettes*, t. V, p. 52), que l'année de la prise de Corbie par les Espagnols (1636), « on obligea chaque porte cochère de fournir un cavalier ». Aussi, malgré les charges qui incombaient aux propriétaires, ce fut presque un honneur d'avoir une porte de ce genre. « Mon mary lui a d'étroites obligations, — dit la femme d'un secrétaire du roi de ce temps, en parlant de son protecteur, — et moy en particulier je luy suis redevable. Il est cause que j'ay une porte cochère. » (*Caquets de l'accouchée*, p. 147.) Si nous feuilletons l'unique journal de ce temps, la *Quinzième feuille du bureau d'addresses* du 1er septembre 1633, nous verrons, au surplus, quel rôle important jouaient alors les portes cochères dans les ventes et les locations. Dans ce numéro, on offre à vendre ou à louer : « Une maison au quartier du Pont-Neuf, consistante en deux portes cochères, deux caves, cuisine, puits, grande salle, sept chambres avec leurs bouges et cabinets, du prix de douze cens livres. » « Une autre vers la vieille rue du Temple, consistante en porte cochère, place au carosse, court, escurie pour cinq chevaux, trois salles, deux chambres au-dessus de plein-pied, l'une desquelles avec un cabinet qui en est proche. » Etc., etc. Et ce n'est pas seulement dans la capitale qu'elles avaient ce prestige. Nous trouvons toujours dans cette même feuille l'offre d'une « maison au village de Créteil, à trois lieues de Paris, consistante en porte cochère, cour fermée de murs, colombier, un grand corps de logis... » Etc. C'est de cette époque (1622) que datent, au surplus, plusieurs des portes superbes qui ornent la rue du Temple et le quartier du Marais. On continua, du reste, pendant tout le XVIIe et le XVIIIe siècle, d'attacher la même importance à la possession des portes cochères ; ce qui nous a valu toutes ces entrées admirables, qui sont restées une des parures artistiques du faubourg Saint-Germain. A la fin de l'Ancien Régime, ces portes jouissaient encore d'un tel prestige, que, dans les avis de location, on avait bien soin de signaler leur présence. C'est ainsi que nous relevons dans le *Journal général de France* du 6 mai 1785 la note suivante : « A LOUER, rue de Berry, près la grille des Champs-Élysées, jolie maison en belle vue, avec porte cochère. » « Il est presque ignoble de ne pas demeurer en porte cochère. Fût-elle bâtarde, écrit Mercier (*Tableau de Paris*, t. IV, p. 56), elle a un air de décence que n'obtient jamais une allée. Celle-ci conduiroit à l'appartement le plus commode, qu'elle seroit proscrite, fût-elle encore large, propre et bien éclairée. Il y a des portes cochères obscures, embarrassées par des équipages, où l'on risque de donner de l'estomac dans le timon et dans l'essieu. Eh bien, l'on préfère

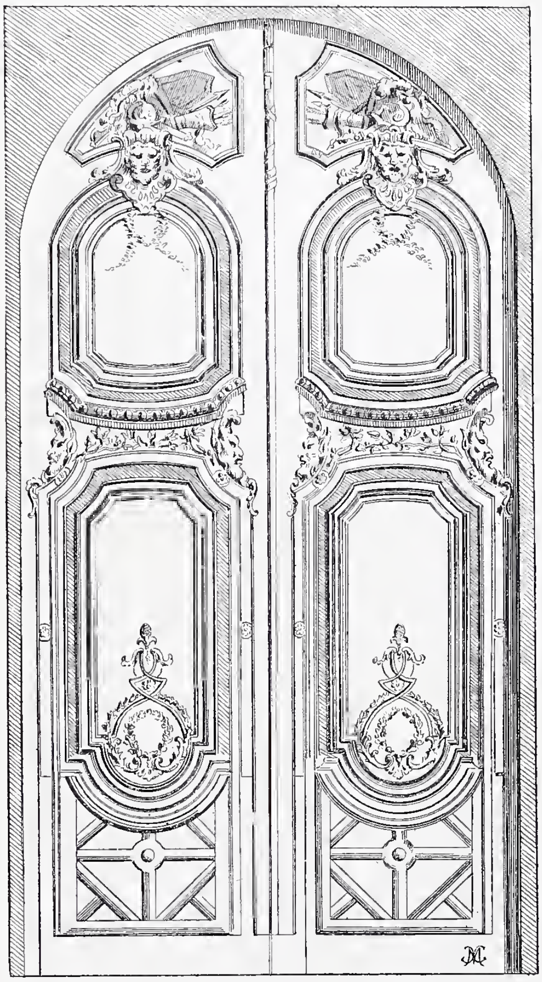


Fig. 311. — Porte cochère, dessinée par J.-M. Oppenord.

ce passage étroit à cette voie roturière, qu'on appelle allée. Les femmes du bon ton ne vont point visiter ceux qui sont logés ainsi. Les portes cochères sont fort utiles à ceux qui ont des dettes. Les exploits s'arrêtent à la loge du portier. »

PORTE-COULISSE, PORTE-COLEICE. — C'est le nom qu'on donnait, au XIVe siècle, à la herse dont on fermait les portes des villes et des châteaux forts. Racontant le siège de Moncu par le comte de Derby (1345), la *Chronique normande* (p. 66) s'exprime comme suit : « Et au passer la porte de dessus le pont, il avoit un cheval cheu en l'ouverture de la ditte porte, par quoy on ne povoit la porte clorre ne ouvrir, ne la porte coleice ne povoit cheoir jusques à terre. Et pour celle cause entrèrent les Anglois dedens la ville et la gaignèrent. »

PORTE-CROISÉE. — Voir PORTE-FENÊTRE.

PORTE DE DÉGAGEMENT. — Petite porte qui sert pour

sortir des appartements sans passer par les pièces principales.

Porte dérobée. — Petite porte secrète, dissimulée dans la boiserie ou cachée par un meuble, laquelle met en communication plusieurs pièces d'un même appartement ou deux logis différents. Au xviii[e] siècle, on perfectionna ce genre de portes secrètes. « Auroit-on deviné, écrit Mercier (*Tableau de Paris,* t. II, p. 109), que l'art seroit parvenu au point qu'au moyen d'un petit bouton secret, on feroit tourner subitement, sur un pivot rapide, un miroir de quatre pieds de hauteur et un vaste secrétaire ou une large commode, lesquels, appliqués contre une prétendue muraille, offrent en s'ouvrant une issue dans la garde-robe d'une maison voisine, issue cachée à tous les regards, excepté à ceux des intéressés, mais propre à favoriser les mystères de l'amour et quelquefois ceux de la politique ?»

Porte (dessus de). — Voir Dessus.

Porte d'enfilade, Porte en enfilade. — On donne ce nom à celles qui sont d'alignement et permettent, lorsqu'elles sont ouvertes, de parcourir du regard une suite de pièces. (Voir Enfilade.)

Fausse porte. — Porte simulée pour faire pendant à une ouverture existant réellement. C'est aussi une porte de communication secrète, cachée par une tenture ou une draperie. « Il faut que je t'avoue, mon cher époux, le secret de ces vapeurs qui t'ont tant valu d'égratignures; tu vois bien cette fausse porte, lui dit-elle en levant une natte qui étoit sur la muraille du cabinet aux vapeurs, et qui cachoit la fausse porte, c'est moi qui l'ait fait faire secrettement, afin de pouvoir aller, à ton inseû, passer les soirées chez cette voisine, qui a son jardin à côté du nôtre. » (*Le Puits de vérité,* dans les *Œuvres complètes* de Rivière du Frény, t. V, p. 228.)

Porte-fenêtre, Fenestrage ou Porte-croisée. — Porte à claire-voie dont le bâti est garni d'un châssis armé de carreaux de verre, et qui joue le double rôle de porte et de fenêtre. Ces sortes de portes peuvent être vitrées jusqu'en bas, ou avoir des panneaux de bois dans leur partie inférieure. Elles remontent au xvii[e] siècle. Le cardinal de Retz, racontant, dans ses *Mémoires* (liv. IV, p. 215), l'audience qu'il eut de la reine, à Compiègne (1652) : « Il est vrai aussi, écrit-il, que j'observai que quand elle y rentra, elle se mit auprès d'une fenêtre dont les vitres descendent jusqu'au plancher et qu'elle me fit mettre en lieu où tout ce qui étoit dans la cour la pouvoit voir et moi aussi. » Parlant de M[me] de Roquelaure, Saint-Simon dit qu'elle entra chez M[me] de Maintenon « par les fenestres du jardin qui étoient toutes des portes ». (*Mém.,* t. VI, p. 207.) Ces fenêtres, dans leur nouveauté, ne laissèrent pas que de causer quelques accidents. « L'autre jour, écrit M[me] de Sévigné (*Lettres,* t. II, p. 80, année 1672), M. de Berni, à Versailles, passa par une fenêtre, croyant passer par une porte, et tomba du premier étage sur un petit garçon qui fut blessé et l'empêcha d'être tué. »

Portes de fer. — La solidité exceptionnelle de ces portes et l'avantage de résister au feu, les firent rechercher, dès le Moyen Age, pour la fermeture de certaines pièces et des armoires où se trouvaient déposés les titres et les privilèges des seigneuries, des villes ou des corporations. Au xvi[e] siècle, on construisit des portes en fer pour les Cheminées. (Voir ce mot.) Il appartenait au xvii[e] siècle de transformer les portes de fer en décoration. Celles exécutées pour les résidences royales, pour Versailles, pour le Louvre, Saint-Germain et Fontainebleau, en 1664, par Fleurant Froment; en 1666, par Mathurin le Breton; en 1670 et 1679, par Simon Delobel; en 1675, par Hardy et Nicoli (ces dernières dorées par Claude Goy) ; toutes ces portes, aussi bien que celles du château de Maisons, dessinées par Daniel Marot, et qu'on admire au Louvre, marquent une adaptation nouvelle et éminemment artistique de la serrurerie. Au xviii[e] siècle, on exécuta également des portes de fer admirables, mais toutes à claire-voie. Celles des cathédrales de Sens et d'Amiens, celles de Saint-Germain-l'Auxerrois et de Saint-Roch sont à citer. Les châteaux et les palais en reçurent aussi de magnifiques. Ce fut un thème pour exercer l'imagination des serruriers d'art. Les *Annonces, affiches et avis divers* du 11 juillet 1768 mentionnent comme étant « A vendre, chez le sieur Henry, serrurier, rue du Vieux-Colombier, une porte de fer cintrée à deux vantaux, d'environ 12 pieds de haut, sur 6 pieds 3 pouces de large, garnie d'ornemens tant en cuivre qu'en fer, avec couronnement au-dessus et les deux montans. » Mais on ne se borna pas à faire en métal des portes constituant de vraies œuvres d'art. Le comte de l'Espie fit fabriquer, à Essonnes, des portes en fer, à vantaux garnis de panneaux de tôle, qui montrent qu'à cette époque ce genre de fermeture était aussi recherché pour sa solidité. (*Ibid.,* 22 mai 1754.)

Porte de glace. — On donne ce nom aux portes qui, garnies du haut en bas de glaces étamées, font généralement vis-à-vis à une fenêtre, comme on en voit dans la grande galerie de Versailles. C'est à propos d'une de ces portes que le duc de Luynes écrit (*Mém.,* t. VII, p. 372): « Nous passâmes par le cabinet des perruques et sortîmes par la porte de glace. » M[me] de Genlis, décrivant en ses *Mémoires* (t. I[er], p. 133) le château de Chevilly, appartenant à M[me] de Joui, parle d'un très beau salon, situé au rez-de-chaussée, surélevé de cinq marches. « On y entroit, ajoute-t-elle, par une grande porte de glace. »

Porte des morts. — Portes spéciales dont certaines maisons étaient anciennement pourvues, et qui ne s'ouvraient que pour laisser passer la dépouille mortelle de ceux qu'on emportait à leur dernière demeure. On voit encore à une maison de la ville d'Assise une petite porte dont le seuil est surélevé de quelques pieds au-dessus du niveau du sol extérieur, nommée la porte des Morts, parce qu'elle était exclusivement réservée pour l'usage que nous venons d'indiquer. M. Leroux d'Agincourt en a observé de semblables en Italie, à Gubbio et à Pérouse. Il en existe du même genre en Hollande, et nous en parlons dans le *Voyage aux villes mortes du Zuyderzée* (p. 125).

Porte-persienne. — Porte dont certains panneaux ont été remplacés par des lames de persienne.

Porte a placard. — Porte d'assemblage, avec cadres, moulures et panneaux.

Porte vitrée. — C'est une porte construite de la même façon qu'une porte-fenêtre, mais qui, au lieu de servir de croisée à une chambre prenant jour sur le dehors, éclaire quelque cabinet ou une alcôve par un jour de souffrance. Les portes vitrées n'ont souvent qu'un seul vantail. On en trouve toutefois, dans les vestibules, qui sont à deux battants.

Porte (Étoffes de la). — Voir Porte de Paris. (Col. 554.)

Porte-allumettes, *s. m.* — Petit récipient pour loger les allumettes. On en fait en porcelaine, en faïence, en bronze, en bois sculpté. « Porte-allumettes en bronze repercé et doré, style Louis XIII. » (*Catalogue de la vente du mobilier de M[me] Lucie Dekern;* Paris, avril 1885.)

Porte-assiette, *s. m.* — Rond de métal ou d'osier, en forme de collier, qu'on plaçait sous les assiettes et les plats, de façon à les exhausser pour qu'ils ne tachent pas

la nappe. « La grande mode, écrit Bonnefons, indiquant les règles qui doivent présider au service de la table, est de mettre quatre beaux potages dans les quatre coins et quatre porte-assiettes entre deux avec quatre salières. »

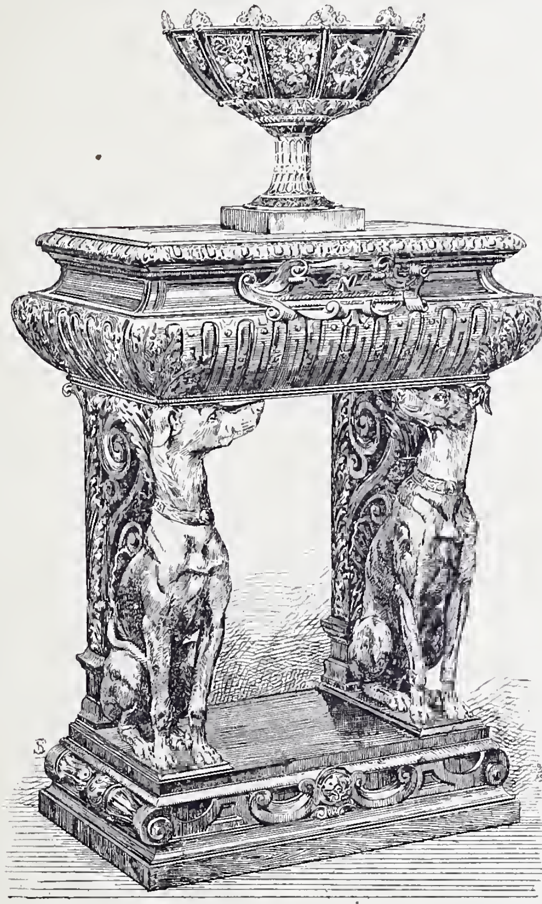


Fig. 312. — Porte-bijoux de l'impératrice Eugénie, autrefois au palais de Saint-Cloud.

« On se servoit ordinairement des porte-assiettes, il y a dix-huit ou vingt ans, pour mettre sous les assiettes de ragoût », écrit de son côté Richelet ; ce qui semblerait indiquer qu'en 1693, date de l'édition à laquelle nous empruntons cette phrase, la mode en était déjà passée depuis longtemps. Cependant, l'*Inventaire de l'abbé d'Effiat,* mort en 1698, mentionne : « Quatre porte-assiettes de vermeil. » Nous notons également dans l'*Inventaire d'Henry de Béthune, archevêque de Bordeaux* (1680), la présence de « deux portes assiettes (*sic*) ou colliers, le tout d'estain » ; et en remontant en arrière nous trouverons dans l'*Inventaire de Molière* (1673) : « Deux porte assiette d'argent » ; dans l'*Inventaire du domaine du Châtelard* (1672) : « Deux porte-assiettes d'étain » ; dans l'*Inventaire du Sr Chamboux, M^d drapier* (Villefranche, 1667) : « Deux porte-assiettes d'étain » ; dans l'*Inventaire du maréchal de la Meilleraye* (1664) : Six porte-assiettes d'argent » ; et finalement, dans l'*Inventaire du cardinal de Mazarin* (1653), le premier par ordre de date, où figure cet ustensile : « douze porte-assiettes », tous les douze d'argent blanc. Ainsi, c'est entre 1653 et 1698 qu'on peut limiter l'usage du collier ou porte-assiette. On sait comment cet utile objet est ressuscité de nos jours, mais sous une forme nouvelle, parfois monté sur des roulettes et servant plus particulièrement pour porter les plats contenant les ragoûts ou les rôtis qu'on vient de découper.

Porte-aune, *s. m.* — « On appelle *porte-aune* une espèce de machine en bois, au haut de laquelle l'aune est attachée solidement, ce qui sert aux marchands à auner seuls leurs étoffes ; cela pour ne pas occuper inutilement deux personnes pour une : car, lorsqu'on veut auner sans porte-aune, il faut de nécessité être deux, l'un pour tenir l'aune et l'autre pour auner l'étoffe. » (Savary, *Dict. universel de commerce.*)

Porte-balance, *s. m.* — Buffet sur lequel on place les balances. (Boiste.)

Porte-bijoux, *s. m.* — Meuble parfois assez important se terminant à son extrémité supérieure par une corbeille capitonnée, destinée à recevoir les bijoux que l'on quitte. Le plus souvent, cette corbeille a pour base un coffre à tiroirs qui fait l'office de serre-bijoux. (Voir fig. 312.)

Porte-bouchon, *s. m.* — Petit anneau qu'on adapte à la tige d'un huilier, pour y déposer les bouchons des burettes, quand on se sert de celles-ci. « Un huilier de porcelaine de France vert, garni de ses carcasses et porte-bouchon des caraffes, en or ciselé, et les caraffes en cristal, 1,140 livres. » (*Livraison faite par Lazare Duvaux au roi Louis XV,* 30 septembre 1758.)

Porte-bougie, *s. m.* — Petit plateau surélevé, sur lequel on plaçait les chandeliers pour augmenter l'éclairage. Les *Actes consulaires* de la ville de Lyon (*Archives communales,* série BB, reg. 292) mentionnent, à l'année 1728, la dépense de 281 livres faite pour « les bras, flambeaux, porte-mouchettes, écritoire et porte-bougie pour servir aux assemblées de l'Académie des sciences, des belles-lettres et des beaux-arts, qui se tiennent dans la salle attenante au bureau du secrétariat de cette ville ». A la *Vente du duc Charles de Lorraine* (21 mai 1781), nous notons également une « espèce de porte-bougie, doublé intérieurement de cuivre, à cercle d'or garni de petits diamants ».

Porte-bouquet, *s. m.* — Sorte de plateau d'argent où les femmes à la mode posaient leurs gants et leurs bouquets, et qui servait à parer la toilette des élégantes du XVIIe et du XVIIIe siècle. « Quand on régale des dames, le jour de leur fête, écrivent les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux,* on leur envoie un bouquet, des gants, etc., dans une petite corbeille ou sur une platine, qu'on appelle pour cela un porte-bouquet. »



Fig. 313. — Porte-bouquet en faïence, exécuté par M. Haviland.

De nos jours, ces galants usages ont disparu, et le nom de porte-bouquet est un peu abusivement donné à des vases à fleurs qu'on appelle également des bouquetiers. Exemple : « Deux chimères porte-bouquets en vieux Chine, décor polychrome. » (*Catalogue de la vente du mobilier de Mme Jeanne Ollivier;* Paris, novembre 1888.) Autrefois, les porte-bouquets ou bouquetiers se nommaient avec plus de raison *vases* ou *pots à bouquets.* « Deux pots à bouquets à deux anses, esmaillez de diverses coulleurs. » (*Invent. d'Antoine Ezoe,*

intendant du maréchal de l'Hôpital; Paris, 1656.) « Deux vazes à bouquets, cizelés de fraises et fleurs de fraisier. » (*État des meubles de la Couronne* du 20 février 1673.) (Voir Pot a bouquet.)

Porte-bouteilles, *s. m.* — Rond en métal, en bois, en céramique ou en verrerie, qu'on place sur la table pour



Fig. 314. — Porte-bouquet en faïence. (Époque actuelle.)

recevoir les bouteilles et empêcher que celles-ci ne salissent la nappe. Les porte-bouteilles ne virent le jour qu'à la fin du siècle dernier, c'est-à-dire à l'époque où les bouteilles elles-mêmes firent leur apparition sur la table. Jusque-là, le vin avait été servi par les laquais. La première mention de porte-bouteilles que nous ayons rencontrée est la suivante : « Six porte-bouteilles vernis noir, en tôle. » (*Invent. de Jean Salva, marchand;* Marseille, 1790.)

On donne également le nom de porte-bouteilles à de grands casiers en fer, disposés dans les caves, pour serrer les bouteilles pleines ou vides.

Porte-cahier, *s. m.* — Nom qu'on donnait, au XVII[e] siècle, à ce que nous appelons aujourd'hui un Porte-feuille. (Voir ce mot.)

Porte-canne, *s. m.* — Petit meuble d'antichambre d'invention récente, qui est disposé de façon à recevoir les cannes et les parapluies. Généralement il se termine à sa partie inférieure par un bassin de zinc dans lequel les parapluies mouillés peuvent s'égoutter, sans salir l'appartement. D'autres fois, à sa partie supérieure, il se complique d'un porte-manteau. On fait aussi usage de porte-cannes consistant en un cornet de porcelaine. (Voir Porte-parapluie.)

Porte-carafe, *s. m.* — Rond qu'on place sur la table pour recevoir les carafes à eau. « Un nécessaire de table anglois, de bois uni, dans lequel se trouve un porte-caraffe... » (*Vente des effets de S. A. R. le duc Charles de Lorraine ;* Bruxelles, 1781.)

Porte-carreau, *s. m.* — Furetière définit le porte-carreau : « Un petit carré de menuiserie, sur lequel on met des piles de carreaux afin qu'ils ne touchent point à terre. » On rencontre quelques-uns de ces meubles dans les actes notariés du XVII[e] siècle. Nous mentionnerons notamment l'*Inventaire de Molière* (1673), où l'on relève : « Douze carreaux de brocatelle de Venise, remplis de plumes, garnis de houppes, avec deux porte-carreaux de bois verni façon de la Chine » ; et : « Douze autres carreaux de toile indienne peinte, remplis de plume, avec deux porte-carreaux de bois verni, prisés trente-six livres. » On peut citer encore l'*Inventaire de Jacques Quiquebeuf, conseiller, secrétaire du Roy* (Paris, 1677), où figure : « Un porte-carreaux de bois de chesne avec huict carreaux remplys de plumes, couverts de diverses étoffes de soye de plusieurs couleurs, prizés et estimés le tout ensemble x livres. »

Porte-cartes, *s. m.* — Petit meuble en forme de corbeille, parfois monté sur un pied, destiné à recevoir les cartes des visiteurs. Le porte-cartes a sa place dans l'antichambre.

Porte-cédule, *s. m.* — Voici en quels termes Savary des Bruslons (*Dictionnaire universel de commerce,* t. III, col. 314) définit le porte-cédule : « Petit portefeuille long et étroit, ordinairement couvert de cuir, dans lequel les Marchands, Négociants, Banquiers et Gens d'affaires portent sur eux les lettres et billets de change, Mémoires, Promesses et autres papiers de conséquence qu'ils doivent avoir sous la main. »

Porte-chaise, *s. m.* — Office de l'ancienne Cour. Les princesses du sang avaient chacune à leur service un ou plusieurs porte-tables ou porte-chaises, qui étaient spécialement chargés de dresser la table devant elles, quand elles voulaient prendre leurs repas, ou d'avancer le siège sur lequel elles avaient coutume de s'asseoir. Ainsi, dans l'*État de la France* de Besongne (Paris, 1694, t. I[er], p. 818), au chapitre : « Maison de Madame », nous relevons la présence de « deux porte-tables et chaises du corps, ou porte-fauteüil servans six mois », aux appointements de 160 livres. Les *porte-chaises du corps* ne doivent pas être confondus avec les *porte-chaises d'affaires.* Ces derniers, dont la mission était toute de confiance (car c'était à eux qu'incombait le devoir d'apporter la chaise percée, chaque fois que le besoin s'en faisait sentir, et de la remporter ensuite quand ce besoin avait pris fin), étaient naturellement mieux appointés. Par l'*État de la maison de Madame,* que nous citions à l'instant, nous savons que l'unique *porte-chaises d'affaires* au service de cette princesse se nommait Jacques Gauthier et touchait annuellement 300 livres. Le duc d'Orléans, son mari, avait quatre de ces utiles officiers. C'étaient Charles Granger, sieur des Brigeons, Antoine Luther, Germain Tériat, Charles Herbillon. L'*État de la maison de Monsieur* (voir l'*État de la France,* t. I[er], p. 765) nous apprend, en outre, que ces fonctions fort délicates étaient très recherchées et qu'elles s'obtenaient par survivance.

Porte-chandelier, *s. m.* — Petit appareil de forme circulaire et à rebord, qui s'adapte aux tables de jeu et aux bureaux, et sur lequel on place les flambeaux pour éclairer ceux qui travaillent ou qui jouent. « 17 janvier 1751 —

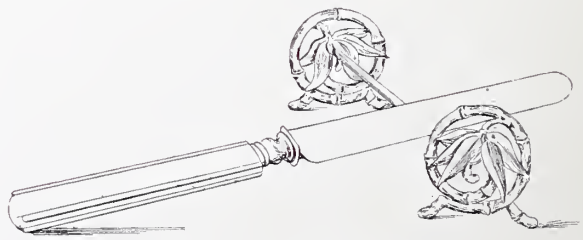


Fig. 315. — Porte-couteau en argent.

M[me] la marquise de Pompadour : une table à écrire, plaquée en bois de rose, la tablette et les porte-chandeliers [garnis] en velours. » « 20 décembre 1753 — M. le Premier : une table de bois de rose plaquée à fleurs à tablette et porte-chandeliers. » (*Livre journal de Lazare Duvaux,* t. II, p. 74 et 185.)

Porte-chapeau, *s. m.* — Sorte de patère ou de champignon, fait en menuiserie ou en quincaillerie, qui s'attache à la muraille et sert à accrocher les chapeaux.

Porte-chappe, *s. m.;* **Porte-chape**, *s. m.* — Office de la paneterie des rois de France. Le porte-chape recevait et

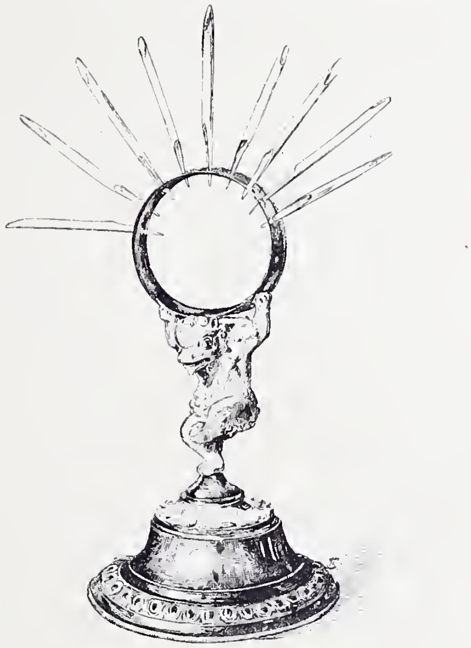


Fig. 316. — Porte-cure-dent en bronze argenté.

portait la chape ou couvercle dont on recouvrait « la viande du roi ». L'*Ordonnance pour l'hôtel du roi Philippe le Bel et de la Reyne sa femme,* rendue à Vincennes en janvier 1285, mentionne deux « porte-chappe ». Cet office existait également à la cour de Bourgogne. L'*Ordonnance faitte par M*[gr] *le duc de Bourgogne... par l'advis de son conseil sur le gouvernement de l'hostel de M*[me] *la duchesse, sa compaigne* (5 janvier 1429), comprend « un porte-chappe mangeant en salle ».

Porte-cigares, *s. m.* — Sorte de menu coffret muni de tablettes superposées et combinées en forme de tiroir, sur lesquelles on place les cigares pour les faire sécher et pouvoir les offrir. On donne aussi ce nom à de petits vases en forme de tonneaux, placés sur un plateau, en compagnie d'un porte-allumettes, et destinés à servir des cigares.

Porte-couteau, *s. m.* — Sorte de petit chevalet en métal ou en verre, qui a pour mission d'empêcher les couteaux de table de toucher la nappe et de la salir.

Porte-crayon, *s. m.* — Instrument en métal, qui contient un crayon, et dont on se sert pour écrire. Nous n'avons pas rencontré de porte-crayon avant le XVIII[e] siècle. A cette époque, on en fit d'une grande richesse. Les exemples suivants le montrent assez. Dans les *Livraisons d'argenterie par François-Thomas Germain et Langlois,* le 25 mars 1750, « pour servir dans la table de campagne de Madame Infante, duchesse de Parme », nous remarquons : « 1 plume d'or emmanchée de bois de la Chine, ayant un porte-crayon par l'autre bout. » (*Journal du garde-meuble,* AN O[1] 3314, p. 174, 2°.) A la *Vente de M*[me] *de Pompadour* (1766) nous notons huit « souvenirs » enrichis chacun d'un « porte-crayon d'or ». Relevons également les articles suivants, empruntés à la *Vente des effets précieux de S. A. R. le duc Charles de Lorraine* (Bruxelles, 1781) : « Une plume et un porte-crayon d'or, ce porte-crayon est surmonté d'un chaton propre à y mettre un brillant. — Un porte-crayon d'or travaillé, à côtes, avec une plume perpétuelle. — Un porte-crayon de chagrin noir, monté en or », etc., et encore cet autre article : « Baradelle, porte-crayon et compas d'or. » (*Vente d'effets du Mont-de-Piété* du 27 décembre 1784.) Etc.

Comme on emportait volontiers ces menus objets avec soi, on les égarait aisément. Aussi les avis dans le genre de ceux qu'on va lire se rencontrent-ils fréquemment dans les feuilles du XVIII[e] siècle : « Le 3 décembre, on a perdu dans la rue des Petits-Champs-Saint-Martin un porte-crayon d'or à filets, dans un étui de galluchat, à charnière et bouton d'or. On promet récompense à qui le rapportera à M. Mangé, rue Saint-Martin, vis-à-vis la fontaine Maubué. » (*Annonces, affiches et avis divers,* 10 décembre 1767.) Le 17 juillet 1772 : « On a perdu un crayon d'or à pans unis, avec la plume, à ressort, dans un étui de galuchat, à charnière et bouton d'or, de la porte du sieur Tournbriel, baigneur, rue de Richelieu, jusqu'au coin de la rue des Boucheries. On promet une honnête récompense à celui qui le rapportera audit baigneur. » (*Ibid.,* 10 août 1772.) « Le 9 avril 1773, on a perdu, de la barrière du Temple à la porte Saint-Antoine, un porte-crayon d'or à pans coupés, dans un étui de galluchat garni en or, etc. » (*Ibid.,* 15 avril 1773.)

Porte-cure-dents, *s. m.* — Petit ustensile pour servir les cure-dents sur la table. On en fait en verre, en porcelaine, en faïence, en métal. Les porte-cure-dents ont généralement la forme d'un petit vase, mais on en fabrique aussi de plus originaux, ceux, par exemple, qui affectent la figure d'un petit porc-épic, ou celle d'un animal élevant un cerceau dans lequel les cure-dents sont piqués, ou encore celle de quelque oiseau. « Porte-cure-dents en argent avec groupe, oiseau perché sur un tronc d'arbre. » (*Catal. de la vente de M*[lle] *Jeanne Ollivier,* novembre 1888.)

Porte-dîner, *s. m.* — « Les marchands ont des pots d'étain avec un couvercle en forme de plat, qu'on appelle

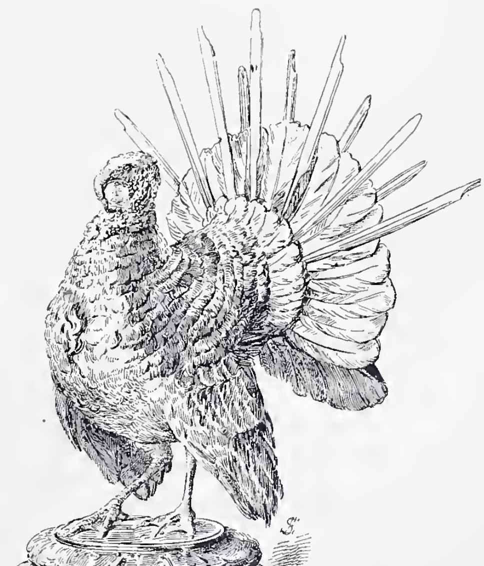


Fig. 317. — Porte-cure-dents en bronze argenté.

porte-disner, dont ils se servent quand ils sont à leur boutique. » (Furetière, *Dictionnaire universel.*) « Ung petit porte-disné d'estaing, apretié à quinze sols. » (*Invent. des meubles de Louis Jourdanot;* Angoulême, 1623.) « Un

porte-disné d'airain, escoulant (contenant) quatre pintes..., un autre petit porte-disné escoulant deux pintes. » (*Meubles apportés par Nicolas Maurice, procureur au présidial, dans sa communauté avec Marguerite de l'Estoile;* Angoulême, 1653.) (Voir PORTE-MANGER.)

Porte-éponge, *s. m.* — Petit récipient faisant partie de la garniture de bureau, et contenant une éponge humectée, à laquelle on essuie les plumes. « Une écritoire couverte de maroquin noir, garnie de son ancrier, poudrier et porte-éponge, de cuivre, etc. (*Invent. de Pierre Le Comte, chanoine de l'église collégiale Saint-Honoré,* 1718.) « Un bougeoir, une écritoire garnye de son encrier, porte-éponge et sa sonnette gaudronnées..., etc. » (*Invent. de l'argenterie du cardinal de Polignac, dressé à l'occasion du mariage de son neveu avec Mlle Mancini,* décembre 1738.)

PORTE-ÉPONGE a encore une autre signification. C'est



Fig. 318. — Porte-huilier en argent ciselé. Modèle dessiné par Meissonnier.

un outil de tourneur, consistant en une pince pour porter une éponge.

Portefaix, *s. m.* — Portefaix de la chambre, office de l'ancienne Cour. (Voir PORTE-MEUBLE.)

Porte-fauteuil, *s. m.* — Officier de l'ancienne Cour attaché au service de certaines princesses, et chargé de leur avancer le fauteuil quand elles voulaient s'asseoir. (Voir PORTE-CHAISE.)

Porte-feu, *s. m.* — Sorte de pelle à feu, large, à manche très court, et munie d'un couvercle, dont on se sert pour transporter de la braise allumée d'une pièce dans une autre. « Une grille de fer, pincette, porte-feu et tenaille, le tout en fer, garni de pommes de cuivre argentées, x florins. » (*Invent. du maréchal d'Humières;* Lille, 1694.)

Portefeuille, *s. m.* — Carton plié en deux, recouvert de peau ou d'étoffe et dans lequel on sert des papiers. Au siècle dernier, on renonça à l'écritoire en forme de pupitre et on la remplaça par le portefeuille. Nous relevons dans le *Livre journal* de Lazare Duvaux la fourniture à M. de Boulogne d'un « portefeuille de maroquin bleu, à frises et dentelles d'argent, doublé de soie ». Un autre article de ce même livre est ainsi conçu : « Mme de Pompadour : avoir fait armorier un portefeuille, l'écusson en or et argent, avoir ajouté dedans deux goussets d'étoffe garnis en tabis bleu, et fait un surtout de peaux, etc. » Ce portefeuille, que nous appellerions, sans doute, aujourd'hui un sous-main, devait être superbe. Cependant il n'approche pas, comme prix, de celui dont il est fait mention dans les *Mémoires* du duc de Luynes. « Mme de Pompadour, écrit ce haut personnage, voulant donner un déjeuner de porcelaine à l'électeur de Cologne et n'en trouvant point de fait ou d'assez beau tout fait, elle en a envoyé un qu'elle avoit chez elle ; elle l'a adressé à M. de Monteil avec un portefeuille magnifique pour ce prince, qui coûte 5,000 ou 6,000 livres. » De nos jours on est devenu plus modeste, et quoiqu'on fasse encore de très beaux portefeuilles, couverts en velours ou en maroquin du Levant, avec les coins en argent ou en vermeil et des chiffres émaillés, cependant on n'approche pas de cette magnificence. Détail à noter, un des fabricants d'écritoires et de nécessaires les plus réputés au siècle dernier, le sieur Salmon, établi rue Dauphine, 26, avait pris pour enseigne : *Au portefeuille anglais.*

PORTEFEUILLE est encore le nom d'une sorte de livrets couverts de peau, munis de poches à l'intérieur, où l'on renferme des papiers de petites dimensions. Ces portefeuilles dépendent moins de l'ameublement que du costume. L'*Inventaire du duc Charles de Lorraine* (1781) décrit plusieurs portefeuilles de ce genre, en chagrin noir ou violet, fermant avec de petites serrures d'or massif. Enfin les ministres donnent le nom de portefeuilles à de grands sacs à compartiments fermant à clef, dans lesquels ils serrent et portent leurs papiers d'affaires. Ce genre de portefeuilles est même devenu le symbole ou l'emblème de la dignité ministérielle. Jadis le portefeuille se nommait PORTE-LETTRES. (Voir ce mot.)

TABLE-PORTEFEUILLE. — Les ébénistes appellent ainsi une table à volets de très peu d'épaisseur et dont les abattants descendent très bas.

Porte-figure, *s. m.* — Pièce d'orfèvrerie. Nom donné à de petites terrasses sur lesquelles on plaçait des figures de Saxe ou de bronze, et qui servaient de surtout. « Grand porte-figures et girandoles en cuivre doré, garni de fleurs de bronze, orné de pendeloques de cristal de roche et surmonté d'un petit oranger en émail. » (*Vente du duc Charles de Lorraine et de Bar,* etc.; Bruxelles, 21 mai 1781.)

Porte-flambeau, *s. m.* — Voir le mot PORTE-CHANDELIER.

Porte-fusil, *s. m.* — Armoire vitrée, dans laquelle les chasseurs placent leurs fusils accrochés à un râtelier.

Porte-gant, *s. m.* — Officier de l'ancienne Cour, qui recevait des mains du roi ou des princesses les gants, le chapeau, la canne, etc., dont on voulait se débarrasser. Les fonctions de porte-gant se confondaient avec celles de PORTE-MANTEAU. (Voir ce mot.)

Porte-huilier, *s. m.* — Ustensile de table, fait en céramique, en bois ou en métal, où l'on place des burettes contenant l'huile et le vinaigre. L'*Inventaire de la veuve de Nicolas de Largillière* (1756) décrit : « Un porte-huillier en gondolle, garni de ses bouchons. » Nous relevons dans le *Livre journal* de Duvaux les deux articles suivants : « 3 février 1757. — Comtesse d'Egmont : la monture de deux porte-huiliers de Saxe garnis en bronze doré d'or moulu, 144 livres. » « 21 février 1758. — Mme de Pompadour, pour son château de Champs : deux porte-huiliers de porcelaine de France, peints à fleurs, garnis de leurs caraffes de cristal de Bohême, dans leurs montures en argent doré, à branches et feuillages, à 168 livres = 336 livres. » (*Livre journal,* t. II, p. 309 et 351.) Nous notons également dans les *Annonces, affiches et avis divers* du 4 août 1777 : « Deux beaux porte-huiliers d'argent supérieurement travaillés et du dernier goût, au prix de 240 livres de façon, ils en ont coûté 500 ; à vendre chez M. de Rothe, rue de Gaillon. » On voit qu'on en faisait alors de magnifiques. On en faisait aussi de très simples ;

car nous relevons dans l'*Inventaire des meubles du château de Chavaniac* (1792) la mention suivante : « Dans la salle à manger, avons trouvé 15 chaises garnies en camelot, 1 table, plus 4 salières et 1 porte-huilier. » On pourrait

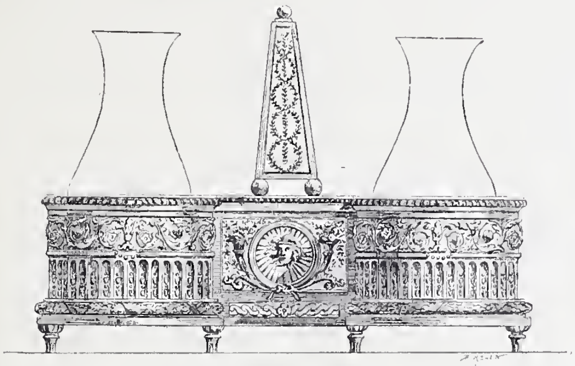


Fig. 319. — Porte-huilier en argent ciselé. Modèle dessiné par Lalonde.

multiplier ces exemples. Nous nous bornerons à constater qu'avant le XVIIIe siècle, il n'est pas question de l'ustensile dont nous parlons ; mais durant ce siècle si fécond, il revêt les formes les plus riches, les plus variées, les plus heureuses. Il s'harmonise avec la luxueuse argenterie des tables, se contourne et se rocaille sous la main de Meissonnier, se calme et s'assagit sous celle de Thomas Germain, pour prendre sous le crayon de Lalonde et de ses contemporains des allures presque classiques. Avec notre siècle, il renonce à ces formes artistiques, s'amaigrit et cesse brusquement d'être pour la table un riche ornement.

Porte-lettres, *s. m.* — Richelet définit le porte-lettres : « Une espèce d'étui ou de bourse de cuir ou de broderie, qui sert aux gens d'afaires à mettre leurs papiers, lettres, mémoires, etc., et les porter dans leurs poches sans qu'ils se gâtent. » Et l'auteur anonyme du *Dictionnaire critique, pittoresque,* etc. (1768), ajoute : « Meuble de voyage, qui doit être historié et parfumé pour être à la mode. » De nos jours, le portefeuille a remplacé le porte-lettres.

Porte-liqueurs, *s. m.* — Petit coffret à compartiments, contenant des flacons et des verres à liqueurs. Aujourd'hui, on dit plus généralement une CAVE. (Voir ce mot.)

Porte-livre, *s. m.* — Petit pupitre plus ou moins orné, généralement en bois, quelquefois en métal, sur lequel on place un livre quand on a besoin qu'il soit incliné. Parmi les présents offerts à Louis XIV par les ambassadeurs de Siam, nous voyons figurer « deux porte-livres de vernis bordéz d'argent ». (*Mercure,* n° de juillet 1686.) Dans le *Procès-verbal de l'apposition des scellés après le décès de L.-L. Adam, sculpteur du roi* (1759), nous remarquons également : « Dans un laboratoire à graver au second étage... une armoire en bibliothèque pleine de feuilles de dessein, un petit porte-livres ouvert et vuide, etc. » Les porte-livres se fabriquent de deux façons, soit à inclinaison fixe, soit à crémaillère et se ployant. Quand ils étaient spécialement réservés au service liturgique, on les appelait PORTE-MISSEL. (Voir Furetière, *Dictionnaire.*) Aujourd'hui, quel que soit leur emploi, on les désigne uniformément sous le nom de PUPITRES.

Porte-malle, *s. m.* — Officier spécialement chargé de porter la malle du roi. Les fonctions du porte-malle sont expliquées par le duc de Luynes dans le passage suivant de ses *Mémoires* (t. IX, p. 32) : « Le sieur Courdoumer, attaché au roi de père en fils, depuis longtemps, avoit la charge de porte-malle, dont les fonctions sont de suivre le roi partout, à la chasse, en voyage, et de porter toujours, soit à cheval, soit dans une chaise faite exprès, ses bottes, son déshabillé et de quoi changer d'habit. »

Porte-manger, *s. m.* — Nom donné dans l'Artois, la Picardie et la Flandre, à une espèce de petits seaux de bois, disposés à l'intérieur en compartiments, où l'on plaçait des tartines et les autres aliments qu'on voulait emporter avec soi. (Voir fig. 320.) On donnait aussi ce nom à des cabarets en métal ou en porcelaine. On adjugea à la *Vente du duc Charles de Lorraine* (Bruxelles, 1781) : « Un porte-manger, consistant en deux plats, dont le couvercle est surmonté d'un petit lion doré ; quatre écuelles à anses dorées, dont le couvercle est surmonté d'un ruban ; ces écuelles sont posées sur des trépieds. »

Porte-manteau, *s. m.* — Ce mot avait jadis des significations nombreuses, qu'il n'a pas toutes conservées. Le porte-manteau était d'abord un petit crochet de bois, sorte de patère à tête large, fixée à la muraille et sur laquelle on accrochait ses vêtements. Puis, par extension, on désigna sous ce même nom la réunion de plusieurs de ces patères et même l'endroit, cabinet, placard, couloir, où elles étaient fixées. C'est dans ce double sens qu'il faut comprendre ce passage de l'*Inventaire de Jean Bertrand de Masdon* (Lyon, 1666) : « Deux vieux porte-manteaux hors d'usage » ; et le fragment suivant du procès-verbal mentionnant l'*Apposition des scellés après le décès de Charles Parrocel, peintre du roi* (1752) : « Dans un petit passage à côté de la cuisine..., un porte-manteau où étoient les habits à l'usage du sieur Parrocel, lesquels habits nous avons fait renfermer dans une malle couverte de cuir noir, etc. »

La seconde signification donnée au mot porte-manteau — et qui s'est également conservée — est celle d'une valise soit en cuir, soit en drap, qu'on chargeait sur le dos d'un cheval de selle, et qui, outre le manteau du cavalier, renfermait, dans une série de poches, des menus effets de toilette. « Une malle abahu (à bahut) contenant un porte-manteau bazanne. » (*Apposition des scellés chez le chanoine de Moria ;* Lyon, 1780.) « Le 21 [juin 1780], on a perdu un porte-manteau jaune, avec un galon de livrée, contenant des chemises et autres effets. 12 livres à qui le rapportera à l'hôtel d'Enguien, rue du Champ-Fleuri. » (*Journal général de France,* 3 juillet 1780.) « On fournit en outre trois petits coffres pour les rubans et nœuds ; plus un porte-manteau de drap bleu. Cette dépense est d'environ 1,600 livres. » (*Argenterie, menus plaisirs et affaires de la chambre du roi,* février 1784.) Présentement, quoique ces porte-manteaux ne soient plus guère en usage que dans l'armée, un grand nombre de personnes donnent encore ce nom à des petites mallettes légères, faites de toile ou de

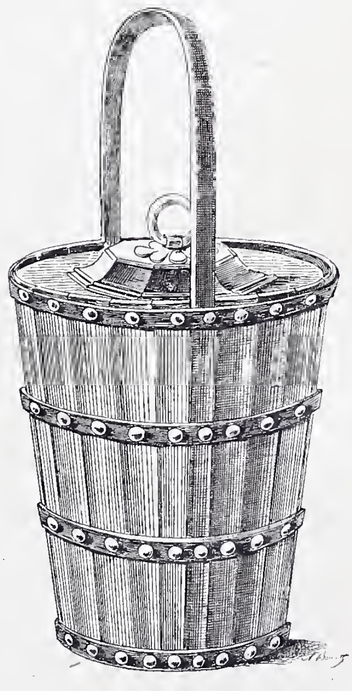


Fig. 320. — Porte-manger en acajou cerclé de cuivre (XVIIe siècle).

cuir, et destinées à contenir quelques effets de rechange.

Enfin, et c'est là une signification aujourd'hui oubliée, le nom de porte-manteau était attribué à certains officiers de l'ancienne Cour, attachés à la personne royale. Ces officiers étaient au nombre de douze. « Douze porte-manteaux du Roy servent par quartier [avec] 660 livres de gages sur l'État et 120 livres de récompense païées au Trésor roïal et bouche à Cour, à la table dite des valets de chambre, où le valet de chacun d'eux mange encore de la desserte. Les porte-manteaux ont aussi la qualité d'écuïer : en effet, il semble qu'on ne peut pas disputer la qualité d'écuïer à des officiers qui ont si souvent l'honneur de garder l'épée de Sa Majesté. » (*État de la France,* t. Ier, p. 169.) P. Besongne nous apprend, en outre, que les fonctions du porte-manteau consistaient à accompagner partout le roi, à recevoir son chapeau, ses gants et sa canne, quand il se mettait à table ou voulait bien s'en dessaisir ; à aller chercher des cravates, gants, mouchoirs, cannes ou chapeaux de rechange quand il en exprimait le désir ; à tenir et conserver son épée quand il jouait à la paume ou se livrait à tout autre exercice de force ou d'adresse, et, lorsqu'il sortait, à le suivre, en portant son manteau sur le bras, prêt à le lui placer sur les épaules dès qu'il en sentait le besoin. Pour les porte-manteaux attachés à la personne de la reine ou des princesses, leur service consistait uniquement à porter, dans les cérémonies publiques ou privées, la queue du manteau de cour, ou celle de la robe de la reine et des princesses. Quoique ces fonctions eussent une importance assurément moins considérable que celles du porte-manteau du roi, elles ne laissaient pas cependant que d'amener parfois certaines complications d'étiquette, et de provoquer de ces discussions véhémentes, qui furent pendant longtemps la préoccupation principale des désœuvrés de Versailles et de Marly. Le passage suivant des *Mémoires du duc de Luynes* (voir t. VI, p. 427, et t. VII, p. 23) fera voir quelle passion les plus grands personnages d'alors apportaient à la solution de ces futiles querelles :

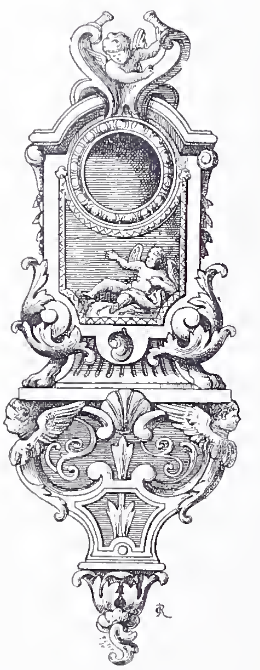


Fig. 321.
Porte-montre applique,
composé par D. Marot.

Il arriva hier une dispute entre le porte-manteau de la reine et ses valets de chambre. Il n'est pas douteux que le porte-manteau de la reine a droit de porter la robe de la reine privativement à tout autre, hors le moment que la reine entre dans la chapelle, certains jours de cérémonie (comme je l'ai marqué plus haut) ou lorsque la reine entre dans la chambre du roi et que sa robe est prise par le grand chambellan ou le premier gentilhomme de la chambre, etc. Lorsque le porte-manteau ne se trouve pas dans le moment que la reine sort, c'est un valet de chambre de la reine qui prend la robe de Sa Majesté, la remettant au page à l'entrée du salon d'auprès de la chapelle, ainsi que feroit le porte-manteau ; mais le porte-manteau, après avoir manqué le moment de la sortie de la reine, se retrouve ordinairement pour le temps de la sortie de la chapelle et prétend en ce cas être en droit de prendre la robe au retour, quoiqu'il ne l'ait pas portée en allant. Mais les valets de chambre de la reine vouloient lui disputer ce droit, représentant que c'est un désagrément pour eux d'être restés quelquefois plusieurs heures attendant le moment de la sortie de la reine de la chapelle, et n'avoir plus rien à faire à l'arrivée du porte-manteau ; ils ajoutent que dans ce cas ils devroient porter la robe de la reine au retour. Mais cette prétention est insoutenable ; il est certain que quand ils ont pris la robe de la reine, quoique le porte-manteau arrive l'instant d'après, ils ne doivent pas la lui remettre, mais cela seulement jusqu'au lieu où le valet de chambre quitte la robe ; mais, pour le retour, le porte-manteau rentre dans ses droits.

Nous avons dit que les princesses du sang avaient également recours aux services d'un porte-manteau. Le plus souvent, dans l'*État* de ces princesses, cet officier est qualifié PORTE-GANT.

Porte-meubles, *s. m.* — Officier de l'ancienne Cour, attaché au service de la chambre. Voici dans quels termes l'auteur de l'*État de la France* (t. Ier, p. 200) définit, pour l'année 1694, les fonctions des porte-meubles : « Neuf porteurs de lits et meubles ou porte-meubles de la chambre et garderobe, servans par quartier ; trois à celui de janvier et deux aux autres. Ils ont de gages, pour leur nourriture et entretènement, 85 livres au bout de chaque quartier, qui fait à chacun 340 livres par an. Ils ont quelques garçons sous eux. Un porteur de meubles de la chambre, avec son garçon, accompagne dans les voïages la première chambre du Roy ; et le lendemain, la segonde chambre est pareillement accompagnée d'un porteur des meubles et de son garçon, qui se trouvent à la descente ou arrivée de ces meubles et coffres, afin de les mettre dans la chambre destinée pour le Roy, ou autre lieu de seureté. » Ainsi les porte-meubles avaient pour mission d'accompagner les meubles nécessaires au logement du roi, et ils précédaient celui-ci dans ses déplacements pour que tout fût en ordre à son arrivée. Les princes de la famille royale possédaient, eux aussi, des officiers chargés de ce même soin, mais en moins grand nombre. Le Dauphin n'en avait qu'un seul. (*Ibid., id.,* 693. Voir aussi *Mém. du duc de Luynes,* t. Ier, p. 63.) Il était qualifié « porte-faix de la chambre de Monseigneur » et touchait un appointement fixe de 549 livres, avec 30 sols par jour pour sa nourriture. Sous Louis XIV, nous remarquons, dans la maison du duc de Bourgogne, « un porte-faix ou porte-meuble de la chambre » appointé à 996 livres, et 30 sols par jour pour sa nourriture ; dans la Maison du duc d'Anjou figure un pareil officier appointé à 997 livres 10 sols et toujours 30 sols pour la nourriture. Dans la Maison de Monsieur, les « porteurs de lit et coffres de la chambre » étaient au nombre de quatre, servaient par semestre et ne touchaient que 75 livres. La Maison de Madame ne comportait que deux porte-faix de la chambre aux gages de 60 livres.

Porte-miroir, *s. m.* — Littré définit ce mot : « Papillon de Surinam. » Il est clair qu'il devait avoir autrefois un sens différent, car nous relevons dans l'*Inventaire de Molière* (1673) : « Deux porte-miroirs, avec des plaques de fonte dorée et un cordon à houppes de soie et argent faux, prisés vingt-cinq livres. » Mais en quoi consistaient ces porte-miroirs ? Quelles étaient leur forme, leur importance ? Étaient-ce des chevalets, des pieds, ou simplement des cadres qu'on suspendait au mur ? C'est ce que nous n'avons pu découvrir.

Porte-missel, *s. m.* — Sorte de petit pupitre qu'on placé sur l'autel pour recevoir les livres sacrés. (Voir PORTE-LIVRE.)

Porte-montre, *s. m.* — Petit meuble, de formes très variées, qui consiste tantôt en une plaque armée d'un crochet se fixant à la muraille, tantôt en une boîte percée d'une ouverture qui se pend également au mur, tantôt en un petit coffret, simulant parfois une petite pendule ou une horloge microscopique, et dans laquelle la montre est placée de façon que son cadran seul paraisse.

C'est seulement à partir de la fin du XVIIe siècle que le porte-montre apparaît dans notre mobilier. Dès le prin-



S. Hugard del. Maison Quantin, imp.-él.

PORTE-MONTRE

EN BRONZE CISELÉ ET DORÉ (XVIIIe SIÈCLE)

cipe, on en fit en métal, en faïence, en porcelaine, en bois ; — ces derniers furent les plus nombreux. Les deux premiers que nous ayons rencontrés sont ainsi décrits : « Un porte-montre de marqueterie avec des ornemens de cuivre en couleur. » (*Procès-verbal d'apposition des scellés après le décès de Ch. Parrocel, peintre du Roy ;* Paris, 1752.) « Un porte-montre de carton représentant un singe avec deux branches de bobèches de cuivre en couleur. » (*Invent. de J.-B. Oudry, peintre du Roy ;* Paris, 1755.) On en faisait de fort riches, témoin certain « porte-montre garni de figures et d'animaux en perles fines ». (*Vente d'effets au Mont-de-Piété,* 31 août 1783.) On en faisait aussi de très coquets, et l'*Avant-Coureur* du 3 janvier 1763 consacre un article à vanter « un porte-montre qui allie les fleurs artificielles aux fleurs naturelles et fait le plus riant effet ». L'auteur de ce gracieux ustensile était le sieur Gelot, « artiste en fleurs », rue du Cloître-Saint-Germain-l'Auxerrois. La multiplication des pendules a fait un tort considérable aux porte-montres.



Fig. 322. — Porte-montre en bois sculpté et doré (fin du XVIIe siècle).

Porte-mouchettes, *s. m.* — Sorte de soucoupe ou de petit plateau, de forme allongée, sur laquelle on pose les mouchettes pour qu'elles ne salissent pas la table où on les place. On commença par appeler cette petite soucoupe, une assiette à mouchettes. « Une assiette à mouchettes et la mouchette, le tout d'argent blanc. » (*Invent. du maréchal de la Meilleraye,* 1664.) Le premier document où apparaît le mot porte-mouchettes est le *Règlement de l'orfèvrerie,* du 30 février 1679. Il y est dit que « les portemouchettes, ou assiettes à mouchettes, seront marquées et contre-marquées au fonds ». A partir de cette époque, on rencontre fréquemment ce mot. « Les mouchette et porte-mouchette, le tout d'argent, pezant un marc deux onces, prisé vingt-sept livres le marc. » (*Invent. de Joseph Descartes ;* jurid. de la Barillère, 1693.) « *Item,* une éguière, une mouchette et son porte-mouchettes... le tout d'argent blanc. » (*Invent. d'Anne de Bellancourt ;* Paris, 1720.) « Premièrement : quatre chandeliers, un porte-mouchette avec sa mouchette... le toutte (*sic*) d'argent. » (*Apposition des scellés chez Nicolas Dezègre ;* Paris, 1726.) « Une mouchette et son porte-mouchette en argent. » (*Invent. de Charles Villain, écuyer gentilhomme de la Grande-Fauconnerie ;* Angoulême, 1728.) « Trois portes mouchettes avec leurs mouchettes, une gaudronnée et l'autre unye. » (*Invent. de l'argenterie du cardinal de Polignac ;* Paris, 1738.) « Une mouchette et son porte-mouchette en argent haché. » (*Invent. de dame Françoise Thomassin, veuve de Me Jean Molé ;* Angoulême, 1758.) « Deux flambeaux, des mouchettes et porte-mouchettes. » (*Vente du duc Charles de Lorraine et de Bar ;* Bruxelles, 1781.) Etc. On pourrait multiplier ces citations. Nous nous bornerons à constater que le porte-mouchettes a suivi dans sa retraite la mouchette, devenue inutile, par suite de l'adoption générale de la bougie.

Porte-moutardier, *s. m.* — Nom donné, au XVIIIe siècle, aux montures en argent dans lesquelles on plaçait des récipients en verre bleu, destinés à recevoir la moutarde. « Plats à soupe — cuillers à oille et à ragoût — porte-moutardier. » (*Effets du Mont-de-Piété mis en vente rue des Blancs-Manteaux,* 2 octobre 1780.)

Porte-nappe, *s. m.* — Officier de la maison des ducs de Bourgogne, chargé du service des NAPPES. (Voir ce mot.) L'*État des officiers et domestiques* de Jean sans Peur, de Philippe le Hardi et de Philippe le Bon mentionne des porte-nappes. L'*État des officiers* de Philippe le Hardi nous apprend, en outre, que le porte-nappe, indépendamment de son service, « devoit mettre le pain sur les tables du commun, lequel il recevoit par compte du boulanger ».

Porte-parapluie, *s. m.* — Meuble d'antichambre destiné à recevoir les parapluies. On fait généralement les porte-parapluie en chêne ou en noyer teintés et cirés. Quelques-uns prennent un certain développement et se compliquent d'une glace et de plusieurs portemanteaux. Le plus souvent, ils affectent des dispositions architecturales et sont ornés de moulures ou de motifs sculptés. On fait aussi des porte-parapluie en faïence ou en porcelaine. Ceux-ci ont simplement la forme d'un long cornet. Ce meuble est d'usage récent. « Portemanteaux et porte-parapluie, d'aspect architectural, en bois sculpté, avec panneau à fond de glace. » (*Catalogue de la vente du mobilier de Mme Jeanne Olivier ;* Paris, novembre 1888.) (Voir fig. 324.)

Porte de Paris (tapisseries ou étoffes de la). — On appelait ainsi, au XVIIe et au XVIIIe siècle, les moquettes bergames, damas caffart, satin de Bruges, siamoises, etc., et autres étoffes secondaires d'ameublement. Ce nom assez singulier leur venait de l'endroit où on les vendait principalement. « On leur donne encore le nom de tapisserie de la rüe Saint-Denis ou de la porte de Paris, écrit Savary, à l'article BERGAME (*Dictionnaire universel,* t. Ier, col. 379), parce qu'il s'en vend plus dans ce quartier-là que dans tous les autres de Paris. » Avant lui, l'auteur du *Livre*

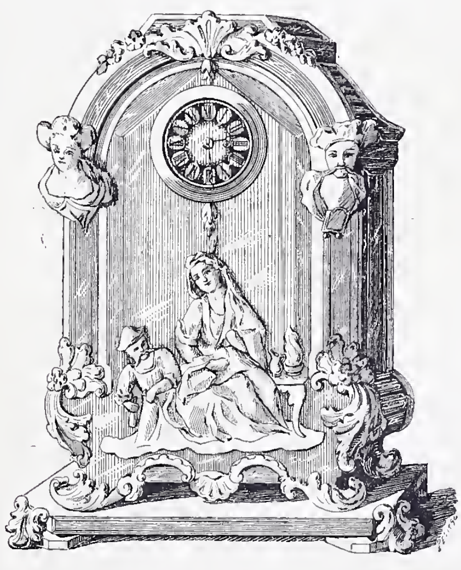


Fig. 323. — Porte-montre en pâte moulée et dorée (XVIIIe siècle).

commode (édit. de 1691, p. 35, 36) nous fournit le renseignement suivant : « Les tapisseries, bergames, damas caffart, petites étoffes, satin de Bruges, taffetas des Indes, et diverses autres étoffes à faire du meuble, se vendent dans plusieurs magasins près la porte de Paris. »

On sait que cette porte n'était autre que celle du Châtelet. (Voir Piganiol, *Description de Paris,* t. II, p. 150.) La rue Saint-Denis aboutissait donc à peu près juste en face.

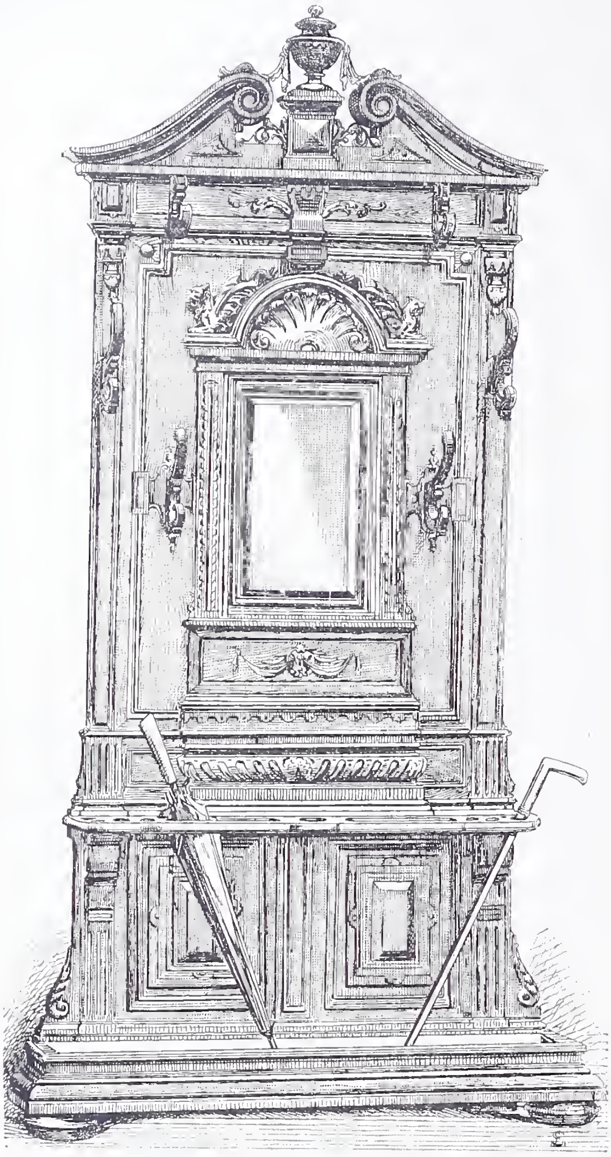


Fig. 324. — Porte-parapluie et porte-canne en noyer ciré.

De là, les deux noms donnés indistinctement à ces étoffes de second ordre.

C'est seulement aux environs de 1650 qu'apparaît, dans le langage des tapissiers, cette curieuse dénomination. Le premier document où nous la voyons figurer est l'*Inventaire du château de Vaux* (1661), et le premier meuble qui porte de ces tissus est une caquetoire « garnye d'une petite estoffe de la porte de Paris ». Après cela, l'*État des meubles de la Couronne* du 20 février 1673 décrit : « Une tenture de tapisserie de Brocatelle de la porte de Paris, aurore, bleu et blanc..... — Une autre tenture de tapisserie aussy de la porte de Paris, avec des bordures et montans rouges. » Dans un *Inventaire des ornemens de la chapelle de Notre-Dame d'Aubezine,* dressé deux ans plus tard (Angoulême, 1675), nous relevons une chasuble de moquette, « autrement étoffe de la porte de Paris ». Deux inventaires bretons, celui de Joseph Descartes, remontant à 1693, et l'*Inventaire du marquis de Piré* (Rennes, 1733), mentionnent, l'un : « Un tour de lit de PORT DE PARIS orrore et brun » ; l'autre : « Un bois de lit... avec sa garniture de PORT DE PARIS. » Cette nouvelle façon d'écrire est à retenir, car elle n'est pas, comme on pourrait le croire, absolument arbitraire. Il en est de même pour les tapisseries de l'APPORT DE PARIS, qu'on trouve décrites dans certains documents. Au XVIIe siècle, en effet, on n'était pas d'accord sur l'orthographe du mot. Du Breuil tenait pour ces deux dernières formes (voir *Théâtre des antiquités de Paris ;* Paris, 1639), et Piganiol de la Force prend le soin de le rectifier. « Du Breuil, dit-il, et quelques autres prétendent qu'il ne faut pas appeler cet endroit la porte de Paris, mais le *port* ou l'*apport* de Paris. C'est une erreur que toutes les chartes réfutent. » (*Description de Paris,* loc. cit.)

Quoi qu'il en soit, le terme « porte de Paris » devait prévaloir, et c'est lui que nous rencontrons couramment, au XVIIIe siècle, dans les textes où il est fait mention de ce genre d'étoffes. C'était une « tenture de tapisserie de la porte de Paris » qui garnissait la chambre à coucher de la dame Dezègre, lors de l'*Apposition des scellés chez Nicolas Dezègre, sculpteur-marbrier* (1726). Il est également question de « deux morceaux de tapisserie de la porte de Paris » dans l'*Apposition des scellés chez Simon Besançon, peintre de l'Académie de Saint-Luc* (1735). Nous remarquons dans l'*Inventaire de Claude Aubriet, peintre du cabinet du Roi* (1442), une « tapisserie de la porte de Paris faisant le tour » de la salle principale ; et le *Mémoire des meubles faits à neuf au garde-meuble de Versailles* (1751) contient pareillement le détail d'un « lit en baldaquin d'étoffe de la porte, à rayes vertes et blanches ». Nous pourrions citer nombre d'autres exemples. Le passage suivant, emprunté à Piganiol de la Force, suffira pour montrer quels étaient, au XVIIIe siècle, la production et le commerce de ce genre de tissus, et par suite quelle devait en être la consommation. « On fait à Rouen, écrit Piganiol (*Description de la France,* t. V, p. 338), de ces petites tapisseries appelées communément *tapisseries de la Porte de Paris,* qui occupent plus de deux cens métiers. Il y en a bien soixante autres employéz à la fabrique de la Bergame. »

PORTE SAINT-ANTOINE. — Nous relevons dans l'*Apposition des scellés après le décès de L.-S. Adam, sculpteur du Roy* (1759), la mention suivante : « Un bois de lit, une paillasse sur laquelle est le corps du deffunt, le ciel dudit lit, les bonnes grâces, les pentes, housses et sousbassemens de damas cramoisy, les rideaux tournants de serge, trois morceaux de tapisserie de toille de la porte Saint-Antoine. » C'est la seule fois que cette désignation se soit présentée à nous. Est-ce une erreur du scribe officiel, ou le nom d'une étoffe, distincte de celles dont nous venons de parler? C'est ce que nous ne saurions décider. Peut-être s'agit-il de toiles peintes, analogues à celles fabriquées par Stoucrad, et dont il est question à la colonne 232 de ce volume.

Porte-pieds, *s. m.* — Nom donné, au XVIIIe siècle, aux petits tabourets de salon, sur lesquels les dames posent leurs pieds. Lalonde a dessiné des modèles de porte-pieds.

Porte-plume, *s. m.* — Petit manche, souvent garni en métal, qui sert à maintenir les plumes à écrire, taillées ou métalliques. Le plus ancien porte-plume dont nous ayons découvert la trace remonte au XVIe siècle. Il est mentionné ainsi dans l'*Inventaire des meubles et effets précieux du château de Pau* (1517) : « Plus une plume de porc espicq garny d'argent. » Au XVIIIe siècle, on en rencontre un grand nombre en métal précieux. (Voir PLUME.) A cette même époque, un industriel inventa un porte-plume avec

lequel on pouvait exécuter simultanément deux copies. Ce curieux instrument est décrit dans les termes suivants : « M. du Quet vient de mettre au jour un pulpitre avec un porte-plumes, par le moyen desquels on peut écrire deux lignes à la fois sur deux feuilles de papier séparées, en sorte qu'il est possible d'avoir l'original et la copie d'une pièce d'écriture séparément, ce qui sera d'un grand service à tous ceux qui sont obligéz d'avoir des copies de ce qu'ils écrivent, même aux musiciens, qui pourront noter les pièces de musique doubles. Les marchands pourront aussi s'en servir, en ne faisant relier leur registre qu'après en avoir rempli les feuilles cotées et paraphées. » (*Mercure*, nº de mai 1725, p. 944.) Cet ingénieux appareil, que son auteur avait exposé rue de l'Arbre-Sec, « vis-à-vis le *Petit Paradis* », et que le public était admis à contempler moyennant « la pièce de treize sols », ne me paraît pas avoir été très goûté des contemporains et, en tout cas, n'est pas parvenu jusqu'à nous.

L'usage, devenu général, des plumes en fer a donné, depuis soixante ans, un essor considérable à la fabrication des porte-plumes. On en a fait de fort beaux en nacre, en ivoire sculpté, en cornaline, en argent et même en or. C'est seulement dans ces derniers temps qu'on s'est avisé d'en fabriquer qui soient à la fois légers et commodes.

Porte-poêle, *s. m.* — Sorte de trépied, placé dans la cheminée, et sur lequel on appuie la poêle à frire. « Deux poêles à frire, un porte-poêle, le tout de fer... » (*Invent. de François Poinsot, prêtre;* Lyon, 1780.) On ne rencontre guère cette expression que dans le Lyonnais. Dans le nord, on appelle ce petit meuble une servante; dans le midi, un trépied.

Porte-portrait, *s. m.* — Sorte de petits médaillons, souvent en métal précieux, dans lesquels on conservait les portraits en miniature. « Le 20 avril, on a perdu, sur la route de Paris à Bondy, un porte-portrait d'or de couleur, à secret, avec chiffre formé des lettres MPH en dehors, et portrait de femme en dedans, chaîne d'or à deux branches et six bagues; 72 livres à qui le remettra chez MM. Oriot, Larroche et Cie, banquiers, rue du Temple. » (*Annonces, affiches et avis divers* du 28 avril 1783.) « On a perdu un porte-portrait d'or, contenant celui d'une femme d'un côté, et de l'autre une glace, avec repoussoir un peu fort et anneau d'or, etc. » (*Ibid.*, 14 février 1786.)

Portereau, *s. m.;* **Porterie**, *s. f.* — Maison, loge du portier. « Ceux de Guise firent venir tous les hommes d'armes et archers qui estoient en garnison aux environs de la ville d'Orléans, lesquels, avec l'élite des gens de pied, qui estoient logés à la ville, furent arrangés en haye fort serrés, armés à blanc d'un costé et d'autre, depuis le commencement du portereau jusques au logis du Roy, en sorte que les princes furent contraints de passer au travers et de recevoir des brocards d'un chacun, selon qu'il estoit le plus imprudent. » (*Hist. de l'Estat de France,* par Regnier de la Planche, à l'année 1561.) « En la Tournelle, près de la porterye,..... et au-dessus de ladicte porterye une clochette avec ung cordeau servant d'entrer en la maison. » (*Invent. du château de Condé,* 1569.)

Porte Saint-Antoine (toile, tapisserie de la). — Voir à la suite de PORTE DE PARIS.

Porte-salière, *s. m.* — C'est un meuble peu commun et que nous n'avons rencontré qu'une fois. A la *Vente des effets précieux du duc Charles de Lorraine* (Bruxelles, 21 mai 1781) figurait : « Un nécessaire de table, anglois, de bois uni, sur lequel se trouve un porte-caraffe et un porte-salière d'argent : les deux caraffes, moutardier, poivrier et double salière sont de verre de Bohême. »

Porte-serviettes, *s. m.* — Petit étendoir sur lequel on place les serviettes dans les cabinets de toilette. On fait des porte-serviettes de deux sortes : les uns consistent en deux tringles horizontales réunies et portées par deux supports, les autres sont articulés. (Voir fig. 325.) On appelle aussi ce petit meuble SÉCHOIR.

Porte-table, *s. m.* — Officier de l'ancienne Cour, chargé de dresser les tables pour le service des princesses et de leur suite. L'*État de la Maison de Madame* (1694) mentionne : « Deux porte-tables et chaises *du Corps* servans six mois », aux appointements de 160 livres; et : « Deux porte-tables *du Commun* », servant toute l'année, aux mêmes appointements. Autrefois les duchesses, en prenant leur tabouret à la Cour, étaient tenues de payer 140 livres pour le porte-table de la reine. « Ce droit de porte-table, écrit le duc de Luynes (*Mémoires,* t. XII, p. 414), vient apparemment de ce que le tabouret se prenoit au grand couvert. »

Porte-tapisserie, *s. m.* — Châssis de bois qu'on applique contre la muraille, pour y clouer ensuite, soit une tapisserie d'étoffe, soit une toile chargée de recevoir du papier peint. On appelle aussi de ce nom, les armatures de bois ou de fer disposées au haut d'une porte, pour soutenir une tapisserie remplissant le rôle de portière.

Porte-tasse, *s. m.* — Parmi les présents offerts, en 1784, au nom du roi de France, au grand-vizir, figure : « Un porte-tasse garni de rubis, diamants et émaux », d'une valeur de 1,200 livres. La forme de cet objet ne nous est pas connue. Peut-être était-ce une sorte de soucoupe.

Portette, *s. f.* — Petite porte, petit vantail. « Ung tableau d'or fort beau et bien faict [qui], d'un cousté, s'ouvre à deux demys-portettes, au millieu est une Nostre-Dame esmaillié de rouge et azur... » (*Décharge donnée à Pierre de Corteville, garde des joyaux de l'Empereur, des pierreries et bijoux ayant appartenu à Marguerite d'Autriche,* 1540; archives du département du Nord.)

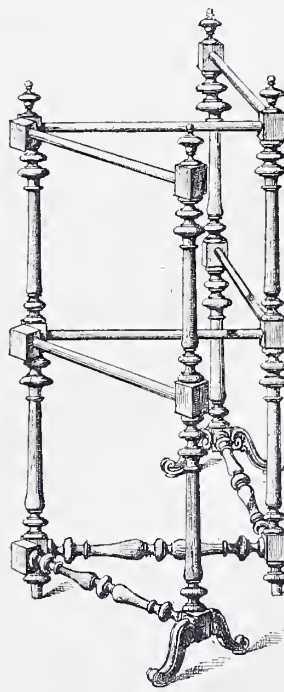


Fig. 325.
Porte-serviette articulé.

Porteurs (chaise à), *s. f.* — Voir CHAISE.

Porte-vaisselle, *s. m.* — Vaisselier-dressoir. L'*Inventaire des meubles garnissant l'Hermitage, que J.-J. Rousseau reconnaissait appartenir à Thérèse Levasseur, sa servante,* inventaire dressé par Me Hébert, notaire à Montmorency, le 8 mars 1758, comprend, entre autres objets, l'article suivant : « Un porte-vaisselle de bois de sapin, à deux montants par le haut et fermant à clef, à deux battants grillés de fil de laiton, par bas. »

Porte-vitre, *s. m.* — Planche qui soutient les vitres. Peu usité. (BOISTE.)

Portière, *s. f.* — « Morceau de tapisserie qu'on met devant la porte d'un établissement, et où l'on a eu soin de faire mettre ses armes, lorsqu'on est d'un rang distingué. » Ainsi s'exprime l'auteur du *Dictionnaire critique, pittoresque et sentencieux,* imprimé à Lyon en 1768, et cette

définition nous apprend que la vanité revêtait déjà à cette époque les formes les plus diverses. Les portières jouent, au surplus, dans la décoration de nos appartements, un rôle assez important, pour qu'on n'ait point hésité à les



Fig. 326. — Modèle de portière en tapisserie, composé par Claude Gillot.

confectionner avec des étoffes de prix et à les décorer d'une façon superbe. Ajoutons que leur usage est très ancien. Il remonte à l'Antiquité et nous vient de l'Orient, où les portières ont été employées depuis les temps les plus reculés, pour clore la plupart des issues, qui alors ne comportaient pas d'autres fermetures. On comprend qu'elles se soient vite acclimatées dans une société guerrière, habituée à vivre sous la tente, et qui se servait couramment d'étoffes épaisses dans ce but. Malgré cela, plusieurs auteurs spéciaux, M. Deville notamment (*Dictionnaire du tapissier*, p. 90), constatent que « les *Inventaires* n'en mentionnent aucune avant le XVIIe siècle ». Cette lacune pourrait s'expliquer aisément. Si l'objet est ancien, le nom, par contre, est moderne. Par conséquent, le terme précis ne figure pas dans les vieux textes ; mais pour qui sait lire ces documents, nombre de renseignements précieux apparaissent, qui viennent attester l'existence des portières au XIVe et au XVe siècle. C'est ainsi que dans les *Comptes d'Étienne de la Fontaine, argentier du roi Jean* (1352), nous relevons une somme de 56 sols parisis payée à « Clément Le Mâcon, tapissier, pour IV sarges, livrées en la chambre dudit Seigneur (le roi), pour mectre et tendre aus huisseries et fenestraiges de la dicte chambre. » De même dans les *Comptes du roi René,* à la date du 14 janvier 1449, nous notons le payement de 8 florins : « A Nicolas Chaussetier, serviteur de Trophème Bernard, pour trois cannes de gros gris et blanc, pour faire quatre ostevens de drap, pour mectre à quatre portes de la chambre dudit Seigneur et de celle des chambellans, à raison de I florin IIII gros la canne ; pour ce IIII florins. — A lui, pour une canne et demie de noir, pour mypartir lesdits ostevens, à la devise dudit Seigneur, à raison de II florins la canne ; pour ce, III florins. — Pour la façon desdits ostevens, I florin, qui est ladite somme de VIII florins. » Il est clair que les ôtevents dont il est question dans cet intéressant marché, aussi bien que les serges dont parle le premier de nos deux textes, constituaient de véritables portières. Au XVIe siècle, l'usage de ces fermetures continua. Nous copions dans l'*Isle des hermaphrodites* les deux phrases suivantes qui sont à retenir : « Me disant que je le suyvisse, il me mena à un lieu à costé de la ruelle du lict où, levant la tapisserie, il ouvrit une porte dans laquelle il me fit entrer » ; et autre part : « Aussi tost je vy hausser la tapisserie par un des autres qui le suyvoient, et ouvrir une porte. » Remarque curieuse, même au XVIIe siècle, le mot portière semble avoir eu quelque peine à s'acclimater à Paris. Plusieurs inventaires emploient des périphrases au lieu de l'expression admise. C'est ainsi qu'on lit dans l'*Inventaire d'Alexandre de Guanville, maréchal de camp* (1656) : « La tapisserye de ladite chambre estoit de tapisserye d'Avignon, aussi une table et son tapis de mesme tapisserye, un escran et deux fausses portes » ; et dans l'*Inventaire de Jacques de Quiquebeuf, conseiller secrétaire du roi* (1677) : « *Item,* un rideau de porte, de brocatelle doublé de toille rouge. » Cependant le mot portière était usité. L'*Inventaire de P. de la Setta* (Marseille, 1587) mentionne : « Deux portières tapisseries fort maries (mauvaises). » Parlant de Mme d'Anguittard, Tallemant écrit (*Mém.,* t. V, p. 86) : « Quand elle commença à n'avoir plus le teint si beau, elle ne voulut plus paroître au jour en plein midi. On étoit entre chien et loup dans sa chambre, et l'hiver comme l'été il y avoit toujours des rideaux tirés devant ses fenêtres et une portière devant sa porte. » Enfin on rencontre souvent notre terme dans l'*Inventaire de Mazarin* (1653). Ajoutons que, dans le mobilier du cardinal, les portières revêtent un aspect magnifique, propre à relever par leur somptuosité l'éclat d'un appartement. Nous citerons un peu au hasard dans cet admirable *Inventaire :* « Deux portières de damas, composées de trois laiz chacune, avec quatre rangs et deux bandes en haut et en bas de passement d'or, garnies à l'entour d'une bande de damas d'une demie largeur de passement avec un mollet d'or, les dites portières doublées de taffetas, ayant des anneaux par le haut, servant à les couller sur leurs verges de fer doré. — Cinq portières de mesme velours, doublées de taffetas cramoizy, avec la frize à l'entour, garnie d'un mollet d'or à la Romaine, large d'une aune trois quarts, haute de deux aulnes et demie. — Une portière de damas vert de Naples, à grands fleurons, large de quatre laiz, ayant une frise à l'entour de demi laiz de velours vert, garnie tout autour d'un mollet d'or à la damasquine, haute de deux aunes deux tiers ladite portière doublée de toille avec ses anneaux. » Etc. Le second *Inventaire de Mazarin* (1661) abonde également en superbes portières, mais qui n'approchent pas cependant de celles décrites par les différents *États des meubles de la Couronne,* dressés sous le règne de Louis XIV. Dans ces *États* successifs, nous n'avons pas relevé moins de cent cinq portières, toutes du plus grand luxe. Les unes sont en brocart d'or, d'argent, de soie, brodé à ramages ; d'autres sont en contre-taille de lamé d'or et de velours rouge ; d'autres en damas de diverses nuances ; d'autres en velours amarante, bleu, rouge, cramoisi, vert ou violet ou encore en brocatelle et en tapisserie

de la Savonnerie. Nous notons dans le nombre : « Quatre portières, au milieu desquelles est un vaze de broderie or et soye, d'où sortent des fleurs de broderie de chenille au naturel, et antour règne un ornement d'un double feuillage qui forme un portique ; le tout sur un fond de broderie d'argent à grain d'orge, garni autour de mollet d'or et doublées de mohère blanche. — Une portière de drap d'or de Perse, avec personnages, doublée de taffetas bleu. — Huit portières de deux léz et demy chacune, sur 10 pieds 2 pouces de hault, de brocat, fonds d'argent trait, à rinceaux d'or profiléz de noir, avec fleurs et festons de fleurs de soye au naturel, nouéz par des rubans bleus, garnis autour de mollet or et argent, et doubléz de taffetas cramoisy. » Etc., etc. Ces mêmes *Inventaires* nous apprennent que les portières, « pour servir dans le petit cabinet où le Roy escrit », étaient de « brocart or et argent, fonds d'or cizelé, avec fleurs de soye, cocqs et oyseaux au naturel » ; celles du cabinet du Conseil, « de velours rouge, doublé de taffetas avec franges d'or » ; celles du cabinet du Dauphin, « de velours vert garni d'un mollet d'or et d'argent ». Enfin, la portière du cabinet de la Dauphine était « composée de cinq léz de deux brocats, sçavoir : trois léz de brocat fonds d'or à grands rinseaux or et argent, avec fleurs et oyseaux au naturel, et deux léz, de brocat fonds d'or, cizelé à fleurs or et argent ». On doit à Bérain, à Marot, à Audran, à Claude Gillot, les dessins d'un certain nombre de ces portières. Nous savons par un *Compte* de 1680 que l'illustre peintre Le Moyne fut chargé de fournir les modèles de celles qui décoraient le *Salon de la Paix*. Le XVIIe siècle, au surplus, est le temps par excellence des portières luxueuses. Nous relevons chez un homme de guerre, le maréchal d'Humières (mort en 1694), des « portières avec leurs pentes en falbala » ; chez un homme d'église, l'abbé d'Effiat (mort en 1698), des portières de velours rouge, aux armes du maréchal d'Effiat, et de velours bleu, aux armes de Cinq-Mars ; chez une *précieuse,* Mme de Frontenac (morte en 1699), des portières de damas cramoisi à franges d'or. On voit que M. Deville se trompe singulièrement, quand il donne à entendre qu'il faut arriver à Louis XVI pour trouver aux portières « un certain aspect d'apparat, qu'elles n'avaient point encore ».

Ajoutons qu'à partir du XVIIIe siècle, l'usage des portières devint si général, qu'on en rencontra jusque chez les artistes et chez les gens de lettres. Déjà chez Molière (1673), nous remarquons trois portières de taffetas d'Angleterre bleu et blanc. Parmi les meubles apportés par la fille de notre grand comique à C.-R. Montalant, son mari (1705), figurent « deux portières de serge verte drapée ». Chez le peintre Hyacinthe Rigaud (1743) et chez le sculpteur Pierre Lepaultre (1744), nous trouvons également des « portières de serge verte » ; chez Mlle Desmares, comédienne du roi (1746), elles sont de satinade verte et d'indienne rouge et blanche ; chez Bachaumont (1771), de damas vert ; chez le graveur Le Bas (1783), de velours d'Utrecht. Quant aux personnages illustres, aux riches seigneurs, aux belles dames, aucune étoffe ne semble trop précieuse pour cet emploi. A la *Vente du duc de Saint-Aignan* (11 mars 1776), on adjugea « deux portières en petit point, fond or », dont l'une représentait Vénus et l'autre des trophées d'armes. Trois femmes célèbres par leur luxe moururent en 1784. Chez la marquise de la Tournelle, on voyait des portières de damas cramoisi, de velours vert et de damas bleu ; chez la duchesse de la Vallière, elles étaient de damas vert et de damas des trois couleurs ; et chez la duchesse de Saint-Aignan, de velours et de damas cramoisi. Le duc d'Orléans, plus luxueux encore, avait, au Palais-Royal, des « portières de tapisserie, à bandes de velours cramoisi, à crépines, franges et galons d'or ». (Voir sa *Vente,* 27 août 1786.) Le célèbre financier Beaujon en possédait en tapisserie de Beauvais et d'Aubusson. (Voir sa *Vente,* 4 juin 1787.) Enfin, rappelons que la chambre de Louis XVI, en 1792, était garnie de quatre portières en brocart à cartouches, « or frisé sur or filé, liséré et broché vert sur fond cramoisi », qui furent prisées 32,000 francs, et que celle de Marie-Antoinette en comportait également quatre en « brocart or et argent, sur fond cramoisi, dessin à grand cartouche, avec pilastres et colonnes torses », estimées 24,600 francs.

Le Régime nouveau ne fut pas favorable aux portières. Elles disparurent sous la République, ne furent guère à la mode sous l'Empire et la Restauration, et reparurent seulement après 1830, quand l'amour du Moyen Age eut poussé aux restitutions plus ou moins fidèles de mobiliers anciens. Aujourd'hui, on abuse un peu des portières ; cet abus a deux causes. Il est motivé à la fois par un besoin de faux luxe et par le goût très prononcé de notre génération pour le confort. C'est cette recherche de bien-être qui fait préférer la vue de portières drapées, à celle des portes apparentes, d'un aspect toujours plus froid et moins confortable.

PORTIÈRE. — On trouve aussi ce mot au XVIe siècle, avec la signification de LITIÈRE. Nous relevons l'article suivant dans le *Compte des dépenses pour les obsèques de feu le Roy Louis XII* (1515) : « Pour une portière en façon de litière, avec trois brancars de vingt-deux pieds de long, et plusieurs autres brancars à mettre de travers, qui ont servi

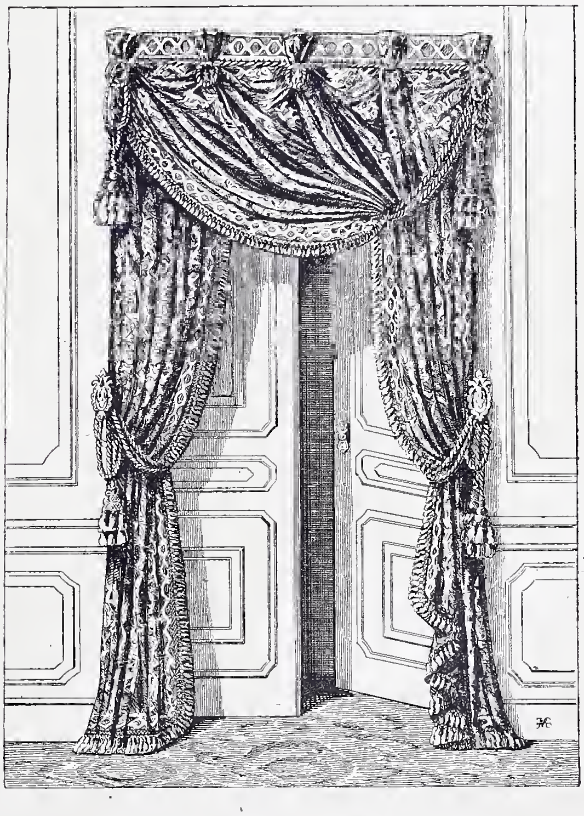


Fig. 327. — Portière retroussée à l'italienne.

à porter la pourtraicture et faincte d'iceluy Seigneur, depuis son hostel des Tournelles jusqu'en l'église Notre-Dame, et le lendemain à Saint-Denis en France. »

Portilon, *s. m.* ; **Portillon**, *s. m.* — Petite porte ; porte bâtarde ; poterne. On lit dans les *Mémoires du sieur de*

Mergey, à l'année 1562 : « Ainsi le petit portilon me fut ouvert, et nous acheminasmes mon postillon et moy » ; et plus loin, à l'année 1572 : « A la porte estoit M. de Rambouillet, capitaine de la Porte, assis sur un petit billot,

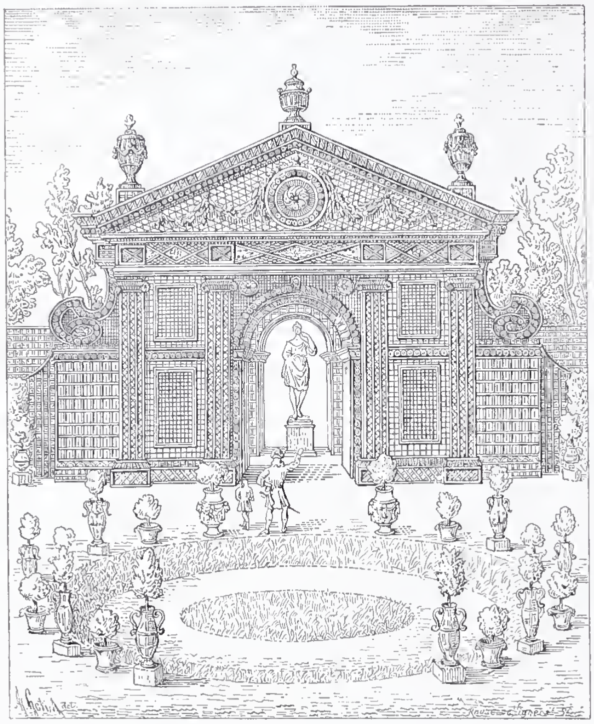


Fig. 328. — Portique de treillage, du jardin de M. de Montigni, d'après une estampe de Perelle.

joignant le petit portillon qui seulement s'ouvroit. » (*Mém. relatifs à l'histoire de France,* t. XLI, p. 56 et 90.)

Portique, *s. m.* — Galerie servant de lieu de promenade. Les portiques sont ouverts au moins d'un côté, et de ce côté, la couverture, formée par un plafond ou par une voûte, est soutenue par des colonnes ou par des arcades. Parfois, au lieu d'avoir un mur de fond, ils sont complètement ouverts. Dans ce cas, la toiture est généralement portée par deux rangs de colonnes. On fait, pour la décoration des jardins, des portiques de treillage.

Les portiques furent, au XVIe et au XVIIe siècle, si fort utilisés dans l'ornementation des demeures publiques et privées, que l'auteur du *Discours sur les causes de l'extrême cherté qui est aujourd'huy en France* (1574) les considère comme une des causes du renchérissement général. On en faisait aussi grand usage dans les décorations qu'on élevait à l'occasion d'événements importants. Il est peu d'Entrées solennelles où il ne soit question de portiques. Palma Cayet, décrivant dans sa *Chronologie* l'Entrée de Marie de Médicis à Lyon (1600), dit : « En cest ordre, S. M. entra en la Ville, l'artillerie tonnant, les trompettes, hautbois et instrumens de musique sonnant, les rues tapissées, les principales places ornées et embellies d'arcs, portiques, pyramides et théâtres. » En 1794, le Comité de salut pubic, entre autres mesures « concernant l'embellissement du Palais National » (les Tuileries), décida que « l'entrée du jardin du côté du pont tournant seroit élargie jusqu'aux piédestaux qui soutiennent les Renommées. Il seroit construit aux côtés de cette entrée deux portiques adossés aux parapets du Jardin national. Ces portiques devoient retracer les faits les plus mémorables de la Révolution. » (*Journal de Paris,* 8 prairial an II.) Par extension, on a qualifié du nom de portiques, des péristyles et des vestibules, décorés de colonnes, ainsi que certaines arcades de treillage. (Voir fig. 328 et 329.) C'est un abus de signification qu'il est bon d'éviter, quoiqu'on le rencontre parfois sous la plume d'architectes. Ainsi Krafft, décrivant le pavillon de Louveciennes, écrit : « Ce pavillon, isolé de toutes parts, est construit sur un plan carré. Il est élevé d'un étage souterrain, destiné aux cuisines et offices, et d'un seul rez-de-chaussée. Sa distribution se compose d'un portique d'entrée demi-circulaire, salle à manger, salon de compagnie, salon de jeu, boudoir et autres petites pièces de dégagement. » (*Recueil d'architecture civile,* p. 3.)

Dans l'Antiquité et à l'époque de la Renaissance, on a construit des portiques, surbaissés et logés dans la partie basse des édifices. Ces portiques servaient de refuge pendant les heures chaudes du jour ; on y venait prendre le frais. Philibert Delorme, notamment, en a bâti dans ce genre à Fontainebleau et à Anet. (Voir Ph. Delorme, *Architecture,* liv. IV, ch. II et XIX.) On donne généralement à ces constructions le nom de CRYPTO-PORTIQUES. (Voir ce mot.)

PORTIQUE. — Au XVIIe et au XVIIIe siècle, a été le nom d'un jeu très à la mode, et qui eut grande vogue à Versailles. Il est souvent question du portique dans les *Mémoires* de ce temps. « Ce soir, écrit Dangeau (Marly, 3 novembre 1690), entre cinq et six heures, le roi et la reine d'Angleterre vinrent ici ; ils jouèrent au portique et au lansquenet, et s'en retournèrent à neuf heures. » Le 18 mars 1692, rendant compte des fêtes du mariage du duc de Chartres, il dit encore : « Le roi tint portique devant et après souper » ; et le 17 novembre 1692 : « Il y eut le soir appartement pour la première fois, depuis qu'on est de retour de Fontainebleau ; le roi y vint, et il

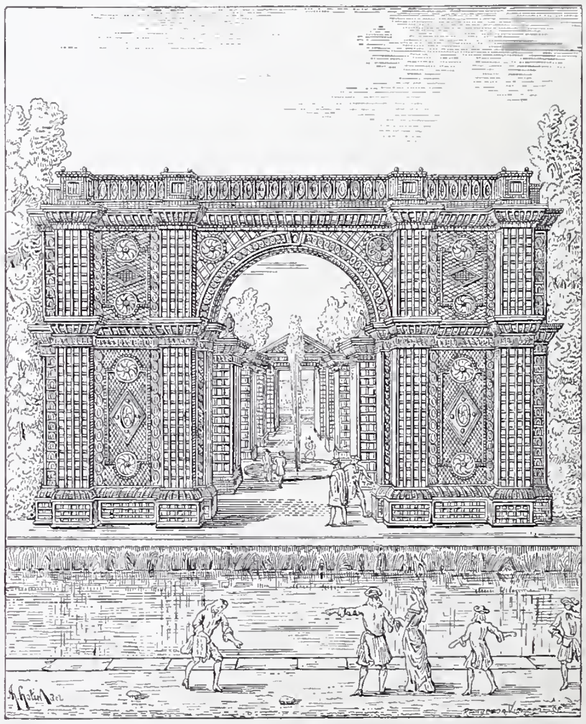


Fig. 329. — Portique de treillage, dans le parc de Chantilly, d'après une estampe de Perelle.

y eut portique ; mais on croit qu'il n'y aura plus de portique et que le roi n'y viendra plus. » En effet, à partir de ce temps, le portique cessa d'être admis à la Cour. Ce jeu, qui ne s'est pas transmis jusqu'à nous, consistait

à lancer une boule, de façon qu'elle tournât autour d'une sorte de portique, dans lequel elle pénétrait après avoir décrit un certain nombre de révolutions. L'arcade par laquelle la boule entrait, et la case dans laquelle elle venait se fixer portaient un numéro, qui décidait de la perte ou du gain du joueur. Les *Annonces, affiches et avis divers* du 8 mai 1769 indiquent comme étant : « A VENDRE, chez le sieur Léchevin, tapissier, rue Neuve-des-Petits-Champs, au coin de la rue Royale..., un jeu de portique, et un autre de roulette. »

Portoir, *s. m.* — Chez les Chartreux, espèce de vase de bois, dans lequel on porte la nourriture des moines. (LITTRÉ.)

Portor, *s. m.;* **Porte-or**, *s. m.* — Marbre d'un beau noir, généralement veiné de gris et de blanc et jaspé de jaune orange assez éclatant, ce qui lui vaut son nom. Ce marbre a été recherché surtout au siècle dernier. « Marbre porte-or et brèche violette pour buffet, commode et encoignure. » (*Vente de M. de Jonville,* 23 mai 1765.) « Vases de marbre porte-or, de brocatelle d'Espagne, etc. » (*Vente d'effets précieux, rue de Richelieu, près le café de Foy,* 24 octobre 1781.) « Tables de marbre porte-or. » (*Vente de la maréchale d'Estrées,* 23 mai 1786.)

Portraicturer, *v. a.;* **Pourtraicturer**, *v. a.* — « Ung tableau de bois auquel estoit pourtraicturé la ressemblance ou effigie de feue nostre très chière et bien amée compaigne, l'Impératrice, de bonne mémoire. » (*Décharge donnée à Pierre de Corteville, garde des joyaux de Charles-Quint,* 1540.) (Voir PORTRAIRE.)

Portraieur, *s. m.* — Voir PORTRAITISTE. Ce mot n'a jamais été très usité. Richelet le donne cependant, mais il se hâte d'ajouter : « Portraieur ne vaut rien. »

Portraire, *v. a;* **Pourtraire**, *v. a.* — C'est, dit Furetière, « faire la représentation d'une personne avec le pinceau, la plume, le crayon, etc. » Avant le XVIIe siècle, ce verbe avait une signification beaucoup plus étendue. Il s'appliquait non seulement à la figuration exacte des objets animés ou inanimés, mais on l'employait avec le sens général de dessiner ou de peindre, et de décorer, même lorsque ces décorations étaient exécutées à l'aide de découpures. « Pour pourtraire les pappegaux, paveillons et treffles, par deux fois l'une sus taille et l'autre foys pour faire l'armoierie. » (*Confection de la chambre de la reine Jeanne de Bourgogne, pour son couronnement à Reims,* 1316.) M. Doüet d'Arc remarque, à propos de cet article, que ces perroquets brodés aux armes de France avaient été *pourtraits* par deux fois : *sus taille,* c'est-à-dire qu'on les avait découpés d'abord en toile, et qu'on avait fait l'*armoierie* ensuite. C'est dans le sens de graver et de nieller que l'auteur du roman de *Floire et Blanceflor,* parlant de la coupe merveilleuse, donnée par les marchands en échange de Blancheflore, prend notre verbe.

> . . . . . Une chière coupe d'or
> Qui fut emblée du trésor
> Au riche empereóur de Rome :
> Ains a plus chière ne but home.
> A grant mervelle fu bien faite
> Et moult soutiv[e]ment portraite
> Par menue néeleure.

Nous le trouvons avec la signification de peindre, de dessiner, dans les *Comptes de l'hostel des roys de France* (1480), où figure un payement de 8 livres tournois « à Jehan Bourdichon, paintre, demourant à Tours, pour avoir pourtraict et peint en parchemin XXIIII paintures, où il y a pourtraict à chascune ung basteau, plusieurs damoyselles et mariniers ; contenant chascune demye peau de parchemin ». Le *Roman de Jehan de Paris* (p. 102) nous fournit un nouvel exemple de portraire pris dans ce même sens : « Premièrement, la chambre, le ciel, le pavement estoit tendu d'un velours vert à grans personnaiges d'or, enrichi de perles où estoit pourtraict l'Ancien Testament. » C'est toujours cette même signification que comporte le passage suivant, concernant un *Marché de quatre bas-reliefs pour la tour et le chœur de la cathédrale de Chartres, passé avec Jehan Colas, sculpteur de Paris,* le 2 janvier 1519 : « Les dites histoires sont pourtraictes et figurées de blanc et de noir sur deux pièces de toille pour ce faictes, et présentement exhibées (*sic*), baillées et délaissées au dit Jehan Soulas, pour faire les dits ymaiges à la semblance du pourtraict. Lesquelles deux pièces de toille, ainsi pourtraictes et figurées, iceluy Soulas sera tenu rendre à mes dits sieurs de chappittre, avecques lesdits ymaiges. » Citons encore les vers qui suivent, empruntés à la troisième *Églogue* de Ronsard (1560) et relatifs à la grotte de Meudon, construite par le cardinal Charles de Lorraine :

> Ils furent esbahis de voir le partiment
> En un lieu si désert d'un si beau bastiment ;
> Le plan, le frontispice et les piliers rustiques
> Qui effacent l'honneur des colonnes antiques ;
> De voir que l'artifice avoit portrait les murs
> De grotesque si belle en des rochers si durs ;

Les deux documents qui suivent nous font approcher de l'acception plus moderne et très spéciale indiquée par Furetière. « Et sur le dict drap, estoit l'effigie du dict Seigneur, pourtraite au vif, ornée d'habits archiépiscopaux. » (*Obsèques de Georges d'Amboise,* 1510.) « Sur ledict drap, estoit l'effigie du dit sieur, pourtraicte au plus près du viff que faire on peult. » (*Description des obsèques du sieur de Brézé,* 1531.) Enfin, Ronsard, en 1584, dans le livre premier des *Amours* (*Œuvres complètes,* t. Ier, p. 102), donne à notre verbe la signification qu'il devait garder uniquement par la suite.

> Je sens portraits dedans ma souvenance
> Tes longs cheveux, et ta bouche, et tes yeux,
> Ton doux regard, ton parler gracieux,
> Ton doux maintien, ta douce contenance.
> Un seul Janet, honneur de nostre France,
> De ses crayons ne les portrairoit mieux
> Que de l'Archer le trait ingénieux,
> M'a peint au cœur leur vive remembrance.

Ajoutons qu'on le rencontre aussi en prose, à cette époque, avec le sens que nous lui attribuons aujourd'hui. Exemple : « Ce fut lui-même qui se fit pourtraire, étant de genoux, sa robe rouge, et le bourrelet sur l'épaule, vis-à-vis d'une Notre-Dame, une main allongée, tenant son bonnet, avec un petit roolet et écriteau vide qui lui sortoit de la bouche pour mettre : *O mater Dei, memento mei,* le peintre, car c'étoit au pays de Sapience en Couardois, y écrivit : Couvrez-vous, Monsieur le Président. » (Les *Contes et discours d'Eutrapel,* p. 242.)

Cependant, jusqu'à la fin du XVIe siècle, le verbe portraire conserva son sens général ; et nous relevons, à l'année 1595, dans les *Actes consulaires de la ville de Lyon* (série B B, reg. 132), l'engagement, pris par Jean Maignan et Jean Perissin, « de pourtraire les dicts des seings (relatifs à l'entrée de Henri IV), sur les planches que l'on fera enaprès tailler, pour les faire imprimer ». Aujourd'hui, ce verbe à tournure archaïque a complètement cessé d'être usité dans le langage courant.

TABLES A POURTRAIRE. — Au XIVe et au XVe siècle, on donnait ce nom à des tablettes d'argent enduites de cire, sur lesquelles on traçait des lettres ou des traits avec un

style. « Unes tables à pourtraire dont les aiz sont de cor, en un estuy de cuir fermé pendant à un laz et deux petits boutons de perles, et y a une greffe tuers d'or. » (*Invent. de Charles VI,* 1420.) Comme on le voit par cet exemple, ces tables étaient parfois renfermées dans un étui pour être suspendues à la ceinture.

Portrait, *s. m.;* **Pourtraict,** *s. m.;* **Pourtrait,** *s. m.;* **Portraiture,** *s. f.;* **Pourtraiture,** *s. f.* — Littré définit le portrait : « Image d'une personne faite à l'aide de quelqu'un des arts du dessin. » Tel est, en effet, le sens général qu'on donne de nos jours à ce mot. Autrefois, il était pris dans un sens beaucoup plus étendu et s'appli-

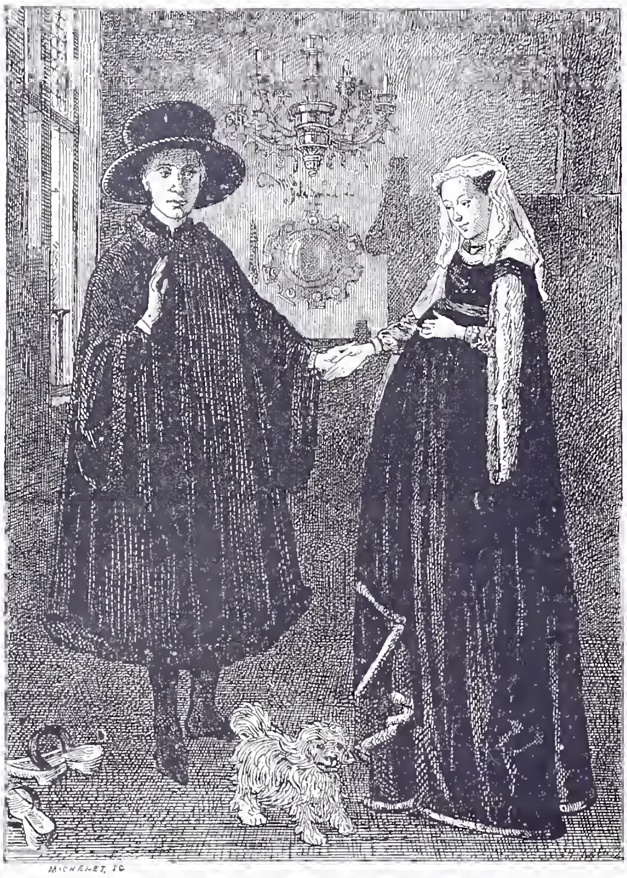


Fig. 330. — Portrait d'Arnoulfini et de sa femme, par Jean van Eyck. — National Gallery.

quait à toutes sortes de plans, de projets, de dessins, patrons, modèles, etc. Quelques exemples, pris un peu au hasard, vont montrer la variété de ses acceptions. « La somme de soixante escus d'or à maistre Jehan Perréal, de Paris, nostre painctre et varlet de chambre, en paiement de trois années de ses gaiges et miesmement à cause des pourtraictz par lui faictz pour les sépultures de Saint-Nycolas de Tolentin lez Bourg-en-Bresse. » (*Mandement de Marguerite d'Autriche,* 1510.) Cette première citation attribue à notre mot la signification de maquette, de modèle. « A Barthélemy Guyeti, paintre, la somme de six livres tournois, pour le portraict par lui faict de l'ordonnance desdictes entretaillures et feuillages... : — à Me Mathieu de Luazar, paintre, la somme de neuf-vingts quatre livres tournois, pour les pourtraicts de quatre-vingt-douze histoires de bergerye, prinses sur les buquoliques de Virgille. » (*Comptes de Louise de Savoie,* 1525.) Dans ce second texte, il s'agit de patrons de broderie. Les *Comptes de la ville de Lyon* (1549) mentionnent un mandement de 14 livres à Bernard Salomon, peintre, pour « le portrait et copie des figures » (c'est-à-dire pour les plans) des villes de Brignais, Saint-Andéol, Givors et Saint-Genis-Laval, qui lui avaient été commandés pour être produits dans un procès que la commune soutenait contre les habitants du plat pays de Lyonnais, etc. (*Actes consulaires,* série B B, reg. 71.) Nous lisons dans le *Bref et sommaire recueil de ce qui a esté faict à l'Entrée de Charles IX à Paris* (1572) : « Telle estoit la première face de cest arc, duquel les pilles feintes de pierre mixte convenoient fort bien à la décoration d'icelluy, et pour ne plus ennuier le lecteur des particularitéz qui y estoient, en est icy représenté le pourtraict. » Ce « pourtraict » était une gravure sur bois. Enfin, citons pour terminer un mandement de 6 écus d'or au soleil, accordé, en 1582, à Jean Maignan, peintre de Lyon, pour « lez portraictz qu'il a faictz, pour la graveure des calices, platines (patènes) et chanettes (burettes) que ladicte ville et communaulté faict faire pour envoyer à Nostre-Dame-de-Lorette. » (*Archives communales de Lyon,* série BB, reg. 109.) Ici, comme dans notre première citation, portrait veut dire modèle. Ces exemples, qu'on pourrait multiplier, montrent suffisamment la signification étendue qu'avait alors le mot qui nous occupe.

Conjointement avec ces acceptions, on trouve le substantif portrait ou son équivalent pourtraiture, pris dans le sens infiniment plus restreint que nous lui attribuons aujourd'hui.

A Jehan Maluel, paintre de M. le Duc, XXII francs à luy taxéz pour la façon et estofe d'une image par luy coutrefaicte à la semblance de mondt Seigneur le Duc, le dit pourtraict envoyé au roy de Portugal. (*Compte de Jean de Noirdent,* 14 novembre 1415.)

A Pierre de Coniuxlo, paintre, demourant à Bruxelles, la somme de douze livres, pour ung tableau faict à la pourtraicture de Madame de Savoye, que le Roy a fait acheter de luy, et icelluy envoyé par Thoison d'or au Roy d'Angleterre. (*Compte du receveur général des finances du duc de Bourgogne,* 1505.)

A Jehan de Maubeuge, painctre, la somme de XL livres du pris de XL gros, monnoye de Flaudres, pour don que icelluy Seigneur et Roy luy en a fait, en récompense de deux tableaulx de la portraicture au vif de madame Léonor, et pour autres parties de paincture. (*Compte de Jean Micault, receveur général des finances du duc de Bourgogne,* 1515.)

CCC XXXII livres à Raphaël Coxcie (frère de Michel Coxcie) et Gisbrecht Van Veen (le frère d'Otho Venius, le maître de Rubens), peintres, assavoir CC LIV livres X sols, audict Raphaël Coexcie, si comme les CC livres pour quatre paiuctures qu'il avoit fait, à l'ordonnance de Sa Majesté, des représentations de la personne d'icelle, de feues ses bonnes compaignes dames Isabella et filles de France et d'Austrice, et sa fille, dame Isabella-Claria-Eugenia, l'infante d'Espaigne. — *Idem,* V livres pour les toilles desdictes painctures, et IV livres X sols pour la casse de bois, pour transporter icelles painctures et les restans LXXVIII livres audict Gisbrecht Van Veen, pour avoir pourtraict la personne de mondict Seigneur Cardinal en sa grandeur, comprins trois livres dicte monnoie pour la custode de fer blancq, avecq le bastou sur lequel ladicte paiucture estoit enrollée et encloze en icelle custode, lesquelles painctures avoient été envoyées en la ville de Namur à messire Joost Henrich Von Witzleben, visconte d'Upperguin, du Conseil du duc Frédéricq-Guillaume de Saxen, administrateur de l'Ectorial, pour luy presenter de la part de Sa Majesté. (*Compte dix-huictiesme de Christophe Godin, conseiller et receveur général du roi Philippe II,* 1596.)

De ces textes, il convient de rapprocher les suivants où notre mot ne se trouve point, bien qu'il s'agisse encore là de portraictures.

VI francs XV sols tournois paiéz à maître Vranque, paintre, desmourant à Malines, pour paindre et faire la figure de mademoiselle Katherine de Bourgogne, fille de mondit seigneur. (*Compte de Pierre Macé, commis par le duc de Bourgogne à la recette de ses finances,* 1415.)

A Bernard d'Orley (lire Van Orley), painctre, demourant à Bruxelles, la somme de soixante livres du pris de XL gros, pour avoir coutrefait en paincture les figures et personnaiges de mondit seigneur, du seigneur dou Fernande, son frère, et de mesdames ses seurs, en six tableaux, selon que, par Madame de Savoye, luy avoit piéçà esté

ordonné, pour les envoyer et faire présent à la Royne douaigière du Dannemarcke. (*Compte de Jean Micault,* 1515.)

A Jehan Scipion, peintre, demourant à Paris, la somme de vingt livres tournois, pour son payement d'un tableau, auquel est la figure de madame de Crussol, que la Roine a retenu pour envoyer en sa maison et chasteau de Monceaux. (*Comptes des dépenses de Catherine de Médicis,* 1558.)

Fais luy hault eslever dans la place publique
Un simulacre fait de marbre magnifique,
Afin que les enfans de tes enfans et ceux
Qui à mille ans d'icy pourront naistre après eux
Voyans ce beau pourtraict, soient espoingts d'une envie
De consommer le fil de leur fragile vie
Au train de la vertu.....

(*Les Épitaphes de Jean-Martin Palluau,* 1598.)

Ces exemples suffiront à montrer en quel honneur étaient autrefois les portraits ; car supposer à ceux-ci une origine moderne serait mal connaître les sentiments humains. Nous avons, du reste, parlé longuement, en d'autres parties de cet ouvrage (voir t. III, col. 2), de l'antique vénération des hommes pour les IMAGES. Nous avons établi que, dès la plus haute antiquité, les grands personnages s'étaient montrés jaloux non seulement de transmettre leurs traits à la postérité la plus reculée, mais encore de conserver ceux de leurs ancêtres. Au Moyen Age, les tombeaux, les tableaux votifs, les *Vierges aux donateurs,* les vitraux et les dédicaces des livres et manuscrits fournissent une moisson trop abondante de ces représentations précieuses, pour qu'on puisse prétendre que la vanité a jamais abdiqué ses droits. Naissances, décès, mariages, générosité envers les sanctuaires, piété, galanterie, tout était occasion pour satisfaire ce sentiment si humain. Cependant nous n'avons pas découvert que ces besoins d'iconophilie se soient traduits, avant le XVIe siècle, par de véritables galeries de portraits. Parfois, il est vrai, on rencontre ceux-ci en nombre, comme ces « tablettes de boys à huit fueilletz, où sont les pourtraitures tirées à plompt (sans doute exécutées à la mine de plomb), du Roy de Sicille, de la Royne, de feu M. de Calabre et autres seigneurs », que le roi René conservait au château d'Angers dans les coffres de sa « Galerie neuve » (*Invent.* de 1471) ; mais avant l'*Inventaire de Marguerite d'Autriche* (Malines, 1523), nous n'avons pas trouvé de salle, de chambre, de cabinet contenant une réunion d'images de personnages illustres. Par contre, avec ce document, nous débutons par une des galeries les plus complètes que l'on puisse souhaiter. Dans la *Librairie* de la princesse on remarque, en effet : « Vingt tableaux de painctures estans à l'entour du manteau de la chemynée et ailleurs, assavoir : la portraiture du Roy d'Angleterre (Henri VIII) ; celle de feu monseigneur de Savoie (Philibert le Beau) ; celle du Roy Loys de France (Louis XII) ; celle de l'Empereur trespassé (Maximilien) ; celle de la Royenne de France (Marie d'Angleterre) ; celle du Roy de Dannemarcque (Christiern II) ; celle du Grand-Turcq (Soliman II) ; celle d'ung vieil homme et une vielle femme ; ung sainct François ; ung personnaige en manière d'ung docteur, la Royenne d'Espaigne moderne ; le Roy Philippe ; la portraiture dudit feu monseigneur de Savoie ; trois visaiges de gens d'Église, dont l'ung est habillé en cardinal (le cardinal de Bourbon, sans doute) ; ung tableau de Nostre-Dame ; ung petit tableau figuré de certaine bataille où il y a ung empereur sur ung cheval oussé, la ousse semée de fleurs de liz sur azul, et la portraiture de Mitelze. » Cette même pièce renfermait encore : « Les portraitures en toille de Madame Mairie, [de] l'Empereur et des trois dames ses sœurs, en v pièces. » En outre, dans la première chambre de l'hôtel qu'habitait la princesse à Malines, on remarquait vingt-sept portraits représentant : « La fille du roy Henri d'Angleterre tenant un papegai sur sa main gauche ; Wenceslas, duc de Brabant ; le roy de Danemarcque, ayant une chemise à hault collet ; feu le roy



Fig. 331. — Portraits de donateurs, accompagnant l'*Adoration des rois mages,* par Jérôme Bosch. (Musée de Madrid.)

à une école de portraitistes extrêmement remarquables. Au XVIe siècle, les Clouet, Jean Rabel, Du Moutier père et fils, les Beaubrun et vingt autres dont les noms et les œuvres ne sont pas parvenus jusqu'à nous, prodiguèrent leur talent à reproduire des traits gracieux ou augustes. Ce que devaient être ces ouvrages, les trop rares spécimens qui nous ont été conservés le disent assez. Mais n'est-il pas curieux que nous soyons si mal renseignés sur une période assurément glorieuse de notre histoire artistique? N'est-il pas étrange que les Beaubrun, par exemple, qui pendant trois générations successives furent les portraitistes attitrés des Valois et des Bourbons, et dont Boursault, dans une de ses *Lettres,* écrivait (t. II, p. 70) :

> Pour peindre une beauté commune,
> Il ne faut qu'un peintre commun,
> Mais pour peindre une belle brune,
> Il ne faut pas moins qu'un Beaubrun;

n'est-il pas surprenant qu'on ne possède d'œuvres absolument authentiques d'aucun de ces Beaubrun, et que les tableaux catalogués sous leurs noms, aux musées de Versailles, de Tours, etc., leur soient simplement attribués sans que cette attribution soit justifiée par aucun titre sérieux? Heureusement pour nous, le XVIIe siècle s'est montré moins discret. Non seulement la phalange des portraitistes ne s'amoindrit pas, mais nous connaissons et leurs noms et leurs œuvres. Simon Vouet, Philippe de Champagne, Le Brun, Eustache Le Sueur, Mignard, Jean Jouvenet, Nanteuil, Le Moyne, les Coypel, Sébastien Bourdon et Hyacinthe Rigaud exécutèrent de magnifiques portraits, qui sont encore l'objet de notre admiration. Au siècle suivant, Largillière, Santerre, Nattier, Vanloo, Dumont, Peronneau, Tocqué, La Tour, Rosalba Carriera, Mme Vigée Le Brun, Greuze et David soutinrent vaillamment la renommée de l'École française. Ajoutons que ces beaux ouvrages, quoique relativement nombreux, ne représentent cependant qu'une infime partie de ceux qui furent peints à cette époque.

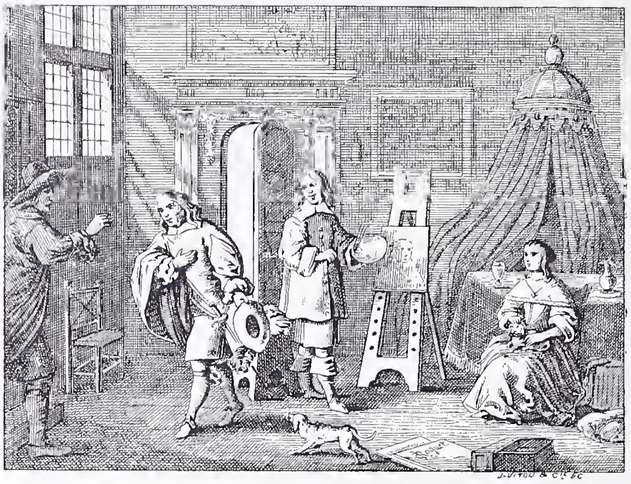


Fig. 333. — Peintre exécutant un portrait de femme, d'après une vignette des *Emblèmes* de Cats.



Fig. 334. — Peintre exécutant un portrait d'homme, d'après un tableau de Craesbeck. — Musée du Louvre.

Nous n'avons plus aucune idée, en effet, de la fréquence avec laquelle on se faisait alors portraire. A peine un prince était-il capable de se tenir sur ses petites jambes, qu'il devenait la proie des portraitistes. Le *Journal* d'Héroard est, sous ce rapport, des plus instructifs. Il nous apprend qu'à sept ans, le futur Louis XIII possédait déjà une douzaine d'images de sa petite personne. En 1602, à l'âge de deux ans, il fut « pourtrait » par Quesnal, deux fois par Decourt et par un peintre flamand envoyé par M. de Noailles. Il posa ensuite pour Mallery, pour Paolo, pour Du Moutier le jeune, pour Dupré, pour le sieur Francesco, peintre du duc de Mantoue, et enfin pour Porbus. (*Journal,* t. Ier, p. 10, 21, 30, 44, 55, 64, 81, 91, 120, 187, 207; t. II, p. 53.) Louis XIV se montra tout aussi prodigue de son image. Les *Comptes des Bâtiments,* de l'année 1664 à l'année 1676, c'est-à-dire embrassant une période de douze années, ne mentionnent pas moins de vingt-neuf portraits du Grand Roi. Sur ce nombre, treize étaient à cheval, quinze à pied, et le dernier représentait le roi sur son trône. Ces tableaux furent livrés au mobilier de la Couronne par les peintres Mignard, Beaubrun, Ballin, Cussat, Regnauld, de Saint-André, Rabon, de Sève, Houasse, etc. En six années, Lefèvre, Mignard et Beaubrun exécutèrent huit portraits de la reine, et les princes et princesses n'étaient pas seuls soumis à ces exigences des portraitistes. Les favoris et surtout les favorites, les grands seigneurs et les belles dames étaient aussi leurs esclaves. « L'on peint actuellement Mme de Mailly en pastel, écrit le duc de Luynes en ses *Mémoires* (t. III, p. 90). C'est un nommé Latour. Mme de Mailly disoit ce matin que c'est le seizième peintre qui a fait son portrait. » Quelques années plus tard (1er mars 1750), une autre favorite, Mme de Pompadour, qui avait succédé à Mme de Mailly, écrivait à son frère le marquis de Vandières : « Je me garderai bien de vous envoyer mes portraits de Liotard, mais je vais vous envoyer la copie d'un fait par Boucher, qui est charmant, et qu'il finira sur moi. J'espère que vous l'aurez à Pâques. Pour votre boëte, [elle] tardera



Maison Quantin, imp.-éd.

PORTRAIT

DE JUSTE-AURÈLE MEISSONNIER

(Fac-similé de la gravure servant de frontispice au recueil de ses œuvres.)

peut-être un peu davantage, attendu que je crois le grand portrait plus pressé pour l'usage que vous en voulez faire. Celui du Roy n'est pas encore fini, car j'attends celui de Vanloo, qui, j'espère, sera bien. Je compte qu'il ne tardera pas plus de quinze jours. » (*Correspondance de Mme de Pompadour,* p. 37.) Hâtons-nous de constater que la pose était alors moins longue que de nos jours, et les séances moins fatigantes. Si nous en croyons Mme de Genlis (*Dict. des étiquettes de la Cour,* t. Ier, p. 120) : « Dans le siècle de Louis XIII et dans celui de Louis XIV, toutes les femmes qui se faisoient peindre ne donnoient de séances que pour leurs têtes; le peintre prenoit des modèles pour la gorge et la taille », et cette particularité nous est confirmée non seulement par un certain nombre de textes, mais encore par de précieux portraits. C'était dans leur chambre, au milieu de leurs amis, entourés de leurs familiers, que les nobles seigneurs et les belles dames se laissaient peindre. « Il va dans la chambre de Madame où étoit son peintre, maître Martin, qui la peignoit..., il se fait donner un pinceau... », écrit Héroard, à la date du 5 août 1605, à propos du Dauphin. (*Journal,* t. Ier, p. 143.) « Ils'avisa de se faire peindre, dit Saint-Simon, en parlant du cardinal de Bouillon (*Mém.,* t. VI, p. 516), le monde ne l'avoit pas encore déserté, il y en avoit beaucoup dans sa chambre lorsqu'il dit au peintre, etc. » Le joli tableau de Craesbeck, que l'on voit au Louvre, n'est-il pas comme la paraphrase de ce passage de Saint-Simon ? Ces portraits s'exécutaient naturellement sur de petites toiles très portatives, faciles à déplacer, que le peintre ensuite marouflait sur de plus grandes. Plus tard, et à tête reposée, il complétait son œuvre, drapant sur le corps des étoffes somptueuses, et groupant, dans le voisinage, les brillants accessoires qui lui étaient indiqués, ou qu'il jugeait les plus propres à rehausser la majesté de son modèle. Ce sont ces rajoutages après coup qui expliquent les découpures singulières qu'on remarque autour des figures de certains portraits exposés au Louvre, et qui sont surtout sensibles dans les portraits de Louis XIV et de Philippe V (nos 781 et 782) par H. Rigaud, et dans ceux de Marie Leczinska et de Louis, dauphin de France (nos 865 et 868), par Tocqué. Ces mutilations très apparentes, quand on contemple le tableau sous un certain jour, révèlent l'apposition d'une petite peinture exécutée d'après nature sur une autre peinture achevée d'après le mannequin.



Fig. 335. — Portrait de Louis XIV, peint sur vélin, par Robert.

Une fois possesseur d'une de ces effigies royales, le peintre en tirait des exemplaires nombreux, suivant les besoins de la vente, et pour la satisfaction des amateurs de la province et de l'étranger. Ces portraits étaient même suspendus aux devantures des magasins. Pierre de l'Estoile (*Journal,* t. IX, p. 324) parle d'un « vendeur de pourtraictures », nommé Lorrain, qui « estaloit vers les Mathurins ». D'autres exposaient leurs ouvrages sur le Pont-Neuf et sur la place Dauphine. Parfois ces expositions fournissaient matière à de curieux incidents. En 1606, le sieur Martin, peintre attitré du Dauphin, représentait celui-ci « armé de son corselet, sous sa robe de velours cramoisi, garnie d'or, l'épée au côté et la pique de la main droite, la tenant droite, la tête couverte de son bonnet de satin blanc, d'enfant, avec une plume blanche ». (Héroard, *Journal,* t. Ier, p. 187.) Quatre années plus tard, Henri IV, ayant été assassiné et le dauphin étant devenu roi, Martin, amoureux de la réclame, crut faire preuve d'habileté, en exécutant une copie hâtive de ce portrait, en grandissant et en vieillissant son modèle, et en exposant son œuvre aux regards du public. Mais cette belle entreprise n'eut point tout le succès qu'il en attendait, et voilà comment Pierre de l'Estoile, en ses *Mémoires* (t. X, p. 312), raconte, au mois de juin 1610, la fin de l'aventure : « Ung peintre, demourant au bout du pont Saint-Michel, à Paris, aiant peint nostre petit roy avec une grande pique sur l'espaule, et en aiant estalé le pourtrait en plaine rue, donna subject de risée à quelques-uns, aux autres de murmure, et à beaucoup de curieux, comme moy, de remarque : car telles armes n'ont point accoustumé d'estre données en pourtraiture à nos roys, moins à celui-ci, duquel les espaules ne sont

encore assez fortes pour soustenir une pique. Aussi lui fust-il fait commandement de l'oster ; et ne voit-on plus en passant, comme on faisoit, nostre Roy avec sa pique. » Tous les portraitistes, heureusement, n'étaient pas aussi mal inspirés, et quelques-uns faisaient même d'excellentes affaires. Les cadeaux de portraits étaient alors à la mode, et si la qualité était parfois modeste, on se rattrapait sur la quantité. Le *Mercure* de mai 1687 nous apprend que M. de Seignelay donna, en une fois, à M. Constance, qui avait accompagné à Paris les ambassadeurs siamois, « cinquante portraits des principales personnes de la Cour, avec leurs bordures dorées » ; et le *Livre commode* de 1692 (p. 81) nous fournit l'adresse des marchands chez lesquels M. de Seignelay avait acheté cette cargaison de portraits. Nous y lisons que « les sieurs Charpentier et Bourgeois, quay de l'École, peignent et vendent les portraits de la Cour en bordures, pour l'ornement des chambres et salles ». Il existait, en effet, à cette époque, de véritables fabriques de tableaux officiels. Un précieux *Mémoire,* daté de 1709, et qui a été publié par les *Archives de l'art français* (t. V, p. 88), nous montre un peintre, à peu près inconnu, nommé Gobert, qui, en dix-huit mois, n'exécuta pas moins de soixante-neuf portraits pour le duc Léopold de Lorraine et pour Élisabeth-Charlotte d'Orléans, sa femme. Le libellé de ce *Mémoire* vaut la peine d'être étudié. On y lit : « Pour six copies des portraits de Leurs Altesses Royales et de Mesdames les Princesses leurs filles, lesquelles ont été placées dans la chambre du conseille à Lunéville, cy 32 louis d'or. — Pour six autres copies des mesmes portraits, données à Madame (la princesse Palatine), cy 32 louis d'or. — Plus six autres de mesmes données à M[me] la duchesse d'Orléans (femme du futur Régent), cy 32 louis d'or. — Plus six autres de mesmes données à M. Le Grand, cy 32 louis d'or. — Plus six autres données à M. le prince de Vaudemont, cy 32 louis d'or. — Plus six autres données à M[lle] de Lislebonne, cy 32 louis d'or. » Etc. A 128 livres par portrait, cadre compris, on ne pouvait se plaindre des exigences de Gobert. Il est vrai que celui-ci élevait légèrement ses prix, quand il travaillait d'après nature. Alors, chacune de ses œuvres sans bordure était cotée de 240 à 360 livres. « Plus un portrait original de Monseigneur le petit Prince, cy 15 louis d'or. — Plus un autre portrait en buste, original de Son Altesse S[me] M[gr] le prince Charle, cy 10 louis d'or. — Plus un autre portrait original de Son Altesse Monseigneur le prince François, cy 10 louis d'or. » Etc.

A ces envois de portraits encombrants et peu coûteux, succédèrent des cadeaux de portraits plus précieux et d'un transport plus facile. Nous voulons parler de ces jolies images, peintes en miniature ou en émail, et entourées de pierreries, que l'on distribuait en présents diplomatiques. Palma Cayet (*Mém. relat. à l'hist. de France,* t. LXX, p. 4) rapporte que Henri IV envoya au duc de Savoie « une enseigne de diamants » où se trouvait enchâssé « le pourtraict de Sa Majesté ». L'*Inventaire du maréchal de la Meilleraye* (1664) nous signale un de ces joyaux, estimé 30,000 livres. (Voir t. I[er], col. 348.) Le *Journal* de Dangeau nous apprend (t. II, p. 81) que le roi donna, en 1687, « un fort beau portrait de diamants au duc de Saxe-Gotha, qui n'étoit venu en France que pour voir Sa Majesté », et (t. XV, p. 273) que Louis XIV envoya son portrait garni de quatre gros diamants à la reine d'Espagne, présent qui fut estimé 100,000 livres. On lit dans une *Lettre de M. Villardeau, consul à Moscou, adressée à M. le comte de Maurepas* (26 juin 1730), que le comte de Biron, gentilhomme courlandais, reçut de la czarine « un portrait de S. M. I. enrichy de diamants, estimé 20,000 roubles ou 100,000 livres, monnoye de France ». Enfin, pour ne pas multiplier ces exemples, rappelons que le duc de Luynes, après avoir écrit que M. de Grimberghen, à son départ de Paris, reçut le portrait de Louis XV, orné de pierreries (17 janvier 1748, *Mém.,* t. VIII, p. 432), ajoute : « L'usage constamment observé est que tout ministre qui a caractère, lorsque sa commission est finie, reçoit un présent du Roi, qui est ordinairement le portrait de Sa Majesté entouré de diamants ; il n'est pas nécessaire pour cela qu'il ait une audience publique, soit en arrivant, soit en partant. Cet usage s'observe dans toutes les nations, et ce présent est si bien regardé comme un bien acquis à l'ambassadeur, qu'en cas de mort on le donne à sa succession. »

Avant que ces portraits minuscules, en émail et en miniature, fussent devenus à la mode, on en avait exécuté d'autres qui étaient également de petites dimensions. De tout temps, en effet, les galants chevaliers tinrent à honneur de porter sur eux l'image de leurs belles, et, par réciprocité, les belles dames portaient celle de leurs galants chevaliers. Ces portraits, sortes de fétiches, étaient considérés comme un gage de bonheur. Lorsqu'en 1471 on dressa l'*Inventaire du château d'Angers,* on trouva dans une des grandes armoires de la garde-robe du roi « un boé (bois) de lance creux » où se trouvait enfermé « ung rollet de parchemin, ouquel est la pourtraiture de la royne de Sicille ». Tallemant (*Historiettes,* t. I[er], p. 450) parle d'une dame de la Tabarière qui, ayant perdu son mari, « portoit son portrait, couvert d'un crêpe noir, dans son sein », et il ajoute : « Une dame de Bretagne dont j'ai oublié le nom avoit fait mettre le portrait de son second mari au dos du premier dans la même boëte, et pleuroit tous les jours le défunt. » Parfois, on faisait monter en bague la précieuse image gravée en pierre dure. On sait que le lapidaire Tarcon exécuta de la sorte, pour François I[er], « un portrait du Roy en ung camayol mis dans un anneau d'or ». Vers cette même époque, on commença aussi d'avoir en estime particulière ces petits portraits de cire, qui garnissaient des dessus de boîte, et dont on voit de si charmants spécimens aux musées du Louvre et de Cluny. (Nous parlons de ces jolies images, t. I[er], col. 857.) Il est même à croire qu'ils ne tardèrent pas à devenir l'objet d'un important commerce, car Thomas Rehdiger, fils d'un riche négociant de Nidersheim, passant en France, entre 1561 et 1566, acquit toute une collection de ces fragiles portraits, représentant les personnages de la Cour de France, collection que possède aujourd'hui le musée de Breslau. Ces curieux portraits demeurèrent, au reste, en honneur jusqu'au milieu du XVII[e] siècle, car nous relevons dans les *Actes consulaires de la ville de Lyon* (1658) une *Ordonnance* désignant Nicolas Bidault, sculpteur, pour « faire dores-en-avant, privativement à tous autres, les portraictz en cire de messieurs les prévosts des marchans et eschevins ».

Mais toutes ces mignonnes images, aussi bien celles en émail, en miniature, que celles en cire, n'empêchèrent pas les grands portraits d'être goûtés ; toutefois la mode changea. On ne vit plus les hôtels et les châteaux encombrés de princes et de princesses plus ou moins anciens, plus ou moins français. Ces personnages historiques firent place aux ancêtres. C'est au XVII[e] siècle que la grande vogue de ces tableaux de famille commença de se manifester. C'était un moyen facile d'attester l'antiquité de la race ou de la supposer, et les poètes du temps ne manquèrent pas de se moquer de cette orgueilleuse manie. Regnard, dans son *Joueur* (acte IV, sc. IX), plaisante

..... Ce financier de noblesse mineure,
Qui s'est fait depuis peu gentilhomme en une heure,

. . . .
Qui dans mille portraits expose ses aïeux ;
Son père, son grand-père, et les place en tous lieux,
En sa maison de ville, en celle de campagne,
Les fait venir tout droit des comtes de Champagne,
Et de ceux de Poitou, d'autant que, pour certain,
L'un s'appeloit Champagne et l'autre Poitevin.

Parfois ce déploiement d'images vénérables était motivé par un sentiment plus noble. Le duc de Luynes (*Mém.,* t. IV, p. 446) rapporte que Saint-Simon avait voué une telle reconnaissance à la mémoire de Louis XIII, duquel sa maison avait reçu beaucoup de grâces, qu'il n'avait pas « un appartement à la ville, à la Cour, à la campagne où il n'y eût le portrait de ce roi ». En 1665, Fléchier, visitant le cloître des Jacobins de Clermont, y vit les portraits des fondateurs et des protecteurs de l'Ordre, et le prieur qui le conduisait lui « fit remarquer premièrement que c'étoit un usage bien ancien et bien raisonnable parmi les ordres religieux de tapisser leur cloître d'une peinture généalogique de leur fondateur, et de divers portraits de ceux qui ont vécu saintement dans leur institut, afin que leurs frères apprissent la vertu par leurs exemples, et que les étrangers apprissent leur histoire par cette représentation et que, comme les hommes du siècle faisoient gloire d'avoir des portraits de leurs ancêtres et de les montrer à leurs amis, ainsi les religieux devoient avoir cette ambition de faire voir à tout le monde les images de ceux qui ont excellé parmi eux en science ou en piété ». (*Les Grands Jours d'Auvergne,* p. 186.) En province, les hôtels de ville, à Paris, les salles de réception des grands corps de l'État, étaient également tapissés de portraits. En signe de déférence, l'Académie de peinture suspendait dans la salle de ses séances les portraits de ses protecteurs. A peine la célèbre compagnie fut-elle installée que « Beaubrun donna le portrait de la reine, Tetelin le cadet le portrait du roi, Juste d'Egmont celui de M. le duc d'Orléans, etc. » (Piganiol, t. I[er], p. 221), et la galerie s'augmenta d'année en année. En 1784, le roi de Suède, voyageant en France sous le nom de comte Haga, visitant le Louvre et « voyant la salle dont les murs étoient couverts de tous les portraits des académiciens morts et vivants, s'écria : Cette tapisserie vaut mieux que la plus belle tenture des Gobelins. » (*Mém. secrets,* t. XVI, p. 52.)



Fig. 336. — Louis-Michel Vanloo
travaillant au portrait de son père Jean-Baptiste Vanloo,
d'après la gravure de Charles Miger.

En province, il était peu de grandes cités dont les hôtels de ville ne fussent décorés des portraits du roi, de la reine et des principaux magistrats. Pour peindre ces derniers à leur sortie de charge, chaque municipalité avait un peintre attitré. A Bordeaux, ce peintre, en 1611, se nommait Joseph Roy. Il touchait par année un appointement de 60 livres. Il fut remplacé, en 1625, par Guillaume Cureau, qui eut de longs démêlés avec les jurats de la ville, à cause de la trop maigre rémunération de ses œuvres. Il demeura, toutefois, en charge jusqu'en 1647 et eut pour successeurs Philippe de Hay (1648), Antoine Leblond de Latour (1665), Marc-Antoine Leblond de Latour fils (1690), Bazamont (1742) et Leupold (1767), qui exerça ses fonctions jusqu'à la Révolution. En 1793, les portraits des princes furent vendus à l'encan, et la collection des maires et jurats ne tarda pas à éprouver le même sort. (*Arch. de l'art français,* t. III, p. 125.)

A Lyon, outre les images des rois et des reines, qu'on faisait généralement venir de Paris, la ville fit choix, en 1614, d'un peintre attitré qu'elle chargea d'organiser une galerie du même genre. Un curieux marché, passé avec Horace Le Blanc, qui arrivait alors d'Italie, marque l'aurore de cette collection précieuse. Par ce marché, le peintre s'engageait « à pourtraire au vif et au naturel les prévost des marchands et eschevins, [de]puis la réduction du Consulat à l'instar de celuy de Paris, comme aussy ceulx du feu roy (Henri IV), d'heureuse mémoire, et [du] roy à présent régnant, et de MM. les gouverneurs et lieutenans généraulx au dict gouvernement, qui ont eu les dictes charges [de]puis le dict temps, et ce à raison de 10 livres tournois pour chacun pourtraict enrichy et doré à la forme de celuy que le dict Blanc a représenté au Consulat, du dict feu roy ». H. Le Blanc s'engageait, en outre, à « rendre les dicts pourtraictz en nombre de cinquante-sept, à raison de huyct pourtraictz par moys, etc. » (*Actes consulaires,* 1614, série B B, reg. 150.) Indépendamment de ces peintures qui furent encastrées dans les boiseries de la salle des

séances consulaires, les magistrats firent exécuter une suite de miniatures représentant « les prévost des marchands et eschevins dépeints au naturel, dans un livre, qui à ces fins fut conservé dans les archives de la ville ». Ce livre était richement « relié et couvert de velours violet avec huict quantonnières, les armoiries de la ville au milieu des dictes quantonnières et fermetures, le tout d'argent ». (*Ibid.*, 151.) En 1621, Horace Le Blanc peignait encore, pour la décoration de l'hôtel de ville, et moyennant 113 livres tournois, les « portraits du marquis de Villeroy, du comte de Bury, de M. Merle, ancien prévôt des marchands, et MM. de Sève et Bazin, échevins ». (*Ibid.*, 159.) En 1644, immédiatement après l'avènement de Louis XIV, le sieur du Plat-Buisson, intendant des ponts et chaussées de France, achetait pour 700 livres et expédiait à Lyon « trois pourtraicts en grand volume, l'un du Roy, l'autre de la Reyne [mère], et l'autre de monseigneur le duc d'Anjou, frère de Sa Majesté ». Ces peintures furent placées, à l'hôtel de ville, dans la salle des séances consulaires. (*Ibid.*, 198.) En 1658 et 1660, Pierre et Paul Mignard complétaient cette série précieuse, en peignant pour la municipalité les portraits de Camille de Neufville, archevêque de Lyon, et du maréchal de Villeroy. (*Ibid.*, 232 et 248.) En 1696, Henri Verdier, « peintre ordinaire de la Ville », recevait 314 livres pour avoir exécuté, entre autres travaux, « le portrait original du comte de Canaples, commandant pour le Roi en ce Gouvernement ». Bientôt ces sortes d'ouvrages devinrent tellement abondants, que la salle des séances ne fut plus en état de les contenir. On résolut alors d'en tapisser la salle dite « du pas perdu », et François Basset, maître menuisier de la ville, fut chargé de construire un « lambrissage d'architecture et un assemblage où les tableaux des sieurs prévostz des marchands et eschevins, qui ont esté cy-devant et seront cy-après, seront enchâssez ». En fouillant les anciennes archives, on pourrait suivre ainsi pas à pas la confection ou l'acquisition de ces curieuses galeries provinciales, qui, malheureusement, ont été, pour la plupart, détruites et dispersées.

Avec la Révolution, l'envoi des portraits officiels cessa pour reprendre sous l'Empire et la Restauration. Quant aux portraits des magistrats, il n'en fut plus question. La précarité et l'incertitude des fonctions municipales mirent fin à ces collections intéressantes. Puis la peinture de portraits devenant d'un prix considérable, on remplaça les tableaux officiels par des gravures qui durent, à leur tour, céder la place à la photographie. Empressons-nous de constater que, depuis le XVII[e] siècle, les beaux portraits gravés étaient en honneur. S'ils ne trouvaient pas place dans les salles de réception des hôtels de ville, les chefs-d'œuvre de Nanteuil, d'Edelinck, de Drevet, de Fiquet et de Jean Pesne n'en étaient pas moins collectionnés avec passion par les amateurs. Les gravures en couleur, mises à la mode par Debucourt, contribuèrent, avec le sentiment démocratique qui pénétra dans les mœurs, à répandre ces sortes de portraits dans le public. Dès l'année 1788, un journal annonçait l'apparition d'une collection de « portraits des grands hommes et femmes illustres de France gravés et imprimés en couleur ». (*Journal de Paris* du 21 janvier.) Grâce à ces procédés expéditifs, on arriva à une prodigalité d'images, que l'on n'eût point osé prévoir au milieu du XVIII[e] siècle. Un exemple de cette abondance de portraits — et c'est par lui que nous voulons finir — nous est fourni par la *Petite Revue* de 1864 (1[er] trim., p. 5). Ce recueil signale à ses lecteurs un certain M. Gru, demeurant faubourg Montmartre, qui était « parvenu à réunir 2,520 portraits différents de Napoléon I[er] ». Nous laissons à la *Petite Revue* la responsabilité des chiffres qui suivent : « Pris dans leur ensemble, continue son rédacteur, les portraits simples sont au nombre de 2,010 ; les pièces où sont gravés en même temps d'autres personnages comptent pour 520 ; les médailles et monnaies pour 590. Voici maintenant la division des types : Bonaparte général et consul, 242 portraits et 213 pièces ; — Napoléon empereur, 743 portraits et 585 pièces ; — pièces historiques ne rentrant pas dans ce détail : 610 portraits et 480 pièces ; — grandes pièces non classées : 130 portraits et 70 pièces ; — caricatures, 80 ; — médailles, 590 ; — miniatures, pierres gravées, etc., 20. » — Avec la seconde moitié du XIX[e] siècle, nous l'avons dit plus haut, commença le règne de la photographie.

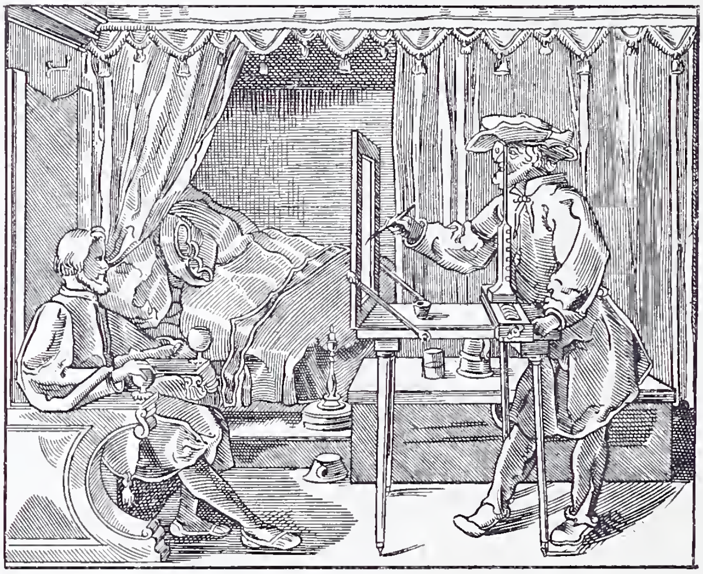


Fig. 337. — Peintre exécutant un portrait à la chambre claire, d'après une vignette d'A. Durer.

PORTRAIT ÉLECTRIQUE. — Nous relevons dans l'*Almanach sous verre* de 1787 (col. 404, n° 15) la notice suivante : « On a trouvé le secret de faire par le moyen de l'étincelle électrique un portrait quelconque, parfaitement ressemblant, lequel peut être conservé et même lavé. Cette expérience a été imaginée par M. Millon et M. Bianchi, démonstrateurs de physique, rue Saint-Honoré, n° 55. » Nous n'avons pu découvrir quelle était la nature exacte de ces portraits.

Portraitiste, *s. m.* — Peintre ou dessinateur dont la spécialité est de faire des portraits. Ce substantif est de formation récente. Ni Furetière ni l'Académie (2[e] édition, 1696) ne le donnent. Le *Dictionnaire françois* de Richelet de 1693 est le premier qui l'inscrive. Encore le signale-t-il comme un néologisme de médiocre valeur. « *Portraieur* ne vaut rien, écrit-il. *Portraitiste* se souffre avec moins de peine ; cependant il ne vaut grand'chose et il n'est pas encore autorisé ; il faut attendre qu'une belle bouche ou une personne respectable s'en serve. En attendant la bonne fortune de ce mot, on dira *faiseur de portraits*. C'est un peintre qui ne fait point l'histoire, et qui n'est pas païsagiste, mais qui s'applique seulement à faire des portraits, et qui y gagne de quoi bien faire bouillir son pot, parce qu'il n'y a point de bourgeoise un peu coquette

et un peu à son aise, qui ne veuille avoir son portrait. Les plus fameux portraitistes qui soient de mon tems à Paris, ce sont L'Arzillière (*sic*), Ferdinand, Rigaud, Viguon et de Troie. » Aujourd'hui ce terme est d'un emploi général.

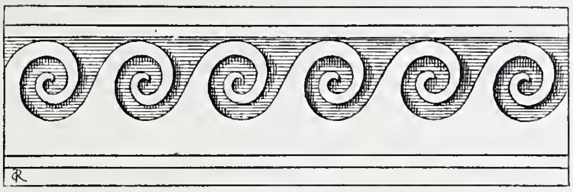


Fig. 338. — Postes simples.

Portraiture, *s. f.*; **Pourtraiture**, *s. f.*; **Pourtraicture**, *s. f.* — Forme ancienne de Portrait (voir ce mot), pris dans le sens le plus large, e'est-à-dire signifiant non seulement la représentation d'une personne vivante, mais toutes sortes de dessins et même de décorations.

On lit dans le *IIe compte de Guilbert Ruple, receveur général des finances du duc de Bourgogne* (1465) : « A Pierre Coustain, varlet de chambre et pointre de mondit Seigneur..... pour plusieurs parties d'ouvraiges de pourtraiture qu'il a faictes, tant pour Monseigneur que pour Messeigneurs Anthoine et Bauduin Bastars de Bourgoingne, pour servir en son voiage contre les Dinantois : IV estandarts de fin or, quatre guydons, quatre penons armoiéz, VIII bannières, etc. » Dès cette époque on trouve aussi notre mot pris dans le sens moderne de portrait. « Dedens ce castiel (de Harcourt) estoient environ VII Englès, desquelz estoit cappitaine le bailli dudit lieu nommé sire Richart Sogueval, qui, pour lors, estoit déshonnouré : car on avoit pendu son ymage et pourtraiture à la porte de Louviers, pour aulcune promesse et foi mentie ; et estoit sadite ymage mise et pendue les piedz desupz. » (*Chronique de Tournai*, 1449.) « Maintes nuits estoient par luy passées (sans dormir) vers les pensées de cette jeune dame, de laquelle luy fust apportée la portraicture d'après le vif que j'ay par plusieurs fois vue. » (*Mém. de Guillaume de Villeneuve*, 1494-1497.) « Pour une portière en façon de litière, avec trois brancars de 22 pieds de long et plusieurs autres brancars à mettre de travers qui out servi à porter la pourtraicture et fainte d'iceluy Seigneur, depuis son hostel des Tournelles, jusqu'en l'église Nostre-Dame et le lendemain à Saint-Denis en France. » (*Comptes des obsèques et funérailles du roi Louis XII*, 1514.) « La pourtraiture de feu monseigneur de Savoie, taillée en bois, bien fête. — La pourtraiture de Madame, semblablement taillée en bois, aussi bien fête. » (*Invent. de Marguerite d'Autriche;* Malines, 1524.) Cependant, jusqu'à la fin du XVIe siècle, ce terme conserva son sens général. C'est ainsi que nous relevons dans le *XIe Compte de Lieven Wouters, conseiller et receveur des finances du roi Philippe II* (1567), un versement de 8 livres « à Jacques du Buns, peintre, pour avoir fait diverses pourtraictures de patrons de eoings à tailler, pour le faict des monnoyes ». Mentionnons encore le passage suivant, emprunté au *Journal* de Pierre de l'Estoile (t. IX, p. 283, à la date de juillet 1609) : « Ce jour, j'ay vendu à un peintre italien, nommé Gabriel de Serniole, pour quarante francs de vieilles pourtraictures ; lesquelles encores que je sache m'en avoir cousté bien davantage, si voudraije m'estre desfaict de tout le reste que j'en ay à pareil prix, tant pour l'affaire que j'ay d'argent, que pour l'inutilité de telle marchandise, qui va tous les jours au rabais. » Aujourd'hui, portraiture a cessé d'être usitée.

Portugal (Tapisserie de). — Nous avons rencontré dans deux documents, à un siècle et demi de distance, ce terme, sans avoir pu déeouvrir au juste quelle était son exacte signification. « A Jehan Grenier, tapissier, demouraut à Tournay, la somme de sept cens quatre-vingtquatre livres seize sols, pour quatre cens trente-six aulnes de riche tapisserie, bien riehement faiete à la manière de Portugal et de Indie, que Monseigneur avoit le XIIIIe jour de juing XVe quatre, fait prenre (*sic*) et achcter de lui pour icelle envoyer en France à Monseigneur de Ville, qui estoit lors en ambassade illec, pour la présenter en don de par lui à aucun seigneur de France qu'il n'est besoing ici faire déclaration. » (*Compte de Simon Longin*, 1504.) « Deux petites pièces de tapisserie du Portugal servans de dessus de porte, dans lesquelles sont diverses figures moindre que le naturel, chacune ayant une frize de festons de fleurs et fruits. » (*Invent. de Mazarin*, 1653.)

Posage, *s. m.*; **Pose**, *s. f.* — Terme de métier. Action de mettre en place un objet quelconque. Le maçon est chargé de la pose des pierres, le serrurier de la pose des sonnettes, le tapissier de la pose des tentures, rideaux, tableaux, etc., le eolleur de la pose du papier peint. Autrefois, on disait et écrivait posage. « 21 novembre 1752. — M. de Cury : le posage de trois tableaux, fourni les clous, 1 livre. » (*Livre journal* de L. Duvaux, t. II, p. 142.)

Posé d'or, *s. m.* — Façon que l'ou fait subir à l'écaille, pour la décorer richement. Le posé d'or consiste à incruster dans l'écaille une petite plaque d'or plus ou moins épaisse, offrant la silhouette de l'objet qu'on veut représenter : personnages, fleurs, animaux, monuments, ornements, arabesques, etc., dont le modelé et les détails sont achevés ensuite avec la pointe et le burin.

Poser, *v. a.* — C'est exécuter la pose d'un objet, c'est-à-dire mettre et fixer cet objet à la place qu'il doit occuper d'une façon définitive. Le serrurier pose les sonnettes, le tapissier les tableaux, tentures, etc. (Voir Pose.)

Posson, *s. m.* — Petite mesure de liquides. C'est la même chose que le Poisson. (Voir ce mot.) Au XVIe siècle, on éerivait et prononçait posson, ee qui permit à Amadis Jamyn (voir *Œuvres poétiques*, t. II, p. 253) le jeu de mots suivant, à propos de la Possonnière, propriété appartenant à Ronsard :

> La Possonnière, de posson
> Se surnomme, non du Poisson
> Qui des Ronsards nomme la race.

Posste, *s. f.* — Locution bretonne. Quenouille ou colonne de lit. Rapprocher ce mot du vieux français Postel, Posteau.

Post, *s. f.* — Locution toulousaine. Planche large et corroyée. « Plus une post couraillh, vieilhe, servant de table

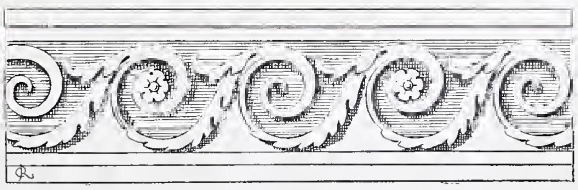


Fig. 339. — Postes fleuronnées.

avec ses traiteaulx. » (*Invent. de Pierre David, chanoine de l'église abbatiale de Saint-Sernin;* Toulouse, 1548.)

Poste, *s. f.* — Genre d'ornement eourant, en forme de volute, s'enroulant et se répétant continuellement, et qui a reçu ce nom, parce que ses motifs, se suivant à la file, semblent courir l'un après l'autre. Les architectes et les

décorateurs ont fait, depuis l'antiquité, un fréquent et persistant usage des postes. On les exécute en relief ou à plat, en peinture, en sculpture, etc. Les serruriers, eux aussi,

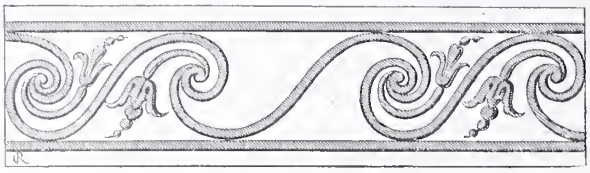


Fig. 340. — Postes exécutées en serrurerie.

s'en servent volontiers pour la décoration des rampes d'escalier, des grilles et des balcons.

POSTE est aussi un terme de verrier. Il désigne la quantité de verre en fusion, dont l'ouvrier charge sa canne.

Postel, *s. m.;* **Posteau,** *s. m.;* **Postiel,** *s. m.* — Forme ancienne de poteau. La *Chronique de Tournai* (t. III, p. 289), parlant de la « noble feste et trairie de l'arcbalestre », qui eut lieu dans cette ville, en 1394, nous apprend que les appuis des balustrades de la galerie, édifiée sur le Grand Marché, avaient « XII piedz de postiel », c'est-à-dire reposaient sur des poteaux hauts de douze pieds. Une *Lettre de rémission* de l'année 1414, citée par D. Carpentier (*Glossarium nov.,* t. III, p. 364, sous *Postellum*), porte : « Le suppliant print un postel de boys en soi revenchant. » Et une autre *Lettre,* de cinq ans antérieure : « Icellui Perrinet bouta sa hache entre l'uis et le postel ou esteil, où il le devoit clorre. » (Voir POTEAU.)

Posterne, *s. f.* — Voir POTERNE.

Postillon, *s. m.* — On trouve ce mot, au XVIIIe siècle, avec la signification de guéridon accompagnant une table à manger. L'*Avant-Coureur* du 19 juin 1769, décrivant la table volante du sieur Loriot, dit : « Cette table continue de s'élever, avec les quatre postillons également servis. » « Les enfants donnent aussi ce nom à une carte dans laquelle ils font passer la corde de leur cerf-volant. » (*Trévoux.*)

Pot, *s. m.* — Nous empruntons à Richelet la définition suivante : « Mot général, qui signifie un vaisseau de métal ou de terre, destiné à mettre quelque liqueur. Ce mot se dit généralement aussi pour marquer quelque sorte de vase de terre, de faïence ou de verre, grand ou petit, propre à contenir quelque liquide ou quelque autre chose... » Ainsi, dès le XVIIe siècle, le langage mobilier comportait peu de substantifs qui eussent une signification plus ample. Nous verrons, en outre, au cours de cette étude, qu'il était peu d'ustensiles qui revêtissent des formes plus diverses. Comme ces formes, aussi bien que la matière dont les pots sont faits, ont varié suivant la nature des adaptations qu'on leur faisait subir, le plus simple est donc de passer successivement celles-ci en revue ; et, pour plus de commodité, nous suivrons, dans notre examen, l'ordre alphabétique.

POT A AUMONE. — Nous avons déjà parlé de ces sortes de pots au tome Ier (col. 198). C'étaient des vases où l'on recueillait les croûtes de pain et les tranches de viande qui restaient après le repas, et que le chapelain était chargé de distribuer aux pauvres. Nous donnons à AUMONE le poids et la description d'un certain nombre de ces vases, qui, pour quelques-uns, étaient très vastes, et pour la plupart d'une richesse contrastant avec leur destination. Nous citerons encore : le « pot à aumosne d'argent blanc », de la reine Clémence de Hongrie (1328), qui pesait 8 marcs 4 onces ; celui de la reine Jehanne d'Évreux (1372), qui était également d'argent blanc, et pesait 12 marcs 7 onces. L'*Inventaire de Louis Ier d'Anjou* (1360) en mentionne qui sont d'or. L'*Inventaire de Charles V* (1380) en décrit aussi qui sont de ce précieux métal : « Un grant pot à aumosne, à deux ances de lyons, et quatre escussons de France par pié ; pesant trente-six marcs cinq onces d'or. — *Item,* ung autre pot d'or à aumosne, de celle mesme façon ; pesant vingt marcs quatre onces et demye d'or. » Etc. Charles VI hérita de ces vases magnifiques, et peut-être est-ce de l'un d'eux qu'il était question dans la plaidoirie de Me Jehan le Petit (1407), lorsque cet avocat du duc de Bourgogne accusa, en plein conseil, le duc d'Orléans d'avoir essayé d'empoisonner le roi. La viande saupoudrée d'arsenic avait été déjà servie sur la table royale. La reine, dit Jehan le Petit, « bien informée et moult courroucée, fit ôter le dit plat et porter devant l'aumônier de la dite Reine qui étoit à table, auquel fut dit qu'il n'en mangeât point. Lequel parce qu'il toucha la dite viande, en la mettant en le pot de l'aumône sans en manger, et puis mangea du pain sans laver ses mains, dont il avoit touché la dite viande, chut pâmé et le convint emporter au bras comme mort. » (*Chronique d'Enguerrand de Monstrelet,* liv. Ier, ch. XXXIX.) Le dernier de ces vases dont nous ayons trouvé la trace figure dans l'*Inventaire de Charlotte de Savoie* (1483). Il est ainsi décrit : « Ung grant pot d'argent à deux ances, appelé le pot de l'aumosne, poisant vingt marcs sept onces. » On remarquera cette rédaction nouvelle : « appelé le pot, etc. » Elle nous dénonce l'usage moins fréquent qu'on faisait déjà de ces sortes de vases. Avec la Renaissance on cessa complètement de s'en servir.

POT A BEURRE, POT BEURRIER. — C'est le même vase que celui dont il est parlé au tome Ier (col. 305). Il faut croire qu'au XVIe siècle les pots à beurre étaient vastes, car Rabelais écrit : « J'ay mentule, voyre dy ie mémoyre, bien belle, et grande assez pour emplir ung pot beurrier. » (*Pantagruel,* liv. IV ; *Nouveau prologue.*) Ils étaient aussi particulièrement profonds, car nous lisons dans les *Fantaisies plaisantes et facétieuses du chappeau de Tabarin* (1622) : « Après iceux est venue la mode des chappeaux longs et à petits rebors, façon de pots à beurre de Flandre » ;



Fig. 341. — Pot à aumône,
d'après une miniature du roman d'*Ogier le Danois.*
(Manuscrit à la bibliothèque de l'Arsenal.)

et Furetière ajoute : « On dit d'un chapeau haut de forme, qu'il est haut comme un pot à beurre. » En outre, et de tout temps, ils furent généralement fabriqués en grès. Dans une lettre que Joseph Lebon écrivait à sa femme,

et qui est datée du « 8 juin an IV de la Révolution », il est dit : « J'envoye à ma tante un énorme pot de grè pour le faire remplir de beurre : ce moyen nous dérobera peut-être à l'exécrable, épouvantable, écrasable, abominable agiotage des beurriers de nos cantons. » (*Cabinet historique,* t. VIII, p. 153.) Ceux qui sont demeurés en usage de nos jours sont encore en grès, et ils ont à peu près conservé la forme et la capacité qu'ils avaient au temps de Rabelais et de Furetière.

Pot a bière. — Voir Pot a vin.

Pot a bouquet, Pot a fleurs, Pot a jacinthes. — Vases de formes diverses, où l'on loge, soit des plantes vivantes, soit des fleurs coupées. On doit distinguer entre ceux de ces pots qui ont pour mission de décorer l'intérieur des appartements, et ceux qui sont destinés à garnir les plates-bandes des jardins. Les premiers ont toujours été plus riches de forme et de décoration. L'*Inventaire de Catherine de Médicis* (1589) décrit : « Quatre petitz potz à bouquetz, façon de jaspe. » Dans l'*Inventaire du cardinal de Mazarin* (1653), nous ne relevons pas moins de dix de ces vases en argent. C'étaient : « Quatre pots à bouquets d'argent blanc, façon de Paris, pereéz à jour de feuilles, grains, masques et capriolles, de bas-relief dans le corps du vaze, et d'enfans nuds dans les anses, pesans ensemble vingt et un marcs six onces » ; et : « Six pots à bouquets d'argent blanc de Paris, sur lesquels sont cizelées des fleurs de lys, avec des armes de la Reyne mère, pesans ensemble sept marcs sept onces et demye. » Dans les divers *Inventaires* dressés sous le règne de Louis XIV, on note également une quantité de pots à bouquets magnifiques : les uns sont en argent « à costes de melon », festons et fruits ; d'autres ont pour anses des animaux ciselés. L'*État* du 20 février 1673 décrit : « Deux pots à bouquets à six tuyaux, dont les corps et les six tuyaux sont de vermeil doré tout uny, enfermés d'un ornement ou garniture de six bandes d'argent, cizelées et percées à jour, haults de 7 pouces, pesant 7^{m} 0^{o}, 5^{g}. » Dix autres, compris dans le même *État,* étaient en cristal de roche, ornés de feuillages gravés, de cornes d'abondance, de cartouches, de chiffres et d'emblèmes. Leur monture de vermeil était enrichie d'ornements de rapport, en or émaillé. Le plus beau consistait en : « Un pot à bouquets dont le corps est taillé de grands fueüillages, avec deux anses d'animaux terminéz en cartouches et deux goulots ; le dit pot composé de sept pièces de cristal, liées ensemble avec des garnitures d'argent vermeil doré, sur trois desquelles sont rapportéz des ornemens d'or esmaillé, hault de 6 pouces avec ses anses. » Ces sortes de vases en métal précieux devaient être, au surplus, assez répandus, car l'*Édit* de mars 1700 en interdit la fabrication et la vente.

Au XVIIIe siècle, les pots à fleurs en faïence et en porcelaine succédèrent aux pots en argent massif et en cristal de roche. On en rencontre dans les *Inventaires* un grand nombre qui proviennent de Hollande. On en faisait aussi en France, à Nevers, à Rouen et plus tard à Vincennes, à Sèvres, etc. Le 21 avril 1760, la « manufacture de fayence japonnée de Saxe », dirigée, à Paris, par le sieur Germain Despargne, informait le public qu'elle continuait de fabriquer des « pots pourris à animaux, des garnitures et bras de cheminées, pots à fleurs, etc. » ; et dans les procès-verbaux relatifs à la *Vente du mobilier de Versailles,* sous la Terreur, nous relevons : « Deux petits pots à fleurs, forme quarrée, en porcelaine fine, peinte en oiseaux avec dorure. »

Les pots à fleurs pour le service des jardins, ordinairement en simple terre cuite, ont toujours été plus communs. Leur forme est connue. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, on les appelait *pots à jacinthes.* Lorsque Le Nôtre révolutionna l'ordonnance des jardins, on fit, à Paris et à Versailles, une consommation considérable de ces pots. En parcourant les *Comptes des bâtiments du Roi,* nous trouvons qu'en 1671 Jean Bléreau en livra plus de 4,000. En 1672, Jean Legendre en fournit 2,625 et Boitard plus de 6,000. En 1676, Boitard en factura de nouveau 6,295 et encore 3,000 l'année suivante, et en 1678, près de 15,000 pour diverses résidences, etc. Quand on a feuilleté ces *Comptes* si instructifs, on s'étonne moins de lire le passage suivant des *Mémoires du duc de Luynes* (t. Ier, p. 346) :

> On parloit ici, il y a quelques jours, du goût qu'avoit le feu Roi pour Trianon, et du soin avec lequel il vouloit qu'il fût entretenu dans les commencements. Il y avoit une quantité prodigieuse de fleurs toutes dans les pots de grès que l'on enterroit dans les plates-bandes, afin de pouvoir les changer non seulement tous les jours si on vouloit, mais encore deux fois par jour si on le souhaitoit. On m'assura qu'il y avoit eu jusqu'à 1,900,000 pots tout à la fois, soit dans les plates-bandes, soit en magasin.



Fig. 342. — Pots à fleurs, d'après un dessin du *Tableau de la civilisation.* (Manuscrit du XVe siècle.)

Indépendamment de ces pots de grès ou, pour parler plus exactement, de terre cuite, on voyait encore à Versailles et à Trianon, sur les terrasses, une profusion de pots de faïence imitant la porcelaine. Nous relevons, en effet, dans les *Comptes des bâtiments* quelques articles dans le goût de celui-ci : « 16 mars 1677, à Le Maire, fayencier, à compte des vazes et pots de fayence qu'il a fournis, 4,000 livres ; — 27 octobre, à luy pour soixante-dix vazes, façon de porcelaine, qu'il a livréz, 1,240 livres ; — à luy pour cinquante-trois petits vazes, *idem,* 400 livres. » Que sont devenus ces pots qui ne pouvaient manquer d'être fort décoratifs ? Un passage de ces mêmes *Comptes,* ainsi conçu : « Pour 100 potz de fayence, pour remplacer ceux qui ont esté casséz, 1,650 livres », nous dit le sort inéluctable que réservait à ces vases leur relative fragilité.

Pot a cervoise. — Voir Pot a vin.

Pot de chambre, Pot a pisser. — C'est le second terme, à la fois plus gaulois et plus technique, qui fut tout d'abord usité. Les poètes eux-mêmes l'employèrent.

> Le lict fault couvrir, tapisser,
> Et donner le pot à pisser
> Ainsi comme il est de raison,

dit l'auteur anonyme des *Ténèbres de mariage* (3e leçon). Il était également admis au théâtre.

> Et je n'ay point de pot à pisser ;
> Où voulez-vous que je pisse ?

demande ingénument le héros de la *Très bonne et fort joyeuse farce de Jeninot.* A la Cour, au surplus, on ne s'exprimait pas autrement, car Brantôme, dans le pas-

sage de ses *Dames galantes,* où il est question « des Cocus », parle gracieusement d'une honnête dame dont « l'haleine sentoit plus qu'un pot à pisser d'airin..., si est-il vrai, ajoute-t-il, qu'elle estoit un peu sur l'âge ». On trouvait



Fig. 343. — Pot de chambre, d'après une vignette des *Fables d'Ésope,* imprimées en 1501.

même cette expression sous la plume des hommes de loi, car l'*Inventaire du château de la Ménitré,* dressé en 1471, mentionne : « Douze poz de plomb qui servent aux chambres à pisser. » D'autres fois, il faut le reconnaître, le scribe officiel, plus réservé, avait recours à une périphrase. Dans une curieuse *Lettre de rémission* (octobre 1418) et relative à un Parisien banni, pour avoir cassé son pot de chambre sur la tête d'une femme qui l'insultait, nous relevons le trope suivant : « Le dit Baudet, courroucié de ce, print le pot, à quoy il se aisoit aucunes foiz de nuit..., et le lui gecta et l'en asséna par la teste ou par les espaules, telement que le pot cassa. » Quant aux propos de Tabarin et de ses émules, on peut croire qu'ils négligeaient ces périphrases. Dans sa mémorable dispute pour savoir *Quel est le plus noble, le cuisinier ou l'homme de chambre?* (*Œuvres de Tabarin,* p. 75), notre pitre s'exprime de la façon suivante : « Premièrement, l'affaire d'un cuisinier, quel est-il ? C'est de mettre le pot au feu et récurer la marmite ; ô, qu'il fait beau voir gargotter un pot, quand il est bien garny de toutes ses parties ! Et après, l'office d'un cuisinier est de dresser le disner, d'apprester à manger et de vuider la marmite. Voyons maintenant l'office d'un homme de chambre : il vuide le pot à pisser et, le plus souvent, son cousin germain, le pot à chier. Quel est le plus honorable, de vuider le pot à chier ou de vuider la marmite ? Monsieur, le cuisinier n'est-il pas plus noble et plus honorable ?»

Quoique ces termes singulièrement crus soient demeurés en usage dans la littérature pendant le commencement du XVIIe siècle (car on les trouve encore dans le *Tocsin des filles d'amour,* de Joseph Bouillerot), on relève, dès 1560, l'expression plus décente de pot de chambre. Dans un *Inventaire du château de Fontainebleau,* dressé en cette année, il est question, en effet, d' « ung pot de chambre ressemblant à cacydoine ». Ce meuble précieux servait à François II. A partir de cette époque, le terme nouveau est adopté dans les cercles bien élevés, aussi bien à la Ville qu'à la Cour. L'*Inventaire des meubles de Claude Millet, somelier de paneterie de Mme la duchesse d'Uzais* (*sic*) (1585), mentionne « trois pots de chambre », et nous notons dans l'*Inventaire de Gabrielle d'Estrées* (1599) : « Un bougeoir à queue, un chandelier de tapisserie et un pot de chambre, le tout d'argent blanc. » Car, chez tous les grands personnages, on commença, dès lors, de rencontrer des vases de cette sorte en métal précieux. Héroard, en son *Journal,* s'il raconte que le jeune Louis XIII se soulagea parfois dans un vase de verre, ne manque pas de nous apprendre qu'il souhaitait d'avoir le pot de chambre de Mlle de Vendôme. (*Journal,* t. Ier, p. 289, et t. II, p. 87.) L'*Inventaire de Catherine de Sainte-Maur, dame de Brassac,* dressé en juin 1648, enregistre « un pot de chambre d'argent ». Mazarin, somptueux en tout, possédait, en 1653, « deux pots de chambre d'argent blanc, façon de Paris », et un pot de chambre de verre, qu'on habillait d'une « couverte de velours garnie d'un mollet d'or ». L'*État des meubles de la Couronne* du 30 janvier 1673 nous informe que Louis XIV se servait également de deux vases d'argent, l'un et l'autre marqués à ses armes, lesquels se doublaient de deux autres pots de rechange, et d'un « pot de chambre en argent vermeil doré, pour servir avec le petit équipage de guerre ». (*État* du 30 janvier 1681.) Parmi les pièces d'orfèvrerie fournies par le célèbre Thomas Germain à la Cour, on trouve, à la date de mai 1746, « deux petits pots de chambre », gravés aux armes du Roi, et à la légende ordinaire : « Enfans de France », et parmi celles livrées par François-Thomas Germain, on relève, à la date de juillet 1751 : « 1 moyen pot de chambre rond ; 1 petit pot de chambre rond », l'un et l'autre gravés comme les précédents, et « 1 pot de chambre ovale, non gravé, pour madame la Gouvernante ». Enfin, à la date du 6 septembre 1760, on livrait encore pour le service du jeune duc de Berry, qui allait passer entre les mains de son gouverneur : « Un pot de chambre argent blanc, aux armes du Roy. » Ce luxe ne doit pas nous surprendre ; il s'explique par ce fait que l'on n'avait pas alors à se servir de ces vases en public la répugnance que nous éprouvons. Dans son livre intitulé *Galathée,* Mgr della Casa se plaint de ces fâcheux qui, lorsque « chacun est prest à se mettre à table, que la viande est preste, qu'on a baillé à lauer, demandent qu'on leur apporte papier et encre pour escrire, ou qu'on leur baille le pot de chambre ». Alors que Tallemant (*Historiettes,* t. IV, p. 249) rapporte que Mme de Choisy, plus modeste ou moins sans-gêne, « disoit familièrement à M. de Candale : — Mais allez au moins faire un tour dans l'antichambre. Croyez-vous qu'on n'ait point envie de pisser ? »

Il est inutile d'ajouter qu'à côté de ces meubles de prix on en trouvait, même dans les habitations les plus illustres, de beaucoup moins somptueux. Ces autres vases étaient généralement d'étain. L'*Inventaire du château de Turenne* (1615) énumère vingt-deux « potz de chambre d'estaing ». Dans la garde-robe de Mlle de Mercœur, nous remarquons en 1653 : « Une aiguière d'estain, deux pots de chambre d'estain, une bassinoire de cuivre. » Loret, racontant dans sa *Muze historique* (à la date du 17 mars 1657) la visite qu'il fit à la foire Saint-Germain, nous apprend qu'il gagna

..... Pour tout potage,
Une ustencile de ménage.
Sçavoir un pot d'étain sonnant,
Duquel je me sers maintenant.

On faisait aussi, à cette époque, des pots en cuivre, comme ceux dont parle Brantôme, et dans l'*Inventaire de Hugues Janson, procureur de l'élection de Beaujolais* (Villefranche, 1674), figurent : « Deux pots de chambre, l'un de cuivre, l'autre de hérain blanc, estimés les deux trente sols. » Ces derniers vases étaient surtout destinés aux déplacements. Ils étaient à la fois plus solides et plus légers que les pots d'étain ; aussi les emportait-on volontiers en voyage. Dans ses *Aventures du baron de Fœneste,* d'Aubigné nous montre un de ses personnages, nommé Riclet, « chevauchant une mule entière, garni d'une seringue à l'arçon de

la selle et de l'autre côté d'un pot de chambre. Le reste de son bagage estoit une petite varise verte que son jardinier, à cuisses nues, portoit à pied. » De même, le bon curé dont il est question au chapitre XIV du *Roman comique* étalait « son pot de chambre de cuivre jaune reluisant comme de l'or (parce qu'il avoit esté escuré dans l'hostellerie), attaché au costé du droit du brancard, ce qui, ajoute malicieusement Scarron, le rendoit bien plus recommandable que le gauche, qui n'estoit paré que d'un chapeau dans un estuy de carte ». Ces précautions, au surplus, n'étaient pas inutiles. Beaucoup de chambres particulières et la plupart des chambres d'auberge étaient dépourvues de ce meuble que nous jugeons indispensable. Certains passages de Brantôme (*Dames galantes,* t. III, p. 246) et de Béroalde de Verville (*Moyen de parvenir,* p. 127), cités au mot GARDE-ROBE, l'attestent suffisamment ; et Chapelle, dans une *Lettre* plaisante qu'il adressait du couvent de Saint-Lazare à M. Moreau, écrivait gaiement : « Je me contenterai seulement de vous dire, pour vous exciter à compassion, que je suis dans un lieu où on me donne tout ce qui m'est inutile et rien de ce qui m'est nécessaire. J'ai un bénitier et je n'ai point de pot de chambre auprès de mon lit. »

Au XVIII[e] siècle, une grande transformation se produisit dans l'économie de ces sortes de vases. Nous voulons parler de l'avantageuse substitution de la faïence et de la porcelaine inodores, au métal qui finissait toujours par sentir mauvais. C'est dans l'*Inventaire* de la jolie M[lle] Desmares (1746) que la porcelaine apparaît pour la première fois. La spirituelle pensionnaire du roi possédait « deux pots de chambre ronds du Japon, — un petit pot de chambre de porcelaine de Saint-Cloud ». Après cela, le *Livre journal* de Lazare Duvaux, fécond en révélations de toute sorte, nous apprend que le fermier général Buret faisait usage de « quatre pots de chambre de la Chine », que les pots de porcelaine de Saxe à fleurs, oiseaux ou figures, plus coquets et d'un goût moins sévère, avaient obtenu le suffrage du prince d'Enrichemont, de M. Calabre le jeune, de M. de Villaumon (le vase de ce dernier valait 108 livres). Il nous informe également que la porcelaine nationale de Vincennes était patriotiquement préférée par le roi, par la dauphine, par M[mes] de Pompadour et de Brancas et par le comte de Stainville ; et que le comte du Luc, dont l'éclectisme ne saurait être contesté, se servait alternativement de pots de chambre de Saxe à fleurs, de pots de Chantilly, de pots de Chine, et, aux grands jours, d'un pot de chambre à miniature de 84 livres. Enfin, le *Catalogue de la collection Randon de Boissel* (1777) mentionne des pots de chambre de « porcelaine de Sève ». L'art, en effet, en ces temps, se chargeait d'embellir les moindres ustensiles et les plus vulgaires objets. On a pu en juger du reste à l'*Exposition des arts de la femme* (1893) où figurait toute une collection de ces curieux vases d'une élégance de forme et d'une recherche de décor extrêmement raffinée. Ajoutons qu'à cette époque les marchands ne se bornaient pas à vendre ces sortes de pots ; ils en louaient aussi. Nous avons relevé dans les archives d'Ille-et-Vilaine la quittance d'un « louage de 48 pots de chambre à 3 sols pièce », à laquelle était annexée la facture de « deux pots de Rouen en long cassés ». Ces cinquante vases avaient été loués par la Municipalité, pour le bal donné à l'hôtel de ville de Rennes, le 10 novembre 1754, à l'occasion de l'inauguration de la statue de Louis XV.

Nous avons vu plus haut, par une *Lettre de rémission* du XV[e] siècle, qu'en ces temps lointains les pots de chambre constituaient parfois des armes dangereuses. Il faut croire qu'ils n'abdiquèrent jamais ces allures batailleuses et qu'ils jouèrent, à toutes les époques, un rôle assez actif dans nos guerres civiles, car le prince de Condé, parlant de ces batailles des rues, disait volontiers « qu'il n'entendoit rien à la guerre de pots de chambre, se sentant même poltron pour toutes les occasions de tumulte populaire et de sédition ». (*Mém. du cardinal de Retz,* t. II, p. 220.) Dangereux dans les émotions publiques, ils étaient aussi redoutables dans la vie privée. Nous n'en voulons d'autre preuve que le *Mémoire* présenté par le peintre Greuze contre sa femme. « Nous couchions, écrit-il, toujours dans la même chambre, lorsque je me réveille en sursaut, j'aperçus M[me] Greuze, à la lumière d'une lampe de nuit, qui allait m'écraser la tête avec son pot de chambre... » Heureusement qu'au XVIII[e] siècle, où tout finissait par des vers, il s'est trouvé des poètes pour réhabiliter le vase utile. En voici quelques-uns empruntés au *Mercure galant* de juin 1714 et présentés sous la forme d'une

ÉNIGME

Je suis aussi poly, mais plus blanc que l'yvoire,
J'approche quelquefois de la virginité,
Je suis un peu fragile et ne suis point tenté,
Et je ne songe pas à m'en faire une gloire.
Je suis très recherché du genre moins buveur;
En mon employ servile, où me guide à l'honneur,
Une jeune beauté frémiroit dans son âme
Au geste d'un brutal s'approchant comme moy.
Je ne suis point sensible aux faveurs d'un grand Roy,
Mais rougis quelquefois de celles d'une dame.

La réponse à cette amusante devinette, publiée par le *Mercure* du mois suivant, mérite également d'être reproduite :

ENVOY

Nous estions ce matin sur l'énigme première,
Cinq ou six résolus à fournir la carrière.
Chacun, de son costé, s'alambiquoit l'esprit,
Quand tout d'un coup Amynthe, aussi fine que l'ambre,
Se lève brusquement, et, courant à son lit,
Adroitement du pied range son pot de chambre.

Enfin, et puisque nous traitons le côté léger de la question, signalons une annonce insérée dans le *Journal de Paris* du 18 décembre 1790, et relative à une « Vente des marchandises d'orfèvrerie et bijouterie, après le décès du sieur Rigal, marchand orfèvre-bijoutier, quai des Orfèvres, *A la Tête noire* », où il est question de « pots à œil », qui feraient penser de suite à ces pots légendaires, ornement obligé des fêtes foraines, si la nature même des articles fabriqués par le sieur Rigal ne faisait plutôt croire à une erreur de copiste. C'est vraisemblablement de pots à OILLE (voir ce mot) qu'il s'agit ici. Cependant, ces décorations ingénieuses et de mauvais goût existaient déjà. L'anecdote suivante, par laquelle nous allons terminer, et que nous empruntons aux *Mémoires de M[me] Campan* (p. 177), en fournit la preuve :



Fig. 344. — Pot de chambre, d'après le tableau de Brekelenkam, appelé la *Consultation*. (Musée du Louvre.)

Jusque dans le palais de Versailles, à l'exposition des porcelaines de Sèvres, on vendait sous les yeux du roi le médaillon de Franklin ayant pour légende :

Eripuit cœlo fulmen, sceptrumque tyrannis.

Le roi ne s'expliquait jamais sur un enthousiasme que, sans aucun doute, son sens droit le portait à blâmer; cependant la comtesse Diane, ayant, à titre de femme d'esprit, partagé avec assez de chaleur l'engouement pour le délégué des Américains, une plaisanterie qui resta très ignorée put nous faire juger les sentiments secrets de Louis XVI. Il fit faire à la manufacture de Sèvres un vase de nuit, au fond duquel était placé le médaillon avec la légende si fort en vogue.

De nos jours, les pots de chambre en faïence ou en porcelaine sont à peu près seuls en usage, et c'est exceptionnellement qu'on rencontre de ces vases en métal. Il en



Fig. 345. — Pot à l'eau, d'après un modèle de l'album de Robert de Cotte. Cabinet des Estampes.

existe, toutefois, dans certains intérieurs demi-mondains. Témoin le « vase de nuit en argent ciselé, décor à petits amours, guirlandes et écussons », qui fut adjugé à la *Vente du mobilier de Mme Jeanne Olivier* (Paris, novembre 1888).

Pot de commodité. — C'est le même que le précédent. « Un pot de commodité. » (*Invent. de J.-B. Pigalle, sculpteur du roi,* 1785.) Ce terme est peu usité.

Pots a confiture. — Ils sont généralement de faïence ou de porcelaine et de forme très simple. Autrefois, on en faisait de fort beaux. Citons comme exemples : « Huit granz potz à mettre confitures, vermeilz doréz, avecques leurs couvercles, poisans ensemble quarante-neuf marcs une once cinq gros d'argent. » (*Invent. d'Anne de Bretagne,* 1490.) « Huict potz de verre bleu, doréz, à mettre confitures. — Cinq autres semblables. » (*Invent. de Catherine de Médicis,* 1589.) « 24 avril 1754 — comte de Stainville : Deux pots à confiture, bleu et or, 84 livres. » « M. Bazin : Un pot à confitures, bleu lapis, 36 livres. » (*Livre journal* de Lazare Duvaux.)

Pot a crème. — Petit vase, généralement en porcelaine, quelquefois en métal, avec couvercle, où l'on met la portion de crème destinée à une personne. « 4 août 1752 — Mme la marquise de Pompadour : Un petit pot à crème de porcelaine de Vincennes en bleu lapis et or, 48 livres. » « 12 décembre 1752 — duchesse de Luxembourg : Un petit pot à crème de porcelaine de Saxe, 18 livres. » (*Livre journal* de Lazare Duvaux.) « Neuf petits pots couverts, propres à mettre crème, en porcelaine de Sèvres. » (*Vente de Mme de Pompadour,* 28 avril 1766.) « Chocolatières, pots à crème, poêlons... et autres ustensiles d'argent. » (*Vente après le décès de Rigal, orfèvre,* quai des Orfèvres, *A la Tête noire,* 18 décembre 1790.)

Pot a l'eau. — C'était, dans le principe, le pot avec lequel on puisait l'eau ou dans lequel on l'apportait. De cette fonction utile est venu le dicton que nous rencontrons, pour la première fois, sous la plume de François Villon :

Tant gratte chèvre, que mal gist;
Tant va le pot à l'eau qu'il se brise;

dicton resté populaire, dont Mathurin Cordier, en ses *Colloques,* donne cette autre leçon : « Tant va le pot à l'eau que l'anse se brise. » Dès le XIVe siècle, le pot à l'eau se confondit, dans l'Ile-de-France, la Bourgogne et la Normandie, avec l'Aiguière (voir ce mot), et dans d'autres provinces avec le Pichet et le Cruchon. « Là-dessus, lit-on dans les *Baliverneries ou contes d'Eutrapel* (p. 118), là-dessus estoient les écuelles et un pichet de terre; vous appelez cettui-ci un pot à eau, une buc ou un cruon. » Ajoutons que les services journaliers qu'il rendait n'empêchaient pas le pot à l'eau d'être façonné parfois en métal précieux et même enrichi de pierreries. Quant à son aspect et à ses dimensions, ils ont été toujours des plus variables, comme on peut le voir, au surplus, par les textes qui suivent : « Un petit pot à eau, d'argent doré, cizelé, pesant I marc IIII onces XV esterlins. » (*Invent. de Clémence de Hongrie,* 1328.) « Pour un pot à eaue d'un lyon, sur quoy un homme emmantellé siet. — Pour un homme emmantellé sur un pié esmaillié, garny de pierrerie qui fait pot à eau. — Pour 1 gobellet à pié et couvercle, assis sur un serpent qui fait pot à yaue, doré et esmaillié. » (*Exécution du testament de Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe le Long,* 1353.) « Un petit pot d'argent à eaue, à II biberons, pesant un marc moins V estellins, prisié VI francs. » (*Compte de l'exécution du testament de Jehanne d'Évreux, femme de Charles le Bel,* 1372.) « Deux pots d'argent veréz, à meetre eaue, à chacun une gourgolle, les anses torées à branches coupées, pesant VIIJ marcs. » (*Compte de la vente des biens de Jacques Cœur,* 1453.) « Deux grans potz à eaue, à chascun deux anses, à la mode ytalienne, à boullons par le milieu du ventre, au collet et au pied, l'un blanc et l'autre doré à pied. » (*Invent. de Charlotte d'Albret, duchesse de Valentinois,* 1513.) « Ung pot aliaux. » (*Mém. des meubles apportés par Gilles Roger à son fils;* Paris, 8 avril 1572.) Etc.

Jusqu'au XVIIe siècle, le pot à l'eau servit à renfermer et présenter l'eau destinée à la boisson. C'est avec du poison, envoyé de Rome par le chevalier de Lorraine à d'Effiat et « que celui-ci jeta adroitement dans un pot à l'eau, que les garçons de la chambre de Madame tenoient dans une antichambre à Saint-Cloud », que cette princesse fut empoisonnée. (*Journal de Dangeau,* t. XVI, p. 463; addition de Saint-Simon.) Mais, à partir de 1730, le pot à l'eau, plus spécialement associé d'abord à la jatte, puis à la cuvette, commença de jouer le rôle qu'il remplit encore aujourd'hui. « 23 octobre 1753 — Mgr le duc de Villeroy :

Un pot à l'eau et sa jatte ovale de porcelaine de Vincennes, garni en vermeil, 112 livres. » « 12 février 1754 — S. M. le Roy : Un pot à l'eau et jatte de porcelaine de Vincennes, fond bleu céleste, avec des sujets d'enfants, 600 livres. » « 4 mai 1758 — Mgr le duc de Bourgogne : Deux pots à l'eau de fayence et jattes, 8 livres. » (*Livre journal* de Lazare Duvaux.) « Dessus de toilette de damas cramoisi, galonné d'or fin, quarrés de bois de la Chine, boëtes à poudre, pot à l'eau, cuvettes et autres ustensiles de toilette d'argent. » (*Vente après décès de la comtesse de Grammont,* 1759.) « Deux bras de cheminée à une bobèche de verre ; deux moyens pots de forme ancienne ; un pot à l'eau et sa cuvette de porcelaine. » (*Apposition des scellés après le décès d'Edme Bouchardon, sculpteur ordinaire du roi,* 1762.) « Pot à l'eau de crystal de roche, avec anse d'or par Germain, et cuvette de crystal pareil. » (*Vente de la maréchale de Luxembourg,* 3 mars 1787.) « Un pot en forme d'aiguière, avec cuvette contournée de cristal de roche, avec anse, sertissures et bordures en or. Hauteur totale avec la cuvette, 8 pouces. » (*Collection de la reine Marie-Antoinette,* 1789.) « Pot à l'eau et cuvette en argent gravé et guilloché, décor à l'écusson au chiffre J. O. en relief ; anse formée d'une figure de Bacchante couchée sur une peau de lion. — Pot à l'eau et cuvette de forme ovale en argent, avec bordure, décorés d'ornements en relief. » (*Catal. de la vente du mobilier de Mme Jeanne Olivier ;* Paris, novembre 1888.)

Pot de fer, Pot de cuivre, Pot de queuvre. — Nom donné, d'une façon générale, dans le Bordelais, l'Angoumois et la Champagne, à toutes les marmites de cuivre ou de fer servant à la cuisine. « Un grant pot de cuivre, pesant XL livres, prisié XXIIII sols parisis. — *Item,* un autre grand pot de cuivre cassé, pesant XXX livres [à] VIII deniers la livre, prisié XX^s. — *Item,* un autre pot de queuvre entier, pesant XX livres, prisié XVI^s. » (*Invent. des biens de Richard, archevêque de Reims, trouvés au château de Porte-Mars,* 1389.) « Plus une crémailhère de fer, deux broches de fer moyennes, deux cueilhères, trois potz de fer, le tout vallant trois livres. » (*Invent. des meubles de Pierre de Capdeville, bourgeois et marchand de Bordeaux,* 1591.)

Pot-au-feu. — Nom donné à une sorte de marmite en terre, dans laquelle on fait bouillir la viande et les légumes pour avoir du potage gras. C'est de ces sortes de pots qu'il est question dans le Xe *Epitheton* de Roger de Collerye :

> De plat sur ung rechault, sans saulce, tost fondu ;
> De pot cassé, au feu, le brouet respandu.

En Picardie, on donne aussi ce nom à une sorte de chaufferette ou de gueux, en terre cuite, dont on se sert pour tenir de la cendre chaude.

Pot a fleurs. — Voir Pot a bouquet.

Pot a jus, Pot a sauce. — Nom primitif de la saucière. « IIJ pots d'argent à brosseron, à mettre sausse, pesant X marcs une once et demyes, prisié LVJ francs. » (*Compte de l'exécution du testament de Jehanne d'Évreux, femme de Charles le Bel,* 1372.) « *Item,* troys potz à saulse, aux armes Monseigneur le Dauphin : pesant dix marcs sept onces. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) Ce meuble, fort ancien, comme on le voit par les textes que nous venons de citer, a conservé son nom presque jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. « 6 mars 1751 — Mme de Pompadour : Six pots à jus de Vincennes pour l'Ermitage, à 9 livres, 54 livres. » « 2 juillet 1754 — S. M. le Roy : Six pots à jus de Vincennes, à fleurs, 54 livres. » (*Livre journal* de Lazare Duvaux.) « *Porcelaine de Sève* (*sic*), huit pots à jus aussi fond blanc, adjugés 14 livres. » (*Vente Randon de Boisset,* février 1777.)

Pot au lait. — Petit pot pour servir le lait. On les fabrique, soit en argent, soit en porcelaine. « Unze petits paniers, en forme de pots au lait, en filigranes d'argent. » (*Invent. des meubles de la Couronne,* 1673.) « Deux pots au lait de cinq pouces, argent blanc, aux armes du Roy, et la légende : Enfans de France. » (*Pièces d'orfèvrerie livrées à la Cour par François-Thomas Germain,* 1751.) « 29 juillet 1751 — M. de Presle : Un petit pot à lait de porcelaine de Saxe à fleurs naturelles, 18 livres. » (*Livre journal* de Lazare Duvaux, t. II, p. 91.)

Pot-louche. — Louche ou grande cuiller avec laquelle on remuait le contenu des pots pendant la cuisson des aliments. Le maître d'école de Bruges, auteur du *Livre des mestiers,* écrit :

> Oie faut-il avoir
> Louches de bos et potlouches
> Et un escuellier pour mettre
> Louches et escuelles de bos.

Pot mesure. — « En quelques endroits, écrit Furetière, le pot sert de mesure et tient deux pintes de Paris. On l'appelle autrement quarte. » Dans le Nord, pot était synonyme de Lot. (Voir ce mot.) Il y avait aussi des pots

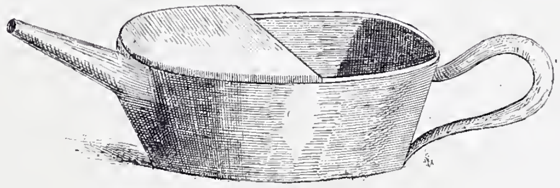


Fig. 346. — Pot à jus, d'après une gravure du XVIIIe siècle.

de Demi-lot. « Jean Bourel... jecta un pot de lot sur la table, où il y avoit de la bière. » (*Lettre de rémission,* 1594.) « Jean Carnois... pour se deffendre, print un pot de demy-lot de pierre, et le jecta aussi après ledict Deleporte, tellement qu'il fut touché à la teste. » (*Lettre de rémission,* 1611.) « *Item,* deux pots de lot et ung demy-lot, aussy mesure de Corbie et destain. » (*Invent. des meubles, tiltres et pappiers demeurés après le trespas de M. Léonor de Pisseleu,* [*en son*] *vivant seigneur d'Heilly,* 1614.) C'est du pot mesure que vint le terme « vendre au pot ». Cette façon de vendre différait de la « vente à l'assiette », en ce que celle-ci comportait l'autorisation de faire asseoir les clients et de leur permettre ainsi de consommer sur place ; tandis qu'avec la « vente au pot », il fallait, le pot rempli, aller le consommer autre part. « Les marchands de vin, cabaretiers vendent à assiette, écrit Savary ; les bourgeois à pot. » (*Dict. de commerce* sous *Assiette.*)

Pot a moutarde. — C'est l'ancêtre de notre Moutardier. (Voir ce mot.) On remarquera que, dès le XIVe siècle, on donnait déjà la forme de petits tonneaux aux pots à moutarde. « Ung pot, à manière de broc à moustarde, à douves et à serceaulx d'argent doré. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) « Colinet Bordel, sommelier de la Chambre des nappes, pour un pot d'estain, pesant X mars, acheté par lui pour servir de moutarde en sale, X sols parisis. » (*Comptes de l'hostel des Rois de France,* 1383.)

Pot a oignon. — Petit pot allongé et évasé à son sommet, dans lequel on fait fleurir les oignons de tulipe. « ..... Un pot à oignons en porcelaine blanche à fleurs et oiseaux. » (*Vente de meubles après le décès de Mme de Pompadour,* 28 avril 1766.)

Pot a oille. — Voir Oille.

Pot pour orge. — L'*Inventaire de Gabrielle d'Estrées* (1599) mentionne, parmi les pièces d'argenterie dont cette dame se servait : « Un pot pour orge mondé. » C'est le seul vase que nous ayons rencontré avec cette destination.



Fig. 347. — Pot à sucre avec sa soucoupe, en porcelaine de Sèvres.

Pot a part. — Dans les hospices ou les couvents, on donnait ce nom à un pot de petites dimensions, où on faisait cuire, avec plus de soin, les aliments destinés aux personnes titrées, ou de santé délicate, qui ne pouvaient s'accommoder de la nourriture ordinaire de la communauté. Dans le procès qu'elles intentèrent, en 1664, à Mme de Guénégaud, leur supérieure, les religieuses hospitalières de Pontoise lui reprochaient son « pot à part ». Patru, plaidant pour Mme de Guénégaud, leur répondit : « Madame la supérieure n'a ni sa cuisine ni son pot à part. Toute la communauté le sçait... Depuis plus de dix-huit ans qu'elle est prieure, elle n'a fait pot à part que pendant douze ou quinze jours, et pour des raisons qu'il n'est pas besoin de dire. » (*Œuvres diverses de M. Patru;* Paris, 1681, p. 559.)

Pot a pâte, Pot a pommade. — Ces pots, dans lesquels on loge des pâtes parfumées et des pommades, ont toujours fait partie de la garniture de toilette. Ils sont généralement en argent ou en porcelaine de choix. « Un pot à paste rond [en argent] couvert, à anses. » (*État des meubles de la Couronne,* 4 mai 1701.) « Un pot à pommade couvert, monté en argent, de porcelaine bleue et blanche. » (*Mobilier donné par Mlle Desmares à Mlle Damours,* 25 septembre 1746.) « 9 décembre 1749 — M. de Saint-Martin : Six pots à pommade de porcelaine de Saxe à fleurs naturelles, de 6 livres 10 sols pièce. » « 8 mai 1751 — M. le comte du Luc : Un pot à pommade de Saxe, à miniatures, 36 livres. » « 16 mars 1754 — Mme de Pompadour : Un petit pot à pommade blanc et or, de Vincennes, 24 livres. » (*Livre journal* de Duvaux.) « Pots à tabac, à pâte, à pommade, etc. » (*Vente du fonds de magasin de la manufacture de porcelaine de Villeroy,* 1er janvier 1767.)

Pot a pisser. — Voir Pot de chambre.

Pot de queuvre. — Voir Pot de fer.

Pot royal, Pot du roy. — Le duc de Luynes nous explique dans ses *Mémoires* (t. Ier, p. 326) ce qu'il faut entendre par pot royal. « Ce repas fut ce qu'on appelle à Rambouillet *le pot royal,* c'est-à-dire une espèce de déjeuner sur des tables de piquet et de quadrilles rassemblées. S. M. fut à table jusqu'à sept heures, joua ensuite et arriva à minuit à Versailles pour se coucher. » Il est à croire que « pot du roy » avait une autre signification, car nous trouvons dans une *Lettre de rémission* de 1618 qu'un nommé Simon de Bar, originaire de Tournai, avait mortellement blessé un homme de petite qualité, qui lui avait « par audace » demandé « le pot du roy, qui est un terme qui se propose entre les vagabondz et les vaux-néantz ».

Pot a sucre. — C'est l'ancêtre de notre sucrier. Ce dernier nom, au xviiie siècle, était exclusivement réservé aux récipients à couvercles ajourés, servant à loger le sucre en poudre, alors que dans le pot à sucre on conservait le sucre en morceaux. On trouve des modèles de ces deux sortes de pièces dans les *Éléments d'orfèvrerie* de Pierre Germain dit le Romain (Paris, 1748). (Voir notamment les planches 52, 62, 63, 64, 65 et 66.) Le 28 mars 1752, Lazare Duvaux vendit au roi : « Un grand pot à sucre de Vincennes en bleu lapis, à cartouches d'oiseaux. » A la *Vente de Mme de Pompadour* (28 avril 1766), on adjugea : « Un petit pot à sucre couvert, sur sa soucoupe, à guirlandes et fleurs en mosaïque. »

Pot a tabac. — Flacon rond ou carré, en grès ou en porcelaine, muni d'un bouchon fermant hermétiquement. Ces pots servaient à tenir au frais le tabac à priser. On les voit apparaître, dans notre mobilier, au milieu du siècle dernier. Le 16 février 1751, Lazare Duvaux livra à M. de la Fresnaye « un pot à tabac de Saxe à fleurs, 30 livres » ; le 11 juin de la même année, à la marquise de Pompadour : « Un pot à tabac, de porcelaine de Saxe, à miniatures, garni d'or, et une cuiller d'or de 450 livres. » Le 20 décembre 1752, il vendait de nouveau à la favorite : « Un pot à tabac de Saxe, garni d'or, dans une boëte de lacq, où l'on a fait le compartiment en satin brodé d'or, 96 livres. » Etc. Souvent les pots à tabac marchaient par paires et étaient enfermés dans des caves. « 9 avril 1755 — au comte de Lutzelbourg : Une cave à tabac, en bois violet, garnie de ses ferrures dorées, deux pots à tabac de Saxe, garniture et cuiller en vermeil, doublure de velours, 216 livres. » « Le 27 décembre 1757 — à la duchesse de Mazarin : Une cave d'ancien lacq, garnie de deux pots à tabac de porcelaine de France, garnis d'or, 840 livres. » (*Livre journal* de Lazare Duvaux.) Le *Catalogue de la vente des effets précieux de S. A. R. le duc Charles de Lorraine* (Bruxelles, mai 1781) ne comprend pas moins de 22 pots à tabac, dont 10 en porcelaine de la Chine, avec leur couvercle fond blanc (2 peints en fleurages, 4 en couleurs et en oiseaux, 3 blanc et bleu et 1 en fleurages et en oiseaux) ; plus 1 en terre cuite de la Chine catalogué « un grand pot gris de tabac » ; 2 en porcelaine « de vieille roche » ; 6 en porcelaine de Sèvres, garnis de vermeil ; et enfin 3 en terre de ris décrits ainsi : « Trois espèces de pot à tabac, quarré long, dont les couvercles sont surmontés d'un petit lion ; les surfaces de ces pots sont dorées et ornées de fleurs, et de feuillages en relief. » A la *Vente de Mme Laguerre, pen-*



Fig. 348. Pot à tabac en grès (xviiie siècle).

sionnaire du roi, demeurant rue et près la porte Saint-Martin (Paris, 17 août 1783), on adjugea également des « pots à tabac de porcelaine et autres ».

Pot a thé. — C'est au XVIIe siècle qu'on vit apparaître les premiers pots à thé, qui n'étaient autre chose que des théières. L'*Inventaire des meubles de la Couronne*, dressé le 22 avril 1697, décrit deux pots à thé « avec un cartouche qui forme le buberon, gravé d'un masque crotesque... » Ces pièces sont indiquées comme faisant partie de la vaisselle faite pour le service du roi à Versailles et Marly. Elles sont en argent blanc. Dans l'*État* du 27 janvier 1705, on remarque également : « Un pot rond à thé, avec son couverele et sa chaisne. » Le 20 mars 1754, Lazare Duvaux fournit à Mlle de Sens : « Un pot à thé de Vincennes bleu et or, les cartouches à bereeaux, 84 livres. » (Voir Théière.)



Fig. 349.
Pot trompeur en faïence de Delft (XVIIIe siècle).

Pot trompeur, Pot a surprise. — On donnait ce nom à des pots de faïence, dont le goulot était ajouré, et que les personnes initiées vidaient, en aspirant le liquide contenu par des conduits communiquant avec l'intérieur du vase, alors que les personnes inexpérimentées répandaient ce liquide en voulant approcher le pot de leurs lèvres.

Pot a vin, Pot a cervoise, Pot a bière. — Noms sous lesquels on désignait les pots destinés à recevoir des boissons fermentées, et qui prenaient place sur les tables. Dans les ménages pauvres, on buvait à même le pot. (Voir t. II, fig. 664.) De là l'expression « estre à pain et à pot » pour dire qu'on mangeait et buvait familièrement ensemble. De là aussi ces nombreux dictons, ces allusions bachiques, et ces plaintes de femmes, où le pot tient une grande place.

> Se mon mary volleyt fare miracloz
> Et leycerit luz pot per m'embrasier.
>
> (*Noëlz et Chansons* de Nicolas Martin, 1555.)

Au XVIe siècle, on cessa de placer les pots à vin, à bière, à cervoise, sur la table. Ils demeurèrent sur le buffet où les domestiques allaient remplir les verres des convives. C'est ce qui faisait dire à Noël du Fail, dans ses *Propos rustiques et facétieux* (1585) : « Du temps qu'on portoit souliers à poulaine, mes amis, et qu'on mettoit le pot sur la table, et en prêtant l'argent on se cachoit, la foi des femmes vers les hommes étoit inviolable. » Cela explique aussi comment, après le XVIe siècle, on ne trouve plus guère de pots à vin ou à cervoise un peu luxueux; alors que dans l'*Inventaire de Marguerite d'Autriche* (1523) nous remarquons : « Deux pots de pierre (c'est-à-dire de grès) à boyre cervoise avec leurs couvercles en argent » ; dans l'*Inventaire de Philippe Babou, trésorier de France* (1536) : « Deux grands potz à vin d'argent, goderonnés, pesans ensemble XXVI marcs », et dans l'*Inventaire des joyaux du roi de Navarre* (1583) : « Un pot à vin d'un satyre porté par une tortue qui soustient un Bacchus, le tout d'argent vermeil doré dans son estuy. » Ajoutons que la fabrication des pots à vin en métal précieux avait été défendue par une *Ordonnance* de Louis XII, rendue en l'année 1506.

Pots de décoration. — Nous venons de passer en revue toutes les sortes de pots connus, et nous avons pu nous apercevoir que la destination de chacun d'eux réglait ses dimensions, sa matière et sa forme. Il nous reste à nous occuper maintenant d'une quantité de pots magnifiques, que leur magnificence même nous a fait regarder comme des pots de décoration, ne pensant pas que des vases si précieux aient jamais été d'un usage journalier, à moins, toutefois, qu'on ne les considère comme des vases à vin, appelés à prendre place sur la table des princes. Ces pots abondent dans les *Inventaires* royaux. Nous ne mentionnerons ici que ceux dont la description nous a paru spécialement intéressante.

Premièrement, un grant pot d'or ront, et de nouvelle façon, dont le pié est garni de souages grenetés de IIII grains, et entour la gueule et le couvercle a semblable souage, et dedens le couvercle a un esmail ront de noz armes, et sur le couvercle par dehors a un fretel, ou milieu duquel a un bouton en manière de fasète, et au-dessus du bouton a un fueillage de chesne, dont il y en a de montans et de dessandans, et dessus en une broche à un (*le mot est resté en blanc*) et est l'ance de derrière toute plaine et [d]essus le poucier est de deus feuilles agues aux deus bous. Et poise en tout, au mar de Troye, XI marcs IIII onces. (*Invent. de Louis, duc d'Anjou*, 1360.)

Ung pot de voirre ynde, en façon d'une géline, assiz sur ung pié d'argent doré, fait en façon de maçonnerie, et ou couvescle a une couronne et dessus une perle et ung saphir. — Ung ancien pot de cristal, à deux ances, garny d'argent blanc, et l'aiguière de mesmes — *Item*, ung pot [en or] ront longuet, semé de pierrerie, lyé de cinq cerceaux, pesant six marcs deux onces d'or. — Ung pot carré [en or] semé d'esmaulx longuetz de plite, et le fruitelet, d'euvre de Sarrazins; pesant sept marcs quatre onces d'or. (*Invent. de Charles V*, 1380.)

Un pot [d'or] ront esmaillé à bestellettes et oiselez, pesant VIII mars VI onces V esterlins. — *Item*, un pot d'argent doré, cizellé, semé d'esmaulz vers à testes bleues de lion, pesant IIII mars VI onces XV esterlins. — *Item*, un autre pot quarré, doré, cizellé, semé d'esmaulz à façon de fleurs de lis, et un chapel de louzanges d'esmaulz de plite, pesant IIII mars VI onces XV esterlins. — *Item*, un pot d'argent doré, cizellé, semé d'esmaulz en manière de treffles, et à oysellez



Fig. 350. — Pot de décoration « en façon d'une géline » (XIVe siècle), d'après un manuscrit de la bibliothèque de Bourgogne.

dessus, pesant V marcs II onces V esterlins. (*Argenterie réclamée par la Couronne aux héritiers de Louis Ier d'Anjou*, 1385.)

Deux potz d'argent dorez haultz et estroiz par dessus, lesquelz sont communément à Arraz. (*Testament de Jean Canard, évêque d'Arras*, 26 février 1405.)

Un pot de terre blanc, garny d'argent, à esmaulx de plusieurs cou-

leurs, ct sont les esmaulx en façon de lozanges. (*Invent. des joyaux de la Couronne; Bastille Saint-Anthoine,* 1418.)

Deux grans pots appelléz estamaulx, esmailléz de plusieurs esmaulx des armes de France et du Dauphiné, où il faut plusieurs esmaulx, XXXVIII marcs III onces. — *Item,* deux autres pots à frain, d'argent doré, esmailléz sur les couvescles aus armes de France. Lesquels pèsent XXX marcs II onces. (*Invent. de l'hôtel Saint-Pol,* 1420.)

Un pot d'or à un ron esmaillé, dessus le couvercle à iij fleurs de lis et pesant vij marcs ij onces d'or. (*Compte de Regnauld Doriac à la suite des obsèques de Charles VI,* 1422.)

Un petit pot d'argent véré, à une ance ronde, pesant ung marc trois gros et demy. (*Vente des biens de Jacques Cœur,* 1453.)

Dix potz grans, moyens et petiz, en cristallin, aux armes de Savoye. Ung beau grant pot de pourcelaine bleue, à deux agneaux d'argent, etc. (*Invent. de Marguerite d'Autriche,* 1523.)

Ung petit pot d'or à couvercle et deux hances, pendant à une petite chaînette, ledit pot esmaillé à l'entour du bas de flammes et plus hault de plusieurs fleurs; et sur ledit couvercle est gravé ung sainct Pierre, en chayère pontificale, pesant I once X esterlins. (*Invent. de Charles-Quint,* 1536.) Etc.

Au XVIe siècle, les pots — on le voit par ces exemples variés — n'avaient, au point de vue décoratif, encore rien perdu de leur splendeur. On professait pour eux une telle estime qu'on les offrait en présents diplomatiques. Les *Archives du Nord* (série B, n° 2357) possèdent une quittance de 700 livres, payées par Jean Micault, receveur général des finances de Charles-Quint, « pour deux grands pots d'argent dorés et bien ouvrés », offerts au nonce, qui était venu célébrer le mariage de Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Charles-Quint, avec son neveu Alexandre de Médicis (1529) ; et une autre quittance de 620 livres, datée de 1531, et payée à un marchand joaillier, à Malines, pour deux pots d'argent doré, une aiguière et un bassin de même métal donnés à « l'élu Bayard, envoyé du roi de France, qui a séjourné longtemps à la Cour de Madame », afin qu'il fût bien disposé et fît bon rapport à son maître. (*Ibid.,* série B, reg. 2363.) Le *Cérémonial françois de Godefroy* (p. 196) porte, en outre, que, lors de son couronnement à Saint-Denis (1519), la reine Claude de France fit don « aux roys d'armes, héraults et trompètes », de deux grands « potz d'argent, moult hauts et grandz, qui bien pouvoient valoir mille francs ».

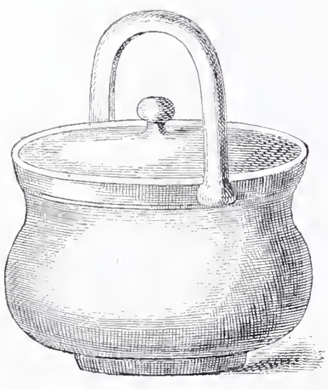


Fig. 351. — Potager, d'après une gravure de l'*Encyclopédie.*

A partir du XVIIe siècle, cet engouement pour les pots magnifiques prit fin. Cependant l'*Inventaire de Mazarin* (1653) décrit encore : « Deux pots d'argent d'Angleterre, vermeil doré, sur lesquels sont gravéz des animaux, feuillages en festons, pesans l'un six marcs six onces, et l'autre sept marcs quatre gros » ; et : « Deux autres pots d'argent d'Angleterre, vermeil doré, façonnéz de coups de burin, pesans sçavoir, l'un cinq marcs deux gros, et l'autre cinq marcs six gros. » Ces vases devaient être fort beaux. Quant aux divers *Inventaires des meubles de la Couronne,* dressés sous le règne de Louis XIV, ils mentionnent bien 67 pots de métal précieux dont 37 en argent blanc, pesant 508 marcs 6 onces, et 30 en vermeil du poids de 216 marcs 4 onces 7 gros ; mais la plupart avaient une destination d'utilité. Les uns étaient affectés au service du bouillon royal, d'autres à renfermer de la glace. Il y en avait pour les oilles, pour le chocolat, pour « faire de la crème gelée », etc. Le rôle des pots de décoration pure était passé. Les VASES avaient pris leur place.

Potager, *s. m.* — Dans le langage de l'ameublement, ce mot a plusieurs significations très distinctes. La première est celle de fourneau. « Dans la cuisine, écrit Furetière, on appelle le potager, le lieu un peu élevé où on dresse les potages et où il y a plusieurs petits fourneaux où on les fait mitonner. » Diderot, dans l'*Encyclopédie,* indique comme meuble essentiel de toute cuisine digne de ce nom « les fourneaux ou potagers pour les ragoûts ». L'*Inventaire de Mgr Villeroy, archevêque de Lyon* (1731), porte : « Au-dessous de la croisée de ladite cuisine, du côté de bize, est un grand potager avec le reposoir des plats. Le dit potager ayant douze pieds de longueur et trois pieds de largeur, dans lequel il y a huit trous garnis de leurs grilles de fer ; ledit potager est carrellé au-dessus et entouré d'une bande de fer. » Le beau temps du potager a été le commencement de ce siècle. Alors c'était la grande et suprême ressource des cuisiniers émérites. Quand on pénétrait dans une cuisine un peu distinguée, « l'objet sur lequel les regards se portaient était le potager ou fourneau percé de quinze ou vingt trous, qui occupait tout un côté de l'antre culinaire ». (Antoine Caillot, *Vie publique et privée des Français,* t. II, p. 84.) Aujourd'hui, le potager a disparu de la plus grande partie des cuisines, où il a été remplacé par les fourneaux en fonte, chauffés avec le charbon de terre au lieu de charbon de bois et dits, à cause de cela, fourneaux économiques. Ajoutons que la substitution ne s'est point effectuée sans lutte. Les premiers fourneaux en fonte remontent à la fin du siècle dernier. Une annonce, insérée dans l'*Almanach sous verre* (an VII, col. 916, n° 118), nous apprend qu'en cette année le citoyen Desarmod, architecte, domicilié « rue Neuve-des-Mathurins, au coin de celle de l'Arcade », exposa aux yeux de ses contemporains de « nouveaux potagers, coulés en fonte douce, avec la plus grande propreté et en état de chauffer avec économie et de satisfaire *sans aucune odeur* à tous les besoins de la cuisine ». On voit qu'il a fallu près de soixante ans pour que ces nouveaux fourneaux pussent s'acclimater chez nous.

POTAGER. — Pris adjectivement, ce mot s'est appliqué à tous les ustensiles de ménage et aux pièces d'orfèvrerie qui servaient à cuire, à présenter, à distribuer des potages, c'est-à-dire des ragoûts cuits au pot, à l'étouffée, car, jusqu'au commencement de ce siècle, le mot potage a possédé une signification beaucoup plus étendue que celle dont nous le gratifions aujourd'hui. Au XIVe et au XVe siècle, il désignait même tous les légumes, tous les produits du *jardin potager.* C'est ainsi qu'il faut comprendre ce passage de la *Chronique du bon duc Loys de Bourbon* (année 1390, p. 227) : « Et oultre la provision des Gennois, fit achapter le duc de Bourbon, et mectre en ses vaisseaulx, deux cens tonneaulx de vin et deux cens [de] lars, avecques foison potages, et telles provisions que l'en porte en mer. » Cette explication était indispensable pour bien comprendre les textes qui suivent. Dans les *Comptes de l'hôtel de Charles VI* (1380), à l'article Cuisine, figurent dix « chauderons potagers ». Les *Comptes de l'argenterie d'Anne de Bretagne* (1492-93) mentionnent le payement à Robin Porchier, orfèvre, demeurant à Tours, de 46 sols 2 deniers, « pour ses peines et affaires d'avoir fait six couvescles d'argent... iceulx couvescles faiz pour servir à couvrir les potz potaigés de la chambre de la dicte Dame (la Reine) ». L'*Arrêt du Conseil* du 6 mars 1638, par lequel Louis XIII atténua sa *Déclaration* contre le luxe, du 20 décembre 1636, permettait aux orfèvres de « faire des bassins, des esguières couvertes,

des grands plats potagers d'argent dont les particuliers pourroient avoir besoin ». Dans l'*Inventaire du maréchal de la Meilleraye* (1664), nous voyons apparaître les « assiettes potagères » ; nous les retrouvons en province, à Bordeaux, dans l'*Inventaire de Henry de Béthune,* archevêque de cette ville (1680). Enfin le *Procès-verbal d'apposition des scellés chez Nicolas de Largillière, peintre du roi* (1746), et l'*Inventaire du sieur Angely au bourg et paroisse d'Allou* (1777) nous montrent les louches enregistrées sous le nom de « cuillers potagères ». Ajoutons qu'au XVIIe et au XVIIIe siècle le nom de potager a été encore donné à « un pot de terre ou d'étain, où l'on porte à dîner aux manœuvres, aux compagnons maçons, carriers, etc. » (Voir fig. 351.)

Potager. — Ce mot a également servi à désigner certains officiers de cuisine, chargés, chez le roi et les princes, de veiller aux potages et ragoûts, par opposition aux hasteurs ou rôtisseurs, qui avaient dans leur département toutes les viandes rôties. Dans l'*État de l'hôtel du duc de Berry,* dressé en 1398, nous voyons figurer trois potagers ou *potagiers :* les nommés Fillo, Colin Grenade et Christain. Une *Lettre* de l'empereur Charles-Quint, du 20 décembre 1551, imputant création de rentes sur le domaine de Hainaut et sur diverses autres sources de revenus, tels que tonlieu et droit d'accise, etc., mentionne parmi les bénéficiaires de ces rentes nouvelles Philippe de Vaux, « potagier de l'empereur ». L'*État de France* fait mention des *potagers-bouche* de la maison du roi et de celle du Dauphin. Etc., etc. Indépendamment de ces potagers en titre, il existait des *potagers privilégiés.* C'était le nom qu'on donnait à des cuisiniers et traiteurs ayant le privilège de suivre la Cour dans ses déplacements.

Potager. — « C'est aussi le jardin ou quarré dans lequel viennent les herbes qu'on mange au potage et en salade. » (Richelet.) Il semble que ce lieu ne prête pas à beaucoup de décoration, cependant nous lisons dans le *Cours d'architecture de Daviler,* publié en 1691 : « Le jardin potager, qui n'étoit autrefois qu'un verger sans aucune décoration, est devenu aussi régulier que les autres jardins : et outre l'utilité des fruits qui en proviennent, il a encore de l'agrément par sa disposition. Ses carreaux sont bordéz de plantes odoriférantes et de simples, ses couches couvertes de légumes et ses planches et compartimens en pièces coupées, garnis d'arbres fruitiers nains. Les espaliers décorent ses murs de clôture. Si le potager est d'une grande étenduë, on le sépare en plusieurs jardins, pour partager les espèces des fruits, et pour avoir plus d'arbres en espaliers. La Melonnière et la Figuerie sont placées séparément et dans la plus belle exposition. » Nous croyons être agréable au lecteur en donnant ci-contre une reproduction de l'ancien potager royal de Versailles. (Voir fig. 352.)

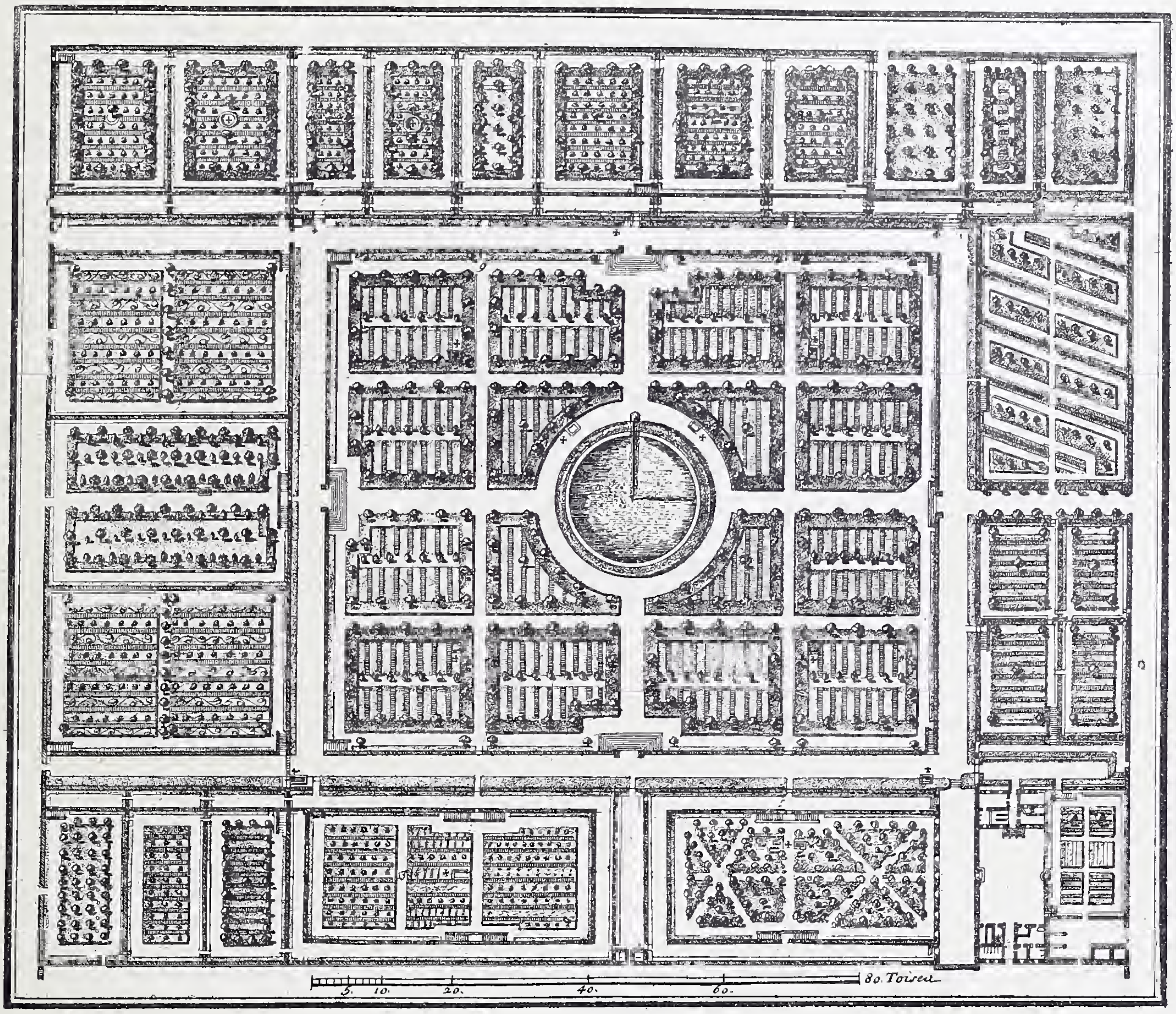


Fig. 352. — Potager du roi à Versailles, tel qu'il était au XVIIe siècle, d'après une estampe de Perelle.

Potain, *s. m.* — Métal artificiel, alliage de cuivre dont on a longtemps fabriqué des ustensiles de cuisine. « Pour eschange de LXXIX mars de viez potain à nuef, en IIII pos

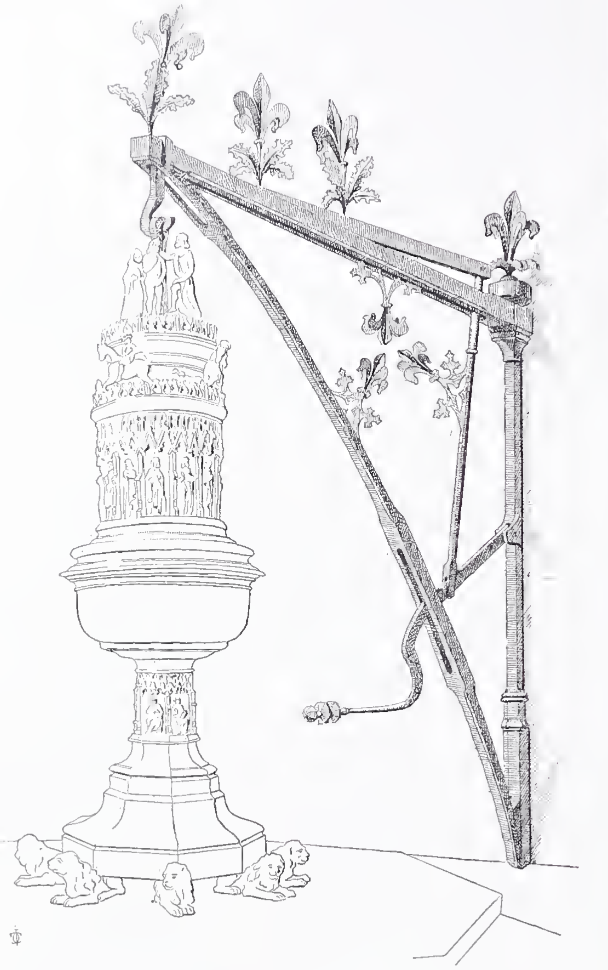


Fig. 353. — Potence servant pour les fonts baptismaux de l'église Notre-Dame de Hal.

de sausserie et IIII chandeliers pour le dressouer. » (*Comptes de l'hostel de Charles VI,* 1383.) (Voir le mot POTIN.)

Poteau, *s. m.;* **Potteau**, *s. m.* — Pièce de bois verticale, dont la partie supérieure sert souvent à supporter des traverses horizontales. On distingue en architecture plusieurs sortes de poteaux : les *poteaux corniers,* qui forment les angles d'un pan de bois ; les *poteaux d'huiserie,* qui servent de jambage aux portes ; les *poteaux en décharge,* qui, placés verticalement, ont pour mission de soulager les traverses, etc. Au XVIIe siècle, on écrivait parfois potteau. « Plus avoir fourny sept douzaines de dents de loup de fer, pour tenir les potteaux et colombages. » (*Comptes du château de Fontainebleau,* 1639-1640.)

POTEAU. — Est aussi un vieux terme breton à peu près synonyme d'aiguière. Dans l'*Inventaire des biens meubles du sieur Lesaulnier* (Saint-Malo, 1605), on lit : « Une perre de beurriers, deux pintes, demie chopine, ung tierson, ung poteau, sept vaisselles, etc., d'estain. » A la *Vente Lemérotel* (Saint-Malo, 1638), nous relevons : « Troys platz de terre blanche, pour la somme de XVI solz. — Deux poteaux de terre avecq des figures, II livres III solz. »

Potée, *s. f.* — Nom sous lequel on désigne diverses préparations utilisées dans l'industrie. On appelle *potée d'étain* l'étain calciné dont on se sert soit pour polir, soit pour obtenir des vernis plombifères, destinés à recouvrir les poteries. La *potée d'émeri* est la matière sèche qui tombe de la meule des lapidaires. Les fondeurs donnent le nom de *moules de potée* à des moules faits d'argile, de fiente de cheval et de bourre. Enfin, potée est encore un terme de verrier. C'est le contenu des grands creusets pouvant tenir de 400 à 500 kilogrammes de matière en fusion.

Potel, *s. m.* — Voir POTET.

Potelet, *s. m.* — Petit poteau. On donne ce nom aux poteaux de dimension restreinte, qui, dans les pans de bois, prennent place au-dessus des linteaux de portes, ou sous l'appui des croisées. Par extension, on appelle de même les petits poteaux qui, dans les escaliers tout en bois, soutiennent la rampe et remplissent le rôle de balustres.

Potence, *s. f.* — La signification originelle de ce mot est béquille. Au XIVe et au XVe siècle, on l'employait encore dans ce sens. Les *Mémoires de Joinville* (t. Ier, p. 22 et 23) portent : « Et adonc le bon chevalier se liève de dessus sa potence qu'il portoit à soy soustenir, et dist qu'on luy fist venir le plus grant clerc et le plus grant maistre d'iceulx juifz, ce qui luy fut fait. » Et, plus loin, Joinville ajoute, toujours en parlant du bon chevalier : « Il liève sa potence et fiert le juif bien estroit sur l'ouye, tant qu'il le coucha à terre renversé. » On lit également dans les *Miracles de saint Loys* (1350), cités par M. de Laborde (*Glossaire,* p. 460) : « Estoit si malade que il aloit tozjors à potences sous ses esseles, ne autrement il ne pooit aler et sembloit que il eust le dos rompu. » Dans l'*Inventaire de Charles V* (1380) on remarque : « Un bâton tors, en manière de potence, et dont la poignée est d'un lyon couchant assiz sur iiij oyseaux estranges. » Dans l'*Inventaire des joyaux conservés à la Bastille Saint-Antoine* (1418), figure : « Une potence d'argent, laquelle est garnie d'un baston de bois par dedens, et est ladicte potence faicte pour soustenir un homme mal disposé. » Enfin Noël du Fail écrit dans ses *Baliverneries ou contes nouveaux d'Eutrapel* (1585) : « Entre autres requérants, choisit entre tous en un coin une pauvrette et misérable femme appuyée sur des potences, mal habillée, toujours rechignant, diablassant, tant fâcheuse, de mauvaise grâce, à laquelle aucunement n'étoit loisible de buquer sans lui dérober une bastonnade. » On voit que potence conserva sa signification première jusqu'à la fin du XVIe siècle.

Par analogie et à cause de la forme coudée des béquilles, le mot potence a également servi à désigner des supports en bois ou en métal, composés d'une équerre et d'une jambe de force, et destinés soit à supporter une pièce saillante comme un balcon, une tablette de bois, soit à soulager une poutre, soit enfin à suspendre une lanterne, une cage, une enseigne, ou à soulever le couvercle de fonts baptismaux (voir fig. 353), etc. C'est de ces diverses sortes de potences que s'occupent les textes suivants : « Une potence d'argent véré, à pendre une cagecte pour mettre oiseaulx de Chippre, assise sur un pié doré, hachié des armes du sire du chasteau Fromont. Pesant un marc cinq onces deux esterlins maille. » (*Invent. du château de Vincennes,* 1418.) « Quatre potences à porter heaumes et bacines, couvertes de veloux vermeil. » (*Invent. du Louvre,* 1420.) « *Item,* le vingtiesme jour dudit mois de janvier, audict an mil cinq cens quarante-six, pour avoir faict et livré une grande potence de fer de huict piedz de long, garnie d'une moufle au bout, pour mettre une poullye de cuivre, un gros anneau garny d'une grosse gasche double, qui ont été mis et assis contre le chasteau près joignant le Jeu de Paulme, pour servir à tenir les contre-fiches et assemblages des moullinets, faictz esdictes deux pièces de bois, le tout pour servir à tendre les toilles dudict Jeu de

Paulme dudict chasteau. » (*Ouvraiges de serrureryе exécutés par Anthoine Mousseau au chasteau de Saint-Germain,* 1547.) C'est aussi dans la classe des potences-supports qu'il faut ranger celles dont il est question dans l'article qu'on va lire : « Une petite table portée sur deux potences de fer. » (*Invent. du cardinal d'Amboise,* 1550.)

Potence (table en). — C'est encore par analogie qu'on a donné le nom de table en potence à une longue table dont l'extrémité aboutit à une autre table placée en travers. « En celle salle, écrit Olivier de la Marche, parlant des noces de Charles le Téméraire avec Marguerite d'York (*Mém.,* liv. II, p. 528), avoit trois tables dressées dont l'une fut au bout de dessus, traversant à potence, et estoit la table pour l'honneur. »

Potequin, *s. m.;* **Pottequin,** *s. m.;* **Potkin,** *s. m.* — Locution flamande et brabançonne. Diminutif de pot, petit vase de forme non déterminée. « Un potequin d'argent à biberon. — Deux potequins, une fiole et deux flacons de pâte cuyte, doréz et bien ouvréz. — Deux grans pottequins d'argent, pesans III marcs I once. — Deux plus petits pottequins d'argent, pesant I marc XV esterlins. » (*Invent. de Marguerite d'Autriche;* Malines, 1524.) « Toute la vasselle ci-après spécifiée, assavoir : Sept grandz platz, sept autres moyens platz, huyt petitz platz, sept escuels, une tasse et ung potequin d'argent, pesans ensemble cent soixante-sept marcs six onces ung esterlin et demy, que furent perdus du temps de Charles l'Abbeye, nostre saulcier, en nostre voyage d'Ytalie, l'an XVe vingt-neuf, en passant une rivière entre Plaisance et Boulogne. » (*Décharge donnée à Pierre de Corteville, garde des joyaux de l'Empereur,* 1535.) « Ung petit potkin de terre et une petite mandelette d'osière pour jeu des enfans. — Ung petit potkin d'or, avec une hance à trois demy-ronds, ledit potkin esmaillé dessoubz..., etc. » (*Invent. de Charles-Quint,* 1536.)

Poterie, *s. f.* — Ce mot, qui tire son origine de Pot, désigne, d'une façon générale, toutes sortes de vaisseaux de quelque nature, forme et dimensions qu'ils puissent être. On donne le nom de poterie de terre, de poterie de fer, de poterie d'étain, à la vaisselle faite en terre cuite, en fonte ou en étain. La poterie de cuivre s'appelle dinanderie. Aux mots Étain et Estamier, aussi bien qu'à l'article Dinanderie, nous nous sommes longuement occupé de la poterie de métal. Nous avons également parlé de la poterie de terre aux mots Céramique, Faïence, Figuline et Porcelaine. Nous prions le lecteur de se reporter à ces divers articles.

La poterie grossière, celle qu'on pourrait appeler de ménage, point de départ de tous les beaux ouvrages exécutés depuis, a toujours été, en France, d'un emploi et d'un commerce considérables. Dès le XVe siècle, il s'en fabriquait et s'en vendait des quantités. Une lettre de Charles d'Orléans (14 août 1445), autorisant les habitants de Cognac « à percevoir des droits sur les marchandises importées et exportées » (*Bulletin archéologique de la Charente,* 2e série, t. II, 1856-1857-58, p. 344), nous apprend que « sur [chaque] charge de cheval de poterie », il était prélevé « six deniers parisis ». Au XVIe siècle, les droits de péage pour passage dans la châtellenie de Cognac étaient, par « soulme de potz de terre », de 5 deniers. (*Ibid.,* p. 419.) Durant tout le XVIe et la première moitié du XVIIe siècle, sous le nom de poterie, on continua d'englober tous les ouvrages céramiques. Les beaux médaillons de faïence exécutés par Jérôme della Robbia et par Pierre Moust pour le château de Madrid étaient compris sous cette désignation. (Voir *Compte des Bastimens,* t. II, p. 208.) De même pour ces jolies petites statuettes dans le genre de Bernard Palissy, qu'on fabriquait aux environs de Fontainebleau et qui faisaient la joie du Dauphin, futur Louis XIII. Grâce au précieux *Journal* d'Héroard, nous avons la liste des menues céramiques que produisait cette faïencerie de Fontainebleau. C'étaient des « marmousets », et notamment cette *petite nourrice,* jadis simple jouet, aujourd'hui ornement de nos grandes collections nationales, des ménages d'enfants, des singes, des chevaux, des bœufs. C'étaient encore « de petits chiens, des renards, des blaireaux, des vaches, des écurieux, des anges jouant de la musette, de la flûte, des vielleurs, des chiens couchés, des moutons..., des dauphins..., des capucins », avec lesquels Louis XIII, même lorsqu'il fut devenu roi, ne laissait pas que de jouer. (Voir *Journal* d'Héroard, t. Ier, p. 85, 101, 132, 142, 332, 338; t. II, p. 62, etc.) A partir de la seconde moitié du XVIIe siècle, le terme poterie, jugé trop commun, ne fut plus employé que pour désigner la vaisselle de terre la plus ordinaire. Aujourd'hui encore, on ne comprend guère sous ce nom que de gros ouvrages de terre cuite, et la vaisselle de cuisine simplement vernissée.

Si ces poteries grossières n'ont pas cessé d'être en usage, la faute, il faut bien le reconnaître, n'en est pas aux publicistes du siècle dernier. Ceux-ci, en effet, commencèrent, il y a cent vingt ans, une campagne en règle contre elles. Le fer-blanc, qui prit alors dans nos cuisines une place importante, fut, un moment, sur le point de les remplacer; et voici en quels termes Métra, parlant au nom de l'hygiène, s'exprimait à leur sujet dans sa *Correspondance secrète* (t. IV, p. 106), à la date du 18 janvier 1777 :

Un accident arrivé à la fin de l'année passée, dans le couvent des Pères de l'Oratoire d'Angers, a prouvé de nouveau combien l'usage de certains vaisseaux pour la cuisine est funeste. Onze Pères et cinq de leurs domestiques ont été à la mort, pour avoir mangé d'un ragoût qui avoit été gardé. On a attribué cet accident au verd-de-gris : nous apprenons que le vaisseau où ce ragoût a séjourné n'étoit pas de cuivre, mais de terre vernissée, et voilà les partisans des anciennes habitudes qui crient à la calomnie. Je suis bien aise à cette occasion de me donner vis-à-vis de vous un petit air de science et je



Fig. 354. — Potence en fer repoussé, servant d'enseigne (XVIIIe siècle).

souhaite que vous en puissiez faire votre profit. Ce vernis, dont on enduit les vases de terre employés à des usages économiques, est une préparation de plomb. On sait que la litharge et le minium, qui sont des chaux de ce métal, sont des poisons, et on ne s'aperçoit pas que l'action du feu, à laquelle ces vases sont continuellement exposés,

convertit en chaux une partie du plomb contenu dans le vernis qui les recouvre. Cette chaux se mêle d'autant plus aux alimens qu'ils séjournent dans ces vaisseaux; le plomb est d'ailleurs très dissoluble dans les matières grasses. L'étamage peut produire à peu près les mêmes effets que le vernis des potiers de terre; il est rare qu'on y emploie de l'étain pur, et le plus souvent il contient du plomb. Que faire donc? Redoubler de précautions et travailler sans relâche à la découverte de quelque espèce de vaisseaux dont on puisse se servir sans inconvéniens. Ceux de fer n'en paroissent offrir aucuns pour la santé, mais il est difficile de les employer sans que les alimens en contractent un goût ou une couleur désagréable.

De son côté, Mercier écrivait dans son *Tableau de Paris* (t. II, p. 201) :

Tous nos vases de terre qui servent à nos cuisines sont enduits d'un vernis qui se dissout, parce qu'il est attaquable par le foie de soufre. Les ustensiles de terre et de métaux peuvent donc recéler un poison secret dans la coction de nos aliments journaliers. M. Dantic a composé une nouvelle poterie qui vaut la porcelaine, qui va au plus grand feu et qui met à l'abri de tous les dangers. C'est une découverte intéressante, propre à occasionner une révolution salutaire et utile à la conservation de l'espèce. Négligerait-on cette poterie, dont les avantages sont réels, lorsqu'on a prodigué une protection presque indéfinie à l'art de la porcelaine, art de luxe? Cette nouvelle invention est d'un usage universel. Son prix modique est à la portée de tous les citoyens; elle tend à conserver leurs jours, et n'attend plus que la protection et la faveur du gouvernement.

Malgré ces pressantes attaques, la poterie vernissée n'a pas cessé d'être d'un usage général, et personne n'ignore qu'il continue de s'en faire une consommation considérable.

Poterie. — A aussi désigné la manufacture où l'on fait de la vaisselle de terre et le magasin où on la vend. Jadis le principal commerce de la poterie était localisé dans les foires et marchés, où les potiers déballaient leurs marchandises. Les conditions de cette vente sur la voie publique étaient même régies, dès le XIIIe siècle, par les statuts de la Communauté des maîtres potiers. Ils formaient l'article V du titre consacré par Étienne Boileau, dans son *Livre des mestiers,* aux « Potiers de terre de Paris ». Une des particularités de ces déballages qui se faisaient aux halles, c'est que les places étaient occupées à tour de rôle par chaque potier, et qu'ils étaient tenus « de tournoyer et changer place à tour par chascun samedi ». C'est à cet usage de déballages, en quelque sorte permanents, que Béroalde de Verville fait allusion lorsqu'il nous montre son mulet prenant le mors aux dents « et sans se soucier de ce qu'il avoit sur l'échine et du profit du roi, se mettant à courir partout, à travers hommes, femmes et enfants, et s'adressant vers la poterie, passant par-dessus pots, bines, casses, chaufferettes, qu'il brisa, cassa, rompit et gâta, comme un étourdi ». (*Moyen de parvenir,* p. 238.) Par la suite, ils s'établit, dans la plupart des manufactures, des magasins de vente où l'on venait s'approvisionner. Avec Héroard (*Journal,* t. Ier, p. 242 et 245) nous voyons le jeune Louis XIII faire, lorsqu'il était à Fontainebleau, des emplettes de ce genre. « Il va à la poterie, fait prendre des pièces, est soigneux de les faire payer à mesure qu'il les prend. — Il va à la poterie, prend quelques pièces, commande à Mme de Monglat que l'on les paye; il crioit après ceux qui s'approchoient près des pièces : Touchez pas là! Ne prenez rien! »



Fig. 355. — Poterne de l'hôtel de Jacques Cœur, à Bourges.

Cinquante ans plus tard, la faïence et la porcelaine ayant pris possession du marché, le nom de poterie fut exclusivement réservé aux fabriques de céramique grossière en terre vernissée. Malgré les progrès réalisés par l'industrie, ces poteries n'ont pas cessé chez nous d'être en pleine activité, et de produire des vaisselles de diverses sortes et d'un emploi très général. La pâte, il est vrai, s'en est améliorée, et la fabrication en est plus soignée; mais les modèles en sont demeurés lourds et peu gracieux. Ce n'est pas qu'on n'ait fait quelques tentatives pour rendre leurs lignes plus délicates. Le *Mercure* de pluviôse an IX (1800) nous apprend qu'en cette année : « Une poterie s'établit près Villemur, où l'on se proposoit de substituer, aux formes grossières de la poterie commune, les formes élégantes et pures des vases étrusques, grecs et romains. » Mais il ne paraît pas que le résultat ait répondu aux intentions particulièrement artistiques des créateurs de cette nouvelle manufacture.

Poterne, *s. f.;* **Posterne,** *s. f.;* **Potierne,** *s. f.* — Petite porte, pratiquée dans la muraille extérieure d'un château ou d'une place forte. Par extension, on donna, dans les habitations des villes, le nom de poterne aux petites portes qui, accompagnant les portes cochères ou charretières, livraient passage aux piétons. Nous donnons ci-dessus la poterne de la maison de Jacques Cœur; on peut en voir d'analogues au musée de Cluny, à l'hôtel de Sens, etc. Autrefois, on écrivait potierne et posterne. Racontant le siège de Sainte-Foi par Derby (1345), la



Hotin del. Maison Quantin, imp.-éd.

POTICHE

EN FAÏENCE DE ROUEN — DÉCOR A LAMBREQUIN

(XVIIIe siècle.)

Chronique de Tournai dit (t. III, p. 165) : « Lors assembla li conte Derby Englois et Gascons, et s'en ala à siège devant Sainte-Foy ; mais Raimons, leur sires, estoit alés au roy Franche querre secours ; et li castelains gardoit le lieu, et issi pluiseurs fois sur les Englois, par une fausse potierne, qui aloit du eastiel jusques à 1 bois, qui estoit priès de l'ost des Englois. » A propos du même fait d'armes, la *Chronique normande* porte (p. 68) : « Et li eastellains wardoit le lieu et issi pluiseurs fois sur les Englès par une posterne, qui alloit du eastel jusques à 1 bos..., etc. » A partir du XVIe siècle, on a écrit régulièrement poterne.



Fig. 356. — Potiche à lambrequins, en porcelaine de Chine.

Potet, *s. m.* ; **Potel,** *s. m.* — Petit pot. Nous relevons dans l'*Inventaire du château d'Angers* (1471) : « Deux grans potetz de voirre cristalin, en façon d'esguieres » ; et dans l'*Inventaire de Catherine de Rohan, comtesse d'Angoulême* (1497) : « Quatre potetz, une esguière couverte et sept cueillers, paisans douze marcs une once. » Parlant de Gargantua, Rabelais écrit : « A l'issue de table, il distribua à chacun d'iceulx tout le parement de son buffet qui estoit au poys de dixhuict cens mille quatorze besans d'or, en grandz vases d'antieque, grandz potz, grands bassins, grandes tasses, couppes, potetz, candelabres, etc. » (*Gargantua,* liv. Ier, ch. LI.) Enfin, on note dans l'*Inventaire de Feréol Jousserand, marchand drappier* à Angoulême (1673) : « Une esvière, une chopine, un potet, une sallière, le tout d'estaing. » Aujourd'hui, le mot potet est encore usité avec cette même signification dans le Forez, le Beaujolais et les environs de Lyon.

POTEL. — Un extrait des registres de la Cour des comptes de Paris, daté de 1308 et cité par D. Carpentier, nous livre le mot potel, variante de potet, avec la signification de mesure de capacité. « Un sextier de vin, la mesure de Nuef-marchié, dont Guillot le Villain doit deus galons ; Pierre le Prévost, un potel ; Jehan Bejuin, un potel ; Robert Cauchon, un potel, et Robert le Torcheur, un potel ; prisié le galon, VIII dniers. »

Poteyer, *v. a.* — Terme de potier d'étain. C'est enduire l'intérieur des moules avec de la pierre ponce pilée, délayée dans du blanc d'œuf, pour empêcher l'adhérence du métal.

Potiche, *s. f.* — Vase de forme ronde et renflée, en porcelaine ou en faïence. Les potiches sont originaires de Chine et du Japon. Leur nom, qui cependant n'a rien d'extrêmement oriental, est d'usage fort moderne et ne se trouve employé d'une façon courante que depuis environ cinquante ans. Boiste l'ignora, et Nodier, qui se chargea de revoir la 8e édition de son *Dictionnaire,* ne paraît pas l'avoir connu davantage. Depuis lors, il est devenu d'un usage très général. « Potiche en ancienne porcelaine du Japon, décor à médaillons de fleurs et d'oiseaux sur fond d'or, couvert de lambrequins, de volatiles et de pivoines. » (*Vente du mobilier de Mlle Lucie Dekern;* Paris, avril 1885.) « Paire de potiches, forme ovoïde, en vieux Delft, décor bleu sur blanc, médaillons-paysages. — Grande potiche avec couvercle, forme à pans, en porcelaine du Japon, décor bleu sur blanc ; monture style rocaille, en bronze doré. » (*Vente du mobilier de Mlle Jeanne Olivier;* Paris, 1888.)

Potichomanie, *s. f.* — Nom donné à la manie qui sévit, vers 1850, d'orner des vases ayant la forme de potiches — d'où le nom — avec des images découpées figurant des dessins variés. Ce travail, fort en honneur dans les salons, et qui rappelle par plus d'un point la manie des DÉCOUPURES (voir ce mot), très en vogue au siècle dernier, s'exécutait de la façon suivante. On découpait à l'aide de ciseaux très fins de petites chromolithographies, imprimées spécialement à cet effet et représentant des fleurs, des animaux, des personnages. On les appliquait à l'intérieur de vases de verre en les disposant de la façon la plus pittoresque et de manière qu'elles fussent bien vues de l'extérieur, puis ensuite on blanchissait tout l'intérieur du vase à l'aide d'une teinture spéciale, ce qui donnait à ce vase de verre une vague apparence de potiche en porcelaine. Cet art fort ridicule, et qui ne produisit jamais que des ouvrages médiocrement décoratifs, inspira cependant un poète, et nous a valu la *Potichomandie, poème en trois chants, sur l'art d'imiter les porcelaines de Chine, du Japon, de Sèvres, de Saxe.* (Paris ; Garnier, 1854, in-8.)

Potier, *s. m.* — Ouvrier qui fabrique des pots. Les potiers de cuivre (on trouve un artisan portant ce titre sur les *Registres de la taille* de 1313) se sont appelés tour à tour dinandiers, chaudronniers, etc. ; les potiers d'argent, orfèvres ; et le nom de potier a été retenu seulement par les artisans qui fabriquent des vaisseaux d'étain et de terre. A l'article ESTAIMIER (t. II, col. 570), nous avons parlé des potiers d'étain, et au mot FAÏENCIER, du travail des potiers de terre. La fabrication de la poterie, en effet, est à peu près la même que celle de la faïence, sauf que le traitement des pâtes est plus grossier, et que les émaux stanni-



Fig. 357. — Grande potiche en faïence, exécutée par M. Deck.

fères, dont la faïence tire un si grand éclat, sont remplacés par des vernis plombifères, qui laissent transparaître la couleur de la terre et son grain. L'art de potier de terre, dans notre pays, remonte aux temps préhistoriques. Pendant tout

le Moyen Age, un grand nombre de poteries fonctionnèrent à Paris. Dans notre second volume (col. 674), nous avons rappelé que trois voies avaient, dans cette grande ville, emprunté leur nom à cette industrie. La *Taille* de 1313 mentionne vingt-deux potiers de terre établis dans l'intérieur du mur d'enceinte, et, dès le milieu du XIIIe siècle, la production de ces industriels était assez considérable pour constituer une Communauté, dont Étienne Boileau recueillit les règlements et fixa les usages.

Ces règlements, consignés sous le titre LXXIV, dans le *Livre des mestiers,* étaient peu compliqués. La profession était libre et pouvait s'établir qui voulait, à condition « que il ait de coi et il faire le sache ». Toutefois, si le fabricant était étranger à la ville, il devait acheter le droit de s'installer et payait pour cela cinq sous au roi et autant à la confrérie. En possession de son établissement, le maître potier pouvait occuper autant d'ouvriers et d'apprentis que bon lui semblait, et il réglait directement avec ces derniers les conditions de l'apprentissage. Mais il lui était interdit de cuire dans son four aucun ouvrage exécuté par un ouvrier dans sa maison, « c'est asavoir au la méson de l'ouvrier », sous peine d'une amende de cinq sous payée au roi. Il lui était également défendu, sous peine d'amende, de travailler aux jours de la fête de « Nostre-Dame, ne à festes d'apostre, ne à fêtes jeunables, ne au dimanche ». Enfin, il ne pouvait « ouvrer de nuiz seur roe », c'est-à-dire faire tourner ses plats, vaisselles, etc.; passé la tombée du jour, « quar la clartéz de la nuit ne souffist pas à ouvrer sur roe ». Pour le reste, les potiers étaient traités comme les bourgeois de Paris et devaient le guet et la taille. Plus tard, ces statuts un peu primitifs furent modifiés. Au mois de juillet 1456, Robert Destonteville, prévôt de Paris, en dressa d'autres qui furent confirmés par lettres patentes de Charles VII, signées à Gannat, au mois de septembre de la même année. Henri IV, en 1607, donna une nouvelle confirmation de ces statuts qui, rédigés en dix-huit articles, continuèrent de gouverner la Communauté jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Désormais, l'apprentissage, dont la durée était fixée à six ans, se trouva limité à un seul apprenti par maître. L'aspirant à la maîtrise devait le chef-d'œuvre ; seuls les fils de maîtres « nés en légitime mariage » en étaient exempts. Les compagnons ne pouvaient être acceptés par un nouveau maître, sans s'être complètement libérés avec celui qui les employait précédemment. La corporation était gouvernée par quatre jurés se renouvelant par moitié tous les ans, de façon que chacun d'eux restât deux ans en charge. Enfin, et c'était là leur privilège principal, les potiers avaient seuls le droit de tenir « en leurs ouvroirs, roües assises à tourner pots et pieux fichés pour ennancer ».

Nous avons constaté plus haut que ces artisans étaient particulièrement nombreux à Paris dès le XIVe siècle. C'est cette abondance qui faisait faire à Ménage la remarque suivante (voir *Observations sur la langue françoise,* p. 227) : « Quoiqu'on dise *potier d'étain,* il ne faut pas dire pour cela *potier de terre,* comme a dit M. d'Ablancourt. Potier tout seul signifie celui qui fait des pots de terre. Il en est de même du mot *tailleur.* Quoiqu'on dise *tailleur de pierre,* il ne faut pas dire *tailleur d'habits. Tailleur* signifiant aussi tout seul celui qui fait des habits. »

Cette façon de parler eut cependant quelque mal à prévaloir. On a continué, en effet, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, d'employer l'expression potier de terre, et cela sur toute l'étendue du royaume. En 1584, nous relevons dans les *Archives communales de Lyon* (*Actes consulaires,* série BB, reg. 113) une pièce doublement intéressante, car non seulement elle confirme ce que nous venons de dire, mais elle nous apprend encore que les «potiers de terre», non contents de vendre leurs produits, les louaient pour les fêtes et les cérémonies. Il s'agit, en effet, d'un mandement de dix-sept écus d'or, au soleil, à l'ordre de Philippe Seyton, « potier de terre », pour la fourniture de quatre-vingt-cinq pièces de vaisselle de terre blanche, brisées ou perdues, et « pour la location de cent nonante-neuf pièces de la dite vaisselle » qui avait servi à la collation offerte par la ville à Sa Majesté.

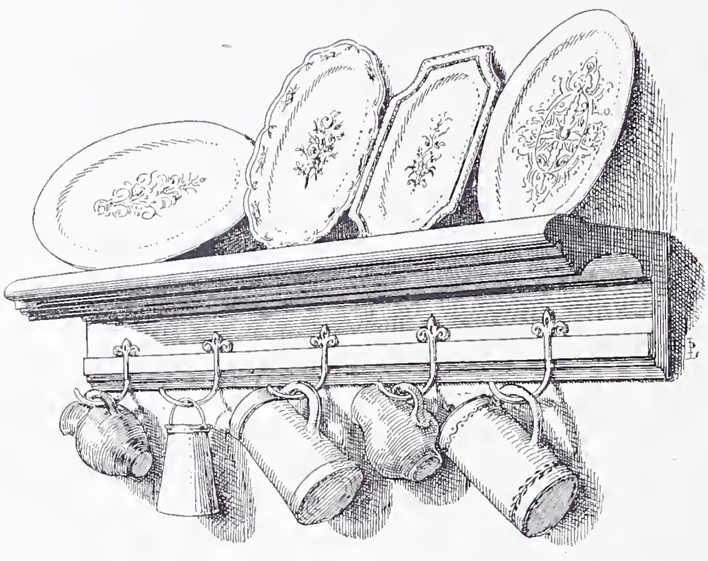


Fig. 358. — Potière picarde.

Au XVIIe siècle, les *Archives de l'hôpital Saint-Jacques, à Toulouse,* nous fournissent un reçu de « Me Pélegrin, potier de vaysseaux de terre », et l'on peut noter dans les *Appositions des scellés* du XVIIIe siècle les noms de Jean-Baptiste Barrier, « potier de terre », demeurant rue de Charonne (5 juin 1748) ; de Georges Gricourt, « M^e potier de terre », rue Gracieuse (27 juin 1775) ; de Louis-Philippe Brière, « M^e potier de terre », rue de la Roquette (10 mars 1777), etc., etc. Un fait que Ménage n'avait pas prévu, c'est qu'à partir du milieu du XVIIe siècle, le titre de potier, étant jugé trop commun, fut abandonné par la plupart des céramistes, qui prirent la qualification plus relevée de faïencier ou de porcelainier, et les industriels modestement appelés « potiers de terre » devinrent aussi rares qu'ils avaient été nombreux autrefois.

Potière, *s. f.* — Locution picarde. Synonyme de MEKINETTE. (Voir ce mot.) Sorte de crochet pour soutenir les pots, chaudrons, marmites, etc., au-dessus du feu. En Picardie, on désigne encore sous ce nom une étagère de campagne, pour mettre la vaisselle et suspendre les brocs.

Potin, *s. m.;* **Pottin,** *s. m.;* **Potain,** *s. m.* — Métal factice, composé de déchets et lavures de cuivre, auxquels on mélange du plomb. Le potin était connu au Moyen Age. Il est question de lui dans les *Comptes de l'hôtel de Charles VI* (1383) (voir POTAIN) et dans nombre d'autres documents du XIVe et du XVe siècle. Nous citerons, notamment, l'*Inventaire de Richard Plicque, archevêque de Reims* (1390), qui mentionne « un pot à aumosne et une chopine de potin » ; et le *Journal d'un bourgeois de Paris sous Charles VI,* dans lequel on lit, à l'année 1418 : « Airain avoit-on por six deniers la livre, estain pour dix

deniers la livre ou pour huit deniers; la livre de potin, quatre deniers; mais argent valloit en ce temps dix francs le marc. » Au XVI[e] siècle, on exécuta avec ce métal factice des monuments d'une importance singulière. Nous avons découvert dans les archives de M[e] Albert Yver, notaire à Paris, et successeur très médiat de M[e] Delafons, un curieux marché, daté du 4 septembre 1586, où il est fait mention d'une arcade de potin supportée par quatre colonnes de six pieds de haut. On lira avec intérêt ce document instructif :

Jehan Charetier, maistre fondeur, demeurant à Paris, rue Garnier-Saint-Ladre, paroisse de Sainct-Nicolas-des-Champs, confesse avoir promis et promect à Reverend père en Dieu, Monsieur Joseph Foulon, abbé de l'église et abbaye de Madame Saincte Gen[ve] de Paris, à ce présent stippulant et acceptant, de fondre pour led. S[r] Reverend faire et parfaire quatre coulonnes de pottain jaulne avec une arcade qui sera posée sur les deux premières coulonnes de devant, sur laquelle arcade y aura six petis chandeliers et ung cruciffiement au mellieu..., lesd. coulonnes depuis la basse jusques au chappiteau aura six pieds quatre à cinq poulces, avec les anges qui seront sur chascune desd. coulonnes, tenant chascun ung chandelier, lesquels anges auront deux pieds de hault ou environ et seront garnis de leurs helles (*sic*), toutes les coulonnes bien et duement polies et réparées, et de quatre poulces et demy de grosseur et de la forme du pourtraict projeté par ledit Chartier audit S[r] Reverend, lequel pour tout a esté paraphé par les notaires sous signéz, à la requeste dud. Charetier et du S[r] Reverend *ne varietur*.

Au XVII[e] siècle, on fit également un très grand emploi du potin, mais pour de petits ouvrages. On en faisait alors des robinets de fontaine, des chandeliers, des vases et surtout des pots, ce qui, croit-on, lui aurait valu son nom. Voici quelques exemples d'objets de ménage fabriqués en cette matière : « Trois chandeliers de potin, prisés ensemble quarante-huict solz. » (*Invent. de Marie Criquet, femme de Pierre Croisel, avocat au Parlement de Paris,* 1625.) « Quatre chandelliers et deux cuillières de potin. » (*Invent. de Claude Blisson;* Paris, 1632.) « Six chandeliers de potin de diverses grandeurs, prisés trente sols tournois. » (*Invent. de Charles Benoît, notaire de la Chambre des comptes,* 1634.) « Un chandellier de potin, avec un mortier en fonte. » (*Invent. d'Asne Trinquesne, femme de François Vallet, tailleur d'habits;* Paris, 1657.) « Six petits chandeliers de potin, dix autres chandeliers argentés, une mouchette et porte-mouchette de mesme, prisés X livres. » (*Invent. du château d'Humières,* 1694.) « Six chandeliers de potin, deux flambeaux de cuivre, un autre flambeau et un autre chandelier de cuivre et potin, prisez ensemble cent sols. » (*Invent. du marquis de Montpipeau;* Paris, 1695.) « Un poêle de potin neuf, en cloche, avec des tuyaux aussi neufs, à vendre. S'adresser au bureau. » (*Journal de Paris,* 1788.) Etc.

Le potin fut, au surplus, assez employé pour qu'on le trouve mentionné sur les tarifs de douanes. Nous relevons, en effet, sur le *Tarif général des droits des sorties et entrées du Royaume* (connu sous le nom de *droits de la Douane de Lyon*) (1664), l'article suivant : « Pottin gris, le cent pesant, payera dix sols. »

Potingue, *s. m.;* **Poutingue,** *s. m.* — Locution béarnaise. Grand pot à boire. Potingue se rencontre dans Rabelais.

Potkin, *s. m.* — Locution flamande et brabançonne. Diminutif de Pot. (Voir POTEQUIN.)

Poton, *s. m.;* **Potonnet,** *s. m.* — Petit vase. « Un petit potonnet de cuivre. — *Item,* un pot de cuivre plus grant. » (*Invent. de Clémence de Hongrie,* 1328.) « Un joyau d'argent, où est un ymage de Nostre-Dame en estain, tenant un petit poton de cristail. » (*Invent. des joyaux du château de Vincennes,* 1418.)

Pot pourri, *s. m.* — Ce fut d'abord un ragoût, une édition française de l'*olla podrida* des Espagnols. C'était même la seule signification de ce mot au XVI[e] siècle, et Rabelais, rappelant le souper de la reine Quinte-Essence, écrit : « Le pot pourry estoyt plain de potaiges despèces diverses, sallades, fricassés, saulgrenées, cabirotades, rousty, bouilly, carbonnades, grandes pièces de beuf sallé, iambons dantiequailles, saumates deificques, pastisseryes, tarteryes, ung monde de coscoçous à la moresque, formaiges, ioncades, gelées, fruietz de toutes sortes. » (*Pantagruel,* liv. V, chap. XXIII.) Cinquante ans plus tard, le mot était passé du propre au figuré, et Pierre de l'Estoile (*Journal,* t. III, p. 100) cite parmi les ouvrages qui, au dire de certain pamphlet, composaient la bibliothèque de M[me] de Montpensier : « le *Pot pourri des affaires de France,* traduit d'italien en françois par la Reine mère ». (Décembre 1587.)

Au XVII[e] siècle, ces deux significations continuèrent d'avoir cours, et Richelet n'en connut pas d'autres : « Un *pot pourri,* écrit-il, c'est un ragoût composé de plusieurs morceaux. » On dit aussi, au figuré, ajoute-t-il, « faisons un pot pourri de tout cela, c'est-à-dire confondons et mêlons tout cela ensemble ». Avec Furetière, notre mot prend un sens nouveau. Pot pourri signifie toujours « un amas confus de toutes choses ». C'est « un ragoust composé de plusieurs ingrédiens friands, qui n'a point de nom particulier. On l'appelle également *hochepot, salmi, hachis* et *fricassée* » ; mais, continue Furetière, « on le dit aussi de ces compositions que les femmes font de plusieurs parfums meslés dans un pot, pour sentir bon dans une chambre ». Furetière mourut en 1688. Nous voilà donc fixés sur l'apparition des pots pourris parfumés, et cette date est d'autant plus importante à relever, que la plupart des écrivains qui ont traité de la parfumerie à cette époque n'ont parlé que tardivement de ces composés, dont les formules paraissent avoir varié à l'infini. Il n'en est question, en effet, ni dans les *Secrets* d'Alexis Prémontais, qui contient de nombreuses recettes de parfumerie, ni dans aucun autre recueil antérieur à 1690. La première mention qu'on en trouve se rencontre dans le *Parfumeur françois,* édité à Lyon par Barbe en 1693. Encore, la composition du pot pourri décrite dans un chapitre intitulé « Pot pourri pour faire des sachets », n'y est-elle indiquée que comme un simple procédé pour préparer des herbes et des écorces qui, enfermées dans un pot pendant un an, exposées au soleil et remuées tous les deux jours, puis finalement mélangées avec de la poudre de Chypre parfumée, sont destinées à composer des sachets. Le *Parfumeur royal* de 1699, et la huitième édition, revue, corrigée et augmentée, du *Nouveau Recueil de secrets et de curiositéz les plus rares,* du sieur Emery, imprimée à Amsterdam en 1709, ne sont guère mieux renseignés. C'est seulement dans un petit volume assez étrange, intitulé *Abdeker ou l'art de conserver sa beauté,* et publié en 1754, que nous trouvons une recette détaillée du pot pourri, recette que nous reproduisons à titre de curiosité.



Fig. 359. — Pot pourri en faïence de Rouen.

Popouri à sec composé pour la Despene Marie, par son premier médecin.

Prenez fleurs d'oranges, une livre, roses communes, dont on ôte le pédicule qui est jaune, une livre; œillets rouges, dont on ôte aussi le petit bout de chaque feuille, qui est blanc, une demi-livre; marjo-

laine et myrthe épluchés, de chacune une demi-livre; roses muscades, thim, lavande, romarin, sauge, camomille, mélilop, hyssope, basilic, beaume, de chaque deux onces; laurier, quinze ou vingt feuilles; jasmin, deux ou trois poignées; pelures de citron, une bonne poignée, autant de petites oranges vertes; sel, une demi-livre. Mettés le tout

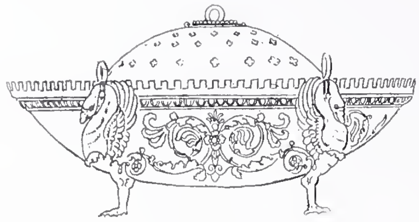


Fig. 360. — Modèle de pot pourri, dessiné par Percier.

dans un vase, et laissés pendant un mois, ayant soin de le remuer deux fois par jour avec une cuillerée de bois.

Au bout d'un mois, ajoutés iris en poudre douze onces et autant de benjoin, cloux de gérofle et canelle en poudre, de chaque deux onces; macés, storax, calamus, poudre de Chypre, de chaque une once; santal citrin et souchet, de chaque dix gros. Mêlés bien le tout comme ci-devant, et vous aurés un popouri d'un odeur très agréable et qui se conservera à perpétuité.

Après lui, le *Parfumeur royal,* publié par Saugrain en 1761, donne « une nouvelle recette pour faire des cassolettes dites vulgairement des pots pourris », et tous les recueils du même genre suivent leur exemple.

Depuis longtemps, cependant, le pot pourri était devenu d'un usage général. Dès le milieu du XVIIIe siècle, écrit M. Courajod, « le pot pourri est l'œuvre capitale de la parfumerie et devient le symbole de ce commerce. Il figure sur les adresses gravées des parfumeurs comme il encombre les tables, les cheminées, les consoles des appartements. Les élégantes le composaient elles-mêmes, chacune étudiant le parfum spécial qu'elle croyait convenir à sa beauté, comme elle étudiait une parure, un air de tête ou une coiffure nouvelle. Quelques recettes, réputées merveilleuses, étaient rédigées; l'odeur de tel pot pourri faisait école, et des formules ayant un caractère cabalistique se transmettaient dans les familles, avec autant de soin que les beaux vases du Japon ou de la Chine destinés à recevoir ces parfums. » Enfin, dernier détail, par lequel, du reste, ces compositions plus ou moins savantes se rattachent directement à l'ameublement, le pot pourri avait donné son nom à un vase spécial, parfois de métal précieux, souvent de porcelaine, quelquefois en laque, en forme d'urne, d'encensoir ou même de soupière, surmonté d'un couvercle percé de trous, « d'yeux », comme on disait alors, et qui reçut partout une hospitalité luxueuse.

Dès 1699, nous relevons chez une *précieuse,* la divine marquise de Frontenac, « trois *pots de composition* en marbre », que l'on pourrait peut-être considérer comme la première apparition de ces vases. Puis, en 1746, nous remarquons chez Mlle Desmares « deux pots pourris de porcelaine blanche de la Chine ». Ensuite, vient le *Livre journal* de Lazare Duvaux, où ils figurent à foison, et dont nous emprunterons seulement les articles les plus remarquables ou ceux qui concernent des personnages particulièrement illustres. « 21 octobre 1748 — M. de Lannoy : La garniture du pot pourri de Saxe, terrasse et cercle dorés d'or moulu, 72 livres. » « 23 octobre 1748 — S. A. S. Mademoiselle : Un pot pourri de porcelaine la Chine, carré, à trois étages, de 96 livres. » « 16 octobre 1749 — vicomtesse de Rochechouart : Deux pots pourris de terre des Indes avec des anses, garnis en bronze doré d'or moulu, 180 livres. » « 10 octobre 1751 — marquise de Pompadour : Un pot pourri de porcelaine blanche ancienne, dont le cercle et les yeux sont d'argent, la terrasse et bonnet en cuivre argenté et ciselé, porté sur trois animaux de porcelaine bleu céleste, avec une plante de roseau vernie en blanc et bleu, 450 livres. » « 8 août 1752 — Mme de Pompadour, pour le bosquet de l'Ermitage : Deux pots pourris de Vincennes, forme d'urne, en blanc et bleu, 168 livres. » « 26 décembre 1753 — Mme de Bentheim : Deux pots pourris de Vincennes à jour, à cartouches, camayeux enfans pourpres, 240 livres. » « 2 avril 1758 — S. M. le Roy : Un grand pot pourri vert, d'une forme nouvelle, couvert d'un groupe de fleurs, les cartouches peints à enfans, 1,200 livres. » « 13 novembre 1758 — M. de la Boissière : Un pot pourri de porcelaine de France, en gros bleu et or sur une terrasse dorée et deux figures de Saxe, 480 livres. » (*Livre journal,* t. II, p. 3, 9, 31, 99, 133, 185, 358, 378, etc.) Aux spécimens variés et nombreux fournis par le *Livre* de Lazare Duvaux, on pourrait ajouter quelques-uns de ces vases compris dans les grandes *Ventes* de ce temps. On en remarque de fort beaux, en effet, à celle du colonel d'Hermond (16 janvier 1749) ; à celle de Mlle Guéant (5 février 1759) ; à la *Vente* célèbre de Mlle Deschamps (11 avril 1760), où figuraient des « pots pourris de Saxe en girandoles avec des fleurs de Vincennes » ; à la *Vente de Mme de Pompadour* (28 avril 1766), où l'on adjugea « deux vases couverts, formant pots pourris à fleurs naturelles, de 9 pouces de haut, en porcelaine de Sèvres » ; à celle du marquis de Chambonnas (14 avril 1768), qui comportait un « pot pourri de Martin, garni en or » ; à la *Vente Randon de Boisset* (27 février 1777), où figurait « un pot pourri singulier à 4 pans, et anse de panier prise dans la porcelaine, à côtes rouges sur le haut, rubans bleus et glands en relief sur les côtés et cartouches de cuivre doré, percé à jour sur la face » ; aux ventes du fermier général de Courmont (20 mai 1778), du duc Charles de Lorraine (Bruxelles, 1781), qui comprenait 27 de ces vases, du fermier général d'Épinay (7 avril 1783), du célèbre Vaucanson, « de l'Académie des sciences », et enfin, à celle du mobilier de Versailles, où l'on mit aux enchères « deux vases pour pot pourri, de porcelaine de Sèvres, forme ronde et façon chinoise ». « Le fond en est blanc, ajoute l'*Inventaire;* les fleurs et les oiseaux sont peints dessus, dans le goût de la Chine, avec filets d'or; les socles se détachent. Ce meuble sort de la salle à manger du ci-devant Roi. »

De tous les documents, inventaires, catalogues de vente, etc., que nous venons de mettre à contribution, le plus curieux et le plus varié assurément est le *Catalogue du prince Charles de Lorraine.* On y trouve des pots pourris en forme de fleurs, d'artichauts, de cassolettes, d'urnes, de

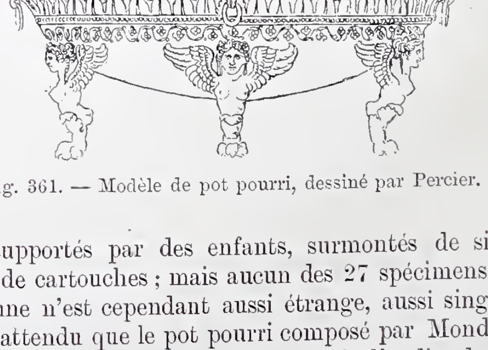


Fig. 361. — Modèle de pot pourri, dessiné par Percier.

vases, supportés par des enfants, surmontés de singes, décorés de cartouches; mais aucun des 27 spécimens qu'il mentionne n'est cependant aussi étrange, aussi singulier, aussi inattendu que le pot pourri composé par Mondon et exécuté par Drais, tous deux anciens chefs d'atelier du sieur

Crolluy, bijoutier du roi, et dont la description, qu'on trouvera plus bas, figure dans le *Mercure* et se retrouve dans l'*Avant-Coureur* du 16 novembre 1764.

Les pots pourris disparurent avec l'Ancien Régime. Percier, au commencement de ce siècle, en dessina quelques modèles ; mais son exemple ne fut point suivi et la mode de ces vases odorants ne survécut pas à la société qui leur avait fait un si chaleureux accueil. La Révolution, au demeurant, avec ses incertitudes, ne permettait plus aux amateurs de laisser mûrir leurs savantes compositions. Car il fallait plusieurs années pour que ces parfums atteignissent leur parfaite maturité. C'est ainsi que le *Journal général de France* du 6 mai 1781 annonçait, comme étant à vendre chez la dame Mignet, un « pot pourri de 9 ans..., propre à embaumer un très grand appartement ». Dans leur courte, mais brillante carrière, les pots pourris mirent, toutefois, à forte contribution l'imagination de nos artistes. L'extrait suivant, du *Mercure* de janvier 1765, par lequel nous terminerons cette monographie, suffirait à en fournir la preuve.

Le Sr Moudon vient de finir une pièce de bijouterie d'un genre tout neuf et d'un travail immense. C'est une sorte de pot-pourri muni de deux cassolettes et propre, par ses détails, à tenir sa place dans un cabinet de curiosités. — Ce morceau représente un trône chinois occupé par l'empereur dans un moment de cérémonie. Les figures sont au nombre de huit, le tout dans le goût chinois. — Le corps du bâtiment est de laque garnie de bronze doré, artistement ciselé, avec des incrustements de lapis, corail, burgot et de nacre de perle. Tout ce travail est d'un goût léger, riche et rempli de détails qui ont exigé un temps considérable et une patience unique. Cette pièce peut se mettre sur une console de bois doré, à dessus de marbre noir, et de trois pieds quatre pouces de haut. Ce morceau peut actuellement se voir chez M. Drais, bijoutier, place Dauphine.

La description de ce même vase figurait déjà presque dans les mêmes termes, nous l'avons dit, dans l'*Avant-Coureur* du 16 novembre 1764.

Ajoutons que, dans une note beaucoup plus modeste, les pots pourris en faïence japonnée de Saxe constituaient une des spécialités de la manufacture du sieur Germain Desparges, établi rue des Boulets, à Paris.

Pottequin, *s. m.* — Locution flamande et brabançonne. Petit pot. (Voir Potequin.)

Pou, *s. m.* — Voir Pou-de-soie.

Pouaire, *s. m.* — Locution provençale. Seau pour tirer ou puiser de l'eau.

Pouce, *s. m.* — Mesure de longueur, demeurée en usage jusqu'à l'introduction du système métrique. Le pouce était la douzième partie du pied de roi et équivalait à 2 centimètres 7 dixièmes.

Pouchon, *s. m.* — Forme normande de Poinçon (voir ce mot), pris dans le sens de futaille de vin. « Tantost lui arrivé, lui furent présentéz de par ladicte ville III pouchons de vin, l'un de Bourgogne, l'autre de Paris et le tiers blant de Beaune. » (*Entrée du comte de Charolois à Rouen,* décembre 1461.) « Samedi, après nonne, XXIIe jour de septembre mil CCCC LX IIII, monseigneur le duc de Savoye, père de la reine de France, arriva à Rouen et fust l'en à l'encontre de luy, en notable compaignie de par la Ville à cheval, et lui fu présenté de par ladite Ville pour l'onneur d'icelle, en révérence de ce que le Roy nostre Sire a espousé sa fille, une queue de vin de Beaune et deux pouchons de vin vermeil, vin de Tournus. » (*Entrée de la princesse de Piémont et du duc de Savoie à Rouen,* 1464.)

Poucier, *s. m.* — Petite pièce de fer ou de cuivre, sur laquelle on appuie le pouce, et qui sert de la sorte à mettre en mouvement les loquets, verrous, cordons de sonnette, etc.

Pou-de-soie, *s. m.* — Étoffe de soie forte, dont le grain tient le milieu entre le gros de Naples et le gros de Tours. C'est à la *Vente de Mme de Pompadour* (6 mai 1765) que nous voyons le pou-de-soie faire son apparition dans le mobilier. On adjugea à cette vente : « Deux meubles de pou-de-soie, brodés en soie nuée, représentant l'un divers sujets, et l'autre des fleurs. » Dans le *Journal général de France* du 18 janvier 1782, nous relevons l'annonce suivante : « En vente, étoffe de pou-de-soie jaune, neuve, avec broderie des Indes, propre pour faire un lit à la Polonoise ; étoffe pareille brodée en chaînette et en cordonnet, pour faire 6 fauteuils et 2 bergères. S'adresser rue d'Artois, à l'hôtel Choiseul. » Et la même feuille, à la date du 17 janvier 1787, annonce à l'hôtel Bullion la vente de « satin, pou-de-soie, égyptienne, etc. »

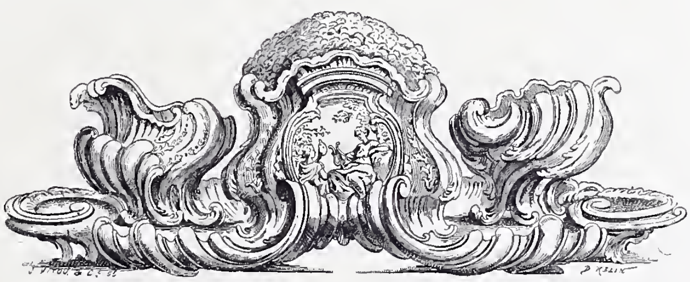


Fig. 362. — Écritoire, avec son poudrier en porcelaine, dessinée par J.-A. Meissonnier.

Poudrette, *s. f.* — Anciennement, petit ustensile où l'on mettait le sucre en poudre. « Vous les saupoudrez de sucre fin, mis dans une poudrette. » (Mme de Genlis, *Maison rustique* — cité par Littré.)

Poudrier, *s. m.;* **Pouldrier**, *s. m.;* **Poudrière**, *s. f.* — « C'est, dans une écritoire de table ou de valise, une manière de petite boîte ronde ou quarrée, de bois ou de métal, percée par le haut de plusieurs petits trous, dans laquelle on met de la poudre ou du sable, qu'on jette sur ce qu'on écrit, afin que l'écriture ne s'efface pas. Quelques papetiers disent sablier au lieu de poudrier, mais ils disent mal. Tous les autres papetiers, avec le reste des gens du monde qui parlent bien, disent poudrier. » Il ne nous reste, pour compléter cette définition de Richelet, qu'à indiquer l'époque approximative à laquelle le poudrier commença d'être en usage, ce qui n'est pas très facile, ce petit ustensile étant de ceux qui passent volontiers inaperçus. Logiquement, il faut faire remonter sa création au temps où l'on prit l'habitude de se servir de poudre pour sécher l'encre. Le passage suivant des *Mémoires du maréchal de Vieilleville* semble indiquer qu'en l'année 1553 on l'employait déjà depuis longtemps, et même pour de fâcheux usages. « J'arrivai si à propos à Sainct-Germain-en-Laye, que M. de Humières n'estoit encores mort. Et ayant en toute diligence présenté mes lettres au Roy, au sortir du jeu de paulme, sans chercher aultre faveur, il les print de ma main, qui n'est l'ordinaire toutesfois des grands Princes et les font tousjours lire par un tiers, car on leur faict acroire que l'on peult empoisonner une lettre par la pouldre que l'on met sur l'escriture, aussi qu'il y a dangier pour un Roy de prendre ainsy de toutes mains. » En outre, dans les *Comptes de Henri II* (1556), nous relevons la dépense de 7 sols pour une boète pour mettre pouldre, et l'avoir emplie de pouldre de bois pour servir à la chambre du Roy ». Cette dépense vraisemblablement se rapporte à un objet de même nature et de même usage que nos poudriers modernes. Le meuble

existait donc avant que son nom fût admis dans le langage courant, et dès la première moitié du XVIe siècle, les poudriers devaient être généralement usités. Quoi qu'il en soit, c'est seulement à la fin du XVIe siècle qu'il est fait

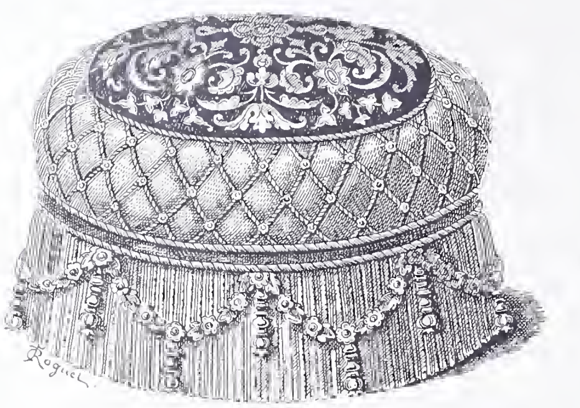


Fig. 363. — Pouf couvert en velours brodé.

mention de ces ustensiles, et le premier que nous ayons trouvé, compris dans la *Vente des biens de Jean Nagerel, archidiacre* (Rouen, 1570), est catalogué comme suit : « Une escriptoire de plomb doré avec ung pouldrier de ferblanc, XXII sols VI deniers. » Le second figure dans l'*Inventaire de Gabrielle d'Estrées* (1599). Il est ainsi décrit : « Un poudrier de porcelayne, garny d'argent avec un cordon de soye grise et d'argent, avec son estuy, prisé X escus. » Ce second poudrier, on le voit, était portatif. Pour s'expliquer cette particularité, il faut se souvenir que beaucoup d'encriers, à cette époque, l'étaient aussi, et s'attachaient au pourpoint avec des lacets. Dans l'*Inventaire du cardinal de Mazarin* (1653), nous remarquons : « Une cassette quarrée d'ebeine servant d'escritoire, ayant par dedans le calmare et poudrier, garny d'une serrure, etc. » Il s'agit encore ici d'un poudrier portatif. Quant aux poudriers de bureau, ils abondaient dans le mobilier de Louis XIV. Nous notons, un peu au hasard, dans les *Inventaires des meubles de la Couronne* dressés de 1663 à 1715 : « Un encrier et un poudrier d'argent, pour mestre dans une escritoire d'une table qui s'ouvre par le milieu. — Deux encriers et deux poudriers, pour le Conseil de Marly. — Deux encriers et deux poudriers, pour le Conseil de Trianon. — Un encrier et un poudrier, pour attacher sur un oval de la Chine, servant au Roy à Fontainebleau. — Un encrier et un poudrier, pour la table de campagne du Roy. » Etc. Tous ces objets étaient en métal précieux. La mode de ces meubles coûteux était, au surplus, générale, car le *Mercure* de janvier 1679 décrit une écritoire offerte en cadeau à une belle dame « dont la serrure, la clef et les plaques de dessus estoient de vermeil, aussi bien que le cornet, le poudrier et les manches du canif et du poinçon ». Même chez les prélats on en rencontrait de fort riches, témoin l' « escritoire » et le « poudrier d'argent » qui figurent dans l'*Inventaire de Henry de Béthune, archevêque de Bordeaux* (1680). Quant à celui d'André Le Nôtre (1700), il était de pierre de Florence. Au XVIIIe siècle, on était moins luxueux, et la plupart de ceux que livre Lazare Duvaux à ses illustres clients sont simplement en cuivre. Une annonce que le sieur Salmon, marchand, rue Dauphine, 26, fit insérer au *Journal de Paris* du 27 janvier 1791, nous signale l'apparition dans le commerce des « poudrières en crystal, en tôle vernie et en faïence » ; c'étaient encore là de petits meubles bon marché. Cependant nous relevons dans le *Catalogue de la Vente de Mme de Pompadour* (28 avril 1766) : « Un encrier et poudrier en argent, sur un plateau de nouveau laque » et, dans l'*Inventaire de S. A. R. le duc Charles de Lorraine et de Bar* (Bruxelles, 1781) : « Une poudrière dont la gorge et la garniture sont d'or, avec un cordonnet d'or. » Aujourd'hui le poudrier a cessé d'être à la mode. Le buvard l'a remplacé.

POUDRIER. — On trouve également ce mot employé, au XVIIIe siècle, avec la signification de sablier ou horloge marine. (*Encyclopédie*, t. VIII, p. 302.)

Pouelle, *s. f.* — Orthographe toulousaine, au XVIe siècle, du mot poêle. « Une pouelle vieilhe de fer. » (*Invent. de la succession Galossa;* Rabastens d'Albigeois, 1565.) « Une pouelle castagnère, de fer. » (*Invent. de Massiot-Gautier ;* Toulouse, 1578.)

Pouezaere, *s. f.* ; **Pouzi**, *s. m.* — Locution forézienne. Sorte de cuiller en bois, large et profonde, dont on se sert pour puiser de l'eau.

Pouf, *s. m.* — Gros tabouret cylindrique, généralement recouvert en tapisserie et dont le tour est garni par une frange longue et épaisse. Un des caractères du pouf est d'être toujours sans bois apparent. C'est, avant tout, un meuble de milieu et surtout un siège de fantaisie. Comme tel, on ne craint pas de lui donner une parure brillante, même criarde, et les brodeuses font souvent preuve d'excentricité dans le choix et dans l'exécution des tapisseries qui le recouvrent. Citons comme exemple de ce débordement de couleurs capricieuses « un grand pouf, dessus en tapisserie à fleurs et oiseaux, fond en peluche rouge, avec bourrelets et torsades, garni de franges et de passementeries ». (*Vente de Mlle Jeanne Olivier;* Paris, 1888.) C'est aux environs de 1845 que le pouf fit son apparition dans les salons parisiens. Il ne faut pas s'étonner, par conséquent, de ne rencontrer son nom que chez les écrivains très modernes. Le pouf a eu ses détracteurs. On lui a reproché d'être un siège incommode, de tenir inutilement beaucoup de place, d'être « plus embarrassant qu'utile, gênant les jambes de celui qui se présente au cercle de la famille ». (Deville, *Dictionnaire du tapissier,* p. 51.) Somme toute, ce sont là des reproches que l'on pourrait adresser à presque tous les tabourets. Par contre, le pouf a eu ses apologistes. « Quoi de plus charmant, écrit Théophile Gautier (*Moniteur universel,* n° du 3 juin 1867), qu'un groupe de femmes de beauté différente et contrastée, assises sur un pouf, au milieu d'un salon, dans les flots de guipures et de dentelles qui écument à leurs pieds comme la mer aux pieds de Vénus ! »

POUF est aussi un terme de constructeur et d'architecte. On donne ce nom à des pierres tendres qui s'égrènent sous l'action de l'outil.

Pouille, *s. f.* — Sorte de sébile ovale pour recevoir les jetons des joueurs. « Une écuele ovale et profonde apellée pouille, que l'on met dans le milieu de la table à jouer au reversy ou au cul bas, pezant 2 marcs. » (*Invent. des meubles de la Couronne,* 1687.)

Pouillier, *s. m.* — Voir POULLIER.

Poulailler, *s. m.;* **Poullailler**, *s. m.* — Petit local consistant en une courette et un petit réduit, généralement en planches ou en maçonnerie légère, muni de perchoirs et d'augettes, servant à abriter les poules, coqs et poussins qu'on élève. « Je vous avoye bien dict piecza, de par tous les diables, que vous feissés fermer nostre poullailler, où la martre a mengé trois de mes mères gélines converesses, dont vous vous appercevrez bien du dommage. » (*Les Quinze joyes du mariage,* p. 54.)

Poulain, *s. m.* — Appareil dont se servent les tonneliers pour descendre les barriques et tonneaux de vin dans les caves.

Poulie, *s. f.*; **Polie**, *s. f.* — Petit appareil qui consiste en un cylindre, entaillé d'une gorge à sa partie extérieure et tournant sur un axe enfermé dans une chape. On fait deux sortes de poulies, des poulies fixes et des poulies mobiles. Les premières sont seules employées dans l'ameublement. Les poulies sont d'un usage fort ancien. Dans l'*État des objets mobiliers achetés par Marguerite de Flandre, pour les couches de la comtesse de Rethel* (janvier 1403), nous relevons un payement de 15 sols « à Jacques Dourdin, pour deux pommes à paveillons et deux polies de bois à tendre les diz paveillons. » Guillebert de Metz, dans la curieuse description qu'il nous a laissée de l'hôtel de Jacques Duchié (1407), nous apprend qu'il y avait au sommet de cet hôtel une sorte de salle à manger. « Et quant on y mengeoit, on montoit et avaloit (descendait) vins et viandes à une polie, pour ce que trop hault eust esté à porter. » (*Description de Paris*, p. 68.) « *Item*, une poulie à corde avec sa main, le tout servant au puis de la salette. » (*Invent. des meubles de Claude Millet;* Paris, 1585.) De nos jours, on se sert surtout des poulies pour faciliter la marche des cordons de tirage, et pour abaisser ou élever à hauteur convenable les lanternes, cages, lustres, réflecteurs et autres objets suspendus. On lit dans le *Livre journal* de Lazare Duvaux (t. II, p. 208 et 212) : « 10 juillet 1754 — M. de Montferrière : une lanterne posée dans le vestibule, avec ses poulies et contre-poids bronzés et cordons en soie : 26 livres. » « 9 août — Mme de Pompadour : posé à l'hôtel de Paris une grosse lanterne sous le vestibule avec sa poulie, contre-poids et cordons : 75 livres. » « A VENDRE, rue de Berry, un lit à la polonoise..., les rideaux relevés avec poulies et cordons. » (*Annonces, affiches et avis divers,* 21 novembre 1771.) Etc. L'*Avant-Coureur* du 27 novembre 1762 donne la description d'une poulie de sûreté fort ingénieuse, mais dont l'étude sort de notre cadre.

POULIE DE BAS. — C'est le nom qu'on donne à de petits appareils consistant en un jeu de poulies qu'on fixe à la muraille, près du sol, et à l'aide desquels on fait fonctionner les rideaux.

Poulière, *s. f.* — Petite porte ménagée dans la clôture d'un poulailler pour laisser entrer et sortir les poules.

Poullier, *s. m.*; **Pouillier**, *s. m.* — Dans le principe, ce mot eut la même signification que POULAILLER. — Nous lisons dans les *Chansons normandes du XVIe siècle* (p. 219) :

> Se les Engloys venoyent piller,
> Nous les mectrons à tel martyre,
> Que nous les garderons de ryre
> Et d'aller à nostre poullier.

Plus tard, par analogie avec la saleté et la détestable tenue des poulaillers, on donna le nom de poulliers à de mauvaises auberges, à de méchants logis, malpropres (*Trévoux*.) C'est dans ce sens qu'il faut comprendre la phrase suivante de Tallemant des Réaux (*Historiettes,* t. VI, p. 102) : « Ce La Bouvraye m'a dit qu'il n'a jamais vu un tel pouillier que cette maison : les filles étoient les servantes de leur mère, et elles étoient habillées comme des gueuses. »

Poulpetonnière, *s. f.*; **Poupetonnière**, *s. f.* — Marmite avec un couvercle à rebords, sur lequel on peut placer des charbons ardents. « Poulpetonnière, avec son couvercle, le tout en cuivre rouge, entièrement doublé d'argent. » (*Vente d'effets de feu M. le comte de Wateville,* rue de la Rochefoucauld, 22 juillet 1779.) Ce vase était ainsi nommé parce qu'on y faisait cuire le poulpeton, qui était une sorte de ragoût en hachis.

Poulpitre, *s. m.* — Forme ancienne de PUPITRE. (Voir ce mot.) On lit dans le *Gouvernement des trois Estatz du temps qui court* (par Pierre de la Vacherie, 1510) :

> De grant sçavoir n'ay pas le tiltre,
> Mais couraige ay et bon voulloir,
> Pour chanter leçon au poulpitre.

Poulverin, *s. m.*; **Poulvrin**, *s. m.* — Forme normande de PULVERIN. (Voir ce mot.) « Une flasquée avec un poulverin, III sols VI deniers. » (*Vente des meubles de Jean Nagerel, archidiacre;* Rouen, 1570.)

Poumel, *s. m.* — Forme ancienne de POMMEAU. On lit dans le roman de *Floire et Blanceflor :*

> Es poumel desus ert assis
> Un escaboucle de grant pris.

Pountin, *s. m.* — Locution provençale. Perron. Escalier extérieur, se terminant par un palier sur lequel ouvre la porte d'entrée.

Poupée, *s. f.*; **Pouppée**, *s. f.* — Ce mot a plusieurs significations. Le *Dictionnaire de l'Académie* (2e édition, 1696) définit la poupée : « Petite figure de bois, de carton ou de cire, représentant un enfant ou une jeune fille et dont les enfants se jouent. » C'est là son sens le plus ancien, car les Romains connaissaient les poupées, et certains étymologistes ont cru trouver l'origine de ce mot dans le nom de Poppée, femme de Néron. Quoi qu'il en soit, les poupées amusèrent les enfants du XIVe et du XVe siècle, comme elles avaient amusé les jeunes Romaines, et les plus illustres mains ne craignirent pas d'habiller ou de déshabiller ces menus personnages. Faut-il ajouter que, vêtues et dévêtues par de telles mains, ces poupées étaient le plus souvent magnifiques ? Les *Comptes de la chambre*

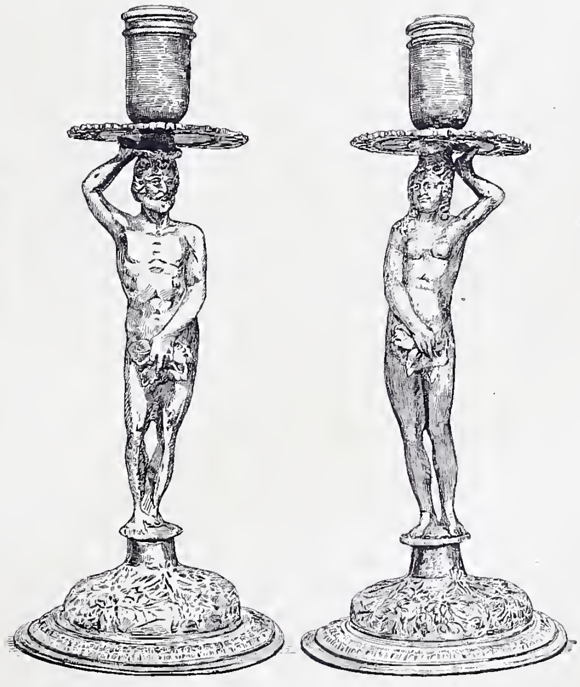


Fig. 364 et 365. — Poupées en laiton servant de chandeliers (XVIIe siècle).

de Charles VI (1396) nous apprennent que Robert de Varennes, brodeur et valet de chambre du roi, fut chargé d'exécuter la garde-robe des poupées que ce prince envoyait à la jeune reine d'Angleterre. En 1496, Anne de Bretagne fit faire « une grande pouppée » pour l'offrir

à la reine d'Espagne, et comme elle ne parut pas assez belle avec ses premiers atours, on la fit habiller de nouveau. Nous relevons dans les *Comptes de Charles-Quint*, à l'année 1530, un payement de dix livres au chapelain de Sainte-Gudule « pour les menuz plaisirs de madicte Damoiselle », c'est-à-dire de Marguerite, future duchesse de Parme et future gouvernante des Pays-Bas, « comme de ses pouppées et aucuns petis dons par elle faicts durant icelle année ». En 1550, on trouve dans les *Dépenses secrètes de Henri II* une somme de 9 livres 4 sols « pour six pouppées apportées de Paris, pour Mesdames ». En 1571, Claude de France, duchesse de Lorraine, écrivait à son correspondant à Paris, le célèbre orfèvre Hotmann, qu'il lui envoyât « des pouppées non trop grandes et jusques à quatre ou six les mieux abillées que pourrez trouver » pour l'enfant de la duchesse de Bavière qui venait d'accoucher. Nous avons parlé, au mot JOUET, de la superbe poupée que le cardinal de La Valette offrit à la future duchesse de Longueville et qui lui coûtait 2,000 écus, et du carrosse plein de poupées, que Sully envoya au futur Louis XIII (1604). Nous nous bornerons à constater que jusqu'à la fin de l'Ancien Régime les poupées restèrent magnifiques. On conserve dans la famille de Sainte-Aldegonde une de ces poupées qui fut habillée par le tailleur de Louis XV et donnée, en 1779, à Mme de Montholon, avec son trousseau et ses bijoux. Cette jolie pièce coûta vingt-cinq louis. Elle figura, en 1876, à l'Exposition rétrospective de Reims. De nos jours, on est revenu à ces anciennes prodigalités, et l'Exposition de 1889 nous a montré, au Champ de Mars, une quantité et une variété de poupées très remarquables comme exécution, et vêtues avec une véritable magnificence.

De ces jouets d'enfants, le nom de poupée passa tout naturellement aux têtes de bois et de carton dont se servaient jadis les chambrières, et dont se servent encore les modistes, pour confectionner les coiffures de femmes, et aussi à de grandes figures « proprement habillées et coefées, soit d'homme, soit de femme, qu'on envoyoit dans les Païs étrangers pour y apprendre les modes de la Cour de France ». Ces poupées voyageuses étaient partout accueillies avec curiosité et souvent avec enthousiasme. Les historiens de Venise nous ont raconté le succès qu'elles obtenaient, quand on les exposait à la *Fiera franca* sur la place Saint-Marc. C'est d'une poupée de ce genre que parle Mme de Sévigné, quand elle écrit à sa fille : « Je ferai coiffer une poupée pour vous l'envoyer » ; et un recueil peu connu, le *Babillard* de 1778 (t. II, p. 56 et 57), raconte les mésaventures d'une de ces poupées qui se rendait en Angleterre « pour servir de prototype inspirateur des faiseuses de modes ».

Toujours par analogie, on donna le nom de poupée aux petits personnages de plâtre qui, dans les tirs au pistolet, servent de but, et comme toutes les poupées que nous venons de passer en revue étaient exécutées soit en carton, soit en plâtre soutenu par des chiffons, les sculpteurs du XVe et du XVIe siècle appliquèrent, d'une façon générale, ce même nom à la désignation des cariatides, antes, termes, masques et autres figures ou fragments de figures faits en carton-pâte ou en plâtre, mêlés de débris de toile ou de linge. O. de Serres donne une autre interprétation de cette appellation singulière. Il suppose que les sculpteurs, modelant en terre glaise et ayant soin d'envelopper leurs modèles de linges humides pour les empêcher de sécher, les appelèrent de ce nom de poupée, à cause de cet habillage et de ce déshabillage continuels. « Afin que l'argile tienne bon, écrit-il, l'on l'environne avec des drapeaulx... faisant l'ente comme une poupée, dont le nom est venu à l'ente. » L'explication est ingénieuse, mais elle ne supporte pas l'examen. Il faudrait, en effet, nous faire savoir pourquoi tous les groupes, bustes et modèles en terre, que le sculpteur enveloppe également, n'ont jamais été appelés ainsi ; pourquoi l'on désignait sous le nom de POUPETIERS (voir ce mot) les sculpteurs qui exécutaient précisément avec des linges trempés de plâtre ou de carton, ces figures décoratives ; et enfin, comment il se fait que de ces ornements, le nom de poupée soit passé à tous les petits personnages qui, pendant trois siècles, ornaient les chandeliers, chenets, feux, garnitures de cheminée, etc. Car jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, poupée conserva cette signification chez les bronziers et les doreurs. Exemple : « 26 janvier 1751 — Mme la marquise de Pompadour : un feu représentant l'Amour et Psyché avec les poupées dorées (chambre du Roy), 970 livres. — Une autre grille représentant des enfants chasseurs, les poupées dorées (cabinet du Roy), 503 livres. — Un autre feu représentant un berger et une bergère, avec les attributs de chiens et moutons, les poupées dorées, avec ses garnitures, pour l'entresol, 562 livres. — 9 septembre 1752 : un feu à figures, avec les poupées d'or moulu (cabinet du bosquet), avec les garnitures, 350 livres. » (*Livre journal* de Lazare Duvaux, t. II, p. 75 et 136.)

Enfin poupée est encore un terme de tourneur dont nous n'avons point à nous occuper ici.

Poupelinier, *s. m.;* **Pouplinier**, *s. m.* — « Manière de bassin de terre, d'étain sonnant ou de cuivre étamé où l'on fait fondre du beurre pour les poupelins. » (RICHELET.) Les poupelins étaient une sorte de pâtisserie confectionnée avec de la fleur de froment, du fromage, des œufs et du sel, qu'on faisait revenir dans du beurre fondu, après qu'elle avait été cuite.

Poupetier, *s. m.;* **Pouppetier**, *s. m.* — Nom qu'on donnait, au XVIe siècle, aux sculpteurs qui modelaient à l'aide de chiffons détrempés de plâtre ou de carton pâte, les ornements en relief, cariatides, masques, antes, etc., employés dans les décorations. « A Pierre Cardin, Guillaume du Hay, Jean Chiffrier, Jacques Lucas, Guillaume de la Seille, Jean Vignay, Louis Jarres, Nicolas Martin, Jean Josse, Jean Festard, Robert Hernoul, Jean le Jeunne et Louis Coullongne, qui sont treize, tous paintres et pouppetiers, la somme de CCXLVIII livres pour avoir vacqué aux meslées de terre, pappier et plastre, pour la venue et réception du sieur Empereur audit Fontainebleau, à raison de XX sols par jour. — A Jean Veloux, pouppetier, et Nicolas Groust, paintre, à raison de XX livres pour chacun d'eux par mois, etc. » (*Comptes des Bastimens de Fontainebleau*, 1537-1540.)

Poupetonnière, *s. f.* — Voir POULPETONNIÈRE.

Poupine, *s. f.* — Littéralement enfant en bas âge. On lit dans la *Farce de Maistre Mimin :*

> Je viens de quérir ma poupine,
> Que maistre Mimin, mon amant,
> Me donna.

Par extension, poupée, petite figure de bois sculpté ou de terre cuite, vêtue d'habillements faits d'étoffes. L'Italie, jusqu'à la fin du siècle dernier, excella dans la fabrication de ces curieuses figurines. L'*Inventaire de Catherine de Médicis* (1589) n'en décrit pas moins de seize. Une est « vestue en damoiselle », huit sont en deuil, une en blanc, etc.

Pouponnière, *s. f.* — Ce meuble est ainsi décrit par M. E. Bosc, dans son *Dictionnaire d'architecture* (t. IV, p. 43) : « Appareil en bois, de forme circulaire, qu'on uti-

lise depuis quelques années dans les salles d'asile pour apprendre aux jeunes enfants à marcher. C'est une sorte de canal circulaire à claire-voie, dans lequel les enfants peuvent marcher, soutenus au-dessous des bras par des traverses : tel est le circuit extérieur ; le compartiment intérieur possède une table circulaire autour de laquelle les enfants peuvent s'asseoir dans des sortes de petites stalles. »

Pourfilé, *adj.* ; **Pourfillé**, *adj.* — « Une salière, par manière d'une perdrix de cassidoine, garnie d'or, pourfillée de pierrerie et de perles armoiée de France et de Navarre. » (*Invent. des joyaux conservés à la Bastille Saint-Antoine*, 1418.) « Devant et au regard de ladicte bière y avoit deux autels paréz hault et bas, l'un pour la grand'chappelle, couvert d'un ders velouxté, pourfillé d'or. » (*L'Ordre observé aux obsèques de François Ier*, 1547.) Le verbe pourfiller est, dans ces deux textes, employé pour PROFILER. (Voir ce mot.)

Pourfilure, *s. f.* — Voir PROFILURE.

Pourmenadenn, *s. m.* — Locution bretonne. Galerie, promenoir.

Pourmenoir, *s. m.* — Forme ancienne de PROMENOIR. (Voir ce mot.) Laffemas, dans son pamphlet intitulé l'*Umbre du Mignon de Fortune* (1604), écrit :

> Un peu de temps après sa cheute mémorable,
> Je voulus, pour bannir ce souvenir de moy,
> Chercher un pourmenoir plaisant et agréable,
> Et entre autres j'allay dans les jardins du roy.

Nous lisons, d'autre part, dans les *Mémoires de M. de Mesmes* : « Au reste du jour, un peu de musique et de pourmenoir. » On voit que cette façon de prononcer et d'écrire s'est continuée jusqu'à une époque assez voisine de nous.

Pourpitre, *s. m.* — « La couverture du pourpitre de mesmes. » (*Invent. de Marguerite d'Autriche*, 1524.) Orthographe arbitraire de PUPITRE. (Voir ce mot.)

Pourpre, *s. m.* et *adj.* — Couleur rouge, tirant sur le violet. Il y a plusieurs nuances de pourpre, allant du pourpre clair au pourpre foncé. On obtient le pourpre avec de la cochenille ou de la graine d'écarlate, mélangée de pastel. Le pourpre était autrefois réservé exclusivement aux cardinaux, qui non seulement portaient cette couleur sur leur personne, mais encore affectaient d'en parer leur mobilier. Nous lisons dans le *Récit du passage du cardinal de Richelieu à Viviers* (1642), par J. de Banne : « Son Éminence étoit dans un lit garni de taffetas pourpre. Monseigneur le cardinal de Bigni et messieurs les évêques de Nantes et de Chartres y étoient avec quantité d'abbés et de gentilshommes en d'autres bateaux. »

Pourpris, *s. m.* — « Vieux mot qui signifie enclos, enceinte, clôture. » (*Trévoux*.) On conserve aux *Archives du Nord* (série B, 2479) l' « Inventaire des meubles et ustensilles trouvéz ou pourpris de la salle en Valenchiennes » (1548-1549). Avant cela, on peut lire dans la *Moralité de l'aveugle et du boiteux* (1496) :

> Cachons-nous soubz quelque fenestre
> Ou au coing de quelque pourpris,
> Garde de choir ?

Pourtour, *s. m.* — Espace avoisinant les parois extérieures d'une pièce. « Les nattes faites au parterre et au pourtour de la chambre du reez-de-chaussée du petit édiffice faict de neuf... » (*Comptes des Bastimens du Roy* ; château de Saint-Germain, 1548-1550.)

Pourtraire, *v. a.* — Voir PORTRAIRE.

Pourtraiture, *s. f.* ; **Pourtraicture**, *s. f.* — Voir PORTRAITURE.

Poussadur, *s. m.* — Locution bretonne. Moulure, profil. Rapprocher ce mot du verbe POUSSER appliqué à la fabrication des moulures et profils.

Poussé, *adj.* — Terme de peintre. Se dit d'un ouvrage très achevé, et aussi d'une peinture dont le vernis ressort. Les serruriers, par contre, disent d'un ouvrage qu'il est poussé, quand il est seulement dégrossi.

Poussée, *s. f.* — Effort produit par la pesanteur d'un arc ou d'une voûte, sur les murs ou pieds-droits chargés de les porter.

Pousseiri, *s. f.* — Locution forézienne et lyonnaise. Paillasse, pièce de la garniture du lit.

Pousser, *v. a.* — Terme de menuisier et d'ébéniste. On dit pousser un profil, une moulure, pour signifier qu'on les fait à la main sur le banc à profiler. Aujourd'hui que les procédés mécaniques ont pris un grand développement, les moulures sont généralement poussées à la TOUPIE. (Voir ce mot.)

POUSSER. — Est aussi un terme de doreur sur cuir et de relieur. Pousser les filets, pousser les nervures, signifient qu'on forme sur le cuir ces sortes d'ornements, en y appliquant, à l'aide de fers spéciaux, de l'or en feuilles.

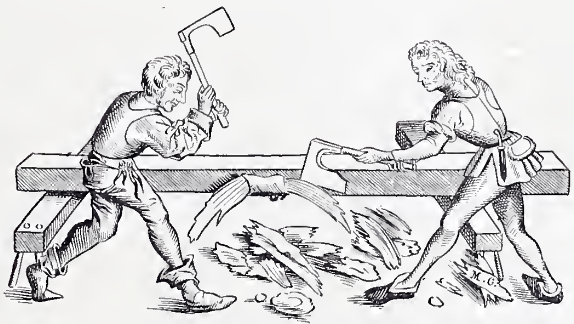


Fig. 366. — Charpentiers occupés à équarrir une poutre, d'après la *Grande Chronique de Nuremberg*.

Poussinière, *s. f.* — Espèce de grande cage, s'ouvrant par le haut et munie d'un couvercle à claire-voie, où l'on enferme les poussins avec leur mère, quand ils sont encore trop jeunes pour qu'on les laisse courir.

Poussoir, *s. m.* — Petit cylindre terminé pour un bouton, qu'on pousse pour faire ouvrir une montre, une boîte, un coffret, etc. A la *Vente de S. A. R. le duc Charles de Lorraine et de Bar* (Bruxelles, 1781), nous remarquons trois coffrets qualifiés « souvenirs », dont le second a un brillant « pour bouton de poussoir ».

Poutarras, *s. m.* — Locution provençale. Broc, vase de faïence, de terre vernissée ou de grès, possédant une anse, et dont on se sert pour aller tirer le vin à la cave. Les étymologistes locaux prétendent qu'il est formé de trois mots : *poué tous rais*, c'est-à-dire pot entièrement plein, parce qu'il est d'usage de le remonter tout à fait rempli.

Poutet, *s. m.* — Locution forézienne. Cruche pour aller chercher l'eau. Rapprocher ce mot du substantif POTET.

Poutre, *s. f.* ; **Poutrelle**, *s. f.* — On donne le nom de poutres à des pièces de bois de fortes dimensions, qui servent, dans la construction des planchers, à soulager la portée des solives. Les poutres jouent un rôle considérable dans la structure des édifices, et les images anciennes nous montrent fréquemment des charpentiers occupés à les équarrir. De nos jours, on fait également des poutres en fer. Les plus simples se composent de fers à double T, reliés par des brides. Enfin, on se sert encore des poutres mixtes en bois renforcé d'une armature en fer. Autrefois les poutres

des planchers restaient visibles, et on les décorait de peintures, de moulures et de compartiments. « On ne sçavoit que c'estoit de mettre du marbre aux cheminées... ny de dorer les poutres et les solives », écrit l'auteur du *Discours*

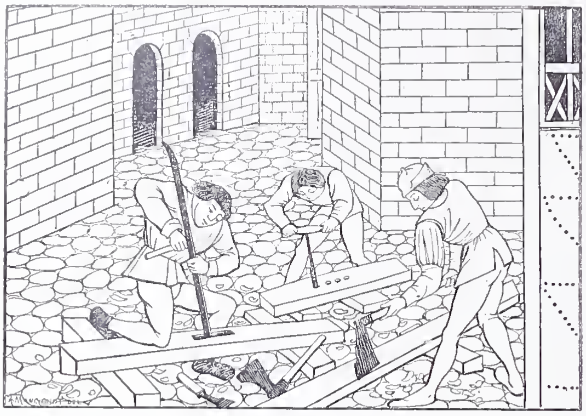


Fig. 367. — Charpentiers taillant des poutrelles, d'après une miniature du *Gouvernement des princes.* Manuscrit à la bibliothèque de l'Arsenal.

sur les causes de l'extresme cherté qui est aujourd'huy en France (Bordeaux, 1586). L'adoption générale des plafonds, au XVIIIe siècle, fit disparaître ces poutres dorées. « On ne voit plus de poutres dans les maisons, écrivait Mercier, dans son *Tableau de Paris* (t. IV, p. 71). Ce seroit une indécence affreuse. »

La poutrelle est une petite poutre d'une taille moindre, mais qui remplit les mêmes fonctions.

Poyllon, *s. m.;* **Poyslon**, *s. m.* — Voir l'article POÊLON.

Prael, *s. m.;* **Praiel**, *s. m.;* **Préau**, *s. m.* — Cour carrée entourée de bâtiments.

> En un très biau prael, souz une feuillie ente,
> Droit par devant la chambre, l'ordre serve pullente,
> Là se siet Blancheflour, qui forment sa demente.
> . . . .
> Blancheflour fu assise souz l'ente en un prael,
> La fausse vielle apele, feu arde son musel!
>
> (*Li Roumans de Berte aus grans piés.*)

« Au meilleu d'icelluy ébergement y avoit ung grant prael. Et y avoit en iceluy prael une tour plus grand que tous les aultres. » (*Mém. du sire de Joinville,* t. II, p. 15, dans *Mém. relat. à l'hist. de France.*)

> ..... Cloistre grant, large, spacieux,
> Qui est quarré et afin qu'il soit mieux
> A un prael au millieu gracieux.
>
> (Christine de Pisan, *le Dit de Poissy.*)

« Trois peniaux de neuf voire en la chambre de Madame, armoriés de trois escus de Madame, de Monsieur et Monsieur le Comte, pour pièces paintes et escus mis en la salle, sur le praiel et ès galleries. » (*Ouvrages faicts aux fenêtres et verrières de l'hôtel de la Cour le comte à Arras,* 1396.) « En laquele halle estoit ung praiel portatif, duquel les verdures, arbrisseaulx et fleurs estoient de chire, jentement et ingénieusement ouvrées, et dedens ledit praiel estoient aussi autant de ymages féminines de chire, que il y avoit de villes et places à lotir. » (Fêtes données à Tournai en 1455; *Chronique de Tournai,* t. III, p. 533.) « Quant je voudray parler à vous, ou vous à moy, nous ferons nos deux seignaulx ainsi que est dit; et lors viendrez et ouvrerez l'huys de mon préau, quant vous verrez que je m'en seray par nuict retournée en ma chambre, et véez cy la clef. » (L'*Hystoyre du petit Jehan de Saintré,* 1459.)

Particularité curieuse, au XIVe siècle, on rencontre notre mot avec la signification de jardinet suspendu, installé sur le bord d'une fenêtre. Un document donné par Félibien (*Histoire de Paris,* pièces justificatives, t. III, p. 306), daté de 1350, porte : « Le voyer de Paris peut commander que nuls ne fassent préaux aux fenestres en hault de sa maison; car moult de périls en peuvent venir, car, quand ils sont envieillis, ils chéent sur les gens. Et s'ils font sur le commandement du voyer, doibvent amender et les peut le voyer abbattre s'il veut. »

Pragin, *adj.* — De couleur verte. Cet adjectif est presque toujours associé au mot émeraude. « Cinq petites esmerauldes pragines et dix perles. » (*Décharge donnée à Pierre de Corteville, garde des joyaux de l'Empereur, des pierreries, bijoux et meubles précieux provenant de l'archiduchesse Marguerite d'Autriche,* 1532.)

Prammion, *s. m.;* **Prasme**, *s. f.* — Cristal de roche coloré, qui prend ordinairement le nom de la pierre dont il se rapproche le plus. (Voir PRIME.)

Praticien, *s. m.* — Artisan chargé par le sculpteur de dégrossir le marbre, de mettre le modèle aux points, et d'avancer l'ouvrage de façon que l'artiste n'ait plus qu'à l'achever.

Pratique, *s. f.* — Terme de sculpteur, nom qu'on donne d'une façon générale au travail du praticien.

Praximoscope, *s. m.* — Sorte de jouet inventé en 1877 par M. Reynaud. Analogue au zootrope, il donne l'illusion du mouvement, par la succession rapide de petites images représentant un personnage ou un animal, dans les poses successives qui constituent l'accomplissement d'une action quelconque.

Préau, *s. m.* — Voir PRAEL.

Precatori, *s. m.* — Locution provençale. Couvet, sorte de chaufferette formée d'un petit pot de fer, dans lequel les femmes mettent en hiver de la braise allumée pour se chauffer les pieds ou les mains.

Pregeo-Di, *s. m.* — Locution limousine. Prie-Dieu. (Voir ce mot.)

Prêle, *s. f.;* **Prêler**, *v. a.* — La prêle ou asprêle, vulgairement appelée *Queue de cheval,* est une plante herbacée à tige ronde, cannelée et rugueuse, dont les ébénistes font usage pour polir le bois après l'avoir déjà râpé et poli à la peau. Les orfèvres s'en servent aussi pour les métaux. Au siècle dernier, elle était employée dans la plupart des ménages pour écurer et faire briller la vaisselle d'étain. Prêler, c'est polir le métal ou le bois en les frottant avec la *queue de cheval.*

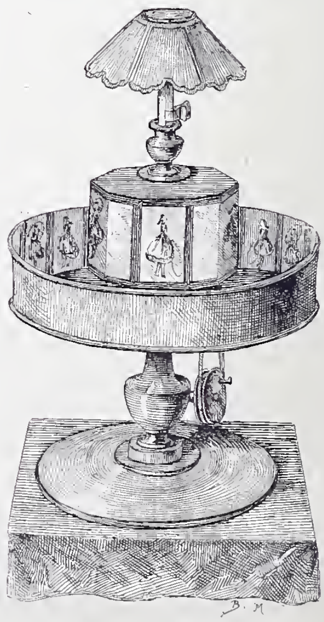


Fig. 368. — Praximoscope.

Présenter, *v. a.* — Terme de tapissier et de décorateur. C'est disposer provisoirement un objet à la place qu'on lui destine, pour savoir s'il produira l'effet qu'on en attend. On présente généralement les tableaux, les miroirs, les plats, etc., et toutes les pièces dont on veut décorer une paroi quelconque.



Bourotte del. Maison Quantin, imp.-éd.

PRESSE A CALANDRER

EN BOIS MARQUETÉ (XVIIIe SIÈCLE)

Presse, *s. f.* — Ce mot a deux significations différentes. En Normandie et en Bretagne, il a longtemps désigné une sorte de meuble, en forme d'armoire, ayant un tiroir au-dessous de chacune de ses deux portes. C'est ainsi qu'il

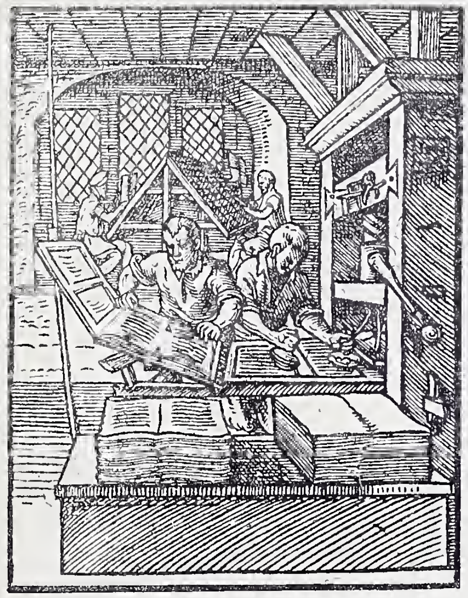


Fig. 369. — Presse de typographe, d'après une vignette de Jost Amman.

faut comprendre les « deux vieilles presses de bois » qui figurent dans la *Vente Lecarpentier* (Saint-Malo, 1636).

En second lieu, on donne le nom de presse à des appareils de métal ou de bois, destinés à serrer et presser toutes sortes de corps, soit pour en extraire un liquide, soit pour en diminuer le volume, soit pour leur donner du poli et de la netteté, soit encore pour y laisser une impression quelconque. Dans nos intérieurs, les presses en métal ont surtout pour objet de presser les viandes, pour en obtenir le jus, et, dans ce cas, leur place est tout naturellement marquée à la cuisine. Ces presses se confectionnent en fer étamé ou en cuivre argenté ; autrefois, on en faisait en métal précieux. C'est à ce genre de presses qu'il faut rattacher celle en argent pesant 10 marcs 3 onces 5 gros, qui figure parmi la « vaisselle de service pour la chambre, la table et les offices » de Louis XIV. (*Invent. général des meubles de la Couronne*, 1673.) En métal également, on fait des *presses à copier,* employées pour obtenir la copie de lettres ou de documents écrits avec une encre spéciale, et c'est dans le bureau ou cabinet de travail du maître de la maison que ces ustensiles restent à demeure. Les presses en bois, à peu près inusitées aujourd'hui, avaient pour mission, quand on faisait la lessive au logis, de permettre de coitir ou calendrer le linge. C'est pourquoi on les nommait aussi calandres. C'est surtout dans le nord que ces calandres étaient en usage. On en rencontre encore dans certains ménages, qui remontent au XVIIe siècle. Elles se composent généralement d'une petite table un peu massive surmontée d'un bâti, dans lequel se meut un plateau mis en mouvement par un pas de vis. La plupart sont assez ornées et, qui mieux est, d'une forme gracieuse. L'*Inventaire du mobilier de Mlle Desmares* (1746) décrit : « Une presse de bois de chêne pour le linge et ses moullinets. » Plus tard, on leur substitua des cylindres ; cette substitution s'opéra à la fin du siècle dernier. Dufort de Cheverny, en ses *Mémoires* (t. Ier, p. 418), parlant du duc de Choiseul et de son château de Chanteloup, nous apprend que « jamais une nappe, une serviette, des draps ne servoient qu'ils n'eussent passé au cylindre, et l'endroit où l'on cylindroit, ainsi que la lingerie, étoient une des grandes curiosités de cette habitation ».

Indépendamment de ces presses relevant directement du mobilier et que nous pourrions qualifier de *presses domestiques,* il est peu de professions qui ne fassent usage d'autres presses de forme spéciale, et employées à des usages très différents. Telles sont les presses de menuisier, qui leur servent à serrer et à maintenir les bois qu'ils ont collés, et surtout les cadres de leurs panneaux ; les presses des marqueteurs, dont la forme est presque la même et le but identique ; les presses des fondeurs, faites en fer et destinées à retenir fortement les chapes ou moules au moment où l'on verse le métal en fusion ; les presses à rogner de différents modèles, dont font usage les relieurs, les papetiers et les doreurs. Dans la *Cession des meubles* faite en 1571 par Adam Musnier, doreur sur cuir à Paris, à Jean Hamart, frippier de la même ville, nous voyons figurer : « Deux presses servant à dorer sur cuyr et sur la tranche, l'une grande et l'autre moyenne, garnyes de leurs barreaux. » Il faut mentionner encore les presses en taille-douce et les presses typographiques à l'aide desquelles on imprime les estampes, les livres et les journaux, et enfin, les presses à frapper, à gaufrer et à calandrer, dont les fabricants de tissus se servaient avant d'avoir perfectionné leur outillage. Tous ces appareils, extraordinairement variés de forme et d'application, sortent un peu du cadre de nos études.

Presse-papiers, *s. m.* — Meuble de bureau. Petit bloc de marbre, de verre ou de métal, orné ou sans ornement, qu'on place sur les feuilles de papier, de peur qu'elles ne soient dispersées par le vent. « Un presse-papiers en marbre vert, avec groupes de poissons et de grenouilles en brouze doré. » (*Catalogue de la vente du mobilier de Mlle Jeanne Olivier;* Paris, novembre 1888.)

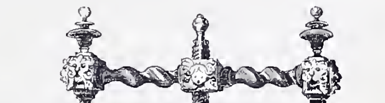


Fig. 370. — Petite presse à calandrer (XVIIe siècle).

Pressoir, *s. m.* — Machine qui sert à extraire, à l'aide de la pression, les sucs des plantes ou des fruits. C'est à l'aide du pressoir, meuble essentiel à la ferme, que l'on obtient le vin, l'huile, le cidre, etc. On connaît un grand nombre de sortes de pressoirs. Le plus simple et le premier en date est le *pressoir à cages.* Ceux qu'on emploie de préférence sont le *pressoir à étiquet* et le *pressoir à tesson.* Il n'est pas, au reste, de concours agricole, où l'on ne constate la présence d'une ou de deux espèces nouvelles de pressoirs. Jusqu'à la fin du XVIe siècle, les

marchands de vin en détail, taverniers et regrattiers eurent dans leurs caves des pressoirs, dont ils se servaient pour faire, disaient-ils, du vinaigre. Comme cette pratique prêtait à la fraude, une *Ordonnance royale* de décembre 1585

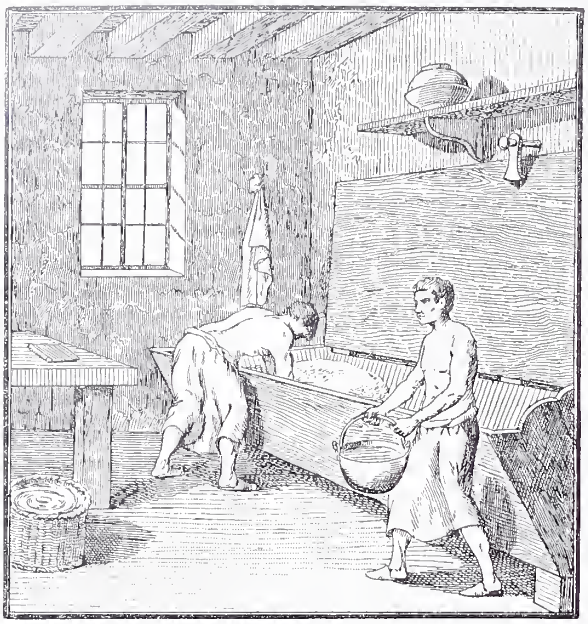


Fig. 371. — *Meyt prestinheyra*, d'après une estampe du siècle dernier.

mit fin à cette tolérance en interdisant aux commerçants d'avoir « aucuns pressoirs ny presses en leurs maisons, pour presser les lies provenant de leurs dits vins, pour en faire vinaigres ». Par extension, le nom de pressoir a été donné à la pièce qui renferme cet appareil. C'est ainsi qu'il faut comprendre le passage suivant des *Chroniques* de Le Fèvre de Saint-Remy (chap. LXVII, t. I[er], p. 234) : « En icellui village avoit à foison de vignes dedens lesquelles avoit foison de vin en queves, dedens les pressoirs ; et là alloient les Anglois quérir du vin, dont le roy estoit fort desplaisant et leur deffendoit. »

Pressoir. — Ce nom est également donné à d'autres appareils ou ustensiles, dont le but et l'usage sont fort différents. Les charcutiers nomment ainsi de grands saloirs dans lesquels on faisait jadis la salaison du lard. On croit que ce nom provient de l'habitude, qui demeura longtemps en vigueur, de faire des conserves de viandes pressées, qu'on appelait « viandes de presse ». Si nous en croyons les anciens romanciers, les salaisons préparées à l'aide de ce procédé jouissaient même d'une renommée spéciale. « On les servit de chervots (chevreaux) de presse, dit l'un d'eux (voir le roman de *Perce-forest*, t. I[er], p. 125) ; c'est un manger le plus noble de ce temps, et parce que vous ne savez quelle viande c'estoit, je vous le diroi : on prenoit jeunes chervots, et les departoit-on par quartiers, puis les metoit-on en presse, si très fort, que tout le sang et les humeurs en yssoient ; lors demouroient les chairs plus blanches que chapons, et puis on les confisoit en espices les meilleures et les plus délicieuses que on puist avoir. »

Pressoir. — Enfin, les évantaillistes donnent également ce nom à un tampon de coton, recouvert de linge, dont ils se servent pour appliquer l'or ou l'argent en feuilles sur le parchemin ou sur le papier dont ils font leurs éventails.

Prestinheyro, *adj.* — Locution bordelaise et gasconne. Se dit des meubles dans lesquels on pétrit la pâte pour faire le pain et plus spécialement de la maie ou pétrin. Dans l'*Inventaire d'Aymeric de Caumont* (Bordeaux, 1436), nous relevons : « Una meyt prestinheyra ». Dans l'*Inventaire de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André* (Bordeaux, 1442), nous lisons : « Et plus dissoren los medis executors, que edz aben trobat en lo cosina de debat deudeit hostau : Tot prumeyrament una meit prestinheyra ab sous estannetz..., etc. — Traduisez : « Et dirent, en plus, les susdits exécuteurs qu'ils ont trouvé en la cuisine de devant ladite maison : premièrement, une maie à pétrir avec ses tréteaux, etc. »

Prêt (table du). — On appelait ainsi, à Versailles et dans toutes les résidences royales, la table sur laquelle on procédait au prêt ou Essai. (Voir ce mot.) Le gentilhomme servant faisait faire au chef du Gobelet l'essai du pain, du sel, des serviettes, de la cuiller, de la fourchette, du couteau, du cure-dent qui devaient servir au roi et à la reine, ce qui avait lieu en touchant ou frottant successivement ces différents objets avec un peu de mie de pain, que mangeait ensuite le chef du Gobelet. (Voir *État de la France*, t. I[er], p. 80. Dangeau, *Journal*, t. I[er], p. 272, et De Luynes, *Mém.*, t. II, p. 321.) Un curieux passage de la *Vie de monseigneur Sainct Loys* (voir *Œuvres complètes de Gringoire*, t. II, p. 57) montre combien ces précautions étaient indispensables. Ajoutons que, par abréviation, on disait simplement : « le prest ». « On dressoit une table et la chaize de feu mondit Seigneur, et le couvert et le prest aprestéz estoyent, et aux heures du disner et soupper apporter la viande, comme si ledit feu Seigneur eust été vivant. » (L'*Ordre observé à l'enterrement de François, duc d'Anjou*, 1584.)

Prête, *s.f.* — Terme de tonnelier. Baguette d'osier, refendue, dont on se sert pour relier les cercles de futailles.

Pretintaille, *s.f.* — Nom qu'on donna, au siècle dernier, aux découpures, franges et autres agréments dont on décorait les étoffes. Ce mot fut surtout appliqué au costume. Cependant on le rencontre parfois dans l'ameublement. Témoin les vers suivants (voir *Épigrammes et Madrigaux*, par M. Le Brun ; Paris, 1714, p. 146) :

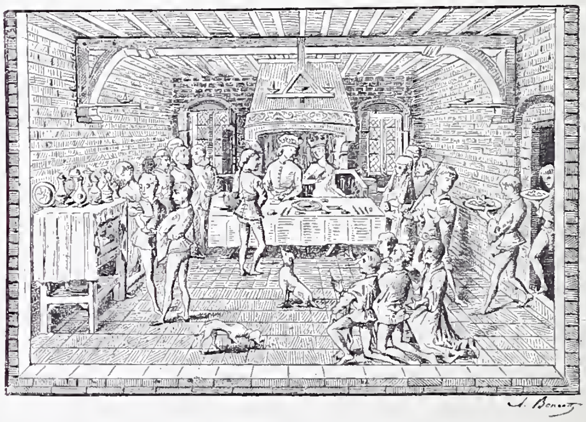


Fig. 372. — Le prêt, d'après une miniature des *Conquêtes de Charlemagne*. (Manuscrit de la bibliothèque royale de Belgique.)

> Alix, sans consulter le Dieu de l'Hyménée,
> Avoit mis au jour un poupon ;
> Elle en mourut, et sa maison,
> D'une tenture blanche avec soin fut ornée.
> Certain railleur, voyant ce funèbre appareil,
> Dit : Si l'on eût voulu me croire,
> On eût mis sur ce blanc, c'étoit là mon conseil,
> Un peu de pretintaille noire.

Prie-Dieu, *s. m.;* **Prié-Dieu**, *s. m.* — M. du Sommerard, dans son *Catalogue du Musée de Cluny,* dit (p. 103) que le prie-Dieu « ne remonte pas au delà du XVe siècle ». Il aurait pu hardiment se montrer plus modeste de deux eents ans et éerire qu'il n'est question de ee meuble dans aueun texte antérieur au XVIIe sieèle. C'est, en effet, un objet essentiellement moderne que le prie-Dieu ou « prié-Dieu », ear jusqu'au milieu du sieèle dernier, on eonserva eette orthographe. Riehelet n'en eonnut point d'autre, Furetière non plus, et le *Dictionnaire de Trévoux* est le premier qui éerive le mot sans aeeent. Il n'en faudrait pas eonelure que jusque-là on ne s'était pas mis à genoux pour prier et qu'on n'eût point eonfeetionné de meubles se rapprochant, par leur forme et leur usage, du prie-Dieu actuel. Dès le XIVe sieèle, ees meubles existaient ; ils se nommaient leetrins ou pupitres, mais ils se distinguaient du prie-Dieu en ee qu'ils ne eomportaient pas d'agenouilloir. Des coussins remplaçaient ee dernier. C'est ee qu'expliquent fort elairement les textes suivants : « Après ees paroles dictes, le Roy baisa la eroix et entra dans le cœur, et s'achemina jusque devant le grand autel, où s'estans mis de genoux sur un oreiller et pulpitre, eouvert d'un tapis dressé exprès pour eest effeet..... » (*Comme le roy alla incontinent à l'église de Nostre-Dame, rendre grâces solennelles à Dieu de ceste admirable réduction de la ville capitale de son royaume ;* Plaeard, Paris, 1594.) « Arrivés qu'ont esté Leurs Majestés, ils se sont aggenouillés fort près du grand autel, le Roy sur un tapis viollet, et la roine, à sa gauche, sur un tapis rouge, et ont reeeu la bénédietion du Légat et ouï sa messe. » (Déeembre 1600.) (Pierre de l'Estoile, *Journal,* t. VII, p. 247.) « Sous un riehe dais estoit posée la ehaire du Roy, et ung earreau avee un petit pulpitre au devant, pour poser son bréviaire tandis qu'on ehanteroit la messe. » (Oetobre 1602.) (*Ibid.,* t. VIII, p. 48.) Ete.

Cette habitude de s'agenouiller sur des eoussins, générale au XVIe siècle, persévéra même longtemps après et durant une bonne partie du XVIIe sieèle, les dames de qualité se rendant à l'église faisaient porter devant elles leur coussin. Bien mieux, à la Cour, où les traditions se eonservaient plus exaetement qu'autre part, nous voyons Louis XIV, au déclin de sa vie, faire « ses prières à la ruelle de son lit, agenouillé sur deux eoussins préparés à terre, devant un fauteuil ». (*L'État de la France,* 1694, t. Ier, p. 313.) C'est seulement en 1701 qu'il est question, pour la première fois, de prie-Dieu à la Cour. Dangeau éerit, le 19 mars de eette année (*Journal,* t. VIII, p. 59), en parlant du dauphin et de l'attaque que ressentit ee prinee : « Il entra dans le eabinet du roi après souper comme à son ordinaire, il y fut même très gai. Il deseendit ehez lui par le petit degré en riant, étant de la meilleure humeur du monde. Il se mit à son prie-Dieu et en se relevant il perdit connoissanee ; beaueoup de ses domestiques montèrent chez le roi fort éperdus, cherehant M. Fagon et M. Félix. Le roi, qui étoit à son prie-Dieu, descendit en bas par le petit degré qui est fort diffieile, malgré un peu de goutte qui lui reste eneore ; il trouva monseigneur dans un triste état. » A ee moment, toutefois, ees meubles étaient déjà eonnus depuis longtemps.

Le premier doeument où nous reneontrons le mot prie-Dieu date, en effet, de 1603. C'est l'*Inventaire de Louise de Vaudemont,* dressé le 8 janvier de eette année, au ehâteau de Chenoneeaux. Mais notre mot y est pris d'abord comme synonyme d'oratoire. C'est une petite ehambre où l'on se reeueille pour prier ; ear ce doeument porte : « Au prié-Dieu de la diete deffuncte dame royne, au eosté de la chambre ey-dessus, ont esté trouvéz les meubles et les ehoses ei-après..., ete. » Un pamphlet de près de soixante ans moins vieux, les *Fausses prudes,* lui eonserve ee même sens. Parlant des « Amours de Mme de Blaneas », l'auteur éerit :

> Même l'on dit entre autre chose
> Qu'avant que de lui dire adieu,
> Il lui meubla son prié-Dieu,
> Mais des plus beaux bijoux du monde,
> De tout ce que la terre et l'onde
> Fournissent de plus précieux
> Et de plus éclatant aux yeux.

Et à la fin du XVIIe sieèle, eette aeeeption était eneore en usage, ear on lit dans Riehelet : « Prié-Dieu, sorte de petite ehapelle dans une ehambre de la maison, devant laquelle on prie Dieu. » Il est vrai que notre auteur ajoute : « C'est aussi une manière de banc d'église, un peu relevé, au haut duquel règne un petit ais en forme de pupitre, sur

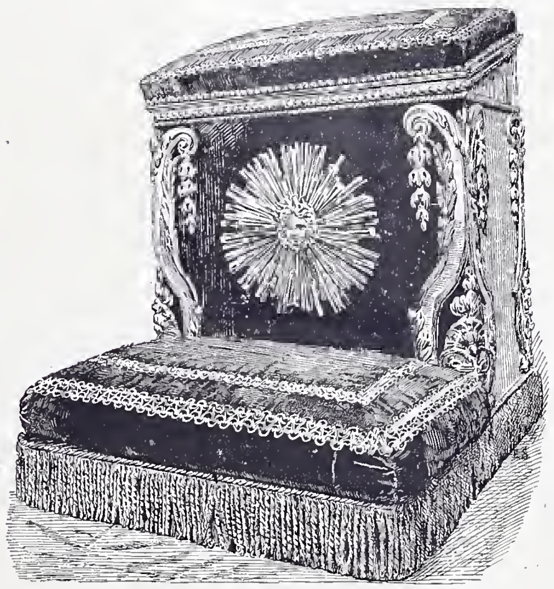


Fig. 373. — Prie-Dieu du roi Louis XIV.
(Mobilier national.)

lequel on peut s'apuier et mettre son chapelet et ses heures, et devant lequel on est debout ou à genoux. » N'est-ee pas un de ees bancs que mentionne l'*Inventaire* que nous venons de eiter, et dont la deseription est ainsi libellée : « Un prie-Dieu brizé, garny de damaz cramoizy, passementé d'or, avee une table servant au diet prie-Dieu, garnye de velourz de mesme eoulleur, une ehaise et ung oreiller semblable, estiméz le tout ensemble, vingt-einq livres. » On le eroirait eertainement, si l'on n'était ensuite obligé de franehir un espaee de einquante ans, pour retrouver un autre meuble du même genre. Cet autre meuble, historiquement digne d'intérêt, ear il appartenait au eardinal de Mazarin (1653), n'était pas moins somptueusement vêtu. On l'habillait d'une housse de velours violet, brodée sur les eoutures d'un petit feuillage de toile d'or rapportée. Cette housse mesurait une aune et un tiers de long, « eompris a marehe », et environ une aune de large. Grâee aux *Inventaires des meubles de la Couronne,* nous savons que Louis XIV possédait plusieurs prie-Dieu, dont un en bois de violette profilé d'ébène, et un autre en riehe marqueterie, et tous deux de grandes dimensions. C'était, au surplus, la eoutume du temps, ear les prie-Dieu du XVIIe sieèle se eompliquaient le plus souvent d'armoires ou au moins de eompartiments pour serrer les livres de prière. Tel était

celui de l'archevêque de Bordeaux, Henri de Béthune, lequel est décrit dans l'*Inventaire* de ce prélat (1680) : « Avec son armoire et l'agenouilloir, le tout débène noir, un crucifix de cuivre doré, la croix d'ébène garnye par les costéz de plaques de cuivre doré, et deux figures aussy de cuivre doré, l'une de Nostre-Dame et l'autre saint Jean, etc. »

Le prie-Dieu dont Louis XIV fit hommage à la reine d'Angleterre (4 mai 1689) était encore plus compliqué. « Ensuite, écrit Dangeau, en parlant de cette princesse (*Journal,* t. II, p. 387), elle entra dans l'appartement du Roi où S. M. lui fit un présent très magnifique, très bien travaillé et très convenable pour elle. C'est un cabinet qui, en s'ouvrant, devient un prie-Dieu et puis on en fait un

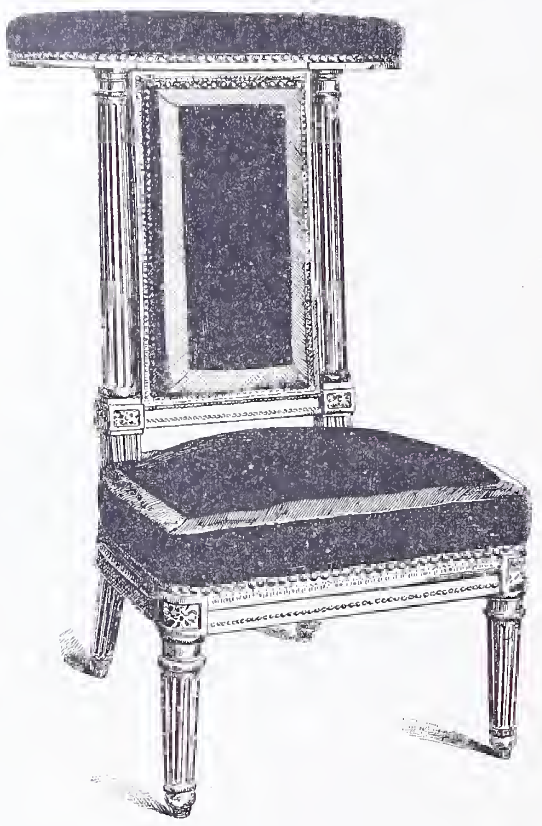


Fig. 374. — Prie-Dieu couvert en velours (XVIII[e] siècle).

autel, tout ce qui peut servir à une chapelle y est en petit. Elle fut charmée du présent et fut étonnée de voir tant de choses agréables renfermées en un si petit espace. » Le prie-Dieu que la Dauphine légua par testament à M[lle] Bessola (voir *Mercure,* avril 1690) était du même genre. Ces meubles à compartiments étaient alors, ne craignons pas de le redire, d'un usage général. Un grand nombre de textes en fournissent la preuve. Nous citerons entre autres : « Un prie-Dieu de noyer, trouvé ouvert, dans lequel ne s'est trouvé que trente-cinq livres de prières en veau et parchemin. » (*Apposition des scellés chez Louis Hinart, tapissier du roy, directeur de la manufacture de Beauvais;* 1697.) « Un prie-Dieu à un batan (*sic*) fermant à clef. » (*Invent. du marquis de Piré;* Rennes, septembre 1733.) « Un grand prie-Dieu, avec deux tapis écarlatte et violet et les carreaux. » (*Invent. du cardinal de Polignac,* 1738.) « Un prie-Dieu bois d'acajou, à deux portes, fermant à clef avec tablette en dedans. » (*Invent. de Gaston de Béthune, vicaire général;* Bordeaux, 1783.) Nombre de ces meubles, toutefois, affectaient les dimensions réduites de nos prie-Dieu modernes. L'*Inventaire général des meubles de la Couronne,* dressé en 1770, en décrit un de ce genre. C'était : « Un prié-Dieu de bois de palissante à compartimens et filets d'ébène, aiant une croix d'ébène sur le pupitre avec un tiroir ; haut de deux pieds sept pouces, sur vingt-deux pouces de large. »

On voit, par ce qui précède, quels anachronismes nos ébénistes commettent, quand ils exécutent, pour l'édification de leurs pieuses clientes, des prie-Dieu « de style gothique », comme celui qu'on adjugea à la *Vente de M[lle] Humberta, artiste lyrique* (Paris, juin 1887), et que le *Catalogue* de cette vente décrivait comme suit : « Charmant prie-Dieu, en noyer, finement sculpté, de style gothique fleuronné, offrant dans des niches des sujets et des personnages allégoriques du Nouveau Testament, en ivoire sculpté. Travail de Girard. »

Prime, *s. f.;* **Presme,** *s. f.;* **Prasme,** *s. f.;* **Proesme,** *s. f.* — Cristal de roche coloré, qui prend le nom de la pierre fine dont il se rapproche le plus. « Les grands vases ou morceaux d'émeraude que l'on montre encore aujourd'hui en quelques endroits, écrit Buffon (*Minéraux,* t. VI, p. 205), tels que la grande jatte du trésor de Gênes ; la pierre verte pesant vingt-neuf livres, donnée par Charlemagne au couvent de Reicheneau, ne sont que des primes, ou des prases, ou des verres factices. » Les orfèvres et les joailliers du Moyen Age tirèrent un grand parti de ces sortes de cristallisations, qui se sont tour à tour appelées des *presmes,* des *prasmes,* des *proesmes* et des *prismes.* Nous relevons : « Uns tableaus de presme d'émeraude par dehors, garnis en ehascun tablel, de quatre pierres aux IIII cornes, c'est assavoir II saphirs et II balais, et entre II pierres a une treffle de pelles. » (*Invent. de Louis I[er], duc d'Anjou,* 1360.) « Une grant prasme d'esmeraude, où il a en un costé une gésine de Nostre-Dame, et de l'autre costé un ymage de Nostre-Dame. » (*Invent. du duc de Berry,* 1416.) « Une petite nef de jaspre rouge, garnie d'argent doré, aux deux bouts, deux testes d'aigle et un archier et un arbalestrier, garnie ou pié et en la bordure, de amatisques, saphirs, et proesmes de esmerauldes. » (*Invent. du château de Vincennes,* 1418.) Etc. Dans les temps modernes, on a moins fait cas de ces pierres de second ordre, assez faciles à imiter avec le cristal artificiel. Néanmoins, nous citerons les textes suivants : « Une couppe ronde couverte, de prime d'esmeraude, toutte lisse, sur un pied à demy balustre aussy de prime d'esmeraude, garny d'un cercle et de deux fueüilles d'or, haulte, compris le couvercle, de 4 pouces 1/2, sur 4 pouces de diamètre environ. » (*Invent. du mobilier de la Couronne, État du 20 février 1673.*) « Un grand vaze rond, de prime d'émeraude, dans le dedans duquel il y a deux petits lézards de raport et deux feuilles de jaspe d'Orient, et autour du corps, en dehors, il y a cinq grandes feuilles et cinq petites cizelées dans ladite pièce... — Un petit vaze de prime d'émeraude, tout uny, de forme antique, manière d'urne, avec son couvercle de la mesme qualité, ayant plusieurs petites moulures à l'entour, et à l'extrémité du hault une manière de bouton. » (*Ibid.,* État du 25 avril 1701.) « Une table de prime d'émeraude, d'amastiliade, de calcédoine, de grandes pièces raportées. » (*Invent. du cardinal de Polignac,* 1738.) « Vases de prime d'améthyste. » (*Vente de M. de Blair, conseiller d'État, rue Gaillon;* 11 juin 1778.)

Prince (couleur de), *s. m.* — On lit dans le *Mercure* d'octobre 1678 : « Nous avons vu naistre deux couleurs nouvelles depuis quelques années (ce qui n'arrive que très rarement) ; ces deux couleurs sont celles de paille et de prince. M. Gaultier en promet une troisième, mais il n'en

veut point encore dire le nom. » Dans son *Extraordinaire* d'avril 1678, le même *Mercure* dit encore : « La dernière mode est d'une étofe que l'on nomme de l'Indivisible. Il y en a de plusieurs couleurs, mais celle qui règne le plus est couleur de Prince. » Il nous a été impossible de savoir quelle était au juste la couleur désignée sous ce nom.

Prince (métal de), *s. m.* — Voir Métal.

Privé, *s. m.* — « On appelle un privé, un retrait, un lieu particulier où on va à ses nécessitéz naturelles. » Ainsi s'exprime Furetière, et nous n'avons qu'à enregistrer sa définition. Pour ce qui concerne l'établissement et l'installation de ces sortes d'endroits, nous renvoyons, en outre, le lecteur au mot Garde-robe. Nous nous bornerons à cette place à constater la tardive adoption de ces réduits indispensables. Malgré les assertions de Viollet-le-Duc et la prétention soutenue par lui, que nos ancêtres du Moyen Age étaient mieux outillés sous ce rapport que ceux du XVII[e] siècle, ce genre de pièces était encore si rare dans Paris, à l'époque de la Renaissance, qu'une *Ordonnance royale* du 26 août 1531, « pour évier le dangier de la peste », enjoignit aux habitants de Paris l'établissement, dans chaque maison, de « fosses de retraict », et cette prescription se heurta à de telles résistances, que nous trouvons dans les considérants d'une nouvelle *Ordonnance,* rendue en 1539, la preuve irréfutable que celle de 1531 avait été considérée comme nulle et non avenue.

Un siècle plus tard, ces lieux indispensables étaient encore si peu communs que les places publiques se trouvaient infestées d'immondices et transformées en véritables dépotoirs. Le terre-plein du Pont-Neuf participait de cet inconvénient, et Claude Le Petit, dans sa *Chronique scandaleuse ou Paris ridicule,* s'adressant à la statue de Henri IV, s'écriait :

> . . . Prince d'heureuse mémoire,
> Pour immortaliser ta gloire,
> On t'a mis dedans un privé.

Ajoutons que les palais eux-mêmes n'étaient pas beaucoup mieux respectés que les places publiques. On ne s'y gênait guère, quoique des pénalités et notamment une amende d'un quart d'écu eussent été édictées contre les personnes assez indiscrètes pour ne pas se conformer aux sages prescriptions rendues à cet effet. C'est ce que nous apprend un passage du *Journal* si instructif de Jean Héroard. (Voir t. I[er], p. 204.) « Après le souper, écrit-il à la date du 8 août 1606, M[lle] d'Aigre surprend le Dauphin pissant contre la muraille de la chambre basse où il étoit : — Ha ! Monsieur, dit-elle, je vous y prends ! Vous payerez un quart d'écu ». Il se trouve surpris, rougit, ne sait que dire, se reconnoissant avoir contrevenu. »

Contrairement à ce qu'affirme Viollet-le-Duc, c'est seulement à la fin du XVI[e] siècle que ces locaux indispensables se généralisèrent dans les habitations particulières.

Les premiers privés établis dans les maisons bourgeoises de Paris le furent presque toujours en dehors du corps de logis principal et dans des petits bâtiments spéciaux édifiés dans la cour. Cette situation isolée, qui, à côté de certains avantages, ne laissait pas que de présenter des inconvénients graves, nous est révélée par nombre de documents. Un passage, entre autres, du *Journal de Pierre de l'Estoile,* t. II, p. 72) nous informe qu'au commencement de juillet 1582, le sieur Ribier de Villebrosse, qui demeurait à Paris, près de l'église Saint-Paul, « fust tué par son valet sur les neuf heures du soir, comme il revenoit du privé et traversoit sa cour pour gagner son lit ». On peut citer également la *Visite et prizée d'une maison, sise rue Garancière,* publiée par le D[r] Lepaulmier, dans son livre sur *Ambroise Paré* (p. 318). Cette *Visite,* effectuée le 17 août 1597, mentionne : « Ung petit appentil et fosse de privé en la première court, etc. » Enfin, nous relevons dans les *Historiettes* de Tallemant (t. II, p. 284) la plaisante anecdote qu'on va lire : « Il y avoit un homme dans la rue Saint-Honoré, vers les Quinze-Vingts, pour le privé duquel Voiture avoit une telle amitié, qu'il se détournoit de quatre rues pour y aller, quoiqu'il ne connût presque point cet homme, et cela familièrement et sans le demander. Cet homme s'en ennuya et y fit mettre un cadenas, puis un loquet qu'on n'ouvroit qu'avec une clef. Voiture trouvoit toujours moyen d'y entrer ; enfin ils en eurent querelle. » Cette coutume d'avoir ses privés en dehors du logis se continua, au surplus, jusqu'au milieu du XVII[e] siècle, car Dubuisson-Aubenay, dans son *Journal des guerres civiles* (t. II, p. 5), raconte que le mercredi 18 janvier 1651, les arches du Pont-Neuf ayant été entr'ouvertes par les grandes eaux, « quelques cabinets et privés, attachés au dehors des maisons, tombèrent à l'eau et y eut des personnes noyées ». Quant à la façon dont ces locaux étaient tenus, vingt textes peuvent nous édifier sur ce point.

> Je croy que le privé de quelque hostellerie
> Ne pue tant que cela, ny mesme une voirie,

s'écrie *Bragard,* personnage de la comédie des *Corrivaux,* que Pierre Troterel fit jouer en 1612 (acte II, sc. II). « Sçachez, dit l'accouchée à son cousin, à la quatrième visite que lui fait celui-ci ; sçachez, mon amy, qu'il y a trois choses qu'à l'heure qu'on les recherche le plus curieusement, on voudroit trouver le moins. — Le fonds de sa bourse, — de la viande à un privé, — et sa femme faisant l'amour. » (Les *Caquets de l'accouchée,* publiés en 1624.) Tabarin, dans un langage tellement libre que nous ne pouvons le reproduire ici, est encore plus explicite. (Voir *Œuvres de Tabarin,* 1622. Paris, Delahaye, 1858, p. 16, 24, 128, etc.)

On juge de quel agrément devaient être dans les logis ces pièces trop parfumées, d'autant plus qu'elles étaient parfois bien mal placées. « Les architectes, écrit l'auteur de *la Chasse au viel grognart de l'antiquité,* les architectes estoient de vénérables ingénieurs pour bastir force nids à rats ; ils faisoient une petite porte, d'autres une petite estable à loger le mulet, de bas planchers, de petites fenestres, des chambres, antichambres et garderobes estranglées, subjectes les unes aux autres et le privé près de la salle. » On peut se figurer quels parfums une semblable disposition entretenait dans les appartements. Les palais eux-mêmes n'échappaient pas à leurs effluves. On a lu ce que Viollet-le-Duc raconte des émanations pestilentielles qui se répandaient dans les couloirs de Versailles ; il en rend responsable la quantité de chaises percées, amoncelées là pour le service de la Cour. Nous n'oserions contester qu'elles n'y fussent pour beaucoup, mais les privés devaient bien y être aussi pour quelque chose. Il importe, en effet, de remarquer que, contrairement à l'assertion de Viollet-le-Duc, il existait de ces *lieux* à Versailles, puisque Saint-Simon (*Mém.,* t. XX, p. 435) rapporte que Lauzun s'embusqua dans un de ces réduits, pour faire manquer un rendez-vous que la belle M[me] de Monaco avait accordé au Roi-Soleil.

Nous en aurions fini avec ce sujet peu avenant s'il ne nous restait à parler de la singulière propriété qu'ont eue ces sortes d'endroits, à toutes les époques de leur odorante histoire, de servir de débarras et de réceptacle aux

assassins, pour dissimuler les traces de leurs forfaits. Dans une lettre portant la date du 10 janvier 1648, et adressée à Charles Spon, Guy-Patin, racontant un vol accompagné de meurtre qui eut lieu au palais du Luxembourg, chez Gaston d'Orléans, écrit : « Ledit valet de chambre fut étouffé d'une corde et puis après, son corps fut mis en quartiers et après jeté dans un privé, ce que les voleurs firent afin que ce valet de chambre ne se voyant plus, on le soupçonnât être le voleur même et qu'ainsi on n'en recherchât aucun autre. » (*Nouvelles lettres de Gui-Patin,* lettre XXIII.) De nos jours, il est vrai, ce sont plutôt les enfants nouveau-nés qu'on essaye de faire disparaître de la sorte. Mais là encore, nous ne sommes que des plagiaires et de vulgaires imitateurs. Cela résulte suffisamment de la mention suivante que nous relevons dans le *Journal* de Pierre de l'Estoile : « Le samedi 14 (décembre 1596), y eust une garse pendue, à la place Maubert, qui avoit jetté son enfant dans les privés, chose assez commune à Paris. » (*Journal,* t. VII, p. 77.) S'il nous en fallait une autre preuve, Scarron nous la fournirait dans son récit de la descente d'Énée aux enfers (*Virgile travesti,* liv. VI) :

> Il entendit des cris sans nombre
> D'enfans jettéz dans les privéz,
> Du jour cruellement privéz
> Par maintes femmes indiscrètes
> Qui les ont bâtis en cachette.

Le mot privé ne demeura d'un usage général et courant que jusqu'à la fin du XVIIe siècle. Richelet, dans la deuxième édition de son *Dictionnaire,* publiée en 1694, écrivait déjà : « Ce mot ne se dit guère, et en sa place on dit lieux. »

Procédé, *s. m.* — Terme de joueur de billard. Petit cercle en forme de bouton, fait de cuir, que l'on applique à l'extrémité d'une queue. (Voir BILLARD.)

Proesme, *s. f.* — Cristal coloré se rapprochant, comme aspect, de certaines pierres précieuses. « Une bouteille de jaspre rouge, garnye d'argent doré, à ance, et y a proesme et autre faulse pierre rouge, non pesé. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) (Voir PRIME.)

Profil, *s. m.;* **Porfil,** *s. m.;* **Pourfil,** *s. m.* — Terme de peinture. Délinéation du visage d'une personne quelconque, vu d'un seul côté, c'est-à-dire représenté de telle façon qu'on ne voit qu'une moitié de ce visage, un seul œil, une seule joue, une seule narine, une seule oreille, la moitié de la bouche, etc.

Terme d'architecture. C'est la représentation idéale d'un bâtiment ou d'une construction quelconque, telle qu'elle apparaîtrait si ce bâtiment ou cette construction était coupé perpendiculairement du sommet à sa base. Aujourd'hui, ce genre de profil se nomme plus généralement *coupe.*

On donne encore, en architecture, le nom de profil à la section verticale d'une moulure ou d'un détail d'exécution, et par extension, ce nom s'applique à la moulure elle-même. Les menuisiers et les ébénistes appellent également profils l'ensemble des moulures qui décorent un cadre, un panneau, un lambris ou un meuble. On a écrit longtemps porfil ou pourfil, et le *Mercure galant* de septembre 1678 contient une intéressante dissertation sur celle de ces trois orthographes qui doit être préférée. Tallemant, dans une de ses *Historiettes* (t. VI, p. 44), écrit : « M. de Criqueville, président à mortier de Rouen, voulut sur ses vieux jours épouser la fille du président de Franqueville, son collègue ; tout étoit d'accord, quand quelqu'un lui dit qu'il rêvoit. Il s'en dédit, et pour toute raison, il dit que, quand il la fit demander, il ne l'avoit vue que de pourfil et que, depuis, l'ayant vue de plein front, elle ne lui avoit pas plu. » Regnier et Balzac avaient adopté la même orthographe. Ménage, au chapitre 84 de la première partie de ses *observations,* dit qu'il faut écrire « *porfil* et non *pourfil* ». On sait que profil a prévalu.

Profilant, *p. p.* du verbe PROFILER. — Terme de chaisier. On appelle panneau profilant la traverse qui se trouve au milieu d'un dossier de chaise sans garniture, lorsque ses moulures se raccordent avec celles des pieds. (Voir PANNEAU.)

Profiler, *v. a.;* **Pourfiler,** *v. a.;* **Profiser,** *v. a.* — Terme d'architecture. Profiler une corniche, un entablement, c'est dessiner la coupe de cette corniche, de cet entablement. En serrurerie, on dit de tout objet quelconque, portant des moulures, qu'il est profilé. Les bronziers et les orfèvres ont de tout temps employé ce mot dans un sens analogue. « Un petit chandellier d'or, à trois broches, et aux deux costéz dudit chandellier a deux petits angeloz assis sur un petit entablement quarré soustenu de quatre lyonceaux. Sur lequel entablement a deux escussons de France. Et est ledit entablement pourfillé de menue pierrerie. Pesant trois onces dix esterlins. » (*Invent. des joyaux du château de Vincennes,* 1418.) « Un très beau vase de porphyre, couvert, forme de nacelle profilé à gorges et à moulures. » (*Cabinet de Le Brun,* vendu le 11 avril 1791.) Jadis, dans le langage du décorateur, ce mot avait encore une signification qu'il a perdue. Il désignait les lignes ou les ornements qui, en accompagnant et cernant le contour d'un dessin, en font mieux ressortir le profil. C'est ainsi que nous trouvons dans l'*Inventaire de Charles V* (1380) : « Une bourse de satanin... à quatre escussons de France de brodeure pourfillèz de perles. — *Item,* une autre nappe de soyerie, sur champ blanc et tenue à six littez par manière de royes sur champ bleu, ouvré d'or et d'argent, pourfillées de royes d'or comme dessus » ; et dans l'*Inventaire de Gabrielle d'Estrées* (1599) : « Un emmeublement de toille d'argent figuré, viollet, cordonné de cordon d'or, les montans de satin orangé en broderie de velours vert, pourfillé d'un clinquant plissez d'argent. » Nous savons, en outre, par les *Inventaires des meubles de la Couronne,* que le cabinet du roi Louis XIII était « de bois de brésil, à compartimens profilés d'yvoire » ; et dans l'*Inventaire du château de Versailles,* dressé en 1708, nous relevons : « Une table de pierre de parangon, sur laquelle dans les quatre coins sont des écussons de lapis, dans des cartouches d'amatistes, profilés de marbre jaune... » Enfin, parmi les *Fournitures faites par le tapissier Salior au château de Marly* (1751), figure : « Un lit à colonnes de damas de Tours cramoisy avec... des feuilles d'ornemens de relief de cannelé cramoisy, lizérées de cordonnets cramoisy et blanc, et profilées de soie. » Ce document est le dernier où nous ayons rencontré le mot profilé employé dans ce sens.

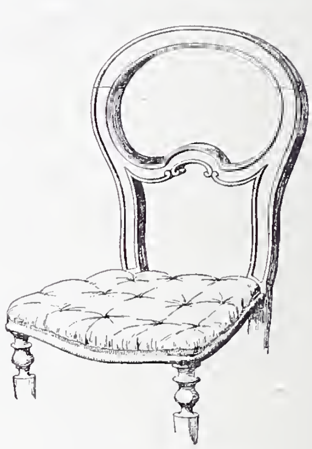


Fig. 375. — Panneau profilant.

Profilure, *s. f.* — Terme de brodeur. Liséré d'étoffe servant à encadrer des compartiments ou à profiler des rinceaux et autres ornements. « A Charles Mesnagier,

argentier de la Royne, pour paier draps et toilles d'or et d'argent, de soye et de laine, brodures, pourfillures et aultres choses, qui ont esté requises faire achapter pour le service de ladicte Dame, pour sa première et nouvelle Entrée en la ville de Marseille. » (*Acquits au comptant de François Ier*, 1538.)

Profiser, *v. a.*; **Profizer**, *v. a.* — Orthographe arbitraire du verbe PROFILER, usitée au XVIe siècle. « La contretable et les mouleures de fin or, l'antique de la frize de fin or, le champ de l'autre frize d'azur, les ballustres et pilliers de fin or profizé tant devant que derrière en façon de jaspre, et champayé d'azur. » (*Marché passé entre Estienne Le Tonnelier, peintre, et Jehan Favereau, chanoine*; Chartres, 1548.) (Voir PROFILER.)

Projecture, *s. f.* — Terme d'architecture. Il sert à désigner les saillies que certains membres d'architecture, tels que balcons, corniches, pilastres, font sur le nu de la construction.

Projet, *s. m.* — Dans l'architecture et les arts de la décoration et de l'ameublement on donne ce nom à des esquisses indiquant la forme par plan, élévation et coupe, ou simplement en perspective des bâtiments, meubles ou décorations intérieures qu'on projette de réaliser. Il est toujours utile, avant de faire exécuter un ouvrage, de s'en faire soumettre un projet.

Promenoir, *s. m.*; **Pourmenoir**, *s. m.* — Lieu couvert où l'on peut se promener à l'abri. Les anciens temples grecs et leurs copies modernes, la Madeleine par exemple, ont leurs promenoirs à l'extérieur. Les édifices chrétiens, au contraire, possèdent des promenoirs intérieurs. Les cloîtres ne sont autre chose que des promenoirs. « Si les Rois suivoient mon advis, ils feroient dresser une hale ou clorre une grande place, qui serviroit de promenoir à toutes leurs vassales, afin qu'elles y pussent communiquer ensemble leurs affaires, et descouvrir les imperfections de leurs voisines, de leurs sœurs, de leurs belles-mères, de leurs cousines, de leurs maris et de leurs servantes, avec défenses expresses, sur peine de la vie, à tous les hommes de n'y aller aucunement. » (La *Vie civile de Fabrice de Campani*, traduite de l'italien par Ch. Platet ; Paris, 1613, p. 352b.)

Parfois les promenoirs, formant plus intimement corps avec l'édifice principal, se trouvent englobés dans les constructions et mettent en communication les diverses parties du bâtiment. Dans ce cas, ils prennent généralement un nom spécial. Ainsi dans les théâtres, ils se nomment des *foyers*, et *salles des pas perdus* dans les palais de justice. Parfois encore, on appelle promenoirs des allées couvertes de treillages ou de verdure, qui touchent à l'habitation, et permettent, dans les chaleurs, de trouver un abri et un lieu de fraîche promenade. Dans ses *Mémoires* (t. Ier, p. 27), la Grande Mademoiselle parle du château de Richelieu « dont les promenoirs ne sont pas si beaux que les bâtiments, parce que la nature a refusé à ce lieu autant de grâce que l'art lui en a donné ». Enfin on a désigné sous le nom de promenoir des allées de jardin. Parlant de sa maison, qui autrefois avait été celle de Ronsard au faubourg Saint-Marcel, Colletet a écrit (1638) :

> L'aimable promenoir de ces doubles allées,
> Qui de profanes pas n'ont pas été foulées,
> Garde encore, ô Ronsard, les vestiges des tiens.

On a longtemps prononcé POURMENOIR. (Voir ce mot.)

Proportion, *s. f.* — Convenance et rapport que les différentes parties d'un ouvrage ont entre elles et avec l'ensemble ou le tout. C'est par le rapport des dimensions que les proportions s'établissent. Des proportions heureuses constituent un des éléments décisifs de la beauté.

Prosopographe, *s. m.* — Sorte de pantographe, inventé à la fin du XVIIIe siècle. On lit à son sujet dans le *Journal général de France* du 1er avril 1784 (p. 865) : « Le prosopographe du sieur *Le Tellier* vient d'acquérir une perfection, qui le rendra aussi utile que facile à conduire. Il est composé de trois règles d'ébène, garnies de cuivre à leurs extrémités, et montées sur des roulettes d'ivoire, ainsi que le pantographe. Cet instrument réunit le double avantage de dessiner depuis la grandeur du modèle, jusqu'à sa 20me partie, en diminuant progressivement d'un 12e, 10e, 8e, 6e, ainsi de suite, et d'augmenter dans les mêmes proportions. On peut le voir chez le sieur Masson, rue Saint-André-des-Arts. »

Prospective, *s. f.* — Orthographe et prononciation fautives de PERSPECTIVE. (Voir ce mot.) Dans les *Actes consulaires* de la ville de Lyon (série BB, reg. 132, année 1595-1596), on trouve le détail des préparatifs ordonnés pour la première Entrée du Roi à Lyon où seront élevés des « théâtres, prospectives, arcz triomphaulx, portaulx, obélisques, pyramides et aultres choses, suivant les desseings qui en seront faictz, etc. »

Prostyle, *adj.* — Terme d'architecture. On donne ce nom aux édifices ou monuments qui n'ont des colonnes que sur leur façade antérieure.

Prune, *s. f.*; **Prune de Monsieur (couleur)**, *s. f.* — Couleur que son nom caractérise suffisamment. C'est à la fin du XVIIIe siècle que cette nuance devint à la mode. Il en est souvent question dans les journaux du temps. « Il vient d'arriver à la maison de commerce, rue Plâtrière, aux *Trois Magots de la Chine*, une assez grande quantité de perses des Indes pour robes, le tout en fond de couleurs, fond blanc et fond prune de Monsieur. » (*Ann., affiches et avis divers*, 20 septembre 1779.) « Il est arrivé à Mlle Poidevin la Jeune, marchande d'étoffes aux Quinze-Vingts, des toiles fond prune et merde d'oie de différentes façons. » (*Ibid.*, 13 septembre 1780.) « Le 1er février, on a perdu 4 aunes de velours rayé, couleur prune, les rapporter à M. d'Estienne, rue des Boucheries-Saint-Honoré, hôtel Saint-Maurice. » (*Ibid.*, 7 février 1782.) « On a perdu le 1er septembre, depuis le pont du Pecq jusqu'à Saint-Germain-en-Laye, une tabatière de carton, doublée en écaille, fond de prune-de-monsieur, parsemée de petites étoiles, etc. » (*Ibid.*, 7 septembre 1782.) Aujourd'hui, cette nuance a cessé d'être à la mode, au moins dans l'ameublement.

Prunelle, *s. f.* — Espèce d'étoffe de laine ou de soie, fabriquée à Amiens, peu employée dans l'ameublement. La *Vente des marchandises composant le fonds de commerce de la dame ***, mercière, rue de la Lingerie*, mentionne des « étamines, serges, prunelles, velours de coton, etc. » (Voir *Journal général de France*, 10 janvier 1779.) En 1780, le sieur Duperron, « entrepreneur de la manufacture de vraie galette de France », fabriqua dans ses ateliers du faubourg Saint-Denis une sorte de prunelle en bourre de soie, qui prit le nom de « prunelle de Paris ». Ce tissu sombre convenait, paraît-il, pour les vêtements de deuil. (*Ibid.*, 17 septembre 1780.)

Prunier, *s. m.* — Bois français, employé dans l'ébénisterie et surtout dans la tabletterie. Il est dur, compact ; son grain est fin, sa fibre soyeuse ; sa couleur est jaunâtre avec des veines brunes. Il se travaille bien, prend un beau poli, et le vernis le rend chatoyant. Comme aspect et comme qualité, le bois auquel il ressemble le plus est l'abricotier. Rarement on en fait des meubles entiers ;

cependant nous remarquons dans le *Livre journal* de Lazare Duvaux (t. II, p. 57) : « Un secrétaire de prunier », qui fut livré le 7 août 1750 à M. Hébert.



Fig. 376. — Psyché. — Modèle dessiné par Percier.

Prussien (faire du). — Terme de tapissier. Travail déjà payé à un ouvrier avant d'être achevé, et qu'il termine ensuite.

Prussienne, *s. f.* — Étoffe d'ameublement en soie. « L'étoffe appelée *prussienne,* dit l'*Encyclopédie,* n'est autre qu'un gros de Tours ou taffetas, dont la chaîne est ourdie d'un fil double d'une couleur, et un fil de l'autre, au nombre ordinaire de 40 portées doubles, de sorte que, quand la chaîne est tendue pour la travailler, tous les fils qui sont sur une verge doivent être d'une couleur, et ceux qui sont dessous, d'une autre ; la trame, pour ce genre d'étoffe, doit être d'une couleur différente des deux qui composent la chaîne, de façon que, quand le fabricant sait bien assortir ses couleurs, le fond de l'étoffe forme un changeant agréable, attendu le mélange des trois couleurs ensemble... » La prussienne se trouve mentionnée parmi d'autres tissus analogues, dans l'annonce de la *Vente après décès du sieur Rahault, marchand* (10 mai 1762). « Moires pour meubles, prussiennes, lustrines, etc. » La *Vente des marchandises composant le fonds de commerce de la dame ***, mercière, rue de la Lingerie* (11 janvier 1779), comprend également des « Burats, Prussiennes, Satins, etc. » Dans une *Vente des effets du Mont-de-Piété,* annoncée par le *Journal général de France* du 4 juillet 1785, figurent des « taffetas, prussiennes », etc.

PRUSSIENNE (cheminée à la). — Voir CHEMINÉE.

PRUSSIENNE (volet à la). — Les *Annonces, affiches et avis divers* du 13 août 1770 indiquent comme étant à vendre chez le tapissier Lelièvre, cloître Saint-Jacques : « Douze volets *à la prussienne,* neufs et bien ferrés, avec tablettes et dormans. » Il faut lire sans doute, à la PERSIENNE. (Voir ce mot.)

Psallière, *s. f.* — « Pour une psallière d'argent, pesant III marcs, délivréz audit Josseran et achatéz dudit Jehan Arrode à X escuz le marc. » (*Dépenses pour le mariage de Jeanne de France avec le roy de Navarre,* 1352.) Psallière ne peut être considérée ici que comme l'orthographe arbitraire de SALIÈRE. (Voir ce mot.)

Psaltérion, *s. m.* — Instrument de musique plat, qui a la forme d'un trapèze. Il comporte treize rangs de cordes ; on le touche avec un petit bâton recourbé. Le psaltérion fut très en honneur au XVe et au XVIe siècle. Jean Chartier, dans sa *Chronique de Charles VII* (t. Ier, p. 232), racontant le mariage du roi avec Marguerite d'Écosse (1436), écrit : « Du service ne doit-on pas faire question, car viandes possibles à trouver y avoit largement et des entremetz. Trompettes, clairons, menestrez, lutz et psaltérions y avoit assez. » Dans son *Récit de la Prinse et délivrance du Roy* (1524-1530), Sébastien Moreau, de Villefranche, comprend le psaltérion, avec les « tabourins, rebetz, violles, leutz, phiffres », etc., au nombre des instruments qui saluèrent à Bordeaux l'Entrée de François Ier, retour d'Espagne. Enfin Scarron, dans son *Virgile travesti,* voulant faire un pompeux éloge de la nymphe Dejopée, promise par Junon à Éole, dit :

> Elle récite à merveille
> Le *Cid* du poëte Corneille,
> Coût en linge en perfection
> Et sonne du psaltérion.

Depuis cette époque, le psaltérion a été remplacé par des instruments plus perfectionnés.

Psyché, *s. f.* — Grande glace enfermée dans un châssis mobile et monté sur des pivots, où l'on peut se contempler des pieds à la tête. Les psychés, pour faire leur apparition

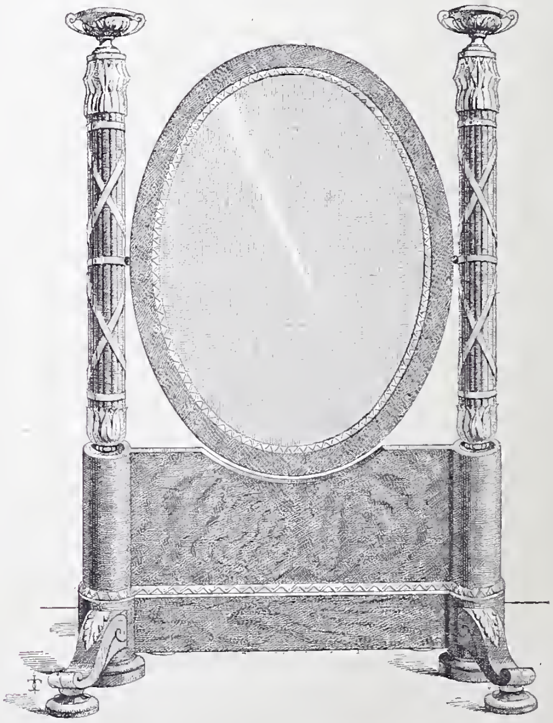
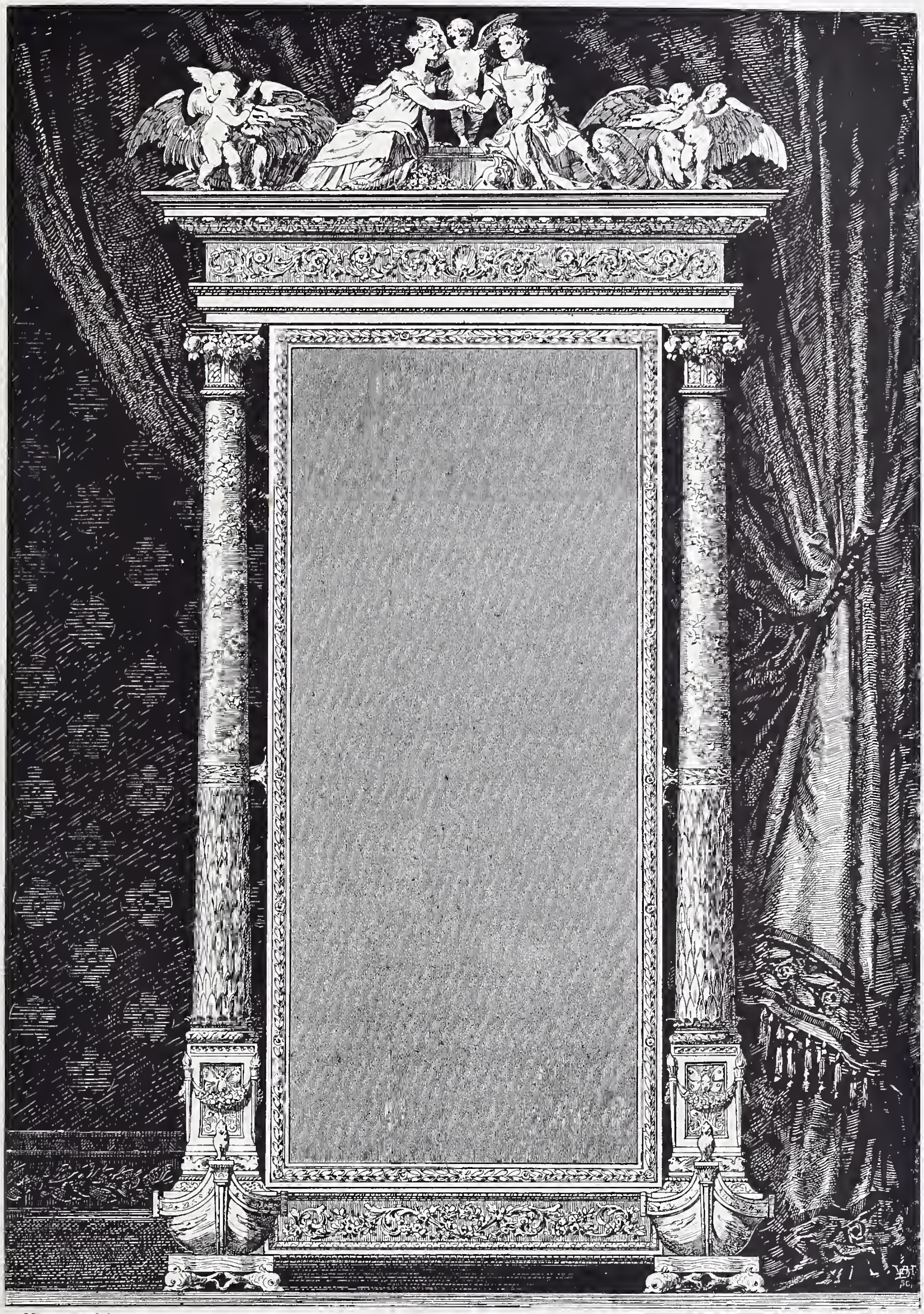


Fig. 377. — Psyché. — Modèle publié par La Mésangère.



Mangonot del. Maison Quantin, imp.-éd.

PSYCHÉ

DESSINÉE PAR PRUD'HON, POUR L'IMPÉRATRICE MARIE-LOUISE

dans le mobilier, durent attendre nécessairement que les glaces de grande taille fussent devenues d'un bon marché relatif. C'est sous le règne de Louis XVI que ces meubles

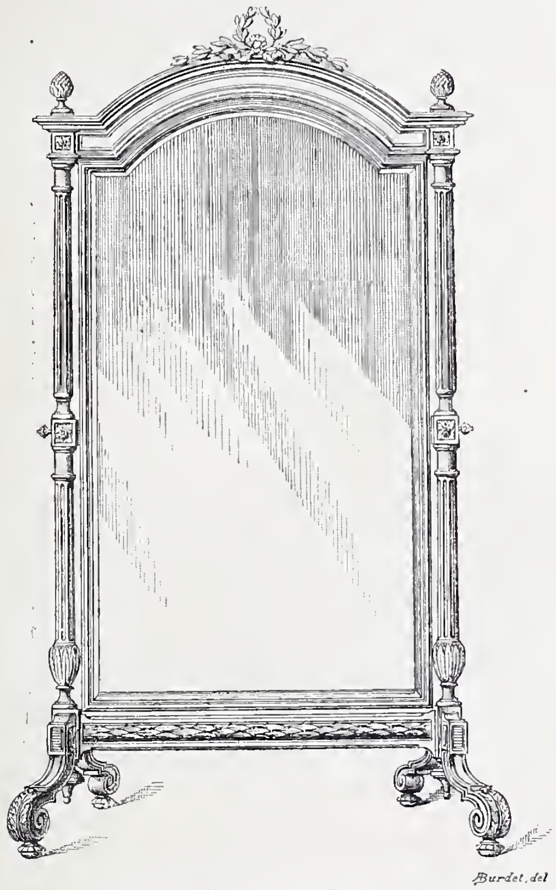


Fig. 378. — Psyché style Louis XVI. Ebénisterie contemporaine.

commencèrent de se répandre. Ils furent extrêmement à la mode sous l'Empire et la Restauration. A cette époque, on en fabriqua de magnifiques. Les psychés exécutées par Jacob, sur les dessins de Percier, pour les princesses de la famille impériale, sont des plus remarquables, sans approcher, toutefois, comme élégance, de celle dont le modèle fut tracé par Prud'hon pour l'impératrice Marie-Louise.

Sous le règne de Louis-Philippe, la psyché fut détrônée par l'armoire à glace. Depuis quelques années, elle a reparu, mais seulement dans les boudoirs et les cabinets de toilette de certaines femmes élégantes. A la *Vente du mobilier de Mme Gabrielle Elluini* (Paris, mars 1883), on adjugea une « jolie psyché biseautée, avec cadre à fronton en bronze ciselé et oxydé, orné de figurines ».

Psyché. — Par extension, on a donné ce nom à des glaces montées sur pivot, et qui ornent certains meubles tels que commodes, toilettes, écrans, etc. Cette expression est fautive. Pour que le nom de psyché soit justifié, il faut, en effet, par allusion à la Psyché de la fable, que la glace reproduise le corps entier de la personne qui la regarde.

Puant (Bois). — Ce bois, ainsi nommé à cause de l'odeur fétide qu'il répand, quand il est fraîchement coupé, est importé de l'Inde et de la Guyane. C'est un bois compact, d'un beau grain, précieux surtout à cause de son inaltérabilité. Sa couleur est tantôt blanche, tantôt rougeâtre, veinée de jaune. Il est employé dans l'ébénisterie, la marqueterie et la tabletterie.

Pubreto, *s. m.* — Locution limousine. Poivrier, petit récipient pour serrer le poivre et aussi pour le servir.

Puce, *s. f.* — Couleur qui est d'un brun semblable à celui de la puce. Elle fut à la mode à la fin du XVIIIe siècle, mais surtout dans le vêtement. Bachaumont (*Mémoires secrets,* t. VIII, p. 276) nous apprend que cette couleur eut Louis XVI pour parrain. Sa vogue fut de courte durée, car, ayant vu le jour en 1775, deux ans plus tard, elle avait cessé de plaire. (Voir *Journal de Paris,* 7 janvier 1777.)

Pucelage, *s. m.* — Nom donné à certains coquillages, notamment à la *conchæa venerea.* (Voir Porcelaine.) C'était aussi le nom d'un « agrément fait en manière de petit vase » que les orfèvres, au XVIe siècle, suspendaient aux ceintures d'argent. « Aujourd'hui, on ne met plus de pucelage aux demi-ceints », écrivait Richelet à la fin du XVIIe siècle.

Pucheux, *s. m.* — Terme de fabricant de sucre. Espèce de cuillère à pot, dont on se sert pour verser le sirop du rafraîchisseur dans le bec-de-corbin.

Puchoir, *s. m.* — Petit baril muni d'un manche en bois servant à puiser. Le puchoir s'emploie dans les salines.

Puette, *s. f.* — Locution normande. Petite lampe de cuisine, fumeuse et sentant mauvais.

Puff, *s. m.* — Orthographe adoptée par certains auteurs et notamment par M. Deville dans son *Dictionnaire du tapissier,* pour désigner le siège rond et sans dossier, couvert en tapisserie et garni de longues franges, que nous appelons Pouf. (Voir ce mot.) Cette dernière orthographe est la seule bonne. L'autre marque plus de prétention à l'originalité que de raison et de science étymologique.

Pugnet, *s. m.* — Mesure de capacité, qui servait autrefois pour le blé. D. Carpentier (*Glossarium novum,* t. III, col. 436) cite, sous *Pugnetus,* deux exemples de ce mot employé dans le sens que nous indiquons, et empruntés à des *Lettres de rémission,* datées de 1449 et de 1450.

Puisard, *s. m.* — Conduit servant à écouler les eaux des combles. Le puisard est aussi une espèce de puits construit en pierre sèche, qui procure un écoulement aux eaux inutiles.

Puisette, *s. f.* — Sorte de grand vase, généralement en métal, dont on se servait pour puiser de l'eau et l'apporter à la cuisine. La puisette était munie d'une anse et quelquefois d'un ou de deux biberons ou goulots. C'est surtout dans les *Inventaires* et les *Comptes* du XIVe et du XVe siècle que les puisettes sont mentionnées. Elles se trouvent toujours comprises dans le matériel de cuisine, et l'absence

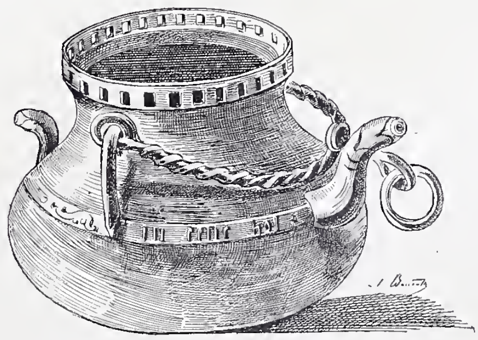


Fig. 379. — Puisette en cuivre (XIVe siècle).

de descriptions nous révèle assez leur relative simplicité. Ainsi, dans l'*Inventaire de Clémence de Hongrie* (1328), à l'article « Cuisine Madame », nous voyons figurer « III puisetes », prisées ensemble vingt sols parisis. Dans les *Comptes de l'hôtel de Charles VI* (1380), nous relevons — toujours sous la rubrique Cuisine — les deux articles

suivants : « [A] Nycolas Remon, demourant à Meleun, pour ferrer de neuf I museau de beuf et rappareiller une puisète..., etc., XVI sols parisis. — [A] Colin le Meignen... pour ferrer de neuf une puisete à porter eaue, et appareiller



Fig. 380. — Puisette en laiton (XVe siècle).

plusieurs vaisseaux de cuisine, XII sols parisis. » Enfin, dans les *Comptes de l'hôtel d'Isabeau de Bavière* (1401), nous notons encore : « Deux puisetes, XVI sols la pièce, valent XXXII sols » ; et les *Comptes de l'hôtel de Charles VII* (1450) mentionnent l'achat au MEIGNEN (voir ce mot) Mainot, demeurant à Tours, de « trois paesles à bout, deux autres à queue, une puissettes, etc. » A partir du milieu du XVe siècle, la puisette disparaît de la cuisine.

Pulverin, *s. m.;* **Poulverin**, *s. m.* — Fourniment dans lequel on logeait la poudre. « Une flasquée avec un poulvrin, III solz VI deniers. » (*Vente des meubles de Jean Nagerel;* Rouen, 1570.)

Pulvérisateur, *s. m.* — Petit appareil composé d'un récipient en verre, dans lequel on introduit des eaux de senteur et d'un petit ballon en caoutchouc dont on se sert, comme de pompe aspirante et refoulante, pour attirer et projeter ensuite le liquide renfermé dans ce récipient. Sa construction, ainsi que les matières employées à sa confection, indiquent que le pulvérisateur est un ustensile des plus modernes. Toutefois, l'action de projeter des parfums liquides en minces gouttelettes dans les appartements est très ancienne. Seulement, on procédait d'autre manière. C'est à l'aide de goupillons qu'on aspergeait les meubles et les tentures. Deux de ces curieux objets, décrits dans l'*Inventaire de la reine Clémence de Hongrie* (1328) : « Deux esparjouers dorés à jecter eaue rose », nous révèlent l'âge respectable de cette aimable coutume.

Punaise, *s. f.* — Sorte de petit clou, terminé à sa partie supérieure par une tête plate et très large, dont on se sert pour fixer des feuilles de papier sur la planche du dessinateur.

Pungnié, *s. f.;* **Punghié**, *s. f.* — POIGNÉE. (Voir ce mot.)

Pupitre, *s. m.;* **Pulpitre**, *s. m.;* **Pourpitre**, *s. m.;* **Poulpitre**, *s. m.* — « Petit meuble de bois fait d'un ais incliné sur un rebord qui l'arrête par le bas. Il est propre à soutenir un livre et commode aux étudians. Il y a des *pupitres portatifs* qu'on peut mettre auprès du feu. Dans les grandes bibliothèques, il y a toujours quelques tablettes disposées en *pupitre*. Il y a des *pupitres* qui tournent sur des roues et qui portent 30 ou 40 volumes. Les chantres, dans quelques églises, ont des *pupitres* devant eux pour mettre leurs livres. Les lutrins d'église sont de grands *pupitres*. » Cette définition, que nous empruntons au *Dictionnaire de Trévoux* et qui est elle-même copiée presque textuellement dans Furetière, paraîtra suffisamment complète. On voit que le pupitre constituait un meuble plus ou moins compliqué, portant à sa partie supérieure une tablette inclinée, sur laquelle on pouvait placer un papier, un manuscrit, un livre, dont on voulait prendre connaissance. Sous ce premier aspect, il se confondait donc avec le LECTRIN, dont nous avons parlé dans notre troisième volume (col. 319) ; et pour les pupitres de bibliothèque notamment, nous ne voyons rien à ajouter à ce que nous avons dit à cette place. Mais le pupitre, et c'est là ce qui le distinguait essentiellement du lectrin, servait aussi pour écrire ; ce qui faisait dire à Charles de Bourdigné, dans sa *Légende joyeuse de Pierre Faifeu :*

J'ay agencé moy-mesme le pulpitre
Pour vous bastir et dresser cette espitre.

On peut conclure de cette particularité que le « pupitre d'argent blanc en sept pièces », qui figurait dans le mobilier de Charles le Téméraire (1467), aussi bien que les « deux pupitres, l'un de troys pièces, couvert de veloux verd, l'autre d'une pièce, couvert de drap verd », qui se trouvaient, en 1471, dans la chambre à coucher du roi René, au château d'Angers, ainsi, du reste, que le « pupitre paint, auquel a deux léaites qui se tirent », qu'on pouvait voir au même château, dans « la chambre du haut retrait du Roy », étaient vraisemblablement employés par ces princes pour écrire. Il en était de même, sans doute, pour la « table de longueur de sept pans ou environ, couverte de drap verd, avec deux petits popitres couverts



Fig. 381. — Clerc écrivant sur un pupitre, d'après un manuscrit de Laon (XVIe siècle).

de drap verd, avec leurs serrures et clefs », que décrit l'*Inventaire de Charles Drumenoir,* dressé à Marseille en 1583. Quant aux pupitres servant pour la lecture, confondus avec les lectrins, ils tiennent une place importante

dans un grand nombre de bibliothèques. (Voir LIBRAIRIE.) Les *Comptes de la fabrique de la cathédrale de Troyes* (1422-1423) parlent, en effet, de « popitres esquels sont encheinnés les livres ». Guillebert de Metz, dans sa description de l'hôtel de Jacques Duchié, « clerc du Roy en sa chambre des comptes », nous introduit dans une chapelle « où il avoit des pulpitres à mettre livres dessus, de merveilleux art, lesquelx on faisoit venir à divers sièges, loings et prés, à destre et à senestre ». L'*Inventaire de Marguerite d'Autriche* (1524) énumère aussi les « pourpitres » qui garnissaient la bibliothèque de cette princesse. L'*Inventaire de Charles-Quint* (1536) constate la présence, au palais de Bruxelles, de sept « pourpitres » dont un plus haut que les autres et trois plus petits, portant ensemble 149 volumes. L'auteur de l'*Isle des hermaphrodites* écrit, de son côté : « Celui qui me conduisoit me monstra un grand livre fort proprement relié et tout escrit en lettres d'or, qui estoit supporté d'un poulpitre, afin que ceux qui venoient en ce lieu pussent voir à toutes heures ce qui estoit contenu en iceluy. » Et Pierre de l'Estoile, racontant la cérémonie qui eut lieu à Saint-Merry (*Journal*, t. VIII, p. 48), nous apprend que Henri IV avait « ung petit pulpitre au-devant pour poser son bréviaire, tandis qu'on chantoit la messe », etc.

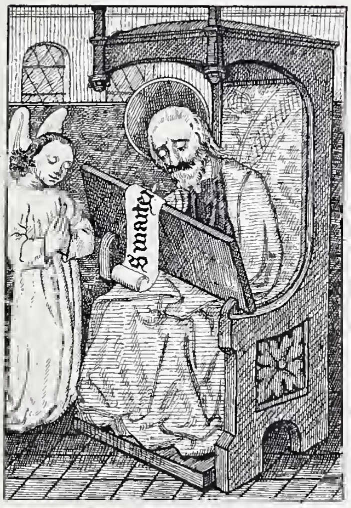


Fig. 382.
Saint Mathieu écrivant sur un pupitre, d'après une miniature du manuscrit 32 de la Bibliothèque de Rennes.

On voit, par ces quelques exemples, que M. Deville a eu grand tort d'écrire dans son *Dictionnaire du tapissier* (p. 131) que « les anciens inventaires ne parlent pas de pupitres ». Ils en parlent si bien que les scribes officiels, nous l'avons dit, confondent ce meuble avec le LECTRIN, et qu'à partir du XVII[e] siècle, ce dernier mot disparaît du vocabulaire courant du mobilier civil, alors que pupitre reste seul usité. A quels motifs doit-on attribuer cette confusion ? La première cause qu'on en peut trouver, croyons-nous, c'est que la signification plus relevée, accordée, dans le langage du temps, au mot pupitre, fit employer ce terme de préférence, dans les cas mêmes où l'usage n'en était pas très justifié. En outre, il convient de remarquer qu'une transformation complète, absolue, s'opéra à la fin du XVI[e] siècle (voir t. III, col. 328), dans la façon de tenir les volumes. A cette époque, les livres, devenus plus maniables, n'eurent plus besoin, pour être feuilletés, d'être placés sur un meuble spécial. On commença de les tenir à la main ou de les poser près de soi sur sa table. Dès lors, on ne construisit plus de tablettes à plan incliné que pour l'écriture, et l'on ne jugea pas à propos de réserver un nom particulier pour le petit nombre de celles qu'on établit en vue de la lecture.

Si, au XVII[e] siècle, les lectrins se font rares, les pupitres à écrire, de leur côté, ne paraissent pas avoir été fort nombreux. Les ÉCRITOIRES (voir ce mot), alors fort volumineuses, les remplacèrent avec avantage. On en rencontre cependant quelques-uns, et fort soignés. Tels étaient, notamment, le pupitre orné de feuillages d'argent, dont se servait Louis XIV ; et le petit pupitre couvert de cuir rouge à clous d'argent que décrit l'*Inventaire de Henri de Béthune* (1680). Mais, au XVIII[e] siècle, ils redevinrent extrêmement abondants, et les ébénistes de ce temps, gens particulièrement ingénieux, en gratifièrent la plupart des meubles élégants qu'ils construisirent pour leurs jolies clientes. C'est ainsi qu'un fabricant, dont nous ignorons malheureusement le nom, confectionna pour M[lle] Desmares « une petite table noire, garnie de maroquin, avec un pupitre ». Nous savons, en outre, que Lazare Duvaux livra à M[lle] de Lauraguais « un écran à pupitre » ; à la princesse de Turenne, une table à pieds-de-biche « avec deux coffres de pupitres en velours » ; à M[me] de Brancas, une table plaquée en bois de rose à fleurs avec « tiroir à pupitre », et à M[me] de Pompadour, deux superbes bureaux en bois de rose et d'amarante, « munis de pupitres garnis en maroquin ». (*Livre journal*, t. II, p. 2, 32, 124, 196 et 280.) Enfin, le *Mercure* nous informe que le sieur Salmon, établi rue Dauphine, 26, *Au portefeuille anglais*, avait en magasin des pupitres « de toutes formes, en bois des Isles et autres ».



Fig. 383.
Saint Marc écrivant sur un pupitre, d'après une miniature du manuscrit 32 de la Bibliothèque de Rennes.

Indépendamment de ces meubles variés, on exécutait de petits pupitres portatifs, propres à être mis sur une table et qui ne tardèrent pas à remplacer les volumineuses écritoires, si fort en honneur au siècle précédent. L'usage de ces gracieux petits meubles devint si général, dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, que l'auteur du *Dictionnaire critique, pittoresque et sentencieux*, publié en 1768, n'hésite pas à dire : « Toutes les personnes qui écrivent doivent se servir d'un pupitre, comme d'un instrument qui élève le papier et qui empêche l'estomac de se fatiguer. Bien des gens de lettres se ruinent la santé, faute d'avoir cette précaution. » Hommes de lettres, grands seigneurs, princes et princesses, hommes de loi et hommes d'église, tout le monde, au surplus, en faisait usage ; et Gresset pouvait écrire, dans l'*Épître* qu'il dédie au père Bougeant :



Fig. 384.
Saint Luc écrivant sur un pupitre, d'après une miniature du manuscrit 32 de la Bibliothèque de Rennes.

Je n'adresserois cette épître
Qu'à l'un de ces oisifs errans,
Qui chaque soir sur leur pupitre
Rapportent tous les vers courans...

M[me] du Deffand, dans sa 174[e] lettre à Horace Walpole, nous apprend que le duc d'Uzès légua son pupitre au duc



Fig. 385. — Étudiants écrivant sur des pupitres, d'après une gravure de la *Mer des hystoires.*

d'Aumont, et Métra, dans sa *Correspondance secrète* (t. XVIII, p. 216), offre l'hospitalité à ces vers gaillardement troussés :

Princesse, le roi mon maître
M'a pris pour ambassadeur :
Je viens vous faire connoître
Quelle est pour vous son ardeur.
Quand vous seriez sous le chaume,
Il donneroit, m'a-t-il dit,
La moitié de son royaume
Pour celle de votre lit.
La princesse à son pupitre
Compose un remercîment,
Elle me donne une épître
Que j'emporte lestement...

La plupart de ces petits pupitres étaient, on le devine assez, fort élégants. On en faisait en bois de rapport, d'autres étaient en écaille. Il en existait également en laque. Nous relevons dans l'*Inventaire du duc Charles de Lorraine et de Bar* (Bruxelles, 1781) un « pupitre de laque noir et or » et un « pupitre de vieux laque ». Les ambassadeurs siamois les avaient mis à la mode, en en offrant de ce genre à Louis XIV, et peut-être est-ce d'un de ces pupitres historiques que se servait habituellement Marie-Antoinette, car, dans la collection de cette princesse, on remarquait en 1789, « un pupitre en laque usé, fond noir et or », que l'*Inventaire* signale même comme étant « en mauvois état ». Les plus curieux, toutefois, étaient assurément ceux en céramique, comme le pupitre de porcelaine de Saxe que Duvaux fournit, en 1753, à M[me] de Pompadour. (*Livre journal,* t. II, p. 184.)

Aujourd'hui, la mode des pupitres est passée et l'on n'en trouve plus guère que dans les pensions ou collèges, et dans les études des officiers ministériels. Les tables à écrire les ont remplacés partout ailleurs, et les seuls dont on fasse encore usage sont les *pupitres debout,* les *pupitres à musique* et les *pupitres de graveur.* Ces derniers consistent en une planche qu'on incline plus ou moins et sur laquelle travaillent les aquafortistes, les miniaturistes, les peintres en émail. Ces sortes de pupitres remontent, au moins, au XVII[e] siècle. Le graveur dont Abraham Bosse nous a conservé l'image (voir t. II, fig. 808) travaille sur un meuble de ce genre. Dans l'*Apposition des scellés chez Charles Bort, peintre en émail du cabinet du roi* (1767), il est fait mention d'un « pupitre en bois de noyer, sur lequel ledit deffunt travailloit ». Les pupitres à musique datent du même temps. Nous croyons, en effet, reconnaître un de ces meubles dans certain « guéridon de bois de noyer avec ung pupitre au-dessus, prisé cinquante solz », qui figurait dans l'*Inventaire d'Anthoine Ezoé, intendant du maréchal de l'Hôpital* (Paris, 1656), et dans « un pupitre en guéridon, de bois de merizier », appartenant à l'*Inventaire de J.-B. Oudry, peintre du roi* (1755). Relevons encore dans le *Journal général de France* du 9 mars 1781 l'offre de « 5 pupitres à 2 faces... propres pour un orchestre de sallon ». Quant au pupitre debout, qu'on croit d'origine récente, il existait dès le XVI[e] siècle (notre figure 387 le prouve), mais à l'état d'exception et seulement comme chef-d'œuvre de mécanique. Au XVIII[e] siècle, il fut perfectionné et devint un meuble d'usage courant. Un des plus jolis spécimens de ce genre que nous ayons rencontré est ainsi



Fig. 386. — Seigneur écrivant sur un pupitre, d'après un bas-relief du monument de Philippe Kalimach (1496).

décrit : « Un corps d'ébénisterie à l'usage d'écrire et lire debout, plaqué dehors et dedans, en bois satiné et bois de rose, les dehors et quarts de rond en bronze doré d'or moulu, le dessus en maroquin, et écritoire garnie de cor-

nets argentés. » Ce curieux meuble fut livré à M. de Cobentzel par Lazare Duvaux, qui le factura 960 livres. (*Livre journal,* t. II, p. 370.)

Pupitre. — Les étymologistes font dériver ce mot de

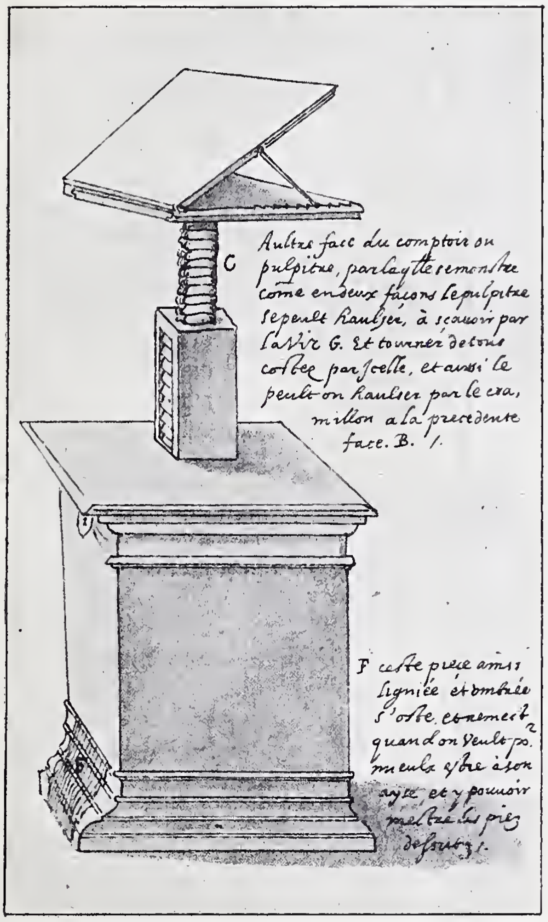


Fig. 387. — Pupitre à crémaillère, ayant servi à Philippe II, d'après un manuscrit de la bibliothèque royale de Belgique.

pulpitrum, estrade. Cette dérivation explique comment, au XVIIe siècle, on donna le nom de pupitre à des jubés ainsi qu'à des tribunes construites dans des églises ou chapelles. Un *Compte de la marguillerie de l'église parrochiale de Monseigneur Sainct-Germain l'Auxerrois,* de 1542, porte un versement de 677 livres 14 sols 10 deniers « pour payemens et fraiz de maçons qui ont besongné et faict le pupitre » de cette église, alors qu'un *Compte des ouvraiges de menuiserie à Saint-Germain-en-Laye,* pour l'année 1547, contient tout le détail des travaux exécutés par « Me Francisque Scibec, dict de Carpy, menuysier ordinaire du Roy nostre sire, pour le pupitre de la chapelle ». Le devis de ces travaux est des plus intéressants, mais sort du cadre de ce *Dictionnaire.* Il a été publié, au surplus, par M. Léon de Laborde, dans ses *Comptes des Bâtiments* du roi (t. II, p. 37). Enfin nous lisons dans l'*Ordre observé au sacre et couronnement du roy Henry le Grand* (1594) : « Au pulpitre et jubé du chœur, fust dressé le throsne royal, en la façon qui ensuit... » On voit que cette façon de parler était d'un usage très général. Nous n'avons songé, toutefois, à relever cette acception particulière du substantif pupitre, que parce qu'elle ne se rencontre dans aucun dictionnaire, pas même dans ceux d'architecture.

Pureau, *s. m.* — Terme de couvreur. C'est la partie de l'ardoise qui, une fois posée, demeure à découvert.

Purpurin, *adj.* — Qui approche de la couleur de pourpre. Cet adjectif est peu employé dans le langage de l'ameublement.

Purpurine, *s. f.* — Nom donné au bronze moulu, qui s'applique à l'huile et au vernis. (Littré.)

Pus-Haout, *s. m.* — Locution provençale. Étage le plus élevé de la maison. Grenier, galetas.

Puy (Saphirs du). — Les saphirs du Puy ont joui d'une grande renommée pendant tout le Moyen Age. Ils ont été souvent utilisés dans l'orfèvrerie et mêlés aux plus belles pierres. (Voir Saphir.)

Puye, *s. f.* — Voir Poie.

Pycnite, *s. f.* — Nom donné à une variété de topaze.

Pycnostyle, *adj.* — Terme d'architecture. Sert à désigner les édifices dont les colonnes sont plus rapprochées que d'ordinaire.

Pyramidal, *adj.* — Qui a la forme d'une pyramide.

Pyramide, *s. f.;* **Piramide,** *s. f.* — En géométrie, on donne ce nom à un solide, qui est borné par autant de triangles aboutissant à un même point que la base a de côtés. Il existe des pyramides triangulaires, pentagonales, etc. Le plus grand nombre sont carrées. En architecture, les pyramides constituent des monuments dont la destination est généralement funèbre; les Égyptiens en furent les inventeurs et beaucoup de peuples les ont imités depuis. Dans l'ameublement et la décoration, on appelle également de ce nom tous les objets, meubles, supports, dont la forme se rapproche de la pyramide, à

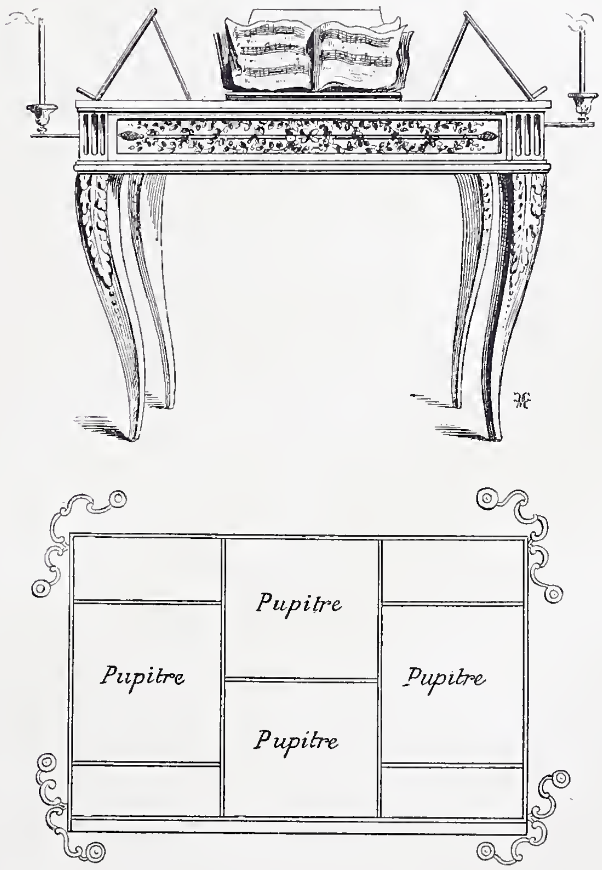


Fig. 388 et 389. — Plan et élévation d'un pupitre à musique, d'après Lalonde.

quelque usage, du reste, que ces objets soient destinés. Les chrétiens qui prirent part aux croisades purent contempler en Orient un certain nombre de pyramides. Philippe

Quaire, *s. f.;* **Quaiyère,** *s. f.;* **Quayre,** *s. f.;* **Quayère,** *s. f.* — Chaise. Prononciations normande, picarde et flamande de CHAIRE. (Voir ce mot.) « Il se est assis en la quaiyre réale et siège de justice. » (*Chronique de Tournai* à l'année 1394.) « Et ces choses prononchées et dites, le roi, séand en une quaiyère couverte de draps de or, en la salle dudit archevesque, qui les oy moult vollunticrs, la response fut faite par le chancellier, tellement que tous furent contens. » (*Ibid.,* à l'année 1450.) « Et ledit cri fait, on adjura lesdis campions, comme on a acoustumé faire en tel cas, et, après ce, les quaiyères ostées, supz lesqueles lesdis campions séoient, et lesdis commissaires issis dudit parc, et icelui clos, on leur commanda faire debvoir. » (*Ibid.,* à l'année 1455.)



Fig. 391. — Vitrail quadrilobé (Notre-Dame de Paris).

Quaisse, *s. f.* — Orthographe ancienne de CAISSE. « A Pierre Bay, varlet de chambre de ladicte Dame, la somme de vingt-cinq livres tournoys à lui ordonnée pour avoir faict mener et conduire tant par terre que par eaue de ladicte ville de Lyon à Tours plusieurs bagues, besongnes, coffres, quaisses et autres choses que ladicte Dame y a envoyées audict mois de novembre. » (*Comptes de l'argenterie d'Anne de Bretagne,* 1495-1496.) — « De Rome, le 18 septembre 1636. — Les religieux du Saint-Sépulcre ayant informé le pape que les chrétiens du mont Liban avoient élu un nouveau patriarche de Jérusalem, en demandoient la confirmation à Sa Sainteté, qui leur a envoyé, avec quinze quaisses pleines de livres, force calices et autres ornemens d'église. » (*Recueil des gazettes* de 1636, p. 629.) « Quatre quaisses d'orangers d'argent de trois pieds de haut et deux de diamètre. » (*Mercure* de décembre 1682; Description du palais de Versailles.) On voit que cette orthographe a été usitée pendant plus de trois siècles.

Quand est-ce? — Expression triviale consacrée dans l'ébénisterie, pour indiquer le tribut que doit payer aux anciens, en entrant, tout nouvel ouvrier embauché.

Le quantum varie suivant l'importance des maisons. Il n'est pas rare de voir afficher en gros caractères dans les ateliers : « Le quand est-ce est de tant de litres. »

Quanivet, *s. m.;* **Quannivet,** *s. m.* — Voir CANIF.

Quanne, *s. f.;* **Quanette,** *s. f.;* **Quenne,** *s. f.* — Orthographe ancienne des mots CANNE et CANNETTE, pris dans le sens de mesure de liquide. « Quanette de quatre. » (*Invent. de Grégoire Beaunom, marchand;* Bordeaux, 1607.) « Un grant pot lonc, que l'on appelle en France une quenne, tout doré et cizellé à fueilles de chesne, de fou et de vigne... » (*Invent. du duc Louis d'Anjou,* 1368.)

Quanonchié, *s. m.* — Locution picarde. Poutre, traverse, plateau. « A Guérard Coquin, pour XLVIII quanonchiés, tant fresnes, comme cherisiers et petis quesnotias convertis à faire le dessus des hours. » (*Comptes de la ville d'Amiens,* 1401.)

Quantonnière, *s. f.* — « Un lict de velours cramoisy brun, garny de sept pantes, fond et doulcier, quatre quantonnières semblables, etc. » (*Invent. de Louise de Vaudemont;* Chenonceaux, 1603.) « Un lict de velour rouge en broderye d'or et d'argent, garnyt de son fondz, dossier, pentes, du dedans, foureaux de pilliers, doublures de rideaux, quantonnières..., etc. » (*Invent. du surintendant Fouquet;* Vaux, 1661.) (Voir CANTONNIÈRE.)

Quaquetoire, *s. f.* — « Une petitte chaise quaquetoire, couverte de tapisserie. » (*Invent. de Marie Criquet, épouse de Pierre Croiset, avocat au Parlement;* Paris, 1625.) (Voir CAQUETOIRE.)

Quarderon, *s. m.* — Voir QUART DE ROND.

Quarderonner, *v. a.* — Terme de charpentier. C'est rabattre les arêtes d'une poutre, d'une solive, d'une porte, en y poussant un *quart de rond* entre deux filets.

Quarneau, *s. m.;* **Quarnelé,** *adj.;* **Querneau,** *s. m.* — Orthographe ancienne de CRÉNEAU, CRÉNELÉ. On lit dans le *Compte des réparations faites au château de Breteuil* (1340) : « Refaire une cheminée toute nuefve, du mantel jusques au haut des quarneaus, laquelle est chaette (tombée), et joint as diz quarneaus de la tourelle. » Dans le *Roman de Wace,* nous relevons le vers :

As querneaux ne se voudrent monstrer ne descouvrir;

et ces deux autres cités par Du Cange :

Entour ont bretesche levées
Bien planchiés et quernelés.

(Voir CRÉNEAU et CRÉNELÉ.)

Quarré, *s. m.* et *adj.;* **Quaré,** *s. m.* et *adj.;* **Quarrée,** *s. f.* — Orthographe arbitraire de CARRÉ, pris dans ses acceptions les plus diverses : 1° pour indiquer la forme d'un objet. « Une histoire en quarré de Mars, Vénus et Cupido. » (*État des meubles du château de Pau, transportés à Paris par ordre de Henri IV,* 1602-1603); 2° pour signifier un cadre de glace ou de tableau. « Un trumeau de glace avec sa quarrée dorée, achetté chez le sieur Frémy. » (*Invent. des meubles des États de Bretagne,* 1770); 3° pour désigner le châssis d'un ciel de lit. « Une quarée parée de velours, par le dedans doublée de taphetas de pareille couleur. » (*Funérailles de la reine Anne de Bretagne,* 1513); 4° pour indiquer les coins qui servent à frapper la monnaie et les médailles. « On y voit un nombre prodigieux de poinçons et de quarrés d'un travail admirable, qui ont coûté plus de deux millions. » (Piganiol de la Force, *Description de Paris,* t. II, p. 272; Cabinet des médailles.)

Mentionnons encore : 5° les carrés, sorte de petites boîtes dans lesquelles on mettait les pommades et les parfums. La *Déclaration du roy portant règlement sur les ouvrages et vaisselles d'or et d'argent,* en date du 4 décembre 1689, comprend les « quarréz de toilette » parmi les objets dont la fabrication est interdite. A la *Vente de la comtesse de Grammont* (27 juin 1759), nous voyons figurer des « dessus de toilette en damas cramoisi, galonné d'or fin, quarrés de bois de la Chine, boëtes à poudre », etc., et à la *Vente de la princesse d'Anhalt* (26 mars 1761), des « quarréz et boëtes de vermeil d'Allemagne ». Enfin, 6° ce mot a désigné une sorte de caisses en métal, dans lesquelles on transportait les victuailles. « A VENDRE, chez Follet, huissier-priseur, rue des Cinq-Diamans : nécessaire portatif où il y a soupière, plat à bouilli, plat d'entrée, plats ovales pour le rôt et 4 quarrés en caisse pour l'entremets avec 12 cuillers, etc. » (*Ann., affiches et avis divers,* 16 janvier 1782.)



Fig. 392. — Vitrail quadrilobé (Notre-Dame de Paris).

Quarreau, *s. m.;* **Quarrel**, *s. m.;* **Quariau**, *s. m.* — Orthographe ancienne de Carreau pris dans ses diverses acceptions. 1° Comme partie du carrelage d'une chambre. « Pour III quarterons de quarrel, pour repaver ès salles et ès chambres, IIII sols VI deniers. » (*Travaux exécutés au château de Breteuil,* 1329.) « Pour faire deus astres de quarrel, en le géole d'Andelys. » (*Travaux exécutés aux Andelys,* 1331.) Etc. 2° Comme coussin. « A Robert Thierry..., pour quatre aulnes de satin vermeil... pour couvrir deux grans quarreaulx plains de duvet, l'un pour le Roy, nostre sire, et l'autre pour ladicte dame la Royne. » (*XVIIe Compte de Guillaume Brunel, trésorier et argentier de Charles VI,* 1387.) « La princesse de Piedmont, fille au roy Charles deffunct, ne fut oncques assise en banc, ains seule et à part, elle estoit assise en bas sur un quarreau de drap d'or aux pieds de la Reine. » (*Mém. relat. à l'hist. de France,* t. X, p. 277.) « Plus quatre quareaux feuille morte, deux rouges de moire d'argent, un de damas cramoisy et un de deux couleurs. » (*Invent. de Fouquet,* 1661.) « Six chaises vernies, façon de la Chine, garnies de leurs quarreaux. » (*Invent. de Louis Hinart, tapissier du Roy,* 1697.) Etc. Enfin, Étienne Boileau, dans la seconde partie de son *Livre des mestiers* (titre XVII, art. VI), nous apprend que, de son temps, le quarreau était encore une mesure de longueur. « Quarrian de toile, dit-il, sunt pièces de toiles qui tiennent IIII aunes et demie de toile. » (Voir pour plus amples détails l'article Carreau.)

Quarrelet, *s. m.* — Nom donné, au XVIe siècle, à des cassettes de forme carrée. « Un coffre appelé quarrelet, ferré de plate ferrure, prisié XXXIIe sols. » (*Invent de Richard Plicque, archevêque de Reims; meubles garnissant son château de Porte-Mars,* 1389.)

Quart, *s. m.* — Quatrième partie d'un objet. On dit d'une horloge qu'elle sonne les quarts, pour indiquer que son timbre se fait entendre chaque fois qu'il s'est écoulé quinze minutes. Autrefois, le mot quart était employé sur la plupart des marchés pour signifier la quatrième partie du boisseau; une *Ordonnance* de 1669 fixe même les dimensions exactes du quart. Aujourd'hui, ce mot est encore usité dans les transactions journalières des petits marchands, et surtout pour les articles qui prennent place dans l'alimentation. Il désigne tantôt la quatrième ou la huitième partie du kilogramme, suivant que les produits se vendent au kilogramme ou à la livre. Il signifie encore le quart du litre, quand il s'agit de liquides ou de denrées pour lesquels on fait usage de mesures de capacité.

Quart de rond. — Nom donné à une moulure convexe, dont le profil s'inscrit exactement dans la quatrième partie d'un cercle. Le quart de rond joue un grand rôle dans l'architecture. Il a également sa place marquée dans la décoration et dans l'ameublement. Au siècle dernier, les quarts de rond en bronze ont tenu une place considérable dans l'ornementation des meubles de prix. Pour exemple, nous citerons quelques tables et bureaux fournis par Lazare Duvaux à son illustre clientèle, et qui sont décrits comme suit sur son *Livre journal :* « 31 juillet 1751 — M. le comte d'Egmont : un bureau de bois satiné plaqué à fleurs, garni de pieds, chutes et quart de rond en bronze, le maroquin bleu, 350 livres. » « 20 novembre 1756 — M. de Jullienne : une table à écrire, plaquée en bois de rose, avec ornemens et quarts de rond dorés, 192 livres. » « 5 juin 1758 — M. de La Reynière : une table à trois tiroirs en bois d'acajou massif, avec pieds, mains et quart de rond dorés d'or moulu, 102 livres. » (*Livre journal,* t. II, p. 91, 300 et 365.) A cette même époque, et notamment dans le *Catalogue de la vente Le Brun,* on trouve le mot quart de rond, orthographié Quarderon, et dans certains journaux on écrit Carderon. « A vendre, rue Baillet, la première porte cochère par la rue de la Monnoye, deux grands bureaux, l'un de bois d'amaranthe, avec carderons en cuivre à filets. » (*Journal général de France,* 11 janvier 1780.) Cette orthographe elliptique n'a pas prévalu. (Voir Moulure.)

Quart de rond. — On désigne aussi sous ce nom l'outil qui sert au menuisier et à l'ébéniste pour pousser le profil dont il vient d'être question.

Quart, *s. m.* — Mesure de capacité pour les liquides. (Voir Quarteau.)

Quarte, *s. f.* — Mesure de capacité contenant généralement deux pintes de Paris. On s'en servait même dans les plus illustres maisons, pour mesurer le vin, soit qu'il fût consommé directement ou livré aux serviteurs. Une *Ordonnance pour l'hostel du roi Philippe le Bel et de la reine, sa femme* (janvier 1285), porte: « Ceux jurés du consuel, et le mestre de l'hostel le Roy, et le mestre de l'hostel la Royne, auront le jour IV sols comme devant, et livroison de chandelle, et II quartes de vin pour coucher, et les autres chevaliers si comme ils soloient. » « Le duc a deux barilliers, écrit Olivier de la Marche (*État de la maison du duc de Bourgogne,* p. 681), lesquels doivent livrer l'eau au sommelier pour la bouche du Prince, et aussi doivent-ils mettre en escript les quartes de vin qui se donnent par jour. » On comprend, après cela, pourquoi les quartes figurent en abondance dans presque tous les *Inventaires* anciens. L'*Inventaire de Clémence de Hongrie* (1328) mentionne : « X quartes d'argent dorées, pesans toutes ensemble LVIII marcs. » Dans l'*Exécution du testament de Jeanne de Bourgogne* (1353), nous relevons : « II quartes esmaillées à unes chauves souriz. — I autre quarte quarrée, esmailliée dedens et dehors. — I autre quarte ronde nervée et esmailliée à ymages enlevéz. » Etc. Mais c'est surtout dans l'*Inventaire de Louis Ier, duc d'Anjou* (1360), que ces sortes de vases sont particulièrement nombreux. On les rencontre presque constamment associés avec des aiguières, ce qui nous apprend que la quarte ne servait pas seulement à mesurer le vin, mais encore à le présenter au buffet. Du reste, à défaut même de cette observation, la richesse de la plupart de ces beaux vases aurait suffi à nous édifier sur le rôle décoratif qu'ils devaient jouer dans les festins. On en pourra juger par la description de quelques-unes de ces magnifiques pièces d'orfèvrerie : « Une grant quarte et une aiguière, à costes enlevées, et dorées et esmaillées par quartiers, et ès esmaux d'iceux a hommes armez à cheval, de plusieurs contenances, et sur les esmaulz des colz du pot et de l'éguière a hommes et femmes à pié de plusieurs contenances. Et sur les couvescles d'iceux pot à II fretelez, et poisent la quarte IX marcs VII onces XII deniers. Et l'aiguière VII marcs VI onces. — Une quarte d'argent, toute esmaillée d'azur, et ou ventre d'icelle a III testes de lyon enlevées, et le couvercle d'icelle, la gueule

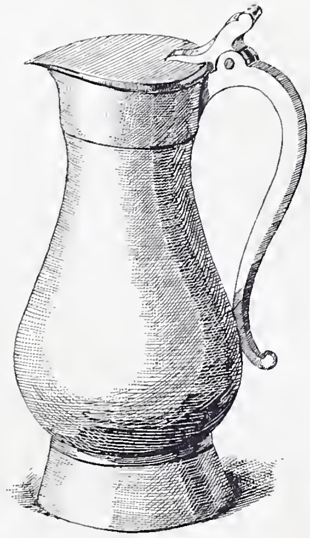


Fig. 393. — Quarte en étain d'après l'*Encyclopédie*.

et le pié sont touz seméz de testes de lyon qui ne sont pas enlevées, et l'anse est tout semé de rozetes grandes et petites. Et poise IX marcs VII onces et demie. — Une quarte et une aiguière, à costes esmaillées et dorées, aux

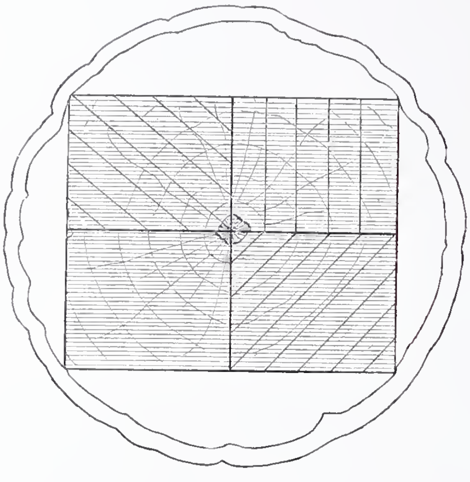


Fig. 394. — Grume débitée par quartiers.

armes de France, toutes plaines, et sur les couvercles à II freteilz, à II arbres esmailléz d'azur, pesant la quarte, VIII marcs V onces XII deniers. Et l'aiguière, VI marcs V onces VI deniers. » Dans l'*Exécution du testament de Jeanne d'Évreux* (1372), nous relevons également des quartes en métal précieux. Dans l'*Inventaire de Charles V* (1380), on chiffre par douzaines les quartes en argent blanc aux armes de France, et celles en vermeil « cizellées à fleurs de lys et à arbres ». On y trouve aussi une « quarte d'or carrée à huit carres, garnie d'émeraudes, de rubiz d'alixandre et de perles ». C'est seulement à la fin du XV[e] siècle que la quarte cesse d'occuper son rang sur les buffets et fait place à d'autres sortes de vases. Alors elle redevient même chez les rois et les princes une simple mesure faite en métal vulgaire. Exemples : « Cinq quartes rondes d'estaing merchées à la croix de Jérusalem » (*Invent. du château de Reculée,* résidence du roi René, 1479) ; et : « Trois quartes d'estaing, trois pichiers et deux petits brocs d'estaing. » (*Invent. du duc de Bourbonnoys ;* Aigueperse, 1507.) Quant aux honnêtes bourgeois et aux manants qui se souciaient moins du contenant — et pour cause — que du contenu, la quarte reste chez eux très en honneur. Les poètes eux-mêmes en témoignent. L'auteur de la farce du *Badin qui se loue* fait dire à son héros :

> Mort bieu, que j'ay bon appétit !
> Pensez que [je] desgonrdirois
> Un jambon, se je le tenois,
> Avec une quarte de vin...

Et Charles de Bourdigné écrit dans sa *Légende joyeuse de Pierre Faifeu :*

> Or tont soubdain, saus faire longue muse,
> Faifeu s'en va gentement la porter
> Droit chez Bruère, et a fait apporter
> De l'ypocras tonte pleine nne quarte.

Quarteau, *s. m.;* **Quartaut,** *s. m.;* **Quarto,** *s. m.* — Mesure de capacité dont la contenance variait suivant les localités. Dans l'Orléanais, on donnait ce nom au quart et au demi-quart du muid. En Champagne, le « quartaut » tenait le tiers du muid. (RICHELET.) « Quelques-uns, écrit Savary, appellent quartaut, ou quarto, une sorte de petite futaille à vin, qui est la quatrième partie d'un muid de Paris ; mais c'est improprement qu'on lui donne ce nom, d'autant que ce vaisseau s'appelle ordinairement quart. » Le quarteau était aussi une mesure dont on se servait couramment en Bretagne, et particulièrement à Nantes pour le sel. « Cinquante-deux quartauts nantois font le muid de sel, et c'est sur ce pié-là que se paye le droit du roi. » Mais le quarteau est resté surtout une mesure de vin, et c'est dans ce sens qu'on l'emploie le plus généralement; témoin les vers suivants empruntés au passage de la *Chartreuse* de Gresset, où sont vantés les mérites d'un bon curé, qui

> ..... donneroit, je le parie,
> L'histoire, les héros, les Dieux
> Et toute la mythologie
> Pour un quartean de Condrieux.

Quarteron, *s. m.* — Terme de batteur d'or. Se dit d'un petit livre carré fait de papier, entre les feuilles duquel sont placées des feuilles d'or ou d'argent battu. Les papetiers et les épingliers donnent également ce nom à différents outils.

Quartier, *s. m.* — Ce mot, aujourd'hui hors d'usage dans le langage de l'ameublement, avait autrefois plusieurs significations. On l'employait pour indiquer le quart d'une unité de mesure. Ainsi on disait un quartier de toile, un quartier de serge, pour le quart d'une aune de serge ou de toile. « Jehan Parceval, pour VII quartiers d'un marbré brun de graines, à faire royes, cousues doubles, pour mettre dessoubs les clous de ladicte littière. » (*Dépenses du mariage de Blanche de Bourbon,* 1352.) On s'en servait également pour désigner les différentes parties ou les compartiments d'un objet sans, pour cela, que ces parties ou ces compartiments fussent au nombre de quatre. C'est ainsi que l'*Inventaire de Charles V* (1380) décrit : « Ung lyon tout droit, tenant ung reliquiaire d'argent à six quartiers, les troys néellés et les troys doréz, et est plain de relicques; pesant cinq onces dix estellins. » Enfin, on l'employait encore pour caractériser certains écussons chargés d'armoiries. « Une couppe toute plenne à un escu de Dreux ou fons, et un quartier de Bretaigne. » (*Argenterie réclamée par la Couronne aux héritiers de Louis I[er] d'Anjou,* 1385.)

De nos jours, les menuisiers appellent *bois débité par quartier* les grumes tranchées carrément et qu'on a divisées en quartiers avant de les débiter en plateaux. (Voir fig. 39.)

Quarton, *s. m.;* **Carton,** *s. m.* — Mesure pour les liquides, analogue à la quarte, mais plus spécialement employée dans le Bordelais. « Doas grandas botas de mech quarton. — *Item,* doas canas de carton. » (*Invent. de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André ;* Bordeaux, 1442.) « Trois cartons, les deux rons et i carré. » (*Invent. de messire Estienne Baillargier, chanoine de Saint-André ;* Bordeaux, 1523.) « Plus deux vielz quartons, ung demy-pot feuillette, ung demy-pot, deux sallyères, une assiette, cinq platz, le tout viel d'estaing et rompu. » (*Invent. de Jehan Fau ;* Bordeaux, 1588.) « Plus troys cartons, — ung demy pot feuillette. » (*Invent. d'Amanyon Carré;* Bordeaux, 1590.) « Plus ung quarton, et demy pot fueillette à deux anses en fasson d'argent, deux quartons planniers. » (*Invent. des meubles de Pierre de Capdeville;* Bordeaux, 1591.) On dit encore aujourd'hui à Bordeaux : « Un quarton de lait. »

Quartz, *s. m.* — Nom qu'on donne, en minéralogie, à la silice naturelle. Le quartz est ou compact ou transparent. Les variétés compactes constituent l'AGATE, le JASPE, l'OPALE, etc. Les variétés transparentes sont réunies sous

le nom de CRISTAL DE ROCHE. Pour plus amples explications, nous renvoyons à ces différents mots.

Quatre-feuilles, *s. m.* — C'est le même genre d'ornement d'architecture que le QUADRILOBE. (Voir ce mot.)

Quayer, *s. m.* — Voir QUAIER.

Quédole, *s. f.* — Locution usitée dans la haute et la basse Normandie. Horloge.

Quéguile, *s. f.* — Locution bretonne. Quenouille.

Quéguin, *s. f.* — Locution bretonne. Cuisine.

Queheue, *s. f.* — Orthographe arbitraire du mot QUEUE. (Voir ce mot.) « Et premièrement pour avoir bordé de drap d'or deux grans couvertoires fourréz d'ermines, servans en la chambre de madicte dame, x liv. VIII sols. — *Item,* pour avoir la queheue de drap d'or fourrée d'ermines en quoy l'on porta l'enfant au baptisement, XX sols. » (*Compte de Simon Longin, receveur général des finances de Philippe, archiduc d'Autriche,* 1501.) « Reçu une queheue de docelet de velours noir..., laquelle a esté laissée au cloistre de Bruges, pour en faire paremens aux austelz dudit cloistre. » (*Invent. de Marguerite d'Autriche,* 1524.)

Quein, *s. m.* — Locution bretonne. Dossier. Rapprocher ce mot du substantif queue, dont la signification présente, dans certains cas, de l'analogie avec le terme breton.

Queisse, *s. f.* — Orthographe arbitraire de CAISSE. Nous lisons dans les *Comptes de dépenses de François I*^{er} (novembre 1529) : « A Gaspar Raoul, marchant allemand, la somme de VIII^{c} XX livres tournois, pour son paiement de trois queisses de boys couvertes de cuyr, esquelles sont contenues et assemblées plusieurs fleustes, cornets, corts et haulxbois et autres instrumens qu'il a vendus au dit seigneur, qui en a composé avec luy et iceulx à ceste fin fait mectre en sa chambre pour son plaisir et passetemps. »

Quelier, *s. m.* — Suivant les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux,* c'est un vieux mot français, « qui se disoit du faiseur de chaises pour s'asseoir ». Nous avouons ne l'avoir jamais rencontré.

Quelongne, *s. f.* — Borel relève ce mot et nous informe qu'il s'est dit autrefois pour quenouille. C'est, du reste, le sens que D. Carpentier (voir *Glossarium novum,* t. Ier, col. 1120, sous *Conucula*) lui assigne dans les deux documents suivants. Le premier, datant de 1376, porte : « Le dit Guiot print une quelongne de cane, de laquelle il la fery plusieurs cops, tant que ladite quelongne brisa sur elle. » Le second, de l'année 1400, dit : « Il avoit donné une quelongne de laine pour six solz. » Enfin, nous lisons dans la vieille farce de *Toul mesnaige :*

> Tu es bonne fille vrayment,
> Pense à faire ta besongne;
> Prens un fizel et ta quelongne,
> Et allumeras bien le feu,
> Tandis que m'en iroy ung peu
> A la messe pour Dieu prier.

Queminée, *s. f.* — Cheminée. Cette orthographe et cette prononciation étaient générales, au XVe et au XVIe siècle, dans la Picardie et la Flandre française. « En ce dit an mil III^{c} IIIJ^{xx} et XJ, le XIIIe de febvrier, entre le premier et le darain, se esprit le feu en une queminée du belfroi de Tournai ; et tant monta le dit feu, que tout le dit belfroi ardi, et que toutes les cloques furent arses et fondues. » (*Chronique de Tournai,* dans le *Recueil des chroniques de Flandre,* t. III, p. 286.) « ...... à une queminée, qui estoit trouée et despéchiée en plusieurs lieux, telement que on n'y osoit plus faire feu de peur que meschief n'en venist. » (*Quittances et état des journées d'ouvriers pour travaux exécutés à l'Hôtel de la Polerne, à Lille,* du 19 avril 1415 au 18 avril 1416.) Etc.

Queminel, *s. m.* — Chenet. Le continuateur de Du Cange cite, sous *Chenetus,* une *Lettre de rémission,* datée de 1395, où on lit : « Iceluy Jehan fery le dit Simon d'un queminel, appellé chienet sur la teste à sanc et à plaie. »

Quêne, *s. m. ;* **Quesne**, *s. m.* — Prononciation et orthographe de chêne, provenant du latin *quercus,* par la filiation *quernus* (de chêne), *querne, quesne, quêne.* « *Item,* XII s. pour une pièche de quesne achetée à Guiot de la Chooigne pour faire coiax et gantillez... — *Item,* X s. pour quesne et pour ès acheter à Jehan Guarin pour faire les esclusez du dit molin. » (*Travaux exécutés au moulin d'Anfreville,* 1337.) « A Lynard du Coquet, marquant de bos, pour XVI quesnes à lui accatées pour le dit maistre (le maître des œuvres), desquelz quesnes a esté faict le pont de la porte Saint-Fremin, et coûtèrent chun quesne IX solz. » (*Comptes de la ville d'Amiens,* 1401.)

Quenet, *s. m.* — Locution usitée en haute et basse Normandie. Chenet.

Quenivet, *s. m.* — Petit canif pour tailler les plumes. « Lequel Sansonnet prit un petit quenivet qu'il portoit, et en donna sur le col audit Bernart, tellement qu'il en mourut icelle nuit. » (*Lettre de rémission,* 1389 ; D. Carpentier, *Gloss., nov.,* t. III, 471.)

Quenne, *s. f.* — Orthographe ancienne de CANNE. « Et avoient fait faire les dessus dits conduiteurs de ladite feste, II^{c} quennes de terre..., pointes vermeilles, à ung arbalestre parmi le milieu, pour porter les vins de présent aux venans en la dite ville. » (*Chronique de Tournai,* à l'année 1394.) « Douze quennes de argent richement et gracieusement ouvrées et pesantes XXXVI mars de Troies. » (*Ibid.,* à l'année 1455.) (Voir QUANNE.)



Fig. 395. — Omphale frappant Hercule de sa quenouille, d'après une gravure du XVe siècle.

Quenouille, *s. f. ;* **Quenoille**, *s. f. ;* **Conoille**, *s. f.* — « C'est un bâton, dit Savary, d'environ trois pieds et demi de longueur et de sept ou huit lignes de grosseur, ordinai-

rement tourné au tour, sur le haut duquel on attache ou bien on étend les chanvres, lins, cotons, soyes ou laines que l'on veut filer. Les quenouilles pour les filasses sont différentes de celles pour les laines ou soyes, en ce que ces dernières ont seulement un croissant de métal ou de bois au bout, pour y attacher ce qu'on veut filer et que les autres sont enflées et grossies vers ce même bout, soit avec une espèce de cône de bois ou de liège, soit avec de la bourre couverte de bois ou d'étoffe, pour y étendre les filasses. On se sert également de quenouilles, soit qu'on file au fuseau, soit qu'on file au rouet. » Nous avons reproduit intégralement cette description, parce que la quenouille, autrefois répandue jusque dans la plus haute société, et même maniée par les plus nobles princesses, est aujourd'hui si complètement hors d'usage, que, sans les renseignements fournis par Savary, nous serions quelque peu en peine pour déterminer au juste la nature de la matière filée, sur la simple constatation de la forme de la quenouille. Ce que Savary ne nous dit pas, par exemple, c'est que la quenouille était la compagne assidue de toute femme laborieuse. Elle ne la quittait jamais, pas même à la messe. Le *Journal de Paris sous Charles VI et Charles VII* parle (à l'année 1437) d'une femme qui, voyant son enfant frappé par un manant en l'église des Innocents, « leva sa quenouille et le cuida frapper à la teste ». Le soir, on ne manquait point de l'emporter à la veillée. « Les filles, d'autre part (écrit Noël du Fail), leurs quenouilles sur la hanche, filoient; les unes assises en lieu plus élevé, *verbi gratia,* sur une huge ou met à longues douettes, à fin de faire plus gorgiasement pirouetter leur fuseau, non sans être épiés s'ils tomberoient; car, en ce cas, y a confiscation rachetable d'un baiser. » (*Contes et discours d'Eutrapel,* p. 197.) Enfin, il était si bien d'usage de l'avoir toujours fixée à son côté, qu'Olivier de la Marche, racontant en ses *Mémoires* la passe d'armes où Jacques Delalain fut blessé (1447), nous montre le « bon chevalier mettant sa hache sous son bras sénestre, la queüe devant, à la manière qu'une femme tient le batton de quoy elle file ». Aussi, considérée comme emblème du travail domestique, comme symbole de l'amour du foyer et de la saine administration du logis, la quenouille faisait-elle, au Moyen Age, partie des présents de noce offerts à chaque mariée. Presque toutes les pièces de vers, écrites au XVe et au XVIe siècle, et relatives soit au mariage, soit à la bonne conduite du ménage, réservent à la quenouille une place d'honneur. Eustache Deschamps, dans sa *Ballade pour les nouveaulx mariéz,* écrit :



Fig. 396. Manche de quenouille en ivoire sculpté. (Musée de Cluny.)

> Il vous fault pour vostre mesnaige
> Entre vous mesnagers nouveaulx
> . . . .
> Chambres, tapis, carreaux d'ouvrage,
> Quenoilles, hasples et fusiaux.

La *Complainte du nouveau marié,* qui date presque du même temps, porte également :

> En mesnaige fault le myssouer
> Pour myssier la porte,
> Quenouille, fuseau et batouer...

Le *Doctrinal des nouveaux mariés* n'est pas moins formel :

> Pour filler et faire la telle
> De beau lin vous achapterez;
> Quenouille de façon nouvelle,
> S'il en est point lui donnerez.

Enfin Bonaventure Desperriers, dans cette curieuse pièce de vers qu'il intitula : *le Cri touchant de trouver la bonne femme* et qu'il dédia « à la royne de Navarre », écrit :

> Elle entend à sa besongne,
> Toujours songne
> A faire profit nouveau;
> Et afin qu'elle besongne,
> Elle empongne
> La quenouille et le fuseau.

Il ne faut pas s'étonner après cela de voir la quenouille, compagne assidue de toutes les femmes de bien, se transformer en véritable objet d'art. Les gens habiles mettaient alors leur amour-propre à sculpter gentiment des quenouilles qu'on offrait ensuite aux demoiselles. Dans la pièce du *Valet à louer,* qui date du XVIe siècle, le héros s'écrie :

> Mieux que pas un de ce royaume
> . . . .
> Je fais quenoilles et fuseaux.

Les *Ditz de Maistre Aliborum* s'expriment presque dans les mêmes termes :

> Feray-je point quelques engins nouveaux
> . . . .
> De beaux verteilz, quenoilles et fuseaulx.

On peut voir au musée de Cluny plusieurs de ces quenouilles en bois sculpté, couvertes de petites figurines. Le plus souvent, et par une allusion toute naturelle aux futurs devoirs de la fiancée, l'*Hystoire des femmes fortes* servait de sujet à ces gracieuses représentations. On imagine volontiers que la quenouille offerte par Ronsard à celle qu'il aimait ne devait pas être moins finement sculptée. En tout cas, les vers dont il accompagnait son présent sont dignes qu'on les relise :

> Quenouille, de Pallas la compagne et l'amie,
> Cher présent que je porte à ma chère ennemie,
> Afin de soulager l'ennuy qu'elle a de moy,
> Disant quelque chanson en filant dessur toy,
> Faisant pirouetter, à son huys amusée,
> Tout le jour son rouet et sa grosse fusée.
> Sus! quenouille, suis-moy, je te meine servir
> Celle que je ne puis m'engarder de chérir,
> Tu ne viendras ès mains d'une pucelle oisive,
> Qui ne fait qu'attiffer sa perruque lascive,
> Et qui perd tout le jour à mirer et farder
> Sa face, à celle fin qu'on l'aille regarder;
> Mais bien entre les mains d'une dispose fille
> Qui dévide, qui coust, qui mesnage et qui file
> Avecque ses deux sœurs pour tromper ses ennuis,
> L'hyver devant le feu, l'esté devant son huys.
> Aussi je ne voudrois que toy, quenouille gente,
> Qui es de Vendomois (où le peuple se vante
> D'estre bon ménager), allasses en Anjou
> Pour demeurer oisive et te rouiller au clou.
> Je te puis asseurer que sa main délicate
> Filera doucement quelque drap d'escarlate,
> Qui si fin et si souef en sa laine sera,
> Que pour un jour de feste un roy le vestira.
> Suy-moy donc, tu seras la plus que bien venue,
> Quenouille, des deux bouts et greslette et menue.
> Un peu grosse au milieu où la filace tient
> Estreinte d'un ruban qui de Montoire vient,
> Aime-laine, aime-fil, aime-estaim, maisonnière,
> Longue, palladienne, enflée, chansonnière;
> Suy-moy, laisse Cousture, et va droit à Bourgueil,

Où, quenouille, on te doit recevoir d'un bon œil,
Car le petit présent qu'un loyal amy donne
Passe des puissans roys le sceptre et la couronne.

Cette importance capitale donnée alors à la quenouille explique encore comment certaines d'entre elles étaient



Fig. 397. — Femme filant avec une quenouille à pied, d'après un tableau flamand du XVIe siècle.

garnies en métal précieux. Nous relevons même dans l'*Inventaire de Charles V* (1380) : « Une quenoille d'argent blanc, plaine de boys, aussy long comme elle est, pesant marc et demy » ; et l'*Inventaire de Charlotte de Savoie* (1483) nous apprend que cette princesse avait une quenouille d'ivoire, montée en or, pour filer la soie. Bien mieux, ce précieux objet, quand on ne s'en servait pas, était soigneusement enveloppé dans une sorte de housse.

QUENOUILLE. — Par analogie de forme, on a également appelé quenouilles les bâtons tournés, renflés à plusieurs places qui servent à soutenir les dais qu'on portait autrefois sur la tête des princes et qui figurent aujourd'hui encore dans les processions. Exemple : « Le poisle, lequel estoit à bandes de velours blanc et bleu, armoyé aux armes et blason de la dicte Dame... et les bastons et quenoilles qui le portoient estoient paincts de pareilles armes. » (*Funérailles d'Anne de Bretagne,* 1513.) Par extension, les piliers ou colonnes qui, placés aux angles des bois de lit, portent le ciel du lit, transformé de cette façon en une sorte de dais, reçurent ce même nom.

On est généralement d'accord pour fixer au XVIe siècle l'adoption des lits à colonnes ou à quenouilles. Cependant, un document conservé à la Bibliothèque Nationale, l'*Inventaire des accoustremens et paremens de la première couche de la Royne Anne de Bretagne* (1498), décrit : « La garniture d'un lit de camp, de drap d'or frisé, doublé de damas rouge, blanc et tanné, c'est assavoir le ciel du dit lit... ; — quatre rideaux de mesme..., — *huit bastons du dit lit,* couverts de drap d'or pour le tour du dit lit, et quatre pommettes aussi couvertes de drap d'or, etc. » Ne semble-t-il pas que ces « huit bastons » ne peuvent être que les quatre côtés du châssis formant le ciel du lit et en faisant « le tour » ; et les quatre autres, les quatre piliers que surmontent les quatre pommettes ? Quoi qu'il en soit, les renflements et les moulures, souvent agrémentés de sculptures et de fines décorations, qui avaient fait attribuer aux colonnes ou piliers du lit le nom de quenouilles, ne tardèrent pas à disparaître, et les élégantes colonnettes qui donnent un si charmant caractère aux bois de lit de la première moitié du XVIe siècle furent remplacées par des piliers ronds ou carrés, mais tout d'une venue, qu'on habilla de fourreaux en étoffes de prix. L'*Inventaire du prince de Condé,* dressé en 1588 et mentionnant : « Quatre fourreaux des quenouilles du lict de mesme vellours que le fond (du dit lit) et garnyz de pareil clinquant », nous apprend que, dès cette époque, cette fâcheuse transformation était un fait accompli. Dans l'*Inventaire de Gabrielle d'Estrées,* dressé onze ans plus tard, c'est-à-dire en 1599, par une extension de sens assez commune, le mot quenouille ne sert plus seulement à désigner la colonne du lit, mais le fourreau lui-même, chargé d'envelopper et d'habiller cette quenouille. « Ung lit en housse de damas jaulne, doublé de peluche incarnat..., avec des quenouilles de damars jaulne. — *Item,* un autre lit de damas fanné, à double pente, le fondz, le dossier et soubassement, trois rideaux, deux bonnes grâces, deux quenouilles, le tout de damars fanné. » De même, dans l'*Inventaire du château de Turenne,* dressé en 1615, figurent : « Deux quenouilles de toille d'or feuille morte, chamarrée de quatre petis passemens d'or et d'argent, trois rideaux de damas blanc, etc. » Parfois, il arrivait que les quenouilles, au lieu d'être revêtues d'un fourreau assorti à la garniture du lit, étaient habillées d'une étoffe fixée à demeure. Tel est : « Ung bois de lict fermant à viz, avecques ses quatre quenoilles garnyes de velourz cramoisy » (*Invent. de Louise de Vaudemont,* 1603), et tels sont aussi : « Le bois complet qui sert au lict de velours cramoizy, quy a les quatre quenouilles couvertes de velours cramoisy... ; — l'autre bois complaict quy sert au lit de velours violet ; les quatre quenouilles couvertes de damas violet, etc. » (*Invent. du château de Turenne.*)



Fig. 398 et 399. Manches de quenouilles en buis sculpté (XVIe siècle).

Les lits à quenouilles furent à peu près les seuls en usage durant la première moitié du XVIIe siècle. Pendant la seconde, ils furent remplacés en partie par les lits d'Ange, les lits à la Duchesse, etc. ; mais un certain nombre d'entre eux persistèrent jusqu'au milieu du XVIIIe siècle. On les retrouve même à la Cour à cette époque. Nous savons, en effet, par le duc de Luynes (*Mém.,* t. V, p. 13), que c'est seulement en mai 1743, quand on renouvela complètement le mobilier de Marie Leczinska, que l'on renonça à cette forme demeurée en quelque sorte classique. « Le [nouveau] meuble est de gros de Tours blanc, brodé et peint, écrit de Luynes. Le lit n'est point à quatre quenouilles

comme tous les lits de la Reine ont été jusqu'à présent. Il est ce qu'on appelle à la duchesse. » Deux ans plus tard, le cardinal de Belzunce mourait à Marseille, et l'*Inventaire* de ce vertueux prélat nous apprend qu'il s'éteignit dans un « lit de bois de noyer à quenouilles ». On sait qu'après avoir été abandonnés à la fin du siècle dernier, les lits à quenouilles ou à colonnes sont, de nos jours, redevenus en honneur auprès de ceux qui ont pour l'archaïsme une sérieuse prédilection.

Quenouillette, *s. f.* — Terme de fondeur. Verge de fer terminée à une extrémité par un bouton de même métal, et dont les fondeurs se servent pour boucher les trous ou godets par où le métal coule dans leurs moules.

Querain, *adj.* — Voir QUEREIN.

Querce, *s. m.* — Sorte de couteau employé par les maroquiniers.

Quérein, *adj.*; **Quérin**, *adj.*; **Quérinfin**, *adj.* — Orthographe arbitraire de l'adjectif CAIRIN, signifiant originaire du Caire. « Ung grand tapiz quércin, de cinq aulnes deux tiers de long et de trois aulnes de large, prisé la somme de quatre-vingtz escus. — Un aultre tapiz quérein, de quatre aulnes, etc. » (*Invent. de Gabrielle d'Estrées,* 1599.) « Un tapis quérain d'une aulne trois quarts de long ou environ, posé sur une table, prisé vingt livres tournois. — Un tapis quérin à fonds rouge de trois aulnes de long sur sept quartiers de large, prisé soixante livres tournois. » (*Invent. de Ch. Benoist, notaire et maître de la Chambre des comptes;* Paris, 1634.) « Un tapis de Turquie, quérin, de deux aulnes et demy de large sur quatre aulnes ou environ de long, prisé quinze livres. » (*Invent. de l'abbé d'Effiat,* 1698.) Enfin, dans l'*Inventaire des meubles de Timoléon de la Baulme de Suze, seigneur de Plézian* (1676), nous relevons un « tapis querinfin de Turquie de X pièces ». On peut aisément découvrir dans ce dernier terme une faute ou une fantaisie du copiste. C'est un « tapis cairin fin de Turquie » qu'il faut lire.

Quérindon, *s. m.* — « De là sommes passés dans une grande chambre attenante, y avons trouvé une table noire avec ses quérindons. » (*Invent. de Louis Ollivier;* Marseille, 1755.) C'est GUÉRIDON sans doute qu'il faut lire. (Voir ce mot.)

Querneau, *s. m.*; **Quernelé**, *adj.* — Voir QUARNEAU.

Quertin, *s. m.* — Cette prononciation est en usage dans le Nord, surtout aux environs de Cambrai et de Valenciennes. (Voir CRÉTIN.)

Quesne, *s. m.* — Orthographe et prononciation archaïques de chêne. (Voir QUÊNE.)

Quesnotia, *s. m.* — Locution picarde, usitée au XVe siècle. Diminutif de QUESNE. Le quesnotia est un tronc de jeune chêne, par conséquent de petite dimension. « A Fremyn Taillant de Dury, pour XLIX quesnotias qui servirent à faire le hours, pour les ouvriers quy en cest an ont entendu à repparer les murs de la voie de Maucreux. — A Guérard Coquin, XLVIII quanonchies tant fresnes, comme cherisiers, et petits quesnotias convertis à faire le dessus des hours... » (*Comptes de la ville d'Amiens,* à l'année 1401.)

Quesse, *s. f.* — Orthographe arbitraire de caisse. « A Mathé d'Almassar de Vérone, graveur, pour son payement de deux quesses de cuyr, ouvrées à la damasquine. » (*Acquits au complant du règne de François Ier;* 1534.)

Queste, *s. m.*; **Questeau**, *s. m.*; **Queston**, *s. m.* — Sorte de coffret, de forme non déterminée, dans lequel on serrait l'argent. D. Carpentier a relevé quelques applications de ce mot. (*Glossar. nov.,* t. III, p. 457.) « Une queste de fut ou huchel. » (*Charte* de 1295.) « Le suppliant prist un franc sur l'eschantellet ou queston d'icelle huche. » (*Lettre de rémission,* 1380.) « Laquelle vefve mettoit son or et argent aucuneffoiz en ses coffres ou questeaulx. » (*Ibid.,* 1423.) « La suppliante print furtivement... en ung questron, qui estoit sur ung petit bancquet, six francs de monnoye blanche. » (*Ibid.,* 1447.)

Question, *s. f.* — Nom donné, dans certains palais de justice, à la salle où l'on appliquait la torture aux prévenus. Un *Acte de la vicomté de Rouen,* daté du 11 février 1436, règle le marché fait avec « Jehan de Senlis, verrier et peintre », pour la garniture de « plusieurs fenestrez qui sont en la question, qui est entre la geolle et les cohues dudit lieu (le palais) pour ce qu'il y couroit si grant vent que on n'i eust pu besongnier de nuict, et auxi plouvoit dedens ladite question par la force du vent ». (*Archives de l'art français,* t. IX, p. 67.)

Queue, *s. f.* — Indépendamment de son sens primitif, s'appliquant à l'appendice postérieur de certains animaux, et qui trouve une double application dans le langage du mobilier — soit qu'on l'entende au propre, comme dans cet article : « Pour une queue de regnard à nettoier mes livres, trois sols » (*Journal* de Pierre de l'Estoile, t. IV, p. 141); soit qu'on le prenne au figuré, comme dans cet autre article : « Plus ung friquet d'érain aveeq sa queue de fer » (*Invent. de Marguerite des Bordes;* Bordeaux, 1589) — le mot queue est encore employé, dans le langage mobilier, avec deux significations particulières et distinctes. Il désigne une mesure de capacité et aussi un ornement de tapisserie.

C'est dans le *Livre des mestiers* d'Étienne Boileau que nous rencontrons les plus anciens renseignements sur la queue, considérée comme mesure. « Des vins qui vont contremont Marne, dit ce précieux document (seconde partie, tit. III, art. 4), on prend de coustume II sous tournois pour tonnel, II queues pour tonnel, II poinçons pour queue; c'est pour queue XII deniers tournois et pour muy VI deniers tournois. » Ainsi, au XIVe siècle, la queue contenait la moitié du tonneau et le double du muid. Cette particularité est à retenir, car, plus tard, la queue des principales villes de France, c'est-à-dire d'Orléans, de Blois, de Dijon, de Mâcon, ne fut taxée qu'à la contenance d'un muid et demi, c'est-à-dire de 420 pintes de Paris. Autre part, Étienne Boileau nous apprend que, pour le recouvrement de certains droits, la queue était assimilée au tonneau. « Tout tonniax, vui[de]z, nuef ou viez (dit-il, en parlant des taxes perçues le long de la Seine), qui [sont mis de la terre en le eaue, et qui] montent ou avalent, chascun tonniax doit obole de rivage. Atant doit la queue come le tonel et li poinchon come le tonel et le petit tonel came li graus. » Quant aux chroniqueurs, ils semblent ne s'être pas beaucoup préoccupés de la contenance de la queue, mais avoir employé ce mot comme synonyme de futaille à mettre le vin, sans en spécialiser la capacité. C'est ainsi que nous lisons dans Monstrelet (*Chroniques,* t. II, p. 108) : « Le maréchal de Bourgogne et le comte de Vaudemont firent, par-devant leur bataille, dresser sur les fonds deux queues de vin qu'ils avoient amenées. » De même Le Fèvre de Saint-Remy dit (*Chroniques,* t. Ier, p. 234) : « En icellui village avoit à foison de vignes, dedens lesquelles avoit foison de vin en queues dedens les pressoirs, et la allèrent les Anglois quérir le vin. » L'auteur du *Journal d'un bourgeois de Paris sous les règnes de Charles VI et de Charles VII* écrit également en 1424 : « Celle année furent les plus belles vendeanges que oncques on eust veu d'aage d'homme, et tant de vin que la fustaille fut si chière que l'on vendoit deux ou trois queües vides une queüe de vin. » Dans ces sortes de docu-

ments, il est aussi question de demi-queues. Jean de Troye, dans sa *Chronique scandaleuse,* rapporte que, le 2 septembre 1465, « Mon Seigneur du Maine... envoya à Mon Seigneur le duc de Berry deux muys de vin vermeil, quatre demies queues de vin de Beaulne et un cheval chargé de pommes ». Enfin, au Moyen Age, la queue, comme, du reste, les autres futailles, servit à loger tout autre chose que du vin. Nous relevons, en effet, dans les *Comptes des ducs de Bourgogne* une gratification accordée en 1389 à Gérard Fauvelle, pêcheur, qui avait conduit « deux queues d'anguilles en l'ost après M. de Bourgoigne » et le *Journal d'un bourgeois de Paris* parle à l'année 1418 d'une « queüe plaine de chausses-trappes » qu'on découvrit à l'hôtel de Bourbon.

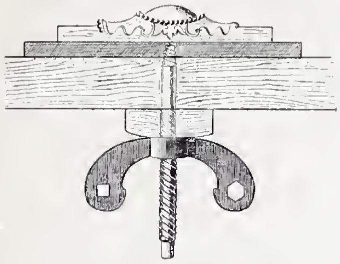


Fig. 400. — Queue de cochon.

Il est question de la queue, considérée comme terme de tapissier, à la première scène du second acte de l'*Avare.* « Plus un pavillon à queue, d'une bonne serge d'Aumale rose sèche, avec le mollet et les franges de soie. » Jusqu'au XVIIIe siècle, on donna ce nom à la pièce d'étoffe qui descendait du dais et couvrait la muraille. C'est ce qu'explique assez clairement le passage suivant du *Mercure* (septembre 1679), où se trouve décrit l'appartement occupé au Palais-Royal par la jeune reine d'Espagne. « Au-dessous de ce Dais, dit-il, presque de toute la hauteur et la largeur de la Queüe, estoit un Miroir orné de grandes figures d'argent d'un prix extraordinaire. » La queue, par conséquent, faisait partie intégrante du dais. Elle est donc presque aussi ancienne que lui ; seulement jusqu'au XVIe siècle, elle porta un autre nom. On l'appelait DOSSIER, DOSSELET, DOUCIER, etc. (voir ces mots), ou bien encore « pièce de muraille ». C'est sous cette dernière dénomination que nous la rencontrons dans les *Comptes du roi René* (1450). La première mention que nous ayons relevée du mot queue, pris dans cette acception spéciale, ne remonte pas, en effet, au delà de 1572. Elle figure dans la *Vente des meubles de Claude Gouffier, duc de Roannès et grand écuyer de France :* « Ung dais à queue de damars rouge et noir, garny de soye blanche et rouge, couverte d'une crespine de soye noire et de deux cordons, prisé XL livres. » A partir de ce moment, cette expression se retrouve fréquemment. En voici, au reste, quelques exemples. « Ung déz de velours incarnadin... la queüe de mesme. » (*Invent. de Catherine de Médicis,* 1589.) « Ung daiz à queüe servant à mectre sur cheminée. » (*Invent. de Louise de Vaudemont,* 1603.) « Un daiz de velours roze sèche, en broderie de grotesques..... La queue du daiz de mesme façon, à grands cartouches, masques et figures. » (*Invent. du cardinal de Mazarin,* 1653.) « Un grand dais, avec sa queue de damas cramoisy, garnie de galons, franges et mollets d'or fin, etc., prisé III^c livres. » (*Invent. du maréchal d'Humières,* 1694.) Avec le XVIIIe siècle, le dais disparait du mobilier courant, et la queue tout naturellement cesse d'avoir une raison d'être.

Queue d'aronde, *s. f.* — Terme de menuiserie. Nom donné à une sorte d'assemblage, dont on fait usage dans la confection des meubles et surtout des tiroirs. Son nom lui vient de ce que la partie pénétrante est taillée en forme de queue d'hirondelle, c'est-à-dire beaucoup plus large à son extrémité qu'à sa base. (Voir ASSEMBLAGE.)

Queue de billard, *s. f.* — Ustensile dont on se sert pour pousser les billes au jeu de billard. Avant qu'il eût adopté la forme que nous lui voyons aujourd'hui, cet instrument a lui-même porté le nom de BILLARD. (Voir ce mot.)

Queue de cheval, *s. f.* — Nom donné vulgairement à la PRÊLE. (Voir ce mot.) Sorte de plante herbacée dont on se sert pour polir les bois d'ébénisterie et les métaux.

Queue de cochon, *s. f.* — Terme de serrurerie. Ornement qui se termine par une pointe en forme de vrille. La queue de cochon trouve son emploi dans la décoration des grilles, balustrades et balcons en fer.

C'est aussi un terme de menuisier. On donne ce nom à un instrument qui sert à fixer sur l'établi les morceaux de bois que l'on veut sculpter.

Queue d'écharpe, *s. f.* — On appelle ainsi les bouts de draperie qui retombent et se terminent généralement par un gland. (Voir ÉCHARPE.)

Queue de lampe, *s. f.* — Nom donné à un assemblage de menuiserie qui vraisemblablement n'est autre que l'assemblage à *queue d'aronde.* (Voir ce mot.) On lit dans *Pantagruel* (liv. II, ch. XIV) : « Incontinent, le feu se print à la paille, et de la paille ou lict, et du lict ou solier qui estoyt embrunché de sapin faict à queues de lampes. » C'est, au surplus, la seule mention que nous ayons rencontrée de ce genre d'assemblage.

Queue de paon, *s. f.* — Terme d'architecte et de décorateur. Nom sous lequel on désignait, au XVIIe et au XVIIIe siècle, les compartiments et les ornements en relief,

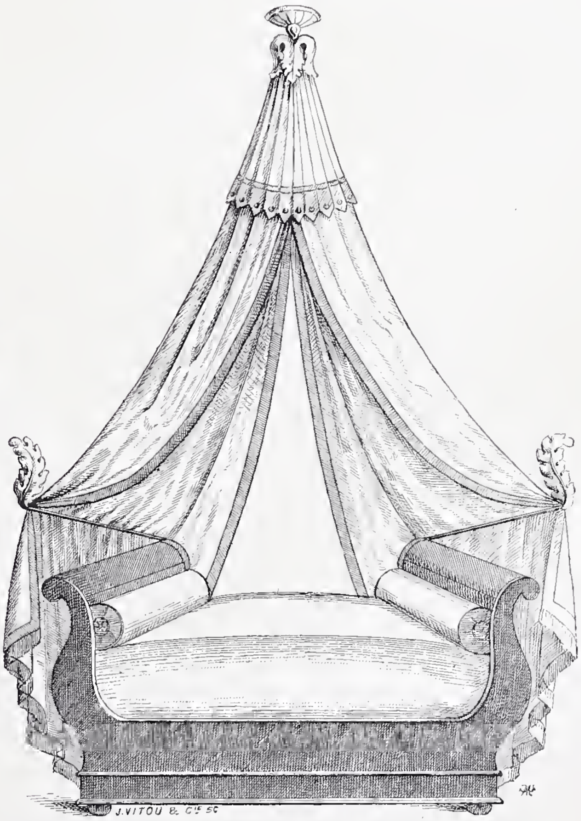


Fig. 401. — Draperie en queue de paon, d'après la *Théorie générale de la tapisserie.*

qui, affectant à leur extrémité la forme d'un segment de cercle, vont en s'élargissant du centre à la circonférence. Les tapissiers ont également appelé, au commencement de ce siècle, *lit en queue de paon* des lits dont l'armature de rideaux rappelle vaguement cette même forme.

Queue de pierre, *s. f.* — Terme de maçonnerie. Extrémité brute ou équarrie d'une pierre en boutisse, qui est opposée à la tête ou parement, et qui entre dans le mur sans faire parpaing.

Queue de rat, *s. f.* — Terme de serrurier. Sorte de lime cylindrique et pointue. On donne aussi ce nom à de petites tabatières faites en écorce de bouleau, et dont le couvercle se tire au moyen d'une lanière allongée et pointue.

Queuille, *s. f.* — Lire QUEVILLE et voir ce mot.

Queuvre, *s. m.* — Forme ancienne de CUIVRE. (Voir ce mot.) Parlant de faux monnayeurs qui furent arrêtés en 1462, la *Chronique de Tournai* (t. III, p. 500) dit : « Fut ledict Gérard trouvé coppant pièches de queuvre à façon de mailles du Rin. »

Queux, *s. f.* — Pierre dure, qui sert aux ouvriers de diverses professions, et notamment aux couteliers pour aiguiser les instruments tranchants. On relève dans les *Comptes de l'hostel de Charles VI* (1383) le payement de 8 sols parisis à Jaquet Adam, pour « une queux et estui... pour afiler les cousteaux du Roy ». D. Carpentier cite une *Lettre de rémission,* datée de 1397, dans laquelle on lit : « Lequel Deschamps, fery ledit exposant d'un sac qu'il portoit à son col, ouquel avoit une grant queux à aguiser sarpes à boscheron. » Il est fait mention, dans Le Bœuf (*Histoire de la ville et du diocèse de Paris,* t. III, p. 261), des « queuz d'Ardennes et d'Engleterre », qui déjà, au XV[e] siècle, passaient pour les meilleures. Enfin, J.-A. de Baïf, dans ses *Mimes,* a recueilli ce proverbe en usage de son temps :

Une queux qui ne coupe, aguise.

Queveron, *s. m.;* **Quevron,** *s. m.* — Prononciation picarde de CHEVRON.

Quevestre, *s. f.* — Prononciation et orthographe picardes de CHEVESTRE (voir ce mot), signifiant corde de chanvre. On lit dans le *Roman du chevalier au Cygne et de Godefroid de Bouillon* (t. VI des *Chroniques belges,* p. 119) :

A l'arbre vint ly roys ; s'y ala sus ramper,
Le quevestre a saisy qu'il le voloit tirer,
Quant Dodequins ly dist : « Laissié-me à vous parler. »

Queville, *s. f.* — Orthographe et prononciation normandes et picardes de CHEVILLE. « Pour III[m] quevilles mis et employiéz illec achetéz de Henry Garin, XII deniers. » (*Travaux faits à la geôle de Caen,* 1345.) « Accat de cleus (clous) et de queuilles de fer et autres menus ouvraiges de fer. — A Jean Elias, fèvre, pour II[c] de petites queuilles de fer, dequoy furent cleuées (clouées) les dictes escoutes sur ledit pont. » (*Comptes de la ville d'Amiens,* 1401.) « A Charlot... pour l'accat de deux bougettes de cuir à mettre cleux et queuilles à porter d'ouvrage à autre. » (*Ibid.,* 1416.) Etc.

Quiade, *s. f.* — Locution limousine. Vase pour tirer de l'eau. « Le suppliant print de l'eaue en ung petit vaisseau appellé en limosin quiade. » (*Lettre de rémission,* 1466.)

Quibeell, *s. f.* — Locution bretonne. Baignoire, baquet.

Quicaudanne, *s. f.;* **Quiquaudaine,** *s. f.;* **Quitaudaine,** *s. f.* — Sorte de vase, de forme inconnue et d'un usage peu recherché sans doute, car il est presque toujours énuméré parmi les objets de ménage les plus modestes. Cependant, on en trouve quelques spécimens en métal précieux. Exemple : « Une petite quitaudaine d'argent, à ung biberon, poinçonné à personnages de berghiers et moutons et sur le couvercle une ymaige de Nostre-Dame esmaillée. » Cette pièce figure dans les *Comptes des ducs de Bourgogne* (1467). D'autre part, D. Carpentier (*Glossarium novum,* t. III, col. 469, sous *Quicaudana*) cite une *Lettre de rémission* de 1461 énumérant : « Trois couvertoirs, ung linceul, une quicaudanne, une chemise, etc. » Ici la quicaudanne paraît être un vêtement ou tout au moins une pièce d'étoffe. Ce qui donnerait un nouveau sens à ce mot.

Quichet, *s. m.* — Locution provençale. Sorte de verrou que l'on emploie pour fermer les portes, fenêtres, etc. Rapprocher ce mot de GUICHET.

Quiételeur, *s. m.* — Nom donné, au XIV[e] siècle, aux ouvriers qui raccommodaient les tapisseries. Ces artisans faisaient partie de la corporation des tapissiers. La *Chronique de Tournai,* à l'année 1364, mentionne la communauté des « tapiseurs et quiételeurs » parmi les métiers ayant, à cette époque, une organisation militaire.

Quieute, *s. f.* — Matelas, lit de plumes. (Voir COUSTE et aussi KIEUTE.)

Quignet, *s. m.;* **Quignon,** *s. m.* — Coin, angle. (Voir CUIGNET.)

Quilboquet, *s. m.* — Outil de menuisier. On en fait usage pour sonder les mortaises et pour s'assurer qu'elles ont été taillées carrément.

Qu lle, *s. f.* — Ce mot, dans le langage mobilier, a plusieurs significations : 1° il désigne des bâtons tournés de grandeur et de grosseur égales, que les joueurs, placés à distance, cherchent à abattre soit avec une boule, soit avec un bâton qu'ils lancent avec force. Ce jeu est fort ancien et les princes, au XIV[e] siècle, ne dédaignaient pas de s'y adonner. Nous relevons, en effet, dans le *Journal de la dépense du roi Jean en Angleterre* (1359-1360) un payement de 8 sols 7 deniers à un nommé Tassin « pour une petite table pour maistre Jehan le Fol, pour IV chaières, II formes et XI quilles, achetées du commandement du Roy ». Plus tard, le jeu de quilles, remplacé dans la haute société par le jeu de paume, fut plus particulièrement pratiqué par les gens du peuple et de la petite bourgeoisie. Noël du Fail, dans ses *Propos rustiques et facétieux* (1585), parlant des occupations réservées aux divers jours de la semaine, écrit : « Ne prendre chemise blanche, ne danser, ne chanter au vendredi, ne filer au samedi, n'étudier aux fêtes ; mais loisible jouer aux quilles, aux bibelots ou à cochon va devant. »

Au XVII[e] siècle, si nous en croyons Tallemant (*Historiettes,* t. VI, p. 81), les dames pratiquaient, elles aussi, ce jeu. Du moins, on peut l'inférer du passage suivant, où il est question de la dame que notre auteur qualifie « ses amours » : « Ce voyage en Italie ne fut pas plustôt conclu, que la veuve se met en courroux, et elle le témoignoit si visiblement que tout le monde s'en apercevoit. En jouant aux quilles, elle ne vouloit plus prendre la boule de ma main et faisoit mille autres choses d'une grande prudence. »

A ce que rapporte l'auteur des *Ressources contre l'ennui* (Paris, 1766, t. I[er], p. 334), Boileau aurait excellé au jeu de quilles. « Il les abbattoit quelquefois toutes neuf d'un seul coup de boule », dit ce *Recueil.* Héroard, dans son *Journal* (t. I[er], p. 132), parle de « petites quilles à pirouettes » avec lesquelles le futur Louis XIII s'amusait quand il était Dauphin, mais sans nous dire en quoi ce jeu se distinguait des quilles ordinaires.

QUILLE est encore un ustensile dont les gantiers font usage. Ils nomment ainsi la tige de buis poli, qui leur sert à élargir ou à allonger les doigts des gants.

QUILLE, enfin, est un terme de tapissier. On donne ce nom à des bandes d'étoffe placées verticalement et qui sont un peu plus larges à leur base qu'au sommet. « Les barrières des dits quatre eschaffaults estoyent couvertes de drap d'or frizé, faict à quilles du dict drap d'or et de veloux cramoisi viollet semé de fleurs de lis d'or. » (*Ordre tenu*

au sacre et couronnement de Catherine de Médicis, 1549.)

Quin, *s. m.* — Forme flamande de Coin. (Voir ce mot.) A propos de faux monnayeurs arrêtés en 1452, la *Chronique de Tournai* porte (t. III, p. 499) : « Et avec ce furent trouvéz en leur chambre pluiseurs quins, tant de escus comme demy-escus, nobles et mailles postulas ; lesquelz quins furent portéz en halle devant prévosts et juréz. »

Quincaille, *s. f.* ; **Quincaillerie**, *s. f.* ; **Clinquaille**, *s. f.* ; **Quinquaille**, *s. f.* — Nom générique sous lequel on désigne une infinité de marchandises différentes comme forme, aspect, qualité, usage, etc., mais toutes en acier, fer ou cuivre ouvré. Jusqu'à l'abolition des corporations, la quincaillerie a fait partie du commerce de la mercerie, et quoique le nombre et la variété des articles qu'elle comporte aient permis à certains marchands de ne pas vendre d'autres produits, cependant eux-mêmes se qualifiaient merciers, et, par une de ces anomalies assez fréquentes dans les anciennes Communautés marchandes, le titre de quincaillier appartenait officiellement, et par lettres patentes, à la corporation des « vaniers de la ville et fauxbourg de Paris » qui ne vendaient pas de quincaillerie. Aussi, en dépit des privilèges, statuts et règlements, le public et les écrivains donnèrent-ils, de tout temps, le nom de quincailliers aux marchands qui tenaient les menues ferronneries, dont se compose encore aujourd'hui le commerce de la quincaillerie. Le curieux récit consigné par Brantôme, dans le chapitre de ses *Dames galantes* qu'il consacre aux *Cocus,* l'attesterait au besoin.

Du temps du roy Henry [II], il y eut un certain quinquallier qui apporta une douzaine de certains engins à la foire Saint-Germain, pour brider le cas des femmes, qui estoient faits de fer et ceinturoient comme une ceinture, et venoient à se prendre par le bas et se fermer en clef, si subtillement faits, qu'il n'estoit pas possible que la femme, en estant bridée une fois, s'en peust jamais prévaloir pour ce doux plaisir, n'ayant que quelques petits trous menus pour servir à p.....

On dit qu'il y eut quelque cinq ou six marys jaloux et fascheux qui en acheptèrent et bridèrent leurs femmes de telle façon qu'elles purent bien dire : Adieu, bon temps... On dit plus ; qu'il y eut beaucoup de gallands et honnestes gentilshommes de la cour, qui menacèrent de telle façon le quinquallier que, s'il se mesloit jamais de porter telles ravauderies, qu'on le tueroit, et qu'il n'y retournast plus, et jettast tous les autres qui estoient restéz, dans le retrait ; ce qu'il fit : et depuis oncques n'en fust parlé dont il fut bien sage ; car c'estoit assez pour faire perdre la moitié du monde, à faute de ne le peupler, par tels bridements, serrures et fermoirs de nature, abominables et détestables ennemis de la multiplication humaine.

Indépendamment de ces ceintures de chasteté, dont le musée de Cluny possède un curieux exemplaire et qui ne rentraient, du reste, que très exceptionnellement dans la compétence des quincailliers, ces ingénieux marchands tenaient, dès cette époque, une multitude d'autres marchandises, et nous croyons bien faire en reproduisant ici la nomenclature des articles que comportait cet important commerce ; c'étaient des : « Coûteaux, ciseaux, rasoirs, canifs, instrumens de chirurgie, tire-bouchons et autres ouvrages de coutellerie. — Des haches, faux, couperets, faucilles, croissans, cisailles, doloires, planes, bêches, hoües, hoyaux, ciseaux à tondre, râtissoires et autres marchandises de taillanderie. — Des cadenats, serrures, gaches, verroux, tarjettes, fiches, couplets, briquets, pentures, gonds, heurtoirs, loquets, loquetaux, clous à vis et autres pareils menus ouvrages de serrurerie. — Des marteaux, tenailles, étaux, alicattes, bigornes, forets, vrilles, mèches de villebrequins, tire-fonds, enclumes, lingotières, filières, limes, burins, poinçons, alênes, carrelets, aiguilles à emballer, scies, compas, équerres, niveaux, règles, porte-crayons, piés de roi et autres instrumens et outils propres à toutes sortes d'ouvriers et artisans. — Enfin, des boucles de souliers, boutons, anneaux de rideaux, chaînes à chiens, mouchettes, porte-mouchettes, binets, éteignoirs, cuillières, fourchettes, perçoirs et fontaines à vin, moules à dragées et à balles de plomb, éprouvettes à poudre, marteaux d'armes, tire-boures, tourne-vis, fer de bandoulières, mors de brides, caveçons, filets, mastigadours, étrilles, éperons, étrillers, bandes, panneaux et boucles de selles, en un mot, toutes autres menuës marchandises de semblable nature. » — Plusieurs auteurs comprennent encore « au rang de la quincaillerie les ouvrages d'arquebuserie, tels que sont les arquebuses, pistolets, fusils, mousquets, mousquetons, carabines et canardières, même les armes blanches, comme sabres, épées, bayonnettes, halebardes, espontons et piques ». On voit si l'assortiment était complet.

De la Gomberdière, dans son *Nouveau règlement sur les marchandises* (1634), nous apprend qu'au XVIIe siècle « le Limosin et le pays de Forest » étaient « plus que suffisans à fournir le royaume de toutes sortes de quincaillerie, aussi belles, bonnes et bien faictes que l'on ne scauroit apporter ». Celle qui se vendait à Paris, au siècle dernier, était tirée principalement de Saint-Étienne et de Thiers pour celle provenant de France ; de Liège, d'Aix-la-Chapelle, de Nuremberg et de Francfort pour l'étranger. L'Angleterre fournissait aussi quelques articles particulièrement estimés. Cette importation devint même, à un moment, si considérable que, pour protéger les produits nationaux, le gouvernement éleva les droits de douane ; et la *Gazette de France* du 21 septembre 1764 porte que le Roi a rendu un arrêté, daté du 18 août précédent, « par lequel Sa Majesté, voulant assurer une préférence aux marchandises de *quincaillerie de fer et d'acier* des fabriques du Royaume, ordonne qu'à l'avenir les marchandises de ce genre, qui viendront de l'étranger, paieront à toutes les entrées du Royaume dix pour cent de leur valeur, c'est-à-dire six livres par quintal fixé à la valeur de soixante livres ». Cette surélévation de droits ferma momentanément les portes de la France aux produits du dehors ; et l'on s'appliqua à fabriquer en France de la quincaillerie façon d'Angleterre. Les *Annonces, affiches et avis divers* du 14 décembre 1778 nous apprennent, en effet, que « le dépôt général de la manufacture de quincaillerie angloise établie à Monceaux » se trouvait « à Paris, chez le sieur Declerck, mercier, rue Saint-Honoré ».

Ajoutons que le titre de quincaillier avait, à cette époque, une signification singulièrement plus élevée que celle qu'on lui attribue généralement de nos jours. Ainsi, le fameux Gersaint, qui non seulement était un des marchands d'objets d'art et de curiosités les plus réputés du XVIIIe siècle, mais qui pouvait encore se dire l'ami des plus grands artistes de son temps, et qui obtint de Watteau la peinture de son enseigne et de Boucher le dessin de sa carte d'adresse, Gersaint, sur cette même carte, avait fait tracer ces mots : « *A la Pagode,* Gersaint, marchand jouaillier, sur le pont Notre-Dame, vend toute sorte de *clainquaillerie* nouvelle et de goût, bijoux, glaces, tableaux de cabinet, pagodes, vernis et porcelaines... et généralement toutes marchandises curieuses et étrangères. »

A côté de cette quincaillerie qui pouvait, avec raison, prétendre au titre de quincaillerie d'art, il en existait une autre sorte qu'on appelait la « Quincaille de balle », « fabriquée avec peu de soin ou trop à la hâte, par de mauvais ouvriers, avec de méchante matière ». (Savary, *Dictionnaire universel,* t. III, col. 382.) Cette quincaillerie commune était colportée dans les villages par une quantité de ces marchands ambulants auxquels Bonaventure Desperriers fait allusion quand, parlant de Salzard, il nous dit qu'il

« alloit toujours levant le museau comme un vendeur de cinquailles ». (*Nouvelles récréations,* nouvelle LXXXIII.)

Quinconce, *s. m.* — Terme de jardinage. « C'est un plant d'arbres disposé dans son origine en quatre arbres, qui font un quarré, avec un cinquième arbre au milieu ; en sorte que cette disposition répétée réciproquement forme un bois planté de simmétrie et présente, par la vue d'angle d'un carré ou parallélogramme rectangle, des allées égales et parallèles. » (Daviler, *Explication des termes d'architecture ;* Paris, 1691, t. III, p. 792.) Par analogie, dans le langage des arts et de l'ameublement, on donne ce nom à toutes sortes d'ornements disposés dans le même ordre et groupés de la même manière.

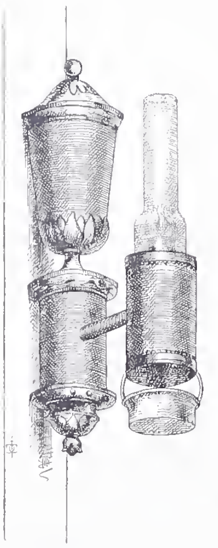


Fig. 402. — Quinquet, d'après une estampe du commencement de ce siècle.

Quinette, *s. f. ;* **Quignette,** *s. f.* — Espèce de camelot, ordinairement tout de laine, qui se fabriquait à Lille.

Quinquaiho, *s. m.* — Locution provençale. Marchand de quincaillerie.

Quinquaille, *s. f.* — Voir QUINCAILLE.

Quinque, *s. f.* — Nom donné dans certains lieux au billard, en tant qu'instrument avec lequel on pousse les billes. « Quant il eschey au tour dudit Félix à biller son cop..... il dist : Tirez-vous arrière ; je doubte que mon billouer, appellé en auscuns lieux quinque, ne m'eschape. » (*Lettre de rémission* de 1389, citée par D. Carpentier, *Glossarium nov.,* t. III, p. 471.)

Quinquet, *s. m.* — Sorte de lampe à un ou à plusieurs becs et à courant d'air, qui a pris le nom de celui qu'on regarde comme son inventeur. Quinquet, toutefois, se borna à perfectionner et à vulgariser cet appareil d'éclairage dont le principe fut appliqué, vers 1785, par Argant. La principale modification que Quinquet introduisit dans cette lampe nouvelle, ce fut d'enfermer la mèche dans un tuyau de verre faisant l'office de cheminée. Le quinquet fut considéré, pendant quelques années, comme un mode d'éclairage presque parfait et d'une puissance inconnue jusque-là. Le souvenir de ces impressions brillantes nous a été conservé par Caillot dans un passage de son curieux ouvrage (*Vie publique des Français,* t. II, p. 222), passage qu'on pourrait intituler : *Grandeur et décadence du quinquet.* « Pendant la Révolution, les quinquets étaient généralement adoptés dans les cafés et estaminets. La plupart des boutiques se fermaient à la chute du jour, à l'exception de celles des épiciers et marchands de vin, dont un grand nombre n'étaient éclairées que par des chandelles ou de petites lampes. Les quinquets à trois ou quatre becs, et d'une forme dont l'élégance augmentait tous les jours, éclairèrent sous le Consulat et sous l'Empire les boutiques du Palais-Royal et des boulevards. Alors aussi commencèrent à paraître les lampes astrales qui, en concentrant la lumière, en augmentaient l'éclat. L'industrie se perfectionnait de jour en jour pour la manière de s'éclairer, et des lustres qui réfléchissaient la lumière, à beaucoup moins de frais qu'auparavant, suspendus dans un grand nombre de cafés, y appelèrent les amateurs des autres cafés qui avaient conservé les lampes et les quinquets. » (Voir LAMPE.)

Quinte, *s. f. ;* **Quinton,** *s. m.* — Instruments de musique. On distingue plusieurs sortes de quintes : 1° la *quinte de flûte à bec* et la *quinte de flûte traversière,* qui sont extérieurement pareilles aux deux flûtes dont elles portent le nom, et n'en diffèrent que par quelques détails de construction intérieure ; 2° la *quinte de violon,* semblable au violon, mais plus grosse et qui sonne la quinte au-dessous. Dans la *Vente du fonds de luthier du sieur Lejeune, rue de la Juiverie* (24 novembre 1784), nous notons des « bois de claveçins, violons, quintes, basses, alto..., mandolines, quintons, sistres, etc. »

Quinte, *s. f. ;* **Quintin,** *s. m.* — Toile de lin très fine qu'on fabriquait dans les environs de Quintin, en Bretagne. Elle servait à faire des draps et des taies d'oreiller. Loret, dans sa *Muze historique,* écrit, à la date du 7 juin 1659 :

> Telle leur dit : Depuis deux jours
> Je vien d'acheter du velours,
> Du camelot, de l'étamine,
> Du droguet, de la férandine,
> De la holande, du quintin.

Quintefeuille, *s. f.* — Ornement d'architecture composé de cinq lobes. (Voir QUATRE-FEUILLES.)

Quinter, *v. a.* — Terme anciennement usité chez les orfèvres. Quinter une pièce, c'était la marquer après l'essai pour indiquer qu'elle avait acquitté le *droit de quint,* prélevé pour le compte du roi.

Quintin, *s. m.* — Voir QUINTE.

Quinze-seize, *s. m.* — Nom qu'a longtemps porté le *gros de Tours* parce que sa largeur était des quinze seizièmes d'une aune. Fort usité dans l'ameublement sous le règne de Louis XVI, sous le premier Empire et la Restauration, le quinze-seize a été à peu près délaissé et n'est plus guère en usage. A leur apparition, les rideaux et les tentures de quinze-seize eurent une grande vogue. On les voit figurer dans nombre de ventes de premier ordre ; nous citerons notamment : la *Vente de la baronne d'Oppède* (9 août 1779), la *Vente du duc de Villars* (4 janvier 1780), la *Vente de l'évêque de Chartres* (3 et 22 avril 1780), la *Vente de la comtesse d'Harcourt* (15 juin 1780), la *Vente du colonel d'Hersant* (15 juillet 1780), la *Vente de la duchesse de Mazarin* (3 septembre 1781), la *Vente de l'abbé d'Espagnac* (12 novembre 1781), la *Vente du fermier général Bouret* (25 novembre 1781), la *Vente du marquis de Ménars* (13 mars 1782), la *Vente du bailli de Breteuil* (11 février 1786), la *Vente du duc de Choiseul* (29 mars 1786), la *Vente du duc d'Orléans* (27 août 1786), et enfin la *Vente de la marquise de Liré* (13 mars 1787). Etc.

Quiossage, *s. m. ;* **Quiosser,** *v. a. ;* **Quiosse,** *s. f.* — Termes de corroyeur. Quiosser le cuir, c'est le frotter à tour de bras sur le chevalet pour en faire partir les détritus et la chaux qui peuvent être restés du côté où était le poil ou la laine. Cette opération, qui se nomme quiossage, se fait à l'aide de la quiosse, sorte de pierre à aiguiser.

Quisine, *s. f.* — Orthographe défectueuse de CUISINE.

Quoquemart, *s. m.* — Orthographe fautive de COQUEMAR. (Voir ce mot.)

Quoreil, *s. m. ;* **Quoreiller,** *v. a.* — D. Carpentier cite, d'après un glossaire latin-français, la définition suivante : « *Vectare,* quoreiller, fermer le quoreil de l'huys, de quoy l'en le ferme », autrement dit pousser le verrou. Quoreil doit donc être considéré comme une orthographe arbitraire de COUREIL (voir ce mot), et quoreiller comme le synonyme de VERROUILLER.



Fig. 403. — Lettre tirée d'un alphabet de Mauro Poggi (XVIIIe siècle).

Raable, *s. m.;* **Rable**, *s. m.;* **Rouable**, *s. m.* — Terme de plombier. Outil dont on se sert pour faire couler le plomb et pour l'étendre uniformément sur le moule. Les boulangers donnent ce même nom à un crochet de fer, muni d'un long manche en bois, avec lequel ils remuent les tisons dans le four et tirent la braise. Dans l'*Inventaire des vaisseaux de la cuisine de la royne Jehanne d'Évreux* (1372) figure un « roable de fer prisé XV sols parisis ». Dans les *Comptes de l'hôtel de Charles VI,* nous relevons, à l'année 1380, l'acquisition à Symonnet le maignien (le chaudronnier) d' « i rouable » destiné à la cuisine, et à l'année 1389, le payement à Jehan Bouyn et Jehan Gautier de 10 livres 10 sols « pour six cent vingt-trois livres de fer achactées pour faire deux paelles, un rouable, un eschaudouer et les piéz de contreroustiers pour la cuisine du Roy ». Enfin les *Comptes de l'hôtel d'Isabeau de Bavière* (1401) mentionnent l'acquisition à Jehan de Richebourc, chaudronnier, de « deux raables et une pêle de fer valant quarante sols ». Ces ustensiles étaient destinés à la cuisine de la princesse. Jusqu'au XVIe siècle, on écrivit indistinctement raable ou rouable. Du temps de Richelet, cette dernière orthographe n'était plus « usitée qu'en province et hors d'usage à Paris ».

Rabat, *s. m.;* **Rabbat**, *s. m.* — Locution picarde. Nom qu'on donne à la tablette d'un chambranle. C'est aussi la corniche sur laquelle porte la couverture de la maison. D. Carpentier cite une *Lettre de rémission* de l'année 1379, où il est dit : « Icellui exposant mist sa lanterne sur un rabat du mur, au dessouz de la couverture d'icelle maison » ; et nous relevons dans l'*Ordre qui a esté tenu en la nouvelle et joyeuse Entrée du roy Henry IIe à Paris* (1549) les deux exemples suivants : « Entre ces figures colloquées sous le rabbat, sur quoy pose la couverture de la sale faicte en hémicycle... » ; et ailleurs : « Sur ce rabat, séoit un lacunaire ou plancher plat à parquet de moresques, etc. » Enfin, en Picardie, on donne le nom de rabat à une planche qui, réduisant la dimension en hauteur de la cheminée, empêche la fumée de « rabattre » dans la pièce. (Voir fig. 404.)

Rabattoir, *s. m.* — Outil servant à tailler les ardoises.

Rabattre, *v. a.* — Terme de métier qui prend des significations différentes, suivant les professions qui l'emploient. Les serruriers appellent *rabattre un fer* l'action de le parer, c'est-à-dire d'effacer à petits coups de marteau les inégalités que les grands coups ont pu laisser sur la pièce. — Pour les marbriers, *rabattre un marbre,* c'est en frotter les surfaces, qui doivent être polies, avec du sable doux; c'est, en un mot, la seconde opération du polissage. — Dans le langage des peintres et des décorateurs, rabattre un ton, c'est en diminuer l'intensité. De même, dans la teinturerie, on se sert de ce même verbe pour indiquer que l'on corrige une couleur trop vive. L'article 22 du *Règlement des teinturiers* porte que les verts doivent être alunés et gaudés, et ensuite rabattus avec le verdet et le bois d'Inde. Suivant l'article 24 de ce même *Règlement,* les olives et verts doux devaient être rabattus avec du bois d'Inde et de la couperose.

Râble, *s. m.* — Voir RAABLE.

Rablet, *s. m.* — Locution normande. Petit couteau qui se ferme et qu'on met dans la poche.

Rablot, *s. m.* — Petit RAABLE. (Voir ce mot.)

Rabot, *s. m.* — Outil de menuisier, qui sert à corroyer le bois, à le blanchir et à rendre ses surfaces unies. Il se compose d'un fût en cormier poli, au milieu duquel est percée une lumière. Par cette lumière, passe un ciseau fort tranchant qui enlève les inégalités contre lesquelles il se heurte. Il y a plusieurs sortes de rabots, et chaque sorte a son nom particulier. La varlope, le guillaume, le riflart, le bouvet ont la même forme et ne diffèrent entre eux que par la longueur ou la taille. Les charpentiers se servent d'un rabot très gros qu'ils appellent galère. Les parqueteurs ont également un rabot spécial pour racler les parquets ; ils le nomment racloir. Toutes les sortes que nous venons d'énumérer et d'autres encore, comme les rabots à élégir, les rabots à contre-fer, etc., ont le fût droit. Ceux qui sont construits pour corroyer des ouvrages concaves ont leur fût cintré en sens convexe. Enfin, on fait des rabots tout

en fer qui sont destinés à travailler le métal et la marqueterie.

Le rabot est un des outils les plus anciens dont se servent les menuisiers, et son ancienneté nous est attestée par un fait historique. Lorsque le duc Louis d'Orléans, frère de Charles VI, eut pris pour emblème un bâton noueux, le duc de Bourgogne, Jean sans Peur, choisit immédiatement le rabot comme armes parlantes, et la menace fut suivie de près par l'assassinat de la rue Barbette. Un *Compte de Robert le Bailleur,* trésorier de Bourgogne, daté de 1412, nous apprend que les houppelandes des pages et palefreniers du duc étaient « seméz de rabots et coupeaux de laton doré » ; et un *Compte de Jean de Noirdent* (1415-1418) porte que sur les livrées de ses sept pages et de ses trois palefreniers il fit broder « à chascune manche en hault un rabot et rabotures faictes par dessous ». A partir de ce moment, le rabot demeura parmi les emblèmes familiers à la maison de Bourgogne. On le prodigua sur toutes sortes d'objets, même sur ceux d'un usage peu relevé.

En dépit de ces sanglants souvenirs, le rabot est demeuré l'attribut par excellence des menuisiers, et le plus lettré d'entre eux, Adam Billaut, de Nevers, connu sous le nom de maître Adam (mort en 1662), fut même qualifié par le poète Maynard du beau titre de « Virgile à rabot ».

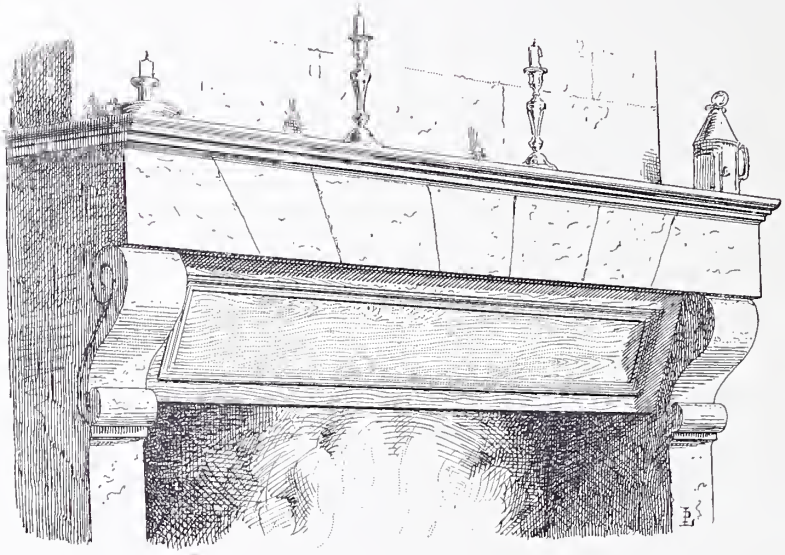


Fig. 404. — Rabat.

> Les vers de maître Adam ont des beautés exquises :
> Ce Virgile à rabot est plus divin qu'humain.
> Les Muses désormais ne doivent être assises
> Que sur des tabourets qui soient faits de sa main.
>
> (*Éloge de maître Adam,* dans l'*Encyclopédie poétique,* t. Ier, p. 61.)

A ce quatrain aimable, maître Adam, qui n'était jamais en reste, répondit :

> Pourvu qu'en rabotant, ma diligence apporte
> De quoi faire rouler la course d'un vivant,
> Je serai plus content de vivre de la sorte
> Que si j'avois gagné tous les biens du Levant.
>
> (*Poètes français,* t. II, p. 195.)

Malgré ces souvenirs poétiques, le rabot s'est vu à maintes reprises menacé, dans ses modestes attributions, par la machinerie moderne. Aujourd'hui, on construit des RABOTEUSES à vapeur qui corroient les plateaux les plus longs en quelques instants, et avec une perfection qu'on n'eût pas soupçonnée il y a cinquante ans. Ajoutons que ces attentats contre la suprématie du rabot ne datent pas d'hier. Nous lisons en effet dans les *Mémoires de la princesse Mélanie* (voir dans les *Mémoires de Metternich,* t. VI, p. 530) une note curieuse, datée de Johannisberg le 1er septembre 1841. Elle prouve qu'à cette époque le problème de cette suppression était déjà à peu près résolu. « Un menuisier de Boppart, y lit-on, nous a apporté des meubles en bois comprimé, travaillé sans le secours du rabot et du ciseau. » Ajoutons qu'en dépit de ces usurpations, le rabot est demeuré en usage pour les travaux soignés et les petits ouvrages.

RABOT TRICOTOMIQUE. — Sous ce nom, on a désigné, au siècle dernier, une sorte de rasoir engagé dans une monture, qui, ne laissant passer que l'extrémité du tranchant, empêchait qu'on ne se coupât profondément en se faisant la barbe. L'*Avant-Coureur* du 1er avril 1762 nous apprend que « le sieur Moreau, maître coutelier, rue Lévêque, butte Saint-Roch, *A la Crosse d'or* », a imaginé « d'adapter au rasoir ordinaire une sorte d'étui qui, ne laissant au tranchant pas plus de saillie qu'il n'en faut pour couper le poil, l'empêche d'entamer la peau ». Cette gaine est postiche et amovible, et justifie le nom donné à l'invention, « qui, en effet, ressemble en quelque façon à un rabot ». Le prix en était de 6 livres.

Rabotage, *s. m.* — Action de raboter. Résultat de cette action.

Raboter, *v. a.* — C'est polir, unir, blanchir le bois à l'aide du rabot. « Il (le dauphin) s'amuse en sa chambre à raboter des ais ; il y avoit des menuisiers. » (*Journal de Jean Héroard,* t. Ier, p. 392 — 23 avril 1609.) On rabote aussi quelques métaux, comme le plomb, l'argent, le cuivre.

Raboteuse, *s. f.* — Machine à corroyer le bois et à raboter le fer. La raboteuse, mue par la vapeur, remplace, avec avantage, comme prix et surtout comme rapidité, le rabotage à la main naturellement plus lent et plus coûteux.

Rabotière, *s. f.* — Terme d'ancien monnayage. On appelait ainsi une table cannelée de sillons ou de rayons, dans lesquels les monnayeurs arrangeaient leurs carreaux l'un contre l'autre.

Raboture, *s. f.* — Copeau, déchet de bois qui tombe sous l'action du rabot. Un *Compte de Jean de Noirdent, trésorier de Jean sans Peur* (1415-1418), nous apprend que les livrées des pages du duc de Bourgogne étaient brodées, sur la manche, d'un rabot et de « rabotures faictes par dessous ».

Rabouter, *v. a.* — Terme de serrurier. Souder deux morceaux de fer bout à bout.

Racamas, *s. m.;* **Recamas,** *s. m.;* **Recamer,** *v. a.* — Le recamas était un tissu enrichi de broderies. « Pour trois pièces de drap d'or racamas pour faire [un] poille, à faire la représentation du défunct, baillé à Colart de Laon, paintre, demourant à Paris. » (*Comptes des obsèques du comte d'Eu,* 1388.) Les draps racamas, ou mieux recamas, ne se rencontrent pas très fréquemment dans les *Comptes* anciens. Il n'en est pas de même du verbe recamer, pris dans le sens de couvrir de broderies, qui, si nous en croyons Furetière, avait encore, au XVIIe siècle, droit de cité dans notre langue.

Raccord, *s. m.* — Terme d'art. Liaison entre deux parties contiguës, et qui avaient cessé d'être en harmonie. Chez les peintres en bâtiment, on donne ce nom aux pein-

tures rajoutées, qui viennent combler les lacunes existant entre de vieilles peintures.

Raccordement, *s. m.* — Opérer un raccordement, c'est raccorder deux ouvrages, c'est-à-dire les réunir de façon que l'ensemble produit par cette réunion n'ait rien de choquant. Comme exemple de raccordement, Daviler (*Explication des termes d'architecture,* t. III, p. 794) cite l'hôtel Carnavalet où François Mansard prit soin de conserver les sculptures de la porte, exécutées par Jean Goujon, et « où la façade neuve, qui est un des plus excellens ouvrages d'architecture, se *raccorde* parfaitement bien, tant en dedans qu'au dehors, avec le reste de cette ancienne Maison, qu'on tient estre de Jean Bulan, architecte ».

Raccorder, *v. a.* — C'est faire un raccordement, c'est-à-dire réunir deux corps d'un même logis, ou deux parties d'une même façade, élevés en divers temps, sans qu'il se produise une disparate choquante. Comme exemple de façades raccordées, on peut citer les multiples façades du Louvre qui, bâties, à des époques éloignées, par des architectes obéissant à des préoccupations très différentes, présentent cependant une cohésion et une harmonie rares. Un autre exemple de raccordements, mais moins heureux, cité par Quatremère de Quincy, c'était la double façade du palais des Tuileries, aujourd'hui disparu. « Il y a dans ces façades, écrit l'éminent archéologue, au moins trois projets de palais, trois goûts d'architecture, trois genres de masses, qui annoncent une succession de plusieurs règnes. Il y a de l'architecture de Jean Bullant, de Philibert Delorme, de Du Cerceau, et enfin de Levau et de Dorbay, son élève, que Louis XIV chargea de raccorder définitivement cet ensemble. »

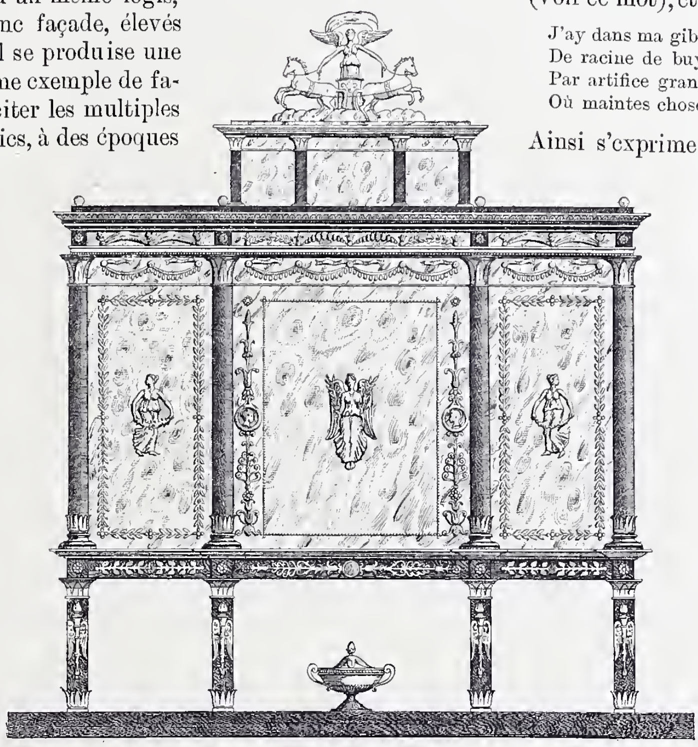


Fig. 405. — Meuble en racine, d'après une planche du *Recueil* de La Mésangère.

Raccourci, *s. m.* — Terme de peinture. Expression dont on se sert pour caractériser les effets de la perspective, qui fait paraître les objets vus de face et en profondeur, plus courts qu'ils ne sont réellement.

Racher, *v. a.* — Terme de brodeur. Terminer une broderie par de petits points symétriques. C'est aussi un terme de charpentier. Ces artisans disent qu'ils rachent une pièce de bois, quand ils tracent avec le compas les divisions nécessaires pour la tailler.

Rachinal, *s. m.;* **Rachineau,** *s. m.* — Voir Racinal.

Racinal, *s. m.* — Terme d'architecture. Ce mot, suivant les circonstances, désigne des objets différents. Ainsi, on appelle de ce nom la pièce de bois dans laquelle est encastrée la crapaudine du seuil d'une porte d'écluse. On nomme *racinaux de comble* des espèces de corbeaux qui portent, en encorbellement sur des consoles, le pied d'une ferme ronde, couvrant en saillie le pignon d'une vieille maison ; *racinaux d'écurie,* les poteaux qui, arrêtés debout, servent à porter la mangeoire des chevaux. Enfin on donne encore ce nom aux pièces de bois sur lesquelles on pose les madriers et les plates-formes des pilotis. Autrefois on écrivait rachineau. « Deux pontz-leviz et trois ponts dormans... fournis de leurs solles, potz, traversains, linteaux, rachineaux, vollans et autres agréemens. » (*Compte de la vicomté de Rouen,* 1432.)

Racine, *s. f.* — Terme d'ébénisterie. C'est le nom qu'on donnait, au XVIIe et au XVIIIe siècle, à ce que nous appelons aujourd'hui des loupes, c'est-à-dire aux excroissances ligneuses, qui se trouvent à la base ou au sommet du tronc de certains arbres, et qui, par l'enchevêtrement qu'elles présentent, offrent des combinaisons de lignes et de nuances d'une certaine richesse. Les tourneurs se servaient des racines de buis, d'érable, de noyer, pour faire des vases qui prenaient le nom de Madrés (voir ce mot), et qui étaient fort recherchés.

> J'ay dans ma gibbecière un vaisseau fait au tour
> De racine de buys dont les anses d'autour,
> Par artifice grand, de mesme bois sont faites,
> Où maintes choses sont diversement portraites.

Ainsi s'exprime Ronsard dans sa première *Églogue*. On employait aussi ces racines à d'autres ouvrages. Au XVIIe siècle, les loupes de noyer étaient déjà particulièrement appréciées comme bois de placage. S'il en fallait des exemples, nous citerions : « Une table de rassine de noyer, de pièces de rapport, avec son châssis de même..., prisée XXX livres », qui figurait dans l'*Inventaire du maréchal de la Meilleraye, grand maître de l'artillerie* (Arsenal, 1664) ; ou encore : « Un cabinet de racine de noyer sur son pied à six colonnes, garni de tiroirs et layettes » ; et : « Une petite table de racine de noyer, parquetée de filets noirs et d'ivoire », compris dans l'*Inventaire de Molière,* dressé après sa mort, en 1673.

Racine. — Est aussi un terme de teinturier. C'est le nom qu'on donnait autrefois à la nuance fauve qui fut longtemps considérée comme une des cinq *couleurs matrices.*

Boites, Coffres a racines. — Au XVIIIe siècle, on employait certaines racines, celle de guimauve entre autres, pour nettoyer les dents et les gencives. De là pour les élégantes la nécessité d'avoir dans la garniture de leur toilette des récipients spéciaux pour loger ces racines. Dans celle que le célèbre François-Thomas Germain exécuta pour Marie Leczinska (1726) figurait : « Une nef, forme de navire, à mettre les racines pour les dents, terminée par une couronne fermée. » Et les *Annonces, affiches et avis divers* du 11 janvier 1762 indiquent comme étant à vendre chez du Francastel, huissier, rue Dauphine : « Une belle toilette consistant en boëtes à poudre, boëtes à mouches, coffres à racines, etc. »

Raciner, *v. a.* — Terme de teinturier. C'est donner aux peaux et aux tissus la couleur fauve. Ce nom vient de ce que cette couleur se tirait de la racine, de l'écorce et de la feuille de noyer. Un règlement de la Communauté des tein-

turiers leur défendait de raciner les laines destinées aux manufactures de draps et de serges, avec de l'écorce d'aune.

Racloir, *s. m.*; **Rascloir**, *s. m.* — Ce mot a un grand nombre de significations. C'est : 1° un outil dont se servent

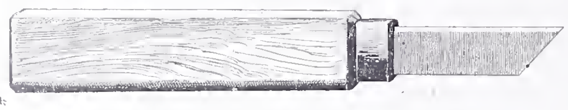


Fig. 406. — Racloir Néron.

les marqueteurs et les ébénistes pour polir leurs ouvrages. Les parqueteurs font usage de rabots-racloirs. 2° C'est un instrument d'acier que les graveurs, les chaudronniers et tous les artisans qui travaillent le cuivre emploient pour gratter ce métal et effacer les traits appelés à disparaître. 3° C'était, autrefois, une sorte de crémaillère qu'on plaçait aux portes au lieu de marteau. « Aussi disoit-on racler pour signifier faire du bruit à une porte en haussant et baissant l'anneau du racloir. — Il faut racler fort afin qu'on entende. » (*Trévoux*.) 4° Dans les environs de Lyon, on désignait sous ce nom des espèces de règles de fer, très minces, dont on se servait pour racler le fond des pétrins ou de la pâtière. « Une pastière avec son couvercle, estimé trente solz... — *Item*, deux racloirs, fer, servant à la pastière. » (*Invent. des meubles de la dame Benoîte Gillet*; Villefranche, 1654.) 5° Enfin on a encore appelé racloirs de petits ustensiles de toilette, en forme de cuiller, dont on faisait usage pour se gratter la langue. « Une cuillère à racler la bouche. » (*Requête présentée par le sieur Antoine Sagy contre le nommé Morel, se disant M^e orfèvre. — Actes consulaires*; Lyon, 1632.) « Un rascloir de langue, d'argent. » (*Invent. de D^lle Marguerite de Penoles*; Toulouse, 1642.) « Une cuillère à racler la bouche, marquée au poinçon dudit Moret. » (*Actes consulaires de la ville de Lyon*, série BB, reg. 186, p. 138.)

Racloire, *s. f.* — Anneau de fer passé dans une verge, également de fer et tortillée, qu'on attachait aux portes des maisons, et dont le mouvement faisait assez de bruit pour avertir qu'on demandait à se faire ouvrir. (Voir l'article précédent, n° 3.)

Racoustrer, *v. a.*; **Raccoustrer**, *v. a.* — Raccommoder, réparer, remettre en état. Les *Archives communales* de Lyon conservent (*Actes consulaires*, série BB, reg. 70) un mandement de 2 livres tournois, daté de 1549-1550, en faveur de Jean de Crane, peintre de Lyon, pour avoir « racoustré et rabillé les verrières rompues de la salle de l'hostel commun de ladicte ville ». Le *Seizième Compte de Christophe Godin, conseiller et receveur général des finances du roi* (Philippe II), comprend, à l'année 1594, le versement de 774 livres 9 sols à Cornille Spillers, aide du Garde-Joyaux de Sa Majesté, pour le montant des « parties par lui payées pour estoupper et racoustrer les vieilles tapisseries de sadite Majesté que l'on debvoit tendre et

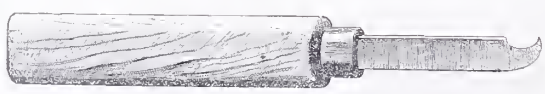


Fig. 407. — Racloir Mazagran.

s'en servir à la court, et chapelle d'icelle Sa Majesté à Bruxelles, à l'Entrée de Mgr l'archiduc Ernest d'Autrice, etc., que fut sur la fin du mois de janvier 1594 ».

Radié, *adj.* — Disposé en rayons.

Rafraîchissoir, *s. m.* — « Vase où l'on fait rafraîchir des liqueurs. Au lieu de la glace que l'on ne trouve pas toujours, et dont l'usage ne convient pas à toutes sortes d'estomacs, et qui périt par l'usage même qu'on en fait, on peut employer des sels qui, jettés dans le rafraîchissoir, mettent l'eau presque au degré du froid de la glace. On peut tirer ce service du sel marin, et encore mieux du sel ammoniac. » Telle est la définition que le *Dictionnaire de Trévoux* donne du rafraîchissoir. Aujourd'hui nous appelons cet utile objet, un seau à rafraîchir. Ce dernier nom est, du reste, avec quelques variantes, celui qu'on lui donne au XVe et au XVIe siècle. Car, à l'exception de l'*Inventaire du duc de Berry* (1416), où figure « un refredoer à vin, de cuivre », tous les autres documents par nous recueillis parlent de cuves ou cuvettes à rafraîchir, et non de rafraîchissoirs. Si nous consultons, en effet, l'*Inventaire d'Anne de Bretagne* (1490), nous y trouverons : « Une cuvecte à mettre rafraischir le vin, à deux grans ances tenues par des hommes et femmes sauvaiges, et à lyons par le dessoubz... » Dans l'*Inventaire de la duchesse de Valentinois* (1514), nous remarquerons également : « Une cuve de cuivre à reffreschir vin, ayant deux grands esmeaulx. » Dans la *Farce d'un Gentilhomme*, remontant à peu près à la

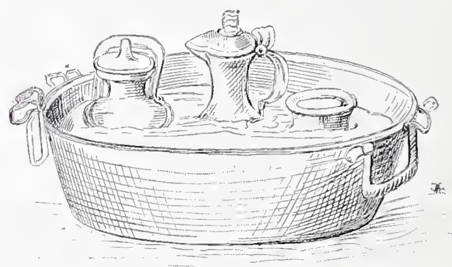
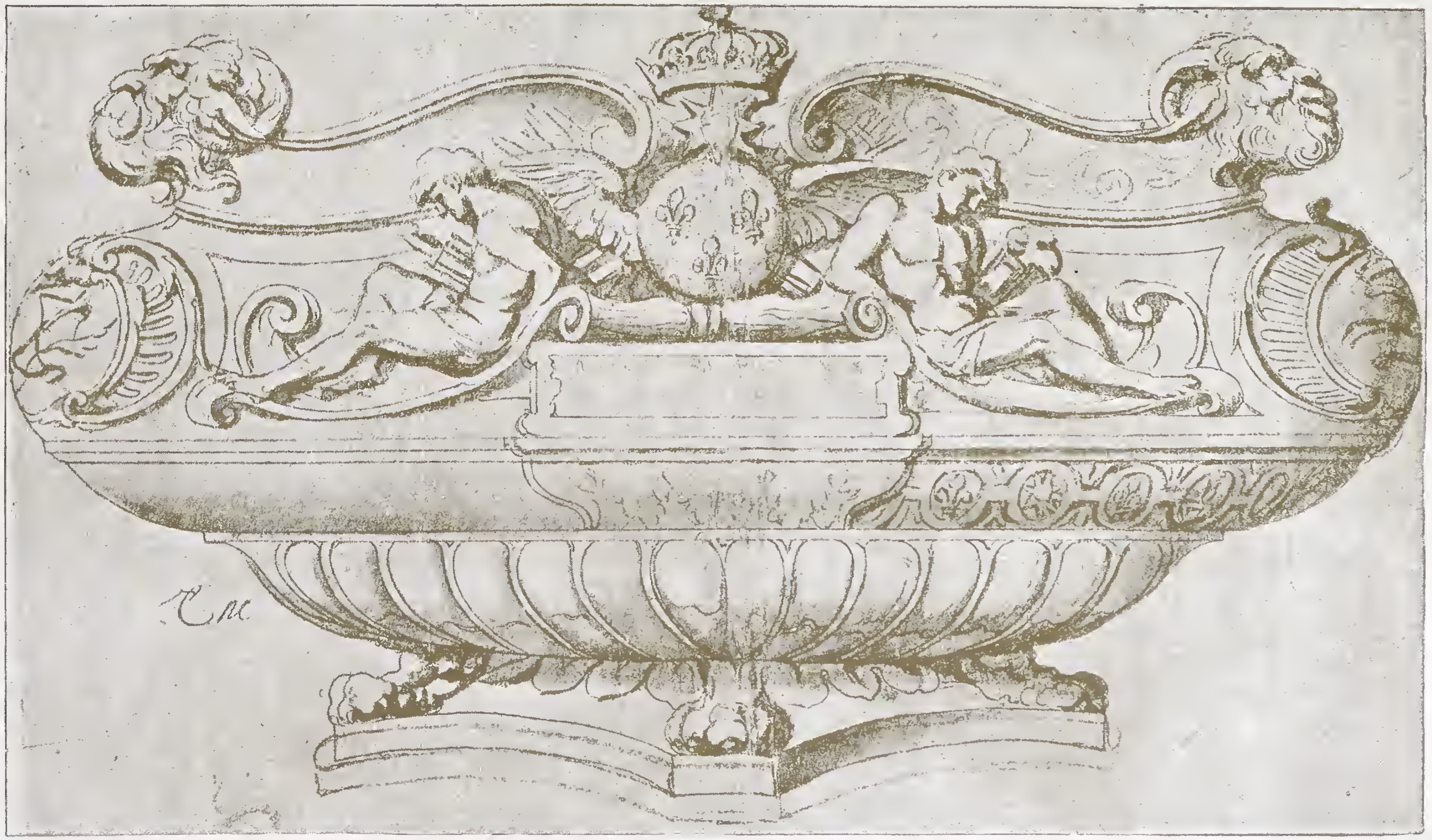


Fig. 408. — Rafraîchissoir,
tiré du *Tableau de la civilisation* (XVe siècle).

même époque, le héros de la pièce recommande à *Naudet* de mettre rafraîchir le vin « dedens ung plain seau d'eau fresche ». L'auteur de l'*Isle des hermaphrodites* emploie une périphrase analogue : « Dessus cette table, écrit-il, il y avoit quelques assietes sur lesquelles je vis quelques petits morceaux de cristal, ce me sembloit. Et sur quelques autres je ne sçay quoy de blanc, que je prenois pour du sel. Mais je me trompois : l'une estoit de la glace et l'autre de la neige ; au pied de cette table, on voyoit une grande cuvette de cuivre, pleine d'eau, dans laquelle il y avoit plusieurs flacons et bouteilles. » Enfin l'*Inventaire de Léonor de Pisseleu, seigneur d'Heilly* (1613), décrit : « Deux cuves à mettre refreschir le vin, l'une d'airin, et l'aultre plus petitte de cuivre. » Toutefois, le mot rafraîchissoir était déjà en usage à cette époque, car nous relevons dans l'*Inventaire des meubles portés de Pau à Nérac par ordre du roi de Navarre* (1578) : « Deux rafraîchissouers de cuyvre. » Peut-être ce terme fit-il partie du vocabulaire de mots gascons, qui s'introduisirent, à la fin du XVIe siècle, dans le langage du Nord, et qui prirent racine à la Cour, à la suite de l'avènement d'Henri IV. Nous notons, en effet, dans l'*Inventaire de Jean Boisson, écuyer* (Angoulême, 1652) : « Ung timbre, autrement rafraîchissoir de cuivre jaulne, avecq son soubastement de bois de nouhier. » Cependant, il est à remarquer que les auteurs du XVIIe siècle semblent avoir peu pratiqué ce substantif, car ni Richelet, ni Furetière, ne le mentionnent. Il nous faut venir au XVIIIe siècle pour le rencontrer, non seulement dans le *Dictionnaire de Trévoux* dont nous citons la définition en tête de cet article, mais encore dans la nomen-



Maison Quantin, imp.-éd.

RAFRAICHISSOIR EN VERMEIL, DESTINÉ AU ROI LOUIS XIV

(FAC-SIMILÉ D'UN DESSIN DE CH. LE BRUN)

clature des ouvrages fabriqués à la manufacture royale de cristaux de Bayel (près Bar-sur-Aube), où figurent, entre autres articles, des « cuvettes, rafraîchissoirs, seaux de table et autres ». (*Journal de Verdun,* n° de mars 1728, p. 322.)

Cette dernière mention, au surplus, méritait doublement d'être retenue, à cause de la matière dont étaient faits les rafraîchissoirs fabriqués à Bayel. Il ne semble pas, en effet, que le cristal ait été depuis lors beaucoup employé pour ce genre d'ustensiles. Antérieurement, les vases à rafraîchir, comme l'indiquent les quelques citations relevées plus haut, avaient été confectionnés presque exclusivement en bois ou en métal, quelques-uns très artistement ornés de figures en relief, comme celui décrit par l'*Inventaire d'Anne de Bretagne;* d'autres décorés d'émaux, comme celui dont parle l'*Inventaire de la duchesse de Valentinois;* le plus grand nombre simplement en cuivre repoussé. Plus tard, on en fit en argent, en porcelaine, en faïence. Mais

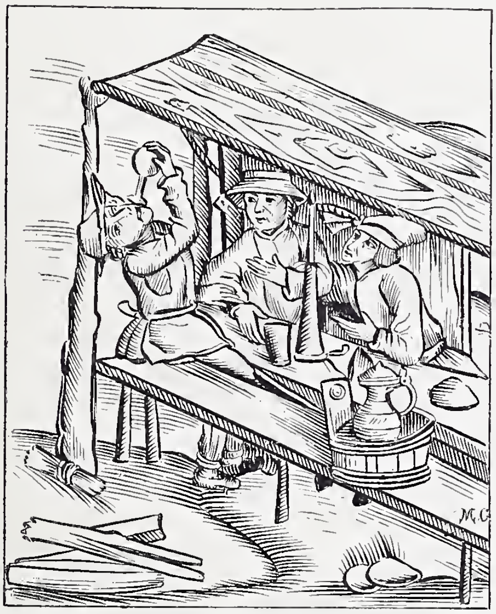


Fig. 409. — Rafraîchissoir.
Vignette tirée du *Virgile* imprimé à Lyon en 1517.

dans aucun *Inventaire* nous n'en avons rencontré qui fussent en cristal.

Quant à la forme, elle paraît n'avoir pas beaucoup varié. Jusqu'à l'époque où on commença de *frapper* les vins blancs et mousseux, le rafraîchissoir eut à peu près l'aspect d'un baquet, d'une cuve ou « cuvecte », comme dit un des documents cités, et cette disposition s'explique par le nombre des vases, des bouteilles, des flacons, placés là côte à côte. Plus tard, quand on frappa le champagne, chaque vase, ne devant contenir qu'une bouteille enveloppée de glace, prit l'aspect et les dimensions d'un petit seau. L'admirable pièce dont Meissonnier composa le modèle, et que nous reproduisons plus loin (au mot Seau), montre de quelle richesse de décoration ces objets sont susceptibles.

Dans ces dernières années, on a fabriqué des rafraîchissoirs d'un nouveau genre. Ils consistent dans un broc à double panse, l'une enveloppant l'autre, et disposées de façon qu'on puisse introduire de la glace dans la panse du milieu. De cette façon le vin se refroidit au contact de la glace qu'il entoure. L'avantage de ces rafraîchissoirs, c'est que les bouteilles, n'étant pas mouillées extérieurement, sont plus propres à manier, et, par conséquent, d'un emploi plus agréable que celles préalablement plongées dans un seau à rafraîchir.

Au siècle dernier, on confectionna également des rafraîchissoirs compliqués, dans lesquels on pouvait mettre à



Fig. 410. — Rafraîchissoir en vermeil,
composé par Daniel Marot.

rafraîchir un nombre assez considérable de bouteilles, et aussi une certaine quantité d'eau à boire. Nous trouvons un de ces appareils, décrit dans les *Annonces, affiches et avis divers* du 27 septembre 1775 : « En vente, chez M. Fayolle, chirurgien-dentiste, rue de Richelieu, un rafraîchissoir, composé d'une boëte de chêne doublée de plomb, le fond contenant des tuyaux en serpentaux, que l'on couvre de glace, pour rafraîchir, avec économie, une quantité d'eau. » De nos jours, on a singulièrement perfectionné ces sortes de rafraîchissoirs. On en confectionne qui sont de véritables armoires, où l'on peut faire rafraîchir du vin et conserver des aliments sur la glace.

Rafut, *s. m.* — Vieux meuble. Terme usité seulement en haute et basse Normandie. En Flandre, on dit *faire le rafut,* pour indiquer qu'on procède au nettoyage hebdomadaire.

Ragréement, *s. m.* — Terme d'architecture. C'est l'action de ragréer un édifice, une façade, c'est-à-dire de la terminer en y passant le fer et le marteau. Les menuisiers se servent de ce mot pour indiquer la dernière façon qu'ils donnent à leurs ouvrages. On ragrée les meubles en les polissant avec le papier de verre et la peau de chien, en bouchant les interstices avec du mastic, en achevant de perfectionner l'ouvrage avec la gouge et le ciseau.

Ragréer, *v. a.* — Terme de menuiserie. Ragréer un meuble, un ouvrage, c'est le polir, l'achever, le mettre en état. En architecture, on emploie également ce terme dans un sens analogue. Ragréer la façade d'une maison, c'est y mettre la dernière main.

Raie, *s. f.* — Ligne plus ou moins épaisse. Les tissus

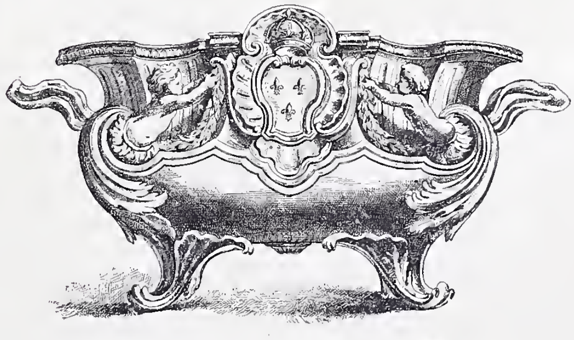


Fig. 411. — Rafraîchissoir, composé par Meissonnier
pour le roi Louis XV.

sont souvent à raies. Lorsque celles-ci sont très nombreuses, on dit que l'étoffe est à mille raies. Les draps à raies ou Rayés (voir ce mot) ont été fort employés dans l'ameublement, pendant tout le Moyen Age.

Rain, *s. m.;* **Rainceau**, *s. m.* — « Vieux mot françois, écrit Furetière, qui se disoit des branches d'arbre. Il est en usage dans le blason... On s'en sert encore en architecture, en parlant de ces branches feuillües dont on charge les frises et dont on fait d'autres ornemens. On a dit aussi autrefois RAIN, d'où vient que la ville de *Rheims* a pris pour ses armoiries deux rainceaux d'arbre entrelacéz. C'est de là qu'on dit aussi rain dans les *Ordonnances des Eaux et Forêts,* qui signifie les lisières, les bords des forêts et les terres qui les bornent... » Aujourd'hui, nous écrivons RINCEAU (voir ce mot), et ce terme n'a plus guère, dans notre langue, qu'une signification décorative.

Rainette, *s. f.* — Outil de charpentier, sorte de couteau se terminant par un disque percé d'entailles profondes, qui sert à marquer les pièces de bois d'assemblage et à donner la voie aux scies.

Rainoire, *s. f.* — Sorte de rabot dont se servent les layetiers.

Rainure, *s. f.* — Terme de menuiserie et de serrurerie. Entaille pratiquée en long, dans l'épaisseur du métal ou du bois, pour y faire passer des coulisses ou pour servir à des assemblages. Le plus souvent, les rainures se font avec des rabots spéciaux et sont destinées à recevoir une languette. Les menuisiers et les ébénistes nomment *rainure d'embrèvement* celle qu'on pousse derrière un cadre de porte ou de lambris, afin de recevoir les languettes du panneau qu'on embrève.

Rais, *s. m.;* **Raiz**, *s. m.* — Est un vieux mot français qui signifie rayon et même roue. Dans la langue du *Blason,* on désigne sous ce nom un certain nombre de bâtons pommetés, disposés sur l'écu en croix et en sautoir. En architecture, on appelle *rais de cœur* un ornement composé de fleurons et de feuilles d'eau, qu'on sculpte ou qu'on peint parfois sur les frises, les bandeaux, et principalement sur les talons.

RAIZ. — On lit dans l'*Inventaire de Charles V* (1380) : « Un couvertoer d'un pers brun fourré de raiz, tenant XXX tires de long et LX bestes de lé. » Le raiz était donc une sorte de fourrure. On rencontre assez fréquemment la mention de ce mot dans les documents du XIVe et du XVe siècle. M. Jules Labarte relève dans un *Compte* de 1397 la phrase suivante : « Pour cinquante dos de rainz bien blanz, II s. VIII d. parisis par chacune raix » ; et dans un *Compte* de 1401 : « Pour VIII^{c} doz de rais fins... » Etc. Malheureusement on ignore quelle sorte d'animaux ces textes désignent.

Raiseul, *s. m.;* **Raizeul**, *s. m.* — Ouvrage de guipure. (Voyez RÉSEAU.)

Rallonge, *s. f.* — On donne ce nom, d'une façon générale, à toutes pièces de bois ou d'étoffe, employées pour en rallonger une autre; mais, dans le langage mobilier, on l'applique plus spécialement à des plateaux de bois, qui prennent place au milieu des tables à manger, et servent ainsi à en augmenter l'étendue. « Table à rallonges en bois de chêne sculpté, avec pied composé de quatre balustres, de style Louis XIV, reliés par un entre-jambes surmonté d'un vase orné de festons de laurier. » (*Vente de Mlle Lucy Dekern;* Paris, avril 1885.) Pris dans cette acception, le mot est récent dans notre langue, et cela s'explique, car la rallonge est elle-même de moderne invention. En effet, jusqu'au XVIe siècle, les tables demeurèrent indépendantes de leurs pieds, qui, le plus souvent, consistaient en une paire de tréteaux. On comprend qu'il n'était pas besoin alors de recourir à un mécanisme compliqué pour rallonger la table. On se bornait tout simplement à lui juxtaposer une autre table également placée sur des tréteaux de même hauteur, et l'on pouvait ainsi multiplier sans effort le nombre des places. Au XVIe siècle, quand les tables commencèrent à faire corps avec leurs pieds, on s'ingénia à les construire de façon à présenter un peu d'élasticité et à s'étendre suivant les besoins du service. Les ouvrages de Du Cerceau et de Vredeman de Vries nous ont conservé les modèles de nombreuses tables se développant, ou, pour mieux parler, se rallongeant, et les *Inventaires* de cette époque en décrivent souvent. Ces meubles toutefois ne comportaient pas, à proprement parler, des rallonges. Ils ne se séparaient pas en deux parties comme les tables de nos jours, pour recevoir au milieu un ou plusieurs plateaux de bois, mais se terminaient par des tablettes qui se tiraient. C'est seulement dans la seconde moitié du XVIIIe siècle qu'un sieur Loriot, célèbre par ses inventions ingénieuses, imagina de construire la table à rallonges que nous connaissons. « En 1764, écrit le *Mercure* de février 1778, dans un article apologétique consacré aux mérites dudit Loriot, il inventa une table de 24 couverts qui se déploie par gradation, depuis 8 couverts, en augmentant successivement de quatre en quatre. » Les premières tables à rallonges consistèrent en tables rondes, posées sur un bâti porté par quatre pieds et pouvant se déployer. Cette disposition présentait un inconvénient. Pour peu que l'assistance fût nombreuse, quatre personnes, au moins, se trouvaient gênées par les pieds en question. Depuis trente ans, on a remédié à cette difficulté au moyen d'un pied central et unique, reposant solidement sur des patins et se divisant en deux parties. (Voir TABLE.)

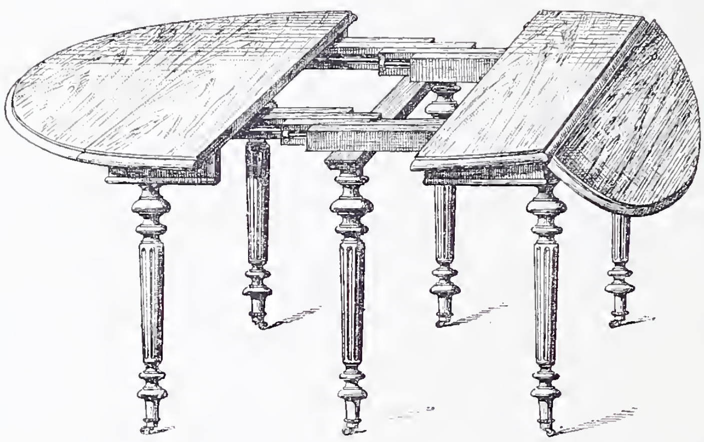


Fig. 412. — Table à rallonges.

Ramade, *s. f.* — Berceau formé avec des rameaux fraîchement coupés. « M. de Vieilleville semblablement laissa la compaignie encore en bataille avec l'enseigne et le guydon, et vint accompaigner son grand commissaire pour luy donner à disner, à M. d'Aumalle et à tous les seigneurs de la suite : qui fust soubs une ramade qu'il avoit faict industrieusement dresser en un champ tout joignant le village, où ils furent aussi opulemment et friandement traictéz pour six plats, que l'on eust sceu estre dedans Paris. » (*Mémoires du maréchal de Vieilleville,* dans les *Mémoires relatifs à l'histoire de France,* t. XXIX, p. 150.) (Voir RAMÉE.)

Ramage, *s. m.* — Nom donné anciennement aux branches d'arbre encore garnies de feuilles. Eustache Deschamps, dans la *Ballade sur son bailliage de Senlis,* cite comme type d'un très mauvais coucher :

..... Faire couste d'une cloie
Et coussin d'un fais de ramaige,
Dossier de terre ou de croie,
Comme on fait en un hermitaige.

Par analogie, on donne ce même nom à certains dessins de broderies, dont on décore les étoffes et qui représentent des feuillages et des fleurs. C'est seulement au commencement du XVIIe siècle que nous voyons apparaître ce terme dans le langage mobilier. Les *Caquets de l'accouchée* (1re journée), publiés en 1622, sont le premier document où on le rencontre. On y lit en effet : « Incontinent je desploye un velours à la turque, un satin à fleurs, un velours à ramages... » Six ans plus tard, nous notons dans l'*Inventaire de Ch. Le Normand de Beaumont, conseiller au Parlement* (Paris, 1628) : « Quatre chaires de bois de noier, à dossier façon de fauteuil, couvertes de velours vert à ramages. » Citons encore : « Quatre sièges ploiants couverts de velours à ramages à fond bleu. » (*Invent. de Jean Thomas, bourgeois ;* Paris, 1631.) « Un tour de lict, à housse de damas cramoisy à ramages, servant au dit bois, garni de franges grandes et moyennes, de mollet or et argent. » (*Invent. du cardinal de Mazarin*, 1653.) A partir de cette dernière date, le mot ramage a conquis son droit de cité dans notre langue. On le rencontre partout, à Paris et en province, dans les mobiliers les plus illustres, comme l'*Inventaire des meubles de la Couronne,* où figure : « Une tapisserie de damas caffart, fonds de soye bleu..., à ramages de laine aurore et blanc. » (Château du Val, 1675.) « Un emmeublement de velours rouge à ramages, pour l'appartement de Mme la princesse de Conty, à Versailles. » (*État* de 1682.) « Deux fauteuils couverts de gros de Tours, à ramages. » (*État* de 1732.) Etc. On le trouve dans de simples manoirs de gentilshommes, comme le prouvent les mentions suivantes : « Un tour de lit à pentes et rideaux de velours jaune à ramages. » (*Invent. du marquis de Montpipeau,* 1692.) « Toute la tapisserie en damas d'Abbeville, à ramages verts et blancs. » (*Invent. du château de Bien-Assis,* 1766.) « A VENDRE, un lit à la polonoise de damas vert à grands ramages. » (*Annonces, affiches et avis divers* du 30 novembre 1772.) Inutile d'ajouter que ce terme est demeuré en usage.

Ramasse, *s. f.* — Traîneau en forme de fauteuil où le conducteur est placé à l'arrière. « Une glissoire ou ramasse, de sculpture de bois doré, à quatre bancs, garnis par dedans de brocat d'or et d'argent fonds bleu, avec un petit frangeon d'or et d'argent. » (*État des meubles de la Couronne,* 20 février 1673.) Ce nom fut d'abord donné à une sorte de traîneaux, sur lesquels les voyageurs se faisaient « ramasser, c'est-à-dire descendre le long des montagnes ». (*Trévoux.*) Les *Mémoires de Pontis* (t. Ier, p. 509) rapportent que Louis XIII, se trouvant à Briançon, fit l'essai de ce genre de véhicules. « Sa Majesté, raconte Pontis, me dit que, comme j'étois le guide, il falloit que je me ramassasse le premier. La fille du Consul se présenta pour me conduire. Le Roy eut peine d'abord de voir qu'une fille entreprît une chose qu'il croyoit si périlleuse, mais quand on l'eust asseuré que cette fille entendoit fort bien le mestier, il dit : Hé bien, nous serons au moins sages à ses dépens. Je me mis donc sur la ramasse sous la conduite de cette fille, et descendis comme un trait cette montagne sur les neiges. Ayant remonté ensuite à pied la même montagne pour venir dire au Roy qu'il n'y avoit nul péril, il se mit sur une de ces ramasses conduite par le Consul, et descendit avec autant de vitesse et de bonheur que j'avois fait. » Il semble assez probable que ce haut fait de Louis XIII ne fut pas sans influence sur l'introduction des ramasses à la cour du Grand Roi. Les ramasses continuèrent d'être en usage au XVIIIe siècle, dans les pays de montagne. « Nous partîmes de Parme à l'entrée de la nuit, écrit Casanova, et nous ne nous arrêtâmes à Turin que deux heures, pour y prendre un domestique qui devait nous servir jusqu'à Genève. Le lendemain, nous montâmes le mont Cenis en chaise à porteurs et nous descendîmes à la Novalaise en nous faisant ramasser. » (*Mém. de Casanova de Seingalt, écrits par lui-même,* t. II, p. 242-243.) C'est dans l'emploi des ramasses qu'il faut voir l'origine des *Montagnes russes,* si en honneur de nos jours.

Ramasse-couverts, *s. m.* — Sorte de boîte à compartiments en métal, où, le repas fini, on ramasse les couverts.

Ramasser, *v. a.* — Terme d'émailleur. Ramasser l'émail, c'est le prendre chaud et liquide dans la cuiller de fer où il a été mis en fusion avec du verre, pour en faire ces filets que les émailleurs appellent du canon. C'est aussi un terme de brodeur. Les broderies qu'on appelle ramassées, par opposition aux broderies plates, ne sont autre chose que des broderies EMBOUTIES. (Voir ce mot.) « Un emmeuble-

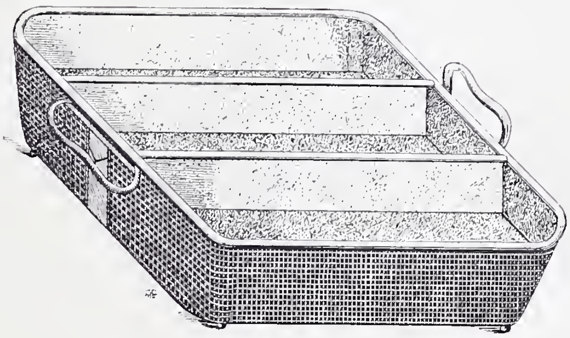


Fig. 413. — Ramasse-couverts en métal.

ment de diverses sortes de broderies ramassées, consistant en un lit, deux tapis, etc. » (*Invent. du mobilier de la Couronne,* État du 22 avril 1697.)

Ramat, *s. m.* — Locution forézienne. Ramat signifie balai, comme ramon dans l'Ile-de-France et en Picardie. Ces deux noms viennent du latin *ramus.* (Voir RAMON.)

Rame, *s. f.* — Ce mot a diverses significations. C'est un compte de feuilles usité dans le commerce de la papeterie. La rame compte vingt mains, chaque main étant de 24 ou 25 feuilles, la rame contient soit 480, soit 500 feuilles. Cette première acception est assez ancienne. Les *Comptes de l'Entrée solennelle de Louis XII à Lyon* (17 juillet 1507) portent le payement de vingt sols « à Jehan de Tholoze, papetier, pour une rame de grant papier, emploié à faire l'arbre de la Palme ». On lit également dans la *Légende joyeuse de Pierre Faifeu* (1532) :

..... Lors Faifeu print sa game
A bien jaser, car en toute une rame
De bon papier, on ne sçauroit escripre
Les motz qu'il dist, qui estoient pour ryre.

Et Pierre de Larivey, dans sa comédie des *Tromperies* (représentées en 1611), fait dire à l'un de ses personnages nommé *Braquet :* « Faictes vostre compte que le tout ne pourroit tenir en trois rames de papier. »

RAME. — Est aussi une longue spatule de bois, employée par les faïenciers pour remuer la terre. C'est encore un long châssis sur lequel les fabricants de draps tendent leurs tissus.

Ramée, *s. f.* — Branches d'arbres nouvellement coupées. « On tapisse les églises des villages les jours de

festes de vertes ramées. » (Furetière.) Avec les ramées, on formait des abris pour les repas champêtres. De là l'expression : dîner « sous la fraîche ou la verte ramée ». Nous lisons dans le *Voyage de Louis XIV à Nantes* (1661) :

> Le Roy fit près de Forge un repas excellent,
> Que Morant, de Touraine et d'Angers intendant,
> Avoit fait préparer sous la fraîche ramée,
> Duquel on eût nourri quatre jours une armée.

Ramendage, *s. m.;* **Ramandage**, *s. m.;* **Ramender**, *v. a.* — Opération finale à laquelle procèdent les doreurs. Le ramendage consiste à réparer les manques, à boucher les gerçures, les cassures, et à couvrir les parties oubliées. Les doreurs ramendent leurs ouvrages une fois que le matage est fait.

Rameneret, *s. m.* — Terme de charpentier. Nom donné au trait que l'on fait sur le bois avec le cordeau, et qui sert de repère pour le trancher.

Ramette, *s. f.* — Diminutif de la Rame. Compte de feuilles usité dans la papeterie. Généralement la ramette est une demi-rame. Parfois elle ne compte qu'un quart de rame.

Ramisse, *s. f.* — Clôtures faites avec des branches d'arbre. D. Carpentier (*Gloss. nov.*, t. III, col. 489, sous *Romilla*) cite une *Lettre de rémission* de l'année 1444, où on lit : « Lesquelz s'efforçoient faire une ramisse ou closure en icelle pièce de terre. » Un autre document de même nature, remontant à l'année 1459, porte : « Environ laquelle terre, ils faisoient certaine cloison ou ramisse. »

Ramoir, *s. m.* — Outil de coffretier. On s'en sert pour tailler et polir le bois.

Ramon, *s. m.* — Locution picarde et rémoise. Balai. Ramond avec cette signification a été employé à Paris jusqu'au milieu du XVIIe siècle. Richelet le mentionne avec cette définition : « Vieux mot qui signifioit un balai. » Furetière qualifie le ramon de « vieux balay pour balayer les cours et les rües », et il ajoute comme exemple : « Ce balay de bouleau est usé, ce n'est plus qu'un ramon pour nettoyer les grosses ordures. » Au XVIe siècle, le ramon était encore le balai d'intérieur. Rabelais, racontant la terrible bataille que Pantagruel livra aux Andouilles, écrit (*Pantagruel*, liv. IV, ch. XLI) : « Adoncques voyant frère Jean le desarroy et tumulte, ouvre les portes de sa truye et sort avecques ses bons souldars, les ungs pourtant broches de fer, les autres tenans landiers, contrehastiers, paelles, pales, coquasses, grisles, fourgons, tenailles, lèchefrites, ramons, etc. » Dans le Forez, on dit Ramat. (Voir ce mot.) Ramon et ramat viennent du latin *ramus*, et ramonage, ramoner, ramoneur découlent évidemment de ramon.

Ramonage, *s. m.* — Opération à l'aide de laquelle on fait tomber la suie et les cendres qui sont demeurées dans les conduits et corps de cheminées. En 1751, pour rétablir les finances royales, on proposa de constituer un privilège exclusif pour le ramonage des cheminées de Paris deux fois par an. Chaque habitant devait payer huit sous par cheminée de rez-de-chaussée et entre-sols, cinq sous au-dessus et ainsi du reste. On estimait que cela rapporterait beaucoup. Mais la crainte que cette mesure ne dégénérât par la suite en un impôt sur les cheminées, comme il en existait un en Angleterre, empêcha qu'on ne donnât suite à l'idée. (Voir *Mémoires du marquis d'Argenson*, t. IV, p. 19.)

Ramoner, *v. a.;* **Ramoneur**, *s. m.* — Ramoner est proprement nettoyer avec un Ramon, autrement dit balayer. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre le passage suivant de Rutebeuf :

> Il n'i a chambrete petite, qui ne soit si bien ramonée
> Que ja poudre n'i est trouvée.

Au XVIe siècle, le verbe ramoner avait encore conservé cette signification. Nous lisons, en effet, dans les *Contes de Desperriers* (conte XCVIII) : « Une chambrière, qui se disoit Picarde (combien qu'elle fust Normande), de laquelle il avoit prins un peu auparavant que ramon estoit un balai, et ramonner balier, en la chansonnette : Ramonez-moi ma cheminée..., etc. » Mais au siècle suivant, on n'employa plus guère ce mot que pour le nettoyage des cheminées, à cause de la Ramonnette, ou petit balai dur, dont les ramoneurs se servaient avec le racloir. On trouve de nombreuses factures de ramonage sur les registres des *Comptes des bastimens.* Sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV, les principaux entrepreneurs de ces sortes d'ouvrages étaient les nommés Padelin, Jean Varissa, et, plus tard, le fils de celui-ci, Dominique Varissa. On voit que déjà, à ce moment, les Italiens étaient en possession de cette spécialité de travaux. Les sommes versées à ces entrepreneurs étaient généralement peu considérables. Nous relevons, en l'année 1639, un payement de 153 livres 12 sols : « A Jean Padelain et Jean Varisse, maistres ramoneurs de cheminées à Paris, par ordonnance du 4e novembre, pour avoir esté exprès audict chasteau (de Fontainebleau) durant le mois d'octobre dernier passé présente année, auquel lieu ils ont nettoyé, houssé et ramoné la quantité de deux cens cinquante-six



En ramonnant la chemineé / Suiuant nostre art du haut en bas — *Sachez que nous ne craignons pas / Le feu si fort que la fumeé*

Fig. 414. — Ramoneur, d'après Abraham Bosse.

thuiaux de cheminées servant aux salles, chambres, offices et cuisines dudict chasteau et maisons qui en deppendent, pour esvitter les accidens du feu qui eussent pu arriver, particulièrement durant le séjour de Leurs Majestez audit lieu. » En 1664, nouveau payement à Antoine Padelin et Jean Varisse (*sic*) de 378 livres 16 sols, « pour avoir ramoné les cheminées des maisons royalles ». En 1667, Jean Varissa reçoit 114 livres 12 sols, « pour son payement de 191 cheminées qu'il a ramonées ez chasteau de Saint-Germain ». Ce dernier versement nous donne le prix du ramonage à cette époque. Ajoutons que Padelin et Varissa touchaient en outre un appointement annuel de 30 livres, comme faisant partie des « officiers qui out gages pour servir généralement dans toutes les Maisons roïalles et Bastimens de Sa Majesté ». Tant que les corps de cheminées demeurèrent larges et vastes, le ramonage fut fait par un enfant, qui, armé du racloir et de la ramonette, grimpait et, en raclant, faisait tomber la suie. La physionomie très pittoresque de ces modestes artisans a souvent tenté les dessinateurs et les peintres. Aujourd'hui, cette opération se pratique beaucoup plus simplement. On ramone en promenant dans les conduits un Hérisson attaché au bout d'une corde.

Ce serait ne pas connaître l'humeur facétieuse de nos pères que de penser qu'ils ne surent point trouver dans la profession du ramoneur matière à des allusions plus que grivoises. Aussi, un grand nombre de pièces de vers et de farces du XVIe et du XVIIe siècle mettent-elles ces modestes travailleurs en scène. On peut citer entre autres : le *Sermon joyeux d'un ramonneur de cheminées,* la *Farce nouvelle et fort joyeuse d'un ramonneur de cheminées,* etc. On retrouve, en outre, la tradition de ces plaisanteries d'un goût médiocre dans les ballets représentés sous Louis XIII.

Ainsi, dans le ballet des *Chercheurs de midy à quatorze heures* (1620), le ramoneur disait aux dames :

> Croyez-moi que vos cheminées
> Seront promptement ramonnées
> Si vous esprouvez ma façon.

Et encore dans la mascarade de la foire Saint-Germain, trois ramoneurs chantaient :

> Beautéz qui triomphez et mettez tout à bas,
> Laissez-vous ramonner du haut jusques en bas.

Ramonette, *s. f.* — Petit ramon, c'est-à-dire petit balai. Le *Tarif général des droicts de sorties et entrées du royaume,* connu sous le nom de « Tarif des droits de la ville de Lyon » (à Lyon, chez Antoine Juilleron, 1664), mentionne parmi les articles de mercerie les « ramonettes racoustrées en vergettes », et aussi les « raquettes ou ramonettes ». Ce mot est donc resté en usage plus longtemps que le mot Ramon, dont il tire son origine.

Rampant, *adj.* et *s. m.* — Terme d'architecture. Pris adjectivement, rampant s'applique à tout objet en pente et qui n'est pas de niveau. On dit ainsi un arc rampant, une corniche, une voûte rampantes. Pris substantivement, rampant sert à désigner une surface inclinée. On dit d'un pignon qu'il est à rampants égaux, quand il forme un triangle isocèle, et d'un toit qu'il a deux rampants, quand il compte deux versants distincts.

Rampe, *s. f.* — On donna, dans le principe, ce nom à la volée d'un escalier comprise entre deux paliers successifs. Il ne paraît pas que, jusqu'au milieu du XVIIe siècle, ce terme, appliqué à l'escalier, ait eu d'autre signification ; du moins, c'est l'unique que Richelet lui accorde. Daviler, qui fait autorité en la matière, distingue trois sortes de rampes : la *Rampe courbe,* qui est « une portion d'escalier, à vis suspendue ou à noyau » ; la *Rampe par ressaut,* qui est celle « dont le coutour est interrompu par des paliers ou quartiers tournants » ; enfin, la *Rampe de menuiserie,* qui est, le plus souvent, « droite et sans sujettion », mais

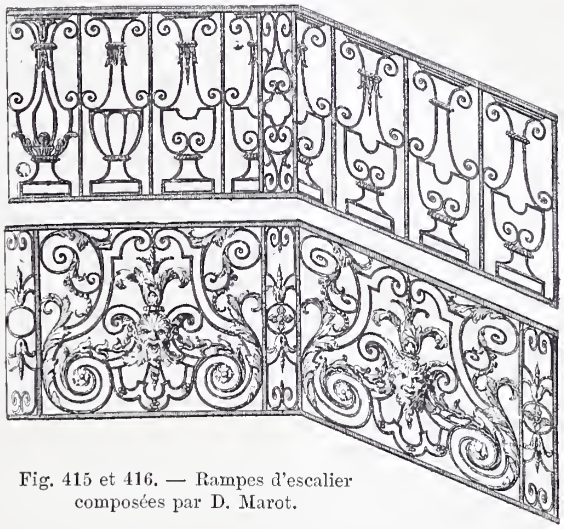


Fig. 415 et 416. — Rampes d'escalier composées par D. Marot.

qui peut être aussi courbe, « comme il s'en voit à plusieurs chaires de prédicateur, et dont l'ouvrage est un des plus difficiles de la menuiserie ». Ces trois sortes de rampes sont toutes des volées ou fragments d'escaliers. Cette façon de parler continua d'être en usage jusqu'au XVIIIe siècle. Le baron de Breteuil, racontant, dans ses *Mémoires,* la visite du jeune roi d'Espagne à Philippe d'Orléans, écrit : « Monsieur, accompagné de M. le duc de Chartres, vint recevoir le roi d'Espagne au milieu de son degré, c'est-à-dire sur le milieu de la petite rampe qui est au palais royal entre les deux grandes, et il conduisit S. M. C. dans le fond de son grand appartement où la visite se passa. » Dans la *Description du palais archiépiscopal de Lyon,* qui fut faite à la suite du décès de Mgr de Villeroy (1731), nous lisons également : « Dudit palier, nous sommes montés au premier étage par une seconde rampe, composée de neuf marches [en] pierre de taille, et au bout de laquelle rampe est un palier ou vestibule carrelé en carreau de Verdun... »

Aujourd'hui, ce qu'on désigne plus particulièrement sous le nom de rampe, c'est la balustrade placée sur le limon extérieur d'un escalier, et qui porte la main-courante. La rampe peut être en bois si l'escalier est en bois, en pierre s'il est en pierre. Dans ces deux cas, elle est forcément simple et se compose généralement d'une succession de balustres plus ou moins légers et plus ou moins ornés. Mais les rampes les plus variées et les plus élégantes sont les rampes de métal. C'est au XVIIe siècle qu'on commença à les employer, lorsque la disposition architectonique des escaliers rendit la présence des rampes indispensable. Quelques-unes, travaillées avec un soin spécial et composées par des artistes de premier ordre, jouirent alors d'une réputation exceptionnelle. Nous citerons, dans le nombre, la rampe du grand escalier de Versailles, dont le modèle fut exécuté par Caffieri et Lespagnandel (1676 ; *Comptes des Bastimens,* col. 903) ; celle du grand escalier de l'Observatoire, œuvre du serrurier Furet (1679 ; *Ibid.,* col. 1126), et que Germain Brice (*Description de Paris,* t. III, p. 133) déclarait être d'un excellent travail. Dargenville parle aussi avec éloges de la rampe de fer du Palais-

Royal, « qui est, dans son genre, un chef-d'œuvre » ; et il ajoute : « Les bronzes qui l'enrichissent sont également bien traités. » (*Voyage d'un amateur,* p. 99.) Piganiol de la Force, décrivant le château du Bouchet, apparte-

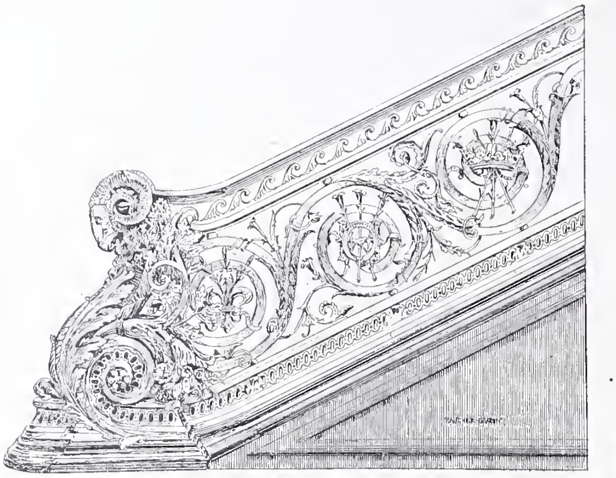


Fig. 417. — Rampe du château de Chantilly, composée par M. Daumet.

nant à M. de Guénégaud, cite : « L'escalier qui conduit aux appartemens, assez spacieux et bien bâti », et dont « la rampe de fer est surtout parfaitement bien travaillée ». (*Description de la France,* t. II, p. 651.) Mais il réserve sa plus vive admiration pour la rampe de l'escalier de la chaire de Saint-Roch. Elle mérite, écrit-il, « l'attention des curieux ; on y admire le goût de l'artiste, dans la manière dont il a décoré ce grand ouvrage et l'intelligence avec laquelle il a distribué le bronze et l'acier bruni ». (*Description de Paris,* t. II, p. 430.) On pourrait pareillement citer, comme des modèles, la rampe en fer de la Bibliothèque Nationale (ancien hôtel de Nevers), celle de l'hôtel Soubise et celle tout à fait récente du château de Chantilly. Composée et dessinée par M. Daumet, exécutée par M. Moreau, cette dernière rampe est extrêmement remarquable. (Voir fig. 417.)

Ajoutons que la rampe en fer est aujourd'hui à peu près la seule employée d'une façon régulière. Une des grandes améliorations qu'on lui ait fait subir, c'est l'adjonction d'une main-courante en acajou ou en bois dur et poli, remplaçant le métal toujours froid au toucher. Antoine Caillot, dans son curieux ouvrage (*Vie publique des Français,* t. II, p. 86), signale, à la reconnaissance de ses contemporains, cette innovation comme un grand progrès. Quant à la construction de la rampe en fer, voici, d'après M. Husson, comment elle s'établit :

Les rampes, dit l'auteur du *Dictionnaire du serrurier,* se composent de la bandelette ou main-courante ; des barreaux, qui sont plus ou moins ornés. On distingue plusieurs sortes de rampes. La plus simple est la rampe à pointe ou à rapointis, dont les barreaux pointus s'emmanchent dans le limon ; ils peuvent être ornés ou non d'astragales ou bagues. Vient ensuite la rampe à col de cygne, qui est très usitée ; les barreaux en sont cintrés par le bas en forme de col de cygne ; ils sont généralement ornés d'astragales, de rosaces et quelquefois de chapiteaux en cuivre ou en fonte. La rampe à pitons est plus riche ; les barreaux sont ornés de chapiteaux en fonte par le haut, et sont supportés dans le bas par des objets nommés pitons, aussi en fonte, plus ou moins ornés, qui portent des tiges à vis se serrant dans le limon. Enfin, l'on fait des rampes plus ornées, soit avec des remplissages en panneaux de fonte montés dans des châssis en fer, soit tout en fer forgé, dans le genre ancien.

Les rampes à pitons, qu'on nomme aussi *rampes anglaises,* sont fort usitées dans les maisons de rapport, parce que, placées en dehors du limon, elles n'empiètent pas sur la largeur des marches. Ajoutons que, dans les hôtels et les constructions d'apparat, les rampes reposant sur le limon sont garnies, au cours de leurs évolutions, d'entrelacs de grande richesse — portant le nom générique de « contours » — et sont décorées d'ornements en tôle relevée, soudés à chaud ou appliqués à l'aide de vis et de rivets. Enfin, les DÉPARTS de ces rampes peuvent encore ajouter à leur beauté par la magnificence à laquelle ces ouvrages se prêtent.

RAMPE. — Les ébénistes appellent également de ce nom la partie supérieure du dossier d'un canapé ou d'une ottomane, correspondant au cintre d'un fauteuil.

Rampiste, *s. m.* — Nom qu'on donne aux ouvriers chargés de faire les rampes en bois, et plus spécialement à ceux qui fabriquent les mains-courantes dont sont couronnées les rampes en fer.

Ramponneau, *s. m.* — C'est un marteau de tapissier un peu plus fort que le marteau à garnir. Comme lui, il est monté en fer et l'une de ses branches se termine par un arrache-clou. Ce nom de ramponneau viendrait, s'il faut en croire la tradition, du fabricant qui l'inventa.

TABATIÈRES A LA RAMPONNEAU. — Nom donné au XVIII[e] siècle à de « petits tonneaux d'écaille ornés et incrustés de diverses manières », que le sieur Tardiveau, tabletier, rue des Arcis, vendait pour faire des tabatières. (Voir l'*Avant-Coureur* du 5 mai 1760, p. 288.)

Ramure, *s. f.* — Bois de cerf. Nous remarquons dans l'*Inventaire de Marguerite d'Autriche* (1524) : « Une teste de cerf avec ramure estant au milieu du manteau de la chemynée à ung crucifix en chief. » On trouve également, dans ce même inventaire, une autre ramure de cerf convertie en candélabre. Elle est ainsi décrite : « Une petite ramure, garnie de six petiz chandelliers pendant à trois petis filetz d'argent, et ung aultre petit baston de mesme, tenant une parle et ung visaige doré, tenant une corne de cerf et une chaînette pour pendre ladite ramure. » Par analogie, au XVI[e] siècle, on donna ce même nom aux branches de corail réunies sur un seul pied et dont la disposition rappelait plus ou moins exactement les ramures des cerfs. Ainsi, dans ce même *Inventaire de Marguerite d'Autriche,* on rencontre quarante-neuf ramures de corail, dont cinq de *coral* blanc, et les quarante-quatre autres de *coral* rouge ; parmi celles en coral blanc, il en est une, « belle, grosse, non polie », et assise « sur ung pied de terre painct de verd » ; une autre est moyenne ; pour les dernières, ce sont « trois petites avec une petite croix de coral rouge, ayant un cruxifis taillé de mesme, le tout estant en une petite boîte de cuyr bouli, doublé de drapt verd ». Parmi les ramures de coral rouge, on en remarque : « 1° Une belle à plusieurs branches à ladite ramure où est en partie le mistère de la Passion Nostre-Seigneur, taillé de mesme coral, lequel part d'un roc de sa nature et naissance » ; 2° deux autres moindres



Fig. 418. — Ramponneau.

que la précédente, « esquelles il y a à chacune ung sainct Sébastien, taillé de mesme coral, l'une desdites ramures sortant de son roc comme la précédente, et l'aultre assise sur ung pied de terre verde painct » ; 3° trente-neuf autres ramures, « dont cinq sont belles et grandes, seize moyennement belles, et le reste bien petites et en partie cassées » ; la plupart sont « assises sur petiz piedz de terre, painct de verd » ; 4° « Une ramure du coral rouge fort exquis, à huyt estoiz ou branches » ; 5° et une « aultre petite à trois branches, sans siège au pied ». A partir du XVIIe siècle, on cessa d'appliquer le mot de ramure à la désignation des branches de corail.

Rancette, *s. f.;* **Rangette,** *s. f.* — Terme de fumiste. Nom donné à la tôle commune, dont on fait les tuyaux de cheminée et de poêle, ainsi que les ouvrages ordinaires de fumisterie.

Ranche, *s. f.* — Cheville de bois ou de fer qui, plantée dans une pièce de bois verticale, sert d'échelon et permet de monter le long de cette pièce de bois.

Rancheau, *s. m.* — Voir RINCEAU.

Rancher, *s. m.* — Pièce de bois traversée par des ranches servant d'échelons.

Rangette, *s. f.* — Voir RANCETTE.

Rapatelle, *s. f.* — La rapatelle est définie par le *Tarif des douanes* de 1664 : « Toile faite de queüe ou crain de cheval. » C'était une sorte d'étamine, qui servait pour la fabrication des tamis.

Râpe, *s. f.* — Outil de fer trempé, et emmanché d'un bout de bois. La râpe est plate d'un côté, généralement arrondie de l'autre et parsemée de dents ou de pointes saillantes, qui la font ressembler à une lime. Un grand nombre de professions relevant de l'ameublement emploient les râpes. Nous citerons notamment les serruriers, les menuisiers, les ébénistes, les tabletiers, les sculpteurs, les plombiers. La forme et les dimensions de l'outil varient naturellement suivant la profession des artisans qui s'en servent.

La râpe a sa place également marquée dans le mobilier. Dès le XIVe siècle, elle figure dans tous les ménages, aussi bien dans les intérieurs aristocratiques que dans ceux de la bourgeoisie. Elle a surtout pour mission de réduire le fromage en poudre et porte le nom d'ESMIEURE, ESMIOERE, ESMIOUERE, etc. (Voir ces mots.) Au XVe et au XVIe siècle, elle monte en grade et quitte la cuisine ou l'office, pour apparaître sur les tables bien servies. A cette époque, les épices exotiques jouent, dans l'alimentation, un rôle important et la muscade parfume tous les mets. La râpe devient un ustensile de première nécessité et prend place jusque dans les trousses de voyage. L'*Inventaire de Jeanne de Bourdeilles* (1595) mentionne : « Une petite boyte d'argant doré, la couverture ronde. Il y a dedans une râpe d'argant. » Ces râpes précieuses continuèrent d'être en usage jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Dans les nombreux *Inventaires des meubles de la Couronne,* dressés sous Louis XIV, nous relevons la mention de deux « rappes à muscade » en argent, pesant 6 onces et 2 gros, qui figurent dans la vaisselle des Écuyers, et cinq autres râpes, dont quatre en argent et une en vermeil, affectées au service de la Bouche du roi. Sur les quatre râpes d'argent, il en est deux de petites dimensions, qui sont réservées pour la muscade. Les deux autres et celles de vermeil étaient de forte taille, si l'on en doit juger par leur poids, qui varie entre 3 marcs 7 onces et 4 marcs et demi. Aucune indication spéciale ne nous apprend, toutefois, à quel usage elles étaient destinées. Quant aux simples particuliers, plus modestes et pour cause, ils se servaient, alors comme de nos jours, de râpes en ferblanc. Dans l'*Inventaire du sieur Chamboux, marchand drappier* (Villefranche, 1667), nous voyons figurer : « Un couloir percé fer-blanc, avec une râpe aussi fer-blanc, estimé vingt sols. » Ces instruments de métal vulgaire étaient d'un emploi général, car l'*Encyclopédie* donne la définition suivante de la râpe : « Ustensile de cuisine. C'est un morceau de fer-blanc courbé en voûte, percé de plusieurs trous dans les endroits où le fer-blanc est relevé ; il est monté sur bois, et la partie éminente des pointes sert à râper le sucre, la muscade, la croûte de pain et autres choses diverses propres à être râpées. » Cette définition convient encore aujourd'hui à cet utile objet, dont la forme et la destination n'ont pas varié d'une façon sensible.

Vers le milieu du XVIIe siècle, nous voyons apparaître une autre sorte de râpes qui, pendant cent cinquante ans, devaient jouer un rôle particulier dans les habitudes des nations européennes. Nous voulons parler de la GRIVOISE



Fig. 419 à 421. — Râpes à tabac en ivoire. Musée de Cluny.

(voir ce mot), autrement dit de la râpe à tabac. Quand la coutume de priser se répandit en France, le tabac à priser, tel que nous le connaissons, ne se rencontrait pas chez les débitants. Ceux-ci vendaient sous le nom de *carotte* des paquets de feuilles serrées, ayant l'apparence de rouleaux, qui rappelaient plus ou moins exactement la forme de ce légume, et les priseurs râpaient cette *carotte* au fur et à mesure de leurs besoins. Pour qu'on pût se livrer commodément à cette distraction, les tabletiers s'empressèrent de fabriquer des râpes portatives, qu'on pouvait loger dans ses poches et qui, devenant un objet de luxe en même temps qu'un objet de nécessité, ne tardèrent pas à se couvrir d'une ornementation brillante et coûteuse. On fit des râpes en bois sculpté, en ivoire, en marqueterie de bois des îles, en porcelaine, en faïence, etc. On en fit aussi en argent, en vermeil. — En 1748, François-Thomas Germain livrait à la Cour deux râpes d'argent, à manche de bois des Indes. — On les décora d'armoiries, de rinceaux, d'arabesques, de scènes galantes, de sujets grivois et même orduriers. On en fabriqua à compartiments, c'est-à-dire munies d'une boîte dans laquelle on logeait la carotte, et à réservoir, c'est-à-dire avec un récipient pour recevoir la poudre râpée. L'usage des râpes à tabac dura jusqu'aux dernières

années du XVIII[e] siècle. Dans les hautes sphères de la société française, toutefois, il cessa peu à peu à partir de 1700, et son délaissement coïncida avec l'apparition des tabatières. Les classes populaires, plus fidèles à leurs traditions et à leurs habitudes, continuèrent de s'en servir. La chanson célèbre : « J'ai du bon tabac », qui n'a guère plus d'un siècle et demi d'existence, distingue entre le *fin* et le *râpé,* c'est-à-dire entre le tabac réduit en poudre mécaniquement et celui qu'on apprêtait soi-même. Sedaine, dans son *Diable à quatre,* joué en 1756, nous montre (scène XI) une femme du peuple râpant son tabac sur le théâtre. On voit que l'emploi de la râpe persistait donc encore à ce moment chez les gens de condition modeste.

Ajoutons que la mécanique, fort en progrès à cette époque, n'avait pas négligé de perfectionner un instrument aussi répandu et d'une utilité aussi générale. C'est ainsi que dans une *Vente de meubles et d'effets* effectuée le 10 septembre 1778, dans la rue Saint-Antoine, nous relevons : « Une machine mécanique qui Râpe, Mout et Tamise à la fois 7 bouts de tabac. » En outre, le *Journal général de France* du 14 août 1779 indique comme étant à vendre chez le sieur Mair (rue de Jouy, en face l'hôtel d'Aumont), une « machine portative, par le moyen de laquelle on peut commodément râper et tamiser 6 bouts de tabac à la fois, avec un moulin adapté à la même manivelle pour moudre les côtes et les déchets ». M. Alph. Maze-Sencier estime que l'usage de la râpe prit fin avec le XVIII[e] siècle. (*Livre des collectionneurs,* p. 145.) Nous croyons plutôt que la Révolution le vit ou le fit disparaître. L'action de râper son tabac réclame, en effet, une placidité et des loisirs, qu'à partir de 1790 la France ne connut plus guère que de nom.

Rapetasser, *v. a.;* **Repetasser,** *v. a.;* **Raptasser,** *v. a.* — Locution usitée dans la Touraine, l'Anjou, le Poitou, l'Angoumois. Raccommoder. « Ie veidz Alexandre le Grand qui rapetassoyt de vieilles chausses. » (Rabelais, *Pantagruel,* liv. II, ch. XX.) Jean de la Taille, dans son *Combat de Fortune et Pauvreté,* écrit raptasser.

> Comme elle estoit en un grant carrefour,
> Ayant sa robbe en cent lieux raptassée
> De vieux haillons.....

Et Loret, dans sa *Muze historique,* orthographie rapetacer.

> On n'y voit ny linges, ny livres,
> Ny de castors rapetacéz
> Qui servoient aux siècles passéz.

(Voir PETASSER, qui avait le même sens.)

Rapo, *s. m.;* **Rapodoueiro,** *s. m.* — Locution limousine. Râpe pour réduire en poudre le sucre et le fromage.

Rapointir, *v. a.* — Terme de serrurier. Refaire la pointe d'un outil. Rendre aigu un morceau de fer dont la pointe a été émoussée.

Rappareiller, *v. a.* — On rencontre fréquemment ce mot dans les documents du XIV[e] et du XV[e] siècle, avec la signification de raccommoder ou de réparer. Nous en citerons deux ou trois exemples : « Pour rappareiller et ressouder une cuiller d'argent de cuisine... » (*Comptes d'Ét. de la Fontaine, argentier du roi Jean,* 1352.) « A Guillaume Longue Espée, chasublier, pour avoir rappareillé une coutepointe vert, qui est de parement, etc. » (*Comptes de Marguerite Pinèle, prieuse de l'hôtel-Dieu de Paris,* 1379.) « Pour avoir rappareillé et mis à point une juste d'argent doré. » (*Comptes de l'hôtel du roi Charles VI,* 1410.) D. Carpentier (*Glossar. novum,* t. III, col. 558, sous *Retaxus*) donne un autre exemple de l'emploi de ce mot.

Rappareilleur, *s. m.* — Nom donné aux tapissiers chargés des travaux de rentraiture. Un *État des officiers et domestiques de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne* (1394), fait mention d'un rappareilleur des tapisseries du duc, appointé à 50 francs par an. Cet artiste se nommait Robert Le Gaigneur.

Rappel, *s. m.* — Terme de peinture. On donne ce nom à certaines taches qui, dans les tableaux, ont pour mission de rappeler une nuance ou un ton placés dans une partie opposée et de maintenir ainsi l'équilibre de la composition. Dans beaucoup de portraits, on se sert des mains comme de rappel pour les tons du visage. En matière de décoration, la symétrie, quand elle n'existe pas dans les formes générales, s'obtient à l'aide de rappels de nuances.

Dans les arts mécaniques, on donne ce nom à l'action ou au mécanisme par lequel on fait revenir un objet à la place qu'il occupait précédemment. Ainsi les sonnettes sont munies d'un ressort à rappel.

Rappoincteur, *s. m.* — Nom donné au XVII[e] siècle aux artisans chargés de donner le dernier lustre aux draps de laine. On conserve aux Archives du nord (série B, nº 1812, années 1627-1629) une *Lettre de rémission* de Philippe IV, roi d'Espagne, accordée « à Robert Legay, d'Armentières, qui, en cas de légitime défense, a mortellement blessé Jacques Cazier, en l'hostellerie de Neuf église, en ladicte ville, au convive que les tondeurs des grands forches, et les rappoincteurs de draps y célébroient en respect que c'étoit le jour de leur patron, saint Christophle. »

Rappointis, *s. m. pl.* — Légers ouvrages de serrurerie, tels que clous, chevilles, crochets, pitons, vis, broches, etc.

Rapport, *s. m.* — Terme didactique, indiquant la manière d'être d'une chose vis-à-vis d'une autre, c'est-à-dire l'analogie, la différence ou la relation qui existent entre deux objets. Il arrive souvent que le rapport entre deux bâtiments, et surtout entre deux surfaces, réside dans une question de proportions et de mesure.

RAPPORT (ouvrages et pièces de). — On appelle *ouvrages de rapport* ceux dans la décoration desquels il entre des pierres, des bois ou des métaux de couleurs différentes, dont on forme des dessins, des compartiments, des représentations de fleurs, d'oiseaux ou de figures. La mosaïque et la marqueterie constituent par excellence des ouvrages de rapport, et c'est ainsi que nous notons dans les *Comptes des Bastimens,* à l'année 1668, un versement de 360 livres fait « à Le Gru, marbrier, pour son payement d'une table de marbre, qu'il a livrée au nommé Harmand, ébéniste, pour y mettre de l'ouvrage de rapport, etc. » Le nom de *pièces de rapport* est donné aux fragments qui entrent dans la composition de ces sortes d'ouvrages. L'*Inventaire du maréchal de la Meilleraye* (Paris, à l'Arsenal, 1664) mentionne : « Une table de rassine de noyer, [faite] de pièces de rapport, avec son châssis de mesme bois tourné et un tirouer fermant à elé, ladite table bordée de bois noir, prisée XXX livres. » De même, on nommait *ornement de rapport* les ornements en métal, ajoutés au corps principal d'un objet et faits d'une manière différente. Nous relevons dans l'*Inventaire des meubles de la Couronne* (1673) : « Un pot à fleurs (de cristal de roche) à deux anses... avec un ornement de rapport d'or esmaillé... — Deux grands vases... garnys d'argent vermeil doré, et d'un ornement de rapport d'or esmaillé. » Parlant du joaillier Bains, le *Mercure* d'avril 1687 nous apprend que cet artiste était « fort estimé pour les ouvrages d'or massif, avec des décorations d'or de rapport ».

Quand les *pièces de rapport* sont de bois, on dit le plus souvent que le travail est en *bois de rapport.* Au XVII[e] siècle et au XVIII[e], on rencontre un très grand nombre de travaux qualifiés de la sorte. Dans les *Comptes des Bâtiments,*

des années 1664 à 1680, on remarque plusieurs versements effectués à Jean Macé, à Jean Armand ou Harmand, à Gole, à Boulle, à Poitou, et autres ébénistes pour des estrades « en bois de rapport ». Parmi les présents que la Dauphine envoya au roi de Siam, figurait : « Une grande cassette de marquetterie, de bois de rapport des plus précieux. » (*Mercure,* nº de mai 1687.) L'*Apposition des scellés chez la veuve d'Antoine Coysevox* (1726) nous fournit « un bureau de bois de raport à fleurs », sur lequel se trouvaient « deux bronzes de la renommée en regard, chacune sur un cheval ailé ». L'*Inventaire de J.-C. Garnier d'Isle, contrôleur des Bâtimens du Roi* (1756), décrit : « Dans la chambre où couche Mlle d'Isle, une vieille commode de bois de rapport à deux grands et petits tiroirs, etc. » Enfin, l'*Avant-Coureur* du 26 mai 1766 entretient ses lecteurs d'un « tableau en bois de rapport, représentant deux temples de l'ancienne Rome, dédiés à Minerve et situés sur le bord du Tibre », considéré « comme un chef-d'œuvre de l'art de l'ébénisterie ».

De même, quand c'est avec des marbres que les meubles sont décorés, on emploie le terme : *pierres de rapport.* Les *Comptes des Bâtiments,* au 25 octobre 1669, enregistrent un payement de 300 livres : « A Jean Harmand, ébéniste, à compte d'une table de pierres de rapport qu'il fait pour le service de S. M. » Germain Brice, dans la description qu'il nous a laissée du Palais-Royal, nous dit qu'on remarquait « sur les tables de lapis, enrichies de moulures dorées », provenant de la reine Anne d'Autriche, « des cabinets portatifs, garnis de miniatures excellentes ou de pierres de rapport ». (*Description de Paris,* t. Ier, p. 240.) Enfin, il n'est pas jusqu'aux tissus auxquels cette expression n'ait été appliquée. Nous lisons, en effet, dans l'*Inventaire du surintendant Fouquet* (1661) : « Plus un déshabillé de broderie de rapport sur du blanc, et de l'autre costé incarnadin. »

Rapporter, *v. a.* — Est surtout employé au participe passé pour indiquer les Pièces de rapport (voir ce dernier mot) qui composent une marqueterie ou une mosaïque. Rabelais, dans sa description du fameux temple de la Bouteille, écrit : « Dessus le portique, la structure du pavé estoyt une emblémateure à petites pierres rapportées, chascune en sa naifve couleur, servans ou desseing des figures. » (*Pantagruel,* liv. V, ch. XXXVIII.) Dans l'*Inventaire du cardinal de Mazarin* (1653), nous remarquons : « Une table à huit pans, dont le corps est d'ébeine, ornée de compartiments de pierres rapportées profilées d'or. » Dans l'*Inventaire de Jean Lesaige, conseiller au Parlement* (Paris, 1670), nous relevons : « Une cassette de nuict de bois des Indes, à pièces rapportées », ainsi qu'un « cabinet d'escaille tortu (*sic*), pièces rapportées, posé sur son pied ». Parlant de l'hôtel Amelot de Biseul, Brice dit : « Les choses ausquelles on prend moins garde ailleurs ont ici leur beauté particulière, comme les appuis des fenêtres qui sont de bois de cèdre, rapportez d'ébène et d'yvoire. » (*Description de Paris,* t. II, p. 102.) L'*Inventaire du cardinal de Polignac* (15 décembre 1738) décrit : « Une table de prime d'émeraude, d'amastiliade, de calcédoine, de grandes pièces raportées, longue de 5 pieds 4 pouces et large de 2 pieds 8 pouces, avec son pied de bois sculpté doré. » Enfin, nous relevons sur le *Livre journal* de Lazare Duvaux (t. II, p. 127) la vente à M. de Julienne, à la date du 9 mai 1752, de « deux commodes à pieds-de-biche, plaquées en différens bois avec des cartouches et des branchages de fleurs, les pieds et chutes en bois rapportés, couvertes de marbre de vert campan panaché ».



Fig. 422. — Costume du *Raquetier.*
Fac-similé d'une estampe de Larmessin.

Ajoutons que le nom de pièces rapportées a encore été employé par les tapissiers pour désigner la décoration de certaines étoffes, décoration obtenue par l'adjonction et la superposition de découpures faites en tissus de couleurs différentes. Cette expression est fort ancienne. Les *Comptes de l'argenterie d'Isabeau de Bavière,* à l'année 1387, constatent, en effet, un payement de 4 livres 16 sols parisis fait à « Martin Didèle, coustepointier », pour avoir « appareillé et mis à point une chambre de satin blanc pour madame la Royne... En laquelle avoit trois grans K de broderie, assiz et rapportéz sur ladicte coustepointe. » Ce terme continua d'être en usage, et nous notons, en 1653, dans l'*Inventaire du cardinal de Mazarin :* « Un daiz de velours roze seiche en broderie... sur lequel sont rapportées diverses médailles. »

Raquetier, *s. m.* — Artisan qui fabrique des raquettes. Les maîtres vergetiers et brossiers de Paris prenaient le titre de raquetiers parce qu'ils avaient le privilège de cette fabrication, qui rentrait également dans la compétence des

« maistres des tripots ou jeux de paume ». (Voir Savary, *Dictionnaire de commerce,* t. III, col. 417.)

Raqueton, *s. m.* — Nom donné à de grandes raquettes, dont on se servait pour jouer à la paume, et qui étaient spécialement fabriquées pour mieux garder ce que les joueurs appelaient « le dedans ».

Raquette, *s. f.* — Sorte de palette dont on se sert pour jouer à la paume et au volant. La raquette est composée d'un bois recourbé, garni d'une sorte de treillis fait en cordes à boyaux croisées, les unes portant le nom de travers et les autres de montants. Ce bois est, en outre, muni d'un manche de moyenne longueur couvert de peau de mouton. Les raquettes, dont on ne commença à se servir pour jouer à la paume qu'en 1404, suivant le *Géographe parisien,* et en 1424, si l'on en croit l'*Encyclopédie,* ont été aussi appelées RAMONETTES ; elles sont mentionnées sous ce nom dans le *Tarif des entrées et sorties du royaume* de 1664. Cet article rentrait dans le commerce des vergetiers-brossiers. Les plus réputées venaient de Rouen et se fabriquaient en Normandie.

RAQUETTE (sièges de). — Nous relevons dans l'*Inventaire de messire Nicolas de Ségur* (Bordeaux, 1755) : « Six chezes de racquette à l'englèze, et un fauteuil de même, estimé le tout dix-huit livres. » Il s'agit vraisemblablement là d'un fauteuil et de chaises, dont le siège était garni de cordes à boyaux, comme le sont les raquettes.

RAQUETTE est encore un terme de charpentier. Il désigne les longues scies dont se servent les scieurs de long pour évider les noyaux d'escaliers.

Ras, *s. m.;* **Raz,** *s. m.;* **Raze,** *s. f.* — Le nom de ras a été donné à un nombre assez considérable d'étoffes, notamment à des serges de laine unies, dont le poil n'apparaissait presque pas. Ces tissus étaient généralement désignés sous le nom de la localité où ils étaient fabriqués, ou tout au moins de celle où ils avaient été manufacturés pour la première fois. C'est ainsi qu'on trouve mentionnés dans les livres spéciaux le *ras de Châlons,* le *ras de Saint-Lô,* le *ras de Saint-Maixent,* le *ras de Lusignan,* le *ras de la Mothe,* etc., et qu'on peut voir aux *Archives* de la Somme un échantillon de « ras, façon de Gênes, en laine du pays avec un fil de soie dans la chaîne », fabriqué à Amiens en 1720. Piganiol de la Force nous apprend, en outre, qu'à Amiens et à Abbeville, on fabriquait des ras de Gênes et des ras, façon de Châlons ; à Reims, des ras cordelières, et des sergettes ou *ras de Pologne,* et à Angers, des serges et des ras. (*Descr. de la France,* t. III, p. 183 et 323 ; t. VII, p. 95.)

On donnait aussi le nom de ras à des étoffes de soie, dans le genre du taffetas, qui étaient d'un noir mat et qu'on recherchait pour le deuil. Ces derniers tissus, toutefois, étaient plus spécialement désignés sous le nom de *ras de Saint-Maur,* suivant les uns, à cause de leur couleur, et parce que leur nuance était celle adoptée par la congrégation établie à Saint-Maur. D'autres prétendent, au contraire, que ce nom leur venait de ce que le sieur Marcelin Charlier, qualifié par Savary « le plus habile manufacturier de son temps », avait établi la première fabrique de ce genre d'étoffes à Saint-Maur-des-Fossés, « gros bourg près Paris ». Quoi qu'il en soit, la plus grande partie de ces ras ne tarda pas à être fabriquée à Tours et à Lyon. Un passage du *Journal de l'avocat Barbier* (1re série, p. 246) nous informe que, de son temps (1722), le plus beau ras de Saint-Maur se vendait 14 livres 5 sols l'aune.

Le *ras de Saint-Cyr,* fabriqué avec de la bourre de soie, dite SOIE GALETTE (voir ce mot), était pareil au ras de Saint-Maur, à l'exception qu'il était gris, au lieu d'être noir. Ces deux tissus se trouvaient chez les négociants en soieries. La *Vente,* après décès, du sieur Rahault, marchand, rue des Prouvaires (*Ann., affiches et avis divers,* nº du 10 mai 1762), comporte des « moires pour meubles, prussiennes, lustrines, ras de Saint-Maur, ras de Saint-Cyr », etc. Les ras étaient parfois employés dans l'ameublement. Nous relevons dans l'*Inventaire du château de Bienassis* (1766) : « Trois portières en ras fleury, et un rideau de fenêtre en toile de Laval, prisés ensemble 15 livres. »

Quant à la raze, c'était une sorte de petite serge qu'on fabriquait un peu partout. L'*Inventaire de Grégoire Beaunom* (Bordeaux, 1607), nous apprend que ce marchand vendait des *razes de Montauban,* « isabelles, couleur de cher (*sic*), jaulnes, noizettes, vert de mer, pourpre, vert d'herbe, vert foncé, noires, tannées », des *razes de Chartres,* « viollettes », des *razes d'Amiens,* « nèfles », des *razes de Milhan,* etc. En Champagne et particulièrement à Reims, on fabriquait des *razes de Maroc.* Enfin, nous savons qu'en 1722 le sieur Joseph Germain fonda à Seignelay une fabrique de rase, *façon d'Angleterre.* En 1731, cet établissement devint manufacture royale, et l'on pouvait l'exploiter sans déroger à la noblesse. (*Journal de Verdun,* avril 1735, p. 316.)

Ras, *adj.* — Se dit de ce qui est uni, et plus spécialement de ce qui a le poil court. « Un drap de laine ras de poil, écrit Savary (*Dictionnaire universel de commerce,* t. III, col. 418), est celui dont le poil a été tondu et coupé de près. Les draps ras de poil sont plus estimés que les autres, pourvu qu'ils ne soient point trop découverts, c'est-à-dire qu'on n'en aperçoive point le fond ou la tissure. — Les velours ras, dit encore Savary, sont des velours dont les poils n'ont point été coupés sur la petite règle, en les travaillant sur le métier. Ils se coupent aux autres velours, qu'on nomme velours à poil. » Il est souvent question de velours et de draps ras dans les *Inventaires,* les *Comptes* et autres documents du XVIe et du XVIIe siècle. François de la Borde, dans son récit de l'*Ordre observé à l'enterrement du roy Henry II,* l'an 1559, parle de « formes couvertes de drap d'or raz », sur lesquelles prirent place les prélats et les chevaliers de l'Ordre. Jean Héroard raconte que le vendredi 5 octobre 1601, le petit dauphin (qui devait être plus tard Louis XIII) fut porté chez la reine. « Le Roi se y trouva, ajoute-t-il, et le voulant rendre à la nourrice, couché sur un oreiller de velours ras, il l'a soulevé pour le baiser. L'enfant coule et le Roi baise l'oreiller, et le Dauphin fut tombé sur les pieds à terre, s'il n'eût été reçu par la nourrice qui l'empoigna. » Dans l'*Inventaire du cardinal de Mazarin* (1653), nous notons : « Une pièce entière de panne à deux faces, d'un costé raze, couleur de céladon, de l'autre costé, à grands poils, couleur d'eau. » Enfin les *Statuts de la Communauté des Brodeurs Chasubliers,* revisés en 1648 et publiés en 1665, portent que cette Communauté pouvait seule « coupper, découpper, égratigner, cizeler et razer toutes sortes de veloux et satins..., sans qu'il fût permis à autres qu'à eux dudit mestier d'entreprendre ce que dessus ». Ajoutons que les velours ras étaient considérés comme étoffes de deuil. C'est ce que constate une réclame que le sieur Perpignan, « gauffreur du roi et de Mme la Dauphine », publia en 1761. (Voir *Ann., affiches et avis divers,* nº du 4 mai.) Il est dit, dans cette réclame, que ledit sieur Perpignan « gauffre des vestes en soie, étamine, voile, velours raz pour le deuil et autres ». Le passage suivant du *Dictionnaire critique, pittoresque,* etc. (imprimé en 1768), porte : « Le velours ras est toujours très distingué, les magistrats s'en habillent et les personnes dans le demi-deuil. »

Rasade, *s. f.;* **Rasette**, *s. f.;* **Razette**, *s. f.* — Noms donnés, au siècle dernier, à de petites étoffes rases et sans poil, dont on se servait dans l'ameublement. (Voir Ras.) Dans l'*Inventaire de Grégoire Beaunom, marchand* (Bordeaux, 1607), nous relevons l'article suivant : « Plus deulx aulnes razette noire, à trente solz aulne. »

Raser, *v. a.* — Ancien terme d'orfèvre. Colorer des pierres fausses pour leur donner l'aspect de gemmes véritables. Une *Ordonnance* du roi Jean (1355) porte que : « Nul ne peut raser, ne teindre amatitre, ne quelconques pières faulses, par quoy elle se doive montrer aultre qu'elle n'est de sa nature. »

Rasetto, *s. f.* — Locution provençale. Serge, petite étoffe de laine fabriquée en Languedoc. (Voir Rasade.)

Rasière, *s. f.* — Mesure de grains, usitée en Flandre, et qui servait aussi pour le sel et le charbon. On distinguait autrefois deux sortes de rasières. « L'une, écrit Savary, que l'on nomme à Dunkerque *rasière* ou *mesure de mer,* et l'autre, que l'on appelle *rasière de terre.* La première pèse 280 livres et quelquefois jusqu'à 290 livres, et la seconde ne pèse que 245 livres. » Il est question de cette mesure dès le commencement du xve siècle. « Et nonobstant ce, le bled demouroit en valleur de lxvi gros le rasière, et le soille au pris de xlii, à cause que le conte de Hainau avoit deffendu mener bledz, avaines et aultres grains hors de son pays, supz confiscation de corps et de biens. » (*Chronique de Tournai,* à l'année 1421.) « *Item,* que supz cascune rasière de sel vendu et distribué en ladite ville, seront prins xv deniers tournois. » (*Ibid.,* à l'année 1452.) En 1571, le roi Philippe II fit remise aux habitants de Bouchain « de la moitié de la redevance de lxxvii rasières de blé ». (*Archives du Nord,* S B, n° 2610.) Enfin, on possède une lettre de Philippe IV, roi d'Espagne, datée du 17 juillet 1647, et constituant en faveur d'Antoine Van der Straeten, marchand, résidant à Gand, une rente de 50,000 livres en capital, pour payement de cinquante mille razières de grains, moitié seigle et moitié froment ou « métillon », par lui livrées en diverses places du pays et comté de Flandres.

Rasoir, *s. m.;* **Rasoor**, *s. m.* — Ustensile de toilette dont la forme et l'usage sont suffisamment connus. Il est fréquemment question du rasoir dans les documents anciens. Dès le xiiie siècle, les « rasoors de Guinguant » (Guingamp en Bretagne) jouissaient d'une assez grande célébrité pour être cités en dicton. (*Proverbes et dictons populaires,* par G.-A. Crapelet, p. 102.) Fait inattendu, le *Dit du mercier* mentionne ces ustensiles au premier rang des objets indispensables à la toilette féminine.

> Si ai tot l'appareillement
> Dont feme fait forniement,
> Rasoers, forces, grignoeres...

Si l'on veut savoir quelles parties du corps les femmes se rasaient, on fera bien de consulter le petit livre de M. Franklin sur la *Toilette.* Hâtons-nous d'ajouter que les rasoirs se rencontrent encore plus fréquemment dans les *Comptes* concernant le sexe barbu, que dans ceux relatifs au joli sexe. Pour n'en citer qu'un exemple, nous copierons dans les *Comptes de la chambre du roi Louis XI* (1470) l'article suivant qui, grâce au nom du personnage mentionné, prend une saveur historique toute particulière : « A Olivier le Mauvois, varlet de chambre et barbier du corps, xx livres xii sols, pour un estuy garny de razouers d'argent doré de fin or, cizeaux, peignes et mirouer. » Enfin, certain passage des plus scabreux, emprunté à une des *Facéties de Poge* (93e facétie), nous montre que, même en ces temps reculés, le rasoir pouvait, en d'irascibles mains, servir à des usages à la fois singulièrement profanes et épouvantablement sanglants. « Ainsi quand tout fut assemblé, écrit Poge, le prévost fist apporter de grands bassins à barbier plains d'eaue, et fist venir barbiers, tous aportéz avec razouers affiléz...., etc. » C'est à ces sortes d'opérations que la *Doctrine de la nouvelle dévotion cabalistique* (1656) fait également allusion dans les vers qui suivent :

> Le fer barbifique
> Sçavant à raser menton,
> Aime qu'on l'applique
> A faire autre section.
> Le tranchant acéré,
> D'un empire adoré,
> Rompt le nœud du mariage
> Sans veusvage, sans veusvage
> Du ciel vénéré.

La bonne qualité des rasoirs a toujours préoccupé ceux qui font un usage journalier de cet instrument. Cependant, c'est un des ustensiles de toilette qui, dans leur longue carrière, ont subi le moins de transformations. Dès le xve siècle, nous lui trouvons dans les miniatures la forme qu'il affecte encore aujourd'hui. (Voir t. III, fig. 896.) Au xviie siècle, les gravures d'Abraham Bosse prouvent qu'il continuait d'être manié de la même façon ; il faut attendre presque la fin du xviiie siècle, pour que les feuilles nous signalent un inventeur qui veuille bien s'occuper de le perfectionner. Cet homme ingénieux fut le sieur Moreau, coutelier, demeurant rue de l'Évêque, *A la Crosse d'or,* qui eut l'idée d'adapter au rasoir ordinaire une sorte d'étui ou d'armature, ne laissant au tranchant que la saillie nécessaire pour trancher le poil, et empêchant ainsi le rasoir d'entamer la peau. Ce rasoir fut baptisé par son inventeur « rabot tricotomique » ; son prix d'achat était de 6 livres. (*Avant-Coureur,* 1er avril 1762.) Vers le même temps, le sieur Rivière imagina une composition pour affiler les rasoirs (*Ibid.,* 29 décembre 1760) ; et en 1766, le sieur Coué et le sieur Songy, ce dernier coutelier à l'*Enseigne du Cerf,* confectionnèrent des cuirs à rasoirs perfectionnés. (*Ibid.,* 24 mars et 11 août 1766.) (Voir Cuir.) Enfin, le *Journal général de France* du 3 avril 1780 signale à ses lecteurs le sieur Lethien, « inventeur des rasoirs à pompe et à ressort », domicilié rue Saint-Merry, près de l'hôtel Jaback, qui fabriquait « des rasoirs aussi minces du dos que du tranchant, et tout noirs, à cause d'une trempe faite avec des simples, au moyen de laquelle ils coupent plus longtemps ». Ajoutons que, tout en se préoccupant d'améliorer la forme des rasoirs, on n'avait pas pour cela oublié leur parure. Nous voyons, en effet, figurer à la *Vente de S. A. R. le duc Charles de Lorraine* (21 mai 1781) des rasoirs, garnis en argent et en or, d'une certaine magnificence.

Rasoir. — Est aussi le nom d'un tissu qu'on rencontre assez fréquemment dans le midi de la France, et qui servait à l'ameublement. L'*Inventaire de la garde-robe d'Antoine de Saint-Aulaire* (1595) décrit : « Cinq tavayoles de razoir, ouvrés, garnis de toille. » Dans l'*Inventaire du sieur Bellon, pharmacien* (Bédarrides, 1649), figure : « Une vane rasoir et une pièce de cortinage, et une pièce de rideau, le tout rasoir. » Dans l'*Inventaire de Nicolas Lallemagne* (Bollène, 1668), on relève : « Un lict de rasoir consistant en deux pièces courtines, quatre rideaux, le dorsier, etc. » Enfin, dans l'*Inventaire de Joseph-Bernard de Saint-Andéol* (cour de Mazan, 1728), nous lisons : « Au grenier de ladite maison, s'est trouvé quelques vieux

rideaux de lits usés, à grands passemants et frange de soye, plus un lit de razoir à quatre rideaux et son tapis. » Il s'agit donc là d'une étoffe employée, pendant près de deux siècles et d'une façon courante, dans le Comtat. Quelle était cette étoffe ? Probablement une serge dans le genre des RAZETTES ou des RASADES. (Voir ces deux mots.)

Rassade, *s. f.* — Nom donné aux perles communes et aux grains d'émail ou de verre, percés d'un trou, dont on

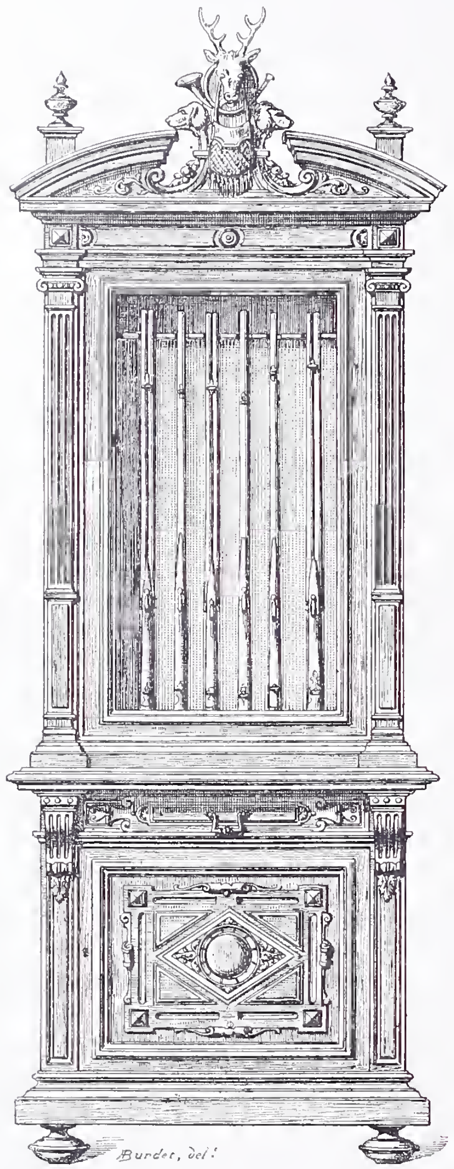


Fig. 423. — Râtelier porte-fusil en chêne sculpté et ciré.

s'est longtemps servi pour orner les franges, les glands et les passementeries communes.

Rasse, *s.f.* — Sorte de RAZIÈRE. (Voir ce mot.) Panier et mesure dont on se sert dans les forges pour transporter le charbon.

Rassembler, *v. a.* — Terme de charpentier. Assembler de nouveau des pièces qui avaient été démontées.

Rassine, *s. f.* — « Un secrétaire en bois de rassine de forme antique garni d'entrées d'argent. » (*Vente du mobilier du château de Versailles*, 1793.) Orthographe incorrecte de RACINE. (Voir ce mot.) Cette orthographe se rencontre assez fréquemment dans les documents du XVIIe et du XVIIIe siècle.

Rasteau, *s. m.;* **Rastel**, *s. m.* — Voir RATEAU.

Rastelié, *s. m.;* **Rastelier**, *s. m.* — Rastelié est un terme provençal ; il signifie porte-manteau, c'est-à-dire planchette garnie de chevilles et destinée à recevoir les vêtements qu'on veut accrocher. Rastelier est la forme ancienne de râtelier. (Voir ce mot.)

Rat, *s. m.* — Terme de tireur d'or. Plaque de fer, percée de plusieurs trous, qui sert à dégrossir l'or et l'argent.

RAT DE CAVE. — Sorte de petite chandelle longue et roulée sur elle-même, dont on fait usage, quand on veut descendre dans les lieux obscurs, et notamment à la cave. Autrefois, ce terme, considéré comme injure, désignait les employés des Droits Réunis, officiellement nommés « commis aux caves ».

Ratas, *s. m.* — Sorte de drap d'or. On lit dans le *Premier Compte de Geoffroi de Fleuri* (1316) : « Pour II rataz, délivréz à Gautier-Louvrier pour faire les karriaus du char, X livres X sols pour pièce, valent XXI livres. »

Râteau, *s. m.;* **Rasteau**, *s. m.;* **Rastel**, *s. m.;* **Ratel**, *s. m.* — Outil de jardinier, dont la forme est connue et qu'on emploie pour ratisser les allées et enlever les herbes préalablement arrachées.

Par analogie, le nom de râteau a été appliqué à des objets assez différents. Les serruriers nomment ainsi les dents ou pointes de fer garnissant l'intérieur de la serrure et passant par les entailles qui coupent le panneton de la clef. Pour les horlogers, le râteau est une portion de roue dentée, qu'on emploie pour faire avancer ou retarder la marche du mouvement. Dans le midi de la France, on a donné le nom de rastel ou rasteau à des séries de crochets de fer, qu'on dispose chez les bouchers ou dans les cuisines pour accrocher la viande. L'*Inventaire du château de Reculée* (1461) mentionne : « Troys rasteaulx attachéz à crampons pour pendre les viandes. » Dans l'*Inventaire de la succession Galossa* (Rabastens d'Albigeois, 1565) figure parmi les ustensiles de cuisine « ung rastel de fer ». C'est aussi le sens qu'on doit attribuer au passage suivant de la *Complaincte du nouveau marié :*

> A mesnaige fault pain et vin.
> . . . .
> La cryble et la chivière,
> Ratel et petel et mortier,
> Potz de cuyvre et mainte cuyllier...

Râtelier, *s. m.;* **Rastelier**, *s. m.;* **Rastellié**, *s. m.* — Il faut chercher l'origine du râtelier dans le ratel ou râteau, signifiant une pièce de bois dans laquelle sont plantés, d'une façon régulière et à distance égale, des crochets ou chevilles de bois ou de fer. A l'article précédent, nous avons cité des « rastels » ou « rasteaux » destinés à supporter la viande dans les cuisines. Olivier de Serres, de son côté, recommande de « retirer les lards du saloir pour les pendre aux rasteliers du charnier ». Il y a donc analogie complète. Le passage suivant d'Olivier de la Marche, relatif à la fête de la Toison d'or (1446), nous apprend qu'au XVe siècle on donnait également le nom de râtelier aux planches garnies de pointes sur lesquelles on piquait des cierges. « Devant l'autel, écrit-il, avoit un rastellier : auquel avoit autant de cierges qu'il y avoit des chevaliers portans l'ordre de la Toison d'or, présens et absens et trespasséz depuis la dernière feste tenue. » Henry de Marle, dans son récit de l'*Ordre observé à l'enterrement de François, duc d'Anjou, frère unique du roy Henry III* (l'an 1584), écrit que : « Tout le chœur de l'église estoit tendu de sarge noire, un léz de velours dessus garny d'escussons, et au-dessus un râtelier chargé de cierges de cire blanche de pied en pied de demi-livre chacun. » Ajoutons que le nom de râtelier est encore donné à d'autres objets

mobiliers plus connus et offrant quelque ressemblance avec le râteau. Tel est le râtelier placé dans l'écurie au-dessus de la mangeoire, et dont les pointes paraissent enfoncées dans la muraille. C'est ce genre de râteliers, en usage dès le

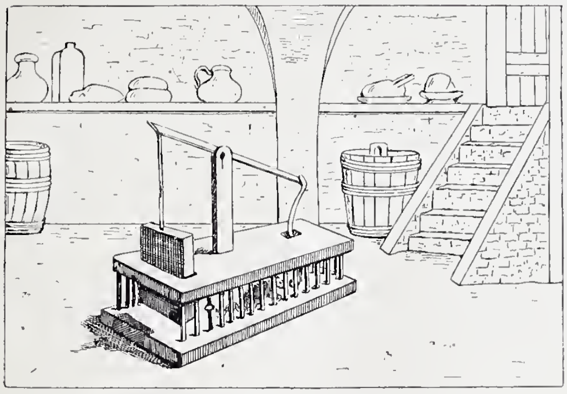


Fig. 424. — Ratière, d'après une vignette des *Emblèmes* de Cats.

XIIIe siècle, qui fournissait au maréchal de Tavannes l'occasion de comparer la Cour à « une estable de pauvre gentil-homme, là où l'on met les chevaux, les asnes et les bœufs en mesme rattelier ». Tels sont également les supports munis de crochets et disposés soit verticalement, soit horizontalement, et qui servent à accrocher les armes. Ces derniers datent au moins du XVIe siècle. Dans l'*Inventaire de Guillaume Èvesque* (Marseille, 1585), nous relevons, en effet : « Ung rastellier aorné sur la muraille, où y a arquebuses à royt. » Dans l'*Inventaire du château de Vaux* (1661), il est question de « quarante et un mousquetz, tant sur les ratelliers que sur une table ». Nous remarquons dans l'*Inventaire de François de la Chalonnée* (Angoulême, 1662) : « Un râtelier de bois de chesne, ataché à la cheminée, propre à tenir des armes. » L'*Inventaire de Hugues Janson, procureur en l'élection de Beaujolais* (Villefranche, 1674), mentionne : « Un ratellier pour fusils et un pour pistollets, estimés en tout dix-huit livres. » Enfin, si nous en croyons le *Mercure* de septembre 1680, la salle à manger de l'*Entreprenant,* navire à bord duquel Louis XIV séjourna à Calais en 1680, était « toute remplie de râteliers d'armes, garnis de mousquets, mousquetons, fuzils, pistolets, haches et sabres, tout cela en très grand nombre ».

Indépendamment de ces râteliers belliqueux, on en possédait de plus pacifiques ; le râtelier du rôtisseur, par exemple, que Richelet décrit : « Pièce de bois de dix ou douze piéz de long, accommodé d'ordinaire par un menuisier, où il y a des chevilles auxquelles le rôtisseur pend son gibier. Le râtelier est du côté de la rue et presque au haut de la boutique » ; le râtelier du procureur, que Furetière définit : « Pièce de menuiserie qui sont dans les greffes ou estudes des procureurs pour y pendre des sacs à des crocs qui sont en saillies. » Ajoutons que dans le dialecte provençal, rastellié a encore conservé la signification de porte-manteau, et s'il l'a perdue dans le Nord, par contre, on a gardé l'habitude de nommer râtelier un certain nombre d'appareils propres à suspendre les pipes et les outils, et n'offrant que des points de ressemblance très vagues avec le râteau originel.

Ratier, *s. m.;* **Ratière,** *s. f.;* **Ratoire,** *s. f.* — Engin pour prendre les rats. Ces fâcheux animaux étaient, au cours des siècles passés, encore plus dangereux et plus malfaisants que de nos jours. Aussi trouve-t-on, dès le XIIIe siècle, des instruments construits spécialement pour attenter à leur liberté et les détruire. A cette époque, on nommait ces engins des ratoires, et le *Dit des Marcheans* les comprend parmi les articles que tenaient les fripiers :

> Et marcheans de freperie,
> Et de chanvre et de corderie,
> Et de sarges et de tapis,
> Et de ratoires à soris.

On en faisait en bois et aussi en métal. Les uns en forme de petite cage, munis d'une trappe mobile, d'autres armés de cercles de fer qui, au moyen d'une détente, prenaient le rat par ce qu'on pourrait appeler la ceinture. Ces derniers sont les plus modernes. Ils remontent toutefois au moins au XVIe siècle, car nous lisons dans le *Moyen de parvenir* (p. 170) : « Comme il fut au lit, on lui mit sur la selle d'auprès le chevet un pot de nuit ; or, sur la même chaise, il y avoit une ratière carrée et creuse en rond ; ce n'étoit pas de celles qui ont une porte, mais un ressort qui serre le rat par le milieu du corps. » Enfin, on en faisait aussi en forme de nasses. Le *Compte sixième de maistre Pierre Symart,* allant de 1420 à 1421, mentionne le payement à Jehan Vendehart de 60 sols tournois « pour deux nasses de fil de fer à prendre des ratz ».

C'est au XVIe siècle que l'orthographe, qui s'est transmise jusqu'à nous, fut définitivement adoptée, et le traducteur de Straparole n'hésita pas à choisir ce mot, alors nouveau, comme thème d'une des énigmes plus que galantes, dont il rehaussa son ingénieuse traduction :

> Elle estoit préparée, attendant finement,
> Tenant à tout venant toujours sa porte ouverte,
> Quand voicy le galant, qui l'ayant descouverte,
> Court, se haste et l'accoste assez légèrement.
>
> Il la flatte, il la baise, il entre brusquement,
> Ne se doubtant en rien de l'embusche couverte,
> Que ceste laide icy conjurée à sa perte,
> Dedans son lasche sein luy couvoit laschement.
>
> Cependant, tout joyeux, il saoûle son envye
> De ce qu'il aime tant, qu'au hasard de sa vie
> Il le cherche parmy cent et cent mille mors ;
>
> Mais enfin, se voulant retirer, il s'étonne
> Qu'elle le presse tant qu'il faut que dans son corps
> Gros et rempli de luy, sa vie il abandonne.

« Sachez donc, ajoute Cataruse, l'auteur prétendu de ce joli morceau, sachez donc que mon enseigne ne veut signifier

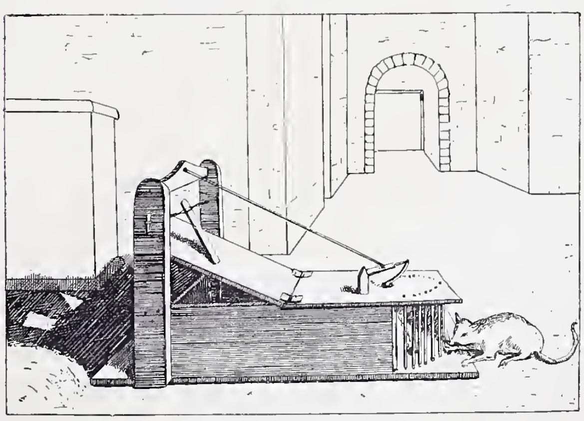


Fig. 425. — Ratière, d'après une vignette des *Emblèmes* de Cats.

autre chose que la ratière, laquelle tient tousjours sa porte ouverte à tous venans, et le gallan est le rat, qui, ne se doubtant de l'embusche, y entre et se saoulle de ce qu'il y trouve ; mais en voulant sortir se trouve prins, si bien qu'il

faut qu'il y meure. » (*Les Facétieuses nuits,* fable v de la Xe nuit, t. IV, p. 65.) Aujourd'hui, on n'appelle plus guère les ratières que des souricières, expression, du reste, qu'on employait déjà, au XVIe siècle, dans le Midi. L'*Inventaire*

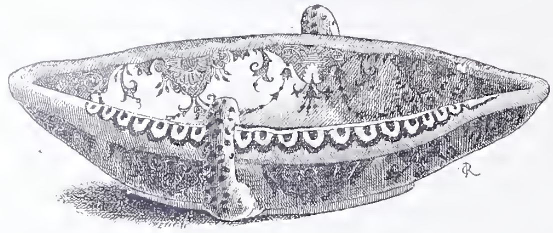


Fig. 426. — Ravier en faïence de Rouen. Musée de Cluny.

de la succession Galossa (Rabastens d'Albigeois, 1565) mentionne, en effet : « Ung ratier de boix appelé soricieyre ». (Voir ce dernier mot.)

Ratillière, *s. f.* — Sorte de treillage fait de lattes parallèles et ressemblant à cause de cela à un râtelier. « A Jean Lemesle, couvreur, pour avoir faict au mois de septembre XIIII^c XXXI (1431), au long de la couverture des cohues, certaines ratillières de callante et d'essende, pour destomber (empêcher) que l'on ne joue à la paulme sur ladite couverture. » (*Comptes de la vicomté de Rouen,* 1432.)

Ratine, *s. f.* — Étoffe de laine croisée. Il y a des ratines drapées et des ratines frisées. Cette étoffe, employée généralement comme doublure, était autrefois fabriquée à Rouen, à Caen, à Beauvais, à Elbeuf, à Dieppe, à Sommières, etc. Sa condition était établie par le *Règlement général des manufactures* du mois d'août 1669. Les premières ratines dont on fit usage en France étaient originaires d'Italie, et longtemps après que cette fabrication eût été introduite sur notre territoire, les ratines de Florence continuèrent d'être fort recherchées. Leur importation ne prit fin que dans les dernières années du XVIIe siècle. L'*Inventaire de Grégoire Beaunom, marchand de tissus* (Bordeaux, 1607), mentionne à peu près toutes les sortes de ratines alors en usage dans le costume et dans l'ameublement. On s'en servait surtout dans la literie. L'*Inventaire du château de Trianon,* dressé en 1685, nous apprend que le berceau confectionné pour le prince de Galles était garni de « deux couvertures de ratine d'un lez et demy, sur six pieds et demy », et nous relevons dans l'*État des meubles de la Couronne,* du 22 avril 1697, un lit garni de « deux couvertures de ratine ».

RATINE. — Par extension, on employa ce mot, au XVIIe siècle, avec la signification de couverture. « Un petit lit de tabis rouge..., un traversin couvert de taffetas rouge, une ratine blanche, une couverture ouattée de satin blanc, une couverture picquée, etc. « (*État des meubles de la Couronne,* 20 février 1673.)

Ratire, *s.f.* — Locution normande. Débarras, lieu où l'on dépose les objets dont on n'a plus besoin.

Ratissette, *s.f.* — Outil de briquetier.

Ratissoire, *s. f.* — Râteau, instrument de fer dont on se sert pour ratisser. Les boulangers ont des ratissoires d'une forme spéciale pour détacher les fragments de pâte qui s'attachent au four. Au XVIIe siècle, on a également donné le nom de ratissoire aux décrottoirs. « On met, écrit Furetière, des fers auprès de quelques portes, pour y servir de *ratissoires* et oster les grosses crottes des souliers. »

Rature, *s.f.* — Terme de potier d'étain. Copeaux de métal qui tombent des pièces lorsqu'on les tourne. Les ratures s'appelaient autrefois nompareilles.

Raturer, *v. a.* — Terme de parcheminier. C'est racler le dessus des peaux dont on veut faire du parchemin.

Ravalement, *s. m.* — En terme de maçonnerie, c'est la dernière façon qu'on donne à un mur, soit qu'on le regratte avec la ripe, s'il est de pierre, soit qu'on y applique un enduit, avec ornements, s'il est de moellons ou de plâtre. Les menuisiers appellent de ce même nom les enfoncements pratiqués dans une surface pour en diminuer l'épaisseur et rendre plus saillantes les moulures, baguettes, etc., ou pour assurer plus de relief à certains ornements. Piganiol de la Force, décrivant le pavillon royal de Croix-Fontaine, écrit : « Aux côtés de la glace de la cheminée sont de grands panneaux à ravalement qui n'ont de décoration que des bras à trois branches..., etc. » (*Description de Paris,* t. IX, p. 195.)

Ravaudeuse, *s. f.* — Les ravaudeuses étaient proprement des raccommodeuses de bas, d'habits, de dentelles, qu'on rencontrait, au XVIIe et au XVIIIe siècle, au coin de presque toutes les rues un peu passantes. Ces modestes travailleuses, qui jouissaient, du reste, d'une fâcheuse réputation, car leur nom était une injure (voir *Lettre de Mme de Sévigné,* du 15 octobre 1677, et *Lettre de Mme de Maintenon au cardinal de Noailles,* 15 novembre 1695), avaient l'habitude de travailler assises dans un tonneau coupé, qui leur garantissait les jambes. Par extension, on donna le nom de ravaudeuses à ce genre de sièges. Parlant d'une double visite qu'elle reçut, Mme du Deffand écrit : « Les deux messieurs sont des personnages de comédie, ils furent fort embarrassés à désigner le siège que j'occupois : ce n'étoit point, disoient-ils, une chaise, ni un fauteuil, ni un canapé, ni une bergère, ni une duchesse ; un tonneau ou une ravaudeuse les auroient trop surpris, ils n'auroient pas voulu se servir de ces mots ; enfin, ils écrivent fauteuil. » (*Lettres de Mme du Deffand à S. Horace Walpole,* 17 février 1771 ; lettre CII.)

Ravestan, *s. m.* — Terme de verrier. Sorte de panier en usage dans les verreries, dans lequel on dépose les pièces de verre fabriquées, jusqu'au moment où on les emballe pour les expédier.

Ravier, *s. m.* — Petit récipient en forme de bateau, qu'on sert sur la table, et dans lequel on met des radis ou d'autres hors-d'œuvre. On fait les raviers généralement en porcelaine, en faïence ou en verre. On peut en voir au musée de Cluny, qui sont en faïence de Rouen. « Quatre raviers en argent forme coquille. » (*Vente de Mlle Jeanne Olivier ;* Paris, 1888.)

Rayé, *s. m.;* **Roié**, *s. m. ;* **Royé**, *s. m.* — Nom donné à certains tissus, notamment à certaines qualités de draps, et qu'ils devaient à la disposition affectée par leur coloration. On trouve, dans plusieurs *Ordonnances,* concernant la draperie, les tissus partagés en deux grandes classes, celle des draps *plains* ou unis et celle des *royés.* Étienne Boileau écrit : « Nus tisserans ne puet tisser camelins nayfs, ne roiés nayfs à Paris, à mains de XVI^c la laine plaine et de VII quartiers de lé, seur l'amende devant dite. » Les anciens *Comptes* mentionnent des rayés de toutes couleurs. Il en est de pers, c'est-à-dire de bleus, de bruns, de violets, de fleur de pêcher, etc. Il est aussi fait mention de *royés châssis,* qui étaient vraisemblablement des draps à carreaux. Dans les *Comptes de Geoffroi de Fleuri, argentier de Philippe le Long* (1316), nous relevons la dépense suivante : « Pour missire Adam Héron, X aunes de royé de Douay, délivrées par escroe le XVe jour d'octobre, XXIV sols l'aune, valent XII livres. » Dans l'*Exécution du testament de Jeanne de Bourgogne* (1353), il est question de « LIII pièces de veluyau moien de plusieurs couleurs, dont auscuns sont de

royéz et les autres plains ». Dans le *Journal de la dépense du roi Jean en Angleterre* (1359-1360), figurent les deux articles qu'on va lire : « Pour deux draps de royé à champ pers, et II draps plains de caignet, chascun LXVI sols II deniers, font XIII livres IV sols VIII deniers. — Pour un autre drap roié de pers, LXXIII sols IV deniers. » On pourrait multiplier ces exemples.

Rayer, *v. a.* — Tracer des RAYURES. (Voir ce mot.) Les rayures forment un genre de décoration très simple, mais, de tout temps, fort usité dans la confection des étoffes et qui, au Moyen Age, était tellement à la mode que les RAYÉS (voir ce mot) constituaient une classe spéciale de draps. Indépendamment des lainages, on fabriquait aussi des étoffes de soie rayées. L'*Inventaire de Gabrielle d'Estrées* (1599) mentionne : « Un pavillon de gaze blanche, rayée de soye bleue et orangée. » Nous relevons dans l'*État des meubles de la Couronne* du 20 février 1673 : « Un lit de repos... avec deux matelas de satin de Bruges, rayé bleu et blanc. » Et dans l'*Inventaire du château de Saint-Hubert* (1672) (*Chambre de Mme de Pompadour*) : « Un meuble de damas des Indes, rayé vert et blanc. » On pourrait d'autant plus facilement citer d'autres exemples, que les tissus rayés n'ont jamais cessé d'être à la mode.

Rayère, *s. f.* — Longue fenêtre ayant presque la forme d'une meurtrière. Les *Archives du Nord* (série B, n° 1796) conservent une *Lettre de rémission,* accordée à Robert Houssel de Tortefontaine, bailliage de Hesdin (1608), où il est dit que le suppliant se cacha « au derrière de certaine muraille », où il y avait « quelques rayères et ouvertures de la largeur d'environ demy-pied et de hauteur de terre d'environ quatre pieds », et qu'ayant posé l'extrémité de son arquebuse « à l'embouchure du trou d'une des dictes rayères et ayant joué et lâché icelle droict et joingnant la mesme rayère, il atteignit Robert Guignon, prestre et religieux qui passoit, etc. » Ce terme est peu usité.

Rayon, *s. m.* — On donne ce nom à des planches ou tablettes, disposées horizontalement dans les placards, les armoires, les bibliothèques, etc., et sur lesquelles on place des livres, du linge ou tous autres objets. Dans le prologue de *Jocelyn,* Lamartine écrit :

> Son bien ! n'en point garder était toute sa gloire ;
> Il ne remplirait point le rayon d'une armoire.

Les rayons de bibliothèques offrent cette particularité qu'ils sont généralement posés sur des tasseaux mobiles, qui eux-mêmes portent sur une crémaillère et peuvent ainsi être montés ou baissés à volonté.

Rayseul, *s. m.;* **Rayzeul**, *s. m.* — Sorte de réseau, c'est-à-dire de guipure. Au XVIe siècle, le rayzeul était fort à la mode pour la confection des lits. « Ung lict de rayzeul garny de quatre pantes, troys rideaulx et une bonne grâce, estimé ensemble soixante livres. » (*Invent. de Louise de Vaudemont,* 1603.) (Voir RÉSEAU.)

Rayure, *s. f.* — Ensemble des raies qui décorent une muraille, une étoffe, ou tout autre objet. C'est également la manière dont ces raies sont tracées.

RAYURE. — Est aussi un terme de charpenterie. Il désigne l'assemblage des pièces de bois dans un comble.

Razade, *s. f.* — Voir RASADE.

Raze, *s. f.* — On nommait *raze de Maroc,* ou simplement raze, une espèce de serge qui se fabriquait à Reims et en Champagne. (Voir RAS.)

Razette, *s. f.* — Petite serge à poil ras. (Voir RASADE.) C'est aussi un outil de potier, ayant la forme d'une ratissoire de fer.

Razoir, *s. m.;* **Razouer**, *s. m.* — Voir RASOIR.

Réaucer, *v. a.* — Orthographe défectueuse de REHAUSSER. (Voir ce mot.) « Une riche tapisserie de drap d'or bleu et rouge frizé et tout alentour et au mitant en forme de piliers des bordz de velours bleu, réaucée de broderies d'or et d'argent en figures de trophées. » (*XVe Compte de Christophe Godin, conseiller, receveur des finances de Philippe II,* 1593.)

Rebec, *s. m.;* **Rebèbe**, *s. f.* — Instrument de musique. « Vieux mot, dit Furetière, qui signifioit autrefois violon à trois cordes et qui est, à vray dire, un violon imparfait. Ses cordes sont accordées de quinte en quinte. On menoit autrefois les espousées à l'église avec le rebec et le tabourin. Ménage tient que ce mot vient de l'espagnol *rabel,* qui est pris de l'arabe *rebab* ou *rebaba,* qui signifie la même chose. Borel dit qu'il vient de l'hébreu *rebiac,* qui qui signifie *sistrum.* Mais plutost il vient de *rebet,* qui, en langage celtique ou bas-breton, signifie *violon* et *rebeter, sonner du violon.*» On lit dans le *Monologue du pays* de Coquillart :

> Ou estes vous les tabourins,
> Les doulcines, les rebecz,
> Que nous avions tous les matins
> Entre nous aultres mignonnetz ?

Le *Banquet du boys* célèbre aussi les accords de cet instrument :

> Je veuil, ung tour, accorder ma vielle
> Et ma rebèbe dont je joue si bien.

Les *Nuptiaux virelays du mariage du roy d'Escosse* (par Branville, 1537) commencent par ces vers :

> Sonnez, espinettes,
> Lucz, rebecz, musettes,
> Sans cesse et requoy...

Enfin, Sébastien Moreau de Villefranche, dans son récit de la *Prinse et délivrance du roy* (1524-1530), comprend les « rebetz » avec les violles, luths, tambourins, etc., parmi les instruments qui célébrèrent l'arrivée de François Ier à Bordeaux. On en peut conclure que le rebec fut, jusqu'au milieu du XVIe siècle, admis dans les concerts de la Cour. Au siècle suivant, il fut remplacé par des instruments plus parfaits.

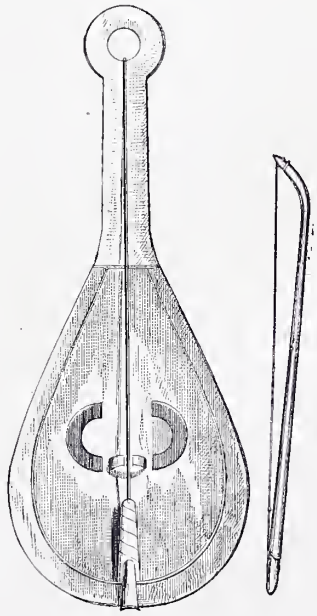


Fig. 427. — Rebec, d'après une restitution de Viollet-le-Duc.

Rebord, *s. m.* — Partie qui s'avance, ou qui s'élève. On dit le rebord d'une table, d'une fenêtre, d'une cheminée, d'un plat. « Un fruitier de vermeil doré, composé d'un plat à rebord, orné de fleurs de lis. » (*Invent. des meubles de la Couronne,* 1673.) C'est aussi un terme de serrurerie, qui désigne le côté de la serrure par où jaillit le pêne.

Reborder, *v. a.;* **Rebordure**, *s. f.;* **Rebordé**, *s. m.* — Les étoffes dites lisérées étaient fabriquées, au XVIIe siècle, avec une navette chargée de fil de couleur. Lorsqu'on employait une seconde navette chargée de fil de couleur différente, pour border le

tour des feuilles, des dorures, des fleurs, ou pour former certains ornements, cette façon s'appelait reborder, et la couleur appliquée par la seconde navette, rebordure. Quand la rebordure formait elle-même un dessin, l'étoffe prenait la qualification de rebordé. « C'est pour cela, dit l'*Encyclopédie*, qu'on voit dans la fabrique plusieurs satins, damas, gros de Tours et autres, auxquels on donne simplement le nom de *liséré* et de *rebordé*, parce qu'ils n'ont que deux couleurs sans y comprendre celle de la chaîne. » Comme exemple de cette appellation, nous citerons : « Deux grands fauteuils, couverts de brocat fonds or à fleurs d'argent, rebordé et chenillé de vert... » (*État des meubles de la Couronne*, 22 avril 1697.)

Reboucher, *v. a.*; **Rebouchage**, *s. m.* — Terme de peintre en bâtiment. Reboucher est une opération préparatoire à laquelle se livre le peintre en comblant à l'aide de mastic les trous et les fissures qui peuvent s'être produits dans les enduits, ou dans les premières couches de peinture qu'il a déjà données sur une muraille. Le mastic employé pour le rebouchage doit être de la même couleur que la peinture appliquée.

Rebouter, *v. a.* — Terme de fabricant de cardes. C'est passer les dents d'une carde à travers le cuir qui doit leur

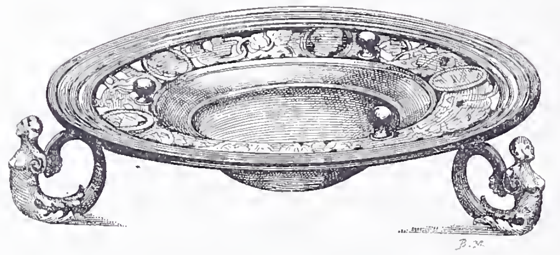


Fig. 428. — Petit réchaud en bronze (XVIe siècle).

servir de soutien. C'est aussi raccommoder un objet ; le remettre en état. « A Guillebert le Pettit, charpentier, XII livres, par marché faict pour sa painne et salaire d'avoir dressé et rebouté le pignon de la grande maison des dites cohues. » (*Comptes de la vicomté de Rouen*, 1432.)

Rebroder, *v. a.* — Terme vieilli. « C'est, dit Furetière, adjouster quelque ornement en broderie à une chose qui est déjà brodée. » Cet auteur nous apprend, en outre, que, de son temps, ce verbe désignait plus particulièrement certains travaux ajoutés aux dentelles.

Rebroker, *v. a.* — Locution picarde. C'est remettre des *brokettes* ou chevilles à un ouvrage quelconque.

Rebrunir, *v. a.* — Terme d'orfèvre. Brunir à nouveau. (Voir le verbe BRUNIR.)

Recaler, *v. a.* — Terme de menuiserie. Unir et polir le bois avec la varlope, après qu'il a été ébauché et dégrossi. Les varlopes à recaler ont le fer moins long que les varlopes à ébaucher.

Récamer, *v. a.* — « Enrichir un brocard d'or ou d'argent, d'un nouvel ouvrage en forme de broderie eslevée de fleurs ou d'arabesques, en y adjoustant sur le mestier de nouvelles chaisnes de tresmes d'or et d'argent qui le relèvent et le rendent plus riche. Il vient de l'italien *ricamare* ou de l'espagnol *ricamor*, et originairement de l'arabe et de l'hébreu *racam*, qui signifie peindre avec l'aiguille. » (Furetière, *Dictionnaire universel*, t. III.)

Récameur, *s. m.*; **Récamier**, *s. m.* — Vieux terme français, inusité depuis le XVIIe siècle, et qui était synonyme de brodeur. Rabelais emploie ce mot.

Récameure, *s. f.*; **Récaneure**, *s. f.* — Broderie en relief, dont on couvrait les habits et les tentures. (Voir les mots précédents.) Décrivant les splendeurs des noces de Joyeuse, qui firent en leur temps (1591) une sensation et un bruit voisins du scandale, Pierre de l'Estoile écrit : « Tous les seigneurs et les dames changèrent d'accoustremens, dont la pluspart estoient de toile et drap d'or et d'argent, enrichis de passemens, guipeure, récaneures et broderie d'or et d'argent et de pierres et perles en grand nombre et de grand pris. » (*Journal*, t. IV, p. 22.) L'auteur du *Discours de l'extresme cherté qui est aujourd'huy en France*, imprimé à Bordeaux en 1586, mentionne les récameures parmi les « broderyes, pourfilures, passemens, franges..., arrière poins et aultres pratiques qu'on invente de jour à l'autre. »

Recarronner, *v. a.* — Locution lyonnaise. Garnir à nouveau de carrons, c'est-à-dire de carreaux. « A Jehan Charmetton, la somme de dix escuz vingt sols, pour avoir recaronné les chambres de la dite dame la Marquise (la marquise de Monceau). » (*Comptes de la ville de Lyon*. Entrée d'Henri IV, 1595.) « *Item*, pour avoir décarronné, posé une couche de... dans la cuysine du sieur Marna, recarronné autour d'icelle couche, etc. » (*Comptes de la ville de Lyon*, 1638.)

Recevoir, *s. m.* — Nom donné au chaudron de cuivre dont se servent les salpêtriers.

Réchampir, *v. a.* — Terme de peinture. Réchampir un ornement, un compartiment ou une moulure, c'est peindre d'une couleur le champ qui est d'un côté de l'ornement, alors que le champ qui se trouve de l'autre côté est peint dans un autre ton ou dans une nuance différente. Autrefois, on disait CHAMPAYER. Dans le *Marché de peinture consenti par Estienne Le Tonnelier, paintre à Chartres, pour la chapelle de la Vierge* (1548), le contractant s'engage à peindre la « contretable et les mouleures de fin or, l'antique (*sic*) de la frize de fin or, le champ de l'autre frize d'azur, les balustres et pilliers de fin or, profizé tant devant que derrière, en façon de jaspre et champayé d'azur ». Les meubles réchampis furent surtout à la mode au XVIIIe siècle. Les premiers sièges de ce genre apparurent à la Cour aux environs de 1760. Dans l'*Inventaire général des meubles de la Couronne*, dressé en 1762, nous remarquons, dans la chambre occupée par Mme de Pompadour, au château de Saint-Hubert : « Deux fauteuils et six chaises à dos couverts de damas... les bois sculptéz et à moulures, réchampis vert et blanc. »

RÉCHAMPIR est aussi un terme de doreur. Quand on dore quelque grand ouvrage dont les fonds sont blancs, il arrive presque toujours qu'en couchant le jaune et l'assiette, cette couleur se répand sur les fonds, et pour réparer cela, on prend du blanc de céruse broyé avec de l'eau et détrempé ensuite dans une autre eau mêlée de colle ; de ce blanc ainsi infusé et détrempé dans cette colle, on couvre ce que le jaune ou l'assiette peut avoir gâté. On donne de la sorte deux ou trois couches, et c'est ce que l'on appelle réchampir.

Réchaud, *s. m.*; **Reschaud**, *s. m.* — « Utencile (*sic*) de ménage, écrit Savary, qui sert à mettre du feu pour cuir ou réchaufer les choses refroidies. On en fait de fer, de cuivre et quelquefois d'argent. Les deux premières sortes sont du métier de chauderonnier, la dernière de celui d'orfèvre. » Les réchauds sont dans notre pays d'un usage fort ancien. On les nommait, dans le principe, des CHAUFFOIRS ou CHAUFFOUERS. Parmi l'*Argenterie réclamée par la Couronne aux héritiers de Louis Ier d'Anjou* (1385), on remarque : « Une chauffoère d'argent blanc, à trois piéz, aux armes monseigneur le Dauphin sur le couvescle, pesant V mars et demi. » Dans l'*Inventaire du château de*

la Ménitré (1471), nous relevons également : « Troys petiz bacins et troys chaufouers à laver les mains. » Etc. Au siècle suivant, ces petits meubles prirent le nom de CHAUFFERETTES. Dans l'*Inventaire de Charlotte d'Albret* (1514)

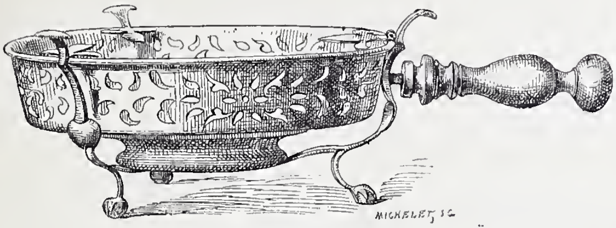


Fig. 429. — Réchaud en bronze ajouré (XVIIe siècle). Musée de Cluny.

figure : « Une chaufferette à créneaulx et un pillier à chapiteau, poisant sept mars quatre onces. » C'est seulement à la fin du XVIe siècle que le mot réchaud apparaît. « Plus deux réchaux d'argent, avecques leur manche d'ébène. » (*Remise au duc d'Épernon des meubles provenant des frères de Foix-Candalle,* 1598.) « *Item,* un réchault d'argent tout blanc, poisant trois marcz six onces six gros. » (*Invent. de Gabrielle d'Estrées,* 1599.)

Les quelques réchauds que nous venons de passer en revue étaient en métal précieux. Il en est de même pour les deux « reschauts à l'italienne, d'argent blanc, façon de Paris, percés à jour », ainsi que pour les « reschauts à gros bonnet... » décrits dans l'*Inventaire du cardinal de Mazarin* (1653); mais, ainsi que le constate Savary, à côté de ces réchauds de haute valeur, il s'en rencontrait, dans les intérieurs bourgeois, d'infiniment plus modestes, en fer ou en cuivre. De ce nombre était assurément celui dont parle Pierre de l'Estoile. « Le jeudi (8 janvier 1608), écrit-il, le calice se gela dans Saint-André-des-Ars, et falut chercher un réchaux sur le pâtissier pour le fondre. » (*Journal,* t. IX, p. 41.) De même pour ceux qui suivent : « Deux reschaulx en cuivre, prisés ensemble seize solz. » (*Invent. de Marie Cricquet, femme de Pierre Croizet, avocat au Parlement;* Paris, 1625.) « Deux poesles, deux broches, une lèchefritte, une paire de pincettes, deux réchaux. » (*Invent. de Jean Thomas;* Paris, 1631.) « Dans ung bouge... ung soufflet, ung réchault de fer, un cerceau, etc. » (*Invent. de Claudine Tardif, épouse de Jacques Bersonnier, tailleur;* Paris, 1632.) Etc. Il n'était guère de cuisine qui n'en fût alors approvisionnée. Le prix de ces modestes ustensiles était, du reste, des plus modérés. La *Subvention générale du vingtième sur les marchandises entrant en France,* édictée en 1641, fixe l'estimation des « réchaux ou échauffettes de fer, le cent pesant, à cinq livres ». Ajoutons que ces utiles objets en métal vulgaire étaient parfois façonnés avec art. Le musée de Cluny possède un certain nombre de petits réchauds en cuivre, avec poignées ou manches (les n°s 6275, 6276, 6279 notamment), qui sont d'une forme agréable et d'un décor amusant. Un autre réchaud en fer, ouvrage flamand du XVIIe siècle, qui porte le n° 6116, est également à voir.

Tous ces réchauds sont construits d'après la formule primitive des chaufferettes ou chauffoirs du Moyen Age et de la Renaissance. Jusqu'aux dernières années du XVIIe siècle, on ne paraît pas s'être écarté de ce modèle suranné. « Le bon réchaut, écrit Richelet, est fait de fer de cuirasse et composé d'un corps, de trois piés, d'une grille, d'un fond, d'une fourchette et d'un manche. » Dans ces récipients, on plaçait des charbons ardents qui, outre le grand inconvénient d'entêter les personnes présentes, faisaient encore courir des dangers aux plats en argent, et surtout à ceux en étain.

De plat sur ung réchault, sans saulce, tost fondu,

écrit Roger de Collerye dans son dixième *Epitheton.* (Éd. Janet, 1855, p. 263.) A la fin du XVIIe siècle, on remédia à cette défectuosité par la substitution de la lampe à alcool au charbon doublement dangereux. Les premiers réchauds de ce genre alors nouveau figurent dans l'*Inventaire général des meubles de la Couronne* (État du 22 avril 1697). Ils sont décrits : « Deux réchauds à esprit-de-vin, sur les piedz desquels est cizelé de relief trois testes de vieillard, pezant, avec leurs chaisnes et pinsettes, 16 marcs 5 onces 6 gros. » A partir de cette époque, tous les réchauds de prix furent construits de cette façon, soit qu'ils fussent isolés et sans emploi déterminé, comme le réchaud d'or livré à M. Duflot, en 1750, par Lazare Duvaux, pour 285 livres, ou le petit réchaud d'argent que ce même marchand vendit, en 1753, à Mme de Pompadour ; soit, au contraire, qu'ils fussent liés à un ensemble de pièces, comme la « caffetière et sa lampe à l'esprit-de-vin, avec des branchages gravés, et un réchaud d'acier bruni et doré », achetés par Louis XV à ce même Duvaux pour 1,950 livres (*Livre journal,* t. II, p. 53, 178, 194, etc.) ; comme le « réchaud à esprit-de-vin, tourné et sa lampe à deux couvercles, l'un de cinq mèches, l'autre de trois », que Fran-

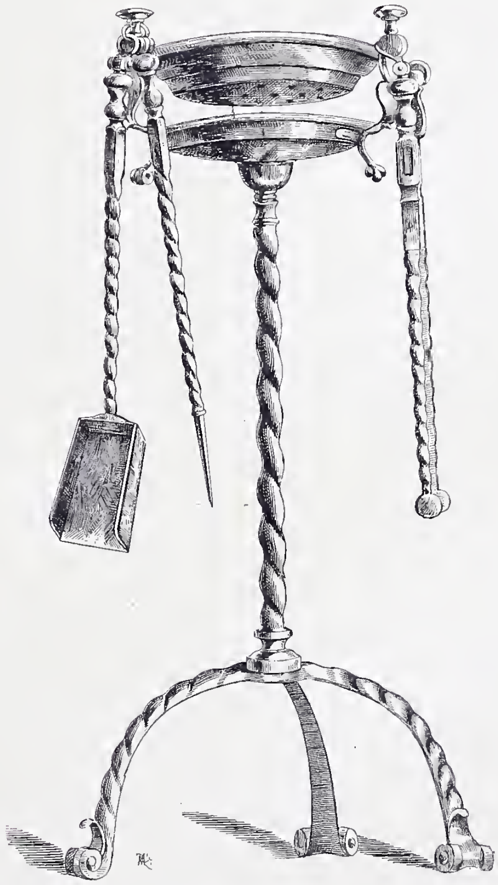


Fig. 430. — Réchaud à pied en laiton tordu (XVIIe siècle).

çois-Thomas Germain livra, le 27 janvier 1754, à Versailles, pour servir au roi, et qui marchait avec deux marmites, pour faire le bouillon ; ou enfin, comme la « cafetière d'or de deux tasses avec son réchaux à l'esprit-de-vin renfermé

dans un étui de chagrin », qui figure dans l'*Inventaire de Marie-Josèphe de Saxe, dauphine de France.*

Ces derniers réchauds, dont l'usage s'est transmis jusqu'à nous, n'ont pas sensiblement varié de formes. Ils se com-

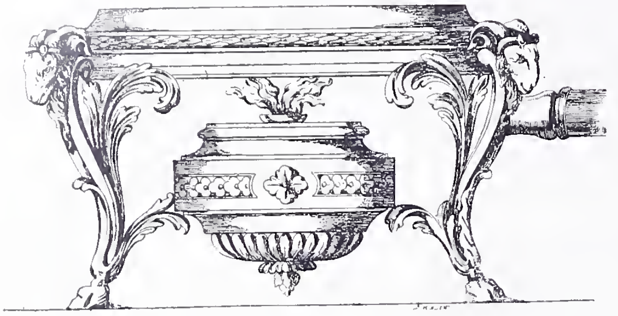


Fig. 431. — Réchaud à esprit-de-vin en argent, d'après le *Recueil* de Robert de Cotte.

posent toujours d'un support soutenant la lampe et sur lequel repose le porte-plat; la seule différence qui existe entre les divers modèles, c'est que les uns, étant à parois pleines, ont l'aspect d'un coffre plus ou moins gracieux ; alors que les autres, réduits à leur plus simple expression, consistent seulement en un pied orné avec plus ou moins d'élégance.

Au siècle dernier, Granchez, bijoutier de Marie-Antoinette, mit en vente de nouveaux réchauds « à trois cercles, en cuivre argenté, avec lampes à esprit-de-vin pouvant recevoir des plats de toute grandeur ». « Ce modèle, ajoutait Granchez dans l'annonce que publia le *Mercure* (n° de janvier 1776), est copié de l'anglois. » Déjà, à cette époque, l'anglomanie sévissait sur nos modes. Nous ignorons si l'innovation du célèbre bijoutier fut alors très goûtée du public. De nos jours, elle a été reprise et perfectionnée.

Pour être complet, il nous reste encore à parler des réchauds-cassolettes, qui furent aussi en vogue au siècle dernier, et des réchauds en céramique. Les réchauds-cassolettes servaient à évaporer soit des parfums liquides, comme les eaux de senteur, soit des pastilles de Chypre, de l'encens, ou des pâtes dites du Sérail. Quelques-uns de ces petits réchauds avaient une véritable valeur artistique. Nous citerons, entre autres : « Trois colonnes d'argent et réchauds formant des cassolettes sur une terrasse dorée d'or moulu, ornée de branchages de lierre et ceps de vigne, avec une couronne et médaillon en fleurs d'argent, rempli d'un chiffre », qui furent livrées pour la somme de 1,257 livres à Mme de Pompadour, par son marchand favori, ce Lazare Duvaux dont nous parlions à l'instant (1754). Ce même fournisseur lui factura encore, en 1758 : « Deux réchauds d'argent pour des pastilles », alors qu'en 1757 il vendait au prince de Francavilla, pour le prix de 168 livres, « une cassolette composée d'une figure de Saxe et d'un chien, le vase et le réchaud en argent ». (*Livre journal,* t. II, p. 236, 336 et 365.) Enfin, à la *Vente de Mme de Pompadour* (28 avril 1766), on adjugea deux « petits réchauds de porcelaine à odeurs, garnis d'argent ».

Ces derniers meubles nous amènent à parler des réchauds en faïence, qui, à leur apparition, semblent avoir fait partie des mobiliers les plus somptueux. C'est dans l'*Inventaire de Catherine de Médicis* (1589) que se trouve décrit le premier de ces ustensiles, consistant en « un réchault de terre bleue ». Dans l'*Inventaire du château de Nérac* (1598), nous relevons : « Neuf assietes de tère de Venise peintes de semblables couleurs. — Deux réchautz avecq piliers et personnages à l'entour peints comme dessus. » Héroard, dans son *Journal* (t. Ier, p. 175), consigne, à la date du 21 février 1606, la note suivante : « Ma femme lui apporta (au Dauphin) un petit réchaud et une petite écuelle de fayence. » Ces commencements presque augustes jurent avec la fin misérable de ces pauvres réchauds qui, à partir du XVIIe siècle, furent bannis non seulement des intérieurs luxueux, mais même des tables bourgeoises.

Enfin on a encore, au XVIe siècle, connu une dernière sorte de réchauds. Nous voulons parler de ceux dont étaient surmontés les landiers, et qui servaient à la fois à faire mijoter les aliments réclamant une longue cuisson et à tenir chauds les plats prêts à être servis. Comme exemple, citons : « Deux grands chenets de fer à réchault servant à la cuisine », compris dans l'*Inventaire de Claude Millet* (Paris, 1585).

Réchauffoir, *s. m.* — Petite pièce située près de la salle à manger, munie d'un fourneau (Daviler dit d'un potager) où l'on fait réchauffer les plats lorsque la cuisine est trop éloignée. Cette disposition se rencontrait assez fréquemment dans les habitations du XVIIe et du XVIIIe siècle. Bachaumont, parlant du pavillon de Louveciennes (20 juillet 1772), écrit (*Mém. secrets,* t. XXIV, p. 165) : « L'intérieur est composé d'un vestibule servant de salle à manger, avec un réchauffoir à gauche, et des garde-robes à droite. » On trouve également le substantif réchauffoir, avec la signification d'ustensile servant à réchauffer les plats. L'*Inventaire de Marguerite d'Autriche* (1524) mentionne : « Ung reschauffoir à feux [en argent], pesant III marcs III onces XV esterlins. » On possède en outre une *Lettre de rémission* accordée à Charles Parent (1601-1603) qui, dans une taverne, avait jeté « ung réchauffoir » à la tête du nommé Jacques d'Englos. Enfin, à la *Vente des meubles et effets du duc de Choiseul* (Chanteloup, 1786), nous voyons figurer un « réchauffoir de cuivre ».

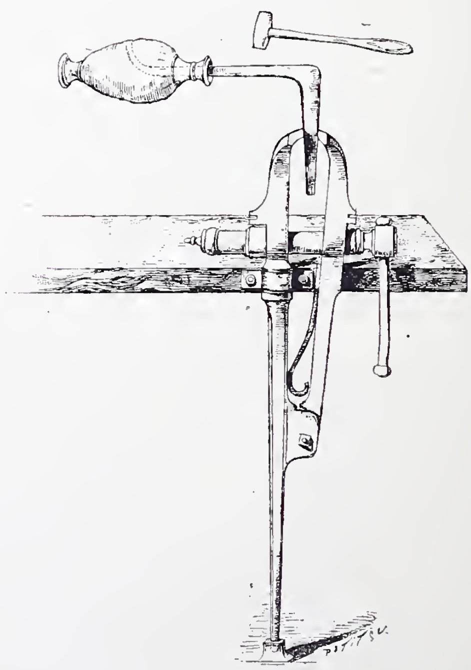


Fig. 432. — Recingle montée sur un étau.

Rechausser, *v. a.* — Terme d'orfèvre. Rechausser un objet d'orfèvrerie, c'est en rabattre le métal pour le rendre plus épais.

Recingle, *s. f.;* **Resingle**, *s. f.* — Outil d'orfèvre employé pour repousser la panse des pièces creuses et à

goulot, comme les flacons, bouteilles, etc. La recingle a une forme toute spéciale. (Voir fig. 432.) On s'en sert en frappant à grands coups sur le manche, et, par contre-coup, la secousse produit une saillie sur le point où la pièce qu'on veut repousser est en contact avec ce curieux outil.

Recoller, *v. a.;* **Recollage**, *s. m.* — Recoller, c'est réparer à l'aide de la colle un objet rompu ou décollé. Le recollage est le résultat de cette opération. « 10 octobre 1752. — M. Boucher, peintre : La dorure de deux garnitures de tasses bleu céleste, et le recollage d'une cassée. » (*Livre journal de Lazare Duvaux,* t. II, col. 139.)

Recordonner, *v. a.* — Terme de brodeur. Maintenir une broderie ou une application à l'aide d'un entourage de ganse, de cordonnet ou d'un fil d'or ou d'argent. « Ung lict de satin violet où il y a quatre pantes... et deux soubassemens en broderies de morceaux de toylle d'or de carreaux d'ouvrage à petit point, et recordonné de fil d'argent, et les montants brodés de petits morceaux de toylle d'or et recordonnés de filets d'or, etc. » (*Invent. des meubles de Timoléon de la Baulme de Suze, seigneur de Plézian,* 1676.)

Recoupe, *s. f.* — Terme de constructeur. Nom qu'on donne aux débris des pierres que l'on taille.

Recouvert, *part. passé* du verbe Recouvrir. — Terme d'architecture. On dit d'un joint qu'il est recouvert, quand il a cessé d'être apparent. Les menuisiers nomment « panneaux recouverts » ceux qui, dans les lambris, sont plus épais que l'assemblage leur servant de cadre, et le débordent.

Recouvrement, *s. m.* — En menuiserie, recouvrement est synonyme de rebord. On dit le recouvrement d'un coffre, pour désigner le rebord du couvercle de ce coffre. On dit pareillement de planches qui, au lieu d'être jointives, débordent l'une sur l'autre, qu'elles sont à recouvrement. Au siècle dernier, on employa aussi ce mot dans le sens d'enveloppe ou de housse. C'est ainsi qu'il faut comprendre l'article suivant : « 23 janvier 1754 — Mme de Pompadour : Un feu de cheminée à recouvrement, doré d'or moulu, formé d'un vase de fleurs et guirlandes, posé dans la chambre à balustre avec les garnitures, 650 livres. » (*Livre journal de L. Duvaux,* t. II, p. 190.)

Recroiser, *v. a.;* **Recroisonner**, *v. a.* — C'est doubler le nombre des branches d'une croix. Nous avons expliqué dans notre tome Ier, au mot Croisée, qu'on donnait ce dernier nom à des chandeliers de bois dont les branches étaient disposées en croix. Les chandeliers recroisés comportaient huit branches au lieu de quatre. C'est ainsi qu'il faut comprendre le passage suivant de l'*Ordre observé aux obsèques et enterrement du roy Henri II* (1559), décrivant « une grande et singulière chappelle ardante... garnie de treize clochers, tous croiséz et recroiséz, avec nombre infiny de luminaire ». Le *Cérémonial françois* (p. 299), parlant des obsèques de François Ier, emploie recroisonné dans le même sens.

Rectangle, *s. m.* — Figure géométrique comportant quatre angles droits.

Rectangulaire, *adj.* — Qui forme un Rectangle. (Voir ce mot.) « Une petite table rectangulaire en bois sculpté et doré par parties. » (*Vente de Mme Jeanne Olivier;* Paris, 1888.)

Recuire, *v. a.* — Terme de métier, qui signifie soumettre une seconde fois à l'action du feu. On recuit les métaux pour les rendre plus ductiles et plus faciles à travailler. On recuit le fer forgé pour le convertir en acier. Les orfèvres recuisent les pièces repoussées et travaillées au marteau, quand le corroyage répété a enlevé au métal sa malléabilité. On recuit le verre soufflé et façonné, pour l'empêcher de se fendre quand on l'expose à l'air.

Recul, *s. m.* — Terme de décoration. C'est la distance à laquelle on doit se placer pour juger sainement un ensemble décoratif. C'est aussi l'éloignement plus ou moins grand du spectateur relativement à cet ensemble, éloignement le plus souvent forcé, et qui doit exercer une certaine influence sur la façon dont les objets sont décorés. Il est évident, en effet, que plus le recul est grand et moins il est nécessaire que le travail d'une décoration soit fini, poussé, et que lorsque le recul est à peu près nul, cette décoration doit être, au contraire, aussi achevée que possible.

Reculer, *s. m.* — Sorte de lime, dont se servent les horlogers.

Redents, *s. m. pl.* — Terme d'architecture. Ce mot est pris dans des acceptions diverses, mais qui, toutefois, présentent une certaine analogie. Lorsqu'on construit un mur sur un terrain en pente, les ressauts qu'on est obligé de faire d'espace en espace à la retraite, pour la conserver de niveau par intervalles, prennent le nom de redents. Quand un pignon, au lieu d'être formé par la jonction de deux rampants, est taillé en escalier, on dit qu'il est à redents. Enfin, les découpures de pierre en forme de dents qui, dans l'architecture ogivale, garnissent l'intérieur des meneaux de fenêtre ou des intrados d'arcs, ou des gables de pignon, prennent encore le nom de redents.



Fig. 433. — Ciseleur se servant de la recingle.

Redon, *adj.* — Synonyme de rond. « viii quarriaux, v redons et iii quarrés. — *Item,* ii coffres redons, vieux, plains de lettres. » (*Invent. du château des Baux,* 1426.) « Prumeyrament un grand bassin redon. » (*Invent. de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André;* Bordeaux, 1442.) Ce terme ne se rencontre guère que dans nos provinces méridionales.

Redorer, *v. a.* — Dorer à nouveau. (Voir Dorer.)

Redoute, *s. f.* — Endroit public où l'on danse. Voltaire, dans son *Dictionnaire philosophique,* reproche à certains auteurs de son temps d'avoir tiré ce mot de l'italien *ridotto* et d'être arrivé ainsi à un grossier non-sens. Les premières redoutes apparurent, en France, aux environs de 1775. En 1781, les prêtres de la Mission, désireux d'attirer la foule à la foire Saint-Laurent, « firent construire, dans l'enclos de leur foire, sur le dessin de M. Mœnch, une *redoute chinoise* où se trouvoient des escarpolettes, une roue de fortune, des balançoires, un jeu de bague et autres petits jeux peu connus, de plus, un jardin, un salon chinois pour la danse, une grotte pour un café, un bâtiment chinois pour un restaurateur, des décorations charmantes ou bizarres ». (Dulaure, *Histoire de Paris,* t. VIII, p. 168.) Cet établissement, qui porta dans la suite le nom de Vauxhall d'été, disparut en 1789.

Redressement, *s. m.;* **Redresser**, *v. a.* — En architecture, le redressement est l'action de remettre de niveau un ouvrage quelconque. Dans les arts industriels, redresser a la signification de rendre plan et uni.

Redressoir, *s. m.* — Marteau formé d'une boule de buis et muni d'un manche, dont les potiers d'étain font usage pour redresser la vaisselle bossuée.

Réduction, *s. f.* — C'est la reproduction à une échelle plus petite d'un dessin ou d'un objet en relief. Pour les dessins, peintures, tableaux, plans, la réduction s'obtient soit par la mise au carreau, soit par des moyens méca-



Fig. 434. — Réfectoire de l'Hôtel des Invalides, d'après une gravure de l'époque.

niques. Parmi ces derniers, les plus employés sont le compas de réduction, le pantographe et, depuis quelques années, la photographie. Pour les objets en relief, les moyens mécaniques sont également usités. Celui qui a donné les plus heureux résultats et les plus complets est le procédé Collas, exploité par la maison Barbedienne.

Réduit, *s. m.* — Petit logement où l'on vit retiré. Saint-Simon dit, en parlant de Mme de Maintenon, qu'elle « triomphoit dans ses réduits ».

Réfection, *s. f.* — Tout travail refusé pour malfaçon, ou dont l'existence est compromise par un défaut de solidité ou un vice de construction, est sujet à réfection. Parfois réfection est synonyme de Restauration. (Voir ce mot.)

Réfectoire, *s. m.*; **Refretouer**, *s. m.* — Salle de grandes dimensions où l'on peut donner à dîner à un nombre considérable de personnes. Les réfectoires se rencontrent surtout dans les casernes, les lycées, les communautés religieuses. Rabelais, dans sa description de l'Ile Sonnante, s'exprime comme suit : « Adoncques il nous conduyct en un grand et délitieux réfectouer et nous dist : Lhermite Braguibus vous ha faict ieusner par quatre iours ; quatre iours serez icy à contre-poinct, sans cesser de boyre et de repaistre. » (*Pantagruel*, liv. V, ch. v, p. 295.) Les réfectoires de certaines communautés étaient célèbres par leurs dimensions et leurs décorations somptueuses. Celui de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, œuvre remarquable de Pierre de Montereau, ne mesurait pas moins de 40 mètres de long sur 10 de large. Celui de l'abbaye royale de Poissy était plus vaste encore. Il comptait, dans œuvre, 47 mètres de longueur sur 12 de largeur et les clefs de voûte étaient posées à 20 mètres au-dessus du sol. La célèbre abbaye du Mont-Saint-Michel en mer nous montre un de ces réfectoires majestueux, qui se distingue par sa taille et ses belles proportions. A Paris, on possède également le réfectoire de l'ancienne abbaye de Sainte-Geneviève, qui remonte au XIIIe siècle. Parmi les réfectoires civils, nous ne pouvons guère citer que ceux des Invalides, qui offrent une certaine ampleur, jointe à une artistique décoration, exécutée par Parocel et Van der Meulen. Un auteur, qui les visita au temps où ces vastes pièces n'avaient pas encore changé de destination, les décrit de la façon suivante : « Quatre grands réfectoires pour les soldats, qui sont à droite et à gauche de la cour royale ; deux ont vingt-cinq toises chacun de long, et les deux autres vingt-trois chacun sur quatre de large. Ce qu'il y a de plus remarquable, ce sont les peintures qui représentent les campagnes de Louis XIV, dans les guerres de Flandre et de Hollande. » (Le Sage, le *Géographe parisien,* t. II, p. 219 ; Paris, 1769.) Il paraît qu'on hésitait autrefois sur l'orthographe de réfectoire. « Quelques-uns disent réfectoire, écrit Ménage (*Observations sur la langue française,* p. 394), comme on dit prétoire, auditoire, etc. Les autres disent réfectoir, comme on dit dortoir, saloir, etc. Et c'est comme parlent ordinairement les religieux. L'un et l'autre est bon. »

On a dit aussi, mais à une époque beaucoup plus ancienne, refretouer. Nous lisons dans la *Chronique de Charles VII,* par Jean Chartier, à l'année 1435 : « Il y avoit faulte d'argent pour paier les souldoiers, combien que avant le partement de mondit Seigneur le bastard d'Orléans, le vénérable convent de l'abbaye de Saint-Denis, pour monstrer la loyaulté qu'il avoit envers son souverain Seigneur le roy de France, presta et délivra de trente à quarante mars d'argent en tasses, qui estoient en refretouer d'icellui convent, pour et à ce que ceulx de ladite garnison en penssent estre appaisiez aucunement. »

Refend, *s. m.* — Terme d'architecture. On nomme *murs ou cloisons de refend* les murs ou cloisons qui forment des séparations intérieures dans un bâtiment, soit pour constituer des chambres, salles ou appartements, soit pour soutenir des escaliers. Les murs et cloisons de refend peuvent être parallèles ou perpendiculaires aux gros murs et aux murs de façade.

On appelle *pierres de refend* les pierres de taille qui constituent les encoignures des gros murs et les chaînes qui servent à les lier et à les soutenir. Les menuisiers désignent sous le nom de refend le morceau de bois qu'on détache d'une planche ou d'un ais trop large.

Refenderet, *s. m.* — Coin de fer, outil dont se servent les ardoisiers.

Refendre, *v. a.* — Chez les menuisiers et les charpentiers, c'est couper une pièce de bois dans sa longueur. Les serruriers emploient le même mot pour exprimer l'action de diviser à chaud le fer également sur sa longueur.

Refeuiller, *v. a.* — Terme d'architecture. C'est faire deux feuillures en recouvrement, soit pour recevoir les volets d'une croisée ou les vantaux d'une porte, soit pour loger un dormant. (Voir Feuillure.)

Reffroidouer, *s. m.* — Vase pour rafraîchir le vin. « Un reffroidouer à vin, de cuyvre ouvré, à œuvre de damas. » (*Cour des Comptes de Paris,* année 1416.) (Voir Refredoer et Rafraichissoir.)

Reficher, *v. a.* — Terme de maçonnerie. C'est refaire les joints d'une vieille muraille. (Voir Rejointoyer.)

Réflecteur, *s. m.* — On donne ce nom, d'une façon générale, à tout appareil destiné à réfléchir les rayons lumineux, caloriques ou sonores, et plus spécialement dans le langage du mobilier, à des plaques métalliques, plus ou moins concaves, qui permettent de condenser sur une surface plus ou moins étendue la lumière d'une bougie ou d'une lampe. Cette lumière, ainsi projetée dans la direction qu'on juge la plus utile, prend, grâce au réflecteur, une puissance et une intensité considérables. Ces sortes d'appareils sont en usage depuis déjà longtemps. Par contre, le mot réflecteur est de création récente. Ni Richelet, ni Furetière, ni le *Dictionnaire de l'Académie* (2e édition, 1696), ne le mentionnent. Savary des Bruslons, le *Dictionnaire de Trévoux* et l'*Encyclopédie* ne l'ont pas connu. Jusqu'à la fin du siècle dernier, les réflecteurs, en effet, ont porté le nom de RÉVERBÈRE. (Voir ce mot.) « 12 décembre 1755. — Mme la duchesse de Broglie : Un chandelier de lit à réverbère, 144 livres. » « 9 mars 1758. — M. le baron de Thun, envoyé de Wurtemberg : Un garde-vue à réverbère de fer-blanc et son ressort, pour recevoir la bougie, 24 livres. » (*Livre journal de Lazare Duvaux,* t. II, p. 263 et 355.)

Reflet, *s. m.* — On donne ce nom, dans le langage des arts, à la lumière qui, tombant sur un corps quelconque, rejaillit sur les objets voisins et leur prête une clarté moins vive que celle qu'ils recevraient de la lumière directe. Cette clarté est rarement blanche. Elle emprunte au corps qui la réfléchit une partie de sa couleur, qui vient ainsi se mélanger avec la couleur de l'objet qui reçoit la lumière reflétée. Aussi les peintres et les décorateurs doivent-ils, dans leurs travaux, tenir grand compte de ces modifications, et la théorie des reflets constitue une partie essentielle des connaissances qui leur sont nécessaires.

L'idée fondamentale de cette théorie est que tout objet reflétant autour de lui la lumière qu'il reçoit et avec cette lumière une partie de sa couleur, les reflets sont proportionnels à l'intensité de la lumière reçue et ne peuvent être sensibles à l'œil qu'à une condition, c'est que le corps frappé par eux soit moins vivement éclairé que le corps réflecteur. Comme conséquence, on admet que les objets recevant fortement la lumière ne sont pas soumis aux reflets des corps voisins, et que ces reflets ne sont perceptibles que dans les endroits plus faiblement éclairés, c'est-à-dire dans les ombres. Dès lors, on voit le parti que le peintre peut tirer des reflets. Grâce à eux, il colore ses ombres et leur enlève toute opacité, il les anime et constitue ainsi une sorte d'atmosphère autour des figures et des objets qu'il représente. C'est ce qui explique pourquoi un certain nombre d'écrivains d'art et de peintres illustres se sont préoccupés très vivement des reflets et leur ont consacré des dissertations ingénieuses. Léonard de Vinci, notamment, dans son *Traité sur la peinture,* et Gérard de Lairesse, dans son *Grand livre des peintres,* sont à consulter sur ce point.

Indépendamment du parti qu'ils peuvent tirer des reflets dans l'exécution de leurs tableaux, les peintres décorateurs ont à tenir compte des modifications que ces reflets apportent dans la bonne exécution de leurs œuvres décoratives. Les appartements, en effet, reçoivent très rarement la lumière du dehors à l'état de pureté. Cette lumière est généralement teintée par les reflets des surfaces qu'elle a préalablement frappées ; elle se colore, en outre, en frôlant, à son entrée dans la pièce, les tableaux des croisées, les boiseries, les rideaux, ou en filtrant à travers des vitres qui ne sont pas d'une blancheur absolue. Nous avons indiqué autre part les précautions qui sont à prendre relativement à ces reflets. (Voir *l'Art dans la maison,* 1re édit., p. 287.) Nous prions le lecteur de vouloir bien se reporter à ce travail.

Refonçage, *s. m.* — Action de remettre un fond. Ce terme est surtout employé pour les tonneaux, futailles, etc.

Refonte, *s. f.* — Action de refondre les métaux. Louis XIV ordonna la refonte de l'argenterie.

Refouillement, *s. m.* — Terme de sculpteur. Action de marquer davantage les creux et les saillies que présente une statue.

Refouiller, *v. a.* — Terme de sculpteur. C'est détacher une partie de sculpture, en creusant les parties voisines.

Refouloir, *s. m.* — Terme de serrurier. Nom donné au ressort en acier qui fait ouvrir les guichets des portes cochères.

Refrédoer, *s. m.* — Rafraîchissoir ; vase, bassin ou seau à rafraîchir. L'*Inventaire du duc de Berry* (1416) mentionne : « Un refredoer à vin, de cuivre ouvré..., prisé x livres. » (Voir pour plus amples détails le mot RAFRAICHISSOIR.)

Refretouer, *s. m.* — Orthographe ancienne de RÉFECTOIRE. (Voir ce mot.)

Régale, *s. f.;* **Régalle**, *s. f.* — Instrument de musique. Furetière dit à propos de cet instrument : « Régale est un des plus considérables jeux de l'orgue, qu'on appelle autrement *voix humaine,* parce qu'il imite en quelque façon la voix de l'homme. Il est accordé à l'unisson de la trompette, et a la longueur d'un demi-pied, avec une boeste qui se sonde au bout, longue de deux pouces. On fait aussi des espinettes organisées, qui ne consistent qu'en un jeu de régales. Les Flamans appellent aussi régales un instrument composé de plusieurs bastons enfilez ensemble, et séparez par des grains de chapelet, qui rend une assez agréable harmonie, estant bien touché avec une boule qui est au bout d'un baston. On l'appelle autrement *claque bois.* » Il est rarement question dans les anciens documents de ces sortes d'instruments de musique.

Cependant nous relevons dans le *Compte de l'exécution du testament de Jean Verdot, archidiacre de la cathédrale* (Troyes, 1537) : « Unes régalles, qui est ung instrument de flustes en façon d'orgues, prisée dix livres tournois. » Jean Héroard, en son *Journal* (t. II, col. 164), nous apprend que, le 27 octobre 1614, le jeune Louis XIII, « mis au lit, s'endormit au son des régales ».

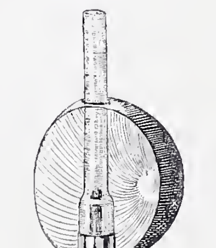


Fig. 435. — Lampe munie d'un réflecteur.

Et enfin nous notons dans le *Journal général de France,* à la date du 18 février 1780, l'annonce suivante : « Le sieur Welters, grande cour des Quinze-Vingts, a à vendre un jeu de régale à grand ravalement dans une table de noyer. »

Regard, *s. m.* — Terme d'architecture. Ouverture pratiquée dans le sommet d'une voûte en maçonnerie, pour faciliter l'inspection de ce qui se passe sous cette voûte. On établit des regards au-dessus des égouts, des aqueducs, des conduits, etc. On désigne également sous ce nom des sortes de petits édicules, dans lesquels sont enfermés les robinets de distribution de plusieurs conduites d'eau.

Régence, *s. f.* — Nom donné, au XVIIIe siècle, à de petites boîtes de pommade. « ...Ci-joint une petite boîte avec

de la pommade divine. On appelle ces boîtes-là des *régences...* » (*Corresp. de la duchesse d'Orléans,* t. II, p. 206.) Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, on a également nommé *commodes à la régence* des commodes rebondies, aux profils contournés et arrondis, en bois de placage, que Cressent, l'ébéniste du Régent, avait mises à la mode. Nous relevons dans l'*Apposition des scellés,* qui fut dressée en 1768, après le décès de cet habile artiste, la mention suivante : « Ouverture faite des tiroirs d'une commode à la régence, il a été procédé à l'état de quelques modèles et autres menus objets d'ébénisterie qui s'y sont trouvés. » Ces sortes de commodes, dont il nous a été conservé tant d'admirables spécimens, abondent, du reste, dans les *Inventaires* de cette époque. « Trois commodes à la régence, de bois violet et rose à placages, à dessus de marbre de Flandres. » (*Invent. général des meubles de la Couronne,* 1771 ; appartement de Mme la princesse de Talmont à Saint-Germain.) « Dans la chambre où est décédé le deffunt, cy devant désignée : une petite commode à la régence de bois de raport, garnie de sa table de marbre ; une grille de feu en deux parties, garnie de cuivre argenté. » (*Invent. de Jacques Verbreckt, sculpteur du roi,* 1771.) « Une commode à la régence à dessus de marbre et garniture de cuivre, ouverte et vuide. (*Invent. de la veuve de Nicolas Lancret,* 1781.) « Plus une petite commode à la régence, placqué en bois de roze à deux tiroirs, sa garniture en cuivre jaune, avec son dessus de marbre. » (*Invent. de J.-B. Fleury de Beaurepaire, vicaire général ;* Bordeaux, 1783.)

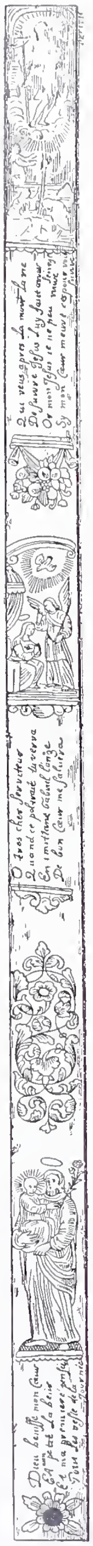


Fig. 436. Règle en cuivre ornée de gravures et d'inscriptions. (Musée de Cluny.)

Regingot, *s. m.* — « Petit larmier de forme circulaire ou triangulaire, pratiqué sous le jet d'eau ou l'appui d'une croisée, ou bien encore sous une dalle formant le chaperon d'un mur. » (Bosc, *Dictionnaire raisonné d'architecture.*)

Registre, *s. m.* — Livre de papier blanc, relié, sur lequel on inscrit généralement les comptes, mémoires, décisions, et autres textes destinés à être conservés. Toutes les personnes s'adonnant au commerce font grand usage de registres. Leurs formes naturellement diffèrent suivant la profession de celui qui s'en sert, et la destination qu'on assigne à chacun d'eux. Pierre de l'Estoile écrit, à la date du samedi 23 janvier 1610 (*Journal,* t. X, p. 121) : « M. de Bossé m'a presté un sien registre à la main, relié en parchemin, long et estroit, comme sont ces papiers d'apothicaire, ou ceux des femmes pour la despense de leur maison. » On voit, par cette citation, qu'au commencement du XVIIe siècle, ce qu'on appelait registre n'était encore qu'un cahier plus ou moins épais, de papier relié, ou mieux, piqué dans une feuille de parchemin. Il n'en avait pas été autrement pendant tout le Moyen Age. On rencontre fréquemment dans les *Comptes royaux* du XIVe et du XVe siècle des notes d'achat de parchemin et de papier, destinés à la confection de semblables registres. On relève notamment dans les *Comptes de l'hôtel de Charles VI* (1380) le payement à « Geuffroy Raoul, Gillot Évrart et Jehan le Huchier, clercs de la paneterie, pour un papier neuf, XII sols parisis ; deux douzaines et demie de parchemin, XIV sols la douzaine, argent XXXV sols parisis ; un cent de getouers, IV sols parisis, acheté par eulx pour gister, *enregistrer* et transcripre les parties dudit office », etc. Dans les *Comptes de l'hôtel d'Isabeau de Bavière* (1401), nous trouvons une mention presque identique. C'est le payement à Jehan La Mare et ses compaignons, clercs d'eschançonnerie, « pour un papier nuef, X sols ; deux douzainnes de parchemins, XIV sols la douzainne, XXVIII sols parisis, et un cent de gictouers IV sols parisis, tout acheté par eulx pour *enregistrer,* transcrire et gicter les parties dudit office ». On s'explique mieux, quand on connaît cette fabrication sommaire, le grandissime procès qui éclata, au XVIIe siècle, entre les relieurs et les papetiers, lorsque les registres commencèrent à prendre la forme que nous leur voyons aujourd'hui. L'arrêt qui termina ce procès permit aux papetiers de fabriquer les registres à dos carré, et réserva pour les relieurs le privilège exclusif de fabriquer ceux à dos rond. Actuellement la fabrication des registres, sans distinction de dos, constitue une industrie indépendante et considérable.

Règle, *s. f.* — Instrument mince et long dont on se sert soit pour tracer des lignes droites, soit pour s'assurer que certaines surfaces sont bien dressées. C'est, avec le compas, un instrument de première nécessité ; aussi un poète du XVIIe siècle a-t-il chanté *les Amours du compas et de la règle* (publiées à Paris, chez Jean Camusat, rue Saint-Jacques, *A la Toison d'or,* 1637).

> Le compas glorieux se réveille en sursaut,
> Emeu de cette veüe et d'un honneur si haut.
> Il rend grâce au soleil, et, ferme, comme un aigle,
> Le regarde et s'en va, puis rencontre la règle,
> Droitte, d'uu grave port, pleine de majesté,
> Inflexible, et surtout observant l'équité.
> Il arreste ses yeux, la contemple et s'estonne.
> Aussi tost, pour l'aymer, son âme l'abandonne.
> Et, sans se souvenir des propos du soleil,
> Adore ce miracle et le croit sans pareil.

Un grand nombre de professions se servent de règles. Les géomètres, les écrivains, les dessinateurs, les menuisiers, les charpentiers, les orfèvres, les serruriers, les maçons en font usage. Dans les professions qui mettent les métaux en œuvre, les règles qu'on emploie sont le plus souvent en fer ou en cuivre. Dans les autres corps d'état, on se sert plus généralement de règles en bois. Quelques-unes de ces dernières sont parfois de dimensions considérables. Ainsi les règles d'appareilleur comptent de 1m,20 à 1m,50 de longueur. Celles des charpentiers atteignent 2 mètres, et celles des poseurs sont quelquefois du double. Les règles en bois sont souvent divisées en décimètres et en centimètres ; autrefois elles l'étaient en pieds, pouces et lignes, mais elles sont rarement décorées. Il n'en est pas de même des règles de métal, dont quelques-unes portent des dessins assez curieux. Nous citerons dans le nombre une règle en cuivre de 55 centimètres, qu'on peut voir au musée de Cluny, et dont les deux faces principales sont ornées des divers épisodes de la Vie et de la Passion du Christ. Ces gravures sont accompagnées de légendes explicatives. Sur l'une des faces on remarque le jardin des Oliviers, la Passion, le Calvaire, l'ange Gabriel et l'inscription suivante :

> Quand j'y vois la passion de mon Sauveur,
> Hélas ! je frémis dans mon cœur.



Mangonot del. Maison Quantin, imp.-éd.

FAUTEUIL A LA REINE (XVIIIe SIÈCLE)

(Mobilier national.)

Jésus au jardin des Olives faît son oraison,
Souffrant les douleurs de la Passion.

Au revers on lit :

Dieu bénisse mon cœur
Et mon petit labeur
Et ma première pensée
Tout le reste de la journée.

O très cher serviteur,
Quand ce poltrait tu verra,
En imittant Gabriel l'ange,
De bon cœur me saluera.

Qui veus après la mort la vie,
De suivre Jésus lui faut avoir l'envye.
Or, mon Jésus, je ne peux vivre;
Sy mon cœur meurt, cés pour vous suivre.

Parmi les règles de luxe, citons encore : « Une règle chinoise en laque, avec une charnière d'or », qui figurait à la *Vente de S. A. R. le duc Charles de Lorraine* (21 mai 1781).

Réglet, *s. m.* — Terme d'architecture. Petite moulure plate qu'on nomme aussi LISTEL. (Voir ce mot.) Le réglet, qui peut être uni ou à guillochis et à entrelacs, sert dans les compartiments et panneaux. Il en sépare les parties.

Les menuisiers donnent aussi le nom de réglet aux règles dont ils font usage. Le *réglet plat* est une règle commune, avec laquelle ils tracent et dressent leur ouvrage. Ils emploient en outre le *réglet à pied.*

Régner, *v. n.* — Terme d'architecture. On s'en sert pour indiquer qu'un membre d'architecture — une frise, une corniche, par exemple — se continue sur toute l'étendue d'une façade, ou sur tout le pourtour d'un bâtiment ou d'une pièce intérieure.

Regratter, *v. a.* — Terme d'architecture. C'est enlever, à l'aide du marteau et de la ripe, l'épiderme noirci d'un vieux mur en pierres de taille, pour le blanchir. Les graveurs disent d'une planche qu'elle a été regrattée, pour signifier qu'elle a été retouchée au burin.

Régulateur, *s. m.* — Terme d'horlogerie. On a donné le nom de régulateur à un grand nombre de pièces, dont la mission est de régler la marche d'un appareil. Dans les montres, le balancier et le spiral portent ce nom. On appelle de même la verge et la lentille des pendules. Enfin on nomme, d'une façon plus générale, régulateur une belle pendule exécutée avec un soin spécial, et dont la marche est parfaitement uniforme.

Rehausser, *v. a.;* **Reaucer**, *v. a.* — Proprement, c'est hausser davantage, c'est soulever ou relever une surface qui s'est affaissée. On rehausse un plancher qui a fléchi. En peinture, c'est relever l'éclat ou le relief d'un ouvrage, par l'application de rehauts, c'est-à-dire avec des touches, des traits ou des hachures plus claires ou plus brillantes, et qui constituent ce qu'on appelle des lumières. Les grisailles sont rehaussées à l'aide de hachures blanches. Chez les brodeurs et les tapissiers, ce verbe a presque la même signification. Il indique l'emploi de dessins ou de traits d'or, d'argent ou de soie, dont on se sert pour augmenter la beauté de certains tissus. On dit dans ce sens : une tapisserie rehaussée d'or et d'argent, un damas rehaussé d'une broderie. « Douze pièces de tapisserie de velours cramoisi reaucé de toille et cordes d'or et roque d'argent. » (*XV*[e] *Compte de Christophe Godin, conseiller général et receveur des finances de Philippe II,* 1593.)

Rehaut, *s. m.* — Terme de peinture. Touche, trait, hachure, appliqués sur un tableau, un dessin, une peinture décorative, pour accuser davantage le relief de certaines surfaces. « Très belle armoire à glace à trois corps, en bois des îles, avec panneaux en laque de Chine, décor à rehauts d'or sur fond noir, ornée de colonnettes. » (*Vente de M*[me] *Gabrielle Elluini,* mars 1883.) « Cabinet en laque du Japon, fond noir à rehauts d'or, décor, paysages et oiseaux, avec charnières argentées et gravées.» (*Vente de M*[me] *Jeanne Olivier,* novembre 1888.) Les brodeurs emploient ce même mot dans un sens presque analogue. (Voir le précédent article.)

Reille, *s. f.;* **Reilhe**, *s. f.* — Barre, barreau. D. Carpentier (*Gloss. nov.,* t. III, col. 553, sous *Regula ferrea*) cite une *Lettre de rémission* datée de 1401, où il est parlé d'une « reilhe de fer ». Dans l'*Inventaire du château*

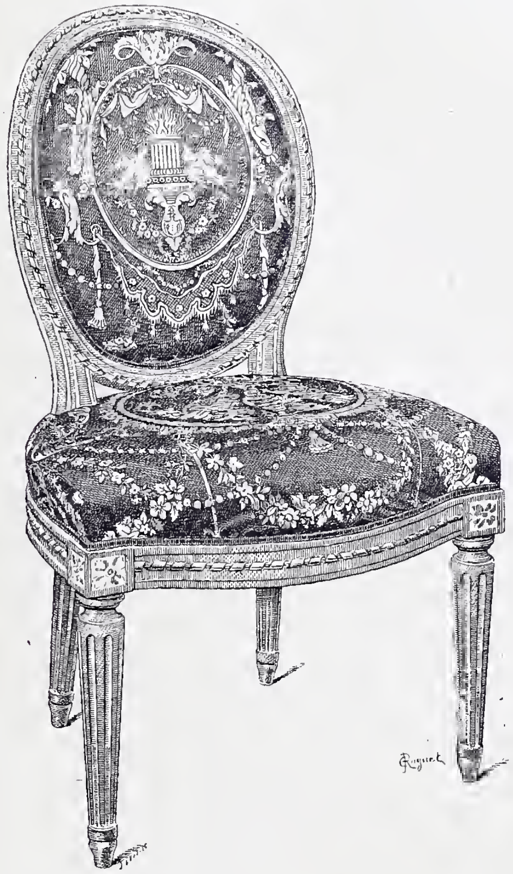


Fig. 437. — Chaise à la reine, couverte en satin broché.

d'Angers (1471), nous relevons : « Ung grant banc à reille, jouste lequel a deux marchepiez en manière de deux degrés », ainsi qu'une « petite reille de fer carrée ». Dans l'*Inventaire du château de Reculée* (1479), figure également « un banc à reille ».

Reine (lits, chaises, fauteuils à la). — Par un sentiment de déférence ou de flatterie, on a donné ce nom à un certain nombre de meubles. Nous parlons (t. III, col. 494) des *Lits à la Reine;* quant aux chaises et aux fauteuils, ils se distinguaient des autres sièges par la forme de leur dossier qui était ovale. La reine Marie Leczinska ayant adopté, pour son usage personnel, un fauteuil de ce modèle, on donna le nom de *chaises* et de *fauteuils à la reine,* à tous ceux qu'on exécuta par la suite. Le premier document qui fasse mention de cette qualification est un *Inventaire des meubles de la Couronne,* dressé en 1730. Cet inventaire décrit : « Quatorze chaises à la reine, à châssis, couvertes de damas cramoizy et or, les bois sculptés dorés. » En 1751, le tapissier Sallior fournissait pour le

château de Marly « huit chaises à la Reyne, couvertes de Siamoise ». Ces meubles étaient destinés aux princesses. A la *Vente du cabinet de M. Baile, gouverneur de la Bastille* (29 janvier 1759), on adjugea « six chaises à la reine,

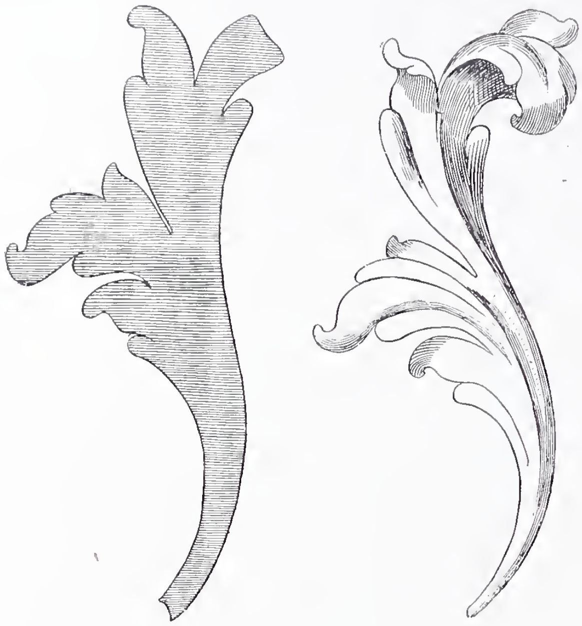


Fig. 438 et 439. — Feuilles de tôle : 1° découpée ; 2° relevée.

de damas de Gênes, gros bleu ». Citons encore : « 6 fauteuils à la reine, de tapisserie d'Aubusson », que les *Annonces, affiches et avis divers* du 21 avril 1766 signalent comme étant à vendre, chez M. Legendre, avocat ; et « onze chaises de bois de noyer, à la Reyne, couvertes de satinade ». (*Invent. de Louis Veyrier, négociant;* Marseille, 1779.) A partir de 1780, ce terme cessa d'être en usage.

Reine (porcelaine a la). — Voir Porcelaine.

Reins, *s. m. pl.* — Terme d'architecture. On nomme reins d'une voûte la partie comprise entre la courbe que décrit cette voûte et la ligne qui marquerait le prolongement des pieds-droits. Les reins de voûte sont généralement garnis d'un remplissage de moellons, ou de recoupes de pierres noyées dans un bain de mortier. Quand les reins ne sont pas remplis, comme cela se présente dans un grand nombre de constructions ogivales, ils prennent le nom de *reins vides.*

Rejet, *s. m.* — Terme de fontainier. Petit bout de tuyau, soudé sur un corps de pompe, et par lequel l'eau aspirée s'échappe.

Rejeteau, *s. m.* — Moulure qu'on place à la partie inférieure d'un châssis de fenêtre, pour rejeter la pluie à l'extérieur et empêcher qu'elle ne pénètre dans l'habitation.

Rejointoyer, *v. a.;* **Rejointoiement**, *s. m.* — Terme d'architecture. Rejointoyer, c'est refaire les joints d'une construction, soit dans les bâtiments neufs une fois qu'ils sont terminés, soit dans les bâtiments anciens et détériorés par le temps. Les rejointoiements se font avec du ciment ou du mortier de chaux. Dans les constructions légères, on les fait parfois en plâtre.

Relais, *s. m.* — Terme de tapissier hautelicier. C'est un vide qu'on laisse dans les ouvrages de tapisserie, lorsque, au cours du travail, on change de couleur ou de figure. Les relais se reprennent généralement à la fin de l'ouvrage. Les statuts de la Communauté des tapissiers leur défendaient de coudre les relais à l'endroit et avec du fil blanc.

Releisset, *s. m.* — Locution provençale. Tablette en pierre. Saillie d'une pierre avançant sur le nu du mur ou couronnant un mur d'appui, et sur laquelle on peut placer des ustensiles de ménage.

Relève-moustache, *s. m.* — Terme d'émailleur. Nom donné à une sorte de pince, dont on fait usage dans cette profession.

Relever, *v. a.* — Ce verbe a plusieurs significations spéciales, suivant les professions de ceux qui l'emploient. Ainsi chez les serruriers, il veut dire former au marteau et à froid des reliefs dans la tôle. Tous les feuillages, tous les rinceaux qui décorent les grilles ou les balcons, exécutés en serrurerie, sont relevés au marteau. Les menuisiers disent qu'ils relèvent un parquet, quand ils le démontent et l'enlèvent pour le replacer ensuite, et qu'ils relèvent une moulure, quand ils en creusent les parties en retraite, pour donner au profil plus de caractère et plus d'accent. Pour les sculpteurs, les orfèvres et, du reste, pour tous les artisans qui travaillent les métaux, le verbe relever est en quelque sorte le synonyme de repousser. Les orfèvres disent d'un ouvrage qu'il est relevé en bosse ou en demi-bosse, suivant que sa saillie est plus ou moins accentuée. Il faut croire que les ébénistes employaient, autrefois, ce verbe dans le même sens, car dans l'*Inventaire de Marie Criquet* (Paris, 1625), nous remarquons : « Un cabinet de boys de noyer à quatre guichets..., rellevé de figures et groupes par le dedans. » Enfin, pour les peintres et les brodeurs, le verbe relever a la même signification que Rehausser (voir ce mot), avec cette différence, toutefois, que les brodeurs lui donnent parfois le sens d'Emboutir (voir ce mot), c'est-à-dire de remplir une broderie par-dessous, de laine ou de coton, pour en accuser le relief. « Les costéz des barrières au dedans dudict eschaffault estoient tendus... de tapisserie très riche, relevée d'or et d'argent. » (*Ordre tenu au sacre et couronnement de la royne Élisabeth,* 1571.)

Releveur, *s. m.* — Terme de serrurier. Ouvrier plus spécialement occupé à Relever la tôle.

Relicari, *s. m.* — Forme limousine de Reliquaire.

Relief, *s. m.* — Dans l'architecture et la sculpture, on donne le nom générique de relief à tout membre, à tout ornement, à toute figure qui font saillie sur un fond quel qu'il soit. Dans la décoration d'un édifice, les reliefs jouent un rôle considérable. De leur importance et de leurs proportions découlent souvent la beauté et l'élégance de la construction. L'architecte soigneux a donc grand soin de les harmoniser avec l'ensemble de l'édifice qu'il décore. Il se préoccupe également de la distance à laquelle ils doivent être contemplés.



Fig. 440. — Releveur.

Dans les arts de la joaillerie, de l'orfèvrerie et de la céramique, le mot relief sert à désigner toutes sortes de figures ou ornements présentant une saillie quelconque. Saint-Simon, racontant les refontes de l'argenterie qui eurent lieu sous Louis XIV (1709) (*Mém.,* t. VII, p. 211), déplore « la perte et le dommage inestimables de toutes

ces admirables moulures, gravures, ciselures, de ces reliefs et de tant de divers ornemens achevés, dont le luxe avoit chargé la vaisselle de tous les gens riches et de tous ceux du bel air ». A la *Vente de S. A. R. le duc Charles de Lorraine et de Bar* (1781), nous relevons : « Une théière [de porcelaine] fond blanc, garnie de reliefs de fleurs et de feuillage en couleur. » Mais, à côté de ce terme général, on distingue, dans la pratique, quatre sortes de reliefs. Quand la figure exécutée est isolée et visible sous ses quatre faces, on dit qu'elle est de plein relief ou taillée en ronde bosse. Lorsque la figure fait une saillie presque complète sur le fond et s'en détache même absolument par certaines de ses parties, on dit qu'elle est en haut-relief ou en demi-bosse. Quand la représentation ne laisse sortir que la moitié du corps du plan qui lui sert de champ, on dit qu'elle est en demi-relief, et enfin qu'elle est en bas-relief, quand les figures sculptées n'offrent que peu de saillie. Il importe de remarquer toutefois qu'en dépit de cette classification très sensée, très logique et d'une irréprochable justesse, on a, presque jusqu'au commencement de ce siècle, employé couramment le mot relief avec la signification de bas-relief, ou de *basse-taille,* comme on disait alors. C'est ainsi que dans l'*Ordre tenu à l'Entrée à Paris de Mme Élizabeth d'Autriche, Royne de France* (Paris, 1571), il est parlé de « six grandes pièces de relief de sucre ». De même, dom Bernard Aubert nous apprend que « François Marchand, maistre imagier, à Orléans », reçut 1,225 livres « pour faire les trois pièces de relief ou basses-tailles, représentant les mistères de la passion de Jésus-Christ... et toutes les basses-tailles ou reliefs qui sont au jubé ». (*Extrait du véritable inventaire de la royale abbaye de Saint-Père, en vallée de Chartres,* 1672.) De son côté, Loret, racontant que Christine de Suède fit faire au comte de Béthune des propositions pour l'achat de ses collections, ne manque pas de constater que ce seigneur

> Avoit d'excellents manuscrits,
> Comme aussi plusieurs antiquailles,
> Sçavoir quantité de médailles,
> Reliefs, portraits, crayons, tableaux,
> Des plus rares et des plus beaux.

Enfin, dans l'*Inventaire des collections de la reine Marie-Antoinette,* dressé en 1789, nous relevons : « Une boîte à six pans, fond noir et mosaïque en piqûre, sur laquelle est un chat en or de relief. »

Relief. — En peinture, ce mot est synonyme de modelé ; et chez les brodeurs on s'en sert pour distinguer les ouvrages emboutis, des broderies plates.

Relier, *v. a.;* **Relieur,** *s. m.;* **Reliure,** *s. f.* — Terme de tonnelier. C'est mettre des cerceaux autour d'un fût pour tenir les douves assemblées. Ce terme, qui est tombé en désuétude, était couramment employé au xve et au xvie siècle. « A Gillot Olive, pour avoir relié de neuf le tonnel, en quoy on met la cauche (la chaux), pour les ouvrages de la ville. » (*Comptes de la ville d'Amiens,* 1401.) « On me doit tantost amener cinq ou six muids de vin, et pour ce qu'il y a tout plain de hardes en la cave, je voudrois bien que serrassiez tout en un coing, afin de faire place aux tonneaux. Vous me ferez plaisir de regarder s'ils sont plains et bien reliéz. » (*Les Escolliers,* par Pierre de Larivey, 1579 ; acte II, sc. iv.) Enfin, nous lisons dans les *Élégies de la belle fille lamentant sa virginité perdue* (par Ferry Julyot, p. 101) :

> Un relieur frappoit un iour,
> Reliant un tonneau coulant ;
> Quand de frapper faisoit seiour,
> Sa femme venoit l'arcelant...

Relier. — Est encore un terme de libraire. C'est collationner, presser, battre un livre en blanc, en lier les cahiers et lui donner les autres façons nécessaires pour en former un volume, et le protéger ensuite de plats en carton couverts d'étoffe, de papier ou de peau. L'artisan qui procède à ces opérations se nomme *relieur,* et son travail *reliure.* La reliure ne rentrant pas directement dans l'ameublement, nous prions le lecteur de se reporter aux livres spéciaux, écrits sur cet art, qui a trouvé dans MM. Peignot, Géraud, Leroux de Lincy, J. Arnett, Édouard Fournier et Octave Uzanne, des historiens compétents et diserts.

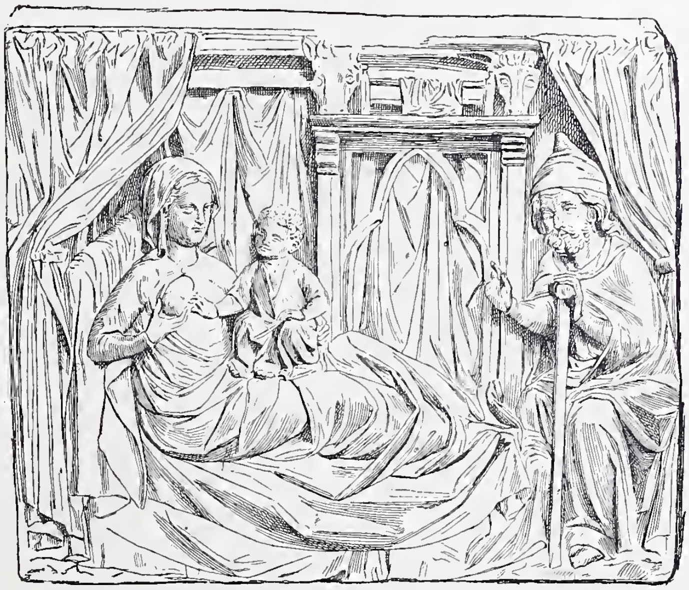


Fig. 441. — Relief en ivoire. — Travail français du xve siècle.

Reliquaire, *s. m.* — C'est le nom que l'on donne à tout meuble contenant de saints ossements. Les reliquaires furent extrêmement nombreux au Moyen Age. A cette époque, on attachait à la possession des reliques une importance capitale. On les croyait douées de facultés curatives et d'un pouvoir mystérieux ; elles étaient, par conséquent, l'objet d'un culte tout spécial. Aussi prodiguait-on les métaux précieux et les pierres rares dans la fabrication des meubles qui devaient les renfermer, et leur donnait-on les formes les plus variées : celles de petites églises, de tableaux minuscules, de tourelles, de monstrances, ou encore de bras, de mains, de têtes, suivant le fragment qu'elles contenaient. Ainsi que le remarque fort bien M. Viollet-le-Duc (*Dictionn. du mobilier,* t. Ier, p. 210), il faut bien se garder, en effet, de confondre le reliquaire avec la châsse : « Celle-ci contient un corps saint, c'est un cercueil. Le reliquaire est le vase, le coffre, le meuble enfin, dans lequel on enferme soit une partie du corps du saint, soit un objet sanctifié. »

Jusqu'à la fin du xiie siècle, les reliquaires furent relativement assez rares. Les églises possédaient dans des châsses ou dans de véritables tombeaux les corps entiers des saints qu'elles honoraient spécialement ; et, jalouses de la notoriété et des autres avantages que ce privilège leur valait, elles n'avaient garde de laisser distraire des parcelles de ce trésor. La possession des reliques

célèbres était, en effet, si lucrative, à cette époque, qu'on vit des communes et des abbayes armer leurs bourgeois ou leurs moines pour aller à la conquête de quelque précieux corps, objet de pèlerinages fructueux et d'offrandes considérables, gardé dans un sanctuaire voisin. L'histoire de Maestricht, notamment, rapporte quelques faits de ce genre. Plus tard, les abbayes, soit pour se concilier les bonnes grâces des grands personnages, soit pour rémunérer à peu de frais un service signalé, consentirent à se dessaisir de quelques portions de leurs corps saints. Puis, quand les croisés commencèrent à rentrer dans leurs foyers, ils rapportèrent presque tous de Palestine des ossements ou des fragments d'objets sanctifiés. Bientôt, en Occident aussi bien qu'en Orient, il se créa un véritable commerce de reliques, et l'on procéda, pour les saints nouvellement promus, à une répartition régulière de leurs ossements. Nous avons raconté, au mot ORFÈVRERIE (t. III, col. 1247), comment, lorsqu'on ouvrit le tombeau de saint Louis, les reliques du pieux roi furent attribuées, par ordre de Philippe le Bel, à différents sanctuaires.



Fig. 442.
Reliquaire en forme de bras.
Musée d'antiquités
de la Seine-Inférieure.

Pour loger cette quantité de débris précieux, on dut fabriquer des enveloppes spéciales, proportionnées à la taille des reliques qu'elles devaient contenir. Telle fut l'origine des reliquaires. Cette fabrication prit vraisemblablement en Orient son premier essor. Il est peu probable, en effet, que les pèlerins et les croisés aient négligé d'enfermer dans un coffret plus ou moins coûteux ces talismans auxquels ils attachaient une si grande importance. On se précautionna donc, pour cet usage, d'une quantité considérable de petits coffres et de boîtes, quitte à chercher, à l'arrivée, une enveloppe plus somptueuse encore, pour abriter ces saints restes ; et c'est même là ce qui distingue surtout les reliquaires exécutés en Orient de ceux confectionnés en France. Les premiers, fabriqués d'avance, n'ont point de forme très particulière, se rapportant exactement à celle de l'objet qu'il faut protéger. Les scènes sculptées, les inscriptions et les attributs qui les ornent n'ont, le plus souvent, aucun rapport avec les ossements qui y ont trouvé place, tandis que, au contraire, les reliquaires français affectent la forme de la relique qu'ils renferment. Si c'est une portion de crâne, le reliquaire prend l'apparence d'une tête ou d'un buste ; si c'est un morceau de la main ou du pied, le reliquaire reproduit ce pied ou cette main entière. De même si c'est un bras, etc.

Ces dispositions, médiocrement plastiques, firent place, par la suite, à des compositions plus compliquées. Les orfèvres épuisèrent leur ingéniosité à inventer des modèles gracieux, et l'on exécuta des reliquaires de formes les plus diverses. L'*Inventaire de Charles V,* qui ne décrit pas moins de 150 de ces meubles précieux, nous en présente de toutes les manières. Il en est en façon de chapelle, de tableau, de chandelier, de statuettes, de paix. On en trouve également qui sont faits « par manière de tabernacle ». Nous remarquons dans le nombre : « Sept petits reliquaires penduz à ung bastonnet d'argent. — Ung petit reliquaire d'argent, où il y a de la teste saint Loys, que deux angelotz soustiennent. — Ung braz de saint Lucien, couvert de plate, garny de pierrerie. » Quelques-uns étaient d'une magnificence incomparable. Nous citerons entre autres : « Ung joyau d'or, où il y a du chef de saint Estienne, environné d'esmeraudes et de rubiz d'Alixandre. — Ung grand ymage d'or de saint Jehan-Baptiste, qui tient en une main un *Agnus Dei* et en l'autre main a une des jointes de son doy en un reliquaire, et ung dyadesme, et un fermail en sa poitrine. — Un aultre reliquaire ouquel a dix saphirs, huit rubiz, soixante-dix-huit pelles grosses et menues. » L'or, l'argent, le cristal de roche taillé, le jaspe, les camées, les pierres précieuses étaient prodigués dans la fabrication de ces admirables joyaux.

Malheureusement toutes ces pièces magnifiques devaient être dispersées durant le règne de Charles VI et détruites plus tard. Les ossements sacrés qu'elles contenaient ne firent pas respecter ces précieuses enveloppes. On comprendra



Fig. 443. — Reliquaire en vermeil
(XVII[e] siècle).

que nous ne nous étendions pas davantage sur un sujet étranger à la nature même de nos études. Les reliquaires, en effet, n'ont, à bien prendre, jamais fait partie du mobilier civil. Charles V, il est vrai, en possédait, au moment

de sa mort, vingt-trois dans son « Étude » ; mais leur place habituelle était dans la chapelle, au milieu des vases sacrés. Aussi, pour terminer cet article, nous bornerons-nous à décrire ici quelques reliquaires étranges, provenant de différents *Inventaires,* et qui montrent jusqu'où allait l'ingéniosité des orfèvres chargés de les confectionner. Nous citerons notamment : « Un chef d'or faict en révérence de saint Jehan-Baptiste, goderonné, bordé d'or autour, garni de pierreries... » Cette belle pièce faisait partie du *Trésor de la chapelle de Bourges* (1405). Avec Guillebert de Metz (1407), nous constaterons la présence « à l'église des Innocens (de Paris) » d'un « innocent entier enchâssé d'or et d'argent ». Nous retiendrons ensuite : « Un reliquaire auquel a une ymage de sainct Pierre, en estat de pape, et au droit du ventre de ladicte ymage a ung croyssant, dedans lequel a certaines reliques », qui fut donné, en 1467, à l'hôpital du pont du Rhône à Lyon, par Benoît Clavel, prêtre. Les *Comptes de l'argenterie du roi Louis XI* (1472) nous apprendront que ce prince fit payer 230 livres à « Guillaume Poissonnier, orfèvre à Tours, pour un reliquaire en façon de berceau donné par le Roy à l'église de Saint-Sarny d'Avranches, pour mettre le saint Innocent de lad. Église ». Nous noterons : « Ung ange d'argent, tenant entre ses mains les mandibules de madame saincte Marthe, lequel a esté donné à la Royne et icelluy baillé en garde à Jehan Lefeuvre, tappicier » (*Invent. d'Anne de Bretagne,* 1498) ; et pour terminer : « Un reliquaire de jaspe garny d'or, où sont enchâsséz deux portraits : l'un du Roy et l'autre de feu M. d'Espernon ou autre seigneur de la cour. » (*Invent. d'André Le Nôtre,* 1700.) Ce dernier méritait d'être relevé, parce qu'il montre comment, au XVIIe siècle, le culte ayant changé d'objet, le portrait du roi avait remplacé l'image de Jésus, de la Vierge et des Saints. Du reste, à cette époque, ceux-là mêmes d'entre les reliquaires qui contenaient des ossements sanctifiés ne présentaient plus — chez les particuliers du moins — cet aspect magnifique que nous avons trouvé aux joyaux du XIVe et du XVe siècle, comme les « dix petits reliquaires, avec leurs verres et bordures dorées », que décrit l'*Inventaire du cardinal de Belzunce* (Marseille, 1745). Ils consistaient le plus souvent en menus tableaux ornés de miniatures médiocres, et de papillottes de papier doré.

Relique, *s. f.* — Expression vieillie, employée au XVe et au XVIe siècle, comme traduction du latin *reliquiæ.* Gilles Corrozet écrit dans ses *Blasons domestiques* (1539) :

> Le hault grenier de la maison,
> Où on met toutes les reliques
> Des extencilles domestiques...

Reloge, *s. m.* et *f.* ; **Relorge,** *s. f.* ; **Relogeo,** *s. f.* ; **Relogi,** *s. f.* — Abréviation arbitraire d'HORLOGE. On rencontre cette façon d'écrire dès le XIVe siècle, et elle persiste, dans la rédaction des scribes officiels, jusqu'à la fin du XVIe. Particularité curieuse, dans le dialecte provençal et dans le patois limousin, elle se perpétue jusqu'à nos jours, sous la forme de relogeo pour celui-ci et de relogi pour celui-là. Voici quelques exemples de l'emploi courant de la forme reloge et de ses équivalents. « Pour repeindre ledit reloige et refaire les ymages des heures, par marché faict à tâche, à Deniset le peinctre, pour ce C. sous. » (*Comptes de la fabrique de Troyes,* 1379.) « Ung relorge d'argent tout entièrement sans fer, qui fut du roy Philippe le Bel, avec deux contrepoix d'argent empliz de plomb. — Ung reloge d'argent blanc, qui se mect sur ung pillier, qui s'appelle *Orlogium athas,* pesant III marcs III onces V est. — Ung reloge en façon d'un timbre, que donna Monseigneur de Berry au Roy. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) Si l'inventaire du « sage roi Charles » est assez riche en reloges, celui de Marguerite d'Autriche (1524) est encore mieux pourvu. Il n'en compte pas moins de huit, parmi lesquels nous citerons : « Ung petit reloge à sablon, bien ouvré au cler, à la mode d'Espaigne, tout d'argent. — Ung reloge en manière d'une tour, le dedans de ferd (*sic*) et la clôture d'argent, à six carrés et six pilliers à l'entour, doréz, ouvréz à jour dessus, en chief ung bouton esmaillé de bleu. — Un aultre petit reloge en manière d'une pomme, avec une petite chaînette dourée (*sic*) à ung agneau au bout de la chaînette, etc. » On voit par ces quelques citations qu'au XVIe siècle le mot reloge désignait à peu près toutes les sortes d'instruments et d'appareils en état de dire l'heure, depuis le sablier (reloge à sablon) jusqu'à la montre (petit reloge en manière d'une pomme), en passant



Fig. 444. — Rembourrure d'un fauteuil, d'après l'*Encyclopédie.*

par l'horloge de table ou à piliers si répandue en ce temps. Enfin, la citation suivante, empruntée à l'*Inventaire du château de Condé* (1569) : « Le reloge a esté racoustré tout à neuf, et est assis sur l'escalier des chambres haultes », nous apprend que l'on s'en servait également pour les horloges monumentales qui commençaient alors d'être à la mode.

Rembarrer, *v. a.* — Expression ancienne. Garnir avec barres et, par extension, clôturer, murer, fermer. « Il n'y a pas longtemps que je rencontray l'un des plus sçavans hommes de la France, entre ceux de non médiocre fortune, estudiant au coin d'une salle, qu'on luy avoit rembarré de tapisserie : et autour de luy, un tabut de ses valets, plein de licence. » (*Essais de Montaigne,* liv. III, chap. XIII.)

Rembarrures, *s. f. pl.* — « Terme de construction. Plâtres qui servent à maintenir les faîtages dans leurs longueurs. » (LITTRÉ.)

Rembourrage, *s. m.* — Terme de tapissier. C'est l'action de rembourrer un siège, et aussi la matière dont il est rembourré. Saint-Simon, parlant du président de Novion et de sa prétention d'avoir le pas sur les ducs, nous apprend que, pour avoir un siège plus haut que ceux-ci, il

« fit rembourrer d'un pied et demi, par-dessus le rembourrage ordinaire des bancs, les six premières places, les plus proches du coin du roi ».

Rembourrer, *v. a.* — Terme de tapissier. C'est garnir un meuble de bourre, de laine ou de crin avant de le couvrir d'étoffe. Bimont, dans ses *Principes de l'art du tapissier* (Paris, 1774, p. 54 et suiv.), explique, pour chaque genre de meuble, comment on doit le rembourrer. Au siècle dernier, dans certaines provinces, on disait de préférence EMBOURRER (voir ce mot), et c'était l'orthographe adoptée par Furetière. Mais Voltaire, écrivant à Mme Denis (12 janvier 1751) et parlant du père de Frédéric II, dit : « Il avoit beaucoup d'argent et des chaises de bois. Les choses ont un peu changé. On a conservé l'argent, on a gagné des provinces et on a rembourré les fauteuils. » La postérité devait préférer l'orthographe de Voltaire à celle de Furetière et des tapissiers de province.

Rembourroir, *s. m.* — Outil dont les tapissiers se servent pour tasser le crin quand ils rembourrent les sièges.

Rembourrure, *s. f.* — Terme de tapissier. Treillis; grosse toile dont on enveloppe le crin destiné à rembourrer les sièges, tels que fauteuils, tabourets, canapés. Se dit aussi de la bourre et du crin qu'on emploie pour cette opération.

Rembrunir, *v. a.* — Terme de peinture. Rendre plus foncé. Quand une peinture semble trop claire, on la rembrunit à l'aide d'un glacis.

Remède, *s. m.* — Terme d'orfèvrerie. Tolérance accordée à ceux qui mettent en œuvre l'or et l'argent, sur le titre des matières employées dans les pièces qu'ils vendent. Suivant l'*Édit* du mois de mars 1554 (art. VII), les orfèvres ne pouvaient travailler l'argent soit en *grosserie* ou *menuiserie* qu'au titre de 11 deniers 12 grains de fin et 2 grains de remède. L'argent à ce titre et dans ces conditions était nommé *Argent le roi*.

Remenée, *s. f.* — Terme d'architecture. Espèce de petite voûte en manière d'arrière-voussure, pratiquée au-dessus de l'embrasure d'une porte ou d'une croisée. Les remenées ont été fort employées dans les entresols du Palais-Royal.

Remettre à point, *v. a.* — Terme de tapissier. Restaurer, remettre en état. « A Pierquin d'Ermuyde, tapissier, la somme de trente-quatre livres, pour avoir remis à point, assavoir deux grans tappis de l'*Istoire de Jason*, trois d'*Octavien*, etc. » (*Comptes de Jean Micault, receveur général des finances du duc de Bourgogne, 1517.*)

Remeubler, *v. a.* — Meubler à nouveau. « La belle duchesse de Lude a fait mettre tous ses beaux meubles d'argent en pièces et en morceaux chez elle ; Beaulieu les a vus ; mais comme les morceaux en sont bons, elle en a touché 27,000 écus et s'est remeublée de toutes sortes de meubles de bois, de miroirs, de glaces. » (*Lettres de Mme de Sévigné*, t. VIII, p. 145.)

Remise, *s. f.* — Local plus ou moins vaste, placé au rez-de-chaussée du logis, ou dans un corps de bâtiment spécial, et destiné à abriter les voitures de maître.

Remonter, *v. a.* — Terme de décorateur. Se dit d'une couleur à laquelle on donne une teinte plus accentuée.

Rémouleur, *s. m.* — Gagne-petit, artisan qui, muni d'une meule portative, parcourt les rues et se rend dans les villages pour aiguiser les couteaux, couperets, ciseaux, etc.

Rempailler, *v. a.* — Garnir de nouveau avec de la paille. On rempaille surtout les chaises, tabourets, fauteuils, et autres sièges dépaillés. (Voir EMPAILLER.)

Rempailleur, *s. m.* — Artisan qui regarnit de paille les sièges dépaillés. (Voir EMPAILLEUR.)

Remplage, *s. m.* — Terme d'architecture. Synonyme de remplissage. Se dit surtout de la maçonnerie de blocage qui garnit les reins d'une voûte. Ce terme se trouve fréquemment employé dans les anciens documents, à partir du XVIe siècle. Les *Comptes de la fabrique de la cathédrale de Troyes* (1501-1502) mentionnent un payement effectué à Pierre Paillot pour le « remplaige de la verrière de Mgr de Metz ». Dans le *Devis des ouvrages de maçonnerie qu'il convient faire pour le Roy nostre sire, en son chastel de Fontainebleau* (1528), il est dit qu'on devra « ériger les croisées et demy croysées » qu'il appartiendra « pour les chambres et garderobbes, dont les pieds-droicts, voulsures et appuys seront de pierre de grès, et les remplages de pierre de liais de Nostre-Dame des Champs lez Paris ». De même dans le *Devis des ouvrages de maçonnerie qu'il convient faire à la Muette* (1560), nous lisons : « *Item*, fault faire aussy de ladite pierre de taille les pieds-droits tallutés à voulsures, remplages, etc., des trois fermes à verrières. »

Remplir, *v. a.* — Terme de brodeur et de dentellière. C'est travailler à faire le fond des feuilles et des fleurs qui ne sont que tracées. Le contremaître dit à une ouvrière : « Remplissez cette feuille de point à l'oiseau, ou de point à l'œillet », et le graveur a soin de marquer sur la planche qui doit servir de modèle les points différents dont il entend que chaque fleur soit remplie.

Remplissage, *s. m.* — Terme dont la signification varie suivant les professions. Chez les brodeurs et les fabricants de dentelles, c'est l'action de REMPLIR (voir ce mot) les fonds des feuilles et des fleurs dont le contour seul a été tracé. Chez les passementiers, remplissage est synonyme de feuilles remplies, ce terme désignant des cartons de toutes formes, entourés de cannetilles et recouverts à la main par des fils de soie, de laine ou même de métal filé. Chez les serruriers, on donne ce nom aux parties d'ornement qui occupent l'intérieur des châssis de fer. Quand ces ornements forment des ensembles, ils prennent le nom de panneaux, frises de remplissage. Enfin, pour les maçons, remplissage est synonyme de REMPLAGE (voir ce mot), c'est-à-dire du blocage de maçonnerie dont on garnit les reins d'une voûte, ou encore des plâtras avec lesquels on bouche les entrevous des solives d'un plancher.

Remplisseuse, *s. f.* — Ouvrière chargée de raccommoder les dentelles. A la Cour, il y avait une remplisseuse en titre. En 1712, elle se nommait Mme Marthe Leroux. Elle « vient tous les jours, dit l'*État de France* (t. Ier, p. 204), à la garde-robe du roi, où elle remplit les points de dentelles de S. M. lorsqu'il y a quelque chose à refaire. Le grand maître de la garde-robe lui fait donner 400 livres. »

Remplumer, *v. a.* — Remplir de nouveau de plumes. Autrefois, on disait remplumer un lit, un coussin, un oreiller. Aujourd'hui ce verbe n'est plus guère employé qu'au figuré et en parlant des personnes.

Renard, *s. m.* — La fourrure du renard était jadis recherchée dans l'ameublement. On s'en servait pour doubler les couvertures de lit. Dans les *Comptes de sœur Jehanne Lasseline, prieuse de l'hôtel-Dieu* (1485-1486), nous notons : « Pour l'achapt de deux pennes de regnars exportées, pour refaire les couvertures des litz aux povres malades achettées de Guillaume Blanche, demourant ès halles, à Paris, le pris et soe de IIII livres XV sols parisis. » Quant à la queue de renard, on l'utilisait comme plumeau. « Pour une queue de regnard à nettoier mes livres, trois sols. » (*Journal de P. de l'Estoile*, t. IX, p. 141.)

Ce mot, pris au figuré, a également diverses significations dans le langage des architectes. Ainsi, on appelle renard un mur ORBE (voir ce mot) décoré d'ouvertures

feintes et construit simplement par symétrie et pour faire pendant à une partie de façade. C'est aussi une lézarde peu visible, par laquelle l'eau d'un réservoir, d'un aqueduc, etc., filtre dans la maçonnerie. Plusieurs autres professions donnent encore ce même nom à des outils ou fragments d'outil sans grande importance.

Renco, *s. m.* — Orthographe arbitraire de Rinceau. « Richart du Hay et Pierre le plastrier ont faict marché... à paindre... les courbes, les ogives, les rencos d'or et d'azur. » (*Comptes du château de Gaillon,* 1508.)

Renette, *s. f.* — Sorte de petit rouet, usité dans le Nord. La description d'un petit ménage en or, qui avait servi de jouet à l'archiduchesse Marguerite d'Autriche, mentionne : « Deux petitz chandelliers, ung bassin à réchauffer le lict, ung petit buffect et la renette à filler, le tout pesant ung marc trois onces. » (*Décharge donnée à Pierre de Corteville, garde des joyaux de l'Empereur,* 1532.)

C'est aussi un instrument qui sert à entailler le bois. (Voir Rainette.) Enfin, c'était encore le nom d'un jeu. Rabelais, au chapitre xxii de son *Gargantua,* nous apprend que son héros apprit à jouer « aux eschetz, aux marelles, aux trois déz, à la renette, etc. »

Renfaîter, *v. a.* — C'est réparer le faîte d'une maison et remettre des faîtières à la place de celles qui sont rompues.

Renflement, *s. m.* — Terme d'architecture. Augmentation de diamètre qu'on donne à certaines colonnes pour les rendre plus gracieuses. Le renflement doit être proportionné à la hauteur du fût. Il doit commencer au sommet de la colonne pour descendre jusqu'au tiers de la hauteur, et, à partir de là, aller en se réduisant. Beaucoup d'architectes ont condamné le renflement sous le prétexte qu'il ne rend pas la colonne plus solide, puisque les parties qui le constituent, se trouvant hors de la perpendiculaire, ne reposent sur rien. Ils le considèrent comme une ornementation ajoutée pour plaire à l'œil que l'uniformité contrarie. — Dans l'ameublement, le mot renflement s'applique à toutes les augmentations de diamètre qu'on fait subir aux masses portantes. On parle de balustres renflés à leur base, et de pieds de table renflés à leur sommet.

Renfler, *v. a.* — Donner une augmentation plus ou moins sensible de diamètre à une masse portante, fût de colonne, pied de table, etc. (Voir l'article précédent.)

Renfoncement, *s. m.* — Terme d'architecture. Évidement pratiqué dans l'épaisseur d'un mur. Une niche constitue un renfoncement. C'est encore un espace de peu d'étendue, réservé entre deux membres saillants. L'application d'un corps de cheminée sur le nu d'un mur donne naissance à des renfoncements, qui sont le plus souvent utilisés pour former des placards. On désigne aussi sous ce nom certaines surfaces qu'un effet de perspective semble rendre plus éloignées.

Renfoncement de soffite est également un terme d'architecture. Il s'applique aux espaces compris entre les poutres et les solives d'un plancher, quand celles-ci sont disposées de façon à former des compartiments carrés.

Renforcer, *v. a.* — Fortifier, rendre plus solide. On renforce un mur, une poutre, un arc-boutant. En parlant des tissus qu'on a fabriqués plus forts, plus épais que de coutume, on dit qu'ils sont renforcés. C'est le sens qu'il faut attribuer à ces mots : *damas renforcé, taffetas renforcé,* qu'on rencontre dans les comptes du xviiie siècle.

Renformis, *s. m.;* **Renformir**, *v. a.* — Termes d'architecture. Le renformis est un enduit épais de mortier ou de plâtre, qu'on applique sur un vieux mur endommagé pour en masquer les lézardes, en boucher les trous, etc. Exécuter cette opération s'appelle renformir.

Renouer, *v. a.;* **Rénover**, *v. a.* — Nouer une seconde fois. « Un pavillon de gaze blanche rayée de soye bleue et orangée, renouée par tous les léz, de soye bleue et orangée, prisé et estimé la somme de vingt-cinq escus. » (*Invent. de Gabrielle d'Estrées,* 1599.) Par suite de l'emploi constant de l'*u* pour le *v,* on trouve aussi renouer avec la signification de remettre à neuf, réparer, restaurer. « A Symonnet le maignien... pour renouer les contrerostiers... pour rénover deux broches de fer. » (*Comptes de l'hôtel de Charles VI,* 1380.) Ce mot a disparu de notre langue. Littré, qui admet *rénovateur* et *rénovation,* refuse droit de cité à *rénover.*

Renseuiller, *v. a.* — Refaire le seuil d'une porte. « *Item,* est nécessité de renseuiller les deux pans de la porte de ladite salle par dessoubz et y quérir la ferrure qui appartient. » (*État des réparations à faire à l'hostel appelé la maison de Clichon ou d'Albret, assize à Paris en la rue du Chaulme,* 1504.) Ce mot est aujourd'hui hors d'usage.

Rentoilage, *s. m.* — Pendant plus de trois siècles, ce mot n'a eu qu'une seule signification. Il indiquait l'action de remplacer par une toile neuve une autre toile usée, abîmée, déchirée ou défraîchie, à l'entour de laquelle se trouvaient de la dentelle, du point ou de la guipure. Aujourd'hui ce sens est hors d'usage, et l'on se sert du mot rentoilage pour désigner une opération extrêmement délicate, qui consiste à substituer une toile neuve à la toile usée, pourrie ou gâtée, sur laquelle est appliquée une peinture que l'on veut conserver. Cette substitution s'opère de la manière suivante : on commence par coller sur la peinture plusieurs feuilles de papier, qui forment en séchant une sorte de cartonnage adhérent à la couleur. Ceci fait, on place la peinture sur une table parfaitement horizontale, et l'on commence à enlever la toile qui forme l'envers, soit en la rongeant avec des acides, ce qui ne laisse pas que d'être dangereux, soit en l'usant avec une pierre ponce, ce qui est infiniment plus long, mais fait courir beaucoup moins de dangers au tableau. Une fois la première toile usée, on en applique une autre à la place, après avoir enduit celle-ci d'une couche de colle. Quand la colle commence à sécher, on promène un fer chaud dessus pour la rendre unie et adhérente ; après quoi il ne reste plus qu'à enlever le cartonnage, ce qui se fait avec une éponge imbibée d'eau tiède, et le tableau se trouve rentoilé. Lorsqu'au lieu d'être sur toile, le tableau est sur panneau, on procède de la même façon, avec cette différence qu'on emploie des limes de diverses sortes, au lieu de pierre ponce, pour user le bois sur lequel la peinture est étendue.

Le rentoilage des tableaux, qui ne remonte pas au delà du milieu du xviiie siècle, passa, aux yeux de ceux qui le virent appliquer pour la première fois, pour une opération presque merveilleuse, et les éminents services que cette découverte devait rendre légitimaient l'admiration qu'elle provoqua. On fait généralement honneur de son invention aux sieurs Hacquin et Picault. Elle est, en outre, décrite presque dans les termes que nous venons d'indiquer, au tome Ier des *Observations sur l'histoire naturelle, sur la physique et la peinture* de Gautier et dans les *Annonces, affiches et avis divers* du 11 février 1756. L'article suivant du *Journal de Paris* (n° du 12 août 1778) donne toutefois à entendre que le sieur Dubuquoy, s'il ne fut pas l'inventeur du procédé, le perfectionna du moins d'une façon singulière :

L'art de conserver les tableaux des grands maîtres étant des plus intéressants, le public doit des encouragements au petit nombre d'artistes qui s'y consacrent. Le Sr Dubuquoy vient, par ses talens en ce genre, de s'acquérir des droits incontestables sur notre admiration et

notre reconnoissance. Il n'est point d'amateur qui n'ait sans doute connu un tableau peint sur bois de Valentin, de 9 pieds de haut sur 7 de large, représentant la naissance de la Vierge, placé sur la porte de la sacristie, dans notre église de la rue Saint-Jacques. Ce tableau, cité dans les archives de Paris, comme l'un des plus beaux dont la France soit en possession, étoit devenu méconnoissable par les ravages du temps. Le bois en étoit pourri et une grande partie de la peinture levée par écailles. Nous cherchions le moyen de conserver des restes si précieux, lorsque M. Dubuquoy s'offrit, il y a environ trois mois, de détacher la peinture du bois pour la mettre sur toile, de conserver exactement toutes les parties du dessin et de faire revivre les couleurs. Ce qu'il a exécuté avec tant de succès que le tableau paroît tel qu'il a dû sortir des mains de son célèbre auteur. Nous croyons devoir ce témoignage authentique de notre satisfaction aux talens supérieurs de ce jeune artiste. — Ce tableau occupe depuis hier, mardi 11, la même place qu'auparavant; le public jugera par lui-même si un tel succès n'est pas digne de son suffrage. Il a déjà mérité celui d'un grand nombre d'amateurs qui ont admiré le chef-d'œuvre dans l'atelier du sieur Dubuquoy.

Enfin, les *Mémoires secrets* attribués à Bachaumont (t. XXXIII, p. 247) racontent, à la date du 14 décembre 1788, une opération analogue qui eut également un grand retentissement :

Dans l'ancien hôtel de Choiseul, rue de Richelieu, il y avoit une galerie de soixante-cinq pieds et demi de long sur vingt et un et demi de large, décorée d'un superbe plafond peint en huile par La Fosse. En démolissant l'hôtel, c'étoit le cas d'employer les procédés connus pour conserver ce chef-d'œuvre : on l'a enlevé par parties; on les a remises sur toile; elles n'ont nullement souffert, et l'on assure qu'elles pourroient se réunir avec plus de facilité qu'on ne les a détachées. C'est ce qui fait aujourd'hui la curiosité des amateurs.



Fig. 445. — Atelier de rentraiture aux Gobelins.

On jugera, par ces quelques citations, de l'émotion que le rentoilage, à ses débuts, causa dans le monde des amateurs et des artistes. L'invention parut si belle, que les poètes n'hésitèrent pas à la chanter, et Antoine-Marin Lemierre lui consacra les vers suivants qui, à défaut d'un grand souffle et d'une haute valeur, se recommandent au moins par l'excellence de l'intention :

Peinture, un nœud puissant aux sciences te lie,
Elles te doivent trop pour que ma voix t'oublie ;
Avant nous, le tissu par tes mains animé,
Sous la lime du temps périssoit consumé.
Quel secours ! chaque image, en son ordre enlevée,
Sur un autre tissu passe et vit conservée ;
L'envie, à cet aspect, baisse un front confondu,
L'art renaît, l'œil s'étonne, et le temps est vaincu.

Rentoiler, *v. a.;* **Rentoileur**, *s. m.* — Rentoiler. C'est effectuer un Rentoilage. (Voir ce mot.) On donne le nom de rentoileurs aux artistes et aux restaurateurs de tableaux, qui s'occupent plus spécialement de rentoiler les œuvres anciennes.

Rentraire, *v. a.* — Terme de tapissier. C'est recoudre les relais d'une tapisserie de haute ou basse lice. C'est aussi, quand quelques parties d'une tapisserie sont considérablement gâtées, y faire une nouvelle chaîne et un nouvel ouvrage se raccordant avec l'ancien.

Rentraiture, *s. f.* — Terme de tapissier. Couture que fait le rentrayeur pour rattacher les deux relais que le poids de la tapisserie a séparés. Cette couture doit être faite avec un grand soin. Les anciens statuts de la corporation ordonnaient qu'elle fût exécutée à l'envers et en fil de couleur.

On appelle aussi rentraiture l'opération de remplacer, avec une chaîne et une trame nouvelles, les parties pourries ou trouées d'une tapisserie, et de façon que la portion refaite ne présente pas de disparate avec le reste. Le *Rapport des jurés tapissiers,* déposé en 1718, définit cette seconde opération dans les termes qui suivent : « Cet art consiste à remettre presque dans le premier état les tapisseries que les ans ou quelque accident ont en partie rompues ou décolorées ; on rapporte des fils de chaîne que l'on noue aux anciens fils non détériorés, et l'on refait le tissu suivant le dessin et les nuances détériorées ou disparues. » On trouvera dans notre volume sur *la Tapisserie* (les *Arts de l'Ameublement;* Paris, Delagrave, p. 25 et suivantes) un chapitre complet consacré à la rentraiture.

Rentrant, *adj.* — Terme de géométrie. On appelle angle rentrant l'angle dont la pointe est en dedans et l'ouverture en dehors. Les angles ou coins formés par les quatre murailles d'une chambre rectangulaire sont des angles rentrants.

Rentrayeur, *s. m.* — Nom que prenaient dans leurs statuts les Maîtres Tapissiers, parce qu'ils avaient le privilège de pouvoir seuls, et à l'exclusion de tous autres, rentraire les anciennes tapisseries.

Rentrer, *v. a.* — Terme de graveur. C'est repasser la pointe ou le burin dans des tailles déjà faites pour les approfondir. Les tapissiers disent également, par corruption, *rentrer une tapisserie.* C'est Rentraire qu'il faut dire. (Voir ce mot.)

Rentrure, *s. f.* — Terme de fabricant de papiers peints. Opération qui consiste à imprimer l'une après l'autre des planches séparées, et portant des dessins différents, de façon à composer une décoration unique. C'est aussi un terme de dessinateur. Dans ce cas, il désigne l'endroit où doivent se rencontrer les lignes d'un dessin, qu'on reporte sur le papier ou sur la toile.

Renvoi, *s. m.* — Terme de serrurier. Tringle de fer qui transmet le mouvement d'un cordon de sonnette.

Repaire, *s. m.* — Ce mot, qui est pris uniquement aujourd'hui en mauvaise part, avait, au XIIIe et au XIVe siècle, la signification de lieu de résidence, domicile, logement. On lit dans les *Grandes Chroniques de France* à l'année 1270 : « Avant que le roy de France veniste à Viterbe né que il fust en la ville entré, Henry le fils au roy d'Alemaigne vint en la cité. Guy de Montfort sot bien sa venue, si se hasta moult de savoir son repaire et où il estoit. »

Réparation, *s. f.* — Action de réparer, de restaurer, de remettre à neuf un meuble, une pièce, un appartement.

Lorsqu'un locataire abandonne un logement en mauvais état, le propriétaire est forcé de faire des réparations. Ce mot ainsi compris est fort ancien dans notre langue. « A luy (Noël le Barge) la somme de trois cens quatre-vingt-trois livres huit solz quatre deniers tournois, pour certaines réparacions faictes par Jehan le Fèvre, de l'ordonnance du Roy, nostre dit S[r], en l'ostel des Jacobins de ladite ville, où ledit conte estoit logié. » (*Voyage de Louis XI à Rouen,* en l'année 1467.)

Réparer, *v. a.* — Terme de fondeur et d'orfèvre. C'est retoucher avec des ciseaux, des ciselets, des râpes ou autres outils, un ouvrage qui sort du moule. Chez les orfèvres, c'est aussi adoucir les traits de la lime rude avec laquelle on a ébauché la pièce, ou la trace que les coups de marteau ont laissée après le planage. Les doreurs emploient également ce verbe pour signifier l'action de dégorger les moulures et les sculptures épaissies par l'application du blanc d'apprêt. Cette opération, qui se fait avec des fers spéciaux, se nomme Reparure.



Fig. 446. — Disque de consécration, en bronze repercé, ciselé et doré (XIV[e] siècle).

Reparon, *s. m.* — Seconde qualité du lin qui a passé au séran. Le Brin était la première qualité ; de là ce dicton, qui figure dans le *Gouvernement des trois estatz du temps qui court* (1510) :

> D'autant que brin vault mieux que reparon,
> Et le bon fruit que les fueilles...

Dans les anciens *Inventaires,* dressés dans l'ouest de la France, il est souvent question de toiles de reparon. En voici quelques exemples : « Ce sont les draps qui sont dedans l'un desditz coffres : Premièr[t], trente draps de lin, chascun de troys toilles. Trente-six draps de deux toilles et demie, de lin, dont y en a anviron demie dozenne telz quelx. Trente draps qui sont de brin et de reparon, chascun de deux toilles. » (*Invent. du château de la Ménitré,* 1471.) « Plus treze linsseulz de toille de brin et de reparon, vallant trente solz la pièce. — Plus six aultres linsseulz de reparons, à l'un desquelz y a baguettes pour servir de courtines. » (*Invent. des meubles de Pierre de Capdeville, bourgeois et marchand;* Bordeaux, 1591.) « Quatorze pièze, fil brin et reparon, sçavoir : unze brin et troys reparon. » (*Invent. des biens du sieur Lesaulnier;* greffe de Saint-Malo, 1605.) « Une douzaine de serviettes de thoille de lin, neufves. — Davantaige, une aultre douzainne de serviettes de thoille de reparon. » (*Invent. d'Estienne Bassire;* greffe de Saint-Malo, 1642.) « Trois paires de draps de reparon, les ungs roux, les autres my uzés. — Quatre douzaines de serviettes de reparon rousses. » (*Partage entre les frères Boissot;* sénéchaussée d'Angoulême, 1660.) « Deux linceux de brin et reparon. » (*Invent. de Benoist Picquet;* juridiction de la vicomté d'Artois, 1688.) « Un charlit de bois de chesne garny d'une couette de plume d'oye, deux lineeulx de toille de brin et reparon, et une berne, estimés douze livres. » (*Invent. de Jan Jouan;* juridiction de la vicomté d'Artois, 1709.) Etc.

On aura remarqué que, dans certaines de nos citations, les toiles de brin, qui sont des toiles fines, sont opposées aux toiles de reparon considérées comme étant sensiblement plus grossières.

Reparure, *s. f.* — Opération à laquelle se livrent les doreurs, et qui a pour but de dégorger les moulures et les sculptures empâtées par les couches de blanc d'apprêt. Cette opération s'effectue avec des fers spéciaux. L'ouvrier qui exécute ce travail est appelé repareur.

Repassage, *s. m.* — Action de Repasser. (Voir l'article suivant.)

Repasser, *v. a.* — Terme employé dans les diverses professions qui touchent à l'ameublement, et dont la signification varie suivant les corps d'état qui en font usage. Ainsi les teinturiers appellent repasser une étoffe l'action de la reteindre dans la nuance qui lui avait été déjà donnée une première fois ; alors que les apprêteurs entendent par là lui donner un nouveau lustre en la soumettant à la calandre. Pour les couteliers, c'est rendre un objet plus tranchant à l'aide de la meule. Pour les doreurs, c'est accentuer les *mats* en les couvrant avec de la colle chaude. Pour les blanchisseurs, repasser le linge, c'est l'unir, le polir et en ôter les plis en promenant dessus un fer chaud.

Repaumoier, *v. a.* — On trouve ce verbe employé, au XIV[e] siècle, avec la signification de latter un toit, pour qu'il puisse recevoir ensuite les tuiles ou l'ardoise. « Pour journées de couvreurs à repaumoier pami (*sic*) le chastel de Verneuil. — Premièrement, pour Jehan Convenant et pour son valet, à repaumoier et couvrir en pluseurs lieus ou dit chastel par XXVIII jours, [à] III sols VI deniers par jour, IIII livres XVIII sols. » (*Travaux exécutés au château de Verneuil,* 1329.)

Repeindre, *v. a.* — C'est peindre à nouveau une surface qui a déjà été peinte, ou qui simplement a reçu une première couche de couleur.

Repeint, *s. m.* — Partie d'un tableau restauré, sur laquelle on a appliqué de nouvelles couleurs.

Repercer, *v. a.* — Terme d'orfèvre. Découper un ouvrage ou une feuille de métal, qui doit être décoré d'un dessin à jour. « 29 avril 1755. — M. Douet fils : Une cuvette de plomb ajustée dans une jatte de fleurs, une plaque de cuivre repercée et le pied doré d'or moulu, 27 livres. » (*Livre journal* de Lazare Duvaux, t. II, p. 242.) « Jolie lanterne de mosquée, forme à pans, en cuivre repercé avec vitraux de couleur. » (*Vente de M*me *Gabrielle Elluini;* Paris, mars 1883.) « Gobelet à anse, avec couvercle en argent doré, enveloppé d'ornements et de figures, repoussé, découpé et repercé. » (*Vente de M*me *Jeanne Olivier,* novembre 1888.)

Repère, *s. m.* — Terme usité en architecture et dans diverses professions, celles des charpentiers, des menuisiers, des serruriers, notamment. C'est une marque que l'on fait sur différentes pièces destinées à être assemblées, pour les reconnaître et les ajuster ensuite plus facilement. Les architectes appellent aussi de ce nom une marque tracée sur un mur, sur un pan de bois, un piquet, un jalon, pour indiquer un niveau ou un alignement. Les repères se font soit à l'aide d'une entaille, soit avec un trait de pierre noire, blanche ou rouge.

Répétition, *s. f.* — En architecture, en peinture et dans les arts qui ont la décoration pour objet, ce mot désigne la reproduction, à des intervalles symétriques, d'un même sujet ou d'un même motif. On s'en sert aussi pour spécifier une succession d'ornements se reproduisant d'une façon régulière sur un membre d'architecture. En peinture spécialement, le mot répétition a encore une autre signification. Il s'applique à la copie d'un tableau, quand cette copie a été exécutée par l'auteur même de l'œuvre originale. Enfin, en horlogerie, on appelle pendule, montre à répétition, une montre, une pendule qui répète l'heure marquée, dès qu'on pousse un petit ressort, pour la montre, ou dès qu'on tire un cordon, pour la pendule. Cette invention est due aux Anglais. C'est en 1676 que la première montre à répétition fut fabriquée à Londres. Fontenelle rapporte que les deux premières dont le continent eut connaissance furent envoyées par le roi Charles II à Louis XIV. Pour qu'on ne pût contrefaire leur ouvrage et copier le mécanisme inventé par eux, les horlogers anglais, auteurs de ces deux montres, avaient eu la précaution de les enfermer dans un boitier à secret. Louis XIV en laissa tomber une qui, à partir de ce jour, cessa de marcher. On la remit au célèbre Martineau, horloger de la Cour; il ne put la réparer faute de savoir l'ouvrir. Martineau, qui était non seulement un savant et un artiste, mais un très galant homme, parla de son embarras à Colbert, avoua l'impossibilité où il se trouvait de réparer l'objet qui lui était confié, et n'hésita pas (ce qui, suivant l'expression de Fontenelle, parut un véritable trait de courage) à déclarer qu'il ne connaissait en France qu'un jeune carme capable d'un pareil travail. Colbert permit qu'on remît la montre au père Sébastien, le carme en question. Celui-ci ouvrit assez rapidement le boîtier, étudia le mécanisme de la montre, répara celle-ci sans même savoir qu'elle appartenait au roi, et c'est ainsi que le secret des montres à répétition fut connu de l'horlogerie française.

Repiquage, *s. m.* — Terme de peintre en bâtiment. Action de faire des clairs et des ombres sur une moulure ou une feuille d'ornement, dans le sens opposé à la lumière, pour en accuser le modelé.

Replanissage, *s. m.* — Fort rabotage qu'on donne aux parquets, pour les redresser quand ils ont joué après la pose.

Replonger, *v. a.* — Terme de teinturier. Donner un second bain à une étoffe. Quand celle-ci n'a pas bien pris la teinture la première fois, on la replonge dans la cuve.

Replonker, *v. a.;* **Replonquer**, *v. a.* — Locution picarde. Terme de teinturier. Se dit du velours qu'on reteint, sans doute parce que ce tissu est plongé au moins deux fois dans la cuve. (Voir le mot Replonger.)

Repolir, *v. a.;* **Repolissage**, *s. m.* — Repolir, c'est polir de nouveau, et repolissage est l'action de repolir.

Repos, *s. m.* — On trouve ce mot, à différentes époques, employé dans des sens bien différents. Au XVe siècle, il signifie un berceau. Froissart, racontant comment, en 1382, les Gantois saccagèrent le château de Male, écrit : « Et s'en vinrent derechef à Male, l'hôtel du comte, séant à demi lieue de Bruges, et quand ils l'eurent fusté (ravagé), ils le parabatirent et trouvèrent le repos où le comte avoit été mis d'enfance, et le dépecèrent pièce à pièce, et la cuvelette où on l'avoit baigné et la dépecèrent aussi toute. » (*Chroniques,* t. VIII, p. 228.) En un autre endroit, expliquant comment le comte de Flandre, poursuivi jusque dans Bruges par les Gantois, dut demander à une pauvre femme de le cacher chez elle : « Sire, fait-il dire à cette pauvre femme, montez à mont en ce solier (grenier) et vous boutez dessous un lit où mes enfans dorment. Il le fit, ajoute Froissart, et entrementes, la femme s'ensonnia (occupa) entour le feu, et à un autre petit enfant qui gissoit en un repos. » (*Ibid., id.,* p. 206.) Enfin, le continuateur du Du Cange cite une *Lettre de rémission,* datée de 1446, où on lit : « Le barseau ou repos pour y couchier icellui enfant. » (Voir *Glossarium novum,* t. III, col. 582, sous *Repositorium.*) Ajoutons que dans le patois picard le mot repos a conservé la même signification.

Repos est également usité avec le sens de palier. Rabelais, dans sa description de la plantureuse abbaye de Thélème, écrit : « Entre chascune tour, ou myllieu dudict cors de logiz, estoyt une viz brizée dedans ycelluy mesme cors ; de laquelle les marches estoyent part de porphyre, part de pierre numidieque... ; l'espoisseur estoyt de troys doygtz, l'assieze par nombre de douze entre chascun repous. En chascun repous estoyent deux beaulx arceaulx d'anticque, par lesquelz estoyt reçue la clairté. » (*Gargantua,* liv. Ier, chap. LIII, p. 60.) Et plus loin, en route pour aller consulter le fameux oracle de la Bouteille, il ajoute : « Depuys descendîmes un degré marbrin sous terre. Là estoyt ung repous ; tournans à gauche, en descendîmes deux aultres, là estoyt ung pareil repous; puys trois à destours et repous pareil et quatre aultres de mesme. » (*Pantagruel,* liv. V, ch. XXXVI, p. 334.)

Repos, en terme de serrurerie, est le nom qu'on donne aux pièces qui forment un arrêt, et par extension à la bague qui porte la tige d'un gond.

Enfin, dans les arts décoratifs, on appelle encore de ce nom les parties qui, placées entre des surfaces très ornementées, demeurent sans ornement. Ainsi, par exemple, lorsqu'on exécute un lambris, une porte d'armoire, etc., si le bâti ou cadre est décoré de moulures ornées, le panneau embrevé dans ce cadre ne devra être ornementé qu'à sa partie centrale, de façon à laisser entre cette ornementation et la moulure du cadre une surface lisse et unie. Cette surface est ce qu'on appelle un repos. Les repos ont une grande importance dans les travaux de décoration, parce qu'ils donnent plus de valeur aux parties ornées. Aussi est-il de règle que chaque surface décorée ait dans son voisinage immédiat un repos.

Pour des raisons analogues, on donne ce même nom à tout ornement qui vient interrompre une ligne droite

horizontale ou une courbe de longue dimension. Dans un cadre de glace, un chambranle de cheminée, le cintre d'une porte, on place souvent un cartouche qui coupe en deux



Fig. 447. — Cabinet garni de frises en argent repoussé (XVI[e] siècle).

parties égales et symétriques la ligne formant le sommet. Ce cartouche est un repos.

Reposer, *v. a.* — Terme de tapissier, de menuisier, de serrurier. C'est poser à nouveau, c'est-à-dire remettre dans la place qu'il occupait précédemment, un objet qui avait été déposé pour être réparé ou pour toute autre cause. « 31 mars [1679], à Falaise et son associé, pour avoir déposé et reposé les lambris et parquets des appartements de M[me] de Montespan, 75 liv. 18 den. 6 s. » (*Comptes des Bâtiments,* palais de Versailles, t. I[er], col. 1150.)

Reposoir, *s. m.;* **Repositoire**, *s. m.* — Locution lyonnaise. Sorte de table en pierre ou en bois, adhérente au mur de la cuisine, et sur laquelle on posait les plats au fur et à mesure qu'ils étaient dressés et prêts à être servis. « Au-dessous de la croisée de ladite cuisine, du côté de bize, est un grand potager avec le reposoir des plats. » (*Description du palais archiépiscopal de Lyon, à la suite du décès de M[gr] de Villeroy,* 1731.) On établissait aussi des reposoirs à côté des fours à cuire le pain, pour pouvoir y déposer les miches qu'on sortait. « A côté dudit four, est un reposoir de six pieds et demy de longueur et deux pieds de largeur, et autant de hauteur, dont le dessus est carrelé et entouré d'un bande de fer. » (*Ibid.*) Divers auteurs du XVI[e] siècle, Rabelais notamment (on sait que Rabelais habita Lyon), écrivent repositoire. D'autre part, D. Carpentier cite une *Lettre de rémission,* datée de 1479, et où il est dit : « Le suppliant rompit ung aulmoire ou repositoire et en icelle print ung calice. » (Voir *Glossar. nov.,* t. III, col. 582, sous *Repositorium.*) Ce mot avait donc encore la signification de coffre.

REPOSOIR. — Est aussi un terme de teinturier. Il désigne la cuve dans laquelle on laisse reposer l'indigo.

Repous, *s. m.* — Terme de constructeur. Nom donné au mortier fait avec de la brique pilée et de petits plâtras.

Repoussé, *s. m.* et *adj.* — Il y a quatre manières de travailler les métaux : 1° la prise dans la masse ; 2° la fonte ; 3° l'étampage, et 4° le repoussé. Le repoussé se fait au marteau. On prend une feuille de tôle, de bronze, d'argent ou d'or, et l'habileté de l'ouvrier ou de l'artiste consiste à frapper cette feuille assez adroitement pour lui faire prendre une forme générale, sur laquelle une suite de reliefs et de creux, de lignes et de traits, viennent accuser le contour et constituer le décor. Si le repousseur n'a d'autre but, comme le chaudronnier par exemple, que de donner à la feuille de métal une forme convexe à l'extérieur et à l'intérieur concave, son travail prend le nom d'*emboutissage.* Si, au lieu de se servir simplement du marteau ou d'outils de même genre, il a recours, pour hâter l'exécution, à des matrices gravées, à des fers en relief ou d'autres instruments spéciaux, l'opération s'appelle alors *étampage.* Pour l'étampage des grandes surfaces, lequel réclame une force considérable, on substitue au marteau à main ordinaire, un balancier ou un *mouton.* Ajoutons que le repoussé ne convient qu'à un nombre limité d'applications. Il trouve principalement son emploi dans la confection des objets usuels, tels que vases, bassins, aiguières, plateaux, etc., ou encore dans la fabrication de pièces colossales.

Au Moyen Age, où le métal était d'un prix excessif, comparativement à celui de la main-d'œuvre, les travaux de repoussé étaient d'un usage fréquent. Châsses, tombes, reliquaires, bijoux, étaient exécutés en repoussé et repris ensuite au ciselet. Plus tard, le métal étant devenu plus abondant et la main-d'œuvre ayant renchéri, on employa de préférence la fonte, procédé plus expéditif, et le repoussé fut seulement conservé pour les ouvrages de dinanderie et pour le traitement de l'or et de l'argent, qui sont toujours demeurés d'un prix élevé.

Pour l'orfèvrerie, aujourd'hui encore, on a journellement recours à ce genre de travail, et le repousseur traite l'argent absolument comme il traiterait le cuivre et le bronze. Les seules différences qu'on constate dans sa manière d'opérer sont les suivantes : 1° les ouvrages d'orfèvrerie étant plus délicats, l'artiste a moins à accuser la saillie de ses bas-reliefs et, par conséquent, n'a pas autant besoin de *conduire* son métal ; 2° la façon du repoussé, par la multiplicité des chocs, arrive à corroyer l'argent et à le durcir, au point que le travail devient plus pénible ; et cette particularité oblige le repousseur à passer de temps en temps sa pièce au feu, de façon que, la chaleur faisant dilater ses molécules, le métal puisse reprendre sa ductilité et sa malléabilité premières ; 3° les soudures étant relativement faciles pour l'argent, les ouvrages compliqués, tels que vases, brocs, aiguières, buires, etc., sont presque toujours fabriqués en plusieurs morceaux qui sont ensuite soudés ensemble. Il ne faudrait pas conclure, toutefois, de



Fig. 448. — Boîte à parfums, en cuivre repoussé (fin du XVI[e] siècle).

ce qui précède, que les ouvriers chargés de repousser les métaux précieux sont moins habiles que ceux travaillant le fer ou le bronze. Il est, parmi les orfèvres, des artisans qui, prenant une pièce de cinq francs, arrivent à la repous-

ser de façon à lui donner la forme d'un cornet ou d'un verre à champagne, en ne conservant de la pièce que le ruban avec la devise qu'il porte : « Dieu protège la France », ruban qui arrive ainsi à former le bord supérieur du vase.

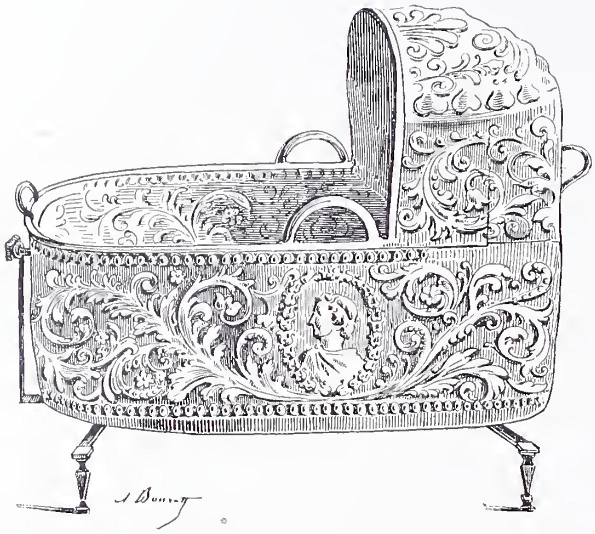


Fig. 449. — Berceau en cuivre repoussé (XVIIe siècle).

Dans l'Antiquité et au Moyen Age, on a exécuté de très grands travaux en repoussé. Les statues et les colosses qui ornaient le faîte des monuments étaient obtenus par ce procédé. A l'époque de la Renaissance, on l'abandonna pour la fonte, qu'on jugeait plus artistique. Dans la seconde moitié du siècle dernier, le sieur Hubert, sculpteur, s'efforça de rendre au repoussé ses applications anciennes, et il avertit le public qu'il avait trouvé « le moyen de modeler en cuivre les plus grands et les plus beaux morceaux de bas-reliefs de dessus de portes, de façon que six pieds de longueur sur deux pieds et demi de hauteur ou environ de ces ouvrages, pour lesquels on employoit 500 livres de pesant de bronze, ce qui, à raison de 40 sols la livre, montoit à la somme de 1,000 livres, ne devoient plus peser désormais que 15 livres ». (*Mercure* d'avril 1767.) Le sieur Hubert essaya aussi d'appliquer ses procédés à la décoration intérieure des appartements. Il exécuta en cuivre repoussé et étampé des bordures de glace, des galeries de fenêtre, des patères, des couronnes de lit, etc. On peut donc le considérer comme le promoteur de ces horribles ornements en cuivre verni, dont on fit, sous le règne de Louis-Philippe, un si déplorable usage.

De nos jours, on est revenu à de plus saines adaptations du repoussé. Non seulement les ouvrages de la dinanderie ont été remis en honneur, mais on a vu un certain nombre d'artistes de premier mérite exécuter par ce procédé des travaux d'orfèvrerie extrêmement remarquables. Wechte et Morel-Ladeuil, notamment, ont illustré leur nom en produisant de ces beaux ouvrages. Plusieurs autres orfèvres se sont également adonnés à ce genre de travail, et l'on a pu voir à l'Exposition de 1878 un superbe bouclier en acier repoussé, exécuté par les frères Fannière. Cette rénovation du repoussé a aussi permis de mener à bien de grands morceaux qui, sans cela, eussent été d'une exécution impossible. Nous citerons, entre autres, les figures colossales qui ornent la toiture de l'Hôtel de Ville de Paris, et la statue de *la Liberté,* de M. Bartholdi, qui décore la rade de New-York. Les nombreux fragments dont se composent ces œuvres gigantesques sont rapprochés et réunis par une suite de boulons, qu'un travail de sertissure confond si bien avec la matière générale, qu'on cesse complètement de les apercevoir.

Repoussoir, *s. m.* — Terme de peinture. On donne ce nom à certaines masses — personnages ou accessoires — disposées au premier plan et exécutées d'une façon particulièrement vigoureuse, pour donner plus de légèreté aux objets qui meublent les autres plans, et les faire paraître, par le contraste, plus éloignés ou plus lumineux.

Le REPOUSSOIR est aussi une grosse pointe, dont se servent les menuisiers et les charpentiers pour chasser les chevilles et les faire sortir des trous de tarières où elles ont été placées. Chez les tailleurs de pierre et les sculpteurs, les repoussoirs sont de longs ciseaux en fer qui servent à pousser les moulures.

Représentation, *s. f.* — Nom qu'on a longtemps donné à tout sujet représenté par le dessin, la sculpture ou la peinture. Si nous en croyons Voltaire, au temps de la Ligue : « Les murailles de la chambre des méditations (dans la maison des Jésuites) étaient couvertes de représentations affreuses de l'enfer et de diables tourmentant les damnés. » Plus spécialement, on a appelé de ce nom les portraits qu'on faisait des grands personnages. On possède une décharge de 610 livres, accordée par la duchesse de Bourgogne à Martin Cornille, receveur des finances (1432), pour l'achat de 22 marcs 2 onces d'argent fin, « dont, au vivant de feu Josse, très chier et très amé filz » de cette princesse, fut faite « sa représentation ». Olivier de la Marche rapporte en ses *Mémoires* qu'à un grand souper offert par Jacques de Lalain (1499), on vit un entremets en forme de lice close « et de l'un des costéz estoyent en front et en rang la représentation de ceux qui avoyent combatu à l'encontre de l'entrepreneur en iceluy pas, montéz et paréz comme ils estoyent venus chascun à sa bataille, et devant eux estoit la représentation de l'entrepreneur, armé et paré, la hache au poing, comme plus souvent il avoit combattu ». Nous lisons également dans les *Comptes de l'argenterie* (1466) : « A André Mangot, orfèvre de Tours, XXXVI livres pour employer en la dorure de partie d'une ymage d'argent, que le Roy a fait faire de sa représentation, pour donner à Monseigneur Saint-Martin de Tours. »

Parmi les représentations de cette sorte, celles des rois et

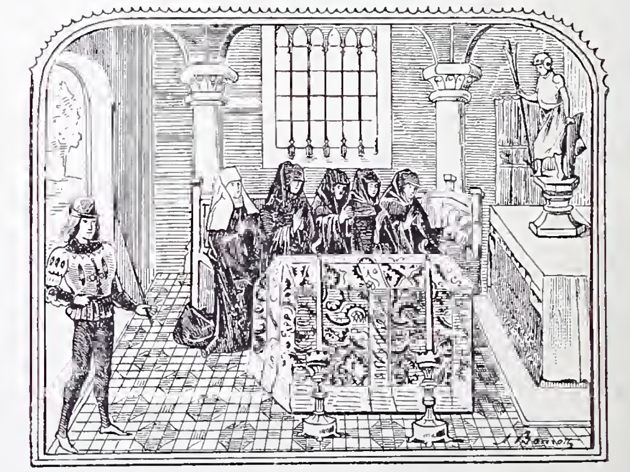


Fig. 450. — Représentation, d'après une miniature du manuscrit 9392 de la Bibliothèque de Bourgogne.

des princes nouvellement décédés ont droit à une mention spéciale. Le *Journal d'un bourgeois de Paris sous les règnes de Charles VI et de Charles VII* (p. 163) raconte qu'en 1435,

aux funérailles d'Isabeau de Bavière, on plaça sur son cercueil une « représentation moult bien faicte ; car elle estoit couchée si proprement, qu'il sembloit qu'elle dormist ». Un *Compte de Jean de Visen, receveur des finances du duc de Bourgogne* (1444), mentionne un marché passé avec Jean de la Vicerta, « tailleur d'images, demourant à Dijon », pour exécuter, sur la sépulture du duc Jean (sans Peur) et de Mme de Bavière, « les images et représentations des personnes dudit Duc Jean et de ladite Duchesse, sa femme, selon le portrait qui lui seroit baillé ». L'*Ordre tenu à l'enterrement du Roy Charles VIII* (1496) nous apprend que : « Seize gentilshommes portoient la lictière où estoit le corps, et au-dessus dudict corps la stature et représentation du roy faicte au vif. » L'*Inventaire de Marguerite d'Autriche* (1524) énumère : « La représentation de feu M. de Savoie..., fete de marbre blanc de la main de Me Conrat (Conrad Meyt). — La représentation de Madame fète de même main et marbre que la précédente. — La représentation de la sœur du roi... » Enfin Brantôme, dans ses *Dames illustres* (1er discours), parlant des obsèques de la reine Anne de Bretagne, raconte que « l'effigie et représentation de la reyne estoit posée dessus son corps, et portée par plusieurs gentilshommes ».

Ces exemples, qu'on pourrait multiplier, suffisent pour expliquer comment le mot représentation s'étendit de l'effigie au catafalque sur lequel elle était déposée, et comment celui-ci fut à son tour désigné sous ce même nom. « Représentation, écrit Furetière, se dit aussi, à l'église, d'un faux cercueil de bois couvert d'un poile de dueil, autour duquel on allume des cierges, lorsqu'on fait un service pour un mort. » A partir du XVIIe siècle, ce terme, en effet, devint d'un emploi général. La *Gazette de France,* rapportant le service funèbre du maréchal de l'Hospital à Saint-Eustache (21 mai 1660), nous montre « le chœur éclairé d'un très beau luminaire, et au milieu la représentation sur une estrade de trois degréz, couverte d'un poële de velours noir ». Le même journal, à la date du 27 juillet 1662, porte : « Les Feuillans de la rue Saint-Honoré, voulans reconnoistre la bienveillance que le duc d'Épernon a tousjours témoignée pour leur Ordre, en firent l'anniversaire, par un célèbre service dans leur église, au milieu de laquelle estoit la représentation, couverte d'un riche poësle de velous, en broderie d'or et d'argent. » Au 17 janvier 1663, nous relevons, toujours dans la même feuille, le récit des funérailles d'Anne-Élisabeth de France, et nous apprenons qu'à Saint-Denis, où cette cérémonie eut lieu, « l'église estoit toute tendüe de drap blanc, avec deux léz de velous autour du chœur, au milieu duquel il y avoit, sous un riche dais, une représentation couverte d'un poësle de drap d'argent, aux armes de France, avec la couronne d'or voilée d'un crespe, sur un careau de toile, pareillement d'argent. Cette pompeuse machine, ajoute la *Gazette,* estoit environnée d'un nombre infini de cierges, sur trois rangs de chandeliers d'argent. » Enfin, à propos des funérailles d'Anne d'Autriche (23 février 1666), nous lisons que la « représentation estoit élevée sur une estrade de cinq degréz... et couverte d'un poesle de velours noir croisé d'argent orné de quatre grands escussons, etc. » On voit que ce terme était alors d'un constant usage. Il continua d'être employé au XVIIIe siècle, car nous relevons dans les *Actes consulaires* de la ville de Lyon (série BB, reg. 293) un arrêté attribuant au chapitre de Saint-Nizier une somme de 100 livres, pour chaque messe célébrée à l'intention des échevins décédés, à condition qu'ils continueront de fournir le luminaire et notamment « les six flambeaux autour de la représentation ».

On peut citer un autre exemple curieux de l'extension prise par le substantif représentation. A partir du XVIIIe siècle, ce mot commença de désigner le cérémonial particulier auquel sont assujetties les personnes en place, occupant une situation officielle ou en possession de certaines dignités ; et comme conséquence, les architectes, à la fin du siècle dernier, qualifièrent du nom d'*appartements de représentation* ceux que nous appelons aujourd'hui « appartements de réception » et qu'au XVIIe siècle on nommait « appartements de parade ». C'est ainsi que Krafft (*Recueil d'architecture civile,* p. 4), décrivant le château bâti en 1780 par M. Huvé, pour M. le président d'Hormois, dit : « L'appartement de représentation élevé au-dessus de l'étage souterrain est d'une grande beauté : on y remarque cinq grandes pièces très belles, qui sont une antichambre, une salle à manger et trois salons pour recevoir, pour jouer



Fig. 451. — Reps broché.

et pour faire de la musique. » De cette signification nouvelle nous avons encore conservé le terme « frais de représentation ».

Reprise, *s. f.* — Terme d'architecture. Réfection d'un mur ou d'une construction en sous-œuvre. — Terme de couture. Réparation que l'on fait à une étoffe ou à une dentelle, qui a été déchirée ou trouée.

Reps, *s. m.* — Tissu d'ameublement côtelé, et qui rappelle par son aspect la côteline, tissu employé au siècle dernier. Les reps sont d'un usage courant depuis une quarantaine d'années. Leur bas prix et leur solidité les ont fait rechercher. Ils ont cependant l'inconvénient, comme toutes les étoffes à côtes, de se graisser assez vite. Ceux qu'on rencontre le plus souvent dans les intérieurs modestes sont tissés de laine et de coton. On en fabrique aussi de « tout laine », et qui sont préférables, car, avec plus de souplesse, ils offrent cet avantage d'être à double face, ce qui permet de les retourner. Un troisième genre de reps, nommé *reps Gobelin,* est composé de deux chaînes au lieu d'une, ce qui le rend plus solide encore que le reps ordinaire. On façonne le reps de laine et on le broche. Lorsqu'il est traité avec goût et décoré de fleurs, de guirlandes ou d'attributs, exécutés avec soin, le reps broché ou façonné

peut, à trois pas et pour des yeux inexpérimentés, jouer assez bien la tapisserie. Le nombre des couleurs employées pour brocher et façonner le reps est en quelque sorte illimité. On n'est arrêté que par l'épaisseur de l'étoffe, car parmi les couleurs mises en œuvre, il en est qui ne paraissent à l'endroit que sur de très petits espaces, et qui cependant restent *lancées* à l'envers dans toute la largeur du tissu. Indépendamment des reps de laine ou de laine et coton, on fabrique encore des reps de soie dont les tapissiers font parfois usage. Ces derniers, toutefois, ne s'emploient guère que pour rideaux. A l'inconvénient d'être raides, ils ajoutent celui de se graisser rapidement. En outre, le côtelé produit des tons mats, qui font ressembler cette étoffe coûteuse à des tissus de laine.

Réquamé, *adj.* — Orthographe arbitraire du *participe passé* du verbe *récamer*. Décrivant les devises et les bannières des navires que Pantagruel emmène avec lui, lorsqu'il part pour aller consulter l'oracle de Bacbuc, Rabelais dit : « La septiesme [avait] un entonnouer de ébène tout réquamé d'or » (*Pantagruel,* liv. IV, ch. Ier), c'est-à-dire un entonnoir d'ébène brodé d'or. Réquamé vient de l'italien *ricamare,* et non de *squama,* comme le prétend l'auteur du *Glossaire pour les œuvres de Rabelais.* (Voir édition Ledentu, 1835, p. 540.)

Requevronner, *v. a.* — Locution normande usitée au XIVe et au XVe siècle. Garnir à nouveau de chevrons. « Pour redrechier et requevronner le degréz d'après la maison Mauhommet qui estoit chaet. » (*Travaux exécutés au château de Cherbourg,* 1348.)

Requin, *s. m.* — Grand poisson de mer du genre des squales, dont la peau, habilement traitée, est utilisée par les maroquiniers. Au siècle dernier, le sieur GALUCHAT (voir ce nom) s'était fait une spécialité des étuis et nécessaires en peau de squale. C'est de lui qu'il est question dans l'annonce suivante : « A VENDRE, 3 étuis de requin vert, à charnières, à boutons d'or, servant de nécessaires pour couteau, pied-de-roi, crayon, etc., chez le sieur Galuchat père, quai des Morfondus, par qui ils ont été faits. » (*Annonces, affiches et avis divers,* supplément, 24 janvier 1765.)

Resaucer, *v. a.* — Terme de bronzier. C'est revernir un bronze de façon qu'il ait l'air fraîchement doré. « 22 mai 1753 — Mme la duchesse d'Aumont : Avoir démonté une paire de girandoles de cristal de roche, avoir fait resaucer la garniture dorée d'or moulu et fourni les fleurs de Vincennes qui manquoient, 30 livres. » « 12 juin 1753 — Mme de Pompadour : Avoir démonté et resaucé à neuf une garniture de porcelaine bleu céleste, garnie de bronze doré d'or moulu et une autre garniture de porcelaine grise garnie partie en or et partie en argent doré, remise à neuf, 36 livres. » « 21 mai 1755 — M. de Moras de Saint-Priest : Avoir racommodé et regratté à neuf une commode, resaucé les bronzes en couleur d'or moulu, 48 livres. » (*Livre journal de Lazare Duvaux,* t. II, p. 159, 161, 244.)

Reschaut, *s. m.* — Ancienne orthographe de réchaud. « Deux reschauts à l'italienne d'argent blanc, façon de Paris, percé à jour, etc. — Un autre reschaut à gros bonnet. » (*Invent. du cardinal de Mazarin,* 1653.) (Voir l'article RÉCHAUD.)

Réseau, *s. m.;* **Rézeau**, *s. m.;* **Réseul**, *s. m.;* **Rézeul**, *s. m.;* **Raizeul**, *s. m.* — « Ouvrage de fil de soie, de fil d'or ou d'argent, tissu de manière qu'il y a des mailles et des ouvertures, c'est-à-dire fait par petites mailles en forme de rets. » Cette définition, que le *Dictionnaire de Trévoux* donne de réseau, nous apprend qu'au XVIIe et au XVIIIe siècle, on désignait sous ce nom un tissu analogue à ce que nous appelons actuellement de la guipure, ou, mieux encore, du filet. Ces ouvrages furent, pendant près de trois cents ans, d'autant plus à la mode, que les hautes et nobles dames pouvaient les faire confectionner dans leurs châteaux par leurs nombreuses femmes de service. On appelait alors ce joli travail, du rézeul ou du raiseul. « Quant aux filles et servantes, écrit du Tronchet, qui aujourd'hui consomment tout le temps à faire du raiseul, des réthicèles, filets, points abbaméz, points de Hongrie, points croizés et autres ouvrages, certes, ma cousine, cela n'est pas très mauvois. » (*Lettres familières,* citées par Bonnaffé ; *Invent. de Catherine de Médicis,* p. 102.)

C'est au XVe siècle que le réseul fit son apparition dans l'ameublement. Il était déjà depuis bien longtemps en usage dans le costume, et les femmes en faisaient des garnitures de tabliers, de manches et des coiffures. Le premier emploi mobilier auquel il semble avoir été appliqué, c'est à la confection des sacs ou filets, pour renfermer des articles de toilette ou d'autres objets de petites dimensions. Dans l'*Inventaire de la reine Charlotte de Savoie* (1483), nous remarquons : « Un coffre plat de Chippre, ouvré à personnaiges..., ouquel a un rezeul plain de rondelles de bois en façon de tranchouers. » Mais le plus grand et le plus noble usage qu'on fit du reseul fut d'en fabriquer des garnitures complètes de lit. C'est au siècle suivant, dans l'*Heptaméron* (3e journée, nouvelle XXI), qu'il est pour la première fois question d'un meuble de cette sorte. « Elle se meist à faire un lict de reseul de soye cramoisie », dit la reine de Navarre en parlant de la sage Rolandine. Étant donnée la condition sociale de Rolandine, on est en droit de supposer que les lits de réseau étaient déjà assez répandus à cette époque. Le certain, c'est qu'ils ne tardèrent pas à devenir fort à la mode, car, à la fin du XVIe siècle, on les rencontre en nombre dans les plus riches et les plus magnifiques *Inventaires.* Voici, au reste, la description de quelques-uns d'entre eux, choisis parmi les plus beaux et parmi ceux qui ont un caractère historique : « Un lict de reseul, doublé de satin de Bruges noir à doubles pantes, garny de III grands rideaux et une bonne grâce, IV fourreaux, les soubassemens, la couverture de parade, le tout garny de franges, crespines et passemens. » (*Invent. de Catherine de Médicis,* 1589.) « Un pavillon de gaze rayée de soye jaulne et vert, avec le chapiteau faitz avec des bandes de rezeuil, de feuilles et fleurs de plusieurs couleurs de soye avec des soubassemens et un petit tapiz. — *Item,* une tenture de cabinet, de carré de rézeau, brodures et montans, recouverts de feuillages de fil avec des carrés de thoile plaine. » (*Invent. de Gabrielle d'Estrées,* 1599.) Ces deux tentures faisaient partie du mobilier d'été de la belle Gabrielle. Voici maintenant une garniture de lit, ayant appartenu à son royal amant, et qui est encore plus précieuse : « Un petit lit à triangle, le fondz de velours noir, le dossier de velours vert, couvert de reseul d'or, au milieu, un escusson aux armoiries du feu Roy et de la feue Royne ; deux pantes sur fonds de tissu d'or sur satin cramoizin, et au-dessoubz de chacune pante, six rondz faictz de mesme ouvrage, auquel y a six houppes de soye cramoizine et fil d'or et d'argent. » (*État des meubles du château de Pau, transportés à Paris par ordre de Henri IV,* 1602.) C'était le lit où couchait la fameuse Jeanne d'Albret, la mère de Henri IV. Faisant partie du même ameublement, nous trouvons : « Une pièce de reseuil de fil d'or et d'argent et de soye, à plusieurs couleurs, servant de pantes de daiz, [et] contenant neuf aulnes. » La reine Louise de Vaudemont

possédait également : « Un lict de rayzeul à carréz, garny de trois pantes, fond et doueiel, trois rideaulx pareils et deux fourreaux de quenoilles. » (*Invent. du château de Chenonceaux,* 1603). Et pour marcher avec ce lit, nous notons deux *tentes* ou tentures de chambre « de drap noir, couvertes de gaz (*sic*) en rayzeul blanc ». Au XVIIe siècle, l'usage des étoffes brochées fit disparaître peu à peu les doubles rideaux de réseau. Il eût été, en effet, criminel de recouvrir d'une guipure des tissus qui eux-mêmes portaient de merveilleux dessins. Les dernières garnitures de ce genre que nous rencontrions datent de 1610 et de 1634. Elles font partie du mobilier d'un simple artiste et d'un brave et digne notaire. Nous relevons dans l'*Inventaire de Jérôme Franck* (Paris, 1610) : « Ensuiet le linge. — Premièrement, une garniture de lict de rezeuil recouvert, avec trois courtines et la bonne grâce, trois pantes, ung dossier, un soubassement de mesme, prisé XVIII livres. — Une autre garniture de liet de rezeuil recouvert, avec les rideaux tout unis, prisés XV livres. » Tallemant des Réaux (*Historiettes,* t. II, p. 310) parle d'un admirable lit de réseau exécuté par « une pucelle huguenote » du nom de Jeanne Arnauld. Enfin, l'*Inventaire de Charles Benoît, notaire* (Paris, 1634), décrit : « Un lict de rézeau, trois pantes, trois rideaux, deux bonnes grâces, dossier et fond avec une coustepointe aussy de rézeau, prisé, XL livres. » Après cela, il n'est plus guère question du réseau que dans le costume. Dans l'ameublement, réduit à un rôle secondaire, il se voit remplacer par le point et la guipure, et ce n'est qu'exceptionnellement qu'il est fait mention de sièges ornés de réseau, comme cette petite « chaise de paille, garnie en housse de taffetas cramoisi, couverte devant, derrière, du haut en bas, d'un très magnifique réseau d'or, arrangé, ajusté du meilleur goût du monde », que Mme du Deffand fit faire pour la duchesse de Luxembourg et dont elle donne la description dans une de ses lettres à sir Horace Walpole, datée du 1er janvier 1774. Sous la Restauration, on garnit de nouveau quelques lits de réseau, comme le montre, du reste, notre figure 452 ; mais la mode en dura peu.

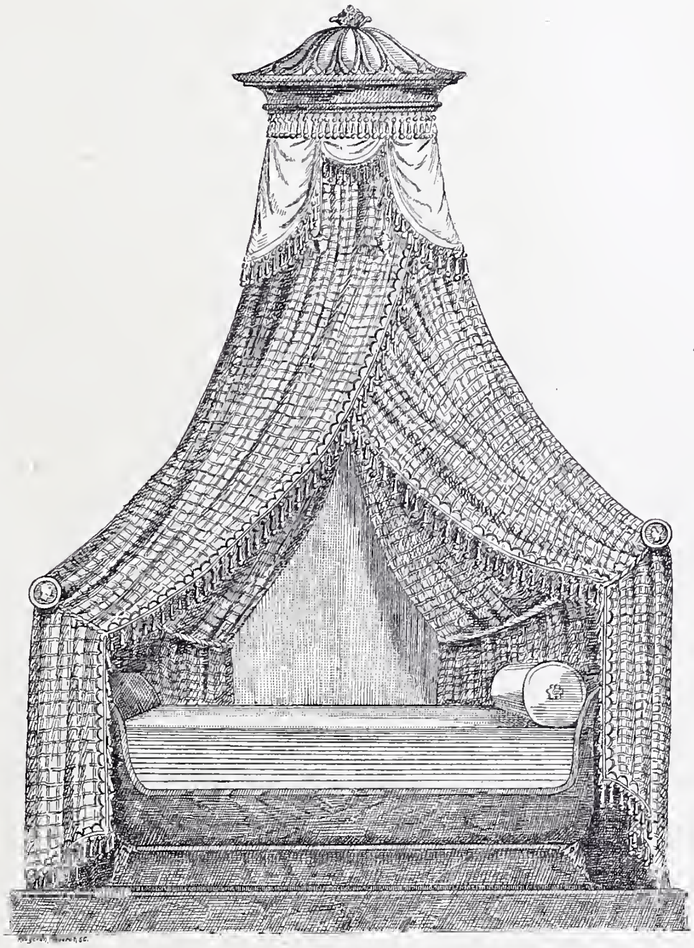


Fig. 452. — Lit en réseau (Restauration).

Réseau. — Est encore un terme d'architecture. On donne ce nom aux nervures qui constituent l'armature d'une Rose, ou le tympan d'une fenêtre ogivale. Les nattes, les entrelacs, employés comme ornements, portent parfois le nom de moulures en réseau.

Réservoir, *s. m.* — Bassin plus ou moins vaste, en bois, doublé de métal, ou en fer, ou en zinc, qui sert à recevoir, à conserver et à distribuer ensuite la quantité d'eau nécessaire pour les usages auxquels ce réservoir est chargé de pourvoir. Le *Géographe parisien* (Paris, 1769) parle avec admiration du réservoir des Invalides, qui contenait près de 4,000 muids, et de celui du château de Bicêtre, qui en jaugeait environ 4,500. Ces réservoirs étaient doublés de plomb. Il en était de même pour la plupart des réservoirs de cette époque, quelle que fût d'ailleurs leur taille. C'est ce que prouvent, du reste, les articles suivants : « A vendre, superbe treillage formant un château d'eau, construit à la romaine, avec des réservoirs en plomb ; s'adresser à M. Desmary, officier de la maison du roi, etc. » (*Journal général de France,* 8 janvier 1779.) « A vendre, rue des Saints-Pères, etc. Joli cabinet et salle de bains..., 2 baignoires de cuivre, 2 réservoirs en plomb, conduit, robinet, four pour chauffer l'eau. » (*Ibid.,* 26 juin 1780.) « A vendre, réservoir de chêne..., garni de plomb laminé, etc., etc. » (*Ibid.,* 1er mai 1784.) Parfois, les réservoirs sont construits en maçonnerie étanche et enfouis à une certaine profondeur dans le sol. Dans ce cas, ils sont généralement voûtés, et quand ils reçoivent les eaux de pluie, on leur donne le plus souvent le nom de citernes.

Reseul, *s. m.* — Ouvrage de fil de soie, d'argent ou d'or, analogue à la guipure et au filet. (Voir Réseau.)

Résille, *s. f.* — « Ensemble des plombs qui servent à réunir les morceaux de verre qui forment un vitrail. » (E. Bosc, *Dictionnaire d'architecture.*)

Resingle, *s. f.* — Voir Recingle.

Résistance, *s. f.* — Propriété que possède tout corps de résister jusqu'à une certaine limite à la pression d'un autre corps. La connaissance de la résistance des matériaux est indispensable au constructeur et à l'architecte. Elle leur sert à prévenir les accidents qui pourraient résulter d'une charge excessive, imposée aux parties portantes d'une construction.

Resoir, *s. m.;* **Rezoir,** *s. m.* — Nous n'avons rencontré ce mot que dans l'Angoumois et seulement dans la première moitié du XVIIe siècle. « Deux linceulx de cheminée, de toille de lin, l'ung garny de deulx bandes de resoir au travers, et l'autre d'ung chevron et frangeon. » (*Invent. de Pierre Jouve, archer;* Angoulême, 1621.) « Un devant de cheminée, avec trois bandes de rezoir de

toille de lin. » (*Invent. de feu Bourbon, Me apothicaire;* Angoulême, 1633.) « Une tavayolle de rezoir, d'une aune et demie de grandeur, estimée cinq livres. » (*Invent. de Jean Mérignac, tailleur d'habits;* Angoulême, 1649.) Le resoir était vraisemblablement le même tissu que le RASOIR. (Voir ce mot.)

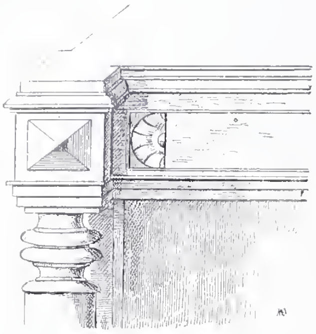


Fig. 453. — Ressaut.

Resort, *s. m.* — Voir RESSORT.

Resouleiri, *s. f.;* **Resoliure**, *adj.* — Locutions foréziennes. La resouleiri est la poêle trouée dont on se sert pour rôtir, pour rissoler les marrons. La cassi-resoliure est la poêle à frire.

Respect, *s. m.* — « Terme de tapissier de Paris, écrit Richelet. Ce mot ne s'écrit point et ne commence qu'à s'introduire. Il y a des dames qui parlent bien et qui lui veulent faire faire fortune, et peut-être qu'elles feront à un mot ce qu'elles font tous les jours à tant de gens. Le respect est une sorte de petit tabouret fort propre, que l'on commence à donner dans quelques maisons de qualité de Paris, à des personnes qui sont d'un rang inférieur à celui de la compagnie, ou que ces personnes, qui sont inférieures aux autres, prennent elles-mêmes par modestie lorsqu'elles veulent s'asseoir ou qu'on les prie de prendre des chaises. — Prenez ce respect, monsieur, et asseiez-vous s'il vous plaît. — Donnez un respect à madame. — Qu'on apporte ici des respects. — J'aime mieux un respect qu'une chaise à bras. » Nous avons tenu à donner intégralement l'article de Richelet, parce qu'il est très peu connu et parce que l'existence du respect, en tant que siège, paraît avoir été éphémère. Cependant l'*Inventaire du chevalier de Piré,* dressé à Rennes, le 25 novembre 1719, mentionne un de ces tabourets : « Sept fauteuils, une chaize, un respeq (*sic*) et un morceau de broderie en écran, le tout en broderye. »

Ressaut, *s. m.* — Terme d'architecture. Saillie faite par un pilastre, une console, un membre d'architecture quelconque, se détachant en avant-corps. « C'est, dit Daviler (*Explication des termes d'architecture,* t. III, p. 804), l'effet d'un corps qui s'avance ou recule plus qu'un autre et n'est plus d'alignement ou de niveau, comme un socle, un entablement, une corniche qui règne sur un avant-corps et arrière-corps. » Dans l'ébénisterie, on appelle ressaut une frise, ou une moulure en saillie constituant, soit une embase, soit une sorte de chapiteau, qui sert de couronnement à une colonne, à un balustre, à une console, à un pilastre. Il y a des ressauts arrondis et des ressauts rectangulaires. (Voir fig. 453 et 454.)

Resserre, *s. f.* — Locution normande. Endroit où l'on serre les objets de peu de valeur.

Ressing, *s. f.* — Orthographe fautive de RECINGLE. (Voir ce mot.)

Ressort, *s. m.;* **Resort**, *s. m.* — Pièce de métal disposée de façon à reprendre sa position première dès que la force qui la comprime cesse de faire sentir sa pression. On construit des ressorts de toutes les formes et de toutes les dimensions. Leur taille, leur résistance, leur puissance et leur solidité sont proportionnées aux usages auxquels on les destine. Les plus employés dans l'ameublement sont : 1° le *ressort à boudin,* qui consiste en une lame enroulée en spirale — c'est lui qui, dans les serrures, retient et fait mouvoir le pêne à chanfrein; 2° le *ressort à rappel,* variété du ressort à boudin, dont on se sert surtout pour les appareils de sonnerie; 3° le *ressort à pompe,* qui se compose d'un fil enroulé en spirale continue, et qui sert aux mêmes usages que les deux précédents. Puis viennent : 4° les *ressorts à torsion* et les *ressorts à baril,* qui ont pour mission de faire fermer les portes ; et 5° les *ressorts à paillette,* les *ressorts à pincette,* les *ressorts de renvoi,* etc. Ajoutons que si l'industrie moderne a beaucoup perfectionné les ressorts, en a varié les formes et multiplié les applications, ceux-ci sont d'un usage fort ancien et leur nom est connu depuis le XVIe siècle. Nous relevons, en effet, dans les *Ouvrages de serrurerie exécutés à Saint-Germain* en 1547 : « *Item,* pour avoir ferré l'huis de la garde-robbe de Mgr le cardinal du Bellay de deux paumelles, deux gonds, avec une serrure à ressort. » Dans le *Morfondu* de Pierre de Larivey, représenté en 1579, nous lisons (acte II, scène V) : « Sitost que fusmes rentréz dedans, je luy dy avoir perdu mon chappeau et que je le voulois aller chercher. Là-dessus je sorty, tirant l'huys après moy, lequel tout bellement je fermay à double resort, de façon qu'il ne peut sortir sans hurter. » Et dans les *Contens* d'Odet de Tournebu, représentés en 1584, on note également : « Non ! non ! je les tiendray prisonniers dans ma salle, que j'ay fermée à double resort, attendant que j'ay sceu de mes parens et amis ce que j'en doy faire. » A cette époque, on le voit, ressort était synonyme de tour de clef.

Au XVIIe et au XVIIIe siècle, on fabriqua des « chaises à ressort » pour les goutteux et les paralytiques. Si l'on en croit Tallemant, ce fut un Anglais qui le premier eut l'idée de ces véhicules. Mme de Montarbault se serait associée avec lui. Quelques années plus tard, ces sièges mobiles étaient répandus à la Cour. Louis XIV, malade, se rendait à la chapelle de Versailles dans un fauteuil à ressort, et Dangeau écrit en son *Journal* (t. XIII, p. 212), à la date du 23 juillet 1710 : « Monseigneur ne souffre plus de sa goutte, mais il ne sauroit marcher encore. Il s'est mis dans une chaise à ressort qu'il mène lui-même et a passé une partie de l'après-dîner dans le salon. »

Dans l'ébénisterie, on a donné plus spécialement le nom de ressort à un mécanisme généralement caché, qui permet d'ouvrir et de fermer un meuble, par la simple pression d'un bouton peu visible. Les meubles à ressort ont été fort à la mode au commencement de ce siècle et à la fin du siècle dernier. Parmi ceux qui nous ont paru les plus soignés, nous citerons : « Une toilette en forme de buffet, avec douze tiroirs et tablettes fermés, tous les ressorts cachés [s'ouvrant] au moyen d'une seule clef. » Ce joli meuble, qui pouvait servir aussi de secrétaire, après avoir décoré le Petit Trianon, figura dans la *Vente du mobilier du château de Versailles* (1793).

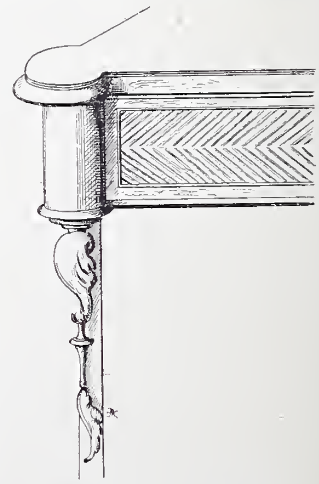


Fig. 454. — Ressaut.

Ressouder, *v. a.;* **Ressoulder**, *v. a.* — Souder à nouveau. « Pour rappareiller et ressouder une cuiller d'argent de cuisine... XVIII sols parisis. » (*Comptes d'Étienne de la Fontaine, argentier du roi Jean,* 1352.) « A Guillaume Bonvarlet, orfavre, demourant à Tours.., pour avoir res-

souldé et rabillé le topillon de l'un des flacons de l'Eschançonnerie. » (*Comptes de l'argenterie d'Anne de Bretagne,* 1494.) Etc.

Ressuage, *s. m.* — Terme de métallurgie. Opération qui consiste à séparer à l'aide du plomb l'argent contenu dans le cuivre. Le fourneau destiné à cette opération s'appelle fourneau de ressuage. C'est aussi l'action qui consiste à épurer le fer et à lui faire rejeter ses impuretés, en le martelant vigoureusement à chaud, ce qu'on appelle la *chaude suante.*

Restaurateur, *s. m.* — Artiste, artisan ou manœuvre, dont la profession consiste à restaurer des œuvres d'art, des meubles ou des objets de curiosité. Les restaurateurs se partagent en spécialités diverses, suivant la nature des restaurations auxquelles ils se livrent de préférence. Les plus habiles restaurent les tableaux ; d'autres restaurent plus particulièrement les porcelaines et faïences ; d'autres encore, les meubles, les bronzes, les pièces d'orfèvrerie. Les restaurateurs de tapisseries portent le nom de RENTRAYEURS. (Voir ce mot.) Sauf pour ces derniers, il ne paraît pas qu'avant le XVIIIe siècle, la restauration des objets d'art et des tableaux ait constitué une branche d'industrie séparée. Le premier artisan faisant vraiment profession de restaurer les objets d'art, dont le nom soit parvenu jusqu'à nous, est un nommé Grégoire. Cet artiste — il prenait le titre de peintre — informe le public, dans une réclame insérée au *Mercure* (n° de septembre 1733), qu'il « a trouvé le secret de nettoyer les tableaux, sans y causer la moindre altération ». Il ajoute qu'il « nettoie aussi toutes sortes d'ouvrages en marbre, comme statues, bustes, etc. » On ignore si le secret du sieur Grégoire, en admettant qu'il en eût un, fut transmis par lui à ses successeurs. L'*Avant-Coureur* du 5 mai 1760 signale le sieur Philippe Natan, demeurant à Paris, *Au signe de la Croix,* comme ayant « le secret » de restaurer toutes sortes d'étoffes « et de leur rendre leur couleur primitive et leur lustre ». Et nous trouvons dans le *Journal général de France* du 28 juillet 1782 l'adresse du sieur Camille, demeurant rue de la Harpe, connu pour « restaurer les vases et figures de porcelaine de Sève, de Saxe, de Chine et autres, sans y laisser aucune trace des parties cassées ». Depuis lors, les restaurateurs se sont multipliés.

Restauration, *s. f.* — En sculpture et en peinture, c'est la réfection ou la réparation des parties dégradées, abîmées, mutilées, rompues. On restaure une statue, un tableau en cherchant à leur rendre l'aspect qu'ils avaient lorsqu'ils sont sortis des mains de l'artiste. Presque toutes les statues antiques, parvenues jusqu'à nous, ont été restaurées à l'époque de la Renaissance ou au XVIIe siècle. L'*Hercule Farnèse,* le *Faune Borghèse,* les *Lutteurs,* la *Vénus* d'Arles et la plupart des antiques du Louvre, du Vatican, du Belvédère ont subi d'importantes restaurations, qui généralement, ajoutons-le, sont médiocrement heureuses. La Renaissance, qui s'était montrée si prodigue en ce genre pour les œuvres antiques, a vu, à son tour, et dès le XVIe siècle, ses productions les plus belles entre les mains des restaurateurs. L'article suivant, mentionné parmi les *Ouvrages de peinture exécutés à Fontainebleau* de 1537 à 1540, nous montre le Primatice occupé à restaurer les tableaux de Raphaël qui faisaient partie de la galerie du Roi. « A Francisque de Boullongne, paintre, la somme de XI livres, pour avoir vacqué, durant le mois d'octobre, à laver et nettoyer le vernis à quatre grands tableaux de painture appartenant au Roy, de la main de Raphaël d'Urbin, assavoir : le *Saint Michel,* la *Sainte Marguerite* et *Sainte Anne,* et le portrait de la vice-reine de Naples. » Parfois ces travaux de restauration prenaient l'allure et l'importance de véritables réfections ; témoin le marché passé avec Christophe Labbé, maître peintre, à la suite d'un incendie du palais de justice. En 1561, Labbé reçut la somme de quarante livres « pour avoir lavé et nettoyé les trois Vertus estans au tableau de la grande chambre du playdoyé au Palais, rafraischi de couleurs les visages, fait les envers d'azur et refait toutes les couleurs et peint de neuf les deux figures estans à sénestre, tenans les armoiries de France au-dessus dudit tableau : lesquelles figures avoient esté bruslées ; aussy nettoyé et verny les deux autres semblables figures du costé dextre, refait l'azur des armoiries de neuf, les deux grands guichets des costéz dudit tableau seméz de fleurs de lis neufves, racoustré les bordeures d'or et de coulleurs, lavé et nettoyé le fond d'icelluy grand tableau avec la figure du Roy et celles des deux prophettes tenans les deux escriteaux ; refait ce qu'il estoit escaillé et le tout verny ». Le XVIIe et le XVIIIe siècle ont vaillamment suivi l'exemple de leurs prédécesseurs et se sont adonnés, souvent avec excès, à la restauration des œuvres d'art anciennes. En 1654, nous trouvons à Lyon le peintre Germain Panthot occupé, après les avoir fait laver, à restaurer « les tableaux ou portraicts de ceux qui ont passé par les charges consulaires ». En 1735, Joachim Verdier, également « peintre ordinaire de la ville de Lyon », reçoit 698 livres « pour avoir réparé, nettoyé et repeint deux cent quarante portraits des anciens prévôts des marchands et échevins, qui sont placés dans les boisages des deux salles attenantes celles du consulat ». (*Actes consulaires,* série BB, reg. 208 et 300.) Etc. On trouvera, au mot RENTOILAGE, l'explication et la description d'une des plus importantes et des plus heureuses découvertes qu'on ait faites pour la restauration et la conservation des tableaux. Il est à regretter que les autres n'aient point toutes donné d'aussi favorables résultats.

En architecture, la restauration d'un monument devrait consister uniquement dans la consolidation de ce bâtiment et dans la réfection des parties qui menacent ruine. Malheureusement, pour des causes que nous nous plaisons à passer sous silence, il arrive beaucoup trop fréquemment que les architectes se font un plaisir de jeter bas des corps de bâtiments entiers, encore en état d'être conservés, pour les refaire d'après un plan nouveau et suivant leurs idées personnelles. On pourrait citer nombre d'édifices en France, qui, sous prétexte de restauration, ont été ainsi mutilés d'abord et ensuite réédifiés, non tels qu'ils étaient dans le principe, mais tels qu'ils auraient pu ou tels qu'ils auraient dû être. Ces excès condamnables se commettent journellement. A nos yeux, c'est confondre la restauration avec la RESTITUTION, opération tout à fait différente.

Ajoutons que de nos jours, où la passion de l'archaïsme a remis à la mode la plupart des objets mobiliers anciens, la restauration des meubles ou bibelots fatigués par les ans a pris des proportions invraisemblables et même fourni matière à des traités didactiques. En 1858, M. Bonnardot publiait un *Essai sur l'art de restaurer les estampes et les livres.* Plus récemment, M. de Brébisson écrivait à notre intention une notice sur l'art de restaurer les faïences et les porcelaines, art pratiqué avec succès déjà depuis un siècle, car les *Affiches de la basse Normandie* du 9 avril 1786 signalent à l'attention publique le sieur Le Sieur comme possesseur du secret « de racommoder les porcelaines, fayances fines, cristaux, etc. » « Il les colle, dit cette feuille, de manière à ne pas trouver de traces de leur fracture, avec autant de solidité que si elles n'eussent pas été

brisées. » Ajoutons que le sieur Le Sieur a trouvé en notre siècle des émules assez distingués pour que les amateurs trompés achètent souvent des pièces restaurées, les croyant authentiques.

Restis, *s. m.* — Mot dérivé de rets ou réseau. Ouvrage fait à jour. « Une tappisserie de velours vert contenant neuf pièces en chacune desquelles sont les armaries de feu Monseigneur le légat d'Amboise, faicte a restis de drap d'or. » (*Invent. du château de Gaillon,* 1550.)

Restitution, *s. f.* — Terme d'architecture. C'est la réfection complète sur le papier, par plan, élévation et coupe, d'un édifice dont il ne reste plus que des vestiges. Pour cette opération, l'architecte doit s'appuyer uniquement sur les indications que lui fournissent les restes de la construction primitive, et sur les descriptions qu'on peut en retrouver dans les anciens textes, ou qui émanent de contemporains et de témoins oculaires. Comme le remarque fort bien M. Bosc, « il existe une différence sensible entre la restauration et la restitution d'un monument; cependant, dans la langue usuelle, ces deux termes sont trop souvent considérés comme synonymes, ou du moins on emploie le mot restauration, même quand il s'agit d'une restitution ».

Restouper, *v. a.;* **Retouper**, *v. a.;* **Restouppement**, *s. m.* — Termes vieillis, peu employés même au XVe et au XVIe siècle, et qui sont synonymes, les deux premiers de raccommoder, réparer, le dernier de réparation et raccommodage. Proprement, ils signifient l'action de boucher un trou. « A Jean le Mesle, couvreur de thuille, pour avoir restouppé et réparé plusieurs trous et cassures qui nagnère avoient été faictes en la couverture desdictes halles. » (*Comptes de la vicomté de Rouen,* 1432.) « A Philippe Stercke, greffier des finances..., pour trois tapisseryes de l'hystoire de l'Apocalipse, Golias et Hannibal..., tant pour le restouppement et nectoyement desdictes pièces, que pour le battelaige d'iceulx. » Etc. (*IXe Compte de Christophe Godin, conseiller et receveur général des finances de Philippe II,* 1587.) « A Pierre van Alst, varlet de chambre et tapissier, la somme de deux cens soixante-quatorze livres XV sols VI deniers, pour pièces de tappisserie qui ont esté refaictes et restouppées, assavoir cinq grandes pièces de l'*Istoire de Rosebeque.* — Deux pièces à or atout les Bregiers..., etc. »

Retable, *s. m.* — Aujourd'hui, ce mot a pour unique signification : « lambris de devant de l'autel et qui renferme d'ordinaire un tableau » ; du moins, Littré ne lui en reconnaît pas d'autre. C'est aussi celle que lui assignait Daviler en 1691, quand il définissait le retable : « architecture de marbre, de pierre ou de bois qui compose la décoration d'un autel ». Toutefois, ce sens très exclusif semble être relativement moderne, car Richelet écrit : « Ornement d'architecture ou de menuiserie dans lequel on enchâsse un tableau ; ce qui sert de bordure. » Pour Richelet, retable était donc synonyme de cadre. Furetière pensait de même, car, après avoir répété cette définition, il ajoute : « Les tableaux d'un maistre-autel ou des chapelles des églises sont enfermez *d'ordinaire* dans des retables. » Nous trouvons dans les *Comptes des Bastimens,* à l'année 1555, un payement fait « à François Rivery, menuisier ordinaire de la Royne..., pour avoir fourny de buffect en sa chambre et retables en sa garde-robbe, sçavoir est : ès lieux de Chambourg, Bloys, Chenonceaux, Amboyse, etc. » Les *Archives communales* de la ville de Lyon conservent un marché passé avec Louis L'Alliance, sculpteur, pour l'exécution d'un « retable » avec une inscription et les armoiries des échevins, destiné à l'ornement du port Saint-Paul, et un mandement de 70 livres tournois concernant ce même sculpteur, en outre de la somme de 330 livres, prix convenu du retable placé au port Saint-Paul, « pour avoir poly et noircy les ornemens de ladite restable et inscription, et posé icelle à ses despens, ce qu'il n'estoit tenu faire ». Le mot retable avait donc, au XVIe et au XVIIe siècle, une signification profane qu'il a perdue de nos jours.

Retaille, *s. f.* — Rognure d'étoffe. Avec les retailles recueillies chez les tailleurs, on exécutait des couvertures et des tapis de pied multicolores. On en a même fait des habits, car le costume d'arlequin est un vêtement de retailles. C'est surtout au XVIIe siècle qu'on employa ces tissus composés dans notre mobilier. Nous notons dans l'*Inventaire de Françoise Bonnemy* (Villefranche, 1664): « Premièrement, un champlict, bois noyer, à quatre colonnes, garny d'une palliasse, une coulte, un coussin de plume, une couverte de retaille, de plusieurs couleurs, le tour du lict de retailles avec des franges de fille bleuf..., une autre couverte de retaille, aussi de plusieurs couleurs, etc. » Dans l'*Inventaire des meubles de la Couronne et des Maisons royalles* (1673), nous relevons également : « Un emmeublement de retaille, fonds de satin jaune, bordé de diverses fleurs, oyseaux et cartouches de soyes de diverses couleurs » ; et : « Une grande carte du monde en broderie de retaille, sur du satin bleu, entouré d'une bordure de satin jaune avec branches de laurier et les douze signes. Large de sept aunes 1/2 sur quatre aunes 1/2 de haut. » On voit que les retailles étaient utilisées pour des travaux soignés et possédant un certain caractère artistique.

Retailler, *v. a.* — C'est tailler à nouveau. Dans quelques professions, ce verbe prend une signification particulière. Les menuisiers disent qu'ils retaillent un lambris ou une boiserie, quand ils les déposent pour les réduire à de plus petites dimensions. De même les vitriers retaillent les vitres et les glaces, pour leur donner la taille exacte des châssis dans lesquels on les fixe.

Rétamer, *v. a.* — Étamer de nouveau. La couche d'étain que l'étameur dépose sur les ustensiles de ménage étant très mince, ces objets ont périodiquement besoin d'être rétamés. Aujourd'hui on rétame les casseroles, les bouilloires, les plats, etc., de cuivre et de fer battu. Jadis on rétamait aussi les miroirs ; témoin l'article suivant emprunté aux *Comptes royaux* de 1555 : « A Mathurin Lussault, marchant orfèvre, pour avoir faict rétamer le grand mirouer de ladicte Dame (Royne), icellui démonté et remis du velloux par dessoubz. »

Retendre, *v. a.* — Terme de manufacture de lainage, qu'on emploie pour désigner la façon qu'on donne aux étoffes de laine, au retour de la teinture, en les étendant, une fois sèches, sur un rouleau, pour empêcher qu'elles ne se fripent ou ne prennent un mauvais pli. Le verbe retendre est également usité dans le langage de l'ameublement avec sa signification normale de tendre une seconde fois. On retend une tapisserie qui a été déposée, un tableau dont la toile gode, un cordon de sonnette dont le fil de fer s'est détendu.

Rethicelle, *s. f.;* **Reticelle**, *s. f.* — Ouvrage dans le genre du réseau. (Voir ce mot.) Du Tronchet, en ses *Lettres familières,* citées par M. Bonnaffé dans l'*Inventaire de Catherine de Médicis* (p. 102), écrit : « Quant aux filles et servantes qui, aujourd'hui, consomment tout le temps à faire du raiseul, des rethiceles, filetz... et autres ouvrages, certes, ma cousine, cela n'est pas très mauvois. » C'est la seule fois que nous ayons rencontré ce mot.

Réticule, *s. m.* — Petit sac fait en réseau. « Je vous ai déjà dit que les femmes avoient repris l'usage des sacs à ouvrage, que les antiquaires appellent réticules, attendu que ceux des dames romaines étoient formés en filets de réseau ; mais les bourgeoises qui les portent disent toujours des ridicules. » (Decourchamp, *Souvenirs de la marquise de Créquy,* t. IX, chap. V.)

Réticulé, *adj.* — Qui est en forme de réseau. On appelle vases ou tasses en porcelaine, ou en faïence réticulée, des tasses ou des vases à double paroi se recouvrant, celle de l'intérieur étant pleine comme dans une tasse ou un vase ordinaire, et la seconde placée extérieurement et qui enveloppe l'autre, étant découpée à jour et formant une sorte de réseau. Ces vases et ces tasses sont censés servir pour mettre des boissons chaudes, et empêcher ainsi qu'on ne se brûle la main en les prenant. En réalité, ils servent surtout de parure pour les cabinets de curiosités, à cause de leur prix élevé, légitimé par la difficulté que leur fabrication présente.

En architecture, on appelle ouvrage réticulé (*opus reticulatum*) un APPAREIL disposé diagonalement et dont



Fig. 455. — Tasse en porcelaine de Sèvres, réticulée.

la disposition fait penser à un filet qu'on aurait mis sécher sur la muraille. (Voir t. Ier, fig. 52.)

Retiranço, *s. m.* — Locution limousine. Demeure, domicile, maison.

Retombe, *s. f.* ; **Retumbe**, *s. f.* — Sorte de vase pour boire. « Cent formes de voyres à pied et voyres à cheval, cuveaulx, retumbes, hanapz..., etc. » (Rabelais, *Pantagruel,* liv. V, chap. XXXIV.)

Retombée, *s. f.* — Terme d'architecture. On donne ce nom aux assises de pierre qui forment la naissance d'une voûte ou d'une arcade, et dont l'inclinaison est assez peu marquée, pour qu'on puisse les poser sans recourir au cintre.

Retondeur, *s. m.* ; **Retonderesse**, *s. f.* — Ouvrier chargé de retondre le drap ou le velours dont le poil est demeuré trop long. Au XIVe siècle, il est souvent question de retondeurs et de retonderesses, parce que le drap était presque toujours acheté avec son poil, et qu'on le faisait tondre seulement au moment de l'employer. Pour ne citer qu'un exemple, on lit dans les *Comptes de l'argenterie de Geoffroi de Fleuri, argentier de Philippe le Long* (1316) : « Ce sont les parties [d'] Aalis (Alice) la retondarres (*sic*), faites par le temps dessus dit » ; et plus loin : « Ce sont les parties [d'] Aalis la retonderesse, c'est assavoir : pour pluseurs draps qu'elle a tondu pour madame la Royne, [de] puis le XIIe jour de juingnet jusques au premier jour de janvier l'an CCC XVI, dont les parties sont au dos (c'est-à-dire au dos du présent *Compte*) ; somme à par soy, IX livres II sols. » Etc.

Retondre, *v. a.* — Terme d'architecture. C'est enlever du haut d'un mur, ou d'une souche de cheminée, ce qui est ruiné, pour le refaire. C'est aussi retrancher les saillies, les ornements inutiles ou de mauvais goût, lorsqu'on regratte la façade d'un bâtiment. C'est encore repasser avec divers outils, appelés *fers à retondre,* pour mieux terminer le travail et en rendre les arêtes plus vives.

Terme de manufacture d'étoffes. C'est tondre une seconde fois un drap, un velours ou tout autre tissu qui n'a pas été tondu d'assez près, et dont le poil est demeuré trop long.

Retordeur, *s. m.* — Ouvrier passementier qui retord les ganses, les câblés, etc.

Retors, *adj.* — Qui a été retordu. Terme de passementerie. Frange retorse, brin retors.

Retouche, *s. f.* — Terme de peinture et de gravure. Reprise au pinceau ou au burin des parties mal exécutées ou usées.

Retoucher, *v. a.* — Exécuter des retouches.

Rétouper, *v. a.* — Voir RESTOUPER.

Retour, *s. m.* — Terme d'architecture. C'est le profil que font un entablement, une corniche ou tout autre membre d'architecture dans un avant-corps. Quand on dit de deux bâtiments que l'un est de face et l'autre en retour, on entend par là que ces deux bâtiments se joignent à angle droit. Le terme *retour d'équerre* indique également une encoignure rectangulaire.

Retraindre, *v. a.* ; **Retrainte**, *s. f.* — Ancienne orthographe du verbe RETREINDRE et du substantif RETREINTE. (Voir ces deux mots.)

Retrait, *s. m.* — Contraction que subissent les matériaux par suite de la dessiccation, ou sous l'influence d'un abaissement de température. Les métaux sont surtout sujets au retrait.

RETRAIT, RETRECT. — Nom donné à une petite pièce, dépendant souvent d'une pièce plus considérable et généralement de la chambre à coucher, où le maître du logis pouvait se retirer, se *retraire* (d'où le nom de retrait). L'*Inventaire du château des Baux,* dressé sept jours après la mort d'Élipde des Baux, comtesse d'Avellin, nous décrit « le retraiet » de cette dame, situé à côté « de la chambre où Madame soloit gésir ». C'était aussi une petite construction isolée, où le prince se tenait à l'écart et causait avec ceux qu'il voulait entretenir secrètement. C'est dans ce dernier sens qu'il faut comprendre le passage suivant de l'*Enquête sur l'assassinat de Jean sans Peur* (1419) : « Et quant feu mondit seigneur le Duc advisa ledit Dauphin, qui estoit à une des quarres dessus le pont devers la rivière, à un retrait qui estoit fait en manière d'un passouer, feu mondit seigneur le Duc se trahit devers ledit Dauphin et se agenoilla devant luy et osta son chapperon, en lui faisant la révérence. » Quant aux retraits situés dans les châteaux, leur isolement relatif les fit choisir de bonne heure pour y déposer certains meubles plus nécessaires que décoratifs, tels que les chaises percées. Cela n'empêchait pas, au surplus, ces réduits d'être parfois somptueusement parés, et les princes d'y recevoir des visites. Froissart raconte dans ses *Chroniques* que le comte de Foix, après la messe, faisait entrer les seigneurs de sa maison dans son retrait. Autre part, Froissart nous montre le roi Charles VI questionné dans ce même lieu par le sire de la Rivière, sur l'impression qu'Isabeau de Bavière avait faite sur lui. « Si lui demanda en son retrait : Sire, que dites-vous de cette jeune dame ? Nous demeurera-t-elle ? Sera-t-elle reine de France ? — Par ma foi, dit le roi, oil ; nous ne voulons autre, et dites à mon oncle de Bourgogne

pour Dieu, que on s'en délivre (dépêche). » Nous lisons dans les *Comptes des ducs de Bourgogne,* à l'année 1402, que le « retraict d'emprès la chambre » de Philippe le Hardi fut orné d'une « chaière à dos » et d' « ung petit dressoir ». Les *Comptes de la chambre aux deniers du Dauphin* (Charles VII), à l'année 1421, mentionnent des achats de crochets « pour tendre les chambres, salles et retraicts » de ce prince. Par les *Registres de la cour des comptes de Provence* (1477), nous savons que la tapisserie de la chambre de retrait du roi René à Avignon ne coûtait pas moins de 125 florins, somme considérable pour l'époque. Mais, en dépit de ces visites, de ces entretiens et de cette parure, qui semblent beaucoup moins extraordinaires quand on connaît les mœurs familières des princes d'autrefois (voir t. II, col. 1053), le retrait, au XIVe siècle, ne différait pas sensiblement, comme destination, de celui que Gilles Corrozet nous dépeint dans ses *Blasons domestiques :*

> Retraict de grand commodité,
> Soit aux champs ou en la cité;
> Retraict auquel persoune n'entre
> Si ce n'est pour purger son ventre;
> Retraict de grande dignité
> Où le c.. sied en majesté;
> Retraict qu'on n'ause descouvrir
> Ny le dessus du siége ouvrir,
> De peur, affin que je ne mente,
> Que le fort perfun ne s'esvente;
> Retraict où l'on se mect à l'aise,
> Il vault bien mieux que je me taise
> Qu'empuentir de tes senteurs
> Les lecteurs et les auditeurs.

La preuve de cette destination toute spéciale nous est, en outre, fournie par ce nom de « chaire de retraict » donné à la chaise percée et par un certain nombre de textes et de documents, que nous reproduirons sans y joindre de commentaires. Nous parlons, au surplus, de ces sortes de *lieux* à plusieurs autres places (voir notamment ANGLAISE, GARDE-ROBE, LIEUX, PRIVÉS, etc.) ; et l'on trouvera à ces divers mots tous les détails désirables sur l'installation de ces pièces en tout temps indispensables.

A Jehan le Huchier, charpentier, demourant à Paris, pour le fust d'une grande chaière achattée de lui, le XVIe jour de may CCC IIII^XX et VI, pour le retrait de Mme la Royne, XLVIII sols parisis. — A lui pour le fust d'une autre chaière, fait et taillié de VI membreures, achatté de lui ce jour, pour le retrait du Roy nostre sire, XLVIII sols parisis. (*Comptes de l'argenterie de Charles VI,* 1387.)

A Jehannin, le chaussetier, le XIe jour dudit moys (mai 1447), la somme de sept florins six gros, pour quatre canes une paulme de drap vert, tant pour le retrait du Roy, comme pour ung conteoir pour la trésorerie, à roison d'un florin X gros la cane. — Le IXe jour dudit moys (octobre 1447), à Poncet, le sellier de Tharascon, pour III paulmes de vert, pour couvrir une chaère persée pour le retrait de monseigneur d'Orléans, clouz, ruban, bourre et façon..., florin, I. (*Comptes du roi René, meubles et ustensiles,* p. 292-294.)

A Nicolas Mesnagier, fourrier dudit Seigneur, et pour un retraict qu'il a fait faire par l'ordonnance dudit Seigneur, à barres de fer, garny de drap, et d'un estuy de cuir, avecques ung bain pour servir audit Seigneur, et pour avoir fait tout porter, de Tours au Puy Nostre-Dame... — A Guillaume du Jardin, pour avoir fourny durant ledit mois de juillet et août, oudit an, de coq mente et autres herbes, pour mectre ès chambre et retraict dudit Seigneur. (*Comptes de la chambre de Louis XI,* 1478-1480.)

Exemple aultre ou roy d'Angleterre, Édouart le Quint, maistre Françoys Villon, bauny de France, sestoyt vers luy retyré : il l'avoyt en si grande priuaulté reçu, que rien ne luy celoyt des menues négoces de sa maison. Ung iour le roy susdict, estant à ses affaires, monstra à Villon les armes de France en paincture, et luy dist : Veoidz-tu quelle révérence ie pourte à tes roys françoys? Ailleurs ne ayie leurs armoiries que en ce retraict ici, près ma selle percée. Sacredieu (respondit Villon), tant vous estes saige, prudent, entendu et curieux de vostre santé? Et tant bien estes servy de vostre docte médicin Thomas Linacer. Il, voyant que naturellement sur vos vieulx iours estiez constippé du ventre, et que iournellement vous falloyt ou cul fourrer ung apothécarie, ie diz ung clystère, aultrement ne poviez vous esmeutir, vous ha faict icy aptement, non ailleurs paindre les armes de France, par singulière et vertueuse providence. Car, seullement les voyant, vous avez telle vezarde et paour si horrificque, que soubdain vous fiantez comme dix-huict bonases de Péonie. (Rabelais, *Pantagruel,* liv. IV, chap. LXVII, p. 228.)

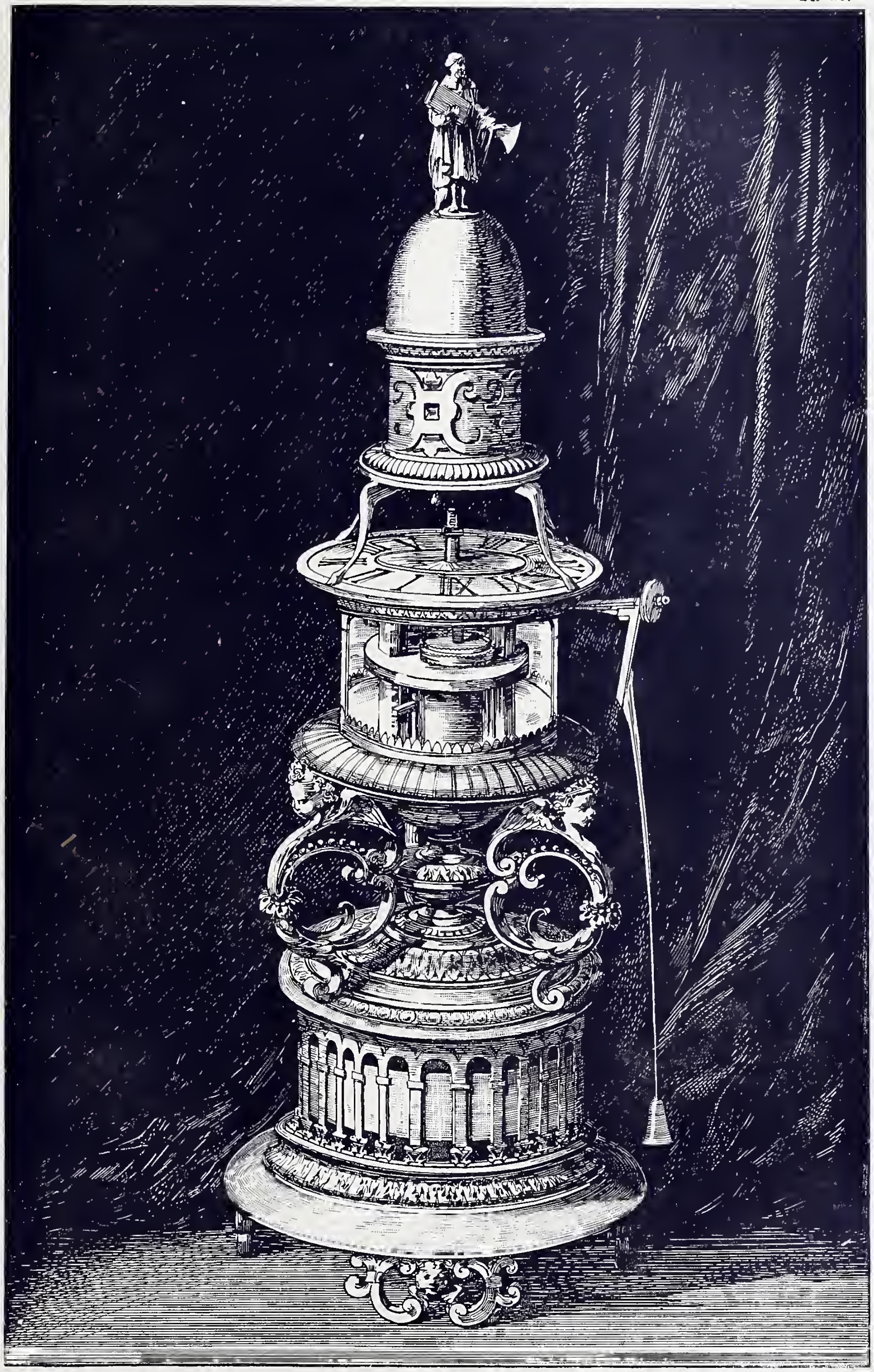
Pour avoir estouppé un siège de retraict servant à la chambre où soulloit loger feu monseigneur de Saint-André l'aisné, et enduict tout à l'entour pour oster la senteur dudit retrait. (*Ouvraiges de maçonnerye faicts au chasteau de Sainct-Germain, depuys le mois de décembre 1548.*)

Dedans l'encoignure de chascun desdits quatre pavillons, y aura retrait dedans les espoisses ès murs pour servir en chacun estage. (*Devis des ouvrages à exécuter à la Muette de Saint-Germain,* 1550.)

> Quant à l'aisné Nogaret,
> Qui est mon royal valet,
> Il aura pour récompense
> Des services qu'il m'a faits,
> Les vidanges des retraits
> Des bonnes villes de France.

(*Les Articles du dernier testament de Henry de Vallois,* placard de 1589.)

On voit, par ce dernier texte, qu'au XVIe siècle le mot retrait avait étendu sa signification, et qu'il désignait non seulement la pièce où l'on avait coutume de se « retraire », mais encore les localités qui servaient d'exutoires à cette pièce. Rabelais, que nous venons de citer, rapporte (*Pantagruel,* liv. II, chap. XXX) que Épistemon vit aux enfers l'illustre « Darye » (Darius), devenu « cureur de retraictz ». Et dans une *Ordonnance du 26 août 1531, pour éviter le danger de la peste,* il est question de l'établissement dans chaque maison de « fosses de retraict ». Hâtons-nous d'ajouter que si le mot avait vu sa signification s'élargir, par contre, il n'avait pas vu sa réputation s'améliorer. Les retraits, au XVIe siècle, étaient infects. Nous n'en voulons d'autres preuves que l'anecdote suivante : Mme de Roncex, un jour qu'elle était venue à la suite de Mme de la Trémouille chez les pères cordeliers, « eust une grande nécessité d'aller au lieu où on ne peut envoyer sa chamberière, et appella avecq elle une fille nommée La Mothe, pour lui tenir compaignie ; mais pour estre honteuse et secrette, laissa ladite Mothe en la chambre, et entra toute seule en un retraict assez obscur, lequel estoit commung à tous les cordeliers ». Comment la noble dame sortit de ce retrait, ceux qui voudront le savoir trouveront dans l'*Heptaméron* (2e journée, 2e nouvelle) la suite de l'aventure. On comprendra mieux, après cette lecture, comment Odet de Tournebu, dans sa comédie des *Contens,* représentée en 1584, fait dire à un de ses personnages (acte Ier, scène VI) : « Vrayment, je ne m'estonne pas si le seigneur Basile est en grâce, puisqu'il a le bruit d'estre riche et de faire folles despenses. Quand il seroit plus vieil que Mathusalem, plus puant qu'un retrait et plus laid qu'un diable, les bonnes qualitéz qu'il a auroient bien la puissance de le faire sembler aagé seulement de vingt-cinq ans, mieux fleurant qu'une rose et plus beau qu'un ange. » Ce qu'on comprendra moins bien, par exemple, c'est que Victor Hugo ait cru devoir parler, dans *Notre-Dame de Paris,* du « retrait où dit ses heures Monsieur Louis de France ». Jusqu'à une époque très voisine de nous, ces sortes de « lieux » demeurèrent, en effet, en très mauvaise odeur auprès des gens distingués, et ce n'était point là qu'on se retirait pour prier Dieu. Pour terminer cette notice, nous emprunterons aux *Mémoires secrets* de Bachaumont (t. XXIV, p. 56) une anecdote qui marque la fin des retraits et leur transformation radicale : « 27 novembre 1783. Il est question d'établir aux Invalides des lieux à l'angloise. Cette dénomination seule, qui semble convertir en objet de luxe un endroit



Mangonot del. Maison Quantin, imp.-éd.

RÉVEIL

MODÈLE EXÉCUTÉ AU XVI[e] SIÈCLE

D'après le *Recueil d'objets d'art dessinés par de Jolimont et Gagniet* (Cabinet des Estampes)

nécessaire, fait rire, pour un hôtel où il peut y avoir quatre à cinq mille hommes. Cependant M. Brogniart, l'architecte, en a tellement fait connoître l'avantage, que le ministère y a consenti, et qu'on est disposé à y sacrifier cent mille francs, que doit coûter cette superfluité apparente. » Superfluité n'est-il pas un joli mot et bien à sa place !

Retraite, *s. f.* — Situation des parties d'un édifice qui se trouvent en arrière de la façade principale. C'est la position contraire à celle occupée par les parties qui sont en saillie.

Retranchement, *s. m.* — Nom qu'on donne aux parties retranchées d'un tout, et plus spécialement à un espace plus ou moins grand, distrait d'une pièce relativement vaste, pour en aménager une plus petite, dépendant de la première. Richelet définit ce mot : « Petit réduit qu'on fait dans quelque chambre ou quelque apartement en veüe de quelque commodité. Ce mot n'est plus guère employé dans ce sens. » Furetière ajoute : « Un bon architecte pratique toujours quelque retranchement en une chambre, pour y faire une garde-robbe, pour y coucher un valet. » Souvent ces retranchements étaient faits à l'aide de cloisons légères, parfois même à l'aide de paravents. Exemple : « Estant entré dans un retranchement qui est à un coing de ladite chambre, entouré de paravents, où ledit deffunt sieur de Nanteuil travailloit ordinairement, il s'est trouvé sur la table plusieurs papiers, livres, outils, burins, pierres et autres servant à graver. » (*Procès-verbal de l'apposition des scellés chez Robert Nanteuil, dessinateur et graveur du Roi,* 1678.)

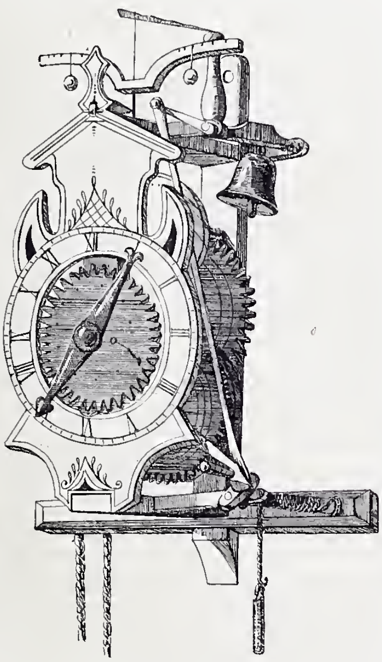


Fig. 456. — Réveil en bois, fabrication allemande (XVIe siècle).

Retrancher, *v. a.* — Oter quelque chose d'un tout. (LITTRÉ.) Ce verbe s'entendait, au XVIIIe siècle, dans le sens de faire un RETRANCHEMENT, en prenant ce mot dans l'acception que lui donne Richelet. (Voir l'article précédent.) Parlant de la réception que le comte de Tonnerre fit au prince de Tingry, Tallemant (*Hist.,* t. VI, p. 118) écrit : « Il fit retrancher et tapisser une salle de cet hôpital, avec des tapisseries magnifiques... Lorsque le prince fut couché, il fit défaire la tapisserie, et le lendemain ce beau seigneur se trouva en même salle que les pauvres. »

Rétrécissement, *s. m.* — C'est, dans une cheminée, l'ensemble des parois qui enveloppent le foyer. Dans nos cheminées modernes, les rétrécissements sont généralement garnis de plaques de faïence. On en garnit aussi avec des plaques de fonte. Autrefois, ils étaient simplement formés par un enduit de plâtre. Le cadre de cuivre qui entoure l'âtre limite à sa partie intérieure le rétrécissement.

Retreindre, *v. a.* — Terme de serrurier et d'orfèvre. C'est une des opérations les plus délicates et les plus curieuses, auxquelles se livrent les artisans — on devrait dans ce cas dire les artistes — qui travaillent les métaux. Elle consiste, lorsqu'on veut faire d'une plaque de métal, argent, cuivre ou fer, un vase à goulot, tel que flacon, bouteille, gourde, etc., et lorsque cette plaque a déjà été *emboutie,* c'est-à-dire a pris une forme concave, à resserrer peu à peu les bords du récipient, à rapprocher ses lèvres et à conduire le métal au marteau de façon que l'orifice se rétrécisse progressivement et finisse par devenir aussi étroit qu'on le désire. La retreinte est le triomphe de l'art des serruriers. Elle demande une habileté spéciale et une expérience rare, car tout le travail doit être exécuté sans qu'on approche le métal du feu, et chaque coup de marteau produit son effet et concourt au résultat final. Les chaudronniers pratiquent aussi cette opération, les orfèvres plus rarement. Ces derniers escamotent la difficulté en recourant à des soudures, rendues relativement plus faciles par la nature même du métal qu'ils mettent en œuvre.

Retreinte, *s. f.* — Terme de serrurier et d'orfèvre. Opération qu'on fait subir au métal lorsqu'il a déjà été embouti, et qu'on veut fermer à l'aide d'un orifice étroit une panse d'une certaine étendue. (Voir l'article précédent.)

Retroussis, *s. m.* — Terme de tapissier. Draperie retroussée à ses extrémités et dont la partie médiane tombante décrit une courbe plus ou moins accentuée. « Une draperie au pourtour d'une niche, consistant en 2 retroussis, 2 écharpes, 2 bonnes grâces, 4 cordons de sonnettes ornés de franges, glands et molets assortis. » (*Invent. général des meubles de la Couronne,* 1785 ; boudoir de la princesse de Lamballe.)

Réveil, *s. m.;* **Réveille-matin,** *s. m.* — Nom qu'on donne à une petite horloge, contenant un mécanisme spécial qui met en mouvement une sonnerie prolongée, quand l'aiguille principale se trouve en contact avec l'arrêt placé à l'heure choisie par celui qui veut être réveillé. On est peu renseigné sur l'époque où furent inventés les réveils et le nom de leur inventeur n'est pas parvenu jusqu'à nous. Les premiers appareils de ce genre consistèrent en de petites horloges à poids, assez semblables à celles que nous appelons des coucous (fig. 456). Ils n'étaient d'ailleurs ni plus parfaits comme façon ni plus compliqués. La seule différence existant entre eux, c'est qu'au lieu de sonner les heures d'une façon régulière, le moteur de la sonnerie était tenu en respect par un encliquetage, qui se trouvait débrayé au moment où l'aiguille des heures se trouvait arrêtée dans sa marche. A ces réveils primitifs, qui, du reste, sont encore en usage dans certains pays, succédèrent les réveils beaucoup moins simples, pouvant se placer sur une table et marchant à l'aide d'un ressort de montre. A quel moment cette nouvelle sorte d'appareils vit-elle le jour ? On ne le sait guère mieux. Toutefois, le *Journal* de Jean Héroard nous apprend que, dès les premières années du XVIIe siècle, cette substitution était un fait accompli. Le jeune Louis XIII, en effet, possédait des réveils, les emportait avec lui dans ses déplacements et se les faisait mettre sur son lit avec ses montres pour les régler lui-même. Cette dernière constatation indique assez qu'il s'agit, en l'espèce, de petits réveille-matin à ressort, et non pas d'horloges à contrepoids, d'un maniement toujours difficile. Voici, au reste, quelques citations empruntées au *Journal* de Héroard, qui édifieront le lecteur sur l'usage que le jeune roi faisait de ces instruments : « 25 juin 1611 — Dévêtu il se fait bailler son réveille-matin, le met à trois heures, je lui dis qu'il étoit bien matin, il le pousse jusqu'à la demie et dit à M. d'Heurles : De Hurle, ne y touchez pas, je vous le dis, ne y touchez pas. »

« 27 juin 1611 — Éveillé à douze heures et demie après minuit, doucement, il demande : quelle heure est-il ? C'étoit le soin qu'il avoit de se lever matin pour partir de bon matin pour aller à Paris ; il se fait montrer le réveille-

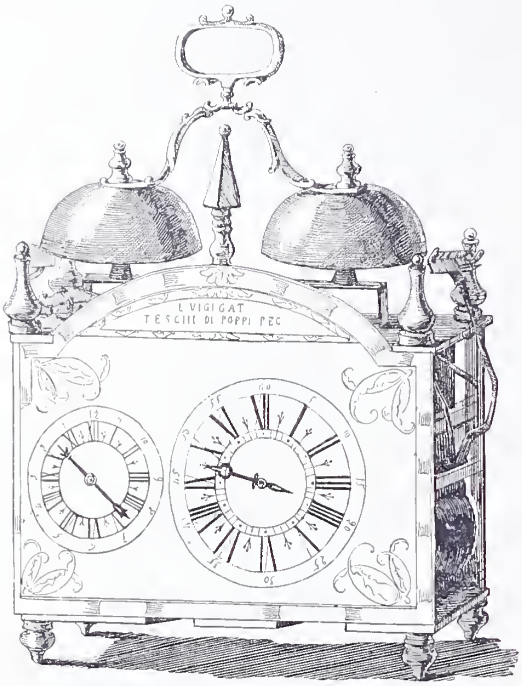


Fig. 457. — Réveil en cuivre, fabrication italienne (XVIIe siècle).

matin pour voir si on l'abusoit, se rendort à deux heures jusques à trois heures et demie ; éveillé par le réveille-matin : Çà, çà, debout, debout ! » « 6 juillet 1611 — Mis au lit, il se fait apporter ses montres et son réveille-matin pour les mettre à six heures qu'il se vouloit lever pour aller à Saint-Germain, voir Messieurs et Mesdames, etc. » (*Journal,* t. II, p. 68, 69, 180, etc.) Ajoutons que, se conformant à l'exemple royal, tous les hauts dignitaires de la Cour recouraient aux indications du réveil, pour assurer la régularité de leur service. Brienne, dans le passage de ses curieux *Mémoires* où il raconte l'arrestation de Fouquet, rapporte que la veille de cet événement considérable, après avoir pris les ordres du roi, très tard dans la soirée, il eut soin de faire monter son réveil et de le faire mettre à cinq heures pour être certain de ne point apporter de retard dans l'opération projetée. « Je fus me reposer sur mon lit sans me déshabiller, et mon valet de chambre ne se coucha pas, je lui fis mettre mon réveil sur cinq heures, et m'étant levé aussitôt, je pris du linge, et il n'étoit pas encore six heures à ma montre quand j'arrivai chez M. Fouquet. » (*Mémoires de Brienne,* édition Barrière, 1828, t. II, p. 204.) Ajoutons que Louis XIV lui-même, bien que l'étiquette de son lever semble peu comporter les avertissements singuliers d'un réveil, en possédait un dans sa chambre. C'était, au reste, un meuble de grand prix, car l'*Inventaire général des meubles de la Couronne* (1673) le décrit de la façon suivante : « Un réveille-matin d'Allemagne, enchâssé de cristal de roche, garny d'argent vermeil doré, hault de huit pouces. » Le XVIIIe siècle, par les progrès qu'il réalisa dans l'horlogerie et par la grande baisse de prix qui en fut la conséquence, aida à la vulgarisation de ces appareils, et ceux-ci bientôt se répandirent jusque dans les chambres de domestiques. Toutefois, ces derniers étaient de qualité médiocre et causaient parfois des déboires à ceux qui plaçaient en eux leur confiance. Les vers suivants empruntés à la comédie de l'*Homme singulier* (représentée pour la première fois à Paris en 1764), vers que Néricault-Destouches met dans la bouche de *Gorju,* intendant de son héros, le donneraient du moins à entendre :

> . . . . Monsieur, que je meure
> Si j'ai pris tout au plus deux heures de sommeil !
> Hier au soir, pour minuit j'ai monté mon réveil,
> Mais plus d'une heure avant il a fait son vacarme...

C'est par la substitution du bois au métal qu'on avait obtenu ces prix plus abordables. L'*Avant-Coureur* du 1er septembre 1760 consacre un curieux article au « portier de l'académie de Dugast, au manège des Tuileries », lequel s'était fait une spécialité de ces réveils, dont le prix variait de 15 à 24 livres. Mais à côté de ces instruments imparfaits et peu coûteux, on continuait d'en fabriquer d'autres fort gracieux et très riches. Il faut citer notamment ceux que vendait le sieur Lefèvre fils, horloger des Menus Plaisirs, à Fontainebleau. (*Ibid.,* 10 décembre 1764.) Ils étaient en filigrane de laiton et constituaient « une sorte de bijoux fort utile et d'un goût élégant ». Enfin, on en faisait d'incomparables comme ingéniosité et comme complication. Nous mentionnerons dans ce genre celui qu'avait confectionné le R. P. Mourgues, cordelier à Marseille, « qui tire les rideaux du lit, ouvre la fenêtre, fait du feu et allume la chandelle ». (*Almanach sous verre,* notice de 1781, col. 145, n° 181.) L'École d'horlogerie d'Anet possède dans son musée un petit réveil, dont nous donnons ici une reproduction (fig. 458) et dont le mécanisme fait partir un chien comme ceux des anciennes batteries de fusil, lequel met le feu à une bougie soufrée, qui, aussitôt allumée, se redresse et donne de la lumière. Il y a cinquante ans, Robert Houdin construisit des réveils du même genre, qui consistaient en une détente maintenant une forte allumette-bougie. Lorsque l'heure fixée était atteinte, le mécanisme dégageait la détente, l'allumette se redressant frottait contre une surface rugueuse qui l'enflammait, et la chambre était éclairée. Ces réveils, toutefois, ne paraissent pas avoir eu le succès qu'ils méritaient. On ne peut leur refuser, en tout cas, d'être un peu plus ingénieux que les simples réveils à sonnerie que l'on fait de nos jours.

Réveillon, *s. m.* — Terme de peinture. Ce sont des touches claires et brillantes, qu'on applique sur certaines parties d'une décoration pour en animer les masses sombres, pour en réveiller les tons sourds, pour en égayer la vue.

Réverbère, *s. m.* — Plaque métallique, le plus ordinairement argentée, qui, appliquée à une lampe ou à une

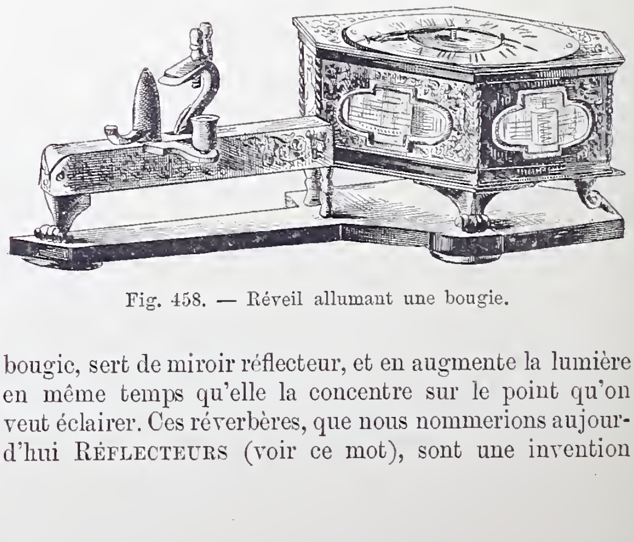


Fig. 458. — Réveil allumant une bougie.

bougie, sert de miroir réflecteur, et en augmente la lumière en même temps qu'elle la concentre sur le point qu'on veut éclairer. Ces réverbères, que nous nommerions aujourd'hui RÉFLECTEURS (voir ce mot), sont une invention

du XVIII[e] siècle. Au siècle précédent, leur nom n'existait même pas. Ni Richelet, ni Furetière, ni l'Académie ne le mentionnent. Fait plus surprenant, l'*Encyclopédie,* bien que publiée en 1765, n'en parle pas. Cependant, une réclame insérée dans les *Affiches de Paris* du 9 octobre 1749, et annonçant que la « compagnie des nouvelles lanternes à réverbères », établie à Paris, « rue et vis-à-vis de la Monnoye », vient de baisser ses prix, ainsi qu'un certain nombre d'articles consignés au *Livre journal* de Lazare Duvaux, prouvent que, depuis quinze ans au moins, cet ustensile était d'un usage courant. On lit, en effet, dans le *Livre journal* de Duvaux : « 12 décembre 1755. — M[me] la duchesse de Broglie : Un chandelier de lit à réverbère, 144 livres. » « 15 janvier 1758. — M[me] de Gacé : Un chandelier de lit à réverbère, garni de branchages dorés et fleurs, 132 livres. » « 9 mars 1758. — M. le baron de Thun : Un garde-vue à réverbère de fer-blanc, et son ressort pour recevoir la bougie. » Enfin citons encore le *Mercure* d'avril 1761, qui, vantant les mérites des lampes économiques du sieur Messier, nous apprend que ces lampes étaient munies d'un garde-vue pouvant servir de réverbère, etc.

Vers la même époque on donna, par extension, le nom de réverbère à des lanternes contenant une lampe à un ou à plusieurs becs munis de réflecteurs. Ces appareils un peu primitifs, qui ont été, depuis lors, remplacés par le gaz, puis par la lumière électrique, furent, durant près de soixante années, chargés d'illuminer, pendant la nuit, Paris et les grandes villes de l'Europe. Au commencement de ce siècle, leur nombre était relativement considérable. A Paris, on en comptait plus de 5,000 contenant 11,050 becs de lumière. Leur établissement remontait à 1766. Dès 1745, l'abbé Materot de Preigney et le sieur Bourgeois de Chateaublanc avaient eu l'idée d'appliquer le réverbère à l'éclairage des rues et des places publiques. De premiers essais avaient eu lieu vers ce même temps et avaient si bien réussi, qu'en 1746, un poète d'occasion, le sieur Valois d'Orville, regarda comme un devoir de composer un poème sur ce nouveau mode d'éclairage. Malgré cet hommage poétique, la lanterne à simple chandelle persista encore pendant près de vingt années, et c'est seulement après ce laps de temps, que le sieur Bailly fut chargé d'éclairer les rues avec des réverbères de sa façon. Déjà même il s'était mis à l'œuvre, mais sans grand succès, si nous en croyons Bachaumont (*Mém. secrets,* t. XVIII, p. 224) ; lorsque le bureau de la Ville, faisant droit à la juste réclamation des véritables inventeurs, accorda définitivement la préférence aux modèles de Bourgeois de Chateaublanc qui, avec plus d'économie, produisaient une lumière plus intense. Ce dernier fut chargé de pourvoir la capitale de 3,500 réverbères munis de 7,000 becs de lumière, et les résultats obtenus furent jugés si satisfaisants que, le 30 juin 1769, il obtint l'entreprise de l'éclairage de Paris pour vingt années. C'est de ces réverbères que Lesage parle avec tant d'éloges, dans son *Géographe parisien,* imprimé peu après.

Bientôt les villes de province se conformèrent à l'exemple de Paris. On établit même des réverbères sur les grandes routes reliant Paris à Versailles, Saint-Germain, Saint-Cloud, etc., et Métra pouvait écrire, à la date du 27 mars 1777, dans sa *Correspondance secrète* (t. IV, p. 263) :

L'usage d'éclairer les rues pendant la nuit s'est longtemps borné en France à la capitale et à un petit nombre d'autres villes principales. A Paris même, les lanternes formées de petits vitraux étoient construites de manière à ne laisser échapper que très peu de rayons de la foible et sombre lumière qui y étoit entretenue. Les jointures des vitres produisoient dans les rues ces ombres transversales que M. Rondin, en revenant de souper en ville, prenoit pour des poutres et qu'il franchissoit avec peine en sautant à chaque pas. Maintenant toutes nos grandes villes sont illuminées dès le coucher du soleil par de fortes lampes dont la lumière est multipliée et renvoyée au loin, au moyen de miroirs de métal qui la réfléchissent. Les verres qui la transmettent sont larges, bien transparens et fréquemment nettoyés. On vient d'établir de semblables réverbères sur toute la route qui conduit de Paris à Versailles : ce qui a donné lieu aux vers que voici :

> Sur le chemin qui conduit à la Cour
> On établit maints et maints réverbères
> De plus en plus, de jour en jour,
> Je vois avec plaisir que mon pays s'éclaire.

Ces appareils toutefois, quoique constituant un grand progrès, étaient loin d'être parfaits, et Mercier, dans son



Fig. 459. — Carte-adresse d'un fabricant de réverbères (XVIII[e] siècle).

Tableau de Paris (t. IX, p. 80), ne leur ménage pas ses critiques qui paraissent, du reste, assez fondées :

Les réverbères sont mal posés. Ces masses de feu forment, comme dit Milton, des ténèbres visibles. On devroit les appliquer contre la muraille. De loin cette flamme rougeâtre blesse les yeux ; de près, elle donne peu de lumière, et dessous vous êtes dans l'obscurité. Il manque donc, à cette partie de la police, ce degré de perfection qu'on doit porter dans ce qui intéresse l'ordre ou le bien public. Il seroit à souhaiter d'ailleurs qu'on veillât avec plus de soin sur la conduite de ceux qui sont chargés de les allumer. Ils y mettent le moins d'huile possible, et le plus souvent, dès neuf à dix heures du soir, il y en a la moitié d'éteints. Vous n'en appercevez souvent que la trace dans certaines rues ; vous en voyez un dans le lointain, qui vous avertit de la friponnerie de l'allumeur.

Une autre tentative du même genre, beaucoup moins connue, et qui eut lieu à la même époque, ne réussit pas aussi bien. Nous voulons parler de l'essai qu'on fit à l'Opéra, en 1778, d'un réverbère monstre destiné à remplacer les lustres. On avait annoncé monts et merveilles de cet appareil nouveau. Non seulement il devait éclairer davantage la salle, mais encore agir comme ventilateur et entraîner dans son courant d'air les exhalaisons, les miasmes, en un mot, assainir ce vaste espace surchauffé qui, paraît-il, en avait grand besoin. Ces pronostics heureux ne se réalisèrent pas. Une lettre publiée par le *Journal de Paris*

(n° du 2 octobre 1778) donne à entendre que les inconvénients de ce mode d'éclairage surpassaient de beaucoup ses avantages. Comme cette lettre n'a jamais, que nous sachions, été reproduite, nous croyons devoir, ici même, la copier *in extenso* :

Le réverbère de l'Opéra, substitué aux deux lustres, m'a paru faire le meilleur effet; mais j'avois toujours pensé qu'il n'en seroit pas de même dans les grands vents; j'ai été confirmé dans mon opinion dimanche dernier, et beaucoup d'autres personnes ont fait la même remarque. Je me suis placé au Paradis, à l'endroit qui forme le niveau du dessus du réverbère; je me suis aperçu que, pendant tout le spectacle, le grand vent qui régnoit ce jour-là produisit un effet bien contraire à celui dont M. de Vismes parle dans votre journal : bien loin de purger l'air des exhalaisons nuisibles et servir à entretenir une atmosphère toujours pure; le vent soufflant considérablement empêchoit la fumée de s'élever et la forçoit de se répandre au dedans et le réverbère ne put faire l'office du ventilateur. La fumée, bien plus forte que celle des lustres, jointe à la chaleur occasionnée par

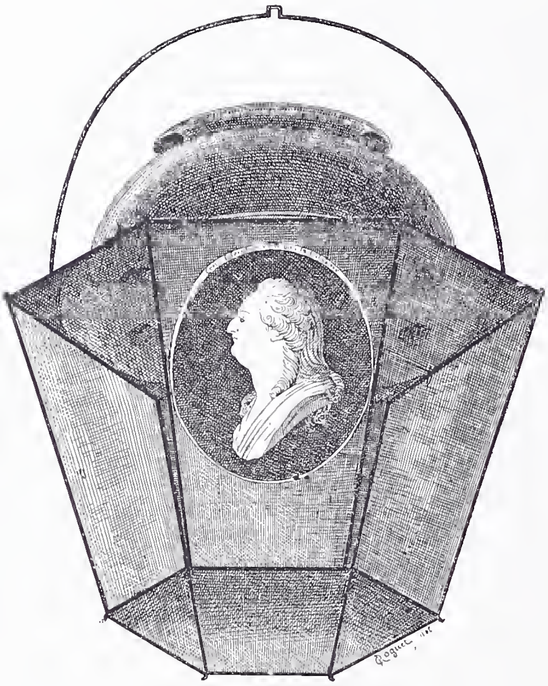


Fig. 460. — Réverbère orné du portrait de Louis XVI, d'après une estampe du siècle dernier. (Bibliothèque de la ville de Paris.)

le public, m'a paru épaissir l'air considérablement et le remplir d'exhalaisons très nuisibles à la santé : un autre inconvénient, c'est que le vent, plongeant directement sur les lumières, formoit perpétuellement des vacillations très désagréables. — Si je me sers de la voie de votre journal pour vous adresser ces observations, c'est afin que M. de Vismes, occupé de satisfaire le public, puisse par la même voie se dispenser d'adopter un système défectueux, ou le prévenir des remèdes qu'il espère apporter à ces sortes d'inconvéniens.

L'échec fut jugé sans doute décisif, car les lustres reconquirent leur place et les réverbères furent supprimés. Mais, battu sur ce terrain, le réverbère prit ailleurs sa revanche. Non seulement il continua d'éclairer les rues, mais on lui confia le soin d'éclairer les cours intérieures, les allées, les passages et les escaliers. On en construisit, dans ce but, de relativement luxueux. Les *Annonces, affiches et avis divers* du 17 décembre 1778 indiquent comme étant à vendre : « Un beau réverbère à six mèches, dans un cône de verre, propre pour un escalier ou un vestibule avec ses cordes et crampons. » La même feuille, à la date du 16 janvier 1782, offre : « Un grand réverbère avec boëte à coulisse, propre pour une cour ou un escalier. » Et nous trouvons dans le *Journal général de France* du 11 octobre (même année) l'offre d'un « réverbère à glace, coupe en diamant, propre pour éclairer un grand escalier ou un grand atelier ». Enfin, pour montrer que l'art lui-même se chargea d'ennoblir le réverbère, nous emprunterons à la *Vente du duc d'Aumont* (29 mars 1783) la description de « deux figures égyptiennes de grandeur naturelle, portant lampes et réverbères, exécutées par MM. Houdon et Monnot ». De nombreux industriels s'étaient fait, au surplus, une spécialité de la fabrication de ces appareils. Entre autres, il faut citer le sieur Bordelet (établi à Saint-Jean-de-Latran, cour du Commandeur). (Voir l'*Avant-Coureur* du 15 octobre 1774.) Et nous donnons ici la carte du sieur Renault qui dans ce genre s'était fait une véritable réputation. (Voir fig. 459.)

Le gaz, nous l'avons dit, devait être funeste au réverbère; cependant l'appareil proprement dit, qui seul avait droit à ce nom, s'appliqua à certaines lampes à gaz et servit à concentrer sa lumière sur les devantures des boutiques; mais, puissance singulière de l'habitude, l'avenir réservait au pauvre proscrit une victoire singulière. Il légua son nom au candélabre qui allait le remplacer, et à l'heure actuelle, nombre de personnes continuent d'appeler réverbères les becs de gaz employés à l'éclairage des villes, bien qu'ils n'aient cependant rien de commun comme construction avec les appareils dont nous venons de retracer l'histoire.

ReverchER, *v. a.* — Terme de potier d'étain. C'est boucher les trous ou les soufflures d'une pièce d'étain, en se servant du fer à souder.

Revers, *s. m.* — C'est le côté d'un objet opposé à celui qu'on est habitué à considérer comme le côté principal. Littré écrit : « Le revers d'une tapisserie. » C'est une faute; il faut dire dans ce cas l'envers. Le revers est le côté le moins en vue de l'objet, mais non une partie incomplète, mal finie, sacrifiée et destinée à n'être pas vue. Ainsi, on doit écrire l'envers d'une poutre, et le revers d'un paravent. L'auteur des *Mémoires de Boucicaut* a raison de dire, en parlant de son héros : « Il montoit au revers d'une grande eschelle dressée contre le mur, tout au plus haut sans toucher des pieds, mais seulement sautant des deux mains ensemble d'eschelon en eschelon, armé d'une cotte d'acier. » De même pour le passage suivant du *Catalogue de la vente de Mlle Lucie Dekern* (Paris, avril 1885) : « Un paravent à deux grandes feuilles en satin blanc..., le revers est gainé de soie rose plissée. »

Reverseau, *s. m.* — Terme de menuisier. Moulure placée au bas d'une fenêtre, et qui empêche la pluie de pénétrer à l'intérieur. (Voir Rejeteau.)

Revesche, *s. f.*; **Revêche**, *s. f.* — Étoffe de laine grossière et non croisée, à longs poils frisés, qu'on tira pendant longtemps d'Angleterre, et qu'on fabriqua plus tard en France, principalement à Beauvais. L'auteur de l'*Advis au roy*, publié en 1614, recommande « l'establissement et augmentation d'un grand nombre de manufactures de draps fins, revesches..., dont vos subjets s'accommoderont ». Les revêches étaient tissées en blanc, et ensuite teintes en toutes couleurs, suivant les préférences ou les besoins des acheteurs. Au XVIe siècle, on en faisait aussi des tentures. Parlant de la mort de Marie Stuart (*Dames illustres*, IIIe discours), Brantôme écrit : « Le lieu de l'exécution estoit dans la salle, au milieu de laquelle on avoit dressé un échafaut large de douze pieds en quarré, et haut de deux, tapissé de meschante revesche noire. » Et plus loin il ajoute : « La revesche dont l'eschafaut estoit couvert, mesme les aix d'iceluy, le pavé de la maison, et toutes autres choses arrousées de son sang, furent incontinent, une partie

bruslez, une partie lavez, de peur qu'au temps à venir ils ne servissent à superstition. » Plus tard, on employa plus spécialement ce tissu comme doublure. » Les miroitiers, écrit Savary, en mettent derrière leurs glaces pour en



Fig. 461. — Brique de revêtement à relief (XVIe siècle).

conserver l'étain ; les coffretiers-malletiers en garnissent le dedans des coffres propres pour la vaisselle d'argent, et les gaîniers s'en servent à doubler certains étuis. » Nous relevons dans les *Comptes des Bâtiments* (année 1667) le versement de 1,244 livres « aux nomméz Landrin et Le Roy, gaîniers, pour leur payement des estuis de cuir, doublez de revesche, qu'ils ont fait pour serrer les bassins, vazes et autres grandes pièces d'argenterie » du roi.

Revestiaire, *s. m.* — Forme primitive de VESTIAIRE. (Voir ce mot.) « Ledit Laurens (de Médicis) fut fort blessé et se retira au revestiaire de l'église dont les portes sont de cuivre. » (*Mémoires de Philippe de Comines,* liv. VI, ch. v.) « Et ce faict, mondict sieur de Rheims se retira au revestiaire qui luy avoit esté faict derrière le grand autel, pour se revestir et habiller d'habits pontificaulx. (L'*Ordre observé au sacre et couronnement du roy Henry II,* l'an 1547.)

Revêtement, *s. m.* — Terme d'architecture. Nom générique donné aux placages de toute nature, dont on recouvre la paroi extérieure ou intérieure d'un mur, et qui servent soit à le protéger, soit à le décorer. Toutes les matières, ou à peu près, ont été employées comme revêtement. Parfois, quand il s'agit uniquement de défendre une muraille contre l'humidité, le revêtement est fait simplement en

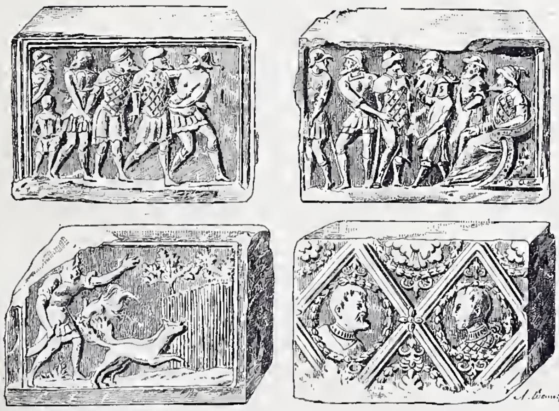


Fig. 462 à 465. — Briques de revêtement à relief (XVIe siècle).

plâtre, en ciment, en mortier. Quand, au contraire, on prétend la décorer, les matières les plus coûteuses ne semblent pas d'un prix excessif. Les mosaïques les plus belles, l'or, l'argent, le bronze, ont été choisis comme revêtements. La pierre, le marbre, le bois et les carrelages céramiques sont particulièrement usités dans ce but. Au Moyen Age et à l'époque de la Renaissance, c'est surtout le bois qui servit en France à cet usage, et l'ingéniosité des architectes, le goût des menuisiers, l'habileté des sculpteurs, portèrent la splendeur de ces revêtements à un point qui n'avait pas été atteint avant ce temps et qui n'a pas été dépassé depuis. Le XVIIe et le XVIIIe siècle affectionnèrent aussi les revêtements en boiserie, mais goûtèrent également ceux de marbre. Les *Comptes des Bâtiments* mentionnent



Fig. 466. — Revêtement céramique exécuté par M. Deck.

quantité de dépenses nécessitées par ces sortes de travaux, et les nombreux spécimens qui nous en ont été conservés disent assez de quelle splendeur ce genre de parure est susceptible. Les revêtements céramiques sont, chez nous, d'époque plus récente. Pratiqués en Flandre, dès le XVe siècle, sous forme de « briques de revêtement » (voir fig. 462 à 465), et en Italie, dès le XVIe, par des hommes de génie, les Della Robbia, ils ne furent essayés en France que dans une seule résidence royale, au château de Madrid. Piganiol de la Force, parlant de cette décoration unique, a consigné l'impression que sa vue produisait encore au temps où il écrivait. « Au pourtour du rez-de-chaussée et du premier étage, dit-il, règne une galerie formée par des arcades soutenues par des colonnes couplées. Ces arcades ont un ornement assez singulier : c'est

une espèce de faïance qui, lorsque le soleil y donne, jette beaucoup d'éclat. » (*Description de Paris,* t. XX, p. 271.) Au XVIIe siècle, on vit s'introduire, dans le nord de la France, l'habitude de carreler en faïence les murailles des pièces de service. Les offices, les cuisines surtout, les celliers furent gratifiés de revêtements de ce genre, qui rarement furent employés pour les chambres de réception. C'est de Hollande qu'on tira, dans le principe, ces carrelages plus ou moins artistiques. Plus tard, ils furent fabriqués en France sans que leur valeur, au point de vue de l'art, s'en accrût beaucoup. C'est uniquement, au reste, dans ces derniers temps, lorsque la céramique eut pris ce merveilleux essor auquel nous avons assisté, que l'on vit se produire des revêtements de faïence formant de véritables tableaux. L'Exposition de 1878 nous a offert, sous ce rapport, des décorations d'une beauté et d'une richesse égales aux spécimens de l'art persan, et surpassant, sinon en délicatesse de coloris, du moins en ampleur, les carrelages orientaux.

Révolution, *s. f.* — Terme de géométrie. Mouvement de rotation décrit par un plan autour d'un axe immobile. Par analogie, on applique ce nom à la courbe effectuée par un escalier en vis évidée.

Rez, *prép.* — De niveau, tout contre.

REZ DE TERRE, c'est-à dire au ras de la terre. « Prendre la hauteur d'un objet du rez de terre » est une expression qu'on employait couramment au XVe et au XVIe siècle. « Et quant ilz furent dedans, ilz tuèrent et mirent tout à feu et à sang, rez pied, rez terre, puis s'en retournèrent en leurs navires sur mer, et vindrent gaigner le pays de Provence. » (Le *Vergier d'honneur,* 1495.) « La haulteur duquel, du rez de terre iusque à la sommité et sode, estoit de six toises ou environ. » (*Bref et sommaire recueil de ce qui a esté faict à l'Entrée de Charles IX à Paris,* 1572.)

REZ-DE-CHAUSSÉE a le même sens. « La maçonnerye de la cloison faicte de neuf en la chambre du réez de chaussée, soubz le tribunal de la grand'salle du bal faisant séparation de l'allée servant à aller ausdicts retraitz commungs, VII^l XIX^s IIII^d t. » (*Comptes des Bastimens,* 1548.) « En ladicte rue Saint-Denys y avoit une merveilleuse aiguille trigonale portant LXX pieds en haulteur, depuys son rez-de-chaussée... » (L'*Ordre qui a esté tenu à la nouvelle Entrée du roy Henry II en sa bonne ville et cité de Paris,* 1549.) Par extension, on donne le nom de REZ-DE-CHAUSSÉE à l'étage qui se trouve au niveau du sol. « Les nattes faictes au parterre et au pourtour de la chambre du reez-de-chaussée du petit édiffice, faict de neuf dedans les fossés dudict chasteau. » (*Comptes des Bastimens,* t. II, p. 323.) « A LOUER, maison de M. Boucher, place de la Croix-Rouge : Beau rez-de-chaussée où il y a salle à manger, joli salon, chambre à coucher et 4 cabinets avec parquet, boiserie, glaces, petit jardin, 2 chambres de domestiques, jolie cuisine et cave. » Pour que le rez-de-chaussée mérite son nom, il faut qu'il se trouve au ras de terre ; c'est donc par abus qu'on parle de rez-de-chaussée surélevé. Du moment que l'étage dont il s'agit cesse d'être au niveau du sol, il devrait perdre son nom.

REZ DE MUR est une autre expression employée dans le langage des architectes. Il se dit de la surface d'une pièce ou de l'étendue d'un espace clos, comptées en dedans des gros murs.

Rezèle, *s. f.* — Locution bretonne. Graisset, lampe de cheminée où l'on brûle de la graisse ou de l'huile de poisson.

Rezeuil, *s. m.* — Réseau, ouvrage de fil ou de soie dans le genre de la guipure. (Voir RÉSEAU.)

Rezoir, *s. m.* — Voir RESOIR.

Rhabillage, *s. m.*; **Rhabiller**, *v. a.* — Rhabiller, c'est raccommoder, réparer. Le rhabillage est l'action de rhabiller. « A Guillaume Bonvarlet, orfavre, demourant à Tours..., pour avoir ressouldé et rabillé le toppillon d'un des flacons de l'Eschançonnerie... » (*Comptes de l'argenterie d'Anne de Bretagne,* 1494.) Ce terme n'est plus guère employé que dans l'horlogerie. « A Guillaume du Couldroy, orlogeur, la somme de CL livres à luy ordonnée par messire Philbert de Lorme... pour avoir servi et vacqué à l'entretènement, rabillage et conduitte des deux orloges... » (*Comptes des Bastimens de Fontainebleau,* 1540-1550.)

Rhodes (Bois de). — Bois de placage exotique. Il appartient à la nombreuse catégorie des bois dits de ROSE. (Voir ce mot.) Son nom lui venait de l'île d'où il était tiré. Il est peu employé aujourd'hui, et celui qu'on rencontre dans le commerce provient ordinairement des Canaries.

Rhodien, *adj.* — De Rhodes. Cette qualification servait, au XVIIe siècle, à désigner certains tapis d'Orient. « Plus un tapys de pied rhodien. » (*Invent. du surintendant Fouquet ;* Vaux, 1661.) Dans l'*Inventaire du maréchal de la Meilleraye* (1664), nous rencontrons le même mot, mais orthographié d'une façon plus arbitraire. « Un viel tapis kerrein, de trois aulnes de long sur cinq quarts de large, XXIIII livres. — *Item,* un autre viel tapis roddien, prisé X livres. » Cette mention est intéressante à cause de l'écart des prix qu'elle révèle.

Rideau, *s. m.* — Furetière donne la définition suivante : « Voile ou pièce d'étoffe qu'on étend pour couvrir ou fermer quelque chose. On met des *rideaux* aux fenêtres pour empêcher le grand jour, des *rideaux* aux couches à hauts pilliers, des *rideaux* aux carrosses, à la face des théâtres. Ce mot vient de *ridellum,* à cause des rides que font les *rideaux.* » Furetière aurait pu continuer encore longtemps cette énumération, car les adaptations auxquelles se prêtent les rideaux sont aussi nombreuses que variées. Pour introduire un peu d'ordre dans un aussi vaste sujet. nous allons diviser notre étude par spécialité et commencer par nous occuper des *rideaux de fenêtres.* Parlant de ces utiles garnitures, un auteur spécial. M. Deville, écrit dans son *Dictionnaire du tapissier* (p. 191) :

> Les rideaux de fenestre ou de croisée, comme l'on disait autrefois, sont presque aussi difficiles à trouver sur les anciens *Inventaires* que les rideaux de portière. L'usage d'emploi de rideaux de croisée paraît provenir de l'Italie, de l'Espagne et du Portugal ; les *Inventaires* des XIVe, XVe et XVIe siècles ne citent pas de rideaux de fenestre ; le premier *Inventaire* qui donne une indication de ces rideaux est celui des meubles du cardinal Mazarin, ouvrage si précieux et trop rare (p. 154)..... « Deux laiz de taffetas vert aux coins des fenestres de la chambre de l'alcôve, de trois aunes et demi-quart de haut. » C'est la seule et unique description de rideaux de fenestre dans cet *Inventaire* si complet, si détaillé. Les *Inventaires* suivants, c'est-à-dire ceux du garde-meuble, citent quelques rideaux ; mais ce n'est réellement qu'à partir du XVIIIe siècle que l'on en trouve en quantité. Les dessins, les miniatures, les gravures ne donnent pas davantage d'indices de l'emploi de rideaux ; une de ces miniatures, le portrait de Charles VI, représente ce roi à une fenestre, laquelle est garnie de deux rideaux relevés vraisemblablement par des embrasses... L'absence de rideaux aux fenestres, jusqu'au XVIe siècle, est donc générale.

Nous avons tenu à rapporter intégralement ce passage du *Dictionnaire du tapissier,* parce qu'ayant été plusieurs fois invoqué comme autorité par des écrivains d'art, il importe de bien démontrer qu'il renferme presque autant d'erreurs que de lignes. La vérité est que les rideaux de fenêtre sont d'usage fort ancien et qu'on n'a jamais cessé de s'en servir. Le contraire, au surplus, serait pour nous surprendre. Il est clair, en effet, que les étoffes ont dû être

employées dès les temps les plus reculés pour boucher les baies des pièces d'habitation. Il est tout aussi évident qu'à une époque où les croisées non seulement n'étaient pas vitrées, mais encore étaient insuffisamment closes, on s'est vu forcé, sous peine de geler en hiver, d'intercepter le passage de l'air avec des bandes d'un tissu plus ou moins épais. C'est encore à ce moyen que recourent aujourd'hui les pauvres gens, se servant de leurs habits, quand ils ont un carreau brisé, pour empêcher l'air de pénétrer directement dans leurs réduits glacés. En outre, l'emploi de rideaux était d'autant plus naturel au XIIIe, au XIVe et au XVe siècle, que les CHAMBRES (voir ce mot) étaient entièrement tendues. Enfin, alors même que le plus simple raisonnement ne suffirait pas à démontrer l'existence forcée des rideaux de croisée, des documents de tout genre et fort nombreux se chargeraient de ce soin ; et les textes suivants, cités sans commentaires, vont prouver que niers ». Enfin, nous arrivons à l'*Inventaire de Charles V* (1380), qui décrit : « Une petite chambre de sarge vermeille à demy-ciel, garnye de trois courtines de demy-ciel, dossier, de couverture et ung tappiz velu, avec une courtine bleue de toille, qui se tire devant la fenestre. — *Item,* huit courtines de toille azurée, double, pour mectre devant fenestres, etc., etc. » Nous pensons que ces documents suffisent à établir l'usage des rideaux au XIVe siècle.

Ce qui a vraisemblablement induit en erreur M. Deville, c'est que le mot rideau ne figure point dans les textes par nous cités. Ce terme, en effet, ne se rencontre pas avant le XVe siècle. Les premiers *Inventaires* où on le relève sont ceux des châteaux d'Angers et de Chanzé (1471), résidences du roi René. Dans le premier de ces deux documents, nous notons : « Ung rideau de estamine blanche, bandé de soye bleue et grise », et dans le second figure : « Ung charlit garny de lit ciel et tresdox et rideaux, avecques une sarge

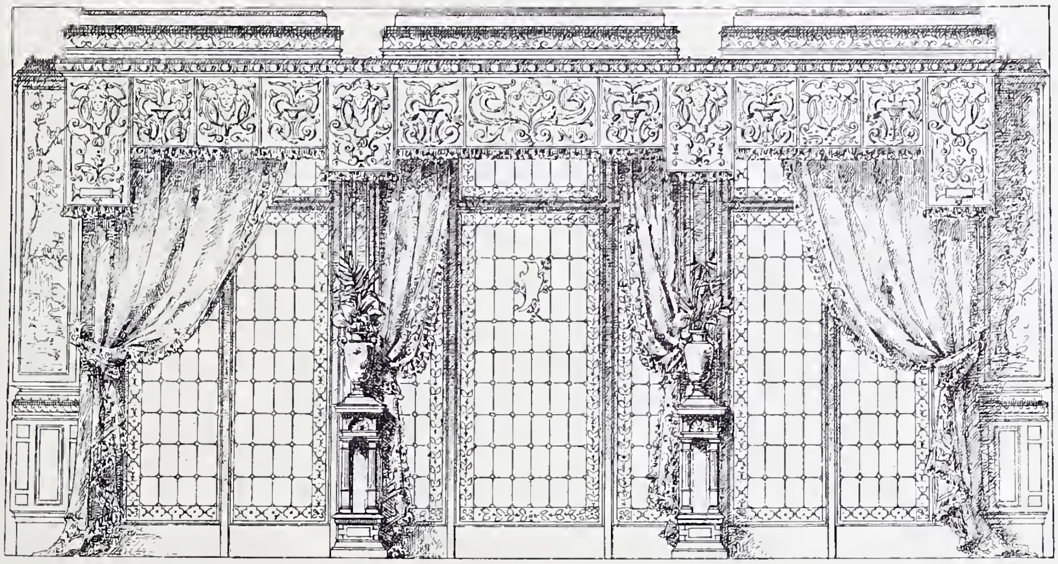


Fig. 467. — Armature de rideaux de fenêtre à l'italienne.

M. Deville était insuffisamment renseigné quand il écrivait que « les *Inventaires* des XIVe, XVe et XVIe siècles ne citent pas de rideaux de fenestre ».

Le premier document du XIVe siècle où il soit question de rideaux est le *Compte des dépenses du couronnement de Philippe le Long* (1316). On y trouve 4 livres payées à Jehan de Senlis, « pour IV serges pour fenestres, délivrées à Chevauchesnel ». La même année, les *Comptes de Geoffroi de Fleuri, argentier du roi,* mentionnent : 1° l'achat à Denise, le tapissier, de « VIII tappiz vermeus, bordéz de vert, bailliéz au Normant de la chambre de la Royne, pour les fenestres de ladite chambre, tenans XLVIII aunes, [à] X sols pour aune vallent XXIV livres » ; 2° un payement de 54 sols à « Jehannot de Senlliz, pour III sarges, achetées de lui pour fenestres, délivrées à Rains, au Normant de la chambre de la Royne, [à] XVIII sols pour pièce ». Si des *Comptes de Geoffroi de Fleuri* nous passons aux *Comptes d'Étienne de la Fontaine, argentier du roi Jean* (1352), nous relevons l'article suivant : « Clément le Maçon, pour X sargetes vers, délivrées en ladicte chambre, pour mettre et tendre aux huis et fenestrages d'icelle, [à] XIV sols parisis pièce, valent VII livres parisis. » Après cela, le *Journal de la dépense du roi Jean en Angleterre* (1359-1360) mentionne l'achat de « XI aunes de toile, pour les fenestres de la chambre du Roy, [à] X deniers obole l'aune, valent IX sols VII deniers ». rouge telle quelle. » Ces rideaux, il est vrai, marchent avec des lits ; mais puisque nous voyons ici ce mot, alors dans toute sa nouveauté, se substituer au substantif courtine, il n'est pas téméraire de découvrir de véritables rideaux dans les courtines garnissant des fenêtres. Cela est si vrai que les auteurs les plus exacts emploient indifféremment, à cette époque, l'un ou l'autre de ces deux mots et les traitent comme de parfaits synonymes. Parlant des fêtes qui furent données à Lille, en 1453, par Philippe le Bon, Olivier de la Marche (*Mém. relatifs à l'histoire de France,* t. IX, p. 16) écrit : « On avoit eslevé à l'ung des bouts de la salle un théâtre particulier, qu'ung grand rideau de soye verte déroboit aux yeux des spectateurs. » Et dans son récit des noces de Charles le Téméraire et de Marguerite d'York, nous lisons : « Au bout de la table, en la salle [étoit] un hourd encourtiné, et sur ce hourd commencèrent trompettes à sonner, et sur ce fut la courtine tirée et là commencèrent à se montrer les figures des douze travaux d'Hercule. » Ajoutons qu'à partir de ce moment, sans que le mot courtine cessât d'être en usage, le substantif rideau fut employé d'une façon assez régulière, aussi bien pour les garnitures des fenêtres que pour celles des lits. C'est ainsi que dans l'*Inventaire d'Anne de Bretagne,* dressé en 1498, nous remarquons : « Deux rideaux de drap d'or raz non traict, contenant chacun quatre léz

doubles de taffetas cramoisy, pour servir au lit d'or traiet, de deux aulnes quart de long », et pour les croisées : « Troys rideaulx de damas cramoisy garny de rubans et boucles eoulans, ehaeun [de] six léz, et de long aulne et trois quarts. » Au XVI[e] siècle, le nom et la chose se retrouvent dans un grand nombre de doeuments. L'*Inventaire du cardinal d'Amboise* (1508) décrit : « Deux grands rideaulx de sarge verte, avee une grande couehe fournie de deux litz et traversains » ; et parmi les *Ouvraiges de serrureryefaicts à Saint-Germain-en-Laye* (1547), nous notons : « Une verge de fer de six piedz de long, pour servir à tendre le drap vert, au devant de la demy-eroisée de la ehambre du Roy. » L'*Ordre observé à l'enterrement du roy Henry II* (1559) porte : « Devant les croisées estoyent rideaux de tafetas noir, pour empesehér le iour en ladiete salle » ;



Fig. 468.
Tapissiers posant des rideaux de fenêtre.

et Palma Cayet, décrivant dans sa *Chronologie septennaire* (à l'année 1600) la galère qui amena Marie de Médicis à Marseille, nous apprend que « les vitres tout autour estoient de cristal et les rideaux de drap d'or à franges ». A partir du XVII[e] siècle, les rideaux abondent dans tous les *Inventaires,* y compris eeux mêmes de la bourgeoisie. Exemples : « Un rideau de tapisserie unie, servant au devant d'une croizée. » (*Invent. de Ch. Le Normand, sieur de Beaumont, conseiller au Parlement, premier maître d'hôtel du roi;* Paris, 1628.) « Plus deux rideaux de damas pour les fenestres. » (*Invent. du surintendant Fouquet;* château de Vaux, 1661.) « Cinq rideaux de fenestre de taffetas d'Avignon, rayé de plusieurs couleurs, de deux aulnes un tiers de hault sur chacun trois letz de large, prisés ensemble LXX livres. » (*Invent. du maréchal de la Meilleraye;* à l'Arsenal, 1664.) « Deux rideaux de serge rouge, servant aux fenêtres, XXX sols. » (*Invent. de Charles de Foresta, seigneur de Belleville, conseitler, secrétaire du Roy;* Paris, 1670.) « Un drap servant de rideau de fenestre, et deux douzaines de torchons, prisés ensemble quatre livres dix sols. » (*Invent. de Henry Jaulnes, brodeur;* Paris, 1670.) « Deux rideaux de fenêtre de taffetas blane, de quatre lés ehaeun, de trois aunes de haut, avee les petites pentes du haut; prisé, y compris les cordons de soie, XLV livres. » (*Invent. de Molière,* 1673.) « Un rideau de porte de brocatelle, doublé de toille rouge. » (*Invent. de Jacques Quiquebœuf, conseiller du roy,* 1677.) « Plus deux rideaux et deux pantes de sarge violette, pour les fenestres de ladicte chambre, avee leurs eourdons. » (*Invent. de Henri de Béthune, archevêque de Bordeaux,* 1680.) « Deux rideaux en portière et quatre rideaux de fenestres, damas eramoisi. » (*Invent. du marquis de Frontenac,* 1699.) On voit que M. Deville était bien mal renseigné quand il prétendait que l'*Inventaire de Mazarin* était le premier où l'on rencontrât des rideaux de fenêtre, et il faut même croire qu'il avait lu bien distraitement cet *Inventaire,* puisqu'en dehors de « la seule et unique deseription de rideaux » qu'il ait relevée, nous déeouvrons encore dans ce même doeument : « Huit grands rideaux de taffetas blane, larges de deux tiers, servans aux eroisées de ladite gallerie, de quatre laiz ehacun et de einq aunes moins demi-tiers de haut, garnis à l'entour d'une petite dentelle d'or. » Et l'*Inventaire* ajoute : « A chasque rideau sont attaehés des eordons de soie blanche de six aunes chaeun, ayant une houppe d'or et soie au bout, lesdits cordons servans à couller les rideaux. »

Un fait, par eontre, d'autant plus néeessaire à signaler que nous ne l'avons rencontré nulle part, c'est qu'à partir de 1673, les rideaux de fenêtre, qui jusque-là avaient été simples et se tiraient d'un seul côté, furent divisés en deux rideaux se partageant par le milieu. C'est au *Mercure* que nous sommes redevables de eette révélation. Voici en quels termes il raconte eette transformation intéressante : « Il n'y a pas jusques aux rideaux qu'on met au devant des fenestres, qui ne soient aussi sujets aux eaprices de la mode ; ils sont présentement fendus par le milieu, et au lieu qu'on ne les tiroit que d'un costé, on les tire maintenant des deux eostéz ; et l'on a introduit eette mode, paree que l'on a eru qu'ils incommoderoient moins, et que les fenestres en reeevroient plus d'ornement. » (Le *Mercure galant,* 1673 ; t. III, p. 303.) Ce passage explique comment, à partir de eette époque, on rencontre presque toujours les rideaux par paires. C'est, en effet, très exceptionnellement qu'on relève les rideaux isolés comme dans la chambre de l'abbé d'Effiat, où nous remarquons : « Un seul rideau de fenestre de velours violet, doublé de taffetas jaune de quatre léz, sur trois aulnes ou environ de hault, garny d'une campanne en broderie »; et dans le eabinet du duc d'Orléans, à Versailles, où on ne voyait, en 1708, qu'un « rideau de fenêtre de damas blane, garny autour de frangeon d'or ». Par contre, ce prince avait dans sa ehambre deux rideaux de ee même damas. Il faut eroire, au surplus, que eette dernière étoffe était très à la mode, ear le supplément du *Mercure* de 1686, parlant des riches ameublements eonservés au Garde-meuble, dit : « Il y avoit aussi des rideaux de damas blane pour les fenestres de Versailles, avee des couronnes, des ehiffres et des lires (*sic*) d'or, mais seulement d'espace en espace, paree qu'on ne doit pas trop charger d'or un rideau qui doit estre aisé à manier. » Les *Inventaires* de Versailles nous révèlent que les rideaux garnissant la chambre du roi, le cabinet de la reine, la grande galerie et les appartements des princes étaient de ee même damas blanc. Hâtons-nous d'ajouter que le Garde-meuble en renfermait nombre d'autres, qui étaient confeetionnés en étoffes de différentes couleurs, car sur les sept cents rideaux dont nous avons noté la description dans les *Inventaires des meubles de la Couronne,* dressés sous le règne de Louis XIV, on en trouve de broeatelle de Flandre, de camelot blanc, de damas de Gênes ou de Lucques, de drap rouge, de gros de Tours rouge, de satin jaune ou rouge, de serge de Londres blanche, de taffetas blanc et cramoisi, de toile damassée, de velours bleu, de velours vert, ete. Enfin, quelques-uns de ces superbes tissus étaient relevés de peintures exéeutées par des artistes de

mérite, tels que Jean et Louis Le Moyne, Friquet, etc. (Voir *Comptes des Bâtiments,* col. 1247 et 1278.)

On peut aisément se figurer de quelle somptuosité étaient ces rideaux magnifiques, et cependant ces beaux tissus se virent, dès l'année 1675, délaissés pour une étoffe qui semblera sans doute singulièrement modeste. Nous voulons parler des toiles de coton peintes ou blanches. On trouve, en effet, de ces rideaux, alors dans toute leur nouveauté et dans toute leur fraîcheur, chez Mme la conseillère Madeleine Tubeuf (1676) ; chez le chirurgien Gabriel Renier (1677) ; chez la dame Marie de Bourbonne (1677) ; chez le maréchal d'Humières, en son palais de Lille (1694) ; chez Mme de Maintenon, dans son appartement de Versailles (1708) ; chez Me François Courtois, conseiller du roi (1719) ; chez Anne de Bellancourt (1720) ; chez le sculpteur Pierre Lepaultre (1744) et chez le cardinal de Belzunce (Marseille, 1745), où nous voyons aussi apparaître pour la première fois des rideaux de mousseline. Rien ne prouve mieux la force d'une mode que sa persistance. Celle des toiles de coton dura pendant près de deux siècles. En 1768, l'auteur du *Dictionnaire critique, pittoresque et sentencieux* disait au mot Rideau : « Il y en a de fenêtre, il y en a de lit. Ceux de fenêtre, chez les personnes de bel air, sont de toile de coton, encadrée dans la perse, et ceux de lit de taffetas ou de satin, selon la saison. » Et l'on trouve de ces modestes rideaux jusque dans les logis les plus riches et dans les intérieurs les plus coquets. L'*Inventaire* de la jolie Mlle Desmares nous fournit : « Quatre rideaux de toile de coton, encadrés de bordure d'indienne rouge et blanche avec des cartouches, de deux aunes et demie de haut. — Un rideau de bazin entouré d'indienne rouge et blanche. — Deux rideaux de bazin des Indes, bordés d'indienne rouge et blanche. — Un rideau d'indienne fond blanc, à bouquets, encadré d'indienne fond rouge. » A la *Vente de l'abbé de Broglie* on adjugea des « rideaux de taffetas jaune et de toile de coton, encadrés de perse et d'indienne » ; et à celle du bailli de Breteuil, des « rideaux de toile de coton blanc, encadrés de perse et de toile de Jouy ». Enfin la *Vente* du duc de Choiseul comprenait de « beaux rideaux de toile de coton blanc encadrés » ; et à la *Vente Rolland de Challerange* (4 mars 1787) nous retrouvons encore des « rideaux de toile de coton, encadrés de perse et d'indienne ».

En concurrence avec ces rideaux de fantaisie, on rencontre, aussi à ce moment, des rideaux de fenêtre d'une étoffe nouvelle, le Quinze-seize (voir ce mot) qui, à partir de 1760, jouit d'une vogue peu commune. Ces derniers rideaux figurent dans un grand nombre de *Ventes* considérables. On en trouve à celles de la maréchale de Lorge (7 mars 1774), de la baronne d'Oppède (9 août 1779), de l'évêque de Chartres (3 et 22 avril 1780), de la comtesse d'Harcourt (15 juin 1780), du colonel Hersant (15 juillet 1780), de l'archevêque de Cambrai (20 février 1781), de la célèbre Mme Thélusson (31 août 1781), de la duchesse de Mazarin (3 septembre 1781), du fermier général Bouret (25 novembre 1781), du marquis de Courtanvaux (3 février 1782), du marquis de Ménars (13 mars 1782), de la comtesse de Montauban (24 juin 1782), de la maréchale de Lautrec (7 mai 1784), de la duchesse de la Vallière (1er juin 1784), de la marquise de la Tournelle (20 juin 1784), de Mme de Boisemont (30 juillet 1784), du duc de Choiseul (29 mars 1786), du duc d'Orléans (27 août 1786), etc.

Avec la toile de coton et le quinze-seize, l'étoffe employée le plus souvent, à cette époque, pour faire des rideaux de croisée, était le taffetas vert. On en trouvait chez l'abbé Batteux, membre de l'Académie française (17 août 1780), chez le duc de la Vallière (11 février 1781), chez la comtesse du Guesclin (13 janvier 1782), chez la duchesse de Fallaris (18 septembre 1782), chez le baron de Beaumanoir (2 février 1783), chez le secrétaire général de la marine, du Coudray (2 avril 1783), chez le chevalier de Nugent (13 avril 1783), chez Mme de Vandenesse (5 octobre 1783), chez l'évêque de Thermes (29 janvier 1784), chez la dame Le Gras (4 novembre 1784), chez la comtesse de Villepreux (20 décembre 1784). Le taffetas cramoisi, moins généralement adopté, avait aussi ses partisans. Nous citerons, dans le nombre, l'abbé Maurier (6 mars 1780), le maréchal de Clermont-Tonnerre (5 juin 1781), la marquise de Rochambeau (23 octobre 1782), le sieur Bezout, membre de l'Académie des sciences (27 mars 1784), la duchesse de Saint-Aignan (8 août 1784), la marquise d'Entragues (14 novembre 1784), la marquise de la Roche Saint-André (18 décembre 1784), le baron de Montmorency (26 septembre 1785), la comtesse de Bourzac (27 février 1787) et le comte de Solms (23 mars 1787).

Enfin, on faisait encore, à cette époque, des rideaux d'autres couleurs et d'autres étoffes. Nous relevons un peu au hasard : chez le commandeur Boscheron et chez Mlle Vadé, comédienne, des rideaux de taffetas jaune ; chez Mme du Doyen et chez le marquis de Geoffre de Chabrignac, des

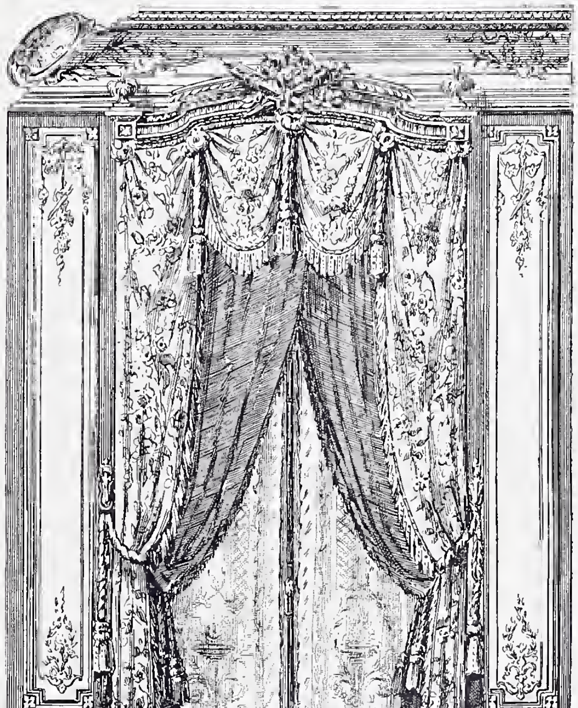


Fig. 469. — Doubles rideaux (garniture style Louis XVI).

rideaux de taffetas à carreaux ; chez M. Huvé de Boinville, des rideaux de cannelé jaune ; chez Mlle Billioni, pensionnaire du roi, et chez la marquise de la Roche Saint-André, des rideaux de lampas cramoisi. En outre, l'architecte Bouchu, la marquise de Puisieux, la duchesse de Morte-

mart, Mme de Bastard, Mme Lorimier d'Étoges et le maréchal de Fitz-James avaient dans leur salon des rideaux de *damas de trois couleurs,* alors dans toute la fleur de sa nouveauté. Indépendamment de ces rideaux qu'on pourrait

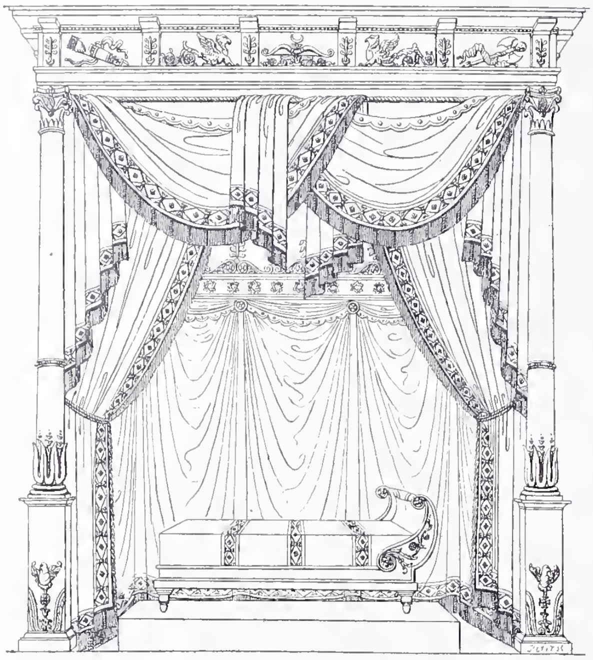


Fig. 470. — Rideaux de lit, d'après une estampe du commencement de ce siècle.

qualifier de classiques, on en rencontrait de fantaisie. En 1751, Lazare Duvaux vendait à M. Dufour jeune « quatre rideaux de gaze d'Italie, peints dans le goût des Indes, [de] trois aunes et demie coupées en quatre ». Chez Mme de Pompadour, on admirait des « rideaux de satin peint à la chinoise en magots, avec bordures ». Le duc de Villars avait, dans son hôtel de la rue de Grenelle, des rideaux gros de Tours galonnés d'or. On voyait dans l'hôtel de la duchesse de Saint-Aignan (rue Sainte-Avoye) « des rideaux de velours cramoisi, ciselé fond or »; et le salon du maréchal d'Estrées était orné de rideaux en tapisserie des Gobelins.

Faut-il ajouter, après cette énumération brillante, qu'on faisait aussi des rideaux fort communs? Une curieuse lettre de Mme de Simiane, qu'il serait regrettable de ne pas reproduire, le prouve : « J'ai bien envie de m'adresser à vous, monsieur, pour une commission ; certaine bastide meublée au bord de la mer me fait prendre cette liberté, parce que j'ai vu ce qu'il me semble qu'il me faudroit : ce sont des rideaux de fenêtre bien gros, bien vilains, bien chauds, bien à bon marché, pour une chambre au franc et froid nord, qui n'est destinée que pour des cousins sans façon ou des gens d'affaires. Il ne s'agit que d'être couché et de ne pas transir de froid. Je ne veux donc rien au-dessus de 4 ou 5 sols le pan, mais chaud, bon, grossier, etc., vous m'entendez. Elles sont deux, ces fenêtres, et j'irai peut-être jusqu'à la portière si vous en usez bien avec moi. Avant que de cacheter ceci, mon tapissier me donnera la largeur et hauteur des fenêtres et porte. » (A la suite des *Lettres de Mme de Sévigné,* t. X, p. 218.) Mais ce que nous tenions à établir par cette énumération, que l'on trouvera peut-être un peu touffue, c'est qu'au XVIIIe siècle, pas plus qu'au XVIIe, on ne prenait soin d'assortir, comme tissus, les rideaux aux autres meubles qui garnissaient la pièce.

Nous avons mentionné plus haut, à propos de l'*Inventaire du cardinal de Belzunce* (1745), des rideaux de mousseline. En tant que grands rideaux, ce tissu fut peu employé au XVIIIe siècle. Nous n'avons guère trouvé que l'*Inventaire de Mme de la Tournelle* (1784) où il en soit fait mention. Par contre, on en confectionna des RIDEAUX DE VITRAGE. Dans le *Mémoire des meubles faits à neuf au Garde-meuble pendant les premiers mois de 1751,* on note : « Quatre rideaux de vitrage d'un lez 1/2 chacun, sur deux pieds 1/2 de haut, pour servir à une des premières femmes de chambre de Madame. » Au début, ces petits rideaux étaient en toile de coton. Bientôt on les fit de mousseline, et l'usage s'en généralisa si rapidement qu'une société dirigée par un sieur Guillaume établit, dans la ferme de l'Abbaye au Bois, des ateliers de blanchissage spéciaux qui travaillaient d'après le tarif suivant. Le blanchissage des « rideaux de croisée » coûtait 12 sols la paire, celui des petits rideaux, 8 sols; quand les rideaux étaient « falbalatés », on payait pour les grands 2 livres 8 sols, pour les petits 1 livre 4 sols, prix auquel étaient également taxés les rideaux encadrés. Le bureau de cette société était installé à Paris, rue Saint-Denis, dans le « passage de l'Ancien Grand Cerf ». (*Ann., aff. et avis divers* du 16 janvier 1769.)

Quelle que fût leur magnificence, les rideaux de croisée ne paraissent pas — même à la fin du XVIIIe siècle — avoir reçu de façons bien compliquées. Nous avons vu plus haut que, jusqu'en 1673, ils furent simples et d'un seul morceau, chaque fenêtre n'ayant qu'un rideau unique. A partir de 1673, on les fit doubles et se séparant par le milieu. Mais Bimont, dont les *Principes de l'art du tapissier* furent publiés en 1774, ne connaissait que deux sortes de rideaux, les rideaux ordinaires s'ouvrant de côté, et les *rideaux à l'italienne,* qui se relevaient. De ces derniers, il indique deux façons (voir p. 86 et suivantes) ; et c'est tout. Notre siècle, plus ingénieux, devait combler cette importante lacune. De nos jours, les tapissiers confectionnent une grande variété de rideaux de fenêtre. Les principales portent les noms de *croisée à bâton,* de *croisée à tête flamande,* de *croisée à galerie,* à *bandeau,* à *cantonnière,* à *pente,* à *lambrequin* et de *croisée à doubles rideaux.* Nous avons consacré à chacun de ces noms un article spécial, auquel nous renvoyons le lecteur. Nous ferons seulement remarquer que la diversité de ces rideaux réside bien plus dans l'armature qui les soutient, que dans la confection du rideau lui-même.

RIDEAU DE LIT. — Nous venons de voir que la fermeture insuffisante des baies par lesquelles les chambres de nos ancêtres prenaient le jour décida ceux-ci à garnir de rideaux leurs fenêtres et leurs portes. Les rideaux de lit ont une origine analogue. La crainte des courants d'air aux heures fraîches de la nuit, d'autant plus redoutables pour nos pères qu'ils couchaient tout nus, les engagea à recourir à ce moyen à la fois simple et pratique. Une armature de rideaux enveloppa hermétiquement le lit, et l'application des courtines (c'est le nom qu'on donna tout d'abord aux rideaux) est au moins aussi ancienne que celle des pièces d'étoffe garnissant les portes et les fenêtres. Nous avons longuement parlé de ces COURTINES. (Voir t. Ier, col. 1027, et le mot LIT, t. III, col. 405 et suiv.) Nous avons expliqué les transformations successives qu'elles subirent. Le lecteur voudra bien se reporter à ces deux articles, et nous nous bornerons, à cette place, à ajouter quelques mots relatifs à leur fonctionnement.

Nous venons de dire que l'usage des rideaux de lit fut général dès le Moyen Age. Nombre d'auteurs attestent en leurs ouvrages qu'aux siècles suivants ils n'avaient rien

perdu de leur opportunité. Montaigne, dans ses *Essais* (liv. III, chap. XIII), écrivait qu'il se passerait « mal aysément » de ciel et de rideau à son lit, « choses bien nécessaires ». De Thou cite, comme un personnage extraordinaire, un certain Diacette, qui couchait en hiver sans rideaux, et cela dans une chambre fort exposée aux injures de l'air. (*Mém. relat. à l'hist. de France,* t. LIII, p. 362.) Chapelle, en veine d'originalité, s'écriait, il est vrai :

Aura des rideaux qui voudra,
Je n'en veux avoir de ma vie.

Mais l'auteur du *Dictionnaire critique, pittoresque et sentencieux* restait le véritable interprète des idées de son temps quand il disait : « Les Italiens dorment presque tous sans rideaux, ainsi que la plupart des Allemands. Cela n'est ni propre ni décent. » Ajoutons que pour bien comprendre cette dernière phrase, il faut se souvenir que les rideaux jouaient à cette époque, dans l'existence intime, un rôle bien plus considérable que de nos jours. Non seulement ils fermaient complètement le lit, mais ils enveloppaient encore un espace assez grand qu'on nommait la RUELLE (voir ce mot), et constituaient ainsi, dans la grande chambre, ouverte aux visiteurs et aux domestiques, une sorte de réduit à part, complètement isolé et inaccessible aux regards. Étant donnée l'habitude qu'on avait de coucher plusieurs dans la même pièce, cette disposition permettait aux maîtres du logis de procéder à leur dernière toilette, de satisfaire certains besoins et de se livrer à des épanchements intimes, sans redouter les témoins indiscrets. C'est ainsi que Tallemant raconte comment la comtesse de La Suze put se faire voir « toute nue » à M. de Rambouillet-Candale, en mettant « le rideau sur lui » et sans que ses demoiselles, qui « estoient un peu espionnes » et ne quittaient jamais sa chambre, pussent s'en apercevoir. (*Historiettes,* t. III, p. 253.) En outre, les serviteurs, qui souvent partageaient la chambre de leurs maîtres, pouvaient aller et venir, allumer et éteindre le feu, préparer les meubles et nettoyer les effets sans troubler le repos de ceux que les rideaux abritaient. C'est ce qu'explique très bien l'auteur de l'*Isle des hermaphrodites,* lorsqu'il écrit (p. 8) : « Je vy donc qu'ils s'en alloient droict à un lict assez large et spacieux, lequel, avec l'espace qu'il laissoit avec luy et la muraille, tenoit une bonne partie de la chambre. Aussitost ceux-cy ayans tous la teste nue s'arrestèrent vers les pieds, en attendant que l'un d'entr'eux eut tiré le rideau; mais celuy qui estoit dans le lict commença à se plaindre qu'on l'avoit réveillé en sursault, et qu'il estoit trop matin ; les siens s'excusèrent du mieux qu'ils purent, et, entre-bâillant un peu les contre-fenestres, luy firent voir que le soleil estoit levé. » Un passage des *Mémoires* de Bussy-Rabutin (t. I[er], p. 96) nous montre combien l'isolement du personnage couché était grand. Ses rideaux fermés, on pouvait entrer dans sa chambre et en sortir sans qu'il eût une connaissance exacte de ce qui se passait. « Un soir, écrit-il, qu'à mon ordinaire je m'étois enfoncé dans mon lit, j'entendis quelque temps après un grand bruit à ma porte, et s'estant ouverte, j'ouïs marcher quelque temps dans ma chambre ; on ouvrit ensuite les rideaux de mon lit, et je vis six femmes que je ne connoissois point, les unes avec des flambeaux allumés, et les autres avec de grands bassins pleins de viandes et de confitures que l'on mettoit sur la table. » Diverses *Historiettes* de Tallemant des Réaux déjà cité, celles, notamment, qu'il consacre à la princesse de Conti, à Lepage et ses femmes, à Racan, à la marquise de Sablé, etc. (t. I[er], p. 48 ; t. II, p. 132 et 328; t. IV, p. 419), viennent confirmer cette citation de Bussy-Rabutin. Tallemant nous montre M[lle] de Gournay visitant Racan : « Il étoit encore au lit, écrit-il, il dormoit ; elle tire le rideau ; il l'aperçoit et se sauve dans un cabinet. » Et plus loin, parlant de M[me] de Sablé : « A cause que le sommeil est l'image de la mort, elle ne vouloit pas dormir profondément ; elle se faisoit veiller par un médecin et des filles tour à tour. Ces gens faisoient de temps en temps quelque petit bruit, et tenoient une bougie allumée en un lieu où elle la pût voir en ouvrant les yeux. Pour cela elle avoit toujours ses rideaux levés. Menjot, médecin, son ami, l'a défaite de cela ; mais ce n'est que depuis la Saint-Jean 1665. » Ainsi enveloppé, on était, en outre (nous l'avons dit plus haut), complètement inaccessible aux regards. Lorsque M. de Nemours fut tué en duel par M. de Beaufort (1652), la grande Mademoiselle crut devoir porter ses condoléances à la famille de la malheureuse victime : « Nous allâmes, M[me] de Guise, M. le Prince et moi, écrit-elle, visiter M. de Reims, frère de M. de Nemours, où nous eûmes encore assez envie de rire : il étoit dans son lit, tous les rideaux fermés, et parloit au travers. » (*Mém.,* t. II, p. 132.) Pour voir la personne couchée, il fallait entr'ouvrir ou soulever le rideau. La veille de sa fuite (1651), Anne d'Autriche, pour rassurer les frondeurs, leur montra, de la sorte, le jeune Louis XIV endormi. « De Souches, écrit M[me] de Motteville, alla chez le roi, et selon le commandement qu'il avoit reçu de la Reine, il leva le rideau de ce jeune monarque, le regarda longtemps dormant d'un

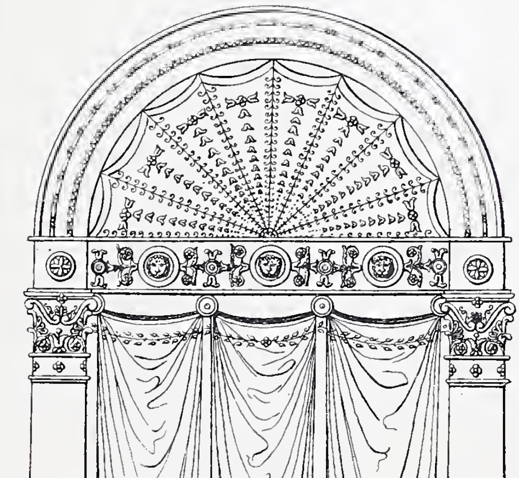


Fig. 471. — Rideau de porte simple,
d'après une estampe du commencement de ce siècle.

profond sommeil, puis sortit du Palais-Royal entièrement persuadé que la Reine n'avoit nul désir de quitter Paris. » (*Mém.,* chap. XLIII.) Fagon, à la date du 2 juin 1705, écrit dans son *Journal de la santé du roi :* « Dans cet équipage, il s'endormit presque aussitôt que son rideau fut fermé,

sans s'éveiller de toute la nuit, que je passai dans sa chambre, sua abondamment pendant son sommeil, et à son réveil avoua qu'il n'avoit jamais dormi si tranquillement. » En 1717, quand Pierre le Grand vint en France, il eut la curiosité de voir Mme de Maintenon. Celle-ci, peu désireuse de se prêter à la fantaisie de Sa Majesté moscovite, se réfugia dans son lit; mais le czar ne se tint pas pour battu. Il entra, écrit Dangeau (*Journal,* t. XVII, p. 104), « dans la chambre de Mme de Maintenon, qui étoit dans son lit, et tira les rideaux pour la voir ». Sans cet isolement dont nous n'avons plus d'idée, on ne s'expliquerait pas les longues stations que certaines personnes pouvaient faire en leur lit. Parlant du mariage du marquis de Pompadour avec Mlle de Navailles, Saint-Simon dit : « La première

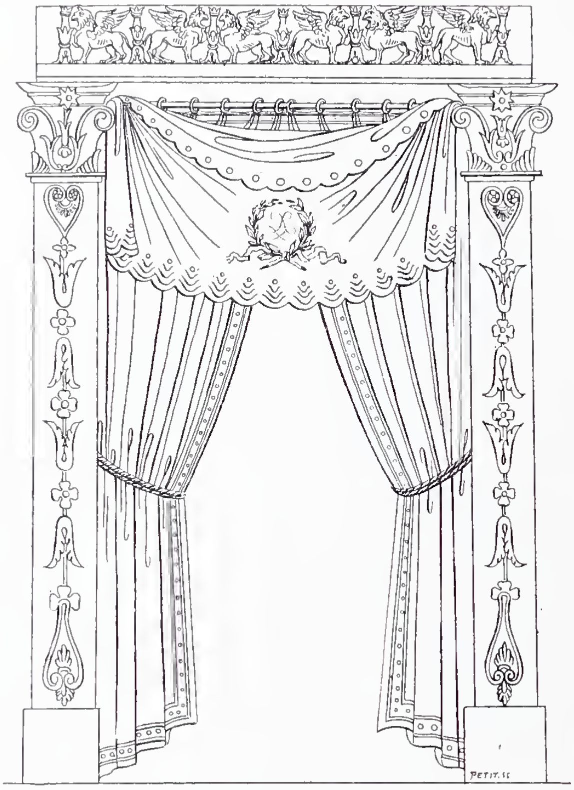


Fig. 472. — Doubles rideaux de porte, d'après un modèle datant de la Restauration.

nuit ne fut pas modeste, ils passèrent au lit trois jours et trois nuits, et cela se réitéra souvent dans la suite. » (*Mém.,* t. VI, p. 199.)

En temps ordinaire, une fois le maître couché, un serviteur de confiance venait tirer les rideaux du lit et rompre ainsi toute communication avec le monde extérieur. L'*État de France* (t. Ier, p. 321) nous apprend que chez le roi, c'était le premier valet de chambre qui était chargé de ce soin. Chaque soir, y est-il dit, il « ferme les rideaux du lit du Roy, puis il va fermer en dedans au verrouil les portes de la chambre de Sa Majesté. Il éteint le bougeoir et se couche. » Cette façon d'agir demeura en vigueur durant toute la vie de Louis XIV. Dangeau raconte que, la veille de sa mort, « Mme de Maintenon sortit lorsque le rideau du roi fut tiré ». (*Journal,* t. XVI, p. 123.) L'usage en fut également respecté par son successeur, et l'étiquette inflexible voulait qu'on demeurât ainsi enveloppé jusqu'à ce qu'un autre serviteur vînt rompre l'isolement et rétablir la communication avec le dehors. Saint-Simon, dans une addition au *Journal de Dangeau* (t. XI, p. 381), cite, comme une excentricité notable, ce fait que Mme de Montespan, aux derniers temps de sa vie, couchait les rideaux ouverts. « Elle pensoit sans cesse à la mort, écrit-il, et en avoit des frayeurs si terribles, qu'elle gageoit des femmes qui n'avoient d'autre emploi que de la veiller toutes les nuits. Elle dormoit ses rideaux ouverts avec force bougies toujours allumées, et toutes les fois qu'elle se réveilloit, elle vouloit trouver les veilleuses ou parlant, ou jouant, ou mangeant, de peur qu'elles ne s'endormissent.» A la fin du XVIIe siècle, des lits plus dégagés se substituèrent aux lits monumentaux des temps antérieurs. L'auteur du petit pamphlet intitulé *Des mots à la mode* comprend le « grand art de retrousser les rideaux d'un lit d'ange », au nombre des talents du parfait homme de Cour, et le *Mercure* de mars 1673 porte qu'on « ne se sert presque plus désormais que de Lits d'Anges dont les couches sont remplies de sculptures et toutes dorées ». Les sieurs Bon, « fameux tapissiers » auxquels on devait « l'invention des plus beaux de ces lits et des mieux imaginéz », avaient tant à faire que, lorsqu'on les voulait faire travailler, il fallait les retenir un an d'avance. Mais, en dépit de cette mode nouvelle, le fonctionnement officiel des rideaux continua autour de la couche royale, et nous lisons dans les *Mémoires de Dufort de Cheverny* (t. Ier, p. 181), à propos de la tentative d'assassinat de Damiens : « C'est une grande cérémonie que le bouillon qu'on donne à un roi malade ; toutes les trois heures, il arrive à l'heure dite, il est déposé sur la table de marbre, gardé par le premier maître d'hôtel, goûté par l'échanson et le médecin. L'huissier annonce le bouillon du roi ; on ouvre la porte de la chambre, ceux qui sont dans le cabinet le suivent ; le premier médecin, le premier gentilhomme se trouvent dans la chambre. Nous suivîmes ; le roi étoit couché dans ses doubles rideaux, la chambre fort éclairée, le lit fort noir. Nous ne vîmes que son bras qu'il avança, il n'ouvrit pas la bouche, et l'huissier de dire : « Messieurs, retirez-vous. » Ainsi Louis XV reposait encore dans un de ces lits armaturés de rideaux impénétrables au jour, mais c'est avec lui que leur usage prit fin. Aussi bien ce siècle galant devait mal s'accommoder de cette obscurité trop discrète. Déjà le poète Lainez (mort en 1710) avait demandé sa suppression.

> Coulez, coulez sans bruit, favorable rideau ;
> Faites prendre au grand jour les traits de la nuit même,
> L'Amour a quitté son bandeau,
> Il voit à plein tout ce qu'il aime.

Dans les chambres, désormais plus confortables et mieux closes, les rideaux du lit ne devaient plus, à l'avenir, jouer qu'un rôle de simple décoration.

Rideaux de séparation, Rideaux d'armoires, Rideaux de porte, Rideaux de cheminée. — Si les rideaux avaient pour principale destination de garnir les fenêtres et les lits, on ne se privait pas cependant de les employer différemment. On s'en servait pour diviser les pièces et établir des séparations temporaires. L'emploi des rideaux à ce dernier usage est fort ancien et remonte au moins au XIVe siècle. Lorsque Marguerite de Flandre, duchesse de Bourgogne, fit exécuter à Paris par le tapissier Jacques Dourdin les tentures nécessaires pour les couches de la comtesse de Rethel, sa belle-fille (janvier 1403), elle commanda, outre « les courtines d'entour et la courtine du milieu d'entre les deux liz », un autre rideau ainsi spécifié : « La courtine qui va au travers de la chambre. » C'est aussi vers cette époque que l'on commença à clore des armoires avec des rideaux. Dans l'*Inventaire du château d'Angers,* dressé en 1471, nous remarquons : « Au-devant

des armoires où se mect le hernoys du roy, ung rideau d'estamine blanche, pareil d'icelui de la couchete. » Et nous lisons dans l'*Heptaméron* (nouvelle XXXIIe) que le gentilhomme chez lequel s'arrêta le sieur de Bernage, conduisant celui-ci dans la chambre de sa femme, « tira ung rideau qui estoyt devant une grande armoyre, où il veid penduz tous les oz d'un homme mort ». On a, du reste, conservé la coutume de clore certaines armoires avec des rideaux. On s'en sert même spécialement pour les corps de bibliothèques. C'est au siècle dernier que l'on prit l'habitude de protéger ainsi les livres. S'il en fallait une preuve, nous invoquerions : « Une armoire grillée en fil de fer, servant à bibliothèque, doublée en dedans de rideaux en taffetas jaune », qui figure dans l'*Inventaire du château de Bienassis* (1776). Par contre, un usage auquel les rideaux ne servent plus qu'exceptionnellement, c'est à fermer les cheminées. Autrefois, on les utilisait fréquemment pour ce service. Témoin l'*Apposition des scellés après le décès d'Hyacinthe Rigaud, peintre du roi* (1743), où nous trouvons : « Un petit rideau de taffetas vert au-devant de la cheminée. » Aujourd'hui, les trappes rendent l'intervention des rideaux superflue. Toutefois, dans certains cas, les tapissiers, pour donner à la pièce qu'ils meublent un aspect plus confortable, surmontent sa cheminée d'une tablette recouverte en étoffe, de laquelle pendent deux larges rideaux. Mais c'est une mode qui tend à disparaître.

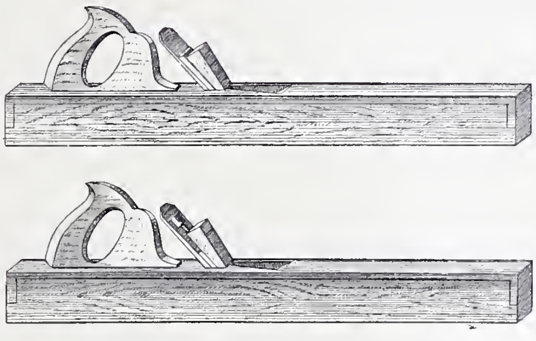


Fig. 473 et 474. — Riflard à contre-fer sans vis et riflard à contre-fer à vis longue.



Fig. 475. — Rifloir.

Rideaux pour tableaux, dessus de porte, miroirs et tapisserie. — Autrefois on disposait également des rideaux devant les tableaux pour les protéger contre le grand jour et la poussière. L'*Inventaire des meubles de la Couronne* du 20 février 1673 mentionne : « Trente-trois grands rideaux de damas blanc, pour mettre sur les tableaux de la gallerie et du grand cabinet du palais des Tuilleries, lesdits rideaux garnis de frangeon d'or. — Vingt-six grands rideaux de damas blanc, garnis de mollet d'or, pour les croisées des appartemens dudit palais des Tuilleries. » Comme, à cette époque, les dessus de porte étaient garnis de peinture, on plaçait en avant de ces peintures de petits rideaux légers, qu'on tirait aux jours et heures de réception. Dans l'*Inventaire du surintendant Fouquet* (1661), on note : « Six rideaux de dessus de porte, de taffetas verd. » Ce même *Inventaire* nous révèle, en outre, l'existence de rideaux, destinés à recouvrir les tapisseries et à les protéger. Il décrit, en effet, « une tenture de tapisserie en six pièces, représentant l'*Histoire d'Iphigényе*, couverte de deux rideaux de serge verte », et nous apprend que « dans l'armoire suivante, se sont trouvéz vingt grandz rideaux de serge verte, pour couvrir des tapisseries avec leurs cordons et anneaux ». Enfin, on mettait encore des rideaux devant les miroirs pour empêcher que le soleil ne ternît leur tain, et c'est ainsi que nous relevons dans l'*Inventaire du conseiller Jean Navarre* (Angoulême, 1720) : « Un grand miroir de glace à cadre et chapiteau dorés, avec ses deux rideaux de taffetas verd, estimé 25 livres » ; et dans l'*Inventaire de la succession de la dame Leviste des Barrières* (Angoulême, 1728) : « Un grand miroir, son cadre à chapiteau, garni de plaques de cuivre, la glace un peu ternie, ayant ses rideaux de taffetas vert. » Etc.

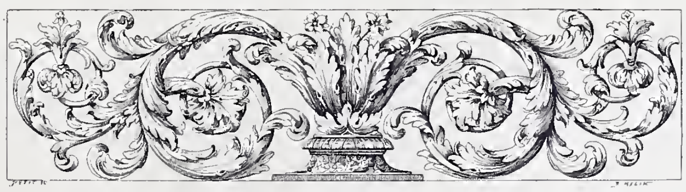


Fig. 476. — Rinceaux composés par P. Androuet du Cerceau.

Rideu, *s. m.* — Forme limousine de Rideau.

Riette — Dans l'*Inventaire d'Amédée Chalamont* (Cour de Bollène, 1571), nous relevons la mention suivante : « Trois escudelliers, trois riettes, cinq platz, ung souppier, troys escuelles d'estaing, etc. » Les riettes étaient vraisemblablement des assiettes ou de petits plats de métal.

Riflard, *s. m.* — Les menuisiers et les ébénistes donnent ce nom à un gros rabot à poignée, qui sert à dresser et à dégrossir le bois; les sculpteurs, à de larges ciseaux brettés dont ils font usage pour travailler la pierre. Les menuisiers distinguent plusieurs sortes de riflards (fig. 473 et 474).

Rifloir, *s. m.* — Lime légèrement recourbée à son extrémité, dont les graveurs, les sculpteurs et les serruriers font usage.

Rigole, *s. f.* — Canal de petite dimension, creusé dans la pierre de taille, et qui sert pour l'écoulement des eaux.

Rinceau, *s. m.*; **Rincheau**, *s. m.*; **Rancheau**, *s. m.*; **Rinsseau**, *s. m.*; **Rainceau**, *s. m.* — Ornement en manière de volute, formé de branches recourbées, portant de longues feuilles, des fleurs et parfois des fruits, et qui semble s'échapper d'un culot. C'est au XVe siècle que le mot rinceau apparaît dans notre langue avec la signification décorative qu'il a conservée. Le premier texte où les rinceaux figurent est un *Compte de Simon Longin, receveur des finances de l'archiduc Philippe le Beau* (1496). On relève, dans ce document, l'achat à Jehan de la Croix, « marchand sayetteur, demourant à Mons », moyennant 260 livres 17 sols, de 36 pièces « de fines sayes verdes et rouges... toutes lesquelles pièces sont broudées de rincheaulx de diverses couleurs, montans à la quantité de douze cens rancheaulx (*sic*) au pris de deux solz, de onze gros, pour chascun rancheau ». Un *Acquit au comptant de François Ier* (1533-1534) mentionne le versement de sept mille livres « à Claude Yon, marchand à Paris, pour le parfaict [payement] de XIII^M^ livres, à quoy monte l'achapt d'un riche lict de camp estant sur champ de veloux cramoisy, remply de grands rinsseaulx à feuillages d'or gectant fruits de petites perles, etc. » Mais c'est surtout au XVIIe et au XVIIIe siècle que les rinceaux acquirent une importance capitale dans la décoration. A cette époque, non seulement ils fournirent des motifs d'ornementation architec-

turale très riches et très variés, mais ils prirent possession des étoffes, des joyaux et des meubles. Pour ne pas multiplier les exemples, nous nous bornerons à citer : « Un vaze d'agathe d'Orient en forme de ciboire, dont le bord est garny d'un cercle vermeil doré, avec des appliques de rainseaux d'or émaillé de plusieurs couleurs. » (*Invent. général des meubles de la Couronne. — État* du 25 avril 1701.) « Un lict de taffetas blanc, semé de fleurs plissées de la Chine, de plusieurs couleurs, avec rinceaux, compartimens et ornemens de broderie tout or et or et bleu. » (*Ibid.*) « Une table de vernis Martin... enrichie de chutes, festons, rainceaux et pieds-de-biche de bronze doré d'or moulu. » (*Invent. du mobilier de la Couronne,* 1760.) Et, enfin, un « meuble de Boule, ouvrant à trois portes, le morceau du milieu à rinceaux et plaques de marqueterie sur fond d'écaille et encadrement de bronze, surmonté d'un fort mascaron de satyre, avec guirlandes et rinceaux d'ornemens ». (*Collection de M. Le Brun,* 1791.) Au XVIIe siècle, on écrivait encore RAINCEAU (voir ce mot), orthographe qui se justifie par l'étymologie.

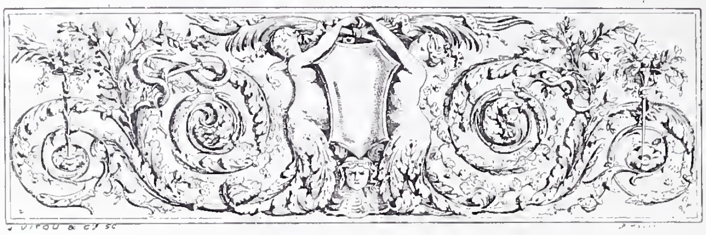


Fig. 477. — Frise ornée de rinceaux, composée par P.-G. Cauvet (XVIIIe siècle).

Rince-bouche, *s. m.* — On donne ce nom à des vases en forme de bol, généralement en verre dépoli ou en verre bleu, accompagnés d'un gobelet de même verre, que l'on sert sur la table à la fin du repas, et dont le nom indique la destination. Le rince-bouche est un meuble relativement récent. Aucun dictionnaire du XVIIe et du XVIIIe siècle ne le mentionne ; aucun auteur de ce temps n'en parle. Cependant, il y a au moins trois siècles que l'on a contracté l'excellente habitude de se laver la bouche au sortir de table. C. Calviac, toutefois, dans sa *Civile honesteté pour les enfans,* publiée en 1560, ne dit rien de cette coutume. « Il faus, écrit-il, que les dents soyent nettes et blanches. Que si il demeure quelque chose entr'elles après le repas, il les faut nettoyer avec un cure-dens de boys propre à cela, ou bien avec un des petits os de ceux qu'on tire des ergotz des chappons. Et non point avec le cousteau ou avec les ongles, comme les chiens, ne avec la serviette. » Claude Hardy, dans la *Civilité morale des enfans,* publiée en 1613, et avant lui, Érasme, dont il n'est que le traducteur, à l'article « de laver la bouche », disent de leur côté : « C'est une chose civile et salubre de laver sa bouche d'eau nette le matin. Mais de la laver souvent, c'est un acte qui est impertinent. » Mais dès 1585, Noël du Fail, dans ses *Contes et discours d'Eutrapel,* plaisantait : « Un tas de nouveaux enrichis, qui, sous couleur de quelque dignité qui leur aura coûté bon », se faisaient « porter de l'eau pour nettoyer leurs dents privativement, et à eux seuls : comme s'ils étoient grands seigneurs, et que cela leur appartînt, et en lieux où cela se dût faire ». Quoi qu'il en soit, à partir de 1650, l'habitude était certainement devenue générale.

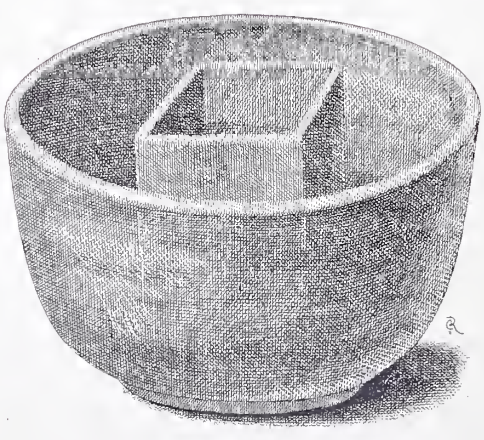


Fig. 478. — Rince-bouche en verre bleu.

Mais cette opération médiocrement ragoûtante ne se passait point à table. Elle avait lieu dans une pièce voisine. Le *Nouveau traité de la civilité qui se pratique en France parmi les honnestes gens* (3e édition ; Paris, Josset, 1673) porte, en effet : « Il est aussi de l'incivilité de se rincer la bouche après le repas devant les personnes que nous devons respecter. » Furetière ajoute : « On va rincer sa bouche au buffet après le repas. » Et Saint-Simon, dans le récit qu'il nous a laissé (*Mém.,* t. Ier, p. 327) de la scène fameuse où la princesse de Conti et la duchesse de Chartres se traitèrent réciproquement de « sac à vin » et de « sac à guenilles », nous apprend que cet échange de gracieux propos eut lieu après la sortie de table, alors que le roi était déjà parti pour aller chez Mme de Maintenon, « dans ce moment de chaos, où chacun se lavoit la bouche ». Enfin, Mme de Genlis, dans ses *Étiquettes de la Cour* (t. II, p. 319), affirme qu'autrefois, c'est-à-dire au temps de sa jeunesse, « les femmes, après le dîner ou le souper, se levoient et sortoient de table pour se rincer la bouche ». Elle ajoute que « les hommes et même les princes du sang, par respect pour elles, ne se permettoient pas, pour faire la même chose, de rester dans la salle à manger ». Il appartenait à notre siècle de transporter sur la table le meuble utile, dont jadis on se servait avec plus de discrétion. Aujourd'hui, comme au temps de Mme de Genlis, « on voit des Français, assis à côté de femmes en grande toilette, se laver les mains et cracher dans un vase ». Nous ne saurions dire que les convenances y aient beaucoup gagné.

Rincheau, *s. m.* — Voir RINCEAU.

Rinçoir, *s. m.* — Vase dans lequel on met l'eau destinée à rincer. C'est aussi une sorte de lavoir spécial, contenant de l'eau très propre, dans lequel on rince le linge après l'avoir lessivé.

Ringard, *s. m.* — Terme de serrurier. Pièce postiche que l'on soude à un morceau de fer, pour avoir plus de prise et pour travailler ce morceau plus commodément.

Riolé, *adj.* ; **Riollé,** *adj.* — Moucheté, tacheté. BARIOLÉ semble être venu de là. Ce qualificatif est surtout appliqué au verre. « Ung pié de voirre riollé, à quatre compas, et à chascun compas ung ange, lesquelz tiennent chascun un escu aux armes de France et d'Évreux. — *Item,* deux bouteilles de voirre riollé, garnyes d'argent. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) Au XVIe siècle, cette expression pittoresque avait à peu près cessé d'être en usage. On la rencontre cependant chez Rabelais et chez quelques autres écrivains. L'*Inventaire de Marguerite d'Autriche* (1524) décrit : « Deux petites courtines de taffetas riolé de plusieurs couleurs. » Au siècle suivant, si nous en croyons Furetière, riolé n'était plus employé que dans cette phrase proverbiale : « Riolé et piolé comme la chandelle des Rois. » (Voir

la *Chasse au viel grognart de l'antiquité* et la *Comédie des proverbes.*) « Ce qui se dit, ajoute Furetière, de ceux qui ont des habits ou des garnitures de plusieurs couleurs, parce qu'on faisoit autrefois les chandelles des Rois fort bariolées. »

Ripe, *s. f.* — Outil qui sert au tailleur de pierre pour racler la pierre et la rendre unie.

Riper, *v. a.* — C'est gratter la pierre avec une ripe, et lui donner ainsi la dernière façon.

Rispe, *s. f.* — Locution gasconne et bordelaise. Pelle en fer. « Plus une rispe. » (*Invent. de Pierre David, chanoine de l'église abbatiale de Saint-Sernin;* Toulouse, 1548.) « Deux chaynetz petitz, ung crémailh, une rispe, une grille, etc. » (*Invent. de Pierre Bonafous, conseiller au Parlement;* Toulouse, 1568.) « Deux rispes de fer. » (*Invent. de Massiot-Gautier, maître maçon;* Toulouse, 1578.)

River, *v. a.* — Rabattre, aplatir la pointe d'un clou, d'une vis, d'un boulon, et faire une sorte de nouvelle tête pour les retenir dans les lieux où ils ont passé. Rabattre la pointe d'un clou qui a traversé le bois, afin de lui donner plus de solidité.

Rivet, *s. m.* — Sorte de gros clou assez court, à tête ronde ou méplate, dite en goutte de suif, qui traverse, dans des trous préparés à l'avance, les pièces qu'on veut réunir et dont on rabat ensuite l'extrémité, de façon à former une nouvelle tête pareille à la première. Le rivet joue un grand rôle dans les assemblages de pièces en fer.

Rivoir, *s. m.* — Outil de serrurier, marteau dont la panne sert à river. On a des gros et des petits rivoirs. Suivant leur taille, les serruriers comprennent les rivoirs soit parmi les marteaux d'établi, soit parmi les marteaux de ville.

Rivure, *s. f.* — Terme de serrurier. Petite broche de fer, qui réunit les deux ailes d'une fiche.

Roable, *s. f.* — Ustensile en forme de crochet, dont les boulangers font usage pour tirer le pain du four et faire tomber la braise. (Voir Raable.)

Robière, *s. f.* — Armoire où l'on sert les robes. Ce mot, donné par Boiste, est bien peu usité, car nous ne l'avons rencontré dans aucun document ancien ou moderne.

Robinet, *s. m.* — Appareil généralement en métal et le plus souvent en laiton ou en étain, qui sert à donner ou à retenir les liquides contenus dans un récipient quelconque, fontaine, tuyau, vase, etc. Un robinet se compose de deux pièces, la cannelle qui est fixe et la clef qui est mobile. Celle-ci se termine presque toujours à son sommet par une poignée en forme de béquille ou par un anneau. Le mécanisme du robinet est trop connu pour que nous entrions, à son sujet, dans d'inutiles détails. Nous nous bornerons à rappeler que l'on compte plusieurs sortes de robinets. Les uns empruntent leur nom à leur forme générale, comme le *robinet en col de cygne* et le *robinet à tête;* les autres à leur construction intérieure ou au rôle qu'ils sont appelés à jouer, comme les *robinets à deux* et *à trois voies,* le *robinet à repoussoir* qui se ferme seul, etc. L'usage des robinets doit être fort ancien, car au XVe siècle, ils étaient déjà d'un emploi courant. Nous relevons, en effet, dans les *Comptes de la ville d'Amiens* (à l'année 1401) la dépense suivante : « A lui, [William Allevié] pour avoir ferré et fremé à clef un nouvel robinet pour le beffroy... » Racontant comment en 1420 « les Roys et les Roynes entrèrent à Paris ou honnorablement et à grant joye furent reçus », Le Fèvre de Saint-Remy écrit (*Chroniques,* ch. CXII) : « Tout ce jour et la nuyt, couroit vin par les carrefours, habondamment, par robinés d'arraine et aultres conduiz fais par artefice. Par toute la ville fut faicte grande léesse, pour la paix finable des deux roys plus que on ne vous sçauroit dire. » Enfin nous notons dans les *Comptes de la ville d'Amiens* (1430) : « A Collard le cousseur, merchier, demourant à Amiens, le XIX[e] d'octobre mil IIIJ[c] XXX pour lacat et délivrance d'un robinet, que on dist clef de couve (?), lequel robinet ou clef on mist au [tuyau] de plone de dedans la loge ou maison des portiers, de la porte de longue maisière... »

Ces exemples, croyons-nous, suffisent pour montrer l'ancienneté des robinets de cuivre. Ceux de fonte ne remontent pas au delà du XVI[e] siècle, et les premiers que nous ayons rencontrés figurent dans un *Compte du chasteau des Thuilleries* datant de 1571. Ils devaient être adaptés « à la fontayne que la Royne » (Catherine de Médicis) entendait « faire conduire depuis le villaige de Sainct-Cloud jusques au bastiment du jardin du pallais de S. M. près le Louvre à Paris ». Quant aux robinets d'étain, ils sont d'invention beaucoup plus récente. Plusieurs réclames que le sieur Noiraux, fontainier du roi et potier d'étain, fit publier dans les *Annonces, affiches et avis divers* du 5 avril 1779 et dans le *Journal de Paris* du 18 novembre 1790, nous apprennent quel fut le premier fabricant de ces robinets, et à quelle date ils commencèrent à se répandre dans le public. On y lit que : « Le sieur Noiraux, fontainier, breveté du roi, approuvé par l'Académie royale des sciences, rue Planche-Mibray, près le Pont Notre-Dame, *A la Tête noire,* ayant trouvé le moyen de rendureir l'étain et de lui donner la même consistance qu'au cuivre, en a fabriqué des robinets. Cette composition, avec laquelle on n'a point à craindre le verd-de-gris, a mérité le suffrage de MM. de l'Académie qui en ont fait l'analyse. » Ajoutons que le sieur Noiraux, qui « fabriquait aussi une boule filtrante de son invention pour clarifier l'eau dans les fontaines de grès et les jarres de Provence, et qui rétablissait « lesdites fontaines et jarres endommagées », était également l'inventeur d'un « robinet méchanique plus solide, n'ayant qu'un pouce de saillie, hors de la fontaine. La clef et l'ajustage, dit la réclame que nous citons, ne sont point apparens : tout le méchanisme est en dedans. » Le succès de ces robinets dut être assez restreint, car ils n'ont pas laissé de traces.

Rocaille, *s. f.* — Coquilles, pierres naturellement perforées, fragments de briques et pétrifications dont on forme des décorations diverses. « 26 janvier 1671 : à Théroude, rocailleur, pour plusieurs eschantillons de rocailles, qu'il a fait venir de divers endroits pour Versailles, 70 livres. — 8 may 1673, à Moussard, voiturier par eau, pour avoir amené deux toises de rocailles du Boulay, proche Nemours, à Saint-Cloud, pour servir au labyrinthe, 160 livres. » (*Comptes des Bâtiments du Roi,* col. 429 et 701.) Plus spécialement, on nomme rocaille une « composition d'architecture rustique qui imite les rochers naturels ». (Daviler, *Explication des termes d'architecture.*) Les premières constructions en rocaille remontent, en France, au XVI[e] siècle. Bernard Palissy passe pour avoir été sinon l'inventeur, du moins le propagateur chez nous de ces ouvrages singuliers, qui, cent ans plus tard, devinrent extrêmement à la mode. « L'admirable grotte rustique de nouvelle invention » qu'il construisit pour le connétable de Montmorency, et qui était faite de « terre cuite insculptée et émaillée en façon d'un rocher tortu, bossu et de diverses couleurs estranges » ; ainsi que la grotte dont, sur les ordres de Catherine de Médicis, il dota le jardin des Tuileries, peuvent être considérées comme les modèles inspirateurs des grands travaux de rocaille exécutés au siècle suivant.

A ces spécimens historiques en quelque sorte, on en pourrait ajouter encore quelques autres. La grotte de Meudon, édifiée par le cardinal Charles de Lorraine et que Ronsard



Fig. 479. — Mascaron en rocaille, dessiné par Chauveau (XVIIe siècle).

célèbre dans sa troisième *Églogue*, a droit à une mention spéciale.

> La grotte que Charlot..... a fait creuser si belle
> Pour estre des neuf Sœurs la demeure éternelle;
> Sœurs qui en sa faveur ont mesprisé les eaux
> D'Eurote et de Permesse, et les tertres jumeaux
> D'Hélicon et d'Olympe, et la fameuse source
> Qui du cheval-volant prit son nom et sa course,
> Pour venir habiter son bel antre esmaillé,
> Dans le creux de la terre, en un roc entaillé.

Celle de Saint-Germain eut également son instant de splendeur. A cette époque on prisait tant ces sortes d'ouvrages, que Balthazar de Beaujoyeux crut devoir introduire une de ces grottes rocailleuses dans le ballet qu'il composa, par ordre de la reine, pour les *Noces de M. le duc de Joyeuse et Mlle de Vaudemont* (1582). « Derrière le bocage, tout contre la muraille, écrit-il, je fey dresser une grotte aussi sombre que le creux de quelque profond rocher, laquelle reluysoit et esclairoit par dehors, comme si un nombre infiny de diamans y eust été appliqué, estant d'ailleurs accommodée et embellie d'arbres, et revestuë de fleurs, parmy lesquelles on voyoit des lézars, et autres bestes si proprement représentées, qu'on les eust dict estre vives et naturelles. » Ces « lézars et autres bestes » étaient vraisemblablement en terre cuite émaillée et rentraient dans la catégorie des rustiques figulines de Bernard Palissy. Quant aux coquilles, elles n'étaient point oubliées dans ce genre de décoration. Car l'*État spécial des officiers du roi*, relatif au château de Saint-Germain, mentionne à l'année 1608 le sieur « Francine, ingénieur, ayant charge » des grottes de Neptune, du Dragon, des Orgues, d'Orphée, de Mercure, et qui avait mission de veiller au rétablissement des coquilles desdits lieux ».

Nous avons parlé autre part (voir t. II, col. 1218) des rocailleurs qui furent employés à Versailles et à Saint-Germain, de Berthier, de Delaunay, de Quesnel, qui travaillèrent sous les ordres de l'architecte Jean Marot ; des grottes de rocaille que Louis XIV, doublement galant, fit exécuter dans les appartements de Mmes de la Vallière et de Montespan, auxquelles on peut ajouter le « cabinet de rocaille » de la duchesse de Valentinois, dont parle Mme de Villedieu dans son *Journal amoureux* (t. X, p. 31). Le goût de ces décorations se continua, au reste, jusqu'à la fin du siècle dernier. L'*Avant-Coureur* du 18 mai 1761 nous apprend que le sieur « Rousseau, sculpteur du roi, demeurant à Versailles », essaya de « remettre en vigueur cette sorte d'ouvrages qu'il sçait mettre à la portée des particuliers et qu'il traite avec élégance ». Enfin le *Journal général de France* du 13 juillet 1780 signale comme étant à vendre chez le sieur Berrurier, menuisier, domicilié à Versailles, rue de la Paroisse, une « grotte en coquillages, rocailles et pierreries de couleur, avec plusieurs jets d'eau et guirlandes de fleurs pour couronnement, le tout de 7 pieds 1/2 de haut sur 6 de large, se démontant en 12 parties, propre à un jardin, une salle à manger ou une salle de bains : 600 livres sans le transport et la construction des tuyaux pour les jets d'eau, qui seront faits suivant les arrangemens qu'on prendra avec l'acquéreur ».

ROCAILLE (STYLE). — L'amour des rocailles, que nous avons constaté au XVIIe siècle, exerça sur la décoration du mobilier une influence considérable. A la fin du règne de Louis XIV, ce goût si spécial donna naissance à un style extrêmement original, sorte de réaction contre la symétrie qui, à partir de la Renaissance, avait gouverné l'architecture et la décoration, et assigna à l'imitation des accidents de la nature, considérés jusque-là comme des trivialités, une importance inattendue. La rocaille qui empruntait, en principe, ses éléments à la géologie, s'empara bientôt de la botanique. Les palmes et les rinceaux, alternant avec les légumes, et associés aux formes curieuses des coquilles, débordèrent de l'architecture dans le mobilier et dans l'orfèvrerie, dissimulant les lignes principales, sous une végétation capricieuse, multipliant les courbes, prodiguant les volutes, les retroussis et finissant par ne rappeler que très vaguement le souvenir des coquillages, point de départ de cette révolution singulière. Cette transformation ne s'opéra pas sans exciter des protestations. On peut le voir à notre article sur l'ORFÈVRERIE (t. III, col. 1292). En mai 1743, on renouvela le mobilier de la chambre de la reine, à Versailles, et le duc de Luynes, qui consigne en ses

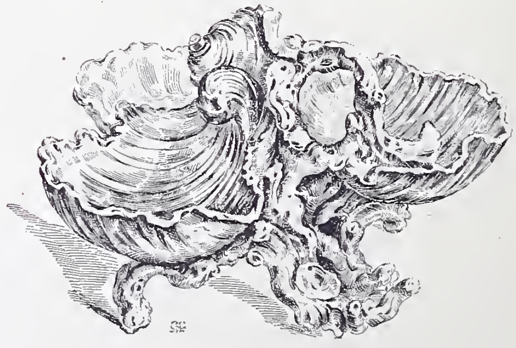


Fig. 480. — Petite salière rocaille, dessinée par J.-A. Meissonnier.

Mémoires (t. V, p. 13) ce grave événement, écrit, non sans quelque amertume : « Le lit et les portières sont belles et agréables ; il y a dans le milieu de chaque pièce de tapisserie un grand vase, qui fait un fort bel effet ; mais les ornemens qui l'accompagnent sont tout de travers, suivant



Maison Quantin, imp.-éd.

STYLE ROCAILLE

PROJET DE PORTE D'APPARTEMENT COMPOSÉ POUR LA BARONNE DE BEZENVAL

Par J.-A. Meissonnier.

le goût nouveau. » Le *Mercure* d'octobre 1750, en annonçant la mort de Meissounier, l'un des protagonistes de cet art si particulier, lui reprochait d'avoir évité « toute espèce de symmétrie jusques dans l'ornement », et pour donner un exemple de l'abus auquel cette imitation a pu conduire, le *Mercure* ajoutait : « Nous avons vu ses copistes décorer et placer de côté des consoles et des clefs de voûte, quoique ces corps exigent nécessairement par leur essence l'applomb le plus exact : ils n'ont imité que ses défauts, et ils les ont répandus dans toute l'Europe. » En 1754, le même recueil, dans son numéro de décembre, revenant sur cette brûlante question, publiait un curieux article intitulé : *Conseils d'un artiste pour faire observer certaines règles très simples sur la décoration ;* et dans cet article, nous relevons cette invitation fort opportune : « ..... Nous leur serions encore infiniment obligés s'ils vouloient bien se souvenir qu'un chandelier doit être droit et perpendiculaire et non tortué comme si quelqu'un l'avoit forcé. » On pourrait multiplier ces citations. Ajoutons qu'au moment où ces reproches se produisaient avec cette insistance, ils étaient justement mérités. La rocaille, digne de toutes les indulgences au premier quart du XVIIIe siècle, n'avait pas tardé à s'alourdir. Elle conserva tous ses défauts ; mais ses grâces capricieuses, son élégance mouvementée et fantasque ne survécurent pas à la Régence qui l'avait vue s'épanouir et aux maîtres qui l'avaient inventée. Le maniérisme exagéré dans lequel elle tomba la fit prendre en horreur par ceux-là mêmes qui avaient le mieux subi son ascendant. Une réaction impitoyable la proscrivit peu à peu et lui substitua les *Meubles à la grecque.* Elle n'en constitua pas moins, dans sa courte existence, une manifestation extrêmement curieuse et particulièrement originale. Elle donna naissance à un style et, qui plus est, à un style éminemment français.

Fait à retenir, tant que ce style exista, il n'eut pas de nom déterminé. Les fabricants et les marchands qui fournissaient la Cour et la Ville n'avaient aucun terme spécial pour désigner leurs produits les plus tourmentés. Lazare Duvaux, livrant à M. de la Reynière (22 octobre 1753) un meuble du plus pur style rococo, le décrivait ainsi : « Un secrétaire de 32 pouces, contourné de tous sens, plaqué en bois de rose, et garni en bronze doré d'or moulu, 672 livres. » C'est près de trente ans plus tard, dans le *Catalogue de la Vente du duc Charles de Lorraine* (Bruxelles, mai 1781), que nous trouvons ce nom pour la première fois. Nous remarquons en effet : « Deux panniers à jour, posés sur une colonne dont la base est une rocaille ; deux génies assis sur la rocaille paroissent soutenir les panniers. — Deux plateaux supportant chacun une rocaille : il sort de chacune des rocailles un tronc d'arbre, etc. » Beaucoup plus tard, ce néologisme devint classique. Balzac, dans la *Cousine Bette* (p. 107), écrit : « Les flambeaux, les bras, le garde-cendre, le lustre, la pendule appartenaient au genre rocaille. » Ajoutons qu'il est resté d'un usage constant. Exemple : « Pendule de style Louis XV, modèle rocaille, en bronze ciselé, surmonté d'un groupe de fleurs, et avec applique au-dessous du cadran, composée d'instruments de musique et de branches de laurier. » (*Vente du mobilier de Mlle Lucie Dekern ;* Paris, avril 1885.) « Brûle-parfums en ancien blanc de Chine, monté en bronze doré à rocailles. » (*Vente du mobilier de Mme Jeanne Olivier ;* Paris, novembre 1888.)

Rocailleur, *s. m.* — Artisan qui fabrique des grottes en ROCAILLE. (Voir ce mot.)

Roche, *s. f.* — En architecture et dans la construction, pierre dure et de bonne qualité, qu'on recherche pour certains travaux.

Chez les lapidaires, on appelle *roche d'émeraudes* ou *roche de turquoises* des petites agglutinations d'émeraudes ou de turquoises unies ensemble par une pâte calcaire. Quant au *cristal de roche,* nous en parlons au mot CRISTAL.

Rocher, *s. m.* — Terme d'architecture. Se dit des quartiers de roche qu'on utilise dans les parcs pour simuler des rochers naturels, et de la réunion de ces quartiers de roche, ainsi que des coquillages, cailloux et autres accessoires qui leur donnent un aspect plus ou moins pittoresque. Au XVIIe siècle, l'amour de la ROCAILLE (voir ce mot) fit donner asile aux rochers dans les appartements. « Chez les gens de qualité, écrit le *Mercure* d'avril 1673, on ne ferme plus les cheminées l'esté avec des volets de bois, mais on

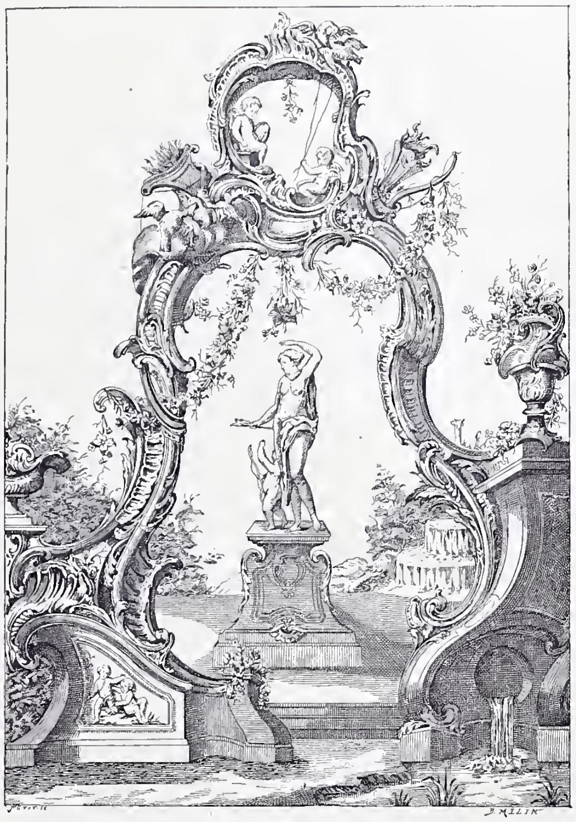


Fig. 481. — Panneau de décoration style rocaille, composé par Rabel.

les laisse ouvertes et on y met des petits rochers avec des pots de fleurs et de verdure. »

ROCHER D'EAU. — C'est une sorte de fontaine faite avec des roches amoncelées, adossées à un mur ou isolées, et affectant la forme d'une grotte. La fontaine qui décore la place Navone à Rome est un rocher d'eau. On pourrait presque en dire autant de la fontaine de Médicis, qu'on voit au Luxembourg.

ROCHER D'ORFÈVRERIE. — C'est le nom donné à certains milieux de table, à des surtouts, à des décorations simulant une montagne. L'*Inventaire de Gabrielle d'Estrées* (1599) mentionne : « Un rocher garny de branches de corail et de nacques de perles, au bout desquelles y a à chacun un couteau, une cuillier et des fourchettes, au nombre de chacun une douzaine. » La description d'une des plus belles et des plus complètes décorations de ce genre figure dans l'*Inventaire général des meubles de la Couronne* (État du 20 février 1673). Elle est ainsi conçue : « Un rocher d'argent d'Allemagne, à trois ouvertures, à chacune desquelles il y a une fable de la métamorphose, sçavoir : Pan et

Cirinck ; Apolon et Daphné ; Neptune et Amphytrite ; et autour dudit rocher, trois rouleaux avec rinsceaux de fueuilles, portant chacun un bassinet et une bobèsche vermeil doré, et entre lesdits rouleaux, trois grandes coquilles vermeil doré ; sur la pointe ou rocher est un pied d'estail carré qui porte une colonne d'ordre de Corinthe, dont le chapiteau [est en] vermeil doré, au-dessus duquel il y a un Mercure d'argent ; le tout ayant trois pieds de hauteur environ, pesant 44 marcs. »

Rocher de confiserie. — C'est également une pièce de milieu, mais en sucre et non en orfèvrerie. Les *Registres de l'Hôtel de Ville de Paris,* parlant de la visite que le roi fit en 1615 pour la solennité du feu de la Saint-Jean, porte qu'on envoya chercher « l'espicier de la Ville » et que celui-ci fut « adverty d'accomoder et tenir prestes les plus belles, excellentes et esquises confitures ; et oultre ont donné charge de faire un grand rocher artifficiel composé de confitures de touttes sortes, du poix d'environ cinquante livres, dans lequel il y auroit des oyseaulx chantans leurs ramages et des thuyaux de fontaines ruisselans de l'eau pour du vin ; ce que l'on promit de faire ». Ces mêmes *Registres* nous apprennent qu'en 1623, on avait, pour la visite du roi, confectionné un autre « grand rocher » de confiserie, « fait artistement, qui jettoit et pissoit de l'eau fort hault et en plusieurs endroictz ; à quoy Sa Majesté auroit pris un singulier plaisir ». La *Gazette de France,* de son côté, raconte qu'au banquet dont fut suivie la réception des chevaliers du Saint-Esprit (Fontainebleau, 14 mai 1633) : « Le Roy envoya un rocher de confiserie qui avoit esté servi devant Sa Majesté, et d'où sourdoit une fontaine d'eau de naphe, au cardinal duc de Richelieu (l'un des nouveaux chevaliers admis, et qui figurait à la table du costé droit de celle du Roy). Celui-ci arrosa de cette eau tous ceux qui estoient près de luy. » Loret, dans sa *Muze historique* (14 juin 1659), décrivant un repas offert au roi par Vallot, son premier médecin, cite parmi

> ... Tant d'admirables mets,
> Si propres pour la mangerie,
> Un grand rocher de sucrerie,
> Qui sans mentir fut fort prizé.

C'est de ces sortes de desserts qu'est venu ce nom de rocher, qu'on donne encore aujourd'hui à certaines glaces.

Rochet, *s. m.* — Terme de rubanier. « On appelle ainsi, écrit Savary, chez les marchands de soye, chez les manufacturiers et ouvriers en étoffes d'or, d'argent et de soye, des bobines plus grosses et plus courtes que les autres. C'est sur ces rochets que tous ces marchands et ouvriers dévident leurs soyes ou pour les vendre ou pour les employer. » Les tireurs d'or donnent ce même nom à certaines grandes bobines, dont ils se servent pour tirer leur or et pour le dévider.

Rochoir, *s. m.* — Petite boîte de bois en forme de gourde, se terminant par un goulot étroit et percé à son sommet où les orfèvres, serruriers et autres artisans qui se servent de borax, logent cette substance.

Rococo (Style), *s. m.* — C'est la même chose que le style Rocaille (voir ce mot), avec la différence que rococo est pris généralement en mauvaise part. « Tout y est du style le plus abominable. Il n'y a pas de desserts, pas d'ouvrages de religieuses en papier doré, qui approchent du rococo des obélisques et des fontaines de Naples. » (*Lettre de Guérin à Gérard,* datée de Rome et publiée dans les *Archives de l'art français,* t. III, p. 181.)



Fig. 482. — Rocher d'orfèvrerie formant surtout. Fac-similé d'un dessin de J.-J. Feuchère.

Rocou, *s. m.;* **Roucou,** *s. m.* — Matière colorante, utilisée dans la teinture des étoffes. Elle provient du rocouyer, arbrisseau d'Amérique, dont elle enveloppe les graines sous la forme d'une pulpe gluante d'une consistance butyreuse. A l'eau froide, le rocou abandonne un principe colorant jaune. Traité à l'alcool, il livre un principe colorant rouge qui participe de la nature des résines, et qui se transforme en bleu indigo quand on le soumet à l'action de l'acide sulfurique concentré.

Roddien, *adj.* — « Un autre viel tapis roddien, prisé x livres. » (*Invent. du maréchal de la Meilleraye,* 1664.) Orthographe arbitraire de l'adjectif Rhodien (voir ce mot), signifiant originaire de Rhodes.

Roder, *v. a.* — Frotter deux morceaux de métal, de cristal ou de toute autre matière l'un contre l'autre, jusqu'à ce que leur surface coïncide exactement.

Rodondo, *adj.* — Locution gasconne et bordelaise. Rond. « En la codina... una grasilha de fer rodondo. » (*Invent. d'Aymeric de Caumont, chanoine de Saint-André;* Bordeaux, 1436.)

Roe, *s. f.* — Forme ancienne de Roue. (Voir ce mot.)

Roi, *s. m.* — *Bleu de roi,* nom donné à une nuance de Bleu. (Voir ce dernier mot.) *Pied de roi,* nom d'une mesure qui demeura longtemps en usage. (Voir Pied.)

Roié, *s. m.* et *adj.;* **Royé,** *s. m.* et *adj.* — Nom donné, au XIVe et au XVe siècle, aux draps à raies, par opposition aux « draps plains », qui étaient unis. (Voir Rayé.)

Roines, *s. f. pl.* — Terme de tapissier. Pièce de bois qui forment les deux côtés des châssis des métiers à tapisserie de basse lice.

Rôle, *s. m.;* **Rolleau,** *s. m.;* **Rolet,** *s. m.;* **Rollet,** *s. m.;* **Roolet,** *s. m.* — Rôle ou rolleau, synonyme de Rouleau (voir ce mot), a pris, de bonne heure, la signification de bande de papier roulé, et par extension celle d'une banderole ayant les extrémités plus ou moins retroussées, et au milieu de laquelle était tracée une inscription. Rolet et rollet sont deux diminutifs de rôle, ayant une signification analogue : « Et après ces choses, lesdits seigneurs de Nuhailles, de Saint-George et il qui parle, s'en retournèrent devers mon dit seigneur le Duc, auquel ils firent le rapport des choses dessus dittes, lesquelles ot assez pour aggréables, et fist écrire en ung rolet les noms de ceulx qu'il vouloit avoir en sa compaignie. » (Meurtre de Jean sans Peur, 1419. — *Journal de Paris sous les règnes de Charles VI et de Charles VII,* p. 284.) « Esquels VI tappiz, est conteuu et historié la Passion Nostre Seigneur, selon les Évangiles ; est ladicte passion escripte, par-dessus les personnaiges, de lettres d'or sur rolletz de noir en latin. » (*Mandement de Philippe le Bon ordonnant de payer 4,000 écus d'or à Pasquier-Grenier, marchand de tapisserie, demeurant à Tournai,* 1459.) « Une médaille d'or où qu'est mis un ouvraige eslevé et esmaillé le mistère de la visitation des trois Roys, aiant un rolleau d'escripture par entour, contenant ses (*sic*) mots : Reges tarsis, etc. » (*Invent. de Charles-Quint;* Bruxelles, 1536.) « Ce fut lui-même qui se fit pourtraire étant de genoux... vis-à-vis d'une Notre-Dame, une main allongée tenant son bonnet avec un petit roolet et écriteau vide, qui lui sortoit de la bouche, pour mettre : *O Mater Dei, memento mei.* » (*Comptes et discours d'Eutrapel,* p. 242.)



Fig. 483. — Tapisserie représentant des apôtres, avec des rôles explicatifs. (Église Saint-Laurent à Nuremberg.)

Roleau, *s. m.* — Espèce d'étoffe de molleton, de laine très douce et fort chaude. « A Marquet, pour deux aulnes roleau, achetées et livrées à Jehan Chassenet, varlet de fourrière, pour servir à doubler l'estuy de la chaize de retraict de ladite Dame (la reine)... » (*Comptes de l'argenterie d'Anne de Bretagne,* 1492.)

Rolette, *s. f.* — Nom que portait une toile de lin, spécialement fabriquée en Flandre, et plus particulièrement à Courtrai et à Ypres.

Rologeo, *s. f.* — Locution limousine. Pendule. (Voir le mot Reloge.)

Romaine, *s. f.;* **Roumane,** *s. f.* — Sorte de balance composée d'un fléau inflexible, divisé en deux bras inégaux. Au bras le plus court est un crochet, auquel on attache l'objet dont on veut savoir la pesanteur, et l'autre bras est muni d'un anneau mobile qui permet de faire glisser le long de ce bras un poids invariable. On amène l'anneau sur le point où l'équilibre se produit, et des chiffres gravés, indiquant le poids correspondant à chacune des divisions de la tige, font connaître la pesanteur de l'objet attaché à l'extrémité de l'autre bras. Cet appareil, que l'on nomme aussi Peson, était usité chez les Romains. De là est venu le nom qu'il porte d'une façon plus générale. « Une roumane de fer tirant deux quintaux. » (*Invent. du duc de Bourbonnais;* Aigueperse, 1507.) « Une petite romaine et deux crochets à peser. » (*Invent. de Françoise Bonnemy;* Villefranche, 1664.) Ajoutons que la romaine, en traversant les âges, a reçu de nombreux perfectionnements. Au siècle dernier, un mécanicien, pensionnaire du Roi, le sieur Hanin, demeurant rue Neuve-Notre-Dame, vis-à-vis les Enfants trouvés, construisit des romaines à plateau et à cadran, dont l'usage ne tarda pas à se généraliser. Ces balances fort commodes obtinrent l'approbation de l'Académie des sciences (voir *Journal général de France* du 3 août 1779), et c'est sur leur principe qu'on construisit, par la suite, la plupart des balances qui servent encore aujourd'hui à peser les très lourds fardeaux.

Romaine. — Un certain nombre d'objets mobiliers ont été, à diverses époques, qualifiés *à la Romaine.* Au XVIe et au XVIIe siècle, il est question de *Chandeliers à la Romaine.* (Voir t. Ier, col. 752.) Au XVIIIe siècle, les *Lits à la Romaine* furent en honneur. (Voir t. III, col. 494.) Enfin, les *Annonces, affiches et avis divers* du 20 janvier 1779 mentionnent comme étant à vendre, une « belle grille de fer à la Romaine, de 32 pieds de long, sur environ 9 de haut, armée de chardons ». Cette qualification se trouvait sans doute motivée par le style de cette grille, laquelle était vraisemblablement de forme classique, et différait comme conception des grilles contournées de l'époque précédente.

Romanesque, *adj.* — On trouve cet adjectif, au XVIe siècle, appliqué à des objets antiques remontant à l'occupation romaine. Nous citerons, entre autres, le passage suivant des *Mémoires de François Rabutin* (1557) : « Par ce déluge aussi furent descouvertes... (à Nîmes) grandes collonnes... et épitaphes de pierre dure escritz et gravéz en lettres cancelattes et romanesques. »

Rompre, *v. a.* — Terme de peinture. Rompre une couleur, c'est la nuancer avec une autre. On appelle couleur rompue celle dont l'intensité est diminuée et en quelque sorte *corrompue* par l'adjonction d'une autre couleur. Les couleurs rompues servent à ménager l'union et l'accord des tons francs.

Ronceux, *adj.* — On donne ce nom aux parties de bois qui sont remplies de nœuds. Les parties ronceuses de certains bois sont plus spécialement recherchées, surtout pour les travaux de placages, à cause de la richesse et de la variété des dessins que présentent leurs fibres. L'acajou ronceux et le noyer ronceux sont particulièrement estimés.

Rond, *s. m.* et *adj.* — Ce mot pris substantivement a, dans le langage mobilier, un certain nombre de significations très diverses, et sert à désigner des objets qui n'ont entre eux d'autre point de ressemblance que leur forme ronde. Nous citerons notamment : les *ronds de serviette,* sortes d'anneaux en métal, en bois, en os, en ivoire ou en tout autre matière, dans lesquels on introduit sa serviette roulée, pour permettre de la reconnaître. Ces ronds sont souvent marqués d'un nom, d'une initiale, d'un numéro ; les *ronds de bouteille,* espèces de soucoupes de forme ronde, faites soit en bois, soit en laque, en porcelaine, en faïence, en verre, qui font partie du service de la table, et sur lesquelles on pose les bouteilles et les carafes, pour empêcher qu'elles ne tachent la nappe. Les ronds de bouteilles sont d'invention récente. Ils ne remontent pas plus haut que l'apparition des bouteilles sur les tables, c'est-à-dire qu'ils datent de la fin du siècle dernier. Mentionnons encore les *ronds de cuir,* coussins de forme ronde, évidés à leur centre, sur lesquels les hommes de bureau s'assoient volontiers. — Enfin, on donne souvent ce nom à toutes sortes d'ornements, ou de dessins de figure ronde.

Dans le patois lyonnais, rond est synonyme de balai.

ROND. — Pris adjectivement, s'applique à tout ce qui est de forme arrondie. Table ronde. (Voir TABLE.)

Rondeau, *s. m.* — Ornement de forme circulaire dont, au Moyen Age et à l'époque de la Renaissance, on décorait l'orfèvrerie, les tissus, etc. « Deux burectes d'argent, néellées, chascune à biberon et a ou ventre de chascune troys rondeaulx, où dedans chascun a ung ymage néellée. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) « Une grosse pomme d'argent, dorée, à chauffer mains, laquelle est à rondeaulx d'argent doréz à jour. » (*Invent. du château de Vincennes,* 1418.) « Treize pièces de taffetas blanc, tant grandes, moyennes que petites, faictes de feuilletz et oyseaulx de broderie..., ung ciel de damas blanc, faict à la mode d'Ytalie, à rondeaulx et clochetes dorées. » (*Invent. du cardinal d'Amboise,* 1550.) « De l'autre côté, deux autels pour dire messes basses. Le premier estant paré des stations de la Passion Nostre-Seigneur en rondeaux d'or, sur champ de satin cramoisy. » (L'*Ordre observé à l'enterrement du roy Henri II,* 1559.) Citons encore l'achat, moyennant 7,500 livres, à Carlo Ruelli, marchand à Anvers, de « certain riche lict de champ, le fond velours cramoisy, avecq les cortinaiges de drap d'or et de soye cramoisy, [décoré] avecq des rondeaulx figurés d'hommes et femmes, païsages et comparcquemens artifficiels et industrieulx ». (*XVIe Compte de Christophe Godin, receveur des finances de Philippe II,* 1594.) A partir du XVIIe siècle, le substantif rondeau est remplacé par ceux de médaillon ou cartouche.

Dans l'*Inventaire du château de Turenne* (1615), nous relevons le mot rondeau employé avec la signification de rondin, c'est-à-dire de morceau de bois rond. « Plus ung autre pavillion de fustaine blanc, avec une petite frange alentour de fillet blanc, avec ung rondeau de bois pour tenir ledict pavillion. »

Enfin, on trouve chez quelques auteurs du XVIIe siècle ce même mot pris dans le sens d'ASTRAGALE ; et dans les *Actes consulaires de la ville de Lyon* (série BB, reg. 163), servant à désigner des cibles horizontales. Une ordonnance de 1623 décide, en effet, que, dans les exercices des arquebusiers de la ville, le rondeau sera substitué au PAPEGAY. (Voir ce mot.)

Ronde bosse, *s. f.* — Terme de sculpteur. Ouvrage exécuté en plein relief et se détachant sur ses quatre faces. Les statues sont des œuvres de ronde bosse. (Voir BOSSE.)

Rondelet, *s. m.* — Diminutif de rondeau, dans le sens d'ornement de forme circulaire. « *Item,* fault faire deux lucarnes garnies de chascune une croyesée et de rondeleys, bestes, crestes et feilles, et ung espy par dessus. » (*Comptes du roi René; Édifices d'Angers,* 16 novembre 1451.)

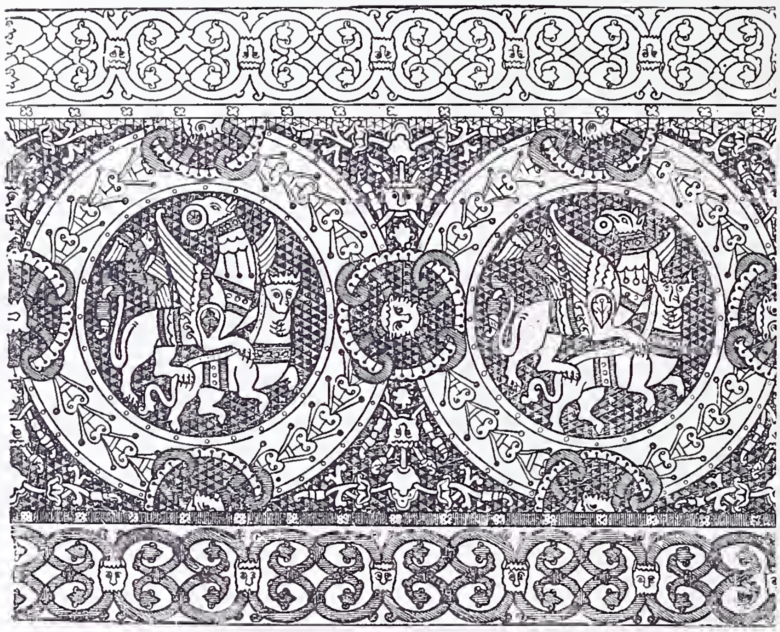


Fig. 484. — Tapisserie du XIIe siècle décorée de rondeaux. (Musée de Lyon.)

Rondelle, *s. f.* — Ce mot désigne plusieurs objets de forme et d'usage différents. C'est d'abord une pièce de métal taillée en rond, et percée au milieu, construite pour préserver le bois de la trop grande pression d'un écrou, d'un boulon, d'une clavette. — Les serruriers appellent du même nom une pièce ronde et tournée, qu'on adapte aux palastres des serrures pour les renforcer au droit du passage du bouton. — On donne encore ce nom à une petite pièce ronde en métal, en cuir, en caoutchouc, à laquelle on a recours pour assurer la fermeture de conduites et de tuyaux ; et enfin à un ciseau de forme arrondie dont se servent les sculpteurs.

Rondin, *s. m.* — C'est proprement un morceau de bois non refendu, présentant encore la forme ronde qu'il a dans la nature. Il faut comprendre ainsi le passage suivant de la *Légende joyeuse de Pierre Faifeu :*

> J'euz nom Faifeu, mais j'iray par les porches
> Et porteray souches, boys, rondins, torches,
> En voz foyers, et feré feu ardant...

Dans certaines de nos provinces, on a fabriqué jusqu'au XVIIe siècle des meubles primitifs, avec ces bois non équarris ; nous citerons comme exemple : « Une huge met en rondin, bois de chesne, prisée quarante sols », qui figure dans l'*Inventaire de la Dme de la Chesnais* (paroisse de la Chapelle d'Erbrée, 1698). Mais ce n'est là qu'un fait accidentel, et de pareils meubles ne sont pas pour nous retenir.

Le nom de rondin fut donné, par analogie, à des fourreaux de toile, bourrés de chanvre, de cuir ou de plumes,

et dont la forme rappelait assez bien un morceau de bois plus ou moins long. Les premiers rondins de cette sorte avaient pour mission d'empêcher l'air de passer sous les portes, et surtout sous les portes-croisées. Ainsi, dans le cabinet de Mme de Pompadour, au château de Saint-Hubert, nous remarquons : « Un paillasson de toile écrue, remply de laine, de trois pieds de large et sept pieds de haut pour boucher la porte. — Deux rondins de même toile, de six pieds de long. » (*Invent. général des meubles de la Couronne,* 1762.) On voit que la célèbre marquise était calfeutrée avec soin. Mais c'est surtout comme complément de la parure du fauteuil, du canapé, du sopha, que le rondin marqua, au siècle dernier, sa place dans nos ameublements. Pour cette adaptation nouvelle, il avait pris la forme d'un petit traversin rempli de plumes ou de crin, ressemblant assez à une bûche, et qu'on mettait sous ses reins pour les

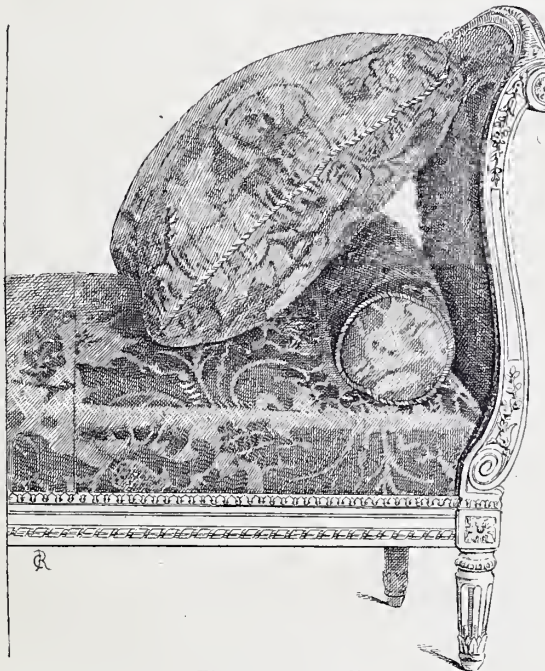


Fig. 485. — Rondin.

soutenir. L'anecdote suivante, que nous empruntons à l'intelligente et gracieuse Mlle d'Esclavelles — qui devait, quelques années plus tard, rendre presque célèbre le nom de Mme d'Épinay — nous fixe sur l'époque à laquelle le rondin fit son apparition dans nos salons parisiens. « Mme la princesse de R..., écrit-elle dans une lettre adressée à M. d'Affry (voir la *Jeunesse de Mme d'Épinay,* p. 61), dit qu'elle avoit mal aux reins, et pour être plus à son aise, elle essaya, je crois, tous les fauteuils de la maison sans en trouver un à son gré. Ensuite elle demanda des oreillers et puis après un rondin. Le laquais à qui elle s'adressa, n'en connoissant pas d'autre qu'une bûche, lui en apporta une, la plus ronde qu'il pût trouver. Ah ! ce n'est point cela, s'écria-t-elle, madame ; en vérité, vos laquais sont bien bêtes. — Voilà, mon cher tuteur, comment s'est passée cette fête. » A partir de ce moment, les rondins, mieux connus, figurent dans nombre de mobiliers. Nous citerons, entre autres, l'*Inventaire de la veuve du peintre Nicolas Lancret* (1781), dans lequel on relève : « Un fauteuil de paille, couvert de satin, avec ses rondins et carreaux. » Le boudoir de la princesse de Lamballe, à Versailles, dont la description est comprise dans l'*Inventaire général des meubles de la Couronne* (1785), comporte : « Un canapé avec son carreau, deux oreillers et deux rondins. » Enfin, dans la chambre de Marie-Antoinette, à Versailles, se trouvait « un grand canapé avec son matelas, deux rondins et deux carreaux couverts de brocard ». (*Invent. des meubles de la famille royale,* 1792.)

On voit, par ces quelques citations, qu'à la fin du siècle dernier, le rondin était apprécié dans les plus hautes sphères. Beaucoup de nos contemporains se souviennent encore de l'avoir vu trôner sur certains canapés et sophas, couverts en crin, et datant de l'Empire. Aujourd'hui, il a presque disparu et ne trouve plus d'emploi que sur les sièges de personnes valétudinaires ou âgées.

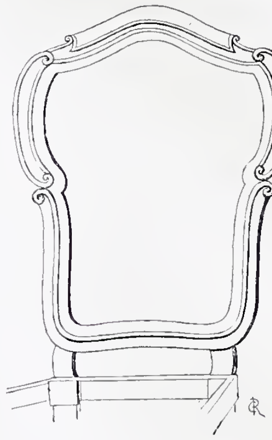


Fig. 486. — Roquillards.

Rondin. — Est aussi un terme de plombier. C'est le nom qu'on donne au cylindre de bois, sur lequel on arrondit et façonne le plomb ou le zinc dont on veut faire des tuyaux soudés.

Rontour, *s. m.* — Tige de chandelier évidée en spirale, permettant à la lumière de descendre ou de monter, suivant qu'on souhaite de l'avoir plus ou moins haute. Cette expression n'est pas d'un usage fréquent. L'*Inventaire de Charlotte d'Albret* (1514) en fournit cependant un exemple : « Deux grans chandeliers à flambeaux, en façon de tourelles, dont le pied est garny de bourc cizellé tout alentour, avec ung rontour rapportant à viz, garniz de trois colletz doubles, dorez. »

Roole, *s. m.;* **Roolet,** *s. m.* — Voir Role.

Roquetin, *s. m.* — Bobine pour le fil d'or. (Boiste.)

Roquillard, *s. m.;* **Roquignard,** *s. m.* — Terme d'ébéniste et de sculpteur. Petit enroulement sculpté qui termine une moulure. Ce mot est vraisemblablement une corruption de *rocaillard,* ainsi nommé à cause de ses enroulements qui rappellent le style Rocaille. (Voir ce mot.)

Roquille, *s. f.* — Mesure pour les liquides, employée dans le Limousin ; elle contient le quart d'un litre. Dans l'Angoumois, la roquille, de même capacité, sert surtout à mesurer le lait.

Rosace, *s. f.* — Ornement en forme de rose ou d'étoile, dont on fait grand usage dans la décoration des édifices et des meubles. On orne de rosaces l'abaque du chapiteau

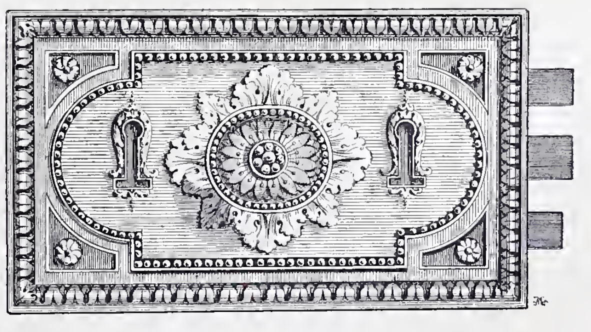


Fig. 487. — Palâtre décoré d'une rosace.

corinthien, les caissons ou compartiments des plafonds et des voûtes, les ouvrages de serrurerie, les vases et objets d'art. L'*Ordre qui a esté tenu en la nouvelle et joyeuse Entrée de très hault Prince Henry douzième de ce nom, faicte*

en sa bonne ville et cité de Paris le 16 juin 1549, porte : « Sur ce Rabat seoit un Lacunaire ou plancher plat, à parquet de moresques dorées et diversifiées de mandes couleurs soubz rosaces d'or. » Dans son *Bref et sommaire recueil de ce qui a esté faict à l'Entrée de Charles IX à Paris* (1572), Olivier Codoré écrit : « Depuis cest avant portail iusques à l'entrée de la porte, estoit un berceau de menuiserie couvert de lierre, fort plaisant à regarder, ayant les mailles d'un pied de large, en chacune desquelles avoit des grosses rozaces d'or de relief, qui convenoient si bien avec la verdure, qu'il sembloit que ce fust chose naturelle, et proprement un vray berceau de iardin, tant qu'il estoit bien couvert d'umbrage, à quoy aidoit et portoit faveur le beau iour qu'il faisoit lors. » Comme spécimens de rosaces appliquées à la décoration d'objets d'art, nous citerons deux vases de marbre vert antique, qui faisaient partie de la célèbre collection Randon de Boisset (1777). Ces deux vases en forme de gondole étaient « ornés de riches socles à panneaux, à légers fleurons avec masque de Bacchus et leurs couvercles aussi ornés de boutons, ouvragés de grandes rosaces ovales découpées à jour, travaillées dans le goût d'orfèvrerie, le tout de bronze doré en or mat ». Enfin, comme exemple de rosaces décorant des tissus, on peut également citer : « Une grande et belle carpette ancienne d'Orient, fond gros bleu, à rosaces, bordure fond rouge et fond jaune à petit dessin. » (*Vente de Mlle Humberta;* Paris, 1887.)

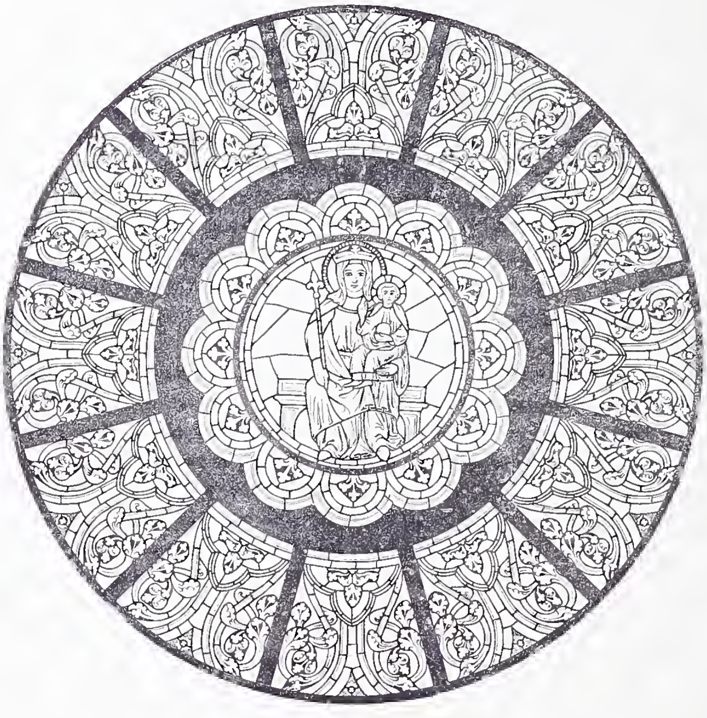


Fig. 488. — Centre de la grande rose de Notre-Dame de Paris.

Rosace. — On appelle aussi de ce nom les baies circulaires à meneaux, qui surmontent le portail principal de certaines églises ogivales ou ornent leurs transepts.

Rose, *s. f.* — C'est là encore un de ces mots qui ont reçu une foule d'adaptations différentes, toutes dérivant plus ou moins correctement de la fleur qui porte ce nom, mais quelques-unes ne s'inspirant que de sa forme, tandis que les autres se rattachent à sa couleur. Ainsi comprise, la rose est un ornement et un ornement très anciennement employé, puisque dans l'*Inventaire de Charles V* (1380) nous relevons : « Six tasses d'argent, et le couvescle de mesmes, qui sert à toutes les six tasses... et poisent avec ledit couvescle qui est en façon de roze dix marcs. » A partir de cette époque, la rose devint, sous des formes plus ou moins interprétatives, un motif et un élément de décoration fort en usage chez les peintres, les sculpteurs et les architectes. En 1508, le cardinal d'Amboise faisait payer « à Guillaume Pacherot, masson ytalien », la somme de 4 livres 10 sols « pour six rozes de cuyvre, assises sur la fontaine » qu'on venait de dresser dans la cour de son château de Gaillon. (*Comptes du château de Gaillon,* 1497-1509.) En 1557, François Perrier, « maistre peintre », touchait la somme de vingt livres « à luy ordonnée par Messieurs les trésoriers de France, pour avoir doré de fin et estoffé dix rozes et filatrières faittes de neuf, au lieu de dix autres, et avoir redoré et restoffé les autres roses, filastrières, jasprures, tableaux et culs-de-lampes de la grande chambre du plaidoié du pallais, à Paris ». (*Comptes des Bastimens du Roy,* t. Ier, p. 310.) Enfin, on sait que les architectes donnent le nom de rose à ces magnifiques baies circulaires, brodées de croisillons, de meneaux et de nervures qui, merveilleusement colorées par les vitraux dont elles sont garnies, ont leur place réservée au-dessus du portail ou à l'extrémité du transept des grandes églises de style ogival. Les roses justement célèbres de Notre-Dame de Paris, de la Sainte-Chapelle, de l'église abbatiale de Saint-Denis nous dispensent d'entrer dans des détails précis et qui sortiraient de notre cadre. Ajoutons qu'avec les années le nom de rose a été, par extension, donné à une foule d'ornements qui n'offrent plus, avec la fleur originelle, que des rapports très lointains et d'une exactitude plus que contestable. C'est ainsi que les architectes nomment *rose de compartiment* tout compartiment formé en rayons, soit par des plates-bandes, soit par des entrelacs ou par des guillochis renfermés dans une figure circulaire. Les décorateurs désignent également sous ce nom tous les fleurons arrondis qu'ils plaquent sur des membres d'architecture, et notamment l'ornement en forme d'étoile qui décore le tailloir des chapiteaux corinthien et composite. De même encore les serruriers appellent rose ces ornements ronds, ovales ou à pans, faits en tôle relevée, ou de fer contourné, qui occupent les dormants des portes cintrées, et qui garnissent les panneaux de serrurerie. Enfin, les tourneurs n'ont pas craint de donner le nom de rose à ces chevilles grossières à tête renflée, qu'on aligne sur une planche, pour servir de patères ou de portemanteaux.

Rose, *s. m.* et *adj.* — Couleur formée de blanc et de laque carminée, qui rappelle celle de la rose. On distingue plusieurs sortes de roses. Le rose pâle, le rose vif ou rose rouge. Au XVIIe siècle, on avait également le rose fané, la couleur rose sèche, etc. L'*Inventaire du cardinal de Mazarin* (1653) décrit : « Un daiz de velours roze seiche, en broderie de grotesques »; et dans l'*Inventaire de Henry de Béthune, archevêque de Bordeaux* (1680), nous relevons la mention suivante : « Plus un autre indice de rose sèche, la teste en broderye garnye de perles. »

Bois de rose. — Bois de placage exotique, employé dans l'ébénisterie et la marqueterie. Les tabletiers en font aussi un assez grand usage. Le bois de rose, reçu et débité par l'industrie, provient d'espèces différentes qui toutes croissent dans les contrées les plus chaudes de l'ancien et du nouveau monde. Le nom commun que

portent ces bois divers leur vient de leur couleur, qui varie du jaune fauve au rouge pâle. Tous, en outre, ont un grain fin, serré et susceptible d'un beau poli. Ils se travaillent facilement et acceptent très bien le vernis, alors que leurs veines régulières et parallèles se prêtent aux combinaisons du marqueteur. On s'est servi dès le XVIe siècle de bois de rose dans la marqueterie. Nous lisons, en effet, dans l'*Isle des hermaphrodites* : « Quant aux meubles de bois, nous voulons qu'ils soient tout doréz, argentéz et marquetéz : et que lesdicts meubles, principallement les châlits, soient, si faire se peut, de bois de cèdre et rose et autres bois odorans, si quelqu'un n'ayme mieux en faire d'ébeine et d'ivoire. » Mais c'est seulement au siècle dernier qu'il prit dans le mobilier français une place réellement importante. Jamais bois, au reste, ne répondit mieux comme éclat aux préoccupations aimables de cette époque galante entre toutes, sans compter que ses teintes douces et gaies s'harmonisaient admirablement avec le bronze doré, les laques et les porcelaines qui étaient la passion de ce temps à la fois charmant et frivole. Aussi suffit-il d'ouvrir le *Livre journal* du marchand à la mode, de Lazare Duvaux, pour voir tous les grands seigneurs, toutes les belles dames, munis par ses soins de meubles de ce bois apprécié. C'est la marquise de Beuvron, à laquelle il fournit « une table plaquée de bois de rose, garnie de moulures et ornemens de bronze doré ». C'est le duc de Villeroy, qui luy achète pour la somme de 600 livres « une commode de quatre pieds, plaquée en bois de rose avec des bouquets de fleurs, garnie partout en bronze, doré d'or moulu, avec son marbre de Flandre assorti au chambranle ». C'est Mlle de Sens, à qui Duvaux livre « deux armoires d'encoignure, bâties de chêne; plaquées en bois de rose, les pieds, chutes et embases dorés d'or moulu ». C'est le marquis de Gontaut, qui lui commande « une espèce de bibliothèque à hauteur d'appui, plaquée en dehors et dedans en bois de rose et autres, les tablettes à crémaillères, couverte de marbre ». C'est la Dauphine qui lui fait faire « deux corps d'encoignure sans portes, plaquées en dedans de bois de rose à fleurs ». C'est enfin le fameux peintre Boucher, pour lequel il exécute « deux petits corps d'armoire, plaqués en bois de rose, avec ornemens dorés d'or moulu, à portes de glace et marbre d'Alep ». (t. II, p. 27, 172, 186, 199, etc.) Et, puisque nous traçons le nom de Boucher, rappelons que dans le superbe portrait qu'il peignit de Mme de Pompadour, la séduisante marquise est représentée auprès d'une délicieuse petite table à écrire en bois de rose. Cette table, nous en avons la description détaillée. Dans l'*Inventaire du château de Saint-Hubert* dressé en 1762, elle figure parmi les meubles garnissant le cabinet de la favorite. « Une table à écrire en bois de rose et fleurs de bois de violette à placage, ayant par devant une tablette à coulisse couverte de maroquin noir, et à droite un tiroir fermant à clef, garny d'encrier, poudrier et boëte à éponge, de cuivre blanchy, ornée de deux entrées de serrure dont une est feinte ; rebords, chutes et chaussons de bronze doré; longue de 23 pouces sur 15 pouces de large et 26 pouces de haut. » Ajoutons que dans ce même cabinet se trouvaient deux autres meubles de semblable fabrication. C'étaient « deux commodes en bois de rose et satiné, avec mosaïque à placages, et dessus de marbre brèche violette ayant 2 tiroirs par devant, fermans à clef, avec entrées de serrures, mains fixes, chutes, fleurons et chaussons de bronze doré d'or moulu..... » Que sont devenus ces commodes, ce bureau ? Ce qu'ils étaient comme perfection de travail, nous pouvons nous en rendre compte par le grand bureau à cylindre en bois de rose, avec ornements en bronze ciselé, qui fait partie du mobilier de la Banque de France ; et par le secrétaire et le chiffonnier en marqueterie de bois de rose et de citronnier, signé J.-F. Oeben, que conserve notre Mobilier national.

Roseau, *s. m.* — Terme d'architecture. Ornement en forme de bâton rond, de canne ou de roseau dont on remplit jusqu'au tiers de leur hauteur les cannelures des colonnes rudentées.

Roselet, *s. m.* — Nom donné à une petite hermine à poil jaunâtre.

Rosette, *s. f.*; **Rozette**, *s. f.* — Ce mot est de ceux qui ont de nombreuses significations. Il désigne : 1° du cuivre rouge, très pur, qu'on tire généralement de Hongrie, et qui prend son nom de sa nuance. On fait en rosette des ustensiles de cuisine, dont l'emploi, du reste, ne laisse pas que de présenter des dangers. Le *Journal général de France* du 10 août 1779 raconte que le curé de Meublanc (Jura) empoisonna une douzaine de ses amis, en leur servant « une truite cuite de la veille, qu'on avoit laissée pendant la nuit dans une poissonnière de rosette ». 2° On donne ce nom à des ornements sculptés en forme de roses ou rosaces. « Ung grand coffre de boys de chesne fermant à clef, taillé à rosettes de six pieds de long. » (*Invent. de Maurice Ménier, imprimeur*; Paris, 1566.) « Trois coffres de bois de chesne, l'un taillé à rozettes, où est figuré des escuz de France. » (*Invent. de Nicolle Lefebvre*; Paris, 1592.) 3° Ce sont de petits ornements de métal, découpés, que l'on place sous un bouton, sous un bec-de-cane, sous un gros clou, ou qui, montés sur une tige en pas de vis, servent à fixer aux portes les plaques de propreté. 4° Ce sont encore de petits ornements de même forme, dont les orfèvres frappent le champ de certains ouvrages, pour produire ce qu'on appelle des jeux de fond. Comme exemple, nous citerons : « Une boîte contournée, fond or, avec fleurs

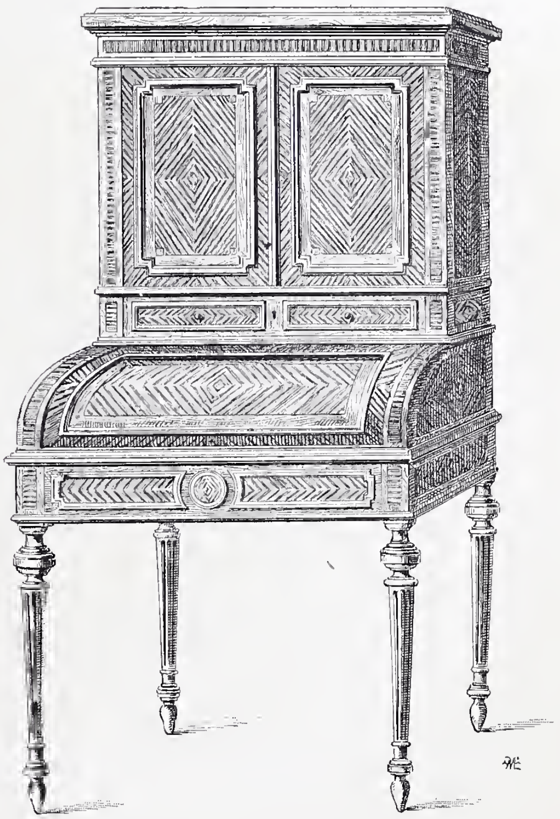


Fig. 489. — Petit bureau de dame, en bois de rose.

et rosettes en relief d'or de différentes couleurs, intérieur aventurine avec plateau, cinq petites boîtes assorties à la même forme. » (*Collection de Marie-Antoinette,* 1789.) Enfin, on nomme encore ainsi : 5° les poinçons ou ciselets dont les orfèvres font usage, pour marquer les pièces dont nous venons de parler ; 6° les chevilles à larges têtes que les tourneurs façonnent et qui, alignées sur une planchette, servent de porte-manteaux ; 7° et, finalement, certains petits ornements de passementerie.

Rosettier, *s. m.* — Emporte-pièce, dont les couteliers se servent pour faire des rosettes.

Rosin, *adj.* — Qui est de couleur rose clair. Dans son *Paradis d'amour,* publié en 1598, Guy de Tours parle de la mère de Memnon, « l'Aurore aux doigts rosins », et nous relevons dans l'*État du mobilier de la Couronne* du 20 février 1673 : « Un emmeublement de velours tanné rosin cramoisy, en broderie avec camayeux d'histoires de l'Ancien Testament. » Ce qualificatif est, du reste, fort peu usité.

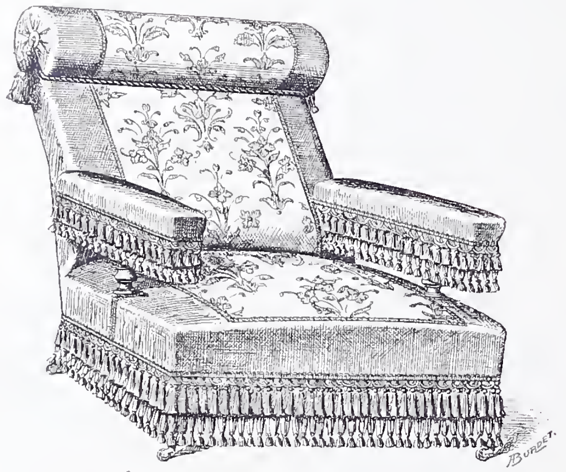


Fig. 490. — Rothschild.

Rossignol, *s. m.* — Nom donné par les serruriers et les voleurs à un crochet de fer qui permet d'ouvrir les serrures fermées à clef.

Rostage, *s. m.* ; **Rosetage,** *s. m.* — Terme de passementier. Garniture de points de soie ou de métal, qui embrasse toute la hauteur d'un bouton.

Rostier, *s. m.* ; **Rotier,** *s. m.* — Broche à rôtir. (Voir Contre-rostier.)

Rostisserie, *s. f.* — Orthographe ancienne de Rotisserie. (Voir ce mot.)

Rostissoire, *s. f.* ; **Rostissouère,** *s. f.* — Orthographe ancienne de Rotissoire. (Voir ce mot.)

Rostoul, *s. f.* — Locution gasconne. C'est la règle qu'on passe sur les mesures de capacité, destinées aux corps solides, pour faire tomber tout ce qui excède le bord extérieur de cette mesure. « Ung rostoul pour mesurer. » (*Invent. des meubles de Jacques Fermailh, marchand à Hauterive,* 1583.)

Rostrale, *adj.* — Terme d'architecture. Se dit des édifices et des colonnes, décorés de rostres ou proues de navire. Les colonnes rostrales avaient, dans l'Antiquité, une signification qu'elles ont perdue. Elles étaient destinées à consacrer le souvenir d'une victoire navale. Plus tard, elles furent chez nous considérées comme marques de la dignité de grand amiral. Telles étaient les colonnes qu'on voyait à l'entrée du château de Richelieu. Aujourd'hui, on les prodigue dans les villes qui ont une certaine importance maritime, comme Bordeaux, ou qui ont des navires dans leurs armes, comme Paris. Elles sont ainsi devenues de simples motifs de décoration.

Rothschild, *s. m.* — Nom donné à un fauteuil confortable, bas de forme, et dont le dossier est surmonté d'une sorte de traversin. Comme son nom l'indique, ce genre de fauteuil est de création récente.

Rôtie, *s. f.* — Terme d'architecture. Se dit de l'exhaussement que l'on fait à demi-épaisseur sur un mur mitoyen. La construction des rôties a pour but, le plus souvent, de se garantir de la vue d'un voisin ou de permettre de palissader les branches d'un espalier de belle venue.

Rotin, *s. m.* — Tige provenant d'arbrisseaux de la famille des palmiers, dont l'écorce, divisée en fines lanières, sert à canner les chaises et les fauteuils.

Rôtisserie, *s. f.* — Établissement où l'on fait rôtir de la volaille et du gibier qu'on débite une fois cuits. Dans la comédie des *Corivaux,* représentée pour la première fois en 1574, nous relevons (acte IV, scène II) le dialogue suivant :

BERNARD.

Tu ne respons à propos. Je te dy que c'est icy la plus belle ville du monde, où il y aye les plus belles rues, les plus belles maisons, les plus belles églises, les plus belles religions et les plus beaux palais.

FÉLIX.

Or vous estimerez ce qu'il vous plaira, mais ie ne trouve rien plus beau en ceste ville, que ces rostisseries si bien arrangées, dont les bonnes odeurs me sont venues en passant.

Les rôtisseries publiques jouaient, à cette époque, un rôle d'autant plus important dans l'économie de l'existence privée, que la grande taille des cheminées obligeant à allumer un feu énorme pour rôtir le moindre morceau de viande ou la plus modeste volaille, les frais de cuisson se trouvaient souvent dépasser le prix de la pièce à rôtir. Aussi recourait-on couramment à l'office du rôtisseur, et rencontrait-on des rôtisseries non seulement à Paris, où nous venons de voir qu'elles foisonnaient, mais dans les plus petites villes. Un ambassadeur, Jérôme Lippomano, constate même qu'en 1557 on en trouvait jusque dans les villages. (*Relations des ambassadeurs vénitiens,* t. II, p. 569.) Ceci explique comment un grand seigneur comme le comte de Guiche passait des marchés avec les rôtisseurs de son quartier. — On possède un acte notarié de mai 1657 stipulant le nombre et la nature « des pièces de rôtisserie » que devait lui fournir le rôtisseur Adrien de Glèze. — Cela permet aussi de comprendre pourquoi, dans le procès qu'elles intentèrent en 1664 à Mme de Guénégaud, leur supérieure, les religieuses hospitalières de Pontoise lui reprochaient « sa cuisine et les parties de son rôtisseur ». « ... Pour les parties du rôtisseur que le libelle fait monter pour une année à huit cents livres, répondait Patru, chargé de la défense de Mme de Guénégaud, on a encore toutes ces parties, et de toutes les années, la plus haute ne va pas à cinq cens cinquante livres. » (*Plaidoyers et œuvres diverses de M. Patru ;* Paris, 1681, p. 559.)

Rôtisserie était aussi, au XVe et au XVIe siècle, dans les châteaux ou les habitations importantes, une pièce voisine et dépendant de la cuisine, où l'on faisait rôtir les viandes. « En général, écrit Blondel, parlant des cuisines de grandes maisons (*Dictionnaire des sciences ;* Encyclopédie, t. IV, p. 539), en général, elles doivent être spacieuses, bien éclairées, avoir une grande cheminée pour le rôt, lorsqu'il n'y a pas de rôtisserie particulière. » Au XVe siècle, lorsque ces rôtisseries faisaient défaut, ou lorsque, dans des jours solennels, celles dont on se servait habituellement étaient jugées insuffisantes, on en édifiait de provisoires et en harmonie



Mangonot del. Maison Quantin, imp.-éd.

ROUE D'ÉTUDE

EN BOIS SCULPTÉ, CONSTRUITE A LA FIN DU XVIIe SIÈCLE

(Bibliothèque de l'Arsenal.)

avec l'importance des festins qu'on se proposait de donner. Dans le récit qu'il nous a laissé des noces de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal (*Chroniques,* ch. CLXIII, t. II, p. 160), Le Fèvre de Saint-Remy rapporte que : « Dedens l'ostel furent faiz pluiseurs beaulx édiffices, c'est assavoir : IIJ grandes cuisines, IIJ rôtisseries, grandes et plentureuses, [et] syx dreschois pour les viandes recevoir. » L'usage de ces rôtisseries privées était d'autant plus nécessaire à établir, que les auteurs du XVIIe siècle semblent en avoir ignoré l'existence.

RÔTISSERIE. — C'est aussi le nom qu'un mécanicien établi à Champigneul, près Nancy, donna, à la fin du siècle dernier, à un petit appareil construit par lui et qui consistait en une boîte de fer-blanc d'un pied de long, et haute de six pouces. « On peut, dit l'*Almanach sous verre* (notice de 1781, col. 145, n° 178), en rendant compte de cette invention, on peut, dans une voiture ou sur une table, y faire rôtir, sans que rien paraisse au dehors, un poulet, un chapon, etc. » Cette rôtisserie ressemblait fort à notre rôtissoire.

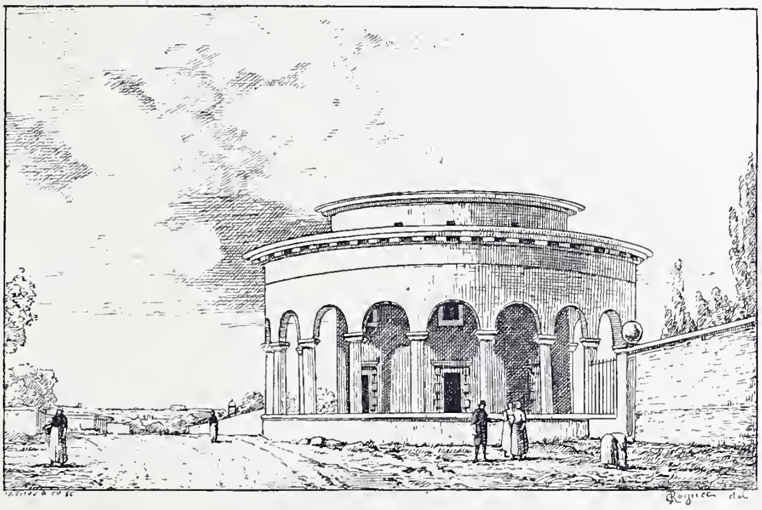


Fig. 491. — Rotonde de la barrière de Reuilly, construite par Ledoux.

Rôtissoire, *s. f.;* **Rostissouer,** *s. m.;* **Rostissoire,** *s. f.;* **Routissouer,** *s. m.* — Appareil de cuisine qui sert à rôtir le pain et les viandes, et qu'on rencontre dans les cuisines et dans les offices à partir du XVe siècle. « Ung rôtissoir d'argent blanc, à rôtir rôties, armoié au milieu des armes de M. S. (Charles le Téméraire), et de l'un costé ung fuzil et de l'autre, deux C, et poise IIIJ marcs V esterlins. » (*Argenterie des ducs de Bourgogne,* 1467.) « Une paire de grans routissouers de fer, une autre paire de petiz routissouers de fer. » (*Invent. du château de la Ménitré;* cuisine, 1471.) « Deux grans routissouers de fer. » (*Invent. du château de Chanzé;* cuisine, 1471.) « Premièrement, deux rôtissouers. — Deux rôtissouers en façon de chappelle. » (*Invent. de la duchesse de Valentinois,* 1514.) « En la cuisine dudict chasteau (de Taillebourg) avons trouvé deuz grands routissouers, deuz landiers, une marmite, le tout de fer. » (*Invent. du prince de Condé,* 1588.) On voit que les rôtissoires abondaient au XVe et au XVIe siècle. Le curieux, c'est qu'il n'en est plus question au XVIIe, et que ni Richelet, ni Furetière, ni l'Académie ne semblent avoir connu l'existence de ce mot. Quant à la forme de l'ustensile, ressemblait-elle beaucoup à la rôtissoire contemporaine ? Le fait demeure douteux. Elle varia probablement, suivant les temps et les pays, et dut se conformer à la taille et à la nature des pièces que l'on faisait rôtir. Mais les documents manquent sur ce point qu'on jugera peut-être d'importance secondaire.

Rotonde, *s. f.* — Édifice bâti sur un plan circulaire et surmonté d'une coupole. C'est aussi un abri de forme ronde, porté par des colonnes et couronné par un petit dôme. Au XVIIIe siècle, on exécuta un certain nombre de ces édifices d'un goût parfait et d'une grande élégance. La reconstruction des barrières de Paris fournit à l'architecte Ledoux l'occasion d'édifier un certain nombre de rotondes assez pittoresques. Les jardins de Trianon et le parc Monceaux furent également ornés de constructions de ce genre, qui nous ont été heureusement conservées. Par extension, on a aussi donné le nom de rotonde à divers établissements, construits sur un plan arrondi. La rotonde du Palais-Royal, récemment détruite et qui consistait en un café semi-circulaire, bien qu'elle ne méritât pas son nom, a joui d'une réputation européenne.

Rouable, *s. m.* — Sorte de crochet, dont les boulangers font usage pour remuer les tisons dans le four et faire tomber la braise. (Voir RAABLE.)

Roucou, *s. m.* — Voir ROCOU.

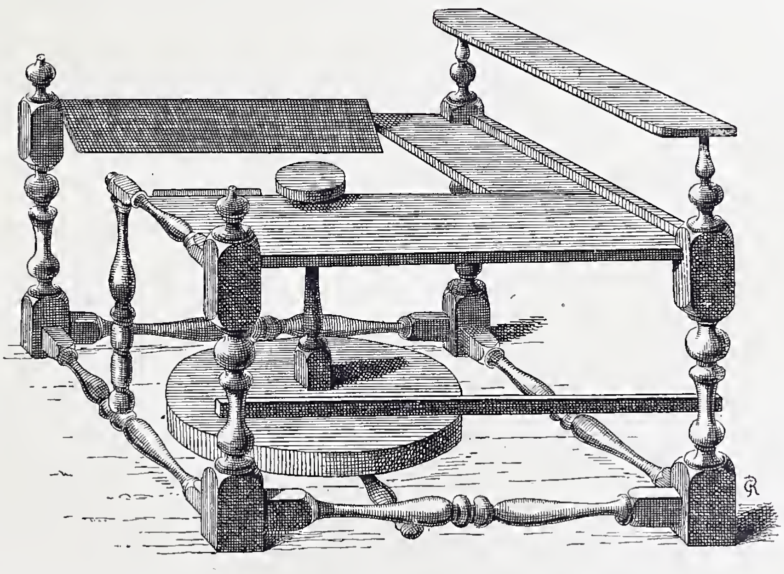


Fig. 492. — Roue de porcelainier, d'après l'*Encyclopédie.*

Roue, *s. f.;* **Roe,** *s. f.* — Machine de forme circulaire qui, en tournant sur son essieu, sert à mouvoir quelque chose. Telle est la définition de la roue de voiture, de carrosse, et cette roue, nous la trouvons appliquée à un certain nombre d'objets mobiliers du Moyen Age, surtout à des pièces d'argenterie. Telle était, par exemple, la « nef [d'argent] verée assise sur IV roes, semée d'esmaux, et [qui] sur chascun bout avoit un chastel pesant XXI mars V onces X esterlins » ; laquelle, après avoir figuré dans l'*Exécution du testament de Jeanne de Bourgogne,* se trouvait, en 1353, comprise dans l'*Inventaire du garde-meuble*

de l'argenterie. Telle était encore cette « cuvecte d'argent dorée, sur quatre roes et à quatre écussons de France, pesant dix-huit marcs quatre onces », que mentionne l'*Inventaire de Charles V* (1380). De même pour la « salière à façon de nef d'argent, assise sur quatre roes, esmaillée des armes de Monseigneur le Dauphin », qui faisait partie de l'*Argenterie réclamée par la Couronne aux héritiers de Louis Ier d'Anjou* (1385) ; et enfin, pour la « nef d'argent doré sur quatre roues, autour de laquelle a plusieurs osteaulx rons esmaillèz de trois fleurs de liz et deux lyons assis sur deux entablemens, pesant LIX marcs III onces et demie », que nous relevons dans l'*Inventaire de l'hôtel Saint-Pol* (1420). Étant donné le poids considérable de quelques-unes de ces pièces, il n'y a pas à s'étonner qu'on se soit efforcé de les rendre ainsi plus faciles à mouvoir.

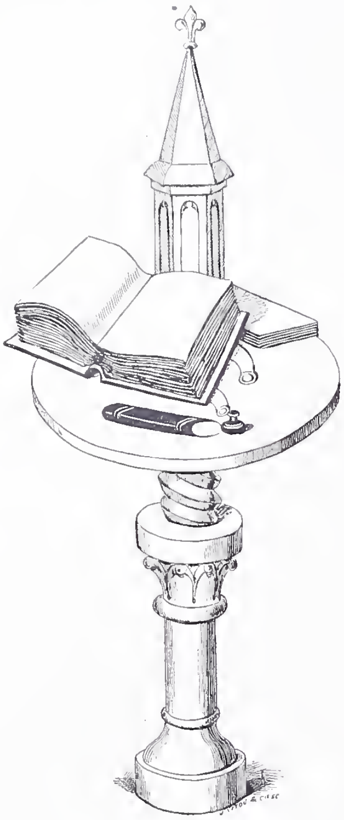


Fig. 493. — Roue d'étude, d'après une miniature du manuscrit 5193 (Bibliothèque de l'Arsenal).

Indépendamment de ces roues, dont l'adjonction n'a rien que de logique, on trouve souvent ce même mot employé, au XIVe et au XVe siècle, pour désigner certains pupitres de forme ronde, placés sur un pivot et que de cette manière on faisait tourner facilement. Les miniatures de cette époque représentent ce meuble dans toutes ses variétés, et il en existe encore de nos jours un échantillon à la bibliothèque de l'Arsenal. Ce dernier, toutefois, diffère des roues du Moyen Age en ce que celles-ci étaient disposées sur un plan horizontal, tandis que le pupitre dont nous parlons fonctionne, au contraire, verticalement. Quelques citations prouveront que l'usage de ces ingénieux appareils était autrefois des plus répandus. « Jacques de Parvis et Jean Grosbois, huchiers, pour leur peine d'avoir dessemblé tous les bancs et deux roes, qui estoient en la librairie du Roy au Palais, et iceulx fait venir audit Louvre avec les lettrins. » (*Comptes des Bastimens,* 1355.) « Icellui Charlot, escolier à Orliens, mist hors dudit hostel toutes ses choses, excepté sa roe et sa chayère, lesqueles roe et chayère il fist apporter au bas. » (*Lettre de rémission,* 1391.) « Une ymage de saint Jhérosme, cardinal, d'argent doré, paint de noir, séant en une chayère... devant lui a une roe d'estude, sur laquelle a plusieurs livres en IJ estaiges... » (*Comptes des ducs de Bourgogne,* 1420.) « *Item,* une grant roue de boys pour une estude. » (*Invent. du château d'Angers,* 1471.)

Roue a aussi désigné un appareil de forme circulaire précurseur du tourne-broche, et qui servait à faire tourner le rôt. On lit dans le *Regret de Picard sur la mort de Lycophagos :*

> Pleurez largement, à ce coup,
> La mort du petit mauge-loup,
> Broches, chenets et lesches-frites :
> Car de revoir Lyco-phagos
> Tourner le rost près des fagos,
> Les espérances en sont frites.
>
> Par un détestable moyeu,
> La roue perd son citoyen,
> Le collège son commissaire ;
> Mon maistre perd son précurseur,
> La cuisine son rôtisseur
> Et Courtault son couculinaire.

Toujours comme ustensile de cuisine, il nous faut encore citer : « Une roue d'acier à faire beignets », mentionnée dans l'*Inventaire de Mlle Desmares* (Saint-Germain, 1746). Enfin, au XVIIe siècle, la roue fut encore employée comme appareil d'éclairage. La *Gazette de France* rapporte, en effet, qu'aux noces du duc de la Valette, du sieur de Puylaurens et du comte de Guiche (28 novembre 1634), la cour de l'Arsenal, où ces trois mariages furent célébrés simultanément, « avoit toutes ses murailles bordées de quinze cens lumières bigarrées à la romaine ; et à son milieu, tirant vers le parc, une haute machine à huit grandes roües, ornées de semblables lumières, qui, par leur mouvement continuel, faisoient un mélange de ces diverses couleurs, si agréable aux yeux qu'on ne se pouvoit lasser de les voir ».

Après avoir constaté ces diverses applications de la roue au mobilier, qu'il nous soit permis de rappeler que, sous forme d'outil, elle joue encore un rôle important dans l'exercice de certaines professions qui touchent à l'ameublement. En premier lieu, il faut citer la roue des potiers de terre. Cet appareil, qui leur sert à tourner tous ceux de leurs ouvrages qui sont de forme ronde ou approchant, est d'un tel prix à leurs yeux qu'en 1456, lors du renouvellement de leurs Statuts, les maîtres de la profession demandèrent et obtinrent d'avoir seuls le privilège de pouvoir posséder chez eux « une roue assise à tourner pots ». La roue a également sa place marquée chez les potiers d'étain, les couteliers et les tourneurs.

Roue de fortune. — « Les affaires humaines sont sujettes à beaucoup de mutations, et pour en représenter l'inconstance, les Ethniques ont figuré une roue tournante, où tantost une chose est en haut et tantost en bas », écrivait de la Noue en ses *Mémoires* (1568) :

> Je suis cil que Fortune à la roüe inconstante
> Esleva pour un temps en grande dignité
> Quy se jouant de moy, me donnoit une attente,
> Quy nourrissoit mon cœur en la mundanité,

lit-on dans le pamphlet intitulé l'*Umbre d'un mignon de Fortune* (par Laffemas ; Paris, 1664.) Ces allusions à l'incertitude des destinées humaines, souvent répétées et devenues en quelque sorte classiques, devaient donner naissance, au XVIIIe siècle, à un jeu qui prit le nom de *roue de fortune.* Voici en quels termes ce jeu est décrit dans le *Journal général de France* du 20 août 1780 : « En vente, boulevart de la porte Saint-Antoine, vis-à-vis la rue du Pas-de-la-Mule : *Roue de fortune,* dite aussi *Jeu de fauteuils,* composée de 6 fauteuils tournant perpendiculairement sur 2 pivots de cuivre. » L'année suivante, nous relevons à la *Vente de S. A. R. le duc Charles de Lorraine,* « une roue de fortune de bronze surdoré ». Depuis lors, la roue de fortune n'a pas cessé d'orner nos fêtes publiques ; mais on lui donne plus généralement le nom de balançoire.

Rouelle, *s. f.* — Diminutif de roue. Littéralement petite roue ou roulette. « Ung charlict sappin tout neuf, estant sur quatre petites rouelles. » (*Invent. du château de

Condé, 1569.) On donnait le nom de chenets à rouelles à de grands landiers surmontés d'un petit réchaud rond en forme de roue. « Deux chenets à rouelles, garnis de leurs contrehattiers. » (*Invent. de Mathieu Dablancourt ;* Paris, 1562.) « Deux grands chenets à rouelles et contrerottier. » (*Invent. d'Anthoinette Crocoison ;* Paris, 1580.)

Rouelle est aussi le nom d'un outil du potier d'étain, c'est la petite roue qui lui sert à tourner les pièces délicates.

Rouen, *s. m.* — « On appelle des *Rouens,* écrit Savary des Bruslons (*Dictionnaire de commerce,* t. III, col. 629), des toiles qui se fabriquent dans cette capitale de Normandie et aux environs. » On donnait, en outre, au xviie siècle, le nom de *Tapisseries de Rouen* aux bergames, serges et droguets fabriqués dans cette ville, et qui servaient à tendre les appartements. Le *Tarif général des droicts des sorties et entrées du royaume,* publié en 1664, porte : « Tapisseries en droguet de Rouen et autres lieux, avec un filet de soye d'or et d'argent faux, le cent pesant, payera trois livres. Tapisseries de Rouen, le cent pesant, payera comme mercerie, trois livres. » Ajoutons que, dans les documents du xviie siècle, on rencontre un certain nombre de tentures de tapisseries de Rouen. Nous citerons notamment : « Cinq tentures de tapisserie de Rouen, vallant cent livres tournois pièce, qui sont tous ensemble cinq cens livres tournois. » (*Invent. de Charlotte Fachon, épouse de Charles de l'Hôpital,* 1625.) « Une tenture de tapisserye à portique, façon de Bergame, contenant sept pièces, prisée xxiiii livres. — Une autre tenture de tapisserye de Rouen, contenant quatorze aulnes de long, tel quel, prisé xii livres. » (*Invent. de Christophle Pillet, cocher des gardes du corps du duc d'Orléans ;* Paris, 1632.) « Une tenture de tapisserie de sept pièces, façon de Rouen, prisée ensemble, xxxii livres. » (*Invent. de Marie Cressé, femme de Jehan Poquelin, mère de Molière,* 1633.) « Une tapisserie de Rouen, haute de deux aunes et demie. » (*Garde-robe de M. Mancini.*) « Une tapisserie de Rouen, haute de deux aunes et demie. » (*Chambre de M. Sebas, gouverneur de M. Mancini.*) « Une tapisserie de Rouen, haute de deux aunes et demie. » (*Chambre de M. Servient, précepteur de M. Mancini. Invent. de Mazarin,* 1653.) « Plus trois morceaux de tapisserye de Rouen. » (*Invent. du surintendant Fouquet;* château de Vaux, 1661.) « Une pièce de tapisserie de serge de Rouen, à deux anvers, de trois aulnes ou environ en broderie de laines, où sont représentées les armes dud. deffunt seigneur duc de la Meilleraye et de ladite dame sa veuve, prisée xxxii livres. » (*Invent. du maréchal de la Meilleraye;* à l'Arsenal, 1664.) « Premièrement, dans une chambre où led. deffunt est décédé : la couche sur laquelle est le cadavre, garnye de ses rideaux et ciel de serge jaulne, le tout dans la dite chambre garnye de tapisserye façon de Rouen, de deux différentes façons ; dans la chambre à costé..., la tenture de tapisserye de Rouen, faisant le tour de lad. chambre. » (*Apposition des scellés chez Gaspard de Marsy, sculpteur ordinaire du roi,* 1681.) A partir du xviiie siècle, il n'est plus question dans les *Inventaires* de tapisseries de Rouen. Mais on continua d'employer la siamoise et la toile de Rouen, ainsi que le prouvent les exemples suivants : « Tenture de siamoise de Rouen bleue et blanche. » (*Vente d'effets, rue de Seine,* 11 août 1777.) « Une housse pour toilette en toille de Rouen, garnie de mousseline des Indes. » (*Invent. de Jean Salva;* Marseille, 1790.)

Rouet, *s. m.* — Petit appareil propre à filer le lin, le chanvre, la laine et la soie. Le rouet consiste en quatre pièces principales, le pied, la roue, la fusée et l'épinglier. On compte deux sortes principales de rouet. La différence capitale qui existe entre ces deux sortes réside dans la manière de leur imprimer le mouvement de rotation. Les uns sont mis en action par la main, les autres au moyen d'une pédale ou marche, que la fileuse actionne avec le pied. C'est au xve siècle que le rouet succéda à la quenouille, et, dès cette époque, il revêtit à peu près la forme que nous lui voyons aujourd'hui. Nombre de dessins, de miniatures de ce temps, nous en fournissent des exemples. Nous citerons, entre autres, le curieux recueil connu sous le nom de *Tableau de la civilisation.* (Voir fig. 496.)

Au xvie siècle, la forme de ces petits appareils s'allégea, et on en fabriqua de sculptés, de tournés, enrichis de dorures, du meilleur goût et du plus charmant aspect. Il ne faut pas s'étonner, au surplus, de ce déploiement de luxe. Le rouet n'était pas alors, non plus qu'au siècle suivant, relégué dans les habitations rustiques entre les mains des filles de ferme. Il avait sa place marquée dans les intérieurs les plus distingués et trouvait accès jusqu'à la Cour. Parlant du Dauphin, Héroard écrit, à la date du 13 février 1605 : « Il s'amuse à tourner le rouet de la chambrière de Mlle Piolant. M. de Frontenac lui dit qu'il deviendroit fille, il quitte le rouet. » (*Journal,* t. Ier, p. 114.) Cent ans plus tard, le rouet n'avait rien perdu de son prestige. La duchesse de Bourgogne, qui donnait le ton à la Cour, aimait à filer. Louis XIV, à propos de la naissance du duc de Bretagne, faisait cadeau à cette princesse, entre autres objets de prix, d'un « rouet de la Chine ». « Parmi les présents du roi, écrit Dangeau, il y avoit deux cabarets, un d'or et un d'argent, travaillés à la perfection ; un portrait de Mme la duchesse de Bourgogne, tenant monseigneur le duc de Bretagne sur ses genoux, avec une bordure magnifique ; beaucoup de belles pièces d'étoffes de Perse, de la Chine et de France; une cave pour des

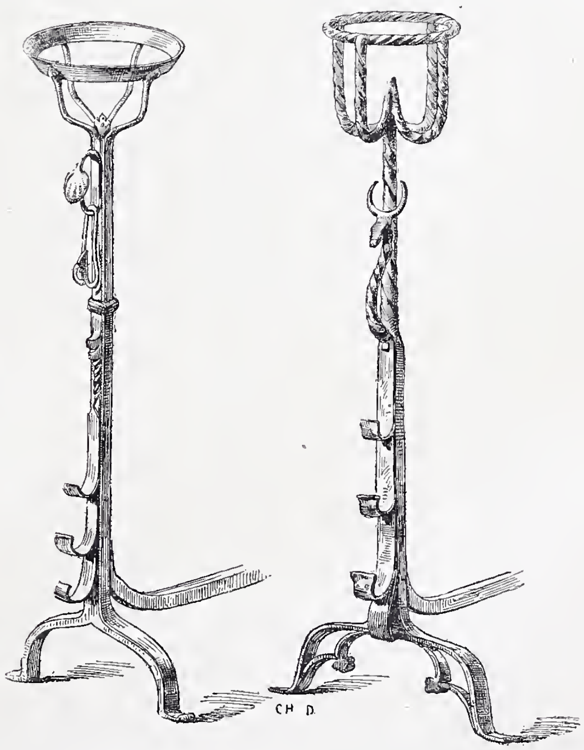


Fig. 494 et 495. — Grands chenets à rouelle.

essences, des robes de chambre toutes faites, des tabliers, des éventails, des parasols, un rouet de la Chine et des ballots de soie, parce qu'elle aime à filer ; enfin, le roi n'avoit rien oublié de tout ce qu'il croyoit qui lui pourroit faire le plus de plaisir. » (*Journal,* t. X, p. 90.) Voilà qui

explique comment tant de rouets anciens sont de véritables œuvres d'art. Ajoutons qu'on voit figurer de ces ustensiles de luxe dans un grand nombre d'*Inventaires*. Celui de Gabriel Renier, M^e chirurgien (Paris, 1677), mentionne : « Un petit rouet à filer, de bois de poirrier noircy, et doré aux extrémités. » A la *Vente après décès de la duchesse de Ruffec* (13 février 1762), on adjugea : « Deux rouets couverts de velours, avec garnitures dorées d'or moulu. » A celle de la marquise de la Vieuville (24 juin 1782), nous remarquons de « beaux métiers à tapisserie, un rouet et un dévidoir » ; et à celle de la comtesse de Bourzac (palais du Luxembourg, 27 février 1787), figure : « Un rouet doré », etc. De nombreux spécimens de ces petits meubles parvenus jusqu'à nous pourraient, au reste, à défaut d'autres documents, montrer de quels raffinements d'élégance ces utiles objets étaient susceptibles. Citons, dans le nombre, un rouet en bois finement tourné, avec incrustation d'ivoire, datant du XVIIe siècle, que possède le musée de Cluny.

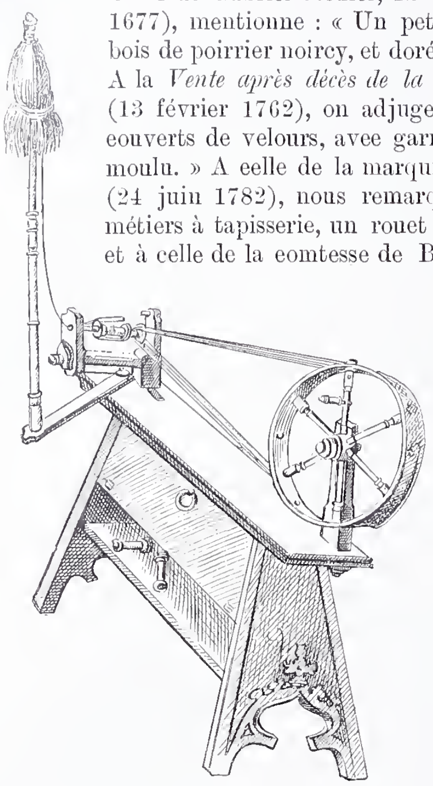


Fig. 496. — Rouet, d'après un dessin du *Tableau de la civilisation* (fin du XVe siècle).

Constatons encore que les perfectionnements ne s'étaient pas appliqués uniquement à la décoration. Les fabricants, grâce à leurs ingénieux efforts, avaient donné naissance à plusieurs sortes nouvelles de rouets portatifs, « très commodes, très heureusement imaginés », au dire de Savary, et dont, s'il fallait croire cet auteur, toutes les « personnes de qualité » se servaient de son temps. Voici, au surplus, la description qu'il en donne :

> Le roüet entier, nous dit-il, n'a guères plus de six ou sept pouces de haut; deux roues de cuivre, dont la plus grande n'a pas dix-huit lignes de diamètre et la plus petite à peine quatre, sont engrenées l'une dans l'autre et enfermées entre deux platines de métal avec lesquelles elles ne font que quatre ou cinq lignes d'épaisseur. La grande rouë, où est la manivelle, donne le mouvement à la petite qui porte la fusée et l'épinglier. Un petit pié d'ébeine attaché à une queuë de même bois, qui sert à passer dans la ceinture de celles qui s'en veulent servir en marchant, ou à attacher sur une petite tablette appesantie par du plomb et ordinairement couverte de maroquin ou de velours, quand on veut travailler sur une table, achève toute l'ingénieuse machine, à laquelle même tient la quenouille d'une longueur proportionnée à la petitesse du roüet. On ne peut dire, ajoute en terminant Savary, combien ce roüet est commode, ni combien l'usage en est devenu commun en France.

Ces petits appareils, d'une coquetterie incontestable et d'une délicatesse charmante, et dont cependant le souvenir ne s'est pas transmis jusqu'à nous — car la plupart de ceux qui de nos jours ont écrit sur la matière ne les ont même pas mentionnés — pourraient bien avoir été sinon inventés, du moins perfectionnés par un sieur « Mercier, M^e tourneur, demeurant cy-devant fauxbourg Saint-Antoine et présentement (en 1748) rue Neuve-Saint-Roch ». Sous un petit dévidoir à main, appartenant à Mme Sichel-Dulong, nous avons copié une pancarte donnant, avec l'adresse du sieur Mercier, la liste de ses ouvrages ; et cette pancarte nous apprend que ce tourneur avait inventé « les roüets en bronze doréz, dont le premier a été livré le 12 août 1746 ». Ces petits rouets, au surplus, demeurèrent assez longtemps en usage, car à une *Vente d'effets précieux, faite par l'ébéniste Cramer* (22 avril 1784), figurent des « rouets à mettre sur les genoux ».

Ajoutons que ce n'est pas le seul perfectionnement que le rouet reçut au XVIIIe siècle. Par le *Mercure*, en effet nous savons qu'en 1736, l'abbé Soumille, de Villeneuve-lez-Avignon, imagina un rouet qui croisait les fils sans que la tireuse les tînt entre ses doigts. « On les fixe, dit ce recueil, au point qu'on veut pour le nombre du croisage, et quand le fil est ainsi fixé, on ne peut pas se méprendre et l'on croise toujours égal ; il ne faut pas plus de temps sensiblement pour croiser jusqu'à 25 fois que jusqu'à 3. Au reste, continue le *Mercure*, ce qui rend cette invention plus estimable, c'est sa simplicité et son prix ; les serruriers peuvent les faire pour 20 sols chacun. » La *Gazette de France* du 6 février 1778 annonce, d'autre part, que le sieur de Bernières, écuyer, et « l'un des quatre contrôleurs généraux des Ponts et chaussées de France », avait fait construire un « rouet à filer des deux mains à la fois », et vante les mérites de cette innovation, « propre à occuper les personnes des deux sexes et de tout âge que renferment les maisons de charité ». Enfin, l'*Almanach sous verre*

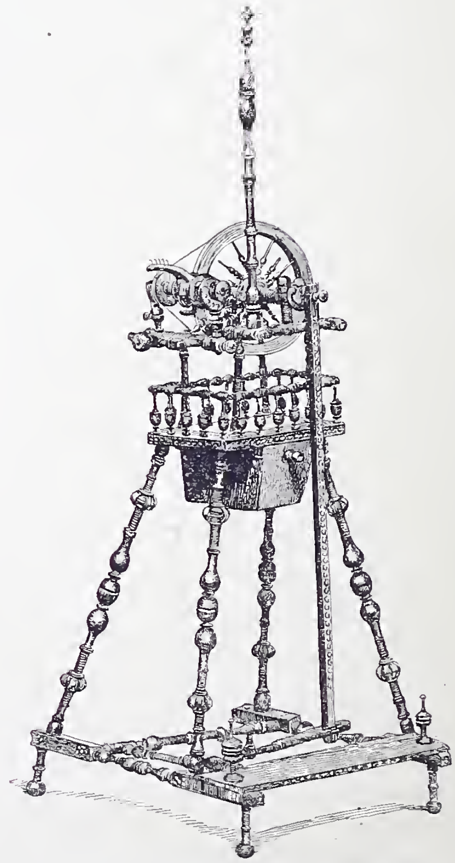


Fig. 497. — Rouet en ébène et bois doré (fin du XVIe siècle).

(notice de l'an V, col. 826, n° 86) nous apprend que le citoyen Tremel, qu'il qualifie « artiste mécanicien », et qui logeait au Louvre, a confectionné des « machines économiques, au moyen desquelles on peut avec un seul rouet

occuper jusqu'à 200 fileuses qui ont la faculté de filer des deux mains à la fois, aussi parfaitement qu'avec les mécaniques angloises ». Nous terminerons par cette découverte l'histoire du rouet. Elle la clôt naturellement, car la filature moderne, qui était contenue en embryon dans l'invention du citoyen Tremel, devait achever de proscrire de nos intérieurs, riches ou bourgeois, le rouet qui avait été le compagnon fidèle de nos aïeules.

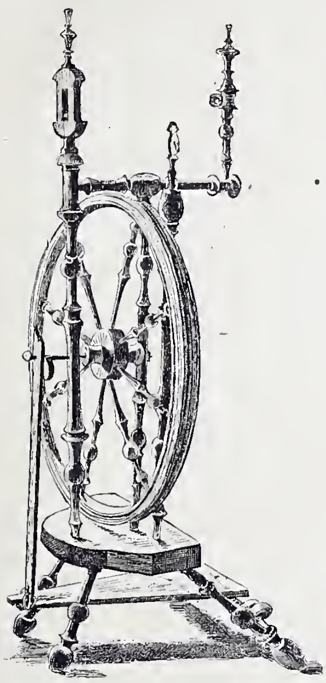


Fig. 498. — Rouet à grande roue et pédale (XVIIe siècle).

ROUET est aussi un terme de serrurier. Il désigne une garde circulaire placée à l'intérieur des serrures, et qui motive une échancrure de même taille dans le panneton.

Rouge, *s. m.* — Une des trois couleurs primitives. Les teinturiers considéraient autrefois qu'il y avait sept sortes de bons rouges : 1° l'écarlate rouge de France ou des Gobelins ; 2° le rouge cramoisi ; 3° le rouge de garance ; 4° le rouge demi-graine ; 5° le demi-cramoisi ; 6° le rouge nacarat de bourre ; 7° l'écarlate de cochenille ou façon de Hollande. Dans la peinture et dans la décoration, le rouge ne joue pas un rôle moins considérable que dans la teinture, et, de tout temps, il a été regardé comme la couleur la plus riche, la plus généreuse, la plus noble.

A partir du XIVe siècle, héritier de la pourpre romaine, le rouge, en effet, a été considéré, dans le mobilier, comme la couleur d'apparat, de cérémonie, comme la couleur officielle. Le roi en faisait tendre sa salle du trône et les princes leur chambre à coucher. Parlant de la marquise de Marbeuf, Mme de Sévigné écrit à sa fille : « C'est chez elle que je revins coucher et où je suis logée, comme une vraie princesse de Tarente, dans une belle chambre meublée d'un beau velours rouge cramoisi, ornée comme à Paris. » (*Lettres de Mme de Sévigné,* t. VII, p. 267.) Louis XV fut le premier de nos rois qui dédaigna le rouge pour son ameublement personnel. Mais cette couleur ne cessa pas de jouer un rôle important dans toutes les solennités publiques, même dans les cérémonies funèbres. Le lit sur lequel, en 1746, fut exposé le corps du Dauphin était de damas cramoisi. Depuis lors, aussi bien sous le Nouveau Régime que sous l'Ancien, le velours rouge continua de parer et d'entourer le siège du souverain, ou de ses représentants plus ou moins directs.

En possession de matières tinctoriales convenables pour teindre en rouge la laine et la soie, nos manufacturiers étaient moins bien outillés pour les tissus de coton et de fil. Ils étaient obligés d'expédier en Orient les étoffes de ce genre qu'ils voulaient obtenir en rouge vif ; de là les termes de *Rouge de Turquie* ou de *Rouge d'Andrinople,* généralement usités, et le nom d'*Andrinople* donné par abréviation aux toiles de coton de cette couleur. En 1757, le sieur Flachat, entrepreneur de la manufacture royale de Saint-Chamond, essaya d'importer en France les procédés usités dans le Levant, et, pour cela, fit venir d'Orient un certain nombre d'ouvriers, qu'il installa dans son établissement. Le Conseil d'État, sollicité par lui et comprenant l'intérêt qu'il y aurait à exonérer notre pays d'un tribut qu'il payait à l'étranger, favorisa l'entreprise du sieur Flachat en lui accordant les avantages suivants, dont nous trouvons le détail dans la *Gazette de France* (n° du 12 mars 1757) :

Veut Sa Majesté, qu'indépendamment des privilèges accordés à l'entrepreneur et au directeur, leurs ouvriers, soit grecs, soit d'autres nations étrangères, après trois ans consécutifs de travail dans la Manufacture, jouissent du droit de naturalité et de l'exemption de toutes impositions et charges publiques pendant tout le reste de leur vie. En même temps, le Roi exempte de la milice six de leurs principaux ouvriers. De plus, Sa Majesté ordonne que tous les cotons filés, tant ceux qui auront été teints par le sieur Flachat et qui seront par lui envoyés à Lyon, que tous autres non teints, par quelques personnes qu'ils soient apportés, soient exemts du droit de deux livres douze sols par quintal, qui se perçoit à l'entrée de ladite ville.

Il ne paraît pas, toutefois, que Flachat ait obtenu de son application tout le résultat qu'on en attendait. Car, neuf ans plus tard, le sieur Foerster, teinturier à Breslau, faisait savoir au public qu'il avait trouvé « le secret d'un *Rouge de Turquie,* composé avec des ingrédiens fournis par le sol du pays. Ce rouge, ajoutait le *Mercure* (n° de juillet 1776), est même plus fin, plus brillant, plus agréable à l'œil, que le vrai *Rouge de Turquie.* » Enfin, en 1779, l'illustre chimiste Macquer fut chargé d'examiner des fils de chanvre, de lin et de coton teints en rouge par le sieur Maraud, mercier à Paris, rue Mouffetard, près de Saint-Marcel. « J'ai trouvé, écrit à ce propos Macquer, qu'ils avoient autant de solidité que ceux du Levant, connus sous le nom de *Rouge de Turquie* ou d'*Andrinople.* » Ces fils étaient teints à la garance. On sait quel rôle considérable cette plante joua depuis cette époque dans la

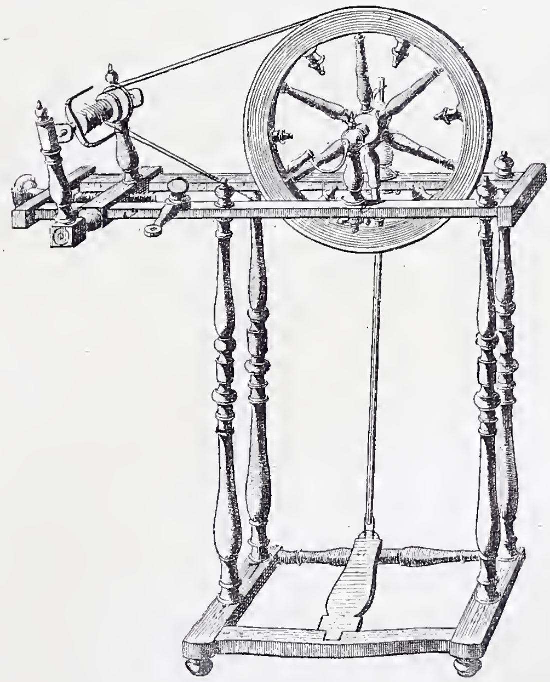


Fig. 499. — Rouet à pédale (XVIIIe siècle).

teinture des tissus et jusqu'au jour où elle fut remplacée par les couleurs minérales tirées de la houille.

Rougeret, *s. m.* — Peintre et vernisseur, dont la spécialité consistait dans les imitations de laque chinoise. La

citation suivante nous apprend qu'au XVIIIe siècle on parlait des *Vernis Rougerel*, comme nous parlons des *Vernis Martin*. « Un petit miroir de toilette de dix-huit poulces ou environ de hauteur, dans sa bordure cintrée, vernis Rougeret ou façon de la Chine. » (*Invent. de Louis Hanique, conseiller de l'Hôtel de Ville;* Paris, 1720.)



Fig. 500. — Rouleau en verre de Venise (XVIe siècle). Musée de Cluny.

Rouge royal, *s. m.* — Nom donné à un marbre français, rouge déteint, avec des marbrures grises, noires et violacées.

Rouge de sang, *s. m.* — Nom donné à un bois de placage exotique, employé dans l'ébénisterie et la marqueterie qui provient de Nicaragua. Il est rouge foncé et de qualité dure.

Roulant, *adj.* — Sert à désigner les meubles montés sur des roulettes. On faisait usage autrefois de lits roulants (voir ROULERET), et surtout de chaises roulantes. (Voir ROULETTE.)

Rouleau, *s. m.;* **Roulot**, *s. m.* — Ce mot, dans le langage de la décoration et de l'ameublement, a plusieurs significations très distinctes. En peinture, il désigne des écriteaux ou bandes aux extrémités enroulées et chargées d'inscriptions, sur lesquels les artistes du Moyen Age traçaient des sentences, des versets de la Bible, ou qu'ils mêlaient à leurs compositions, pour servir de légendes et expliquer le sujet de leurs tableaux. Nous relevons dans les *Comptes de l'hôtel de Louis XI* (1480) le payement de 24 livres 1 sol 4 deniers tournois, fait à un artiste célèbre, pour une commande de rouleaux de ce genre. « A Jehan Bourdichon, paintre et enlumineur, pour avoir escript et paint d'azur cinquante grans rouleaux, que ledit Seigneur a fait mectre en plusieurs lieux dedans le Plesseis du Parc, esquels est escript : *Misericordias Domini in æternum cantabo.* Et pour avoir paint et pourtraict, d'or, d'azur et autres couleurs, trois anges de trois pieds de haulteur ou environ, qui tiennent chascun ung desdiz roulleaux en leur main, où est escript ledit *Misericordia.* » (Voir RÔLE.)

Chez les sculpteurs, architectes, orfèvres, ciseleurs, nous trouvons le mot rouleau pris dans le sens d'ornement enroulé, de volute et même de modillon. C'est ainsi que dans les *Comptes du château de Gaillon* (1506) figure un versement de 7 livres à Jacques Delongchamp, « orfeuvre », pour « l'un des roleaux des antiquailles ». Les *Inventaires des meubles de la Couronne, sous le règne de Louis XIV,* décrivent : « Un vaze long en forme de fuzeau gravé sur le corps de fueüillages et rouleaux. » Et dans le *Livre journal* de Lazare Duvaux (1754), nous notons la livraison à Mme de Pompadour de « six cuillers à caffé d'argeut à filets et rouleaux » et de « deux cuillers d'argeut à filets et rouleaux, forgées d'une pièce et percées pour le sucre ». (*Livre journal,* t. II, p. 190 et 207.)

ROULEAU a aussi la signification de vase arrondi en manière de colonne. Au Moyen Age, on faisait des vases de cette forme en métal précieux, or ou argent et munis d'un couvercle qui fermait hermétiquement. On mettait de l'eau chaude dedans et on s'en servait comme de bouillotte. Tel était le « roulleau d'argent doré, pour eschauffer mains, et aux deux bouz hachiéz aux armes de feu M. S. d'Estampes », que décrit l'*Inventaire du duc de Berry* (1416). Au XVIIe siècle, ces sortes de vases se fabriquèrent plus spécialement en faïence et servirent à l'ornementation des chambranles de porte et des cheminées. C'est ainsi que nous relevons : « Deux rouleaux de Japon de 7 pouces de haut. — Deux grands rouleaux en forme de pots de 17 pouces de hault. — Quatre rouleaux à fleurs, etc. » (*État des meubles de la Couronne* du 30 janvier 1681.) « Une urne, deux rouleaux, deux bouteilles, une calebasse en terre sizelée, etc. », et « la garniture d'un cabinet, composée d'une urne, deux rouleaux, deux buires et deux bouteilles de porcelaine d'Hollande ». (*Invent. du sieur d'Aunières, garde provincial de l'Arsenal;* Paris, 1694.) « Deux gros rouleaux de pourcelaine à magaux (*sic*), prisés quarante livres. — *Item,* trois autres rouleaux à magaux dont il y en a un de cassé, prisés cinquante livres. » (*Invent. de l'abbé d'Effiat,* 1698.) « Trois petites consoles de bois doré, à l'une desquelles est une pagode, et aux deux autres des rouleaux de fayence d'Hollande. » (*État des meubles de la D^lle Molière,* 1705.) « Huit rouleaux de porcelaine de la Chine. » (*Vente après décès de Mme de Pompadour,* 28 avril 1766.) Enfin la nomenclature des ouvrages fabriqués par la *Manufacture royale de cristaux de Bayel* (*Journal de Verdun,* mars 1728) mentionne parmi les articles courants, produits par cette manufacture, des « fioles à sels et des rouleaux ».

ROULEAU est encore un terme d'ébéniste. C'est la traverse ronde placée à la partie supérieure du dossier de certains lits, traverse qui relie entre eux les pieds aux montants. C'est aussi la traverse ronde qu'on voit au sommet du dossier de quelques sièges. « Deux fauteuils et quatre chaises à dos, les bois à roulots et à manchettes. — Deux fauteuils et quatre chaises à dos, les bois de noyer à rouleaux..., etc. » (*Mém. des meubles faits de neuf, au Garde-Meuble, pendant les premiers mois de* 1751.)

Chez les pâtissiers, c'est une barre de bois arrondie qui sert à presser la pâte et à feuilleter les galettes. « Les hommes de maintenant ne se contenteut pas de servir de risée au public, mais encore de mauvais exemple à leur postérité, et bien que tous n'ayent les crochets, si ont-ils les bastons des crocheteurs ou le rouleau des pâtissiers pour endurcir le dos de leur femme. » (*La Réjouissance des femmes sur la deffence des tavernes et cabarets;* Paris, 1613.)



Fig. 501. — Vase de pharmacie en forme de rouleau, en faïence de Quimper. Musée de Sèvres.

Chez les serruriers, on donne ce nom à des ornements répétés, roulés en forme de volutes.

Enfin, on appelle rouleaux de petits étuis de forme ronde qui servent à serrer les pièces d'or. « A VENDRE, etc., un nécessaire composé d'un bassin à barbe, caffetière, deux rouleaux à louis et un couvert, le tout d'argent. » (*Ann., aff. et avis divers,* 4 mai 1778.)

Rouleret, *s. m.* et *adj.;* **Roullerèz**, *s. m.* et *adj.* — Sorte de petit lit bas et monté sur des roulettes, qui pen-

dant le jour se roulait sous un grand lit. On rencontre des roulerets à partir du XVe siècle. « Un charlit de boys cordé et une petite couchete rouleresse. » (*Invent. du château d'Angers,* 1471.) « Ung charlit roulerêz, garni d'une couete de toille et demye et de sarge blanche. » (*Invent. du château de la Ménitré,* 1471.) « Ung grant charlit et un roullerêz dessoubz, tous cordéz sans coetes ne autres choses. — Ung sous-lit roullerêz, sans coete, cordéz. » (*Invent. du château de Reculée,* 1479.) Plus tard, ces petits lits prirent le nom de ROULETTE. (Voir ce mot.)

Rouleteur, *s. m.* — Terme de fabricant de papier peint. On donne ce nom à l'ouvrier qui brunit la dorure, c'est-à-dire qui la fait reluire en la frottant avec un cylindre de métal portant le nom de roulette.

Roulette, *s. f.* — Petite roue ou disque en bois dur, en métal, en corne, monté de façon à tourner dans tous les sens, et que l'on fixe sous le pied d'un meuble, d'une table, d'un lit, d'un fauteuil, pour pouvoir les déplacer facilement et les pousser, au lieu d'être obligé de les soulever et de les porter, quand on veut les faire passer d'un endroit dans un autre. Toute roulette de meuble se compose d'une tige, d'une platine, d'une chape munie de deux ailes et d'une petite roue qu'on appelle boule.

C'est au siècle dernier que l'on commença à placer sous certains meubles pesants les petites roulettes dont les ébénistes font aujourd'hui un si fréquent emploi. Le 25 août 1751, Lazare Duvaux livrait à S. A. S. Mademoiselle, fille du duc d'Orléans : « Une petite toilette plaquée en différens bois en mosaïque, garnie de son miroir..., [avec] roulettes sous les pieds, etc. » (*Livre journal,* t. II, p. 94.)

L'adoption, à la fin du XVIIIe siècle, des petites alcôves, en obligeant de tirer les lits, acheva de généraliser l'adaptation des roulettes à cette sorte de meubles. A partir de 1760, on rencontre fréquemment des lits munis de roulettes. Les *Annonces, affiches et avis divers* du 17 janvier 1767 indiquent comme étant à vendre, rue Saint-Anastase : « Un fort beau lit de damas..., avec couchette bombée, monté sur des roulettes à l'angloise. » La même feuille (21 novembre 1771) annonce la mise en vente, rue de Berry, d'un « lit à la polonoise...., monté sur de bonnes roulettes à équerre ». Le 6 octobre 1787, on vendait, rue Neuve-du-Luxembourg, n° 29, « 4 lits de 3 pieds 1/2 de large, à colonnes, montés sur des roulettes ». (*Ibid.*) Etc., etc. Ces roulettes devinrent bientôt l'objet d'un commerce important et d'une fabrication spéciale. Un des principaux producteurs, le sieur Cuvillier, faisait insérer dans le *Journal général de France* du 21 mai 1779 la réclame suivante : « Le sieur Cuvillier, fondeur, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, continue de faire des roulettes de cuir bouilli de toutes grandeurs, pour toutes sortes de meubles ; elles sont très dures, ne font point de bruit, et n'endommagent ni le parquet, ni le carreau. Il en vend aussi à équerre et à boules de cuir de 4 pouces de diamètre, ainsi qu'à boules de gaïac, etc. » Plus tard, on fabriqua de ces roulettes en « cuir de Namur, à pivots, montées sur cuivre ». (Voir *Journal général de France,* 11 septembre 1787.) Aujourd'hui, les roulettes que l'on fait ont, suivant les cas, la boule en corne, en baleine, en cuivre, en cuir ou en porcelaine.

Avant cela, et même longtemps avant, on avait déjà monté certaines pièces d'ameublement sur de véritables petites roues, notamment des lits. Au XVe siècle, l'habitude étant encore de faire coucher dans la chambre du maître certains serviteurs affidés, pour éviter à ceux-ci la peine d'apporter chaque soir et de dresser leur literie, on imagina de surélever les lits de maître et de fabriquer des petites couchettes très basses et montées sur des roulettes, que, pendant le jour, on poussait sous les grands lits. La présence de ces couchettes à roue était assez fréquente dans les habitations seigneuriales du XVe et du XVIe siècle. En feuilletant, par exemple, l'*Inventaire du château d'Angers* (1471), nous trouverons dans la garde-robe du roi René : « Un charlit de boys cordé, garni de la couete et traversier, sur lequel a une vieulle sarge perse. — *Item,* soubz ledit charlit, a une petite couchete roulante, garnie de couete et traversier. » L'*Inventaire de la duchesse de Valentinois* (1514) décrit également, dans la chambre de sa fille, Louise Borgia : « Ung grant lict et deux couchettes, l'une soubz ledit grant lict, garniz de toutes choses nécessaires. » Au XVe siècle, on appelait, dans certaines provinces de la France, ces petits lits, des ROULERETS. (Voir ce mot.) Au XVIIe siècle, on les nomma des roulettes. L'*Inventaire de Jacques Ninet* (Paris, 1631) mentionne : « Une roullette de bois de chesne garnie d'une paillasse. » L'*Inventaire de Jean Lesaige, conseiller au Châtelet* (Paris, 1670), contient la phrase suivante : « Dans une petite chambre servant de garderobbe, estant à costé de ladite chambre, une petitte roulette de boys, garnye de son enfonçure, servant de couche, sommier de crin, un matelas de futaine, etc. » L'*Inventaire général des meubles de la Couronne,* dressé le 20 février 1673, décrit : « Une roulette garnie de crin, couverte de toille rouge, avec son matelas et traversin. » Enfin, n'oublions pas que Furetière a dit : « Un mary qui couche dans la roulette, pendant que sa femme couche au grand lit, est un sot. »

Nous venons de voir que la roulette du conseiller Lesaige était déjà reléguée dans la garde-robe. Au XVIIIe siècle, on renonça à l'habitude de faire coucher ses serviteurs dans la chambre où l'on dormait ; on leur ménagea tout auprès ce qu'on appelait alors un RETRANCHEMENT, et par suite de cette transformation dans les usages, la roulette cessa d'avoir sa raison d'être ; mais le nom ne se perdit pas. Des lits roulants devenus sans utilité, le titre de roulette passa aux chaises roulantes. Cette transmission, si l'on peut dire ainsi, s'effectua dans les dernières années du XVIIe siècle. La note suivante, empruntée au *Mercure* de mai 1704, nous apprend la date à laquelle cette façon de parler fut adoptée par le public : « Ce que l'on appelle roulette, dit le *Mercure,* sont des fauteuils dans lesquels on se promène dans les jardins ; ils sont suspendus et tirés par un Suisse ; mais comme ils sont poussés par deux autres Suisses, ils vont aussi vite qu'on les veut faire aller. M. le duc de Mantoue monta dans une de ces roulettes, et les plus considérables personnes de sa suite montèrent dans dix-neuf autres. » La présence des Suisses, mentionnée par le *Mercure,* indique assez qu'il s'agit de roulettes royales en usage à Versailles. Il nous sera permis, à ce propos, de constater que ce mot, neuf alors à Paris, était, depuis près de vingt ans, employé à la Cour. Si nous consultons, en effet, l'exact et minutieux Dangeau, il nous informera que, le 8 décembre 1689, le roi, étant malade à Versailles, « se leva et entendit la messe dans la tribune, où il se fit traîner en roulette ». (*Journal,* t. III, p. 36.) Plus tard, après ce qu'on est convenu d'appeler la *grande opération,* Louis XIV prit l'habitude de ne pas quitter sa roulette de tout le jour, et de recevoir les dames, de jouer et de dîner sur ce siège commode. « Samedi 8 [septembre 1696], à Versailles, écrit encore Dangeau : On a fait ce matin une assez grande incision au Roy, et les chirurgiens sont très contents de l'état où ils ont trouvé la plaie ; ils ont vu le fond de son mal. Le Roy a été fort

gai toute la journée et a dîné et soupé dans sa chaise roulante, dans le salon. » (*Ibid.*, t. V, p. 467.) De son côté, Fagon note, dans son *Journal de la santé du roi*, à l'année 1701 : « La nuit du mercredi au jeudi 24 du mois de

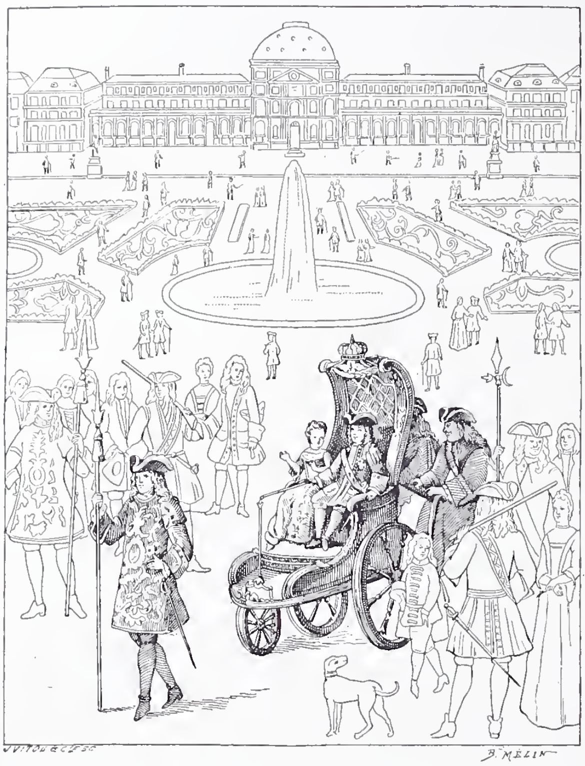


Fig. 502. — Le duc et la duchesse de Bourgogne se promenant aux Tuileries dans une roulette, d'après une estampe du temps.

novembre, le roi passa mal la nuit, et, en se levant, ne put appuyer le pied gauche, ni le souffrir à bas, sans douleur. Cela le fit résoudre à se remettre au lit et à y passer la journée. Le gras de la jambe étoit douloureux, et le talon, et le cou-de-pied. La jambe et le pied enflèrent et rougirent considérablement. Le roi se leva pourtant le lendemain et se fit conduire dans sa roulette. » Enfin, quatorze ans plus tard, celui qu'on appelait le Grand Roi prendra encore son dernier repas dans sa roulette, et l'on pourrait presque dire qu'il y mourut. « Il se fit lever ensuite pour se délasser un peu en changeant de situation. On le plaça dans une chaise roulante en robe de chambre, parce qu'on ne pouvoit plus l'habiller. On posa sa jambe sur un petit tabouret couvert d'un carreau et en cet état, on luy servit à souper sur les 9 à 10 heures. » (*Journal de la maladie et mort de Louis XIV*, p. 33.)

Le roi, nous l'avons vu, n'était pas seul, à Versailles, à se promener dans une roulette. L'exemple de Louis XIV était de ceux qui veulent être suivis. Dès que ce prince eut la goutte, tout le monde dans son entourage direct prétendit l'avoir. Dès qu'il commença à se promener dans les jardins en roulette, il fallut, pour lui faire sa cour, se faire voiturer dans un véhicule de même sorte. Le 28 juin 1698, à Marly, écrit Dangeau : « Monseigneur le duc de Bourgogne et Mme la duchesse vinrent ici l'après-dînée ; il les vit aller à la roulette. Mademoiselle y étoit avec eux ; ensuite ils se promenèrent longtemps à pied dans les jardins, et puis ils s'en retournèrent à Versailles. » (*Journal*, t. IV, p. 373.) En 1710, bien que sa goutte fût depuis longtemps guérie, c'est toujours Dangeau qui le dit : « Le grand Dauphin se faisoit traîner dans une roulette à ressort qu'il conduisoit lui-même. » (*Ibid.*, t. XIII, p. 212.) Ces petits véhicules étaient, au surplus, assez nombreux pour parer aux exigences de la famille royale et des visiteurs illustres. L'*Inventaire du château de Versailles*, dressé en 1700, nous dénonce la présence de : « Vingt chaises roulantes, de damas rouge cramoisy, composées chacune d'un impérial, 4 pentes de dehors, 4 pentes de dedans, 2 rideaux de quatre léz chacun et d'un fauteuil, suspendu aussy, couvert dudit damas avec son marchepied garny de peaux de mouton, lesdites chaises garnies et bordées de petit galon d'or, appliqué par festons et compartimens aux pentes ; le tout posé sur un brancard à 2 roues, peint en rouge et les extrémitéz bronzées, avec une couverture de toille cirée, doublée de toille pour le dessus de l'impérial. »

On sait la transformation surprenante qui s'opéra à la Ville et surtout à la Cour, sitôt que le vieux roi eut disparu. La France, la veille encore impotente, retrouva tout d'un coup sa jeunesse et son entrain. Une aurore bruyante et joyeuse succéda à cette agonie qui semblait ne devoir jamais finir. Les roulettes éprouvèrent le contre-coup de cette révolution. Elles disparurent de Versailles avec Louis XIV, et les malades très authentiques continuèrent seuls de recourir à leurs services. On les dépouilla de leurs ornements, de leur parure ; par contre, on s'appliqua à les perfectionner, à augmenter leur commodité, à les rendre à la fois mieux suspendues et plus pratiques. Parmi ceux qui donnèrent leurs soins à cette amélioration, il est un artisan qui mérite une mention spéciale. « Le sieur Dufour, maître menuisier, demeurant rue de Vaugirard, vient, dit le *Mercure* (novembre 1765), de perfectionner les chaises roulantes pour les personnes infirmes. Le malade peut se promener assez vite sur une surface horizontale et tourner à droite et à gauche. Cette chaise peut se changer en un lit plus commode que les autres ; il se trouve sous le malade une chaise percée ; il peut se placer sur la lunette, sans le secours de personne ; le tout se referme quand on le désire, par un méchanisme fort simple. » Depuis lors, il faut bien le reconnaître, on n'a pas fait mieux, et la plupart des chaises roulantes que nous rencontrons dans nos rues, portant des valétudinaires, sont loin d'atteindre à ce maximum de commodité. Quant aux roulettes destinées aux promeneurs bien portants et gaillards, elles ont fait chez nous leur réapparition en 1878, lors de l'Exposition universelle ; mais cette réapparition devait être éphémère. L'Exposition fermée, elles ont disparu pour ne revoir le jour que onze ans plus tard, au Champ de Mars, en 1889.

Roulette. — C'est aussi un outil que plusieurs professions emploient. Chez les fabricants de papier peint, c'est un petit cylindre en métal, que le rouleteur promène sur les parties qui ont reçu de la dorure, afin de la faire reluire. Chez les doreurs sur cuir, c'est un petit instrument de fer, en manière d'une roue, qui sert à tracer les filets et à dorer les bords des reliures.

Roulette, enfin, est le nom qu'on donne à un jeu de hasard consistant en un cylindre, au centre duquel est suspendu un plateau mobile, tournant sur un axe, et dont les bords sont garnis de 38 petites cases, numérotées 1 à 36, avec le zéro simple et le double zéro. Ces numéros sont mélangés et inscrits alternativement en rouge et en noir. Le banquier fait tourner le plateau et y lance une bille d'ivoire qui après avoir parcouru plusieurs fois le tour du plateau, va se fixer dans une case dont le numéro gagne.

Roulleau (Serge de). — La serge de roulleau, qu'on appelait parfois simplement roulleau ou rulleau, était employée, au XVIe et au XVIIe siècle, dans l'ameublement.

Elle servait pour la garniture des lits et la tenture des chambres. « Ung ciel de serge de roulleaux, verd et rouge, garny de frange de laine...— Trois custodes, deux de serge de roulleaux, etc. » (*Vente consentie par Adam Musnier, doreur sur cuyr, demourant à Paris, à Jean Hamart, frippier,* 1571.) « Plus vingt-deux pièces de rulleau à vingt-quatre soubz la pièce. » (*Invent. de Grégoire Beaunom, marchand d'étoffes;* Bordeaux, 1607.)

Roulloire, *s. f.* — C'est la même chose que le ROULERET ou la ROULETTE (voir ces deux mots), c'est-à-dire une petite couche montée sur roues, et qu'on poussait sous le grand lit. Dans l'*Inventaire du château de Turenne,* dressé en 1615, immédiatement après le chapitre des « couchettes de bois de noyer », vient celui des roulloires ainsi conçu : « Plus neuf roulloires neufves et complaictes.»

Roulon, *s. m.* — Synonyme d'échelon. Petites tringles de bois, qui se posent en travers sur les montants des échelles, des râteliers, etc.

Roulot, *s. m.* — Orthographe arbitraire de ROULEAU. (Voir ce mot.)

Roulure, *s. f.* — Terme de menuisier. Défaut qu'on rencontre dans le bois, et qui consiste en une solution de continuité entre les fibres. La roulure est le plus souvent partielle, mais il arrive parfois qu'elle est générale et occupe toute la superficie du tronc.

Roumane, *s. f.* — Romaine, balance. « Une roumane de fer, tirant deux quintaux. » (*Invent. du duc de Bourbonnoys;* Aigueperse, 1507.)

Rouqueto, *s. f.;* **Rouquilio,** *s. f.* — Locution limousine. Roquille, mesure de capacité contenant environ le quart d'un litre.

Roussette, *s. f.* — C'est le nom d'une sorte de chien de mer, dont la peau rugueuse est employée dans l'industrie à polir certains corps durs tels que l'ivoire. Au siècle dernier, un gainier, du nom de GALUCHAT (voir ce mot), eut l'idée ingénieuse de teindre en vert cette peau, de l'user et de s'en servir pour la couverture de petits étuis. Pendant près de quarante ans, la roussette ainsi préparée fut extrêmement à la mode. Pour donner une idée de sa vogue, nous relèverons un peu au hasard, dans le *Livre journal* de Lazare Duvaux, les articles qui suivent : « 22 mai 1752 — S. M. le Roy : Quatre cuillers à caffé d'or à 22 karats, ciselées, d'un nouveau modèle, dans leur étui de roussette verte polie. » « 28 septembre 1752 — Mme de Pompadour : Un étui en roussette verte usée, garni de charnières et ressorts en or, pour une loupe à deux verres. » « 1er juillet 1753 — Mme de Pompadour : Raccommodage de deux étuis de roussette, fourni le ressort d'or, 108 livres. » « 22 juillet 1756 — M. Hébert : Un baradel d'or avec ses plumes dans un étui de roussette. » Etc. (Voir *Livre journal,* t. II, p. 123, 138, 163, 289, 373.) Citons encore l'annonce suivante, empruntée au *Journal général de France* (26 février 1782) : « Le 18 ou le 19 février (1782), on a perdu une bague d'homme montée à l'antique, composée de 4 brillans formant le quadrille avec entourage, dans un étui de roussette verte; 48 livres à qui la remettra au sieur *Chauvet,* jouaillier, sous la porte de l'enclos du Temple. »

Roussi, *s. m.;* **Roussy,** *s. m.* — « On appelle abusivement de la vache de *Roussi,* du cuir de *Roussi,* au lieu de dire de *Russie,* qui vient d'une contrée de Pologne appelée de ce nom. » Ainsi s'exprime Furetière, qui semble avoir été meilleur linguiste que géographe. D'autre part, Savary écrit : « Cuir de Roussi, vache de Roussi, sorte de cuir ou peau de vache qui s'est d'abord fabriqué en Russie, d'où il a pris son nom, et dont la fabrication a, depuis, passé en plusieurs endroits de l'Europe. » Il n'y a donc pas d'erreur possible, et quand on lira des articles comme celui-ci : « Un coffre de vache de Roussy à cloux doréz, etc. » (*Invent. de Marguerite des Loges, femme de Pierre de Beaufort, notaire au Châtelet;* Paris, 1628) ; ou bien : « Un matelas de maroquin, garny de petittes touffes or et argent et d'un galon tout autour. — Un autre de Roussy » (*Invent. des meubles de la Couronne,* 1673) ; ou encore : « Un coffre de bahud carré, couvert de cuir roussy » (*Invent. de Marie de Bourbonne;* Paris, 1677), il n'y aura pas d'hésitation, et le lecteur saura qu'il s'agit de ce que nous nommons aujourd'hui du cuir de Russie.

Routissouer, *s. f.* — Forme ancienne de RÔTISSOIRE. (Voir ce mot.) Cette orthographe est demeurée en usage jusqu'à la fin du XVIe siècle.

Royale (à la). — On disait, au XVIIe siècle, des appartements, hôtels, habitations très richement décorés, qu'ils étaient ornés à la Royale. Les *Registres de l'Hôtel de Ville de Paris,* à l'année 1614, portent à propos des obsèques de la reine Marguerite : « Et estans entréz en ladite maison, sont venuz deux maistres de cérémonies au-devant desdits sieurs de la ville, qui les ont conduits jusques en la salle où estoit ladite deffunte, laquelle salle estoit parée de fort belles et excellentes tapisseries d'or et d'argent. Ladite dame deffunte estoit sur son lict de parade, richement orné à la royalle, un dey d'or et d'argent sur la teste, force luminaire allentour d'elle; le fond du lict où elle estoit, estoit de velours noir et une croix de satin blanc. » Nous lisons, en outre, dans le *Récit de l'arrivée et solennelle Entrée de messire Alexandre de Vendosme à Rome* (2 octobre 1615) : « Ayant prins congé et estans licentié par Sa Sainteté avec M. l'ambassadeur, ils furent visiter M. le cardinal Borghèse et le prince de Sulmone, nepveu de Sa Saincteté ; et la nuict estant venuë, ils s'en retournèrent au palais de l'ambassadeur, où on lui avoit apresté un corps de logis à la royalle, garny de tapisseries de drap d'or et autres de grande valeur ; les lits estoient enrichis de soye très fine, d'or et d'argent. »

Royé, *s. f.* — Orthographe ancienne du participe *rayé.* On lit dans l'*Inventaire de Charles V* (1380) : « Une touaille de soye ouvrée à façon de nappes, royé de sept larges royes. » La *Chronique de Tournai,* racontant le couronnement de Henri VI d'Angleterre (1399), nous apprend que : « L'endemain qui fut feste de Saint-Eduart, ledit duc, vestu de habit roial, vint de pied de la salle de Wastimoutier jusques à l'église ; toutes les rues où il passoit estans couvertes de drap roiéz de meisme parure. »

Rubace, *s. f.;* **Rubicelle,** *s. f.* — Termes de joaillier. Noms donnés aux rubis de couleur claire.

Ruban, *s. m.* — Tissu étroit et fort, qui sert à différents usages. On a fait des rubans d'or, d'argent, de soie, de

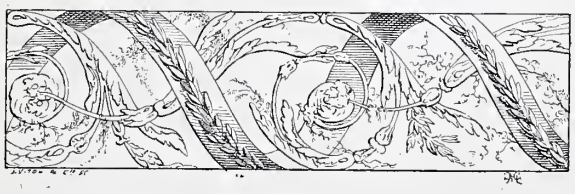


Fig. 503. — Frise décorée d'un ruban, dessinée par Salembier.

laine, de fil. On en fait d'étroits, de larges, de façonnés, d'unis, de gaufrés, à réseau, etc. Les rubans qu'on emploie dans l'ameublement sont généralement beaucoup plus résistants et plus épais que ceux dont on se sert pour le cos-

tume et la parure. On leur donne le nom de Galon. (Voir ce mot.) Aussi, n'est-ce qu'exceptionnellement qu'on rencontre le mot ruban dans les documents récents relatifs au mobilier. Par contre, il en est assez souvent question



Fig. 504. — Jeton corporatif des rubaniers.

dans les *Inventaires* et *Comptes* anciens. Au XIVe et au XVe siècle, on en faisait une grande dépense pour renforcer le sommet des tapisseries, des rideaux, des courtines et supporter la garniture d'anneaux qui servaient à les pendre. C'est ainsi que nous relevons dans les *Comptes de Geoffroi de Fleuri, argentier de Philippe le Long* (1346), un payement de 100 sols « pour la façon d'un esprevier de cendaus vers, pour cordes, pour ruban, pour aniaus, pour soie et pour façon ». Un *Mandat de payement de Philippe le Bon* (1425) nous apprend que Jean le Cambier, dit Cambillon, tapissier, fut chargé de « rubanner et metre à point de son mestier » seize pièces de tapisserie, et que cette opération absorba plus de 150 aunes de « ruban large ». L'*Inventaire d'Anne de Bretagne* (1498) mentionne : « Troys rideaulx de damas cramoisy, garnis de rubans, boucles et coulans », qui ornaient la chambre de cette princesse. Au XVIe siècle, une *Décharge accordée à Pierre de Corteville, garde des joyaux de l'Empereur* (1531), décrit une petite horloge « mise en une custode couverte de vellours rouge, avec des rubans à l'entour de soye bleue et de fil d'or », qui fut donnée par ce prince au comte de Gavres. Au XVIIe siècle, nous notons dans les *Inventaires des meubles de la Couronne* « un lit extraordinaire », avec « le fond composé de seize morceaux de corniches et huit morceaux de frize, entourés de rubans gris de lin et argent » (*État* du 20 février 1673) ; et un autre lit de brocart fond vert à fleurs d'or, « avec seize nœuds de ruban de brocard fond rouge royé d'or et d'argent ». Enfin, dans l'*Inventaire du château de Bienassis,* dressé le 24 novembre 1766, on remarque : « Deux lits jumeaux de différentes étoffes, ouvragés de rubans et découpures barocques grandes et petites de satin raié. »

Ruban. — C'est aussi un terme d'architecture. On donne ce nom à un ornement sculpté ou peint, qui figure plus ou moins exactement un ruban enroulé.

Rubané, *adj.* — Marqué de bandes longitudinales qui ressemblent à des rubans. « Sept lits à pentes de damas rouge cramoisy de Lyon...., la courtepointe, trois sousbassemens et quatre pommes, le tout rubanné autour de soye rouge. » (*État des meubles de la Couronne* du 22 avril 1697.) Rubané se dit aussi en minéralogie de certaines pierres. « Un coffre carré, composé de six plaques d'agate orientale, rubanée, œillée et chamarrée. » (*Collection de la reine Marie-Antoinette,* 1789.) Les ébénistes appellent acajou rubané celui dont les veines moirées simulent un ruban.

Rubaner, *v. a.* — Garnir de Rubans. (Voir ce mot.) Autrefois, on appelait rubaner une tapisserie, une courtine ou un rideau, l'action de coudre au sommet de cette tapisserie, de cette courtine ou de ce rideau, un large ruban sur lequel on attachait les anneaux qui servaient ensuite à les accrocher. Les *Comptes de l'argenterie d'Isabeau de Bavière* (1387) mentionnent divers payements faits à Martin Didèle, « couste-pointier demourant à Paris », pour avoir « rubanné et mis anneaulx et franges » à la tenture de la chambre de la reine ; « pour avoir appareillié et mis à point une chambre » destinée au duc de Touraine, « laquelle il a rubannée ». Les Archives du Nord (série B, n° 1932) possèdent également un mandement de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, daté de 1424, ordonnant « de payer la somme de dix-sept livres dix-sept sols à Guillaume Estévenin, toilier d'Arras, à Jean Prévost, dit Fovet, et Jean Cambier, dit Cambillon, pour avoir bordé et rubanné seize pièces de tapisserie neuves ».

Rubanier, *s. m.* — Ouvrier qui fabrique des rubans. Sous le nom de Tissutiers-Rubaniers, ces artisans ont formé autrefois, à Paris, une Communauté importante et, en outre, fort ancienne, puisque leurs statuts remontaient à 1403. Ils fabriquaient non seulement des rubans, mais toute espèce de passementerie et de tissus d'or, d'argent ou de soie, pourvu que ces tissus eussent moins d'un tiers d'aune de large. L'association avait son bureau dans la rue Saint-Martin. Sa patronne était Notre-Dame de Septembre, et son autel privilégié se trouvait à la chapelle Saint-Michel, cour Saint-Martin-des-Champs. L'apprentissage durait quatre années. Le brevet en coûtait 40 livres. Le compagnonnage était également de quatre années. La maîtrise était payée 700 livres. Si l'aspirant à la maîtrise épousait une fille de maître, il ne lui était réclamé que 260 livres au lieu de 700. Les maîtres rubaniers étaient divisés en plusieurs classes. Les uns ne fabriquaient que des galons d'or et d'argent ; — d'autres des rubans de soie ; — d'autres des galons de livrée ; — d'autres des garnitures de carrosses et harnais de chevaux ; — et d'autres enfin des ouvrages de modes, comme agréments, parures.

Nous avons retrouvé dans les minutes de Me Albert Yver, notaire à Paris, un contrat d'apprentissage de tissutier-rubanier remontant à l'année 1565 ; nous croyons bien faire en en donnant ici la copie :

Nicolas Roland, fils de feu Loys Roland, en son vivant mercier, demeurant à la Ferté-soulz-Jouare, désirant aprendre mestier et gaigner sa vie au temps advenu c[on]fesse soy estre mis en apprentif du j[ou]rd'huy jusques à troys ans p[ro]chains, venant finiz revolus et accompliz, et ce avec Nicolas Mathieu, Me Thissutier-rubanier, demeurant à Sainct-Marcel-lez-P[ar]is, à ce p[rése]nt qui a prins et retenu led. Nicolas Rolant à son service et apprentifz pend[ant] led. temps et promect monstrer, apprendre et enseigner aux mieulx q[u'i]l pourra son mestier de thissutier et rubanier et tout ce dont il se mesle et entremet, et luy quérir, fournir et administrer pend[ant] led. temps ses vivres, le boires, manger, feu, lict, hostel et lumière avec, et l'entretenir de tous habits, linge, chosses, soulliers et au[ltre]s ses



Fig. 505. — Jetou corporatif des rubauiers.

nécessités pend[ant] led. temps bien et honnestem^t^ comme à ung apprentilz, et moyen[nant] ce ledit Nicolas Rolant a p[ro]mis et p[ro]mect servir led. p[ren]eur son maistre bien et fidèlem^t^ lui obéir, faire son proffict et l'advertir du c[on]traire sy tost qu'il viendra à sa congnoissance, sans s'en desfuyr ne allieurs s[er]vir pend^t^ led. temps, voullant en cas de fuicte estre prins au corps p[ar]tout où trouvé sera et estre ramené à son M^e^ p[ou]r parachever le temps de

son apprentissage. A ce faire vint et fut p[résen]t Jacques Fourneau, Me dudit mestier, lequel a quicte et quicte led. Nicolas Rolant de laprentissage q[n'il] estoit tenu et obligé f[air]e soulz luy dud. mestier, c[on]sentant q. l'obligation de ce faicte soict et demeure nulle, et est c[on]senty à accorder à ce p[rése]nt apprentissaige, promettant et s'oblig[eant] ch[ac]un en droict soy et led. appre[n]tif corps et bieus. — Faict et passé l'an 1565, le jeudi XXVII décembre.

Rubanière, *s. f.* — Nom donné à une sorte d'ÉPINGLES. (Voir ce mot.)

Rubicelle, *s. f.* — Voir RUBACE.

Rubis, *s. m.* — On donne ce nom à diverses pierres précieuses d'une composition différente, mais qui sont toutes ou à peu près d'un rouge plus ou moins intense. Les principales sortes sont : 1° le *rubis oriental,* qui est une variété de corindon, d'un beau rouge foncé, que seul le diamant peut rayer, et qui est d'un prix égal, parfois même supérieur, à celui du diamant ; 2° le *rubis spinelle,* qui est un aluminate de fer et de magnésie, également d'un beau rouge et fort recherché ; 3° le *rubis balais,* moins estimé que les deux autres, qui est une variété de corindon, mais dont la nuance est plus claire et tirant sur le rose ou le rouge lie de vin. Toutes ces espèces nous viennent de l'Inde et surtout de Ceylan. Au XIIIe siècle, l'Euphrate avait la réputation de rouler des rubis dans ses eaux. Parlant de ce fleuve, l'auteur de *Floire et Blanceflor* écrit :

> En icelle ève de manières
> Truevé on précieuses pières
> . . . .
> Rubis et jaspes et cristaus.

Enfin, on distingue encore le rubis de Hongrie, le rubis du Brésil, le rubis de Sibérie, etc.

Le Moyen Age et la Renaissance semblent n'avoir connu que deux sortes de rubis : les BALAIS (voir ce mot), et le rubis spinelle, beaucoup plus rare, qu'on désignait ordinairement sous le seul nom de rubis, mais qu'on qualifiait aussi rubis d'Alexandrie ou d'*Alixandre,* parce qu'il passait par l'Égypte pour venir de Ceylan. C'est cette dernière espèce de rubis que Jean de la Taille classe, dans son *Blason de la marguerite et des autres pierres précieuses* (1574), parmi les plus rares et les plus coûteuses :

> Entre les pierres merveilleuses
> Ou en tient sept plus précieuses :
> Le diamant, le saphyr pers,
> . . . .
> Puis le rubis au rouge esclair.
> Sur eux n'entre lyme ny fer.

Disons encore que, pendant tout le Moyen Age, la crédulité et la superstition ont attribué au rubis un pouvoir et des qualités presque magiques. « Il détruit les verrues, dit un auteur, il guérit la peste, bannit la tristesse, réprime la luxure et détourne les mauvaises pensées. » Ce sont ces vertus que Jean de la Taille résume en ces vers :

> Au rubis, qui est une espèce
> D'escarboucle, Phœbus adresse
> Vertu de luyre es obscurs lieux,
> D'éveiller l'esprit, rendant l'homme
> Aymable envers tous et joyeux.

Après cela, il ne faut pas être surpris, si l'on voit le rubis tenir sa place parmi les objets les plus précieux. Philippe Mouskes, dans sa *Chronique rimée* (t. Ier, p. 267), nous montre Charlemagne rapportant d'Espagne

> Samis, cendaux, orfrois,
> Rubis, esmeraudes, safirs.

Ces belles pierres, en outre, entraient dans la confection d'un grand nombre de pièces d'orfèvrerie. Nous croyons être agréable au lecteur en réunissant ici la description de quelques-uns de ces ouvrages, choisis parmi les plus beaux que nous fournissent les documents anciens :

Une salière [faite], d'un serpent volant séant sur un entablement doré et esmaillé, et a ladite serpent un visage d'un homme barbu... et est la guelle de la salière et le pié garni de rubis d'Alicendre, safirs et perles d'Escoce. (*Invent. de Louis Ier, duc d'Anjou,* 1360.)

Une graut esguière semée d'esmaulx de plite, garnye d'esmeraudes, de perles et de rubiz d'Alixandre et a ou fons, par dehors, une rosecte d'esmaulx de plite, pesant sept marcs quatre onces d'or. (*Invent. de Charles V,* 1380.)

Ung gros ruby, lequel M. S. appelle le roy des rubis... que M. S. de Bourgoingne donna à M. S. au mois de juillet l'an mil CCCC et XIII et fu de Loys Gradenigo, marchant de Venise. (*Invent. du duc de Berry,* 1416.)

Une sallière d'escaille de perles, en laquelle y a un petit salleron de jaspe, garnie d'or où il y a plusieurs perles et rubiz au pié. (*Invent. de la reine Anne de Bretagne,* 1490.)

A Guillaume Charruau, la somme de dix livres dix sols tournoys, pour ses peines et sallaires d'avoir repoly et pareillement mis en œuvre ung ruby de la valeur de mil escuz. — A Courat de Colongne, VIc XCIV livres VI sols VI deniers tournois pour quatre onces deux gros [d']or d'escuz au soleil, qu'il a mis et emploié à mectre en œuvre sept dyamans, sept rubis et dix grosses parles qui devoient estre mises sur ung benoistier, pour servir à la couche de lade Dame... (*Comptes de l'argenterie d'Anne de Bretagne,* 1492.)

Un tableau d'argent fermant à clef de la Nativité Notre-Seigneur, à plusieurs ymages de la façon de Venize... ouquel tableau y a XXIIII rubiz et neuf perles, et au-dessus Dieu le Père. (*Invent. d'Anne de Bretagne,* 1498.)

A Loys Berland, dict la Gastière, lapidaire, pour son paiement de plusieurs dyamans, rubiz, esmerauldes, parles et autres bagues qu'il a vendues..., XIII mil Vc livres. — A Regnault Danet, marchant joyaullier de Paris, pour son paiement d'une coupe de lapis azurée garnie d'or et de pierreries, de diamens, rubiz et perles..., IX mil IIc IX livres. — A Allard Plommyer, marchant joyaullier de Paris, pour son paiement d'une sainte Katherine d'or, dont la roue est de diamans et rubiz, et à l'entour de ladite roue y a ung arbre d'or semé de grosses perles et de rubiz, etc. (*Dépenses secrètes de François Ier,* 1533-1538.)

Un petit coffre de cuir noir, là où est dedans deux dés dor à coudre garnis de rubis. (*Invent. des joyaux du cabinet du roi de Navarre,* 1583.)

A partir du XVIIe siècle, cette somptuosité disparaît du mobilier. Les pierres fines sont réservées plus spécialement à l'ornement des personnes, et dans l'orfèvrerie merveilleuse de Louis XIV, c'est à peine si nous rencontrons quelques rares pièces ornées de rubis. Nous citerons cependant : « Un petit bassin d'une seule agathe d'Allemagne, avec son bord d'or esmaillé de blanc et de noir, enrichy de seize médailles aussy d'agathe d'Allemagne et de quatre-vingtz petits rubis. » (*Invent. du mobilier de la Couronne,* 20 février 1673.) Mais c'est là une pièce tout à fait exceptionnelle, égarée en quelque sorte au milieu d'objets plus modestes, et qui n'avaient plus rien à démêler avec la somptuosité du vieux temps.

RUBIS. — C'est aussi le nom d'une couleur rouge se rapprochant de la nuance du rubis spinelle. Il en est rarement question dans les anciens *Inventaires.* Toutefois, nous retiendrons la mention suivante empruntée à l'*Inventaire de messire Nicolas-Alexandre de Ségur* (Bordeaux, 1755) : « Plus deux lits jumeaux à la duchesse..... courtepointe, pante, soubassement de damas ruby garny de crépin[e], mole[t] et milleret. — Plus deux soffas garni de damas rubi et or, brodés en velours vert, estimés quarante-huit livres, etc. »

Rubrique, *s. f.* — Sorte de craie rouge, dont les charpentiers frottent les cordes avec lesquelles ils marquent ce qu'il faut enlever du bois.

Ruche, *s. f.* — Terme de lingerie. Bande d'étoffe plissée qui sert d'ornement et surtout de bordure. On fait des ruches de mousseline, de toile batiste, de dentelle. Elles ne

sont guère employées dans l'ameublement que pour les garnitures de toilette et dans la literie.

Ruche est aussi une ancienne mesure usitée en Normandie et qui contenait 22 pots d'Arques. La ruche servait surtout à mesurer le sel.

Rudenté, *adj.* — Terme d'architecture. Se dit des colonnes et des pilastres ornés de rudentures. « Deux colonnes de dix-huict piedz de hault... faictes de sculptures, frizées, cannelées et rudentées... » (*Bref et sommaire recueil de ce qui a esté faict à l'Entrée de Charles IX à Paris,* 1572.) « La nouvelle galerie à l'extrémité de cet appartement est revêtue d'un lambris décoré d'une magnifique architecture en pilastres composites rudentéz, qui portent une corniche, dont la frise est ornée de consoles couplées, entre lesquelles sont des trophées d'une très belle invention. » (Germain Brice, *Description de Paris,* t. Ier, p. 241.) Il est aussi question, dans les descriptions anciennes, de

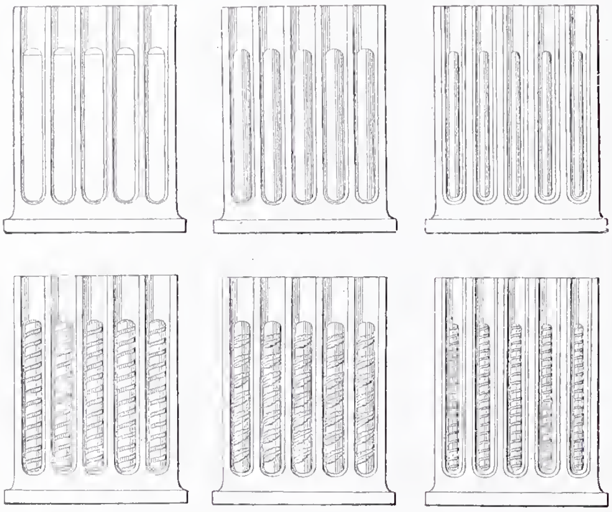


Fig. 506 à 511. — Rudentures plates, rudentures à bâtons, rudentures à baguettes, rudentures à câbles, rudentures à feuilles de refend, rudentures à cordelettes.

vases ornés de rudentures. « La seconde bande portoit sur la teste de grans vazes doréz, plains de fruietz et de fleurs... desquelz vazes les aulcuns estoyent goderonnéz, les aultres cannelez et rudentéz et moulléz de diverses antiquailles. » (*Entrée solennelle de Henry II à Rouen,* 1551.)

Rudenture, *s. f.* — Ornement d'architecture analogue à celui dont nous avons parlé à l'article Roseau, et qui consiste en une sorte de tige unie ou sculptée, dont on garnit la partie inférieure des cannelures d'une colonne, ou d'un pilastre, jusqu'au tiers à peu près de leur hauteur. Les rudentures ont été surtout en honneur à l'époque de la Renaissance et au XVIIe siècle.

Rudération, *s. f.* — Couche de cailloux ou de matériaux grossiers servant d'assiette pour la construction d'un pavement.

Ruelet, *s. m.* — Diminutif de ruelle, avec son double sens de petite rue et d'espace compris, dans une chambre, entre le lit et la muraille. Une *Lettre de rémission* donnée à Tours en 1408 (voir *Choix de pièces inédites* du règne de Charles VI, t. II, p. 24) porte : « Ledit prestre parti place et passa parmi la salle d'icelui presbitaire et entra en un petit ruelet estroit, là où les dessusnomméz l'ataingnirent et frappèrent sur lui un cop de hache, tant que il chey à terre. »

Ruelle, *s. f.;* **Venelle,** *s. f.* — Ruelle est le diminutif de rue : c'est, par conséquent, une petite rue de peu d'étendue et relativement étroite. Au XIVe siècle, par analogie, on appliqua le nom de ruelle (ou de venelle qui avait la même signification) à de petits corridors, à des allées, à des passages ménagés à l'intérieur des maisons. C'est ainsi que dans les *Comptes de l'hostel du roi Charles VI* (1381) nous relevons une aumône de 64 sols parisis, faite à « Agnès la Durande, povre femme, demourant à Senliz, emprès l'ostel du Roy, laquelle a tousjours nectié et tenu nectement une ruelle qui est derrier une chambre où se retrait le Roy souvent ». Au siècle suivant, l'expression se spécialisa et ne s'appliqua plus — mobilièrement parlant — qu'à l'espace laissé libre entre le lit et la muraille ; car, dès cette époque, comme devait le remarquer plus tard le conseiller Nemeitz, dans son *Séjour de Paris* (t. Ier, p. 146), les Français avaient pris l'habitude de ne pas placer leurs lits contre la muraille, mais de laisser « un petit espace entre deux, afin qu'un compagnon de lit se puisse aller coucher ou se lever sans incommoder l'autre..... » « Ces ruelles servent quelquefois de retraite aux amans surpris dans leur besogne auprès de Madame », ajoute plaisamment le conseiller Nemeitz. Particularité curieuse, ce sont des accidents de ce genre qui nous révèlent tout d'abord l'existence de ces passages. Une *Lettre de rémission,* datée de Paris, 7 novembre 1408, parle de l'assassinat d'un nommé Pinel, qu'un certain Jehan avait, paraît-il, trouvé « mucié en la ruelle » du lit d'une femme de vertu douteuse. Une autre *Lettre de rémission,* datée de Rouen, 1415, et rendue en faveur de Guillaume Bricart, maire de Chauny, fournit la révélation qu'on va lire : « Et environ quatre à cinq heures après minuit, pour ce qu'il commençoit à pleuvoir, s'en feust, ledit suppliant, retourné en son hostel, ouquel il eust trouvé sa chambre fermée. Laquelle il eust fait deffermer par sa femme, qui estoit dedans couchée en son lit. Et là eust apperceu et advisié en la ruelle de son lit un jeune homme, nommé Jehan Mairel, tout nu excepté de sa chemise et sans brayes. » On voit que, dès leur origine, les ruelles acquirent une réputation assez scabreuse. Cette réputation, elles la conservèrent pendant trois siècles au moins. Brantôme, dans sa plaisante dissertation sur les *Cocus,* nous les présente comme l'asile discret des amours hâtives et des rencontres clandestines. Pierre de l'Estoile nous apprend qu'en 1593, Henri IV, étant à Saint-Denis, recevait en sa ruelle des bourgeoises « toutes masquées, parties exprès de Paris pour lui parler », et qu'il gardait « près de trois quarts d'heure sous la courtine de son lit ». L'auteur de l'*Histoyre comique de Francion* nous montre la belle Laurette faisant cacher Olivier dans sa ruelle. Nous savons par l'auteur de l'*Histoire amoureuse des Gaules* que Mme d'Olonne avait fait pratiquer dans la ruelle de son lit une trappe, par laquelle, chaque soir, elle introduisait dans sa chambre le beau Marsillac. Enfin, Tallemant des Réaux, dans un grand nombre de ses *Historiettes,* et notamment dans celles qu'il consacre à la princesse de Condé, au maréchal de Bassompierre, à la future Mme de Maintenon, à M. de Villarceaux et à Mme de Castelnau, etc. (t. Ier, p. 109 ; t. III, p. 11 ; t. IV, p. 322 ; t. V, p. 264, etc.), se charge de nous apprendre qu'au milieu du XVIIe siècle les ruelles continuaient de se prêter à une foule d'aventures extra-galantes. Ajoutons que ces aventures, dont quelques-unes semblent avoir exigé un emplacement assez vaste, deviennent plus vraisemblables quand on est informé de cette particularité que, dès le XVe siècle, une transformation notable s'était opérée dans la disposition de ces ruelles. Au lieu de faire affleurer les courtines de chaque côté de son lit, comme cela avait eu lieu dans le principe, on avait ménagé, d'un

côté du lit, un espace vide, qui était également entouré par les tentures, et qui formait ainsi une sorte de petit cabinet, abrité des regards et du vent. Cette innovation nous est signalée par l'apparition dans les *Inventaires* de ce qu'on appelait les « pièces de ruelles », sortes de tentures enveloppant l'espace libre dont nous parlons. Lors de la saisie des biens de Jacques Cœur, son valet de chambre, Guyot Trépant, sommé de fournir des renseignements sur le mobilier de son maître, « dit qu'il y avoit une chambre de drap damas, brodée à personnaiges, de Nabugot Denozar (*sic*), et lui semble qu'il y avoit ciel, dosciel, la couverture et une pièce de la ruelle, qui estoyent dudict damas ». L'*Inventaire du château de Reculée* (1479) décrit, dans la chambre du roi René : « Ung grant charlit garny de couete, traverslit, une courtine garnie de ciel, tresdoiz et venelle, de la faczon de Turquie. » Dans l'*Inventaire d'Anne de Bretagne* (1498), nous relevons : « Une pièce de la ruelle du lit, contenant cinq léz de large et de long deux aulnes cinq quartz. — Une pièce de drap d'or traict raz, contenant de large quatre léz et de long deux aulnes quart et demy, doublé de damas blanc, pour servir en la ruelle. » On peut citer encore : « Ung ciel, dociel et ruele de grosse verdure, et les deux pendans de sarge viollée et jaune. — *Item,* ung grand eiel d'un grand lict, faict de damas cramoisi, figuré d'or avec les pendans et franges, le dociel et la pièce de la ruelle avec les riddeaulx de taffetas cramoisi. » (*Invent. du duc de Bourbonnoys;* Aigueperse, 1507.) « Une couche avec le lict seulement, ung ciel de tappisserye et une autre pièce de tappisserye de la ruelle dudict lit. » (*Invent. du cardinal d'Amboise,* 1508.) « Ung grant ciel, qu'on dit estre de Millan, ouquel est le vol du héron, faict de broderie... — *Item,* deux grandes pièces de pareille sorte, à façon dudit ciel, l'une servant de doussier et l'autre pour la ruelle du lit. » (*Invent. du château de Blois,* 1533.) « Le tour du lict consistant en deux grandissimes rideaux, servant au devant [des] ruelle et pied dudict lict, à bandes de vellours noir et tapisserye point de la Chine, deux bonnes grâces, trois soubassements de ladite tappisserye avec bandes de velours, le tout doublé de basin blanc, etc., le tout prisé VIII^{c} livres. » (*Invent. de Jacques Quiquebeuf, conseiller secrétaire du roy;* Paris, 1677.) Etc. Hâtons-nous d'ajouter que ce serait mal connaître l'esprit du temps et le caractère hospitalier de notre nation, que de penser que ces ruelles si bien calfeutrées demeuraient dans le jour vides et inoccupées. Dès le XVIe siècle, on y offrit l'hospitalité à ses amis et à ses amies. Marguerite de Valois, dans la *Ruelle mal assortie,* dit à celui qu'elle qualifie assez prosaïquement de sa « bête de somme » : « Gardés ce beau langage pour vos maîtresses et le silence pour moy ; et tandis que cette ruelle est vuide de ces fascheux qui viendront bien tost interrompre mes contentemens, je veux tirer quelque satisfaction de cette muette qui ne respond point. » Saint-Foix, dans ses *Essais historiques sur Paris,* rapporte que cette même princesse, se trouvant à Toulouse, « reçut les salutations du Parlement dans un lit de damas blanc, très riche, ayant au fond de son lit (c'est-à-dire dans la ruelle) de petits enfants de chœur chantant et jouant du luth ». Bassompierre raconte en ses *Mémoires* (t. Ier, p. 189) qu'il était admis dans la ruelle de Henri IV, et y faisait, avec quelques autres courtisans, la partie du roi. L'auteur de l'*Isle des hermaphrodites* (p. 22), décrivant la chambre d'un de ses héros efféminés, dit : « Sous le lict on voyoit un grand marchepied, et à la ruelle force sièges de mesme parure que le lict, et houssez pour la mesme considération. En ceste ruelle allèrent les trois personnes que je disoy cy-dessus. » Le futur Louis XIII s'installait dans la ruelle de la reine sa mère, pour y jouer avec son « petit ménage de poterie verte » (*Journal de Jean Héroard,* t. Ier, p. 142), à moins qu'il n'y trouvât quelqu'un de couché. « Il va seul en la ruelle de la Reine, y voit Mlle de Renouillère qui y dormoit, s'en vient doucement à la Reine et lui demande : Maman, qui est cette bête-là ? » (*Ibid.,* t. Ier, p. 179.) C'est dans la ruelle du lit de sa cousine, accouchée depuis deux jours, que se cache l'indiscret auquel nous devons l'amusant recueil si plein de révélations curieuses. « Le lendemain vingt-quatriesme avril, écrit-il, je m'y transporté (chez sa cousine) sur le midi, ou comme l'on m'avoit promis, je trouvé à la ruelle du lict, une chère (*sic*) tapissée pour me soir, et une petite selle pour mettre mes pieds. » (*Recueil général des Caquets de l'accouchée;* Paris, 1622, p. 6.) C'est dans la ruelle de Gaston d'Orléans que ses amis les Frondeurs chantent « en chœur de musique » les lestes couplets qu'on improvise sur les hôtes du Palais-Royal. (*Le Palais Mazarin, par le comte Léon de Laborde;* p. 301, note.) A cette époque, du reste, la ruelle sert à tous les usages. C'est un lieu de confidences. La Grande Mademoiselle a-t-elle à parler en secret au cardinal de Mazarin, celui-ci la conduit en cet endroit retiré. « Il vint au-devant de moi ; puis nous nous mîmes dans la ruelle de son lit. Je lui dis que je venois recevoir ses commandements, et savoir s'il ne trouvoit pas bon que je partisse le lendemain. » (*Mém. de Mlle de Montpensier,* 1657, t. III,



Fig. 512. — La ruelle abritant le galant.
Fragment d'une estampe d'Abraham Bosse.

p. 130.) « Mme de Chalais étoit jalouse de la confiance qu'on me témoignoit (écrit, de son côté, Mme de Maintenon) ; elle m'envioit bien quand on m'emmenoit dans une ruelle pour me faire quelque confidence, selon l'usage de ce tems. » (*Madame de Maintenon,* par Mme de Genlis ; 1806, p. 102.) C'était à la fois un lieu de recueillement et de réception. Le roi y faisait sa prière. « L'huissier de chambre, écrit N. Besongne, fait faire place devant S. M., qui va faire sa prière à la ruelle de son lit. » (*État de la France,* t. Ier, p. 313.) Et nous lisons dans les *Mémoires du baron de Breteuil :* « Quand l'audience (aux Ambassadeurs) se donne dans la ruelle du lit, il n'y a que les officiers de la chambre qui soient derrière le fauteuil. » Les particuliers, en cela comme en beaucoup d'autres choses, imitaient le souverain, et Tallemant des Réaux (*Historiettes,* t. V, p. 144), racontant comment Mme de Rouillac accueillit l'ambassadeur de Portugal, qui lui faisait sa visite, nous apprend que : « La dame marquise tint ferme sur le tapis de pied jusqu'à ce qu'elle le vît au milieu de la chambre ; alors elle avança deux pas au delà du tapis où, après qu'il l'eût saluée, elle le prit par la main, et le mena dans la ruelle, où trois chaises à bras étoient préparées ; elle se mit dans celle qui étoit en la place la plus honorable, fit donner la seconde à l'ambassadeur et la troisième à la comtesse de Châteauroux. » Enfin, nous savons par Dangeau (*Journal,* t. VIII, p. 264) que la duchesse de Bourgogne donnait à jouer dans la ruelle de son lit, et que Mme de Maintenon soupait dans la ruelle du sien, avec Mmes de Dangeau et d'Hendicourt. (*Ibid.,* t. X, p. 428.) On voit quel rôle important était assigné à la ruelle dans l'existence de l'ancienne société. Un dernier trait achèvera ce croquis. Quand, en 1740, la reine Marie Leczinska, lasse des infidélités de son mari, fit tourner son lit, à Fontainebleau, de façon à supprimer la ruelle, cette décision de la reine prit l'importance d'une manifestation politique. Elle fut considérée « comme un divorce d'ostentation », écrit d'Argenson, et comme un renoncement volontaire à certains devoirs du mariage ; « affectation assez hors de propos », ajoute notre auteur. (*Mém. du marquis d'Argenson,* t. Ier, p. 236.)

Jusqu'à présent, nous n'avons parlé que de la ruelle de lit proprement dite, de celle dans laquelle La Bruyère nous présente son Ménalque (*Caractères,* ch. XI) : « Il est un jour retenu au lit pour quelque incommodité ; on lui rend visite, il y a un cercle d'hommes et de femmes dans sa ruelle qui l'entretiennent, et, en leur présence, il soulève sa couverture et crache dans ses draps. » Ces ruelles, qui devaient leur importance à ce fait que les femmes restaient au lit la plus grande partie du jour, avaient pris peu à peu un développement si considérable, qu'on leur affectait un mobilier spécial. C'est ainsi que nous notons dans l'*Inventaire de Louis Hanique, simple conseiller de l'Hôtel de Ville,* « quatre fauteuils de ruelle, huit chaises et quatre tabourets ». Bientôt, lorsque l'habitude des dames fut de recevoir leurs visites assises et non couchées, par une extension de sens assez singulière, c'est à l'alcôve tout entière et quelquefois même à la chambre que le nom de ruelle fut donné. Furetière et Somaize, qui ont droit d'être consultés sur une matière qu'ils connurent mieux que personne, nous édifieront sur ce point. « RUELLE, écrit le premier, se dit aussi des alcôves et des lieux paréz, où les dames reçoivent leurs visites, soit dans le lit, soit sur des sièges. Les galans se piquent d'être des gens de ruelles. Les poètes vont lire leurs ouvrages dans les ruelles, pour briguer l'approbation des dames. » De son côté, Somaize, quoique moins explicite, n'est pas moins formel. Il nous présente, sous le nom de *Brundesius,* l'abbé de Bélébat, comme « le grand introducteur des ruelles ». « C'est chez lui, dit-il, que les jeunes gens de bonne maison vont s'instruire des qualitéz nécessaires à un homme qui veut hanter les ruelles. » Plus loin, parlant de la comtesse de Fiesque, il écrit : « Félicie est une prétieuse de haute naissance, qui fleurissoit du temps de Valère (Voiture), bien qu'elle fût dans un âge où à peine les autres sçavent-elles parler. Sa ruelle est encore aujourd'hui la plus fréquentée de tout Athènes, et l'esprit de cette illustre femme est généralement [re]cherché de tout ce qu'il y a de plus grand et de plus spirituel dans cette grande ville. » A propos de Mme Dainton, jadis comtesse de la Suze, il ajoute encore : « Doralise est une prétieuse de qualité, qui a autant fait parler d'elle que pas une femme du royaume... Sa ruelle est tousiours une des plus considérables de l'Empire des prétieuses. » (*Grand dictionnaire historique des prétieuses,* 1661 ; p. 56, 96 et 107.) Enfin, Saint-Évremond (*Poésies choisies,* p. 197) écrit à son tour :

> On parle depuis peu de certaine ruelle
> Où la laide se rend aussi bien que la belle ;
> Où tout âge, tout sexe, où la Ville et la Cour,
> Viennent prendre séance en l'école d'amour.

Il est facile de voir, après cela, que la ruelle était devenue un vrai « bureau d'esprit ».

C'est, du reste, la qualité que tous les écrivains de ce temps lui reconnaissent. Le cul-de-jatte Scarron, s'adressant à son confrère en poésie, le fameux maître Adam, dit :

> Rare menuisier de Nevers,
> Qui fais bien plutôt mille vers
> Qu'une douzaine d'escabelles ;
> Tes vers qui couvrent l'univers
> Sont lus dans les fines ruelles.

Loret, d'autre part, écrit à la date du 28 juillet 1657 :

> De Montmédy, dans nos ruelles,
> On dit d'assez bonnes nouvelles,
> Je n'ay, toutefois, pas apris
> Qu'il soit encor rendu, ny pris.

Et Boileau, dans sa XIIe *Satire,* adresse à Benserade ces vérités peu flatteuses :

> Tes bons mots autrefois, délices des ruelles,
> Approuvés chez les grands, applaudis chez les belles,
> Hors de mode aujourd'hui chez nos plus froids badins,
> Sont des collets montés et des vertugadins.

Enfin, s'il nous fallait une dernière preuve d'une signification si généralement admise, nous la trouverions dans une pièce fantaisiste, intitulée : *Règlement sur les revenus du Parnasse en faveur des conquêtes de l'Invincible Louis XIV* (publiée par le *Mercure* de mars 1673). Cette petite pièce où l'auteur demande qu'il soit fait « trêve de billets doux, de poulets et jolis vers sur l'amour », et qu'on réserve la poésie pour célébrer les conquêtes du souverain, se termine de la façon suivante : « Nous ordonnons que ces présentes soient registrées dans nos archives, cassettes et portefeuilles, et qu'elles soient leuës et publiées dans tous les cercles, ruelles, académies et assemblées de poètes, car tel est notre plaisir. »

On s'est préoccupé de savoir par quelles hautes influences les ruelles avaient pu conquérir ce pouvoir et ce prestige littéraires. Si nous en croyons un passage des *Mémoires de Mme de Motteville* (t. Ier, p. 182), Anne d'Autriche pourrait bien avoir donné l'exemple. On lit, en effet, dans ces

Mémoires, que cette reine réunissait en sa ruelle un certain nombre de beaux esprits et notamment Voiture, qui allait bientôt devenir « le divertissement des belles ruelles des dames qui font profession de recevoir bonne compagnie ». Après Anne d'Autriche, il faut citer M[me] de Longueville, dont la ruelle, au temps de la Fronde, « devint le centre de toutes les intrigues, et ceux qu'elle aimoit devinrent aussitôt les mignons de la fortune ». (*Ibid.,* 335.) Nous avons parlé des comtesses de la Suze et de Fiesque. nous ne sussions pas même le nom. La princesse apprenoit hier à faire des arguments. On projette une académie de femmes, elle sera de 40 ; il y en a déjà 20 sur la liste ; oserai-je vous le dire ? vous n'en êtes point. Je n'en suis pas, mais deux de mes nièces y sont pour moi et des premières. » En dépit de ce patronage auguste, les ruelles toutefois se ressentirent toujours, comme réputation, des accidents scabreux qui marquèrent leur origine ; et l'auteur du *Dictionnaire critique, pittoresque et sentencieux,* publié



Fig. 513. — Décoration rustique composée par Charles Le Brun.

Il ne faut pas oublier non plus M[me] de Frontenac, dont la ruelle de l'Arsenal était fameuse, et M[me] de Montespan, dont un pamphlet du temps, le *Printemps royal,* dit : « Vous saurez que la ruelle d'Asterie a toujours été composée de tout ce qu'il y a de plus éclairé à la Cour parmi le sexe. » Enfin, on ne peut mieux clore cette série qu'avec la duchesse de Bourgogne, dont M[me] de Maintenon, dans une lettre de M[me] de Dangeau (*Lettres,* t. VII, p. 39), parle dans les termes suivants : « Je ne sais, madame, si l'on vous rend compte de nos journées ; on s'adonne, dans la ruelle de Mad. la duchesse de Bourgogne, à faire de l'esprit. On y a des conversations dont elle est très contente : on y parle de logique, de rhétorique, de physique, et l'on y approfondit tout ce dont il seroit à souhaiter que en 1768, ne se gêne pas pour écrire : « Les coureurs de ruelles sont méprisables et méprisés, et cependant il y en a qui affichent cette conduite comme on afficheroit l'honneur d'avoir fait une belle action. »

Ruille, *s. f.* — Règle de fer, dont on se servait pour régler le papier et le parchemin, afin de faciliter l'établissement des comptes. « [A] Johannin Piet, sommelier de la chambre aux deniers, pour v de gectouers et bourses à les mectre, ruilles, ponces, poinçons, plumes et une bouteille d'enque, tout acheté par lui pour ladicte chambre aux deniers... XXXVI sols parisis. » (*Comptes de l'hôtel de Charles VI,* 1383.) « Jehan Lefèvre, demourant à Meleun, pour II ruilles de fer achetées de lui, à ruiller les escrips de la chambre aux deniers... VI sols parisis. » (*Ibid.*)

Christine de Pisan, parlant de Charles V, emploie l'expression de « vie ruilée » pour « vie réglée ».

Ruiner, *v. a.* — Terme d'architecture. C'est pratiquer des entailles sur les faces latérales des solives pour retenir la maçonnerie qui en masquera l'entre-deux.

Ruinure, *s. f.* — Terme d'architecture. Entailles qu'on fait dans les faces latérales des poutres, et qui sont destinées à retenir la maçonnerie.

Rulheyra, *s. f.* — Locution bordelaise et gasconne. Auvent, construction légère, abri en bois avançant sur la rue.

Rulleau, *s. m.* — Voir Roulleau.

Ruscadier, *s. m.*; **Rusquier**, *s. m.* — Locution gasconne et surtout toulousaine. C'est un cuvier de terre dont on se sert pour divers usages, tels que laver la vaisselle, préparer les aliments et donner à manger aux animaux. « Ung ruscadier de terre — ung petit rusquier de terre. » (*Invent. de la succession Galossa;* Rabastens d'Albigeois, 1565.) « Ung grand rusquier. » (*Invent. de la succession Massiot-Gautier, maître maçon;* Toulouse, 1578.)

Russie (Cuir de). — Cuir de vache, autrefois importé à grands frais de Moscovie et dont, jusqu'au XVIIe siècle, la fabrication a été considérée comme un secret impénétrable. Ce cuir a, de tout temps, été fort estimé à cause de sa solidité, de sa beauté, de son odeur agréable et de la réputation qu'il avait d'être inattaquable aux vers et à l'humidité. Au XVIIe siècle, un sieur Mérigo, que Richelet qualifie « l'un des plus habiles tanneurs de Paris », parvint à le contrefaire et livra une partie de son secret à l'auteur du *Dictionnaire françois*. Aujourd'hui tout le monde sait que le cuir de Russie est préparé avec du bois de santal, corroyé avec une huile empyreumatique, fournie par l'écorce du bouleau, et on le contrefait supérieurement en France et en Angleterre.

On fabrique avec le cuir de Russie, que par corruption on a longtemps appelé cuir de *roussi* ou vache de Roussi (voir ce dernier mot), des ouvrages de gainerie. On en garnit des portefeuilles, des malles et des sièges. Autrefois, quand les pliants étaient à la mode, on en faisait un usage encore beaucoup plus considérable. Les premiers sièges garnis de cuir de Russie que nous ayons rencontrés figurent dans l'*Inventaire du cardinal de Mazarin* (1653). Ils sont décrits : « Douze chaires à perroquetz, couvertes de vache de roussy, clouez sur leurs bois de noyer à cloux doréz. »

Rusticage, *s. m.* — Ce mot a plusieurs significations. Il désigne les piquages qu'on exécute sur la pierre pour faciliter l'adhérence du mortier. C'est aussi, dans les opérations de la taille des pierres, celle qui suit l'ébauchage. Enfin, on donne encore le nom de rusticage à un mortier très clair, qu'on projette sur les murs en achevant de crépir, et qui, par ses inégalités, donne à ces murs un aspect Rustique. (Voir ce mot.)

Rustique, *adj.* — Se dit généralement de tout ce qui est grossier, sauvage, sans apprêt. En architecture, on applique ce qualificatif aux constructions qui semblent faites avec des quartiers de pierres brutes, entassées au hasard. Enfin, par extension, on appelle *ordre rustique* ou simplement *rustique* un ordre dans lequel les colonnes et les membres d'architecture sont ornés de bossages vermiculés.

Bernard Palissy, qui prenait le titre d'inventeur des « rustiques figulines » du roi, leur donnait cette qualification pour marquer que, dans ses travaux de céramique, il avait la prétention de contrefaire simplement la nature et non de l'embellir. Cette application du mot rustique n'était pas, au surplus, particulière à Bernard Palissy. Elle était, au XVIe siècle, d'un usage courant. Olivier Codoré écrit, en effet, dans son *Bref et sommaire recueil de ce qui a esté faict à l'Entrée du roi Charles IX* (1572) : « A la porte Saint-Denis, par laquelle lediet Seigneur entra, fut fait en lieu plus commode qu'on n'avoit accoustumé, un avant-portail à la rustique d'ouvrage tuscan, dédié à l'antique source, et première origine des rois de France, fertilité et grandeur d'iceluy roiaume, invincible en quelque adversité que luy ayt sceu venir... Duquel portail la face, ouverture et hauteur estoit plus grande qu'autre qui ayt esté veu cy-devant : car son diamètre par terre estoit de cinq toises en largeur sur cinq toises et demie de hault, ayant de douze à treize pieds d'ouverture dans œuvre, sous dix-huiet à dix-neuf piedz sous clef : le tout faict de pierre de rustique bien fort ressemblant le naturel, à cause des herbes, limax et lézards, entremeslez parmy, et dont les spectateurs estoient en singulière admiration. »

Enfin on appelle, de nos jours, ameublements et sièges rustiques des chaises, des fauteuils, des tables, des bancs faits pour meubler les jardins, et qui sont fabriqués avec des rondins de bois encore pourvus de leur écorce. Notons en terminant que ce genre de sièges est beaucoup plus ancien qu'on ne le croit généralement, car nous relevons dans l'*Inventaire de Marie de Mingaud* (Toulouse, 1668) la mention suivante : « Un banc à la rustique, bois de sapin, d'environ douche (*sic*) pans de longueur. »

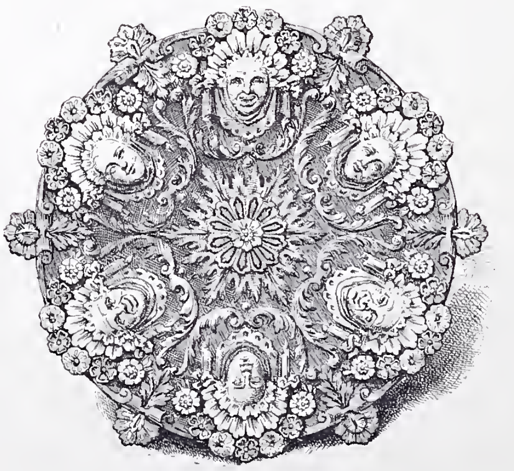
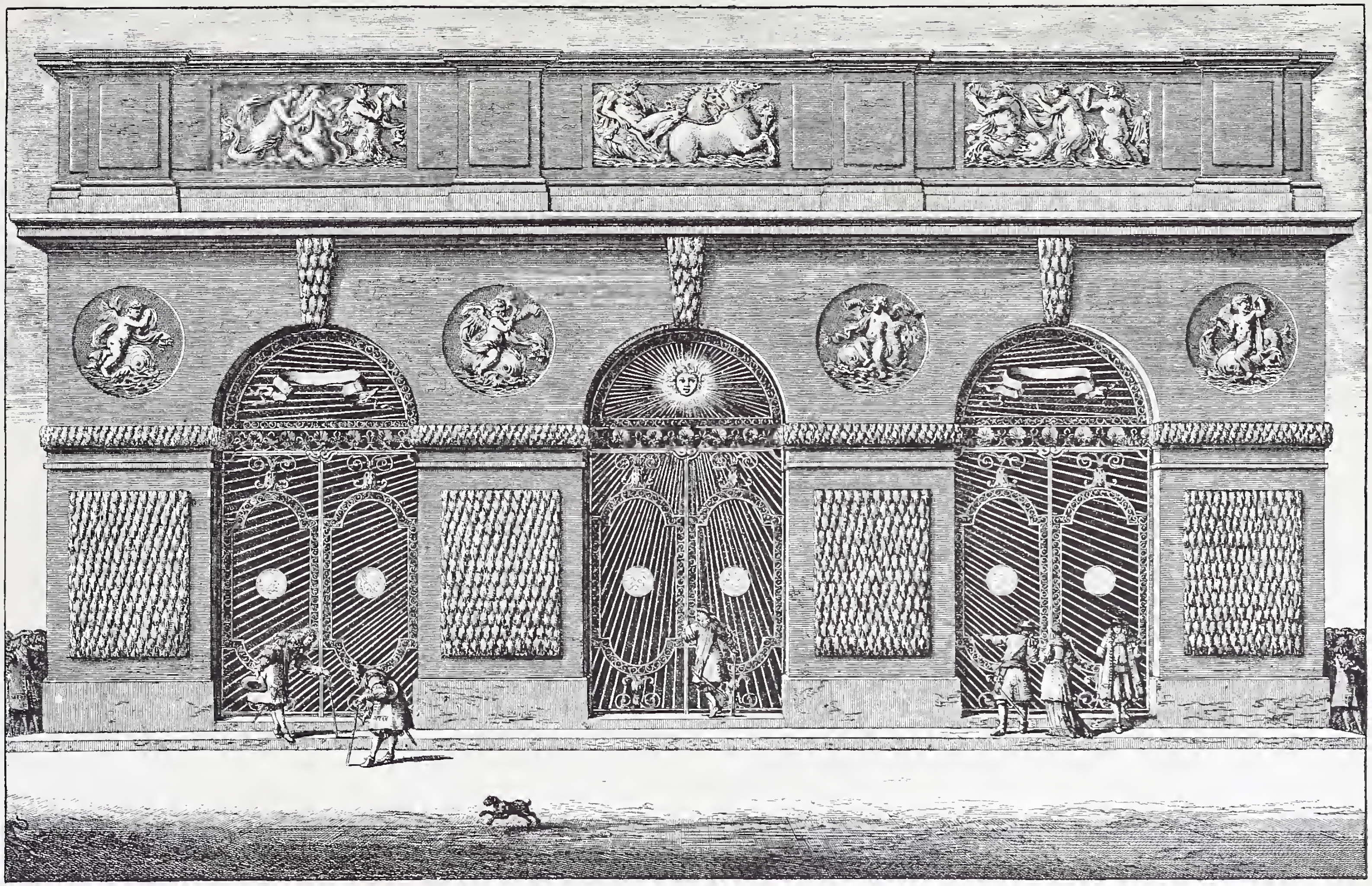


Fig. 514. — Rustique figuline, par Bernard Palissy.



Maison Quantin, imp.-ed.

ARCHITECTURE EN RUSTIQUE

FAÇADE EXTÉRIEURE DE LA GROTTE DE VERSAILLES

D'après la gravure de Le Pautre.

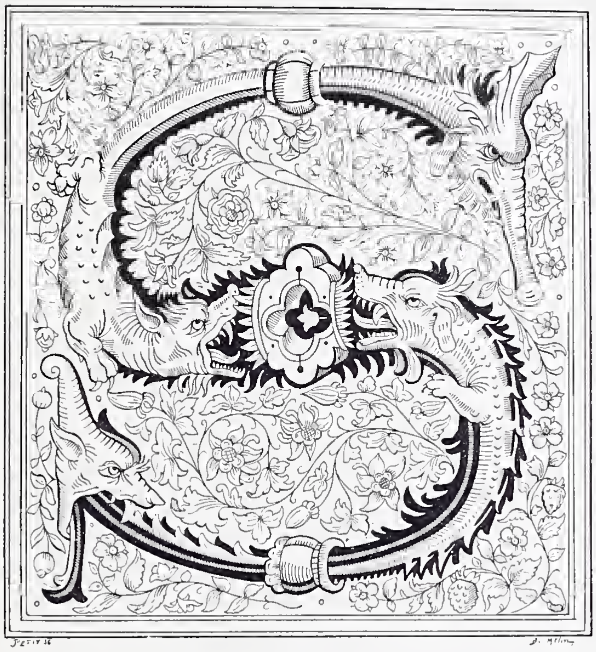


Fig. 515. — Lettre tirée de la *Mer des hystoyres.*

S. — Dix-neuvième lettre de l'alphabet. La forme très particulière de cette lettre a fait donner son nom à un certain nombre d'objets, et même à quelques meubles qui s'en rapprochent par leur construction. Parmi ces derniers, nous en citerons un surtout que M. J. Deville décrit ainsi : « On appelle S ou Siamoise une sorte de canapé de deux ou trois places disposées de manière à s'asseoir et à causer confidentiellement. Les S diffèrent de cet assemblage de deux fauteuils que l'on appelle vis-à-vis en ce sens que le dossier est remplacé par une manchette, sorte de main-courante qui sert soit d'accotoir, soit pour s'adosser. On place les S comme canapés de fantaisie dans un des angles d'un grand ou petit salon, tout en réservant une circulation tout autour. Ce meuble date seulement de l'époque de la Restauration. » (*Dictionnaire du tapissier,* p. 43.)

Les serruriers et les tapissiers donnent aussi le nom d'S à un morceau de fer tordu figurant la forme de la lettre qui nous occupe, et dont on fait usage dans les suspensions pour réunir le premier anneau d'une chaîne au tire-fond fixé dans un plafond. Les serruriers nomment, en outre, clefs à S, les clefs dont le panneton affecte la même disposition, et dans le *Livre journal* de Lazare Duvaux (voir t. II, p. 296), nous relevons la livraison pour 160 livres à Mme de Pompadour de « deux chandeliers d'acier bruni en S avec rosettes et ornements dorés d'or moulu ». Enfin, dans l'*État des meubles du château de Pau transportés à Paris par ordre de Henri IV* (1602-1603), on note les deux articles suivants : « Un morceau de canabas faict (c'est-à-dire brodé) à esses, rempli d'or et soye bleue à gros poinct » ; et : « Une pièce au poinct deesse, de soye doublée de toile rouge. » Faut-il entendre par le mot S, employé ici, un point de tapisserie, qui se rapprocherait des points ondés ou points de Hongrie, ou bien faut-il penser que ces deux morceaux étaient brodés d'S ? Pour justifier cette dernière interprétation, on pourrait rappeler que l'S et surtout l'S barrée ou fermée, qui avait alors la valeur d'un emblème et signifiait *Fermesse,* c'est-à-dire Fermeté, était très usitée comme décoration d'objets mobiliers. Toutefois, le point reste indécis, et la première explication nous semble pouvoir être acceptée.

Sa, *s. m.* — Locution forézienne. Abréviation de Sapin. (Voir ce mot.)

Sabine (Bois de). — C'est le nom qu'on donne parfois au bois de genévrier. « Plus un grand miroir de vingt-quatre poulces, en quarré ou environ, garny de bois de sabine, avec des placques de cuivre doré et un cordon qui le pend. » (*Invent. du surintendant Fouquet,* 1661.)

Sable, *s. m.* — Dans le langage mobilier, le mot sable a longtemps désigné le petit ustensile de verre, construit pour mesurer le temps, que nous nommons aujourd'hui plus généralement un Sablier. (Voir ce mot.) Furetière écrit : « On se sert de sables dans les navires pour mesurer le temps. Les matelots appellent manger leur sable, quand ils retournent leur horloge de sable, avant qu'elle soit tout à fait écoulée. » Le nom donné à ce petit appareil lui vient de cette fine poussière dont Étienne Pasquier disait :

> La poudre qui, dans ce cristal,
> Le cours des heures nous compasse,
> Lorsque dans un petit canal,
> Souvent elle passe et repasse...

Cette poussière, qui elle-même portait le nom de sable, était faite de coquilles d'œuf séchées au four, bien pulvérisées et soigneusement tamisées.

Sable. — Est aussi un terme de fondeur. C'est le nom du moule fait de sable, dans lequel on coule les petits objets. On dit jeter une médaille en sable, pour signifier qu'on verse le métal dans la chape qui en renferme l'empreinte.

Enfin Sable, qui dans le blason a la signification de noir, a encore servi à désigner une sorte de martre zibeline particulièrement foncée et très recherchée à cause de sa couleur. C'est de cette fourrure qu'il est question dans le passage suivant des *Mémoires d'Olivier de la Marche,* relatif aux armes faites en Angleterre par le Bâtard de Bour-

gogne (1453). Ce prince, paraît-il, « avoit douze chevaux couverts, les uns de drap d'or, les autres d'orfaverie, les autres de velours, chargéz de campanes, et les autres cou-

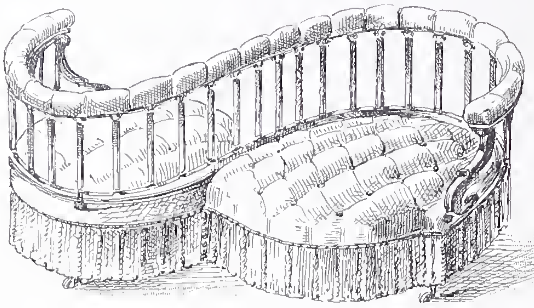


Fig. 516. — Siège appelé S.

verts de martres, que l'on dit sables, si belles et si noirs, qu'il estoit possible d'en trouver ».

Sablé, *adj.* — Qualificatif appliqué par analogie à certaines étoffes de nuance grise, marquée de petits points plus foncés imitant les grains de sable. « A VENDRE, rue des Vieux-Augustins, n° 44, meuble neuf de toile de Jouy, fond sablé. » (*Annonces, affiches et avis divers,* 28 septembre 1787.) Ce terme est du reste peu employé.

Sabler, *v. a.* — Garnir de sable. Ce verbe ne s'emploie guère, dans le langage mobilier, qu'au participe passé et s'applique aux fontaines, qu'on sable pour les rendre filtrantes. L'*Inventaire de Mlle Desmares* (Saint-Germain, 1746) mentionne : « Une grande fontaine sablée, sur pied de chêne. » Dans une vente qui eut lieu, rue de l'Échelle, nous voyons figurer également : « Deux fontaines de cuivre rouge, dont l'une sablée. » (*Affiches de Paris,* n° du 6 février 1750.) Une réclame publiée vers le même temps en faveur de la « nouvelle manufacture des fontaines filtrantes » décrit la disposition intérieure de ces fontaines sablées : « Il y a des divisions où l'on place, pour clarifier l'eau, un sable choisi et préparé, et de fines éponges également préparées. » (*Annonces, affiches et avis divers,* n° du 18 mai 1761.) On se sert encore aujourd'hui de fontaines sablées pour rendre l'eau plus claire ; nous en parlons au mot FILTRE.

SABLER. — Est également un terme de fondeur, qui signifie fondre dans un moule de sable. Enfin les décorateurs emploient ce verbe pour désigner un travail de gravure consistant à garnir le champ de certaines pièces, d'un jeu de fond composé de petits points rappelant le sable. Comme exemple de ce genre d'ornementation, nous citerons une « très belle toilette, dont toutes les boëtes, fond sablé en or, guillochées, peintes et vernies par Martin, représentent des oiseaux, papillons et mouches ». La description de cette garniture figure au *Journal général de France* du 25 décembre 1783.

Sablerie, *s. f.* — Terme de fondeur. Pièce dans une fonderie, réservée pour la préparation ou la réparation des moules en sable.

Sableur, *s. m.* — Terme de fondeur. Ouvrier qui prépare les moules en sable.

Sablier, *s. m.* — C'est le nom sous lequel on désigne aujourd'hui le petit appareil que, jusqu'au milieu du siècle dernier, on a appelé une horloge de sable ou simplement un SABLE. (Voir ce mot.) La définition que Richelet donne du sable convient, en effet, fort bien au sablier de nos jours. C'est une « sorte d'horloge composée de deux phioles, qu'on met dans une boîte à jour, qu'on a proprement abouchées l'une sur l'autre, et dans l'une desquelles il y a autant de sable délié qu'il en faut pour couler une heure ou une demie-heure. » Ajoutons que ni Richelet, ni Furetière, ni l'Académie, ni par conséquent aucun auteur de la fin du XVIIe siècle, n'a connu le substantif sablier. Sable n'est donc pas, comme le prétend Littré, le « synonyme peu usité de sablier » ; c'est le nom sous lequel le sablier a été désigné pendant tout le XVIIe siècle. Avant cela, on appelait le sablier une horloge à sable ou à sablon. Tel est, en effet, le nom que nous rencontrons dans presque tous les textes antérieurs au XVIIe siècle. Exemples : « Ung grant orloge de mer, [à] deux grans fiolles plains de sablon, en ung grant estuy de boy garny d'archal. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) « Pour achat d'une petite cloche de métal pour sonner à Gaillon l'eure des maçons, et pour deux orloges de sablon, à donner l'eure ausdits maçons, XLV sols. » (*Comptes du château de Gaillon,* 1505.) « Ung petit reloge à sablon, bien ouvré au cler, à la mode d'Espaigne. » (*Invent. de Marguerite d'Autriche,* 1524.) Enfin n'oublions pas que le *Ménagier* de Paris nous fournit une précieuse recette. « POUR FAIRE SABLON A METTRE ORLOGES. — Prenez, nous dit-il, le limon qui se chiet du siage de marbre, quant l'en sie ces grans tumbes de marbre noir, puis le bouléz (faites bouillir) très bien en vin comme pièce de char et l'escuméz, et puis le mettéz seicher au soleil, puis le mettéz boulir, escumer et puis séchier par neuf fois, et ainsi sera bon. »

En dépit des progrès réalisés par l'horlogerie, ces appa-

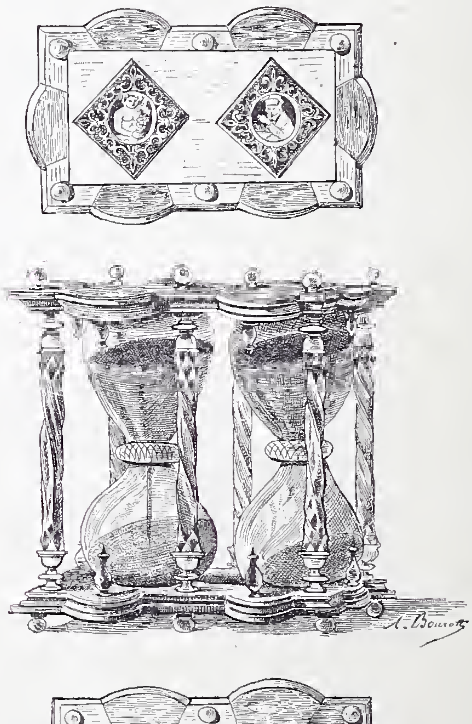


Fig. 517 à 519. — Sablier avec colonnettes
en cristal de roche,
orné à ses parties inférieure et supérieure de plaques émaillées.

reils primitifs demeurèrent encore fort longtemps d'un usage courant. Héroard (*Journal,* t. Ier, p. 359) nous montre, en 1608, le dauphin achetant une horloge de sable

à un « porte-panier », qu'il a fait venir dans sa chambre. Dans le *Tarif général des sorties et entrées du royaume* de 1664, on voit encore figurer les « orloges de sable ». L'*Extraordinaire* du *Mercure galant* d'octobre 1678 dit expressément : « Il y a peu de cabinets d'étude où l'horloge de sable ne soit en usage. » Enfin ces appareils continuèrent de servir, dans le monde maritime, jusqu'au milieu du XVIII[e] siècle, et l'*Encyclopédie* qui, la première, écrit le mot sablier, définit cet instrument, qui était resté d'un emploi général, à peu près dans les mêmes termes que Richelet. Elle nous apprend, en outre, que le sable contenu dans ces horloges primitives mettait une demi-heure pour passer d'un compartiment dans l'autre. « C'est de là, ajoute l'*Encyclopédie,* que les matelots appellent une demi-heure, une *horloge,* et divisent les vingt-quatre heures en quarante-huit *horloges.* Ainsi le quart, qui est la faction que chaque homme fait pour le service du vaisseau, est composé de six *horloges* qui valent trois *heures.* — Il y a encore, ajoute le livre que nous citons, des horloges ou sabliers d'une demi-minute, qui servent à estimer le chemin que fait le vaisseau. » Constatons que ces petites horloges de sable avaient, entre temps, reçu divers perfectionnements. Ainsi qu'on peut le voir par nos vignettes, quelques-unes étaient composées de plusieurs récipients, qui, se vidant en un quart d'heure, une demi-heure, trois quarts d'heure, une heure, permettaient de toucher moins souvent aux sabliers. D'autres étaient munies d'un petit cadran indiquant l'heure, et qu'on faisait avancer au doigt à mesure que les sables se vidaient. Aujourd'hui ces instruments primitifs ont fait place à des chronomètres d'une précision moins douteuse.

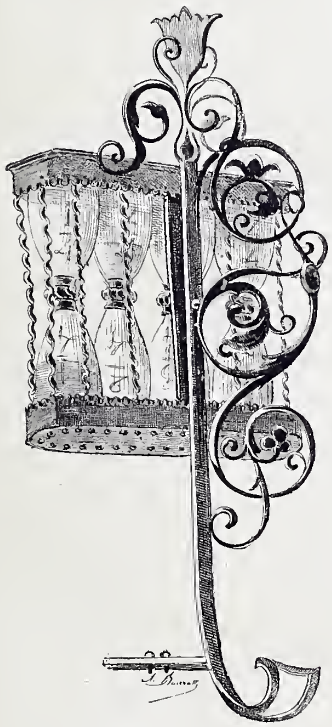


Fig. 520.
Jeu de sabliers pour la marine avec son support.

SABLIER. — Quelques personnes donnent encore ce nom à de petits récipients en forme de coupe, ainsi qu'à des vases ayant leur couvercle percé d'une quantité de petits trous, et dont on se servait pour jeter de la poudre ou du sable teint sur l'encre encore fraîche. C'est dans le *XVI[e] Compte de Christophe Godin, conseiller général des finances de Philippe II* (1594), que nous trouvons mentionné le premier sablier dont les documents de ce genre nous fournissent la trace. Nous y remarquons : « Une escriptouère d'argent et une escuelle d'argent à mettre sablon. » Au siècle dernier, on commença de faire des sabliers de cristal. A la *Vente du duc Charles de Lorraine et de Bar* (Bruxelles, 1781), on adjugea : « Un encrier et sablier de cristal, garnis d'argent avec leurs couvercles. » On a également donné à ces petits meubles le nom de POUDRIER. (Voir ce mot.)

Sablière, *s. f.* — Terme de charpentier. Pièce de bois horizontale posée longitudinalement sur le sommet d'un mur, et sur laquelle portent les entraits des fermes et les blochets. « Auquel lieu Sainct-Antoine, ils trouvèrent le Roy de Polongne, lequel y avoit disné en une grande salle de bois... ayant douze toises de long dans œuvre..., et quatre toises de hault ou environ à prendre depuis le dessoubz des sablières de platte-forme par terre, jusqu'au-dessus des sablières d'entablement. » (*Entrée de Henri III à Paris,* 1573 ; Félibien, *Pièces justificatives,* t. III, p. 430[b].) « Sur la muraille étoient très bien et très beau entravées quatre poutres en quatre mortaises, le tout perpendiculairement et au niveau jointes ; au-dessus force sablières et chevrons, dont étoit enlevé le beau pignon vers soleil couchant. » (*Baliverneries ou contes nouveaux d'Eutrapel,* p. 117.) « Avoir faict trois gros boullons de fer, pour tenir les sablières contre la charpente. » (*Comptes des Bastimens de Fontainebleau,* 1639-1642.)

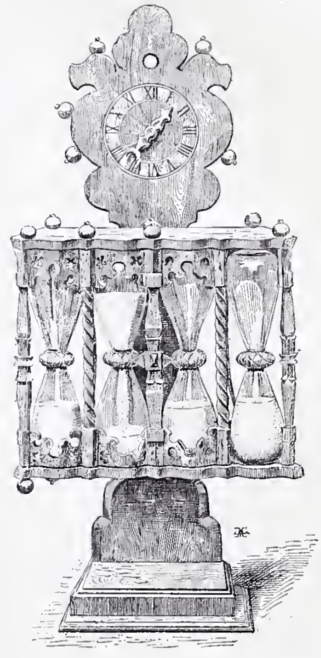


Fig. 521
Jeu de sabliers de cabinet avec cadran.

Sablon, *s. m.* — Sable fin, dont on se servait autrefois pour récurer le cuivre. Le sablon d'Étampes était particulièrement recherché pour cet usage. On l'exportait même, et il se trouve mentionné à différentes reprises dans les *Tarifs* de la fameuse Douane de Lyon.

Si l'on en croit l'auteur des *Cris de Paris,* il était, au XVII[e] siècle, annoncé dans les rues de la façon suivante :

> Sablon d'Estampes, à la mesure !
> Je vous en ferai bon marché :
> Çà, femmes, de moi approchez ;
> Venez en quérir pendant qu'il dure.

Sablonner, *v. a.* — Terme d'orfèvre. Passer au sablon, récurer, nettoyer une pièce d'argenterie, en enlever l'oxydation. « Plus, pour avoir ressouldé le pié d'un flacon de l'eschançonnerie, et icelluy recuyt, blanchy et sablonné... » (*Comptes de l'argenterie d'Anne de Bretagne,* 1494.)

Sablonnière, *s. f.* — Terme de fondeur de petits ouvrages. « C'est un grand coffre ou bahut de bois à quatre pieds, garni de son couvercle, où ils conservent, et sur lequel ils courroyent le sable dont ils font leurs moules. » (SAVARY DES BRUSLONS.)

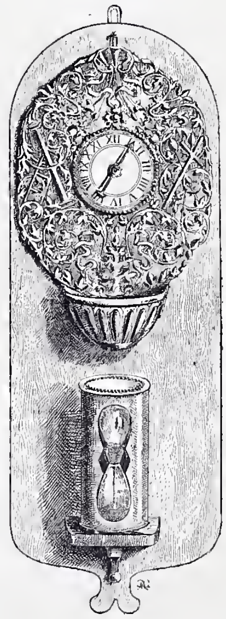


Fig. 522.
Sablier applique avec bénitier et cadran.

Sabot, *s. m.* — Chez les maçons, on donne ce nom à un fût de bois, dans lequel s'emboîte un calibre, dont on se sert pour pousser des moulures dans le plâtre.

Les bronziers nomment sabot la garniture en métal qui

termine le pied d'un meuble. « Un bureau de maroquin, de bois noircy, garny d'ornements à pieds-de-biche, garny de sabots. » (*Invent. du cardinal de Polignac,* 1738.) « Bureau ou scriban avec portes... rapporté sur une table à quatre pieds, garnis de sabots de bronze doré. » (*Catalogue de la vente de Mme Lucie Dekern;* Paris, 1885.) Et les charpentiers, la partie saillante de la marche palière, dans laquelle aboutit le limon. (Voir l'article suivant.)

Sabot, *s. m. ;* **Sabotière**, *s. f.* — Nom donné à une sorte de baignoire en métal, et plus particulièrement en cuivre, couverte dans sa partie inférieure, et dont la forme rappelle assez exactement un grand sabot. Ces baignoires furent en usage au XVIIIe siècle. « A VENDRE, chez Mme la présidente de Murart, rue Beautreillis : Belle baignoire de cuivre en sabot, très commode, avec fourneau et tuyau. » Marat prenait son bain dans une sabotière quand il fut frappé par Charlotte Corday.

Sac, *s. m.* — Sorte de poche, de grandeur et de forme extrêmement variables, généralement faite de deux pièces



Fig. 523. — Sabotière. — Marat assassiné dans une sabotière, d'après une estampe de l'époque. (Bibliothèque Carnavalet.)

de toile, de cuir ou de drap, cousues par en bas et sur les côtés, avec le sommet ouvert et libre. Les sacs sont employés pour les transports et la conservation d'une multitude d'objets divers. Les céréales, la farine, les graines, le plâtre, le charbon, etc., se vendent et se livrent au sac. Au XIIIe siècle, on criait déjà dans les rues de Paris :

Charbon le sac por un deniers.

(Voir *Proverbes et dictons populaires,* par G.-A. Crapelet.) Dans ce cas, le sac, considéré comme mesure de capacité, était tenu d'avoir des dimensions régulières. Ces sacs à farine et à charbon étaient naturellement de grande taille ; aussi y logeait-on parfois des corps humains, soit qu'on y mît des condamnés que la justice du roi faisait ensuite jeter à la rivière, soit qu'on les fît servir à des divertissements comme pour la course en sac, qui nous est demeurée. Bien mieux, la *Doctrine de la nouvelle dévotion cabalistique* (1656) les recommande comme vêtements de chasteté.

Continence tu garderas
Avec ton mary fréquemment,
Et pour ce faire te mettras
Dedans un sac séparément.

Le sac, on le voit, a joué de tout temps un rôle considérable, non seulement dans les transactions, mais dans les relations sociales et dans l'économie domestique : de là de nombreux dictons auxquels il a donné naissance.

En sac tes a[i]guilles ne cache,

écrit J.-A. de Baïf en ses *Mimes* (1597) ; et plus loin, il ajoute :

Sac demy plein à l'aise on lie.

« Il ne peut sortir d'un sac que ce qui y est », lit-on encore dans les *Colloques de Mathurin Cordier,* etc. On n'en finirait pas s'il fallait tout citer. Remarque curieuse, dès le XVIIe siècle, un savant linguiste, Doujat, doyen de l'Académie française, avait observé que ce mot se retrouve avec la même consonance dans presque toutes les langues ; comme si les hommes, en se séparant, avaient retenu « partout ce terme qui exprime l'ustensile dont ils avoient le plus à faire, pour emporter avec eux les choses nécessaires ». (*Lettre de M. Furetière à M. Doujat, avec la réponse de M. Doujat;* la Haye, 1688.)

Indépendamment des fonctions que nous venons d'énumérer, le sac tenait encore une place des plus importantes dans le mobilier ancien, parce qu'il servait à mettre et à conserver les choses les plus diverses, le pain notamment. Dans les *Comptes de l'hôtel des rois de France* (1383), à l'article PANETERIE, nous relevons un payement de 32 sols 8 deniers fait à « Robinète, la cousturière, pour la façon de VIII saes et sachés de toile blanche, et XXIIII sacs de treillis, et pour seigner (c'est-à-dire marquer) les diz sacs et sachéz à la fleur de lis. » Dans l'*Ordonnance de l'hôtel de Charles VI* (1422), il est enjoint au « pannetier de la despense » de demeurer « emprès le sae au pain, ou lès de la salle pour voir faire la despense ». Dans les *Comptes de l'hôtel* de 1450, on note encore un payement de 58 sols 4 deniers tournois « à Jannecte Bugnarde, lingière, pour vint aulnes de grosse toile à faire sacs, à porter le pain à la panneterie ». Avec le XVIe siècle, ces sortes de sacs cessèrent d'être en usage ; mais ces utiles enveloppes, faites d'autres matières, continuèrent de remplir nombre d'emplois différents.

A côté des sacs de toile réservés au pain, apparaissent en effet, dès le XIVe siècle, les sacs de cuir ou d'étoffes de prix fabriqués pour recevoir les objets précieux et les papiers d'importance. Racontant comment les Gantois, effrayés à l'annonce de la défaite de Rosebecque (1382) s'enfuirent de leur ville, Froissart (*Chroniques,* t. VIII, p. 356) écrit : « Lors prinrent (commencèrent) bourgeois et bourgeoises à mettre leurs meilleurs meubles et joyaux en sacs, en huches, en coffres, en tonneaux, et à avaler (descendre) en nefs et en barges pour mettre à sauveté et aller par mer en Hollande, en Zélande, et là où aventure pour eux sauver les pourroit mener. » Le document suivant, qui relate le transport du trésor royal dans la grande tour du Louvre (1394), nous montre également l'argent du roi enfermé dans des sacs de cuir, et la clef du trésor dans un sac scellé. « Lundi VIIe jour de sept. IIIIxx XIIII, furent mis de commandement du Roy, notre sire, en la tour du Louvre par ledit Chanteprime, presens Jehan de Montagu et moy J. Creté, en X sas de cuir, cinquante mile frans, en un coffre estant ou moyen estage de ladicte tour, et fu portée la clef dudit coffre avec les clefs des huis dudit estage au Roy par ledit Montagu, scellée en un sac, du scel de moy Creté en la présence du chastellain et de plusieurs autres. » (*Choix de pièces inédites sur le règne de Charles VI,* t. Ier, p. 122.) Aujourd'hui on agit avec moins de façon, et l'argent monnayé est simplement logé dans des sacs de toile. Le Fèvre de Saint-Remy (*Chro-*

niques, t. Ier, chap. XXVIII, p. 48), racontant comment le bailli de Caen se saisit des papiers et instructions que les ducs de Berri, d'Orléans et de Bourbon faisaient porter en Angleterre (1412), nous apprend que ledit bailli

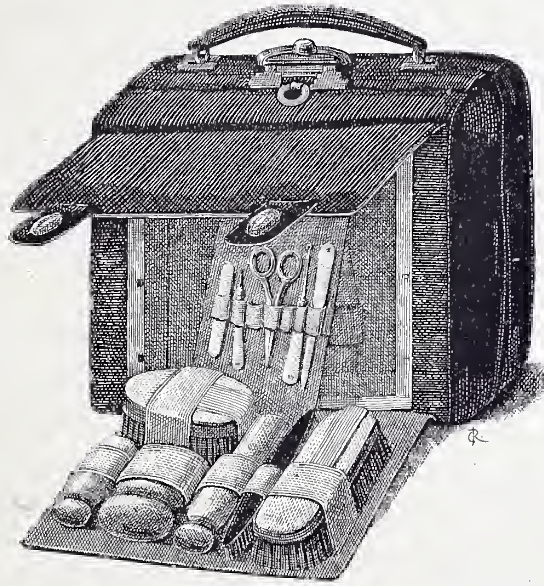


Fig. 524. — Sac de voyage.

« envoya toutes icelles besongnes et escriptures au roy, et estoient icelles lettres en ung sacq de cuir, qui estoit sellé par-dessus ». Si nous feuilletons les *Comptes de l'argenterie de la reine Anne de Bretagne,* nous relèverons un payement de 8 sols 4 deniers, fait « à Thibault Tardif, pour deux sacs de cuir blanc, où il est entré en chacun une peau de mouton garniz de pendanz et ferrans, achetée ledict jour et livré à ladicte Aliénor de Dicastillo, pour servir à mettre et porter partie du petit linge de ladicte Dame ». Dans l'*Inventaire de Marguerite d'Autriche* (1524), nous noterons : « Deux sacs de euir, l'ung garni de tables et l'austre d'eschéz d'oz et de bois. » Les *Actes consulaires* de Lyon (série BB, reg. 185) mentionnent, à l'année 1634, un payement de 210 liv. t. à Laurent Thomé et Roman, pour fournitures de sacs en velours violet cramoisi (servant à tenir les papiers d'affaires de la commune), délivrés aux personnes ayant passé par les charges consulaires depuis 1632 jusqu'à 1634. Enfin, Tallemant (c'est par lui que nous allons finir) raconte plaisamment (*Historiettes,* t. II, p. 142), comment La Fontaine, toujours distrait, perdit sur la route de Château-Thierry un sac qui contenait en papiers et argent le plus clair de sa fortune. Voilà donc, du XIVe au XVIIe siècle, le sac en possession de ses principales fonctions. Sous forme de sac de toile ou de treillis, il renferme le pain, le blé, les productions alimentaires ; sous forme de sac de cuir ou d'étoffe coûteuse, il reçoit les bijoux, les vêtements, l'argent, les objets précieux et les papiers importants, jouant au palais son rôle et figurant dans tous les procès. En se rapprochant de nous, cette universalité d'emplois, qui s'étendait jusqu'aux meubles les plus intimes, ear nous trouvons dans les *Comptes de Louis XI,* à l'année 1481, « cinq grans sacs de cuir à mettre le retrait dudit Seigneur », cette universalité d'emplois, disons-nous, prend fin, et le sac se spécialise.

Les principales de ces spécialités actuelles sont le *sac de voyage,* le *sac de nuit,* le *sac à ouvrage.* Le sac de voyage est le plus moderne ; il a pris la place du porte-manteau. Le sac de nuit ou de toilette, qui sert à mettre les effets de rechange pour la nuit, remonte plus haut, et nous le voyons apparaître dès le XVIe siècle. Dans l'*Inventaire de Jeanne de Bourdeilles* nous relevons la description d'un « tapis de bezonnies de nuit de damas aurange avec la frange de soye incarnat blanche orangée et grize ; le sac de peignes et la pellote » qui marque le point de départ de ee meuble utile. L'*Inventaire de Gabrielle d'Estrées* (1599) mentionne : « Un petit coffre de nuit, de broderie d'or, doublé par dedans de satin, prisé XXX escus. Dans lequel s'est trouvé une thoilette, de thoile d'or, en broderie de même et un sac de nuit de mesme, avec des franges et crespines à ladite thoilette et sac, garny de ses houpes. Ladite thoilette et sac doublé de satin de Bruges. »

Quant au sac à ouvrage, il vit le jour au XVIIe siècle et se développa au XVIIIe, où il devint le compagnon fidèle de toutes les belles dames et même parfois leur compagnon infidèle, ainsi que le prouvent les annonces suivantes, qui présentent un certain intérêt, car elles nous apprennent non seulement comment ces sacs étaient faits, mais encore ce que nos grand'mères logeaient dans leurs cavités profondes. « Le même jour (1er avril 1762), à 8 heures du soir, on a perdu dans la cour du Temple un sac à ouvrage d'étamine noire, contenant une navette d'or dans un étui de galluchat, et un éventail. On promet une récompense honnête... Etc. » (*Ann., aff. et avis divers,* 1er avril 1762.) « Le 1er août, après-midi, on a perdu dans une des allées de l'Étoile ou dans la rue et Croix-des-Petits-Champs, un sac à ouvrage de raz-de-Saint-Maur, uni, contenant des ciseaux d'or, dans un étui de galluchat, un étui d'or à aiguilles, guilloché, un dé d'or avec son étui, 2 paires de ciseaux d'acier, et plusieurs bandes de mousseline brodée. Récompense à qui le remettra chez M. Risteau, directeur de la Compagnie des Indes. » (*Ibid.,* 7 août 1766.) « On a perdu, aux Tuileries, un sac à ouvrage blanc, brodé d'or, contenant une paire de ciseaux d'or et quelques morceaux de gaze. — On promet une récompense honnête à qui le



Fig. 525. — Bourgeoise avec son sac à ouvrage, d'après un dessin de Watteau.

rapportera au sieur de la Haye, bijoutier, rue Saint-Honoré, près de l'Oratoire. » (*Ibid.,* 29 juin 1772.) « Le 10 (décembre 1777), on a perdu, depuis les Capucines jusqu'à la rue des Fossés-Montmartre, un sac à ouvrage de damas à filet bleu, contenant un dé d'or dans un étui

de gallucliat et des mousselines à moitié brodées. On prie de le remettre à M. Legret, rue Tire-Boudin. » (*Ibid.,* 18 décembre 1777.) Etc. Au commencement de ce siècle, ce sac utile était encore dans toute sa faveur. On le décorait de broderies, on le fabriquait en tapisserie, et, parfois, il recevait, avec des développements invraisemblables, une parure exagérée. A la *Vente de la maréchale de Luxembourg* (21 février 1787), on adjugea des « sacs à ouvrage en or et en broderie ». A cette époque, le sac à ouvrage, compagnon fidèle de toutes les actions féminines, n'abandonnait même pas ses jolies propriétaires dans les actions les plus solennelles de la vie. C'est pourquoi Rochon de Chabannes faisait dire à RIGAUDON, un des personnages de sa plaisante comédie les *Valets maîtres de maison* (1768) : « Allons, composons-nous ; formons un cercle. M. le notaire ici, une table devant lui ; Marine de l'autre côté, et Finette au-dessous d'elle..., le sac à ouvrage à la main... Un air un peu niais comme une honnête fille qui se marie. » Sa vogue alla en diminuant, mais persista néanmoins jusqu'aux environs de 1847. La révolution de février l'emporta dans son tourbillon, et cet attribut essentiellement bourgeois ne survécut pas à la dynastie de juillet.

Pour être complet, il faut encore mentionner le *sac de soldat,* qui sort du cadre de nos études, et le *sac d'église,* où nos grand'mères logeaient leurs livres de dévotion, quand elles allaient à la messe ou à vêpres. A l'instar du sac à ouvrage, il a, lui aussi, disparu de nos mœurs. Toutefois, il est facile de constater qu'il égalait en somptuosité son utile rival. Pour les grandes dames, il était uniformément de velours rouge galonné d'or. Les *Inventaires* de la marquise de la Tournelle, de la duchesse de Saint-Aignan, de la marquise de Fleury, de Mme Rolland de Challerange, etc., décrivent de ces sacs galonnés. Quant aux bourgeoises, elles enveloppaient leurs livres de messe dans des sacs de camelot et y logeaient souvent autre chose, car le sac perdu par la dame Pichon, le 16 octobre 1778, renfermait, outre son livre de prières, « un livret de la loterie royale ». (Voir *Ann., aff. et avis divers,* 5 novembre 1778.)

Sacca, *s. f.;* **Saqua,** *s. f.* — Locution forézienne. Bourse, poche d'étoffe ou de cuir.

Sachet, *s. m.;* **Saichet,** *s. m.* — Diminutif de SAC. (Voir ce mot.) Le sachet, dans son principe, était un sac de petite dimension. Les exemples suivants le prouvent : « [A] Colin Mare, pour VIII aulnes de toille, pour faire channevatz et sachietz pour mectre les fruitz de la Royne... XVIII sols VIII deniers. — Jehanne, la Coustière, pour la façon desditz sachietz et channevatz, ourler deux touailles et signer aux armes de la Royne, par les dessus diz, ce jour, illec. Argent... X sols. » (*Comptes de l'hôtel d'Isabeau de Bavière,* 1401.) « Et quant le roy se voulut retraire, appella Saintré, et en devisant de plusieurs choses, il fut entré en sa chambre, puis s'en va en sa garde-robbe ; et ne tarda guère que par Jehan de Seuffle, son varlet de chambre, luy envoya, en trois saichetz, trois mille escus, pour employer aux affaires de ses armes. » (*Hystoire du petit Jehan de Saintré,* 1459, p. 88.) « Plus a esté trouvé, dans ung petit sachet de toille, trente-trois pières de corailh rouge poly. » (*Invent. des meubles du château de Nérac,* 1555.) « Il faut donc sçavoir que le lundy, 21 jour de mars 1597, ledit Hernand Teille, Espagnol, estant dans Dourlens, voulant exécuter son entreprise sur ladite ville d'Amiens, choisit quarante de ses meilleurs et plus affectionnéz soldats, lesquels il rendit capables de son dessein, et pour y parvenir les fit tous habiller et desguiser en païsans, leur faisant porter à chacun de gros sachets sur leurs testes, comme les autres païsans, allans d'ordinaire au marché de la ville... » (*Mém. de messire de Cheverny,* dans les *Mémoires relatifs à l'histoire de France,* t. LI, p. 279.)

Cependant, le nom de sachet, déjà à cette époque, s'était depuis longtemps spécialisé. Dès le XIVe siècle, comme l'atteste l'*Inventaire des biens trouvés en l'hôtel de Quatremares* (1334), on fabriquait spécialement des « sachez à espiecs ». Et au XVe, on était dans l'habitude de placer des poudres de senteur entre deux feuilles de ouate ou de coton cardé, et d'en faire de petits coussins odorants qu'on mettait dans le linge, et ces petits coussins avaient reçu le nom de sachets. C'est ainsi que dans les *Comptes de l'argenterie d'Anne de Bretagne* (1492) nous relevons les articles suivants : « A Thibault Tardif, pour la façon d'avoir, le IXe jour dudict mois (mai), fait et taillé, d'une aulne taffetas vert, quatre sachetz pour servir à mectre des senteurs, pour servir à ladicte Dame ; au feur de V deniers tournoys pièce, valent XX deniers tournoys. — A lui [Thibault Tardif] pour V livres de pouldre de violette musquée, achetées le Xe jour dudict mois (avril) et par lui mise et employée à remplir XXIIII sachetz faiz de

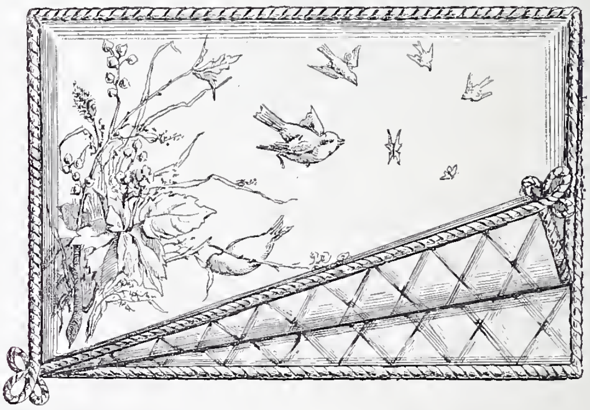


Fig. 526. — Sachet parfumé, à serrer les mouchoirs.

satin violet en greine ; au feur de LX solz tournoys la livre, valent X livres tournoys. — A Jehan Thomas, pour la façon d'avoir fait et taillé, ledict jour, deux petiz sachetz, de demye aulne taffetas rouge, pour servir à mectre des roses de Provins dedans les coffres de ladicte Dame. Pour ce, XX deniers tournoys. » Etc.

Au XVIe siècle, les sachets continuèrent d'être en usage, car nous notons dans l'*Inventaire du prince de Condé* (1588) : « Trois sachetz de santheurs, ung incarnatz, l'autre blanc et l'autre bleuf avec deux passemens d'or et d'argent. » Et nous lisons dans l'*Isle des hermaphrodites* cette phrase qui mérite d'être retenue : « Aussi tost celuy qui luy avoit mis le chapeau sur la teste revint avec deux grands sachets de parfum, qu'il portoit les mains estendues, et avec une profonde révérence les vint présenter à l'hermaphrodite, lequel, faisant lever celuy de dessus, prit un linge fort délié et fort proprement ployé, qui estoit dessus l'autre, lequel il mit dans l'une de ses pochettes. » De même pour le siècle suivant. Nous remarquons dans l'*Inventaire du surintendant Fouquet* (1661) : « Un déshabillé de senteur, contenant un sachet et deux orilliers. » Nous relevons, en outre, dans les *Mémoires de Mme de Motteville,* ch. LX, la phrase suivante, relative à l'agonie d'Anne d'Autriche (1666), qui mourut, on le sait, d'un cancer : « Depuis quelques jours, quand on la pansoit, on lui tenoit des sachets de senteur auprès du nez, pour la soulager de la mauvaise odeur qui sortoit de sa plaie. Jusque-là, elle n'en avoit pas été incommodée, parce que les autres remèdes dont elle s'étoit servie empêchoient la pourri-

ture. » Et le *Mercure galant* d'avril 1673 nous apprend que les parfums ayant « perdu tout bon crédit » à cause de leur odeur qui montait au cerveau, les gens de qualité se mirent à porter « de petits sachets d'herbes odoriférantes » qu'on appela *sachets à la Royale.* C'est sans doute de ces sachets qu'il est question dans le *Dictionnaire critique et pittoresque :* « On ne doit pas manquer, y est-il dit, d'avoir ses armoires et ses poches remplies de sachets parfumés ; autrement l'on est du vieux temps et l'on ne connoît ni les modes ni le bel air. » C'est à l'heureux effet de ces sachets que fait allusion l'auteur du *Divorce royal ou Guerre civile dans la famille du grand Alcandre,* pamphlet d'une extrême violence, quand il fait dire à Mme de Maintenon accablant de sarcasmes Mme de Montespan : « Je vous ferai présent de quelque coussinet de senteur que j'apportei de Montpellier pour cacher vos imperfections. » Les sachets d'Angleterre et de Montpellier étaient à cette époque les plus renommés.

Comme il était naturel, un objet d'aussi grande utilité ne laissa pas que de préoccuper les industriels du temps. Les livres spéciaux en témoignent. Le sieur Barbe, dans son *Parfumeur françois* (Lyon, 1693, p. 74), donne une longue recette de « pot-pourri pour faire des sachets », moins complète toutefois que la « Manière de faire différens sachets », que nous trouvons dans un livre assez singulier, *Abdeker ou l'art de conserver sa beauté,* publié en 1754. Nous croyons bien faire en transcrivant ici cette dernière recette :

On peut employer dans les sachets différentes parties des plantes aromatiques, comme les feuilles d'auronne, d'estragon, de baume, de menthe sauvage et crispée, d'yvette, de dictamne, de lierre, de lierre terrestre, de laurier, d'hyssope, de livèche, de marjolaine, de mélisse, d'origan, de pouillot, de thim, de romarin, de sauge, de sarriette, de scordium, de serpolet. Les fleurs d'orange, de cédra, de citronier, de safran, de lavande, de rose, de muguet, d'œillet rouge, de giroflée jaune, de jonquille, de tilleul, de macis. Les fruits tels que les semences d'anis, de fenouil, etc. Les écorces de citron, d'orange, etc. Les petites oranges vertes, les bayes de genièvre, la muscade, le gérofle. Les racines d'acorus, d'angélique de Bohême, de costus oriental, de souches, d'iris, de zédoaire. Les bois de Rhode, de genièvre, de canelle, de Sainte-Lucie. Les gommes tels que l'encens, la myrrhe, le styrax, le benjoin, l'ambre gris, le succin.

Il faut avoir le soin que toutes ces drogues soient bien sèches et soient conservées dans un lieu sec. Pour les empêcher de se moisir, on doit y mettre un peu de sel commun. Lorsqu'on veut qu'il s'y trouve quelque odeur dominante, il faut mettre une grande quantité de plante dont l'odeur plaît davantage.

Ajoutons encore qu'au XVIIe et au XVIIIe siècle, les sachets ne servaient pas seulement à charmer l'odorat, mais encore à adoucir les souffrances. Nous lisons dans le *Journal de la santé du roi Louis XIV* (p. 132) que, le 2 décembre 1675, une douleur fort aiguë étant survenue à la cuisse gauche du roi, cette douleur fut apaisée par des frictions sur lesquelles on appliqua un sachet fait de son et de roses de Provins « bouillies dans du gros vin ». Et ce n'était point là une innovation, car, dès 1629, Jean Bonnart, « maistre barbier, chirurgien juré à Paris », avait donné la formule de ces sachets curatifs dans un curieux opuscule intitulé *la Semaine des médicaments observés ès chefs-d'œuvres des maistres barbiers-chirurgiens de Paris,* ouvrage devenu trop rare et trop oublié, pour que le lecteur ne soit point désireux d'en connaître au moins un extrait :

Les différences des sachets sont prises des parties ausquelles ils sont appliquéz, comme, par exemple :

Ceux qui s'appliquent à la teste, doivent estre faicts en figure de bonnet.

Ceux de l'estomach, en figure de cornemuse.

Ceux de la ratte, en figure de langue de bœuf, et ainsi de toutes les autres parties.

La matière de quoy sont faits les sachets est prise des semences, racines, fleurs, fruits, escorces, poudre cordiale, et autres médicaments secs qui se peuvent pulvériser, et qui ont propriété répugnante et contrariante aux affections des parties où nous prétendons les appliquer.

Nous en mettrons une exemple, laquelle servira pour toutes les diverses passions et affections, qu'en ton jugement considéreras et approprieras selon le cas.

L'exemple que nous donnerons sera des sachets qui peuvent conforter l'estomach, la description est telle.

Prenez une bonne pincée de rose rouge, demy once de mastic, trois dragmes de corail rouge, semence d'anis et de fenouil, de chacune deux dragmes ; noix muscade, une dragme ; sommité de menthe et d'absinthe, de chacune une poignée ; de tout cela en faictes sachets, selon que l'art commande.

Enfin, on se servait encore, au siècle dernier, des sachets pour combattre les ravages des insectes. Nous lisons, en effet, dans le *Journal général de France* du 19 septembre 1781, la réclame suivante : « Le sieur *Vincent,* tapissier, continue de débiter des sachets qui, placés dans les matelas, les sommiers, les couvertures et les habits, les préservent des vers, quand même on seroit plusieurs années de suite sans en faire usage. Il y en a deux dépôts : l'un au Palais-Royal, galerie des Pompiers ; l'autre rue de la Licorne. Prix, 12 sols. »

Sous cette dernière forme, les sachets sont restés en usage, ainsi que sous celle de coussinets à parfums.

SACHET ANTIGALACTIQUE. — Nom donné, au siècle dernier, à des sachets qui avaient la propriété de faire passer le lait des nouvelles accouchées. (Voir l'*Avant-Coureur* du 11 avril 1763.)

L'auteur de ces sachets, nommé Arnou, avait aussi inventé des sachets anti-apoplectiques.

Sacoche, *s. f.* — Double sac. On fabriquait jadis des sacoches en cuir, composées de deux sacs réunis ensemble par des courroies. Les courriers et les voyageurs se servaient de ces sacoches pour transporter leurs papiers ou effets précieux, en les plaçant sur le dos de leur monture, de façon que chacun des sacs, pendant d'un côté, faisait contrepoids à l'autre. On confectionne encore des sacoches de toile à l'usage des garçons de caisse, dans lesquelles ils placent leurs espèces d'or et d'argent. Ces sacoches se portent sur l'épaule. C'est elles que Mercier définit ainsi dans son *Tableau de Paris* (t. V, p. 170) : « Longs sacs de toile forte, propres à loger les membres épars de *Seigneur million,* et dont se servent les porteurs d'argent, qui, hélas ! n'en sont pas plus riches. »

Enfin, ce nom a été également donné autrefois à certains flacons de verre, dans lesquels on vendait au détail l'eau de fleurs d'oranger.

Sacome, *s. f.* — Terme d'architecture. Profil exact d'une moulure en saillie.

Safi, *s. m. ;* **Safir,** *s. m.* — Orthographe arbitraire de SAPHIR. (Voir ce mot.) Cette façon d'écrire est très ancienne. Philippe Mouskes (*Chronique rimée,* t. Ier, p. 336), parlant des victoires remportées par Charlemagne sur les Sarrasins, écrit :

Et s'orent esmeraudes fines,
Rubis et safirs et sardines.

On lit dans la *Chronique de Normandie* (t. II, p. 367) que le duc Richart

Fit faire ouvraiges et merveilles
D'or, d'esmeraudes, de rubis,
De jagonces et de safirs.

Cette orthographe demeura en usage jusqu'au milieu du XVIIe siècle. « Un vase de nacques de perles garny d'argent

doré avec des jacinthes, de petis safis, des perles, etc. » (*Invent. de Gabrielle d'Estrées,* 1599.) Enfin, Loret écrivait encore, à la date du 28 avril 1658 (voir *Muze historique,* t. II, liv. IX, lettre 16), qu'il avait gagné à la loterie :

..... Un safir d'importance,
Non des plus beaux qui soient en France,
Mais par quelques-uns estimé
A trente escus...

Safre, *s. m.* — Oxyde de cobalt noirâtre pulvérulent qui, mêlé à des cailloux rougis au feu et broyés, sert à faire du verre bleu et à contrefaire le saphir. Par extension, nom donné au verre coloré avec du safre. « 24 décembre 1755 — Mme de Pompadour : Un gobelet couvert, [de] safre camayeux, 54 livres. » (*Livre journal* de Lazare Duvaux, t. II, p. 266.) Le safre devint, à la fin du siècle dernier, l'objet d'un important commerce en France, quand on fabriqua ces jolies salières et ces moutardiers en cristal bleu, qui furent alors si fort à la mode ; aussi, s'en établit-il des manufactures, et l'on commença de fabriquer chez nous cette substance que, jusque-là, on avait tirée d'Allemagne.

On lit, à ce propos, dans les *Annonces, affiches et avis divers* du 17 avril 1787 : « La manufacture royale de safre et d'azur des Pyrénées françoises vient d'établir, en vertu d'un arrêt du Conseil du 5 décembre 1786, un dépôt général chez le sieur Roëmich, contrôleur de ladite manufacture, rue de Provence, au coin de la rue Montmartre. Les négocians qui voudront de ces couleurs, ajoute cette réclame, en trouveront depuis un feu jusqu'à cinq, à des prix inférieurs à ceux que l'étranger met aux siennes... »

Sagatis, *s. m. pl.* — Tissu croisé uni, fait de laine peignée, avec chaîne blanche et trame de couleur, et glacé par le calandrage. L'armure est le sergé de quatre par moitié. La largeur est de 75 centimètres. C'est une imitation d'une étoffe anglaise qui a eu une grande vogue, il y a cent ans, et que l'on a beaucoup exportée pour l'Espagne. Elle est abandonnée aujourd'hui. Cette fabrication a toujours été localisée à Amiens. Les sagatis étaient employés pour les rideaux. Le *Journal général de France* du 18 mai 1787 mentionne une « Vente d'étoffes à la pointe Saint-Eustache » où figuraient des « sagatis anglois, éternelles, etc. » C'est la première mention que nous ayons rencontrée de cette étoffe.

Saget, *s. m.* — Locution bordelaise. Sceau, cachet. « En una petita brustra (coffret) lo son saget d'argent. » (*Invent. de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André;* Bordeaux, 1442.)

Sague, *s. m.;* **Saguin,** *s. m.;* **Saigue,** *s. m.;* **Soigue,** *s. m.* — Locution bordelaise et provençale. Cuir préparé et gaufré, qui servait surtout à couvrir les sièges. « Plus huict chères garnies de sague. » (*Invent. du docteur Nicolas Lallemagne;* Bollène, 1668.) « Quatre chaises garnies de saigue. — Onze chaises à la capucine, bois peint en rouge, garnies de saigue. » (*Invent. du cardinal de Belzunce;* Marseille, 1745.) « Une chaise demi-commodité bois blanc, garnie de soigue usée. — Une inquiétude bois de saule, garnie de soigue. » (*Apposition des scellés chez J.-B. Audier, courtier royal;* Marseille, 1755.) « Quatre chaises de saules, garnies de soigue. » (*Invent. de Catherine Poujard;* Marseille, 1760.) « Deux chaises à la capucine, vieilles, garnies de soigue. » (*Invent. d'André-Barthélemy Salade;* Marseille, 1779.) Dans le Bordelais, on disait saguin.

Saie, *s. f.* — Orthographe ancienne de Soie. On lit dans le *Livre des métiers* d'Étienne Boileau, au titre XIII « des cordiers de Paris » : « Nus cordier ne puet ne ne doit nule corde faire de quelque manière que ele soit, que ele ne soit faite toute de 1 étoffe, c'est assavoir : ou toute de teil, ou toute de chanvre, ou toute de lin, ou toute de saie... » Dans les *Comptes relatifs au couronnement de la reine Jeanne de Bourgogne,* femme de Philippe le Long (Reims, 1316), nous relevons la mention suivante : « Pour VIcLXI papeillon, faiz de broudeure, les helles (ailes) des armes le comte de Bourgongne, pour l'or de quoy ils furent brodéz pour saie et pour façon, VI sols VI deniers pour pièce, valent IIcXIV livres XVI sols VI deniers. » C'est aussi le nom qu'on donnait, en Picardie, à une sorte de taffetas ou de serge de soie, qu'on a, depuis, appelé Saye ou Saiette.

Saie est encore le nom d'une petite brosse de poils de porc, dont les orfèvres font usage pour nettoyer les pièces d'argenterie.

Saiette, *s. f.;* **Sayette,** *s. f.* — Dans le principe, tissu de soie léger qu'on tirait d'Italie. Plus tard, on donna ce nom à une petite étoffe de laine, mêlée quelquefois d'un peu de soie, qu'on fabriquait à Amiens, et qui faisait l'objet d'un grand commerce. On en confectionnait des tentures de chambre et des rideaux. Cette industrie portait elle-même le nom de saietterie. Au XVe et au XVIe siècle, on écrivait sayette. « Façon et estoffe de brodure de deux chambres de sayette, l'une rouge et l'autre verde. » (*Compte de Simon Longin, receveur général des finances de Maximilien et de l'archiduc Philippe,* 1494.) « Pour quatre rideaulx de lict de sayette rouge et vert... » (*Comptes de l'argenterie d'Anne de Bretagne,* 1496.)

Saietterie, *s. f.;* **Sayetterie,** *s. f.* — Nom sous lequel on désignait autrefois la fabrication des étoffes de laine mêlée de soie ou de poil de chèvre, établie en Flandre et en Picardie. Piganiol de la Force (*Nouvelle description de la France,* t. III, p. 183), parlant de cette dernière province, écrit : « Les manufactures et fabriques occupent et font subsister un grand nombre de personnes de tout sexe et de tout âge, à la ville et à la campagne. La principale fabrique est appellée sayeterie; parce que le fil fait de sayette ou de laine peignée et filée au petit rouet fait seule la chaîne de ces étoffes qu'on appelle serge de Crève-cœur, d'Aumale, bouracans, camelots, raz de Gênes, raz façon de Châlons, serges façon de Nismes, serges façon de Seigneur, qui sont toutes de pure laine. On en fait encore plusieurs autres où la laine est employée avec la soye, le fil de lin et le poil de chèvre, telles sont les camelots façon de Bruxelles, les pluches, raz de Gênes avec un fil de soye tord autour de la chaîne, étamines façons du Mans et du Lude. Ces dernières ne sont façonnées que dans les villes d'Amiens et d'Abbeville, au lieu que le travail de la sayeterie est répandu dans un grand nombre de bourgs et villages. » Avant d'être localisée en Picardie, la saietterie avait été très florissante dans les Flandres. Une *Lettre* des Archiducs du 14 octobre 1606 (*Arch. du Nord,* série B, n° 1836) porte qu'à l'avenir les « stils de saieterie, bourgeterie, etc. », ne pourront être exercés que dans les villes de Tournai et de Lille, parce que ces deux villes « sont fondées sur les dicts stilz, tellement que iceulx cessans elles se réduyroient quasi désertes ». Cependant, en 1609, une *Sentence* des Archiducs permit que certains ouvrages de saietterie fussent fabriqués « dans les bourgs et villaiges de Roubaix, Tourcoing, Watrelos, Neuville en Ferrain, Linselles, Marcq, Wasquehal, etc. » C'est vers ce même temps que, passant la frontière, l'industrie de la saietterie s'établit en Picardie. Elle y prit, nous l'avons vu, un très rapide développement et créa un mouvement d'affaires considérable

dans la province. On aura, au surplus, une idée de l'importance de cette fabrication si l'on veut se souvenir que les statuts, en forme de règlement, concernant la saietterie d'Amiens, furent presque les premiers dont s'occupa Colbert. Ces statuts, qui ne contenaient pas moins de 248 articles, furent discutés d'abord et arrêtés ensuite avec une certaine solennité, dans une série de réunions tenues à l'hôtel de ville d'Amiens pendant le mois de novembre 1665. A ces réunions assistaient le lieutenant-général, les échevins, le procureur du roi, le greffier et les plus notables fabricants de la contrée. Les lettres de confirmation de ces statuts — les plus longs et les plus complets qu'on connaisse — furent accordées par le roi et expédiées au mois d'août suivant. C'est sur ce code spécial, divisé en onze chapitres, que la saietterie a vécu jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.



Fig. 527. — Saintuaire en forme de statuette en orfèvrerie.

Saigner du nez. — Locution appartenant à l'argot des menuisiers. Se dit d'une porte ou d'un vantail de croisée, de châssis, qui baisse sur le devant.

Saigue, *s. f.* — Cuir gaufré. Locution provençale. (Voir Sague.)

Saillie, *s. f.* — Terme d'architecture. C'est la partie d'une construction qui se projette en avant; c'est tout membre d'architecture porté par un encorbellement; c'est aussi l'avance que font les moulures sur le nu de la muraille qui les porte. « Au-dessus de chacune desquelles figures estoit un stilobate, de proportion et saillie convenables. » (*Bref et sommaire recueil de ce qui a esté faict à l'Entrée du roy Charles IX,* 1572.)

Saint, *s. m.;* **Seint,** *s. m.* — On trouve, au XIIIe et au XIVe siècle, ce mot avec la signification de cloche d'église ou de monastère. Du Cange (*Gloss. ad scriptores mediæ ætatis,* t. VI, col. 507, sous *Signum*) cite un passage du *Roman de Garin,* ainsi conçu :

> Et la roine mult grant joie li fist,
> Li seint sonnèrent tout contreval Paris
> Nez dex tonant ni poit on aoir.

On lit, d'autre part, dans le *Roman d'Amil et amy :*

> Sonnent li seint par toute la contrée;

et dans le *Rouman de Berte aus grans piés :*

> Ce jour i ot de lances fait grant défroissement,
> Tous li sains de la ville sonnèrent hautement.
> Li clergiéz vient encontre moult ordenéement
> A grant pourcession et bel et netement.

Citons encore le passage suivant du *Livre des mestiers* d'Étienne Boileau (titre XLVII, Charpentiers) : « Premièrement, Mestre Fouques du Temple dit, quant li mestiers et la mestrie dudit mestier de charpentier du Roy li fu donnée, li fist jurer à touz les maistres desdiz mestiers que il n'ouverroient au samedi, puisque nonne seroit sonnée à Nostre-Dame au gros saint... »

Enfin, un *Compte d'Étienne de la Fontaine,* daté de 1350 et relatif aux obsèques de Philippe de Valois, porte : « Pour la peine et salaire de pluseurs varlets, pour faire sonner les seints de ladite Église... »

Sainte-Anne (Marbre de). — On distingue deux sortes de marbre qui portent ce nom. Le Sainte-Anne français, qui est gris noir, jaspé de même nuance en plus clair, et le Sainte-Anne belge de même couleur, mais avec des jaspures blanches plus franches et le fond plus noir. Ce marbre est surtout employé pour faire des revêtements de cheminées. On en a fait aussi des dessus de table. Nous relevons dans le *Catalogue de la collection Randon de Boisset* (1777) : « Deux tables de marbre nommé Sainte-Anne, de 65 pouces de long sur 17 de profondeur, supportées chacune par deux fortes consoles séparées, en bois sculpté et peint en marbre blanc veiné : hauteur, 37 pouces.»

Sainte-Lucie (Bois de). — Bois d'ébénisterie français. Il est gris rougeâtre, plein et répand une très bonne odeur.

Saintuaire, *s. m.;* **Sanctuaire,** *s. m.;* **Santuaire,** *s. m* — On rencontre ce mot, au XIVe et au XVe siècle, avec la signification de reliquaire. On lit dans le *Roman de Rou :*

> Reliques et cors sainz fist moult tost avant traire.
> Filatières et test et autres saintuaires,
> Ne laissa croix, ne chasse, ne galice en aumaire.

Dans le *Roman de la Rose,* on lit également :

> Dedans avoit un sanctuaire
> Couvert d'un précieus suaire.

Philippe Mouskes raconte en sa *Chronique rimée* (t. Ier, p. 437) un miracle opéré par le contact d'un de ces saintuaires :

> Mais il fu agrévés si fort
> Qu'il le convint venir à mort
> Ainc k'il venist al saintuaire,
> C'on aportoit en I almaire.
> . . . .
> I si tost com li saintuaire
> Furent à la bière toucié,
> Es vous le mort home drécié,
> Et fu tous sains rendus al père
> Et as parens et à la mère.

Dans le *Testament de Jeanne de Dreux* (1324), nous notons la disposition suivante : « Je laisse mon sainctuaire de Saint-Jean, ainsi en vaisselle comme il est, à Joan mon fils »; et l'*Inventaire de la reine Clémence de Hongrie* (1328) décrit : « Unes paternostres de geest à saigniaux d'or, où il a sainctuer. » Une note de cet *Inventaire* nous apprend que l'objet en question fut acquis pour 12 livres par la reine Jeanne d'Évreux. Dans l'*Exécution du testament* de cette même Jeanne d'Évreux, femme de Charles le Bel (1372), nous relevons : « Un tableau d'or garny de pierreries, que le Roy nostre sire donna à ladicte Madame la Royne Jehanne, et en iceluy tableau à amont (au-dessus) un image de la Trinité et d'autre part (c'est-à-dire de l'autre côté) a un cristal où sont plusieurs sainctuaires. » L'*Exécution du testament de Jeanne de Bourgogne,* femme de Philippe le Long (1358), mentionne également : « I tabliau

de saint-George à tout I sanctuaire dedens, dudit saint. » Enfin, le *Journal d'un bourgeois de Paris,* à l'année 1420, racontant la rentrée, à Paris, de Charles VI accompagné du roi d'Angleterre et du duc de Bourgogne, porte : « Ne

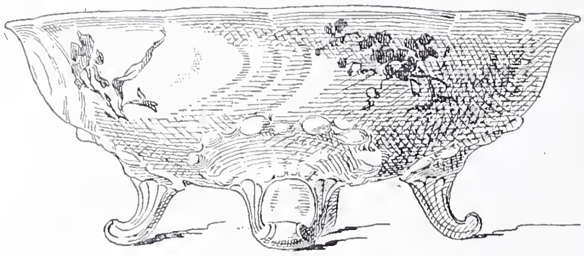


Fig. 528. — Saladier en faïence.

oncques princes furent receus à plus grant joye qu'ils furent ; car ils encontroient par touttes les rües processions de prestres revestus de chappes et de surpeliz, portans santuaires et chantans *Te Deum laudamus.* » On pourrait multiplier ces exemples.

Sairado, *adj.* — Locution bordelaise et gasconne. Se dit des coffres, armoires, cassettes, etc., qui sont fermés par une serrure.

Sala, *s. f.* — Forme gasconne du mot SALLE. « Et plus dissoren los medis executors, que edz abeu trobat, en la granda sala de l'ostau, out l'avant deit testayre demorava en lo temps que bive, las causas que se enseguen. » (*Invent. de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André ;* Bordeaux, 1442.)

Saladier, *s. m.* — Au Moyen Age, signifiait fournisseur de légumes, soit qu'il s'agît d'une profession marchande ou d'un office domestique. De nos jours, on dirait verdurier ou marchand des quatre saisons, et saladier désigne un vase d'une forme spéciale et d'un emploi connu. Il ne paraît pas que le saladier, en tant qu'objet de vaisselle et sous l'aspect qu'il revêt aujourd'hui, soit antérieur au XVIIe siècle. Nous possédons, en effet, une description détaillée des vases dans lesquels on servait et on mangeait les salades à la fin du XVIe siècle, et ces vases, comme on va le voir, différaient essentiellement de ceux usités de nos jours. C'est l'*Isle des hermaphrodites* qui nous fournit ce précieux renseignement. « Il y avoit aussi quelques plats de salade, qui n'estoit pas comme celle que nous mangeons de deçà, car il y avoit tant de sortes de choses qu'à peine ceux qui les mangent les peuvent-ils distinguer : elles estoient dans de grands plats esmailléz, qui estoient tous faits par petites niches, ils la prenoient avec des fourchettes. » C'est au XVIIe siècle, nous l'avons dit, que le saladier se transforma et prit à peu près l'aspect que nous lui connaissons. A cette époque, on distinguait deux espèces de saladiers : « 1° le *saladier à manger de la salade,* qui est une sorte de plat de terre, de faïance, de porcelaine, qu'on vend chez les potiers ou faïanciers, dans lequel on accommode de la salade avec de l'huile, du sel et du vinaigre ; 2° le *saladier à jour,* qui est un ouvrage de vanier, sorte de petit panier qui est à jour, et qui est haut d'un pié avec une anse et un petit couvercle. » Ce dernier ustensile se nomme aujourd'hui un PANIER A SALADE. Comme on le voit par cette citation empruntée à Richelet, le saladier de table était encore à la fin du XVIIe siècle un meuble assez primitif. Le XVIIIe siècle en fit un objet d'art. Sous la Régence, on vit apparaître les saladiers d'argent. Puis vinrent les saladiers de porcelaine fine qui jouirent d'une vogue très justifiée. Parmi ceux dont le souvenir nous a été conservé, nous citerons un « grand saladier de Saxe » que le comte du Luc paya 84 livres ; deux saladiers de même provenance en forme de chou, vendus à Mme de Briolley, pour 108 livres ; deux saladiers lisonnés fournis à l'abbé de Bernis, pour 120 livres, et deux saladiers à fleurs que la duchesse de Mazarin acheta chez Lazare Duvaux pour le même prix. (*Livre journal,* t. II, p. 59, 106, 325, 330.)

Ajoutons encore à cette courte nomenclature les saladiers de Chine et du Japon qui furent très recherchés à cette époque, et dont quelques-uns mêmes prirent place dans le cabinet des amateurs les plus renommés. Témoin les saladiers d'ancien Japon, qui figurent dans le *Catalogue de la collection Randon de Boisset* (1777), et les 310 saladiers de porcelaines diverses que décrit le *Catalogue de S. A. R. le duc Charles de Lorraine.* (Bruxelles, 1781.) Quelques-uns de ces derniers étaient, comme décoration, d'une magnificence rare ; nous citerons entre autres : « Six grands saladiers octogones, dont les bords sont percés à jour et peints dans le fond en rubans et en bouquets ; neuf grand saladiers de même, dans le fond desquels est peint un pot de fleurs ; dix dito moins grands ; cinq dito plus petits ; deux saladiers octogones, percés à jour comme les précédens, avec trois roses peintes dans le fond ; trois dito plus petits ; six grands saladiers octogones, dont les bords ne sont point à jour, et peints en couleurs différentes ; huit dito plus petits. — Trois grands saladiers, fond blanc, peint en pavillon chinois bleu, rouge et or, ayant une large bordure divisée en quatre cartouches, peints en bouquet de même couleur. — Quatre dito moins grands, etc., etc. » De nos jours les saladiers sont redevenus plus simples.

Saladouere, *s. f.;* **Salladouere,** *s. f.;* **Saladoure,** *s. f.* — Locution toulousaine. Saloir, vaste récipient, généralement en bois, dans lequel on sale le lard. « Une salladouère, dix sols. » (*Invent. de Mathieu de Marcellin ;* Toulouse, 1572.) « Une saladoure à saler porcs. » (*Invent. dē la succession Massiot-Gautier, M^e^ maçon ;* Toulouse, 1578. « Deux saladoures bois pour saler pourceaulx. » (*Invent. d'Armand de Maynieu, écuyer ;* Toulouse, 1617.) « Plus une saladouer, avec un pourceau salé. » (*Invent. de D^lle^ Bertrande de Vignes ;* Toulouse, 1636.)

Salamandre, *s. f.* — Nom donné à une sorte de cheminée roulante à feu visible et continu, se chargeant toutes

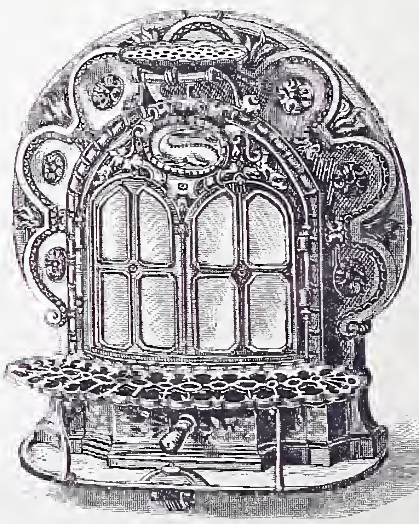


Fig. 529. — Salamandre.

les 12 heures avec du coke, toutes les 24 heures avec de l'anthracite. Elle se place devant toutes les cheminées ou poêles d'appartement sans aucun travail préalable.

Comme l'indique notre figure, sa forme est celle d'un

écran-éventail. A la partie supérieure se trouve la porte de chargement. En avant, la poignée de manœuvre. Au centre, la grande porte, percée de huit ouvertures laissant apercevoir le feu au travers de plaques de mica. A la partie inférieure, le cendrier, muni de sa valve de réglage et de sa poignée. Une fermeture très simple permet à volonté de le tenir hermétiquement fermé pendant la marche (*l'air n'entrant que par la valve*) ou de l'ouvrir pour vider les cendres. Entre la grande porte et le cendrier, la tige de manœuvre de la grille dépasse la façade. Enfin au-dessous du garde-cendres qui sert de base à la cheminée sont fixées les roulettes de manœuvre. Les grilles à étages superposés retiennent le combustible et l'empêchent de se mettre en contact avec les plaques de mica. La grille inférieure est mobile. On peut, par un mouvement de va-et-vient, dégager le feu des cendres qui l'obstruent, et, par un mouvement en avant, faire évacuer complètement les pierres et les scories. Mais l'appareil est combiné de façon que cette manœuvre devient rarement nécessaire.

Salbaquanne, *s. f.* — Orthographe arbitraire de SARBACANNE. (Voir ce mot.)

Sale, *s. f.* — « La sale est une sorte de soucoupe, sur laquelle, à la fin de la toilette, on présente à la reine sa montre, des étuis et des mouchoirs. » Ainsi s'exprime Saint-Simon dans une note ajoutée au *Journal* de Dangeau. (*Journal*, t. IX, p. 331.) La sale était couverte d'un taffetas brodé que l'on soulevait de la main droite, tout en continuant de tenir la soucoupe de la main gauche. L'honneur de présenter la sale était réservé aux princesses du sang qui assistaient à la toilette royale. A leur défaut, c'était à la plus ancienne duchesse qu'appartenait ce privilège. Mme de Sennecy, sous la régence d'Anne d'Autriche, essaya d'usurper cette prérogative en faveur des dames d'honneur, ce qui donna lieu à de grandes contestations. (*Mémoires* de Saint-Simon, t. IV, p. 91.) (Voir SALVE.)

Salei, *s. f.*; **Saley**, *s. f.*; **Sallier**, *s. m.* — Locution bordelaise. Petite écuelle presque plate, qu'on rencontre fréquemment au XVe siècle en compagnie de la SAUSSEI, qui est une écuelle plus profonde. « Treze saleys et huyt sausseys destanh (d'étain). » (*Invent. d'Aymeric de Caumont*; Bordeaux, 1436.) « Sept saleys d'estanh. — *Item*, un plat. — *Item*, dix nau saleys. — *Item*, huyt sausseis. » (*Invent. de Ramond de Cussac*; Bordeaux, 1442.) « Neuf salliers à oreilles d'estaing. » (*Invent. de Pierre Berle*; Bordeaux, 1531.) Aujourd'hui le substantif salei est encore usité dans le patois de la Guyenne, avec ce même sens d'écuelle.

Saleron, *s. m.* et *f.*; **Salleron**, *s. m.* et *f.* — Partie creuse de la salière, celle où l'on met le sel. On dit et on écrit aujourd'hui saleron ; autrefois ce mot prenait généralement deux L. « Une salière d'or, à ung ymage fait en façon de pucelle, et sont les deux sallerons de serpentine, assises en chèvre semblablement esmaillées, et au-dessus ung personnaige d'Empereur esmaillé de blanc. » (*Argenterie des ducs de Bourgogne*, 1467.) « Une sallière d'escaille de perles, en laquelle y a un petit salleron de jaspe, garnie d'or, où il y a plusieurs perles et rubiz au pié, pesante six onces deux gros d'argent. » (*Invent. d'Anne de Bretagne*, 1490.) « Une salière à deux sallerons, pesant 6 marcs 6 onces 6 gros. » (*Invent. du mobilier de la Couronne*, 1684.) Le continuateur de Du Cange cite une *Lettre de rémission* de 1406, où le mot saleron est employé comme synonyme de salière. C'est un des nombreux exemples de la partie prise pour le tout. On aura remarqué que dans quelques-uns des textes que nous venons de citer, saleron est féminin. Depuis le XVIe siècle, c'est l'autre genre qui a prévalu.

Salette, *s. f.* — Voir SALLETTE.

Salière, *s. f.*; **Sallière**, *s. f.* — Le sel ayant été, dès la plus haute antiquité, adopté par tous les peuples comme un condiment absolument indispensable, les vases qui le contiennent ont, de tout temps, joué un rôle assez considérable dans le mobilier. Dès l'époque où commencent nos études, ces vases étaient déjà considérés comme meubles de première nécessité.

> Encore faut-il avoir
> . . . .
> Sallières et tailloirs,

écrivait, à la fin du XIIIe siècle, l'auteur du *Livre des mestiers*, et celui de la *Complaincte du marié*, énumérant les objets indispensables à un jeune ménage, cite :

> La huche en quoy on mect le pain,
> Chandeliers de fer ou d'airain,
> Le treppié, les sallières...

Le *Livre des propriétés des choses* (liv. IV, ch. XXII), indiquant comment on doit disposer le couvert, porte : « On met les sallières, les cousteaux et les cuillers premiers à table, et puis le pain et le vin. » Enfin, l'Édit de 1506, par lequel Louis XII interdit aux orfèvres de faire aucune vaisselle de cuisine en métal précieux, autorisait la fabrication des salières en argent. Ces textes suffisent à montrer le rôle considérable que jouait ce petit meuble.

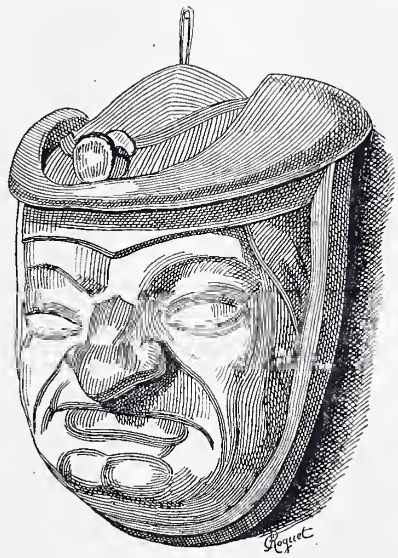


Fig. 530.
Salière de cuisine en bois sculpté (XVe siècle).

Dès le Moyen Age, ces vases utiles étaient déjà de deux sortes. Les uns, en forme de boîtes, d'une capacité assez grande, avaient pour objet d'emmagasiner le sel et de le conserver à la cuisine ; les autres, beaucoup plus petits, étaient destinés à le servir sur la table. L'histoire des premiers est peu compliquée et tiendra facilement en quelques lignes. Faite presque toujours de bois, très simple de forme, se composant d'un récipient et d'un couvercle et construite de manière à pouvoir s'accrocher à la muraille, la boîte à sel a rarement reçu des façons artistiques, et c'est seulement par exception qu'on s'est préoccupé de lui donner une allure humoristique comme dans nos figures 530 et 531. Quant à celles dans lesquelles on servait le sel, sur table, parfois elles étaient d'une grade simplicité, et le *Ménagier de Paris* (t. II, p. 114) nous apprend que dans la bourgeoisie on faisait des « sallières de pain », c'est-à-dire qu'on évidait de petits cubes de pain à leur partie supérieure, de façon à pouvoir y placer du sel, ce qui permettait d'avoir, à peu de frais, autant de salières que de convives. Peut-être est-ce de ces salières primitives qu'il est question dans les *Contenances de la table*.

> Enfant, garde qu'en la salière
> Tu ne mettes point tes morceaulx
> Pour les saller, ou tu deffaulx,
> Car c'est deshonneste manière.

Ajoutons que le *Traité de la civilité qui se pratique en France parmi les honnestes gens* (Paris, 1673) dit également « qu'il faut bien se garder de saucer ses morceaux dans le plat ou dans la salière à mesure qu'on les mange ; et qu'il faut prendre du sel avec la pointe du couteau ». Mais pour celles qui trouvaient place sur les tables des monarques, des princes, des seigneurs et même des riches bourgeois, il n'en allait pas de même. La plupart, en effet, étaient faites en métal précieux, en argent, en vermeil, même en or, et nombre d'entre elles constituaient des ustensiles d'une complication extraordinaire. On en confectionnait en forme de château ou de cathédrale, de nef, de coquille, comme celles de Charles V. On les décorait d'animaux, de serpents, de cerfs, de paons, de perdrix ou de singes, comme celles de Jeanne de Bourgogne, ou de personnages symboliques, comme celles du duc d'Anjou. Parfois, on les ornait d'une horloge, comme celle de Charles-Quint, et on les rehaussait de pierres précieuses.

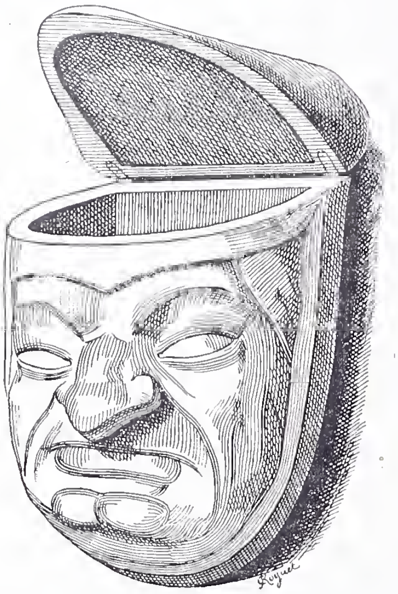


Fig. 531.
Salière de cuisine en bois sculpté (XVe siècle).

Elles étaient, en outre, fort nombreuses. L'*Inventaire du duc d'Anjou* (1360) en mentionne vingt-quatre et presque toutes sont de véritables monuments. Dans l'*Inventaire des joyaux de Charles V* (1380), on n'en compte pas moins de quarante et une, dont vingt-trois en argent et dix-huit en or. L'*Inventaire du duc Jean de Berry* (1416) en décrit une trentaine, et à lire les descriptions singulièrement compliquées qu'on rencontre dans ces documents (une seule salière, qui figure à l'*Inventaire du duc de Berry,* n'occupe pas moins de vingt lignes), on s'explique la recommandation d'Aliénor de Poictiers : « La salière doit être au milieu de la table. » Jusqu'à la fin du XVIe siècle, au reste, ce petit meuble fut considéré comme un présent digne des plus grands princes. Un *Compte de Jean de Pressy, trésorier du duc de Bourgogne,* daté de 1408, nous apprend que Jean sans Peur envoya au roi de Hongrie et de Bohême une salière d'or garnie de pierreries. En 1531, la municipalité de Lyon fit fabriquer par l'orfèvre Jérôme Henry deux salières en argent doré, qui furent offertes à Pompone de Trivulce, nouveau gouverneur de la ville. (*Actes consulaires,* série B B, reg. 52.) A propos du baptême de François II (1545), l'ambassadeur d'Angleterre présenta, au nom de son maître, à Catherine de Médicis, alors dauphine : « Une salière d'or à tenir sel, substenue d'ung tailleur d'or et couverte par-dessus avec entaillures d'or, où il avoit des cerfs et des biches entaillez. »

Ajoutons que la salière, à cette époque, se compliquait souvent d'autres ustensiles. Elle tenait à la fois du surtout et du languier, et se couronnait de branches gracieuses, auxquelles étaient suspendues des langues de serpent ou des pierres magiques. — Non pas qu'elle servît, comme le prétend M. de Laborde (*Glossaire et répertoire,* p. 489), « à faire l'épreuve ou l'essai », — mais simplement parce que le sel, en ces temps lointains, était particulièrement suspect à cause de sa ressemblance avec l'arsenic, et qu'avant d'en prendre, on tenait à constater, à l'aide d'une substance ayant la propriété de déceler la présence du poison, qu'il était indemne de tout dangereux mélange. De là vient aussi qu'au XIVe et au XVe siècle, un certain nombre de salières fermaient à clef. Enfin, le préjugé singulier attaché au renversement du sel, préjugé qui s'est transmis jusqu'à nous, n'a pas d'autre origine. Aujourd'hui, ces petites superstitions n'ont plus qu'une force traditionnelle ; mais, il y a cent ans, elles étaient encore dans toute leur vigueur. « Une salière renversée, écrit un auteur du siècle dernier, a paru, dans presque tous les tems, comme un présage de mauvaise volonté dans un hôte ou d'infidélité dans un ami, ou du mépris du sacrifice de la part des Dieux, chez les payens, ou d'indignité de la part du prêtre. » (*Journal de Verdun,* février 1756, p. 119.) Rivière du Frény, dans sa comédie du *Faux instinct,* met à la scène (acte II, sc. I) un mari soupçonnant sa femme d'infidélité, parce qu'il a renversé une salière. Mieux que cela, le maréchal de Montrevel, homme de grande valeur, redoutait à tel point le sel renversé, que, « dînant chez Biron, depuis duc, pair et maréchal de France, une salière se répandit sur lui. Il pâlit, se trouva mal, dit qu'il étoit mort ; il fallut sortir de table et le mener chez lui. On ne put lui remettre le peu de tête qu'il avoit. La fièvre le prit le soir, et il mourut quatre jours après. » (Saint-Simon, *Mémoires,* t. XIV, p. 207.) Ces explications étaient nécessaires, parce qu'elles font mieux saisir l'importance des salières au Moyen Age, et les multiples raisons qui leur firent donner, avec une taille considérable, des formes parfois étranges et souvent compliquées. Une fois ce premier point acquis, nous n'avons plus qu'à laisser la parole aux documents. Ils se chargeront, mieux que nous ne saurions le faire, de montrer combien l'imagination de nos ancêtres était féconde, et quelle magnificence ils savaient



Fig. 532. — Salière de table en terre cuite et émaillée (XIVe siècle), d'après un dessin appartenant à la Bibliothèque royale de Belgique.

déployer pour orner les pièces d'argenterie qui prenaient place sur les tables.

Une sallière d'argent à couvercle, à II singes enmantelléz, garny le couvercle de pierrerie, pesant IV mars I once V esterlins. — Une petite sallière à couvercle, dorée et esmailliée, le corps de cristal,

garnie de pierrerie, pesant II mars V onces II esterlins, obole. (*Exécution du testament de Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe le Long,* 1353.)

Une salière d'une coquille de pelle, faite en manière d'un cuer et siet sur une brouète petite, d'or, et y a une femme qui boute la roe et tient l'essueil d'icelle roe à II mains, et y a un homme qui maine ladite brouète et y a eutour ladite brouète plusieurs rubis d'Alixandre, pelles et autre perrerie, et y a, sur le couvercle de ladite salière, un fretel sur lequel a un saphir et poise en tout I marc VII onces VI deniers. — Un homme séant sur un entablement doré et sciselé, lequel homme a un chapiau de feutre sur sa teste et tient en sa destre main une salière de cristal, garnie d'argent, et en la sénestre un serizier garni de fueilles et de serizes et oiseléz volanz sur les brauches, et au bout d'icelles a plusieurs langues de serpenz, pesant, en tout, IX marcs I once XII deniers. — Une autre salière faite en manière d'un paon, et a le ventre de une coquille de perle, le col, les esles, la queue et les cuisses esmailléz, et en la bouche d'icelui paon a une petite langue de serpent et dessus les piéz, au lonc du ventre, au tour des esles et au lonc de l'eschine a petiz grenaz et perles d'Escosse, pesant en tout V marcs II onces et demie. — Une autre salière faite en manière d'une violète, séant sur une terrace esmaillée de vert, et est le bouton de la violète de noz armes, engoulé de fueilles vers, et est le couvescle de la violète armoié de nos armes, et ou milieu a un oiselet blanc; pesaut en tout II marcs I once IX deniers. (*Invent. de Louis, duc d'Anjou,* 1368.)



Fig. 533.
Petite salière en argent
(XVe siècle).

Une salière à couvercle d'argent doré, à iij carréz esmailléz d'une rose, pesant un marc et demye. — *Item,* une salière de cristail (*sic*) à pié d'argent doré et esmaillé, et y a II seraines (syrènes), pesant II marcs III onces V estellins. — *Item,* une salière d'argent doré à piéz et à couvercles, ouquel couvercle a par dedans un esmail rond des armes de France, pesant II marcs et II onces. (*Comptes de l'exécution du testament de Jehanne d'Évreux, femme de Charles le Bel,* 1372.)

La grant salière à façon d'une nef, que la Ville de Paris donna au Roy, et est pareille à la grant nef d'or dont est faicte mencion; pesant quinze mars six onces d'or. — Une salière en manière de nef, garnye de pierrerie, et aux deux boutz a deux daulphins, et dedens deux singes qui tiennent deux avirons. Et autour de la salière a huit balaiz, et huit saphirs et vingt-huit perles. Et au long du mast de la nef, qui est d'or, a quatre cordes de menues perles, et y a deux balaiz et deux saphirs percéz, et une grosse perle à moulinet, pendant à une chayne d'or au col d'un singe qui est sur le mast. Et ou pié de ladicte salière a six balaiz et six saphirs et vingt-quatre perles. Pesant huit marcs troys onces. — Une salière d'or que tieut un euffant sur ung cerf couronné de pierrerie. — Une salière par manière d'une perdrix de cassidoine, pourfilée de pierrerie et de perles, armoyée de France et de Navarre, et poyse troys marcs quatre onces. — Une autre salière, dont la nef est de deux serpens l'un contre l'autre, et le fretelet, des queues des deux serpens, et ung balay dessus le pié, garnye de pierrerie, pesant troys marcs sept onces quinze estellins d'or. — Une salière en façon de navette à pié, enhachié sur le couvescle à quatre Évangélistes, et dessoubz de Prophètes qui jouent d'instrumens, garnie de balaiz, de saphirs, d'émeraudes et de perles, pesant quatre marcs et demy d'or. — Une salière, d'un serpent qui a le corps d'une pourcelette, a cinq langues de serpent et a quatre saphirs pendans; pesant cinq marcs six onces. — Une salière d'or, en façon de coquille, et a le couvescle entour de façon de fueillages, et est le fruitelet d'un arbre esbranché, et est le pié de ladite salière à six carres, les troys plains et les antres armoyées de France entaillées; pesant deux marcs sept onces cinq estellins. — Une salière à lengues de serpent, aux armes de l'arcevesque de Sens, Guillaume de Meleun, et la donna ledit arcevesque au roy; pesant unze marcs six onces. — Une salière



Fig. 534.
Petite salière en argent
(fin du XVe siècle).

sur une terrasse où il y a trois hommes qui jouent d'instrumens; pesant quatre marcs quatre onces. — Ung cerf qui porte une salière, sur ung entablement et n'a que une corne, enmantellé des armes de France et de la conté de Bourgongne; pesant quatre marcs six onces et demye. (*Invent. de Charles V,* 1380.)

Pour la façon d'une salière d'argent dorée en façon de souleil. (*Comptes des ducs de Bourgogne,* 1397.)

Une sallière d'or à la manière de un serf. (*Joyaux d'Isabelle de France réclamés à la Couronne d'Angleterre,* 1400.)

Une grant sallière, appellée la sallière au paveillou, dont le fons est de cassidoine en façon d'une coquille, garuie d'or en manière d'une nef et les bords sont garniz de cinq balais, cinq saphirs et XVI perles, et aux deux bouz deux chasteaulx où il a, en l'ung, un cyne navré esmaillé de blanc, au col duquel pend un escuçon aux armes de Mon Seigneur, garni entour ledit chastel de deux balais et deux saphirs, et sur chacune tournelle une perle, et sur l'autre chastel a un ours portant un heaume sur sa teste, esmaillé aux armes de M. D. S., garni en tout le dit chastel de deux balais et deux saphirs, et sur chacune tournelle une perle et le couvercle d'icelle est d'or, fait en manière d'un paveillon esmaillé de blanc, et sur le frctelet du couvercle a une fleur de liz d'or à quatre florons, eu chacun floron un saphir et une perle dessus, et au milieu de ladite fleur de liz a un balay et une perle dessus, et souloit séoir ladite salière sur un chariot d'or à quatre roes,

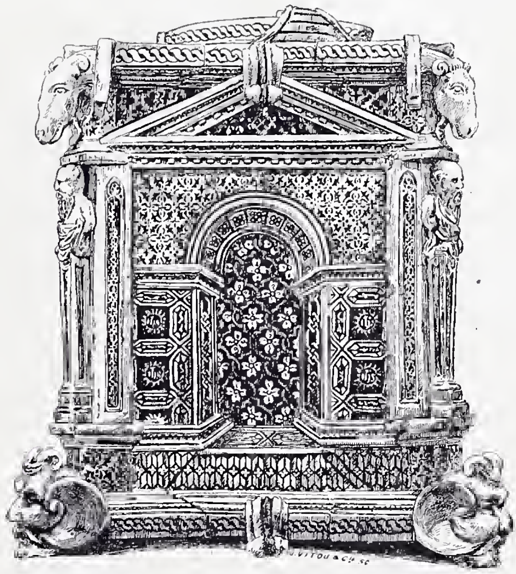


Fig. 535. — Salière en terre émaillée,
dite faïence de Henri II.

où il y avoit au moyeu de chaque roe une perle; M livres tournois. — Une salière, faicte en manière d'un serpent volant, d'argent doré, qui a en la gueule une petite langue de serpent, séant sur un pied d'argent doré, ouvré en manière de branches feuillues, et dessoubz la teste dudit serpent est le lieu pour mettre le sel, qui est d'une petite pierre de jaspre vermeil. — Une sallière d'agathe, dont le couvercle est d'or, assise sur quatre roes d'or, en manière d'un chariot et au bout du moyeu de chacune roe a une perle. (*Invent. du duc de Berry,* 1416.)

Une salière d'or double, faicte en façon chascune d'une coquille et pardessus lesdictes salières a le corps d'un serpent tout au long, et est soustenue d'un piller carré par le milieu, et dessus le ventre du serpent a un gros tuyau d'or qui le soustieut tout au long et lyé de bandes d'or sur ledit tuyau, auquel tuyau pendent à chesnettes, quatorze pierres tans saphirs, esmeraudes que cassidoines, avec deux escus de France et deux langues de serpent. (*Invent. des joyaux de la Couronne; hôtel Saint-Pol,* 1418.)

Une salière qui fut à Monseigneur le duc de Guyenne, faicte d'un paon et d'une dame à geuoulz, tenant à l'une des mains une petite salière, assise sur ledit paon; à l'autre main, un collier qui est au col dudit paon; garnie ladicte salière avec le couvescle de quarante perles, de sept balaiz... six saphirs, trois petits rubis de foible couleur, quatre petits dyamans et quatre petites émeraudes. Pesant tout ensemble quatre mars une once sept esterlins obole d'or. — Une salière en façon d'un porteur d'enfrentruse, et sur son enfrentruse a une salière de critail; pesant tout ensemble deux marcs une once et demie. (*Invent. des joyaux de la Couronne; Bastille Saint-Anthoine,* 1418.)

Deux petites sallières rondes d'argent, soutenues chascune de trois

petiz lyons, et chascune un lyon sur le couvelescle. (*Invent. des objets transmis par frère Jehan Charron, de Gisors, maître de l'Hôtel-Dieu de Paris, à son successeur Jehan Douvilliers,* 1428.)

Une salière de nacre, garnie d'or, sur un chariot. (*Invent. des meubles laissés par don Carlos, prince de Viane,* 1461.)

Une salière d'or à un personnaige de compaignon, vestu en figure de drap d'or garnie de pierrerie, laquelle ils ont touchée et pesée, et ont rapporté que l'or est à XVIII carats et pèse, le tout ensemble, en ce compris le jaspe et l'esmail, cinq marcs six onces six gros, et le jaspe appert poisé cinq onces trois gros, et ont prisé l'or et la pierrerie II^C IIII^XX XV escuz et le jaspe, cinq escuz. — Une autre salière d'or garnie de pierreries, à personnage d'une damoiselle à la façon d'Angleterre, laquelle a esté touchée et pesée, et ont rapporté que l'or est à XVI carats, et poise le tout ensemble six marcs une once, dont il fault rabattre pour les pierres de la salière, pour l'esmail et pour le poix des autres pierres, six onces et demye, et ont apprécié le tout à III^C escuz. — Une autre salière d'or garnie de pierrerie, à personnage d'un villain, laquelle a esté touchée et pesée, et ont rapporté que l'or est à XIX carats, et poise le tout ensemble sept marcs six onces sept gros, sur quoy fault rabattre pour la pierre de la salière et pour les autres pierres, VI onces VII gros, et ont apprécié le tout IIII^C LIII escuz. (*Estimation des biens de Jacques Cœur,* 1453.)

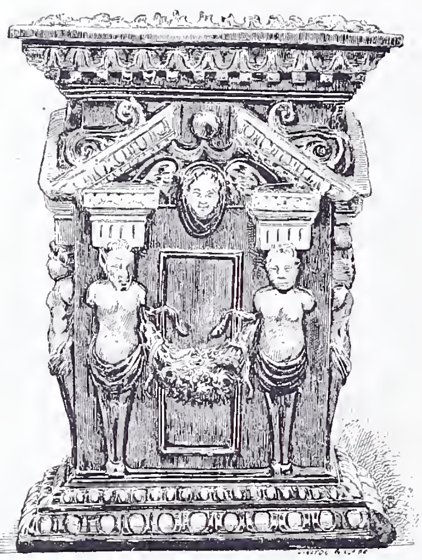


Fig. 536. — Salière en terre émaillée (XVIe siécle).

Ung coffre à fest, ferré de fer-blanc, ouquel a esté trouvé une sallière de jaspe et d'agathe, garnye d'argent doré, estimée par Lambert de Sey, orphèvre de la reine Charlotte, X escuz. (*Invent. de la feue reine Charlotte de Savoye,* 1483.)

Deux petites sallières de cristallin, avec leurs piéz et couvercles d'argent doré. (*Invent. des meubles de Catherine de Rohan, comtesse d'Angoulême,* 1497.)

Trois salières assises sur ung plat à trois carrés, un pillier au milieu vuide, dedans lequel sont sept cousteaux d'argent doré avec leurs gaînes, donné à Madame par le grand chancellier, le tout doré dehors et dedans, et fort bien ouvré à la mode d'Espaigne. — Deux petites salières d'une sorte de pourcelayne bleuue ; les pieds sont de jaspe, les couvecles d'argent doré. — Deux autres salières de jaspe, les piedz et couvécles d'argent tout doréz et bien ouvréz, avec un petit ainge sus les couvècles. — Une belle aultre salière d'or, à roses esmailliés rouge, et une perle au chief du couvècle, pesant IIII marcs VI onces I esterlin. — Du couvercle de cette salière a esté faicte une belle petite salière ; le bort du couvècle d'icelle est coronné, et poyse tant seulement I marc III onces II esterlins. — Trois salières d'argent, boullongnées et goderonnées, austant dorées que blanches ; l'une avec son couvecle que poyse ensemble VII marcs I once XV esterlins. — Deux sallières d'argent goderonnés, servant au bas bout de la table, les fons doréz, pesans XIIII onces XVII esterlins. — Une petite salière fète en manière de panier, semée de feulaiges et pensées, à deux ances avec son couvecle, ayant un petit miroir en foud dudit couvècle. (*Invent. de Marguerite d'Autriche ;* Malines, 1524.)

Une sallière d'or aiant par dedens un orloige garnye par embas, sur le pied, de douze cailloux de rubis et de douze perles, la pungnié garnye de personnaiges de six cailloux de rubis et de douze perles, et en hault oussy garnye de six rubis et de douze perles ; et sur le couvercle, trois cailloux de rubis et trois perles aïant sur le fertelet un petit fusil esmaillé sur ung camp noir ; pesant parmye le fer et le plomb qui est dedens, ensemble VII marcs VII ouces V esterlins. — Une sallière d'or, assçavoir ung personnaige tenant sur son dos ung plattelet de cassedoine, à façon d'esclavon, tenant en sa main ung bâton et une targe, garnye de quinze perles, trois petits rubis, et sur les espaules un couchin d'or garny de trois perles ès trois coings dudit couchinet, et à son costé une gipesière d'or garnye de cincq perles et ung rubis ; et le couvercle de ladite sallière garny de six trousses de petites perles assçavoir : les cincq à trois et la VIme à deux perles et de six petits rubis ; le tout pesant II marcs IIII onces VII esterlins. — Une sallière de cristal taillée à deux E E et de fleurs de lys, par dedeus, garnye d'or sur le pied à trois balais, trois dyamans, trois perles et le couvercle semblablement garny de trois ballais, trois dyamans et trois perles, et sur le fertelet, une grosse perle, pesant I marc III onces XIIII esterlins. — Une haulte sallière de cristal à couvercle tenant ensamble, garnye d'argent doré, aiant sur le fertelet esmaillé de verd ung saint George à tout la Pucelle, aiant en sa main une brebis et au font du pied, par dedens, une fleur de lys, pesant IIII marcs V onces III esterlins. (*Invent. de Charles-Quint,* 1536.)

De cette réunion magnifique des salières de Charles-Quint, il nous faut rapprocher le chef-d'œuvre incomparable que François Ier fit exécuter par Benvenuto Cellini. Cette pièce admirable dont nous donnons une reproduction (t. III, fig. 846), et qui fait partie du trésor de Vienne, est ainsi décrite par son auteur, au livre VI de ses *Mémoires.* (Voir édit. Paulin, 1847, t. II, p. 33.)

J'avais représenté l'Océan et la Terre assis tous deux, les jambes entrelacées, par allusion aux golfes qui pénètrent dans les terres, et aux caps qui s'avancent dans la mer. J'avais placé un trident dans la main droite de l'Océan, et, dans la gauche, une barque d'un travail exquis, destinée à recevoir le sel ; au-dessous du Dieu étaient quatre chevaux marins qui n'avaient du cheval que la tête, le poitrail et les jambes de devant ; les queues de poisson qui terminaient leurs corps s'entremêlaient gracieusement. L'Océan était assis sur le groupe, dans une attitude remplie de fierté ; une foule de poissons et d'autres animaux marins nageaient autour de lui, et fendaient des vagues recouvertes d'un émail exactement de la couleur de l'eau. — La Terre, sous la forme d'une belle femme nue, tenait de la main droite une corne d'abondance et de la gauche un petit temple d'ordre ionique, délicatement sculpté, propre à renfermer le poivre ; au-dessous de cette figure étaient représentés les plus beaux animaux que produise la terre. Une partie des rochers qui se trouvaient près d'elle était émaillée, j'avais laissé l'autre en or. Ce groupe était encastré dans une base d'ébène, dans l'épaisseur de laquelle j'avais ménagé une doucine ornée de quatre figurines d'or en demi-relief ; elles représentaient la Nuit, le Jour, le Crépuscule et l'Aurore, et étaient séparées l'une de l'autre par les quatre vents principaux, ciselés et émaillés avec tout le soin et le fini imaginables.

Mais cette pièce extraordinaire ne doit pas nous faire perdre de vue la suite de notre énumération. Citons encore parmi les salières historiques du XVIe siècle :

Une salière d'amatiste en ovale, taillée à godron, avec sou couvercle garnie d'argent doré, sur lequel couvercle a un petit Cupidon d'albastre, dans son estuy. — Une petite salière d'agate avec son couvercle et pied, là oú sont enchâssées plusieurs grosses perles barrocques. (*Invent. des joyaulx et piereries du Cabinet du roy de Navarre,* 19 mai 1583.)

Deux sallières garnyes d'agates et de rubis balais, de l'une desquelles il y a une agate ostée. (*Invent. des meubles du prince de Condé,* 1588.)

Deux sallières de lapis, avec leurs couvercles de mesme, garnyes d'or, taillées et esmaillées de basse taille, prisées ensemble quatre-vingts escuz. (*Invent. de Gabrielle d'Estrées,* 1599.)

Au siècle suivant, les salières monumentales commencèrent à se faire sensiblement plus rares. Peu à peu, cet utile objet perdit de sa solennité. En se multipliant sur les tables, il renonça forcément aux proportions majestueuses et à la décoration singulièrement riche et variée qui l'avaient autrefois distingué. Déjà, en plein XVIe siècle, la salière s'était faite modeste, et les délicieux petits édicules fabriqués à Oiron, aussi bien que les salières émaillées de Limoges, ou encore celles modelées par Ber-

nard Palissy, et dont on trouve trace dans l'*Inventaire de Catherine de Médicis* (1589), montrent combien cet ustensile indispensable, s'il n'avait rien abdiqué de son utilité, avait perdu de son importance décorative. Au siècle suivant, il

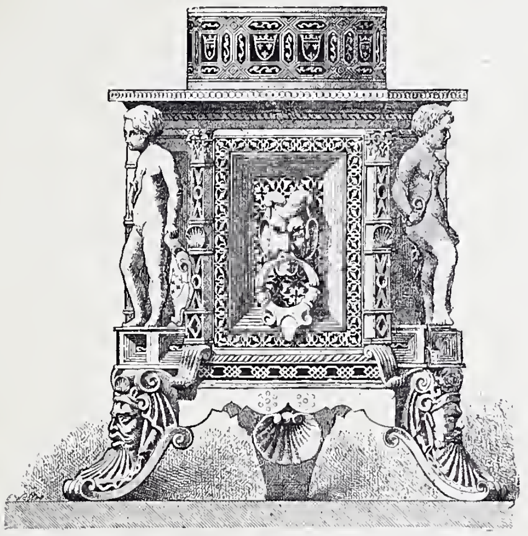


Fig. 537. — Salière en terre émaillée, dite faïence de Henri II.

devient nécessaire de feuilleter certains *Inventaires* particulièrement somptueux, celui de Mazarin, par exemple, ou les *États des meubles de la Couronne* dressés sous le règne de Louis XIV, pour pouvoir retrouver quelques spécimens rappelant, soit comme taille, soit comme somptuosité, les salières magnifiques de Charles V et du duc Louis d'Anjou.

Dans l'*Inventaire de Mazarin* (1653), nous relevons en fait de pièces spécialement importantes :

Une sallière à deux sallerons, avec son couvercle, sur lequel est assize une Cibelle avec plusieurs animaux autour d'elle d'argent de Paris, vermeil doré, cizelée et semée de médailles antiques d'argent blanc, pesante six marcs six onces six gros, ayant un estuy de cuir noir. — Deux sallières couvertes, chacune sur un pied triangulaire, portées par trois figures de femmes nües soustenues par des pieds d'Harpies, et au hault du couvercle est une petite figure tenant un escusson. Le tout d'argent de Paris vermeil doré cizelé, pesante l'une onze marcs trois onces un gros, l'autre douze marcs une once trois gros, ayant chacune un étuy de cuir noir. — Deux sallières portées par deux figures de femmes, assises sur des dauphins, d'argent de Paris, vermeil doré, pesaus, les deux ensemble, cinq marcs deux gros. — Une sallière à l'espagnole d'argent d'Espagne vermeil doré, consistante en onze pièces détachées l'une de l'autre, servant à mettre le sel, le sucre, le poivre, l'huisle, le vinaigre et autres espices, pesant, le tout, cinq marcs quatre onces cinq gros. — Deux sallières rondes de cristal de roche, avec leurs couvercles gravés à godrons, garnies d'argent vermeil doré, portées chacunes par quatre lions d'argent vermeil doré, tenans un escusson des armes d'un cardinal sur un soubassement aussi d'argent doré; lesdites deux sallières enrichies de cinquante-deux pièces d'or percées à jour, mastiquées de plusieurs couleurs, et sur icelles seize chatons d'or, où sont quatorze rubis et vingt perles enchâssées en or, etc.

On remarquera que ces derniers meubles constituaient de véritables surtouts. On retrouvait également, à cette époque et chez de simples particuliers, des salières dont la forme se rapprochait assez des réchauds de nos jours, et qui servaient à porter les plats. C'est ainsi que dans l'*Instruction pour les festins,* que N. de Bonnefons donne dans ses *Délices de la campagne* (Paris, 1655), il est dit qu'on doit disposer sur la table « plusieurs sallières à fourchons et porte-assiettes dans le milieu, pour poser les plats volans ». En outre, l'*Inventaire de Claudine Bouzonnet-Stella* (1693) mentionne : « Deux salières hautes, ayant chacune quatre branches pour soutenir un plat. » Peut-être est-ce d'une de ces dernières salières, demeurées imposantes par leurs dimensions, qu'il est question dans la curieuse fable que publiait le *Mercure* d'août 1681 et qui avait pour titre :

LA SALIÈRE ET LE SUCRIER

Dans une office d'importance,
Sur une superbe crédance,
Parmy cent vases prétieux,
Régnoit une grosse salière
A qui, malgré sa mine fière,
Un sucrier voisin faisoit les doux yeux...

Ajoutons que cette fable n'est pas le seul échantillon de poésie que la salière nous ait valu. Dans le *Mercure* de juin 1683, nous relevons l'énigme suivante, également digne d'être recueillie :

Mon destin devroit estre heureux,
Puisque je suis incessamment de feste ;
J'ay cependant le ventre toûjours creux,
On ne donne rien qu'à ma teste.
Qui me traite de la façon ?
C'est toy-mesme, Lecteur, peut-estre,
Qui cherche tant à me connoistre
Et qui veux découvrir mon nom.

Quoi qu'il en soit, ces ustensiles volumineux et compliqués ne tardèrent point à passer de mode, et une lecture attentive permet de constater que, même parmi les salières de la Couronne, celles qui, au XVIIe siècle, présentaient des complications ou une richesse exceptionnelles, avaient été exécutées sur un modèle ancien, ou bien avaient échappé à la destruction de l'orfèvrerie des rois de France. Parfois même, les descriptions se chargent de nous édifier sur ce point délicat. Pour ne citer qu'un exemple, il est clair que la « sallière couverte d'or, d'ouvrage gothique, dont la couppe est de jaspe à godrons, enrichy de 3 perles autour du pied, et trois autres perles et un rubis au fleuron de dessus le couvercle » ; il est clair, disons-nous, que cette salière, portée sur l'*État* du 20 mars 1684, remontait au moins au XVe siècle.

Dépouillés systématiquement, les différents *Inventaires* dressés sous le règne de Louis XIV ne fournissent pas moins de 105 descriptions de salières, dont 4 sont en or, 13 en vermeil, 88 en argent. Les plus importantes ou les plus riches sont les suivantes :

Une salière d'argent d'Allemagne vermeil doré, composée de sept pièces, celle du milieu à six angles servant de salière, couverte d'une espèce de dôme percé à jour, à l'entour duquel il y a six petits hommes armez assis sur des vases, et tout au hault d'un cavalier armé de touttes pièces. Les six autres pièces qui sont à l'entour de la salière sont : un sucrier, un vinaigrier, un poivrier, un vaze à mettre de l'huille, un autre à mettre du verjus, et le sixième pour mettre de la canelle en poudre; le tout posé sur un pied rond hault de 22 pouces, pesant 12 marcs 3 onces 6 gros. — Une grande salière à l'allemande, sur laquelle il y a 6 petits vases à mettre de l'huille, du vinaigre, du poivre et autres espiceries. — Une sallière à deux sallerons, avec son couvercle sur lequel est assise une Cibelle avec plusieurs animaux autour d'elle; pesant 6 marcs 6 onces 6 gros (provenant de Mazarin). — Deux sallières dont le salleron est de cristal de roche à douze pans, torses, garnies d'un ornement d'argent doré sur le bord, aussy à douze pans; portées sur un pied fort eslevé en forme

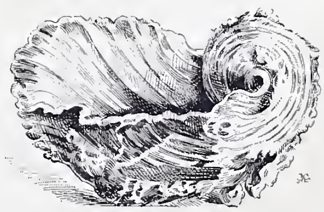


Fig. 538. Salière en forme de coquille, dessinée par Meissonnier.

de balustre, composé de deux morceaux de cristal, celui d'en hault taillé à douze pans torses, et celuy d'en bas taillé à huit pans droits, dans un ornement d'argent doré aussy à huit pans, haultes de 4 pouces sur 2 pouces et plus de diamètre. — Une sallière d'argent vermeil doré, parsemée de perles, grenats et semence de perles, avec son couvercle enrichy de mesme, portée sur un dragon aussy tout couvert de semences de perles, rubis, grenas et autres pierreries, haulte de 7 pouces environ.

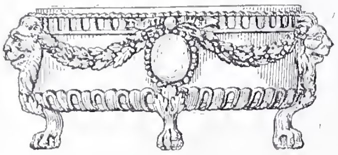


Fig. 539.
Salière en argent ciselé.

Au XVIIIe siècle, le rôle décoratif joué par les salières sur les tables françaises s'amoindrit encore. Si les orfèvres parisiens en fabriquent quelques-unes ayant un aspect monumental, on peut être certain qu'elles sont destinées à des princes étrangers, comme le « navire à voiles [qui] forme une salière », ayant « à ses deux extrémités deux sirènes qui tiennent des couronnes », que François-Thomas Germain exécuta pour le roi de Portugal, ou les « deux salières ayant la forme de salines, et qui représentent la manière de faire du sel en Franche-Comté, — ce sont des petits amours qui s'amusent à faire sécher du sel dans des baquets », que ce grand artiste cisela pour l'impératrice de Russie, et qu'il exposa à l'admiration du public, rue des Orties, près la Galerie du Louvre. (*Avant-Coureur* du 8 septembre 1766.) A Paris comme à Versailles, la gracieuse salière en porcelaine prend la place de sa sœur aînée faite en orfèvrerie massive. C'est elle qu'on rencontre sur la table des jolies femmes de ce temps, chez la Deschamps, chez Mlle Desmares, chez Mme de Pompadour, associant le métal le plus précieux aux produits de Vincennes. Lazare Duvaux livre à la belle marquise (1er juillet 1755) : « Une salière d'or, composée d'une corbeille portant un nid et deux œufs sur un plateau de Vincennes bleu céleste à oiseaux » ; belle pièce qui coûtait le prix modeste de 1,140 livres. Cette mode dura jusqu'au jour où Granchez, le bijoutier de Marie-Antoinette, mit en honneur ces jolies petites salières doublées de cristal bleu, qui firent fureur et qui, depuis lors, ont été si souvent copiées. Fait à noter, notre époque, peu féconde en œuvres d'orfèvrerie capitales, est cependant redevable à deux artistes de grand talent, de salières absolument hors de pair. Les frères Fannière ont, dans ce genre, créé deux modèles d'une élégance, d'une originalité et d'une distinction parfaites. Ces beaux ouvrages montrent

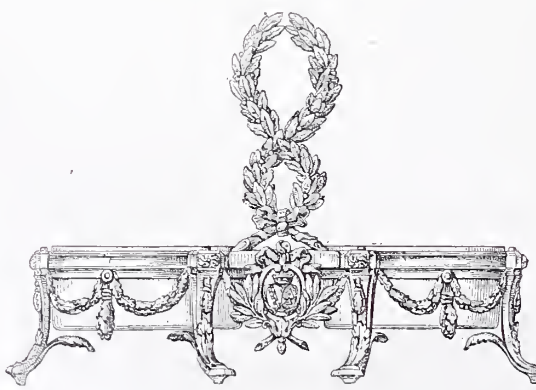


Fig. 540. — Salière en argent et cristal bleu.

ce dont nos orfèvres seraient capables, s'ils osaient rompre avec la routine et s'ils trouvaient des clients pour encourager leurs efforts.

Saliney, *s.f.;* **Salinier**, *s.m.;* **Salinière**, *s.f.* — Locution bordelaise et gasconne. Récipient pour loger et servir le sel. Ce mot, sous ses trois formes, nous semble avoir eu deux significations distinctes :

1° Celle de boîte où l'on met le sel et où on le conserve, que nous croyons reconnaître dans les citations suivantes : « Tres salineys de métau ab lurs cubercles. » (*Invent. de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André;* Bordeaux, 1442.) « Plus une petite salinière [bois de] couraillh. » (*Invent. de Pierre David, chanoine de l'église abbatiale de Saint-Sernin;* Toulouse, 1548.) « Une salynière de boix. » (*Invent. de la succession Galossa;* Rabastens d'Albigeois, 1565.) « Ung salinier de marbre. » (*Invent. de Jehan de la Cassagne;* Toulouse, 1572.) « Une salinière pour saler. » (*Invent. de Jacques Fernailh, marchand;* Hauterive, 1583.)

2° La signification de récipient dans lequel on sert le sel sur la table, que nous pensons découvrir dans les articles qu'on va lire : « Dos salineys d'argent ab lurs cubercles encieuselatz dessus, que fodeit que pesavan tres marcs tres onsas et tres quartz. — *Item,* dos salineys blancs d'argent, l'un sens cubercle, que fodeit que pesavan un marc et sincq gros. » (*Invent. de Ramond de Cussac;* Bordeaux, 1442.) « Deux ayguadières, deux salinières. » (*Invent. de Guillaume de Montesguière*; Toulouse, 1567.) « Trois platz vieulx, quatre salliniers vieulx, une aultre esguyère. » (*Invent. de Pierre de Capdeville;* Bordeaux, 1591.) « Plus ung sallinier aussy d'estaing. » (*Invent. de Grégoire Beaunom;* Bordeaux, 1607.)

Salladouère, *s. f.* — Locution toulousaine. Saloir. (Voir SALADOUÈRE.)

Salle, *s. f.;* **Sale**, *s. f.* — C'est, dit Furetière, « la première partie d'un appartement dans un logis. Les appartements royaux consistent en sale des gardes, antichambre, chambre, cabinet et galerie. Les salles sont d'ordinaire au bas estage, au rez-de-chaussée. Il y a aussi des sales hautes, des sales à donner le bal, à faire nopces, des sales à manger, des sales d'audience, etc., d'autres pour des assemblées ou cérémonies. » La salle, en effet, fut, pendant de longs siècles, dans les habitations seigneuriales, la pièce importante par son étendue et par le rôle qu'elle était appelée à jouer. Ainsi que nous l'avons vu (t. Ier, col. 680), c'était dans leur chambre que nos ancêtres passaient presque entièrement leur existence. C'était là qu'ils couchaient, qu'ils mangeaient, qu'ils travaillaient, qu'ils recevaient leurs familiers, leurs amis et les visiteurs isolés qui les venaient voir. Mais dans les occasions solennelles, quand le seigneur tenait à se montrer entouré de ses principaux serviteurs, la chambre, qui se trouvait trop petite pour une compagnie si nombreuse, était délaissée. On se rendait dans la salle magnifiquement décorée, pavée et aux lambris dorés, ce qui était un grand luxe au Moyen Age. On sait que jusqu'à la fin de l'Ancien Régime il exista au Palais de Justice une *salle dorée.*

> Li rois fu en la sale d'or painturé à liste,

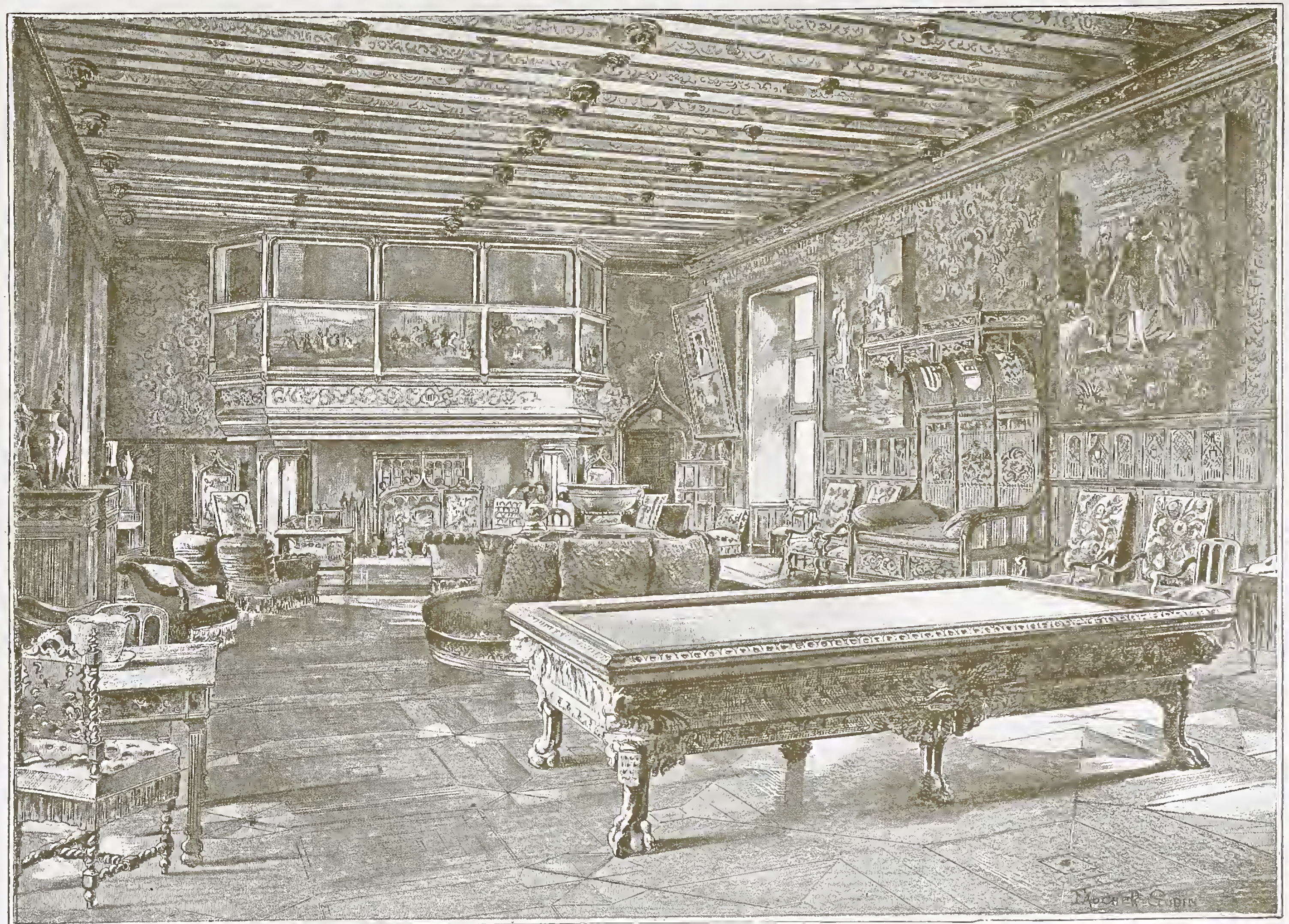
lit-on dans *li Romans de Berte aus grans piés;* et plus loin :

> En la vile s'en entre, qui moult fu bien parée,
> Trestoute la grant rue estoit encourtenée,
> Au perron descendi de la sale pavée.

C'était dans ces grandes et vastes pièces qu'avait lieu le couronnement des rois.

> A Leun, en la mestre sale,
> Al couronner ot moult grant ale,

écrit Philippe Mouskes, dans le passage de sa *Chronique rimée* (t. II, p. 74), où il raconte l'avènement de Louis



Faucher-Gudin del. Maison Quantin, imp.-éd.

SALLE DE BILLARD

CHATEAU DE MEILLANT, PRÈS BOURGES (CHER)

d'Outremer. C'était là que le prince donnait ses audiences publiques et recevait l'hommage de ses vassaux.

> Quant ly roys ot dormi, droit en sale pavée,
> A maudet son conseil, et fist une assemblée.
> Contes et chevaliers et gens de renommée,
> Et ly évesques i vint à maisnie privée.

Ainsi s'exprime l'auteur du *Chevalier au cygne* (t. Ier, p. 30), et le roman est ici d'accord avec l'histoire. Nous voyons dans la *Chronique du bon duc Loys de Bourbon* (p. 10), à l'année 1363, ce prince tenant sa cour dans la grande salle de son palais et y recevant la dédicace publique d'un livre. « La messe célébrée tint court le duc avecques ses barons, et en la sale où il avoit bon feu alumé, se présenta Huguenin Chauveau et apporta ung livre de demi-pié de hault, qu'il avoit fait secrètement contre tous les nobles de Bourbonnois, chevaliers et escuyers. » Jehan Chartier, dans sa *Chronique de Charles VII* (t. II, p. 170), parlant de l'Entrée du roi dans la ville de Rouen (10 novembre 1449), nous montre celui-ci sur son trône, dans la grande salle de l'archevêché, écoutant les doléances et les protestations de ses sujets rentrés dans l'obéissance. « Le Roy estant encore dans l'ostel dudit arcevesque, écrit-il, ces gens d'église, bourgois, manans et habitans le requirent d'estre oys en certaines requestes qu'ils luy en vouloient faire, ce qui leur fut accordé. Par quoy ils entrèrent dans la salle où le Roy estoit assis en sa chaière richement adornée et parée de draps d'or, ayant ceulx de son conseil avecques luy. » C'était dans ces mêmes pièces, superbement décorées pour la circonstance, qu'avaient lieu les fêtes, les mariages. Le maréchal de Fleuranges, racontant en ses *Mémoires* les « triomphantes noces » de Louis XII et de Marie d'Angleterre, « qui feurent faictes » en la ville d'Abbeville, nous apprend que « le lendemain au matin, furent les espousailles, et ne feurent pas faictes à l'église, mais en une belle grande salle, tendue de drap d'or, là où tout le monde les pouvoit veoir ». En 1570, quand Charles IX épousa Élisabeth d'Autriche, le mariage fut célébré à Mézières et la Cour se rendit à Villers-Cotterets. On donna, dans cette résidence, des fêtes magnifiques, et la grande salle du château servit non seulement pour les danses, mais aussi pour un tournoi. Les *Mémoires du duc Henri de Bouillon* (*Mém. relat. à l'hist. de France*, t. XLVII, p. 444) rapportent, à ce propos, que l'on « fit un fort beau combat dans la grande salle du château ».

> Sur le haut dais que le Roy avoit fait retrancher, luy, avec huict, estoit dedans, et comme les parties avoient fait le tour de la salle, elles ressortoient ainsi qu'elles entroient, deux, trois, jusques à cinq dans la salle en mesme temps, ceux qui estoient dans le camp sortoient, et, en forme d'escarmouches, se venoient rencontrer dans le milieu de la salle, et là, il se rompoit des picques et s'y donnoit des coups d'épée ; cela dura quelque espace de temps, jusqu'à ce qu'ainsi qu'en une sortie de ville, les assiégeans plus forts rembarrent ceux de la ville ; le Roy se renferma dans son fort où l'on combattit main à main, et ainsi le combat se finit ayant esté fait par une nouvelle façon qui fut fort belle.

Plus tard, quand la joie eut fait place aux sombres drames, nous voyons ce même Charles IX, au lendemain de la Saint-Barthélemy, s'en aller « au Palais, en la salle dorée, ou la Cour de Parlement estoit assemblée », et assis sur son lit de justice « avec parolles graves déclarer devant tous une partie des raisons qui l'avoyent esmeu de faire une telle exécution contre les Huguenots qui luy estoient rebelles ». Lorsque les ambassadeurs venaient au Louvre saluer le roi, c'est dans la grande salle qu'ils étaient reçus par le prince, entouré de tout le faste et de toute la majesté possibles. « Le vendredi 19e (juin 1598), écrit Pierre de l'Estoile (*Journal*, t. VII, p. 120), le duc Dascot, fort accompagné et en bel ordre, alla saluer Sa Majesté au Louvre. Laquelle, sachant leur venue, s'estoit assise soubs un magnifique daix, dans sa grande salle, où il les receust plus humainement (ainsi qu'on disoit) que roialement, estant ce jour tout habbillé de noir. »

Si maintenant, du monde officiel, nous passons aux réunions plus intimes, nous allons voir que dans l'existence de château, la salle jouait un rôle également important. La présence d'un personnage considérable dans une résidence seigneuriale était presque toujours l'occasion de réceptions, de repas, et de danses qui avaient lieu dans la grande salle. Chastelain, racontant le séjour que la reine, femme de Louis XI, fit à Hesdin, chez le duc de Bourgogne, nous apprend que « tous les soirs se firent les danses jusques à la minuict » dans la « grant'salle ». La

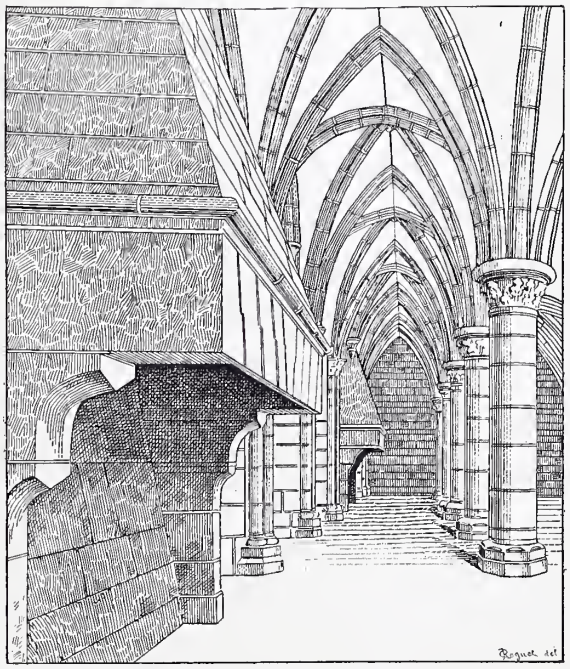


Fig. 541. — La salle des Chevaliers à l'abbaye du Mont-Saint-Michel.

reine assistait à ces danses « assise en banc », c'est-à-dire occupant la place d'honneur à la droite du duc de Bourgogne, pendant que la duchesse de Bourbon était à gauche et la princesse de Piémont posée à terre sur un carreau. C'était ce qu'on appelait « tenir salle ». « Et tint la reine salle publiquement pour embellir la feste. » Occuper la conversation des nobles seigneurs et des belles dames réunis en un pareil lieu était la préoccupation dominante des chevaliers valeureux, et l'on comprend pourquoi Beaumanoir, dans le fameux défi qu'il adressait aux Anglais (1351), s'écriait : « Et là endroit nous éprouvons et faisons tant que on parle au temps avenir en salles, en palais, en places et en autres lieux par le monde. » (Froissart, *Chroniques*, t. III, p. 35.)

Pour pouvoir abriter une aussi nombreuse assemblée, les salles devaient, cela se conçoit, affecter des dimensions considérables. Le souvenir de quelques-unes d'entre elles, particulièrement vastes, nous a été conservé. Nous citions plus haut celle du château de Villers-Cotterets, où l'on pouvait livrer de véritables batailles. Guillebert de Metz, dans sa *Description de Paris* (p. 53), parle avec admiration de la grande salle du palais de Justice : « Le palais Royal,

écrit-il, dure dès le grand Pont où est l'orologe jusques à Pont-Neuf. La salle du palais a de long six vingt piés et de large cinquante piés ; il y a huit colombes. Là est la table de marbre de neuf pièces ; là sont les ymages des roys qui ont régné en France, là sont procureurs de parlement et advocas. La sale des merchiers a de long quatre-vingts piés. Là vent-on divers joyaux d'or, d'argent, de pierres précieuses et autres. » La grande salle du palais de Poitiers, la salle des Chevaliers, à l'abbaye du Mont-Saint-Michel, nous donnent une idée exacte de la disposition et de l'étendue de ces pièces énormes.

Parfois il arrivait que, malgré leur étendue, la foule était trop grande pour pouvoir y tenir. Louis XIII ayant décidé qu'on célébrerait le même jour dans la grande salle de l'Arsenal, à Paris, les noces du duc de la Vallette, de M. de Puylaurens et du comte de Guiche, « cette sale, bien que des plus grandes, ayant dix-huit toises de long sur huit de large avec sa double galerie, et encore que les sièges rangés en amphithéâtre en accreussent l'espace, se vid néanmoins toute pleine de princes, princesses et autres seigneurs et dames de la Cour, qui se trouva presque toute comprise en l'enceinte de ses murs ». (*Gazette de France,* 28 novembre 1634.) Pour ces circonstances toutes spéciales, on faisait souvent édifier des salles provisoires en charpente. Lors du tournoi qu'il donna aux chevaliers anglais près de Boulogne, Jehan de Saintré fit élever par des ouvriers venus de Paris des salles en charpente. Lorsque le pape vint à Marseille rendre visite à François I[er] et conclure le mariage de Catherine de Médicis et du duc d'Orléans, « le sire de Montmorency, écrit Martin du Bellay, en qui le roy s'estoit reposé de toutes choses, pour la réception du pape, avoit fait préparer dans la ville deux palais, l'un pour le pape, l'autre pour le roi ; et y avoit entre les deux une ruë, sur laquelle il avoit fait édifier en charpenterie une grande salle, par laquelle on alloit d'un logis dans l'autre ; estoit ladite salle grande, et fort à propos pour tenir le consistoire du pape et des cardinaux, et aussi pour faire les assemblées de Sa Sainctеté et du Roy, et le tout tendu de riches tapisseries ». De même, à l'occasion des fêtes qui précédèrent de bien peu sa fin (1559), Henri II fit élever une salle spéciale au palais des Tournelles. « Et commanda que l'on dressât une grande salle aux Tournelles et des lices en la grande rue Saint-Anthoine. » (*Mém. du maréchal de Vieilleville,* dans *Mém. relatifs à l'histoire de France,* t. XXXI, p. 234.) Ironie de la destinée, ce fut dans cette même salle que le roi, frappé par Montgomery sur les lices qu'il venait de faire établir, fut exposé après sa mort. Pour cette funèbre cérémonie, cette salle avait été « tendue tout autour d'une tapisserie d'or et de soie, à grandes figures des actes des apostres, et là où les pièces de tapisserie ne pouvoient estre estendues de leur largeur, ce qui restoit estoit tendu de veloux violet, semé de fleurs de lys d'or ». (*Obsèques de Henri II,* dans Cimber et Danjou ; 1[re] série, t. III, p. 317.)

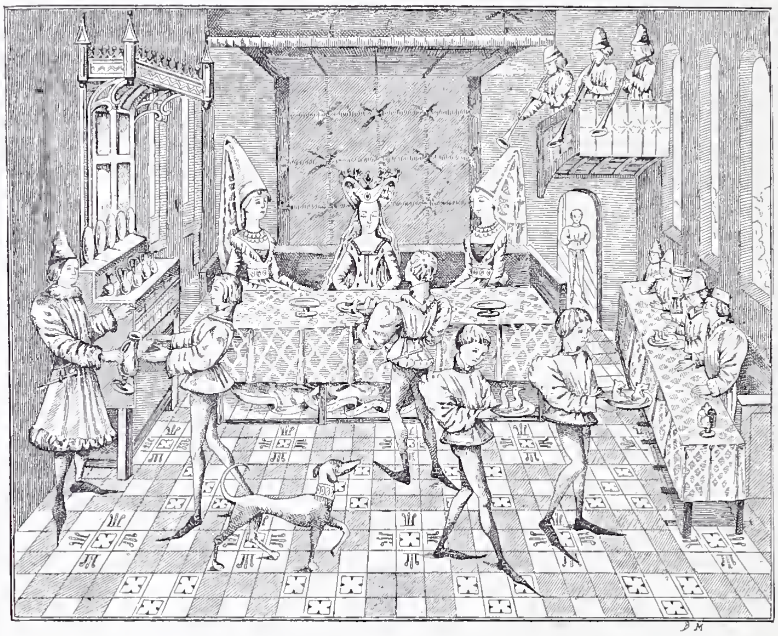


Fig. 542. — La princesse prenant son repas dans la grand'salle, d'après une miniature du *Renaud de Montauban.* (Manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal.)

Ajoutons que, malgré la dimension donnée aux palais modernes, on n'a pas cessé, dans les circonstances exceptionnelles, de recourir à ces constructions provisoires. La naissance du duc de Bourgogne (6 août 1682) fut célébrée sur toute l'étendue du royaume, et à l'étranger dans toutes nos ambassades, avec un enthousiasme extraordinaire. L'ambassadeur de France à la cour d'Autriche, voulant, à cette occasion, donner une fête qui marquât dans les fastes de la société viennoise, fit élever dans le jardin de l'hôtel de l'Ambassade une salle de dimensions inusitées. Elle mesurait 73 pieds de long sur 48 de large et 30 de haut. Par le *Mercure,* nous connaissons la décoration de cette salle ; elle était magnifique et pleine d'allusions à l'heureux événement qu'il s'agissait de fêter dignement. En 1771, lors du mariage du comte de Provence, l'ambassadeur de Sardaigne à Paris renouvela ces merveilles. Dans la nuit du 2 au 3 juin, il donna un grand bal masqué dans une salle construite par l'architecte Heussée, élève de Servandoni, dans le jardin de son hôtel et dont la description nous a été conservée par l'*Année littéraire* (t. IV, p. 40 et 81). Cette salle avait 40 pieds de haut et 73 pieds de long sur 58 de large. Elle était composée de deux ordres d'architecture, avec des pans coupés aux angles, qui servirent pour les buffets le jour du festin, et pour l'orchestre la nuit du bal. Une galerie de 7 à 8 pieds de large régnait autour de la salle, tant au rez-de-chaussée qu'au premier étage, et communiquait à gauche et de face avec tous les appartements de l'hôtel, par les croisées qui servaient de portes. Décorée de peintures allégoriques, de chiffres et de médaillons, éclairée par un nombre infini de girandoles, cette salle était, paraît-il, d'un magnifique aspect. Il est inutile, croyons-nous, de rappeler que dans des temps beaucoup plus proches, nous avons vu élever également de ces salles provisoires qui, grâce à des décorations de tapisserie, faisaient, elles aussi, un fort bel effet.

Mais ces constructions improvisées ne jouaient qu'un rôle accidentel dans la vie seigneuriale d'autrefois, et les salles ménagées dans les châteaux étaient, en temps ordinaire, assez vastes pour suffire aux événements courants de la vie aristocratique, d'autant plus qu'à partir du XV[e] siècle on commença d'établir dans chaque résidence plusieurs salles de dimensions et de destinations différentes. Au château d'Angers, par exemple (1471), le roi René possédait trois salles distinctes, la « grant'salle », la « salle de pare-

ment » et une petite salle dite « première sallette », qui communiquait avec sa garde-robe. Au château de Reculée, il n'avait qu'une salle qui portait le nom de « salle au roy ». Mais, à la Ménitré, existaient une « salle haute » et une « salle basse ». Dans la « grant'salle » d'Angers on « s'esbattoit », on jouait à la paume, on dansait. C'était le lieu réservé aux grandes réunions et aux cérémonies solennelles. La « salle de parement » était, comme la « salle au roy », la pièce des réceptions d'apparat. Enfin, dans la salette, le roi accueillait les compagnies intimes et limitées, mais cependant trop nombreuses pour tenir dans sa chambre. A la Ménitré, villa plutôt que château, René recevait dans la salle haute et y donnait à danser. Il dînait en public ou avec sa famille et ses principaux officiers dans la salle basse.

Les résidences des rois de France étaient, on peut le croire, aussi bien pourvues que celles du roi René. A partir de la seconde moitié du XV[e] siècle, elles comportèrent toutes plusieurs salles, ayant des destinations analogues à celles que nous venons d'indiquer, sans compter la « salle des gardes » qui n'était point, comme on le croit trop généralement, une pièce où se tenait en temps ordinaire la garde des princes — cette pièce était le corps de garde, — mais qui consistait en une sorte d'antichambre, donnant accès dans la chambre royale. Dans cette antichambre, on apportait le soir des paillasses, et les gardes couchaient en travers de la porte du roi. C'est ce qu'explique fort clairement Robert de la Mark, seigneur de Fleuranges, en ses *Mémoires,* lorsque, parlant des gardes de Louis XII, il nous les montre recevant chaque soir des torches, du pain et du vin, « et cela faict, ajoute-t-il, s'en vont coucher dans la salle, devant la chambre du Roy, sur une paillasse, et [il y] a gens ordonnés à porter lesdictes paillasses de lieu à autre ». Au XVI[e] siècle, le nombre des salles s'augmenta encore. On en adjoignit une à la chambre de toute personne considérable. Les *Comptes des Bastimens de Saint-Germain,* à l'année 1548, nous apprennent que « la chambre et salle de M[me] de Valentinois » étaient « soubz la chambre et salle de la royne ». Dans ces mêmes *Comptes,* il est question de la salle du roi, de la salle de la reine, de la grande salle du Conseil, de la grande salle du bal, de la salle des meubles du roi, qui était située sous la salle du bal, de la salle basse, etc. A Fontainebleau, il y avait la grande salle ou salle de la Comédie, la salle des Empereurs, la salle de la Conférence, sans compter trois autres salles d'énormes dimensions réservées aux gardes, et les salles de moindre importance, qui dépendaient de certains appartements privés, ce qui permettait à la dauphine d'écrire dans son Épistre à la reine Marguerite :

> Sur ce m'en vay à ma chambre ou ma salle ;
> Lieux désoléz, on ny chante ny balle.
> Là, devisant, à mes gens je m'adresse,
> Aussy faschéz quasy que leur maistresse.

On comprend mieux, après cette rapide énumération, que, parmi les officiers de la Couronne figurent des « gardehuches de chambre et de salle », des « valets de torches de chambre et de salle », et comment Henri III, qui aimait à légiférer sur les plus petites choses, se préoccupa, dans le *Règlement général pour la Maison du Roy,* qu'il édicta en 1578, de la bonne tenue de ces nombreuses salles. « Cependant, y est-il dit, Sa Majesté veult que tous les matins, avant qu'Elle soit éveillée, l'on face balier et oster les ordures qui sont tant à la cour que sur les degréz, et aux salles haultes et basses du logis de Sad. Majesté, sans qu'il y ait plus de faute. » Un nouveau *Règlement,* daté celui-là de 1582, porte : « Tous les dimanches et jeudis, sy ce n'est quelque grande feste annuelle ou en caresme, ou qu'il soit autrement commandé par le Roy, seront allumez les flambeaux à la Salle du bal et mandéz tous les joueurs d'instrumens pour le bal, et apporté les chaires de Leurs Majestés et une vingtaine d'autres sièges, tant tabouretz scabeaux, pour ceux et celles qui se devront asseoir. » Ajoutons que ces salles de parement et de bal étaient dotées d'un mobilier spécial et particulièrement somptueux. Les sièges destinés aux princes et aux princesses en étaient plus hauts et plus magnifiques que ceux dont ils faisaient usage dans leurs appartements privés. Souvent ils étaient couverts de peintures. En 1401, le peintre de la Cour, Girard Blanmeteau, recevait 8 livres « pour avoir paint IV chayères de sale, l'une pour Mons. de Guyenne, la II[e] pour Mons. de Touraine, la III[e] pour M[me] de Bretagne et la IV[e] pour M[me] Michielle de France ». Ce même artiste était également chargé de peindre une « chayère de sale » pour la reine d'Angleterre. (*Archives de l'art français,* année 1878, p. 179.)

Comme ces pièces étaient, aux jours de réception, entièrement tendues de tapisseries de valeur, — de même que pour les CHAMBRES (voir ce mot), — on prit l'habitude de donner à l'ensemble de ces tentures le nom de salle ; et c'est ainsi qu'il faut comprendre les articles suivants empruntés à l'*Inventaire de Charles V* (1380) : « Une salle pallée de blanc et de noir, à chenéz, tenant troys pièces.— *Item,* une autre salle brodée d'azur, à pourceléz blancs, tenant troys pièces. — *Item,* une autre salle d'Angleterre poncquée de blanc et de noir, à bestes sauvaiges et à chasteaulx : et est de sept pièces. » Ces tapisseries à destination spéciale demeurèrent en usage dans les maisons princières jusqu'au XVII[e] siècle, car nous voyons figurer dans le *Trousseau de Claude de France* (1558) : « Pour la Salle : une tapisserye de toille d'or et de veloux cramoisy de haulte couleur. » Nous relevons également dans l'*Inventaire du château de Turenne* (1615) : « Une pièce de bergame, pour faire une tapisserie de salle, contenant cent aulnes, tant en longueur que largeur. »

Chez les simples particuliers, où le luxe était moindre, les salles, toutefois, ne faisaient point défaut. Leur nom, un peu solennel et même légèrement prétentieux, sonnait bien aux oreilles bourgeoises et caressait certains amours-propres de parvenus ; aussi sous le titre de « salles et chambres » avait-on pris, dès le commencement du XV[e] siècle, l'habitude de désigner collectivement les pièces du logis, vastes et richement meublées, qui servaient autant aux réceptions qu'à l'habitation. Nous avons vu, à propos des travaux du château de Saint-Germain, que cette façon de parler était adoptée pour les demeures royales. Guillebert de Metz, dans sa *Description de Paris* (1407), énumère avec complaisance les salles nombreuses que comptait « l'Ostel de maistre Jacques Duchié en la rue des Prouvelles ». « La première salle, écrit-il, est embellie de divers tableaux et escriptures de enseignemens atachiés et pendus aux parois. Une autre salle raemplie de toutes manières dinstrumens, harpes, orgues, vielles, guiternes, psalterions et autres, desquelz le dit maistre Jacques savoit jouer de tous. Une autre salle estoit garnie de jeux deschez, de tables, et d'autres diverses manières de jeux, à grant nombre. » Un siècle plus tard, Gilles Corrozet, dans ses *Blasons domestiques,* publiés en 1539, nous donne le « Blason de la Salle et Chambre ». Dans la première des *Élégies de la belle fille lamentant sa virginité perdue,* Ferry Juliot fait dire à son héroïne éplorée :

> Yeux gémissans, face ternye et sale,
> Ie porteray par chemin, chambre et sale.

> Mes jeux ioyeux, mes facètes chansons
> Seront grands cryz de larmoyables sons.

Quant aux habitations seigneuriales, elles possédaient presque toutes des salles proprement dites, qui servaient

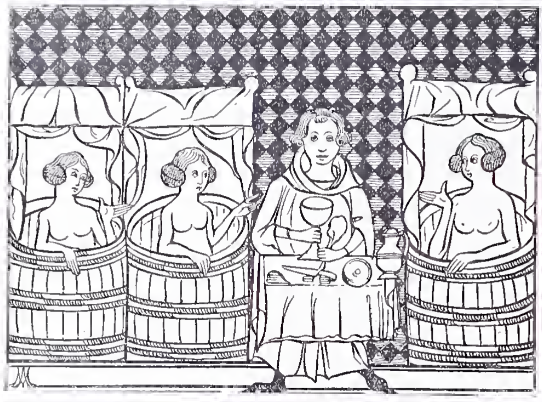


Fig. 543. — Une salle de bains au Moyen Age, d'après une miniature du *Roman de Watriquez.* (Bibliothèque de l'Arsenal.)

exclusivement aux bals, aux réceptions et aux fêtes. C'est de l'une de ces salles que parle Ronsard dans un de ses *Sonnets pour Hélène* (*Œuvres complètes,* t. Ier, p. 343) :

> Le soir qu'amour vous fit en la salle descendre,
> Pour danser d'artifice un beau ballet d'amour.

Il paraît même qu'on finit par prodiguer ce genre de salles, car l'auteur du *Discours sur les causes de l'extresme cherté qui est aujourd'huy en France* (Bordeaux, 1586) les comprend parmi les constructions qui ruinaient la noblesse française de son temps ; et Fléchier constate que dans la maison qu'il habitait à Clermont en 1665, maison « assez vaste, dit-il, mais peu commode pour tant de monde », il n'y avait pas de chambre pour la nécessité, mais « de la superfluité en salles ». « C'est l'usage de la ville, ajoute-t-il, d'avoir par toutes les maisons des salles d'une grandeur prodigieuse qui puissent fournir au bal, et à danser les bourrées d'Auvergne dans toute leur étendue.» (*Mém. sur les grands jours d'Auvergne,* p. 80.)

Avec le XVIIe siècle, une grande transformation s'opéra dans l'agencement intérieur des habitations. Les salles ne cessèrent pas d'être en usage, mais elles se spécialisèrent. Dans les palais et les établissements publics, on trouva des salles de bal, des salles de jeu, des salles de spectacle, des salles d'armes, etc. Dans les maisons bourgeoises, on distingua des salles de compagnie, précurseurs de nos salons modernes, des salles à manger et des salles de bains, dont nous allons maintenant dire quelques mots, bien que ces différentes pièces n'aient de la salle ancienne que le nom, n'en ayant conservé ni les dimensions ni la magnificence caractéristique.

Salles d'armes. — On désigne par ce nom une salle qui contient des armes anciennes, où des panoplies et des armures sont disposées avec art, et une « salle où l'on fait des armes ». La salle où l'on fait des armes remonte au XVIe siècle, à l'époque où la connaissance de l'escrime commença de se généraliser chez nous. Jean Godard, dans sa plaisante comédie des *Déguiséz,* représentée en 1594, fait dire (acte II, sc. Ire) à un de ses personnages, nommé *Prouventard :*

> ... Estant un vray Richard sans peur,
> J'estoy toujours chez l'escrimeur ;
> J'alloy toujours tirer en salle.

Au XVIIe et au XVIIIe siècle, l'escrime étant de plus en plus appréciée, et faisant partie de ce que les jeunes gens nommaient leurs « exercices », les salles d'armes devinrent très nombreuses. Les dames mêmes, à la fin du XVIIIe siècle, croisèrent le fleuret. « Je menois une vie qui me charmoit, écrit Mme de Genlis en ses *Mémoires.* Je prenois ma leçon de danse et je tirois des armes. » Néanmoins, ces salles d'armes, même celles qui étaient le plus à la mode et le mieux fréquentées, comme la salle du célèbre Rousseau, ne comportèrent jamais d'ameublement spécial. Ce qui les distinguait en quelque sorte, c'était l'absence de mobilier.

Quant aux salles d'armes, comme celle qu'on voyait au siècle dernier à Chantilly, laquelle « contenoit toute sorte d'armures à l'antique, curieusement ramassées et en quantité » (Piganiol, *Description de la France,* t. II, p. 705), ou comme celle que l'empereur Napoléon III établit à Pierrefonds, elles remontent au moins au XVe siècle. Guillebert de Metz constate qu'à cette époque, même chez les simples bourgeois, il se trouvait des salles consacrées à ces exhibitions d'armurerie. (Voir, à la colonne 49, le mot Panoplie. A ce même mot, on trouvera la description de la salle d'armes de Brantôme.) Toutefois, il importe de remarquer que les armes ainsi exposées étaient généralement des armes de parade. Tant qu'on se servit d'armures, tout l'attirail offensif et défensif dont on faisait usage pour combattre, et qu'on désignait sous le nom de « harnois », demeura, en effet, suspendu dans de grandes armoires et soigneusement enveloppé, ou préservé par des rideaux de la poussière et de l'humidité. Les *Comptes de l'hôtel de Charles VI* mentionnent, au 6 avril 1380, le payement de 16 sols à « Nycholas de Dours, pour VIII aulnes estamines, achetées de lui pour couvrir le harnois du roi à armer » ; et le payement de 2 s. 4 d. parisis à Jehanne la Briaise, « pour VI aulnes de toille achetées pour ledit harnois ». Le plus souvent, et par mesure de prudence, « l'armeurerie » — c'était le nom qu'on donnait aux chambres où on serrait les armes d'usage courant — était située sous les combles, dans ce qu'on appelait les galetas. Il fallait, pour y arriver, traverser tout le château, ce qui rendait les détournements plus difficiles. Il s'en produisait cependant, car, dans une *Lettre* adressée « aux Gens de ses Comptes » et datée du 22 juillet 1464, le roi René dit expressément : « Nous avons entendu que Thomassin [Baigneur], qui a la garde des harnoys de nostre armeurerie, emporte en sa maison plusieurs pièces dudit harnoys, les vend, preste et dissipe à son plaisir... » Quelques années plus tôt (1459), ce même Thomassin, mieux inspiré, avait pris soin de faire garnir les croisées des « galletas du château d'Angiers, ouquel est le harnoys du roi de Sicille », pour empêcher la pluie « qui gaste, rouille et empire très fort », de pénétrer dans la salle dont la garde lui était confiée. Quant aux armes dont il se servait journellement, le roi les avait à sa portée. Elles étaient conservées dans sa garde-robe. Il en était de même chez la plupart des autres princes et seigneurs.

Salle de bains. — L'exiguïté de ces sortes de pièces, qui n'ont aucun rapport avec les salles anciennes, montre qu'il s'agit là d'une institution toute moderne, et que l'on a donné à ces réduits le nom qu'ils portent, en un temps où la véritable signification du mot salle était déjà perdue. Il n'en faudrait pas conclure que nos ancêtres ignoraient absolument les bains. Aux mots Baignoire et Étuve, nous avons démontré le contraire. Mais nous verrons bientôt que jusqu'à une époque relativement récente, les bains furent considérés bien plus comme une médicamentation que comme une nécessité de propreté. La présence d'une « cuve

baignoire » chez un grand seigneur ou chez une grande dame est le plus souvent l'indice d'une maladie de peau ou de quelque accident secret. Les fournitures de baignoires, de chaudrons à chauffer l'eau et de « fons de cuve » faites à Marguerite de Flandre (janvier 1403) coïncident avec l'accouchement prochain de la comtesse de Rethel, sa belle-fille. Les *Comptes de la chambre de Louis XI* ne mentionnent d'achats de cuves et de poêles à chauffer l'eau qu'à partir du jour où ce prince devint valétudinaire. Les dépenses de ce genre qu'on relève dans les *Comptes d'Anne de Bretagne* concernent ses couches. Les années se passent et la répugnance de nos ancêtres persiste. Henri IV, le jour de sa mort, se décide à sortir pour aller voir le duc de Sully, parce que celui-ci « est indisposé et se baigne ». (Supplément au *Journal de l'Estoile,* t. X, p. 402.) Si Anne d'Autriche se plonge régulièrement dans une cuve pleine d'eau tiède, c'est qu'elle a un commencement de cancer au sein. (*Mém. de Mme de Motteville,* t. Ier, p. 270.) La Grande Mademoiselle, avant de prendre un bain, se purge et se fait saigner. (*Mém.,* t. II, p. 311.) Mme de Bagneux attend d'être indisposée et ne prend de bain que sur ordonnance expresse de son médecin. (*Junonie,* pamphlet, 1660.) Et il faut que la princesse Uranie ait la fièvre pour que *Trissotin* ose lui conseiller de baigner son beau corps.

> Quoi ! sans respecter votre rang,
> Elle se prend à votre sang,
> Et nuit et jour vous fait outrage !
> Si vous la conduisez aux bains,
> Sans la marchander davantage,
> Noyez-la de vos propres mains.

Encore doit-on noter que la plupart de ces baignades hygiéniques avaient lieu durant les grandes chaleurs de l'année, et dans quelque rivière. C'est à Pont que la Grande Mademoiselle va pour prendre ses bains : « L'eau de la rivière de Seine étant meilleure qu'une autre. » Mme de Bagneux se rend à « une maison de son mari qui n'étoit qu'à deux lieues de Paris, proche de la rivière », et choisit « le temps et la saison propre à prendre le bain ». Quand la Cour se trouvait à Fontainebleau durant la canicule, Anne d'Autriche se faisait conduire au bord de la Seine. « La reine et toutes celles qui l'accompagnoient, écrit Mme de Motteville (*Mém.,* t. Ier, p. 278), avoient à l'ordinaire de grandes chemises de toile grise qui traînoient jusqu'à terre. Le gouverneur du roi en avoit de même et la modestie n'y étoit nullement blessée. » Si l'eau était trop fraîche, on la réchauffait avec plus de précautions que Mme de Saint-Hérem, qui « se grilla une fois une cuisse au milieu de la rivière de la Seine, auprès de Fontainebleau, où elle se baignoit ». L'eau lui semblant trop froide, « elle en fit bouillir quantité au bord de l'eau, qu'elle fit verser auprès d'elle et au-dessus, tellement, qu'elle en fut brûlée à en garder le lit ». (Saint-Simon, *Mémoires,* t. III, p. 204.) Mais ces accidents étaient rares, et il arrivait souvent que ces bains pris en commun, commandés par des médecins, dégénéraient — comme « les baignoiries et autres festoyemens avec femmes » que Comines reproche à Philippe le Bon — en véritables parties de plaisir. En juillet 1701, la duchesse de Bourgogne à qui, pour cause de santé, on a ordonné de prendre quelques bains, se rend au bord de la Seine devant Marly. Elle y trouve une feuillée construite le long de l'eau et, dans une île voisine, deux tentes dans lesquelles on joua plus d'une heure durant, et où l'on servit ensuite un magnifique repas, « pendant que les meilleurs hautbois du roy se faisoient entendre ». (Dangeau, *Journal,* t. VIII, p. 160 ; et *Mercure galant* de juillet 1701, p. 353.) Le 15 mars 1718, la duchesse de Berry faisait une partie semblable avec son père le duc d'Orléans, avec la duchesse de Lorraine et Mme de Maré, partie suivie d'un souper « qui fut poussé fort tard ». (*Mém. de Saint-Simon,* t. XV, p. 407.)

On comprend qu'avec ces habitudes irrégulières de propreté et ces baignades en pleine eau, les salles de bains aient été d'une rareté assez grande. Agencer une pareille pièce, c'eût été ouvrir la porte aux suppositions les plus fâcheuses et laisser soupçonner quelque répugnante maladie. Cependant, dès l'époque de la Renaissance, par imitation de l'Antiquité, plus encore que par besoin, on en installa quelques-unes qui furent décorées avec une magnificence sentant l'ostentation. Une des premières constructions que François Ier fit élever à Fontainebleau (1529) fut la galerie qui porte son nom, et au rez-de-chaussée il établit un « appartement de bains » qui ne servit guère et fut après sa mort converti en salles de réception, dont l'une prit le nom de *Salle de la Conférence,* à la suite de celle qu'eurent dans cette même pièce le cardinal du Perron et du Plessis-Mornay, par ordre de Henri IV (4 mai 1600). (Bassompierre, *Mém.,* t. Ier, p. 60 ; Piganiol de la Force, *Description de Paris,* t. IX, p. 228.) A Paris, le galant roi en fit également organiser une dans un petit palais qu'il s'était fait bâtir rue Gît-le-Cœur, et qui communiquait avec l'hôtel de la duchesse d'Étampes, situé rue de l'Hirondelle. Cette pièce décorée, comme le reste du logis, « d'emblèmes et de tendres et ingénieuses devises », annonçant « le Dieu et les plaisirs auxquels ils étaient consacrés », fut encore plus maltraitée que l'appartement des bains de Fontainebleau. « Le cabinet des bains de la duchesse d'Étampes, écrivait Saint-Foix, au siècle dernier, sert à présent d'écurie à une auberge qui a retenu le nom de *la Salamandre.* » (*Essais historiques sur Paris,* t. III, p. 38.)

Il faut attendre le XVIIe siècle pour voir s'établir de nouveau des salles de bains, ornées avec une certaine magnificence. Jean Héroard, le prudent médecin auquel la santé de Louis XIII enfant était confiée, s'efforça d'inculquer à son jeune client le goût des bains, et pour cela il le faisait jouer dans sa baignoire. On a plaisir à lire, dans le *Journal* de ce médecin modèle, de petites notes comme celles qui suivent : « 11 juillet (1611). A sept heures levé, il va voir mettre l'eau dans la cuve pour se baigner ; à sept heures et demie baigné, il fait porter des petits bateaux, les fait voguer, les charge de roses rouges qui étoient éparses sur

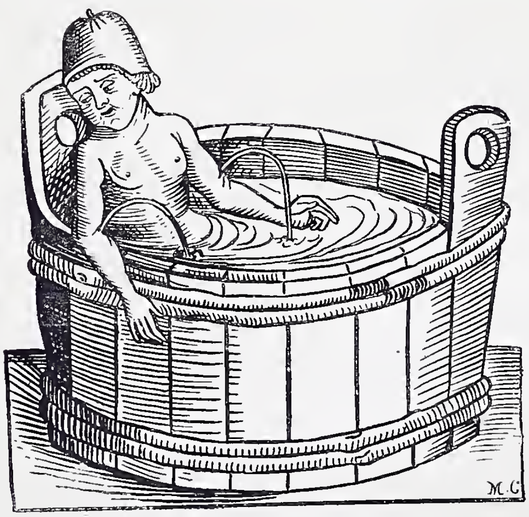


Fig. 544. — Sénèque dans son bain, d'après une estampe de la *Chronique de Nuremberg.*

le bain. A sept heures trois quarts, sorti du bain, mis au lit. — 12 juillet, il va voir mettre l'eau dans son bain, en sa chambre, y entre à sept heures, éparpille les roses rouges sur l'eau, fait porter de ses petits bateaux, les charge de ses

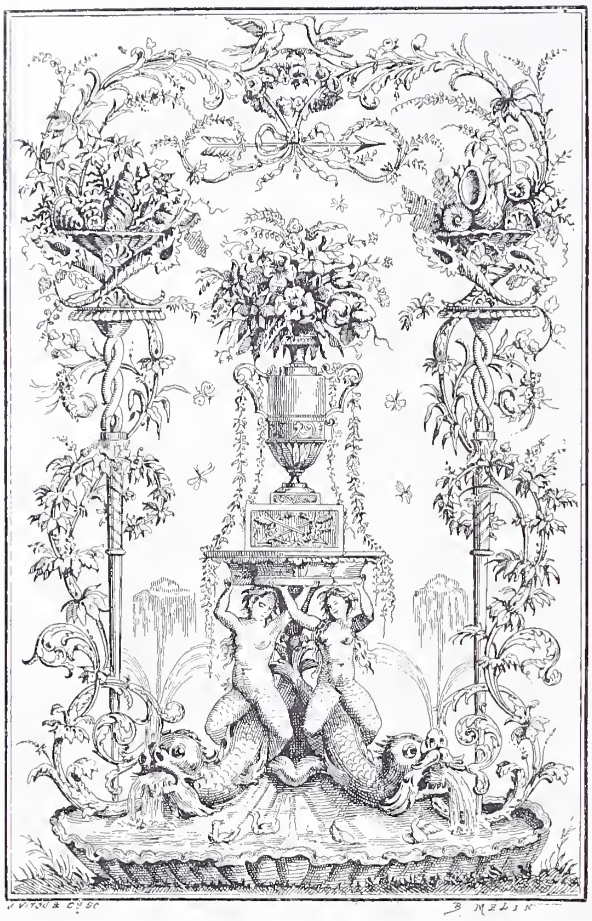


Fig. 545. — Panneau décoratif composé pour une salle de bains par F.-M. Queverdo.

roses mouillées, dit que ce sont navires qui viennent des Indes ou de Goa. » (*Journal,* t. II, p. 70.) Ajoutons que Héroard, imbu des préjugés de son temps, diminuait singulièrement le plaisir que son jeune client pouvait prendre à ces ablutions, en le retenant ensuite au logis durant tout le jour, « à cause du bain », et de peur qu'il ne se fatiguât outre mesure. Néanmoins, Louis XIII conserva toujours un goût marqué pour ces baignades salutaires, et il fit disposer au Louvre, et plus tard à Versailles, un appartement des bains. L'appartement du Louvre était décoré avec une somptuosité rare, à laquelle Germain Price (*Description de Paris,* t. Ier, p. 60, et *Voyage d'un amateur,* t. Ier, p. 91) rend pleine justice. Il jouit pendant longtemps d'une grande célébrité et les étrangers ne manquaient jamais de le visiter. En 1686, quand on fit aux ambassadeurs de Siam les honneurs de ce palais, « la dernière pièce qu'ils virent fut le Cabinet appelé les Bains. Il y a deux voûtes qui sont soutenües dans le milieu par plusieurs colonnes de marbre. On ne voit en ce lieu-là pour toutes couleurs que de l'azur et de l'or. Tous les portraits de la maison d'Austriche en font le tour. Il y a quelques glaces au-dessus et dans le fond est une cuve de marbre où l'eau chaude, qui est en dehors, entre par des robinets. Le plancher est de fleurs, de toutes sortes de bois rapportéz. Ce fut ce que les ambassadeurs regardèrent le plus, avec les colonnes de marbre. » (Supplément au *Mercure.*) Malheureusement, en 1722, quand il s'agit de loger l'Infante, on remania toute cette partie du palais, et l'appartement des bains transformé devint méconnaissable.

Celui que Louis XIII se fit agencer à Versailles était encore plus considérable et tout aussi magnifiquement décoré. Il se composait du cabinet des bains, de la chambre des bains et du salon de l'appartement des bains. Louis XIV, fidèle continuateur de son auguste père, agrandit, embellit, transforma cet appartement des bains de Versailles, et engloutit des sommes énormes dans sa décoration. Jean le Grue, Hubert Misson et Hiérosme d'Herbet (*alias* Derbaix) furent chargés de la fourniture et de la mise en place des marbres. Ils confectionnèrent notamment la grande cuve octogone de dix pieds de largeur et de trois de profondeur, « faite d'un marbre qu'on appelle du *Rance* » (*Mémoires du duc de Luynes,* t. X, p. 180), qui était le principal ornement de cet appartement et qui ne coûta pas moins de 15,000 livres. (*Comptes des Bâtiments,* col. 832.) Ils fournirent également deux baignoires qui furent payées 6,000 livres. (*Ibid.,* col. 936.) Lisqué (*alias* Lixé) et Drouilly exécutèrent le pavé de marqueterie de marbre (*Ibid.,* col. 1191), et l'illustre statuaire Tuby sculpta les bas-reliefs qui ornaient les compartiments de la muraille. (*Ibid.,* col. 1049.) Comme il fallait partout des statues à Versailles, on demanda à François Anguier deux figures qui furent posées sur deux piédestaux superbes. (*Ibid.,* col. 1144 et 1290.) Les peintures du plafond furent confiées à Le Moyne, à Paillet, à Bon Boulongne, à Guillaume Anguier, à de Sève le jeune, à Gontier, à Audran, etc., etc. (*Ibid.,* col. 829, 959, 961, 962, 1155, 1277, 1278, 1282.) La seule dorure des plafonds coûta 24,000 livres. (*Ibid.,* col. 738.) Domenico Cucci eut à fournir tous les ornements de bronze (*Ibid.,* col. 1066 et 1179), et l'encadrement d'un grand miroir, dont la glace, payée 1,500 livres, fut livrée par le tapissier Poquelin. (*Ibid.,* col. 1071.) Lorsque le roi allait prendre des bains, ce qui était assez rare, on complétait la toilette de ce somptueux appartement. Les baignoires étaient enveloppées de « tours de beignoires de bazin blanc rayé, garnis sur les coutures de petite dentelle et par le hault et par le bas de moyenne » et abritées sous un « pavillon composé de dix-huit lez de bazin blanc rayé » garni de grande dentelle d'Angleterre. Enfin, pour prendre son bain, le roi s'asseyait dans la baignoire sur de petits tabourets également garnis de basin. (*Invent. général des meubles de la Couronne,* 1675.) A Marly, l'*Équipage des bains,* terme consacré, n'était pas moins magnifique.

Ce somptueux appartement ne devait pas avoir un sort beaucoup meilleur que celui du Louvre. Du vivant même du Grand Roi, sa destination se trouva modifiée. Nous savons, en effet, par Vallot, Daquin et Fagon, les rédacteurs du *Journal de la santé du roi* (p. 92 et 101), que celui-ci, lorsqu'il se vit, malgré son appréhension pour toute immersion dans l'eau chaude ou froide, forcé de prendre des bains, les prit dans sa chambre. En conséquence, l'appartement des bains fut transformé de fond en comble pour servir de logement au comte de Toulouse, bâtard légitimé. Plus tard, il fut attribué à Mme de Pompadour à qui Louis XV fit gracieusement cadeau de la grande cuve de marbre, qui était alors recouverte par un plancher. Ce fut tout un événement quand on voulut enlever cette cuve. Un moment, on pensa qu'on serait obligé d'enfoncer la voûte qui la portait et de la faire passer par les caves. « Mais la fenêtre de la chambre s'étant trouvée assez grande pour la sortir, écrit le duc de Luynes (voir *Mémoires,* t. X, p. 180 et 188), on prit le parti de la tirer de sa place avec des cordes, des cabestans et un bâti de

charpente. Cette opération ne s'est pas faite sans beaucoup de peine et un grand nombre d'ouvriers, ajoute-t-il. Il y a actuellement vingt-deux hommes qui la conduisent sur des rouleaux au lieu où elle doit être placée. C'est dans la petite maison bâtie depuis peu, entre les deux chemins de Versailles à Marly, celui de dehors et celui de dedans le parc. On l'appelle l'Ermitage. Cette cuve doit être employée à faire un bassin. » C'est encore là qu'elle se trouve, dans un jardin ouvrant sur la rue de Maurepas et qui occupe l'ancien emplacement de l'*Ermitage*. Quant à l'appartement des bains, voici ce qu'il est devenu. Le cabinet des bains, après avoir servi, sous Louis XV, de chambre à coucher à Madame Sophie, et, sous Louis XVI, de salon à Madame Victoire, forme aujourd'hui la *huitième salle des maréchaux*. La chambre des bains, dans laquelle on retrouva la grande cuve de marbre, devint la chambre à coucher de la comtesse de Toulouse, et plus tard celle de Madame Victoire (aujourd'hui, c'est la *neuvième salle des maréchaux*). Enfin, le salon de l'appartement des bains, devenu salon de la comtesse de Toulouse, puis appartement de Mesdames, porte maintenant le nom de *dixième salle des maréchaux*.

Au XVIIe siècle, l'exemple du roi était de ceux qu'on ne manquait pas de suivre. Le faste déployé par Louis XIII et par Louis XIV dans l'appartement des bains à Versailles décida un certain nombre de grands personnages à réserver dans leurs résidences une place d'honneur pour de semblables appartements. La salle de bains du château de Vaux-le-Vicomte, qui affectait une forme circulaire, fut longtemps célèbre. On allait voir à l'hôtel Lambert celle qu'avait décorée Le Sueur. Les salles de bains de l'hôtel de Conti et de l'hôtel de Lyonne étaient également citées comme des curiosités de Paris. Mais il ne semble pas qu'elles aient été très fréquentées par leurs propriétaires. Ce genre de salles, à cette époque, constituait surtout une pièce d'apparat, une pièce à la mode qui servait rarement, et dans laquelle le meuble le moins fréquent était une baignoire. Prenons, par exemple, celle de l'Arsenal au moment où le grand maître de l'artillerie, le maréchal duc de la Meilleraye, vient de mourir (19 février 1664). L'*Inventaire* nous apprend qu'elle consistait en un cabinet « ayant veüe sur le mail, estant à costé de l'antichambre de Madame ». On y trouvait : « Un cabinet de bois d'Inde, avec son pied de mesme bois. — Trois bois de lict démontéz, garnys de leur enfossure (*sic*), vice (*sic*) et tringles de fer. — Neuf sièges ployans de bois tournés, dont trois rompus, deux fauteuils, etc., etc. » Le cabinet des bains, à l'Arsenal, du temps du maréchal et de la duchesse de la Meilleraye, était un débarras, rien autre chose. Si nous voulons faire connaissance avec une salle de bains qui serve vraiment, il ne faut pas nous adresser à un grand seigneur, mais à une jolie femme, de celles surtout qui connaissent le prix de certains soins. Les *Mémoires de la vie du comte de Grammont* (ch. X) nous fourniront la description succincte d'une vraie salle de bains de cette époque : « Une séparation de vitrages, y lit-on, renfermoit l'endroit du cabinet où les cuves étoient placées. Des rideaux en taffetas de la Chine qui se tiroient par dedans ôtoient la vue de ceux qui se baignoient. » Le réduit, on le voit, était étroit et modeste, et, pour dépendre d'un palais, semblera bien peu confortable. Ces cabinets, au surplus, demeurèrent rares pendant tout le XVIIe siècle et la première moitié du XVIIIe. Pour que ces installations même primitives prissent un caractère général, il fallut que les chaudronniers se missent de la partie, et que Houel et Level substituassent la baignoire en cuivre étamé à la lourde cuve en bois doublé de plomb dont on s'était servi jusque-là. (*Mercure* de janvier 1760 et de juillet 1768.)

C'est dans les *Annonces, affiches et avis divers* du 4 février 1765 que nous relevons pour la première fois l'offre d'une « maison ayant toutes sortes de commodités, salle de bains, etc. » A partir de 1770, ces annonces se font plus fréquentes. Vers la même époque, on commence d'édifier des salles de bains portatives, et les *Annonces, affiches et avis divers* du 10 mai 1773 proposent comme étant : « A VENDRE, chez Mme la comtesse de Béthune, place Vendôme, une salle de bains portative, formant 3 pièces, qu'on peut placer dans une cour, dans un jardin ; les dehors peints en treillage, avec réservoir et conduite de plomb, 2 baignoires de cuivre, tenture, lit à colonnes de toile d'Orange, chaises pareilles et tablette de bois de palissandre. » Le *Journal général de France* du 25 octobre 1779 indique de son côté comme étant « A VENDRE : rue des Saints-Pères, au coin de la rue de Grenelle, un joli cabinet et salle de bains de menuiserie, en forme de tente, avec portes, croisées et jalousies, ayant 12 pieds de large sur 14 de long, et pouvant se mettre dans un jardin, avec tentures et sièges de toiles d'orange — 2 baignoires de cuivre, 2 réservoirs en plomb, conduite, robinets pour chauffer l'eau et garde-robbe. » Parmi les salles de bains de cette époque, il nous est permis de citer celle de Mlle Guimard (1786) : « Petit appartement enchanteur et peut-être unique par le style des ornements », si nous en croyons Métra (*Correspondance secrète*, t. VIII, p. 404). Cette salle de bains était tendue d'une perse coquette ; et celle du château de Borelli à Marseille, qui existe encore et qui, construite à pans coupés, possède un plafond gracieux. Mentionnons encore la salle de bains de Marie-Antoinette à Versailles, élégante et modeste ; celle beaucoup plus riche que cette reine possédait à Trianon, et qui était entièrement garnie de glaces décorées de fort jolies arabesques et avec des personnages — aujourd'hui, ces glaces sont à Fontainebleau, où elles ornent le cabinet de bains dépendant de l'appartement de Napoléon Ier — et la salle des bains gothique, que l'architecte Renard édifia, pour le duc de Penthièvre, dans son parc d'Armainvilliers.

Malgré le perfectionnement apporté dans la forme et la

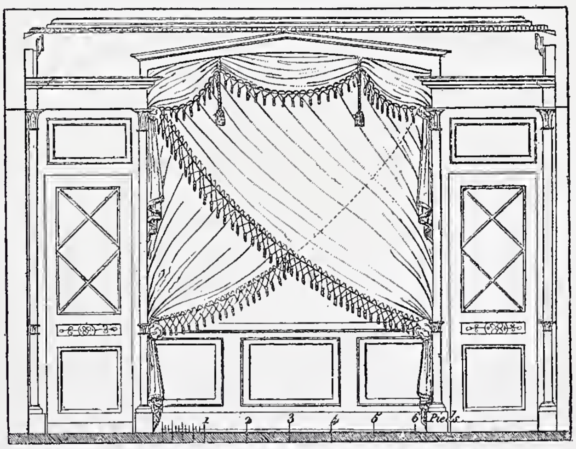


Fig. 546. — Salle de bains construite par l'architecte Olivier, pour M. Botosky, d'après le *Recueil* de Krafft.

construction des baignoires, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, les salles de bains demeurèrent rares, toutefois. En vain le remuant Dionis, chirurgien ordinaire de la reine, avait-il répandu dans le public des opuscules, conseillant

les ablutions complètes et périodiques. En vain avait-il établi à Paris des bains extraordinaires que le *Mercure* s'était chargé de recommander à ses lecteurs (voir le n° de décembre 1678), les « baigneurs » les plus réputés, comme le fameux La Vienne, qui devint valet de chambre du roi (voir Saint-Simon ; addition au *Journal* de Dangeau, t. IV, p. 307), ses émules Prud'homme et Champagne donnaient à loger, à boire, à manger, rasaient, coiffaient, frisaient, servaient d'intermédiaires dans les intrigues galantes, mais n'avaient garde d'offrir des bains à une génération qui les goûtait si peu. La chose était admise, au surplus. Jusqu'à la fin de la monarchie, l'*Hôtel des bains de S. A. R. le duc d'Orléans,* situé au Palais-Royal, offrit à sa riche clientèle des « appartemens garnis propres à recevoir des personnes de première distinction ». (Thiéry, *Guide des amateurs.*) Et le fait était si connu, que les jeunes seigneurs de province, amis des plaisirs, « descendoient chez le baigneur » au lieu de « descendre à l'auberge ». Parlant de l'empereur Joseph II qui voulait séjourner à Paris incognito, Mme du Deffand écrit (lettre CCLXXIII), à la date du 20 avril 1677 : « Son intention étoit de loger chez le baigneur, on l'a fait consentir de coucher au chasteau. » Ce n'est guère qu'à partir de 1760 que l'on vit installer dans Paris des entreprises de bains analogues à celles qui existent aujourd'hui. Le plus ancien de ces bains fut celui de Poitevin, établi d'abord au pont de la Tournelle et transféré en juillet 1762 à la pointe de l'île Saint-Louis. (*Annonces, affiches et avis divers,* 24 juin.) Vers la même époque, le sieur Guérin, de Montpellier, ouvrit le premier établissement d'hydrothérapie que Paris ait possédé et dont les services, divers bains, demi-bains, étuves, douches, fumigations, avaient été approuvés dès 1752 par l'Académie de chirurgie. (*Etat de la ville de Paris,* 1760, p. 7, et *Avant-Coureur* du 11 février 1760, p. 71.) Mais le progrès fut lent, et en 1772, Paris, qui comptait 312 orfèvres, ne possédait que neuf propriétaires de bains : c'étaient les sieurs Benezi, rue du Sépulcre ; Butine, rue Montmartre ; Étourneau, rue de Richelieu ; Guérin, rue Sens-Neufs ; Jory, rue Saint-Anthoine ; Vve Letourneur, rue de Richelieu (*Bains du duc d'Orléans*) ; Nogaret, rue Saint-André-des-Arts ; Poitevin, rue de Bourbon et sur la Seine : Ringard, rue Guénégaud. Ces industriels définissaient ainsi leur profession : « Les baigneurs sont ceux qui tiennent chez eux des appartemens disposés de manière à pouvoir y prendre en tout temps et à toute heure des bains aromatiques, de santé ou de propreté, à différens prix. » Les prix variaient, en effet, de 4 à 12 livres et plus, suivant la nature des soins réclamés. Malgré la pompeuse annonce qu'on vient de lire et leur prix élevé, ces bains, paraît-il, n'étaient que médiocrement propres et assez peu confortables. L'auteur de l'*Ami des femmes,* livre bien curieux, dédié à Mme Bonaparte, n'hésite pas à en tracer dans sa lettre X (p. 109) la critique suivante, qui vraisemblablement était méritée.

> Il y a environ cinquante ans, Madame, trois hommes osèrent assez présumer du goût français pour la propreté, pour élever trois établissemens de bains ; Leclerc les suivit de près. Six cuves étroites, ressemblantes à une bière de plomb, furent déposées en terre, dans une rue obscure et écartée ; un chaudron ignoble chauffoit l'eau impure qu'y versoient des porteurs dégoûtans. Le malade (car en santé on se gardoit bien de subir cette épreuve par l'eau) descendoit, en s'armant de courage, dans sa baignoire comme dans sa dernière demeure. La vapeur obscurcissoit encore ce sinistre séjour et ruisseloit le long de ces murs enfumés. Le patient y passoit immobile une heure d'ennui, en sortoit plus fatigué qu'en y entrant, grâce à la contrainte de la posture qu'exigeoit son court et lugubre étui ; et pendant un mois, la bonne compagnie du quartier répétoit en s'extasiant que monsieur Tel avoit pris un bain, et tiroit sur ce grand événement des inductions à perte de vue concernant sa santé très compromise par cet acte de vigueur.

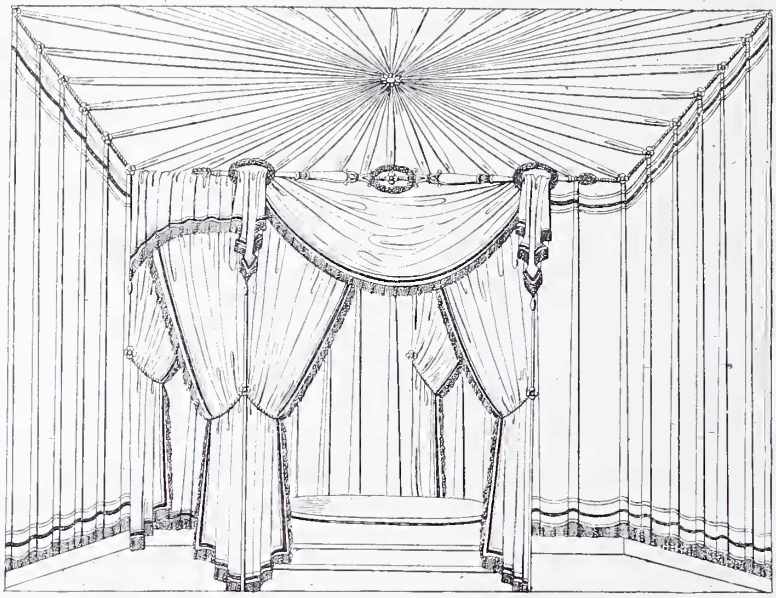
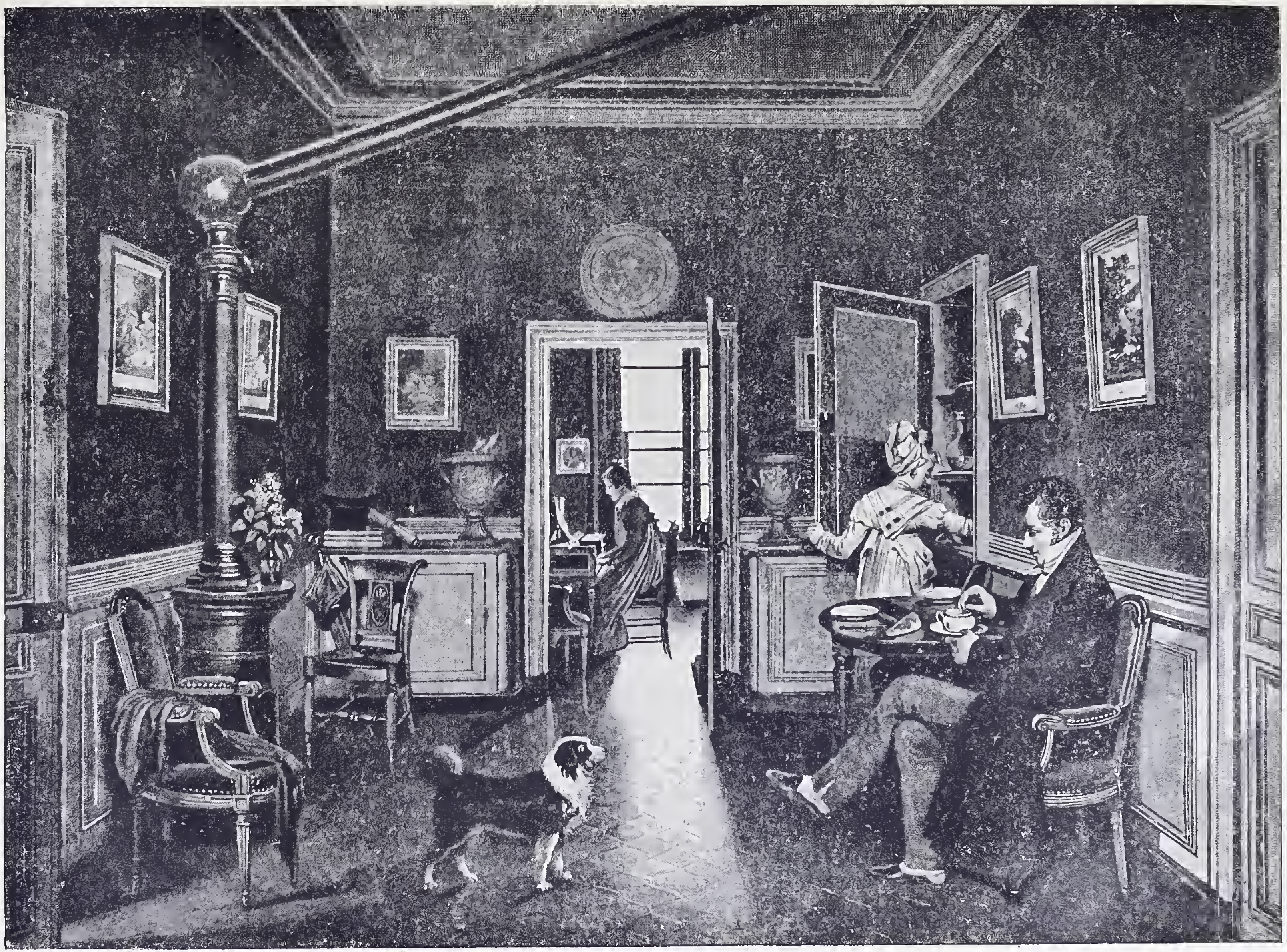


Fig. 547. — Salle de bains,
d'après un recueil d'estampes datant de la Restauration.

Caillot, dans sa *Vie publique des François* (t. II, p. 205), ne cache pas que, de son temps, « l'usage des bains étoit plutôt regardé comme un moyen de guérison dans certaines maladies que comme un moyen de propreté. Il ne faut pas s'étonner, ajoute-t-il, que dans la capitale et dans les grandes villes de province, ces établissements ne fussent (*sic*) qu'en petit nombre. » Ce manque de confortable et cette propreté suspecte n'empêchaient pas toutefois les grandes dames de fréquenter ces salles par trop primitives. Mme de Genlis raconte dans ses *Mémoires* (édit. Barrière, p. 126) qu'elle allait régulièrement aux bains de Poitevin. Elle-même nous apprend qu'elle s'y rendait par plaisir. « Les bains, écrit-elle, ont été une nécessité dans les pays chauds, dans les autres, une mode ; on ne les a jamais vus si multipliés et si connus parmi nous que ces derniers temps. La paresse et l'oisiveté ont beaucoup contribué à les établir et à les maintenir. Les matinées sont si longues pour les désœuvrés, depuis qu'on dîne à six heures. » (*Dictionnaire des étiquettes de la Cour,* t. Ier, p. 64.) Cette allusion aux pays chauds nous rappelle que Mme de Genlis avait contracté en Italie cette habitude de se baigner. En 1776, accompagnant la duchesse de Chartres, elle séjourna quelque temps dans la ville éternelle. « Je me baignai beaucoup à Rome, et toujours les soirs ; et aussitôt que j'étois dans le bain, on avertissoit le cardinal (de Bernis) qui venoit avec son neveu causer trois quarts d'heure avec moi. » (*Mém.,* édit. Ladvocat, t. III, p. 40.) Bien que le cardinal eût alors soixante-six ans, ces audiences pouvaient paraître singulières, d'autant plus que Mme de Genlis ne nous dit pas si elle avait soin, comme Marie-Antoinette, de se baigner « vêtue d'une longue robe de flanelle boutonnée jusqu'au col ». (*Mém. de Mme Campan,* p. 102.) Hâtons-nous de



Maison Quantin, imp.-éd.

SALLE A MANGER, D'APRÈS DROLLING

constater que c'était l'usage de donner audience dans cette posture un peu familière. « L'abbé de Vermond, qui fut précepteur de Marie-Antoinette, recevait les ministres et les évêques dans son bain. » (*Ibid.,* p. 67.) On sait que Marat reçut de même Charlotte Corday et qu'il s'en trouva mal.

Ces coutumes ont cessé d'être de mode ; en même temps les bains sont devenus un besoin pour l'universalité des habitants des grandes villes. Comme conséquence, les établissements se sont partout multipliés, alors que dans tous les hôtels et dans nombre de maisons de rapport, des salles de bains, décorées avec goût et agencées de la façon la plus confortable, permettent de procéder presque journellement à tous les soins que réclament l'hygiène et la propreté. Comme exemple de salles de bains luxueuses, on peut citer, à Paris, celle de Mlle Moisset, dont la baignoire de marbre onyx, doublée de métal, avait été taillée par M. Parfonry ; la salle de bains de Mme de la Panouse (Virginie Heilbronn) dont la tenture était ornée de plantes aquatiques et de cigognes, et dont la grande baignoire de marbre blanc faisait pendant (détail bien moderne) à un fauteuil en acajou monté sur une bascule ; celle enfin de Mme Gabrielle Elluini, décorée dans le goût oriental, tout en glaces gravées, en panneaux de lave et en bois peint rehaussé d'or.

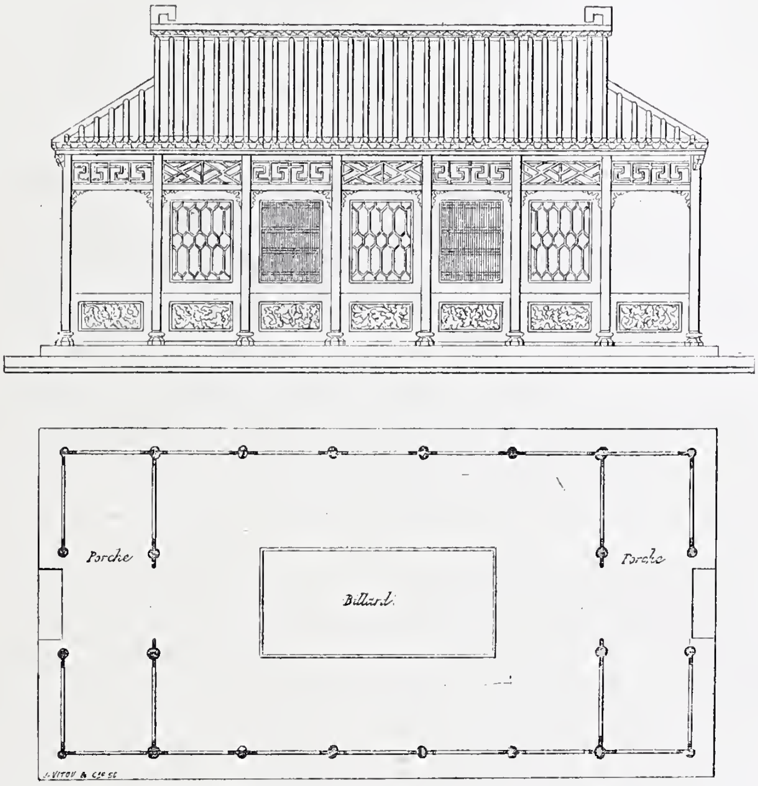


Fig. 548 et 549. — Salle de billard, style chinois, construite par l'ingénieur Cochin. (Élévation et plan.)

SALLE DE BILLARD. — Nous avons établi au mot BILLARD que ce jeu devint tout à fait à la mode sous le règne de Louis XIII. Il nous reste même une salle de billard remontant à son époque. Piganiol de la Force, dans sa *Nouvelle description de Paris* (t. IX, p. 222), écrit, en parlant de Fontainebleau : « La salle de billard se présente ensuite. Les chiffres de Louis XIII et d'Anne d'Autriche font connoître qu'elle a été décorée sous leurs règnes. Cette pièce, ajoute Piganiol, sert aujourd'hui de vestibule à la galerie qui suit. » Louis XIV, qui professa également pour le billard un goût très accentué, ne manqua pas d'installer à Versailles des salles réservées à ce jeu. Ces salles étaient au nombre de deux : la *salle de Diane,* où le roi jouait en public, c'est-à-dire devant les plus hauts personnages de sa Cour ; et le *cabinet du billard,* où il s'exerçait en particulier. Nous trouvons dans le *Mercure* de décembre 1682 la description suivante du mobilier qui garnissait alors la salle de Diane :

Quatre grands Lustres d'argent et quatre Chandeliers de mesme matière et de deux pieds de haut posés sur des guéridons de six pieds sont aux angles d'un Billard couvert d'un grand Tapis traînant à terre, de velours cramoisy, garny d'une frange d'or au bas. Quatre formes, du mesme Velours galonné d'or, posée sur deux Estrades couvertes de Tapis de Perse rehausséz d'or et d'argent servent aux dames, quand elles veulent s'asseoir pour regarder joüer au Billard. Quatre quaisses d'orangers d'argent, de trois pieds de haut et de deux de diamètre, posées sur des bazes de mesme matière, et quatre Girandoles d'argent portées par des Guéridons dorés sont aux costés des Formes. Une grande Cassolete, quatre grands Vazes et quatre plus petits parent le bord de la Cheminée et deux Chenets d'argent de deux pieds de haut sont au foyer.

La splendeur de cette salle, magnifiquement ornée, était relevée par de superbes portières de « riche brocat fond d'or, broché d'argent », et des rideaux de taffetas cramoisi galonné d'or. (*Invent. du château de Versailles,* 1708.)

La principale décoration du cabinet du billard, si nous en croyons l'auteur des *Curiosités de Paris* (t. II, p. 541), consistait surtout en tableaux de maîtres. Mignard, Le Brun, Poussin, Carrache, le Guide et l'Albane y étaient représentés par des œuvres marquantes, et le mobilier se complétait d'une grande pendule automatique, où l'on voyait le roi sous la forme d'Hercule, assommant une hydre chaque fois que le coq chantait, c'est-à-dire quatre fois par heure. A Trianon, la salle de billard avait été peinte par Houasse. Le peintre avait emprunté ses sujets à l'histoire de Minerve. (*Ibid.,* 568.)

Piganiol de la Force, dans sa *Nouvelle Description de Paris* (t. IX, p. 79, 329, 461), signale encore à l'attention de ses contemporains la salle de billard du château de Chantilly, résidence des Condé ; celle du château de Vanves, propriété du duc de Bourbon ; celle du château de Pierrefitte, éclairée par des fenêtres mezzanines. Dans sa *Description de la France* (t. VII, p. 53), il parle de la salle de billard du château de Veret, « très belle et superbement meublée ». L'*Inventaire du maréchal d'Humières* (1694) nous apprend que la salle de billard d'Azay-le-Rideau était tendue en bergame. Enfin, une mention spéciale est due au « salon de billard » de Saint-Cloud, dont le plafond était « rempli de peintures d'un bon goût, et les lambris comme le plafond, chargéz de dorures et de portraits, au naturel, de princes et de princesses, etc., dont les noms sont marqués en lettres d'or ». (*Curiosités de Paris,* t. II, p. 611.) Mais toutes ces salles, pour fort belles qu'elles aient été, ne se distinguaient en rien, comme décoration, des salles ordinaires, et la présence seule du billard faisait connaître leur destination. La salle de billard de la reine Marie-Antoinette, celle qui dépendait de l'appartement occupé par Mme de Lamballe au château de

Versailles (voir *Invent. des meubles de la Couronne,* 1785), et qui était tendue de damas vert, n'avaient pas non plus de caractère spécial, et les seuls meubles particuliers qu'on y remarquait étaient des banquettes munies de marchepied, dans le genre de celles dont on fait encore usage aujourd'hui. A la fin du siècle dernier, il n'en fut plus de même. Les architectes cherchèrent par une appropriation particulière à caractériser ces sortes de pièces. Il ne paraît pas qu'ils y aient tout à fait réussi. La salle édifiée par Soufflot le Romain, dans la petite maison du fermier général d'Épinay, à Sceaux, se distinguait par une disposition ingénieuse. Elle était munie d'une tribune dominant les joueurs et permettant de suivre leurs coups sans les gêner. Une autre salle, construite à Belleville, sur les dessins de l'ingénieur Cochin, parut curieuse à nos arrière-grands-pères, parce qu'elle avait la prétention d'être d'architecture chinoise. (Voir fig. 549.) Pour les autres, elles demeurèrent d'une déplorable banalité, à moins que le maître du logis, comme au château de la Vaubeyssard (*Madame Bovary,* t. Ier, p. 63), n'eût l'heureuse inspiration de conserver à cette pièce spéciale la décoration d'un salon ordinaire.

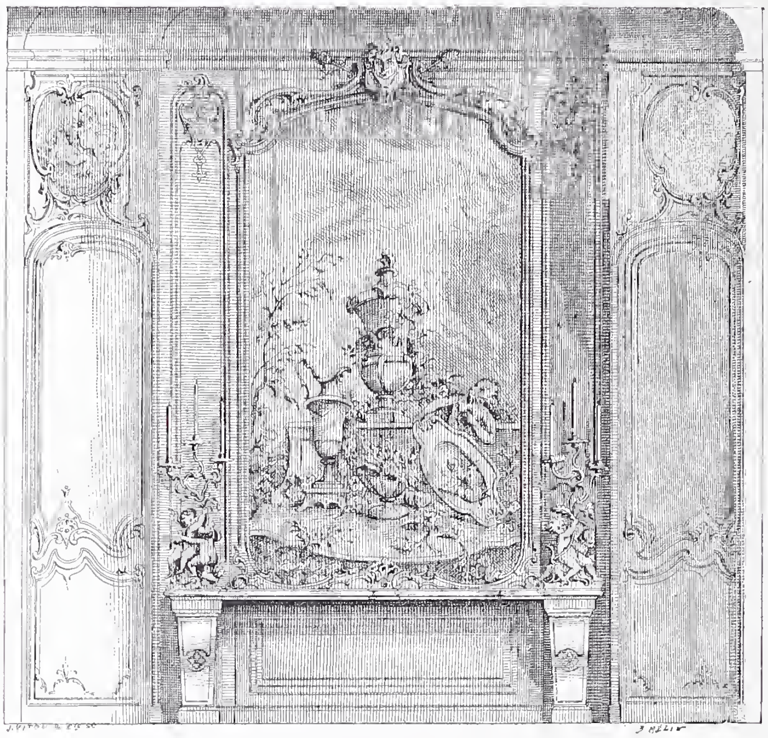


Fig. 550. — Paroi de salle à manger, composée par Blondel.

Salle a manger. — Telle que nous la comprenons, la salle à manger est d'institution relativement récente.

Au Moyen Age, il est vrai, les châteaux étaient pourvus de grandes salles dans lesquelles princes, seigneurs et chevaliers prenaient leurs repas d'apparat. Cette coutume nous est attestée par des textes nombreux et par quantité de miniatures. Froissart, parlant du dîner offert au roi d'Angleterre par la comtesse de Salisbury (1342), écrit (*Mém.,* t. II, p. 63) : « Adonc se partit la gentil dame, s'en revint en la salle pour faire hâter le dîner, et puis s'en retourna au roi et emmena de ses chevaliers, et lui dit : — Sire, venez en la salle, les chevaliers vous attendent pour laver ; car ils ont trop jeûné ; aussi avez-vous. » Plus loin, racontant l'entrevue du roi de Portugal et du duc de Lancastre (1386), Froissart dit encore : « Et donna ce jour à dîner le duc de Lancastre au roi de Portugal et à ses gens ; et étoient en l'hôtel du duc, chambres et salles toutes parées de l'armoirie et des draps de haute lice et de broderie du duc, aussi richement et aussi largement que si il fut à Londres, à Hartfort, à Leicester, ou en l'une de ses maisons en Angleterre ; et prisèrent grandement les Portingalais cet état. » Christine de Pisan, à propos du banquet que présida Charles V, la veille des Rois de l'année 1377, rapporte dans son *Livre des faiz et bonnes mœurs du sage roi Charles* (t. II, p. 108) qu'à « celluy souper furent en la salle, tant du royaume de France, comme d'estrangiers, bien environ mille chevaliers, sanz l'autre multitude de gentilzhommes et gens d'estat, dont si grant presse y avoit que c'estoit merveilles ; mais... tel ordonnance y avoit que nulle presse n'empêchoit servir aux tables, comme il appartient, aussi les derrenières tables comme les premières ». L'auteur du *Journal de Paris sous Charles VII,* après nous avoir fait assister au sacre du jeune roi Henri d'Angleterre (16 décembre 1431), ajoute : « Après son sacre, vint au pallays disner luy et sa compaignie, et disna en la grant salle, à la grant table de marbre, et tout le remanant parmy la salle, çà et là, car il n'y avoit nulle ordonnance. » Un payement homologué par la *Cour des comptes de Provence* (1479) nous apprend que le roi René fit « feustrer les fenestres de sa chambre, celle de son retrait, et aussi (dit la minute) de la salle où nous mangeons ». Etc. A ces témoignages en quelque sorte officiels, on peut ajouter encore le passage suivant du *Banquet du boys,* satire du xve siècle :

Ung chasteau sçay sur roche espouvantable
En lieux venteux, sur rive périlleuse ;
Là vis tyran séant à haute table,
En grand palais, en sale plantureuse,
Environné de famille nombreuse.

Mais ces exemples, que l'on pourrait multiplier, n'infirment en rien ce que nous disons en commençant cet article. Ces salles n'étaient affectées qu'aux festins solennels et aux réunions nombreuses. Le reste du temps, les seigneurs, les gens du monde, prenaient leurs repas dans leurs chambres, les rois dans leurs antichambres et les bourgeois dans la cuisine. Ne craignons pas de le redire, la salle à manger telle que nous la comprenons n'existait pas.

Scarron, adressant à Pierre Mignard un billet où il lui vante par anticipation les douceurs d'un repas prochain, écrit à son ami :

Dimanche, Mignart, si tu veux,
Nous mangerons un bon potage,
Suivi d'un ragoût ou de deux,
De rôti, dessert et fromage.
Nous boirons d'un vin excellent,
Et contre le froid violent,
Nous aurons grand feu dans ma chambre ;
Nous aurons des vins de liqueur,
Des compotes avec de l'ambre.

Parlant de Christine de Suède, Mme de Motteville raconte (*Mém.,* t. Ier, p. 172) que cette « reine ne dînoit pas souvent en public servie par ses officiers, mais presque toujours dans son petit cabinet, servie par ses femmes. Le Roi et Monsieur très souvent lui tenoient compagnie et

quasi jamais n'y manquoient. » C'était aussi dans leur cabinet que Louis XIV et Louis XV dînaient ordinairement, à moins qu'ils ne se fissent servir en été dans leur antichambre, ou dans celle de la reine. (Voir Dangeau, Saint-Simon, de Luynes.) Enfin, même à la fin du siècle dernier, tous les appartements n'étaient pas encore pourvus de cette pièce si éminemment utile, car nous trouvons dans le *Journal général de France* du 1er mars 1787 l'annonce d'un appartement à louer, rue Mazarine, avec « salon, chambre à coucher, office, cuisine », et « antichambre servant de salle à manger ».

C'est cependant au XVIIIe siècle que, grâce à la distribution nouvelle des appartements, cette pièce, devenue indispensable, acquit définitivement son droit de cité dans nos intérieurs. Dès les premières années de ce siècle, dans les riches hôtels et dans les maisons de rapport nouvellement édifiées, on avait installé des salles à manger, dont quelques-unes étaient vraiment luxueuses. Germain Brice (dans sa *Description de Paris,* t. II, p. 269) parle avec de grands éloges de celle de M. Titon, secrétaire du roi. Il nous apprend qu'elle était « revêtue d'une menuiserie avec des bustes de marbre sur des scabelons tout autour, et des têtes d'empereurs en médaillon dans des bordures dorées au-dessus. A une des extrémités, on voyoit une grande table de marbre blanc pour servir de buffet et une fontaine à côté de la porte, ornée de figures en couleur de bronze, jetant l'eau dans une cuvette de marbre qui se trouvoit au milieu. » Le duc de Luynes, en ses *Mémoires* (t. VII, p. 35), signale au château de Gaillon, la salle à manger de l'archevêque de Rouen, qui était célèbre par ses dimensions et mesurait 42 pieds de long sur 27 de large. Il s'étend aussi (t. X, p. 266) sur les mérites de la salle à manger de Mme de Lauraguais, « salle à manger ovale, d'une fort jolie forme et grandeur, meublée d'une tapisserie blanche, peinte en arbres de la Chine par le nommé France, peintre allemand, le meuble assortissant et cette pièce ornée de glaces ». Cette disposition ovale fut, au surplus, très goûtée à cette époque. La salle à manger du château de Bagnolet, propriété du duc d'Orléans, affectait cette forme gracieuse, et ses murailles étaient décorées de belles boiseries encadrant de « très excellentes peintures » représentant des « jeux chinois ». (Piganiol, *Description de Paris,* t. IX, p. 34.) Au Palais-Royal, la vue de la salle à manger en stuc, « dont le poli et la fraîcheur imitoient le marbre au point d'y être trompé », frappa vivement Dargenville. (*Voyage pittoresque de Paris,* 1675.) La salle à manger de Rambouillet, tout incrustée de marbre (Piganiol, t. II, p. 670) ; celle de la célèbre Mlle Deschamps, « garnie de statues de bronze, tenant chacune un candélabre à quatre branches et jetant de l'eau dans des piscines de marbre » (Dufort de Cheverny, *Mém.,* t. Ier, p. 272) ; celles de M. de Saint-James, trésorier de la marine, qui avait coûté plus de cinq mille louis (Métra, *Correspondance secrète,* t. VIII, p. 219) ; la salle à manger circulaire et éclairée en coupole, que l'architecte Huvé avait construite pour le président d'Hormois ; celle de la maison de M. Moitte, édifiée par l'architecte Happe, et qui se terminait également en coupole (*Recueil d'architecture civile,* p. 4 et 7) ; enfin, la salle à manger de Mlle Dervieux, dont Krafft et Ransonnette nous ont conservé l'image dans leurs *Plans, coupes et élévations des plus belles maisons de Paris,* toutes ces pièces diverses méritent d'être citées.

Particularité curieuse, la plupart de ces salles à manger, décorées avec un assez grand luxe, étaient meublées avec beaucoup de modestie. Point ou presque point de meubles de prix. Pour n'en citer qu'une, celle de la princesse de Lamballe, à Versailles, en 1785, comptait « 20 chaises couvertes de panne cramoisie, clouée de clous dorés, les bois de ces chaises à moulures et peints en jaune ». Une commode à la Régence, en bois de placage et à dessus de marbre, s'appuyait contre la muraille ; un lustre de cristal pendait au plafond, une paire de bras à trois branches, genre rocaille, supportaient des bougies de chaque côté de la cheminée ; celle-ci était garnie d'une grille, d'une pelle, d'une pincette et d'une tenaille. Enfin, un paravent de velours cramoisi gaufré achevait la décoration de cette pièce presque trop simple. (*Invent. général des meubles de la Couronne,* 1785.) L'*Inventaire du château de Chavaniac,* résidence de La Fayette (dressé en 1792, par ordre des autorités révolutionnaires), porte : « Dans la salle à manger, avons trouvé 15 chaises garnies en camelot, 1 table, plus 4 salières, 1 porte-huilier » : et c'est tout. Aujourd'hui, nous sommes plus luxueux. Dès le règne de Louis-Philippe, on avait commencé de se conformer aux conseils de Berchoux :

> Décorez cependant dans un goût convenable
> L'asile où vous goûtez les plaisirs de la table.
> Que des groupes saillants de fruits et d'animaux
> Offrent à vos regards d'intéressants tableaux.
> Je préfère Snyders, grand peintre de cuisine,
> A tous ceux qu'a formés l'école florentine.
> C'est ainsi que Mercier, par un goût raffiné,
> Contre l'art des Rubens naguère déchaîné,
> Aimait mieux d'un gigot la fidèle peinture
> Que l'imitation de la belle nature.

Depuis lors, on a quelque peu forcé la note. Les étoffes de prix, les tableaux, les faïences, les porcelaines, les argenteries, les meubles les plus étrangers au service de la table, s'entassent dans le sanctuaire de la gourmandise et le transforment en une sorte de musée, en une manière de magasin de bric-à-brac. C'est surtout chez nos beautés

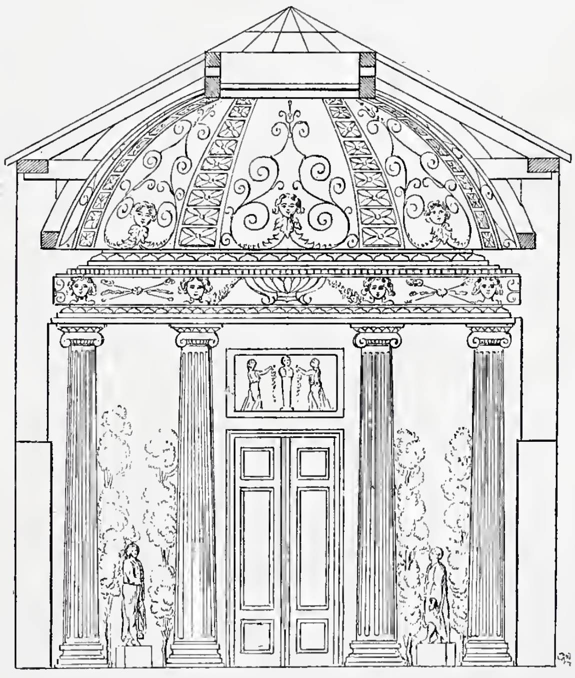


Fig. 551. — Salle à manger de Madame Élisabeth, construite par Chalgrin.

faciles que cet entassement dépasse les bornes et constitue un amalgame absolument inattendu d'objets et de styles. Dans la salle à manger de Mme Gabrielle Elluini, vendue en 1883, nous avons noté des lanternes Renaissance, des suspensions contemporaines, un cartel Louis XVI,

et une fontaine Louis XV, des buffets vitrés, des compotiers de toutes les provenances et des plats de tous les temps; les rustiques figulines imitées de Palissy faisant pendant aux faïences de Delft et de Sinceny; les bidons côtoyant les soupières, et le Japon polychrome éclairant de ses reflets les pichets en étain. Le tout mis en valeur par une tenture de drap vert olive richement brodée. Chez M[lle] Jeanne Olivier, dont la vente eut lieu en novembre 1888, c'était bien un autre encombrement. La cheminée de « style gothique » était ornée d'appliques Louis XVI, participant, avec des torchères Louis XIII et une très belle suspension nickelée, à l'éclairage de la pièce. Dix paires de grands vases en porcelaine de Chine et du Japon, en faïence de Delft et « des Abruzzes », en poterie

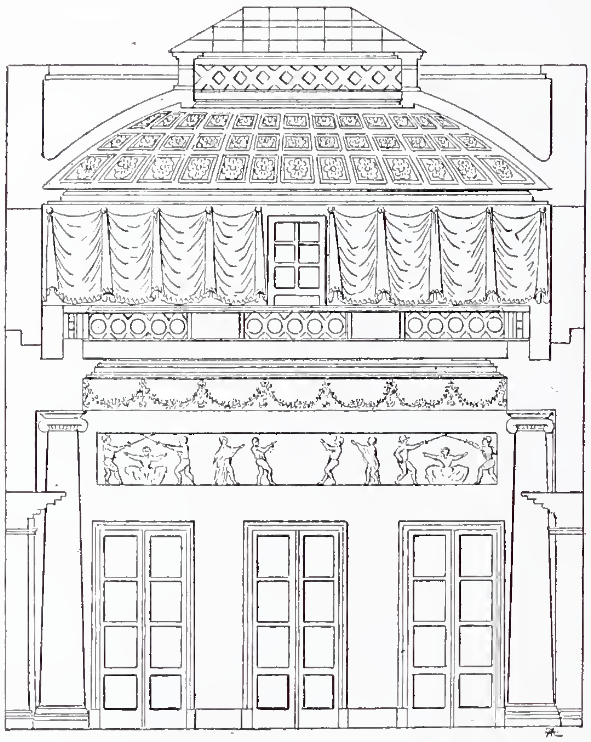


Fig. 552. — Salle à manger de M. Moitte, construite par M. Happe, architecte.

marocaine et en faïence de Castel-Durante, renforcés de vingt-cinq plats de provenances aussi variées, donnaient la réplique à une pendule en vernis Martin, et à trois crédences en forme de dressoir. Au-dessus de chaises à haut dossier, de style Moyen Age, se prélassait une fontaine Louis XV en faïence de Rouen, et la peluche vert olive faisait miroiter ses reflets au contact d'anciennes verdures de Flandre.

Entre cet entassement de meubles disparates, entre ce désordre qui n'est pas toujours l'effet de l'art et la sobriété un peu sèche dont nos ancêtres faisaient preuve, peut-être est-il quelque accommodement. Il semble, en effet, que ce soit le cas de répéter l'aphorisme latin : *In medio stat virtus.*

Salle de spectacle. — Voir Théatre.

Sallei, *s. f.* — Locution bordelaise. Écuelle peu profonde. (Voir Saley.)

Salleron, *s. m.* — Orthographe ancienne de Saleron. Partie concave de la salière, l'endroit où l'on met le sel.

Sallette, *s. f.*; **Salette**, *s. f.* — Petite salle où l'on recevait les visiteurs.

> Si vostre cueur s'adonnoit à aymer,
> Celuy d'hier, qui en votre salette
> Après disner parloit à vous seullete,...

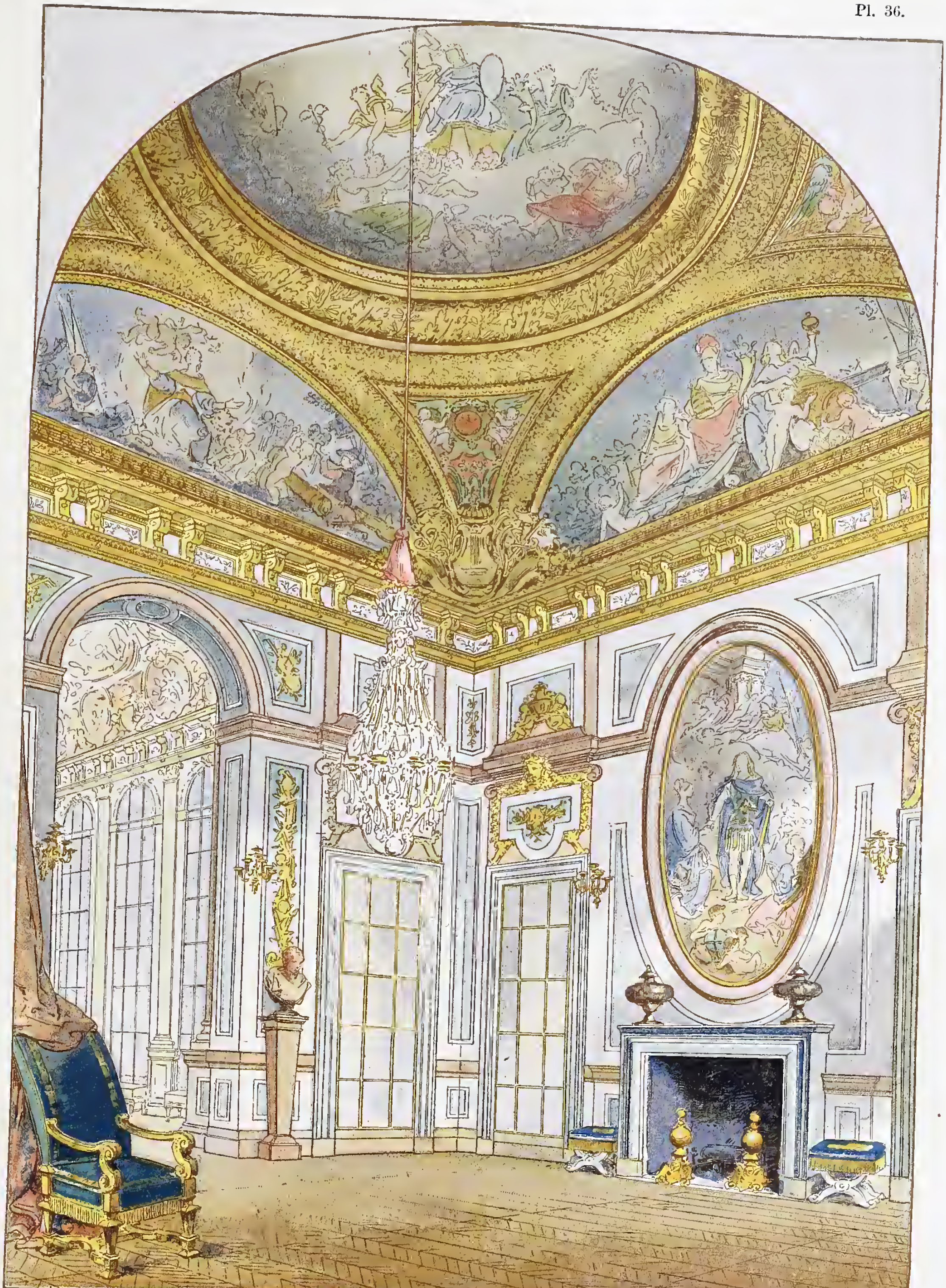
écrit Roger de Collerye dans son premier *Rondeau*. Ce mot, qui a cessé d'être usité, était assez couramment employé au XV[e] et au commencement du XVII[e] siècle. A cette époque, il était peu de maisons, même bourgeoises, qui n'eussent leur sallette. Les exemples suivants l'attestent : « Alors Damp Abbéz... entra devers madame, puis la mena en sa très gente sallette, telle comme une chambre de parement très bien tendue, tapissée et natée, et les fenestres verrées et très beau feu. » (*Hystoire du petit Jehan de Saintré,* 1459.) « En la première sallette dudit portal, sur la garderobe du Roy : trois bancs, l'un à reille, l'autre sans relle. — *Item,* ung dressouer de salle, etc. » (*Invent. du château d'Angers,* 1471.) « *Item,* est nécessité de faire ung pignon tout de neuf, contre lequel se feront les cheminées de la sallette basse et des chambres au-dessus. » (*État des réparations à faire à l'hôtel appelé la maison de Clichon ou d'Albret;* Paris, 1504.) « Ung petit corps d'hostel sur la rue du fossoieur, appliqué au rez-de-chaussée à une sallette, une chambre en galletas et ung petit grenier au dessus. » (*Visite et prisée d'une maison sise rue Garancière;* Paris, 1557.) « En la sallette s'est trouvé deux huys de drap vert.... etc. » (*Visite d'une maison occupée par le chanoine Martimbos;* Rouen, 1560.) « En la petite salette, deux landiers de fer fondu... » (*Invent. du château de Condé,* 1569.) « En la salette, une couchette, une table, etc. » (*Invent. de Claude Millet, sommelier de la duchesse d'Uzès,* 1585.) Enfin, racontant comment Henri IV arriva le 9 novembre 1600, *incognito,* à Lyon, dans le but de voir Marie de Médicis, à laquelle il venait d'être uni diplomatiquement, l'auteur des *Mémoires* de Sully écrit : « Quand il arriva, la royne étoit à son souper, et la voulant voir et considérer à table, sans être connu, il entra jusques en la salette qui étoit fort pleine, mais il n'y eut pas plutôt mis le pied, qu'il fut reconnu de ceux qui étoient le plus près de la porte. Ils se fendirent pour lui donner passage, ce qui fit que S. M. sortit à l'instant sans entrer plus avant. » (*Mémoires,* t. III, p. 511, note tirée de De Thou.)

Sallier, *s. f.*; **Sallei**, *s. f.* — Locution bordelaise. Écuelle peu profonde. (Voir Saley.)

Sallinière, *s. f.* — Nous rencontrons dans l'*Inventaire de la baronne de Castelmauron* (Toulouse, 1668) ce mot avec la signification probable de siège. « Une sallinière en forme de cacquettoire, bois fay d'environ un pant et demy de hauteur. » Ce terme tout local — si tel est bien son sens — ne doit donc pas être confondu avec les Saliniers ou Salinières, dont nous parlons plus haut et qui sont des récipients à mettre le sel.

Salloir, *s. m.* — Orthographe arbitraire de Saloir. Cette orthographe se rencontre assez fréquemment au XVII[e] siècle. « Un égouttoir de vaisselle, un meschant salloir, une quaisse de bois de sapin,... le tout prizé XV livres. » (*Invent. de Jacques Quiquebeuf, conseiller secrétaire du Roy;* Paris, 1677.)

Saloir, *s. m.* — Ce mot a deux significations distinctes. Il désigne la boîte de bois dans laquelle on conserve le sel, et aussi les récipients de bois ou de grès dans lesquels on sale le porc ou toute autre viande. « Le *saloir à saler* est un ouvrage de tonnelier, composé de douves, de cerceaux et d'un couvercle, écrit un auteur du XVII[e] siècle. Il est poissé fort bien par le fond, et le bourgeois y sale ordinairement quelque cochon ou du bœuf. Le *saloir à mettre du sel* est un ouvrage de menuisier; il est fait en escabelle et est composé de quatre panneaux, de quatre pilliers et d'autant de travers, d'un couvercle et d'une serrure; on y enferme du sel et on le met dans une cuisine auprès du feu. » Faute de détails et d'explications, il n'est



Mangonot del.

Maison Quantin, imp.-éd.

SALON DE LA PAIX

PALAIS DE VERSAILLES

pas toujours facile, quand on feuillette d'anciens documents, de reconnaître de quel genre de saloir il est question. Toutefois, les trois qui suivent sont très vraisemblablement des saloirs à conserver le sel. « Ung bahu rond, à une serrure fermant à clef, et ung salloir à mettre du sel, L sols. » (*Invent. de Jean Thomas;* Paris, 1631.) « Un petit salloir, dans lequel s'est trouvé la quantité de ung boisseau de sel environ, prisé VIII livres. » (*Invent. de Marie Cléron;* Paris, 1656.) « Un saloir de bois de chesne, garny de sa serrure et clef, prisé seize livres. » (*Invent. de Marguerite de Saint-Martin, épouse de Guillaume Arnoult;* Paris, 1720.) Par contre, les divers saloirs dont il est parlé dans les textes qu'on va lire appartiennent bien certainement à la seconde catégorie : « Et à la vérité ilz n'avoient léans, pour toute provision, que deux tonneaux de pain moisi et gasté, et un petit saloir de chair salée, et de vin cinq ou six tonneaux. » (*Mém. d'Olivier de la Marche;* siège de Luxembourg, 1440.) « Quant aux aultres soixante charriots, c'estoient farines, lards, chairs salées de bœuf, en tonnes et salloirs. » (*Mém. du maréchal de Vieilleville,* à l'année 1552.) « Il n'a pas plustost acheté une poulle, un oyson, un cheval, ou mis quelque chose en son grenier ou salloir, qu'incontinent il lui est ravy. » (*Discours sur les causes de l'extresme cherté en France;* Bordeaux, 1586.) « Un saloir à pourceaux, estimé quatre livres. » (*Invent. du sieur Chamboux, drapier;* Villefranche, 1667.) Etc. Ajoutons, à ces divers exemples, le couplet suivant, emprunté à un cantique de saint Nicolas, remontant aux dernières années du XVIe siècle :

> Du p'tit salé je veux avoir
> Qu'il y a sept ans qu'est dans l'saloir.
> Saint Nicolas posa trois doigts
> Dessus le bord de ce saloir...

Au XVIIe siècle, on prononçait saloî.

Salon, *s. m.* — Pièce spécialement destinée à recevoir la compagnie. De nos jours, le salon est considéré comme un membre indispensable à tout appartement, quels que soient, du reste, son étendue et le prix du loyer. Jadis il n'en était pas ainsi. Jusqu'au XVIIe siècle, les plus grands seigneurs et les plus illustres dames reçurent les visites qu'on leur faisait dans leurs CHAMBRES. (Voir ce mot.) Plus tard, les *Précieuses* mirent à la mode les CABINETS, les ALCÔVES et les RUELLES (voir ces différents articles), et c'est là qu'elles installèrent ces bureaux d'esprit, qui devaient avoir une influence si décisive sur notre langage, sur notre littérature et même sur le développement des sciences exactes. Pendant tout le XVIIe siècle, le salon demeura une pièce extraordinairement solennelle, dont les palais seuls pouvaient s'accommoder. Daviler, dans son *Explication des termes d'architecture,* définit le salon de la façon suivante : « Grande pièce au milieu d'un corps de logis, ou à la tête d'une galerie ou d'un grand appartement, laquelle doit être de symétrie en toutes ses faces, et comme sa hauteur comprend ordinairement deux étages et a deux rangs de croisées, l'enfoncement de son plafond doit être cintré, ainsi qu'on le pratique dans les palais d'Italie. La mode des *Salons* nous est venue d'Italie. Il y a des salons carrés, comme celui de Clagny, d'octogones, comme celui de Marly, et d'autres figures. » On comprend qu'une pièce de cette importance et d'une décoration aussi somptueuse ne pouvait guère convenir à l'hôtel d'un simple particulier et n'avait rien à démêler avec les maisons de



Fig. 553. — Salon de l'hôtel d'Ormesson (XVIIe siècle).

rapport. Cet ensemble de dispositions superbes fut très longtemps en honneur. Le *Dictionnaire de Trévoux* décrit encore le salon : « Grande salle élevée et couverte en cintre, ordinairement enrichie d'ornements d'architecture et peinture. » Plusieurs ventes et quelques annonces relevées dans les journaux de la seconde moitié du XVIIIe siècle montrent que ces pièces majestueuses n'avaient pas cessé d'être l'ornement de certaines demeures privilégiées. C'est ainsi que nous trouvons :

A VENDRE, chez le sieur Bression, menuisier, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, un salon en menuiserie de beau bois de Hollande, sculpté, ayant 4 portes à 2 vanteaux, avec 3 serrures à bascules dorées d'or moulu, dessus de portes sculptés et dorés, et 2 croisées en glace à espagnolettes aussi dorées d'or moulu. (*Annonces, affiches et avis divers,* 18 mai 1767.)

A VENDRE, un salon décoré d'une sculpture très riche, formant un cabinet octogone de 15 pieds de long sur 11 de large, avec belle glace et chambranle de marbre d'Italie, enrichi de bronzes dorés d'or moulu. Les lambris en chêne ne sont recouverts que d'un simple blanc d'aprêt, ce qui les rend susceptibles d'être déposés sans être endommagés. On s'adressera à Mme Lamy, rue de la Harpe, à l'hôtel Nassau. (*Ibid.,* 25 mai 1778.)

Enfin, en 1787, l'architecte de Wailly offrait au public « la décoration d'un salon composé de huit colonnes cannelées, avec entablemens, chambranles, bas-reliefs, balustres et belle cheminée, le tout en beau marbre d'Italie », garnissant un hôtel qui lui appartenait. (*Ibid.,* 22 août 1787.) Ces décorations monumentales, qui ne conviendraient guère au salon de nos jours, expliquent la dépense relativement considérable qu'exigeaient la construction et l'ornementation de ces pièces magistrales, et comment on était fondé à accuser de prodigalité ceux qui en gratifiaient leur demeure :

De l'épais Dorilas que Paris vit si mince,
Le sallon coûte autant que le palais d'un prince.

Avec le XVIIIe siècle, toutefois, ces proportions s'étaient modifiées, ou, pour être plus exact, le salon s'était dédoublé. Dans les palais et les hôtels princiers, le *salon de réception* continua d'être en honneur ; mais il se compliqua d'un *salon d'hiver,* plus facile à chauffer, et parfois d'un *salon d'été,* exposé au nord, et qui demeurait frais, même pendant la canicule. Il y eut de la sorte dans une même habitation de grands et de petits salons. C'est ce que constate le *Tambour nocturne* de Destouches (acte III, sc. VIII).

Par la suite, dans les hôtels de moindre importance, le salon de réception disparut et fit place au *salon de compagnie,* d'étendue limitée, plus intime, où l'on pouvait se tenir tout le jour, recevoir ses amis en toutes saisons, jouer, faire de la musique. Poinsinet, dans la comédie qui fit sa réputation, choisit un salon de ce genre comme lieu de son action. « Le théâtre, écrit-il, représente un *salon de compagnie,* où se trouvent des sièges, un canapé, un métier de tapisserie, des tables de jeu, des livres de musique, une guitare, etc. » (*Le Cercle,* sc. Ire.) Ces pièces plus hospitalières furent, du reste, adoptées partout avec enthousiasme. Mme de Pompadour, qui se plaignait beaucoup des salons de Versailles et de Marly et qui, le 20 juin 1751, écrivait à son frère : « J'ai un rhume assez fort qui m'a donné la fièvre vingt-quatre heures ; il va un peu mieux. Je descends au salon ce soir, qui, par parenthèse, est diabolique pour les rhumes ; il y fait un chaud énorme et froid en sortant, aussi entend-on plus tousser qu'à Noël » ; à Bellevue, Mme de Pompadour recevait ses invités dans un salon de compagnie. Au château de Bagatelle, à Brimborion, à Louveciennes, on n'en voulait point d'autres, et cette société avide d'intimité leur reprochait encore leur trop grande étendue :

Tous vos sallons de compagnie,
De bonne foi ne valoient pas
Nos boudoirs sans cérémonie,
Où nous prenons de doux ébats,

écrit un poète de ce temps dans une petite pièce intitulée les *Aïeux tournés en dérision.* (*Correspondance secrète,* t. XIV, p. 91.) Faut-il ajouter que cet amoindrissement du salon ne s'effectua pas sans exciter des protestations assez vives ? Les architectes se trouvèrent lésés dans leurs calculs par cet engouement, et l'un d'eux, le sieur Patte, dans une *brochure* publiée à Paris, chez Quillau et Prau, se fit l'interprète de ses collègues. Il se plaignit avec amertume de la décadence de son art. Il gémit sur la grandeur des édifices qui, désormais, était sacrifiée « au détail des distributions » ; il accusa ses concitoyens de ce que l'architecte, au lieu de bâtir des suites de palais, était réduit désormais « à distribuer avec grâce de petits appartements et à décorer de menuiserie un salon de compagnie ou un cabinet ». Mais rien n'y fit. Les salons continuèrent de réduire leurs proportions et devinrent ainsi le lieu de réunion commode, mais d'allure modeste que nous connaissons aujourd'hui, et que sa modestie même a mise à la portée de toutes les fortunes.

Ces transformations étaient à noter, parce qu'elles montrent les diverses étapes parcourues par la pièce qui nous occupe, et parce qu'elles établissent en outre que le mot salon n'est pas un diminutif de salle, comme l'ont pensé et écrit plusieurs auteurs, mais un augmentatif, au contraire. Ces auteurs sont excusables, au reste, car il est assez difficile de découvrir, *a priori,* dans les salons de nos maisons de rapport, les fils dégénérés des salons solennels et somptueux du XVIIe siècle, dont le souvenir s'est un peu perdu, et que nous allons passer en revue.

Le premier dont nous ayons à parler est le salon de Marly, celui-là même dont Mme de Pompadour se plaignait si fort. Ce salon magnifique était de forme octogone, quatre vestibules y donnaient accès ; son architecture, « composée de pilastres d'ordre ionique, était simétrisée (*sic*) de quatre cheminées avec de grandes glaces, et des tableaux des meilleurs peintres modernes, et de belles sculptures ». (*Curiosités de Paris,* t. II, p. 587.) Ajoutons que la décoration de cette pièce somptueuse avait été confiée à Antoine Coypel, Bon Boulongne, de la Fosse et Jouvenet. A Versailles, le *Salon de la Paix,* le *Salon de la Guerre* et le salon du Grand Appartement rivalisaient de luxe et d'éclat avec celui de Marly. Mais ils existent encore ; on peut les voir, leur description est donc inutile. Les deux salons du palais de Saint-Cloud, qui se trouvaient aux deux extrémités de la grande galerie, ont été malheureusement détruits. Tous deux avaient été décorés par Mignard et ils avaient, pour nous servir d'une expression du temps, obtenu « l'applaudissement universel ». « Outre l'or et le marbre dont il est enrichi, écrit Piganiol en parlant du premier de ces deux salons, on y voit avec admiration plusieurs tableaux où le peintre a représenté les Amours de Mars et de Vénus, et où Apollon fait voir à Vulcain que Mars partageoit avec lui les faveurs de Vénus sa femme. » (*Description de Paris,* t. IX, p. 352.) L'autre salon, un peu moins vaste, n'était pas moins artistement décoré.

Par le *Mercure galant* de juin 1673, nous avons une description du château de Saint-Ouen, et du salon magnifique où furent données des fêtes en l'honneur de la prise

de Maestricht. Le grand salon du château de Meudon, célèbre par ses proportions majestueuses ; celui du château de Bercy, admirablement orné, et celui du château de Veret, où l'on voyait un plafond de Jouvenet et des « peintures de figures en grand, de tous les rois de l'Europe chrétienne », et surtout le salon du pavillon du Roi, à Croix-Fontaine, sont également à citer. Pour ce dernier, dont l'existence fut éphémère, on peut ajouter quelques détails. Il mesurait 40 pieds de largeur et 45 pieds de hauteur, et occupait toute la façade donnant sur la rivière. Les trumeaux faits en niches étaient garnis par des statues de marbre blanc ; au-dessus des grandes fenêtres régnait une corniche que surmontait un second rang de fenêtres mezzanines, et la muraille était enrichie de trophées de chasse, disposés entre des pilastres de la plus belle exécution et du plus riche effet. Au siècle dernier, on citait encore hors de Paris les salons de Bagnolet, de Chantilly, de Chilly, de Crécy, de Bellevue. Le salon de Bagnolet, décoré par le Régent, était entouré de boiseries superbes, dont chaque panneau renfermait un tableau délicatement exécuté et représentant les *jeux chinois*. A Chantilly, le salon de la Ménagerie, en forme de temple, était couvert de peintures excellentes, racontant l'histoire d'Isis, et si nous en croyons Bachaumont (*Mém. secrets,* t. IV, p. 362), le « sallon » du château de Chilly était « admirable par son étendue, sa proportion et les ornemens dont il étoit décoré ».

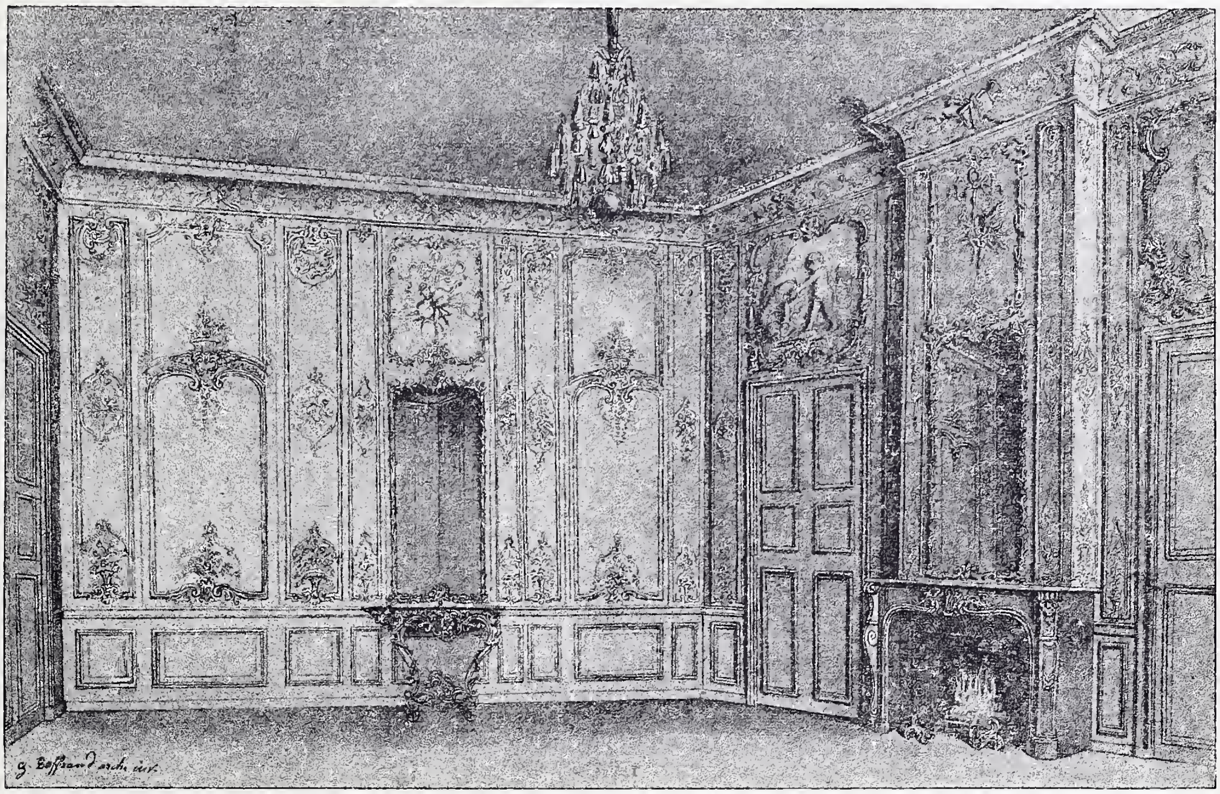


Fig. 554. — Salon de l'hôtel de Soubise (XVIIIe siècle).
Fac-similé d'un dessin conservé à la bibliothèque de la ville de Paris.

On sait les sommes énormes que Mme de Pompadour avait dépensées à embellir le salon du château de Crécy et celui du château de Bellevue, qui comptaient parmi les plus coquets et les plus élégants. Pour ce dernier, Verbrek avait sculpté, avec une légèreté surprenante, la boiserie d'un lambris superbe, qui servait de cadre à six tableaux de Vanloo, représentant les Arts plastiques, la Comédie et la Tragédie. Enfin, mentionnons encore le salon du pavillon de Louveciennes, construit par Ledoux, pour Mme du Barry et celui de Montmusard, bâti pour M. Le Voyer d'Argenson, par l'architecte de Wailly. Ce dernier, qualifié « grand salon d'été », ne comportait pas moins de 24 colonnes doriques, formant un double rang. (*Recueil d'architecture civile,* p. 8.) Pour peu que le lecteur s'étonne de voir un simple magistrat si superbement logé, nous rappellerons qu'un financier de second rang, M. de la Live d'Épinay, avait fait construire au château de la Chevrette un salon machiné (voir Dufort de Cheverny, t. Ier, p. 86) ; ou encore nous le renverrons à la description que donne Piganiol de la maison de M. Vallat à Pierrefitte. Le salon de ce simple orfèvre avait été décoré par les premiers artistes du temps, et Boucher lui-même avait tenu à « l'enrichir des chefs-d'œuvre de son pinceau ». (*Description de Paris,* t. IX, p. 329.)

Si maintenant nous rentrons à Paris, il nous faut admirer les salons du Palais-Royal, chef-d'œuvre d'Oppenord, et dont l'image nous a été conservée ; ceux de l'hôtel de Lorges, dont les croisées à arcades ouvraient sur un panorama superbe, qui se reflétait dans une série de glaces opposées aux fenestres ; les salons de l'hôtel de Soubise (palais des Archives) ; de l'hôtel de la Vrillière (Banque de France) ; de l'hôtel de Rohan (Imprimerie nationale) ; de l'hôtel de Roquelaure (ministère des travaux publics), qui continuent d'exister ; ceux de l'hôtel Lambert remis au goût du XVIIIe siècle par le célèbre Meissonnier ; de l'hôtel de Bourbon ; de l'hôtel de Condé ; de l'hôtel d'Évreux, propriété de Mme de Pompadour. Quoique moins illustres, on peut citer encore le salon de l'hôtel de Canillac, dont l'architecte Germain Boffrand avait fourni les dessins, et qui

était de forme circulaire et soutenu par une trompe (Germain Brice, t. II, p. 93); le salon de l'hôtel Matignon, également arrondi, « meublé, décoré et plafonné d'un goût singulier et des plus élégans » (Piganiol, t. VIII, p. 100), et le salon de l'hôtel de la Béraudière, orné de peintures de François Boucher.

Avec la seconde moitié du XVIII[e] siècle, nous l'avons dit, le salon perdit beaucoup de sa majesté. Il quitta le titre pompeux de *Salon de réception,* pour prendre celui plus affable de *Salon d'assemblée* ou *Salon de compagnie,* et sa parure, comme ses proportions, se firent plus intimes. Cette intimité, toutefois, ne proscrivit pas le luxe ni l'originalité, et si nous quittons le grand monde pour pénétrer dans le monde galant, Barbier (*Journal,* t. VII, p. 246) nous conduira chez la jolie M[lle] Deschamps, où nous pourrons nous convaincre du bon goût de l'époque. « Le salon de compagnie à trois croisées est de toute beauté. Il étonne en entrant par sa magnificence. Il n'y en a point de pareil à Paris, écrit Barbier. C'est un damas fond cramoisi à trois couleurs, et tout le meuble en canapés et fauteuils de même; des baguettes dorées d'un grand goût. Il y a sept glaces ou trumeaux de très grande hauteur, dont les bordures sont égales, sculptées en palmes. Les bras et le feu de la cheminée sont de la dernière magnificence. Il n'y a point de plus beaux ni d'un plus grand volume chez les princes. Les tables de marbre étoient garnies des plus beaux vases en porcelaine. » S'il faut en croire Bachaumont, les danseurs, à cette époque, étaient aussi somptueusement logés que les actrices. « Le sieur d'Auberval, écrit-il (t. V, p. 63), un des coryphées de la danse du théâtre lyrique, vient de faire construire dans sa maison un sallon qui lui coûte environ 45,000 livres et que tout Paris va voir. Il est admirable par le goût, l'élégance, la richesse de sa décoration et des ameublements. Il y a, en outre, un jeu de méchanisme, au moyen duquel on peut, quand on veut, en faire une salle de théâtre. » Malheureusement, l'existence des danseurs, comme celle des actrices, est soumise à bien des vicissitudes. C'est par la vente de son mobilier que nous connaissons la décoration et l'ameublement du salon de M[lle] Deschamps. Le texte des *Mémoires secrets* que nous venons de reproduire est du 23 janvier 1770, et le 29 novembre de la même année, nous relevons dans les *Annonces, affiches et avis divers* l'information suivante : « A VENDRE, rue de Cléry, un beau sallon orné de belles glaces et de meubles très riches, avec théâtre mouvant au bout dudit sallon, construit par le sieur Dauberval, M[e] des ballets de l'Opéra, pour l'amusement des seigneurs et dames de la Cour. Le tout peut se transporter à peu de frais et risques. On s'adressera à côté, au sieur Vallet, serrurier. »

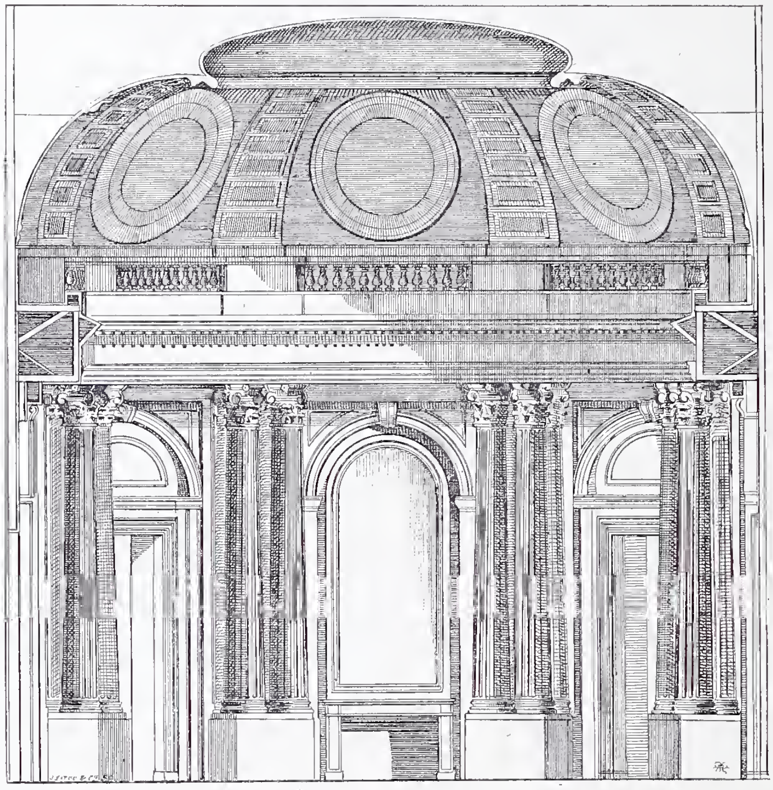


Fig. 555. — Salon en menuiserie composé par Roubo fils.

Comme salon original datant de cette époque, il faut encore citer le salon que M. du Jonquoi de Morville, grand maître des eaux et forêts de Normandie, avait fait édifier dans son hôtel de la rue de la Bonne-Morue (aujourd'hui rue Boissy-d'Anglas). « C'étoit un salon turc, tout en glaces, sans aucune fenêtre; le jour venoit d'en haut par un vitrage. Une balustrade en saillie, du meilleur goût, revenoit en voussure sur le salon, qui étoit garni d'un tapis turc très épais. Tout autour régnoit une ottomane de velours cramoisi à crépines d'or, sans aucun bois, mais en matelas, sur laquelle étoient en abondance de gros coussins de taffetas d'Italie, qui se plaçoient à volonté pour faire un siège plus élevé, des dossiers ou des appuis aux bras. Au fond étoit une autre ottomane plus riche encore s'il étoit possible. Les portes de ce délicieux séjour se fermoient à volonté par des coulisses, qui continuoient la forme du salon; un secret dans le mur, poussé légèrement, les faisoit ouvrir avec une promptitude merveilleuse. » Dufort de Cheverny, à qui nous empruntons cette description (*Mém.,* t. I[er], p. 306), décrit également (*Ibid., id.,* p. 129) un fort joli salon de la petite maison de M. de B*** qui était entièrement meublé « en gaze couleur de rose et argent ». — On imagine difficilement une parure plus délicate. — Et Métra, dans sa *Correspondance secrète* (t. VIII, p. 219), vante le salon du trésorier de Saint-James, dont la décoration avait coûté cent mille écus. En outre, par les ventes de ce temps, nous savons que la marquise de Rochambeau avait un salon meublé de lampas bleu et blanc; que le salon de la marquise de Montcalm était de satin bleu, brodé au tambour; que celui de M[me] de Bastard était de lampas jaune et blanc; que le marquis de Ménars possédait dans son hôtel de la place des Victoires trois salons : le premier meublé de damas bleu et blanc, le second de damas des Indes blanc, le troisième de pékin peint à figures chinoises; que la marquise de la Roche-André avait un salon de lampas cramoisi et blanc, et que celui où la maréchale de Fitz-James recevait ses visiteurs était de damas de trois couleurs, l'étoffe alors à la mode. Enfin, et pour terminer cette énumération, n'oublions pas le salon magnifique de M[me] de Mazarin, entouré de niches lambrissées de glaces jusqu'au parquet, ce qui donna lieu à la fâcheuse aventure que raconte M[me] de Genlis. (*Mém.,* t. II, p. 25.)

On voit que si le salon avait perdu de sa solennité, il



Maison Quantin, imp.-éd.

PETIT SALON BOUDOIR

COMPOSITION ET DESSIN DE M. Cin GOSSE

n'avait rien abdiqué de son élégance. Même chez les artistes, il continua, durant tout le XVIIIe siècle, d'être luxueusement décoré. L'*Apposition des scellés après le décès de Germain Soufflot* (29 août 1780) nous apprend que ce célèbre architecte avait aux Tuileries un salon meublé de velours cramoisi, avec commode et bureau en bois de rose, statues de bronze et bustes de marbre, placés sur des gaines, et soixante-seize tableaux garnissant la muraille. Chez Mlle d'Hervieux, si nous en croyons Métra (*Correspondance secrète,* t. IX, p. 28), le salon était orné avec un goût exquis. « Tout y étoit noble, mais simple. La variété des formes n'y nuisoit pas à la pureté du dessin. On n'y étoit frappé des détails qu'après avoir admiré l'ensemble. »

Avec le Nouveau Régime, le salon, suivant la transformation des mœurs, se démocratisa comme le reste. Paris continua toutefois de posséder un certain nombre de salons imposants, et les deux croquis que Caillot nous a laissés de ces sortes de salons, au commencement de la Restauration (*Vie publique des Français,* t. II, p. 172), méritent qu'on leur donne l'hospitalité à cette place. « Entrons, dit-il, dans un salon du faubourg Saint-Germain. Devant un grand feu sont assis en demi-cercle sur de larges fauteuils de tapisserie ou de damas cramoisi, à pieds et contours dorés, deux pairs de France, trois députés du côté droit, un officier général, un évêque, un abbé décoré et deux douairières. Ces graves personnages s'entretiennent du temps passé en le comparant à celui qui court. » De ce salon prétentieux, dernier asile de la noblesse, il faut rapprocher ce que Caillot appelle le *Salon de bonne compagnie* et qu'occupe « au fond du Marais la riche veuve d'un ancien conseiller de grand'chambre ». (*Ibid.,* p. 169.) Ce « vaste salon [est] orné d'antiques dorures, de meubles historiques, de bronzes, de consoles, de peintures, qui repoussent tout soupçon de fortune nouvelle ; grand feu sous une vaste cheminée, candélabre à sept branches, bougies, point de lampes, de vieux domestiques en livrée, des hommes de la vieille roche et de la politesse la plus scrupuleuse; trois bostons, un piquet, une table d'écarté pour les petits-enfans ; voilà le salon de notre douairière ». Mais à ces deux salons démodés, Caillot oppose (*Ibid.,* p. 170) « des femmes qui babillent sur les modes et les spectacles ; des meubles de Jacob, des bronzes de Ravrio, des colifichets du *Petit Dunkerque;* profusion de glaces, de petites pâtisseries, de rafraîchissements, voilà ce qui constitue un salon de la bonne compagnie dans le quartier de la Chaussée d'Antin ». C'est ce dernier salon qui devait prévaloir.

Un écrivain de plus haute volée, observateur non moins expert, nous a laissé, lui aussi, la description pleine d'intérêt d'un certain nombre de salons datant du règne de Louis-Philippe. Balzac, dans la *Peau de chagrin* (p. 119), nous montre « un petit salon moderne où je ne sais quel artiste avait épuisé la science de notre décor si léger, si frais, si suave, sans éclat, sobre de dorures..., embaumé par des jardinières pleines de fleurs rares ». Avec le *Père Goriot* (p. 155), il nous fait pénétrer, à la suite de Rastignac, dans le petit salon de Mme de Nucingen, tout orné de peintures italiennes. *César Birotteau* (p. 148) nous initie aux splendeurs bourgeoises d'un « salon à trois croisées sur la rue, blanc et rouge, à corniches élégamment profilées, à peintures fines où rien ne papillotait. Sur une cheminée en marbre blanc à colonnes, était une garniture choisie avec goût, elle n'offrait rien de ridicule et concordait aux autres détails : un lustre à 24 bougies faisait resplendir les draperies de soie rouge. Le parquet avait un air agaçant qui provoquait à danser. » Quant à la *Cousine Bette* (p. 107 et 333), nous lui devons de connaître le salon de la cantatrice Josepha Mirah et celui de Crevel, type du bourgeois parvenu. Le salon de la cantatrice était en « soieries couleur *nassaca* et or. Là tout surprenait par la perfection de la chose unique ; les modèles étant brisés, les formes, les figurines, les sculptures étaient toutes originales. C'est le dernier

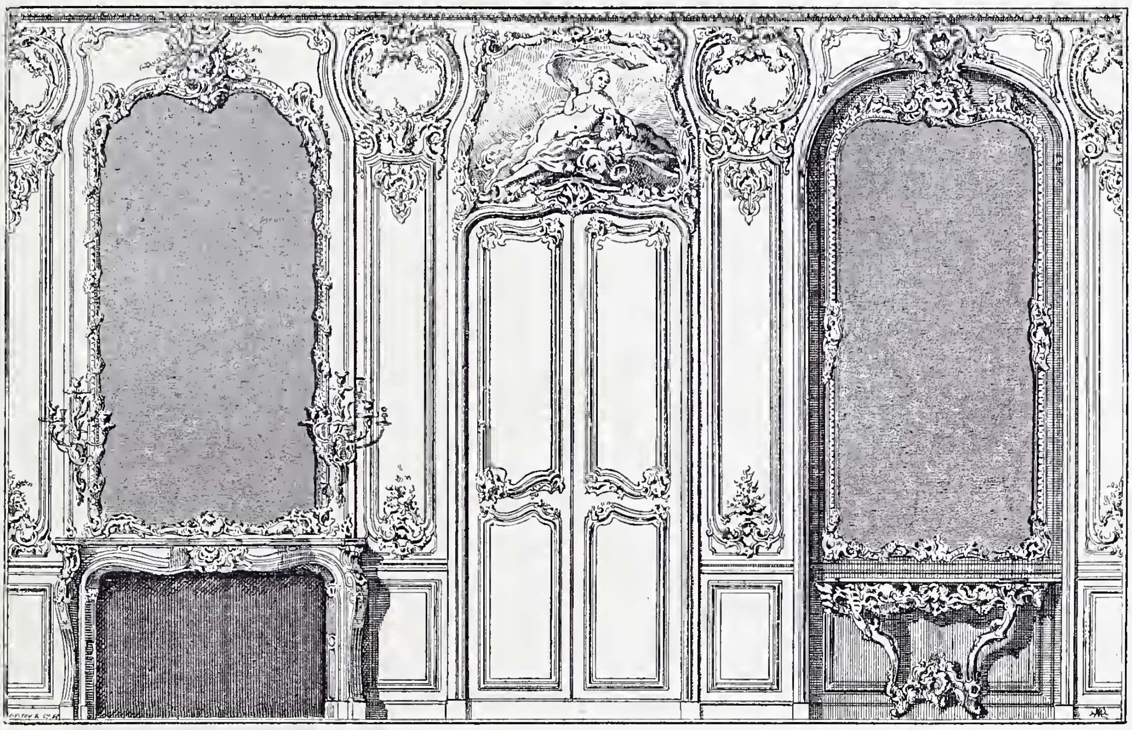


Fig. 556. — Salon avec lambris sculptés, composé par Briseux (XVIIIe siècle).

mot du luxe aujourd'hui, posséder des choses qui ne soient pas vulgarisées par deux mille bourgeois opulents, qui se croient luxueux quand ils étalent les richesses dont sont encombrés les magasins. C'est le cachet du vrai luxe, le luxe des grands seigneurs modernes, étoiles éphémères du firmament parisien. On y voyait des jardinières pleines de fleurs exotiques les plus rares, garnies de bronzes ciselés et faits dans le genre dit de Boule. » Quant au salon de Crevel, voici comment il est décrit : « Grindot avait recommencé là, pour la millième fois, son salon blanc et or. Le meuble en bois de palissandre était sculpté, comme on sculpte les ouvrages courants, sans finesse. Les flambeaux, les bras, le garde-cendre, le lustre, la pendule, appartenaient au genre rocaille. La table ronde, immobile au milieu du salon, offrait un marbre incrusté de tous les marbres italiens et antiques venus de Rome où se fabriquaient ces espèces de cartes minéralogiques, semblables à des échantillons de tailleurs, qui faisait périodiquement l'admiration de tous les bourgeois que recevait Crevel. Les portraits de feu M[me] Crevel, de Crevel, de sa fille et de son gendre..., garnissaient les parois, mis tous les quatre en pendants. Les bordures, payées mille francs pièce, s'harmonisaient bien à toute cette richesse de café qui, certes, eût fait hausser les épaules à un véritable artiste. »

Si la description qu'on vient de lire convient encore à nombre de salons bourgeois de nos jours, par contre, grâce aux progrès de l'ébénisterie et à l'heureuse influence de nos dessinateurs, on peut en citer quantité d'autres de meilleur goût et qui, sans vouloir rivaliser avec leurs magnifiques prédécesseurs du XVII[e] siècle, présentent cependant, avec plus de coquetterie, un aspect assez satisfaisant. La plupart des grands hôtels parisiens peuvent, en ce genre, être cités avec éloge. Dans un ordre d'idées moins sévère, le monde galant nous offre aussi de fort jolis spécimens de salons modernes. Celui de M[me] de la Panouse, celui de M[me] Elluini, superbement meublé de satin à bandes rouges et blanches, brodées de griffons et rinceaux et monté en bois doré ; le salon de M[lle] Humberta, tendu de satin crème, relevé de broderies anciennes d'or, d'argent et de soie ; celui de M[me] Jeanne Olivier, entièrement garni de tapisseries d'Aubusson, peuvent presque supporter la comparaison avec le salon de M[lle] Deschamps, dont nous parlons plus haut, et avec ceux des beautés faciles du XVIII[e] siècle.

SALON. — Les tapissiers désignent aussi sous ce nom l'ensemble de meubles meublants qui garnissent un salon. Nous ne croyons pouvoir mieux expliquer la façon dont se compose le salon, ainsi compris, qu'en empruntant la description de quelques-uns à des annonces de *Ventes* remontant à différentes époques.

Un joli ameublement de sallon, sçavoir : très beau lustre ; tenture de moire verte et blanche toute neuve, de 10 pieds de haut et de 9 aunes de cours ; 6 cabriolets de velours d'Utrecht vert et blanc, les bois peints de même ; paravent à 6 feuilles de 4 pieds de haut, pareil à la tenture ; 2 paires de rideaux de taffetas à carreaux verts et blancs de 12 pieds de haut ; tapis de pied de moquette à lozange, fond blanc, entouré de guirlandes vertes nuancées, avec un pavot à chaque, contenant 5 aunes 6 pouces de long, sur 4 aunes 6 pouces de large ; table de marbre d'Italie blanc et brèche violette, de 4 pieds de long sur 2 de large, ceintrée et bombée, avec pied doré ; et 2 beaux bras de cheminée. Prix, le tout, 100 louis. On s'adressera au portier d'une maison rue de Richelieu, au coin de la rue Saint-Marc. (*Annonces, affiches et avis divers,* 22 février 1768.)

A VENDRE, rue Saint-Joseph, maison de M. Olivier, au second : Un bel ameublement de salon, qui n'a servi que 18 mois, sçavoir : tenture de damas de trois couleurs, fond cramoisi de 10 aunes de cours sur 2 aunes et demie de haut, avec belles baguettes et agrafes dorées de deux ors ; belle ottomane ; 2 bergères et 6 fauteuils pareils, à bois doré ; 2 belles glaces avec leurs parquets, feux et bras dorés d'or moulu ; table de marbre à console dorée ; rideaux de taffetas de 2 couleurs, avec tringles et cordons et 2 dessus de portes. (*Ibid.,* 27 août 1772.)

A VENDRE, meuble de sallon de damas cramoisi et aurore, savoir : tenture, de 42 pieds de cours sur 13 de haut, avec des baguettes, 4 paires de rideaux de croisées de 13 pieds 1/2 de haut ; canapé ; 12 fauteuils à bois dorés ; 2 bergères ; 4 cabriolets à carreaux et 6 cabriolets de tapisserie de point, les bois peints en blanc. S'adresser au suisse des Incurables, rue de Sève. (*Journal général de France* du 24 juin 1780.)

A VENDRE, rue Saint-Pierre, au Pont-aux-Choux, beau meuble de salon, savoir : grand canapé à coussin, 6 fauteuils et 4 bergères ; le tout sur des bois à châssis, sculptés et dorés, recouverts de satin blanc à bouquets nués en chenille cramoisie, avec 4 parties de rideaux pareils ; plus 6 fauteuils, 2 bergères et 6 chaises à coussins recouverts de satin cramoisi et blanc ; plus tout le même meuble en taffetas vert à bouquets de roses, pour recouvrir l'autre, avec 4 paires de rideaux de taffetas blanc encadré. (*Ibid.,* du 23 juin 1782.)

Salon en bois sculpté et doré, couvert de satin à bandes rouges et bandes blanches, brochées à griffons et rinceaux fleuronnés, style Louis XVI, composé d'un grand canapé, deux causeuses, quatre chaises et quatre fauteuils. (*Vente du mobilier de M[me] Gabrielle Elluini ;* Paris, mars 1883.)

Un petit salon consistant en deux dessus de portes ; tapisseries de Flandres ; deux rideaux de croisée en panne grenat, et deux autres en étoffe rosée à fleurs ; en un grand divan couvert de panne grenat ; quatre fauteuils, dont deux grands, en bois sculpté et doré du même style ; deux chaises, l'une de style Henri II, l'autre de style Louis XV ; meuble flamand en bois de chêne sculpté ; bureau ou scriban. (*Vente de M[lle] Lucie Dekern ;* Paris, avril 1885.)

SALON DE LECTURE. — On nomme ainsi, dans les établissements publics, bibliothèques, cercles, hôtels, etc., les pièces plus spécialement réservées pour la lecture des livres et journaux. Ce terme remonte au siècle dernier. Le *Mercure* de juin 1732 nous donne la description suivante du salon de lecture de l'Abbaye de Sainte-Geneviève : « Ce salon est fait de menuiserie, orné de panaches, de colonnes et pilastres, avec des armoires garnies de livres, etc. A l'entrée du salon, il y a deux consoles surmontées de deux urnes de marbre antique ; sur le devant est une sphère représentant le sistème de Copernic, montée sur un pied de bronze un peu caché par son rideau verd jetté négligemment. La sphère avec son pied porte environ 6 pieds. Tout l'ouvrage a 24 pieds de large sur 18 de haut. »

SALON DE TREILLAGE ; SALON DE JARDIN ; SALON DE VERDURE. — Daviler, dans son *Explication des termes d'architecture,* définit le salon de treillage : « Espèce de grand cabinet rond ou à pans, fait de treillages de fer et de bois, et couvert de verdure dans un jardin. » Le *Mercure* de septembre 1678, rendant compte d'une fête donnée par M. de Matignon, en son château de Thorigny, parle d'une galerie « aux deux extrémités de laquelle estoient deux beaux sallons de feuillages, où deux tables de trente couverts furent dressées ». On nommait, à la même époque, salon de verdure, des espaces aménagés au milieu de massifs d'arbres et de plantes de façon à former une sorte de réduit entouré de feuillage et garni de bancs. Enfin, on appelait salon de jardin, des kiosques en menuiserie légère, qu'on élevait dans un endroit pittoresque et découvert, et qui pouvaient servir de lieu de conversation et de retraite pour une compagnie. Certains de ces salons étaient construits pour pouvoir se transporter d'un endroit dans un autre. Nous relevons dans les *Annonces, affiches et avis divers* du 16 juillet 1778 l'offre d'un « beau salon propre pour mettre dans un jardin, ayant 8 portes croisées, en boiserie et vitrées, et se démontant aisément ». Cette construction était à vendre chez M[me] Boudet, rue du Regard.

Salplicat, *s. m.* — Nom donné à un vernis japonais, qui est mêlé d'or en poudre.

Saluerne, *s. f.* — Voir SALVERNE.

Salve, *s. f.* — Cet ustensile semble, au premier abord, n'être autre chose que la SALE (voir ce mot) dont nous avons donné plus haut la description. Toutefois, on remarquera que Saint-Simon, à qui nous avons emprunté nos renseignements et qui écrit sale quand il est question de la soucoupe présentée à la reine, écrit salve quand il s'agit de celle présentée au roi. Définissant ce qu'on était convenu d'appeler, sous Louis XIV, « les Honneurs », il dit : « Outre la chemise et la serviette à laver, on appelle les Honneurs les mouchoirs, gants, coiffes, éventails, boîtes à mettre dans la poche, qui se présentent à la fin de la toilette sur une soucoupe garnie et recouverte d'un grand taffetas, qui s'appelle une salve. » (*Addition* de Saint-Simon au *Journal de Dangeau,* t. XI, p. 15.) D'autre part, à deux reprises différentes, dans le livre si curieux de Besongne, il est question de cette fameuse salve. La première fois (*État de la France,* t. Ier, p. 282), quand notre auteur dit : « Un autre valet de garde-robe aporte quatre mouchoirs de point de quatre sortes de façons sur une *salve* vermeil doré, et le maître de la garde-robe les présente sur cette même *salve* à S. M., qui en prend un ou deux comme il lui plaît (cette salve est une manière de soucoupe en ovale). » La seconde fois (*Ibid., id.,* p. 318), quand il ajoute : « Le Roy étant pégné, un valet de garde-robe aporte sur la salve un bonnet de nuit et deux mouchoirs de nuit unis et sans dentelle, et présente cela au grand-maître ou au maître de la garde-robe, ou bien au grand chambélan ou au premier gentil-home de la chambre, qui les done au Roy, ou en leur absence il présenteroit tout cela lui-même à S. M. » Enfin, le *Dictionnaire de Trévoux* définit salve : « Espèce de soucoupe en ovale, *vas subrotundum.* On présente au Roi certaines choses comme des mouchoirs sur une salve de vermeil doré. » Ajoutons que ce *Dictionnaire* ne mentionne pas la sale.

Quoi qu'il en soit, les salves ou soucoupes royales figurent au nombre de six dans les nombreux *Inventaires des meubles de la Couronne,* dressés sous le règne de Louis XIV, et sont singulièrement plus luxueuses et plus précieuses que ne laisse supposer notre dernière citation. Sur ces six salves, en effet, quatre sont en or, une est en jade brun, et la dernière en cristal de roche. Les quatre en or sont ovales. La première émaillée, aux armes d'Anne d'Autriche au centre, et sur le bord de quatre chiffres couronnés ; la deuxième pareille à la première, avec cette différence que les armes et les chiffres sont remplacés par des fleurs émaillées. Quant aux deux autres, elles portent le chiffre et les armes de Louis XIV ; toutes pèsent de trois à quatre marcs. Enfin, la salve de jade était ovale et montée sur un pied de vermeil ; et celle de cristal de roche était à huit pans et se composait de neuf morceaux de cristal taillé et gravé, enchâssés dans du bronze doré. On voit que ces belles pièces étaient dignes, par leur riche parure, d'être présentées au monarque magnifique qui en faisait usage.

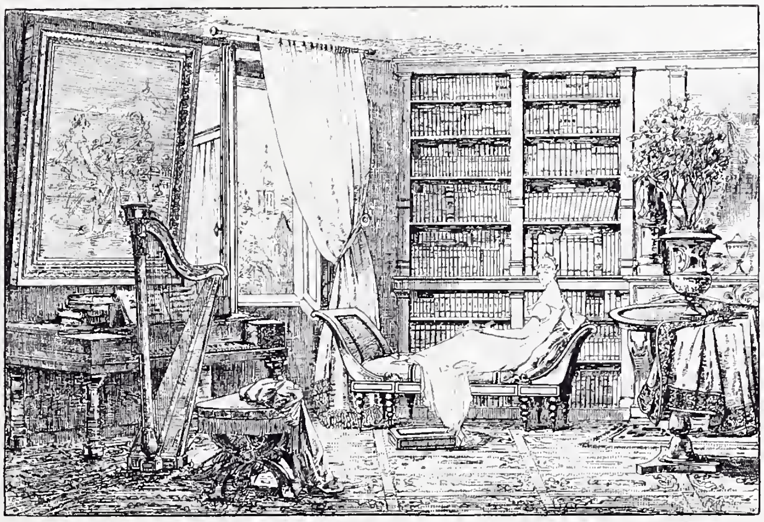


Fig. 557. — Salon de Mme Récamier, d'après une lithographie de Dejuinne. Cabinet des Estampes.

Salverne, *s. f.;* **Saluerne,** *s. f.* — Sorte d'écuelle dans laquelle on buvait. Ce mot est peu usité. On le rencontre toutefois chez quelques auteurs du XVe et du XVIe siècle. On lit dans le *Testament de Ragot* (*Recueil des poésies françaises des* XVe *et* XVIe *siècles;* Paris, Jannet, 1856, t. V, p. 152) :

> Aux mendians qui vont par le chemin
> Sans porter croix d'Aulbert, ne pied, ne herme
> Je veulx escripre dedans mon parchemin
> Que je leur donne ma blesse et salverne.

On note également ce mot dans le trente-quatrième chapitre du Ve livre de *Pantagruel:* « En oultre, cent formes de voyrres à pied et voyrres à cheval, cuveaulx, retumbes, hanapz, jadaulx, saluernes, tasses, guobeletz et telle semblable artillerye bacchique. »

Salvocat, *s. m.* (?) — Nom donné à une sorte de laque japonais d'un rouge un peu jaunâtre, très chaud de ton.

Samis, *s. m.;* **Samit,** *s. m.* — C'est un tissu précieux, fort apprécié au XIVe et au XVe siècle, et qui semble avoir eu le pas sur tous les autres. Philippe Mouskes, dans sa *Chronique rimée* (t. Ier, p. 167), énumérant les richesses que Charlemagne conquit en Espagne, écrit :

> ..... Samis, cendaux, orfrois,
> Rubis, esmeraudes, saphirs.

On suppose que le samit est l'ancêtre de notre satin. Certainement, c'était une étoffe brillante, solide et forte, car on en faisait des couvertures de sièges, de carreaux et d'oreillers, c'est-à-dire des meubles de fatigue. Philippe Mouskes, que nous citions à l'instant, nous apprend (*Ibid., id.,* p. 440) que le clou de la vraie croix rapporté de Terre sainte fut logé dans un vase d'ivoire que l'on enveloppa de samit.

> En I vasciel d'ivore mis,
> Envelopé d'un vert samis.

Par la *Chronique des ducs de Normandie,* nous savons qu'on en faisait aussi des vêtements d'apparat.

> Li Dux ont mult bel appareil
> D'un cher samit freis et vermeil.

Joinville raconte que Louis IX « vesti les robes que le Soudanc li avoit fet bailler et tailler, qui estoit de samit noir, forré de vair et de griz ». Les *Grandes Chroniques,* dans le récit de la bataille de Cassel, disent que l'ori-

flamme était en samit vermeil. Enfin, nous lisons dans *Perceval* :

En celle chambre avoit deux lits,
Couverts de deux riches samits.

Cette dernière citation, qui nous fait revenir à l'ameublement, achève de montrer l'estime dans laquelle ce beau tissu était tenu par les poètes et les troubadours, aussi bien que par les historiens. On va voir que cette estime était partagée par les rois, par leurs compagnes et par les princes les plus en renom. Tout d'abord nous relevons dans la *Dépense du sacre de Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe le Long* (1316), l'achat de « VI alloières brodées sus samit [à] XV sols pour pièce ». Dans l'*Inventaire des biens trouvés en l'hôtel de Quatremares après l'arrestation de Jeanne de Valois* (1334), nous notons : « Un orillier d'un samit violet usé. » Le *Compte particulier d'Édouard Tadelin, mercier de Philippe de Valois* (1342), mentionne la livraison de « demie pièce de samit vert, pour faire II carreaux pour l'oratoire de la reine ». Dans les *Comptes d'Étienne de la Fontaine, argentier du roi Jean* (1352), figure l'article suivant : «[A] Belhoumet Thurel, mercier, pour VI pièces de samit vert, baillées audit Estienne pour faire couverture ausdis quarreaux, XIII escus la pièce, valent LXXVIII escus ; et pour VI pièces de toilles vers, pour iceulz quarreaux couvrir entre le samit et le coutil, II escus la pièce, XII escus. Pour tout, XC escus. » La même année (1352), nous relevons dans la *Dépense du trousseau de Blanche de Bourbon,* devenue reine de Castille, un payement à Édouard Tadelin, le marchand à la mode, pour avoir fourni « une pièce de samit vermeil pour faire et couvrir VIII quarreaux » appartenant à la chambre de la princesse. Enfin dans l'*Inventaire de Charles V* (1380) nous remarquons la tenture d'une chapelle ainsi décrite : « *Item,* une chappelle appellée la chappelle de Ferrière, laquelle est de samit vermeil fort, dont la table d'amont est brodée à ung Dieu qui tient le jugement, et en celle d'aval ung ymage de Nostre-Dame. » On voit par ces quelques exemples que le samit était une étoffe d'ameublement très recherchée et appréciée des personnages les plus illustres.

Dans l'*Inventaire de Charles V* que nous venons de citer, il est encore question de petits carreaux de « samis d'estive » et d'autres « carreaulx vielz d'estive ». Il est également parlé de ces *samits d'estive* dans les *Comptes de Geoffroi de Fleuri,* argentier de Philippe le Long (1317). On a supposé qu'il s'agissait là d'une étoffe destinée aux ameublements d'été, et par conséquent plus légère que le samit ordinaire. Disons en terminant qu'au XIVe siècle, le beau samit, celui qu'on recherchait surtout, était généralement qualifié samit de Lucques, d'où il faut conclure qu'on fabriquait en cette ville les plus remarquables spécimens de ce précieux tissu. Le plus souvent, le samit était vert ou rouge. Toutefois, les *Comptes de Geoffroi de Fleuri* en mentionnent de bleu ou azur, et de jaune. Mais ces deux couleurs étaient moins employées.

Samiton, *s. m.* — Petit samit de qualité moindre et dont la trame était vraisemblablement de fil et la chaîne de soie. Dans les *Comptes de Geoffroi de Fleuri,* argentier de Philippe le Long (1317), il est fréquemment question de ce tissu. Parfois on le trouve associé au samit, sous la rubrique « samits et samitons ». Ailleurs il est fait mention de samitons « que uns que autres », ce qui indique qu'il en existait plusieurs sortes. En certains endroits, on parle de « samitons de Venise », et par là nous savons en quel lieu ce tissu se fabriquait, ou tout au moins quelle ville l'importait en France, alors que les mots « samiton de fil » nous laissent supposer que ce nom s'appliquait aussi à des étoffes plus ordinaires, desquelles la soie était absente, et qui imitaient avec plus ou moins de bonheur les riches tissus importés à grands frais d'Italie ou d'Orient.

Sanas, *s. f. pl.* — Toiles de coton blanches ou bleues qu'on tirait des Indes orientales. Ces tissus, d'une épaisseur moyenne, étaient employés en rideaux. Parmi les marchandises récemment importées des Indes, le *Mercure* de septembre 1701 mentionne 3,052 pièces de sanas. On voit que cet article était l'objet d'une consommation considérable. Les *Annonces, affiches et avis divers* du 4 novembre 1784 comprennent les sanas parmi les étoffes « d'ameublement et d'habillement » composant le fonds d'un marchand de toiles, vendu par autorité de justice. Dans une *Vente de la Compagnie des Indes,* qui eut lieu à Lorient le 16 octobre 1786, on adjugea : « 1,984 pièces de sanas Bouron, 739 pièces de sanas Monepour et 4,155 pièces de sanas Patna. »

Sanctuaire, *s. m.* — Reliquaire. (Voir le mot SAINTUAIRE.)

Sandal, *s. m.;* **Sandail,** *s. m.* — Orthographe arbitraire de CENDAL. Étoffe de soie dont on faisait grand usage au XIVe et au XVe siècle pour tendre et garnir les pièces de réception. « Une chambre de sandal vermeil, brodée d'ymaiges, etc. » (*Trousseau de Marie de Bourgogne, comtesse de Clèves,* 1415.) « Premièrement, au donjon, en la chambre de dessus le logis du cappitaine, a esté trouvé ung lit garny de troys lez, une vieille couverture de sandail vert, etc. » (*Invent. du château de Vincennes,* 1420.) (Voir CENDAL.)

SANDAL. — Est également usité, avec la signification de bois odorant. (Voir SANTAL.) Enfin on trouve ce mot, au XVIe siècle, employé adjectivement, et avec le sens de couleur rouge ou pourpre. « Sa robe et corset estoyent de velours sandale, signifiant pourpre, qui est vestement et habit royal fourréz d'ermines. » (*Funérailles d'Anne de Bretagne,* 1513, dans le *Cérémonial françois* de Godefroy, p. 97.)

Sandaline, *s. f.* — Diminutif du précédent. Cendal léger qu'on tirait de Venise.

Sanglage, *s. m.* — C'est l'ensemble des sangles dont on garnit le fond du bâti d'un siège, et sur lequel on assoit ensuite le jeu des élastiques.

Sangle, *s. f.* — Bande de tissu de chanvre, plate et large de 10 à 12 centimètres. On se sert généralement de la sangle pour garnir le fond des sièges, et c'est à cet usage qu'elle semble avoir été tout d'abord employée dans l'ameublement. Nous relevons, en effet, dans le *Troisième compte de maistre Loys Ruzé, argentier et maistre de la chambre aux deniers de la Royne* (1485) : « A Pierre Siméon, serrurier, demourant à Tours, XXV sols, pour avoir fait le grand siège garny de sangles de feutres. » Un autre document plus récent, mais non moins curieux, le *Rôle de l'argenterie de Jeanne, reine de Navarre, dressé par Gaillard Galland, argentier* (1571), porte la dépense qui suit : « A Nicollas Hurtault, tappissier de la Maison de la Royne, la somme huict livres quatorze sols... pour les partyes qu'il a faictes et fournies pour le service de Madame, assavoir..., pour avoir couvert une chaize, XLV sols ; pour les sangles de ladite chaize, V sols... ; pour six pièces de sangles à faire bretelles pour porter l'espinette de Madame, XV sols. » A cette époque, l'étoffe de couverture des sièges, légèrement rembourrée, portait directement sur les sangles ; aujourd'hui, celles-ci supportent les élastiques et le crin qui

forment la garniture de nos sièges, grand progrès au point de vue du confortable.

Les sangles jouèrent aussi un rôle important dans l'installation du lit. Avant l'invention des sommiers élastiques, les lits les plus riches étaient garnis de fonds sanglés, et ceux-ci, en remplaçant les fonds cordés, avaient également produit une amélioration considérable dans la condition du dormeur. L'application de ces fonds sanglés donna naissance aux *lits de sangle*. Ceux-ci apparurent au XVIIe siècle. L'*Inventaire du cardinal de Mazarin* (1653) décrit : « Un lict de sangle avec une paillasse, un mattelas et un traversin. » Ce meuble se trouvait dans la garde-robe de Mlle de Mercœur. Les divers *Inventaires des meubles de la Couronne* (notamment ceux de 1673 et de 1681) mentionnent de nombreux lits de ce genre. Nous

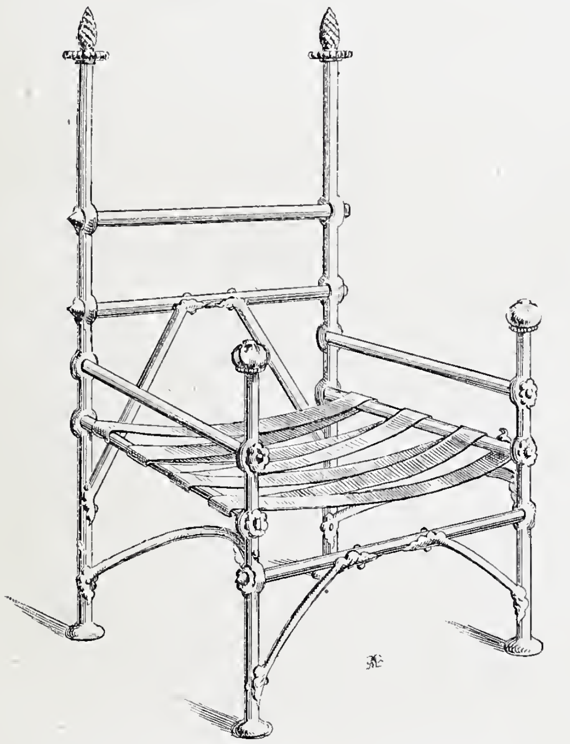


Fig. 558. — Chaire en cuivre, avec fond de sangles (XIVe siècle).

notons dans l'*Inventaire de Molière* (1673) : « Un guéridon de bois de noyer, avec un petit soufflet et un lit de sangle, prisés VIII livres. » Enfin dans l'*Inventaire du cardinal de Polignac* (1738), nous relevons également : « Un lit de sangle, deux matelats, paillasse, traversin et deux couvertures. » Il est présumable que ces lits, comme ceux de nos jours, étaient montés sur des châssis en X et se repliant. Toutefois leur fond devait être sanglé, alors que celui du lit de sangle actuel est généralement confectionné avec un robuste treillis.

Sanguin, *adj.* — Se dit du rouge foncé, dont la couleur se rapproche de celle du sang. On donne encore la qualification de sanguin à certaines pierres qui sont tachetées de points rouges, au jaspe notamment. « Un vase de jaspe sanguin, en forme de tasse à cinq godrons, porté sur un pied composé de deux lutteurs ou soldats s'embrassant. » (*Invent. des meubles de la Couronne,* 1701.) « Quantité de bijoux comme boëtes de laque, de sardoine, de lapis, de jaspe sanguin, etc. » (*Vente de la duchesse de Ruffec,* 1761.)

Sanguine, *s.f.* — Sorte de pierre rouge (peroxyde de fer), dont on se sert pour différents usages. De tout temps, les orfèvres ont employé la sanguine pour brunir ou polir l'or et l'argent. Palissy nous apprend que, déjà de son temps, les peintres en faisaient des crayons, et certains portraits du XVIe et du commencement du XVIIe siècle nous montrent avec quelle dextérité et quel merveilleux talent les artistes de ce temps se servaient de cette pierre colorée. Au XVIIe et surtout au XVIIIe siècle, les peintres et les décorateurs firent grand usage de la sanguine pour dessiner d'après nature. Watteau, Lancret, Boucher, Greuze, en ont obtenu de charmants effets ; et, dans son *Salon* de 1767, Diderot mentionne un certain nombre de ces dessins sur papier bleu, « jolis et d'un bon crayon », auxquels, par extension, on a donné le nom de sanguine.

SANGUINE. — A été aussi, au XIVe siècle, le nom d'un drap ainsi qualifié à cause de sa couleur. Dans les *Comptes d'Étienne de la Fontaine, argentier du roi* (1352), nous relevons la dépense suivante : « Ledit Jehan [Perceval] pour III aunes d'une longue sanguine de Louvain..., à XXVIII sols parisis l'aune, IV livres IV sols parisis. » Dans les *Comptes de Guillaume Brunel* (1387), il est question de « sanguine de Bruxelles ». Enfin D. Carpentier (*Gloss. nov.,* t. III, col. 695, sous *Sanguinus*) cite plusieurs exemples de sanguine employée pour vêtements.

Sanillon, *s. m.* — Locution forézienne. Salière.

Santal (bois de), *s. m.* — On distingue deux sortes de bois de santal : le *santal rouge* et le *santal citrin.* Le santal rouge a été employé, au XVIIIe siècle, comme bois de placage. On ne s'en sert plus guère aujourd'hui que pour la teinture. Le *santal citrin* est d'un beau jaune clair. Son tissu est fin et serré, et il répand une odeur agréable qui tient à la fois du citron, du musc et de la rose. On le tire de la Chine et de l'Inde, mais on n'est pas très fixé sur sa nature. On prétend qu'il est le cœur du *santal blanc,* qui, par conséquent, serait son aubier, et qui offre avec lui les plus frappantes analogies, quoique sa teinte soit plus pâle, son grain moins fin et son parfum moins prononcé.

Sap, *s. m.* — Abréviation de sapin, employée pour ce mot principalement dans les idiomes gascon et bordelais. « Un aùtra ucha longa de sap ab quatre meyans sarrau ab clau. » (*Invent. de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André ;* Bordeaux, 1442.)

Sapan, *s. m.* — Qu'on nomme aussi BRÉSIL, est un bois de placage rouge, provenant de Fernambouc, des Antilles, de la Jamaïque.

Sapate, *s. m.* — Nom donné à des présents qu'on faisait aux dames la veille du jour de la Saint-Nicolas. La mode de ces présents, qui fut éphémère chez nous, avait été importée d'Espagne. Voici en quels termes le *Mercure* de février 1678 (p. 11) parle de cette importation :

> Les Espagnols à qui les Mores, qui ont si longtemps occupé le royaume de Grenade, ont appris à estre galans, sont les autheurs de « sapate ». C'est une espèce de feste galante parmy eux qui est toujours le 5 de décembre, veille de Saint-Nicolas ; chacun a la liberté ce jour-là de faire des présens comme il luy plaist..... Mais il y a une chose embarassante qui fait toute la grâce de ces présens, c'est qu'il n'est point permis de les envoyer, il faut trouver moyen de les faire mettre ou dans la poche, ou dans la chambre, ou sur le lit de ceux à qui on les fait, sans qu'ils sçachent quand, ny par quy ils y ont esté mis. Ainsi une personne d'une grande beauté, d'un mérite extraordinaire ou d'une haute naissance, reçoit quelquefois dans une seule journée du « sapate », vingt ou trente présens considérables qui semblent envoyéz du ciel, en avoir esté produits par enchantement dans l'endroit où elle les trouve. Cependant, comme chacun fait paroistre son esprit dans ce qu'il fait, on connoît à la manière des présens, à l'invention, à la richesse et à la galanterie, à qui ceux qui les reçoivent en sont obligéz. Il se fait des gageures là-dessus, et le plaisir de deviner n'est pas un des moins grands du sapate.

Dans une lettre de Madame Royale à M. l'abbé d'Estrées, datée de Turin, 4 décembre 1677, on lit : « Du campement on ira à l'Opéra, et au retour, à ce que l'on m'a dit, je dois trouver dans ma chambre le *sapate* que S. A. R. me donne, qui est tout en argenterie. » Cette coutume du sapate s'était, au surplus, acclimatée à la Cour de Savoie, car, en 1680, le cardinal d'Estrées offrait à la princesse, en forme de sapate, un ÉCRAN magnifique dont nous donnons autre part (t. II, col. 315) la description détaillée.

Saphir, *s. m.;* **Saphyr**, *s. m.;* **Safir**, *s. m.;* **Safis**, *s. m.* — Pierre précieuse d'un beau bleu.

Le bleu saphyr qui, au surplus,
L'œil de l'homme éjouist le plus,

écrit Jean de la Taille dans son *Blason des pierres précieuses* (1574). Dans une lettre publiée par le *Mercure galant* de novembre 1678, un prélat, qui garda l'anonyme, prétend que « tous les évêques portent un saphir dans leur anneau pastoral, pour les faire souvenir qu'ils doivent assister les pestiféréz, et les guérir par la vertu que la nature a renfermée dans cette pierre précieuse ». C'est une variété de corindon hyalin. On distingue deux sortes de saphirs : les mâles, qui sont d'un bleu très foncé, presque indigo, et les saphirs femelles, qui sont d'un joli bleu d'azur. Les saphirs viennent généralement de l'Inde et de Sibérie. On en trouve également en Occident. Les *saphirs du Puy,* en Velay, jouèrent un grand rôle au Moyen Age. On rencontre aussi quelquefois la mention de *saphirs d'Allemagne.* Mais on a de fortes présomptions de croire que ces derniers étaient simplement des topazes. (Voir SAPHISTRIN.) Quant aux *saphirs du Puy,* ils se distinguent par leur couleur tirant légèrement sur le vert. L'habitude qu'on avait, au Moyen Age, d'orner les pièces d'orfèvrerie de pierres précieuses rend assez fréquente la présence des saphirs dans le mobilier. Cette pierre, en outre, remonte, comme emploi, à des époques relativement reculées. Car si nous en croyons des documents du XIVe siècle (voir *Invent. de Charles V,* p. 55), « la coupe d'or qui fut [à] Charlemaigne », était enrichie de saphirs montés à jour. Philippe Mouskes, au reste, dans sa *Chronique rimée* (t. Ier, p. 267), énumère les

Rubis, esmeraudes, safirs,

parmi les pierres précieuses que le grand empereur rapporta d'Espagne. Ajoutons que ceux dont on ornait alors les vases d'or et de vermeil étaient non seulement taillés comme le sont les saphirs actuellement en usage, mais encore gravés en intaille, comme on pourra le voir par quelques-unes des citations qui suivent. En même temps on pourra se rendre compte de la façon dont ces pierres précieuses étaient montées.

Hannequin, l'orfebvre, pour j saffir entaillé à une teste, acheté de li pour le Roy..., XVI nobles valent CVI sols VIII deniers. (*Journal de la dépense du roi Jean en Angleterre,* 1359-1360.)

Une cuiller d'or qui a un saphir emmy le bout, pesant II onces. (*Invent. de Louis d'Anjou,* 1368.)

Une croix garnye de saphirs du Puy. — *Item,* ung coustel à manche d'ambre..., à ung saphir au bout. — *Item,* un hanap d'or cizellé..., et sur le fruitelet a ung saphir et troys perles. — *Item,* une grosse loupe de saphir, garnye à croisete d'argent doré, etc. (*Invent. de Charles V,* 1380.)

Un saphir carré très excellamment fin de couleur et de taille, assis à jour et à croisette sur une verge d'or greslette. — Un autre saphir à huict costés, un peu comble dessus, assis à une verge d'or esmaillé de blanc. (*Invent. de Charles VI,* 1399.)

Un scel d'or, ouquel a taillé un duc en un saphir que le Roy donna à Monseigneur. — Une pille de très petiz gobelez d'argent, et y a dessus un petit saphir. — Un sac de cuir, où dedans a plusieurs menues pierres de la rivière du Puy. (*Invent. du duc de Berry,* 1416.)

Un hanap d'argent doré en façon de fontaine, laquelle fontaine est assise sur un entablement à six carres, et y a en trois carres, trois gargoulles et un cochet dessus, et ès autres trois à une pierre d'euvre, où a en chascun deux garnaz, deux saphirs du Puy et une perle d'Escosse. (*Invent. du château de Vincennes,* 1418.)

Ung camahieu enchâssé en or, ouquel a un saffiz au-dessus, lequel est très beau. (*Invent. de Charlotte de Savoie,* 1483.)

Plus une esguière d'alabastre, garnie d'or avecques son couvercle, le tout garni de saphis et perles. (*Invent. des meubles et effets précieux du château de Pau,* 1517.)

Une grande couppe avec son couvercle cyzellé à l'anticque, enrichi de grenatz, amatistes, saphirs, balais de petite valleur, perles barocques pendentes, etc. (*Acquits au comptant de François Ier,* 1539.) Etc.

On voit, par ces citations, quel rôle important le saphir joua, jusqu'à la fin du XVIe siècle, dans la décoration des pièces d'orfèvrerie. A partir de cette époque, les pierreries furent consacrées presque exclusivement à la parure des personnes. Le saphir, dès lors, cesse de rentrer dans le cadre ordinaire de nos études ; toutefois, avant de clore cet article, qu'il nous soit permis d'attirer l'attention sur deux termes qu'on rencontre parfois dans les anciens documents, et qui n'ont jamais été très clairement définis. Nous voulons parler des *saphirs fossoyés* et des *saphirs sarterins,* que mentionnent certains textes. Pour les premiers, nous citerons comme exemple l'*Inventaire de Charles VI,* où on lit : « Un saphir du Puy bien fossoyé, à six carrés. » Il nous semble que le mot fossoyé ne peut avoir ici d'autre signification que creusé, c'est-à-dire gravé en intaille. Alors que de la citation suivante, empruntée au *Testament de Nicolas Pigasse,* marchand génois, demeurant à Paris : « *Item,* il voult et ordena que les saphirs sarterins, à lui appartenant, soient bailléz et délivréz audit Jehan Sac, pour yceulx vendre et adénérer où bon lui semblera », il paraît résulter que sarterin doit signifier taillé. Sa ressemblance avec *sartre* (couturier-tailleur) et *sartrerie* (boutique de tailleur), bien que ces deux termes n'aient qu'un lien indirect avec l'adjectif sarterin, ne laisse guère de place à une interprétation plus vraisemblable.

Saphistrin, *s. m.* — Saphir de qualité secondaire et de couleur fausse. « Demanda icellui Vincent quelle pierre c'estoit, et icellui feu Jourdain respondi que c'étoit ung saphistrin d'Almaigne ou topasse... » (*Lettre de rémission,* 1449.) (Voir D. Carpentier, *Glossar. nov.,* t. III, col. 696, sous *Saphirius.*) Saphistrin est vraisemblablement la contraction des deux mots *saphir* et *citrin,* c'est-à-dire « saphir jaune ».

Sapin, *s. m.* — Bois indigène employé dans la menuiserie. On distingue deux qualités principales de sapin : le sapin français et le sapin du Nord. On tire le premier des Vosges, de la Meurthe, du Cantal et du Puy-de-Dôme. Mais comme, étant sur pied, il a été *saigné,* ce qui l'a privé de sa résine, sa fibre a été ainsi énervée, et il a perdu ses principales qualités de durée et de résistance. Aussi, quoiqu'il joue peu, on ne s'en sert guère pour les travaux qui réclament de la solidité et du soin.

Le sapin du Nord, beaucoup plus apprécié, se divise en sapin rouge et en sapin blanc. Ce dernier nous vient d'Allemagne ; le premier, au contraire, est tiré de Suède, de Norvège et de Russie ; mais comme il est importé généralement par des navires hollandais, on lui donne assez souvent le nom de « sapin de Hollande ». Ces deux provenances sont estimées. Le sapin rouge, toutefois, est le plus recherché. Il est presque aussi solide que le chêne, pèse beaucoup moins et se travaille fort bien. Le sapin a été, depuis le XIIIe siècle, très employé ; et son nom apparaît dans nombre de documents anciens. Joinville (*Mém.,*

t. II, p. 14) décrit la « grant maison » du Soudan, qui comportait « une belle tour faite de perches de sapin, et toute clouse à l'entour de toyle taynte ». Au XVe et au XVIe siècle, on en fabriquait des meubles. Comme exemple, nous citerons : « Deux charlictz sappin. — Ung viel buffect sappin, sans guychet, etc. » (*Invent. du château de Condé,* 1569.) « Une petite table de sappin, aveeq ses tretteaulx de mesme, sur laquelle le défunct estudioit. » (*Invent. de Jehan Verrier, seigneur du Boscq;* Bordeaux, 1590.) Mme des Ursins, dans une lettre adressée de Burgos à Mme de Maintenon (15 juillet 1706), lui apprend qu'elle possède pour tous meubles un siège ployant « et une table de sapin, qui me sert alternativement, dit-elle, pour mettre ma toilette, pour écrire, et pour manger la desserte de la Reine ». (*Lettres de Mme de Maintenon,* t. VII, p. 158.) Etc. Enfin, de tout temps, on en a fait des boîtes et des coffrets. A ce propos, le *Livre commode* de 1691 porte que « la veuve Poisson, marchande à la Pierre-au-Lait, tient magasin de toutes sortes de boëttes d'Allemagne de sapin, de bois blanc, peintes et non peintes ».

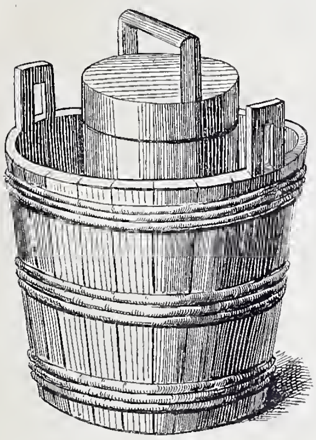


Fig. 559. — Sarbotière, d'après une gravure de l'*Encyclopédie.*

Sapine, *s. f.;* **Sappine,** *s. f.* — Baquet en bois de sapin, dont on se servait pour faire des savonnages, et où l'on mettait parfois le vin à rafraîchir. Les *Dépenses de Liénard du Cret, commis de la Chambre des comptes de Bourgogne* (1446), mentionnent l'achat « d'une sappine à raffreschir le vin ». Les charpentiers donnent aussi le nom de sapines à des planches de sapin, et à une chèvre, faite de madriers du même bois, qui leur sert pour élever des fardeaux à une grande hauteur.

Saquelet, *s. m.;* **Sacquelet,** *s. m.;* **Saquet,** *s. m.* — Petit sac, sachet. La *Chronique de Tournai,* racontant le couronnement à Paris du roi Henri IV d'Angleterre (1399), porte (t. III, p. 315) : « Ce jour, tenoit le roi des herraulx ung saquelet de argent en ses mains, et en donnoit, de par le roi, à tous herraulx, dont ils crioient : largesse ! » Nous relevons dans l'*Inventaire de Charles-Quint* (1536) : « Ung sacquelet de thoile blance, où il y a de menue semence de perles, pesant, sans le sacquelet, II onces XII esterlins. » Saquet est encore usité en Provence.

Sarancolin, *s. m.* — Nom d'un des marbres les plus décoratifs qu'on connaisse. Appelé autrefois *marbre d'Antin,* il est formé de coulées rouges, grises et violacées du plus riche effet. Au siècle dernier, il était fort recherché, particulièrement pour faire des dessus de commodes et d'armoires. Nous lisons dans le *Livre journal* de Lazare Duvaux (t. II, p. 1, 251, 309) : « 17 septembre 1748 — M. de Boulogne doit : Deux armoires d'encoignure en bois satiné à fleurs, garnies de pieds, de chutes et d'un cartouche de bronze doré d'or moulu sur chaque porte, avec leurs marbres de sarancolin à moulures, 450 livres. » « 9 juillet 1755 — M. de Saint-Priest : Un secrétaire bâti de chêne à coffre-fort plaqué en bois de rose, garni en bronze doré d'or moulu, avec son marbre de scrancolin. » « 9 février 1757 — M. Marteau : Deux corps de bibliothèque à contours, à portes de vernis en relief, les marbres de sérancolin. » Etc. On remarquera que, dans ces deux derniers articles, Lazare Duvaux orthographie *sérancolin.*

Sarbacanne, *s. f.;* **Salbaquanne,** *s. f.;* **Sarbatane,** *s. f.* — Tube en jonc, en verre, ou en fer creux, dont on se sert pour lancer des boulettes et tuer ainsi les oiseaux. On lit dans la *Terrible vie, testament et fin de l'Oyson :*

> Notez trestous ceste réplicque
> Que d'ung tuyau facilement
> On eust fait une demye picque
> Ou salbaquanne promptement.

Sarbotière, *s. f.* — Terme de glacier. Sorte de seau où l'on fait frapper les boissons et les fromages glacés. Nous n'avons trouvé ce mot que dans les planches de l'*Encyclopédie.* C'est sans doute SORBETIÈRE qu'il faut lire. (Voir ce mot.)

Sarche, *s. f.* — Terme de boisselier. Cercle de bois qui retient la toile dont on fait les tamis.

Sarde, *s. f.* — Terme de lapidaire. Agate rougeâtre, qui ne diffère de la sardoine que par sa nuance. On lit dans le *Livre du Faulcon :*

> Sarde, crisolicte louable,
> Amatiste, j'aspe ou acaste,
> Et ligure t'est convenable...

Sardienne (Pierre). — Nom donné par quelques auteurs à la cornaline.

Sardoine, *s. f.;* **Sardonyx,** *s. f.* — Sorte d'agate rubanée, à zones de différentes couleurs, très recherchée par les graveurs en pierres fines, parce que la superposition des couches leur permet d'obtenir des effets remarquablement variés. Les plus beaux camées que nous ait laissés l'Antiquité sont taillés sur sardoine. Le camée de la Sainte-Chapelle, qui est maintenant l'un des ornements du Cabinet des Antiques à la Bibliothèque, est une sardoine à quatre couches. Le camée de Vienne qui représente le même sujet, ainsi que celui de la Haye qui figure aussi parmi les plus vastes camées connus, sont l'un et l'autre des sardoines.



Fig. 560. Petite buire en sardoine. (Galerie d'Apollon.)

Parfois, quand ces pierres sont assez vastes, ou quand leurs couches ne sont pas suffisamment tranchées, on les utilise pour faire des coupes, des plateaux, des tasses. Le Mobilier de la Couronne renfermait, à l'époque du Grand Roi, un certain nombre de ces pièces à la fois très précieuses et très rares. Nous citerons entre autres : « Un vase d'agathe sardoine, en forme de nef, travaillé à godrons par dehors, porté sur un pied d'or esmaillé de plusieurs couleurs, sur lequel sont rapportéz douze petits camayeux de testes de chérubins, ledit pied à balustre composé de trois testes de relief, avec son cercle d'or, enrichy de huit testes d'agathe de relief tout

à l'entour, et, dans le milieu, d'une autre agathe qui représente Europe enlevée par Jupiter, hault de 4 pouces, sans le couvercle, long de 6 pouces 1/2, large de 4 pouces. » Cette pièce se trouve mentionnée sur l'*État* du 20 février 1673. Sur ce même *État,* nous relevons également : « Un vase composé de deux cocquilles d'agathes sardoines, taillées à godrons, liées ensemble et garnies d'un ornement d'or esmaillé et enrichy de plusieurs petits diamans et rubis, sur lequel sont rapportées diverses figures aussy d'or esmaillé avec son anse, d'un dragon aislé, au-dessus duquel est un petit enfant qui le conduit avec des resnes, le tout aussy d'or esmaillé, porté sur son pied d'agathe d'Orient, garny d'un cercle d'or à jour, esmaillé et enrichy de diamans et de rubis, hault de 10 pouces, compris l'anse, environ, sur 5 pouces 1/4 de longueur et de 2 pouces 1/2 d'espoisseur, environ. » On se représente aisément quelle devait être la magnificence de pièces semblables. Au siècle suivant, nous rencontrons les sardoines dans les cabinets justement réputés. Elles y sont classées parmi les pierres les plus recherchées et les plus précieuses. A la *Vente de la duchesse de Ruffec* (9 et 10 décembre 1761) figurent : « Quantité de bijoux comme boëtes de laque, de sardoine, de lapis, de jaspe sanguin, de cristal de roche, doublées d'or. » Enfin dans le célèbre cabinet Randon de Boisset dispersé en 1777 on admirait : « Une grande tasse sardoine, de forme un peu évasée, garnie de bords à trois anneaux et de trépied avec plinthe de bronze doré ; hauteur 5 pouces, sur 4 de diamètre, y compris le bronze. »

Sarge, *s.f.;* **Sargis,** *s.f.;* **Sargua,** *s.f.;* **Sarjhetto,** *s.f.* — Ce sont, suivant les localités, les différents noms de la Serge, étoffe de laine croisée, dont on a fait grand usage, jusqu'à la fin du siècle dernier, pour rideaux, tentures de portes, garnitures de lit, couvre-pieds, doublures, etc.

> Les bonnes sarges sont à Rains,

lit-on dans le *Dict des pays.*

Au xive, au xve et au xviie siècle, on a dit sarge dans presque toute la France. « Une chambre de sarge noire contenant, etc. » (*Invent. de la reine Charlotte de Savoie,* 1483.) « Le service acomply, à heure de douze à une heure, fut ledict corps transporté à Sainct-Denis en France, ensuyvant lesdictes ordonnances dessus nommées, et fut tendue la ville de Paris les lieux par où il passoit de draps et sarges noires et percées, et fut porté audict lieu de Sainct-Denis par les dessus nomméz. » (*L'Obsèque et enterrement du roi Louis XII,* 1515.) « Mandement de lxxii liv. tournois au sieur Bay, marchand, pour livraison de seize aulnes sarge de Valence bleuf, qu'il a fournies pour mettre aux rideaux et autres garnitures du bapteau de la Royne, pendant le séjour que Sa Majesté a faict en ceste ville, etc. » (*Actes consulaires de la ville de Lyon,* 1630.) « Un garniment de lit de sarge verte à housse. » (*Invent. de Bernard de Peleprac;* Toulouse, 1654.) Etc. Cette prononciation persista dans certaines provinces, en Bretagne notamment, jusqu'à la fin du xviiie siècle. « Un vieux abavent de quatre feuilles, couvert de damas de cault et sarge fleurie. » (*Invent. du château de Bienassis,* 1766.) Par contre, en Gascogne, au xve siècle, on écrivait sargua. « Per j sargua per parar la cadiera. » (*Invent. de l'hôpital Notre-Dame du Puy;* Toulouse, 1473.) Vers la même époque, on prononçait, en Flandre, sargis.

> Sargis et tapis et couvertoirs,
> Et kieute pointe aussi
> Pour les lits couvrir.

Enfin, en Provence, on disait sarjhetto, et ce terme, qui s'est conservé dans le patois local, est demeuré en usage presque jusqu'en ces derniers temps.

Sarkette, *s. f.;* **Surkette,** *s. f.* — Locution picarde. Souricière.

Sarpe, *s. f.* — Orthographe ancienne de Serpe. On lit dans la *Complaincte du nouveau marié :*

> A mesnaige fault des cousteaux,
> Chausses, souliers et estivaux,
> La sarpe et la cougnée.....

Sarpentelle, *s. f.* — Orthographe arbitraire de serpentelle, prise dans le sens de serpent de petite taille. « Un bacin plat, pour chaufouère, tout blanc, hors le bort qui est doré et sizelé à sarpentelles et à fueillages, et poise en tout ix marcs vii onces. » (*Invent. de Louis I*^{er}*, duc d'Anjou,* 1368.)

Sarpillière, *s. f.* — Pièce de toile d'emballage. (Voir Serpillière.)

Sarradura, *s. f.* — Locution bordelaise. Serrure. « Una petita cadeneta de fer, una sarradura sens clau, una autra ab clau, una sarradura ab barolh sens clau. » (*Invent. de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André;* Bordeaux, 1442.)

Sarraduy, *s. f.* — Locution bordelaise et gasconne. Fermoir de livre. « Doz petitz sarraduys de matinas, que fo dcit que pesavan meya onsa. » (*Invent. de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André;* Bordeaux 1442.) Ce terme est peu employé.

Sarraiho, *s. f.;* **Sarralhe,** *s. f.* — Serrure. Sarralhe est la forme lyonnaise du mot. « Ung buffet de bois noyer fermant à quatre sarralhes. » (*Invent. des meubles de Pierre Compte, marchand;* Lyon, 1545.) Sarrahio est sa forme provençale.

Sarrasin, *adj.* — « On appelait œuvre de sarrasin, au Moyen Age, tout ce qui avait un air oriental, le grec ou, comme nous l'appelons, le byzantin compris. » Il y a peut-être un peu d'exagération dans cette définition de M. de Laborde. (Voir *Glossaire,* p. 494.) Bien que le qualificatif sarrasin soit, au xive et au xve siècle, appliqué à un nombre assez considérable d'objets, il est à supposer qu'on le rencontrerait encore bien plus fréquemment, s'il avait été généreusement donné à tous les ouvrages qui, de près ou de loin, rappelaient l'Orient et qui, à cette époque, se rencontraient chez nous en extrême abondance. Ajoutons que les objets rapportés par les Croisés étaient assez nombreux dans la circulation, pour justifier une désignation spéciale les concernant exclusivement, et qui semblait d'autant plus légitime, qu'ils jouirent pendant plusieurs siècles d'un prestige considérable, provenant non seulement de notre curiosité naturelle pour les choses d'origine lointaine, mais encore du caractère sacré qui s'attachait à tous ceux qui avaient pris part à ces saintes expéditions. Quoi qu'il en soit, voici quelques exemples de ces mots : « œuvre », ou : « ouvraiges de sarrazin », appliqués à des pièces d'ameublement ou de parure d'une certaine importance. « Oudit retraict, fut trouvé une coulte-pointe blanche, ployée, ouvrée de poinct à ondes, et au long à deux lizérés de soye à ouvrage de sarrazins. — *Item,* ung colier à façon de l'ouvraige de sarrazin, qui est de sept pièces de pierres vers, tenans l'une à l'autre, à lassetz de soye blanche, garniz d'or, d'ouvraige d'oultremer ; et sont garniz la plus grant pièce d'un ballesseau et les autres de turcoises et de perles. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) « Une cuiller de bois, de façon de beslonc à la manière de sarrasins. » (*Invent. des joyaux du Louvre,* 1418.) Etc.

Quant aux mots : *Lettres sarrasines* ou *de sarrasin* qu'on

rencontre aussi fréquemment, il n'y a pas de discussion à leur sujet. On est d'accord pour y reconnaître des inscriptions arabes, le plus souvent des versets du Coran. « Une ayguière d'or dont le pié est petit et rond sizelé à lettres sarrazines. » (*Invent. de Louis Ier, duc d'Anjou,* 1368.) « Une pièce de soudanin à cinq lictres,... dont les troys sont lettres de sarrazin sur champ azur, et les deux sur menuz feuillages enlassćz. — Une pièce de samyt d'estive, doublé de toille rouge, semée de paons d'or de brodeure et deux grans bordeures de broderie à lettres de sarrazin. » (*Invent. de Charles V,* 1380). On disait aussi dans le même sens, et plus fréquemment peut-être, *lettres de* DAMAS. (Voir ce mot et l'article LETTRE.)

Sarrasinois, *adj.* — « Ce terme se disoit autrefois, écrit Savary, et s'entend encore dans les statuts de divers artisans et ouvriers, particulièrement dans ceux des Maîtres



Fig. 561. — Chandelier décoré à *lettres de sarrasin.*

Tapissiers de la ville et fauxbourgs de Paris, de toutes sortes de tapisseries qui se font en Orient comme les tapis de Turquie et de Perse. C'est, à ce qu'on croit, sur ces ouvrages ainsi nommés du nom des Sarrasins, qui occupoient la terre sainte et contre lesquels les Chrétiens ont fait tant de croisades, que ces derniers ont pris le modèle des hautes et basses lisses qui ont continué, depuis ce tems-là, de se fabriquer en Europe. Les Maîtres Tapissiers de Paris prennent la qualité de Maîtres Tapissiers de Haute Lisse, Sarrasinois et de Rentraiture. » L'explication que Savary donne du mot qui nous occupe semble des plus plausibles. De même qu'on disait d'une façon générale « œuvre de sarrazin » ou « façon de sarrazin », pour indiquer la provenance orientale des objets importés d'Asie, de même, on prit l'habitude de qualifier « sarrasinois » les tissus dont le modèle était emprunté à l'Orient, bien qu'ils fussent fabriqués à Venise, à Paris, à Anvers, etc. Comme c'est surtout en matière de tapis que le mot sarrasinois était employé, on a cherché à établir quelle différence pouvait bien exister entre ces tapis et les tapis *nostres,* qui constituaient les deux grandes classifications de tapis pendant le Moyen Age ; et, par une déduction assez naturelle, on en est arrivé à supposer que les tapis sarrasinois devaient être des tapis à haute laine, comme ceux qu'on a importés de tout temps de Turquie et de Perse, alors que les tapis nostres étaient simplement des tapis de haute lice et ras, comme ceux qu'on fabrique encore de nos jours.

Le certain, c'est que, dès le XIIIe siècle, les tapissiers sarrasinois avaient le pas sur les tapissiers nostres. Dans l'ouvrage si précieux d'Étienne Boileau, c'est d'eux qu'on s'occupe tout d'abord. (Voir le *Livre des mestiers,* p. 102 et suivantes.) Leurs statuts et règlements forment l'objet du titre LI ainsi conçu : « Cis titres parle des Tapissiers de tapis sarrasinois », tandis que les tapissiers nostres n'apparaissent qu'au titre LII. Il n'est guère possible, toutefois, de déduire de ce double règlement ce qui caractérisait au juste la fabrication des sarrasinois parisiens. Nous nous bornerons donc à enregistrer cette expression un peu singulière et à constater qu'on la rencontre parfois dans les anciens documents. Nous citerons comme exemple : « Ou petit retraict de ladicte chambre, un tappis sarrasynois d'une aulne et demie de long. » (*Invent. du château de Vincennes,* 1420.) Et, pour clore le débat, nous nous rangerons à l'avis de ceux qui prétendent que les tapis sarrasinois étaient, comme on vient de le dire, des ouvrages à haute laine, dont la fabrication présente plus de difficultés et demande une expérience plus grande que celle des tapisseries ordinaires.

Quant au souvenir persistant de l'Orient attaché à ces ouvrages, il n'est pas pour nous surprendre. Les exemples de pareilles traditions sont nombreux. Tout récemment, dans sa déposition devant la Commission des 44, après avoir constaté que l'art de la broderie s'est conservé à Aubusson et qu'on l'y pratique encore avec succès, M. Gravier ajoutait : « L'habileté de main des brodeuses ne s'est jamais complètement perdue, et l'on veut voir dans ce genre de broderies un souvenir de l'ancienne broderie sarrasine. »

Pour terminer cet article, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de donner, d'après le *Roman de Godefroid de Bouillon,* la description de la tente du Soudan qui était « d'uevre sarrasinoise ». On y verra de quelle somptuosité étaient alors les beaux tissus d'Orient, et on s'expliquera mieux la valeur que le qualificatif sarrasinois conservait en Europe.

Or furent Sarrasins à mout très riche armée
Devant Jhérusalem, la citet honnourée.
Ly soudans commanda sa tente fust levée :
La plus très noble tente qui oncques fut ouvrée.
Quatre pumiaus y ot par œvre devisée ;
Et en cascun avoit ung escarboucle entée,
Qui par nuit reluisoit comme grant torse alumée.
Toute fu de drap d'or tissue, et bien ouvrée
D'uevre sarrasinoise noblement compassée :
Mainte ymage y avoit d'or fin bien figurée.
Toute la loy Mahom y fu encorporée :
L'ystore d'Alixandre y estoit compassée,
Et l'istore de Troies, comme elle fu gastée,
De Priam et d'Ector l'orguel et le ponée.
C cambres y avoit, cascune bien frumée.

Sarreure, *s.f.;* **Sarruze,** *s.f.* — Orthographe ancienne du mot serrure. « Pour adouber la porte de dessus Paris et metre y une sarreure en estrange boiz. » (*Travaux exécutés au chastel de Cherbourg,* 1348.) « Pour deux sarreures, pour les huis de l'espicerie, l'un ou chastel et l'autre en l'ostel où les gens du Roy estoient, XV deniers. » (*Journal de la dépense du roi Jean en Angleterre,* 1359-1360.) « A Jehan le sarrurier, pour une sarruze de boys, II sols VI deniers tournois. » (*Comptes de l'hôtel de Jean, duc de Berri,* 1398.) « Dans un autre grand coffre noyer... garny de ses sarrures et clefs, il n'a rien esté treuvé. » (*Invent. de Pierre Bonafous, conseiller au Parlement;* Toulouse, 1568.)

Sartan, *s. m.;* **Sartaya,** *s. f.* — Locution provençale. Poêle à frire. La sartan *castagnière* est une poêle trouée

dont on se sert pour faire cuire les châtaignes. « A LA CUISINE : une petite broche de fer, une sartan castagnière vielhe. » (*Invent. de messire Rigaud, prévost de Saint-Martin;* Marseille, 1592.) Dans un document antérieur, l'*Inventaire des meubles du château de Bréganson* (1423), nous relevons la mention d'une « sartaya ». C'est là sans doute une forme et une prononciation primitives de notre mot.

Sarterin, *adj.* — On trouve cette épithète appliquée à quelques pierres précieuses, notamment au saphir. « *Item,* il voult et ordena que les saphirs sarterins à lui appartenant soient bailléz et délivréz audit Jehan Sac, pour yceulx vendre et adénérer où bon lui semblera, et que les deniers qui vendront et ysterront de la vente d'iceulx soient convertiz et emploiéz en la fondation d'une chapelle perpétuelle en l'église Nostre-Dame de la Chève, audit lieu de Voutery. » (*Testament de Nicolas Pigasse, marchand génois, demeurant à Paris.*) L'analogie du mot sarterin avec *sartre,* qui signifie tailleur, et *sartrerie,* boutique de tailleur, laisse penser que cet adjectif appliqué aux pierres précieuses a le sens de taillé.

Sarvieto, *s. f.* — Locution limousine. Serviette, touaille, essuie-mains.

Sas, *s. m.* — Sorte de tamis, qui sert à passer la farine. On donne aussi ce nom à des claies en osier ou en fil de fer, en usage pour passer les terres que l'on veut épierrer.

Sassafras, *s. m.* — Bois exotique. Il est employé pour les placages. Il est de qualité dure, blanc de couleur et provient de Ceylan.

Sasser, *v. a.* — Passer au sas. On sasse le plâtre pour enlever les impuretés qu'il contient, et la terre pour l'épierrer.

Satanin, *s. m.* — Étoffe de soie d'une grande richesse, souvent brodée d'or, qui était très employée, au XIVe et au XVe siècle, pour la tenture des appartements et la garniture des lits de parade. On n'est pas complètement d'accord sur la nature de ce beau tissu. M. Jules Labarte le qualifie « espèce de drap d'or ». (*Invent. de Charles V,* p. 135, art. 1048.) M. Francisque Michel (*Recherches sur la fabrication des étoffes de soie,* t. II, p. 328) croit qu'il prenait son nom de la ville de Satalie en Asie Mineure, où il aurait été fabriqué tout d'abord. D'autres veulent y voir l'ancêtre du satin. Voici quelques exemples de son emploi. « Une pièce et quatre aunes et demie de satanin, achetée dudict Édouart (Édouard Tadelin, mercier du roi), et prisiée XVIII escuz la pièce. » (*Invent. du garde-meuble de l'argenterie,* 1353.) « Une chambre lozengée de deux satanins, c'est assavoir l'un blanc et l'autre azuré, et sont les lozenges azurées brodées de France. — Deux pièces de fin satanin azuré d'oultremer, qui ne sont pas entiers, dont l'une contient troys aulnes de long et l'autre troys et demye largement. — Ung paveillon de satanin vermeil, doublé à quatre pantes. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) « Un bréviaire à l'usage de Rome, qui fut acheté à Paris, et est la couverture brodée sur satanin Ynde à or et à perles, et est d'un côté l'Annunciation et d'autre le Crucifix. » (*Testament de Blanche de Navarre, seconde femme de Philippe de Valois,* 1395.) « Une bourse de sathanin ynde [brodée] de soye blanche, à un Y entre deux papegaulx. » (*Invent. des joyaux de la Couronne,* château de Vincennes, 1418.) On employait aussi le satanin dans le costume. Les *Comptes de Guillaume Brunel, argentier de Charles VI* (1387), font mention de satanin azur acheté « pour faire jartières à lier les chausses de Madame la Royne » et payé 32 sols la pièce.

Satin, *s. m.;* **Zatin,** *s. m.* — Étoffe de soie lisse, fine, unie et douce, très lustrée, extrêmement brillante, qui doit son aspect particulier à ce que la trame ne paraît pas à l'endroit. Les premiers satins furent fabriqués en Orient, puis en Italie et de là importés en France. Dès le XIVe siècle, on rencontre cette étoffe employée dans l'ameublement. Les *Comptes d'Étienne de la Fontaine* (1351) nous apprennent que la « chambre de fleur de lis de broudure » exécutée pour le roi par le brodeur Waguier comportait « trois courtines de zatin ». Par les *Comptes de l'argenterie de Charles VI* (1387), nous savons que le duc de Touraine couchait dans une chambre tendue « de satin vermeil d'estive ». A la vente qui suivit la saisie des biens de Jacques Cœur (1453), nous voyons adjuger des « satins figuréz gris » et des « satins verds ». On sait également que Louis II d'Anjou, père du roi René, donna ordre à Michel de Passy de faire faire à Paris une chambre de satin blanc, brodée de faucons et autres oiseaux volants. Anthoine de la Salle, dans son gracieux roman de *Jehan de Saintré* (1459), raconte qu'après sa passe d'armes avec le petit Jehan, le baron de Loiselench ayant pris congé du roi, celui-ci envoya aux écuyers de ce seigneur « une pièce de satin cramoysy » ; et il ajoute que « la Royne donna aux quatre barons ses soutenants, à chascun, une pièce de satin azuré figuré et broché d'or », et aux autres chevaliers « à chascun, une pièce de satin azuré figuré ». Enfin nous lisons dans le *Roman de Jehan de Paris* (p. 102) : « Si le mena en la chambre du Conseil, qui toute estoit tendue de satin rouge broché de feuillage d'or. » On voit par ces quelques citations que ces beaux tissus jouissaient d'une haute estime. Néanmoins, jusqu'à la fin du XVe siècle, le satin resta d'un emploi restreint et d'une rareté relative. C'est ce qui a fait supposer à certains écrivains, et notamment à M. Douët d'Arcq, que ce tissu pourrait bien, au XIVe et au XVe siècle, avoir été confondu avec le SAMIT, beaucoup plus abondant, également recherché, et qui disparaît de la circulation, juste au moment où le satin commence à devenir d'un usage courant. Cette supposition, au reste, s'appuie sur des témoignages vénérables. Nicot, cité par Ménage, dit, en effet, que le samit était une espèce de drap semi-soie qui ressemblait beaucoup au satin, mais qui était à la fois plus étroit et moins solide. Il est à remarquer également que le SATANIN disparaît au milieu du XVe siècle et qu'il n'est plus question de lui.

A partir de 1470, le doute cesse. Louis XI, à cette époque, fit venir en France des artisans italiens experts dans l'art de tisser la soie. Il les établit à Tours sous la direction de Guillaume Briçonnet, secrétaire de ses finances, et l'*Ordonnance* d'octobre 1480, par laquelle le roi régla l'exercice de cette profession nouvelle et accorda à ceux qui l'exerçaient exemption pleine et entière de tailles et d'impôts, nous apprend que pour jouir de ces privilèges il fallait « savoir besongner de l'un des quatre bons draps suivants : c'est assavoir satin, damas, veloux ou drap d'or ». Aussi, lorsque nous rencontrons des meubles couverts ou drapés de satin dans l'*Inventaire de Charlotte de Savoie* (1483), dans les *Comptes du château de Gaillon* (1497-1509), dans l'*Inventaire de Charlotte d'Albret, duchesse de Valentinois* (1514) ; lorsque l'*Ordre observé à l'Entrée de l'empéreur Charles-Quint à Paris* (1539) nous révèle que « l'Empereur se retira en la chambre pour luy ordonnée, qui estoit tenduë de satin cramoisy, semé de broderie d'or », nous savons qu'il ne s'agit plus là de tissus importés d'Orient ou d'Italie, mais d'étoffes fabriquées à Tours ou à Lyon, dans cette grande ville qui méritait déjà d'être comparée à ce « pays de satin » dont parle Rabelais (*Pantagruel,* l. V, ch. XXX), pays « tant renommé entre les paiges de court, duquel les arbres ne herbes iamais ne perdoyent ne fleur ne fueilles, et estoyent de damas et

velours figuré ; où les bestes et oyseaulx estoyent de tapisserye ». François I[er], grand ami de la magnificence, devait donner une impulsion nouvelle à cette noble et belle industrie. Les *Comptes des Bastimens* (t. II, p. 202, 224, 238, 242, 267, 378, 379, 394, 397, 402, 405) nous initient aux importantes « parties » de ce brillant tissu que le galant roi acquit de Guillaume Barillier de Tours, de Claude You et de Christofle Hérault, ses fournisseurs attitrés, et du marchand milanais Jean-Ambroise de Cassale : satins blancs, cramoisis, bleus, verts, violets, turquins, noirs, rayés d'or ou rayés d'argent, que son brodeur Philippe Oudin couvrait ensuite de riches arabesques. Bientôt la vogue de ces beaux tissus fut telle que tout le monde voulut en posséder. Mais, fait remarquable, à mesure que le satin se fait plus abondant, les façons dont on l'embellit se font moins coûteuses. M. Francisque Michel (*Recherches sur les étoffes de soie d'or et d'argent,* t. II, col. 221) relève au XV[e] siècle la mention de satin frisé d'or, de satin vert recamé, c'est-à-dire brodé d'argent, de satin vert à fleurs de pensée, de satin cramoisi émaillé de rouge clair. Un *Inventaire de la cathédrale d'Auxerre,* dressé en 1531, décrit des chapes de satin blanc velouté, semées « d'aiglan » (?) d'or et de feuilles de chesne, une chasuble de satin rouge semée de lions rampants avec du feuillage d'or, une chape de satin noir semée de paons et griffons, etc. A partir du milieu du XVI[e] siècle, ces coûteuses façons se font de plus en plus rares. Néanmoins, la dépense qu'occasionnait l'achat de ces tissus était encore si grande, et, à en croire l'auteur du *Discours sur l'extrême cherté,* si ruineuse pour la noblesse, que Henri II, allant à l'encontre des rois ses prédécesseurs, qui avaient encouragé la fabrication du satin, se vit obligé d'en défendre la vente. (12 juillet 1549, voir *Traité de police,* tit. I[er], liv. III, ch. IV.) Les lois somptuaires sont rarement efficaces. Ajoutons que le roi fut le premier à transgresser ses ordonnances, et les *Mémoires du maréchal de Vieilleville* nous apprennent que, dès 1551, Henri II offrait « douze pièces de drap de soye, quatre de veloux noir, quatre de satin violet, et quatre de taffetas blanc », aux princes allemands venus à Fontainebleau en ambassade.

Durant la seconde moitié du XVI[e] siècle et les premières années du siècle suivant, le satin paraît avoir été moins à la mode et avoir perdu de sa valeur. M. Francisque Michel, en effet, remarque que dans les cérémonies publiques il ne tenait plus que le second rang, les présidents étant habillés en velours, les conseillers et maîtres en satin, les greffiers en damas et les huissiers en taffetas. C'est à cette dépréciation sans doute que font allusion les deux vers suivants du *Débat de la Demoiselle et de la Bourgeoise :*

> A satin ne sommes subjectes,
> C'est trop ravaller chaperons.

Dans l'ameublement il en fut de même. Le velours, très en faveur, relégua son concurrent au second plan, et celui-ci servit surtout pour doublure ou comme garniture intérieure. La litière de Catherine de Médicis (1589) était couverte de velours noir et tapissée à l'intérieur de satin cramoisi. Le lit de la belle Gabrielle (1599) était extérieurement de velours cramoisi, galonné d'or, de damas de couleur vive, et garni intérieurement de satin vert, couleur chère à son royal amant. Le coussin sur lequel la reine Louise de Vaudemont (1602) aimait à prier était de satin noir, et parlant du futur Louis XIII, Héroard écrit (*Journal,* t. I[er], p. 130) : « Il voit plusieurs sortes de satin de couleur, à doubler l'armoire de ses armes, choisit le bleu. »

Les efforts pour développer sur notre sol la fabrication du satin n'avaient point été stériles. Laffemas, dans son *Règlement général pour dresser les manufactures en ce royaume* (Paris, 1597), aussi bien que dans son *Recueil présenté au Roy de ce qui se passa en l'assemblée du commerce au Palais de Paris* (Paris, 1603), nous montre à Lyon, à Montpellier, à Tours et à Paris même, dans la rue de la Tixeranderie, des établissements considérables en pleine activité. La Gomberdière, dans son *Nouveau règlement général sur toutes sortes de marchandises..., présenté au Roy pour le grand bien et profit des villes et autres lieux de France* (Paris, 1634), écrit : « Dans Paris, Tours, Lyon, Montpellier et autres villes de ce Royaume, se trouvent d'aussi bons et meilleurs ouvriers qu'il s'en puisse rencontrer pour faire du velours, satin, taffetas et autres marchandises de soye, autant belles et bonnes qu'il s'en puisse faire dans l'Europe. » Néanmoins, il fallut attendre l'avènement de Louis XIV pour voir le satin reconquérir dans l'ameublement son ancienne vogue.

C'est vraisemblablement Mazarin qui remit ce riche tissu à la mode. Du moins, on le peut inférer des meubles superbes que décrit son *Inventaire* de 1653, et qui sont sans analogues dans la période précédente. Satin à fond gris de perle, à fleurs et à compartiments, vert, isabelle et incarnat, satin à fleurs de Chine se détachant sur un fond bleu turquin, satin violet brodé à fleurons de petit cordon d'or, satin cramoisi à ramages de palmes amarante, etc., toutes les sortes de satin les plus décoratives et les plus riches abondaient dans ce mobilier sans égal.

L'exemple de Mazarin ne pouvait manquer d'être suivi. Nous savons par l'*Inventaire de Fouquet* (1661) que le fastueux surintendant dormait entre des courtines de satin vert, brodé de fleurs et rehaussé d'or. Lorsque Mademoiselle épousa le roi d'Espagne, l'antichambre qu'on lui meubla au Palais-Royal était garnie d'une « tapisserie de satin blanc de très grand prix, remplie de quantités de figures de Chine, travaillées toutes avec de l'or, de l'argent et de la soye ». (*Mercure* de septembre 1679.) L'*Inventaire de Molière* nous apprend que la chambre de notre grand comique était tendue de satin vert à fleurs, relevé d'une bordure blanche. Nous notons dans l'*Inventaire de Timoléon de la Baulme, seigneur de Plézian* (1676), un « lict de satin violet » tout recordonné de fil d'argent et bordé de toile d'or. Sans l'*Inventaire du maréchal d'Humières,* on aurait peine à se figurer ce farouche homme de guerre dormant à Lille, dans son palais du Gouvernement, sous des rideaux de satin rouge. Les *États* du Garde-Meuble royal constatent que le maréchal de Luxembourg, plus galant encore, possédait un lit de satin blanc, présent du Grand Roi, et « le lit de satin blanc brodé d'or et d'argent à fleurs », que nous relevons dans l'*Inventaire de l'abbé d'Effiat,* paraîtra singulièrement coquet pour un homme d'Église. Mais personne, au XVII[e] siècle, ne professa pour le satin un goût plus prononcé que Louis XIV.

Parmi les ameublements que ce fidèle disciple de Mazarin avait réunis au Garde-Meuble, on en trouve « de satin de la Chine blanc, orné de figures » de « satin blanc rayé d'or », de « satin couleur de chair, garni de dentelles or et argent », de « satin rouge cramoisi, semé de croix blanches », de « satin blanc avec bandes de tapisseries, rebrodé d'argent », de « satin de Perse nacarat à fleurs or et soie », de « satin couleur de roze seiche », et enfin de « satin peint ». Détail peu connu, le satin décoré de peintures jouit au XVII[e] siècle d'une grande vogue. « Les belles tapisseries d'esté sont présentement de satin peint, avec des fleurs et des figures de hauteur naturelle », écrit le *Mercure* d'avril 1673 ; et plus loin il ajoute : « On parla (dans une réunion

de femmes de qualité) d'une tenture peinte par M. Bailly, qui demeure aux galeries du Louvre, dans laquelle on voit toutes les victoires du Roy très bien représentées, dans plusieurs cartouches ornéz de fleurs. » Ces peintures étaient sur GROS DE NAPLES. Nous en parlons au tome II (col. 1207). Conjointement avec les satins peints, il y avait les satins brodés, les satins brochés et les satins à fleurs d'or, dont il est fait mention dans *la Subvention du vingtième,* édictée en 1641, et qui acquittaient un droit proportionnel à leur valeur fixée de 15 à 25 livres. Nous remarquons dans l'*Inventaire des meubles de la Couronne* de 1701 « trois *tapisseries de satin de la Chine blanc* », ornées l'une « de maisons, arbres, petites figures, animaux, fleurs, nuages et ondes, dans une bordure de même satin, brodé de rinceaux et grandes fleurs arabesques de plusieurs couleurs » ; la seconde : « de rinceaux d'or, d'herbe, avec oiseaux et fleurs au naturel, lisérées de cordonnet d'or, la bordure de même satin, remplie de lions de différentes couleurs » ; la troisième : « de grands branchages d'or [et] d'herbe, avec des paons et autres oiseaux dans le tableau, la bordure de même satin, remplie de lions ». On devine de quelle magnificence devaient être ces superbes tissus. Louis XIV, qui favorisa l'établissement à Saint-Maur, près Paris, de la fabrique où Charlier devait enfanter ses admirables produits, poussa, du reste, la prédilection de ces étoffes brillantes jusqu'à faire couvrir de « satin rouge » les matelas de Mlle de la Vallière.

Au XVIIIe siècle, le satin continua d'être fort goûté. Cette étoffe pimpante et fragile s'harmonisait avec les mœurs du temps. Aussi n'est-il presque pas de mobilier où l'on ne rencontre quelque meuble paré du tissu à la mode. Les *Inventaires* de Mme de Vanolles, de la marquise de Montcalm, du chevalier de la Ferrière, de M. d'Argenville, de la marquise de Cussey, du marquis de Ménars, de la duchesse de Mazarin, de la duchesse de la Vallière, du comte du Lude, de Mme de Selle, de M. Marsollier de Vivetières, etc., décrivent des ameublements de satin. Chez Mme de Pompadour, nous relevons des « lits, sièges et tentures de satin blanc, brodé en soie », avec des « rideaux de satin peint à la Chine, en magots avec bordures ». Ajoutons que l'on continuait, à Paris, de peindre les satins, et que le sieur Magoulet, demeurant « au bas Chaillot, s'étoit fait une spécialité de ce genre de travail ». (*Avant-Coureur* du 27 juillet 1761.) Enfin le duc de Luynes nous apprend que la chambre de Marie Leczinska, à Choisy, était de « satin blanc brodé de chenille et entouré d'une broderie d'or, au dessin riche et agréable » ; et par l'*Inventaire des meubles de la famille royale* (1792), nous savons que le lit de Marie-Antoinette était doublé de satin blanc.

La grande vogue du satin disparut avec l'Ancien Régime. Sous l'Empire et la Restauration, il fut proscrit ; le règne de Louis-Philippe se montra pour lui également sévère. Il n'a repris place dans nos ameublements que depuis une trentaine d'années, et encore n'a-t-il reçu un accueil bienveillant que dans les demeures faciles et chez nos beautés hospitalières. Les *Ventes* de Mme de la Panouse, de Mme Gabrielle Elluini, de Mlle Jeanne Olivier, de Mlle Humberta, ont fait défiler sous nos yeux des meubles nombreux de satin. Par contre, nous n'en avons presque pas remarqué dans les ventes présentant un caractère plus relevé et une allure plus austère.

Le satin dont il a été question jusqu'à présent est le satin de soie, de qualité supérieure. Il nous reste à dire quelques mots de diverses sortes moins belles.

SATIN DE BRUGES, SATIN DE HOLLANDE, SATIN CAFARD. — On appela d'abord satin de Bruges, ensuite satin de Hollande, des satins tramés de fil, et dont la chaîne était de soie. Cette particularité leur valut aussi le nom de satin cafard. L'usage du satin de Bruges dans l'ameublement remonte, en France, aux premières années du XVIe siècle. D'abord on l'employa uni. Mais par *Ordonnance* en date du 4 octobre 1618, le nommé François Franz, bourgeois de Lille, obtint le privilège de pouvoir établir, dans sa ville natale, une fabrique de satins, façon de Bruges, « figurés d'une façon nouvelle, plaisante, riche et agréable à la vue ». En 1626, Antoine Kindt, d'Anvers, acquit à son tour le droit « d'imprimer et graver touttes sortes de satins », et, dès lors, les satins dits de Bruges « figurés » franchirent la frontière et prirent place dans notre mobilier. La *Subvention générale du vingtième,* édictée en 1641, taxe à 3 livres le « cent pesant » ces tissus exotiques. Les exemples suivants montrent, en outre, que, depuis 1514



Fig. 562. — Satin.
Fragment de la couverture du psautier de saint Louis.

jusqu'à la fin du siècle dernier, les satins de cette provenance n'ont pas cessé d'être d'un usage assez fréquent.

Une couverture de satin de Bruges, viollet et jaulne, à quatre bandes, contenant chacune bande de longueur troys aulnes deux tiers. (*Invent. de la duchesse de Valentinois,* 1514.)

Cinq pièces de tapisserie de satin de Bruges, poursemées de bouquets, de [la] nuance des tapisseries de layne, doublées de thoille. (*Invent. des meubles, titres et papiers demeurés après le trespas de M. Léonor de Pisseleu, en son vivant seigneur d'Heilly,* 1614.)

Un petit cabinet de boys de noyer, à une serrure fermant à clef, doublé de satin de Bruges, sur son pied de mesme bois, prisé VI livres. (*Invent. de Marguerite Desloges, femme de Pierre de Beaufort, notaire au Châtelet de Paris,* 1628.)

Six pièces de tapisserie de satin de Bruges. (*Invent. de Charles Le Normand, sieur de Beaumont, conseiller au Parlement, 1er maître d'hôtel du roi :* Paris, 1638.)

Un petit meuble de satin de Bruges à la chinoise, composé d'une tapisserie, un tapis et six sièges plians. (*Invent. des meubles des maisons royalles,* 1700, château du Val, *garde-robe du Roy.*) Etc.

A partir de 1760, le satin de Bruges prit, nous l'avons dit, le nom de satin de Hollande, et nous relevons : « 12 fauteuils de satin de Hollande brodé. » (*Vente de la marquise de Listenois,* 8 mai 1769.) « A VENDRE, rue de la Ferronnerie, au café de la Providence, meuble satin de Hollande, brodé en soie, savoir : lit à la turque, bien seulpté, 4 pièces de tenture, etc. » (*Ann., aff. et avis divers,* 18 juin 1780.) En ce siècle, le satin de Bruges a été remplacé par d'autres étoffes de même sorte, mais fabriquées en France.

SATIN DE LA CHINE, SATIN DES INDES, SATIN DE TURQUIE. — Les satins tirés de l'Orient, et plus tard ceux importés de l'extrême Orient par la Compagnie des Indes, portèrent tour à tour le nom de satin de Turquie, puis de satin des Indes, à cause de la compagnie qui les introdui-

sait en France, et de satin de la Chine, à cause de leur lieu de production. Ces tissus, qu'on trouve usités dans le mobilier dès le XVIe siècle, car l'*Inventaire de Louise de Vaudemont* mentionne : « Une pièce de satin bleu de Turquie, estant d'or et d'argent », ces tissus furent taxés à leur entrée en France de droits protecteurs. La *Subvention générale du vingtième,* édictée en 1641, frappe les satins brochés de soie et les satins à fleurs d'or d'un droit variant de sept sols et demi à douze sols par aune. Néanmoins, ces satins furent assez employés au XVIIe et au XVIIIe siècle. Le *Mercure* de septembre 1701 signale l'arrivée de 33 pièces de satin de la Chine. On peut citer, en outre, les textes suivants : « A VENDRE, rue Quincampoix, un beau meuble de satin des Indes, broché en or, sçavoir : sopha de 5 pieds et demi, 2 bergères et 6 fauteuils en cabriolets, prix 25 louis. » (*Ann., aff. et avis divers,* 13 avril 1772.) « Meuble de satin des Indes, brodé en soie et or. » (*Vente du marquis d'Hautefort,* rue du Cherche-Midi, 6 mars 1777.) « A VENDRE, chez le sieur Martel, parfumeur, rue de Sartine, n° 3, belle tenture neuve, de satin de la Chine, bien peint, composée de 16 lés, ayant chacun 1 aune 1/2 de long, sur 1/2 aune de large, propre pour un boudoir ou un cabinet. » (*Journal général de France* du 5 juillet 1780.) EN VENTE, chez M. Dumont, rue Mazarine, tenture de satin des Indes, fond blanc, brodé, pour un lit en niche. » (*Ibid.,* 28 octobre 1782.) Etc.

SATIN FRANÇAIS. — Nom donné à un tissu de pure laine, composé d'une chaîne et d'une trame de même grosseur, mais dont la trame n'est pas visible, et qui doit à cette particularité d'être assez brillant et de ressembler vaguement au satin.

SATIN TURC. — C'est un tissu analogue au satin français, et dont la fabrication est abandonnée. On trouve le satin turc mentionné dans quelques documents du siècle dernier.

DEMI-SATIN. — Nom donné, au XVe et au XVIe siècle, à une sorte de satin commun. Olivier de la Marche, en ses *Mémoires* (liv. Ier, chap. IX), nous montre des chevaux harnachés pour un pas d'armes, couverts d'un demi-satin vert, d'un demi-satin bleu, d'un demi-satin vermeil. Les *Honneurs de la Cour* nous apprennent qu'un des grands lits de la chambre où Marie de Bourgogne naquit, en 1456, était garni de rideaux de demi-satin vert. Enfin, l'*Inventaire d'Anne de Bretagne* (1499) décrit : « Une chapelle de demy-satin, semé d'or sur champ verd... » Cette étoffe, sur la qualité de laquelle on n'est pas très renseigné, était, par conséquent, d'un usage courant.

Satin (brosse à), *s. f.* — Nom que porte la brosse dont se sert le *satineur* (voir ce mot) pour faire reluire le papier peint.

Satinade, *s. f.* — « Petite étoffe, à peu près comme le satin de Bruges, mais plus foible, dont on fait des meubles, particulièrement des tapisseries de cabinet. » (Savary, *Dictionnaire de commerce,* t. III, col. 692.) Il semble que la satinade, en son principe, ait été tirée de Flandre, puisque la première mention que nous en rencontrons est ainsi conçue : « Six aunes ou environ de satinade de Bruges en une pièce, faisant le tour de ladite chambre, contenant deux aunes de hauteur, prisées LXXV livres. » (*Invent. de Marguerite de Saint-Martin, épouse de Guillaume Arnoult, bourgeois;* Paris, 1720.) Dans l'*Apposition des scellés chez Noël-Nicolas Coypel* (1734), nous remarquons une tenture de chambre de « satinade verte ». A la *Vente après décès du sieur Tartel, ancien payeur de rentes* (7 juin 1749), figure une « tapisserie de satinade ». L'*Inventaire du cardinal de Belzunce* (1745) nous apprend que la chambre de l'illustre prélat était décorée d'une « tapisserie faisant le tour de la chambre, de satinade jaune fleurie ». Toutes ces tentures sont sans désignation d'origine, en sorte qu'il est assez difficile de déterminer si elles sont de fabrication française ou étrangère. De même pour l'*Inventaire de Mlle Desmares* (Saint-Germain, 1746), qui mentionne : « Une portière de satinade verte et cramoisie. » Quant aux étoffes suivantes, elles émanent très vraisemblablement de la fabrique du sieur Reboul, dont nous aurons à parler tout à l'heure. Ce sont : « Dix chaises à bras antiques, rembourrées de crin et couvertes de satinade de diverses couleurs non assorties. » (*Invent. de la Dlle Catherine Poujard;* Marseille, 1760.) « Une tapisserie en vieille satinade, pour la chambre de la première femme de chambre, louée 3 francs par mois. » (*État des meubles fournis par Lasserre, tapissier, pour loger le duc de Fitz-James au château de Montblanc;* Toulouse, 1763.) « Une tapisserie satinade cramoisie, faisant le tour du salon. » (*Invent. de Pierre Veyrier;* Marseille, 1779.) « Un lit de satinade jaune. » (*Vente des meubles et effets du chevalier de la Borde;* Paris, 15 juin 1785.) « Un écran à deux feuilles en bois de noyer sculpté, garni en satinade cramoisi et jaune. — Une tapisserie en satinade jaune rayée bleu, composée de six pièces. — Un garniment de lit satinade jaune, [à] rayes bleues. » (*Invent. de Jean Salva, marchand;* Marseille, 1790.)

Nous avons dit que ces satinades étaient vraisemblablement françaises ; et, en effet, dès 1755, le sieur Reboul, qui avait été fabricant de « toutes sortes d'étoffes pour meubles », à Avignon, avait installé à Lavaur, sous la protection des États de Languedoc, une fabrique de brocatelle, doublets, serges, moires et satinades. En 1757, par arrêt du Conseil d'État du 25 juillet, cet établissement, ayant été érigé en manufacture royale (*Ann., aff. et avis divers,* 30 novembre 1757), put, grâce à ce privilège, triompher promptement de la concurrence étrangère. Ajoutons que, trois ans plus tard (1760), le sieur Reboul fonda à Lyon un grand comptoir de vente, et que ses produits, facturés de 3 à 16 livres l'aune, furent exportés dans nombre de pays étrangers.

Satinage, *s. m.* — Action qui a pour but de donner au papier, au tissu, un éclat, un brillant qui les font ressembler au satin.

Satiné, *s. m.* — Terme de passementier. Ouvrage en argent ou en cuivre doré, imitant la broderie, et qu'on rapporte dans les franges et autres garnitures des meubles.

Satiné (bois), ou **bois de satin,** *s. m.* — Bois exotique employé comme placages par l'ébénisterie. On distingue deux sortes de satinés : le *satiné rouge,* qui est d'un rouge veiné de jaune et d'une qualité pleine, et le *satiné jaune,* qui est couleur d'or et veiné ou ondé. Ces deux bois proviennent des Antilles. Au siècle dernier, le satiné fit fureur. Pendant dix ans, il fut, par excellence, le bois à la mode. Les exemples suivants, empruntés au *Livre journal* de Lazare Duvaux, montrent combien étaient nombreuses les adaptations qu'on lui faisait subir. En moins de trois années, cet habile marchand livra à M. de la Reynière : « Deux armoires d'encoignure en bois satiné à fleurs, garnies de doubles cartouches de bronze doré d'or moulu, avec les marbres en brèche d'Alep » ; à M. Bonnet, payeur de rentes : « Un secrétaire de bois satiné et de bois de rose meslés, le dedans à fleurs, garni d'ornemens dorés d'or moulu » ; à M. Boulogne de Préminville : « Une petite armoire de bois satiné à fleurs, les pieds et entrées dorés d'or moulu, le marbre de Flandre » ; à M. de Villaumont : « Une armoire plaquée en bois satiné à fleurs, garnie de bronze doré d'or moulu » ; à S. A. S. Mademoiselle :

« Une armoire plaquée en bois violet et bois satiné, avec des tablettes à crémaillères » ; au comte d'Egmont : « Un bureau de bois satiné, plaqué à fleurs, garni de pieds, chutes et quart de rond en bronze doré » ; au comte des Alleurs : « Deux cassettes de bois satiné, plaquées à fleurs, garnies de ferrure d'argent, avec leurs clefs et glaces dans le couvercle, bordées d'un galon d'argent » ; au maréchal de la Fare : « Une commode en bas-d'armoire, plaquée, de bois satiné à fleurs. » Etc. (*Livre journal,* t. II, p. 19, 29, 37, 44, 46, 49, 91, 95 et suiv.) Notons encore pour l'honneur de ce joli bois, si coquet et si avenant, qu'il trouva place dans les résidences royales. Nous relevons en effet dans l'*Inventaire général des meubles de la Couronne* de 1765 : « Une commode de bois satiné, à mosaïques et frises de

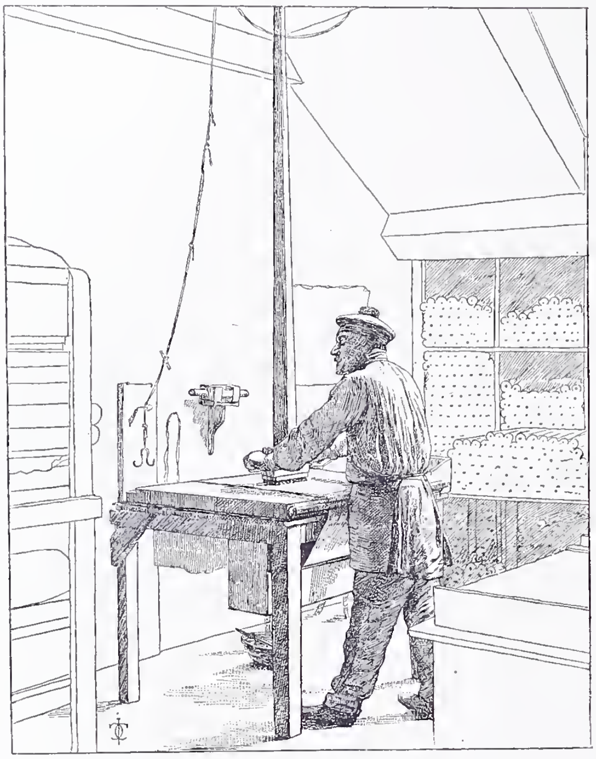


Fig. 563. — Satineur.

bois d'amarante, à dessus de marbre de brèche violette, bombée et chantournée, ornée par devant et sur les côtés de cartouches de bronze ciselé, doré d'or moulu, ayant 2 tiroirs fermans à clef. »

Satiner, *v. a.* — C'est donner à un objet quelconque l'éclat et l'apparence du satin. On satine les tissus, les rubans, pour augmenter leur brillant. Le papier peint est également satiné, et dans le même but. Chez les joailliers, le qualificatif satiné, appliqué à une pierre, indique que celle-ci a été taillée pour paraître très claire. Il est l'opposé de velouté.

Satinette, *s. f.* — Tissu de coton, qui ressemble à la percale. On teint les satinettes, et par le satinage on leur donne un brillant qui les rend presque aussi agréables à l'œil que le foulard et la marceline. Les satinettes servent surtout à doubler les rideaux, les couvre-pieds, à faire des souilles ou enveloppes d'édredon. On en fait aussi des housses. « Grande portière en toile de lin doublée de satinette rose. » (*Catalogue de la Vente de Mlle Lucie Dekern,* 1785.)

Satineur, *s. m.* — Terme de fabricant de papiers peints. Lorsque le papier peint a été foncé, un ouvrier est chargé de le satiner, c'est-à-dire de le frotter avec une brosse dure qui le fait reluire et lui donne cet éclat qu'on appelle le satin. Ce travail demande une certaine force, car, pour presser davantage le papier, la brosse est reliée au plafond par une tige de bois qu'on nomme « flèche ». L'ouvrier qui exécute ce travail s'appelle satineur ou lisseur.

Sauce, *s. f.* — Terme d'orfèvrerie. Sorte de préparation liquide, dont les orfèvres se servent pour donner de la couleur à l'or.

Saucerie, *s. f.* ; **Saulcerie,** *s. f.* ; **Sausserie,** *s. f.* — Olivier de la Marche décrit de la façon suivante les « fonction et office » de la Saucerie :

Le Duc a deux saussiers, comptéz par termes et doit le saussier garder et rendre compte de toute la vasselle d'argent, en quoy l'on sert le Prince pour le faict de la cuisine et aussi de toute la vasselle, soit d'argent ou autrement, de quoy on sert les Estats pour icelle cause. Et quand le Prince veut aller à la table, le saussier doit aller couvrir le buffet devant le queux d'une blanche nappe, et puis doit mettre la vasselle du prince par pilles de plats et par pilles d'escuelles devant le queux ; le saussier doit livrer les sausses de verdure et le buage des nappes pour le buffet et des napperons pour nettoyer la vaisselle, et ce, par un marché faict qui se compte tous les jours soubs la despence de la cuisine, et aussi le verjus de grain, le verjus de vinaigre semblablement, et de ce, on fait provision ès mains du saussier, dont le controlleur a le double et se dispense par nombre de lots en la cuisine et en l'office de la sausserie. Soubs iceux saussiers sont les aides, et les varlets de la chaudière [qui] nettoyent la vaisselle et la lavent, et quand la viande du Prince est levée pour servir à table, le saussier doit présenter ses sausses au panetier toutes couvertes et le panetier luy doit bailler son assay, comme cy-dessus est escript. Le saussier doit estre en la salle où le Prince mange et recevoir toute la vaisselle par les mains du varlet servant, pour sçavoir qu'elle devient, car s'il y a perte, ce seroit sur luy. Et au regard de la vasselle pour la viande des Estats, il la délivre au commis des Estats, comme faict le garde-huge la vasselle du buffet, et se rend à chascune fois audit saussier. Le saussier doit livrer le sel qui se despend par les Estats, et doit avoir le pain en chascun Estat, sur quoy on met le sel pour faire la sallière. (L'*Estat du duc Charles le Hardy,* p. 688-689.)

Ainsi, « l'office de Saucerie » ne concernait pas seulement la préparation des sauces. Le saucier avait encore la garde et la responsabilité de toute l'argenterie qui prenait place sur la table du prince. Il était, en outre, chargé du blanchissage des nappes. Aussi ne faut-il pas être surpris de retrouver dans chaque manoir féodal de quelque importance une pièce au moins portant le nom de « Saucerie ». Dans l'*Inventaire du château d'Angers* (1470), cette pièce figure avec un mobilier assez sommaire : « Deux tables et quatre tréteaux. » Dans l'*Inventaire du château de Reculée* (1471), on remarque « en la Saulcerie » : « Ung groux dressouer garny de brichetz. » Ajoutons que dans les *Comptes* de l'argenterie et dans ceux de l'hôtel de nos anciens rois, les fournitures de la saucerie se confondent presque toujours avec celles de la cuisine.

Saucière, *s. f.* ; **Saulcière,** *s. f.* — Petit vase dans lequel on sert la sauce sur la table. Les saucières ont été fabriquées d'abord en métal. De nos jours, on en fait beaucoup plus en céramique. Depuis quatre cents ans, leur forme n'a pas beaucoup varié, et si, au XIVe siècle, on leur trouve parfois l'aspect d'une bouteille ou d'un flacon, dès le XVe siècle, par contre, elles se rapprochent des modèles que nous voyons, encore aujourd'hui, figurer sur nos tables. Au Moyen Age, les saucières, comme toutes les pièces de service, étaient le plus souvent en argent ou en vermeil, mais rarement enrichies d'émaux et de pierres fines, et, en tout cas, elles étaient loin d'égaler, comme luxe et comme dimensions, les salières, les aiguières, les nefs et autres pièces d'argenterie qu'on peut qualifier de principales. Le premier document où nous rencontrons ces utiles objets est l'*Inventaire de Clémence de Hongrie* (1328), qui comprend

« XXIV saussières d'argent nuèves », pesant ensemble 15 marcs ; c'est dire qu'elles étaient de très petites dimensions. Peut-être s'agit-il là de simples SAUSSERONS.

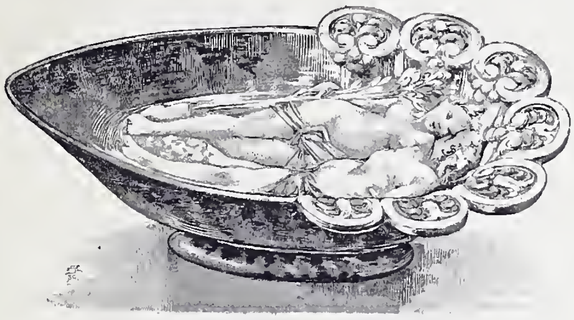


Fig. 564. — Saucière en terre vernissée. Musée de Cluny.

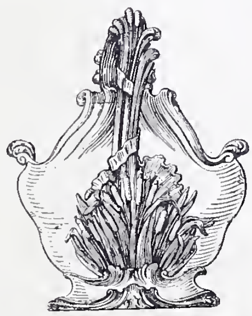
(Voir ce mot.) Le même *Inventaire* mentionne encore quatre saucières d'étain, réservées sans doute aux gens de service. Dans l'*Inventaire de Louis Ier, duc d'Anjou* (1360), nous relevons trois saucières ou, pour nous servir du terme employé, trois « pots à mettre sausse ». Le premier de ces pots est également de dimensions réduites (à ce que dit du moins l'*Inventaire*), et cependant il pèse 5 marcs, ce qui indique une taille relativement volumineuse. Il a en outre « un gros ventre, un pié large, un court col, un gros bec par-devant ». Somme toute, cette première saucière était, semble-t-il, un flacon pesant et trapu. Les deux autres ne diffèrent pas beaucoup d'aspect, mais sont sensiblement plus vastes, car leur poids n'était pas inférieur à 11 marcs. C'étaient de petits monuments, mais dépouillés de tous ornements et d'une simplicité rare pour l'époque. Détail à noter, nous ne rencontrons pas de saucières dans l'*Inventaire* si complet et si curieusement détaillé de Charles V. Ces ustensiles se trouvent sans doute confondus parmi les pots de sortes diverses, énumérés dans ce précieux document. Par contre, l'*Exécution du testament de Jeanne d'Évreux* (1372) en compte trois qui sont désignés : « pots d'argent à brosseron à mettre sausse ». Dans l'*Inventaire de Charlotte de Savoie* (1483), le mot saucière reparaît. « Ung petit moustardier et quatre petites saussières d'argent, pesant le tout six mars troys onces », figurent parmi l'argenterie de cette princesse. L'*Inventaire de Charlotte d'Albret* (1514) mentionne : « Six saulcières plaines



Fig. 565. — Saucière, composée par Pierre Germain, dit le Romain.

(c'est-à-dire unies) à bourg (bord) doré, deux de pareille grandeur et deux plus petites, pesant ensemble un peu plus de IV marcs et VII onces. » Ces deux dernières citations nous ramènent à la saucière oblongue, avec ou sans pied, mais en forme de gondole ou de nef, qui est encore en usage de nos jours.

Les saucières en métal continuèrent d'être à peu près seules employées pendant le XVIe et le XVIIe siècle, et même pendant les premières années du siècle suivant. Celles des militaires étaient en fer-blanc. Jean de Mergey, en ses *Mémoires,* raconte qu'après la défaite de Saint-Quentin (1557), les officiers de l'armée royale faits prisonniers et leurs gardiens, ayant à subir de grandes privations, possédaient tous « de petites saulcières de fer-blanc où ils mettoient leur bouillon, et chascun sa saulcière pour humer, puis le lopin de vache estoit party en autant de morceaux qu'ils estoient d'hommes à table, avec fort peu de pain ». Dans les intérieurs bourgeois, on préférait celles en étain. L'*Inventaire de Grégoire Beaunom, marchand* (Bordeaux, 1607), pour ne citer que celui-là, compte : « Cinq petits sauciers d'estaing. » Chez les seigneurs, elles continuaient d'être en argent. L'*Inventaire de Charles Villain, gentilhomme de la Fauconnerie du roi* (Angoulême, 1728),



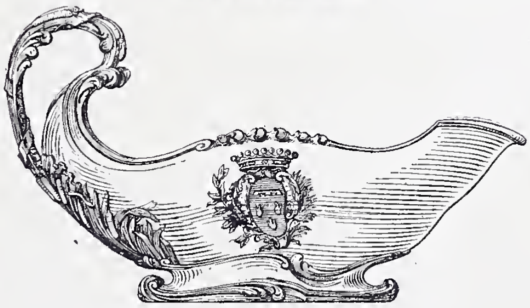


Fig. 566 et 567. — Saucière en argent (dos et profil).

mentionne : « Une petite jatte à mettre sauce, d'argent marqué au poinçon de Paris. » Enfin chez le roi et chez les princes, elles étaient en vermeil, parfois même en or. L'*Inventaire général des meubles de la Couronne* (1701) porte la description de : « Quatre saucières d'argent vermeil doré, ayans chacune deux anses et deux becs, gravées des armes du Roy et de trois couronnes. » Le 28 novembre 1727, Thomas Germain livrait à Louis XV : « Une saucière d'or en gondolle, à deux anses fixes et deux becs, godronnée autour du bord, ornée à chaque bout des armes du Roi, de relief entre deux palmes, et sous les anses d'un compartiment où sont les trois couronnes, aussy de relief, entre deux branches de laurier ; pesant deux marcs sept onces vingt-quatre grains. » On voit que, même à cette époque fastueuse, la saucière conservait une simplicité relative, fait d'autant plus remarquable que les officiers de la SAUCERIE (voir ce mot) continuèrent d'avoir sous leur haute surveillance toute l'orfèvrerie qu'on servait sur les tables princières et royales.

Au XVIIIe siècle, les saucières céramiques firent leur apparition et devinrent rapidement assez communes. A vrai

dire, elles avaient tenté de pénétrer dans les usages un siècle et demi plus tôt. On conserve, en effet, au musée de Cluny, une saucière à pied, en forme de nef, attribuée à Bernard Palissy. (Voir figure 564.) Cette jolie pièce, ornée de

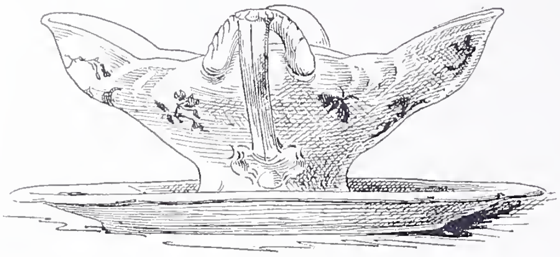


Fig. 568. — Saucière en faïence, décor à insectes et à fleurs.

figures en relief représentant Adam et Ève, se détachant en couleur sur un fond brun, ne constitue pas une tentative unique. L'*Inventaire de Catherine de Médicis* (1589) mentionne « deux saucières en terre blanche ». Mais ces essais furent promptement abandonnés, tandis qu'au XVIII[e] siècle, la saucière en porcelaine prit place sur les tables les plus illustres ; sur celle même du roi, à qui Lazare Duvaux fournit, le 2 juillet 1754 : « Six pots à jus » en porcelaine à fleurs, provenant de la fabrique de Vincennes, et sur celle de M[me] de Pompadour qui, le 25 mai 1757, recevait de ce célèbre marchand : « Deux saucières de Vincennes, au prix de 48 livres. » (Voir *Livre journal,* t. II, p. 206 et 317.) En même temps, les fabriques de faïence mettaient ces utiles objets à la portée des bourses les plus modestes, et les journaux du temps (voir le *Mercure,* n° de décembre 1760) annonçaient que « les saucières et leurs plateaux en faïence blanche » se vendaient trois livres couramment.

Saufa, *s. m.;* **Saupha**, *s. m.* — Orthographe arbitraire de SOPHA. (Voir ce mot.) « Un petit saufa garni de son carreau, couvert de velours jaune d'Utrecht. » (*Invent. de J.-C. Garnier de l'Isle, contrôleur des Bastimens du Roi,* 1755.) « Un sauffas à pieds de biche embourré et couvert toille raïée, prisé trente livres. » (*Vente des meubles du château de Saint-Gilles,* 1766.)

Saule, *s. m.;* **Saulle**, *s. m.* — Bois français, employé dans la menuiserie. Il ne fut guère utilisé toutefois que dans le Midi, où l'on en fit, au siècle dernier, diverses sortes de sièges. « Une inquiétude, bois de saule, garnie de soigue. » (*Apposition des scellés chez J.-B. Audier, courtier royal;* Marseille, 1755.) « Quatre chaises de saulle, garnies de soigne. » (*Invent. de M[lle] Catherine Poujard;* Marseille, 1760.)

Saumaise (Chaise à la). — Nom donné par quelque tapissier à une sorte de siège, dont la forme ne nous est pas connue. Nous relevons dans l'*Inventaire de messire Ph. Rigault, prévost de Saint-Martin* (Marseille, 1592) : « Une cadière à la saumaise de bois blanc. »

Saumon, *s. m.* — Les potiers d'étain et les orfèvres se servent de ce terme, les premiers pour signifier une masse d'étain en forme de navette, pesant environ de 50 à 75 kilogrammes, et les autres pour désigner des lingots d'argent fondu de forme ovale, qu'on réduit ensuite en plusieurs petits lingots.

Saunière, *s. f.* — Grand vaisseau dans lequel on conserve le sel.

Sausseron, *s. m.;* **Saussei**, *s. m.* — On considère généralement ce mot comme l'équivalent de SAUCIÈRE ; c'est une erreur. Les sausserons étaient simplement des écuelles un peu profondes, dans lesquelles on mangeait les viandes accommodées avec des sauces (ce que nous appelons aujourd'hui des ragoûts), alors que les viandes rôties étaient découpées et mangées sur des tranchoirs. Cette destination est attestée, au surplus, par leur nombre toujours très considérable et hors de proportion avec celui des saucières. Ainsi, dans l'*Inventaire du château de Hesdin* (1421), nous relevons : « Trente-neuf sausserons de terre plommée (de faïence) et ouvrés, avec sept escuelles et quatre couvercles, qui servent à pos ou à kanes. » Dans l'*Inventaire de Marguerite d'Autriche* (1524) figurent également : « XII sausserons, qui servent au service du prince de Dancmarcque. » En outre, les sausserons sont toujours catalogués, ou énumérés en compagnie des écuelles. Le maître d'école de Bruges, auteur de ce recueil curieux de dialogues français-flamands, qu'on nomme le *Livre des mestiers,* écrit :

> Encore faut-il avoir
> Plas d'estain et platiaus,
> Escuelles et sausserons,
> Salières et tailloirs,
> Et candeliers de cuevre.

D. Carpentier cite une *Lettre de rémission* de 1469, où il est dit : « Jehannin Karesmel commença à prendre un saulseron ou escuelle d'estaing sur la table. » Enfin, l'*Inventaire de Charles-Quint* (1536) décrit : « Six tranchoirs d'argent blancq en fachon de saucerons, pesant ensemble VIII marcs VII onces XIX esterlins » ; et l'on peut, avec un peu de bonne volonté, découvrir dans cet article le prototype de nos assiettes creuses.

SAUSSEI est le terme gascon qui répond au sausseron français. Comme ce dernier, les sausseis sont toujours nombreux, et dans les *Inventaires* bordelais, on les compte parfois par douzaines. « Treze saleys et huyt sausseys d'estanh. » (*Invent. d'Aimeric de Caumont, chanoine de Saint-André;* Bordeaux, 1436.) « Nau sausseis. — *Item,* dix-nau saleys, huyt sausseis. » (*Invent. de Ramond de Cussac, chanoine;* Bordeaux, 1442.) (Voir SALEI.).

Sauterelle, *s. f.* — Sorte de compas, dont les charpentiers font usage pour prendre des mesures sur le trait. C'est également le nom d'un appareil dont on se sert dans les

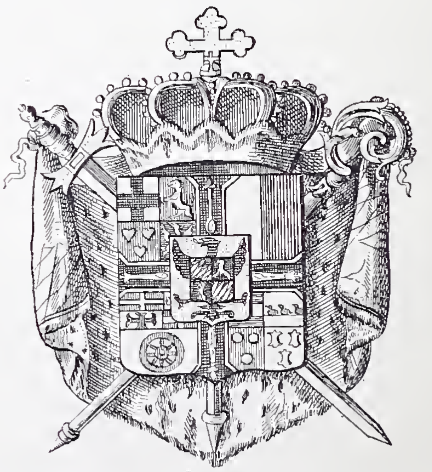


Fig. 569. — Armoiries de Clément Auguste, archevêque de Cologne, prince et électeur de l'Empire, avec l'épée et la crosse en sautoir.

écuries, et qui permet d'abattre rapidement les barres de séparation disposées entre les chevaux.

Sauteuse, *s. f.* — Terme de menuisier. Petite scie mise en mouvement par la vapeur, et qui sert pour découper,

dans toutes sortes de bois, les ornements et les dessins les plus compliqués.

Sautoir, *s. m.* — Petite casserole peu profonde, dans laquelle on confectionnait autrefois certains ragoûts. On faisait sauter les lapins, les poulets, dans le sautoir.

En sautoir. — Figure que présentent deux ou plusieurs objets disposés de manière à imiter une croix de Saint-André. « Une chaize à porter verny à la Chine, ayant au derrière les armes dud. Seigneur archevesque et aux panneaux la croix et la crosse dorées passées en sautoir. » (*Inventaire de Henry de Béthune, archevêque de Bordeaux,* 1680.)

Sauvageon, *s. m.* — Bois français, employé dans l'ébénisterie. Il est blanchâtre et dur.

Sauvaguze, *s. f.* — Nom donné à certaines toiles blanches de coton qu'on tirait des Indes. Le *Mercure* de septembre 1701 mentionne, parmi les étoffes fraîchement importées de l'extrême Orient, 5,760 pièces de sauvaguze. On voit que cette étoffe était d'un usage courant.

Sauveterre, *s. m.* — Terme de marbrier. Nom donné, d'après son lieu d'origine, à une sorte de marbre noir, veiné de blanc et de jaune.

Savate, *s. f.* — Petite boîte en forme de chaussure, qui s'accrochait à la muraille et dans laquelle les gens de métier plaçaient les menues recettes qu'ils faisaient. « Adonc ont commenchiet les nobles à faire pies qu'en devant; et vinrent les enfans de Franche as mangons et pesseurs, et prendent leur argent à leur estault meisme, et dedens leur chavate, de quoy ilh furent excommengniés de part l'evesque et le capitle. » (*Le Myreur des histors* dans le *Corps des chroniques liégeoises,* t. VI, p. 5.)

Savonnerie, *s. f.* — Nom donné à une de nos Manufactures royales de tapisserie. (Voir t. III, col. 651.)

Savonnette (Boîte à), *s. f.* — La savonnette est définie par Richelet : « Petite boule de savon purifié et souvent parfumé, dont on se sert avec de l'eau chaude ou froide, pour frotter la barbe avant que de la raser. » Le *Parfumeur françois* (Lyon) renferme tout un « Traité des savonnettes », ce qui prouve qu'elles étaient fort employées. Les boîtes à savonnettes étaient des petits récipients de forme ronde s'ouvrant avec une charnière, et qui faisaient partie de l'attirail de toilette de nos ancêtres. Au XVII[e] et au XVIII[e] siècle, on rencontre dans certains *Inventaires* des boîtes à savonnettes en argent. « Plus et enfin un bassin à barbe, deux boètes, une [à] savonnette et l'autre à éponge et un marabout, pezant 7 marcs 5 onces. » (*Invent. de Michel-Ange Slodtz, sculpteur,* 1764.) « Un nécessaire composé d'un plat à barbe, boètes à savonnette et ustensiles d'argent. » (*Vente de M. de Sénac, lecteur du cabinet du Roi,* 12 février 1784.) « Un nécessaire avec jatte, chocolatière, boëtes à savonnette et à éponge... » (*Vente du chevalier de la Borde, chef d'escadre,* 15 juin 1785.) Etc.

Saxe. — Porcelaine de Saxe. (Voir Porcelaine.)

Saxon, *adj.* — Nom donné, au XVIII[e] siècle, à une forme de gobelets. Le *Mercure* de décembre 1760 nous apprend que « le prix des goblets saxons, brodés et unis de toutes grandeurs, en faïence blanche », variait de 4 à 8 sols.

Saye, *s. f.* — Sorte de serge ou étoffe croisée très légère, toute de laine, dont on faisait usage pour tentures, portières et rideaux. « A Thomas le Roy, marchand et bourgeois d'Arras, IIII[xx] III escus pour la vendue et délivrance de XXXI pièces de saye de plusieurs couleurs, prinses et achatées de lui pour faire une tante, pour logier mondit Seigneur (le duc de Bourgogne). » (*Prémier Compte de Robert de Bailleux, receveur des finances de Bourgogne,* 1411.) On trouve aussi, au XVII[e] siècle, saye employée comme synonyme de soie. Nous citerons notamment la permission à Antoine Kindt, résidant à Anvers, « d'imprimer et graver sous sa marque..., toutes sortes de cuir chamois et manufactures de lin, laisnes et sayes et icelles vendre et distribuer, etc. » (*Ordonnances de Philippe IV,* 1622-1627.)

Sayette, *s. f.* — Petite étoffe de laine, quelquefois mêlée d'un peu de soie, qui se fabriquait au siècle dernier à Amiens et dans toute la Picardie. (Voir Saiette.)

Sayetterie, *s. f.* — Voir Saietterie.

Sayetteur, *s. m.* — Fabricant de Saye et Saiette. (Voir ces mots.) Les *Comptes de Simon Longin, receveur des finances de Maximilien, roi des Romains, et de l'archiduc Philippe le Beau* (1494), mentionnent un payement de 260 livres « à Jehan de la Croix, marchand sayetteur, demourant à Mons, en Haynnau, pour trente-six pièces de fines sayes verdes et rouges, qu'il a vendues et délivrées, pour faire six paires de gourdines et deux chambres de tapisserie de broudures ». Les Archives du Nord possèdent en outre une *Lettre de rémission,* accordée en 1553 par Charles-Quint à Jacques Vinchant, de Valenciennes, « sayeteur de son stil, à présent homme de guerre, etc. »


Fig. 570.
Scabelle à dossier sculpté (XVI[e] siècle).

Scabeau, *s. m.* — Abréviation d'Escabeau. (Voir ce mot et le suivant.)

Scabelle, *s. f.* — Abréviation d'Escabelle. (Voir ce mot.) Cette abréviation (comme aussi scabeau employé pour escabeau) fut d'un usage courant pendant tout le XV[e], le XVI[e] et le XVII[e] siècle. Jean Chartier, dans sa *Chronique de Charles VII* (t. II, p. 6), racontant l'exécution du maréchal Gilles de Retz (mai 1440), écrit : « Et fut fait ung gibet, une haulte scabelle soubz ses piéz, soubz lequel gibet fut fait ung grant feu. Et après ce qu'il fut attaché au gibet fut tirée ladite scabelle de dessoubz ses piéz et le feu approché de son corps, tant qu'il fut pendu et bruslé ensemble. » Dans les *Comptes de l'hôtel* (hôpital) *de la Charité* (1520), nous notons le payement à Lambin Baillet, « maistre menuysier à Paris », de 18 sols pour « quatre scabelles, pour la chambre de Messieurs », c'est-à-dire des administrateurs. L'*Inventaire des meubles délaissés par Charles-Quint, à l'hôtel de ville de Lille* (1549), mentionne des « scabelles d'escripnerie » ; et Gilles Corrozet, dans ses *Blasons domestiques,* indique le scabelle parmi les sièges qui, de droit, ont leur place dans toute chambre bien meublée :

> Chambre garnie d'ung buffect,
> Et d'aultre mesnage parfaict,
> Comme de lict, de banc, de table,
> De placet, de selle et scabelle, etc.

Bien mieux, Corrozet n'hésite pas à tracer le blason de ce meuble, preuve de l'estime dans laquelle il était tenu :

> Scabelle bonne et profitable,
> Scabelle pour s'asseoir à table
> Quand on veult disner et soupper;
> Scabelle qui n'a point de per
> En beauté dont tu as saisine;
> De la chaire seur et cousine,
> Faisant toutes deux une office;
> Scabelle mignonne et propice;
> Jaune comme l'or et unie,
> Très clère, luysante et brunie,
> Scabelle de bonne haulteur
> Où le menuisier et facteur
> A montré son gentil sçavoir;
> Scabelle très plaisante à voir,
> Faite de bois sans aulcuns neux.
> Il y a longtemps que je n'euz
> Tant de bien à te veoir sans faindre
> Comme j'ay de peine à te peindre.

On lit encore dans la *Farce des cinq sens :*

> Plus royde que volle ung mousquet,
> Monstrant que point ne suis rebelle,
> J'aporteray une scabelle
> Pour assoir mon maistre et Seigneur.

Enfin, il n'est pas jusqu'à la littérature officielle qui ne fasse usage de cette abréviation. Le *Règlement général de la maison du Roy* (Henri III, 1582) ordonne que tous les dimanches et jeudis, tous les flambeaux soient allumés dans la salle du bal, qu'on fasse venir les musiciens et qu'on apporte « les chaires de leurs majestéz et une vingtaine d'autres sièges, tant tabouretz que scabeaux, pour ceulx et celles qui se devront asseoir ». Cependant, dans la hiérarchie du siège, le scabeau était peu apprécié et réservé généralement aux gens de condition modeste. Le récit suivant, emprunté à l'*Exécution du maréchal de Marillac* (10 mai 1632), en fait foi : « Après cela, il reprit le père D. Eustache pour s'asseoir avec luy, tous ceux qui estoient préz et à l'entour de luy s'esloignèrent et comme l'autre père Fueillant vid que les sièges sur lesquels ils s'asséoient n'estoient que scabeaux, et qu'il y avoit de l'autre costé de la table une chaire à bras, il s'advança pour la luy présenter; mais le mareschal, l'ayant apperceu, s'approcha de luy et luy mettant la main sur le bras : Je vous prie, dit-il, mon père, de ne prendre pas cette peine, je ne suis pas en estat de songer à ces choses-là, ny où il me faille traiter de cérémonie. »

Scabellon, *s. m.* — Terme d'architecture et de décoration. Sorte de piédestal ou de socle, sur lequel on pose des bustes, des statuettes, des appareils d'éclairage. Le siècle de Louis XIV est peut-être celui qui a fait la plus grande consommation de scabellons. Ce mot figure en vingt-endroits dans les *Comptes des Bâtiments.* « 17 mars 1668, à Motelet, pour avoir racomodé six tables de marbre et douze scabellons : 184 livres. — 9 juillet 1670, à Bourdon, marbrier, pour huit scabellons de marbre, qu'il a fournis pour le Roy : 800 livres. » Etc. Le *Mercure galant* (n° de décembre 1682), parlant de l'appartement du Grand Roi, à Versailles, dit : « Une balustrade d'argent, de deux pieds et demy de haut sur laquelle posent huit chandeliers de mesme matière et hauts de deux pieds chacun, entourent (*sic*) l'Estrade, qui est de marqueterie. Deux scabelons portent dans les angles deux cassolettes de cinq pieds, etc. » Ce même recueil nous apprend, quelques années plus tard (n° de juin 1700), que dans la galerie à manger (*sic*) du duc de Grammont, on voyait « douze beaux lustres, des scabellons de marbre des deux costéz, avec des girandoles sur chacun ». Enfin, nous trouvons dans l'*Inventaire des meubles de la Couronne* (État du 20 mars 1684) la description d'une « grande paire de chenets d'argent, faite par Viaucourt, dont le corps est une urne à deux anses ciselées de deux godrons, posée sur un scabellon orné de quatre testes de bellier et ciselé des armes de France, portée par deux lions, haulte de 3 pieds 2 pouces. »

Scarh-deentt, *s. m.* — Locution bretonne. Cure-dents.

Scarr-sqoharnn. — Locution bretonne. Cure-oreilles.

Sceau, *s. m.;* **Sayel**, *s. m.;* **Sceel**, *s. m.;* **Seel**, *s. m.* — Nom qu'on donne à la fois au cachet employé pour sceller un acte, et à l'empreinte de ce cachet. Le sceau servit de tout temps à imprimer à la pièce qui en était revêtue un caractère d'authenticité spécial. A une époque où l'écriture et même la lecture étaient le privilège d'un petit nombre de lettrés, le sceau avait la même importance que, de nos jours, la signature ; et l'action de laisser en souffrance un acte sur lequel était apposé son sceau était pour un roi, un prince, un prélat, aussi déshonorante et aussi fâcheuse que, pour un commerçant contemporain, de laisser protester sa signature. Joinville, en ses *Mémoires* (t. I[er], p. 30), voulant donner une preuve de la « loyauté du bon roy » Louis IX, raconte que Regnault de Troyes « apporta à iceluy saint omme (au roi) unes lettres par lesquelles il disoit qu'il avoit donné aux oirs de la contesse de Boulongne, qui puis n'aguère estoit morte, la conté de Dammartin, desquelles lettres les seaulx du Roy qui autresfoiz y avoyent esté, estoient tous brisêz et cassêz : et n'y avoit plus desdiz seaulx que la moitié des jambes de l'image du seel du Roy, et le chantel sur quoy le Roy avoit les piedz. Et le Roy monstra lesdites lettres à nous qui estions de son conseil, pour le conseillier en ce. Et tous fummes d'opinion, que le Roy n'estoit tenu à icelles lettres mettre à exécution et qu'ilz ne devoient joir dudit conté. Et tantoust il appella Jehan Sarrazin, son chambellan, et lui dist qu'il luy baillast une lettre qu'il luy avoist commandé faire, et quand il eust la lettre vüe, il regarda au seel qui y estoit et au remenant du seel des lettres dudit Regnault et nous dist : Seigneurs, véez cy le seel dequoy je usoie avant mon partement du véage d'oultre-mer, et ressemble ce demourant du seel, à l'impression du seel entier. Parquoy je n'oseroye, selon Dieu et raison, ladiste conté de Dammartin retenir. Et lors appella-il mon dit seigneur Regnault de Troie, et luy dist : Beau sire, je vous rens la conté que vous demandez. »

La seule vue du sceau d'un personnage connu suffisait pour donner toute confiance à ceux-là mêmes qui, par profession, en avaient généralement le moins. Nous lisons dans les *Mémoires de Bertrand du Guesclin* (*Mém. relat. à l'histoire de France,* t. IV, p. 245) qu'étant prisonnier des Anglais à Bordeaux et voulant s'entretenir avec le roi Henri de Castille qu'il savait être en cette ville, du Guesclin fit appeler son geôlier : « Il lui exposa qu'il y avoit dans Bordeaux un pèlerin natif de Bretagne, et l'un de ses vassaux qu'il estimoit : que cet homme allant à Saint-Jacques, dans un esprit de dévotion pour demander à Dieu la délivrance de son Seigneur, il étoit bien aise de reconnoître son bon cœur, en le régalant et l'assistant de quelque argent pour achever son voyage ; que, n'en ayant point sur lui, il le prioit d'aller demander de sa part quatre cens florins à son Lombard, et qu'il y en auroit cent pour lui. Le géolier se le tint pour dit, trouvant bien son compte à la proposition de Bertrand, qui lui donna son cachet afin que le Lombard ne fît au géolier aucune difficulté de lui délivrer cette somme. A l'aspect du cachet, le Lombard la lui donna. » Au surplus, il arrivait très rarement que les

princes et les seigneurs consentissent à se séparer de leurs sceaux. Les conséquences de cette séparation, même momentanée, pouvaient, en effet, devenir funestes. Quand ils venaient à mourir, leur sceau était transmis à l'aîné



Fig. 571. — Sceau de Louis VII, roi de France, en duc d'Aquitaine.

de leurs fils, et s'ils mouraient sans enfants, on l'enfermait avec eux dans leur cercueil. Cette coutume se conserva jusqu'à la fin du XVIe siècle, et l'ordre observé à l'*Enterrement de François, duc d'Anjou, frère du roi Henri III* (1584), nous apprend que le corps du prince fut « embausmé, mis en cercueil de plomb, son seel à ses pieds ». Ces précautions n'étaient pas superflues, et l'histoire raconte que, malgré la méfiance des princes, on surprit plus d'une fois leur sceau, et qu'on s'en servit contre eux-mêmes. Jean d'Outremeuse rapporte dans son *Myreur des histors* (*Corps des chroniques liégeoises,* t. VI, p. 67) qu'en l'année 1304, Enguerrand de Marigny, voulant empêcher la paix de se faire entre le roi de France et le comte de Flandre, écrivit à celui-ci une lettre injurieuse, rédigée comme si elle émanait du roi. Cette lettre achevée, pour lui donner le caractère d'authenticité nécessaire, il fallait la revêtir du sceau royal. « Engorant at fait la lettre à sa volonteit, continue Jean d'Outremeuse, et puis entrat en la chambre le Roy, si est assis deleis li et li dest : Sire, par ma foid, la contesse Maheal de Hénau me doit LXm libres de paresis et ne me vuelt paiier ; presteis moy vostre signet et vostre grant seel, lee mandant en vostre nom que, s'elle ne me paie, que vos donreis congiet del aresteir et prendre sor lee. Et li roy l'octriat, mains ilh ne savoit che que al neis li peut, se li prestat tout che qu'ilh li demandat. Et at la letre saelée et donneit aux Jacobins, qui s'en vont. » On remarquera qu'indépendamment du grand sceau, Enguerrand demanda à son maître de lui confier son SIGNET. (Voir ce mot.) Ce signet ou petit sceau achevait d'attester la participation directe du roi à l'acte qui en était revêtu. Tous les princes, en effet, possédaient trois cachets différents qui, du jour où ils surent lire et écrire, furent confiés au garde des sceaux ; et cette remise était constatée par un procès-verbal du Parlement ou de la Chambre des Comptes. C'est ainsi que les *Registres de la Chambre des Comptes de Dijon* déclarent que, le 8 avril 1439, « Messeigneurs des Comptes donnèrent à honorable homme Étienne Armenier les trois sceaulx d'argent ; c'est à scavoir le grand scel, le contre-scel et petit scel, qui sont pour sceller les lettres et contraux faits et passéz sous le scellé de Monseigneur le Duc » de Bourgogne.

Un des premiers soins de tout prince arrivant à sa majorité était de se pourvoir de ces divers cachets. Les *Acquits au comptant de François Ier* mentionnent un payement à Jérôme Crestard, orfèvre, de 52 livres 18 sols 1 denier « pour l'argent et façon du grand scel, contrescel et petit scel de mondit seigneur le Dauphin à prendre au coffre du Louvre ». (*Comptes des Bastimens,* t. II, col. 384.) Philippe II ayant épousé, en 1544, la reine Marie d'Angleterre, nous trouvons dans les *Comptes* de ce prince, à l'année 1555, un payement de 6 livres au peintre Adrien Reyniers, qualifié « illuminaire à Bruxelles », pour avoir « faict et illuminé quatre patrons du nouveau scel et contre-scel, ordonné faire pour le Roy d'Angleterre, dont l'on debvoit user ès pays de par deçà ». Ces cachets si précieux, et qui donnaient au moindre engagement une valeur définitive, étaient, on doit le comprendre, l'objet de soins tout particuliers. On les logeait dans des bourses magnifiques. Le chancelier portait cette bourse suspendue à son col, et c'est à cette particularité que l'on reconnut le corps de Roger, vice-chancelier de Richard Cœur de Lion, lequel avait trouvé la mort dans un naufrage. Les *Comptes de Geoffroi de Fleuri,* argentier de Philippe le Long (1316), nous apprennent que messire Adan Hairon portait le sceau du roi dans « une bource de veluiau », attachée par une « chaene d'argent ». On voit dans les *Comptes d'Étienne de la Fontaine,* argentier du roi Jean, à l'année 1352, que Thomas de Châlons, brodeur et « coutepointier » du roi, fut chargé de confectionner pour ce prince « la bourse au seel de son secré ». Ces mêmes *Comptes* nous apprennent en outre que lorsque Blanche de Bourbon épousa le roi de Castille, on acheta au mercier du roi, Édouard Tadelin, « 1 quartier de veluyau azuré, II onces d'or de Chippre et II onces de soye ardant », et que le tout fut « baillié » à son brodeur Thomas de Châlons « pour broder, faire et estoffer la bourse au seel de son secret, armoyé aus armes d'Espaingne et de Bourbon ». Pour les seigneurs qui, tout en ayant un sceau, n'avaient pas de chancelier pour le porter, ils le gardaient eux-mêmes et le portaient dans leur escarcelle. A propos de l'assassinat de Gaspard de Coligny, nous lisons dans un récit du temps (*les Stratagèmes de Charles IX contre les Huguenots*) : « L'amiral fut tout pillé et saccagé, et le capitaine Pierre-Paul Tosinghi, Florentin, vaillant soldat (lequel avec un sien fils se trouva à sa mort), eut pour son butin l'escarcelle et sa chesne ; et se trouva dedans ladite escarcelle le sceau et contre-sceau des huguenots, une médaille aussi où estoit son effigie, au dos ou à l'envers de laquelle il y avoit escrit en langue françoise : *Extermine,* avec ces trois lettres *R. L. P.* qu'ils exposoyent entre eux, le Roy, Lorraine, Papauté. »

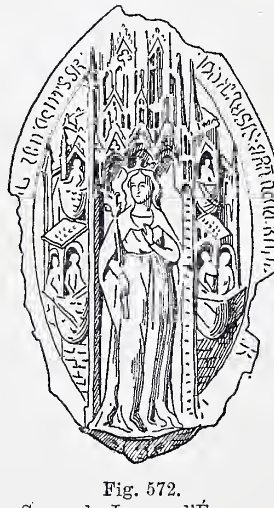


Fig. 572.
Sceau de Jeanne d'Évreux, reine de France.

Si nous en croyons un *Mémoire historique sous Charles VIII,* François d'Orléans, fils du brave Dunois, faisait mieux encore : non seulement il portait avec lui son sceau, ne se fiant à aucun secrétaire, mais il avait toujours à sa portée une empreinte de ceux des principaux seigneurs et officiers de la Couronne, « afin de les conférer avec ceux qu'il recevoit, de peur d'estre trompé ; car Louis XI avoit appris à contrefaire les sceaux et les seings, ce qui estoit devenu si ordinaire qu'il s'en falloit donner de garde ».

Plus tard, le grand sceau royal fut enfermé dans un coffret dont le garde des sceaux eut seul la clef. Ce coffret était l'objet d'une surveillance particulière et d'égards spéciaux. Les *Comptes du roi Louis XI* mentionnent à



Fig. 573. — Le grand sceau de Charles V.

l'année 1481 le payement de 67 liv. 2 s. 6 den. à M. Laurens Volme « pour ses peines et sallaires, vacations et façon... d'un petit coffre d'acier bruny et les bors dorés, pour mettre le sceau et secret dudit Seigneur ». Quand le roi faisait son Entrée solennelle dans une ville, le sceau le précédait dans sa cassette, porté par un cheval caparaconné à ses armes, conduit par des pages, entouré de hérauts, de « notables seigneurs » et de soldats, et restait toujours sous les yeux du chancelier qui ne le perdait pas de vue. La *Chronique de Tournai* (t. III, p. 444), racontant l'Entrée de Charles VII à Rouen, nous montre : « Messire Guillemme Gunevel, chaucellier de France, vestu en estat roial, de robe et caperon fouréz, et de ung mantiel de escarlate, ayant devant lui une haquenée blance, couverte de velours asuré, sepmé de fleurs de lis de or, de œvre de broudure, pareille au roi ; et desupz icelle couverture estoit ung petit coffret, de meisme œvre et estoffe, ouquel estoit le grand seel du roi ; et menoit icelle haquenée à la main ung varlet de pied, icelle adcostée de pluiseurs herraulx et poursievans du roi, et de notables seigneurs ricement habilliés et vestus de leurs cottes d'armes, aians devant eulx IX tromppettes, ornées de banières de leurs seigneurs, sonnantes entrecambgéement et musicalement. » Jean Chartier, dans le récit qu'il nous a laissé de l'Entrée de Charles VII à Bordeaux (1451) (*Chroniques*, t. II, p. 307), s'exprime presque dans les mêmes termes : « En amprès entra une hacquenée blanche dont la selle estoit couverte de veloux cramoisy, qui portoit sur la croupe un drap de veloux azeur (azuré) semé de fleurs de lys d'or en broderie, et sur la selle avoit un petit couffret couvert de veloux azur, semé de fleurs de lys d'orfavrerie, dedans lequel estoient les grands sceaulx du roi, et ung varlet à pied conduisoit et menoit icelle hacquenée, et à chascun costé d'icelle estoient deux archiers revestus de livrée. » Au XVIe siècle, ce curieux cérémonial s'était conservé presque intact. L'*Ordre tenu à la nouvelle Entrée du roi Henri IIe de ce nom* (Paris, 1549) le constate, et Olivier Codoré, dans son *Bref et sommaire recueil de ce qui a esté faict à l'Entrée de Charles IX à Paris* (1572), trace la phrase suivante : « Et puis estoit le seel du roy en son coffret couvert d'un grand crespe, posé sur un coisin de veloux pers, semé de fleurs de liz d'or, porté par une haquenée blanche caparassonnée et couverte d'une grande housse de veloux traînnant en terre, toute semée de fleurs de liz d'or. Ladicte hacquenée conduicte par les resnes de sa bride, par deux grandz lacquetz dudict seigneur de Biragues ; et à costé estoient à pied les quatre chauffecires qui tenoient les couroyes dudict sçeau, aians les testes nuës. »

Les chauffe-cire dont il est question ici étaient spécialement attachés au service du sceau. Ils avaient pour mission de faire chauffer la cire dont on se servait pour faire les empreintes. Tout d'abord, ils avaient été au nombre de trois. Les *Comptes de l'hôtel de Charles VI* (1380) nous apprennent les noms de ceux qui étaient alors en exercice. C'étaient Jean Marescot, Symonnet Marescot et Jehan d'Espernon. Par les achats auxquels ces fonctionnaires procédaient régulièrement, on sait que la quantité de cire consommée pour le service du sceau s'élevait mensuellement à trois livres. Ce chiffre dit assez à quelle prodigalité d'empreintes on se livrait. Plus tard, ce poids se trouvant augmenté, les chauffe-cire furent portés au nombre de quatre. La cire qu'on employait à cet usage était teintée, et, suivant la nature des actes, la couleur variait. Ces distinctions demeurèrent en vigueur presque jusqu'à la fin de la Monarchie, et, à la date du 30 octobre 1685, Dangeau écrivait : « J'appris qu'on se servoit au sceau de trois sortes de cires : de la *verte* pour tous les Arrêts ; de la *jaune* pour toutes les expéditions ordinaires, et de la *rouge* seulement pour ce qui regarde le Dauphiné et la Provence. Il y a une quatrième cire qui est blanche, dont on se sert pour les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit ; mais c'est le chancelier de l'ordre qui fait ces expéditions-là, et non le chancelier ou le garde des sceaux de France. »

Indépendamment du grand sceau officiel, les princes avaient, nous l'avons dit, un petit sceau particulier que l'on nommait signet ou secret. Ce petit sceau consistait souvent en un anneau qui portait tantôt leur nom, tantôt leur portrait, et qui, plus souvent encore, était formé d'une pierre antique. Au mot INTAILLE (t. III, fig. 34), nous reproduisons le camée qui servait de sceau à Charles le Chauve. Une charte de Pépin le Bref est scellée d'une



Fig. 574. — Sceau de Jean sans Peur, duc de Bourgogne.

tête de Bacchus. Sur une *Ordonnance* de Charlemagne, on distingue une tête de Sérapis, coiffée du *modius* mystique. Par l'*Inventaire des joyaux de la Couronne,* dressé au château de Vincennes en 1418, nous savons que le roi Jean II

possédait « un petit signet d'or, longuet, au bout duquel est taillé *Johannes* et à l'autre bout une fleur de liz » ; et que la reine Jeanne d'Évreux avait « un petit seel d'or, pendant à une chayne, où est gravé un aigle, et est esmaillé des armes de Évreux ». Un autre petit sceau, ainsi décrit à l'*Inventaire de Charles V* (1380) : « Ung petit siget d'or, ou dedens a ung saphir où est taillé un J, une R et un F », pourrait bien avoir servi également au roi Jean. Quant à Charles V, son *Inventaire* ne mentionne pas moins de onze petits sceaux ou signets à son usage ou provenant de ses prédécesseurs. Dans le nombre se trouvaient plusieurs intailles antiques. Nous citerons notamment : « Une pierre cornaline, où dedans est entaillée une teste d'omme bien parfont. — Une pierre corneline, où dedens est une teste de femme eschevellée. — Ung cassidoine où est taillé la teste d'une femme. — Une corneline, en laquelle a ung lyon qui mangat une autre beste, etc., etc. »

Pour le grand sceau, il était toujours en métal, et, avec moins de fantaisie dans le sujet, affectait des allures plus solennelles. A partir de Hugues Capet, il représenta le roi, couronne en tête et sceptre en main, assis dans sa chaire. Pendant la durée de la domination anglaise, il fut gravé aux armes des deux royaumes. On lit, à ce propos, dans la *Chronique de Charles VII*, par Jehan Chartier (t. I[er], p. 29) : « Et le seizième jour du dit moys (novembre 1422), on plaida en Parlement, et le vingt-troisiesme on scella du grand séel en quel estoient les armes de France et d'Angleterre, c'est assavoir ung roy assis en une chayère, tenant deux sceptres en ses deux mains, et au costé dextre estoit l'escu de France tout plain, et au costé sénextre estoit l'escu d'Angleterre esquartellé de fleurs de liz et de liépars. » Les princes et les grands seigneurs étaient représentés, sur leurs sceaux, armés de toutes pièces, montés sur un cheval bardé de fer et *passant* au galop. Ceux des villes portaient les armoiries de celles-ci. Ils étaient conservés avec un soin spécial dans des coffres fermés de plusieurs serrures, dont les clefs étaient remises à des fonctionnaires différents. La *Chronique de Tournai* nous apprend, à l'année 1365, qu'un des griefs les plus puissants invoqués contre l'ancienne municipalité de cette ville était d'avoir détraqué la serrure du coffre au sceau, pour pouvoir en faire illicitement usage. « Et le samedi, parlèrent au roi et à son consail, et acusèrent lesdis prisonniers, qu'ils avoient m[auv]aissement gouvrené le ville et vendu les rentes, offises et censses de la ville, secrètement et à wis clos, contre l'usanche de la ville et du roialme, et que on avoit trouvé la siérure du coffre du seel de la commune destaquié, et qu'elle ne tenoit que à claus, que on r'ostoit et remétoit quant on volloit, et ainsi le pooient ouvrir, sans clef et sans siéruriers. »



Fig. 575. — L'évêque de Trèves tenant une lettre de l'Empereur avec le double sceau, d'après une gravure de la *Chronique de Nuremberg*.

Bien que la taille des sceaux ne fût pas réglementée, cependant leurs dimensions se proportionnaient à la puissance des seigneurs et à l'importance des villes. En 1425, les consuls de Lyon donnèrent « ordre de faire confectionner un nouveau sceau en argent aux armes de la Commune, attendu que celui de quoy l'on scelle est trop petit selong la noblesse de la Ville ». (*Archives communales*, série BB, reg. 2.) Ces cachets étaient exécutés avec le plus grand soin. Empreinte du maître, si l'on peut dire ainsi, ils devaient donner à ceux qui les contemplaient une idée de son pouvoir, de sa richesse et aussi de son goût et de ses connaissances artistiques. Beaucoup de ces sceaux étaient donc magnifiques et constituaient de véritables œuvres d'art. Ils étaient faits généralement en métal précieux, et les orfèvres étaient chargés de leur gravure. On a retenu les noms de Pierre Le Roy, orfèvre de Bruges (1480) ; de Cornille du Bout, orfèvre de Gand (1480) ; de Jean de Nimègue, orfèvre d'Anvers (1506), qui gravèrent les sceaux de la Cour de Bourgogne ; de Renault-Danet (1530), qui exécuta ceux de François I[er] ; de Jacques Jongelonck, qui travailla pour Philippe II, etc. Pour donner une idée des prix auxquels revenaient ces superbes cachets, nous ne pouvons mieux faire que de citer l'extrait suivant des *Comptes de Louis Quarré, receveur général des finances de Bourgogne* (1480) :



Fig. 576. Sceau de la ville de Rouen.

A Cornille du Bout, orfèvre demourant à Gand, la somme de trois cens quarante-une livres quatorze solz six deniers, pour sept marcs quatre onces cincq esterlins d'argent fin, qu'il certiffie avoir employé à faire le grant seel et contre-seel de Mondit Seigneur, la boiste y servant avec la garniture de la chainture servant à ladicte boiste, et pour quinze esterlins et demi d'or de filet dont a esté faicte la chaynète, à quoy pent la clef de ladicte boiste. — *Item*, pour une once six esterlins et demy d'or, qui ont esté employés en ung petit signet d'or armoyé des armes de Mondit Seigneur servant à lettres closes. — *Item*, pour la fachon desdits seel, contre-seel, signet, boiste, garniture d'icelle, ensemble ladicte chaynette de la clef, y compris la dorure, et deux bourses de soye avec le tissu servant à ladicte boiste.

A l'instar des seigneurs, des princes, des prélats et des villes, les simples particuliers eurent aussi, dès le Moyen Age, des petits sceaux ou cachets qui les dispensaient de savoir signer. Une *Lettre de rémission*, accordée en 1417 par Charles VI à un nommé Colin, nous apprend que les



Fig. 577 et 578. — Sceau de la *Marchandise de l'eau* (1200) et de la ville de Paris (1577).

bourgeois d'alors portaient généralement leurs sceaux dans leur bourse. « Véant qu'il n'avoit mais de quoy vivre, par sa jeunesse et par temptacion, dit cette *Lettre*, en parlant dudit Colin..., et si coppa à ladicte porte Baudet une bourse

où il prist XII sols parisis et un scel de laton..., et aussi la bourse d'un homme à la porte Baudet, où il prist un petit scel d'argent. » Avec le temps, ces petits sceaux bourgeois devinrent, à leur tour, de véritables objets d'art. Certains particuliers y firent représenter leurs initiales, d'autres leurs armoiries. Par la suite, le sceau adopta la forme plus pratique du cachet, et, le plus souvent taillé dans une matière précieuse, constitua une sorte de joyau qu'on offrit en cadeau, et qui était accepté avec reconnaissance. Le 20 septembre 1653, Conrart ayant envoyé à Mlle de Scudéry un de ces cachets, en cristal de roche taillé, celle-ci lui répondit par ces vers :



Fig. 579. — Sceau de l'université de Verdun.

> Pour mériter un cachet si joli,
> Si bien gravé, si brillant, si poli,
> Il faudroit avoir, ce me semble,
> Quelque joli secret ensemble ;
> Car enfin les jolis cachets
> Demandent de jolis secrets
> Ou du moins de jolis billets.

Souvent ces gracieux bijoux accompagnaient quelque petit meuble aimablement offert. Nous trouvons dans le *Mercure galant* de janvier 1679 la description d'une écritoire de vermeil où se rencontraient deux cachets « dont l'un estoit d'or, l'autre d'argent ». « Chaque cachet, ajoute le correspondant du *Mercure,* portoit sa devise. On voyoit sur le premier un cœur qui s'ouvroit, et d'où sortoit un amour avec une flèche à la main. Ces paroles lui servoient d'âme : « Je ne m'ouvre que pour vous. » La gravure du second cachet représentoit une montre avec ces paroles autour : « Mes mouvements sont cachés. »

Une fois ces cadeaux à la mode, les esprits ingénieux se mirent à l'œuvre pour combiner des emblèmes et composer des devises appropriées à toutes les situations de l'esprit et du cœur. Le *Mercure,* toujours à l'affût de ces nouveautés, publia dans son *extraordinaire* d'avril 1679 toute une suite de planches représentant des motifs heureusement variés. Ces compositions étaient l'œuvre d'un sieur Gardien, qui s'était fait une spécialité de ces exercices. Les images en sont simples et les devises spirituelles. L'italien, le français, l'espagnol, sont les trois langues mises à contribution. L'année suivante, le sieur Mavelot, graveur, établi « Court-Neuve du Palais », *Aux armes de la Royne,* fit graver « un très grand nombre de chiffres, qui contiennent, dit le *Mercure* d'avril 1680, tous les noms et surnoms entrelasséz par alphabet ». Plus tard, les pierres gravées redevinrent à la mode, et tout le monde en porta. C'était le temps où le *Neveu de Rameau* indiquait, comme une marque de richesse et de goût, d'avoir « l'Aristote ou le Platon au doigt », et où une belle dame un peu naïve, voyant un profil de Louis XV, taillé dans une cornaline, demandait avec ingénuité « si c'étoit une antique ». Mme de Pompadour faisait alors graver par Gay l'histoire de son auguste amant, composée par Bouchardon, pendant que J.-B. Certain, François Barrier et les deux Maurice exécutaient pour le public des intailles nombreuses. Mais ces gravures sur pierre dure coûtaient cher, et de tout temps il s'est trouvé des amateurs de bon marché. C'est pour eux que le sieur Vérien, prenant les devants, imagina d'imiter en acier poli les cachets en intailles. (*Mercure,* janvier 1700.)

Cette passion des pierres gravées fut toutefois de peu de durée. La vanité n'abdique jamais longtemps ses droits. Les armoiries et les lettres entrelacées, surmontées de casques héraldiques ou de couronnes, reprirent rapidement faveur et furent surtout goûtées des simples roturiers. Une *Ordonnance* du 5 août 1760 (voir Barbier, *Journal,* 7e série, p. 285) essaya de remédier à ce débordement de couronnes et d'armoiries mal justifiées, mais sans y parvenir. En 1785, Mirabeau écrivait à Sophie de Monnier de faire graver sur son cachet une couronne de marquis, à laquelle il reconnaissait n'avoir point droit. « Mais, disait-il, il n'est point de procureur qui ne prenne la couronne de comte, et je ne puis m'en contenter. » Mercier ajoutait dans son *Tableau de Paris :* « Sur cent lettres, dont le cachet est gravé en armoiries, quatre-vingt-dix-neuf portent un cachet imposteur. Il y a des hommes assez ridiculement vains, pour vous faire admirer leurs cachets armoriés, tandis que vous avez connu leur père, horloger, maçon ou chapelier ; mais ils se flattent qu'il en sera un jour comme du temps des croisades, que la possession avec le temps deviendra un titre incontestable. »

Avec la Révolution, ces usurpations, jugées compromettantes, disparurent. Les emblèmes redevinrent à la mode. Les boucliers, les aigles, les lions, les casques, les faisceaux et les bonnets phrygiens prirent la place des monogrammes délicats et compliqués, des couronnes et des signes héraldiques. Une jolie lettre de Prud'hon à M. de Joursanvault (publiée par les *Archives de l'art français,* Documents, t. II, p. 320) nous apprend que ce gentilhomme, ami des arts, avait choisi pour emblèmes un guerrier et un lion. Le cachet de Carrier, retrouvé il y a quelques années à Nantes, et acquis par M. Paul Eudel, portait les initiales J. C., surmontées d'un bonnet phrygien, couronnant un faisceau de licteur, avec deux drapeaux de chaque côté du cachet et les mots de *République française.*

Depuis lors, le cachet a repris ses anciens errements. Jusqu'à la fin de la Restauration, les emblèmes reconquirent leur vogue passée, puis ils cessèrent de nouveau d'être goûtés, et le titre de graveurs héraldiques, que portent désormais les fabricants de sceaux et de cachets, dit assez la quantité d'armoiries et de couronnes qu'on leur demande. Quant aux



Fig. 580. — Sceau de l'université d'Angers.

sceaux publics, ils ont abdiqué tout caractère de haute élégance et de riche décoration. Déjà sous l'Ancien Régime, le sceau royal, au lieu de montrer le souverain sur son trône, ne portait plus que l'écu fleurdelisé surmonté d'une couronne. En 1792, l'écu fit place à une femme appuyée d'une

main sur un faisceau, et tenant de l'autre une lance, coiffée du bonnet de la liberté. Sous l'Empire, cette femme fut remplacée par un aigle ; puis, en 1815, l'écu fleurdelisé

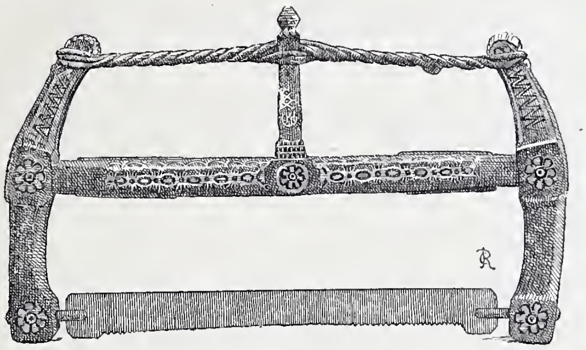


Fig. 581. — Scie montée, avec manche sculpté (XVIe siècle).

reparut, pour céder, en 1831, la place aux tables de la loi. Enfin la femme nous est revenue, sans que nos sceaux aient retrouvé leur ancienne allure magnifiquement décorative.

SCEAU (drap du). — Voir DRAP (t. II, col. 210).

Scebellin, *adj.;* **Sebellin,** *adj.;* **Scebeline,** *s. f.* — Orthographe arbitraire de ZIBELIN. Cette orthographe se rencontre assez fréquemment du XIIIe au XVIe siècle. Sur les trois chevaux que Floire emmène dans son aventureuse expédition (voir le *Roman de Floire et Blanceflor ;* édition Jannet, p. 39), deux sont chargés

> ....., de chiers dras
> Des millors que tu troveras
> Le daarain de sebelines
> Et de beles pennes martrines.

Nous notons, en outre, dans l'*Inventaire de Charlotte d'Albret* (1514) : « Deux quartiers de derrière de martre scebellines. » A la même époque, on trouve encore sebelin et sceblyn. On voit, par ces exemples, qu'en ces temps reculés on était loin d'être d'accord sur l'orthographe de ce mot.

Scelle, *s. f.* — Orthographe arbitraire de SELLE. (Voir ce mot.) Cette façon d'écrire était assez employée au XVIe siècle. Dans la *Farce de Jeninot* (*Ancien théâtre françois,* t. Ier, p. 290), la *femme* dit en parlant de son futur fils :

> Il me menera à la messe,
> Et si gardera la maison,
> Et si me portera ma scelle
> Quand vouldray aller au sermon.

Scellement, *s. m.* — C'est à la fois l'action de sceller, et la partie de la pièce qui doit être scellée. Les scellements se font avec du plâtre, du ciment, du mortier, quand il s'agit d'une pièce de bois qu'on veut arrêter dans une muraille ; avec de la grenaille de fer et du plomb quand c'est une grille, des barreaux de fer, une balustrade ou tout autre ouvrage de serrurerie. On appelle *scellement roulé, dentelé, en queue de carpe,* etc., les parties qui doivent être recouvertes, et auxquelles on a fait subir certaines façons, pour rendre le scellement plus adhérent.

Sceller, *v. a.* — Terme d'architecture. C'est arrêter une pièce de bois ou de métal, un châssis de fenêtre, un chambranle de porte, une grille, des barreaux, etc., avec du plâtre, du ciment, du plomb, etc. « Pour faire deux fenestres nuefves, enchâssilliées et très liées (treillagées) au bas celier dudit chastel, et sont scellées à plastre, x sols. » (*Réparations faites au château de Breteuil,* 1340.)

Scénographe, *s. m.* — Nom donné à un instrument, qui permet de dessiner les contours des objets avec une exactitude mathématique.

Sciage, *s. m.* — C'est l'action de scier et son résultat. On appelle bois de sciage celui qui est débité avec la scie, pour le distinguer du bois de brin qui est seulement équarri avec la cognée, et du bois merrain qui est fendu avec un instrument tranchant. Les planches, les solives, les poteaux, les chevrons, sont des bois de sciage. On débite également à la scie un certain nombre de pierres et de marbres.

Sciau, *s. m.* — Locution picarde. Seau. On prononce de même en Lorraine et en Bourgogne.

Scie, *s. f.* — Outil qui sert dans un grand nombre de professions et dont la taille et la structure varient suivant l'objet qu'on entend trancher. La scie est généralement faite d'une lame de fer, munie de dents qui rongent la matière contre laquelle on les frotte ; cette lame est diversement emmanchée, selon l'usage auquel on la destine. On en fait également sans dents pour débiter certaines qualités de pierre et le marbre. Quant au bois, on se sert de scies à refendre, employées par les scieurs de long ; de scies à débiter ou scies ordinaires, dont la lame est fixe ou tournante, suivant qu'on veut scier droit ou chantourner. Les menuisiers se servent encore de plusieurs espèces de scies à main, faites d'un fer dentelé, adapté à une poignée.

La scie est connue depuis l'Antiquité ; les Romains en faisaient usage. M. Viollet-le-Duc croit même avoir reconnu, dans certains ouvrages de menuiserie du XIVe et du XVe siècle, les traces de la « scie à tourner », qui permet de découper des lignes courbes. Dès le XVIe siècle, on se servit, en outre, de scies mises en mouvement par des cours d'eau. En 1708, un menuisier lyonnais, Jacques Ponsard, obtint de la municipalité un privilège d'une durée de dix années, pour établir dans la ville une machine de son invention, propre à scier les bois employés par les menuisiers, charpentiers et autres artisans, « laquelle machine, dit le privilège (mue par un seul cheval), est beaucoup plus commode que toutes les scies à eau, dont on s'est servi jusqu'à présent pour refendre lesdits bois ». (*Actes consulaires,* série BB, reg. 268.) A la fin du siècle dernier, un ingénieur nommé Campmas inventa une machine « pour scier avec précision les bois en lignes droites et en lignes courbes, sur toutes sortes de diamètres, faisant les mortaises, les tenons et autres assemblages, plus vite et mieux que ne le font les ouvriers ordinaires ». (*Almanach sous verre,* notice de 1783, col. 215, n° 114.) Enfin l'*Avant-Coureur* du 15 juin 1761 nous apprend qu'en Flandre on avait appliqué au marbre les procédés de scierie mécanique usités pour le bois.



Fig. 582. Scie à main avec manche sculpté (XVIIe siècle).

Aujourd'hui, pour débiter le bois ou le marbre, on fait usage de scies mises en mouvement par la vapeur ; et l'on emploie les scies *à ruban,* c'est-à-dire minces, étroites et sans fin, pour chantourner les pièces qu'on veut découper suivant un dessin plus ou moins compliqué.

Sciel, *s. m.* — Orthographe arbitraire de ciel, pris dans le sens de ciel de lit. « Plus ung sciel de lict en trois

pantes, garnyes de leurs franges, trois courtines, etc. » (*Invent. d'Amanyon Carré ;* Bordeaux, 1590.) Cette orthographe est assez répandue dans le Bordelais.

Scierie, *s. f.* — Établissement où, à l'aide d'une force motrice, on débite le bois, le marbre, etc. (Voir SCIE.)

Scieu, *s. m.* — Locution picarde. Suif. (Voir SIEU.)

Scile, *s. f.* — Locution bretonne. Couloir.

Sciote, *s. f. ;* **Sciotte**, *s. f.* — Petite scie, scie à main montée dans une rainure. (BOISTE.)

Scoarnec, *s. m.* — Locution bretonne. Écuelle.

Scobine, *s. f.* — Espèce de lime ou de râpe. (LITTRÉ.)

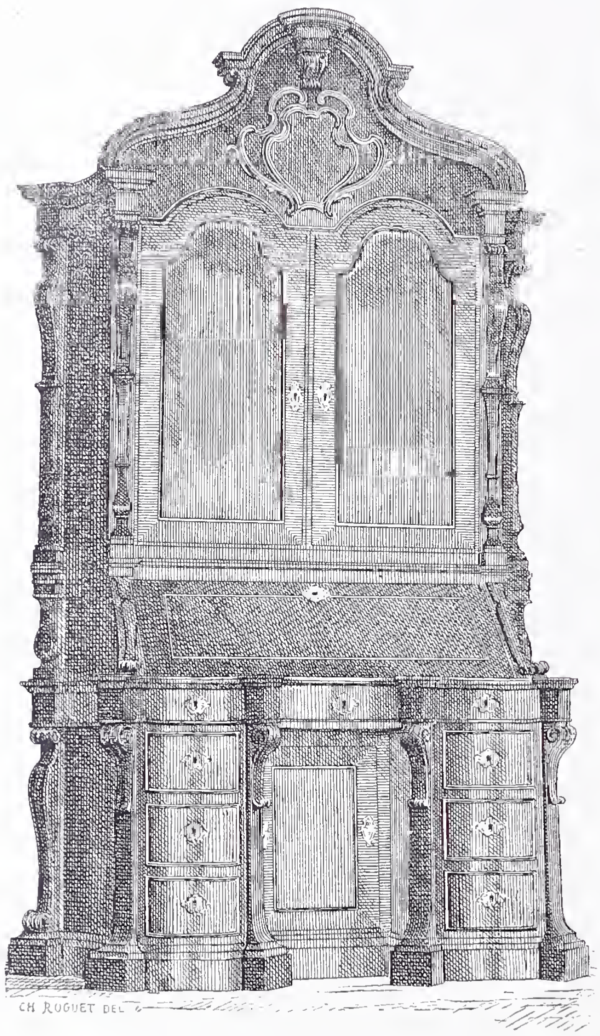


Fig. 583. — Scribanne en acajou plaqué (XVIIe siècle).

Sconsette, *s. f.* — Contraction du mot ABCONSETTE, qui lui-même est un diminutif d'ABCONSE (voir t. Ier, col. 6), signifiant lanterne. La sconsette est donc une lanterne de petites dimensions.

Scotie, *s. f.* — Terme d'architecture. Moulure concave, dont la place ordinaire est entre les deux filets qui accompagnent les tores de la base d'une colonne.

Scribanne, *s. f.* — Sorte de bureau fermant, avec un abattant incliné en forme de pupitre. La scribanne est un meuble essentiellement flamand et hollandais. On ne le rencontre, au XVIIe siècle, que dans les provinces du Nord. Son aspect est généralement lourd, il est quelquefois muni de nombreux tiroirs descendant jusqu'à terre ; d'autres fois, il porte simplement sur quatre pieds. C'est l'abattant qui, lorsqu'il est ouvert, constitue la table sur laquelle on écrit; au-dessus de cet abattant et à l'intérieur, se trouvent encore un certain nombre de tiroirs. Enfin, le meuble est souvent surmonté par une petite plate-forme à galerie. « Une grande scribanne, garnie d'escaille de tortue avec plaques de cuivre doré, 75 livres. — Une scribanne de bois d'ébène, 25 livres. » (*Invent. du maréchal d'Humières ;* Lille, 1694.) La petite plate-forme dont nous venons de parler portait ordinairement des pièces de céramique. Sur l'une des scribannes du maréchal d'Humières, se trouvaient, au moment de l'*Inventaire,* « un petit hermitage » et « deux vas (vases) de faiance ». La scribanne est l'ancêtre du SECRÉTAIRE. Celui-ci, ainsi qu'on peut le voir plus loin, a, pendant une partie du XVIIIe siècle, revêtu une forme analogue à celle de ce meuble utile. Seulement, en s'acclimatant chez nous, il s'est fait plus élégant et plus svelte.

Scriptional, *s. m. ;* **Scriptionale**, *s. f.* — Terme d'archéologie, sous lequel on désigne les petits pupitres qu'on pouvait placer sur ses genoux, et dont on se servait pour écrire. Il ne paraît pas que ce terme soit ancien. Pour notre part, nous ne l'avons jamais rencontré dans des textes antérieurs au XIXe siècle. Le scriptional étant une sorte de PUPITRE ou LECTRIN, nous renvoyons à ces deux mots. On y trouvera tous les renseignements désirables sur ce meuble utile.

Scritoir, *s. m.* — Locution bretonne. Écritoire.

Scrupule, *s. m. ;* **Scurp**, *s. m.* — Petit poids dont les apothicaires se servaient, et qui égalait la vingt-quatrième partie d'une once. Olivier de la Haye, dans son poème sur la *Grande Peste de 1348,* écrit (p. 148) :

> Oultre prenez, que Dieu vous hède,
> De spica nardi, franche et nète,
> Un scrupule tout rondement ;

et dans la *Table par A B C,* dont notre auteur fait suivre son poème, il ajoute : « Scurp ou Scrupule, *Scrupulus* en latin, est un poiz en médecine, pesant XX grains de fourment, et troiz scrupules font une dragme et neuf dragmes une once. » A moins que De la Haye ne se trompe dans ses calculs, le scrupule, au XIVe siècle, pesait donc un peu moins qu'au XVIIIe.

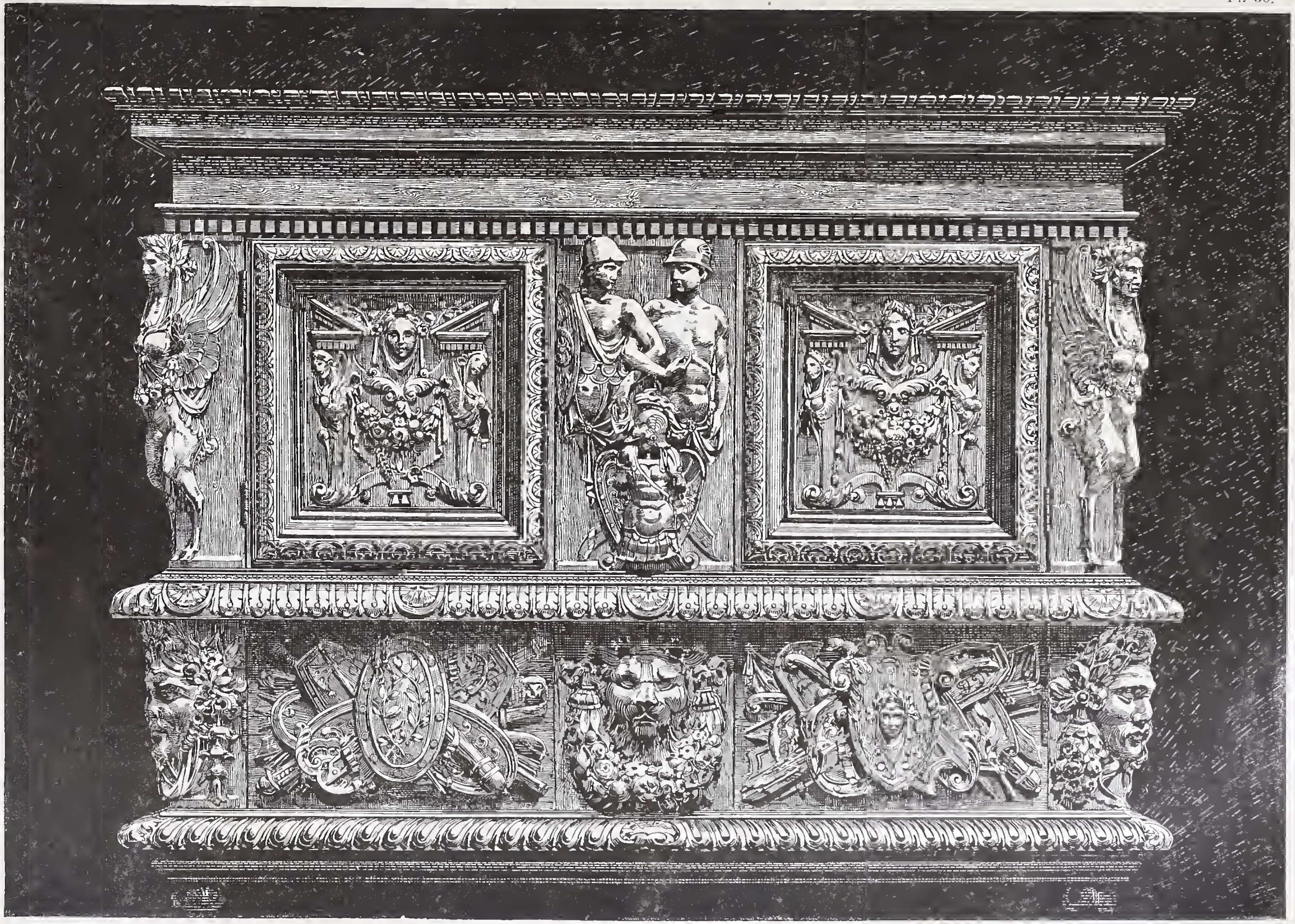
Cette unité de poids resta en usage jusqu'à la fin de l'Ancien Régime pour les médicaments. Daquin, dans son *Journal de la santé du roi Louis XIV,* écrit à l'année 1679 : « Le roi avoit de légères foiblesses ; je lui fis prendre, pour fortifier son cœur, un scrupules de perles, incorporé avec autant de conserves de roses rouges, et quelques gouttes d'esprit de vitriol, dont il se trouva fort bien. »

Scubèllenn, *s. f.* — Locution bretonne. Balai.

Scudela, *s. f.* — Locution gasconne. Écuelle. « Duas scudelas planas destainh. — *Item,* VII scudelas an annelhas, totas destainh, tales qualas. » (*Invent. de l'hôpital Notre-Dame du Puy ;* Toulouse, 1473.)

Sculpter, *v. a.* — Exécuter des ouvrages de SCULPTURE. (Voir ce mot.)

Sculpteur, *s. m.* — « Artiste qui, par le moyen du ciseau, forme des statues, taille le bois, le marbre et autres matières propres à faire des représentations et des imitations de divers autres objets de la nature. » (Diderot, *Encyclopédie.*) Par extension, on donne également ce nom aux artistes qui, au lieu de sculpter leurs œuvres, les modèlent en cire ou en terre. Dans le principe, les uns et les autres portèrent le nom d'IMAGIERS. A ce mot, nous nous sommes longuement étendu sur la condition des sculpteurs ou tailleurs d'images au Moyen Age. Nous avons expliqué que, jusqu'au XVIe siècle, ils formèrent deux importantes corporations possédant le droit exclusif d'exécuter tous les



Maugonot del. Maison Quantin, imp.-éd.

SCULPTURES EN BOIS

ORNANT UNE PETITE ARMOIRE (XVI[e] SIÈCLE)

ouvrages qui relevaient directement ou indirectement de leur spécialité. Nous avons constaté que, durant cette longue période, ils demeurèrent associés aux peintres. Nous avons rendu compte en détail des Statuts et Règlements qui gouvernaient leur double corporation et consacraient ses privilèges, etc. Nous ajouterons que, pendant cette partie de leur existence corporative, les imagiers-sculpteurs paraissent avoir occupé le premier rang et dominé les imagiers-peintres, avec lesquels ils étaient réunis dans une des deux Communautés instituées. Cette supériorité reconnue, incontestée, venait sans doute de ce qu'au Moyen Age, les ouvrages exécutés par les sculpteurs étaient, à tous égards, beaucoup plus considérables que ceux demandés aux peintres, et surtout de ce fait qu'une partie du travail du peintre, à cette époque, consistait à dorer et à colorier les ouvrages des sculpteurs. Statues, ornements, bas et hauts-reliefs étaient habillés de nuances brillantes, dont l'application faisait de la peinture une sorte d'art annexe de celui du statuaire.

Les renouvellements de leurs Statuts et l'extension de leurs droits, accordés en 1391 aux deux associations, les privilèges spéciaux que Charles VII leur concéda le 3 janvier 1430, non plus que les *Lettres patentes* de confirmation que Henri III leur octroya le 5 janvier 1583, ne paraissent pas avoir modifié cette situation prépondérante. Il faut arriver au commencement du XVIIe siècle, à la constitution de l'Académie de Saint-Luc, pour que cet état de choses prenne fin. L'organisation nouvelle réunit tous les sculpteurs et les peintres dans une seule et même Communauté; et une sentence du mois de mars 1613, confirmée par arrêt du mois de septembre de la même année, ordonna que « des quatre jurés, deux seroient pris d'entre les peintres, et deux d'entre les sculpteurs, et qu'aucun chef-d'œuvre ne seroit fait ni donné qu'en présence des uns et des autres ». Ainsi l'égalité des deux professions était reconnue en principe, et les trente-quatre nouveaux articles, qui furent ajoutés en 1619 à ces Statuts, et confirmés en 1622 par Louis XIII, achevèrent d'attribuer aux peintres une importance corporative qui leur avait été longtemps refusée.

Nous avons dit autre part (voir t. IV, col. 213) comment cette nouvelle loi, qui devait développer les forces de la corporation et lui assurer une longue et prospère existence, tourna contre le but qu'on s'était proposé. Ces Statuts, calqués sur ceux des autres corporations, et empreints de l'esprit de hiérarchie et de réglementation qui distingue le Moyen Age, ne convenaient plus, en effet, à des artistes qui, conscients de leur valeur et fiers de leur talent, n'avaient aucun goût à se laisser enrégimenter et conduire. « Les plus habiles, voyant que les fonctions de la jurande les détournoient de leur travail, les abandonnèrent à ceux qui étoient sans talens, et par là rendirent arbitres des beaux-arts de peinture et de sculpture ceux qui, par incapacité, n'auroient pas même dû être admis dans cette Communauté. Les jurés négligèrent l'examen qui leur avoit été commis, et ne s'attachèrent qu'à poursuivre les peintres et les sculpteurs, qui vouloient jouir de la liberté et de la franchise qui appartient naturellement aux arts dont ils faisoient profession, et qui ne leur a jamais été contestée ailleurs qu'en France. Ils tourmentoient si cruellement ceux qui n'étoient point de leur Communauté, qu'ils les forçoient ou de se retirer, ou d'y entrer, et, dans ce dernier cas, ils exigeoient des sommes considérables, et par là rendoient cette entrée très difficile, afin de favoriser leurs enfans, dont la plûpart étoient reçus maîtres sans avoir fait d'apprentissage, et même dès le berceau, afin qu'ils pussent parvenir de bonne heure à l'ancienneté et aux charges qui n'étoient dues qu'au mérite, mais qui ne se donnoient ici que suivant la date de réception. La maîtrise devint donc une tyrannie insupportable à ceux qui vouloient y parvenir, et un sujet de honte pour les habiles



Fig. 584. — L'atelier du sculpteur, d'après une estampe d'Abraham Bosse.

gens qui y étoient parvenus. » (Piganiol, *Description de Paris*, t. Ier, p. 206-207.) C'est à cette tyrannie qu'il faut attribuer le grand effort fait par les artistes, dès cette époque, pour s'émanciper, et la création de l'*Académie royale de peinture et de sculpture* qui en fut la conséquence.

En parlant des PEINTRES, nous avons retracé à grands traits l'histoire et la réglementation de l'Académie royale. Nous avons fait connaître les épreuves qu'elle faisait subir à ses candidats et les privilèges qu'entraînait le titre envié d'académicien. Nous avons omis de dire, par contre, que les peintres, en cette affaire, s'étant montrés plus ardents et ayant su mettre en jeu des influences plus décisives, en profitèrent pour s'emparer du premier rang qui, pendant si longtemps, leur avait été refusé. A partir de ce jour, ils gouvernèrent l'association, et les sculpteurs moins remuants, moins prompts à payer de leur personne, furent peu à peu subalternisés et se virent progressivement destitués des honneurs et des hauts emplois qu'on prodiguait à leurs brillants associés. Pendant longtemps, ils supportèrent sans se plaindre cette relégation injuste et cette infériorité apparente. Il fallut même attendre la fin de la monarchie et le souffle révolutionnaire qui agita si vivement les dernières années du XVIIIe siècle, pour qu'ils songeassent à protester avec quelque énergie.

Ce fut Pigalle qui prit alors la direction de ce mouvement. « Offensé qu'on donnât le cordon de Saint-Michel aux peintres fameux et non aux sculpteurs, il se mit en tête de l'obtenir moins par vanité que pour faire supprimer une exception injurieuse à son art. » (Bachaumont, *Mémoires secrets*, t. XXXIII, p. 85.) Ayant réussi à faire attribuer cette haute distinction à quelques-uns de ses confrères, il composa un mémoire que Mopinot se chargea de mettre en beau langage, où il attirait l'attention de M. d'Angiviller sur l'injustice qu'il y avait à refuser aux sculpteurs, « au moins aussi estimables que les peintres », certaines faveurs exclusivement réservées jusque-là à ces derniers. Les termes de cette protestation méritent, au surplus, d'être intégralement cités :

Ils ont, pour encouragement, la place de Premier Peintre du Roi, accompagnée d'émoluments considérables, qui donne la prééminence sur les peintres, sur les sculpteurs, et même sur les architectes; celle de Directeur de l'Académie de France, établie à Rome, qui donne de la considération et autorité sur les jeunes architectes, sculpteurs et peintres que le roy de France y envoie et y entretient; celle de Directeur de l'école gratuite de dessin, qui procure un très beau logement, de forts émoluments, la nomination de plusieurs professeurs, et l'agrément de donner l'entrée gratuite dans cette école à douze ou quinze cents jeunes gens; les places d'Inspecteurs des Manufactures des Gobelins, de la Savonnerie et autres, qui donnent de la considération et du profit; les titres et places de Peintre de la chambre et du cabinet du Roi, de Garde des plans et tableaux de Sa Majesté, de Premier Peintre des princes du sang et autres titres qui sont honorables et utiles. De plus, on a créé récemment en faveur d'un peintre une place de garde ou inspecteur de musée royal. Au contraire, pour les sculpteurs, si l'on en excepte l'unique place lucrative de garde des antiques, les dénominations académiques de recteur, professeur, adjoint à professeur, ils n'ont aucun titre, aucunes places ou honorables ou lucratives.

Pigalle demandait en conséquence « à partager le grand nombre de ces places concurremment avec les peintres : il vouloit qu'il y eût aussi un premier sculpteur du Roi, un directeur sculpteur, à Rome, un garde du musée, sculpteur, etc. » (*Ibid.*, t. XXXIII, p. 88.)

La Révolution, en lui créant d'autres préoccupations, ne permit pas à la royauté d'accomplir ce grand acte de justice. Du reste, les sculpteurs avaient pris les devants, et, s'adressant directement au public, seul dispensateur de la vraie renommée, avaient, en partie, ressaisi dans l'estime générale le rang auquel ils avaient droit. Nous avons raconté (t. II, col. 905) comment la foule conviée à la fonte de certaines statues avait donné à cet événement l'importance d'une solennité nationale. Nous avons dit également que le souvenir de plusieurs de ces entreprises mémorables avait été consacré par l'apparition de volumes, en expliquant les opérations préliminaires et en relatant les péripéties. La lettre suivante, intéressante à bien des titres et peu connue, que l'illustre Houdon adressait, le 29 novembre 1790, aux éditeurs du *Journal de Paris*, montre assez quel revirement s'était fait, à ce moment, dans les préoccupations générales, et quelles relations existaient désormais entre les sculpteurs et le public.

Il est peu d'occasions, dans ce moment de révolutions, qui puissent présenter des objets de curiosité pour les amateurs des arts; néanmoins j'ai été assez heureux pour être chargé par le ministre M. Guignard de Saint-Priest, de l'exécution en marbre du buste du Roi, destiné à être placé à la Commune de Paris et donné par Sa Majesté, lequel buste je soumets aux yeux du public pendant huit jours à dater d'aujourd'hui, 29, au Roule, vis-à-vis la chapelle de M. Beaujon. Les amateurs qui ont été présents le mois dernier à la fonte que j'ai entreprise d'une statue en bronze de grandeur naturelle me permettront de répondre par ce moyen à leur demande, qui consiste à voir le développement de cette statue au sortir de son moule, c'est dans cet état qu'elle sera visible pendant la même huitaine; si cependant ce temps était trop court pour quelques particuliers absents ou étrangers, l'on pourra s'adresser à moi, soit au Roule, tous les jours, ou à la Bibliothèque du roi, les vendredi et mardi matin, particulièrement.

L'Ordre nouveau, en abolissant toutes les distinctions dont les peintres étaient demeurés, pendant deux siècles, les uniques titulaires, ne fit donc que donner une légitime satisfaction aux justes susceptibilités des sculpteurs, et plus tard, la reconstitution de l'Institut, en consacrant l'égalité des deux arts, répondit assurément à un sentiment général. Mais cette consécration officielle ne porta pas tous les fruits qu'on en attendait. Les peintres, plus facilement compris de la foule, plus remuants, moins absorbés par de pénibles études, moins isolés par leurs travaux, ne tardèrent pas à ressaisir peu à peu le premier rang, alors que les statuaires, plus amoureux d'art que d'intrigues, reprenaient l'habitude de suivre à la remorque leurs collègues plus turbulents. Cette subordination professionnelle est d'autant plus singulière, qu'au glorieux point de vue de l'art, la sculpture française ne le cède en rien à la peinture. Au contraire, elle lui est supérieure comme exécution et comme logique.

Tandis que la peinture, en France, a procédé toujours par soubresauts, épiant la mode, se préoccupant uniquement du présent, oubliant trop le passé et négligeant l'avenir, la sculpture a par contre suivi, de tout temps, chez nous, une ligne de production conséquente et rationnelle, et l'on peut proclamer avec orgueil que, depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours, elle a constamment occupé en Europe le premier ou le second rang. Cependant il est d'usage, quelques-uns disent de bon goût, de ne pas faire remonter l'histoire de notre statuaire nationale au delà de la Renaissance. Pour les écrivains d'art du XVIIIe siècle, tout ce qu'avait produit le Moyen Age n'existait pas. Il ne faut donc pas se montrer surpris si la continuité d'œuvres brillantes produites par nos sculpteurs en cette longue et obscure période est restée lettre morte pour eux. Mais pour les auteurs de notre siècle, dont l'esprit plus ouvert manque moins de critique, on a quelque raison de s'étonner qu'ils aient accepté sans protester cet exclusivisme injuste et malveillant. « Le premier sculpteur dont la France puisse véritablement s'enorgueillir, écrit Millin, dans son *Dictionnaire des beaux-arts* (Paris, 1806, t. III, p. 536), est Jean Goujon, de Paris. »

« Les auteurs de la plupart des sculptures qui marquent la fin du Moyen Age étant, pour la plupart, demeurés inconnus, ajoute M. René Ménard (*Histoire des beaux-arts,* Paris, 1875, p. 463), Michel Colomb peut être considéré

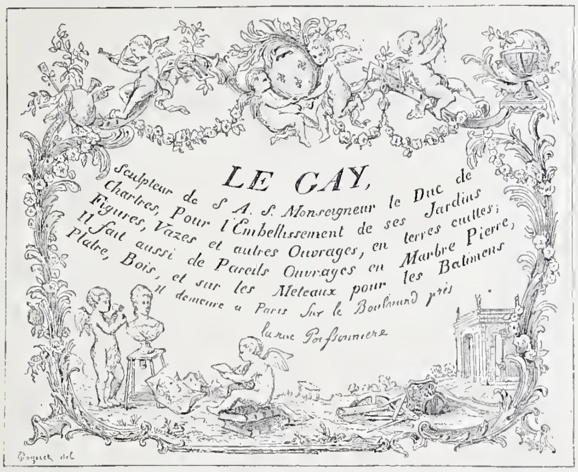


Fig. 585. — Carte adresse de sculpteur (XVIIIe siècle).

comme le patriarche des sculpteurs français. » Sans vouloir diminuer en rien la gloire de ces grands hommes, dignes de tous les honneurs, il est permis de se demander, avec Émeric David, si ceux qui ont écrit de pareilles choses n'ont pas volontairement fermé les yeux à l'éclatante lumière que tant de chefs-d'œuvre répandaient autour d'eux. Comment ne se sont-ils pas souvenus de la cathédrale de Chartres, construite en 1020 et 1048, et dont les sculptures, si on les compare à ce que faisait alors le reste de l'Europe, marquent une indiscutable supériorité; de la cathédrale de Cluny, fondée en 1088, et dont l'abside présentait un mélange singulièrement hardi de mosaïque et de sculptures en ronde bosse; de l'abbaye de Saint-Denis, reconstruite en 1140, et dont l'ornementation sculpturale existe encore en partie; de Notre-Dame de Paris, commencée en 1161, et qui abritait tout un monde de statues; des églises de Vienne en Dauphiné, d'Autun, d'Auxerre, d'Amiens, de Reims, de Rouen, etc. ?

Heureusement, des écrivains plus justes, des esprits plus clairvoyants ont, depuis quarante ans, protesté avec une généreuse ardeur contre ce parti pris inqualifiable. Ils se sont élevés contre cette pétition de principes qui obligeait nos critiques à ne rien considérer au delà de la Renaissance et à s'en aller découvrir en Italie les préceptes et les exemples initiateurs, qui auraient permis à notre sculpture de sortir de ce néant voulu. « La statuaire qui reste encore à Pierrefonds et au château de la Ferté-Milon, dit M. Viollet-le-Duc, dans son *Dictionnaire d'architecture,* a toute l'ampleur des œuvres de notre meilleure Renaissance, et si les habits des personnages n'appartenaient pas à 1400, on pourrait croire que cette statuaire date du règne de François Ier. » « En 1396, dit de son côté M. Renan, dans l'*Étude sur les beaux-arts au* XIVe *siècle,* on se croirait à deux pas de la Renaissance, dont on est encore séparé par plus d'un siècle. » « Comment a-t-on pu supposer que de 1360 à 1440, écrit M. Courajod, une école comme celle des Beauneveu, des Paul de Limbourg, des Claus Sluter et des Van Eyck ait produit ses nombreux chefs-d'œuvre sans qu'une longue préparation en eût amené la précoce maturité ? » (*La Renaissance dans le nord de la France.*) Mais tous ces témoignages, toutes ces éloquentes protestations viendraient à nous manquer, que l'étonnante leçon fournie par le *Musée de sculpture comparée* du Trocadéro suffirait pour faire la lumière complète sur cet art si injustement et si volontairement méconnu par des esprits systématiquement égarés, décidés à considérer comme non avenu tout ce qui s'était fait en Europe, en dehors de l'Italie.

Ajoutons encore que l'archéologie, prêtant secours à la critique, a commencé de jeter quelques lueurs sur ce passé plein de grandeur, mais demeuré mystérieux, et qu'à côté de ces œuvres admirables et admirées, il est permis désormais de placer quelques noms. La France peut, en effet, citer avec fierté ceux de Pierre de Chelles et de Jean d'Arras, qui exécutèrent de 1298 à 1307 la sépulture de Philippe le Hardi, de Pierre Le Maître, de Paris (1314), de Jacques de Bars (1386-1389), de Gilles de Baekère, de Claes de Werne, de Thomas Haquinet, de Claes Sluter, de Colin de Hurion, de Jacques Morel, des deux Poncet, de François Jacquet, de Bernard Marchant, des deux Has, de Michelet Descombert, de Pierre Mazurier, de Michel Colombe, de Jean Warin, de Conrad Meyt, de Jean de Bony et de Guillaume de Bourges.

Bien que le XVIe siècle ait trouvé les écrivains d'art plus cléments pour notre sculpture nationale, encore concentrent-ils toute leur bienveillance sur un petit nombre d'artistes, et quand on a vanté, comme ils le méritent, Jean Goujon, Germain Pilon et Jean de Bologne, il semble qu'on soit quitte avec la Renaissance française et ses interprètes si justement admirés. Combien d'autres sculpteurs, cependant, sont dignes qu'on oppose leurs noms à ceux des Italiens, plus fortunés et mieux connus, bien qu'ils soient demeurés inférieurs comme originalité, comme talent et comme science ! Comment oublier Pierre Bontemps, les trois Lerambert, Claude de Luxembourg, Cardin du Monstier, Laurens Regnauldin, Antoine Jacquet dit Grenoble, et Firmin Deschanffour, auxquels nous devons tant de monuments exquis, et qui travaillèrent, avec Germain Pilon, aux admirables sépultures de Saint-Denis ? Comment ne pas accorder un souvenir à Henry Ballors, Guillaume Caruelles, Jacques Le Roy, Pierre Courcinault, Nicolas Henrion, Hubert Julyot, Jean Le Gerys, Pierre d'Ambry (dit le Marbreur), Ambroise Perret, François et Étienne Carmoy et René Giffart, qui cou-

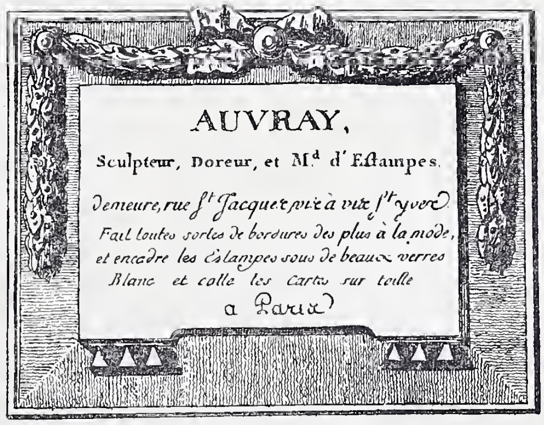


Fig. 586. — Carte adresse de sculpteur (XVIIIe siècle).

vrirent Fontainebleau et le Louvre d'ornements adorables et de délicieuses figures ?

Avec le XVIIe siècle, la lumière se fait enfin, et les noms se multiplient. Les talents rayonnent, et personne ne conteste plus à l'art français la place qui lui est légitimement

due. Pierre Franceville, Guillain Cochet, Jacques Sarrazin, Hutinot, Biart, Louis Lerambert, Pierre Le Gros, Thomas Guérin, Théodon, Thomas Regnaudin, Martin Desjardins, Jean-Louis Le Moyne, Gaspard et Balthazar Marsy, Étienne Le Hongre, Corneille Van Clève, Anselme Flamen, Robert Le Lorrain, Pierre Mazeline, Jacob Adam, forment une pléiade magnifique que dominent François et Michel Anguier, Pierre Pujet, François Girardon, Antoine Coysevox et Nicolas Coustou.

Enfin, il suffit de citer les noms de Falconnet, Guillaume Coustou, Antoine Vassé, François Dumont, Edme Bouchardon, Philippe Caffieri, Lambert, Nicolas et François



Fig. 587. — Sculpture en bois.
Vantaux de l'église Saint-Géréon, à Cologne.

Adam, Paul-Ambroise et Michel-Ange Slodtz, Jean-Baptiste Le Moyne, Allegrain, Pajou, Jean-Baptiste Pigalle, Houdon, Jullien et Clodion, pour établir que le XVIIIe siècle ne fut point inférieur à celui qui l'avait précédé. Il ne nous appartient pas de devancer le jugement de la postérité et de dire tout le bien qu'on doit penser de l'école française contemporaine. Certains noms qui sont déjà entrés dans la gloire, ceux de Rude, de Cortot, de David d'Angers, de Barye, de Carpeaux, attestent suffisamment que la statuaire française est demeurée fidèle à ses illustres traditions. Ajoutons que les expositions universelles de 1867, 1878 et 1889 ont montré qu'elle n'avait pas de rivale sérieuse en Europe.

Malgré ces brillants succès, malgré leur supériorité incontestée, les sculpteurs français ont continué d'être, au point de vue de la fortune, beaucoup moins heureusement partagés que les peintres. La nécessité de travailler presque exclusivement pour l'État ou pour quelques grandes villes, le long temps qu'exigent la plupart de leurs travaux, la difficulté du placement, les frais considérables qui leur incombent, absorbent tous les avantages qu'ils pourraient tirer des trop rares commandes qui leur sont accordées. De nos jours, ces mots « misère de sculpteur » ont une éloquence d'autant plus douloureuse, que cette infortune imméritée est en quelque sorte escomptée et prévue par tous ceux qui embrassent cette carrière ingrate. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, ces vaillants artistes avaient la possibilité d'entreprendre des travaux secondaires et de petite décoration, qui, faisant d'eux de véritables industriels, leur permettaient de réaliser quelques bénéfices en dehors de leur art. C'est ainsi que nous voyons, à Lyon, le sculpteur Mathias Simon fournir des modèles de lions et d'enfants pour la décoration de l'hôtel de ville, et, entre temps, fabriquer des marteaux de porte. A Versailles, Caffieri faisait alterner la sculpture des placards et des cadres avec celle plus relevée des bustes et des statues. A Paris, Antoine Coysevox, au comble de la gloire, fournissait à des personnages d'assez mince notoriété des chambranles de cheminées, et ces fournitures suffiraient à attester que les artistes les plus célèbres ne craignaient pas alors de se charger de travaux courants, que les sculpteurs les plus modestes de nos jours dédaigneraient comme au-dessous de leur talent. Eh bien, malgré cela, il ne paraît pas que la fortune se soit jamais montrée clémente pour les sculpteurs, et ce n'est pas sans émotion que nous avons relevé dans une lettre à Mme de Simiane (*Recueil des lettres de Mme de Sévigné,* t. X, p. 155) le passage suivant : « Voilà un pauvre vieillard affligé que je vous présente, monsieur; il n'étoit pas domestique, mais excellent sculpteur, qui a travaillé toute sa vie aux châteaux de Grignan et de la Garde ; c'est un ouvrier qui a été admirable et de pair avec les plus fameux. Il travaille encore à quatre-vingts ans qu'il possède ; au surplus, bon et honnête homme. » Et ce n'était pas seulement chez ces modestes artistes, réduits à une presque domesticité, qu'on rencontrait la gêne et la glorieuse pauvreté. Nous avons retrouvé dans les *Annonces, affiches et avis divers* du 16 septembre 1762 la « VENTE D'EFFETS après le décès de M. Bouchardon, sculpteur ordinaire du Roy », et ces effets étaient libellés comme suit : « Quantité d'ustensiles comme poêles de terre et de fonte, mortiers, forges, enclumes, outils de serrurier et de sculpteur, poteaux, barres de fer, vieux plomb, cuivre et ferraille, remplissant plusieurs tonneaux, bois de charpente, madriers, planches, écuelles, blocs et chambranles de marbre, etc. » Cette énumération, complétée par l'article suivant, emprunté à la même feuille (n° du 11 octobre) : « Nombre de blocs et tables de différens marbres de prix, qui sont dans un angar, et nombre de moules et de figures en plâtre, entre autres la *Vénus de Médicis* et le *Laocoon* », atteste que tout vain luxe était alors, comme de nos jours, banni de l'atelier des sculpteurs même illustres.

Sculptural, *adj.* — Qui appartient au domaine de la sculpture. On dit d'une forme ou d'une décoration qu'elle est sculpturale, quand on a quelques raisons de croire que, traduite en sculpture, elle ferait un bon effet.

Sculpture, *s. f.* — C'est l'art d'imiter, en relief, les objets palpables de la nature, soit en façonnant une substance molle (argile ou cire), ce qui constitue la plastique ou art de modeler ; soit en taillant avec le ciseau des matières dures et résistantes, comme le bois, la pierre, le marbre, l'ivoire, etc., ce qui constitue la sculpture proprement dite. Cet art reçoit, en outre, des noms différents : 1° suivant la façon dont les objets qu'il représente sont figurés ; 2° suivant les matières qu'il met en œuvre ;

3° suivant la nature et la destination des objets qu'il reproduit.

Dans le premier cas, on désigne sous le nom de sculpture en *ronde bosse* la représentation d'une ou de plusieurs figures isolées et terminées sur toutes leurs faces, et sous celui de sculpture en *bas-relief,* en *demi-relief* ou en *haut-relief,* les scènes, compositions, ornements, adhérant à un fond, sur lequel ils reproduisent une saillie plus ou moins accentuée. (Voir Relief.)

Dans le second cas, on distingue la *sculpture en bois,* la *sculpture en bronze,* la *sculpture en marbre,* la *sculpture en pierre,* la *sculpture en plâtre* et la *sculpture en carton.* Enfin, lorsque la sculpture représente des figures humaines, elle prend plus spécialement le nom de Statuaire (voir ce mot), et l'on donne le nom de *sculpture d'ornement* à celle qui traite exclusivement les travaux de décoration.

La pratique de ces diverses espèces de sculpture comporte des difficultés particulières. Le sculpteur, en effet, ne peut, à l'aide des ombres ou des raccourcis, se livrer à aucune sorte d'escamotages. Son œuvre, bien conçue et bien rendue sur une de ses faces, doit encore être agréable sous tous ses autres aspects, et comporter autant de points de vue qu'il y a de points dans l'espace. Enfin, le sculpteur doit non seulement triompher des difficultés naturelles de l'exécution, mais du dégoût et de la fatigue qu'entraîne la lenteur forcée de son travail.



Fig. 588. — Sculpture en bois. Sculpteur ornemaniste.

La Sculpture en bois de chêne, de buis, de tilleul, de noyer, s'exécute avec le maillet de bois, les ciseaux, les fermoirs, les trépans, les gouges creuses et plates, à bretter et à nez rond. Ces outils sont naturellement de dimensions proportionnées à celle de l'ouvrage qu'on entreprend. Ils sont en fer et la tranche en est soigneusement acérée. On sculpte en bois toutes sortes d'objets comme figures, vases, candélabres, ornements, chapiteaux, fleurons. On fait aussi en bois des modèles pour la fonte. Au xvie et au xviie siècle, beaucoup de statuaires exécutaient dans cette matière souple leurs modèles de statues. Ils y trouvaient le double avantage de pouvoir pousser plus loin leur travail, de donner à leurs figures et à leurs bas-reliefs tout le fini désirable, et en même temps de leur assurer une durée que n'ont ni la terre qui se craquelle, ni le plâtre qui demeure toujours fragile. Ces grands ouvrages étaient généralement en plusieurs morceaux. On évitait ainsi de voir le bois se [illegible] et se tourmenter en achevant de se sécher, bien qu'il soit d'usage de n'employer, pour ces travaux, que des bois coupés déjà depuis une dizaine d'années.

Du commencement du xve siècle jusqu'à la fin du xviiie, nos sculpteurs ont de la sorte produit une quantité d'ouvrages en bois, considérables par leurs dimensions et admirables comme travail. Au xve siècle, des retables et des stalles d'une architecture merveilleuse où figurent des centaines de personnages variés ; aux siècles suivants, des confessionnaux, des chaires à prêcher, des orgues, etc., exécutés en bois sculpté, peuvent compter parmi les chefs-d'œuvre de notre art national. Une curieuse anecdote consignée par le sieur d'Ouville dans ses *Contes* (t. Ier, p. 83), et intitulée : « De certains marguilliers de village », nous initie à la façon dont ces ouvrages si remarquables étaient commandés aux sculpteurs en bois.

Dans le mobilier, la sculpture en bois a joué également, sous forme de bas-reliefs, de médaillons et de figures en ronde bosse, un rôle important. Au xvie siècle, des artistes de grand mérite n'hésitèrent pas à couvrir les vantaux d'armoires et de cabinets, d'arabesques délicieuses et d'une exécution irréprochable. Sous le règne de Louis XIII, l'ébénisterie naissante arrêta, pendant un quart de siècle, l'essor de ce bel art. Mais, dès 1660, on se reprit à sculpter le bois avec un goût rare et une indiscutable perfection. « Les couchettes de bois doré et toutes remplies de sculpture sont plus que jamais à la mode..., écrit le *Mercure galant* de 1673. (T. V, p. 335.) On commence à dorer les chaises, de mesme les couchettes, et à faire mettre beaucoup de sculpture dans le haut des dossiers. » En outre, ce fut le moment par excellence où l'on revêtit les murailles de beaux panneaux chargés d'attributs et où l'on décora les portes de chiffres enlacés et de superbes emblèmes. A Versailles, aux Tuileries, Philippe Caffieri, Noël Jouvenet, Mazeline, Briquet, Lespagnandel et Leclerc exécutèrent ces boiseries somptueuses, dont la robuste richesse n'a pas été dépassée. Au siècle suivant, le goût de la haute société pour ces nobles travaux ne fut pas moins prononcé et le passage suivant des *Mémoires secrets* dits de Bachaumont (t. VIII, p. 228) montrerait, au besoin, en quelle estime on tenait alors ceux qui offraient une véritable valeur artistique :

> Entre les ouvrages exposés au sallon, on a surtout admiré, comme le plus parfait dans son genre, le cadre d'un sculpteur en bois nommé Boutry, représentant les armes de France, des trophées, des guirlandes de fleurs, des feuillages, etc. Ce travail exquis est d'une si grande beauté, d'une telle délicatesse qu'on ne l'a point doré ni verni, et qu'on le conservera dans toute sa simplicité. L'artiste a été trois mois à le faire ; il est à Sa Majesté, qui a un goût particulier pour ces sortes de chef-d'œuvres (*sic*) et s'y connoît, s'occupant elle-même de ces travaux dans ses délassemens.

La mode des bois de placage et l'emploi des Pâtes (voir ce mot) pour les ornements dorés firent abandonner, au commencement de ce siècle, la sculpture en bois dans le mobilier. Depuis trente ans, la copie des meubles archaïques lui a rendu l'ancienne faveur dont elle avait si longtemps joui. Des mains se sont formées, et l'on peut dire que si l'originalité de nos sculpteurs en bois est moins grande qu'au xvie et au xviie siècle, comme perfection de travail, ils n'ont rien à envier à leurs devanciers.

Sculpture en bronze. — Ce qu'on appelle communément de ce nom, c'est la fonte en bronze de statues, de bas-reliefs ou d'ornements. Nous avons longuement décrit ces opérations aux mots Bronze (t. Ier, p. 438) et Fonte (t. II, col. 903). Le lecteur voudra bien se reporter à ces deux articles.

Sculpture en carton. — Ce genre de sculpture n'est,

à proprement parler, qu'un moulage. On commence, en effet, par confectionner un « bon creux » en matière résistante, et grâce à lui on obtient ensuite le relief que l'on souhaite d'avoir. Ce relief se prépare des deux façons



Fig. 589. — Sculpture en pierre.
Console de l'église de Langeac.

différentes : soit en appliquant successivement sur les cavités du moule des feuilles de papier sans colle, préalablement détrempé, et que l'on oblige, à l'aide des doigts ou d'un ébauchoir, à épouser les formes de ce moule, soit en faisant usage de pâte à papier réduite en bouillie. Dans l'un comme dans l'autre cas, lorsque la matière destinée à former le carton a suffisamment pénétré dans les cavités dont elle doit reproduire les contours saillants, on l'imbibe de colle forte et on la soutient, si elle comporte des surfaces un peu vastes, par de petites armatures en fil de fer, qui empêchent les déformations.

Ces procédés sont fort longuement décrits dans l'*Encyclopédie* (t. XIV, p. 843), et la minutie apportée dans cette description s'explique par l'usage relativement important qu'on faisait alors de la sculpture en carton, dans la décoration intérieure des appartements. L'*Avant-Coureur* du 22 octobre 1764 nous apprend qu'en s'adressant à l'hôtel d'Aligre, rue Saint-Honoré, on pouvait trouver « toutes sortes d'ouvrages de sculpture, en carton, dorés ou vernis, très solides, en bas-relief, bordures, fleurs et autres espèces ». En se reportant au mot Carton (t. I[er], col. 598), on verra que, vers la même époque, un artiste nommé Gardeur exécuta également des bustes faits de cette manière, et qui eurent un certain succès. Aujourd'hui, la sculpture en Carton-pierre (voir ce mot) est encore usitée ; mais on la remplace le plus souvent par des pâtes qui donnent plus de fermeté aux contours et nécessitent des procédés de moulage moins longs et aussi moins coûteux.

Sculpture en marbre. — C'est l'art de tirer d'un bloc de marbre une statue, un groupe de figures, un buste, un vase, etc., en taillant ce marbre, et en ôtant ce qui se trouve en excédent. Nous avons longuement parlé dans notre tome III (col. 677) de cette matière superbe qui joue, dans la décoration intérieure et extérieure des édifices, aussi bien que dans le mobilier, un rôle magnifique. A cause de la difficulté que présente son travail et aussi de son grand prix, l'artiste n'attaque jamais le marbre directement. Il commence par exécuter préalablement un modèle en terre. Ce modèle achevé et moulé en plâtre, on choisit un bloc de taille suffisante pour pouvoir en tirer la figure ou l'objet qu'on veut reproduire, puis on le fait Épanneler (voir ce mot) c'est-à-dire qu'on le débarrasse, par une taille en chanfrein, de toutes les parties accessoires et qui doivent fatalement tomber. Ensuite on procède à la mise aux points en ayant bien soin de ménager la matière. On ne doit rien ôter, en effet, que de superflu, car il n'est pas possible de rien ajouter, et si l'on casse une partie, il n'est pas de mastic qui puisse la rajuster sans qu'il y paraisse. Enfin, l'artiste reprend son œuvre et l'achève. Mais comme cet achèvement a rarement lieu sur l'emplacement que la statue occupera définitivement, pour diminuer sa fragilité, on a soin, au cours de l'exécution, de laisser des tenons qui rattachent les parties saillantes à la masse principale, et des supports qui soutiennent les membres écartés. Une fois la figure en place, on enlève ces tenons et ces supports. Cette dernière opération fait prendre à l'ouvrage son aspect définitif.

Sculpture en pierre. — Pour ce genre de sculpture, on fait usage, suivant la nature de la pierre, de procédés analogues à ceux qu'on emploie, soit pour le marbre, soit pour le bois. Lorsque la pierre est tendre, l'artiste l'attaque directement avec le ciseau, le maillet de bois, les trépans, les gouges creuses et plates, etc. Lorsque la pierre est dure, et que l'œuvre a un caractère artistique suffisant, on commence par épanneler, et par faire une mise aux points préalable. On exécute en pierre un très grand nombre d'ouvrages de sculpture, comme statues, groupes, vases, chapiteaux, cariatides, bas-reliefs, culs-de-lampe et ornements de toutes sortes. Dans les travaux de pure décoration et lors même qu'on a à tailler une pierre résistante, l'artiste entame de suite les surfaces qu'il doit sculpter sans recourir à la précaution coûteuse de la mise aux points.

Sculpture en platre. — Ce genre de sculpture, qu'il ne faut pas confondre avec le moulage, présente de grands rapports avec la sculpture en pierre tendre. On prend du plâtre délayé, et, à l'aide de la truelle, on forme une masse un peu supérieure comme volume au morceau qu'on veut exécuter. Une fois cette masse sèche, on la taille avec le maillet, les ciseaux et les gouges dont on se sert pour la pierre tendre. On fait également usage de ripes qui produisent, sur cette matière facile à entamer, le même effet que la gradine sur le marbre. La sculpture en plâtre n'est guère usitée que pour faire des modèles. On peut obtenir de la sorte des contours plus délicats et une exécution plus fine, que si on faisait d'abord le modèle en terre. On l'emploie aussi pour les corniches, les trophées, les bas-reliefs, destinées à prendre place dans des frontons, dans des voussures, en un mot, dans des endroits élevés où les nécessités de l'architecture exigent des matériaux de peu de pesanteur. La plupart des salles de spectacle bâties au siècle dernier comportaient des décorations de ce genre. En 1758, Michel-Antoine Perrache, chargé de la partie sculpturale du théâtre de Lyon, couvrait l'intérieur de ce théâtre de figures et de bas-reliefs obtenus par ce procédé. Enfin, le XVIII[e] siècle, léger et même badin, s'amusa à façonner, toujours avec cette même substance, des statues dont on orna les jardins. Voici en quels termes l'auteur des *Mémoires secrets* (t. XIV, p. 138) parle, à la date du 26 octobre 1779, de cette innovation alors dans sa nouveauté :

> Depuis quelques années, nos sculpteurs ont imaginé de faire des figures en plâtre colorées et drapées d'une manière très ressemblante : ils réussissent surtout dans les abbés, et la mode est aujourd'hui d'en orner les jardins ; il en est de faits à tromper les yeux. M. Carmontel, auteur d'opuscules dramatiques connus et joués dans les sociétés, a imaginé d'en faire un sujet de comédie, et sa pièce, intitulée l'*Abbé de plâtre,* doit être jouée ce soir à la Comédie Italienne ; cette bagatelle est en un acte et en prose.

Notre siècle, plus sérieux, a délaissé la confection de ces singuliers abbés, mais n'a pas renoncé à employer, quand il est nécessaire, la sculpture en plâtre. On en fait des cor-

niches, des tympans. M. Gilbert, dans ses travaux de la Bourse de Marseille, a eu recours à ce procédé pour meubler de bas-reliefs les voussures de la grande salle intérieure. (Voir PLATRE.)

Séage, *s. m.* — Locution picarde. Espèce de banc entouré d'une balustrade, sur lequel on pose la grosse vaisselle.

Séance, *s. f.* — Ce mot signifiait le droit de s'asseoir à la Cour. Ce qu'on a appelé plus tard le tabouret. Brantôme parle, au VIe discours de ses *Dames galantes* (t. III, p. 241), de veuves qui ne consentaient point à se remarier, « et n'en perdoient pour cela ny leurs rangs, ny leurs tabouretz, ny leurs sièges et séances en la chambre des reynes ou ailleurs ».

Seau, *s. m.* — Vase de forme ronde, largement ouvert à son sommet, muni d'une anse arrondie et mobile, servant à le porter. Les seaux ont été employés dès l'origine à tirer de l'eau des puits, citernes, etc. On les faisait généralement de bois ou de cuivre. « Pour la façon de deux grans seaulx au puis, et pour merrien dont ils ont esté fais par Jehan Morel... » (*Travaux exécutés au manoir de la Robertière,* 1346.) « Gillet Guillaume, pour II seaulx de fust nuefs, ferrés, achetés de lui pour le puis de Saint-Pol. » (*Comptes de l'hôtel du roi Charles VI,* 1383. *Cuisine.*) « II sceaulx ferrés de fer, pour faire boire les chiens et levriers. » (*Comptes de la chambre du roi Louis XI,* 1480.) « Trois seaux de cuivre rouge, prisés ensemble six livres. » (*Invent. de Marguerite Audet, veuve de Pierre Garnier, pelletier et valet de chambre du Roy;* Paris, 1657.) « Une table de bois de chêne de sept pieds de long, sur son châssis, deux bancelles de pareil bois, des tablettes à vaisselle, deux seaux, le tout prisé ensemble, VIII livres. » (*Invent. de Molière,* 1673. *Cuisine.*) Etc. Enfin mentionnons les SEAUX A INCENDIE, qui se faisaient en cuir bouilli. Un mandement daté de 1516 nous apprend que Henri de Lépinet, cordonnier à Paris, reçut des magistrats de Lyon 26 livres tournois, pour avoir fourni un pareil chiffre de seaux à incendie, en cuir bouilli. (*Archives communales de Lyon,* série BB, reg. 26.)

D'autre part, les *Registres de l'Hôtel de Ville de Paris* portaient, à l'année 1620, la mention suivante : « A ceste fin, tous les propriétaires des maisons seront obligés d'achepter dudict Lebrun autant de seaulx de cuir qu'ils auront de cheminées en leurs maisons, que ledict Lebrun fera peindre aux armes et devises de chascun propriétaire et resserrer en ung lieu commode des maisons, ou bien enfilés d'ordre dans un baston, pour les prendre plus facillement au besoing, dont les locataires auront le soing, sous peine de remplacer les perduz de leurs propres fraiz et dépens. »

Les seaux employés pour les usages domestiques avaient une contenance à peu près fixe. C'est pourquoi « SEAU, écrit Furetière, se prend quelquefois pour expliquer la capacité d'un autre vaisseau. Cette baignoire, ce cuvier, cette fontaine, contient tant de seaux. » Cette façon de jauger remonte au moins au XVIe siècle. Les textes suivants en font foi : « Une fonteine de quatre seaux avec son couvercle. » (*Invent. des meubles de Claude Millet, somelier de paneterie de Mme la duchesse d'Uzais* (*sic*), 1551.) « Une fontayne d'arain, garnye de son couvercle et robinet, tenant trois seaulx ou environ. » (*Invent. de Mathieu Dabancourt, marchand;* Paris, 1562.) « Une fontaine de cuivre rouge, tenant quatre seaux ou environ, garnie de son couvercle et robinet, prisée douze livres. » (*Invent. de Gratien Ménardeau, conseiller de la Grand'Chambre;* Paris, 1657.) L'estimation de la capacité du seau était d'environ douze pintes. La forme du seau ne paraît pas s'être modifiée beaucoup en traversant les âges. En outre, elle était caractéristique, car on rencontre dans les plus fameux *Inventaires* des vases « en forme de seau ». Exemple : « Un grand vaze en cristal de roche creux dedans, en forme de sceau, sur son pied de mesme pièce, avec deux masques qui portent deux biberons de rapport, orné hault et bas du corps de godrons, et autour du milieu dudit corps, l'histoire de Noé et autres. — Un vaze en forme de seau, à seize pans avec un cercle de mesme pièce, gravé par un des costéz de l'anse d'une figure assise avec deux petits Amours et deux papillons, et sur le bord de devant, d'une petite figure qui cueille des fleurs. » (*Invent. des meubles de la Couronne,* 1684.)

L'eau tirée du puits dans le seau était naturellement, à sa sortie, d'une grande fraîcheur. C'est de là que vint l'habitude de mettre les bouteilles de vin rafraîchir dans un seau. Une scène amusante, empruntée à la *Farce d'un Gentilhomme,* petite pièce de la fin du XVe siècle, nous montre un paysan matois, se jouant de son seigneur, qui lui a commandé de mettre le vin dans le seau. Au lieu de placer les bouteilles dans l'eau fraîche, il y renverse le vin dont il s'est préalablement administré une portion. Ces méprises étaient, à la rigueur, admissibles dans les chaumières, mais n'avaient garde de se produire dans les habitations seigneuriales où, dès le XIVe siècle, on avait, pour tenir le vin au frais, des seaux en métal précieux et artistement décorés. Du moins, il est bien probable que les « deux seaulx d'argent blanc, à troys sercles », portant « en l'ansce les armes de Monseigneur le Dauphin; [et] pesans XXIIII marcs », que nous relevons dans l'*Inventaire de Charles V* (1380), avaient cette destination. Pour le suivant, il n'y a pas d'erreur possible, et le « grant cieau à



Fig. 590. — Seaux de porteur d'eau, d'après Brebiette.

rafreschir vin, devant le buffet de la table », décrit dans l'*Inventaire de la duchesse de Valentinois* (1514), était l'ancêtre de ces vases admirables qui ornèrent, au XVIIe siècle la table du Grand Roi. Au XVIe siècle, l'usage de faire refroidir les breuvages était si répandu, que l'auteur de

l'*Isle des hermaphrodites* recommande d'avoir à cet effet « tousjours de réserve, en lieux propres, de grands quartiers de glace et des monts de neige », et il ajoute plaisamment : « Quand bien cela devroit engendrer des maladies extraordinaires. » Au siècle suivant, Chapelle, racontant le dîner que M. Colomb lui offrit à Blois, nous apprend que cet habile homme avait

..... Trouvé merveilles
Sur la glace et les baquets,
Et pour empêcher les bouteilles
D'être à la merci des laquais.



Fig. 591.
Seau en cuivre (XV[e] siècle).
Musée de Cluny.

Mazarin, dont la magnificence presque royale peut servir de prélude aux éblouissantes somptuosités de Louis XIV, Mazarin possédait, lui aussi, de ces seaux à rafraîchir, de toute beauté. Nous emprunterons à son *Inventaire,* dressé en 1653, la description de deux de ces pièces exceptionnelles : « Un grand sceau d'argent de Paris, vermeil doré cizelé, sur lequel est représenté d'un costé une Vénus, tirée dans un chariot par des chevaux marins, et de l'autre, un Neptune dans une conque marine — dans son estuy de cuir noir, pesant quarante-huit marcs six onces deux gros. » « Un autre grand sceau pareil, d'argent de Paris, vermeil doré cizelé, sur lequel est représenté d'un costé un Bacchus étant dans un chariot, tiré par des chevaux marins, et de l'autre, d'autres figures de Dieux, pesant quarante-neuf marcs une once sept gros — dans son estuy de cuir noir. » On devine ce que pouvaient être ces deux meubles superbes. Cependant, au point de vue de la taille et de la décoration, ils n'approchent pas de ceux qui ornaient le buffet du Grand Roi. Nous citerons parmi ceux-ci : « Deux grands seaux, faits par De Villers, avec leurs pieds d'estaux séparéz, les dits seaux cizeléz par le milieu du corps, de triomphes marins ; par le bas, de godrons, et par le hault de cocquilles et deux masques d'où sortent des portants, avec leurs anses, de deux enfans terminéz en rinceaux, qui tiennent une cocquille, haults de 3 pieds, sur 21 pouces de diamètre ; lesdits pieds estans octangles, cizeléz de godrons et des chiffres du Roy, portéz sur quatre pattes de lion, haults de 14 pouces, pesans 1,162 marcs 2 onces » ; et : « Deux grands seaux d'argent, faits par Loyre, avec leurs pieds d'estaux séparéz, lesdits seaulx cizeléz par le milieu du corps de triomphes marins, par le bas, de fueüilles, et par le hault, de godrons et deux masques, d'où sortent des portans, avec leurs anses, de deux petits tritons, haults de 3 pieds, sur 21 pouces de diamètre ; lesdits pieds d'estaux ronds, ornéz de quatre festons et de quatre testes de bellier, portéz sur quatre pattes de bellier, haults de 14 pouces, pesans ensemble 1,100 marcs 4 onces. » Ces pièces admirables furent détruites avec d'autres seaux non moins précieux, exécutés par Debonnaire, par Ballin et par Du Tel, lors de la première refonte de l'argenterie royale en 1689. Leur perte est d'autant plus regrettable que l'on ne devait plus revoir de vases de cette splendeur. Ni les seaux dont J.-A. Meissonnier, au siècle suivant, fournit les modèles, ni ceux que François-Thomas Germain cisela pour le roi de Portugal et pour la cour de Russie, n'approchent, en effet, comme ampleur et comme somptuosité, des modèles magnifiques créés par De Villers, Ballin, Loyre et Debonnaire.

Le XVIII[e] siècle, grand amateur de céramique, devait, du reste, substituer les seaux en faïence et en porcelaine aux seaux en argent. Dès 1738, nous trouvons dans l'*Inventaire* du mari de la fille de Molière, le musicien Montalant, des seaux à rafraîchir en faïence. En 1746, nous en rencontrons à Saint-Germain, chez la gracieuse M[lle] Desmares, qui sont en faïence de Delphes (*sic*). En 1750, Lazare Duvaux en fournit un du même genre et du prix de 12 livres, à M. de Boulogne. En 1751, il en livre deux également, pour 33 livres, à M[me] de Pompadour. Mais déjà la faïence était démodée et la coûteuse porcelaine avait pris sa place. « 16 décembre 1750 — M[me] la marquise de Pompadour : Deux grands vases de porcelaine bleue à roseaux en forme de seaux carrés, garnis et doublés de bronze doré d'or moulu, 1,900 livres. » « 14 février 1752 — marq. de Pompadour : Deux grands seaux, porcelaine de Chine, peints à feuillage avec des sujets en relief, 1,520 livres. » « 2 juin 1754 — M[me] de Pompadour : Un seau de porcelaine de la Chine, avec les bords découpés (pour Crécy), 168 livres. » « 28 avril 1756 — M. de Jullienne : Deux seaux carrés de porcelaine à jour, garnis en argent, pesant 2 marcs 7 onces 3 gros, 228 livres. » « 24 décembre 1756 — M[me] la Dauphine : Un seau ovale en blanc, à fleurs, avec deux caraffes de cristal, 132 livres. » « 21 juillet 1757 — S. M. le Roy, pour Compiègne : Deux grands seaux à rafraîchir en blanc et frisé d'or. » Etc. (*Livre journal,* t. II, p. 70, 114, 203, 281, 304, 326.) Les *Ventes* du marquis de Chambonnas (14 avril 1768), de la comtesse de Chabot (11 septembre 1769), de S. A. R. le duc Charles de Lorraine (21 mai 1781), du baron d'Espagnac (13 avril 1783), du mobilier de Versailles (où l'on adjugea six grands seaux en porcelaine de Sèvres), achèvent de montrer combien le goût de ces beaux vases fut alors général.

Ajoutons que les céramistes de ce temps ne se bornèrent pas à fabriquer de ces grands SEAUX A RAFRAICHIR, qu'on disposait sur le buffet. Ils en firent de plus petits, de plus coquets, qui prenaient place sur les tables. C'étaient :

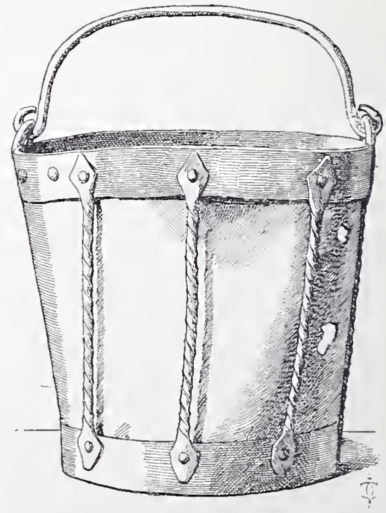


Fig. 592.
Seau en cuivre (XV[e] siècle).
Musée de Cluny.

1° Des SEAUX A BOUTEILLES. « 17 juillet 1754 — Président Ogier : Deux grands seaux à bouteilles en blanc, à oiseaux colorés, 288 livres. » « 24 décembre 1755 — M[me] de Pompadour : Quatre grands seaux à bouteilles, fleurs, 576 livres. » (*Livre journal* de Duvaux, t. II, p. 209 et 266.)

2° Des SEAUX A DEMI-BOUTEILLES qu'on plaçait également en évidence. « 7 juin 1754 — M. Fabus : Deux seaux

de Vincennes à demi-bouteilles, à 96 livres, 192 livres. » « 27 décembre 1756 — M[me] Brissard : Deux seaux à demi-bouteilles en bleu céleste, 480 livres. » (*Livre journal* de Lazare Duvaux, t. II, p. 203 et 305.)

3° Des SEAUX A COMPARTIMENTS où l'on pouvait loger



Fig. 593. — Seau à rafraîchir en argent, dessiné par Pierre Germain, dit le Romain.

plusieurs sortes de liqueurs. « 28 décembre 1756 — M. de Villeroy : Deux seaux à liqueurs, ovales, en bleu céleste, peint à oiseaux, 240 livres. » « 3 janvier 1759 — M. Trouard fils : Un seau à compartimens pour les liqueurs, 240 livres. » (*Livre journal* de Lazare Duvaux, t. II, p. 306 et 384.) Le *Mercure* de janvier 1775 nous apprend, en outre, qu'on trouvait au magasin du *Petit Dunkerque* des « seaux à liqueur en crystal, montés en argent, supérieurement finis, [au] prix [de] 432 livres la paire ».

4° Des SEAUX A VERRE. Ces seaux consistaient en de petites soucoupes profondes, généralement de porcelaine, quelquefois de métal, dans lesquelles on posait les verres pour ne pas tacher la nappe. C'est dans les *Mémoires du duc de Luynes* (t. II, p. 195) qu'il est d'abord fait mention de ces sortes de seaux. « Tout le monde, écrit-il en juillet 1738, le Roi même est servi par des garçons bleus ou garçons du château ; mais le service est facile, car chacun a son verre dans un seau devant soi, et l'eau et le vin sont sur la table. Le sieur Lazure, qui a soin ici des cabinets, sert sur table comme il fait à Versailles. » Puis nous relevons les articles suivants dans le *Livre journal* de Lazare Duvaux (t. II, p. 163, 189, 209, 346) : « 2 juillet 1753 — Duc des Deux-Ponts : Dix-huit seaux à verres, porcelaine de Vincennes, peints à paysages, camayeux pourpres, 540 livres. » « 11 janvier 1754 — Comtesse de Forcal-[illegible] : Deux seaux à verres, à paysage, 72 livres. » « 17 juillet 1754 — M[me] de Pompadour : Un seau à verres de porcelaine de Vincennes, à paysage en pourpre, 36 livres. » « 5 janvier 1758 — M. Machart : Deux seaux à verres, à fleurs, de 42 livres. » On voit que l'usage de ces seaux était alors général. Cette remarque est importante, car leur emploi coïncide avec l'admission des verres sur la table. Jusque-là ces derniers étaient demeurés sur le buffet, où un valet allait les chercher, chaque fois qu'un convive voulait boire.

5° Des SEAUX DE GARDE-ROBE OU DE TOILETTE. « 20 juillet 1754 — M. de Montferrière : Quatre grands seaux de garde-robe en faïence, blanc et bleu, de Rouen, 32 livres. » « 4 mai 1758 — Duc de Bourgogne : Un seau de fayence à laver les pieds, 8 livres. » (*Livre journal* de Duvaux, t. II, p. 210 et 361.) Ces seaux sont restés en usage.

Sebelin, *adj.* — Voir SCEBELIN.

Sébile, *s. f.* — Écuelle de bois, qu'on plaçait sous les muids, cuves et tonneaux contenant du vin, de la bière, du cidre, pour recueillir le liquide qui s'en échappait. Les sculpteurs se servent aussi de sébiles pour mettre leurs outils de fer, éponges, chiffons, etc. Les changeurs donnent ce nom aux petits récipients, dans lesquels ils classent les différentes sortes de monnaies.

Sec, *adj.* — Ce qualificatif a, dans les arts de l'ameublement et de la décoration, plusieurs significations spéciales. Il se dit des métaux et des tissus qui sont cassants et difficiles à mettre en œuvre. Il se dit également des ouvrages de peinture et de sculpture qui sont raides, durement dessinés, et dans lesquels les contours manquent de flexibilité et de souplesse. Dans la peinture décorative, ainsi que dans celle d'imitation, le mot sec s'applique encore aux morceaux qui se détachent brutalement sur le fond et dont les contours, trop nettement arrêtés, n'ont ni le fondu ni le moelleux nécessaires. Enfin, les architectes l'emploient, eux aussi, mais dans un sens moins figuré. Ils disent d'un mur qu'il est construit en pierres sèches, quand celles-ci ne sont liaisonnées par aucun mortier, et qu'elles sont simplement posées les unes sur les autres.

Sécateur, *s. m.* — Sorte de ciseau courbe à branches renforcées, dont on se sert pour tailler les arbustes.

Sèche-cigares, *s. m.* — Petit meuble généralement en forme de cave à liqueurs ou de cabinet, garni d'un grand nombre de rayons, évidés de manière à former une certaine quantité de petites cases, dans lesquelles on place les cigares que l'on veut faire sécher. Ces rayons sont ordinairement mobiles et peuvent se tirer. Le sèche-cigares est un meuble très moderne. (Voir fig. 595.)

Séchoir, *s. m.* — Local où l'on fait sécher le linge ou tout autre objet. Les séchoirs sont généralement à air libre. Quand ils sont traversés par un courant d'air chaud, ils prennent ordinairement, dans l'industrie, le nom d'étuves.

Secret, *s. m.* — Terme d'ébénisterie. Se dit des meubles renfermant des compartiments assez habilement dissimulés



Fig. 594. — Seau à rafraîchir en argent ciselé (XVIII[e] siècle).

pour qu'on y puisse cacher des objets précieux ou des pièces compromettantes. La Renaissance a produit beaucoup de ces meubles. C'est une des traces curieuses que l'influence de Catherine de Médicis et l'exemple des Italiens qui l'entouraient ont laissées dans notre mobilier. Il

n'est presque pas de cabinet ou d'armoire très soignés du XVI[e] siècle qui ne contienne quelques secrets, sous forme de doubles fonds ou de petits tiroirs logés dans l'épaisseur des parois du meuble.

Les serruriers donnent le nom de secret à un mécanisme si bien caché, qu'on ne peut le faire mouvoir que lorsqu'on a été averti de sa présence et initié à son fonctionnement. Nous avons raconté plus haut, d'après Fontenelle, comment les premières montres à répétition, envoyées à Louis XIV par Charles II, s'ouvraient à l'aide d'un ressort si habilement dissimulé, qu'aucun horloger ne put le découvrir. Ce ressort était un secret. Les secrets de ce genre furent appliqués

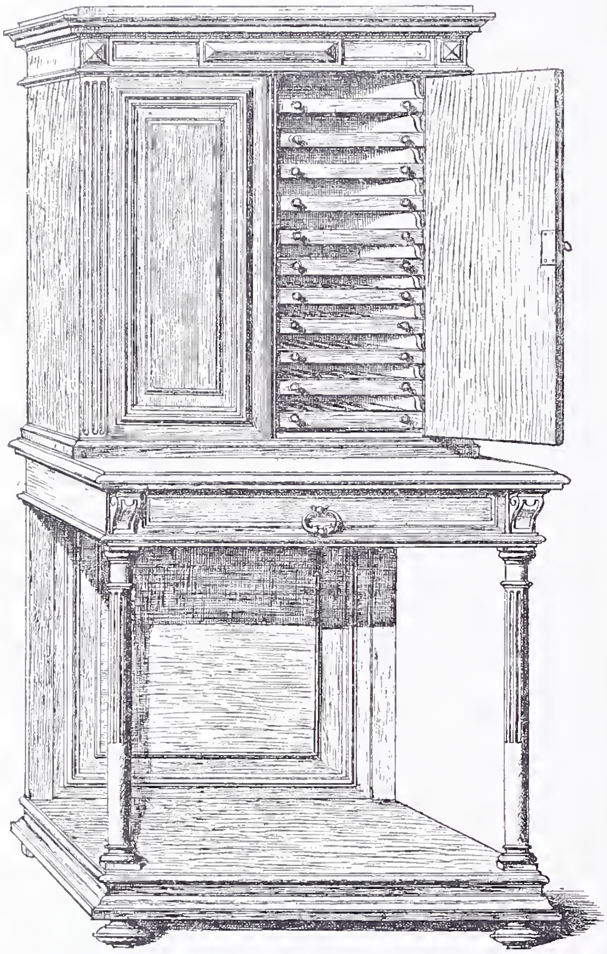


Fig. 595. — Sèche-cigares.

aux meubles, surtout pendant le XVIII[e] siècle, et permirent de rendre encore moins ouvrables les doubles fonds, cachettes et compartiments renfermés dans l'épaisseur des parois. Un grand nombre de documents mentionnent de ces armoires, secrétaires et tables à secret, sans nous expliquer malheureusement en quoi consistait leur mécanisme. A la *Vente de la duchesse de Blancas* (15 décembre 1769), on adjugea : « Un secrétaire orné de bronzes dorés d'or moulu, à secret et de grand prix. » Les *Annonces, affiches et avis divers* du 21 décembre 1769 indiquent comme étant à vendre, rue des Fossés-Montmartre : « Un beau secrétaire, curieux par le travail et par les secrets. » Dans le même recueil, on relève, au 22 mai 1775, l'offre d'un « secrétaire de bois de noyer, très bien travaillé, avec neuf tiroirs à secret, dont un à double fond, servant de serre-papiers. Il est très propre pour voyager, ses pieds se replient en dessous ; il forme une espèce de coffre-fort et peut servir de toilette de campagne, au moyen d'une glace très commode. » Le prix de ce meuble était de 200 livres. On pourrait multiplier ces citations.

Dans une lettre adressée à M[lle] Volland, où il est question du baron d'Holbach, Diderot fait allusion au nombre considérable de bureaux de ce genre, qu'on fabriquait de son temps. « A propos d'emplettes et de meubles, le baron a dit qu'il voyoit la corruption de nos mœurs et le goût diminuant de la nation, jusque dans cette multitude de meubles à secrets de toutes espèces. J'ai dit, moi, que je n'y voyois qu'une chose, c'est qu'on s'aimoit autant que jadis et qu'on se l'écrivoit un peu davantage. » (*Dernières années de M[me] d'Épinay,* p. 190.) Le baron d'Holbach avait peut-être raison ; Diderot, de son côté, n'avait sans doute point tort. Le certain, c'est que les meubles à secret tiennent, dans les préoccupations amoureuses et littéraires de cette époque, une place qu'ils n'avaient pas avant et qu'ils ont abdiquée depuis. Pour s'en convaincre, il suffit de se rappeler la fameuse scène de l'écrin à double fond, qui, dans la *Mère coupable* de Beaumarchais, joue un rôle d'une importance capitale, et de lire dans les *Mémoires de M[me] de Genlis* (édition Ladvocat, t. II, p. 239) le récit fait par M. de Custine de la façon dont il découvrit la correspondance adressée par son frère à sa femme. Après avoir fait ouvrir la cassette où M[me] de Custine renfermait toutes les lettres qu'elle voulait conserver, « j'ai connu par son épaisseur, explique le comte, qu'elle devoit avoir un double fond ; à force de chercher le secret, j'ai touché le ressort qui m'a découvert le fond qui est très profond, et qui contenoit un nombre infini de billets et de lettres de mon frère, toutes exprimant, dans le langage le plus passionné, un amour qu'il assure être toujours très pur, mais qui emploie tous les moyens imaginables de séduction ».

Secret est aussi le nom qu'on donnait, au XIV[e] et au XV[e] siècle, au petit sceau dont les rois et les princes fermaient les lettres et papiers traitant de leurs affaires particulières. Nous lisons dans les *Déclarations* de Charles V (alors régent de France pour son père Jean II, 1358) la décision suivante : « Nous avons entendu que plusieurs Lettres Patentes ont esté, ou temps passé, scellées de nostre secret, senz ce que elles aient esté veues ne examineis en la Chancellerie. Nous avons ordené et ordenons que dores en avant, aucunes Lettres Patentes ne soient scellées, pour quelconque cause que ce soit, dudit scel du secret, mais seulement lettres closes. » Le sceau du secret ou secret, comme on l'appelait tout simplement, jouissait d'une considération presque égale à celle du grand sceau. Pour s'en convaincre, il suffit de voir quel soin on prenait d'embellir le sac qui le renfermait. Nous relevons, en effet, dans les *Comptes de Geoffroi de Fleuri, argentier de Philippe le Long* (1316), l'achat d'une « bource de veluiau et [d'] une chaene d'argent pour le seel du secré ». Les *Comptes d'Étienne de la Fontaine,* argentier du roi Jean (1350), mentionnent également la somme dépensée « pour faire et brouder les bourses aux seaulx du secret du Roy, de la Royne et de la duchesse d'Orléans, etc. » Enfin, dans le *Trousseau de Blanche de Bourbon, reine de Castille* (1352), on note le payement de six écus au fameux marchand Édouard Tadelin « pour I quartier de veluyau azuré, II onces d'or de Chippre et II onces de soye ardent, [le] tout baillé audit Thomas, pour faire broder et estoffer la bourse au seel de son secret, armoyé aus armes d'Espaingne et de Bourbon ». Ajoutons que jusqu'à la fin du XVI[e] siècle, c'est-à-dire jusqu'au moment où l'écriture devint d'une connaissance et d'un usage universels, le secret conserva tout son prestige. Comme preuve, on peut citer une *Lettre* que Charles IX écrivait, le 22 décembre 1562,

au duc de Guise, et qui contient cette phrase : « Pour valider ma parolle, je vous envoye ung acte fort ample, signé de ma main et scellé du cachet de mon secret, contenant l'asseurance que dessus. » (*Mém. du maréchal de Vieilleville,* dans *Mém. relat. à l'hist. de France,* t. XXXII, p. 80.)

Secrétaire, *s. m.* — C'est un meuble qui sert de table à écrire, de commode et de caisse. Il consiste en une sorte d'armoire ayant généralement 1m,60 de haut, 1 mètre de large et 0m,40 de profondeur. Il se divise en trois parties. La partie supérieure comprend un tiroir tenant toute la largeur du meuble, fermant à clef et surmonté par une corniche que recouvre souvent une tablette de marbre. La partie intermédiaire est fermée par un abattant, revêtu intérieurement de maroquin ou de basane. Cet abattant, qui, lorsqu'il est ouvert, se trouve maintenu dans une position à peu près horizontale, sert de table à écrire. Le fond de la partie intermédiaire, que découvre l'abattant, est ordinairement garni, jusqu'au milieu de sa hauteur, de petits tiroirs étagés que surmonte une tablette. Enfin, la partie inférieure est occupée par trois tiroirs, disposés comme ceux d'un chiffonnier, et tenant toute la largeur du meuble. Ces tiroirs sont quelquefois recouverts par deux portes qui se rejoignent à rainure et à languette. Ainsi le secrétaire, tel que nous venons de le décrire et tel qu'il est en usage de nos jours, est un meuble complexe, une sorte de « maître Jacques » de l'ameublement, qui tient à la fois du bureau, du chiffonnier, du cabinet, de la commode, etc.

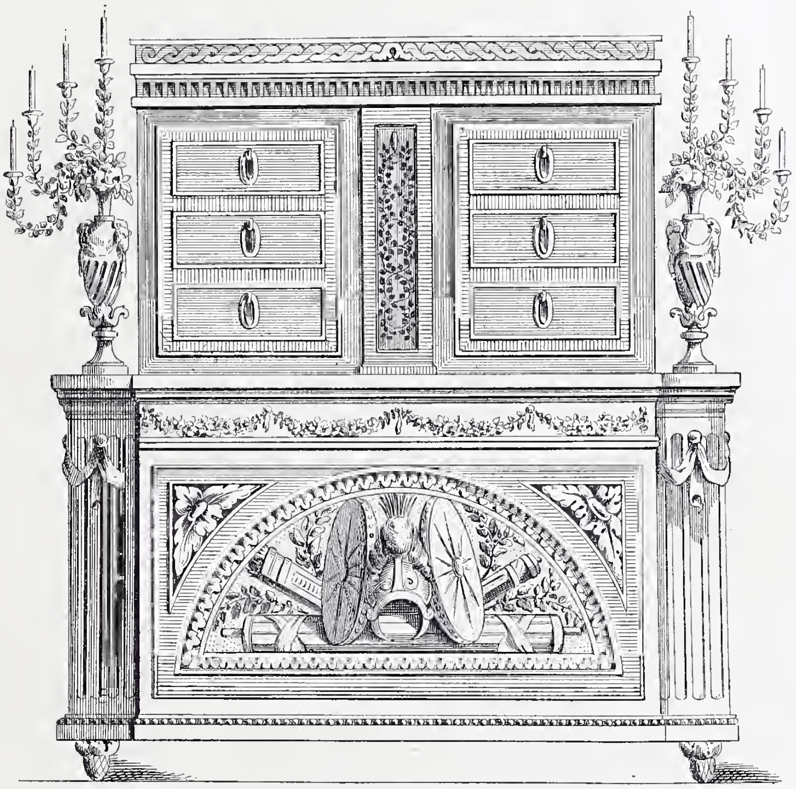


Fig. 596. — Secrétaire-bureau, dessiné par Lalonde.

Il s'en faut toutefois que le secrétaire ait toujours rendu autant de services et se soit prêté avec tant de complai[...] à ces divers emplois. Dans le principe, on donna ce nom (qui n'est pas très ancien dans notre langue) à tout meuble sur lequel on pouvait écrire, et dans lequel ensuite on pouvait serrer des papiers. « On appelle secrétaire, dit le *Dictionnaire de Trévoux,* une espèce de table ou de bureau élevé, en forme de pupitre, dans lequel sont plusieurs tiroirs fermans à clef où l'on renferme des papiers de conséquence. » Nous voilà bien loin du meuble compliqué en usage de nos jours. Le secrétaire est donc, à son apparition, le descendant naturel et le successeur direct de la Scribanne, dont nous parlons un peu plus haut ; et c'est vraisemblablement sous cette forme que nous le rencontrons pour la première fois, à Marseille, dans l'*Inventaire du cardinal de Belzunce* (1745). « Dans l'avant-chambre, avons trouvé deux secrétaires, bois noyer, vuides. » Si cette mention sommaire ne nous permet pas de nous faire une idée bien exacte de la construction de ces deux meubles, par contre, le *Livre journal* de Lazare Duvaux (voir t. II, p. 117, 137, 140, 148) va nous révéler une partie des transformations par lesquelles le secrétaire a passé, durant un temps relativement court. Dans la seule année 1752, cet habile marchand fournit au roi un secrétaire en forme d'encoignure, à Mme de Pompadour et au marquis de Gontaut, un secrétaire en forme de bibliothèque, c'est-à-dire avec des tiroirs dissimulés par des rangées de faux livres, et à Mme d'Épinay, un secrétaire en forme d'écran. Ainsi, voilà déjà trois meubles de structure tout à fait différente, qui portent le nom de secrétaire. A ces trois meubles, il faut ajouter le *secrétaire-bureau,* dont on trouve à la même époque de fort beaux spécimens dans l'*Inventaire général des meubles de la Couronne* de 1760, parmi lesquels un, notamment, était « de vernis vert de Martin, bombé et chantourné sur tous les sens, orné de cartouches fond jaune, peints de divers fruits, fleurs et oiseaux des Indes, porté sur quatre pieds-de-biche ». Une variété du secrétaire-bureau prit le nom de *secrétaire à cylindre.* Les *Annonces, affiches et avis divers* du 17 novembre 1770 nous apprennent qu'on trouvait à cette date : « A vendre, chez le sieur Bryois, rue des Bourdonnois, un beau secrétaire à cylindre, en paysages et trophées, s'ouvrant seul, avec armoire au-dessus, garnie de fontes et d'une balustrade dorée d'or moulu. » La même feuille, au 9 septembre 1776, au 20 février 1777 et au 19 avril 1779, signale des secrétaires analogues offerts par le sieur Aubourg, bijoutier, et par le sieur Grezelle, à l'hôtel de Hollande. Enfin, à la *Vente de Mme de Bastard* (6 juillet 1782), on adjugea : « Un secrétaire à cylindre en bois d'acajou massif. » A la suite de ces deux variétés, une place est due au secrétaire dit *bonheur du jour,* que nous relevons dans l'*Inventaire du duc de Villars* (1770) ; puis vient toute la série des « *secrétaires de voyage,* en bois d'acajou, lesquels se démontent facilement et se renferment dans un porte-manteau, ouvrage précieusement fait et très commode », coûtant 432 livres, que le fameux magasin du *Petit Dunkerque* faisait annoncer dans le *Mercure* de janvier 1775. Pour être complet, mentionnons encore les *secrétaires pratiqués dans la muraille,* comme le « secrétaire dans une porte feinte, avec les cartons qui en dépendent », dont Mlle Guimard dissimulait la présence dans son boudoir. N'oublions pas non plus les différentes sortes de *secrétaires à transformations,* inventés par le sieur Dufresne (*Mercure*

de décembre 1750), et par l'ébéniste Cochois, domicilié près de l'Oratoire (*Almanach sous verre,* notice de 1783, col. 226, n° 205) ; le *secrétaire roulant,* « avec bibliothèque au-dessus, en ébénisterie, représentant des paysages et des

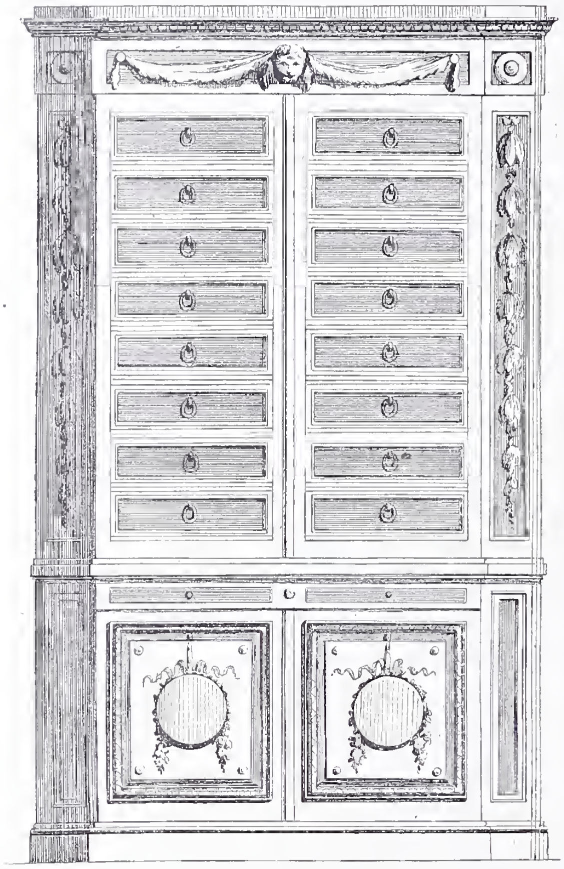


Fig. 597. — Secrétaire à cartonnier, dessiné par Lalonde.

temples qui tombent en ruine », que fabriquait l'ébéniste Gilbert, faubourg Saint-Antoine (*Ann., aff. et avis divers* du 19 juillet 1780) ; le secrétaire renfermant un lit de domestique, qu'on rencontre à la *Vente de la marquise du Vigean* (26 novembre 1783) et à celle de Mme Le Gras, rue du Renard-Saint-Merry (22 novembre 1784) ; le *secrétaire-toilette,* que le sieur Bailly, demeurant rue de Tournon, vendait 300 livres (*Journal général de France,* 14 juin 1784) ; le *secrétaire harmonique,* ainsi décrit (*Ibid.,* 4 mai 1786) : « secrétaire harmonique qui se réunit à une pendule à poids, battant les secondes », et enfin, le *secrétaire-armoire,* le seul qui soit resté en usage jusqu'en un temps voisin du nôtre. Ajoutons que, sous cette dernière forme, on trouve, dès l'année 1760, des secrétaires qui peuvent compter parmi les chefs-d'œuvre de l'ébénisterie française. Dans le nombre, nous citerons : « Un secrétaire en armoire de bois violet et rose à placages, à dessus de marbre de brèche d'Alep ; le devant, fermant à clef, s'abat et forme une table à écrire couverte de maroquin noir encastré, et renferme six tiroirs à bouton et à rosette ; le bas à deux battans fermans à clef et renfermant une grande et deux petites tablettes, le tout avec entrées de serrures, suports, chutes, soupente et pieds de bronze cizelé et doré d'or moulu, ayant deux pieds et demy de long sur seize pouces de profondeur et quatre pieds de haut. » Cette belle pièce faisait partie du *Mobilier de la Couronne* et se trouve décrite dans l'*Inventaire général* dressé en 1760. Mentionnons encore : « Un secrétaire en armoire, première partie, l'intérieur garni de gradins de six tiroirs en bois satiné, de cornets et cuvette de cuivre argenté ; l'abattant forme un tableau de 13 figures, dont, entre autres, quatre enfants se balançant dans un berceau d'arbres et un homme conduisant deux buffles attelés ; l'entablement, à grand tiroir sur la face, est orné d'une frise à feuilles de persil entre deux carderons à plates-bandes ; le devant et les côtés des cadres, et chaque battant l'est aussi d'un enfant couché à bas-relief avec support. Le tout en bronze doré avec dessus de marbre de griotte d'Italie ; hauteur, 51 pouces ; largeur, 33 pouces ; profondeur, 16 pouces 9 lignes. » Cette pièce magnifique faisait partie de la célèbre collection de Randon de Boisset, qui fut vendue en 1777.

Le secrétaire, grande nouveauté au siècle dernier, devint promptement un des meubles les plus répandus et demeura pendant cinquante ans fort à la mode. Chargé de sauvegarder les secrets en un temps où la chronique scandaleuse s'efforçait de les pénétrer, pour en régaler la Cour et ensuite la Ville, il avait sa place marquée dans tous les intérieurs galants ou mystérieux. Aussi, n'est-il presque pas de cabinet à cette époque, où on ne le rencontre, toujours brillant et coquet, et attirant les regards par sa parure, comme s'il voulait provoquer l'attention et éveiller la curiosité de ceux qui le contemplent. Chez Mme de Pompadour, il est plaqué extérieurement en vieux laque rehaussé de bronzes dorés, et intérieurement en bois de rose à fleurs (Lazare Duvaux, *Livre journal,* t. II, p. 310), ou bien encore marqueté de bois et ivoire. (*Catalogue* de sa vente, 28 avril 1766.) Chez M. de la Reynière, on le trouve entièrement revêtu d'un placage en bois de rose, à mosaïque, égayé « partout de bronze doré », et son abattant est garni de velours. (*Livre journal,* t. II, p. 349.) Chez M. de Champcenetz et chez le comte du Luc, il est en acajou massif, toujours rehaussé de bronzes dorés, avec une tablette de marbre. (*Ibid., id.,* p. 283, 309.) Chez le comte de Grammont, il est habillé de bois satiné à fleurs. (*Affiches de Paris,* n° du 27 juin 1759.) Enfin, chez le duc de Rohan, il est plaqué en bois d'amarante « contourné en tous sens, avec les ornemens dorés d'or moulu ». (*Livre journal,* t. II, p. 70.)

On peut aussi emprunter aux *Ventes après décès* la description de nombreux meubles du même genre, ayant appartenu à des personnes connues. Citons, par exemple, un « secrétaire orné de bronze doré d'or moulu, à secret de grand prix ». (*Vente de la duchesse de Blancas,* 14 décembre 1769.) « Un secrétaire de laque. » (*Vente du marquis du Châtelet,* 25 juin 1770.) « Un secrétaire de bois de rose et de bois de rapport à cylindre. » (*Vente de Le Kain, pensionnaire du roi,* 4 mai 1778.) « Un secrétaire à cylindre, de bois des Indes à fleurs. » (*Vente du fermier général de Courmont,* 18 mai 1778.) « Un secrétaire-table en écritoire à secret. » (*Vente du cardinal de Rohan,* 6 mai 1779.) « Un secrétaire de Boule. » (*Vente de M. de Lacurne de Sainte-Palaye,* 27 mars 1781.) « Une armoire en bibliothèque, composée de 2 corps et formant secrétaire. » (*Vente du marquis de Ménars,* 17 septembre 1782.) « Secrétaire d'acajou à cylindre. » (*Vente de la comtesse de Fuentes,* 9 septembre 1786.) Etc. Partout, à cette époque, le secrétaire avait su revêtir une livrée magnifique. On a vu, du reste, lors de la vente Hamilton (1882), à quels prix invraisemblables pouvait monter un de ces meubles délicieux, quand on se croit en droit d'en attribuer la paternité au célèbre Gouthière.

Enfin, le secrétaire, au siècle dernier, eut aussi sa place marquée dans la littérature féminine. Mme d'Épinay nous apprend que la belle Mme de Lalive de Jully lui confiait les lettres du galant chevalier de Vergennes, et que M. de Maupeou n'hésitait pas à fouiller le secrétaire de sa femme,



S. Hugard del. Maison Quantin, imp.-éd.

SECRÉTAIRE PLAQUÉ EN LAQUE DE CHINE,

ORNÉ DE BRONZES CISELÉS ET DORÉS (XVIIIe SIÈCLE)

pour mieux connaître ses secrets. (Voir la *Jeunesse de M. d'Épinay,* p. 294.) Par Mme du Deffand, nous sommes initiés à la colère qu'éprouva Mme de Beuvron, à l'aveu qu'on avait essayé de forcer son secrétaire. (*Lettres à Horace Walpole.* — Lettre VIII, 3 juin 1766.) Par Mme Campan, nous savons que le secrétaire de Marie-Antoinette joua son rôle dans la trop fameuse affaire du collier. Il faillit même y figurer comme pièce à conviction. « Vous êtes trompée vous-même, disait le joaillier Boehmer à Mme Campan, qui lui soutenait que le cardinal de Rohan ne voyait pas la reine. Vous êtes trompée, elle le voit si bien en particulier, que c'est à Son Éminence qu'elle a remis trente mille livres qui m'ont été données comme premier à-compte, et elle les a prises en sa présence dans le petit secrétaire de porcelaine de Sèvres, qui est auprès de la cheminée de son boudoir. » (*Mém. de Mme Campan,* édit. Barrière, p. 212.)

Ce fameux secrétaire de porcelaine de Sèvres est un des derniers, vraiment gracieux et coquets, qui soient sortis des mains de nos ébénistes. A partir du Consulat, ce genre de meubles ne servit plus qu'au sexe fort et prit dès lors une apparence plus austère. Durant la période impériale, l'acajou resta à peu près seul à la mode. Au miroitement des mosaïques de bois, il substitua ses teintes chaudes, mais monotones. Encore conserva-t-il pendant vingt ans les bronzes ciselés et dorés qui relevaient son éclat. Depuis, les bronzes ont disparu à leur tour, l'acajou seul est resté. Le secrétaire a quitté le boudoir pour se réfugier dans le bureau. Il a cessé d'être un meuble élégant. Il est devenu un meuble d'affaires.

Section, *s. f.* — Terme d'architecture. Daviler le définit ainsi : « Section, c'est la superficie qui paroît d'un corps coupé. » Et M. Bosc ajoute : « Ce terme est synonyme de coupe, mais on dit plutôt qu'une barre de fer a 0^m,025 de section, que de coupe, tandis qu'on dit plutôt la coupe d'un édifice que sa section. » Cette distinction ingénieuse est à retenir.

Seda, *s. f.;* **Sedoun,** *s. m.* — Locutions bordelaises et gasconnes. Seda veut dire soie, et son dérivé sedoun, lacet.

Sedarie, *s. f.* — Locution provençale. Soierie, dans le sens d'étoffes ou marchandises de soie.

Seder-bandes, *s. f. pl.* — Terme d'ébénisterie. Plates-bandes accompagnant les compartiments de marqueterie. (Boiste.)

Seel, *s. m.* — Orthographe ancienne de Sceau, dans le sens de cachet. (Voir ce mot.) « Ung seel beslong pendant à une chayne, à une pierre de cornelline, où dedens est une teste de femme eschevellée. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) « Un seel d'or, ouquel a taillé un duc en un saphir, que le Roy donna à Monseigneur. » (*Invent. du duc de Berry,* 1416.)

Sega, *s. f.;* **Segeo,** *s. f.;* **Sègue,** *s. f.;* **Segueta,** *s. f.* — Locutions gasconnes, bordelaises et limousines signifiant Scie. (Voir ce mot.) Sega et sègue appartiennent aux dialectes bordelais et gascon. « Una sega granda. » (*Invent. de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André;* Bordeaux, 1442.) « Plus deux paires de petites sègues pour scier du bois. » (*Invent. des biens de Pierre de Capdeville, bourgeois et marchand;* Bordeaux, 1591.) Segueta relève des mêmes dialectes, mais comme diminutif, et, par conséquent, veut dire « petite scie ». « Una segueta de fer. » (*Invent. de Ramond de Cussac,* déjà cité.) Quant à segeo, c'est un terme limousin, qui signifie scie à une main, la scie à deux mains se nommant Seitou.

Seigle, *s. f.* — Synonyme de Seille. (Voir ce mot.) La seigle paraît avoir été, au XVe siècle et dans l'Orléanais, une mesure de liquides. Du moins le passage suivant d'une *Lettre de rémission,* datée de 1473, le donnerait à penser : « Macé Louau entra à l'ostel de Jehan Braquier... et demanda à boire, ouquel la femme de Braquier respondit que on ne buvoit point léans que à la seigle. »

Seigner, *v. a.* — Signer, marquer le linge. Les nappes, touailles, serviettes, etc., de la Maison du roi étaient signées ou marquées à la fleur de lis. « Robinète, la cousturière, pour seigner et decouper LVI nappes, XVI chanevaz et pour seigner IX^xx et XIIII touailles en panneterie, tout à la fleur de liz et à l'espée [à] III deniers pour pièce : LXVI sols VI deniers parisis. » (*Comptes de l'hostel de Charles VI,* 1380.) « Robinète, la cousturière... pour seigner les diz sacs et sachéz à la fleur de lis, I denier parisis pour pièce, etc. » (*Ibid.,* 1383.)

Seigneur (Serge de), *s. m.* — Voir Serge.

Seille, *s. f.;* **Seilleau,** *s. m.;* **Seilha,** *s. f.;* **Seilli,** *s. m.;* **Seillon,** *s. m.;* **Selio,** *s. m.* — C'est la forme primitive de Seau. (Voir ce mot.) La seille et le seilleau étaient des seaux ou baquets, dont on se servait soit pour porter l'eau, soit pour la transvaser. D. Carpentier (*Gloss. nov.,* t. III, col. 752, sous *Selha*) cite une *Lettre de rémission* de 1366 où il est question d'un « vessel à mettre eaue appelé seille », et un autre document de même nature, daté de 1401, où il est dit : « Lequel Gilet suppliant avisa un vaissel nommé seille, où il avoit certains poissons. » D'autre part, dans les *Comptes de l'hôtel de Louis XI* (1478), nous

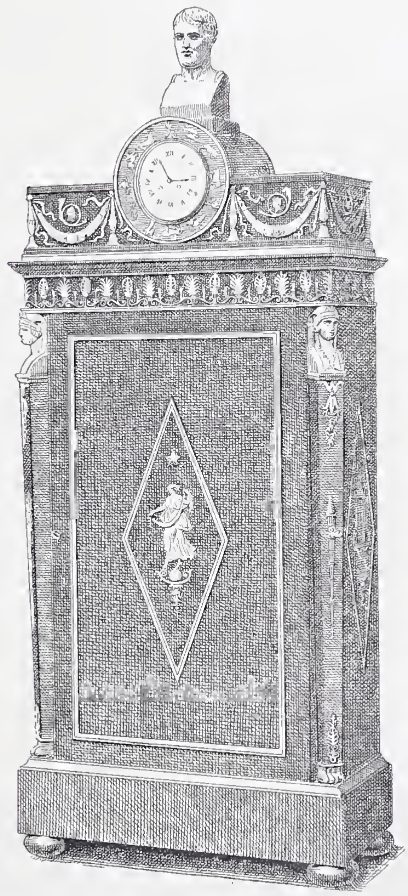


Fig. 598. — Secrétaire de Napoléon Ier. (Mobilier national.)

relevons un payement de 7 livres tournois à Louis Boutart, « poeslier », « pour deux chaudrons contenant sept seilles, pour chauffer l'eau pour le baigner (le roi) ». Dans l'*Inventaire du château de Reculée* (1479) figure : « Une grant seille, à porter poisson. » Constatons encore que les

seilles sont mentionnées sur le *Tarif général des droits des entrées et sorties du royaume* de 1664. Jusqu'à la fin du XVIIe siècle, le mot seille, par conséquent, est demeuré en usage. Quant à seilleau, on le rencontre fréquemment chez les auteurs du XVIe siècle. Dans l'éloge que Rabelais fait du fameux Pantagruelion (*Pantagruel,* liv. III, ch. LI), il écrit : « Si d'yeelluy jus vous mettez dedans ung seilleau d'eaue, soubdain vous voirréz l'eaue prinse, comme si feussent caillebotes, tant est grande sa vertu. » Et dans cette anecdote un peu leste où il raconte la mésaventure de l'amiral Bonnivet, et la pluie singulière que François Ier fit tomber sur lui : « Il en arrousa le pauvre amoureux, écrit Brantôme (*Dames galantes,* VIIe discours), plus que si l'on lui eust jetté un seillau d'eau. » Les autres formes que nous donnons en tête de cet article sont locales. Seilha est bordelaise, seilli et seillon sont foréziens, avec cette différence, que seilli est le seau ordinaire et seillon un seau plus petit, qu'on n'emploie guère que pour traire les vaches. Enfin, selio est limousin.

Quant à seille, constatons, en terminant, que ce mot est resté en usage dans deux de nos provinces. En Picardie, il désigne un grand seau, dans lequel on conserve l'eau à boire, et dans le Lyonnais, une sorte de tonneau que les hommes, à l'époque de la vendange, portent sur leurs épaules, et qui leur sert à transvaser le raisin. C'est d'une seille de ce genre qu'il est question dans le document suivant : « Dans une souillarde deux sceaux, une seille bois, un bassin à eaue airain, estimé le tout ensemble la somme de quarante-huit solz. » (*Apposition des scellés chez Pierre Laures, docteur en chirurgie;* Lyon, 1768.)

Seillette, *s. f.* — Diminutif du précédent. Petit vase en forme de seau. D. Carpentier (*Gloss. nov.,* sous *Situla*) cite une *Lettre de rémission* datée de 1407, où il est question d'une « seillette de voirre ».

Seillier, *s. m.* — Ce mot est ainsi défini dans une *Lettre de rémission* de 1421 : « Le lieu où l'on mettoit les seilles et eaues de l'hostel, appellé le seillier, qui estoit de pierre. » (Voir CELLIER.)

Seitou, *s. f.* — Locution limousine. Scie à deux mains. (Voir SEGEO, sous SEGA, col. 993.)

Seizaine, *s. f.* — Petite corde dont les emballeurs font usage. (LITTRÉ.)

Seizains, *s. m. pl.* — Nom donné à certains draps de laine dont la chaîne est composée de seize fois cent fils.

Selle, *s. f.;* **Sella,** *s. f.* — Voici un meuble qui a disparu presque complètement de notre mobilier, et qui a joué cependant chez nos aïeux un rôle important, et presque de premier ordre. La selle était un siège de bois, monté généralement sur quatre pieds, parfois sur trois, facile à manier, qu'on approchait du feu pour se chauffer, qu'on posait près de la fenêtre pour voir ce qui se passait dans la rue, qui servait de marchepied pour atteindre les objets haut placés, et si nous en croyons Béroalde de Verville, qu'on mettait parfois auprès du lit, pour qu'il remplît la mission assignée de nos jours à la table de nuit. (Voir *Moyen de parvenir,* p. 170.) L'auteur des *Caquets de l'accouchée* (p. 12) a soin de nous dire que dans la ruelle où il se cachait, se trouvait « une chaise tapissée pour seoir, et une petite selle pour mettre les pieds ». Les commis, en outre, se servaient de la selle pour s'installer à leur comptoir ; les enfants pour étudier ; les artistes et les artisans pour travailler. Peu de meubles se sont prêtés, il faut le reconnaître, à des usages plus divers. Enfin, la selle formait, avec le banc, l'escabeau et le placet, la parure nécessaire de la chambre à coucher. Le maître d'école de Bruges qui, au XIVe siècle, composa le *Livre des mestiers,* écrit :

> Desous vo li vous faut
> Un calit, et dalès (près de) le lit,
> Une cayère et plusieurs
> Bancs et sielles.

L'auteur de la *Complaincte du nouveau marié* ajoute :

> En mesnage fault...
> Chaises, formes et seelles.

Et Gilles Corrozet, dans son *Blason de la chambre* (1539), nous montre cette pièce, asile par excellence du maître de maison :

> ..... Garnie d'un buffect
> Et d'aultre mesnage parfaict,
> . . . .
> De placet, de selle, de scabelle.

Le nombre des documents anciens où il est question de ce petit siège prouve, au demeurant, que les divers écrivains par nous cités n'ont point exagéré son importance. Nous mentionnerons, un peu au hasard, un extrait des *Comptes de l'hôtel de Charles VI* (1381) portant payement, à Colin de la Baste, menuisier, domicilié à Paris, au vieux cimetière Saint-Jean, de 6 livres 12 sols parisis, « pour X huis, III fenestres, II fourmes, II selles et II tresteaulx neufs, achetés de lui pour la chambre aux deniers » ; l'*Inventaire de l'archevêque Richard Plicque* (Reims, 1389), où figure : « Une petite selle à III piéz, prisié VIII deniers » ; l'*Inventaire du château d'Angers* (1471), où l'on relève : « Une celle de bois à quatre piéz » ; l'*Inventaire de la duchesse de Valentinois* (1514), avec : « Une grant selle, et une petite chaire à femme couverte de cuir courtepointé » ; l'*Inventaire du sieur Guichard* (Bollène, 1668), qui énumère : « Un grand banc à quattre pecoulz (pieds) peu de valleur. — Plus une cèle à trois pecoulz », et enfin, l'*Inventaire de Jeanne Bagoux* (Juridiction de la Chapelle-Erbrée, 1791), où l'on note : « Trois selles à sasoir au feu, prisées trois sols. »

Ces citations suffisent pour montrer que, du XIVe au XVIIe siècle, la selle a été un siège fort répandu. S'il en fallait, au reste, d'autres preuves, elles ne nous manqueraient pas. Nous n'aurions qu'à invoquer le *Règlement général pour la police de Paris* du 30 mars 1635, par lequel : « Défenses sont faites à toutes personnes de mettre aucunes selles, piles de drap, coffrets, bancs, etc., ... sur rües hors leurs ouvroüers et boutiques... » ; ou encore à rappeler que jusqu'à la fin du XVIIe siècle, les marchands de selles coururent les rues de Paris en criant leur marchandise. Ces modestes industriels figurent, en effet, dans la suite des *Cris de Paris,* publiée par Brebiette aux environs de 1620 ; et on les retrouve dans le *Tableau des crys de Paris qui ce crie iournellement,* imprimé quelque dix ou quinze ans plus tard (à Paris, chez Lenfant, rue Saint-Jacques). Leur cri, du reste, ne manquait pas d'une certaine allure pittoresque :

> A mes belles selles de bois !
> Ils duisent en nouveau ménage.
> Car il faut tant de bagage
> Qu'aucuns n'en ont pas pour s'asseoir.

Toutes les selles dont nous avons parlé jusqu'ici sont des sièges entièrement en bois, à trois ou quatre pieds, et généralement fort modestes. La selle à trois pieds se trouvait plus particulièrement chez les artisans, et son peu de confortable, comme son peu de stabilité, nous a valu cette joyeuse boutade de Béroalde de Verville : « Qu'au diantre soit celui qui fit la maison où fut marié le père de l'évêque, lequel sacra le prêtre, qui maria la mère de

celui qui forgea la cognée, dont fut coupé le bois, où fut amanché le pie, dont on releva la terre pour planter l'arbre, duquel fut faite la première selle à trois pieds ! » (*Moyen de parvenir,* p. 145.) La selle à quatre pieds était un meuble plus solide, plus stable, mais encore très humble. Le dicton : « Souple comme un pied de selle », cité par Bonaventure Desperriers (*les Nouvelles récréations,* nouvelle XVIII), prouve que les membres inférieurs de ce siège étaient presque toujours exempts de moulures et de décoration. L'emploi qu'en fait le prince François Sforce, lorsqu'il se barricade pour échapper à ses assassins (*les Nuits facétieuses* de Straparole, VIIIe nuit), montre qu'il devait être d'un certain poids. « Cependant, le prince se



Fig. 599. — Le marchand de selles, par Brebiette.

fortifioit toujours de plus en mieux, appuyant la porte avecques bancs, selles, et tout ce qu'il pouvoit trouver en la maison. » Enfin, le récit qu'Estienne Pasquier fait, dans sa lettre à M. de Sainte-Marthe, de l'exécution du président Brisson (15 novembre 1591), nous permet de constater q[illegible] la selle avait accès dans la chambre à coucher du maître, sa simplicité la faisait encore admettre dans les chambres hautes de la maison, dans les greniers et galetas. Après avoir raconté que l'infortuné magistrat, prévenu qu'il fallait mourir, demanda un prêtre : « A cet effet, écrit Pasquier, lui fust baillé messire Aubin Blondel, prêtre attitré pour le réconcilier ; et quelque peu après le font monter à une chambre haute où, après s'être confessé, on le monte sur une selle moyennement basse, et, attaché à une grande poutre, la selle levée sous lui, il fut en cette façon misérablement étranglé par le bourreau. » (*Œuvres d'Estienne Pasquier,* t. II, p. 358.)

Mais à côté de ces selles quelque peu primitives, nous trouvons ce même nom appliqué à des sièges d'un emploi plus relevé. Tout d'abord, à partir du XVe siècle, nous voyons figurer dans les assemblées solennelles et dans les cérémonies du culte, de grandes selles richement habillées de couvertures superbes, et qui, associées aux FORMES (voir ce mot), ressemblent assez à des bancs. C'est ainsi que dans l'*Ordre observé en l'assemblée des États généraux de France à Tours en l'an 1467,* Jean Le Prévost, secrétaire du roi et greffier des États, nous montre : « Au bout d'embas du parquet, plusieurs selles et formes où estoyent assises plusieurs notables personnes, tant gens d'Église, bourgeois, nobles que autres, qui illec estoyent venus garnis à pouvoir suffisant, faisans et représentans la plus grande et saine partie des bonnes Villes et Citéz en ce royaume. » Si nous passons maintenant à l'*Ordre observé au sacre et couronnement du roi Henry II* (1547), nous lirons que derrière le chancelier, « en arrière environ trois pieds, sur une selle de huict pieds de long, couverte de drap d'or raz, feurent assis au milieu monsieur le mareschal de Sainct-André, qui servit de grand maistre. A sa dextre, monsieur le duc de Longueville, grand chambellan, et à la sénestre, monsieur le mareschal de la Marche, qui servit de premier chambellan. » L'*Ordre tenu au sacre et couronnement de la royne Catherine de Médicis* (1549) porte également : « De l'autre costé dudict hauldéz, à main gauche, y avoit une selle couverte de semblable parure, pour y asseoir madame la duchesse doüairière de Vendosmois, madame la duchesse de Montpensier, l'aisnée, madame la princesse de la Rochesuryon, madame la duchesse de Guyse, mademoiselle la Bastarde et mademoiselle de Nemours. » Enfin, Théodore Godefroy nous apprend, dans son *Cérémonial françois* (p. 607), qu'au couronnement de Henri IV (1594) : « Au costé sénestre de l'autel, fut aussi parée une longue selle pour messieurs les Pairs laiz », et que « derrière eux, en fut mise une autre, pour messieurs les Ambassadeurs ». Alors même que l'on n'eût pas pris soin de nous avertir que ces grandes selles étaient habillées de drap d'or, nous aurions deviné que leur parure en pareil lieu ne pouvait manquer d'être somptueuse. Il en était de même pour les selles de moindre taille, sur lesquelles une seule personne pouvait s'asseoir, et qui jouaient aussi leur rôle dans ces solennités. La petite selle sur laquelle, aux États généraux de 1467, on plaça le comte de Dunois, grand chambellan de France, « lequel estoit si gouteux qu'il le convenoit porter à force de gens » (Godefroy, *Cérémonial,* p. 3), devait être noblement parée. De même, pour celles sur lesquelles aux *Obsèques et enterrement du roi François Ier* (1547) « estoyent continuellement assiz deux roys d'armes ». De même encore pour ces selles brisées, qu'on rencontrait alors dans tous les intérieurs, et dont Furetière disait : « Il y a aussi les *selles brisées,* qui sont d'estoffe ou de tapisserie. » Ces selles ployantes ou brisées, ancêtres des pliants, qui ont joué un rôle si considérable à la Cour pendant deux cents ans, apparaissent dès la fin du XVIe siècle dans le mobilier officiel. Nous trouvons mentionnées dans l'*Estimation faicte par M. de Rohan des meubles de feu Madame, sœur unique du roy* (Pau, 1604) : « Trois selles ployantes couvertes de velours figuré. » Vingt ans plus tôt, nous relevons dans l'*Inventaire de J.-P. de la Setta* (Marseille, 1587) la description d'une « grand selle à dossier fermant à clef, se tenant contre la muraille », qui ressemble beaucoup à une chaise à coffre. On voit par ces quelques exemples combien il serait imprudent de donner dans certaines circonstances au mot selle, pris d'une façon générale, une signification trop précise. Toutefois, pour les spécialités suivantes, il ne peut y avoir d'erreur ni de confusion.

Les SELLES *aisées, nécessaires* ou *percées,* étaient des meubles d'une indiscutable utilité, et dont l'usage se devine.

Elles firent concurrence aux chaises percées dont la carrière, sinon glorieuse, du moins obligeante, s'est poursuivie presque jusqu'à nos jours. On les voit apparaître dès l'aurore du XIVe siècle. Nous notons dans les *Comptes de Geoffroi de Fleuri, argentier de Philippe le Long* (1316), l'achat de « II aunes de brunète noire, pour les selles aisiées ». Dans les *Comptes d'Estienne de la Fontaine, argentier du roi Jean* (1352), nous lisons : « A maistre Girart d'Orliens, paintre, pour la façon de VIII chaires et VIII selles nécessaires, délivrées par lui au terme de Pasques ès chambres du Roy et de Mons. le Dauphin, et de noz autres Seigneurs..., LXIV livres. — Ledit maistre Girart pour VI selles nécessaires, feutrées et couvertes de cuir et de drap, LX sols pièce, XVIII livres parisis. — Ledit maistre Girart pour II selles nécessaires, feutrées et couvertes de cuir et de drap, VI livres parisis. » Etc. Voilà pour les selles aisées ou nécessaires. Quant au terme : « selle percée », on le rencontre chez Rabelais et les écrivains qui viennent après lui. « Ainsi Guaster, écrit le joyeux auteur de *Pantagruel* (liv. IV, ch. LX), renvoyt ces matagotz à sa selle persée veoir, consydérer, philosopher et contempler quelle divinité ilz treuvoyent en sa matière fécale. » Citons encore ces deux vers empruntés au *Médecin courtizan* (publié en 1559) :

> A la selle persée et dans les excréments
> Prises les beaux effects de tes médicaments.

Aujourd'hui, ces diverses façons de parler ont cessé d'être en usage. Mais de l'ancien emploi de ce meuble, un terme nous est resté, celui d' « aller à la selle ». C'est aux premières années du XVIIe siècle qu'il commença d'être usité. Nous l'avons rencontré pour la première fois dans l'*Estrange ruse d'un filou* remontant à 1605, et il fournit à Louis XIV l'occasion d'un jeu de mots assez peu auguste. Apprenant que le grand maître de sa garde-robe, le duc de La Rochefoucauld, qui possédait une campagne à la Celle, près de Saint-Cloud, allait chasser au bassin de Fosses-Reposes : « Il n'y a que vous en France, lui dit-il, qui alliez de la garde-robe à la selle et de la selle au bassin. » (*Correspondance de la duchesse d'Orléans,* t. II, p. 137.)

Les SELLES DE SCULPTEUR sont aussi des meubles très particuliers. Ici, il ne sagit plus d'un siège, mais d'une manière d'escabeau plus ou moins élevé, que surmonte un plateau tournant, sur lequel le sculpteur place l'œuvre qu'il est en train d'exécuter. Ce genre de selle fut employé dès le XVIe siècle ; on en trouve un spécimen dans l'*Atelier du sculpteur,* dessiné par Abraham Bosse. (Voir fig. 584.) Au XVIIIe siècle, il a sa place marquée chez tous les statuaires. « Deux selles à modeler et un escabel. » (*Apposition des scellés chez Henry Schenackers, sculpteur,* 1748.) « Dans le cabinet des élèves : Une selle à modeler, une chaise de paille et 10 bosses en plâtre. » (*Apposition des scellés après le décès de Michel-Ange Slodtz,* 1765.) Etc. Parfois, on rencontre, à la place de selle, le mot chevalet. Ces deux termes furent longtemps synonymes.

La SELLE A BUÉE ou SELLE DE BUÉE, comme écrit Agrippa d'Aubigné dans le passage suivant : « Biraud étant contraint de quitter le païs pour ses debtes... après avoir jeté son chapeau par terre, s'assit sur une selle de buée... » (*les Aventures du baron de Fœneste,* p. 138) ; cette selle présentait aussi une forme spéciale. C'était un trépied ou billot, sur lequel on posait les baquets contenant la lessive.

Enfin, en terminant, rappelons encore que le proverbe si connu : « Entre deux selles... », etc., se rapporte au siège que nous venons de décrire et non pas, comme quelques personnes ont pu le croire, à des selles de cheval, ce qui n'aurait pas un sens aussi précis. Du reste, si le moindre doute pouvait subsister, le passage suivant de Tallemant suffirait à le lever. Parlant de Mme de Laval : « On disoit d'elle, écrit-il, qu'elle étoit entre deux selles, le c.. en terre, parce que sa sœur et les sœurs de son premier mari avoient toutes le tabouret. » (*Historiettes,* t. IV, p. 169.) On voit que si notre substantif prête à double sens, on n'a pas attendu à aujourd'hui pour en tirer parti de cette confusion. Tout à l'heure, nous citions un jeu de mots de Louis XIV à propos du duc de La Rochefoucauld. En voici un autre beaucoup plus ancien, puisqu'il remonte au mois

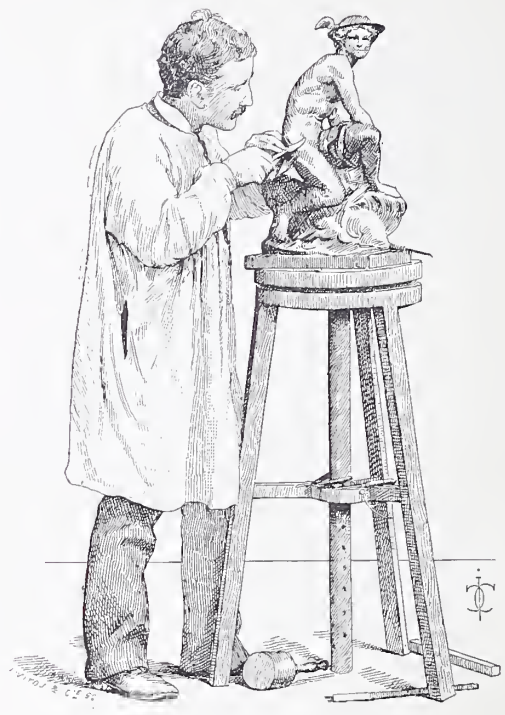


Fig. 600. — Selle de sculpteur.

de mai 1575, époque où le chancelier de Mesmes, seigneur de Malassise, fut cassé de ses fonctions :

> Il est tombé de sa selle,
> Car il estoit *mal assis,*
> Et des sceaux, point de nouvelle,
> S'il ne prend ceux de son puis.
>
> (Pierre de l'Estoile, *Journal,* t. Ier, p. 62.)

SELLA, dans le patois forézien, signifie encore aujourd'hui « petite chaise ».

Sellerie, *s. f.* — Atelier de sellier. C'est aussi le nom de la pièce où l'on serre les selles et harnais des chevaux. « Le plancher de la sellerie luisait à l'œil comme le parquet d'un salon. Les harnais de voiture étaient dressés dans le milieu sur deux colonnes tournantes, et les mors, les fouets, les étriers, les gourmettes, rangés en ligne tout le long de la muraille. » (*Madame Bovary,* t. Ier, p. 73.)

Sellette, *s. f.;* **Cellette,** *s. f.* — Diminutif de selle, petit siège de bois étroit et incommode, monté ordinairement sur trois pieds.

> En escripvant je me tins toujours droit,
> Le pied posé dessus une sellette,

lit-on dans le *Messaigier d'amours* (1489). C'est sur une petite selle que l'on faisait asseoir les accusés pour les inter-

roger, d'où l'expression « être sur la sellette », prise aujourd'hui au figuré, et qui jadis s'entendait au propre. Dans la *Condamnacion de Bancquet,* EXPERIENCE s'écric :

> Or, sus, faictes asseoir Bancquet
> Sur la sellette, devant nous ;
> Et ce Soupper, de peu d'acquest,
> Se mettra là à deux genoux.

« Elle s'assied sur une petite selle couverte de drap noir », écrit Étienne Pasquier, à propos de Marie Stuart obligée d'écouter sa sentence. (*Recherches de la France,* p. 199.) « On fit descendre le mareschal dans l'isle du Palais, raconte Pierre de l'Estoile (*Journal,* t. VIII, p. 31), parlant du fameux Biron. Il entra par la porte du jardin de M. le premier président, d'où il fust conduit par les chambres des enquêtes dans la grande chambre devant Messieurs de la Cour, où il se trouva au commencement estonné ; mais, aient repris cœur, il respondit asseurément à toutes les demandes de M. le Chancelier qui, après l'avoir fait approcher, et séoir près de lui, sur une basse et petite sellette, fut plus de deux grosses heures devant [ces] Messieurs. » « Mardy 18, séance cinquiesme. On manda le prisonnier, qui fut ouy sur la sellette, teste nue, entre le coin du bureau et le costé gauche des sièges. » (*Mémoires d'un favori du duc d'Orléans. — Relation de ce qui s'est passé au procès de Chalais à Nantes,* 1626.) « Il se rendit sur les huict heures en la chambre, et à l'entrée salüa tous ses juges avec un grand respect, et puis M. le Garde des Sceaux luy ayant montré la sellette pour s'asseoir dessus, on luy voulust faire prester le serment. » (*Procès du mareschal de Marillac,* 28 avril 1632.) « D'abord que l'accusé fut entré en la chambre, après une grande révérence à ses iuges, interpellé de s'asseoir sur la celette qui avoit esté couverte de tapisserie, il fit response qu'il n'avoit iamais desservy le roy, et qu'il n'y avoit gentil-homme en France, qui se fût porté plus ardemment à le servir que luy ; et s'estant assis sur ladite celette, il n'y demeura guerre, ainsi pour parler avec plus d'action. » (*Récit de ce qui s'est passé depuis que le sieur de Sainct-Preuil fut arresté iusques à sa mort,* 8 novembre 1641.) « Aujourd'hui, lundi 17 novembre (1664), lit-on dans une lettre de Mme de Sévigné à M. de Pomponne, M. Fouquet a été pour la seconde fois sur la sellette ; il s'est assis sans façon comme l'autrefois. » « Il tomba évanoui, écrit Voltaire à M. Élie de Beaumont, à propos de Calas ; il ne put répondre quand il fut traîné sur la sellette. Son trouble servit à sa condamnation. » Et Mme du Deffand s'adressant à sir Horace Walpole : « M. de Lally est actuellement sur la sellette, il sera peut-être jugé aujourd'hui ; je vous dirai son sort avant de fermer ma lettre. »

SELLETTE. — Est aussi le nom que divers artisans donnent à certains ustensiles dont ils se servent. Jadis les rémouleurs appelaient ainsi le petit trépied sur lequel ils placent leur seau. Les vanniers nomment de même l'établi sur lequel ils tournent leurs paniers, et les badigeonneurs, la planchette munie de courroies ou de cordes et soutenue par des angles, sur laquelle ils s'asseyent quand ils travaillent suspendus à la corde à nœuds.

Sellier, *s. m.;* **Selier,** *s. m.* — Ouvrier ou marchand qui fait ou qui vend les articles de sellerie. Autrefois les selliers se divisaient en deux Communautés : les Selliers-Bourreliers et les Selliers-Lormiers-Carrossiers. Les selliers avaient, en outre, au XIVe et au XVe siècle, le privilège de garnir de cuir certains meubles. Les *Comptes de l'argenterie de Charles VI* (1387) portent que le sellier Jehan, de Troyes, fut chargé de « faire et garnir le siège d'une chaière à pigner le chef du Roy » ; et les *Comptes de l'argenterie d'Isabeau de Bavière* (1403) nous apprennent que « le sellier Hanse, demourant à Paris », eut ordre de « feustrer et mettre à point les fenestres de Mgr Charles de France ».

SELLIER. — Est aussi employé comme orthographe fautive de CELLIER. (Voir ce mot.) On lit dans le *Sermon joyeux de bien boyre :*

> Les parolles cy proposées
> Si furent jadis composées
> Dedans le fons d'un beau selier.

Cette confusion orthographique est assez fréquente au XVIe siècle.

Selo, *s. m.;* **Selou,** *s. m.* — Locutions limousines. Selo est une chaise à dossier et sans bras. Selou, une petite chaise sans dossier, une manière de tabouret.

Semaesa, *s. f.;* **Sourmaisi,** *s. f.* — Locution forézienne. Broc, vase pour tirer et servir le vin. C'est sans doute un souvenir de l'ancienne CYMAISE. (Voir ce mot.)

Semé, *part. passé* du verbe SEMER. — Se dit, dans le langage des arts décoratifs, des surfaces qui sont couvertes d'objets ou d'ornements isolés, répartis ou dispersés comme s'ils avaient été jetés au hasard, à l'instar des graines que répand le semeur. Cette expression pittoresque est fort ancienne. Elle se rencontre, dans notre langue, dès le XIIIe siècle. Il est curieux que Littré n'ait pas songé à indiquer ce sens particulier du verbe semer, qui, emprunté au blason, n'a depuis lors jamais cessé d'être en usage. Voici quelques exemples de son emploi, choisis parmi les plus anciens. « Pour une chambre vermeille de X tappiz, qui sont seméz de pappegaux armoiéz de France, et seméz de papeillons armoiéz de Bourgogne, et entre deux seméz des treffles d'argent..., CXXXVIII livres. » (*Dépenses pour le sacre de Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe le Long,* 1313). « [A] Édouart Tadelin, pour une bote de cendaux de plusieurs couleurs..., laquelle fut semée de XXX petis escuçons des armes dudit chevalier. » (*Comptes d'Étienne de la Fontaine ; obsèques de Geoffroi de Valennes,* 1352.) « Pour une aiguière semée d'esmaux, pesant III mars V onces XV esterlins. » (*Invent. du Garde-Meuble de l'argenterie,* 1353.) « Un long pot à biberon d'ancienne façon, semé de plusieurs esmaulx et de testes et roses enlevées. » (*Argenterie et joyaux réclamés par la Couronne aux héritiers de Louis Ier d'Anjou,* 1385.) « Premièrement, une grant chambre semée de motéz des armes de Mme de Guyse. » (*Objets précieux restitués par le roi de Sicile à Catherine de Bourgogne,* 1413.) « Une chambre de tapisserie de veloux cramoisy à lettres d'or, de broderie de A et K couronnéz, semés, toute doublée de bourgran noir. » (*Garniture de la chambre d'Anne de Bretagne,* 1498.) « Ung banc couvert de beaux tappis, semés de diverses fleurettes et brochiéz d'or, d'argent et de soye. » (*Le Livre du Faulcon.*) « Pour deux cents vingt-quatre autres fleurs de lis pour semer sur lesdites portières, ensemencées de fin or de Florence. » (*Comptes des dépenses pour les obsèques et funérailles de feu le roi Louis XII,* 1515.) « Ung ciel parfaict et fourny de vellours cramoisy, appelé le ciel des Karolus, semé de lettres K et A. » (*Invent. du château de Blois,* 1533.) « Ung grand batteau très magnifique, sur lequel estoient chambres et salles vitrées, painctes d'or et d'azur, semées des armoiries dudit sieur Connestable. » (*Mém. du maréchal de Vieilleville,* 1547.) « Tout le cœur pavé et couvert de drap noir, les chaises tant haultes que basses, aussi entièrement couvertes de drap noir, et par dessus deux léz de velours noir, seméz sur l'assemblage de deux lizières d'escussons de riche armoirie de fin or. » (*Ordre observé

aux obsèques et enterrement de François Ier, 1547.) « Quatre carreaux de veloux bleu, semés de fleurs de lis d'or. » (*Invent. des licts, tapisseries et aultres meubles portés du chasteau de Nérac au chasteau de Pau,* 1569.) « Une nef d'argent doré, avec son couvercle sur lequel il y a une fleur de lys, et sert pour mettre le linge, semée aussi d'anticques. » (*Invent. de Gabrielle d'Estrées,* 1599.) « Quatre pièces de tapisserie, fond bleu de Roy, semées de fleurs de lis, faisant ensemble vingt aulnes carrées et trois quarts, et qui ont été employées à couvrir la table et les chaises du conseil de l'hôtel commun de cette ville, lesquelles tapisseries il a bien voulu se charger d'acheter et faire venir de Paris. » (*Arch. communales de Lyon, Actes consulaires,* série BB, reg. 329, année 1761.) Nous pourrions multiplier les exemples ; mais ceux-ci, croyons-nous, suffisent pour montrer l'emploi constant qu'on a fait de ce terme encore usité de nos jours.

Semelle, *s. f.* — Terme de charpenterie. Il désigne une pièce de bois de peu d'épaisseur qu'on applique sous une autre afin de la renforcer. Chez les ébénistes, on donne le nom de semelle, soit à une traverse reposant sur le sol, et qui sert de base à plusieurs montants (pieds de table, colonnettes, etc.), soit à la petite terrasse moulurée qui supporte certaines consoles, notamment celle des buffets.

Semence, *s. f.* — Terme de lapidaire. On appelle « semence de perles » les perles les plus petites qu'on vend, non pas à la pièce, mais au poids. Ce terme est en usage depuis le XVe siècle. « Ung livre de oroisons de divers saincts et sainctes, couvert de semences de perles par losenges, blanches et azurées. » (*Certificat de délivrance de Jean le Chenel, dit Boulongne, garde des joyaux de la chapelle du duc de Bourgogne,* 1418.) « Une riche mictre, toute semée de grosse semence de perles, garnie tout autour de plusieurs troches de perles et de pierreries. » (*Invent. de l'hôtel Saint-Pol,* 1420.) « Et, premièrement, tout le devant du grand autel, feut couvert et pavé de veloux cramoisi, enrichy par semence bien espesse, de cordelières de guipure d'or. » (*Ordre observé au sacre et couronnement de Henri II,* 1547.)

SEMENCE. — Est aussi un terme de tapissier. C'est le nom qu'on donne aux petits clous de fer à large tête, que ces artisans emploient dans leurs garnitures pour les ouvrages peu apparents. La semence, dite « de 16 onces », sert à fixer le sanglage, le guindage et la toile taroube.

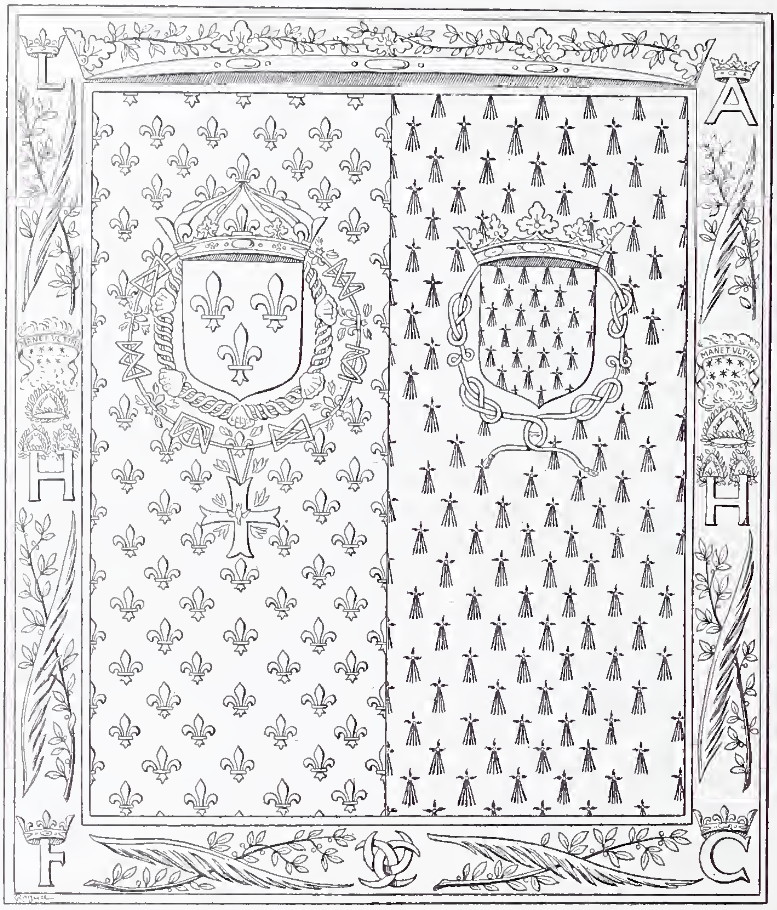


Fig. 601. — Tenture commandée en 1584 par les États de Bretagne, et portant un semis de fleurs de lis et d'hermines.

Celle dite « de 6 onces » est plus spécialement employée pour rabattre la toile d'embourrure et la toile de coton ou le linet.

Enfin, on a encore dit : « jeté en semence », « disposé en semence », « chargé en semence », pour indiquer que des ornements ou des objets isolés étaient semés sur un champ au fond d'étoffe ou de peinture. « L'environ de ladicte chappelle garny d'une pente d'un lez de veloux noir, frangée de soye et fin or, et chargée en semence de douze escussons de riche armoirie de broderie. » (*Ordre observé aux obsèques et enterrement du roy François Ier*, l'an 1547.)

Semilor, *s. m.* — Orthographe incorrecte du mot SIMILOR. « Dix paires flambeaux : trois paires en semilor, deux paires argentés à neuf, et cinq paires en laiton. » (*État des effets fournis par Lasserre, tapissier, par ordre de MM. les Capitouls, pour loger le duc de Fitz-James ;* Toulouse, 1763.)

Semi-plat, *adj.* — Ancien synonyme de méplat, employé surtout en parlant de charpente. « Les bois semi-plats et semi-quarts seront réduits comme la charpente, et les droits payés sur le même pied. » (*Déclaration,* 22 octobre 1715.) (LITTRÉ.)

Semis, *s. m.* — Terme de décorateur. Se dit d'ornements répartis en nombre sur une surface, et disposés de façon à former un dessin de fond régulier. Les armes de Bretagne consistent dans un semis d'hermines ; le manteau impérial était couvert par un semis d'abeilles. « Deux chaises-chauffeuses, couvertes en satin noir, avec larges bandes en ancienne broderie de soie, dessin semis de fleurs sur fond cachemire de l'Inde. » (*Vente de Mlle Jeanne Olivier ;* Paris, 1888.) (Voir SEMÉ à la colonne 1002.)

Sénestre, *adj.* et *s. f.* — « C'est un vieux mot tiré du latin, dit Richelet ; il signifie *gauche.* Il est encore en usage, en terme de blason. » Guillebert de Metz, dans sa *Description de la ville de Paris* (1422), décrivant l'hôtel de « maistre Jacques Duchié, en la rue des Prouvelles » (p. 67), parle d'une « belle chappelle où il avoit des pulpitres à mettre livre dessus, de merveilleux art, lesquelx on faisoit venir à divers sièges loings et près, à destre et à sénestre ».

Sendal, *s. m.;* **Sendail**, *s. m.* — Voir CENDAL.

Senhal, *s. m.* — Locution toulousaine. Emblème, ornement. « Un paramen roge, an nombre de senhal de diversas colors. — *Item,* [ung] bancal verd an diversas senhals. » (*Invent. de l'hôpital de Notre-Dame du Puy ;*

Toulouse, 1473.) Ce mot est encore usité dans la Haute-Garonne.

Séparation, *s. f.* — Division obtenue à l'aide d'un mur, d'un cloisonnement, d'une tenture, etc. « Et estoit ledict eschaffault par le dedens tapissé de riche tapisserie, les séparations et menaux par le dehors de toile d'argent, et le bas de veloux cramoisy... » (*Ordre tenu au sacre et couronnement de la royne Catherine de Médicis,* l'an 1549.)

Sepeau, *s. m.* — Terme de monnayeur. C'était le nom qu'on donnait autrefois à l'espèce de billot sur lequel on frappait les pièces de monnaie. (Voir fig. 602.)

Sépia, *s. f.* — Couleur que l'on obtient avec les débris de la seiche, et qui est d'un roux se rapprochant de l'encre de Chine. Par extension, on donne le nom de sépia aux dessins qui ont été lavés avec cette substance. La sépia s'emploie comme les autres couleurs d'aquarelle.

Septain, *s. m.* — Terme de lingerie. Paquet de sept serviettes destinées à servir à tour de rôle pendant les sept jours de la semaine. « Nappes de lin à l'œuvre de Paris, à XVI sols parisis l'aune. — XXIV aunes pour faire IV septains pour la table du roi. » (*Comptes de l'hôtel de Charles VI;* office de la paneterie, 1421-1422.) Les tapissiers donnent aussi ce nom à une corde composée de sept brins.

Septier, *s. m.;* **Sestié,** *s. m.;* **Setier,** *s. m.;* **Sextier,** *s. m.;* **Sistier,** *s. m.* — Mesure de capacité en usage pour les solides et pour les liquides. Comme mesure de solides, c'est surtout pour les grains et légumes secs, froment, seigle, avoine, fèves, lentilles, châtaignes, que le septier était employé, et aussi pour les farines. « En l'an de grâce après ensuivant mil trois cent seize, la chierté très grant de blé fu au royaume de France; et espéciaument à Paris, au temps de Pasques; en telle manière que le sextier de froment valut soixante sols parisis ou environ, bonne et forte monnoie au temps de lors decourant. » (*Grandes Chroniques de France,* à l'année 1316.) « Si grant charté s'ensuivy de pain, que plus d'ung mois le sextier de bonne farine valloit cinquante francs ou soixante, dont les pauvres gens de ville, comme au désespoir, fuoient. » (*Journal de Paris sous Charles VI,* à la date du 12 novembre 1409.) « Pour le payement desquelz fut fait une taille sur le peuple, c'est assavoir que on prendroit sur le septier de seigle six deniers, et autant sur l'avoine; sur le septier de froment, douze deniers; sur poix et sur fèves, autant. » (Jean Chartier, *Chronique de Charles VI,* t. I[er], p. 214, à l'année 1435.) « Premièrement, touchant le faict et fertilité de la terre durant ladite année (1460). Au regard et en tant que touche le [illegible]oüer et finaige du royaume de France, il y creut co[illegible]petamment de blez, qui furent bons et de garde, et n'en fut point vendu au plus cher temps de ladite année que vingt-quatre sols parisis le septier. » (*Chronique scandaleuse de Jean de Troyes; Mém. relat.,* etc., t. XIII, p. 3.) Dans cette première adaptation, le septier n'était pas un vaisseau de forme déterminée, mais une mesure conventionnelle, « estimation de plusieurs autres mesures », et dont la capacité variait suivant les localités. (Savary des Bruslons, *Dictionnaire de commerce,* t. III, col. 753.)

Considéré comme mesure pour les liquides, le septier était la même chose que la chopine; il contenait par conséquent la moitier d'une pinte, mesure de Paris. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre les textes suivants : « *Item,* en ce meisme an, fu si très grant plenté de vin, que l'on avoit un sextier de vin cler, bon, net et sain pour cinq et six deniers. » (*Grandes Chroniques de France,* à l'année 1334.) « Hélas! ma commère, que vous estes heureuse d'avoir si bien rencontré! Le mien n'est pas de mesme : le premier qui vient l'emporte. Qu'on luy dise : beuvons demy setier, il dira : beuvons en cinq. » (*Le Bourgeois poli;* Chartres, 1631.) Cependant les commerçants donnaient encore le nom de septier à une quantité de 8 pintes. Ainsi, quand on disait que la demi-queue d'Orléans contenait 27 septiers, il fallait entendre qu'elle fournissait 216 pintes. Enfin les deux citations qui suivent semblent indiquer qu'au XVI[e] siècle, et dans le Béarn, le mot septier a possédé une autre signification, et qu'il servait à désigner la forme d'un vase. « Plus ung scepter de cassidoine, garny d'argent doré, là où il y a huict gros balaiz et tout plein de menues perles. » (*Invent. des meubles et effets précieux du château de Pau,* 1517.) « Un septié de jaspe, entouré d'une couronne, enchâssé de gros rubis balais, garnie de force perles et au-dessus un gros rubis balais, dans son estuy de cuir. » (*Invent. des joyaulx et pierreries du cabinet du roy de Navarre,* 1583.)

Séran, *s. m.* — Carde, instrument qui sert à peigner le chanvre et le lin. Le *Grand Testament de François Villon*



Fig. 602. — Sepeau de monnayeur, d'après une vignette de Jost Amman.

(édit. de la Haye, 1742, p. 125) et Rabelais (*Pantagruel,* liv. II, ch. XXX) donnent à ce mot la signification de peigne.

Sérancolin (marbre), *s. m.* — Orthographe défectueuse, mais fort répandue au XVIII[e] siècle, de SARANCOLIN. (Voir ce mot.)

Sercle, *s. m.* — Orthographe bordelaise ancienne de cercle dans le sens d'anneau. « Un autre canet ab lo pot daurat, ab un sercle au mech, esmalhat en asur. » (*Invent. de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André,* 1442.)

Serdeau, *s. m.;* **Serdeleau,** *s. m.;* **Serc de l'eau,** *s. m.* — Ce mot désigne à la fois une sorte d'office ou de charge de l'ancienne Cour, et une pièce de la maison du roi, où l'on portait la desserte de la table. Quelques officiers, directement attachés à la personne royale, y prenaient aussi leurs repas. N. Besongne, dans son *État de la France* (t. I[er], p. 85), parle de la fonction et de la pièce qui lui empruntait son nom, dans les termes qui suivent : « Le ser-d'eau (il s'agit ici de l'officier) reçoit tous les plats de la desserte de la table du Roy, qui sont portés à l'office, ou autrement à la salle des gentils-hômes-servans, appelée le *ser-d'eau,* où il sert ses plats aux mêmes gentils-hômes-

servans et à ceux qui mangent avec eux, ou qui ont ordinaire à la même table. »

Au XVe et au XVIe siècle, on écrivait et on prononçait serdeleau et même serc de l'eau. « Le jeudy [8 juin 1495] fut tué le serc de l'eaue du Roy, lequel fut enterré en ung couvent des Cordeliers, qui est en une petite ville nommée Ridicossonne. » (*Le Vergier d'honneur.*) « Tous [les] menus officiers du Roy, jusques aux valets de pied, portiers, huissiers de salle, valets de fourrière et serdeleau, y estoient à souhaict abrevéz. » (*Mémoires du maréchal de Vieilleville* dans les *Mémoires relatifs à l'histoire de France,* t. XXIX, p. 219.)

Sereine, *s. f.* — Sorte de baratte, en forme de tonneau, usitée dans le Soissonnais pour faire le beurre. Cette baratte est intérieurement munie d'un mécanisme à l'aide duquel on agite le lait.

Séreure, *s. f.* — Orthographe ancienne de serrure. « L'ostel de Guillemin Sanguin, en la rue Bourdonnois, d'excellent édifice, où il y a de séreures autant comme il a de jours en l'an. » (*Description de Paris par Guillebert de Metz,* p. 69.)

Serge, *s. f.;* **Sarge,** *s. f.;* **Sargis,** *s. m.;* **Sarjhetto,** *s. f.;* **Sargua,** *s. f.* — Tous ces substantifs désignent une seule et même étoffe, que Vaugelas soutenait devoir être appelée sarge, que dans les provinces flamandes on nommait sargis, en Provence, sarjhetto, en Gascogne, sargua, et que finalement on a nommée partout serge. Ajoutons que cette dernière forme est relativement très récente, puisqu'on trouve le mot sarge dans des documents du milieu du siècle dernier. (Voir Sarge.) Quelle que soit au surplus l'orthographe adoptée, ce qu'il convient de remarquer surtout, c'est que la serge est un des tissus de laine les plus anciennement en usage dans le mobilier. Cette étoffe croisée, suffisamment solide, chaude, agréable à l'œil, et qu'on a comparée, non sans raison, à notre satin de laine (J. Deville, *Dictionnaire du tapissier,* p. 158), était, dès le XIVe siècle, employée avec honneur dans les appartements royaux. Nous relevons, en effet, dans les *Comptes des dépenses du couronnement de Philippe le Long* (1316), l'achat « à la seur Caringaut, de Reins », de « VI sarges vers de Reins, pour mectre aus fenestres de la chambre le Roy » ; et le payement à Jehan de Senlis de quatre livres pour « IV sarges de Reins pour fenestres ». L'*Inventaire du Garde-meuble de l'argenterie* (1353) nous fournit, en outre, la description d'une « sarge de tapisserie (c'est-à-dire employée pour tenture), semée de feuillage de vigne », estimée 80 livres parisis, somme considérable pour l'époque. Pendant longtemps la serge continua d'être utilisée pour tendre les chambres princières. Pour rendre la tenture plus agréable, on donnait à ce tissu différentes façons ; on se servait notamment de serge rayée. Dans le *XVIIe Compte de Guillaume Brunel,* argentier de Charles VI (1387), il est parlé d'une « sarge à iiij roies, pour servir et tendre en la chambre de retrait pour Mme la Royne ». On les semait aussi de divers ornements, comme nous l'avons vu plus haut, et on les brodait, comme le prouvent les citations suivantes : « Une chambre de sarges vermeilles, toute preste pour tendre, avec le couverture et dossier de couche, et banquier tout ouvré de broudure, c'est assavoir de roies, de soleil, et aultres semeures de branches d'or de Chippre et de soye, laquelle chambre fut donnée au comte de Nevers. » (*Quittance de Robert de Bertangle, bailli d'Arras,* 1398.) « Une chambre de serge vermeille, contenant... une serge pour mettre sur le lit à un image, un dossier et une couverture pour la couche, tout ouvré de broderie avec trois enstriers de serge d'Arras, chacune de VII léz, et un banquier de serge vermeille à oiseléz. » (*Invent. de la Bastille Saint-Antoine,* 1420.) « Une garniture de chambre, de serge rouge, brodée à une dame qui est dans un jardin. » (*Invent. du château des Baux,* 1426.) Enfin, dans l'*Inventaire de Charlotte de Savoie* (1483), nous relevons des chambres « de sarge roge, vert et blanc », et « blanche, roge et vert », non moins richement façonnées.

Chez les simples particuliers, on n'avait pas recours à de pareils raffinements, et la serge rouge tout unie semblait une parure suffisamment élégante, même pour les jours d'apparat. « La vendicion d'une chambre de sarges vermeilles, écheue en l'inventaire de feu Monsieur le doyen » et prisée 12 liv. 16 s. p., dans les *Comptes de sœur Jehanne La Paige, prieuse de l'hostel-Dieu de Paris* (1432), semble le prouver ; c'est, au surplus, celle que l'auteur du *Sermon des maulx du mariage* (1480) assigne à la chambre des

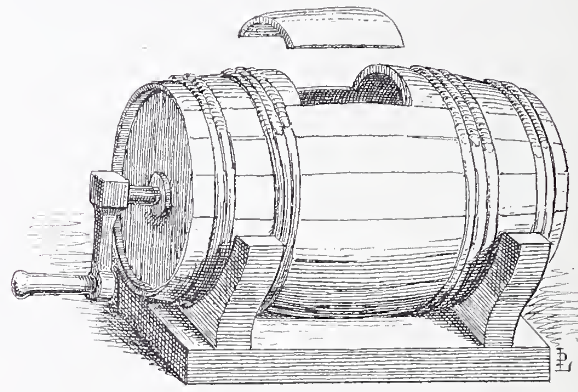


Fig. 603. — Sereine.

nouvelles accouchées, quand, parlant de l'infortuné mari, il écrit :

> Car convient qu'il cherche et fournisse
> Garde, compère et nourrisse,
> Et fasse tendre proprement
> Toute la chambre entièrement
> Pour le moins de serges vermeilles...

Au XVe siècle, on trouve également la serge usitée comme garniture de sièges. On a déjà remarqué la présence d'un « banquier de serge à oiseléz » dans une citation précédente. Dans les *Comptes de l'argenterie de la Reine* (1405), nous notons le payement de 48 sols parisis « pour une serge verte de IIj rayes, pour servir à une chaière nécessaire pour Monseigneur de Ponthieu ». Toutefois, c'est surtout en des temps plus modernes que la serge a été employée à cet usage, et encore ne la rencontre-t-on qu'en des intérieurs relativement modestes. Nous citerons comme exemples : « Six chaises et un fauteuil de bois de noyer, couverts de serge rouge, prisés ensemble XII livres », qui figurent dans l'*Inventaire de Marie Bernier* (Paris, 1656) ; et : « Cinq placéz de bois de noier couverts de serge rouge, prisés avec un siège ployant, couvert de tapisserye, VIII livres. » (*Invent. de Claude de Lorraine;* Paris, 1657.) Ajoutons que la serge convenait mal pour cet emploi. Ce n'était point une étoffe suffisamment épaisse et assez solide pour résister aux fatigues que comporte un pareil service. Sa véritable adaptation au mobilier consistait dans la tenture des murailles, les rideaux, les courtines, les portières, les garnitures de lit. C'est là que la serge était à sa place ; et elle était alors d'un usage si courant que, lors des cérémonies solennelles, les bourgeois en trouvaient chez eux des quantités assez grandes, pour tendre les rues où devaient passer les cortèges. La *Chronique de Tournai,* racontant l'Entrée de

Charles VII à Vernon, nous apprend que les habitants avaient « tendu leurs rues de sarges et linges, au mieulx qu'ilz avoient pu, et crioient Noël ! et Vive le Roi ! » Dans le récit que le roi d'armes Bretaigne nous a laissé de l'*Ordre observé à l'enterrement de la reine Anne, duchesse de Bretagne* (1513), il est dit que « toutes les rües de chascun costé et par où passa la dicte Dame (la reine), depuiz Nostre-Dame-des-Champs, iusques au sortir de la dicte ville, feurent tendües de sarge ou drap bleu ». S'il était besoin d'autres exemples, pour montrer combien cette étoffe était appréciée pour les garnitures de chambres, ils ne nous feraient pas défaut. On pourrait citer d'abord un intéressant extrait de l'*État des objets mobiliers achetés à Paris, par Marguerite de Flandre, duchesse de Bourgogne, pour les couches de la comtesse de Rethel* (janvier 1403). Cette princesse, en effet, acquit de Jacques Dourdin, « marchant tappicier, demourant à Paris », quatre serges de Caen vermeilles, de la grant mesure, « pour les liz des dames et femmes » chargées de garder la « ditte Damoiselle et son dit enffant ». En second lieu, on produirait un *Mandat de remboursement de Louis de Blakere, marchand de Bruges* (1434), de 59 livres 14 sols, concernant « neuf sarges bleues », livrées par lui au tapissier Fouquet « pour refaire aucunes chambres tapissées » pour le duc de Bourgogne. Ensuite viendrait l'*Inventaire du château de Chanzé* (1471), où l'on trouve : « En la galarerie (*sic*), près la chambre du Roy, troys litz garniz de sarges, l'une rouge, l'autre perse et l'autre blanche. » Au XVIe siècle, on pourrait se borner à relever dans le curieux *Inventaire du Dr du Codroy, médecin* (Pamiers, 1566), une suite de « licts... avec les garnimens de sarge jaulne d'Orléans » ; et dans l'*Inventaire de Gabrielle d'Estrées* (1599), « un lit de serge jaulne imprimée ». Au XVIIe siècle, l'*Inventaire de Mazarin* (1653) nous fournirait une « housse de lict, de serge d'Aumalle verte, consistante en trois rideaux, deux bonnes grâces, etc. », et « un tour de lict à housse de serge de Mouy, cramoisy, garny de franges ». Dans l'*Inventaire de Bernard de Pelprac* (Toulouse, 1654), nous noterions encore « un garniment de lit, de sarge verte, à housse » ; et dans l'*Inventaire du château de Châtelars* (1672), le lit garni de serge violette, dans lequel couchait Éléonor de La Rochefoucauld.

Remarquons, en passant, que pour les tentures de deuil, réservées aux appartements, la serge noire était particulièrement recherchée, même par les personnages les plus marquants. Les chambres de deuil des princesses et aussi des reines étaient faites le plus souvent de ce sombre tissu. Ainsi, dans l'*Inventaire des meubles de la feue reine Charlotte de Savoie* (1483), nous trouvons : « Une chambre de serge noyre, contenant quatorze pièces » ; dans la *Donation faite par le roi de Navarre à Robert Remy, concierge du château de Pau* (1582), figurent : « Huict pièces de tapisserye de sarge d'Orléans, noyre », qui provenaient vraisemblablement de la chambre de deuil de Jeanne d'Albret; dans l'*Inventaire du château de Turenne* (1664) on note : « Ung marchepied en parterre, de sarge noire, servant à la chapelle, etc. » A partir de 1650 toutefois, par suite de l'abondance des étoffes de soie, la serge fut reléguée dans les emplois secondaires. Bientôt même elle ne trouva place que chez les gens de petit état, ou chez les officiers subalternes. A la Cour, on ne rencontrait guère que les lits de veille des valets de chambre, qui fussent tendus de serge. (Voir *États du mobilier de la Couronne* de 1673, 1697, 1699.) Chez le surintendant Fouquet (*Invent. du château de Vaux*, 1661), on employait de « grandz rideaux de serge verte, pour couvrir des tapisseries ». C'est ce discrédit qui faisait écrire à Rivière du Frény, dans son *Chevalier joueur*, représenté en 1697 (acte Ier, sc. III) : « Vous le verrez, tantôt en carosse, tantôt à pied, quitter le premier appartement pour loger au quatrième étage ; diversité dans les ameublemens ; aujourd'hui le velours, demain la serge, et après-demain les quatre murailles ; la diversisté réjouit les femmes. »

La grande consommation de serge que l'on fit dans l'ameublement, pendant près de cinq siècles, porta naturellement les fabricants à en monter de nombreux tissages et surtout à en varier la qualité et l'aspect. Comme de raison, chacune de ces qualités prit un nom spécial, et c'est ainsi qu'on eut la *Serge de seigneur*, la *Serge à la reine*, la *Serge impériale*, la *Serge archi-impériale*, et parmi les dénominations moins pompeuses, la *Serge rase*, la *Serge à deux envers*, la *Serge drapée*, la *Serge à poil*, etc. Enfin, comme ces dénominations ne paraissaient pas encore suffisantes, on donna aux serges le nom de leur lieu d'origine. Voici, par ordre de dates, les principales désignations que nous avons rencontrées : les « serges de Bonneval », passées en proverbe dès le XIIIe siècle (voir *Proverbes et dictons populaires* de G.-A. Crapelet, p. 99) ; les « sarges de Reins », mentionnées dans les *Comptes de Geoffroi de Fleuri, argentier de Philippe le Long* (1316) ; les serges « blanches, de la façon d'Arras » (*Comptes de la sœur Jeanne la Thiaise, prieuse de l'Hôtel-Dieu;* Paris, 1395) ; les serges de Valenciennes, de Caen « des vrayes », « perses de Caen », « faunées de Caen, de sept rayes », « vert de Caen, de cinq rayes » (*Invent. de la Bastille,* 1420) ; les serges d'Orléans (*Donation du roi de Navarre,* 1582) ; les « serges de Beauvais » (*Invent. de Catherine de Médicis,* 1589). Ces dernières, au XVIIe siècle, jouissaient encore d'une grande célébrité, car Scarron, dans son *Virgile travesti* (liv. VII), écrit que l'envoyé d'Énée offrit au roi latin

> De Priam, le sceptre et le dais
> De fine serge de Beauvais;

les serges de Florence, d'Arscot, d'Ipres, de Roulleau (*Invent. de Grégoire Beaunom;* Bordeaux, 1607) (ce curieux inventaire donne les prix de serges de diverses sortes à cette époque ; ces prix varient de 32 sols à 9 livres l'aune) ; les serges de Limousin et de Sedan, dans l'*Inventaire de Marie Cressé, femme Poquelin* (mère de Molière) (1633) ; les serges d'Aumale et de Mouy. (*Invent. du cardinal de Mazarin,* 1653 ; du *surintendant Fouquet,* 1661 ; et de *Charles de Foresta, seigneur de Belleville, conseiller du Roi,* 1670.) A cela il faut ajouter encore les serges de Berry, de Saint-Lô, de Vendôme, de Dreux, de Neuilly, de Frêne, de Condé, de Falaise, de Merlon, de Méru, de Donchéry, de Nantes, de Bolbec, de Chartres, de Nogent-le-Rotrou, de Granvillier, les serges de Pologne, de Rome, de Ségovie, de Londres, mentionnées par le *Règlement général des manufactures de 1669,* et enregistrées par Savary ; les serges nommées de Meuse et demi-Londres, fabriquées à Sedan et Mézières et citées par le *Journal de Verdun* (n° de juillet 1718, p. 23); les serges appelées *Petits blicourts* et *Petites aumales* dont parle le même journal (*Ibid.,* n° d'octobre 1734, p. 313) ; les serges d'Angers, dont il est question dans Piganiol de la Force (*Nouvelle description de la France,* t. VII, p. 95) ; et les serges façon de Nîmes et façon de Crèvecœur, tissées à Amiens en 1720, avec des laines du pays et dont des échantillons sont conservés aux Archives de la Somme. Dès 1634, cette dernière ville était citée par La Gombertière, dans son *Nouveau règlement sur les marchandises,* comme fournissant des serges en assez grande quantité et assez parfaites pour « que les nations estrangères viennent en icelle faire

de grandes emplettes ». Rappelons enfin que Bimont, dans son *Art du tapissier,* cite, comme étant fort employées de son temps, la serge cramoisie des Gobelins qu'on payait 3 livres 10 sols à 4 livres l'aune, la serge d'Aumale de



Fig. 604. — Serinette, d'après un tableau de Chardin.

toutes couleurs qui se cotait de 40 à 50 sols, et la serge de Blicourt, également en toutes couleurs, qui n'en valait que 30.

Disons encore, pour que cet article soit complet, qu'au XVIIe siècle, on fabriqua des serges de soie et des serges imprimées. Pour les premières, le fait est attesté par les articles suivants : « Deux pièces de serge de soie de plusieurs couleurs, façon de la Chine, faites à Paris, contenant cent aunes les deux. » (*Invent. du cardinal de Mazarin,* 1653.) « Une pièce de serge de soye isabelle. » (*État des meubles de la Couronne,* 1681.) « Tentures, sièges, rideaux, lits, portières de serge de soie brodée par bandes. » (*Vente des meubles de la marquise du Deffand,* 19 novembre 1780.) Et pour les secondes, on peut citer l'*Inventaire de Gabrielle d'Estrées* et celui de *Marie Cressé,* où l'on remarque : « Trois [tours de lit] de serge jaune imprimée... »

SERGE. — A été encore employée autrefois dans une acception différente. Par une de ces assimilations curieuses dont on peut constater nombre d'autres exemples (voir notamment les mots DRAP, TAPISSERIE, TOILE, TOILETTE, etc.), la serge, adoptée généralement comme tenture, finit par donner son nom aux étoffes tendues, dont les murailles étaient habillées, et l'on prit l'habitude de dire « une serge de satin », pour dire un panneau ou une pièce de tenture faite de satin, comme nous disons, aujourd'hui, une tapisserie de velours, de damas, ou de papier peint. C'est ainsi qu'il faut comprendre le passage du *XVIIe Compte de Guillaume Brunel,* argentier de Charles VI, où l'on relève un payement de 4 livres 16 sols, à Jehan de Jaudoine, « tappissier, demourant à Paris », pour « sa peine et sallaire d'avoir rappareilliées et mises à point XIJ sarges blanches, grans et petites, d'une chambre de satin blanc, ouvrée de broderie et armoriée des armes de France ».

SERGE DE LIT. — Pour le même motif, on donna, au XVe et au XVIe siècle, le nom de serge de lit aux couvre-pieds, parce que ceux-ci étaient très fréquemment fabriqués en serge. Les exemples suivants montreront que cette façon de parler a été généralement admise : « A Jehan Vallois, marchant, demeurant à Arras, pour la parpaye d'une chambre de tapisserie, ouvrée à chasse d'ours, de plusieurs contenances, c'est à assavoir de une sarge de lit, ung doussier, ung ciel, gouttières et ung drap de couche, etc. » (*Xe Compte de Guy Guilbaut, conseiller et gouverneur génl de la despense ordinaire et extraordinaire du duc de Bourgogne,* 1428.) « A Guillaume Vaissel, marchant, demourant en la ville d'Arras, pour une chambre de verdure, garnie de ciel, dossier et sarge de lit, ouvrée de plusieurs personnaiges et devises d'enfans alans à l'escolle et autres choses, et au milieu de ladicte sarge est le personnaige du maistre desditz enffans (*sic*). » (*IIIe Compte de Martin Coraille, conseiller et receveur de toutes les finances du duc de Bourgogne,* 1447.) « En la chambre haulte, appelée la chambre de Mme Yoland », un « charlit, garny de lict, ciel et tresdox et rideaux, avecques une sarge rouge ». (*Invent. du château de Chanzé,* 1471.)

Sergé, *adj.* — Nom qu'on donne aux étoffes dont le grain ou l'armure rappelle celle de la serge. On fait aujourd'hui des taffetas sergés qu'on nommait autrefois *Serges de soie.* (Voir les mots TAFFETAS et SERGE.)

Sergent, *s. m.* — Ustensile dont les menuisiers se servent pour tenir serrées les pièces de bois qu'on a préalablement collées, et celles qu'on veut cheviller. (Voir SERRE-JOINTS.)

SERGENT paraît avoir été, au XIVe siècle, le nom d'un ustensile de cuisine, analogue vraisemblablement à la MESCHINE, à la SERVANTE et au VALET. (Voir ces différents mots.) Du moins, l'article suivant, emprunté à l'*Inventaire de Charles V* (1380), le donnerait à supposer : « Une broche à rostir et ung sergent d'armes, et ung instrument à rostir fourmage, ausdites armes, pesans vingt-neuf marcs troys onces. »

Sergette, *s. f.* — Diminutif de serge. Petite étoffe de laine croisée, ayant le même aspect que la serge, mais plus légère et de moindre qualité. Les sergettes furent longtemps fabriquées avec succès à Reims et comptaient parmi les étoffes que cette ville produisait en abondance. (Piganiol de la Force, *Nouvelle Description de la France,* t. III, p. 323.) Celles de Feuquières jouissaient également, au siècle dernier, d'une certaine réputation. (*Journal de Verdun,* n^o^ d'octobre 1734, p. 313.) On fabriquait aussi des sergettes à Aumale et à Blicourt ; elles étaient appelées *Petits blicourts* et *Petites aumales.*

Série (Prix de). — C'est le nom qu'on donne aux prix arrêtés entre les entrepreneurs et la ville de Paris, pour les travaux que celle-ci fait exécuter. Il existe d'autres séries de prix dressées par les chambres syndicales du Bâtiment, notamment la *Série de la Société des architectes français ;* mais celles de la Ville sont les plus généralement adoptées et suivies. L'établissement de ces prix de série est d'une utilité indiscutable. Ils permettent de dresser des devis presque exacts et ne laissant aux éventualités qu'une place restreinte. Ils facilitent, en outre, le règlement des mémoires. En un mot, ils constituent entre les parties la base d'un accord préalable, ayant l'autorité d'une convention reconnue juste, légitime, normale.

Serinette, *s. f.* — Sorte de petit orgue, ayant sommier, tuyaux et soufflet, et dont on joue à l'aide d'une manivelle. Son principal usage est d'apprendre aux serins quelques airs différents, aussi son registre est-il proportionné au timbre de ces petits oiseaux. Cet instrument, qui a disparu de nos habitations, était en grande faveur au siècle dernier. Il a fourni à Chardin le sujet d'un joli

tableau. C'est assurément ce qu'il a produit de meilleur. Un certain nombre de *Ventes* de cette époque font mention de serinettes. Nous citerons notamment celle de l'abbé David (9 décembre 1762). Le 21 septembre 1772, les *Annonces, affiches et avis divers* informaient leurs lecteurs qu'on trouvait à vendre, chez M. Saugrain, huissier-priseur, une « bonne serinette mécanique, jouant seule 8 airs ». A la *Vente de la comtesse du Pin* (3 mai 1784), on adjugea un « bouquet de fleurs sous verre, renfermant une serinette qui joue 12 airs de suite ».

Seringue, *s. f.* — « C'est un instrument pour donner des lavemens, qui est composé d'un corps d'étain, d'une boîte d'étain, d'un bâton et d'une bobine d'étain enfilacée qui est au bout du bâton, et au bout de laquelle on met un canon qui est une manière de petit tuyau par où coule le lavement, etc. » Ainsi s'exprime Richelet, et le meuble qu'il nous décrit est l'ustensile classique, historique, on pourrait presque dire héroïque, qui joua, jusqu'au commencement de ce siècle, un rôle capital dans les pratiques secrètes et les besoins intimes de nos ancêtres. Il régna sur la Ville, figura à la Cour, opéra même sous les yeux augustes du Roi-Soleil et de Mme de Maintenon, sans que leur majestueuse pudeur en eût le moindre soupçon (voir *supra,* col. 108), et n'a pas cessé de paraître sur la scène française, dans la plus étourdissante farce que Molière nous ait laissée. Ajoutons que l'illustre comique ne borna pas ses relations avec la seringue à des jeux de théâtre, car dans l'*Inventaire* qui fut dressé après sa mort, nous remarquons dans sa cuisine « une seringue avec son étui, prisée XX sols ».

L'ancienneté de la seringue est indiscutable. Son existence se lie intimement à celle du lavement ou clystère (dont, au XVIe siècle, elle porta même le nom ; car un *Inventaire du château de Nérac,* dressé en 1569, mentionne : « Un clystère avec son étui ») ; et si, comme on le prétend, il faut faire honneur de cette invention aux Égyptiens, si son application à l'homme, comme l'affirment Hérodote, Galien et Pline, est une simple adaptation, à notre espèce, d'un traitement que l'ibis et la cigogne, usant de la longueur de leur bec, se font subir personnellement ou réciproquement, on peut lui assigner une origine presque divine. Le certain, c'est qu'au Moyen Age on se servait de notre instrument. Un passage de Lanfranc nous apprend qu'au XIVe siècle la « seringue » était employée non seulement pour l'objet que nous avons indiqué, mais encore pour le traitement de certains ulcères et d'autres maladies. Toutefois, elle demeura, jusqu'au XVIe siècle, entre les mains des apothicaires, dont elle était un des insignes distinctifs, et il fallut le grand mouvement émancipateur de la Renaissance pour l'acclimater chez les particuliers et en faire, si l'on peut dire ainsi, un ustensile domestique.

La première seringue que nous rencontrions en la possession d'un personnage de marque figure dans l'*Inventaire de Philippe Babou de la Bourdaisière, trésorier de France* (1536). Elle était en argent, et son nom est orthographié : « une ceringue ». Au XVIe siècle, disons-le vite, la seringue d'argent était la marque d'une fortune considérable. Celles qu'on rencontrait dans la bourgeoisie étaient en cuivre ou laiton. Dans l'*Inventaire de Georges Drumenoir* (Marseille, 1583), nous relevons : « Une grande seringue de letton, bonne. » Dans l'*Inventaire de Marguerite des Bordes* (Bordeaux, 1589) figure également : « Une seringue de letton. » Agrippa d'Aubigné nous raconte que l' « apotiquaire » Riclet, quand il chevauchait, portait « une seringue à l'arçon de la selle et de l'autre côté un pot de chambre ». Il est à supposer que ces deux objets, à la fois utiles et décoratifs, étaient aussi de cuivre.

Au XVIIe et au XVIIIe siècle, les seringues d'argent restèrent rares, et Dufort de Cheverny, en ses *Mémoires* (t. Ier, p. 33), cite comme une exception Bernard de Boulainvilliers (le petit-fils de Samuel Bernard), qui emportait en voyage une seringue et une bassinoire en argent. A cette époque, cet utile instrument fut plus spécialement fabriqué en étain, et c'est encore fait de ce métal, qu'il nous est apparu en ce siècle ; jusqu'au jour où la pudeur, triomphant d'une coutume assurément fort ancienne, mais au moins indiscrète, permit, en donnant naissance au clysopompe et plus tard à l'irrigateur, d'absorber un remède avec la discrétion, le recueillement et la solitude qu'un pareil médicament réclame. Avant de terminer, constatons que le XVIIe et le XVIIIe siècle ne nourrissaient pas à l'égard de la seringue de vains et ridicules préjugés. Nous disions tout à l'heure que la seringue avait fait son apparition sur le théâtre. *Monsieur de Pourceaugnac* n'est pas le seul ouvrage du répertoire où il soit question d'elle. Le *Malade imaginaire* célèbre aussi ses vertus et le *Mercure galant* de Boursault lui consacre de fines allusions. La qualité de « Mousquetaire à genoux », que ce dernier attribue au père de l'un de ses personnages, est originale, transparente, et devait autrefois prêter beaucoup à rire. Elle prit naissance, dit-on, à la suite d'une aventure assez scabreuse arrivée à une belle veuve, Mme Grasset, « la perle de l'île Saint-Louis », et à M. d'Argencourt, son neveu, qui prétendait devenir son époux et le devint en effet à la suite d'un lavement administré de main de maître à celle qu'il poursuivait de ses assiduités. Cette anecdote amusante, que Saint-Simon ne craignit pas de consigner dans une des notes dont il émailla le manuscrit de Dangeau, fut mise en *Nouvelle* et enrichit, en 1678, la littérature française d'un opuscule gaillard intitulé l'*Apothicaire de qualité,* titre qui plus tard se changea en celui du *Mousquetaire à genoux, nouvelle françoise et tout à fait bourgeoise.* Une autre anecdote qui, au XVIIe siècle, eut aussi un certain retentissement dans la société parisienne, ce fut l'héritage que fit la comtesse de Maure d'un « bon nombre d'écus d'or » qu'une de ses parentes avait logés en une seringue. Or la comtesse de Maure nourrissait un culte spécial



Fig. 605. — Seringue, d'après les *Soins mérités* de Lawreince.

pour ce modeste et bienfaisant instrument, et, suivant l'expression d'un de ses contemporains, avait « sans cesse quelque lavement dans le corps ». C'est ce qui faisait dire à la marquise de Rambouillet : « Voilà du bien qui vient à la comtesse de Maure dans la forme la plus agréable

qu'il lui pouvoit venir. » (Tallemant, *Historiettes,* t. II, p. 336.) Quant au XVIIIe siècle, il introduisit l'instrument fameux dans la peinture. *L'Amour médecin* de Fragonard et les *Soins mérités* de Lawreince en sont la preuve. Il lui fit également une place dans la décoration, et l'on peut voir encore dans le boudoir du cardinal de Rohan (à l'hôtel de Rohan, aujourd'hui l'Imprimerie Nationale) de gracieux panneaux attribués à Huet, où des singes se caressent d'une façon grotesque avec l'humide instrument. Enfin, la littérature elle-même continua de lui faire bon accueil, et l'on vit paraître, en 1757, un *Éloge burlesque de la seringue, son origine, son histoire et ses transformations.* (Réimprimé à Rouen en 1880.)

Nous avons dit qu'indépendamment de son usage intime, la seringue avait exercé un certain nombre d'autres emplois, aujourd'hui tout à fait ignorés. Pour ne citer que les principaux, nous mentionnerons la seringue de fer-blanc dont jusqu'à la Révolution tout pensionnat ou collège fut muni, et qui avait pour mission d'aider à gonfler les ballons de cuir avec lesquels jouaient les enfants. Nous parlerons aussi des seringues servant à projeter sur le sol des essences parfumées. Ces seringues étaient généralement en métal précieux et recevaient des façons et une décoration, qui les distinguaient suffisamment des seringues ordinaires. Inutile d'ajouter qu'elles étaient infiniment plus petites. Dans les divers *Inventaires du mobilier de la Couronne,* dressés sous le règne de Louis XIV, nous relevons : « Une seringue avec son manche d'ébenne, garny d'argent, pour jeter des eaues de senteurs, pesant 1 marc 3 onces 4 grains. — Deux seringues servant à jetter de l'eau de fleur d'orange, marquées aux armes du Roy, pesant 2 marcs 1 once 6 grains. — Une seringue pour les eaues de senteur, en vermeil doré, 1 marc 1 once 1 grain. » Etc. Enfin, usage plus curieux encore et plus oublié, les seringues furent employées jusqu'au XVIIe siècle pour éteindre les incendies. Viollet-le-Duc, dans son *Dictionnaire du mobilier* (t. II, p. 155), donne le dessin d'une de ces seringues, remontant au XVIe siècle, et que possède la cathédrale de Troyes. Cet engin, dont le tube mesure $0^m,72$ de longueur, est de bronze avec un manche de noyer. Sur la base du cylindre sont gravées les armes du chapitre, avec les initiales S. P. (*Sanctus Petrus*), qui sont celles du patron de la cathédrale. En 1618, un commencement d'incendie causé par la foudre fut éteint par le grand chantre de la cathédrale de Troyes, avec un instrument de cette sorte. Dix-huit ans plus tard, cet extincteur étonnamment primitif n'avait rien perdu de son prestige, car parmi les *Actes consulaires* de Lyon (*Archives communales,* sér. BB, reg. 190), nous relevons la commande à Claude Morand, potier d'étain, de quatorze seringues pour les incendies, savoir : « Huiet grandes seringues à XII livres pièce, et six autres moyennes à VIII livres pièce. » On voit qu'à cette époque on était encore bien loin des pompes à vapeur.

Serisier, *s. m.* — Orthographe arbitraire de cerisier. Il est à remarquer que cette orthographe était générale en Bretagne au siècle dernier. « Un banc à coffre de bois de serizier. » (*Invent. de feu François Bossart ;* juridiction de la vicomté d'Artois, 1714.) « Douze fauteuils de bois de serisier et sculturé, foncés de canne, prisés ensemble 136 livres. » (*Invent. du marquis de Piré ;* Rennes, 1733.)

Serpe, *s. f. ;* **Serpette,** *s. f.* — Outil tranchant et recourbé, dont différentes professions font usage, notamment les plombiers et les treillageurs. La serpette est plus petite que la serpe.

Serpent, *s. m.* — Aux mots ÉPREUVE, ESSAI, LANGUE, nous avons dit le prix et les qualités que, pendant tout le Moyen Age, on attribua à la langue du serpent. Celle-ci, croyait-on, avait la propriété de déceler la présence du poison. Aussi la langue de serpent avait-elle sa place marquée sur les tables royales et princières, et la voyons-nous figurer dans nombre de joyaux. Nous citerons : « Une espreuve d'or en laquelle a quatre langues de serpent, un petit saphir et deux émerauldes. » (*Invent. de la Bastille,* 1418.) « Six langues de serpens dont y en a une grande, deux moiennes et troys petites. *Nota,* ladicte Dame (la reine) les a bailliées à la norisse (nourrice). » (*Invent. d'Anne de Bretagne,* 1498.) Etc. On trouvera, aux mots signalés plus haut, d'autres exemples.

Le serpent parfois, au lieu de livrer sa langue à l'orfèvre, lui livrait sa forme, dont celui-ci savait tirer un heureux parti pour faire de petits meubles élégants et curieux. Ces petits meubles retenaient parfois le nom de serpent. Témoin : « Un serpent d'argent doré, sur le doz de laquelle (*sic*) a deux pièces clouans à charnières, pesant XVI marcs. » (*Invent. du Louvre,* 1420.)

Serpentelle, *s. f.* — Petit serpent. Les serpentelles, au Moyen Age, étaient souvent employées par les orfèvres pour figurer les anses ou les pieds de certains vases, emploi auquel la forme de ces animaux souples et déliés se prêtait, du reste, admirablement. « Un eaue-benoistier goudéronné a deux serpentelles sur l'ense. » (*Argenterie réclamée par la Couronne de France aux héritiers de Louis Ier d'Anjou,* 1385.) « Premièrement, deux burettes de cristail ou millieu et sont les piés et le couvècle d'argent doré, et les ances a deux petites serpentelles. » (*Invent. des joyaux de la Couronne,* 1418.)

Serpentin (marbre), *adj.* — On donne ce nom à un marbre dont le fond est vert avec des taches rouges et blanches. Ce marbre très précieux sert surtout à faire des vases, des coupes et de petits objets. Il est célèbre dès le XVIe siècle ; car Rabelais, dans sa description de l'abbaye de Thélème, écrit : « En chascune tour, ou myllieu dudit cors de logiz, estoyt une viz brisée... de laquelle les marches estoyent part de porphyre, part de pierre numidicque, part de marbre serpentin, longues de vingt et deux piedz, etc. » Dans l'*Inventaire de Charles-Quint* (1536), il est question de pots, de bouteilles, de gobelets, de tailloirs, faits de serpentins ou « d'estrainge pierre tirant sur serpentin ». Au siècle dernier, on rencontrait également le serpentin dans certains cabinets célèbres. A la *Vente de Mme de Pompadour* (28 avril 1766), on adjugea : « Un vase forme de nacelle, de marbre serpentin. » A celle de Le Brun (11 avril 1791), nous remarquons en serpentin vert : « Deux très belles coupes et d'un grand volume, évidées en forme de sébille, et sur piédouche de même matière. — Hauteur, 12 pouces ; diamètre, 22 pouces. — L'on ne peut rien trouver de plus rare, ajoute le *Catalogue,* ni de plus capital, par la beauté du volume, la pureté de la forme et du poli. » Cette même collection possédait en serpentin rouge : « Deux coupes : le corps du vase, forme de sébille, est à gorge bordée d'un simple listel et sur piédouche de même espèce. — Morceaux d'une espèce non moins rare. » On a souvent, dans les *Inventaires,* confondu le serpentin avec la SERPENTINE. (Voir l'article suivant.)

Serpentine, *s. f.* — Roche formée de talc et de diallage. Ses couleurs les plus ordinaires sont le brun, le vert, le rouge et le noirâtre. Les variétés susceptibles de poli servent à faire des tables, des consoles, etc. L'*Inventaire de Charles-Quint* (1536) décrit : « Une sallière de serpentine ou jaspre noir, garnie d'or, aiant sur le couvercle six saphirs, comprins celluy qui est au plus haut, cinq balais, dix perles moiennes et sept petites » ; et une autre « petite

sallière ronde de serpentine, garnye d'or, soustenue d'une femme, esmaillé de rouge cler avec son couvercle aussi de serpentine, garnye d'or ». La serpentine paraît avoir été particulièrement en honneur au XVII[e] siècle. L'*Inventaire général du mobilier de la Couronne* (État de 1673) nous apprend que Louis XIV possédait un service complet en serpentine d'Allemagne.

Serpentine est aussi un article de passementerie. On donne ce nom à une guipure enroulée sur un fil double, de manière à former deux côtés dentelés. On s'en sert dans les applications d'étoffes comme cache-point, et on l'emploie pour les enjolivements des glands ou des moules satinés.

Serpette, *s. f.* — Voir Serpe.

Serpillière, *s. f.;* **Sarpilière,** *s. f.* — Grosse toile qui sert à faire les emballages. L'expression est bien ancienne dans notre langue, puisqu'elle figure, dès 1334, dans l'*Inventaire des biens trouvés en l'hôtel de Quatremares, après l'arrestation de Jeanne de Valois.* « Au bout du congnet, par devers la cheminée, trouvasmes IIII fardiaux cloz chascun en un chapisre (une carpette), envelopés d'un drap linge, dedens li diz chapitres, encloz en sarpillières de toille, et sembloit, avant que l'en ouvrist les sarpillières d'iceulz, que il n'y eust que carpitres, pour ce que en tant de ouverture, comme il avoit en chascune sarpillière, n'apparoît que carpitres, etc. » De l'habitude d'envelopper certaines marchandises dans les serpillières, vint la coutume de désigner sous ce nom la marchandise qui y était renfermée, et l'on disait jadis une « serpillière de laine » comme de nos jours un « sac de farine » ou un « sac de charbon ». C'est ainsi qu'il faut comprendre le passage suivant d'un *Compte de Simon Longin, receveur des finances de Philippe le Beau* (1492) : « A Nicolas Spingle, marchant genevois, résidant à Anvers..., pour l'achat de trente-six sarpilières de laine d'Angleterre, que puis nagaires il avoit fait acheter à Calaix à divers prix, d'ung nommé Jehan Ardeban, marchant anglois, lesquelles laynnes, en les amenant dudit Calaix au pays de Flandres, lui furent par force prinses par les capitaines et gens de guerre tenant garnison à Saint-Omer. » Le *Dictionnaire de Trévoux,* d'autre part, dit : « Les vieilles serpillières servent à faire des torchons », et son dire nous est confirmé par l'*Inventaire du sieur Chamboux, drapier à Villefranche* (1667), où nous remarquons : « Vingt-quatre torchemains de serpillière, estimés quarante-huit solz. » Enfin, Richelet nous apprend que, de son temps, on donnait encore le nom de serpillière à un « morceau de toile, qui, par devant, entoure tout le haut de la boutique des merciers et de plusieurs autres marchands ». C'est de ce genre de serpillières qu'il est question dans un *Arrêt du Parlement* du 26 juin 1554, cité par Félibien (*Pièces justificatives,* t. I[er], p. 647), portant que « défenses seront faictes à son de trompe et cry public à tous manans et habitans d'icelle ville [de Paris]... de pendre hors de leurs ouvroirs et boutiques, aucunes toilles, serpillières, perches ou monstres, etc. » Avant cette époque, les serpillières furent sans doute employées comme tentures intérieures. Cette explication, du moins, aiderait à comprendre le passage suivant de l'*Inventaire de la Bastille* (1420) : « Quatre vieilles serpillières dont l'une est de Bretaigne (c'est-à-dire aux armes de Bretagne). — *Item,* une serpillière de serge verte de Valenciennes. — *Item,* deux autres vieilles serpillières de vieille serge vermeille. » La nature même de ces tissus ne permet guère de supposer qu'ils fussent destinés à des emballages. C'étaient sans doute de vieux rideaux comme ceux décrits par Richelet.



Fig. 606.
Pot à tabac en serpentine, d'après un dessin conservé à la bibliothèque royale de Bruxelles.

Serre, *s. f.* — Lieu clos et couvert où l'on abrite les plantes délicates. Les premières serres ne sont pas très anciennes. La nécessité où l'on est de les clore de grandes baies vitrées, pour laisser pénétrer le soleil et la lumière en abondance, limite naturellement le champ des investigations. On ne put construire de serres que lorsque le verre commença à devenir abondant, et lorsque les vitres atteignirent des dimensions assez vastes pour pouvoir n'être plus employées en panneaux, mais pour tenir directement dans un châssis de bois. C'est donc vers 1650 que les serres apparurent en Europe. On prétend que l'évêque Triest, de Gand, amateur d'horticulture justement célèbre, fit construire les premières. De Flandre l'innovation passa rapidement dans notre pays. On rencontre des serres en France dès la seconde moitié du XVII[e] siècle. Elles portent alors le nom d'Orangeries. (Voir ce mot.) Tout d'abord ces orangeries furent simplement des corps de bâtiments en forme de galeries, couverts en terrasse, avec un mur plein au nord et de grandes baies du côté du midi ou du couchant. Ces baies étaient fermées par des portes-fenêtres, qui s'ouvraient facilement pour le renouvellement de l'air et qu'on garnissait la nuit de paillassons. Le XVIII[e] siècle, en important sous nos climats un grand nombre de plantes empruntées aux pays les plus chauds, obligea les horticulteurs à modifier cette installation légèrement primitive. A côté des serres tempérées que chauffaient les rayons du soleil et parfois de modestes poêles en fonte, on édifia des serres chaudes où la vapeur fut employée pour maintenir la température à un niveau constant de 18 à 25 degrés. Puis la mode aidant, la serre, qui n'avait été dans le principe qu'une sorte de magasin, devint un lieu de promenade où les trésors acclimatés par l'horticulture étaient disposés en bel ordre et groupés de manière à charmer les regards.

> Venez voir, dit Crassus, venez voir ma maison;
> Le porphyre, l'émail, le stuc et le Japon
> Y brillent à l'envi : mes jardins et mes serres,
> Mes bosquets, mes oiseaux, mes plantes étrangères,
> Et le choix de mes fleurs et leurs assortimens
> Du jardinier batave attestent les talens.

Ainsi s'exprime La Harpe (*Encyclopédie poétique,* n° 1843[a]), et c'est, en effet, de son temps que les serres chaudes commencèrent à se répandre dans Paris. L'*Avant-Coureur* du 23 décembre 1765 nous apprend qu'on trouvait à cette date en pleines fleurs, dans les serres du sieur Corby fils, rue de la Roquette, « des œillets, des hyacinthes, des liotrepes (*sic*), des narcisses de Constantinople et plusieurs autres fleurs au plus juste prix ». L'auteur des *Mémoires secrets* célèbre, à la date du 30 octobre 1779, les beautés de l'hôtel de M[lle] Guimard, et notamment « une serre chaude comprise dans l'intérieur de l'appartement, où elle

tient lieu de jardin d'hiver ». « C'est le goût même, ajoute Bachaumont, qui l'a décorée. Le paysage y est tendre, sans nuire à l'effet. Les treillages sont soumis à la bonne architecture, etc. » De son côté, Thierry, dans son *Guide des Étrangers* (publié en 1787), cite l'hôtel du comte d'Estaing, rue Sainte-Anne, comme particulièrement remarquable à cause de son « salon en forme de serre chaude, tout en vitrage », et dans le *Journal général de France* du 22 décembre 1787, nous relevons l'offre de « 2 serres chaudes, l'une d'environ 69 pieds de long sur 12 de large, vitrée et couverte en ardoises et en plomb ; l'autre, de 27 pieds de long sur 6 pieds 1/2 de large, fermée et couverte par des châssis vitrés, avec cloisons et gradins ». Il fallait pour les voir s'adresser à M. Gondoin, architecte, rue d'Artois.



Fig. 607. — Entrée de la serre du jardin de Saint-James, d'après Krafft.

Cependant, si l'on doit en croire les écrivains compétents, les serres, à cette époque et même en un temps beaucoup plus rapproché, étaient bien loin d'être ce qu'elles sont devenues depuis trente années. A ce moment, il est vrai, elles avaient abandonné leurs toitures massives et en terrasse, pour adopter une couverture de verre ; mais elles n'avaient garde de présenter cette silhouette légère, agréable, élégante, svelte, que montrent les jardins d'hiver de nos jours. « Quoique l'artiste qui a du goût sache embellir toutes les formes, écrivait Krafft (*Recueil d'architecture civile,* p. 12), néanmoins les serres chaudes sont plutôt des édifices d'utilité que d'agrément dans un jardin, parce qu'elles sont soumises à des formes nécessaires à leur objet, que le goût ou le caprice ne peuvent varier à leur gré. » Et la serre chaude construite à Yerres, près Brunoy, par l'architecte Alavoine, pour le compte de M. Boursault, aussi bien que celle de Saint-James, dont il nous a pieusement conservé les plans, confirment assez son dire.

Pour que les serres prissent ce caractère de légèreté et d'élégance qu'elles ont aujourd'hui, il fallut qu'une grande révolution s'accomplît et que, dans leur construction, le fer pût être substitué au bois. Alors, l'architecte, n'étant plus entravé par les exigences d'une matière rebelle, put donner libre cours à son imagination et créer ces merveilles que l'on admire dans toutes les grandes villes de l'Europe. La substitution du fer au bois eut encore un autre avantage, celui de remplacer une matière ligneuse — qui, au contact continuel de la vapeur d'eau, jouait et pourrissait facilement — par un métal ne présentant aucun de ces inconvénients. Enfin, cette nouvelle architecture permit, par le peu de place que réclament les supports, par la facilité qu'elle a de prendre ses points d'appui un peu partout, de transformer une foule d'espaces étroits, cours, courettes, terrasses, balcons même, en petites serres du plus gracieux aspect, et qui ajoutent au logis une pièce confortable.

Serre. — Ce mot est également usité par les artisans de certaines professions, pour désigner des coins ou presses qui servent à serrer des surfaces jointes.

Les serruriers donnent ce nom à un coin effilé, employé pour serrer une colonne, un poitrail, etc., ainsi qu'au petit coin qui serre et arrête les têtes des marteaux ou autres outils similaires sur leurs manches. Les fondeurs appellent serre une des deux sortes de presses dont ils font usage, pour presser l'une contre l'autre les parties des moules dans lesquels ils coulent les ouvrages de petites dimensions.

Serre-argent, *s. m.* — Nom donné au siècle dernier à la pièce grillée et d'un accès difficile, « où l'on serroit l'argent qui est en trop grande abondance pour être contenu dans des coffres-forts ». (*Trévoux.*) Aujourd'hui, ces pièces ont pris, du lieu où on les établit le plus généralement, le nom de caves. On dit dans ce sens les Caves de la Banque de France, les Caves du Comptoir d'escompte, etc.

Serre-bijoux, *s. m.* — Coffret ou cassette en forme de petit cabinet, spécialement disposé pour recevoir les bijoux. Au palais de Fontainebleau, on peut voir, dans la chambre qui fut occupée par Louis XIII, une serre-bijoux en ivoire d'un beau travail. Dans ce même palais, on conserve le serre-bijoux qui fut offert à la jeune duchesse Hélène de Mecklembourg lors de son mariage avec le duc d'Orléans. Il est en porcelaine de Sèvres et dans le goût un peu romantique du temps où il fut conçu et exécuté. Les peintures qui en garnissent les panneaux représentent les diverses scènes qui accompagnèrent les fiançailles princières. C'est moins là un objet d'art de grande valeur qu'un précieux document. On fait, de nos jours, des serre-bijoux magnifique. (Voir planche 40.)

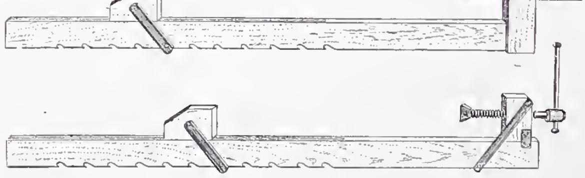
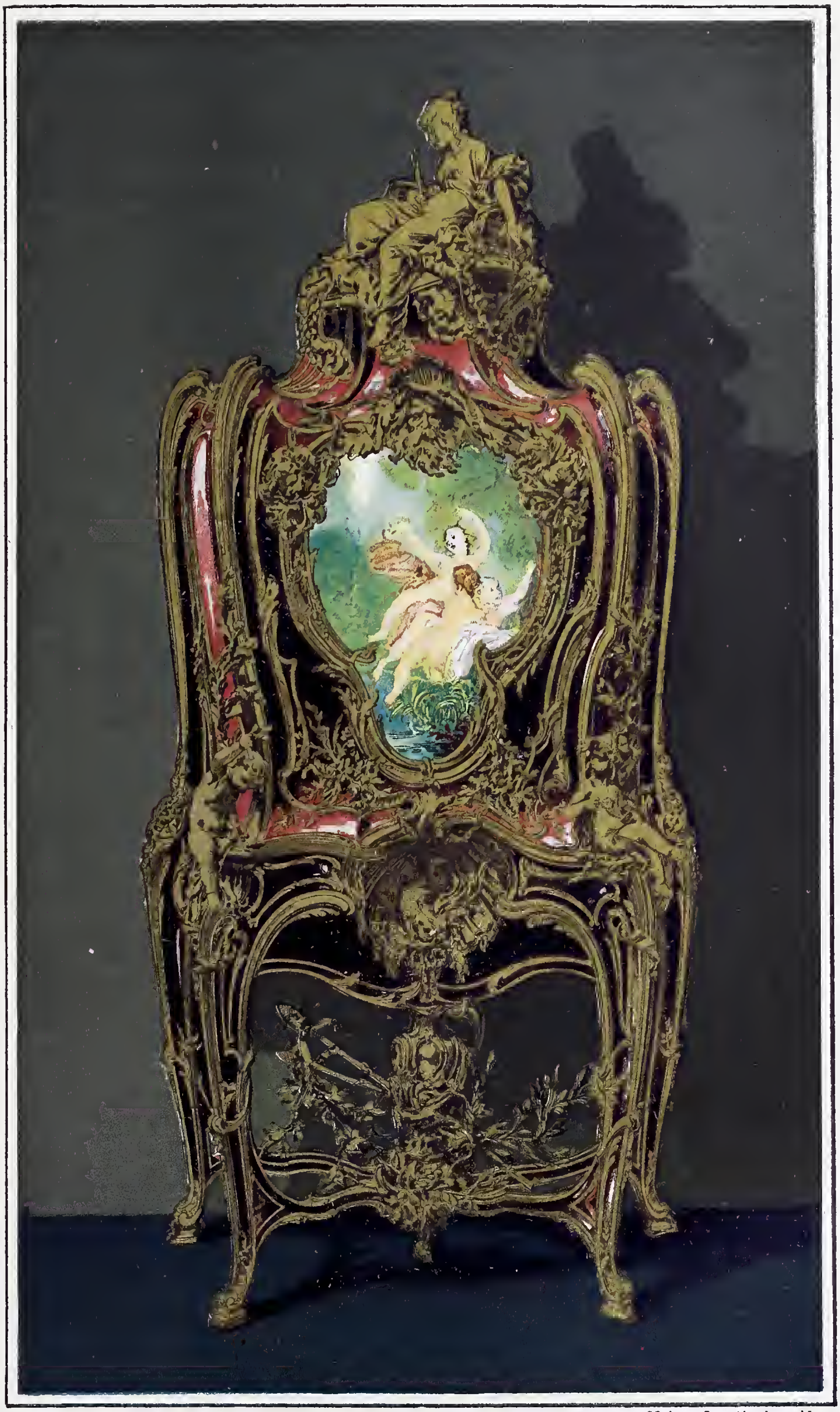


Fig. 608 et 609. — Serre-joints avec vis en bois, serre-joints avec vis en fer.

Serre-joints, *s. m.* — Appareil consistant ordinairement en une tige de bois à crémaillère, munie de deux cales, dont l'un est fixe et dont l'autre se meut le long de la tige. A la cale fixe adhère un pas de vis armé d'une vis, soit en fer, soit en bois, qui permet de serrer les pièces placées entre les deux cales. Le serre-joints, ainsi que son nom l'indique, est utilisé pour tenir serrées les pièces de bois que l'on a préalablement collées, et faciliter ainsi leur adhérence. Il ne faut pas le confondre avec le sergent, qui généralement



Mangonot del. Maison Quantin, imp.-éd.

SERRE-BIJOUX

EXÉCUTÉ PAR M. ZWIENER

consiste en une barre de fer, recourbée en crochet. Littré prétend que le serre-joints ne se rencontre nulle part et refuse à ce terme les honneurs de son *Dictionnaire.* Tous les recueils d'outils employés dans la menuiserie donnent, au contraire, des dessins de serre-joints, et c'est d'après un de ces recueils qu'ont été dessinées nos figures 608 et 609.

Serre-papiers, *s. m.* — Ce mot a eu trois significations différentes qui, toutes trois, sont aujourd'hui à peu près hors d'usage. Le serre-papiers, si nous en croyons les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux,* a consisté tout d'abord en une chambre, espèce d'arrière-cabinet, où l'on enfermait ses titres, ses papiers d'affaires et ses archives de famille, pour les avoir toujours sous la main. Ensuite, on a donné ce nom à un meuble, à une sorte de casier divisé en compartiments, dans lequel on serrait ses lettres et autres papiers. Ce casier, qui souvent fermait avec des portes, était placé au bout de la table à écrire. Le premier serre-papiers de ce genre que nous connaissions fait partie d'un bureau en bois des îles, incrusté de rinceaux en étain, que la tradition prétend avoir appartenu à Marie de Médicis. Le musée de Cluny possède ce beau bureau, probablement très postérieur à son attribution. Ce n'est guère qu'à la fin du XVIIe siècle que le serre-papiers devient un meuble en quelque sorte courant. Il est même à remarquer que ni Richelet ni Furetière ne paraissent l'avoir connu. Cependant l'illustre Boulle en fabriqua, puisque, dans l'*Inventaire sommaire,* dressé par lui, des objets détruits par l'incendie de 1720 qui consuma ses ateliers, nous voyons figurer un de ces casiers ainsi décrit : « Plus un serre-papiers de 6 pieds de long sur 2 pieds de haut, contenant huit tiroirs fermants à clef ; et 16 espaces ou distributions, dont le corps étoit de marquetterie et de pièces de raport. » Nous savons, en outre, que M. de Boulogne, trésorier de France, écrivait sur un « bureau de Boulle garni de serre-papiers et pendule en marquetterie ». Le fermier général Camuset possédait, lui aussi, un « bureau en marqueterie de Boulle, garni de bronze doré d'or moulu, avec son caisson, serre-papiers et pendule ». Enfin, à la *Vente de M. de Morville, rue du Sentier* (1er mai 1782), on adjugea également un « bureau et serre-papiers de Boule ». Mais la grande vogue de ces meubles utiles date du milieu du XVIIIe siècle, du moment où tout le monde se piqua non seulement de savoir écrire, mais encore de sacrifier au bel esprit. Si nous interrogeons le *Livre journal* de Lazare Duvaux (t. II, p. 12, 13, 247, 281, 375, etc.), il nous apprendra que cet habile marchand livra successivement à M. de Villaumont un bureau de quatre pieds à contours, plaqué en bois d'amarante et muni de son serre-papiers en même bois; à M. de Belhombre, un serre-papiers en bois noir orné de bronze doré, dans le goût de Boulle, et plus tard, un bureau d'acajou massif avec un petit serre-papiers tenant au bureau ; à M. Coquinot, sept cartons en maroquin vert faits pour son serre-papiers ; à M. Cayot de Strasbourg, un serre-papiers de bois noirci, garni en bronze doré d'or moulu, dans le goût de Boulle, etc. Si, après cela, nous feuilletons les *Petites affiches* de l'époque, nous verrons figurer dans la *Vente de la comtesse de Revel* (1er février 1759) des serre-papiers de bois satiné; dans celle du comte d'Herbouville (15 décembre 1759), des serre-papiers de laque; dans celle du président de Bandeville (13 juillet 1761), des serre-papiers plaqués de laque et de bois des Indes, ainsi que dans la vente du duc de Sully (17 août 1761). Enfin, dans le *Procès-verbal de l'apposition des scellés chez Ch. Cressent, ébéniste du duc d'Orléans* (1768), nous relèverons la phrase suivante indiquant suffisamment que ces utiles petits meubles rentraient dans la fabrication courante du grand ébéniste. « Il a été procédé à examiner, arrenger et dresser état des différents médailliers, bureaux, serre-papiers et autres objets d'ébénisterie, qui se sont trouvés dans la gallerie, ensuite des commodes, glaces et autres objets d'ébénisterie trouvés dans un sallon. » Nous avons transcrit cette note intégralement non seulement parce que tout ce qui se rapporte à un artiste d'un aussi rare mérite est intéressant, mais surtout parce que l'ancien fournisseur du Régent fut un des ébénistes qui fabriquèrent le plus de serre-papiers. Ce que valaient ces beaux meubles, l'avis suivant va nous le dire. « A VENDRE : Un bureau et serre-papiers d'ébène, garnis de bronze doré d'or moulu, et ornés dans le goût moderne, prix : 3,300 livres ; il en a coûté environ 18,000. » (*Annonces, affiches et avis divers* du 12 juillet 1770.)

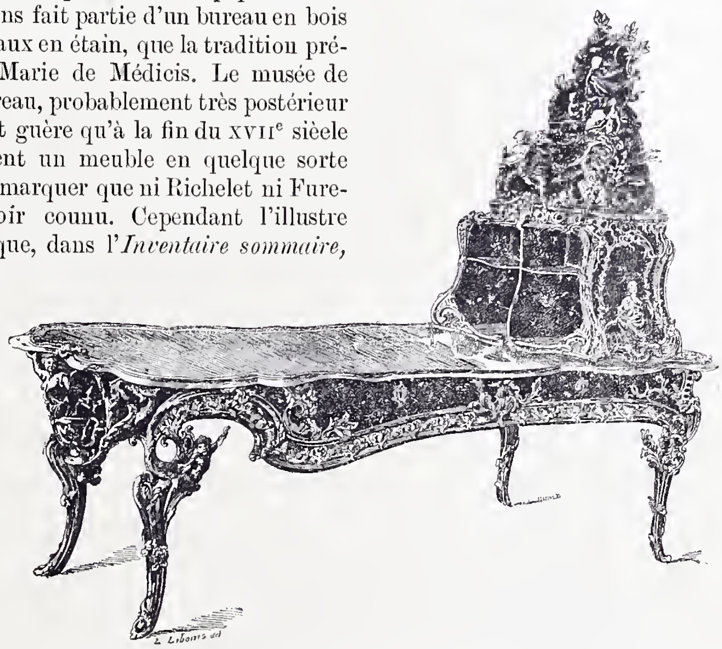


Fig. 610. — Bureau avec serre-papiers, orné de bronzes attribués à Caffieri (XVIIIe siècle).

Après avoir constitué pendant longtemps un meuble à part, le serre-papiers ne tarda pas à être réuni au bureau et à faire corps avec lui. Quelques articles livrés par Lazare Duvaux à son aristocratique clientèle nous avaient fait pressentir cette réunion assez naturelle du reste. Puis serre-papiers et table se virent mis à l'abri de regards indiscrets par une fermeture qui enveloppa le tout. Et c'est ainsi que prit naissance le bureau à cylindre qui s'est perpétué jusqu'à nous. On attribue à J.-B. Oeben, d'illustre mémoire, l'invention de cette disposition, qui parut à ses débuts exceptionnellement ingénieuse. Un bureau monumental en bois de rose, qui appartient à la Banque de France, passe, non sans raison, pour un des premiers exemples de la réunion du serre-papiers avec le bureau.

SERRE-PAPIERS. — On donne encore ce nom à un petit cube de marbre, de plomb ou d'autre métal, qu'on place sur des papiers, de peur que le vent ne les disperse. Ce terme est impropre, c'est PRESSE-PAPIER qu'il faut dire. Néanmoins, on rencontre l'expression fautive dans un certain nombre de texte du XVIIIe siècle. Ainsi l'*Avant-Coureur* du 8 novembre 1766 nous apprend que François-Thomas Germain, pour accompagner l'écritoire que le roi de Pologne lui avait commandée, exécuta « deux serre-papiers aux armes de ce prince, représentant un rocher sur

lequel est un taureau d'après l'Antique ». A la *Vente du duc Charles de Lorraine* (Bruxelles, 21 mai 1781), on vit figurer « deux serre-papiers de bronze doré, surmontés d'un génie de bronze », et deux autres « serre-papiers représentant un chien couché, sur une base de bronze ». Enfin, il faut citer la description que Mme de Genlis nous a conservée de l'écritoire accompagnée d'un serre-papiers, dont Mme de Choiseul lui fit présent. C'était : « Une écritoire en bronze et en dorures magnifiquement travaillée, et portant une petite pendule surmontée d'une figure de bronze assise, et tenant un livre d'or sur lequel ces mots étaient gravés : *Œuvres de Genlis, Pétrarque et Laure.* » « Ce sujet, qui sert de couvercle à l'écritoire, ajoute Mme de Genlis, s'enlève et forme un superbe serre-papiers. » (*Mém.,* édition Ladvocat, 1825, t. VI, p. 156, 158.)

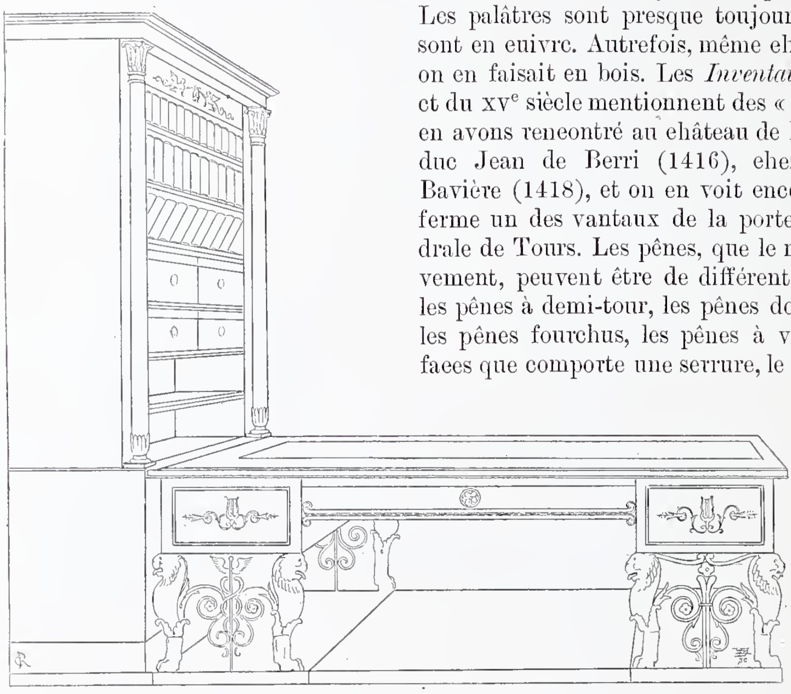


Fig. 611. — Bureau avec son serre-papiers.
Fac-similé d'un dessin à la plume de l'ébéniste Jacob (1818).

Serrer, *v. a.* — Ce verbe a deux significations distinctes. Il est pris dans le sens de presser, d'étreindre, et dans celui de ranger et de mettre à l'abri, en lieu de sûreté. Et dans ce sens il s'étendait autrefois aux personnes aussi bien qu'aux objets. « Icelui fait, de rechief, Du Temple en prison fu ramené et serré fermement en bons liens et en aniaux de fer, et gardé très diligeamment. » (*Les Grandes Chroniques de France,* t. V, p. 217, à l'année 1315.)

> Nous qui sommes, en prison ténébreuse,
> Tenuz de serre pour à droit comparer.
>
> (L'*Épistole des prisonniers de Paris.*)

Indépendamment de cette première signification, jadis il signifiait encore fermer une porte à la *serrure.* C'est ce qu'explique le passage suivant des *Colloques* de Mathurin Cordier (à Rouen, 1665, p. 511) : « D. Comment, enfin, avez-vous esté surpris, la chambre n'estoit-elle pas serrée ? — R. Ouy, mais le maistre a les clés de toutes les chambres. Davantage nous pensions qu'il fust allé à l'assemblée des frères, autrement nous eussions mis le verrouil. »

Serrière, *s. f.* — Pièce de fer dont on se sert pour boucher les trous des fourneaux.

Serrure, *s. f.;* **Sarreure,** *s. f.;* **Sarruze,** *s. f.;* **Siérure,** *s. f.* — Appareil de fermeture plus ou moins compliqué, fonctionnant à l'aide de ressorts que font mouvoir un bouton ou une clef. Chacun de ces appareils se compose de trois parties distinctes : la serrure proprement dite, la clef et la gâche. La serrure proprement dite comprend un ou plusieurs pênes qui la ferment, un ressort qui fait agir les pênes, un foncet qui couvre ce ressort, un canon qui conduit la clef, et une entrée ou écusson au dehors. La serrure et son mécanisme peuvent être dissimulés dans l'épaisseur du vantail qu'ils ferment, et les premières qu'on ait faites semblent avoir été de ce modèle. Par la suite, on fit des serrures posées extérieurement et formant saillie sur le nu de la porte. Ces serrures prirent le nom de serrures à bosse. Dans le principe, la bosse était faite d'un seul morceau de tôle, découpée et façonnée au marteau. Plus tard, la bosse fut remplacée par une boîte rectangulaire, faite de pièces assemblées, dans le fond se nomme palâtre, les côtés, cloisons, et le côté à travers lequel passent les pênes, tête et têtière. Parfois le palâtre est indépendant de la boîte ; dans les serrures communes, il forme une de ses parois. C'est sur le palâtre que sont montées les pièces principales du mécanisme au moyen d'étoquiaux, d'arrêts et de vis. Les palâtres sont presque toujours en fer. Quelques-uns sont en cuivre. Autrefois, même chez les grands seigneurs, on en faisait en bois. Les *Inventaires* et *Comptes* du XIVe et du XVe siècle mentionnent des « serrures de fust ». Nous en avons rencontré au château de Breteuil (1332), chez le duc Jean de Berri (1416), chez la reine Isabeau de Bavière (1418), et on en voit encore une de ce genre qui ferme un des vantaux de la porte principale de la cathédrale de Tours. Les pênes, que le mécanisme met en mouvement, peuvent être de différentes sortes. On distingue les pênes à demi-tour, les pênes dormants, les gros pênes, les pênes fourchus, les pênes à verrons, etc. Sur les six faces que comporte une serrure, le palâtre en couvre cinq ; la sixième est fermée par une couverture ou par un foncet, qui soutient le canon et une partie des garnitures. Indépendamment de ses pièces intérieures, le palâtre en porte extérieurement un certain nombre d'autres. Ce sont le cache-entrée, le faux-fond auquel tient la broche, le bouton à coulisse, le bouton coudé, etc.

Les serrures les plus ordinairement employées sont, dans le bâtiment : 1° les serrures à vielle, qui font marcher un loquet ; 2° les serrures à demi-tour, pour portes de placard ou de cabinet ; 3° les serrures à pêne dormant, noires ou blanchies ; 4° les serrures à tour et demi, dont les pênes agissent au moyen d'un bouton de coulisse ; 5° les serrures à deux pênes et foliot ; 6° les diverses sortes de serrures de sûreté, et 7° la serrure à pompe. Celles dont on se sert le plus généralement pour les meubles sont : 1° les serrures de tiroir à pêne dormant ou à tour et demi, et dont les gorges peuvent être à galet ; 2° les serrures d'armoires à broche ou à canon, à tour et demi, à un ou plusieurs pênes ; 3° les serrures de coffres ou de malles, munies d'un moraillon ; 4° celles de coffret qui sont à obronnière. Les clefs varient naturellement de forme et de construction, suivant le genre de la serrure à laquelle elles sont destinées. Les serrures de tiroir, d'armoire, de coffre, ont toutes les clefs forées ; les serrures à tour et demi, à deux pênes et à foliot, ont ordinairement des clefs bénardes. Les clefs des serrures à pompe sont forées et refendues de barrettes.

Dans la catégorie des serrures de sûreté, on peut ranger les serrures à clefs diverses, employées au Moyen Age. On conçoit qu'à cette époque d'insécurité absolue, les seigneurs et les bourgeois soupçonneux aient mis à forte contribution l'ingéniosité des serruriers contemporains. Non

seulement les portes des meubles et des maisons, mais les portes des châteaux et des villes étaient munies de ces serrures compliquées. Nous lisons dans le *Journal de Paris sous le règne de Charles VI* qu'en l'année 1408 : « Furent

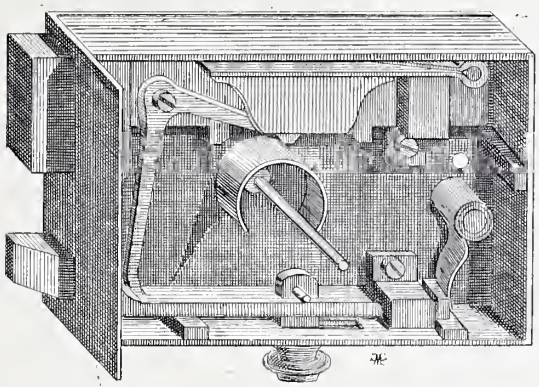


Fig. 612. — Intérieur et mécanisme d'une serrure de porte.

changées les serrures et clefs des portes de Paris, et furent faiz, monseigneur de Berry et monseigneur de Bourbon, cappitaines de la Ville... » Les *Comptes de la reine Isabeau de Bavière* (1418) nous apprennent que cette reine prudente fit mettre, aux portes de ses demoiselles d'honneur et de ses dames d'atour, des serrures nécessitant le maniement de cinq clefs différentes. Dans la plupart des anciennes Maisons de Ville, le « Trésor », autrement dit la pièce et les armoires où se trouvaient serrés les sceaux de la ville, ses titres et ses privilèges, était fermé à l'aide de serrures à plusieurs clefs, qui, remises à divers fonctionnaires, rendaient l'ouverture impossible sans leur participation. La *Chronique de Tournai,* à l'année 1365, raconte qu'un des griefs invoqués, devant le roi et son Conseil, contre ceux qui avaient précédemment administré la ville, était : « Qu'on avoit treuvé la siérure du coffre du seel de la Commune destaquiée, et qu'elle ne tenoit que à claus, que on r'ostoit et remetoit quand on volloit, et ainsi le pooient ouvrir sans toutes clefs et siéruriers. » La même *Chronique* nous apprend que la sentence rendue en 1452 contre les Gantois révoltés portait : « Tiercement que toutes les banières des mestiers seront enfermées ou beffroi de leur ville, en fermure de v clefz diférentes, lesqueles garderont cincq hommes à ce députez. » On voit encore, au beffroi de Bruges et à l'hôpital de Beaune des armoires pratiquées dans le mur où ce système de fermeture à clefs nombreuses était employé. Le caractère soupçonneux de l'époque faisait étendre cette précaution jusqu'aux meubles intimes. Le *Journal de la dépense du roi Jean en Angleterre* (1359-1360) porte que « Thomassin, l'espicier », fournit à ce prince « deux sarreures » pour mettre « aus coffre des espices du Roy ». Dans l'*Inventaire du duc Louis Ier d'Anjou* (1368), on note une « aiguière de cristal séant sur un pié doré », dont « la gueule est garnye d'argent et y a serreure d'argent avec laquelle ferme le couvercle de ladite aiguière ». L'*Inventaire de Charles V* (1380) décrit : « Ung ydre d'argent, ouquel a une serreure, et aux deux costéz deux serpens qui tiennent l'anse. » A l'époque de la Renaissance où la sécurité pourtant s'était faite plus grande, l'usage des serrures compliquées ne cessa pas, loin de là. Les *Comptes des Bastimens,* à l'année 1547, nous révèlent que Henri II était à peine monté sur le trône, qu'il chargeait son serrurier ordinaire, Anthoine Morisseau, de changer toutes les gardes des serrures du château de Saint-Germain. En outre, ce dernier renforçait de serrures nouvelles les portes des chambres de la Reine, de « Madame la grand'seneschalle » (Diane de Poitiers), et de Madame Marguerite de France, ainsi que celle des escaliers secrets, par lesquels le roi pouvait aller de sa chambre dans les diverses parties du palais. La porte de la belle Diane reçut, à elle seule, trois grosses serrures à clefs différentes, mais « se ouvrant avec la clef que le roy porte », et « qui passe par toutes ». Son cabinet fut fermé « avec une serrure à tour et demy, et garny[e] de gasches, tirouer et verroul ». Ces *Comptes* instructifs nous apprennent, par conséquent, qu'on fabriquait couramment à cette époque des serrures à gâches, à ressort, à tour et demi, à pêne dormant, à deux tours, à bosse, etc.

En outre de ces serrures plus ou moins compliquées, le Moyen Age et la Renaissance exécutèrent pour les meubles une quantité de serrures à Moraillons (voir ce mot), qui peuvent, au double point de vue de l'ornementation et du goût d'arrangement, être regardées comme de véritables chefs-d'œuvre. Il est impossible de souhaiter rien de plus parfait comme exécution, ni rien de plus soigné. Les pièces d'orfèvrerie ne sauraient être traitées avec un art à la fois plus raffiné et plus robuste, car ces beaux ouvrages — bien qu'au xvie siècle la lime et le ciselet leur donnent un précieux et un fini que le Moyen Age avait dédaignés — n'abdiquent, en aucun cas, le caractère de solidité qui doit rester une de leurs marques distinctives. Quand on considère ces morceaux admirables conservés dans nos musées, ou par nos grands collectionneurs, à l'égal des bijoux les plus rares, on ne songe point à s'étonner que ces pièces superbes aient été de leur temps considérées comme des objets de haut prix et même aient inspiré les poètes. Nous relevons, en effet, dans l'*Inventaire des joyaux de la Couronne conservés à la Bastille Saint-Antoine* (1418), la description d'une « très belle sarrure d'acier à orbevoies et sont les glous à vis et à fleur de liz, garnie d'une clef », et au xvie siècle, nous voyons le Champenois Pierre de

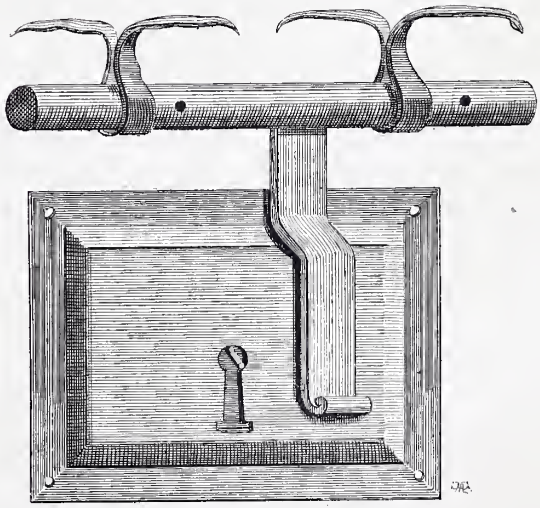


Fig. 613. — Serrure à bosse et moraillon, d'après l'*Encyclopédie.*

Larivey, dans la suite d'énigmes dont il a enrichi les *Nuits facétieuses* de Straparole, consacrer un sonnet à la description de la serrure :

> Je n'ay ny chair ny os, muscle, artère ny veine,
> Toutesfois j'ay un corps qui recèle, au dedans
> De son ventre endurcy, un ranc de fortes dentz,
> Qui dévorent le fer dont souvent je suis pleine;

« La forge, écrivait en 1767 ce serrurier illustre, est aux autres inventions de ce genre ce que le génie est aux sciences. Elle en est l'âme et la force ; aucune ne peut se passer d'elle et elle ne les a précédées toutes que pour les créer. Si Cérès donne le pain aux Cyclopes, c'est qu'ils lui avaient fabriqué la charrue. Si le pieux Énée conserve et établit au milieu des combats les fugitifs de Troie, c'est qu'il est armé par l'époux de Vénus. Notre nourriture et notre défense sont des objets purement nécessaires, mais la serrurerie embellit encore l'utile. Elle a des parties pleines d'agrément, de délicatesse et de majesté. Elle est susceptible de toutes les formes. Elle a, quand elle veut, l'énergie de la peinture, la hardiesse de la sculpture et toujours la solidité. » (*Préliminaire apologétique* dans le

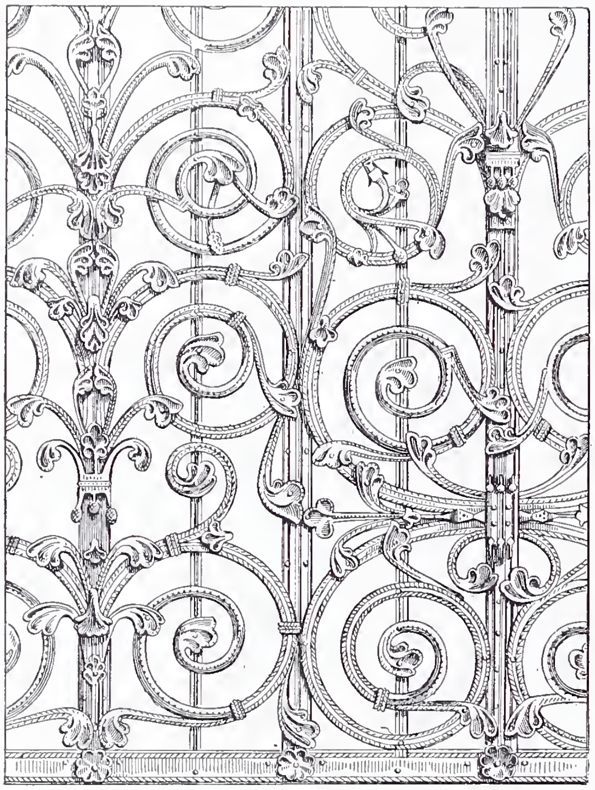


Fig. 617. — Serrurerie. — Grille en fer forgé. (Travail du XIIIe siècle.) — Abbaye de Saint-Denis.

Recueil des ouvrages en serrurerie, etc., composé par Jean Lamour ; Nancy, 1767.) Et c'est ainsi que de simples ouvrages de consolidation, exécutés par des ouvriers de génie, donnent aujourd'hui une valeur d'art toute spéciale aux surfaces qu'ils étaient simplement chargés de protéger.

On comprend après cela que, dès le Moyen Age, les serruriers aient constitué, dans les principales villes des Communautés importantes et nombreuses. Les *Registres de la Taille,* à l'année 1292, mentionnent à Paris vingt-cinq serruriers. On en relève dix-sept sur ceux de la *Taille* de 1313, auxquels on peut ajouter les fèvres, qui n'allaient pas tarder à se réunir à eux, et qui étaient au nombre de trente-deux. Ce chiffre ne laissa pas que de s'accroître rapidement. Dès la fin du XVe siècle, la Communauté des serruriers comptait parmi les corporations les plus puissantes de le capitale, et le 16 juin 1549, quand les bourgeois de Paris se rendirent au-devant du roi Henri II faisant son Entrée solennelle, elle était représentée, dans le cortège, par soixante hommes bien équipés, et quatre corporations seulement avaient fourni une troupe plus imposante. C'étaient les couturiers et tailleurs, les imprimeurs, les cordonniers et les maçons tailleurs de pierres. A ce moment, la considération dont jouissaient ces habiles artistes était à son apogée. Cette réputation, hâtons-nous de le constater, remontait déjà à des temps lointains. La serrurerie, en effet, avait participé à ce grand mouvement de rénovation artistique, qui s'était produit au XIe siècle, et qui devait se continuer pendant les siècles suivants. La lutte contre le métal rebelle avait d'abord été rude. L'industrie du fer, à son aurore, ne fournissait pas à l'artisan des tôles laminées, non plus que des barres de grosseur variée et prêtes à être mises en œuvre. Le serrurier devait tout faire par lui-même, et l'infatigable vigueur de son bras formait, avec l'admirable précision de son coup d'œil, l'unique ressource sur laquelle il lui était permis de compter. Réduit à ses seules forces, il était parvenu cependant à assouplir le métal, à le plier à sa volonté, et quoique obligé, par l'insuffisance de ses moyens, de se maintenir dans des données d'une grande simplicité, il suppléait par le goût à ce que son art avait encore d'incomplet et de primitif. Avec ce thème rudimentaire : « un châssis formant cadre, divisé à l'intérieur par des montants, dont les entre-deux sont occupés de rinceaux ou de brindilles contournés à chaud », il arrivait à créer des grilles charmantes comme celles de la cathédrale du Puy, de l'église de Conques, de l'abbaye de saint-Denis, des cathédrales de Laon, de Noyon et de Reims.

Au XIVe siècle, l'industrie, mieux outillée, mit à la disposition de l'artiste des matériaux préparés avec plus de soin. Grâce à elle, les pentures à la fois simples et riches dont il décorait les portes ; les grilles de clôture, dont il entourait les sanctuaires, ne virent plus simplement leurs enroulements étampés à chaud d'ornements un peu grossiers. Les brindilles se complétèrent par une végétation savante de feuillages, élégamment taillés dans des plaques de fer soudées sur les barres. Puis, peu à peu, la tôle découpée se substitua au fer pris dans la masse et aplati au marteau ; l'ossature des grands ouvrages se couvrit d'une décoration légère et charmante de fleurons, de feuilles et même d'animaux, *relevés* et rattachés au gros fer par des rivures habiles. On vit du même coup se produire ces serrures architecturées, à colonnettes, à lobes, à osteaux, à niches et à personnages, qu'on admire aujourd'hui à l'égal de pièces d'orfèvrerie, et ces coffrets en tôle découpée. repercée et ciselée, qui comptent parmi nos plus curieux objets d'art. Enfin, à cette époque, les serruriers transformèrent le fer devenu docile en superbes landiers, en chenets compliqués, en lanternes et en marteaux de porte historiés de la façon la plus surprenante. L'art de la forge avait atteint à une perfection et à une originalité qui n'ont pas été dépassées depuis. Les procédés mécaniques n'avaient point encore, par leurs perfectionnements, amené l'artisan à négliger cet outil merveilleux, supérieur à tout autre, qu'on nomme la main de l'homme.

A côté de ces travaux où l'art tenait une place dominante, les ouvrages de pure utilité ne laissaient pas que d'être couramment fabriqués. On continuait d'exécuter de ces serrures primitives qui, malgré leur enveloppe, faite de bois, offraient aux gens malintentionnés une certaine résistance. Ces pièces vulgaires trouvaient même place dans les plus illustres demeures. Un *Devis des travaux exécutés au château de Rouen* en 1334 constate la présence d'une « serreure de fust en la tour devers la porte des champs ». Les *Comptes de l'hostel du duc de Berry* (1391) mentionnent un versement de 2 sols 6 deniers « à Jehan le sarrurier, pour une sarruze de boys » ; et l'on relève dans les *Comptes des Menus Plaisirs de la reine Isabeau de Bavière,*

à la date du 20 janvier 1417, la livraison d'une « sarrure de boys, garnye de deux clefs, mise et assise en la chambre en laquelle estoient à Senliz les argent, papiers et escrips

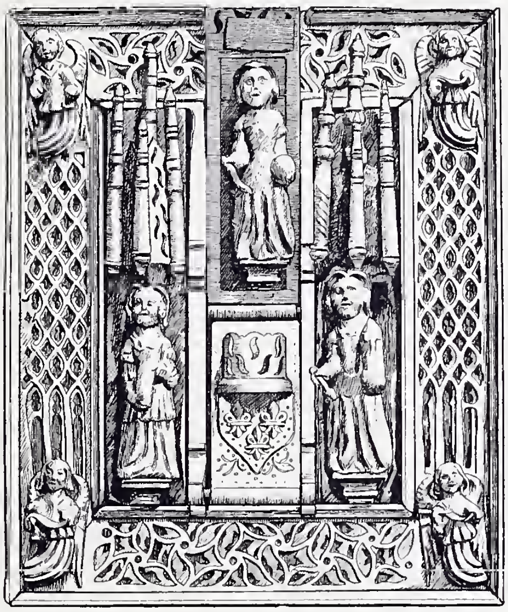


Fig. 618. — Serrure de coffre, aux armes de France (XV[e] siècle).

touchant le fait des coffres de ladite dame (la Reine) ». Hâtons-nous d'ajouter que cette même Isabeau, qui se contentait d'une serrure de bois pour ses papiers, titres et argent, se faisait livrer (14 novembre 1416) par Berthelot de Louvain, son serrurier ordinaire, « deux serrures, l'une à boiste, l'autre à ressort, garnies de cinq clefs, par lui mises et assises en deux huis ou retrait des damoiselles de ladite Dame, en l'ostel de Saint-Pol ». Cette précaution de mettre deux serrures compliquées, nécessitant l'emploi de cinq clefs, à la porte du logis des demoiselles de sa suite, si elle se justifie par le retentissement qu'eurent jusque dans les *Chroniques* du temps les écarts de ce personnel un peu trop impressionnable, marque aussi l'avènement de ce qu'on pourrait appeler, à la rigueur, la serrurerie savante. C'est, en effet, à partir de cette époque que l'on voit dans les serrures de prix les gardes se multiplier, la broche affecter la forme d'un trèfle ou d'un cœur, le panneton se découper de mille façons curieuses, jusqu'à donner au museau de la clef l'aspect d'un peigne. Le mécanisme intérieur, en même temps, se perfectionne. C'est de cette époque que datent aussi les serrures à loquet, les serrures à pêne dormant, les serrures à tour et demi. Le serrurier devient mécanicien, et même assez distingué, pour qu'on lui demande de confectionner et de gouverner les horloges. C'est un serrurier, Jean d'Allemagne, qui exécute, en 1401, l'horloge destinée à la chambre de la duchesse d'Orléans. En 1409, le serrurier Jean Loisel est nommé « maistre de l'orloge du beffroy d'Amiens » ; Pierre Cornier, serrurier de Louis XI, est, en 1481, chargé du rhabillage de l'horloge que le roi avait au Plessis du Parc; et même au XVI[e] siècle, on continua de recourir à ces artisans pour ces sortes de travaux. Pierre Parent fut, en 1508, choisi par la municipalité d'Amiens pour être « conducteur de l'orloge du beffroy », et son fils, Jean Parent, lui succéda dans ce poste en 1535.

La Renaissance, bien loin de porter un coup irrémédiable au bel art de la serrurerie, comme l'en accuse M. Viollet-le-Duc, développa, au contraire, son activité et le fit entrer dans des voies nouvelles. Depuis longtemps déjà, les menuisiers, plus habiles, étaient parvenus à se passer de ses services et à exécuter des portes et des meubles avec cadres d'assemblage, remplis par des panneaux embrevés, qui présentaient, par leur construction, une solidité suffisante pour que l'adjonction de pentures compliquées ne fût plus jugée nécessaire. Mais ce que les serruriers avaient perdu d'un côté, ils le rattrapèrent amplement de l'autre. Si l'on ne fortifiait plus les portes d'une armature historiée, on ornait les balcons de balustrades et de grilles ingénieusement disposées, dont les châteaux d'Amboise et de Saint-Germain nous offrent des spécimens intéressants. On suspendait les lanternes et les enseignes à des potences extrêmement ouvragées. Enfin, la méfiance, qui ne perdait pas ses droits, faisait renforcer les verrous, les serrures, et garnir de vantaux de fer les portes, les fenêtres et jusqu'aux cheminées. On relève dans le *Recueil des contrats de la ville de Toulouse* (p. 45), à l'année 1528, la note suivante : « Le jeudi XXII[e] octobre, maître Catherin, merchant serrurier, promet faire huiet portes de fer pour fermer les quatre croisées de la chambre des archieux (archives), à chacune desquelles portes aura III griffons et deux crochets, et se fermeront avec un cadenas, lesquelles portes seront faictes en forme de châssis à panneaux, bien et duement faictes entre cy et la feste de saint Jehan-Baptiste, au prix de sept livres par livre de fer. » Vingt ans plus tard, Henri II, qui venait de monter sur le trône, amoureux et jaloux, faisait fermer d' « huis de fer » la cheminée de la belle Diane de Poitiers, et placer trois « grosses serrures à paesles dormant (fermant) à deux tours » à la chambre de « M[me] la

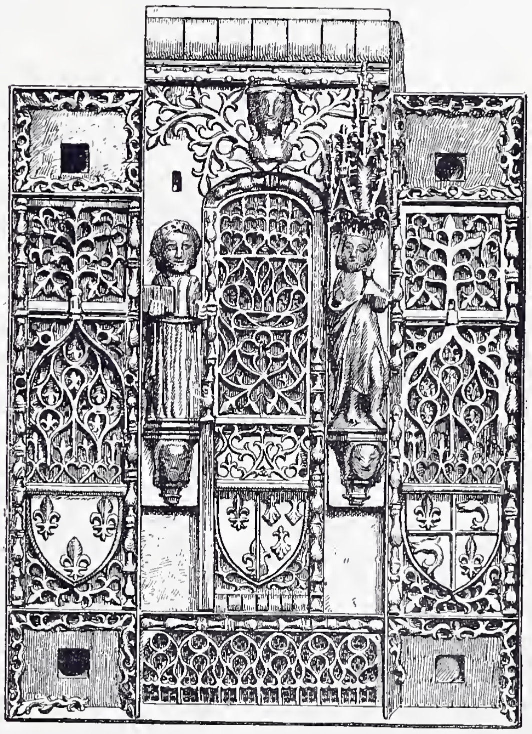


Fig. 619. — Serrure de coffre,
aux armes de France et de Bretagne
(extrême fin du XV[e] siècle).

grande Seneschalle ». Ce qu'étaient ces ouvrages de serrurerie, on le devine assez. L'art, qui alors n'abdiquait jamais ses droits, embellissait les moindres ustensiles, et lorsque Philibert Delorme faisait payer, en 1559, au maître

serrurier Mathurin Bon une somme de 6,011 livres 16 sols 15 deniers, pour les travaux exécutés par lui à Fontainebleau, on peut être certain que les pièces livrées par cet habile homme n'étaient pas dénuées de mérite artistique. Quelques faits, au reste, montreront combien, dans cette nouvelle période de notre histoire, l'art de travailler le fer était en honneur. De Thou rapporte en ses *Mémoires* (*Mém. relat. à l'hist. de France,* t. LIII, p. 161) que M. de Candale, de la maison de Foix, « sçavant dans la géométrie et les mécaniques », avait dans son château de Castelnau une forge et un atelier de serrurerie où il mettait lui-même la main à la besogne. Jean Héroard, dans son précieux *Journal* (t. II, p. 207), nous apprend que Louis XIII, âgé de dix-sept ans, ne dédaignait pas de se livrer lui-même à ces travaux, mettait la main à l'outil et se plaisait aux ouvrages de la forge. Neuf ans plus tard, ce même roi devait accorder une pension de 300 livres et un logement spécial au château neuf de Saint-Germain « à Toisonnier Françoys, excellent serrurier », pour qu'il pût tout à son aise « travailler en serrures et pièces curieuses de son mestier », et en l'année 1639, il installait à Fontainebleau, dans le palais, le serrurier Rossignol, chef d'une dynastie qui devait, pendant un siècle et demi, occuper ce poste de confiance. Enfin, Tallemant des Réaux (*Historiettes,* t. V, p. 329), parlant d'un de ses nobles contemporains, M. de Sourdéac, n'hésitait pas à écrire : « Il n'y a pas de meilleur serrurier au monde. »

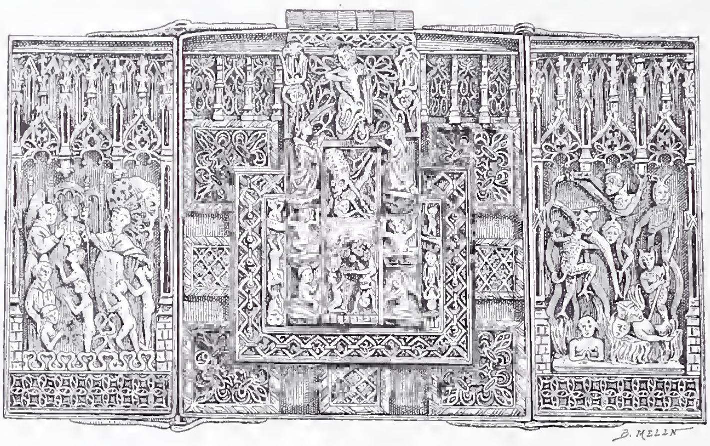


Fig. 620. — Serrure de coffre, représentant le *Jugement dernier* (xve siècle).

Mais la Renaissance, si elle n'entama en rien le prestige de la serrurerie, transforma cependant le caractère de ses productions. Elle les rendit plus délicates, plus fines, plus précieuses. Aux pièces énergiquement façonnées, martelées avec une vaillance et une précision superbes, hardiment soudées par un corroyage à chaud, qui avaient été l'honneur du siècle précédent, elle substitua des ouvrages dégrossis au marteau, mais repris au burin, au ciselet et à la lime. Le travail du relevage remplaça celui de l'enclume, et le forgeron fit place, pour l'achèvement de ces morceaux de choix, au graveur et au ciseleur. Seules les œuvres de grande décoration et quelques pièces de serrurerie proprement dite continuèrent d'être terminées à la forge. Les coffrets, les petits meubles, les fines clefs, les anneaux pris dans la masse, découpés au burin, repercés, dorés parfois, presque toujours ciselés, perdirent ce caractère âpre, un peu brutal, mais non sans charme, que Mathurin Jousse, dans sa *Fidelle ouverture de l'art du serrurier* (1627), regrettait amèrement, et qui, de son temps, ne se rencontrait déjà plus que dans les pièces exécutées par les apprentis, comme chefs-d'œuvre pour obtenir leurs lettres de maîtrise.

L'impulsion sans précédent que Louis XIV donna aux constructions publiques, la restauration des châteaux de Saint-Germain et de Fontainebleau, la construction des palais de Versailles, de Saint-Cloud et de Marly ; l'exemple du Grand Roi suivi par son entourage, les sommes invraisemblables dépensées à Chantilly par le prince de Condé ; à Vaux-le-Vicomte, par Fouquet ; à Sceaux, par Colbert ; à Choisy, par la grande Mademoiselle ; à Meudon, par Louvois, devaient donner un essor d'autant plus grand à la serrurerie, que l'on commença de l'employer à de vastes ouvrages d'une importance inconnue jusque-là. Les grilles énormes, les portes monumentales, les longues balustrades, les rampes fouillées et touffues, redonnèrent à la forge une prestigieuse activité, alors que les maîtres ornemanistes et les architectes les plus éminents ne dédaignaient pas d'approvisionner nos vaillants serruriers de modèles extrêmement remarquables. Deux chefs-d'œuvre sans précédent nous sont demeurés de cette époque héroïque. Nous voulons parler des portes de fer ciselées et polies qui ornent au Louvre l'entrée de la galerie d'Apollon, et de la salle qui renferme aujourd'hui les antiquités gallo-romaines. Confectionnées sur les dessins de Daniel Marot, pour le château de Maisons, ces portes resteront comme l'éternel honneur de la serrurerie française. A côté de ces ouvrages d'une beauté si magistrale, et sans essayer une inutile comparaison, on doit citer les grands travaux de serrurerie exécutés à Versailles, par Delobel, Alexandre Le Grand, Godignon, Nicolas Dezeutre dit Picard, et Jean Potelet ; à Fontainebleau, par Poyart et Rossignol ; au Palais-Royal et à la Bibliothèque, par Antoine Lemaître ; au château de Clagny, par Gasté et Jean-Gabriel Luchet. Ils suffisent à établir l'indiscutable maîtrise des serruriers français du XVIIe siècle. On se souvient, au reste, que c'est le règlement de la grande grille de Versailles qui amena la disgrâce de Colbert, et par contre-coup la mort de cet illustre ministre. Enfin, il n'est pas jusqu'à la serrurerie d'usage courant qui, à cette époque, ne se soit distinguée par des travaux remarquables au double point de vue de l'exécution et du goût. A côté des entrées de serrure et des clefs dessinées par Daniel et Jean Marot, par Bérain et Lepautre, il convient de citer la *Fidelle ouverture* de Mathurin Jousse (1627) et le recueil de planches publié par Robert Davesne (1676). Ces précieux livres prouvent ce dont, en ce siècle fécond, de simples maîtres serruriers étaient capables.

Au XVIIIe siècle, la serrurerie, admirablement servie par le style contourné et rocailleux à la mode, bien loin de se montrer inférieure au siècle précédent, s'éleva au contraire à des hauteurs inattendues, et Mercier, résumant l'effort de son temps, put écrire (*Tableau de Paris,* t. IX, p. 19), sans crainte d'être démenti : « Un serrurier est devenu parmi nous un artiste. L'art a travaillé le fer pour l'unir à l'architecture. Il s'est développé en de superbes grilles, qui ont l'avantage d'orner le point de vue sans le détruire. Le fer est devenu aussi souple que le bois. On le tourne à volonté. On lui imprime la forme de feuillages légers et mobiles. On lui ôte sa rudesse pour lui donner une sorte de vie. » Les superbes monuments de fer que le serrurier Jean Lamour éleva à Nancy, et qui n'ont point cessé d'exciter l'admiration (voir t. II, pl. 56), suffiraient, au besoin, pour justifier les éloges de Mercier, si cent autres

chefs-d'œuvre d'importance presque égale n'étaient là pour attester la grandeur de cet art au XVIIIe siècle et son étonnante supériorité. La grille magistrale du Palais de Justice qui ne coûta pas moins de 200,000 livres (*Mém. secrets,* t. XXIX, p. 179) ; les clôtures magnifiques de la cathédrale de Sens si fâcheusement déplacées ; les superbes grilles de fer données par le cardinal d'Estrées à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés (Piganiol, t. VIII, p. 17) ; la grille qui fermait l'entrée du chœur de Saint-Roch, ouvrage du serrurier Doré et dont Dargenville, dans son *Voyage pittoresque de Paris,* écrivait : « Il n'y a rien de pareil en ce genre, tant le fer et le cuivre y sont joints artistement » ; la rampe de l'escalier qui, dans cette même église, conduit à la chaire, et dont tous les artistes admiraient la finesse et le goût (Piganiol, t. II, p. 430) ; la clôture du chœur de Saint-Germain-l'Auxerrois, « ouvrage merveilleux », écrit Bachaumont (*Mém. secrets,* t. III, p. 295) ; tous ces chefs-d'œuvre de composition, de goût et d'exécution suffisent à placer le XVIIIe siècle au premier rang de ceux qui ont pratiqué la serrurerie.

Ajoutons que, à l'imitation de leurs aînés du XVIIe siècle, les premiers artistes de cette époque n'hésitèrent pas à prêter aux serruriers l'appui de leur talent. C'est Slodtz, dessinateur du cabinet du roi et sculpteur de premier mérite, qui composa la magnifique grille destinée à l'entrée principale du chœur de l'église de Bourges. C'est également lui qui fournit à Veyrens dit Vivarais, serrurier à Corbie, les modèles des grilles fermant le chœur de la cathédrale d'Amiens. (*Ann., aff. et avis divers,* 21 juillet 1760 et 12 janvier 1763.) Indépendamment de ces grilles superbes, Veyrens exécuta un palmier de 21 pieds de hauteur destiné au principal autel de l'église de l'abbaye de Valoire ; et cette pièce, avant sa livraison, dut être portée à Amiens et exposée à l'admiration des amateurs. C'était alors l'usage de soumettre à l'appréciation du public les ouvrages de serrurerie qu'on venait d'achever. En juillet 1760, le sieur Pérès, avant d'expédier à Bourges les grilles forgées par lui, les montra dans son atelier de la rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, où la foule se porta pour les admirer. L'année suivante, sitôt qu'il eut mis en place la grille de Saint-Roch, Pérès convoqua les connaisseurs à juger son travail, et le *Mercure galant* de janvier 1761 s'empressa de faire connaître son jugement à la Ville et à la Cour, à Paris et à la Province. « Cette grille, disait-il, vient d'être finie et posée. Toutes les personnes de goût conviennent qu'il n'y a rien de pareil en ce genre, noblesse de composition, élégance et pureté de dessein, variété sans confusion, richesse et simplicité, ayant sçu joindre artistement le fer et le cuivre de manière que les yeux répandent dans l'âme une harmonie qui enchante. L'adresse avec laquelle tous les travaux du fer sont cachés sous un fini précieux satisfont généralement les personnes les plus scrupuleuses... » La curiosité des amateurs était telle pour ces beaux ouvrages, qu'en 1769 le serrurier Gérard, demeurant rue Bordet, ayant exécuté pour l'église Sainte-Geneviève un dais tout en serrurerie, prit le parti de l'exposer trois jours par semaine, en faisant payer 3 livres pour le voir. (*Ann., aff. et avis divers,* 6 juin 1770.)

Ce dais, au surplus, devait être, si l'on en croit les contemporains, une pure merveille. « Ce chef-d'œuvre, écrit Bachaumont (*Mém. secrets,* t. VI, p. 105), mérite une description particulière. Le plan de ce grand ouvrage a 7 pieds en quarré et 16 pieds de hauteur. Il s'élève des piédestaux qui sont aux quatre angles, quatre palmes avec guirlandes de fleurs, d'épis, de pampres, de raisins. Ces palmes soutiennent le Dais et forment une partie de son couronnement, lequel est terminé par une Gloire : chacun des montans porte un ange adorateur ; et des angles de la partie supérieure sortent des armatures en fer revêtu d'ornemens relatifs. Au milieu de leur réunion, est l'Agneau pascal, au-dessus duquel est un Soleil rayonnant. Ce Soleil est suspendu au Dais. » Malheureusement, à cette époque, l'église Sainte-Geneviève n'était pas en fonds. Gérard demandait 50,000 livres pour prix de son travail. On trouva cette somme trop élevée et, en 1772, on lui rendit son dais. Pour tâcher de rentrer dans ses déboursés, l'artiste serrurier exposa de nouveau son œuvre au jugement du public, en demandant cette fois 24 sols à chaque visiteur. (*Mém. secrets,* t. VI, p. 89.) Mais, en 1777, il n'était pas encore parvenu à s'en défaire, car on lit dans le supplément de l'*Almanach Dauphin* que ce « chef-d'œuvre de l'art,

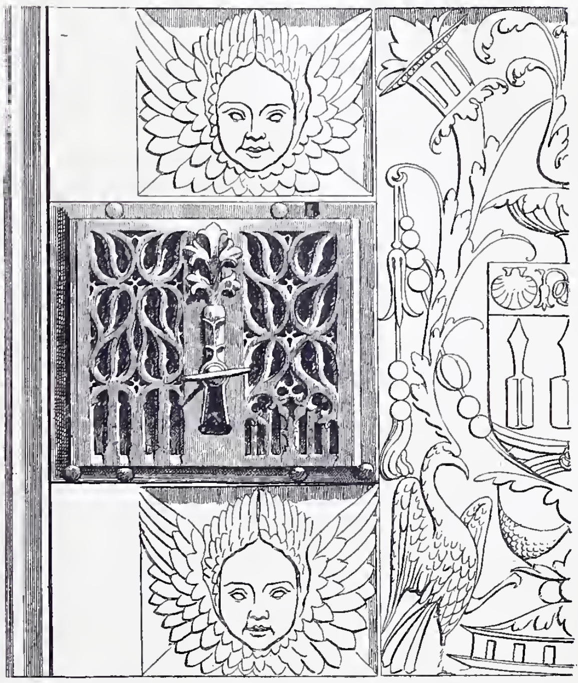


Fig. 621. — Serrure de cabinet, à bosse ajourée (XVIe siècle).

capable de prouver que le fer est susceptible de prendre toutes les formes », fut soumis à l'Académie. Plus heureux, l'auteur de la grille de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui avait fait prix, avec le chapitre, de 38,000 livres, vit les chanoines, dans leur enthousiasme et « par une acclamation unanime », lui accorder une gratification supplémentaire de 12,000 livres. (*Mém. secrets,* t. III, p. 295.)

Mais ces grands ouvrages d'art ne faisaient point oublier aux serruriers du XVIIIe siècle que leur profession avait à pourvoir à des préoccupations plus terre à terre. Pendant que Doré, Gérard, Pérès, Veyrens, forgeaient leurs chefs-d'œuvre, Contou exécutait la charpente en fer de la grande coupole de la Halle au blé, et le serrurier Faillet, rue du Chantre, mettait à la mode les lits en fer, en fabriquait de fort beaux, à colonnes, à baldaquin, et, qui plus est, de très commodes. (*Journal général de France,* 15 janvier 1782.) De son côté, le serrurier Georget, domicilié rue des Prêcheurs, inventeur de serrures de sûreté couronnées par l'Académie des sciences, confectionnait des fermetures de porte non apparentes, et défiant par conséquent le crochet des voleurs. (*Journal de Paris,* 20 avril 1777, et *Gazette de France,* 12 juin 1778.) Vers le même temps, Rabache du Corroy obtenait un prix de la *Société libre*

d'émulation pour des serrures à combinaison qu'il avait imaginées. (*Ann., aff. et avis divers* du 21 juillet 1779.) Le sieur Jacques, serrurier, rue de la Tixanderie, fabriquait des coffres-forts avec serrures à bascule et avertisseurs,

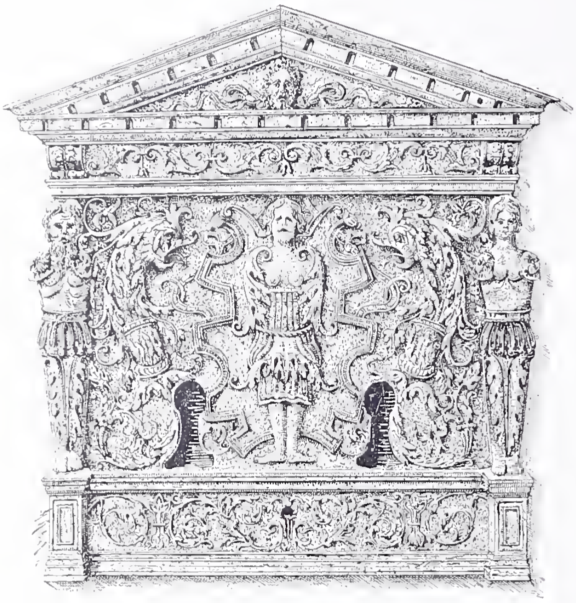


Fig. 622. — Serrure en fer ciselé à double clef (XVIe siècle).

d'une construction toute nouvelle et défiant les efforts des malfaiteurs. (*Journal de Paris,* 12 septembre 1784.) Lafontaine, rue du Grenier-Saint-Lazare, inventait des serrures à combinaisons « à l'abri de toutes les ruses des gens malintentionnés », serrures qui furent approuvées par l'Académie d'architecture. (*Journal général de France,* 30 mars 1785 ; *Affiches de basse Normandie,* 29 octobre 1786 et *Almanach sous verre,* notice de 1787, col. 434.) Et le serrurier Régnier, demeurant à Paris, rue des Feuillants, mettait dans le commerce une serrure « présentant plus de mille combinaisons secrètes, que l'on peut varier à volonté ». (*Gazette de France* du 16 février 1778 et *Almanach sous verre,* notice de l'an VII, col. 902.) Enfin, il faudrait encore citer les « fortes serrures à très petites clefs », inventées par Pingeron, et la « serrure à compteur », imaginée par l'horloger Sandoz. C'est en faisant allusion à toutes ces complications nouvellement mises au jour que Mercier écrivait dans son *Tableau de Paris* (t. VII, p. 75) : « Quelquefois après la mort d'un riche particulier, la main qui appose et qui lève les scellés tremble de toucher à certaines armoires secrètes, parce que l'officier de justice sait par expérience que la serrurerie moderne, soudoyée par la défiance ou l'avarice, a inventé des ressorts particuliers et dangereux, qui jouent après le décès d'un homme comme de son vivant, et qui couperoient la main d'un commissaire comme d'un voleur. Plus le particulier est opulent, plus les investigateurs usent de circonspection au milieu de leurs avides recherches. »

On voit, par ces quelques citations, que jamais la serrurerie ne fut plus en honneur qu'au XVIIIe siècle, et s'il fallait un trait pour achever ce tableau, il nous serait fourni par la passion de Louis XVI pour cet art difficile.

Ce roi fut-il, comme on l'a prétendu, un serrurier d'une habileté remarquable ? Le fait n'est rien moins que prouvé. Les pièces singulièrement parfaites, qu'on lui attribue sans preuves certaines, sont-elles vraiment de sa main ? Il est permis d'en douter. Est-ce à lui qu'on est redevable du supplément à *l'Art du serrurier,* traduit du hollandais, de Joseph Bottermann et publié par Feutry en 1789 ? Cela semble assez peu probable. Mais ses relations avec le serrurier Gamain sont authentiques. Le Conservatoire des arts et métiers possède le tour et les outils dont il se servit, et l'on sait que le goût de Louis XVI pour les travaux de la forge lui valut à différentes reprises de sévères critiques. « Les courtisans, lit-on dans les *Mémoires secrets* (t. X, p. 82), à la date du 23 mars 1777, ont observé que depuis quelque tems le roi ne s'occupoit plus comme auparavant à des ouvrages de serrurerie qu'il aimoit beaucoup ; ils en ont voulu approfondir le motif et voici ce qu'on en rapporte : S. M. travailloit avec deux ouvriers très habiles dans cette profession et cherchoit à s'y perfectionner ; ces artisans, au soir de la fête de leur Communauté, pour gagner quelque argent, avoient imaginé d'offrir un bouquet à leur royal élève ; n'osant pourtant prendre cette liberté sans y être autorisés, ils consultèrent le sieur Thierri, le premier valet de chambre du roi, qui a sa confiance pour les menus détails de son intérieur. Celui-ci les en dissuada. Ces artisans, fâchés de perdre une aussi bonne occasion, profitèrent au moins de celle que leur fit naître le royal élève, de lui apprendre le cadeau qu'ils vouloient lui faire, et ce qui les en avoit empêchés. S. M. n'a rien de plus pressé que d'interroger Thierri : c'est un homme de bon sens qui éluda d'abord de dire le vrai motif de sa défense, l'attribuant au respect dans lequel il falloit maintenir ces artisans. S. M., soupçonnant une autre raison, après beaucoup de difficultés, lui ordonna de parler vrai : — Sire, lui répondit-il, c'est que j'ai craint que cette indulgence de Votre Majesté ne donnât trop d'éclat à cette anecdote de la vie privée ; c'est que, tout honnête que soit ce genre d'occupation ou d'amusement, il répugne au préjugé général sur les sortes de plaisir que doit prendre un monarque, et il pourroit atténuer à votre égard l'idée des peuples, s'attendant à voir un caractère de grandeur imprimé à toutes vos actions. S. M. sentit ce que cela vouloit dire. Elle remercia les deux ouvriers et leur donna une récompense en leur ordonnant de ne revenir que lorsqu'elle les feroit appeler. Elle s'est sevrée depuis de cette occupation ; ce qui prouve que le jeune prince est susceptible de réflexion et n'a besoin que d'être bien dirigé et soutenu surtout dans ses bonnes résolutions. » Mme Campan, d'autre part, ajoute en ses *Mémoires* (p. 114) : « Le roi montrait malheureusement un goût trop vif pour les arts mécaniques. La serrurerie lui plaisait au point qu'il admettait dans

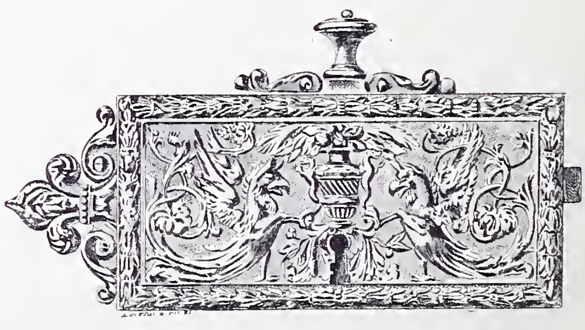
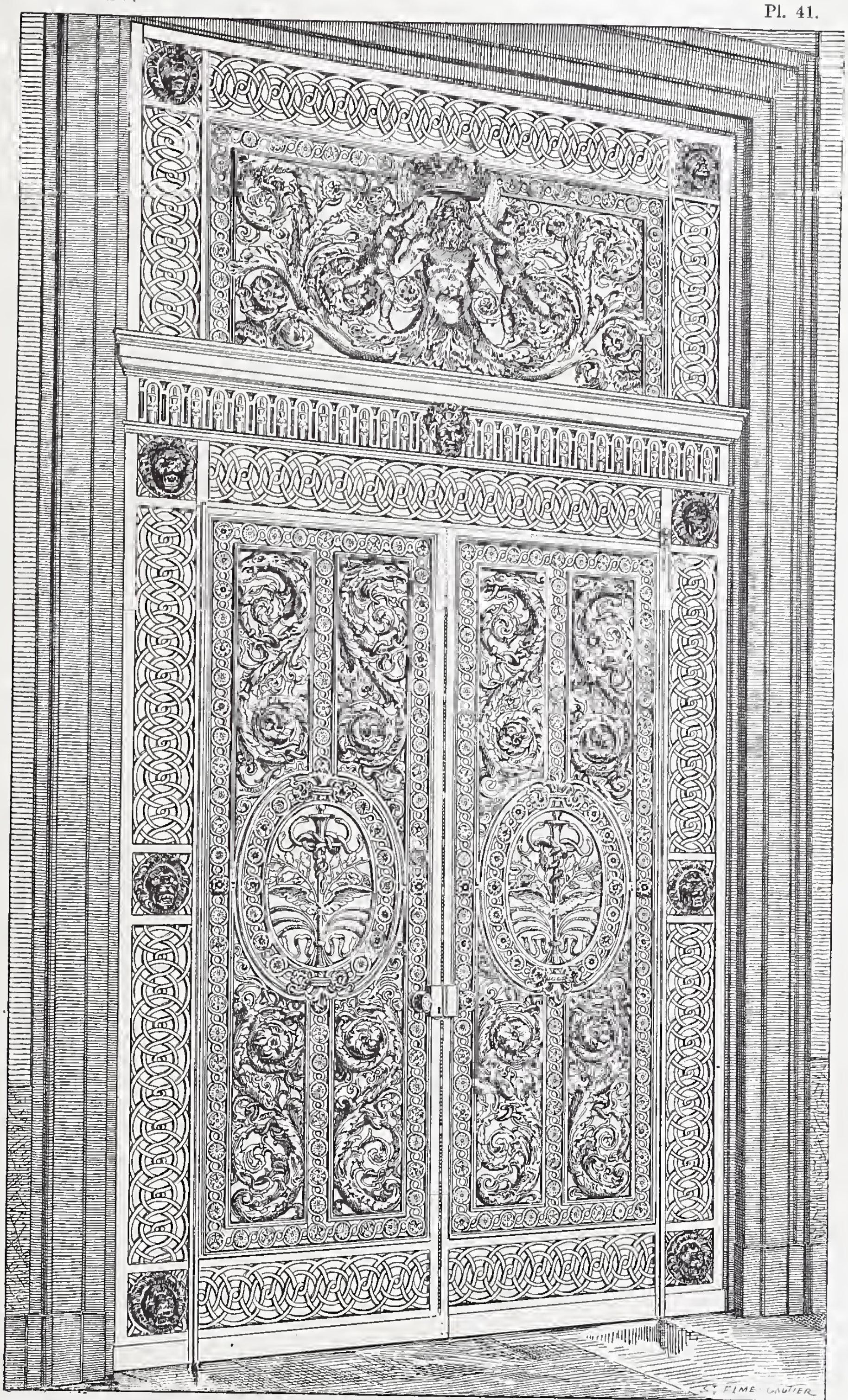


Fig. 623. — Serrure à palâtre de cuivre (XVIIIe siècle).

son intérieur un garçon serrurier avec lequel il forgeait des clefs, des serrures, et ces mains noircies par ce travail furent plusieurs fois, en ma présence, un sujet de représentations et même de reproches assez vifs de la part de la reine, qui aurait désiré pour le roi d'autres délasse-



Saint-Elme Gautier del.

Maison Quantin, imp.-éd.

SERRURERIE

PORTE EN FER FORGÉ ET CISELÉ, EXÉCUTÉE D'APRÈS UN MODÈLE DE D. MAROT

(Palais du Louvre.)

ments. » Enfin, nous savons que, malgré les objurgations de Thierri et la mauvaise humeur de Marie-Antoinette, Louis XVI ne put empêcher, à l'occasion de la naissance du Dauphin, les serruriers parisiens de le traiter en confrère. « Dans ces jours d'allégresse générale où l'accès du trône doit s'ouvrir à toutes les corporations, écrit un contemporain, les serruriers ont voulu se distinguer par un chef-d'œuvre d'industrie dans un genre où l'on sait que S. M. n'a pas dédaigné de s'exercer dans son loisir. Connoissant son goût pour la mécanique, ils ont imaginé une serrure à secret dont on assure que l'essai a depuis été fait avec le plus grand succès. Il est tel que lorsqu'on veut l'ouvrir, on en voit sortir tout à coup un dauphin extrêmement bien fait, qui doit singulièrement flatter S. M. » (*Mém. secrets*, t. XVIII, p. 103.) Et plus loin, notre auteur (*Ibid., id.*, p. 138) nous apprend que le roi s'étant « fait porter la serrure mystérieuse, à l'instigation de quelques courtisans prévenus, il essaya d'en découvrir lui-même le ressort. On y conduisit adroitement Sa Majesté, et Elle fut si contente de cette galanterie, qu'Elle donna 30 louis de sa poche au corps des serruriers. »

Après cela, on est amené à se demander comment ce bel art si apprécié, si fêté, si choyé au XVIIIe siècle, se vit brusquement dédaigné, et par suite de quelle aberration les hommes sérieux osèrent déclarer que la fonte grossière pouvait remplacer avec avantage le fer délicatement forgé. Pendant plus de cinquante ans, en effet, nos architectes témoignèrent un réel mépris pour cet art essentiellement national, et les rapporteurs de nos Expositions universelles étaient obligés de constater que l'on ne trouvait plus de forgerons dans nos villes que parmi les maréchaux ferrants. Heureusement, un pareil état de choses ne pouvait durer. Le génie français, revenant à ses glorieuses traditions, n'a pas tardé à restituer aux ouvrages de la serrurerie la place d'honneur qui leur était due parmi nos arts de l'ameublement et de la décoration. Des serruriers de premier mérite, MM. Moreau, Roy, Favier, Augoyat, ont rendu au travail du fer son ancien prestige et son antique splendeur. Les rampes et les balustrades de Chantilly exécutées par M. Moreau sur les dessins de M. Daumet ; le départ de rampe exposé en 1878 par M. Denière ; les belles grilles de M. Roy, en même temps que la cheminée exposée en 1889 par M. Augoyat, montrent que les serruriers contemporains sont les dignes émules de leurs prédécesseurs du XVIIe et du XVIIIe siècle ; alors que nos armoires, caisses et coffres blindés, confectionnés par MM. Fichet, Haffner, Banche de Reims, etc., prouvent assez que, sous le rapport des combinaisons savantes, nos mécaniciens laissent de bien loin en arrière ceux qui leur ont ouvert le chemin.

Ajoutons, pour terminer, que les curieux qui seraient désireux de connaître en détail les très nombreux articles qu'exécutaient, au XVIIe et au XVIIIe siècle, les serruriers parisiens et les prix auxquels leurs ouvrages étaient taxés, trouveront dans le *Livre commode des adresses de Paris*, publié par Abraham du Pradel en 1692, la liste des LÉGERS OUVRAGES DE SERRURERIE ACHETÉS CHEZ LE MARCHAND, et dans le *Dictionnaire de commerce* de Savary des Bruslons, les PRIX DE LA SERRURERIE ET GROS FER QUI S'EMPLOYENT AUX BATIMENS, SUIVANT QU'ILS SE PAYOIENT DANS LES ANNÉES 1690, 1710 et 1716.

Serrurier, *s. m.* — Artisan qui travaille le fer et qui, en dehors des serrures, verrous, gonds, crémones, targettes, espagnolettes et autres fermetures, fabrique un grand nombre d'ouvrages, tels que grilles, balustrades, rampes, etc. L'art de la serrurerie est des plus anciens chez nous, et il a toujours été en grand honneur sur notre sol. Les Gaulois montraient déjà une aptitude particulière pour ces sortes de travaux. Au Moyen Age, les serruriers formaient deux Communautés puissantes, et c'est aux vaillants artistes dont elles étaient composées, qu'il faut faire remonter la gloire de ces magnifiques ouvrages qui ornent nos cathédrales et nos palais, de ces serrures que nos collectionneurs conservent comme des bijoux. C'est à eux également que nous sommes redevables des principaux outils, de la lime, des vis, des cisailles, qui permettent à tant d'autres professions d'exécuter une foule d'objets délicats et charmants. Enfin, nous leur devons ces traités ingénieux, ces livres précieux où sont posées les bases de leur art difficile.

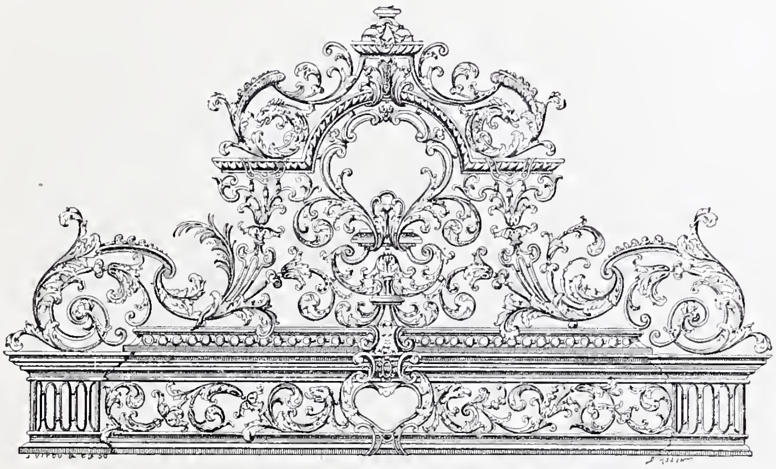


Fig. 624. — Serrurerie. — Couronnement de grille, composé par le serrurier Fordrin (XVIIIe siècle).

Bien que la serrurerie ait été pratiquée en France de toute antiquité, il nous a été impossible de retrouver aucune trace sérieuse d'organisation corporative, antérieure au XIIIe siècle. Le premier document où il soit parlé de serruriers, en tant que Communauté industrielle, est le *Livre des mestiers* d'Étienne Boileau. Mais, à la lecture des statuts recueillis et consignés par le prévôt des marchands, il est facile de constater qu'il s'agit, en l'espèce, d'une profession ancienne et présentant déjà une cohésion singulière.

A cette époque lointaine, le nom de serrurier, cependant, ne s'appliquait point encore à la généralité des ouvriers travaillant le fer. Ceux qui forgeaient les grilles, les balcons et les faudesteuils portaient le titre de FÈVRES, et les serruriers, victimes de ce préjugé du Moyen Age qui groupait les artisans non d'après la nature du travail qu'ils exécutaient, mais d'après la matière qu'ils mettaient en œuvre, s'étaient vus, dès le principe, divisés en deux branches parfaitement distinctes : les « serreuriers » proprement dits, qui faisaient des serrures entièrement en fer, et les « feseeurs de serreures à boîtes », qu'on appelait également « serreuriers de laiton ». Les ouvrages de la première de ces deux Communautés servaient exclusivement à fermer intérieurement et extérieurement les portes et les fenêtres des maisons. Les autres étaient plus spécialement destinés aux « boîtes, escrins, henapiers, tables et coffres », d'où le nom de BOÎTIERS qu'on donnait aussi aux membres de cette seconde Communauté.

Une preuve de la haute ancienneté et de l'importance des « serreuriers » de fer, c'est qu'au moment où Étienne Boileau recueillit et enregistra leurs coutumes, le métier n'était pas libre. Il était placé sous la juridiction du Maréchal du Roi, qui vendait 5 sols le droit de l'exercer, touchait en outre, par an, de chaque maître, 1 denier, et 4 deniers sur toute amende de 5 sols que les jurés appliquaient à leurs confrères. Ces statuts primitifs étaient peu compliqués ; ils comportaient seulement neuf articles, qui peuvent se résumer ainsi : Il était défendu de vendre une serrure neuve, sans qu'elle fût garnie de toutes ses gardes. Il était également interdit de faire aucune clef d'après une empreinte. Le serrurier était tenu d'exiger que la serrure à laquelle cette clef était destinée fût apportée « en son hôtel ». C'était là une sage précaution et bien faite pour déplaire aux voleurs. — Le travail devait cesser à la tombée du jour, « quar la veue de la nuit n'est pas souffisant à faire si soutil oevre, come il apartient au mestier de serreurie ». En outre, il était plus facile de surveiller de jour que de nuit les artisans, et de s'assurer qu'ils ne contrevenaient pas aux règlements imposés. Le nombre des valets et des apprentis n'était pas limité. Les membres de la Communauté étaient exempts d'impôts ou redevances pour les actes concernant leur profession. Enfin, deux jurés, les sieurs Henri de Saint-Marcel et Thomas de Claireveau, étaient chargés de veiller à l'exécution de ces statuts.

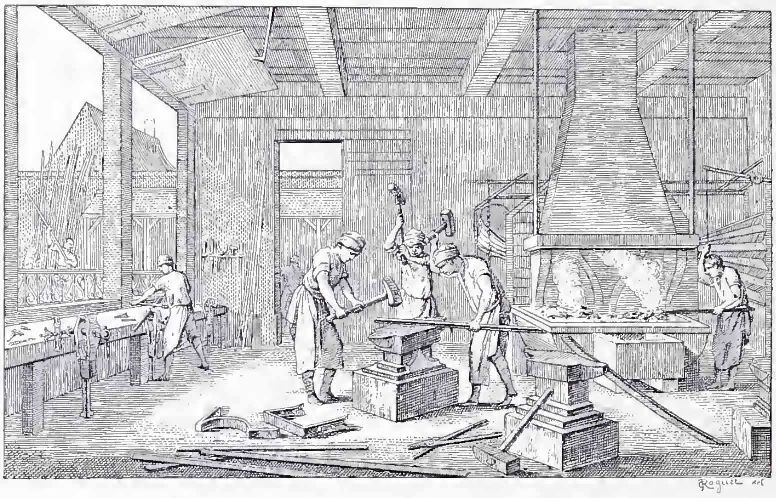


Fig. 625 — Atelier de serrurier, d'après une vignette de Besnard (XVIIIe siècle).

Chez les serruriers-boîtiers, les règlements, un peu plus compliqués, comprenaient onze articles. Le métier était libre, et l'on pouvait s'établir à la condition d'en avoir les moyens. Par contre, on ne devait avoir qu'un apprenti à la fois, et l'apprentissage durait de sept à huit années. Comme chez leurs confrères les serruriers de fer, le travail de nuit était interdit, « quar la clarté de la nuit n'est mie soufisant à fère le mestier dessus dit ». Il fallait également s'abstenir de travailler dès le samedi, à partir du dernier coup de vêpres, le tout sous peine d'amende. L'article V est assez curieux. Il commence ainsi : « Se li aprentiz à aucuns de mestres du mestier desus dit s'en fuit par sa joliveté, ou va hors du païs, son mestre le doit querre (chercher) 1 journées à ses couz (à ses frais), et le père à l'aprentiz ou si plège (son répondant), le doivent querre 1 autre journée à leur couz », et au cas où le maître et les parents ne pouvaient retrouver le fuyard, le maître devait rester sans apprenti jusqu'à la fin du terme indiqué par le contrat d'apprentissage. En outre, lorsque l'apprenti se représentait, il était tenu d'indemniser son maître en prolongeant son apprentissage de façon à parfaire le temps convenu. Les articles VI et VII sont relatifs à la confection des ouvrages. Défense de livrer une serrure sans son ressort et sans ses gardes, car elle serait considérée comme défectueuse, saisie et détruite. Défense aussi « d'afetier », c'est-à-dire de réparer et remettre à neuf des serrures pour le compte des gainiers, merciers, coffretiers, qui les revendaient ensuite comme neuves. Le métier était placé sous la surveillance d'un juré, « li quel jurera sur Sains que il le mestier garde[ra] bien et loiaument, et que il toutes les mesprantures qui faites i seront, fera à savoir au Prévost de Paris ou à son commandement, au plus tost que il pourra par réson ». Les derniers articles concernaient l'exemption de guet. Enfin, dans l'article VIII que nous avons réservé intentionnellement, il était dit que les compagnons venant d'autres villes ou les étrangers sachant le métier, qui voulaient s'établir à Paris, devaient prouver qu'ils avaient fait un apprentissage régulier « avant qu'i meste la main u mestier dedenz la ville de Paris ». Malgré les modifications introduites plus tard dans les Statuts, cette disposition fut conservée soigneusement. A la fin du XVIe siècle, le compagnon qui venait du dehors était obligé de faire constater sa capacité par un acte public. Nous avons retrouvé dans l'étude de Me Yver, notaire à Paris, une de ces curieuses attestations. Elle est datée du 28 août 1582. Nous la reproduisons dans ses parties essentielles :

Aujourd'huy, dacte de ces pntes, sont comparuz pardt les Notaires soussignés Me Jehan Coulon, Guillaume Michel et Anthoine Desprez, serruriers à Paris et y demourant, sçavoir : ledit Coulon, rue Sainct-Victor, paroisse Saint-Nicolas-du-Chardonnet ; led. Michel, rue de la Parchemineryе, paroisse Sainct-Severin, et led. Desprez, place Mauber, paroisse de Sainct-Estienne-du-Mont, lesquelz ont dict, attesté, certiffié, et pour vérité assuré en leur conscience concordablement ensemble : avoir en bonne, vraye et certaine congnoissance de Jacques Azart, compaignon serrurier, pour avoir icelluy veu travailler en ceste ville de Paris et besongner en la maison desdits attestans, plusieurs et diverses fois, quand ils en ont eu affaire, et qu'ils l'ont veu tenir bouticque en ceste ville de Pis soubz la présence de feu Pierre Bouliette, quand il vivoit maître serrurier à Paris, et sy disent lesd. attestans que led. Azart est bon ouvrier de son estat et capable pour parvenir à la mestrie dud. mestier, et qu'ils l'ont tousiours veu vivre honnestement sans avoir esté soubsonné d'aucune malverson de son estat ni autrement. Donc desquelles choses dessusd. led. Azart à ce présent a requis et demandé aux susd. Notaires de lui en octroyer ces présentes, pour lui servir et valloir en temps prochain et que de raison, etc.

Les Statuts et Règlements recueillis par Étienne Boileau furent, comme on devait s'y attendre, remaniés à diverses époques. Au mois de novembre 1411, Charles VI les modifia en partie, mais sans beaucoup changer leurs dispositions générales. En 1543, François Ier les confirma en y introduisant quelques changements. Enfin, sous la minorité de Louis XIV, ces Statuts furent entièrement refondus, et leur rédaction nouvelle, qui ne comprenait pas moins de 68 articles, forma la loi du métier jusqu'à la Révolution. Dans ce dernier règlement, non seulement les deux Communautés primitives se trouvent réunies en une seule, mais la compétence des maîtres serruriers est étendue à tous les ouvrages présentant quelques rapports avec leurs travaux ordinaires. Ainsi développée, la corporation était gouvernée par un syndic et quatre jurés, renouvelables

chaque année par moitié. Pour être maître, il fallait avoir été apprenti et avoir exécuté le chef-d'œuvre, double formalité dont les fils de maîtres étaient en partie exemptés. L'apprentissage durait cinq années, après lesquelles on était

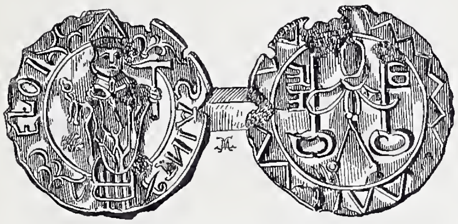


Fig. 626. — Méreau de la Communauté des serruriers. Plomb trouvé dans la Seine.

tenu de travailler, en qualité de compagnon, encore pendant cinq autres années. Compagnons et apprentis ne pouvaient quitter leur maître sans avoir achevé, les uns, les pièces qu'ils avaient commencées, les autres, le temps de leur engagement. Il était absolument interdit à aucun maître, compagnon ou apprenti, de crocheter ou d'ouvrir aucune serrure de porte ou de meuble, si ce n'est en présence du légitime propriétaire, ni de forger ou faire forger des clefs sans avoir la serrure sous les yeux. Pour être admis dans la Communauté en qualité de maître, quand on arrivait de la provinee ou qu'on était étranger, il fallait non seulement justifier d'un sérieux apprentissage, mais encore servir huit années chez un maître parisien. Par contre, les maîtres de Paris avaient le droit d'exercer leur métier dans toutes les villes du Royaume, à condition de faire enregistrer leurs lettres de maîtrise au greffe de la ville où ils voulaient s'établir.

Telles sont, rapidement analysées, les principales dispositions qui gouvernèrent la corporation jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. C'est sous l'empire de ces règlements équitables que furent enfantés ces ouvrages superbes, objet de notre constante admiration ; ces pentures merveilleuses et si parfaites que le populaire stupéfait attribuait au diable leur paternité ; ces clôtures de chœur et ces grilles, chefs-d'œuvre de goût et de patiente habileté.

Nous ne croyons pouvoir mieux faire, pour terminer cet article, que de donner la liste des principaux serruriers français dont les noms nous ont été conservés :

1260. — Henri de Saint-Marchel, juré de la Communauté des serruriers, mentionné par Étienne Boileau.
1260. — Thomas de Clarevaux (Clairevaux), prud'homme juré de la Communauté des serruriers.
1292. — Henri le Fèvre, maître serrurier à Paris, rue Bertin-Porée (*sic*).
1292. — Huchon, maître serrurier à Paris, rue Bertin-Porée (*sic*).
1292. — Jehan, maître serrurier à Paris, rue Thybaut-aus-Dez (*sic*).
1292. — Phelippe, maître serrurier à Paris, outre la porte Saint-Honoré.
1292. — Adam, maître serrurier à Paris, rue de la Chanverrie (*sic*).
1292. — Henri, maître serrurier à Paris, aux Hales (*sic*).
1292. — Gilebert, maître serrurier à Paris, paroisse Sainte-Opportune.
1292. — Pierre, maître serrurier à Paris, rue Quiquempoist (*sic*).
1292. — Denyse, maître serrurier à Paris, rue Saint-Martin.
1292. — Jehan, maître serrurier à Paris, environ la méson Mahi-l'Abé (*sic*).
1292. — Guillaume, maître serrurier à Paris, quarrefour Guillorille (*sic*).
1292. — Raoul, maître serrurier à Paris, carrefour en la Bufeterie (*sic*).
1292. — Richart, maître serrurier à Paris, rue de la Tixeranderie (*sic*).
1292. — Nicolas, maître serrurier à Paris, rue de la Tixeranderie (*sic*).
1292. — Baudet, maître serrurier à Paris, rue de la Tixeranderie (*sic*).
1292. — Foucques, maître serrurier à Paris, rue de la Tixeranderie (*sic*).
1292. — Richart le Comte, maître serrurier à Paris, rue de la Tixeranderie (*sic*).
1292. — Tibaut, maître serrurier à Paris, rue de la Tixeranderie (*sic*).
1292. — Henri l'Alemant, maître serrurier à Paris, rue de la Tixeranderie (*sic*).
1292. — Girart l'Alemant, maître serrurier à Paris, rue Sac-à-lie (*sic*).
1292. — Gefroi le Breton, maître serrurier à Paris, rue Serpente.
1292. — Rogier, maître serrurier à Paris, rue de la Croiz-Hémon (*sic*).
1292. — Michiel, maître serrurier à Paris, rue de la Croiz-Hémon (*sic*).
1292. — Colart, maître serrurier à Paris, rue de la Croiz-Hémon (*sic*).
1292. — Guiot, maître serrurier à Paris, rue de la Croiz-Hémon (*sic*).
1313. — Jehan Biaufilz, serrurier à Paris, rue Thiébaut-aux-Déz (*sic*).
1313. — Jehan, serrurier à Paris, rue Bertin-Porée (*sic*).
1313. — Adan, serrurier à Paris, rue de Mau-Destour (*sic*).
1313. — Jehan de Pontaise, serrurier à Paris, à Saint-Germain-l'Auxerrois en dedans des murs, porte Saint-Honoré.
1313. — Jehan de Moncy, serrurier à Paris, rue aux Lavandières.
1313. — André le Flament, serrurier à Paris, rue où l'en quist les oès (*sic*).
1313. — Jehan, serrurier à Paris, carrefour du Temple.
1313. — Robert, serrurier à Paris, rue du Figuier.
1313. — Thomas, serrurier à Paris, rue du Charrori (*sic*).
1313. — Gilebert (Pierre), serrurier à Paris, rue de Sac-à-lie (*sic*).
1313. — Nicolas l'Engevin, serrurier à Paris, rue de Sac-à-lie (*sic*).
1313. — Nicolas, serrurier à Paris, Grant rue Saint-Jacques, devers Saint-Matelin (*sic*).
1313. — Guillaume, serrurier à Paris, rue aus Anglois (*sic*).
1313. — Richart, serrurier à Paris, rue aus Anglois (*sic*).
1313. — Richart Boulaut, serrurier à Paris, rue aus Anglois (*sic*).
1313. — Rogier, serrurier à Paris, rue aus Anglois (*sic*).
1313. — Robert, serrurier à Paris, place Maubert.
1331. — Renaut le Fèvre, serrurier à Rouen. Exécuta les grilles du château des Andelys.
1338. — Jehan des Carrières, serrurier à Caen.
1340. — Robert Malvoisin, serrurier à Falaise. Travailla à la fermeture du château.
1348. — Richart de Limoges, serrurier à Cherbourg. Travailla au château de cette ville.
1348. — Colin le Gay, serrurier à Cherbourg. Travailla au château de cette ville.
1351. — Vincent Alexandre, serrurier à Paris. Travailla à la tour *Bise-mouche,* au Louvre.
1380. — Gillet le Serrurier, serrurier à Paris. Travailla pour la *Paneterie royale.*
1380. — Hennequin Lilleez, serrurier à Paris. Travailla pour le roi.
1380. — Colin Remon, serrurier à Paris. Fournisseur du roi.
1380. — Jehan de Voutiz, serrurier de l'*Échansonnerie royale.*
1380. — Thomas, serrurier de l'*Échansonnerie royale.*
1380. — Thibaut, serrurier de l'*Échansonnerie royale.*
1381. — Jehannin, serrurier de la *Chambre aux deniers.*
1381. — Gillequin, serrurier de la reine Isabeau de Bavière.
1383. — Laurent le Chien, serrurier du roi.
1383. — Johan le Chien, serrurier du roi.
1383. — Germain Rideau, serrurier de la *Paneterie royale.*



Fig. 627. — Jeton de la Communauté des serruriers (XVIIIe siècle).

1391. — Jehan le Sarrurier. Travailla pour le duc de Berry.
1401. — Jehan d'Allemagne, serrurier. Exécuta une horloge pour la duchesse d'Orléans.
1401. — Perinot, serrurier à Amiens. Travailla pour la municipalité.

1409. — Jehan l'Oisel, serrurier à Amiens. Chargé de l'entretien et de la conduite de l'horloge du beffroi.
1410. — Geuffroy de Rosse, serrurier à Blois. Travailla au château de cette ville.
1416. — Amaury de Sorel, serrurier à Amiens. Exécuta les pentures de l'église Saint-Sulpice.
1416. — Jehan de la Dictée, serrurier d'Isabeau de Bavière. Travailla au château de Vincennes.
1416. — Berthelot de Louvain, serrurier de la reine. Travailla à l'hôtel Saint-Pol.
1417. — Jehan de Chaalons, serrurier de la reine. Travailla à l'hôtel Saint-Pol.
1432. — Michaut Desmouliens, serrurier à Rouen. Travailla au château de cette ville.
1446. — Jean de Rouvroy, serrurier et horloger de la ville d'Amiens.
1447. — Me Anthoine, serrurier à Tarascon. Travailla pour le roi René.
1456. — Thomassin de Calles, serrurier à Paris, juré du métier, rue des Anglais.
1457. — Jean Belin, serrurier du roi René. Travailla au château de Beaufort.
1457. — Laurent Lebrasseur, serrurier à Paris, Grande rue Saint-Jacques. Chargé d'une expertise au collège de Navarre.
1457. — Perrin Cousinot, serrurier à Paris, juré dudit métier. Cimetière Saint-Jean.
1457. — Guillaume de Calles, juré du métier à Paris, rue de la Juiverie.
1457. — Jehan Chollet, serrurier-claveurier à Angers. Exécuta pour le roi René la fermeture d'une armoire à huit serrures.
1457. — Almet Flament, serrurier à Paris et juré du métier, rue Saint-Jacques-de-la-Boucherie.
1457. — Jehan Turtehen, serrurier à Paris, juré du métier, près la Croix du Tirouer (*sic*).
1457. — Lambin Longue-Espée, serrurier à Paris, Grande rue Saint-Antoine.
1457. — Casin Poret, serrurier à Paris, place Maubert.
1457. — Loys l'Eschiquier, bachelier du métier de serrurerie, au fossé Saint-Germain, à Paris.
1461. — Michaut Chollet, serrurier à Angers. Exécuta la serrure de la porte neuve du château et diverses grilles.
1464. — André de Vergier, serrurier du roi. Travailla au Louvre.
1478. — Jehan Forgier, serrurier du roi Louis XI.
1481. — Pierre Cormier, serrurier de Louis XI. Répara l'horloge du château de Plessis.
1484. — Pierre Siméon, serrurier à Tours. Travailla pour Louis XI.
1497. — Jehan Piesseval, serrurier à Rouen. Travailla au château de Gaillon.
1500. — Pierre Lejeune, serrurier à Rouen. Travailla au château de Gaillon.
1500. — Gilles Dumesnil, serrurier employé au château de Gaillon.
1508. — Michel Lecerf, *alias* Leserf, serrurier employé au château de Gaillon.
1509. — Pierre Parent, serrurier à Amiens. Conducteur de l'horloge du beffroi.
1516. — Pierre Abbé, maître serrurier à Paris. Travailla pour l'Hôtel-Dieu.
1528. — Catherin, maître serrurier à Toulouse. Travailla à l'Hôtel de Ville.
1532. — Jean Andras, serrurier du roi. Occupé à Fontainebleau.
1535. — Anthoine Morisseau, maître serrurier à Paris. Travailla au château de Fontainebleau.
1536. — Jean Parent, maître serrurier à Amiens. Conducteur de l'horloge du beffroi.
1555. — Guillaume Hérard, maître serrurier à Paris. Travailla au Louvre.
1559. — Mathurin Bon, maître serrurier à Paris. Travailla au château de Fontainebleau.
1559. — Gilbert Drouys, maître serrurier-ferronnier à Paris. Fournit des chenets pour le Louvre.
1560. — Gervais de Court, maître serrurier. Travailla au château de Fontainebleau.
1563. — Adam Bontemps, maître serrurier. Occupé au château de Vincennes.
1565. — Michel Suron, maître serrurier. Employé au Louvre.
1568. — Jean Duchesne, maître serrurier. Employé au Louvre.
1570. — Pierre Bouliette, maître serrurier à Paris.
1582. — Jehan Coulon, maître serrurier à Paris, rue Saint-Victor.
1582. — Guillaume Michel, maître serrurier à Paris, place Maubert.
1582. — Antoine Desprez, maître serrurier à Paris, place Maubert.
1592. — Étienne Villet, serrurier à Lyon. Travailla pour le Consulat.
1595. — Jacques Martin, maître serrurier à Lyon. Travailla pour la Ville. Fournit de serrures le logis du roi et de Gabrielle d'Estrées.
1627. — Mathurin Jousse, serrurier à la Flèche. Auteur de la *Fidelle ouverture du serrurier*.
1636. — François Toisonnier, « excellent serrurier », logé par le roi au château neuf de Saint-Germain-en-Laye.
1639. — Jean Rossignol, serrurier du roi. Occupé au château de Fontainebleau.
1640. — Estienne Poyart, maître serrurier à Paris. Exécuta d'importants travaux à Fontainebleau.
1642. — Simon Benoist, maître serrurier. Travailla au château de Fontainebleau.
1642. — Estienne Pompet, maître serrurier à Fontainebleau. Travailla au château.
1655. — Gilles Cœur, serrurier du duc d'Anjou.
1658. — Mathurin de Grisancourt, maître serrurier à Paris, rue de Richelieu. Employé par l'archevêque de Reims.
1664. — Simonnet, maître serrurier. Travailla au château de Versailles.
1664. — Benjamin Ferré, maître serrurier. Fut employé au château de Fontainebleau.
1666. — Mouchy, maître serrurier à Paris. Exécuta avec le suivant la grille du Val-de-Grâce.
1666. — Materion (*alias* Matherion), maître serrurier à Paris. Exécuta avec le précédent la grille du Val-de-Grâce.
1667. — Pierre Marie, maître serrurier. Travailla au château de Versailles.
1667. — Étienne Boutet (*alias* Boudet), maître serrurier. Travailla au château de Versailles.
1667. — Mathurin Breton, maître serrurier. Travailla au château de Versailles.
1667. — Louis Boutrais (*alias* Boutraict), maître serrurier. Travailla au château de Saint-Germain.
1667. — Cachet, maître serrurier à Paris. Employé au château de Madrid.
1667. — Fleurant Fromentel, maître serrurier. Exécuta de grands travaux au château de Vincennes et à Fontainebleau.
1667. — Antoine Le Maistre, maître serrurier. Travailla au Palais-Royal et à la Bibliothèque du roi.
1668. — Duchesne, maître serrurier. Employé aux Tuileries et au château de Saint-Germain.
1668. — Étienne Poyart fils, maître serrurier à Paris. Travailla au Louvre.
1668. — Louis Guillemot, maître serrurier. Occupé au château de Saint-Germain.
1668. — Rossignol, maître serrurier en titre du château de Fontainebleau.
1668. — Étienne Le Rond, maître serrurier. Travailla au château de Chambord.
1668. — Christophe Rué, maître serrurier. Travailla au château de Chambord.
1668. — Jacques Touchain, maître serrurier. Travailla au château de Chambord.
1668. — Louis Fourreau, maître serrurier. Fut employé à l'hôtel des Ambassadeurs extraordinaires.
1668. — Regnault, maître serrurier. Fut employé à l'hôtel des Ambassadeurs extraordinaires.
1668. — Seclet, maître serrurier. Employé pour les fêtes de Versailles et au Louvre.
1669. — Potier, maître serrurier. Occupé aux Tuileries et à Versailles.
1669. — Hardy, maître serrurier. Travailla au Louvre et à Versailles.
1669. — Biseuil (*alias* Biseulle), maître serrurier. Employé au château de Saint-Germain.
1670. — Delobel, maître serrurier du roi, aux appointements de 30 livres. Exécuta les balcons et les portes de fer du château de Versailles.
1670. — Bontemps, maître serrurier. Exécuta la fermeture des grandes armoires du roi.
1670. — Alexandre Le Grand, maître serrurier. Employé au service des maisons royales. Nommé en 1683 serrurier ordinaire du roi, aux appointements de 60 livres.
1671. — Pierre Trissement, maître serrurier. Travailla aux Tuileries.
1673. — Piot, maître serrurier en titre du château de Saint-Germain, aux appointements de 30 livres.

1673. — HAROUARD, maître serrurier. Exécuta les ouvrages de l'appartement de M. de Marcillac, à Versailles.
1673. — COUVREUX, maître serrurier. Travailla à l'oratoire de la reine, à Versailles.
1673. — MENTONNOIS, maître serrurier. Occupé au château de Versailles.
1673. — DIONIS, maître serrurier. Employé à Versailles, aux appartements de la reine.
1673. — PARENT serrurier de la Bastille.
1674. — MONNERIE, maître serrurier. Employé à Versailles.
1674. — CASTEL, maître serrurier. Travailla dans les châteaux royaux.
1674. — CUVILLIER, maître serrurier. Travailla daus les châteaux royaux.
1674. — ISAAC MANCEAU, serrurier du roi.
1675. — GOUDIGNON (*alias* GODIGNON), maître serrurier. Employé à Versailles.
1676. — NICOLAS DEZEUTRES, dit PICARD, maître serrurier. Travailla à Versailles.
1676. — ROMBEAU, maître serrurier. Travailla à Versailles.

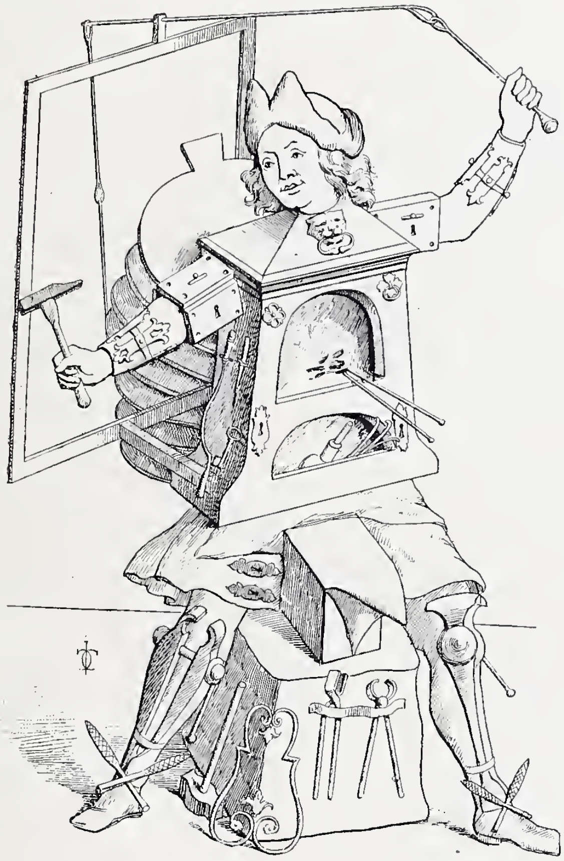


Fig. 628. — Le costume emblématique du serrurier, d'après une estampe de Larmessin.

1676. — JEAN POTELET (*alias* DE LA POTELETTE), maître serrurier. Exécuta les portes de fer de Versailles. Fut nommé en 1683 serrurier ordinaire du roi aux appointements de 60 livres.
1676. — MARCHAND, maître serrurier. Occupé au château de Clagny.
1676. — ROBERT DAVESNE, serrurier à Paris. Publia un ouvrage curieux avec planches, concernant son art.
1676. — AUDIVERT (*alias* OSDIVERT), maître serrurier. Occupé au château de Clagny.
1676. — HASTÉ, maître serrurier. Exécuta les balustrades et les balcons de Clagny, et fut employé au château de Fontainebleau.
1677. — BIGOT, maître serrurier. Occupé au château de Versailles.
1677. — JACQUES DUFEU, serrurier du roi, aux appointements de 60 livres.
1677. — Vve ROSSIGNOL. Chargée de la conservation des ferrures et de la serrurerie à Fontainebleau.
1678. — ROUILLÉ, maître serrurier. Travailla au château de Saint-Germain.
1678. — BOY, maître serrurier. Occupé au château de Clagny.
1678. — CASTAIN, maître serrurier. Occupé au château de Clagny.
1679. — HERMAN, dit HOLLANDE, maître serrurier. Employé au château de Versailles.
1679. — TAVERNIER, maître serrurier. Employé au château de Versailles.
1679. — THOMAS FURET, maître serrurier à Paris. Exécuta la rampe du grand escalier de l'Observatoire.
1679. — FORDRIN l'aîné, maître serrurier. Travailla à Versailles.
1679. — JEAN-GABRIEL LUCHET, serrurier ordinaire du roi, aux appointements de 60 livres. Travailla au château de Clagny.
1680. — BENOÎT, maître serrurier. Employé à Fontainebleau.
1680. — DELABAUME, maître serrurier. Occupé au château de Saint-Germain.
1680. — GILLES FORDRIN, maître serrurier. Exécuta les grilles de l'avant-cour du château de Versailles.
1680. — BOUCHON, maître serrurier. Exécuta à Versailles la rampe de la grande écurie.
1686. — JACQUES D'AIGREMONT, serrurier ordinaire du roi.
1686. — LAMOTTHE, serrurier à Paris, rue Saint-Honoré. Travailla à Versailles. Est cité par Abraham du Pradel, dans son *Livre commode,* comme un artiste réputé.
1692. — CORNEILLE, maître serrurier à Paris, faubourg Saint-Antoine. Cité par Abraham du Pradel.
1692. — ROGER, serrurier à Paris, à l'nôtel royal des Invalides. Cité également par du Pradel.
1692. — BOUTET, serrurier à Paris, rue Fromenteau, près le vieux Louvre. Cité par Abraham du Pradel.
1692. — LUCAS, serrurier à Paris.
1692. — HASTÉ, serrurier à Paris, place de Cambrai.
1692. — FORDETIN, serrurier à Paris, à la Monnaie.
1703. — JEAN-BAPTISTE PLATON, maître serrurier à Lyon. Exécuta la grille de la statue de Louis XIV.
1716. — GUILLAUME BELIN, maître serrurier à Paris. Se rendit en Russie sur la demande du czar.
1716. — PHILIPPE RACINE, maître serrurier. Se rendit également en Russie.
1723. — NICOLAS LAURENT, maître serrurier à Paris. Passa au service du roi d'Espagne.
1740. — CHARLES VIAL, maître serrurier à Lyon. Restaura la pyramide de la place des Jacobins.
1744. — PHILIPPE BERNARD, maître serrurier à Lyon. Inventa un nouveau système de moulins.
1747. — GAMAIN, maître serrurier à Versailles. Travailla pour la Couronne.
1749. — ROSSIGNOL fils, serrurier du roi, à Fontainebleau.
1756. — MARTIN REY, maître serrurier à Lyon. Inventa un nouveau système de pompes.
1758. — LECLERC, serrurier des Menus Plaisirs.
1760. — LAMOUR, maître serrurier à Nancy, au service du roi Stanislas. Exécuta les grilles superbes de la place Royale et par ses travaux se plaça au premier rang des artistes de son temps.
1760. — PERÈS, maître serrurier, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie. Exécuta, sur les dessins du sculpteur Slodtz, dessinateur du cabinet du roi, la grille du chœur de l'église de Bourges.
1761. — DORÉ, maître serrurier, rue de l'Évêque. Exécuta la grille de Saint-Roch.
1763. — VEYRENS, dit VIVARAIS, maître serrurier établi à Corbie. Composa et exécuta les huit grilles qui ferment le chœur de la cathédrale d'Amiens et la grille de la principale entrée, d'après les dessins de Slodtz.
1765. — GAMAIN jeune, serrurier, rue des Mauvais-Garçons. Fournit le petit coffre pour serrer les outils du Dauphin. C'est le même qui, plus tard, devait travailler avec Louis XVI.
1766. — POULET, serrurier des Menus Plaisirs.
1766. — LEFÈVRE, serrurier à Vallquerville, près Yvetot. Inventa une nouvelle sorte de gril.
1768. — DUPRÉ, maître serrurier à Paris, rue Mondétour. Fabriquait des serrures de sûreté et de grand luxe.
1768. — PRÉVOST, maître serrurier à Paris, rue de la Coutellerie. Connu pour ses serrures de sûreté.
1768. — VEDY, serrurier du roi.
1769. — BROCHOIS, serrurier des Fontaines du roi.
1769. — DEUMER, serrurier des Menus Plaisirs.
1769. — PIEZIN, serrurier des Bâtiments du roi.
1772. — GIRARD, maître serrurier à Paris, rue Bordet. Exécuta un dais merveilleux en fer dont Bachaumont (*Mémoires secrets,* t. VI, p. 105) nous a conservé la description.
1772. — BOULET, maître serrurier à Paris, rue Michel-le-Comte. Promoteur des lits en fer.
1775. — CALIPPE, maître serrurier, rue Dauphine. Donna son nom à des serrures de sûreté de son invention.
1775. — CAFFIN, serrurier ordinaire des Menus Plaisirs.

1776. — Faillet (*alias* Fayet), maître serrurier à Paris, rue du Chantre, fournisseur de l'École militaire. Se fit connaître par le lit en fer qu'il exécuta pour Pâris-Duverncy.
1776. — Pierre Deumier, rue du Carrousel, serrurier de la Ville



Fig. 629. — Servantes. — Estampe de J. Massard, d'après Moreau le jeune.

de Paris et des Bâtiments du roi. Exécuta l'admirable grille de Saint-Germain-l'Auxerrois.
1777. — Brochos, serrurier des Fontaines du roi, rue Saint-Guillaume.
1777. — Courbin, maître serrurier, rue des Petits-Champs. On lui doit la rampe de l'escalier du Palais-Royal.
1777. — Destriches, serrurier ordinaire du roi.
1777. — Georget, maître serrurier à Paris, rue des Prêcheurs. Imagina des portes incrochetables.
1778. — Olivier, serrurier ordinaire du duc d'Orléans.
1778. — Mille, serrurier du Jardin du roi. Exécuta le kiosque du labyrinthe au Jardin des plantes.
1778. — Roche, serrurier des Bâtiments du roi, rue Traversière-Saint-Honoré.
1778. — Puzin, serrurier des Bâtiments du roi, rue Neuve-Saint-Eustache.
1779. — Ferrouillat, maître serrurier à Paris, butte Saint-Roch. Renommé pour ses serrures à secret.
1779. — Faure, serrurier ordinaire du duc d'Orléans.
1781. — Marguerite, serrurier du roi. Avait succédé à Vedy.
1782. — Loquet, maître serrurier, rue Socrate. Se fit une spécialité de la réparation des serrures anciennes.
1782. — Huby, maître serrurier à Paris. Renommé par la beauté et l'élégance de ses clefs.
1782. — Jean-Baptiste Buyrette, serrurier du roi. Rue Champ-Fleuri.
1783. — Contou, maître serrurier. Exécuta la lanterne en fer qui surmontait la coupole de la Halle au blé.
1783. — Lemerle, maître serrurier à Fontainebleau. Occupé par les Menus Plaisirs.
1784. — Jacques, maître serrurier, rue de la Tixeranderie. Inventa divers systèmes de serrures de sûreté.
1787. — Jacques Bigonnet, serrurier des Bâtiments et du Domaine du roi, rue de Miromesnil. Exécuta la grille du Palais de Justice.
1790. — Augé, serrurier des Menus Plaisirs.

Sersukers, *s. m.* — On donnait, au siècle dernier, ce nom à des étoffes des Indes, soie et coton, rayées de soie et travaillées à peu près comme la mousseline. Parmi les étoffes importées récemment en France par les navires de la Compagnie des Indes, le *Mercure* de septembre 1701 signale 109 pièces de ce tissu.

Sertan, *s. f.* — Pour Sartan. (Voir ce mot.) Terme provençal signifiant poêle à frire. « Une sertan castagnière de peu de valeur. » (*Invent. d'Anthoine Sière;* Bollène, 1571.)

Serte, *s. f.* — Terme de joaillier. Enchâssement d'une pierre précieuse fixée sur un chaton.

Sertir, *v. a.* — Terme de joaillier et de lapidaire. C'est enchâsser une pierre dans un chaton, en la serrant entre des parties de métal qui la retiennent.

Sertissure, *s. f.* — Terme de joaillerie. Se dit de la manière dont une pierre est enchâssée. On distingue un certain nombre de sertissures différentes : la sertissure à griffe, à sifflet, etc.

Servant, *s. m.* — Ce terme ne se rencontre guère que dans l'expression : « servant de buffet ». Le servant de buffet était une sorte de petite étagère qui se plaçait à volonté sur le sommet des buffets, et qui, recouverte par une petite nappe, permettait de disposer en pyramide les vases, plats, écuelles, coupes et autres objets dont on voulait parer le buffet. « Ung servant de buffect de chesne. — Ung servant de buffect sappin. » (*Invent. du château de Condé,* 1569.)

Servante, *s. f.* — Ce nom a été donné, à plusieurs époques, à des meubles d'usages différents, mais dont la mission était de remplacer la domesticité absente. Au Moyen Age, ce qu'on appela des Damoiselles n'était autre chose que des servantes, qualifiées un peu plus poliment. La Mekinette, dont nous parlons dans le précédent volume, était également une servante, celle-là, traitée avec beaucoup plus de familiarité. De même dans le Forez, on nomme servante une sorte d'étrier en fer, suspendu à la crémaillère, et sur lequel on pose la poêle à frire. A Paris, ce nom a été donné plus spécialement, au XVIII[e] siècle, à des consoles de formes variées, sur lesquelles on mettait la vaisselle de rechange et la desserte, et surtout à de petites tables munies de deux, trois ou quatre tablettes superposées, qu'on plaçait à côté de la grande table à manger, et

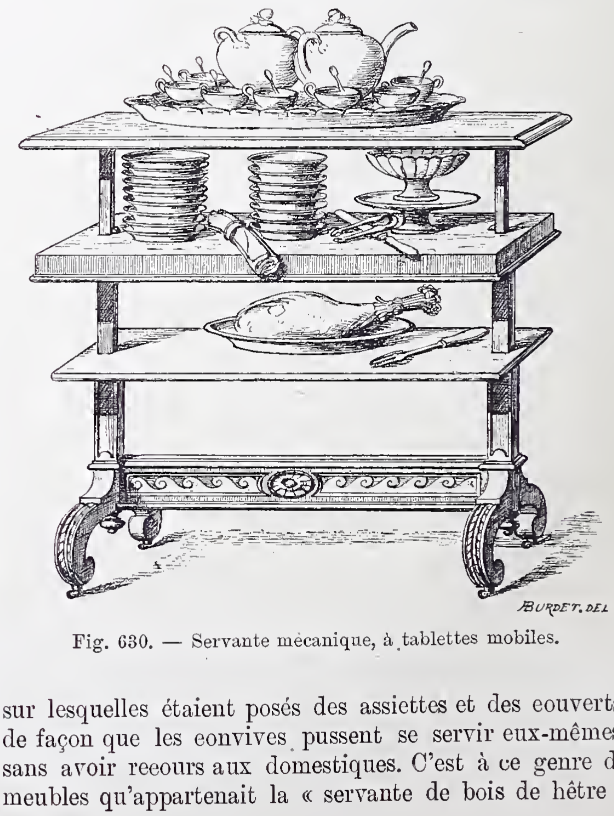


Fig. 630. — Servante mécanique, à tablettes mobiles.

sur lesquelles étaient posés des assiettes et des couverts, de façon que les convives pussent se servir eux-mêmes, sans avoir recours aux domestiques. C'est à ce genre de meubles qu'appartenait la « servante de bois de hêtre »



S. Hugard del. Maison Quantin imp.-él

SERVANTE

EN ACAJOU REHAUSSÉ DE BRONZES CISELÉS ET DORÉS (XVIIIe SIÈCLE)

qui figure dans l'*Etat des meubles donnés par Mlle Desmares à Mlle Damours* (Saint-Germain, 1746), ainsi que les « quatre servantes en noyer » qui ornaient, en 1757, la salle à manger de M. de la Reynière. Parfois, ces petits meubles affectaient une brillante parure. Nous citerons comme exemple : « Deux tables en servantes, de bois de rose », livrées, le 3 juillet 1749, par Lazare Duvaux au duc d'Agenois. (*Livre journal*, t. II. p. 24.)

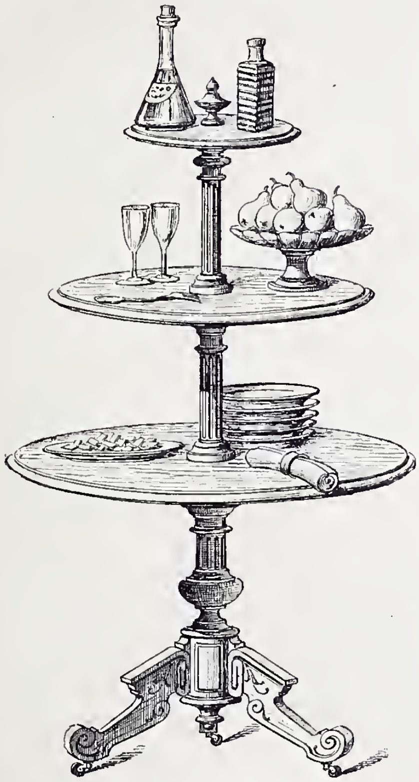


Fig. 631. — Servante-guéridon, à trois étages.

Si nous en croyons l'*Avant-Coureur* (nº du 25 février 1771), les Anglais seraient les inventeurs de ces petits meubles, et les premiers auraient « enfilé dans un même arbre plusieurs cercles de bois de Mahogoni ou d'acajou sur lesquels on sert les assiètes et les mets dont on a besoin. Cet arbre est porté par un pied décoré de moulures, tels sont les instrumens que les Anglois désignent par le nom de *Servantes*. » « L'usage, ajoute l'*Avant-Coureur*, commence à s'en répandre en France et en Allemagne. » Nous pensons plutôt que la mode des servantes naquit du besoin assez naturel que nos pères éprouvèrent d'être seuls à table, et de pouvoir causer de leurs affaires, sans être entourés de domestiques, c'est-à-dire d'espions. A l'époque de la Fronde, nous voyons déjà ce désir fort explicable se manifester chez les plus hauts personnages, et le cardinal de Retz nous montre Mme de Bouillon déclarant « qu'elle vouloit faire débauche » pour pouvoir renvoyer ses gens et ne conserver, outre ses invités, que Briquemaut, le capitaine des gardes du duc de Bouillon, dans lequel elle avait pleine confiance. (Voir *Mém. du cardinal de Retz*, t. Ier, p. 257.) Vers le même temps, Tallemant (*Historiettes*, t. V, p. 146) nous signale le marquis de Rouillac, également possédé du désir « de manger tout seul et de ne vouloir pas qu'aucun de ses valets le serve à table, disant qu'il n'a que faire que ses gens lui voient remuer la mâchoire... Son pot et son verre sont sur sa table comme sa viande, ajoute Tallemant ; il a une clochette et il sonne quand il a besoin de quelque chose. » Le Régent, pour d'autres raisons, qui, elles non plus, n'avaient rien de politique, aimait aussi à se priver, à l'heure du souper, de témoins indiscrets, et nous savons par Barbier (*Journal*, 7e série, p. 302) que le peu de goût de Louis XV pour cette nuée de valets lui fit décider que, dans ses petits soupers, les bouteilles seraient désormais placées sur la table ; grosse nouveauté pour l'époque, et qui égalait le service royal à celui des plus humbles particuliers. Cette préoccupation de solitude s'accentua surtout avec la fin du XVIIIe siècle. Elle s'affirme dans le fameux billet d'invitation aux « convoi et enterrement d'un gueuleton », qui devaient avoir lieu le 1er février 1783 (*Mém. secrets*, t. XXII, p. 86), invitation dans laquelle on lit : « Vous êtes prié de ne point amener de laquais, parce qu'il y aura des servantes en nombre suffisant. » Les contemporains pouvaient, en outre, la constater dans les aménagements discrets des petites maisons et des hôtels nouvellement construits. Dufort de Cheverny, en ses *Mémoires* (t. Ier, p. 11), nous apprend que la salle à manger du château de Lure, appartenant à M. Bataille, ministre plénipotentiaire, était « ornée de servantes d'acajou, cerclées de cuivre ». A la *Vente du mobilier garnissant l'hôtel de la marquise de la Roche Saint-André* (rue Saint-Dominique, 18 décembre 1784), on voit également figurer de nombreuses servantes, et le continuateur des *Mémoires secrets* de Bachaumont écrit (t. XV, p. 188), en parlant du château de Bagatelle : « Les jours des souterrains sont ménagés par des espèces de grilles pratiquées dans les marches pour parvenir au vestibule, et qui entourent le pavillon. Des communs à droite et à gauche, bâtis à l'entrée et hors de l'enceinte, annoncent que les profanes (même attachés à Son Altesse) ne doivent point venir troubler par leur présence les mystères du lieu ; ce que confirment des servantes placées dans la salle à manger, fabriquées avec le goût exquis régnant dans tout le reste. » Mais quelque remarquables que fussent les servantes de Bagatelle, elles n'approchaient pas vraisemblablement, comme commodité et surtout comme ingéniosité, de celles dont le célèbre Loriot, « homme très connu par ses inventions », ainsi que l'appelle le *Mercure*, accompagnait sa fameuse table volante. Cette table, que tout Paris alla voir au Louvre, dans le courant de l'année 1769, sortait du parquet toute servie. « Le même mouvement qui fait monter le dormant (c'est-à-dire la partie centrale de la table) fait monter les servantes, mais à une plus grande hauteur, pour que leurs différents plateaux soient plus à portée des personnes qui sont à table. M. Loriot — ajoute le *Mercure* de juillet 1769 — a fait de cette table une espèce de table magique. La compagnie étant arrivée dans la salle à manger, on ne voit pas le moindre vestige de table, on ne voit qu'un parquet très uni dont le milieu est orné d'une rose. Au moindre signal, les feuilles se retirent sous le parquet, et on voit surgir une table toute servie accompagnée de quatre servantes qui montent en même temps par quatre ouvertures. » Après ce chef-d'œuvre de mécanisme, il semble qu'il n'y ait plus, comme on dit vulgairement, qu'à tirer l'échelle. Eh bien, non, cette table ingénieuse et ses utiles servantes devaient être encore distancées. Il n'en faut d'autre preuve que le renseignement suivant, transcrit par Métra en 1780 (*Correspondance secrète*, t. X, p. 383) : « Tout ce bavardage philosophico-moral tend, monsieur, à vous annoncer la découverte d'une machine que vous devez placer auprès de votre lit, pour vous éviter l'importune visite d'un valet qui vient troubler

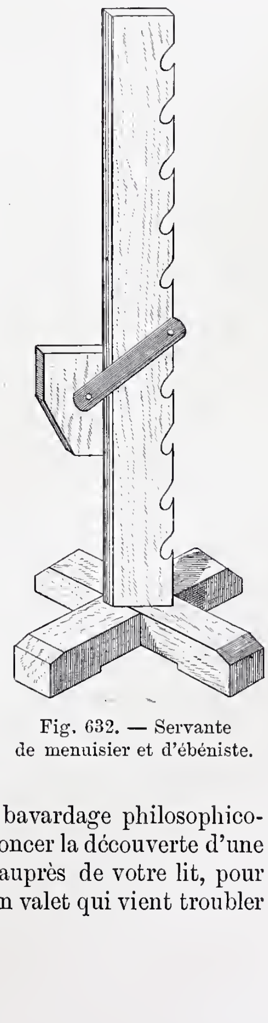


Fig. 632. — Servante de menuisier et d'ébéniste.

votre sommeil. Cette machine vous réveillera à l'heure que vous aurez fixée ; elle allumera votre bougie et votre feu, elle ouvrira les rideaux de votre lit, ceux de vos fenêtres, vos croisées mêmes si vous le voulez. »

Servante. — Est aussi le nom d'un outil de menuisier, qui consiste en une tige perpendiculaire à un pied et munie d'une cale ou support se mouvant sur une crémaillère. Cet outil sert à porter l'ouvrage en cours d'exécution. (Voir fig. 632.)

Service, *s. m.* — Ce mot a un certain nombre de significations assez différentes. Tout d'abord, il se dit de l'ensemble des plats qu'on sert en même temps dans un repas et qu'on enlève aussi au même moment.

> Vous saurez seulement qu'en ce lieu de délices,
> On servit douze plats, et qu'on fit six services,

dit le *Menteur* de Corneille (act. Ier, sc. v). De son côté, la Grande Mademoiselle écrit : « Quand la fête fut passée, Monsieur alla coucher à Chenonceaux, où je le suivis et où M. de Beaufort nous donna un souper de huit services de douze bassins chacun, et si bien servi que ç'auroit été à Paris, l'on n'auroit pu rien faire de mieux, ni de plus magnifique. » (*Mém. de Mlle de Montpensier,* t. Ier, p. 32.) Ce premier sens nous paraît suffisamment établi par ces deux citations. Du reste, s'étant conservé à peu près intact, il n'a pas besoin d'être davantage expliqué.

Service se dit aussi de l'ensemble de pièces d'argenterie ou de vaisselle d'argent, de faïence ou de porcelaine, indispensables pour servir un repas. Avec cette signification, service est continuellement employé à partir du XVIIe siècle. Pour citer quelques exemples, nous rappellerons que la *Gazette de France* de 1636 se faisait écrire de Naples, à la date du 14 juin, que le comte de Monterei retournant en Espagne y rapportait pour le roi « un service d'or massif ». Nous emprunterons ensuite à l'*État du mobilier de la Couronne* du 20 février 1673 la composition de ce qu'on appelait alors un « service complet de vermeil doré ». Ce service, qui ne comptait pas moins de deux cent trente et une pièces, pesait 513 marcs 4 onces 4 gros ; il comportait : « Douze plats, huit assiettes de fonds, huit moyens plats, quarante-huit assiettes ordinaires, deux bassins ovales, un bassin rond, quatre esguières, quatre sous-couppes, quatre colliers, huit flambeaux, quatre sallières rondes, vingt-quatre cuilliers, vingt-quatre fourchettes, dix-huit manches de couteaux, un succrier, un vinaigrier, une assiette à mouchette, douze cuillères, douze fourchettes, douze cousteaux (à dessert), dix plats, douze assiètes potagères, un poivrier. » D'autre part, nous relevons dans l'*Inventaire général du mobilier de la Couronne* (*État* du 20 mars 1684) l'article suivant, qui détaille les objets dont se composait à cette même époque un « petit service d'argenterie ». Ce « petit service de vaisselle d'argent fort légère » était de « huit plats, douze assiètes, un bassin ovale, une esguière, un vinaigrier, un huillier, un sucrier, deux sallières, deux flacons, six gobelets, six cuilliers, six fourchettes, six cousteaux, une sous-coupe, une tasse couverte, une escuèle couverte, et quatre flambeaux ». Le tout pesait un peu plus de soixante-huit marcs.



Fig. 633. — Petit service à café en porcelaine de Sèvres (XVIIIe siècle).

Ces deux services étaient d'un usage courant et, par conséquent, assez ordinaires comme façon. Celui dont il va être parlé maintenant semble plus intéressant. Au garde-meuble, dit le *Mercure* (supplément au *Mercure* de 1686 ; *Voyage des ambassadeurs siamois*), « il y a un Service avec le buffet de Vermeil doré à costes qui est très curieux. On l'appelle *Service des médailles,* parce qu'il est tout remply de petites médailles qui représentent les empereurs romains et d'autres testes antiques. Ce qu'il y a de surprenant dans ce Service, c'est que les médailles ne sont point dorées, quoique tout le reste le soit. » Ce « Service des médailles » provenait de Gabrielle d'Estrées, qui l'avait légué à Henri IV ; il se composait de deux bassins, trois aiguières, une salière, deux chandeliers, une nef, une buire, deux flacons et une fontaine, et pesait 18 marcs 4 onces 2 gros. Quelque remarquable qu'ait été ce service, malheureusement disparu et détruit, il ne dut pas cependant être plus prisé de son auguste propriétaire, que ne l'était le service suivant, mentionné dans la *Vente de la princesse Sybille de Baden-Baden* (8 mai 1775) : « Un service d'émail blanc, bleu et noir, dont la peinture, commencée par le fameux Raphaël (!!!) et continuée par un autre grand maître, représente des traits d'histoire sacrée et profane. » (*Ann., aff. et avis divers,* no du 19 avril, même année, no 16, p. 63.) Il est fâcheux que le rédacteur n'ait pas complété ses indications et ne nous ait pas fait connaître le nom du « grand peintre » qui avait osé terminer l'œuvre du divin Sanzio.

Pour en revenir à la vaisselle royale, nous mentionnerons encore parmi les services curieux, décrits par les anciens *Inventaires,* un service de serpentine d'Allemagne, composé d'un bassin, d'une aiguière, de deux flambeaux, deux soucoupes, deux ferrières, douze gobelets, une tasse, douze plats, un dormant surmonté d'un plat hexagone, six assiettes, une grande salière, une cuvette ovale, douze cuillers, une mouchette, etc. Nous ajouterons que les services d'argenterie constituaient un cadeau d'une grande magnificence que le roi ne manquait pas de faire aux personnes dont il voulait s'assurer l'affection et le dévouement, ou qui lui étaient particulièrement chères. Parlant de la belle Mlle de Fontanges, Mme de Sévigné écrit (*Lettre* du 1er mars 1680) : « La passion de Louis XIV n'en est pas moins grande. On reçut, en montant dans ce carrosse, dix mille louis et un service de campagne de vermeil doré. La libéralité est excessive et on répand comme on reçoit. » De son côté, Dangeau nous apprend (*Journal,* t. VI, p. 100) que le roi donna à Mme Marquet, qu'il renvoyait à Turin, mille louis d'or, et que « Mme de Maintenon lui avoit donné à ses étrennes un service d'argent ». Ces sortes de cadeaux étaient alors fréquents ; on en pourrait citer d'autres exemples.

Aux services de table en argent ou vermeil succédèrent, au XVIIIe siècle, les services de céramique. Lors de la grande débâcle de 1709, quand, pour la troisième fois, l'aristocratie et la bourgeoisie françaises durent envoyer

leur argenterie à la Monnaie, on se « mit en faïence », comme dit Saint-Simon. Cette révolution, imposée par la dureté des temps, dura peu toutefois. Mais aux environs de 1760, lorsque les belles porcelaines de Chine, de Saxe et de Sèvres eurent fait leur apparition sur les tables princières, alors ce fut par goût et par mode que l'on dit adieu à l'argent. Désormais les gens du bel air réservèrent toutes leurs préférences pour le produit nouveau. Un passage de l'amusante comédie de Néricault-Destouches, intitulée le *Tambour nocturne* (jouée pour la première fois en 1762; voir acte IV, sc. VIII), nous fournit la date de cette transformation. « Quant à vos quatre services de vermeil, dit le *Marquis* à la *Baronne,* je m'en déferai. Cela n'est plus à la mode, et je veux que nous mangions dans des assiettes de la Chine. »

On sera peut-être curieux de savoir ce que coûtait à cette époque un service de « porcelaine de France », c'est-à-dire de Sèvres. L'article suivant, emprunté au *Livre journal* de Lazare Duvaux (t. II, p. 322), va nous édifier sur ce point. Le service dont il s'agit ici fut livré à l'abbé de Bernis le 5 juin 1757. Il se composait de :

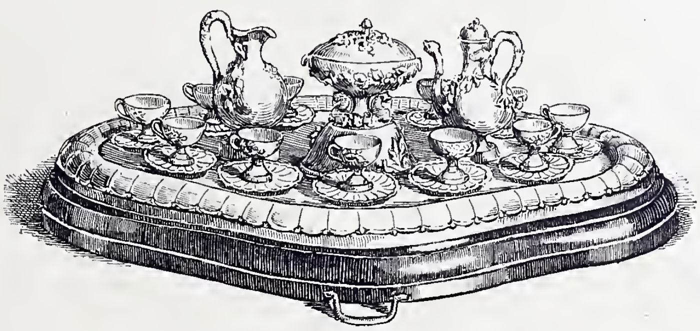


Fig. 634. — Service à thé en faïence de Monaco (Exposition de 1878).

Six douzaines d'assiettes porcelaine de France, peintes à fleurs, à contours, à 216 l., 1,296 l. — Quatre saladiers à 48 l., 192 l. — Quatre compotiers à coquilles, deuxième grandeur, 108 l. — Quatre (compotiers) dits feuilles de chou, 120 l. — Quatre dits à contours déchirés, en bleu, 96 l. — Quatre sucriers et leurs plateaux, à 60 l., 240 l. — Deux beurriers, 48 l., 96 l. — Six seaux à caraffes, 60 l., 360 l. — Quatre moutardiers et plateaux, 36 l., 144 l. — Vingt-quatre pots à jus, 9 l., 216 l. — Vingt-quatre tasses et soucoupes à 10 l., 240 l. — Deux pots à sucre, 36 l. — Une théière, 21 l. — Un pot à crème, 24 l. — Un groupe de trois enfans en biscuit, 72 l. — Huit figures des premières, à 42 l., 336 l. — Quatre dites, nouvelles, 192 l. — Les caisses, emballages et cordes, 48 l. — Total, 3,837 livres.

Ce service paraîtra sans doute assez complet, d'autant mieux qu'il s'agit là d'un service de simple particulier. L'année suivante, Lazare Duvaux en livrait encore à M. de Bernis un autre, destiné, celui-là, au roi de Danemark et qui coûta 34,542 livres. Voici dans quels termes le duc de Luynes, en ses *Mémoires* (t. XVI, p. 328), parle de cet envoi de porcelaine : « Le roi vient de faire un présent d'un service de porcelaine au roi de Danemark ; ce service a été fait à Vincennes et à Sèvres ; c'est ce qu'on appelle présentement de la porcelaine de France. La marque est deux LL entrelacées en triangle. Ce service est extrêmement complet, la porcelaine est vert et or. Cette couleur verte et la bleue, que quelques-uns trouvent plus belle encore, augmentent (*sic*) prodigieusement le prix. Il y a 8 douzaines d'assiettes qui coûtent 60 livres pièce ; le reste à proportion. » Ce magnifique présent fut remis quelques mois plus tard au roi de Danemark, à Copenhague, par le président Ogier, ambassadeur de France. (Voir *Gazette de France,* n° du 17 juin 1758.) L'adoption par le beau monde des services de porcelaine ne fit pas toutefois abandonner la fabrication des services d'orfèvrerie. A la *Vente du duc Charles de Lorraine,* on n'adjugea pas moins de cinq services en or. Ceux que François-Thomas Germain exécuta, au siècle dernier, pour un certain nombre de princes étrangers, sont restés justement célèbres; et le 2 avril 1787, le sieur Boullier, orfèvre du duc d'Orléans, convoquait, par la voie du *Journal de Paris,* le public à venir contempler « un service de table en argent », récemment achevé par lui « pour une Cour étrangère ».

Les services dont nous venons de parler comprenaient toute la vaisselle nécessaire pour un grand repas. Ce même nom de service est encore employé pour désigner l'ensemble des pièces destinées à servir le thé, le café, etc. L'usage de ces derniers ne remonte pas au delà de la fin du XVIIe siècle. Au siècle suivant, on en fit d'exquis en porcelaine de Saxe et de Sèvres et même en faïence.

Enfin, notre mot s'applique aussi à l'assortiment de linge garnissant une table à manger. « Douze serviettes, une grande nappe et une petite, écrivait Savary en 1742, font ce qu'on appelle un service de table aujourd'hui. » Ces sortes de services sont d'importance variable ; ils comprennent toujours une nappe, mais le nombre des serviettes se proportionne au nombre des couverts et peut être de six, de douze, de dix-huit, de vingt-quatre, de quarante-huit, etc. La taille de la nappe augmente naturellement en raison directe du nombre de serviettes. La nappe et les serviettes sont toujours assorties de dessin. Parmi les beaux services de linge du XVIIe siècle, nous citerons les suivants qui figurent dans l'*Inventaire du maréchal d'Humières* (1694) : « Un service damassé de quatorze serviettes et deux napes, représentant le Mariage du Roy, prisé CL livres. — *Item,* un autre service de pareille toile, représentant le Jugement de Salomon, prisé CL livres. » Au XVIIIe siècle, on pourrait mentionner ceux du maréchal de Belle-Isle, considérés comme de très grande valeur, et qui furent vendus à Paris le 1er mars 1762.

SERVICE. — Enfin ce mot avait encore une dernière signification mobilière, qu'il ne nous est pas permis de passer sous silence. On appelait expressément, à l'ancienne Cour, « le service » l'ensemble de pièces nécessaires pour servir au roi, à la reine, au dauphin, etc., soit à boire, soit une collation, etc. Nous donnerons, comme exemple de l'emploi de ce mot, un passage des *Mémoires* du duc de Luynes (t. VIII, p. 133) : « Mme de Luynes demanda à boire pour Mme la Dauphine. Un garçon de chambre en apporta et présenta le *service* à M. de Luynes, pour servir Mme la Dauphine. »

Serviette, *s. f.* — Carré de linge, généralement de toile, dont on se sert, soit pour se débarbouiller la figure et se sécher les mains ou pour d'autres offices de toilette, soit pour s'essuyer la bouche et les mains pendant le repas. La serviette à laver est d'un usage fort ancien. Elle était connue dans l'Antiquité, et il n'y a pas de présomption qu'à une époque quelconque du Moyen Age on ait cessé de l'employer. Il est, en outre, à supposer que la façon de s'en servir a peu varié. Cependant, si nous en croyons un passage du *Journal* d'Héroard (t. Ier, p. 139), les Français, au commencement du XVIIe siècle, en usaient d'une manière spéciale. Ils la « toupilloient », c'est-à-dire la tordaient et en formaient une sorte de boule. Cette boule permettait de se laver à plus grande eau et de se mieux nettoyer. Voici, au reste, le passage d'Héroard auquel nous fai-

sous allusion : « A souper, écrit-il à la date du 9 juillet 1605, M. de Montmorency lui (au Dauphin) sert la serviette à laver. Le Dauphin, la prenant, dit : — Or çà, je m'en vas laver *à la Françoise;* et prenant la serviette, la toupillant : — Voyez, vela comme on se lave *à la Françoise.* » Quant aux nations étrangères, elles se servaient sans doute de la serviette pour s'essuyer et non pour se frotter. Peut-être même son emploi était-il encore plus sommaire. On prétend, en effet, que Louis XIV, de glorieuse mémoire, se contentait, comme ablutions, de se frotter le visage et les mains avec le coin d'une serviette mouillée. Cette opération se renouvelait matin et soir, et avant et après chaque repas. C'était même un des privilèges du maître d'hôtel de présenter « au Roy la première serviette mouillée, dont Sa Majesté se lave les mains avant que de manger ». (*État de la France,* t. Ier, p. 62.) L'usage, au surplus, existait bien avant que Louis XIV montât sur le trône, car C. Del Pozzo, dans la relation italienne du banquet offert, en 1625, par Louis XIII au Légat, écrit : « Sitôt qu'ils (le roi et le légat) furent tous deux sur l'estrade, on leur tendit les serviettes mouillées pour se laver les mains, le comte de Soissons la tendit au roi, et M. de Beaumont au cardinal ; la bénédiction fut donnée par le légat et l'archevêque de Tours. » Aujourd'hui que les ablutions ont pris un développement considérable, le rôle des serviettes de toilette s'est beaucoup élargi, et l'industrie, toujours à l'affût du progrès, varie leur forme, leur tissu et, suivant les besoins, en fabrique de spéciales répondant aux emplois particuliers auxquels on les destine. Telles sont les serviettes à *œil-de-perdrix,* les *serviettes-éponges,* etc.

Les serviettes de table sont d'un usage sensiblement moins ancien que la serviette à laver. Dans l'Antiquité et au Moyen Age, on paraît ne pas s'en être beaucoup servi. Les convives s'essuyaient, dit-on, à la nappe qui couvrait la table et débordait tout à l'entour. Ce qui donne à cette opinion une grande apparence de vraisemblance, c'est la quantité considérable de nappes qu'on rencontre dans les *Inventaires* princiers, pendant le XIIIe et la première moitié du XIVe siècle, et le très petit nombre de serviettes ou de touailles qui figurent dans ces mêmes documents. Ajoutons que les rares serviettes ou touailles qu'on remarque parmi le linge de table ne remplissaient pas à cette époque le même office que les serviettes de nos jours. Elles étaient le plus souvent destinées aux collations ou repas servis debout. On les accrochait à la muraille, et les invités ou convives venaient s'y essuyer les mains. C'est à cette habitude qu'il est fait allusion dans le *Ménagier de Paris,* quand il est parlé des fruits et confitures qu'on mangeait alors après et entre les repas. « Oranges, vert-jus, et à ce fraîches touailles ou serviettes. » De même, Eustache Deschamps écrit dans le *Mirouer du mariage :*

> Pour honourer les estrangiers,
> En chambre, après les grands mangiers,
> Touailles blanches sans reprouche
> A quoy on essura sa bouche
> Quant le drageoir est descouvert...

Enfin, mentionnons encore un article du *XVIIe Compte de Guillaume Brunel, argentier du roi Charles VI* (1387), relatif à ces serviettes de collation, dont l'usage était alors général. « A ladicte Jehanne (Jehanne de Brie, marchande de toile, demt à Paris), pour deux nappes contenant chascune trois aulnes, achattées de lui le IIIje jour dudit mois de mars, pour servir en ladicte chambre (celle du roi), pour ce au pris de VJ sols parisis l'aulne, valent XXXVI sols parisis, et pour IIIj touailles pour servir en icelle chambre, contenant chacune IIIj aulnes, font XVI aulnes, au pris de III sols parisis l'aulne, font XLVIII sols parisis. » On remarquera que ces touailles ou serviettes, de quatre aunes de long, eussent été quelque peu incommodes à mettre sur les genoux, alors que, suspendues en double à un bâton et accrochées à la muraille, il devenait facile de s'en servir. Ajoutons, pour terminer, que les serviettes de collation continuèrent d'être en usage dans le Midi, dans le Lyonnais et même à Paris, jusqu'à une époque relativement assez voisine de la nôtre. Dans l'*Inventaire de messire Jean de Boniffacc* (Marseille, 1585), nous relevons, en effet : « Cinq serviettes à collassion » ; dans l'*Inventaire de Me Charles Benoist, notaire* (Paris, 1634) : « Neuf serviettes de collation, dont deux damassées, deux ouvrées et cinq de toille de lin » ; dans l'*Inventaire du sieur Chambeaux, drapier* (Villefranche, 1667) : « Trois serviettes de collation. — Soixante torchemains, etc. » ; enfin, dans l'*Inventaire de Timoléon de la Beaulme, seigneur de Plézian* (Villeneuve-de-Berg, 1676) : « Sept serviettes de collation damassées. — Une serviette de collation à la petite Venize. — Seize nappes à la grande ou petite Venize, etc. » Quant aux serviettes de table proprement dites, une opinion très accréditée veut que les premières aient été offertes à Reims, au roi Charles VII, au moment de son sacre. Peut-être la ville de Reims, dont la fabrication de linge jouissait dès cette époque d'une juste célébrité, jugea-t-elle à propos de faire hommage, au jeune prince qui venait de reconquérir si glorieusement son royaume, de quelques échantillons de son industrie ; mais il semble établi que depuis le commencement du XVe siècle on faisait, au moins à la Cour, usage de ces linges de propreté. Les quelques citations suivantes le donnent suffisamment à entendre. Nous mentionnerons tout d'abord un extrait des *Comptes de l'argenterie d'Isabeau de Bavière* (1403), relatif à ce même prince, qui devait plus tard s'appeler Charles VII : « Pour demie douzaine de serviettes délivrées aux femmes de monseigneur messire Charles de France, le derrenier jour de mars, pour mettre devant lui quand on lui donne la bouillye, pour ce LXIV sous parisis. » Nous noterons en second lieu, « deux douzaines de serviettes », qui figurent dans le *Trousseau de Marie de Bourgogne, comtesse de Clèves* (1415), au milieu du linge de table, nappes, etc. Puis nous relèverons dans les *Comptes de l'hôtel de Charles VI* (1421-1422) le payement de quatre-vingt-huit sols à « Fiacre Patart, pour six serviettes à l'euvre de Rains, à VIII sols pièce, et pour six autres serviettes à l'euvre de Venize, à VI sols VIII deniers ». Ces douze serviettes, acquises par l'office de la Paneterie, n'étaient vraisemblablement pas destinées à sa toilette. Enfin, une curieuse poésie de la fin du XVe siècle, *les Contenances de la table,* contient ces vers attestant que les serviettes de table étaient devenues, à cette époque, d'un usage général :

> Enfant, ce t'est chose honteuse,
> Se tu as serviette ou drap (c'est-à-dire nappe),
> De boire dedans ton hanap,
> La bouche toute orde et baveuse.

Quoi qu'il en soit, c'est seulement aux environs de 1490 que les serviettes apparaissent en nombre dans les *Inventaires.* L'un des plus complets de toute cette période, et des mieux fournis comme linge de table, l'*Inventaire des meubles de Catherine de Rohan, comtesse d'Angoulême* (1497), ne mentionne pas moins de 23 douzaines de serviettes auxquelles viennent s'ajouter 80 serviettes dépareillées. La plus grande quantité est en « fin lin ouvré » ; on en compte quatre douzaines « à ouvraige de Venize ». Il en

est aussi de « plaines », c'est-à-dire unies ; il en est enfin de « communes ». Dans l'*Inventaire du duc de Bourbonnoys* (Aigueperse, 1507), dressé par conséquent dix ans plus tard, on relève la mention suivante : « Dans un petit coffre de chayne. — Dans ledit coffre y a six douzaines de serviettes ouvrées. — *Item,* plus six douzaines de serviettes grosses, etc. »

A partir du XVIe siècle, la serviette, du reste, occupe partout sur nos tables françaises une place importante ; mille documents en témoignent.

> La table est mise gentement ;
> Nappes, touailles, serviettes.
> Le pain y est semblablement,
> Tout entier sans nulles miettes,

lit-on dans la *Condamnacion de Banquet,* publié en 1507.

> Lave ta main, qu'elle soit belle et nette,
> Suy-moy de près, apporte une serviette
> Pour la salade, Amadis, et faison
> Part à nos ans des fruits de la saison,

écrit, de son côté, Ronsard dans la pièce de vers qu'il dédie à son cher Amadis Jamyn. Brantôme, disposant par testament de ses biens, distribue son linge de corps à ses gens, mais « sans toucher aux serviettes ny nappes aucunement, désirant que cela demeure parmi les meubles de la maison, pour la succession des héritiers ». (*Mém. relat. à l'hist. de France,* t. LXIII, p. 48.) Dans un passage de ses *Contes et discours d'Eutrapel* (p. 291), Noël du Fail nous apprend qu'aux hôtelleries et dans les prisons, la serviette, sur la table, tenait « le lieu et place des absents ». Pierre de l'Étoile raconte (*Journal,* t. III, p. 197) que, le 22 décembre 1588, « comme le duc de Guise se mettoit à table pour disner, il trouva un billet sous sa serviette, dedans lequel il y avoit escrit *qu'il se donnast garde et qu'on estoit sur le point de lui jouer un mauvais tour* ». Enfin, Palma Cayet, dans sa *Chronologie novénaire* (*Mém. relatif à l'hist. de France,* t. LVI, p. 44), rapporte qu'en 1589, les habitants de Dourdan « vindrent en l'armée du Roy avec la marque royale, qui estoit la croix blanche ou l'escharpe blanche, en quoy ils emploièrent leurs belles serviettes de lin ». On voit qu'à cette époque l'usage de la serviette était devenu général — en France, du moins — car en Allemagne et en Italie, on continua encore longtemps de s'essuyer au bord de la nappe. C'est ce que constate Montaigne dans le passage suivant de ses *Essais* (liv. III, ch. XIII), où il déplore qu'on ait perdu la bonne habitude, qu'il avait connue et pratiquée dans sa jeunesse, de changer de serviette à chaque service. « Je disnerois sans nappe, écrit-il, mais à l'Allemande, sans serviette blanche, très incommodément. Je les souille (les serviettes) plus qu'eux et les Italiens ne font, et m'ayde peu de cuiller et fourchettes. Je plains qu'on n'aye suivi un train que j'ay veu commencer à l'exemple des Roys : qu'on nous changeast de serviette, selon les services, comme d'assiette. » L'usage dont le bon Montaigne regrettait si amèrement la disparition est signalé par l'auteur de l'*Isle des hermaphrodites* (p. 106) comme un raffinement coupable : « On venoit, écrit-il, en parlant de ses tristes héros, on venoit par après luy apporter une autre serviette sur une assiette, car ils en changent ainsi à chaque service, voire plus souvent, et dès qu'ils y voyent quelque chose de sale. » Ajoutons que Catherine de Médicis, quoique restée Italienne de sang et de cœur, faisait grand usage de serviettes. Dans l'*Inventaire* de cette princesse, dressé en 1589, figurent : « Trois douzaines de serviettes damassées, quatre douzaines et demie de serviettes façon de Venize, trois douzaines de serviettes de lin plaines, quatre douzaines et neuf serviettes grosses, etc. »

Au XVIe siècle, en outre, les serviettes commencèrent de jouer, dans la parure de la table, un rôle relativement considérable. On prit l'habitude de les plier de cent façons diverses. Cette mode, que l'auteur de l'*Isle des hermaphrodites* prend la peine de constater, devint bientôt générale et se traduisit sur les tables par la représentation de scènes avec animaux et personnages. Si nous en croyons Pierre de l'Estoile (*Journal,* t. VII, p. 240), au repas des fiançailles de Marie de Médicis (octobre 1600) : « La table de la Roine fut couverte d'une chasse de tous les animaux avec de grands arbres, partie faits de sucre et partie de linge ploié. » Un livre aussi rare que curieux, le *Philaret* (par Guillaume de Rebreviettes, imprimé en 1611 à Arras), donne (p. 52) la description d'une table ainsi décorée : « Estans venus au quartier de Mme Icéosine..., nous vismes une fort longue table couverte d'une nappe mignonnement damassée... Cette nappe avoit esté ployée de telle façon, qu'elle ressembloit fort bien à quelque rivière ondoyante qu'un petit vent fait doucement souslever. Les assiettes estoient rangées tout à l'entour, et chacune avoit son pain chappelé couvert de serviettes, desguisées en plusieurs sortes de fruits et d'oiseaux. » Enfin, Tallemant écrit (*Historiettes,* t. VI, p. 96) : « J'ai vu mille fois un homme muet et sourd, assez bien fait de sa personne et assez propre. Il plioit le linge admirablement bien en toutes sortes d'animaux. » L'empressement que les auteurs mettent à consigner ces détails témoigne assez de l'importance qu'ils avaient à leurs yeux. On trouvera, au surplus, aux mots Linge et Nappe, quelques détails complémentaires sur le soin qu'on mettait alors à plier les serviettes. Aujourd'hui, toute cette mise en scène s'est considérablement amoindrie, et dans nos dîners les plus somptueux, c'est à peine si, comme au château de la Vaubeyssard, on se permet le bonnet d'évêque. (Voir *Madame Bovary,* t. Ier, p. 65.) Les éventails, les oiseaux, les bateaux, etc., n'ont plus guère accès que sur les tables de café, de restaurant ou dans les tables d'hôte. Toutes ces transformations, assurément fort ingénieuses et plus ou moins plastiques, ont pour résultat de froisser le linge, et le premier devoir de politesse et de convenance envers un hôte est, semble-t-il, de lui offrir une serviette propre et qui ne soit pas fripée.

Dans l'étiquette des anciennes cours, la serviette jouait nécessairement un rôle important. Présenter la serviette à un prince et surtout au roi était un honneur considérable. Par Olivier de la Marche, nous savons comment, au XVe siècle, ce cérémonial d'un ordre spécial s'accomplissait à la cour des ducs de Bourgogne. « Lors, écrit-il, assiet iceluy panetier sa sallière et ses trenchoirs, la petite sallière, la petite nef et l'espreuve, et puis met sa serviette pendre à la nef. Et quand le prince veult laver, le panetier baille la serviette au premier maistre d'hostel, qui le doibt servir pour cette fois. Le maistre d'hostel le doibt bailler au premier chambellain et le premier chambellain le baille à sa discrétion à plus grand que luy, si plus grand il y a, et rend au maistre d'hôtel icelle serviette. Après que le prince a essué les mains, le maistre d'hostel la rend au panetier qui la reploye et la remet sur son espaule, et puis s'en va après le maistre d'hostel en la cuisine et à lever les mets. » Ces serviettes étaient souvent magnifiques. Une *Décharge donnée à Pierre de Corteville, garde des joyaux de l'empereur* (1538), en décrit une qui « souloit estre semée de fleurs et traissiée de fil d'or et de soye violette, de deux aulnes de long ». Elle

servait vraisemblablement dans les occasions solennelles. Jusqu'au milieu du siècle dernier, on tissa, au surplus, des serviettes en linge damassé d'un grand luxe et représentant même des scènes historiques. Il y a quelques années, à la *Vente Minart,* on adjugeait pour 200 francs une serviette représentant le siège de Lille par le prince Eugène de Savoie (1708). Le docteur Van den Cornput, dans un article publié par l'*Intermédiaire* du 30 avril 1893, en cite d'autres qui rappelaient les batailles de Fontenoy, de Ramillies, de Malplaquet, la prise de Namur, de Belgrade, de Pesth, la paix des Pyrénées, les mariages d'Albert et d'Isabelle, de Louis XIV et d'Anne d'Autriche, etc. On trouvera, au mot DAMASSÉ (t. II, pl. 2), une reproduction d'une de ces serviettes, qu'on peut qualifier d'historiques.

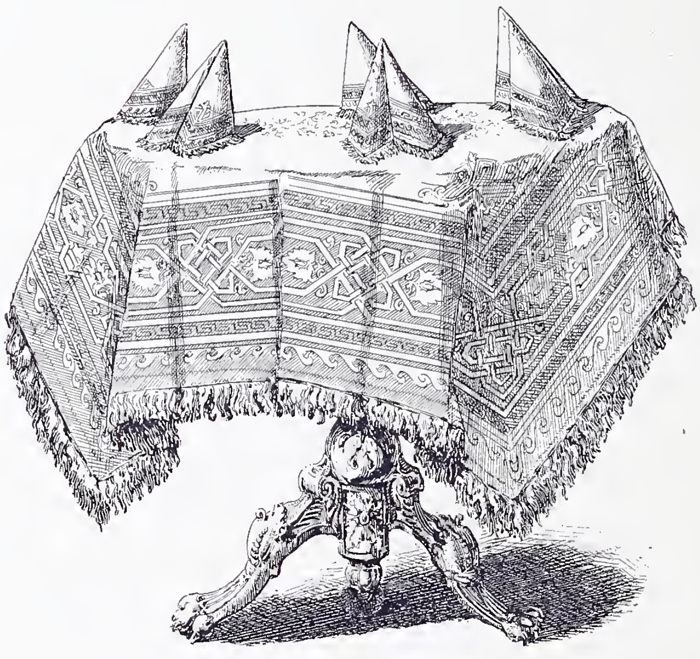


Fig. 635. — Serviettes et nappe brochées, pour le thé.

A Versailles, au temps du Roi-Soleil, les choses se passaient presque de même qu'à la cour de Bourgogne. La serviette du roi était préalablement posée sur la table après avoir été soumise à l'épreuve — c'était ce qu'on appelait le PRÊT (voir ce mot) — et le roi la prenait lui-même. C'est du moins ce qu'explique N. Besongne : « Le prets étant fait, les officiers du goblet vont à la table où doit manger le Roy, la couvrent de la nappe ou tablier..., ensuite un des gentilshommes servans y étale une serviette, dont la moitié déborde du côté de Sa Majesté et sur cette serviette il y pose le couvert du Roy, sçavoir l'assiette et le cadenat, sur lequel sont le pain, la cuillère, la fourchette et le couteau, et par-dessus est la serviette du Roy bâtonée, c'est-à-dire proprement pliée à gaudrons et petits carreaux. » (*État de la France,* t. II, p. 77.) Jusque-là tout était assez simple, mais pour la serviette à laver, la cérémonie était peut-être encore plus compliquée qu'à la Cour de Bourgogne. Cette serviette mouillée était pompeusement apportée entre deux assiettes d'or par le « chef de jour » et remise au maître d'hôtel. « Leurs Majestés arrivées à la table, le maître d'hôtel présente au roi cette serviète mouillée à laver dont il doit avoir fait faire l'essay à l'officier du Goblet en la prenant de ses mains... A la fin du repas, la segonde serviette mouillée ou à laver est présentée au Roy par le premier des princes du sang ou légitimés qui se trouvent présens, et, en leur absence, par le gentilhôme servant, faisant la fonction d'écuier-tranchant. » (*Ibid.,* t. Ier, p. 80 et 84.) Pour le Dauphin et pour les petits-fils de France, le cérémonial observé était presque aussi solennel. Le grand Dauphin, à Meudon, avait, comme Louis XIV à Versailles, la double serviette à table (voir *Journal de Dangeau;* note de Saint-Simon, t. XIII, p. 334), et le plus haut personnage assistant à son repas lui présentait la serviette à laver. La *Gazette de France* du 14 mai 1633 raconte, comme un fait de grande importance, qu'au festin dont fut suivie à Fontainebleau la réception des chevaliers du Saint-Esprit, le cardinal de Richelieu « donna la serviette au Roy ». Ce même journal, au 4 février 1640, nous apprend que le jeune Dauphin (Louis XIV), âgé de deux ans, reçut du maître d'hôtel de Montramé du Tillet « la serviette qu'il donna à S. M. avec une adresse qui ravit d'admiration toute l'assistance ». En 1653, quand la reine Christine de Suède vint en France, la reine Anne d'Autriche lui fit meubler un superbe appartement. « En arrivant, écrit Mme de Motteville (*Mémoires,* chap. XLIX), elle demanda à boire. Le prince de Conti, qui l'étoit allé recevoir, lui donna la serviette qu'elle prit après quelques compliments répétés. » Lorsque le duc de Bourgogne s'en fut faire la guerre en Flandre, son ancien précepteur, le célèbre Fénelon, alors exilé dans son archevêché, et qu'on appelait simplement M. de Cambrai, « alla le voir à la poste, où le prince s'arrêta pour dîner. L'archevêque lui présenta la serviette, que M. le duc de Bourgogne prit fort gravement. Il se mit derrière la chaise et dit quelques mots pour ranimer l'entretien. Le prince parut n'y faire aucune attention. Tous les assistants souffroient de ce silence si mortifiant pour le prélat. Mais, au sortir de table, le duc de Bourgogne, le saluant, lui dit : — Adieu, monsieur, je sais ce que je vous dois, vous savez ce que je vous suis. » (*Mém. de Mme de Maintenon,* par La Beaumelle, 1789, t. IV, p. 134.) Mais le plus curieux exemple de la rigoureuse observation de cette singulière étiquette est peut-être le suivant, dont nous devons la connaissance à Saint-Simon. Le duc de Guise, ayant épousé Mlle d'Alençon, fille de Gaston d'Orléans, et par conséquent petite-fille de France : « Tous les jours, écrit Saint-Simon, il lui donnoit la serviette. » (*Mém.,* t. Ier, p. 348.) Puis quand elle s'était assise dans un fauteuil, à une table sur laquelle un seul couvert était placé : « Elle ordonnoit qu'on apportât un autre couvert qui étoit toujours prêt au buffet. Ce couvert se mettoit en retour au bout de la table, puis elle disoit à M. de Guise de s'y mettre et il s'y mettoit. » Il est, croyons-nous, difficile de pousser plus loin le respect du cérémonial. Ajoutons que la Ville, qui se modelait sur la Cour, avait copié en partie ces usages prétentieux. C'est ce qui explique les recommandations dont fourmillent les *Civilités* de cette époque, et notamment le passage suivant du *Traité de la civilité qui se pratique en France parmi les honnestes gens* (1673) : « S'il n'y a point d'officier pour prendre la serviette dont on s'est essuyé, il faut la retenir et ne pas souffrir qu'elle demeure entre les mains d'une personne plus qualifiée. »

Enfin, dernière remarque, jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, tous les officiers de la Bouche, qui servaient à la Cour, portaient la serviette sur l'épaule. C'était en quelque sorte la marque de leur emploi ou de leur dignité, comme on voudra, et les plus hauts personnages ne croyaient pas au-des-

sous d'eux de se conformer à cette tradition admise. Cette habitude commença à tomber en désuétude aux environs de 1740. « C'étoit un ancien usage constamment observé, écrit le duc de Luynes (*Mém.*, t. II, p. 321), que les gentilshommes servissent avec la serviette sur l'épaule ; cet usage s'abolit insensiblement ; il n'y a plus que les anciens gentilshommes servans qui l'observent ; cependant c'est la règle ; et au festin royal le grand panetier sert avec la serviette sur l'épaule. M. le duc de Brissac observa encore cet usage au mariage du roi ; son exemple même détermina quelques gentilshommes servans à porter la serviette, mais ils commencent à le négliger. » Ajoutons que cette coutume fort ancienne était passée des personnages les plus en vue aux amphitryons d'un plus modeste aloi. L'*Hystoyre du petit Jean de Saintré* le prouve, en deux passages (p. 230 et 267) où nous voyons le galant Damp Abbé mettre « sur l'espaule la serviette, pour bien servir de bons vins et viandes » la dame des Belles Cousines. Elle a même fourni à Béroalde de Verville le sujet d'une de ces amusantes anecdotes dont il a émaillé son livre. « Ce jour-là, écrit-il, nous devisions en dînant de choses diverses. On parloit d'une tête de veau et aussi d'une serviette. A ces dernières paroles, un jeune chantre dit à un monsieur : — Véritablement, vous en avez une belle sur les épaules. » Oh ! devinez s'il parloit de tête ou de serviette par intelligence. » Enfin, n'oublions pas l'*École des mères,* de La Chaussée (1744), où nous voyons le maître d'hôtel mettre sa serviette sur l'épaule pour crier : « Monsieur, on a servi. » De nos jours, les domestiques, les maîtres d'hôtel et les garçons de café ou de restaurant portent seuls la serviette ; encore la tiennent-ils sous le bras et non plus sur l'épaule.

Serviette d'armoire, Serviette de buffet. — On donne ce nom à des pièces de toile ourlées, parfois garnies, sur un ou sur trois de leurs côtés, de guipures, de broderie ou de franges. On étend les serviettes d'armoire sur les rayons, afin que le linge ou les effets qu'on y place ne se salissent point au contact du bois. Quant aux serviettes de buffet, on les disposait jadis en guise de petites nappes sur les étagères des dressoirs ou buffets, où elles recevaient, outre les pièces d'orfèvrerie, les mets froids qu'on y dressait et rangeait en bel ordre avant de les servir sur la table. On rencontre parfois ces serviettes de buffet dans les *Inventaires* du XVIe et du XVIIe siècle. « Trois serviettes de buffect damassées de une aulne et demy de longueur, prisées IX livres. — *Item,* trois autres serviettes de buffect commun, prisées de IV livres. » (*Invent. du peintre Jérôme Franck ;* Paris, 1610.)

Serviettes de Chine ou Serviettes a café. — On donnait autrefois ce nom à de petites serviettes de soie, qu'on présentait avec le thé ou le café. « On apporte de la Chine, écrit Savary, des étoffes de soye, qu'on appelle communément serviettes à café, parce que, outre que les pièces sont comme séparées et divisées en morceaux de la longueur propre à faire des serviettes, on ne s'en sert ordinairement qu'à cet usage. »

Serviette. — Est encore une sorte de grand portefeuille de cuir, dans lequel les avocats, hommes de palais et hommes d'affaires logent les papiers qu'ils veulent emporter avec eux. La serviette se tient sous le bras.

Serviette. — Est enfin un terme de sculpteur sur bois et de menuisier. On désigne sous ce nom un ornement en bas-relief, garnissant le milieu d'un panneau et figurant plus ou moins exactement une serviette pliée. Cet ornement fut surtout usité à la fin du XVe siècle et au commencement du siècle suivant.

Sester, *s. m.* — Mesure de capacité pour les liquides et les solides. On lit dans le *Roman de Girard de Vienne :*

Dou meillor vin li portez un sester.

Savary écrit : « Sester, c'est ainsi que les Flamans nomment une certaine mesure qu'on appelle ailleurs verge, velte, etc. »

Sestié, *s. m. ;* **Setier,** *s. m. ;* **Sextier,** *s. m. ;* **Setierce,** *s. f.* — Formes diverses de Septier. (Voir ce mot.) Le *Journal de Paris sous Charles VI* dit, au 6 novembre 1410 : « Ou avoit à Paris, en ce temps, très bon blé pour dix-huit ou vingt sols le sextier. » D'autre part, D. Carpentier cite un document de 1509 où il est parlé d'un « sistié de vin ». On a écrit, en Picardie, setierce ; et

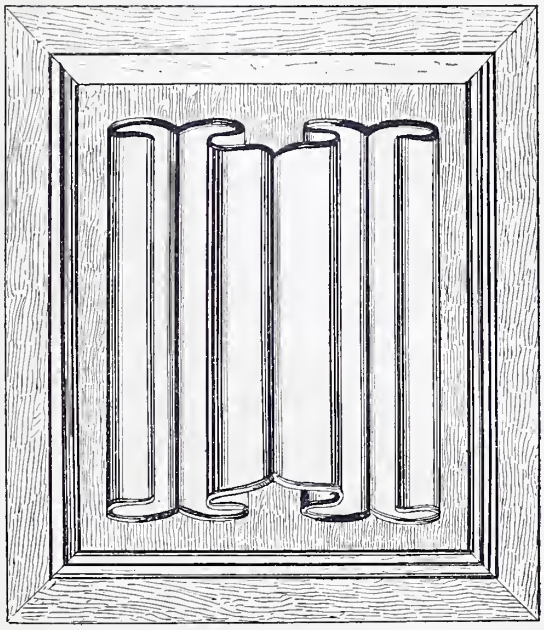


Fig. 636. — Serviette sculptée en bas-relief sur un panneau d'armoire.

en Provence, on disait encore, au commencement de ce siècle, un sestié.

Seuil, *s. m.* — Pièce de bois ou de pierre, placée au bas de l'ouverture d'une porte, et qui tient toute la largeur de cette ouverture. Le seuil se distingue du pas en ce qu'il est à fleur du sol, tandis que le pas est plus élevé que le sol et fait saillie sur le mur. Jusqu'au XVIIIe siècle, presque tous les seuils étaient faits de pierre, et il en est assez souvent question dans les vieux comptes. « Pour faire de machonnerie deux sieux de pierre de taille et haucher un costé de parpain de ii piéz en la sale à la royne..., etc. » (*Travaux faits au château et à la geôle de Caen,* 1345.) Au XVIIIe siècle, on prit l'habitude de faire les seuils de la même matière que celle dont était le pavement. « J'ai remarqué, depuis le retour de Fontainebleau, écrit le duc de Luynes (*Mém.,* t. XII, p. 190, novembre 1752), un changement qu'on a fait pendant ce voyage dans les appartements du Roi ici. Dans les arcades de la galerie et dans les portes des pièces jusqu'à la chapelle, il y avoit des seuils de marbre : on les a ôtés parce qu'ils étoient trop glissants, et on a mis à la place de ces seuils du parquet qui raccorde à celui des pièces. »

Seuiller, *v. a. ;* **Sueiller,** *v. a.* — Ancienne expression normande. Faire le seuil d'une pièce. Placer un seuil de pierre à l'entrée d'une chambre ou d'une salle quelconque.

« Pour sueiller une sole de XXII piéz de lonc, sous le guernier au ehastellain, par taschc, par Jehan de Saint-Victor, deseompté un rabez mis sur ce, XV sols. — Pour sueiller une autre solle, tout du lonc de la cuisine le Roy par devers l'estanc, en laquelle a VII tasseaux de pierre, chascun de III piéz de lé et de IIII piéz de haut, etc. » (*Réparations faites au château de Breteuil,* 1340.)

Seule, *s. f.* — Locution abbevilloise. Solive. (Voir SEULIN.) Locution normande. Magasin. « Le loyer des seules est extrêmement cher à Rouen, écrit Savary des Bruslons; pour peu que les marchandises y restent, adieu le profit. »

Seulin, *s. m.* — Locution picarde. Poutre portant des solives. (Voir l'article précédent.)

Seur-argenter, *v. a.* — Locution ancienne, pour SURARGENTER.

Seur-estamer, *v. a.* — Locution ancienne, pour SURÉTAMER. Aujourd'hui nous disons simplement ÉTAMER. (Voir ce mot.)

Seurtail, *s. m.* — Terme de brodeur. Se dit des pièces d'application, parce qu'elles paraissent *surtaillées,* c'est-à-dire taillées par-dessus le fond qu'elles laissent voir par places. On ne rencontre guère cette expression qu'au XIVe siècle. Voici deux exemples de son emploi. « Premièrement, pour une chambre inde, en laquelle il ot ciel, cheveciel, courtines et VIII quarriaus de mesmes, II pièces de cendaux jaunes, pour faire ladite chambre. — *Item,* VIII pièces de cendaus indes, pour le seurtail de fleurs de liz de ladite chambre. Etc. — Premièrement, pour la façon d'une chambre toute entière qui fu faicte de cendaux indes le plain (c'est-à-dire le fond), et le seurtail de cendaus jaunes, dont l'en fist les fleurs et y entra XX pièces de cendaux XI indes et IX jaunes. — Pour la façon de la coustepointe faire des armes de France, et fu traciée de soie follette à I feuillage d'espine, et furent les feuilles fourmées de soie blanche et ardant et tout le champ rabattu de poins; pour la façon de celle coustepointe pour tailler le seurtail et pour bourre qui y entra, XLV livres. » (*Compte de Geoffroi de Fleuri, argentier du roi;* Couronnement de Philippe le Long, 1316.) « Ledit Edouart (Tadelin, mercier du roi Jean), pour IV pièces de cendal, des larges, baillées audit Thomas (Thomas de Châlons, contrepointier du Roi), pour faire le seurtail de XV fillatières armoyéz aus armes d'Espagne et de Bourbon, pour tout XLIV escuz. » (*Trousseau de Blanche de Bourbon, reine de Castille,* 1352.)

Sèvres (Porcelaine de). — Voir MANUFACTURES ROYALES (t. III, col. 663).

Sextier, *s. m.* — Voir SETIER.

Sfinge, *s. m.* — Orthographe ancienne de SPHINX. (Voir ce mot.)

Sgraffite, *s. m.* — Genre de décoration en camaïeu qui s'obtient de la façon suivante : On commence par enduire un mur d'une couche foncée, puis on recouvre cette couche d'un autre enduit de couleur claire; on écorche ce dernier enduit à l'aide d'une pointe jusqu'à ce qu'on ait retrouvé et fait paraître la couche brune. Ces grattages, qui ont lieu d'après un dessin préalablement décalqué sur le mur, produisent un effet assez heureux et qui, de loin, simule des bas-reliefs exécutés en matériaux de couleurs différentes. C'est surtout dans les pays dont le climat est sec que ces sortes d'ouvrages sont utilisés avec succès. Pour qu'ils donnent leur maximum d'effet, il faut qu'ils soient placés à une certaine distance du regard. On essaya, au siècle dernier, d'introduire en France ce genre de décor. L'*Avant-Coureur* du 17 septembre 1770 en décrivit même les procédés. Mais la tentative n'eut pas de suites sérieuses.

Siam, *s. m.* — Nom donné à un jeu de quilles, qui se joue avec une roulette, dont l'une des faces est plus petite que l'autre, en sorte que cette roulette, au lieu de suivre une ligne droite, décrit sur le sol une ligne courbe.

Siamoise, *s. f.* — Ce mot a servi à désigner : 1° plusieurs sortes d'étoffes d'ameublement ; 2° un siège de forme spéciale.

La première siamoise, étoffe mélangée de soie et de coton, fut importée en France par les fameux ambassadeurs siamois, lorsqu'ils vinrent saluer Louis XIV et lui présenter les hommages de leur souverain. « On lui donna ce nom, qui étoit fort à la mode, à cause de la singularité de l'ambassade et de la magnificence avec laquelle ces ambassadeurs furent reçus. » Le nom de siamoise passa ensuite à un tissu tout de soie, qu'on fabriqua en France ; mais cette fabrication dura peu. Enfin, on appela du même nom des tissus de fil et de coton, rayés de couleurs différentes, d'assez bon teint pour pouvoir être savonnés, et dont on fit des tentures bon marché, des garnitures de sièges et de lit pour l'été, et surtout des housses. La siamoise se fabriquait, dans le principe, à Rouen, et par un arrêt du Conseil les tisseurs de cette généralité obtinrent de pouvoir en augmenter la largeur. (*Journal général de France* du 31 mars 1782.) Une partie des siamoises de Rouen étaient teintes à Paris, dans les ateliers que Jacques Cottin avait établis, sous la protection du gouvernement, dans l'enclos de l'Arsenal et au Clos-Payen (faubourg Saint-Jacques). (*Avant-Coureur* du 24 mars 1760.) On en faisait aussi à Paris, et l'on peut citer les manufactures des sieurs Saugrain (1761) et Leclerc (même année), comme ayant produit couramment de ces tissus. (*Ibid.,* n^{os} des 5 janvier, 30 mars et 2 novembre 1761.)

La manufacture du sieur Leclerc, qui paraît avoir été la plus importante des deux, était établie au faubourg du Temple ; celle de Saugrain, à la Courtille. C'est des produits de ces deux établissements que parle Bimont dans son *Art du tapissier* (p. 8). « La siamoise, qui est appelée de la *Porte,* écrit-il, et celle de la barrière du Temple, sont les plus fortes et les mieux fabriquées. On en fait des lits, tapisseries, rideaux de croisée, mais rarement des sièges, à moins qu'on ne s'en serve pour des carreaux à mettre sur des fauteuils et des chaises de paille. La siamoise de Rouen est du même usage que celles dont je viens de parler, et elles sont toutes en fil et en coton. On en fabrique en fil et laine à la barrière du Temple. Il y a aussi des siamoises à carreaux qui imitent le taffetas, et qui peuvent servir pour les rideaux de croisées. »

Le premier texte où nous trouvons la siamoise mentionnée comme étoffe d'ameublement est de 1737. « Le Roi, écrit le duc de Luynes (*Mém.,* t. Ier, p. 268), est sorti aujourd'hui à cinq heures, pour aller voir l'hôtel des gendarmes qui vient d'être fini et meublé. Il y a cinquante-quatre lits de maîtres, sans compter ceux des domestiques et quelques chambres pour les officiers, une grande salle pour manger et pour tenir quatre tables de douze couverts. Le tout est meublé d'une toile qu'on appelle siamoise. » A partir de cette époque, on rencontre notre étoffe un peu partout, chez les artistes notamment et chez les amateurs, ce qui prouve qu'elle était décorative. L'*Apposition des scellés chez Charles Parrocel, peintre du roi* (1752), comprend : « Seize aunes ou environ de siamoise de la porte » faisant le tour de la salle de compagnie. L'*Apposition des scellés après le décès du comte de Caylus* (1765) nous apprend que cet homme éminent possédait « un grand fauteuil couvert de siamoise ». Le *Testament de Benoît Audran* (8 janvier 1772) mentionne : « Un morceau de

siamoise de la Porte, à bandes bleues et autres couleurs, tapissant en partie le cabinet. » A la *Vente du sieur Lefebvre, ancien pensionnaire de l'Académie royale de musique* (5 février 1783), nous relevons des « lits et tentures de siamoise ». Etc. On l'employait aussi dans les palais royaux et jusque chez la Favorite, qui donnait à tous la mode et le ton. En 1751, le tapissier Salior fournissait pour le château de Marly « deux lits à colonne, à pente de siamoise de Rouen, rayée bleu et blanc à bouquets », et « deux fauteuils de paille à carreaux de même siamoise », ainsi que « huit chaises à la Reyne couvertes de même siamoise ». Ces dernières étaient destinées à la chambre de Mme de Pompadour. Au château de Saint-Hubert, les sièges de la chambre et du cabinet de la célèbre marquise étaient enveloppés dans des « housses de siamoise, à mosaïque vert et blanc ». Les *Ventes* de la dame Petit (8 décembre 1779), du sieur Grégoire (30 juin 1782), de la comtesse du Pin (3 mai 1784), du comte de Sauveterre (8 février 1785), etc., comportent également des meubles de siamoise. Toutefois, cette étoffe demeura toujours, et malgré sa haute faveur, un tissu de petite réputation et de mince valeur. Nous n'en voulons pour preuve que la mention suivante, tirée d'une parodie pornographique du journal les *Annonces, affiches et avis divers,* parodie qui fit la joie de nos ancêtres (voir les *Mémoires secrets,* t. XIV, p. 336) et que Métra recueillit dans sa *Correspondance secrète* (t. IX, p. 203) : « Petit appartement au cinquième en siamoise, à troquer contre un au premier, en damas de trois couleurs. S'adresser à Mlle Sainte-Marie, ouvrière en tours de lit, rue de la Nouvelle-Halle, et chez Mme Delaunay, rue des Petits-Champs, où elle travaille à la journée. » Une réclame de l'*Avant-Coureur* (n° du 5 janvier 1761) nous donne, au surplus, les prix des siamoises fabriquées à la Courtille par le sieur Saugrain. Ces tissus valaient « depuis 3 livres 10 sols l'aune de petite largeur, jusqu'à 9 livres. Ces derniers prix pour les desseins chargés. »

SIAMOISE. — On donne aussi ce nom, nous l'avons dit, à un siège qu'on appelle également S, à cause de sa forme. C'est une sorte de canapé, disposé de manière à s'asseoir et à pouvoir causer confidentiellement. Son nom ne lui vient plus des ambassadeurs siamois, mais des frères siamois ; parce que les personnes qui sont assises sur ce siège semblent être réunies, à la hauteur de la poitrine, par le dossier contre lequel elles s'appuient.

Sibelin, *adj.* — Voir ZIBELIN.

Siège, *s. m.* — Littré définit le siège : « Meuble fait pour s'asseoir. » C'est, en effet, le sens général qu'on a donné de tout temps à ce mot, et qu'on lui donne encore. Citons comme exemple le passage suivant du *Rouman de Berte aus grans piés;*

> Après ceste parole li rois de la chambre ist,
> En la sale est venus, sor un siège s'assist,
> Ses barons fait mander que chascuns y venist;

et cet autre passage, emprunté au *Roman de Godefroid de Bouillon* (*Chroniques belges,* t. VI, p. 19) :

> Une table ont trouvée et les sièges tous mis,
> Et le pain et le vin et les capons rostis.
> Godefrois de Buillon s'est au mengier assis...

Puis, pour invoquer des textes plus modernes, nous citerons : « Sept sièges de paille, tant chaises que fauteuils. » (*Invent. de Mlle Desmares;* Saint-Germain, 1746.) « Tentures, rideaux, portières et sièges de vieux damas et autres étoffes. » (*Vente de M. Lepetit de Bachaumont,* 1er juillet 1771.) « Tentures, lits et sièges de damas et taffetas cramoisi. » (*Vente des meubles de la princesse de Guéménée,* 13 décembre 1780.) « Lit, sièges et rideaux de damas de trois couleurs. » (*Vente de la marquise d'Entragues,* 14 novembre 1784.) Etc.

On comprend que la confection de meubles aussi généralement usités ait été de tout temps l'objet de préoccupations spéciales. « Les premiers meubles, écrit Sobry dans son *Architecture* (p. 178), sont les sièges, et il y en a de plusieurs sortes. On les fait de bois précieux qu'on recouvre quelquefois d'une lame d'or ; on cloue avec propreté, sur les endroits où le corps repose, des coussins rembourrés de crin ou de toute autre matière élastique, couverte d'une étoffe riche ou d'une peau parée et appropriée. Les sièges se distinguent en trônes, chaires, fauteuils, sophas, chaises, tabourets, bancs, plians et escabeaux. » La nomenclature de Sobry n'est pas complète. Il oublie les canapés, les stalles, les formes, les caquetoires, les placets, les perroquets, les selles et les coussins ou carreaux, etc., qui ont aussi figuré parmi les sièges de l'Ancien Régime. A cette liste déjà longue, on pourrait joindre encore les divans, les poufs, les causeuses, les marquises, les chaises longues, les tête-à-tête, les bornes et quelques autres meubles relativement récents, qui ont vu le jour depuis un siècle au plus.

Comme nous consacrons à chacun de ces sièges un article spécial, nous pourrions à la rigueur nous borner à cette énumération sommaire, et nous ne manquerions pas de le faire si nous n'avions quelques considérations générales à présenter sur la confection même des sièges et sur leur emploi. Chacun des meubles que nous venons de citer répond à une destination particulière et conforme sa structure à cette destination. Mais tous doivent, dans leur construction, se plier à certaines règles, qui trouvent leur point de départ dans la convenance du siège et dans sa commodité. Pour la commodité, quatre conditions sont à observer : la hauteur, la largeur, la profondeur et l'inclinaison du dossier. Trop souvent, ces conditions primordiales sont abandonnées au hasard, et le fabricant ne se préoccupe que du bon aspect de son modèle, sans se soucier des courbatures qu'il fera endurer à ses clients. Nous parlons longuement de la construction du siège dans un autre ouvrage. (Voir l'*Art dans la maison,* 1re édit., p. 75 et suiv.) Ce que nous ajouterions ici ne serait que redites. Quant aux convenances, aujourd'hui, elles dépendent à peu près uniquement de la bonne confection du siège et de la façon dont il répond à la destination qui lui est assignée. Autrefois, il lui fallait encore satisfaire aux lois de la hiérarchie et aux exigences de l'étiquette. La féodalité, en effet, ne s'était pas bornée à créer une progression savamment réglée de titres et de privilèges. Elle avait aussi hiérarchisé l'architecture, le costume, les meubles, et jusqu'au jour où la Révolution fit table rase des anciennes prérogatives, les sièges auxquels on avoit droit étaient, suivant le lieu, strictement proportionnés au rang qu'on occupait dans le monde. Fait à retenir, c'est surtout au XVIIe siècle que cette savante répartition fut en honneur et qu'elle exerça son inexorable tyrannie sur les gens de la Ville et de la Cour. Jusque-là, les sièges étaient demeurés remarquablement rares, et les plus illustres personnages ne faisaient point de difficultés, le cas échéant, pour se reposer sur le premier objet venu. Joinville, en ses *Mémoires* (t. Ier, p. 26), raconte que Louis IX allait au jardin du Palais vêtu d'un « surcot de tiretaine sans manches et un mantel par dessus de sandal noir », et qu'il faisait étendre par terre des tapis où il s'installait avec les gens de son Conseil pour

rendre la justice au peuple. Une autre fois (*Ibid., id.,* p. 14), il nous montre le saint roi appelant ses fils autour de lui « et s'assit, ajoute-t-il, à l'uis de son oratoire, et mist la main à terre et dist à ses ditz filz : Séez vous ici préz de moy qu'on ne vous voye ». Anthoine de la Salle, dans sa gracieuse *Hystoyre de Jehan de Saintré* (1459), nous apprend que la jeune dame des Belles Cousines, faute d'avoir un autre siège à sa portée, donnait audience au héros de son livre « assise sur les piés du petit lit » (p. 9 et 12). C'est aussi sur le bord d'un lit que prend place le gentilhomme désolé du *Livre du Faulcon.* « Illec mist pied à terre, abandonna son cheval, entra ou domicille, s'assist sur le bort d'une couche, commença à remémorer son cas, ses douleurs, son infortune. » Au château de Chanzé (1471), dans la chambre à coucher du roi René, on voyait « deux coffres servans de bancs » où les plus hauts personnages de la Cour prenaient place. Cette habitude, au surplus, de s'asseoir sur les coffres dura plus d'un siècle et demi. Marguerite de Valois, retraçant en ses *Mémoires* (p. 32) les événements qui marquèrent la veille de la Saint-Barthélemy, écrit : « Estant au coucher de la Royne ma mère, assise sur un coffre auprès de ma sœur de Lorraine, que je voyois fort triste, la Royne ma mère parlant à quelques-uns m'apperceut, et me dit que je m'en allasse coucher. » Le *Journal de Jean Héroard* (t. II, p. 75) contient une amusante anecdote relative à Louis XIII et à son vieux gouverneur, M. de Souvré, qui, assis sur un bahut, était obligé de se lever chaque fois que le jeune roi venait se placer à son côté. Quarante ans plus tard (1652), à un conseil de guerre tenu à Orléans chez cette fougueuse amazone, qui porte dans l'histoire le nom de la *Grande Mademoiselle,* le duc de Beaufort et M. de Nemours, faute de siège, avaient pour unique ressource de s'appuyer contre un vieux coffre de bois ; et M. de Clinchamp, « qui ne pouvoit tenir longtemps debout à cause d'une vieille blessure, étoit assis sur un châlit ». (*Mém. de Mlle de Montpensier,* t. II, p. 11.) A Fontainebleau, le maréchal de Turenne, rendant visite à cette princesse, attendait « une demiheure dans l'antichambre sur les coffres », qu'elle eût achevé de changer de linge. On pourrait aisément multiplier ces exemples.



Fig. 637. — Siège. — Banc à haut dossier en noyer sculpté et ciré (XVIe siècle).

Les coffres, au reste, étaient considérés à cette époque comme des sièges relativement confortables. Le plus souvent, hommes et femmes s'asseyaient à terre sur des coussins, ou, à l'instar de saint Louis, s'accroupissaient bravement sur le sol. L'historien du *Petit Jehan de Saintré,* déjà cité, nous montre (p. 133) la reine invitant les dames à s'asseoir par terre et à permettre aux gentilshommes de s'asseoir sur la traîne de leurs robes. « Puis dist aux aultres trois dames : Séez vous toutes, et la plus courtoyse le servira de la queue de sa robe. Ma dame, pour le veoir plus clèrement vis-à-vis, ne voult pas estre la plus courtoise, ains fist le sourt. » De son côté, Georges Chastellain, dans sa *Chronique,* rapporte que « la Princesse de Piedmont, fille au roy Charles deffunct, ne fut oncques assise en banc, ains, seule et à part elle estoit assise en bas sur un quarreau de drap d'or aux pieds de la Reine, ensemble la dame de Mauvy, fille bastarde du Roy Charles, estoient assises à basse terre emprès la princesse ». Brantôme dit également (*Dames galantes,* t. III, p. 19) qu'au temps de sa jeunesse, en présence de la reine, « la coustume estoit qu'on ne s'assioit autrement qu'en terre ». Bourgoing, dans son *Journal* (p. 469), raconte que Marie Stuart, au moment de son arrestation, « se assist premièrement sur terre, puis se myt au gyron d'une de ses filles de chambre appelée Curle ». Pierre de l'Estoile (*Journal,* t. VIII, p. 73) nous apprend que la reine Élisabeth d'Angleterre ne consentit à se mettre au lit « que trois jours avant sa mort, ayant demeuré plus de quinze jours assise sur des coussinets ». Mme de Motteville, en ses *Mémoires* (t. Ier, p. 9), parlant de sa mère qui avait été admise dans l'entourage d'Anne d'Autriche : « Je lui ai ouï dire, écrit-elle, que la première fois qu'elle la vit, elle (la reine) estoit assise sur un des carreaux à la mode d'Espagne, au milieu de ses dames. » L'auteur de *Polyandre, histoire comique,* publiée en 1648, rendant compte d'un bal offert par un riche financier (p. 180), explique que parmi les assistants, « les plus galauds, refusant des chaises, quoiqu'ils fussent gens de condition, estendoient leurs manteaux par terre, et s'alloient coucher aux pieds des belles dames, où ils se trouvoient encore trop honoréz et tantost les uns, tantost les autres estoient pris pour danser ». S'il était besoin d'autres preuves de cet usage singulier, elles ne manqueraient pas. A la messe qui précéda le mariage de Marie-Thérèse avec

Louis XIV, messe qui eut lieu à Fontarabie le 3 juin 1660 : « Le roi d'Espagne se mit dans sa chaise et l'Infante s'assit sur son carreau. » (*Mém. de Mlle de Montpensier,* t. III, p. 460.) Après cette cérémonie, la jeune reine reçut la

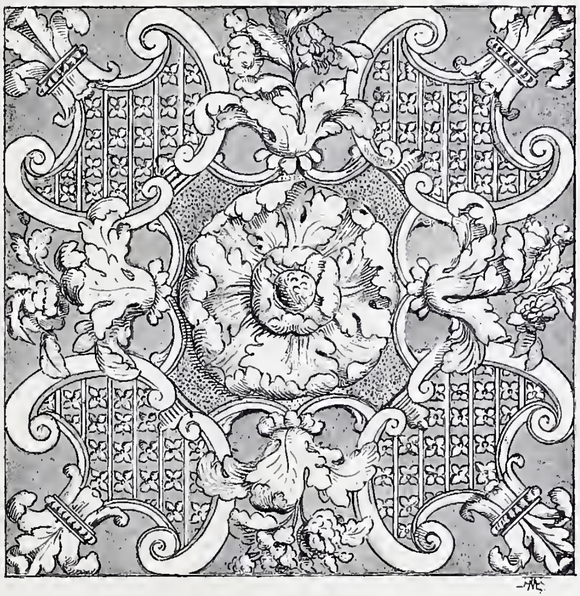


Fig. 638. — Siège de fauteuil en tapisserie. Modèle dessiné par J. Marot.

Grande Mademoiselle dans sa chambre « où il y avoit deux carreaux et lui en fit donner un ». (*Mém. de Mme de Motteville,* ch. LIII.) Olivier d'Ormesson, racontant en son *Journal* les derniers moments d'Henriette d'Angleterre, la célèbre « Madame », dit qu'elle prit froid étant restée « endormie sur les carreaux bien une heure ». Tout le monde a lu dans Saint-Simon (*Mém.,* t. XX, p. 435) la cruelle façon dont Lauzun se vengea de Mme de Monaco : « Une après-dîner d'été qu'il étoit allé à Saint-Cloud, il trouva Madame et sa cour assises à terre sur le parquet pour se rafraîchir, et Mme de Monaco à demi couchée, une main renversée par terre. Lauzun se met en galanterie avec les dames. Il tourne si bien qu'il appuie son talon dans le creux de la main de Mme de Monaco... Etc. » Enfin, Barbier (*Journal,* 1re série, p. 222) nous apprend qu'au mois de juillet 1722, Louis XV, étant allé visiter Versailles, « se reposa à terre sur le parquet », dans la grande galerie ; et il ajoute : « Tout le monde fit de même. »

Ces usages sont si différents des nôtres, ce laisser-aller et ces façons d'agir s'éloignent tellement de la majesté guindée dont nous gratifions les personnages de l'Ancien Régime, que nous avons cru bon de multiplier les textes et les citations. En outre, la pénurie de sièges que révèlent ces coutumes familières fait mieux comprendre l'importance qu'on attachait à leur attribution. C'est ce que Voltaire explique fort bien dans le chapitre qu'il consacre aux *Cérémonies.* (*Œuvres complètes,* t. XV, p. 28.) « Le fauteuil à bras, la chaise à dos, le tabouret, écrit-il, ont été pendant plusieurs siècles d'importans objets de politique et d'illustres sujets de querelles. Je crois que l'ancienne étiquette concernant les fauteuils vient de ce que, chez nos barbares de grands-pères, il n'y avait qu'un fauteuil tout au plus dans une maison, et ce fauteuil même ne servait que quand on était malade. Il y a encore des provinces d'Allemagne et d'Angleterre où un fauteuil s'appelle *une chaise de doléance.* — Longtemps après Attila et Dagobert, quand le luxe s'introduisit dans les cours et que les grands de la terre eurent deux ou trois fauteuils dans leurs donjons, ce fut une belle distinction de s'asseoir sur un de ces trônes ; et tel seigneur châtelain prenait acte comment, ayant été à demi-lieue de ses domaines faire sa cour à un comte, il avait été reçu dans un fauteuil à bras. On voit, par les *Mémoires* de Mademoiselle, que cette auguste princesse passa un quart de sa vie dans les angoisses mortelles des disputes pour les chaises à dos. Devait-on s'asseoir dans une certaine chambre sur une chaise ou sur un tabouret ou bien ne pas s'asseoir ? Voilà ce qui intriguait toute une cour. » Faut-il ajouter que ce ne sont pas seulement les *Mémoires* de Mme de Motteville ou de la Grande Mademoiselle qui sont remplis de ces graves questions ? Tous les écrits du temps en font mention. Le *Journal* de Dangeau, les *Mémoires* de Saint-Simon et ceux aussi du duc de Luynes nous entretiennent, presque à chaque page, des incidents fâcheux et des mémorables disputes auxquels donnaient lieu à la Cour l'attribution et la répartition des sièges. C'est ainsi que Dangeau nous apprend (t. V, p. 55) qu'en 1692 les princesses cessèrent d'aller chez la reine d'Angleterre, parce que celle-ci ne leur faisait offrir que des tabourets. Plus loin (t. IX, p. 43), il nous montre le duc de Bourgogne à table et la duchesse « assise sur le bras de la chaise » de son mari et refusant de prendre place à côté de lui « parce qu'il y avoit des courtisans qui mangeoient avec Monseigneur, et il n'y auroit que les princes du sang qui pourroient manger avec elle ». Plus loin encore (t. IX, p. 171), il nous fait assister aux visites officielles du nonce, obligé de se contenter d'un pliant chez cette même duchesse de Bourgogne, alors qu'il obtenait une chaise à dos chez la duchesse d'Orléans. Etc. Quant à Saint-Simon, il faut voir avec quelle passion il raconte (*Mém.,* t. II, p. 168) ce qu'il appelle pompeusement « l'affaire des tabourets », l'aigreur avec laquelle il explique comment la princesse de Guéménée, la marquise de Sennecy et la comtesse de Fleix obtinrent un siège à la Cour, et comment, sur l'insistance et les protestations de Gaston d'Orléans et du prince de Condé, la reine

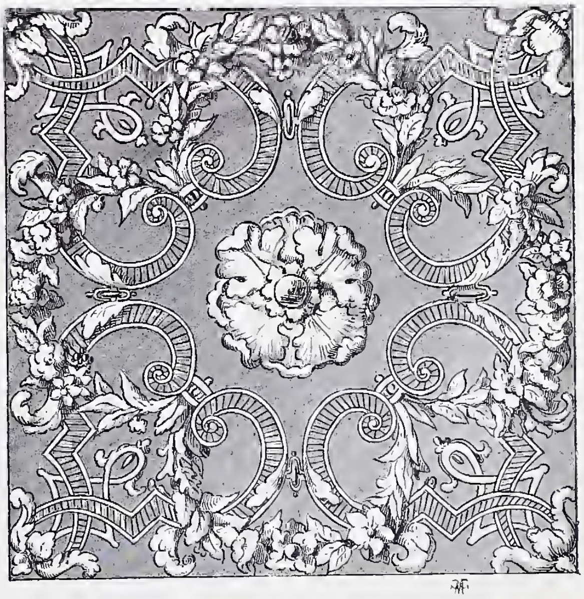


Fig. 639. — Siège de fauteuil en tapisserie. Modèle dessiné par J. Marot.

le leur retira pour le leur rendre plus tard. Rien n'est curieux comme la maligne complaisance avec laquelle il s'étend sur les entreprises de Mme d'Elbeuf, cherchant à usurper une chaise à dos, alors que : « Les femmes et les veuves de

vrais souverains, réels et existans, dont les ministres sont reconnus et reçus dans les Cours et les assemblées de l'Europe, pour les négociations et les traités, ont eu constamment un siège à dos, une seule fois, au cercle de la reine, après quoi, jamais qu'un tabouret, et parmi tous les autres sans distinction et sans différence des duchesses. » (*Mém.,* t. VII, p. 340.) Autre part, il constate avec une satisfaction non déguisée que les femmes des maréchaux et les dames d'atour de la reine n'ont droit qu'à un carreau « et elles s'assoient dessus si elles veulent, écrit-il, mais elles préfèrent d'être debout à s'asseoir si bas, tandis que les duchesses et les princesses sont assises sur des ployants ou des tabourets ; car il n'y a point de différence pour ces deux sortes de sièges sans dos ni bras ». (Addition au *Journal de Dangeau,* t. VI, p. 44.) Et, comme Dangeau annonce qu'à la Cour de Philippe V, les duchesses auront un tabouret, bien que les femmes des Grands ne soient



Fig. 640. — Siège de fauteuil en tapisserie.
Modèle dessiné par J. Marot.

point assises à Madrid, Saint-Simon se hâte d'ajouter : « Dangeau est mal informé. Personne ne s'assit en Espagne, si on appelle s'asseoir être sur des sièges, car il n'y en a point pour les dames, même chez elles ; mais la différence est égale pour les femmes des Grands qui sont assises sur des carreaux, les femmes de leurs fils aînés aussi, mais d'étoffe différente, et toutes les autres par terre sans carreaux. » (*Ibid.,* t. VII, p. 425.) Enfin, par le duc de Luynes, nous savons comment les princesses parvinrent, en 1736, à usurper une chaise à dos à la Comédie (*Mém.,* t. Ier, p. 110), et comment, dix années plus tard, la douce et bienveillante Marie Leczinska voulut bien tolérer que sa belle-fille la Dauphine, fatiguée et souffrante, fît mettre « un petit dossier à son pliant pour soulager son dos et ses reins ». (*Ibid.,* t. VII, p. 203.)

Ajoutons que la Cour n'était pas le seul endroit où ces distinctions singulières affectaient un caractère tracassier et compliqué. L'Église et le Parlement en pouvaient revendiquer leur part. Ceux qui voudraient s'en convaincre n'auront qu'à lire dans le *Journal de Dangeau* (t. III, p. 106) les mémorables débats des abbés et des évêques, au sujet de la place réservée aux uns et aux autres dans les cérémonies officielles, et du fauteuil et de la chaise à dos. Ils trouveront aussi dans les additions de Saint-Simon, à ce même *Journal* (t. X, p. 294), des détails sur les usurpations des présidents, accusés d'avoir « si bien fait rembourrer la partie du banc sur laquelle ils prenoient place, qu'elle étoit plus haute de plus d'un pied que le reste du même banc où siégeoient les conseillers ». Enfin il n'était pas jusque chez les particuliers où la question des sièges ne fût à l'état aigu. Le *Nouveau traité de la civilité qui se pratique en France parmi les honnestes gens* (Paris, 1673) est rempli de recommandations précieuses sur la nature du siège qu'il faut choisir, et sur la place que l'on doit occuper suivant sa qualité, son sexe et son âge. Nous relevons dans un curieux petit livre, intitulé *Des mots à la mode,* imprimé à Paris en 1692, le passage suivant, qui montre combien, même à la fin du XVIIe siècle, cet important sujet préoccupait les gens de toutes les classes : « Il y a, dit l'auteur, une autre chicane que la vanité a encore introduite, elle consiste en la différence des sièges ; cette différence regarde particulièrement les femmes, celles qui ont quelque prétention à la Principauté croient avoir remporté une grande victoire, quand elles n'ont présenté qu'une chaise à dos à une femme de qualité qui les aura visitées, et qu'elles ont été assises dans une chaise à bras. Ce vain cérémonial les occupe si fort, qu'il n'y a rien qu'elles ne soient capables de sacrifier pour le maintenir. » Et pour bien établir que, même en province, ces préoccupations n'étaient pas moindres qu'à Paris, il suffit de rappeler les objurgations de la *Comtesse d'Escarbagnas* à l'inexpérimenté Criquet : « Laquais, donnez un siège à monsieur Thibaudier. (Bas à Criquet qui apporte une chaise.) Un pliant, petit animal ! (Haut.) Monsieur Thibaudier, mettez-vous là, et nous lisez vos strophes. »

Durant les dernières années de Louis XIV, la discipline se relâcha à Versailles, et ces distinctions un peu subtiles et très gênantes commencèrent d'être moins observées. L'*État de la France* (t. Ier, p. 176) nous apprend qu'en 1692 il existait à la Cour des huissiers spéciaux, chargés d'empêcher les courtisans de s'asseoir ; et dans une lettre que, vingt ans plus tard, elle adressait de Marly à la duchesse de Hanovre, la duchesse d'Orléans se plaignait de ce qu'en plein salon « les hommes se permettoient de rester assis devant le Dauphin et le duc de Bourgogne ». (*Lettres de Madame,* t. Ier, p. 340.) Avec la Régence, le laisser-aller augmenta, et, si nous croyons Saint-Simon, c'est la complication même de l'étiquette qui amena sa fin ; les personnages les plus intéressés à sa conservation ayant fini par la rejeter à cause des embarras qu'elle leur causait presque journellement. « Les princes et les princesses, écrit-il dans une de ses additions au *Journal de Dangeau* (t. XVIII, p. 67), s'étoient établis, sur la fin du feu roi, sur de petites chaises de paille garnies, sans bras, pour éviter de donner des fauteuils que quand il n'y avoit pas moyen de s'en dispenser, comme en des visites de cérémonies, de morts, de mariages et semblables, en sorte que ces petits sièges de paille, introduits sous prétexte de leur commodité pour jouer, travailler, étoient chez eux devenus les sièges de tout le monde sans distinction. » Et voilà comment Voltaire était amené, quarante ans plus tard, à terminer par la phrase qu'on va lire le passage relatif aux *Cérémonies,* que nous citons plus haut : « Aujourd'huy, les mœurs sont plus unies ; les canapés et les chaises longues sont employés par les dames, sans causer d'embarras dans la société. » A la fin de l'Ancien Régime, les usages, en effet, s'étaient tellement transformés, que ceux-là mêmes à qui leur naissance donnait droit à un siège d'honneur n'osaient se prévaloir de ce droit, et que chez les princes de la famille royale, les plus hauts personnages

s'asseyaient sur les sièges les plus ordinaires. « Voici les étiquettes qui s'observoient dans les maisons des princes du sang, écrit Mme de Genlis. Il y avoit dans leur salon une grande quantité de chaises d'étoffes rembourées, galonnées, à longs dos et très commodes ; on ne s'asseyoit que sur ces chaises et non sur les canapés ou dans les fauteuils qui n'étoient que meublans et rangés autour des lambris où ils restoient toujours, à moins de la présentation d'une femme titrée à laquelle, mais ce seul jour-là, on donnoit un fauteuil. Le seul fauteuil de la princesse étoit à demeure au coin de la cheminée, et la princesse avoit la politesse de ne le prendre que pour les présentations des femmes titrées; tous les autres jours, elle étoit sur une chaise comme toutes les autres dames. » (*Dictionnaire des étiquettes de la Cour,* t. Ier, p. 188.)

De nos jours, la hiérarchie des sièges a continué d'exister. Dans un salon, les fauteuils sont réservés aux personnages importants, aux femmes et aux vieillards ; les chaises aux jeunes gens et aux visiteurs de qualité secondaire ; les poufs, les tabourets, les coussins, appartiennent de droit aux enfants, mais les convenances seules, le respect de la personne, de l'âge ou du sexe, suffisent à conserver cette classification sans qu'il soit désormais nécessaire de l'imposer par une rigoureuse étiquette.

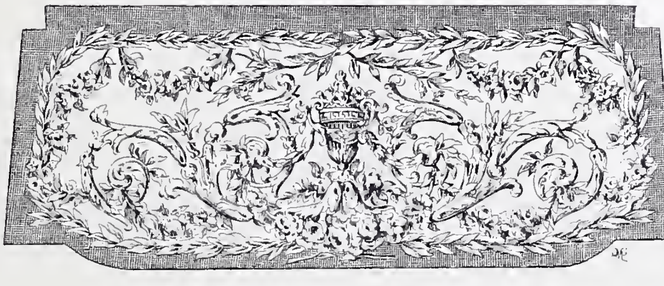


Fig. 641. — Siège de canapé en tapisserie, dessiné par M. Chabal-Dussurgey.

SIÈGE. — Outre sa signification générale, notre mot est pris encore dans un certain nombre d'acceptions spéciales qui sont à retenir. En premier lieu, les tapissiers appellent ainsi la partie d'étoffe sur laquelle on s'assoit, par opposition à celle sur laquelle on appuie le dos, et qui prend le nom de dossier. Cette façon de parler se perd dans la nuit des temps. Elle était déjà en usage au XIVe siècle. Les textes suivants le prouvent : « Des garnisons de l'argenterie, pour III aulnes et un quartier de veluyau, bailliées à maistre Girart d'Orliens, paintre, pour faire les sièges de VI chaaires délivrées au terme de Pasques pour Mgr le Dauphin, pour Mgr le duc d'Orliens, pour le conte d'Anjou, pour ces deux joines frères, et pour Mgr Loys de Bourbon. » (*Comptes d'Étienne de la Fontaine, argentier du roi,* 1352.) « *Item,* IIIj sièges de drap d'or pareil, brodéz de veluyau violet, semé d'escussons des armes de France et de Navarre, prisé VIjxx (140) francs. » (*Comptes de l'exécution du testament de Jehanne d'Évreux, femme de Charles le Bel,* 1372.) « A Robert Thierry, mercier, pour quatre aulnes de veloux azur alexandrain, sanz destaindre, pour couvrir le siège d'une chaière de retrait, pour ladicte Dame, pour ce..., XXIV sols parisis. — A lui pour demie aulne de veloux azur alexandrain, sur fil oysel, bailliée à Jehan de Troies, sellier, pour faire et garnir le siège d'une chaière à pigner le chef du Roy nostre dit Seigneur, pour ce, XL sols parisis. » (*Comptes de l'argenterie du roi Charles VI,* 1387.) « Un drap d'or, tixu à or, bordé d'un veluiau rayé eschiqueté, pour servir au siège d'une chayère, contenant VII quartiers ou environ. » (*Invent. du château du Louvre,* 1420.) Etc. Cette expression, au surplus, demeurée d'un usage constant, s'est transmise jusqu'à nous, et, au siècle dernier, elle a donné lieu à un jeu de mots qu'on pourrait presque qualifier d'historique. D'Argenson raconte en ses *Mémoires* (t. II, p. 203) que le roi Louis XV fut pris tout d'un coup de la passion singulière de broder de la tapisserie, et qu'on eut recours à M. de Gesvres, « dont cette occupation, ajoute-t-il, étoit la capitale ». « Comme il est reçu de ne pas manquer une occasion de dire quelque platitude, continue d'Argenson, quelqu'un a dit au Roi : — Sire, le feu roi n'entreprenoit jamais deux sièges à la fois, et voilà que Votre Majesté en commence quatre, — voulant parler des sièges de tapisserie. »

SIÈGE. — Au XIVe et au XVe siècle, a encore signifié la place élevée, l'estrade sur laquelle le prince se montrait en public et s'asseyait pour rendre la justice. C'est ainsi qu'il faut comprendre le texte suivant : « *Item,* refourmer les sièges où ledit viconte tient ses pléz souz porte. — Une chaère toute neufve, faite sur iceuls sièges. » (*Fournitures et réparations faites au château de Falaise,* 1340.) De même pour le passage de la *Chronique de Tournai* (t. III, p. 327), relatif à la mort du roi d'Angleterre, où il est fait mention de l'estrade sur laquelle le roi prenait ses repas, du « siège où il avoit coustume de seir au disner et souper ». Enfin, par extension, ce terme s'appliquait aux draperies et au dais sous lesquels le prince était installé. (Voir *Comptes de l'argenterie,* p. 58 et 402. *Glossaire.*)

Dans cette dernière acception, siège a cessé d'être en usage ; mais il a conservé sa signification judiciaire. « Si elle a quelque procès en notre siège, dit M. Thibaudier, dans la *Comtesse d'Escarbagnas,* elle verra que je n'oublierai pas l'honneur qu'elle me fait, etc. »

SIÈGE. — Dans les environs de Lyon, à Villefranche notamment, on trouve encore ce mot, au XVIIe et au XVIIIe siècle, pris dans le sens de pied de table, de tréteau. Exemple : « Une table en ouvalle avec son siège et une liette, le tout bois noyer, estimé sept livres. — *Item,* un grand coffre à baheu, fermant à clef, couvert de cuir noir avec cloudz, assis sur deux petits sièges, bois noyer, estimé vingt livres. » (*Invent. des meubles de dame Benoîte Gillet;* Villefranche, 1654.) « Une table en ovalle, boys noyer, sur son siège. » (*Invent. des meubles délaissés par Guill. Deschamps, bourgeois de Lyon;* Villefranche, 1663.) Enfin, ajoutons, pour terminer, qu'on désigne sous ce nom les divers endroits où l'on s'assoit — dans ce sens, on dit un siège de gazon, un siège de pierre — et aussi tous les meubles remplissant le même but, qui ne rentrent dans aucune des catégories plus haut citées, comme ayant reçu un nom spécial. C'est le terme qu'emploie le *Mercure* de novembre 1764, dans la réclame suivante : « Le sieur Languigneux fils, marchand tapissier, a inventé, il y a quelque temps, un siège portatif, remarquable par la légèreté de son strapontin, qui se met dans la poche et s'adapte sur une canne de grosseur ordinaire. Il a trouvé encore le moyen de placer un siège sur un fusil, sans l'endommager, ce qui devient très utile pour les personnes qui vont à la chasse. Il vend aussi un siège en acier, très solide, formant un triangle qui se renferme tout entier dans une canne, dont le poids est très léger. Il demeure rue de la Harpe, *A la ville de Rome.* » De même pour l'annonce suivante, publiée par la *Gazette de France* du 30 mars 1770 : « Le sieur Navarre a imaginé différentes sortes de parasols de poche en acier, ainsi que divers sièges, les uns de

poche, les autres en manière de cannes, dont on peut se servir commodément à la campagne ou dans les parterres des salles de spectacles. — Il demeure rue et vis-à-vis Saint-Honoré. »

Sielle, *s. f.* — Prononciation flamande et picarde de Selle. (Voir ce mot.) On lit dans le *Livre des mestiers :*

> Desous vo lit vous faut
> Un calit et dalès (près de) le lit,
> Une cayère et plusieurs
> Bancs et sielles.

Siennoise (à la), *adj.* — C'est-à-dire à la façon de Sienne. On rencontre ce terme au XVIe siècle, dans le midi de la France. « Deux chières de noyer garnies de cuir à la Siennoise. » (*Invent. d'Antoine Vacquier, docteur en médecine;* Marseille, 1574.)

Siérure, *s. f.* — Forme ancienne de Serrure. (Voir ce mot.)

Sietto, *s. f.;* **Sietoun**, *s. f.* — Locution provençale. Sietto est l'assiette de métal ou de faïence, dans laquelle on mange les viandes et les légumes. Sietoun, diminutif de la précédente, se dit d'une petite assiette ou d'une soucoupe.

Sieu, *s. m.;* **Scieu**, *s. m.* — Suif. « Pour XIV livres de chandelle de sieu, pour les dites besoignes, II sols IV deniers. » (*Journal de la dépense du roi Jean en Angleterre,* 1359-1360.) « A Mathieu Crocquenoir, pastichier, demourant à Amiens, le XVIe jour de décembre mil IIIj^c XXXV, pour l'acat et délivrance de deux perrées, XXVII livres et demie de scieu ou craisse de son dit mestier. » (*Comptes de la ville d'Amiens,* 1432.) Enfin, D. Carpentier (*Gloss. nov.,* t. III, col. 784, sous *Seupum*) cite un inventaire de 1511, où on lit : « Douze perées de sieu à faire candeilles, et une perei de sieu à fondre. » En patois picard, on se sert encore de la forme scieu.

Sieux, *s. m. pl.* — Pluriel arbitraire du mot Seuil. « Pour faire de machonnerie, deux sieux de pierre de taille, etc. » (*Travaux faits au château et à la geôle de Caen,* 1345.)

Sifflet (en), *s. m.* — Terme de menuiserie et de serrurerie. Se dit des surfaces taillées en biais ou en biseau. On fait des ajustements en sifflet.

Sigillée, Sigillata, Sigellée (terre), *s. f.* — Terre fine et de couleur jaune, qu'on tirait, dans le principe, de l'île de Lemnos, d'où le nom de *terre lemnienne,* dont quelques auteurs la gratifient. Son nom de terre sigillée, que l'on écrivait communément, au XVIe et au XVIIe siècle, *sigellée* ou *cizelée,* lui venait, suivant les uns, de ce que le sultan ou grand seigneur s'en servait en place de cire pour y imprimer son sceau ; suivant les autres, de ce que les pains de cette terre, importés en Occident, étaient revêtus de cachets qui en attestaient l'authenticité. « Cette terre paitrie et préparée, écrit Savary, sert à faire de petits vases qu'on estime, et qui sont l'ornement des cabinets des curieux. » Voici quelques textes où il est question de ces vases. « Neuf pièces de t^e sigillata. » (*Invent. du sieur Guillaume Évesque;* Marseille, 1587.) « M. de Brèves, ambassadeur pour le roi en (*sic*) Levant, donne au Dauphin un cimeterre avec la ceinture valant huit cents ou mille écus, un vase de terre sigillée, un lapis bezoard, un arc turquois et un trousseau de flèches. » (*Journal de Jean Héroard,* t. Ier, p. 250, 11 février 1607.) « A Cléricy (Anthoine), de la ville de Marceilles, travaillant pour donner plaisir à Sa Majesté en terre sigillée et autres terres, tant pour faire des carreaux esmaillez que potz, vazes, animaux



Fig. 642. — Modèle de siège de canapé en tapisserie.
Fabrication d'Aubusson.

et autres choses, pour ses gaiges..., VI^c livres. » (*État des officiers de la Couronne,* 1618.) « Huit, tant pots que tasses de terre cizellée. » (*Invent. de Madeleine Tubeuf;* Paris, 1676.) Etc. « Une urne, deux rouleaux, deux bouteilles, une callebasse de terre sizellée... — *Item,* deux pots de terre cizelés, deux petites tasses de porcelaine d'Hollande, etc. » (*Invent. du sieur d'Aunières;* Paris, à l'Arsenal, 1694.) La terre sigillée, au reste, formait, au XVIIe siècle, l'objet d'un commerce assez important, car elle est comprise dans le *Tarif général des droicts des sorties et entrées du royaume,* édicté en 1664. On y lit : « Terre citrin ou sigellée, le cent pesant, payera [à l'entrée] quarante sols. » Ajoutons que les besoins de la céramique ne suffisent point à expliquer ce grand commerce. La pharmacie, elle aussi, faisait usage de la terre sigillée. Et un curieux petit volume, intitulé *Abdeker, ou l'art de conserver sa beauté* (1754), comprend cette substance parmi les remèdes destinés à rendre aux femmes, sinon leur virginité perdue, du moins l'apparence.

Signage, *s. m.* — Terme de verrier. Dessin tracé à la craie ou au blanc d'Espagne sur une vitre, et qui sert de guide pour distribuer les panneaux dont on se propose de composer un vitrage.

Signeau, *s. m.* — Voir Signet.

Signer, *v. a.* — C'est le même mot que Seigner, dont nous avons parlé plus haut, et qui, au XIVe et au XVe siècle,

était employé dans le sens de marquer. Voici quelques exemples de son application à des ouvrages de métal. « Comme le XXe jour de février derrenièrement passé, Estienne de la Bazoche, escuier, et Jehan le Bas, son varlet, eussent apporté à Paris, en l'ostel de maistre Pierre de Bérigny, et baillié en garde à Jehanne Fournière, fille de feu Nicolas Fournier, LV escuelles d'argent, vint dorées et les autres blanches, signées aux armes de nos très chiers et très améz oncle et tante, les duc et duchesse de Bourgoigne, en lui disant qu'il les avoit rescousses à un homme qui les emportoit en une besace sur un cheval... » (*Lettre de rémission signée par le roi Charles VI;* Brie-Comte-Robert, 1382.) « Quatorze viez plas d'argent doréz, signéz chascun sur le bort, à un escu cizellé à trois fleurs de lis. » (*Invent. de l'hôtel Saint-Pol,* 1420.) « Deux petites cuillères d'argent blanc, de vieille façon, signée à une fleur de liz et un escu, traversé de deux barres et IIII mollettes. » (*Invent. des objets transmis par frère Jehan Charron, de Gisors, maître de l'Hôtel-Dieu de Paris, à son successeur;* Paris, 1428.) Enfin, notons encore la nomination par le Consulat de Lyon, en 1482, de Louis Lepère orfèvre, comme gardien du poinçon, « auquel l'on a accoustumé signer la vaisselle d'argent qui se fait en laditte ville ». (*Actes consulaires,* série BB, cahier 352.)

SIGNER. — Est aussi un ancien terme de vitrier. C'est marquer avec de la craie, ou toute autre matière, les endroits d'une feuille de verre qu'on veut couper au diamant.

Signet, *s. m.;* **Seignet,** *s. m.;* **Signeau,** *s. m.* — Ce mot est employé avec différentes significations : 1° c'était le sceau authentique qu'on apposait sur certaines pièces, avec lequel on *signait* les lettres importantes. Une *Ordonnance royale* de 1483 dit : « L'on doit avoir un petit scel ou signet qui sera tout propre et perpétuel à signer tous les actes ou mémoriaux. » Le signet consistait fort souvent en une bague gravée, que le seigneur portait au doigt. Quelquefois il était orné d'une intaille antique. Tels étaient les signets mentionnés dans l'*Inventaire de Charles V* (1380) : « Le signet du Roy, qui est de la teste d'un Roy sans barbe, et est d'un fin ruby d'Orient, et est celuy de quoy le Roy séelle les lettres qu'il escrit de sa main. — *Item,* ung autre signet de jaspre, assiz en une verge d'or tenue en chaastons, où est ung homme nu qui tient ung enffant nu devant luy. » Le signet du roi Jean, que nous voyons figurer dans un *Inventaire des joyaux de la Couronne,* dressé à Vincennes en 1418, est décrit : « Un petit signet d'or longuet, au bout duquel est taillé JOHANNES, et à l'aultre bout une fleur de liz. » Nous relevons dans un *Compte de Jehan Chousat, trésorier du duc de Bourgogne* (1405-1406), le payement de 6 livres 15 sols à Jehan Mainfroy, orfèvre à Paris : « Pour avoir fait et forgié un signet d'or pour Mgr, pesant une once d'or fin..., pour la façon dudit signet, graver et entailler les armes de mondit S^gr en icellui signet. » Un *Compte de Simon Longin, receveur des finances du duc de Bourgogne* (1497), porte la mention suivante : « A Pierre de Baekère, orfèvre, demourant à Bruxelles, la somme de quinze livres, pour avoir refait et gravé ung nouveau signet ordonné par monseigneur à messire Thibault Barradot, premier trésorier des finances, ou lieu d'un autre que souloit porter le seigneur de Bèvres et prévost de Liège, servant à icelles finances, auquel nouveau signet il a emploié une once d'or, outre et par-dessus le prix dudit vielz signet. » L'*Inventaire de Charles-Quint* (1536) comprend : « Ung signet d'or, taillé, à ung saphir, pendant à une chaînette d'or, à tout ung annelet au boult et deux petites perles, pesant I once I esterlin. » Enfin nous noterons encore les deux signets suivants qui faisaient, en 1551, partie du *Trésor de la cathédrale d'Amiens :* « Ung signet d'or garny d'une cornalline. — *Item,* ung signet esmaillié de blanc, garny d'un grenat. »

2° SIGNET. — On appelait ainsi, dans certaines villes, le poinçon dont on « signait » ou marquait la vaisselle. Un *Acte consulaire* de la ville de Lyon (*Archives communales,* série BB, registre 4, — 1446-1451) mentionne la remise à Jean Flas, orfèvre et maître des mestiers de la ville, du signet de la Commune « dont se signe la vaysselle d'argent ».

3° SIGNET. — Est également le nom qu'on donne à de petits rubans que les relieurs attachent à la tranchefile du haut d'un livre, et qui servent à marquer les pages. Autrefois les signets étaient indépendants de la reliure et consistaient en rubans retenus à une petite barre ou à un bouton, et se terminant souvent par une petite pièce de



Fig. 643. — Silhouette de Frédéric II, d'après une gravure du Cabinet des Estampes.

métal. « Un livre appellé le livre *De la fleur des histoires de la terre d'Orient...,* à deux fermouers d'argent doré, esmailléz aus armes de feu monseigneur de Bourgongne, et seignaulx de plusieurs couleurs. » (*Invent. du duc de Berry,* 1416.)

4° Enfin SIGNET, en patois picard, désigne, encore de nos jours, une bague ornée d'un chaton.

Silhouette, *s. f.* — Nom donné à des portraits découpés en papier noir et appliqués sur un fond clair. Ce nom leur vient du contrôleur général Silhouette qui, au siècle dernier, acquit une forte réputation de maladresse et d'avarice. « Dès lors, tout parut à la silhouette, dit Mercier, dans son *Tableau de Paris...,* les modes portèrent à dessein une empreinte de sécheresse et de mesquinerie...; les tabatières étoient de bois brut ; les portraits furent des visages tirés de profil sur du papier noir, d'après l'ombre de la chandelle sur une feuille de papier blanc. » Ces derniers semblent avoir été perfectionnés par un sieur Gonord, qui fit paraître dans le *Journal de Paris* (n° du 28 janvier 1788) la réclame suivante : « Le sieur Gonord, dessinateur physionomiste, avertit qu'il s'est procuré des artistes

d'un très grand mérite, pour parvenir à satisfaire les amateurs aussi promptement que possible. Premièrement, il continuera à faire des portraits à la silhouette, comme ci-devant, à 24 sols par exemplaire ; mais il n'en sera pas fait moins de deux pour chaque personne, et pour les très petits pour boîte, médaillon, bague, etc., le prix est de trois livres. Secondement, il ajoute à ces mêmes silhouettes la coëffure et le genre de costume que l'on porte, qu'il appelle *Silhouette à l'angloise,* soit sur le papier pour être encadrés, soit sur l'yvoire pour les bijoux ; le prix est de 6 livres par exemplaire ; il ne faut qu'une minute de séance, et ils seront finis le jour suivant. Troisièmement, il fait les camées et les portraits en miniature, d'après la silhouette qu'il nomme *silhouette colorée.* Le prix est de douze livres. Il ne faut que 3 minutes de séance, et ils seront finis le surlendemain... Il demeure au Palais-Royal, sous les arcades, n° 166, du côté de la rue des Bons-Enfants ; pour meilleure intelligence, il tiendra sur sa boutique une lanterne avec des silhouettes, et une de l'autre côté pour l'indication des voitures ; le soir, elle sera éclairée. »

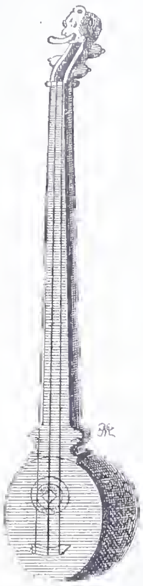


Fig. 644. Sistre, d'après une gravure de l'*Encyclopédie.*

Simaise, *s. f.* — Voir Cymaise.

Simbleau, *s. m.* — Terme de charpentier. C'est le nom d'un cordeau, qui sert à tracer des cercles plus étendus que la portée du compas. « Tracer au simbleau, c'est tracer les ellipses, arcs surbaissés, rampans corrompus, avec le simbleau, qui est un cordeau de chanvre ou plutôt de tille, meilleure parce qu'elle ne se relâche point. »

Similargent, *s. m.* — Métal de composition imitant l'argent et qui fut inventé par le sieur Bassand, établi rue Saint-Jacques, *A l'image Saint François.* (*Avant-Coureur,* 8 septembre 1760.) On en faisait des flambeaux, des cafetières, des couverts. Il fut remplacé par le plaqué.

Similor, *s. m.* — Alliage de cuivre rouge et de zinc produisant un métal d'une belle couleur jaune, et qui, bien frotté, se rapproche de l'aspect de l'or, d'où son nom. M. Darcel fait à un certain Renty, de Lille, l'honneur de la découverte de ce métal, et place à l'année 1729 la date de cette invention. (*Notice des émaux du Louvre,* p. 450.) De notre côté, nous avons recueilli dans le *Mercure* d'octobre 1731 la réclame suivante qui semble indiquer que, peu de temps après Renty, le fondeur Le Blanc fut en possession d'un métal à peu près identique. « Le sieur Le Blanc, fondeur du Roy, extrêmement connu par les beaux ouvrages qu'il fait d'un métal de sa composition, couleur d'or, qu'on a bien de la peine à distinguer du vrai or, nous prie d'avertir le public qu'il est trompé tous les jours par de méchants ouvriers qui veulent imiter son travail. Les curieux trouveront toujours chez lui quantité d'ouvrages de goût, utiles et agréables, comme flambeaux, toilettes, bras, lustres, sur-tout de table, grille à feu, etc. » Il faut croire que le similor jouit, au siècle dernier, d'une certaine faveur, car, en 1742, Louis XV lui-même offrit des bassins en similor à l'ambassadeur de Turquie. Parmi les meubles donnés par M[lle] Desmares à M[lle] Damours le 25 septembre 1746, figurent : « Deux flambeaux de similor. » A la *Vente de M. Caron, receveur de rentes, rue Aumaire* (7 mars 1786), on adjugea également des « flambeaux en similor ». Peut-être ces derniers ustensiles avaient-ils été achetés chez Renault, rue de la Barillerie, *Au chandelier couronné,* car ce fondeur fabriquait des lampes et des flambeaux « tant en similor qu'en cuivre ». (*Annonces, affiches et avis divers,* 8 novembre 1762.) Vers le même temps (31 mars 1762), la feuille que nous citons nous informe qu'on trouvait des « lampes de similor » chez Marigner, place Vendôme, *A la Levrette.*

Simmétrie, *s. f.* — Orthographe arbitraire de Symétrie. (Voir ce mot.) Cette orthographe est adoptée par Daviler. (*Explication des termes d'architecture,* t. III, col. 821.)

Simousa, *s. f.* — Locution forézienne. Lisière, bordure, frange, etc.

Sincelier, *s. m.* — Abréviation de Cincenellier. Le cincenellier (voir Chincelier) était une sorte de moustiquaire, dont on enveloppait les lits au Moyen Age, pour garantir le dormeur des piqûres et de l'importunité de certains insectes. Dans l'*Inventaire de Charles V* (1380) figurent : « Deux sinceliers de soye. »

Singe, *s. m.* — Appareil employé, au siècle dernier, pour copier mécaniquement les dessins, et qui, perfectionné, est devenu le Pantographe. (Voir ce mot.)

Singler, *v. a.* — Terme d'architecture. C'est, dans le toisé, contourner, avec le cordeau, le cintre d'une voûte, les marches, les coquilles d'un escalier, et toute autre partie qui ne peut être mesurée avec le pied ou la toise.

Sinombre, *adj.* — L'étymologie de ce mot (*sine umbra*) révèle sa signification. On a appelé lampes sinombres certaines lampes qui répandaient peu d'ombre autour d'elles.

Sirsakas, *s. m.* et *f. pl.* — Étoffe des Indes employée pour rideaux. Les *Annonces, affiches et avis divers* nous apprennent qu'à une *Vente de marchandises par la Compagnie des Indes,* qui eut lieu à Lorient, le 16 octobre 1786, on adjugea : « 1,561 pièces sirsakas fins. » Ce chiffre dit assez la consommation qu'on faisait de cette étoffe exotique. (Voir Cirsakas.)

Sistre, *s. m.;* **Cistre,** *s. m.;* **Cystre,** *s. m.* — Instrument de musique. Espèce de luth ou cithare qui, connu des Anciens, se retrouve, après avoir subi de nombreuses modifications, dans le mobilier du XVIII[e] siècle. Les sistres sont mentionnés au milieu des vielles, tympanons, mandolines, quintons et serinettes, dans la *Vente après décès du fonds de boutique du sieur Lejeune, luthier, rue de la Juiverie* (24 novembre 1784). Nous relevons, en outre, dans le *Journal général de France* du 7 octobre 1785 l'annonce suivante : « A vendre, rue Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle : sistre à mécanique, orné, avec son étui. »

Sizaillé, *adj.* — On trouve cet adjectif, au XVI[e] siècle, employé comme synonyme de ciselé. « Une couppe à pied, toute dorée, faicte à escailles sizaillées et poinsonnées. » (*Invent. de Charlotte d'Albret, duchesse de Valentinois,* 1514.)

Size, *s. f.* — Instrument dont on se sert pour peser les perles. (Littré.)

Sizeaux, *s. m. pl.;* **Sizeou,** *s. m.* — Orthographe arbitraire de ciseaux. On rencontre assez fréquemment cette orthographe au XVI[e] siècle. « Plus ung estuy de cousteaulx, la gène (gaine) de velloux noir avec passeman d'argant : il y a ung perre de couteaulx le manche doré, les sizeaulx de même et les pinsettes. » (*Invent. de Jeanne de Bourdeilles,* 1595.) En patois gascon et bordelais, on dit sizeou.

Sizelé, *adj.* — Orthographe arbitraire du participe passé du verbe Ciseler. Cette orthographe était en quelque sorte courante au XIV[e] et au XV[e] siècle. A des époques plus récentes, on rencontre encore ce qualificatif accolé au mot terre. Il faut le considérer alors comme une corruption de Sigillé. (Voir ce mot.)

Smalt, *s. m.* — Verre bleu que l'on obtient en fondant du minerai de cobalt grillé avec une matière vitrifiable. Le smalt a été employé comme substance colorante par les peintres. Le bleu d'azur est le produit de sa pulvérisation. Nous relevons dans les *Comptes des Bastimens*, à l'année 1536, un payement de 27 livres « à Me Mathieu Dalmasar, Véronois, pour huit livres de semalte et quatre livres de vert de terre pour les ouvrages de painture de la grande gallerie et chambre de la Reyne (à Fontainebleau), qui est à raison de XLV sols pour chacune livre de semalte, et pareille somme pour chacune livre de vert de terre ».

Smillage, *s. m.;* **Smille**, *s. m.;* **Smiller**, *v. a.*—Termes de maçonnerie. Le smillage consiste à piquer avec un marteau les moellons bruts, pour rendre leur forme plus régulière. Le marteau dont se servent les tailleurs de pierre pour cette opération est à deux pointes et se nomme smille. S'en servir, c'est smiller la pierre.

Sobreceu, *s. m.* — Locution bordelaise. Ciel de lit. « *Item,* un sobreceu de sendat roge, forrat de boraean pers, darramat. » (*Invent. de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André;* Bordeaux, 1442.) (Voir SURCIEL.)

Sobredaurat, *adj.* — Forme bordelaise ou gasconne de l'adjectif SEURDORÉ ou SURDORÉ, employé au XIVe et au XVe siècle, dans le sens de fortement doré. « Una peyra a maneyra de cor, garnida d'argent sobredaurat à l'entorn. — *Item,* una caneta d'argent sobredaurada au pié et au cubercle, ab un esmalh dessus azur. » (*Invent. de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André;* Bordeaux, 1442.)

Sochou, *s. m.* — Locution limousine. Petit sac.

Socle, *s. m.* — Terme d'architecture. On donne ce nom à une masse carrée, moins haute que large, simple ou moulurée, qui sert de base à une colonne, à un pilastre, à un vase, à une statue. Quand le socle affecte une certaine continuité, il prend le nom de soubassement. Dans les anciens comptes, on trouve le mot socle généralement employé comme synonyme de base. C'est ainsi que nous relevons dans les *Comptes des Bâtiments* (Versailles, col. 1292), à la date des 28 janvier et 17 mars 1680, le payement à Roch Duchesnoy, marbrier, de 600 livres à compte « sur les bazes et socles de marbre, pour le vestibule sous le sallon ». Dans l'*Inventaire des meubles de la Couronne* (État du 20 mars 1684), nous remarquons également : « Quatre grands pieds d'estaux en forme de socles, pour porter quatre grandes buires..., lesditz pieds d'estaux ornéz dans les milieux des quatre faces d'un rond formé par une moulure unie, dans lesquels ronds sont les chiffres du Roy. » Ces quatre socles, qui étaient en argent, ne pesaient pas moins de 1,357 marcs. Le *Livre journal* de Lazare Duvaux (t. II, p. 350, 371, 384) nous apprend que cet habile marchand fournit, en 1758, au comte du Luc : « Un socle en bois noir, et une moulure en cuivre, pour porter un groupe », et à M. de Jullienne : « Un socle carré à moulures, en bronze doré d'or moulu, pour un vase de porcelaine » ; enfin, en 1759, au duc d'Aumont : « Un socle de bois, peint en brèche violette, pour un enfant de marbre. » Etc. Dans le *Catalogue du cabinet de M. Le Brun* (1791), figure un « très beau socle » de porphyre rouge de la plus belle qualité. On voit que le socle a eu l'honneur d'être admis dans les collections les plus célèbres. Il eut également celui d'inspirer les muses et de fournir à Joseph Feutry, poète lillois, mort en 1789, le sujet d'une fable intitulée :

LE SOCLE ET LA STATUE

Oses-tu t'égaler à moi !
Disoit au socle une vieille statue.
Je porte mon front dans la nue
Et je pose le pied sur toi,
Encore trop heureux qu'un jour je ne t'écrase !
— Plus de douceur et moins d'emphase :
Il te sied bien de m'insulter,
Être foible, injuste et superbe !
Si je cessois de te porter,
Je te verrois bientôt sous l'herbe.

SOCLE. — Est aussi un terme de menuiserie. On donne ce nom à une large plinthe en bois qu'on rapporte au bas d'un lambris ou au bas d'un mur, pour simuler un petit lambris, ainsi qu'aux champs carrés ou rectangulaires rajoutés, et qui font saillie au bas des pilastres de menuiserie. Les ébénistes appellent de même la saillie qui forme la base de la plupart des meubles à bâtis et panneaux.

Socq, *s. m. ;* **Socque**, *s. m.* — Orthographe arbitraire du mot socle. « Trois socqs carréz, tout unis de différentes grandeurs, pour servir sous des urnes. » (*Invent. des meubles de la Couronne,* 1673.) « Une écritoire, composée d'un grand plateau... sur un double socque servant de porte-sonette... » (*Achat par la Ville à l'orfèvre Roettiers d'une écritoire pour M. de Barentin, nouvel avocat général,* 6 février 1766.)

Sode, *s. f.* — Terme savant employé, au XVIe siècle, pour signifier le sommet d'un objet. « La haulteur duquel du rez de terre iusque à la sommité et sode estoit de six toises. » (*Bref et sommaire recueil de ce qui a esté faict à l'Entrée de Charles IX à Paris,* 1572.)

Sodiaque, *s. m.;* **Sodiacre,** *s. m.;* **Sodiacle,** *s. m.* — Voir ZODIAQUE.

Sofa, *s. m.* — Voir SOPHA.

Soffite, *s. m.* — Terme d'architecture, dérivé de l'italien *Soffito,* qui s'applique à toute surface formant le

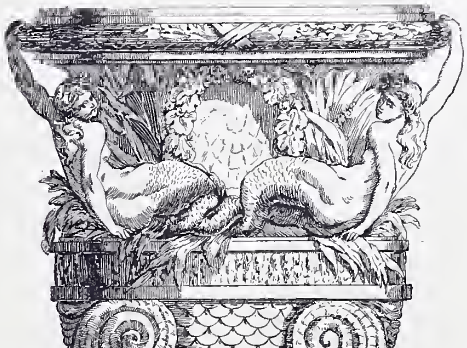


Fig. 645. — Vase en marbre, monté sur un socle.

dessous d'un ouvrage suspendu, et qui se dit plus particulièrement de tout plafond ou lambris de menuiserie, composé de poutres croisées, ou de corniches volantes, dont les compartiments, par renfoncements carrés, sont enrichis de sculpture, de peinture, de dorure, etc.

Soie, *s. f.;* **Saye**, *s. f.;* **Saie**, *s. f.;* **Soierie**, *s. f.;* **Soyerye**, *s. f.* — La soie est une substance filamenteuse que l'on tire des cocons du ver à soie (*bombyx mori*). Cette substance, dont nous n'avons pas à nous occuper ici

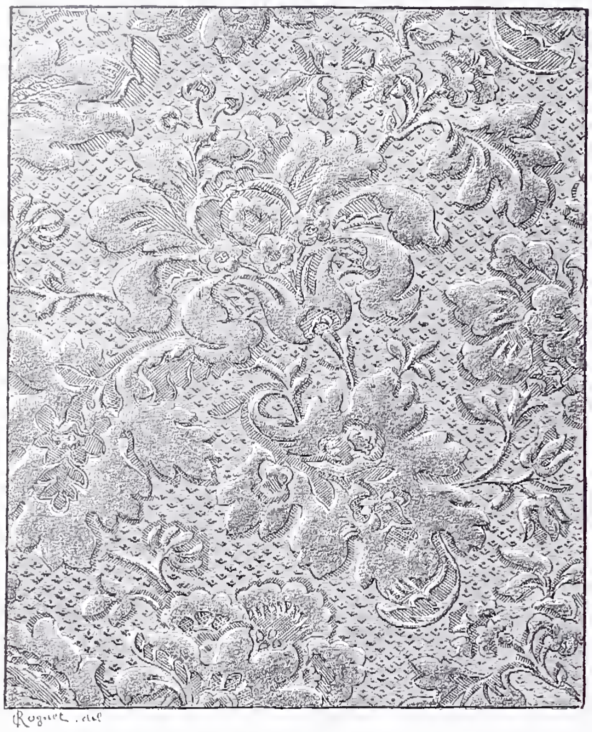


Fig. 646. — Soie. — Brocart à fond cannetillé.

d'une façon étendue, sert à faire les étoffes ou tissus compris sous la dénomination générale de soierie, et qui ont de tout temps joué un rôle considérable dans l'ameublement. Tout le monde connaît ces étoffes magnifiques, dont l'éclat, la douceur, le brillant, sont en quelque sorte proverbiaux. On ne saurait donc s'étonner qu'elles aient charmé nos ancêtres, amoureux du luxe, et qu'on ait, dès les époques les plus reculées, égalé leur possession à celle des matières les plus précieuses. Sans remonter aux Romains qui connurent tardivement les étoffes de soie, à Jules César, qui considérait comme un acte de magnificence inouïe d'en parer le théâtre pendant une représentation, à Tibère, qui en défendit l'usage aux hommes, prétendant qu'un luxe si outré pouvait les compromettre, à Aurélien, qui les payait au poids de l'or, il nous sera permis de constater que, dès le XIIe siècle, les tissus de soie et la soie elle-même jouissaient en France d'une faveur exceptionnelle, et qu'il est peu d'auteurs qui n'en aient parlé comme d'une chose magnifique et d'un prix inestimable. Philippe Mouskes, dans sa *Chronique rimée,* l'auteur du *Roman du Chevalier au cygne,* celui du *Roman de Godefroid de Bouillon,* le *Roman de Berthe aux grands pieds,* l'aimable histoire de *Floire et Blanceflor,* celle d'*Aucassin et Nicolette,* pour n'en point citer d'autres, ne laissent aucun doute sur l'estime que l'on avait de ces beaux tissus. Chez les rois et chez les grands princes, c'était l'argentier qui était spécialement chargé de pourvoir à leur achat et de veiller à leur conservation. Les *Comptes* de Geoffroi de Fleuri (1316), d'Étienne de la Fontaine (1352), de Guillaume Brunel (1383), etc., attestent la vigilance de ces hauts fonctionnaires, et l'importance qu'ils attachaient à cette partie de leur mandat. L'*Ordonnance de l'argenterie du roi* de 1323 déclare expressément que tous les riches tissus appartenant à Sa Majesté « seront gardéz au Louvre par ledit Pierre (l'argentier Pierre de Toussac), en unes aumoires, au proffit du dit Seigneur (le roi) ; et c'est ainsi à entendre des fourreures et des cendaus, draps d'or et de soye, etc. » L'*Ordonnance au sujet des finances du duc de Bourbon* (1374) explique également que « l'argentier tiendra compte de tous les draps de laine, soye, linge, etc., nécessaires pour la personne dudit Seigneur, de laditte Dame et de leurs diz enfans ». Cette *Ordonnance* obligeait, en outre, l'argentier à assister « aux achapts des draps de soye », à en faire « registre, foy et certiffications par tout où mestier sera ». Ces superbes tissus portaient les noms de Camocas, Samit, Baudequin, Satanin, Veluyau, Drap ou Toile de soie, Damas, etc., et ce sont les ancêtres des taffetas, des gros de Naples et de Tours, des damas, des satins, des velours, etc., considérés encore aujourd'hui comme la parure la plus magnifique de nos ameublements.

L'histoire de la soierie n'est plus à faire. Plusieurs auteurs se sont laissé tenter par un sujet aussi entraînant. On doit à M. Francisque Michel de précieuses *Recherches sur le commerce, la fabrication et l'usage des étoffes de soie d'or et d'argent.* (Paris, Crapelet, 1852.) M. E. Pariset a écrit en deux volumes l'*Histoire de la soie,* depuis ses origines jusqu'au XIIe siècle de notre ère, et M. Dupont-Auberville, dans un livre plus récent, a complété les travaux de ses prédécesseurs. On trouvera, du reste, à chacun des noms cités plus haut, une étude sommaire des tissus qui s'y rapportent. Nous n'avons donc ici qu'à nous occuper très rapidement de la façon dont ces belles étoffes furent introduites chez nous, et de l'époque à laquelle les premières soieries furent fabriquées en France.

Bien que *la Vray disante avocate des dames* fasse à l'Égyptienne Pamphila l'honneur d'avoir, la première, filé et tissé la soie,

> Qui trouva l'art, sinon Pamphille,
> De la belle soye qu'on fille
> Et de la tirer hors des vers,

cette noble industrie paraît être originaire de la Chine ; mais, dès le VIe siècle de notre ère, elle était déjà pratiquée sur les rives de la Méditerranée. Au XIe et au XIIe siècle, les Maures, installés en Sicile et en Espagne, produisaient des quantités relativement considérables de ces précieux ouvrages. La somptuosité des princes chrétiens qui s'approvisionnaient chez eux était moins grande toutefois que celle des califes et des princes infidèles. Ceux-ci prodiguaient les étoffes de soie jusque dans la confection de leurs tentes et pavillons.

> En la tente du roy, qui fu d'or et de soie,
> Furent ly hault baron en solas et en joie,

écrit l'auteur anonyme de *Godefroid de Bouillon* (t. III, p. 461). Les croisades eurent pour effet de généraliser en Occident le goût des vêtements de soie. L'amour du luxe transforma ce goût en besoin. Soit qu'ils aient appris le filage et le tissage de la soie en Asie, soit qu'ayant converti des tisseurs musulmans, les croisés les aient ramenés en pays chrétien, toujours est-il que les nations fermement catholiques ne tardèrent pas à voir s'élever sur leur sol des fabriques de soieries. Aux ateliers musulmans de Sicile et d'Espagne succédèrent, en effet, les ateliers d'Italie et de France.

M. Francisque Michel, qui a traité avec tant d'autorité l'histoire de ces commencements, n'a pu découvrir le moment précis où, de la Sicile, la fabrication des soieries passa sur le continent. Dès 1242, les ouvriers en soie for-



Mangonot del. Maison Quantin, imp.-éd.

SOIES — ÉTOFFES D'AMEUBLEMENT DU XVIIIe SIÈCLE

(Mobilier national).

maient à Lucques une agglomération importante, et c'est de cette époque sans doute que date le dicton :

A Lucques sont les bonnes soyes.

Malheureusement, la guerre que cette ville dut soutenir contre les Florentins amena, en 1314, la ruine de ces ateliers déjà prospères. Les ouvriers s'en allèrent porter leur industrie à Venise, à Florence, à Bologne, à Milan. De nouvelles manufactures se créèrent ou vinrent augmenter celles qui existaient déjà. On a écrit que cet exode fut profitable à la France et que nous lui devons l'installation de nos premiers métiers. C'est une erreur qu'il importe de rectifier. Il est possible que quelques ouvriers soient venus grossir le personnel de nos ateliers naissants, mais ceux-ci existaient depuis plus de cinquante années, quand les Florentins dispersèrent les artisans de Lucques.

Le *Livre des mestiers* d'Étienne Boileau constate, en effet, l'existence à Paris de plusieurs professions qui, dès le règne de saint Louis, mettaient la soie en œuvre. Au titre XXXIV, il rapporte les règlements des *Laceurs de fil et de soie;* au titre XXXV, il nous fait connaître ceux des *Filleresses de soie à grans fuiseaus;* le titre XXXVI concerne les *Filleresses de soie à petis fuiseaus;* le titre XXXVII est relatif aux *Crespinières de fil et de soie;* le titre XXXVIII traite du *Mestier des tissuz de soie,* et enfin le titre XL, le plus important de tous, est placé sous la rubrique suivante : « C'est l'ordenance du mestier des ouvriers de draps de soie de Paris et de veluyaus et de bourserie en lice, qui affièrent audit mestier, en la forme qui s'ensuit. » De la lecture de ces divers règlements, il résulte avec évidence qu'Étienne Boileau se trouvait en présence de professions déjà anciennes et occupant une quantité respectable de bras. Le nombre des jurés chargés de veiller à l'observation des statuts et règlements, qui était de six (trois maîtres et trois maîtresses) pour les fabricants de tissus, de huit pour les crépiniers, alors qu'il est seulement de deux pour les fileresses de grand et petit fuseau, indique un chiffre relativement élevé d'ateliers en pleine activité. Les *Registres de la Taille* de 1292 nous fournissent les adresses de dix-sept patrons. Ceux de 1313 en mentionnent dix. On peut, d'après cela, établir le nombre proportionnel des ouvriers occupés à la fabrication de ces riches tissus. Les précautions pour prévenir et réprimer les fraudes attestent, en outre, une industrie en possession de ses moyens, et dont les procédés perfectionnés permettent certaines sophistications. Il n'est pas jusqu'au silence gardé par le rédacteur du Règlement, relativement à ces mêmes procédés, qui ne révèle, au dire d'écrivains compétents, « l'intention de ne pas divulguer les secrets de la fabrication ». (Voir René de l'Espinasse et François Bonnardot ; *Introduction* au *Livre des métiers,* p. LXI.) Ajoutons qu'en dehors des gens dont c'était la profession, la soie était, au Moyen Age, filée et tissée par les riches bourgeoises et même par les femmes de la plus haute condition. On lit dans le *Roman de Berte aux grans piés :*

Les deux filles Constance, ne vous en mentirai,
Sorent d'or et de soie ouvrer.

Et Eustache Deschamps, dans sa *Ballade pour les nouveaulx mariéz,* écrit :

Il vous fault pour vostre mesnage,
Entre vous, mesnagers nouveaulx,
. . . .
Aguilles, fil, soie et fuisiaux.

On doit attendre, toutefois, la seconde moitié du XVe siècle pour voir le tissage de la soie prendre en France un caractère vraiment industriel. Malgré l'activité des fabricants parisiens et de leurs confrères établis en province, on tirait encore de l'étranger une quantité considérable d'étoffes qui nécessitaient la sortie de sommes relativement importantes. Pour remédier à ces causes d'appauvrissement du royaume, Louis XI fit venir du dehors des tisseurs expérimentés. Une *Ordonnance* de ce roi, datée du mois d'octobre 1480, nous apprend qu'environ dix ans auparavant, c'est-à-dire vers 1470, il avait appelé en France, d'Italie et de Grèce, un appareilleur de soie, un teinturier, un filateur, et d'autres artisans également habiles à travailler la soie. Il les avait mandés à Tours et les avait placés sous la direction de Guillaume Briçonnet, secrétaire de ses finances. Par sa lettre de 1480, il leur accordait une exemption pleine et entière de tailles et d'impôts, privilège qui leur fut confirmé en 1497 par le roi Charles VIII. Ce dernier, dans sa nouvelle *Ordonnance,* fixait la durée de l'apprentissage à cinq ans, « affin que ceux qui seront reçus maistres sachent besongner de l'un des quatre bons draps : c'est assavoir satin, damas, veloux ou drap d'or ». A partir de cette date, Lyon, Tours, Montpellier se distinguèrent dans la fabrication de ces belles étoffes — Lyon surtout. Louis XII profita de ses divers passages dans cette ville industrieuse pour encourager les progrès que faisait cette noble industrie. En 1537, François Ier, revenant de Savoie, accorda aux artisans lyonnais des *Lettres patentes* destinées à développer la production des tissus de soie. Ces *Lettres* donnaient aux étrangers qui voulaient s'établir des facilités nouvelles. Les premiers qui profitèrent de ces avantages furent deux Génois, Étienne Turqueti et Barthélemi Nariz, que beaucoup d'écrivains ont signalés à



Fig. 647. — Soie. — Brocatelle à fond uni.

tort comme étant les introducteurs de l'industrie de la soie en France. (Jacquemard, *Histoire du mobilier,* p. 237.) Ces privilèges furent renouvelés par Henri II en septembre 1548 ; par Charles IX, à Montpellier, en 1564, et à Paris, en 1567 ; par Henri III, à Lyon, en 1574. Grâce

à ces faveurs royales, la fabrication ne cessa de s'accroître. Néanmoins, l'importation continuait d'être considérable. Son importance nous est attestée par une démarche pressante que firent vers cette époque les marchands de Paris, et dont Pierre de l'Estoile, dans son *Journal* (t. Ier, p. 223), nous a conservé le souvenir.

Le mercredi 20e novembre 1877, les marchands de soie de la ville de Paris, par la voie de Me Guillaume Aubert, advocat en Parlement, firent leur requeste au Roy et aux seingneurs de son Conseil privé, à ce qu'il leur pleust d'un quart modérer la somme de dix-huict cents mil livres, laquelle, au terme de Noël, lors prochain, ils devoient aux Italiens pour vente et délivrance de marchandises de draps de soie, attendu qu'ils les avoient achetées à plus haut prix à cause du haut cours des espèces d'or; et néanmoins le Roy, par sa dernière ordonnance, en avoit moindri le prix et le cours d'un quart au moins. Auquel ramodéré prix desdites espèces, s'ils estoient contrainets païer,

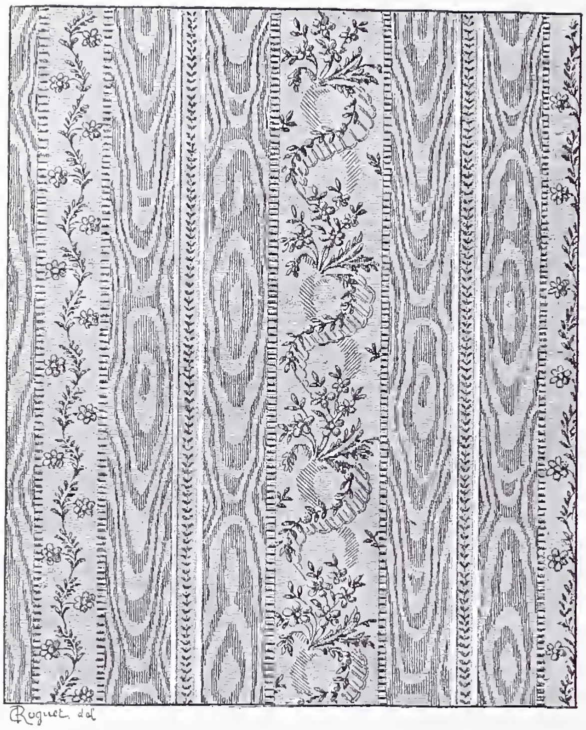


Fig. 648. — Soie.
Taffetas à bandes moirées et brochées.

l'Italien prouffiteroit de plus de cent mil escus de gain extraordinaire, et eux souffriroient autant d'extraordinaire perte, et plusieurs d'entre eux patiroient prompte ruine. De laquelle leur requeste néantmoins ils furent sur-le-champ déboutés, au moien de la faveur qu'avoient lors les Italiens, et qu'ils avoient gaingnée et achetée (selon le bruit commun) du chancelier de Birague et autres principaux conseillers du Conseil du Roy.

Les accusations contre les importateurs étrangers, dont Pierre de l'Estoile se fait l'écho, se trouvent en partie justifiées par les scandaleuses fortunes de quelques-uns d'entre eux et par les agissements de certains autres. Nous citerons notamment le receveur Castille, qui mourut à Paris en 1607, âgé de quatre-vingt-deux ans, et riche de plus de 300,000 écus. Il avait gagné cette fortune, énorme pour le temps, à introduire en France des étoffes de soie qu'il revendait rue Saint-Denis, à l'enseigne des *Trois visages*. (*Ibid.*, t. VIII, p. 303.) En 1582, Catherine de Médicis, qui comptait parmi les officiers de sa maison Gabriel de Flecelles, marchand de soie à Paris, voyant les progrès que l'industrie de la soierie faisait à Tours, essaya de l'introduire à Orléans. La tentative n'eut pas, toutefois, tout le succès qu'on en attendait. En 1585, la manufacture qu'elle avait établie dut cesser de travailler. Les guerres de religion en furent en partie la cause; mais, « ce qui accrut le mal, selon Laffémas, ce fut la jalousie et les actes haineux et coupables d'aucuns envieux estrangers ou revendeurs de leurs dits draps de soie ». (*Lettres et exemples de la feue Royne mère — Archives curieuses;* 1re série, t. IX, p. 123-136.) Enfin l'auteur du *Discours sur les causes de l'extresme cherté qui est aujourd'huy en France* (Bordeaux, 1586) n'hésite pas à comprendre « la dissipation des draps d'or, d'argent et de soye », venus d'Italie, parmi les causes de ruine de la société française.

Maltraitée sous le règne du dernier des Valois, l'industrie de la soie reçut du premier des Bourbons des encouragements assez grands et assez durables, pour qu'on ait pu dire que Henri IV fut son véritable créateur dans notre pays. Un grand obstacle arrêtait le développement de nos ateliers, c'était la nécessité de s'adresser au dehors pour avoir la matière première. Henri IV s'efforça de généraliser partout la culture du mûrier, et par son ordre, 15,000 pieds furent plantés dans le jardin des Tuileries, où ils réussirent assez bien. Hâtons-nous d'ajouter — fait peu connu — que le Béarnais possédait sur ce sujet des lumières personnelles, qui lui permirent de braver les austères remontrances de son premier ministre. Henri IV, au temps de sa jeunesse, avait assisté à des tentatives d'acclimatation des vers à soie faites au château de Nérac. Les *Comptes* de cette résidence, à l'année 1568, portent la dépense de certaines sommes pour la nourriture de vers à soie. (Voir *Curiosités des anciennes justices,* p. 155.)

S'il fut contrarié par Sully dans cette heureuse tentative, le roi fut, par contre, singulièrement aidé par des hommes de grand mérite et d'expérience consommée. Nous voulons parler d'Olivier de Serres qui, dans un livre remarquable, intitulé la *Cueillette de la soie,* enseigna la façon d'élever le précieux bombyx, et aussi de Barthélemy de Laffémas. Ce Laffémas, connu d'abord sous le nom de Beausemblant, tailleur et valet de chambre du roi, et qui devint plus tard sieur de Bauthon et contrôleur général du commerce de France, écrivit, lui aussi, et publia divers ouvrages, pour propager la culture du mûrier et l'élève des vers à soie. En 1597, paraissait son *Règlement général pour dresser les manufactures en ce royaulme et couper le cours des draps de soye... ensemble les moyens de faire la soye par toute la France,* et six ans plus tard, Pierre Pautonnier, l'imprimeur du roi, éditait de lui un nouveau volume, intitulé *le Plaisir de la noblesse et autres qui ont des eritages aux champs, sur la preuve certaine et profict des estauffes et soyes qui se font à Paris.* Laffémas avait quelque raison de vanter « ceste entreprise à Paris, qui monstre le chemin sur ce qui se pourra dresser de magasins aux meilleures villes de provinces ». Réorganisée en 1595 par le roi, qui avait renouvelé et complété ses Statuts, la Communauté des fabricants de draps de soie était devenue des plus florissantes. En 1599, Henri IV fit mieux encore pour sa prospérité. Par une *Ordonnance royale,* « l'entrée des marchandises manufacturées d'or, d'argent et de soye fut deffendue en France, afin que le peuple s'adonnast à la manufacture, et, par ce moyen, que l'argent que l'on transporte aux pays étrangers, estimé à plus de six millions d'or par an, y demeurast ». (Palma Cayet, *Chronologie septennaire.*) Malheureusement, sur l'insistance des banquiers lyonnais, cette *Ordonnance* dut être sinon rapportée, du moins singulièrement atténuée. Mais le développement de la fabrication parisienne n'en fut pas entravé. La place Royale nous est demeurée comme un témoignage de son

activité féconde. Henri IV, en effet, avait concédé à deux cents ouvriers certains bâtiments dépendant de son palais des Tournelles. « Les entrepreneurs de ces manufactures, écrit Piganiol (*Description de Paris,* t. IV, p. 426), ne s'y trouvant pas apparemment assés commodément logés, firent élever en 1605 un grand et magnifique logis, faisant face à une grande place qui restoit du Palais et du parc de l'hôtel des Tournelles. La situation et l'effet de ce pavillon fit naître au roi l'idée de faire en ce lieu une place publique. » C'est ainsi que la place Royale vit le jour.

On a retenu les noms de quelques-uns de ces habiles artisans, ceux de maître Godefroy, cité par Laffémas, de Sainctot, de Camus, de Parfaict et de Le Magne, qui furent anoblis par le roi, et de Jean Le Guay, mentionné par Pierre de l'Estoile. Pendant que les manufacturiers parisiens faisaient connaître au loin leurs noms et leurs produits, les Lyonnais, de leur côté, commençaient à atteindre cette perfection qui devait assurer à leur ville une renommée universelle. Dès 1603, ils étaient arrivés à teindre admirablement leurs soies. Ils avaient trouvé le secret de l'*incarnadin* d'Espagne, « dont il se tiroit plus de trente nuances », celui du bleu et du vert qui en fournissaient un nombre égal. Bientôt le tissage produisit des merveilles, et, en 1613, le Consulat se transportait dans les ateliers de Pierre Dangon, « maître ouvrier travaillant pour le roi », afin d'examiner « diverses sortes de manufactures de draptz de soye, non encore jamais veuz en France, qu'il avoit présentement sur ses mestiers ». Bien mieux, les magistrats consignaient sur leurs registres la description de ces étoffes, et les échevins délivraient au fabricant un certificat constatant qu'il avait, sous leurs yeux, détaché de ses métiers des échantillons « qu'il disoit vouloir soubdain envoyer à la ville de Paris ». (*Actes consulaires,* série BB, reg. 140 et 149.) Dès cette époque, la fabrication française n'avait plus, comme perfection, à redouter la fabrication étrangère.

Cette prospérité, malheureusement, ne devait pas être de longue durée. Particularité remarquable, tant que Sully fut premier ministre, le roi ne tint aucun compte de ses théories étroites en matière de commerce et d'industrie. Mais dès que son crédit baissa, ses principes économiques prirent de la faveur. L'année qui précéda sa mort (2 septembre 1609), Henri IV ayant rendu un *Édit sur le retranchement du luxe,* qui interdisait l'usage des étoffes de soie, avait dû recevoir aux Tuileries une députation composée d'un « bon nombre de marchands de soye de ceste ville, lesquels, s'estant prosternés aux pieds de S. M., la supplièrent très humblement d'avoir pitié d'eux et de leur famille, pour ce que si son édit de réformation des habits avoit lieu, ils seroient contraints de sortir de Paris, eux et leurs enfants, avec un baston blanc à la main ». (*Mém. de P. de l'Estoile,* t. X, p. 1.) Henri IV mort et Sully disgracié, les *Édits* se succédèrent et la ruine des industries somptuaires suivit de près. En 1619, à Lyon, la plupart des ateliers fermèrent, et la misère devint telle, que plus de six mille ouvriers des manufactures de soie durent être inscrits pour recevoir « distribution de l'aulmosne générale ». En 1627, la situation était encore si critique, que les recteurs de l'aumône déclaraient qu'il leur était impossible de suffire plus longtemps à la subsistance de cette foule désolée. (*Archives communales de Lyon,* série BB, reg. 155 et 171.) Il ne fallut rien moins que la vigilante et féconde administration de Richelieu pour faire renaître cette industrie menacée. Bientôt à Lyon, la manufacture des étoffes de soie reprit un nouvel essor. A Tours et à Paris, il en fut de même. « On comptoit pour lors, dans la seule ville de Tours, écrit Piganiol (*Description de la France,* t. VII, p. 30), vingt mille ouvriers en soye, plus de huit mille métiers d'étoffes de soye, sept cents moulins à soye, et plus de quarante mille personnes employées à dévider la soye, à l'aprêter et à la fabriquer, sans parler de la rubanerie, dont il y a eu autrefois tant à Tours qu'aux environs plus de trois mille métiers. » A Paris, quelques années plus tard, un marchand de la rue aux Fers, nommé Bidal, qui avait été précédemment le



Fig. 649. — Soie. — Taffetas broché en chenille, d'après un carton de Philippe de la Salle.

caissier de la reine de Suède, faisait, par suite de fausses spéculations, une faillite de plus de 2,500,000 livres. (*Lettres de Guy Patin,* t. II, p. 361.) Cette somme dit assez à quel chiffre montait le commerce de ces tissus. Nous relevons parmi les *Actes consulaires* de Lyon (série BB, reg. 215) une attestation portant qu'il existait au 13 mai 1660, en cette ville, huit cent quarante et un maîtres ouvriers en étoffes de soie, et huit cent neuf compagnons ou apprentis de cet art, non compris les fils des maîtres. Ce haut personnel dirigeait « dix mille mestiers de soyerie, qui travailloient et faisoient subsister plus de quatorze mille ouvriers ». On comptait, en outre, plus de « huit mille mestiers de galons, rubans et passemens ». A la même époque, quatre mille cinq cents ouvriers travaillaient à Saint-Étienne aux mêmes ouvrages, et quinze cents à Saint-Chamond ; il y avait encore à Lyon « cent cinquante moulins, qui ouvroyent deux mille balles de soye par communes années ». (Série BB, reg. 260.) C'est alors que la fabrication française atteignit cette perfection qui devait la mettre au premier rang et effacer à jamais la vieille renommée de Lucques, de Venise, de Milan et de Gênes. Le célèbre Charlier, établi à Saint-Maur, les manufacturiers Reynon, Duc et Marsollier qui travaillaient à Lyon ; Octavio Mey, homme « de grand crédit, réputation et probité notoire », qui inventa « l'art de lustrer les étoffes de soie » ; le teinturier Girardon, qui reçut une récompense nationale pour les progrès qu'il fit faire à sa profession ; Lamy, Jean Maynard, Claude Delalande, auxquels la municipalité lyonnaise accorda également des témoignages officiels de sa gratitude ; l'illustre Jacquard, dont les inventions transformèrent la fabrication des tissus de soie ; Grégoire, qui tissa, en velours de soie, les tableaux les plus compliqués, et Philippe de Lassalle, artiste, dessinateur, mécanicien et fabricant, qui fut inscrit sur l'état des savants et hommes de lettres, et obtint du Premier Consul une pension de 1,200 francs (voir *Journal de Paris* du 4 pluviôse an IX) ; tous ces grands hommes — ils méritent ce nom — aidèrent la production des étoffes de soie à traverser les crises successives et parfois redoutables qui accidentèrent la fin du XVII[e] et le commencement du XVIII[e] siècle. C'est à eux que nous sommes redevables d'avoir vu s'établir définitivement chez nous cette grande et noble industrie de la soierie française, qui n'a pas de rivale au monde, et dont la production annuelle, en 1866, ne s'élevait pas à moins de 490 millions. (*Rapport présenté par M. Alphonse Payen* au jury international de 1867.)

Soie apprêtée. — Nom donné à celle qui a été filée et moulinée, et qui est prête à être mise en teinture.

Soie en bourre ou Bourre de soie. — Désigne l'espèce d'étoupe soyeuse qui couvre les cocons.

Soies cortades. — Ce sont des soies à coudre, qu'on a longtemps préférées à toutes autres.

Soie crue. — Cette soie a été dévidée sans qu'on ait fait boüillir le cocon.

Soie cuite. — Est celle dont on a fait bouillir le cocon pour le dévider plus facilement.

Soie galette. — On désigne sous ce nom une sorte de bourre de soie, que pendant longtemps on ne sut pas utiliser dans l'industrie. Ce fut en Suisse qu'on parvint tout d'abord à filer la soie galette. On en importa en France d'assez grandes quantités, avec lesquelles on fabriqua des tissus nommés Ras de Saint-Cyr. (Voir ce mot.) En 1750, la veuve Pallouis monta à Paris, rue du Faubourg-Saint-Denis, un établissement où l'on prépara de la soie galette, avec laquelle, l'année suivante, le sieur Duperron, « des académies de Caen et de Rouen », confectionna, dans ce même établissement, une sorte de velours qui prit le nom de Velours de Paris. Quelques années plus tard, cette manufacture se transforma en un asile pour les enfants pauvres et les petits vagabonds, et en 1779, on y fabriqua un tapis de parade pour « le berceau de Madame, fille du roi ». (*Mém. secrets,* t. XIII, p. 281.)

Soie grège. — C'est la soie en pelote comme le chanvre et telle qu'elle sort du cocon.

Soie en matasse. — Est la même que la soie grège.

Soie en moche. — Désigne une soie non teinte, et qui n'a pas encore reçu tous ses apprêts.

Soie en pantine. — On donne ce nom à plusieurs écheveaux liés ensemble pour être envoyés à la teinture.

Soie plate. — Est une soie non torse, que l'on prépare et que l'on teint pour travailler en tapisserie à l'aiguille, en broderie, etc.

Soie torse. — Est celle qui a été filée, dévidée et moulinée.

Soie. — Est aussi un terme de coutellerie. On donne ce nom à la queue de fer d'une lame de couteau de table, qui sert à l'emmancher. Entre la lame et la soie, on trouve un petit rebord plat et rond qui arrête le manche, et qu'on appelle la mitre.

Soigne, *s. m.* — Locution provençale. Cuir préparé et gaufré dont on se servait, au siècle dernier, pour recouvrir les sièges. (Voir Sague.)

Au XIII[e] siècle, ce mot était également synonyme de chandelle. Joinville, en ses *Mémoires* (t. II, p. 342, variantes), raconte qu'une des filles de la reine « jeta la touaille, de quoy elle avoit sa teste entorteillée au chief de la paielle de fer ou la soigne la Royne ardoit ; et quant elle fu alée coucher en la chambre desous la chambre de la Royne, la chandelle ardi tant que le feu se prist en la touaille..., etc. » (Voir l'article suivant.)

Soignée, *s. f.* ; **Soingnée**, *s. f.* — Chandelle de cire. Les *Comptes de l'hôtel de Charles VI* (1380) mentionnent un payement de 3 francs à « Jehan François, de Neelle en Santois, lequel avoit présenté au Roy II soingnées, l'une en façon d'un dragon et l'autre en façon d'un signe, pour don fait à lui par commandement du Roy et de monseigneur de Bourgoigne ». Une *Lettre de rémission* fut accordée, en 1647, par Philippe IV à Pasquier Rohart, qui avait blessé sans le vouloir « un soldat de la compaignie du sieur Barré (qui était survenu) garny d'un fuzil et d'une soignée ardente en ses mains ». Ce mot, au surplus, fut peu employé.

Soille, *s. f.* — Voir Souille.

Sole, *s. f.* ; **Solle**, *s. f.* ; **Soler**, *v. a* ; **Soller**, *v. a.* — Terme de construction. Sole a plusieurs significations. Les charpentiers nomment de la sorte les poutres qui portent la cage d'un moulin à vent, et qui, posant sur quatre massifs, soutiennent au milieu la carcasse du moulin, laquelle tourne sur ce point d'attache. On donne également ce nom à diverses pièces de bois posées de plat, et qui servent à faire des empattements. Pris dans ce sens et considéré comme synonyme de semelle ou de patin, le mot sole est fort ancien dans notre langue. Nous citerons comme exemple de son emploi les *Réparations faites au château de Breteuil* (1340). « Pour faire la charpenterie du grant degré, par où l'on monte en la chambre le Roy, mettre une sole de XVIII pieds de lonc, est asseoir les pas d'celui degré... c'est assavoir pour le bois abatre, séage, charrier, charpent[er] et mis en euvre, pour tasche et rabès par ledit Pèlerin, VI livres. » Un *Compte de la vicomté de Rouen,* daté de 1432, parle de « deux pontz levis, et trois pontz dormans..., fournis de leurs solles, potz, traversains, lintaux... et autres agréemens dudit mestier de charpen-

terie ». Aujourd'hui le mot sole désigne les pièces de bois qui, dans les mines, soutiennent les étais, et une construction de briques qui, dans un fourneau, reçoit les cendres. Enfin les maçons appellent encore de ce nom les jetées de plâtre au panier ou à la truelle dont ils se servent pour faire des enduits.

Du substantif *sole* on a fait le verbe *soler,* signifiant garnir de soles ou de solives. Les Archives du Nord (série B, n° 1941) possèdent un *Mandement du duc de Bourgogne* (1430) relatif au château de Hesdin et à la compagnie des arbalétriers de cette ville, où il est dit que cette compagnie a fait faire en dehors du château « ungs bersault de grand édiffice, au-dessus desquelz bersaulx a chascun une maison sollée, formée de soles, close et couverte de tieulle[s] bien et suffisamment ».



Fig. 650.
Soleil en vermeil,
composé par Pierre Germain,
dit le Romain.

Soleau, *s. m.* — Voir Soliveau.

Soleil, *s. m.* — Pièce d'orfèvrerie. « Ouvrage d'argent ou de vermeil doré, qui a un pié comme un calice et dont le hault est en forme de soleil, où l'on enferme l'hostie, lorsqu'on expose le Saint-Sacrement. » (Richelet.) Les soleils ont fourni un thème brillant aux orfèvres, qui ont aussi donné ce même nom à une sorte d'assiette d'argent, taillée en étoile et munie d'un manche, sur laquelle on posait des mouchettes retenues par une chaîne. « Plus un soleil avec les mouchettes attachéz ensemble par une chesne. » (*Invent. de Henry de Béthune, archevêque de Bordeaux,* 1680.) Le *Mercure* de septembre 1726 mentionne : « Un soleil et sa mouchette », dans la description de la toilette exécutée par Germain, pour Marie Leczinska.

Table soleil. — Nom donné à une table à transformations multiples, inventée par Georges Gay, ébéniste, rue Tiquetonne. Cette table se transforme en pupitre, chevalet, table à thé, table de malade, etc. (Voir Table.)

Solide, *adj.* — Terme de construction et d'architecture. Il se dit tant de la consistance du terrain sur lequel on bâtit, que d'un massif de maçonnerie de grosse épaisseur, sans vide au dedans. — Une statue est dite « solide » quand elle n'est pas creuse.

Solieiro, *s. m.* — Locution limousine. Grand coffre dans lequel on mettait la provision de sel. Certains de ces coffres servaient en même temps de sièges.

Solier, *s. m.;* **Sollier**, *s. m.* — Pièce haute de la maison qui se confond avec le grenier, mais qui, le plus souvent, aménagée en chambre à coucher, formait l'analogue de ce que nous appelons aujourd'hui une mansarde. Parfois encore, le mot solier est pris dans le sens de soupente. *Li Rouman de Berthe aus grans piés,* parlant du dénuement dans lequel se trouva cette princesse, dit :

> Povre ostel ot la dame, quant vint à l'anuitier ;
> N'i ot maison ne sale, ne chambre ne solier,
> Ne coute ne coussin, linçueil ne oreillier,
> Ne dame ne pucele, serjant ne escuier,
> Ne tapis estendus pour son corps axisier.

L'auteur anonyme des *Dialogues français-flamands,* connus sous le nom de *Livre des mestiers,* décrivant une « maison bien ordenées », dit :

> Il y afiert des cambres,
> Des solliers, des greniers,
> Et boin (bons) degrés pour monter
> Ès loges de ledite maison.

Froissart, racontant la prise de Caen par les Anglais (1346), écrit : « Ainsi eut et conquit ledit roi [d'Angleterre], la bonne ville de Caen et en fut sire ; mais trop lui coûta aussi, au voir vrai dire, de ses gens, car ceux qui estoient montés ès loges et soliers sur ces estroites rues, jetoient pierres, bancs et mortiers, et en occirent ou mehaignèrent le premier jour plus de cinq cents. » (*Chroniques,* t. II, p. 318.) Plus loin, dans sa narration de la fuite du comte de Flandre devant les Gantois révoltés (1382), Froissart dit encore : « Le comte entra en ce solier et se bouta au plus bellement et souef que il put, entre la couste et le feure (la paillasse) de ce pauvre litteron, et là se quatit et fit le petit, et faire lui convenoit. » (*Ibid.,* t. VIII, p. 206.) Une *Lettre de rémission,* datée de Paris (1381) et relative au meurtre d'un nommé Jaquet Heusart, porte : « Que comme le mardi après Pasques derrenièrement passé, ledit suppliant se fust parti de son hostel pour aler en ses besongnes, et autour d'icelles trouva l'uis de son hostel fermé, lequel il ouvry à son coustel, et quant il fu ouvert entra dedens, où il trouva le cheval dudit Jaquet, en son estable, dont il fu moult esbahy. Et après ce ala en son solier, où estoit son lit ouquel il vit ledit Jaquet sur sa femme, couchéz charnellement. » (*Choix de pièces inédites du règne de Charles VI,* p. 205.) Nous lisons dans une autre *Lettre de rémission,* datée de 1408 : « Et advint que en l'yvère suivant, ainsi que la femme dudit Moustier, estoit alée à Villestren, qui est à une lieue dudit Jouy ou environ, veoir son père qui estoit malade, avoit icellui Moustier dit et commandé à ieclle Jehannette qu'elle alast en son solier quérir des pommes pour rostir et mangier. » François Villon, dans son *Grand Testament* (voir ses *Œuvres,* édition de la Haye, 1742, p. 174, verset 47), s'exprime comme suit :

> Cy gist et dort en ce sollier,
> Qu'Amour occit de son raillon,
> Ung pauvre petit escollier,
> Jadis nommé François Villon.

Ici solier pourrait bien être pris non plus dans le sens de grenier, mais dans celui de soupente. De même, pour la narration que Panurge fait de la façon dont il fut mis à la broche chez les Turcs. (Rabelais, *Pantagruel,* liv. II, ch. xiv.) « Lors, raconte Panurge, ie prendz avecques les dents ung tison par le bout où il n'estoyt point bruslé..., et le jecte le mieulx que le peuz soubz un lict de camp qui estoyt auprès de la cheminée, où estoyt la paillasse de mon roustysseur. Incontinent le feu se print à la paille et de la paille au lict, et du lict au solier qui estoit embrunché de sapin faict à queus de lampes. » A partir du xviie siècle, on ne rencontre plus guère ce mot dans le langage courant.

Solin, *s. m.* — Terme de construction. On donne ce nom aux intervalles qui sont entre les solives d'un plancher, et à la maçonnerie de plâtre dont on remplit ces intervalles. On appelle aussi solins les enduits en maçonnerie, faits le long des pignons, pour joindre et retenir les

premières tuiles, et pour empêcher les eaux pluviales de s'introduire entre la couverture et la muraille.

Solive, *s. f.* — Pièce de bois ou de fer, qui entre dans la constitution d'un plancher. La solive porte sur deux murs ou sur un mur et une poutre. On nomme *solives de brin* celles qui sont faites d'un arbre entier et non équarri ; *solives de sciage,* celles qui sont équarries et débitées suivant des dimensions uniformes ; *solives passantes,* celles qui tiennent toute la largeur d'un plancher ; *solives d'enchevêtrure,* celles qui, plus fortes que les solives ordinaires, reçoivent les chevêtres d'un plancher ; *solives de remplissage,* celles qui, placées entre deux solives un peu trop écartées, en remplissent l'intervalle ; enfin *solives en* T, les solives en fer qui affectent la forme de cette lettre. Les solives n'ont guère fait parler d'elles qu'à propos d'accidents. François Colletet, dans ses *Tracas de Paris,* racontant comment le feu est mis aux maisons par les servantes, s'écrie :

> L'autre, sujette à s'endormir,
> A baailler, s'estendre et gémir,
> A tomber le nez sur la table,
> Renversera, la misérable,
> La chandelle et le chandelier,
> Peut-estre sur un tablier,
> Sur un carreau, sur une chaise,
> Où le feu prendra tout à l'aise
> Et s'attachera vivement
> Aux solives du bastiment.

La *Gazette de France* du 21 avril 1634 raconte que : « Le jeudi absolu, le 13 du courant, la demoiselle de Falgueirolles, l'une des filles de la Reine, tomba de l'antichambre du département de la Reine dans la sale des gardes ; trois solives s'étant rompues sous elle. » Le même journal, au 19 décembre de la même année, rapporte qu'une « solive appuyée sous le foyer d'une des cheminées de l'hostel de Royaumont, appartenant à l'archevesque de Bordeaux, y embraza deux appartements ». De son côté, Dangeau nous apprend que la chute d'une solive causa la mort de M. de Vederonne, capitaine des chiens du roi pour la chasse au lièvre. (*Journal,* t. VIII, p. 35.) Enfin divers journaux de la fin du siècle dernier (voir notamment l'*Année littéraire* de 1782, t. IV, p. 336, et les *Annonces, affiches et avis divers,* notice de 1784, col. 258) parlent longuement d'une innovation de M. Le Camus de Mézières, architecte, qui, pour économiser le bois, eut l'idée de refendre les solives et de les placer de champ. Chargé de la construction de la caserne de la rue Mouffetard, Le Camus de Mézières appliqua son système ; mais les maîtres charpentiers, « sous le spécieux prétexte de la sûreté publique », introduisirent une instance en démolition. Une commission fut nommée pour trancher ce curieux différend. Sans donner raison à l'architecte, elle conclut cependant à la conservation de la charpente en question.

Soliveau, *s. m.;* **Solliveau**, *s. m.;* **Soleau**, *s. m.* — Petite solive qu'on emploie comme remplissage. Les soliveaux servent surtout dans le voisinage des cheminées. Ce mot est ancien dans notre langue. Un *Compte de la vicomté de Rouen,* daté de 1432, nous apprend qu'Olivier Deshays, charpentier, et Guillaume Horion, hucher, avaient « faict de boys un corbeau, et fourny des sollivaux pour soustenir le grand degré de l'hostel ou manoir des changes ». D. Carpentier cite (*Glossarium nov.,* sous *Soliva*) une *Lettre de rémission,* datée de 1403, où soleau est employé avec cette même signification. Enfin, on lit dans le *Discours du siège de Beauvais par Charles le Téméraire* (Beauvais, Vallet, 1622) : « Finalement, tant par force d'eauë que de trente tonneaux de vin, qui y furent espenchéz en grande diligence pour obvier que le mur de ladite maison qui servoit lors de muraille à ladite ville ne fust bruslée, fut par ce moyen empeschée l'entrée aux ennemis, par cet acte de suffoquer, combien que desjà le feu eust espris les poultres et soleaux qui estoient gros et quarréz et plus faciles à ardoer que autres bois. »

Solle, *s. f.* — Voir Sole.

Sollier, *s. m.* — Voir Solier.

Solodiei, *s. m.* — Locution limousine. Saladier, vase où l'on accommode et sert la salade.

Solodour, *s. m.* — Locution limousine. Saloir, grand cuvier dans lequel on sale la provision de viande de porc et de bœuf nécessaire au ménage.

Soltiment, *adj.* — Orthographe ancienne de Subtilement, dans le sens de fait avec art, avec ingéniosité.

> Sor une chaëre ensement
> Bien entailliée soltiment,
> Se fu assis le pontonnier.
>
> (Le *Roman de Floire et Blanceflor.*)

Sommage, *s. m.* — Nom qu'on donnait, au XIVe siècle, à la fabrication des coffres et malles destinés à être portés par des bêtes de somme. Le *Cinquième compte de Gauchier, de Vanves, argentier du roi Jean II* (1355), contient un article intitulé : « Coffrerie ou sommage. »

Sommager, *v. a.* — Terme de tonnelier. C'est placer des cercles appelés sommiers autour d'une futaille.

Somme, *s. f.;* **Summe**, *s. f.* — On donnait ce nom à des espèces de coffres ou malles, fabriqués spécialement pour pouvoir être chargés sur les sommiers ou chevaux de somme. Dans l'*Inventaire de Clémence de Hongrie* (1328) nous relevons : « Une summe, un bahu, une malle et deux coffres de soye pour un chien. » Dans les *Comptes d'Étienne de la Fontaine, argentier du roi Jean* (1352), figure un payement de 16 livres 4 sols à Guillaume le Bon, « coffrier », pour « II malles fermans à clef à tout (avec) II bahus : X livres IV sols parisis — et pour II sommes garnies de cuir : VI livres parisis ».

Sommelerie, *s. f.;* **Sommellerie**, *s. f.* — Ce substantif s'entend de deux choses distinctes : 1° des fonctions et de la charge du Sommelier (voir ce mot), qui constituaient, sous l'Ancien Régime, un des sept Offices de la Maison du Roi ; 2° d'une pièce spéciale, qu'on réservait autrefois dans les résidences seigneuriales et dans les grandes maisons, pour tirer le vin et apprêter le dessert. Cette pièce figure régulièrement dans les *Petites habitations* de Du Cerceau (1550). On la retrouve dans les plans de la plupart des grands hôtels du XVIIe siècle — ceux notamment de l'hôtel de Chevreuse, de l'hôtel de Beauvais, rue Saint-Antoine, de l'hôtel de Lyonne, etc., dessinés par Le Pautre. Elle se nomme aujourd'hui Office. (Voir ce mot.)

Sommelier, *s. m.* — Nom qu'on donnait, au XIVe siècle, aux divers officiers qui étaient chargés de la garde des objets nécessaires, utiles ou précieux, et qui les transportaient, à l'aide de sommiers ou chevaux de somme, dans l'endroit où le seigneur établissait sa résidence. Il y avait des sommeliers pour chacun des principaux offices. Dans les *Comptes de Geoffroi de Fleuri, argentier de Philippe le Long* (1316), nous relevons les noms de Richart, sommelier de la chapelle, et de Philippot, de Provins, sommelier des épices. Dans le *XVIIe compte de Guillaume Brunel, argentier de Charles VI* (1387), il est parlé de Jacquet de Canlers et Aubelet de Lestre, « premiers sommeliers du corps » du roi et du duc de Touraine, et de Guillebert Guérard, sommelier du corps de la reine Isabeau de Bavière, chargés de veiller sur tout ce qui regardait leur

toilette et leur ajustement. Les *Comptes de l'hôtel de Charles VI* (1380 et années suivantes) nous dénoncent encore les noms de Jehan Doue, « sommelier du materaz », de Lorin du Buisson, sommelier des épices, de Hennequin de la Leue, « sommelier des armeures ». Plus tard, ce titre de sommelier fut attribué plus spécialement aux maîtres et clercs de l'Échansonnerie, et c'est à eux seuls qu'il est resté. Le mobilier, en effet, prenant des allures plus stables, la charge que les sommeliers remplissaient se confondit avec celles de tapissier et de valet de chambre. Au XVIIe siècle, la trace de ces premières fonctions, toutes de confiance, s'était si bien perdue, que Furetière définissait le sommelier : « Officier de table d'un grand seigneur, qui met le couvert et qui fournit le vin et le dessert. »

Aujourd'hui, le sommelier, destitué de ces hautes prérogatives, a été remplacé chez les riches personnages par le maître d'hôtel, et il n'apparaît plus que dans les hôtels meublés, les cafés et les restaurants, où son empire est restreint au domaine de la cave.

Sommet, *s. m.* — C'est l'extrémité supérieure, le point culminant d'une surface. On dit le sommet d'une pyramide, d'une tour, d'un donjon, d'un toit.

Sommier, *s. m.* — C'est encore un de ces mots qui, dans le langage de l'ameublement et de la construction, revêtent, suivant les époques et la profession de ceux qui les emploient, des significations très diverses. Pris dans son acception mobilière, le sommier est, dans le principe, le cheval de faix, ou mieux la bête de somme sur laquelle on chargeait les effets de rechange et d'ameublement, quand on changeait de résidence. « Après les tambourins venoient ses trois sommiers, qui portoient les coffres de son harnois, tous couvers de tapis à ses armes faictz de broderie, chascun conduict à main par ses varletz. » (*L'Hystoyre du petit Jehan de Saintré,* 1459.) Ces sommiers prenaient même des noms différents, selon la nature des fardeaux qu'ils devaient plus spécialement porter. C'est ainsi qu'on distinguait les *sommiers de la chambre,* les *sommiers de la chapelle,* les *sommiers du corps,* etc., sur lesquels on plaçait en voyage les effets d'habillement, les tentures de la chapelle ou celles de la chambre. Ces distinctions étaient encore en vigueur à la fin du XVe siècle, car nous relevons dans les *Comptes de l'argenterie d'Anne de Bretagne* (1495-96) un payement de 4 livres 10 sols « à Florentin du Gar, conducteur du sommier de la tapisserie de ladicte Dame, pour ung voiaige de Lyon à Moullins, pour quérir et apporter le dorsellet de ladite Dame qui avoit esté laissé en son partement..., etc. »

Ces divers sommiers avaient leur harnachement en partie recouvert de tapis armoriés. Pendant la route, ces tapis préservaient le fardeau contre les intempéries et indiquaient par leurs armoiries à qui appartenait la bête. Une fois le convoi arrivé à destination, ils étaient étendus par terre, et sur eux couchaient les SOMMELIERS (voir ce mot) ou conducteurs de sommiers. Il est fréquemment question de ces tapis dans les textes du XIIIe, du XIVe et du XVe siècle. C'est ainsi que nous lisons dans *li Rouman de Berte aus grans piés :*

> Cet jour ot la roïne travail et paine male,
> N'i ot soumiers à cofres, ne dras trousséz en male.

Froissart, décrivant le luxe dont Philippe d'Artevelde s'était entouré (1382), constate qu'il « avoit toute la vaisselle, tous les joyaux, chambres et sommiers, qui avoient esté trouvés en l'hostel du comte (de Flandre) à Bruges ». (*Chroniques,* t. VIII, p. 217.) Si nous consultons, après cela, Étienne de la Fontaine, argentier du roi Jean (1352), nous verrons payer à Jehan du Tremblay, tapissier, 8 livres 8 sols parisis « pour deux tapiz ouvréz, pour les deux sommiers dudit Seigneur (c'est-à-dire du roi), contenant chascun III aunes de lonc et II de lé, qui font somme XII aunes quarrées ». Ces mêmes *Comptes* mentionnent nombre d'autres fournitures analogues : celles, notamment, de deux tapis, livrés par Philippe Doger, tapissier, « chascun de III aunes de lonc et II de lé pour les sommiers », qui portaient les quatre chambres de « messire Jehan de France, messire Philippe de France, son frère, monseigneur Louys de Bourbon et le comte d'Estampes ». Citons encore la livraison « de quatre tapis, de III aulnes de lonc et de II aulnes de lé chascun », baillés et délivrés par Clément le Maçon, tapissier, pour le sommier de la chambre vermeille de messire Charles (le Dauphin).

De la bête de somme, et par une extension assez naturelle, le nom de sommier passa à la charge de cette bête. Au XIVe siècle, on disait un sommier de drap, un sommier de fromage, pour une charge de fromage ou une charge de drap; la « charge » représentant ce que pouvait porter un cheval de moyenne force. Le *Livre des mestiers,* d'Étienne Boileau (titre CI, « Établissement du poisson de mer », art. X), nous apprend qu'on vendait le poisson de mer par charrette ou par sommier. « Tout cil qui ameine poisson à Paris pour vendre en charreiste ou à soumier, il convient qu'i viennent descendre dedens les hales de Paris, sanz ens mucier en méson ne ailleurs. » Ce précieux livre parle aussi du droit que les « somiers de drap » payaient pour conduite, et de ceux qui étaient acquittés par les sommiers de « fains et herbes » et autres denrées. (2e partie, titre Ier, art. X, et titre II, art. III.)

Vers le même temps, et toujours par extension, de la « charge », le nom passa aux coffres qui la renfermaient. Dans les documents du XIVe et du XVe siècle, il est souvent question de coffres à sommier, qui finissent par s'appeler sommiers tout court. Si nous feuilletons l'*Inventaire des biens trouvés en l'hôtel de Quatremares après l'arrestation de Jeanne de Valois* (1334), nous y relèverons la mention suivante : « *Item,* près de la cheminée d'icelle chambre... fut trouvé un coffre viez de aes et de cuir noir à sommier, cloué, et estoit tout ouvert, comment qu'il eust serreure et y avoit sachéz aussi comme à espices. » Les *Comptes de Guillaume Brunel, argentier de Charles VI* (1387), relatent l'acquisition d'une « paire de coffres à sommier... pour mettre et porter certaine artillerie ». Racontant la reddition du château de Mauvoisin au duc d'Anjou (1388), Froissart écrit : « Le duc pensa un petit, et puis répondit et dit : Je veuil bien que vous emportez que porter en pouvez devant vous en malles et en sommiers et non autrement; et si vous tenez nuls prisonniers, ils nous seront rendus. » (*Chroniques,* t. IX, p. 273.) Enfin, nous lisons dans la *Chronique de Tournai* (t. III, p. 321) à l'année 1389 : « Les avangardez du roi Henri ne osèrent passer le pont de Merdul, et tint ledit duc de Sudryen si forte escarmuce, que supz eulx gaigna IIIj sommiers et II malles, avec ung cariot du roi. »

Nous avons dit tout à l'heure que les tapis dont on recouvrait le harnachement des sommiers, servaient à leurs conducteurs pour s'étendre et passer la nuit. Il est à présumer que les coffres à sommier avaient également une forme spéciale et une destination analogue, et c'est là très vraisemblablement qu'il faut chercher l'origine du mot sommier employé pour désigner la garniture inférieure du lit. Le premier exemple de cette adaptation nouvelle nous est offert par les *Comptes de l'argenterie d'Anne de Bretagne* (1492) : « A Guillaume de Belleville, pour ses peines et

sallaires d'avoir fait ung sommier remply de XL livres de fin duvet neuf, par luy livré le IIe jour dudit moys de juillet, à Jehan Chastenay, varlet de fourrière, pour servir de lit de camp, à ladicte Dame, à reposer quand elle va

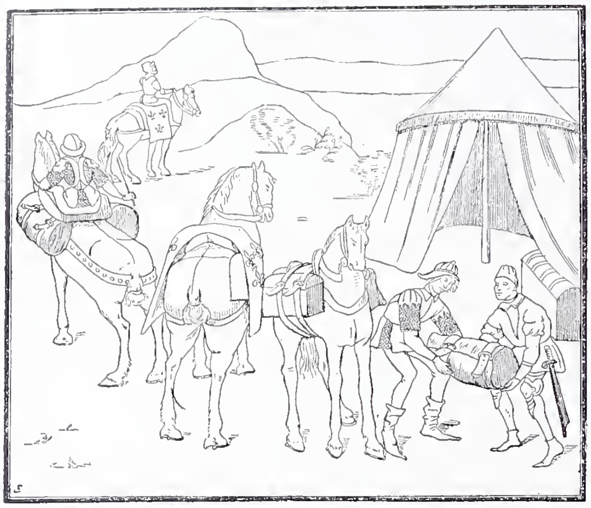


Fig. 651. — Sommiers, d'après une miniature conservée à la Bibliothèque de l'Arsenal.

par pays ; pour ce pour tout, la somme XIX livres X sols tournois. » On voit que ce primitif sommier diffère assez de ceux que nous rencontrerons par la suite. Au XVIe siècle, les sommiers sont encore très rares. La *Déclaration des meubles que Guillaume Péricard, chanoine, entend donner à la fabrique de la cathédrale de Rouen* (1586), mentionne : « Des faux sommiers entour de la grande salle », mais sans plus amples détails, et il nous faut arriver au XVIIe siècle pour trouver ce meuble utile figurant d'une façon régulière dans l'ameublement. L'*État des meubles de la Couronne* du 20 février 1673 compte : « Douze sommiers de crin, pour servir aux officiers en garde et mousquetaires, avec douze traversins et douze couvertures. » L'*Inventaire de Molière* (1673) contient : « Un sommier de crin, [couvert] de toile rayée. » L'*Inventaire du maréchal d'Humières* (1694) décrit, dans la chambre réservée à la Dauphine : « Un lit à hauts piliers, garny de son enfonçure, sommier de bourre, matelas de laine, etc. » Dans l'*Inventaire de Louis Hanique, conseiller de l'Hôtel de Ville* (Paris, 1720), nous remarquons : « Une couche à bas pilliers, garnie de son enfonçure, un sommier de crain (*sic*) couvert de toille à carreaux, deux matelas de laine, etc. » Dans l'*Inventaire du sieur Montalant,* mari de la fille de Molière (Auteuil, 1738), figurent : « Une couche à colonnes avec son enfonçure, sommier de crin, lit, traversin de coutil, etc. », et « une couche à bas piliers, de bois de noyer avec son enfonçure, garnie d'un sommier de crin, un matelas, etc. » Enfin nous relevons dans l'*Inventaire du château d'Amilly* (1765) : « Deux matelas, un sommier de crin, un lit de plume avec son traversin, etc. » Ces divers exemples, choisis à des époques suffisamment espacées, et dans des milieux différents, montrent qu'au XVIIe et au XVIIIe siècle l'usage des sommiers de crin était général dans tout le pays. Bimont, dans son curieux livre (*Principes de l'art du tapissier ;* Paris, 1774, p. 53), parle de ces utiles objets de literie. « Le sommier de crin, écrit-il, entre dans la classe des matelas et se fait de même. » Les *Comptes des Menus plaisirs et affaires de la chambre du roi* (février 1784) nous donnent, en outre, le détail de la dépense d'un sommier, comme façon et fournitures. Ce détail comporte : « 35 livres de crin à 28 sols, soit 49 livres. — Écharpissage du crin à 1 sol = 1 livre 15 sols. — Façon du sommier, 15 sols. — 4 aulnes 1/2 de toille à carreaux, pour le sommier, à 38 sols = 8 livres 11 sols. Total, 60 livres 1 sol. » Un sommier de crin était donc, au siècle dernier, un objet assez coûteux, et par conséquent d'une possession malaisée pour les petites bourses. Celles-ci devaient se contenter de la paillasse, mais la paillasse présentait de grands inconvénients. Elle offrait aux souris, aux puces et aux punaises un asile trop hospitalier ; aussi les philanthropes mirent-ils à contribution leur infatigable ingéniosité pour imaginer un sommier peu dispendieux. Le résultat de ces recherches fut la fabrication de sommiers de mousse, que chacun pouvait se procurer presque sans frais. « C'est en août et septembre, disent les journaux qui prônent cette découverte (voir notamment les *Annonces, affiches et avis divers* du 16 août 1769, n° 33, p. 131), qu'on doit ramasser la mousse. Il faut choisir un jour sec et serein, on cherche la mousse la plus longue et la plus douce, on en ôte soigneusement la terre et les racines ligneuses, on l'étend dans un lieu bien sec pour la faire sécher à l'ombre. Elle est mise ensuite sur des clayes et battue légèrement avec des baguettes, et l'on en garnit les sommiers. » Avec ces sommiers, toujours d'après les mêmes journaux, on n'avait plus à redouter ni les souris, ni les insectes, et dès que la mousse s'était aplatie, il suffisait de quelques coups de baguette pour lui rendre son élasticité. Les documents relatifs à l'usage de ces sommiers de mousse font défaut, et nous ignorons s'ils jouirent jamais d'une grande faveur dans le public. Leur sort, du reste, était d'être promptement remplacés par les sommiers à élastiques, les seuls employés de nos jours.

Ces derniers firent leur apparition dans notre mobilier aux environs de 1820. Leur forme et leur structure sont connues. Ils se composent d'un grand cadre de la taille du lit, sanglé au fond, comme les enfonçures sur lesquelles on plaçait autrefois les sommiers de crin et les paillasses. Sur ce châssis sanglé, on pose les élastiques que l'on attache solidement pour qu'ils ne puissent dévier. Puis on recouvre le tout d'une toile d'embourrure qu'on garnit d'une couche plus ou moins épaisse de crin. Enfin pardessus cette couche, on étend une nouvelle toile, puis un coutil. Par économie, on remplace souvent le fond sanglé par un châssis de bois, fait de barres, ou par un treillage de fer. Toujours pour arriver à un prix de revient moins coûteux, à la place de crin, on emploie du crin végétal, de la bourre et même du foin pour la garniture. Enfin, dans ces derniers temps, on a substitué à la toile d'embourrure des lames de bois flexibles ou une sorte de grillage métallique. Le sommier, ainsi réduit à sa plus simple expression, est désormais accessible aux ménages les plus modestes, et ses services sont sinon de toutes les heures, du moins de toutes les nuits.

Sommier. — Ce mot se retrouve dans les différents arts du bâtiment, s'appliquant à des objets fort divers, mais qui tous se rattachent figurément au sens originel du mot, c'est-à-dire au fardeau et à ce qui les porte. Ainsi les architectes donnent ce nom à la pierre supérieure d'une colonne, d'un pilier, à celle par conséquent sur laquelle repose la retombée d'une arcade, d'une voûte, ou à laquelle se rattache l'architrave. Les menuisiers, de leur côté, appellent sommiers les pièces de charpente qui servent de linteau à l'ouverture des portes, des croisées, etc., et la partie supérieure d'une jalousie, c'est-à-dire la planche sur laquelle sont montées les poulies pour le tirage des planchettes. Enfin, pour les serruriers, le sommier est la traverse

inférieure de toute espèce de grilles, qu'elles soient ouvrantes ou dormantes.

Somno, *s. m.* — Table de nuit, meuble nocturne, (BOISTE.)

Sonde, *s. f.* — Instrument qui consiste généralement en un plomb attaché à l'extrémité d'une corde, et qui sert à sonder la profondeur d'un puits, d'un étage souterrain, d'un tuyau verticalement posé. Les employés de l'octroi et les douaniers donnent ce nom à des tiges de fer, qui leur permettent de reconnaître si les voitures qui se présentent aux barrières ne contiennent pas de marchandises de contrebande. Enfin, les plombiers et les fontainiers appellent encore de ce même nom des tiges de fer ou de jonc, qu'ils emploient pour désobstruer les tuyaux de conduite et précipiter les ordures qui engorgent les tuyaux de descente.

Sonnant, *part. pr.* du verbe SONNER. — Étain sonnant. (Voir ÉTAIN.)

Sonneau, *s. m.* — Petite cloche, sonnette. (Voir SONNET.)

Sonnerie, *s. f.* — Ensemble des appareils qui mettent en mouvement les sonnettes d'une maison, d'un hôtel, d'un appartement. On établit des sonneries à tirage, des sonneries à air, des sonneries électriques.

SONNERIE est aussi un terme d'horlogerie. Il désigne les rouages, les ressorts, les timbres, en un mot, toutes les pièces qui font qu'une horloge ou une pendule sonne les heures, les quarts et les demies. « A Jehan, de Paris, orlogeur, la somme de seize livres dix deniers tournois, en dix escus d'or, à lui ordonnée par ledit Seigneur (le roi) au moys de mars, pour une orloge où il y a ung cadran et sonnerie des heures, garnie de tout ce qui luy appartient : laquelle ledit Seigneur a fait prendre et achepter de luy, pour porter avecques luy par tous les lieux où il yra. » (*Comptes et dépenses de Louis XI,* 1480.)

Sonnet, *s. m.;* **Sonneau,** *s. m.* — On rencontre quelquefois ces mots, au XVe siècle, avec la signification de sonnette. Nous citerons notamment l'exemple suivant, emprunté aux *Comptes de l'argenterie d'Anne de Bretagne* (1496) : « A Jehan Marctel, orfavre, demourant à Tours, la somme de sept livres ung sol troys deniers tournoys, pour ung sonnet d'argent faict à coquilles, à demy doré, poisant deux onces sept gros. » D. Carpentier (*Glossar. novum,* t. III, col. 827, sous *Sonailla*) cite une *Lettre de rémission* de 1451, où sonneau est employé dans la même acception. On y lit : « Ung sonneau propre, dont ils sonnoient ainsi que par nuit est propice. »

Sonnette, *s. f.* — Clochette dont on se sert pour appeler ou pour avertir. Le mot sonnette est fort ancien dans notre langue. « Quiconques veut estre ovriers d'estain, c'est à savoir fesières de miroirs d'estain, de fremaus d'estain, de sonneites, de anelés d'estain et de toutes autres menues choseites apartenans à plom et à estain il le puet estre franchement et ouvrer de nuiz et de jours », dit Étienne Boileau. (*Livre des mestiers,* titre XIV, art. I.) Dans l'*Inventaire de Clémence de Hongrie* (1328), nous relevons : « Une sonnette d'argent » vendue 45 sols parisis à M. de Beaumont. Dans l'*Inventaire de Charles V* (1380) figurent : « Ung lys d'or où il pend une sonnette d'or, pesant une once cinq estellins. — Une sonnette d'argent blanc. » Etc. Toutefois, il paraît assez difficile de décider si ces sonnettes consistaient bien en de petites cloches à main, destinées à appeler ou à avertir, ou simplement en clochettes ou grelots qu'on suspendait au cou de certains animaux. Ce qui nous fait émettre ce doute, c'est que le *IVe Compte de l'hôtel du roi Louis XI* (1478) mentionne l'achat fait à Macé Prévost de « neuf douzaines de sonneetes pour les oyseaux de la Chambre ». Et puisque nous parlons de Louis XI, rappelons que les *Comptes et dépenses* de ce prince mentionnent, à l'année 1470, l'achat, moyennant 38 livres, d'un « fer trempé à double serrure, avecques une chesne et une sonnette au bout », destiné à certains prisonniers qui, de cette façon, ne pouvaient remuer, sans que leur geôlier en fût averti. Un pareil raffinement était bien digne de ce roi méfiant et cruel. Ce fait, au surplus, n'est pas unique, car nous trouvons dans ces mêmes *Comptes,* à l'année 1481, que « ledit Seigneur fit bailler à ung prisonnier qui a esté amené de Tournay » un « fers trempé fermans à deux serrures, à une grosse chesne de fer et une grosse sonnette de cuyvre au bout ». Ajoutons qu'au XIVe et au XVe siècle les sonnettes étaient souvent désignées sous le nom de CLOCHETTES. (Voir ce mot.)

La sonnette à main, telle que nous la connaissons, remonte donc à des temps relativement reculés. Il est à croire, en outre, que, dès ces époques lointaines, elle fut décorée avec soin et avec goût. On peut voir, du reste, au musée du Louvre, un petit ustensile de ce genre enrichi de médaillons, de figures et d'arabesques, et nous reproduisons ici plusieurs sonnettes allant du XIIIe jusqu'à la fin du XIVe siècle, qui sont remarquablement ornées.

Au XVIIe siècle, la sonnette continua d'être d'un usage régulier et fréquent. « Je vous prie de me faire présent d'une sonnette d'argent », écrit Mme de Maintenon à Mme de Caylus. (*Lettres,* t. VI, p. 105.) « Hier, dit de son côté le duc de Luynes, M. de Ségur, qui arrive de Saverne, présenta à la reine de la part de M. le cardinal de Rohan une petite cloche ou sonnette de vermeil doré à tenir à la main, qui lui a été donnée par le pape Innocent VII, qui était le cardinal Conti. Cette cloche est un présent que les rois d'Espagne envoient au pape à son exaltation ; dans le battant est un petit morceau d'une cloche pour laquelle les Espagnols ont beaucoup de vénération, prétendant qu'elle détourne le tonnerre. » (*Mém.,* t. Ier, p. 312.) Vers le même temps, elle quitte la table, où jusque-là elle s'était prélassée, pour s'accrocher à la muraille et faire entendre leur tintement à distance. Déjà depuis longtemps, elles servaient aux portes extérieures pour annoncer la venue des visiteurs. Sully raconte en ses *Mémoires* (édit. de Londres, 1767, t. III, p. 384) qu'étant à Rosny le samedi de Pâques 1599, il entendit « qu'on tiroit la sonnette de la première porte du château, au delà des fossés » ; et Chapelle (*Œuvres de Chapelle de Bachaumont,* p. 125) dit, en parlant de Saint-Lazare où il était retenu dans une demi-captivité :



Fig. 652.
Sonnette en bronze ajouré, ornée d'une inscription (XIIIe siècle).

> Ces lieux, où sans sonner sonnette
> Personne n'entre ni ne sort,
> Sont les lieux d'où, moins vif que mort,
> Je t'écris que cette retraite
> Commence à me déplaire fort.

Mais leur changement de place à l'intérieur des appartements mérite qu'on lui prête quelque attention, car il marque une transformation dans les mœurs et dans la vie

sociale. Il fournit un nouvel indice de cette répulsion très caractéristique, que commença à éprouver la société, au XVIIe et au XVIIIe siècle, pour la présence continuelle et permanente de la domesticité. Il faut le compter au nombre des innovations imaginées pour se débarrasser de témoins indiscrets et parfois gênants, que l'on avait tolérés jusque-là presque sans y prendre garde.

> Lucrèce reste muette ;
> Mais, bientôt prenant un ton,
> Elle court à sa sonnette.
> Il en avoit, en cachette,
> Exprès coupé le cordon,

lit-on dans une parodie de *Lucrèce et Tarquin*. Cent ans plus tard, ce cordon fut orné d'armatures de prix. M. de Cury achète, chez Lazare Duvaux, quatre anneaux de sonnette à 6 livres pièce. Mme de Beaumont demande au même marchand 7 aunes de cordon de sonnette à 12 livres avec les glands. (*Livre journal,* t. II, p. 141, 201, etc.) Dans beaucoup de maisons, les dames et les jeunes filles brodent elles-mêmes de ces cordons, et ceux-ci atteignent parfois des prix considérables. L'*Inventaire des meubles de la famille royale* (1792) nous apprend que dans la chambre de Marie-Antoinette, à Versailles, se trouvaient « 6 glands et cordons de sonnete » estimés 120 francs pièce ; soit ensemble 720 francs. Le besoin d'isolement s'étant accentué dans le dernier tiers du siècle, « tous les appartemens, écrit Mercier, sont percés pour le conduit des sonnettes. C'est une science à part. » (*Tableau de Paris,* t. IV, p. 71.) C'est cette multiplication inattendue qui faisait écrire à Mme de Genlis : « N'abusez jamais de l'usage des sonnettes, songez que si vous rendez vos domestiques esclaves, vous vous mettez vous-même dans la plus honteuse dépendance. » (*Maison rustique,* t. II, p. 257.) Enfin aux sonnettes apparentes vinrent s'ajouter les « sonnettes à secret », imaginées par le sieur Prat, domicilié au Palais, cour Lamoignon, et qu'on mettait en mouvement « en appuyant avec le pied ou de toute autre façon encore moins facile à apercevoir ». (L'*Avant-Coureur,* 8 février 1762.) « Le but du Sr Prat, lit-on dans cette feuille, a été de mettre à la disposition des gens de cabinet ou de finance le moyen d'appeler un domestique sans être aperçu de la personne qui est près d'eux, qu'elle leur soit suspecte ou incommode, et qu'ils désirent mettre un de leurs gens entre elle et eux. »



Fig. 653 à 658. — Modèles de sonnettes du XVIe et du XVIIe siècle, d'après un dessin conservé à la Bibliothèque royale de Belgique.

La sonnette à main ne disparut pas toutefois, et nous l'avons vue encore en ce siècle continuant ses services dans la salle à manger, jusqu'au jour où elle fut remplacée par le timbre d'abord, et ensuite par les sonneries électriques. Au siècle dernier, on fabriquait les sonnettes à main en argent, comme celle que réclamait Mme de Maintenon, et même en vermeil. Quelques-unes étaient de véritables joyaux. Nous en relevons une de ce genre sur la TOILETTE (voir ce mot) de Marie Leczinska. La magnifique écritoire exécutée par Rœttiers, pour le compte de la ville de Paris, et offerte par celle-ci à M. Barentin, nouvellement nommé avocat général (6 février 1766), en portait une de même métal. A la *Vente du duc Charles de Lorraine* (Bruxelles, 21 mars 1781), on en adjugea une aussi en argent qui accompagnait une garniture de bureau. Devenues plus modestes, la plupart des sonnettes à main sont aujourd'hui fondues en bronze, ou en un métal plus sonore, composé de cuivre, d'étain et d'une faible partie d'argent. Quant aux sonneries à air ou électriques, si leur mécanisme a cessé de se manifester aux regards par de pompeux cordons et par des glands majestueux, si leur mise en mouvement s'opère, comme pour celles du sieur Prat, à l'aide de boutons, de pédales, de coulisseaux presque imperceptibles, par contre, leur fonctionnement permet non seulement de faire entendre un appel, mais de transmettre des ordres. Un tableau indicateur donne aux serviteurs des renseignements sommaires, indiquant la personne qui les demande et la raison qui les fait demander. Jadis, on essaya de cette télégraphie familière ; mais il fallait, pour y parvenir, établir tout un carillon. Une des tentatives les plus curieuses de ce genre fut, paraît-il, celle du futur roi d'Angleterre Georges IV. Elle donna lieu à des interprétations diverses et suffisamment malignes, qui se firent jour dans la lettre suivante, recueillie par le nouvelliste Métra et publiée par lui le 5 février 1784. (*Correspondance secrète,* t. XV, p. 390.)

> J'ai lu, avec une juste indignation, ce qu'un sot a osé avancer sur la destination des sonnettes posées dans la chambre à coucher du prince de Galles, dans son nouveau palais. Cet impertinent écrivain nous dit qu'elles répondent à la cuisine pour que S. A. R. puisse se procurer au besoin du bœuf, du mouton, des pâtés d'abattis, de

volaille, etc. Il va plus loin et nous assure que le soin de les faire placer est confié à la duchesse de Devonshire et à lady Shelhurne. Ces deux suppositions sont abominables ; c'est représenter l'héritier présomptif sous les traits de l'infâme Héliogabale, et faire de ces dames respectables deux marmitones dégoûtantes. C'est moi qui ai l'emploi de poser les sonnettes, et je puis seul vous mettre au fait. La sonnette principale est sous la direction de la dame chargée du soin de la garde-robe ; elle se subdivise en plusieurs autres qui répondent aux appartements des différentes beautés qu'elle a sous ses ordres : de sorte que si le prince se trouve tourmenté de quelque appétit plus noble que celui qu'on lui prête, il pourra, en tirant tel ou tel cordon, appeler à son secours noires, brunes ou blondes, à son choix. Ces sonnettes, d'après l'usage auquel elles sont appropriées, sont appelées : *Tintinnabula amoris.*

Cette lettre plaisante était signée du « Poseur des sonnettes royales ».

Sopaduy, *s. m.* — Locution bordelaise. Débarras, sorte de cabinet où l'on met les meubles et les effets hors d'usage. « Et plus dissoren los medis executors, que edz aben trobat en lo sopaduy de debat l'avandeit hostau : Tot prumeyrament un banc espes et long. — *Item,* cincq pipas, etc. » (*Invent. de Ramond de Cussac,* 1442.)

Sopha, *s. m.;* **Sofa**, *s. m.* — Sorte de canapé à quatre ou six places. C'est un de nos sièges les plus modernes. Il n'est pas antérieur aux dernières années du XVIIe siècle. Ni Richelet, ni Furetière n'ont connu son nom, ou du moins de leur temps, il n'avait pas encore acquis ses lettres de naturalisation dans notre langue. Le *Dictionnaire de l'Académie* (2e édit.) omet également de l'enregistrer. Il était, d'ailleurs, si peu usité que Saint-Simon, annotant Dangeau (*Journal de Dangeau,* t. Ier, p. 166), se crut autorisé à en donner la définition, — non pas celle du meuble qui devait chez nous acquérir si rapidement une réputation libertine, mais celle du sopha oriental, siège d'honneur, dont il explique minutieusement l'importance et le rôle. — « Le sopha, écrit-il, est une manière d'estrade, couverte de tapis, au fond de la chambre d'audience du grand vizir, sur laquelle il est assis sur des carreaux, les jambes croisées, et celui qu'il reçoit s'assit sur un carreau, vis-à-vis de lui à distance et personne sur le sopha ; avoir le sopha, c'est y être assis près du grand vizir, qui est un honneur très rare, et que presque personne de l'empire turc ni des ambassadeurs qui y résident n'obtient, ce qui fut alors accordé à l'ambassadeur de France. » Le premier écrivain sous la plume duquel, après cela, nous rencontrons le mot sopha est l'auteur anonyme du petit volume intitulé : *Des mots à la mode,* 1692 (p. 168). « C'est sans doute, dit à propos du mot *falbala* le Commandeur (un des principaux personnages qui prennent la parole dans ces dialogues), c'est sans doute quelque marchand turc ou arménien qui luy a donné ce nom de la langue de son pays, de même qu'on appelle un *sofa* une espèce de lit de repos à la manière des Turcs. » Puis vient Mme d'Aulnoy qui, dans sa merveilleuse histoire de *Barbe Bleue,* écrit : « Elles montèrent ensuite au garde-meuble, où elles ne pouvoient assez admirer le nombre et la beauté des tapisseries, des lits, des sophas, des cabinets, des guéridons. » Mais, avant cela, nous avons un document d'archives, le *Compte entre le sieur Jouvenet, peintre, et S. A. S. Mgr le prince de Conti* (21 mai 1689), qui mentionne une somme de 197 livres « contenue en l'ordonnance du 6 septembre 1688 et payable à Grémont, menuisier, pour fauteuils, tabourets et sopha, laquelle somme il a transportée audit Jouvenet, etc. » On peut encore citer l'*Inventaire du maréchal d'Humières* (1694) qui, par l'article suivant : « *Item,* six fauteuils et six chaises de bois de noyer sculté, un sopha de pareil bois, couverts de points à la turque de diverses couleurs », achève d'attester l'existence du sopha dans notre mobilier, aux dernières années du XVIIe siècle.

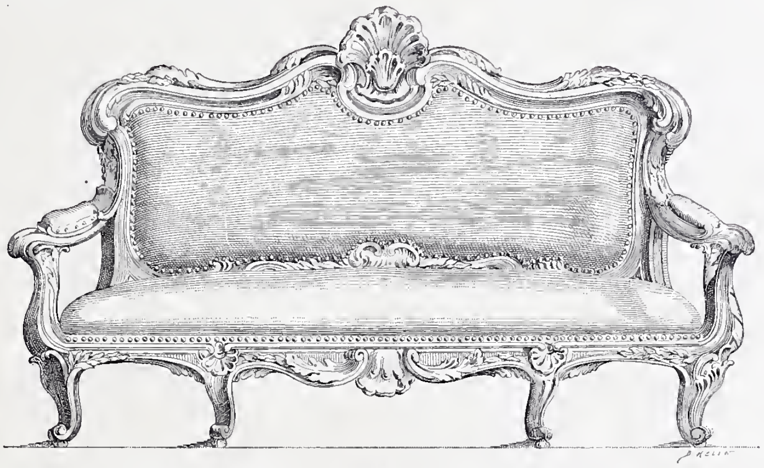


Fig. 659. — Sopha. — Ancien mobilier du Palais-Royal, d'après une estampe de Besnard (XVIIIe siècle).

Avec le siècle suivant, le rôle du sopha prend rapidement une importance singulière. On rencontre désormais partout ce tard-venu, à la Cour, à la Ville et même aux champs. Le 21 avril 1700, Marie-Madeleine de Castille, veuve de Nicolas Fouquet, faisant, conformément aux Ordonnances du temps, la *Déclaration de ses meubles dorés,* indiquait dans le nombre « un sopha à six places », couvert de damas et de brocart d'or. Un *État des meubles de la Couronne* de 1701 décrit : « Un sopha de damas rouge cramoisy broché d'or à cornes d'abondance, ayant deux accotoirs et un dossier chantourné. » Par l'*Inventaire des meubles de la Couronne* nous savons que le premier cabinet qu'on meubla pour le jeune Louis XV (1718) comptait deux superbes sophas de « damas jaune chamarré de galons d'argent par compartimens, avec ornements et feuilles de broderie d'argent ». Dans l'*Inventaire du chevalier de Piré* (Rennes, 1719), nous trouvons également : « Huit couvertures de fauteuils embrodées et de moerre verte, une garniture de sophas de la mesme broderie, le bois dudit sopha, doré. » Dans l'*Inventaire de Marguerite de Saint-Martin* (Paris, 1720), figurent : « Dix chaises, deux fauteuils et un sopha de bois de noyer, garnys de crin, couverts de tapisserie à l'éguille, prisés quatre cens livres. » L'*Inventaire du cardinal de Polignac* (Paris, 1738) mentionne : « Un sopha de bois doré à bras plein, couvert de damas vert, avec sa housse de damas de Gesnes cramoisy. — Un autre sopha, couvert de toille, avec sa housse cramoisy, garni de galons d'or fin. » Dans l'*État des meubles légués à Mlle Damours par Mlle Desmares* (1746), nous remarquons : « Un grand sopha de bois doré, monté en velours cramoisi ciselé, avec son matelas pareil. — Un sopha de bois doré couvert de damas bleu avec son matelas. » Et Piganiol de la Force (*Description de Paris,* t. IX, p. 189) nous apprend qu'au pavillon royal de Croix-Fontaine, construit pour Louis XV par le fermier général Bouret, dans le cabinet du roi, « un petit lit ou sofa » était placé « dans un renfoncement plafonné d'une seule glace ». Citons encore « un sauffa à pied-de-biche ». (*Meubles et effets du château de Saint-Gilles,* 1766.) « Dans la chambre... un petit sopha de bois à la capucine, couvert de

tapisserie de point à la turque. » (*Apposition des scellés chez Nicolas Dezègre;* Paris, 1776.) « Six fauteuils bois noyer, un sopha de même, leurs sièges et dossiers couverts d'imberline. » (*Apposition des scellés chez Mathieu Pélissier, bourgeois de Lyon,* 1780.) Et enfin : « Un sopha en tapisserie. » (*Invent. des meubles du château de Chavaniac,* 1792.) Nous espérons que cet ensemble de citations, embrassant toutes les périodes du XVIIIe siècle, les provinces les plus variées et presque toutes les classes de la société, suffira à montrer combien l'usage du sopha fut général à cette époque.

Ce fait méritait d'autant plus d'être relevé que le sopha jouissait alors, nous l'avons dit, d'une réputation équivoque, qu'il a du reste conservée. Il n'est pas besoin de rappeler que Crébillon fils, de douteuse mémoire, prit son nom pour titre d'un livre qui ne se recommande ni par la pureté de son langage, ni par la chasteté de son sujet. Restif de la Bretonne, dans son roman intitulé le *Pied de Fanchette* (chap. VI), nous montre son héroïne « sur un sopha, un de ses pieds appuyé sur un siège et l'autre tombant sur le parquet », et s'exposant, dans cette attitude, aux dangers les plus graves. On retrouve notre meuble jouant son rôle dans la *Chanson à la mode,* qui se chantait sur l'air : *Je le compare avec Louis.*

> Sur un sopha tranquillement,
> J'étois hier près de Lisandre,
> Qui me racontoit d'un air tendre
> Et son ardeur et son tourment...

Et quoique nous l'ayons vu figurer dans les *Inventaires* de quelques prélats, sa fréquentation cependant suffit à rendre suspecte la bonne réputation d'un cardinal.

> On voit dans ce portrait la perle des prélats ;
> Il brille également au Parnasse, à Cythère ;
> Il seroit assez mal en chaire,
> Il est fort bien sur les sophas.

Ces vers, recueillis par Métra (*Correspondance secrète,* t. VIII, p. 187) et mis au bas du portrait du cardinal de Rohan, contenaient une allusion cruelle. Cependant, nous l'avons vu, la place du sopha était alors un peu partout, aussi bien dans les salons que dans certains réduits plus intimes. Le passage suivant de l'*Architecture* de Sobry (p. 179) le prouve : « Le sopha, meuble turc, que nous avons adopté sans aucun changement, est un siège long, à dossier et à bras, sur lequel plusieurs personnes peuvent s'asseoir. On le place dans les salons. » Néanmoins, il semble que son existence était liée à celle des boudoirs, car il disparut avec eux et si, en notre siècle, il s'est montré de nouveau quelquefois, ce n'est presque jamais dans des pièces de réception ou d'apparat qu'on l'a vu reparaître.

Sorbetière, *s. f.* — Vase de métal, dans lequel on prépare et on glace les liqueurs destinées à faire des sorbets.

Sorbonne, *s. f.* — Terme de menuisier. Petite plateforme carrelée et surmontée d'un tuyau en tôle, sur laquelle, dans les ateliers de menuiserie et d'ébénisterie, on fait chauffer la colle, l'eau, le bois, etc.

Sortail, *s. m.* — C'est le même mot que SEURTAIL ou surtaille, écrit d'une façon arbitraire. On lit dans l'*Inventaire de Charles V* (1380) : « Une chambre de sortail, à fleurs de lys garnye de ciel, de dossier, de coultepointe, etc. — *Item,* une chambre de sortail de cendal ploncqué, à chauves-souriz, garnie de ciel, de dossier et de coultepointe, etc. »

Sortie, *s. f.* — Ce mot est souvent employé avec le sens de porte. On dit d'une pièce qu'elle a sa sortie sur l'antichambre ; d'un appartement qu'il a sa sortie sur le palier ou sur le vestibule ; d'une maison qu'elle a deux sorties, l'une sur la rue, l'autre sur les champs.

C'est aussi un terme de graveur en taille-douce. On donne ce nom à l'extrémité des tailles et des hachures qui est située du côté des lumières, et qui doit, de ce côté, aller en s'amincissant et en s'atténuant jusqu'à se perdre dans le blanc.

Soruro, *s. f.* — Locution limousine. Serrure.

Souage, *s. m.;* **Souaige,** *s. m.;* **Suage,** *s. m.* — Voilà un terme qui a fait travailler l'imagination des archéologues. « Ce mot, qui revient sans cesse dans les articles d'orfèvrerie, écrit M. Douët d'Arcq, est des plus difficiles à expliquer. Dom Carpentier, qui le donne, se contente de dire qu'il signifie une *forme.* Sans doute, mais laquelle ? J'avoue que je l'ignore. » (*Comptes de l'argenterie des rois de France,* p. 403.) Si M. Douët d'Arcq avait pris la peine d'ouvrir Richelet au mot SUAGE, il aurait lu l'explication médiocrement claire que voici, mais qui eût suffi cependant à le mettre sur la voie. « Terme d'orfèvre, dit Richelet, c'est la partie quarrée du pié d'un flambeau, qu'on appelle doucine, lorsque le pié du flambeau est rond. » Si M. Douët d'Arcq eût consulté Furetière, ce texte se serait éclairci. « SUAGE, en terme d'orfèvre, ou doucine, écrit cet auteur, est un ornement semblable à la doucine d'architecture, ou une espèce de quart de rond qui se fait sur plusieurs pièces d'orfèvrerie, et particulièrement sur le pied des aiguières, flambeaux et autres pièces semblables. » Enfin un écrivain plus ancien, mais suffisamment connu des lettrés, Étienne Binet, dans les *Merveilles de la nature* (1600), explique la façon dont on mettait en œuvre ce genre d'ornements. « Gironner un suage, nous dit-il, c'est donner de la coudure à une pièce d'ouvrage, la plier en rond, la voûter ou plier en arcade, lui donner le pli. »

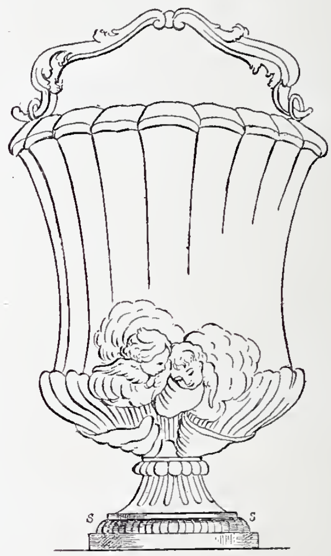


Fig. 660.
Bénitier orné d'un souage (*s s*), d'après un modèle de Pierre Germain.

Après cela, semble-t-il, on n'est plus guère embarrassé, et il est facile de deviner que le souage ou suage était une sorte de renflement en forme de tore ou de doucine, comme dit Furetière, dont on décorait les pieds des coupes, aiguières, flambeaux, et aussi les bords des bassins et des vases. Les quelques exemples qui suivent suffiront à prouver la justesse de cette explication. « Un pot d'argent, doré par dehors et blanc dedans, dont le pié et les bors de la bouche et du couvercle sont à souages. — Une petite aiguière d'argent, dorée, ciselée à feuillages, dont le pié est à souages, et le biberon ist de la gueule d'un serpent, et l'anse est à souages grénétéz, et le couvècle est à créneaux. » (*Invent. de Louis Ier, duc d'Anjou,* 1368.) « Ung petit goubelet d'or, hachié à couronnes tout entour, et a, ou souage de dessoubz, perles enfilées en or, pesant ung marc troys onces d'or. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) « Un hannap plain, à couvescle à souage, un esmail de France ou fons, et ou millieu la teste Dieu..., etc. » (*Argen-*

terie réclamée aux héritiers de Louis Ier d'Anjou par la Couronne de France, 1385.) « XI grans hannaps d'argent doréz, assouaiges esmailléz chascun ou fons aux armes de France. — Douze autres hannaps d'argent doréz, assouages esmailléz ou fons comme dessus. » (*Invent. de l'hôtel Saint-Pol,* 1420.) « Une buye faicte à pans à une grant ance tenue par deux hommes sauvaiges ; le souaige, couvercle et garniture doréz. » (*Invent. d'Anne de Bretagne,* 1490.) Etc.

Comme les souages étaient le plus souvent rapportés et soudés, cette soudure modifiait l'aloi des pièces d'argenterie. De là vient que ces ornements sont mentionnés dans les *Édits* réglant la condition de l'Orfèvrerie. Ainsi l'*Édit* de Henri II (mars 1554) porte : « Davantage pour ce que quelque ordre qui ait esté cy devant donné par Nous et Nos prédécesseurs Roys, pour faire que lesdits orfèvres fassent leurs ouvrages à certaine loy, ils ne cessent pourtant d'abuser, s'excusans sur les soudures, moulures, bords et souaiges dont ils sont contrains user selon la qualité des ouvrages..., etc. » L'*Édit* de Henri III, donné à Poitiers, en septembre 1577, s'exprime presque dans les mêmes termes. « Et d'autant que lesdits orfèvres ne peuvent besongner et travailler audit mestier sans s'aider de soudures, moullures, souaiges, etc. » Après cela, l'intelligence de ce mot qui tourmentait si fort M. Douët d'Arcq paraîtra, nous l'espérons, suffisamment claire et facile.

Souage ou Suage. — Était encore un terme de potier d'étain. C'est le nom qu'on donnait à l'ourlet dont on bordait les plats de ce métal.

Soubassement, *s. m.;* **Soubzbassement,** *s. m.;* **Soubastement,** *s. m.* — Terme d'architecture. On donne ce nom à la partie inférieure d'une construction, à celle qui se trouve comprise entre le sol extérieur et le plancher du rez-de-chaussée. Comme cette partie de la construction est généralement indiquée au dehors par une saillie de la maçonnerie qui porte le nom de stéréobate ou socle continu, il en résulte que cette saillie est elle-même qualifiée de soubassement. Si nous en croyons Noël du Fail (*Contes et discours d'Eutrapel,* p. 386), le mot soubassement n'aurait été employé, en architecture, que dans la seconde moitié du XVIe siècle. Du moins l'étonnement que maître Pihourt, « maçon de Rennes », marque en entendant prononcer les substantifs « frises, cornices, soubassements, desquels il n'avoit oncques ouï parler », prouve que ces termes constituaient alors des néologismes. A partir de cette époque, ce mot est devenu d'un usage courant ; et on s'en sert aussi pour désigner la maçonnerie qu'on établit sous le piédestal d'une colonne pour l'exhausser.

Terme de tapissier. Soubassement comporte plusieurs significations. La plus employée est celle qui s'appliquait à la tenture des lits. On nommait soubassement une bande d'étoffe, qui enveloppait toute la base du lit et en cachait les pieds et les traverses. Les soubassements étaient surtout utilisés quand les rideaux ne descendaient pas jusqu'à terre. Aussi les trouve-t-on constamment mentionnés dans les descriptions de lit du XVIe et du XVIIe siècle. Les textes suivants suffisent à attester leur constant emploi : « Sur le lict estoit une grande housse à bastons de velours vert..., elle estoit traînante à un pied près de terre, et au dessoubz se voioit le souzbassement de mesme estoffe... » (L'*Isle des hermaphrodites,* p. 21.) « Un lit de damars fanné à double pente, le fondz, le dossier, et soubassement, trois rideaux, deux bonnes grâces, deux quenouilles, le tout de damas fanné. » (*Invent. de Gabrielle d'Estrées,* 1599.) « Plus un lict avec ses trois pentes, les soubassemens, les quatre bonnes grâces, le tout de toille d'or bleue, frisée d'or et d'argent, velloutée de cramoisy par carrés avec des montans de velours noir en bordure, canetilhé d'or et d'argent et de clinquan [t]. » (*Invent. du château de Turenne,* 1615.) « Plus un lict de velours ver [t] chamarré de passement d'or et d'argent... Les trois pentes du dehors, quatre rideaux, deux quantonnières et trois soubzbassements dudict velours ver chamarré de passement d'or et d'argent. » (*Invent. du surintendant Fouquet,* 1661.) « Un lit à la polonoise, garni de rideaux de satin rayé, avec un soubassement pareil au lit, doublé d'indienne. » (*Invent. du château d'Amilly,* 1765.) « Un lit à grande impérialle en voussure..., les étoffes composées de la courtepointe et soubassements, ornés de franges et galons brodés... » (*Invent. des meubles de la famille royale,* 1792 : lit d'hiver de Marie-Antoinette.) Etc.

On trouve encore le mot soubassement employé par les tapissiers du XVIIe et du XVIIIe siècle, pour indiquer la pièce de tapisserie qu'on plaçait au-devant de l'appui ou de l'accoudoir d'une fenêtre. « Il faut donner des soubassements quand on vend une tenture de tapisserie », écrit Furetière. Il a servi aussi à désigner les supports ou pieds, sur lesquels sont posés les coffres, les cassettes, les bahuts. « Ung moyen bahu avecq son soubassement, fasson de Flandre... » (*Invent. de Max. Roux, sieur de la Poquelinois ;* Saint-Malo, 1642.) Enfin il s'est encore appliqué à la partie inférieure de certains dais. Les *Actes consulaires de la ville de Lyon* (*Archives communales,* série BB, reg. 217) mentionnent, à l'année 1662, un payement de 450 livres « pour les soubzbassemens, galons, broderies, boucquetz et autres ouvrages », faits au dais, qui servait pour l'octave de la Fête-Dieu, pour le jour de la Saint-Thomas et en d'autres circonstances.

Souche, *s. f.* — Terme de maçonnerie. Portion du corps de cheminée qui dépasse le comble. Une seule souche sert parfois à plusieurs cheminées et renferme plusieurs tuyaux.

Souche. — Avait jadis une autre signification bien différente. C'était la plus longue des deux planchettes, composant ce qu'on appelait une *taille,* et sur laquelle on marquait, à l'aide d'une double incision, les marchandises données à crédit.

Souchies, *s. m.;* **Soutis,** *s. m.* — Sorte de mousseline rayée, provenant des Indes. On s'en servait pour faire des garnitures de toilettes. Savary compare les souchies à de véritables toiles de soie. Parmi les marchandises importées récemment en France, le *Mercure* de septembre 1701 mentionne 1,150 pièces de ce tissu. On voit que la consommation en était assez considérable.

Souchot, *s. m.* — Locution angoumoise. Diminutif de souche, billot en bois fait d'un tronc d'arbre non équarri. « Une ponne de terre, avec sa selle ou souchot, et la chénolle. » (*Invent. de Nicolas Grattereau ;* Angoulême, 1750.)

Souci, *s. m.;* **Soucis,** *s. m.;* **Soussie,** *s. m.* — Terme de teinturier. Couleur jaune rappelant la fleur dont elle porte le nom, et, par extension, drap de cette même couleur. On note dans l'*Inventaire de Mahault d'Artois* (1313) : « Ung couvertouer de soussie fourré de menu vair. » Nous lisons également dans les *Comptes de Geoffroi de Fleuri, argentier du roi* (1316) : « Ce sunt les parties de Jehannot, le tapissier, premièrement, pour la chambre de la Toussains, dont le chevécier est vert, bordé d'une bordure de soucie tout entour, etc. » Remarque curieuse, nous relevons encore ce terme extensif à la fin du XVIIe siècle : « Deux pièces de souci, rayé d'or et d'argent, sçavoir : une pièce rouge et blanc et une pièce citron et blanc. » (*État des meubles de la Couronne,* 30 janvier 1681.) Dans un *Inven-*

taire beaucoup plus récent, celui du château d'Amilly, dressé en décembre 1765, nous notons la mention suivante : « Quatre fauteuils, deux banquettes de damas verd, garnis de faux argent, deux petits tabourets, l'un de velours bleu et l'autre soussy (*sic*), estimés trente livres. » Enfin, à la *Vente de Mme de Giac* (au Val-de-Grâce, 8 avril 1783), nous voyons figurer des meubles en « lampasse-souci ». Cette couleur, au surplus, a été rarement employée.

Soucoupe, *s. f.*; **Soubscoupe**, *s. f.* — Nous donnons aujourd'hui ce nom à une petite assiette qu'on place sous les tasses à thé, à café, à chocolat. Cette soucoupe n'est que la descendante fort dégénérée de celle du XVIIe siècle, qui consistait en un véritable plateau. Furetière, en effet, décrit la soucoupe de la façon suivante : « Petit bassin ou vaisseau plat, sur lequel on sert à boire proprement aux personnes de qualité, et où l'on met des verres et des caraffes de plusieurs sortes de vins ou de liqueurs. On a servi de la limonade, du sorbet, de l'eau de cerise sur une mesme soucoupe. » Ajoutons que des textes nombreux viennent prouver l'exactitude de la définition fournie par Furetière. Le premier document où nous rencontrons le mot qui nous occupe figure aux *Archives des Basses-Pyrénées,* dans les minutes du notaire Guillaume Raymond de Forbet (1511-1516) ; il constate le prêt consenti par Jean de Sedze, aux jurats de la ville de Pau, d'une soucoupe de vermeil ornée de la figure de saint Paul. Cette soucoupe était de grandes dimensions. Vient ensuite l'*Inventaire de Mazarin* (1653), qui mentionne six soucoupes d'argent; et leur poids, qui dépasse 5 marcs, dit assez leur grandeur. Dans les divers *Inventaires des meubles de la Couronne,* dressés sous Louis XIV, nous relevons 35 soucoupes dont 2 en or, 8 en vermeil et 25 en argent. Les 2 en or pesaient 17 marcs 2 onces, soit environ 8 marcs et demi chacune. Les 8 en vermeil pesaient 60 marcs et 6 onces, soit en moyenne près de 7 marcs et demi ; et les 25 en argent, 135 marcs, soit un peu plus de 5 marcs pièce. Là encore, le poids indique suffisamment la taille de l'objet. Du reste, ce poids de 5 marcs pour les soucoupes d'argent semble avoir été en quelque sorte normal, car la *Déclaration du Roi* de décembre 1689 et l'*Édit* de mars 1709, sur « le retranchement du luxe des meubles, habits, vaisselle, etc. », interdisent aux orfèvres la fabrication « des soucoupes excédant le poids de cinq marcs chacune ». (*Traité de police,* liv. III, titre Ier, chap. VI.) Toutefois, chez les hauts personnages, il était fréquemment dépassé. Décrivant le buffet qui ornait la salle à manger, où l'évêque de Strasbourg donna, en février 1679, un repas d'honneur au Dauphin, le correspondant du *Mercure* nous montre : « Au milieu de vingt-quatre grands Bassins de vermeil doré, de huit grands Bures aussi de vermeil..., douze Soucoupes d'un pied et demy de haut, etc. » Celles-là étaient de forte taille. Plus loin, passant au service de la table : « Douze soucoupes, ajoute-t-il, estoient aussi autour, chacune remplie de neuf cristaux de diverses crèmes. » Dix ans plus tard, le même *Mercure* (juillet 1689) nous apprendra qu'à une loterie organisée par le duc d'Orléans et tirée à Saint-Cloud, Mme de Valentinois gagna « une sous-coupe de la Chine, garnie de deux porcelaines, deux paires de gants et un éventail ». Nous sommes, cette fois encore, en face d'un vrai plateau.

Parfois la soucoupe était liée à une autre pièce, comme par exemple dans l'article que l'on va lire : « Une éguière d'or, ouvrage relevé sur quatre faces, avec sa soucoupe ou plat pour son soutien, de mesme ouvrage, fait au Japon. » (*Mémoire des présents du roy de Siam au roy de France,* 1686.) Mais plus souvent, les soucoupes étaient isolées et comptées à part, et, toujours dans ce cas, elles figuraient au milieu de pièces d'argenterie d'une certaine importance. C'est ainsi que l'*Inventaire du surintendant Fouquet* (1661) porte : « Dans la susdicte cassette rouge, nous avons trouvé un petit bassin en ovalle, six petis platz, une douzaine d'assiettes, une soubscoupe, une esguyère couverte, etc. » Dans l'*Inventaire du maréchal de la Meilleraye* (1664) après la mention : « Ensuict la vaissaille d'argent vermeille dorée », nous lisons : « Premièrement, douze assiettes communes, deux escuelles couvertes, un soubz-couppe, trois cadenatz, etc. » Dans l'*Inventaire du cardinal de Polignac* (1738), on note également : « Deux soucoupes dorées, trois autres gaudronnées, quatre caffetières, etc. » Ajoutons que l'usage de ces petits meubles n'était pas arbitraire. Il était essentiellement réservé aux personnes de qualité. On n'a point oublié le plaisant dialogue de la comtesse d'Escarbagnas et de ses gens (sc. X) :

LA COMTESSE.

Allez, impertinente ; je bois avec une soucoupe. Je vous dis que vous m'alliez quérir une soucoupe pour boire... Quoi ! vous ne grouillez pas ?

ANDRÉE.

Nous ne savons tous deux, madame, ce que c'est qu'une soucoupe.

LA COMTESSE.

Apprenez que c'est une assiette sur laquelle on met le verre.

A la Cour, c'était bien autre chose. La soucoupe jouait un rôle considérable dans l'étiquette mobilière si sévère et si compliquée. Dans sa *Description du banquet offert au légat en* 1625, l'Italien C. del Pozzo entre dans des détails circonstanciés sur les négociations qui eurent lieu avant le repas, pour savoir si le légat serait servi avec une soucoupe. Il nous apprend que l'échanson, au lieu de tenir la soucoupe à la main pendant que le légat buvait, la plaçait sur la table « afin de ne pas marquer trop d'ostentation ». « On jugea à propos d'user de ce subterfuge, ajoute-t-il, à cause de ce qui avait été dit le matin même à M. Perfetto, qui était venu rendre compte de la décision prise au sujet de la manière de servir S. Exc. Celui-ci avait dit, en effet, qu'on pouvait user librement de la soucoupe, le roi entendant que le cardinal fût servi à son goût ; mais on avait remercié au nom du cardinal, en disant que puisque le roi ne se servait pas de soucoupe en buvant, on n'en userait pas non plus pour le légat. »

Le roi, qui s'abstenait de soucoupe en présence du légat, pour ne pas créer un précédent, en faisait journellement usage. A la table royale, elle paraissait avec solennité, et c'était sur elle qu'on présentait au souverain le verre et les carafes. « Celuy qui sert d'échanson, écrit N. Besongne (*État de la France,* t. Ier, p. 82), lorsque le Roy, a demandé à boire, aussi-tôt crie tout haut : *A boire pour le roy;* fait la révérence à Sa Majesté, vient au buffet prendre des mains du chef d'Échansonnerie-bouche la soucoupe d'or garnie du verre couvert et des deux caraffes de crystail, plènes de vin et d'eau, puis revient précédé du chef et suivy de l'aide du Goblet-Échansonnerie-bouche. Alors étans tous trois arrivés à la table du Roy, ils font la révérence devant le Roy, le chef se range de côté et le Gentilhomme servant verse des caraffes un peu de vin et d'eau dans l'essay ou petite tasse vermeil doré que tient le chef du Goblet.. L'essay fait à la veuë du Roy de cette sorte, le Gentilhomme servant fait encore la révérence devant Sa Majesté, luy découvre le verre et luy présente en même temps la soucoupe où sont les caraffes. Le Roy se sert luy-même le vin et l'eau, puis ayant bu et remis le verre sur la soucoupe, le Gentil-homme servant recouvre le verre, reprend la

soucoupe avec ce qui est dessus, fait encore la révérence devant le Roy, ensuite il rend le tout au même chef d'Échansonnerie-bouche, qui le reporte au buffet. »

Cette présentation de la soucoupe à Versailles était spécialement réservée au roi, ou aux autres monarques admis à sa table. Durant son long exil en France, le roi d'Angleterre, Charles II, obtint cet honneur. Lorsque le duc d'Anjou fut élevé au trône d'Espagne, pendant le court temps qu'il demeura encore en France, il fut servi sur une soucoupe. « Depuis la déclaration, écrit Saint-Simon (*Mém.,* t. III, p. 42), le roi d'Espagne fut traité comme le roi d'Angleterre. Il avoit à souper son fauteuil et son

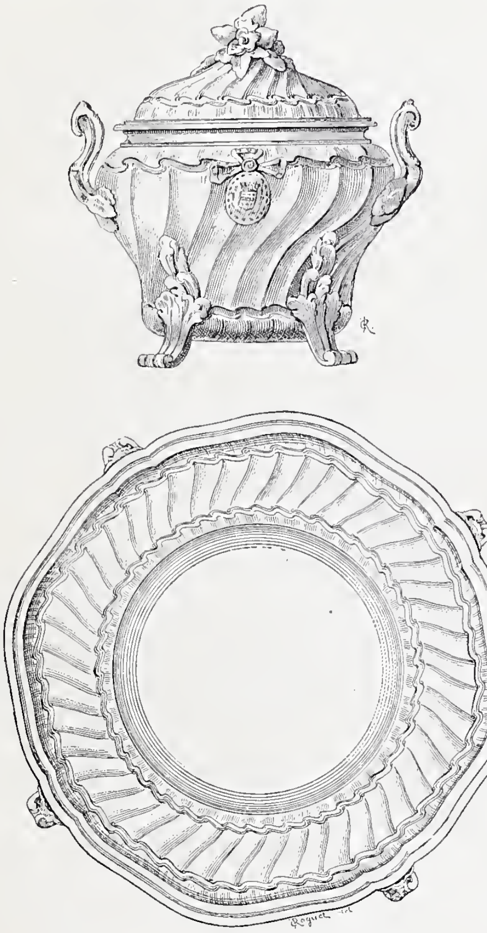


Fig. 661. — Sucrier avec sa soucoupe (orfèvrerie du XVIIIe siècle).

cadenas à la droite du Roi, Monseigneur et le reste de la famille royale des ployans au bout, et au retour de la table à l'ordinaire ; pour boire, une soucoupe et un verre couvert, et l'essai comme pour le roi. » Les petits-fils de Louis XIV, qui n'avaient pas à Versailles les honneurs de la soucoupe, les recevaient lorsqu'ils étaient invités chez les princes du sang. En 1713, quand le duc de Berry, fiancé à la fille du duc d'Orléans, alla dîner au Palais-Royal chez son futur beau-père, « M. le duc de Berry, écrit Saint-Simon (*Ibid.,* t. X, p. 472), se mit au milieu de la table, dans un fauteuil, reçut la serviette que lui présenta M. le duc d'Orléans, eut seul une soucoupe pour boire, et une serviette sous son couvert, mais point de cadenas ; et M. le duc d'Orléans se mit sans intervalle à sa droite sur un siège tout pareil à ceux de toute la compagnie ». Ajoutons que cet honneur de la soucoupe est fort ancien comme étiquette. On le retrouve mentionné dans le livre si plein de faits d'Olivier de la Marche. (*État de la maison du duc de Bourgogne,* p. 680.) La soucoupe y prend un autre nom. On l'appelait alors une tasse, mais la présence de cette tasse donnait lieu à un cérémonial tout pareil.

La soucoupe ne jouait pas seulement son rôle à la table royale. Elle avait aussi sa place marquée à la toilette des princesses. Nous l'avons déjà remarqué plus haut au mot SALE. C'était sur une soucoupe qu'on présentait le mouchoir, les gants, l'éventail, et l'on regardait comme un grand honneur d'être admis à tenir ce plateau pendant que la princesse achevait sa toilette. Le duc de Luynes, très jaloux de tout ce qui peut relever la gloire de sa Maison, ne manque pas de consigner dans ses *Mémoires* que la duchesse sa femme reçut cette faveur de la jeune infante. « Mme de Luynes, écrit-il, à la date du 7 avril 1753 (*Mém.,* t. XII, p. 399), a été ce matin à la toilette de Madame Infante. Madame Infante, pour lui donner une marque de bonté, a été prendre elle-même la soucoupe sur laquelle on a coutume de lui présenter ses gants et son éventail et l'a remise entre les mains de Mme de Luynes, voulant recevoir ce service d'elle ; c'est une marque de distinction pour la dame d'honneur de la Reine, qui est en usage chez les filles de France. » Les soucoupes qui servaient à la toilette étaient, comme celles destinées à la table, en métal précieux, argent, vermeil ou or. On en faisait aussi en cristal de roche et en pierres dures. Telles étaient par exemple : « La grande sous-coupe de cristal (de roche) avec son pied en vermeil doré », que M. de Seignelay donna au sieur Constance, qui avait amené en France les ambassadeurs du roi de Siam (voir *Mercure,* mai 1687) ; et celle ainsi décrite : « Une manière de gantière ou sous-coupe ronde, d'agathe d'Allemagne, sans pied, à douze godrons », qui figure dans l'*Inventaire du mobilier de la Couronne,* dressé en 1701.

C'est au milieu du XVIIIe siècle que la soucoupe perdit sa solennité, ses nobles dimensions et son importance au point de vue de l'étiquette, pour se réduire aux proportions exiguës et au modeste emploi que nous lui voyons aujourd'hui. Dès 1751, Lazare Duvaux, le marchand à la mode, fournissait à la célèbre Mme Geoffrin : « Six tasses et soucoupes de porcelaine de Saxe » ; la même année, il livrait au comte des Alleurs : « Six tasses et soucoupes de porcelaine de Saxe, à contours, peintes à fleurs naturelles » ; en 1753, au duc de Beauvilliers : « Quatre tasses et soucoupes de Saxe, en vert, à cartouches de fleurs. » Etc. Dans l'*Inventaire de Marie-Josèphe de Saxe,* dauphine de France (1767), figure : « Une cave de lacq, garnie de quatre flacons, d'un gobelet et sa souscoupe de cristal de roche, etc. » A la *Vente de la duchesse de Châtillon* (rue du Cherche-Midi, 27 mars 1781), on adjugea des « gobelets et soucoupes d'or ». Le *Catalogue de la Vente du duc Charles de Lorraine et de Bar* (21 mai 1781) décrit : « Deux tasses de jonc, doublées d'or, avec une cuillère et une fourchette de composition, et chacune une soucoupe de laque. — Trois petites tasses de bronze doré en dedans..., et leurs soucoupes pareilles, etc., etc. » A ce moment, la révolution dont nous parlons plus haut s'était accomplie dans la forme et l'importance de la soucoupe, et celle-ci était déjà réduite aux proportions exiguës que nous lui connaissons.

Soucy, *s. m.* — Voir SOUCI.

Soudanin, *s. m.* — Sorte de tissu de soie, originaire d'Orient, dont on faisait des tentures de chambre. L'*Inventaire de Charles V* (1380) est particulièrement riche en soudanins. Nous citerons entre autres : « Deux pièces de soudanin sur champ roze, ouvré à grans pommes d'or, et

environ lesdictes pommes à lettres de sarrazins et fueillages enlassiéz. — Deux autres pièces sur champ or, eschicqueté à feuillages sur blanc et sur bleu. — Ung autre soudanin à cinq lettes (bandes)... — Ung autre soudanin sur champ or, et a sur ledit champ, fleurettes bleues à ouvraige d'arbreceaulx. — Ung autre soudanin sur champ azuré, semé de fueillettes et rozettes d'or, etc. » On voit qu'il s'agit dans cette énumération de tissus magnifiques et somptueusement brodés.



Fig. 662.
Soufflet en bois sculpté (XVIe siècle).

Souder, *v. a.* — C'est réunir et joindre ensemble deux morceaux de métal, de façon qu'ils n'en forment plus qu'un. Certains métaux se soudent à chaud et par un fort corroyage. Pour d'autres métaux, on a recours à un alliage plus fusible et qui sert à opérer la jonction.

Soudure, *s. f.;* **Souldure**, *s. f.* — Pris dans son acception la plus générale, ce mot exprime la jonction de deux corps ou de deux surfaces. On le dit de deux bâtiments, de deux murs, et plus spécialement, de la réunion de deux pièces de métal. « II esterlins d'argent employéz à la souldure d'une oreille d'escuelle d'argent. » (*Invent. de Marguerite d'Autriche,* 1524.) Le mot soudure sert aussi à désigner un alliage, ou composition particulièrement fusible, qu'on emploie pour souder ensemble le cuivre, le zinc, l'argent, etc. Dans les divers *Édits,* réglant l'exercice de la profession d'orfèvre, il est souvent question des soudures, qui dépréciaient, à la refonte, le titre de la pièce. On lit à ce propos dans l'*Édit de Henri II* (1554) : « D'avantaige pour ce que quelque ordre qui ait été cy devant donné par Nous et Nos prédécesseurs Roys, pour faire que lesdits orfèvres fassent leurs ouvrages à certaine loy, ils ne cessent pourtant d'abuser, s'excusans sur les soudures..., etc. » L'*Édit de Henri III* (1577) porte également : « Et d'autant que lesdits orfèvres ne peuvent besongner audit mestier sans s'aider de soudures, etc. »

Soufaîte, *s. f.;* **Sous-faîte**, *s. f.* — Terme de charpenterie. Nom donné aux pièces de bois qu'on pose directement sous le faîte des constructions.

Soufflage, *s. m.* — Terme de verrerie. C'est l'art de souffler le verre. Grâce à une selle ou canne de fer qu'on trempe dans le verre liquide, on forme, en soufflant avec la bouche, les différents ouvrages qui se font dans les verreries et dans les manufactures de cristaux. Ce mot est aussi un terme d'émailleur. Chez ces artisans, souffler l'émail, c'est en faire, en le soufflant avec un petit tuyau de verre, un émail creux qu'on nomme du jais.

Souffler, *v. a.* — Terme de verrier. C'est, quand on a trempé l'extrémité de la canne dans la matière en fusion, souffler avec la bouche, pour arriver à gonfler le verre et à lui donner la forme de globe, de bouteille, de cylindre, etc., qui convient à sa destination finale.

Soufflet, *s. m.;* **Sufflet**, *s. m.;* **Souffleur**, *s. m.* — Ce mot a, dans le langage mobilier, trois significations très différentes. La première et la plus répandue est celle d'un ustensile de ménage, qui sert à activer le feu. Le soufflet est d'un usage fort ancien. Ce fut d'abord la bouche qui remplit son office. Puis, comme à trop s'approcher du feu, quand celui-ci commençait à devenir un peu intense, on risquait de se brûler les cheveux et de se rôtir le visage, on eut recours à une sorte de tube de bois, de fer ou de cuivre, qui permettait de concentrer son souffle sur la partie qu'on voulait enflammer, sans courir d'autre danger que d'avaler beaucoup de fumée.

Tel était le soufflet, dont on se servit pendant une bonne partie du Moyen Age, et qui fut alors d'un usage presque universel.

> En mesnaige fault chat et chien
> Qui mengusent et ne font rien,
> Et chevaulx en estables.
> Soufflés, lanternes font grand bien.

Ainsi s'exprime l'auteur de la *Complaincte du nouveau marié.* Comme cet exercice, toutefois, ne laissait pas que d'être très fatigant, dans les maisons bien montées, on avait des serviteurs spéciaux pour ce genre de travail. Ainsi, dans l'*État de l'hôtel du duc Jean de Berry* (1398), nous voyons un chapitre placé sous la rubrique : « Potagiers, souffleurs et autres gens de cuisine », et nous relevons les noms de Voisin, Louet et Dominique, tous trois qualifiés du titre de souffleurs. Les Archives du département du Nord possèdent (série B, n° 1934) une lettre de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, datée de 1425, et accordant une gratification à « Jean Ridau, souffleur de sa cuisine ». Une *Ordonnance* du même prince *sur le gouvernement de l'hostel de Madame la duchesse, sa compagne,* datée de 1429, attribue à cette princesse « deux souffleurs servans à tour, [ayant] chacun un cheval à livrée, sans allées et venues, c'est assavoir : Hannequin Van-Verderc et Viart. Lesquels serviront, c'est assavoir : ledit Viart ès six premiers mois, et ledit Hannequin ès autres six mois ensievans. » Olivier de la Marche, parlant de la cuisine du duc Charles le Téméraire, écrit : « Le duc a eu sa cuisine vingt-cinq hommes, chascun servant en son mestier et son office » ; et plus loin, il ajoute : « Les souffeleurs font bouillir la chaudière et rendent compte. » (L'*Estat du duc Charles le Hardi,* p. 688.) Mais ce n'était pas seulement à la cuisine que le soufflet, « meuble important », comme le qualifie François Colletet (voir la *Foire Saint-Laurent,* dans les *Tracas de Paris*), remplissait ses laborieuses et utiles fonctions. L'auteur anonyme des dialogues français-flamands, qui portent le nom de *Livre des mestiers,* range le soufflet dans l'attirail indispensable de toute bonne cheminée.



Fig. 663.
Soufflet en bois sculpté (XVIe siècle).

> Et sur son aistre (âtre) appartient
> Un boin fu de laingne (un bon feu de bois),
> De tourbes ou de carbon,



S. Hugard del. Maison Quantin, imp.-éd.

SOUFFLET

EN BOIS SCULPTÉ (XVIe SIÈCLE)

(Collection Sauvageot.)

Et deux kemineaus,
Une estenaille, un gril,
Un cravet à char, un soufflet.

Le *Journal de la dépense du roi Jean en Angleterre* (1359-1360) mentionne un payement de 16 deniers « pour I soufflet pour la chambre du Roy » ; et dans les *Comptes des dépenses faites par Charles V au château du Louvre* (1364-1368), nous relevons l'achat de « cinq soufflets neufs » pour la « chambre de la Royne ». On voit que le soufflet avait accès dans les pièces les plus distinguées des appartements royaux. Du reste, il est facile de se rendre compte, par le luxe étonnant des divers articles dont la description suit, et que nous empruntons à l'*Inventaire de Charles V* (1380), que d'aussi magnifiques spécimens d'orfèvrerie n'étaient pas destinés à de communs usages. Ce curieux *Inventaire* décrit, en effet : « Ung soufflet d'or esmaillé, à ung petit annelet esmaillé de noir, à une grosse perle, qui fut [à] Madame Ysabel. — *Item,* ung soufflet d'argent à deux esmaulx des armes monseigneur le Dauphin ; pesant, à tout sa garnison, deux marcs deux onces. — *Item,* ung petit soufflet d'argent, esmaillé de fleurs de lys. » Etc. Toujours dans ce même document, nous remarquons encore un soufflet d'une nature spéciale et qui paraît être le précurseur du soufflet contemporain. Nous voulons parler de « Ung soufflet garny de veluiau, a ung donayement (?) ou mylieu, à cloux de cuivre, à une charnière et virole d'argent ». Il semble que nous soyons là en face d'un de ces soufflets en forme d'accordéon, se tirant par le fond et qu'on refoulait ensuite, dont les fondeurs et les forgerons faisaient usage dès le commencement du XIVe siècle. De même, l'article suivant, détaché des *Comptes de l'argenterie* (1391) : « A Guillaume Arode, pour avoir fait et forgié IIj buhos d'argent blanc, pour mectre en trois soufflèz de bouys ouvréz à feulles, et pour trois annelèz d'argent à les pendre, XXXI sols », paraît concerner des ustensiles à ailes (feuilles) et terminés par un bout de métal. Par contre, le « petit soufflet esmaillé » qui figure dans l'*Inventaire du château de Vincennes* (1418) consiste évidemment en un de ces tubes dont nous parlions tout à l'heure ; et vraisemblablement on en peut dire autant des soufflets compris parmi « les richesses d'or et d'argent qui appartiennent au buffet du Roy », et dont la description est consignée dans l'*Entrée et couronnement du roi de Naples* (1495).

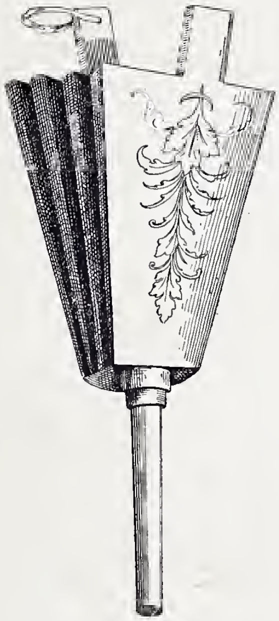


Fig. 664.
Soufflet en bois laqué, d'après un dessin de Louis Roupert (1668).

Un des soufflets les plus curieux que l'on rencontre au XVe siècle est bien celui mentionné dans l'article suivant, emprunté aux *Comptes et mémoriaux du roi René* (p. 296) : « 17 octobre 1448. — A Jacobo de Becutis, serviteur de messire Bianchardin, le XVIIe jour dudit mois, VI florins, que ledit Seigneur luy a donnéz en considéracion de ce qu'il luy a apporté de Romme une teste d'arain qui souffle le feu. » Il semble que cette tête d'airain doive être considérée, elle aussi, comme un précurseur des soufflets à ailes de bois triangulaires, séparées par une large bordure de cuir se repliant sur elle-même, et terminés par un tube de métal, tels enfin qu'on les voit de nos jours. A quelle époque exacte ce commode appareil se substitua-t-il définitivement au tube dont nous avons parlé plus haut ? Il serait assez difficile de le dire. Vraisemblablement c'est au XVIe siècle, quoiqu'il faille ajouter que la substitution ne se fit pas en un jour et que les deux ustensiles coexistèrent pendant un demi-siècle au moins. Comme preuve, on peut invoquer Rabelais, qui, racontant la descente de Pantagruel en l'île de Ruach, écrit : « Je advisay que ainsi comme vous, beuveurs, allans par pays pourtez flaccons, ferrières et bouteilles, pareillement chascun à sa ceincture pourtoyt ung beau petit soufflet. » Il est bien probable, en effet, que c'est encore d'un tube de métal qu'il s'agit en l'espèce. Cependant, nous possédons, dans nos collections publiques, notamment au Louvre et au musée de Cluny, des soufflets à ailes du XVIe siècle, et pour ce qui est du siècle suivant, la transformation est achevée, et tous les soufflets qu'on rencontre à partir de 1600 sont à ailes reliées par une armature de peau. Tel était le *Soufflet vert,* qui servait d'enseigne à ce doreur de la rue de la Huchette, dont P. de l'Estoile nous raconte la pendaison. (*Journal,* t. IX, p. 67 ; 16 avril 1608.) Tel était encore le beau soufflet de peau d'Espagne monté en bois d'ébène et garni d'argent, « attaché au service de la cheminée d'Anne d'Autriche », dont Mme d'Olonne eut envie et qu'elle fit décrocher et dérober par Moret, un de ses adorateurs. (*Histoire amoureuse des Gaules,* t. Ier, p. 146, note.) Pour ce dernier objet, il est à croire toutefois qu'il fut restitué, à moins qu'il ne fût pas le seul de son espèce que possédât la reine, car nous remarquons dans l'*Inventaire des meubles de la Couronne* (*État* du 20 février 1673) : « Un soufflet d'ébeine garny à l'entour de fueuilles et roses d'argent », qui lui ressemble singulièrement. On peut constater, en effet, que les soufflets d'appartement du XVIIe siècle, bien que généralement élégants et d'une exécution soignée, n'approchent pas de cette magnificence. Ainsi, dans l'*Inventaire de Molière* (1673) comprenant un mobilier luxueux, nous ne trouvons à relever qu'un « guéridon de bois de noyer, avec un petit soufflet verni ». Dans l'*Inventaire du maréchal d'Humières* (Lille, 1694 ; chambre du maréchal), figure uniquement « un soufflet de cuir rouge ».

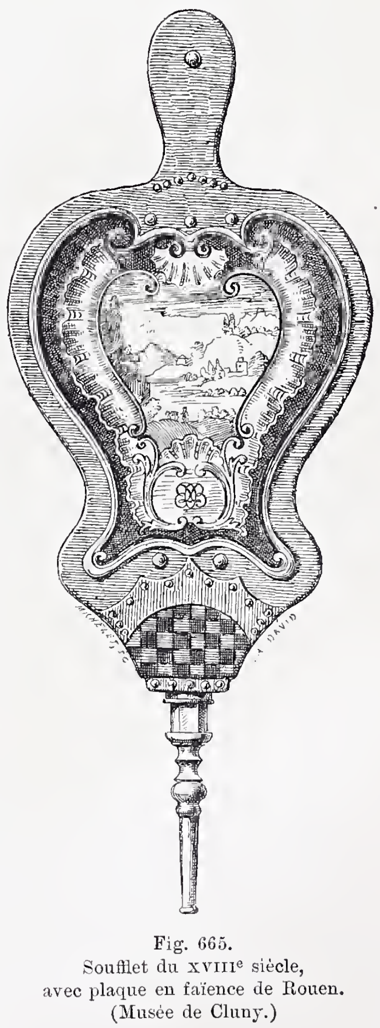


Fig. 665.
Soufflet du XVIIIe siècle, avec plaque en faïence de Rouen. (Musée de Cluny.)

Dans l'*Inventaire du sieur des Bernards de Saint-Andéol* (cour de Mazan, 1728), on remarque : « Une garniture de cheminée consistant en chainets, paile, mouchettes et une paire de soufflets. » Et c'étaient là, ne craignons pas de le redire, des soufflets d'appartement, c'est-à-dire relativement soignés. Ceux de cuisine étaient infiniment plus primitifs. La *Subvention générale du vingtième sur les marchandises entrant en France* (1641) nous apprend qu'ils étaient estimés 48 sols la douzaine, quand ils étaient de petites dimensions, et dans l'*Inventaire de D[e] Benoîte Gillet* (Villefranche, 1654), nous notons : Une « paire de souffletz, avec un cornet fer, estimé dix solz », qui prouve la justesse de la taxation officielle.



Fig. 666. — Soufflet aux initiales de Napoléon III. (Palais de Fontainebleau.)

Au XVIII[e] siècle, le soufflet fut gratifié, dans sa structure, d'une amélioration considérable. Il fut pourvu sur une de ses ailes d'une *âme*, c'est-à-dire d'une petite soupape, lui permettant de prendre par le côté l'air qu'il insufflait, au lieu de le prendre par son extrémité, modification qui facilita singulièrement son action continue et qui lui valut, dans le principe, le nom de « soufflet à deux vents ». On le trouve, en effet, mentionné sous ce nom dans certaines fournitures. Sur le *Livre journal* de Lazare Duvaux (t. II, p. 98 et 108), nous relevons la vente à M. de Boulogne, de « deux soufflets à deux vents » ; à « S. M. le Roi », de « trois soufflets à deux vents ». Etc. Cette transformation ingénieuse, en améliorant le fonctionnement de notre appareil, en généralisa l'usage. Pour ne citer qu'un exemple, le *Livre journal* de Lazare Duvaux n'énumère pas moins de treize soufflets fournis à M[me] de Pompadour dans l'espace de cinq années. Sur ces treize soufflets, cinq étaient en vernis, c'est-à-dire laqués, trois en cèdre et cinq en bois noir. Un autre indice de l'abondance des soufflets à ce moment, indice qu'il ne faut pas oublier, c'est l'apparition dans les rues des raccommodeurs de soufflets, dont Bouchardon et Boucher nous ont conservé l'image.

Le XIX[e] siècle, lui, plus favorisé que ses précurseurs, n'a connu que le soufflet à deux vents ; et aussi bien à la cuisine que dans les plus coquets appartements, notre génération n'en a jamais contemplé d'autres. Les soufflets de salon, de chambre, de boudoir, exposés à être maniés par des mains délicates, ont été jusque dans ces derniers temps de petites dimensions et quelquefois fort ornés. On a pu en voir de toutes sortes, mais presque toujours en bois et non plus en faïence, comme on en avait fait au siècle dernier. Les plus soignés étaient laqués et rehaussés de petits clous dorés, les autres étaient en bois exotique et vernis ; mais quelle que fût leur élégance, elle n'a pu les préserver d'un abandon complet. L'agencement nouveau des cheminées d'appartement, l'installation des rideaux et des trappes, en rendant leur intervention inutile, devaient forcément les condamner à une disparition fatale.

Indépendamment de ses fonctions d'appartement et de cuisine, nous devons rappeler que le soufflet a encore rempli trois emplois importants : 1° comme soufflet de forge ; 2° comme soufflet d'orgue, et 3° comme soufflet à poudre. Nous avons déjà dit plus haut un mot du soufflet de forge. Celui d'orgue ne le lui cède pas en ancienneté, car le *Journal de la dépense du roi Jean en Angleterre* (1359-1360) mentionne l'achat à « Clément, clerc de chapelle », de deux « peaulx de mégis pour les souffléz des orgues appareillées ». Mais ces deux emplois sortent du cadre de nos études et échappent à nos investigations. Le soufflet à poudre, fort employé par les coiffeurs au siècle dernier et qui a fourni matière à de plaisantes caricatures, a été d'un usage général, au temps où toutes les têtes étaient poudrées. L'*Encyclopédie* a même pris soin, dans une de ses vignettes, de nous en conserver l'image. Aujourd'hui, destitué de son ancienne splendeur, il ne sert plus que pour les punaises. Quant à celui dont les serviteurs de Louis XI faisaient usage pour gonfler ses matelas à air, et dont l'existence nous est révélée par le curieux document suivant : « A Guillaume du Jardrin, tapissier..., pour avoir fait mener le lit de vent dudit Seigneur (le roi) de la Mothe-d'Egry jusques à Paris, pour ilec le faire habiller et y faire un soufflet neuf, XX sols tournois » (*Comptes de la chambre de Louis XI,* 1478-81), il rentre davantage dans le cercle de nos préoccupations, mais il est d'un usage trop restreint pour nous retenir longtemps. Bornons-nous, pour terminer, à rappeler que les poètes du siècle dernier ont trouvé, dans le soufflet, une occasion d'exercer leur verve. L'utile objet qui nous occupe a fourni matière à trois énigmes : la première, parue dans le *Mercure galant* de février 1710 (p. 235) ; la seconde, dans le même recueil au mois de novembre 1713 (p. 129) ; la troisième, publiée par le *Journal de Verdun* d'octobre 1723 (p. 237). C'est la première de ces trois pièces que nous donnons ici, pensant qu'après l'avoir lue, on n'exigera pas que nous transcrivions les deux autres :

> A la ville, au champ, au village,
> Je suis nécessaire aux humains ;
> Pour peu qu'on me mette en usage,
> Je me fais tenir à deux mains.
> Quoique fort sujet à l'enflure,
> Je ne prends nul médicament ;
> On voit quelquefois la dorure
> Faire mon plus bel ornement.
> Par ma destinée fatale,
> Je rends ce que je prends avec de grands efforts,
> Je ne produis nulle action vitale,
> J'ai cependant une âme avec un corps.

SOUFFLET. — On a encore donné ce nom, au XVII[e] siècle, à un genre de véhicule que Richelet décrit ainsi : « C'est une espèce de voiture ou de chaise roulante sur deux roues, et fort légère, où il n'y a place que pour une ou deux personnes, dont le dessus et le devant sont de cuir ou de toile cirée, qui se lèvent et se plient comme un *Soufflet* dans le beau temps et qu'on abaisse et étend pour se défendre de la pluie. » Le soufflet était, en un mot, un tilbury à capote. Nous trouvons une petite voiture de ce genre, mentionnée dans l'*Inventaire général des meubles de la Couronne* (1675-1700) : « Une chaise roulante à soufflet, de damas aurore et rouge, avec son coussin et deux petits rideaux garnis de frangeon. » Par Dangeau, nous savons non seulement que Louis XIV faisait usage de ce soufflet pour assister à la chasse, mais encore qu'il y admettait la jeune duchesse

de Bourgogne à l'honneur de sa compagnie. « Le roi, après son dîner, écrit-il à la date du 19 mars 1697 (*Journal*, t. VI, p. 88), alla courre le cerf dans la forêt de Marly. Il fit venir la princesse, qui arriva durant dîner et alla l'attendre chez Mme de Maintenon ; il la mena avec lui, et même pour lui mieux faire voir la chasse, il la prit quelque temps dans son soufflet. » Fagon nous informe, en outre, que le roi, en 1707, s'enrhuma dans son soufflet. « Sa Majesté, écrit-il, se porta bien pendant le reste du séjour à Fontainebleau, et en partit en bonne santé, à un peu de rhume près, gagné à une chasse où le roi fut mouillé de la pluie qui avait coulé par le dossier de son soufflet. » (*Journal de la santé de Louis XIV*, p. 299.)

Soufflet. — L'article suivant, emprunté au catalogue de la *Collection Randon de Boisset* (1777), nous apprend que ce mot a également servi, au siècle dernier, à désigner une sorte spéciale de vases. Nous lisons en effet dans ce catalogue : « Porcelaine du Japon. — Deux vases nommés soufflets, en ayant presque la forme, à quatre pans et à anse de panier sur le dessus ; l'un est à dessins d'oiseaux et tiges de fleurs, l'autre à tiges, arbustes et terrasses ; hauteur, 9 pouces 3 lignes, sur 4 pouces 4 lignes de diamètre. Ces deux morceaux sont singuliers et rares ; ils méritent considération. »

Soufflet. — Est aussi un terme de portefeuilliste, il se dit des poches qui se replient. On fait des portefeuilles et des serviettes à soufflet.

Souffletier, *s. m.* — Artisan, fabricant de soufflets. Les *Registres de la taille* de 1292 mentionnent un soufflетier. Cet industriel se nommait Gilbert et demeurait « grand' rue de la Paroisse-Saint-Gile ». C'est une des rares mentions que nous ayons rencontrées de cette profession dont Étienne Boileau ne parle pas. Trois siècles plus tard, nous lisons dans les *Ditz de maistre Aliborum :*

> Car tout premier, je suis très bon meusnier,
> Bon pannetier, pâtissier, cuisinier.
> . . . .
> Bon armurier, coustelier, souffletier.

Cette citation est d'autant plus curieuse, qu'à cette époque la fabrication des soufflets était déjà comprise parmi les ouvrages réservés aux Boisseliers.

Soufflure, *s. f.* — Terme de bronzier et de fondeur. On donne le nom de soufflures aux traces laissées par les bulles d'air qui, n'ayant pu s'échapper par les évents, produisent à la surface du métal des picotements analogues à ceux dont la petite vérole gratifie la peau humaine. Si ces soufflures sont profondes et nombreuses, elles entraînent le rejet de la pièce, et vouloir les réparer est l'indice d'une mauvaise fabrication. Mais quand, dans une pièce compliquée, il ne s'en trouve qu'une ou deux, et surtout quand elles ne sont point dans des places apparentes, l'artiste les bouche en taraudant le trou, c'est-à-dire en y pratiquant un pas de vis dans lequel on enfonce une tigette qui, coupée à fleur de métal, martelée et limée avec habileté, finit par se confondre avec le gros de la pièce.

Soufflure est aussi un terme de constructeur. Il désigne les bosses produites, dans la maçonnerie, par la force d'expansion de plâtre.

Souillard, *s. m.* — Nom donné à des pierres percées d'un trou, pour livrer passage aux eaux d'égout.

Souillarde, *s. f.;* **Soullarde**, *s. f.* — Locution lyonnaise. Pièce qui sert de débarras, ou à faire de gros ouvrages, tels que la lessive. « Dans le passage cy devant décrit et vis-à-vis la porte du lavoir ou souillarde..., etc. » (*Description du palais archiépiscopal de Lyon,* après la mort de l'archevêque de Villeroy, 1731.) « Dans une souillarde deux sceaux, une seille de bois, un bassin à eau airin estimé ensemble le tout à la somme de quarante-huit solz. » (*Apposition des scellés chez Pierre Laures, docteur en chirurgie;* Lyon, 1768.) « Dans une soullarde (*sic*), à côté de laditte cuisine, s'y est trouvé une cage à poulet bois sapin..., un égouttoir, etc. » (*Apposition des scellés chez le feu chanoine de Moria;* Lyon, 1780.) Etc.

Souille, *s. f.;* **Soille**, *s. f.* — Nom donné, dans l'ouest de la France, à l'enveloppe que, dans le centre et dans l'est, on nomme Taie. Autrefois, on faisait usage de souilles, non seulement pour les oreillers, mais encore pour les traversins, les lits de plume et les matelas. Dans l'*Inventaire du château de la Ménitré* (1471), nous relevons : « Un charlit cordé, garni d'une couète, de deux toilles et le travers lit (traversin), ensouillé d'une souille. » L'*Inventaire de Charlotte de Savoie* (1483) décrit : « Deux soilles d'oreillers brodées. » L'*Inventaire de Catherine de Médicis* (1589) comprend : « Une souille de matelat. — Une souille de toille d'Hollande d'un traversin, avec IV souilles d'orillier de mesme. — Deux souilles de toilles de Turquie non cousue..., etc. » Dans l'*Inventaire de Marguerite des Bordes* (Bordeaux, 1589) figurent : « Trois meschantes souilles de lit. » L'*Inventaire de Julienne Andrée, femme d'Olivier Gaignet* (paroisse de Miniac, 1605), mentionne : « Ungne souille d'origliéz vieille, prizée huict sols tournois. » Enfin, pour terminer, notons dans l'*Inventaire de*



Fig. 667. — Le raccommodeur de soufflets, d'après François Boucher.

Juliette Bougeart (juridiction de la vicomté d'Artois, 1714) : « Un charlit de bois de serizier, garny d'une couette de pleume dois (*sic*) et un oreiller de pareil pleume avec sa souille. »

Quoique le mot souille paraisse, à partir du XVIIe siècle,

s'être localisé dans l'ouest de la France, on doit observer qu'il était usité à Versailles et même à la Cour. Car dans les *Mémoires du duc de Luynes* (t. XII, p. 379), sur la liste du « Linge en renouvellement de la chambre de la reine, fait au mois de janvier 1750 », figurent : « 12 souilles de matelas. » En outre, dans l'*Inventaire des meubles de la famille royale,* dressé en 1792, nous relevons dans la grande chambre du roi : « Un traversin de duvet, avec souille de taffetas blanc », et dans la chambre de Marie-Antoinette : « Un traversin de duvet et bazin, avec une souille de taffetas. »

Soulager, *v. a.* — Terme de construction. C'est débarrasser une pièce de charpente, une colonne, un linteau d'une partie du fardeau qu'ils devraient porter. Pour soulager un membre d'architecture, on a le plus souvent recours à un Arc de décharge. (Voir ce mot.)

Soulhe, *s. f.* — Orthographe arbitraire de Souille. (Voir cet article.) « Six soulhes d'orilliers de toille de Hollande. » (*Invent. de la duchesse de Valentinois,* 1514.)

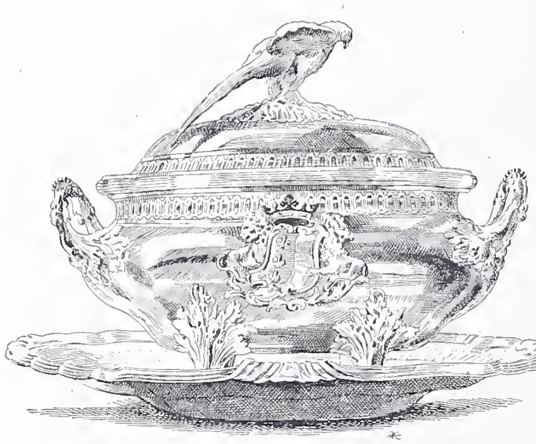


Fig. 668. — Soupière en argent (XVIIIe siècle).

Soulière, *s. f.* — Barre de fer aplatie en verge carrée.

Soupape, *s. f.* — Terme de serrurerie et de construction. Pièce de fer montée à bascule et servant à fermer une ouverture quelconque.

Soupente, *s. f.* — Terme d'architecture. Ce mot a deux significations : l'une, fort ancienne, qui s'applique aux liens ou barres de fer servant à soutenir la hotte ou faux manteau d'une cheminée. « A Jehan Avisse, charpentier, pour avoir faict une soubz pente et anchevestrure..., etc. » (*Comptes du château de Gaillon,* 1497-1509.)

La seconde signification, beaucoup plus moderne, puisqu'elle ne remonte pas au delà du XVIIe siècle, concerne les petites constructions en maçonnerie légère ou en menuiserie, qu'on installe en entresol dans les loges de concierge, les cuisines, les écuries, les garde-robes, et où l'on fait coucher les domestiques. Racontant comment le comte de Soissons lui confia Van Broc, un joueur de luth flamand et son principal confident, le cardinal de Retz nous apprend que pour mettre ce personnage à l'abri des investigations de la police, il le cacha « dans une soupente où il eût fallu être chat ou diable pour le trouver ». (*Mém.,* t. Ier, p. 14.) Et, de fait, grâce à ce refuge, Van Broc, malgré certaines imprudences qu'il commit, échappa à ceux qui le cherchaient et qu'on avait mis sur sa piste. A la fin du siècle dernier, les soupentes devinrent d'un usage général. Les *Annonces, affiches et avis divers* du 3 janvier 1765 indiquent comme étant à vendre : « Une soupente en alcôve pour cuisine. » Le *Journal général de France* du 4 octobre 1780 offre la cession de la « jouissance à vie d'un appartement ayant antichambre, salle à manger, chambre à alcôve, cabinet, cuisine, soupente, etc., dans une maison privilégiée, aux environs de Paris ». La même feuille, au 9 novembre 1780, mentionne parmi ses avis de location : « Un joli sallon ayant 3 croisées, 2 portes et jalousies, avec chambre et cabinet sous la même clef, soupente à coulisse, portion de cave et très beau jardin. » Etc.

Soupente possède encore un troisième sens. C'est un terme d'ébénisterie, qui, par analogie, sert à désigner des ornements suspendus. On lit dans l'*Inventaire général des meubles de la Couronne* (1760) : « Trois commodes à la Régence, de bois violet et rose à placcages, à dessus de marbre de Flandres, avec entrées de serrures, portans fixes, chutes, soupentes et pieds de bronze en couleur d'or. »

Soupière, *s. f.*; **Soupier**, *s. m.* — Vase large et profond dans lequel on sert la soupe. Généralement munie d'anses et d'un couvercle, il semble que la soupière doive être un ustensile de ménage fort ancien, presque contemporain de la soupe à laquelle il offre asile. Mais il convient de remarquer que le mot soupe n'eut pas, jusqu'à la fin du XVIIe siècle, la signification qu'on lui donne aujourd'hui. Il désignait ce que nous appelons une *trempette* et « faire une soupe » était l'équivalent de tremper dans un verre ou une tasse de vin, ou de bouillon, un morceau de pain ou de biscuit. « On luy avoit faict appareiller à souper bien et honorablement, mais elle fist seulement mettre du vin dans une tasse d'argent, où elle mist la moitié d'eau et cinq ou six soupes dedans qu'elle mangea », dit Cousinot de Montreuil en parlant de Jeanne Darc. (*Chronique de la Pucelle,* p. 285.)

> Si tu faiz souppes en ton verre,
> Boy le vin ou le jette à terre,

écrit, de son côté, l'auteur des *Contenances de la table.* Il n'est donc pas surprenant qu'on ne trouve aucune trace sérieuse de l'existence de la soupière avant le siècle dernier. Le *Compte de l'exécution du testament de Jehanne d'Évreux* (1372) mentionne bien : « II chauderons d'argent blanc à mettre potaige », mais le mot potage s'appliquait alors à tous les ragoûts à sauce, en sorte qu'il y aurait témérité à ranger les deux « chauderons » cités par ce document dans la catégorie des vases qui nous occupent. Le mot soupe, au contraire, désignait, nous venons de le dire, les tranches de pain que l'on faisait tremper dans un bouillon. Dans un *Inventaire* dressé à Bollène en 1571 et que nous citons plus loin, il est question d'un Souppier. (Voir ce mot.) Peut-être sommes-nous là en présence de la première soupière connue. Mais le fait reste d'autant plus douteux, que, d'autre part, Tallemant des Réaux écrit (*Historiettes,* t. III, p. 202), en parlant de la maréchale de Vitry : « Cette extravagante se faisoit servir sept à huit potages dans des écuelles, et après on apportoit un poulet d'Inde, deux poulets et une fricassée, et, au dessert, un fromage mou et des pommes ou des confitures. » Voilà qui prouve qu'au commencement du XVIIe siècle, on mangeait encore dans des écuelles, qu'on servait aux convives, toutes pleines et couvertes. La soupière n'avait donc pas encore fait son apparition sur la table, et les potages continuaient de passer directement de la marmite où ils étaient confectionnés, dans le récipient où ils étaient mangés. Remarquons, au reste, que ni Richelet, ni Furetière, ni l'Académie (édition de 1696) n'ont connu le mot soupière. C'est seulement au siècle suivant que les dictionnaires commencent à le mentionner. Encore la définition qu'en donnent les



S. Hugard del. Maison Quantin, imp.-éd.

SOUPIÈRE

EN PORCELAINE DE SÈVRES (XVIII[e] SIÈCLE)

rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux* est-elle un peu hésitante : « Sorte de plat, plus creux que les plats ordinaires, avec deux anses, dans lequel on sert la soupe. » Nous sommes bien loin encore de ces vases charmants de forme et de décor, enfantés par Moustiers, Rouen, Strasbourg et Sèvres, et qui



Fig. 669. — Soupière en argent (fin du XVIIIe siècle).

feront, quelques années plus tard, l'ornement de nos tables, et aussi de ces chefs-d'œuvre que François-Thomas Germain exécutera pour Louis XV, pour Mme de Pompadour, pour le roi de Portugal et pour Catherine de Russie. La soupière, telle qu'elle nous apparaît alors, prend la suite du POT A OILLE (voir ce mot) et s'en rapproche comme aspect et comme destination. Ses flancs s'arrondissent, son couvercle se meuble de fleurs et de fruits en relief. Elle marque, en outre, une transformation dans le service : l'habitude qu'on prit, au XVIIIe siècle, dans les plus illustres maisons, de se servir soi-même la soupe et de la servir à ses invités. Rare cinquante ans plus tôt, la soupière était devenue, à la fin de l'Ancien Régime, un ustensile indispensable qu'on rencontrait partout. L'*Inventaire de Jacques Verbeckt, sculpteur du roi* (1771), mentionne : « Un buffet à deux battants de bois de chesne, sur les tablettes duquel s'est trouvée l'argenterie, composée d'un soupier à main, de deux plats de bouilli, etc. » Une annonce insérée au *Journal général de France* du 16 janvier 1782 mentionne comme étant à vendre chez M. Follet, huissier-priseur, rue des Cinq-Diamants : « Un nécessaire portatif où il y a soupière, plat à bouilli, plat d'entrée, etc. » Le même journal, au 18 juillet 1787, décrit une « très belle soupière ovalle surmontée d'un artichaud, et garnie de doublure ». On pourrait multiplier ces exemples. Aujourd'hui, la soupière est devenue un meuble en quelque sorte fondamental, et qui fait partie intégrante de la réunion des pièces de faïence ou de porcelaine, à laquelle on donne le nom de SERVICE DE TABLE. (Voir ce mot.)

Soupirail, *s. m.;* **Souspirail,** *s. m.* — Ouverture en glacis qui sert à donner du jour dans les pièces en contre-bas. Les soupiraux sont généralement pratiqués dans les soubassements des édifices, et leur entrée est défendue par une grille. Au XVIe siècle, on écrivait souspirail. Carloix dit, dans ses *Mémoires du maréchal de Vieilleville,* à l'année 1562, en parlant des coups de feu qu'on pouvait tirer des caves sur les troupes : « D'autant que par les fenestres des maisons, et principalement par les souspiraulx des caves, à fleur de pavé, on les eust tous estropiéz. » On voit qu'à cette époque les soupiraux étaient redoutés des hommes de guerre. On peut ajouter que pendant près de deux siècles, ils ont joui en outre d'une détestable réputation. Ceux des fripiers et des recéleurs étaient particulièrement larges, et les voleurs en profitaient pour lancer dans ces ouvertures béantes les manteaux et les effets de prix qu'ils dérobaient aux passants, et pour se débarrasser ainsi de pièces à conviction gênantes. Une petite satire publiée en 1614 et intitulée : *Discours de deux marchands frippiers et de deux maistres tailleurs, etc., avec le propos qu'ils ont tenu touchant leur estat,* place dans la bouche d'un des maîtres tailleurs (p. 6) les vers qui suivent :

> Ceux qui vous font gagner sont des tireurs de laine,
> Desquels ceste cité est de tout temps si pleine;
> Si de vos caves estoient les soupirails bouchéz,
> Tant de manteaux de nuict n'y seroient tresbuschéz.

On lit également dans un autre pamphlet du même temps, intitulé les *Grands jours tenus à Paris, par M. Muet, lieutenant du petit criminel* (Paris, 1622), cette curieuse lamentation : « Monsieur le Lieutenant, nous avons grand subjet de plainte : nous ne gaignons plus tant que nous soulions, et la cause est qu'à force de crier après les prévosts des mareschaux de Paris, ils ont faict une capture depuis peu de deux cent seize voleurs, au nombre desquels il y avoit vingt-deux manteaux rouges qui estoient à gages, et qui jettoient par le soupirail des caves ce qu'ils avoient butiné par la Ville, qu'on avoit à vil pris et en faisoit-on fort bien son proffit : car on sçait changer un manteau en pourpoinct, en chausse et en tout autre vestement, si bien qu'il estoit impossible de rien recognoistre. » Une *Ordonnance* intervint, qui, réglementant la fermeture des soupiraux, mit fin à ces abus et à d'autres encore.

Souppier, *s. m.* — Locution du Comtat. Vase creux dans lequel on sert la soupe. « Premièrement, trois escudelliers, trois riettes, cinq platz, ung souppier, trois escuelles destaing, une cymaise..., etc. » (*Invent. d'Amédée Chalamont;* Cour de Bollène, 1571.)

Sourd, *adj.* — Terme de joaillier. Se dit des pierres précieuses qui manquent d'éclat et de brillant. On qualifie également de sourdes les pièces d'un appartement, une galerie, une salle, pour signifier qu'elles absorbent les sons et ne vibrent pas suffisamment. On dira, par exemple : « Depuis qu'on a posé les tentures, cette chambre est devenue sourde. » Enfin on appelle lanternes sourdes, ou ABSCONCES (voir ce mot), des lanternes qui seraient

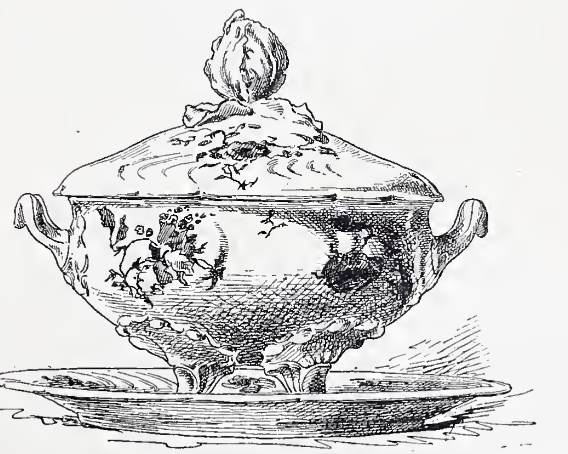


Fig. 670. — Soupière en faïence (XIXe siècle).

mieux nommées aveugles. « Premièrement, marchoient quelque centaine de personnes, les uns avec des hallebardes, les autres avec harquebuses, et aucuns n'ayant que leurs espées avec leurs manteaux dont ils se bouschoient le nez, et nombre de lanternes sourdes. » (*Chronologie nové-*

naire de Palma Cayet, à l'année 1591.) Nous parlons de ces sortes de lanternes au t. Ier, col. 6, et au t. II, col. 544.

Sourdière, *s. f.* — Nom qu'on donne aux volets rembourrés de foin ou de bourre, et recouverts de toile



Fig. 671. — Souricière.
Le marchand de mort aux rats, par Bouchardon.

peinte ou de moleskine. On les pose aux fenêtres de la rue, pour empêcher les bruits du dehors de parvenir dans l'intérieur des appartements. Ces volets se nomment aussi SOURDINE. (Voir l'article suivant.)

Sourdine, *s. f.* — C'était autrefois le nom d'une épinette de forme spéciale, dont les cordes étaient touchées par des marteaux recouverts de drap, ce qui produisait un son mystérieux et sourd. On appelait de même certains luths et violons à caisse pleine, sans rose et sans ouïes, à cause du son voilé qu'ils rendaient. Il semble enfin qu'au XVIe siècle la sourdine ait été un instrument de musique militaire. Dans un sonnet compris dans la *Complaincte de France,* et adressé, en 1568, à Catherine de Médicis, nous relevons, en effet, les quatre vers qui suivent :

> Je t'ay veue en mon camp entre nos hommes forts
> Ayse en oyant tonner canon et coulevrine,
> Ayant le tabourin, la trompette et sourdine,
> Au lieu de violons, de lucs et doux accords.

Les horlogers donnent aujourd'hui ce nom à une espèce de petit ressort qu'on place dans les montres à répétition, afin d'empêcher le marteau de frapper directement le timbre ; et les tapissiers, aux volets ou battants de persiennes qui sont garnis d'étoupe et recouverts d'une toile cirée ou d'un treillis peint, pour assourdir les bruits du dehors et les empêcher de parvenir dans l'intérieur des appartements. Exemple : « A VENDRE, chez Mme la comtesse de Bernouville, rue Cassette, 8 sourdines pour 4 croisées, ayant 7 pieds de haut de dessus le balcon, avec les 4 bas de croisées qu'on met en dedans, ayant 2 pieds de haut sur 4 de large. » (*Ann., aff. et avis divers,* 24 novembre 1777.) On appelle aussi ces volets des SOURDIÈRES. (Voir ce mot.)

Souricière, *s. f.* — Sorte de piège pour attraper les rats et les souris. Ces rongeurs furent, jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, une des plaies dont eurent particulièrement à souffrir nos ancêtres. Aussi, dès le Moyen Age, les voyons-nous occupés à combattre leur envahissement et leurs ravages, par un certain nombre de moyens variés et plus ou moins efficaces. Le premier, sans doute, fut l'admission du chat dans l'intérieur du logis. Du XIVe au XVIe siècle, cet animal utile semble avoir joué un rôle considérable même dans les habitations seigneuriales, car, durant ces trois siècles, on trouve partout des petites trappes ou guichets, pratiqués dans le bas des portes, pour permettre aux chats de la maison de passer d'une pièce dans l'autre, et de poursuivre leur ennemi héréditaire. Nous avons parlé autre part de ces ouvertures (voir CHATIÈRE), et des indiscrétions qu'elles facilitaient. Au XVIIe siècle, les chatières cessent d'exister dans les châteaux et dans les résidences aristocratiques. Mais le chat ne cesse pas, pour cela, d'être fort apprécié : on peut même dire qu'il prit, à cette époque, dans la société, une importance inattendue, importance qui se reflète jusque dans les documents officiels, les actes notariés et dans la littérature. Par Tallemant des Réaux, nous savons que le cardinal de Richelieu accorda une pension de vingt livres à « Mme Piaillon », chatte de Mlle de Gournay. (*Historiettes,* t. II, p. 126.) Nous voyons, en 1677, la célèbre Mlle du Puy, harpiste de grand renom, et à laquelle son beau talent avait conquis à la fois réputation et fortune, instituer des rentes viagères pour ses chats qu'elle aimait avec non moins de passion que la musique. (*Mercure galant* de décembre 1677.) Quant à la littérature, outre le rôle considérable que La Fontaine leur a réservé dans ses fables, elle nous signale nombre de chats du XVIIe siècle qui, par leur gentillesse et par leur esprit, méritèrent la bienveillante attention d'une société choisie. Marin de la Chambre nous a conservé le souvenir du chat de Mondory, le fameux acteur. Tallemant (*Ibid.,* t. VI, p. 138) parle d'une chatte qui, non moins intelligente, accourait au son d'une clochette. Enfin on a pris soin de noter les noms de quelques-uns des plus choyés. C'étaient *Tata,* chat de Mme de Montglas, *Don Gris,* chat de Mme la duchesse de Béthune, et surtout *Grisette,* chatte de Mme Deshoulières, qui, à l'exemple de sa maîtresse, correspondait en vers avec ses jeunes camarades et avec Cochon, le chien du maréchal de Vivonne. (Voir *Poésies de Mme Deshoulières.*) *Grisette,* dont la renommée s'étendit jusqu'en province, inspira de vives passions aux chats lettrés de son temps. On peut lire dans le *Mercure* d'avril 1679 une missive en vers que *Brunaut,* matou banal des environs d'Argentan, adressait à cette chatte justement célèbre. Elle n'est pas, au reste, la seule de son espèce dont Mme Deshoulières ait entretenu ses contemporains. Dans *la Mort de Cochon, chien de M. le maréchal de Vivonne,* tragédie, sinon représentée, du moins écrite vers cette époque, nous voyons figurer parmi les personnages principaux, outre notre charmante *Grisette, Mimy,* chat de Mlle Deshoulières, « amant de *Grisette* », *Marmuse,* chat de Mme Deshoulières, « confident de Mimy », et *Cafar,* « chat des Minimes de Chaillot », etc. Ajoutons que la scène se passait à Paris dans la maison de Mme Deshoulières. Et puisque nous parcourons les documents littéraires du XVIIe siècle, n'oublions pas la jolie lettre de Boursault à Mlle Poisson, qui lui avait confié une délicieuse petite chatte, qu'on avait laissé maladroitement échapper. (Voir *Lettres nouvelles,* t. II, p. 17.)

Au XVIIIe siècle, minettes et matous trouvèrent leur historiographe, ou mieux leur *historiogriffe,* comme disait

plaisamment M. d'Argenson, dans le célèbre Paradis de Moncrif, et leurs portraitistes, dans le fameux Coypel, et dans M. de Caylus, qui se chargèrent de l'illustration de l'*Histoire des chats*. (Voir *Histoire des chats, ou dissertation sur la prééminence des chats dans la société*, etc. Paris, Quillau, 1727, réimprimé à Amsterdam en 1767.) Ils n'avaient pas démérité, au reste, et quelques-uns acquirent même un renom sinon européen, du moins assez étendu pour qu'on se préoccupât de leur sort des deux côtés de la Manche. « Je continuerai cette lettre s'il survient quelque événement, écrit Mme du Deffand à Horace Walpole. (7 février 1772, lettre CXXVI.) J'en oubliois un bien important, c'est que la chatte de Mme de Luxembourg, la fameuse Mme Brillant, est morte, âgée de quinze ans, et ce qui est de bien remarquable, c'est que cela est arrivé un vendredi, jour toujours funeste à la maréchale. » Les chats de Crébillon, non moins fameux que Mme Brillant, ont laissé une réputation moins honnête, mais qui n'a pas empêché les auteurs de notre temps de professer à l'égard de ces intéressants animaux une estime et une affection devenues traditionnelles. Théophile Gautier, le peintre Gleyre, Baudelaire, Viollet-le-Duc et François Coppée ont aimé passionnément les chats ; Champfleury, nouveau Moncrif, a mis sa plume à leur service, et Gay a compilé les pièces rares et curieuses qui les concernent.

Après les chats, l'un des agents de destruction les plus actifs des rongeurs a été le poison. Le *Marchand de mort aux rats*, dont Bouchardon nous a conservé l'image, et que nous avons encore connu errant sur les places publiques et débitant sa fatale marchandise, fut, du XVe au XVIIIe siècle, l'un des industriels les plus occupés et les mieux achalandés. Enfin les ratières et les souricières vinrent ajouter leur arsenal à ces deux premiers moyens.

Les souricières sont fort anciennes comme fabrication. Elles remontent au moins au XVe siècle, car on note dans les *Comptes de l'hôtel du roi Louis XI* (1480) l'article suivant : « A Jehan Vendehart..., pour deux nasses de fil de fer à prendre des ratz, LX sols tournois, et quatre sourissières à prendre souris, X sols tournois. » Nous relevons, en outre, dans l'*Inventaire des biens de la succession Galossa* (Rabastens d'Albigeois, 1565) : « Un ratier de boys appelé soricieyre. » Au XVIe et au XVIIe siècle, on perfectionna beaucoup ces engins, et l'on peut voir au musée de Cluny une souricière en cuivre, fonctionnant comme une petite guillotine (fig. 672), et prouvant que l'ingéniosité, à cette époque, même dans les ustensiles les plus vulgaires, n'abdiquait jamais ses droits. Les couteaux dentelés de ce petit appareil de mort sont mis en mouvement par une détente, dont le point de départ se trouve dans la fourche mobile qui soutient l'appât. Indépendamment de ces souricières en métal, on en fabriquait en bois, de construction variée. On distinguait les *souricières à bâton*, les *souricières à fil*, les *souricières à trappe*. Ces divers modèles se vendaient chez les layctiers, mais parfois les modistes et les couturières étaient chargées de leur faire une toilette assez soignée pour qu'ils pussent figurer sans déshonneur dans les appartements les plus coquets. En 1687, Mme de Fourcy s'étant plainte à Mme de Villeneuve des souris qui dévoraient ses dentelles et ses habits, cette dernière voulut lui faire présent d'une souricière de forme inattendue et de galante tournure. Pour cela, « elle chercha une belle cuvette de fayence, fit peindre le couvercle de bois où est la bascule, et fit faire un petit Pavillon de taffetas couvert de galons d'argent et orné de rubans, qui couvroit la machine comme une petite tente ». Elle accompagna l'envoi de cet appareil galant, d'une lettre en vers qui figura au *Mercure* d'août 1687. On ne dit pas toutefois que, grâce à cet instrument, Mme de Fourcy ait été débarrassée de ses hôtes incommodes. Mme d'Épinay, elle aussi, eut grandement à se plaindre des rongeurs ; mais nous ignorons si elle déploya autant d'élégance pour en venir à bout. « J'arrive, tandis qu'on change de chevaux, écrit-elle à l'abbé Galiani, je m'avise d'ouvrir une armoire où j'avois serré toutes mes provisions, pendant qu'on travaille à réparer la maison ; les souris s'y étoient réfugiées aussi et s'étoient si bien accommodées desdites provisions, que de vingt pots de confitures et de quatre pains de sucre, il n'en reste pas vestige, mais ce qui s'appelle rien. Je jure, cela soulage. Et je fais mettre des souricières : c'est par où j'aurois dû commencer. » (*Dernières années de Mme d'Épinay*, p. 401.) Aujourd'hui, quoique rats et souris soient devenus des hôtes moins importuns, la souricière ne laisse pas que d'être parfois encore utile ; mais elle a cessé d'être un objet d'art pour devenir un ustensile de pure nécessité ; sa forme, au reste, n'a pas beaucoup varié, et l'on retrouve chez les marchands contemporains les mêmes modèles qu'au XVIIe siècle.

Enfin, ajoutons, pour terminer, que, dès l'année 1741, un ouvrage qui eut alors une certaine vogue, les *Délices de la campagne*, donnait une recette qui rendait les souricières superflues. On y lit (p. 339) : « *Pour chasser les souris de la maison.* — Prenez de la verveine, et la détrempez d'eau, l'y laissant infuser vingt-quatre heures, puis en jettez par la maison, et les souris s'en retireront. » Le procédé est simple et peu coûteux. L'expérimenter est facile.

Sourlit, *s. m.*; **Souslit**, *s. m.* — Petite couchette basse montée sur des roulettes, qu'on poussait pendant le jour sous un grand lit. « Ung sourlit roullerez sans coete cordéz. » (*Invent. du château de Reculée*, 1479.) Le sourlit servait à coucher la servante et le valet de chambre.

Sourolle, *s. f.* — Sorte de lampe. Le continuateur de Du Cange mentionne (t. III, col. 926, sous *Suriscula*) une *Lettre de rémission* où il est dit : « Lesquelz prindrent débat ensemble..., à l'occasion de certaines sourolle alumée, dont l'un d'eulx avoit frappé l'aultre. »

Soursonneau, *s. m.* — Espèce de panier monté sur quatre pieds, qui servait à différents usages, notamment à mettre le pain.

Sous-âtre, *s. m.* — Terme de constructeur. Partie de maçonnerie qui est sous le foyer d'une cheminée. « *Item*, la maçonnerye faicte à l'astre, soubz astre et contrecueur de la chemynée de la chambre du pédagogue de Monseigneur le Daulphin, au-dessus de la cuisine de la Royne, XLI sols VIII deniers. » (*Ouvraiges de maçonnerye faicts au chasteau de Saint-Germain depuys le mois de décembre* 1548.)

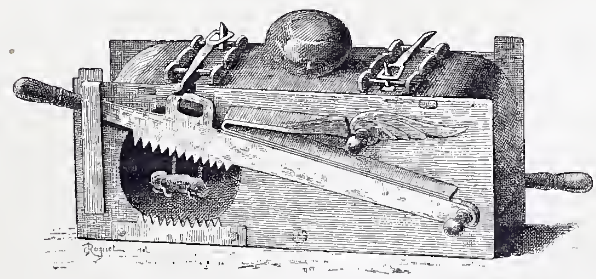


Fig. 672. — Souricière à ressort, en cuivre (XVIe siècle). — Musée de Cluny.

Sous-chevron, *s. m.* — Pièce de charpente dans laquelle sont assemblés deux chevrons courbés, et qui y sont retenus au moyen d'une clef.

Sous-clave, *s. f.* — Locution picarde. Fausse clef.

Souscoupe, *s. f.* — Orthographe ancienne de SOUCOUPE. (Voir ce mot.)

Sous-doublis, *s. m.* — Terme de constructeur. Rang de tuiles qu'on pose à plat pour former un égout.

Sous-main, *s. m.* — Sorte de portefeuille doublé de papier buvard, qu'on place sur un bureau ou sur une table et sur lequel on écrit. On appelait, au siècle dernier, les sous-mains des portefeuilles. Du moins, nous pensons reconnaître des sous-mains dans les deux articles suivants, dont la fourniture figure dans le *Livre journal* de Lazare Duvaux (t. II, p. 161 et 253). Le premier de ces articles est ainsi conçu : « 12 juin 1753 — A Mme de Pompadour : Avoir fait armorier un portefeuille, l'écusson en or et argent, avoir ajouté dedans deux goussets d'étoffe garnis en tabis bleu, et fait un surtout de peaux. » Le second : « 5 août 1755 — A M. de Boulogne : Un portefeuille de maroquin bleu, à frise et dentelles d'argent, doublé de soie, 18 livres. »

Sous-œuvre (Reprise en). — Travail de réparation ou de reconstruction, entrepris dans les parties inférieures ou en dessous d'un bâtiment existant déjà.

Souspirail, *s. m.* — Voir SOUPIRAIL.

Soussi, *s. m.* — Orthographe arbitraire de SOUCI. (Voir ce mot.) Couleur jaune, rappelant la fleur de ce nom, et, par extension, drap teint de cette couleur.

Sous-sol, *s. m.* — Nom donné à la partie de l'habitation située sous le rez-de-chaussée et par conséquent en contre-bas du sol. On établit dans les sous-sols des cuisines, des offices, des magasins, des celliers. Pour rendre les sous-sols plus sains, on les construit au-dessus d'un étage de caves.

Sous-tasse, *s. f.* — Nom donné, au XVIIe siècle, à la petite assiette que nous appelons aujourd'hui SOUCOUPE. (Voir ce mot.)

Soutache, *s. f.* — Terme de passementier. Petite tresse à deux côtes, dont on se sert pour cacher les coutures.

Souterrain, *s. m.* et *adj.* — Se dit des parties d'une construction qui sont placées sous terre, c'est-à-dire au-dessous du niveau du sol. Les caves sont généralement des pièces souterraines. Des galeries souterraines mettent en communication deux habitations qui paraissent isolées. On construit des chapelles souterraines. Pris substantivement, le mot souterrain s'applique à toute galerie, grotte, chambre naturelle ou artificielle placée au-dessous du sol. Exemple : « A LOUER, rue de la Verrerie, 2 appartemens dont 1 par bas, avec souterreins propres pour un négociant, tribune sur la Chapelle Saint-Bon, jardin, remise et écurie. » (*Ann., aff. et avis divers* du 11 mars 1784.)

Soutien de plat, *s. m.* — Nom donné dans le Béarn aux porte-plats ou supports, qu'on place sur la table pour empêcher que les plats ne brûlent ou ne salissent la nappe. « Ung soustien de platz en forme de garlande (guirlande), pour soustenir les platz. » (*Invent. du château de Nérac*, 1598.) Cet ustensile faisait partie de la vaisselle dite « en terre de Venize ».

Souvenir, *s. m.* — Calepin ou tablettes, sur lesquels on écrit ce dont on veut se souvenir. Ce petit meuble, inconnu au XVIIe siècle, semble avoir vu le jour aux environs de 1760. La première mention que nous en ayons rencontrée figure dans l'*Inventaire de Mme de Pompadour* (1766), qui ne décrit pas moins de huit de ces souvenirs. Dans le nombre, il en est en maroquin, en écaille, en carton vernissé; tous sont garnis en or, avec chiffres, médaillons et porte-crayons de ce métal. La *Vente de la boutique du sieur Scapre, bijoutier, quai de Gesvres* (12 décembre 1771), nous apprend que ce marchand tenait des « tablettes-souvenirs à serrures d'or ». Nous relevons ensuite dans le *Journal général de France* du 25 avril 1780 un avis offrant 48 livres à qui rapportera à Mme de Pinville « un souvenir d'écaille vert, garni en or à jour, avec médaillon en camayeu et 2 tablettes d'ivoire, dans un sac de peau ». A une *Vente du Mont-de-Piété* (8 avril 1782), on adjugea un « souvenir émaillé à médaillons entourés de roses ». A une autre *Vente* qui eut lieu le 29 décembre 1782, chez le sieur Godefroy, huissier-priseur, rue de l'Arbre-Sec, nous remarquons des « souvenirs émaillés, garnis en or, enrichis de brillans et de roses ». La *Vente de l'orfèvre Gallien, rue de Bussy* (12 mai 1784), comprenait, avec des baradelles de laque, des « souvenirs et petits nécessaires montés en or ». A la *Vente du vicomte de Valfons* (24 septembre 1786), nous notons également des « souvenirs de laque »; et enfin, à la *Vente* beaucoup plus récente de Mme Gabrielle Elluini (mars 1883), figurait « un souvenir en ivoire, monté en or, avec tablettes époque Louis XVI ».

SOUVENIR. — On a donné aussi ce nom à de petits objets particuliers à certaines localités, et qu'on emporte en souvenir du séjour plus ou moins prolongé qu'on y a fait. Ce dernier terme est tout moderne.

Soyeteur, *s. m.* — Nom porté, à Lille, par les ouvriers qui travaillent et tissent la soie.

Soyeux, *adj.* — Qui a la douceur de toucher et l'aspect de la soie. Une étoffe soyeuse, un tissu soyeux.

Spallière, *s. f.* — Locution provençale. Espalier et, par extension, panneau. « Deux grandes spallières de tappisserie à petit fuilhaige vieux. — Deux petites pièces de tappisserie à fuilhaige semblable aux susdits. » (*Invent. de J.-P. de la Setta*; Marseille, 1587.)

Spalme, *s. m.* — Sorte de composition incorruptible dont on se servait, au XVIIe et au XVIIIe siècle, pour garantir les bois contre la pourriture. On employait aussi le spalme comme mastic pour « rejoindre les marbres, les pierres et les métaux ». L'imprimeur Le Breton, rue de la Harpe, édita, au siècle dernier, une brochure ayant pour titre : *Exposition des propriétés du Spalme*, etc. (Voir la *Gazette de France* du 24 janvier 1763.) Cette composition, inventée par le sieur Jean Maille et préparée au Pecq, près de Paris, par le sieur Besnard, son gendre, était surtout employée pour remplir les joints des dalles et empêcher les infiltrations des eaux pluviales. (Voir *Avant-Coureur* du 27 avril 1761 et du 7 février 1763.)

Spart, *s. m.*; **Sparterie**, *s. f.* — Le spart ou sparte est une plante de la famille des graminées qui croît en Espagne, en Algérie et dans le midi de la France. On se sert de la tige du spart pour faire des cordages, des nattes, des paillassons, des corbeilles, etc. C'est en 1776 que fut établie à Paris la première manufacture de sparterie. Métra, témoin de son inauguration, en a conservé le souvenir dans l'article suivant que nous empruntons à sa *Correspondance secrète* (t. III, p. 283) :

> Il est incroyable que, depuis un siècle, les progrès étonnans qu'on a faits dans les arts n'aient pas été accompagnés de quelques découvertes qui en aient étendu la sphère. Quoi qu'on en dise, je vois qu'on a beaucoup perfectionné; mais on a toujours travaillé sur le même cannevas. Je parle des arts utiles; nous avons été plus heureux pour ceux d'agrément. Dans la grande quantité de productions naturelles qu'on peut employer à nos besoins, et à divers usages qui y sont relatifs, on n'en a choisi qu'un très petit nombre et on semble n'en avoir plus voulu chercher d'autres. Des gens plus hardis viennent d'essayer de substituer au chanvre et au lin, plantes frêles et d'une culture sujette à des accidens, un arbrisseau sauvage fort commun dans nos bois, facile à élever, fécond en branches et n'exigeant aucune culture. Cet arbrisseau se nomme *spartum*, et de là on a fait le mot *sparterie*, nom d'une manufacture qu'on vient d'établir à l'une des portes de

Paris. On y fait, avec les branches de *spartum,* les mêmes ouvrages que l'on se procure avec le chanvre, et ils ont sur ceux-ci divers avantages, au nombre desquels il faut compter la modicité du prix.

Il est à croire que l'établissement de cette fabrique eut un grand retentissement, car, dans le mois même (septembre 1776) où Métra consignait son apparition dans sa *Correspondance,* le *Mercure galant* et le *Journal de Verdun* lui consacraient aussi de longs articles, et la *Gazette de France* du 1er novembre 1776 en parlait à son tour. Par l'article du *Mercure,* nous savons que la manufacture en question était située rue Popincourt et qu'elle était dirigée par le sieur Gavoty de Berthe. « Le spart, ajoute le *Mercure,* sert à faire des tapis de diverses espèces et qui peuvent servir à divers usages ; il y en a à peluches et sans peluches, propres aux salles à manger, bureaux, secrétaires, galeries, chambres, cabinets, etc. Ils gagnent au service, c'est-à-dire qu'ils deviennent plus beaux, plus fins, et conséquemment



Fig. 673. — Astrologue mesurant une sphère, d'après Jost Amman.

plus chauds à mesure qu'on les lave et qu'on les peigne. On en fait également des nattes et tapisseries susceptibles de faire ornement. » Les articles du *Journal de Verdun* et de la *Gazette de France* ne nous apprennent rien de plus. Ils attestent toutefois que, dès l'apparition du spart, ses qualités furent largement appréciées. Tout fait présumer que l'établissement du sieur Gavoty de Berthe prospéra ; car, trois ans plus tard, nous trouvons un dépôt de ses produits établi chez le sieur Louis Gilbert, mercier, rue Saint-Martin, « vis-à-vis la rue Orgnard (*sic*) » (*Journal général de France,* 20 juillet 1779), et le 14 octobre de cette même année, les journaux publiaient un prix-courant de ses produits dont nous croyons devoir reproduire les passages essentiels :

Tarif du prix des ouvrages de la manufacture de sparterie, rue Popincourt.

1° Tapis de spart battu, *en couleur naturelle,* pour bas d'escaliers, corridors, galleries, salles de spectacles, d'auditoire, cabinets de professeurs, de démonstrateurs, bibliothèques, parquets, chœurs des églises, chapelles, tribunes, etc.; 8 sols le pied quarré. — Dito *à rayures de couleurs,* pour antichambres, salles à manger, cabinets, etc.; 12 sols *idem.* — *Tapis de cordes* pour bas d'escaliers; 5 sols *idem.*

2° Tapis et tapisserie de spart sec, pour se garantir de l'humidité *en couleur naturelle,* pour remises, dépôts de harnois, orangeries, fruiteries, magasins, boutiques, etc.; 4 et 5 sols le pied quarré. — Dito *en coloré violet,* 6 sols *idem.* — Dito *en coloré rouge,* 7 sols *idem.*

3° Tapis à peluche, *en couleur naturelle,* pour tables de jeux, tables à manger, bureaux, secrétaires, etc.; 7 sols le pied quarré. — Dito *à bordure colorée,* 9 sols *idem;* Dito *à double bordure,* 10 sols *idem;* Dito *tout en couleur,* 12 sols *idem.*

4° Tapis et tapisseries de jonc, façon des Indes; 4 sols le pied quarré; — *Tapis doublés de toile et bordés d'un ruban,* pour le cabinet des dames, 9 sols *idem;* — Dito *seulement bordés d'un ruban,* 5 sols *idem.*

5° Ouvrages en filasse d'aloès : Cordons de sonnettes et de rideaux, 7 et 8 sols l'aune. — Dito pour lustres et pour écuyers d'escaliers, 20 et 30 sols *idem.* — *Glands de sonnettes,* 24 à 30 sols pièce. — *Glands pour lustres,* 4 à 8 livres *idem.*

6° Corderie : *câbles et cordages de spart,* de 3 à 12 pouces de circonférence, 6 sols la livre pesant. — Menus cordages de 1 à 2 pouces, et *chableaux pour les maçons,* 7 sols *idem.* — *Cordeaux pour les blanchisseuses,* 8 sols *idem.* — *Petits cordeaux pour les papeteries,* 10 à 15 sols *idem.* — *Cordeaux septains,* 2 sols la toise. — *Cordes à puits et à greniers,* 8 sols la toise, etc.

Enfin, par les *Annonces, affiches et avis divers* du 24 novembre 1787, nous savons que le sieur d'Arreglade, originaire d'Alicante, établit à Paris une autre fabrique de sparterie. Depuis lors, cette industrie n'a cessé de se développer.

Spath, *s. m.* — Ancien terme de minéralogie, sous lequel on désignait un certain nombre de substances cristallisées, qui n'ont d'autre rapport entre elles que leur clivage facile et chatoyant. Les principales de ces substances sont nommées : *spath pesant, spath d'Islande, spath fluor,* etc. ; ce dernier, qui n'est autre chose que de la fluorine, a été employé à faire des coupes, gobelets, etc. On remarque dans l'*Inventaire de la collection de Marie-Antoinette,* dressé en 1789 : « Une coupe avec son pied, de spath fluor d'Angleterre, rubanné blanc rouge, et violet. — Une autre *idem,* forme de gobelet à pied, avec une anse et une bordure en or, la cuiller de même. — Un petit seau aussi de spath fluor violet et blanc, avec son anse et cuiller en argent. » Etc.

Spatule, *s. f.* — Petit instrument de bois plat et large par un bout, dont les pharmaciens font usage pour prendre certains médicaments et les enfermer dans des boîtes. Les peintres se servaient autrefois de la spatule pour étendre leurs couleurs. Aujourd'hui, ils ont recours au couteau à palette. Les ciriers, les stucateurs, les doreurs, emploient aussi la spatule.

Spectacle (salle de). — Voir Théatre.

Spéculation, *s. f.* — Nom qu'on donnait, au siècle dernier, à une étoffe rayée, qui se fabriquait à Paris, et qui était de soie et fil. On s'en est peu servi dans l'ameublement.

Sphère, *s. f.* ; **Espère,** *s. f.* — Globe solide, engendré par la révolution d'un demi-cercle autour de son diamètre. On appelle *sphère céleste* une sphère sur la surface extérieure de laquelle sont figurés l'équateur céleste, les parallèles, les cercles horaires, ainsi que les différentes constellations. Ces sphères sont extrêmement anciennes et, dès le xive siècle, se rencontrent dans le mobilier. L'*Inventaire de Charles V* (1380) décrit : « Une espère matériel de cuivre. » Nous relevons dans l'*Inventaire d'Anne de Beaujeu* (1523) : « Une belle sphère où sont touz les segnes du zodiaque. » La sphère a été aussi employée par les décorateurs comme image emblématique du monde. « Douze pièces de tappisseries de drap d'or et de satin blancq, faictes en broderie, à sphères et coulommes faictes au gros poinct. » (*Invent. des meubles portés de Pau à Nérac par ordre du roi de Navarre,* 1578.) Il arrive même parfois qu'on la confond, dans ces fonctions nouvelles, avec le Globe terrestre. (Voir ce mot.) « Sous les piedz de ce petit amour estoit une sphère, représentant le monde, pour monstrer que rien ne vit en ce monde, qui ne soit

subject à l'Amour. » (*Bref et sommaire recueil de l'Entrée de Charles IX à Paris,* 1572.) Les grands progrès réalisés par les sciences exactes ont permis de fabriquer des sphères étonnamment perfectionnées. A son voyage à Paris, Pierre



Fig. 674. — Sphinx en terre cuite (XVIIIe siècle).

le Grand se fit conduire chez le sieur Pigeon, « auteur d'une sphère mouvante très curieuse, suivant le système de Copernic ». Le *Mercure* de juin 1717, qui nous fournit ce renseignement, ajoute qu'il « la trouva parfaitement exécutée et qu'elle lui plut si fort, qu'il donna ordre, en partant, de l'acheter deux mille écus ». Quarante ans plus tard, le sieur Desnos, « Ingénieur-Géographe pour la partie des globes et des sphères », demeurant rue Saint-Jacques, à l'enseigne du *Globe,* se fit une réputation dans la fabrication de ces appareils; en 1763, tout Paris vint contempler chez lui une sphère mouvante, « fidèle image de la sphère naturelle » et « construite selon le système de Copernic ». (*Avant-Coureur* du 17 août 1761 et du 20 septembre 1763.)

Sphère armillaire. — On donne ce nom à un assemblage de cercles en fer ou en bronze, figurant l'équateur, les parallèles, les cercles horaires de la sphère céleste, et destinés à la représentation du mouvement apparent des astres. Parfois les sphères armillaires servent d'amortissement à un monument. On peut citer comme exemple la colonne astronomique de l'ancien hôtel de Soissons, ainsi que la *Fontaine des quatre parties du monde,* exécutée par Carpeaux et placée à l'extrémité de l'avenue de l'Observatoire.

Sphinx, *s. m.;* **Sphinge**, *s. m.;* **Sfinge**, *s. m.* — Statues qui représentent des monstres imaginaires à corps de lion et à tête d'homme ou de femme. La tête des sphinx est parfois soutenue par une poitrine humaine ornée de seins. Le corps est généralement couché sur le ventre, les pattes posées à plat. Les sphinx, après avoir joui, au point de vue décoratif, d'une certaine faveur pendant l'Antiquité, et avoir été employés par les architectes à l'ornementation des avenues et des édifices, tombèrent dans un complet oubli durant tout le Moyen Age. Ils n'apparurent en France qu'à l'époque de la Renaissance, et les premiers exemplaires dont furent ornés les palais royaux du XVIe siècle semblent avoir été fondus sur des modèles ou sur des moulages apportés d'Italie. On lit, en effet, dans les *Comptes des Bastimens du Roy* (années 1540-1550), les dépenses suivantes : « Audit Francisque Primadicis, la somme de LXXXIII livres I sol V deniers pour plusieurs achapts de matières, et pour plusieurs charretéz de terre prinses près le port de Balbin, pour servir à faire les mousles des figures de Vénus, la Sfinge, le Commode et Cléopâtre, apportéz de Rome pour jeter en fonte. — A Jean le Roux, imager, pour avoir vacqué à dresser et réparer les mousles de cire de l'une des figures des Harpies ou Sphinges et du Commode, et autres mousles, à raison de XX livres par mois. — Aux dessus dits peintres et imagers pour avoir vacqué... au réparement des deux figures de sphinges en cuivre fondues. » Etc. Sous Louis XIV, le sphinx prit des allures toutes françaises. Il se naturalisa à la cour du Grand Roi. On recouvrit ses épaules d'un riche caparaçon à lambrequin, et on accommoda sa chevelure à la mode du temps. Les *Comptes des Bâtiments* nous apprennent qu'en 1667-68, les sculpteurs Lérambert et Jacques Houzeau furent chargés de la confection, en marbre, de plusieurs de ces statues emblématiques, destinées au parc de Versailles; par ces mêmes *Comptes,* nous savons que les doreurs Bonsergent et Pierre Noël reçurent 2,600 livres « pour leur parfait payement de la dorure de deux enfans, et de tous les ornemens du sphinx de marbre de Versailles ». Ajoutons que Marly vit également ces animaux symboliques concourir à sa décoration. On lit, en effet, dans le *Journal* de Dangeau (t. VIII, p. 88), sous la rubrique : « Marly, 27 avril 1701. — Le roi a fait mettre ici à l'entour des terrasses du château une balustrade de fer parfaitement belle, et fait faire des sphinx et de beaux groupes d'enfants, pour mettre dans les angles. » En ce siècle, les sphinx furent, chez nous, remis à la mode par l'expédition d'Égypte; et les trésors archéologiques rapportés en France à la suite de cette expédition leur valurent un regain de vogue. Depuis, ils n'ont pas cessé de faire partie des



Fig. 675. — Sphinx en terre cuite (XVIIIe siècle).

motifs d'ornementation dont usent nos architectes. Plusieurs monuments parisiens ont été décorés, dans ces dernières années, de sphinx plus ou moins accommodés au goût moderne. Nous citerons, entre autres, la fontaine de

la place du Châtelet, et l'entrée méridionale de la rue des Tuileries, où l'on peut voir deux sphinx, de marbre blanc, enlevés à Sébastopol par nos armées victorieuses.

Spicatum (opus). — L'*opus spicatum* est un genre d'appareil imité des Romains, et usité dans la construction. Il s'exécute avec des matériaux taillés d'une façon oblongue et disposés de manière à imiter l'arrangement des grains de blé. On emploie l'*opus spicatum* surtout dans les pavements en briques posées sur champ.

Spinelle, *adj.* — Terme de joaillerie. Qualification qu'on donne au rubis, lorsqu'il est couleur de pelure d'oignon.

Spirale, *s.f.* — Ligne courbe qui tourne sur elle-même, et autour d'un point fixe qu'on nomme pôle. Les volutes, qui jouent dans la décoration un rôle important, sont des spirales. Il faut bien se garder toutefois de confondre la spirale avec l'hélice.

Spire, *s. f.* — Terme d'architecture. On donne ce nom à la base d'une colonne, quand le profil de cette base va en serpentant.

Spleiteenn, *s. m.* — Locution bretonne. Moraillon, languette de fer clouée au couvercle d'une coffre, laquelle se rabat et pénètre dans la serrure.

Sponcette, *s.f.* — Locution bretonne. Brosse.

Sporte, *s. m.* — Panier à l'usage des moines quêteurs. (Boiste.)

Squabelle, *s. f.* — Orthographe arbitraire d'Escabelle. (Voir ce mot.) « *Item,* six squabelles, aussi de bois de noyer. » (*Invent. de Jeanne Girardin;* Paris, 1670.)

Stain, *s. m.;* **Staint,** *s. m.;* **Steinn,** *s. m.* — Orthographe abrégée d'étain, dérivée du latin *stannum.* Rabelais écrit stain. Nous avons relevé staint dans un *Inventaire de l'hôpital de Notre-Dame du Puy* (Toulouse, 1473) : « Ung mostardier de staint que lê metz pega. » En patois breton, on dit encore steinn.

Stakette, *s.f.* — Sorte de vis ou de rivet. « Une coupe d'argent doré, ki satake au pié par trois stakettes d'argent. » (*Invent. de Pierre des Linons;* Amiens, 1490.)

Stalactite, *s. f.;* **Stalagmite,** *s. f.* — Noms qu'on donne à des pétrifications de forme conique irrégulière, qui constituent, à la voûte et sur le sol de certaines cavernes, des aiguilles transparentes et sonores. On appelle stalactites celles qui pendent, stalagmites, celles qui se dressent en l'air. Dans la décoration des grottes artificielles, élevées dans les parcs et les jardins, on simule parfois des stalactites. Ces dernières ont été employées, au siècle précédent, par la sculpture, comme élément de décoration pour des portiques, grottes, fontaines, etc.

Stalle, *s.f.* et *m.* — Voilà encore un de ces mots que l'on est tenté de croire très anciens, que les archéologues mettent volontiers à toutes sauces, appliquent à nombre de meubles du XIVe et du XVe siècle, et qui cependant est postérieur au XVIIe siècle. On ne rencontre, en effet, le mot stalle, ni dans Richelet, ni dans Furetière, ni dans la 2e édition du *Dictionnaire de l'Académie* (1696). Littré ne cite qu'un seul exemple de son emploi archaïque. Cet exemple, qu'il emprunte à Lacurne de Sainte-Palaye et qui remonte au XVe siècle, est ainsi conçu : « Conclurent de mettre les estendars en ung petit villaige et là faire estale. » Or il est facile de voir que estale, employée ici dans le sens de repos, n'a rien à démêler avec le siège d'église dont nous nous occupons. C'est seulement à partir du XVIIIe siècle que ce mot prend place dans notre langue. Voici la description que le *Dictionnaire de Trévoux* donne de ce meuble, ancien de forme et d'usage, mais nouvellement dénommé :

C'est un siège de bois, qui se hausse et se baisse au moyen de deux fiches françoises; quand il est baissé, il forme un siège assez bas; étant levé, il présente un appui attaché sous le siège même, comme la moitié d'un cul-de-lampe, un peu plus ample que la paume de la main, sur lequel, à proprement parler, on n'est ni assis ni debout, mais seulement un peu appuyé par derrière, les coudes portant par-devant sur une espèce de paumelle qui avance, et qui est soutenue par une double console, une droite sur une renversée, un petit socle ou plinthe entre deux, sur quoi porte le siège quand il est baissé, étant à peu près aux deux tiers de toute la hauteur depuis les paumelles jusqu'en bas.

On voit par cette minutieuse description que le mot stalle à cette époque était encore peu connu. Ajoutons qu'on n'était pas même fixé sur son genre. Fleury (*Instit. au droit eccl.,* t. Ier, p. 899) écrit : « On prend possession en entrant dans l'église et prenant place convenable comme le stalle du chœur ou la chaise abbatiale. » Dom Duplessis le fait également masculin : « Il avoit été réglé par transaction que ce Religieux n'occuperoit point le premier stalle des Personnes, mais le premier stalle des Prêtres. » (*Histoire de l'église de Meaux,* t. Ier, p. 144.) « Il est maintenant usité au féminin, disent les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux,* cependant l'Académie le fait masculin. » Le public a eu raison contre l'Académie.

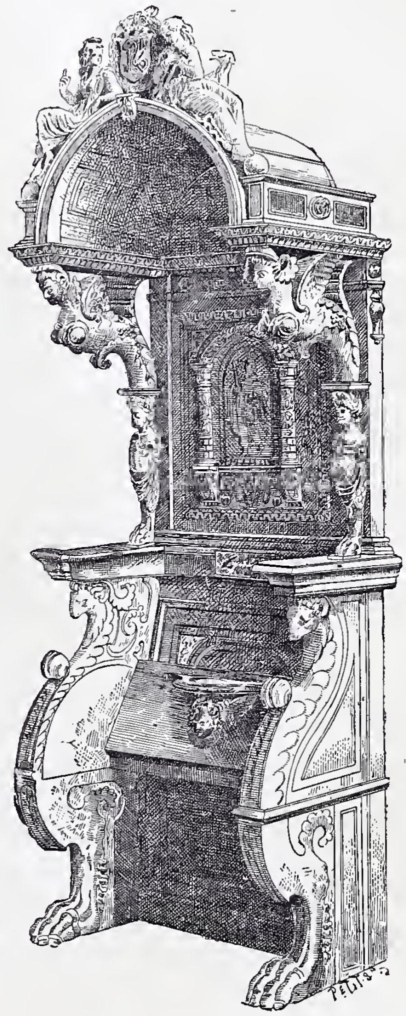


Fig. 676. — Stalle des évêques de Vienne, en Dauphiné (XVIe siècle). Musée du Louvre.

Les stalles des églises garnissent les deux côtés du chœur et sont disposées généralement sur deux rangées. Elles prennent, dans ce cas, le nom de stalles basses ou de stalles hautes, suivant qu'elles sont sur le premier ou le second rang. Celles-ci sont surélevées d'une marche ou deux, et parfois recouvertes par un dais. Les stalles de la plupart des églises construites du XIIIe au XVIe siècle sont de véritables chefs-d'œuvre de menuiserie et de sculpture ; malheureusement, un trop petit nombre d'entre elles nous ont été conservées. M. Viollet-le-Duc cite, entre les plus belles qui soient parvenues jusqu'à nous, celles de la chapelle de Notre-Dame de la Roche (Seine-et-Oise), celles de la cathédrale de Poitiers et de l'église Saint-Andoche de Saulieu, qui datent du XIIIe siècle. Parmi les stalles du XIVe et du XVe siècle, il convient de mentionner celles de l'église abbatiale de la Chaise-Dieu, celles de l'église de Flavigny (Côte-d'Or), celles de l'ancienne abbaye de Sainte-Claude (Jura) exécu-

tées par Jehan de Viery, celles de la cathédrale de Rouen, sculptées par Philibert Viart, etc. Et comme spécimens du XVIe siècle, nous citerons encore les stalles de l'église de Brou, ainsi que celles du chœur de la cathédrale d'Amiens, qui, au nombre de 116, furent commencées en 1508, sous la direction de Jean Turpin, par les maîtres menuisiers Alexandre Huet et Arnoult Boullin et terminées en 1522 par le sculpteur Antoine Avernier.

Par extension, on a aussi appelé du nom de stalle les sièges abbatiaux ou épiscopaux surmontés d'un dais qui ornent le chœur de quelques églises. Dans ce cas, toutefois, le mot chaise est plus ordinairement employé.

Stalle. — On donne encore ce nom, dans les théâtres,

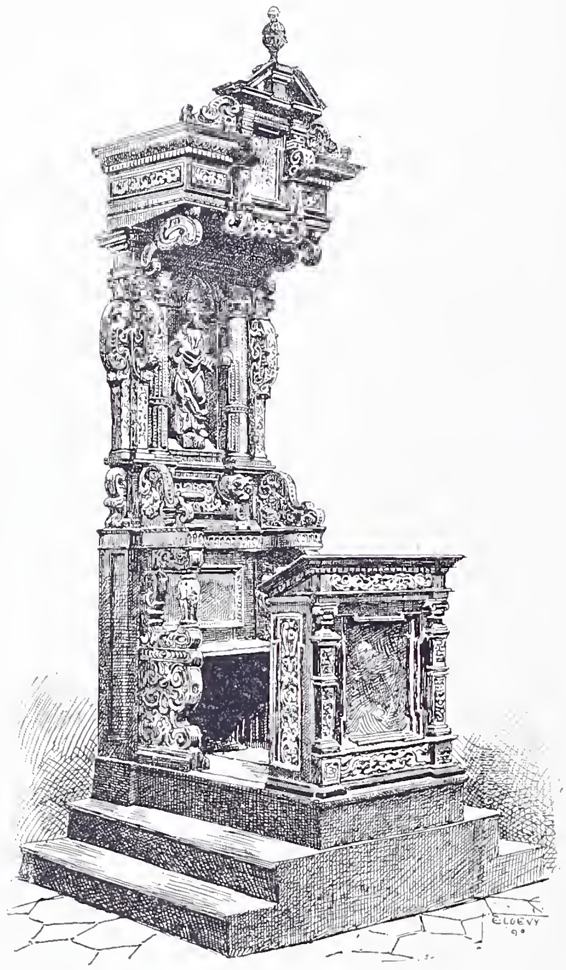


Fig. 677. — Stalle épiscopale en noyer sculpté et ciré (fin du XVIe siècle).

à certaines places séparées et numérotées. On dit une stalle d'orchestre, une stalle de balcon. La stalle est généralement moins confortable que le fauteuil de même ordre, et placée à un rang postérieur.

Stalle est enfin un terme de piqueur et de palefrenier. On appelle ainsi chaque compartiment d'écurie réservé à un cheval. Dans ce sens, il semble une adaptation de l'allemand ou encore du hollandais *Stal,* contraction du latin *Stabulum.*

Stampe, *s. f.* — Forme première du mot estampe, dérivé du latin *Stampa.* « Il y a des gens qui se mêlent de rafiner, écrit Richelet, qui disent une stampe pour une estampe ; mais ces gens-là rafinent mal. Tous ceux qui ont écrit de la Peinture disent et écrivent une estampe. »

Stanien, *s. m.* — Orthographe toulousaine, au XVe siècle, du mot étain. « Duas justas de stanien, cayradas de tres quartz tals quals. — *Item,* una autres justa de stanien, redonda tal qual. » (*Invent. de l'hôpital Notre-Dame du Puy;* Toulouse, 1473.)

Stanté, *adj.* — Terme de peinture qui vient de l'italien et qui ne se dit ordinairement qu'au masculin. Il signifie qui est beaucoup fini, mais qui ne paraît point travaillé d'une main libre. (Richelet.)

Statère, *s. m.* — Nom donné, au XVIIe siècle, à la balance romaine.

Statuaire, *s. m.* et *f.* et *adj.* — Pris substantivement avec le genre masculin, ce mot désigne les artistes qui modèlent ou sculptent des Statues. Le statuaire occupe donc, dans la hiérarchie des sculpteurs, le premier rang. Bien qu'on ait exécuté, durant tout le Moyen Age, un nombre considérable de statues, le mot statuaire, avec la signification que nous lui donnons ici, ne paraît pas remonter au delà du XVIe siècle. Montaigne est le premier écrivain sous la plume duquel nous l'ayons rencontré. (*Essais,* t. II, p. 92.) Ajoutons qu'au XVIIe siècle ce néologisme n'était pas encore d'un usage général, car Richelet écrit : « Ce mot est écorché du latin. Cependant, il se trouve dans la Logique de Port-Roïal. Mais Mrs de Port-Roïal ne sont pas tout à fait à imiter en cela, quoiqu'ils le soient en plusieurs autres choses. » Il est également à remarquer que Daviler ne le fait pas figurer dans son *Explication des termes d'architecture.* Au XIVe et au XVe siècle, les artistes chargés d'exécuter des statues étaient qualifiés simplement Imagiers (voir ce mot) et formaient une Communauté importante de la ville de Paris. Plus tard, désignés sous le nom de Sculpteurs, ils furent accueillis par l'Académie royale, et pour ceux dont le talent n'était pas assez évident, par l'Académie de Saint-Luc. (Voir t. IV, col. 970.) Bien que d'une signification plus générale que le titre de sculpteur, puisqu'il embrasse tous les procédés à l'aide desquels on fait une statue, le modelage et la fonte par exemple, alors que cette dernière qualification ne convient rigoureusement qu'à l'artiste maniant le ciseau, le nom de statuaire n'a pas cessé d'être considéré comme un peu prétentieux, et, dans le langage courant, on emploie de préférence son équivalent sculpteur.

Pris substantivement avec le genre féminin, notre mot sert à spécifier l'art de la sculpture, appliqué à la représentation en ronde bosse de la figure humaine, c'est-à-dire dans ce qu'il a de plus relevé. Ainsi comprise, la statuaire, si elle est fort ancienne, ne paraît pas avoir été désignée dans notre langue par un terme spécial avant le XVIIe siècle. Ce mot appartient au bagage des termes nouveaux que le goût de l'Antiquité acclimata à cette époque dans notre langue.

Enfin, pris adjectivement, statuaire a pour mission de caractériser tout ce qui se rapporte à la confection des statues. C'est ainsi que l'on parle de l'art statuaire, et qu'on qualifie marbre statuaire celui qui est apte à être transformé en statues.

Statue, *s. f.* — Figure de plein relief, taillée, moulée ou fondue, représentant un homme, une femme, un animal, un dieu, un personnage allégorique, etc. Il faut, en outre, pour qu'elle mérite son nom de statue, que cette figure soit entière et seule. Si elle est associée à d'autres personnages, elle forme un Groupe ; si elle est seulement à mi-corps, elle constitue un Buste. (Voir ces deux mots.) Bien que les statues remontent à l'Antiquité et que chez nous il en ait été fait un usage considérable durant tout le Moyen Age, il ne paraît pas que le nom de statue ait été employé avant le XVIe siècle. Adapté du latin, il prit place dans notre langue à l'époque où la culture des lettres antiques

donna libre accès, dans notre littérature, à une foule de termes savants ou barbares, qui avaient le mérite de sentir leur érudition. Les deux seuls exemples, en effet, que Littré donne comme antérieurs à la Renaissance proviennent de textes remaniés, et par conséquent suspects. Jusque-là on s'était servi de l'expression générale IMAGE (voir ce mot), et les statuaires étaient désignés sous le nom d'IMAGIERS. Plus tard, on employa le mot figure, à moins qu'on ne préférât le substantif représentation, quand il s'agissait d'un portrait, ou simplement le nom du personnage représenté. Exemple : « Un Jésus taillé en marbre. — Une femme nue en marbre blanc de la main de M[e] Conrat (sans doute Conrad Meyt). — La représentation de Madame faite de mesme main et marbre que la précédente, etc. » (*Invent. de Marguerite d'Autriche,* 1524.)

Le premier document d'archives où l'on rencontre notre mot est extrait des *Comptes des dépenses de François I*[er] (2 décembre 1529) et mentionne un payement de 102 livres 10 sols effectué « à Juste de Just, tailleur en marbre, demourant à Tours, pour commencer à besongner à deux statues, l'une de Herculès, l'autre de Léda, lesquelles ledit Seigneur (le roi) lui a ordonnées de faire ». Par contre, avant la fin du XVI[e] siècle, ce mot était devenu d'un usage général et courant, dans tous les pays où la langue française était parlée. Nous relevons dans le *XX*[e] *Compte de Christophe Godin, conseiller et receveur général de Philippe II,* pour les Pays-Bas, une somme de 200 livres payée à Jacques Jongelinck « moins et à bon compte de la façon de certaine statue de bronze, qu'il debvoit faire pour le service de Sa Majesté, à mectre dessus la nouvelle fontaine en la feueillie de la court d'icelle Sa Majesté à Bruxelles ». Néanmoins, le mot figure fut encore usité pendant tout le XVII[e] siècle, et nous lisons dans la *Gazette de France,* sous la rubrique : « Paris, 25 novembre 1634 : le 17, le sieur Biart, sculpteur du Roy, jetta en fonte, en cette ville, une figure de bronze de 12 pieds de haut, représentant une Galathée estant dans une conque marine, et ayant sous ses pied (*sic*) un monstre marin de huit pieds de longueur, le premier ouvrage de cette grandeur et beauté qui ait esté jamais fait en France. »

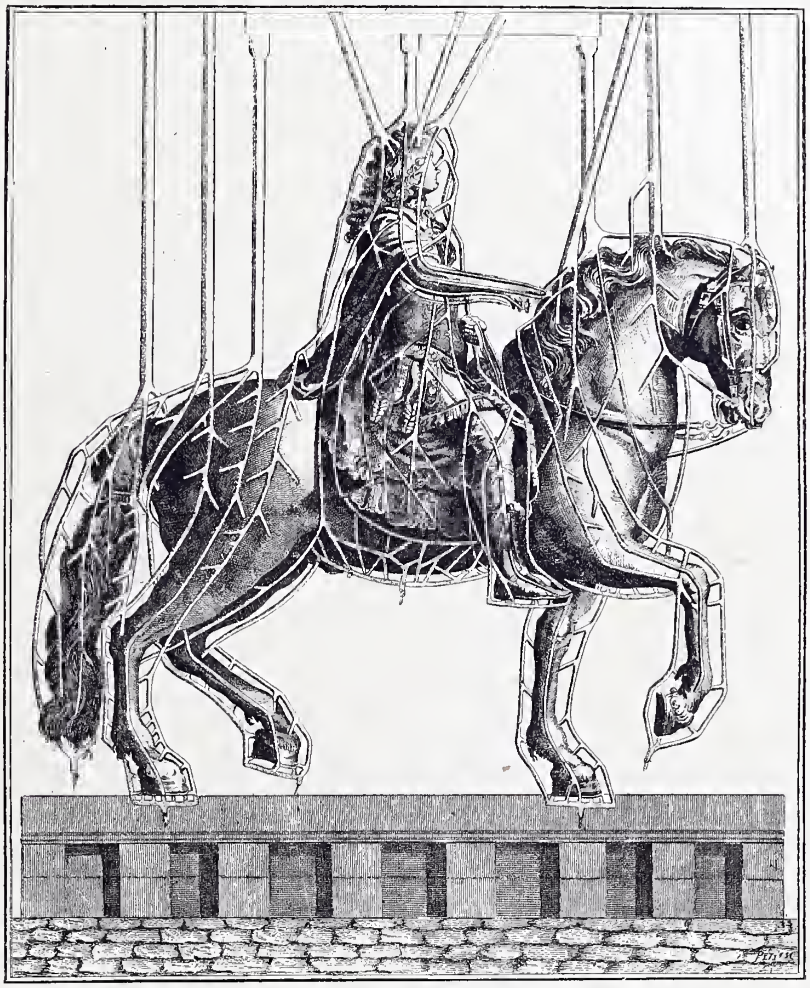


Fig. 678. — Statue de Louis XIV.
Détail des opérations de la fonte à cire perdue, d'après une gravure de Besnard.

Nous citerons également à l'année 1655 (*Archives communales* de la ville de Lyon, *Actes consulaires,* série BB, reg. 210) un mandement de 105 livres à Jacques Mimerel, pour « sept figures de bois représentant les sept planètes qu'il a faictes pour désigner chaque jour de la semaine, au dessoubz de l'astrolabe de la grande salle » de l'hôtel de ville, etc.

Ce qui aida à généraliser l'emploi du mot statue, c'est la présence, dans les palais et dans les cabinets d'amateurs, d'un grand nombre de morceaux antiques auxquels ce nom plus savant semblait mieux convenir. On connaît la passion que le cardinal de Mazarin témoignait pour ces beaux ouvrages. Pendant longtemps, il avait dit à ses amis, leur montrant les statues qu'il avait fait apporter de Rome, « que c'étoient là les seules parentes qu'il vouloit faire venir en France ». (*Mém. de M*[me] *de Motteville,* t. I[er], p. 372.) Les Frondeurs s'en saisirent et les mirent en vente avec le reste de ses meubles, ce qui fut cause qu'ils « gagnèrent beaucoup avec lui et qu'il leur accorda la paix avec la plupart de leurs demandes ». (*Ibid.,* t. II, p. 399.) Après sa mort, les pauvres statues du cardinal furent singulièrement maltraitées par l'héritier de son nom qui, en une semaine, en cassa pour cent mille livres, sous prétexte qu'elles étaient immodestes. (*Lettres de M*[lle] *du Pré au comte de Bussy-Rabutin,* 2 novembre 1671, dans les *Lettres de M*[lle] *de Montpensier,* p. 178.) Mais avant de subir ce sort particulièrement cruel, elles avaient servi d'exemple à la foule des amateurs et des courtisans, et aidé à répandre dans le public leur nom aujourd'hui universellement employé.

On distingue, dans les arts, plusieurs genres de statues, auxquels on a donné des qualifications spéciales. Nous allons les passer en revue, en procédant, pour plus de méthode et de clarté, par ordre alphabétique. On nomme :

STATUE ALLÉGORIQUE. — « Celle qui représente, par l'image de la figure humaine, quelque symbole, comme les Parties de la Terre, les Saisons, les Ages, les Élémens, les Tempéramens, les Heures du jour, ainsi que [font] la plupart des statues modernes de marbre du parc de Versailles. » (DAVILER.) L'allégorie a continué d'être la grande

ressource de l'art statuaire, obligé d'exprimer avec une ou deux figures les sentiments les plus abstraits et les entités les plus diverses.

STATUE COLOSSALE. — C'est celle qui excède de beaucoup les proportions ordinaires. Toute statue de taille égale à



Fig. 679. — Statuette de Louis XIV en fer damasquiné (XVIIe siècle).

celle du modèle est dite « grandeur de nature » ; quand elle lui est supérieure, mais moindre que le double, elle est dite « grande nature ». Au-dessus du double, elle devient colossale. Les statues colossales ont été connues dès l'antiquité la plus reculée. L'Égypte, l'Inde et la Perse montrent encore un grand nombre de ces colosses. Ceux de Memnon sont demeurés particulièrement célèbres. En Grèce, la statue colossale de Rhodes, qui avait 70 coudées de haut, n'a pas joui d'une moindre illustration. Pline cite un certain nombre d'autres ouvrages de dimensions considérables, attestant que les Grecs et les Romains eurent un goût marqué pour ces géants. Le Moyen Age ne pratiqua guère les colosses et dépassa rarement la taille de « grande nature ». C'est très exceptionnellement qu'on voit, dans quelques églises, des saint Christophe, des Samson et des Goliath de proportions vraiment colossales. Seuls, les Pays-Bas dérogèrent à cette règle générale, et il n'est presque pas de ville, aussi bien dans la Flandre française que dans le pays flamingant, qui, du XVe au XVIIe siècle, n'ait possédé son géant (son *reus,* pour employer le terme local). Quelques-unes de ces statues colossales existent encore, mais si restaurées, qu'elles sont devenues méconnaissables. On peut citer, dans le nombre, le Druon Antigon d'Anvers qui a fait, en 1889, le voyage de Paris.

Avec la Renaissance, les traditions classiques remirent en honneur ces ouvrages considérables. Parmi les statues colossales de cette époque, une mention spéciale est due à celle que Jules II commanda à Michel-Ange. Assise, elle avait 9 pieds ; debout, elle en aurait eu 17 ; elle était destinée à la ville de Bologne que le pape avait soumise. Il ne faut pas oublier non plus le *Jupiter fluvius,* de 21 mètres de haut, exécuté par Jean de Bologne, pour le parc de Pratolino, près de Florence ; le *saint Charles Borromée,* élevé par Cérani aux frais du peuple de Milan, cent trente ans après la mort du saint, au lieu même où celui-ci était né ; et dans des temps plus modernes, la *Vierge du Puy,* la *Statue de la Bavière,* le *Vercingétorix* et enfin la *Liberté éclairant le monde.*

De ces statues qui existent encore, il sera permis de rapprocher un autre ouvrage, dont la description figure au *Journal de Paris* (27 brumaire an IV), et dont la trace est aujourd'hui perdue.

On voit aux ateliers de la ville de Paris, au Roule, le modèle de la figure colossale de la Renommée, de 27 pieds de haut, qui doit être fondue en bronze et placée au-dessus de la coupole du Panthéon françois. L'aspect de ce grand monument des arts, jusqu'à présent sans exemple, produit la plus vive sensation, tant par sa sage composition que par le dessin pur et soutenu dans toutes ses parties ; comme aussi la beauté de ses nuds et de ses draperies. Oui, dans le même temps que nos intrépides guerriers remportoient sur tous les points des victoires, Dejoux faisoit le modèle de cette Renommée qui paroît quitter le sol et s'élancer dans les airs, pour publier à tous les peuples le courage et les talens des François.

STATUES CURULES. — On nomme ainsi celles qui, placées sur des chars, paraissent traînées par deux ou par quatre chevaux, comme le beau groupe qui surmonte l'arc de triomphe du Carrousel.

STATUE ÉQUESTRE. — Statue qui représente un homme illustre, un roi, un empereur à cheval. Les statues équestres furent très en honneur dans l'Antiquité, et celle de Marc-Aurèle à Rome est encore considérée comme un modèle du genre. Au Moyen Age, la grande difficulté que présentait l'exécution de ces œuvres, à cause de la fragilité des supports, détourna les sculpteurs de ces travaux jugés audacieux. Cependant, on peut citer le Rodolphe de Habsbourg de la cathédrale de Strasbourg, et le Philippe le Bel placé dans le chœur de Notre-Dame de Paris, comme exemples de statues équestres exécutées au XIVe siècle. La Renaissance reprit les traditions de l'Antiquité ; dès l'année 1531, il est question, dans les *Dépenses secrètes de François Ier,* de « François Rousticy (*alias* Jean-Francisque de Rustici), lequel fait le grant cheval de cuivre à Paris ». Ce grand cheval de cuivre fut le précurseur en France du fameux cheval de bronze modelé par Jean de Bologne, dont Cosme II de Médicis fit présent à la veuve de Henri IV, et sur lequel on plaça la statue de ce prince par Dupré. Le 3 août 1634, ce fut le tour de Louis XIII d'avoir sa statue équestre. Celle-ci, exécutée par Biart, fut élevée sur la place Royale. La *Gazette de France* (année 1634, p. 320) nous apprend que « le grand cheval de bronze », sur lequel la royale figure fut placée, avait été « amené de Saint-Germain ». Le même journal du 10 janvier 1693 et du 14 août 1699 contient des détails curieux sur la statue équestre de Louis XIV, modelée par Girardon, « jettée en bronze » et fondue par les Keller, et sur son érection au milieu de la place Vendôme. Ce bel ouvrage mesurait plus de vingt pieds de haut ; sa fonte avait absorbé quatre-vingts milliers de métal. Toujours par la *Gazette,* nous avons des renseignements sur une autre statue équestre de Louis XIV, également modelée par « le sieur Girardon de Troye », qui fut inaugurée le 4 septembre 1701 au château de Boufflers en Beauvaisis. De Luynes a consigné dans ses *Mémoires* (t. XIV, p. 205) l'enthousiasme que suscita la fonte, par Guibal et Cifflé, à Lunéville, de la statue équestre de Louis XV, et le *Mercure* de septembre 1763 nous a conservé le récit de la fonte, par le célèbre Gor, de cette autre statue équestre de Louis le Bien-Aimé; chef-d'œuvre de Bouchardon (6 mai 1758) et de son érection solennelle. Bien mieux, un livre fut publié sous le titre : *Description des travaux qui ont précédé, accompagné et suivi la fonte de la statue équestre de Louis XV de Bouchardon.* On sait le sort funeste éprouvé par cette belle œuvre, qui orna pendant près de trente ans

la place Louis XV, et sur laquelle, au lendemain de son érection, on avait appliqué cette inscription satirique :

> O la belle statue, ô le beau piédestal !
> Les vertus sont à pied, le vice est à cheval.

C'est la dernière des statues équestres dont nous ayons à parler, de celles du moins appartenant à l'Ancien Régime. Ajoutons qu'à côté de ces morceaux considérables comme dimensions, on ne se faisait point faute d'exécuter des statues équestres de petit modèle, qui ornaient l'intérieur des appartements. Germain Brice (*Description de Paris,* t. III, p. 268) rapporte que dans l'hôtel de M. Titon (mort en 1711), on voyait : « Le roi à cheval sur un piédestal élevé de quatre pieds et au milieu de la chambre. L'ouvrage, ajoute Brice, est d'acier fondu, terminé avec un très grand soin et doré avec dépense. » Nous donnons ici une reproduction de cette statue précieuse à tant d'égards.

Statue grecque. — Au xviie siècle, on appela de ce nom les statues nues, qui rappelaient par leur pose les ouvrages de l'Antiquité. C'était une application ingénieuse de l'aphorisme de Pline : *Græca res est nil velare.*

Statue hydraulique. — « C'est, écrit Daviler, toute figure qui sert d'ornement à quelque fontaine et grote, ou qui fait office de jet ou de robinet par quelqu'une de ses parties, ou par un attribut qu'elle tient. » A ce titre, un grand nombre de groupes qui ornent les bassins de Versailles, les sphinx de la place du Châtelet et le *Manneken-piss* de Bruxelles sont des statues hydrauliques. L'auteur des *Mémoires secrets* (t. XI, p. 239) donne la description d'une statue hydraulique qui se trouvait, en 1778, dans l'atelier de Houdon. Nous croyons bien faire en transcrivant ici cette notice curieuse :

> On voit dans l'attelier de M. Houdon une Nayade annoncée dans le livret du Sallon dernier, mais qui n'avoit pu y être exposée; elle est d'une grandeur naturelle. Elle tient une urne sous son bras gauche et semble appliquée à la fonction que doit remplir une pareille Divinité; l'on ne peut guères y désirer qu'une figure svelte, un ciseau pur, une draperie légère et des grâces très simples; c'est tout ce que rassemble cette figure. L'artiste, qui a de l'invention, l'a plus particulièrement caractérisée en la disposant de façon que, placée dans une salle à manger, dans une salle de bain ou sous un portique, recevant de l'eau par un tuyau disposé derrière elle, elle peut la verser sans relâche dans une conche au-dessous, et remplir ainsi sa destination suivant la fable.

Statues iconiques. — On donne ce nom aux statues qui sont des portraits et qui représentent une personne réelle, par opposition aux figures emblématiques ou allégoriques.

Statues pédestres. — Nom sous lequel on désigne les statues de personnages à pied, mais ce terme est peu employé. On en trouve cependant quelques exemples. « Le sieur Gor, commissaire général des fontes de l'artillerie, a fondu le 20 novembre dernier, à l'Arsenal, les deux figures en bronze qui doivent accompagner la statue pédestre du roi, que la ville de Reims fait élever en l'honneur de Sa Majesté. » (*Gazette de France* du 20 décembre 1762.) « Le 14 du mois dernier, la ville de Dôle fit l'inauguration d'une statue pédestre du roi. Ce monument, érigé sur la place principale, offre Louis XVI debout; il montre du doigt le globe de la terre présentant la face que couvre l'Océan et sur laquelle on lit : *Liberté des mers;* sur le piédestal de la statue est cette inscription : *A Louis XVI, âgé de vingt-six ans.* Cette inscription, aussi simple que noble, est du sieur Philippon de la Magdeleine, trésorier de France à Besançon. Cette statue est la première que la France ait élevée au monarque qui la gouverne. » (*Ibid.,* 16 janvier 1784, p. 22.)

Statue persique. — On désigne sous ce nom les figures d'hommes ou de femmes entières, ou ayant les jambes enfermées dans une gaine, et qui font l'office de colonnes, de piliers ou de Cariatides. (Voir ce mot.)

Statuette, *s. f.* — Si le substantif statue — ainsi que nous l'avons démontré — est d'usage relativement récent, statuette, cela va de soi, est encore de formation et d'emploi beaucoup plus modernes. Ni Furetière, ni Richelet, ni le *Dictionnaire de l'Académie* (édit. de 1696), ne l'enregistrent. Le *Dictionnaire de Trévoux* et l'*Encyclopédie* gardent la même réserve à son égard. En sorte qu'on peut considérer son admission dans le langage courant comme presque contemporaine. Cependant, les statuettes sont extrêmement anciennes. L'Antiquité égyptienne, grecque et romaine leur a fait bon accueil. Le Moyen Age et la Renaissance ne les ont pas moins appréciées. Seulement, jusqu'au xviiie siècle, on les a désignées chez nous sous d'autres noms, parfois même on ne leur en attribuait pas de spécial. Ainsi, quand nous relevons dans l'*Inventaire du château de Vincennes* (1418) la description d'une « ymaige d'argent de Nostre-Dame, assis sur un tabernacle... », ou celle d'une « ymaige d'argent de Saint Lyénard, tenant un prisonnier en sa main », il nous faut arriver à la fin de l'article inventorié pour nous convaincre, par le poids de la première image (2 marcs 2 onces) et par celui de la seconde (4 marcs 6 onces 10 esterlins), que nous sommes en présence de figures de dimensions réduites, de statuettes et non pas de statues.

Avec la Renaissance, les indications se font généralement plus précises. Dans l'*Inventaire de Marguerite d'Autriche,* dressé à Malines en 1523-1524, nous notons : « Ung petit manequin, tirant une espine hors de son pied, fait en marbre blanc bien exquis. — Ung petit manequin taillé à la semblance de Me Conrat. » Il est clair que *manequin,* étant un diminutif du flamand *mann* (homme), indique qu'il s'agit, dans l'espèce, d'une réduction de la célèbre statue du *Tireur d'épines* et d'une statuette représentant Conrad Meyt, le fameux sculpteur flamand. Ce même *Inventaire* décrit : « Ung petit Jhésus. — Une petite Lucresse. — Ung petit homme nuz, etc. » Mais, bien souvent, les qualificatifs font défaut et seules les dimensions indiquées



Fig. 680. — Statuette en bois sculpté (xve siècle).

à la fin de l'article viennent édifier le lecteur sur la taille de l'objet inventorié. Ainsi, l'*État des meubles de la Couronne,* dressé le 20 mars 1684, mentionne : « Une figure de femme toutte nue, debout, qui, de la main gauche, retrousse ses cheveux, et, de la droite, porte un linge sur

son téton gauche : hault [e] de 11 pouces, posée sur un pied d'estal de bois de brézil, d'environ 5 pouces 1/2 de hault » ; et plus loin : « Une autre figure de femme, aussi toutte nue et debout, dont le pied gauche est eslevé sur un soc..., ladite figure haulte d'un pied, un peu plus, et posée sur un pareil pied d'estal que la précédente. »

Ce défaut de détermination et cette absence d'un terme spécial se continuent, nous l'avons dit, jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, et dans le *Catalogue de la Vente du cabinet Le Brun* (11 avril 1791), nous notons les articles suivants, qui montrent combien le mot statuette était, encore à cette époque, peu familier même aux archéologues : « Bronze. — Une femme sortant du bain, par Jean de Boulogne (*sic*) ; hauteur, 13 pouces. Elle vient de la Vente de M. Godefroy, n° 219. — Bronze. — Le Mercure de Jean Boulogne, précieusement exécuté d'après celui qui est à Florence ; hauteur, 12 pouces. Il vient de la Vente de M. Roger de Fons-Colombe, n° 319. — Bronze. Une femme au bain, connue sous le nom de la Baigneuse de Jean Goujon ; hauteur, 9 pouces, non compris son piédestal de bois noirci. » Etc.

Stature, *s. f.* — Nom donné autrefois, dans les cérémonies funèbres, à l'effigie en cire du prince décédé. « Et sur ledict drap d'or y aura deux oreillers de drap d'or, l'un soubz la teste et l'autre aux pieds de la stature du Roy, qui sera couchée sur ledict lict, et ornée comme cy-après est déclaré » ; et plus loin : « Au-dessus dudict corps [estoit] la stature et représentation du Roy faicte au vif comme dessus est dit. » (L'*Ordre tenu à l'enterrement du roy Charles VIII,* 1498 ; voir également le *Cérémonial françois,* de Th. Godefroy ; Paris, 1619, p. 46.)

Staux, *s. f. pl.* —« Quelques-uns — écrivent les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux* à l'article STALLE — disent fort mal au pluriel des *staux,* il faut dire des *stalles.*»

Steinn, *s. m.;* **Steinnage**, *s. m.* — Locutions bretonnes. Steinn se dit pour étain, et steinnage pour vaisselle d'étain. Il faut rapprocher ce mot de STAIN, écrit et prononcé en d'autres provinces.

Stèle, *s. f.* — Terme d'architecture. Monument monolithe, affectant la forme d'un fût de colonne, d'un cippe, d'un obélisque tronqué, etc.

Stéréobate, *s. m.* — Terme d'architecture. Sorte de socle ou de stylobate, soubassement sans moulures qui règne à la base d'un édifice quelconque.

Stéréographe, *s. m.* — Appareil permettant d'effectuer le plan d'un terrain.

Stéréographie, *s. f.* — Art qui permet de représenter les solides sur un plan.

Stéréotomie, *s. f.* — Science qui traite de la coupe des solides.

Stier, *s. m.* — Orthographe abrégée de SETIER ou SEPTIER. (Voir ces mots.) Nous n'avons rencontré cette forme que dans les Flandres et le pays liégeois. « En cel an fut grand famyne et chier temps de bleis en Franche, si chiers que ons vendoit le stiers de frument cent sols, paiement de Paris. » (*Choniques de Jean d'Outremeuse,* à l'année 1304.) Une *Lettre de rémission* fut accordée en 1643, par Philippe IV, à Jean Hermann, qui avait tué un soldat, lequel, « ayant beu un stier de vin avec un de ses camarades », s'était enivré.

Stil, *s. m.;* **Stilh**, *s. m.;* **Styl**, *s. m.* — Locution flamande et wallonne. Métier, profession. On relève ce terme peu connu dans un nombre considérable de textes originaires du nord de la France. Citons d'abord le couplet suivant, emprunté au *Plaisant boute-hors d'oysiveté :*

> Deux compagnons, se mettans au hazard
> Et au danger seulement de la hard
> S'ils estoyent prins, couroyent de ville en ville,
> En exerçant nul autre train ou stille
> Que de couper bourses et boursillons
> Pour en avoir les argents et billons.

Puis c'est une *Lettre de rémission de Charles-Quint* (1553), accordée à Jacques Vinchant, de Valenciennes, « sayeteur de son stil, à présent homme de guerre » ; une autre *Lettre de rémission* (1598), en faveur de Jean Sotin, également de Valenciennes, « de son stil hautelisseur » ; une *Ordonnance relative à l'interdiction des loteries dans la ville et châtellenie de Lille* (21 août 1600), dont les organisateurs tiraient « argent en grande quantité des manans de ladicte ville et des stilz illec » ; une *Lettre des archiducs* (14 octobre 1606), portant que les « stils de saietterie, bourgeterie, haulte lice et triperie » ne pourront être exercés ailleurs que dans les villes de Tournay et Lille, lesquelles « sont fondées sur lesdictz stilz, tellement que iceulx cessans, elles se réduyroient presque désertes » ; enfin, une *Lettre de rémission de Philippe IV,* accordée en 1635 à Anthoine Soleil, qui avait attenté aux jours de « Gilles. Scote, cousturier de son styl », lequel l'avait poursuivi, armé de « ciseaux à usage du dit stil de couturier. » Etc.

Stilobate, *s. m.;* **Stillobate**, *s. m.* — Voir STYLOBATE.

Stipo, *s. m.;* au pluriel **Stipi**. — Nom donné, dans le langage de la curiosité, à des cabinets généralement originaires d'Italie, dont la principale décoration consiste en cabochons et en incrustations de pierres rares ou précieuses. Nos collections publiques renferment un certain nombre de ces *stipi,* mais les plus beaux ont depuis longtemps été détruits. L'avidité de leurs possesseurs avait été stimulée par le prix que représentait la valeur intrinsèque des pierres employées, et du métal mis en œuvre pour les sertir. Nous empruntons aux *Inventaires du mobilier de la Couronne* la description d'un de ces meubles riches et brillants, aujourd'hui disparus : « Un cabinet d'ébène, enrichy partout de pierres précieuses, orné de quatre colonnes et quatre pilastres de lapis, à bases et chapiteaux d'argent et de cuivre doré, d'ordre de Corinthe, posées sur des piédestaux de lapis ; sur la corniche sont quatre thermes et autres ornemens de cuivre doré, et au-dessus une gallerie à balustres avec six petites figures, le tout de cuivre doré ; du milieu de la gallerie s'élève un frontispice terminé par un enfant nud, aussi de cuivre doré, portant deux couronnes ; le cabinet, haut de trois pieds deux pouces, compris les boules de cuivre doré, sur quatre pieds deux pouces de large et quinze pouces de profondeur, porté sur un pied de bois sculté, doré, représentant quatre sirennes. » C'est particulièrement au XVII[e] siècle que les *stipi* ont été à la mode.

Stopa, *s. f.* — Locution gasconne. Grosse toile faite d'étoupe. « XVIII linsols de stopas, de deus pans cascun, tals quals. » (*Invent. de l'hôpital Notre-Dame du Puy ;* Toulouse, 1473.)

Stoppe, *s. f.* — Terme de menuisier et d'ébéniste. Morceau de peau de buffle enduite de suif et d'émeri, destinée à adoucir le taillant d'un outil fraîchement aiguisé.

Stopper, *v. a.* — C'est exécuter sur une pièce d'étoffe abîmée, trouée, une reprise perdue ; c'est restituer le tissu, de façon que la réparation soit invisible.

Stoppeur, *s. m.* — Artisan qui exécute dans les tissus troués des reprises perdues.

Store, *s. m.* et *f.* — On donne ce nom à une sorte de rideau en coutil ou en taffetas qu'on place devant une fenêtre, et qui, s'enroulant sur un tube, au moyen d'un mécanisme plus ou moins compliqué, monte et descend à volonté. Les premiers stores datent du XVII[e] siècle, mais

ils différaient singulièrement de ceux de nos jours. Ils se composaient d'une natte de jonc couverte de toile. « La store, écrit Richelet — car à cette époque, store, dérivé de l'italien *stora,* avait conservé le genre féminin de sa racine, — la store se fait d'une grosse toile qu'on met, sur une pièce de nate en double par dehors, devant les fenêtres pour empêcher que la trop grande ardeur du soleil n'échaufe la chambre. » Constatons que le mot store était encore considéré, à cette époque, comme un néologisme. Furetière, mort en 1688, refusa de l'inscrire dans son *Dictionnaire.* L'Académie ne l'admit qu'en 1696, et Richelet lui-même s'excuse d'être si accueillant, en ajoutant : « Ce

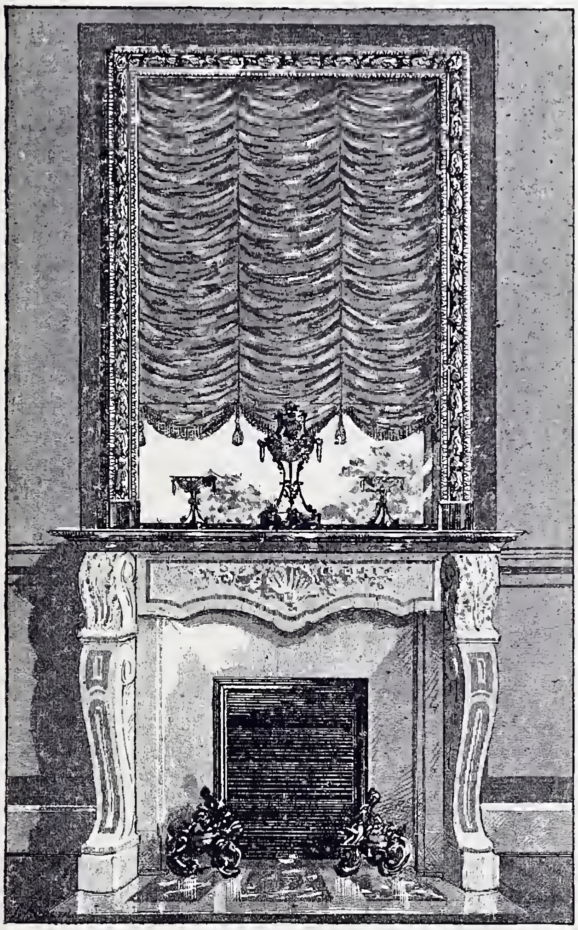


Fig. 681. — Store princesse.

mot store ne se dit pas ordinairement, on dit en sa place *Paillasson* ou, pour mieux dire en terme de nattier, une natte à fenestre. » A l'article PAILLASSON, nous donnons la description de ces appareils primitifs.

Les premiers stores, uniquement faits de tissu et analogues à ceux usités de nos jours, ne remontent pas au delà du milieu du XVIIIe siècle. En septembre 1754, Lazare Duvaux en installait un dans le boudoir de Mme de Pompadour. Le 10 février 1755, il en posait un second chez la belle marquise, « peint, orné de glands et cordons en or ». Enfin, le 26 mai de la même année, il expédiait à Bellevue : « Un store de taffetas d'Italie, peint à bouquets et guirlandes en transparent ; le store dans sa boëte, portans et pitons de cuivre poli ; le cordon en soie et or de Paris, avec un gland en poire orné de graines d'épinard, jasmin et paillettes, posé dans le boudoir. » Ce store était facturé 114 livres. (*Livre journal* de Lazare Duvaux, t. II, p. 215, 234 et 244.) Du boudoir de la favorite, ces nouvelles draperies d'une indiscutable utilité passèrent dans les appartements occupés par le souverain. Et dans l'*Inventaire de la famille royale,* dressé à Versailles en 1792, nous remarquons dans la chambre du roi : « Trois stores de deux lés chacun, de gros de Tours blanc, bordés de galon de soye avec leurs boëtes et mouvemens, sur 1 aune 1/6 de haut, pour servir aux 3 croisées au-dessus de l'entablement, à 80 francs pièce, 240 francs. » Entre temps, on en avait fait de toile rayée, ordinaire ; témoin le « store de coutil, à ressort presque neuf, propre pour une croisée de 8 ou 9 pieds de haut, sur 4 ou 5 de large », que le *Journal général de France* du 5 juin 1787 indique comme étant à vendre chez le sieur Pierre, portier des Tuileries. La même année, le sieur Roswag avait établi chez Delarue et Cie, rue de la Verrerie, 48, un dépôt de stores en « gaze métallique et tissu façon de la Chine », d'un nouveau genre, et qui avaient obtenu, paraît-il, « l'approbation de plusieurs Académies ». (*Ibid.,* 16 avril 1787.) Remarque curieuse, bien que, depuis 1755, l'usage des stores fût général en France, l'*Avant-Coureur* du 20 août 1770 crut devoir donner une description des « tentes dont les Anglois se servent pour se garantir dans leurs chambres et dans leurs boutiques des ardeurs du soleil ». Cette description est exactement celle de nos stores.

Aujourd'hui, le store est d'un usage courant dans nos installations ; on s'en sert à la ville et à la campagne. On en fait d'extérieurs et d'intérieurs. Les premiers sont généralement en coutil rayé ou en jonc. Les seconds sont en guipure, en mousseline, en coutil, en toile gommée et peinte, en taffetas, etc. Parmi les stores intérieurs, on distingue : 1° les stores ordinaires qui s'enroulent sur une tige mise en mouvement par une petite poulie ; 2° les stores à l'italienne, qui sont munis d'une armature qui tient leur partie inférieure à distance de la fenêtre ; et 3° les stores hollandais, qui se plissent aussi, mais dont les plis sont droits et réguliers comme les lames d'une jalousie ; 4° les stores princesse qui se bouillonnent et forment des ondes. (Voir fig. 681.)

Strapontin, *s. m.;* **Estrapontin,** *s. m.* — La prise en charge par Guillaume du Val, capitaine du château d'Hyères, des objets composant le mobilier dudit château, mentionne un petit « strampontin ». (*Cour des Comptes de Provence,* 1428-1448.) Ce strapontin était-il un siège ? Cela est peu probable ; car la première signification de ce mot semble avoir été celle de lit suspendu. C'est du moins ce que donne à entendre le passage suivant des *Mémoires du maréchal de Vieilleville :* « Et ayant, M. de Vieilleville, posé les capitainnes Sainte-Colombe, Sainte-Marie et La Molle, avec leurs compaignies ; et deffences terribles de ne rien innover, remuer ny s'advancer un seul pas plus avant que le canon ; il se va coucher sur ung strapontin, tout vectu, en ses tranchées. » Et Richelet, qui lui attribue cette même signification, ajoute : « On s'en sert dans les vaisseaux et les pays chauds pour se garantir des insectes. » Le strapontin, en son principe, était donc une sorte de hamac ou de cadre suspendu. Plus tard, nous le retrouvons dans les carrosses de la Cour, où il joue le rôle de siège mobile, s'adaptant soit à la partie antérieure du véhicule, soit à ses portières. Il se nomme alors ESTRAPONTIN. (Voir ce mot.) Au XVIIIe siècle, il se transforme en petits sièges légers qu'on emporte avec soi. Les *Annonces, affiches et avis divers* du 3 octobre 1764, ainsi que l'*Avant-Coureur* du 4 février 1765, nous apprennent que le sieur Languigneux fils, tapissier, rue de la Harpe, inventa un strapontin qui s'appliquait à la tige d'une canne et coûtait 15 livres. Et le *Journal général de France* du 5 juin 1787 indique comme

étant « A VENDRE : Une canne avec strapontin, propre pour le spectacle ou pour une promenade de long cours ».

Aujourd'hui, le strapontin a encore sa place marquée dans les voitures publiques et privées, et aussi dans les

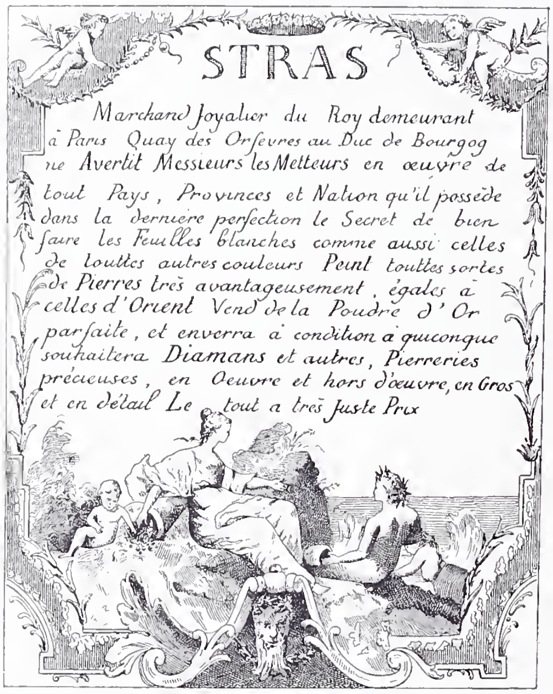


Fig. 682. — Carte-adresse du joaillier Stras.

théâtres, dont il obstrue bien malencontreusement les passages, en entravant la circulation.

Stras, *s. m.;* **Strass**, *s. m.* — Composition vitreuse, imitant le diamant et les pierres précieuses. Le strass est un combiné de silicate de potasse et de silicate de plomb. Son nom lui vient du joaillier qui l'a inventé. On imite le diamant avec du strass incolore, le saphir avec du strass coloré par l'oxyde de cobalt, la topaze avec du strass coloré par le vert d'antimoine et le pourpre de cassius. Pour contrefaire le rubis, on emploie de l'oxyde de manganèse, et de l'oxyde vert de cuivre pour l'émeraude.

Strasse, *s. f.* — Bourre de soie. C'est la partie de la soie la moins propre à être filée.

Strie, *s. f.;* **Strié**, *adj.* — Terme d'architecture. Synonyme de listel, la strie est la partie pleine qui sépare les cavités des colonnes cannelées. Quant à strié, il est synonyme de cannelé. Le *Sommaire recueil de l'Entrée de Charles IX* (1572) parle de colonnes « striées iusque à la tierce partie ».

STRIE. — Se dit aussi des corps dont la surface présente des lignes colorées très fines, droites et nettement dessinées.

Strigile, *s. m.* — Terme d'architecture. Cannelure sinuée, c'est-à-dire en forme d'S. Les strigiles ont servi dans l'Antiquité à décorer nombre de baignoires et de sarcophages.

Structure, *s. f.* — Manière dont un édifice est bâti, soit pour la solidité, soit pour l'ordonnance et la disposition de ses parties. « Ce terme, écrit Quatremère de Quincy, diffère de *construction,* en ce sens que ce dernier mot s'applique généralement soit à cette partie de l'architecture, qui comprend tout ce qu'il y a dans cet art de matériel, de mécanique et de scientifique, soit à la qualité des matériaux ou à leur emploi dans un bâtiment. *Structure,* au contraire, terme plus relevé, et, si l'on peut dire, du langage poétique en ce genre, embrasse les rapports extérieurs de l'art, qui se manifestent aux yeux par la hardiesse des masses, la beauté des formes, les proportions des ordonnances et l'habileté apparente de l'exécution. » Le sonnet que Malherbe écrivit en 1608, à Fontainebleau, sur l'absence de la vicomtesse d'Anchy, commence par ces quatre vers :

> Beaux et grands bâtiments d'éternelle structure,
> Superbes de matière et d'ouvrages divers,
> Où le plus digne roi qui soit en l'univers
> Aux miracles de l'art fait céder la nature.

Stuc, *s. m.;* **Stuq**, *s. m.;* **Estuc**, *s. m.;* **Stucateur**, *s. m.* — « Composition de chaux et de poudre de marbre blanc, dont on fait des figures et des ornemens de sculpture. » Telle est la définition que Daviler donne du stuc, et ces termes sont à retenir, parce qu'ils montrent qu'au XVIIe siècle comme, du reste, au XVIe, on employait le stuc beaucoup plus à faire des statues et des ornements en relief, qu'à faire des tables d'attente et des revêtements de muraille, usage auquel il sert surtout de nos jours. De là vient aussi que dans certains pays on donne le nom de STUCATEUR non seulement aux artistes et aux artisans qui travaillent le stuc, mais encore à tous les mouleurs ornemanistes, qui confectionnent en plâtre des ornements de corniches et de plafonds.

Le stuc se fabrique généralement en mélangeant du plâtre convenablement cuit et tamisé bien fin, soit avec de la poudre de marbre et de la colle forte, soit avec de l'alun. Cette dernière substance entre dans la constitution du stuc pour environ 2 pour 100. Quand on veut imiter les marbres de décoration : brèches, granits, porphyres, etc., on fait usage de couleurs minérales qui, mêlées habilement à la pâte, produisent la teinte et l'aspect qu'on désire obtenir. Suivant la variété de stuc qu'on emploie, l'application se fait à la brosse ou en ravalement. Quand les applications sont terminées et parfaitement sèches, on polit le stuc avec du grès pilé ; puis, s'il se produit des petits trous ou de menues cavités, on les bouche ; après quoi on procède à un nouveau polissage, et finalement, on lustre la surface, comme du reste celle du marbre, avec des chiffons de laine graissés d'encaustique. Les Anciens connurent le stuc et pratiquèrent largement son emploi. Oublié pendant une longue période du Moyen Age, il fut réinventé en Italie au XIVe siècle par Margaritone, dit-on, qui mourut en 1317. Peu apprécié dans le principe, il ne fut employé d'une façon importante et continue qu'à partir du XVe siècle, et introduit en France au XVIe seulement. A.-L. Millin, dans son *Dictionnaire des Beaux-Arts* (Paris, 1806), donne une liste assez longue de stucateurs célèbres. Comme cette liste, qui va depuis Barthélemy Ridolfi (1550) jusqu'à Giuseppe Artario, mort en 1769, a été rééditée par nombre d'écrivains d'art, et qu'elle contient uniquement des noms italiens, on en pourrait conclure que l'art du stucateur s'est pendant deux cents ans spécialisé entre les mains des artistes de cette nationalité. Il n'en est absolument rien. On connaît les ouvrages considérables de stuc, qui furent exécutés à Fontainebleau, dans la *Grande Galerie,* dans la *Chambre de la Reine* et dans la *Chambre du Roi,* par les ordres de François Ier. Eh bien, ces grands travaux ont été menés à bonne fin par des artistes de nationalités très différentes, placés sous les ordres du Primatice, qui prenait le titre de « conducteur et diviseur des ouvrages de stuc et painture ». On rencontre, il est vrai, dans la liste de ses collaborateurs les noms de Barthélemy da Miniato, de Laurens Regnauldin, « aussi peintre florentin », de Francisco Pellegrini, de Nicolas Bellin (dit Modène), de Juste de Just, de maître Roux de Roux (le Rosso), qualifié également « conducteur desdits ouvraiges de stucq », de Jean de Majorici, dont

l'origine transalpine ne saurait être contestée ; mais nous relevons, à côté de ces noms, ceux de Simon Le Roi, Claude Baudoin, Hubert Julyot, Jean Le Fortier, Charles Dorigny, Louis Lerambert, Pierre Bontemps, Henri Tison, Jean Prunier, Firmin Roussel, Thomas Dambry, Claude Martin et Pierre Dambry (ce dernier connu sous le surnom typique de « le marbreux »), qui certainement étaient Français de nationalité et de naissance. Quant à Romain Partenaque, « du pays des Flandres », qualifié « ymager pour les ouvrages de stuc », à Josse Foucques, « Flamand », et à Jean Hance, leur présence suffit pour attester que l'art de travailler le stuc était connu et pratiqué dans le nord, tout comme dans le sud de l'Europe. Ajoutons que cet art n'était point alors un secret, et que les préparations préliminaires, qui auraient pu présenter un certain mystère, étaient exécutées au grand jour par de simples manœuvres. Chacun des *Comptes* où il est fait mention de ces travaux relate, immédiatement après l'achat des matières premières, le payement des « manouvriers qui ont servy lesdicts paintres à raison de III sols par jour ». Quelques-uns de ces *Comptes* portent même des mentions plus précises. Nous citerons, comme exemple, l'article suivant : « A Anthoine Escuier, manouvrier, la somme de XIII livres IV sols, le XXVII juin (1534), pour avoir broyé et destrempé l'estucq, qui est au feur de III sols par jour, durant le temps de LXXXVIII journées et autres. » L'art du stucateur, dès le XVIe siècle, n'était pas, comme le croyait Millin, spécialisé entre des mains italiennes.

Si les manouvriers étaient maigrement salariés à 3 sols par jour, les artistes touchaient, de leur côté, une rétribution qui, pour être près de cinq fois plus forte, nous paraîtrait aujourd'hui quelque peu dérisoire. Les *Archives de l'art français* ont publié (année 1876, p. 3) une quittance signée de Charles Dorigny, datée du 17 décembre 1535, par laquelle cet artiste reconnaît avoir reçu de Me Nicolas Picart, notaire du roi, la somme de vingt livres tournois « pour ung mois entier, qu'il a vacqué et besongné ès ouvrages de stucq de la grant gallerie du chasteau de Fontainebleau, depuis le premier jour d'octobre mil cinq cens trente-cinq jusqu'au dernier jour de novembre ensuivant ». Quant au Primatice, « conducteur et deviseur » de ces importants ouvrages, ses appointements annuels montaient à 600 livres. (*Comptes des Bastimens du Roi,* t. Ier, p. 88-108 ; t. II, p. 66 et 366.)

Jusqu'en 1575, le stuc jouit d'une faveur indiscutée et fut employé non seulement à l'ornementation intérieure des palais, mais encore à la décoration d'ouvrages édifiés en plein air. Le *Bref et sommaire recueil de ce qui a esté faict à l'entrée de Charles IX à Paris, le mardy 6e jour de mars 1572,* décrit dans les termes suivants une statue élevée sur le passage du prince : « Ceste Iunon estoit faicte d'estuc si blanc et bien taillé, qu'il n'y avoit celluy qui ne le print pour vray marbre. » Puis, avec les troubles religieux, le goût de ces travaux longs et délicats passa, et à la fin du XVIe siècle, ces sortes d'ouvrages étaient si bien tombés en désuétude, qu'il semble même qu'on en eût oublié le nom. Nous voyons, en effet, figurer, en 1618, parmi les officiers du roi, touchant des appointements annuels de 300 livres, le sieur « Haneman, Aleman, que le Roy a retenu pour travailler pour son service en marbre de touttes couleurs contrefaitz ». Sous la régence d'Anne d'Autriche, on revint à ces décorations, et l'Italien Pietro Sasso fut chargé, de concert avec le sculpteur Michel Anguier, d'exécuter les décorations de la chambre de la reine mère au Louvre (1655). Dix ans plus tard, les stucs de la galerie d'Ulysse à Fontainebleau menaçant ruine, un autre Italien, Antonio Galli, fut employé à leur restauration (1666). Mais, bientôt, les artistes français reprirent en ces travaux la place qui leur appartenait légitimement. Les frères Gaspard et Balthazar de Marsy enrichirent de stucs le vestibule de Versailles, la Ménagerie et le « petit cabinet de Madame ». Au Louvre, Nicolas Legendre, Laurent Magnier, Philibert Bernard et Henri Legrand exécutèrent la corniche de la grande galerie, ainsi que les plafonds des Tuileries. Thomas Regnauldin décora la chambre et le grand cabinet du roi à Versailles, et Pierre Hutinot le salon du même appartement. Baptiste Tubi et Pierre Mazelines furent chargés du plafond des chambres et cabinets de l'appartement de la reine. Les sculpteurs Noël Jouvenet, Étienne Le Hongre, Louis François et Martin Desjardins furent pareillement employés à ces vastes décorations. (*Comptes des Bâtiments,* t. Ier, col. 22, 243, 266, 329, 353, 406, 511, 513, 514, 516, 618, 1137, 1158. — *Archives de l'art français.* Documents, t. IV, p. 201.)

Ajoutons qu'au XVIIIe siècle ces sortes de travaux continuèrent d'être appréciés à l'égal des plus beaux morceaux de sculpture. Nous possédons un intéressant marché passé entre le Révérend Père des Augustins de Toulouse et le sculpteur Marc Areis, le 12 mai 1721, pour la décoration de la chapelle du couvent de cette congrégation. Pour la rareté du fait, nous donnons intégralement cette pièce curieuse.

MARCHÉ

Il convient faire un grand bas-relief de sculpture en stuc dans la grande nyche du milieu du maître-autel de l'église des Révérends Pères Augustins de Toulouse, représentant en extase *Saint Augustin soutenu*

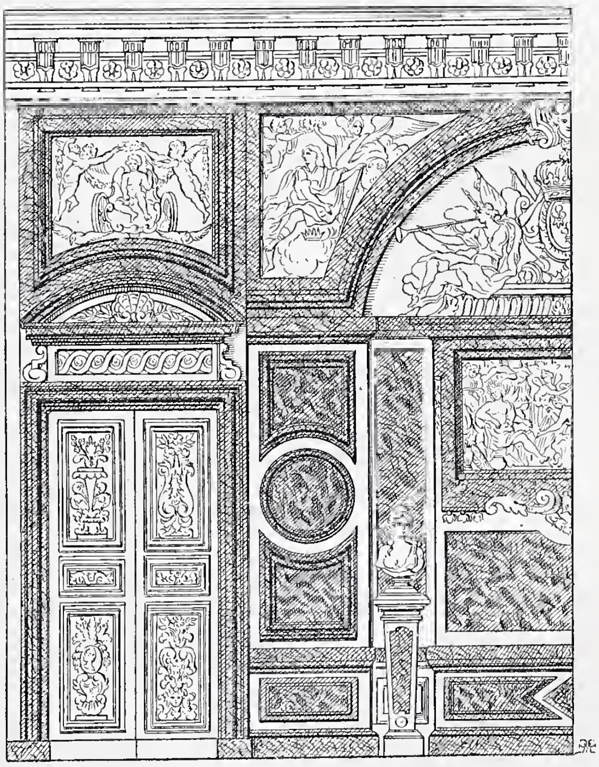


Fig. 683. — Décoration en stuc, composée par Daviler (XVIIe siècle).

par des anges adolescens, et au-dessus une gloire où sera représentée la Sainte-Trinité, marquée par le Sauveur, le Saint-Esprit et un triangle équilatéral avec le Geova en hébreu, entouréz d'anges en enfans et nuages, le tout fait suivant le modèle présenté et agréé des Révérends Pères ainsy qui suit : 1° Sera laditte nyche crépie de

bon plâtre pour y dessiuer led. ouvrage, puis chaque figure sera relevée autant qu'il luy concerne en plâtre, dégrossie et armée en divers endroits de barrettes de fer et de fil de fer où il conviendra pour soutenir les endroits saillants de l'ouvrage, lequel ouvrage de plâtre, estant amaigri, sera recouvert de ciment et le stuc appliqué pour en perfectiouner les figures. Le stuc sera composé de poudre de marbre blanc avec la chaux. [Celle] veille, éteinte, est la meilleure pour cette composition. Le sculpteur ou entrepreneur dudit ouvrage fournira tout ce qu'il luy concerne pour parfaire led. ouvrage, comme le plâtre, le ciment, la poudre de marbre, fer, fil de fer, seulement la chaux et les échafaudages lui seront fournis par les R. Pères, le tout pour être fait et parfait entre cy et tout le mois d'octobre prochain, et ce moyennant le prix et somme de sept cent cinquante livres payables à mesure que l'ouvrage avancera ainsy comme entre le Révérend Père Carrière, prieur, et le très honoré frère Jacques, sacristain de Nostre-Dame de Pitié, et le sieur Marc Arcis, sculpteur ordinaire du Roy.

Fait double et sincère à Toulouse, le douz[e] may mil sept cent vingt et un.

Signé : F. CARRIÈRE, *prieur;* M. ARCIS.

A Paris, le stuc n'était pas moins en honneur. Parlant des Tuileries, Piganiol de la Force écrit : « Le grand cabinet est décoré avec beaucoup de goût et de magnificence de plusieurs ouvrages de stuc ; l'on voit plusieurs figures dans les panneaux du lambris qui désignent la Guerre et l'Abondance » ; et plus loin, à propos du château de Saint-Hubert : « Les bâtiments du château, dit-il, consistent d'abord dans un pavillon isolé qui est au fond de la cour royale. Le rez-de-chaussée mérite l'attention des curieux par la beauté d'un vaste sallon en stuc, qui est de la plus grande beauté. » (*Description de Paris,* t. II, p. 370 ; t. IX, p. 449.) Ce salon de Saint-Hubert avait été décoré par Clerici, sur les dessins de l'architecte Gabriel. C'était lui qui s'était chargé d'habiller les murailles des marbres factices les plus décoratifs, pendant que Michel-Ange Slodtz, Pigalle, Falconnet et Coustou exécutaient en stuc blanc les frises et les bas-reliefs. (*Avant-Coureur,* 28 janvier 1760.) Germain Brice (*Description de Paris,* t. II, p. 99) indique comme pareillement digne d'une attention particulière le plafond de la grande salle de l'hôtel Amelot de Biseul, « avec une gorge en manière de frise, chargée d'ornements de stuc sur un fond d'or, où sont des vases dans le goût de l'Antique, ornéz de triomphes, accompagnéz de sphinx, de braziers et de masques ; en un mot, de toutes sortes de grotesques d'une invention très ingénieuse ». Dufort de Cheverny, en ses *Mémoires* (t. I[er], p. 11 et 307), vante la salle à manger du château du Lure revêtue en stuc, et celle de l'hôtel de M. Jonquoy de Monville, rue de la Bonne-Morue, également en stuc et ornée de cariatides de bronze. Dargenville, après avoir admiré la salle à manger du Palais-Royal, « très agréable par son architecture de stuc, dont le poli et la fraîcheur imitent le marbre au point d'y être trompé » ; Dargenville, disons-nous, cite comme une des curiosités de l'hôtel de Soubise « le salon ovale, orné dans ses pendentifs de huit morceaux de stuc, dont quatre sont d'Adam l'aîné et les quatre autres de M. Lemoyne ». Enfin, La Harpe n'hésite pas à écrire dans sa *Satire du luxe :*

Venez voir, dit Crassus, venez voir ma maison ;
Le porphyre, l'émail, le stuc et le japon
Y brillent à l'euvi...

Un seul détail, au surplus, fera comprendre l'importance qu'avaient prise ces sortes de travaux : « Depuis 20 à 30 ans, écrit l'*Avant-Coureur* du 4 février 1760, dans un article consacré à ces imitations de marbre, le nombre des ouvriers s'est accru a plus de 4,000, et l'on n'en sera pas surpris quand on voudra considérer tous les avantages du marbre factice. »

Après cela, il ne faut pas trop s'étonner qu'on ait essayé de généraliser l'emploi du stuc et de l'utiliser à une foule de menus ouvrages, auxquels sa nature ne semblait guère le prédestiner. Le 9 septembre 1766, un sieur Massart, domicilié rue des Poulies, dans l'ancien hôtel Conti, offrit au Dauphin « un morceau dont il étoit inventeur, gravé en bas-relief, représentant un calendrier » ; et ce prince voulut bien honorer Massart du titre de « son graveur ordinaire en bas-relief ». Or le *Mercure* de janvier 1767 nous apprend que la matière dont était fait cet ouvrage consistait en un « mastic aussi dur que le marbre, et qui en a toute la ressemblance » ; et il ajoute : « Il peut être employé pour toutes sortes de bordures, de panneaux d'appartements, de médaillons, corniches, rosettes, boëtes de toilette et même pour représenter des paysages, des châteaux de plaisance, des vues, des ruines, paysages chinois, etc. » Ces menus objets ne tardèrent pas, au surplus, à être mis dans le commerce, et le *Mercure* de janvier 1775 annonçait au public que le magasin du *Petit Dunkerque* tenait à la disposition de ses clients des « bonbonnières en stuc très légères ». Deux ans plus tard, le sieur Grisel perfectionnait cette invention et arrivait à imiter « toutes espèces de marbres, même les plus rares et les plus précieux, au point de tromper les plus connoisseurs, ayant le veiné, le jaspé, le froid, le tact, le poli du véritable marbre ». (*Mercure* de janvier 1777.) Enfin, à la date du 19 mai 1780, le *Journal général de France* publiait la réclame suivante :

Le sieur *Regnier*, stucateur à la haute Courtille, fait en stuc tout ce qui concerne la décoration des sallons, galleries et cabinets, et, en incrusté, les panneaux, pilastres et arabesques dont il a des échantillons. Il rétablit les tableaux en mosaïque, et en fait en cailloux d'albâtre de plusieurs couleurs. Il tient aussi des couleurs tronquées et des piédestaux en stuc imitant les marbres les plus rares.

On voit qu'à ce moment le stuc jouissait de la plus haute faveur. On en faisait jusqu'à des dessus de tables, de secrétaires, de commodes. Déjà, au siècle précédent, le *Mercure* de juin 1673 avait pris soin de nous informer que « les tables façon de marbre » étaient devenues « fort à la mode ». A la *Vente du fermier général de Courmont* (13 mai 1778), on adjugeait des tables à dessus de stuc ». Et dans une *Vente de meubles et effets de M..., rue et vis-à-vis le Petit Saint-Antoine* (11 janvier 1782), figuraient des « commodes à dessus de stuc représentant des fleurs faites avec le plus grand art ».

Aujourd'hui, cette composition, destituée de la plupart de ces nobles emplois, n'est guère mise en œuvre que par grandes masses et concourt à la décoration des vestibules, escaliers, etc., où le stuc est simplement utilisé comme revêtement de murailles.

Stylobate, *s. m.;* **Stilobate,** *s. m.* — Terme d'architecture. Soubassement, en forme de piédestal, orné d'une base et d'une corniche. Rabelais, dans sa pittoresque description de « la fontaine phantastique » qui ornait le temple de la Bouteille, écrit (*Pantagruel,* liv. V, ch. XLII) : « Le soubassement d'ycelle estoit de très pure et très limpide alabastre, ayant haulteur de troys palmes, peu plus, en figure heptagone, esgualement party par dehors avec ses stylobates, aruletes, cymasultes et undiculations doriques à l'entour. » Nous lisons, d'autre part, dans le *Bref et sommaire recueil de ce qui a esté faict à l'Entrée de Charles IX* (Paris, 1572) : « Au-dessous de chacune desquelles figures estoit un stilobate de proportion et saillie convenable. » Et, ailleurs, ce *Recueil* parle de « stilobates d'ordre Tuscan et Dorique de douze pieds de hault. »

STYLOBATE. — Est également un terme de menuiserie. On donne ce nom à une plinthe décorée, à sa partie supérieure, d'une moulure généralement simple.

Suage, *s. m.* — Terme d'orfèvrerie. Autrefois on écrivait de préférence Souage. (Voir ce mot.)

C'était aussi un terme de potiers d'étain, indiquant le renflement que ces artisans exécutent sur le bord des plats et assiettes contournés.

Subelin, *adj.;* **Sublin**, *adj.* — Orthographe arbitraire de Zibelin. (Voir ce mot.) « A Henri Godeffroy, marchant pelletier de la ville de Paris, pour son payement de dix thimbres de martres subelines... » (*Compte des dépenses de François I*[er], à l'année 1531.) « ... Sous condition que le Polonois payeroit la quantité de cent timbles de martes sublines. » (*Chronologie novénaire,* de Palma Cayet, à l'année 1591.)

Subreceou, *s. m.* — Locution provençale. Dais, ciel de lit.

Subrepe, *s. m.* — Locution limousine. Couvre-pied.

Substruction, *s. f.* — Parties de la construction qui sont placées sous les murs principaux, et qui généralement se trouvent ainsi dérobées aux regards.

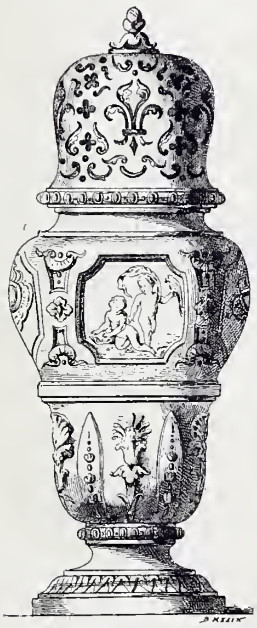


Fig. 684.
Petit sucrier en argent
(fin du XVII[e] siècle).

Subtil, *adj.* — Adjoint au mot or ou argent, il prenait autrefois la signification de fin, indiquant un titre particulièrement élevé. Voici un exemple de son emploi dans ce sens : « A Jehan du Boys, la somme de soixante-six escuz quinze solz, pour franges d'or subtil, gallons d'argent, par luy fourny pour le poylle, pourté à l'Entrée dudit Légat. » (*Comptes de la ville de Lyon ;* Entrée du cardinal de Médicis, 1592.)

Subtilement, *adv.;* **Soltiment**, *adv.* — Etait pris autrefois dans le sens d'adroitement. Décrivant une coupe d'or où était représenté le siège de Troye, l'auteur de *Floire et Blanceflor* écrit :

> Desor le bort qui si resplent
> Fut devisé molt soltivement
> Si come Hélaine fut ravie.....

Succin, *s. m.* — Nom donné à l'ambre jaune. (Voir Ambre.)

Suchou, *s. m.;* **Suchot**, *s. m.* — Locution limousine et angoumoise. Table pour hacher la viande. Sorte de billot. (Voir Souchot.)

Sucrier, *s. m.* — Petit récipient à couvercle, qui sert à mettre le sucre pour le présenter sur la table. L'usage courant du sucre étant relativement moderne, le sucrier n'est apparu dans notre mobilier qu'à une époque récente. Nous donnons au mot Rocher quelques détails sur la place que le sucre occupait au XVI[e] siècle dans la décoration des tables et la composition des desserts. L'anecdote suivante, que nous empruntons à Palma Cayet (*Mém. sur l'hist. de France,* t. LXX, p. 209), et remontant à l'année 1600, complète ces renseignements :

Monsieur de Comitibus, vice-légat d'Avignon, fit assembler toute la noblesse et les dames de la Ville en la grande salle du palais de Poictiers, que l'on appelle de Rouvre, où il invita la Royne et toute la Cour d'y prendre la collation : l'assemblée et le bal achevéz, l'on fut esbahy que les tapisseries d'un bout de la salle tombèrent à poste, descouvrant la magnifique collation préparée, de trois tables dressées, couvertes de plusieurs sortes de poissons, bestes et oyseaux, tous faicts de sucre, et de cinquante statuës en sucre, grandes de deux palmes ou environ, représentants au naturel plusieurs dieux, déesses, empereurs. Les dieux de sucre, pour ceste fois-là, n'eurent pas du meilleur. Il y avoit aussi trois cents paniers pleins de toutes sortes de fruicts, faicts en sucre près du naturel, qui furent donnéz, aprèz la collation achevée, aux dames et damoiselles qui s'y trouvèrent.

L'usage de ces décorations en sucreries persista hors de France pendant une partie du XVII[e] siècle, et par la *Gazette* nous savons qu'aux noces du prince de Danemark avec la fille de l'Électeur de Saxe (15 octobre 1634), « ce qu'il y avoit de plus magnifique au festin, c'est qu'à chacun service, il y avoit des figures de cire et de sucre qui représentoient mille gentillesses, qu'ils nomment des chois en aleman et qui ont coûté jusqu'à sept mille richedales ». Mais le sucre en poudre et plus tard le sucre cassé, considérés comme condiments, ne firent pas leur apparition sur les tables avant le milieu du XVII[e] siècle. Si nous en croyons Richelet et Furetière, les premiers sucriers consistèrent en « vaisseaux, ordinairement d'argent, qu'on sert sur table pleins de sucre en poudre ». « On l'en fait sortir par des trous, ajoute Furetière, quand on en veut mettre sur les fruits, ou faire quelque autre assaisonnement. » L'Académie (1696) n'est pas moins explicite : « Petite vaisselle longue et ronde, dit-elle, dans laquelle on met du sucre en poudre, et dont le haut est fait en dôme et percé de petits trous. » C'est sans doute à ce genre d'ustensiles qu'appartenait le sucrier poétique qui, au dire du *Mercure* d'avril 1681, « faisoit de fort doux yeux » à une salière voisine. (Voir, à la colonne 886, la fable de la *Salière et du Sucrier.*) On se souvient, en tout cas, que Scarron reprochait à sa sœur d'avoir, par mesure d'économie, fait rapetisser les trous de son sucrier. L'usage du sucre en poudre ayant, nous l'avons dit, précédé celui du sucre en morceaux, il est naturel que les sucriers aient affecté la forme décrite par Furetière, par Richelet et par l'Académie, forme qui nous est demeurée familière grâce aux nombreux spécimens parvenus jusqu'à nous. Toutefois, dans l'*Inventaire de Mazarin* (1653) — le premier où nous rencontrions ces récipients — à côté d' « un sucrier d'argent blanc à six pans, façon de Paris », qui doit être semblable à ceux dont parle Furetière, nous relevons trois autres sucriers ainsi catalogués : « 1° Une boëte avec sa cuillère, servant de sucrié, d'argent de Paris, vermeil doré, toute unie, pesante cinq marcs cinq onces sept gros. — 2° Une autre boëte, servant de sucrié, d'argent de Paris, vermeil doré, toute unie, pesant deux marcs six onces six gros. — 3° Une autre boëte plus petite, aussi servant de sucrié, d'argent de Paris, vermeil doré, toute unie, pesante un marc deux onces. » Ces divers vases devaient vrai-



Fig. 685.
Petit sucrier en argent
(XVIII[e] siècle).



Fig. 686.
Sucrier en argent,
composé
par Pierre Germain.

semblablement ressembler assez à nos sucriers modernes. Mais ce modèle, importé sans doute d'Italie, était rare alors, et l'on peut croire que les sucriers fabriqués par le potier d'étain dont Loret célèbre les mérites peu communs (*Muze historique,* à la date du 5 janvier 1658) étaient de la forme indiquée plus haut. Pour le beau « sucrier d'or à six pans, gravé aux armes de la Royne Anne d'Autriche », dont la description nous est fournie par l'*Inventaire général des meubles de la Couronne,* c'est un sucrier haut ; il ne saurait non plus y avoir de doute. Il n'en est pas de même du « sucrier », sans autre désignation, que renfermait la fameuse cassette rouge, comprise dans l'*Inventaire du surintendant Fouquet* (1661), et une pareille incertitude règne relativement aux 36 sucriers en métal précieux, que nous avons relevés dans les divers *Inventaires du mobilier de la Couronne,* dressés sous le règne de Louis XIV. Leur description, en effet, est trop sommaire pour qu'on puisse émettre à leur égard aucune présomption bien assise. Ce que nous savons, par exemple, c'est que sur ces 36 sucriers, 3 étaient en or et pesaient ensemble 8 marcs 3 onces 2 grains ; que 18 étaient en vermeil et pesaient 30 marcs 5 grains ; enfin que les 15 derniers étaient en argent et que leur poids s'élevait à 29 marcs 7 onces et 6 grains. De tous ces petits vases, un seul est mentionné avec quelques détails ; c'est « un sucrier d'or à la moderne, cizelé d'ornemens, et par le milieu de trois testes antiques, avec les armes de France, les chiffres du Roy et trois couronnes gravées entre deux ». Quelle est au juste la signification de ces mots : « à la moderne » ? C'est ce qu'il nous est impossible de spécifier.

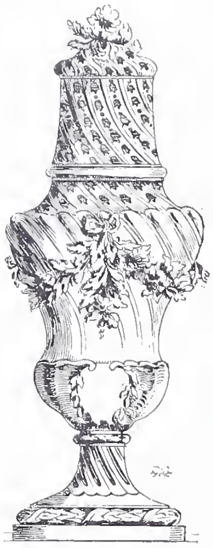


Fig. 687.
Sucrier en argent
(XVIIIe siècle).

Avec les dernières années du XVIIe siècle, disparurent peu à peu les sucriers en argent et en vermeil, et c'est miracle que quelques-uns d'entre eux soient parvenus jusqu'à nous. Dès 1689, la *Déclaration du Roy sur le retranchement des vaisselles d'or et d'argent* interdisait aux orfèvres d'en confectionner au-dessus de 3 marcs. Bientôt il ne leur fut plus permis d'en fabriquer ni d'en vendre ; et en 1709, on vit s'acheminer vers la Monnaie presque tous ceux de ces jolis ustensiles de table, qui avaient résisté aux précédentes réquisitions du Trésor aux abois.

Au XVIIIe siècle, la céramique remplaça l'argenterie, qui continua de se faire rare. Déjà à la fin du siècle précédent, Rouen et Moustiers avaient enfanté une foule de gracieux sucriers, enrichis d'arabesques inspirées par Bérain, ou des lambrequins élégants, chers à la fabrication rouennaise. On peut contempler de jolis spécimens de ces deux fabrications au musée de Cluny. Mais c'est surtout l'intervention de la porcelaine dans le mobilier qui acheva cette révolution. Il n'est besoin que d'ouvrir le *Livre journal* de Lazare Duvaux, pour voir de quelle faveur les sucriers en porcelaine jouirent à cette époque. L'habile marchand fournit, en effet, à Louis XV : « Quatre sucriers de table sur leurs plateaux de Vincennes, peints à fleurs et filets bleus » ; à la princesse de Rohan : « Un sucrier de Saxe à fleurs bleues » (de 108 livres) ; au marquis de Castries : « Deux sucriers ovales et leurs plateaux de Vincennes, peints à fleurs ». Etc. (*Livre journal,* t. II, p. 69, 176, 201.) Parfois les sucriers accompagnaient un service à thé ou à café. Dans ce cas, ils prenaient le plus souvent le nom de *Pot à sucre,* comme dans les deux articles suivants : « A Mme de Pompadour : Un déjeuner d'un plateau, deux tasses, pot à sucre et théière en bleu céleste, peints à fleurs, 480 livres. » « A Mme la princesse de Rohan, la jeune : Un déjeuner composé d'un cabaret verni, une tasse, pot à sucre et pot à crême, 60 livres. » (*Ibid., id.,* p. 69 et 146.) Peut-être faut-il conclure de ce terme nouveau, que le sucrier proprement dit continua de renfermer exclusivement du sucre en poudre, alors que le « pot à sucre » contenait le sucre en morceaux. A cette époque, toutefois, on rencontre également des sucriers accompagnés de cuillers, ce qui donne à supposer que les pots à sucre pouvaient aussi servir pour le sucre en poudre. Nous citerons comme exemple de ce dernier genre : « Deux beaux sucriers en porcelaine, garnis en vermeil, et leurs cuillers », que les *Annonces, affiches et avis divers* du 9 mai 1776 indiquaient comme étant à vendre à Paris chez le sieur Gayot, rue de la Sourdière.



Fig. 688. — Sucrier
en faïence de Rouen
(XVIIIe siècle).

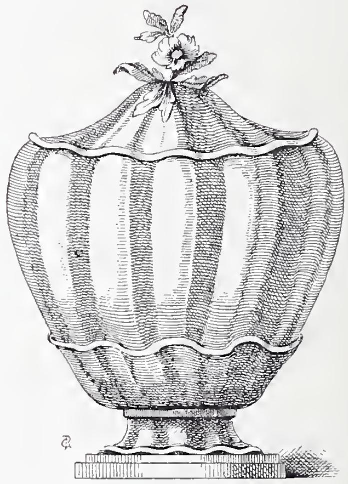


Fig. 689.
Pot à sucre en argent
(XVIIIe siècle).

Aujourd'hui ces divers modèles, quoique d'aspect très différent, portent un seul et même nom. Les sucriers pour sucre en poudre sont généralement à pied, et toujours à couvercle. Ce dernier est échancré pour livrer passage au manche de la cuiller percée de petits trous, qui sert pour saupoudrer les fruits, les pâtisseries ou autres desserts. Leur forme, en outre, est presque toujours ronde ou ovale. Celle des sucriers destinés au sucre cassé est uniformément ronde, trapue, sans pieds, avec un couvercle plein, surmonté d'une petite pomme, d'une fleur ou d'un bouton, et deux petites anses au corps de la pièce. On fait de ces sucriers en argent, mais surtout en porcelaine, en faïence ; on en fait aussi en verre, mais plus rarement.

Suite, *s. f.* — C'est le nom qu'on donne à deux ou à plusieurs pièces, à peu près de mêmes dimensions, placées à un même étage et sur un même plan, et communiquant entre elles par des baies qui correspondent et forment enfilade.

SUITE. — Est encore un terme de fumisterie. Il se dit d'une série de tuyaux emboîtés les uns dans les autres, que l'on place dans un corps de cheminée.

Sujet, *s. m.* — Terme didactique. Se dit de l'ensemble d'objets, ou de l'événement que le peintre ou le sculpteur prétendent imiter ou représenter, ou dont ils s'inspirent pour exécuter une décoration quelconque. « Une écuelle

couverte, avec sujets d'enfants en camaïeu rouge. Six cornets de porcelaine du Japon, à sujets de châteaux, animaux, feuillages, etc. » (*Catalogue de la vente de M*[me] *de Pompadour,* 1766.) C'est aussi le nom qu'on donne aux groupes allégoriques, emblématiques ou historiques, qui ornent certains meubles, les pendules principalement. Ainsi « la belle pendule à secondes, dorée d'or moulu, représentant le sacrifice d'Iphigénie, et marquant les quantièmes et les jours de la semaine », que les *Annonces, affiches et avis divers* du 26 juin 1777 indiquent comme étant à vendre chez le sieur Cresson, rue de Viarmes, était « une pendule à sujet ». Enfin, par extension, ce mot s'applique à tous les motifs de décoration. Et, de la sorte, on est arrivé à écrire : « Gros étui en émail peint, sujets champêtres, avec camée cornaline, aux deux extrémités. » (*Catalogue de la vente de M*[lle] *Jeanne Olivier ;* Paris, novembre 1888.)

Sujétion, *s. f.* — Se dit des servitudes auxquelles un hôtel, une maison, un appartement sont assujettis.

Sulérr, *s. m.* — Locution bretonne. Galetas.

Sultan, *s. m.;* **Sultane,** *s. f.* — L'auteur du *Dictionnaire critique, pittoresque et sentencieux,* publié à Lyon en 1768, définit la sultane : « Espèce de coussin rempli de parfums, et que la mollesse du siècle a placé dans tous les cabinets. » Le rédacteur de l'*Almanach sous verre,* pour l'an IV, écrit de son côté : « Le sultan, meuble de toilette très connu, est un coussin rempli de plantes odoriférantes, couvert de taffetas, bordé de rubans, etc. » Il est surprenant qu'un meuble, qui paraît avoir été si répandu, ait laissé si peu de traces. D'autre part, dans une vente rue Gaillon, signalée par le *Journal général de France* du 10 décembre 1782, il est fait mention d'un « très beau meuble de damas de trois couleurs, savoir : 8 fauteuils, ottomane, deux sultanes et écran..., etc. » Ici la sultane semble être un siège dans le genre du sopha ou de l'ottomane. Ce siège, non plus, n'est guère connu ; aucun *Recueil* spécial n'en fait mention, et nous n'en avons point découvert d'autres traces.

Sumac, *s. m.* — Plante de la famille des térébinthacées, dont les fleurs et surtout les feuilles, séchées et réduites en poudre, servent à la préparation des maroquins.

Summe, *s. f.* — Voir Somme.

Superficie, *s. f.* — Surface d'un corps considérée quant à sa longueur et à sa largeur, sans tenir compte de sa profondeur. La superficie d'une pièce se mesure à l'étendue de son plancher, celle d'une maison d'après le sol qu'elle occupe.

Superfin, *ad.* — Terme de tireur d'or. Se dit du métal qu'on a passé à la plus petite filière.

Superposer, *v. a.* — Placer un corps sur un autre.

Superposition, *s. f.* — État de deux corps placés l'un au-dessus de l'autre. Action de les superposer.

Superstruction, *s. f.* — Terme d'architecture. Construction au-dessus du sol.

Superstructure, *s. f.* — Terme de construction. En architecture, se dit en général des parties de l'édifice qui ne sont pas indispensables. Dans les ponts et chaussées, au contraire, on appelle superstructure d'un pont la partie qui se trouve au-dessus d'une rivière, d'un canal, etc.

Support, *s. m.* — Se dit généralement de tout ce qui soutient ou supporte un objet, quel qu'il soit. Les socles, les piédouches, les piédestaux sont des supports. Les consoles appliquées au mur, et sur lesquelles on pose des statuettes ou des bustes, prennent le même nom. « Deux supports en bois sculpté et doré à figures d'enfant. » (*Vente de M*[me] *Gabrielle Elluini,* mars 1883.) « Deux petites consoles-supports en porcelaine de Saxe ; décor, oiseaux et fleurs. » (*Vente de M*[lle] *Humberta, artiste lyrique,* juin 1887.) On appelle également support la petite carcasse en fer, sur laquelle on place l'abat-jour d'une lampe ou d'une bougie. Enfin, les tapissiers donnent ce nom aux broches en fer recouvertes d'un tube en bois tourné, servant à supporter les bâtons à poulies sur lesquels glissent les grands rideaux d'une fenêtre. On fabrique ces derniers supports tout en fer, pour les fenêtres garnies de galeries.

Surargenté, *adj.* — Terme ancien. Usité dans le sens où nous employons aujourd'hui le mot argenté. « Toute manière d'oèvre fete à martel est bonne et loiax se ele est dorée ou seurargentée. » (*Livre des mestiers,* d'Étienne Boileau, titre LXXXII, art. v.)

Surbaissement, *s. m.* — Terme d'architecture. Quantité dont une arcade est surbaissée.

Terme de marbrier. Seconde taille que l'on fait pour cintrer et dégager une moulure.

Surbaisser, *v. a.* — Construire un arc ou une voûte dont la hauteur est moindre que le demi-diamètre. Ce verbe est surtout employé au participe passé. Les arcades qui entourent la place Royale sont des arcades surbaissées.

Surchauffure, *s. f.* — Terme de métallurgie. État de l'acier qui, après avoir souffert une température trop élevée, devient pailleux et plein de petites veines noires.

Surciel, *s. m.;* **Surciez,** *s. m.* — Terme ancien, ayant la signification de ciel de lit. « iiii mauvois surciez de pers, plains de bourre, prisié xvi deniers. — Un surciez [fait] d'un tappis, prisié iii sols. » (*Invent. de M*[gr] *Richard Plicque, évêque de Reims,* 27 décembre 1389.) « Le bois d'un lict de noyer, avec le surciel de bocassin. » (*Invent. de Balthazar de Montauban, sieur de Sainte-Croix ;* Archives des hôpitaux de Toulouse, 1620.) Nous avons établi plus haut que, dans le Bordelais, Sobreceu avait la même signification.

Surdoré, *part. passé* du verbe Surdorer ; **Suroré,** *adj.* — Employé autrefois avec la signification que nous donnons aujourd'hui au mot doré. D. Carpentier cite une *Lettre de rémission* de 1381, où il est question de : « Quatre verges d'argent surorées. » (*Gloss. nov.,* t. III, col. 913, sous *Superaurare.*) Dans l'*Inventaire de Pierre Salle* (Marseille, 1623), on note : « Trois petits caquetoirs cuir rouge surdorés. » A la *Vente de M*[me] *de Pompadour* (28 avril 1766), on adjugea : « Deux vases d'albâtre, en forme de nacelle, couverts et évidés en dedans, avec bords et boutons surdorés. » Et dans l'*Inventaire des meubles de la famille royale* (chambre de Marie-Antoinette, 1792) figuraient : « 2 glands et cordons de lustres et deux rosaces en or faux, seulement surdoré. » Enfin, la *Gazette de France* des 13 et 20 janvier 1766 nous apprend qu'un arrêt de la Chambre des monnaies, en date du 2 décembre 1765, permettait aux orfèvres de vendre des boîtes d'argent « surdorées à l'intérieur avec charnières d'or et fermetures garnies d'or ». On voit que cette expression, aujourd'hui peu usitée, a été longtemps d'un usage courant.

Sureau, *s. m.* — Bois français, employé parfois dans l'ébénisterie. Il est jaune et dur.

Surélever, *v. a.* — Terme d'architecture. C'est construire une partie d'édifice après coup. Surélever une maison d'un étage, c'est rajouter un étage après que la maison semblait achevée. On appelle voûte ou arcade surélevée celle dont la flèche est supérieure comme dimensions à la moitié de l'ouverture de l'arc.

Surétamer, *v. a.* — Passer une couche d'étain sur un autre métal, tel que fer, cuivre, etc. Nous disons aujourd'hui étamer. (Voir Seurestamer.)

Sûreté (serrure, verrou de). — Voir Serrure et Verrou.

Surgoire, *s. f.* — Sorte de soucoupe. Le continuateur de Du Cange (t. III, col. 926, sous *Suriscula*) cite une *Lettre de rémission* de l'année 1379, où on lit : « Laquelle suppliante prist sur le comptoir dudit chanoine un henap et une surgoire d'argens. »

Surhausser, *v. a.* — Terme d'architecture. Il est parfois synonyme de surélever. Dans ce sens, on surhausse une maison d'un étage. Mais, le plus souvent, il s'entend d'une voûte,

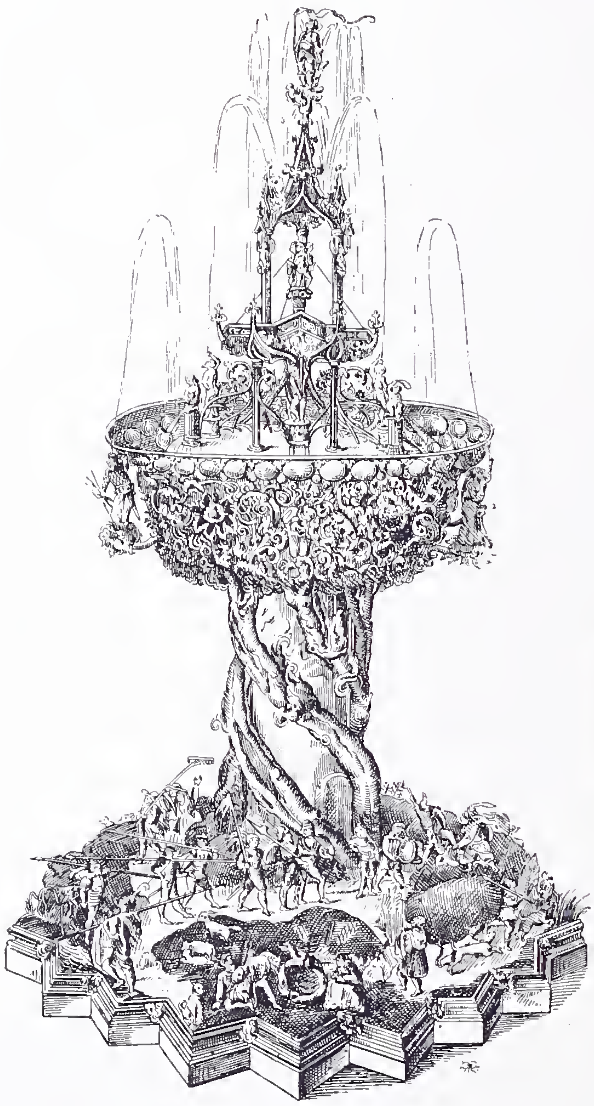


Fig. 690. — Surtout de table sous forme d'entremets, composé par Albert Dürer.

d'une arcade dont la montée est plus élevée que la moitié de l'ouverture de l'arc formé par cette arcade ou cette voûte.

Surjet, *s. m.* — Sorte de couture, ayant pour but de réunir deux lisières ou deux pièces d'étoffe rempliées à fil droit ou en biais. Le surjet s'exécute en mordant en même temps avec l'aiguille les bords des deux morceaux d'étoffe placés exactement l'un sur l'autre.

Surkette, *s. f.* — Locution picarde. Souricière.

Surmonter, *v. a.* — Se dit d'un objet qui est placé ou élevé au-dessus d'un autre objet. On dit d'une croix qu'elle surmonte le clocher d'une église ; d'un couvercle de vase qu'il est surmonté d'un bouton ou d'un anneau.

Surmouler, *v. a.* — C'est fondre ou mouler une figure, à l'aide d'une empreinte obtenue sur une pièce qui n'est point originale, ou qui, en principe, n'avait pas été exécutée dans le but d'être reproduite.

Suroré, *adj.* — Voir Surdoré.

Surplomber, *v. a.* — Se dit des parties d'une construction formant une saillie plus ou moins considérable sur les parois inférieures qui enveloppent la base.

Surprise (Boîte, vase à), *s. f.* — On nomme boîte à surprise de petites boîtes qui, au moment où l'on soulève le couvercle, laissent saillir brusquement un objet inattendu. Les pots à surprise sont des vases qu'on vide à l'aide de conduits dissimulés, et dont le goulot, percé de trous, livre passage au liquide, dès qu'on essaye de s'en servir à la façon des autres vases. (Voir Pot trompeur.) Ces surprises, très goûtées jadis et peu dangereuses, n'auraient pas suffi à distraire nos ancêtres du Moyen Age ; aussi ne se faisaient-ils pas faute d'en combiner qui étaient à la fois moins anodines et plus compliquées. Un des châteaux du XVe siècle, où ce genre de distractions abondait, était le château de Hesdin, que les ducs de Bourgogne avaient fait machiner d'une façon toute spéciale. Une quittance de mille livres comprise dans les *Comptes de Jean Abonnel, conseiller et receveur général des finances de Philippe le Bon* (1432), et relative au payement de pareille somme versée à Colart le Voleur, peintre et valet de chambre du Duc, pour avoir restauré cette machination variée, fournit de nombreux renseignements sur le château de Hesdin et les surprises qu'il renfermait. Elle nous apprend qu'à l'entrée de la grande galerie, il y avait : « Un engien pour moullier les dames en marchant par-dessus, et ung mirouer où l'on voit plusieurs abuz ; et avec ce fait, à l'entrée d'icelle galerie, ung engien, lequel au toucher aux boucles, ledit engien doit venir frapper au visaige de ceulx qui sont dessoubz et [les] broullier tous noirs ou blancs. — *Item,* à l'issue d'icelle galerie a ung aultre engien que tous ceulx qui passent parmi seront féruz et batus de bonnes boulées sur leurs testes et espaules. » Plus loin, à propos de la grande salle, il est dit : « *Item,* avoir fait faire pavement pour paver icelle sale semblable comme devant estoit la moitié ou environ, et là a une place que quant les gens vont par-dessus, pour eulx garantir de la pluie, ils chéent du hault en bas en ung sac là où ils sont tous emplumez et très bien brouilliéz. » Puis parlant d'une autre galerie, notre document ajoute : « *Item,* a fait, d'abondance, que en icelle galerie a ung pont que, quant l'en veult, l'en fait cheoir en l'eaue ceulx qui vont par-dessus. — *Item,* sont en plusieurs lieux engiens, que, quant l'en veult touchier à aulcunes touches y estans, on fait cheoir grande habondance d'eaue sur les gens. — *Item,* sont en la galerie six personnages, plus que paravant il n'y avoit, qui moillent les gens et par plusieurs manières. — *Item,* à l'entrée d'icelle, VIII conduiz pour moullier les dames par-dessoubz, et trois conduiz que, quant les gens arrestent par devant, ilz sont tous blanchiz et brouilléz de farine. — *Item,* une fenestre que quant les gens la veulent ouvrir, il y a un personnage par devant qui moulle les gens et reclôt la fenestre à parelle. » Ces sortes de surprises, un peu barbares et plus que familières, demeurèrent en usage jusqu'au XVIIIe siècle. A Versailles, la grotte d'Apollon était entourée de jets d'eau, qui, sortant brusquement de terre, inondaient les curieux, et il nous souvient d'avoir vu, en Hollande, aux environs d'Arnhem, tout un jardin machiné de la sorte.

Surtaille, *s. f.* — Nom donné, au XIVe siècle, aux broderies d'application. (Voir Seurtail.)

Surtout, *s. m.* — Vaste pièce de vaisselle ordinairement d'argent ou de cuivre doré, en forme de plateau, dont le fond est parfois orné d'une glace et sur laquelle on place



B. Melin del. Maison Quantin, imp.-éd.

SURTOUT DE TABLE

EN ORFÈVRERIE, DESSINÉ PAR JUSTE-AURÈLE MEISSONNIER (XVIIIe SIÈCLE)

des compotes, des corbeilles de fruits, des fleurs, des lumières. Le surtout est la parure des grands repas. Il occupe le centre de la table et concourt largement à sa décoration.

L'habitude de garnir le milieu des tables à manger de pièces d'orfèvrerie ou d'objets d'art est fort ancienne. Les entremets prenaient souvent, au XIVe et au XVe siècle, l'apparence de surtout. On en trouve la preuve dans les récits qu'Olivier de la Marche fait des banquets qui avaient lieu à la Cour de Bourgogne et dans les miniatures et les dessins datant du XVe et du XVIe siècle. (Voir fig. 690.) Dans notre troisième volume (col. 872), nous avons, au mot MILIEU, parlé de ces décorations généralement somptueuses. Pierre de l'Estoile raconte (*Journal,* t. X, p. 136) qu'au baptême du fils du comte de Tresme, qui eut lieu à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois (1610), le grand-père de l'enfant, M. de Gesvres, offrit au dauphin et à Mlle de Vendôme, qui étaient parrain et marraine, une « collation magnifique (qu'on disoit revenir à 1,500 escus), en laquelle, ajoute Pierre de l'Estoile, entre autres singularités, y avoit un ermitage représenté, qui tenoit une table d'un bout à l'autre, dans lequel se voioient force fleurs, et se cueilloient confitures sèches et dragées exquises de toutes sortes ». Cet ermitage était bien un surtout, au sens propre du mot. Mais si par ce terme on entend une pièce d'orfèvrerie, exécutée spécialement pour tenir le milieu de la table, c'est là un meuble plus récent, et dont le nom est sinon tout à fait nouveau, du moins relativement moderne. Ni Richelet, ni Furetière ne l'ont connu. Toutefois, il est presque leur contemporain et remonte à la fin du XVIIe siècle. Le méticuleux Dangeau nous apprend, à la date du 18 mars 1694, que Louis XIV, toujours magnifique, même dans ses déplacements rapides, se servit ce jour-là d'un surtout en guise de table de campagne. « Le roi partit à dix heures de Chantilly, écrit Dangeau, et vint dîner à une petite maison près de Verberie ; il fait porter son dîner dans un surtout qui suit son carrosse, et choisit pour dîner une maison seule, où on ne l'attend point, pour n'être pas accablé de monde. » (*Journal,* t. IV, p. 464.) Le précieux *Journal* de ce scribe fidèle nous montre, du reste, le Grand Roi agissant souvent de la sorte. Le 14 juin de cette même année, il dînait sous les grands arbres de la forêt de Marly, « dans une route, où il avoit fait accommoder son dîner : il n'avoit voulu, ajoute notre historien, qu'on lui menât qu'un surtout ». (*Ibid.,* t. V, p. 20.) Plus loin (mai 1695), Dangeau nous donne quelques détails sur le mécanisme de ce service et sur les avantages qu'il présentait. « Le roi dîna dans son carrosse, fit mettre le second carrosse auprès de lui. Il a un surtout qui va devant, et les officiers le font dîner dans un champ, où il est plus en repos que dans un village où il seroit accablé de peuple. » (*Ibid.,* t. V, p. 194.) On peut conclure de ces citations que, dès 1693, les surtouts étaient déjà d'un usage courant sur la table royale. Nous n'avons pas toutefois de description précise de ces pièces d'orfèvrerie, et, fait curieux, les nombreux *Inventaires des meubles de la Couronne* n'en mentionnent aucune, du moins sous ce nom. Peut-être se confondaient-elles avec les MILIEUX décrits par l'*Inventaire* de 1697. Cela est d'autant plus probable que le *Mercure* d'avril 1698 — dans un article où nous trouvons des détails intéressants sur un surtout que Monsieur, frère unique du roi, étrenna lorsqu'il reçut, à Saint-Cloud, milord Portland, ambassadeur de Guillaume III, roi d'Angleterre — emploie les deux termes comme étant synonymes. « Il y avoit au milieu de la table, raconte le *Mercure,* un grand surtout ou milieu de table de vermeil doré. Il y a peu de temps que ces sortes d'ouvrages sont inventez pour garnir le milieu des tables. Ils y demeurent pendant tout le repas. On en fait de plusieurs plans différens. Ils sont souvent enrichis de figures et portent quantité de choses pour l'usage de la table ; en sorte qu'on ne peut rien souhaiter de nécessaire à un repas, que l'on n'y trouve. Ces espèces de machines de nouvelle invention cachent, dans les repas de jour, sous des ornemens utiles, les endroits où l'on met le soir les bougies. Le surtout de Monsieur est de M. de Launay, qui en a fait



Fig. 691. — Surtout en orfèvrerie, composé par J.-A. Meissonnier.

deux pour le Roi, où l'on voit tout ce que l'invention, l'art et la beauté du travail peuvent fournir pour embellir un ouvrage, et pour enrichir l'or et l'argent, s'il est permis de parler ainsi. »

On aura remarqué qu'à deux reprises, le *Mercure* qualifie le surtout de « nouvelle invention » ; mais l'exemple du duc d'Orléans et celui du roi ne pouvaient manquer de porter rapidement leurs fruits, et une innovation si hautement patronnée eût été appelée à faire très rapidement son chemin, sans les lois restrictives édictées par Louis XIV, et qui, renouvelées périodiquement, vinrent paralyser les arts somptuaires et entraver l'industrie des orfèvres. Aussi les premiers personnages que nous voyons en possession de surtouts sont-ils des princes étrangers, que leur qualité mettait au-dessus des *Ordonnances royales*. Le 1[er] avril 1700, quand le commissaire Jean Régnault vint perquisitionner chez Claude Ballin, il saisit, « un millieu de table appelé surtout, surmonté de sa girandole d'où il sort huit branches, deux sucriers, deux poisvriers et huit corbeilles, le tout d'argent ». L'illustre orfèvre exécutait cette pièce pour l'Empereur, et il fallut qu'il présentât une permission du roi datée du 21 novembre 1799 pour qu'on le laissât achever son travail. Parmi les princes étrangers habitant Paris, un de ceux qui se distinguèrent le plus par des combinaisons de vaisselles précieuses et de fruits rares, ce fut assurément le duc d'Albe, ambassadeur d'Espagne auprès du Grand Roi. Il fit preuve, en effet, d'imagination en adjoignant aux surtouts d'argent ou de vermeil, des décorations improvisées en pâtisserie et en sucre, qui présentaient, à défaut de durée, le double avantage de l'actualité et du pittoresque. Dans un souper offert par lui, le 19 juin 1704, ce haut personnage avait fait placer sur sa table un surtout muni d'un jet d'eau s'élançant jusqu'au lustre, nouveauté qui fit alors sensation. (*Mercure,* juin 1704, p. 301.) A un autre souper, donné le 25 janvier 1705, à l'occasion du mariage de M. de Ruppelmonde avec M[lle] d'Aligre, ce même duc d'Albe inaugura un second surtout, où se trouvaient édifiées des grottes percées à jour et remplies de lumières, toutes chargées extérieurement et intérieurement des confitures sèches les plus rares et les plus exquises. (*Mercure,* janvier 1705, p. 354.) Mais ces innovations, pour curieuses qu'elles soient, pâlissent à côté de la décoration allégorique, dont ce fastueux ambassadeur fit les frais le 4 septembre 1707, à l'occasion de la naissance du prince des Asturies. Ici nous laissons la parole au *Mercure :*

Il y avoit au milieu de la table un surtout d'argent... On voyoit aux costés de ce magnifique surtout, sur deux corbeilles d'argent des plus grandes et des plus belles, d'un costé, le Roy d'Espagne à cheval, avec tous les attributs de ses exploits... et foulant aux pieds la Discorde et l'Hérésie; et, de l'autre, la Reine sur son trône, tenant entre ses bras le prince des Asturies qu'elle montre aux 4 parties du monde et aux nations différentes qui dépendent de la monarchie d'Espagne. La Justice moutre au prince, d'une main, sa balance, et, de l'autre, son glaive; ces deux figures s'élèvent de 15 à 16 poulces de haut, sur une terrasse de chocolat ornée de différents attributs doréz et convenables aux sujets. Leur matière estoit d'une pâte des plus rares et dont on fait les pastilles blanches, ce qui les faisoit paroistre d'un véritable marbre blanc. La sculpture estoit belle et bien finie.

Un si précieux exemple ne pouvait manquer de trouver des imitateurs. Au mois de juin 1739, au grand dîner offert à l'Hôtel de Ville de Paris, à la suite de la publication de la paix, le prévôt des marchands et les officiers du Châtelet et du corps de ville égalèrent au moins, s'ils ne la dépassèrent, l'ingéniosité de l'ancien ambassadeur d'Espagne. Mais laissons encore une fois parler le *Mercure :*

Le milieu de la table étoit sur sa longueur occupé par un filet dormant de 30 pieds de long, dont un magnifique surtout d'orfèvrerie marquoit le milieu. Aux côtés du surtout étoient placées des figures en ronde bosse de 24 pouces de proportion : 1° la Renommée, tenant sa trompette d'une main et un rameau d'olivier de l'autre; 2° le Génie de la France, sous la figure d'un jeune homme, la main droite sur les armes du roi et la main gauche tenoit un rameau d'olivier qui couvroit les armes de la ville; 3° un guerrier frappé d'étonnement et renversé sur des trophées d'armes, son glaive brisé; la déesse de la Paix, au-dessus, lui présentant un rameau d'olivier; 4° un athlète renversé de même sur des trophées, effrayé par une figure allégorique de Jupiter tenant le symbole de la paix; 5° la déesse de la Paix, tenant d'une main une branche d'olivier et de l'autre une corne d'abondance; au bas étoit un berger nonchalamment étendu auprès de son troupeau; 6° Minerve avec son casque, son égide et son armure à ses pieds et autres trophées d'armes, tenant une branche d'olivier au-dessus des armes de France. Ces six morceaux, en figure de ronde bosse, étoient moulés d'après les plus grands maîtres. La matière de ces ouvrages étoit de sucre royal, et d'une délicatesse rendue encore plus sensible par un luisant, semblable à celui du marbre et du bronze, et par sa transparence au travers des lumières. Le corps de chaque figure avoit à peine l'épaisseur d'un louis et ne pesoit pas 20 onces.

A titre de curiosité, on peut rapprocher de ces combinaisons ingénieuses « un orgue en cascade formant surtout de table », qui figura à la *Vente du comte de Jumilhac* (18 février 1782). Enfin, comble de l'ingéniosité, il se trouva qu'un sieur Dominique Dupuis, « artificier ordinaire du Roi », imagina les surtouts avec feux d'artifices, feux de Bengale, feux chinois, etc., de toutes couleurs. (Voir *Avant-Coureur* des 22 février et 2 avril 1762.) Lors de l'explosion du bouquet, il s'élevait « une quantité prodigieuse de devises galantes, qui se distribuoient par toute la table et régaloient les dames de billets qu'elles ne devoient qu'au hasard ». Malgré ce déploiement de sucrerie et même de pyrotechnie, il faut bien se garder de croire que l'argent et le vermeil avaient cessé de plaire. On avait recommencé à les prodiguer, même dans les repas ordinaires, et pour se rendre compte de l'importance, de la somptuosité et de la complication de ces pièces d'orfèvrerie, il suffit de feuilleter les albums de modèles dessinés par J.-A. Meissonnier ou encore de lire les lignes qui suivent, empruntées aux *Mémoires du duc de Luynes* (t. IX, p. 442) :

Le roi a vu ces jours-ci un ouvrage du sieur Roëttiers, orfèvre fameux, que l'on dit extrêmement digne de curiosité. C'est un très grand surtout d'argent pour l'Électeur de Cologne. L'Électeur a mandé à Roëttiers qu'il avoit pris un cerf sur la maison d'un paysan et ne lui a pas marqué d'autre détail; il a dit qu'il désiroit que cette chasse fût représentée dans un surtout; Roëttiers a composé un dessin admirable. Le milieu du surtout représente la chasse de cerf, autant dans le vrai qu'elle peut être dans un ouvrage d'orfèvrerie; les deux côtés représentent deux autres chasses. Le même ouvrier a fait, pour accompagner ce surtout, quatre flambeaux, qui sont quatre chênes parfaitement bien exécutés. Il a dit au roi que le surtout et les quatre flambeaux étoient du prix de 10,000 écus, seulement pour la matière et le contrôle, et qu'il en demandoit 2,000 louis de façon.

On peut rapprocher de cette pièce magistrale les admirables surtouts dont François-Thomas Germain fut l'auteur. En 1752, notamment, cet orfèvre célèbre composa celui que Louis XV offrit au rajah de Golconde, et voici en quels termes la *Gazette de France* du 18 novembre parle de ce superbe morceau :

La vaisselle, tant en vermeil qu'en argent, que le sieur Germain, orfèvre du roi, a été chargé de faire pour le nabab de Golconde, étant achevée, on en a porté les principales pièces à Choisy, et le 9 [novembre 1752], le sieur Germain eut l'honneur de les faire voir à Leurs Majestés. La principale pièce est un surtout d'argent. Toutes figures d'hommes et d'animaux étant interdites à l'artiste, il a pris pour sujet un rocher, qui par différens endroits répand des eaux avec beaucoup d'abondance, et sur le sommet duquel est une pyramide surmontée d'un vase. Dans les côtés de cette pyramide on apperçoit des fractures, suite ordinaire de la vétusté; le rocher paroît s'élever du milieu d'une mer, et pour ajouter quelque intérêt, le sieur Germain

l'a placé sur une isle portant plusieurs arbres destinés à représenter, par la différence de leurs formes et de leurs fruits, les quatre parties du monde. Sur les bords du surtout règnent des guirlandes de fruits et de fleurs.

En 1764, Germain exécuta le grand surtout du roi de Portugal, dont le prix dépassa 600,000 livres (voir G. Bapst, *Étude sur l'orfèvrerie* au XVIII[e] siècle, p. 142 et suiv.); enfin, en 1766, il expédia à Saint-Pétersbourg les trois surtouts de l'impératrice de Russie, dont l'*Avant-Coureur* du 8 septembre fournit une intéressante description.

Mais la grande innovation du XVIII[e] siècle, ce fut l'introduction, sur les tables, des surtouts de porcelaine ou de faïence, consistant non pas seulement en vastes plateaux, remplaçant ceux d'argent ou de vermeil en honneur au siècle précédent, mais comprenant tout un monde de fleurs, d'arbustes, de petits musiciens et de bergers en miniature, de marmousets, comme dit plaisamment Argant dans l'*École des mères,* de La Chaussée (acte III, scène I).

> Il faut être sorcier pour savoir ce qu'on mange...
> C'est encore au dessert, où j'ai ri de pitié
> De nous voir assommer d'un fatras de verrailles,
> Garni de marmousets et d'arbustes confus,
> Qui font un bois taillis où l'on ne se voit plus
> Qu'au travers de mille broussailles;
> Et tout cet attirail, pièce à pièce apporté
> Par un maître valet, par d'autres escorté,
> Est une heure à ranger sur le lieu de la scène;
> Et tient en attendant tout le monde à la gêne.

Fait à noter, ces surtouts de porcelaine se rencontrent alors dans toutes les classes de la société, et chez les hommes les moins légers, comme chez les femmes les plus frivoles. A la *Vente des meubles dépendant de la confiscation des biens du sieur Lally-Tollendal* (21 juillet 1766), on adjugea des « surtouts garnis de crystaux et de figures de porcelaine ». A la *Vente de M. de Julienne* (11 décembre 1766) figurait : « Un surtout garni de figures en porcelaine, avec bobèches et portant 12 lumières. » A la *Vente du fermier général de la Borde* (6 mars 1769), nous notons des « surtouts de dessert, ornés de porcelaine de Saxe ». A la *Vente de Duplessis, directeur de la manufacture de Sèvres* (1[er] décembre 1774), on relève : « Un surtout de cuivre, garni d'ancienne porcelaine de Saxe. » Quelques années plus tard, le sieur Oblet, qui s'était fait une spécialité de ces surtouts, en offrait un, convenant à une table de 80 couverts et « représentant le Temple de l'Hymen avec des colonnades ». (*Journal général de France,* 26 mars 1781.)

Nous n'avons plus guère idée de ce que pouvaient être ces amusantes décorations. Leur fragilité n'a pas permis qu'elles parvinssent jusqu'à nous. C'est à peine si, de loin en loin, on rencontre les débris de quelques-unes d'entre elles, dépareillés et dispersés dans des cabinets d'amateurs, et l'on a pu considérer comme une bonne fortune de voir un de ces surtouts presque complet figurer dans l'ancienne collection Double.

Il ne paraît pas, du reste, que les contemporains se soient fait de grandes illusions sur la durée de ces coûteux objets. Les Comptes de restauration apparaissent déjà nombreux et compliqués chez les fournisseurs du temps. « 12 juin 1750 — M. Dange, fermier général : Avoir nettoyé et recollé les fleurs et plantes d'un surtout, fourni les fleurs qui manquoient, 24 livres. » « 11 janvier 1754 — M[me] la comtesse de Marsan : Le raccommodage d'un surtout de porcelaine de Saxe, recollé et rétabli à neuf, 120 livres », etc. Ces articles, empruntés au *Livre journal* de Lazare Duvaux (t. II, p. 41 et 189), ont une éloquence persuasive et prouvent que, dès cette époque, ces surtouts fragiles étaient soumis à de douloureuses épreuves. Quelques vers, au surplus, récités par un employé de la Manufacture de Sèvres, au roi et à la reine, lorsqu'ils visitèrent cet établissement, montrent combien ceux mêmes qui fabriquaient ces petites merveilles étaient persuadés de leur durée précaire :

> Fragiles monumens de l'industrie humaine,
> Servez en même temps d'emblème à nos erreurs.
> Les croix d'or, les mortiers, les trônes, les grandeurs
> Sont des surtouts de porcelaine.
>
> (Mètra, *Correspondance secrète,* 28 juin 1779, t. VIII, p. 119.)

Enfin une annonce insérée dans le *Mercure* de janvier 1772 achèvera de nous édifier sur la part que l'actualité tenait dans la combinaison et l'organisation de ces

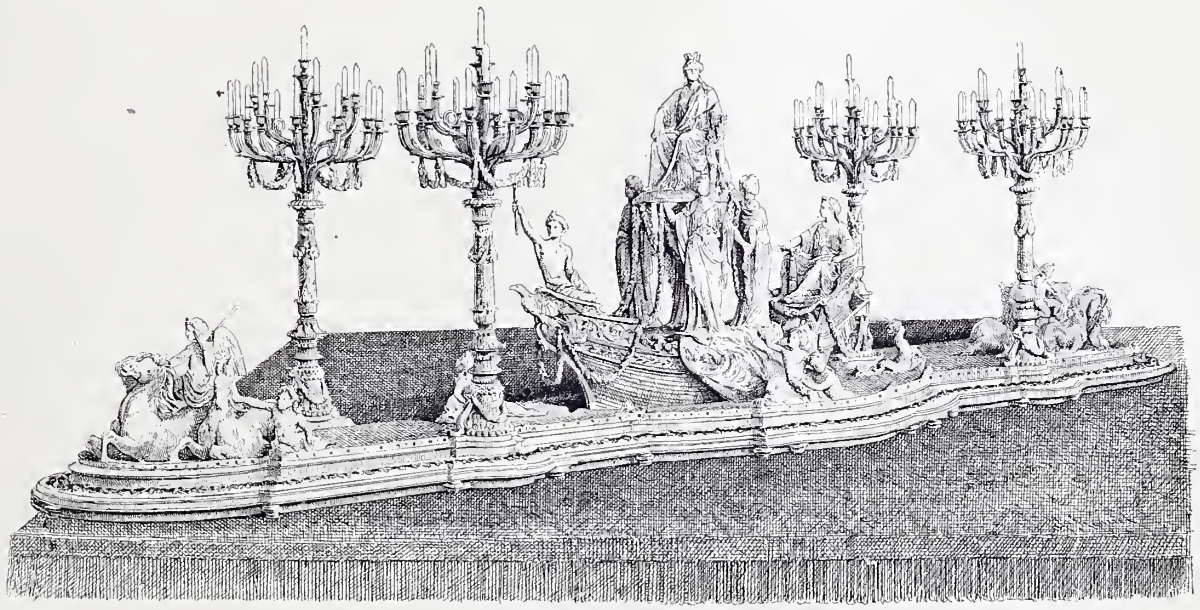


Fig. 692. — Surtout de table de la ville de Paris.

décorations amusantes. « On trouve dans le magasin du sieur Ravoisé, rue des Lombards, dit cette annonce, des petits théâtres destinés à servir de surtous dans les desserts, et dont les figures rendent des scènes connues et intéressantes. Ces surtous peuvent être accompagnés d'assiettes montées en compartimens, qui portent des grouppes d'amours avec des allégories. »

Le règne de Louis XVI vit l'ordonnance des tables se modifier, et la Révolution balaya de son souffle austère et terrible toutes ces futilités aimables et coûteuses. Avec elle, les surtouts ne disparurent pas, mais ils reprirent l'allure sinon sévère, du moins plus grave, qu'ils avaient revêtue un siècle plus tôt. Les glaces remplacèrent les porcelaines fragiles, et le cuivre doré se substitua à l'argent, en même temps que les formes sèches et guindées succédaient aux contours tourmentés de l'époque précédente.

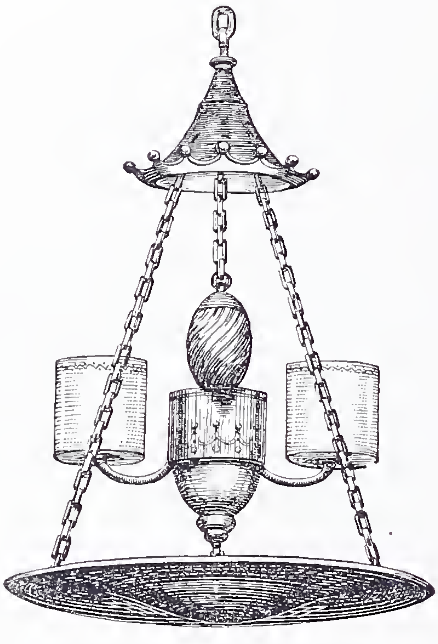


Fig. 693. — Suspension à double bec, d'après une vignette de Périn, illustrant l'*Homme à bonne fortune.*

La vogue des surtouts à fond de glace fut extrême. Dès l'année 1775, on en trouvait chez les plus grands seigneurs et chez les particuliers les plus riches. A la *Vente du cardinal de la Roche-Aymon* (18 décembre 1777), à celle du comte de Jumilhac (18 février 1782), à celle du fermier général Parseval (20 juillet 1782), à celles du comte d'Hérouville (27 octobre 1782) et de M. Cordier de Morinval (6 avril 1783) figuraient de ces surtouts médiocrement plastiques. La magnificence, toutefois, ne fut pas complètement bannie de ces décorations. Une lettre curieuse de l'architecte Bellanger, conservée au Musée de la ville de Paris et datée du 5 frimaire an XII, nous apprend même que, dans certains de ces meubles, on associait à l'argent et au vermeil les pierres de valeur. « J'ai égalcment une collection très précieuse de vases, écrit-il, et des plus riches, dont on pourrait faire (avec Bellonny) un *surtout de dessert,* beaucoup plus riche que celui vendu, par le bailli de Breteuil, 450,000 livres à l'impératrice de Russie. Ce sont des sardoines, agathes, jaspes, jade, porphyre, etc. » Aujourd'hui nous sommes devenus plus modestes. Ce n'est pas que notre siècle n'ait vu exécuter par nos orfèvres quelques surtouts magnifiques et dignes d'être cités comme des modèles d'élégance et de somptuosité. Le surtout modelé par Barye, pour le duc d'Orléans, celui que Gilbert exécuta pour Napoléon III ; un autre plus récent, destiné au duc de Santonia et exposé en 1878 par la maison Christofle, peuvent être considérés comme n'étant pas indignes du fameux surtout de Monsieur, leur glorieux ancêtre. Mais, ordinairement, on se borne à placer au milieu de la table une corbeille parfois en argent, plus souvent en ruolz ou en porcelaine, garnie de fleurs naturelles, et l'on se contente de cette parure fraîche et gracieuse, mais relativement peu coûteuse, et qui, du reste, s'harmonise mieux avec les mœurs démocratiques de notre temps.

Surtout. — On trouve encore ce mot, au XVIIIe siècle, employé pour désigner la draperie qui recouvrait les tables à jouer et les tables de toilette des belles impures. L'*Inventaire de J.-B. Oudry, peintre du roi* (1755), décrit : « Une table à jouer, couverte de son drap vert, avec un surtout de toille cirée. » Dans l'*Inventaire après décès de Mlle Louise Dalise, dite Chevrier* (1760), nous relevons la mention suivante : « Une toilette composée d'une table, couverte de treillis avec sa tavayolle de mousseline..., le surtout de taffetas vert, brodé d'un réseau, à glands d'or faux, etc. »

Suspension, *s. f.* — Nom qu'on donne à des appareils de formes diverses, servant à suspendre des fleurs ou des lumières, et principalement à un mécanisme muni d'un abat-jour, qu'on peut monter et descendre à l'aide de contrepoids, qu'on place, dans les salles à manger, au-dessus et au milieu de la table. Cet appareil, chargé d'une lampe et de bougies, a pour mission d'éclairer les convives. Il est d'invention relativement récente. On ne fabrique guère de suspensions de ce genre que depuis un siècle. On en a fait, dans ces derniers temps, de très élégantes et de très riches. « Belle suspension en bronze poli et repoussé, à dix bougies, et une lampe à gaz, style Renaissance. » *Vente de Me Gabrielle Elluini,* mars 1883 ; salle à manger.) « Très belle suspension en bronze nickelé et doré, à vingt lumières, et une lampe style Renaissance. Travail de la maison Barbedienne. » (*Vente de Mlle Jeanne Olivier,* novembre 1888 ; salle à manger.)

Une autre sorte de suspension, réservée, celle-là, aux serres et aux boudoirs, consiste en une corbeille se terminant en cul-de-lampe, qu'on remplit de fleurs ou de plantes vertes. Enfin on donne encore le nom de suspension à de petites veilleuses, qu'on suspend au plafond des chambres à coucher. Pour ces dernières, on utilise souvent d'anciennes lampes d'autel. (Voir fig. 695.)

Svelte, *adj.* — Léger, élancé, dégagé.

Sveltesse, *s. f.* — Qualité de ce qui est svelte.

Symaise, *s. f.* — Vase à boire. (Voir Cymaise.) « *Item,* y a une quarte, une symaise, une pinte, une chopine..., le tout d'estaing. » (*Invent. de Jean Charmalat, vicaire du Mayet,* 1521.)

Qui lui tordroit ung peu le nez,
De vin rendroit une symaise.

(*Sermon joyeux de Bien Boyre.*)

Symétrie, *s. f.;* **Symmétrie,** *s. f.* (dérivé du grec σύν, avec, et μετρεῖν, mesurer). — C'est le rapport de parité, soit en hauteur, en largeur ou en longueur, qui existe entre les diverses parties composant un beau tout. La symétrie est surtout observée en architecture. Elle règle l'ordonnance des constructions dites de style classique. « La symétrie, écrit Vitruve (liv. Ier), est la proportion qui règne entre toutes les parties de l'édifice, et le rapport de ces parties séparées avec l'ensemble, à cause de l'uniformité des mesures. Dans le corps humain, le coude, le

pied, la main, le doigt et les autres membres offrent des rapports de grandeur. Ces mêmes rapports doivent se rencontrer dans toutes les parties d'un ouvrage. » « La répétition identique des mêmes élémens et le principe de *Symétrie,* écrit de son côté Quatremère de Quincy, sont tellement inhérens à la nature de l'architecture, que la plus nombreuse colonnade ne se compose, comme on sait, que d'une seule colonne répétée. Qu'on essaye, comme on en trouve des exemples chez quelques peuples, de diversifier les types et les mesures des colonnes, l'édifice va paraître composé des morceaux de plusieurs. Le plaisir facile de l'unité fera place au sentiment pénible de la disparité. »

En architecture, on distingue deux sortes de symétrie : la *symétrie uniforme,* dont l'ordonnance régulière règne sur toute la façade d'un édifice, et parfois aussi sur tout son pourtour, et la *symétrie respective,* qui consiste à encadrer un corps principal de logis entre deux ailes ou côtés pareils.

« Si l'on cherche le principe de cette division d'un tout quelconque en deux parties semblables et uniformes, il nous semble qu'on le trouvera dans ce sentiment qui nous fait admirer une si grande partie des œuvres de la nature, et nous invite à en transporter l'imitation dans les productions de nos arts. Il est à remarquer, en effet, que la nature a pris soin d'affecter de la symétrie particulièrement et sans aucune exception à l'organisation extérieure des créatures vivantes et animées..... Cependant on observe que la nature, qui s'est assujettie à l'exacte symétrié pour l'extérieur des corps organisés, a suivi un autre système à l'égard des parties qui entrent dans l'organisation intérieure qui ne se manifeste point au dehors. Il en doit être de même en architecture. La symétrie que nous exigeons d'un grand nombre d'édifices, comme palais et autres de ce genre, deviendrait souvent une sujétion oiseuse, dès que cet intérieur n'est pas soumis à l'unité d'aspect. Trop de convenances et de besoins s'y opposeraient à une répétition identique, qui ne saurait, en beaucoup de cas, être saisie par l'œil ou par l'esprit. »

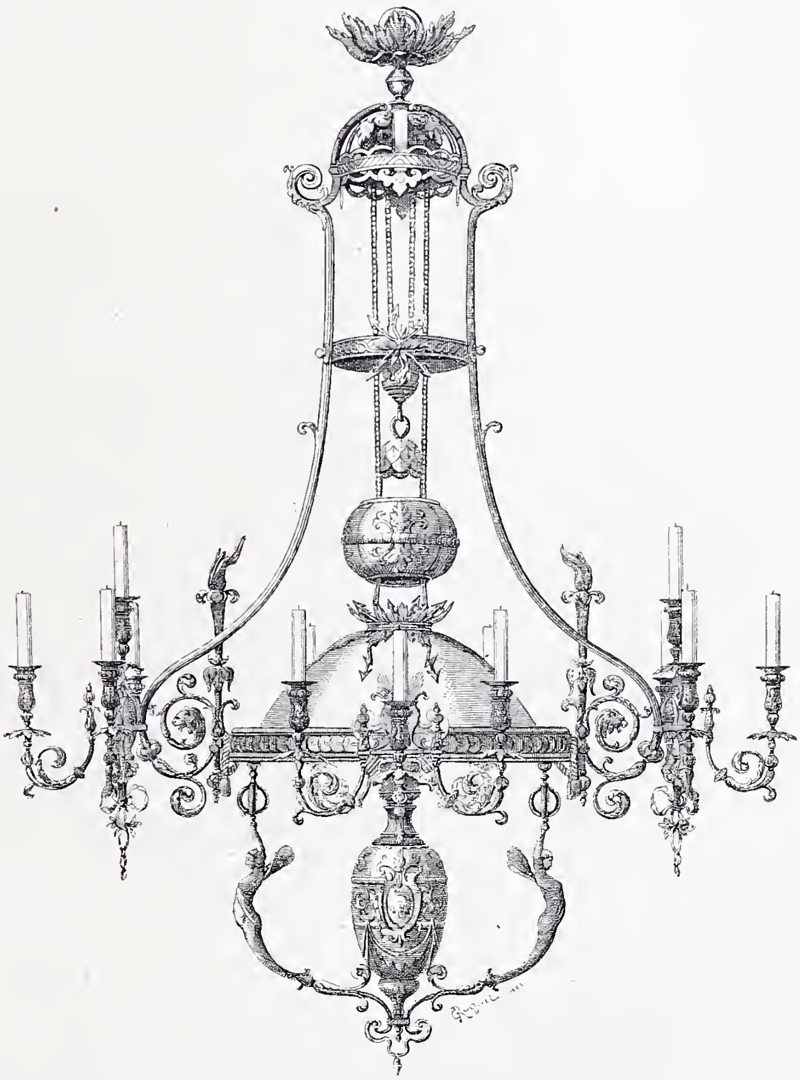


Fig. 694. — Suspension avec lampe et bougies (fabrication contemporaine).

De l'architecture passons aux autres arts, nous verrons que d'une façon plus générale, on donne le nom de symétrie à la disposition d'objets isolés, arrangés dans un certain ordre et de façon que leur masse respective se fasse équilibre. La symétrie ainsi comprise est considérée, non sans raison, dans tous les arts plastiques et notamment dans ceux qui touchent à l'ameublement, comme un élément capital de beauté. Montesquieu, dans son *Essai sur le goût* (*Œuvres complètes,* t. VII, p. 140), a parlé avec une grâce charmante des *plaisirs de la symétrie.* Nous croyons bien faire en lui empruntant les passages principaux de cet excellent chapitre : « J'ai dit que l'âme aime la vérité ; cependant, dans la plupart des choses, elle aime à voir une espèce de symétrie. Il semble que cela renferme quelque contradiction : voici comment j'explique cela. Une des principales causes des plaisirs de notre âme, lorsqu'elle voit des objets, c'est la facilité qu'elle a à les percevoir ; et la raison qui fait que la symétrie plaît à l'âme, c'est qu'elle lui épargne de la peine, qu'elle la soulage, et qu'elle coupe pour ainsi dire l'ouvrage par la moitié. De là suit une règle générale : partout où la symétrie est utile à l'âme et peut aider ses fonctions, elle lui est agréable ; mais partout où elle est inutile, elle est fade, parce qu'elle ôte la variété. Or les choses que nous voyons successivement doivent avoir de la variété, car notre âme n'a aucune difficulté à les voir. Celles, au contraire, que nous apercevons d'un coup d'œil doivent avoir de la symétrie : ainsi comme nous apercevons d'un coup d'œil la façade d'un bâtiment, un parterre, un temple, on y met de la symétrie, qui plaît à l'âme par la facilité qu'elle lui donne d'embrasser d'abord tout l'objet. Comme il faut que l'objet que l'on doit voir d'un coup d'œil soit simple, il faut qu'il soit unique, et que les parties se rapportent toutes à l'objet principal ; c'est pour cela encore qu'on aime la symétrie, elle fait un tout ensemble. Il est dans la nature qu'un tout soit achevé, et l'âme qui voit ce tout veut qu'il n'y ait point de partie imparfaite. C'est encore pour cela qu'on aime la symétrie ; il faut une espèce de pondération ou de balancement ; et

un bâtiment avec une seule aile, ou une aile plus courte qu'une autre, est aussi peu fini qu'un corps avec un bras, ou avec un bras trop court. »

Symétrique, *adj.;* **Symmétrique**, *adj.* — Qui a de la symétrie. Fait ou disposé avec symétrie.

Symétriser, *v. n.;* **Symmétriser**, *v. n.* — Faire symétrie. « On dit de deux pavillons, d'un bâtiment, qu'ils symétrisent. » (*Trévoux.*) Cette expression est peu usitée.

Systile, *s. m.* — Terme d'architecture. Se dit d'un édifice dont les colonnes sont écartées les unes des autres de deux diamètres.



Fig. 695 — Lampe d'autel, transformée en suspension

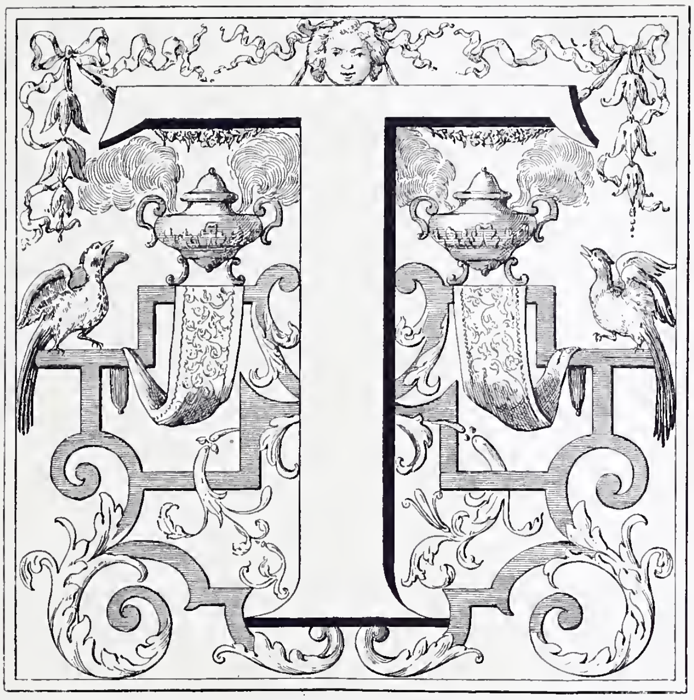


Fig. 696. — Lettre dessinée par Bernard Picard (XVII[e] siècle).

T, Té, *s. m.* — Sorte de ferrure en double équerre qui présente la forme de la lettre dont elle prend le nom. Les T se fixent sur les croisées, portes, persiennes, volets. Ils ont pour mission de consolider les assemblages. Dans la serrurerie, on distingue les gonds à T, les fers à simple et à double T. Les dessinateurs donnent également ce nom à une règle, dont la disposition est bien connue, et qui leur sert pour tracer les parallèles et les perpendiculaires.

Tabac, *s. m.* — Se disait, au XVII[e] siècle, des chambres, salles et autres pièces « où les soldats et les petites gens » allaient « prendre du tabac en fumée ». Le *Dictionnaire de l'Académie* (édition de 1696), auquel nous empruntons cette définition, donne comme exemple : « Il hante les tabacs, il ne bouge des tabacs. » Le « tabac », ainsi compris, peut être regardé comme le précurseur de nos estaminets et l'ancêtre de nos fumoirs. Ajoutons qu'un *Édit,* en date du mois d'octobre 1699, réglant la police des villes, décide que les lieutenants généraux de police « auront la visite des halles, foires et marchés, des hôtelleries, auberges, maisons garnies, cabarets, cafés, tabacs, et autres lieux publics ». (Brillon, *Dictionnaire des arrêts,* t. V, p. 186.) On peut inférer de cet *Édit* que le nombre des établissements portant ce nom était alors relativement considérable. (Voir TABAGIE.)

Tabac (Pot, cave à). — On donne le nom de pot à tabac à des vases généralement de forme ronde, décorés parfois d'une façon pittoresque et munis d'un couvercle, dans lesquels on conserve le tabac frais, et celui de cave à tabac, à de petites boîtes carrées, soit en bois doublé de cuivre étamé, soit en porcelaine, soit même en marbre, divisées à l'intérieur en divers compartiments, dans lesquels on serrait les différentes espèces de tabac à priser, dont on aimait à faire des mélanges. Dans l'*Inventaire des meubles légués par M[lle] Desmares à M[lle] Damours* (Saint-Germain, 1746), nous relevons : « Deux petites caves à tabac de bois. — Une petite cave à tabac de marbre blanc doré. » Etc. On conservait aussi, à cette époque, le tabac dans de petites bouteilles de grès, munies d'un bouchon à pas de vis. (Voir col. 599, fig. 345.) L'*Avant-Coureur* du 1[er] juillet 1765 recommande à ses lecteurs des bouteilles de verre destinées à cet usage et hermétiquement closes. Ces bouteilles, dont le prix variait de 2 à 6 livres, suivant la grandeur, fermaient à clef, « en sorte qu'on ne peut craindre, en laissant ces bouteilles à la discrétion des domestiques, que le tabac n'en soit enlevé ». Ces diverses sortes de vases se nommaient aussi TABAQUIÈRES, TABATIÈRES ou TABAGIES.

Tabagie, *s. f.* — Lieu public où l'on peut boire et fumer. Les tabagies qu'on nomma, dans le principe, TABAC (voir ce mot) remontent au commencement du XVII[e] siècle. Un *Arrest contre les filoux et assemblées de preneurs de tabac,* rendu en 1629, nous apprend que les établissements de ce genre étaient, dès cette époque, assez nombreux à Paris, pour que la police eût à se préoccuper des abus et même des crimes dont ils étaient trop souvent le théâtre. « Du XXIII juin. Sur la remontrance faicte par le Procureur général du Roy des assassinats, violences et voleries qui se commettent de nuict et de jour en cette ville et fauxbourg de Paris, mesme du nombre de vagabondz et soldats qui y sont, entr'autres de ceux qu'on nomme filoux ; et s'assemblent en plusieurs maisons de cette ville pour y prendre du tabac ; qui, contrefaisant les estrangers, attirent et mènent plusieurs personnes aux hostelleries, cabarets, tabagies et autres lieux qui leur sont affidéz, en leur ostant, avec port d'armes et autres violences et excedz, l'or et l'argent qu'ils ont sur eux ; requérant y estre pourveu, etc. La Cour, conformément aux arrests cy devant donnéz, a ordonné et ordonne que tous soldats, vagabondz et autres portans espées, mandians valides, joueurs de cartes, déz et merelles, surnommés filoux, vuideront la Ville, Prevosté et Vicomté de Paris, dans 24 heures après la publication du présent arrest. Faict inhibitions et

deffences à toutes personnes de cette Ville, Prevosté et Vicomté de Paris, fors aux espiciers, de vendre du tabac, ny de permettre qu'en leurs logis on s'y assemble pour y en prendre, à peine de 500 livres d'amende et de punition corporelle, s'il y eschet, etc. »

TABAGIE. — On a aussi, pendant près d'un demi-siècle, désigné sous ce nom des petites cassettes ou nécessaires en métal, porcelaine ou verre, dans lesquels était contenu tout ce qui servait à fumer. Dans la liste des ouvrages en cristal, qu'on fabriquait au commencement du siècle dernier à la manufacture royale de Bayel, près Bar-sur-Aube, nous remarquons des « verres, tasses, flacons de toutes sortes, fioles à sel, rouleaux, tabagies, lustres ». (*Journal de Verdun,* mars 1728, p. 322.) On voit qu'à cette époque, les tabagies étaient d'un usage courant. Les *Annonces, affiches et avis divers* du 15 février 1768 indiquent comme étant à vendre chez le sieur Capdeville, rue Croix-des-Petits-Champs : « Une jolie tabagie de marbre vert campan, contenant quatre livres de tabac, avec tous ses ustensiles, prix au juste 30 livres. » Dans une *Vente d'effets rue de Grenelle-Saint-Honoré,* annoncée par le *Journal général de France* du 24 novembre 1783, nous notons également une « tabagie garnie en argent, [avec] assiettes en porcelaine ».

Tabaille, *s. f.* — Prononciation et orthographe béarnaises de TOUAILLE et de TAVAYOLLE. « Plus cinq tabailles et troys serviètes de toille. » (*Invent. des meubles restés au pouvoir du maître d'hôtel du château;* Pau, 1519.)

Tabaquière, *s. f.* — Première orthographe de TABATIÈRE. (Voir l'article suivant.)

Tabatière, *s. f.* — On donna ce nom, au XVII[e] siècle, aux boîtes dans lesquelles on enfermait le tabac fin ou râpé. Ces délicats objets, dont nous avons dit quelques mots à l'article BOÎTE (voir t. I[er], col. 343), appartenant beaucoup plus au costume qu'au mobilier, il ne saurait en être question à cette place. Ajoutons qu'on comprenait, au XVIII[e] siècle, sous cette même désignation, les vases de formes variées, pots ou caves, dans lesquels on conservait le tabac.

Par analogie avec le couvercle de la tabatière de poche, on a donné le nom de celle-ci à une petite fenêtre, ou, mieux au châssis de cette fenêtre qui, retenu par une charnière horizontale, se soulève comme un couvercle.

Enfin, sans qu'on ait pu en fournir la raison, les serruriers ont également appelé tabatière une espèce de rosace, en fonte ou en cuivre, qui s'emploie comme ornement central des croisillons ou des croix de Saint-André.

Tabis, *s. m.;* **Taby,** *s. m.* — Gros taffetas de soie moiré ou ondé. Le tabis se fabriquait comme le taffetas ordinaire, mais avec une chaîne et une trame plus fortes. On lui donnait ensuite le moirage en le passant sous une calandre armée de cylindres diversement gravés. Si nous en croyons M. Francisque Michel (*Recherches sur les étoffes de soie,* t. I[er], p. 244), le tabis était, en son principe, une étoffe orientale fabriquée à Bagdad, dans un quartier nommé Otâbriâh, d'où elle se serait appelée Atabi. Puis, en traversant les mers, cette étoffe aurait transformé son nom en zatabis, pour devenir ensuite, par abréviation, tout simplement le tabis. Ce qui semble donner une certaine consistance à cette opinion, c'est la qualité d'ondoyant que l'on attribue au zatabis, dans quelques documents anciens. « Deux autres grans pièces de zatabis azurées, très fins, bien ondoyans. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) Quoi qu'il en soit, quand, au XVII[e] siècle, on commença à fabriquer le tabis en France, ce fut bien à un gros taffetas moiré, et mêlé sans doute de coton ou de fil de soie, que ce nom fut appliqué. Il y eut, dès le principe, plusieurs qualités de tabis, car l'*Inventaire de Grégoire Beaunom, marchand* (Bordeaux, 1607), distingue entre « le tabis vert », sans autre désignation, qui est coté « quarente-cinq soulz l'aulne », et le « tabis de soie tané gris brun », qui est prisé trois livres, c'est-à-dire 25 pour cent plus cher. On faisait aussi des tabis rayés et des tabis à fleurs. Au XVII[e] siècle, ce tissu paraît avoir été fort estimé; du moins, certains auteurs, Loret entre autres, en parlent comme d'une étoffe de prix. A propos de la loterie, alors dans sa nouveauté, il écrit dans sa *Muze historique* (au 10 novembre 1657) :

> On y gaignera des tableaux
> Tout à fait curieux et beaux,
> . . . .
> Des diamans et des rubis,
> Des brocarts et des tabis.

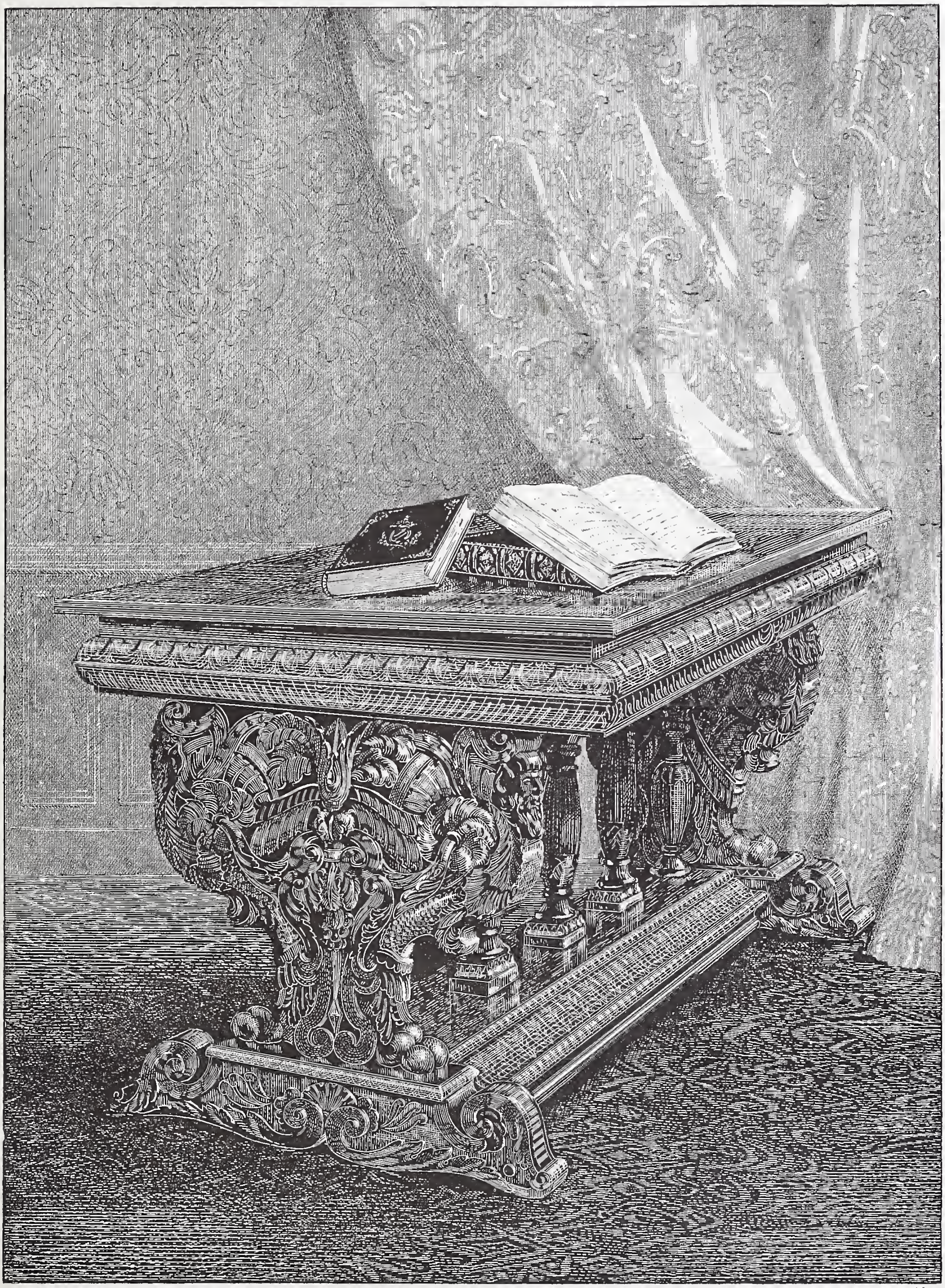


Fig. 697 à 699. — Tabatière en ivoire (XVI[e] siècle), d'après un dessin conservé à la Bibliothèque royale de Belgique.

Le tabis fut surtout employé dans l'ameublement. On en faisait des tentures de lit et des housses. Le lit où l'illustre peintre, Le Brun, couchait au château de Vaux, était « de tabis jaune..., avec la courtepointe de taby ». Dans cette même résidence on remarquait un autre lit « de taby à fleurs, vert et blanc, avecq frange et molet de soye meslée ». (*Invent. du surintendant Fouquet,* 1661.) Le lit dans lequel mourut le maréchal de la Meilleraye, grand maître de l'artillerie (1664), était garni de ce même tissu. « Le tour du lict en housse » contenait « trois rideaux, deux bonnes grâces, deux quantonnier (*sic*), le tout de dabis (*sic*) à fleurs, doublé d'un petit taffetas ». L'*État des meubles de la Couronne* du 20 février 1673 décrit : « Un grand fauteuil de bois argenté... avec sa fausse housse de tabis doublé de serge verte. » Dans l'*Inventaire de M[me] de Frontenac* (Paris, 1699), nous relevons encore : « Un tour de lit complet de velours cizelé noir, tabis et taffetas bleu, enrichi par bandes d'or et d'argent fins. » Au XVIII[e] siècle, le tabis perdit beaucoup de sa vogue. Il fut remplacé dans la décoration des lits par le damas et la brocatelle. On s'en servit toutefois pour doubler des armoires. Nous lisons, en effet, dans le *Livre journal* de Lazare Duvaux (t. II, p. 252) : « 4 août 1755 — A M[me] de Pompadour : Posé dans l'entresol de l'hostel à Paris deux armoires d'encoignure plaquées en bois de rose..., dedans doublées de tabis, 755 livres. » Ajoutons que Bimont, dans son curieux ouvrage (*Principes de l'art du tapissier;* Paris, 1774), ne parle pas du tabis : il n'était donc plus couramment employé à cette époque.

Tabiser, *v. a.* — C'est passer une étoffe sous la calandre, pour lui donner l'aspect du tabis. On tabisait les rubans, les toiles à doublure, les treillis.

Table, *s. f.* — Littré donne comme « sens propre » de ce substantif les mots « Planches, Ais ». C'est commettre une erreur singulière, car, dès le Moyen Age, on trouve le mot employé pour désigner toute espèce de surfaces planes, de quelque nature et de quelques substances qu'elles soient, depuis les tables d'autel qui étaient en pierre, jus-



S. Hugard del. Maison Quantin, imp.-éd.

TABLE EN NOYER

A PIED SCULPTÉ (XVIe SIÈCLE)

(Bibliothèque de la Ville de Paris.)

qu'aux tables de la loi qui étaient en bronze. On appelait également tables les feuilles de plomb qui servaient de couvertures aux édifices, les pions dont on faisait usage pour les jeux de dames ou de trictrac; le verre à vitre était qualifié verre en table, et quand on commença de tailler les diamants, leur partie supérieure, qui était aplatie, prit ce même nom. La désignation de table s'appliquait donc à toutes sortes d'objets, non point en tenant compte de la matière dont ils étaient faits, mais bien de leur disposition extérieure. S'il en fallait de nouvelles preuves, nous pourrions les demander aux architectes. Ils nous diraient que, depuis l'Antiquité, leurs confrères ont donné ce nom aux parties unies et simples qui décorent certaines surfaces, et surtout à celles de ces parties qui offrent la figure d'un carré long, et ils ajouteraient qu'on a appelé plus particulièrement : *Tables d'attente* les bossages qui, dans les façades, sont destinés à recevoir une inscription ou un motif de la sculpture; *Tables de crépi,* les panneaux de crépi entourés de surfaces badigeonnées, ou de pieds-droits, montants ou pilastres; *Tables à croisettes,* les panneaux cantonnés par des croisettes ou oreillons; *Tables couronnées,* les panneaux couverts d'une corniche et dans lesquels on taille un bas-relief, ou dans lesquels on incruste une tranche de marbre noir pour une inscription; *Tables fouillées,* les panneaux qui sont renfoncés dans le dé d'un piédestal, et ordinairement entourés d'une moulure en manière de ravalement; *Tables rustiques,* les panneaux qui sont piqués, et dont le parement semble brut; *Tables en saillie,* des panneaux qui excèdent le nu du parement d'un mur, d'un piédestal ou de toute autre partie qu'elle décore, etc.

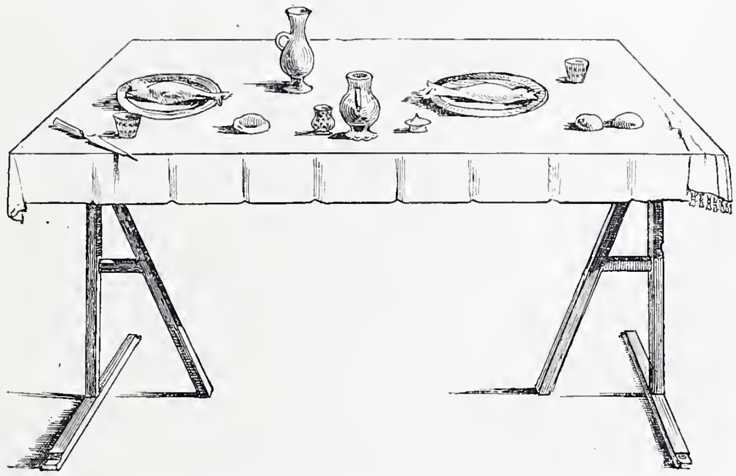


Fig. 700. — Table à manger, montée sur ses tréteaux, d'après un tableau de Schoen. — Musée de Bruxelles.

Disons encore que la plupart de ces termes ne sont pas employés seulement par les architectes et les constructeurs. Ils ont été compris de tout temps dans le vocabulaire courant des sculpteurs, des menuisiers, des peintres et même des brodeurs, et c'est ainsi que dans un *Compte de Simon Longin, receveur général des finances de Philippe le Beau* (1501), nous notons l'article suivant : « A Pierre Scarmer, broudeur, demourant à Bruxelles, la somme de vingt livres pour deux riches borts de broudure de fil d'or à feullaige de chesne, pour servir à couvrir les joinctures des deux huys de la riche table d'autel de broudure de la chappelle de Monseigneur qu'il vouloit faire porter avec lui en Espaigne. » De même dans l'*Inventaire des meubles portés de Pau à Nérac par ordre du roi de Navarre* (1578), nous relevons : « Quatre pièces de tappisseryes, de broderyes de satin blanct broché d'or, semée de lectres et tables datantes, et à l'entour ung bort de taffetas rouge, et dessus une entretailleure de satin broché vert. » Nous voilà bien loin, il faut le reconnaître, des planches et des ais spécialement indiqués par Littré.

Nous parlions tout à l'heure des tables de la loi qui étaient de métal. Au XVIIe siècle, quand on découvrit dans le Rhône ces fameuses feuilles de bronzes sur lesquelles était gravée la Constitution que l'empereur Claude avait accordée à la Gaule, on ne trouva pas d'autre expression pour les désigner que le nom de « tables d'airain », et c'est de ce nom qu'elles furent alors qualifiées par les *Actes consulaires* de la ville de Lyon. (*Archives communales,* série BB, reg. 147.) Bien mieux, nous lisons dans les *Annonces, affiches et avis divers* du 9 décembre 1776 : « On a laissé tomber d'une charette, qui est partie du fauxbourg Montmartre pour aller à Saint-Ouen, une *table de plomb,* neuve, de 6 pieds de long sur plus de 3 pieds de large. On prie de la rapporter chez M. de Soisy, conseiller honoraire de la Grand'chambre, place Royale. » Nous citions également cette expression si typique : « la table du diamant ». Les *Dépenses secrètes de François Ier* nous apprennent qu'en 1538, ce galant monarque fit payer 10,500 livres à Emmanuel Ricci, marchand d'Anvers, « pour une grande table de dyamant, enchâssée en ung anneau d'or; une autre table de dyamant enchâssée en ung autre anneau esmaillé de noir; et ung rondeau, avec une autre table de dyamans, qui sert en lieu de quatre tables de rubis ». On voit, dans l'*Ordre observé au sacre et couronnement du roi Henri II* (1547), que ce prince portait à cette cérémonie « une couronne qu'il avoit faict faire et estoffer de joyaux et bagues de ses coffres, en laquelle y avoit quatre grandes tables de diamans ». Nous lisons dans une petite pièce satirique, intitulée le *Louis d'or,* et dédiée à Mlle de Scudéry : « Ce galant homme se lassa de celle-ci comme des autres, et, quelque temps après l'avoir quittée, comme il étoit changeant en tout, il fit faire de sa boëte de portrait deux tables de diamans. » Loret, dans sa *Muze historique,* raconte, à la date du 28 avril 1658, qu'il gagna à la loterie

> Une précieuze amétiste
> Taillée en table assez artiste,
> Ayant des diamans autour.

Enfin, prenant notre mot dans un sens voisin, les *Annonces, affiches et avis divers* du 1er juillet 1765 citent comme ayant été perdue sur les boulevards : « Une table de brasselet d'or, gravée sur le bord, avec un chiffre de filigranne, formant les lettres DM, couvert d'un crystal de roche. »

Quant aux tables qu'on rencontre avec la signification de pions pour les jeux de tablier, de tablettes pour écrire ou de peintures sur panneau, nous nous réservons d'en parler à la fin de cet article. (Voir col. 1216.) Il faut reconnaître après cela qu'il ne reste pas grand'chose de l'étymologie donnée par Littré. Hâtons-nous d'ajouter toutefois que, dès le XVe siècle, le mot table est bien employé avec la signification de planches et d'ais. Les textes suivants l'attestent : « Si mit en besongne chevaliers et escuyers, archers, manouvriers et autres gens de tous estats, à apporter fagots, huis, tables, fenestres et chevrons pour faire des taudis et approchements contre la ville pour

asseoir une petite bombarde et autres canons estans en l'ost. » (Siège de Troyes, 1429. — *Chronique de la Pucelle ou de Cousinot de Montreuil,* p. 318.) « A Pierre Gerret, charpentier, demourant à Pertuys, ledit jour, dix-huit gros, pour avoir fermé de tables ung retrait pour le Roy. » (*Comptes du roi René,* 19 janvier 1448.) « Le jeune lourdaut, ne se doutant aucunement de la ruse de cette mauvoise femme, entra dedans ce cabinet, et ayant mis le pied sur une table, qui estoit seulement le moins du monde attachée au plancher, il vint à tomber si grand coup dedans un magasin, où les marchands tenoient le cotton et la laine, qu'il se cuida rompre le col et les jambes. » (*Nuits de Straparole,* 2e nuit, fable II.) « Mesme un jour, ainsi que m'a dit une fois M. de Brouillac, qui estoit aussi avec luy, près de Crémone, il y eut un capitaine espaignol, ou italien, qu'on tenoit pour un très bon gendarme, qui demanda à donner un coup de lance, ayant un ruisseau entre deux, et assez gros, si qu'on ne pouvoit aller à luy, sinon sur un petit pont de bois, que les tables trembloient toutes, et à demy usées. » (*Vie de Brantôme,* dans *Mém. relatifs à l'histoire de France,* t. LXIII, p. 111.) « Plus ung autre challit de boys de noyer, couvert de tables sans cornisses, ayant les pilliers cannelés, dans lequel chaalit s'est trouvé une couste, etc. » (*Invent. d'Antoine Delort;* Bordeaux, 1590.) Etc.

Mais, ne craignons pas de le redire, ces citations, pour variées qu'elles soient, n'établissent pas que le nom de table était donné à ces planches, à cause de la matière dont elles étaient faites. Il leur venait uniquement de ce qu'elles étaient plates et allongées. On disait, en effet, dans le même sens, des tables de pierre, de marbre ou de métal, et de Thou écrivait en 1582 : « Les tables qui recouvrent ces tombeaux (ceux des martyrs) ne sont pas plattes comme les nôtres, mais un peu arrondies. » L'auteur des *Mémoires secrets* (t. XXVI, p. 207), parlant d'une mission que s'était donnée l'abbé Baudeau, « intrigant, avide de faire parler de lui », dit : « Il s'agit d'une grande table de bronze, qui contiendra les noms, surnoms, qualités et grades militaires des officiers tués à la mer, accompagnés d'accessoires en marbre qui doivent caractériser ce monument. » Enfin, nous trouvons dans le diminutif Tablette, qui s'applique, de nos jours, à des plaques de marbre, de verre, de métal et aussi de bois, une confirmation d'autant plus certaine de ce que nous avançons, qu'au xviie siècle, table et son diminutif étaient encore synonymes, et que nous relevons dans l'*Inventaire de Grégoire Beaunom, marchand* (Bordeaux, 1607) : « Huit armoyres garnies de tables... »

Après avoir éclairci la signification originelle du mot table, nous arrivons à celle de ses adaptations qui est aujourd'hui la plus répandue. Nous voulons parler de ce « meuble fait ordinairement de bois, posé sur un ou plusieurs pieds, dont la surface supérieure est plate et unie, propre à recevoir et à soutenir ce que l'on veut poser dessus » (*Trévoux*), et qui joue un rôle des plus importants dans tous nos intérieurs. C'est de cette sorte de table que Gilles Corrozet a tracé le *blason* suivant :

Table clère, table luysante,
Table à la chambre bien duysante,
Table tous les jours bien frotée,
Table sur deux tréteaux portée,
Table qui cause le désir
De prendre savoureux plaisir
A chascune viande exquise;
Table de toutes gens requise;
Table d'une nappe parée,
Pour boyre et manger préparée
Garnie de metz précieux
Et de bons vins délicieux;
Table remplye de caquet,
Table où se faict le grand bancquet
A jour de feste ou jour de nopces,
Table où on parle des négoces,
Puis de la paix, puis de la guerre,
Puis de France, puis d'Angleterre,
Puis de vertu, puis de folye;
Table comme ung miroir polye;
Table où chascun prend son repas
Pour nourriture par compas;
O table honneste et très notable;
Table de boys, ô belle table,
Je prie à Dieu qu'il te munisse,
Tant bien t'appreste et te garnisse
Qu'à tout jamais par ton moyen
Ayons notre pain cotidien.

Ainsi comprise, la table consiste ordinairement dans la réunion de quatre traverses, qui viennent s'assembler à tenons et mortaises dans la partie supérieure de quatre pieds, et qui soutiennent un plateau fait d'un ou de plusieurs morceaux, orné parfois d'une bande de drap ou de velours, d'une feuille de cuir, de marqueterie, etc. Elle se compose par conséquent de trois membres distincts : des pieds, un châssis, un plateau. Mais de ces trois membres, un seul, le plateau, est la partie distinctive et constitutive de la table. Que ce plateau soit fait de bois, de marbre, d'ardoise, c'est lui qui donne son nom au meuble entier, parce que c'est lui seul qui, par sa forme plate et allongée, a droit au nom de table. La meilleure preuve, au surplus, qu'il en est ainsi, c'est qu'avant de se trouver réunis, ces membres ont commencé par être divisés. Or on verra plus bas, à l'article Table a tréteaux, que pendant tout le Moyen Age, le plateau et le support se sont trouvés séparés et que, durant une suite de siècles, le plateau seul a porté le nom de table.

Ces prémisses une fois admises, il nous faut constater qu'il n'est presque pas de meubles qui soient appelés à rendre autant de services à l'homme que la table, ni de plus variés. Il est, en effet, peu d'actions dans notre existence où elle n'intervienne ; et dans la plus importante de toutes — nous voulons parler des repas — elle joue un rôle si considérable, qu'elle a synthétisé dans ses cinq lettres toutes les joies et toutes les ressources de la gastronomie. « La table est, dans la vie, le trait d'union par excellence, a-t-on écrit. Elle est en quelque sorte le refuge, le port béni où l'on vient, dans l'abandon d'une conversation aimable, se délasser des fatigues du dehors ; elle est l'autel où l'on sacrifie journellement aux joies pures de la famille et de l'amitié. Elle constitue le lien le plus sûr pour retenir autour d'un même foyer ceux que leurs intérêts ou leurs convenances tendraient à entraîner au dehors. » (*Art dans la maison,* p. 366.) Enfin, indépendamment des repas où elle tient une place capitale, la table sert pour travailler, pour écrire, pour jouer, et sa place est marquée dans l'ameublement parmi les meubles de parure. Ajoutons que, suivant le service qu'elle est appelée à rendre, elle varie de forme et change de nom. Nous avons ainsi catalogué plus de cinquante sortes de tables que nous allons passer en revue, consacrant à la plupart d'entre elles des notices spéciales, que, pour plus de commodité, nous avons disposées alphabétiquement.

Table a abattant. — C'est une table dont les extrémités s'abattent et se relèvent à volonté. « 19 septembre 1749 — M. l'abbé de Malherbe : Une table en faux bois satiné, à abattant, 144 livres. » « 12 décembre 1749 — Mme Camuset : Une petite table à abattant d'un joli bois, 60 livres. » (*Livre journal de Duvaux,* t. II, p. 30 et 37.) Etc. Ce genre de meubles n'a point cessé d'être en usage. Un

grand nombre de tables à manger et de tables de travail sont à abattants. Il faut chercher l'origine de cette disposition dans la TABLE PLIANTE. (Voir cet article.)

TABLES D'ACAJOU. — Ces tables devinrent à la mode à partir de 1750. Nous en voyons figurer à la *Vente du sieur Thomas, trésorier de l'extraordinaire des guerres* (29 mai 1769); à celle de la comtesse de Chabot (place Royale, 11 septembre 1769) et dans l'*Inventaire* du célèbre collectionneur Randon de Boisset (27 février 1777). A partir de 1775, elles se firent assez communes, et on les désigna sous le nom de TABLE A L'ANGLAISE ou TABLE A MANGER. (Voir ce dernier mot.)

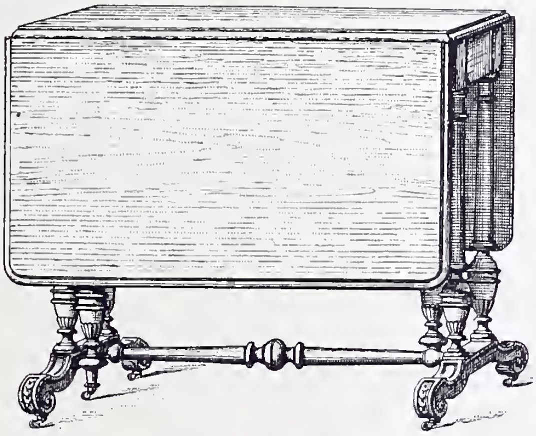


Fig. 701. — Table à abattants, dite en portefeuille.

TABLE S'ALLONGEANT. — Voir TABLE A RALLONGES.

TABLE AMBULANTE, TABLE CORRENTILLE. — Petite table légère et qu'on peut facilement changer de place. « Une petite table ambulante de bois violet à placages, travaillée à ramages, portée sur quatre colonnes de même bois. » (*Invent. du mobilier de la Couronne,* 1730.) La carte-adresse de l'ébéniste Coulon, établi rue Plâtrière, au *Fort bureau de l'Isle,* nous apprend qu'une des spécialités de cet industriel était la fabrication des tables ambulantes. Dans le Midi, ces mêmes petits meubles portaient le nom de correntilles. « Une petite table correntille, bois noyer. » (*Invent. du cardinal de Belzunce;* Marseille, 1745.) « Une table dite correntille, bois de noyer. » (*Invent. de Pierre Daurée;* Marseille, 1755.) (Voir t. Ier, col. 994.)

TABLE A L'ANGLAISE. — Voir TABLE A MANGER.

TABLE D'ARCHITECTURE. — On a donné ce nom, au siècle dernier, à des tables dont le plateau supérieur pouvait se hausser ou se baisser à volonté, et s'incliner dans un sens ou dans l'autre. Ces tables sont plus spécialement connues, dans le mobilier, sous le nom de TABLE A LA TRONCHIN. (Voir ce mot.)

TABLE A ARMOIRE. — On appela ainsi, au XVIe siècle, certaines tables à tiroirs multiples ressemblant quelque peu à des commodes. L'*État des meubles de la Couronne* du 22 avril 1697 décrit : « Deux tables à armoire de bois de noyer de 3 pieds 8 pouces de large, sur 28 pouces de profondeur, ayant chacune trois grands tiroirs fermans à clef. » Peut-être pourrait-on ranger parmi les tables de cette catégorie : « Une jolie table de marqueterie, dans laquelle il y a une serinette qui joue 12 airs, *à bon compte* », que les *Annonces, affiches et avis divers* du 21 décembre 1767 indiquent comme étant à vendre chez le Sr Thuart, ébéniste, rue du Chantre.

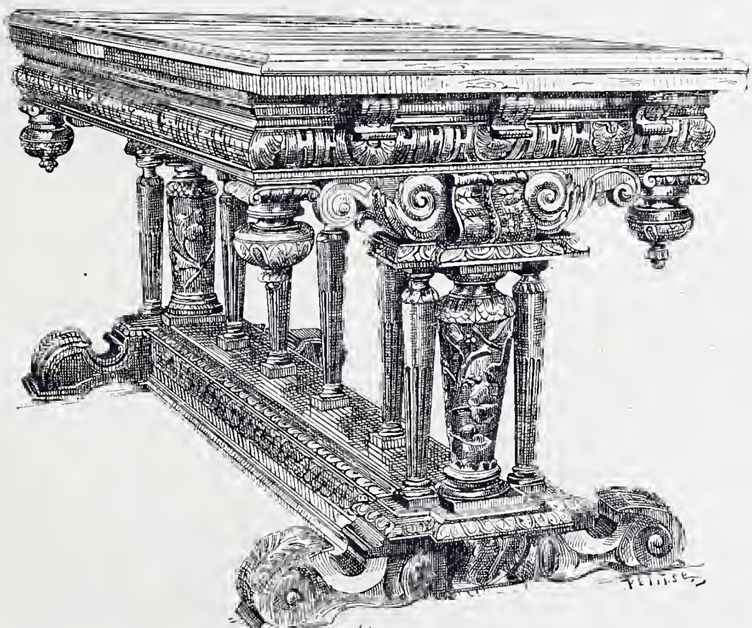


Fig. 702. — Table à châssis, genre de Du Cerceau (XVIe siècle).

TABLE DE BOULLE. — Voir MARQUETERIE (t. III, col. 729).

TABLE A LA BOURGOGNE. — Nous relevons sur la carte-adresse de l'ébéniste Coulon, établi au siècle dernier, rue Plâtrière, le nom de tables à la Bourgogne. C'est la seule mention que nous ayons rencontrée de ces meubles, et nous n'avons pu découvrir quelles étaient leurs particularités distinctives.

TABLE A BRELAN. — Voir TABLE A JEU.

TABLE BRISÉE. — Voir TABLE PLIANTE.

TABLE-BUREAU. — Voir TABLE-ÉCRITOIRE.

TABLE DE CABARET, TABLE DE LIT. — On donna, au XVIIIe siècle, le nom de table de cabaret, ou simplement de CABARET, à ce qu'au siècle précédent on avait appelé des BANDÈGES. (Voir ce mot.) Dans l'*Inventaire de René Aubry de Barneville* (1713), nous relevons : « Une table avec son cabaret, de bois noircy, garny de six tasses avec leurs soucoupes. » L'*Inventaire de Mlle Desmares* (1746) décrit : « Une table de cabaret du Japon, à pieds-de-biche. — Une table de cabaret de la Chine, montée en guéridon. — Une table de cabaret de faïence de Delphes (*sic*) dont le pied est de bois noir. » Par les *Affiches de Paris* nous savons qu'on vendit, le 8 juillet 1765, à l'hôtel de Combourg, « une table de placage, formant cabaret et toilette », etc. Parfois la partie supérieure de la table-cabaret se détachait et formait un plateau séparé, dont on pouvait se servir pour manger dans le lit. C'est un meuble de ce genre qui est mentionné dans l'article suivant du *Livre journal* de Lazare Duvaux (t. II, p. 101) : « 5 novembre 1751. — Vendu à Mme la duchesse de Béjar : Une table servant de cabaret, avec une autre table dessus servant de table de lit, garnie d'entrées et chaussons en bronze doré d'or moulu. » Quand le plateau supérieur était isolé, on lui donnait, en effet, le nom de table de lit. Ces tables de lit datent des premières années du XVIIIe siècle. C'est ainsi que l'*Inventaire du château de Versailles* (1708) nous signale, dans la chambre de Mme de Maintenon, « une petite table de bois de noyer unie, servant à manger dans le lit », et dans l'appartement du Grand Roi, « une table de lit, d'écaille tortue, à compartimens de nacre de perle, au milieu de laquelle sont les chiffres du Roy en cuivre doré, liés à un autre chiffre d'étain et à chaque coin une fleur de lis de cuivre ». Le 20 août 1750, Lazare Duvaux livra à la princesse de Turenne : « Trois tables plaquées en bois violet, servant de cabarets et de tables de lit avec un pupitre, deux petites caves et écritoire, les entrées et pieds en bronze doré d'or moulu. » Le prix de cette table était de 828 livres. Le 26 février 1752, il expédiait à M. Guesnon : « Une table de lit en bois de merisier, avec des fleurs et filets en amaranthe. » (*Livre journal,* t. II, p. 58 et 115.) Aujourd'hui, on fait encore des tables de lit, mais elles sont le plus généralement munies d'un pied. La TABLE SOLEIL, dont nous parlons plus loin (voir col. 1212), appartient à ce genre.

TABLE DE CAMP. — Voir TABLE PLIANTE.

TABLE DE CHANGEUR, TABLE DE MARCHAND, TABLE-BUREAU. — La table de changeur ou de marchand, dans laquelle on peut chercher l'origine de la table à écrire et des bureaux modernes, commença par être, comme les tables ordinaires, montée sur des tréteaux. Le matin, le changeur dressait sa table et la levait le soir. Parfois la partie supérieure du plateau était munie de petites cases. Plus tard, les marchands, pour plus de solidité, fixèrent ce plateau supérieur sur une sorte de coffre muni de layettes ou tiroirs, et comme on continua de compter les espèces et les marchandises sur cette table consolidée, celle-ci prit le nom de COMPTOIR. (Voir ce mot.) « Plus une table quarrée, faicte en façon de contouer, avec une bancque longue, le tout de boys de noyer, aussi faict en boys de menuizerie, vallaut huit livres. » (*Invent. des meubles de Pierre de Capdeville, bourgeois et marchand;* Bordeaux, 1591.) « Une table bois noyer sur quatre colonnes, servant de comptoir avec son tiroir. » (*Invent. de Henry de Bernier, conseiller du roy et trésorier général de France;* Marseille, 1635.) En passant des changeurs et marchands chez les particuliers, ces tables-comptoirs devinrent nos TABLES-ÉCRITOIRES et nos BUREAUX. Nous consacrons un article spécial à chacune de ces deux variétés de tables à écrire.

TABLE A CHANTEAU. — Voir CHANTEAU.

TABLE A CHASSIS, TABLE A COLONNE, TABLE A PIED, TABLE A PILIER, etc. — Par suite de l'habitude qu'on avait d'établir toutes les tables sur des tréteaux, on donna, dans le principe, aux premières qui furent montées sur des châssis et des pieds en forme de colonnes ou de piliers, des noms correspondant à leur conformation. C'est ainsi que dans l'*Inventaire de Me de Bonniface* (Marseille, 1585) figure : « Premièrement, une table de noyer de ciug pans de long faict à petits pilliés neufve sur laquelle avons trouvé ung tapis du levant vieulx. » Dans l'*Inventaire de Catherine de Médicis* nous relevons quatre tables marquetées, dont deux « façon d'Allemaigne et posées sur ung châssis doré » ; la troisième, sur « ung châssis » simple, et la quatrième, « sur ung pied doré ». Citons encore : « Une petite table de marbre, scize sur son châssis de bois de noyer. » (*Invent. de Marguerite Regnault, femme Desloges;* Paris, 1627.) « Une grande table à sept colonnes, de bois de noyer, fermant par les deux bouts, garnie de son tapis vert. » (*Invent. de Marie Cressé, femme de Jehan Poquelin,* 1633.) « Une table, sur son châssis de bois de noyer, à piliers tournés en chapelets. » (*Invent. de Molière,* 1673.) Etc. Cette façon de parler cessa au XVIIIe siècle.

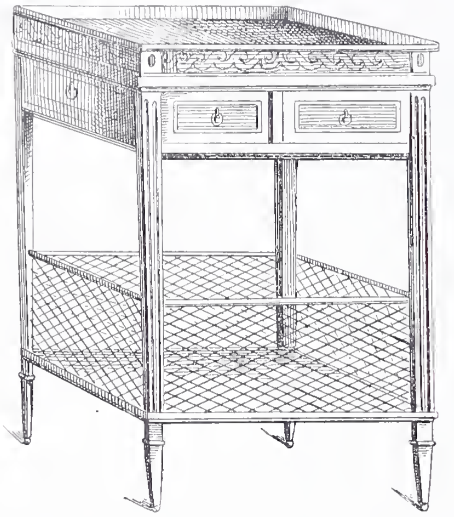


Fig. 703. — Table-chiffonnière.
Modèle dessiné par Lalonde.

TABLE-CHIFFONNIÈRE. — On a donné ce nom, au siècle dernier, à une petite table à ouvrage dont la tablette inférieure était entourée d'un filet à mailles larges, formant une sorte de grand sac, dans lequel les femmes pouvaient jeter les morceaux d'étoffes ou autres chiffons (d'où le nom). Le 14 avril 1755, Lazare Duvaux livra au Garde des sceaux : « Une table à écrire couverte de maroquin, 48 l. — Deux tables à chiffonnières, à 72 l., 144 l. » (*Livre journal,* t. II, p. 240.) Richard de Lalonde a dessiné un modèle de table-chiffonnière que nous reproduisons ici. Lorsque l'amour de la curiosité remit à la mode le glossaire du mobilier ancien, les experts mal renseignés donnèrent ce nom à des meubles qui n'avaient rien à démêler avec la table que nous venons de décrire. Nous citerons dans ce genre une « jolie petite table-chiffonnière en bois satiné et marqueté, forme à contours, garnie de deux tiroirs sur le devant et d'un tiroir sur le côté, avec encrier à l'intérieur, époque Louis XV », qui figura à la *Vente de Mlle Lucie Dekern* (Paris, avril 1885).

TABLE A COLONNES. — Voir, plus haut, TABLE A CHASSIS.

TABLE EN CONSOLE. — Voir CONSOLE (t. Ier, col. 953).

TABLE CORRENTILLE. — Voir CORRENTILLE (t. Ier, col. 994) et aussi à la colonne 1189, l'article TABLE AMBULANTE.

TABLE A CRÉMAILLÈRE. — On nommait ainsi des tables dont le plateau supérieur pouvait se hausser et s'incliner à volonté, grâce à un système de crémaillères. Le *Journal général de France* du 15 janvier 1782 nous apprend qu'à la *Vente du sieur Fayet, serrurier* (rue du Chantre), on adjugea « une table à crémaillère et ressort ». Mais, comme on faisait l'honneur de leur invention au docteur Tronchin, elles prirent le nom de leur prétendu inventeur. La vérité est que ce genre de tables remonte au moins au XVe siècle. A l'article TABLE DE TRONCHIN, on trouvera (fig. 722) l'image d'un meuble de cette espèce qui fut confectionné pour le roi Philippe II.

TABLE EN CROISSANT. — Nom donné, au siècle dernier, à de petites tables à écrire, arrondies sur l'une de leurs faces et échancrées sur l'autre. « 4 août 1750 — Mme Duperron : Une table plaquée en bois violet, en forme de croissant, avec un pupitre et store, garnie de ses cornets ; 120 livres. » « 16 mars 1754 — Mme de Pompadour : Une table à écrire en forme de croissant, à pupitre, plaquée en bois de rose et bois satiné, les chaussons et entrées dorés d'or moulu ; 120 livres. » « 20 décembre 1757 — M. de Maurepas : Une table à écrire en croissant, plaquée en fleurs de couleurs ; 216 livres. » (*Livre journal de Lazare Duvaux,* t. II, p. 56, 193, 341.) (Voir TABLE-HARICOT.)

TABLE DE CUISINE. — Tables grossières, généralement en bois blanc, dont on se sert pour apprêter les repas. « A VENDRE, chez le sieur Dausse, menuisier, rue et chaussée d'Antin, 4 tables de cuisine, dont 2 de 12 pieds de long sur 30 pouces de large, une de 11 pieds sur 28 pouces et une de 9 pieds sur 30 pouces. » (*Annonces, affiches et avis divers,* 22 août 1783.) Le nom de table de cuisine est récent. Il ne remonte pas au delà du siècle dernier. Avant cela, on se servait bien de tables spéciales pour préparer les aliments, mais elles étaient autrement désignées. Nous citerons comme exemple : « Trois grosses tables à hacher viande, chascune sur deux bruchéz », qui garnissaient la cuisine du roi René au château d'Angers (1471). « Une table pour pourter pain, de bois blanc », comprise dans l'*Inventaire d'Antoine Trosson* (Marseille, 1581). « Une table de bois de chesne, à faire paticerie. » (*Invent. du marquis de Montpipeau,* 1692.) Etc.

TABLE A LA DAUPHINE. — « Une table à la Dauphine avec un tiroir de bois de noyer. » (*Invent. du château de Montpipeau,* 1692.) C'est la seule mention que nous ayons rencontrée de cette espèce de tables, sur laquelle nous n'avons pu découvrir aucun renseignement.

TABLE DEBOUT, TABLE A ÉCRIRE DEBOUT, variété de TABLES A LA TRONCHIN. (Voir cet article.) — On commence à trouver cette sorte de meubles aux environs de 1775. « A VENDRE, chez M. Berton, rue Saint-Nicaise, une table de bois d'acajou, pour écrire debout, pouvant servir de secrétaire et ayant 4 tiroirs ; écritoire, pupitre, etc.; 250 livres. » (*Ann., affiches et avis divers,* 5 octobre 1777.) « Table à écrire debout et à pupitre, en bois d'acajou. » (*Vente de meubles et d'effets après le départ de M. l'ambassadeur d'Angleterre;* Paris, 16 avril 1778.) Etc.

TABLE A DÉCOUPER. — « La table à découper existait autrefois ; on en a trouvé la preuve dans les anciens *Inventaires* », écrit M. Deville. (*Dictionnaire du tapissier,* p. 107.) C'est une erreur qu'il importe de rectifier. Jusqu'à une époque assez récente, on découpa sur la table et sous les yeux des invités. En ces temps où la méfiance n'était que trop justifiée, on n'aurait pas permis à un serviteur, quelque fidèle qu'on le supposât, de tailler et de préparer la viande loin des regards du maître. C'est seulement au XVIIIe siècle que l'on commença de découper à l'office, sur une table quelconque. Ce n'est que depuis trente ans qu'on a construit des tables à découper en forme de buffet, munies de tiroirs, à dessus de marbre, qu'on place dans les salles à manger, devant ou entre les fenêtres.

TABLE DE DÉJEUNER. — On nomme ainsi de petites tables légères dont le plateau généralement rond peut offrir asile à deux tasses, un sucrier, une cafetière, etc. Au siècle dernier, on réservait plus spécialement ce nom pour de petits guéridons à deux étages, dont la tablette supérieure était en marbre. Telle était la « table de déjeuné à dessus de marbre », que nous voyons figurer à la *Vente de meubles et effets de feu Mme la marquise de Montcalm* (rue de la Ferme-des-Mathurins, 13 janvier 1782). Une annonce insérée au *Journal général de France* du 22 avril 1784 nous apprend que l'ébéniste Cramer s'était fait une spécialité de ces petits meubles.



Fig. 704.
Table de déjeuner,
exécutée par Carlin et Patrat.
Musée de South Kensington.

TABLE EN DEMI-CERCLE. — Voir TABLE EN FER A CHEVAL.

TABLE EN DEMI-OCTOGONE. — Voir TABLE EN FER A CHEVAL.

TABLE A DESSUS QUI SE LÈVE. — Le nom de ces petites tables indique assez leur construction. « 31 décembre 1750 — M. Richard, receveur général : Une table à dessus qui se lève, en bois satiné ; 48 livres. » « 30 juin 1752 — M. de Jullienne : Une petite table à dessus qui se lève, plaquée à fleurs et instrumens avec tiroir et écritoire argentée ; 72 livres. » (*Livre journal de Lazare Duvaux,* t. II, p. 73, 129.)

TABLE A DEUX RETOURS. — Voir TABLE EN FER A CHEVAL.

TABLE A LA DUCHESSE. — Les *Annonces, affiches et avis divers* du 11 mai 1778 nous apprennent que le sieur Dubut, ébéniste, demeurant grande rue du Faubourg-Saint-Antoine, fabriquait des tables à la duchesse ; mais cette feuille ne nous dit point quels étaient les caractères distinctifs de cette sorte de meubles.

TABLE A ÉCRAN. — Nom donné à de petites tables à écrire, munies d'un écran, et dont on pouvait par conséquent se servir auprès

du feu. L'*État des meubles donnés à Mlle Damours par Mlle Desmares, pensionnaire du roy* (25 septembre 1746), mentionne : « Une petite table portant un écran, dont le pied est fait en guéridon », et dans l'*Inventaire général des meubles de la Couronne,* dressé en 1760, nous

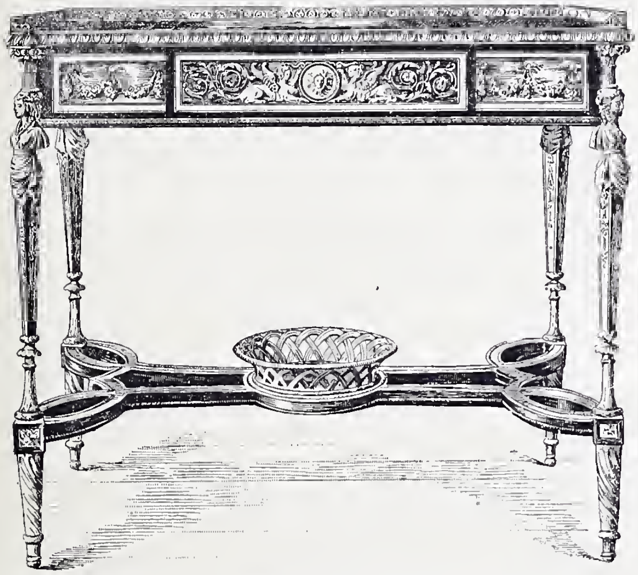


Fig. 705. — Table-bureau en cuivre ciselé et doré, avec une tablette en laque du Japon, exécutée par Weisweiler. Musée du Louvre.

relevons la description d'une « petite table à écran et à tiroir, fermant à clef, de vernis Martin, à filets dorés, le milieu qui se lève pour former un pupitre, couvert de velours jaune, le châssis et l'écran couverts des deux côtés de soye peinte d'un péroquet et de fleurs des Indes, avec sa tresse de soye terminée d'un plomb en poire et deux bobèches et binets de cuivre argenté ; la table portée par quatre pieds-de-biche de bronze doré, longue de 25 pouces sur 16 de large et 25 de haut ». L'ébéniste Coulon, demeurant rue Plâtrière, à l'enseigne du *Fort bureau de l'Isle,* s'était fait une spécialité de ces sortes de tables. Il fabriquait aussi des TABLES A STORE d'un modèle presque identique, mais dont l'écran, plus large, servait à garantir des rayons du soleil et non plus de l'ardeur du feu.

TABLE-ÉCRITOIRE, TABLE A ÉCRIRE, TABLE-BUREAU. — Ces sortes de tables se distinguaient des tables ordinaires en ce qu'elles étaient généralement munies d'une tablette formant pupitre, de tiroirs assez vastes et de cornets, pour loger l'encre, les plumes, etc. La première table de ce genre que nous ayons rencontrée figure dans l'*Inventaire de Jacques Quiquebeuf, conseiller secrétaire du roy* (Paris, 1677). Elle consistait en « une petitte table en forme de bureau, garnye de cinq tirouers ». Vingt ans plus tard, l'*Inventaire général des meubles de la Couronne* (État du 22 avril 1697) décrit : « Une table escritoire qui s'ouvre par-dessus, ayant 4 pieds de long sur 2 pieds 4 pouces de large, couverts de velours rouge cramoisy, avec soubassemens autour traînans jusqu'à terre. » Avec le XVIIIe siècle, ces meubles se font particulièrement nombreux. Citons un peu au hasard : « Une petite table en écritoire, de marqueterie étain et cuivre, et par-dessus de panne verte, aux deux bouts de laquelle est un tiroir. » (*Invent. de Me Pierre Jarrosson, procureur au Parlement ;* Paris, 1718.) « Une petite table-écritoire de bois d'ébeine, à filets et marqueterie de cuivre, couvert d'une peau de maroquin. » (*Invent. de Jean Morin, marchand de vin ;* Paris, 1720.) « Une petite table à écrire, de bois façonné à carreaux. — Une autre table à écrire, de bois façonné, longue et étroite, et dont les pieds sont faits en tréteaux. » (*État des meubles donnés par D^lle Desmares à D^lle Damours et garnissant leur demeure commune ;* Saint-Germain, 1746.) Ajoutons que, pour satisfaire la passion d'écrire qu'éprouva le XVIIIe siècle, les marchands les plus à la mode déployèrent toute leur ingéniosité pour embellir ces jolis meubles. C'est ainsi que nous relevons sur le *Livre journal* de Lazare Duvaux les articles suivants qui se passent de commentaires : « 17 janvier 1751 — Marq. de Pompadour : Une table à écrire plaquée en bois de rose, garnie de pieds, chutes, entrées et boutons dorés d'or moulu, le dessus, la tablette et les porte-chandeliers en velours. » « 12 octobre 1757 — C^sse de Maurepas : Une table à écrire à tiroir, le dessus qui se pousse, en bois de rose, avec garnitures et portans dorés d'or moulu ; 216 livres. » « 27 février 1758 — Cte d'Ussou : Une table à écrire dont le dessus est à coulisse, plaquée en bois de rose, les ornemens dorés d'or moulu 192 livres. »

Enfin, terminons par la description : 1° de « deux tables à écrire de bois violet et rose, à placcages, à rebords par trois côtés, et sur le côté, à droite, un tiroir fermant à clef garni d'encrier, poudrier et boëte à éponge de cuivre blanchi et poli ; l'une ayant par devant une tablette à coulisse, à maroquin noir encastré, et des pieds de bronze en couleur d'or » (*Invent. des meubles de la Couronne,* 1760), et 2° par celle d'une « magnifique table en secrétaire, toute neuve, de 28 pouces de long sur 18 de large, en marqueterie nuancée, enrichie de vases et de corbeilles de fleurs, et garnie de très beaux bronzes fondus exprès et dorés d'or moulu. Elle a été faite avec le plus grand soin par Leleu, ébéniste ; prix au juste : 1,700 livres. » (*Annonces, affiches et avis divers* du 2 mai 1768.)

TABLE D'ENCOIGNURE. — « Quatre tables d'encoignure en marbre noir, de forme circulaire et à festons sur le devant. » (*Cabinet de M. Le Brun,* vendu le 11 avril 1791.) (Voir ENCOIGNURE.)

TABLE-ESCALIER. — Petit meuble de construction toute moderne, inspiré par les tables chinoises, et dont la tablette inférieure, coupée en deux, forme une sorte d'escalier.

TABLES EN FER. — On fabrique couramment des petites tables de métal, ayant la forme de guéridons. Elles trouvent leur place dans les jardins et les lieux publics. Au siècle dernier, on fit quelques tables en fer, mais très richement ornées et d'une exécution tout à fait artistique. Nous citerons, dans le nombre : « 2 belles tables en fer poli, garnies de bronze doré d'or moulu, et couvertes de très beaux marbres. » Ces tables étaient à vendre à Paris, rue Neuve-des-Bons-Enfants, chez M. Labbé-Aleaume, conseiller au Parlement de Rouen. (Voir *Journal général de France* du 8 septembre 1780.)

TABLE DE FAMILLE. — Nom donné, aux environs de 1845, à une sorte de guéridon en acajou, placé au milieu du salon de compagnie et autour duquel la famille se groupait, pour travailler ou pour lire.

TABLE EN FER A CHEVAL. — L'habitude de manger assis sur une chaise très haute, et abrité par un dais monumental, obligea, jusqu'au XVIIe siècle, les princes et les grands seigneurs de se faire servir par devant. De là résulta la nécessité de laisser un côté de la table tout à fait libre. Lorsque cette table était appelée à recevoir un certain nombre de convives (voir fig. 707), ceux-ci se trouvaient disposés à la file et sur un même rang, de telle façon que le prince, assis à la place d'honneur, était obligé de se livrer à des contorsions chaque fois qu'il voulait apercevoir un de ses voisins médiats ou causer avec lui. Plus que personne, Louis XIV, qui aimait beaucoup à dîner avec « les dames », ressentit l'inconvénient de cette disposition ; aussi est-ce sous son règne qu'on commença de faire usage des tables en fer à cheval qui, tout en permettant aux convives de se voir, laissaient sur le devant un espace libre, où le service pouvait se faire comme par le passé. Les livres de cuisine du XVIIe et du XVIIIe siècle, ainsi que le *Mercure,* donnent la représentation de tables affectant cette disposition.

Le terme de *fer à cheval,* qui fait image et caractérise si bien cette forme alors nouvelle, ne fut pas adopté tout d'abord. On tâtonna longtemps avant de l'employer. Le *Mercure galant* de septembre 1677, parlant des fêtes qui accompagnèrent les négociations de Nimègue,

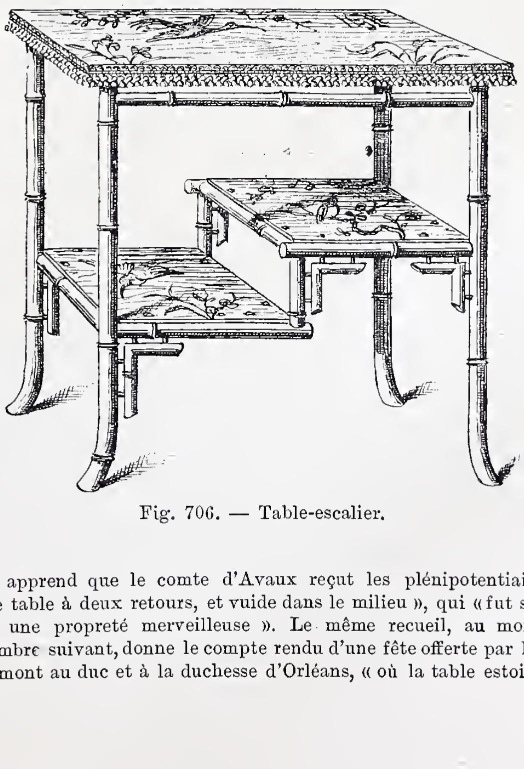


Fig. 706. — Table-escalier.

nous apprend que le comte d'Avaux reçut les plénipotentiaires à « une table à deux retours, et vuide dans le milieu », qui « fut servie avec une propreté merveilleuse ». Le même recueil, au mois de novembre suivant, donne le compte rendu d'une fête offerte par le duc d'Aumont au duc et à la duchesse d'Orléans, « où la table estoit une

manière de croissant en demy-octogone ». Enfin, on peut lire dans la *Gazette de France*, sous la date du 13 décembre 1697, que Louis XIV se rendit, le 7 du présent mois, chez la duchesse de Bourgogne où « Sa Majesté disna sur une table en demy-cercle ». C'est seulement

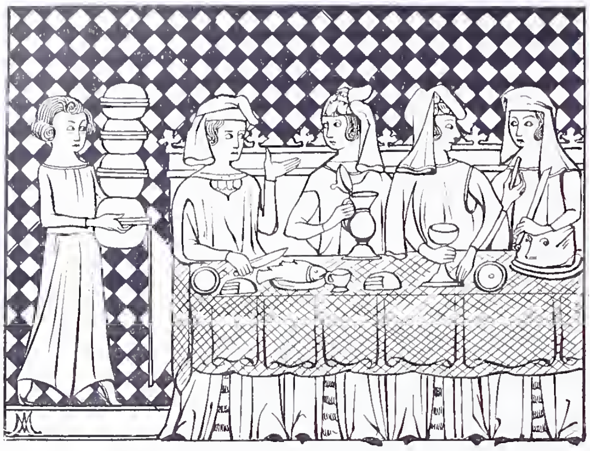


Fig. 707. — Table droite,
d'après une miniature du roman de *Watriquez*.
Bibliothèque de l'Arsenal.

au XVIIIe siècle qu'apparaît l'expression définitive. Le *Mercure galant* de janvier 1703 constate qu'à la fête donnée le 24 de ce mois par l'ambassadeur d'Espagne, « la première table estoit de 40 couverts et en forme de fer à cheval ». A un souper offert le lendemain de Noël de 1703, par l'intendant de Montauban, « il y avoit, en la 1re salle, une table en fer à cheval de 50 couverts, où se mirent les seules dames ». De même, le 4 septembre 1707, au banquet donné par le duc d'Albe, à propos de la naissance d'un prince espagnol, « la première table, qui estoit en fer à cheval, estoit de 50 couverts..... 4 maistres d'hôtel servirent dans le vuide du fer à cheval, et les gens de livrée autour de la table ». (*Mercure* de janvier 1704, p. 38, et de septembre 1707, p. 272.) Par Saint-Simon (*Mém.*, t. VIII, p. 365), nous savons qu'après la cérémonie nuptiale où le duc de Berry fut uni à la fille du futur Régent (1710), la table sur laquelle le roi donna à dîner affectait également la forme d'un « fer à cheval ». Enfin, le duc de Luynes, parlant des fêtes qui accompagnèrent à Versailles le mariage du Dauphin (1747), écrit en ses *Mémoires* (t. VIII, p. 114) qu'il y eut « festin royal dans l'antichambre de la reine » avec une « table en fer à cheval au milieu ». Ces exemples suffisent à montrer les étapes que ce terme nouveau a suivies, avant d'être définitivement adopté dans notre langue.

Grande table, Table a part. — Autrefois, le roi dînait seul; les princes, à l'exemple du roi, et les gens de distinction, pour copier les princes, mangeaient également seuls, et ne se départaient de cette habitude que lorsqu'ils offraient à dîner à des personnes d'un rang égal au leur. Si nous en croyons Tallemant (*Historiettes*, t. II, p. 72, à l'article Louis XIII), « Marais disoit au Roi : — Il y a deux choses à votre mestier dont je ne me pourrois accommoder. — Hé quoi? — De manger tout seul et de ch... en compagnie. » La figure 749 de notre tome Ier montre qu'en effet Louis XIII occupait une table séparée. Nos figures (542 et 708) prouvent qu'au Moyen Age, dans les châteaux, les seigneurs et leurs dames faisaient aussi table à part. Cette habitude se continua jusqu'au XVIIIe siècle. « Toute l'année je dîne seule, écrit la Palatine (duchesse d'Orléans), aussi me hâté-je autant que possible; il n'y a rien de plus ennuyeux que de manger seule, en ayant autour de soi vingt gaillards qui vous regardent mâcher et comptent les bouchées; c'est pourquoi, mon dîner, je l'expédie en moins d'une demi-heure. » (*Corresp.*, t. Ier, p. 360.) Il fallait, en effet, des événements d'une importance spéciale, ou des personnages d'une autorité exceptionnelle, pour que le roi et les princes dînassent en compagnie. « Advint par une foiz que pour la grand renommée qu'il oyt de maistre Robert de Sorbon d'estre preudoms, il (le roi saint Louis) le fist venir à luy et boire et mangier à sa table », écrit Joinville en ses *Mémoires* (t. Ier, p. 11). « Quant nobles princes venoyent ainssi vers luy, convenoyt qu'ils dînassent avec lui, et selon qu'ilz estoyent notables, séoyent à sa table et à ses disners quant haults princes y estoient, et mesmement aux festes solemnées », raconte de son côté Christine de Pisan dans son *Livre des fais du sage roy Charles Ve* (t. II, p. 98). Et Christine, par cette constatation, prétend donner une haute idée de l'affabilité de son héros. Enfin Froissart, parlant (*Chron.*, t. IX, p. 55) du double mariage du comte de Haiнault avec la fille du duc de Bourgogne et de Jean sans Peur avec la fille du duc de Bavière (1385), nous apprend qu'au dîner servi dans le palais de la Cité, il y eut « très grands noblesses et fit le roi de France seoir à table les deux mariés et les deux mariées; et tous les autres seigneurs servoient sur hauts destriers ». On voit que ces glorieuses exceptions étaient jugées, dès le Moyen Age, assez importantes pour que les historiens prissent soin d'en conserver le souvenir. Au XVIIe siècle, il en était encore de même. La *Gazette de France* note pieusement que, le 16 novembre 1631, la Cour étant à Château-Thierry, le roi « régala le cardinal de Savoye et le fit disner à sa table..., mais environ d'une toise au-dessous de Sa Majesté ». La même feuille informe ses lecteurs que, le 5 janvier 1634, le roi, se trouvant à Dourdan, « fit les rois avec douze seigneurs de la Cour qu'il honora de sa table ». Mais c'était là, ne craignons pas de le redire, des événements absolument exceptionnels. Même quand il invitait des princes à dîner, le roi mangeait à part sur une table isolée. « Au souper, le roi estoit seul à sa table, servy comme de coustume, écrit Palma Cayet en sa *Chronologie novénaire* (à l'année 1691); en l'autre table, qui faisoit un angle droict, estoient, d'un côté, Messieurs les ducs de Montpensier et de Nevers, les seigneurs de la Guiche, le baron de Biron et de Larchant; de l'autre, estoient Messieurs de Longueville et comte de S. Pol, les seigneurs de Grandmont, comte de Brienne, vicomte d'Auchy, la Chapelle aux Ursins et autres seigneurs ». Quant aux princes, lorsqu'ils donnaient de grands repas, ils avaient soin de répartir leurs convives entre plusieurs tables, hiérarchiquement graduées, et auxquelles on accédait suivant son rang et sa qualité. Le cardinal de Retz (*Mém.*, liv. IV, p. 219), en ambassade à Compiègne, tenait sept tables servies en même temps. Loret, parlant dans sa *Muze historique* du jeune duc de Guise, raconte que, le 26 mai 1657,

> ..... Aux frais de ce prince
> Un grand festin l'on aprêta,
> Qui quarante mil francs coûta,
> Où l'on couvrit huit grandes tables
> D'alimens bons et délectables.

Le *Mercure* de septembre 1678, décrivant une fête que M. de Matignon offrit à la noblesse de sa province, dans son château de Thorigny, nous apprend que les divers repas furent servis sur quatre tables de douze couverts. Celle de ces tables qui était présidée par le maître de la maison prenait le nom de Grande Table. Dufort de Cheverny, relatant en ses *Mémoires* (t. Ier, p. 243) l'accueil fait par le duc de Choiseul à toute la noblesse de la Cour, raconte qu'à Versailles « la grande table étoit de trente-cinq couverts », et que lui, Dufort, faisait les honneurs de la seconde. Cette façon de parler était usitée même dans la bourgeoisie. C'est pourquoi Furetière, dans son *Roman bourgeois* (p. 41), écrit que Nicodème n'eut « point occasion de voir sa maîtresse qui, ce jour-là, ne dîna point à la grande table, peut-être à cause qu'elle n'étoit point habillée ou qu'elle faisoit quelque affaire de ménage. »

Ces usages, qui convenaient à une société fortement hiérarchisée, reçurent au XVIIIe siècle une singulière atténuation. « Il falloit un



Fig. 708. — La grande table, ou table du seigneur,
d'après une miniature du manuscrit 9066
de la Bibliothèque royale de Belgique.

grade très élevé aux gens de fortune pour manger avec le roi (Louis XIV), écrit Saint-Simon dans une de ses additions au *Journal de Dangeau* (t. III, p. 321). On voit ici que Vauban, qui étoit lieutenant général et l'âme de ses sièges, n'y avoit jamais mangé. Il falloit, sans grade, une qualité distinguée, et à peine la plus distinguée n'y

étoit-elle admise dans les grades subalternes, et jamais dans les plus subalternes. C'étoit à peu près de même pour Monseigneur, et un peu moins pour messieurs ses enfants, mais rien, à cent piques près, de la confusion qui s'introduisit tout d'abord à la table de Louis XV,



Fig. 709. — Table à la grecque.

où le même titre en qui que ce fût, qui excluoit des autres, devint titre d'admission à celle-là. » Cependant, cette curieuse prérogative continua d'exister, au moins en principe, tant que la monarchie dura, et Mercier pouvait encore écrire, presque à la veille de la Révolution (*Tableau de Paris,* t. IX, p. 38) : « Manger avec un prince est une chose que l'étiquette repousse : il conversera avec vous, vous lui serez utile et agréable; mais manger sur la même nappe vous est interdit : sa volonté expire dans le domaine borné par la circonférence d'une table. »

TABLE GIGOGNE. — Voir GIGOGNE (t. II, col. 1093).

TABLES A LA GRECQUE, TABLES A LA POMPADOUR. — Nous avons constaté (t. II, col. 1182, et t. IV, col. 491) l'influence que Mme de Pompadour exerça sur le mobilier de son temps, et quelle réaction se produisit alors contre les formes contournées qui avaient été jusque-là à la mode. On donna aux meubles conçus et exécutés d'après ces tendances nouvelles le nom de *meubles à la grecque*. Il ne faut donc pas s'étonner de voir figurer à la *Vente de l'hôtel de Combourg* (quai des Célestins, 8 juillet 1765) plusieurs tables, « dont une à la grecque »; ni de relever dans les *Annonces, affiches et avis divers* du 15 juin 1769 l'offre d'un certain nombre de « tables neuves à la grecque, dans le dernier goût, de 3 pieds 8 pouces sur 1 pied 7 pouces chacune, sculptées par *Filson* et très bien dorées ». Ces meubles étaient à vendre chez le sieur Le Brun, demeurant rue de l'Arbre-Sec, à l'*Hermitage*. Lorsque ces tables firent leur apparition, le célèbre Lazare Duvaux, fournisseur attitré de Mme de Pompadour, essaya, en bon courtisan, de leur donner le nom de sa protectrice. Le 27 janvier 1750, il vendit à Mme Rouillé « une petite table à la Pompadour, avec ses cornets en bois satiné à fleurs », du prix de 72 livres. Mais la gracieuse attention de Duvaux n'eut pas le succès qu'il en attendait, et ce nom ne prévalut pas sur celui que la favorite elle-même avait adopté.

TABLE EN GUÉRIDON. — Voir GUÉRIDON.

TABLE-HARICOT. — Voir HARICOT. Le nom de ces petits meubles est très moderne; mais leur forme, qui dérive de celle de la table en croissant, est assez ancienne. En outre, l'*Inventaire du duc Charles de Lorraine* (Bruxelles, 1871) décrit : « Une petite table (en laque de Chine) d'une forme ovale et échancrée au milieu, portée sur six pieds, sur laquelle se trouvent deux boëtes rondes avec leur couvercle », qui semble être de la même famille.

TABLE A GUICHET. — C'est le nom des tables dont le dessus, se divisant en plusieurs parties qui se lèvent, permet d'utiliser la cavité que forme le châssis comme écritoire ou comme toilette. « Une table qui s'ouvre par dessus à deux guichets, garnie par dedans d'une escritoire. » (*État des meubles de la Couronne* du 22 avril 1697.)

TABLE A JEU, TABLE DE BRELAN, TABLE A QUADRILLE, TABLE A REVERSI, TABLE A TRI, TABLE A TRICTRAC. — Si les jeux de toutes sortes sont fort anciens, les tables à jeu, par contre, sont relativement très récentes. Jusqu'au XVIe siècle, on joua aux dés, aux échecs, aux dames, au trictrac, un peu sur tous les meubles. Coffres, bancs, placets, escabeaux servaient à cet usage, et, longtemps après que les tables eurent pris leur forme définitive, on continua de jouer sur les premières tables venues. Les tables à manger, notamment, furent mises à contribution, et Rivière du Fény pouvait faire dire, en 1709, à la fidèle *Lisette* (voir *la Joueuse,* acte II, scène VIII) : « Rien en ordre, rien de propre ! Est-ce ma faute, madame, si les joueurs acharnés à leur table n'y veulent point d'autre nape que le tapis verd ? » Cependant, dès le XVIe siècle, des tentatives avaient été faites dans la haute société, pour approprier des tables à certains jeux. Nous relevons dans les *Comptes de Jean Micault, receveur général des finances du duc Charles d'Autriche* (1509), l'achat de « sept aulnes de drap vert clerc, pour meictre sur la table dudit Seigneur quand il joue aux cartes ». L'*Inventaire de la duchesse de Valentinois* (1514) mentionne : « Une grant table à jeu de billes, couverte de drap vert. » Ce sont là, il faut bien le reconnaître, des commencements modestes, mais dont l'histoire doit cependant tenir compte. Par contre, c'est seulement au XVIIe siècle qu'on voit les tables prendre des formes variées à l'infini et spécialement adaptées aux différentes sortes de jeux alors en honneur. Dans la description qu'il donne, en décembre 1682, des grands appartements de Versailles, le *Mercure* relève dans la chambre même du roi : « Une table pentagone, une quarrée et une en triangle... qui servent pour le jeu du Roy et de la Reyne. » Dans le salon de Mars, il nous signale « une table quarrée, quatre en triangle et six à pans ». « Toutes ces tables, ajoute-t-il, sont couvertes de velours vert galonné d'or et garnies de flambeaux d'argent à tous les angles, posés sur de petits géridons. » « On voit encore dans la mesme chambre, continue le *Mercure*, des tables pour plusieurs jeux nouvellement inventéz, et qui, selon toutes les apparences, n'ont point de quoy engager les joüeurs à se servir d'une adresse qui n'est pas permise pour gagner. » L'*État des meubles de la Couronne* du 22 avril 1697 décrit : « Neuf tables servans à jouer, sçavoir : deux tables à cinq pans et cinq bourses; — deux autres tables à cinq pans, sans bourses; quatre autres tables en triangle, de 2 pieds 1/2 ; et une autre table aussy en triangle, de 3 pieds 1/2; — lesdites tables garnies de velours vert, avec pentes aussy de velours vert, garnies de frange, mollet et gallon d'or. » Ce même *État* mentionne encore : « Une grande table pour servir au *Jeu du Trou Madame* à Marly, couverte de velours vert, avec de grands soubassements de velours rouge, garnis de grande frange d'or, avec la passe et les billes. — Une grande table en *Triangle*, à *joüer au Jeu de culbas*, ayant quatre bourses dont une ovalle au milieu pour mettre la poule, avec portes autour; — une grande table à *joüer au Reversy*, de 4 pieds 8 pouces de *diamettre*, à *cinq pans* et *six bourses*, dont une au milieu pour mettre la poulle, le tout garny et couvert de velours



Fig. 710. — Table à jeu (XVIIe siècle).

vert, avec pantes autour. » Ce sont ces tables différentes de formes, suivant les jeux adoptés, qui faisaient dire à Boileau, dans sa Xe *Satire:*

> Le doux charme pour toi ! de voir chaque journée,
> De nobles champions ta femme environnée,
> Sur une table longue et façonnée exprès,
> D'un tournoi de bassette ordonner les apprêts :
> Ou si, par un arrêt, la grossière police
> D'un jeu si nécessaire interdit l'exercice,
> Ouvrir sur cette table un jeu au lansquenet
> Ou promener trois dés, chassés de son cornet ;
> Puis, sur une autre table, avec un air plus sombre,
> S'en aller méditer une vole au jeu d'hombre.

Au XVIIIe siècle, nous retrouvons toutes les sortes de tables usitées au siècle précédent, augmentées de quelques modèles nouveaux. L'*Inventaire du château de Versailles*, dressé en 1708, décrit : « Une grande table à *jouer au reversy*, à cinq pans et six bourses, dont une, au milieu, ronde, couverte de velours verd, avec pentes autour de même velours, garnies de frange molet et galon d'or, doublées de taffetas, le bois, de noyer tourné. » L'*Inventaire du cardinal de Belzunce* (Marseille, 1745) mentionne : « Une table à cadrille (*sic*) bois noyer garnie de bourrette. » En 1753, Lazare Duvaux fournit une « table à jouer en triangle » au marquis de Gontaut, et en 1758, au roi, une « table de brelau », quatre « tables de tri » et deux « tables de piquet ». (*Livre journal*, t. II, p. 160, 367, 368.) Enfin, à la *Vente du comte d'Arcy* (grande rue du Roule, 17 novembre 1779), nous relevons une « table en tric-trac ». Et ce n'est point tout. Les ébénistes de ce temps, dont nous avons maintes fois constaté l'ingéniosité, construisirent pour Mme de Pompadour des « Tables à jouer en forme de table de nuit à pieds-de-biche et contours, garnies de pieds dorés d'or moulu, vernies en placage, garnies de deux marbres, dont un en tablette et l'autre couvrant le dessus en vert campan ». (*Livre journal de L. Duvaux*, t. II, p. 132.) Le sieur Danjean, tapissier, rue de Viarmes, imagina des « tables d'une nouvelle construction pour jouer le quadrille ». (*Ann., affiches et avis divers* du 31 août 1778.) Et le *Journal général de France* du 18 janvier 1782 entretient ses lecteurs d'une « table mécanique en tric-trac, jouant sans cornets, le dessus formant table de piquet et bureau ». Enfin, trait qui achève de peindre cette époque joueuse par excellence, Dufort de Cheverny raconte comment, pour pouvoir jouer en voyage, il fit disposer dans sa berline « une table qui s'ajustoit aux portières, avec un tric-trac dont les flèches étoient séparées par des coches ». Ceux qui voudraient apprendre comment cette innovation faillit causer la mort de son auteur en trouveront le récit dans les *Mémoires* de Dufort (t. Ier, p. 195 et suiv.). Nous nous bornerons à constater que, malgré la passion du jeu qui a continué de sévir chez nous, on ne façonne plus, pour la satisfaction des joueurs, une aussi grande variété de tables qu'autrefois, et celles-ci se résument dans trois ou quatre modèles trop connus, au surplus, pour avoir besoin d'être décrits.

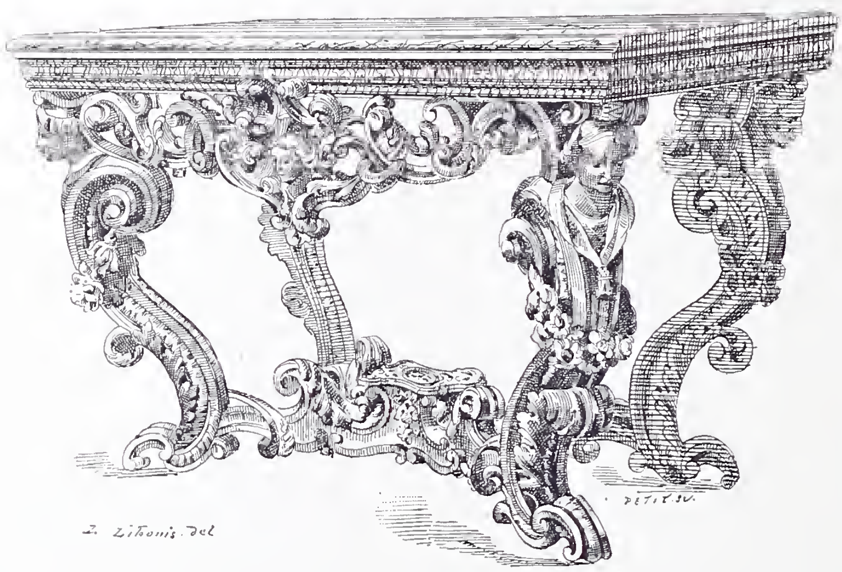


Fig. 711. — Table de salon, en bois sculpté et doré (XVIIe siècle). Palais de Fontainebleau.

TABLE A LAYETTE, TABLE A LIETTE, TABLE A TIROIRS. — Lorsqu'on renonça aux tréteaux, comme supports de tables, et que l'on installa celles-ci sur des châssis spéciaux, on dota ces châssis de tiroirs qu'on nommait alors LAYETTES ou LIETTES. (Voir ces mots.) De là le nom de tables à layettes, et, plus tard, de tables à tiroirs, qui leur fut donné. « Une table de noyer avec sa petite liette. » (*Invent. des biens trouvés dans la maison de Georges Drumenoir;* Marseille, 1583.) « Une table de bois de haistre, garnie de son tiroir, vallant neuf livres tournois. » (*Contrat de mariage de P. Mignard,* 1660.) « Une table à tiroir couverte d'estamette verte. » (*Invent. du maréchal d'Humières;* Lille, 1694.) « Une petite table de bois de merisier à tiroir, compartimens, rainceaux et losanges d'ébène verte, le pied de quatre pilliers en guaine. » (*Invent. du château de Versailles,* 1708 ; *appartement de Mme de Maintenon.*) Etc.

TABLE DE LIT. — Voir TABLE-CABARET.

TABLE DE LUXE, TABLE DE SALON. — On donne ces deux noms à des tables qui sont surtout de parure et ne comportent pas d'emploi spécial. Tant que les tables se montèrent sur des tréteaux, il n'y eut pas de tables de luxe. On peut donc affirmer que celles-ci ne prirent une place définitive dans notre mobilier qu'au XVIIe siècle. Si le siècle précédent nous offre, en effet, de superbes spécimens de tables magnifiques ayant leurs pieds largement sculptés, ces beaux meubles, munis pour la plupart de rallonges, avaient un emploi déterminé, et, quoique fort décoratifs, n'étaient pas destinés uniquement à la décoration.

Avec le XVIIe siècle les mœurs changent ; les salons ouvrent leurs portes à la société française transformée. Le mobilier prend d'autres allures et les tables de luxe apparaissent. Sous ce rapport, l'*Inventaire de Mazarin,* dressé en 1653, est d'une éloquence aussi nouvelle que singulière. Les belles et riches tables y abondent. On n'y compte pas moins de douze grandes tables de bois rare, de marbre et de mosaïque, incrustées de pierres dures. On en trouve en pierre de touche noire, avec des « trophées d'armes à la turque de diverses pierres rapportées, sçavoir : albastre, lapis, jaspe, cornaline, avec nacre de perle » ; d'autres sont de pierre noire de parangon avec des « escussons de lapis, ornés de cartouches d'amétistes, profilés de marbre jaune » ; il en est de marbre noir avec un « oval des quatre costés duquel sortent des bouquets de diverses fleurs, feuillages et fruits, ayans quelques oiseaux et papillons sur leurs branches, remplissans le fonds de ladite table, et, dans le milieu dudit oval, un pannier de fleurs, toutes lesdites fleurs, fruits, feuillages, branches, oiseaux, oval et pannier de diverses pierres rapportées, sçavoir : jaspe, cornaline, calcédoine et lapis, etc. » Il en est également où la beauté même de la matière, jointe à ses dimensions, justifiait, sans travail d'incrustations, sans adjonction de pierres dures, le prix qu'on leur attribuait. Telles étaient deux superbes tables de ce « marbre noir de Gennes veiné de blanc », que nous appelons aujourd'hui le *noir antique,* supportées par des pieds de poirier noirci. Ajoutons que Mazarin ne se bornait pas à collectionner les meubles de prix. Il en distribuait aux belles dames de la Cour, ou les mettait en loterie. (Voir *Lettres de Mlle de Montpensier,* t. III, p. 234.) Son exemple ne pouvait manquer de porter ses fruits. Aussi ne faut-il point s'étonner de trouver à Versailles, sous le règne de Louis XIV, 576 tables ornées de marbre, d'écaille, de vernis, de bronze doré, d'ébène, de porphyre, de marqueterie ou peintes en miniature. Mais les plus merveilleuses étaient les tables d'argent massif que l'illustre Ballin avait exécutées pour le Grand Roi, et dont la description mérite d'être consignée à cette place. Citons d'abord : « Une grande table d'argent faite par Baslin (*sic*), ciselée par-dessus d'Apollon, qui conduit ses quatre chevaux, et autres figures qui représentent les quatre Parties du Monde, par les bouts, des armes du Roy, et par les milieux, du soleil et de la médaille de Sa Majesté, entourée d'une campane, et portée par quatre Cupidons assis sur des dauphins, pesant 1,515 marcs 3 onces. » Après cela, mentionnons : « Une grande table d'argent, faite par Ballain (*sic*), cizelée par-dessus, au milieu, des armes du Roy entourées de festons, sur un fonds parsemé de fleurs de lis, aux quatre coins, de quatre figures représentant les quatre Parties du Monde » ; le reste, absolument comme la précédente, sauf le poids, qui était de 1,516 marcs 7 onces 0 gros. A côte de ces deux colosses, qui représentaient à eux deux près de 750 kilogrammes, donnons un coup d'œil à deux petits bijoux, à « deux petites tables d'argent cizelées, dans le milieu, de la fable de Persée et Andromède, et dans la frise, de roses avec rinseaux, aux quatre coins sont les chiffres de la Reine couronnéz ; pesant, l'une, 27 marcs 1 once 4 gros, et l'autre, 25 marcs 4 gros ». Nous ne pousserons pas plus loin ces citations. Après avoir relevé trois tables « en vermeil doré, chantournées, portées chacune sur neuf petits pieds, destinées à porter chacune une girandole pesant 86 marcs », nous renverrons le lecteur au mot ARGENTERIE (t. Ier, col. 136). Il y verra que Louis XIV ne fut pas le premier à posséder de ces meubles en métal précieux. Sa mère et d'autres encore lui en avaient donné l'exemple. On pourra voir aussi quel sort désastreux attendait ces merveilles et comment elles disparurent, avec d'autres meubles du même genre, dans les creusets de la Monnaie.

Le XVIIIe siècle, s'il ne connut pas ces tables d'un prix excessif et d'une richesse débordante, eut, du moins, pour se consoler, toute une collection de tables en marqueterie, superbes, admirablement sculptées et dorées. Ajoutons qu'alors on appréciait si bien ces beaux meubles, que les nombreuses *Descriptions de Paris* publiées à cette



Mangonot del. Maison Quantin, imp.-éd.

TABLE EN MOSAÏQUE DE FLORENCE

AVEC SON PIED EN BOIS SCULPTÉ ET DORÉ (XVIIe SIÈCLE)

(Galerie d'Apollon.)

époque par Germain Brice, Piganiol de la Force, Dargenville, etc., signalent à l'attention des curieux celles de ces tables qui ornaient les principaux hôtels de Paris. Faut-il observer que nombre d'entre elles, dessinées par Bérain, par D. Marot, par Le Pautre, portaient la signature de Zomer, de Boulle, de Cresseut, et plus tard, celle d'Oeben ou de Riesener et que quelques-unes avaient été vernies par les Martin? Les trop rares spécimens qui nous en ont été conservés disent assez quelle devait être la magnificence des autres.

Table machinée, Table mécanique, Table volante, Table a transformations. — Au XVIe siècle, nous l'avons dit plus haut (voir col. 1191), on substitua aux tréteaux les châssis et les pieds sculptés, et la table, grâce à cette adjonction, prit un aspect nouveau. Une fois mise en éveil, l'imagination des menuisiers et des mécaniciens ne s'arrêta plus en route, et de là naquirent ces tables machinées, ces tables volantes ou à transformations, qui devaient provoquer, par leur mécanisme ingénieux et les surprises qu'elles ménageaient, l'admiration de nos ancêtres. La première table de ce genre dont l'histoire ait enregistré la description fut construite, à Florence, pour les noces de Marie de Médicis. Pierre de l'Estoire en parle longuement dans son *Journal* (t. VII, p. 240), mais les renseignements qu'il donne, sont moins précis que ceux fournis par Palma Cayet dans sa *Chronologie septennaire,* aussi accorderons-nous la parole à ce dernier. « Après que la royne (Marie de Médicis) espousée, écrit-il, se fut assise, ayant à son costé droit le cardinal Aldobrandin, légat, le duc de Mantoue et le grand-duc de Florence; et à son costé gauche, les duchesses de Mantoue, de Florence et de Bracciano, le sieur Virginio Ursino, duc de Bracciano, servit d'escuyer, et dom Jean, frére du grand-duc, d'eschanson. Après le premier service, par un admirable artifice, la table se départit en deux, et s'en alla de soy-mesme une partie à droicte et l'autre à gauche; à l'instant il se leva par soubs terre une autre table, chargée très exquisement de toutes sortes de fruicts, de dragées et de confitures; et quand de mesmec este table là aussi fut disparuë comme l'autre, il en vint une troisiesme toute reluisante de précieux lapis, miroirs et autres choses plaisantes à voir, et faisant au long et au large un brillement admirable; puis après, la quatriesme se leva converte des jardins d'Alcinoüs, qui sont vergers de Sémiramis, pleins de diverses fleurs, et les autres, chargéz de fruicts, avec fontaines à chacun bout de la table, et infinis petits oyseaux qui s'envolèrent parmy la salle, tellement qu'il sembloit que l'on fust en esté, quoyque l'hyver estoit desjà bien avancé : c'estoit pour le dessert. » Il nous faut attendre, après cela, plus de trente ans pour voir reparaître un meuble du même genre. Le 25 juin 1631, les envoyés extraordinaires du roi de France furent reçus par le prince de Savoie, qui leur offrit un grand festin dans la ville de Carignan; et sur la table, qui était double, « il y avoit une machine en forme de tour, où estoyent six plats qui se présentoient par ordre »; puis, quand les trois premiers services furent achevés, « on tira par machines imperceptibles les conviéz dans une autre salle» où ils trouvèrent une nouvelle table servie. (*Recueil des gazettes de France,* 1631.)

Au siècle suivant, et pour la distraction de Louis le Bien-Aimé, quatre hommes particulièrement ingénieux, Arnoult, Guérin de Montpellier, Pincheron et Loriot, renouvelèrent ces prodiges de mécanique. Arnoult construisit « le buffet mouvant » des petits appartements de Versailles. Guérin de Montpellier imagina la table mécanique de Choisy, Loriot la table volante de Trianon, et Pincheron perfectionna et simplifia le mécanisme de ces diverses tables. La table de Loriot, au dire des contemporains, était la plus remarquable.

Voici en quels termes les *Annonces, affiches et avis divers* du 10 novembre 1756 parlent du second de ces meubles : « Le s^r Guérin de Montpellier a fait à Choisi, pour le Roi, une table de 12 couverts dont le méchanisme est ingénieusement imaginé. La forme de cette table est ronde, son milieu est un plateau mobile, qui porte les plats et 56 bougies. Il peut en un instant descendre au-dessous de la salle, et remonter garni d'un nouveau service et d'autant de bougies. A l'entour de la table et à une égale distance, sont 4 de ces petits *buffets* qu'on appelle *servantes,* où il y a, outre les assiettes, le vin, l'eau, etc., de l'encre, des plumes et des cartes, afin de pouvoir demander par écrit les vins ou les liqueurs qu'on peut désirer. Ces buffets sont également mobiles, ainsi que le plateau, et se renouvellent au son de diverses sonnettes dont les convives tirent le cordon. Par ce moyen, ils sont débarassés de la présence de la foule de domestiques, qui n'apportent que la gêne et la contrainte. »

Quant à la table de Trianon, le *Mercure* de juillet 1769 en donne la description suivante : « On appelle tables volantes des tables qui, en montant et en descendant, paroissent et disparoissent à volonté dans une salle à manger. On en avoit déjà fait plusieurs, mais jamais qui eussent réuni les avantages de celle de M. Loriot, homme très connu par ses inventions. Cette table se compose d'un dormant et de quatre servantes ou guéridons. Le tout est soulevé en même temps par une machine, de façon que le dessus de la table, du milieu, du dormant et des servantes est formé d'une partie du parquet qui s'est élevée. Le tout étant ainsi élevé, pour fermer le vide que laisse dans le parquet le dormant ou l'espèce d'anneau circulaire qui reçoit les couverts, ce dormant fait monter, en même temps qu'il s'élève, une pièce toute semblable au parquet qui vient remplir l'espace qu'il occupoit auparavant. Le pied de ce dormant est une vis creuse dont on a contourné les hélices de manière à en faire une espèce de colonne torse. C'est dans l'intérieur de cette vis ou colonne que montent et descendent les différentes tables qui portent les différents services. — Le même mouvement qui fait monter le dormant fait monter les servantes, mais à une plus grande hauteur, pour que leurs différents plateaux soient plus à portée des personnes qui sont à table. — M. Loriot a fait de cette table une espèce de table magique. La compagnie étant arrivée dans la salle à manger, on ne voit pas le moindre vestige de table; on ne voit qu'un parquet très uni dont le milieu est orné d'une rose. Au moindre signal, les feuilles se retirent sous le parquet, et on voit surgir une table toute servie, accompagnée de quatre servantes qui montent en même temps par quatre ouvertures. Au second service, le milieu de la table redescend pour le chercher, etc. Veut-on, après le repas, faire disparoître toute la table en entier, on la fait redescendre par le même signal, et on ne voit plus trace de rien qu'un parquet uni. »

Cette table fut exposée pendant quelque temps au Louvre, où

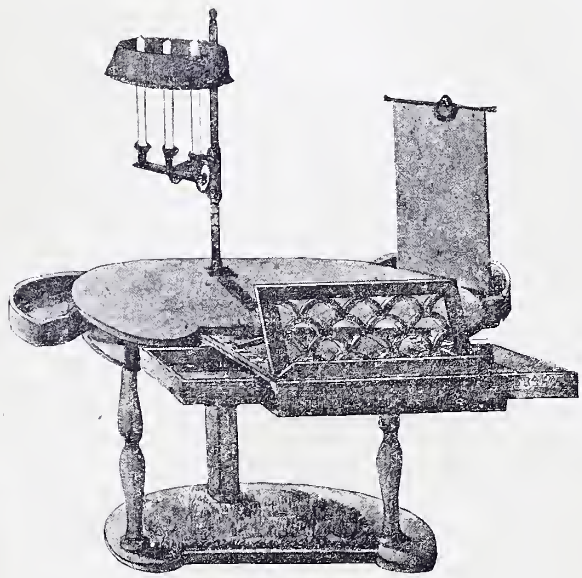


Fig. 712. — Table à transformations.
Fac-similé d'un dessin de Jacob.

toute la haute société et tous les curieux s'empressèrent d'aller la voir (*Mém. secrets,* t. IV, p. 279.) Avant cela, Loriot avait eu l'honneur de présenter au roi son « chef-d'œuvre. » (*Gazette de France* du 2 juin et *Avant-Coureur* du 19 juin 1769.) « Le sieur Loriot, lit-on dans cette dernière feuille, a eu l'honneur d'être présenté au roi par M. le comte (*sic*) de Marigny, alors à Choisy, comme auteur de deux tables volantes dont Sa Majesté a paru très satisfaite, ainsi que Mesdames et toute la Cour. » La récompense de tant d'ingéniosité ne se fit point attendre. Le 7 mai 1770, notre inventeur obtint aux galeries du Louvre le logement précédemment occupé par l'abbé Nollet. « En satisfaction des ouvrages qu'il a faits pour Sa Majesté et notamment de ses tables mécaniques. » Ajoutons qu'avant d'entreprendre ces ouvrages compliqués, Loriot s'était fait connaître, dès 1764, par l'invention d'une « table de 24 couverts qui se déploie par gradation, depuis 8 couverts, en augmentant successivement de 4 en 4 » (*Mercure* de février 1778), et qu'il s'était acquis la reconnaissance des artistes en découvrant la façon de fixer le Pastel. (Voir ce mot.)

Il nous reste à dire quelques mots des perfectionnements introduits dans les tables volantes de Marly et de Trianon par le sieur Pincheron. Voici en quels termes l'*Avant-Coureur* du 26 février 1771 s'exprime sur son compte : « M. Pincheron, mécanicien, a cherché à simplifier les appareils jusque-là employés; il a inventé un mécanisme beaucoup plus simple : on n'y voit ni poulies ni contrepoids, si ce n'est pour fermer l'ouverture par où doit passer la table. Voici d'ailleurs quel est ce mécanisme. M. Pincheron place dans la chambre inférieure quatre colonnes mobiles sur leurs axes, dont les fusts sont couverts par plusieurs filets de vis; chacune d'entre elles est enfilée par un écrou dont une partie, qui est prolongée, se trouve vissée sous un des quatre pieds de la table. Ces colonnes, ou plutôt ces longues vis à plusieurs filets, sont *énabrées* dans une lanterne vers leurs bases. Une grande roue dentelée, qui répond à la table dans la

chambre inférieure, et qui se meut autour d'un gros pivot terminé par un anneau dont on expliquera bientôt l'usage, engrène dans ces lanternes et fait descendre ou monter les écrous auxquels la table est fixée par son poids. On communique le mouvement à cette grande roue horizontale par le moyen d'un arbre placé horizontalement sous le parquet, qui porte deux lanternes, dont l'une engrène dans les dents placées sur le plan inférieur de cette dernière. La seconde lanterne, qui est à l'extrémité de l'arbre la plus voisine du mur, est menée par une grande roue dentée placée verticalement dans une situation parallèle à la muraille, comme celle des couteliers. Un domestique la fait mouvoir à l'aide d'une grande manivelle. La perfection de toute cette mécanique consiste dans celle des engrenages et dans les vis et les écrous, afin que la table monte toujours dans une situation horizontale. Une corde, qui passe par l'anneau qui est sur le pivot de la grande roue horizontale, après avoir été attachée d'un bout à la table et de l'autre aux contrepoids, fait ouvrir et fermer les feuilles de parquet (comme dans les autres machinismes). » Louis XV n'eut pas seul l'avantage de posséder de ces tables savamment machinées. Une lettre de Grimm à Mme Geoffrin nous apprend que, chez l'impératrice de Russie, le service de la table se faisait « par machines ». « Ainsi, ajoute Grimm, point de valets derrière les chaises, et le lieutenant de police est fort attrapé, car il ne peut pas faire un seul rapport à Sa Majesté de ce qui se dit pendant ces dîners-là. » Le roi Stanislas avait également une de ces tables volantes installées à Lunéville, et à la vente du duc d'Orléans (12 mai 1786), on adjugea des « tables mécaniques en bois d'acajou à fontes dorées ». Enfin, parmi les concurrents de Loriot et de Pincheron, le *Journal général de France* des 15 janvier et 23 mars 1783 nous signale l'ébéniste Reboul, demeurant rue Neuve-Saint-Martin, qui fabriquait des tables rondes qu'on pouvait rendre ovales et des « tables mécaniques qui, en se déployant, forment depuis 2 jusqu'à 12 révolutions, et tiennent depuis 12 jusqu'à 25 couverts et plus ».

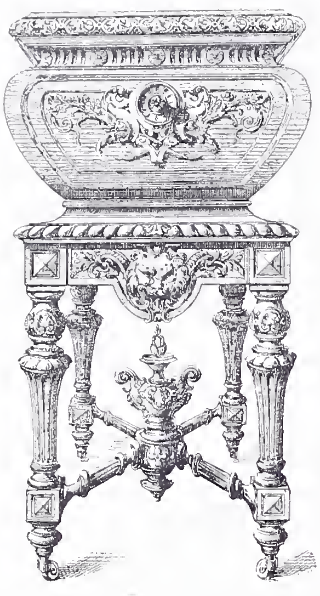


Fig. 713. — Table de nuit de l'impératrice Eugénie.

Et puisque nous parlons de tables à transformations, n'oublions pas que l'*Almanach sous verre* (notice de 1784, col. 272, n° 229) vante les mérites du sieur Nivert, inventeur d'une table de nuit qui « peut servir de table à écrire, et de poêle en hiver ». « Ce meuble, ajoute le recueil que nous citons, offre un bain-marie et n'expose ni aux accidents du feu, ni aux désagréments de la fumée. Le centre de cette table conserve une chaleur suffisante pour tenir les boissons chaudes ou tièdes à volonté, et même en faire bouillir à l'instant jusqu'à 3 pintes; elle a des compartimens propres à contenir linges, éponges, tasses, flacons, boules d'étain, lampion, papier, écritoire, etc.; outre une espèce de chancelière, destinée à tenir les pieds chauds, [elle est] très commode pour les valétudinaires sujets aux insomnies qui ont besoin de prendre souvent des boissons chaudes la nuit, de changer de linge, etc. » Enfin, les *Annonces, affiches et avis divers* du 28 avril 1784 nous apprennent que le sieur Lannuier, ébéniste, rue Saint-Thomas-du-Louvre, fabriquait de « belles tables mécaniques de bois d'acajou et d'ébène, formant un secrétaire qui monte et descend à volonté, orné de bronzes dorés d'or moulu, avec flambeaux et garde-vue ». On voit que l'ingéniosité des ébénistes de ce temps était, pour ainsi dire, sans limites. Malheureusement, la Révolution vint donner un autre cours à leurs idées.

TABLE A MANGER, TABLE A L'ANGLAISE. — Bien qu'à toutes les époques de notre histoire mobilière les repas aient été servis sur des tables, cependant on ne rencontre pas le nom de « table à manger » avant la fin du siècle dernier. Ces sortes de meubles, qu'on appelait aussi des « tables à l'anglaise », justifiaient leur première appellation en ce qu'elles étaient spécialement construites pour les dîners et les soupers un peu nombreux. Généralement en acajou et de forme ronde, mais munies de deux abattants, elles pouvaient facilement se ranger contre la muraille, et, grâce à un système de rallonges placées au milieu, elles présentaient une taille variable, qui se proportionnait au chiffre de convives. On trouve de ces tables à partir de 1770. Dufort de Cheverny visitant, en 1771, le château de Lure, appartenant à M. Batailhe, ministre plénipotentiaire en Angleterre, remarquait dans la salle à manger « une table anglaise en acajou, avec chaises et buffet en même bois ». (*Mém.*, t. Ier, p. 11.) Le *Journal général de France* du 18 janvier 1782 indique comme étant « EN VENTE une table à manger à l'angloise pour 10, 20 ou 30 converts; s'adresser rue d'Artois, hôtel Choiseul ». La même feuille, à la date du 5 janvier 1786, annonce comme étant « A VENDRE, rue de la Chaise, n° 16, une belle table à manger de beau bois d'acajou massif, avec mécanique pour la mettre à la grandeur que l'on veut, à très bon compte. Elle a coûté 1,800 livres. » On relève dans l'*Inventaire du château de Chavaniac* (propriété de La Fayette), dressé en 1792, la présence d'une table du même genre. La carte-adresse de Conlon, établi rue Plâtrière, à l'enseigne du *Fort bureau de l'Isle,* nous apprend que cet ébéniste s'était fait une spécialité de la fabrication et de la vente des tables à l'anglaise. Ajoutons que ces sortes de tables ont continué d'être d'un usage régulier au moins jusqu'à la fin du règne de Louis-Philippe, et qu'on en fabrique encore, bien que les formes maigres et peu plastiques des pieds ne répondent plus guère à nos instincts de décoration.

TABLE DE MARBRE du Palais de Justice. — Voir MARBRE (t. III, col. 680).

TABLE DE MARBRE. — « Les deux tables de marbre avec leurs pieds sculptéz et doréz, faites pour le salon de l'appartement de Monseigneur, coûteront par estimation 1,000 livres. » (*Devis des travaux exécutés à Meudon* en 1700.) Les tables de marbre dont il s'agit ici consistent en plateaux de marbre supportés par des pieds plus ou moins riches. Nous expliquons (t. III, col. 680 et 681) combien ces tables furent appréciées au XVIIe siècle, et quelle parure luxueuse les palais, châteaux et hôtels tirèrent de la présence de ces beaux meubles. Comme toujours, cette magnificence devint un objet de tentation pour ceux à qui leur fortune défendait un pareil luxe. De là naquirent un nombre considérable de tables en simili-marbre ou en stuc qui ornèrent les salons de la bourgeoisie. C'est ce qui portait le rédacteur du *Mercure galant* (année 1673, t. VI, p. 73) à constater que, dès cette époque, « les tables façon de marbre » étaient « fort à la mode ».

TABLE DE MARCHAND. — Voir TABLE DE CHANGEUR.

TABLE MÉCANIQUE. — Voir à la colonne 1201. TABLE MACHINÉE.

TABLE SE MESPARTANT. — Voir TABLE PLIANTE.

TABLE MIGNONNETTE. — A la fin du siècle dernier, ce nom fut donné, à cause de leur taille exiguë, à de petites tables à ouvrage très légères et généralement rondes. Les *Annonces, affiches et avis divers* du 11 mai 1778 nous apprennent que le sieur Dubut, ébéniste, grande rue du faubourg Saint-Antoine, fabriquait ces tables mignonnettes.

TABLE DE NUIT. — On appelle table de nuit : « Une petite table qui se place à côté du lit, et sur laquelle on met les choses dont on peut avoir besoin durant la nuit. » (*Trévoux.*) Ce meuble est récent, il ne remonte pas au delà du XVIIIe siècle. Pour qu'il devînt nécessaire, il fallut que la mode supprimât les grands lits à colonnes, qu'elle débarrassât les couches de leurs vastes courtines, et que les RUELLES disparussent des chambres à coucher. Jusque-là on avait déposé le vase — principal occupant de ces tables nouvelles — au pied du lit, un peu en retraite, suffisamment abrité des regards par les longs plis des amples rideaux. Si bien que Mme Deshoulières, morte en 1694, pouvait encore écrire (voir *Poésies,* t. Ier, p. 79) :

> Coiffé d'un vilain bonnet gras,
> Martin est gisté dans des draps
> A peu près blancs comme l'ébène,
> Où puces et poux à centaines
> Viennent faire de bons repas.
> Un vieux pot de terre est en bas,
> Où ce polisson fait son cas ;
> Que n'en est-il, par la mordienne,
> Coiffé !

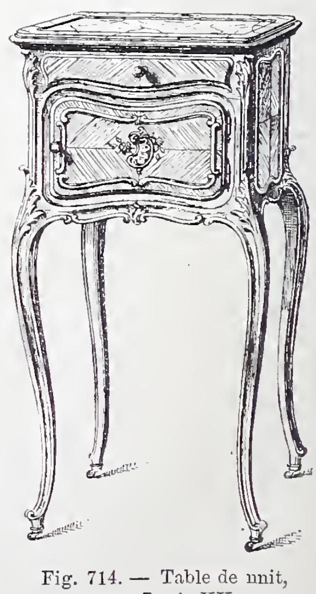


Fig. 714. — Table de nuit, genre Louis XV.

Ce n'est guère qu'aux environs de 1720, quand le lit à la duchesse, et le lit d'ange se furent embourgeoisés, que la table de nuit fit son apparition dans notre mobilier; apparition brillante, car les premiers spécimens que nous rencontrons sont d'un goût distingué et d'une élégance rare. « Une table de nuit de palissante à rebords chantournés, dont le dessus est de marbre de Flandre, ayant une tablette, et par un des bouts un tiroir à bouton, portée sur quatre pieds-de-biche de même bois garnis

par le bas d'un déz de buys. » (*Invent. des meubles de la Couronne,* 1730.) « Une table de nuit de bois de palissandre, fermée, à pieds de bois doré. » (*Invent. de Mlle Desmares;* Saint-Germain, 1746.) « Table de nuit en bois de violette à dessus de marbre. » (*Vente de Mme de Graffigny;* 29 janvier 1759.) « Une table de nuit de bois de violette et rose à placages, ayant une tablette de marbre brèche d'Alep, ornée de portants et chaussons de bronze doré d'or moulu. » (*Invent. général des meubles de la Couronne,* 1762; *château de Saint-Hubert, cabinet de Mme de Pompadour.*) « Une table de nuit en bois de merisier, à filets de bois d'amarante, à dessus de marbre de Flandre. » (*Invent. des meubles de la Couronne,* 1771; *appartement de la princesse de Talmont, à Saint-Germain.*) Etc.

Ce luxe, au reste, n'est pas pour nous surprendre, car les plus illustres marchands tenaient ce genre de meubles. En parcourant le *Livre journal* de Lazare Duvaux, nous relevons les articles suivants qui se passent de commentaires. « 6 novembre 1749 — M. le duc de Rohan : Une table de nuit de vernis de Chine. » « 19 novembre 1749 — l'abbé Anisson : Une grande table de nuit, en forme de commode plaquée, avec ses marbres, 84 livres. » « 19 novembre 1750 — Mme la marquise de Pompadour : Six tables de nuit plaquées en bois satiné, 132 livres. » « 19 avril 1752 — comtesse d'Egmont : Une table de nuit à tiroirs en vernis vert poli et les marbres de brèche d'Alep, garnie de cornets argentés. » Sous la Révolution et l'Empire, une grande transformation s'opéra dans la décoration des tables de nuit. Celles-ci, pour s'harmoniser avec les idées de l'époque, se couvrirent d'emblèmes amoureux ou guerriers. Comme le remarque, non sans malice, Mme de Genlis, on vit des régicides transformer ce meuble utile en autel. Mais quelque ridicules que fussent ces tables solennelles, elles étaient assurément moins fâcheuses que la table de nuit à musique avec laquelle le prince de Metternich fit connaissance, en 1820, au palais de Furstenberg. « Je me couchai, écrit le prince (*Mém.,* t. III, p. 349) ; mais, juste à minuit, je fus réveillé en sursaut par un air de flûte qui se fit entendre tout près de mon lit. Je regardai autour de moi et je découvris que c'était ma table de nuit qui me donnait cette récréation intempestive. A force de chercher, je trouvai un bouton que je pressai, et la table de nuit se tint à peu près tranquille jusqu'au matin. Cependant toutes les heures elle faisait des efforts pour recommencer son train, ce qui produisait comme un bruit de soupirs étouffés. Le matin, je fis venir l'intendant et le priai de me faire grâce de ce meuble, attendu que je n'aimais pas entendre la musique à des heures indues. — C'est le *somno,* me répondit le brave homme, que j'ai fait faire pour la princesse. La table de nuit du prince renferme un jeu de trompette. — Dieu du ciel ! m'écriai-je, est-ce que Leurs Altesses ne dorment pas ? — Oh ! si, répondit l'intendant, mais de jeunes mariés se fatiguent facilement, et cela les fait dormir; du reste, on peut arrêter le mouvement et faire cesser la musique. — Mais pourquoi, demandai-je, un appareil à musique, si c'est pour l'arrêter ? — Eh ! mais, répliqua-t-il d'un air triomphant et fin, il peut venir au prince toutes sortes d'idées gaies, et, dans ce cas, il a toujours une fanfare toute prête. »

De nos jours, la table de nuit a heureusement retrouvé sa simplicité première. On en fait de deux sortes, à pieds-de-biche ou avec un petit corps d'armoire, généralement en bois plaqué. Elles sont le plus souvent modestes, très rarement luxueuses et voyantes, comme les « deux tables de nuit en vernis Martin fond d'or, de forme à rocailles et coquilles, fleuronnées, de style Louis XV, offrant sur les portes des compositions à sujets champêtres », qui ornaient la *chambre à coucher* de Mme Gabrielle Elluini (1883). C'est aussi fort exceptionnellement qu'on cherche à leur donner la forme d'un coffre ou d'un sarcophage, comme cela eut lieu pour la table que M. Fourdinois exécuta pour l'impératrice Eugénie. (Voir fig. 713.)

TABLE OUVERTE, TABLE A TOUS VENANTS. — Table accessible à tous ceux qui se présentent. Dans la *Femme juge et partie,* de Montfleury, jouée pour la première fois en 1669, *Bernadille* (acte III, scène II) plaisante ces bourgeois qui,

> ..... Tenant table ouverte enfin à tous venans,
> Passent pour un bon jour six mois de mauvais tems.

Dans le *Dissipateur* (acte Ier, scène IV), de Néricault-Destouches (1753), *Cléon* se plaignant de ce que la dépense de sa table n'est pas assez forte, *Pasquin* répond sagement :

> ..... Votre seule desserte
> Nous met tous en état de tenir table ouverte.

Au XVIIe et au XVIIIe siècle, c'était un luxe très recherché que de tenir table ouverte. L'*Histoire du voyage du Roi* (1622) rapporte que : « De Saumur le roy, ayant envoyé ses trouppes de gens de pied tousjours devant à Nantes, alla par Ancenis, où Sa Majesté fut receue par le duc de Vendosme, qui eut l'honneur de le festoyer et tenir table ouverte à toute la cour ». Si nous en croyons la *Gazette de France,* « la table (du président Hénault) étoit ouverte à tous les gens de lettres ses confrères et surtout aux académiciens. Il n'étoit pas moins fameux par son cuisinier que par ses ouvrages. » Le cardinal de Retz raconte en ses *Mémoires* (t. III, liv. IV, p. 219) que, lors du voyage qu'il fit à Compiègne en 1652, pour négocier avec la Cour, il tenait « sept tables servies en même temps », ce qui lui coûtait 800 écus par jour. Le chancelier d'Aguesseau dépensait pour la sienne, par an, 80,000 livres, et le financier Samuel Bernard, 150,000 livres. (Barbier, *Journal,* t. II, p. 418, et t. V, p. 5.) Lorsqu'en 1720 le Parlement fut exilé à Pontoise, ses principaux dignitaires mirent une sorte de point d'honneur à faire de grandes dépenses et à avoir « table ouverte ». Le président Chauvelin eut régulièrement vingt-cinq couverts à dîner et à souper. Le président Pelletier tenait table également, ainsi que le conseiller Bernard ; et Rouillé de Meslay offrit un dîner au premier président, qui coûta 7,000 livres. (*Ibid.,* t. Ier, p. 69.) Enfin Dufort de Cheverny, en ses *Mémoires* (t. Ier, p. 243), parlant du duc de Choiseul, alors premier ministre, écrit : « Dans ce temps-là (1759), on dînoit à deux heures précises, et tous les étrangers présentés, tous les courtisans étoient admis chez lui. La grande table étoit de trente-cinq couverts, et il y en avoit une autre toute prête sans qu'il y parût. Un valet de chambre comptoit les entrants, et dès que le nombre dépassoit trente-cinq, l'autre table étoit dressée. Sa vaisselle, extraordinairement nombreuse, étoit magnifique, toute travaillée en argent, ce qui la rendoit d'un éclat éblouissant. Lorsqu'il y avoit une seconde table, il m'avoit prié une fois pour toutes d'en faire les honneurs ; elle se dressoit dans une pièce à part, et souvent les ambassadeurs qui n'aimoient pas l'affluence venoient s'y réfugier. » Ces dépenses considérables n'approchent pas toutefois de celles que fit le maréchal de Belle-Isle, quand il alla à Francfort représenter le roi de France à l'élection de l'Empereur. Le service de bouche du président Chauvelin, dont nous parlions à l'instant, comptait un chef et huit cuisiniers; celui du maréchal, placé sous le gouvernement du fameux Saint-Quentin, se composait de cent et une personnes; et cependant le cardinal Fleury, qui dut régler cette dépense, était loin d'être prodigue. (De Luynes, *Mém.,* t. XIV, p. 149.)

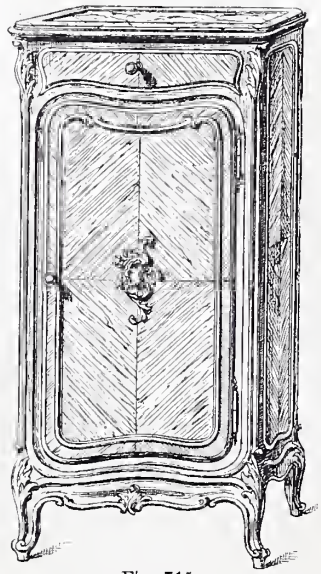


Fig. 715.
Table de nuit en armoire.

Cette ostentation de la table, qui devait aider tant de grands personnages à se ruiner, ne laissa pas que d'être blâmée par les moralistes et même par les poètes. Un de ces derniers composa la petite pièce qu'on va lire spécialement

POUR CEUX QUI AIMENT A TENIR TABLE OUVERTE.

> Les plaisirs de la table ont pour vous des appas ;
> Choisissez votre monde et ne confondez pas
> Le parasite avec l'ami sincère.
> C'est profaner la bonne chère
> Que de la faire à tous venans :
> Elle fait quelque honneur, mais les frais en sont grands,
> Et vous privent du nécessaire.

La Révolution se chargea de mettre fin à ces fastueuses prodigalités. Cambacérès fut un des derniers personnages politiques qui tinrent table ouverte. Encore son hospitalité généreuse se bornat-elle au cercle assez étendu de ses nombreux familiers.

Au Moyen Age, bien que l'expression n'existât pas encore, la coutume, cependant, d'offrir à dîner à tout venant était considérée par certains princes comme un faste nécessaire. C'est à cette hospitalité généreuse qu'il est fait allusion dans le passage suivant du *Livre du faulcon :*

> La salle estoit honnestement tendue
> De beau tappis de couleur blanche et verte ;
> A tous venans vis la nape estendue,
> Comme se feust d'un prince court ouverte.

La *Chronique du bon duc Loys de Bourbon* (p. 272) nous apprend que « tous ceulx qui venoient à la court du roi, où rien ne trouvoient appareillé, disoient : — Allons-nous disner à l'hostel du duc de Bourbon, et nous y serons bien venus ». Et la *Chronique* ajoute que ses « conseillers et gouverneurs de finances » ne se faisaient point faute

de dire au bon duc : « Mouseigneur, tout le monde vient à vostre hostel mangier, vous en estes content, et il nous doit bien plaire, mais les marchans qui baillent les denrées nous chargent fort d'estre payés. Si vous supplions que sur ce vous plaise aviser. »

Pendant près d'un siècle, les ducs de Bourgogne en usèrent de même, sans que leurs biens immenses en fussent sensiblement amoindris. Il arrivait aussi que, lors de certains événements jugés particulièrement heureux, les villes, pour montrer leur joie, improvisaient de gigantesques agapes et tenaient table ouverte à tous venans. L'auteur du *Journal d'un bourgeois de Paris sous les règnes de Charles VI et Charles VII* rapporte que, le 13 octobre 1414, le roi étant entré dans la capitale « à belle compagnie, soudainement, environ huit heures de nuyt, commencèrent les bonnes gens de Paris, sans commandement, à faire feus, et à buciner le plus grandement qu'on eust veu passé cent ans devant, et les tables emmy les ruës drecées à tous venans, par toutes les ruës de Paris qui point ayent de renom ». Le même narrateur raconte que, le 21 juin 1428, « fut la plus somptueuse feste faitte au palays de Paris, que homme qui pour lors vesquit eust oncques veüe ». Le régent tint table à tous venants et « furent bien à celluy disner que ungs que autres, plus de huit milliers séans à table ». On vida 40 muids de vin et l'on servit plus de 800 plats de viande « sans le beuf et le mouton qui fut sans nombre ». En 1435 (12 octobre), quand la nouvelle de la paix d'Arras parvint à Reims, les habitants « firent feux en chacune rue et tables drécées et vins et viandes à tous venans ». (Jean Chartier, *Chronique de Charles VII*, t. Ier, p. 213.) Quelques années plus tard (10 novembre 1449), lorsque le roi fit son Entrée solennelle à Rouen, « estoient les tables mises et dressées parmy les rues, avec profusion de vins et de viandes en grant abondance, préparées dessus, pour tous les passans et survenans, à qui en vouloit, le tout aux despens des habitans d'icelle ville ». (*Ibid.*, t. II, p. 170.) Nous lisons dans un *Mémoire historique sur Charles VIII* : « Tout son voyage (en Italie) ne fust qu'une pompe continuelle, et une feste solemnisée avec toutes les réjouissances imaginables. Il n'y eust bourg ni ville qui ne luy fist réception et entrée magnifique comme en pleine paix. Ce n'estoit partout que festins, que tables mises par les chemins et par les rues, que concerts de musiques, poësies, représentations et mille gentillesses, de sorte qu'on pouvoit dire qu'il alloit à la conqueste d'un royaume au son des violons et marchant sur la jonchée et sur les fleurs. » Parlant de cette même expédition du royaume de Naples, le *Vergier d'honneur* dit :

> Le lendemain, soubdain après la messe,
> Sans la tenir petite ou grant estape,
> Moult bien en point se partit de Veree
> Et s'en alla en la ville de Cape
> A tous venans on fist mettre la nappe
> Et si eut-on des vivres grant largesse.

Sébastien Moreau de Villefranche, parlant du retour de François Ier, après sa captivité en Espagne et de son arrivée à Bordeaux, écrit : « Le soir, tabourins, instrumens par les rues ne furent espargnés, tables myses, couvertes de nappes et serviettes, et des viandes en grant habondance en touctes sortes. » Ces généreuses et publiques agapes, qui parfois portaient le nom de Tables rondes (voir cet article), continuèrent d'être en usage jusqu'à la fin du xviie siècle, et Loret, parlant des fêtes qui eurent lieu à Marseille, en février 1659, pouvait encore écrire :

> Le peuple chanta des cantiques,
> On dressa des tables publiques,
> Pour, en noble et joyeux aroy,
> Y boire à la santé du Roy ;
> Puis, le soir, quand la nuit fut coye,
> On fit partout des feux de joye.

En notre siècle, ces pittoresques agapes ont été remplacées par des distributions d'aliments.

Table a ouvrage. — Voir Ouvrage (t. III, col. 1345).

Table ouvrante. — Voir Table a dessus qui se lève.

Table en ovale. — Voir Table ronde.

Table des pauvres. — Au Moyen Age, on désignait sous ce nom les institutions charitables, qui avaient pour but d'assurer la subsistance des pauvres. Les *Archives du Nord* (série B, 1832-1833) possèdent un certain nombre de lettres de Charles-Quint, datées de 1515 à 1523, et amortissant les biens de nombreux établissements religieux et hospitaliers, désignés sous ce nom. Nous citerons, entre autres, la « table des pauvres de l'esglize Sainct-Maurice de Lille », celles des églises de « Bousbecques », de « Basel », de « Huysse », de « Deerlyk », etc. En 1642, Philippe IV accordait une *Lettre de rémission* en faveur de Pierre d'Hallewuyn, « ung des proviseurs et gouverneurs de la table des povres », qui avait tué d'un coup de couteau le nommé Luc Delrue, par lequel il avait été insulté. (*Archives du Nord*, série B, 1816-1842.)

Table a pied. — Voir Table a chassis.

Table a pillier. — Voir Table a chassis.

Table des placets. — Nom qu'on donnait, à Versailles, à une table placée dans l'antichambre du roi, et sur laquelle, tous les lundis, les solliciteurs étaient admis à venir déposer « avec respect » leurs pétitions ou placets. « Tout le monde étoit reçu à présenter des placets au roi, et on dressoit, pour cet effet, tous les lundis, dans la grande salle des gardes, une table couverte d'un tapis de velours avec de la frange d'or. » (*Mém. du marquis de Sourches*, t. Ier, p. 100, note.) « Dans l'antichambre du Roy, tous les lundis, vers les onze heures et demie du matin, les garçons de la chambre dressent ou font dresser une table, qu'ils couvrent d'un tapis de velours vert et mettent un fauteuil devant pour le Roy. M. de Barbezieux, secrétaire d'État, se tient debout à la gauche de ce fauteuil près S. M., et après le Conseil. Environ à midy et demy, avant que le roy descende à la chapelle pour y entendre la messe, s'il ne l'a déjà entendue, toutes les personnes qui ont des placets à présenter au Roy les viennent poser avec respect sur cette table. Ces placets sont tous recueillis par un commis de M. de Barbezieux, qui, au bout de huitaine ou de quinze jours, rend réponse aux particuliers, leur disant auquel des quatre secrétaires d'État le placet a été renvoïé ; et huit autres jours après, ce secrétaire d'État, ou son comis, dit ordinairement ce que le roy a répondu au placet. » (*État de la France*, t. Ier, p. 298.)

Table pléante. — Voir Table pliante.

Table plegadisse. — Voir l'article suivant.

Table pliante, Table pléante, Table qui se plie, Table plégadisse, Table brisée, Table de camp, Table se mespartant en deux. — Sous ces différentes appellations on a, depuis le xve siècle jusqu'à nos jours, désigné les tables dont le plateau supérieur peut se plier de façon à tenir moins de place. A une époque où le mobilier suivait son maître et seigneur dans toutes ses pérégrinations, il était naturel qu'on cherchât à le rendre le moins encombrant possible. De là cette précaution de construire des tables pouvant se replier sur elles-mêmes. Comme exemple de cette disposition, on peut citer : « Une table pléante à deux piéz, de boys et à quatre bâtons de fer pour la tenir. — *Item*, une table pléante, ornée par dessoubz, qui sert d'establie, et à deux tréteaux. » (*Invent. du château d'Angers*, 1471 ; *Garde-robe du roi et de la reine.*) « Une table de noier qui se plie, marquetée de boys blanc, à bandes garnies de cuivre. » (*Invent. des meubles du château de Nérac*, 1555.) « Une table plégadisse. » (*Invent. du sieur du Lac*; Toulouse, 1572.) « Une petite table de noier qui se ploie en trois, férée et assise sur ung châssis. » (*Invent. des meubles de Claude Millet, sommelier de Mme la duchesse d'Uzais* (*sic*), 1585.) Etc. Plus tard, quand le mobilier eut perdu les allures vagabondes qu'il avait contractées au Moyen Age, on fabriqua encore de ces tables brisées pour les voyages et pour la guerre. De là le nom de « tables de camp », que l'on donnait à certains de ces meubles. « Une table brisée, façon d'Indie, sur ung pillier en ovalle, marquetée de buys, avec des petites médailles de cuivre. — Une autre table de camp, brisée, couverte de lames d'argent dessus et dessoubz entièrement. » (*Invent. de Catherine de Médicis*, 1589.) « Une table, façon de camp, de bois de noyer, ferrée et ployante, de trois piedz de long ou environ, prisée un escuz. — *Item*, en la chambre des pages, ayant yssue sur les offices du Louvre, joignant ladite salle, a esté trouvé une table, façon de camp, ferrée et ployante, de bois de noyer. » (*Invent. de Gabrielle d'Estrées*, 1599.) « Le sieur Dufour, menuisier à Paris, rue de Vaugirard, a inventé une table pliante, faisant partie des équipages de guerre, d'une structure très commode. » (*Ann., aff. et avis divers*, 6 novembre 1765.)

Ajoutons que comme cette disposition ne laissait pas que d'être fort commode, même dans les intérieurs les plus sédentaires, — car elle permettait à ces sortes de meubles de rendre de grands services, en tenant fort peu de place, — on continua de posséder dans la plupart des maisons confortablement meublées des tables de ce genre. On peut citer comme exemples : « Deux petites tables de bois de noyer, ployantes, prisées ensemble soixante solz. » (*Invent. de Marguerite Gudin, femme de Remy Lévesque, docteur en médecine*; Paris, 1629.) « Une petite table brisée, de bois de noyer, un petit tapy dessus icelle, vallant la somme de sept livres tournois. » (*Contrat de mariage de Pierre Mignard*, 1660.) « Une petite table, bois noyer, se mespartant en deux, médiocrement bonne. » (*Invent. du docteur Nicolas Lallemagne*; Bollène, 1668.) « Deux tables plyantes de bois de sapin. » (*Invent. du château de Montpipeau*, 1692.) « Une table ployante de bois de chêne. — Une table ployante. — Une petite table ployante. » (*État des meubles donnés par Mlle Desmares à Dlle Damours*, 25 septembre 1746.) « 8 mars 1753 — M. de Cotte fils : Une table à écrire, brisée, à pieds tournans, plaquée en bois violet, 120 livres. » (*Livre journal de L. Duvaux*, t. II, p. 152.) « Tables ployantes de Chine. » (*Vente des meubles et effets de M. le comte de Hinnisdal*, rue du Petit-Vaugirard, no 18, 26 juin 1786.) Ces tables sont encore en usage. On les nomme Tables a abattants. (Voir cet article.)

Table pompadour. — Voir Table a la grecque.

TABLE PORTEFEUILLE. — Sorte de table à abattants. (Voir fig. 701.)

TABLE DU PRÊT. — Table sur laquelle avait lieu l'essai des mets servis sur la table royale. « Étant tous arrivés au lieu où la table des prêts est dressée, etc. » (*État de la France*, t. Ier, p. 76.) (Voir PRÊT.)

TABLE EN PUPITRE. — Voir TABLE A ÉCRIRE.

TABLE A RALLONGES, TABLE S'ALLONGEANT, TABLE TIRANTE. — Aussi longtemps qu'on se borna à poser les tables sur des tréteaux, on n'eut pas besoin de chercher à les rallonger, puisqu'il suffisait, quand celles-ci paraissaient trop courtes, de placer à la suite de nouvelles planches reposant sur un autre jeu de tréteaux. Mais lorsque les tables eurent été munies d'un pied solidement construit, et couvert de sculptures robustes, il n'en fut pas de même. Alors on les gratifia, à leurs extrémités, de deux plateaux qui, couverts par la table centrale, pouvaient au besoin se tirer, et augmentaient à proportion l'étendue disponible. De là les noms de tables tirantes, tables qui se tirent, tables qui s'allongent, donnés à ces meubles nouveaux. C'est à partir de 1560 que l'on rencontre de ces tables dans les *Inventaires*. En voici quelques exemples : « Deux tables s'allongeant des deux costés de chascune, se soubstennans sur quatre piedz de mesme boys. » (*Invent. du feu capitaine Georges Heurer, résidant en la maison de Catherine Spinosa;* Marseille, 1562.) « Premièrement, une table de noyer, se soubstenant sur quatre pilliers canellés, sallonguissant des deux couptés. Sur ladite table, un tapis mosquete vellours, etc. » (*Invent. de J.-B. Munitian, citoyen de Marseille,* 1585.) « Plus une table de noyer, qui s'alonge par les deux bouts, ouvrée. » (*Invent. de Jehan Verrier, seigneur du Boscq et scytoien (sic) de Bordeaux, quand vivoyt,* 1590.) « Une table qui se tire par les deux boutz, de quatre piedz de long ou environ, scize sur un châssis à pilliers tournéz, prisée dix escuz et demy. » (*Invent. de Gabrielle d'Estrées,* 1599.) « Plus une table de boys de noyer qui s'allonge par les deulx boutz, demy-neufve, avec deulx banques aussy de boys de noyer. — Plus ung aultre table aussy de bois de noyer quy s'allonge par les deulx boutz. » (*Invent. de Grégoire Beaunom, marchand;* Bordeaux, 1607.) « Une table de bois de noyer, assize sur son pied, tirante des deux boutz, de quatre pieds environ de longueur, prisée IIII livres. » (*Invent. de Jérôme Franck, artiste peintre;* Paris, 1610.) « Une table se rallongeant par les bouts et à pilliers tournés, de bois de chesne. « *Invent. de messire Léonor de Pisseleu,* [*en son*] *vivant seigneur d'Heilly,* 1614.) « Plus une table rallonge, avec son pied, le tout de boys de noyer en menuyserie. » (*Invent. de M. Anthoine Fraytet, receveur des décimes du diocèse de Bordeaux,* 1615.) « Plus une table qui se ralonge à ses deux bouts, avec ses deux bancqs de noyer. » (*Invent. de Gabriel Aubry, marchand;* Bordeaux, 1627.) « Une grande table qui se tire, de noyer, avecq un grand tapis de Turquie tout neuf. » (*Meubles fournis par Dominique Lamare, contrepointier de Lyon, au sieur Guérin, conseiller à la cour des Aides;* Lyon, 1634.) « Une table de noyer, marbrée, à sept colonnes, se tirant par les deux bouts, prisée cent solz tournois. » (*Invent. de Me Benoist, notaire et maître de la Chambre des Comptes,* 1634.) « Une grande table qui se ralonge par les deux bouts, de bois de nouyer, faite en menuzerie. » (*Partage entre les frères Boissot;* sénéchaussée d'Angoulême, 1660.) Enfin dans l'*Avare* (acte II, sc. I), parmi les meubles que *Harpagon* se propose de céder à son emprunteur inconnu, figure : « Une grande table de bois de noyer, à douze colonnes ou piliers tournés, qui se tire par les deux bouts. » La présence de ce meuble dans un pareil *Compte* dit assez qu'à cette époque les tables s'allongeant par les bouts étaient passées de mode. En effet, le temps n'était pas loin où, par suite de l'adoption générale des TABLES RONDES (voir ce mot), plus conformes aux idées philosophiques du moment, on allait être amené à placer les rallonges dans le milieu. Jusque-là, dans les maisons importantes, on avait dû posséder des tables à manger, rondes ou ovales, de différentes grandeurs. Pour ne citer qu'un exemple, en parcourant l'*Inventaire de Mlle Guimard,* nous relevons dans sa salle à manger : « Trois tables à manger de 30, 15 et 10 couverts. » On comprend combien cette profusion de tables devrait être encombrante. Les menuisiers ingénieux qui construisirent les premières tables élastiques (qu'on nous permette ce mot), c'est-à-dire qui pouvaient, à l'aide de rallonges, se proportionner au nombre de convives, furent donc assurés d'un grand succès. Nous parlons de ces habiles fabricants à l'article TABLE MACHINÉE. Nous prions également le lecteur de se reporter au mot RALLONGE (col. 695), où il trouvera quelques renseignements utiles.

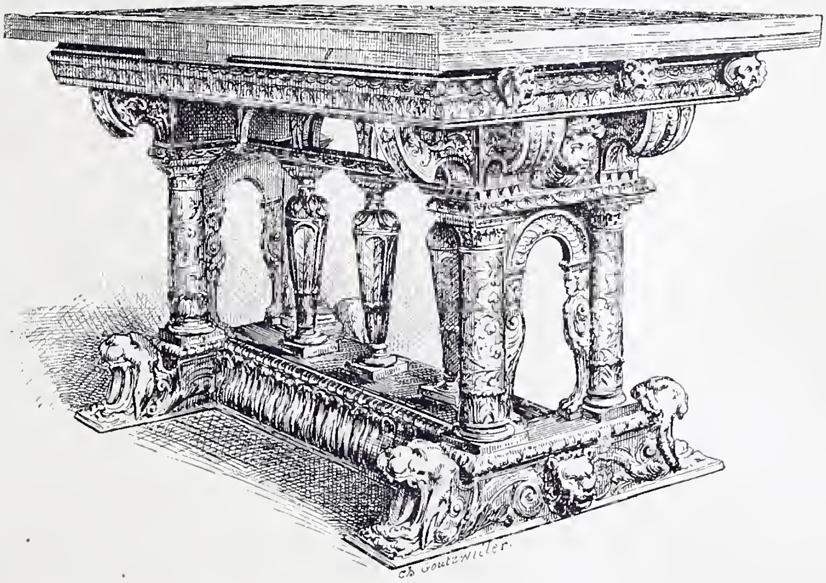


Fig. 716. — Table se rallongeant (XVIe siècle).

TABLE A REMUER. — Nous relevons dans l'*État des meubles de la Couronne,* dressé le 22 avril 1697, la description d'une « table à remuer, garnie de velours rouge et de mollet or et argent, avec un oreiller de duvet et housse de taffetas, un tabouret de velours rouge, garny de mollet or et argent », qui ressemble beaucoup à un lit.

TABLE RENVERSÉE. — Cette expression était usitée, au XVIIe siècle, dans le même sens que « marmite renversée ». Mme de Motteville, en ses *Mémoires* (ch. XXXIV), écrit à l'année 1649 : « La maison du Roi étoit plus véritablement encore en pitoyable état. Elle étoit mal entretenue, sa table étoit souvent renversée. Une partie des pierreries de la Couronne étoient en gage, les armées étoient sans solde. »

TABLE A REVERSI. — Voir TABLE A JEU.

TABLE RONDE, TABLE EN OVALE. — L'institution de la table ronde fut célèbre au Moyen Age. On racontait alors qu'Arthur, premier roi des Bretons, groupa autour de lui les vingt-quatre chevaliers les plus braves de son temps, et que, voulant établir entre eux une égalité parfaite, et surtout éviter les disputes de préséance et les contestations auxquelles le rang et les places pouvaient donner naissance, imagina de les faire tous asseoir autour d'une table ronde. « Lesly nous assure, écrit Diderot, qu'il a vu cette table à Winchestre, si on en veut croire ceux qui en montreut une de cette forme avec beaucoup de cérémonies, et qu'ils disent être celle même dont se servoient les chevaliers; et pour confirmer la vérité de cette tradition, ils montrent les noms d'un grand nombre de ces chevaliers, tracés autour de la table. Larrey et plusieurs autres écrivains ont débité sérieusement cette fable comme un fait historique. Mais outre que Camden observe que la structure de cette table est d'un goût beaucoup plus moderne que les ouvrages du VIe siècle, on regarde le roi Arthur comme un prince fabuleux, et le P. Papebrok a démontré qu'avant le Xe siècle, on ne



Fig. 717. — Petite table ronde, d'après un tableau flamand du XVIIe siècle.

savoit ce que c'étoit que des ordres de chevalcrie. » (*Encyclopédie,* t. XV, p. 800.) Quoi qu'il en soit, et même en admettant, comme le prétendent certains auteurs, que le roi Arthur ait été un personnage fabuleux, il convient de remarquer que, durant tout le Moyen Age, le souvenir de cette fameuse table ronde se conserva très précis, et que l'exemple donné par le roi breton fut suivi par un grand nombre de princes, de seigneurs et de villes. Quand on donnait en public de ces grands repas, auxquels la foule était conviée (voir TABLE OUVERTE), pour prévenir les contestations sur le haut et le bas bout, on assignait aux tables une forme circulaire. C'était ce qu'on appelait « tenir table ronde ». On lit dans la *Condamnacion de Banquet :*

> Ils veulent tenir table ronde,
> Mais, par Dieu ! on les secouera.

L'auteur des *Mémoires du maréchal de Boucicaut* (voir *Mém. relat. à l'hist. de France,* t. VI, p. 64) rapporte que son héros, se trouvant « en la place que on dict Ingelbert, feit faire provision de très bons vins et de tout vivres largement, et à plain, et de tout ce qu'il convient si plantureusement comme pour tenir table ronde à tous venans, tout ledit temps durant, et tout aux propres despens de Boucicaut ». Jean de Troye, dans sa *Chronique scandaleuse,* racontant, à l'année 1467, les fêtes qui eurent lieu à l'occasion de l'Entrée solennelle de Charlotte de Savoie, écrit : « Et icelle nuit furent faits à Paris les feux par les ruës d'icelle, et illec mises aussi tables rondes, et donné à boire à tous venans. » Plus loin, à l'année 1470, parlant de la naissance de Charles VIII au château d'Amboise : « Et de ladite nativité, ajoute-t-il, fut grande joye faite et espandiie par tout le royaume de France, et en fut chanté en divers lieux *Te Deum laudamus,* et autres belles louanges à Dieu, les feux faits parmy les ruës, tables rondes et autres grandes joyes et esbatemens. » Enfin, Rabelais, voulant nous apprendre comment Pantagruel célébra sa victoire sur les géants de la ville des Amaurotes, dit : « Furent faictz beaulx feuz de ioye par toute la ville, et belles tables rondes, garnyes de force vivres, dressée par les ruës. » (*Pantagruel,* liv. III, ch. XXXI.) On voit que cette expression, généralement admise au Moyen Age, était encore usitée au XVI[e] siècle. Il peut donc sembler surprenant qu'aucun auteur contemporain n'ait songé à la consigner.

A partir de 1550, les tables, qui jusque-là avaient été montées sur des tréteaux, furent placées sur des pieds largement architecturés. Dès lors, on en construisit de rondes avec un support central. Andronet du Cerceau en dessina même quelques modèles remarquables. (Voir fig. 718 et 719.) Fait à noter, c'est dans le Midi que nous rencontrons les premières tables circulaires de ce genre, ce qui fait présumer que l'usage nous en vint d'Italie. L'*Inventaire de Charles Evento* (Marseille, 1556) décrit : « Une table de noier, ronde, avec son tapis velouté. » Dans l'*Inventaire du baron de Saint-Blancard* (même ville et même année), dans ceux de Jean Boniffacc (Marseille, 1585) et de la demoiselle de Carranres (Marseille, 1587), nous trouvons également de ces tables, alors qu'il faut attendre le XVII[e] siècle pour constater leur présence à Paris. Encore doit-on noter qu'elles furent mises à la mode par Mazarin, nouvelle présomption de leur origine transalpine. Tallemant nous apprend, en effet, que le cardinal mangeait toujours seul, et qu'afin d'éviter les discussions de préséance, il avait une seconde table ronde, où ses invités prenaient place un peu au hasard. (*Historiettes,* t. III, p. 373, à l'article SERVIEN.) Par Loret nous savons, en outre, que l'illustre ministre introduisit ces sortes de tables à la Cour. On lit dans la *Muze historique,* à la date du 13 avril 1658 :

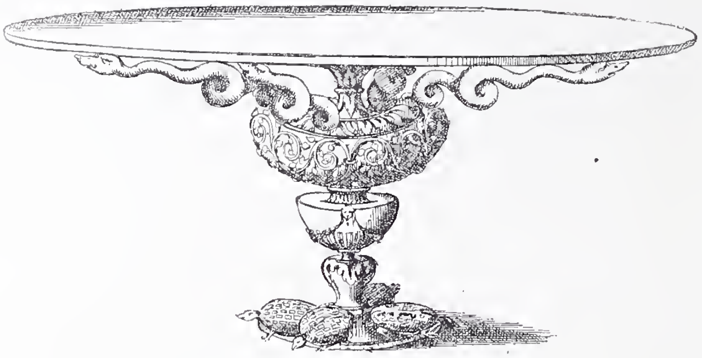


Fig. 718. — Table ronde, dessinée par A. Du Cerceau (XVI[e] siècle).

> Dimanche, au soir, monseigneur Jules,
> Après quelques doux préambules,
> Honneurs, respects, civilitéz,
> Traita chez lui trois majestéz,
> Avec des chères sans égalles,
> Deux belles princesses royales,
> Monsieur, et, pour trancher plus court,
> Toutes les dames de la Cour,
> En une table (ma foy) ronde,
> Où s'assit cet illustre monde.

Les tables rondes, au surplus, devinrent d'un usage courant à Versailles. Jean-Nicolas de Tralage rapporte (dans ses *Notes et documents sur l'histoire des théâtres de Paris*) qu'à la grande fête donnée en 1668 dans les jardins de Versailles, après la représentation de *George Dandin,* le souper fut servi sur « une grand table ronde pour le Roy et la famille royale, et plusieurs autres tables pour les principales dames de la Cour ». Saint-Simon constate également (*Mém.,* t. I[er], p. 326) qu'à Marly les tables étaient rondes, ce qui permettait à M[me] de Maintenon de s'asseoir en face du roi. Dès cette époque, au reste, les tables rondes étaient si bien adoptées partout, que Boileau a soin d'assigner à son *Festin ridicule* une table à l'ancienne forme.

> On s'assied, mais d'abord notre troupe serrée
> Tenoit à peine autour d'une table quarrée,
> Où chacun, malgré soi, l'un sur l'autre porté,
> Faisoit un tour à gauche, et mangeoit de côté.

Le XVIII[e] siècle, épris de philosophie et médiocrement soucieux de l'étiquette, acheva de généraliser l'emploi des tables à manger de forme circulaire. Le 10 juin 1754, Lazare Duvaux fournit à « messieurs de Vincennes une table ronde de dix pieds de diamètre avec son pied ferré ». (*Livre journal,* t. II, p. 203.) Le 30 décembre 1781, on adjugeait à la *Vente de M[me] de Gouy,* rue de Bourbon-Villeneuve : « Une table ronde de bois d'acajou, pour douze converts, montée sur un pied tournant. » Deux ans plus tard, la célèbre M[me] d'Épinay, rédigeant son testament, écrivait : « Je donne et lègue à M[me] Sedaine ma table ronde et ployante, d'acajou. Je la prie de se rappeler combien elle m'étoit chère. » Etc. On pourrait multiplier ces exemples. Ajoutons qu'entre temps, l'infatigable imagination de nos ébénistes avait mis à la mode certaines tables ovales remplissant le même but, mais de construction plus délicate. La première mention que nous ayons rencontrée de ces sortes de meubles figure dans un *Inventaire du Châtelard* (domaine appartenant à la famille de La Rochefoucauld), dressé en 1672. Il s'agit d'une : « Table en ovalle avec tréteau de bois de noyer en menniserie. L'*Inventaire de Molière* (1673) porte également : « Une table ovale sur son tréteau. » Nous relevons encore dans l'*Inventaire de Joseph des Bernards de Saint-Andéol* (Cour de Mazan, 1728) : « Au salon s'est trouvé trois tables en ovalle, servant pour manger. » Enfin le *Journal général de France* du 10 juin 1781 nous apprend qu'on vendait chez le sieur Dulin, menuisier, rue de Grenelle-Saint-Germain, des « tables ovales de 12 et de 20 converts [avec] les tréteaux à coulisse ». Depuis lors, ces sortes de tables et les tables rondes n'ont pas cessé d'être usitées, surtout pour les repas, et on les fait à rallonges.

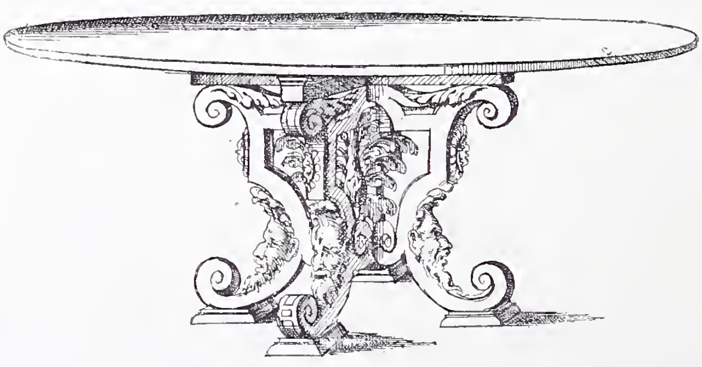


Fig. 719. — Table ronde, dessinée par A. Du Cerceau (XVI[e] siècle).

TABLE DE SALON. — Voir TABLE DE LUXE.

TABLE SERVANTE. — Voir SERVANTE.

TABLE SOLEIL. — Nom donné par son inventeur Georges Gay, ébéniste, à Paris, à une table à pied unique et à transformations multiples, qui peut servir tour à tour de table à déjeuner, pupitre de musique, chevalet de peinture, table de lit, pupitre de lecture, table à écrire debout, etc. (Voir SOLEIL.)

TABLE A STORE. — Voir TABLE A ÉCRAN.

TABLE A THÉ. — C'est la seule table usitée de nos jours qui rappelle la table à tréteaux de nos pères. Elle consiste en un double *X* pliant que l'on place d'abord, et en un plateau garni de tasses, théière,

sucrier, etc., que le domestique apporte en le tenant par ses poignées. Ce modèle de table à thé nous vient d'Angleterre.

Table tirante, Table qui se tire. — Voir Table a rallonges.

Table a tiroir. — Voir Table a layette.

Table de toilette. — Voir Toilette.

Table a transformations. — Voir Table machinée.

Table a tréteaux. — Les premières tables furent posées sur des tréteaux. Cette disposition était générale au Moyen Age, et dans les *Inventaires* du XIVe et du XVe siècle, on ne rencontre presque point de tables qui ne soient accompagnées de ces supports nécessaires. Comme exemples, nous citerons un peu au hasard : « Plusieurs tables et trétiaux. » (*Invent. de Mahault d'Artois,* 1313.) « Une table de blanc boys de III pièces, et les trétiaux avecques, prisié IIII sols. » (*Invent. de Richard Picque, archevêque de Reims ; château de Porte-Mars,* 1389.) « Une paire de bas tréteaux. — *Item,* troys pairres d'autres tréteaux communs. — *Item,* une grant table. — *Item,* une petite table. » (*Invent. du château d'Angers, résidence du roi René,* 1471.) « Premièrement, douze tables, grandes et moyennes, et aussy de petites, dont les dix sont de chayne, les deux de sappin, garnies de trétiaulx. » (*Invent. du duc de Bourbonnoys;* Aigueperse, 1507.) « A Lambin Baillet, maistre menuysier à Paris, une table à deux paremens et deux trétiaulx, pour servir en la chambre de Messieurs, XLV sols tournois. » (*Comptes de l'hostel des prieuses de la Charité,* 1520.) « *Item,* un banc torny de chesne devant la cheminée..., avec la table de noyer... ensemble les tarteaux convenans à ladite table, beaux et honnestes, et le marchepied de mesme, de la longueur et largeur de lad. table, et aussi demy douzaine d'escabelles qui se mettent l'une dans l'autre, aussi de chesne. » (*Ouvrages de fusterie commandés à Jacques Perelle, menuisier, à Tholoze.— Recueil des Contrats* de cette ville, année 1528.) « Plus une petite table de sappin avecq ses trettaulx de mesme, sur laquelle le défunct estudioit. » (*Invent. de Jehan Verrier, seigneur du Boscq et scytoien* (*sic*) *de Bordeaux quand vivoyt,* 1590.) « Or incontinent sentit le seigneur de Grignaux, qu'on luy ôtoit la couverture de dessus, et entendit un fort grand bruit de table, tréteaux et escabelles qui tomboient en la chambre. » (*Élite des contes du sieur d'Ouville,* t. II, p. 331.) Notons que cette disposition persista jusqu'au milieu du XVIIe siècle, car François de Beauvilliers, comte de Saint-Aignan, dans le récit qu'il a tracé du *Voyage de Louis XIV* à Nantes (1661), écrit :

> Longues tables partout étoient sur des tréteaux,
> Où les napes étoient couvertes de gâteaux
> Et d'où certaines voix dont la douceur me touche
> Crioient, montrant du vin : Sire, rincez la bouche.

Enfin, dans l'*Inventaire de Pierre Mignard,* nous notons comme table à manger : « Une grande table d'aitz posée sur tréteaux, vallant cinquante solz tournois. » On pourrait multiplier indéfiniment ces exemples. Tous les poètes et tous les prosateurs qui se sont donné pour mission de réglementer l'intérieur des logis et de guider les jeunes époux dans leurs acquisitions mentionnent, au demeurant, les tréteaux (ou hesteaux) conjointement avec les tables. Ainsi l'auteur anonyme du *Livre des mestiers* écrit :

> Encore vous falent en vo maison,
> Lezons, buffés, aumaires,
> Tables, escrins et hestaus.

Eustache Deschamps, dans sa *Ballade pour les nouveaulx mariéz,* n'hésite pas à dire :

> Il vous fault pour vostre mesnage,
> Entre vous, mesnagers nouveaulx,
> . . . .
> Fourmes, bans, tables, trétiaulx.

Enfin, dans ses *Blasons domestiques,* Gilles Corrozet ne manque pas de vanter les vertus de

> La table tous les jours frottée,
> Table sur deux tréteaux portée.

Ajoutons que dans les occasions solennelles, baptêmes, mariages, lorsque les tables du logis n'étaient pas suffisantes, on en louait au dehors. C'est ainsi que le *Ménagier de Paris* (t. II, p. 123) compte parmi les « mises extraordinaires » nécessitées par les « nopces » de Jehan Duchesne, cinq francs « pour tables, tréteaulx et *similia* ».

Cette disposition de tables posées sur des tréteaux n'était pas, du reste, sans présenter certains avantages. Aux mots Chaire et Banc, on a pu voir que ces meubles, qui se compliquaient souvent de coffres et d'armoires, étaient d'un poids considérable et, par conséquent, peu faciles à remuer. On se gardait donc bien de les changer de place, et c'étaient les tables et les tréteaux, meubles plus maniables, qui venaient s'aligner devant le banc rendu immeuble par destination. C'est ce qu'explique fort bien Gilles Corrozet dans le passage suivant, où il loue la condescendance de la table, qui, aux heures des repas, se dresse devant le banc :

> Ainsi que la femme prudente
> Est au mary obédiente,
> Tout ainsi la table se jecte
> Vers le banc comme à luy subjecte,
> Et luy faict ceste honnesteté,
> Qu'il est premier en dignité.....

Sans cette immobilité fondamentale du banc, on ne comprendrait pas, au surplus, le passage suivant de l'*Hystoyre du petit Jehan de Saintré :* « Et quant damp Abbéz et le maistre d'ostel furent venuz, et le premier mets assis, ma dame dist à damp Abbéz : Vrayement, abbéz, se vous ne vous seoyez, nous nous lèverons. Ou bien, ma dame, je vous vueil et doy obéyr. Ma dame voult faire retirer la table, mais damp Abbéz dist : A Dieu ne plaise que la table en bouge jà pour moy. Lors fist apporter une escabelle, et viz-à-viz de ma dame, ung petit plus bas, se assist. » De même on aurait quelque mal à s'expliquer la conduite, en apparence fort singulière, de « ceste pauvre dame », dont parle l'*Heptaméron,* laquelle, « voyant que son mary l'avoit trouvée avecq celuy auquel, devant luy, elle n'avoit jamais parlé, fut si transportée, qu'elle perdit la raison, et, ne pouvant passer par le banc, saulta sur la table et s'enfuyt comme si son mary, avecq l'espée nue, l'eust poursuyvie ».



Fig. 720. — Table à tréteaux, d'après le *Virgile* imprimé à Lyon en 1517.

De cette disposition viennent aussi ces expressions de « tables mises », de « tables dressées », « tables levées », que l'on rencontre presque à chaque pas dans les vieux auteurs. « Tantoust les tables feurent mises pour aller mengier », écrit le sire de Joinville. (*Mém.,* t. II, p. 48.)

> Les tables furent mises contre val le maison,

lit-on dans le *Roman de Godefroid de Bouillon* (t. III, p. 7). « Quand on eust soupé, on leva les tables, si demeura ledict roy en la salle », dit Froissart (*Chroniques,* t. II, p. 499), en parlant du roi d'Angleterre (1350). « Furent les tables levées et abattues soudainement, pour les dames et damoiselles estre au large », ajoute autre part le vieux chroniqueur (*Ibid.,* t. XII, p. 21), dans son récit des fêtes qui signalèrent l'*Entrée solennelle d'Isabeau de Bavière* (1389). Antoine de la Salle, dans son *Hystoyre du petit Jehan de Saintré,* écrit : « Alors les tables furent dressées et le maistre d'hostel pour disner la vint quérir. » Olivier de la Marche, ayant dépeint « l'entremets de singes et d'un mercier », qui eut lieu le « tiers jour des nopces » de Charles le Téméraire (1468), écrit : « Après plusieurs habiletéz de singes, [ceux-ci] s'en retournèrent par où ils étoient venus, et sur ce poinct furent les tables ostées et levées, et la dance commença. » (*Mém.,* liv. II, p. 552.) Nous relevons dans la XLIXe des *Cent nouvelles :* « Le disner se passa et fut la table ostée, les grâces dictes et tout chascun debout » ; et dans *Pantagruel* (liv. III, ch. XXXVI) : « Alors feurent les tables levées ; Pantagruel feit es invitéz dons précieux et honnorables de bagues, ioyaulx et vaisselle, tant dor comme dargent, et [après] les avoir cordialement remercié, se retira vers sa chambre. » Cette façon de parler persista pendant tout le XVIe siècle. On la trouve dans la *Schiomachie,* écrite à Rome en 1549, par Rabelais ; dans l'*Heptaméron* (3e journée, *Nouvelle XXIII*) ; dans les *Mémoires de Marguerite de Valois* (p. 97), etc. Enfin, l'auteur du *Livre des*

propriétés des choses écrit (liv. VI, ch. XXII) : « Au commencement, on dresse les sièges, les tables et les dressouers, et les pare l'en dedens la sale comme il appartient... et quand le dîner est accompli, on oste nappes et le relief, et abat ou les tables quant on a levé. »

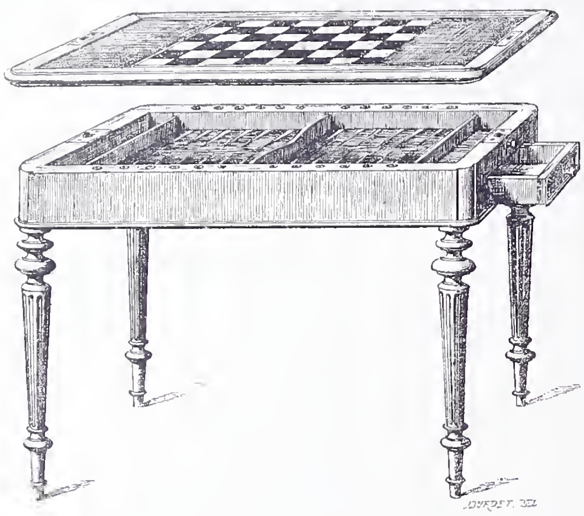


Fig. 721. — Table à trois fins.

Elle continua, au surplus, d'être employée jusqu'au jour où les tréteaux cessèrent d'être en usage pour soutenir les tables à manger. Cette mobilité de la table persista même, à la Cour, après la suppression des tréteaux, et nous lisons dans l'*État de France* (t. Ier, p. 103) : « Lorsque le roy mange dans sa chambre ou dans son sallon à sou *petit couvert,* qui est un petit dîné : le chef de jour ayant préparé le couvert sur la table du Roy, aidé d'un autre chef, ils portent chacun par un bout cette table toute préparée devant Sa Majesté. »

TABLE A TRI. — Voir TABLE A JEU.

TABLE A TRICTRAC. — Voir TABLE A JEU et TRICTRAC.

TABLE A TROIS FINS. — On donne ce nom à une table dont le dessus est mobile et se retourne, de façon à pouvoir tantôt figurer une table à jeu, et tantôt une table de salon ou une table à écrire. Enfin, quand on enlève le dessus, le corps de la table est ménagé de façon à présenter une case vaste et profonde pour le jeu de trictrac.

TABLE A TROMPE. — Nom donné, sous la Restauration, à une sorte de guéridon, à pied droit, reposant sur des enroulements de forme caractéristique.

TABLE A LA TRONCHIN. — C'est le nom qu'on donna, au siècle dernier, à des tables à écrire dont le plateau supérieur pouvait se hausser et s'incliner à volonté. Ces tables, à vrai dire, étaient fort anciennes. L'*Inventaire du château d'Angers,* dressé en 1471, nous apprend que le roi René possédait « une table carrée de quatre piéz eu carré ou environ », munie de « deux tresteaux pour ladite table, qui haussent et qui bessent, garnis chascun de deux chesnètes et deux chevilles ». Un curieux manuscrit, conservé à la Bibliothèque Royale de Belgique, nous fournit l'image d'un autre meuble de ce genre qui fut exécuté, au XVIe siècle, pour le roi d'Espagne Philippe II. Nous reproduisons ici cet intéressant dessin avec la double légende explicative qui l'accompagne. (Voir fig. 722.) On peut y voir à l'aide de quel mécanisme très simple on variait la hauteur et l'étendue de cette table. En troisième lieu, nous notons dans l'*Inventaire de Mazarin* (1653) : « Une table de bois de poirier noircy, qui se hausse et se baisse par un ressort qui est dans le pied. » Le docteur Tronchin, bien qu'il fût doué d'un esprit très original et fort inventif, n'inventa donc rien. Il se borna à remettre en usage et à perfectionner un meuble oublié, justifiant ainsi l'opinion de quelques-uns de ses contemporains, au dire desquels « ce grand homme, en médecine avoit peu d'invention, et s'il y a fait des révolutions, ç'a été moins comme créateur que comme observateur qui profite des vérités connues, qui les rajeunit, les fait germer et les remet en vigueur ». (*Mém. secrets,* t. XXI, p. 229.) Ajoutons que du vivant même de Tronchin (mort en 1781), et sans que celui-ci songeât à protester : « Le sieur Dufour, maître menuisier, méchanicien », demeurant à Paris dans l'ancien hôtel de Condé, « déjà connu par plusieurs machines de son invention », avait imaginé une « table pour écrire qui se hausse et se baisse à volonté. Elle se fixe au point où on la désire (dit le *Mercure* d'octobre 1777, auquel nous empruntons ces détails) et descend avec la plus grande facilité. Tout le méchanisme est caché dans le milieu de la table et dans les pieds de cette dernière, ce qui n'exclut pas les tiroirs comme aux autres tables. » Depuis lors, on a quelque peu renoncé à ce genre de tables, qui, si elles offrent l'avantage de pouvoir se proportionner comme hauteur à la taille et aux convenances de celui qui s'en sert, présentent, par contre, l'inconvénient de manquer un peu de la stabilité indispensable à ceux qui écrivent.

TABLE VOLANTE. — Voir TABLE MACHINÉE.

TABLE A VOLETS. — C'est la même que la table à abattants en portefeuilles. (Voir fig. 701.)

TABLE-TABLEAU. — Nous avons dit (col. 1186) que le substantif table se rencontrait dans les anciens documents avec la signification de tableau. Les exemples suivants démontreront qu'au Moyen Age et à l'époque de la Renaissance, la confusion de ces deux mots était en quelque sorte courante. Parlant de la fuite précipitée de Pierre le Cruel, l'auteur des *Mémoires de Bertrand du Guesclin* (*Mém. relatifs à l'histoire de France,* t. IV, p. 149) écrit : « Les choses estant arrêtées, Pierre ne songea plus qu'à partir, faisant charger sur des mulets son or et son argent, sans oublier une table d'or d'un prix inestimable, chargée de pierres précieuses, dans laquelle avoit-on enchâssé les portraits de douze pairs de France. » L'*Inventaire de Charlotte de Savoie* (1483) mentionne : « Une petite table, décorée de personnages, où il a ou meilleu une pièce de cristal. » Citons encore : « Ung tableau dargent, à deux tables, où est une saincte Marguerite d'argent doré. » (*Invent. des meubles et effets précieux du château de Pau,* 1517.)

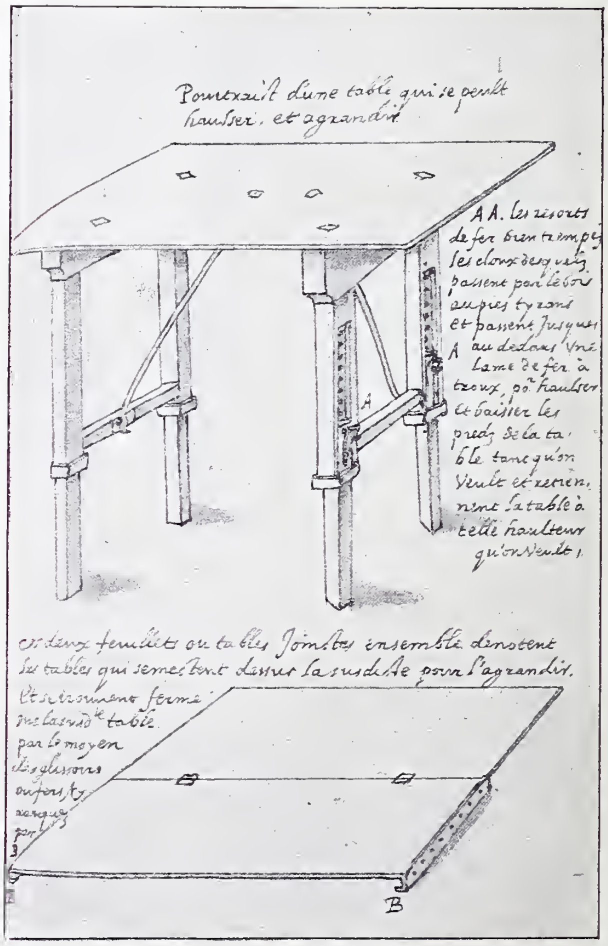


Fig. 722. — Table à plateau mobile.
Fac-similé d'un dessin
conservé à la Bibliothèque royale de Belgique.

« Une belle table carrée, faicte à marqueterie, où sont plusieurs villes painctes à piesses rapportées, faicte en Alemaigne. » (*Invent. d'Anne de Beaujeu,* 1523.) « Une belle riche table carrée, en deux pièces, l'une garnie de plu-

sieurs beaux ouvraiges taillèz. — Une autre petite table à la mode d'Espaigne, qui se ouvre et clôt, et à quatre blasons aux armes de Bourgogne et d'Espaigne. — Une belle riche table, fort bien ouvrée et menusée d'escailles, de parles, d'ivoire et aultres choses à x parcquetz ou rondeaux, dont les deux sont aux armes d'Espaigne. » (*Invent. de Marguerite d'Autriche,* 1524.) Etc. On pourrait multiplier ces exemples.

TABLE, TABLETTE A ÉCRIRE ET A POURTRAIRE. — On rencontre également, au XIV[e] et au XV[e] siècle, d'une façon courante, le mot table usité comme synonyme de tablette à écrire. Ainsi, on lit dans la *Chronique rimée* de Philippe Mouskes (t. I[er], p. 125) :

> Et moult volontiers escrissoit
> En tables, quand loissir avoit.

Le *Dit du mercier* (*Proverbes et dictons populaires* du XIII[e] et du XIV[e] siècle) porte également :

> J'ai tables, grefes et greffiers,
> Dont ge reçois de bons deniers.

Le gracieux roman de *Floire et Blanceflor* n'est pas moins explicite :

> Et quant à l'escole venoient,
> Lor tables d'yvoire prenoient.
> Adont lor veissiez escrire,
> Letres et vers d'amour en cire.
> Lor graffes sont d'or et d'argent
> Dont escrivent soutivement.

Le *Livre des mestiers,* de son côté, comprend parmi les fournitures scolaires :

> Les tables et tabliaus
> En quoi li enfant escrivent.

Enfin, nous relevons dans le *Débat des deux demoiselles* les vers suivants :

> Tantost mes tables apprestay
> Pour les chançonnettes escripre,
> Mais certes gaires n'arrestay,
> Que l'une commença à lire.

Si des œuvres poétiques nous passons aux très prosaïques *Comptes* et *Inventaires* de cette même époque, nous trouverons dans le *Journal de la dépense du roi Jean en Angleterre* (1359-1360) un payement de deux sols à Jehannin l'espicier, « pour ij paires de tables blanches pour le roy ». Nous emprunterons à l'*Inventaire de Charles V* (1380) : « Une table d'argent, à escripre, en cire, esmaillées par dehors » ; et à l'*Inventaire de la Bastille Saint-Antoine* (1418) : « Unes tables à escripre, d'argent doré, esmaillées d'un costé à un couronnement et à plusieurs autres ymages esmailléz. » Etc. Ces tables de métal précieux étaient vendues par les orfèvres. Celles de bois rentraient dans la compétence des tabletiers. Étienne Boileau, lorsqu'il recueillit les us et coutumes des *Mestiers* parisiens, n'eut garde d'oublier « ceux qui font tables à escrire, à Paris », et nous voyons dans son curieux livre qu'il était sévèrement interdit à ces artisans de « faire tables, de quoi li un fuelles soit de buis et li autre de fanne (hêtre), ne mettre avec buis nule autre manière du fust (bois) qui ne soit plus cher que buis, c'est à sçavoir cadre (cèdre), bénus (ébène), brésil et ciprès ; ne nu tabletier ne puet mettre suif avec cire ». Enfin, quand les tables étaient communes, les épiciers en pouvaient aussi faire commerce — nous l'avons vu par la *Dépense du roi Jean* — à cause de la cire qui les couvrait et qui appartenait à leur métier. Conjointement, avec les tables à écrire, on rencontre fréquemment à cette époque des tables « à pourtraire », qui consistaient également en tablettes enduites de cire, mais plus grandes et dont on se servait surtout pour dessiner. Les textes suivants montreront combien ces tables étaient luxueuses. « Pour unes tables d'or à pourtraire, avec un greffe d'or et l'estuy pour lesdictes tables, lequel estoit ouvré de broderie et semé de perles, et garny d'un bon laz de soye à II boutons de perles ; [le] tout prisié... XXV escuz. » (*Exécution du testament de Jeanne de Bourgogne,* 1353.) « Franchequin, l'orfèvre, pour une table à pourtraire achetée pour le Roy, XIII sols IIII deniers. » (*Dépense du roi Jean en Angleterre,* 1359-1360.) « Unes tables à pourtraire, dont les aiz sont de cor, à croissans d'or, et y a ung estuy ouvré de cuir fauve, pendant à ung laz et deux petits boutons de perles, et dedens iceluy estuy, a ung petiz greffe d'or tors. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) « Unes tables à pourtraire, dont les ais sont de cor, en un estuy de cuir fermé, pendant à un laz, et deux petis boutons de perles, et y a un greffe, tuers d'or. » (*Invent. des joyaux de la Couronne ; château de Vincennes,* 1418.) Etc., etc.

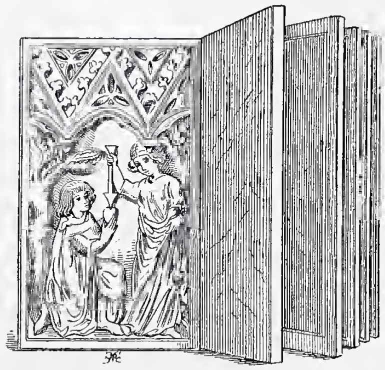


Fig. 723.
Tablettes à écrire en ivoire.
Musée du Louvre.

TABLES POUR JOUER. — Qu'il ne faut pas confondre avec les *Tables à jouer.* (Voir col. 1197.) Il s'agit, en effet, ainsi que nous l'avons dit plus haut, des pions qui servaient pour le trictrac, la marelle, les dames et autres « jeux de tablier », comme on les appelait. Décrivant « l'ostel de maistre Jacques Duchié, en la rue des Prouvelles », Guillebert de Metz nous apprend qu'une des salles de ce riche logis « estoit garnie de jeux deschéz, de tables et d'autres diverses manières de jeux à grant nombre ». Nous relevons dans la *Pronostication de songe creux* (1527) les quatre vers qui suivent :

> Le jeu des dez fort détestable
> Sera cest an vitupéré,
> Mais nonobstant le jeu de table
> Sera grandement désiré.

Rabelais, énumérant les distractions auxquelles s'adonnait Gargantua (voir ch. XXII), cite les « eschetz », le « regnard », les « marelles », la « blanche », les « troys déz », les « tables », la « nicque nocque », le « lourche, » la « renette », le « barignin », le « trictrac », le jeu de « toutes tables » et de « tables rabattues ». La connaissance des jeux de tables, à cette époque, et durant le Moyen Age, faisait partie intégrante, en quelque sorte, de toute éducation soignée. Dès leur jeunesse, les princes apprenaient à jouer aux échecs et aux dames. Parlant de Charlemagne, Philippe de Mouskes dit dans sa *Chronique rimée* (t. I[er], p. 117) :

> Li rois ama moult ses enfans,
> Ausi les petis com les grans.
> Ses fils aprist à cevaucier
> Et leurs armes à manoier,
> Selonc la coustume de France,
> Et bien porter escut et lance,
> Et de boscage et de rivière
> Savoir trestoute la manière ;

S'aprisent d'esciès et de tables
Et de siervir à hautes tables.

Cette science constituait même une sorte de profession. Autour des princes se trouvaient des seigneurs et des pages appointés, dont la mission était de jouer avec eux. Dans les *Comptes de Charles VI,* nous relevons une somme de 16 livres parisis, payée à Robinet de Roissy et Cerise, « paiges du roy..., lesquelx jouoient à la paulme et aus tables avec ledit seigneur ». Après ces constatations, on s'étonne moins de la place considérable que ces jeux tiennent dans les *Comptes* du XIVe et du XVe siècle. Les textes suivants montrent, en outre, quelle consommation on faisait du matériel nécessaire pour jouer aux jeux de tables : « Pour II tabliers de fust, garnis de tables et d'eschez, achatéz en [la] rue Neuve-Notre-Dame, et délivrés en la garderobe du Roy, par mandement dudit Seigneur, L sols parisis. » (*Comptes d'Étienne de la Fontaine, argentier du roi,* 1352.) « [A] Tassin du Brueil, pour un tablier qu'il a fait faire du commandement du roy, V sols. — *Item,* pour I jeu de tables, XII deniers. » (*Journal de la dépense du roi Jean en Anglelerre,* 1359-1360.) « Pierre Cardeau, limosin, pour II tabliers de ciprès, ouvréz et garniz de tables et eschaiz, achetés de lui VI francs la pièce, pour l'ébatement du Roy, par commandement dudit Seigneur. » (*Comptes de l'argenterie de Charles VI,* 1383.) « A Thévenin Troillart, valet de garde-robe du Roy nostre Sire, pour II paires de geux de table et d'eschetz, l'un de bois et l'autre de fresne, achattés par lui pour garnir les tabliers dudit Seigneur, X sols parisis. — Et pour avoir fait ferré un tablier de bois aux quatre cornes d'icellui, IV sols parisis. » (*Ibid.,* 1388.) Etc.

Ces jeux si répandus et si cultivés ne laissaient pas, toutefois, que de produire de grands désordres et d'amener dangereuses querelles. Comme le dit, en effet, un proverbe du temps :

Aus eschès, aus déz, aus tables,
Joueurs en rien ne sont estables.

Aussi, à maintes reprises, l'autorité civile et l'autorité ecclésiastique se virent-elles obligées d'intervenir. Joinville, en ses *Mémoires* (t. II, p. 43), nous montre saint Louis outré de ce que son frère le duc d'Anjou passait des journées entières à jouer aux tables avec Gautier de Nemours. « Il se leva, dit-il, en parlant du roi, et alla tout chancellant, pour la grant feblesse de maladie qu'il avoit ; et quant il fust sur eulx, il print les déz et les tables et les geeta en la mer... » Ce prince, du reste, partant pour la Terre Sainte, avait rendu une *Ordonnance* interdisant ces sortes de jeux. La *Chronique de Tournai* (t. III, p. 289) nous apprend même que cette *Ordonnance* fut remise en vigueur par Charles VI (1394). « Fut la volonté du roi que on feist esbatement de l'arcq, et fut ordonné à Paris publier, par tout le roiaulme, que quelque personne ne juast aus déz, tables, brelens, bourles ne aultres jeux, fors tant seulement au jeu de l'arbalestre ou de l'arc à main, supz enchéir en le indignation du roi. » Enfin, en 1429, l'autorité religieuse se manifesta à son tour. Le frère Richart parcourut le royaume, prêchant la destruction des jeux de toutes sortes et « au revenir » de ses sermons, on pouvait voir les auditeurs « tellement tournéz en devocion et esmeus » qu'ils allumaient « cent feus en quoy les hommes ardoient tables, tabliers, cartes, billes, billars, etc. » (*Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de Charles VI et de Charles VII,* p. 120.) Malheureusement, cette louable émotion fut passagère, et les jeux de tables refleurirent après comme avant. (Voir TABLIER.)

Tableau, *s. m.* — Ce que nous entendons aujourd'hui le plus ordinairement par ce mot, ce sont des peintures exécutées sur bois ou sur toile et représentant, soit des portraits, soit des scènes d'histoire ou d'intérieur, des natures mortes, des marines ou des paysages. Autrefois, tableau avait une signification plus étendue. Diminutif de table, il s'appliquait à toute surface plane, rectangulaire et de peu d'épaisseur, dressée verticalement, et sur laquelle on traçait des signes, des caractères, des images, etc. Quelques-unes des adaptations nombreuses auxquelles prêtait ce sens plus général sont demeurées en usage. C'est ainsi qu'on dit encore que les avocats sont inscrits au « tableau », parce que, jadis, à la porte des Cours de justice, les noms de tous ceux qui étaient admis à plaider se trouvaient écrits sur une grande planche noircie. On donne également, dans les écoles et les collèges, le nom de tableau à la table noire, sur laquelle les maîtres et les élèves font leurs démonstrations. Enfin, tableau a conservé, comme terme d'architecture, sa signification primitive. (Voir plus loin, col. 1232.) Mais plusieurs autres ont cessé d'être en usage.

Nous citerons notamment le tableau du *Maître d'école* ou *Maître à écrire,* dont Richelet nous fournit la définition suivante : « C'est une enseigne, dit-il, qui est attachée au mur de la maison où demeure le maître d'école et où est le nom du maître avec cette inscription. (Un tel, *Colletet,* par exemple, tient petites écoles et prend pensionnaires.) C'est aussi une enseigne qui pend à une potence de fer, devant la maison du maître à écrire, avec cette inscription où est le nom du maître à écrire : *Un tel, écrivain juré,* etc. » De même, il était souvent question jadis de tableaux d'or et d'argent, de tableaux de broderie. Cette dernière expression est même fort ancienne et fut, pendant au moins quatre siècles, d'un usage courant. Ainsi nous relevons dans l'*Inventaire de Charles V* (1381) : « Ung tableau de broderie, à un chapiteau de perles, où sont Nostre-Dame, saincte Élisabeth et saincte Agnès. » L'*Inventaire des joyaux de la Couronne,* dressé à la Bastille Saint-Antoine en 1418, décrit : « Un viel tableau de broderie, où y a trois ymages, dont celle du milieu a un vielz balay ou ventre. » Et nous relevons dans l'*Inventaire de Marguerite d'Autriche* (1524) : « Ung tableau de brodure, du chief de Nostre-Seigneur, à une couronne d'espine, fète de fil d'or et d'argent, qui se clôt à deux feuilletz, doublé des deux costés de satin noir, ferré de IIIj ferrures d'argent ; au commencement de l'un des fulletz est escript : *Vere langores nostros,* etc. — Aultre petit tableau de brodure de la Trinité, à une croix entre Dieu le père et le fils ; du costé sénestre, sainct Jehan-Baptiste, présentant ung homme d'esglise, habillé d'une chappe de drapt d'or. » Etc. Cette façon de parler était encore d'un usage tout à fait courant au XVIIe siècle, car l'*Inventaire du surintendant Fouquet* (1661) mentionne : « Un petit tableau brodé, représentant la Magdelaine. » Et dans l'*Inventaire du cardinal de Mazarin,* dressé en cette même année, nous remarquons : « Un petit tableau de tapisserie de laine et de soie, représentant un *Paysage* aveeq trois enfans qui ont des raisins et des fruicts dans un panier » ; et plus loin : « Un autre tableau de tapisserie de laine et soie, représentant un Neptune avec deux autres figures. »

Quant aux tableaux d'or et d'argent — si répandus au Moyen Age, que M. de Laborde n'hésite pas à qualifier leur nombre de prodigieux (*Glossaire et répertoire,* p. 507) — non seulement ils ont tous disparu, lors des multiples refontes de l'argenterie, mais leur souvenir s'est complètement perdu ; et ceux qu'on serait tenté de refaire à l'imitation de ces anciens tableaux prendraient certai-

nement un autre nom dans notre langue. D'après les descriptions qui nous été conservées, il est facile, toutefois, de se rendre compte de ce que pouvaient être ces joyaux magnifiques. Les iconostases russes, avec leur étincelante parure de métaux précieux, les rappellent assez bien. Comme elles, ils servaient presque exclusivement aux actes de dévotion, et la plupart d'entre eux contenaient des reliques. Beaucoup étaient simplement en or ou en argent repoussé. D'autres étaient rehaussés d'émaux, quelques-uns de peintures. On en faisait aussi, qui étaient ornés de perles et de pierreries. Mais le plus sage est de laisser la parole aux documents. Aucune explication ne vaut les descriptions qu'ils contiennent. « Uns tabliaus de la Magdeleine, doréz et esmailliéz, pesant II mars VII onces X esterlins. — Uns autres tabliaux d'un Couronnement de l'Assumpcion Nostre-Dame, pesant II mars VII onces XV esterlins. » (*Exécution du testament de Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe le Long,* 1353.) « Ungs tableaulx d'or, où dedens est le Crucifiement et le Couronnement, garniz de perles, rubiz d'Alixandrie et esmeraudes, pesant six onces. — *Item,* ungs tableaux d'or où il y a ung Crucifix enlevé d'une part, et de l'autre, comme Nostre-Seigneur trait hors d'enfer, Adam, Ève et Saint Jehan ; lesquelz furent [à] Madame Ysabel. — *Item,* ungs tableaux d'argent, qui sont aux deux costéz de voirre vert, pesant cinq onces. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) « Pour deux histoires faites en un tableau d'or, ouquel a de plusieurs reliques... » (*Mandement de Charles VI, en faveur de Jehan d'Orléans, peintre et varlet de chambre du roi,* 1389.) « Un tableau d'argent doré, ouquel sont représentés sur émail Madame et son fils. » (*Invent. des meubles de Marie de Sully, veuve de Guy de la Trémoille et de Charles d'Albret, connétable de France,* 1409.) « Un tableau d'or garni de quatre rubis, cinq saphirs et trente-trois perles, contenant un émail de Notre-Dame, environné d'anges. » (*Invent. des meubles appartenant au connétable de France* [Charles d'Albret], *trouvés à l'Hôtel-Dieu de Sully,* 1409.) « Premièrement, uns petit tableaux d'or en façon d'un flaconnet, où il a dedens une ymage de Nostre-Dame qui tient son enfant, et au dehors une Annonciation, et sont garnis de quatre perles, pesant douze esterlins. » (*Invent. des joyaux de la Couronne ;* château de Vincennes, 1418.) « Audit Michel, ledit jour (24 décembre 1447), la somme de mil quatre cens florins en huit cens escuz, pour un tableau d'or, pesant quatre marcs quatre onces huit deniers — marc de Paris, d'or de XXIII caratz — lequel tableau est garny de perles, de balais, saphirs et esmeraudes, pour semblablement donner à la Royne ledit premier jour de l'an. » (*Comptes et mémoriaux du roi René,* p. 206.) « Un tableau de deux pièces d'émail, où est figuré la Passion. » (*Invent. des meubles et effets laissés par Anne d'Armagnac, dame d'Albret, dans le château de Nérac,* 1470-1472.) « Deux petits tableaulx d'or, dont en l'ung a des perles et des saphyz au bout, lesquels deux tableaulx poisent cinq onces deux gros et ne sont point estiméz les façons. — *Item,* ung beau tableau d'or, ouquel est la Trinité, estant en ung étui fermant à esguilleetes, lequel tableau poise quatre marcs six onces, et n'est point estimé la façon. » (*Invent. de la reine Charlotte de Savoye,* 1483.) « Un tableau d'argent fermant à clef, de la Nativité Nostre-Seigneur, à plusieurs ymages de la façon de Venize, ouquel y a ung Crucifiement, Nostre-Dame et saint Jehan en boce, ouquel tableau a XXIIII rubiz et neuf perles et au-dessus, Dieu le père. — Ung tableau d'or ouquel a ung Crucifiement et XII autres histoires au-dessous, le tout de nacle de perle, enfermé en ung tabernacle de boys. » (*Argenterie de la royne Anne de Bretagne,* 1498.) « Un tableau de fil d'or, où il y a une tête de mort émaillée de blanc. » (*Invent. de Charlotte d'Albret, duchesse de Valentinois,* 1514.) « Ung tableau d'argent doré, où est saint Nicolas. — Plus un tableau dargent, où est une Véronique. » (*Invent. des meubles et effets précieux du roi de Navarre ;* château de Pau, 1517.) « Ung petit tableau carré, d'argent doré, le fond d'émail rouge, à un personnaige ayant le visage faict d'ung camehu, derrière lequel tableau est escript : LE DUC DE BERRY. » (*Invent. de Marguerite d'Autriche,* 1524.) « Un tableau d'or et d'argent, garny de diamens, rubis et perles, avec une grant toupace enchâssée en or, en laquelle est figuré Dieu le père, et au-dessous une Nuncyade, et dessus ledit tableau ung Ange, qui tient ung grant rubiz balay en ung chaton ; lesdites histoires, chatons et menues garnitures faictes d'or taillées et esmailliées, avec quatre pilliers d'agathe, servant aux deux costés dudit tableau. » (*Comptes de dépenses de François I*er, 1533.)



Fig. 724. — Tableau de broderie représentant la *Cène.* Musée d'antiquités de Bruxelles.

Le dernier *Inventaire* de cette époque, où ces tableaux figurent en nombre, est celui de Charles-Quint (1536). On en relève onze. Pour ce qui est de la France, les guerres de religion furent particulièrement funestes à ces coûteux joyaux. Ils disparurent presque tous au cours des événements désastreux qui marquèrent la fin du XVIe siècle, et dans les divers *Inventaires* dressés sous le règne de Louis XIV, nous n'avons trouvé qu'un seul « petit tableau d'argent, ciselé de la Vierge et du petit Jésus qui présente une branche de fleur de lis à une Sainte, dans une bordure d'ébeine enrichie d'ornemens de filigrane d'argent, hault avec sa bordure de 17 pouces 1/2 et large de 14 pouces 1/2 ».

Des tableaux en or et en argent il convient de rapprocher les tableaux en matière précieuse, ceux intaillés, à la façon des camées, dans des coquilles, dans la nacre brillante ; ceux enfin qui étaient sculptés dans l'ivoire, ou peints sur

des marbres et autres pierres rares, comme le jaspe ou le lapis-lazuli. Dans le nombre, nous citerons : « Ung tableau de pourcelaine carrée, où d'un costé est l'image de Nostre-Dame et les douze appostres entour, et de l'autre costé a plusieurs ymages et à l'environ treize grosses perles, six esmeraudes et cinq rubiz. — Ungs tableaulx grans d'yvire, bien ouvréz et bien entailléz, esquelz sont, d'une part, Nostre-Dame qui tient son enffant, saint Jehan-Baptiste et saint Jaques, et, d'autre part, le Crucifiement, Nostre-Dame et saint Jehan et plusieurs autres ymages, et sont en ung estuy de cuir bouilly couvert de menues perles. — Ungs tableaulx pains de plusieurs ymages de coquilles de perles tout despecéz. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) « Ungs tableaulx de saincte Marguerite, de alebâtre blanc eslevée, ayant sur son chief ung petit chappelet verd, semé de marguerites, le bois dudit tableau doré et painct d'asul. — Ung tableau d'ivoire taillé, bien ouvré, de la Passion de Nostre-Seigneur et aultres figures, qui se clôt à deux feuilletz, esquelx sont paincts MM[grs] les ducz Philippe et Charles de Bourgogne. — Ung petit tableau d'ivoire à ung vieux personnaige pourtant la thoison d'or, les quatre coins dudit tableau d'argent doré, et sur ung chascun ung fusil pendant à une petite chaîne d'argent. » (*Invent. de Marguerite d'Autriche,* 1524.) « Ung tableau de jaspre gris, à l'ung costé duquel est gravé Nostre-Seigneur, avecq ses douze apostres, icelluy tableau bordé d'or tout à l'entour. » (*Invent. de Charles-Quint ;* Bruxelles, 1536.) « A Laurens Regnauldin, Pierre Bontemps, Louis Lerambert, Guillaume Durant et Claude Luxanbourg, imagers, pour avoir vacqué à réparer et mastiquer plusieurs branches et petites figures de courail qui estoient rompues et desmolies, et plusieurs tableaux de courail que le Roy a fait mettre dans ses cabinets audit lieu de Fontainebleau, à raison de XII livres X sols par mois. » (*Comptes des Bastimens du roy,* 1540-1550.) « Ung tableau d'albastre où est le Crucifiement de Nostre-Seigneur, et Dieu le père par-dessus, enchâssé en bois doré estant dedens une custode. » (*Invent. de Philippe II,* 1562.)

Plus heureux que les tableaux d'or ou d'argent, ceux en ivoire nous ont été conservés en nombre assez considérable pour constituer un des attraits de nos grandes collections et de nos musées. Ceux peints sur marbre ou sur lapis, moins appréciés des antiquaires, sont représentés par des spécimens beaucoup plus rares et d'un moindre intérêt. A ces sortes de tableaux, on peut rattacher aussi ceux en mosaïque qu'on a fabriqués jusqu'au commencement de ce siècle, et ceux en écaille que le sieur Compigné essaya de mettre à la mode à la fin du siècle dernier. Voici en quels termes l'*Année littéraire* de 1770 (t. VI, p. 214-216) parle de cette innovation dont il ne nous a pas été permis, du reste, de retrouver le moindre échantillon :

> Inventeur de ce genre de tableaux, exécutés sur le tour, M. Compigné a réussi à perfectionner ce genre d'ouvrages, où la peinture est actuellement unie à la sculpture, sur un fond d'écaille ou de composition amalgamée en or de couleur. De près, de loin, au jour, à la lumière, ces tableaux font également grand effet, par le mélange, l'assortiment et la transparence des couleurs que l'artiste y sait employer. La solidité de ces tableaux est telle qu'ils ne reçoivent aucune impression, ni du froid, ni de la chaleur, ni de la sécheresse, ni de l'humidité. Les tableaux ronds ont depuis 3 pouces jusqu'à 6 de diamètre, et coûtent de 6 à 12 livres. La hauteur des carrés est depuis 5 pouces jusqu'à 10, sur une largeur de 7 à 12. Les prix varient de 18 à 36 livres, y compris les bordures, qui sont riches et ornées de nœuds galants, les rendant ainsi propres à décorer les pièces les plus spacieuses d'un appartement.

Nous arrivons maintenant aux tableaux peints, à ceux qui, de nos jours, ont presque exclusivement accaparé ce nom de tableaux et qui, puisant exclusivement dans l'art de celui qui les a exécutés une valeur souvent considérable, constituent, grâce à leur prix élevé, une fraction relativement importante de la richesse publique et privée. Il serait, croyons-nous, assez téméraire de prétendre qu'au Moyen Age on attachait à la possession de ces œuvres d'art une importance aussi grande que de nos jours. Cependant, dès le XIV[e] siècle, les peintures étaient recherchées, grandement estimées et se rencontraient, en nombre, chez la plupart des princes et des riches seigneurs. Dans les *Inventaires,* elles tenaient une place des plus honorables, et pour leur estimation, on s'adressait aux experts les plus compétents. C'est ainsi qu'à la mort de Jehanne d'Évreux, femme de Philippe le Bel (1372), lorsqu'on voulut dresser son *Inventaire* et procéder à l'exécution de son testament, on décida que les tableaux seraient « prisiéz par Jehan d'Orlians, peintre, lequel, à la requeste desdits exécuteurs et en la présence des dessusdits, jura solennellement par son serment faict pour ce aux Saints Évangiles de Dieu, que lesdicts tableaux priseroit bien et justement à son povoir sans fraude ou faveur ». Voici, du reste, quelques numéros de cette curieuse estimation : « Et premièrement, un tableau où est l'Arbre de vie et le Crucifiement, prisé XXX francs dor. — *Item,* V tableaux entretenans où sont plusieurs histoires de N. S. et de N. D. et a ou commencement des tableaux l'Annonciation de N. D., prisé IIIj[xx] francs. — *Item,* trois petites pièces de tableaux qui sont sans prix et les eut Madame la Duchesse. » Etc. Et l'*Inventaire* continue ainsi ses descriptions trop succinctes pour que nous puissions y trouver des indications précises, mais qui font monter à plus de 2,000 francs d'or — somme énorme pour le temps — la valeur vénale de cette galerie peu connue.

L'*Inventaire de Charles V* (1380), qui énumère un certain nombre de ces tableaux peints, nous fournit également quelques renseignements bons à retenir. Par la splendeur des bordures qui les entouraient, il nous apprend en quelle estime on avait ces précieuses peintures. En outre, il prend soin d'indiquer celles que le roi avait en affection spéciale, qu'il emportait avec lui, et qu'il faisait suspendre à son chevet. Tel était : « Ung tableau de boys, que l'on pend au chevet du Roy, ouquel à ung demy ymage de Nostre-Dame, garny et couvert d'argent doré, et a entour son dyadesme menue pierrerie, et est armoyé autour des armes de Cézille et de Hongrie. » C'était là, au surplus, une habitude commune à plusieurs grands princes, car nous relevons dans les *Comptes des ducs de Bourgogne,* à l'année 1420, l'achat d'un « estuy de cuir à mettre le tableau que Monseigneur faict tousjours mener avec lui ». Au XVI[e] siècle, la coutume d'emporter certains tableaux dans ses déplacements n'était point abandonnée, et nous voyons figurer, en 1554, parmi les dépenses de la Régente des Pays-Bas, 280 livres payées « à Maistre Michiel Van Coxien, paintre, pour avoir pourtraict l'Empereur, l'Impératrice, la Royne très chrétienne et ladite Reine Régente, à raison de trente-cinq escuz chacun tableau », et 18 livres « à un escrinier, pour avoir faict les moulures et ca[i]sses, servans ausdis tableaux ». Au demeurant, la disposition si particulière qu'affectaient alors les tableaux à volets n'avait pas d'autre motif ; et c'est dans les voyages auxquels ils étaient périodiquement soumis qu'il faut chercher l'origine des diptyques, triptyques et autres polyptyques si fréquents au Moyen Age. L'*Inventaire de Charles V,* qu'il nous faut sans cesse consulter, nous apprend que, dès le XIV[e] siècle, certains tableaux en miniature, comme les aquarelles de nos jours, étaient pro-

tégés, non pas par des glaces ou par des verres, mais par des feuilles de cristal de roche. C'est ce qu'explique fort bien la description suivante : « Ung tableaux de boys, de troys pièces, doréz par dedens, et faiz de cristal et ymages dessoubs les cristaulx, garniz de très menues trucoises et grenatz. »

Pour en revenir aux collections de ces temps lointains, car — nous l'avons vu — il existait déjà chez nous des amateurs de peinture, nous constaterons dans l'*Inventaire de Charles d'Albret, connétable de France* (1412), la présence d'une demi-douzaine au moins de tableaux peints, et dans l'*Inventaire du duc de Berry* (1416), celle d'une vingtaine de ces tableaux, comprenant un certain nombre de portraits, « esquels sont au vif les visages du roy Charles, de l'Empereur, du roy Jehan et d'Édouart, roy d'Angleterre ». Le reste de cette belle collection se composait de tableaux de sainteté. Indépendamment de ces peintures de chevalet, dont les princes bourguignons devaient se créer des galeries particulièrement remarquables, et dont la plupart des sanctuaires allaient bientôt être ornés, les tableaux jouaient un rôle important dans les cérémonies publiques, soit qu'ils représentassent des portraits, des allégories ou encore les armoiries des principaux seigneurs.



Fig. 725. — *Charles Ier*. — Tableau peint par A. Van Dyck. Musée du Louvre.

Dans son curieux récit des fêtes de la Toison d'or qui eurent lieu en 1431, Le Fèvre de Saint-Remy (*Chroniques*, ch. CLXXV) nous apprend qu'à Bruges: « Tout le ceur de l'Église estoit, hault et bas, paréz et tendus de fines et riches tappisseries tissus à or, et tous les sièges pareillement. Sy estoit, par-dessus le siège du duc, ung tableau armoyéz de ses armes, de hachement de son ordre et devise. Et pareillement, aux deux costéz du ceur, ès haultes fourmes, estoyent les sièges où se seyrent lesd. seigneurs de l'Ordre ; et par-dessus chascun siège, tableaulx armoyéz des armes, hachemens, ordre, noms et titres d'iceulx chevaliers. Et par leurs armes, chascun chevaliers scet où il doit seoir. » Olivier de la Marche qui, quinze ans plus tard, assista, lui aussi, à une de ces belles fêtes (1446), constate que ces tableaux armoriés étaient non seulement « grans et spaticux », mais encore « peints le plus richement et le mieux qu'il se peut faire ne mettre ». Lorsqu'en 1468, Catherine d'York, au lendemain de ses noces avec Charles le Téméraire, fit son Entrée à Bruges, devant l'hôtel où elle descendit : « Avoit un riche tableau, tout peint d'or et d'asur, et au milieu duquel avoit deux lions eslevéz, tenans un escu armoyé des armes de Monsieur de Bourgongne, et à l'entour dudit tableau avoit douze blasons des armes des pays de mondit Seigneur, tant des duchéz que des comtéz, et au-dessus du tabernacle estoit, à un des costéz, sainct Andrieu et à l'autre sainct George, et au-dessus dudit tableau estoient les fusils pour devise, et le mot de mondit Seigneur qui dict, « je l'ai empris ». De çà et delà dudit tableau avoit deux archers richement peints et eslevéz. L'un estoit un Grec, tirant un arc turquois. » (Olivier de la Marche, *Mémoires*, dans *Mém. relat. à l'histoire de France*, t. VIII, p. 182, et t. IX, p. 140.)

A Paris, dans les fêtes solennelles, il n'en allait pas autrement, et lors des Entrées des reines et des rois, les rues et les carrefours étaient décorés de tableaux allégoriques faisant allusion à la cérémonie du jour, à l'illustre origine du personnage que l'on recevait, et à l'espoir qu'on fondait sur ses vertus. Les descriptions de ces tableaux sont malheureusement fort incomplètes ; mais ce qu'on regrette peut-être encore plus, c'est de ne pas connaître les noms de leurs auteurs. Par les *Comptes* des princes français et étrangers, on peut retrouver la trace de quelques-uns des artistes qui travaillèrent à des ouvrages de ce genre, et surtout de ceux qu'ils attachèrent par un titre officiel à leur personne. (Voir PEINTRES.) On pourrait partir de là pour formuler certaines présomptions, mais aucune certitude n'existe dans ces attributions, et il est à peu près impossible d'authentiquer sérieusement la plupart des trop rares œuvres dont le souvenir nous a été conservé. Bien mieux, dans nombre de collections importantes, comme celles de la reine Anne de Bretagne, qui possédait une véritable galerie, ce sont les parties accessoires des tableaux de sainteté qui sont décrites avec une abondance de détails souvent peu nécessaires. Nous citerons comme exemple : « Ung tableau faict en fasson de livre, ouquel à une Nostre-Dame tenant son enffent et les troys roys au devant ; et doze rondeaux, en chacun des queulx à une ymaige paint et environné de fleurs de liz ; à ung crochet et une chayne attaché, le tout pesant ensemble huit mars et demy. » Et à côté de ces descriptions oiseuses, il est fait une mention rapide de portraits dont les noms ne sont même pas indiqués, et dans lesquels les personnages représentés ne sont particularisés que par quelque détail de leur costume. Témoin certain « tableau paint de noir sur boys ; ouquel à ung visaige de homme à grant perrucque, à bonnet rouge et plume d'aigrète dessus ». La première collection de tableaux vraiment complète que l'on rencontre au XVIe siècle est celle réunie par les soins de Marguerite d'Autriche et inventoriée en 1523-1524. Dans cette collection qui comptait plus de 80 cadres, on trouve un peu de tout : des tableaux de sainteté au nombre de 30 ou environ ; un chiffre

presque égal de portraits, des tableaux d'histoire et jusqu'à des tableaux de genre. Ces derniers sont souvent décrits d'une façon originale. Nous citerons entre autres : « Une fantaisie d'ung homme courant en poste sur ung cheval blanc, ayant deux bras nuz devant son cheval et une divise en ung rondeau et une marguerite en chief » ; ou encore : « Ung aultre tableau exquis, où il y a un homme avec une teste de cerf, et ung crannequin au milieu et le bandaige. » Parmi les portraits, plusieurs représentent des personnages dont les noms ne sont pas consignés. On peut citer comme exemple : « Ung tableau à deux personnaiges, l'ung à ung hault bourrelet bleu, l'autre à teste réenue (?) » Les tableaux de sainteté n'ont rien de très austère. On y trouve beaucoup de sainte Marguerite, patronne de la princesse, et de saint Antoine en des positions plus ou moins édifiantes. Les Vierges naturellement abondent et aussi les enfants Jésus. Mentionnons entre autres : « Une petite Notre-Dame fort bien fète, à ung manteau rouge, tenant unes heures en sa main, que Madame appelle sa mignonne. » Quant aux tableaux d'histoire, tantôt ils sont relatifs à des faits récents, comme : « Une grande peinture en toille, représentant aucunes armes et batailles d'Italie », ou bien « la portraiture du siège de Vannelot (Vanloo) sur toile », ou encore « le Couronnement de l'Empereur faict à Boloigne ». Tantôt ils nous montrent des personnages antiques, comme « ung tableau d'une Lucresse, habillé d'une robbe d'homme, fourée de martre, ayant une chayne d'or au col, le fond du tableau noir ». Enfin, dernière particularité, c'est dans cette précieuse galerie que nous rencontrons pour la première fois des indications de nom d'auteur. Elles sont bien timides, il est vrai, et bien vagues, car elles consistent le plus souvent en mentions dans le genre de celles-ci : « La pourtraiture de Madame fort exquise, fète de la main de feu Me Jacques. — Deux tableaux receuz de Me Jehan le paintre, semblables ; en l'ung est Notre-Dame, et en l'autre mons^gr^ de Liège. » Mais c'est un commencement qu'il ne faut point négliger.

Cette remarquable collection passa en grande partie entre les mains de Charles-Quint. Le reste fut acquis par François Ier, qui, grâce à l'intermédiaire de Jehan Duboys, « marchant demourant à Envers », réunit un certain nombre de tableaux flamands, aux ouvrages italiens et français, qui allaient commencer de former l'admirable galerie — point de départ de nos musées nationaux — et connue pendant trois siècles sous le nom justement célèbre de Cabinet du Roi. Fait à noter, les premiers achats ne comportent encore que des œuvres anonymes. L'extrait suivant des *Comptes et dépenses de François Ier* (2 décembre 1529) l'atteste, en même temps qu'il établit le prix modeste que valaient alors les tableaux :

> A Jehan Duboys, marchant, demourant à Envers, la somme de sept vingt dix-neuf livres douze solz tourn., pour son payement des choses qui s'ensuyvent, c'est assavoir : LXIII livres X sols tourn. pour troys tableaux en toille, esquels sont figuréz, assavoir : en l'un, les fantosmes de sainct Anthoine; en l'autre, ung homme faisant ung rubec de sa bouche. — XXVIII livres XIV sols pour deux tableaux de la Passion faicts à l'huile. — LXVII livres VIII sols pour IV autres tableaux aussi faicts à l'huile, en l'un desquels sont portraicts deux enffans eulx baisant ensemble; en ung autre, ung enfant tenant une teste de mort, et en l'autre, une dame d'honneur à la mode de Flandres, portant une chandelle en son poing et un pot en l'autre, lesquels tableaux, ledit Seigneur a achaptéz et d'iceulx fait prix avec ledit Duboys, et iceulx à ceste fin fait mettre en son Cabinet du Louvre.

Ce fut seulement quand François Ier eut acquis à prix d'or quelques-uns des chefs-d'œuvre des plus grands maîtres italiens, que l'on commença de se préoccuper des auteurs des peintures, et de constater officiellement la généalogie de celles-ci. Jusque-là, on n'avait envisagé qu'une chose, le plaisir qu'elles causaient et l'intérêt excité par leur contemplation. Encore ces constatations d'origine demeurèrent-elles pendant longtemps d'une grande rareté, ne s'appliquant qu'aux œuvres des artistes les plus illustres. Chez les particuliers, cependant, dès les premières années du XVe siècle, les peintures jouaient un rôle décoratif d'une certaine importance. Décrivant « l'ostel de Me Jaques Duchié en la rue des Prouvelles », Guillebert de Metz nous apprend que la première salle était « embellie de divers tableaux et escriptures d'enseignements, atachiés et pendus aux parois » ; et Gilles Corrozet, en 1539, écrivait dans ses *Blasons domestiques :*

> Chambre illustrée de tableaulx,
> Tant bien faictz, tant riches, tant beaulx.

L'*Inventaire du chanoine de Martimbos* (Rouen, 1560) vient attester la diffusion, si l'on peut dire ainsi, de ces tableaux en province. Nous remarquons dans la maison de ce prêtre amateur : « En la grande salle, ung tableau enclavé sur le manteau de la cheminée. — En la chambre du sieur de Martimbos, ung tableau sur le manteau de la cheminée. — En ung oratoire ou cabinet, XIII petits tableaux enclavéz au lambris dudit oratoire. » Enfin, l'auteur du *Discours sur les causes de l'extresme cherté qui est aujourd'huy en France* (1586) mentionne les peintures parmi les causes de ruine de la bourgeoisie française. « Jadis, dit-il, on ne despendoit point excessivement comme on fait aujourd'huy en l'achapt d'un tableau. » Du reste, jusqu'au milieu du XVIIe siècle, les tableaux se vendirent à la foire et au marché, comme les meubles de prix, les tissus, les bijoux. Nous relevons à ce propos, dans les archives communales de Lyon (*Actes consulaires,* série BB, reg. 110), une opposition mise par les peintres de cette ville — à la tête desquels figurait un certain Jean Maignan « que l'on a rapporté estre celluy qui a esté le plus roide de tous les autres » — à une vente de tableaux qu'un marchand étranger avait obtenu la permission d'exposer dans la « Loge des Champs ». Les marchands lyonnais reçurent une réprimande sévère des échevins, et défense leur fut faite, sous peine de poursuites judiciaires, d'entraver cette opération commerciale. Cependant, ils étaient strictement dans leur droit. Nous lisons, en outre, dans le *Journal de Pierre de l'Estoile* (t. VIII, p. 14) que « le mercredi VIe [février 1602] le roy (Henri IV) alla à la foire où il acheta quelques tableaux ; mesme d'un Hollandois six petits des figures de l'Arétin, qu'il monstroit en riant à M. de Montpensier et autres seingneurs, estans près de sa personne ». Le *Journal de Jean Héroard* porte (t. II, p. 53) à la date du 9 février 1611 : « A deux heures [Louis XIII] mené par la galerie à la foire aux Tuileries ; la Reine y étoit, lui veut donner une chaîne de diamants du prix de sept à huit cents écus ; il n'en veut point, dit mieux aimer des tableaux. » Enfin, dans la plaisante petite pièce intitulée l'*Ouverture des jours gras* (Paris, chez Michel Blageart, 1634), il est expliqué que c'est chose déplaisante « de regarder toujours les mesmes tableaux à la foire Saint-Germain ».

Il fallut le goût raffiné de Richelieu et le besoin immodéré que Mazarin avait de posséder des échantillons de tous les maîtres illustres, pour placer plus en évidence la personnalité des artistes et achever de distinguer leurs œuvres de celles des autres artisans. On connaît la merveilleuse galerie que Richelieu parvint à se constituer et qui comptait 300 tableaux, parmi lesquels des Léonard de

Vinci, des Raphaël, des Jules Romain, des Jean Bellin, des Titien, des Solaris, des Luini, des ouvrages exquis du Corrège et de l'Albane, des toiles exceptionnelles de Poussin, de Claude Lorrain, de Porbus, de Rubens et de Philippe de Champagne. Ce qu'on sait moins, c'est que le maréchal de Montmorency condamné à mort (1632) espéra un moment sauver sa tête en offrant à Richelieu un tableau de grand prix. « Il pria le sieur de Sainct-Preuil, porte l'*Instruction* de son procès (à la suite du *Journal du cardinal de Richelieu,* p. 281), de demander au Roy pardon de sa part, et d'offrir à Monsieur le cardinal de Richelieu un tableau de Sainct François, pour marque qu'il mouroit son très affectionné serviteur. » Quant à Mazarin, Brienne (*Mém.,* t. II, p. 18 et suivantes) nous apprend, par les consultations qu'il prenait régulièrement de Mignard et par les estimations que Jabach devait lui faire de tous les tableaux qu'on lui expédiait du dehors, quelle importance le cardinal attachait à la possession et à la provenance de certaines œuvres. C'est de lui également que nous tenons le récit de l'escroquerie que ce grand ministre commit aux dépens du cardinal Antonio Barberini. Mais laissons la parole à Brienne :

Le cardinal Antoine Barberin avoit un excellent tableau du Corrège, qu'il aimoit et qu'il estimoit fort. Je crois que ce tableaux vaut, à bon marché, deux mille écus. Le cardinal Mazarin en avoit grande envie, mais il n'eût osé lui demander; et quand il le lui auroit demandé, l'autre peut-être ne le lui auroit pas donné. Il s'avisa donc de le faire demander par la reine. Le cardinal Antoine ne put parer ce coup, il fallut faire venir le tableau de Rome où il étoit : on envoya une personne exprès le quérir, et aussitôt qu'il fut arrivé, l'éminent Barberin le porta lui-même à la reine qui, par honneur, le fit attacher devant lui, dans sa chambre du lit; mais il n'eut pas le dos tourné qu'elle en fit présent à Mazarin, qui avoit conduit cette longue intrigue pour être possesseur d'un tableau. Le cardinal Antoine, se voyant pris pour dupe, en eut quelque chagrin; il auroit bien voulu reprendre son tableau et disoit volontiers à qui vouloit l'entendre n'avoir eu l'intention de le donner qu'à la Couronne; mais le cardinal Mazarin gardoit trop bien ce qu'il tenoit pour le rendre.

La collection de Mazarin, qui comprenait 546 tableaux, parmi lesquels le *Saint Jean* de Léonard, l'*Antiope* du Corrège, le *Repas d'Emmaüs* et la *Maîtresse* du Titien, revint en partie à la Couronne et alla grossir le Cabinet du roi, qui s'augmenta bientôt de la galerie du duc de Richelieu, estimée 150,000 livres par Le Brun, quoiqu'elle en valût le double, et que le roi gagna à la paume; de celle de Jabach et, acheva de se compléter des nombreuses acquisitions faites par Louis XIV et sous le règne de son successeur. Malheureusement, tous les tableaux du cardinal ne passèrent pas dans le Cabinet du roi et un certain nombre d'entre eux, qui avaient été légués au jeune duc de la Meilleraye, héritier du titre et de la fortune de Mazarin, furent détruits parce qu'ils représentaient des nudités. Ce n'est point là, au surplus, un fait unique. Nous lisons dans la *Collection des documents pour servir à l'histoire des hôpitaux de Paris* (t. Ier, p. 275) qu'en mai 1717 : « Parmy les tableaux de la succession de M. Callières, il s'en est trouvé quatre représentans des nudités et des postures indécentes, capables de blesser la pudeur et la modestie chrétienne, s'ils étoient exposés en vente. » En conséquence, il fut « arrêté qu'ils seroient jettés au feu, en présence de MM. Poufflot et d'Estrechy ». En 1751, le duc de Valentinois étant à l'article de la mort, le père d'Héricourt, fameux prédicateur de l'ordre des Théatins, « auquel M. de Valentinois avoit remis le soin de sa conscience, lui représenta avec raison (c'est le duc de Luynes qui parle) que plusieurs de ses tableaux, quoique de grand prix, n'étoient point soutenables dans la maison d'un chrétien, par l'indécence et l'immodestie des figures, et en conséquence ces tableaux ont été déchirés ». (*Mém.,* t. IX, p. 85.) Mais ces dernières anecdotes nous conduisent à une époque trop voisine de nous, et le rôle des tableaux depuis deux siècles est trop connu pour qu'il soit besoin de retracer leur histoire. Nous la terminerons donc ici, en nous bornant à remarquer que, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, e'était dans le corps des Merciers (le sixième des corps de marchands de Paris) que se trouvaient compris les marchands de tableaux, d'estampes, ainsi du reste que ceux qui tenaient toutes sortes de curiosités propres à orner les appartements. (*État ou tableau de la ville de Paris,* 1760, p. 318.)



Fig. 726. — Le *Passage du Rhin.* — Tableau peint par Van der Meulen. Musée du Louvre.

TABLEAU MÉCANIQUE, TABLEAU MOUVANT. — On donne l'un ou l'autre de ces noms à des tableaux dont les personnages, transformés en petits AUTOMATES (voir ce mot), exécutent une série d'actions ou de mouvements plus ou moins compliqués. Ces tableaux, dont il faut chercher le point de départ dans les cadrans des horloges hollandaises, agrémentées de petits navires balancés par le roulis, remontent vraisemblablement à la fin du XVIIe siècle. Le premier dont nous ayons retrouvé la trace fut, coïncidence bizarre, offert au majestueux Louis XIV par un grave religieux, le père Sébastien, de son vrai nom Jean Truchet, qui, né à

Lyon en 1657, s'était beaucoup occupé d'hydraulique et de mécanique. (Il est parlé de lui à la colonne 755.) C'est en 1710 cinq ans avant sa mort, par conséquent, que le Grand Roi reçut ce singulier présent, et la lettre de la duchesse d'Orléans qui nous révèle cette particularité semble établir non seulement que ces sortes d'ouvrages étaient alors dans leur nouveauté, mais que le vieux monarque trouva dans leur contemplation un assez vif plaisir. Comme cette lettre vaut la peine d'être reproduite, nous passerons la parole à la correspondante de la Raugrave Louise :

On invente de bien jolies choses à présent. C'est ainsi qu'un carme a fait un tableau mouvant au roi. Mais vous ne savez peut-être pas ce que c'est qu'un carme? C'est un moine; on l'appelle le Père Sébastien. Eh bien, c'est lui qui a fait le tableau où se meuvent plus de cent pièces : les femmes font la lessive et battent le linge; les hommes fendent du bois, ferrent des chevaux; il y en a deux qui scient; d'autres sont assis dans des chaises et font des saluts, un mendiant ôte le chapeau et demande la charité, puis, quand le monde a passé, il le remet... A la porte du château, il y a une horloge qui marche fort bien... Dans le lointain est une mer où les navires voguent à pleines voiles... Ce qui est gentil aussi, c'est une roue à l'aide de laquelle on sort les pierres des carrières : elle tourne tout lentement tant que la pierre n'est pas dehors, mais une fois que celle-ci est sortie, la roue se met à tourner très vite, absolument comme dans la réalité...

Ce tableau fut conservé avec un soin extrême au Garde-Meuble, où on pouvait encore le voir cinquante ans plus tard. Ses ressorts, dérangés par accident, avaient été réparés, et le tableau continuait de faire « tout son effet ». (*Avant-Coureur,* 2 juin 1760.) Au XVIIIe siècle, le sieur Pelletier se fit une spécialité de ces sortes de tableaux dont quelques-uns étaient extrêmement compliqués. On cite de lui une « roche chinoise » ornée de 250 figures mouvantes et une « machine de Marly » qui fit courir tout Paris. Vaucanson en produisit aussi quelques-uns, et la *Gazette de France* du 23 décembre 1763 signalait à l'attention bienveillante des amateurs les filles du fameux Passement, « ingénieur du roi pour les ouvrages qui donnent une juste mesure du temps ». (Voir t. II, col. 1324.) « Les demoiselles Passemant, disait cette feuille, ont exécuté des espèces de tableaux mouvans d'un travail curieux et agréable ; ils sont en relief et chaque partie est détachée du fond ; ce sont des petits bâtimens et paysages ornés de figures mouvantes et propres à garnir des cheminées, des tables et des desserts. Les demoiselles Passemant logent au Louvre, chez le sieur Passemant, leur père, ingénieur du Roi, connu par un grand nombre d'ouvrages de méchanique ingénieux et très bien exécutés. » Les personnages les plus graves et les dames les plus en vue encourageaient, du reste, ces sortes de productions. A la *Vente après décès de Mme du Chastellet* (11 décembre 1749), nous relevons un « tableau mouvant très curieux ». A la *Vente de l'abbé David* (9 décembre 1762), nous remarquons « de beaux reliquaires et des tableaux mouvants ». Nous savons, en outre, par le duc de Luynes (*Mém.,* t. XII, p. 325) que le comte d'Évreux laissa par testament « son tableau mouvant à Mme la princesse de Beauvau ». Le *Journal général de France* du 28 juillet 1782 recommande à ses lecteurs le sieur Camille, qui avait pour profession de raccommoder les tableaux mouvants. Enfin, chaque fois qu'un tableau de ce genre voyait le jour, les feuilles du temps avaient soin de porter le fait à la connaissance du public, et cela montre assez en quelle estime on avait ces sortes de productions. Ajoutons que, grâce à cette publicité, nous possédons la description d'un certain nombre d'entre elles. Nous citerons entre autres : « Un tableau mouvant à ressort, d'une invention toute nouvelle et à cylindre, représentant une forteresse avec une sentinelle, et plusieurs figures qui travaillent selon leur destination, dans un goût et un naturel capables de fixer l'attention et de satisfaire le goût des curieux. » (*Affiches de Paris,* 9 février 1750.) — Cette merveille (?) fut exposée à la foire Saint-Germain et fit courir les badauds. — « Un tableau mouvant de 38 pouces de large sur 30 de haut, composé de 36 figures et de plusieurs animaux qui agissent, dans un paysage richement orné, avec belle bordure dorée. » (*Ann., aff. et avis divers* du 25 juin 1772.) — Cette pièce était à vendre chez M. Chautrelle, notaire, rue Saint-Martin. — « Un tableau mécanique, propre pour orner un cabinet de curiosités ou un salon, représentant un petit opéra en 5 actes, avec 5 décorations qui changent au coup de sifflet, et divers acteurs et actrices qui font plusieurs mouvemens. Pendant les actes, on entend une symphonie sur un orgue qui joue et change d'airs seul. Le 1er acte représente un jardin ; le 2e, un palais ; le 3e, une perspective champêtre ; le 4e, un paysage environné de maisons rustiques, et le 5e, une vallée profonde entre des bois et des rochers escarpés. » (*Ibid.,* 15 juin et 27 juillet 1772). Etc. Si l'on veut maintenant avoir une idée des prix que coûtaient ces aimables ouvrages, il suffira de consulter le même recueil à la date du 19 décembre 1764. On y découvrira qu'on trouvait alors chez Mme Richard, directrice de la poste aux lettres à Lunéville, un de ces tableaux figurant : « Une espèce de foire, à vendre pour cent louis d'or. »

En notre siècle plus prosaïque et moins futile, ces ingénieuses inventions furent moins prisées. A ces tableaux représentant des marchés, des villes fortes, des scènes d'opéra, on substitua de vulgaires paysages, au milieu desquels passe un train de chemin de fer, et de modestes villages dont le clocher est muni d'un cadran donnant l'heure. Les *Mémoires de Metternich* (t. III, p. 349) contiennent quelques imprécations bonnes à retenir contre ces tableaux qui ont continué de faire la joie des âmes naïves. C'était en 1820. L'illustre diplomate se trouvait au palais de Furstenberg. « A peine étais-je au lit, écrit-il, que j'entendis sonner une pendule qui faisait autant de bruit que la cloche d'une église. Je me levai pour chercher cette funeste pendule, mais en vain ; je finis par trouver un tout petit tableau qui représentait l'intérieur d'un village, avec une église sur la tour de laquelle était adaptée une horloge en miniature ; c'était cette dernière qui sonnait si fort ; on aurait pu l'entendre à quatre maisons plus loin. Comme je voulais passer une nuit tranquille, je fis décrocher et enlever ce tableau de malheur. » Depuis lors, les accidents de ce genre sont devenus de moins en moins fréquents, car le bon goût a fait bannir ces sortes de tableaux, non seulement des palais, mais encore de toutes les demeures élégamment meublées.

Tableaux changeants. — On donne ce nom à des tableaux exécutés sur des lames de fer-blanc, plantées parallèlement, ou sur du papier plissé de telle façon qu'en variant l'axe de vision, on aperçoit tour à tour des images de diverses sortes. Le premier tableau de ce genre que nous ayons rencontré est signalé par Lesage dans son *Géographe parisien,* publié en 1769 (t. Ier, p. 297) : « A la Bibliothèque (des Minimes), écrit-il, on voit un tableau fort singulier, qui représente tous les portraits des princes sous le règne de Louis XIII, et par le moyen d'un verre, tous se réunissent et ne font plus que celui de Louis XIII. »

Tableau, ainsi que nous l'avons dit plus haut, est encore un terme d'architecture. On appelle ainsi les parties du jambage d'une porte ou d'une fenêtre, qui restent en

dehors de la fermeture. « *Item,* une autre fenestre audiet estaige qui a, depuis le dessus du plancher jusques à l'enseuillement, quatre pieds trois poulees, et depuis le dessus de l'enseulement (*sic*), ung pied dix poulees de hault, et de large, ung pied quatre poulees, le tout entre les tableaux. » (*Concession d'Ambroise Paré à Jeanne Paré des ouvertures d'une maison sise rue de l'Hirondelle.*) « Les glaces qui occupent le tableau de cette magnifique cheminée, jusqu'à la grande corniche qui règne dans le pourtour de la galerie, sont d'une grandeur extraordinaire. » (*Description de Paris,* par G. Brice, t. I[er], p. 244, Palais-Royal.)

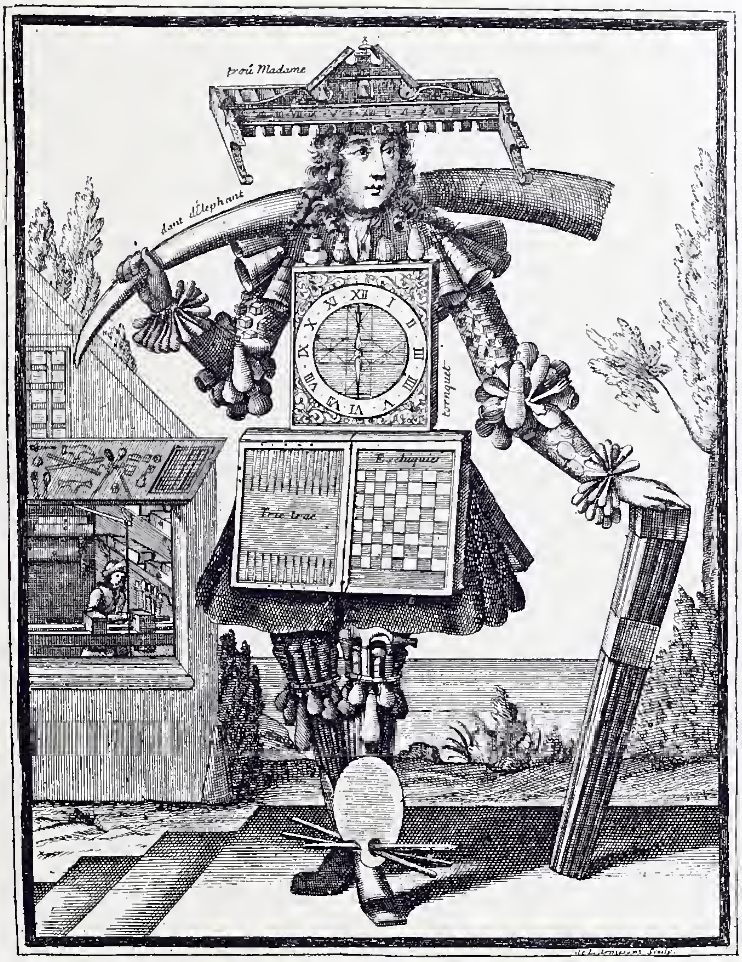


Fig. 727. — Costume du tabletier, d'après une estampe de Larmessin.

Tableautin, *s. m.* — Diminutif de tableau. Petite peinture.

Tabler, *s. f.* — Locution bretonne. Table. Tabler-compteu : Comptoir.

Tabletier, *s. m.* — On donna, dans le principe, le nom de tabletiers aux artisans qui fabriquaient des TABLETTES (voir ce mot), et Étienne Boileau (*Livre des mestiers,* titre LXVIII) les qualifie : « Ceus qui fons tables à escrire à Paris. » Les *Registres de la Taille* de 1292 ne mentionnent pas moins de 20 tabletiers, qui presque tous habitaient dans le quartier Saint-Denis. Mais le commerce de ces menus objets diminua singulièrement, quand le papier devint plus commun et quand on commença à faire couramment des carnets et des registres. Aussi, en 1507, les tabletiers, très réduits en nombre, s'associèrent-ils aux « peigniers, tourneurs et tailleurs d'images d'yvoire », pour ne former, avec ces divers industriels, qu'une seule et même corporation. Plus tard, en 1741, le groupe se grossit encore, et, d'après l'*Ordonnance* qui renouvela ses statuts, la Communauté comprenait les « Maîtres et Marchands Peigniers-Tablettiers-Tourneurs-Mouleurs-Picqueurs-Faiseurs et Compositeurs de bois d'éventails-Marquetteurs-Tailleurs d'images d'yvoire et Enjoliveurs de leurs ouvrages » ; et voilà par quelle suite de circonstances particulières on désigne aujourd'hui sous le nom de tabletterie les objets relevant des différentes spécialités que nous venons d'énumérer, et d'autres encore, quoiqu'ils n'aient que peu de chose à démêler avec les tablettes primitives. En effet, l'*Ordonnance* de 1741 autorisait les tabletiers à « fabriquer et vendre, à l'exclusion de tous autres, toutes sortes de jeux de Trictracs, Damiers, Échets, Solitaires, Trou-Madame, Quadrilles et toutes sortes de Déz d'yvoire, à faire, parfaire, garnir et enjoliver lesdits jeux de toutes formes et modèles ». Et ce n'est pas tout : la même *Ordonnance* leur conférait aussi le droit de mouler « de tous contours l'Écaille, de la tourner de toutes façons ou modes, de monter, garnir et enjoliver les Croix, Christs, Tabatières, Tablettes, Chandeliers, Étuis, Cannes, Lorgnettes, Bees-de-corbin, Crochets, Pieds de Roy, Aunes et Mesures brisées ».

La corporation des tabletiers avait pour patron saint Hildebrand, évêque de Meaux, dont la fête était célébrée en l'église Sainte-Croix en la Cité. Ses statuts ne différaient pas sensiblement de ceux des autres Communautés. Les maîtres ne pouvaient prendre qu'un apprenti à la fois. L'apprentissage était de six années, généralement partagées en deux termes, et qu'on faisait chez deux maîtres. Nous avons été assez heureux pour retrouver un contrat d'apprentissage relatif à cette profession, et remontant au 14 septembre 1579. Cette pièce est ainsi conçue :

> Claude Tatou, maistre pignyer et tabletier à Paris, demourant à Paris, rue de la Vieille-Drapperye, près le Palais, confesse pour le prouffict faire de Jehan Tatou, son filz, aagé de douze ans ou environ, à ce présent et de son consentement, l'avoir baillé et mis en service et aprentif du jour d'huy jusques à trois ans prochain[t] venant finys, révoluz et acomplys, et ce avec Guillaume Bucher, aussi m[e] pignier et tabletier à Paris, à ce présent, qui a prins et retenu led. Jehan Tatou à son service et aprentif, et auquel pendant ledict temps il promect monstrer, aprendre et enseigner au myeulx qu'il pourra son mestier de pignier et de tabletier, la marchandise et tout ce dont il se mesle et entremet, et lui quérir, fornir et administrer ses vivres de boyre, menger, feu, lict, hostel et lumière, et led[t] bailleur son père l'entretiendra de tous habits, linge, chausses, souliers et aultres ses nécessités quelsconques, bien et honnestement, sans auculnement desbourser d'une part ny d'aultre; et à ce présent led. Jehan Tatou a promis et promet servir ledit preneur son maistre bien et fidellement lui obéir en tous ses commandements licites et honnestes, faire son prouffict, éviter son dommaige, l'advertir du contraire si tost qu'il viendra à sa congnoissance, sans soy desfuir ni ailleurs servir durant led. temps, voullant en cas de fuite estre prins au corps partout où trouvé sera et estre ramené, onquel cas de fuite led. bailleur promect quérir et chercher par la ville et banlieue de Paris et le ramener, si trouver se peut, p[r] parachever le temps de ce préseut apprentissage, étant le présent de toute loyaulté et preudhomie, etc. Fait et passé, etc.

Nous avons également retrouvé l'annonce de vente d'un fonds de tabletier. Cette pièce figure dans le *Journal général de France* du 21 juin 1779. Elle est précieuse en ce qu'elle énumère le matériel industriel dont les artisans de cette profession faisaient alors usage. Elle porte : « A

vendre à l'amiable fonds de tabletier, fabricant de boëtes d'écaille, savoir : 5 presses dont 2 neuves, 41 moules, établis, chaudière en cuivre rouge, 4 tours, montres vitrées, comptoirs de chêne, banquettes. — S'adresser au sieur Mayer, rue de Gêvres, *Au maillet d'or.* »

Tablette, *s. f.* — Ce mot, qui signifie proprement petite table, est employé dans un certain nombre d'acceptions différentes. Nous allons les passer en revue.



Fig. 728.
Sainte Radegonde écrivant sur des tablettes (XIIe siècle).
Vignette tirée d'un manuscrit de Poitiers.

1° Tablette. — Dans le langage des architectes, est une pierre de peu d'épaisseur dont on se sert pour revêtir un mur ; et plus spécialement on nomme *Tablette d'appui* celle qui couvre l'appui d'une croisée ou d'un balcon, et *Tablette de cheminée,* la plaque de pierre ou de marbre, profilée d'une moulure arrondie, qui termine une cheminée et porte en temps ordinaire les flambeaux et la pendule.

Les menuisiers et les ébénistes appellent également tablettes de marbre les plaques dont ils surmontent les secrétaires, les commodes, etc. « Du 20 septembre 1752. S. M. le Roy : Deux coins à jour d'acajou massif, garnis chacun de trois tablettes de marbre blanc. » — « Du 27 septembre 1752. M. Dauge : Deux encoignures à jour contournées avec trois tablettes de marbre à chacune, en vert campan. » (*Livre journal de Lazare Duvaux,* t. II, p. 137, 138.)

2° Tablette a écrire. — Ce genre de tablettes, dont le nom s'est transmis jusqu'à nous avec une signification toute spéciale, et dont nous parlons déjà au mot Table, est en usage depuis l'Antiquité. Juvénal, dans sa *IXe Satire,* écrit :

> *Computat, accevet. Ponatur calculus, adsint*
> *Cum tabula pueri...*

Ces tablettes consistaient en une petite feuille de corne, de bois dur, d'os, d'ivoire, d'argent et même d'or, qu'on enduisait de cire blanche, verte, rouge ou noire, suivant la matière qui formait le fond, et sur laquelle on écrivait à l'aide d'un poinçon nommé Style ou Greffe. Ce style, dont le nom a pris une extension singulière et étonnamment relevée, était pointu à l'une de ses extrémités et en forme de boule à l'autre. Il était en ivoire, en corne ou en métal précieux. On se servait de sa pointe pour tracer des caractères sur la couche de cire et, de son bout arrondi, comme d'un brunissoir, pour effacer ce qu'on avait écrit. Généralement les tablettes ne s'employaient pas isolées ; on en réunissait plusieurs ensemble à l'aide d'un ruban et on les enfermait entre deux plaques résistantes chargées de les protéger contre le frottement extérieur et les chocs. Objet éminemment fragile, d'une utilité momentanée, les tablettes ont rapidement disparu, et leur destruction était si bien dans la nécessité des choses, qu'on peut s'étonner qu'il en soit parvenu jusqu'à nous. Cependant, par une sorte de prodige, des tablettes remontant aux années 1256 et 1257, et renfermant de précieuses indications sur les *Comptes de l'hôtel du roy,* nous ont été conservées. M. N. de Wailly en a donné une description minutieuse dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions* (2e série, t. XVIII, p. 537). Quoique ce curieux spécimen d'un ustensile disparu soit antérieur d'un demi-siècle à l'époque de nos études, nous croyons bien faire en reproduisant ici, dans ses parties essentielles, la description de M. de Wailly. Les tablettes en effet, au XIVe et au XVe siècle, ressemblaient assurément beaucoup à celles dont on faisait usage au temps de saint Louis.

Ces tablettes se composent de quatorze feuilles en bois de platane, enduites de cire sur le recto et le verso, excepté la première et la dernière, qui en portent seulement sur la surface intérieure, parce que l'autre côté n'était destiné qu'à servir de couverture au registre. Ces feuilles, arrondies par le haut, ont 20 centimètres de largeur sur 45 centimètres et demi de hauteur, y compris la partie cintrée qui commence à peu près à 39 centimètres de la base. Sur chaque feuille, l'espace réservé à la cire est d'environ 18 centimètres sur 43. Cet espace est entouré d'une marge qui a un peu plus de 1 centimètre à la base et sur les côtés, mais qui s'augmente graduellement sous la partie cintrée en formant sous le cintre principal deux courbes intérieures dont le point d'intersection est à 3 centimètres du haut de la feuille. Cette forme élégante se répète sur toutes les feuilles ; en outre, l'espace circonscrit par les marges a été légèrement creusé et avec tant de précision que la couche de cire, qui n'est guère que de 1 millimètre, se trouve parfaitement de niveau avec la marge qui l'entoure. L'épaisseur de chaque feuille varie entre 7 et 8 millimètres, et celle du registre tout relié (au moyen de bandes de parchemin passées sur le dos des tablettes) n'excédait guère 10 centimètres ; c'est-à-dire qu'on avait réussi à réunir les quatorze feuilles de bois et à les rapprocher avec une exactitude presque mathématique.

Ces tablettes, on le voit, étaient considérables, et M. de Wailly a raison de les qualifier de registres. Généralement, elles étaient de dimensions moindres et pouvaient se porter dans la poche. Détail curieux, les tablettes, auxquelles à cette époque on donnait souvent le nom de Tables (voir ce mot, col. 1217), comme le prouve du reste la citation suivante : « Table est ainsy appellée pour ce qu'elle tient..., et aucunefois elle signifie les tables où on escript qui sont de fust couverte de cire verte, ou de cire rouge ou noire » (Bibliothèque Nationale, ancien fonds français, n° 6869, f° 265) ; les tablettes, disons-nous, étaient, à cause de la couche de cire qui les recouvrait, vendues par les épiciers. C'est ainsi que dans le *Journal de la dépense du roi Jean II en Angleterre* (1359-1360), nous voyons payer 2 sols 5 deniers à « Jehanin, l'espicier, pour II paires de tables blanches pour le Roy » et « II sols, pour II greffes d'argent ». Cela ne les empêchait pas, au surplus, d'être parfois d'une extrême magnificence ; et nous relevons dans l'*Inventaire des joyaux de la Couronne, conservé à la Bastille Saint-Antoine* (1418) : « Une laiecte de bois, en laquelle estoient contenues les choses qui s'ensuivent : Premièrement, unes tabletes de cire, d'argent doré, à ymages. »

Dès le XIVe siècle, conjointement avec les tablettes de bois ou d'argent enduites de cire, on se servait de tablettes d'ivoire, d'ardoise, de plomb, sur lesquelles on écrivait avec un style d'ardoise ou d'argent. Telle devait être « unes tables d'ivoire » que nous voyons figurer dans l'*Inventaire de Clémence de Hongrie* (1328). A partir du XVe siècle, ces ustensiles perfectionnés finirent par remplacer insensiblement les tablettes primitives, trop épaisses et trop lourdes,

et, l'usage du papier se généralisant, on réserva les tablettes non plus pour les comptes ou pour les longues écritures, mais simplement pour quelques notes hâtives, et on les enrichit de miniatures, de dessins, de portraits. Dans ce genre, on peut citer : « Unes tablettes de boys à huit fueilletz, où sont les pourtraitures tirées de plompt du roy de Sicille, de la royne, de feu Mgr de Calabre et autres seigneurs », qui sont décrites dans l'*Inventaire du château d'Angers* (1471) ; « Une petite tablette de bois à x fulletz, en laquelle il y a plusieurs painctures de patrons bien fètes au pinceau », et « Une autre semblablement paincte, à IX fulletz seulement », que nous remarquons dans l'*Inventaire de Marguerite d'Autriche* (Malines, 1523-1524). Citons encore dans ce genre les tablettes destinées à M. de Savoie et comprises dans une commande de bijoux, faite par Catherine de Médicis à Dujardin, orfèvre de Charles IX (1571) : « Un per de tabletes de la grandeur de la pinteure, que la Royne mer du Roy lui ha monstrée et y sera d'un cousté ladicte pinteure et de l'aultre cousté aussi, un aultre de pareille grandeur et la devise que M. de Roysi lui dira. » Ces petits meubles, au surplus, étaient à cette époque d'un usage courant, et Ronsard, dans ses *Sonnets et madrigals pour Astrée,* écrivait en 1578 (voir *Œuvres complètes,* t. Ier, p. 269) :

> Il ne falloit, maistresse, autres tablettes
> Pour vous graver, que celles de mon cœur,
> Où de sa main Amour, nostre vainqueur,
> Vous a gravée et vos grâces parfaites.

Au XVIIe siècle, les tablettes prennent un tout autre caractère. Elles conservent leur nom, mais cessent d'être en ivoire, en ardoise ou en plomb, pour devenir « une espèce de petit livre ou agenda, qu'on met en poche, qui a quelques feuilles de papier ou de parchemin préparés, sur lesquelles on écrit, avec une torche ou un crayon, les choses dont on veut se souvenir ». (Savary, *Diction. universel*, t. III, col. 910.) Souvent, ces tablettes fermaient à clef. Jean Héroard, parlant du jeune Dauphin, écrit, à la date du 20 octobre 1607 (*Journal,* t. Ier, p. 290) : « Il s'amusoit avec la clef de ses tablettes à ouvrir celles de Mme de Monglat. Il les ouvre, et soudain s'écrie : Hé hé, Mamanga, je m'en vas vous montrer un miracle. La clef de mes tablettes ouvre les vôtres. » La plupart des femmes lettrées de ce temps, et surtout les Précieuses, ne manquaient pas d'avoir des tablettes et d'y inscrire tous les propos qui leur paraissaient importants, curieux à retenir, ou flatteurs. « Yvrande arrive qui, trouvaut la porte entr'ouverte, dit en se glissant : — J'entre bien librement, Mademoiselle, mais l'illustre mademoiselle de Gournay ne doit pas être traitée comme le commun. — Ce compliment me plaît, s'écria la pucelle. Jamyn, mes tablettes, que je le marque. » (Tallemant, *Historiettes,* t. II, p. 130.) Il semble inutile d'ajouter que ces carnets étaient généralement reliés avec luxe. La marquise de Courcelles raconte en ses *Mémoires* (p. 171) qu'ayant reçu par les rouliers d'Orléans une boîte qu'elle croyait pleine d'*Agnus Dei* et de chapelets, elle fut fort surprise « d'y trouver des boîtes de diamants, un chapelet de filigrane garni de diamants, une montre et des tablettes de même, dans lesquelles était le portrait de M. de Ménars (1665) ». Le *Mercure* de janvier 1679, décrivant une écritoire, « présent considérable », qu'un « amant fort passionné pour une dame » envoya à celle-ci, nous apprend que cette écritoire contenait « des tablettes de chagrin garnies d'or ». Dans l'*Inventaire de Henry de Béthune, archevêque de Bordeaux* (1680), nous notons des « tablettes garnyes d'argent », ainsi que des « tablettes de chagrin, garnies de plaques de cuivre doré ». Les tablettes que le *Chevalier à la mode* de Dancourt (1687) (voir acte II, scène x) tient à mettre sous les yeux de Mme Patin devaient être encore plus luxueuses que celles d'un pieux archevêque, sans être toutefois aussi somptueuses que celles exécutées par Lazare Duvaux pour Mme de Pompadour, et qui, reliées entre deux plaques d'agate d'Orient, étaient montées en or émaillé et furent payées 1,488 livres. Elles n'approchaient pas, à plus forte raison, des tablettes garnies de diamants, portant au milieu les armes de France, aux quatre coins des tours, (armoiries de la marquise), et renfermant un billet de 50,000 livres, payable au porteur (*Mém. du duc de Luynes,* t. VIII, p. 76), dont le galant Louis XV fit hommage à la favorite, aux premiers temps de leurs amours. Ajoutons que c'était, au XVIIe et au XVIIIe siècle, une habitude assez générale que de porter des tablettes sur soi.

> Samedy, selon les tablettes
> Que je porte dans mes pochettes,
> Les bons Pères de la Mercy
> Tindrent leur grand chapitre icy,

écrit Loret dans sa *Muze historique* (à la date du 5 mai 1657). De son côté, Dufort de Cheverny rapporte (*Mém.,* t. Ier, p. 108) que « le comte de Kaunitz étoit bien l'homme le plus poli, le plus hault, le plus instruit. Il prenoit des notes sur tout et à chaque instant il tiroit ses tablettes. » « Il est du bel usage, dit encore un auteur du siècle dernier, d'avoir de jolies tablettes, et de s'en servir de temps en temps, à dessein d'être regardé comme observateur. » (*Dictionnaire critique, pittoresque et sentencieux;* Lyon, 1768, t. III, p. 191.) Les tablettes demeurèrent d'un emploi courant jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Le 12 décembre 1771, à la *Vente du fonds du sieur Scapre, bijoutier, quai de Gèvres,* on adjugeait des « tablettes-souvenirs à serrures d'or ». Le 3 avril 1781, le *Journal général de France* promettait une récompense à qui rapporterait « des tablettes d'argent couvertes en écaille, dans lesquelles sont trois portraits en miniature » ; et à la *Vente du sieur de Villeclair, orfèvre, pont Saint-Michel* (18 mars 1785), figuraient « des tablettes et boëtes en malachite garnies d'or ». Aujourd'hui, les tablettes ont perdu leur nom. Elles ont pris celui de carnet. C'est le seul ou à peu près qu'elles portent, même quand, revenant à leur forme primitive, elles se composent de quelques lames d'ivoire, sur lesquelles les jeunes danseuses écrivent leurs promesses de valses et leurs engagements de polkas.

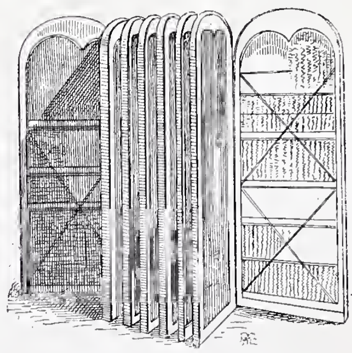


Fig. 729. — Tablettes de cire de l'hôtel de Saint-Louis (1256). Archives nationales.

3° TABLETTE. — Ouvrage de menuiserie. Planches supportées par des tasseaux et espacées les unes des autres, qu'on place dans les armoires, les bibliothèques ou contre les murailles et sur lesquelles on range des livres, des effets, des objets d'art, etc. On ne rencontre ce mot qu'à partir du XVIe siècle. « *Item,* pour avoir scellé et maçonné douze chevilles de bois en la chambre de mademoyselle la bastarde, pour mectre des tablettes, XXX sols. » (*Ouvraiges de maçonnerye faicts au chasteau de Saint-Germain,* 1548.) « Le mardi XIXe [janvier 1593], écrit P. de l'Estoile (*Journal,* t. V, p. 213),

ravodant en mon estude, et estant monté sur le haut de mon eschelle, je faillis d'estre tué d'une antique de marbre, qui estoit sur la tablette haute qui est au-dessus de la porte de mon estude, qui se décimenta de son pied et me

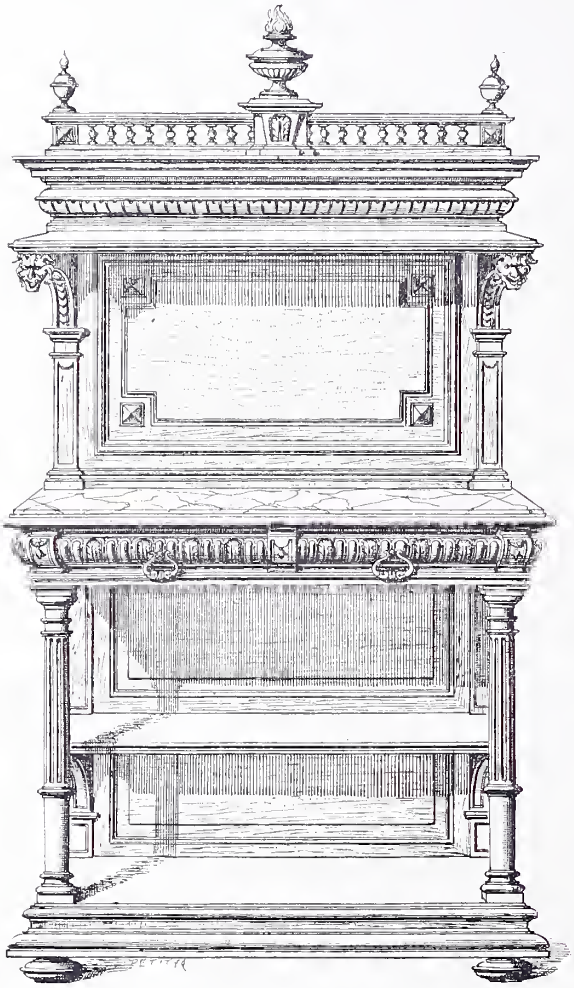


Fig. 730. — Dressoir à trois tablettes.
Fabrication contemporaine.

cuida jetter à terre. » L'auteur de l'*Isle des hermaphrodites,* décrivant le cabinet de toilette de ses tristes héros, nous montre les fioles remplies de « plusieurs sortes d'eaux tant de senteurs que pour les fards, avec tout plein de boettelettes » posées sur « de petites tablettes qui avoient esté mises là pour cet effect ». L'*Inventaire de Mᵉ Ch. Benoist, notaire et maître de la Chambre des Comptes* (Paris, 1634), mentionne : « Trois grandes tablettes servant à mettre les ustensiles de cuisine, prisées XV sols. » De son côté, La Bruyère écrit, en parlant de Diognète : « Sa galerie est remplie à quelques endroits près, qui sont peints de manière qu'on les prend pour de vrais livres arrangés sur des tablettes. » (*Caractères,* ch. XIII, dans les *Moralistes français,* p. 349.) Dans l'*Inventaire* que Boulle dressa de mémoire, après l'incendie de 1720 qui dévora son atelier et son domicile, nous lisons encore : « Sur des tablettes, qui servoient de corniche, au pourtour de la chambre, étoient plusieurs portefeuilles papier de grand aigle, qui contenoient trois œuvres de Le Postre, complètes en estampes choisies ; un de Perelle, Silvestre et Aveline ; deux portefeuilles de desseins de Chauveau, etc., etc. » Enfin, parlant des tablettes de la Bibliothèque du roi, le *Géographe parisien* (Paris, 1769) nous apprend (t. II, p. 200) qu'elles étaient « d'une menuiserie fort belle » et que, comme on avait profité de toute la hauteur de la pièce, il fallait gagner des balcons par des escaliers dérobés pour atteindre « au haut desdites tablettes ». On voit qu'au XVIᵉ, au XVIIᵉ et au XVIIIᵉ siècle, l'emploi du mot tablette dans le sens que nous indiquons était courant. Aujourd'hui, il est encore usité ; mais dans le même sens on se sert plus volontiers du mot RAYON.

4° TABLETTE. — « Petit meuble proprement travaillé, composé de deux ou de plusieurs planches d'un bois léger et précieux, qui sert d'ornement dans les ruelles ou cabinets, particulièrement des dames, et sur lequel elles mettent les livres d'usage journalier, des porcelaines et des bijoux de toutes sortes. » (Savary, *op. cit.,* t. III, col. 910.) Voilà un petit meuble qui a disparu de nos intérieurs, ou tout au moins qui a changé de nom. Nous l'appelons aujourd'hui ÉTAGÈRE. Fait curieux, ces tablettes, qui étaient en usage dès le XIVᵉ siècle, ont subi de longues et surprenantes éclipses. Aliénor de Poitiers, dans le chapitre de ses *Honneurs de la Cour,* qu'elle consacre à *la nativité de Mademoiselle Marie de Bourgogne,* dit formellement, en parlant de la chambre où accoucha la comtesse de Charolais : « Auprès du dressoir, à un coing, il y avoit une petite tablette basse, là où l'on mettoit les pots et tasses pour donner à boire à ceux qui venoient voir Madame. » Et dans son chapitre intitulé *Comme les Comtesses et autres grandes Dames doivent gésir,* elle ajoute : « *Item,* toutes Dames qui gissent doibt tousiours avoir une petite tablette du costé du dressoir, là où les pots, où est l'hypocras, et le vin, et les tasses de quoy l'on donne à boire... et doibt estre couverte ladicte table d'une belle nappe. » Ainsi voilà l'existence de la tablette bien constatée au Moyen Age. Après cela, il n'est plus question de ce meuble utile jusqu'au XVIIᵉ siècle. Tallemant — le premier des auteurs de ce temps qui la mentionne — raconte (*Historiettes,* t. V, p. 87) qu'un jour, « à l'hôtel de Liancourt », M. de Lavauguyon, qui venait de s'asseoir sur un théorbe, « en se relevant, alla donner de la tête contre une tablette pleine de porcelaines, qu'il jeta tout à terre ». Celles qui figurent un peu après dans l'*Inventaire du mobilier de la Couronne* (État du 20 février 1673) ne sont pas en bois, comme celles dont parle Savary, mais en métal et très richement ornées. Elles sont ainsi décrites : « Deux tablettes de cuivre doré, enrichies de divers ornemens d'argent blanc et de quatre bouquets au-dessus, aussy d'argent : lesdites tablettes portées chacune par quatre figures de jeunes hommes de cuivre doré, pesans ensemble 45 marcs. » Dans les divers *Inventaires des meubles royaux,* dressés sous le règne de Louis XIV, figurent 22 tablettes en bois et en écaille de tortue. L'*Apposition des scellés chez Noël-Nicolas Coypel* (1734) décrit : « Une petite tablette en bibliothèque, sur laquelle s'est trouvée une garniture de six tasses à caffé. » L'*Inventaire de François Lemoyne, premier peintre du roi* (1737), mentionne : « Une petite tablette à livres, garnie de douze petits livrets. » Au XVIIIᵉ siècle, on fit de ces petits meubles en forme d'encoignure. Nous relevons dans le *Livre journal* de Lazare Duvaux (t. II, p. 64 et 140) : « S. A. Mademoiselle, deux tablettes d'encoignure en bois de cèdre. — Mᵐᵉ d'Épinay, deux tablettes d'encoignure vert et blanc assorties. » Ces dernières citations donnent à entendre que ces sortes de tablettes d'encoignure se fabriquaient généralement par paires.

5° TABLETTE. — On a encore donné ce nom à certaines parties de meubles importants, notamment à de petites rallonges annexées aux tables légères. « M. le Premier : Une table de bois de rose plaquée à fleurs, à tablette et

porte-chandelier ». On s'en est aussi servi pour indiquer les abattants des secrétaires et des bureaux. « M. de la Reynière : Un secrétaire en bois plaqué en bois de rose à mosaïque, garni partout en bronze doré d'or moulu, la tablette en velours et cornets argentés. » (*Livre journal,* t. II, p. 185 et 349.) Enfin, nous lisons dans le *Dictionnaire de Trévoux :* « Dans l'hôtel des Invalides, on appelle tablette une manière de petite table à rebords, sur laquelle on porte les portions pour dîner et souper. » Après cette dernière citation, on peut dire, sans exagération, que le mot tablette a été mis presque à toutes sauces.

Tabletterie, *s. f.* — Industrie parisienne fort ancienne, et qui, dès le XIVe siècle, avait une importance assez considérable pour donner son nom à une rue de Paris. Un article des *Comptes de l'hôtel de Charles VI* (chambre aux deniers, 1380) parle, en effet, d'un certain « Jehan le Bossu, gaynier, demourant en la tableterie » (cette rue aboutissait, d'un côté, dans la rue Saint-Denis et, de l'autre, dans la rue de la Vieille-Harangerie), etc. Dans sa *Description de Paris,* écrite en 1422, Guillebert de Metz mentionne également la rue de la Tabletterie, « où l'en faisoit pignes, ocilles, tables et autres ouvrages d'ivoire ». Nous avons expliqué au mot Tabletier quels articles fort nombreux et très variés comprenait le commerce de la tabletterie, et comment celle-ci, après avoir commencé par la simple fabrication des tablettes à écrire, était arrivée peu à peu à englober une variété considérable d'objets. Nous ne reviendrons pas sur cette curieuse extension. Nous nous bornerons à constater que c'est au siècle dernier que cette intéressante industrie acquit son point culminant comme perfection de travail et comme importance. Le plus connu des tabletiers de cette époque, le sieur Compigné, fournisseur du roi, demeurant rue Greneta, à l'enseigne du *Roi David,* porta ce genre de production aussi loin que possible. Ses bonbonnières en écaille, ses boîtes, ses tabatières, ses cannes, ses jeux sont encore à l'heure actuelle recherchés comme de véritables objets d'art, alors que la veuve Ricœur, établie à Paris et à Dieppe, donnait au commerce de l'ivoire sculpté une très grande extension. (*Avant-Coureur,* 10 mars 1760.)

Tablier, *s. m.* — Voilà encore un mot qui, en traversant les âges, a possédé un certain nombre de significations variées qu'il a complètement perdues. L'habitude qu'on avait de donner le nom de Tables aux pions du jeu de dames fit qu'on appela tout naturellement tablier le damier sur lequel on jouait, puis, par extension, toutes les tablettes de bois et même les tables, dont la surface supérieure était divisée en compartiments plus ou moins réguliers. Un curieux manuscrit du XIVe siècle, conservé à la Bibliothèque Nationale, et qui a pour titre *le Livret des divers jeux partis du tablier,* comprend non seulement la règle du « jeu des tables » ou jeu de dames, mais encore celle des échecs, du trictrac, etc. De même chez les changeurs, où l'on ne jouait guère cependant, on donnait le nom de tablier aux comptoirs, parce que la surface supérieure de ceux-ci était divisée en un certain nombre de cases, où l'on distribuait les pièces suivant leur nature, leur valeur et leur poids. Chez les marchands aussi, on appelait ainsi la table spéciale, également marquée de divisions, sur laquelle on *jetait* les comptes, c'est-à-dire où l'on calculait ce qui était dû avec des jetons. « En la grande boutique sur le devant de la ruhe sest trouvé ung tablié de chesne de deux piéz, sur de meschantz tarteaux attachéz à la muraille. » (*Invent. de Jean Dorin, tanneur;* Bordeaux, 1570.) L'habitude de compter sur ces tabliers les fit même employer pour enseigner les mathématiques aux enfants. « Nous pelotions nos déclinaisons, écrit Montaigne, à la manière de ceux qui, par certains jeux de tablier, apprennent l'arithmétique et la géométrie. » (*Essais,* t. Ier, p. 165.) Enfin, toujours par extension, il se produisit pour le tablier un phénomène analogue à ce qui avait eu lieu pour le bureau. Le nom passa du meuble à la pièce qui le contenait habituellement. Tablier devint insensiblement synonyme de comptoir, de bureau, de cabinet d'étude, et nous lisons dans une *Lettre du roi Charles V,* en date de 1370 : « Aucuns de noz gens ou officiers ont tenus et encores tiennent certains tabliers en la ville de Thoulouze, qui oncques ne furent mis en recette, ni aucune mention n'en est faitte ès comptes de la recepte de Thoulouze, lesquels tabliers ils ont baillé à ferme et en ont receu et reçoivent très grans émolumens. » D'autre part, Pierre de l'Estoile (*Journal,* t. VIII, p. 59) écrit : « Le mercredi XIe de ce mois [décembre 1602], furent pendus et estranglés, en la place Maubert à Paris, pour la fausse monnoye, trois clercs volontaires (qu'on appelle) et qui estoient du tablier et bureau des desbauches du Palais. » Nous lisons encore dans les minutes de Me Moreau, notaire de Montmoreau (Archives de la Charente) : « Estant en mon tablier au lieu de Montmoreau » (21 juillet 1683) « s'est présenté en mon tablier... » (25 septembre 1684). C'est, du reste, ainsi qu'il faut comprendre le passage suivant des *Mémoires du maréchal de Vieilleville* (1552) : « Il supplia Sa Majesté d'assembler le conseil pour... ordonner des finances et en quel tablier on les pourroit recouvrer au besoing, sans venir à la Cour les solliciter. » (*Mém. relatifs à l'histoire de France,* t. XXX, p. 108.) Enfin, si nous en croyons Savary, au XVIIe siècle, tablier était encore un « terme très usité en Bretagne, particulièrement à Nantes, pour signifier Bureau ou Recette des droits du Roi ». (*Dictionnaire universel de commerce,* t. III, col. 911.) Ces diverses significations étaient à noter, parce qu'elles n'ont pas été recueillies ou suffisamment élucidées dans les différents glossaires parus jusqu'à ce jour.

Pour en revenir aux tabliers sur lesquels on jouait aux dés, aux dames, aux échecs, au trictrac, il n'est pas surprenant qu'on les voie figurer dans la plupart des *Inventaires* et chez les princes se parer des plus riches ornements, car tous ces jeux furent la grande passion du Moyen Age.

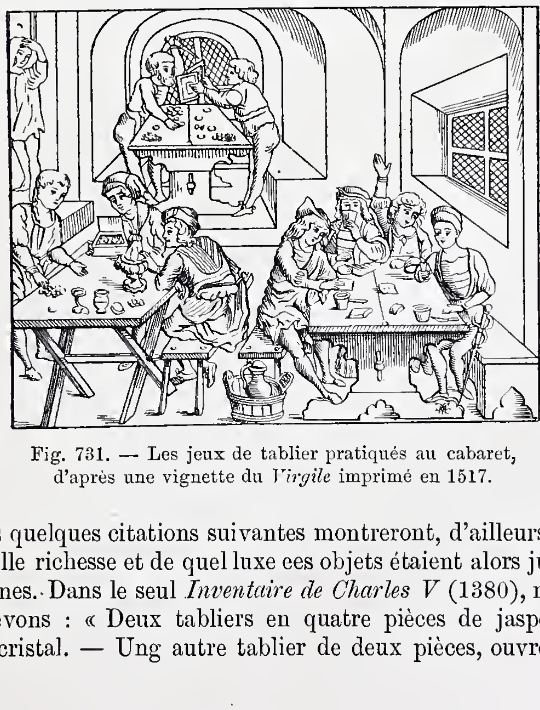


Fig. 731. — Les jeux de tablier pratiqués au cabaret, d'après une vignette du *Virgile* imprimé en 1517.

Les quelques citations suivantes montreront, d'ailleurs, de quelle richesse et de quel luxe ces objets étaient alors jugés dignes. Dans le seul *Inventaire de Charles V* (1380), nous relevons : « Deux tabliers en quatre pièces de jaspe et de cristal. — Ung autre tablier de deux pièces, ouvré de

coquilles de perles. — Ung petit tablier de cypraes, bordé de corne, et sont les eschetz d'yvire. — Quatre paires de tabliers, de quoy il y en a ung double et les autres sangles (simples, c'est-à-dire ne portant de cases que d'un côté)

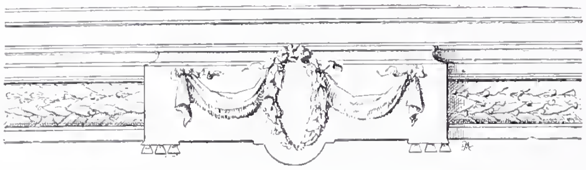


Fig. 732. — Tablier sculpté, ornant une table.

garniz de jaspre, de coquilles de perles, de cristal et de fueilles d'argent doré. » Ce dernier article nous apprend que déjà, à cette époque, on faisait des tabliers comme les damiers de nos jours, à double face, permettant de jouer alternativement aux échecs et aux dames. C'est, du reste, ce qu'explique très clairement la description d'un « grand tablier double, marqueté par dedens, pour jouer aux tables et écheaes », compris dans l'*Inventaire du château des Baux* (1426). Pour faire voyager ces meubles précieux, on les enfermait dans des étuis en cuir bouilli. Il en allait ainsi pour l'échiquier ou damier sur lequel jouait la reine Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe le Long, et que nous trouvons mentionné dans un *Inventaire du Louvre* (1418). « Un tablier de brodure et un estuy de cuir bouly, aux armes de la royne Jehanne de Bourgongne, et le jeu des eschiéz d'argent en un estuy de cuir. » Pour les déplacements rapides, et afin d'éviter l'encombrement des bagages, on avait aussi des tabliers se repliant. Nous pouvons donner comme exemple : « Ung très petit tablier cloant, en ung estuy de boys. » (*Invent. de Charles V*, 1380.) « Un tablier d'argent doré, ployant par moytié, fait par dedans de pièces de nacle et garny de tables et d'eschaz. » (*Invent. du duc de Berry*, 1416.) On voit que, dès cette époque, l'imagination des fabricants avait su résoudre toutes sortes de petits problèmes, et que leur ingéniosité avait apporté à la confection de ces tabliers une foule de perfectionnements. Quant au luxe et à la magnificence qu'ils avaient su donner à ces curieux objets, on en trouvera encore d'autres preuves aux mots DAMIER, ÉCHEC et ÉCHIQUIER.

Mais toute cette richesse, non plus que le goût et l'habileté dépensés à décorer ces jolis ouvrages, n'empêchèrent point que ces précieux tabliers ne fussent à diverses reprises condamnés au feu et détruits de la façon la plus impitoyable. Si le jeu d'échecs et celui de dames constituaient, en un temps où la lecture était peu appréciée, une distraction des plus nécessaires et tenaient dans la vie de château une place considérable, par contre, comme tous les jeux passés, présents et futurs, ils ne laissaient pas que de produire parfois des ruines, des rixes et toutes sortes de désordres, contre lesquels les gens raisonnables protestaient avec la plus grande énergie. Joinville, en ses *Mémoires* (t. II, p. 43), raconte comment saint Louis ayant surpris le comte d'Anjou, son frère, jouant avec Gaultier de Nemours, « print les déz et les tables et les geeta en la mer et se courouça trèz fort à son frère ». Mais, ajoute Joinville : « Messire Gaultier de Nemours en fust le mieulx paié, car le Roy geeta tous ses deniers qu'il vist sur les tabliers après les déz et les tables en la mer. »

Ce fut surtout en 1428 et en 1429 que le clergé, alors dépositaire de la morale publique, mena contre ces jeux une campagne d'une rare énergie. En Flandre, le frère Thomas Conecte entreprit à leur endroit une véritable croisade. « Et après qu'il avoit fait ses prédications, dit Enguerrand de Monstrelet (*Chroniques*, liv. II, chap. LIV), vers la fin il admonestoit moult instamment, tant sur damnation d'âmes que comme sur peine d'excommuniement, que toutes gens qui avoient en leur maison tabliers, échiquiers, cartes, quilles, dés et autres instruments dont on pouvoit jouer à quelque jeu de plaisance, les apportassent à lui. » Le frère Richart n'était pas moins persuasif. A la suite d'un sermon qu'il prononça le jour de Saint-Marc (1429), à Boulogne-sur-Seine, les gens venus de Paris furent « tellement tournéz en dévocion..., qu'en moins de trois heures ou de quatre, eussiez veus plus de cent feux en quoy les hommes ardoient tables et tabliers, des cartes, billes et billars, murelis et touttes choses à quoy on se pouvoit courcer et maugrer à jeux convoiteux ». (*Journal d'un bourgeois de Paris sous Charles VII.*) Après cela, l'on pourrait supposer que les jeux de tabliers disparurent au moins pour quelque temps. Il n'en fut rien. Ils ne firent au contraire que se multiplier et se diversifier. Rabelais ne nous montre-t-il pas Gargantua, ce type des viveurs du XVIe siècle, devisant joyeusement avec ses gens : « Puys le verd estendu, l'on desployoit force chartes (cartes), force déz et renfort de tabliers. » (*Gargantua*, liv. Ier, ch. XXII.) Bien mieux, les articles suivants, extraits de l'*Inventaire de Marguerite d'Autriche* (1524), nous apprendront qu'à la cour de cette princesse, réputée cependant pour sage et vertueuse, indépendamment des jeux de tabliers énumérés plus haut, on pratiquait encore ceux du « plus de points », et un certain jeu de « petits chevaux », *à la mode d'Espaigne,* dont la marche ne nous est pas connue. Nous notons, en effet, dans ce précieux document : « Ung tablier garny d'ivoire, eschequeté d'un costé blanc et noir, et de l'aultre costé, pour joué au plus de poins, et il y a une petite quehue de serpent de mesme, pour joué aus-dits poins. — Ung autre tablier de bois carré, garny d'ivoire, l'eschequier de mesme au précédant, réservé la bordure que semble estre comme épies de blé liéz et de l'aultre costé pour joué au marrillier. — Ung tablier d'ivoire garny de douze poinctes d'argent dorées, ouvrées sur icelles d'un cheval blanc, à la mode d'Espaigne. » Enfin, puisque nous tenons l'*Inventaire* de cette princesse, n'oublions pas de remarquer qu'elle possédait un tablier à *liettes,* c'est-à-dire à tiroirs. On peut donc conclure de là que, bien loin de disparaître et de chercher à se dissimuler, le tablier avait pris à cette époque les proportions et l'aspect d'une véritable table à jeu. Voici la description, du reste, de ce meuble curieux : « Ung autre tablier de bois doublé : de l'ung des costéz il y a ung lymesson et au dehors painct de brainches feullaige, comme pommes et fleurs d'ulletz, avec deux chasteaux, duquel tablier se tire deux liettes, et audit tablier pend une petite bourse verde, dedans laquelle il y a les tables servant audit tablier. » On retrouve, au demeurant, de ces tabliers luxueux dans la plupart des grands *Inventaires* du temps. Celui de Charles-Quint (1536) décrit notamment : « Ung tablier et eschequier fait d'ivoire et d'or, armoyé à ung costé des armes de Portugal. » Nous relevons également dans l'*Inventaire du château de Nérac* (1555) : « Ung tablier à jouer aux dames, duquel les deux pièces sont séparées, garny de petites platines d'argent ouvrées et de nacre de perles. »

Le mot tablier, pris dans le sens que nous venons d'étudier, continua d'être d'un usage général pendant tout le XVIe siècle ; et Brantôme n'hésitait pas à transcrire dans ses *Dames galantes,* au chapitre des *Cocus,* cette *Vieille rime du jeu d'amour trouvée dans de vieux papiers :*

Le jeu d'amour où jeunesse s'esbat,
A un tablier se peut accomparer.
Sur un tablier les dames on abat;
Puis il convient le tric-trac préparer...

Durant la première moitié du XVIIe siècle, on l'employait encore. Dans l'*Inventaire des meubles, tiltres et papiers de Léonor de Pisseleu, seigneur d'Heilly* (1614) figure : « Ung tablier ou damier de bois d'esbenus, garny d'ivoire. » A partir de 1650, ce terme disparaît du langage courant, et les mots échiquier et damier prennent sa place.

Tablier a eu encore pendant plus de trois siècles une signification qui paraît complètement oubliée, et que Littré semble avoir ignorée, ou tout au moins qu'il n'a pas songé à relever. Nous voulons parler de tablier pris dans le sens de nappe. A partir du XVe siècle, cette acception est d'un usage général dans le langage du mobilier, et on la rencontre dans un nombre considérable d'*Inventaires*. Nous citerons les suivants : « Une grand'arche vielle de nonguier, où a XV tabliers de chenève (chanvre) et VIII longières. — *Item,* II trabeliers (*sic*) vieux, d'environ II canes de long. » (*Invent. du château des Baux,* 1426.) « Huiet tabliers ouvréz, dont les sept sont estiméz, l'un portant l'autre, neuf livres tournois la pièce, et l'autre parce qu'il est fort pertuyzé (troué) n'a pas esté estimé. » (*Invent. de la Royne Charlotte de Savoie,* 1483.) « Quatre tabliers de lin, à ouvrage de Venise, fort fins, contenant chacun quatre aulnes et demye de long et deux aulnes de large. — Cinq autres tabliers de lin plus gros, de deux aulnes de large et de cinq de long, les uns à ouvrages de Damas et les autres de Venise. » (*Invent. des meubles de Catherine de Rohan, comtesse d'Angoulême,* 1497.) « Huit tabliers tous neufz, bien fins et ouvréz à l'ouvraige de Venize. » (*Invent. de la duchesse de Valentinois,* 1514.) « Douze tabliers, trois longières, huit linceuls. » (*Invent. de Jean le Breton, avocat au Parlement;* Bordeaux, 1570.) « Trois tabliers damassés, trois douzaines de serviettes de même. » (*Invent. de Catherine de Médicis,* 1589.) « Plus demy-douzaine de tabliers ouvrés. — Plus deulx longiers ouvrés. » (*Invent. de Jehan Verrier, seigneur du Boscq et scytoien* (*sic*) *de Bordeaux quand vivoyt,* 1590.) « Plus trois nappes ouvrées, marquées de croizette, etc. — Plus deux tabliers neufz de mesme fasson. » (*Invent. des meubles de Pierre de Capdeville, bourgeois et marchand;* Bordeaux, 1591.) Enfin citons encore les *Contenances de la table,* où il est dit :

Ne offre à nul, se tu es saige
Le demourant de ton potaige;
Tiens devant toi le tablier net.

Ces diverses citations, croyons-nous, montrent clairement que ce terme a été d'un usage constant pendant tout le XVe et le XVIe siècle. Au XVIIe, on le rencontre aussi; mais il tend peu à peu à disparaître. Nous le relevons dans l'*Inventaire de Grégoire Beaunom, marchand* (Bordeaux, 1607) : « Six tabliers de brin commun. » François Colletet, dans ses *Tracas de Paris,* gémissant (déjà) sur les imperfections des servantes, écrit :

L'autre, sujette à s'endormir,
A baailler, s'étendre et gémir,
A tomber le nez sur la table,
Renversera, la misérable,
La chandelle et le chandelier,
Peut-être sur un tablier.....

Le *Partage entre les frères Boisot* (sénéchaussée d'Angoulême, 1660) mentionne : « Deux grands tabliers de toille ouvrée fort fine, pour servir à la table, de longueur de trois aulnes et demye et une et demye de largeur, fort uzés. — Plus trois autres grands tabliers de toille de lin de trois aulnes de longueur et une et demye de largeur, my uzés. » Enfin, dans l'*État de la France,* de N. Besongne (publié en 1694; t. Ier, p. 77), nous notons le passage suivant : « Les officiers du Gobelet vont à la table où doit manger le Roy, la couvrent de la nape ou tablier, etc. »; et dans l'*État de la France* publié en 1712 par J. Trabouillet, on lit également (t. Ier, p. 96) : « Deux Officiers du Goblet mettent le tablier ou nappe sur la table du Roy. » C'est là la dernière mention que nous ayons rencontrée de notre mot employé dans le sens de nappe. Du reste, ni Richelet, ni Furetière, ni l'Académie ne mentionnent cette acception spéciale. A la fin du XVIIe siècle, elle avait donc complètement disparu, non seulement des usages, mais encore de la mémoire des lexicographes français; si elle se retrouve, au siècle suivant, sous la plume de J. Trabouillet, c'est là un fait tout exceptionnel, et dont il faut chercher la cause dans le respect de traditions qu'on croyait augustes. Ajoutons que si nous nous en rapportions exclusivement à cette dernière citation pour déterminer le sens exact de tablier, nous serions amenés à conclure que ce mot était synonyme de nappe. Cependant, ces deux termes ayant été employés conjointement et figurant d'une façon régulière dans les mêmes documents, il est certain qu'il devait exister, entre ces deux sortes de linges adaptés à un usage à peu près identique, une différence sensible. Cette différence s'accuse en outre par un écart entre les prix. Dans toutes les ventes, estimations, prisées, etc., les tabliers sont toujours cotés à des chiffres moins élevés que les nappes. Ainsi, à la *Vente de Claude Gouffier,* en 1572, les tabliers ordinaires sont vendus de 8 à 12 sols tournois la pièce, alors que les nappes brodées montent jusqu'à 106 sols la paire. Dans l'*Inventaire de Pierre de Capdeville,* que nous citons plus haut, on trouve des nappes ouvrées « ouvraige de Flandre » valant 45 sols, et les tabliers de « mesme fasson » ne sont taxés qu'à 20 sols. Il semble donc résulter de cette comparaison de prix que le tablier était une nappe de petite dimension, très vraisemblablement une sorte de napperon, ayant juste la taille de la table qu'il recouvrait et ne

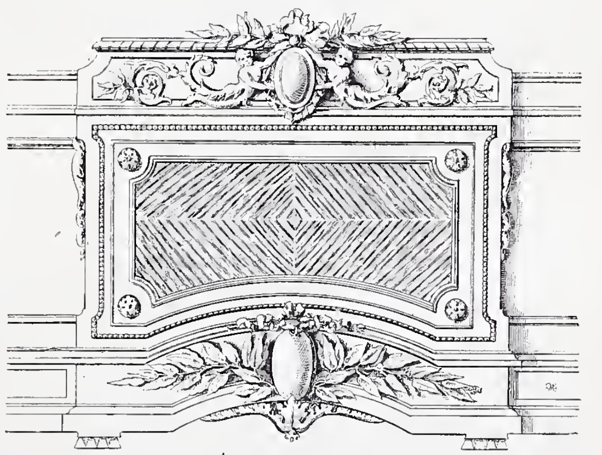


Fig. 733. — Tablier en bois de rose, enrichi de bronzes dorés.

débordant pas, ne tombant pas sur les côtés comme la nappe. Ce qui nous confirme dans cette opinion, c'est qu'on rencontre dans l'*Inventaire de la duchesse de Valentinois* des tabliers ronds. « Ung peu plus hault que ladicte cheminée, en un coffre couvert de cuyr, a esté trouvé sept

petits tabliers ronds à ouvraige de Venize, etc. »; tandis qu'on ne voit jamais de nappe ronde et qu'il n'en saurait exister.

TABLIER est encore un terme de décoration et d'ébénisterie. Les sculpteurs donnent ce nom aux lambrequins qui ornent les piédestaux; les ébénistes aux frises en métal qui règnent sur le châssis d'une table, et aussi aux espèces d'avant-corps que l'on place au milieu de certains meubles, sur le socle d'une armoire, etc. (Voir fig. 732 et 733.)

Taboureau, *s. m.* — Tabouret. « Une table closse, avecq un banc et deux taboureaulx, le tout faict de boys amenuysé, prisées ensemble quattre livres dix sols. » (*Invent. de Nicolas Denevol;* juridiction du Bois de Miniac, 10 mai 1607.)

Tabouret, *s. m.;* **Tambouret,** *s. m.* — Le *Dictionnaire de Trévoux* définit le tabouret : « siège carré qui n'a ni bras ni dossier ». Il semble cependant que, dans le principe, le tabouret dut être rond, sans quoi il ne justifierait

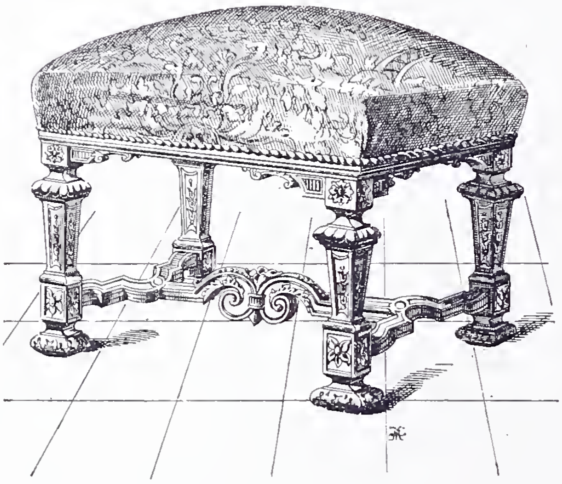


Fig. 734. — Tabouret à balustres (XVIIe siècle).

pas son étymologie; car son nom vient de tambour, et lui fut donné, dit Littré, « par assimilation de forme ». Pendant tout le XVIe et le XVIIe siècle, en effet, on écrivit indistinctement tabour et tambour, tabourin et tambourin, et par suite tabouret et tambouret. Les *Comptes de l'argenterie d'Anne de Bretagne* (1498) mentionnent les libéralités de cette dame pour Petit-Jehan, son « thabourin ». Bonaventure Desperriers, en ses *Nouvelles récréations* (nouvelle XXX), écrit que : « Maistre Jehan du Pontalais, selon sa coustume, fit sonner son tabourin au carrefour. » D'autre part, nous relevons dans l'*Inventoire de Guillaume Cathula, marchand* (Toulouse, 1635) : « Plus troys tanbouretz canebas. — Plus ung tambouret cadis vert. » L'*Inventaire du sieur Besson* (Marseille, 1636) nous fournit : « Trois tamboretz garnis de tripe de velours. » Et l'*Inventaire du maréchal d'Humières,* dressé à Lille en 1694, porte : « Quatre tambourets couverts de brocatelle (chambre du maréchal). — Six tambourets couverts de tappisserie à personnages (appartement de la maréchale). » Après cela, il faut bien convenir que le tabouret a dû être rond en son principe, sans quoi l'on ne s'expliquerait pas le nom qui lui fut donné « par assimilation de forme ».

Une autre particularité qui mérite d'être relevée, c'est que, dès leur origine, les tabourets furent garnis et couverts. A une époque où très peu de sièges jouissaient de cette prérogative, cette garniture, qui le distinguait de la selle et de l'escabeau, établit en faveur de ce meuble une supériorité d'autant plus marquée, que cette confortable parure ne lui était pas attribuée accidentellement et par hasard, mais d'une façon en quelque sorte normale. Les exemples qui suivent le prouvent, au surplus : « Deux chaizes et deux tabourets de velours vert, à entretailleures de thoille d'or et d'argent fillé. » (*Comptes de Louise de Savoie,* 1525.) « Ung taboret painct en verd, avec la couverture en tapisserie faicte au petit point. » (*Invent. des meubles du château de Nérac,* 1555.) « Deux couvertures de tabouretz faisant partie de six, les uns de vellours noir, violet et satin cramoisy, faictz en broderie. » (*Vente des meubles de Claude Gouffier, duc de Roannès, grand écuyer de France,* 15 septembre 1572.) « Deux chaires et quatre tabouretz de vellours cramoisy rouge... — Deux aultres chaires et quatre tabourez de vellours vert. » (*Invent. des meubles portés de Pau à Nérac par ordre du roi de Navarre,* 1578.) « Deux tabouretz estanz couvertz de tapysseryes vieux. » (*Invent. de Claude Cabre;* Marseille, 1583.) « Ung tabouret de velours jaune, garny de franges d'or. » (*Invent. de Catherine de Médicis,* 1589.) « Plus un carreau de tappisserye à couvrir tabouret tel quel. — Plus six tabourets bas de boys de noyer ayant les pilliers ronds fetz au tour. » (*Invent. de Marguerite des Bordes;* Bordeaux, 1589.) « Six tabouretz couvertz de vert en broderye, aussy fort vieulx. » (*Invent. de Jehan Verrier, seigneur du Boscq et scytoien (sic) de Bordeaux,* 1590.) « Deux tabouretz de thoile d'argent, frizé d'or et d'argent, à poil colombin. » (*Invent. de Gabrielle d'Estrées,* 1599.) « Six tabouretz garnys de velourz cramoisy, haulte coulleur. » (*Invent. de Louise de Vaudemont,* 1603.) « Trois tambouretz noyer, garnis de tapisserie à plusieurs colleures vieux. » (*Invent. de François Constans;* Marseille, 1624.) « Six tabourets ornéz autour de campanes, avec la devise et les chiffres du Roy. » (*Invent. du mobilier de la Couronne,* 1697.) Mais ces derniers meubles, qui étaient d'une rare somptuosité, — leur « bois », en effet, était en argent massif et pesait plus de 1,300 marcs, — nous amènent à parler des tabourets de la Cour qui jouèrent un rôle en quelque sorte historique.

Les divers *Inventaires des meubles de la Couronne* dressés sous le règne de Louis XIV ne décrivent pas moins de 1,323 tabourets destinés aux résidences royales. Sur ce nombre, 48 étaient couverts en brocarts de diverses sortes; 61 en damas rouge; 6 en drap violet; 12 en gros de Tours; 514 en moquette principalement rouge; 24 en panne; 240 en peluche ou tripe; 12 en point de France; 12 en satin blanc; 93 en étoffe de la Savonnerie; 6 en serge de différentes provenances; 193 en velours de diverses couleurs; enfin, pour 102 nous manquons d'indications précises. Indépendamment de ces 1,323 tabourets, on note 286 dessus de tabourets, garnis pour la plupart en tapisserie de la Savonnerie, et qui, disposés sur des gradins, servaient pour les représentations théâtrales. Un certain nombre de ces sièges étaient aussi d'une grande richesse. Il s'en trouvait de « satin blanc, peints en façon de pourceline »; d'autres étaient de « brocart à fond de satin bleu, à fleurs d'or »; d'autres encore de « gros de Tours bleu turquin, brodé d'or autour, et, au milieu, de divers ornemens et garnis de franges d'or ». Seize de ces jolis meubles étaient couverts de « broderie d'or, fonds d'argent, ayant au milieu un ornement rond de ladite broderie, qui enferme une devise de broderie de soye en tableau, dont les paroles latines sont en lettres de broderie d'or sur le devant, garnis autour d'une campanne de broderie d'or à jour, les bois sculptéz et doréz, les fausses housses de taffetas ». Etc. La forme du plus grand nombre de ces sièges n'est pas indiquée. Étaient-ils ronds? Cela semble douteux. Cependant,

on en trouve qui sont qualifiés carrés ; d'autres sont à six pans, d'autres ovales, et de cette dernière désignation on peut conclure qu'à cette époque on n'avait pas encore perdu le souvenir de la forme originelle et logique du tabouret.

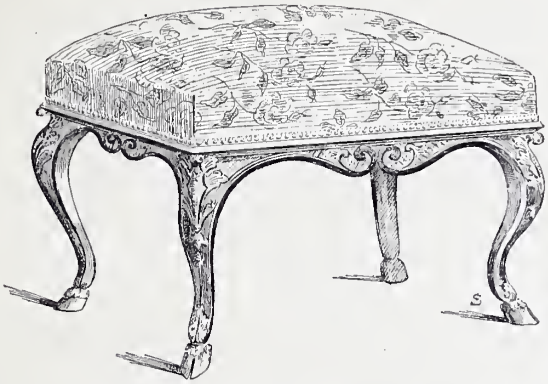


Fig. 735. — Tabouret à pieds-de-biche (XVIIIe siècle).

Ces tabourets, nous l'avons dit, étaient destinés aux différentes résidences royales et, dans ces résidences, variaient d'une pièce à l'autre. Un *Inventaire du château de Versailles* dressé en 1708 nous donne une topographie assez exacte de la façon dont étaient répartis ces meubles si peu commodes et cependant si recherchés, si disputés, si difficilement conquis. Dans la *salle de bal,* ils étaient en bois sculpté et doré, couverts de brocart à fond d'or et à fleurs d'argent. — Dans le *salon de la Guerre,* également en bois sculpté et doré, mais habillés de brocart d'or et d'argent à fond de satin vert. — Dans la *grande galerie,* encore de bois sculpté et doré, mais garnis avec du drap d'argent brodé d'or. — Dans le *salon de l'Œil-de-bœuf,* toujours de bois sculpté et doré, mais revêtus d'un brocart fond de satin rouge, à fleurs or et argent. — Enfin, dans le *salon du billard,* plus que jamais en bois sculpté et doré, et couverts de damas de Venise d'or et d'argent. On a pu voir au mot SIÈGE (voir col. 1069) à quelles intrigues donnait lieu la possession de ces tabourets. Dès le XVIe siècle, en effet, ils jouèrent un rôle important dans la hiérarchie nobiliaire. Les femmes des princes, des ducs et de quelques très hauts dignitaires de la Couronne eurent seules le droit de s'en servir. Ce droit, elles le tenaient du titre ou de la situation de leur mari plus encore que de leur origine personnelle. C'est ce qui faisait dire à Loret, parlant du jeune duc de Luxembourg qui se disposait à entrer dans les ordres :

> Le bon Dieu l'auroit-il touché ?
> Ou seroit-ce qu'il est fâché
> Que plusieurs maîtresses illustres
> Ont refuzé daix et balustres,
> Et le tabouret de sa main.

Une fois le mari mort, il fallait des prodiges d'habileté pour n'être pas dépouillé de ce privilège. Déjà, dans Brantôme (*Dames galantes,* t. III, p. 24), il est question de veuves qui refusaient de se remarier et « n'en perdoient pour cela ny leurs rangs, ny leurs tabouretz, ny leurs sièges, ny leurs séances (c'est-à-dire le droit de s'asseoir) en la chambre des reynes et ailleurs ». D'autres, au contraire, perdaient tout cela, en convolant en secondes noces. C'est ce qui faisait dire à Bachaumont (*Mém. secrets,* t. XXVII, p. 127) : « On parle de plusieurs mariages de femmes distinguées de la Cour, semblables à celui de la duchesse de Chaulnes, aujourd'hui Mme Giac, et même plus indécents que le sien. On ajoute que le roi a dit plaisamment à ce sujet qu'il y auroit bien des tabourets à envoyer au Garde-Meuble. » De tout temps, on le voit, l'étiquette fut formelle, et le nombre des « séances » était si bien limité, que déjà Henri III, dans son *Règlement général de la maison du roi,* donné en 1582, rappelait que, les jours de bal, on devait, outre sa chaire et celle de la reine, transporter dans la salle : « Une *vingtaine* d'autres sièges, tant tabouretz que scabeaux, pour ceux et celles qui se devront asseoir. »

Sous les Bourbons, la rigueur se fit plus grande encore, et si déplaisante, que Marie de Médicis en exil, voulant obliger les nobles dames étrangères qui la visitaient à s'y conformer, soulevait de la part de quelques-unes d'entre elles d'assez vives réclamations. La *Gazette de France* de 1631 insère une correspondance, datée de Bruxelles du 22 août, où il est parlé de ces singuliers conflits. Cette lettre curieuse fera juger de l'importance qu'on attachait à cette distinction.

> Le 18, Sa Maiesté mangea en public et fut visitée de Son Altesse (l'Infante d'Espagne gouvernant les Pays-Bas), où la marquise d'Austriche eut seule le tabouret ; les autres en pieds. Cette pièce de meuble fait ici plus de bruit que tout le reste du mesnage. Car la Reyne, l'ayant accordé aux princesses de Chimay et d'Espinoy, ne sceut comment le refuser aux comtesses de Nassau et de Salazar, à la marquise de Guadalesto et plusieurs autres qui le demandent avec autant de raison comme elles.

A la Cour de France, ce fut encore bien autre chose, quand, par la faiblesse d'Anne d'Autriche, éclata cette fameuse « affaire des tabourets » qui allait donner à notre meuble un renom historique. On sait comment naquit cette grosse aventure. Mme de Sénecé avait obtenu de l'amitié de la reine un brevet qui lui permettait de s'asseoir sur ce qu'on appelait un « tabouret de grâce ». Elle intrigua pour obtenir une faveur pareille pour la comtesse de Fleix, sa fille, veuve de Grailli-Foix. A force de sollicitations, elle arriva à ses fins. « Cette prétendue chimère, écrit Mme de Motteville (*Mém.,* ch. XXVIII), réveilla celles de plusieurs maisons du royaume... Tous ceux donc qui, par leurs aïeux, avoient dans leurs maisons de la grandeur, par des alliances de femmes descendues de ceux qui étoient autrefois maîtres et souverains des provinces de France, demandèrent la même prérogative que celle qui venoit d'être accordée au sang de Foix. Chaque grand seigneur

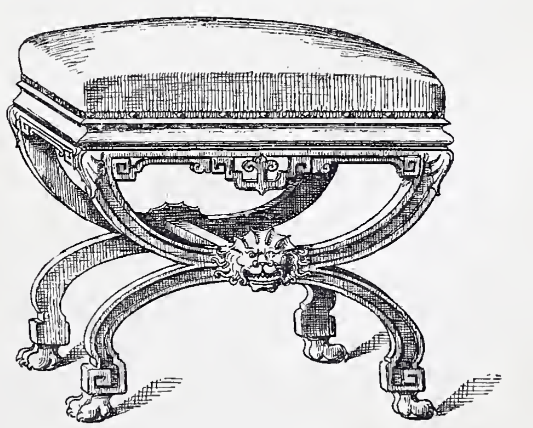


Fig. 736. — Tabouret en X.

se plaint de la Reine et du Ministre, et tous prennent parti, les uns en Orléans, les autres en Condé, et les plus fins s'adressent au ministre, tous pour être soutenus dans leurs prétentions et réussir en leurs desseins. » Bien peu, en effet, eurent l'esprit et la sagesse de M. de Montausier, qui disait

à qui voulait l'entendre : « Je ne pense pas au brevet ; ma femme a de bonnes jambes. Elle se tiendra bien debout. » (Tallemant, *Historiettes,* t. II, p. 249.) Bientôt Mmes de Bouillon, de Pons, de Montbazon, de la Trémoille, obtinrent le siège désiré. Là-dessus, protestation en masse des intéressés. Le prince de Condé avait pris parti pour Mme de Fleix. « Le cardinal (de Mazarin) qui y avoit grande aversion, écrit de Retz (*Mém.,* t. II, p. 84), suscita toute la jeunesse de la Cour pour s'opposer à tous les tabourets qui n'étoient pas fondés sur brevet. » La noblesse entra en délibérations suivies. « On eût cru que c'étoit pour réformer la France et pour assembler les États généraux, dit malicieusement Voltaire dans son *Siècle de Louis XIV.* C'étoit pour un tabouret que la reine avoit accordé à Mme de Pons. » Ces bouillants conciliabules se tenaient chez le marquis de Sourdis, et Dubuisson-Aubenay nous apprend que les fidèles de ces réunions importantes étaient appelés les *anti-tabouretiers.*

Louis XIV sut mettre fin à ce tapage. Avec lui tout rentra dans l'ordre, et quand il lui plut de donner le tabouret

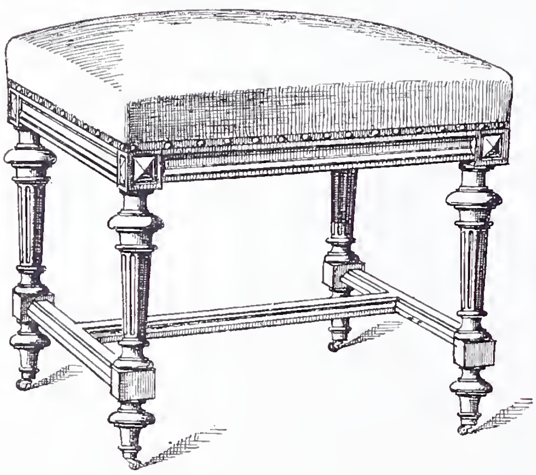


Fig. 737. — Tabouret à pieds droits.

à Mlle de Fontanges, malgré le scandale de cette promotion, personne, Mme de Sévigné l'atteste (voir *Lettres,* t. V, p. 304), n'osa s'en formaliser. Faut-il ajouter que la « prise du tabouret » s'effectuait avec un cérémonial assez compliqué ? Dans le principe, c'était au Grand Couvert que l'entrée en possession avait lieu. La dame qui devait « prendre le tabouret » (c'était le terme consacré) était présentée au roi qui lui disait : « Asseyez-vous, madame. » Il était de bon goût de se faire répéter deux fois l'invitation. Le *Mercure* d'avril 1695 rapporte que, le soir même de son mariage, « la jeune duchesse de Saint-Simon prit le tabouret au souper du Roy, après que Sa Majesté lui eut dit deux fois de s'asseoir ; elle y parut avec la même liberté de corps et d'esprit que si elle y avoit été toute sa vie ». Plus tard, ce fut dans le cabinet du roi et ensuite chez la reine que s'accomplit la cérémonie. La dame titrée était conduite jusque devant Sa Majesté, par les dames qui la présentaient. « Mme de Pompadour, écrit le duc de Luynes (*Mém.,* t. XII, p. 170), a pris le tabouret à six heures un quart. Mme la princesse de Conti menoit, Mmes d'Estrades et de Choiseul suivoient. » Disons encore que le prix de ce tabouret était assez considérable. « M. de Tessé, dit autre part le duc de Luynes (*Ibid.,* t. Ier, p. 307), ayant voulu s'informer combien il falloit payer pour avoir le tabouret que Mme de Tessé doit prendre chez la reine, on lui a dit que l'usage étoit de donner 1,540 livres. » Sur cette somme, 1,400 livres étaient remises entre les mains de la première femme de chambre, et 140 entre celles du porte-table. Cette fixation assez singulière venait de l'ancienne valeur des louis d'or établie à 14 livres. 100 louis étaient alloués pour la chambre et 10 louis pour le porte-table.

Pour les hommes, le tabouret était le siège le plus élevé auquel les plus nobles et les plus illustres pussent prétendre en présence du roi. Dangeau (*Journal,* t. XI, p. 5) nous apprend que le Grand Dauphin était « toujours sur un tabouret, pendant que le roi étoit au bal », et Saint-Simon (*Mém.,* t. VII, p. 119) nous montre le prince de Condé « dormant le plus souvent sur un tabouret au coin de la porte où, dit-il, je l'ai maintes fois vu ainsi attendre avec tous les courtisans que le roi vînt se déshabiller ». Le XVIIIe siècle, médiocrement respectueux et surtout ami de ses aises, goûta peu ce siège incommode et fut le premier qui osa s'insurger contre sa tyrannie. Du Frény, nous introduisant dans son *Cercle bourgeois* (*Œuvres,* t. V, p. 63), fine parodie du cercle de la Cour, prend soin de nous expliquer que c'est « une assemblée grave et mal assise sur des petits tabourets arrangéz en rond ». Saurin, dans sa comédie intitulée les *Mœurs du temps,* s'écrie : « Le grand avantage d'avoir un tabouret ailleurs, quand on peut avoir un bon fauteuil chez soi ! » L'auteur du *Dictionnaire critique, pittoresque et sentencieux* ajoute : « Les tabourets ne sont plus de saison chez les particuliers, excepté dans quelques vieux ménages, où le goût pour l'antiquité les laisse subsister. » Et Mercier, dans son *Tableau de Paris* (t. IV, p. 72), écrit plaisamment : « Il n'y a plus de tabourets que chez le roi et la reine, les metteurs en œuvre et les cordonniers. »

C'était aller trop vite et trop loin. Le tabouret assurément avait depuis longtemps perdu beaucoup de son prestige, et le *Journal de Verdun* de novembre 1720 était déjà fondé à proposer à ses lecteurs l'énigme suivante dont le mot est facile à trouver :

> Utile et méprisé, on me voit chez les grands,
> Où souvent je ne sers qu'aux bourgeois, aux enfans ;
> Mais dans un certain lieu, je suis tant de requête,
> Qu'à pouvoir m'obtenir les dames se font fête.

Malgré cela, ce siège inconfortable qui, même à la Cour, ne préservait pas toujours des plus sottes et des plus désagréables aventures (témoin celle arrivée à Mme d'Harcourt et racontée par La Baumelle dans ses *Mémoires de Mme de Maintenon,* t. IV, p. 209), ce siège incommode, disons-nous, continua d'être en usage dans les maisons les plus aimablement meublées. L'*Inventaire de Mlle Desmares* (1746) décrit des tabourets à bois doré, montés en tapisserie, en damas bleu, en velours ciselé cramoisi et en velours couleur de rose. A la *Vente de Mlle de Sens* (1765), on adjugea des « tabourets de satin ponceau ». A la *Vente du duc Charles de Lorraine* (21 mai 1781) figurait : « Un tabouret de laque et de canne en forme d'éventail. » A celle de Mme de Poterat (1er décembre 1784), nous relevons des tabourets de velours galonnés d'or. Etc. Enfin, même de nos jours, le tabouret n'a perdu son droit de cité ni dans les salons de Paris, ni dans ceux de la province.

Tabouret. — Nom donné par extension aux dames qui avaient droit à un tabouret au cercle de la reine. « Il (le duc d'Orléans) étoit de fort bonne humeur, et nous raconta combien de tabourets il avoit vus chez la reine d'Angleterre. » (*Lettres de la duchesse d'Orléans, princesse palatine,* t. Ier, p. 270.)

Tabouret. — On appelait encore de ce nom une espèce de pelotes arrondies, ayant la forme de petits tambours,

sur lesquels les femmes piquaient leurs épingles et leurs aiguilles. C'est à ce genre de petits meubles que Noël du Fail fait allusion quand, racontant l'émotion qui saisit les femmes de Mortagne à l'arrivée d'une bande de routiers,

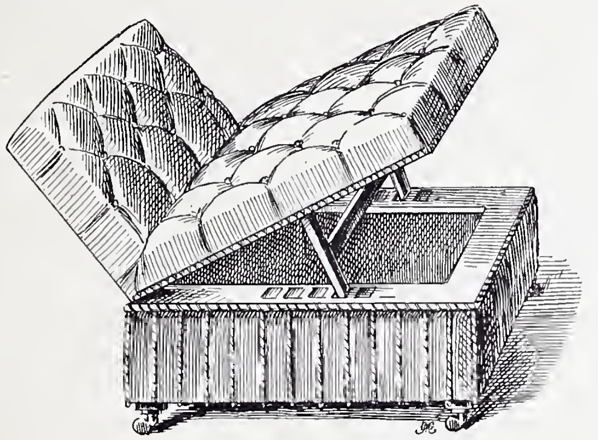


Fig. 738. — Tabouret à crémaillère.

il nous les montre « embesognées à emballer leurs pelotons, engaîner leurs forcettes, enfiler leurs aiguilles, contrepasser leurs épingliers, pimpeloter leurs tabourets ». (*Baliverneries et contes nouveaux,* p. 115.) C'est aussi d'une pelote de cette espèce qu'il est question dans l'aventure de Catherine Parlan, qui « allant aux champs, en trousse sur un cheval, une aiguille de son tabouret entra dedans sa fesse dextre » (*Œuvres d'Ambroise Paré,* ch. XIX) ; de même pour certaine pièce satirique du XVIe siècle, intitulée l'*Inventaire de la nymphe au petit museau* (on désignait ainsi la comtesse de Moret), où on lit :

> Aujourd'huy, par-devant notaire,
> Fut griffonné cet inventaire
> De la Nymphe au petit museau.
> Nous y verrons force vernilles,
> Affiquets coquets et guenilles,
> Un tabouret et un fuseau.

Ces sortes de tabourets faisaient, au surplus, l'objet d'un commerce important. Dans la *Subvention générale du vingtième sur les marchandises entrant en France,* édictée en 1641, ils sont mentionnés : « Plotons ou tabourets le cent pesant, estimé trente livres [payera] XV sols », et dans le *Tarif général des droicts des entrées et sorties du Royaume* de 1664, ils sont compris parmi les articles de mercerie. Au XVIIIe siècle, ils furent remplacés par les pelotes. Cependant, nous relevons dans la *Collection de Marie-Antoinette* (1789) : « Un petit tabouret, forme de hotte, à trois pieds, fond brun, glacé en or avec feuillages en or et fruit rouge de relief. Hauteur, 3 pouces 2 lignes », qui semble devoir être rangé dans la catégorie de ces petits ustensiles de travail.

TABOURET DE PIEDS. — C'est un meuble de la même forme que le tabouret ordinaire, mais beaucoup plus petit, et qu'on met sous les pieds. Il est assez connu, au demeurant, pour que nous n'ayons pas à le décrire plus amplement, et son histoire est trop modeste pour nous retenir longtemps. Un seul point mérite d'être éclairci. C'est l'époque où ce meuble nouveau pénétra dans notre mobilier. S'il fallait ajouter foi à ce que dit Mme de Genlis (*Mém.,* t. VII, p. 190, 191), ce serait là une conquête toute moderne. Voici en quels termes cette dame s'exprime :

> J'ai aussi recherché l'origine des *petits tabourets* que les maîtresses de maison mettent sous leurs pieds, et qu'elles font donner aux dames qu'elles considèrent le plus. Jadis les princesses du sang auroient cru manquer de politesse, si elles eussent ainsi, dans un cercle, établi leurs pieds sur un de ces tabourets. Cette mode fut introduite sous le Directoire, s'accrédita sous le Consulat et devint universelle sous l'Empire... Je crois qu'on doit attribuer cette mode à celle des chaufferettes, qui élevoient aussi les pieds, et dont faisoient un usage journalier, et de tout temps, les femmes des classes inférieures de la société. Une très grande quantité de dames de ces classes, dont les maris firent fortune, parurent tout à coup dans le grand monde avec d'éclatantes parures de diamans et de magnifiques schals de cachemire; mais au milieu de cette pompe, elles ne purent s'empêcher de regretter les chaufferettes, et, pour se consoler de cette privation, elles imaginèrent ingénieusement de substituer aux chaufferettes les petits tabourets.

Malheureusement pour l'*ingénieuse* explication de Mme de Genlis, nombre de textes démentent cette origine. Le tabouret de pieds, désigné sous le nom de *petit tabouret,* est beaucoup plus ancien qu'elle ne le croyait. Restif de la Bretonne, portraitiste fidèle de la société qui prépara la Révolution, écrit dans son petit roman intitulé le *Pied de Fanchette* (ch. XII, p. 52) : « Le premier objet qui frapa sa vue fut le joli pied de Fanchette posé sur un petit tabouret. » Si maintenant, nous remontons en arrière, nous trouverons dans l'*Inventaire du château d'Amilly* (1765) : « Quatre fauteuils, deux banquettes de damas verd, garnis de faux argent, et deux petits tabourets, l'un de velours bleu et l'autre soussy (jaune), estimés trente livres. » Mieux que cela, l'*Inventaire du château de Turenne,* dressé en 1615, décrit : « Deux petits tabouretz couverts de veloux cramoisy. — Plus autres deux garniz de velours orange », qui marchent avec « quatre grandz tabouretz couverts de velours tané ». Nous relevons encore dans l'*Inventaire d'Amanyon Carré* (Bordeaux, 1590) : « Quatre tabouretz hauts, de bois de noyer, ayant des pilliers carrés. — Plus deux petitz tabouretz bas, mesme forme. » Enfin, dans l'*Inventaire du château de Reculée,* dressé en 1479, nous trouvons dans la chambre du roi René : « Ung petit scabeau à mectre soubz le pié », et, du coup, nous voilà bien

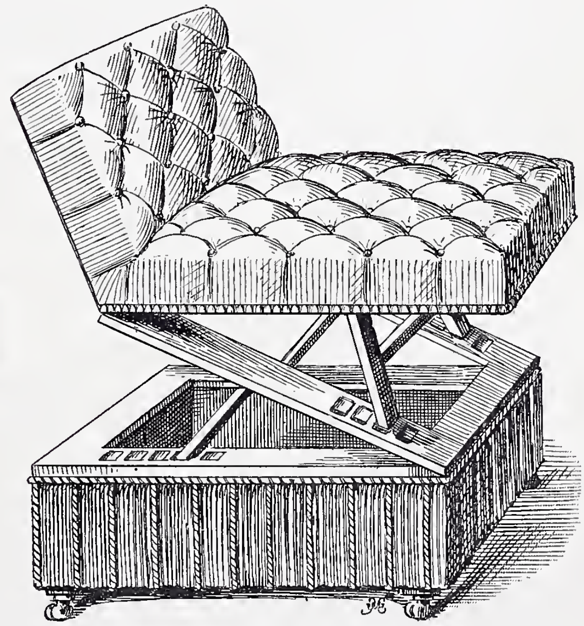


Fig. 739. — Tabouret à double crémaillère.

loin du Directoire et des chaufferettes de la bourgeoisie. La vérité, c'est que ces petits tabourets sont fort anciens et remontent au moins au XVe siècle.

TABOURET PORTATIF. — C'est le nom qu'on donna, au siècle dernier, à un tabouret léger, d'invention nouvelle

et dont le *Mercure* de novembre 1764 parle dans les termes suivants :

> Le sieur Languigneux fils, marchand tapissier, vient d'imaginer un nouveau tabouret portatif, utile pour la promenade, la campagne et autres lieux, lequel se démonte en trois et se renferme dans un sac moins gros que celui d'un parasol ; ce tabouret, étant très léger, donne la facilité de le porter dans la poche, sous le bras ou dans un sac à ouvrage ; les dames y trouveront une assise commode et solide.

TABOURET CRÉMAILLÈRE. — Nom donné à des tabourets qui, munis intérieurement d'un mécanisme à crémaillère, peuvent prendre toutes les inclinaisons qu'on entend

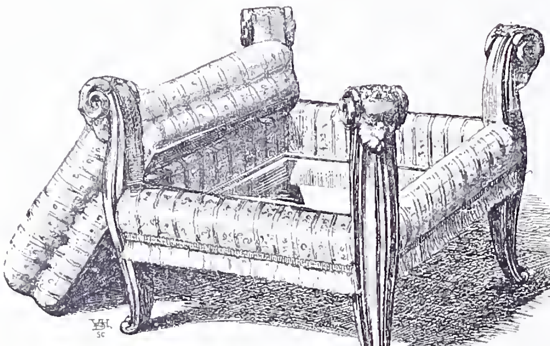


Fig. 740. — Tabouret indiscret. (XVIIIe siècle).

leur donner. Ces tabourets servent à supporter les jambes des personnes fatiguées ou malades. On en fait à crémaillère simple (fig. 738) et à double crémaillère (fig. 739). Ces derniers peuvent se hausser sur un plan horizontal à la hauteur que l'on désire.

TABOURET ÉCRAN. — On donna ce nom, au commencement de ce siècle, à des tabourets munis d'un écran qui, placés devant le feu, permettaient d'étendre les pieds et de s'abriter contre le rayonnement de la flamme. (Voir fig. 741.)

TABOURET INDISCRET. — C'étaient des tabourets à siège mobile et doublés d'une glace, dont la destination se devine. C'est au XVIIIe siècle qu'on fabriqua de ces meubles peu discrets.

TABOURET D'ÉQUITATION. — On lit dans l'*Avant-Coureur* du 26 janvier 1761 : « Le sieur *Genneté,* premier mécanicien de Sa Majesté impériale, vient d'inventer une machine qu'il nomme *Tabouret d'équitation,* qui l'emporte de beaucoup sur le Trémoussoir de M. l'abbé de Saint-Pierre. Ce tabouret est suspendu au plancher, et, au moyen de différents leviers et de poulies de renvoi, on fait, lorsqu'on est assis dessus, tous les mouvements de l'homme de cheval, saut, galop, trot, etc.

Tabourin, *s. m.* — Terme de fumisterie. Petit appareil mobile, tournant suivant le vent, qu'on place au sommet des cheminées pour empêcher que la fumée ne soit refoulée. C'est aussi un petit tambour. (Voir TAMBOURIN.)

Taby, *s. m.* — Orthographe arbitraire de TABIS. (Voir ce mot.) « *Item,* ung petit tappis de taby de soye blanche, avec quatre pentes. » (*Estimation par M. le marquis de Rohan des meubles de feu Madame, sœur unique du Roy,* 1604.)

Tacète, *s. f.;* **Tassette,** *s. f.* — Diminutif de tasse pris dans le sens de bourse. Nous lisons dans le *Compte particulier de draps d'or et de soie rendu par Édouard Tadelin de Lucques, mercier du roi Philippe de Valois* (1342) : « Pour demie aune de veluyau azuré, pour faire les tacètes broudées, à porter les grans seaulz du Roy et de monseigneur le Duc..., IIII livres. » (Voir TASSETTE.)

Tacheté, *part. passé* de TACHETER. — Se dit des étoffes, des peaux, et généralement de toutes les surfaces qui sont marquées de taches nombreuses.

Tachi, *s. f.* — Locution forézienne. Gros clou.

Tacre, *s. m.* — Terme ancien employé dans le commerce de la pelleterie. Se disait de dix peaux attachées ensemble et formant un seul paquet. Au titre II de la seconde partie du *Livre des mestiers* d'Étienne Boileau, on lit : « Cuirs de cers, la tacre doit II deniers... et se il n'i a tacre, si doit chascuns cuirs obole. »

Taffetas, *s. m.;* **Taffetan,** *s. m.;* **Tafetaux,** *s. m.;* **Taphetas,** *s. m.* — Étoffe de soie qu'on emploie dans l'ameublement sous quatre formes principales : uni, sergé, broché, chenillé. Le taffetas est une étoffe très ancienne et très anciennement usitée pour la couverture des meubles de prix. M. Douët d'Arcq avait pensé, dans le principe, que le taffetas et le cendal n'étaient qu'un seul et même tissu, et il fondait son opinion sur ce fait que le taffetas n'apparaît d'une façon régulière dans les *Comptes* et *Inventaires* qu'à partir du XVIe siècle, époque où le cendal disparaît. Mais une mention relevée par lui dans les *Comptes de Geoffroi de Fleuri* (1316) et relatant l'achat de « quatre aunes de taffetas vert » est venue modifier sa façon de voir, et d'autres documents n'ont pas tardé à surgir pour attester l'individualité propre de l'étoffe dont nous nous occupons. Disons encore que si, à son origine, le taffetas semble pouvoir être confondu avec un autre tissu, ce n'est pas avec le cendal, mais bien avec le TARTAIRE. Les *Comptes de Geoffroi de Fleuri,* de l'année 1317, mentionnent à plusieurs reprises ces deux désignations en leur donnant une valeur synonymique. Il y est question, en effet, de 95 pièces de « tartaires, appeléz taphetas », et, plus loin, de « II pièces de tartaire jaune, que l'on claime tafeta, tenant XX aunes » ; plus loin encore, de « XIX aunes de tartaire, que len claime tafetas ». Parmi les autres textes établissant l'ancienneté du taffetas, nous citerons l'*Inventaire de Clémence de Hongrie* (1328), où figurent : « III aunes et demie de taffetas chingant » ; et le *Compte particulier d'Édouard Tadelin, mercier de Philippe de Valois* (1342), où on lit la phrase suivante : « Madame bailla audit Jehan du Figuier les tafetas, pour faire les courtines dudit paveillon, que elle avoit par devers li en garnison. » Dans les *Dépenses et préparatifs pour les couches d'Isabeau de Bavière* (1403), nous relevons également la mention d'un « espervier de taffetas vert, pour la prochaine gésine de la Reyne..... » Dans l'*Inventaire du château des Baux* (1426), nous remarquons, « dans la chambre où Madame [Elipde des Baux] soloit gésir », deux « courtines de taffatan rouge », qui achèvent d'établir l'emploi courant, à cette époque, du taffetas pour la parure des lits et des chambres à coucher. A partir de la

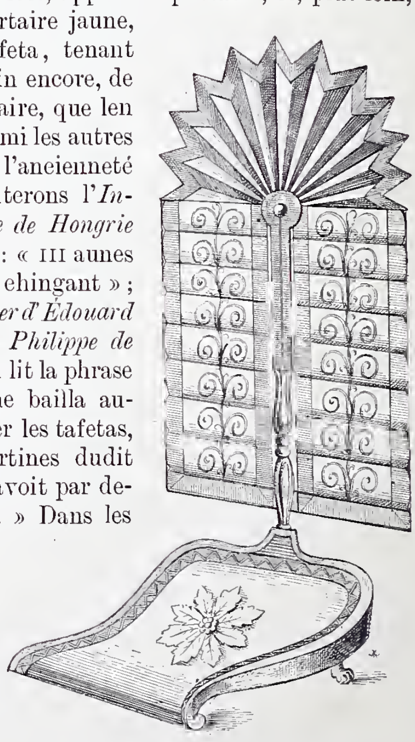


Fig. 741. — Tabouret-écran, d'après la *Théorie générale de la tapisserie* de Muidebled.

seconde moitié du XV[e] siècle, le taffetas prit encore place dans les ameublements très riches, mais seulement comme doublure. Un *Inventaire* dressé en 1498 nous apprend que l'« accoutrement et parement » de la première couche d'Anne de Bretagne comportait : « Deux rideaux de drap d'or raz non traict, contenant chascun quatre léz, doublés de taffetas cramoisy, pour servir au lit d'or traict. » Lorsque Anne de Bretagne mourut, la « salle de doulleur » où son corps fut exposé était « parée de velours noir » et « par le dedans doublée de taphetas de pareille coulleur, armoyée aux armes et devise ». (*Récit des funérailles d'Anne de Bretagne,* par Bretaigne, son héraut d'armes, p. 33.) Moins richement servi, son premier mari, Charles VIII, avait été exposé après sa mort en une salle simplement « tendue de tafetas noir ». (Voir l'*Ordre tenu à l'enterrement de Charles VIII,* par messire Pierre d'Urfé.)

Ces divers taffetas étaient importés en France et tirés de l'Orient ou encore d'Italie. A la *Vente des biens de Jacques Cœur,* on adjugea à 2 écus l'aune des « taffectas bleuz de Fleurence » ainsi que des « taffectas de Bouloigne de toutes sortes et premièrement des taffectas jaunes » à 15 sols 5 deniers. La grande consommation que l'on en faisait entraînait d'importantes exportations de numéraire, qui appauvrissaient le pays. Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir, à différentes reprises, le taffetas compris parmi les étoffes dont l'usage était interdit en France, et notamment par la *Déclaration royale du 12 juillet 1549 relative au retranchement du luxe.* (*Traité de police,* liv. III, titre I[er], ch. IV.) Toutefois, il ne semble pas que cette interdiction, sévèrement observée en ce qui regardait le costume, ait jamais été mise en vigueur pour ce qui touchait à l'ameublement. Ainsi, dans l'*Inventaire du cardinal d'Amboise* (Gaillon, 1550), nous trouvons : « Treize pièces de taffetas blanc, tant grandes, moyennes, que petites, faictes à feuilletz et oyseaulx de broderie » ; diverses autres pièces de « taffetas verd », de « taffetas jaune et bleu », de « taffetas riolé », de « taffetas noir », avec une « pièce de tafetaux jaulne où est l'imaige Saint-Martin ». On voit, par ce dernier exemple, que le taffetas à cette époque était employé comme tissu de fond, pour ces grands travaux de broderie, qui jouèrent un rôle si considérable dans l'ameublement du XV[e] et du XVI[e] siècle. Le temps, du reste, n'était pas très éloigné où toute prohibition devait cesser, par suite de la fabrication du taffetas en France, et aussi où l'on allait abandonner les vastes ouvrages dont nous parlons, grâce à la découverte du taffetas broché, qui remplaça avec avantage les travaux infiniment plus coûteux du brodeur.

On fait honneur à Ottavio May de l'établissement, sur notre sol, des premières manufactures de taffetas. C'est à Lyon que cette fabrication débuta tout d'abord ; de là elle passa à Tours, à Avignon et dans d'autres villes. C'est également à Lyon que les premiers taffetas brochés virent le jour. Parmi les *Actes consulaires* du Magistrat de cette grande cité, figure, à l'année 1605, l'allocation d'une indemnité de 200 livres tournois, accordée à Claude Dangon, maître ouvrier en étoffes d'or, d'argent et de soie, en considération des frais extraordinaires faits par lui pour introduire à Lyon la fabrication des « taffetas fondz ris et supre-riz, des deux, trois et quatre coleurs, et aultres estoffes non encore mises en œuvre en ceste dicte ville et pour le dédommager auculnement du voyage par luy faict par devers le Roy, qui auroit prins plaisir de veoir les premiers essais desdictes estoffes ». (*Arch. communales de Lyon,* série BB, reg. 142.) Ajoutons que ces tissus, à leur apparition, jouirent d'une très grande vogue. A Lyon même, ils étaient extrêmement estimés ; aussi, lorsqu'en 1632, Anne d'Autriche voulut descendre le Rhône jusqu'à Beaucaire, la municipalité lyonnaise, ne trouvant pas sans doute de tissu qui fût plus magnifique et plus digne d'un aussi noble emploi, fit agencer, dans le bateau qui devait porter cette princesse, une chambre « tapissée de taffetas blanc et noir ». (*Ibid.,* série BB, reg. 182.) Lyon, toutefois, n'était pas seul à fabriquer ces belles étoffes, et La Gomberdière, dans son *Nouveau règlement sur les marchandises* (publié en 1634), n'hésitait pas à écrire : « Dans Paris, Tours, Lyon, Montpellier et autres villes de ce Royaume, se trouvent d'aussi bons et meilleurs ouvriers qu'il s'en puisse rencontrer pour faire des velours, satins, taffetas, et autres marchandises de soye, autant belles et bonnes qu'il s'en puisse faire dans l'Europe. »

Les taffetas demeurèrent à la mode dans l'ameublement durant tout le XVII[e] siècle. Nous voyons à la *Vente après décès de Charlotte Fachon, épouse de Charles de l'Hospital* (1625) : « Ung grand lict de taffetas de la Chine tout complet », adjugé pour 300 livres. Dans l'*Inventaire de Mazarin* (1653), nous remarquons : « Une tenture de tapisserie partagée de deux laiz de taffetas, d'un armoisin rouge cramoisy, et l'autre de la Chine, avec la frize partagée de mesme, composée de trante-quatre laiz et haute de deux aunes deux tiers. » Dans l'*Inventaire de Molière* (1673), nous notons également : « Trois portières à trois pentes de taffetas d'Angleterre bleu et blanc, avec franges de soie de même couleur, cordon et houpes. » D'autre part, M[me] de Sévigné écrit au président de Moulceau (*Lettres,* t. X, p. 71) : « Voilà le sentiment d'un bon tapissier sur les questions de M[me] votre femme ; mais quoi qu'il vous dise d'une crépine d'or à deux taffetas et qu'il y en ait ici, rien n'est si joli, si bien et si frais pour l'été, que de faire de ces beaux taffetas des meubles tout unis et la tapisserie aussi. J'en ai vu à deux ou trois personnes, il n'y a rien de mieux. » Peut-être, en traçant ces lignes, M[me] de Sévigné pensait-elle à l'ameublement de cabinet, donné par le roi à la princesse de Conti en 1675, ameublement dont toutes les housses étaient de taffetas vert, avec des rideaux de taffetas vert et blanc, et dont la description nous a été conservée par l'*Inventaire général des meubles de la Couronne.* Ajoutons que la spirituelle marquise était d'accord, par ses conseils, avec l'organe officiel du bon goût, avec le *Mercure galant,* dont l'autorité en ces matières était alors incontestée. En mars 1673, cette feuille, en effet, informait ses lecteurs qu'on ne se servait plus que de « lits d'anges drapés de divers taffetas » ; et au mois de juillet 1682, elle racontait la plaisante aventure d'une dame, qui se fit faire un manteau d'un rideau de lit en taffetas cramoisi. Enfin, en juillet 1699, le *Mercure* écrivait encore : « Les étoffes les plus à la mode sont les taffetas appelés *taffetas en perspective,* parce que les raies vont en diminuant. » A ces taffetas en perspective succédèrent les taffetas flambés, dont on meubla, à Versailles, les chambres occupées par Mesdames filles de Louis XV. (*Mém. du duc de Luynes,* t. VIII, p. 243.) La grande vogue de ces taffetas flambés se prolongea pendant près d'un demi-siècle, car nous en rencontrons à la *Vente du duc de la Vallière* (1[er] mars 1781), à la *Vente du marquis de Courtenvaux* (3 février 1782), à la *Vente du sieur Mesnil, propriétaire de l'hôtel de Picardie* (22 avril 1783), à la *Vente de la duchesse de Mazarin* (9 août 1784), etc. Plus tard, ils furent remplacés par les taffetas chinés, qu'on remarque à la *Vente du marquis de Thibouville* (4 juillet 1784), à la *Vente du trésorier général Rondé* (26 avril 1786), à la *Vente du duc d'Orléans* (12 mai 1786). Etc.

Ces tissus de fantaisie nous amènent à parler de la grande variété de taffetas que l'on fabriquait au siècle dernier, variété qui montre combien l'ingéniosité des fabricants d'alors surpassait celle des industriels de nos jours. « Il se fait, écrit Savary des Bruslons (*loc. cit.,* t. III, col. 913), des taffetas de toutes les couleurs, de plains ou unis, de glacés, de changeans et de rayés à rayes d'or, d'argent et de soye. Il y en a aussi à flammes, à quarreaux, à fleurs, à points de la Chine et de Hongrie et beaucoup d'autres à qui la mode ou le caprice des fabriquans donnent des noms si bizarres, qu'il seroit aussi difficile qu'inutile de les rapporter tous ici, outre qu'ils durent rarement au delà de l'année qui les a vû naître. » Ajoutons que ces désignations quelque peu arbitraires venaient s'augmenter des indications de provenance ou de celles révélant une qualité spéciale. Tels étaient les taffetas d'Espagne, d'Angleterre, de Florence, fabriqués en France, bien que baptisés de noms étrangers : les *taffetas à la bonne femme,* les *taffetas armoisins,* etc. Disons encore que le taffetas était surtout réservé pour les ameublements d'été. « Un meuble d'été, écrit le tapissier Bimont (*Principes de l'art du tapissier,* p. 7), se fait ordinairement en taffetas à fleurs ou chiné, et les rideaux des croisées sont analogues au reste. Sur les sièges de tapisserie ou de damas qui servent l'hiver, on met ordinairement pour l'été des housses ajustées de taffetas, à moins que les bourgeois ne veuillent doubles sièges. » Fait curieux, les taffetas, à la fin du siècle dernier, était si fort en honneur dans l'ameublement, que nous en relevons des parties importantes conservées en réserve et non employées, notamment à la *Vente de la baronne d'Oppède* (9 août 1779), à celles du marquis de Chabrignac (11 novembre 1781), de l'évêque de Thermes (29 janvier 1784), de M. Marquet de Bourgade (10 octobre 1784), du commandeur Boscheron (22 novembre 1784), de la marquise de la Roche Saint-André (18 décembre 1784), de la comtesse de Villepreux (20 décembre 1784), du baron de Constant-Rebecque (18 mai 1785), de la comtesse de Bourzac (27 février 1787). Ce frais tissu, alors si goûté, ne s'emploie plus guère aujourd'hui que pour faire des stores, des écrans, ou encore des rideaux de bibliothèque. La fabrication à la machine, introduite à Lyon en 1753 par Louis Millet (*Archives communales,* série BB, reg. 320), en rendant les prix du taffetas plus abordables, aurait dû, semble-t-il, en augmenter la consommation. C'est le contraire qui s'est produit, et le taffetas n'est resté d'un usage courant que dans le costume.

Au moment de clore cette rapide étude, il nous a paru intéressant de relever les prix auxquels les divers taffetas, que nous venons de passer en revue, s'étaient vendus depuis le commencement du XIVe siècle :

En 1316, le taffetas vert était payé . . . . . 7 sols l'aune.
(*Comptes de Geoffroi de Fleuri.*)

En 1328, le taffetas changeant . . . . 17 sols l'aune.
(*Invent. de Clémence de Hongrie.*)

En 1453, le taffetas bleu de Florence . . . . 2 écus l'aune.
Les taffetas de Bologne de toutes sortes . . . 15 s. 5 d. —
(*Vente de Jacques Cœur.*)

En 1492, le taffetas blanc. . . . . 50 sols l'aune.
(*Argenterie d'Anne de Bretagne.*)

En 1508, le taffetas blanc . . . . 35 sols l'aune.
— — cramoisy . . . . 52 s. 6 d. —
— — jaune . . . . 31 s. 3 d. —
(*Comptes du château de Gaillon.*)

En 1607, le taffetas frangé . . . . 65 sols l'aune.
— — noir façonné . . . . . . 72 s. 6 d. —

En 1607, le taffetas de Tours . . . . 95 sols l'aune.
— — zinzolin. . . . . 105 sols —
— — armoisin de Lyon . . . . 55 sols —
(*Invent. de Grégoire Beaunom, marchand à Bordeaux.*)

En 1610, le taffetas noir était payé . . . . . 110 sols l'aune.
(*Journal de Pierre de l'Estoile,* t. X, p. 189.)

On voit, par ces quelques chiffres, que, malgré la facilité croissante des transactions, tant que le taffetas a été importé en France, soit de l'Orient, soit de l'Italie, son prix a toujours été en augmentant.

Taie, *s.f.;* **Taye,** *s.f.;* **Toie,** *s.f.;* **Thoye,** *s.f.* — Petit sac de toile fine, dans lequel on enferme les oreillers, et qui leur sert d'enveloppe. C'est un des plus anciens termes d'ameublement qui soient dans notre langue. Pendant tout le Moyen Age, ce mot n'a pas cessé d'être en usage. On l'écrivit d'abord toie. Dans le *Livre des mestiers* d'Étienne Boileau, on lit (tit. XXXVII des *Crespiniers,* art. I et IX) : « Quiconques veut estre crespigniers de fil de soie à Paris, c'est assavoir ouvrières de coiffes à dames et toies à orilliers, etc., que on fait à l'aiguille et à mestier, estre le puet franchement pour tant qu'il oevre aus us et as coustumes du métier. » Et plus loin : « Nus ne peut ne ne doit conporter, ne faire comporter par la vile de Paris, plus haut de une coiffe ou de la toie de un orillier ensamble, fors que au vendredi et au samedi. » Ceux d'entre les crépiniers qui fabriquaient plus spécialement les taies d'oreiller prirent, vers la même époque, le nom de TAIERS ou TOYERS. La *Taille* de 1292 mentionne la présence, à Paris, de sept industriels portant ce titre.

Dans les différents *Comptes* et *Inventaires* du XIVe siècle, il est fréquemment question de taies. Les extraits suivants vont nous apprendre que ce nom n'était pas limité alors aux seuls oreillers, mais qu'il s'étendait aux enveloppes des lits de plume (coetes ou coustes), des carreaux, des coussins, etc. « Pour ij taies, une à couste et l'autre à coissin, IX livres. » (*Comptes de Geoffroi de Fleuri, argentier de Philippe le Long,* 1316.) « Sept toyes de cendal pour carreaus, à fleurs de lis. » (*Invent. de Clémence de Hongrie,* 1328.) « VI toies à orilliers d'icelle même façon et sont neuves. » (*Invent. des biens trouvés en l'hôtel de Quatremares, après l'arrestation de Jeanne de Valois,* 1334.) « Pour les toyes de treilliz, à faire quatre grans dossiers et dix carreaulx moiens, IV livres parisis et pour six vingt livres de plume nommée fleurin, mises en iceulx quatorze carreaulx, au prix de II sols VIII d. parisis la livre, XVI livres parisis. » (*Comptes de l'argenterie d'Isabeau de Bavière,* 1403.)

Ajoutons que si l'on fit, au XIVe et au XVIe siècle (comme encore de nos jours), de modestes taies en toile ou en batiste pour le service des lits, on en fabriquait aussi, pour les lits de parade, de singulièrement luxueuses. Ces dernières étaient souvent rehaussées d'applications, de broderies de soie, d'or et d'argent, et quelquefois même enrichies de perles. Les exemples suivants en font foi : « Troys tayes de carreaulx, de veluiau vermeil, brodéz à dames et à papegaux emmanteléz des armes de France et d'Évreux, et sont dedens compas qui furent à perles, lesquelles ont esté ostées, et sont garnyes lesdictes tayes de papillons garniz de perles. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) « Trois tayes d'oreiller en broderie d'or et d'argent, couvert de soye. » (*Invent. de Gabrielle d'Estrées,* 1599.) « Deux tois de toile d'Olande en broderie d'or et de soye verte. — Plus deux autres tois de toille d'Olande de mesme grandeur, bordés de soye cramoisie et d'argent. » (*Invent. du château de Turenne,* 1615.) Etc. Aujourd'hui, c'est à peine si, pour le modeste objet de literie auquel nous donnons

le nom de taie, nos élégantes se permettent un chiffre brodé, un entre-deux de guipure ou un bordure de valenciennes.

Taier, *s. m.;* **Tayer**, *s. m.;* **Toyer**, *s. m.* — Nom qu'on donnait, au XIIIe et au XIVe siècle, aux artisans qui fabriquaient des taies pour les oreillers, coussins, etc. La *Taille* de 1292 mentionne sept industriels portant ce titre. Les crépiniers avaient également le privilège de fabriquer des taies. (Voir Étienne Boileau, *Livre des mestiers,* tit. XXXVII, art. I.)

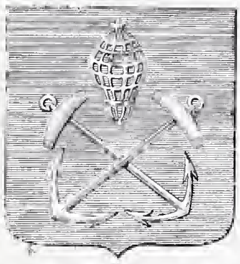


Fig. 742. Armoiries corporatives des taillandiers.

Taignon, *s. m.* — Outil dont se servaient les ouvriers qui travaillaient le bois. Le continuateur de Du Cange cite (t. III, col. 958, sous *Taratrum*) une *Lettre de rémission* de 1480 où il est fait mention d'un nommé Motinet Dumont, qui tenait « en sa main une hache tranchant, ung taignon et ung tairelle ».

Tailladou, *s. m.* — Locution gasconne. Tailloir, plateau rond en bois, sur lequel on coupait la viande.

Taillanderie, *s. f.* — Nom collectif, sous lequel se trouvent désignés tous les ouvrages de fer fabriqués par les taillandiers. Sous l'empire des anciens règlements qui régissaient les corporations, ces ouvrages se divisaient en quatre classes, qui portaient les noms de : 1° Œuvres blanches ; 2° Villerie ; 3° Grosserie ; 4° Ouvrages de fer blanc et noir. « Les œuvres blanches, écrit Savary, sont proprement les gros ouvrages de fer tranchans et coupans qui se blanchissent, ou plutôt qui s'aiguisent sur la meule, comme les coignées, bisaigues, ébauchoirs, ciseaux, terriers, essettes, tarrots, planes, haches, doloires, arrondissoirs, grandes scies, grands couteaux, serpes, bêches, ratissoires, couperets, faux, faucilles, houës, hoyaux et autres tels outils et instrumens servans aux charpentiers, charons, menuisiers, tourneurs, tonneliers, jardiniers, bouchers, pâtissiers, etc. On met aussi dans cette première classe les griffons et outils des tireurs d'or et d'argent, ainsi que les marteaux et enclumes pour potiers d'étain, orfèvres et batteurs de paillettes.

« La classe de la Vrillerie, ainsi nommée des vrilles, petits instruments qui servent à faire des trous dans le bois, comprend tous les menus ouvrages et outils de fer et d'acier, qui servent aux orfèvres, graveurs, chauderonniers, armuriers, sculpteurs, tabletiers, potiers d'étain, tourneurs, tonneliers, libraires, épingliers et menuisiers ; tels que sont toutes sortes de limes, feuillières, tarots, foirets, ciseaux, cisailles, poinçons ; tous les outils servans à la Monnoye : enclumes, enclumeaux, bigorneaux, burins, étaux, tenailles à vis, marteaux, gouges de toutes façons, terriers, villebrequins, vrilles, vrillettes, perçoirs à vin, tire-fonds, marteaux à ardoises, fers de rabot, fermoirs, essettes, ciseaux en bois et en pierre, et quantité d'autres dont à peine les noms et les usages sont connus à d'autres qu'à ceux des professions qui les font et qui s'en servent.

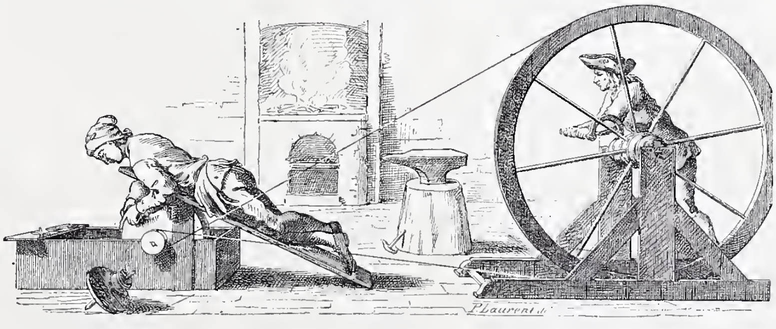


Fig. 743. — Taillandier blanchissant une pièce, d'après une gravure de Bénard (XVIIIe siècle).

« Dans la classe de la Grosserie, sont tous les plus gros ouvrages de fer, qui servent particulièrement dans le ménage de la cuisine, quoiqu'il y en ait aussi à d'autres usages ; voici les principaux : toutes sortes de crémaillères communes ou à trois barres, des sommiers, des hâtiers, des poëles, poëlons, lichefrites, marmites, chaînes et chaînons de cuisines, chapelles pour l'armée, grands et petits tripiers, pêles et broches de toutes espèces, chenets de fer, pincettes, feux de cuisines et de chambres, chevrettes de fer carré et fondu, tenailles à feu, fourneaux à distiller et faire des confitures, réchaux de fer, scies, fourches à fumier, truelles, essieux de fer, battans de cloches, fléaux, ferrures de canons, de moulins, de bateaux, de presses, et enfin toutes les montures de fer qui sont nécessaires aux ustenciles de cuivre servant au ménage, comme chaudcrons, platines, marmites, etc. C'est aussi dans la Grosserie qu'on met les piliers de boutiques, les masses, pinces, marteaux et pinçoirs et couperets à paveurs, les coins à bois et à carriers, les valets et sergens des menuisiers, les croes à puits et à fumiers, toutes les espèces de têtus, marteaux et décintroirs des maçons, limousins et tailleurs de pierres, les fers des poulies et autres semblables.

« Enfin la quatrième classe comprend tous les ouvrages qui se peuvent fabriquer en fer blanc et noir, par les taillandiers ferblantiers ; comme des plats, assiettes, flambeaux, aiguières et autres meubles pour le service de la table et de la chambre, lanternes, entonnoirs, râpes, lampes, boëtes à rasoirs, garde-vuë, garde-vent, girouettes, tourtiers pour pâtissiers, moules pour chandeliers, plaques de tolle, chandeliers d'écurie et quantité d'autres. »

Taillandier, *s. m.* — Artisan travaillant le fer et exécutant ou vendant les articles compris dans le commerce de la TAILLANDERIE. (Voir ce mot.) Les taillandiers formaient, avant la Révolution, une vieille et importante Communauté. Cette Communauté était divisée en quatre branches : 1° les taillandiers travaillant en œuvres blanches ; 2° les taillandiers-grossiers ; 3° les taillandiers-vrilliers-tailleurs de limes ; 4° les taillandiers-ouvriers en fer blanc et noir. Toutefois, chacune de ces branches pouvait entreprendre sur les autres, sans donner matière à contestation. La Communauté des taillandiers était régie par des statuts fort anciens, renouvelés et modifiés en 1572 et 1573, et enregistrés au Parlement en 1575. Ces statuts, confirmés en 1642, mettaient la Communauté entière sous le gouvernement de quatre jurés. Chaque année, deux de ces jurés étaient soumis à réélection. Les apprentis devaient faire cinq années d'apprentissage ; aucun maître ne pouvait avoir d'apprenti qu'après trois ans de maîtrise, et il lui était interdit d'en avoir plus d'un à la fois. Pour être reçu maître, il fallait, au sortir de l'apprentissage, exécuter un chef-d'œuvre. Les fils de maîtres, et ceux qui, étant apprentis, épousaient la fille de leur patron, étaient dispensés de ce chef-d'œuvre. Les veuves pouvaient continuer d'exploiter les ateliers et magasins de leurs maris décédés, et jouissaient de tous leurs privilèges, sauf le droit de prendre et de former des

apprentis. Chaque maître était, en outre, tenu d'avoir un poinçon spécial pour marquer ses ouvrages.

Taillans, *s. m. pl.* — Locution forézienne. Ciseaux.

Taille, *s. f.;* **Tailleur**, *s. m.* — Le substantif taille a, dans le domaine qui nous occupe, un grand nombre de significations se rattachant plus ou moins au verbe tailler, pris dans le sens de couper, retrancher, inciser. C'est ainsi que les architectes et les constructeurs appellent « taille des pierres » l'art de donner aux pierres la forme qu'elles doivent avoir, pour pouvoir prendre dans la construction la place qui leur est assignée, et par réflexion on nomme « pierres de taille » les pierres de dimensions telles, qu'on les peut tailler pour les utiliser ensuite dans l'érection d'un édifice. Philibert Delorme a écrit sur la taille des pierres. Celle-ci constitue, au surplus, un art particulier qui porte le nom savant de Stéréotomie. Ces divers termes sont fort anciens. Parmi les *Travaux faictz au chasteau et à la geôle de Caen* (1345), nous notons une dépense de 40 sols : « Pour faire de machonnerie deux sieux de pierre de taille, et haucher un costé de parpain de II piéz en la sale à la Reyne. » Comme conséquence de ce qui précède, on donna à ceux qui livraient la pierre et la débitaient le nom de « tailleurs » ou « entretailleurs de pierre ». Nous lisons dans le *Compte du monument élevé à la mémoire de Mme de Savoie en l'église de Malines* (1550) : « A Henry Van Eeghen, tailleur de pierres, la somme de CCC livres qui lui a esté payée tant à cause de marbre noir et pierres de Haynaut et aultres pierres par luy livrées, que aussy pour icelles avoir ouvréz, faict asseoir et mis à point, selon le marché et convention faict avecq luy, et dont il y a contrat passé... » Et plus loin : « A Matheus de Smet, entretailleur de pierres, par convention aussi faicte avec luy, etc. »

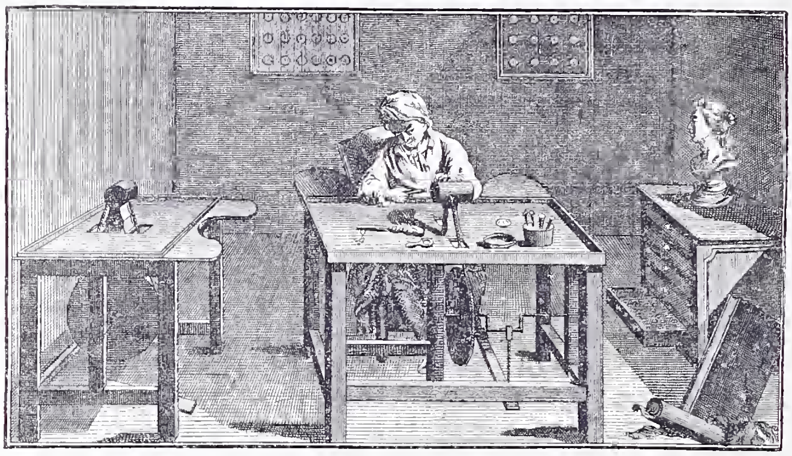


Fig. 744. — Atelier de tailleur en pierres fines, d'après l'*Encyclopédie méthodique.*

Par extension, ce nom de tailleur fut, à partir du XIIIe siècle, donné à tous les sculpteurs en pierre, bois, marbre, etc. Déjà Étienne Boileau, dans son *Livre des mestiers,* divise les Imagiers en deux branches distinctes : les « Imagiers peintres » et les « ymagiers tailleurs de Paris ». Et l'article Ier du titre LXI, qui concerne ces derniers, est ainsi conçu : « Quiconques veut estre ymagiers à Paris, ce est à savoir taillières de crucefiz, de manches à coutiaus et de toute autre manière de taille, quele que ele soit que on face d'os, d'yvoire, de fust, de toute autre manière d'estoffe... estre le puet franchement. » Cette qualification, au demeurant, fut, jusqu'à la fin du XVIe siècle, acceptée par les artistes les plus éminents. Le *VIIIe et dernier Compte de Jehan Abonnel, dit le Gros, receveur général des finances du duc de Bourgogne* (1436), n'en accorde point d'autre à Gilles de Backère, qui était chargé d'exécuter le tombeau et la statue de Michielle de France, destinés à l'église Saint-Bavon de Gand. Les *Comptes du château de Gaillon* (1497-1509) donnent également le titre de tailleur d'images à Jean de Bony, qui sculpta pour le cardinal d'Amboise la statue de saint Georges, celle de saint Jean, une Mélusine, des anges, etc. Une lettre de l'illustre sculpteur Michel Colombe, datée du 3 décembre 1511 (*Archives du Nord,* série B, n° 2221), qualifie « maistre Claux [Sleuter] (l'auteur du puits de Moïse à Dijon) » du titre de « souverain tailleur d'ymaiges ». Dans un acte du même temps et conservé aux mêmes archives, Michel Colombe est désigné : « habitant de Tours et tailleur d'ymaiges du Roy ». Enfin, nous savons qu'en 1599 les tables et les ouvrages de marbre faisant partie de la succession de Gabrielle d'Estrées furent estimés par « Robert Mainart, maistre tailleur de marbre ».

Comme la taille comprenait toutes les opérations de retranchement qu'on faisait subir à la matière, on éprouva le besoin de spécifier de quel genre étaient ces opérations; de là les expressions de *haute taille* et *basse taille,* synonymes de haut-relief et bas-relief. (Voir t. Ier, col. 258.) C'est ainsi que nous trouvons dans l'*Inventaire du duc de Berry* (1416) : « Uns tableaux d'ivoire, en deux pièces, où il y a plusieurs ymages de haulte taille très déliéement ouvrées, etc. » ; alors que dans l'*Inventaire de la royale abbaye de Saint-Père, en vallée de Chartres,* dressé par D. Bernard Aubert, en 1672, il est parlé de « François Marchand, maistre imagier d'Orléans », qui fut chargé de « faire les trois pièces de relief ou basses-tailles qui représentent les mistères de la Passion de Jésus-Christ ». Bien mieux, une *Lettre de Mme de Sévigné au comte de Bussy-Rabutin* (comprise dans les *Lettres de B. Rabutin,* t. II, p. 99) nous apprend qu'aux funérailles du prince de Condé, toutes les victoires de ce prince étaient figurées par des « basses tailles ».

Parfois, ce dernier terme est employé avec la signification d'émail translucide. (Voir t. II, col. 441.) C'est ainsi que les *Comptes des Menus Plaisirs* signalent au 20 décembre 1528 un payement de 328 livres à Renault Danet, orfèvre, « pour un petit coffret d'argent doré, taillé en esmaille de basse taille ». L'*Inventaire de Charles-Quint* (1536) mentionne : « Ung petit tableau d'or... fermant à deux ouvrans, ou milieu duquel est en esmaillure de basse-taille le crucifiement. » Enfin, on rencontre encore dans la description des pièces d'orfèvrerie le verbe *tailler,* pris dans le sens de graver. Comme exemple, on peut citer : « Une aiguière d'argent doré, taillée sur le couvescle, à un ront à trois fleurs de lis », comprise dans l'*Inventaire de l'hôtel Saint-Pol* (1420), et « deux coupes d'argent verneil doré, de taille douce », qui figurent dans l'*Inventaire de Gabrielle d'Estrées* (1599). Mais cette façon de parler est plus spécialement réservée pour la gravure d'impression. Pendant près de trois siècles, en effet, on a nommé *tailles de bois* les « estampes ou images gravées en relief sur une planche de bois », et *tailles-douces,* les images ou estampes gravées en creux sur une planche de cuivre. Pierre de l'Estoile, en son *Journal* (t. IX, p. 117), raconte qu'en 1608, Tavernier lui donna « quatre peintures en taille-douce,

faictes en Flandre contre le pape », et nous trouvons dans les archives communales de Lyon (*Actes consulaires*, série B B, reg. 170) le payement d'une somme de 150 livres à Antoine Burnan, « maistre tailleur de portraictz en taille-douce ». Enfin, ajoutons qu'en terme de graveur, chaque incision pratiquée sur le métal ou sur le bois porte le nom de taille.



Fig. 745. Taille-plume (XVIIe siècle).

En langage de lapidaire, on appelle également taille les façons qu'on fait subir aux pierres précieuses en les tranchant, en les usant, en les faisant passer sur la roue, pour mettre en état convenable leurs tables et leurs facettes. Le nom de tailleur, en conséquence, a été donné aux artistes et aux artisans chargés de ce travail. Rabelais (*Gargantua*, ch. XXIV) explique que son héros allait « veoir les lapidaires, orfebvres et tailleurs de pierreryes » ; et nous possédons les *Lettres patentes* par lesquelles, en 1571, Charles IX accorda à son « bien-aimé Olivier Codoré, tailleur et graveur en pierres précieuses », le privilège de faire imprimer et de publier le récit de son *Entrée* à Paris.

Taille. — Enfin ce mot avait une autre signification qu'il ne nous est pas permis d'oublier. Richelet en donne la définition suivante : « Deux morceaux d'égale grandeur dont l'un demeure à celui qui fait crédit et l'autre à celui qui prend à crédit, qu'on joint lorsqu'on prend quelque chose et sur lesquelz on marque ce qu'on prend au boulanger, au boucher, au cabaretier. — Marquez une pinte de vin sur la taille. — Marquez une douzaine de pains à la reine sur la taille. — Marquez cinq ou six livres de bœuf, de mouton, de veau sur la taille. — La taille est pleine, il faut payer. » Tallemant raconte plaisamment (*Historiettes*, t. V, p. 83) que son frère l'abbé « vouloit faire une taille pour marquer chaque fois que son père feroit un même conte. »

Taille-crayon, *s. m.* — Petit instrument de forme généralement arrondie, servant à tailler les crayons.

Taille-doucier, *s. m.* — Nom donné, au XVIIe siècle, aux imprimeurs qui tiraient les gravures en taille-douce. Cette expression, en 1690, n'était déjà plus d'un usage courant, car Richelet écrit, en parlant de ces artisans : « Il n'y a guère que le peuple qui les nomme *taille-douciers*. »

Taille-pain, *s. m.* — Couteau à large lame et carré du bout, dont on se servait pour couper le pain dans les couvents et les collèges. Une *Lettre de rémission* de Philippe II (1594-1597), conservée aux *Archives du Nord* (série B, n° 1791), accorde sa grâce à Marguerite Varet de la Gorgue, fille de Georges, hôte de la taverne du *Naviron*, laquelle, « grandement indignée de certains propos lubricques et tendant à son déshonneur » qui lui avaient été adressés par Jean Hayon, saisit un couteau dit « taille-pain et en lança en la gorge dudit Jean un coup duquel il se seroit incontinent affaibli, et tost après [auroit] terminé vie par trépas ».

Taille-plume, *s. m.* — Petit instrument en forme de pince, servant à tailler les plumes d'oie destinées à l'écriture. Ces précieux ustensiles furent très employés au XVIIe et au XVIIIe siècle. On s'appliqua même à leur donner des façons élégantes. (Voir fig. 745 et 746.) L'usage des plumes métalliques les a rendus inutiles.

Tailler, *v. a.* — Couper, inciser, graver. On trouve, au Moyen Age et à l'époque de la Renaissance, ce verbe également employé avec la signification de sculpter. « Ung escrin d'yvire et ung couvescle à feste, taillé d'ymagerie. » (*Invent. de Charles V*, 1380.) « Vous devez savoir que anciennement, et à présent il peut avoir environ cent ans, il y ot un seigneur en Béarn qui s'appeloit Gaston, moult vaillant homme aux armes durement, et fut enseveli en l'église des frères mineurs moult solennellement à Orthez, et là le trouverez et verrez comme il fut grand de corps et comme puissant de membres il fut, car en son vivant en beau letton il se fit former et tailler. » (Froissart, *Chroniques*, t. IX, p. 308, à l'année 1388.) « En un coffre taillé estant en ladicte tournelle, ouquel souloit avoir un eserin marqueté et ferré d'argent doré... » (*Invent. des joyaux de la Couronne;* château de Vincennes, 1418.) « Ung Jésus taillé de marbre. » (*Invent. de Marguerite d'Autriche*, 1524.) « A Guillaume Hérondelle, orfèvre, sur tant moins pour l'or, ouvraige et façon d'une layette, en façon d'escriptoire, sur laquelle ledit Seigneur (le roi) fait accommoder une grant pièce d'agathe taillée : IIIIc L livres. » (*Dépenses secrètes de François Ier*, 27 septembre 1538.) Enfin, Ronsard écrit dans sa *Première Églogue* (*Œuvres complètes*, t. V, p. 12) :

> Trois petits enfans nuds de jambes et de bras,
> Tailléz au naturel, tous poteléz et gras,
> Sont gravéz à l'entour...

A partir du XVIIe siècle, le verbe tailler n'est plus usité dans ce sens que pour la gravure des pierres dures.

Taillerie, *s. f.* — Locution ancienne. Établissement où l'on taille. Autrefois atelier des tailleurs d'habits. « Ledit Regnant, pour une establie, pour la taillerie Monseigneur Philippe, V sols VI deniers. » (*Journal de la dépense du roi Jean en Angleterre*, 1359-1360.) Aujourd'hui, on n'emploie plus guère ce substantif que pour désigner les ateliers où l'on façonne les pierres fines.

Tailloir, *s. m.;* **Tailloer**, *s. m.* — Synonyme de tranchoir. (Voir ce mot.) Sorte de plaque ronde ou carrée, sur laquelle on taillait et tranchait la viande. On fabriquait les tailloirs en métal ou en bois. Pour les princes et les rois, ils étaient en métal précieux. Joinville décrit : « Un grant taillouer d'or, chargé de joiaus à pierres précieuses. » Dans l'*Inventaire de Louis Ier, duc d'Anjou* (1368), nous relevons : « Sis tailloers d'or, quarréz à XXIIII caras, garnis de sonages sur les bors pesans tous, au marc de Troyes, V marcs IIII onces VI deniers. — Sis tailloirs d'argent blancs, quarréz, desquelz les bors sont doréz, pesanz chascun VII mars. » Chez les bourgeois, les marchands, et dans les intérieurs relativement modestes, ils étaient en cuivre et plus souvent encore d'étain. On lit dans le curieux recueil de dialogues français-flamands, connu sous le nom de *Livre des mestiers :*

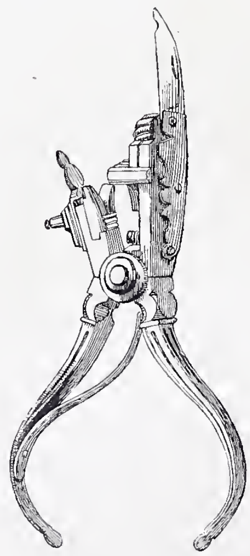


Fig. 746. — Taille-plume (XVIIIe siècle).

> Encor faut-il avoir
> Plas d'estain et platiaus,
> Escuelles et sausserons,
> Salières et tailloirs,
> Et candeleirs en cuèvre.

Et l'amusant guide de civilité puérile et honnête, qui a pour titre les *Contenances de la table*, contient cette utile recommandation :

> Enfant, tu dois prendre du sel
> Dessus ton tailloir et saller
> Ta viande pour mieux valoir,
> Ou dedens ung autre vaissel.

Enfin, nous savons que l'on faisait encore des tailloirs de pain, qui s'imbibaient du jus des viandes que l'on découpait, et qu'on jetait ensuite dans le pot aux aumônes. Racontant une tentative d'empoisonnement à laquelle le comte de Foix échappa très heureusement, Froissart écrit (*Chroniques,* t. IX, p. 324) : « Le comte de Foix ouvrit la bourse et prit de la poudre et en mit sur un tailloir de pain, et puis siffla un levrier que il avoit de léz (près) lui, et lui donna à manger. Sitôt que le chien ot mangé le premier morsel, il tomba les pieds dessus et mourut. »

Au XVIIe et au XVIIIe siècle, on se servait encore du mot tailloir pour désigner un ustensile de cuisine en bois, sorte de tablette, soit ronde, soit carrée, sur laquelle on taillait et coupait la viande. Aujourd'hui, ce mot a cessé d'être en usage.

TAILLOIR est aussi un terme d'architecture. Il est presque synonyme d'abaque, avec cette différence que

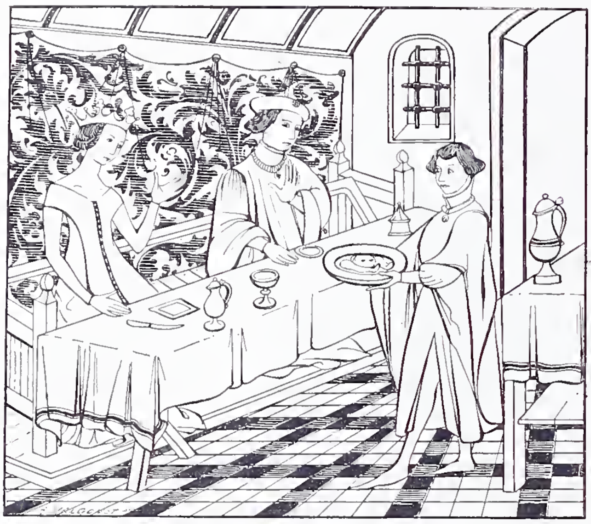


Fig. 747. — Tailloirs,
d'après une miniature du manuscrit 5193
de la Bibliothèque de l'Arsenal.

l'abaque est un tailloir simple, tandis que le tailloir est un abaque compliqué, c'est-à-dire découpé, comme cela se produit dans le chapiteau corinthien et le chapiteau composite.

Taillure, *s. f.* — Terme de brodeur. Se disait des ouvrages exécutés en application, avec des figures ou des ornements de rapport *taillés* et découpés dans divers tissus et appliqués sur un fond également en étoffe. C'était le même mot que ENTRETAILLURE. (Voir t. II, col. 495.) Dans les *Inventaires des meubles de la Couronne,* nous relevons la description suivante, relative à une chambre offerte par Louis XIV à Mlle de la Vallière : « Un emmeublement de taillure d'or et d'argent par carreaux, fond rouge, avec des chiffres d'or et octogones, où il y a plusieurs devises d'or et d'argent et soye, appellée anciennement l'emmeublement de Pan, consistant en un lit complet, un tapis de table, un daix et une tapisserie. »

Tain, *s. m.;* **Tein,** *s. m.* — Nom donné à l'étain avec lequel on étame les glaces. Autrefois, on écrivait tein. « 25 febvrier (1680) — à Briot, miroitier, pour son payement d'avoir mis au tein et posé plusieurs glaces de miroirs dans l'appartement de Mlle de Blois, 425 livres. » (*Comptes des Bastimens du roi;* Saint-Germain, t. Ier, col. 1261.)

Taincturier, *s. m.;* **Tainturier,** *s. m.* — Voir TEINTURIER.

Tairelle, *s. f.* — Nom donné à la tarière. (Voir TAIGNON.)

Taison, *s. m.* — Sorte de tasse.

Talanche, *s. m.* — Droguet qui se fabriquait dans plusieurs localités de la Bourgogne. Il était fait avec de la laine sur fil ; mais le fil en était filé gros, et la laine commune et grossière.

Talbot, *s. m.* — Terme poitevin. Morceau de bois que les paysans attachent au cou de leurs chiens, pour les empêcher de courir et d'attaquer les personnes qui passent.

Talc, *s. m.;* **Talque,** *s. m.* — Silicate anhydre de magnésie, réduit en poudre, qu'on emploie à différents usages. Les trois citations suivantes nous apprennent que le talc, au siècle dernier, a été utilisé pour faire des statues et des bustes moulés. La première de ces citations, empruntée aux *Annonces, affiches et avis divers* du 13 septembre 1780, est ainsi conçue : « M. Merchi, sculpteur, qui a annoncé une souscription pour les statues des cinq premières danseuses de l'Opéra, exécutées en talc, ayant 18 pouces de haut, est en état de les délivrer aux souscripteurs. Les amateurs sont invités à venir les voir dans son atelier, place du Louvre, près du jardin de l'Infante, où l'on voit aussi les bustes des mêmes danseuses, de grandeur naturelle, et celui de *M. Piccini,* en grand et en petit. » La seconde, relative aux mêmes statuettes, est tirée de la *Correspondance secrète* de Métra et porte la date du 25 avril 1781 : « Les vers que je vous ai envoyés en l'honneur de nos cinq plus agréables danseuses, y est-il dit, ont été faits à l'occasion des bustes en talc que M. Merchi, l'un de nos sculpteurs, offre à bon marché au public. J'ai parcouru dernièrement son attelier, c'est une galerie de portraits de nos plus jolies coquines ; ce spectacle est très agréable. » (T. XI, p. 221.) Notre troisième citation, tirée du *Journal de Paris* (n° du 25 juin 1782), montre que le sculpteur Merchi n'était pas alors le seul à employer avec succès cette matière : « Le sieur Lucas Montigny, sculpteur, rue de la Chaussée-d'Antin, la première porte cochère à droite après celle du dépôt des Gardes françaises, vient de terminer les modèles des statues en pied (dans la proportion de 20 pouces chacune) de Molière, Corneille, Racine, Crébillon et Voltaire, pour être exécutés en bronze..... Il propose de fournir aux amateurs ces mêmes figures en talque bien réparées, pour la somme de 300 livres. — On donnera 150 livres en souscrivant, et les 150 livres restantes, lors de la livraison, pour laquelle l'artiste ne demandera que le temps nécessaire au réparage des figures dont les moules sont faits. »

Tallevanne, *s. f.;* **Tallevane,** *s. f.* — Sortes de pots de grès, dans lesquels on mettait, en Normandie, le beurre salé ou fondu, qu'on expédiait dans les différentes villes de France. « Des beurres de provision, dans de longs pots de grès, que l'on nomme tallevanes..... » (Genlis, *Maison rustique,* t. II, p. 49.)

Taloche, *s. f.* — Terme de maçon. Nom donné à la planche mince, de forme rectangulaire et munie d'une poignée, dont on se sert pour appliquer et étendre le plâtre frais, soit sur un mur, soit sur un plafond.

Talon, *s. m.* — Terme d'architecture. Moulure concave par le bas, et convexe par le haut, qui fait l'effet contraire de la doucine. On l'appelle « talon renversé » lorsque la partie concave est en haut.

Tamaris, *s. m.* — Bois français qui croît dans le Languedoc, dont les feuilles et les fruits ont longtemps servi aux teinturiers, en place de noix de galle, pour teindre en noir. Pendant tout le Moyen Age et même au XVIIe et au XVIIIe siècle, on s'est plu à reconnaître au tamaris des propriétés médicinales. Il est mentionné, dès le XIIIe siècle, parmi les bois employés par les faiseurs de barils. L'ar-

ticle VII du titre XLVI du *Livre des mestiers* porte : « Li Barillier pueent faire baris de fuz de Tamarie et de Brésil et vendre et achater, sans garder l'ordenance devant dite. » Savary nous donne la raison de cette préférence. « On en fait, nous dit-il, de gobelets et des petits barillets, dans lesquels ceux qui sont attaqués du mal de rate mettent du vin pour leur boisson ordinaire. » Une mention de Piganiol de la Force (*Description de la France,* t. II, p. 558), empruntée à sa description du Trésor de Saint-Denis, vient confirmer le dire de Savary. Il y est parlé, en effet, d'une « tasse de bois de tamaris, dont on dit que saint Louis se servoit pour se préserver du mal de rate ».

Tambac, *s. m.* — Alliage brillant d'or et de cuivre, imitant l'or. (Voir TOMBAC.)

Tambour, *s. m.* — Dans le langage de l'ameublement, ce mot a plusieurs significations. Tout d'abord c'est un terme d'architecture qui sert, à partir du XVIIe siècle, à désigner ce que, avant cette époque, on nommait un PORCHE DE CHAMBRE (voir ce mot), c'est-à-dire une construction légère faite en maçonnerie ou en menuiserie, percée d'une ou de plusieurs portes, et qu'on établit à l'entrée d'un édifice ou d'une pièce, pour empêcher l'air du dehors d'y pénétrer directement. « A côté de la porte d'entrée est une cloison carrée de bois de sapin formant un tambourg. » (*Description du palais archiépiscopal de Lyon,* dressée à la suite de la mort de M. de Villeroy, 1731.) Les tambours furent perfectionnés au XVIIIe siècle par le sieur Genneté, « premier physicien de l'empereur », qui construisit en 1752 un tambour modèle, dont les portes s'ouvraient et se fermaient d'elles-mêmes. L'*Avant-Coureur* du 25 janvier 1762 consacre à ce tambour un article assez long, que nous croyons devoir résumer comme suit : Pour empêcher toute communication d'air entre deux salles qui se communiquent et leurs antichambres, on a imaginé le tambour. L'organisation principale consiste en deux portes s'ouvrant « tant en dedans qu'en dehors et se refermant toujours d'elles-mêmes, avec la plus grande vitesse, sans être poussée par aucun ressort ni tirée par des poids ». Chacune se meut « sur deux pivots ordinaires. Elle est à plomb sur elle-même en toutes sortes de situations. » On en a rendu le jeu si aisé « qu'un domestique, ayant les deux mains embarrassées d'un plat ou autre chose », peut pousser légèrement la porte qui s'ouvre devant lui, qu'il entre ou sorte, et qui, « dans les deux cas, se referme sur lui avec une grande vitesse ». Il y a toujours une des deux portes fermées quand on ouvre l'autre, parce que, par la construction, aucune ne peut rester ouverte. Ce qui l'en empêche n'est autre chose qu'un simple coin *à fourche courbée et à double pente,* posé sous la porte. Ce coin formant un petit plan incliné, courbé, tant vers la porte que vers le montant, donne à la porte la liberté de s'ouvrir en glissant sur le plan, quelle que soit la légèreté avec laquelle on la pousse ; dès qu'on cesse de la pousser, elle revient d'elle-même de dessus le plan et se ferme avec vitesse ; le tout sans qu'elle quitte jamais la perpendiculaire, ni que ses pivots changent de place. Ces deux portes rasent le plancher et ferment aussi exactement que toute autre porte.

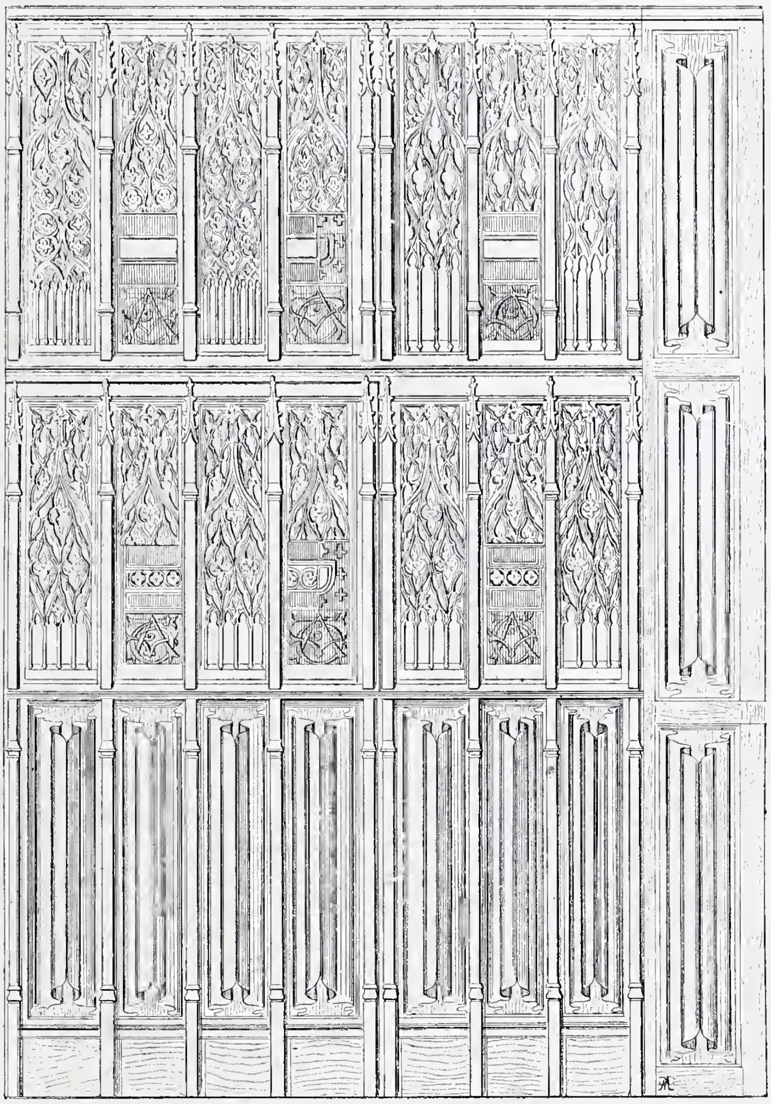


Fig. 748. — Tambour en bois sculpté (élévation) provenant du château de Clères (Seine-Inférieure), détruit en 1862.

TAMBOUR. — Les architectes et les constructeurs emploient encore ce mot pour désigner les assises de pierres rondes qui, superposées, forment une colonne ; et aussi chaque pierre dont est composé le noyau d'un escalier à vis.

TAMBOUR. — Est également le nom qu'on a donné, pendant deux cents ans, à un appareil qui, dans le commerce, était plus prosaïquement nommé CHAUFFE-CHEMISE. « Les Boisseliers, écrit Richelet, appellent chauffe-chemise ce que les dames nomment tambour. C'est une machine de bois, en forme de caisse de véritable tambour, haute de quatre et cinq pieds et large d'un et demi, avec un couvercle, au milieu de laquelle on a tendu un réseau à claire-voie, sur lequel on met une chemise ou autre linge, et sous lequel il y a une poile pleine de charbons ardens pour chaufer ce linge ou cette chemise. Ce tambour est commode l'hiver, ajoute Richelet, et bien imaginé. » On rencontre quelques-uns de ces tambours dans les anciens *Inventaires ;* mais, particularité assez curieuse, on les trouve surtout dans le Midi. « Un vieux tambour pour chauffer le linge. » (*Invent. de Marie Sibon ;* Marseille, 1755.) « Un tambour à

chauffer le linge. » (*Invent. de Jean Salva;* Marseille, 1790.)

Tambour. — C'est encore le nom qu'on donne au cylindre rembourré, dont les dentellières font usage pour confectionner ou raccommoder certaines sortes de dentelles, et à un métier circulaire ou ovale, qu'on peut poser sur ses genoux, et sur lequel l'étoffe est tendue et disposée de telle façon, qu'on la brode avec des aiguilles crochues, dont on se sert pour attirer la soie ou le coton d'un côté à l'autre. Le *Dictionnaire des arts et métiers* de 1767 dit que cette manière de broder est récente et qu'elle a été apportée du Levant. Cependant, dès 1757, nous voyons Lazare Duvaux (*Livre journal,* t. II, p. 322) fournir à Mme de Pompadour : « Deux aiguilles à tambour, à manche d'ivoire garni d'or » ; et dans l'*Inventaire de Marie-Josèphe de Saxe,* dauphine de France, nous relevons : « Une aiguille à broder au tambour, de cristal de roche, garnie en or... dans un étui de galucha. » Peut-être est-ce de ce dernier meuble que parle Dufort de Cheverny lorsqu'il écrit (*Mémoires,* t. Ier, p. 102) : « J'ai vu la Dauphine assise devant un métier, travaillant au tambour, dans une petite pièce à une seule croisée, dont le Dauphin faisait sa bibliothèque. » Ajoutons que Mme de Genlis raconte dans ses *Mémoires* (édit. Barrière, p. 75) que chez Mme de Puysieux, elle brodait au tambour. Bachaumont nous fournit, en outre (*Mém. secrets,* t. XVII, p. 117), le curieux entrefilet suivant, daté du 17 avril 1781 : « Une dame, amatrice d'Horace, promet pour prix, à celui qui traduira quelques odes de ce poète, une veste rose et argent qui est sur son tambour. » C'est dans le numéro 93 du *Journal de Paris* qu'on lit cette annonce singulière. Enfin on remarque dans l'*Inventaire du duc Charles de Lorraine* (Bruxelles, 1781) : « Un grand tambour, monté sur trois pieds, incrusté en nacre de perles. » On voit que, dès son origine, le tambour avait été accueilli par les personnages les plus en vue. C'est ce que confirment, au reste, l'auteur du *Dictionnaire critique, pittoresque et sentencieux* (Lyon, 1768, t. III, p. 103), lorsqu'il nous apprend que la navette et le tambour avaient partout, de son temps, remplacé le rouet, jadis, lui aussi, fort à la mode, et Mercier qui écrit dans son *Tableau de Paris* (t. IV, p. 71) : « Les femmes ne tiennent plus en main ni l'aiguille à coudre, ni l'aiguille à tricoter, elles font du filet ou brodent au tambour. » L'usage du tambour était alors général. La Révolution le fit disparaître avec nombre d'autres distractions moins innocentes.

Tambour chantant. — Nom donné à « un métier pour broder à la grecque, fait en forme de tambour de basque, porté sur un pied et mobile en tout sens... Il porte un petit orgue à rouleau qui joue différents airs, tandis que la travailleuse s'en sert pour broder. » (*Avant-Coureur* du 11 janvier 1762.) Ce meuble ingénieux était fabriqué par le sieur Dulac, rue Saint-Honoré, près de l'Oratoire.

Tambour. — Est encore le nom d'un instrument dont se servent les Doreurs. (Voir t. II, fig. 119.)

Tambourin, *s. m.* — On rencontre ce substantif, à la fin du XVIIe siècle, avec la signification de Tabouret. Nous relevons dans l'*Inventaire du maréchal d'Humières* (Lille, 1694) : « Quatre tambourins couverts de brocatelle, etc. »

Tamis, *s. m.* — Ustensile qui sert à passer les liquides épais ou les substances pulvérisées. On fait des tamis de différentes tailles et de différentes matières. Les uns sont en toile métallique, les autres en soie ou en crin. Les plus nombreux ont la forme de petits tambours.

Tampon, *s. m.* — Terme de tapissier. Grosse cheville en bois, que l'on enfonce dans un mur pour faire tenir les vis qui soutiennent les porte-embrasses, patères et autres objets ou ornements de même nature. C'est aussi un petit paquet de linge, avec lequel les ébénistes appliquent le vernis.

Tanalha, *s. f.* — Locution bordelaise et gasconne. Tenaille pour saisir le bois et le charbon. Ces tenailles, qu'on rencontrait autrefois dans toutes les garnitures de foyer, ont été remplacées par nos pincettes. « *Item,* doas tanalhas de fer per lever le carbon. » (*Invent. de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André;* Bordeaux, 1442.)

Tanevot, *s. m.* — Terme de menuiserie. Moulure ayant la forme du quart d'un ovale, avec filet et dégagement.

Tanné, *adj.* et *s. m.;* **Tané,** *adj.* et *s. m.;* **Tasné,** *adj.;* **Tenné,** *adj.* et *s. m.* — Nom donné à la couleur du tan, c'est-à-dire à un ton fauve ou brun roux, et par extension aux tissus de cette nuance. Dans presque tous les *Comptes* de la première moitié du XIVe siècle, il est surtout question



Fig. 749. — Dame brodant au tambour, d'après le *Billet doux* de Lawreince.

de Marbrés. Dans les *Comptes* postérieurs, ce sont les tannés, c'est-à-dire les draps fauves, qui tiennent le premier rang. Pour ne citer que quelques exemples, nous mentionnerons : « Une chambre tané, où il a coutepointe, ciel, chevecier et courtines entour le ciel, de tartaire, tennée, et la chambre de cendal tenné. » (*Invent. de Clémence de Hongrie,* 1328.) « Ung couvertoer de brunette sur tanné, fourré de menu ver. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) « Ung grand charlit cordé, garny de couete, d'une souille de toille. — Une couverture de tanné, laquelle couverture Huguete a fait faire, etc. » (*Invent. du château de la Ménitré,* 1471.) « Ung pavillon de taffetas gris et tasné. » (*Invent. du duc de Bourbon ;* Aigueperse, 1507.) « Une douzaine d'aulnes de veloux, de satin et de taffetas noirs et tannéz. » (*Mém. du maréchal de Vieilleville* dans *Mém. relat. à l'hist. de France,* t. XXXII, p. 328.) « Au partir de là, fut présenté à la Royne, de la part du Roy, un carrosse couvert de velours tanné, avec le clinquant d'argent, le dedans de velours incarnat en broderie d'or et d'argent, les rideaux de damas incarnat, tiré par quatre chevaux gris. » (*Chronologie septennaire* de Palma Cayet, à l'année 1600.) « Un lit imparfait de velours tanné cramoisy, tout remply de figures de broderie d'or et d'argent emboutics, représentant l'Enlèvement de la belle Hélène,



S. Hugard del. Maison Quantin, imp.-éd.

TAPIS DE TABLE

BRODÉ AU PETIT POINT (XVIe SIÈCLE)

consistant en trois pantes, deux soubassemens, fonds et dossier. — Un emmeublement de velours tanné rosin cramoisy, en broderie, avec camayeux d'histoires de l'Ancien Testament. » (*Invent. du mobilier de la Couronne,* 1673.) Il est à remarquer que le tanné, rangé parmi les couleurs sombres et modestes, fut épargné par les *Édits* prohibitifs. La *Déclaration du Roy* (Henri II) *pour la défense du luxe,* en date du 12 juillet 1549, interdit à toutes les personnes au service des princesses ou dames, autres que celles de la famille royale, de porter d'autres velours « que noir ou tanné » ; et comme quelque doute était resté dans l'esprit des magistrats chargés de l'application de cette déclaration, le 27 octobre 1550, ayant à se prononcer sur cette question « si le tanné en soye est compris dans les estoffes de couleur » dont l'usage était prohibé, le Conseil déclara que cette nuance n'était point défendue. (*Traité de police,* liv. III, tit. Ier, chap. IV, p. 364 et 365.)

Tanner, *v. a.* — Préparer des cuirs en les laissant séjourner dans des fosses pleines de tan. On tanne les cuirs pour en resserrer les pores, les rendre plus solides et imputrescibles.

Tanquart, *s. m.* — Pot à bière. Ce mot se rencontre chez Rabelais et dans quelques auteurs du XVIe siècle.

Tante, *s. f.* ; **Tantier,** *s. m.* — Orthographe arbitraire de TENTE (voir ce mot), prise dans le sens de pavillon ou tenture intérieure d'une pièce, d'un appartement. « En la chambre près de la chappelle — une tante, d'un viel drap, à dresdoux et deux rideaux. » (*Invent. du château de Chanzé,* 1471.) « A Marguerite Deu, marchande toillière, demourant à Paris, la somme de quarante-sept livres deux sols quatre deniers tournois, à elle ordonnée, pour son payement de deux cens cinquante-sept aulnes de grosse toille de Houdan, par elle vendue, fournye et livrée pour le Roy nostre dict Seigneur, à raison de III sols VIII deniers tournois pour chacune aulne prinse en son logis audict Paris le XXIIIe jour de février MVc XLVI dernier passé, pour servir à faire une grande tante pour mectre par hault au bout du grand jeu de Paulme faict de neuf pour ledict Seigneur, dedans les fosséz de son chasteau de Sainct-Germain-en-Laye, pour garder et deffendre que le soleil n'entre audict jeu, et qu'il n'empesche aux joueurs, pour ce cy XLVII livres II sols IIII deniers. » (*Comptes des Bastimens du Roy,* 1548-1550).

On trouve également, au XVe siècle, le substantif tantier avec la signification de fabricant de tentes ou de tentures, c'est-à-dire de tapissier. « En la présence de moy..., nottaire du Roy nostre Sire, Nicolas Fagot, tantier et tapissier ordinaire dudit Seigneur, a confessé avoir eu et receu de sire Jehan Lalemant..., la soe de trois cent quatre-vingt-dix-huit livres cinq sols tournois, pour le parfait de XVc IIIIxx XIIIL tournois, à luy ordonnée par ledict Seigneur, tant pour ce qu'il luy reste de la menaige, voiture et conduite depuis Naples jusqu'en la ville de Lyon, de plusieurs tapisseries, librairies, painctures, etc. » (*Transport d'œuvres d'art de Naples au château d'Amboise,* 1495.)

Tanture, *s. f.* — Voir TENTURE.

Taouletto, *s. f.* ; **Taoulié,** *s. f.* ; **Taouret,** *s. f.* — Locutions provençales. Petite table, établi de tailleur et aussi tailloir de cuisine, c'est-à-dire planche à rebords sur laquelle on fait les hachis.

Taoulo, *s. f.* ; **Taouro,** *s. f.* — Locutions provençales. Table, table à manger, table de travail, etc.

Taoulo-fermado, *s. f.* — Locution provençale. Petite armoire ou buffet, de la hauteur d'une commode ordinaire, fermant avec des volets, et dont la tablette supérieure sert de table.

Tapecu, *s. m.* ; **Tape-cul,** *s. m.* — Nom trivial, donné à certaines balançoires se composant d'une poutre mise en équilibre sur un pivot central. Les personnes qui veulent se balancer se placent aux deux extrémités du tapecu.

On a aussi donné ce nom, au XVe et au XVIe siècle, à des guichets pratiqués dans une porte plus grande et qui, se refermant brusquement sur la personne qui venait de passer, la frappaient par derrière, d'où leur nom. On lit dans le *Discours sur le siège de Beauvais par Charles le Téméraire* (publié par Vallet en 1622) : « Et tantost après vindrent asseoir cinq guidons et deux estandarts au plus près du tape-cul d'icelle porte, rompirent l'huis dudit tape-cul, vindrent gaigner la loge des portiers ; et comme ils estoient à ce faire, furent plusieurs des leurs tués par ceux de la ville. »

Tapée, *s. f.* — Terme de menuisier. Réunion de planches ou de fragments de bois collés ensemble pour produire une saillie plus grande, et qu'on débillarde ou qu'on sculpte.

Taper, *v. a.* — Terme de doreur. C'est coucher les blancs d'apprêt pour la dorure. On se sert de ce terme parce que cette opération se fait en frappant à petits coups les parties à dorer, pour mieux faire pénétrer le blanc dans les creux de l'ornementation. Les peintres décorateurs, quand ils peignent des surfaces ornées de reliefs, emploient ce même mot pour désigner une opération analogue.

Tapette, *s. f.* — Outil de doreur. Petit tampon pour étendre le vernis sur le cuivre, et pour taper les bois qu'on veut dorer.

Taphetas, *s. m.* — Orthographe ancienne de TAFFETAS. (Voir ce mot.)

Tapiré, *s. m.* — Bois de placage exotique, employé dans l'ébénisterie et la marqueterie, provenant des Indes occidentales ; il est plein, d'une couleur rouge et jonquille, et répand une très bonne odeur.

Tapis, *s. m.* ; **Tappiz,** *s. m.* — Pièce d'étoffe, le plus souvent de tapisserie ou de drap brodé, que l'on étend par terre, ou dont on couvre une table. L'usage des tapis est fort ancien. Joinville, en ses *Mémoires* (t. Ier, p. 26), raconte avoir vu à maintes reprises que « audit temps d'esté, le bon roy (saint Louis) venoit au jardin de Paris, une cotte de camelot vestue, ung surcot de tiretaine sans manches et un mantel par-dessus de sandal noir, et faisoit là estendre des tapiz pour nous seoir empréz luy, et là faisoit despécher son peuple diligemment, comme vous ay devant dit du bois de Vincennes ». L'habitude de s'asseoir sur des tapis était alors générale. On lit, en effet, dans le *Roumans de Berte aus grans piés :*

> En la chambre s'assieent tout troi sur les tapis.

Mais, à cette époque, les tapis et surtout les tapis velus constituaient un très grand luxe. Les seigneurs seuls foulaient aux pieds ces beaux tissus ; dans les maisons bourgeoises et chez les gens de moindre fortune, on garnissait, en hiver, le sol de sable fin et de paille, et en été de feuillage. Un document de 1448, cité par Du Cange, nous apprend qu'au XVe siècle, il en était encore ainsi dans beaucoup d'habitations : « Ne pooient lesdits habitans... prendre herbe esdits marais, se n'estoit les samedis après disner et autres festes, pour joncquier leurs maisons. » Même chez les princes, la paille était parfois associée aux tapis pour couvrir le sol. C'est du moins ce qu'on peut conclure du passage suivant du roman de *Berte aux grans piés,* déjà cité :

> Et Symons, fait le feu, qui n'ot pas cuer vilain
> Entour li font estendre tapis et blanc estrain.

Cette constatation était indispensable, en présence du nombre considérable de tapis dont il est question dans les textes du XIVe et du XVe siècle, même dans ceux concernant les simples particuliers, puisque Eustache Deschamps, dans sa *Ballade pour les nouveaulx mariéz,* écrit :

> Il vous fault pour vostre mesnage,
> Entre vous, mesnagers nouveaulx,
> . . . .
> Chambres, tapis, carreaux d'ouvrage.

Mais ces tapis n'étaient point, comme on aurait pu croire, destinés à être étendus sur le sol. Ils servaient le plus souvent de tentures et couvraient la muraille qu'ils étaient chargés de décorer. Parfois, on s'en servait pour draper et encourtiner les lits, comme Charlemagne (voir la *Chronique rimée de Ph. Mouskes,* t. Ier, p. 446), qui, dans son testament, réunit ses « tapis et gourdines ». On en couvrait les chaires dans lesquelles le roi prenait place. (Voir plus loin : TAPIS A CHAIÈRE.) On s'en servait aussi comme de couvre-pieds. (Voir TAPIS A COUCHE.) Etc. Mais ce qu'on ne saurait trop répéter, c'est que jusqu'au XVIe siècle, par le mot tapis, on entendait le plus souvent des tapisseries et non pas exclusivement des tapis de pied. Ajoutons qu'à cette époque, les tapis à haute laine et même les tapis d'Orient étaient employés comme tenture. Les exemples suivants vont le prouver du reste :

Pour une chambre vermeille de tappiz, dont il y en a VI de V aunes de lonc, et II aunes de lé, qui sont seméz de pappegaus armoiéz de France et seméz de papeillons armoiéz de Bourgongne et entre deux seméz de treffles d'argent. Et sy en y a IV de IV aunes de lonc et de II aunes de lé, tous faiz desdites armoieries, tenanz XCII aunes [à] XXX sols pour aune, valent CXXXVIII livres. (*Parties de Jehan le Tapissier pour le sacre de Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe le Long,* 1316.)

Jehan du Tremblay, tapissier, pour IV tapis vers, armoiés aus cornes aus armes Mons^{gr} le duc d'Orliens, contenans sur tout XXXII aunes quarrées ; c'est assavoir chascun de quatre aunes de lonc et de II aunes de lé, bailliées et livrées au terme de Pasques, pour mettre et tendre entour le lit dudit Mons^{gr} le duc, XIV sols parisis l'aune, valent XXII livres VIII sols parisis. (*Comptes d'Étienne de la Fontaine, argentier du roi Jean,* 1352.)

Philippot Dogier, pour II tapis vermeulx de laine, contenant sur tout XXXVI aulnes quarrées... pour tendre autour et environ de la chambre de ladicte Dame. (*Dépenses pour le mariage de Blanche de Bourbon avec Pierre le Cruel,* 1352.)

Un grand tapis de l'*Histoire de Judic,* contenant iij aulnes et I quartier de lonc, et viiij aulnes demy-quartier moins de lonc, prisié XXXVI francs. — Un grand tapis de l'*Histoire du Vieil Testament* et du *Nouvel,* tenant iij aulnes I quartier moins d'aulne, et XX aulnes et I quartier de lonc, prisié C francs. (*Compte de l'exécution du testament de Jehanne d'Évreux, femme de Charles le Bel,* 1372.)

I tapis à deux chateaux et à deux personnages au milieu. (*Invent. du chastel de Chasteau-Regnart. — Cour des comptes de Provence,* années 1423 à 1436.)

On pourrait multiplier ces citations. Celles-ci suffisent, croyons-nous, à établir l'emploi très général qu'on faisait, à cette époque, du mot tapis, pour désigner les tentures. S'il en fallait une preuve nouvelle, on la trouverait dans l'*Inventaire de Charles V* (1380) où, à côté de 143 tapis velus, destinés à garnir le sol et à couvrir certains meubles, on relève 129 « tapis d'armoieries » et 37 « tapis à imaiges », qui avaient pour mission de décorer les murailles. Ajoutons que parmi ces derniers se rencontraient des suites célèbres : l'*Histoire de Godefroid de Bouillon,* la *Vie de saint Théséus,* la *Vie de saint Denis,* l'*Histoire d'Amis et Amie,* les *Sept péchés capitaux, Fleurence et Romme,* les *Neuf preux, Bonté et Beaulté,* etc., grandes compositions qui ont leur place marquée dans les fastes de la tapisserie.

Cette façon de parler se continua pendant tout le XVe et même le XVIe siècle, bien qu'à partir de la Renaissance, les tapis d'Orient étant devenus plus nombreux, on ait éprouvé le besoin d'établir une sorte de classification entre eux, suivant les usages auxquels ils s'adaptaient plus spécialement. C'est ainsi que dans l'*Inventaire de Marguerite d'Autriche* (1524) on distingue les tapisseries des tapis velus, et, parmi ces derniers, ceux qui sont destinés à être étendus par terre, à être placés « sous les pieds de Madame, quand elle est en Conseil », ou « devant le lict », ou encore « sur tables », ou « sur buffectz ». Néanmoins, pendant de longues années, la confusion persista. Les *Archives du Nord* (série B, n° 2436) conservent un acte de 1543, portant le remboursement à Pierre Damant, conseiller, garde des joyaux de l'empereur, de 477 livres pour diverses tapisseries dont « ung bien grant tappis de l'Arbre à Jessé (*sic*) » ; et Pierre de l'Estoile, en son *Journal* (t. III, p. 199), racontant l'assassinat du duc de Guise, écrit : « Sur ce pauvre corps mort fut jetté un meschant tapis, et là laissé quelque temps gisant et exposé aux opprobres et moqueries des courtizans qui l'appeloient le *beau Roy de Paris* (nom que Sa Majesté lui avoit donné). » Or nous savons par Palma Cayet que le tapis qu'on jeta sur le cadavre du prince était une pièce de la tapisserie garnissant la chambre, et que le tapissier du roi était justement en train de déposer au moment de l'assassinat.

A partir du XVIIe siècle, cette confusion cesse, et il est presque toujours facile de reconnaître, du premier coup, à quelle sorte de tapis on a affaire. Aussi, pour plus de commodité, avons-nous divisé notre sujet par spécialités, et l'on trouvera à la suite de cette notice l'histoire de chacune de ces sortes différentes, retracée aussi succinctement que possible. Notre étude, toutefois, ne serait pas complète, si nous ne disions quelques mots du rôle rempli par le tapis dans l'étiquette de l'Ancien Régime. On peut aisément deviner, en effet, que la possession ou l'attribution d'un meuble de cette importance ne pouvait manquer d'avoir une signification, dans un monde aussi hiérarchiquement organisé que l'était la société française avant la Révolution.

En premier lieu, les tapis servaient à décorer les rues dans les Entrées solennelles des princes et des rois. Monstrelet (*Chroniques,* p. 619) raconte que, le 9 janvier 1430, lorsque Philippe le Bon mena pour la première fois à Bruges sa femme Isabelle de Portugal, « les ruës de ladite ville [furent] encourtinées en plusieurs lieux de tapis et riches draps de haute lice ». La *Chronique de Tournai,* à l'année 1453, parlant de la visite que le duc fit en sa ville de Gand, écrit que « les rues, esqueles il passoit, estoient tendues de tappis et aultres draps de ung et aultre léz de icelles, supz oëvre de carpenterie ». Plus tard, quand les tapisseries de haute lice furent devenues plus abondantes, on s'en servit exclusivement pour tendre les voies publiques, et l'on conserva les tapis pour garnir les rebords des fenêtres, sur lesquels les spectateurs se penchaient pour acclamer le prince. (Voir à ce propos la *Nouvelle et joyeuse Entrée de Henri II à Paris,* 1549.)

Si, au dehors, les tapis jouaient un rôle important dans certaines solennités, ils ne figuraient pas avec moins d'honneur dans les réceptions officielles. Olivier de la Marche, dans l'*État de la maison du duc de Bourgogne* (p. 674), explique qu'à chaque audience du duc, l'huissier devait « prendre en la paneterie le tapis pour séoir le prince et le coussin sur quoy il doit séoir, et porter iceux sur son bras sénestre et la verge en la main dextre ». « Et doit l'huissier, ajoute-t-il, estendre son tapis sur le banc, au lieu où doit seoir le prince, et par-dessus mettre le coussin ; et quand le prince en a faict, il le doit rapporter en la pane-

terie et en rendre compte. » A la Cour de France, c'étaient les garçons de la chambre qui préparaient tous les jours « le tapis, la table et les sièges pour le Conseil du roi ». (*État de la France,* t. Ier, p. 294.) Le tapis, une fois tendu sous les pieds du prince, il était défendu à toute personne étrangère de marcher dessus. Cette consigne était tellement formelle que Jean Héroard nous montre son jeune client (le futur Louis XIII), âgé de sept ans, apportant la plus grande attention à constater que l'ambassadeur turc, auquel il donne audience, ne s'avance pas sur son tapis. « L'ambassadeur arrive, il prend aussitôt sa contenance, ferme, froid, grave, doux, eslève et dresse son corps, regarde asseurément comme il s'arreste au bout du tapis en le considérant, et se regardoient l'ung l'autre. » A l'église, il en allait de même. La place du roi était marquée par un tapis à ses armes, et un des griefs de Saint-Simon contre les princes du sang était d'en avoir « franchi le saut », c'est-à-dire d'avoir usurpé ce droit au tapis, jadis réservé au monarque seul. (Addition au *Journal de Dangeau,* t. XVII, p. 402.) Ils usurpèrent aussi l'honneur de faire disposer un tapis pendant, sur l'appui des tribunes où ils prenaient place. A l'église, cela passa sans difficulté ; mais il n'en fut pas de même à la Comédie. C'est ce que constate Dangeau dans son *Journal* (octobre 1718) : « Madame la duchesse d'Orléans, écrit-il, entendit la comédie dans la petite loge de M. le duc d'Orléans ; elle ne va jamais dans la grande loge que quand Madame y est, parce qu'elle a le tapis, et Madame la duchesse d'Orléans ne l'a point. » Si nous en croyons l'auteur des *Pièces intéressantes* (t. II, p. 79), c'est à cette étiquette singulière qu'il faudrait attribuer le succès si vif qu'obtinrent, au XVIIIe siècle, les « petites loges ». « L'origine des petites loges à l'Opéra, écrit-il, vient de ce que les seuls fils de France ont le droit de faire mettre un tapis devant leur loge. S. A. R. la duchesse d'Orléans, n'étant que petite-fille de France, ne pouvoit donc en mettre. C'est pourquoi elle alloit en la loge de Madame, veuve de Monsieur, fils de France et frère de Louis XIV ; mais Madame n'y étant pas toujours, S. A. R. prit le parti de louer une petite loge où, gardant une espèce d'incognito, l'étiquette du tapis étoit évitée, et les autres princesses du sang ont suivi cet usage. » Ceci dit, passons la revue des diverses sortes de tapis dont il est fait mention dans les anciens documents.



Fig. 750. — Tapis en satin brodé, avec applications (XVIe siècle).

TAPIS D'ANGLETERRE. — Nom donné, au XVIIe siècle et au siècle dernier, à des tapis de moquette, importés d'Angleterre et qui eurent une certaine vogue. Le *Tarif général des droicts des entrées et sorties du royaume* de 1664 taxe à cent sols la pièce les « tapis velus de Turquie, d'Angleterre ou d'ailleurs », et à trente livres le cent pesant les « tapis dudit pays d'Angleterre, pour faire chaises et emmeublement ». On rencontre dans les journaux du temps un certain nombre d'avis concernant ces sortes de tissus. « A VENDRE, chez le sieur Mainguet, tapissier, rue du Four-Saint-Germain, un beau tapis d'Angleterre neuf de 7 aunes de long sur 5 aunes 3 quarts de large. — Un grand et beau tapis de moquette angloise qui n'a jamais servi, avec une belle bordure. » (*Ann., aff. et avis divers* des 29 octobre et 5 novembre 1778.) « EN VENTE, chez le sieur Mauger, tapissier, rue Quincampoix, 3 tapis des Indes, neufs, en laine, sur canevas d'Angleterre ; savoir, un de 17 pieds sur 16, un de 16 sur 15 et un de 15 sur 14. » (*Ibid.,* 28 décembre 1780.) Etc.

TAPIS D'AUBUSSON. — Voir AUBUSSON.

TAPIS DE BANC. — Nous avons constaté, au commencement de cet article, que l'habitude de s'asseoir sur des tapis était fort ancienne. Il était naturel que du sol où on les avait primitivement étendus les tapis passassent sur les bancs où leur place était tout indiquée. Au mot BANCQUIER, on pourra voir que cette mutation fut si générale, que ces tapis reçurent même un nom spécial. Ici, nous nous bornerons à un ou deux exemples qui achèveront de montrer combien l'usage des tapis de banc était répandu : « La gracieuse courtoisie et la courtoisie gracieusette du gentil Seigneur, pareillement la doulce humilité et l'umble doulceur de la noble dame, me firent plus gracieux accueil qu'à moy n'apartenoit, et me contraignirent prendre place sur ung banc couvert de beaulx tappis, semés de diverses fleurettes et brochiéz d'or, d'argent et de soye. » (*Le Livre du Faulcon.*) « A certain marchant tapissier demourant à Malines, la somme de XV livres pour deux grans tapis de fine verdure, contenant trente aulnes... pour servir et mectre sur les bancs où furent assis tous les chevaliers de l'ordre et autres seigneurs des pays à l'assemblée des États de tous les paiz (*sic*) qui se tenoient lors audit malines. » (*Compte de Simon Longin, receveur général des finances de Maximilien, roi des Romains,* 1492.)

TAPIS DE BILLARD. — « Grande pièce de drap vert, qu'on bande avec force, et attachée avec des clous sur la table du billard. C'est sur ces tapis que roulent les billes qu'on pousse avec l'instrument. » (*Trévoux.*) On donnait également ce nom à de grandes housses de velours dont on couvrait les billards. L'*État du mobilier de la Couronne* du 22 avril 1697 décrit trois de ces tapis : deux sont en velours rouge à quatre pentes, doublés de taffetas et garnis de franges et galons d'or. L'autre, fait de deux brocarts or et argent, est d'une rare magnificence.

TAPIS DE BOUTIQUE. — Nom donné aux pièces d'étoffe que les marchands avaient l'habitude de disposer sur les tablettes extérieures de leur magasin pour y placer leur étalage et faire valoir leur marchandise. On n'a pas oublié l'amusante dispute de la *lingère* et du *mercier,* dans la *Galerie du Palais* de P. Corneille (acte IV, scène XIII) :

LA LINGÈRE, *après qu'ils se sont entrepoussé une boete qui est entre leurs boutiques.*

— J'enverrai tout à bas, puis après on verra
Vous êtes un bel homme, et je dois fort vous craindre.

LE MERCIER.

Tout est sur mon tapis : qu'avez-vous à vous plaindre ?

LA LINGÈRE.

Aussi votre tapis est tout sur mon battant.

Rappelons aussi cette phrase des *Caquets de l'accouchée :* « Nous avons un fils advocat, qui ressemble les tapis que mettent les marchauds sur leurs boutiques, car il ne nous sert que de monstre. »

TAPIS DE BUFFET, TAPIS DE COFFRE. — C'est au XVIe siècle que l'on prit l'habitude de couvrir avec des tapis brodés ou avec des tapis orientaux les tables et les buffets. Jusque-là on s'était borné à les revêtir de nappes. Les exemples suivants vont montrer combieu cette mode devint alors générale : « Ung tappis de velours vert doublé de toille servant à ung dressoir. » (*Invent. du château de Gaillon,* 1550.) « Deux tappis, ung de table et l'autre de buffect. » (*Invent. des meubles portés de Pau à Nérac par ordre du roi de Navarre,* 1578.) « Dans une guaisse de bois blanc... a esté trouvé ung grand tappiz bou. — Deux tappiz de coffre maris et fort vielz. — Quatre aultres [tapis] de coffre vieux. » (*Invent. de J.-P. de la Setta;* Marseille, 1587.) « Deux petis tapiz de Turquie de buffet, prisez ensemble la somme de six escuz sol. » (*Invent. de Gabrielle d'Estrées,* 1599.) « Plus sept tapis de table ou buffet, de Turquie, velus, fort rompus et deschirez, estant de la longueur d'ung aulne et demy. — Plus ung autre tapis de velours cramoisy, avec le petit qui sert au buffet, doublés tous deux de taffetas cramoisy avec la frange de soye cramoysie couverte de frange d'or alentour. » (*Invent. du château de Turenne,* 1615.) « Un bufet de bois de noyer, ayant deux guichets fermans à clef, deux layettes coulissées, un tapis de drap vert estant sur icelluy, prisé IX livres. » (*Invent. de Marguerite Regnault, femme Desloges;* Paris, 1627.) « Un tapis de buffet de drap vert avec une frange de soye, prisé seize solz. » (*Invent. après le décès de Ch. Benoist, notaire et maître de la Chambre des comptes,* 1634.)

Avec la seconde moitié du XVIIe siècle, et l'opulente parure dont Boulle et ses émules revêtirent leurs meubles superbes, les tapis de buffet cessèrent d'avoir leur raison d'être.

TAPIS CAIRINS. — Voir TAPIS D'ORIENT.

TAPIS DE CHAIÈRE. — On donnait ce nom à des tapis le plus souvent de haute laine, dont on drapait la chaise sur laquelle devait s'asseoir un puissant personnage, et qui remplissaient, pour ces sièges, le même office que le BANQUIER (voir ce mot) à l'égard du banc. L'*Inventaire de Charles V* (1380) mentionne un certain nombre de ces tapis. Nous relevons notamment : « En l'oratoire de la chapelle a trois petiz tapis veluz à chaière, et ung qui est tendu en ladicte chappelle, avec ung grant tapiz devaut ledit austel. — Ung autre tappiz à chayère, tenant de long sept quartiers et de lé cinq quartiers. — *Item,* troys petiz tapiz veluz à chayère, avec ung vieil carrel. »

TAPIS DE CHEMINÉE ou TOUR DE CHEMINÉE. — Bande d'étoffe que l'on tendait en été devant les cheminées, pour en masquer l'ouverture. « Ung tapis de table et ung tapis de cheminée, de velourz verd. » (*Invent. de Louise de Vaudemont;* Chenonceaux, 1603.) « Ung tapis de table de tapisserye de Rouen, ung tour de cheminée, ung tapis de buffet, etc. » (*Invent. de Gabriel Caquetier;* Paris, 1628.)

TAPIS DE COFFRE. — Voir TAPIS DE BUFFET.

TAPIS DE COUCHE. — On appelait ainsi certains tapis, dont on se servait comme de couvre-pieds. « Ung petit tapiz de couche, contenant V aulnes et demye. » (*Invent. de Charles V,* 1380.)

TAPIS DE CUIR, TAPIS DE FOURRURE, TAPIS DE PEAUX. — Les fourrures, abondantes au Moyen Age et si recherchées alors, à cause de leur douce chaleur, furent certainement employées à cette époque comme tapis de pied. Toutefois, on en rencontre peu d'exemples chez les historiens, et les *Inventaires* n'en font, pour ainsi dire, pas mention. Au XVIe et au XVIIe siècle, l'importation régulière des tapis d'Orient et la fabrication des tapis à haute laine, alors dans toute sa magnificence, firent rejeter les fourrures, considérées comme trop primitives, et il ne paraît pas qu'elles soient redevenues à la mode avant la seconde moitié du XVIIIe siècle. En 1760, le sieur Quesnel, de Rouen, pelletier de la Cour, profita de la solennité de la Fête-Dieu, pour exposer aux regards du public, dans le cloître Saint-Honoré, un tapis de peaux de tigre « d'environ 15 pieds en quarré », dont le milieu était orné « d'un écusson aux armes du roi ». Ce tapis rare obtint, si nous en croyons l'*Avant-Coureur* (n° du 16 juin 1760), p. 349-350), un grand succès de curiosité, et fut présenté au roi. En 1763, le jour de la petite Fête-Dieu, le même pelletier, encouragé par son premier succès, fit de nouveau tendre un autre tapis en peaux de tigre, destiné au trône royal, et deux tapis de peaux de veau marin, « pour l'ornement des traîneaux de la Cour ». (*Ibid.,* 14 mars et 23 juin 1763.) D'autre part, les *Annonces, affiches et avis divers* du 21 juin 1770 indiquent comme étant à vendre, rue Dauphine, « un tapis de pieds de peau d'ours », et Mme de Genlis, en ses *Mémoires* (t. VI, p. 216) nous apprend qu'elle reçut du comte de Montesquiou « un tapis pour mettre devant un lit ». Ce tapis « éblouissant » consistait en « un pan (*sic*) tout entier empaillé à plat ». Il avait, nous dit-elle, « son cou, ses ailes, sa belle queue; cela étoit superbe et d'un agrément infini ». Nous n'avons pas constaté qu'on ait souvent imité l'exemple du comte de Montesquiou, mais on sait combien les tapis de fourrures sont devenus à la mode.

Si, au XVIIe siècle, les tapis de pied faits en peaux ne furent guère employés, on trouve, par contre, dans les *Inventaires,* un certain nombre de tapis de table en cuir. Ces tapis, qui ont cessé d'être en usage, avaient pour mission de protéger les tapis de velours rehaussé de riches broderies, dont on faisait alors un si pompeux étalage. Nous citerons dans ce genre : « Quatre couvertures de maroquin du Levant rouge cramoisy, servant auxdits tapis (des tapis de table précédemment décrits), garnis à l'entour d'un gland d'or à chaisnette, et d'un mollet d'or, doublées de taffetas rouge. » (*Invent. du cardinal de Mazarin,* 1653.) « Un tapis de cuir verd, doublé de taffetas verd, garny de frange et molet or et argent. » (*Invent. du château de Versailles,* 1708; *chambre du roi.*) « Un tapis de cuir rouge, doublé dudit taffetas, garny autour de frange et molet d'or. » (*Ibid.; chambre de la duchesse d'Orléans.*)

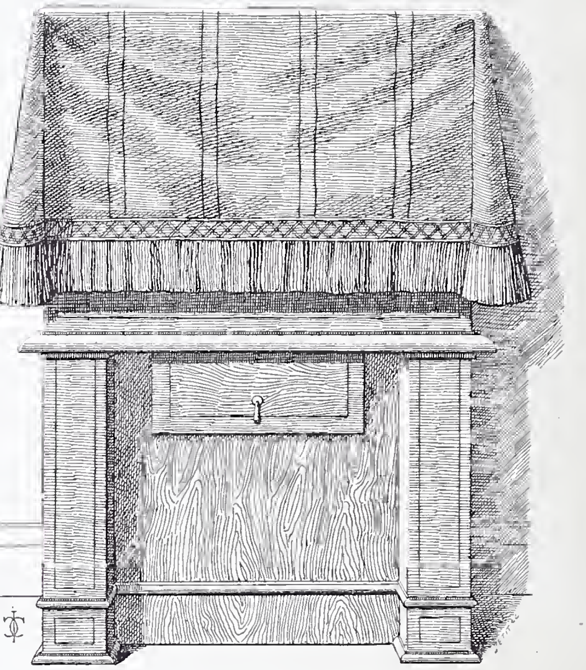


Fig. 751. — Tapis de buffet,
d'après une estampe d'Abraham Bosse.

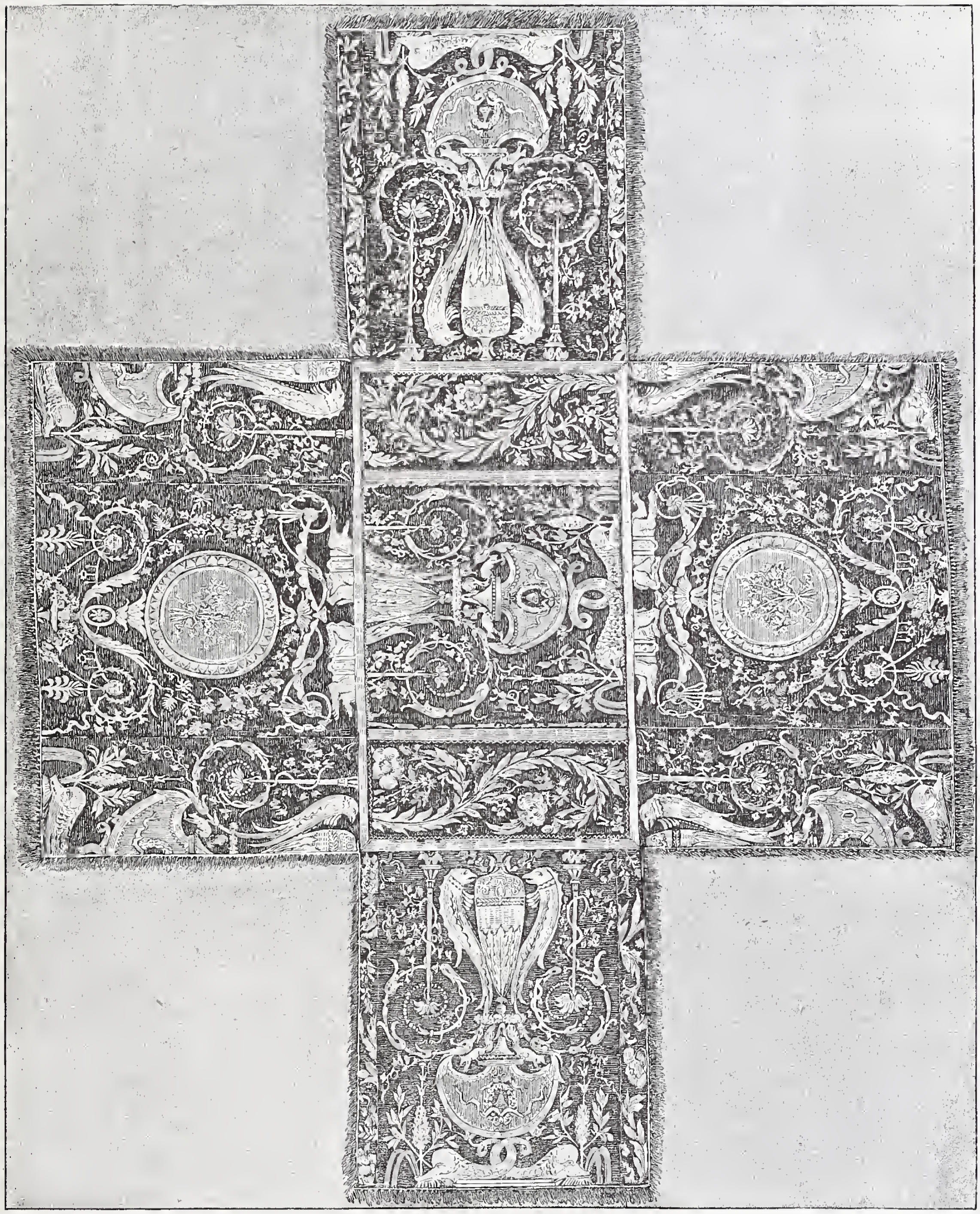
TAPIS DE FOURRURES. — Voir TAPIS DE CUIR.

TAPIS DE FOYER. — Petit tapis que l'on étend devant la cheminée. Ces tapis sont d'usage très récent, et il n'est parlé d'eux que dans les documents contemporains. « Tapis de foyer persan, à large rosace centrale de forme oblongue, décorée de fleurs et de fleurettes polychromes, se détachant sur un fond rouge et bleu. » (*Catalogue de la vente de Mlle Lucie Dekern,* avril 1885.)

TAPIS DE HAUTE LICE. — Ce terme, qu'on rencontre assez souvent au XVe et au XVIe siècle, doit être pris dans le sens de tapisserie. C'est ainsi que l'on doit comprendre le passage du *VIIIe Compte de Jean Poupet, receveur général des finances du duc de Bourgogne* (1453), mentionnant un payement de 8,960 écus, effectué à Robert Dary et Jean de Lortye, tapissiers de Tournai, pour « huict pièces de grans tapis de haulte liche ».

TAPIS A HOUSSE. — On donnait ce nom, au XVIIe siècle, à des tapis de table très tombants et qui, fendus sur les côtés et se boutonnant, enveloppaient complètement le pied de la table. « Jeannin (de Castille, trésorier de l'Épargne), écrit Tallemant (*Historiettes,* t. V, p. 300), fut surpris par Tambonneau sous une table dont le tapis étoit à housse. » Nous parlons plus loin de ces sortes de tapis. (Voir TAPIS DE TABLE.)

TAPIS DE JONC, TAPIS DE SPARTERIE, TAPIS A PELUCHE. — Nous appelons aujourd'hui ces sortes de tapis des PAILLASSONS. C'est seulement au XVIIe siècle qu'ils apparaissent dans notre mobilier. L'*État des meubles de la Couronne* du 20 janvier 1681 enregistre : « Deux tapis de jong (*sic*). » Au siècle suivant, il s'établit à Paris, rue Popincourt, une fabrique de sparterie qui généralisa l'usage des tapis de Sparte. Ceux-ci étaient « à peluches et sans peluches ». Ils convenaient (dit le *Journal de Verdun* de septembre 1776, auquel nous



Grasset del. Maison Quantin, imp.-éd.

TAPIS DE TABLE A PENTES

EN VELOURS BRODÉ D'OR (XVIIIe SIÈCLE)

empruntons ces détails) « aux salles à manger, aux bureaux, galeries, chambres, cabinets, aux équipages », etc., et gagnaient « au service », c'est-à-dire qu'ils devenaient « plus fins, plus beaux et même plus chauds, à mesure qu'on les lave et qu'on les peigne ». Dans cette même fabrique, on faisait avec le sparte des nattes et des tapisseries, sur lesquelles on peignait ensuite des fleurs, des oiseaux ou des dessins à compartiments. Nous parlons, du reste, de cette fabrication à la colonne 1136. (Voir SPARTERIE.)

TAPIS DE LISIÈRES. — Nous trouvons une explication fort claire de ce qu'étaient ces ouvrages dans l'*Avant-Coureur* du 30 avril 1770. « Ces tapis, y lit-on, sont composés de petites lisières de draps de diverses couleurs, tressées sur un métier qui ressemble assez à celui d'un tisserand. On se sert de ces tapis en place de ceux de Turquie. Ils sont à très bon compte. On en trouve chez les fréres Jumeaux, merciers, rue de Sartine, à la halle au blé. » Il est à croire que cette sorte de tapis bon marché demeura en usage pendant un certain nombre d'années, car à la *Vente des meubles et effets de feu Mme Declam* (rue Neuve-Saint-Augustin, 15 août 1786), nous relevons des « tapis de lisiére de 4 aunes sur 3 »; et le *Journal général de France* du 7 octobre 1787 indique, comme étant à vendre chez la dame Géfosse, limonadiére, quai d'Orsay, un bon « tapis de lisiéres de 20 pieds sur 15 ».

TAPIS DE MOQUETTE. — Voir MOQUETTE.

TAPIS DE MULET, TAPIS DE SOMMIER. — Nom donné à des caparaçons faits en tapisserie et généralement décorés d'armoiries, avec lesquels on recouvrait le bagage des grands seigneurs, placé sur les bêtes de somme. Ces tapis, en faisant connaître la personne à qui appartenaient les animaux et leur charge, constituaient une sorte de sauvegarde. Les *Archives du Nord* conservent (série B, nº 1951) un mandat de payement de 56 livres 4 sols, ordonnancé en faveur de Georges de Liére, « tapicier, demourant à Brouxelles », pour « trèze tappiz de haulte lice, armoyés des armes de Mondit Seigneur (le duc de Bourgogne), pour couvrir aucuns des sommiers de son hostel ». Nous relevons également dans le *VIe Compte de Nicolas Baert, receveur général de Philippe II* (1576), un versement de 800 livres au célébre tapissier Pannemaecker, pour « cent dix tapiz de muletz, qu'il avoy mis en œuvre pour envoyer à S. M. en Espaigne ».

TAPIS DE MURAILLE. — Nom donné aux tentures de tapisserie pour les distinguer des tapis de pied. « Six grans tappiz de muraille pour église, richement faictes et ouvrées de fil de laine, de soye, d'or et d'argent, esquelz VI tappiz est contenu et historié la *Passion de Notre-Seigneur* selon les Évangiles... » (*Mandement de Philippe le Bon*, 1459.) « A Pasquier Grenier, marchant tapissier, demourant à Tournay, la somme de douze cens livres de XL gros, pour plusieurs pièces de tapisserie, ouvrées de fil de laine et de soye, garnies de toile, franges, cordes et rubans, contenans en tout VIIc aulnes ou environ, c'est assavoir six tappis de muraille pour parer une salle, fais et ouvréz de l'*Istoire du Roy Assuère et de la Royne Hester*, et quatre pièces d'autres tappis servans à ung lit, avec trois pièces de goutières, fais à l'histoire du *Chevalier Auchinc* (au cygne), que Mondit Seigneur a naguéres fait prandre et achecter de lui, et icelles données et fait présenter en don, de par lui, à monseigneur le cardinal d'Arras, quand il fut derrenièrement par devers Mondit Seigneur. » (*IIIe Compte de Robert de la Bouverie, receveur général des finances du duc de Bourgogne*, 1461-1462.)

TAPIS D'ORIENT, TAPIS CAIRINS ou QUERINS, TAPIS DE PERSE ou PERSIENS, TAPIS DE TURQUIE, etc. — Sous ces divers noms, on a désigné, pendant prés de cinq siécles, tous les tapis orientaux à haute laine, et leurs imitations. C'est ainsi que sur la *Liste des artistes et des artisans employés à l'embellissement et à l'entretien des châteaux royaux*, publiée en 1618, Pierre Dupont, qui dirigeait au Louvre l'atelier précurseur de la Savonnerie, est qualifié « tapissier travaillant pour le Roy, en ouvraige de Turquie, conducteur d'une boutique estant au dessoubz de la grande gallerie ». En 1666, Lourdet, successeur de Dupont, est mentionné dans les *Comptes des Bâtiments* (col. 107) comme ayant touché 21,600 livres « pour son parfait payement de 160 aulnes d'ouvrages, façon de Turquie, qu'il a faits au grand tapis destiné pour la gallerie d'Apollon ». Enfin, le *Tarif général des droicts des sorties et entrées du Royaume*, édicté en 1664, porte que « les tapis velus de Turquie, d'Angleterre ou d'ailleurs », payeront cent sols. Ainsi, au XVIIe siècle, les moquettes elles-mêmes étaient assimilées aux tapis d'Orient.

Nous avons parlé des tapis CAIRINS ou QUERINS au tome Ier (col. 526) et au tome IV (col. 675), des tapis de PERSE ou PERSIENS aux colonnes 269 et 274 du présent volume. Nous prions le lecteur de vouloir bien se reporter à ces divers mots. Plus loin, au mot TURQUIE, on trouvera encore un article où il est question des tapis de cette provenance. Nous nous bornerons, pour terminer cet alinéa, à emprunter au *Mercure* de juin 1683 une énigme dont les tapis d'Orient fournissent le mot :

L'on veut que je sois d'origine
D'une barbare Nation.
Quoy qu'il en soit, sans nulle ambition,
Je n'ay rien de barbare à me voir à la mine.
L'Iris, dans sa beauté, n'a pas tant de couleurs
Qu'il en éclate sur ma robe;
Le temps cruel tous les jours m'en dérobe,
Et chasse de mon teint la jeunesse et les fleurs.
Tantost haut, tantost bas, par un sort immanquable,
L'on me voit à la Cour, comme au lieu le plus saint;
Je fais honneur partout, mesme jusqu'à la table,
Où je me tiens toujours sans jamais avoir faim.

TAPIS DE PEAUX. — Voir TAPIS DE CUIR.

TAPIS DE PERSE. — Voir TAPIS D'ORIENT.

TAPIS DE PIED. — On désigue, d'une façon générale, sous ce nom tous les tapis qu'on étend par terre, et sur lesquels on pose le pied. L'usage de ces tapis, nous l'avons constaté plus haut, est fort ancien, et s'il fallait une preuve nouvelle de cette ancienneté, nous citerions les vers suivants, empruntés au *Roman de Gérard de Rossillion* :

E quant il ot manjat, passé midis.
En mie la sale estendent un noés tapis
Desor un faudestue d'or massis :
Ke li reis de France s'i est assis.

Néanmoins, le terme tapis de pied est relativement récent, et ne se rencontre pas avant le XVIIe siècle. Racontant les péripéties de cette nuit fameuse où Anne d'Autriche montra le jeune Louis XIV endormi aux Parisiens frondeurs (1651), Mme de Motteville (*Mém.*, ch. XLIII) écrit : « Pour moi, je m'endormis, couchée sur son tapis de pied (celui de la reine), et la tête appuyée contre son lit, car je n'en pouvois plus. » L'*Inventaire du maréchal de la Meilleraye*, dressé en 1664, mentionne également : « Un grand tapis de pied de Mocquet (*sic*) à queue de pan (*sic*), lequel tient trente-six aulnes d'estoffe. » Les *États des meubles de la Couronne* de cette même époque décrivent 19 tapis de pied dont 14 en moquette rouge, 2 en velours cramoisi, 2 en velours vert et 1 en velours violet. Enfin nous lisons dans le *Mercure* de décembre 1673 : « Les gens de qualité ne veulent plus de tapis de pied dans leurs alcôves, à cause de la poudre qu'ils conservent. C'est pourquoy ils les font parqueter de bois de diverses couleurs et de piéces de rapport. » On voit qu'à partir de 1650, notre terme est continuellement employé dans le langage courant pour désigner, comme nous l'avons dit, les tapis qui s'étendent à terre.

TAPIS DE PRIE-DIEU, TAPIS DE CHAPELLE. — Sortes de grands tapis magnifiquement brodés qu'on étendait dans la chapelle ou l'église, à l'endroit où un personnage considérable devait prendre place, et dont on drapait le prie-Dieu sur lequel il s'agenouillait. Les PRIE-DIEU, nous l'avons établi plus haut, sont d'usage assez récent; mais longtemps avant qu'on s'en servît, les tapis remplissaient déjà les fonctions que nous indiquons. Les *Registres de la Cour des Comptes de Provence*, à l'année 1480, portent que le roi René paya 56 livres pour un tapis de velours noir, à ses armes : « Pour mettre soubz luy à l'église. » Dans l'*Inventaire de Louise de Savoie* (1483), il est fait mention de : « Ung tappiz velu et deux carreaux couvers de damars noir », destinés à ce même office. Les *États des meubles de la Couronne* nous apprennent que le tapis de prie-Dieu de Louis XIV était également de velours noir. Le *Mercure* d'octobre 1725 raconte qu'à la messe de mariage de Louis XV : « Un tapis de pied de velours violet, semé de fleurs de lys d'or, couvroit le prie-Dieu » royal. A la réception du prince héréditaire de Parme, dans l'ordre du Saint-Esprit : « ... Dans le milieu de l'église, S. A. R. prit la place dans un fauteuil de velours cramoisy, brodé d'or, sur un tapis pareil qui recouvroit en même temps un prié-Dieu devant Elle... » (*Mercure* d'octobre 1762.) Enfin, par le duc de Luynes (*Mém.*, t. IX, p. 386), nous savons que ceux sur lesquels s'agenouillaient la reine et le roi étaient si précieux, qu'ils tentérent la cupidité de hardis voleurs, qui forcèrent l'entrée d'une niche dans la chapelle de Versailles, où ils « croyoient trouver le tapis de pied du Roi qu'on y enferme quelquefois ».

TAPIS SARRASINOIS. — Tapis à haute laine, imitant les tapis d'Orient. « Ou petit retrait de ladicte chambre, un tappis sarrasynois d'une aulne et demie de long. » (*Invent. du château de Vincennes*, 1420.) (Voir SARRASINOIS.)

TAPIS DE LA SAVONNERIE. — Nous avons raconté en détail (t. III, col. 651 et suiv.) l'histoire de cette manufacture célébre, et nous avons expliqué comment les tapis à haute laine qu'on y fabriquait firent, pendant trois siècles, l'admiration des connaisseurs. Parmi les plus beaux morceaux sortis de ces ateliers, dont la réputation n'a point été entamée, nous avons cité les grands tapis de la galerie d'Apollon, qui occupérent les métiers durant plus de cinquante ans. Au XVIIIe siècle, la Savonnerie exécuta, sous la direction de Duvivier, un tapis de pied, non moins beau, destiné à couvrir le vaste parquet de la tribune de la chapelle de Versailles. C'est ce magnifique travail, qui faisait dire à l'*Avant-Coureur* du 4 février 1760, parlant de la Savonnerie : « Les ouvrages qu'on y fait sont fort supérieurs à tout ce qui nous vient de Perse ou du Levant. » « Les plus beaux tapis,

écrit de son côté l'auteur du *Dictionnaire critique, pittoresque et sentencieux,* viennent d'une manufacture connue sous le nom de Savonnerie, et il n'y a point de salle de prince, de duc et de financier, où ils ne soient pompeusement étalés pour servir de marchepied. » A ce propos, Mercier ajoutait dans son *Tableau de Paris* (t. IV, p. 71) : « On foule des tapis de trente mille livres, dont l'usage n'étoit autrefois que pour le marche-pied des autels. »

Si nous consultons les *Inventaires* et les *Ventes* de ce temps, nous rencontrons quelques-uns de ces beaux tapis chez les plus riches personnages et chez les plus fastueux. Aux *Ventes* de la duchesse de Mazarin, du marquis de Ménars, de la duchesse de Saint-Aignan, on en adjugea de magnifiques. Celle du duc de Choiseul ne comportait pas moins de sept de ces beaux tapis, et lorsqu'en 1787, on prépara à Versailles la salle qui devait recevoir l'Assemblée des Notables, le roi, désireux de s'entourer de tout le faste possible, fit couvrir le plancher « de superbes tapis de la Savonnerie ». (*Mém. secrets,* t. XXXIV, p. 148.) Aujourd'hui ces admirables produits, exclusivement réservés pour le chef de l'État, ne se trouvent plus chez les particuliers ni dans le commerce.

Tapis de sommier. — Voir Tapis de mulet.

Tapis de sparterie. — Voir Tapis de jonc.

Tapis de table. — Tant que les tables ne firent pas corps avec le pied qui les portait, on se dispensa de les couvrir d'étoffes pesantes et chargées de broderies. On se bornait à les dissimuler sous une nappe aux heures des repas; et, pour jouer, pour écrire, on avait des plateaux de forme spéciale qu'on nommait Tabliers (voir ce mot), et qui prenaient sur les tréteaux la place que la table à manger avait occupée. L'ancêtre du tapis de table est le Bureau (voir ce mot), couverture de drap épais et rude, dont on se servait pour compter, mais qu'à cause de son poids on disposait de préférence sur un coffre haut et solide, lequel, par la suite, emprunta son nom à l'étoffe dont il était recouvert. Au XVIIe siècle, quand la table se trouva munie d'un pied robuste et massif, alors on commença de la couvrir de tapis spéciaux. Le premier *Inventaire* où nous rencontrons de ces tapis est celui du château de Gaillon en 1550. Dans l'*Inventaire des meubles portés de Pau à Nérac par ordre du roi de Navarre* (1578), les tapis de table sont au nombre de dix. Dans celui de Catherine de Médicis (1589), ils sont presque aussi nombreux. La plupart sont magnifiques : on en compte deux en velours noir, garnis de bandes de velours blanc profilé de soie grise, trois en velours vert, doublés de satin, avec des franges ou des crépines d'or et d'argent; un est en velours bleu, et les autres, qui sont « traînants », sont de velours jaune ou de damas, garni d'une bande de tapisserie. Du reste, à partir de cette époque, les riches tapis abondent. Grâce aux *Archives du Nord* (série B, n° 2740), nous savons que Philippe II en fit exécuter en 1593 par Charles de Rouel, tapissier à Anvers, qui étaient « de drap d'or bleu et rouge frizé », avec des bandes de « velours bleu, rehaucé de broderies d'or et d'argent en figures de trophées d'armes ». En outre, l'*Inventaire de Gabrielle d'Estrées* (1599) décrit une nouvelle sorte de tapis qui allaient être fort goûtés au XVIIe siècle. Nous voulons parler des tapis à pentes, fendus sur le côté, et se boutonnant aux angles, et qu'on désigna à cette époque sous le nom de tapis à housse. Tel était : « Un tapis de table de velours vert, fendu aux quatre costéz avec les bordures de broderie, et un grand boucquet de broderie d'or et d'argent à chacun coin, et une grande ovalle au milieu, le tout garny de franges vert et crespines d'or et d'argent, et doublé de tafetas vert. » De ce beau tissu si richement orné, on peut rapprocher les tapis que mentionne l'*Inventaire de Mazarin* (1653). Nous citerons notamment : « Un tapis de table quarré, de velours brodé tout au tour à fleurons, et au milieu une grande roze composée de plusieurs fleurons garny d'un mollet d'or sur un autre de soie »; et « Un tapis de table à quatre pantes, garni de frange moyenne par le bas et de passement et mollet tout au tour, large d'une aune deux tiers, long de deux aunes deux tiers, avec sa housse de serge de Londres, garnie tout au tour de mollet or et argent. » Mais c'est surtout dans les *États des meubles de la Couronne,* dressés sous le règne de Louis XIV, qu'on rencontre de ces tapis de table superbes. Sur ces *États,* nous n'en avons pas relevé moins de 41. Dans le nombre, 9 sont en velours, 5 en damas cramoisi, 4 en brocart, 6 en cuir, etc. Un est indiqué comme originaire de Perse. Il était à fond d'or parsemé de fleurs de différentes couleurs, avec une bordure à fond d'argent, également rehaussé de fleurs brodées. Parmi ceux de damas cramoisi, nous en citerons deux à quatre pentes qui étaient « brochés d'or à cornets d'abondance, doublés de taffetas rouge et garnis de franges, mollet et gallon d'or ». Ils étaient destinés à Trianon. A Versailles, le tapis qui servait pour le Conseil des ministres était de velours vert, entouré d'un « soubassement de brocart à fond d'argent, garni d'une grande frange d'or ». Enfin, citons pour terminer : « Un tapis fond noir, sur lequel il y a des lettres d'or de la Chine imprimées, bordé d'une bande de satin jaune, avec de petittes fleurs brodées, et sur un des bouts, est une bande de velours incarnat passé, avec oyseaux et animaux brodés d'or de paille, doublé d'un petit satin blanc damasquiné. »



Fig. 752. — Tapis de table, de velours bleu brodé d'or (XVIIe siècle).

Ajoutons que la plupart de ces beaux tapis étaient accompagnés de housses ou de surtouts en cuir bleu ou cramoisi, chargés de protéger les broderies contre le frottement et l'usure.

Cette réunion était d'autant plus intéressante à parcourir, que vers le milieu du XVIIe siècle, les tapis de table — nous en avons expliqué plus haut la raison — cessèrent peu à peu d'être en usage. Les admirables marqueteries de bois, ainsi que les tablettes de marbre précieux, portées par des pieds abondamment sculptés et dorés, qui ornèrent, à partir de cette époque, un grand nombre d'intérieurs somptueux, étaient d'une trop grande magnificence pour qu'on essayât de les dérober aux regards. Aussi est-ce très exceptionnellement qu'on rencontre, au XVIIIe siècle, des tapis de table d'une réelle richesse, comme les deux « de toute beauté, l'un très grand et quarré, de satin blanc, brodé en soie plate, nué de toutes couleurs, et la lizière en or; et l'autre de satin, fond de diverses couleurs, brodé aux Indes », que les *Annonces, affiches et avis divers* du 4 mars 1765 signalent comme étant à vendre chez le sieur Burnou, mercier, Pont aux

Changes, *A la Capote angloise;* ou encore comme le « beau tapis de Turquie brodé en or », qui figurait à la *Vente de la duchesse de Brissac* (16 juillet 1770).

Tapis de toilette. — Nous expliquons à l'article Toilette comment ce dernier mot servit, dans le principe, à désigner une *petite toile,* c'est-à-dire un carré d'étoffe dans lequel on enfermait les brosses, peignes, boîtes, etc., employés aux soins de propreté et de parure. Nous montrons ensuite comment, par extension, on appela de ce nom les divers ustensiles dont on faisait usage, puis la table sur laquelle on les étalait. Par un retour assez singulier, il arriva que lorsque la table se trouva en possession définitive du nom de toilette, pour éviter toute confusion, on appela « tapis de toilette » précisément la *petite toile* qui avait primitivement donné son nom à tout le reste, et qui, une fois ouverte et étendue sur la table, avait pendant des siècles joué le rôle d'un tapis. C'est ainsi qu'à la *Vente de la duchesse de Châtillon* (27 mars 1781) on adjugea des « tapis de toilette d'étoffe d'or, galonnés et à gland ». De même, à la *Vente de la marquise de Vauvré* (24 février 1782), nous remarquons un « tapis de toilette de velours cramoisi galonné d'or ». A la *Vente de la marquise de Puisieux* (8 mai 1783) figurait également un « tapis de toilette de velours cramoisi, galonné d'or »; et l'on en trouve encore un du même genre à la *Vente de M*me *de la Valette* (6 août 1783). Ces quelques exemples montrent assez de quelle magnificence ces tapis étaient susceptibles.

Tapis de Turquie. — Voir Tapis d'Orient.

Tapis velu. — Tapis à long poil, c'est-à-dire de haute laine. La *Subvention générale du vingtième sur les marchandises entrant en France* (1641) taxe les « tapis velus de Turquie ou d'ailleurs ». Cette qualification, du reste, fut couramment employée depuis le xive siècle jusqu'à la fin du xviie. L'*Inventaire de Charles V* (1380) ne décrit pas moins de 143 « tapis velus ». Nous relevons dans l'*Inventaire de la reine Charlotte de Savoie* (1483) : « Ung grant demi tapiz velu, à mectre par terre. » L'*Ordre qui a esté tenu en la nouvelle et joyeuse Entrée de Henri II à Paris* (1549) nous apprend que le roi trouva les rues « tendues de riches tapisseries, les fenestres et ouvrouers des maisons couvers de grans et beaux tappiz velus, et rempliz d'un nombre incroyable de dames, damoiselles, bourgeoises, gentilshommes, officiers et gens d'estoffe et apparence ». Le *XVI*e *Compte de Christophe Godin, receveur général des finances de Philippe II* (1594), comprend l'achat d'un « tapit velu, servant pour mectre devant l'aultel ». A partir de cette dernière date, les tapis velus sont le plus souvent désignés, selon leurs provenances, sous les noms de Tapis sarrasinois, d'Orient, de Turquie, de Perse, du Caire ou Cairins, et, plus tard, de tapis de la Savonnerie. (Voir ces divers mots.)

Tapis vert, Tapis de gazon. — « C'est, écrit Daviler (*Explication des termes d'architecture*), toute pièce de gazon pleine sans découpure et plus tôt quarrée longue que de quelqu'autre figure. » C'est d'un tapis vert de ce genre qu'il est question dans le dialogue suivant, emprunté à la comédie d'*Alizon* (acte III, scène iii), représentée en 1664 :

M. KAROLU.

M'amour, as-tu veu rien de plus délicieux
Que la douceur de l'air et l'odeur de ces lieux ?
En vérité, ce bois est un séjour aimable.

SILINDE.

Un de ses tapis vers nous servira de table.

C'est également de ces tapis que parle Richelet : « Il y a un assez joli tapis, dit-il, dans la cour des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, et on en voit de fort beaux à Liancour et dans les jardins du Roy et de Monsiéur. » Il prend même soin de nous avertir que « lorsque ces tapis sont figurez, on les appelle boulingrins ».

Dès le xviie siècle, toutefois, les mots « tapis vert » désignaient aussi les tapis sur lesquels on jouait, et c'est ainsi qu'il faut comprendre ces vers de Regnard (*le Joueur,* acte Ier, sc. ii) :

..... J'entends ! Autour d'un tapis vert,
Dans un maudit brelan, ton maître joue et perd.

Et c'est ce même tapis que réclame Lisette dans la *Joueuse* de Rivière du Frény (acte Ier, sc. ii) quand elle s'écrie : « Vite donc, le tapis vert, les flambeaux, les cartes ! » L'*État des meubles de la Couronne* du 22 avril 1697 mentionne plusieurs de ces tapis verts. Nous citerons notamment : 1° « Un tapis de velours vert de quatre léz, sur 4 aunes de long, doublé de taffetas vert, garny autour de frange or et argent, pour servir sur une grande table longue, à jouer au jeu du Roy qui parle. » 2° « Un tapis pour le jeu du lansquenet, de cinq léz de velours vert, sur 8 pieds 1/2, doublé de taffetas, avec franges d'or autour. » 3° « Un tapis de velours vert, de 6 léz, sur 9 pieds 8 pouces, doublé de taffetas et bordé autour d'un petit gallon d'or, les coins arrondis, pour servir à la table du jeu de lansquenet, à Meudon. »

Tapissaria, *s. f.* — Orthographe et prononciation gasconnes de Tapisserie. « Una cuberta de tapissaria. — *Item,* un marchepe obrat de tapissaria. » (*Invent. de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André ;* Bordeaux, 1442.)

Tapissendies, *s. f. pl.* — Toiles de coton peintes des deux côtés, et servant de tapis et de courtepointes. (Boiste.)

Tapisser, *v. a.* — Couvrir un mur ou une paroi avec une étoffe quelconque. Au Moyen Age, toutes les pièces de réception étaient somptueusement tapissées, surtout aux époques de fête ou à l'occasion des tournois, réceptions, ambassades, etc. Olivier de la Marche, rapportant le combat à pied qui eut lieu entre le seigneur de Ternant et Galiot de Baltasin, nous apprend que la maison où le duc reçut les combattants « devoit être moult richement tapissée ». (*Mém. rel. à l'hist. de France,* t. VIII, p. 156.) Antoine de la Sale, dans son *Hystoyre du petit Jehan de Saintré,* raconte que « Damp abbéz mena ma dame en sa chambre chauffer, qui estoit très bien tendue et necte, tapissée, verrée ». Nous lisons dans le *Roman de Jehan de Paris* (p. 96) que l'envoyé du roi d'Espagne trouva le capitaine des gardes de Jehan dans une salle superbement « tapissée, le dessus et les costés d'ung drap d'or à hault liesse à grandz personnes de la destruction de Troye ». Rabelais, parlant de l'abbaye de Thélème, écrit : « Toutes les salles, chambres et cabinets estoyent tapisséz en diverses sortes, selon les saisons de l'année. » Carloix, dans les *Mémoires du maréchal de Vieilleville* (*Mém. rel. à l'hist. de France,* t. XXXI, p. 234), rapporte qu'en 1559, le roi Henri II donna ordre « de tendre et tapisser » le palais « pour les nopces du roy d'Hespaigne ».

On tapissait aussi les églises, les hôtels de ville, les monument publics quand ils devaient recevoir la visite de personnages augustes. L'*Ordre observé au sacre et couronnement de la royne Claude, fille du roy Louis XII* (1577), porte que la grande salle du palais de justice « feut tapissée et les pilliers garnis et couverts de tapisserie ouvrée et enrichie de soye faicte aux histoires des faicts de David, de Herculés, et de la Destruction de Troye et des Prouesses de noble Hector ». En 1616, la reine Anne d'Autriche se rendit à l'Hôtel de Ville de Paris, pour le feu de la Saint-Jean, et les prévôt et échevins firent à cette occasion « bien parer et tapisser led. Hostel de Ville ». (Félibien, *Hist. de Paris,* t. V, p. 534^a, *Pièces justificatives.*)

Enfin, il n'était pas jusqu'aux rues, places, carrefours, par où le roi et les princes devaient passer, qui ne fussent richement tapissées. Le samedi 7 novembre 1495, quand Charles VIII fit son Entrée à Lyon, la ville « estoit, par toutes les rues où il devoit passer, tendue, tapissée, garnie et accoustrée le plus somptueusement qu'on avoit sceu faire, de grans tapisseries et autres choses moult belles. » (*Le Vergier d'honneur.*) Le 17 juillet 1507, Louis XII fit également, à Lyon, une Entrée solennelle, et dans les *Comptes de la Ville* nous relevons les articles suivants, qui détaillent toute la dépense qu'occasionna la pose et la dépose des tapisseries placées le long des voies que devait suivre le cortège royal :

Pour troues hommes, qui ont aydé à tappisser les portes du pont du Rosne. (CC, 575, n° 17.)

A Bastien Creste, tappissier, pour achepter deux milliers de crochets à tendre la tapisserie, trente solz. *En marge :* Lad. tapisserie fut tendue depuis le pont du Rosne jusques à la Croysete, au dépens de la Ville. (*Ibid.,* n° 1, f. 3.)

A Pierre Filhard, qui avoit charge recevoir la tapisserie depuys la Croisete jusques au Puys Grillet, pour avoir destendu et rendu la tapisserie, six solz sept deniers tournois. (*Ibid.,* f. 4.)

A Jehan Bosséz et Jehan Blic, qui eurent charge de tendre depuys l'ospital jusques au Puys du pont du Rosne.

A quatre gaigne deniers qui amassairent la tapisserie en la rue Mercière de maison en maison.

Pour deux gaigne deniers qui pourtèrent la tapisserie de la Saône.

Pour trois gaigne deniers qui ont tendu et destendu lad. tapisserie.

Pour trois hommes qui ont aidé à tendre la porte du pont du Rosne.

A Hugues Porret, qui amassa toute la tapisserie depuys Nostre-Dame-de-Rue-Neufve jusques à la Gerbe, et les trois rues de l'Aulmosne. (*Ibid.*, f. 5.)

A un charreton qui a raporté la tapisserie de la porte de la lanterne. (*Ibid.*, f. 7.) Etc.

Parlant de l'abjuration de Henri IV, le chancelier de Cheverny écrit en ses *Mémoires :* « Le dimanche matin, vingt-cinquiesme juillet 1593, Sa Majesté, vestuë fort simplement, alla de son logis, qui estoit celuy de l'abbé de Sainct-Denis, par la rue, toute tapissée jusques au grand portail de l'église de ladite abbaye. » Palma Cayet, racontant dans sa *Chronologie* (à l'année 1600) l'Entrée solennelle de Marie de Médicis à Lyon, nous montre « les ruës tapissées, les principales places ornées et embellies d'arcs, portiques, pyramides, théâtres, etc. » Nous pourrions multiplier ces exemples. On en trouvera, du reste, quelques autres aux articles Tendre et Tenture.

Terminons par deux citations relatives à Louis XIII. La première, concernant l'Entrée qu'il fit à Angoulême en 1615, est ainsi conçue : « Le Roy y arriva le jeudi 9 octobre, et le lendemain, qui estoit le vendredy 10, il y fist son Entrée estant à cheval, avec les pompes et magnificence requises à cet effect, toutes les rues estant tapissées au devant des maisons jusques à l'église collégiale, où les chanoines receurent Sadicte Majesté, à la présence de laquelle fut chanté le *Te Deum laudamus,* pour rendre actions de grâces à Dieu pour la bonne santé et prospérité de Sa Majesté. » (*Histoire journalière de tout ce qui s'est passé au voyage du roi,* 1616.) La seconde, postérieure de six années et relative à son Entrée à Lyon, s'exprime de la façon suivante : « Tous les ordres de la ville y furent en leur rang, puis reviudrent au mesme ordre en la ville, toute tapissée au passage du Roy, avec divers arcs et représentations fort belles sur les théâtres, où estoient représentéz plusieurs grands personnages anciens. » (*Histoire du voyage du roy,* 1622.)

Ajoutons que l'usage de tapisser les rues ne se bornait pas aux Entrées solennelles des rois. On les tendait également pour les processions religieuses, et cette coutume, qui s'est transmise jusqu'à nous et dont nos villes de province offrent encore des exemples le jour de la Fête-Dieu, constituait, au XVIe siècle, une obligation si étroite, qu'en 1565 les habitants de Bordeaux, appartenant à la religion réformée, présentèrent une *Requête au roi* pour lui demander « que nul ne soit contrainct parer ou tapisser le devant de sa maison lorsque les processions passeront » ; et le roi répondit : « Nul ne sera contrainct contre sa conscience. »

Quant aux parties intérieures des édifices, on ne les tapissait pas uniquement pour les orner, mais aussi pour les rendre plus confortables. Palma Cayet, que nous citions à l'instant, écrit, à l'année 1589, que le soin de veiller sur le petit duc de Beaumont (fils du duc de Vendôme) ayant été départi à la baillive d'Orléans, cette dame, « estant fort aagée et frileuse », non seulement « se tenoit close et tapissée de toutes parts avec grand feu », mais « en faisoit encore plus à l'endroit de ce petit corps de prince, le faisant haleter et suer de chaleur à toute outrance, sans qu'elle souffrist air, vent, ny haleine estre donné ny entrer en la chambre ; ce qu'elle fit si opiniastrément, quoy qu'on lui en sceust dire, qu'enfin le petit duc de Beaumont estouffa peu à peu dans ses langes ; et si toujours ceste bonne femme disoit : Laissez-le, il vaut mieux suer que de trembler. » C'est à cette habitude de calfeutrer les ouvertures et de garnir les murailles de tapisseries pour avoir plus chaud, que font allusion les *Ténèbres de mariage* (3e leçon), quand ils avertissent le mari qu'il lui faudra sitôt après son entrée en ménage :

> ..... Le lict couvrir, tapisser,
> Et doner le pot à pisser,
> Aussi comme il est de raison.

De là venait également l'expression de « maison tapissée », pour maison confortable, qu'on rencontre assez fréquemment au XVIIe siècle, et notamment sous la plume de Ronsard (élégie VIIe) :

> Oh ! bien heureux le siècle où le peuple sauvage
> Vivoit par les forests de gland et de fruitage !
> . . . .
> Qui les antres avoit pour maisons tapissées
> Et pour robe l'habit des brebis hérissées !

Enfin, on relève encore au XVIIe siècle le terme tapissé employé, par extension, pour désigner des sièges couverts en tapisserie. « Or, pour le faire court, le leudemain vingt quatriesme avril, je m'y transporte sur le midy où, comme l'on m'avoit promis, je trouve à la ruelle du lict une chaire tapissée, pour me séoir et une petite selle pour mettre mes pieds. » (*Les Caquets de l'accouchée,* 1re journée, p. 12.) Citons encore, et pour terminer, le passage du *Virgile travesti* (liv. Ier, p. 53) qui nous montre Didon

> Sous un grand dôme lambrissé,
> Dans un grand fauteuil tapissé, etc.

Tapisserie, *s. f.* — Voilà encore un de ces mots qui, pour être traité avec tous les développements que ses diverses adaptations comportent, mériterait non pas un article de *Dictionnaire,* mais au moins un et peut-être plusieurs volumes. Tout d'abord, il convient de remarquer qu'il a été employé dès le Moyen Age avec plusieurs significations distinctes : 1° il a désigné d'une façon générale toute espèce de tentures servant à tapisser une pièce, à en couvrir les meubles ; 2° il a caractérisé plus spécialement des ouvrages faits au métier de haute ou basse lice, représentant généralement des *histoires,* des personnages ou des verdures ; 3° enfin, par analogie, il a été appliqué à des broderies sur canevas, exécutées avec de la laine, de la soie, des fils d'argent et d'or.

Pour procéder avec méthode et introduire un peu d'ordre dans ce sujet si vaste et si compliqué, nous allons d'abord montrer l'extrême variété des tentures et des tissus que ce mot tapisserie a servi à désigner ; en second lieu, nous retracerons, aussi succinctement que possible, l'histoire de la *tapisserie au point,* puis celle de la *tapisserie de haute et basse lice,* non sans expliquer, au courant de cette rapide monographie, le rôle très compliqué que la tapisserie a joué dans la décoration et l'ameublement.

Tapisserie-Tenture. — Dès les époques les plus éloignées, on trouve, avons-nous dit, ce nom appliqué à des tentures n'ayant rien à démêler avec la tapisserie proprement dite. Une des plus anciennes qui soient parvenues jusqu'à nous, la fameuse tapisserie de Bayeux, laquelle passe pour être l'ouvrage de la reine Mathilde, et se trouve ainsi décrite dans un *Inventaire* de 1546 : « Une tente très longue et étroite, de telle, à broderie de ymages et escriptaulx faisant représentation de la conqueste d'Angleterre, laquelle est tendue environ la nief de l'église le jour et par les octaves de reliques » ; cette tapisserie n'est qu'une broderie à l'aiguille en laines de diverses couleurs, fort altérées

maintenant, exécutée sur une toile de lin et représentant une espèce de drame historique, comprenant une partie de la vie de Guillaume le Conquérant. Depuis lors, ce genre de désignations n'a jamais cessé d'être en usage et a été appliqué à toutes sortes de tissus et même au cuir, au papier, etc. Les textes suivants, empruntés aux sources les plus variées, ne laissent aucun doute à cet égard.

Deux chambres de tapisserie de broudures, où sont les ystoires de Octavien et du roy Priam. (*Compte de Simon Longin, receveur des finances de l'archiduc Philippe,* 1494.)

Une tapisserie pour la chambre, de toile d'or damassée par laises, et de veloux cramoisy de haulte couleur. (*Trousseau de Claude de France,* 1558.)

Plus huict pièces de la grant tappisserye de broderye, faicte et devisée ou poinct de la royne, où y a ung bort à l'entour, etc. — *Item,*

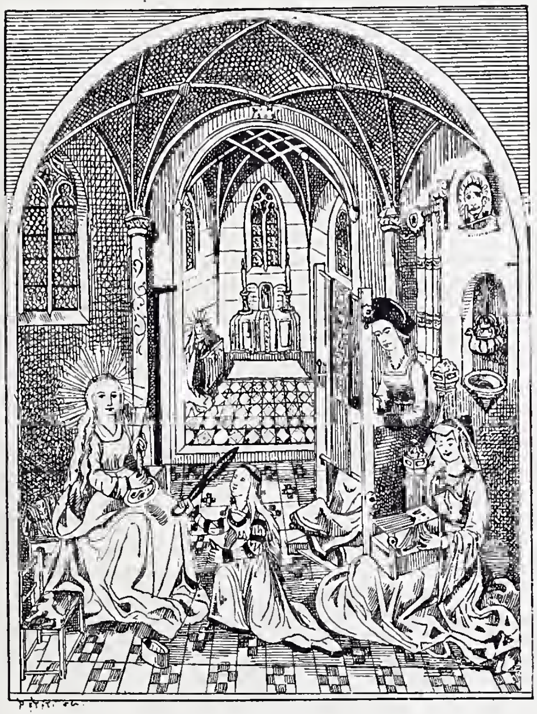


Fig. 753.
La Vierge et ses compagnes filant et faisant de la tapisserie, d'après le fac-similé d'une miniature du XVe siècle, appartenant au musée d'art et d'industrie de Lyon.

neuf pièces de tappisseryes de broderyes, où sont figuréz les neuf preux sur vellours cramoisy rouge, et seméz des flambes de feu, et entre deux pièces une grande colonne. (*Invent. des meubles portés de Pau à Nérac par ordre du roi de Navarre,* 1578.)

Plus quatre pièces de tappisseryes de velours vert, avec des figures baptues de clinquant d'or. (*Invent. des meubles du prince de Condé,* 1588.)

A Herman Vermeeren, tapissier major de Mgr le cardinal archiduc d'Austriche... pour l'achat de XV chambres et ung quart de tapisserie de cuyr doré, or sur or, à raison de cent cincquante livres chacune chambre de quatre pièces. (*XVIIIe Compte de Christophe Godin, conseiller et receveur général de Philippe II,* 1596.)

Deux tentures de tapisserie de brocatelle fonds rouge, à pannaches aurore et blanc... — Une tenture de tapisserie de velours tanné rosin cramoisy à crotesques... — Trois pièces de tapisserie, composées chacune de quatre laiz de brocat de Florence. — Une tenture de tapisserie de brocatelle de la Chine, par compartimens, avec des carreaux... — Une tenture de tapisserie de velours découppé, rouge cramoisy [à] fonds de satin par compartimens... appellée la tapisserie de la reyne Claude, etc. (*État des meubles de la Couronne* du 20 février 1673.)

Une tenture de tapisserie de camelot, façon de la Chine, à bandes de damas caffard, vert rayé, de deux aunes et demie de haut. (*Invent. de Molière,* 1673.)

22 mars 1675-3 janvier 1676. — A Bailly, pour plusieurs desseins de tapisserie sur du gros de Tours, et de meubles, qu'il a faits pour S. M., 4,311 livres. (*Comptes des Bâtiments du roi,* t. Ier, col. 875.)

4 mars 1677-23 janvier 1678. — A Bounemer, pour les ouvrages de tapisseries de peinture en teinture, qu'il a fait sur du gros de Naples, 3,120 livres. (*Ibid.,* t. Ier, col. 1009.)

Les tapisseries peintes sur basin façon de haute lisse se vendent dans un magasin près les Quinze-Vingts. (*Livre commode,* 1692, p. 82.)

Il (Claude Audran) a inventé une nouvelle fabrique de tapisserie de laine hachée ou broyée sur un fond de toile cirée, à laquelle on a travaillé avec succès, sous sa conduite, que la singulière et rare beauté de ses dessins relève infiniment. (*Descr. de Paris,* par G. Brice, t. III, p. 347.)

Douze aunes de tapisserie de cuir argenté et brun; huit aunes et demie de tenture de damas cramoisi toutes doublées de toile avec les dessus de porte. — Quatre aunes de tapisserie rouge et blanche d'indienne vieille. (*Invent. de Mlle Desmares,* 1746.)

Une tapisserie en papier fond jaune à bouquets, collée sur le mur, que le sieur Rangonis et la dame du Tremblai nous ont déclaré appartenir au propriétaire de la maison. (*Invent. de François Falque; Marseille,* 1791.)

On voit assez, par ces exemples, que le mot tapisserie a, pendant trois siècles, servi à désigner les tentures les plus diverses. Nous allons maintenant nous occuper de l'acception plus étroite de ce mot, appliquée spécialement à deux tissus particuliers.

Peut-être s'étonnera-t-on de voir confondues sous un même nom deux sortes de tissus aussi différents que la tapisserie à l'aiguille et la tapisserie de haute ou basse lice. Il convient, toutefois, de remarquer que dans l'un comme dans l'autre, tout l'ouvrage est exécuté directement à la main, et que les figures, dessins ou ornements font partie intégrante de la trame et ne sont pas, comme dans les étoffes brodées ou brochées, superposés à une surface déjà existante. Or cette double particularité a une importance considérable, car elle fait du tissu ainsi travaillé une œuvre originale, et qui réclame certaines connaissances artistiques pour pouvoir être menée à bonne fin. Ces analogies paraîtront sans doute suffisantes pour justifier l'appellation commune. En même temps, cette originalité et le caractère artistique, que nous venons de signaler, expliqueront le haut prix que de tout temps on a attaché à la possession de ces tissus.

Tapisserie a l'aiguille. — L'obscurité la plus complète enveloppe les commencements de ce bel art. Il s'est trouvé des écrivains nombreux et des savants infatigables pour retracer l'histoire de la tapisserie de haute et basse lice. La tapisserie à l'aiguille n'a point encore rencontré d'historien sérieux. Ce qu'on peut dire d'elle, c'est qu'elle est fort ancienne et très antérieure à l'époque que nous avons fixée comme point de départ à nos études. La « tente » de Bayeux, dont nous parlons plus haut, peut être considérée comme un des types primordiaux des grands et magnifiques ouvrages qui devaient être exécutés par la suite. Il faut regarder égalment, comme une de ces tapisseries les plus anciennement connues, la « chapelle d'escarlate » que saint Louis envoya au « grant roi de Tartarie » et sur laquelle il avait fait « tirer à l'esguille toute noustre créance, l'Annonciasion de l'ange Gabriel, la Nativité, le Baptesme, et comment Dieu fust baptizé, la Passion, l'Ascension, et l'Advènement du Saint-Esperit ». (*Mém. de Joinville,* t. II, p. 68.)

Il est encore permis de citer plusieurs ameublements compris parmi les richesses du mobilier de la Couronne. (Voir notamment l'*Inventaire du château du Louvre,* 1418, et celui du *château de Vincennes,* 1420.) Mais tout cela s'estompe dans un lointain fort indécis, et ce manque de renseignements est d'autant plus curieux que la plupart des grandes dames, des princesses, voire des reines, exécutaient et faisaient exécuter sous leurs yeux, par leurs femmes, des ouvrages de ce genre, pour lesquels les

peintres les plus illustres fournissaient des modèles et des cartons. S'il était besoin de preuves attestant cette participation auguste, nous pourrions invoquer un certain nombre de miniatures, de tableaux et même de tapisseries. (Voir notamment les fig. 753 et 756.) On pourrait rappeler encore la commande que la reine de Sicile, veuve du bon roi René, faisait en 1480 à Jean Guillebert, son menuisier, d'un métier destiné à ce genre de travail (*Cour des comptes de Provence*), et la présence d'un semblable métier dans l'*Inventaire de Charlotte de Savoie,* veuve de Louis XI (1483).

Au XVI[e] siècle, ces laborieuses traditions, bien loin de se perdre ou même de s'amoindrir, ne firent, au contraire, que se développer et prendre un caractère artistique plus accentué. A tous les échelons de la société, on pratiqua le noble art de la tapisserie. Dans la comédie des *Contens* d'Odet de Tournebu, la bonne *Françoise,* pour vanter dignement les mérites de la belle *Geneviève,* dit (acte II, sc. II) : « Monsieur, vous faites bien de l'aymer... En matière d'ouvrages de lingerie, elle ne craint personne et quant [à ce qui] est de besogner en tapisserie, soit sur l'estamine, le canevas ou la gaze, je voudrois que vous eussiez veu ce que j'ay veu. » Et ce n'était pas seulement dans la bourgeoisie et dans la petite noblesse que l'on était demeuré fidèle à ces artistiques occupations. Parlant de Catherine de Médicis (*Dames illustres,* disc. II), Brantôme écrit : « Elle passoit fort son temps, les après-disnées, à besogner après ses ouvrages de soye, où elle y estoit tant parfaite qu'il estoit possible. » A la Cour de Navarre, la reine Jeanne d'Albret s'adonnait à ces mêmes travaux. Nous avons été assez heureux pour retrouver dans les archives des Hautes-Pyrénées, parmi les *Rôles de l'argenterie,* dressés en 1571 par Gaillard Galland, argentier de cette princesse, le détail des fournitures faites pour l'exécution d'une de ces vastes tentures. Nous croyons bien faire en reproduisant ici cette pièce si curieuse, et qui jette un jour précieux sur l'histoire de la tapisserie à la main. On remarquera que le bel ouvrage dont il est fait mention ne comprenait pas moins de trois pièces de quinze aunes chacune, et que dans les débours réclamés par Pierre Baboscan, le brodeur et valet de chambre de la reine, figurent non seulement le prix du canevas, de la laine, de la soie, mais encore celui du modèle et le transport de la tapisserie commencée, qui suivait la reine et ses femmes dans leurs déplacements :

A Pierre Babosscan, brodeur et varlet de chambre de la Royne, la somme de quatre-vingts-neuf livres quatre solz tournoys, qui lui a esté ordonnée pour ses partyes qu'il a faictes et fournies pour le service de madicte Dame comme il s'ensuit, assavoir : pour avoir fourny le canebas pour faire les pourtraicts des histoires et chiffres pour troys grands pièces de tappisserye faictes en broderye, où il est entré en chacune pièce quinze aulnes, qui est, pour les troys, quarante-cinq aulnes à raison de dix sols l'aune, XXII livres X sols. — Pour deux aulnes dudict canevas, pour le painctre qui a paint lesd. histoires, XX sols. — Pour la fasson de douze histoires payées aud[t] painctre, à raison de douze sols chacun, VII livres IIII sols. — Pour la paincture de huict fleurs pour le service de Madame, XL sols. — Pour une aulne de canevas, X sols. — Pour avoir envoyé ung homme de Tours en Bery, pour porter une lettre que la Royne escrivoyt au controlleur Rousseau, XXXVI sols. — Pour une grand casse de sapin pour servir apporter lesd[es] troys grandes pièces de tappisseryes de Tours à la Rochelle, LXX sols. — Pour sept aulnes de grosse toielle, pour servir [à] enveloper lesd[es] pièces, à neuf solz l'aulne, LXIII sols. — Pour deux aulnes de toielle cirée, XX sols. — Pour cordes pour corder lad[e] casse et faire l'emballage, XXXII sols. — Pour dix-huit aulnes de soye rouge, pour servir à mectre dans les pièces de tappisseries, à raison de douze solz six deniers l'aune, XI livres V sols. — Pour troys aulnes de toielle rouge pour envelopper les contrepointes de la Royne, XXXVI solz. — Pour la paincture des six histoyres ou emblesmes composés par led. Duplessis-Prevost, C sols. — Pour despence d'un cheval durant dix-sept journées qu'il a vacquées dud. Tours pour conduire lesd. hardes jusques à la Rochelle, tant pour le séjour que pour son retour, XVII livres VIII sols. — Pour louaige durant lesdictes dix-sept journées, à raison de XII sols pour chacun jour, X l. IIII sols, qui est le parfaict desd[es] partyes certiffyées par la damoyselle de Piray (?), servant de dame d'honneur de la Royne, controollées et arrestées à lad[e] somme de IIII[xx] IX livres XVIII sols.

A quoi servaient ces beaux ouvrages et quelle place tenaient-ils dans le mobilier ? Les deux textes suivants vont nous le dire : le premier, emprunté à l'*Inventaire de Jeanne de Bourdeilles* (1595), nous signale la présence au château de Lanmary d' « ung grand tour de lict de caneval, fait à legulhe au poin d'Ongrye », composé de « quatre pantes et le dousiel » et de « deulx couvertures de ban[c] sur le caneval faict à legulhe de lène ». L'autre, copié dans l'*Inventaire du château de Chenonceaux* (1603), mentionne parmi les meubles et tentures de Louise de Vaudemont : « Cent cinquante-quatre bandes [de tapisserie] de diverses grandeurs, avec une pante de bougran rouge ; sur laquelle pante sont applicquées deux aultres grandes bandes et huict petites, faictes au gros point, sur canevaz à fond d'argent, rehaulséez d'or et d'argent. »

Avec le XVII[e] siècle, l'histoire de la tapisserie à l'aiguille achève de s'éclaircir. Fidèles aux traditions que leur avaient léguées leurs mères et leurs aïeules, les plus illustres dames continuèrent à faire exécuter chez elles, et sous leurs yeux, ces superbes ouvrages auxquels elles ne dédaignaient pas de mettre la main. La *Gazette de France* du 16 avril 1647, en racontant que la reine « fit l'honneur à la duchesse de Chaulnes d'aller prendre collation dans sa belle maison de la Place Royale », nous apprend que parmi « les rares meubles » que cette princesse admira, figuraient « la tapisserie et l'ameublement à fond d'or, rehaussé de toutes sortes de fleurs », de la chambre à coucher, « ouvrage de huit années de cette duchesse et de ses filles ». Et la duchesse de Chaulnes n'était pas seule alors à posséder de ces beaux meubles brodés à la main. L'*Inventaire de Mazarin* (1653) mentionne : « Un emmeublement de tapisserie à petit point, rehaussée de soie à fleurs de diverses couleurs, composé de neuf fauteuils et neuf chaires à dossiers, d'un grand tapis de table et d'un lict de repos avec son traversin. » « Un autre emmeublement de tapisseries de laine à petit point, rehaussé de soie, fait à panaches de diverses couleurs, composé de six fauteuils, six chaises à dossier et six sièges plians et d'un lict de repos. » Dans l'*Inventaire du Châtelard,* domaine appartenant à la famille La Rochefoucauld (1673), nous trouvons : « Un tapis fait à l'éguille, en ouvrage de soie de diverses couleurs, bordé de franges. — Un autre tapis à l'éguille... — Un lit de repos garni d'un ouvrage à l'éguille... » L'*Inventaire de Henry de Béthune, archevêque de Bordeaux* (1680), décrit une « Annonciation faite à l'aiguille », et dans l'*Inventaire du marquis de Frontenac* dressé à l'Arsenal en 1699, nous relevons : « Trois canapés de bois de noyer couverts de tapisserie à petits points faits à l'éguille, à fond de soie or et argent fin, garnys de frange de soye et gallons d'or faux, quatre placets de même, etc. »

Ne craignons pas de le redire, ce qui donnait à ces riches garnitures un redoublement de valeur, c'est qu'elles étaient exécutées par les plus belles dames d'alors. Les *Lettres et Mémoires* fourmillent d'allusions à ces précieux travaux. M[me] de Sévigné, confinée aux Rochers, occupe son temps à broder « deux bandes de tapisserie », que M[me] de Caraman lui a données. (*Lettres,* t. VII, p. 423.) M[me] de Courcelles, détenue à la Conciergerie, « pour employer ses loisirs forcés », travaillait « à de la tapisserie et à d'autres ouvrages dans lesquels elle étoit secondée par sa femme de

chambre, et des ouvrières qu'elle faisoit venir de la ville ». (*Mém. de la marquise de Courcelles,* p. 124.) Car c'est là une particularité qui mérite d'être retenue. On louait des ouvrières du dehors pour se faire aider dans ces délicats et longs travaux, et Furetière, au mot TAPISSIÈRE, écrit : « C'est une fille qu'on prend pour faire des tapisseries à l'aiguille et qui travaille ordinairement à la journée. » Mais continuons. A Versailles, le duc de Bourgogne offrait à la princesse sa femme « une cassette de la Chine, dans laquelle il y a tout ce qui peut servir aux personnes qui aiment à travailler en tapisserie » (Dangeau, *Journal,* t. VI, p. 472), et quant à Mme de Maintenon, elle « travailloit à la tapisserie en dictant ses lettres, et même seule avec le roi ». « On voit encore, parmi les meubles de la Couronne, écrit Mme de Genlis, à qui nous empruntons ces détails, un superbe lit travaillé en soie, en or, en petites perles fines et petites pierreries fait par Mme de Maintenon pour Louis XIV. Elle donna ce goût du travail à toutes ses élèves, et il s'est perpétué à Saint-Cyr jusqu'à nos jours. » (*Madame de Maintenon,* par Mme de Genlis, p. 330.) Bien mieux, cette femme illustre continuait son travail, même pendant qu'on réglait en sa présence les destinées de l'État. « Pendant le Conseil, écrit Saint-Simon (*Mém.,* t. XIII, p. 131), Mme de Maintenon travailloit en tapisserie. Elle entendoit tout ce qui se passoit entre le roi et le ministre, qui parloient tout haut. »



Fig. 754. — Tapisserie au petit point dit de Saint-Cyr (fin du XVIIe siècle).

En Espagne, au siècle suivant, il en allait de même. Sous Ferdinand VI, la reine avait peine à quitter son métier pour donner son avis au Conseil. (De Luynes, *Mémoires,* t. XII, p. 63.) Et si les reines de la main droite ou de la main gauche n'étaient qu'exceptionnellement, en France, conviées à travailler avec les ministres, elles ne s'en montraient pas moins passionnées pour les ouvrages de tapisserie. On connaît, par d'Argenson (*Mém.,* t. II, p. 206), la terrible « brouillerie » qui survint le 17 janvier 1741 entre Louis le Bien-Aimé et Mme de Mailly. « Tout le monde a pris goût à la tapisserie, écrit d'Argenson. Mme de Mailly elle-même s'en occupe ; elle y mettoit tant d'attention qu'elle ne répondit point au roi qui lui parloit et l'interrogeoit. Enfin, le roi, impatienté, la menaça ; puis, tirant un couteau de sa poche, il coupa la tapisserie en quatre. Querelle horrible, brouillerie !... » Voilà pour la reine de la main gauche. Pour celle de la main droite, empruntons aux *Mémoires du duc de Luynes* (t. VII, p. 321) le passage suivant : « Il y a plusieurs jours, y lit-on, que la reine fit présent à Mme de Luynes d'un meuble en tapisserie avec de l'or, qui est en partie son ouvrage. C'est une espèce de meuble de cabinet, où il y a cependant un lit en niche. La reine en a fait usage pendant quelque temps. » Est-il nécessaire de dire que tout l'entourage de la reine suivait son auguste exemple ? Du 26 juin 1751 au 21 septembre 1754, Lazare Duvaux fournit à la Dauphine quatre métiers à tapisserie (voir *Livre journal,* t. II, p. 88, 164, 214, 217), dont les prix variaient de 96 à 400 livres. Les quatre filles du roi, celles que Louis XV appelait gracieusement Coche, Loque, Graille et Chiffe, n'avaient pas de distraction plus chère que de s'adonner à ce genre d'ouvrage. « Mesdames, écrit Mme Campan (*Mém.,* p. 49), rentroient chez elles, dénouoient le cordon de leur jupe et de leur queue, reprenoient leur tapisserie et moi mon livre. »

Mais le plus curieux, c'est que cette passion devint à un moment si contagieuse, qu'elle sévit jusque sur le sexe fort. En 1741, Louis XV lui-même en fut atteint. « Le roi, écrit d'Argenson (*Mém.,* t. II, p. 203), s'est mis subitement à faire de la tapisserie. Cette détermination a été prise tellement à l'improviste que ç'a été un chef-d'œuvre de courtisan de l'avoir satisfaite avec cette promptitude. On eut recours à M. de Gesvres, dont cette occupation est la capitale. Le courrier qui alla de Versailles à Paris chercher ce qu'il falloit, métier, laine, aiguilles, ne mit que deux heures un quart à aller et venir ; voilà qui va bien rehausser le crédit de M. de Gesvres, sujet de triomphe également pour le cardinal, comme montrant à quel point sa présence est nécessaire au royaume. » Si nous en croyons le duc de Luynes (*Mém.,* t. III, p. 308), ce fut à Marly que Louis XV se prit de cette belle fantaisie, et au voyage suivant qu'on fit à la Muette, il y avait déjà sept ou huit métiers occupés par les plus hauts seigneurs de la Cour. Bientôt, la Ville participa à son tour à ces goûts un peu étranges et, à l'instar du roi et du duc de Gesvres, les gens du bel air s'appliquèrent à ce genre singulier d'occupations ; puis la province copia Paris. Dans l'*Inventaire de messire Nicolas-Alexandre de Ségur* (Bordeaux, 1755), nous voyons figurer : « Un métier à brodé (*sic*) des tapisseries », et nous relevons un « métier à tapisserie » à la *Vente des meubles et effets du comte de Carcado* (Melun, 1785). Enfin, n'oublions pas l'amusante confidence de *Lisette* à *Lisidor* dans le *Cercle* de Poinsinet (sc. II) : « Le marquis paroît... Aussi

tôt, il tire de sa poche un étui...; il y choisit une aiguille d'or, s'empare de la soie et du métier (qu'occupoit Amaranthe) et voilà mon colonel qui fait de la tapisserie. » Quant aux nobles dames, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, elles demeurèrent fidèles à ces généreuses traditions qu'elles avaient héritées de leurs aïeules. « Mme de Puisieux, couchée sur sa chaise longue, comme de coutume, travaillait au métier ; je brodais au tambour », écrit Mme de Genlis. (*Souvenirs de Félicie,* p. 75.) « A Trianon, Marie-Antoinette entroit dans son salon sans que les métiers à tapisserie fussent quittés par les dames », dit de son côté Mme Campan (*Mém.,* p. 173); et plus loin (p. 260), elle ajoute : « Il existe encore à Paris, chez Mlle Dubuquois, ouvrière en tapisserie, un tapis de pied fait par la reine et par Madame Élisabeth, pour la grande pièce de son appartement du rez-de-chaussée des Tuileries. L'impératrice Joséphine a vu et admiré ce tapis, en ordonnant de le conserver, dans l'espoir de le faire un jour parvenir à Madame. »

La demoiselle Dubuquois, dont il est ici question, était la fille d'un marchand célèbre qui, établi d'abord sur le territoire de Saint-Germain-des-Prés, avait plus tard ouvert un magasin rue de Taranne, à l'enseigne du *Grand Villars.* Il approvisionnait alors le monde élégant de modèles, de canevas, de laines, de fils d'or et d'argent. (*Ann., aff. et avis divers,* 22 février 1759.) Devenu, par la protection de Marie-Antoinette, « tapissier ordinaire du Dauphin », ce même Dubuquois organisa, en 1770, rue Saint-Honoré, à l'enseigne de l'*Obélisque,* « une manufacture de tapisseries au petit point pour fauteuils, cabriolets, chaises, bergères, canapés, ottomanes, lits, écrans, chasubles et tentures ». Une réclame insérée dans l'*Avant-Coureur* (n° du 12 mars 1770) avertissait « les dames » qui voulaient « s'occuper à exécuter les tapisseries, que si elles ignorent les nuances qu'il faut employer, la peinture qu'elles ont devant les yeux les pouvoit guider » et qu'elles trouvaient dans ce même magasin « les soies et laines convenables et des canevas de toutes sortes de qualité ». Cette manufacture du sieur Dubuquois, qui devait sans doute compter quelques rivales, explique comment, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, nous rencontrons dans les riches mobiliers des tapisseries exécutées à l'aiguille d'une étendue et d'une richesse surprenantes, et telles que nous n'en connaissons plus de pareilles. Pour ne pas abuser des citations, nous nous bornerons à mentionner les pièces suivantes, qui suffisent à montrer l'importance et les dimensions de ces coûteux ouvrages :

Une tapisserie remplie d'octogones de petit point, représentant des emblèmes et des fleurons enferméz par des bandes en compartimens de large passement vieux, de soye rouge cramoisy à fleurs veloutées, fonds de satin, ayant au milieu un grand rond, aussy de petit point, représentant une salamandre, au pied d'un laurier, entre deux écussons, avec ces mots : *Extinguo nutrisco;* le tout dans une bordure de 10 pouces de large. (*Invent. des meubles de la Couronne,* 1673.)

Quatre grands fauteuils de commodité de bois doré, couverts de tapisserie à l'égulle. (*Invent. du maréchal d'Humières,* 1694.)

Une tapisserie représentant l'*Histoire de Samson,* de point à l'aiguille. (*Vente de S. A. R. Mlle de Sens, rue de Grenelle-Saint-Germain,* 5 août 1765.)

A VENDRE, chez M. de Boislandry, négociant, rue de la Chanvrerie : Un sopha et six fauteuils de la plus grande beauté, de tapisserie de petit point, nuée en soie, à figures et animaux. (*Annonces, affiches et avis divers,* 30 avril 1770.)

A VENDRE, rue Saint-Honoré, près Saint-Roch, *Au Bienvenu,* 4 pièces de tapisserie à petit point, fond blanc, à fleurs et ramages verts et bleus nuancés, brodée en soie et laine, et doublée de toile verte; chaque pièce de trois aunes de haut sur environ une et demie de large; prix : 168 livres, ou 44 livres la pièce. (*Annonces, affiches et avis divers,* 17 février 1777.)

Lit, bergères et fauteuils de tapisserie à l'aiguille. (*Vente de meubles et effets de feu Mme la marquise de Cucé, rue Payenne,* 27 janvier 1782.)

On peut voir, par ces quelques citations, que ces vastes ouvrages d'ameublement, dont on trouvera d'autres spécimens décrits au mot POINT, dépassaient singulièrement comme importance les petits travaux auxquels nos Françaises du XIXe siècle demandent de trop rares heures de distraction. Ajoutons qu'au point de vue décoratif, les tapisseries sans originalité et sans caractère qu'on exécute encore de nos jours n'ont rien à démêler avec les belles tentures et les meubles superbes que le XVIIe et le XVIIIe siècle ont produits.

TAPISSERIE DE HAUTE ET BASSE LICE. — Cette autre sorte de tapisserie est également fabriquée à la main, mais sur une chaîne tendue sur deux traverses que l'on nomme ensouples. Les fils de cette chaîne sont divisés en deux nappes mises en mouvement par des cordelettes appelées LICES. (Voir ce mot.) La tapisserie est dite de haute lice lorsque la chaîne est tendue verticalement, de basse lice lorsque celle-ci est disposée sur un plan horizontal. Les produits obtenus par ces deux systèmes de fabrication sont, du reste, égaux en qualité et se ressemblent tellement qu'à première vue les plus experts ne peuvent pas toujours décider si l'ouvrage a été exécuté à la haute ou à la basse lice. La haute lice, toutefois, est considérée comme étant plus artistique, parce que l'ouvrier, ayant son carton placé derrière lui ou au-dessus de sa tête, est obligé de conduire son travail de mémoire et, par conséquent, d'être, comme dessinateur et comme coloriste, d'une habileté consommée. Quand, au contraire, la chaîne est tendue horizontalement, le carton placé sous elle sert de guide naturel au tapissier, et le dispense d'une mémoire et d'une éducation artistique, dont son confrère de la haute lice ne saurait se passer. En outre, toutes les tapisseries se tissant à l'envers, il résulte de la disposition même de la chaîne que le travail de basse lice faisant face au modèle en renverse toute la disposition, ce qui, parfois, enlève à l'œuvre achevée une partie de sa beauté décorative. Il faut, au surplus, que le travail de la haute lice présente, au point de vue artistique, de nombreux avantages pour qu'il n'ait pas été abandonné depuis longtemps, car il est sensiblement plus coûteux que celui de la basse lice. Dans ce dernier, l'artiste, se servant de pédales qui lui permettent de croiser et de décroiser les fils, a ses deux mains libres et peut faire usage de ses dix doigts pour passer dans la chaîne les *flûtes* chargées de fils de couleur, et l'économie de temps qui résulte de cette libre disposition des deux mains est d'environ un tiers.

Les archéologues ne sont pas très d'accord pour décider lequel de ces deux procédés a été le premier employé. Les uns tiennent pour la haute lice, façon mécaniquement plus simple de produire ces beaux tissus. Les autres, s'appuyant sur l'ancienneté reconnue du métier à tisser mû par pédales, et sur la supériorité de culture artistique que nécessite la pratique de la haute lice, proclament l'antériorité de sa rivale. Un texte important, l'acte par lequel le prévôt Pierre le Jumeau incorpora, en 1302, dans la Communauté des maîtres tapissiers sarrasinois, « une autre manière de tapissiers que l'on appelle en la haute lisse », a pu faire croire que l'emploi de cette dernière datait seulement de cette époque. Mais on peut s'assurer, par des peintures égyptiennes provenant de l'Hypogée de Beni-Hassan, que, dès l'Antiquité la plus reculée, on exécutait des tissus à l'aide d'une haute lice, assez semblable à celle dont les populations berbères et kabyles font encore usage aujourd'hui. Aussi, ce terme, qui apparaît pour la première fois dans le texte que nous venons de citer, doit-il être considéré bien moins comme révélant l'origine précise de la haute lice,

que comme indiquant l'entrée en jeu de sa concurrente dans la production journalière. Car on n'a dû éprouver le besoin de spécifier la nature de la fabrication que lorsque les deux procédés se sont trouvés en présence.

Ajoutons que dans les *Comptes, Inventaires* et autres documents du même genre, il n'est guère parlé que de haute lice, et cela se conçoit. On ne prend soin de déterminer exactement la façon d'un produit que lorsque cette constatation peut en augmenter la valeur. Par exemple, dans deux *Mandats de payement* de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, l'un daté de 1395, et l'autre de 1397 (voir *Archives du Nord,* série B, n°s 1270 et 1856), il est question de « coussins de haute lice », et dans le *Trousseau de Marie de Bourgogne,* mariée au comte de Clèves (1415), figure : « Une chambre de tappisserie verte de haulte lisse, à chasse de cerf... » Le terme de basse lice ou de *tapisserie à la marche* (ainsi nommée à cause de la pédale de la basse lice) n'apparaît, par contre, que très tardivement, et presque toujours constitue une défaveur. Ainsi, lorsqu'en 1607, Henri IV eut accordé à François de la Planche et à Marc de Comans le droit d'établir à Paris une manufacture privilégiée, le prévôt des marchands et les échevins, défenseurs attitrés des droits des tapissiers parisiens, s'opposèrent à l'entérinement des *Lettres patentes* qui venaient d'être concédées par le roi, se fondant — entre autres arguments — sur ce fait que la « tapisserie de haulte lice, qui a cy devant fleury en ceste dicte Ville..., est beaucoup plus prétieuse et meilleure que celle de la marche (ou de basse lice) dont ils usent au Païs-Bas, qui est celle que l'on veut à présent establir ».



Fig. 755. — Pièce de l'*Apocalypse,* tapisserie du XIVe siècle, appartenant à l'église Saint-Maurice d'Angers.

Et, puisque nous parlons des caractères distinctifs de la haute et de la basse lice, peut-être nous sera-t-il permis de faire une supposition, c'est que la différence capitale qui existait entre la production des deux centres les plus estimés qui fussent au Moyen Age, entre Paris et Arras, consistait précisément dans l'emploi de procédés différents. A Paris, la haute lice florissait, et l'on sait assez combien les règlements des Communautés étaient étroits et tyranniques, pour être persuadé que l'usage de toute autre sorte de métiers devait être rigoureusement interdit. La réclamation du prévôt des marchands que nous venons de citer prouve, du reste, que jusqu'au commencement du XVIIe siècle, la fabrication parisienne était demeurée fidèle à ce noble procédé et n'en pratiquait pas d'autres. On sait également que la ruine d'Arras, en 1477, provoqua un exode des tapissiers en Flandre, et que la tapisserie flamande dut en partie à cet exode son rapide développement, son étonnante fortune et sa célébrité. Or nous avons vu que la basse lice était exclusivement usitée dans les provinces du Nord, et que de la Planche et de Comans furent chargés de l'acclimater chez nous. Il faut bien convenir qu'il y a là un premier indice, que d'autres observations, du reste, viennent renforcer. Nous avons constaté, en effet, que le principal avantage de la basse lice, c'était de fournir, à tissu de valeur égale, une économie de près d'un tiers sur la main-d'œuvre. Eh bien, cette différence de prix de revient permet d'expliquer comment Paris, continuant d'user du procédé ancien, se trouva rapidement distancé par Arras d'abord, par la Flandre ensuite, et finit par voir s'étioler sur son sol une industrie jadis très florissante, alors que ses rivales, Bruxelles, Audenarde, Anvers, couvraient l'Europe de leurs produits.

Quelle que soit, du reste, la valeur que l'on accorde à cette supposition, il convient de remarquer que, durant tout le Moyen Age, on distingua toujours entre la *tapisserie du fil de Paris* et celle *du fil d'Arras.* Au mois de janvier 1403, Marguerite de Flandre, duchesse de Bourgogne, demanda à Jacques Dourdin de lui expédier de Paris tout le mobilier nécessaire pour les couches de sa belle-fille, la comtesse de Rethel ; et dans les fournitures de ce marchand fameux, nous relevons entre autres articles : « Ung grant tappis de fille de Paris, armoié des dittes armes (celles de Bourgogne), contenant dix aulnes de long et trois aulnes de léz, font trente aulnes » ; et plus loin : « Six tappis de fille d'Arras, contenant chascun dix aulnes de long et cinq aulnes de léz, font trois cens aulnes. » De même dans l'*Inventaire de la Bastille Saint-Antoine* dressé en 1420, il est fait mention d'un « tapiz de chappelle de tapicerie de fille de Paris, à un cruxifilz, contenant VIII aulnes quarrées. — *Item,* un autre tapis de chappelle de tapicerie de fille de Paris, à une Annonciation, contenant VIII aulnes. — *Item,* un banquier de l'ouvrage de Paris, à chasse à volerie sur champ noir, contenant V aulnes » ; et à la suite de ces précieuses tapisseries, nous trouvons décrits : « Deux banquiers de tappicerie d'Arras sur laine à champ herbeux, à personnages, contenant ensemble VI aulnes, quartier et demi. — *Item,* deux pièces de carreaulx de tapicerie d'Arras sur champ vermeil, armoiés, contenant III aulnes. — *Item,* une chambre de tapicerie d'Arras, sur le champ vermeil, de l'Istoire de Plaisance appelée la chambre dormant, dont les ciel, dossier et couverture sont d'or et de soye à plusieurs petiz personnages à pié et à cheval. »

Jusqu'au sac et à la destruction d'Arras par Louis XI, cette concurrence se maintint. Pendant que les ducs de Bourgogne s'approvisionnaient chez Rifflard Faymol (1403), chez Jean Le Walois (1432), chez Guillaume au Vaissel (1447), tous fabricants et marchands établis à Arras (voir *Archives du Nord,* série B, n°s 1873-1947), le roi René faisait exécuter à Paris les tapisseries à ses armes, qui ornaient la Chambre des comptes à Angers et diverses pièces de cette admirable tenture de « l'Appocalice », commencée par les ordres de son père, et qu'il légua à l'église Saint-Maurice d'Angers, où on la montre

encore. (*Comptes et Mémoriaux du roi René*, p. 176 et 179.)

En dehors de ces deux centres principaux de production, un grand nombre de villes virent, au XIVe et au XVe siècle, des ateliers s'installer dans leurs murs, fabriquer des tentures souvent fort belles, puis se disperser et disparaître pour aller se reformer plus loin. C'est que cette industrie qui nous paraît très encombrante et difficile à mouvoir était, au contraire, des plus nomades. Le prince qui avait des tapissiers attitrés, travaillant exclusivement pour lui, désireux de les trouver toujours à sa portée, les emmenait avec lui dans ses déplacements, et l'on rencontre assez fréquemment dans les vieilles écritures des mentions dans le genre de celle qui suit, empruntée aux *Comptes de la Cour de Lorraine* (1427) : « VII livres, pour les fraiz et despens de Jennin et Robin, tapissiers, qui par l'espace de six sepmaines ont esté audit Saint-Mihiel, ouvrans de leur mestier de tapisserie pour mondit Seigneur, et vingt sols, qui furent bailliéz et paiéz à certains ouvriers et ouvrières, qui avoient atourné et filey laines, pour ledit ouvraige faire. »

Quand un seigneur désirant meubler sa résidence n'avait point de tapissier en titre, il appelait à lui quelque artisan bien noté ; et celui-ci, chargeant ses lices sur un chariot, allait s'installer dans la ville ou dans le manoir du personnage qui le faisait travailler. C'est ainsi que nous rencontrons en 1413, dans la Navarre, deux hautelicieirs étrangers, Lucien Barthélemy et Jean de Noyon, occupés par la reine, et en 1430, à Avignon, Jean Hosemaut, tapissier de Tournay, à qui l'archevêque de Narbonne, camérier du pape, confiait l'exécution d'une chambre de tapisserie. Enfin, lorsqu'il s'agissait de tapissiers illustres qui ne pouvaient ou ne voulaient déserter leurs ateliers, on leur envoyait des modèles et des cartons, dessinés sous les yeux de l'acquéreur, et qu'ils copiaient avec le plus grand soin. En 1532, François Ier faisait payer « à Francisque Boulongne CC (200) escuz d'or sol, pour ung voyaige qu'il va faire en Flandre, porter ung petit patron de *Scipion l'Africain*, pour la tapisserye que le Roy fait faire à Bruxelles et en rapporter le grand patron de lad. histoire ».

Ces détails étaient bons à connaître, parce qu'ils font mieux comprendre la difficulté que l'historien éprouve à démêler le passé compliqué et obscur de ce bel art de la tapisserie, dont les débuts sont restés mystérieux en dépit des recherches et de la passion des écrivains spéciaux. Jusqu'au règne de Charles V, en effet, et bien que la présence d'ateliers florissants à Paris, à Arras, à Bruxelles et à Tournai puisse être constatée dès le commencement du XIVe siècle, il est bien difficile de déterminer les caractères formels d'un art qui, à tout instant, se dérobe. A partir de 1380, grâce à l'*Inventaire de Charles V*, nous possédons la description d'un nombre suffisant de tapisseries, pour démêler au moins les sujets préférés à cette époque. Ce précieux document renferme tout un chapitre intitulé « Tappiz à ymages », où nous remarquons la représentation de la *Passion* [*de*] *Nostre-Seigneur*, de la *Vie* [*de*] *Saint Denis*, de la *Vie* [*de*] *Saint Théseus*, du *Saint-Grael*, de *Fleurence et de Romme*, de *Dames qui chassent et vollent*, de *Godefroy de Bilhon* (sic), des *Sept sciences et de Sainct Augustin*, des *Douze mois de l'an*, de *la Fontaine de Jouvent*, des *Sept Arts et au-dessous des Ages des gens*, des *Faiz et batailles de Judas Macabeus et d'Anthoqus*, etc. On voit par cette énumération très incomplète que, dès le XIVe siècle, les tapissiers, ne connaissant plus d'obstacles, abordaient sans hésitation les compositions les plus compliquées.

La majeure partie de ces tentures si magnifiquement variées avaient été fournies à Charles V par deux tapissiers, dont les historiens ont célébré les mérites et les noms, par Jacques Dourdin et Nicolas Bataille, devenus de la sorte presque célèbres, sans qu'on ait pu établir, toutefois, s'ils fabriquaient eux-mêmes ces magnifiques ouvrages, ou s'ils les faisaient simplement fabriquer. La fourniture que Dourdin fit en 1403 à la duchesse de Bourgogne, et dont nous parlons plus haut, tout en attestant que la réputation de ce tapissier s'étendait jusque dans les Flandres, prouve, par la diversité des articles facturés, que Dourdin était surtout un marchand. On peut croire qu'il en allait de même pour Nicolas Bataille. De très curieux documents que nous avons pu colliger aux Archives d'Audenarde et à la Bibliothèque royale de Bruxelles — documents relatifs aux troubles que la Réforme provoqua dans les Pays-Bas — il résulte, en effet, que, même au XVIe siècle, les plus belles tapisseries étaient tissées, dans des ateliers ignorés, par des artisans très modestes. Chaque semaine, ces artisans, qui logeaient le plus souvent dans les faubourgs, parfois même dans des villages prochains, venaient toucher des acomptes chez d'autres tapissiers, véritables entrepreneurs, ceux-là, qui leur fournissaient avec les commandes les « étoffes » et les modèles. Le mouvement résultant de ces allées et venues était si considérable qu'il forçait de tenir, à certains jours, les portes de la ville ouvertes beaucoup plus longtemps que d'ordinaire. Il est vraisemblable qu'à Paris et à Arras, les choses devaient se passer de même, et l'on doit se garder d'attribuer aux fournisseurs officiels des princes et des rois la paternité de l'intégralité de leurs fournitures.

Ce qui tend à démontrer que Jacques Dourdin et Nicolas Bataille (auxquels il nous faut revenir) étaient plus marchands que fabricants, c'est qu'en dehors de toutes ces belles tentures, dont le garde-meuble de Charles V était si bien pourvu, ils étaient les fournisseurs attitrés des ducs d'Anjou, de Berry, d'Orléans et de Bourgogne. Grâce à M. Champollion-Figeac, nous avons la liste des tentures qui ornaient en 1403 les appartements que le duc d'Orléans occupait à Paris (voir *Louis et Charles ducs d'Orléans*, 1re partie, p. 248 et suiv.), et nous trouvons qu'elles n'étaient pas indignes d'être comparées à celles des rois de France. M. Guiffrey, dans un excellent livre sur *Nicolas Bataille, tapissier parisien*, a établi que c'était à ce fameux tapissier que Louis d'Anjou commanda la célèbre suite de tapisseries de l'*Apocalypse*. Nous savons pareillement que Jacques Dourdin fit tisser pour Isabeau de Bavière l'*Histoire de Dourdon*, la *Destruction de Troie*, l'*Histoire de Charlemagne*, etc., suites nombreuses et magnifiques. Enfin, pendant ce temps, Philippe le Hardi prodiguait ses encouragements aux ateliers artésiens qui exécutaient pour lui les histoires de *Froimont de Bordiaux*, de *Saint Georges*, du *roi Alexandre*, de *Robert le Fuselier*, la *Vie de sainte Marguerite*, la *Vie de sainte Anne*, l'*Histoire de Clovis*, l'*Histoire d'Octavien de Rome*, l'*Histoire d'Amis et amie*, la *Pastorale*, le *Combat des vertus et des vices*, les *Sept âges*, etc. (*Histoire générale de la tapisserie. Tapisseries françaises*, p. 16 et suiv. ; *Tapisseries flamandes*, p. 6 et suiv.)

On voit que tous les sujets, ou à peu près, se trouvent englobés dans cette nomenclature. Romans de chevalerie, Ancien et Nouveau Testament, Scènes contemporaines, Bergeries, Allégories, se succèdent sur les métiers. Pendant tout le XVe siècle, il en sera de même. « S'il n'est guère de manifestation dans la vie religieuse, militaire, civile, dans laquelle la tapisserie ne soit intervenue à cette époque, écrit à ce propos M. Eugène Müntz, on aurait aussi, d'autre part, de la peine à découvrir un sentiment

ou une idée qu'elle ne se soit pas appliquée à mettre en œuvre. » (*La Tapisserie,* p. 131.)

Une curieuse transformation, cependant, s'opère dans l'esthétique des tapissiers de la première moitié du XVe siècle, ou plutôt dans celle des peintres qui leur fournissent leurs cartons. Dans la plupart des compositions épisodiques ou romanesques, les artistes remplacent par une abondance débordante les habitudes synthétiques de la période antérieure. On dirait que dessinateur et exécutant cherchent à éblouir par la multiplicité des figures et la quantité des accessoires. Cette prolixité durera jusqu'au moment où l'art flamand aura été épuré par les admirables exemples des Van Eyck, des Van der Weyden et des Memling et reviendra, grâce à ces maîtres, à une simplicité relative. Ajoutons qu'il aura gagné entre temps, à la contemplation attentive de la Nature, une fraîcheur d'impressions et une variété d'ornementation exquises. Enfin, dans la technique, les progrès réalisés dépassent toute espérance. Un abîme sépare les ouvrages du XVe siècle de ceux du siècle précédent. Le tissu devient d'une finesse surprenante. La soie teinte de cent couleurs se mêle heureusement à la laine, dont l'éclat est relevé par l'adjonction de fils d'or et d'argent, et les tapissiers savent marier toutes ces riches matières avec une habileté qui, par la suite, ne sera point surpassée.



Fig. 756. — L'*Annonciation.* — Tapisserie de la fin du XVe siècle. Cathédrale de Reims.

A ce moment, Paris, découragé par la concurrence, épuisé par la guerre, délaissé par la Cour, a momentanément abdiqué son ancienne activité et ne fabrique plus guère que pour la bourgeoisie. Arras, dont la réputation s'étendait naguère jusqu'aux limites du monde civilisé (voir Froissart, *Chroniques,* t. XIII, p. 432), Arras qui avait donné son nom aux *Arrazzi* et qui avait approvisionné les garde-meubles de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire; Arras a vu, en 1477, ses ateliers détruits. Bruxelles, par contre, qui dès 1448 avait constitué dans ses murs une Communauté de tapissiers puissante, enfante des merveilles dont la perfection sera à peine égalée. Bruges, Ypres, Audenarde, Tournai, Lille, Valenciennes, Douai, marchent sur ses traces. Un seul chiffre fera juger de l'activité qui régnait dans les ateliers de ces villes secondaires. En 1449, « Robert Dary et Jehan de Lortye, marchans, houvriers de tappicerie, demourans à Tournay », consentaient à exécuter pour Philippe le Bon, dans le délai de quatre années, huit énormes pièces de tapisseries de haute lice « contenant ensemble XIc XX aulnes », le tout « pour la somme de 8,940 écus ». (*Archives du Nord,* série B, n° 2002). On peut dire que le XVe siècle a été l'âge d'or de la tapisserie flamande.

Le XVIe siècle, dans sa première moitié au moins, ne fut guère moins glorieux pour les Flandres. A cette époque, les ateliers de Bruxelles étaient universellement réputés comme les mieux montés qui fussent dans l'Europe entière. Aussi est-ce à eux que s'adressaient les empereurs, les papes et les rois, pour décorer leurs palais de tentures admirables. Les Archives du département du Nord possèdent une infinité de documents relatifs aux commandes que les archiducs, le roi des Romains et plus tard l'empereur Charles-Quint firent aux vaillants tapissiers de ce temps, à Franck Van Houwene, à Michel Nyettens (1497) et à Jean de Bruges (1499), tous trois de Bruxelles; à Jean Grenier, de Tournai (1504); à Philippe Van Horne, d'Audenarde (1504); à Mathieu Le Grant, de Béthune (1505); à Paul du Jardin et Jean de Pille, l'un et l'autre de Bruges (1509); à François Koen (1517) et Gabriel van der Tombe (1520), de Bruxelles, et surtout à Pierre Van Aelst et à Pannemaker.

Ces commandes à la fois nombreuses et considérables ne sont pas, toutefois, pour nous surprendre. Il était naturel que les souverains de ces riches provinces fissent travailler les artisans de leurs États. Mais dès le commencement du XVIe siècle, la Flandre était devenue la pourvoyeuse de tous les princes étrangers et même des cités importantes. En 1516, Lyon députait à Audenarde un de ses bourgeois, Jean Laurideau, mercier de sa profession, pour négocier la confection d'une tapisserie de 61 aunes, destinée à son hôtel de ville. Presque la même année, Léon X expédiait à Pierre Van Aelst les cartons de Raphaël et le chargeait d'exécuter la tenture fameuse, connue sous le nom des *Actes des Apôtres;* et rien ne prouve mieux l'admirable organisation des ateliers bruxellois à cette époque, que la

rapidité avec laquelle cette suite merveilleuse fut fabriquée. Le 26 décembre 1519, ces belles tapisseries, rendues à Rome, furent exposées pour la première fois dans la chapelle Sixtine et provoquèrent une bruyante admiration. Ainsi, en moins de quatre années, Van Aelst avait achevé une suite presque aussi considérable que celle de l'*Histoire du roi,* que les Gobelins, au siècle suivant, devaient mettre dix années à tisser, et qui ne pourraient de nos jours être exécutées en moins de quarante années. Ajoutons que Léon X, toujours magnifique, n'avait reculé devant aucun sacrifice. La reproduction en tapisserie des cartons de Raphaël lui coûta 15,000 ducats d'or, c'est-à-dire plus de 175,000 francs de notre monnaie.

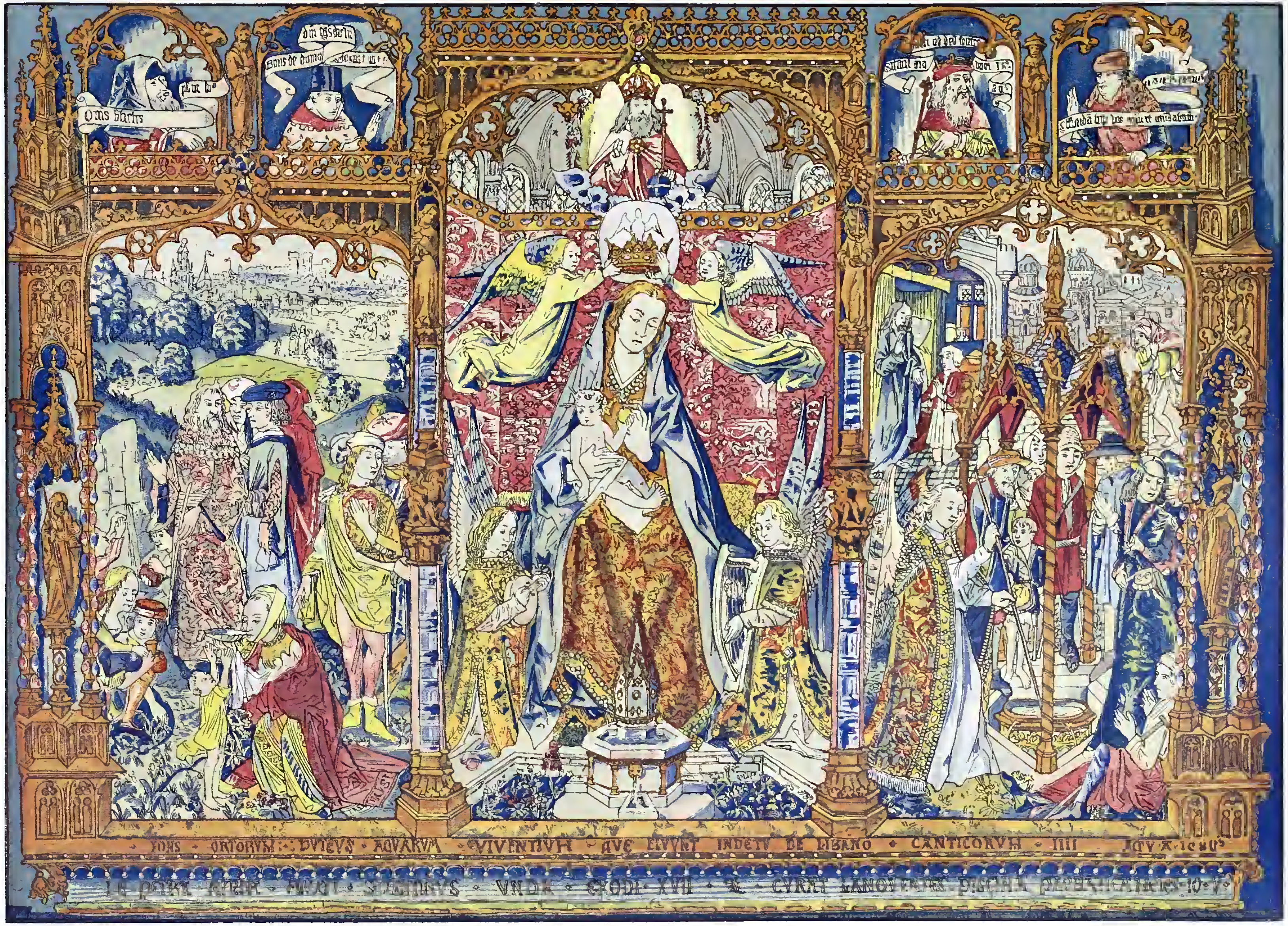
L'exécution des *Actes des Apôtres* par Pierre Van Aelst n'eut pas seulement pour résultat de donner une consécration européenne à la célébrité des ateliers de Bruxelles, elle amena une transformation nouvelle, sinon dans l'art de la tapisserie, du moins dans le choix des cartons et dans la disposition et le caractère des sujets qu'elle traita désormais de préférence. Le style traditionnel, qui avait été jusque-là respecté, reçut une forte atteinte de la contemplation de ces œuvres si différentes comme esprit et comme esthétique. Ce fut par elle que la Renaissance pénétra dans les ateliers flamands. On continua bien à tisser de ces compositions touffues, entassant personnages et accessoires, mettant en scène les plus curieux anachronismes, et prêtant à rire à ceux qui se piquaient de quelque érudition historique — comme « la belle tapisserie du *Verger* » dont parle Béroalde de Verville (*Moyen de parvenir,* p. 395), où l'on remarquait « une Judith qui prie et qui est à genoux devant une Notre-Dame, ainsi que l'on voit aux Minimes de Tours » : ou encore comme « certaine Vierge Marie », signalée par le même auteur, qui disait « ses heures de Notre-Dame, agenouillée devant un crucifix, et l'ange de l'autre côté disant son *Ave* ». — Les *Crucifixions,* les *Descentes de croix,* les *Combats des vertus et des vices,* admirablement exécutés, où la richesse du coloris et l'élégance des personnages répondaient (ainsi qu'on peut le voir dans l'admirable tenture de la cathédrale de Reims) à la beauté et à la finesse du tissu, ne furent point toutefois abandonnés. Une des œuvres capitales de cette époque, les *Belles chasses de Maximilien,* que les Gobelins, un siècle plus tard, devaient recopier avec un soin religieux, et qui n'a jamais cessé d'exciter l'admiration, est conçue dans ce dédain de style héroïque et avec cette recherche de précision si caractéristique de la période précédente. Une autre tenture moins connue, mais qui fut également célèbre, la *Conquête de Tunes* (Tunis), tissée pour Charles-Quint par Guillaume Pannemaker, d'après les dessins de Johan Vermeyen, fut exécutée dans ce même esprit. Mais à côté de ces ouvrages qui sauvegardaient la tradition, les ateliers flamands mettaient sur leurs métiers les cartons de Jules Romain et de ses disciples : la *Grande histoire de Scipion* (en 22 pièces), la *Petite histoire de Scipion* (en 10 pièces), les *Fruits de la guerre* (8 pièces), l'*Histoire de Romulus et de Rémus,* l'*Histoire d'Orphée,* les *Triomphes de Bacchus,* l'*Enlèvement des Sabines,* etc. Et ce n'était pas uniquement d'Italie que des modèles affluaient à Bruxelles, à Audenarde, à Bruges et à Tournai. Nous avons plus haut que François I[er] en expédiait de Fontainebleau et envoyait des peintres à ses gages surveiller l'exécution de ces belles tapisseries.



Fig. 757. — La *Vierge et sainte Anne.*
Tapisserie flamande tramée d'or et de soie
(premières années du XVI[e] siècle).

Ces innovations de style exercèrent une influence décisive non seulement sur la fabrication, mais encore sur le commerce des tapisseries. La nécessité de se procurer des cartons au goût du jour et l'obligation de les faire venir de pays lointains contraignirent les tapissiers flamands, qui avaient déjà beaucoup de peine à en faire exécuter par les artistes locaux, à s'adresser à des intermédiaires ayant des relations en Italie et en France. D'autre part, ces intermédiaires, pour la plupart riches négociants établis à Anvers, firent fabriquer sur les modèles qu'ils avaient commandés, et s'occupèrent de placer au dehors les suites qu'ils faisaient tisser de la sorte ; et c'est ainsi que François I[er] entra en rapport avec le Génois Emmanuel Riccio, « marchant de la ville d'Envers », et acquit de lui, moyennant près de 15,000 livres, la suite de l'*Histoire de Josué,* qui mesurait plus de 171 aunes. De même Georges Veseler, également « marchant d'Anvers », lui livra « six pièces de tapicceries, faictes de fil d'or et de soye, où est l'*Istoire de Jherobouan* », et « sept aultres pièces contenant trois cent douze aulnes de Flandres, esquelles est figurée l'*Istoire* [*de*] *Perséus.* » (*Comptes des Menus-Plaisirs,* 1529 et 1539.) Plus tard, Van den Trille et François Swerts, l'un et l'autre négociants à Anvers, firent à Philippe II des fournitures analogues. (*Archives du Nord,* série B, n[os] 2476 et 2776.) Les négociants de cette ville, au demeurant, restèrent même au XVII[e] siècle en possession de ce commerce, et quand, en 1661, les magistrats lyonnais résolurent d'acquérir « une tapisserie de vingt-cinq aulnes de tour et de quatre aulnes d'haulteur, en huict pièces, pour estre mise à la chambre estant au bout de la grande salle (de l'Hôtel de Ville), dans laquelle tapisserie seroit représentée. l'*Histoire de Salomon* avec la broderie (des armes) du Roy à la bordure au-dessus, et celles de la ville à celle de dessoubz », c'est à Anvers que l'échevin Ramon Thomé se rendit directement pour faire exécuter cette commande. (*Actes consulaires,* série BB, reg. 216.)

Au point de vue de la fabrication, ces modèles nouveaux transformèrent non seulement la nature et la disposition des sujets — en faisant délaisser les souvenirs du Moyen



Mangonot del. Maison Quantin, imp.-éd.

TAPISSERIE DE HAUTE LICE

REPRÉSENTANT LE *Couronnement de la Vierge*

(Musée du Louvre.)

Age et les romans de chevalerie, pour donner à l'histoire antique et à la mythologie une importance jusque-là inconnue — mais ils amenèrent encore les tapissiers à simplifier considérablement les scènes par eux représentées et

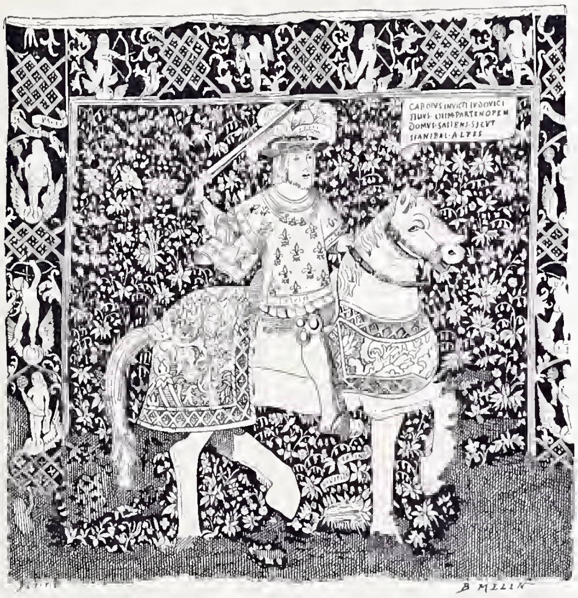


Fig. 758. — Tapisserie française représentant Charles VIII (extrême fin du XVe siècle).

à dépouiller les personnages de leurs habits et de leurs parures opulentes à l'excès, pour montrer les chairs autrefois proscrites. Et, du coup, tout l'ancien vestiaire se trouva renouvelé. On prit en haine « les vieilles tapisseries des maisons de nos Roys, où sont pourtraites les dames ainsi habillées qu'elles estoient pour lors (au temps de la reine Isabeau de Bavière) où ce n'estoient que toutes drôleries, bifferies et grosseries ». (Brantôme, *Dames illustres*, V^{e} discours.) A ces modifications capitales, il en faut ajouter d'autres non moins importantes. Les préoccupations nouvelles eurent aussi pour effet de faire abaisser le point de vue placé auparavant très haut, et de changer ainsi la perspective des scènes représentées. En outre, on commença de donner aux bordures des dimensions plus considérables et d'y introduire des personnages. Enfin, pour reproduire ces tableaux exécutés par des artistes lointains, — qui se préoccupaient très accessoirement des difficultés de coloration avec lesquelles les tapissiers se trouvaient aux prises, — il fallut augmenter singulièrement le nombre des couleurs. M. Darcel a calculé que l'*Apocalypse* d'Angers, tissée à la fin du XIVe siècle, ne comportait que vingt-quatre nuances de laine; la *Vierge glorieuse,* aujourd'hui au Louvre, plus jeune de cinquante ans, en exige déjà quarante et une ; l'*Histoire de Vulcain* en réclame plus de cinquante, et les *Chasses de Maximilien* en comptent quatre-vingts et même davantage.

Dans la seconde moitié du XVIe siècle, la fabrication flamande commença de décliner. Les sanglantes persécutions qui suivirent les guerres religieuses dépeuplèrent les campagnes où des quantités de métiers fonctionnaient. Une *Justification du Magistrat d'Audenarde,* relative aux troubles qui signalèrent l'année 1566, nous apprend que l'obligation de fermer les portes des villes ruina les ouvriers des campagnes, parce que « les inhabitants des faubourgs et seigneuries (avoisinantes) estans la plus part tapisseurs, debvoyent nécessairement venir en la ville les dimanches et jours de festes, et ce pour avoir argent de leurs maistres, rapporter ouvraige, en demander de l'autre comme patrons, laines, filets et choses semblables, tout ce que d'ancienneté ils sont accoutuméz de faire à tels jours, pour n'estre les aultres jours distraits de leurs ouvrages ». Quant aux tapissiers beaucoup moins nombreux qui travaillaient dans les villes, la Gouvernante écrivait à leur sujet : « Il fauldroit que les riches marchans et bourgeois employassent quelque argent à faire besoigner, tant en tapisserie que aultrement, pour ôter auculnement oysiveté qui, causant povreté, conduit les indigens à sédition et pillaige. » (Voir la *Terre des gueux,* p. 35.) Cette décadence, amenée par la guerre, s'accentua d'autant plus vite, qu'en adoptant des modèles dont le choix et l'esprit ne répondaient à aucune des qualités de sincérité et d'intimité qui sont le fond du génie national, mais exigeaient au contraire une noblesse, une élégance et une distinction qui ne sont guère de son fait, la tapisserie flamande s'était engagée dans une voie d'où elle devait sortir forcément amoindrie.

En France, durant ce même siècle, ce bel art fut bien loin d'être aussi florissant que dans les Flandres. Le rôle des ateliers français se trouva un peu effacé par l'éclat de leurs superbes rivaux, mais ils ne cessèrent point, comme on l'a trop souvent donné à entendre, de fabriquer et même de produire des ouvrages d'un goût achevé et d'une rare valeur. Lorsque le cardinal d'Amboise, après avoir édifié Gaillon, prit soin de le décorer et de le meubler, pendant huit années (1501 à 1508), il n'occupa pas moins de treize tapissiers, dont trois étaient étrangers à la contrée : Guillaume Rau venait de Paris ; un second, Jean Alixandre, était originaire de Tours ; le troisième, Guillaume, était de Bayeux. Quant aux dix autres, ils étaient,



Fig. 759. — Les *Belles Chasses de Maximilien.* Tapisserie flamande du XVIe siècle.

semble-t-il, établis à Rouen, où la tapisserie commune fut toujours fabriquée d'une façon courante. Les noms de ces artisans nous ont été conservés. Ils se nommaient Jean Adam, Jean Scallot de Gentillesse, Nicolas Georget,

Antoine et Oudin Grenier, Nicolas Lefaut, Cardin Manneveu, Grégoire Leroy, Cardinot Sirende et Nicolas Dufour. Si le cardinal d'Amboise était amateur de belles tapisseries, François I[er], de somptueuse mémoire, nourrissait à leur endroit une tendresse non moins vive, et nous venons de voir qu'il faisait exécuter en Flandre des tapisseries de la plus rare beauté. En 1532, il ordonnait à M[e] Claude Halligre, trésorier des Menus-Plaisirs, de verser à Pierre Pannemaker, tapissier à Bruxelles, la somme de 3,690 livres à compte sur 7,500 écus, pour des tapisseries fabriquées sur commande ; et les *Acquits au comptant* nous dénoncent, en 1534, l'achat à Melchior Baldi, facteur de Marc Crété, marchand à Bruxelles, de l'*Histoire de Rémus et Romulus,* des *Espaliers* et de la *Création du monde,* au prix de 35 écus l'aune, soit, pour ces trois tapisseries, une somme globale de 16,882 livres 7 deniers. Au même Melchior Baldi, François I[er] acheta, en 1539, les *Cinq âges du monde* pour 3,993 livres 15 sols. L'année précédente, il avait acquis de Bastien de la Porte, pour 1,961 livres 13 sols 10 deniers, une *Histoire de Phébus,* « rehaulsée de fil d'or, d'argent et de soye », qui servit pour le ciel de son lit de camp ; et moyennant 8,254 livres 13 sols 9 deniers, Corneille de Rameline, facteur de Danyel et Anthoine de Bomberg, lui avait fourni trois pièces des *Actes des Apôtres.* Mais il devait en coûter à ce roi magnifique d'être tributaire des sujets de l'Empereur. Aussi, vers 1530, chargea-t-il son trésorier, Babou de la Bourdaisière, d'installer une manufacture de tapisserie à Fontainebleau. Le Primatice fut placé à la tête de l'établissement auquel il fournit des modèles, ainsi que Matteo del Nassaro, dessinateur véronais, et tous deux eurent pour collaborateurs les peintres français Claude Baudouin, Charles Carmoy, Francisque Cachénemis et J.-B. Baignequeval. Les principaux tapissiers qui travaillèrent sous les ordres de ces artistes furent Pierre Le Bries, payé à raison de 15 livres par mois ; Jean Marchay, appointé à 13 livres ; Jean Le Bries, Jean Desbouts, Pierre Philbert, Louis du Rocher, Claude Le Pelletier, qui touhaient chacun 12 livres 1/2 ; Pasquier Mailly, Nicolas Eustace et Nicolas Gaillard, tous trois appointés à 12 livres ; enfin, Pierre Blassay, Jean Texier et Jean Souyn (ou Sevin), qui recevaient seulement 10 livres. Un article des *Comptes des Bastimens* (t. I[er], p. 205) nous apprend que ce dernier fut chargé de « recouldre et regarnir » la suite de l'*Histoire du Purgatoire d'amours,* l'*Histoire de Jules César,* l'*Histoire de Gédéon* et l'*Histoire du roman de la rose,* « qui estoient gastées ». Il remplissait, par conséquent, les fonctions de rentrayeur.

On est insuffisamment renseigné sur la production de l'atelier de Fontainebleau ; cependant on lui attribue, avec une certitude presque absolue, la fabrication de tentures à grotesques fort caractéristiques et d'une élégance remarquable (voir t. II, fig. 842), et postérieurement, sous le règne de Henri II, une suite de l'*Histoire de Diane.* Encore, ces dernières pièces peuvent-elles bien avoir été tissées à Paris, dans les ateliers de la Trinité ; car concurremment avec Fontainebleau et aussi avec Tours — où un tapissier du nom de Jean Duval, aidé de ses fils, avait monté quelques métiers — Paris continuait de fabriquer des tapisseries de haute lice.

Des documents relativement nombreux — quoique la plupart des pièces d'archives de ce temps aient été détruites — viennent, en effet, attester l'activité des ateliers parisiens durant cette première moitié du XVI[e] siècle. Non seulement ces artisans répondaient aux besoins locaux, mais nous avons vu que le cardinal d'Amboise avait mandé à Gaillon Guillaume Rau pour lui confier en partie la décoration de sa somptueuse demeure. En 1507, le premier président de la Cour des comptes, Jean de Nicolaï, faisait exécuter par Allardin Souyn, « tappissier de haulte lisse, demourant à Paris, en l'ostel de M[gr] l'arcevesque de Sens » (peut-être le père ou le frère du Jean que nous retrouvons plus tard à Fontainebleau), deux parements d'autel « de la largeur de ceulx que luy-même a faictz de son mestier à Saint-Victor ». En 1528, deux autres tapissiers parisiens, Jacques Pinel et Claude Brédas, fournissaient au roi les tentures qu'il offrit à Renée de France, au moment de son départ pour Ferrare. Enfin, vers le même temps, François I[er] commandait à Nicolas et Pasquier de Mortagne, tapissiers parisiens, une tapisserie d'or et de soie, ce qui donne à supposer qu'ils étaient gens habiles; et cette même présomption existe en faveur de Bernard Lecourt qui réparait sur ses métiers les tapisseries de Louise de Savoie. On voit, par ces quelques citations, que les ateliers parisiens étaient encore assez nombreux à cette époque. Mais ces documents nous feraient défaut, que l'activité de la production parisienne serait suffisamment attestée par l'espèce d'émeute qui éclata, lorsque Henri II résolut d'établir à la Trinité une fabrication privilégiée de tapisserie. S'il faut en croire les chroniqueurs du temps, les « maîtres et compagnons de la Ville » se montrèrent si fort alarmés des avantages qui étaient faits à ces nouveaux concurrents, « qu'ils menacèrent de tuer tout ce qu'il y avoit d'artisans en la Trinité sans en épargner un, et de faict les guettoyent de nuit pour les battre tout leur soûl ». Le Parlement fut obligé d'intervenir, et le roi dut placer les ateliers menacés sous sa sauvegarde. Cette double protection n'eût certes point été nécessaire si les artisans lésés n'eussent été relativement fort nombreux.

Parmi ceux qui protestèrent avec énergie contre cette installation privilégiée, il faut compter sans doute Pierre de Larry, établi rue des Vieilles-Haudriettes, et qui s'engageait, en 1555, à fournir au cardinal Louis de Bourbon, archevêque de Sens, six pièces représentant les scènes principales de la *Vie de Jésus-Christ;* Pierre du Moulin, domicilié au cimetière Saint-Jean, qui exécuta pour les États de Bretagne la tapisserie qui garnissait la salle de ses séances (voir fig. 601) ; Guillaume Claude, « maistre tapissier de haulte lisse, demourant à Saint-Marcel-lez-Paris, rue d'Ablon, en la maison où est pour enseigne le *Sabot d'or* » ; Georges Guilloche, tapissier, domicilié rue Saint-Honoré, et Henry du Temple, « tapicier de haute lisse », établi rue du Temple « en la maison où est pour enseigne la *Grant'lamproye* » — à moins que ces artisans dont nous avons retrouvé les noms dans des actes notariés, comme le tapissier Laurent cité par Sauval et le tapissier Guyot mentionné par Félibien, n'aient fait eux-mêmes partie de la pléiade des privilégiés, parmi lesquels figurait au premier rang le célèbre Maurice du Bout ou du Bourg, sur le compte duquel on a des renseignements plus précis.

« De quantité d'artisans habiles qu'a produits la Trinité, écrit Sauval, il n'y en a point qui ait fait plus parler de lui que du Bourg... Ce grand artisan étoit de Paris même et avoit été enfant à la Trinité, où il apprit à être tapissier. » C'est de cet atelier, au surplus, que sortit l'*Histoire de saint Crépin et saint Crépinien,* offerte par la Communauté des cordonniers à l'église Notre-Dame, et probablement le premier exemplaire de cette fameuse *Histoire d'Artémise* dont Lerambert avait tracé les cartons, et qui était chargée de transmettre à la postérité la désespérance allégorique de Marie de Médicis. Quant à du Bout, c'est lui qui tissa pour l'église Saint-Merry cette

Vie de Jésus-Christ que Lerambert avait également dessinée, et qui, pendant un demi-siècle, excita chez tous ceux qui la purent contempler une admiration sans seconde.

Indépendamment de ces belles tapisseries, Maurice du Bout en exécuta beaucoup d'autres, et, dans ce nombre, on peut citer celles qui lui furent commandées par la paroisse de Saint-Vincent de Rouen. Nous avons été assez heureux pour retrouver dans les archives notariales la minute de cette commande intéressante. Nous la donnons ci. On remarquera que la tapisserie fameuse de Saint-Merry y est prise comme type de fabrication.



Fig. 760. — Tapisserie des Gobelins, copiée sur la tenture des *Mois* remontant au XVIe siècle.

Maurice du Bout, maistre tapissier de haute lice, demeurant dedans l'enclos de la Trinité de Paris, rue Sainct-Denis, confesse avoir faict marché promis et promect à noble homme, M. Richer, greffier, en la chambre des Contes à Rouen, et trésaurier de la Paroisse de Saint-Vincent dudit Rouen, absent; vénérable et discrète personne, Me Nicolas Cavelier, prestre, curé de ladicte Paroisse de Saint-Vincent dudit Rouen, à ce présent stipulant et acceptant pour ledict sieur Richer, de faire et parfaire bien et deuement, au dire d'ouvriers et d'autres gens expers à ce cognoissans : c'est assavoir, une pièce de tapisserie de haute lice où sera contenue l'histoire de la vie Monsieur Sainct Vincent, pareille en pourtraicture à celle estant en l'église Sainct-Germain-de-Lauxerrois de ladite ville de Paris, saouf à y adjouster ou diminuer à vollonté dudit Cavelier, curé, de la haulteur, largeur et mesure qu'il lui en sera baillée par ledict Cavelier; reschauffée de fine soye de pareille bonté, de saiette de pareille couleur et estoffe, et aussy bien tainte que celle de la tapisserie Sainct-Médérich, qui est en l'enclos de Sainct-Médérich de ceste ville de Paris, que ledit du Bout dit avoir faite; sans qu'il y ayt eu ladite pièce de tapisserie aucune peinture, et seront insérées en icelles les armoiries dudit sieur

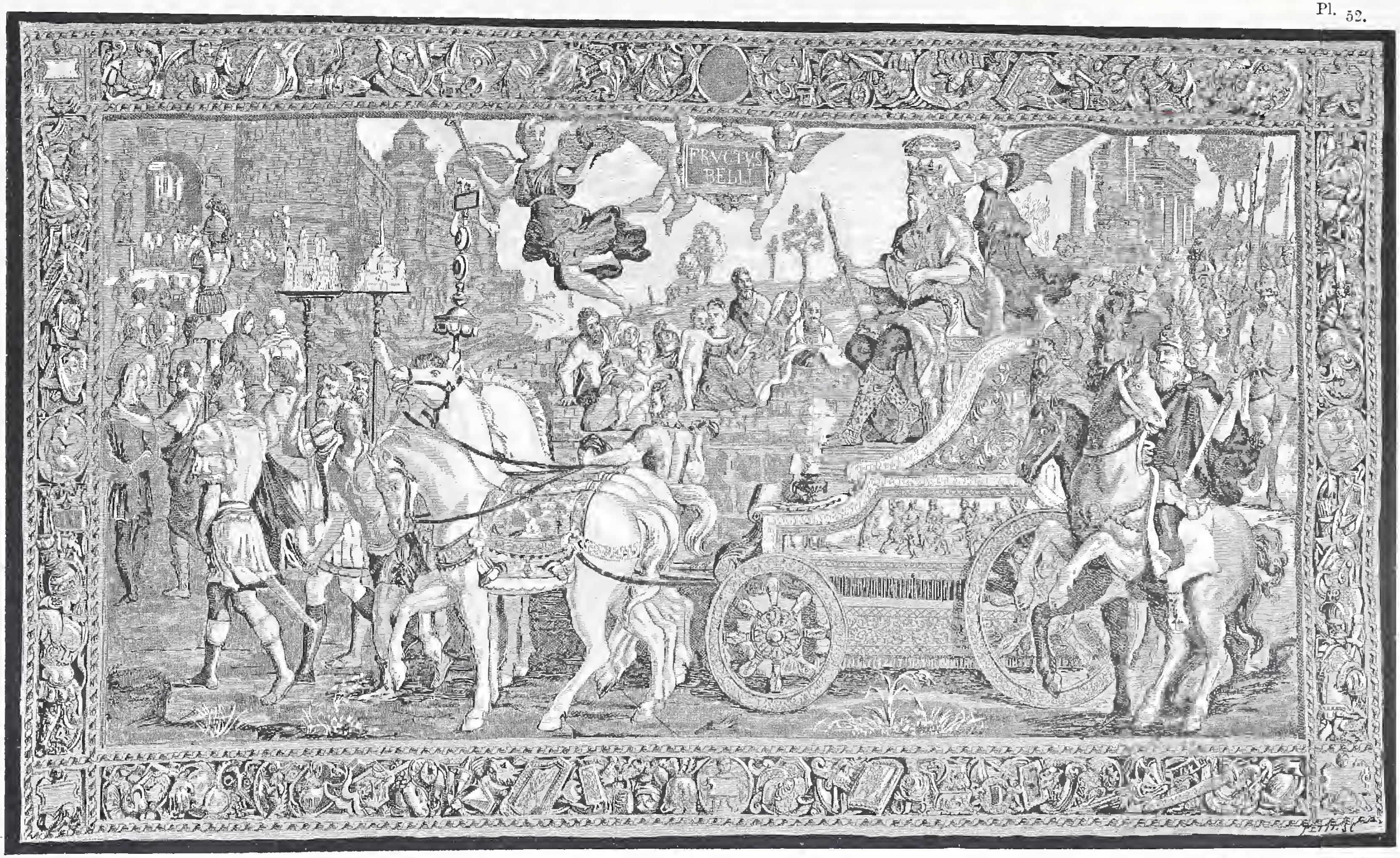
Richer, qui luy seront baillées par ledit Cavelier avec la dabte de l'an mil cinq cens nonante et neuf, et rendu par ledit du Bout ladite pièce de tapisserie faite; et parfaite dedans le jour de Sainct-Thomas prochain, venant à commencer dedans demain, et sans discontinuer jusques à perfection. Ce marché faict moiennant la somme de douze escus soleil pour chascune aulne en quarré, mesure de Paris, sur quoy ledict du Bout confesse avoir reçu dudict Cavelier vingt escuz sol. par advance et paiés audict du Bout en présence des notaires soubz-signés en testons, et le reste sera payé audict du Bout en la livraison de ladite pièce, bien et deuement faite aux conditions comme dit est avec la somme de six escus sol., outre les prix pour le portrait en peinture, qu'il sera tenu pareillement fournir à ses despens durant ledict temps; promettant et s'obligeant chacun en droit soy ledit Cavelier, faisant son propre fait pour ledit Richer, ses biens, et ledit du Bout corps et biens renonçant, etc. Fait et passé double le quinzième jour de juillet mil cinq cens quatre-vingts-dix-huit, avant midy, ès estudes des notaires soubz-signés.

En opérant des recherches sérieuses dans les études de Paris et dans les archives de province, on arriverait à retrouver nombre de contrats dans le genre de celui-ci et, grâce à eux, à reconstituer en grande partie l'histoire de la tapisserie parisienne. C'est ainsi que les archives d'Ille-et-Vilaine possèdent toutes les pièces relatant les négociations qui précédèrent, accompagnèrent et suivirent la fabrication de tentures pour la salle des États de Bretagne, exécutées par Pierre du Moulin dont nous parlons plus haut (ces pièces vont du 4 octobre 1585 au 7 octobre 1587). Dans les minutes de Me Yver, nous avons découvert un autre contrat, daté du 30 novembre 1587, par lequel « Guillaume Claude (également mentionné à la colonne 1308) promet à Loys Guiart, maître savetier, domicilié rue Mouffetard, et à Robert Cautelle, mégissier, demeurant au faubourg Saint-Marcel, « gouverneurs de la confrairie Monsieur Saint Roch », de confectionner « une pièce de tapisserye contenant deux aulnes de haulteur et deux aulnes et demy de largeur, qui sera cinq aulnes en carré aulnage de Paris, laquelle pièce sera faicte de fine sayette et les chaires de fine soye, de telles étoffes et si belle façon que lesdits Guiart et Cautelle disent avoir veu en la maison dudit Claude en personne..... laquelle pièce de tapisserye contiendra la vie de Monsieur Saint Roch en dix histoires, telles que lesdicts Guiart et Cautelle ont baillées audict Claude, pourtraictes en pappier, et à chascune hystoire faire les escriptures telles qu'elles sont escriptes au dict pappier ». Le prix de cette tapisserie était fixé à « sept escuz d'or soleil pour chascune aulne et trois escuz d'or soleil pour le tout, qui est en tout trente-huit escus ». Enfin, nous devons à M. J. Guiffrey la communication du contrat suivant, non plus relatif à Du Bout, mais à sa veuve, et qui, n'ayant point été publié, mérite d'autant plus de l'être qu'il renferme des particularités curieuses :

Furent présens hault et puissant seigneur, messire Henry-Auguste de Lomenye, conseiller du Roy en ses conseils, comte de Brienne, de Montbron, marquis de Pougy, secrétaire d'Estat et des Commandemens de Sa Majesté, et haulte et puissante Dame Louise de Béou, de Luxembourg, son espouze, de luy auctorisée à l'effect des présentes, demeurant en leur hostel scis sur le quay Malaquest, et messire Christophle de Roquette, conseiller du Roy en ses conseilz, maistre ordinaire en sa Chambre des Comptes, demeurant sur ledit quay Malaquest; lesquelz volontairement recogneurent et confessèrent debvoir bien et loyaument, solidairement l'un pour l'autre, chacun d'eulx seul et pour le tout, sans division ni discution, renonceans aux-dits bénéfices, mesmes à la forme de fidéjussion, à honnorable femme Anne Jolain, veufve de deffunct sieur Maurice Dubourg, vivant, tapissier de haulte lisse ordinaire du Roy, tant en son nom que comme tutrice des enfans mineurs dudit deffunt et d'elle, demeurante aux galleries du Louvre, à ce présente et acceptante, la somme de dix mil huict cens quarente livres tournois, pour reste et parfait payement du prix d'une tanture de tapisserie de haulte lisse, représentant l'*Histoire Saincte*, relevée de soye, contenant quatre pièces, et d'une autre tenture de tapisserie représentant l'*Histoire de Psiché*, rehaulsée d'or, contenant six pièces; icelles tantures de tapisserie cy-devant vendue, et livrées par ledit deffunct Dubourg auxdits seigneur et dame comte et comtesse de Brienne à leur contentement; et de toutes prétentions quellesconques qu'elle pourroit avoir contre lesdits seigneur et dame en quelque sorte et manière que ce soit de tout le passé. Et pour lesquelz seigneur et dame, ledit sieur de Roqnette respond, s'oblige et faict son propre faict et debte de ladite somme de dix mil huit cens quarente livres, solidairement et sans garder la forme de fidéjussion, comme dit est, sy comme dont ils se sont tenus contens; et ont promis et promectent, solidairement comme dessus, bailler et payer ladite somme de dix mil huit cent quarente livres tournois à ladite créancière, esdits noms ou au porteur, d'huy en quatre années prochaines venantes, à peine de tous despens, dommages et interestz; à quoy ilz ont obligé, affecté et ypotecqué tous et chascuns leurs biens, meubles et immeubles présens et à venir; et pour l'exécution des présentes et dépendances, lesdits seigneur et dame et sieur de Roquette ont esleu et eslizent leur domicile irrévocable en la maison de Me Masson, procureur en Parlement, size à Paris, rue de la Verrerye, proche Saint-Méderic, auquel lieu ils consentent et accordent que tous exploitz et actes de justice quy y seront faicts, soient de pareil effect, force et vertu, comme sy faits estoient parlant à leurs propres personnes et vrays domicilles, nonobstant changement de demeure. Promettans, obligeans solidairement comme dessus... Renonçans... Faict et passé à Paris, en l'hostel desdits seigneur et dame, comte et comtesse de Brienne, l'an mil six cens cinquante-huict, le seiziesme jour d'avril avant midy, et ont signé :

LOMENIE, LOUISE DE BEON, ROQUETTE, ANNE-JOLIN, HUART, BLONDIN (?).

Cet acte nous apprend que Du Bourg mourut à un âge très avancé et qu'il habitait, au moment de sa mort, aux galeries du Louvre. C'est, en effet, là que Henri IV avait logé cet habile artisan. Ayant visité, nous dit Sanval, les ateliers de la Trinité où l'on tissait les tapisseries fameuses de Saint-Merry, ce roi, particulièrement satisfait du travail qu'il avait vu exécuter sous ses yeux, résolut de rétablir à Paris les manufactures de tapisserie « que le désordre des règnes précédents avoit abolies ». Pour cela, il manda les tapissiers Du Bout et Laurent à Fontainebleau ; mais Laurent, ayant pu seul se rendre à l'appel royal, fut installé en 1597 dans la maison professe des Jésuites demeurée vide depuis le crime de Jean Châtel. Plus tard, Du Bourg lui fut associé, et quand les Jésuites rentrèrent, ils furent établis aux galeries du Louvre, où bientôt ils eurent pour voisin Pierre Dupont, qui fabriquait le tapis à haute laine et dont l'atelier allait devenir le berceau de la Savonnerie. Mais Laurent et Du Bourg, quoique artistes de grand mérite, travaillaient exclusivement à la haute lice, c'est-à-dire lentement et chèrement. Pour mettre la France en état de lutter avec les Pays-Bas qui continuaient, bien qu'en pleine décadence, à fournir l'Europe de tapisseries, Henri IV eut l'idée d'emprunter à nos rivaux leurs propres armes. En 1607, il attira à Paris Marc de Comans et François de la Planche, les anoblit par lettres patentes, et leur conféra le privilège d'exercer exclusivement leur profession, non seulement dans la capitale, mais dans toutes les villes où il leur plairait de s'établir. Ce privilège portait, en outre, que, durant vingt-cinq années, nul ne pourrait imiter leurs produits, que le roi les logerait à ses dépens, que leurs ouvriers déclarés régnicoles seraient indemnes de toutes tailles, que les maîtres après trois ans et les apprentis après six ans pourraient tenir boutique et ouvrir des ateliers ; que le roi leur donnerait 25 enfants dont il payerait la pension ; que les contractants seraient tenus d'entretenir 80 métiers dont 60 à Paris ; que de Comans et de la Planche recevraient chacun 1,500 livres de pension et 100,000 livres pour commencer le travail ; que toutes les « étoffes » employées par eux, sauf l'or et l'argent, seraient exemptes d'impositions ; qu'ils pourraient ouvrir des brasseries et vendre de la bière ; enfin que l'importation des tapisseries étrangères demeurerait interdite.



S. Hugard del.

Maison Quantin, imp.-éd.

TAPISSERIE DE HAUTE LICE

REPRÉSENTANT LES *Fruits de la Guerre*

(Mobilier national.)

Nous avons dit plus haut que de vives protestations accueillirent la décision royale. Les prévôt et échevins de Paris osèrent proclamer que l'introduction de la basse lice, sanctionnée par elle, constituait une sorte de déchéance artistique pour la fabrication parisienne. Mais Henri IV passa outre. De Comans et De la Planche furent mis en possession de leur privilège, et, sous leur habile direction, la tapisserie française égala rapidement la tapisserie flamande. Bientôt leur production s'augmentant, ils manquèrent de place aux Tournelles, où ils avaient été installés tout d'abord, et ils durent aller s'établir « en la maison des Gobelins », au faubourg Saint-Marcel. A cette nouvelle place, leur manufacture acheva de se développer. En 1625, les deux associés, arrivés presque au terme de leur privilège, en sollicitèrent le renouvellement, qui leur fut accordé pour dix-huit années et, en 1629, après avoir travaillé pendant vingt-sept ans pour la Couronne, ils cédèrent la place à leurs deux fils. Charles de Comans et Raphaël de la Planche prirent la direction de l'établissement; mais la bonne harmonie qui avait régné entre les pères ne se continua pas. Quatre années s'étaient à peine écoulées, qu'ils se séparaient. De Comans resta aux Gobelins et De la Planche alla au faubourg Saint-Germain fonder une nouvelle fabrique. La perfection technique survécut toutefois à ces discordes et, en 1634, La Gomberdière, dans son *Nouveau règlement sur les marchandises,* était en droit d'écrire : « Paris est maintenant sans pair par la manufacture des plus belles et des plus riches tapisseries du monde. » Ces deux établissements, de nouveau réunis en 1662, allaient, au surplus, former le noyau de la *manufacture royale des meubles de la Couronne,* devenue justement célèbre sous le nom de *Manufacture des Gobelins.*

« Rien n'est plus difficile, écrit M. Guiffrey (*Histoire de la tapisserie,* p. 283), que de déterminer le contingent des différents ateliers royaux pendant cette première partie du XVIIe siècle. » En effet, nous sommes aussi peu renseignés sur la production de l'atelier de basse lice du faubourg Saint-Marcel, dirigé par de Comans et de la Planche, que sur celle des ateliers de haute lice, qui continuèrent de fonctionner au Louvre. Les *Inventaires du mobilier de la Couronne,* dressés sous le règne de Louis XIV, décrivent, il est vrai, un certain nombre de tapisseries dites de Paris, qui datent certainement de cette époque. Dans le nombre, on peut citer : l'*Histoire d'Artémise* et l'*Histoire de Coriolan,* d'après Lerambert; les *Chasses de François Ier,* d'après Laurent Guyot; les *Actes des apôtres,* d'après Raphaël; l'*Histoire de Diane,* d'après Toussaint Dubreuil; le *Pastor fido,* d'après Guyot et Dumée; l'*Histoire de Gombaut et Macée,* d'après Laurent Guyot, etc. Malheureusement, faute d'indications précises, nous ignorons où ces suites furent tissées.



Fig. 761. — Le *Sacrifice d'Abraham.*
Tapisserie exécutée à Paris, d'après Simon Vouet.

Ce que nous savons, par exemple, grâce à un quatrain amphigourique de l'abbé de Marolles, c'est que l'atelier du Louvre avait changé de titulaire :

> Un Maurisse Burot (Dubout?) fut en tapisserie
> Admirable ouvrier : ainsi les deux Laurents,
> Les Du Pont renommez honorent leurs parents,
> Quand les Burets aussi montrent leur industrie.

De Marolles mentionne également Nicolas Le Febvre, mais sans qu'il nous soit permis de démêler s'il était tapissier ou brodeur. Cependant nous trouvons, parmi les tapissiers de Maincy, un Lefèvre qui passa avec ses camarades au service du roi. Cette manufacture de Maincy, fondée par le surintendant Fouquet, n'avait fonctionné que quelques années; mais, placée sous la haute direction de l'illustre Le Brun, elle avait déjà marqué sa place dans l'histoire de la tapisserie par quelques ouvrages particulièrement remarquables : l'*Histoire d'Abraham,* les *Chasses de Méléagre et d'Atalante,* l'*Histoire d'Iphigénie, Apollon et les quatre Saisons,* etc. Colbert ne manqua pas, après la disgrâce du surintendant, d'engager le personnel aguerri qui avait exécuté ces belles tentures. Dans le nombre de ces artistes éprouvés, se trouvaient précisément ce Le Febvre dont nous parlons, Lourdet et Lenfant, qui allaient bientôt, de concert avec les Jans, appelés des Flandres, et avec les titulaires des ateliers du Louvre, porter si haut la réputation des Gobelins. Car Colbert réunit à la *Manufacture royale* tout ce que Paris, et l'on peut dire la France, possédaient alors de hauteliciers. C'est là, en effet, que vint se fondre le personnel de tous les ateliers provinciaux; celui de Charleville, puis de Reims, dirigé par Daniel Pepersack, qui avait tissé pour l'église Saint-Pierre-le-Vieux de superbes tapisseries; celui de l'atelier de Cadillac fondé par le duc d'Épernon et dont la direction avait été confiée au Parisien Claude de la Pierre; peut-être aussi celui de l'atelier de Lyon, dont il n'est parlé ni par M. Müntz, ni par M. Guiffrey, et qui créé, en 1650, par Fiacre Alleaume et Victor Prestessely, fabriqua « toutes sortes de tapisseries et mesmes de la manière de celles qui viennent des Pays-Bas ou de *celles qui se travaillent à Paris, chez les Gobelins* ». A cause de la date, cette dernière phrase est à retenir. Cette manufacture exécuta pour les deux chambres du Consulat des tapisseries dont le dessin avait été fourni par le peintre François Rambaud. (*Archives communales de Lyon, Actes consulaires,* série BB, reg. 204 et 205.) Toutes ces intelligences et toutes ces habiletés heureusement groupées allaient amener notre fabrication nationale à son point de perfection et rendre le nom des Gobelins à jamais illustre.

Ici finit notre tâche en ce qui concerne l'histoire de la

tapisserie française. A partir de 1662, cette histoire se résume, pour les manufactures de la Couronne, dans celle des Gobelins et de Beauvais ; pour la fabrication privée, dans celle de deux centres importants, Aubusson et Felletin. Chacune de ces productions a, dans ce *Dictionnaire,* un article spécial. On trouvera l'histoire des Gobelins au tome III (col. 639) ; celle de Beauvais, au tome III (col. 656) ; celle d'Aubusson, au tome Ier (col. 194) ; celle de Felletin, au tome II (col. 749).

La concentration des ateliers parisiens et le niveau élevé donné à leur production ne permirent guère, par la suite, aux simples particuliers d'acquérir de ces belles tapisseries. Bien que les Gobelins et Beauvais eussent la faculté de travailler pour le public, il fallait une fortune comme celle de M. Titon, secrétaire du roi, pour posséder dans son salon quelqu'une de ces belles tentures. (Voir Germain Brice, *Description de Paris,* t. II, p. 268.) Même à la fin de l'Ancien Régime, quand le luxe de l'ameublement eut été porté par les financiers à son plus haut degré, ces beaux tissus demeurèrent d'une grande rareté, et les seules ventes qui nous en fournissent quelques spécimens montrent assez en quelles mains cette production supérieure demeura concentrée. Ces *Ventes* sont celles de Mlle de Sens (8 juillet 1765), où l'on adjugea les *Enfants jardiniers ;* de Mlle d'Eaubonne (5 août 1765), où figurait l'*Histoire d'Armide ;* de l'hôtel de Toulouse (12 mars 1767), avec treize pièces représentant les *Douze mois de l'année* et le *Soleil ;* du marquis d'Argenson (8 février 1768), où se retrouve une nouvelle *Histoire d'Armide ;* de la comtesse de Blet (3 mai 1773), où l'on remarquait les *Batailles d'Alexandre.* Citons encore la *Vente du contrôleur de Silly* (29 mai 1775), comprenant les *Quatre éléments ;* celle du marquis de Ménars, avec les *Sujets de la Fable,* d'après Vanloo ; celle de la duchesse de Saint-Aignan (8 août 1784), avec l'*Histoire de don Quichotte ;* celle du marquis de Montfermeil (4 mars 1785), avec les *Quatre parties du monde ;* celle du duc d'Orléans (27 août 1786), où l'on admirait l'*Histoire de Moïse,* les *Batailles d'Alexandre* et l'*Histoire de Diane ;* celles du duc de Choiseul (21 août 1786), du financier Beaujon (4 juin 1787), etc.

Les tapisseries de Beauvais, quoique moins recherchées, ne figurent, elles aussi, que dans de riches *Ventes :* celles, par exemple, de M. Arthaud du Perrier (23 janvier 1769), de l'abbé de Tourny (6 mars 1769), du marquis de Beringhen (2 juillet 1770), du peintre François Boucher (15 mars 1771), du fermier général d'Épinay (7 avril 1783), du comte de Périgny (15 décembre 1783), de Mme Lorimier d'Étoges (6 janvier 1785), etc.

Pour les personnages de plus modeste fortune, ils recouraient aux productions d'Aubusson ou de Felletin, qualifiées tapisseries d'Auvergne ou de la Marche, et aux tapisseries tout à fait vulgaires de Rouen, d'Avignon et de Toulouse (voir Piganiol, *Nouvelle description de la France,* t. IV, p. 303), ou même d'Angoulême où la présence d'un atelier, dirigé, en 1664, par le sieur Devineresse, nous est signalée. (*Bulletin archéologique de la Charente.*) Mais on s'adressait surtout à l'étranger ; et par l'étranger, il faut entendre uniquement la Flandre espagnole. Si des manufactures se montèrent, en effet, au XVIIe et au XVIIIe siècle, à Florence, à Venise, à Rome, à Madrid, à Mortlake, à Munich et même en Russie, ces divers établissements n'eurent qu'une importance éphémère et un intérêt local ; et leurs ouvrages furent à peu près ignorés du marché français. Seule, pendant ce temps, la Flandre continua de produire industriellement et d'exécuter pour Paris d'importantes commandes. Déjà, en 1634, La Gomberdière, dans son *Nouveau règlement des manufactures,* dénonçait le « grand profit » que cette province « gaignoit sur nous par la vente de ses tappiceries ». En 1664, le *Tarif général des droicts des entrées et sorties du royaume* atteste l'importation considérable qui se faisait de ces tissus, et, dès la première moitié du XVIIe siècle, on voit les tapisseries de Flandre abonder à Paris et figurer dans les *Inventaires* et *Ventes.* Nous citerons un peu au hasard.

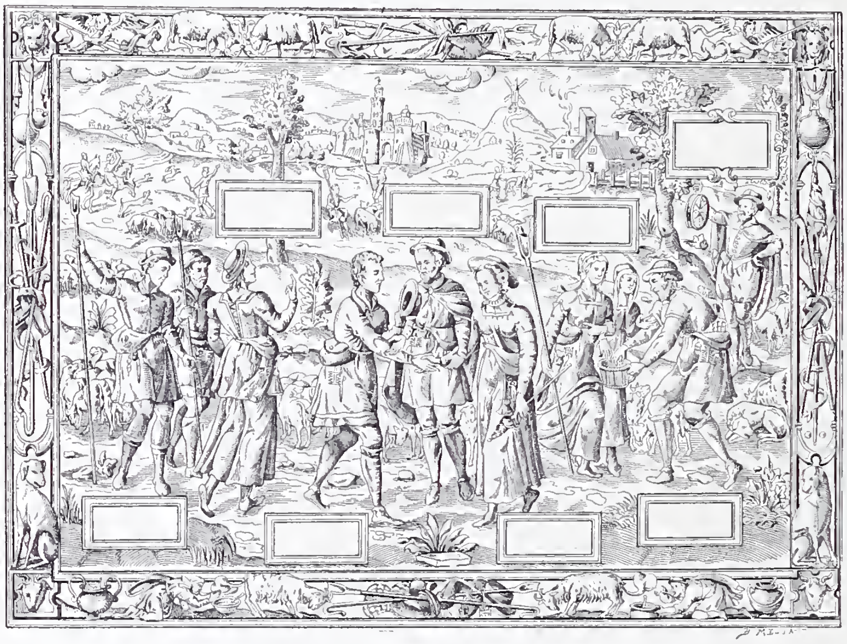


Fig. 762. — L'*Histoire de Gombaut et Macée.* Tapisserie parisienne (XVIe siècle).

Une tanture de tappisserie de Flandres, contenant six pièces représentant l'*Histoire d'Abraham,* à grands personnages, prizée IIII^C^ livres. (*Invent. de Marguerite Desloges, femme de Pierre de Beaufort, notaire au Châtelet de Paris,* 1628.)

Premièrement, dans la salle, une tapisserie de Flandres de trois haulnes de haulteur, toute neufve. (*Meubles fournis par Dominique Lamare, contrepointier de Lyon, au sieur Guérin, conseiller à la Cour des Aides,* 1634.)

Une tenture de tapisserie de Flandres en six pièces, contenant quinze à seize aulnes de cours ou environ, sur deux aulnes et demie ou environ, représentant le *Jugement de Pâris,* prisée la somme de huict cens livres. (*Invent. de René Aubry, seigneur de Barneville,* 1713.)

Six pièces de tapisserie de Flandre de l'*Histoire d'Andromac,* à petit personnage, doublée d'une toille verte contenant dix-huit aulnes d'aunage, prisées ensemble deux mil cinq cents livres, cy 2,500 livres. (*Invent. du marquis de Piré ;* Rennes, septembre 1733.)

Six grandes tapisseries à personnages représentant l'*Histoire de Moïse,* tapisserie de Flandre fine, un grand tableau servant de tapisserie représentant l'*Histoire de Joseph et de ses frères,* prisées ensemble six cents livres. (*Invent. du château de Bien-Assis,* 24 novembre 1766.)

Tapisserie de Flandres à grands personnages, représentant le *Triomphe des Romains.* (*Vente des meubles de Mme la maréchale de Montesquiou, rue du Bacq,* 1er octobre 1770.) Etc.

Parfois même, la provenance exacte de ces tentures

était spécifiée, et le scribe officiel désignait leur ville d'origine. Les extraits suivants en fournissent la preuve :

Une tenture de tapisserie de Bruxelles, à grands personnages, où est représentée l'*Histoire d'Abraham*, contenant huict pieds de cours, un entre deux fenestres, de haute lisse, et quatre soubsbassemens à feillages et petits personnages, prisé le tout ensemble la somme de huict cens livres tournois. (*Invent. de Ch. Benoist, notaire et maître de la Chambre des Comptes*, 1634.)

Tenture de tapisserie à personnages, fabrique d'Anvers, représentant l'*Histoire de Persée et d'Andromède*, prisée deux cent cinquante livres. (*Invent. du sieur Montalant;* Auteuil, 1738.)

Une belle tapisserie de Bruxelles, à grands personnages, en 5 pièces, ayant 16 aunes et demie de cours sur 2 aunes et 3/4 de haut, représentant les *Amours d'Apollon et de Daphné*. (*Vente à l'hôtel de Schomberg*, 21 avril 1766.)

Tapisserie d'Oudenarde. (*Vente de meubles et d'effets, rue de l'Arbre-Sec, au coin du carrefour de l'École*, 13 octobre 1766.)

Belle tapisserie de Bruxelles, en 10 pièces de 44 aunes de cours, représentant les *Amusemens de la campagne*. (*Vente de meubles du marquis de Louvre, rue Vivienne*, 24 mars 1768.)

Une belle tapisserie d'Oudenarde, de 18 aunes de cours, doublée en plein, représentant une *ménagerie*. (A VENDRE, *rue de la Perle, la 2e porte cochère à droite par la Vieille-Rue-du-Temple. Annonces, affiches et avis divers* du 26 mars 1770.)

Tapisseries, dont une de Bruxelles, représentant l'*Amusement des Dieux*. (*Vente de la marquise d'Aubercourt, rue de Grenelle*, 25 novembre 1776.)

Tenture et sièges de tapisserie de Bruxelles, représentant des *Fêtes flamandes*. (*Vente du comte de Broglie, rue Saint-Dominique, près de Bellechasse*, 19 février 1782.)

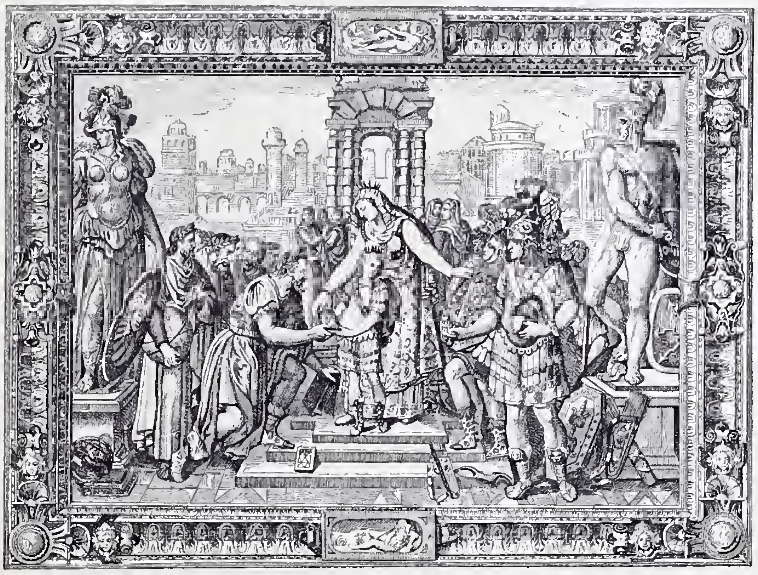


Fig. 763. — L'*Histoire d'Artémise*.
Tapisserie de Paris, exécutée d'après les dessins de Lerambert (premières années du XVIIe siècle).

Ce qui facilita singulièrement l'importation des tapisseries flamandes en France, c'est que, dès le milieu du XVIIe siècle, les ateliers de Bruxelles et d'Audenarde avaient donné à leurs ouvrages un caractère essentiellement commercial, produisant beaucoup, sans trop de finesse, et à des prix relativement bas. Cet amoindrissement dans la beauté du tissu et dans le choix des modèles ne porta pas bonheur, toutefois, aux artisans brabançons. Au commencement du XVIIe siècle, la Communauté des tapissiers de Bruxelles, si nous en croyons M. Wauters (*Tapisseries bruxelloises*, p. 207 et suiv.), comptait plus de cent maîtres et quatorze à quinze cents ouvriers. Au début du XVIIIe siècle, ces chiffres étaient réduits à cent cinquante ouvriers, répartis entre neuf ateliers. Aujourd'hui on chercherait vainement, dans toute la Belgique, rien qui rappelle la merveilleuse activité qui régnait jadis dans les Pays-Bas espagnols. Le modeste atelier d'Ingelmunster dont le propriétaire, M. de Monblanc, réserve toute la production pour son usage personnel, et la *Manufacture royale de Malines*, où M. Braquenié fait travailler un petit nombre de tapissiers enlevés à Aubusson, sont tout ce qui reste de cette ancienne splendeur. On peut passer sous silence quelques métiers fonctionnant encore à Rome et à Madrid sans rien tisser d'important ni de sérieux, et la France demeure le seul pays où l'on continue de produire de la tapisserie. A la suite de ses deux grandes Manufactures nationales où le travail, s'il a perdu sa féconde rapidité d'autrefois, a conservé, du moins, sa haute perfection, elle peut placer, en effet, les ateliers de MM. Braquenié et Hamot à Aubusson, où l'on tisse encore de fins panneaux et des meubles très remarquables ; mais ce bel art de la tapisserie, qui jeta jadis un si vif éclat, semble bien près de sa fin. Si ces beaux tissus n'ont pas cessé d'être, de toutes les étoffes d'ameublement, les plus artistiques et les plus solides, le code civil a singulièrement atténué la valeur de la seconde de ces qualités. Le partage des fortunes, la dispersion des meubles, après chaque décès, la précarité des situations en apparence les mieux établies, ont de beaucoup diminué les préoccupations de durée, qui jadis avaient leur raison d'être. Tandis que l'augmentation excessive de la main-d'œuvre force à payer aujourd'hui des prix inabordables des tapisseries, qui, autrefois, se fussent vendues presque bon marché.

Tapissier, *s.m.* — Par suite d'une confusion dont les motifs nous seront révélés au cours de cet article, le titre de tapissier fut, depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours, attribué à des artisans et à des industriels exerçant deux professions tout à fait différentes. Il fut porté : 1° par ceux qui fabriquaient les divers genres de tapisserie ; 2° par ceux qui mettaient ces tissus en œuvre, et qui confectionnaient, avec toutes sortes d'autres étoffes, les rideaux, les courtines, les tentures, les draperies de lit, les garnitures de sièges, etc.

Les tapissiers fabricants, dont nous allons nous occuper tout d'abord, étaient eux-mêmes divisés en trois catégories : la première comprenait les *tapissiers sarrasinois;* la seconde, les *tapissiers nostres ;* la troisième, les *tapissiers à l'aiguille*, Il ne paraît pas que cette dernière classe ait jamais formé une Communauté séparée. Les tapissiers, ou mieux, les tapissières à l'aiguille — car le métier était exercé principalement par des femmes, alors que pour les deux autres classes il était exclusivement réservé aux hommes — ces tapissières, disons-nous, travaillaient surtout à façon. On les embauchait quand on avait quelque grand travail à faire. Elles étaient réunies au nombre de dix ou de douze, parfois plus ; et sous l'œil et la conduite de la maîtresse de maison et de ses filles, elles exécutaient ces énormes ouvrages à l'aiguille, qui réclamaient des années de travail et exigeaient une persistance et une assiduité que nous ne connaissons plus. Ces laborieuses tapissières n'avaient donc d'autres liens entre elles que ceux découlant d'une participation momentanée à une œuvre commune. — Elles étaient nourries et souvent logées par les dames qui les employaient. Leur condition se rapprochait plus de celle de filles de chambre que de celle d'ouvrières proprement dites. Et cela dura ainsi jusqu'à la fin du XVIIe siècle, car Furetière définit la tapis-

sière : « Une fille qu'on prend pour faire des tapisseries à l'aiguille et qui travaille ordinairement à la journée. » Ajoutons que ces modestes travailleuses ne jouirent jamais, professionnellement parlant, d'une grande considération, parce que les travaux qu'elles exécutaient, encore qu'ils

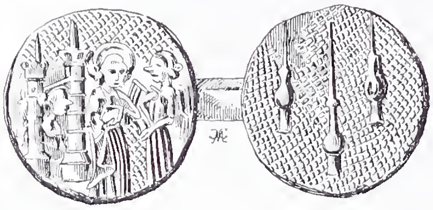


Fig. 764. — Méreau en plomb de la corporation des tapissiers.

fussent artistiques, se trouvaient à la portée des bourses modestes. La moindre bourgeoise pouvait, en effet, constituer chez elle un de ces ateliers, et faire broder pour son usage particulier, et sans trop de frais, des garnitures de lits ou de sièges, voire des tentures. Il n'en était pas de même pour la tapisserie au métier de tout temps fort coûteuse ; aussi les tapissiers sarrasinois de Paris proclamaient-ils, non sans un certain orgueil, que « leur mestier n'apartient que aus yglises et aus gentis homes, et aus hauz homes, comme au Roy et à contes ». (*Livre des mestiers,* p. 103.)

Ces Tapissiers sarrasinois formaient la classe la plus importante et la plus relevée des tapissiers parisiens. Leur nom leur venait de ce qu'ils fabriquaient des tapisseries à haute laine, rappelant les tapis d'Orient, car l'épithète de sarrasinois était alors indistinctement appliquée à tout ce qui présentait un aspect ou un caractère oriental. Les étoffes sarrasinoises ne l'étaient souvent que par le dessin. Le modèle en avait été fait en Orient et copié à Venise, à Gênes, ou à Paris même. Dans la tapisserie, c'était, nous l'avons dit, la nature du tissu qui avait décidé de la qualification, et la fabrication de ces tapis paraissait si compliquée et si difficile, que les Statuts recueillis par Étienne Boileau exigeaient des apprentis de huit à dix ans de présence chez leur maître, jugeant que ce délai était nécessaire pour bien apprendre la profession, tandis que pour les Tapis nostres, c'est-à-dire de haute lice, le temps d'apprentissage était réduit à quatre années. L'article III qui règle cette question si importante est même curieux à consulter. Il semble, en effet, à en peser tous les termes, que ce genre de travail ait constitué une sorte de secret, qu'on ne pouvait trop payer, et qu'on ait voulu à la fois mettre la patience et la persévérance des apprentis à une épreuve décisive, alors qu'on faisait en sorte d'empêcher que le nombre des initiés ne se multipliât. « Nus tapiciers, y est-il dit, ne doit ne ne puet prendre son apprentiz à mains de viii ans de service et de c sols parisis, ou à x anz, et en prendre tant d'argent comme il en puet avoir, soit pou ou grant ou nient, mès plus service et plus argent puet-il bien prendre, se avoir le puet. » Une autre rédaction de ces mêmes Statuts, postérieure de quelques années, dit en parlant des sarrasinois : « Si ne puet avoir que i seul aprentiz et le prent à tant d'anz et à tant de servise comme il en puet avoir. » L'acte d'apprentissage était, de plus, entouré de formalités spéciales. Il devait être passé en présence de deux des jurés (preudeshommes) du métier, ayant mission de s'assurer qu'il n'était pas dérogé aux règlements corporatifs. En outre, il était défendu au patron contractant de laisser son apprenti « mettre main en l'euvre » avant que les conditions de l'apprentissage eussent été définitivement arrêtées. Enfin, si l'apprenti venait à quitter son maître sans avoir accompli le temps convenu, non seulement il perdait tout bénéfice de son contrat, mais il était interdit à son patron de prendre un nouvel apprenti, avant que le minimum de huit années ne fût achevé.

Pour les autres articles, ils se rapprochaient assez de ceux consignés dans les statuts corporatifs ordinaires. Le métier était libre à condition de se conformer aux coutumes et usages de la profession. Il était défendu d'apprendre le métier aux femmes parce qu'il était trop *greveux,* c'est-à-dire trop coûteux à exercer. Le travail de nuit était interdit, « car la lumière de la nuit n'est pas souffisanz à ouvrer dudit mestier ». Le tissu devait être exécuté entièrement en bonne laine. Le nombre des ouvriers n'était pas limité, mais aucun d'eux ne pouvait être engagé sans avoir préalablement fait serment d'avoir bien et loyalement servi ses autres maîtres. Deux jurés étaient préposés à la stricte observation des règlements, et tout manquement était frappé d'une amende de dix sols parasis, dont cinq à payer au roi et cinq aux pauvres des Saints-Innocents.

Chez les Tapissiers nostres (voir t. III, col. 1117, l'explication de ce dernier mot), la profession était également libre. Le nombre des apprentis était fixé à deux, celui des ouvriers n'était pas limité. En dehors de ses deux apprentis, le maître pouvait encore apprendre son métier à ses enfants nés de légitime mariage. La durée de l'apprentissage n'était que de quatre ans. Dans l'exécution du travail, on ne devait se servir que de « file de laine bon et loial ». Chaque tapis devait être « tout d'un lé », c'est-à-dire d'une seule pièce en longueur. On ne pouvait colporter les tapis en ville et chercher à les vendre que les jours de marché ; enfin, les tapissiers avaient, en outre, le droit de teindre leur laine dans leur maison.

A l'époque où furent rédigés ces règlements, les tapisseries de haute et basse lice ne tenaient pas dans l'ameublement la place qu'elles devaient occuper par la suite. A ce moment, les tissus de soie « contrepointés », ornés d'application d'autres tissus et d'entretaillures, jouaient un rôle considérable dans la parure des intérieurs princiers. Il n'est donc pas étonnant que les tapissiers nostres aient été, dans le principe, moins considérés que les sarrasinois. Les règlements que nous citons, en énumérant les diverses largeurs des tapis de haute lice et en s'arrêtant à deux aunes, semblent même indiquer qu'on ne fabriquait alors, dans ce genre, que des tentures d'importance limitée. Mais, au xive et au xvie siècle, les choses changèrent d'aspect. La tapisserie de haute lice enfanta ces chefs-d'œuvre, qui portèrent sa renommée jusqu'aux confins du monde civilisé, et les tapissiers nostres commencèrent à être traités en égaux par les sarrasinois. Bientôt même ils les éclipsèrent au point de vue de l'art. Dès l'année 1303, les deux professions cessèrent d'être rivales et ne constituèrent plus qu'une Communauté. Déjà, dans une des copies du manuscrit d'Étienne Boileau datant du dernier quart du xiiie siècle, au titre concernant les tapissiers sarrasinois, on lit : « Nus qui hueuvre de tapis nostrez à Paris ne peut ne ne doit ouvrer ne fère ouvrer de son mestier [de]puis le premier coup de vespres qui sera sonnéz en la parroisse où il demeure. » A ce moment, les deux fabrications étaient confondues dans la pratique. A partir de 1303, elles demeurèrent légalement unies, et jusqu'au xviie siècle, la Communauté groupa dans son sein tous les « Maistres et Marchants Tapissiers de haulte lisse, sarrasinois et rentraiture ».

En 1621, à la suite de procès retentissants, une *Ordonnance royale* intervint, qui opéra la jonction et l'union de

cette Communauté, singulièrement déchue de sa primitive splendeur, avec celle des « Maistres Courtepointiers, neustrés et Coustiers de Paris ». Par trois arrêts des 3 juillet 1627, 7 juillet 1629 et 27 mars 1630, il fut enjoint aux maîtres des deux Communautés de s'assembler pour dresser de nouveaux Statuts. Ces derniers furent approuvés le 25 juin 1636, par le lieutenant civil, sur l'approbation duquel le roi accorda des *Lettres patentes,* qui furent enregistrées le 23 août de la même année, et constituèrent la loi définitive sous laquelle les tapissiers de toutes sortes vécurent jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Cette réglementation ne subit qu'une seule modification. En 1670, le nombre des apprentis, qui avait été fixé à deux, fut réduit à un, et la durée de l'apprentissage qui, au XVIe siècle, avait été abaissée à deux années, ainsi que le prouve l'acte que nous reproduisons ci-dessous, fut portée à six années, qui devaient être suivies de trois années de compagnonnage.

L'acte dont nous parlons est un contrat d'apprentissage daté du 30 juin 1586, que nous avons découvert parmi les minutes de Me Yver, notaire à Paris. Outre l'avantage de jeter un jour curieux sur les mœurs commerciales de ce temps, il a encore celui de nous révéler le nom d'un tapissier parisien, jusqu'ici complètement inconnu :

Henry du Temple, tapissier de haultelisse, demourant à présent à Paris, rue du Temple, en la maison où est pour enseigne la *Grande Lamproye,* paroisse de Sainct-Nicolas-des-Champs, confesse pour le proffict et faveur de Pierre du Temple, son filz, l'avoir baillé et mis en service et aprentif de ce jourd'huy jour et feste de Saint-André, an mil V^C^ quatre-vingts et six, jusqu'à deux ans prochains venans finis, révoluz et accomplis, et ce avec Guillaume Claude, maistre tapissier de haultelisse, à Paris, demourant hors de la porte Bordelle de la Ville de Paris, rue d'Ablon, paroisse de Sainct-Médart, qui a prins et retenu ledit du Temple à son service et apprentif, et auquel pendant ledit temps il promet monstrer, apprendre et enseigner au mieux qu'il pourra son mestier de tappissier, et tout ce dont il se mesle et entremet en icelluy, et luy quérir, fournir et administrer pendant ledit temps ses vivres, de boyre, menger, feu, lict, hostel et lumière, et ledit bailleur, son père, l'entretiendra de bons habits, linges, chausses, souliers et aultres [suivant] ses nécessitéz quelconques, bien et honnestement, sans pour raison dudit aprentissage desbours aulcuns, tant d'une part que d'aultre. A ce présent ledit aprentif aagé de seize à dix-sept ans ou environ, lequel de l'autorité de son père, dit avoir pour bien agréable ce que ci-dessus est accepté, et accorde et promet apprendre ledit mestier à son pouvoir, servir ledit preneur son maistre, bien et fidellement lui obéir à tous ses commandemens licites et honestes, faire son proffit, éviter son dommage, l'avertir du contraire si tost qu'il viendra en sa congnoissance, sans s'en absenter ni ailleurs servir pendant ledit temps, voullant en cas d'absentement estre prins au corps partout où trouvé sera, et estre ramené au susdict maistre pour parachever le temps de son apprentissage, auquel cas d'absence le bailleur, son père, le promet quérir et chercher par la ville et banlieue de Paris, et le ramener si trouver se peut, pour parachever le temps de son dict aprentissage, à ceste fin en preufve de toute loyaulté et bonne prudhomie s'obligent chascun en droit et ledict aprentif par son propre corps... Faict et passé en les estudes des notaires soussignéz, etc.

TAPISSIERS MARCHANDS. — En dehors de ces tapissiers fabricants de tapisserie, il y avait, nous l'avons dit, une seconde classe d'industriels portant ce même nom, que Savary définit : « Marchand qui vend, qui fait ou qui tend des tapisseries et des meubles. » Ces artisans, dont nous venons de parler au précédent alinéa, portèrent jusqu'au XVIIe siècle le nom de COURTEPOINTIERS. (Voir t. Ier, col. 1025.) Ce nom, au surplus, leur convenait parfaitement. Durant tout le Moyen Age, ainsi que nous l'avons expliqué dans notre premier volume, les habitations seigneuriales furent tendues en hiver de tissus magnifiques de laine ou de soie, rehaussés de broderies d'or, avec ou sans entretaillures, et ouatés, ou, pour nous servir du terme alors usité, CONTREPOINTÉS. Plus tard, à partir surtout du XVe siècle, à ces tentures confortables et douillettes, on substitua les tapisseries de haute ou basse lice, et dès lors la profession se transforma. Les courtepointiers, au lieu de trouver leur principale occupation dans la piqûre des tentures dont ils tenaient magasin, se bornèrent à doubler des tapisseries fabriquées dans d'autres ateliers, à les munir de rubans, de galons et d'anneaux et à les mettre en place. En outre, ils s'arrogèrent le droit de fournir leurs clients de ces mêmes tapisseries, qu'ils tiraient des grands ateliers de Flandre et d'Auvergne, où la main-d'œuvre était à meilleur compte. De là naquirent de longues contestations entre les deux Communautés, des procès interminables et d'autant moins faciles à concilier que les tapissiers fabricants émirent à leur tour la prétention de pouvoir doubler les tapisseries sortant de leurs ateliers et de les poser. Enfin, en 1621, ce mémorable différend prit fin, par la réunion en une seule corporation de ces deux Communautés qui avaient été si longtemps en guerre.

Ces faits n'étaient pas inutiles à rappeler parce qu'ils expliquent comment ce nom de tapissier est porté aujourd'hui par des artisans qui n'ont rien ou presque rien à démêler avec la tapisserie proprement dite. Ajoutons, comme appoint de renseignements, que la Communauté des courtepointiers, qui devait, au XVIIe siècle, se fondre avec celle des tapissiers, était presque aussi ancienne que sa rivale. Les *Registres de la Taille* pour l'année 1292 constatent la présence à Paris de 8 courtepointiers et de 24 tapissiers. Ceux pour l'année 1313 mentionnent 12 courtepointiers et 27 tapissiers. On se souvient, en outre, qu'en 1351, lorsque la grande fête pour l'institution de l'ordre de l'Étoile eut lieu, à la maison royale de Saint-Ouen, les courtepointiers parisiens obtinrent le privilège de fournir et de tendre « les encourtinemens » nécessaires à la parure de cette résidence, ce qui prouve combien leur corporation était considérée. Nous ajouterons que, dès cette lointaine époque, ces artisans usurpaient assez généralement le nom de tapissier, qu'ils trouvaient sans doute plus relevé et plus noble. Comme preuve nous citerons, parmi les officiers de Philippe le Long (1316-1322), les noms de Jehannot, de Gautier de Poulligny et de Denise, qualifiés « tapissiers du roi » et qui n'étaient que des courtepointiers. De même pour Philippe Doger, Jehan du Tremblay et Clément le Maçon, tapissiers du roi Jean II ; pour Jehan de Jaudoine, Guillaume Huitenant et Nicolas Bataille, tapissiers de Charles VI et d'Isabeau de Bavière ; pour Pierre de Neufport, tapissier de Charles VII ; pour Robert Gaultier et Guillaume du Jardin, tapissiers de Louis XI ; pour Jean Delacroix, Guillaume Cessault (*alias* Cessanet) et Jean Bidet, tapissiers du roi René ; pour Guillaume Defrain et Antoine



Fig. 765. — Le tapissier Jans, d'après le tableau représentant la *Visite de Louis XIV aux Gobelins.*

Boutel, tapissiers de la reine Charlotte de Savoie; pour Jehan Lefèvre, tapissier de Charles VII, qui passa, par la suite, au service d'Anne de Bretagne; pour Jehan de Dol et Jullien Cochet, qui remplirent ce même office auprès de cette dernière reine. En outre, nombre de ces artisans privilégiés possédaient parfois, en dehors de leur titre officiel de tapissier du roi ou de la reine, certaines fonctions spéciales, certaines charges particulières. Ainsi, dans un *Compte* de 1495, Jullien Cochet, dont nous venons de tracer le nom, est qualifié « tappicier et garde de la tappicerie des couches et gésines de ladicte Dame » (Anne de Bretagne). Dans un autre *Compte* remontant à 1450, Pierre de Neufport prend la qualification de « sommelier de la tappicerie du Roy ». Il en allait de même à la Cour de Bourgogne, où nous relevons les noms de Jean de Houchin, dit Fournet, avec la qualité de « varlet de chambre et tapicier du Duc » (1389); de Guillemot le Rafle, « varlet de chambre de la Duchesse et garde de sa tappisserie » (1397); de Pierre d'Enghien, dit d'Alost, « tappissier du Duc » (1497); de Pierre de Warenghien, « varlet de chambre et tapissier de Monseigneur », etc.

S'il existait le moindre doute sur la nature des travaux exécutés par tous ces artisans, le libellé des *Comptes* où nous avons noté leurs noms et le détail des fournitures livrées par eux suffirait à le lever. Ainsi, nous trouvons, par exemple, que Guillaume du Jardin, tapissier du roi Louis XI, fournit à ce prince, en 1478 et 1481, des laisses de laine teinte pour ses chiens et lévriers, des écrans de parchemin, cinq milliers de grands crochets pour tendre les tapisseries, des herbes pour parfumer « les chambres et retraicts dudict seigneur », et deux milliers de « grosses espingles pour attacher les rideaulx et autres choses », etc.; tous articles qui n'ont rien à démêler avec la fabrication des tapis.

Au XVIe siècle, il continua d'en être de même, et le curieux mémoire que nous empruntons au *Rôle de l'argenterie,* dressé en 1571 par Gaillard Galland, argentier de la reine Jeanne de Navarre, montre assez à quelle variété de travaux étaient employés les tapissiers en titre de la Cour:

A Nicollas Hurtault, tappissier de la maison de la Royne, la somme de huict livres quatorze sols six deniers à luy ordonnées, pour les partyes qu'il a faictes et fournies pour le service de Madame, assavoir : Pour avoir couvert un boys de lict, fourni les clous blancs et pour fasson, L sols. — Pour avoir couvert une chaize, XLV sols. — Pour les sangles de ladite chaize, V sols. — Pour avoir couvert une autre chaise d'affaires, XXX sols. — Pour demy aulne de bougran, VII sols I denier. — Pour six pièces de sangles à faire des bretelles pour porter l'espinette de Madame, XV sols. — Pour avoir faict une paillasse pour l'espinette, tant pour rubans que pour fasson, X sols. — Pour avoir allongé ung pavillon pour les femmes, XII sols; lesdites partyes certiffiées par la damoyselle de la Roche, et arrestées à ladite somme de VIII livres XIIII sols VI deniers. — Audict Nicolas Hurtault, la somme de seize livres ung sol six deniers tournoys qui luy a semblablement esté ordonné [e] pour autres partyes qu'il a faictes et fournies pour le service de la Royne comme il en suit, assavoir : Pour avoir couvert les conoilles et atiboys du lict de Madame, pour la fassou, pour fil, etc., L sols. — Pour la fasson, deux tappis de buffect, tant pour soye que pour fil, etc., XXX sols. — Pour avoir couvert une chaize de table, tant pour soye, clou que fasson, L sols. — Pour avoir couvert une chaize d'affaires, XXX sols. — Pour une pièce de sangles pour ladicte chaize, IIII sols. — Pour deux aulnes de bougran, VII sols VI deniers. — Pour cordes à couvrir ung petit coffre, IIII sols. — Pour deux pièces de cordes, pour pendre troys pavillons, VI sols. — Pour la fasson d'une paillasse pour la Royne, XX sols. — Pour avoir..... (?) les troys pavillons de femmes, XX sols. Pour six centz de clous à crochet pour tendre les tapisseries, C sols, qui est le parfaict desdites partyes certiffiées par la damoyselle De la Roche, femme de chambre de la Royne, pour ce cy ladite somme de XVI livres I sol VI deniers.

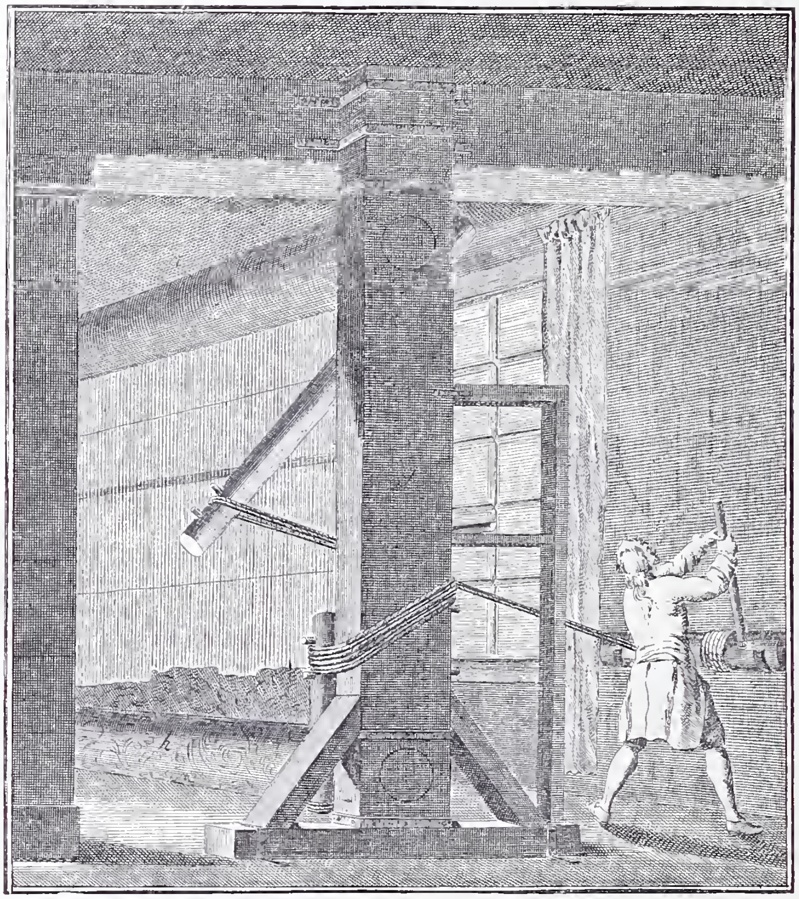


Fig. 766. — Tapissier tendant sa chaîne, d'après une gravure de l'*Encyclopédie.*

Constatons, en outre, que les travaux de ce genre n'étaient pas spéciaux aux artisans attachés aux personnes royales ou à leur maison. En janvier 1403, Marguerite de Flandre, duchesse de Bourgogne, voulant que les couches de sa belle-fille, la comtesse de Rethel (dont la grossesse touchait à sa fin), s'effectuassent avec tout le confortable et le luxe possibles, s'adressa à « Me Jacques Dourdin, marchant tappicier, demourant à Paris », et celui-ci, dont les « parties » nous ont été conservées, expédia à la princesse tout ce qu'un marchand tapissier de nos jours pourrait livrer à une riche cliente. Non seulement il exécuta pour elle des garnitures de chambre, de lit, de baignoire, des fonds de cuve, des courtepointes, des rideaux, des courtines, destinées à partager les pièces en deux, etc., mais nous voyons encore figurer sur sa facture le duvet, le galon, la « toile bourgeoise », la futaine, les tissus de soie les plus variés, ainsi que la façon des meubles fabriqués avec ces étoffes. On peut conclure de ces quelques exemples que, bien avant le XVIIe siècle, le nom de tapissier était d'usage courant pour désigner ceux qui s'occupaient de travaux de courtepointerie et des fournitures de l'ameublement.

Ajoutons que, loin de leur disputer cette qualité, les tapissiers-fabricants de tapisserie se trouvèrent, pendant longtemps, fort honorés, au contraire, de cette confusion. Les fonctions de leurs rivaux mettaient ceux-ci en continuels rapports avec les princes et les grands seigneurs, et de cette fréquence de relations résultait une certaine familiarité, dont la Communauté tout entière tirait honneur. Souvent même, il arrivait que la bienveillance princière se traduisait par des pensions ou par des cadeaux. On a, dans ce genre, des *Lettres patentes* du roi René, attribuant à l'orpheline de son tapissier Thomassin la jouissance, sa vie durant, d'une maison et d'un jardin sis près des halles à Angers, en considération, disent ces *Lettres*, « des services que ledit Thomassin, en son vivant nostre tappicier, nous a faiz ». (*Mémoriaux*, art. 520, p. 180.) D'autres fois, le prince, voyant constamment son tapissier à l'œuvre et prenant confiance en lui, n'hésitait pas à recourir à son dévouement et à son expérience, pour la surveillance et pour la direction des travaux qui semblaient échapper à sa compétence. Un exemple fera juger de l'importance que prenaient parfois ces attributions. François Ier, ayant remarqué le soin et l'habileté avec lesquels était gouverné le mobilier de la Dauphine, résolut de faire passer à son service ses deux tapissiers, les deux frères Salomon et Pierre d'Herbaines; et le 27 décembre 1538, il leur confia par *Lettres patentes* le soin de veiller à la conservation et à l'entretien du mobilier de Fontainebleau. Comme ces *Lettres* déterminent les fonctions que devait remplir, à cette époque, un tapissier royal, nous croyons bien faire en les reproduisant ici :

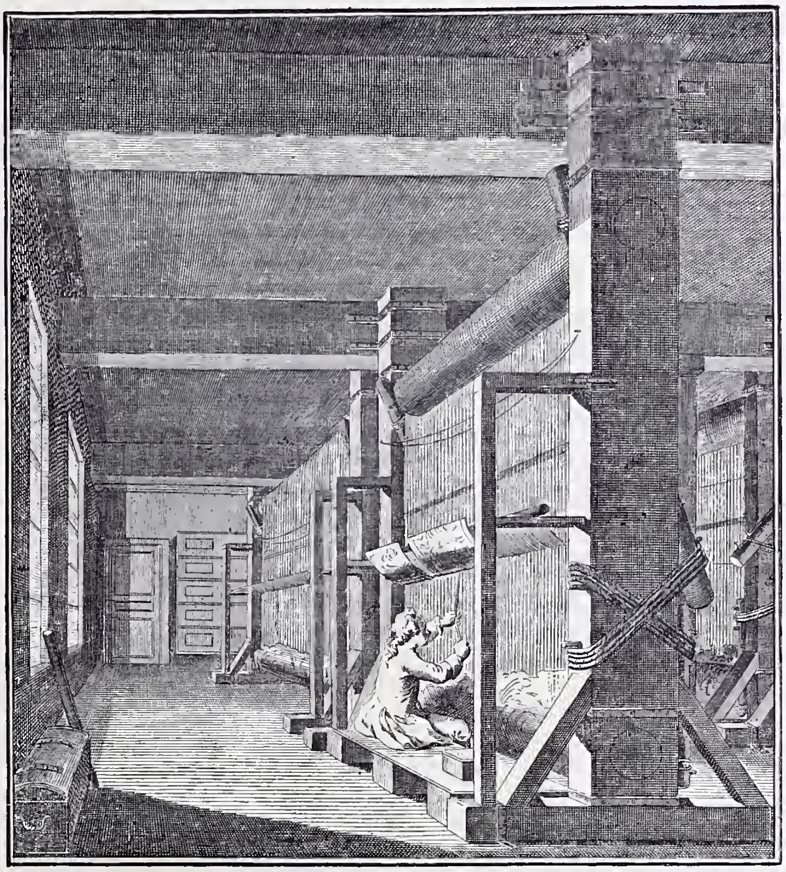


Fig. 767. — Tapissier exécutant un tapis de haute lice, d'après une gravure de l'*Encyclopédie*.

FRANÇOIS, par la grâce de Dieu, Roy de France, à nos chers et bien-améz Salomon et Pierre de Herbaines, frères, tapissiers des maisons de nos très chères et très ameéz compagne et belle-fille, la Dauphine, comme pour avoir la garde, œil et regard sur les tapisseries, meubles et broderies qui sont et seront cy-après en nostre dit chasteau de Fontainebleau; icelles nettoyer, visiter et rabiller, aussy pour les nouveaux ouvrages qui y sont nécessaires, soit besoin commettre et députer aucuns personnages en ce connoissant et expérimentéz, sçavoir vous faisons que nous, à plain confians à vos personne et de vos sens, suffisance et bonne diligence pour ces causes et autres à ce nous mouvans, vous avons commis, ordonnéz et députéz, commettons, ordonnons et depputons par ces Patentes pour doresnavent vacquer et entendre à la garde et visitation, rabillages et nouveaux ouvrages des meubles, tapisseries et broderies dessus dits, et vous avons baillé et baillons par cesdites Patentes la garde desdits meubles, draps d'or, d'argent et soye, et de tout autres ustaucilles qui y sont et seront, comme dit est, à la charge qu'il y aura tousiours l'un de vous résidant audit Fontainebleau, aux gages et estats de 20 livres par mois pour vous deux, de laquelle nous voullons et entendons que soyés doresnavant payéz et satisfaits par le trésorier et commis au payement des bastimens de Foutainebleau, présent et advenir, par les certiffications et ordonnances de nostre amé et féal conseiller et trésorier de France, le seigueur [Babou] de la Bourdaizière.

Mais ce n'est point tout. Cinq ans plus tard, François Ier ayant pu apprécier « la bonne conduite, preudommie, sens, expérience et grande diligence » de Salomon d'Herbaines, et voulant lui donner une marque nouvelle de « l'entière confiance » que, « pour ces causes et autres considérations », il avait en sa personne, le « commit et députa » avec appointements spéciaux de 200 livres par année.

Pour assister, résider et estre présent audit lieu de Fontainebleau, et avoir par luy l'œil et regard à faire bien et deuement, promptement et diligemment besongner les maçons et charpentiers, menuisiers, serruriers, couvreurs, vitriers, paintres et imagers, tapissiers, jardiniers et autres personnes à ce nécessaires pour besongner ausdits ouvrages, iceux poursuivre, solliciter et haster en manière qu'ils puissent estre faits au plus tost que faire se pourra pour la diligence et ordre qui y sera tenu, advertir les commissaires et contrerolleurs par nous commis et député sur le fait de nosdits bastimens et autres qu'il appartiendra pour estre promptement pourveu..., etc.

A un autre de ses tapissiers, nommé Jacques Ticquet, François Ier donna une preuve d'estime plus grande encore. Ce Ticquet fut envoyé en Flandre en 1539 avec la mission apparente « de choisir et faire apporter audit Seigneur certaines tapisseries dud. pays » et, en réalité, pour remettre aux commissaires du roi des instructions secrètes. Il s'acquitta si bien du mandat qui lui était confié, qu'à quelques semaines de là ce fut lui qu'on chargea de retourner « en poste, de Fontainebleau jusques en Flandres, pour porter la rattification du traicté et accord faict entre le Roy et l'Empereur ». (*Comptes des Bastimens,* p. 377, *Acquits au comptant du règne de François Ier*.)

Cette confiance et aussi cette bienveillance particulières se continuèrent, on peut le dire, presque jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Héroard, dans son *Journal* (t. II, p. 84), nous montre, à la date du 25 octobre 1611, le jeune Louis XIII « s'amusant à clouer les tapis du pied de son lit, avec le tapissier »; et Dangeau nous apprend que lorsque la reine d'Angleterre et le prince de Galles arri-

vèrent à Saint-Germain (6 janvier 1689), Louis XIV chargea son tapissier Tourolle, qui, sur ses ordres, avait meublé magnifiquement le château, de remettre à la reine « la clef d'un petit coffre où il y avoit 6,000 pistoles ». (*Journal*, t. II, p. 290.)

Ce qui expliquait au surplus et facilitait beaucoup cette familiarité relative, c'est que le roi et les princes voyaient — nous l'avons dit plus haut — leurs tapissiers presque chaque jour. Ceux-ci avaient pour mission, en effet, non seulement de passer la revue exacte des meubles de la chambre royale, du cabinet et de la garde-robe, mais encore d'aider les valets de chambre à faire le lit du roi. Si l'on veut se rappeler quelle importance on attachait alors à tout ce qui touchait la personne royale, et le prestige qui rejaillissait sur les officiers chargés de pourvoir à ses besoins, même les moins relevés, on se rendra mieux compte de l'espèce de respect qu'inspiraient ces serviteurs subalternes.

Les tapissiers de la chambre du roi étaient au nombre de huit, qui portaient sur leurs états de service le titre de « valet de chambre », servaient par quartier, et recevaient 300 livres de gages. Ceux qui exerçaient ces fonctions en 1694 étaient les sieurs Pierre Nauroy, Simon de Lobel, Philippe Bon ou le Bon, Macé Courcelle, Louis de Berteville, Antoine Féréol, Nicolas de la Combe et Claude Lambert. Ce dernier était également tapissier ordinaire du duc de Bourgogne, et de la Combe du duc d'Orléans. Quant à Philippe Bon ou le Bon, il tenait à Paris, avec son frère, un magasin extrêmement achalandé. Parlant d'eux, le *Mercure galant* de mars 1673 dit qu'il faut faire honneur à ces « fameux tapissiers » de l'invention des plus beaux lits d'ange confectionnés à cette époque, et qu'ils étaient tellement occupés « que lorsqu'on les vouloit faire travailler, il les falloit retenir une année auparavant ». C'est, du reste, à leur propos que le marquis de Coulanges écrivait (voir *Recueil de chansons*, 1694, p. 72) :

> Aujourd'huy le tapissier Bon
> A si bien fait par ses journées,
> Qu'un lit tient toute une maison...

Dans l'*État de la France* publié en 1712 par Jérôme Trabouillet, nous voyons que les tapissiers ordinaires du roi étaient, en cette année, pour le quartier de janvier, les sieurs Jacques Bienvenu et Charles Loizeau ; pour celui d'avril, Michel Le Prince et Jacques Bienvenu fils; pour celui de juillet, Jean Le Roy et Louis de Berteville, et pour celui d'octobre, Denys Julienne et François Droüin.

A l'instar du roi, les princes de la famille royale avaient aussi leurs tapissiers en titre. Un seul servait chez le Dauphin pendant toute l'année et touchait de ce chef 1,330 livres, soit « 600 livres de récompense sur le Trésor Roïal et 730 livres à la chambre aux deniers pour sa nourriture ». En 1694, le tapissier du duc de Bourgogne était Claude Lambert, et en 1712, c'était Denys Jullienne, l'un et l'autre tapissiers du roi. La duchesse avait quatre tapissiers « à 100 livres de gages, 200 livres de récompense, 365 livres de nourriture et 100 livres pour les menus ». Ils se nommaient Étienne Moté de Villeneuve, Pierre Pacque, François Droüin et Jacques Bienvenu, ces deux derniers tapissiers du roi. En 1694, le duc de Berry n'avait qu'un tapissier avec appointements de 1,330 livres; c'était le sieur de Grandpré. En 1712, il en avait quatre à 150 livres de traitement et bouche à la Cour ; mais le sieur de Clermont possédait à lui seul les quatre charges. Enfin, le duc d'Orléans, frère de Louis XIV, avait, en 1694, quatre tapissiers ordinaires à 150 livres, qui étaient Jérôme Brivardier, Hugues Laboura, Jean Lopinot et Claude Le Roy. En 1712, ceux qui, aux mêmes conditions, servaient son fils, le futur Régent, étaient Jean Lopinot, déjà nommé, François Millet, Bon Poinsinet et Nicolas-Claude Baudran. Nous croyons inutile d'ajouter que tous les grands seigneurs et tous les gens du bel air, se piquant d'imiter la Cour, avaient, sinon un tapissier en titre, du moins un tapissier attitré. « Chaque hôtel, dit à ce propos l'auteur du *Dictionnaire critique, pittoresque et sentencieux*, a son tapissier affidé, et c'est lui qui vient, deux fois l'année, disposer les appartements pour l'hiver et pour l'été. »

Les tapissiers de la Cour, outre les différentes occupations que nous avons indiquées, avaient encore dans leurs attributions une importante prérogative. Ils accompagnaient le roi dans ses voyages, et ils étaient chargés de préparer sa chambre et celles des princes et princesses, dans tous les endroits où ceux-ci devaient loger. Nous avons expliqué au mot CHAMBRE (voir t. I[er], col. 727) le mécanisme de ces déplacements, et comment le service se divisait en deux escouades qui, doublant l'étape, s'arrangeaient de façon que le roi, en arrivant dans la ville ou dans le château qui devait l'abriter, trouvât son logis en état de le recevoir.

Il ne paraît pas qu'au XIV[e] et au XV[e] siècle, ce système ingénieux et commode de transports ait été réglé avec un soin bien grand, et qu'il ait comporté un personnel spécial. Un payement de 365 livres, effectué « à Jehan Content et Jehan Robin, charretiers, pour leurs gaiges, peines et sallaires d'avoir mené et conduict la tapisserie dudit Seigneur (le roi) dedans ung chariot athellé à cinq chevaulx par tous les lieux où il a esté durant ladicte année », payement qui figure dans le *IV[e] Compte de la chambre de Louis XI* (1478), donnerait à entendre qu'on s'adressait pour ces voyages aux premiers voituriers venus. Mais, trois ans plus tard (1481), nous relevons dans ces mêmes *Comptes de la chambre* l'achat par Robert Gaultier, « tapissier dudit Seigneur », d' « ung grant coffre de cuir, ferré, de cinq à siz piéz de long, pour mettre les draps d'or du Conseil et autres menues choses dangereuses de la tapisserie dudit Seigneur, pour porter au chériot de sa tapisserie par tous les lieux où ledit Seigneur va ». Et vingt ans après, nous trouvons dans les *Comptes de l'argenterie d'Anne de Bretagne* le nom de Florentin du Gar, avec le titre de « conducteur du sommier de la tapisserie de la Royne ». Ces deux textes établissent qu'à partir de la fin du XV[e] siècle, ce service compta parmi les offices de la Cour. Mais il demeura spécial au roi et à la reine. Le curieux document qu'on va lire prouve, en effet, qu'en 1505, à la cour de Lorraine, il n'y avait pas de personnel régulièrement chargé du transport des tapisseries ; il montre en même temps quels dérangements occasionnait le déplacement de ces tapisseries, lorsque la Cour était en voyage. A ce double titre, ce document paraîtra sans doute intéressant :

> XXI livres paié par le receveur... pour les causes qu'il s'ensuit, c'est assavoir : Claude le Tourneur, charretier, demorant en la halle de Bar, pour son salaire, lui deuxième de personnes, ses chevalx et harnoix, d'avoir de l'Ordonnance de la Reyne mené au lieu de Nancey sur un cher (*sic*), partie de la tapisserie qu'estoit au chasteau dudit Bar, la somme de VII francs. — A Loys Disy, pour avoir aussy mené sur sa charrette de la tapisserie, paié III francs et demi. — Et Jennot Wanesson, hoste des *Troys Roys*, pour avoir, pareillement par son cheval, mené sur une charrette de la tapisserie, III francs et demi. — A Nicolas Caboiche, pour avoir esté pareillement avec les dessus-dits de ceste ville de Bar, audit lieu de Nancey, mené sur ung bong chérios attelé de quatre bons chevalx, une autre partie de la tapisserie, payé VII francs ; comme il appert par le mandement de ladicte Dame et par le témoignage du clerc juré.

Au XVIe siècle, chez les grands seigneurs, c'était le tapissier ordinaire qui était chargé d'assurer ces transports, et le *Rôle de la dépense extraordinaire d'Antoine de Navarre* nous apprend qu'en 1557, quand ce prince se rendit à Reims, ce fut Étienne Lepaige, son « vallet de chambre et tappissier », qui aménagea son domicile et la salle où il donna son grand festin. Bien mieux, nous avons retrouvé dans les minutes de Me Delafons, notaire à Paris, un contrat daté du 2 juin 1564, qui jette un jour singulier sur l'importance des services que le tapissier rendait dans les perpétuels déplacements de cette époque. Ce document est ainsi conçu :

Pierre Georget, maître tapissier, demourant à Paris, confesse avoir p[ro]mis et promect à Jean Clouet, aussi maître tappissier, et tappissier de Monseigneur Son Altesse le Cardinal de Guyse, à ce présent stippullant et acceptant, de suyvre la personne et train dudit Seigneur Cardinal de Guyse, là partout où il yra d'icellui faire le servisse que ledit Clouet est tenu faire, ledit s[ervi]ce dudit cardinal de Guyse, à cause dudit estat de tappissier, que de plus duquel s[ervi]ce ledit Georget ne pourra départir sans en advertir ledit Clouet trois mois auparavant son partement, pour y estre pourveu ; ladicte promesse faicte moyennant la somme de vingt livres tournois de gayn, que ledit Clouet promet et gaige bailler et payer par ch[acun] an audict Georget, etc.

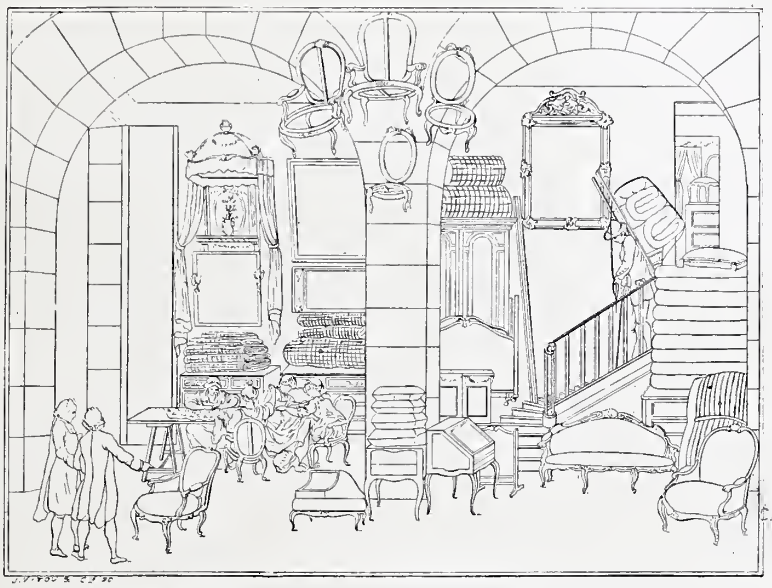


Fig. 768. — Une boutique de tapissier au XVIIIe siècle, d'après une estampe de Besnard.

Toutefois, ce luxe n'était permis qu'aux très grands personnages. Aussi, pour que les seigneurs de moindre importance qui accompagnaient le roi dans ses changements de résidence pussent être logés à peu près convenablement, eut-on un moment l'idée de comprendre les tapissiers parmi les marchands privilégiés suivant la Cour, qui avaient été institués par un édit de Louis XII, renouvelé et élargi par François Ier, et dont le nombre avait été porté de 107 à 160. Néanmoins, les tapissiers ne figurèrent pas d'abord parmi ces élus ; ils n'y prirent rang qu'en 1606 (16 septembre), lorsque Henri IV, « considérant combien cet établissement avoit été utile pendant les derniers troubles », éleva à 320 le chiffre de ces marchands. Les tapissiers privilégiés étaient au nombre de quatre. Mais leur privilège ne fut pas de longue durée. Nous lisons, en effet, dans des *Lettres patentes* de Louis XIII du 30 juin 1618 : « Que Sa Majesté avoit été avertie que, depuis quelques années, l'on avoit voulu augmenter le nombre des privilégiéz, jusques à y mettre des tapissiers, comme si ce métier eût été nécessaire à la suite de la Cour. A quoi Sa Majesté, désirant pourvoir, déclare qu'à l'avenir il n'y auroit aucuns Marchands Tapissiers à la suite de la Cour, autres que ceux de Sa Majesté, de la Reine, de la Reine mère, des Princes et Princesses, frères et sœurs du Roy employéz dans les États de la Maison royale. » (Delamare, *Traité de police,* t. Ier, p. 144.) Ajoutons que ce qui fit rejeter l'adjonction de ces tapissiers aux marchands suivant la Cour, c'est, d'une part, que les convois royaux se trouvaient entravés dans leur marche par d'innombrables chariots et par les *impedimenta* de toutes sortes qu'entraînait ce déménagement gigantesque, et, d'autre part, que dans presque toutes les grandes villes on rencontrait, dès cette époque, un nombre suffisant de tapissiers fort bien assortis, qui pouvaient louer ou vendre tous les meubles dont on avait temporairement besoin. On a même quelques exemples de ces locations au XVe et au XVIe siècle. Ainsi, le *Compte de Jacques d'Estouteville, prévost de Paris* pour l'année 1510, mentionne un versement de 7 livres à « Jean Passavant, tapissier », pour le « louage de plusieurs pièces de tapisseries, qu'il a livrées en II chambres de l'hostel des Tournelles, pendant que le Roy (Louis XII) y a esté demeuré. » Nous savons, par les *Acquits au comptant de François Ier*, qu'en 1530, le roi fit payer une somme de 30 écus à « Guillaume Moynnier, tapissier », pour le « louaige des tapiceries, qui ont servy troys mois à Sainct-Germain, au logis de Monseigneur le cardinal de Lorraine ». En 1537, « Hugues Gérineau, marchand tapissier », reçut également une somme de 1,350 livres 4 sols 6 deniers « pour avoir fourny plusieurs meubles et ustencilles au château de Fontainebleau par l'Ordonnance du sieur de Neufville ». Enfin, pour ne pas multiplier ces exemples, citons, en terminant, un *Compte de la marguillerie de Saint-Germain-l'Auxerrois* (1539-1545), portant payement de 18 livres à Symon du Ru, « maistre tapissier », pour la location de « la tapisserye qu'il avoit convenu avoir », pour tendre « en ladicte église aux festes de Pasques et aultres festes ».

On voit que Mercier avait tort de présenter dans son *Tableau de Paris* les magasins de meubles comme une innovation récente. Depuis le Moyen Age, ces magasins existaient, et fort achalandés. Les tapissiers qui les tenaient jouissaient même d'une fortune et d'une réputation suffisantes pour occuper de hauts emplois. Nous lisons, en effet, dans le *Journal d'un bourgeois de Paris sous les règnes de Charles VI et Charles VII* (p. 123), qu'en 1429, de nouveaux échevins, ayant été « faitz et instituéz en la première sepmaine de juillet », Imbert des Champs, « mercier et tapicier », fut choisi pour exercer ces fonctions. La reine de Navarre, dans la 45e nouvelle de l'*Heptaméron,* parle d'un tapissier établi à Tours, et dont elle omet de nous dire le nom, homme si entendu, que « n'y avoit de plus subtil en son mestier », et qui, dans sa ville, possédait une notoriété considérable. Un ambassadeur italien, qui résidait à Paris au temps de la Ligue, constate que les marchands de meubles étaient si bien approvisionnés qu'on pouvait en quelques heures meubler toute une maison. On a pu lire au mot GARDE-ROBE (t. II, col. 1061) la plaisante aventure *D'un homme pressé d'aller aux lieux secrets,* et qui, entrant chez un tapissier de la rue Saint-Antoine, y trouvait tout un assortiment de chaises percées

En 1645, lorsque l'archevêque de Reims voulut renouveler son mobilier, Thomas de Bréban, « tapissier, demeurant rue Trenée, paroisse Saint-Eustache », le remeubla en quelques jours. En 1680, quand Mme de Courcelles sortit de la



Fig. 769. — Carte-adresse de tapissier.

Conciergerie, elle se « procura quelques meubles indispensables que l'on trouve tout faits chez les tapissiers » et put ainsi rouvrir son salon. Enfin, la *Clef du cabinet de l'Europe* (n° de juillet 1710) nous apprend que l'archevêque Le Tellier était si satisfait de son tapissier, qu'il lui légua par testament une somme de 6,000 livres en témoignage de sa reconnaissance.

On pourrait multiplier ces exemples. Ceux-ci suffisent pour attester l'importance commerciale des tapissiers de nos grandes villes, et la quantité de meubles variés qui garnissaient leurs magasins. Il n'en pouvait, du reste, être autrement à une époque où les auberges, rares et fort peu confortables, obligeaient ceux qui venaient passer quelque temps en une ville à louer une maison ou un appartement qu'il fallait meubler en quelques heures. Les municipalités elles-mêmes avaient recours à ces locations, lors des solennités et des réceptions officielles. Pierre de l'Estoile raconte dans son *Journal* (t. VI, p. 51 et 160, à l'année 1593) l'emprisonnement et l'expulsion de Paris « d'un nommé Lassus, marchant tapicier, demeurant au bout du pont Saint-Michel », auquel il était dû 27,000 francs par la Ville. Les *Archives communales de Lyon* (série BB, portefeuille 428) possèdent, avec l'acte de nomination de Pierre Perricaud, puis de Pierre II son fils, à l'emploi de tapissier et contrepointier de la Commune, l'état détaillé des ouvrages et des fournitures, dont les tapissiers en titre de la Ville avaient, au XVIIe siècle, l'entreprise pour toutes les cérémonies auxquelles assistait le corps consulaire.

Enfin, on a encore retenu les noms d'un certain nombre de ces industriels qui ont occupé, en leur temps, une situation relativement considérable, et qui ont joui de l'estime générale. De ce nombre sont Me Trubart qui, en 1589, fut chargé de dresser l'*Inventaire de Catherine de Médicis;* Mathieu d'Herbaines, fils de Symon d'Herbaines (dont il est fait mention plus haut) et qui fut choisi par Henri IV pour l'estimation des meubles de Gabrielle d'Estrées ; Saboury, qui avait meublé cette dame ; Bontemps, qui, nommé sergent de son quartier, joua un rôle dans les troubles de la Fronde (voir *Journal des guerres civiles,* de Dubuisson-Aubenay, t. II, p. 40) ; Jean Poquelin, le père de Molière, et François Henry, auxquels on demanda de faire « l'*Inventaire* et prisée » des meubles du maréchal de la Meilleraye (1664) ; Pierre Gillot et Sébastien Molet, qui furent chargés de l'estimation des biens d'Henriette d'Angleterre (1670) ; Boult, qui fournit les premiers sièges de l'Académie française (1678) ; Rodet, qui fut le père de la célèbre Mme Geoffrin ; Tourolle (1689), Simon de Lebel, les frères Bon, Pierre Nauroy (1694) ; Jacques Bienvenu, François Drouin, Denys Julienne (1712), dont nous parlons plus haut ; Le Queustre, Loret (1745), Delaître (1775), qui porta le titre de tapissier du Roi ; Sallior, établi rue du Cloître-Saint-Germain-l'Auxerrois, qui fit de nombreuses fournitures à la Cour ; Bimont, demeurant rue aux Ours, auteur d'un livre précieux sur les *Principes de l'art du tapissier;* Languigneux fils, rue de la Harpe, auquel on est redevable de meubles curieux à transformations ; Capin, tapissier ordinaire du roi et du garde-meuble de la Couronne ; Guillaumont, tapissier de l'Hôtel de Ville, rue Saint-Jacques ; et Sade, tapissier ordinaire du duc d'Orléans, etc. L'*Almanach de Paris,* pour 1789, ne compte pas moins de 280 maîtres tapissiers. Leur corporation était une des plus importantes de la capitale. Elle avait son bureau rue Saint-Martin, en face de l'église Saint-Julien. Ses patrons étaient saint Louis et saint François. Nous avons rendu compte des statuts qui la régissaient. Nous avons dit que les maîtres, après avoir eu jusqu'en 1670 deux apprentis, à partir de cette époque, n'eurent plus le droit que d'en engager un seul. L'apprentissage durait six années et le brevet en coûtait 30 livres. Il était suivi d'un compagnonnage de trois années. La maîtrise, qu'on n'obtenait point sans avoir fait le chef-d'œuvre, était taxée à 600 livres.

Nous croyons bien faire en complétant ces détails par la copie d'un contrat d'apprentissage passé en 1657, et provenant des archives de Me Carré, notaire à Paris :

Présent en sa personne, M. Claude Ménardeau, seigneur de Champré, conseiller ordinaire du roy en son conseil, etc., demeurant à Paris, rue Saint-Denis, en l'hostel de Sainct-Chamont, lequel, pour le proffict de Jacques Fleury, fils de Rolland Fleury et de Charlotte Artisanne, sa femme, confesse l'avoir baillé et mis en apprantissage de ce jourd'huy jusques à six ans après ensuivant, à Charles-Pierre Chevillot, maître tappissier à Paris, demeurant rue des Fossez, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, quy l'a pris et retenu pour son appranty. Lequel il promect luy montrer et enseigner son mestier et tout ce dont il s'ensuit, et icelluy luy fournir ses vivres, son lict, logement, etc., comme il appartient luy faire blanchir son linge, et luy



Fig. 770. — Carte-adresse de tapissier.

appranty subviendra à tous ses habits, linges, chaussures et autres nécessités suivant sa condition. En faveur duquel aprantissage les partyes sont convenues ensemble à la somme de deux cent cinquante livres, sur laquelle le sieur Chevillot recognoist et confesse avoir reçu du sieur de Champré la somme de cent vingt-cinq livres dont il se contente, et pour les cent vingt-cinq livres restant, le sieur de

Champré promet et s'oblige à les bailler et payer audit Chevillot, en cette ville de Paris ou au porteur dans deux ans d'huy présent jour. A ce faire estoit présent ledit appranty aagé de dix-neuf ans un mois, lequel avec le présent... et pour sa part a promis aprendre ledit mestier à son pouvoir, servir son maître bien fidèlement, escoutter et faire



Fig. 771. — Tarabiscot à deux mains.

toutes choses qu'il luy commandera licittes et honnestes, faire son proffit, éviter son dommaige, l'advertir du contraire, s'il vient à sa cognoissance, sans s'absenter ny aller ailleurs servir durant lesdites six années, et, en cas d'absence, consent estre pris au corps pour estre ramené à sondit maistre pour parachever le temps jusqu'à son expiration, et ainsi ont signé audit hôtel de Saint-Chamond, l'an mil six cent cinquante-sept, le vingtième jour d'octobre.
Suivent les signatures.

Nous venons de dire que, malgré ces conditions restrictives, les tapissiers étaient particulièrement nombreux à Paris à la fin du siècle dernier. Quant à l'importance de leur commerce et à l'assortiment de leur magasin, les deux passages suivants, empruntés au *Tableau de Paris* (t. IX, p. 144 et suiv.), de Mercier qui pourtant n'est pas tendre pour ces commerçants, suffiront pour nous édifier. « Point de marchandise plus prompte à avoir, quand on a l'argent à la main, écrit-il. En moins de trois heures, on peut dresser six lits de maîtres ; les glaces se posent le lendemain ; et au bout de trois jours l'appartement est décoré. » Et plus loin : « Je suis persuadé qu'on trouveroit quarante mille lits de maître chez les tapissiers de Paris, et qu'ils seroient faits et dressés dans l'espace de trois semaines. » Depuis lors, cette belle industrie n'a fait que se développer. Les tapissiers parisiens sont devenus les arbitres du goût en Europe, et l'on peut dire que dans leur spécialité ils sont les premiers artisans du monde entier.

Les conditions économiques, dans lesquelles la profession s'exerce, ne sont plus les mêmes, toutefois, qu'au siècle dernier. Les corporations ayant pris fin, l'apprentissage obligatoire a été supprimé ainsi que la maîtrise. La profession est devenue libre. Toutefois, les tapissiers se sont de nouveau groupés et forment une chambre syndicale. Aucune distinction n'existe plus entre les patrons. Mais les ouvriers ont continué de se diviser par spécialités, et suivant la nature du travail qu'ils exécutent. Ces spécialités sont au nombre de trois : 1° les *coupeurs,* qui coupent et distribuent les étoffes pour la garniture des sièges et préparent les rideaux ; 2° les *garnisseurs,* occupés à l'atelier, et qui garnissent les sièges et les meubles capitonnés ; 3° les *villiers,* qui vont faire des ajustements en ville, poser les tentures, rideaux, tableaux, etc. Enfin il faut mentionner les *piéçards,* qui travaillent à la tâche ou aux pièces. — Jadis, le garnisseur et le villier ne formaient qu'un groupe. Aujourd'hui, dans les grandes maisons, ces deux branches de la profession sont distinctes.

Tapissier lainier. — On donnait autrefois ce nom, dans les manufactures de tapisseries de Tontisse (voir ce mot), à l'ouvrier qui appliquait la laine réduite en poussière impalpable sur les parties que le peintre venait de couvrir de mordant.

Tapissier en papier. — C'était une des qualités que prenaient autrefois les Dominotiers (voir ce mot) et les fabricants de Papier peint, parce qu'ils « vendoient des feuilles de papier où sont représentés, par parties, différens desseins dont, en les réunissant et les collant ensemble, on compose des tapisseries rehaussées de couleurs, qui font un assez agréable effet ». (Savary, *Dictionnaire de commerce.*)

Tapissière. — « Est une fille qu'on prend pour faire des tapisseries à l'aiguille et qui travaille ordinairement à la journée. » (Furetière.) (Voir Tapisserie a l'aiguille.)

Tapradin, *s. m.* — Sorte de tissu de laine, servant pour couverture. Nous notons dans l'*Inventaire d'Antoine Vacquier, docteur en médecine* (Marseille, 1574) : « Ung petit charriot pour coucher, en frêne, avecq une basague pleine de paille, ung travercier de plume et une couverture de tapradin. »

Tapsel, *s. m.* — Toile bleue, de coton, fabriquée aux Indes orientales et employée, au XVIII[e] siècle, dans l'ameublement. Le *Mercure* de septembre 1701, parmi les articles récemment importés en France, mentionne 929 pièces de tapsel.

Taque, *s. f.* — Ancien nom de la masse au billard. C'est aussi celui d'une plaque de fonte. (Boiste.)

Taquet, *s. m.* — Petit morceau de bois, taillé suivant l'usage spécial auquel on le destine, et dont le but est soit de maintenir l'encoignure d'un meuble, soit de porter le bout d'un tasseau ou d'une barre. Les taquets qu'on emploie dans la fabrication des sièges sont généralement de hêtre, et c'est sur eux que le tapissier arrête, au moyen de clous, les diverses étoffes de la garniture.

Taquis, *s. m.* — Nom donné à certaines toiles de coton, dont on faisait, au XVII[e] siècle, une importation assez considérable en France.

Tarabat, *s. m.* — Instrument de bois, en forme de crécelle, dont on se servait pour réveiller les religieux. « Il y a plusieurs façons de tarabat, écrit Richelet. Il y en a un qui est une manière de cresselle, dont on se sert la semaine sainte, pour avertir d'aller à Ténèbres. Il y en a un autre qui est un petit ais qui a de chaque côté deux gros cloux, l'un en haut, l'autre en bas, avec une poignée à chaque bout, et une verge de fer presque en forme d'anse qui tient à ses poignées, et qui est aussi grande que l'ais, et qui, venant à frapper sur les cloux, excite un bruit qui réveille. »

Tarabiscot, *s. m.* — Terme de menuiserie. Grain d'orge qui sépare une moulure d'une autre ou d'une partie lisse. C'est aussi le nom de l'outil qui sert à pousser cette moulure. Cet outil revêt diverses formes. (Voir fig. 771 et 772.)

Tarabiscoté, *adj.* — Nom qu'on donne aux meubles

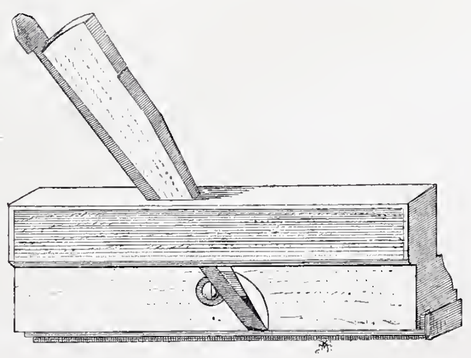


Fig. 772. — Tarabiscot à coulisse.

surchargés de moulures, et à ceux dont la décoration se rapproche du genre rocaille.

Tarasse, *s. f.* — Sorte de cruche, à panse arrondie, que les femmes du Béarn portent sur leur tête.

Taraud, *s. m.* — Outil en acier, qui sert à tarauder.

Tarauder, *v. a.* — C'est faire dans une pièce de bois, et surtout dans une pièce de fer, un trou en forme de spirale ou de pas de vis.

Tare, *s. f.* — Ce mot, employé dans le langage commercial, désignait, au XVIIe siècle, les défectuosités et le manque de poids ou de compte que présentait une marchandise. Aujourd'hui encore, on appelle de ce nom le poids de l'emballage, des caisses, des tonneaux, enveloppant une marchandise et pesés avec elle.

Targe, *s. f.* — Bouclier de petites dimensions que les chevaliers, au Moyen Age, portaient attaché à leur bras gauche. « Si feurent treize chevaliers, lesquels pour signe et démonstrance de l'emprise que ils avoient faicte et jurée, debvoient porter chascun d'eulx liée autour du bras une targe d'or esmaillée de verd, à tout une dame blanche dedans. » (*Mém. du maréchal de Boucicaut,* dans les *Mém. relat. à l'hist. de France,* t. VI, p. 168.) Par extension, on donna ce nom à des pièces d'orfèvrerie, ou à des ornements dont la forme rappelait celle de la targe. « Une platine d'or en manière de targe, où que dessus est l'ymaige de sainte Marguerite en esmaillure. » (*Invent. de Charles-Quint,* 1536.) « Baillé audict M. Jaspart, pour avoir faict ung patron d'une targe de terre, pour mectre en cuyvre, pour les robinets de la fontaine..., XI sols. » (*Travaux exécutés au cloître des Célestins;* Paris, 1547.)

Targette, *s. f.* — Petite platine en fer ou en cuivre, de forme assez variable, portant un verrou maintenu par deux picolets, qui en limitent le parcours. Les targettes ont été de tout temps employées pour la fermeture des placards, et des vantaux de porte exigeant peu de résistance. Les *Comptes des bastimens du château de Fontainebleau* mentionnent, à la date du 26 mai 1640, le payement de 26 liv. à Simon Benoît, M^e^ serrurier : « Pour avoir faict la ferrure des unze petites armoires..... garnie chascune, sçavoir dix de deux fiches et une serrure à pesle dormant, avec six verrouils à ressort, et la unz^e^ de deux fiches et une targette polly à l'huille. » Jadis, avec l'ancien système des croisées, les targettes étaient encore utilisées pour les châssis de fenêtres et les volets. Dans la *Description du palais archiépiscopal de Lyon,* qui fut dressée en 1731, en même temps que dans l'*Inventaire de Mgr de Villeroy,* archevêque récemment décédé, nous lisons : « La ferrure (d'un volet) consiste en deux targettes et deux loqueteaux à ressort. » Dans le *Journal de Caen* (n^o^ du 13 juillet 1788) nous relevons l'annonce suivante : « Différentes croisées anciennes, la plupart garnies de leurs volets, vitres, plombs et targettes, à

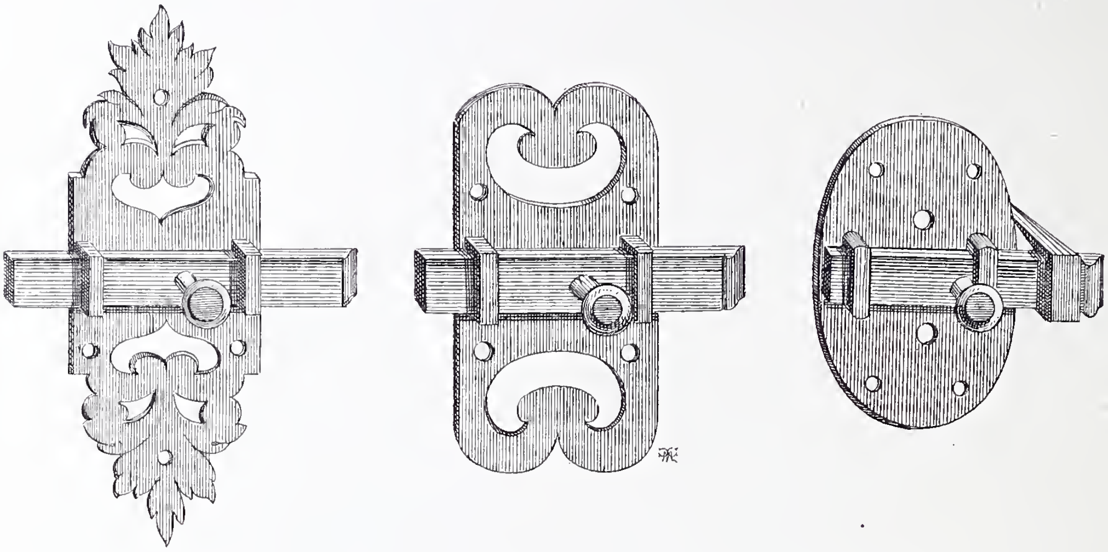


Fig. 773 à 775. — Targette à panache, targette à croissant, targette ovale.

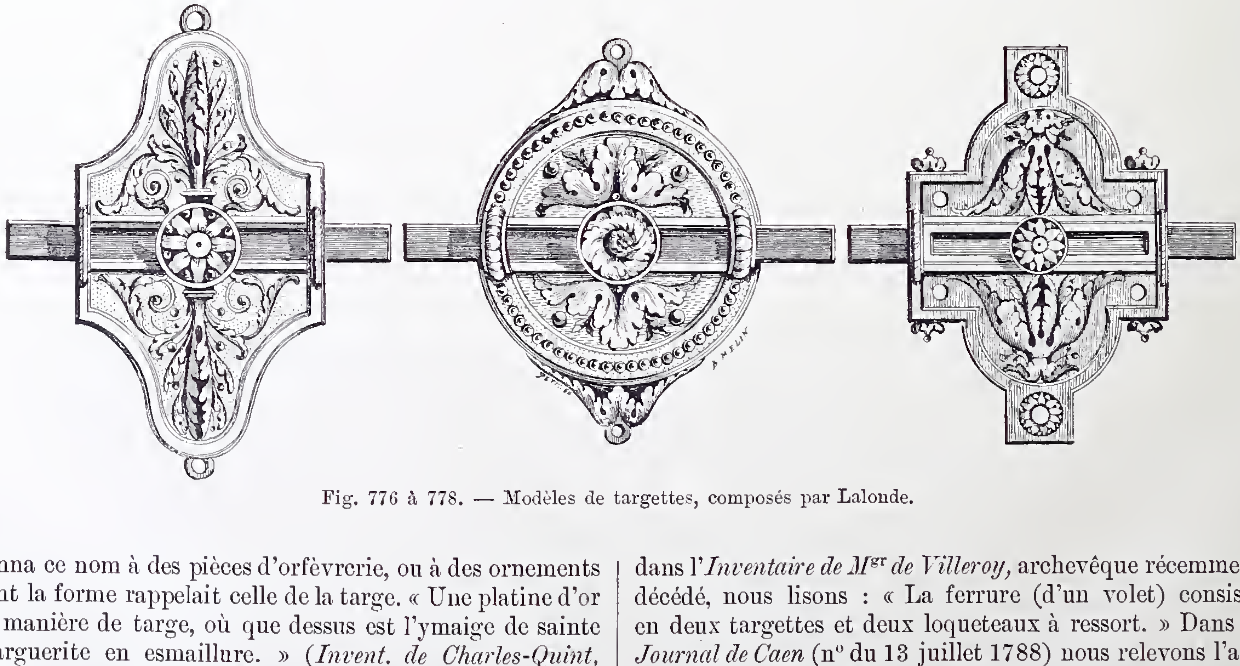


Fig. 776 à 778. — Modèles de targettes, composés par Lalonde.

vendre. S'adresser à l'hôtel de Calmesnil, rue Guilbert. » Richelet nous apprend que, de son temps, « les serruriers et les gens qui parloient le mieux » prononçaient TERGETTE.

TARGETTE. — Était aussi le nom d'un ornement en forme de petite TARGE. (Voir ce mot.) On note dans le *XXIIe Compte de Christophe Godin, receveur général des finances des archiducs Albert et Isabelle* (1600), un payement de 68 livres à « Anthoine de la Barre, brodeur, pour avoir brodé les quatre escussons des plaines armoiries de feue Sa dicte Majesté royalle, avec la targette de fin or et la devise de Sa Majesté ». C'est même de ce diminutif que vint le nom de targette donné aux verrous dont nous parlons plus haut, à cause de la ressemblance de leur platine avec une petite targe. Ainsi que le montrent nos vignettes, on fit de ces targettes fort simples, on en fit également d'ornées et de travaillées avec soin.

Tarière, *s. f.* — Outil dans le genre de la vrille, servant à percer la pierre et le bois. Il y a plusieurs sortes de tarières qui varient de forme, suivant l'usage auquel on les destine. Les unes sont tournées en vis tranchantes, d'autres ont une pointe aiguë, et d'autres encore ont le bout en forme de cuiller avec les bords tranchants. Ces différentes tarières fonctionnent à l'aide du vilebrequin, à moins qu'elles ne soient emmanchées dans des têtes de bois analogues à celles des vrilles.

Tarlatane, *s. f.* — Sorte de mousseline de coton, très blanche, qu'on tirait autrefois des Indes orientales. Parmi les tissus nouvellement importés en France, le *Mercure* de septembre 1701 mentionne 1,887 pièces de tarlatane. On écrivait autrefois tarnatane, c'est même la seule orthographe que donne Savary des Bruslons.

Tarlette, *s. f.;* **Tarouette**, *s. f.* — Sorte de plat creux en bois. Le continuateur de du Cange (*Gloss. nov.*, t. III, col. 960, sous *Tarita*) cite une *Lettre de rémission*, datée de 1445, où on lit : « Lequel Gaillart tenoit en sa main un vaisseau de bois nommé tarlette, et une miche de pain. » Dans l'*Inventaire de Gillette Bachelot* (greffe de Saint-Malo, 1609) nous notons : « Une escuelle de boys, une tarouette, une égusonbe, un chante-pleure d'érain, un clou, II sols VI deniers. » C'est un prix bien modeste pour une pareille réunion d'objets.

Tarnatane, *s. f.;* **Tarnadane**, *s. f.* — Sorte de mousseline de coton. (Voir TARLATANE.)

Tarot, *s. m.* — Nom donné aux dessins qui ornent généralement l'envers des cartes à jouer. Il est à croire que, par extension, on donna ce nom à un certain jeu de cartes, car on connaît un ouvrage remontant au XVIe siècle et intitulé : *Manière de se récréer avec le jeu de cartes nommé tarots* (4 parties en 2 volumes).

Tarouette, *s. f.* — Sorte de plateau en bois. (Voir TARLETTE.)

Tarpentiner, *v. a.* — Enduire de TÉRÉBENTHINE. (Voir ce mot.)

Tarraihé, *s. m.;* **Tarraiho**, *s. f.* — Locutions provençales. Tarraihé veut dire potier, et tarraiho, poterie.

Tartare, *s. f.;* **Tartaire**, *s. f.* — Riche étoffe de soie employée au Moyen Age dans l'ameublement, surtout pour les tentures et la garniture des lits. Son nom lui venait sans doute de la Tartarie, son pays probable d'origine, en se souvenant toutefois qu'au XIVe siècle, on désignait de la sorte presque toute l'Asie Mineure. Dans l'*Inventaire du garde-meuble de l'argenterie* (1353), il est question de deux « pièces de tartaire, l'une verte et l'autre vermeille », estimées la pièce, 15 écus, prix relativement élevé pour l'époque. L'*Inventaire de Charles V* (1380) mentionne un certain nombre de chambres de tartare ou tartaire qui semblent, pour la plupart, avoir été magnifiques. Dans le nombre, nous citerons les suivantes : « Une chambre de tartaire vert, brodée à cinq compas, aux armes de l'Empereur, garnye de ciel, de dossier, de coultepointe et de quatre carreaulx, et fut brullée à Reims. — *Item,* une autre chambre, brodée de France et de Navarre, garnye de ciel, de dossier, de coultepointe, de troys courtines, de tartare vermeil, changeant et royé d'or, et huit carreaux de mesmes. — *Item,* une chambre brodée de sattanin azuré, aux armes de France et de Behaigne, et à coulons, garnye de ciel, dossier, coultepointe de huit carreaulx, et sont les courtines de ladite chambre de tartaire vert, rayé d'or, ataché en manière d'esprevier. » Etc.

Tartarin, *s. m.* — Dans le *Compte particulier d'Édouard Tadelin, mercier de Philippe de Valois* (1342), on relève l'article suivant : « Pour V pièces de tartarin ardant, large pour faire les encourtinements d'entour un paveillon et pour housser le ciel par-dessus, XIIIJ l. la pièce, valent VI^XX l. » Ce tartarin est sans doute le même tissu que le TARTAIRE dont il est parlé à l'article précédent.

Tarteau, *s. m.* — Orthographe et prononciation gasconnes et bordelaises de TRÉTEAU. « Une table à deux tarteaulx d'avet. » (*Invent. de la succession Porcherie;* Toulouse, 1540.) » En la grande boutique sur le devant de la ruhe (*sic*), s'est trouvé ung tablié de chesne, de deux pieds, sur de meschants tarteaux, attachéz à la muraille. » (*Invent. de Jean Dorin ;* Bordeaux, 1570.)

Tartière, *s. f.* — Platine de cuivre à rebord, dont on se sert pour faire cuire les tartes et autres pièces de pâtisserie. « Trois coquemars de cuyvre — une olle de cuyvre — une tartière de cuyvre. » (*Invent. des meubles de Pierre Comte, marchand ;* Lyon, 1545.)

Tas, *s. m.* — Ce mot comporte différentes significations. En maçonnerie, c'est la masse de pierre qu'on maçonne, ou plutôt du bâtiment même qu'on élève. De là les expressions : « Arrêter la pierre sur le tas », « retailler une pierre sur le tas, » etc. Les constructeurs nomment aussi *tas de charge* les coussinets à branches, d'où prennent naissance les ogives, les formerets, les arcs-doubleaux, etc.

Chez les orfèvres, on donne le nom de tas à une petite enclume facilement transportable, et sur laquelle on travaille aux ouvrages délicats. Chez les serruriers, c'est également une petite enclume carrée, dont on fait usage pour emboutir ou relever. Parfois, cette enclume revêt des formes spéciales suivant les pièces qu'on veut fabriquer. On en confectionnait même autrefois de gravées, et dont on se servait comme de matrice. L'emploi de ces procédés expéditifs était interdit dans certaines industries. Ainsi nous voyons dans le *Livre des métiers* d'Étienne Boileau (titre XXI, art. 10), que « nul Bouclier (fabricant de boucles) de fer ne puet férir boucles en tas, car elles ne sont ne bones ne loiaux ».

Tasné, *s. m.* et *adj.* — Orthographe arbitraire de TANNÉ. (Voir ce mot.)

Tassa, *s. f.* — Forme languedocienne de TASSE. (Voir l'article suivant.) « *Item,* una tassa obrada ab un gran bolhon au mech, que fo deit que pesava un marc menchs un gros. » (*Invent. de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André ;* Bordeaux, 1442.)

Tasse, *s. f.* — Ce mot a trois significations bien distinctes. Il désigne en premier lieu un vase à boire, extrêmement répandu dès le Moyen Age, et dont la forme n'a jamais été bien définie, ou, pour parler plus exactement, qui, jusqu'à une époque assez voisine, a revêtu les formes

les plus diverses. Au temps de Richelet, c'était « une sorte de vase de bouïs, de terre, de faïance ou de métal ». « Il y a, ajoute Richelet, des tasses ovales et sans anses ni piéz, et d'autres qui sont rondes et qui, outre le corps de



Fig. 779. — Petite tasse à café, en porcelaine. Musée de la ville de Paris.

la tasse, ont deux petites anses façonnées, avec un pié embeli de feuillage et d'autres petits ornemens ». De son côté, Furetière définit la tasse : « Coupe vaisseau qui sert à boire; il est d'ordinaire plat et de figure cylindrique, surtout quand il est de verre. Tasse couverte, tasse de vermeille doré. Il y en a qui sont antiques et qui sont de figure conique, comme les verres ordinaires. Ménage dérive ce mot de l'arabe, *Tasson,* qui signifie un grand verre ; Du Cange, de *Tacea,* mot de basse latinité signifiant la même chose. » De ce qui précède, on peut donc conclure à peu près sûrement que le mot tasse — comme, du reste, le mot verre — a été employé pour désigner toutes sortes de vases à boire, sans distinction de formes ni de matière. D'autres documents nous apprennent, en effet, qu'il y avait encore des tasses à couvercles, à anses, à oreilles, à biberons, alors que certaines étaient dépourvues de ces ornements et affectaient simplement l'apparence d'un bol. Nous savons également que Jacques Cœur en fit faire en manière de *cœur,* pour rappeler son nom. L'*Inventaire de Catherine de Rohan* (1497) en décrit qui ressemblaient à des marguerites, allusion sans doute à quelque princesse de ce nom. Nous remarquons dans l'*Inventaire de la vaisselle du chancelier Duprat* (1536) : « Six tasses à queue d'héronde, avec leurs couvercles » ; et dans l'*Inventaire de Mazarin* (1653) : « Une tasse longue, d'une feuille d'artichaut, d'argent d'Italie, cizelée, soutenue de trois artichauts [et] pesant quatre marcs sept onces cinq gros. » C'était là, il faut l'avouer, une tasse d'aspect assez rare et de bien grande taille.

Le plus simple, en pareille occurrence, est donc de ne point trop s'arrêter à la signification singulièrement élastique du mot et de nous borner à noter, dans les *Inventaires* anciens, celles de ces tasses dont la description présente un certain intérêt.

Une XII^ne de tasses, dont les VIII sont de l'argent et de la façon d'Avignon, et les IIII autres de l'argent et de la façon de Paris, et poisent XI mars IIII onces et demie. — Une donzaine de tasses de l'argent et de la façon de Montpellier, pesant XIIII mars IIII onces. Il y en a IX pesant X marcs VI onces. (*Invent. du duc d'Anjou,* 1368.)

XXII petites tasses d'argent blanc, pesant XIX marcs IIIj onces et demyes, prisié CVIj francs d'or. (*Compte de l'exécution du testament de Jehanne d'Évreux, femme de Charles le Bel,* 1372.)

Quatre tasses d'or toutes plaines, à ung sonage, et a, ou fons, ung esmail en guise de rose, et une frezecte ou mylien, et poisent cinq marcs sept onces dix estellins d'or. — *Item,* une tasse d'or toute plaine, à ung petit souage et à ung couvescle bien plat, et dessus le couvescle, à ung pommelet d'or, à six carres, et par dedens à ung esmail aux armes de France, à une estoille ou mylieu, et poise troys marcs six onces. — *Item,* six tasses recullées, à souage, à ung esmail ou fons armoyé de France, pesans neuf marcs troys onces. — *Item,* douze tasses d'or à souage, esmaillées d'une roze ou fons aux armes de France, et une frèze ou mylieu, pesans unze marcs six onces. (*Invent. de Charles V,* 1380.)

Deux douzaines de tasses d'argent blanc, pesans trante mars quinze estellins, et signéz aux armes de mondit seigneur de Bourgogne, (*Trousseau de Marie de Bourgogne, comtesse de Clèves,* 1415.)

Six tasses d'argent plain, au fons et au dehors à une mouffle. — *Item,* quatre tasses d'argent verréz et martellées ou fons. (*Invent. des objets transmis par frère Jehan Charron de Gisors, maître de l'Hôtel-Dieu de Paris, à son successeur Jehan Davilliers,* 1428.)

Six tasses d'argent, plaines, venues des biens de feu maistre Le Compte, en son vivant, chanoine de Saint-Marcel et cirurgien, pesans ensemble six marcs. (*Récepte commune de l'Ostel-Dieu;* Paris, 1430.)

Tres grandas tassas fons de cuba, que fo deit que pesavan seys marcs menhs un quart de onsa. (*Invent. de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André;* Bordeaux, 1442.)

Payement de cent livres seize sols à Colard, de Bruxelles, orfèvre, demeurant à Abbeville, pour six tasses d'argent verrées et martelées, dorées aux bors. (*Mandement de Philippe, duc de Bourgogne,* 1450.)

Cinq tasses d'argent faites à cuers, pesant XIIII marcs VI onces, et donne chacun marc VIII livres X sols, valant VI^XXVI livres XIX sols IIII deniers. (*Vente des biens de Jacques Cœur,* 1453.)

Douze grans tasses d'argent doré, goderonnées, aux armes de la Royne, poisans soixante-treize marcs cinq onces. — *Item,* troys tasses d'argent, plaines, poisans dix marcs six onces. (*Invent. de la feue reine Charlotte de Savoye,* 1483.)

Douze tasses en marguerites, dont l'une a le pié et les armes dessoubsdéz, paisans LXVII marcs III onces. — Neuf tasses plaines, aux armes de madite dame, paisans ensemble XXVI marcs V onces. — Trois tasses dorées dedans et dehors, aux armes de mondit seigneur, et à la devise d'un cigne navré, paisans X marcs VII onces. (*Invent. des meubles de Catherine de Rohan, comtesse d'Angoulême,* 1497.)

Douze grandes tasses d'argent, doréez, toutes plaines, sans couvècle, pesant ensemble LXX marcs. — XII aultres tasses d'argent, dorées, goderonnées, les piedz bien ouvréz, pesans ensemble LXVIII marcs V onces. — Une dozaine de grandes tasses d'argent boullonnées, austant dorées que blanches, armoyés dedans aux armes de Madame. (*Invent. de Marguerite d'Autriche,* 1524.)

Six grandes tasses et ung convercle, ganderonnées, et les soages cyzellées d'anticque, poisans XXXVI marcs IIII onces et demye. — Six autres tasses de mesme, avec leurs couvercles, poisans XXXV marcs VII onces et demye. — Six autres tasses plus petites, avec leurs convercles, de pareil ouvrage et façon, poisans XXV marcs II onces III gros. (*Acquits au comptant de François Ier,* 1533.)

Une petite tasse de cristal, garnye d'un petit bordt d'argent doré, pesant VII onces XVII estellins. (*Invent. de Charles-Quint;* Bruxelles, 1536.)

Une tasse longue d'une feuille d'artichant, d'argent d'Italie, cizelée, soustenue de trois artichautz, pesante quatre marcs sept onces cinq gros. — Une autre tasse à six godrons, d'argent d'Italie, vermeil doré, toute unie, pesante un marc trois onces un gros. — Une autre tasse à huict godrons, argent d'Espagne, vermeil doré, toute unie, sous laquelle sont six ovales d'argent blanc, pesante un marc six onces deux gros. — Deux grandes tasses à la pollonnoise, rondes, cizelées de chasses de relief, dans le fonds desquelles sont deux tableaux d'émail, en chacun desquels est représenté Saint Jean prié par une femme à genoux, chacune des tasses pesante un marc sept onces deux gros. (*Invent. de Mazarin,* 1653.)

On remarquera que dans la plupart des *Inventaires* que nous venons de passer en revue, les tasses sont toujours en nombre et souvent cataloguées par douzaines. Dans certains *Inventaires* royaux, celui de Charles V, par exemple, elles forment un chapitre spécial. Dans celui de Marguerite d'Autriche on en compte près d'une centaine. On voit que l'auteur du *Discours sur l'extresme cherté qui est aujourd'huy en France* (publié à Bordeaux en 1586) avait grand tort, lorsqu'il se plaignait du développement excessif de la vaisselle d'argent, d'ajouter « que noz pères n'avoient pour le plus, j'entens des plus riches, que une ou deux tasses d'argent ». Celles-ci furent toujours nombreuses et regardées comme de première nécessité dans les demeures somptueuses, comme dans les intérieurs modestes. Les *Comptes de l'hostel de Charles VI* en 1383) mentionnent

l'achat à Pierre du Fou, coffrier, de 2 coffres, 4 coffinaux et 2 bahuts pour loger « les tasses de l'eschançonnerie ». Dans son *Ordonnance* de 1506, par laquelle il limitait les dimensions et le poids des pièces d'orfèvrerie, Louis XII laisse aux orfèvres le droit de faire des tasses à leur guise, pourvu qu'elles n'excèdent pas le poids de 3 marcs. (*Traité de police,* liv. III, titre Ier, ch. IV.) De son côté, l'auteur de la *Complainte du nouveau marié* n'hésite pas à les ranger parmi les ustensiles indispensables.

> En mesnage fault un flaiel,
> . . . .
> Cribles, vans et corbeilles,
> Tasses d'argent....

Et cela se comprend. Elles constituaient, à cette époque, nous l'avons dit, le vase à boire par excellence. Coussinot, dans sa *Chronique de la Pucelle,* racontant l'entrée de Jeanne d'Arc à Orléans écrit : « Elle fist seulement mettre du vin dans une tasse d'argent, où elle mist la moitié d'eau et cinq ou six soupes dedans. » Le Fèvre de Saint-Remy, racontant en ses *Chroniques* (ch. CXC) « comment les ducz et ducesses de Bourgoigne et de Bourbon s'assemblèrent à Nevers, faisant grosse chière les ungs aux aultres » (1434) « et volloient, écrit-il, les couppes et tasses des uns aux aultres, et là disoient pluiseurs sages, qui les regardoient faire tel chière et de si bon cœur, qu'il estoit fol qui en guerre se boutoit et se faisoit tuer pour eux ». Nous lisons également dans la trente et unième des *Cent nouvelles :* « Et lors se tourna vers le dressoir et versa du vin en une grant tasse que y estoit, et dist : « Je boy à vous mon compaignon ! » et puis fist verser de l'aultre vin et le bailla à la damoiselle qui ne vouloit nullement boire ; mais en la fin, voulsist ou non, elle baisa la tasse. » *La très joyeuse et plaisante histoire, composée par le loyal serviteur des faits et gestes du bon chevalier sans peur,* porte : « Alors se teust et fist apparoistre sur deux tables, bassins, tasses et gobelets. » « Puis nous commenda, écrit Rabelais, estre hanaz, tasses et guobelets présentéz, dor, d'argent, de crystalin, de porcelaine et feusmes gracieusement invitéz à boyre de la liqueur sourdante dycelle fontaine. » (*Pantagruel,* liv. V, ch. XLII.) Enfin, deux pièces de vers des premières années du XVIe siècle, l'une intitulée la *Condamnation de Bancquet,* l'autre le *Monologue d'un clerc de taverne,* nous fourniraient encore, s'il était nécessaire, la confirmation de ce que nous avançons. On lit dans la première :

> ..... Et bien voicy les places
> Où l'on mettra godetz et tasses.

Et dans la seconde :

> En taverne, pour abréger,
> Vous trouverez boire et menger,
> Pain, vin, feu et tout bon repos,
> Bruyt de chopines et de potz,
> De tasses d'argent et vesselle...

Jusqu'à la Révolution, du reste, dans les cabarets de bas étage, on but le vin et l'eau-de-vie dans des tasses. Quand Vadé refuse de trinquer avec les poissardes :

> Y n'aime peut-être pas à boire dans les tasses,
> Veut-y un verre ?...

dit la plus osée de ces femmes. (Vadé, *Troisième bouquet poissard.*) Ces tasses de cabaret étaient de faïence grossière, celle des gens de campagne étaient de bois, le plus souvent d'une simplicité rudimentaire, mais parfois aussi ornées de dessins gravés d'une certaine finesse. Telle était la tasse que le *Thyrsis* de Ronsard offre pour prix d'un concours champêtre (voir 5e *Églogue*).

> En lieu de tes aigneaux, je veux mettre une tasse
> Qui quatre fois le prix de ton gage surpasse.
> Nouvellement tournée, encores elle sent
> La cire et le burin. Une vigne descent
> Tout à l'entour des bords, qui, de raisins chargée,
> Est de quatre ou de cinq pucelles vendangée.
> L'une tient un panier, l'autre tient un couteau,
> Et l'autre à pied deschaux gache le vin nouveau,
> Qui semble s'écouler dans la tasse profonde.

L'habitude de boire dans des tasses, au surplus, a été pendant des siècles si générale chez nous, que les marins disent encore en parlant d'un homme tombé à la mer qu'il a « bu à la grande tasse ». Cette usage explique, en outre, pourquoi la tasse fut autrefois offerte couramment, comme présent de noces ou de baptême, ou en récompense de services rendus. Pendant tout le XVe siècle, les ducs de Bourgogne ne manquaient jamais, lorsqu'une occasion de ce genre se présentait, de gratifier leurs fidèles serviteurs de quelques-uns de ces vases utiles. En janvier 1401, Jean sans Peur fit cadeau à messire Guillaume de Vienne de douze tasses d'argent dorées, pesant 20 marcs, « du prix de IIc francs d'or, parce qu'il étoit allé à Paris, accompagné de plusieurs seigneurs, pour son service ». En novembre 1409, ce même prince fit présent de six tasses d'argent verrées, pesant dix marcs, à l'enfant de maître Guillaume Vignier, son secrétaire, « lequel ledit Seigneur leva sur fonts ». Le 18 janvier 1412, le duc fit tenir par le seigneur d'Humbercourt, sur les fonts de Saint-Eustache de Paris, l'enfant de Robert le Bailleux, auquel il donna son nom, et six tasses d'argent verrées aux bords et martelées au fond, pesant 2 marcs la pièce, au prix de 8 francs le marc. En 1413, il envoyait « en la ville de Lille VI tasses d'argent verrées..., à un chevalier nommé messire Jehan Viezille ». Alors qu'il était encore comte de Charolais, Philippe le Bon tint à Paris, « sur les fonts de battesmes », le fils de Jean de Pressy, trésorier des guerres, auquel il accorda « six tasses d'argent, pesant XII marcs I once et I quinzième ». En 1423, devenu duc de Bourgogne, il présenta, « sur les fonts de battesme », le fils de son chambellan, Jean de Hornes, et lui donna « six tasses d'argent verrées et martelées ». En 1431, un poursuivant d'armes ayant été baptisé Valedroit, le duc lui fit remettre par Jean Rusquin, son garde-huche, « une tasse d'argent blanche

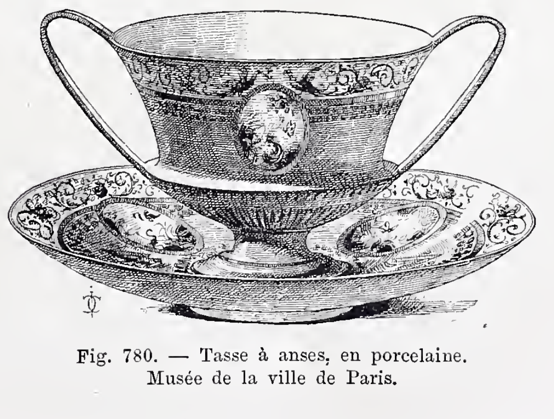


Fig. 780. — Tasse à anses, en porcelaine. Musée de la ville de Paris.

toute pleine, armoyée de ses armes ». En 1435, c'est au cardinal de Chypre et au doyen de Paris que le duc envoie six grandes tasses d'argent « esmaillées au fons et à personnaiges ». En 1439, douze tasses d'argent doré sont offertes par ce même prince à « messire Dyegon de Bailhier, che-

valier, qui estoit venu en l'ambaxade de par le Roy et la Royne de Castielle ». En 1445, il fait cadeau d'une « tasse d'argent blanche pleine, sans marteleure, pesant ung marc deux onces, à Lunecte, le poursuivant d'armes..., au jour,



Fig. 781. — Tasse à bouillon, en porcelaine, dite *trembleuse*. Musée de la ville de Paris.

est-il dit dans l'acte de donation, que l'avons fait hérault, et lui avons baillié le nom de Lunecte, lequel paravant avoit mon Secret ». En 1447, ce fut Me Vincent de Vala de Vachia, « secrétaire principal de messire Jehan de Wynoda, capitaine général de l'armée de Hongrie, à l'encontre des mescréans », qui reçut « six tasses d'argent vérées aux bors, martelées par losenges, et à chascun ung personnaige de damoiselle ou fons ». En 1450, le duc achetait à Colard de Bruxelles, orfèvre d'Abbeville, « six tasses d'argent vérées et martelées », qu'il faisait présenter à « Me Jean Dannet, procureur général, conseiller de Mgr le Roy, pour aucuns plaisirs qu'il nous a faiz, touchans nos besoingnes et affaires ». Enfin, pour ne pas multiplier ces citations, terminons en mentionnant les deux tasses d'argent à pied, pesant trente marcs et cinq onces, achetés 245 écus et demi d'or, envoyées en 1463, le jour de ses noces, à Guillaume Poupet, receveur général de toutes les finances du Duc.

Faut-il ajouter que ces générosités n'étaient pas spéciales à la Maison de Bourgogne, mais que tous les grands princes en usaient de même ? En 1418, Charles VI ne se faisait point faute d'offrir six tasses d'argent verré à Jacques de Bussenl, maître d'hôtel du comte de Charolais et son premier échanson, à l'occasion de ses noces avec Mlle d'Essembe, « pour le bien et accroissement de leur mariage ». Antoine de la Sale, dans sa curieuse *Hystoyre du Petit Jehan de Saintré* (1459), raconte que le roi envoya à son jeune héros, entre autres cadeaux : « Une très belle coupe et son aignière d'or et trente marcs de tasses bien dorées. » En 1467, Louis XI, se trouvant à Rouen pour recevoir le comte de Warwich, faisait payer « à Guillaume Restout, changeur, demeurant audit lieu de Rouen, la somme de huit vings neuf livres deux sols tournois, monnoye dudit pays de Normendie, pour six tasses d'argent, pesant XV mars cinq esterlins, que ledit Sgr a fait prendre et acheter de lui audit pris de XI livres V sols tournois, pour chascun marc, pour donner à Adam Hemory, serviteur de messire Guillaume du Herbert, chevalier d'Angleterre, en faveur de ce qu'il luy avoit amené dudit pays sept lévriers, que le dit Sieur du Herbert lui envoyoit ». A la même date, Nicolas Pellevillain, « maistre de la monnoye de Rouen », recevait du roi 502 livres 8 sols 1 denier, « monnoie de Normendie, pour douze tasses et un dragouer d'argent, pesant quarante-quatre marcs cinq onces dix esterlins, que ledit Sieur » avait fait « prendre et acheter de luy ladicte somme, pour donner à Jacques Haye, maistre d'ostel dudit conte de Warwyk ». Enfin, en 1497, la ville de Nantes ne trouvait pas de plus beau cadeau à faire à la reine Anne de Bretagne, que « six tasses toutes plaines, à souaiges, vermeille dorées, armoyées au fonz aux armes de ladicte Dame, my partie a une cordelière à l'entour, garnies de couvercle à ung anelet, pesant ensemble vingt-six marcs quatre gros d'argent, et sont garnies d'estuy ». Ces exemples suffisent à montrer combien ce genre de cadeaux était alors en usage.

Au XVIIIe siècle, une révolution se produisit dans la confection des tasses. Leur taille et leur forme commencèrent de se fixer ; quoique présentant encore une certaine variété de galbe et de dimensions, elles cessèrent toutefois d'affecter ces allures excentriques et ces proportions démesurées que nous avons constatées plus haut. En outre, les tasses en métal se firent rares et furent remplacées, dans l'usage, par des tasses de céramique en faïence et en porcelaine. Dès le règne de Louis XIV, ces dernières étaient au surplus assez nombreuses pour servir à la décoration des appartements. (Voir fig. 287.) Les divers *Inventaires* dressés sous le règne de ce prince en décrivent quatre-vingt-huit. A partir de 1735, elles devinrent à peu près les seules dont on se servit pour le thé, pour le café et pour le chocolat qui, dès lors, étaient entrés dans l'alimentation courante. L'*Inventaire de Mlle Desmares* (1746) énumère 28 tasses avec leurs soucoupes, dont 6 en porcelaine de la Chine, 16 en porcelaine du Japon et 6 en porcelaine des Indes. Bientôt les produits charmants de Sèvres et ceux de Saxe remplacent, dans l'usage, la porcelaine de l'extrême Orient. Lazare Duvaux, le marchand à la mode, approvisionne tous les grands personnages de ces jolis ustensiles, jugés alors si précieux, qu'on les double en métal dans la crainte que les breuvages trop chauds ne les détériorent. C'est par douzaines qu'on les compte dans l'*Inventaire de Mme de Pompadour* (1766). C'est par centaines qu'elles figurent à certaines ventes, à celles du duc Charles de Lorraine, par exemple (Bruxelles, 1781), où l'on n'en relève pas moins de 968 de toutes provenances. Leurs parois se couvrent de ce que l'esprit inventif et le goût de ce temps peuvent imaginer de plus charmant comme décor. Pour elles, on crée ces fonds rose Pompadour, vert tendre et jaune citron, d'une délicatesse si charmante. Pour elles aussi, les peintres les plus ingénieux combinent ces cartouches gracieux, ces attributs élégants et ces petites scènes



Fig. 782. — Tasse à café, en forme de litron. Musée de la ville de Paris.

champêtres, qui font de ces pièces d'un service journalier de véritables œuvres d'art ; et cette recherche continue jusqu'au jour où la porcelaine dure, austère et sèche se substitue à la porcelaine tendre, jusqu'au moment fatal où

les lignes rigides, qui marquent dans les arts la fin de l'Ancien Régime, viennent remplacer les contours mollement arrondis, chers à l'époque précédente. Ajoutons que cette rigidité de formes, cette austérité d'ornementation, dureront jusqu'au milieu de ce siècle où, revenant aux traditions anciennes, nos porcelainiers rendront à la tasse l'élégance de sa forme et le charme de son décor.

Toutes les tasses que nous venons de passer en revue peuvent être rangées dans la classe des vases d'usage plus ou moins courant. Il nous faut dire un mot, maintenant, des tasses de décoration pure. Ces sortes de vases étaient généralement en pierre dure, montés en argent ou en or, et parfois enrichis de perles et de pierreries. En compulsant les *Inventaires du mobilier de la Couronne* dressés sous le règne de Louis XIV, nous n'avons pas relevé moins de 84 de ces tasses. Dans le nombre, 20 étaient en agate d'Allemagne, 13 en agate d'Orient, 5 en agate aunis ou onyx, 1 en girasol blanc, 6 en grenade ou grenat, 12 en jades divers, 20 en jaspes divers, 6 en lapis, 1 en prime émeraude. Dans ce chiffre, ne sont pas comprises les tasses en cristal de roche assez nombreuses. Les plus précieuses au point de vue de l'art nous ont paru être les suivantes :

Une grande tasse de jaspe d'Orient, un peu ovalle, à six godrons dont deux gravéz de mufles qui servent de biberons, garnie de deux anses de termes en consolles, d'or esmaillé, porté sur un pied à demy-balustre, garny d'un cercle d'or esmaillé de blanc, avec huit chattons, quatre de rubis et quatre de perles, et son couvercle aussy à six godrons, garny comme le pied et enrichy de six rubis et de six perles, au-dessus duquel est un anneau d'or, avec une perle; haulte de 8 pouces sur 8 pouces de diamètre. — Une grande tasse ovalle, en forme de nef, d'agathe aunis, tout d'une piéce, garnie de deux anses d'or, émailléz de plusieurs couleurs, avec son pied émaillé de mesme, dans lequel sont rapportéz quatre petits tableaux d'or esmailléz représentant des batailles, et son couvercle d'or massif, sur lequel sont pareillement rapportéz quatre tableaux d'esmail qui représentent aussy des batailles, haulte, sans le couvercle, de 3 pouces 1/2, longue de 8 pouces 3/4, large de 5 pouces 1/2. — Une tasse ovalle à quatre godrons d'agathe d'Orient grise, avec son couvercle de cinq piéces aussy de pareille agathe, au-dessus duquel il y a un bouton de trois camayeux aussi d'agathe, représentant deux figures de femme et d'un homme, portée sur son pied aussy d'agathe, le tout garny de cercles d'or esmaillé de rouge et vert, sur lesquels il y a vingt-six petittes esmeraudes posées au milieu de petits cartouches, haulte, compris le bouton de couvercle, de 6 pouces, longue de 6 pouces sur 4 pouces 3/4 de large. — Une tasse de jaspe rouge sanguin véné de diverses couleurs, lié par le bord d'un cercle d'or à godrons, esmaillé de vert et de blanc, portée sur un pied d'or à jour soustenu de trois dragons, terminéz en cartouches, le tout esmaillé, haulte de 4 pouces environ et de 5 pouces 1/2 de diamètre. — Une autre petite tasse de grenat, ronde, avec deux anses en forme de sphinx aisléz, d'or esmaillé de bleu et de blanc, avec son pied aussy d'or esmaillé de bleu, haulte d'un pouce 2 lignes sur un pouce 1/2 de diamétre. — Une tasse en cristal de roche, dont le bord est orné d'oyseaux, mascarons et de rainceaux, gravée dans le fonds d'un Neptune, d'une femme et d'un petit Amour dans les eaus, garnie par le pied d'un cercle d'or émaillé, par les costéz de deux anses aussy d'or émaillé en forme de deux chiens qui se présentent pour boire dans ladite tasse, haulte de 3 pouces sur 6 pouces 1/2 de diamettre, glacée dans le fonds. — Une petite tasse ronde, en cristal de roche, taillée de six grandes fueüilles par-dessous, portée sur un pied rond lié d'or, avec son couvercle, aussy de cristal, taillé par-dessus de six grandes fueüilles et enrichy par-dessus d'un bouton d'or cizelé de trois grandes fueüilles à jour, au-dessus duquel est une perle; ladite tasse, haulte de 4 pouces, large de 3 pouces 1/2 environ, dans un estuy de cuir rouge.



Fig. 783. — Tasse en velours brodé (xve siècle).

Plusieurs de ces beaux objets font encore partie de nos collections publiques et sont exposés dans la galerie d'Apollon. Au XVIIIe siècle, on rencontre un certain nombre de tasses de ce genre dans les cabinets des plus illustres amateurs. A la *Vente Randon de Boisset* (27 février 1777), notamment, on adjugea : « Une tasse jaspe sanguin, en forme de coupe, à côtes saillantes, creuse et à facettes en dedans, supportée par un pied à balustre garni d'un cercle d'or émaillé avec plinthe de même jaspe ; diamètre de la tasse, 3 pouces 3 lignes, hauteur 3 pouces 9 lignes, y compris le pied » ; et « Une belle tasse sardoine, de ton foncé, forme évasée, garnie par bas d'un petit tors en or émaillé, avec soucoupe plate d'Orient, de nuance blanchâtre ; diamètre de la tasse, 4 pouces sur 2 de haut ». Mais ces ouvrages fort coûteux demeurèrent toujours d'une extrême rareté.

La Tasse, quoique sa capacité soit extrêmement variable, a été prise assez couramment comme mesure, pour indiquer la contenance approximative d'une cafetière, d'une théière, etc. On dit d'un de ces vaisseaux, qu'il contient deux, quatre ou six tasses. Exemple : « 8 juin 1756 — M. Belhombre : Une caffetière d'argent, de dix tasses, 321 livres. » (*Livre journal de Duvaux,* t. II, p. 284.) Etc.

Tasse.— Est également le nom qu'on donnait autrefois aux grands godets placés au haut des dévidoirs, et dans lesquels on plaçait le peloton de laine à dévider.

Tasse. — « Se dit aussi d'un vaisseau plat, écrit Furetière, avec de petits rebords, qui sert aux offertes des enterrements et à quester dans les églises. Les galants mettent des louis d'or dans la tasse des questeuses, et on ne laisse pas de dire qu'on a mis dans la tasse, quoyqu'on queste avec de petites porcelaines ou même avec des bourses. » Cette explication, fournie par Furetière, est d'autant plus intéressante que, dans le *Roman bourgeois,* il nous montre son héroïne quêtant avec une tasse. « Une belle fille qui devoit y quêter ce jour-là, écrit-il en parlant d'un sermon qui eut lieu à l'église des Carmes, y avoit attiré force monde, et tous les polis qui vouloient avoir quelque part en ses bonnes grâces y étoient accourus exprès pour

lui donner quelques grosses pièces dans sa tasse. » Et plus loin il ajoute : « De sorte que, comme autrefois, pour soutenir la beauté d'une maîtresse, la preuve cavalière étoit de se présenter la lance à la main en un tournoi contre tous



Fig. 784. — Le tassetier, d'après Jost Amman.

venants, de même la preuve bourgeoise étoit, en ces derniers temps, de faire présenter sa maîtresse, la tasse à la main, en une quête contre tous les galants. » Le plateau dont parle Furetière reçut vraisemblablement son nom de la tasse-bourse, dont nous parlons au paragraphe suivant, et qui, dans le principe, servit à l'église pour les quêtes, où, du reste, elle est encore en usage.

Tasse. — Enfin on a encore appelé de ce nom certaines bourses que les hommes portaient au côté. Cette signification s'est conservée en Picardie. « Lorsque le système municipal florissait dans la ville d'Abbeville, dit M. A. de Poilly, le mayeur, pour marque de son autorité annuelle, portait attachée à sa ceinture, une bourse violette à fermoir d'argent, nommée *tasse,* laquelle avait nécessairement plusieurs compartimens ou divisions, puisque ce magistrat y conservait le sceau de la cité, y renfermait les dépêches de la Cour, et y déposait les placets qu'on lui remettait quand il parcourait la ville. » (Corblet, *Glossaire du patois picard.*) Du Cange, si bien renseigné sur tout ce qui touche la Picardie, confirme cette citation. *Abbavillenses,* écrit-il, *etiamnum vocant marsupicum quod a cingulo Majoris pendet* (la tasse du Majeur) : *estque magistratus symbolum.* Ajoutons que cette façon de parler n'était pas en usage seulement à Abbeville. D. Carpentier (sous *Taschia*) cite une *Lettre de rémission de* 1357, où on lit : *Dictus exponens cepit in taschia socii sui, quemdam florenum ad scutum.* Le *Journal de la dépense du roi Jean en Angleterre* (1359-1350) mentionne l'achat à « Beaudouin le tassetier » de « II tasses et II corroies de cuir noir pour M[gr] Philippe ». Une *Lettre de rémission* de 1389 porte : « Il prit sa sainture et sa tasse, en laquelle avoyt environ douze poitevines. » D'autre part, Rabelais écrit : « Ou fond de icelluy, ie apperceuz force de cartes, tarotz, luettes, eschetz et tabliers, avecques plaines tasses descutz ou soleil, pour ceulx qui iouer vouldroyent. » (*Pantagruel,* liv. V, ch. XXIX.) Enfin, dans la *Farce nouvelle d'ung ramoneur de cheminée,* petite pièce du XVII[e] siècle, on relève le dialogue suivant, qui joue sur les deux sens principaux du mot tasse :

LE VARLET.

Qui vous diroit à voix basse :
Prends dix escus en ma tasse,
Qu'en diriez-vous?

LE RAMONEUR.

Rien.

LE VARLET.

Ou de vuyder une tasse
Et humer la souppe grasse,
Vous le feriez?

LE RAMONEUR.

Bien.

Les tasses de ce genre, ou grandes bourses, étaient fabriquées par les Tassetiers (voir ce mot), et l'industrie qui les produisait portait le nom de Tassetterie.

Tasseau, *s. m.* — Terme de menuisier. Petites tringles de bois que l'on cloue, dans l'intérieur des armoires ou sur certains murs, pour soutenir des rayons ou tablettes.

C'est aussi le nom d'une petite enclume portative.

Tassetier, *s. m.;* **Tasseteur,** *s. m.;* **Tassier,** *s. m.;* **Tassetterie,** *s. f.* — Fabricant de Tasses et Tassettes, c'est-à-dire de bourses en cuir, et par suite de valises et de mallettes de même matière. On lit dans le *Journal de la dépense du roi Jean en Angleterre* (1359-1360) : « Beaudouin, le tassetier, de Londres, pour II tasses et II corroies de cuir noir pour monseigneur Philippe, XIII sols IV deniers. » Parmi les métiers qui avaient bannières et pennons, la *Chronique de Tournai* (à l'année 1364) mentionne les « cordoiniers, les coryers et tasseteurs, les boursiers », etc. Enfin nous relevons dans les *Comptes de l'Empereur Charles-Quint* (1543) la commande à « Gilles van Rossem, tassier (*sic*), à Bruxelles », de trois « malles de fort cuyr de vache » pour mettre le lit de camp de l'Empereur.

L'industrie des tassetiers ou tassiers se nommaient tassetterie. Dans leurs statuts, renouvelés en 1412, les boursiers sont qualifiés « Maistres des mestiers de Ganterie, Bourserie, Tasseterie », etc.

Tassette, *s. f.;* **Tacette,** *s. f.* — Diminutif de Tasse pris dans le sens de bourse ; par conséquent, petite bourse. Dans le *Compte d'Édouard Tadelin, mercier de Philippe de Valois* (1342), nous lisons : « Pour demie aune de veluyau azuré, pour faire les tacètes broudées, à porter les grans seaulx du Roy et de monseigneur le Duc, IIII livres. » Et plus loin : « Pour demie aune de fin camoquoys d'outre-mer, pour estofer lesdictes tacètes, I livre. » Dans l'*Inventaire de Charles V* (1380) nous relevons également : « Une chose d'or, plaine d'ambre, ouvrée à la morisque, fait en manière d'une tassette, pendant à ung laz vermeil. » Et dans l'*Inventaire des joyaux de la Couronne* (château du Louvre, 1418) : « Une tassette de brodure à un chasteau d'argent, dessus à cinq boutons de perles. »

Par contre, nous trouvons dans une *Décharge donnée à Pierre de Corteville, garde des joyaux de l'Empereur* (1532) : « Deux pots d'or, six gobeletons, six tassettes avec leurs couvertes, une coupette d'or avec sa couverte, etc. » Et dans l'*Inventaire de Charles-Quint* (1536) : « iiij petites tassettes d'or, qui ont chacune deux oreilles, esquelles a une dame qui tient en sa main deux penonceaux et a deux dragons aux deux costés. » Et ces deux textes désignent certainement des menues tasses, au sens moderne de ce mot, c'est-à-dire de petits vases en métal. Il faut en conclure, semble-t-il, que tassette avait jadis deux significations distinctes.

Tasso, *s.f.;* **Tassou**, *s.f.* — Forme limousine de Tasse. (Voir ce mot.)

Tâte-vin, *s. m.* — Nom qu'on donne à de petites écuelles d'argent, dont les marchands de vin se servent pour déguster. (Voir fig. 785.)

Tatignon, *s. m.* — Petit support sur lequel, pendant les travaux de nuit, les brodeurs posaient autrefois la chandelle qui les éclairait, et les mouchettes.

Tauble, *s.f.* — Voir Taula.

Tauchie, *s.f.* — Incrustation, damasquinure. Ce mot est peu usité. Cependant on le rencontre chez certains auteurs du xvie siècle, et notamment chez Rabelais. Décrivant les bannières et les devises des navires de Pantagruel (*Pantagruel,* liv. IV, chap. i^er), le septième, dit-il, avait « un entonnouer de ébène, tout requamé d'or, à ouvraige de tauchie ».

Taudion, *s. m.* — Locution picarde. Taudis, réduit obscur et sale, maison malpropre.

Taudis, *s. m.;* **Estaudis**, *s. m.* — Dans le principe, construction provisoire, élevée dans le voisinage d'une place forte pour abriter les assaillants. Parlant du siège de Brives (1373), la *Chronique du bon duc Loys de Bourbon* dit (p. 57) : « Et fit le duc dressier ung estaudis, que de la tour on ne povoit blessier ceulx qui asailloient la porte. » On lit dans les *Mémoires concernant la pucelle d'Orléans,* à l'année 1429 : « Et à celle heure, ladite Jeanne monta sur un coursier, tenant un baston en son poing, si mit en besongne chevaliers et escuyers, archers, manouvriers et autres de tous estats, à apporter fagots, huis, tables, fenestres et cheverons, pour faire des taudis et approches contre la ville, afin d'asseoir une petite bombarde et autres canons estans en l'ost. » Les *Mémoires du comte de Richemond,* à l'année 1437, portent : « Alors ordonna mondit seigneur son guet à cheval et à pied, et aucun homme ne se désarma ; cette nuit il y avoit bien cinq cens manœuvres employéz à travailler, et avant que le jour fust grand, il avoit fait faire un large fossé bien long, et plusieurs taudis poséz sur tréteaux, pour garder les gens d'armes du trait, car cette place estoit bien artillée. » Enfin, pour ne pas multiplier les exemples, terminons par le texte suivant, emprunté aux *Mémoires d'Olivier de la Marche* (à l'année 1443) et relatif à la prise de Luxembourg : « Pour rompre la visée du traict à pouldre et des cranequins (qui tiroyent sur le marché et blessoyent beaucoup de nos gens), l'on fit un haut taudis de tonneaux plains de terre et de pierres, et de hauts ais, qui transversoyent tout ledit marché. »

Le substantif taudis, dans cette première acception, était dérivé du verbe tauder ou taudir (car on trouve les deux formes), lequel signifiait se mettre à l'abri. Racontant le siège de Pontoise qui eut lieu en 1441, Jehan Chartier écrit (*Chroniques,* t. II, p. 21) : « Et la nuyt ensuivant se vindrent logier les François devant la barrière du boullevert, et tout au long de la prarrye selon la rivière d'Aise (Oise), et firent de grands fosséz et boullevers de boys pour eux taulder des canons de ladite ville. » Et Jehan de Troye, dans sa *Chronique scandaleuse,* dit à propos du siège de Paris (1465) : « Et la nuit, les Bourguignons qui estoient logéz à la Grange aux Merciers s'en deslogèrent, pource que l'artillerie du roy portoit de Paris jusques en ladite grange, et au desloger abatirent toute la couverture dudit lieu, et en emportèrent tout le préparatif, comme huis, fenestres et autres bois pour eux taudir et pour ardoir. »

Au xvie siècle, le sens de notre mot se modifia, et nous rencontrons taudis avec la signification d'échoppe. Un *Arrêt du Parlement portant défenses d'avancer sur rues aucunes selles, bancz, chevaletz,* etc., édicté le 26 juin 1554 (voir Félibien, *Histoires de Paris, Pièces justificatives,* t. Ier, p. 647), contient l'interdiction « à tous manans et habitans..., qu'ils n'ayent dores en avant à mettre aucunes desdites selles et pilles, taudis, escoffrets, bancs, chevalets, etc., et autres avances sur ruës et hors leurs ouvroirs et boutiques ». Au xviie siècle, la signification change de nouveau ; taudis devient un logis modeste, généralement pratiqué dans les combles, et Loret écrit dans sa *Muze historique* (9 février 1658) :

> Ces inhumains, par eux maudits,
> Ont dézolé tous leurs taudis.
> Taudis veut dire domicile.

Puis c'est un réduit où l'on fait coucher un domestique, où encore un cabinet obscur, qui sert de bûcher ou de débarras, et, dans cette acception, voilà notre mot transformé en terme de mépris. C'est enfin le nom que Mme de Pompadour donne à une petite maison située à l'extrémité de sa terrasse de Bellevue, et où elle va se réfugier quand les cheminées du château fument. « Ce jour-là, le roi, avec la Cour, soupa au *Taudis,* petite maison au bas du jardin, que l'on a achetée toute construite. Il n'y fume pas. Voilà donc un autre domicile royal, le *Taudis.* » (*Mém. du marquis d'Argenson,* t. III, p. 371.) De nos jours, ce mot est demeuré une expression peu flatteuse, qui sert à désigner les logements insalubres et malpropres.

Taula, *s.f.;* **Taule**, *s.f.;* **Taulo**, *s.f.* — Taulo, en provençal, taula en gascon, et dans le Bordelais, veulent dire table. « Una taula ab sous estannetz de pauca balor. — Una granda taula de noguey ab sous estannetz. — Una taula minyaduyra, etc. » (*Invent. de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André;* Bordeaux, 1442.) « Una taula de avet stan al corredor deld. hospital, longa duas canas, etc. » *Invent. de l'hôpital Notre-Dame du Puy ;* Toulouse, 1473.) En se francisant, taulo et taula devinrent taule et dans le nord



Fig. 785. — Tâte-vin en argent.
Musée de la ville de Paris.

tauble. Parlant des Lombards de Liège, Jean d'Outremeuse écrit (*Myreur des histors ; Corps des Chroniques liégeoises,* t. VI, p. 10) : « Et la tenoient ihs leurs taubles en prestant commonément à usure. » Citons en outre : « Une taule de noyer avec ses traiteaux. » (*Invent. d'Amédée*

Chalamont ; Bollène, 1571.) « Une taule grande [de] sapin pour porter pain. » (*Vente des biens de Simon Jellenet;* Bollène, 1574.) En Picardie, encore aujourd'hui, la forme taule est usitée dans certains villages.

Taulatge, *s. m.* — Locution bordelaise, employée au XIVe et au XVe siècle. Étalage.

Taule, *s. f.* — Orthographe arbitraire de tôle. « Un poêle de fayance, garni de ses tuyaux de taule. » (*Invent. de P. Le Bas, graveur du cabinet du roi,* 1783.) (Voir TAULA.)

Tauleta, *s. f.* — Diminutif de TAULA. Petite table. « Unas tauletas de fust. » (*Invent. de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André;* Bordeaux, 1442.)

Tauley, *s. m.;* **Taulier**, *s. m.;* **Estaulié**, *s. m.* — Établi. D. Carpentier cite une *Lettre de rémission* de 1415, où on lit : « Le suppliant cousturier du lieu de Mesct..., qui estoit sur son taulier ou estaulié. » La citation suivante, empruntée à l'*Inventaire de Joseph-Marie des Bernards de Saint-Andéol* (cour de Mazan, 1728), montre que, dans le Midi, au siècle dernier, le taulier était aussi une sorte de petite table servant à porter le pain au four. « Deux tables et un petit taulier, bois sapin, à porter le pain au four. » Enfin, c'était encore le nom d'une tablette de bois, sur laquelle, dans les réfectoires de certains monastères, on présentait aux religieux leur portion de nourriture.

Taulièle, *s. f.* — Tavayole, touaille, serviette brodée. Nous notons dans la *Chronique rimée* de Philippe Mouskes (t. Ier, p. 118) :

> Ses filles fist bien doctriner
> Et aprendre keudre et filer
> Et à ouvrer soie en taulièles.

Tavaillon, *s. m.* — Morceau de sapin refendu, destiné à recouvrir les maisons en guise de tuile.

Tavayole, *s. f.;* **Tavaiole**, *s. f.* — Furetière donne de ce mot la définition suivante : « Toilette dont on se sert en quelques cérémonies de l'Église, comme pour rendre le pain bénit, ou pour présenter des enfans au baptesme. Elle est faite de toile bordée de dentelle, et quelquefois toute de point et d'autres ouvrages. Ce mot vient de toüaille qui s'est dit autrefois pour une nappe ou serviette. » Il est assez fréquemment question de tavayoles dans les récits de baptêmes. La *Gazette de France* publiait, le 1er juillet 1634, la correspondance suivante qui lui était adressée de Bruxelles : « Hier fut ici baptisé le fils du comte de Quincé, que le sieur de Cussé, premier président du Parlement, tint au nom du Roy... Six notables bourgeois sortirent les premiers, chacun avec la tavayolle, qui furent suivis du sieur de la Chalotays, connestable de la ville, qui portoit l'enfant. » Le même journal, à la date du 13 juillet 1639, nous apprend que parmi les présents faits par le pape au jeune Dauphin (Louis XIV), à l'occasion de son baptême, figuraient : « Une grande tavaïoles de tafetas rouge cramoisy, garnie d'une grande dentelle d'or tout autour »; et « Deux tavaïoles de tafetas de Florence rouge cramoisy, avec une grande dentelle d'or ». Peut-être est-ce aussi une serviette de baptême que nous retrouvons dans l'*Inventaire des meubles de la Couronne* (*État* du 20 février 1673), décrite comme suit : « Une tavayolle de taffetas blanc, semée de fleurs de broderie très fine, à deux envers, d'or et soye, incarnadin et vert, contenant une aune 1/2 de long, sur une aune 1/16 de large. »

Il convient d'observer, toutefois, que la tavayole se prêtait à des usages plus profanes. Elle était, en effet, dans les intérieurs aristocratiques et bourgeois, employée comme dessus de TOILETTE (voir ce mot), et comme couverture d'oreiller. Le poème du *Lacis,* publié à la suite des *Secondes œuvres et subtiles inventions de lingerie du seigneur Frederic Vinciolo* (imprimé en 1587), ne laisse aucun doute à cet égard :

> Le Lacis recouvert sert de filet aux dames,
> Pour les hommes surprendre et enlacer leurs âmes.
> Elles en font collets, coiffures et mouchoirs,
> Des tentures de lit, tavaioles, peignoirs...

Comme confirmation, on peut citer l'*Inventaire de Catherine de Médicis* (1589), qui décrit : « Deux tavaiolles de toille de linomple et rescuil » qui, comprises avec les articles de literie, n'avaient certainement rien de sacré. Dans l'*Inventaire du château de Lanmary* (1595), nous relevons dans la garde-robe d'Antoine de Saint-Aulaire : « Cinq tavayoles de razoir, ouvrés, garnis de toille. — Plus une autre tavayole de toille semée de rozes et soye noyre. » L'*Inventaire de Jean Merignac,* tailleur d'habits (Angoulême, 1649), mentionne : « Une tavayolle de rézoir d'une aune et demie, estimée cinq livres. » Nous relevons dans l'*Inventaire de la succession de Girard des Forges, pair de la maison commune d'Angoulême* (1661): « Une tavayolle fort uzée et rompue en divers endroits. » L'*Inventaire de Claudine Bouzonnet-Stella* (1693-1697) nous fournit l'article suivant qui, lui non plus, n'a rien de liturgique : « Plus une boîte ou layette, dans laquelle il y a deux tavayoiles de soie faite à l'éguille, dont une à la dantelle d'or, l'autre tavayolle de toille et raiseau, des couvertures d'oreilliers de raiseau et autre menu linge qui sont de ma mère. » Enfin, nous notons dans l'*Inventaire après décès de Louise Dalise, dite Chevrier, pensionnaire du roi* (1760) : Une toilette composée d'une table couverte de « treillis, avec sa tavayolle de mousseline à carreaux ». On pourrait multiplier ces exemples.

Tavelé, *part. passé* du verbe TAVELER. — Vieux mot français qui veut dire moucheté, couvert de taches de petites dimensions.

Tavelle, *s. f.* — Ancien terme de passementerie. Galon fort étroit qu'on employait, soit comme ornement, soit pour cacher les coutures. « Une chappelle cothidiane de camocas d'oultre-mer cendré, à grans ouvrages tout d'une soye, garnye de chasuble, laquelle à ung orfroiz de tavelle, tout de soye et d'or. » (*Invent. de Charles V,* 1380.)

Taxetier, *s. m.* — Voir TASSETIER.

Taye, *s. f.* — Voir TAIE.

Tazier, *s. m.* — Nous relevons dans l'*Inventaire de Charles V* (1380) : « Ung tazier d'argent et l'estuy au cierge, veré, pesant environ trente-deux mars quatre onces. » Le tazier dont il est ici question semble être un étui à tasse, quoiqu'on ait rarement fait des étuis en argent.

Té, *s. m.* — Voir le commencement de la lettre T.

Teck, *s. m.* — Bois exotique. (Voir TEK.)

Tecon, *s. m.;* **Toquon**, *s. m.* — Nom donné à la boule qu'au jeu du mail on frappait avec le maillet, et, par extension, nom donné au jeu lui-même. Une *Lettre de rémission* de l'année 1446 porte : « Le suppliant jouoit au jeu appellé le jeu du tecon..., lequel suppliant print le mail et le tecon pour commancer de jouer, et failli à passer par dedens les passes. » Une autre *Lettre* de l'année 1463 nous apprend qu'en jouant au toqnon, Guillaume de Caumont « voult frapper Bernart Estobier d'un toquon sur la teste ».

Tect, *s. m.* — Vieux mot français, qui signifie coupelle, creuset, etc. On lit dans une *Lettre de rémission* accordée, à Paris en 1418, par le roi Charles VI à un faux

monnayeur : « Icellui suppliant print certaines petites bouteilles d'estain à mectre triacle et autres pièces d'une vielle escuelle d'estain, et mist en tect de terre pour faire fondre lesdictes bouteilles et pièce d'estain tout ensemble. »

Teille, *s. f.* — Orthographe ancienne de Toile. « Une pièce de teille bourgeoise tenant xv aunes à III sols l'aune, XLV sols parisis. — *Item,* une pièce de teille bourgeoise tenant XVIII aunes à III sols VI deniers l'aune, valant LXIV sols. » (*Invent. de la reine Clémence de Hongrie,* 1328.)

Teillette, *s. f.;* **Tellette,** *s. f.* — Orthographe ancienne de Toilette prise dans le sens de petite pièce de toile, servant à envelopper des objets précieux. Nous lisons dans les *Comptes d'Étienne de la Fontaine, argentier du roi Jean* (1352) : « Ladicte Guillemete [Guillemette la Pomme, marchande de toiles à Paris], pour XII aunes de toille bourgeoise baillées audit Eustace [Eustache du Brulle, tailleur du roi], pour faire telletes à enveloper et tenir nectement les garnemenz en ladicte taillerie. — Ladicte Guillemete, par XII aunes de toille bourgoise rondclete, baillées audit Martin [tailleur du Dauphin], pour faire telletes à envelopper les garnemens, etc. — Guillemette de la Pomme, pour LXVIII aunes de toille bourgeoise, dont l'argentier fist faire teillettes pour mettre entre les plois (plis) de la coutepointe, ciel et cheveciel de la chambre à fleurs de lis à parer pour le Roy, dont mencion est faicte dessus, pour garder l'or de Chippre et tenir nettement; et les sacs pour mectre et garder les quarreaux de ladicte chambre. »

Tein, *s. m.* — Voir Tain.

Teindre, *v. a.* — C'est donner à un objet ou à une substance quelconque une couleur artificielle. C'est faire prendre à une étoffe une teinte différente de celle qu'elle avait naturellement, en la plongeant dans une liqueur colorante.

Teinte, *s. f.* — Terme de peinture. C'est le degré d'intensité que les peintres donnent aux couleurs. C'est par l'habile emploi des teintes et des demi-teintes que l'artiste arrive à modeler les objets représentés dans son tableau, à indiquer les différents plans, à marquer les lumières et les ombres. On appelle demi-teinte une teinte fortement assoupie.

Teinture, *s. f.* — Ce mot signifie à la fois l'action de teindre et la couleur qu'on emploie à cet effet. L'invention de la teinture est fort ancienne. Elle remonte à l'antiquité la plus reculée et fut pratiquée avec succès dans notre pays pendant tout le Moyen Age. Lyon, Rouen, Tours, possédaient, au XIVe siècle, des teintureries importantes. A Paris, il en existait également, et l'auteur du *Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de Charles VI* (1419) nous apprend que durant le siège de la capitale par les troupes du Dauphin : « La tainture estoit si chère que une aulne de drap à taindre en vert ancre coustoit quatorze sols parisis, et autres couleurs à la vallüe. » Dès le XIIIe siècle, au surplus, les teinturiers parisiens formaient une importante corporation, dont nous analysons plus loin les statuts. Malgré la solidité de leur organisation, ces artisans, soumis au joug corporatif, se laissèrent distancer par leurs confrères de l'étranger, et il ne fallut rien moins que la haute initiative de Colbert pour rendre leur prestige aux teintureries françaises, et surtout à celles de Paris. Ce ministre éminent ne se contenta pas de donner aux teinturiers des statuts nouveaux et de diviser la profession en trois branches distinctes. Il fit procéder à une série d'expériences pour établir les meilleurs procédés, « et afin que ce ne fût point un secret caché entre quelques maîtres habiles, qui auroient pu en abuser ou en profiter seuls, il les rendit publics par l'impression ». (Savary des Bruslons, *Dictionnaire de commerce,* t. III, col. 960.) Le livre qu'il publia en 1671, sous le titre : *Instructions générales pour les teintures des laines de toutes couleurs, et pour la culture des drogues ou ingrédiens qu'on y emploie,* peut être cité comme un ouvrage de la plus haute utilité. « Cette instruction, dit M. Chevreul, renferme plus de vues générales sur l'administration, l'économie des arts et la teinture, qu'on n'en trouve dans la plupart des écrits auxquels cet art a donné lieu dans le XVIIIe siècle, et même dans le nôtre, bien entendu, en tenant compte de l'institution des jurandes et maîtrises, nécessité des temps où elle parut... »

Le *Règlement* du mois d'août 1669, qui avait précédé de deux ans cette publication, facilita beaucoup, lui aussi, le développement et la perfection de la teinturerie française. Néanmoins celle-ci n'entra dans une voie véritablement scientifique que dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Parmi les hommes qui aidèrent le plus à améliorer ses procédés, il faut citer Josse Kerkhove, Gluck, Neilson et Quemiset, qui transformèrent les procédés employés aux Gobelins depuis des siècles; le sieur Doucet, établi à l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, qui trouva le moyen de teindre la soie noire en couleurs claires (*Avant-Coureur,* 14 novembre 1763); le teinturier lyonnais Martin, qui découvrit et fixa les formules de plusieurs nuances inconnues jusque-là (*Mercure,* novembre 1769); les chimistes Helot et Macquer, auteurs de théories nouvelles, le premier relativement à la teinture des laines, le second à la teinture des soies (*Ibid.,* 16 octobre 1769); Lepileur d'Apligny, inventeur de procédés spéciaux pour la teinture des fils de coton (*Année littéraire,* t. VIII, p. 354); Jean Pailleron, de Lyon, qui soumit, en 1771, à l'Académie des sciences un moyen trouvé par lui pour teindre les soies en noir et obtint un certificat approbatif (*Avant-Coureur* du 24 février 1772); Beckeman, qui découvrit une façon particulière de teindre en noir la laine et le coton (*Almanach sous verre,* notice de 1778, col. 30); Crochet, de Lyon, qui, pendant longtemps, posséda seul le secret de faire revivre les couleurs effacées des tissus d'ameublement (*Journal général de France* du 3 novembre 1780); Dambourney, de Rouen, qui publia, par ordre du gouvernement, un *Recueil de procédés,* donnant la recette de plus de 900 nuances de lainage, résistant au savon et aux acides (*Ibid.,* 1788, col. 458); enfin, en notre siècle, Roard, Chevreul, Schutzenberger et Girardin, dont les admirables travaux ont permis de produire théoriquement et rationnellement tout ce que nos ancêtres obtenaient par empirisme.

Teinturerie, *s. f.* — Atelier, établissement où l'on teint les étoffes.

Teinturier, *s. m.;* **Taincturier,** *s. m.;* **Tainturier,** *s. m.* — Artisan qui fait le métier de teindre les tissus. Les teinturiers formaient, au Moyen Age, une corporation importante dont Étienne Boileau a consigné dans son *Livre des mestiers* les premiers statuts. Ces statuts défendaient l'emploi de teintures fausses. Lorsqu'on soupçonnait une étoffe d'avoir été teinte avec des préparations défectueuses, elle donnait lieu à une expertise, et les jurés, en cas de mauvaise façon, condamnaient l'ouvrier à vingt sous d'amende. Les maîtres pouvaient prendre chez eux autant d'apprentis qu'ils le jugeaient convenable. Il leur était, en outre, permis de travailler de nuit. Enfin, pour pouvoir exercer leur profession, ils devaient acquitter une double taxe et payer six sous de hauban au profit du Roi, de l'Évêque, ou du grand Chambrier, suivant que leur

établissement était situé sur le domaine de l'un de ces trois seigneurs, et quatre sous de droit pour les planches qu'ils avaient sur la rivière, où ils lavaient leurs étoffes à grande eau.

Malgré l'importance que prit leur corporation et la curiosité qu'excitaient les travaux de leur profession, car Rabelais (*Gargantua,* ch. XXIV) comprend les « tainctu475riers » parmi les artisans que son héros allait souvent visiter pour apprendre et considérer « l'industrye et invention desdits mestiers », il ne semble pas que les teinturiers aient jamais été très scrupuleux; en effet, le dicton : « mençonge de tainturier », s'appliquant aux procédés défectueux qu'ils employaient et aux mauvaises teintures livrées pour bonnes, remonte au moins au XIIIe siècle. Il ne paraît pas non plus que les teinturiers parisiens se soient tenus à la hauteur des perfectionnements et des découvertes réalisés par leurs confrères étrangers ; car, à maintes reprises, on vit s'établir dans leur voisinage, et notamment sur le cours de la Bièvre, des artisans venus de pays lointains, et qui acquirent en peu d'années une renommée et une fortune considérables. Les Canaye, les Gobelins, qui donnèrent leur nom à un quartier de Paris, le Flamand Josse Kerkhove et le Hollandais Gluck sont connus de quiconque s'est préoccupé de l'histoire de nos arts industriels. C'est pour remédier, dans la mesure de ses forces, à ces lacunes que Colbert réorganisa complètement en 1669 la profession des teinturiers parisiens, et par contre-coup celle des teinturiers de province. (Voir *les Statuts, Ordonnances et Règlemens que Sa Majesté veut estre observéz par les Marchands Maistres Teinturiers en grand et bon teint des Draps, Serges, et austres étoffes de laine de toutes les Villes et Bourgs de son Royaume.*) Les teinturiers furent dès lors divisés en trois Communautés distinctes : 1° les Maîtres Teinturiers du grand teint; 2° les Maîtres Teinturiers du petit teint ; 3° les Maîtres Teinturiers en laine soie et fil. Les deux premières de ces Communautés avaient le privilège de teindre les étoffes. « Aux teinturiers du grand teint, écrit Savary, il appartient de teindre les draps d'une aune et demie de largeur et d'une aune et un tiers façon d'Espagne et de Hollande, les draps de Languedoc, Carcassonne, Sedan, Abbeville, Dieppe, Fécamp, Elbœuf, les draps d'Usseau, de Roüen et d'Arnatal, et ceux de Valogne et de Cherbourg, les draps et serges de Berry et de Sologne, les draps de Dreux, les serges de Ségovie, de Limestre, de Saint-Lô et de Beauvais ; les ratines et droguets de laine fine appellés droguets demi-foulés ; les ratines larges et étroites qui se font en Normandie et toutes autres marchandises de draperie et de lainerie des meilleures qualités et fabriques. » Les teinturiers de petit teint avaient en partage les « frisons, tiretaines, petites sergettes à doubler, façon de Chartres et d'Amiens, et autres pareilles marchandises, jusqu'à quarante sols au plus l'aune en blanc ». Ils pouvaient aussi teindre « en noir, gris, tristamie, noisette, musc et autres semblables couleurs, toutes sortes d'étoffes destinées pour les doublures assortissantes aux échantillons qui leur sont donnés par les particuliers, marchands ou autres, comme pareillement toutes sortes de hardes de soye, laine ou fil fabriquées, neuves ou vieilles ». Enfin, à la dernière Communauté appartenait la teinture des laines, fils et soies. Cette curieuse démarcation continua d'exister jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. « Il n'est pas libre aux maîtres de teindre indifféremment la soie, la laine et le fil, ni même de demeurer et de travailler ensemble dans les mêmes ouvroirs et boutiques, écrivait encore en 1760 un auteur bien renseigné; la teinture de chacune de ces matières forme comme autant de professions qui ont leurs maîtres, leurs apprentis, leurs chefs-d'œuvre, leurs échantillons, etc., et quand l'option de l'une de ces trois maîtrises a été faite, le maître qui l'a faite n'a plus la liberté de passer dans les deux autres. » (*État ou tableau de la ville de Paris,* p. 214.) Le plus curieux, c'est que ces trois Communautés si bien séparées n'avaient pour elles trois qu'un seul bureau, situé rue de la Cossonnerie; un seul autel privilégié, à l'église de Saint-Sulpice ; un seul patron, saint Maurice. En outre, pour tout ce qui ne concernait pas le côté technique de la profession, les règlements étaient à peu près identiques. L'apprentissage durait quatre années, auxquelles devaient succéder trois années de compagnonnage. Le brevet d'apprentissage coûtait 50 livres. Le prix de la maîtrise était fixé à 600 livres. Une fois reçus maîtres, les membres de la Communauté avaient le droit d'exercer dans tout le royaume. Ils pouvaient teindre, chacun dans sa spécialité, toutes sortes d'étoffes, excepté le drap à lisière qui devait être teint à la manufacture royale des Gobelins et par les teinturiers privilégiés. La Révolution mit fin à ce singulier règlement, unique dans son genre ; et les progrès réalisés depuis un siècle par la teinturerie montrent que le régime qui convenait le mieux à cette industrie était celui de



Fig. 786. — Jeton des teinturiers de grand teint.

l'absolue liberté. — A Rouen, au XVIIe siècle, les teinturiers étaient divisés en trois classes : les *Guèderons,* qui employaient la GUÈDE ou PASTEL (voir ces mots), les *Garanceurs,* qui teignaient en rouge avec de la GARANCE, et les *Noircisseurs* pour le noir. En 1774, le passage des *Statuts, Ordonnances et Règlemens* de 1669, relatif au privilège des maîtres : « Toutes autres personnes que les maistres teinturiers, sans exception, ne pourront s'immiscer de teindre », était encore si bien observé, que la ville de Lyon voulant, pour l'intérêt général, que le sieur Gouin fils pût mettre à exécution sa « découverte pour la teinture des noirs solides », dut faire l'acquisition d'un fonds de teinturier privilégié qu'elle lui octroya.

Tek, *s. m.* — Bois exotique, employé pour certaines constructions. On l'importe de l'Inde et son prix élevé ne permet pas qu'on en fasse un usage aussi considérable que sa qualité le mériterait. L'*Almanach sous verre* (notice de 1785, col. 287, n° 51) consacre un article à ce bois et énumère ses qualités principales.

Tela, *s. f.;* **Tèle,** *s. f.;* **Telo,** *s. f.* — Toile. Tèle est l'orthographe normande au XIVe siècle. Dans la dépense des *Œuvres de charpenterie faictes ès lices qui furent faictes devant la prieurté du Pré lez Rouen, pour les jouxtes du Duc* (1344), nous relevons l'article suivant : « Pour XVI aulnes de tèle, de quoy la porte fu faite, et pour coustre la ensemble, LXIII sols. » Tela était l'orthographe bordelaise et gasconne. « Tres carreus cubertz de tela blanca. » (*Invent. de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André;* Bordeaux, 1442.) En limousin on dit encore telo. On distingue dans cette province la « telo de brin », qui est la toile de chanvre de première qualité ; « la telo rousso » ou toile rousse ; la « telo cruo » ou toile écrue ; et enfin la « telo de li » ou toile de lin.

Télamon, *s. m.* — Nom savant, donné aux cariatides et à toute figure humaine, employée à soutenir des corniches, consoles, frises, entablements, etc.

Tèle, *s. f.* — Locution picarde. Terrine, gamelle.

Télégraphe, *s. m.* — Terme d'ébénisterie. Mécanisme en fer s'adaptant à l'intérieur d'un bureau-piano, et servant à faire avancer le corps sur lequel on écrit, en même temps que l'on repousse la tablette supérieure.

Télégraphe. — Appareil employé pour transmettre au loin l'écriture. Bien que l'admirable instrument qui, depuis cinquante ans, a transformé nos relations sociales, sorte du cadre de nos études, on nous saura gré, sans doute, de reproduire ici deux documents assurément peu connus, et qui semblent indiquer que nos pères avaient sinon réalisé, du moins prévu la télégraphie. Le premier de ces documents est tiré des *Annonces, affiches et avis divers* du 20 juin 1765. Il est ainsi conçu :

> Le cabinet du sieur Pelletier, que l'on voit sur le boulevard du Temple, *A la Renommée,* est enrichi de deux nouveaux morceaux... ; l'un est un cadran de communication où sont toutes les lettres de l'alphabet, et par le moyen duquel on s'entretient avec une personne qui, dans une autre pièce fort éloignée, voit décrire naturellement, sur un second cadran portatif, les différentes lettres auxquelles on arrête l'aiguille sur le premier.

Pour compléter cette explication, nous rappellerons que le sieur Pelletier, dont il est question ici, était possesseur d'un cabinet de pièces mécaniques et d'appareils de physique, qu'il montrait au public.

Le second document, plus curieux encore, et qui nous est fourni par le *Journal général de France* du 10 décembre 1783, est emprunté à une lettre écrite par le sieur Christin, mécanicien-horloger, né à Berne. Cette lettre s'exprime comme suit :

> On croit généralement qu'il est impossible d'avoir sur la terre des correspondances plus promptes que les courriers ou les postes. Je viens cependant d'achever une machine destinée à correspondre cinquante fois plus vite, au moyen de laquelle deux amis pourront s'entretenir par écrit, à un grand éloignement, en se dictant mécaniquement leurs idées. Chaque ami est placé commodément près d'un bureau, dans son cabinet, d'où il peut transmettre ses pensées aussi intelligiblement qu'elles le seroient par la manière ordinaire de s'écrire. Les propositions sont connues, dans le bureau répondant, au moment même qu'elles sont dictées dans le premier; et la distance, que je suppose de 100 lieues, quoique divisée en beaucoup de stations, ne pourroit retarder l'effet que de quelques minutes, employées à répéter le mouvement requis aux machines de chaque station, et il dépendroit alors des intéressés de priver les bureaux intermédiaires de la connoissance de la chose dictée. L'usage de cette invention est facile : on peut s'en servir dans toutes les langues connues des correspondans, ainsi qu'il est aisé de s'en convaincre par la machine que j'ai établie. Elle est composée de métaux propres à durer plus d'un siècle. La communication du mouvement est contenue dans un petit tuyau de bois placé à un pied sous terre, à la manière des tuyaux de fontaine, mais dont l'arrangement est tel que l'humidité, ni même l'eau qui pourroit s'y introduire, n'empêcheroit pas les fonctions des instruments de chaque bureau; ils sont toujours hors de danger à cet égard. Un souverain qui auroit fait construire une correspondance de cette nature, d'une grandeur suffisante, pourroit donner des ordres à cent ou deux cens lieues de sa personne, et en recevoir la réponse dans une heure de tems, en ne supposant les ordres que de quelques lignes d'écriture. Mais un particulier ne peut s'en servir que d'une manière bornée à l'étendue de ses domaines, à cause de l'emplacement du tuyau souterrain; ce qui n'empêcheroit pas que l'on ne pût faire de cette découverte une des plus agréables récréations d'un jardin de plaisance ou de quelque campagne, et l'employer utilement dans les grandes villes.

Telier, *s. m.* — Voir Tellier.

Telle, *s. f.* — Orthographe ancienne de Toile. « La chandelle ardi tant que le feu se prist en la touaille, et de la touaille se prist à telles, dont les dras de la Royne estoient couvers. » (*Mém. de Joinville,* variantes, dans *Mém. relat. à l'hist. de France,* t. II, p. 342.)

Tellier, *s. m.;* **Telier,** *s. m.* — Atelier de tisserand. Lieu où travaillait le tisserand. On lit dans une *Lettre de rémission,* accordée en 1418 à un artisan de Toulouse nommé Bernard : « Ledit Bernard ouvrant et faisant son mestier de tisserant en son teillier, ou ouvroner, avecques un de ses varlés, et aussi faisant ouvrer deux autres de ses varlés en un autre teillier oudit ouvrouer. »

En Picardie, c'est le tisserand lui-même qu'on désigne sous le nom de tellier. Autrefois, à Paris, il en était de même, et les *Registres de la Taille* de 1292 mentionnent huit telliers exerçant leur profession dans la capitale.

Tellière, *s. f.* — Nom d'un format de papier, qu'on appelle aussi papier ministre. Ce nom vient du chancelier Le Tellier, qui adopta ce format pour les actes officiels.

Telon, *s. m.* — Tissu de laine de médiocre qualité. L'*Arrêt du conseil* du 19 février 1671 comprend les telons parmi les « draps de bas prix ».

Templet, *s. m.* — Terme de relieur. Petite tringle ou bâton carré, dont on se sert pour tenir les chevillettes quand on coud des livres.

Tenaille, *s. f.* — Outil composé de deux branches mobiles qui, réunies par un axe, s'ouvrent et se resserrent pour saisir, arracher ou couper un objet. La tenaille ordinaire est faite de deux branches longues que la main presse et manœuvre avec facilité, et d'un *mors* composé de mâchoires arrondies et trapues. Elle sert généralement à arracher les clous, pointes, goupilles, crochets, etc. De nombreux corps d'état font usage de ce genre de tenailles : les menuisiers, les ébénistes, les vitriers, les serruriers, les fumistes, etc. Les treillageurs emploient une tenaille à mors coupant, avec laquelle ils coupent leur fil de fer. Quant aux forgerons et aux serruriers en bâtiment, ce sont eux peut-être qui ont la plus nombreuse variété de tenailles et les plus grandes. Ils en font usage pour saisir au feu et maintenir sur l'enclume les pièces qu'ils travaillent.

Au xiv[e] et au xv[e] siècle, les tenailles jouaient dans le mobilier un rôle qu'elles ont abdiqué depuis. On avait des tenailles en métal précieux, qui servaient à prendre de petits objets, sans doute trop chauds pour être impunément maniés avec les doigts. Dans l'*Inventaire de Charles V* (1380) nous trouvons : « Unes tenailles d'argent blanc, pesans quatre onces. » Peut-être ces tenailles étaient-elles, comme celles dont parle l'auteur de l'*Isle des hermaphrodites,* destinées à pincer les cheveux du « sage roi ». « A peine fus-je entré dans la chambre, lit-on dans ce curieux pamphlet, que je vy trois hommes que l'on tenoit aux cheveux avec de petites tenailles, que l'on tiroit de certaines petites chaufferettes : de sorte que l'on voyoit leurs cheveux tous fumeux. » Mais, au xiv[e] comme au xvi[e] siècle, on faisait surtout usage des tenailles en guise de pincettes, pour saisir les bûches et disposer les rondins.

> En la cuysine à point bien ordonnée,
> Est de besoin avoir la cheminée,
> Pleine de feu et garnye de chenetz,
> D'acoste-pot, de grilz assez netz,
> D'une grant'pelle et tenailles serrantes,
> Pour atiser les bûches très ardentes.

Ainsi s'exprime Gilles Corrozet dans ses *Blasons domestiques* (1539), et l'on comprend facilement, étant donnée la taille colossale des cheminées d'alors, de quel secours devait être — pour manier les troncs d'arbre qui convenaient à de pareils foyers — cet ustensile qu'on pouvait empoigner à deux mains, et qui offrait plus d'une analogie avec les tenailles, dont on se sert dans les fabriques de glace et chez les fondeurs, pour tirer des fourneaux les creu-

sets contenant la matière en fusion. Il est donc fort naturel qu'on trouve dans quantité d'inventaires la mention de ces utiles instruments. Voici, au reste, quelques exemples : « Unes petites tenailles de fer. » (*Invent. du château d'Angers,* retrait du roi René, 1471.) « III poèles d'acier, deux de fer, deux tenailles, VI livres. » (*Comptes de la chambre de Louis XI,* 1480.) « Deux chenetz à pommes, une pelle, une tenaille, une fourchette, le tout de fer, garniz de fiolles et pommes de cuivre. » (*Invent. de la Dame de Nicolaï,* 1554.) « *Item,* deux chenets à crosse, une paire de tenailles. » (*Invent. de Mathieu Dabancourt;* Paris, 1562.) « Deux grands chenets à rouelles, à pomme de cuyvre, une tenaille, une pelle aussi à pomme de cuyvre. » (*Invent. d'Anthoinette Crocoison;* Paris, 1580.) Etc. Mais, remarque curieuse, c'est surtout à partir du XVIIe siècle que les tenailles se multiplient. Elles font, à ce moment, partie intégrante du FEU, c'est-à-dire de la garniture du foyer. On les pare, on les orne, on leur fait même parfois une très riche toilette. Dans les *Inventaires du mobilier de la Couronne,* dressés sous Louis XIV, nous relevons : « Une garniture de feu composée de pelle, pinsettes et tenailles, garnie de vases d'argent d'où sortent des flammes. » Une autre garniture, également montée en argent et pareillement composée de pelle, pincettes et tenailles, est « marquée aux armes du Roy ». Chez les simples particuliers, on est naturellement moins luxueux, et l'argent est remplacé par le cuivre. Dans l'*Inventaire de Paul de Chanteloup, intendant de la maison du duc d'Anjou* (Paris, 1657), nous notons des « chenetz de cuivre à godrons, avec les tenailles, pelles et pincettes garnies de cuivre » ; dans l'*Inventaire du maréchal d'Humières* (Lille, 1694) : « Une grille de fer, pincette, portefeu et tenaille, le tout en fer, garni de pommes de cuivre argentées » ; dans l'*Inventaire du cardinal de Polignac* (Paris, 1738) : « Un feu doré avec pelle, pincette et tenaille. » Relevons encore dans l'*Inventaire de M*^{lle} *Desmares* (Saint-Germain-en-Laye, 1746) : « Un feu garni de deux vases sur leurs piédestaux, avec pelles, pincettes et tenailles, le tout doré d'or moulu. — Un feu garni de deux vases argentés, pelle, pincettes et tenailles pareilles. » Enfin à la *Vente de M*^{me} *de Pompadour* (28 avril 1766) on adjugea : « Un feu, chaque partie composée de deux enfants sur une frise d'ornements..., avec tenailles, pelle, pincette et mains aussi de bronze doré. » On pourrait en outre constater la présence de pareilles tenailles chez la comtesse de Marsan et chez Mme de la Sablière (1748), chez M. de Roissy (1753), chez le peintre Oudry (1755), etc. La mode ou plutôt l'usage des tenailles se perpétua, en effet, jusqu'au dernier quart du XVIIIe siècle. Nous en trouvons encore en 1765 au château d'Amilly, et en 1777 chez le sieur Angely, dans l'Angoumois, au bourg d'Allou. Bien peu de personnes se doutent que les tenailles ont continué d'être employées à une époque aussi rapprochée de nous. Ajoutons, pour en terminer avec l'histoire des tenailles de cheminée, qu'à maintes reprises elles servirent d'armes offensives en des mains où l'on ne se serait guère attendu à les rencontrer. Si nous en croyons Tallemant, l'abbé de Beauvau, évêque de Nantes, « poursuivit un jour en caleçon, ses tenailles à la main, un cordelier contre

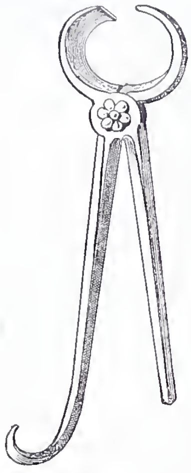


Fig. 787. — Tenailles de forgeron, d'après un tableau de R. Van der Weyden. (Musée de Bruxelles.)

lequel il s'était mis en colère ». De même, le cardinal de Richelieu, « un jour que le surintendant des finances (Bullion) se refusoit de signer une chose qui lui suffisoit pour faire son procès, il prit les tenailles du feu et lui serroit le cou, en lui disant : « Petit ladre, je t'étranglerai ! » (*Historiettes,* t. Ier, p. 302 et 387.)

Tendelet, *s. m. ;* **Tendoulet,** *s. m.* — « C'est, dit Richelet, une pièce d'étoffe, portée par une flèche et par des bâtons, pour couvrir la poupe de la galerie contre le soleil ou contre la pluie. » Les embarcations dont Louis XIV se servait pour naviguer à Versailles étaient garnies de tendelets. Nous lisons dans les *Comptes des Bâtiments* (1669) : « Henry, tapissier, pour la façon d'avoir mis en œuvre toutes les étoffes pour les tendelets des petites chaloupes et brigantins qui sont sur le canal, 92 livres 2 sols. — Au sieur Berger, marchand, pour 8 aunes trois quarts de franges d'or et d'argent, 49 aunes de mollet, et 15 aunes de galon d'or et d'argent, le tout pesant 161 onces, et pour 24 glands riches, d'or et d'argent de Boulogne, pour six carreaux qu'il a fournis pour les tendelets des petites chaloupes et brigantins, qui sont sur le canal, 880 livres 15 sols, etc. » Racontant la visite que Louis XIV fit à Dunkerque, le *Mercure* de septembre 1680 dit : « Cette galiote estoit suivie de plusieurs chaloupes peintes et couvertes de tendelets de damas de différentes couleurs ; le tout garny de crépines, frange et molet or et argent, accompagnéz de rideaux et coussins de même parure. » Notons encore, dans les *Inventaires des meubles de la Couronne* (1700-1715), la description d'un « tendelet de brocat bleu, or et argent, doublé d'un autre brocat approchant, garny d'une crespine or et argent, à quatre grosses houpes or et argent et bleu ». Ce tendelet était destiné au *brigantin* du canal de Versailles. On pourrait continuer ces citations.

En Provence, le nom de tendelet a été donné à la garniture des rideaux qui enveloppent un lit. On dit aussi, dans le même sens, tendoulet.

Tendelin, *s. m.* — Sorte de hotte de sapin dans laquelle, en certains de nos départements, on transporte la vendange.

Tenderie, *s. f.* — Action de tendre des tapisseries le long des maisons. Rendant compte des fêtes qui eurent lieu au mois de septembre 1455, la *Chronique de Tournai* (*Recueil des chroniques de Flandre,* t. III, p. 537) s'exprime comme suit : « Le vendredi, XIXe dudit mois de septembre, furent les dessusdis pris et joiaulx portéz et présentéz aux villes et sermens qui gaignié les avoient ; pour lesquelz recepvoir les arbalestriers avoient fait, au dehors de leurs hostelz, tenderies de tappis et aultres draps, avec osten[ta]tion et pompe de vasselle supz dréchoirs... »

Tendeur, *s. m.* — Nom qu'on donnait autrefois à l'employé chargé de poser, dans une maison, les tentures funèbres. « Quand on n'est pas riche, écrit Richelet, le tendeur ne tend que la porte ; quand on est un peu accommodé, il tend non seulement la chambre du mort, mais aussi la porte et l'église même où ce mort doit être enterré. Le tendeur rançonne souvent et fait payer trop chèrement. » Au XIVe siècle, ce même nom désignait les serviteurs ou les artisans plus spécialement occupés à tendre les tapisseries dans les chambres, salles, etc. Les *Archives du Nord* possèdent (série B, n° 1864) une *Lettre d'attestation* datée



Fig. 788. Tenailles à feu.

de 1398, en faveur de Jehan le Petit, « varlet de chambre », qualifié « tendeur de la tapisserie ».

Tendoir, *s. m.* — Terme de manufacture d'étoffes de laine. On donne ce nom aux perches sur lesquelles on fait sécher les étoffes, après qu'elles ont reçu leurs divers apprêts. C'est aussi un terme de tisserand. Ces artisans nomment ainsi le bâton qui est au bout de la poitrinière et l'empêche de se dérouler.

Tendre, *v. a.* — Les tapissiers emploient ce verbe pour signifier qu'ils mettent en place une tapisserie. Dans ce sens, on dit tendre une chambre, tendre une maison, pour dire qu'on en couvre les murailles avec des tentures. Nous relevons dans les *Comptes de l'hôtel d'Isabeau de Bavière* (1401) l'article suivant : « Guérin Briquet, pour chrochietz bastars, à III sols VI deniers le cent ; VII[c] et demi cent à tallon, à XIV sols le cent ; pour tendre les chambres et rectrais de la Royne. » Parlant de la première fête de la Toison d'or (1431), Le Fèvre de Saint-Remy dit : « Tout le cœur de lad. eglise estoit hault et bas paréz et tendues de fines et riches tapisseries tissu à or et tous les sièges pareillement. » (*Chroniques,* ch. CLXXV, t. II, p. 202.) « Je vis venir vers ledit duc, écrit de son côté Comines, le comte Palatin du Rhin pour le voir. Il fut plusieurs jours à Bruxelles, fort festoyé, recueilly, honoré et logé en chambres richement tendues. » (*Mém.,* liv. II, ch. VIII, p. 67.) Etc. Le *XXII[e] Compte de Christophe Godin, receveur général des finances des archiducs Albert et Isabelle* (1600), contient une dépense de 19,379 liv. 1 sol. 6 den. pour les draps « de couleur violet tenduz tant à l'oratoire et aux chambres et salles de la Court audit Bruxelles ».

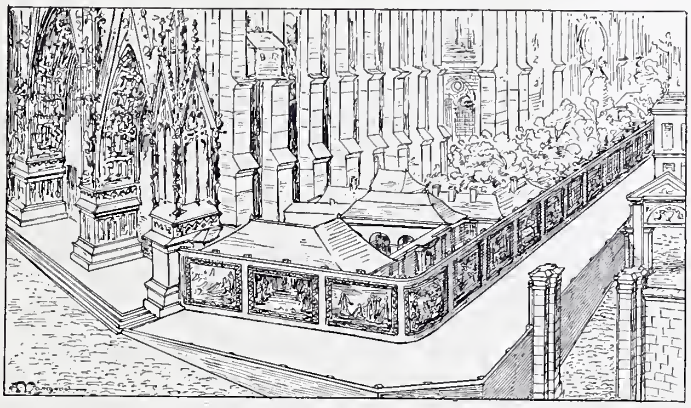


Fig. 789. — Les rues de Reims tendues de tapisseries pour le sacre de Louis XV, d'après un tableau de P.-D. Martin. Palais de Versailles.

Au Moyen Age et à l'époque de la Renaissance, on ne se bornait pas à tendre l'intérieur des maisons, on tendait aussi les rues, quand quelque visiteur de haut rang ou quelque saint cortège devait les traverser. Les exemples suivants attestent cette coutume : « *Item,* le landemain ij[e] dudit moys (décembre 1430) entra la Royne, avecque la Royne d'Angleterre, la femme du duc de Clarence, frère du Roy d'Angleterre, dedens Paris, et vindrent lesdittes Roynes par la porte Saint-Anthoine, et furent les ruës tenduës par où ils vindrent et leur compaignie, comme devant est dit. » (*Journal de Paris sous le règne de Charles VI,* p. 72.) « Or les susdits gens d'église et bourgeois d'Orléans croyoient bien que le Roy deust là venir, car, pour le recevoir, ils firent tendre les ruës à ciel et voulurent faire grand appareil pour l'honorer à sa glorieuse venuë. » (*Mém. relat. à la pucelle d'Orléans,* 1429.) « Le samedi XXIX[e] jour de juillet (1430) arriva le roy Henry de France et d'Angleterre en la ville de Rouen... Et estoient les rues de Rouen, là où le Roy devoit passer mieulx tendues qu'ilz ne furent oncques le jour du Sacrement. » (*Chronique normande* de P. Cauchon.) « Au reste, ce boulevart, la porte et l'entrée estoient tendus de draps à la livrée du Roy, avec ses armes au milieu ; et toutes les rues par où il passoit estoient couvertes à ciel et remplies d'une infinité de peuple de tous estats, crians Noël, pour son joyeulx advènement. » (*Chroniques de Charles VII,* par Jean Chartier. — *Entrée du roi à Rouen,* 1449.) « Et par autres journées fut en la grande salle de l'hostel de l'évesque de Paris, pour illec veoir faire un docteur en la Faculté de théologie, et après alla veoir le chastellet, les prisons et chambres, qui toutes estoient tenduës, et tous les officiers, chascun en son estat, vestus de beaux et honnestes habits. » (*Chronique scandaleuse* de Jehan de Troye. — *Entrée du roy de Portugal à Paris,* 1746.) « En cette sorte, le Roy entra dedans Turin, dont les rues estoient tendues de fin drap d'or et de soye et d'autres riches paremens ; et parmy la ville estoient dresséz de grands échaffauts remplis de mystères tant de la loy de nature que de la loy écrite, gestes poëtiques et histoires tant du Vieil que du Nouveau Testament. » (*De l'Entreprise du voyage du roy Charles VIII pour aller recouvrer son royaume de Naples,* 1494.) « Parmy la ville estoit tendu d'un costé et d'autre, depuis la porte du pont du Rosne jusques près de l'ospital, de draptz jaulnes et rouges, qui estoit livrée dud. S[r], et le demeurant de la ville estoit tendu de belle tapisserie, tirant à la Granete jusques à Portefrot, sans aucune interruption, excepté sur le pont où estoient toutes les bannières, qui faisoit bon véoir. » (*Entrée du roi Louis XII à Lyon,* 17 juillet 1507.) « Et premièrement est assavoir, que partout Paris là où ledict deffunt devoit passer, tout étoit tendu en deuil. » (*L'Obsèque et enterrement du roy Louis XII,* 1515.) Le maréchal de Fleuranges en ses *Mémoires* (*Mém. relat. à l'hist. de France,* t. XVI, p. 263), racontant la réception faite aux ambassadeurs anglais, écrit : « Le Roy fist tendre toute la Cour de la Bastille de Paris, dessus, dessous, de tous costés, et feust là faict le plus beau festin que je vis jamais, et dura jusques au point du jour, et y avoit plus de deux mille flambeaux. » Enfin, dans sa *Muze historique,* Loret écrit à la date du 25 octobre 1659 :

> Tout à l'heure, on me vient d'écrire
> Que Louis nôtre très cher Sire,
> Honneur de Gaule et des Gaulois,
> Le quatorze du présent mois,
> Dans Toulouze fit son entrée ;
> Ville, ce jour-là si parée,
> Qu'elle ne l'ût pas été mieux
> Pour recevoir mesmes les Dieux.
> Quantité de riches tentures,
> Tant hautes-lices que verdures,
> Et pluzieurs peintures de choix,
> Des maizons cachoient les parois.

Ces exemples, croyons-nous, suffisent à montrer combien cette habitude de tendre les rues, places et carrefours était alors générale. Elle se continua jusqu'au XVIII[e] siècle, et un curieux petit tableau de P.-D. Martin, qu'on peut voir à Versailles et dont nous reproduisons ci-contre un fragment (fig. 789), montre que, lors du couronnement de Louis XV, on tendit à Reims les rues par lesquelles le jeune roi devait se rendre à la cathédrale. On sait, du reste, que cette coutume a persisté, dans la plupart de nos provinces, pour certaines fêtes de l'Église et notamment pour la Fête-Dieu.

Par extension, on a dit aussi tendre un lit, pour le dresser. Tallemant rapporte en ses *Historiettes* (t. IV, p. 206) que Mlle de Pons « fit tendre un lit de M. de Guise, parce qu'elle devoit faire des remèdes durant quelques jours et qu'elle vouloit qu'on la vît dans un beau lit. » « Hé bien donc, fait dire J.-J. Rousseau à Julie, qu'on lui tende un petit lit dans ma chambre. » (*Nouvelle Héloïse,* t. VI, p. 2.) De même, aujourd'hui, on se sert de l'expression : « tendre une pièce de papier peint ».

Teneure, *s. f.* — On trouve ce mot, au XIVe siècle, avec la signification de poignée, de manche. On lit dans l'*Inventaire de Charles V* (1380) : « Une esconse d'or, dont le fil de dessoubs est taillié de fleurs de lys ; non pesé pour ce que la teneure est de bois. »

Tenon, *s. m.* — Terme de menuiserie. Languette de bois laissée à l'extrémité d'une pièce d'assemblage. Le tenon doit être taillé de façon à remplir exactement l'emplacement évidé dans lequel il prendra place, et qu'on nomme mortaise. Les assemblages à tenon et mortaise sont les plus employés dans la confection des meubles et des lambris. On distingue plusieurs sortes de tenons, les *tenons en about,* les *tenons en queue d'aronde,* etc.

Les architectes donnent également le nom de tenon à une saillie ménagée sur le côté d'une pierre qui s'encastre dans la pierre voisine. C'est surtout dans la confection des dallages et dans l'érection des colonnes qu'on se sert de tenons.

Les sculpteurs nomment tenons des fragments de pierre ou de marbre qu'ils laissent à certains endroits de leurs figures, pour rattacher à la masse les parties détachées ou isolées, qui risqueraient de se rompre pendant le transport. Généralement, on enlève ces fragments, en les sciant lorsque les figures ont été mises à la place qu'elles doivent occuper d'une façon définitive.

Chez les vitriers, on appelait autrefois de ce même nom les petites ligatures de plomb qui servaient à lier les vitraux avec de petites vergettes de fer chargées de les consolider ; et chez les gainiers, les morceaux de cuir percés, par où passent les cordons ou lanières qui retiennent les couvercles des étuis, boîtes, écrins, écritoires, etc.

Enfin, au XIVe et au XVe siècle, on rencontre le mot tenon avec la signification de MANCHE, endroit où l'on tient. Exemple : « Une clochette d'or hachée à ymages, et est le tenon de deux angeloz qui tiennent fleur de lys couronnée, pesant, à tout le batant d'or, ung marc dix-sept estellins maille. » (*Invent. de Charles V,* 1380.)

Tente, *s. f.* ; **Tante**, *s. f.* — Dans le principe, pavillon, logement, abri, fait de toile ou de tout autre tissu, qu'on dressait en plein air. Ce genre d'abri est très ancien. Les peuples de l'Antiquité en firent un grand usage. Les Francs en possédaient aussi, et on lit dans *li Roumans de Berte aux grans piés :*

> Li roi Pepins apele un sien serjant Henri,
> Gautier son mareschal, son chambellenc Tierri :
> — Alez en tost au Mans, ne soiez alenti,
> Faites venir des tentes, car je le vueil ainsi.

Au Moyen Age, on en faisait souvent de magnifiques. L'auteur du *Roman de Godefroid de Bouillon* nous donne la description de la tente du Soudan ; on ne saurait rien imaginer de plus somptueux. C'était :

> La plus très noble tente, qui oncques fut ouvrée.
> Quatre pumiaus y at par œvre devisée,
> Et en cascun avoit ung escarboucle entée,
> Qui par nuit reluisoit come grant torse alumée.
> Toute fu de drap d'or tissue et bien ouvrée
> D'uevre sarrazinoise noblement compassée ;
> Maint ymage y avoit d'or fin bien figurée.
> . . . .
> C Cambres y avoit, cascune bien frumée.

Joinville, en ses *Mémoires* (t. Ier, p. 57), rapporte que saint Louis, espérant amener le roi de Tartarie à se convertir à la foi chrétienne, lui offrit : « Une tente faite à la guise d'une chappelle, qui estoit moult riche et bien faite. La tente estoit de bonne escarlate fine. » Plus loin, il ajoute (p. 117) : « Mes gens m'apportèrent de notre ost une tente, que le maistre des Templiers, qui avoit l'avant-garde, m'avoit donnée : et la fis tendre à droit des engins que avions gaignéz des Sarrazins. » Jean d'Outremeuse, dans son *Myreur des histors* (*Chroniques liégeoises,* t. VI, p. 20), nous montre les Flamands rentrant à Courtrai de leurs incursions (1302) « et, dit-il, ont la emporteit tout le avoir de Franche, tentes et coffreais, et or et argent ». Racontant une brillante sortie que fit la comtesse de Montfort assiégée dans Hennebon, Froissart écrit : « Si issit (sortit) de cette porte à (avec) toute sa compagnie, et se férit très vassalement en ces tentes et en ces logis des seigneurs de France, qui tantôt furent toutes arses, tentes et loges, qui n'étoient gardées fors de garçons et de varlets, qui s'enfuirent sitôt qu'ils virent bouter le feu et la comtesse et ses gens entrer. » (*Chroniques,* t. II, p. 76.) Enfin, nous relevons à l'année 1411, dans le *Premier Compte de Robert de Bailleux, receveur général des finances du duc de Bourgogne,* la dépense suivante : « A Thomas le Roy, marchand et bourgeois d'Arras, IIIIxxIII escus du prix de XXX gros, nouvelle monnoie de Flandre, pour la vendue et délivrance de XXXI pièces de saye de plusieurs couleurs, prinses et achatées de lui, au mois d'aoust IIIIc et XI, pour faire une tante pour logier mondit Seigneur sur les champs, où mondit Seigneur a naguères esté à puissance d'armes, pour résister à l'entreprise et malveillance du duc d'Orléans et ses alliéz, enemis et adversaires de mondit Seigneur. »

Ces premières citations, quoique certaines d'entre elles décrivent des tentes fort luxueuses, concernent uniquement les tentes guerrières, usitées de tout temps dans les armées, et qui, avec moins de magnificence, sont encore aujourd'hui en usage. Celles qui suivent nous montreront que lorsqu'il s'agissait de réceptions souveraines ou de parties de plaisir, on était plus somptueux encore. Tout d'abord, voici une réunion de tentes édifiées en 1414 pour le plaisir du duc de Bourgogne et de sa Cour. On remarquera que, par leur nombre et la diversité de leur destination, elles forment une sorte de village. « Sy fist tendre et ordonner ses tentes et pavillions ou millieu de ladicte forestz en grans plains qui là sont ; et dedens icelles tentes s'alla logier et aussi la ducesse, dame Marguerite de Bavière, sa femme et deux de ses filles avec leurs dames et damoiselles. Et y avoit, dedens lesdictes tentes, la salle, la chappelle, chambres à parer et à couchier et tout l'estat du duc, de la ducesse, autant que fussent logiéz en l'une de leurs bonnes villes. Et demourèrent, là dedens icelle forestz ainsi logiéz, plus de ung mois, en esbattemens et en déduis. » (Le Fèvre de Saint-Rémy, *Chroniques,* ch. IX, t. Ier, p. 202.) La magnificence de ce campement improvisé fut encore dépassée par le luxe déployé au Camp du drap d'or. « Or pensoit le Roy de France (écrit Robert de la Marck, seigneur de Fleuranges, en ses *Mémoires*), que le Roy d'Angleterre et luy se deussent veoir aux champs en tentes et pavillons, comme il avoit esté une fois conclud ; et avoit faict ledict Sieur les plus belles tentes que feurent jamais veues, et le plus grand nombre et les principales estoient

de drap d'or, frisé dedans et dehors, tant chambres, salles que galleries, et tout plein d'aultres de drap d'or ras et toiles d'or et d'argent, et avoit dessus lesdictes tentes, force devises et pommes d'or, et quand elles estoient tendues au soleil, il les faisoit beau veoir et y avoit sur celle du Roy un Saint Michel tout d'or, afin qu'elle feust congneue entre les aultres. » Si les tentes que François I[er] fit dresser au Camp du drap d'or étaient superbes, celles que Louis XV fit installer à Compiègne, et dont Dufort de Cheverny (*Mém.,* t. I[er], p. 118) nous a conservé la description, n'étaient guère moins somptueuses et, en outre, singulièrement plus confortables. C'était un présent du sultan. « Ces tentes tout en bois, écrit Dufort, sont la plus belle chose possible; elles sont retroussées sur le devant, avec une magnificence asiatique : des parquets superbes forment le plancher, et tout le dedans est de velours cramoisi, galonné d'or, les retroussis en graines d'épinards et crépines d'or. — Chaque tente contient la salle du Conseil, une chambre à coucher, un cabinet de toilette, un boudoir, le tout meublé en perse, à dessins d'oiseaux superbes. — On y voyoit des poëles, des cheminées tout en fonte, des porcelaines superbes, et une prodigalité de magnifiques dentelles, pour les choses mêmes qui en ont le moins besoin. — Une corbeille de [fleurs] du meilleur goût embaumait l'air. »

A une époque où la noblesse se faisait honneur de servir dans les armées, il n'était presque pas de seigneur qui n'eût chez lui une ou plusieurs tentes pour faire campagne. Inutile de dire qu'elles n'avaient ni l'ampleur ni la somptuosité des tentes royales ou princières. Les *Annonces, affiches et avis divers* du 6 août 1778 indiquent comme étant à vendre chez le duc de la Rochefoucauld : « Une tente de coutil, doublée d'indienne, avec un cabinet pour la place du lit, le bois de lit brisé, la marquise de belle toile, ayant 18 pieds du parasol à la culée, sur 12 de large; et une canonière, portant 7 pieds 6 pouces de faîtière, le tout en bon état. » La même feuille, à la date du 25 juin 1779, nous apprend que le comte d'Igny possédait une « belle tente, doublée d'indienne, avec sa marquise et bivouac, doublé de même ». Etc., etc.

Tente. — L'habitude qu'on avait alors de couvrir de draperies les murailles et jusqu'au plafond des chambres qu'habitaient les grands personnages, ce qui les faisait intérieurement ressembler à des tentes, amena, par assimilation, les tapissiers à donner ce nom à l'ensemble des tentures dont on garnissait une pièce. C'est ainsi qu'il faut comprendre le passage suivant des *Droits nouveaulx sur les femmes,* petite poésie du XVI[e] siècle (*Recueil de poésies;* Paris, Jannet, 1855, t. II, p. 136) :

> Deux galants furent amoureux
> De la maîtresse et chamberière.
> . . . .
> Ils promettoient dons et joyaulx
> Pour parvenir à leurs attentes,
> Saincturcs, chapperons et anneaulx,
> Lits, custodes, ciels et tentes.

Plusieurs documents nous donnent des renseignements précis sur ces sortes de tentes. Quelques-unes étaient vraiment superbes. « A Jehan Fourcault, doreur sur cuir, demourant à Paris, en l'hostel de Nesle, la somme de III[c] livres tournois à luy ordonnée sur et en déduction d'une tente de chambre, faite sur cuir de mouton, argentée, garnie de figures rouges, pour servir en la chambre et cabinet du Roy à Monceaux. » (*Comptes et dépenses de Catherine de Médicis,* 1558.) « *Item,* il s'est trouvé audit *Inventoire* d'icelle garde une autre tante de tapisserie, contenant neuf pièces de toutes verdures, les bordures frangées, laquelle tente ne s'est vue et n'a esté représentée par ladite garde-meuble. » (*Invent. de Gabrielle d'Estrées,* 1599.) « La tante de ladicte chambre de drap noir, à prendre depuis le hault jusques au lambry avecques neuf pièces de gros rayzeul, tant grandes que petites, qui se mectent par-dessus la dicte tante de drap. » (*Invent. de Louise de Vaudemont,* 1603.)

Enfin, toujours par extension, on donna le nom de tente ou *tente de lit* aux pavillons garnis de rideaux, qu'on plaçait au-dessus des lits pour les garantir du jour et du froid, et qui, du reste, ressemblaient assez bien à des tentes. « Ung charlit cordé... [avec] une tente de linge, garnie de tresdoix, rideaux, etc. » (*Invent. du château de la Ménitré,* 1471.) « *Item,* une tante de lict, de veloux noir violet, semé de fleurs de lis aux armes et devises du feu roy Henry, garny de troys pantes, deux soubassements et d'un dossier avec le fonds de damas violet, semé de fleurs

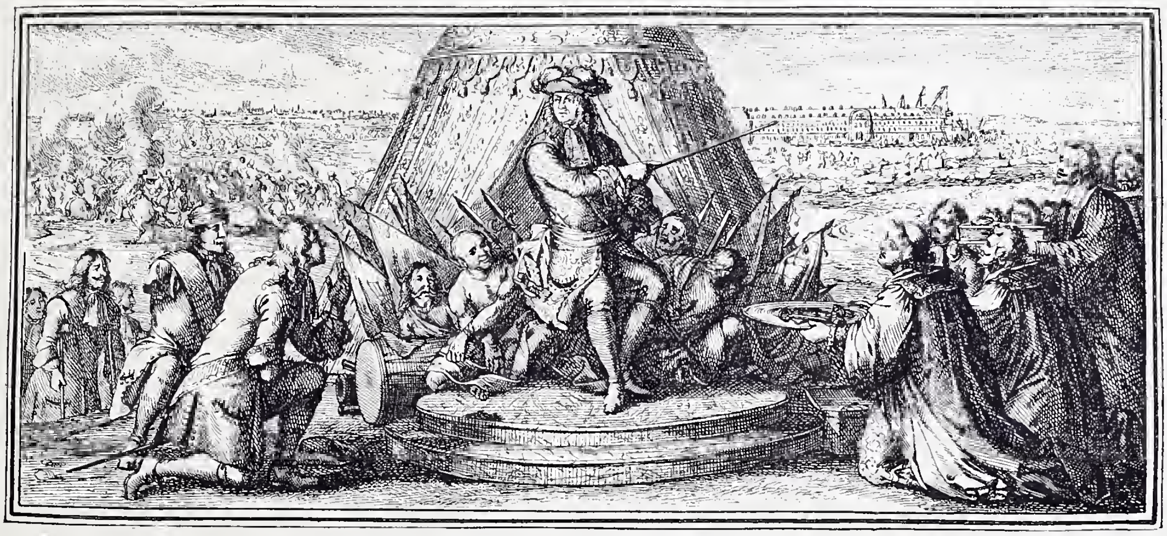


Fig. 790. — Louis XIV assis à l'entrée de sa tente.
Fac-similé d'une estampe de R. Bonnart.

de lis, accompagné de trois rideaulx de damas violet. » (*Invent. des meubles de Claude Gouffier, duc de Roannès,* 1572.) « Aultre couchette de boys de chesne avec moullure, avecq une vieille tante de lict d'estamine bleufve. » (*Vente des meubles de Nicolas le Charpentier ;* Saint-Malo, 1636.) Ces deux dernières adaptations de notre mot méritaient d'autant plus d'être notées qu'elles ne figurent dans aucun dictionnaire.

Tentier, *s. m.;* **Tantier**, *s. m.* — Qualité que prenaient au XVe siècle les tapissiers, parce qu'ils avaient le privilège de fournir leurs clients de TENTES ou TENTURES d'appartement. Nous lisons dans un acte notarié relatif à certain transport d'œuvres d'art de Naples au château d'Amboise (1495) (*Archives de l'art français. — Documents,* t. II, p. 305) : « En la présence de moy..., nottaire et secrétaire du Roy nostre Sire, Nicolas Fagot, tantier et tapissier ordinaire dudit Seigneur, a confessé avoir eu et receu de sire Jehan Lalemant..., etc. »

Tentoi, *s. m.* — Terme de tapissier de haute lice. Nom donné aux barres qui servent à tourner les rouleaux portant la chaîne.

Tenture, *s. f.;* **Tanture**, *s. f.* — « C'est, dit Savary, un ensemble de pièces ou d'aunes de tapisseries, suffisantes pour tendre et tapisser une chambre et un appartement. » Ce sens ainsi limité semblera peut-être un peu étroit. Nous verrons, en effet, que le mot tenture s'est appliqué et s'applique encore, dans certaines circonstances, à toute matière, de quelque nature qu'elle soit, servant à tapisser une chambre et à en habiller les parois. C'est ainsi qu'on a pendant longtemps fait usage de tentures de cuir gaufré, peint et doré, et que de nos jours les tentures de papier peint sont devenues d'un usage si général, que ce papier a pris lui-même le nom de « papier de tenture ». Toutefois, comme le mot que nous étudions dérive évidemment du verbe tendre ; comme ce verbe s'applique surtout aux tapisseries de haute ou basse lice, aux tissus de laine ou de soie, et comme des *Comptes* aussi nombreux que variés se chargeraient, si nous en doutions, de nous apprendre, par la quantité de CLOUS (voir ce mot) fournis pour tendre et retendre ces tissus, que là est bien l'origine du mot tenture ; c'est par les étoffes que nous allons commencer notre rapide étude, et puisque nous avons parlé de ces *Mémoires* de clous et crochets si instructifs, tout d'abord nous en citerons un. Emprunté aux *Comptes de l'hôtel du roi Charles VI* pour l'année 1380, il est conçu dans les termes qui suivent : « [A] Guérin Briquet, pour I millier de crochéz bastars à tendre les chambres du Roy à Saint-Pol... — Ledit Guérin pour I cent de crochéz à talon pour lesdictes chambres... — Ledit Guérin pour VIII^c^ de crochéz bastars pour lesdictes chambres... — Ledit Guérin pour VI^c^ croichéz à tendre lesdictes chambres au Louvre... — Ledit Guérin pour V^c^ de croichéz à tendre la sale, pour le Noël au bois de Vincennes... — Ledit Guérin pour VI^c^ crochéz bastars et demi-cent à talon pour tendre les chambres du Roy au palais, etc. » Ce texte doublement précieux nous enseigne, en outre, que le roi emportait ses tentures avec lui dans ses déplacements, ce qui obligeait à les détendre et à les tendre à chaque changement de résidence. Les tapissiers de Charles VI passaient donc leur temps à clouer et à déclouer, comme les tapissiers dont parle Voltaire dans son *Dictionnaire philosophique.*



Fig. 791. — Tenture garnissant le fond d'une chambre, d'après une miniature des *Chroniques* de Froissart. Bibliothèque de l'Arsenal.

Toutefois, malgré sa dérivation si bien appropriée, le mot tenture ne fut pas employé dans l'origine pour désigner ces tissus qu'on tendait et détendait constamment. On se servit des mots CHAMBRE ou SALLE. (Voir ces deux articles.) On disait une chambre de camocas, de drap d'or, de satanin, pour spécifier les différentes pièces d'étoffe qui en composaient la tenture. Dans ce même sens, on employa également le mot tapisserie ; et, particularité assez étrange, on ne commença à utiliser le substantif tenture qu'au XVIe siècle, c'est-à-dire juste à l'époque où, par suite d'habitudes plus sédentaires, les chambres et salles ne furent plus aussi souvent tendues et détendues. Ce n'est pas, toutefois, que ces beaux tissus aient eu dès lors la fixité qu'ils ont acquise depuis. Dans les demeures royales et princières, on avait ce grand luxe et ce bon goût de changer les tentures suivant les saisons, et de ne pas conserver aux murs, pendant les ardeurs de l'été, la chaude parure qui leur convient pour l'hiver. Rabelais ne fait que constater une coutume de son temps, quand il dit, dans sa description de l'abbaye de Thélème : « Toutes les salles, chambres et cabinetz estoyent tapisséz en diverses sortes, selon les saisons de l'année. » (*Gargantua,* liv. Ier, ch. LVI.) Cette habitude se perpétua, du reste, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, et nous lisons dans le *Dictionnaire critique, pittoresque et sentencieux,* publié en 1768 : « Chaque hôtel a son tapissier affidé, c'est lui qui vient, deux fois l'année, disposer les appartements pour l'hiver et l'été. » En outre, à chaque deuil, on habillait les murailles de noir, de violet ou de gris, suivant le cas, et il fallait, là encore, disposer des tentures spéciales. Chez le roi même et chez certains princes, les étoffes destinées à ce dernier usage ne servaient qu'une fois. « Quand le Roy, écrit N. Besongne (*État de la France,* t. Ier, p. 170), quitte un grand deuil, les tentures d'étoffe violette qui ont servi de tapisserie dans l'an-

tichambre et les bancs de même étofe sont ordinairement acordés par le premier gentilhomme de la chambre aux huissiers de l'antichambre. » Quoi qu'il en soit, c'est seulement, nous l'avons dit, à partir du XVI[e] siècle que le substantif tenture remplaça, dans le langage du tapissier, les mots chambre, salle, ou tapisserie, usités jusque-là.

L'*Inventaire de Catherine de Médicis* (1589) nous fournit le premier exemple de cette appellation régulière. Dans l'*Inventaire de Gabrielle d'Estrées* (1599), on la rencontre près d'une dizaine de fois, dont quatre fois appliquée à des tapisseries de haute lice, une fois à une tapisserie de cuir doré, et les autres à des brocarts de soie, à des velours rouge brun, brodés de bouquets, à des toiles d'or rehaussées de broderies. A partir du XVII[e] siècle, notre mot est tout à fait acclimaté. Il apparaît même dans les documents relatifs à des bourgeois ou à des artistes, et l'*Inventaire du peintre Jérôme Franck* (1610) mentionne : « Une tanture de tapisserie fasson de Beauvais, contenant six pièces. » Dans l'*Inventaire de Charlotte Fachon, épouse de Charles de l'Hôpital* (1625), nous relevons : « Une tanture de chambre de brocatelle d'or, incarnat et bleu. — Une tanture de brocatelle de soie incarnat, blanc et vert, vallant mil livres. — Une tenture d'Auvergne à personnages, vallant trois cens livres, etc. » La *Quinziesme feuille du bureau d'addresse* du 1[er] septembre 1633 indique comme étant à vendre : « Une tanture de tapisserie de Flandres à personnages, de cinq pièces, du prix de cinq cens livres. » L'*Inventaire de Charles Benoît, maître de la Chambre des Comptes* (1634), ne décrit pas moins de cinq tentures de tapisseries de Flandre, contenant chacune huit pièces, et la plupart d'une grande beauté. Mais c'est surtout dans l'*Inventaire de Mazarin* (1653) qu'il faut chercher notre mot. Il y figure une trentaine de fois, et avec quelle somptuosité et quelle magnificence ! Parmi les tentures de haute lice, nous remarquons : le *petit Scipion,* le *grand Scipion,* les *Chasses barberines,* les *Sept planètes,* le *Saint Paul,* les *Aventures de Pâris ;* et la double description qui suit donnera une idée de ce qu'étaient les tentures exécutées avec d'autres tissus :

Une tenture de tapisserie de velours de Milan, rosin cramoisy à grotesque, dessin de Raphaël, en broderie d'or et d'argent et soie à petit point, rapporté sur ledit velours, composée de neuf pièces, dans le milieu de chacune desquelles est une grande médaille, où sont représentées les actions de la vie de François premier; au haut de chacune pièce sont les armes et chiffres de S. E.; ladite tapisserie haute de trois aunes moins un seizième. — Une tenture de tapisserie de brocard d'argent, avec figures de chasseurs, d'animaux, oyseaulx et rivières et fontaines, de soye de diverses couleurs rellevées d'or, consistant eu dix-neuf pièces d'un lay chacune, d'une aulne moins un pouce de large et de trois aulnes moins un pouce de hault sans la frize, et dix-huit colonnes de brocard d'or frizé à grands fleurous or et argent, d'un quartier et demy de large.

Des tentures décrites dans l'*Inventaire de Mazarin,* de 1653, aussi bien que dans son second *Inventaire* dressé à sa mort (1661), il nous faut rapprocher celles qui figurent sur les divers *États du mobilier de la Couronne* établis sous le règne de Louis XIV. Ces dernières étaient au nombre de 163, dont 12 en brocart fond d'or, d'argent ou de soie ; 3 en brocart de Florence ; 12 en brocatelle de Chine; 4 en brocatelle de Flandre; 4 en brocatelle de Lyon; 30 en brocatelle de Venise ; 1 en broderie d'or et argent ; 6 en broderie or et soie ; 20 en damas de diverses couleurs; 12 en velours ; 4 en taffetas blanc ou vert ; 8 en satin ; 3 en petit point ; 1 en mohaire, etc. Dans ce chiffre de 163 tentures ne sont pas comprises celles en tapisseries.

Après ce débordement de somptuosité, il n'est guère nécessaire de citer d'autres exemples, et la seule tenture dont nous voulions dire encore quelques mots est celle justement fameuse qui ornait l'hôtel du comte de Toulouse, et dont Piganiol de la Force (*Description de Paris,* t. III, p. 261) nous a laissé la description suivante :

Le grand cabinet est le centre de cet appartement... est orné de cette magnifique tapisserie de soye rehaussée d'or et d'argent que M[me] de Montespan fit faire par Behagle sur les desseins de feu Bérain. La beauté et la richesse de cette teuture font qu'il n'y a dans ce salon que deux tableaux, qui sont au-dessus des portes : l'un représente Esther devant Assuérus, et l'autre, Agar dans le désert; ils sont l'un et l'autre du Guerchin.

L'habitude si logique d'approprier les tentures aux saisons, c'est-à-dire de ne pas garder en été la tenture de l'hiver et réciproquement, mit en honneur, au XVI[e] siècle, les tentures en cuir gaufré, peint et doré. Ces tapisseries,



Fig. 792. — Anne de Beaujeu et sa fille, dans une chambre tendue d'après une miniature des *Enseignements d'Anne de France.* Manuscrit de la Bibliothèque de Saint-Pétersbourg.

— car on leur donnait aussi ce nom — à l'avantage d'être plus fraîches que les tentures d'étoffe, joignaient celui de mieux se conserver et de ne pas redouter autant le soleil, les insectes ou la poussière. Elles étaient, en outre, infiniment moins délicates que les tentures de soie qui, relevées d'entretaillures et de peintures, ne laissaient pas que d'être d'une extrême fragilité.

Les premières tentures de cuir, façonnées sur place, consistèrent en une sorte de copie plus ou moins heureuse des tapisseries de haute lice. Comme celles-ci, elles étaient sans relief et représentaient une scène, un sujet formant tableau, de la taille exacte du panneau ou de la paroi qu'il s'agissait de couvrir. Pour les confectionner, on se contentait de coudre un nombre de peaux suffisant, et on exécutait sur cette surface une peinture à l'huile, qu'on s'efforçait de rendre aussi durable que possible. Plus tard, quand on eut perfectionné l'art de gaufrer le cuir, ces tentures furent travaillées dans des fabriques spéciales, munies d'un matériel assez compliqué. Dès lors, il fallut s'arranger de façon que les motifs choisis fussent de dimensions variables, et la combinaison de dessins se répétant d'une façon régulière s'imposa d'autant plus, que c'était le seul moyen

d'obtenir des tapisseries d'une étendue assez grande, avec un nombre de planches relativement restreint.

C'est à la fin du XVIe siècle qu'on vit apparaître ces tentures ingénieuses, pratiques et, en outre, d'un fort bel effet. L'*Inventaire de Catherine de Médicis* (1589) fournit plusieurs exemples de ces belles tapisseries. On en rencontre également dans l'*Inventaire de Gabrielle d'Estrées* dressé dix années plus tard. La plupart des cuirs de Catherine de Médicis, soit qu'ils fussent rouges, verts, bleus, orange ou colombins, c'est-à-dire de couleur changeante, soit encore qu'ils fussent noirs et argentés, pour la chambre de deuil de la reine, étaient accompagnés de *montants*, c'est-à-dire d'une bordure formant encadrement, et décorés au chiffre, à la devise, aux emblèmes de Catherine. C'était, du reste, la mode chez les princes et les grands seigneurs de faire faire de ces tentures à leur chiffre ou à leurs armoiries. Dans la suite, l'habitude se généralisant, on combina par économie des dessins de pur ornement, des vases, des lambrequins, des arabesques dont les enchevêtrements très décoratifs avaient un caractère impersonnel suffisant, pour convenir à tous les amateurs, et pour pouvoir prendre place dans les demeures les plus diverses. C'est ce qui permit à ces tentures de pénétrer dans des intérieurs bourgeois. Comme preuve, nous citerons l'*Inventaire de Catherine de Neufville* (Paris, 1657), où figurent : « Deux tantures de tapisserie de cuir doré en seize morceaux, tant petits que grands », estimées 60 livres.

Ces belles et durables tentures demeurèrent à la mode pendant tout le XVIIe siècle et une bonne partie du XVIIIe. Les sujets à personnages, quoique rares, ne furent pas toutefois bannis. A une *Vente* qui eut lieu le 10 juin 1765, dans la maison de Mme Lassonne, rue Saint-Honoré, on adjugea une « tenture de cuir doré, représentant la *Soirée des boulevards* ». Cette vogue dura jusqu'au jour où ces cuirs, à la fois solides et somptueux, furent remplacés par des tentures en toiles peintes, importées de l'Orient. Celles-ci firent fureur à partir de 1740. Leur prix relativement modeste, leur fraîcheur, leur éclat, l'attrait que présentent les choses exotiques, et surtout le charme de la nouveauté, leur valurent, jusqu'à la Révolution, un succès invraisemblable. A ce moment, toute importation des Indes cessa. On avait, il est vrai, déjà depuis quelques années, commencé de fabriquer en France des toiles peintes tout aussi belles que celles importées jadis à grands frais; mais le goût de ces décorations simples était passé. Ajoutons, que dans les maisons riches, les tentures en toile des Indes étaient réservées pour l'été. L'hiver, elles faisaient place à des étoffes plus coûteuses et plus chaudes. Le damas surtout était alors en vogue : damas vert chez les magistrats et les hommes d'étude, damas jaune chez les artistes et les femmes de théâtre, damas de trois couleurs chez les élégantes à l'affût des nouveautés, damas cramoisi chez le plus grand monde. Nous avons relevé des tentures de cette riche et solide étoffe aux *Ventes* du capitaine d'Avenay (11 août 1768); de M. Cabanne, maréchal-général des logis des gardes françaises (9 juillet 1770); du duc de Villars (1er octobre 1770); de la comtesse de Pontchartrain (22 novembre 1770); de la marquise de Tessé (23 mai 1771); de Lepetit de Bachaumont (1er juillet 1771); du comte de Clermont (19 août 1771); du peintre Michel Vanloo (14 décembre 1772); du chancelier de Maupeou (1er mai 1775); de la comtesse du Châtelet (15 février 1776); de la comtesse de Bérule (19 septembre 1779); de Mlle Vadé, comédienne (25 mars 1780); de la princesse de Guéménée (13 décembre 1780); du ministre Turgot (28 mai 1781); de la comtesse de Breteuil (2 juillet 1781); de l'abbé d'Espagnac (12 novembre 1781); de Lacurne de Sainte-Palaye (27 mars 1781); de la marquise d'Argenson (15 juillet 1781); de Mlle Cécile Dumégnil, pensionnaire du roi (26 novembre 1781); du marquis de Ménars (13 mars 1782); de la duchesse de Caumont (24 juin 1782); du fermier général Parseval (30 juillet 1782); de Mme Chopin d'Arnouville (1er décembre 1782); de Mlle Quinault cadette (6 mars 1783); de la marquise de Puysieux (22 avril 1783); de la comtesse de Fontenilles (4 mai 1783); de Mme Granval, pensionnaire du roi (3 septembre 1783); de la marquise du Vigean, (26 novembre 1784); du comte de Périgny (15 décembre 1783); de la duchesse de la Vallière (1er juin 1784); de la marquise de la Tournelle (20 juin 1784); de Mme de Montoran (16 mars 1785), etc., etc. On voit que peu d'étoffes ont été plus recherchées.



Fig. 793. — Tenture des perdrix, exécutée à Lyon, d'après les cartons de Philippe de la Salle (XVIIIe siècle). Musée d'art et d'industrie de Lyon.

Conjointement avec le damas qui faisait fureur, nous trouvons des tentures de satin blanc brodé, de satin des

Indes broché, de satin bleu à paysages, comme dans les *Ventes* de Mme de la Vaupierre (14 mai 1781), de la duchesse de Mortemart (18 avril 1784), de M. Leblond (8 juin 1786), de M. Marsollier de Vivetières (9 octobre 1787). Nous relevons également des tentures de moire brodée ou brochée, dans les *Ventes* du comte d'Aspect (22 août 1782), du sieur Aubert (14 novembre 1782); ou encore des tentures de velours cramoisi, ciselé, fond or, comme dans la *Vente* de la duchesse de Saint-Aignan (8 août 1784). Puis, dans des notes moins pompeuses, mais cependant originales, il faut citer les tentures de siamoise, de satinade, de toile d'orange, de pékin, de camelot rayé, et enfin les tentures faites de peintures à l'huile, représentant des *Marines,* comme celle offerte par M. Piscatory (dans les *Annonces, affiches et avis divers* du 21 juillet 1766); ou une fête et un sacrifice chinois, « peints par les meilleurs académiciens », comme celle qu'on trouvait à vendre chez le sieur Rimbaut, rue de Charenton (5 août 1783), etc., etc.

Avec le XIXe siècle, ce beau luxe prit fin. Toutes ces tentures magnifiques ou curieuses, toujours intéressantes en tout cas, furent remplacées chez les nouveaux nobles et chez les enrichis de la veille par une abondance de draperies de damas, de lampas et de brocatelles, et dans les intérieurs modestes, par le papier peint. Ainsi, en haut, on déploya une profusion de médiocre aloi. « On plissoit sur les murs les étoffes au lieu de les étendre, écrit Mme de Genlis; on calculoit sans doute que de cette manière l'aunage étoit infiniment plus considérable et que cela étoit beaucoup plus magnifique » (*Mém.,* t. V, p. 105); alors qu'au contraire, dans la bourgeoisie laborieuse, c'était l'économie qui les faisait bannir.

On peut donc affirmer qu'à partir de la Révolution, le goût et la science des tentures de prix disparurent à peu près complètement de notre ameublement. Presque partout, on renonça à la coûteuse habitude de tendre les chambres d'étoffes, et si dans un petit nombre de maisons on employa encore à cet usage des tapisseries anciennes ayant une réelle valeur artistique, par contre, les belles tentures de soie, couvertes d'applications et rehaussées de broderies, disparurent si complètement, qu'aujourd'hui on n'a plus qu'une idée fort confuse de ce que pouvaient être ces somptueuses décorations. Lorsque exceptionnellement on a recours au damas ou à la brocatelle, on se contente de les tendre à plat, sans songer à les embellir d'ornements, dont on ne sent pour ainsi dire plus la nécessité. Encore ces tentures de soie qui étaient, au XVIIe siècle, d'un usage général, passent-elles désormais pour un luxe rare. Le plus souvent, elles ont fait place au PAPIER PEINT (voir ce mot) qui a pris, nous l'avons déjà dit, le nom de « papier de tenture ».

Hâtons-nous de reconnaître que la fabrication de ce dernier a, depuis un demi-siècle, accompli de tels prodiges qu'il justifie, dans une large mesure, l'estime qui lui est accordée. Son prix toujours abordable, la facilité qu'on a de pouvoir le remplacer rapidement dès qu'il est défraîchi et surtout l'apparence étonnante qu'on est parvenu à lui donner et qui lui permet de simuler, à s'y méprendre, les tissus les plus riches et les plus beaux, légitiment assurément cette universelle préférence. Les conditions nouvelles de notre vie sociale, l'incertitude de nos installations, les transformations continuelles que subissent nos demeures et nos fortunes, expliquent suffisamment la haute faveur dont il jouit.

Téorbe, *s. m.* — Voir THÉORBE.

Tepis, *s. m.* — Étoffe de soie et de coton qui se fabriquait aux Indes orientales. Il entrait peu de soie dans ces tissus qui, à cause de cela, étaient d'un prix relativement très abordable.

Tera, *s. f.;* **Terra,** *s. f.;* **Terrat,** *s. m.* — Auget de potier pour mouiller les doigts. (BOISTE.)

Terbentine, *s. f.;* **Terpentine,** *s. f.* — Voir TÉRÉBENTHINE.

Terchenel, *s. m.;* **Tersenet,** *s. m.* — Forme ancienne de TIERCELIN. Étoffe tissée de trois fils dont on se servait pour doublures. « IJ pièces de cendal verd de Luque, listée d'or, une rouge. — III pièces de terchenel, c'est assavoir deux rouges et une blanche. » (*Invent. du château des Baux,* 1426.) D. Carpentier (*Glossar. nov.,* t. III, col. 995, sous *Tersonum I*) mentionne un *Inventaire* de 1449 où l'on trouve la forme tersenet.

Térébenthine, *s. f.;* **Térébenthiner,** *v. a.;* **Terpentiner,** *v. a.* — La térébenthine est une gomme-résine qui coule naturellement ou par incision de certains arbres résineux. On s'en servait autrefois, dans la confection des châssis de fenêtre, pour enduire les toiles appelées à remplacer les vitres. La toile ainsi térébenthinée, à l'avantage d'être imperméable à l'air et à l'eau, joignait celui d'être plus transparente. Au XIVe siècle, on faisait usage de toile térébenthinée dans les plus riches palais. Le *Journal de la dépense du roi Jean en Angleterre* (1360) contient l'article suivant, qui donnera une idée exacte de l'emploi de ces tissus à cette époque : « Denis le Lombart, de Londres, charpentier, pour la façon de IV fenestres pour la chambre du Roy, en la tour de Londres. C'est assavoir : pour le bois des IV châssis, III sols II deniers. — *Item,* pour cloux, II sols II deniers. — *Item,* pour une peau de cuir, V deniers. — *Item,* pour VI livres et demie de terbentine, IV sols IV deniers. — *Item,* pour oile, III deniers. — *Item,* pour VII aunes et demie de toile, IX sols IV deniers. — *Item,* pour la façon desdictes fenestres, X sols. — Pour tout paié à la relacion de Jehan Dainville, XXIX sols VIII deniers. » Un *Compte de la vicomté de Rouen,* daté du 13 février 1433, nous apprend qu'Étienne Guiot, « paintre et verrier, demourant à Rouen », fut chargé par « Michel Durant, vicomte de cette ville », d'exécuter « de sondit mestier, au chastel de Rouen, seize cassis (châssis) de toille terpentinée ». Nous relevons également dans un autre *Compte de la vicomté de Rouen* de 1436 le payement de 4 livres 10 sols à Jehan de Senlis, « verrier et paintre », « pour sa paine, sallaire et despens, et avoir trouvé toille, clou, ruben et aultres choses qui ont esté mises et emploiées pour faire huict châsseis de toile tarpentinée et losengée en façon de verrines... »

Tergette, *s. f.* — Prononciation de TARGETTE, usitée au XVIIIe siècle. « Quelques-uns disent targette, écrit Richelet; mais les serruriers et ceux qui parlent le mieux disent tergette, parce qu'il est plus doux et plus usité. » Ajoutons que la définition de la tergette donnée par Richelet est bien celle qui convient à notre targette. « C'est, dit-il, une plaque de fer déliée, de forme ovale, composée d'un verrou et de deux cramponnets qui tiennent ce verrou, lequel on attache sur le châssis de la vitre. »

Térière, *s. f.* — Prononciation ancienne de TARIÈRE. « Quelques-uns disent tarière, écrit Richelet; mais les charrons qui se servent de cet outil disent térière. »

Terme, *s. m.* — Chez les Romains, le terme était une divinité représentée sous la forme d'une borne, surmontée d'une tête humaine, et qui servait de limite aux héritages et aux États. Étant donnée l'origine païenne de ce genre de sculpture, il n'est pas surprenant que le Moyen Age se soit abstenu d'en faire usage. Par contre, la Renaissance remit en honneur ces figures singulières, et les

termes représentés par des individus d'âge et de sexe différents, dont les pieds étaient emprisonnés dans une sorte de gaine, firent leur apparition et furent employés à la décoration. Dans son curieux récit de l'*Ordre tenu à l'Entrée à Paris de Mme Élisabeth d'Autriche, royne de France* (1571), Olivier Codoré décrit une salle dont le plafond était soutenu par « des pilliers en forme de termes ». « Il y aura au dedans du bâtiment, dit Palissy, parlant des cabinets esmaillés de son jardin délectable, il y aura plusieurs figures de termes qui serviront de colonnes et seront posez lesdits termes sur un certain embassement, qui servira de siège pour ceux qui seront assis dedans ledit cabinet. » Et Guy de Tours, élevant, dans son *Paradis d'amour* (publié en 1598), un palais idéal, écrit :

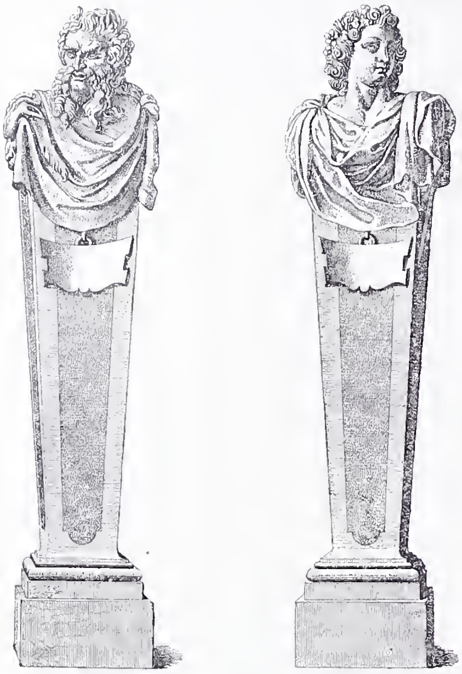


Fig. 794 et 795. — Termes de Comus et de Pan. Jardins de Versailles.

> Les frises, guillochis, ovales et corniches,
> Seront de diamans et d'émeraudes riches;
> Les murs de fin coral, les voûtes seront d'or,
> Les arboutans d'agathe et les termes encor
> Flamboiront de rubis taillèz de mains fort braves.

Mais c'est surtout au XVIIe siècle qu'on en fit une prodigieuse consommation, pour orner les jardins et les parcs. Les *Comptes des Bâtiments du Roy* de 1664 à 1680 ne mentionnent pas moins de soixante à soixante-dix de ces statues rien que pour Versailles. Sur ce nombre, le sculpteur Anguier en exécuta 6 ; le célèbre Lerambert, 12 ; Thibaut Poissant, un peu plus de 24, et Jacques Houzeau, une trentaine ou environ. Enfin Pierre Buister fut chargé de fournir deux termes fondus en étain et en plomb. Nous reproduisons ici quatre de ces termes d'après les gravures de Lepautre, et l'on peut voir encore, répartis dans les bosquets et alignés le long du tapis vert, ces ouvrages d'un mérite très inégal et d'une valeur assez relative. Au jardin des Tuileries se trouvent également quelques statues de termes, d'une facture meilleure, d'une époque plus récente, et qui sont attribuées à Slodtz. Ajoutons que Louis XIV, dont la bienveillance pour ce genre de statues ne saurait être révoquée en doute, ne se contentait pas de leur offrir, dans ses parcs et sur ses terrasses, une prodigue hospitalité, il leur ouvrait à deux battants les portes de ses palais, et l'*Inventaire des meubles de la Couronne* du 22 avril 1697 décrit : « Dix-huit termes en figures de broderie d'argent, avec draperie et ornemens d'or, portans sur leurs testes des manières de corbeilles aussy de broderie d'or, terminées par des volutes qui forment des chapiteaux ; le tout porté sur des piédestaux aussy de broderie or et argent, dans lesquels sont des bas-reliefs représentant partie de l'histoire du Roy, haults chacun de 3 aunes 1/2, servans l'hyver dans la chambre du trône du Roy, à Versailles. » Il leur donnait également asile dans ses collections de pierres rares et de joyaux. Un autre *Inventaire*, en date du 25 avril 1701, mentionne en effet : « Une manière de therme d'agathe orientale, représentant un Turc, dont le turban à godrons est entouré d'un ornement de perles, turquoises et rubis, et le corsage fait de différents morceaux d'agathe, séparéz par des fillets de perles, orné par le bas du therme de six perles baroques, le tout porté sur un pied d'estal quarré de marqueterie, hault d'environ 12 pouces 1/2 » ; et « Une autre manière de therme *crotesque,* dont la teste et les bras de corail représentent une pagode, enrichy et garny, comme le précédent, et de mesme haulteur ».

Mais ce qui nous prouve mieux encore la faveur singulière dont jouirent ces bustes pendant tout le XVIIe siècle, c'est le nombre de variétés ou d'espèces de termes, qu'un maître en la matière, l'architecte Daviler, prend la peine de distinguer. (Voir *Explication des termes d'architecture,* t. III, p. 838.) Ces variétés sont au nombre de sept principales, à savoir : « 1° le *terme angélique,* figure d'ange en demi-corps, dont la partie inférieure est en gaine ; 2° le *terme rustique,* dont la gaine, ornée de bossages ou glaçons, porte la figure de quelque divinité champestre ; 3° le *terme marin,* qui, au lieu de gaine, a une double queue de poisson tortillée ; 4° le *terme en console,* celui dont la gaine finit en roulement, et

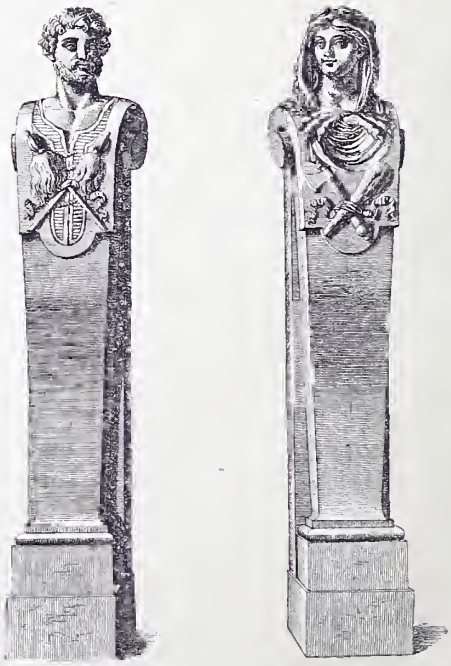


Fig. 796 et 797. — Termes d'Hercule et d'Omphale. Jardins de Versailles.

dont le corps est avancé pour porter quelque chose ; 5° le *terme en buste,* celui qui est sans bras et n'a que la partie supérieure de l'estomac ; 6° le *terme double,* celui d'où sortent d'une même gaine deux demi-corps ou deux bustes

adossés, en sorte qu'ils présentent deux faces, l'une devant, l'autre derrière ; 7° les *termes militaires,* c'estoient, chez les Grecs, certaines testes de divinitéz posées sur des bornes quarrées de pierre ou des gaines de terme, qui servoient à marquer les stades des chemins. »

Ajoutons que Daviler ne se borne pas à employer les termes pour ces seuls usages. Il leur assigne, en architecture, le rôle de soutiens ou de supports. « Quelquefois, écrit-il, les termes tiennent lieu de consoles et portent des entablemens dans les édifices, comme dans le couvent des pères Théatins à Paris. » Au bal offert par M. le prince à Mme la duchesse de Bourgogne, le 12 février 1700 : « On avoit construit, dit le *Mercure* (*Mercure* de février 1700), une tribune au-dessus de la porte, et l'on y avoit placé les violons et les hautbois. Plusieurs termes soutenoient cette tribune, sous laquelle commençoient à régner les amphithéâtres qui tournoient tout autour de la salle, à la réserve de l'endroit où étoit Mme la duchesse de Bourgogne. » Depuis cette époque, l'usage des termes comme supports n'a point cessé. On en peut voir des exemples à l'intérieur de la plupart de nos salles de spectacle, et extérieurement sur la façade du théâtre de la Porte-Saint-Martin ; mais on a pris l'habitude de les appeler des cariatides, dénomination qui, sans être d'une exactitude parfaite, est cependant plus juste que celle autorisée par Daviler, et adoptée par les architectes de son temps.

Terpentiner, *v. a.* — Enduire de TÉRÉBENTHINE. (Voir ce mot.)

Terraille, *s. f.* — Nom donné à une poterie fine, qui se fabriquait autrefois à Escrome, près le Pont-Saint-Esprit.

Terrasse, *s. f.* — Terme d'architecture. C'est un terrain élevé naturellement ou avec art, sur lequel on a dessiné des allées qui doivent dominer les campagnes avoisinantes. Les terrasses de Saint-Germain, de Meudon, de Versailles, sont justement célèbres. A Paris, nous avons les terrasses des Feuillants et du bord de l'eau, qui encadrent le jardin des Tuileries, et qui furent achevées et plantées en 1794. (Voir dans le *Journal* de Paris, septidi-octidi de prairial an II, l'*Arrêté du Comité de Salut public sur les mesures à prendre concernant l'embellissement du Palais national.*)

C'est aussi un ouvrage de maçonnerie en forme de balcon ou de galerie, placé au-devant d'une habitation. Enfin, par extension, on donne encore ce nom à la couverture d'une maison en plate-forme, disposée pour la promenade et entourée d'une balustrade. Ce dernier genre de terrasses, en usage dans l'Italie méridionale dès le Moyen Age — puisque Monstrelet nous montre « ceux de Naples » faisant « grant joye parmy la ville », et allumant « feu et chandelles parmy les rues et sur les terrasses des maisons » (*Chroniques,* livre Ier, ch. CLXIII, dans Lacurne) — ne fut introduit chez nous qu'à l'époque de la Renaissance. Le XVIIe et le XVIIIe siècle les virent atteindre leur apogée, et un grand nombre de monuments et même d'habitations particulières datant de cette époque ont leurs toits en terrasses. Mme de Genlis, parlant de la maison qu'habitait Mme de Jouy, à Chevilly (*Mém.,* édit. Barrère, p. 35), écrit : « Au bout de chaque terrasse se trouvait un petit pavillon bâti en pierres de taille, renfermant un joli salon, au-dessus duquel était une terrasse à l'italienne. » Métra (*Correspondance secrète,* t. XIV, p. 237) nous apprend qu'il fut, un moment, question de convertir en terrasses les toits du Palais-Royal tout entier. « On s'y seroit promené, écrit l'auteur de la *Correspondance secrète,* dans les belles soirées d'été, à peu près comme on se promenoit à Babylone dans les jardins suspendus en l'air, dont Quinte-Curce et d'autres auteurs font la description. » La possibilité de louer 50,000 écus les mansardes de son palais empêcha le duc de Chartres de donner suite à ce projet magnifique. Mais ce que cet arrière-petit-fils de France refusa de faire par intérêt, de simples particuliers l'essayèrent, et un sieur d'Estienne, chevalier de Saint-Louis, édifia, à Ménilmontant, une maison ainsi surmontée d'une terrasse, et dont la couverture, au lieu d'être en plomb, était faite de carrelages cimentés par un mastic spécial, d'un emploi facile et peu coûteux, qui devait permettre à tous les particuliers désireux de suivre l'exemple de Sémiramis, de posséder des promenades aériennes. La terrasse du sieur d'Estienne, que tout Paris, à cette époque, alla voir par curiosité, était ornée « d'un beau jardin, d'une pièce d'eau, de berceaux couverts de vigne, d'une volière, de deux belvédères », etc. (*Almanach sous verre,* notice de 1784, col. 258, n° 146.) Malheureusement, pour une si belle invention, le goût des terrasses passa peu de temps après.

TERRASSE. — Est encore un terme de sculpteur. C'est le nom qu'on donne à la surface du socle sur laquelle posent

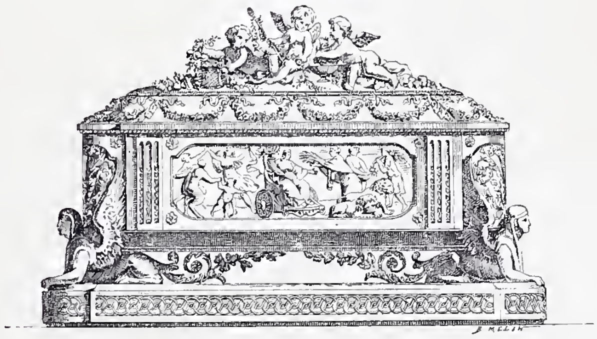


Fig. 798. — Coffret monté sur un socle à terrasse, composé et dessiné par J.-F. Forty.

les pieds des figures. Ce terme est fort ancien. On le rencontre au XIVe siècle ; il a toujours été usité depuis. En voici quelques exemples : « Une terrasse ronde d'or, ou mylieu de laquelle est ung arbre portant fleurs de lys, contre lequel arbre est ung rengier dressé sur les deux piés derrières, et y a ung petit chandelier à broche, et une esconsse dessus ; pesant ung marc une once cinq estellins. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) « Le pié d'un gobelet d'argent doré, que donna au Roy la ville d'Aiguesmortes, et siet ledit pié sur une terrasse, en laquelle terrasse a une unicorne, un homme sur un arbre et une dame tenant un miroir, et a trois escuz de France qui pendent sur ladicte terrasse et poise huit marcs. » (*Invent. du château de Vincennes,* 1418.) « Deux drageouers en fasson de couppes couvers, les souaiges doréz, dedans et dessus aux armes du Roy, assise sur une petite terrasse verte, pesant ensemble vingt mars trois onces deux gros d'argent. » (*Invent. de la reine Anne de Bretagne,* 1490.) Et pour nous rapprocher de l'époque présente, citons encore : « Porcelaine du Japon. — Deux beaux cornets à oiseaux, branchages, fleurs et terrasses, garnis de bords à baguettes, nouées de rubans et de pied à tors, de feuilles de laurier en bronze doré ; hauteur, 17 pouces. » (*Cabinet de M. Randon de Boisset,* 1777.) « Un coffre, fond aventurine, moucheté en or, terrasse avec plantes, fleurs et fruits en relief. » (*Collection de la reine Marie-Antoinette ;* Versailles, 1789.)

Enfin TERRASSE a été encore employée pendant longtemps en peinture, pour signifier le premier plan d'un paysage, l'espace libre que le paysagiste laisse toujours à l'avant de son tableau.

Terrat, *s. m.* — Voir Tera.

Terrazo-Marmorino, *s. m.* — Nom emprunté de l'italien, qu'on donne à des mosaïques sans dessin spécial, faites avec des débris de marbre noyés dans un enduit de ciment.

Terre, *s. f.* — On a désigné, à partir du XVIe siècle, sous ce nom générique, la plupart des objets céramiques, en ayant soin de compléter cette désignation originelle par un ou plusieurs mots indiquant, soit la provenance de la terre employée, soit les particularités propres à la faire reconnaître. Exemples : « Trois petitz potz de terre de Ponen (c'est-à-dire du Nord). » (*Invent. de J.-P. de la Setta;* Marseille, 1587.) « Ung petiot pot terre de Pontorson. » (*Vente Gillette Bachelot;* Saint-Malo, 15 décembre 1609.) « Deux petitz lions de terre rouge de Flandres. » (*Vente Lemérotel,* 6 octobre 1638.) Notre intention n'est pas de passer en revue toutes ces désignations dont quelques-unes sont très fantaisistes, mais de caractériser aussi brièvement que possible les principales.



Fig. 799.
Petit buste en terre cuite, attribué à Houdon.

Terre cuite. — Nom sous lequel on groupe, d'une façon générale, toutes sortes d'argiles passées au four et ayant reçu cette première cuisson qu'en terme de métier on appelle biscuit. La terre cuite est la forme la plus simple et aussi la plus ancienne qu'ait revêtue la céramique à ses débuts. Des débris de poterie de toutes sortes, depuis les briques et les vases jusqu'aux admirables figurines de Tanagra, attestent l'étonnante perfection avec laquelle les Anciens travaillaient l'argile en même temps que le rôle important joué, en ces temps lointains, par la terre cuite dans la décoration et l'ameublement. Pendant tout le Moyen Age, on exécuta non seulement des figurines, mais encore des bas-reliefs et des groupes entiers en terre cuite ; malheureusement leur peu de valeur, comme matière, et leur relative fragilité en ont amené la destruction en quelque sorte fatale. Ces figures, ces groupes, ces bas-reliefs étaient tous peints, et s'il en est quelques-uns qui soient parvenus jusqu'à nous sans cette enveloppe colorée, on peut être certain qu'ils en ont été débarrassés à une époque où la polychromie avait cessé d'être à la mode. Lucca della Robbia ne fit donc que se conformer au goût de son temps et perfectionner un usage généralement admis, lorsqu'il couvrit d'émaux colorés ses admirables bas-reliefs. Ajoutons que nombre de grands artistes de la Renaissance italienne éprouvèrent pour la terre cuite un goût marqué et exécutèrent non seulement des maquettes en cette matière, mais des œuvres définitives et des portraits. L'*Inventaire de Charles-Quint,* dressé en mai 1536, mentionne : « La ressemblance de l'Empereur en terre cuycte, faicte par ung nommé Lyon. » Ce buste est compris dans le chapitre des « Paincturcs », et cette particularité indique assez qu'il avait été colorié. D'autres bustes extrêmement remarquables qui enrichissent notre musée du Louvre et plusieurs galeries particulières, celle notamment de M. Dreyfus, ainsi qu'une petite chanteuse faisant partie de la collection André, attestent le goût particulier des artistes italiens pour cette matière plastique. En France, elle ne fut pas moins appréciée. On peut admirer au musée de Cluny un médaillon en terre cuite de Marguerite de Valois, et le modèle des cariatides exécutées par J. Sarazin pour le pavillon de l'Horloge au Louvre. Germain Brice, en outre, cite avec enthousiasme « des figures de terre cuite représentant Jésus-Christ dans le tombeau, et ressuscité, qui sont de Germain Pilon », et qu'on voyait encore de son temps en l'église Sainte-Geneviève. (*Description de Paris,* t. II, p. 499.) Brice ne se contente pas de déclarer que ces figures étaient « admirablement bien dessinées » et que les curieux faisaient grand cas de ces monuments. Il nous apprend aussi comment nombre de chefs-d'œuvre de ce genre ont été détruits. « Comme on a remarqué, peut-être un peu trop tard, écrit-il, que les plus habiles sculpteurs en venant modeler (sans doute mouler) ces belles figures les gâtoient ou en emportoient quelques parties, on a été contraint de mettre devant des panneaux de fil d'archal au travers desquels on voit très aisément. »

Au XVIIe siècle, la terre cuite continua d'être en vogue chez nos statuaires ; mais c'est surtout au XVIIIe siècle qu'elle brilla d'un vif éclat. A cette époque primesautière, où l'art prit un accent et une vie inconnus jusque-là, les sculpteurs et particulièrement les portraitistes trouvèrent dans l'argile la matière souple, docile, chaude de ton, qui répondait à leurs goûts décoratifs. Non seulement on modela des bustes admirables et des groupes charmants pour l'intérieur des appartements, mais encore des figures et des groupes de grandeur naturelle pour les jardins et les parcs. Un sculpteur allemand, le sieur Hyrne, établi à l'entrée du faubourg Saint-Antoine, imagina une nouvelle composition de terre permettant d'exécuter en un seul morceau les grandes pièces, qui jusque-là avaient dû être faites en plusieurs fragments rajustés. (*Année littéraire,* 1761, t. III, p. 285.) D'autres, bientôt, suivirent son exemple. Le 27 décembre 1774, le sieur Mignon présenta au roi « la statue pédestre de Sa Majesté, revêtue de son manteau royal ». Cette statue, qui mesurait avec son piédestal plus de huit pieds de haut, était l'œuvre du sculpteur Bridon, membre de l'Académie royale. (*Gazette de France,* 2 janvier 1775.) Mais, en ce siècle, trois hommes surtout s'illustrèrent dans le maniement de la terre cuite : Houdon, auquel on doit ces bustes admirables de vie et d'expression qui font revivre Diderot, Joseph Chénier, Mirabeau, etc. ; Clodion, dont les nymphes, les bacchantes et les satyres, formant des groupes lascifs, allient une sveltesse vigoureuse à une incomparable distinction ; et enfin le médailliste Nini dont les médaillons, d'un modelé extrêmement délicat et d'un précieux extraordinaire, n'ont pas cessé de figurer avec honneur dans nos collections. Après être tombés momentanément en défaveur, ces beaux ouvrages ont repris toute la vogue qu'ils méritent, et les amateurs les payent désormais des prix tellement élevés, que les contrefacteurs ne se font pas scrupule de les imiter. Au cours d'un récent procès qui mettait en présence une marchande de curiosités, Mme Bernage dite Boisse, M. Maillet du Boulay, directeur du musée de Rouen, et M. Denière, le célèbre bronzier, une lettre de M. Thiaucourt, réparateur bien connu, fut produite, qui ne laisse aucun doute sur l'art et l'habileté avec lesquels ces contrefaçons sont exécutées. Il s'agissait d'un groupe attribué à Clodion, représentant un *Satyre lutinant une nymphe,* vendu 4,500 francs par M. Denière à M. Maillet, et revendu 12,000 francs par ce dernier à Mme Boisse.

J'attribuai, sans en douter un instant, cette terre cuite à un artiste nommé Lebroc, mon ami, décédé il y a peu de temps, et qui, dans sa jeunesse, travaillait en cachette les imitations de Clodion. Son père, ancien ciseleur, l'avait poussé dans cet art. Je le connaissais très intimement et savais qu'il faisait vendre, tant à Paris qu'en province et par son père, ses œuvres, toujours maquillées de façon à imiter les terres cuites anciennes. Je tiens même de lui mon procédé pour donner la patine aux objets que je restaure. Pour donner plus de vérité à ces œuvres, faites en imitation de Clodion, et qu'il cuisait lui-même (ce qu'aucun artiste ne fait), il cassait des membres qu'il raccommodait ensuite.

Ajoutons que trois experts, MM. Guillaume, Chapu et Aimé Millet, après avoir donné raison à M. Thiaucourt, établirent que la signature de Clodion, imprimée après coup sur un morceau de terre séparé, avait été frauduleusement rapportée à la base du groupe. Puisse cet exemple de l'habileté des contrefacteurs guérir les amateurs de leur goût excessif pour les vieilles terres cuites, d'autant plus qu'on en exécute de nos jours qui sont d'un mérite très suffisant pour occuper une place d'honneur dans notre ameublement !

Terre d'Angleterre. — Au xviii[e] siècle, on donna ce nom à la faïence anglaise et à ses imitations. A la *Vente de M[me] de Pompadour* (28 avril 1766), on adjugea : « Deux grandes théières à panneaux découpés à jour, en terre d'Angleterre. » Dans les *Annonces, affiches et avis divers* du 25 janvier 1776, nous relevons l'offre suivante : « A vendre, chez le sieur Linote, marchand, rue des Quatre-Vents, un service complet de véritable terre d'Angleterre, composé de 2 soupières, aiguière et son bassin, pot à l'eau et sa cuvette, huillier avec toutes ses pièces, 19 plats, 7 douzaines d'assiettes, saladiers, compotiers et saucières. » Le même *Journal,* à la date du 8 novembre 1759, informait ses lecteurs que « le sieur Mignon, actuellement seul entrepreneur de la *Manufacture royale de terres d'Angleterre,* établi vis-à-vis la Porte du Pont-aux-choux », grâce à ses recherches « pour perfectionner cette manufacture », était « parvenu au point de ne laisser rien à désirer dans la vaisselle qu'il fait fabriquer, tant du côté de la blancheur et de la solidité que pour l'agrément des formes ». Il est également question de cette « manufacture royale de terre d'Angleterre du Pont-aux-Choux » dans le *Géographe parisien.* (Paris, 1769, t. II, p. 272 à 274.)

Terre blanche. — On rencontre assez fréquemment ce terme employé pour désigner de la faïence émaillée de blanc. « Quatre coupes de terre blanche de Flandres. » (*Invent. de Jehan Verrier, seigneur du Boscq et scytoien* (*sic*) *de Bordeaux quand vivoyt,* 1590.) « Troys platz de terre blanche, pour la somme de xvi solz. — Deux poteaux de terre, avecq des figures, ii livres iii sols. » (*Vente Lemérotel;* Saint-Malo, 6 octobre 1638.) « A vendre : Fonds d'une manufacture royale de terre blanche purifiée, établie à Orléans, dont les principaux ouvrages consistent en figures pour les surtouts et services de table, avec tous les ustensiles et matériaux nécessaires. S'adresser à Orléans, à la veuve *Gérault,* tenant ladite manufacture, etc. » (*Journal général de France* du 9 janvier 1783.)

Terre faïencée. — On appelait ainsi, au siècle dernier, la faïence grossière. Dufort de Cheverny, parlant des prisonniers qui étaient détenus à Vendôme et qu'il visita en janvier 1797, écrit (*Mém.,* t. II, p. 310) : « Ces Messieurs mangeoient seuls dans leurs loges, et on leur laissoit une assiette ou deux de terre faïencée. »

Terre des Indes. — Nom donné par les amateurs du siècle dernier aux petites figures de la Chine, exécutées en grès. « 26 décembre 1748 — M. de Boulogne : Deux magots doubles de terre des Indes, remuant tête et mains, 366 livres. » (*Livre journal* de Lazare Duvaux, t. II, p. 9.)

Terre de Liège. — On lit dans le *Livre commode* de 1691 (p. 31) : « Les manufactures de glaces façon de Venise et celles de terre de Liège sont au fauxbourg Saint-Antoine. » Nous n'avons pu découvrir ce qu'était cette sorte de terre.

Terre de Lorraine. — On désigne généralement sous ce nom les statuettes en terre blanche émaillée, exécutées au xviii[e] siècle par Paul-Louis Cyfflé, sculpteur ordinaire de Stanislas, ci-devant roi de Pologne et duc de Lorraine.

Terre de ris. — Nom qu'on donnait, au siècle dernier, aux porcelaines chinoises non émaillées. Dans le *Catalogue de la Vente des effets précieux de S. A. R. le duc Charles de Lorraine et de Bar,* etc. (Bruxelles, mai 1781), on trouve sept lots d'objets de terre de ris, comprenant 63 articles, dont voici la nomenclature : « 5 boëtes à thé, 3 écrans, 6 figures chinoises, 5 flacons, 10 groupes, 7 pagodes, 3 pots à tabac, 1 sucrier, 9 tasses. 4 théières, 1 tour chinoise, 1 vase, 8 vases plats. »

Terre sigellée, sizelée, ciselée. — Voir Sigillé.

Terre de Valence. — Voir Valence.

Terres. — On donne encore ce nom à plusieurs espèces de couleurs qui ont une base terreuse, colorée par un oxyde métallique. Telles sont la *terre de Sienne* et la *terre d'ombre,* qui fournissent une couleur brune, la *terre de Vérone,* dont la couleur est verte, etc.

Terre-plein, *s. m.* — Se dit des terres rapportées entre deux murs de maçonnerie, pour constituer une terrasse ou un chemin.

Terrine, *s. f.;* **Terrin,** *s. m.* — « Ouvrage de porcelaine ou de fayance, qui n'a ni pieds ni anses, qui est creux et qu'on emploie à servir un ragoût. » Telle est la définition que l'auteur du *Dictionnaire critique, pittoresque et sententieux* (1768) donne de la terrine. Dans le principe, ce substantif ou plutôt terrin, qui fut sa première forme, semble avoir été employé pour désigner des vases de terre, servant à des usages fort différents.

D. Carpentier cite, à ce sujet, deux *Lettres de rémission.* L'une, de 1399, porte : « Lequel Béry print un godet de terre ou terrin à quoy ilz buvoient », et dans l'autre, datée de 1440, on lit : « Print ung plain terrin de vin, getta terrin et vin entre lui et ledit Bigot, etc. » (*Gloss. nov.,* t. III, col. 964 ; sous *Terrineus.*) Le terrin, à cette époque, était donc une sorte de vase à boire. Au siècle suivant, nous remarquons dans l'*Inventaire de Catherine de Médicis* (1589) cinq terrines bleues, de diverses façons, et une terrine de terre blanche, dont la destination et la forme ne sont pas autrement spécifiées. Au xvii[e] siècle, les seules traces que nous trouvions de la terrine sont à la fois modestes et brillantes. Elle est employée dans les illuminations. On la remplit de graisse et elle fait concurrence



Fig. 800. — Théière en terre des Indes.

au lampion. Une fourniture faite par le sieur Le Roux, en 1674, et s'élevant à la somme de 8,316 livres 17 sols, montre assez quelle consommation on en faisait à cette époque. (*Comptes des Bâtiments,* col. 770.) Au XVIII[e] siècle,



Fig. 801. — Terrine en orfèvrerie, composée et dessinée par J.-A. Meissonnier.

elle continua de jouer, sous cette forme, son rôle dans les réjouissances publiques et privées. « La nuit du mercredi 30 de ce mois [juillet 1721], écrit Barbier (*Journal,* 1[re] série, p. 144), M. le Régent a donné une fête superbe à sa maîtresse, M[me] d'Averne, dans la maison qu'il lui a louée à Saint-Cloud, qui est sur la côte à droite du pont. Il y avoit douze hommes et douze femmes priéz pour le souper en habits neufs. Souper magnifique, grande musique ; à dix heures, on illumina tout le parc de la maison de lampions et de terrines attachés aux arbres. »

Notre vase remplissait encore, dans le ménage, un certain nombre de fonctions utiles. « La terrine, écrit Richelet, sert à mettre du lait, à faire des fricassées et à faire cuire du beuf à la mode. » Mais la porcelaine ayant fait son apparition, la terrine se vit subitement appelée à des emplois infiniment plus relevés. Le 8 juin 1749, Lazare Duvaux (*Livre journal,* t. II, p. 11, 71, 353, etc.) fournit à M. Barrau « une terrine de Saxe de 72 livres » ; le 23 décembre 1750, à M[me] de Lauraguais : « Deux terrines de Saxe ovales avec des fleurs naturelles, prix : 312 livres » ; le 1[er] mars 1758, à M. de la Reynière : « La cuvette en argent d'une grande terrine en porcelaine de France, etc. » Dans le seul *Inventaire du duc Charles de Lorraine,* on ne relève pas moins de 61 terrines en porcelaine de différentes provenances et toutes de la plus grande beauté. A partir du XVIII[e] siècle, la terrine, au surplus, a sa place marquée sur la table des riches ainsi que des bourgeois. Pour ces derniers, on en fit en faïence blanche, et, grâce au *Mercure,* nous connaissons leur prix. Les terrines ordinaires se vendaient 5 livres ; les grandes terrines, 12 livres ; les rondes, depuis 30 sols jusqu'à 3 livres. En même temps, la forme de la terrine se fixe. C'est désormais « une sorte de vaisseau de terre, plat par en bas, qui n'a ni pied ni anses, et qui va toujours s'élargissant par en haut » ; et cette forme devient si caractéristique, que, sans prendre garde au contresens que l'on commet, on fait des terrines en métal. Louis XV ayant résolu d'envoyer un service d'argenterie au nabab de Golconde, François-Thomas Germain fut chargé de l'exécution de ce présent, dans lequel figuraient des terrines ainsi décrites par le *Mercure galant* de décembre 1752 : « Elles sont ovales et d'un beau profil, les pieds qui s'y agrafent sont des consoles, ornées de guirlandes ; elles sont posées sur un plateau artistement fait, leurs couvercles sont décorés d'un groupe d'artichauts négligemment jettés ; ces artichauts, accompagnés de leurs feuilles, imitent parfaitement la nature. » Neuf ans plus tard, Germain ciselait, pour la Cour de Russie, un nouveau jeu de terrines « qui méritoient l'attention des connoisseurs ». Elles affectaient « la forme de ces vases ovales antiques destinés aux sacrifices » et pesaient 60 marcs chacune. (*Avant-Coureur* du 6 juillet 1761.) Le 23 septembre 1764, les échevins de la ville de Paris mandaient devant eux « Antoine-Sébastien Durant, marchand orphèvre, demeurant rue de Gesvres », et lui ordonnaient d'exécuter « deux terrines d'argent couvertes, avec leurs doubles fonds, deux plateaux et deux cuillières », pour le cadeau qu'ils entendaient faire à M. Bignon, fils du prévôt des marchands, à l'occasion de son mariage. (*Revue de l'art français,* 4[e] année, n° 7.) On jugera de la beauté de ces terrines par leur prix. Elles coûtaient 10,814 livres 7 sols et 6 deniers. Parmi les orfèvres qui se distinguèrent dans la confection de ces beaux vases, il convient de citer aussi Pinatelle, établi quai Lepelletier, *A la Poule d'or,* et le célèbre Auguste. Façonnées par de pareils artistes, ces terrines revenaient, cela se conçoit, à des sommes élevées. Une annonce insérée au *Journal général de France* du 12 mars 1786 indique comme étant : « A VENDRE, rue de Sève, 157, une très belle terrine d'argent pour 2,400 livres » ; elle en avait coûté 2,950. On comprend que ces chiffres n'étaient pas à la portée de toutes les bourses. On en faisait donc de beaucoup plus ordinaires, et il est à supposer que les « six petites terrines d'argent » que la maréchale de Luxembourg offrit pour ses étrennes à M[me] du Deffand (1[er] janvier 1774), bien qu'elles « fussent les plus jolies du monde » (*Lettre* CLXXXII à Horace Walpole), n'étaient pas aussi somptueuses. Ajoutons qu'en 1770, le sieur de Gournay, ingénieur du roi, demeurant à Paris, rue Popincourt, annonçait à ses concitoyens qu'il fabriquait en cuivre doublé d'argent fin : « Tous les vaisseaux et ustensiles qui composent la batterie de cuisine, ainsi que ceux de table, comme plats, terrines, soupières, etc. » (*Mercure* de décembre 1770.) Aujourd'hui, la terrine est revenue à sa matière naturelle. On la fait en terre vernissée, pour le service de cuisine, et en faïence, pour recevoir le lait.

Tersenet, *s. m.* — Sorte de tissu. (Voir TERCHENEL.)

Tertre, *s. m.* — On trouve ce mot, au XIV[e] siècle, avec la signification de planche, tablette ou rayon. « Pour un drèceour et II tertres touz neufz, mis en la despense du



Fig. 802. — Terrine en orfèvrerie, composée et dessinée par Pierre Germain dit le Romain.

viconte, en la manière que autrefoiz y ont esté. » (*Fournitures et réparations faites au château de Falaise,* 1340.)

Tèse, *s. f.* — Voir THÈSE.

Tesselle, *s. f.* — Plaque de marbre taillée carrément et destinée à prendre place dans un pavement.

Tesseran, *s. m.* — Nom donné par les *Registres de la Taille* de 1292 aux Tisserands. (Voir ce mot.)

Tesseré, *adj.;* **Tesselé**, *adj.* — Fait en pierres de rapport. L'ouvrage tesseré, dont parlent quelques auteurs du

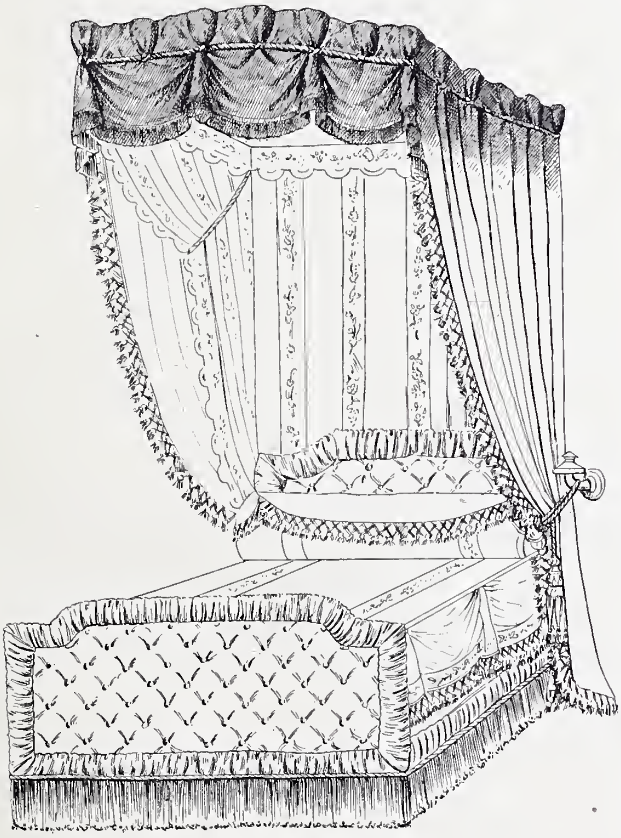


Fig. 803. — Lit avec rideaux à tête flamande.

XVI[e] siècle, était une sorte de carrelage ou de mosaïque. Dans sa description du fameux *Temple de la Bouteille* (*Pantagruel,* liv. V, ch. XXXVIII), le pavé, dit Rabelais, « estoyt à ouvrage tesseré, en forme de petitz carreaulx, tous de pierres fines et polyes, chascune en sa couleur naturelle. L'une de jaspe rouge tainct plaisamment de diverses macules, l'aultre de ophite, l'autre de porphyre, l'aultre de licophtalme, semé de scintilles d'or menues comme atomes, etc., et estoyent en leur assiette despartyes par ligne diagonale. »

Tessu, *s. m.* — Voir Tissu.

Testière. — Voir Têtière.

Testièro, *s. f.* — Locution provençale. Chevet, partie de la couchette qui porte le traversin. Se dit aussi de la partie du bois de lit, qui forme le couronnement du chevet et qui souvent est chantournée.

Testu, *s. m.* — Voir Têtu.

Têt, *s. f.* — Taie d'oreiller. (Boiste.)

Tête, *s. f.;* **Teste**, *s. f.* — Ce mot se dit, par analogie, d'objets très divers, ou de la portion proéminente ou supérieure d'un objet. Ainsi, les architectes appellent *tête de voussoir* la partie antérieure d'un voussoir ; *tête de nef,* la partie antérieure d'une nef ; *tête d'un mur,* ce qui paraît de l'épaisseur de ce mur à son extrémité supérieure, etc. Au siècle dernier, ils désignaient encore sous le nom de tête tout visage humain servant à décorer la clef d'un arc. On sait que cet ornement fut en quelque sorte classique à cette époque. Par analogie, les serruriers et les menuisiers disent, eux aussi, la tête d'un clou, d'une vis, d'un marteau, etc., la tête d'un compas pour indiquer la place où se trouve la charnière. Les tapissiers donnent le nom de tête à la partie antérieure du lit, celle où l'on place le traversin, par opposition à la partie inférieure qu'ils appellent les pieds ; ils qualifient de même le sommet des rideaux et des portières. Pour les rideaux, on distingue deux sortes principales de têtes : la *tête à pinces,* qui est à anneaux apparents, coulant sur un bâton ou voilés par une galerie, et la *tête flamande,* formée par de gros bouillons d'étoffe qui cachent la tringle et dispensent de galerie. Au XVII[e] siècle, on disait parfois des *testes d'oreiller*. Parmi les présents envoyés par le pape au jeune dauphin, l'année qui suivit sa naissance (1639), la *Gazette de France* décrit : « Quatre testes d'oreillers, sçavoir deux grands et deux petits (*sic*) de toile de Cambray, garnis tout autour de poinct de Gênes, et chacune de vingt boutons d'or émailléz de noir et d'azur. » Enfin, les sculpteurs et les mouleurs du siècle dernier donnaient encore le nom de têtes à ce que nous appelons plus généralement aujourd'hui des bustes. Nous relevons dans les *Affiches de la basse Normandie* du 5 mars 1788 l'annonce suivante : « Le sieur Foulon, sculpteur, figuriste en cire, donne avis au public qu'il a des têtes de Voltaire, très ressemblantes et modelées d'après l'original. Il les donnera à bonne composition. Il demeure au Vangueux, chez M. Andro, près du Lion verd. »

Tête d'enfant. — Terme de tapissier. Nom donné aux bosses que font les paquets de crin, lorsque celui-ci est employé pour des garnitures sans avoir été, au préalable, peigné avec tout le soin désirable.

Tête à perruque, *s. f.* — Gros support en forme de tête, sur lequel on place les perruques pour les peigner et les boucler. La perruque ayant été, pendant la seconde moitié du XVII[e] siècle et pendant tout le XVIII[e], la coiffure ordinaire de nos ancêtres, il n'est pas rare de rencontrer des têtes à perruques dans les *Inventaires* de ce temps. Dans le *Procès-verbal des scelléz apposés après le décès de Charles Parrocel, peintre du roi* (1752), nous lisons qu'on trouva « dans un petit passage à côté de la cuisine, un tapis de Turquie, une tête à perruque sur laquelle il y a une perruque à boudin, etc. » Dans l'*Inventaire du château d'Amilly* (1765), nous relevons : « Une tête à perruque avec son pied, une mauvaise tapisserie de bergame... » Ces têtes faisaient l'objet d'un important commerce. Un des fabricants les plus réputés était le nommé Pévérie, maître tourneur, demeurant rue aux Ours, au coin de la rue Quinquempoix (*sic*). Sa carte d'adresse nous informe qu'il tenait les « têtes à coiffer pour dames les plus parfaites, les têtes à perruques, etc. » Pévérie avait pris pour enseigne : *A la belle Tête.*

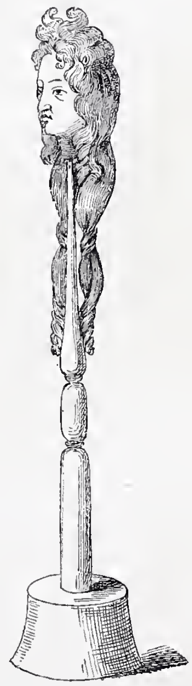


Fig. 804. Tête à perruque, d'après une estampe de Larmessin.

Tête-à-tête, *s. m.* — Petit canapé sur lequel ne peuvent tenir que deux personnes. On le place à l'angle de la cheminée pour faire le demi-cercle, avec un autre tête-à-tête ou un fauteuil pour vis-à-vis. C'est un meuble de fabrication relativement récente, et qui ne compte pas beaucoup plus d'un siècle d'existence. Bimont n'en parle pas dans son *Art du tapissier,* imprimé en 1774. Les premiers meubles de cette sorte que nous ayons ren-

contrés sont mentionnés par le *Journal général de France* du 8 juillet 1780, parmi un lot de sièges qu'un inconnu demande à acquérir. « On voudroit, y est-il dit, acheter de hazard six fauteuils en cabriolet de damas jaune très

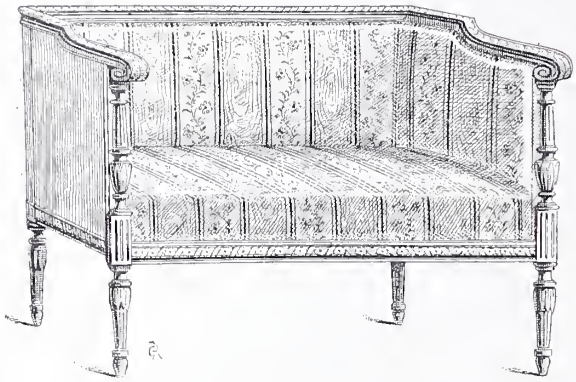


Fig. 805. — Tête-à-tête, style Louis XVI.

frais..., 2 bergères à carreaux et un tête-à-tête à matelas pareils, le bois peint en gris blanc verni, etc. » La même feuille, au 18 septembre 1784 et au 30 mars 1785, porte des offres de tête-à-tête analogues. Par l'*Inventaire de Mlle Guimard* (1786), nous savons que dans la chambre de cette célèbre danseuse se trouvaient deux tête-à-tête. L'*Inventaire du mobilier de Versailles pendant la Terreur* nous apprend que le « Meuble verd, dit la *Grotte de Rambouillet* », meuble « élégamment champêtre », à ce qu'affirme l'inventaire, consistait « en quatre petits canapés ou tête-à-tête, huit chaises, un écran », etc. Suivant ce même document, le meuble en lampas bleu et blanc, dont « le dessin représentoit les *forges de Vulcain* », et une *rivière sous la figure de deux hommes versant un pot d'eau,* était composé « d'un grand canapé en ottomane, d'un tête-à-tête, d'une bergère », etc. Depuis cette époque, ce genre de petits canapés n'a pas cessé d'être en usage.

Tête-a-tête. — On donne aussi ce nom à un petit cabaret, qui porte seulement deux tasses, deux verres, deux gobelets. On fait des tête-à-tête en porcelaine, en faïence, en orfèvrerie.

Tête de Maure, *s. f.* — Terme de passementier. C'est le nom de la guipure la plus étroite. C'est aussi le nom d'une couleur, qu'aujourd'hui on appelle de préférence Tête de nègre. (Voir ce mot.)

Tête de mort, *s. f.* — Nom donné, au xviie siècle, par les peintres du pont Notre-Dame et du quai de Gèvres, à des bordures de bois uni, qu'on vendait pour encadrer des estampes. Ce nom leur venait de ce que les premières estampes, pour lesquelles on fit de ces sortes de bordures, représentaient une tête de mort.

Quant aux vraies têtes de mort, elles ont été considérées, au siècle dernier, comme des objets décoratifs. Les dames les plus en vue en possédaient dans leur oratoire, et la reine Marie Leczinska appelait la sienne « belle mignonne ». Nous lisons dans les *Mémoires du marquis d'Argenson* (t. IV, p. 55) : « La reine tombe dans une dévotion superstitieuse. Elle va voir à tout moment la *Belle mignonne :* c'est une tête de mort. Elle prétend avoir celle de Mlle *Ninon de Lenclos.* Plusieurs dames de la Cour, qui affectent la dévotion, ont de pareilles têtes de mort chez elles. On les pare de rubans et de cornettes, on les illumine de lampions et on reste une demi-heure en méditation devant elle. » Le 14 juin 1745, la reine écrivait à d'Argenson : « Je n'ai point fait voyager la *Belle mignonne ;* je n'ai point trouvé d'endroits pour la placer, et je craignois de déranger ses attraits. Comme elle est fort délicate, la moindre chute auroit pu la déranger, et je veux que vous la retrouviez avec tous ses charmes. » (*Ibid.,* 405.) On est moins surpris, après de pareilles lectures, de rencontrer dans le *Journal général de France* du 19 janvier 1779 l'offre d'une « tête de mort en albâtre d'un seul morceau, faite par le fameux Bocchiardi, dans un étui de peau noire, garni en cuivre » ; et de voir figurer à la *Vente du marquis de Brunoy* (6 décembre 1786) : « Une tête de mort, d'un seul morceau de cristal. » Le xviiie siècle, que nous aimons à nous représenter si léger et si folâtre, avait parfois la plaisanterie lugubre.

Tête de nègre, *s. f.* — Nom qu'on donne à une couleur d'un rouge brun très foncé, presque noir, qui rappelle la couleur du nègre. On a appelé aussi cette couleur Tête de Maure ou de More.

Téteron, *s. m.* — Locution maçonnaise. Synonyme de biberon. La *Comptabilité des hôpitaux de Mâcon* (1608-1609) mentionne l'achat « d'un téteron de fer-blanc, pour donner à téter à des petits enfans ». Cet objet utile coûtait alors six sols.

Têtière, *s. f. ;* **Testière,** *s. f.* — On donne ce nom à des garnitures en guipure, crochet, filet, ou mousseline brodée, qu'on appose sur le sommet de sièges pour en garantir la couverture contre le frottement de la tête. Autrefois on écrivait testière. Parmi les présents faits par le pape au Dauphin, fils de Louis XIII (16 juillet 1639), à l'occasion de son baptême, la *Gazette de France* mentionne : « Deux testières de toile de soye, l'une de deux aunes de long, et une large ouvrée avec du poinct de Gênes en chef d'un quart d'aune, et tout autour d'un demi-quart avec de la dentelle de mesme poinct de Gênes ; l'autre de deux aunes de long et large de demie, de pareil ouvrage que la précédente, mais de fil peint. — Une autre testière de très fine toile de soye, de deux aunes de long et large de demie, avec pareil ouvrage de fil blanc. » Celles de ces garnitures qu'on applique sur les accotoirs prennent le nom de Manchettes.

Têtière. — Est aussi un terme de serrurier. C'est la tête de la cloison d'une serrure, c'est-à-dire la partie à travers laquelle passe le pêne.

Tétrastyle, *s. m.* et *adj.* — Terme d'architecture. Se dit des édifices, dont la façade présente quatre colonnes de front.

Tettin, *s. m.* — Ouverture du four à potier.

Têtu, *s. m. ;* **Testu,** *s. m.* — Outil de maçon. Gros marteau à tête carrée, qui sert à abattre la pierre près des



Fig. 806. — Têtière en guipure française.

arêtes pour la dégrossir. Les démolisseurs emploient aussi le têtu. Le têtu est d'un usage relativement ancien. On lit, en effet, dans les *Grandes Chroniques de France* (t. V, p. 480), à l'année 1347 : « Quant les Genevois virent celle course, ils commencièrent à assaillir la ville plus fort que

par avant et pristrent mails de fer qui avoient lougues pointes et grosses testes, lesquels mails sont appellés testus. Si distrent les uns aux autres : — Cinq de nous irons au mur à tous nos martiaux, et vous serez devant les murs et assaudrez le plus fort que vous pourrez. »

Teule, *s. f.* — Orthographe et prononciation picardes de Tuile. Coïncidence bizarre, au xv[e] siècle, on trouve cette même manière d'écrire et de prononcer dans le Bordelais. « Certane quantitat de teule per peymentar. » (*Invent. de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André ;* Bordeaux, 1442.)

Texier, *s. m.* — Nom qu'on donnait autrefois aux ouvriers en toiles, canevas et linges ouvrés.

Textile, *adj.* et *s. m.* — Pris adjectivement, ce mot signifie : qui peut être tiré en filets assez fins et assez solides pour faire un tissu. « Descartes soutient que le verre, s'il n'est pas malléable, est du moins textile, et qu'on le peut tirer en filets aussi fins que les cheveux. M. de Réaumur a soutenu la même chose, et, pour cela, il se sert de l'exemple de ces aigrettes de verre, dont les fils sont si déliés qu'ils se plient au gré du vent, comme des cheveux. » (*Dictionnaire de Trévoux.*) — Pris substantivement, textile désigne, d'une façon générale, toutes les plantes qui peuvent fournir des fils susceptibles d'être tissés.

Teynhs, *s. f.* — Locution béarnaise. Poutre, bois de charpente employé à la construction.

Tezoire, *s. m.* — Espèce de ciseaux ou de forces. Le continuateur de Du Cange cite (*Glossar. nov.,* t. III, col. 1006, sous *Tezoyra*) une *Lettre de rémission* datée de 1461, où on lit : « Le suppliant dit à sa femme qu'elle lui fist ung pou sa barbe avec ungs ciseaulx ou tezoires. »

Thé, *s. m.* — Le thé, importé en Europe d'une façon régulière, à partir du xvii[e] siècle, fut d'abord considéré comme un médicament. Le docteur hollandais Tulp, doublement célèbre comme savant d'abord, et ensuite parce que Rembrandt a immortalisé ses traits dans son célèbre tableau de la *Leçon d'anatomie,* fut un des premiers, en 1641, à signaler les propriétés toniques de cette boisson, dont ses compatriotes devaient faire, par la suite, un si copieux usage. Une lettre de Guy Patin à Charles Spon (voir *Nouvelles lettres,* t. II, p. 327), en date du 23 novembre 1657, établit qu'à cette époque la même question préoccupait nos savants français. « Jeudi prochain, écrit Guy Patin, nous avons une thèse touchant le thé, dédiée à M. le chancelier qui a promis d'y venir, le portrait dudit seigneur y sera, qui a coûté trente pistoles à graver chez Nanteuil, qui est un des plus excellents chalcographes qui aient jamais été. Le futur répondant est le fils d'un chirurgien des plus employés à Paris, nommé de Gressé. » Malgré cette thèse brillamment soutenue, le thé continua encore pendant près de quarante ans d'être presque uniquement utilisé comme remède, et la seule théière dont l'*Inventaire du mobilier de la Couronne* de 1673 fasse mention est ainsi décrite : « La petite marmitte tant au thé qu'aux bouillons altératifs. » Cette pièce, qui était en vermeil, faisait partie du matériel de « l'Apothicairerie du Roy ». Par le *Journal de la santé du roi Louis XIV,* nous voyons que, dès 1665, le thé était employé par les médecins du roi pour faciliter la digestion, prévenir les vapeurs et les vertiges. On lit, en effet, dans ce journal, aux années 1665, 1689, 1690 (p. 90, 195, 199) :

Le roi ayant été soulagé de ses tournoiements de tête et de ses mouvements vertigineux par l'usage des remèdes que j'ai ordonnés à S. M. sur la fin de l'année précédente (1664), mais ce soulagement n'étant point parfait ni de longue durée, S. M. retomba presque dans les mêmes incommodités dans les premiers jours de la présente année; ce qui m'obligea de lui faire prendre du thé à plusieurs et différentes reprises, environ cinq fois en tout. Mais comme j'ai remarqué que ce remède ne lui étoit point avantageux, je le quittai pour venir à l'usage de mon opiat vitriolé, dont S. M. s'est fort bien trouvée.

Tout le mois de mars (1689) le roi fut enrhumé. Il toussoit souvent et crachoit avec assez de facilité. Il se servit même, durant ce temps-là, quelquefois, du thé, dont il ne ressentit aucun effet sensible, ni pour le rhume, ni pour les vapeurs, dont il sentoit souvent sa respiration oppressée et même quelquefois la tête un peu chargée, accident passager et qui ne duroit pas longtemps, et qui n'altéroit en rien son bon visage, son sommeil ni son appétit.

Tout le reste du mois de janvier (1690) et le commencement de février, il se plaignit quasi toujours de pesanteur de tête, pour laquelle je conseillai à S. M. de se servir de thé. Le 15 du mois de février, il en commença l'usage si utilement qu'il le continua depuis, se trouvant fort soulagé de sa pesanteur de tête et de ses vapeurs.

Vingt-sept ans plus tard parut à Lyon, chez Girin et Rivière, un *Traité nouveau et curieux du café, du thé et du chocolat,* qui, signalé par le *Mercure* d'octobre 1684, aida certainement à répandre dans le public l'usage de ces divers breuvages. En 1687, le sieur de Blégny, qui se donnait le titre de « Conseiller-médecin-artiste du Roy et de Monsieur », publiait à Lyon, chez Thomas Amaulry, un second volume, devenu très rare, intitulé le *Bon usage du thé, du caffé et du chocolat pour la préservation et la guérison des maladies.* Ce curieux petit livre contient toute une partie consacrée au thé, laquelle est divisée en six chapitres, qui traitent de la forme du thé et des lieux où on le cultive, du choix des feuilles et de leurs différents prix, de la nature particulière du thé, de ses vertus thérapeutiques, des diverses manières de le prendre. Mais c'est surtout à la venue en France de l'ambassade siamoise qu'il faut attribuer la vulgarisation de l'emploi du thé comme boisson. Parmi les présents remis à Louis XIV par cette fameuse ambassade figurent 18 vases d'or, dont un grand nombre pour le thé. (*Mercure,* n° de mai 1686.) Le roi, pour faire honneur à son collègue d'extrême Orient, tint à se servir de ces coûteux objets. Il n'en fallut pas plus pour mettre le thé à la mode. Dès 1689, son usage était assez répandu pour que le duc d'Orléans, dans les petites loteries intimes qu'il organisait à Saint-Cloud, le comprît au nombre des lots qu'il distribuait. (*Mercure* de juillet 1689.) Cette gracieuseté était d'autant mieux appréciée, qu'à ce moment, le thé de choix se vendait jusqu'à 200 francs la livre. Le thé commun variait entre 6 francs et 80 francs. Malgré son prix élevé, il ne tarda pas à devenir une boisson non seulement fort appréciée, mais d'un usage général. De là l'introduction, pour la préparation, le service et la boisson du précieux breuvage, de tout un matériel d'abord importé de Chine et ensuite fabriqué chez nous, que nous allons passer en revue.

On donne le nom de *service à thé,* ou simplement de *thé,* à l'ensemble des pièces nécessaires pour offrir cette boisson. On dit un thé de porcelaine, un thé de vermeil. Le thé comprend généralement six ou douze tasses, autant de soucoupes, une théière, un sucrier, un pot au lait et un plateau. On appelle *boîte à thé,* une boîte carrée, terminée à sa partie supérieure par un goulot étroit et fermant hermétiquement, dans laquelle on serre le thé pour le mettre à l'abri de l'air, de l'humidité, et l'empêcher de perdre son arome. Ces boîtes sont ordinairement faites en métal ou en bois doublé de métal. Les boîtes à thé sont en usage chez nous depuis la fin du xvii[e] siècle. A une loterie organisée en juin 1689, à Saint-Cloud, par le duc d'Orléans (*Mercure* de juillet 1689), M[me] de Macé gagna « une chocolatière d'argent, une porcelaine, sept bastons de chocolat et une boëte de thé ». Dans l'*Inventaire de M[me] de Pompadour* (1766), nous relevons : « Une petite boîte, percée

de trous, à infusion de thé, en vermeil, d'un pouce et demi de haut. — Une petite boîte à thé de 4 pouces de haut, haut en vermeil. » Enfin citons encore l'*Inventaire de J.-P. Lebas, premier graveur du Cabinet du Roy* (1783), où nous notons : « Deux boîtes à thé » en porcelaine. Quant à la THÉIÈRE qui servait à préparer ces toniques infusions, nous lui consacrons un chapitre spécial.

Théâtre, *s. m.* — Ce mot n'est point fort ancien dans notre langue. Il ne remonte certainement pas au delà du XVe siècle, et le premier sens qu'il paraît avoir eu est assez différent de celui que nous lui attribuons aujourd'hui, pour qu'on y prête quelque attention.

La signification qu'on lui trouve alors est, en effet, celle « d'un lieu élevé par degréz, d'un échafaut orné pour faire quelque cérémonie », en un mot, d'une tribune ou d'une estrade. Les exemples suivants vont montrer que cette signification était, au XVIe siècle, généralement adoptée. « Les Parisiens, écrit l'auteur des *Mémoires du maréchal de Vieilleville,* à propos de l'Entrée de Henri II à Paris (1549), pour n'estre veus ingrats envers leur Prince souverain, firent merveilles de le bien recevoir : car il n'y avoit place, canton, carrefour, ny carroy, qui ne fust garny, ou d'un théastre, ou d'un arc triomphant, ou d'une pyramide, ou d'un obélisque. » D'autre part, nous lisons dans l'*Entrée solennelle de Henri II et de Catherine de Médicis à Rouen :* « Et ce pendant iceulx conseillers, eschevins, faisoyent promptement dresser de grandz et beaux théâtres, arcz et chars triumphantz... pour la décoration de ladite Entrée. » François de Signac, dans son *Récit de l'ordre observé à l'enterrement de Henri II* (1559), emploie le mot théâtre dans un sens identique. « Sus le milieu de ladicte salle se trouvoient de chascun costé, comme deux demy-théâtres, réduicts à la proportion de la salle, soustenus du costé de ladicte salle de quatre colonnes chascun. » Carloix, à l'année 1560, nous apprend que le maréchal de Vieilleville voulut obliger les protestants dieppois à démolir, « sans contredict, le théastre qui estoyt basty pour leurs presches ». Les *Comptes de la ville de Lyon* (1595), relatifs à l'*Entrée solennelle* de Henri IV, portent que : « Christofle de la Haye, dict Fornelle, maître paintre », fut chargé d'élever, « en la place du Change, ung théastre en demy-rond, le tout avec portraits, figures, statues, inscriptions », etc. Palma Cayet, dans sa *Chronologie septénaire,* racontant, à l'année 1600, le débarquement de Marie de Médicis à Marseille, écrit : « Sortant de la galère, Sa Majesté entra sur un grand ponton ou théastre, dressé sur deux bateaux, au bout d'un pont qui tenoit jusques à son palais. » Plus loin, à propos de l'Entrée de cette même princesse à Lyon, il dit encore : « Le lendemain, troisiesme décembre, la royne, suivie des princesses et des seigneurs de la Cour, alla ouyr la messe à la Mothe et y disna. On avoit dressé un théastre qui tenoit toute la face entre les deux tours qui regardent la ville, sur lequel elle pouvoit entrer de sa chambre, et estoit capable pour toute sa suite, couvert et paré de riches tapis et tapisseries. » Parlant de la cérémonie qui eut lieu à l'église Saint-Merry (1602) en l'honneur des ambassadeurs suisses, Pierre de l'Estoile consigne en son *Journal* (t. VIII, p. 48) les détails suivants : « On dressa à droite et à gauche deux eschaffaus pour la musique, et deux grandes galleries en théâtre de tous les deux costés pour les seigneurs et dames, et, à l'entrée du chœur, un petit théâtre de la hauteur d'un pied, où sous un riche dais estoit posée la chaire du roy. » On lit dans *la Relation de tout ce qui s'est passé aux États généraux convoqués en 1614 :* « On avoit dressé dans la nef, devant et joignant la porte de chœur, un autel, et dix pas après étoit un théâtre couvert de riches tapis pour recevoir le Roi, Monsieur, Madame et la Reine Marguerite. Les sièges pour Messieurs les Princes étoient proche ledit théâtre, avec ceux des officiers de la Couronne ; les bancs pour asseoir les députés étoient des deux côtés du théâtre, tous d'une même longueur et sorte, couverts de drap vert. » Le curieux récit de la *Solennité du feu de la Saint-Jean* (1615) porte : « Outre le feu d'ordinaire et de coustume qui estoit marchandé auparavant, ont envoyé quérir le sieur Morel, grand ingénieur, à faire feuz et artifices, auquel mesdits sieurs ont donné charge de faire et dresser ung autre feu en la place de Grève, devant ledit Hostel de Ville, composé de théastres, eschaffauds, figures, pétards, lances à feu, fusées et toutte la plus grande quantité d'artifices que faire se pourroit ; ce qu'il a promis. » Bassompierre, racontant en ses *Mémoires* (t. II, p. 6) les processions magnifiques auxquelles il assista en Espagne (avril 1621), écrit : « Après dîner, je fus en une maison de la *calle Major,* que l'on m'avoit préparée, pour voir passer la procession de *las Cruces,* qui est certes très belle. Il y avoit plus de 500 pénitens qui traînoient de grosses croix, pieds nuds, à la ressemblance de celle de Notre-Seigneur, et de 20 croix en 20 croix, il y avoit sur des théâtres portatifs des représentations diverses au naturel de la Passion. » L'*Histoire admirable d'un favory,* publiée en 1622, porte que le célèbre Calderon fut condamné à être « mené par les rues accoustumées de la ville et conduit au lieu patibulaire, auquel lieu il seroit, pour cet effect, dressé un théâtre, et que sur iceluy il seroit dégorgé (qui est la manière comme sont punis les criminels de qualité, car on ne décolle par derrière que les traistres) ». Enfin nous empruntons à la *Muze historique* de Loret (24 mai 1659) le couplet suivant :

> Toute la Cour ayant pris place,
> Un balet, certes, fort prizé
> Par Beauchamp, dit-on, composé,
> Moitié grave, moitié folâtre,
> Fut dansé sur un vert téâtre,
> De vingt et quatre violons.
> Suivant les acors et les sons.

Si nous avons ainsi multiplié les exemples, c'est pour bien établir que, jusqu'au milieu du XVIIe siècle, le mot théâtre fut employé chez nous pour désigner des estrades de tout genre et des échafauds de formes et de destinations très variées. Il est curieux que cette signification ait complètement échappé à Littré.

Une fois ce premier sens admis, on trouve facilement l'explication du nom de théâtre appliqué aux estrades ou aux échafauds sur lesquels les acteurs donnaient leurs représentations. On hésiterait, au surplus, que Gougenot, dans sa pièce intitulée la *Comédie des comédiens* (acte III, sc. II), se chargerait de lever tous les doutes. Il met, en effet, dans la bouche d'un de ses personnages, la phrase suivante : « ..... On commença d'eslever un peu les lieux destinéz à la représentation, et de là est venue l'invention des théâtres. » Il est à remarquer, en outre, que les auteurs de cette époque, lorsqu'ils emploient le mot théâtre, ne s'en servent jamais que pour désigner la scène, et non pas la salle, ni à plus forte raison le bâtiment qui renferme celle-ci. C'est ainsi que Samuel Chapuzeau, dans son *Théâtre françois* (Paris, 1674), écrit (p. 100) : « La paix et la joye règnent toujours au dedans [de la France], la comédie va son mesme train, le parterre, l'amphithéâtre, les loges, tout est plein de monde, et les acteurs ont souvent de la peine à se ranger sur le théâtre, tant les ailes sont remplies de gens de qualité. Et plus loin, il ajoute :

« Les *violons* sont ordinairement au nombre de six. Cy-devant on les plaçoit ou derrière le théâtre, ou sur les aisles, ou dans un retranchement entre le théâtre et le parterre. » Ajoutons que cette estrade, appelée proprement « le théâtre », n'était pas, à cette époque, ainsi que le remarque Gougenot, d'un usage très ancien. En Italie, elle existait depuis près de deux siècles ; mais, en France, elle ne remontait pas au delà des Valois. Pendant tout le XIVe et le XVe siècle, les *entremets,* qui constituaient les représentations scéniques du caractère le plus relevé, étaient présentés au milieu des salles de banquets. Les récits d'Olivier de la Marche et de ses contemporains ne laissent aucun doute à cet égard. Quant au jeu des mystères, si l'on y procédait sur la table de marbre du Palais ou sur des échafauds élevés en plein vent, c'était simplement pour que la foule pût les voir de plus loin. On faisait de même, en effet, pour les exécutions capitales. Au XVIe siècle, s'il faut en croire le *Térence,* imprimé par Trechsel, et ses curieuses vignettes, les choses changèrent d'aspect. Mais la salle de spectacle qu'il nous montre avec ses loges, son amphithéâtre, et son *proscenium* ayant pour tout décor une sorte de triple portique, se rapporte beaucoup plus à ce qui se passait en Italie qu'à ce qu'on voyait chez nous. En France, les représentations de comédies ou de ballets avaient lieu, encore au XVIe siècle, dans des galeries ou dans des jeux de paume, et sans se soucier autrement de la vérité de l'action, les acteurs venaient réciter leur rôle au milieu du public, entourés de tous côtés par les spectateurs. La *Salle de la comédie* établie à Fontainebleau, sous Henri II, affectait cette disposition primitive, et la description que Balthazar de Beaujoyeux nous a laissée de la grande salle où fut représenté le *Balet comique de la royne, faict aux nopces de M. le duc de Joyeuse et Mlle de Vaudemont sa sœur,* prouve qu'en 1582 on n'avait pas encore recours, pour isoler les acteurs, à ces estrades surélevées, qui allaient devenir caractéristiques des vrais théâtres. « Premièrement, écrit-il, il se faut représenter qu'à l'entour de laditte salle y a deux galleries l'une sur l'autre, avec des accoudouers et balustres doréz, et à un bout de ladicte salle qui regarde au levant, vous voyez un demy théâtre. Là je fey faire un déz près de terre, ayant trois degréz de haulteur, tout de la largeur de la chambre, pour servir seulement d'assiette aux sièges du roy, royne sa mère, princes et princesses. » Ainsi le théâtre que fit élever Beaujoyeux n'était pas destiné aux héros du ballet ; il était construit pour porter les sièges du roi et des reines, sa femme et sa mère. Peut-être est-ce à cette disposition primitive des salles de spectacle qu'il faut faire remonter la singulière coutume, qui demeura en usage jusqu'en 1759, de tolérer des spectateurs sur la scène. (Voir Barbier, *Journal,* t. VII, p. 161.) Le public, habitué de père en fils à voir les acteurs entourés de gens étrangers à l'action, ne songea que tardivement à se formaliser d'une promiscuité qui devait cependant nuire singulièrement à l'illusion scénique, et que nous tolérons encore dans les cirques et dans les hippodromes, où certaines pantomimes se déroulent au milieu d'un cercle de spectateurs, dont notre esprit parvient à faire abstraction. Henri IV fut le premier prince qui rompit avec ces errements primitifs. Parmi les embellissements de l'Arsenal, il fit élever un théâtre destiné aux bals, ballets et comédies, pour lesquels la reine Marie de Médicis éprouvait une véritable passion. Ce théâtre, dont Sully, si nous en croyons Tallemant des Réaux, « gardoit lui-même la porte », faisant l'office de contrôleur (voir *Historiettes,* t. Ier, p. 73), comportait deux rangs de galeries. « Le parterre, dit Sauval, étoit environné de loges arrondies en demi-circonférence, avec des escaliers pour y monter, les uns dérobés, les autres spacieux et commodes. » Cette remarque de Sauval indique assez que cette disposition était alors une nouveauté. Mais cette innovation fut peu suivie. La grande salle du château de Saint-Fargeau dans laquelle la Grande Mademoiselle se faisait, en 1653, donner la comédie (*Mém.,* t. II, p. 250), ne différait pas encore sensiblement de celles du siècle précédent. Il fallut l'application que mit Richelieu à doter la France d'une littérature dramatique, et surtout le goût si prononcé que Mazarin éprouvait à l'endroit de la comédie italienne et de l'opéra, pour amener la transformation de nos théâtres. Il suffit de lire dans les *Notes et documents* de Jean-Nicolas du Tralage (p. 5 et suiv.) les récits singulièrement troublants qu'il tenait du seigneur Angelo, pour être convaincu que la France, à cette époque, avait tout à apprendre de l'Italie, où les théâtres étaient machinés comme ils ne le sont même plus de nos jours. On comprend

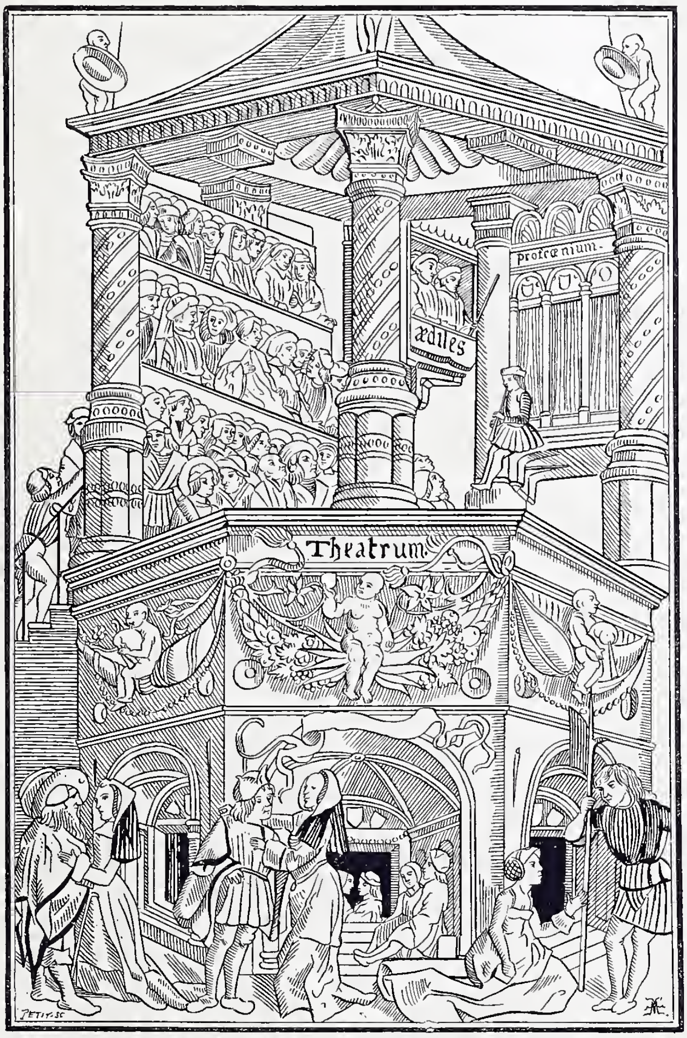


Fig. 807. — Théâtre, d'après une vignette du *Térence,* imprimé par Trechsel.

aisément, après cela, quelle influence Mazarin dut exercer sur les spectacles de son temps, qui commencèrent, sous Louis XIV, de prendre l'aspect qu'ils ont conservé depuis.

Nous n'essayerons pas d'écrire ici une histoire, même très abrégée, du théâtre français. Certes, il serait curieux de retracer un tableau fidèle de ce qu'était alors une salle de comédie avec son matériel restreint et son personnel varié, de signaler les mérites de l'*orateur* qui venait, avant toute chose, initier le public à l'affabulation de la pièce et le préparer aux beautés qu'il allait entendre; de vanter la conscience du *chandelier* chargé de fournir « de bonnes lumières, du poids, de la longueur et grosseur qui sont commandées »; de dire un mot des *distributrices des douces liqueurs* qui tenaient le buffet du théâtre; des *portiers* et *contrôleurs des portes,* des *ouvreurs de loges,* des *assistans,* etc. Ces curieuses particularités sortent du cadre de nos études. Nous nous bornerons à retenir ce que Chapuzeau dit des décorateurs :

Les décorateurs doivent être gens d'esprit et avoir de l'adresse pour les enjolivemens du théâtre. Ils sont ordinairement deux, et toujours ensemble pour les choses nécessaires et lorsqu'il s'agit de travailler à de nouvelles décorations; mais pour l'ordinaire il n'y en a qu'un les jours que l'on représente; et ils ont le service alternatif. Tout ce qui regarde l'embellissement du théâtre dépend de leur fonction; et il est nécessaire qu'ils entendent les machines pour les faire joüer dans les piéces qui en sont accompagnées, quand le machiniste les a mises en estat. Il est de leur fonction de faire retirer d'entre les ailes du théâtre, de certaines petites gens qui s'y viennent fourrer, et qui, outre l'embarras qu'elles causent aux comédiens dans les entrées et les sorties, donnent une méchante figure au théâtre et blessent la vue des auditeurs, ce qui ne se void guère que dans les troupes de campagne, qui ne peuvent pas faire toutes choses régulièrement. C'est aussi aux décorateurs de pourvoir de deux moucheurs pour les lumières, s'ils ne veulent pas eux-mêmes s'employer à cet office. Soit eux, soit d'autres, ils doivent s'en acquiter promtement, pour ne pas faire languir l'auditeur entre les actes, et avec propreté, pour ne luy pas donner de mauvaise odeur. L'un mouche le devant du théâtre et l'autre le fond, et surtout ils ont l'œil que le feu ne prenne aux toiles. Pour prévenir cet accident, on a soin de tenir toujours des muids pleins d'eau, et nombre de seaux, comme l'on en void dans les places publiques des villes bien policées, sans attendre le mal pour courir à la rivière ou aux puits. Les restes des lumières font partie des petits profits des décorateurs.

C'est au milieu de ce personnel, qui nous paraît aujourd'hui un peu singulier, que les plus illustres chefs-d'œuvre de la scène française virent sinon le jour, du moins le feu de la rampe. Bientôt, Versailles leur offrit un asile plus magnifique. On sait le goût que Louis XIV eut de tout temps pour le théâtre, et qui, dans le principe, fut encore stimulé par la passion de M[lle] de la Vallière pour ce noble divertissement. Du Tralage raconte que, voulant régaler sa maîtresse de pièces nouvelles, celui qui devait être plus tard le Grand Roi « pressoit tellement Molière qui travailloit nuit et jour, que dès qu'une scène estoit composée, il l'envoyoit aussitôt à l'acteur ou à l'actrice qui la devoit représenter, pour l'apprendre par cœur ». Dès cette époque, Versailles eut son théâtre, non pas encore appelé de ce nom, car dans les *Comptes des Bâtiments* notre mot n'est employé que pour désigner les *théâtres d'eau,* c'est-à-dire les terrasses et les estrades, supportant les divinités qui décorent les bassins et les fontaines. Mais il eut sa salle de spectacle fort richement ornée, et dont l'image, au reste, nous a été conservée. Bientôt, à l'exemple du roi, les princes, les financiers et même de simples particuliers prétendirent en posséder, eux aussi, de plus ou moins vastes. Un des premiers amateurs qui posséda chez lui un théâtre particulier fut M. de Sourdéac. « Il lui prit fantaisie, écrit Tallemant (*Historiettes,* t. V, p. 329) de faire jouer chez lui une comédie en musique, et pour cela il a fait faire une salle qui lui coûte au moins dix mille écus. Tout ce qu'il fait pour le théâtre et pour les sièges et les galeries, s'il ne travailloit lui-même, lui reviendroit, dit-on, à plus de deux fois autant. Il avoit pour cela fait faire une pièce par Corneille; elle s'appelle les *Amours de Médée,* mais ils n'ont pu convenir de prix. » Le *Mercure galant* (année 1673, t. VI, p. 49) nous a transmis le récit de la représentation qui fut donnée à la maison de Saint-Ouen, chez M. de Boisfranc, à l'occasion de la prise de Maestricht. Puis, non contents d'avoir un théâtre à domicile, certains personnages de ce temps voulurent à leur tour monter sur les planches. Ils y étaient, du reste, préparés par leur éducation. Les Pères jésuites, en effet, ne manquaient pas, chaque année, de faire jouer une tragédie à leurs nobles élèves.

Selon la coutume annüele
Que je trouve assez bonne et belle,
Qu'en leur colège de Clermont
Les Pères jézuites ont,
Un poëme latin, tragique,
Sur un théâtre magnifique,
Fut, l'autre jour, reprézenté...,

ainsi s'exprime Loret à la date du 6 août 1659. Trente ans plus tard, les héritiers présomptifs du trône, entourés de ce qu'il y avait de plus charmant et de plus noble à la Cour, essayaient de réveiller la gaieté du vieux roi. « Monseigneur le duc de Bourgogne et M[me] la duchesse de Bourgogne apprennent chacun un rôle de la comédie des *Plaideurs,* écrit Dangeau à Fontainebleau, le 17 octobre 1698; il y en a huit [rôles] dans cette pièce-là, et ils ont choisi pour les jouer avec eux la duchesse de Guiche, M[me] d'Heudicourt, la comtesse d'Ayen, M[mes] d'O et de Montgon et M[lle] de Normanville. » (*Journal,* t. VI, p. 443.) Onze ans plus tard (9 janvier 1710), le goût de la duchesse de Bourgogne pour le théâtre était encore si vif, qu'elle en faisait construire un « magnifique et agréable » dans la « grande pièce de son appartement », pour n'être pas privée de cette distraction durant ses couches. (*Ibid.,* t. XIII, p. 86.) Après la duchesse de Bourgogne, ce fut le tour de la duchesse du Maine « qui se mit de plus en plus à jouer des comédies avec ses domestiques et quelques anciens comédiens ». « Toute la cour y alloit, écrit Saint-Simon (*Mém.,* t. V, p. 268); on ne comprenoit pas la folie de la fatigue de s'habiller en comédienne, d'apprendre et de déclamer les plus grands rôles, et de se donner en spectacle public sur un théâtre. » A la mort du vieux roi, ces divertissements perdirent leur caractère officiel. Pendant la minorité de Louis XV, les princes et les princesses se renfermèrent dans leur intimité, et Marie Leczinska n'était pas d'humeur à continuer les traditions de la duchesse de Bourgogne. Il fallut la faveur de M[me] de Pompadour pour remettre à Versailles la comédie de société en honneur. Pour la favorite, le roi fit faire sur le grand escalier un théâtre que le public prétendit coûter deux millions, et que M[me] de Pompadour affirma n'avoir coûté que 20,000 écus, une misère. (*Mém. du marquis d'Argenson,* t. III, p. 219.) Bientôt, les théâtres foisonnèrent partout. Dufort, qui devait par la suite s'en faire construire un à Cheverny, nous apprend qu'il débuta sur celui du château de Saint-Leu, en compagnie de MM. de Fontanieu, d'Épinay, Domezan et de Saint-Marc. A la Chevrette, « un théâtre superbe, établi dans une orangerie, attirait la meilleure compagnie des environs ». La maison de Pantin, qui appartenait à M[lle] Gaussin, était réputée pour ses spectacles. « Le public briguait l'honneur d'y être admis, et il y avait toujours un concours prodigieux; c'était le rendez-vous des

plus jolies filles de Paris et des aimables libertins; on avait eu soin d'y établir des loges grillées pour femmes honnêtes, les gens d'église et les personnages graves qui craignaient de se compromettre parmi cette foule de folles et d'étourdis. Collé avait consacré son théâtre de société à être joué chez M[lle] Gaussin; Carmontelle fit un recueil de proverbes dramatiques, destinés au même effet, et M. de la Borde les mit en musique. » A Paris, le beau monde se pressait chez M[lle] Verrière, dont la salle de spectacle comportait sept « loges à baldaquin » et nombre d'autres loges grillées. Dauberval, « un des coryphées de la danse du théâtre lyrique », comme on écrivait alors, recevait la plus haute société dans un salon qui lui coûtait 45,000 livres



Fig. 808. — Représentation théâtrale, d'après une gravure du *Balet comique des noces de M. le duc de Joyeuse.*

et qu'un « méchanisme » transformait en « salle de spectacle ». Un monde un peu plus sévère répondait aux invitations de M[me] de Genlis qui, sur son théâtre de la Chaussée-d'Antin, faisait jouer ses pièces par ses filles, très jeunes encore, mais déjà en possession des « plus jolis talens ». Enfin Métra, dans sa *Correspondance secrète* (t. VIII, p. 403), vante les mérites de la « petite salle de spectacle » de l'hôtel de M[lle] Guimard, « que l'on peut, dit-il, regarder comme un chef-d'œuvre dans son genre ». Tels sont les théâtres de société dont la littérature du temps nous a conservé le souvenir.

En dépouillant les *Journaux* et les *Ventes* de l'époque, nous en trouverions bien d'autres. Les *Annonces, affiches et avis divers* du 14 mai 1759 indiquent comme étant à vendre : « Fauxbourg Saint-Martin, à l'hôtel de Randan, au-dessus des Récolets, un théâtre bien conditionné avec de jolies décorations. » Le 2 mars 1761, l'ambassadeur d'Espagne se défait de son mobilier, et l'on voit figurer à sa *Vente* des « décorations de théâtre et avant-scène ». Puis nous relevons les annonces suivantes :

A VENDRE un théâtre composé d'une belle avant-scène, derrière laquelle est un châssis à demeure, avec 2 autres mouvans, formant 3 différentes décorations, comme palais, jardin, etc. Il y a orquestre, amphitéâtre et 5 machines. — On s'adressera au S[r] Lechat, sous les grands pilliers de la Tonnellerie. (*Ann., aff. et avis divers,* 21 juillet 1768.)

A VENDRE un théâtre bourgeois, de 14 pieds d'ouverture sur 15 de profondeur, à 2 changements, bien peints, l'architecture et les ornemens rehaussés d'or, avec plusieurs attributs, comme statues, vases, arbres isolés, grand orquestre à double banc et bel amphitéâtre. — On s'adressera au S[r] Forget, rue des Boucheries-Saint-Germain. (*Ibid.,* 25 août 1768.)

A VENDRE, rue Thévenot, chez M[e] Janelle, au 3[e], décoration d'un théâtre bourgeois, tournant sur pivot, pouvant se placer d'un moment à l'autre dans un appartement. (*Ibid.,* 10 avril 1769.)

A VENDRE un théâtre de société ayant 3 coulisses de chaque côté, toile d'avant-scène fermée, 4 décorations complettes, plusieurs machines pour jouer différentes pièces et plusieurs gradins. — On s'adressera à M[me] Le Roy, rue de la Ville-l'Évêque, faubourg Saint-Honoré. (*Ibid.,* 19 octobre 1769.)

A VENDRE un beau théâtre avec plusieurs belles décorations, dont une peinte par M. Boucher, chez M. de Semonville, conseiller d'honneur, rue Neuve-Saint-François. — Des décorations de théâtre faisant 3 changemens et formant 39 châssis et 8 lustres, chez le sieur Foché, menuisier, rue Neuve-Saint-Denis. (*Ibid.,* 17 mai 1770.)

Théâtre de comédie avec quantité de décorations, banquettes et tabourets. (*Vente du comte de Clermont,* au château de Berny, près d'Antony, 2 septembre 1771.)

A VENDRE, à Courbevoie, chez M[me] de Montreuil : Un théâtre bourgeois de 19 pieds de large sur environ 13 de profondeur, avec décoration pour salle, jardin et forêt, pouvant se monter et se démonter en un quart d'heure. (*Ann., aff. et avis divers,* 5 août 1773.)

A VENDRE, chez M. de Laistre, rue du Pourtour-Saint-Gervais : Un théâtre de société presque neuf, sçavoir : rideau et avant-scène, palais, salon, place publique, jardin, forêt et village et chambre rustique. (*Ibid.,* 14 septembre 1778.)

Salle de spectacle avec théâtre à machines et décorations pour 6 opéras-comiques. (*Vente de feu M. le prince de Marsan,* au château de Berny, 25 septembre 1782.)

EN VENTE, chez le sieur Hochard, menuisier en carosses, rue des Tournelles : Théâtre complet où il y a 5 changemens de décorations, savoir : salon, place publique, jardin, hameau et chambre rustique, peinte d'après les dessins de M. Châles, avec accessoires pour les *Deux Avares,* la *Rosière, Rose et Colas* et les *Sabots :* rideau, rampe, plaques, tapis vert, parquet à trappe, banquettes et tabourets. (*Ann., aff. et avis divers,* 26 mars 1784.)

A VENDRE, chez M[me] Mazza, rue du Fauxbourg-Saint-Martin, *A la Sainte Famille :* Théâtre de 4 pieds de large sur 2 pieds 10 pouces de haut, dont l'avant-scène est sculptée et dorée, susceptible de changemens, ayant 9 châssis de décorations doubles, diverses mécaniques et 30 à 36 petites figures pour différens rôles. (*Ibid.,* 24 avril 1784.)

En un seul article, salle de spectacle avec ses changemens au nombre de 7, dont une salle parée, décorations, rideaux, toile de fond, poids et contre-poids..., tabourets, banquettes, appuis de loges de moquette. (*Vente des meubles et effets de M[gr] le duc d'Orléans, rue de Provence,* 2 juillet 1786.)

On voit que Métra n'exagérait rien quand il écrivait (*Correspondance secrète,* t. II, p. 210) : « Le goût de jouer la comédie a gagné toutes les sociétés, et l'on n'entend parler que de petits théâtres montés dans les campagnes autour de Paris. » Et il disait encore : « De toutes les sociétés où l'on se livre à cet amusement, aucune n'approche celle de la Chevrette, chez M. de Magnanville, garde du Trésor royal. Outre que les acteurs sont excellens, l'on n'y joue que des pièces qui ne sont pas connues, et qui n'ont jamais été représentées sur les théâtres de Paris. »

Ajoutons que cet amour de la Ville pour le théâtre de société était partagé par la Cour. A peine l'arrivée de Marie-Antoinette était-elle annoncée à Versailles que l'on construisit, à son intention, cette jolie salle de spectacle qui, depuis, a eu des destinées si différentes. Les plans en furent fournis par le chevalier de Chaumont et l'aménage-

ment en fut surveillé par l'illustre Gabrielle. (*Mém. secrets*, t. IV, p. 57.) Mais cette vaste salle, destinée à recevoir de vrais acteurs, manquait d'intimité, et, en 1785, « le sieur Francastel, qui avoit un talent singulier pour les salles des

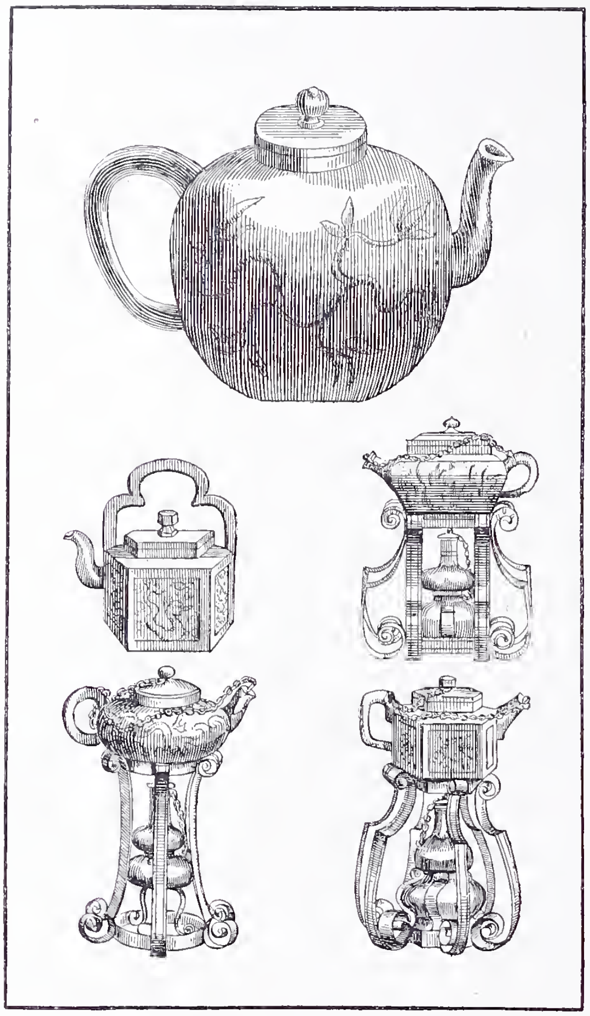


Fig. 809 à 813. — Modèles de théières, d'après le *Bon usage du thé, du caffé et du chocolat*, publié à Lyon en 1687.

petits spectacles, et l'auteur de presque toutes celles des boulevards », fut chargé d'en construire une portative pour la reine, se montant et se démontant avec la plus grande facilité, pour suivre Sa Majesté dans ses différents voyages, de façon à pouvoir toujours jouir du spectacle et en amuser sa Cour. (*Ibid.*, t. XXX, p. 117.) Les passions des hommes survivent aux événements qui les ont vues naître. La Révolution n'amoindrit point le goût de se donner en spectacle, mais le renchérissement de la vie et la diminution des fortunes entraînèrent la suppression des salles de spectacles privées. Aujourd'hui, la *comédie de paravents* a remplacé la *comédie bourgeoise*. C'est à peine si l'on se souvient encore de l'hôtel de Castellane qui, sous le règne de Louis-Philippe, posséda un des rares théâtres de société dignes de ce nom, et tout récemment (décembre 1889), un incendie a détruit le théâtre de l'hôtel Duprez (rue Condorcet), qui était assurément un des derniers spécimens de théâtre particulier qui restât à Paris.

Théâtre mécanique. — On donne ce nom à de petits théâtres machinés, dont les décors et les personnages sont mis en mouvement par un mécanisme plus ou moins compliqué. L'*Avant-Coureur* du 17 mars 1760 nous fournit la description suivante d'un de ces curieux théâtres : « Le sieur Josse, fabricant d'éventails, rue Grenéta, *A l'Éventail des quatre saisons*, a fait construire un petit théâtre d'environ deux pieds en quarré d'ouverture, sur six de profondeur, où s'exécutent, au coup de sifflet, tous les changemens, vols, descentes et autres effets méchaniques, avec autant de précision qu'à l'Opéra. On y représente actuellement l'histoire d'Énée et de Didon, en 5 actes. Les décorations en sont peintes par de bons artistes, entre autres par MM. *Guillet* et *Barbier*. On y remarque l'antre d'Éole et une tempête qu'on voit se former par degrés sur un ciel mouvant peint par M. *Machy*... Les petits groupes mouvants qui s'avancent sur la scène sont très bien faits. Ces figures sont du sieur *Perrin*. »

Théière, *s. f.* — Vase d'argent, de porcelaine — ou de ce métal spécial qu'on appelle métal anglais — dans lequel on fait infuser le Thé. (Voir ce mot.) Bien que, dès 1641, le thé, considéré comme un médicament, ait été pris en infusion et que, dans le curieux livre du sieur de Bligny, intitulé le *Bon usage du thé, du caffé et du chocolat* (Lyon, 1687), on trouve une planche (voir fig. 809 à 813) représentant une variété de « pots à préparer le thé », qui sont de véritables théières; cependant, ce substantif semble être de formation relativement récente. C'est en 1698 seulement que nous relevons dans la *Description de l'argenterie de l'abbé d'Effiat :* « Une chaudière, une théière, un réchau... » L'objet qui nous occupe était non seulement entré dans les usages, mais il était, en outre, déjà connu sous le nom qu'il ne devait plus abandonner. L'année suivante (1669), « Monseigneur le Dauphin, écrit Dangeau (*Journal*, t. VII, p. 74), fit présent à Mme la duchesse de Bourgogne, le jour qu'elle arriva à Meudon, d'un cabaret à thé, fort magnifique et parfaitement beau et bien travaillé ». Voilà donc le service à thé au complet. Ce dernier, du reste, allait achever de s'introduire dans le monde de la Cour, grâce à la fête offerte, le 8 février 1700, par le Chancelier à la duchesse de Bourgogne.

La comédie finie, écrit le *Mercure* (février 1700), Mme la Chancelière mena Mme la duchesse de Bourgogne dans une autre salle, où il y avoit une superbe collation disposée d'une manière ingénieuse. On avoit construit dans l'un des bouts de cette salle cinq boutiques qui formoient un demi-cercle. Dans ces cinq boutiques, il y avoit cinq marchands chantants représentés, savoir : un pâtissier françois, par le sr de Puvigné ; un Provençal, marchand d'oranges et de citrons, par le sr Fouquet ; une limonadière italienne, par le sr Favally ; un confiturier par le sr Courcier, et un Arménien, vendeur de thé, de café et de chocolat, chantant en langue franque, par le sr Bastaron ; tous de la musique du roi. Les boutiques se communiquoient au dedans les unes aux autres et n'étoient séparées qu'extérieurement. La menuiserie en étoit peinte et dorée, et l'on voyoit alternativement, dans les panneaux du bas des boutiques, les armes et les chiffres de Mme la duchesse de Bourgogne. Ces boutiques étoient cintrées et des lustres pendoient du milieu de chaque cintre. Au-dessus de ces boutiques étoient écrits en grosses lettres d'or les noms de Procope, de Lecoq, de Beuachi et quelques autres, et sur tout le haut on avoit peint toutes les choses convenables à ce que chaque boutique devoit représenter.

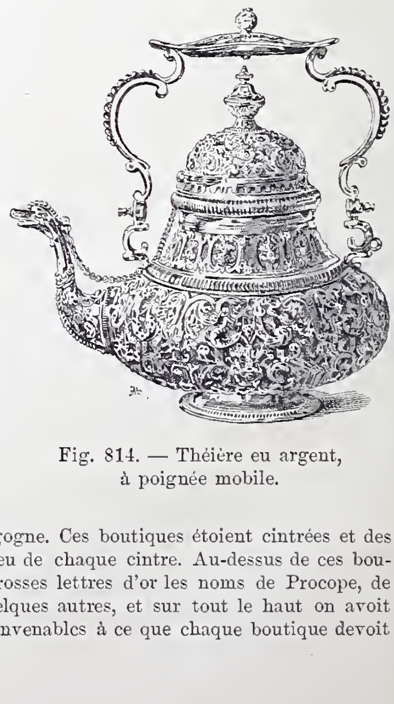


Fig. 814. — Théière en argent, à poignée mobile.

Après cette belle fête, la consommation du thé devint si considérable à la Cour, qu'en 1705 Louis XIV, se piquant de faire des économies, inscrivit ce breuvage au nombre des dépenses retranchées. Le Grand Roi cessa de



Fig. 815. — Théière en argent, à anse.

le fournir gratuitement, ainsi que la bougie, aux dames qu'il voulait bien emmener avec lui à Marly. (*Lettre* de la marquise d'Huxelles, en date du 13 novembre 1705.) Dix ans plus tard, l'usage du thé avait passé de la Cour à la Ville, et des gens du bel air aux simples bourgeois. Dans l'*Inventaire du sieur Louis Hanique,* modeste conseiller à l'Hôtel de Ville (Paris, 1720), nous remarquons : « Un cabarret de la Chine, garni de trois tasses et trois soucoupes..., deux jattes, le tout de porcelaine de la Chine, et une *theyaire* (*sic*) de terre grise, prisé le tout ensemble cent livres. » C'est, au reste, le beau temps des théières de porcelaine de Chine et du Japon. Dans l'*Inventaire des meubles donnés par Mlle Desmares à Mlle Damours* (1746), nous relevons une théière de porcelaine de Chine, une théière de porcelaine du Japon, une théière des Indes. A trois ans de là, Lazare Duvaux, le célèbre marchand, livrait au peintre François Boucher : « Un cabaret à six tasses et soucoupes, boëtes à sucre et théière, céladon à figures, avec le plateau à rebord », du prix de 240 livres. Puis, à partir de 1752, la porcelaine de Vincennes et plus tard celle de Sèvres prennent la place des céramiques de l'extrême Orient. En mars 1752, ce même Lazare Duvaux fournissait à Louis XV « une théière de porcelaine de Vincennes, peinte d'oiseaux et paysages »; en octobre 1753, au comte de La Marck, « une théière de Vincennes en bleu et or »; en mai 1754, au comte d'Egmont, « une théière de Vincennes, bleu lapis et or à oiseaux »; en février 1755, à Mme de Pompadour, « une théière en bleu céleste, peinte à fleurs », et le 9 décembre de la même année, au roi, « une cassette de lacq aventurine et or, garnie de ferrures ciselées et dorées, contenant une caffetière, une lampe, et deux cuillers d'or, deux tasses et soucoupes, pots à sucre et théière de Vincennes, bleu céleste à figures, trépied d'acier et compartimens en velours, coûtant 4,200 livres ». (*Livre journal,* t. II, p. 14, 118, 164, 202, 239, 262.) Ajoutons qu'à partir de 1750, il n'est presque pas de Nécessaire (voir ce mot) un peu complet, qui ne contienne, avec le réchaud, un sucrier, ainsi qu'une théière. Celles-ci, du reste, figurent en nombre aux *Ventes* de Mme de Pompadour et du marquis de Ménars. Enfin, à la *Vente de S. A. R. le duc Charles de Lorraine* (Bruxelles, 1781), on n'adjugea pas moins de 65 théières en porcelaine de Chine, du Japon, des Indes, de Vienne, de Saxe, de Sèvres, d'Angleterre, etc. Entre temps, un grand marchand de Paris, le sieur Granchez, orfèvre de Marie-Antoinette, avait cependant remis à la mode les théières de métal (voir le *Mercure* d'avril 1775), qui depuis lors ont conservé une préférence marquée.

En notre siècle, les théières ont subi diverses transformations qui les ont rendues plus pratiques. C'est ainsi que quelques-unes, les plus grandes et les plus vastes, ont été montées sur un pied à bascule grâce auquel une personne relativement faible peut les mouvoir sans aucune difficulté. D'autres sont accompagnées de fontaines, munies d'un réchaud ou d'une lampe à esprit-de-vin permettant de maintenir à une haute température l'eau destinée à faire le thé. (Voir fig. 816.) Enfin toutes ont été débarrassées, par un petit treillage intérieur placé à l'adhérence du biberon, de la passoire qui, avec les anciennes théières, était absolument indispensable. Mais ces améliorations qui se sont produites lentement n'ont point eu pour conséquence de rendre ces vases plus plastiques, et si, depuis un certain nombre d'années, l'on est revenu aux formes anciennes, on peut encore se souvenir des affreux ustensiles en porcelaine et en cuivre laqué ou peint, qui furent en honneur sous la Restauration et jusque sous le règne de Louis-Philippe.

Théorbe, *s. m.;* **Téorbe,** *s. m.;* **Tuorbe,** *s. m.* — Instrument de musique à cordes pincées, inventé par un musicien italien, du nom de Bardella, et qui fut introduit en France au milieu du XVIe siècle. Le théorbe, comme construction et comme sonorité, se rapproche du luth. Mais il est plus grand et possède deux têtes, une pour les cordes qui se doigtent sur le manche, l'autre pour les grosses cordes qui servent de basse à l'accompagnement et se pincent à vide.

Grâce aux ressources que fournit cet accompagnement,



Fig. 816. — Fontaine à thé en argent sur son réchaud.

le théorbe, manié par des mains habiles, ne tarda pas à devenir fort à la mode, et, au XVIIe siècle, il remplaça complètement la Guiterne et le Luth. Tallemant, dans ses *Historiettes,* raconte (t. IV, p. 428) que le célèbre musicien de Niert, qui était aux gages de M. de Créquy, ne

sortait jamais avec son protecteur sans lui demander : « Monsieur, porterai-je mon théorbe ? » Par lui, nous savons également que la fameuse Marion Delorme, si « elle n'avoit pas l'esprit vif », du moins « chantoit bien et jouoit bien du théorbe ». (*Ibid.,* t. III, p. 141.) Lorsque le *Bourgeois gentilhomme* arrête, avec son maître de musique, le programme du concert destiné à égayer le repas qu'il entend donner : « Il vous faudra, dit celui-ci, trois voix, un dessus, une haute-contre et une basse qui seront accompagnés d'une basse de viole, d'un théorbe et d'un clavecin. » Enfin, dans la *Joueuse* de Rivière du Frény (acte I[er], sc. II), *M[me] Triolet* s'écrie : « Vite donc, les théorbes, les violons ! » On voit que cet instrument était alors de toutes les fêtes. Au XVII[e] siècle, on écrivait aussi téorbe et tuorbe.

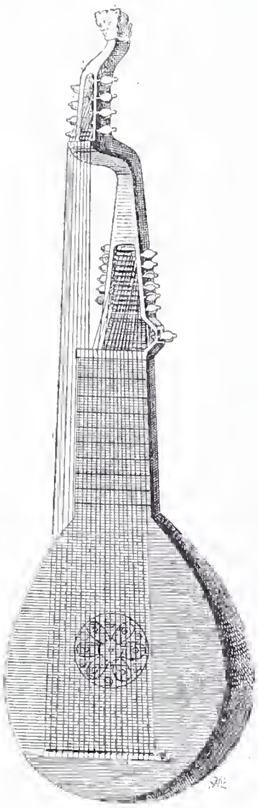


Fig. 817. — Théorbe, d'après une vignette de l'*Encyclopédie.*

Therme, *s. m.* — Orthographe défectueuse de TERME (voir ce mot) très employée au XVII[e] siècle. « Un therme d'ange de marbre blanc qui finit en patte de lion. « (*État des meubles de la Couronne,* 20 mars 1684.)

Thermomètre, *s. m.* — Le thermomètre, dont les services sont bien connus et sortent un peu du cadre de nos études, passe pour avoir été inventé en 1621 par Drebbel, savant hollandais. Quelques auteurs toutefois font honneur de sa découverte à Galilée, d'autres à Roger Bacon. Il fut perfectionné, au XVIII[e] siècle, par Fahrenheit et par Réaumur ; mais ces perfectionnements, qui du reste ne devaient point modifier sa forme première, échappent à notre compétence, et c'est uniquement du thermomètre en tant que meuble que nous avons à nous occuper ici. A l'origine, ces instruments se composaient, comme ceux de nos jours, d'un tube de verre, fixé sur une planchette, et terminé à sa partie inférieure par un renflement. Selon toute vraisemblance, le thermomètre prit place dans nos habitations aux environs de 1645. La première mention que nous en ayons rencontrée figure dans l'historiette que Tallemant des Réaux consacre au cardinal de Retz (t. IV, p. 112) : « La grande duchesse, écrit-il, étoit une des plus belles personnes d'Italie, mais elle avoit affaire à un pauvre mari : il avoit cinq ou six calottes l'une sur l'autre, et en ôtoit et en mettoit selon que le thermomètre l'ordonnoit. » Fait singulier, à Paris, c'est dans l'*Inventaire de Molière,* dressé en 1673, que nous relevons pour la première fois la description d'un meuble de ce genre. Encore son nom est-il orthographié d'une façon assez irrégulière : « Deux pendules, l'une de la façon de Claude Raillard, l'autre de Gravelle et un termamettre, prisés ensemble quatre-vingts livres. » Quinze ans plus tard, ces petits appareils un peu primitifs virent leur planchette remplacée par une plaque de métal émaillé, ce qui constituait un réel progrès, et nous lisons dans le *Livre commode* de l'année 1691 : « Le sieur Hubin, Émailleur, rüe Saint-Martin, devant la rüe aux Ours, fait et vend des Baromettres, des Thermomettres et des Hidromettres d'une propreté particulière. » Et plus loin : « Le sieur Do, aussi Émailleur, rüe du Harlay, quartier du Palais, en vend de plus simples et de meilleur marché. » Par la suite, on éprouva le besoin de contrôler la marche des thermomètres et de s'assurer de l'exactitude de leurs indications. De là naquirent les thermomètres à tubes multiples, qui furent à la mode pendant quelques années. La *Gazette de France* du 3 septembre 1757 nous apprend que le sieur Lor présenta au roi un de ces instruments à deux tubes, l'un renfermant de l'alcool et gradué d'après les principes de Réaumur, l'autre, contenant du mercure avec la graduation de Fahrenheit. La *Gazette* ajoute : « Sa Majesté a trouvé ce double thermomètre digne d'être placé dans son cabinet de Versailles. » Le même journal, au 18 décembre 1769, rapporte que le sieur Le Monnier, médecin ordinaire du roi et membre de l'Académie des sciences, enchérissant sur le sieur Lor, offrit au roi un thermomètre à quatre tubes, de l'invention de l'abbé Soumille, membre correspondant des Académies des sciences de Paris, Toulouse et Montpellier. Cet instrument, qui prit le nom de *Thermomètre de comparaison,* fut, plus tard, mis en vente chez le sieur Dulac, bijoutier, demeurant rue Saint-Honoré. Il coûtait 72 livres. (*Avant-Coureur,* 1[er] janvier 1770.) Longtemps avant cette époque, on avait commencé de joindre les thermomètres aux baromètres, et ces deux appareils réunis occupaient dans les cabinets des amateurs une place en vue. Le sieur Lange de Bourbon, « machiniste ordinaire du roi », — qui s'était fait connaître par l'invention des *Thermomètres pour bain,* consistant en une « bouteille longue scellée hermétiquement, dans laquelle est enfermé un thermomètre construit suivant les principes de M. de Réaumur et où le degré de chaleur des bains est principalement désigné. On plonge cette bouteille dans l'eau, et on voit la liqueur monter au degré où elle doit être pour que l'eau (du bain) ait la chaleur convenable » (*Ibid.,* 28 mai 1770), — imagina mieux encore. Il compliqua le baromètre et le thermomètre classiques d'une pendule et d'un orgue jouant différents airs. Cette pièce curieuse figurait à sa *Vente* (4 septembre 1772). Mais ce groupement paraît avoir été tout exceptionnel, alors que les thermomètres et les baromètres continuèrent de demeurer unis. On sait, en outre, de quels magnifiques encadrements en bois sculpté et doré le XVIII[e] siècle enveloppa ces deux instruments, et combien, à l'heure actuelle, ils sont encore recherchés à cause de leur valeur décorative. Le *Catalogue de la Vente Le Brun* décrit un de ces beaux meubles en marqueterie, rehaussé de cuivres dorés, exécuté par Lange, qui avait fait partie du cabinet du bailli de Breteuil.

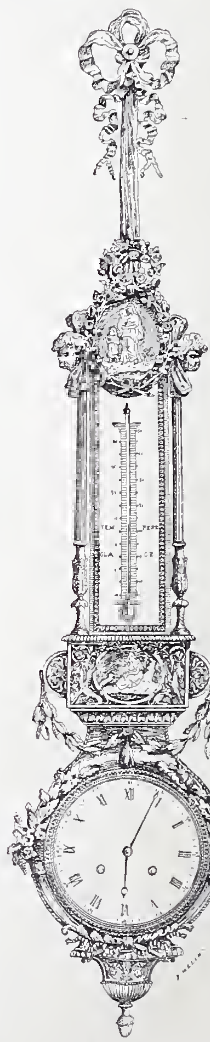


Fig. 818. Thermomètre en bois sculpté et doré (XVIII[e] siècle).

Les journaux du siècle dernier nous apprennent aussi que les sieurs Bel et Longchamp, le premier domicilié rue

du Bac, le second rue Saint-Jacques, à l'enseigne de *la Place des Victoires,* introduisirent de grandes améliorations dans la fabrication des thermomètres (*Ann., aff. et avis divers* du 13 septembre 1758, n° 37, p. 147); que le sieur Bernier, fabricant d'instruments de mathématiques, quai de l'Horloge, construisit des thermomètres métalliques (*Avant-Coureur,* 18 octobre 1772); enfin que le sieur de Luc porta ces instruments à un point de perfection inconnu avant lui. (*Almanach sous verre,* notice de 1780, col. 101, n° 155.) C'est sans doute de ces diverses maisons que sont sortis les meubles magnifiques dont nous n'avons pas cessé d'admirer les belles proportions et les riches ornements. Quant à l'homme ingénieux qui dirigeait alors le magasin justement célèbre du *Petit Dunkerque,* un avis inséré au *Mercure* de janvier 1775 nous informe qu'il vendait des almanachs et des thermomètres garnis en bronze doré, dont, malheureusement, nous n'avons pu retrouver aucun spécimen.

Thèse, *s.f.;* **Tèse,** *s.f.* — « C'est une grande feuille de papier, ou deux grandes feuilles colées l'une sur l'autre, au haut de l'une desquelles il y a un portrait, ou une image, et au bas de ce portrait ou de cette image, les propositions que prétend soutenir le répondant, et sur lesquelles on dispute un certain temps réglé. » Ainsi s'exprime Richelet au mot Tèse. C'est d'une thèse de ce genre qu'il est question dans la petite pièce burlesque intitulée le *Vendeur d'images* (Paris, 1625). Celui-ci informe le public qu'il a

> ..... La grande thèse du Carme
> Où Mars paroist comme un gendarme :
> Elle est du père Suarez.....

Et c'est une thèse analogue que Molière, dans le *Malade imaginaire* (acte II, sc. VI), fait offrir par le jeune Diafoirus à son aimable fiancée.

THOMAS DIAFOIRUS. (*Il tire de sa poche une grande thèse roulée qu'il présente à Angélique.*)

J'ai, contre les circulateurs, soutenu une thèse, qu'avec la permission (*saluant Argan*) de monsieur, j'ose présenter à mademoiselle comme un hommage que je lui dois des prémices de mon esprit.

ANGÉLIQUE.

Monsieur, c'est pour moi un meuble inutile, et je ne me connais pas à ces choses-là.

TOINETTE, *prenant la thèse.*

Donnez, donnez. Elle est toujours bonne à prendre pour l'image; cela servira à parer notre chambre.

On avait, en effet, l'habitude de faire encadrer avec soin ces thèses, qui figuraient parmi les tableaux, peintures et gravures, dans la décoration du logis. « *Item,* une thèse de satin, avec sa bordure de bois sculpté doré. » (*Invent. de l'abbé d'Effiat,* 1698.) « Dans la chambre du défunt : Trois thèses ou estampes, montées dans leur cadre de bois doré ; trois petits tableaux de dévotion et un plus grand dans leur bordure de bois doré. » (*Apposition des scellés chez Jean Lefèvre, tapissier hautelissier aux Gobelins,* 1739.) Ajoutons que même chez le Grand Roi on rencontrait de ces feuilles en assez grand nombre, car sur l'*État du mobilier de la Couronne,* dressé le 20 février 1673, nous n'en relevons pas moins de vingt-neuf, la plupart doublées de brocart d'or ou d'argent, bordées de dentelles d'or, quelques-unes encadrées dans des bordures de bois doré ou imitant le lapis. Dans un autre *État* du 22 avril 1697, nous relevons : « XXVI miroirs à bordures et chapiteaux de glace, dont les glaces proviennent des Thèses qui sont dans le garde-meuble de Versailles. »

Ces savants programmes, au surplus, méritaient largement cet honneur. Ils étaient le plus souvent dédiés à des personnages illustres. La *Gazette de France* du 28 juillet 1644 nous apprend que le prince de Conti, âgé de quinze ans, soutint publiquement sa thèse de philosophie au collège des jésuites en présence du prince et de la princesse de Condé et du cardinal de Mazarin, représentant Leurs Majestés, auxquelles la thèse du jeune prince était dédiée. Lorsque Tournefort se présenta pour le doctorat, il dédia à Fagon sa thèse : *An ab ex lege sanguinis circuitu, morbi.* La Faculté profita de cette circonstance pour décerner, en quelque sorte, un triomphe au premier médecin. L'école avait été magnifiquement décorée. Fagon fut reçu par la Faculté venue en corps au-devant de lui, et assista à la lutte académique. « La thèse, portée devant le candidat, était magnifiquement encadrée et sous verre. Elle était ornée de sculptures et de dorures. Au frontispice, on avait placé le portrait du premier médecin, et au bas on lisait des vers, composés par le poète Santeul... » (*Journal de la santé du roi Louis XIV par Vallot, d'Aquin et Fagon, premiers médecins,* p. XXXIV, introduction.)

Pour rendre ces thèses plus dignes d'être offertes, on les décorait d'images exécutées avec un soin spécial, et quelques-unes étaient ornées de gravures de tout premier mérite. Au Cabinet des estampes (fonds Beringhen, 103, Da 36), on conserve la thèse de J.-B. Colbert de Seignelay, dont la vignette, dessinée par Charles Le Brun et gravée par Poilly, est dans son genre un petit chef-d'œuvre, et celle de Louis Béchameil, également composée par Le Brun et gravée par Rousselet, qui constitue, elle aussi, un véritable monument de chalcographie. Au XVIIIe siècle, le luxe des thèses était encore assez grand, et les graveurs, en gens pratiques, exécutaient d'avance des encadrements qui pouvaient servir aux candidats désireux de donner à leur travail un aspect luxueux. C'est ainsi que nous relevons l'adresse d'Anthoine Malbouré, « marchand d'estampes pour les thèses », qui mourut le 25 août 1761.

Thibaude, *s.f.* — Toile forte, écrue. On en double les tapis pour augmenter leur résistance.

Thiercelin, *s. m.* — Tissu employé au Moyen Age dans l'ameublement. (Voir TIERCELIN.)

Thinète, *s.f.* — Voir TINETTE.

Thiphénie, *s. m.;* **Thiphénier,** *s. m.* — Sorte de grands plats, analogues à ceux dont on se servait au Moyen Age pour les cérémonies de l'Épiphanie. C'est surtout dans les *Inventaires* du XIVe siècle qu'on rencontre de ces plats. On relève dans l'*Inventaire de Louis Ier, duc d'Anjou* (1360) : « Un grand thiphénie, dont les bors sont pointus, esmailliéz à doubles esmaux azuréz, esquelz esmaux a serpenteles et oiselés vers et mouréz, et dedens sont faiz en manière de endenteure, et ou fons a un grant esmail azuré, ouquel à une dame vestue de vert, qui tient une crois à deus mains, et dedens et dehors est toute doré. Et poise XI mars. — Un autre thiphanie pareil, sans nulle différence, excepté que en l'esmail du fons a une dame vestue d'une cote vert et dessus la cote d'un mantel de moure, et tient une espée en sa main destre et en la sénestre tient un escu. Et poise X marcs VI onces. » Nous notons également dans l'*Inventaire de Charles V* (1380) : « Quatre grans platz appelés thiphéniers, goderonnéz, esmailléz ou fons et ès bors ; chascun pesant environ dix marcs. — *Item,* deux autres grans platz appelléz thiphéniers, goderonnéz et esmailléz comme dessus, pesant chascun X marcs et demy. »

Ces plats continuèrent d'être en usage jusqu'à la fin du XVIe siècle, car dans l'*Inventaire de Gabrielle d'Estrées* (1599), figurent : « Deux grans plats appellez thiphéniers,

goderonnéz et esmailléz, pesant chacun dix marcs et demi d'argent. »

Thoile, *s. f.* — Voir Toile.

Thoilette, *s. f.* — Orthographe ancienne de Toilette. « Deux thoilettes, toille ouvragée et une thoilette taffetas rouge doublée de fil. » (*Invent. du sieur Chamboux, drapier;* Villefranche, 1667.)

Thoille, *s. f.* — Orthographe arbitraire de Toile. (Voir ce mot.)

Thouret, *s. m.* — Voir Touret.

Thoye, *s. f.* — Voir Taie.

Thrône, *s. m.* — Voir Trône.

Thuillot, *s. m.* — Voir Tuillot.

Thuya, *s. m.* — Bois de placage exotique, employé dans l'ébénisterie et recherché à cause de sa belle teinte rousse et de ses coupes superbement veinées. On le tire du Canada et de la Chine. « Coffret formant pupitre, en bois de thuya, garni de cuivre. » (*Vente de Mme Gabrielle Elluini,* mars 1883.) « Joli meuble-secrétaire en bois d'acajou et de thuya, décoré sur le devant de vases de fleurs en marqueterie. » (*Vente de Mlle Lucie Dekern,* avril 1885.)

Thuyau, *s. m.* — Voir Tuyau.

Thyeule, *s. m.* — Voir Tieule et Tuile.

Thyrse, *s. m.* — Nom donné aux bâtons de croisée sur lesquels sont enfilés les anneaux des rideaux. Ce nom leur vient sans doute de ce que, dans le principe, on les terminait avec deux pommes de pin dorées.

Ti, *s. f.* — Locution bretonne. Maison.

Tiano, *s. f.* — Locution provençale. Sorte de grande terrine de faïence, de grès, ou de terre vernissée, dans laquelle on lave les légumes, choux, carottes, la salade, etc.

Ticq, *s. m.* — Locution bretonne. Diminutif de Ti. Petite maison, cabane, maisonnette.

Tiens-main, *s. m.* — Main-courante, sorte de rampe fixée à une échelle. Nous notons dans les *Comptes du roi René* (23 mai 1454) : « Ung tien-main à l'eschalle, pour monter sur la gallerie, garny entre le bas de l'eschelle et ledit tien-main de gros treilleys. » D. Carpentier cite une *Lettre de rémission* de 1457, où il est dit : « Icelluy Jacquemin cheut, entre l'eschelle et le tien-main de laditte eschelle, jusqu'à terre. »

Tierçain, *s. m.* — Tonneau contenant le tiers d'un muid.

Tierce, *s. f.* — Mesure de capacité qui servait pour le vin. On lit dans les *Propos rustiques et facétieux* de Noël du Fail (1585) : « Guillot, impatient, comme sont communément tous les gens de village... sitôt qu'il fut arrivé à Borneu, après toutefois qu'il eut bu une tierce de vin, mesure du lieu, qui ne vaut seulement que neuf chopines de Chousé, et s'être séché en l'ombre de cinq ou six gros fagots et autant de bourrées, envoya quérir le vicaire de la paroisse... »

Tiercelet, *s. m.* — On rencontre ce mot avec la signification de dais ou ciel. On lit dans le *Récit des funérailles d'Anne de Bretagne* (1313) (p. 29) : « Sur celuy lict avoit un grand ciel ou tiercelet nommé, qui estoit de drap d'or, ayant le dossier de mesme, frangé de soye rouge et fin or ». Et plus loin (p. 33) : « Sur ladicte Dame, tout hault, y avoit un ciel ou tiercellet de drap d'or frizé frangé de soye rouge. » Dans l'*Ordre observé au sacre et couronnement à Sainct-Denys et à l'Entrée à Paris de la royne Claude, fille du roy Louis XII, et première femme du roy François Ier* (1517), nous trouvons également ce mot employé avec une signification identique : « Au-dessus du buffet de ladicte Dame, y avoit un riche tiercelet de drap d'or ouvré à bandes, l'un sur veloux cramoisy et l'autre sur veloux noir, avec la frange de fil d'or et de soye rouge. »

Tiercelin, *s. m.;* **Terchenel**, *s. m.;* **Tiercenel**, *s. m.* — Étoffe souvent employée au Moyen Age dans l'ameublement, et qui devait son nom à ce qu'elle était tissée de trois fils de nature différente. Une *Lettre de rémission* datée de 1382 mentionne : « Une demie-pièce de cendal azuré, appellé tiercelin, contenant trois aunes. » — Dans une autre de 1456, il est parlé de : « Sept pièces de petit taffetas. — *Item,* troiz pièces de thiercelins. » On trouve ce même mot écrit tiercenel, dans le *Compte d'Édouard Tadelin,* mercier de Philippe de Valois (1342), et terchenel, dans un *Inventaire du château des Baux* (1426).

Tiercerolle, *s. f.* — Sorte de futaille. Barrique contenant 210 litres.

Tierçon, *s. m.;* **Tierson**, *s. m.* — Nom donné dans le centre et le nord de la France à des fractions de mesure qui contenaient le tiers de la mesure entière. On lit dans l'*Inventaire des biens meubles du sieur Lesaulnier* (greffe de Saint-Malo, 1605) : « Une perre de beurriers, deux pintes, demi-chopine, ung tierson, ung poteau, sept vaisselles d'estain, etc. » Dans le Midi, et notamment à Marseille, on nommait également tierçons les boîtes de sapin dans lesquelles on emballait et expédiait le savon commun.

Tiers, *s. m.* — Nom d'un petit pot, qui servait jadis de mesure dans quelques localités. Comme contenance, il prenait place entre la chopine et le demi-septier.

Tiers-point, *s. m.* — Terme d'architecture. On appelle ainsi la courbure des voûtes ogivales formées de deux arcs, ayant chacun leur centre à la naissance de l'arc qui lui est opposé. Cette disposition a fait également donner à l'ogive en tiers-point le nom d'*ogive équilatérale.*

Tiers-point. — Est aussi le nom d'une lime de petit calibre et triangulaire, qui est surtout employée pour affûter les dents des scies.

Tieule, *s. f.;* **Thyeule**, *s. f.;* **Tieulier**, *s. m.;* **Tieullerie**, *s. f.* — On trouve au xive et au xve siècle, en Normandie et en Picardie, les formes tieule et tieulle employées pour tuile, et tieulier pour tuilier. « Pour viii milliers de tieulle, prise en la tieullerie Estienne Mulet, rendue au chastel dessus dit, iiii livres xvi sols. » (*Travaux exécutés au château de Verniel,* 1329.) « Marché de Berthélemy Liévin, couvreur d'escailles et de thyeules — pour travaux de son style exécutés à Réthel. » (*Archives du Nord,* série B, n° 1145.) « Jehan Maillet, tieullier..., pour ce qu'il a livré pour lesdis ouvrages, vi milliers de tieulle. » (*Comptes de la ville d'Amiens,* 1401.) « Une maison sollée formée de soles, close et couverte de tieulle bien et suffisamment. » (*Mandement du duc de Bourgogne à Jacques de Brimeux, châtelain de Hesdin,* 1430.)

Tige, *s. f.* — Ce mot est employé, par analogie, dans une foule d'acceptions mobilières. En orfèvrerie, il trouve naturellement son application dans l'exemple suivant, emprunté à la description d'un languier : « Dans la tige de l'arbre, a un pomel entaillé à fueillages enlevéz... et entre ladicte tige, dedens un bacin quarré... est un entablement plat, etc. » (*Invent. de Louis Ier, duc d'Anjou,* 1360.) On a dit encore la tige d'un calice ou d'un verre pour caractériser ce que nous appelons aujourd'hui la jambe. « *Item,* ung calice d'or, plain esmaillé d'esmaulx de plite par le pommel, et, par la tige, de deux esmaulx de France ; pesant deux marcs sept onces. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) De nos jours, on continue de dire la tige d'un chandelier pour désigner le corps de ce chandelier depuis le pied jusqu'à la bobèche ; comme en serrurerie, on appelle « tige d'une clef » le tube allongé compris entre l'anneau et le panne-

ton; comme en ébénisterie, on dit la tige d'un guéridon, d'un écran, pour indiquer la partie de ce guéridon, qui va du piétement à la tablette. De même, en architecture, le fût d'une colonne s'appelle tige, et on nomme tige d'un rinceau l'espèce de branche qui part du culot ou fleuron, pour aller s'enrouler avec les feuilles qu'elle porte.

Tigré, *part. passé* de Tigrer. — Moucheté de petites taches, rappelant la peau du tigre. Une étoffe tigrée.

Tile, *s. f.* — Locution picarde. Terrine. On trouve aussi ce mot dans quelques textes anciens avec la signification de Tuile. C'est ainsi qu'on lit dans la *Louenge et beauté des Dames :*

> Toutes maisons d'un pris esgal,
> D'un cler besicle ou de cristal,
> A tiles de fin or parées;
> Et toutes hystoircs gravées,
> Eslevées et entaillées,
> Fussent d'or et bien esmaillées.

Tille, *s.f.* — Nom donné à l'assette ou hachette, dont se servent les tonneliers, les couvreurs et d'autres artisans.

Tilleul, *s. m.* — Bois indigène propre à la menuiserie. Il est d'un jaune très pâle, léger, liant, très tendre, d'un grain très fin et susceptible d'un beau poli. Malgré ses qualités, il est cependant assez rarement utilisé, et on ne le rencontre qu'exceptionnellement mentionné dans les anciens documents. Nous citerons cependant : « Seize pièces de tileul, à faire chandeliers. — Dix-sept autres pièces, à mettre audessous des draps. — Trois autres pièces à tendre la tapisserie. — Quatre lauves de tilcul, à mettre les bannières audessus de la chapelle. — Deux petites lauves, à mettre les penons. — Trois courbes de tileul, chascune de cinq pieds de long. — Trois pièces à mettre les escuelles devant le crucifix. — Cinq autres pièces qui furent emploiées autour de ladite église de Saint-Vaast. » (*Comptes de Guy Guillebaud, receveur général du duc de Bourgogne ;* 23 octobre 1419 ; dépenses pour les obsèques de Jean sans Peur.) « Un grand coffre de tilleul travaillé » figure aussi dans l'*Inventaire des meubles de Jeanne de Sacaze* (Nancy, 1573). Un marché passé en 1754, par Antoine Gillis, sculpteur et peintre, relatif au tabernacle de la chapelle de Saint-Pierre à Valenciennes, nous apprend qu'outre le prix de ses travaux cet artiste s'engageait « à livrer les bois de chesnes nécessaires pour la menuiserie dudit tabernacle, et les bois de tillieux pour la sculpture ; lesquels ouvrages seront dorés et argentés aux endroits convenables à ses frais ». On trouve encore le tilleul compris parmi les bois à ouvrer, « tant en bûches que débités », dans la *Vente du feu sieur Brule, ébéniste, rue de la Pelleterie* (15 septembre 1779).

Le tilleul se sculpte particulièrement bien, et l'on y pousse de fines moulures.

Timbale, *s. f.* — Sorte de gobelet en métal sans anse et sans pied, dont la forme rappelle vaguement celle de l'instrument de musique portant le même nom. C'est seulement au siècle dernier que les timbales firent leur apparition dans le service de la table. Les écrivains du XVIIe siècle, en effet, ne semblent pas avoir connu cette sorte de vase à boire. Ni Richelet, ni Furetière, ni l'*Académie* (1696) ne la mentionnent. Les premières timbales que nous ayons rencontrées figurent dans l'*Apposition des scellés chez le sculpteur Nicolas Dezègre* (1726), où nous relevons : « Quatre timballes de vermeille », et plus loin, « Sept autres timballes ». Dans l'*Inventaire d'André Tramblin, professeur à l'Académie de Saint-Luc* (1742), on note également : « Douze cuillères, douze fourchettes d'argent, une grande cuillère à soupe et six timbales. » Dans l'*Apposition des scellés après le décès de Pierre Lepaultre, sculpteur des bâtiments du roi* (1744) : « Trois goblets à timbale et un goblet à pied » se trouvent compris parmi l'argenterie. Le 30 juin 1752, Lazare Duvaux livrait à M. de Belhombre : « Un gobelet uni, en forme de timbale », coûtant 28 livres. L'*Inventaire* du fameux fondeur Varin (1753) mentionne : « Quatre goblets en timballe, un goblet à pied et une tabatière d'argent. » Nous remarquons encore « trois timballes d'argent » dans l'*Apposition des scellés chez François Haize, peintre du roi* (1766). Dans l'annonce de la *Vente du sieur Rigal, orfèvre, établi quai des Orfèvres,* A la Tête noire, publiée par le *Journal de Paris* du 18 décembre 1790, il est fait mention de : « Gobelets à pied, timballes ordinaires et à ratafiat, caffetières..., et autres ustensiles d'argent. » Enfin, dans sa fameuse pièce intitulée *la Partie de chasse de Henri IV* (1774), Collé place sur la table de son meunier, « au lieu de verres, des timbales et des gobelets d'argent, pareils à ceux de nos bateliers ». On voit, par ces quelques exemples, que la timbale, pour être venue un peu tard prendre, dans notre mobilier, la place de la Tasse (voir ce mot), s'y est promptement acclimatée. Somme toute, le XVIIIe siècle qui vit son apparition fut aussi le temps de sa vogue. Car la verrerie ayant réalisé de grands progrès, les verres en cristal ne tardèrent pas à remplacer les gobelets de métal de toutes sortes, et la timbale, le moins gracieux d'entre eux, n'est plus guère, de nos jours, en usage que dans les lycées et pour les enfants. Encore tend-elle à disparaître.



Fig. 819.
Timbale en argent (style rocaille).

Le 22 juillet 1779, on adjugea à la *Vente du comte de Watteville :* « 2 marmittes en timbales avec leurs couvercles, le tout de cuivre rouge entièrement doublé d'argent. » Cette vente marque l'avènement d'une autre sorte de timbales, ustensile nouveau, précurseur de ces fameuses timbales qui, grâce à Mme Bontoux, ont conquis dans nos dîners fins une place d'honneur.

Timbale. — C'est aussi le nom qu'on donna, au XVIIe siècle, à une espèce de raquette doublée de peau des deux côtés, et dont on se servit pendant une vingtaine d'années pour jouer au volant. Enfin ce mot, ainsi que nous le disons à la colonne précédente, a également servi à désigner un instrument de musique dont la forme est connue.

Timbre, *s. m.* — Ce mot a plusieurs significations. La plus répandue est celle d'une sorte de cloche hémisphérique sur laquelle frappe le marteau de l'horloge, quand celle-ci sonne les heures. Au XVe siècle, on détacha le timbre de l'horloge, on l'installa sur un pied spécial et à ses côtés on plaça un petit marteau que retenait une chaîne. Pour appeler, on prenait le marteau et l'on frappait le timbre. Ces sortes d'appareils étaient surtout en usage dans les couvents. « Il y a, en l'église, cinq manières de cloches, écrit Jean Goulain (trad. du *Ration.* de Durand, cité par de Laborde), c'est assavoir : esquilles, timbres, noles, noletes et cloches. La cloche sonne en l'église, l'esquille au réfectouer, le timbre au cloistre, la nole au chœur, la nolette en l'horloge. » Dans la 21e des *Cent nouvelles nouvelles,* où Philippe de Laon raconte comment certaine abbesse de Normandie fut sauvée de la mort et guérie de ses maux, il

est dit : « Le tymbre fut sonné, si vindrent à ma dame toutes ses religieuses. » Au commencement du XVIIe siècle, nous rencontrons, chez les commerçants, le timbre employé à des usages analogues. Il sert à appeler les commis. L'*Inventaire de Grégoire Beannom, marchand* (Bordeaux, 1607), mentionne : « Ung timbre de cuivre jaulne. » « Plus un timbre moyen, viel et usé de cuivre », lit-on dans l'*Inventaire de Gabriel Aubry,* lui aussi, marchand à Bordeaux (1627). Il semble, après cela, que cet utile objet disparaisse, car aucun auteur de la seconde moitié du XVIIe siècle ne parle de lui. Il n'en est question ni dans Richelet, ni dans Furetière. L'*Académie* (1696) l'omet, et le *Dictionnaire de Trévoux* lui-même le passe sous silence. Il faut attendre le XIXe siècle pour le voir reparaître, mais alors très perfectionné. Le marteau est réuni au pied par un ressort qu'on met en mouvement en pressant un bouton, et l'appareil est assez coquet pour prendre place, pendant les repas, sur la table, à côté de la personne qui préside. Ajoutons que le timbre a été également appelé à remplacer la sonnette à poste fixe, agitée par les personnes qui veulent entrer dans un logis. Son mécanisme, dans ce cas, est mis en mouvement par un cordon de tirage. Enfin, toutes les sonneries électriques sont munies de timbres. On voit que cet appareil, un instant proscrit, a reconquis une faveur méritée.

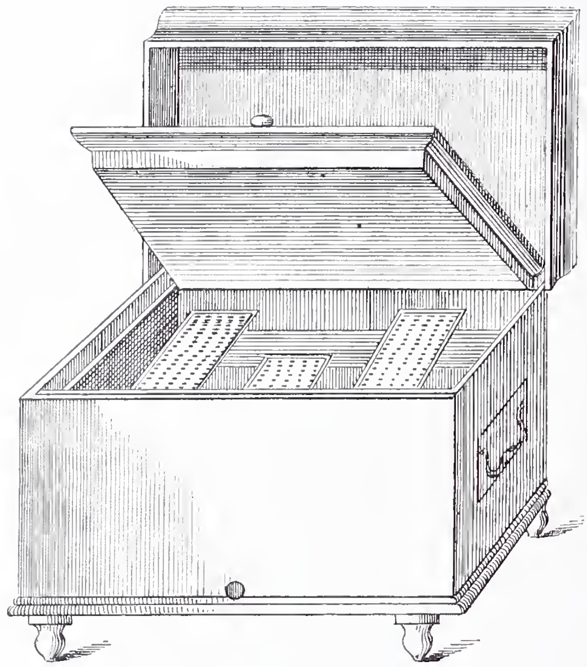


Fig. 820. — Timbre à rafraîchir.

TIMBRE. — On a également donné ce nom à des cachets chargés de fixer sur le papier un nom ou une empreinte. On en distingue deux sortes principales : 1° le timbre sec, qui agit par forte pression et produit un relief : 2° le timbre humide, dont l'empreinte est formée par une encre dont le timbre est enduit.

TIMBRE, autrefois, était aussi un terme de fourreur. On donnait ce nom à un lot ou paquet de 60 peaux réunies ensemble. Plus tard, le nombre des peaux composant le timbre diminua. Dix timbres formèrent 400 peaux. Le timbre n'était donc plus que de 40 peaux et le demi-timbre de 20. C'est surtout dans le commerce des peaux de martres zibelines que notre mot était employé. On le rencontre fréquemment au XVIe siècle. « A Henry Godeffroy, marchant pelletier de la ville de Paris, pour son payement de dix thimbres de martres subelines, ung ours subelin et une peau de chèvre de Barbarie, que le Roy a aussi de luy achaptéz IIIM VIc livres. » (*Comptes et dépenses de François Ier*, 1531.) « A Christofle Diefftotter, marchand de la ville de Auxburg, pour son payement de deux tymbres de martres sublynes, IIMIIcL livres. » (*Dépenses secrètes de François Ier*, 1538.)

TIMBRE. — Enfin, dans certaines provinces et notamment dans l'Angoumois et la Saintonge, ce mot a longtemps désigné une grande auge de pierre, placée à la porte des auberges, et dans laquelle on faisait boire les mules ou les chevaux, et aussi une cuve de métal où l'on mettait le vin à rafraîchir. « Ung timbre, autrement rafraîchissoir de cuivre jaulne, avecq son soubastement de boys de nouhier. » (*Invent. de Jean Boisson, écuyer, seigneur de Bussac;* Angoulême, 1652.) Aujourd'hui, on donne encore ce nom aux caisses en métal qui servent à conserver les aliments au moyen de la glace. (Voir fig. 820.)

Tin, *s. m.* — Sorte de chantier, dans le sens de morceau de bois servant à caler les pièces de vin dans les caves.

Tine, *s. f.* — Petit baquet en bois cerclé de fer, de cuivre ou d'argent, dans lequel on recueillait les débris des repas. « Geufroy le tonnelier, pour une petite tine, pour mettre le potage de l'aumosne, VIII deniers. » (*Journal de la dépense du roi Jean en Angleterre,* 1359-1360.) Dès le XVIe siècle, ce mot avait cessé d'être usité. On ne se servait guère que de TINETTE, son diminutif.

Tinel, *s. m.* — Salle basse où mangeaient les officiers des rois et des princes. Par extension, toute salle basse où buvaient et mangeaient les domestiques. Ayant expliqué que le duc de Bourbon voulait que les personnages qui le venaient visiter « fussent assis et servis grandement », la *Chronique du bon duc Loys* (p. 273) ajoute qu'il « s'esleésoit (réjouissait) en les véant ainsi par ordre, et voulentiers mangeant en tinel ». On lit dans les *Mémoires d'Olivier de la Marche,* à l'année 1446 (*Mém. relat. à l'hist. de France,* t. VIII, p. 172) : « Au partir de Bergues, sur le Soom, le Duc prit dix ou douze de ses privéz et en assez petite compaignie, sans soy faire cognoistre, alla faire un pèlerinage à Nostre-Dame d'Ais en Alemaigne, et durant ce temps, ceux de son Conseil rompirent le tinel de la salle, et la grande mangeaille et extrême despense qui se faisoit journellement en l'hostel du duc de Bourgogne. » « De telles figures à mémoyre perpétuelle, dit Rabelais, feit Frapin paindre son tinel et salle basse. Vous la pourréz veoir en Angiers, sus le tartre Sainct-Laurent. » (*Pantagruel,* ancien prologue du liv. IV.) Enfin, Régnier écrit dans sa sixième *Satire :*

> Le sommelier en hâte est sorti de la cave;
> Déjà monsieur le maistre et son monde se lave.
> Trêve avecque l'honneur. Je m'en vais tout courant,
> Décider au tinel un autre différent.

Dès le milieu du XVIe siècle, tinel avait cessé d'être employé. — « Il n'est plus en usage », dit Furetière. — Le mot office avait pris sa place.

Tinet, *s. m.* — « Espèce de machine dont se servent les bouchers pour suspendre par les jambes de derrière les bœufs qu'ils ont assommés, vuidés, souflés et écorchés. Cette machine est composée du tinet proprement dit, c'est-à-dire d'une pièce de bois ronde de quatre pouces de diamètre et de cinq à six piés de longueur, qu'on passe dans les nerfs des deux jarrets de derrière de l'animal; d'une poulie attachée à une potence de fer ou de bois; d'un câble qui tient au tinet et qui, passant sur la poulie, va se rouler sur un moulinet qu'on fait agir avec deux bras ou leviers. »

Tinette, *s. f.*; **Thinete**, *s. f.* — Dans le principe, sorte de baquet fait de douves cerclées, plus large en haut qu'en bas, dont on se servait pour toutes sortes d'usages. Parmi les *Cris de Paris* au XVIIe siècle, on trouve celui du tonnelier ainsi conçu :

> Tinettes, tinettes, tinettes !
> A beaucoup de gens sont propices,
> Et si font beaucoup de services ;
> Regardez ; elles sont bien nettes.

D'un tonneau scié en deux, on faisait deux tinettes. Le mot est ancien dans la langue. On lit dans les *Comptes de la ville d'Amiens* (1430) : « A Lyonner Bosquet, caillier, demourant à Amiens..., pour l'acat (l'achat) et délivran[ce] de XIJ thinete, plus VI bacs à porter pierres et moilon à le main » ; dans l'*Inventaire de Maurice Ménier, imprimeur à Paris* (1576) : « Une eschelle, une tinette, deuz petits poulpitres, etc. » ; et dans l'*Inventaire des meubles, tiltres et pappiers de messire Léonor de Pisseleu* (1614) : « Une grande huche de boys de chesne à mettre pain, et une petite tinette aussy de mesme bois à mettre sel. »

Au XVIIe siècle, la tinette fut spécialement employée à loger et à faire voyager le beurre salé. L'*Ordonnance sur les gabelles* édictée en 1639 porte : « Art. 26. Ne pourront les marchands faire amener aucun beurre soit en pots, tinettes, barils ou autres vaisseaux, où il y ait aucun sel net en nature, et permis [sera] de visiter, sonder et fluster lesdits pots, tinettes, barils ou vaisseaux, etc. » L'*Ordonnance royale* du mois de mai 1680 dit également : « Ne seront débités dans l'étendue de notre ferme des gabelles aucuns beurres, soit en pots, tinettes, barils, etc. » Mais déjà, depuis près d'un siècle, le nom de tinette était appliqué à toutes sortes de vases, de métal ou autres, qui revêtaient la forme de la tinette de bois, ou une forme approchante. Ainsi, dans le grand et *Magnifique triomphe faict au mariage de François de Vallois, fils de Henri II,* nous voyons figurer un buffet « de huict ou dix degréz chargés de toutes sortes de vaisseaux d'or faictz à l'anticque ou autrement, de valeur et façon inestimables, entre lesquelz estoient, au bas, de grandes baignoires et petites tinnettes d'or ».

Au XVIIe siècle, on donnait aussi le nom de tinette aux baquets de cuivre qu'on plaçait sous les robinets des fontaines de métal. Au siècle suivant, on appela de même les petits vases de porcelaine, en forme de baquets, dans lesquels on servait le beurre sur la table. Le 16 décembre 1751, Lazare Duvaux (*Livre journal,* t. II, p. 106, 109, 111) livre à Mme de Briolley : « Un bateau de Vincennes et deux tinettes » ; le 20 du même mois, à M. de Boulogne : « Deux bateaux de Vincennes, avec deux tinettes couvertes dans chacun », et le 10 janvier 1752, à Mme de Rouillé : « Un bateau et deux petits pots couverts de Vincennes, forme de tinette, pour mettre du beurre. » Enfin, dans le *Catalogue* de la célèbre collection Randon de Boisset dispersée en 1777, nous remarquons : « Une petite tinette d'ancienne terre des Indes, à fond jaunâtre, avec un crabe en relief dans le fond, et sur le bord de laquelle est appuyé un petit magot à draperie rougeâtre occupé à regarder ce crabe. » On voit que la tinette avait trouvé accès partout, même sur les tables des riches et dans les cabinets des curieux. Aujourd'hui, si elle apparaît encore, elle a grand soin de dissimuler son nom ; car celui-ci est pris généralement en mauvaise part.

Tinnière, *s. f.* — Nom que M. Albert Jacquemart (*Histoire du mobilier,* p. 144) donne aux tapisseries exécutées d'après les dessins de Téniers, sans dire si ce nom est de son invention, ou s'il l'emprunte à quelque audacieux fabricant de néologismes. Ajoutons que nous n'avons rencontré ce mot que chez lui ; on fera donc bien de n'en user qu'avec une grande circonspection.

Tino, *s. m.* — Locution limousine. Baquet pour la lessive. C'est l'équivalent du français TINE. — En Provence, le tino est une espèce de souterrain, où l'on met les raisins foulés provenant de la vendange.

Tiradou, *s. m.* — Locution provençale. Tiroir.

Tirage, *s. m.* — Dans l'ameublement, on donne ce nom aux cordons ou fils de fer, destinés à mettre en mouvement un appareil de fermeture ou de sonnerie, situé à une certaine hauteur. Les vasistas et fenêtres élevés sont munis de cordons de tirage, qui permettent d'ouvrir les loqueteaux ou serrures à équerre, dont ils sont fermés.

Tirant, *s. m.* et *adj.* — Terme d'architecture. Pièces de bois ou de fer, ayant pour mission d'empêcher l'écartement de deux murs, d'une voûte ou d'une charpente. « Pour deux tirans qui sont en la salle aus souspechonneux, qui poisent VII pësées et demie. » (*Œuvres de fer faictes au chastel de Rouen,* 1334.)

TIRANT. — Est aussi un terme de menuiserie. Pris substantivement, il désigne, soit les tablettes qui se tirent et rallongent ainsi la table d'un bureau, soit encore des tringles qui soutiennent les abattants d'une table. On lit dans le *Livre journal* de Lazare Duvaux : « 4 février 1755 — M. le marquis de Chabanais : Une commode de cinq pieds, bâtie de chêne, plaquée en bois de rose, ornée de pieds, chûtes, tirans et moulures dorés d'or moulu, 470 livres. » Adjectivement, il a une signification analogue. « Une table tirante, de bois de nouhier, sur un traitteau en menuzerie, aveca ses deux bans de mesme bois. » (*Invent. de Jean Boisson, sieur de Bussac ;* Angoulême, 1652.)

Tirasse, *s. f.* — C'était un long filet, dont on se servait à la chasse pour prendre les cailles. On appelait aussi de ce nom certaines toiles destinées à envelopper des fardeaux. L'exemple suivant le prouve : « A Jehanne la mareschalle, pour XXXVI aulnes grosse toille de chanvre, brune, achetée d'elle le XXVIe jour dudict mois (novembre), et par elle employée à faire une grant tirasse de six aulnes de long et autant de large, pour servir à envelopper la tapisserie d'icelle Dame, sur le chariot qui la mayne, à ce qu'elle ne se gaste au train dudict chariot ; au feur de III solz IIII deniers tournoys l'aulne, valent VI livres tournoys. » (*Comptes de l'argenterie de la reine Anne de Bretagne,* 1492.)



Fig. 821.
Tire-bouchon formant cachet (XVIIIe siècle).

Tire-à-barre, *s. m.* — Outil de tonnelier.

Tire-botte, *s. m.* — Sorte de petite planche évidée au milieu, dont on se sert pour ôter ses bottes. On donne ce même nom à des crochets qu'on passe dans les tirants des bottes, et qui aident ainsi à les mettre.

Enfin, au siècle dernier, on appelait encore tire-botte un gros galon dont les tapissiers bordaient les étoffes. Aujourd'hui cette dernière acception a cessé d'être employée.

Tire-bouchon, *s. m.* — Vis de fer ou d'acier, attachée à un manche, à une poignée ou à un anneau, et dont on se sert pour déboucher les bouteilles. Les musées et les collections particulières conservent un certain nombre de tire-bouchons anciens. Nous citerons, entre autres, au Louvre, dans la

collection Sauvageot, un tire-bouchon dont la poignée représente un guerrier casqué ; et au musée de Cluny, un tire-bouchon de poche, avec son étui en fer ciselé et damasquiné d'or, ainsi qu'un autre tire-bouchon, avec un anneau découpé à jour, en forme de rose. L'usage du tire-bouchon ne remonte pas au delà du XVII[e] siècle. Il nous a été du moins impossible de découvrir non seulement aucun de ces ustensiles fabriqué à une époque antérieure, mais même une mention révélant leur existence à une date plus lointaine. A la fin du XVIII[e] siècle, on fit des tire-bouchons de luxe. A la *Vente de la marquise de Montebise* (1779) on adjugea : « Un tire-bouchon d'argent. » Le *Catalogue des effets précieux de S. A. R. le duc Charles de Lorraine et de Bar* (Bruxelles, 1781) décrit un nécessaire d'argent contenant : « Couteau, fourchette, rasoirs, une écritoire et un tire-bouchon. » A la *Vente du duc d'Aumont* (1782) figuraient pareillement « des tire-bouchons garnis en or et en argent ». Si nous en croyons le *Journal général de France* (8 juin 1780), le sieur Lethien, qui demeurait rue Saint-Merry, près de l'hôtel Jabach, s'était fait une réputation pour sa fabrication de « couteaux à tire-bouchon qui sont très à la mode ». Malgré ce luxe et leur décoration souvent ingénieuse, jusqu'au commencement de ce siècle, les tire-bouchons semblent, au point de vue mécanique, avoir été d'une construction assez élémentaire ; mais depuis cinquante ans, on en a fabriqué de fort savants, qui fonctionnent à l'aide de mécanismes à la fois curieux et compliqués. Tels sont les tire-bouchons à levier, à double spirale, etc. Tous ces systèmes ont pour but d'enlever le bouchon sans agiter le liquide contenu dans la bouteille.

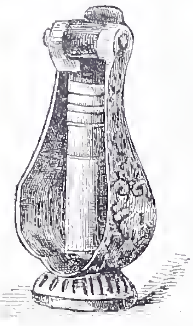


Fig. 822.
Tire-bouchon formant cachet (XVIII[e] siècle).

Tire-bouton, *s. m.* — Petit crochet de métal, muni d'un manche de bois ou d'ivoire, et dont on se sert pour faire entrer les boutons dans les boutonnières.

Tire-braise, *s. m.* — Outil de fer recourbé, employé pour tirer la braise hors du four.

Tire-clou, *s. m.* — Outil de couvreur, servant pour arracher les clous.

Tire-crin, *s. m.* — Outil en fer, dont les tapissiers font usage pour ramener le crin dans les garnitures et pour en régulariser l'épaisseur.

Tire-filet, *s. m.* — Sorte de bouvet, dont se servent les menuisiers. C'est aussi un outil avec lequel on forme les filets sur les métaux.

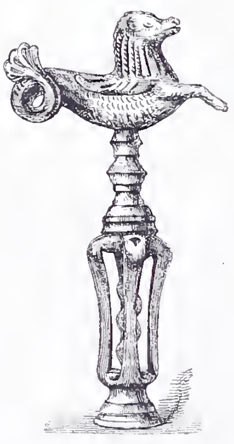


Fig. 823.
Tire-bouchon formant cachet (XVIII[e] siècle).

Tire-fond, *s. m.;* **Tirafon**, *s. m.* — Outil de tonnelier fait en façon de cercle ou d'anneau de fer avec une pointe tournée en vis. Il sert à élever la dernière douve du tonneau pour la faire entrer dans le jable. Au siècle dernier, le tire-fond faisait partie de l'attirail du cavalier ; celui-ci le plantait dans une porte ou dans un arbre, quand il voulait attacher son cheval. On en faisait aussi usage pour barrer les portes en dehors en passant un bâton dans l'anneau. « Par bonheur, il (Dalot) étoit le plus fort, et encore il avoit eu la prévoyance de mettre des tire-fonds aux portes voisines, de peur qu'on ne vînt au secours. » (Tallemant des Réaux, *Historiettes,* t. IV, p. 208.) On désigne aussi sous le nom de tire-fond un gros et fort piton, qu'on plante au milieu des plafonds, et qui sert à soutenir les suspensions, les lustres, etc. C'est généralement la solive du milieu qui reçoit la pointe du tire-fond. Quand le centre de la pièce ne présente pas une solive exactement correspondante, alors on organise un étrier. Cette dernière combinaison a l'avantage de faire porter le poids — souvent considérable — du lustre par deux solives au lieu d'une. Au XV[e] siècle, dans le Bordelais, on écrivait tirafon. Nous lisons dans l'*Inventaire de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André* (Bordeaux, 1442) : « Un esquipot ab dos tirafons de fer. »

Tire-ligne, *s. m.* — Petit instrument de métal à manche de bois, à l'aide duquel les dessinateurs tracent des lignes d'une grosseur égale sur toute leur étendue. Les plombiers emploient ce même mot pour désigner une sorte de couteau, avec lequel on entaille le plomb, pour le débiter ensuite avec le couteau à couper.

Tirelire, *s. f.* — « Ce mot vient de *tire liard,* écrit Furetière, parce qu'il sert à quester et à enfermer de la menue monnaie. » Nous laisserons à Furetière la responsabilité de son étymologie, et nous nous bornerons à remarquer que de tout temps la tirelire a consisté en un petit vase, généralement en terre, en faïence ou en bois, portant à sa partie supérieure une fente qui permet d'y introduire de l'argent, mais non d'en retirer. Ajoutons qu'il existe aussi des tirelires de luxe en bois ou en métal, ouvrant et fermant à clef. La tirelire s'appela, dans le principe, BLOQUEAU (voir ce mot) et ne prit pas avant le XVI[e] siècle le nom qu'elle porte aujourd'hui.

Nous caressons la tirelire,

écrit J.-A. de Baïf dans ses *Mimes,* publiés en 1597.

Au Louvre (collection Revoil, c. 406), on peut voir une tirelire datant de la fin du XV[e] siècle. Elle est de forme hexagonale, ayant chacun de ses côtés décoré d'une ogive enjolivée d'un pinacle et de formettes flamboyantes. Son couvercle, qui ferme à double tour, est surmonté d'une poignée mobile.

Au XVII[e] siècle, on rencontre aussi le mot tirelire avec le sens de bourse. Du moins Loret, dans sa *Muze historique* (juillet 1655), lui donne cette signification :

Jean d'Autriche, chef du pays,
Par ses sentimens catholiques,
Voulant honorer ces reliques,
S'alla, par malheur, avizer,
De les voir, toucher et baizer.
Mais, au lieu des saints trépassèz,
Voyant tant d'escuz entassèz,
On eut beau faire, on eut beau dire,
Il en remplit sa tirelire.

Peut-être, sous la plume de Loret, est-ce une pure licence poétique. Nous en dirons autant de l'épigramme suivante recueillie par Métra, où le mot tirelire est employé d'une façon plus que leste, et dans une acception tout à fait différente : « Plusieurs corps voulant manifester leur joie de l'heureux accouchement de la Reine, écrit-il (*Correspondance secrète,* t. VIII, p. 228), se sont imaginés de doter des jeunes filles. Les danseurs et acteurs de l'Opéra en ont fait autant et ont nommé M[lle] Guimard, célèbre danseuse, leur trésorière. Cette nouvelle dignité lui a attiré l'épigramme suivante :

La Guimard on vient d'élire
Trésorière à l'Opéra.
C'est fort bien fait, car elle a
La plus grande tirelire.

L'abondance de l'argent a fait disparaître, ou à peu près, l'usage des tirelires. Nos jeunes enfants ne prennent plus désormais la peine de renfermer leur menue monnaie, ils placent leurs petits capitaux à la Caisse d'épargne.

Tire-moelle, *s. m.* — Petit instrument ayant à peu près la forme d'un manche de cuiller, mais évidé à l'intérieur et dont on se sert, à table, pour extraire la moelle des os. On ne rencontre de tire-moelle qu'à partir du XVIIe siècle. « Une cuillière percée où il y a un tiremouelle. » (*État des meubles de la Couronne* du 20 février 1673.) « Douze fourchettes, treize couteaux, un tire-moelle, le toutte (*sic*) d'argent. » (*Apposition des scellés chez Nicolas Dezègre, sculpteur-marbrier,* 1726.) « Une culière en tiremouelle. »

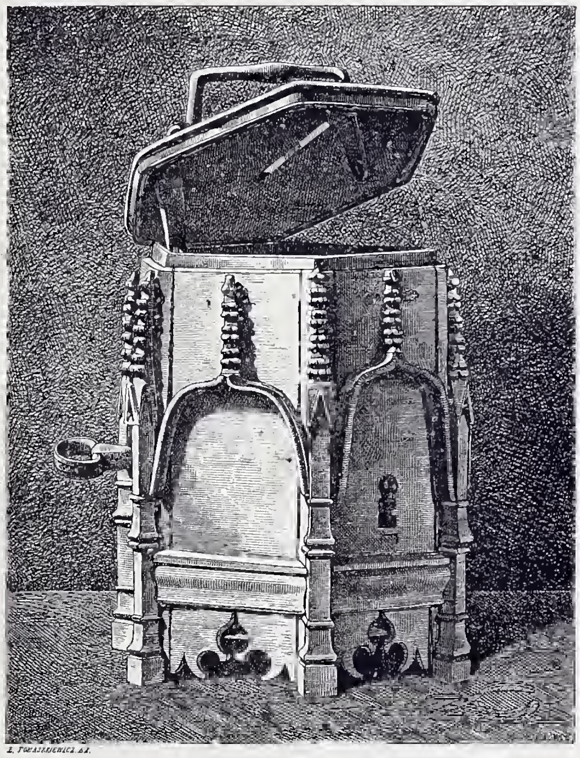


Fig. 824. — Tirelire en fer ciselé (XVe siècle). Musée du Louvre.

(*Invent. du peintre François Lemoyne,* 1737.) « Soixante jetons d'argent, une grande cuiller, un tire-moelle. » (*Invent. du sieur Montalant, gendre de Molière;* Auteuil, 1738.) « Un tire-moelle, une jatte et six goblets en timbale de différentes grandeurs, le tout d'argent, poinçon de Paris. » (*Invent. des meubles de Françoise Leguay, veuve de Nicolas Dezègre,* 1744.) « Des tire-moelles. » (*Invent. de Thomas Germain, orfèvre du roi,* 1848.)

Tire-plomb, *s. m.* — Nom qu'on donnait à une sorte de rouet servant à tirer le plomb. Les vitriers employaient le tire-plomb pour réduire, en verges plates et à rainures des deux côtés, le métal dans lequel ils enchâssaient les compartiments de leurs vitres.

Tire-poil, *s. m.* — Nom donné, au siècle dernier, à la pince à épiler. « Un étui de galucha, garni d'argent, contenant quatre rasoirs, une paire de ciseaux et un tire-poil. » (*Vente des effets précieux de S. A. R. le duc Charles de Lorraine et de Bar,* 1781.)

Tirer, *v. a.* — Tirer l'or, l'argent ou le cuivre, c'est faire passer ces métaux par la filière, pour les réduire en fils très déliés. Nous avons expliqué, aux mots OR TRAIT, les procédés employés pour obtenir ainsi des fils d'une ténuité extraordinaire. En 1701, quand le duc de Bourgogne et le duc de Berry vinrent visiter Lyon, on tira en leur présence, dans l'hôtel de ville : « Un lingot d'argent massif de figure cylindrique, du poids de dix-sept marcs, long de deux pieds..., de manière que ledit fil s'alongea par l'art de tirage de plus de cinq cens quarante-trois mille fois deux pieds, plus qu'il n'étoit auparavant. » Le souvenir de cette curieuse opération nous a été conservé par un placard, imprimé à Lyon, chez André Laurens, dans le courant de la même année.

Tirerie, *s. f.* — Atelier où l'on étire les fils de fer ou d'archal.

Tiretaine, *s. f.;* **Tirataine,** *s. f.* — Étoffe de fil et de laine qu'on fabriquait à Parthenay, Niort, Bressuire, Beaucamps en Picardie, Reims, Caen, en Alsace et à Beauvais. (Voir Savary des Bruslons, *Dictionnaire universel,* t. III, col. 1010; Piganiol de la Force, *Nouvelle Description de la France,* t. VII, p. 423; *Journal de Verdun,* n° de mai 1730, p. 385.) La tiretaine ou tirataine fut employée au XVIe siècle dans le Midi pour faire des pavillons et courtines de lit. « Une couverture faicte à grains d'orge. — Ung pavillon de tiratayne. » (*Invent. de Guillaume Joyeau, précenteur de la cathédrale de Lombez,* 1572.) Le *Mercure galant* (*Extraordinaire* d'avril 1678) nous apprend qu'en cette année, cette étoffe fut très à la mode à Paris.

Tirette, *s. f.* — Locution bordelaise. On trouve le mot tirette au XVIe et au XVIIe siècle, dans les *Inventaires* bordelais avec la signification de tiroir. « Plus ung buffect fet (*sic*) de menuyzerye ayant deux armoyres fermans à chascune une clef et deux tirettes, avecq son doussier hault, ayans les pilliers cannellés, le tout de boys de noyer. » (*Invent. de Marguerite des Bordes;* Bordeaux, 1589.) « Ung banc tournis avec sa barre, garny de deux tirettes avec leurs serrures et clefs. » (*Invent. de Pierre de Capdeville, bourgeois et marchand;* Bordeaux, 1591.) « Premièrement une armoire de bois violet, fermant à deux portes, lequel (*sic*), ayant été ouvert, s'est trouvé composé de douze tirettes, sçavoir cinq à chasque costé et deux au-dessoubz, les toutes fermées à clef. » (*Invent. de Henry de Béthune, archevêque de Bordeaux,* 1680.) A partir du XVIIIe siècle, à Bordeaux, on écrit tiroir.

Nous avons aussi rencontré, au XVIIe siècle, en Bretagne, tirette avec ce même sens. « Un buffet de boys garny de quatre armoires à deux tirettes, garnyes de claveures sans cleffs, priz à dix livres dix sols tournois. » (*Invent. de Jullienne Andrée, femme Gaignet;* juridiction et paroisse de Miniac, 1605.)

Tireur, *s. m.* — Les tireurs d'or et d'argent de la ville de Paris, dont les Statuts furent plus tard copiés par leurs confrères de Lyon, formaient, sous l'Ancien Régime, une Communauté importante. Indépendamment du privilège de tirer l'or et l'argent, c'est-à-dire de faire passer ces métaux par des filières de grosseur différente, allant toujours en se réduisant, et d'obtenir ainsi des fils longs et déliés, ils avaient encore celui de battre et d'écacher les métaux précieux. Leurs *Ordonnances* particulières, réunies en un recueil imprimé et publié par Lambert Roulland en 1688, nous apprennent que c'était en la Cour des monnaies que les Maîtres-Gardes et Jurés de la Communauté devaient prêter le serment. Cette dernière se composait de quarante maîtres chefs-d'œuvriers. Pour être maître, il fallait avoir servi cinq ans en qualité d'apprenti et dix ans en qualité de compagnon, et avoir fait le chef-d'œuvre. L'apprenti devait être âgé de douze ans révolus, et le maître ne pouvait « obliger » à la fois qu'un seul apprenti. Aucune

exception n'était faite en faveur des fils de Maîtres. Ces derniers avaient leur marque déposée au greffe de la Monnaie et gravée sur une plaque de cuivre. Tout ouvrage fabriqué par un Maître devait être vendu au « poids du roi », qui était de huit onces au marc. Il était défendu de faire usage du « poids subtil » ou « poids de Lyon, » qui était légèrement inférieur. Enfin tout tireur qui était convaincu d'avoir vendu de l'argent fin fumé, c'est-à-dire revêtu d'un vernis imitant la dorure, était puni de confiscation et de 2,000 livres d'amende.

Nous avons dit que les Statuts des tireurs de Lyon furent en partie copiés sur ceux de Paris. Leur adoption par la seconde ville du royaume devint définitive après que Louis XIV, par *Lettres patentes* du 16 avril 1657, enregistrées en la Cour des Monnaies de Paris le 18 novembre suivant et au siège de la Monnaie de Lyon le 13 janvier 1660, eut achevé de leur donner la sanction officielle. Ajoutons que la Communauté des tireurs d'or et d'argent de la ville de Lyon était beaucoup plus ancienne. Nous relevons, en effet, dans les Archives communales de cette ville (série BB, *Actes consulaires,* reg. 84) la mention de poursuites judiciaires contre certains tireurs d'or, qui, s'étant introduits furtivement chez quelques-uns de leurs confrères, avaient brisé les métiers et les bobines de ceux-ci et gâté leur marchandise, « qui est ung faict de fort malheureuse conséquence », etc. Ces poursuites remontent à l'année 1564.

Tireur. — On donne encore ce nom, dans la fabrication du papier peint, à l'ouvrier ou à l'apprenti qui aide l'imprimeur dans son travail. Le tireur est généralement un enfant. Sa mission consiste à tremper la brosse dans un baquet, à couvrir la *planche* de couleur, et lorsque celle-ci a été posée sur le papier par l'imprimeur, le tireur s'assoit lestement sur le levier et faisant, par le poids de son corps, l'effet d'une presse, il achève le travail de l'impression.

Tiroir, *s. m.;* **Tirouer**, *s. m.* — La première signification qu'on découvre à ce mot est celle de plaque ou de chaîne de métal, rattachant les fermoirs d'un livre. « Un très bel messel... à deux fermoirs d'or, hachiéz à fleurs de lys, et les tiroirs des chaînettes d'or, à un petit lis au bout. — Une heures plates, de grosse lettre bien escrite... et a tirouers et fermouers d'or. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) Plus tard, au XVI[e] siècle, en vertu de cette loi en quelque sorte fatale, qui fait prendre la partie pour le tout, nous trouvons le mot tiroir signifiant le livre entier. Dans le chapitre intitulé : « Comment le moyne feit dormir Gargantua, et de ses Heures et Breviaire » (*Gargantua,* liv. I, ch. XLI), Rabelais fait dire à son moine : « Rendez tant que vouldréz voz eures, je m'en voys après mon tirouer. — Quel tirouer, dist Gargantua, entendez-vous? — Mon breviaire, dist le moyne. » A la même époque (1548), on relève dans les comptes des *Ouvraiges de serrurerye exécutéz à Saint-Germain-en-Laye,* ce même mot employé dans la ferrure et la fermeture des portes, sans qu'on rencontre, dans aucun manuel du temps, l'explication exacte de ce terme. « *Item,* a esté ferré deux huis, qui servent à fermer la chambre de la gouvernante de la royne d'Escosse (Marie Stuart), chascune de deux fiches, deux gonds, une serrure à ressort, fournie de gasche et tirouer et verroul. — *Item,* a esté ferré l'huis de drap, qui est pandu devant la porte de la dicte chambre, de deux paumelles, deux gonds et deux tirouers. » Faut-il entendre par ce mot tiroir la poignée qui permettait de tirer la porte à soi pour la fermer? Cela paraît assez probable. Nous laissons toutefois à d'autres le soin de l'établir. Enfin, en 1583, nous voyons apparaître le mot tiroir avec la signification que nous lui donnons aujourd'hui. « Plus ung buffet sans cornisses, avec ses deux tiroyrs de peu de valleur. » (*Invent. des biens de Jean Lauze, négociant;* Avignon, 1583.) « Une table de bois blanc garnie, avec ses deux tiroires fermans à clef, avec son tapis drap verd.» (*Invent. de la D[lle] de Carranres;* Marseille, 1586.)

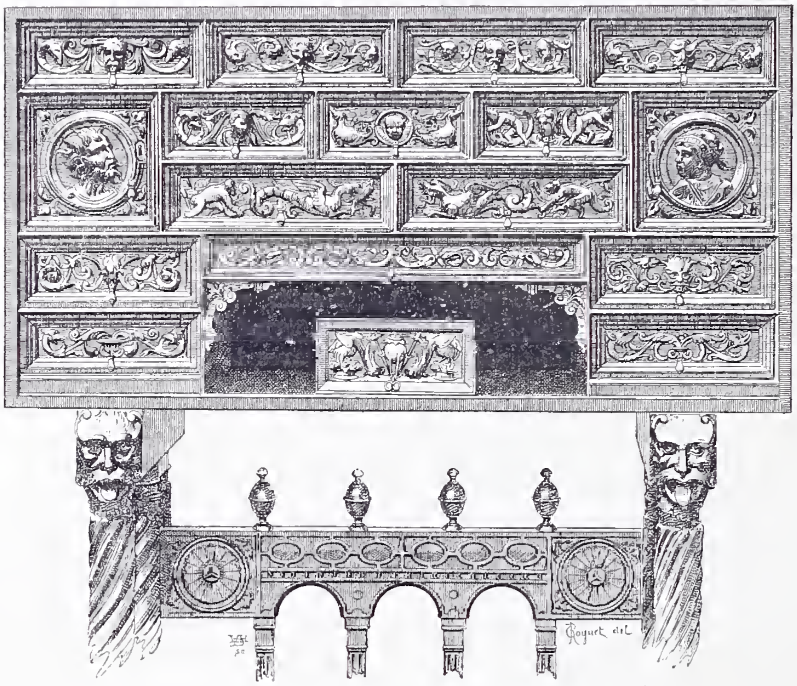


Fig. 825. — Cabinet à tiroirs sculptés (XVI[e] siècle).

Ce n'est pas que les tiroirs fussent alors de nouvelle invention et de nouvelle adaptation aux meubles. Ils avaient à cette époque plus d'un siècle d'existence. Seulement ils avaient jusque-là porté un autre nom. Le *Dictionnaire de Trévoux,* imprimé en 1771, définit encore le tiroir : « Petite layette, qui se coule et s'emboîte dans les séparations d'un buffet, d'un cabinet, d'une armoire, et qu'on tire ordinairement par un anneau, un bouton ou quelque chose d'équivalent. » C'est ce nom de Layette, de Léaite ou de Liette, qu'on rencontre non seulement dans les documents antérieurs au XVI[e] siècle, mais jusqu'au milieu du XVII[e], dans certaines de nos provinces, pour désigner le tiroir. En voici la preuve : « Unes armoires à deux guischez et à une léaite. — *Item,* ung pupitre paint, auquel a deux léaites qui se tirent. — *Item,* une petite establye pour ung orfeuvre, sur laquelle a deux léaites qui se tirent l'une deçà, l'autre de là. » (*Invent. du château d'Angers,* 1471.) « Ung buffect, aussi de boys de noyer à marqueterie, à ung guichet fermant à clef, garnye d'une layette à coullisse. » (*Vente des meubles de Claude Gouffier, duc de Roannès, grand écuyer de France,* 1572.) « Un dressouer de boys de chesne..... garny de deux layettes coulisses. » (*Invent. de Nicolle Lefebvre, femme de Gilles Roger, tissutier rubanier;* Paris, 1592.) « Une table en ouvalle avec son siège et une liette, le tout de bois noyer estimé sept livres. » (*Invent.

des meubles de dame Benoîte Gillet; Villefranche, 1654.) Dans le Bordelais, à la même époque, on écrivait TIRETTE. (Voir ce mot.) On remarquera que ces deux termes tiroir et tirette sont originaires du Midi, et que layette provient de l'Est et du Centre. Il est vraisemblable que tiroir, dont on fut longtemps sans faire sentir l'*r* final (prononcez *tiroî,* écrit Richelet), s'acclimata à Paris, avec la petite cour de Gascons qu'Henri IV amena à sa suite. Le certain, c'est que nous le trouvons passé dans les usages en 1629. Dans l'*Inventaire de Marguerite Gudin, femme de Remy Levesque, docteur en médecine,* dressé à Paris en cette année, on remarque : « Un petit bureau, façon de table, garny de plusieurs tirouers de bois noyer. » Le beau temps des tiroirs, au reste, était venu. La mode des cabinets sévissait alors dans toute sa fureur. On en faisait à six, à dix, à douze, à quinze tiroirs. Celui du roi Louis XIII, dont nous avons retrouvé la description, n'en comptait pas moins de vingt et un. Ce cabinet historique était « de bois de brésil, à compartimens profilés d'yvoire, aiant vingt un tiroirs, enfermés par deux battans, ornés de six pilastres d'ébène cannelés, de trois fleurs de lis dans trois ronds, aussi d'ébène, et des chiffres de Louis XIII ». Il était « porté sur un pied à quatre colonnes godronnées, surmontées de quatre tiroirs fermans à clef ». Ajoutons qu'à cette époque le tiroir était, comme décoration intérieure et extérieure, aussi parfaitement traité qu'il put l'être dans la suite.

Tirouère, *s. f.* — Ce mot a eu jadis deux significations : premièrement, celle de chambre où l'on donnait la question, parce que celle-ci consistait souvent à *tirer* le prisonnier. D. Carpentier cite une *Lettre de rémission* de 1456, où il est dit : « Le suppliant fut prin prisonnier et mené dans la tirouere ou question, où il a confessé ledit cas sans contrainte.»

La seconde signification de tirouère est celle d'un outil de tonnelier. Une *Lettre de rémission* de 1417 parle, en effet, d'un « certain engin à relier tonneaux, appellé tirouère ». (Voir TIREFOND.)

Tirtifeu, *s. m.* — Cet ustensile est mentionné avec les pelles, chenets, écrans, tenailles, etc., dans un certain nombre de garnitures de cheminées du XIVe et du XVe siècle. Il différait des instruments que nous venons d'énumérer, cela est indubitable ; mais quels étaient sa forme, sa destination, son emploi ? C'est ce que personne n'a pu nous dire. Peut-être était-ce simplement un crochet, servant pour activer la combustion. On lit dans les *Comptes des dépenses faites par Charles V au château du Louvre* (1364-1368) : « Pour quatre paires de chenetz de fer, pour les chambres de la Royne ; pesant quatre cent cinquante-cinq livres. — Pour la tenaille, unes pincette, un tirtifeu. — Pour trois tenailles, trois tirtifeux et deux pelles de fer. » Etc.

Tisonnier, *s. m.* — Instrument de fer étroit, long et recourbé à son extrémité, dont on se sert pour attiser le feu. L'introduction du tisonnier dans l'attirail de nos cheminées coïncide avec l'usage du charbon de terre. Le premier de ces ustensiles dont nous ayons rencontré la trace figure dans les *Affiches de la basse Normandie* (n° du 18 février 1787). « Cheminée anglaise ou fourneau à charbon de terre, disposé pour y brûler aussi du bois, avec la pelle, pincette et tisonnier, à vendre. S'adresser à M. Mabeu, coquetier, place Saint-Sauveur.

Tisserand, *s. m. ;* **Toisseran,** *s. m.* — Artisan qui fait de la toile sur le métier, avec la navette. Les tisserands ont porté tour à tour les noms de teliers, tissiers, texiers, etc. En Artois et en Picardie, on les nommait MUSQUINIERS. A Paris, les Maîtres Tisserands formaient une corporation gouvernée par quatre jurés préposés à la conservation des privilèges et à l'exécution des Statuts. Les premiers de ces Statuts remontaient au 22 janvier 1586. Ils furent confirmés en juin 1608 et en mai 1614. Ceux qui composaient la Communauté y étaient qualifiés de Maîtres Tisserands en Toile, Canevas et Linge. Pour devenir maître, il fallait avoir fait un apprentissage de quatre ans et payer un droit de 300 livres. Les maîtres âgés de moins de cinquante ans ne devaient avoir que deux apprentis. Passé cet âge, ils pouvaient en prendre trois. La Communauté avait son bureau quai des Augustins. Son patron était saint Blaise.

Le nom de tisserand a été donné également, dans certaines villes, à des ouvriers employés dans les manufactures de lainage. A Beauvais, par exemple, les tisserands formaient, encore au siècle dernier, avec les drapiers sergettiers, les tondeurs, les laneurs et les peigneurs, le corps des Drapiers-sergettiers dont les Statuts avaient été dictés en 1667 par Colbert. A Paris, les « toisserans » de laine ou de *lange*

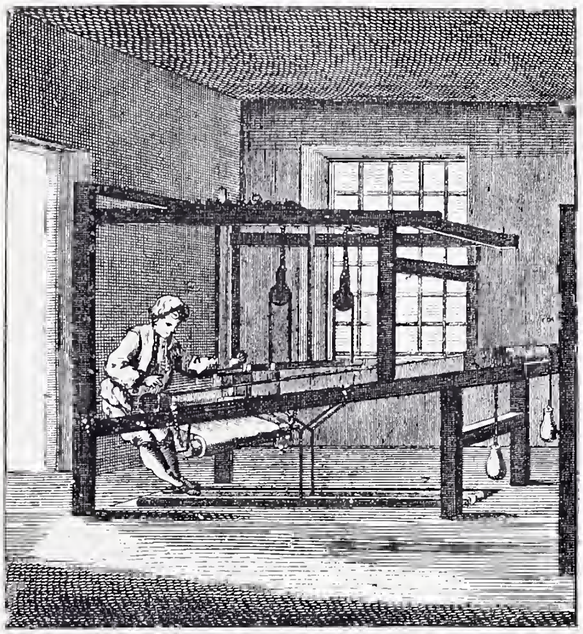


Fig. 826. — Tisserand,
d'après une vignette de l'*Encyclopédie.*

avaient précédé les tisserands de toile ou de *linge,* et constituaient une corporation, dont Étienne Boileau s'occupe longuement. Ce puissant métier, au reste, avait une telle importance et une telle richesse, que les tapissiers se voyaient forcés de s'incliner devant leur juridiction, et que les teinturiers et les foulons étaient, en quelque sorte, à leur merci. Les règlements des Tisserands de lange ne comprennent pas moins de 53 articles. A la tête de la Communauté étaient placés un maître et quatre jurés, personnages considérables qui, sous certains rapports, relevaient directement de l'autorité royale. Le métier, en effet, s'achetait du roi. Mais comme, une fois acquis, il se transmettait de père en fils, et comme les tisserands étaient fort jaloux de conserver à leur famille le privilège de cette profession recherchée, il est à croire que l'achat des maîtrises devait être assez rare. Chaque maître ne pouvait avoir qu'un apprenti étranger à sa famille, mais il employait autant de parents qu'il le jugeait convenable, et occupait en outre cinq ou six valets, ce qui lui permettait de monter et de faire marcher jusqu'à douze et quinze métiers. On voit, par ces quelques détails, que, dès la fin du XIIIe siècle, les Tisserands de laine ou de lange formaient une corporation riche et fortement organisée. Cette corporation prétendait en outre être depuis longtemps déjà en possession de ses droits profes-

sionnels, ear, daus une curieuse instanee, elle affirmait avoir été autorisée par la reine Blanche à établir deux ateliers de teinture en bleu, pour éviter l'intermédiaire des teinturiers ; privilège qui, du reste, lui fut ardemment contesté et auquel elle finit par renoncer.

Aujourd'hui, les ouvriers qui tissent la laine prennent plus spécialement le nom de tisseurs.

Tisseur, *s. m.;* **Tissier,** *s. m.* — Nom que prennent, dans les manufactures de lainage, les ouvriers qui tissent au métier et à la navette. (Voir TISSERAND.)

Tissu, *s. m.* — Nom générique donné à toutes sortes d'étoffes, de rubans et, d'une façon générale, à tous les ouvrages faits de fils entrelacés au métier. On distingue plusieurs sortes de tissus : les *tissus simples,* comme la toile, le ealieot, la batiste ; les *tissus croisés,* les *tissus brochés,* les *tissus à poil,* comme le velours, la moquette ; les *tissus à mailles fixes* ou *mobiles,* tels que filets, tricots, dentelles, tulles, etc. En 1857, M. Bezon a publié un *Dictionnaire général des tissus anciens et modernes.*

TISSU avait autrefois une signifieation plus spéciale. Il désignait de petits rubans, des galons épais et forts, qui servaient, soit dans la toilette, pour les ceintures, les jarretières, etc., soit dans le mobilier pour fermer des coffrets ou suspendre les étuis, gourdes, flaeons, etc. Ces galons étaient sonvent brodés d'or ou d'argent, et même pour en relever l'éclat, on y fixait de petits émaux. De là les expressions de tissus d'or, tissus émaillés, etc., qu'on rencontre assez fréquemment dans les *Comptes* anciens. Exemples : « Pour VI tissus esmailliéz, XXVI solz pour pièce, valent VII livres XVI sols. — Pour IV tissus d'or esmailliéz, XX solz pour pièce, valent IV livres. » (*Dépenses pour le sacre de Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe le Long,* 1316.) « Deux flacons d'or à tissus de soye, esmailliés d'un escusson et d'un timbre des armes de Monseigneur le Daulphin, pesant vingt-hnict marcs deux onces d'or. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) « Deux flacons d'argent doré, pendant à deux tissus de soye vermeille, garnis de elous, de boucles et de mordans. » (*Invent. de l'hôtel Saint-Pol,* 1420.)

Tissutier, *s. m.* — Nom que prenaient autrefois les rubaniers et passementiers de la ville de Paris. Les Maîtres Tissutiers-Rubaniers formaient une Communauté aneienne et importante. Leurs premiers Statuts, remontant à 1403, furent confirmés en 1514. A ce moment, ils n'exerçaient encore qu'une industrie limitée ; mais, en 1585, le cerele de leur activité s'éteudit et ils obtinrent l'autorisation d'adjoindre à leur titre primitif celui « d'ouvriers en drap d'or et d'argent et soye, tissus, rubans, passemens d'or, d'argent et soye, fleuret, filoselle, laine, fil et coton, tant en la grande que petite navette, hante et basse lisse, tant large qu'étroite, de la Ville, Cité, Faubonrgs et Banlieüe de Paris ». Par eette augmentation d'attributions, presque tous les tissus de luxe, fabriqués dans Paris et sa banlieue, relevaient de leur eompétence. Aussi lorsqu'en 1603, Henri IV fonda à la place Royale une manufacture de draps d'or, d'argent et de soie, les Maîtres de la Communauté des Tissutiers-Rubaniers prétendirent-ils que le nouvel établissement devait être soumis à leurs règlements, et que leurs jurés pouvaient y exercer leur droit de contrôle et de visite. De là de nombreuses contestations, des procès, des instances auprès de l'autorité supérieure, instances, proeès, contestations, qui durèrent jusqu'en 1644, où intervint un arrêt transactionnel, qui réunit les deux Communautés en une seule, divisée toutefois en deux branches. Les ouvriers de la plaee Royale, qui formèrent la première de ces deux branches, prirent le nom d' « Ouvriers de la Grande Navette », avec la permission de tisser toutes sortes d'étoffes, pourvu que la largeur dépassât le tiers de l'aune, et les Tissutiers-Rubaniers, celui d' « Ouvriers de la Petite Navette », avee privilège d'exécuter tous les tissus d'une largeur inférieure au tiers de l'aune. Cette réunion dura jusqu'en 1666, où, par suite du développement que Colbert entendait donner aux manufactures de tissus de luxe, la séparation fut effeetuée de nouveau par arrêt du Conseil. Dès lors, les tissutiers-rubaniers restèrent en possession de fabriquer les rubans, passements, franges, frangeons, mollets, ete., en or, argent, soie, eoton, fil, ainsi que tons les tissus dont la largeur n'atteignait pas un tiers d'aulne.

Les statuts de la Communauté des tissutiers-rubaniers ainsi réduits comportaient eneore 48 articles, dont on trouvera à la colonne 844 les dispositions principales.

Titre, *s. m.* — Dans l'orfèvrerie et dans le commerce de l'or et de l'argent, le mot titre signifie le fin, l'aloi, la bonté intrinsèque du métal employé ou vendu. Le titre de l'or autrefois s'évaluait en earats. L'or le plns fin, exempt de tont mélange, s'appelait de l'or à 24 earats ; e'était le plus haut titre. Le titre de l'argent dans les mêmes conditions était dit à donze deniers. Pour éviter que l'argent et l'or des monnaies ne fussent fondus et convertis en lingots, dans le but d'être ensuite travaillés par les orfèvres, on eut soin, pendant longtemps, d'obliger les battenrs, les tireurs d'or et tous ceux qui s'ocenpaient d'orfèvrerie de n'employer d'argent et d'or qu'à un titre supérieur à eelui de la Monnaie. Suivant un *Édit* de Henri II, du mois de mars 1554, les orfèvres ne pouvaient travailler l'argent, « soit en grosserie ou menuiserie, qu'au titre de 11 deniers 12 grains de fin » avec 2 deniers de remède. Cet argent ainsi titré se nommait *Argent le roi.* Des *Ordonnances* de 1586, 1657, 1679, etc., confirment ou modifient ces proportions. Quant à l'or, il devait être à 22 carats, au remède d'un quart de earat. Ajoutons que, par une singularité assez étonnante, certaines villes avaient snr d'autres l'avantage d'un titre moins élevé. Ainsi l'*Ordonnance* de 1657 tolérait en faveur des tireurs d'or de Lyon un écart de deux grains de remède de plus que celui accordé aux tireurs parisiens. Après la réunion de l'Alsace à la France, Strasbourg continua de jouir de son ancien titre, qui était sensiblement inférieur à l'aloi de Paris. Cette différence était même assez grande pour que, dans les ventes publiques, on indiquât la provenance des pièces. Ainsi, dans l'annonce de la mise en vente, à Douai, en 1775, d'un service complet d'argenterie, nous voyons stipulé que les plats à soupe au titre de Strasbourg seront cédés à 43 livres 4 sols le marc et rien de façon, les autres au titre de Paris à 52 livres et le sol pour façon, soit 54 livres 12 sols le marc. (*Ann., aff. et avis divers* du 2 août 1775, n° 31, p. 123.)

Aujourd'hui, on compte par millièmes de fin ou d'argent pur. Pour l'orfèvrerie française, la proportion du fin varie entre 800 et 950 millièmes.

Tivleenn, *s. f.* — Locution bretonne. Carreau de terre cuite ou de faïence.

Tivlereah, *s. m.* — Locution bretonne. Carrelage en terre cuite ou en faïence.

Tivoli (Pierre de), *s. f.* — Voir TRAVERTIN.

Toaille, *s. f.* — Orthographe ancienne de TOUAILLE. Nous relevons dans le *Dit du mercier* (*Proverbes et dictons popul. aux XIIIe et XIVe siècles,* par G.-A. Crapelet, p. 153) :

> Si ai maintes riches toailles
> Que loient à cez hautes festes
> Sez gentix femes sor lor testes.

Les *Comptes de l'argenterie d'Anne de Bretagne* (1492) nous fournissent cette autre citation où toaille est prise

dans le sens de TAIE : « A Jehan Georget, pour cinq aulnes quart taffetas blanc... livré à Perrine de Chaulx pour faire dix toailles d'oriller, chacune demye aulne et ung quartier, le tout pour servir à ladicte Dame. » (Voir TOUAILLE.)

Tobouré, *s. m.* — Locution bretonne. Tabouret.

Tocque, *s. f.* — Tissu, sorte de mousseline importée des Indes. (Voir TOQUE.)

Toi, *s. f.;* **Toie**, *s. f.;* **Tois**, *s. f.* — Orthographe ancienne de TAIE. (Voir ce mot.) Toie est l'orthographe courante des XIIIe et XIVe siècles. On rencontre toi et tois au XVIe et au XVIIe siècle. « Une tois fête de pelure d'arbre blanche, paincte de fleur jaulne et verde, l'ung des boutz painctz de verd..., venue des Indes, donné à Madame par M. de la Chaulx. » (*Invent. de Marguerite d'Autriche,* 1524.) « Premièrement deux tois, de toile d'Olande en broderie d'or et de soye verte. — Plus deux autres tois de toille d'Olande de mesme grandeur, brodés de soye cramoisie et d'argent. » (*Invent. du château de Turenne,* 1615.)

Toilage, *s. m.* — On désigne sous ce nom ce qui forme le dessin d'une dentelle.

Toile, *s. f.;* **Toille**, *s. f.;* **Telle**, *s. f.;* **Thoille**, *s. f.* — On donne d'une façon générale ce nom à tous les tissus de lin, de chanvre ou de coton, tissés sur le métier du tisserand. Dans un sens plus restreint, on réserve le nom de toile aux tissus unis ou croisés, de lin ou de chanvre, destinés à l'ameublement ou au costume. Autrefois, ce mot avait une signification plus large et s'étendait à un certain nombre de tissus d'or, d'argent et de soie, dont nous aurons occasion de parler au cours de cet article.

« Il seroit difficile, écrit Savary, de pouvoir dire certainement à qui l'on doit l'invention de la toile, à moins qu'on ne voulût l'attribuer à l'araignée, cet admirable, mais venimeux insecte. » Ce tissu, en effet, remonte à la plus haute antiquité, et le poète champenois Passerat, mort en 1602, était presque fondé à dire :

La toile est l'œuvre et le don de Pallas.

Nous trouvons donc, dès le commencement de nos études, cette étoffe fraîche et souple en possession de presque tous les emplois auxquels elle se plie encore aujourd'hui ; et la diversité des provenances indiquées dans les fournitures qu'il nous a été permis de relever — diversité qui répondait le plus souvent à une différence dans la qualité de la marchandise — nous permet de constater que, dès cette lointaine époque, la toile était couramment fabriquée dans toutes les régions de notre pays, aptes à produire le lin ou le chanvre. Dès le XIVe siècle, en effet, la toile de lin et la toile de chanvre formaient déjà des articles séparés. Les premiers, compris sous le nom de *toile linée,* relevaient du domaine des LINGERS (voir t. III, col. 390); les seconds, désignés sous celui de CHANEVACERIE (voir t. Ier, col. 756), rentraient dans la spécialité des *chanevaciers;* mais cette division, très conforme aux idées particularistes du Moyen Age, ne fut point de longue durée. Les chanevaciers vendirent bientôt les deux articles, et la tolérance la plus large leur demeura acquise, jusqu'au jour où ils prirent à leur tour le nom de lingers, qui semblait plus distingué et sonnait mieux à l'oreille.

Parmi les toiles employées à cette époque, celle de Bourgogne jouissait d'une grande renommée, car son nom était passé en dicton. (Voir Crapelet, *Proverbes et dictons populaires des XIIIe et XIVe siècles,* p. 100, et *le Dict des Pays.*) Avec la toile de Bourgogne, parmi les plus recherchées, figuraient les toiles de Compiègne, de Laon et de Reims. C'est en toile de Compiègne que l'on faisait les « draps à parer », qui servaient dans les occasions solennelles. Ceux qui ornaient les trousseaux de Blanche de Bourbon et de Jeanne de France, la première mariée à Pierre le Cruel, et la seconde au roi de Navarre (1352), étaient de « très fine toile déliée de Compiengne » et coûtaient, les premiers, 12 sols l'aulne, les seconds, 16 sols. Les draps ordinaires de Blanche de Bourbon étaient faits de toile de Reims à 10 sols, et ses femmes couchaient dans de la *toile bourgeoise,* facturée, par Guillemette la Pomme, la lingère à la mode, à raison de 8 sols. Enfin, pour envelopper les effets d'habillement et confectionner ce qu'on appelait alors des TOILETTES (voir ce mot), on employait de la toile de Marigny et de la grosse toile bourgeoise, à 4 sols l'aune. (*Comptes de l'argenterie,* p. 93, 180, 292 et 293.) Trente ans plus tard, la toile de Laon avait en partie remplacé les toiles de Compiègne, dans la faveur des princes et des rois. Charles V et Charles VI reposaient dans des draps de toile de Laon, et les couvrechefs de ce dernier étaient du même tissu. Les toiles de Reims n'avaient, toutefois, rien perdu de leur prestige. Les nappes et les serviettes de Charles V en étaient faites, et à quelques draps à parer de toile de Compiègne, qui provenaient sans doute de son père, le roi en joignait une provision d'autres, en toile de Reims. En outre, détail qui a son prix, les chemises d'Isabeau de Bavière, fournies par Guillaume Gallande, étaient de cette même toile. Enfin, par Froissart, nous savons qu'en 1396 le duc de Bourgogne, préoccupé d'adoucir la captivité de son fils, s'étant enquis de ce qui pourrait être agréable au sultan, il lui fut répondu : « Que fines blanches toiles de Rheims seroient de l'Amorah et de ses gens recueillis à grand gré. » (*Invent. de Charles V,* p. 328, 331, 333, 335. — *Nouveaux Comptes de l'argenterie,* p. 150, 155, 214. — Froissart, *Chroniques,* t. XIII, p. 420.)

Avec le XVe siècle, les lieux de provenance se modifient. En 1401, nous voyons pour la première fois les toiles de Flandre entrer dans la consommation de la Cour de France. Colin Marc fournit à Isabeau de Bavière, pour le service de sa paneterie, en même temps que des nappes de Laval-Guyon (origine des fameuses toiles de Laval), des « touailles de l'ouvrage de Tournay ». Ces dernières, cotées 4 sols l'aune, n'étaient pas vraisemblablement d'une extrême finesse, ni très supérieures aux toiles de Laval, qui coûtaient 3 sols 4 deniers. Mais cette fourniture est à retenir, parce qu'elle marque l'apparition à Paris de ces toiles du Nord, qui devaient, par la suite, acquérir une si grande célébrité. Du reste, pendant toute la première moitié du XVe siècle, si troublée par des guerres acharnées, la clientèle royale, si l'on peut dire ainsi, se partage la France. La Cour de Bourgogne et la Maison de Charles VI, qui détiennent les provinces de l'Est et du Nord, continuent à s'approvisionner à Reims ; la Maison du Dauphin et la Cour de Charles VII se fournissent, au contraire, à Laval et à Troyes. Philippe le Bon demande à Reims les toiles « pour faire atour » (1420). A la *Vente* des biens de Jacques Cœur, c'est la toile de Troyes qui tient la corde, cotée à 10 sols l'aune. Puis, quand la tranquillité revient, on retourne à Reims. Après avoir accompli la passe d'armes qu'il soutint contre Enguerrand de Servillon, Jehan de Saintré « à la Royne fit présenter cent aulnes de la plus fine toille d'atours, et aultre cent aulnes de la plus fine toille de Reims, qu'il avoit peu finer à Paris ». Mais nos fabriques nationales s'étaient mal trouvées de la période désastreuse que le royaume venait de traverser. La France, qui jusque-là avait approvisionné les pays voisins, commença d'importer leurs produits. Dans la *Prisée des meubles de Jacques Cœur* figure de la toile de Cambrai. Dans les *Comptes du roi René,* on relève des achats de toile d'Épinal,

de Hainaut, de Hollande. On trouve aussi de cette dernière dans l'*Inventaire de Catherine de Rohan* (1496). (*Comptes de l'hôtel des rois de France,* p. 148, 149 et 345. — Froissart, *Chroniques,* t. XIII, p. 420. — *Archives du Nord,* série B, nos 1457 et 1924. — Anthoine de la Salle, *Hystoyre du petit Jehan de Saintré,* p. 288. — *Jacques Cœur et Charles VII,* t. Ier, p. 217. — *Comptes et mémoriaux du roi René,* p. 349, 606, 634, etc.)

Au XVe et au XVIe siècle, les manufactures françaises réparèrent leurs ruines, mais sans jamais reconquérir leur prestige passé. Les grands *Inventaires* du temps, aussi bien que les *Comptes royaux,* attestent, par de nombreux achats, la faveur extraordinaire dont jouirent à cette époque les toiles de Hollande et de Flandre. Des fabriques, toutefois, s'étaient élevées chez nous, qui continuaient de produire, et leurs produits n'étaient pas à dédaigner, car, en 1465, le Consulat de Lyon faisait présent de vingt pièces de toile de Belleville, du prix de 40 écus d'or neuf, à Guillaume de Varye, général des finances du Languedoc, pour les services qu'il avait rendus à la Ville, en organisant la police de ses foires et en aidant à leur rétablissement. (*Archives communales de Lyon,* 1463-1468. — *Actes consulaires,* série BB, reg. 10.) Au XVIIe siècle, à Saint-Quentin, à Beauvais, à Vervins, à Péronne, à Beaufort, à Cholet, à Château-Gontier, à Clisson, à Pontivy, à Laval, à Quintin, à Roscoff, à Morlay, à Fougères, à Louviers, à Évreux, à Rouen, à Caen, à Bernay, à Beaumont, à Mamers, à Vimoutiers, à Laigle, à Bolbec, à Mortagne, à Bellême, à Troyes, à Thisy, etc., on continua de fabriquer, par quantités considérables, ces tissus d'un usage universel. Mais la vogue n'était plus aux articles français, et bien qu'à Caen on tissât du linge damassé aussi beau que nulle part ailleurs, bien qu'à Laval et à Beauvais on fît des toiles d'une qualité excellente, bien que La Gomberdière, dans son *Nouveau règlement sur les marchandises,* publié en 1634, établît qu'on fabriquait en France aussi bien qu'en aucun autre pays, il fallait, pour se conformer à la mode, que le linge vînt de Flandre ou de Hollande. Ce goût, si funeste pour notre production nationale, qui nous a fait de tout temps rechercher les produits exotiques, servait admirablement la fabrication étrangère, et le poète Brébeuf était dans la réalité des choses, quand il écrivait :

> Olinde n'a rien que de rare
> Et qui ne vienne des cantons
> Que mainte région sépare
> De celui que nous habitons :
> . . . .
> Sa glace fut faite à Venise.
> Gênes a vendu son collet,
> Et la Hollande sa chemise.

Le curieux *Inventaire de Grégoire Beaunom, marchand* (Bordeaux, 1607), nous révèle quels étaient les prix payés au commencement du XVIIe siècle pour ces tissus recherchés. Les prix de la toile de Cambrai varient, dans ce document, de 55 sols à 116 sols l'aune ; celle de Hollande, de 3 livres à 110 sols, et ces prix sont échelonnés de telle sorte, qu'il est facile de reconnaître qu'il y avait chez ce marchand bien approvisionné huit qualités différentes de chacune de ces deux provenances. En outre, Grégoire Beaunom vendait de la « demye Ollande » à 33 sols 6 deniers l'aune. Savary nous apprend que cette *demi-hollande* était tissée à Compiègne et à Beauvais.

On peut considérer comme un acte de patriotisme de Mme de Maintenon d'avoir tenté de réagir contre cet engouement, en essayant d'établir sur ses terres une fabrique de toile, où Flamands et Normands devaient, en associant leurs efforts, démontrer qu'on pouvait fabriquer aussi bien chez nous qu'ailleurs. (Voir *Lettres,* t. Ier, p. 215.) Malgré cette tentative, la mode persista, et l'auteur du *Dictionnaire critique, pittoresque et sentencieux* pouvait écrire, sans être démenti par aucun de ses contemporains : « Les plus belles toiles sont celles de Hollande et de Silésie ; celles de Rouen sont fortes, celles d'Alençon serrées, celles de Laval claires et molasses. » Puis, quand on commença à se lasser des toiles de Hollande, la vogue passa aux toiles des Indes et aux toiles de coton. Cependant l'autorité royale n'était pas demeurée inactive. Elle s'était vivement préoccupée du péril que cette passion pour l'exotisme faisait courir à notre industrie. Des *Arrêts du Conseil d'État,* en date du 12 décembre 1730, des 11 et 13 février, 13 mars et 24 juillet 1731, du 13 février 1733, du 2 novembre 1737 et du 27 février 1740, un *Règlement* du 22 mars 1735 et des *Lettres patentes* du 16 juillet 1737, réglant la condition des toiles « de Laval, Marigny, Carnet, Argouge, Cholet, Mayenne, Falaise, des provinces de Picardie, d'Artois, de Hainaut et de la Flandre françoise ; des généralités d'Alençon, de Paris, de Soissons, de Rouen ; des toiles appelées nantoises ; de Clisson, façon de Clisson ; hauts et bas brins de Dinan ; de Saint-George, Beurières, Peltres, brins communs de Fougères ; de Vitré, de Halle et d'emballage », attestent cette préoccupation. Ce que les Règlements royaux ne réalisèrent qu'à demi, la liberté commerciale l'obtint sans peine. Depuis le commencement de ce siècle, la fabrication de la toile a pris, chez nous, un développement considérable, et les progrès extraordinaires accomplis dans cette branche de notre production nationale permettent aux articles français de braver heureusement toutes les concurrences étrangères. Nous croyons bien faire en faisant suivre ce rapide historique d'un examen des toiles façonnées, employées dans l'ameublement d'une façon courante :

TOILE ANGLAISE. — Nom donné à une sorte de toile bleue, qui fut à la mode au siècle dernier, pour les rideaux et les tentures. « A VENDRE, rue Montmartre, vis-à-vis Saint-Joseph, boudoir en toile angloise, avec glace, commode tenture, de joli papier et baguettes dorées. » (*Ann., aff. et avis divers* du 19 septembre 1779.) « Rideaux de toile angloise. » (*Vente des meubles et effets de feu M. le comte d'Aspect, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie,* 22 août 1782.)

TOILES ARGENTÉES ET DORÉES. — Ces toiles, qui avaient « le brillant et la solidité des cuirs dorés, sans avoir le défaut d'être par morceaux dont les coutures marquées blessent la vue », offraient encore cet avantage d'être « plus souples et de s'étendre mieux ». « On les trouvoit chez le sr Duterne, mercier, rue Tibotodé, et dans les magasins de Stoucard et Ce, rue de Charenton, à l'hôtel de Gournay. Ce dernier paroît avoir fabriqué ces toiles avec une réelle supériorité. Il faisoit composer ses dessins par les dessinateurs du roy et autres habiles maîtres. » (L'*Avant-Coureur* du 29 mars et du 1er novembre 1762.) Depuis lors, on n'a pas cessé de fabriquer ces sortes de toiles, qui offrent de grandes analogies avec les TOILES CIRÉES. (Voir cet article.)

TOILES D'ATOUR. — Ces sortes de toiles, dont nous avons eu occasion de parler plus haut, reçurent, au XIVe et au XVe siècle, ce nom caractéristique, parce qu'elles étaient employées à *atourner* les lits de parement, c'est-à-dire qu'elles étaient les plus fines et les plus belles qu'on fabriquât.

TOILE DE BRIN. — Voir BRIN.

TOILE BRUNE. — Voir TOILE ÉCRUE.

TOILE CHOLETTE. — Nom donné à la toile fabriquée à Cholet.

TOILE CIRÉE. — Tissu revêtu d'un enduit imperméable, dans lequel, en dépit du nom qu'il porte, il n'entre pas de cire. Généralement cet enduit est fait d'une matière résineuse ou bitumineuse, telle que l'huile de lin siccative, la gélatine, etc. L'emploi des toiles cirées est fort ancien et remonte au moins au commencement du XIVe siècle. Nous relevons, en effet, dans les *Comptes de Geoffroi de Fleuri, argentier de Philippe le Long* (1316), l'achat d'une aune et demie de toile cirée payée 6 sols, et qui fut employée aux obsèques de Jean Ier, sans doute pour envelopper le corps du petit roi après l'embaumement. Quatre aunes de cette même toile furent également achetées par Geoffroi de Fleuri, pour préserver les draps d'or qui furent expédiés à Reims pour le couronnement de Philippe le Long. Parmi les

Dépenses du mariage de Blanche de Bourbon avec Pierre le Cruel (1352) figure une litière, pour la couverture de laquelle Gilles Féret fournit 8 aunes de toile cirée, qui furent payées 14 livres parisis. Parlant du jeune Philippe de France, fils du roi, Jean Chartier, dans sa *Chronique de Charles VII* (t. Ier, p. 220), raconte que ce petit prince fut transporté en 1436 d'Azay à Tours, « et estoit porté à deux hommes dedens un petit bers couvert de toille chirée ». Un *Mandement* du 31 décembre 1554 autorise un payement de 200 livres pour « achapt de casses, thoile cyrée, linge, etc. », pour le transport de la tapisserie de *Thunes* appartenant à l'Empereur. Nous lisons dans les *Actes consulaires de la ville de Lyon* (série BB, reg. 182) que le bateau dans lequel Anne d'Autriche descendit, en 1632, le Rhône jusqu'à Beaucaire, était couvert « de toile cirée peinte en couleur d'azur et parsemée de fleurs de lys ». Mme d'Aulnoy raconte, dans son livre *la Cour et la ville de Madrid* (p. 327), que le roi d'Espagne préférait aux plus somptueux équipages de « grands carrosses de toile cirée verte, faits comme les coches françois ». Enfin un *Inventaire du Trésor et des reliques de l'abbaye de Clairvaux,* dressé en 1771, nous apprend que dans la première armoire de ce Trésor on conservait pieusement « la natte sur laquelle est mort saint Bernard ». « Derrière cette natte, ajoute l'*Inventaire,* il y a trois bouts de toile cirée, peinte en forme de tapisserie, dont une partie a été mangée des teignes, ou usée. » On pourrait multiplier ces exemples, mais les textes par nous cités montrent suffisamment la haute ancienneté de la toile cirée. Jusqu'au XVIIIe siècle, toutefois, ce tissu paraît n'avoir été employé que comme isolant, ou pour préserver de la pluie ou de l'humidité.

En 1718, nous trouvons dans l'*Inventaire de Louise Duclos, femme de Jacques Boyleau, potier d'étain,* un premier exemple de la toile cirée remplissant à l'intérieur du logis le rôle de nappe. Nous relevons, en effet, dans ce document : « Une petite table de bois sculpté et doré, couverte de panne cramoisy, avec un tapis de toille ciré, prisé VII livres. » L'*Inventaire de J.-B. Oudry, peintre du roi* (1755), mentionne également : « Une table à jouer, couverte de drap vert, avec un surtout de toile cirée »; et, en 1758, Lazare Duvaux fournissait au roi « une table de brelan et [sa] toile cirée ». On ne se borna pas à faire des tapis de table avec ce tissu. On en fit aussi des tentures d'appartement. A la *Vente des meubles et effets de M. de Saint-Amarand, fermier général, place Vendôme* (18 juin 1770), nous voyons figurer une « tenture de toile cirée, peinte », et le *Journal général de France* du 13 août 1782 indique comme étant « A VENDRE, chez M. Patu des Hautchamps, rue Notre-Dame-de-Nazareth, une tenture d'antichambre de toile cirée, peinte à fleurs en 4 pièces ». Ces toiles faisaient à cette époque l'objet d'un commerce important. « Le magasin de toiles cirées peintes à l'huile, pour tapisseries, rue Bourg-l'Abbé, *A l'Ancre royale,* vient d'en recevoir un grand assortiment dans les fonds et les dessins les plus beaux; on y trouve aussi des toiles cirées fines pour chapeaux et redingotes. » (*Journal général de France,* 31 août 1779.) Aujourd'hui, ces toiles, décorées d'impressions en couleur, exécutées à la planche et recouvertes d'un vernis transparent, continuent d'être employées comme tapis de table et d'escalier. On en garnit aussi les planchers des pièces qui sont exposées à recevoir de l'eau. Dans ce cas, l'envers de ces toiles est sans apprêt spécial. Par contre, lorsqu'elles doivent servir comme tapis de table, le dessous est ordinairement couvert d'un velouté, dans le genre de celui des papiers peints.

TOILE DE DAMAS ou de l'ŒUVRE DE DAMAS. — Voir DAMASSER (t. II, col. 33).

TOILE DÉLIÉE. — Voir DÉLIÉ (t. II, col. 69).

TOILE D'EMBOURRURE. — On appelle ainsi une toile grosse et forte, dont on recouvre le crin qui forme la garniture des sièges.

TOILE D'ÉTOUPE. — Toile d'emballage. Tissu grossier fait avec de l'étoupe.

TOILE IMPERMÉABLE. — En 1760, le sieur Porlier, demeurant rue des Francs-Bourgeois, trouva un apprêt qui rendait la toile « impénétrable à l'eau ». (L'*Avant-Coureur* du 17 mars 1760.) Ces toiles imperméables, qui rendaient de grands services pour la fabrication des tentes, n'ont pas cessé d'être fabriquées depuis.

TOILE DES INDES. — Voir INDE et INDIENNE (t. III, col. 37 et 40).

TOILE DE JOUY. — Voir JOUY (t. III, col. 154).

TOILE D'OR, TOILE D'ARGENT. — Nom donné à une espèce d'étoffe non croisée, qui se fabriquait au métier avec de l'or ou de l'argent, filé sur de la soie. Ainsi qu'on en peut juger par les textes suivants, les toiles d'or et d'argent furent très estimées, presque jusqu'à la fin du XIIe siècle. « A Jehan Testu, marchand de Tours, douze aulnes demi-quart toille d'argent, à XII escus d'or l'aulne, IIc LIIII livres XII sols V deniers. » (*Comptes du château de Gaillon,* août 1508.) « Pour une aulne toille d'or, audit pris XXIII livres XI sols III deniers. » (*Ibid.*) « A Michel Cosse, marchant, la somme de MCCCIVxxXV livres tournois pour LVIII aulnes I quart toille d'argent et d'or fillé, achaptées de lui. » (*Comptes de Louise de Savoie,* 1518.) « A Hector Drouyn, marchant, demourant à Tours, la somme de troys cent soixante-quinze livres tournois, pour six aulnes deux tiers toille d'or, frizée à troys frizeures sur champ noir, pour faire coète à Mme de Canaples, à laquelle le Roy en a fait don, à XXV escus soleil l'aulne. — A luy, pour dix aulnes toille d'or, frizée d'or et d'argent sur champ incarnat, pour servir à faire bas de soye, capparasson et harnois de cheval, pour le Roy de Navarre, au pris de XXV escus solleil l'aulne, vallent la somme de Vc LXII livres tournois, X sols tournois. » (*Achats au comptant de François Ier,* 1541.) « La toile d'or et d'argent en toutes choses, jusques aux masques et chariots et autres feintes... n'y furent non plus épargnés que si on les eust donnés pour l'amour de Dieu. » (*Noces de Joyeuse,* septembre 1581; dans les *Mémoires de Pierre de l'Estoile,* t. IV, p. 22.) « Un déz de toille d'or sur soye noire, passementé d'or à double pente, avec les franges et crespines d'or garny de cordon. » (*Invent. de Catherine de Médicis,* 1589.) « Ce n'estoit que toile d'or et d'argent, diverses broderies et quantité de clinquant. » (*Lever de la reine,* novembre 1600; *Chronique septénaire de Palma Cayet.*) « Deux petites histoires de toile d'argent de Vénus et Cupidon. » (*État des meubles du château de Pau, transportés à Paris par ordre de Henry IV,* 1602-1603.) « Plus deux aulnes toille rayée d'argent, à raison de vingt écus aulne. » (*Invent. de Grégoire Beaunom, marchand;* Bordeaux, 1607.) « Le 2 octobre, le marquis de Saint-Germain, ambassadeur extraordinaire de Savoye, présenta... plusieurs belles toiles d'or et d'argent à la Reine et à Mademoiselle qui les eurent fort agréables. » (*Gazette de France,* 1634, p. 432.) Terminons enfin, en relatant les commandes considérables de toile d'or, faites par Louis XIV au sieur Reynon de Lyon, et celles de toiles d'or et d'argent faites aux sieurs Duc et Marsollier de la même ville. (*Comptes des Bâtiments,* années 1671, 1672, 1673, col. 553, 673, 736.) Ce sont là les derniers documents officiels où nous ayons rencontré des mentions de toiles d'or et d'argent. Ajoutons que la fabrication de celles-ci était établie par le *Règlement des manufactures* de 1667, que la *Subvention du vingtième,* édictée en 1641, estimait leur valeur moyenne à 25 livres la livre pesant, et que le *Tarif* de 1664 frappait d'un droit d'entrée de 4 livres 13 sols 4 deniers les toiles d'or et d'argent riches, et de 36 sols les toiles d'or et d'argent figurées.

TOILE D'ORANGE. — Voir ORANGE (t. III, col. 1168).

TOILE DORÉE. — Voir TOILE ARGENTÉE.

TOILE PEINTE. — Voir ÉTOFFES PEINTES (t. IV, col. 227) et INDIENNE (t. III, col. 40).

TOILE DE RÉPARON. — Voir RÉPARON.

TOILE ROYALE. — C'est une faute de copiste. On doit lire TOILE NOYALE. (Voir ce dernier mot, t. III, col. 1119.)

TOILE DE SOIE. — C'était, au dire de Savary, « une manière de petite étoffe très claire, fort légère et point croisée, faite sur le métier avec de la soye filée », dont les femmes se servaient « à faire des fichus ou mouchoirs de cou et autres hardes semblables ». Les toiles de soye qui se fabriquaient « à Paris, à Lion et à Tours » devaient « être fabriquées tant en chaîne qu'en trême, de bonne et pure soye ». On note des toiles de soie dans la prisée des biens de Jacques Cœur et dans quelques documents de la même époque, ce qui prouve qu'au XVe siècle ce tissu était déjà d'un usage assez courant. Toutefois, il n'est point spécifié que ces toiles de soie fussent destinées à l'ameublement. Au XVIe siècle, nous n'en avons pas trouvé trace. Au siècle suivant, par exemple, Corneille leur consacre tout un couplet dans sa *Galerie du Palais* (acte Ier, sc. IV) :

LE LIBRAIRE.

Mais vous, que vous vendez de ces toiles de soie !

LA LINGÈRE.

De vrai, bien que d'abord on en vendît fort peu,
A présent, Dieu nous aime, on y court comme au feu;
Je n'en saurois fournir autant qu'on m'en demande;
Elle sied mieux aussi que celle de Hollande,
Découvre moins de fard dont un visage est peint,
Et donne, ce me semble, un plus grand lustre au teint.
Je perds bien à gagner de ce que ma boutique,
Pour être trop étroite, empêche ma pratique;
A peine y puis-je avoir deux chalans à la fois;
Je veux changer de place avant qu'il soit un mois;
J'aime mieux en payer le double et davantage,
Et voir ma marchandise en plus bel étalage.

Ces toiles — cette fois, il n'y a pas d'erreur — étaient employées à faire des chemises. Elles ont été depuis remplacées par le foulard.

TOILE A TAROUBE. — C'est celle avec laquelle on recouvre les ressorts en laiton, qui forment les élastiques d'un siège, après qu'ils ont été réunis et reliés à l'aide de la *corde à guinder.*

TOILE DE TENDON DE BŒUF. — Un illustre chirurgien de Paris Tenon, de l'Académie des sciences, soumit à cette Compagnie, le 24 mai 1766, des échantillons de « toile grossière à la vérité, mais d'une forme et d'une élasticité singulières », tissés avec des tendons de bœuf. (*Avant-Coureur,* 9 juin 1766, p. 356 et suiv.) On ne dit pas que l'industrie ait mis beaucoup d'empressement à « s'enrichir de cette découverte ».

TOILE VERNIE. — On a désigné sous ce nom, au XVIIIe siècle, une variété de toile cirée particulièrement soignée, et dont on faisait des tentures. « Tentures de toile vernie et à fleurs. » (*Vente de la marquise de Quéroards,* 23 juillet 1759.) Une annonce insérée au *Mercure* de mai 1762 nous apprend quel était le fabricant de ces toiles vernies et nous fait connaître les prix des principales sortes. « Les Srs Stouerad et Compagnie, y est-il dit, renouvellent l'avis au public de l'établissement, avec privilège, d'une manufacture de toiles vernies, dorées et argentées, enluminées et peintes avec beaucoup de goût; ces desseins, composés par les dessinateurs du Roi et d'autres des plus habiles maîtres, imitant ceux des damas et des plus riches étoffes des Indes et de la Chine, et d'autres à fond d'or et d'argent dans le goût de cuirs dorés. On s'en sert à tapisser les chambres, antichambres, salles, sallons à manger, garde-robes et autres appartemens. — On en fait aussi de très beaux écrans, paravens, châssis, fauteuils et canapés, on en fait même des lits. — Les prix sont 50 sols, 3 livres, 5 livres, 6 livres, jusqu'à 7 livres. » (Voir également, au sujet de cette fabrique, l'*Avant-Coureur* du 29 mars 1762.)

TOILE. — On trouve aussi ce mot dans les anciens comptes, employé avec le sens d'unité de largeur. « Un grand linceul de trois toilles tenant de long environ deux verges, qui sont seix verges, prizés soixante solz tournois, ey LX livres. » (*Invent. de Jullienne André, femme d'Ollivier Gaignet;* juridiction et paroisse de Miniac, 1605.) Toile, prise dans ce sens, devient synonyme de lé.

TOILE. — Se dit aussi d'une toile imprimée d'une teinte ordinairement blanchâtre, et sur laquelle on peint. Par extension, on donne le nom de toile au tableau exécuté sur une toile ainsi préparée.

TOILE. — Est encore le nom vulgaire du rideau de théâtre.

Toilé, *s. m.* — Fond de la dentelle.

Toilerie, *s. f.* — Nom qu'on donnait, au XVIIe siècle, au commerce de la toile, et qui se trouve mentionné dans les *Statuts, ordonnances et articles que les Marchandes Maîtresses Toilières, Lingères, Canevassières et fil, Jurées et Gardes de la marchandise de Toilerie et Lingerie de cette Ville de Paris, requèrent être augmentés, confirmés et approuvés par le Roy, etc.*

Toilette, *s. f.;* **Tellette,** *s. f.* — L'auteur du *Dictionnaire critique, pittoresque et sentencieux,* publié à Lyon en 1768, définit la toilette dans les termes suivants : C'est, dit-il, « le chef-d'œuvre de l'esprit françois, et que les petits-maîtres ont dans un ordre aussi régulier, et d'une manière aussi recherchée, que les femmes les plus élégantes. La toilette, ajoute-t-il, est l'assemblage de toutes les poudres, de toutes les essences, de tous les fards propres à dénaturer une personne et à rendre la vieillesse et la laideur même, jeune et jolie. C'est là qu'on répare les défauts de la taille, qu'on se forme des sourcils, qu'on se remet des dents, qu'on se fait un visage, qu'on change enfin de figure et de peau. » Cette définition si large, qui englobe sous un même nom un si grand nombre et une telle variété d'objets, est loin cependant d'être complète. Le mot toilette embrasse non seulement tous les cosmétiques, tous les savons, toutes les pommades, toutes les essences, toutes les poudres, etc., usités dans le nettoiement de la figure et du corps, et tous les ustensiles qui permettent de se servir de ces cosmétiques, de ces poudres, de ces essences et de les appliquer, mais encore tous les vêtements, tous les bijoux qui composent la parure d'une jolie femme ou d'un homme du monde. Jamais signification, on le voit, ne fut plus étendue, et jamais mot cependant n'eut des commencements moins héroïques.

Toilette, en effet, est un simple diminutif. En son principe, c'était tout modestement une « petite toile », et ce mot était pris dans deux sens fort différents. Il signifiait une toile très fine, déliée, une sorte de batiste de petite largeur, et c'est ce qui explique comment nous trouvons dans les *Comptes des ducs de Bourgogne* (1467) des articles comme celui-ci : « Une paire de linsseux de toillecte, l'un de V toilles de large et de VI aulnes de long, et l'autre de VI toilles de large et de V aulnes et demie » ; et comment Aliénor de Poitiers, décrivant les cérémonies qui accompagnèrent le baptême de Marie de Bourgogne, se sert du terme : « un beau fin drap de toilette de Hollande » pour désigner la nappe de batiste qui couvrait la table du chœur.

Le nom de toilette, en outre, s'appliquait à de « petites toiles » dans le sens de la dimension, c'est-à-dire à des morceaux de toile de la largeur et de la longueur d'un lé, coupé carrément. Comment advint-il que le nom de ce morceau de toile fut pris, par la suite, dans des acceptions aussi variées et aussi nombreuses ? C'est là, assurément, un problème curieux à résoudre, mais dont on peut venir facilement à bout, en suivant les étapes successives parcourues par le mot et par l'objet qui nous occupent. Nous allons tenter cette explication, et, pour plus de clarté, nous diviserons notre sujet, et nous examinerons l'une après l'autre chacune de ces étapes.



Fig. 827. — Dame à sa toilette, d'après une vignette des *Emblèmes* de Cats.

TOILETTES A ENVELOPPER. — Ces petites toiles, ou ces morceaux de toile coupés carrément, eurent tout d'abord pour emploi d'envelopper une foule d'objets différents. Dès le XIVe siècle, on s'en servit pour préserver les vêtements précieux et les garantir des insectes ou de la poussière. Les *Comptes d'Étienne de la Fontaine, argentier du roi Jean* (1352), nous apprennent que Guillemette la Pomme, la lingère de la Cour, fournit à Eustache de Brulle, tailleur du roi : « XII aunes de toille bourgeoise, pour faire tellettes à envelopper, et tenir nectement les garnemenz en ladicte taillerie » ; et à Martin de Coucy, tailleur de robes de Mgr le Dauphin : « XII aunes de toille bourgeoise rondelette, pour faire telletes à envelopper et tenir nectement les garnemens ès taillerie [de] Mgr le Dauphin et du duc d'Orliens. » Au XVIIe siècle tout comme au XIVe, les tailleurs et les valets de chambre du roi serraient les habits du prince dans des toilettes. « Un valet de garde-robe, écrit Besongne (*État de la France,* t. Ier, p. 314), enveloppe le haut-de-chausses du Roy dans une toilette de taftas rouge, et le va porter sur le fauteuil de la ruelle du lit, avec l'épée de S. M. » Nous n'insisterons pas sur cette première adaptation, d'autant plus qu'elle n'a jamais cessé d'être en usage; et, de nos jours, on a continué d'appeler toilette le morceau de toile verte, dans lequel les couturières et les tailleurs portent au dehors les effets qu'ils ont à livrer.

Mais on ne se servait pas de ces petites toiles seulement pour protéger les vêtements. Jusqu'à une époque assez voisine de nous, on a donné ce nom de toilette à toutes sortes d'enveloppes, faites des tissus les plus divers, pourvu qu'elles fussent de petite dimension. Le *Mercure* de janvier 1680, décrivant un panier de luxe qu'une jeune veuve reçut comme étrennes, dit : « La jeune veuve leva une toilette de brocard, couleur de feu et or, qui couvroit la mane. Les quatre coins, à l'endroit où sortoient les cordons, estoient garnis de quatre gros nœuds de tissu aussi riches que la toilette. » De même, le duc de Luynes (*Mém.,* t. III, p. 35), parlant du « présent ordinaire que, suivant l'étiquette, le prévôt des marchands, accompagné des échevins en robe, vint apporter à Madame Infante » (août 1739), nous apprend que les dragées et les flambeaux de poing dont se composait ce présent étaient placés « dans

des espèces de mannes peintes d'assez bon goût, garnies de toilettes de mousseline en dehors et en dedans, et le tout renoué d'une infinité de rubans bleus ». Ce nom de toilette, au surplus, avait si bien conservé sa signification originale, que nous le trouvons employé dans le sens de TÊTIÈRE, ou de petite toile placée au sommet d'un fauteuil, de peur que le frottement de la tête ne graisse celui-ci. C'est ainsi que dans l'*Inventaire de Marie Cressé,* épouse de Jean Poquelin et mère de notre grand comique, nous remarquons : « Six chaires... couvertes de tapisserie à fleurs rehaussée de soie, garnies de leur toilette. » Enfin, comme enveloppe, on s'en servait si couramment pour serrer toutes sortes d'objets, que l'expression : « plier toilette » était passée en proverbe, pour dire » : enlever ce qu'il y a de meubles, de linges, d'habits », en évidence dans une maison. (FURETIÈRE.) Tallemant (*Historiettes,* t. V, p. 225) dit, en parlant de Mme de Querver : « Jamais il n'y eut demoiselle du Marais, à qui on ait si souvent plié toilette. » Scarron, dans son *Virgile travesti,* n'hésitait pas à écrire (liv. Ier, p. 34), en parlant de la fuite de Didon, que la tyrannie et la haine de son frère Pygmalion obligèrent cette princesse

> ..... De plier toilette
> Et de déloger sans trompette.

Mais parmi les objets dont les femmes ont de tout temps fait usage, il en est, à leurs yeux, de particulièrement précieux, et que, pour des raisons diverses, elles n'aiment point à laisser traîner. Ce sont ceux dont elles font usage pour l'ajustement de la chevelure et l'embellissement du visage. Dès la plus haute Antiquité, ces ustensiles furent extrêmement nombreux et très variés. On peut voir, au musée du Louvre, les mille et un instruments qui servaient à la mise en beauté des nobles Égyptiennes. Sous ce rapport, les rives du Tibre ne le cédèrent en rien à celles du Nil. Plaute, Tibulle, Properce, Martial, Ovide, Pline l'Ancien, ont pris soin de nous édifier sur ce chapitre. A Rome, vingt esclaves n'avaient alors d'autre occupation que d'amener à leur perfection les attraits de leur maîtresse et de les faire briller de tout leur éclat. Ciseaux, rasoirs, grattoirs, strigiles, poinçons, étaient mis en œuvre. Vingt brosses pour les dents, les ongles, les sourcils, les cheveux ; des peignes de toutes sortes, des savons gaulois, des pâtes, des crèmes, des essences, des parfums de toutes espèces, des extraits de senteur ; des pierres ponces oléagineuses pour polir le cou, les bras, les épaules ; des fards rouges, blancs et bleus pour simuler les veines ; des pommades astringentes ou adoucissantes, des pâtes épilatoires ; des fausses nattes, des perruques et de la poudre d'or pour poudrer les cheveux ; des fausses dents et des globes rembourrés dont l'usage se devine, tel était l'arsenal habituel d'une beauté romaine, prenant quelque soin de ses attraits.

Au Moyen Age, l'ajustement des femmes entraîna moins de complications. On est généralement d'accord pour prétendre que les plus nobles dames étaient, à cette époque, d'une propreté purement relative. Toutefois, elles ne laissaient pas que de recourir à un certain nombre d'ustensiles que le *Livre des mestiers* énumère comme suit :

> Et pour lui bien parer,
> Li faut un miroir,
> Un pine et un broke
> Pour faire une grève,
> Un huvet de soye
> Et un warcolet.

A la Cour, ces objets demeuraient entre les mains des dames d'atour de la reine ou des barbiers du roi, qui les portaient sur eux dans un ÉTUI. (Voir ce mot.) Chez les personnages de moindre condition, on les ramassait dans une petite toile et on les enfermait dans un coffre qui prenait le nom de cassette de nuit. Puis, quand on voulait s'en servir, on sortait la petite toile, on l'étendait sur son lit si l'on était couché, sur la table ou sur le meuble le plus voisin ou le plus commode, si l'on était assis (voir fig. 828), et de la sorte l'on avait à sa portée tous les ustensiles nécessaires pour son ajustement. Mais ces toilettes, toujours un peu chiffonnées et souvent grasses, étaient d'un aspect parfois peu ragoûtant. Aussi prit-on le parti de déployer préalablement sur le meuble en question un carré d'étoffe de prix, destiné à recevoir les peignes, les brosses, les pinces, etc., que l'on disposait ensuite en bel ordre ; et cette étoffe, bien qu'elle fût ordinairement de soie ou garnie de dentelles, conserva par assimilation le nom de la toilette qu'elle remplaçait. Voilà comment Richelet était amené à définir la toilette : « Grand morceau de linge ou de tafetas qui est ordinairement embéli de quelque dentelle de fil d'or ou d'argent, qu'on étend sur une petite table, et sur lequel on met la trousse garnie de peignes, de brosses et de tout ce qui est nécessaire. » Quoique cette substitution doive être assez ancienne, c'est seulement à la fin du XVIe siècle que nous avons rencontré le mot qui nous occupe, employé dans ce sens précis. Pierre de l'Estoile (*Journal,* t. VI, p. 231) nous apprend que Henri IV « trouva dans sa toilette, comme il alloit se coucher », un poème hardi et qu'il déclara bien fait, quoiqu'il ne fût pas à sa louange. Au XVIIe siècle, la toilette de luxe, définitivement en possession de son nouveau rôle, devint en usage jusque chez les bourgeois. Les exemples suivants le prouveraient, s'il était nécessaire : « Un coffre de nuit de velours cramoisy rouge, garny d'une thoilette de mesme velours de deux léz, d'un bonnet de nuit aussi de velours avec l'estuy à peignes..., etc. » (*Invent. de Marguerite Desloges, femme de Pierre de Beaufort, notaire ;* Paris, 1628.) « Une toillette de damas bleuf, garnie de franges de soye autour, doublée de thoille, prisée L sols. » (*Invent. de Jean Thomas ;* Paris, 1634.) « Deux thoilettes [de] toille ouvragée, et une thoilette [de] taffetas rouge, doublée de fil. » (*Invent. du sieur Chamboux, drapier ;* Villefranche, 1667.) « Deux toilettes de toille à raiseau,



Fig. 828. — Dame à sa toilette, d'après une estampe d'Abraham Bosse.

prisée VII livres. » (*Invent. de Marie de Bourbonne ;* Paris, 1677.) « Une toilette de satin blanc, brodé d'or, d'argent et soye, doublée de taffetas vert et une frange d'or autour. » (*Invent. d'André Le Nôtre ;* Paris, 1700.) Etc.

Par les toilettes des simples particuliers, on peut juger

de la somptuosité de celles dont on faisait usage à la Cour, car le roi, la reine, les princes et les princesses ne se privaient point d'user de ces housses luxueuses. « Le barbier prépare sur une table la toilette et les pêgnes, dit



Fig. 829 à 831. — Garniture de toilette, d'après un dessin de l'album de Robert de Cotte.

N. Besongne, décrivant le coucher royal. (*État de la France,* t. I[er], p. 311.) Les officiers de la garde-robe apportent les hardes de nuit pour le Roy, et ils étendent sur une table la toilette de velours rouge, sur laquelle ils viennent mettre à plusieurs fois toutes les hardes de jour de S. M. à mesure qu'elle les quitte en se déshabillant. » Ces toilettes, dont Besongne indique seulement l'emploi, sont longuement décrites dans les divers *Inventaires des meubles de la Couronne.* Nous relevons même dans ces documents précieux une particularité qui mérite d'être retenue. La toilette d'apparat n'était pas posée « à cru »—qu'on nous permette le mot — sur le meuble qui la devait porter. On commençait par placer sur ce meuble « une toilette de grosse toile », spécialement « parfumée par Martial », remplissant en quelque sorte le rôle de doublure, et le roi appréciait tellement l'odeur exquise que répandaient ces tissus, qu'il en faisait mettre jusque dans son lit. (Voir *État* du 20 février 1673.) Sur cette première toilette, on appliquait la seconde, qui était d'une magnificence rare. Celle qui servait ordinairement au roi était « de brocat d'argent fonds rouge, entourée d'une dentelle d'argent, et garnie d'une frange d'argent, avec quatre gros glands aux quatre coins, aussy d'argent ». « Doublée de taffetas incarnadin », elle mesurait une aune 1/3 de longueur sur trois lés de largeur. « La trousse, un grand coussin, un petit coussin, la robbe de chambre, les mulles », etc., qui marchaient avec, étaient de même brocart et garnis de dentelle d'argent. La toilette dont la reine faisait le plus souvent usage était « de brocat d'argent à fleurs d'or, environnée d'un grand bord de broderie très riche, et garnie d'une dentelle d'or à cartisanne ». Sa longueur était de 2 aunes et sa largeur d'une aune 1/2. Elle était doublée de taffetas blanc. Le roi avait naturellement un certain nombre de toilettes de rechange. Dans les divers *Inventaires* de l'époque, nous en avons relevé, en satin incarnat, brodé de branchages et de fleurs d'or, et garnies d'une dentelle d'argent de quatre doigts de haut. D'autres étaient de satin couvert partout de point d'Espagne ; d'autres de mousseline « brodée d'or et de soie » ; d'autres encore de brocart d'or « brodé d'herbe et de soye ». Une de ces jolies enveloppes consistait en « une toilette de mohaire isabelle, enrichie d'une broderie légère de cordonnet et milanoise de plusieurs couleurs, garnie à l'entour d'une dentelle d'argent et soye verte et doublée de taffetas couleur aurore ». Etc.

Quand la reine d'Angleterre vint demander l'hospitalité à la Cour de France, Louis XIV, toujours galant, lui fit présent d'une « toilette de satin vert, avec une dentelle de guipure de soye, rebordée d'or et d'argent, doublée de taffetas incarnadin ». Ces beaux tissus, du reste, étaient considérés comme de très riches cadeaux. Lors du mariage de M[lle] de Charolais avec le duc du Maine, la princesse de Conti offrit à la mariée une « toilete de velours cramoisy brodée à plein..... Trois dessins différens, qui se mesloient les uns dans les autres, formoient cette broderie, — et ce qui en faisoit la beauté, ajoute le *Mercure* (n° de mars 1692), c'est que, malgré mille tours qui les entrelassoient, on ne laissoit pas de les distinguer parfaitement. » Enfin, Savary nous apprend que la Compagnie des Indes, établie en France au XVII[e] siècle, envoya par ses vaisseaux des modèles de toilettes qui devaient être copiés dans l'extrême Orient. « Ce fut le retour de ces mêmes vaisseaux, ajoute Savary, qui en fit voir en France pour la première fois. Il y en avoit de brodées soye et argent et d'autres argent et or ; ces dernières sortes se vendirent 131 et 136 livres la pièce et les autres jusqu'à 70 livres. » Des toilettes luxueuses demeurèrent en usage et conservèrent leur nom jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. C'est ainsi que nous relevons à la *Vente du marquis du Châtel* (14 mai 1760) des : « Toilettes de taffetas, brodées en argent et soye, de différentes couleurs, avec leurs quarrés de bois vernis, façon de Chine » ; à la *Vente de M[lle] Guéant, comédienne* (25 janvier 1759), un : « Grand tapis de toilette, de velours cramoisi, galonné à glands d'or et autres » ; à la *Vente de la comtesse de Grammont* (27 juin 1759), des : « Toilettes de dentelles et dessus de toilette en damas cramoisi, galonné d'or fin, quarrés de bois de la Chine, boëtes à poudre, pot à l'eau, cuvettes et autres ustensiles de toilette d'argent » ; à la *Vente de la princesse d'Anhalt* (26 mars 1761), une : « Toilette de dentelle d'Angleterre, dessus de drap d'or, quarrés et boëtes de vermeil d'Allemagne » ; à la *Vente de la comtesse d'Hargicourt* (10 avril 1775) : « Une belle toilette d'Angleterre, de 7 aunes de cours et d'une belle hauteur » ; à la *Vente de la duchesse de Châtillon* (27 mars 1781), des : « Tapis de toilette d'étoffe d'or, galonné et à glands » ; à la *Vente des meubles et effets de M[me] la duchesse de Beauvilliers* (23 avril 1781), des : « Dessus de toilette de velours et d'étoffe d'or et d'argent, avec broderie, crépines et galon d'or, coffre, toilette complette garnie de drap et d'étoffe brodée en or et en argent » : enfin, dans l'*Inventaire de Jean Salve, bourgeois* (Marseille, 1790) : « Une housse de toilette en toille de Rouen, garnie en mousseline des Indes rayée, son dessous de la même taille et garnie de la même mousseline. » Cette modeste mousseline, qui fit sa première apparition en 1705, dans le mobilier de la D[lle] Molière, est aujourd'hui à peu

près le seul tissu employé pour la parure des toilettes.

TOILETTE GARNITURE. — On aura remarqué, dans nos dernières citations, un changement assez notable dans la désignation de l'objet décrit. La toilette proprement dite est devenue un « dessus de toilette » ou « une housse ». Cette modification de termes nous amène à constater que, dans l'entre-temps, le nom de toilette était passé de la pièce de toile (ou d'autre étoffe plus recherchée), qui avait reçu tout d'abord cette qualification : 1° aux objets variés qu'on disposait sur elle ; 2° à la table spécialement construite, sur laquelle on avait pris l'habitude de l'étendre.

La garniture de toilette, dont nous nous occuperons uniquement dans ce paragraphe, remonte au XVIe siècle. L'*Inventaire de Charles-Quint* (1536) nous apprend que ce prince trouva dans l'héritage de Marguerite d'Autriche (morte en 1523) : « Plusieurs brincquynes, faictes d'or, servantz à cabinetz, assavoir douze pièces, tant flaccons, potz, barils, botteilles, esguières que autres, tous en ouvraige esmailléz. » Gilles Corrozet, dans ses *Blasons domestiques,* qui datent du même temps, après avoir énuméré :

> Le muscq plus cher qu'or de ducat
> L'ambre fin, le savon muscat,
> La poudre de cipre et pommade
> Pour restaurer la couleur fade...,

cite encore :

> Les mignons et bons couteaulx,
> Les forcettes, les ciseaulx,
> Le miroir...,

et autres ustensiles indispensables aux soins de la personne. Dans les *Acquits au comptant de François Ier* (1538), on remarque l'achat de ciseaux et brosses « taillés à la moresque et remply d'or fin, semé de rubis et turquoyses », et d'un petit miroir « de semblable ouvraige », etc. Ces objets étaient trop beaux pour demeurer cachés aux regards. On en peut donc conclure que ce que nous appelons les garnitures de toilette existait dès cette époque. Cependant notre substantif, employé pour désigner cet ensemble de pièces, ne se rencontre pas avant le milieu du XVIIe siècle. Le pamphlet célèbre qui a nom l'*Isle des hermaphrodites* décrit bien un cabinet de toilette fort curieux et très complet où l'on voit : « La toillette et des peignes, certaines petites boettes » pleines de « vermeillon tout préparé qu'on s'appliquoit sur les ioues..., de petites tenailles dont on frisoit... de petites bouteilles... dans lesquelles il y avoit plusieurs sortes d'eaux tant de senteurs que pour les fards, avec tout plein de boëtelettes et petites escuelles peintes de rouge... » ; mais nous n'y trouvons pas encore ce que nous cherchons. La garniture, spécifiée sous le nom de toilette, apparaît pour la première fois dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux. Celles-ci nous apprennent que, pour une *discrétion,* un ami de Mme de Gondran gratifia cette dame « d'une toilette de cinq cens écus où tout est orfèvrerie ». Quelques années plus tard, la Grande Mademoiselle, parlant du mariage de sa sœur avec le grand-duc de Toscane, raconte que le roi donna à cette princesse : « Un ameublement, de la vaisselle d'argent, une toilette, de fort beaux habits et du linge. » (*Mém.,* t. III, p. 513.) Enfin, les *Inventaires du mobilier de la Couronne* décrivent un certain nombre de ces toilettes ayant servi au Grand Roi. Furetière était donc fondé à écrire : « Les quarrés où sont les fards, pommades, essences, mouches, etc., la pelotte où l'on met les épingles dessus, les pierreries dedans, la boeste à poudre, les vergettes, etc., sont des parties de la toilette. »

Nous venons de dire que Louis XIV possédait plusieurs toilettes. Celle dont il faisait habituellement usage était d'or massif. Elle se composait de 20 pièces : « 1 carré à mettre peignes, 3 ferrières, 3 gantières, 1 boeste à poudre, 1 petite tasse ronde à deux anses, 2 autres tasses de formes différentes, 2 petits barils, un petit coffre servant de pelotte, 1 vergette, 2 brosses à peignes », auxquels il faut ajouter : « Deux chandeliers en or, à gros pieds ronds ciseléz et percéz à jour ; haults de 5 pouces 1/2 et pesans ensemble 7 marcs 3 onces », et « un miroir avec son appuy derrière, le tout d'or ciselé d'entrelas et compartimens, et émaillé des armes et des deux chiffres de la feue reyne mère Anne d'Autriche et du Roy ». Tous ces joyaux — c'est le nom qui leur convient — étaient serrés dans une cassette doublée de satin bleu, garnie de dentelle d'or.

Indépendamment de cette toilette éminemment précieuse, le roi en possédait quatre ou cinq autres, soit en argent ou vermeil. La plus complète ne comprenait pas moins de 50 pièces, pesant ensemble plus de 26 marcs, et qui se décomposaient comme suit :

> Un bassin, une esguière, quatre petits plats, quatre assiètes, une escuelle couverte, deux cuilliers, deux fourchettes, deux couteaux, deux petites tasses à une oreille, deux ferrières avec leurs couvercles, deux petittes tasses à deux oreilles, une tasse en ovalle avec une oreille, deux chandeliers, deux goblets couverts, un sucrier, une cassolette, une petite tasse couverte, deux petites bouteilles de verre avec leurs bouchons d'argent, une petite salière platte, une petite cuillier, un miroir, une paire de cizeaux, des mouchettes, une brosse, un peigne, un ancrier, un poudrier, deux boestes à mouches, un agenda, un canif, une percelette, un cousteau pour couper du papier, une règle et un plissoir.

Louis XIV, prince généreux autant que fastueux, ne se bornait pas à acquérir, pour son usage personnel, des toilettes magnifiques. Il aimait aussi à en offrir en cadeau.

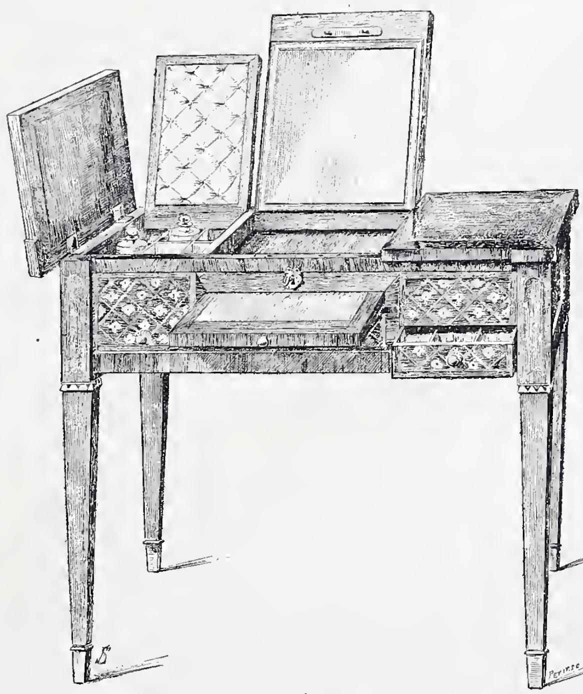


Fig. 832. — Table de toilette à compartiments (XVIIIe siècle).

Le 12 octobre 1680, il en donna une à la Dauphine, qui coûtait 6,800 livres. (Maze-Sencier, le *Livre des collectionneurs,* p. 84.) Lorsque les ambassadeurs siamois prirent congé de lui, il leur fit remettre : « Quatre écritoires

d'or massif et de filigranne d'or servant de toilettes, avec toutes les garnitures qui consistent en un très grand nombre de petites boëtes d'or d'un très beau travail, enrichies de diamans et de diverses autres pierreries. » (*Mercure* d'avril 1687.) A l'occasion du mariage de son petit-fils, il fit exécuter par le célèbre Delaunay deux toilettes, l'une pour le duc de Bourgogne, l'autre pour sa jeune femme, qui furent jugées merveilleuses. « Ces pièces d'orfèvrerie, écrit le *Mercure* de décembre 1697, estoient d'un dessein, d'un goût et d'un travail admirables. On y voyoit en quelques endroits de petites testes antiques en forme de médailles, mêlées parmi les ornemens, etc., etc. » Ce fut encore Delaunay, le vieux Delaunay, comme on l'appelait alors, qui, en 1722, livra celle de Madame Infante. Quant à celle offerte, quatre ans plus tard, à Marie Leczinska et qui passa pour un chef-d'œuvre, elle fut demandée à François-Thomas Germain, alors dans la plénitude de sa réputation, et voici en quels termes elle est décrite par le *Mercure* de septembre 1726 :

Deux ferrières ou flacons à mettre des eaux de senteur; une soucoupe ovale et deux gobelets couverts; une nef, forme de navire à mettre les racines pour les dents, terminée par une couronne fermée, un vase pour la pâte d'amande; une soucoupe et une tasse couverte; deux boëtes à poudre; deux boëtes à mouche sur lesquelles on voit des moucherons voltiger; deux plombs; deux bougeoirs; un soleil et sa mouchette (on appelle *soleil* une espèce de porte-mouchette autique en usage dans la maison du Roy); une campanille ou clochette d'un son singulier; deux jattes : dans l'une, une éguière à pans, couverte d'une coquille, et dans l'autre, un pot à l'eau. — Les jattes sont faites en nacelles dont la poupe et la proue sont ornées d'enfans qui lient un dauphin avec des festons, lesquels règnent sur le bord de la jatte; le corps de l'éguière, d'une forme singulière, est orné d'une espèce de cuirasse au milieu de laquelle Thétis, sur les eaux, paroît en bas-relief, accompagnée de tritons, de nayades, de divers animaux et autres ornemens aquatiques. Du dessous de l'armure s'élève, dans chaque pan, un roseau qui fait un effet agréable. Le pot à l'eau est d'une très belle forme, avec les armes du Roy et de la Reyne en bas-relief, etc.; deux carréz de toilette, de mesmes dimensions, avec des ornemens très considérables; un coffre à bijoux et une pelotte de même grandeur; sur le devant du coffre est un bas-relief dans lequel on voit des tritons et des néréides apporter à Neptune toutes les richesses de la mer; deux gautières, espèces de corbeilles presque ovales, ornées de bas-reliefs servant à présenter les gants; une grande soucoupe sur laquelle on présente les différents atours; quatre flambeaux en forme de lyre triangulaire; douze grands flambeaux dont le corps est formé par trois cariatides; deux brosses à peignes; une vergette; un couteau pour ôter la poudre, dont la lame est d'or et le manche enrichi de diamans et d'émaux.

On peut rapprocher de cette toilette magnifique celle que Louis XV donna à la Dauphine et qui était si belle que cette princesse ayant voulu, en 1759 — pour se conformer à l'exemple général — l'envoyer à la Monnaie, le roi fut le premier à s'y opposer de toutes ses forces. (Barbier, *Journal,* t. V, p. 201.) Une mention spéciale est également due à celle que les orfèvres Pierre Germain et Chancelier exécutèrent, sur les dessins de Caffieri, pour la princesse des Asturies, et qui donna lieu, entre ses auteurs, à une polémique assez aigre. (Voir l'*Avant-Coureur* des 2 et 9 décembre 1765, et le *Mercure* de janvier et avril 1766.) Il faut citer encore celle de Mme Dubarry, tout en or, « avec un miroir surmonté de deux petits amours qui tenoient une couronne royale », et dont nous devons la description à Mercier (*Tableau de Paris,* t. VI, p. 89); et enfin, la superbe toilette de vermeil que le fameux Auguste cisela pour le mariage de l'Infante de Portugal (3 février 1725) et que tout Paris alla admirer avant son départ. (Métra, *Correspondance secrète,* t. XVII, p. 311.)

A côté de ces toilettes en quelque sorte historiques, il convient de ne pas oublier les garnitures de prix qui abondaient, même chez les particuliers. Par Mme de Sévigné (*Lettres,* t. VIII, p. 134), nous savons que la duchesse de Chaulnes possédait une « belle toilette de vermeil », qui disparut dans le creuset de la Monnaie. Bien d'autres subirent le même sort dans les refontes de 1689, 1700 et 1709. A cette époque, un *Édit* prit même le soin de réglementer le nombre de pièces qui devraient composer à l'avenir toute garniture de toilette, et d'en déterminer le poids. Particularité curieuse, Louis XIV fut un des premiers qui dut se conformer à ses propres décisions. En 1692, quand Mlle de Blois épousa le duc de Chartres, le roi commanda à Delaunay une garniture de toilette pour la fiancée. « Comme ce monarque, dit le *Mercure* de février, est toujours le premier à suivre les loix qu'il impose aux autres et qu'il les suit même bien plus régulièrement, cette toilette n'avoit pas plus de pièces que l'*Ordonnance* n'en permet; mais aussi S. M. avoit voulu que le petit nombre dont elle étoit composée fût aussi parfait et aussi bien travaillé qu'il pouvoit être. » Ainsi que toutes les lois somptuaires, celle-ci dura peu, et au XVIIIe siècle, le goût de ces garnitures en métal précieux était si général qu'on en rencontrait même chez les bourgeois et chez les artistes. Le 18 juin 1750, Lazare Duvaux fournissait à M. Duflot une garniture de toilette en cristal de roche montée en or. (*Livre journal,* t. II, p. 53.) Dans l'*Inventaire de J.-B. Oudry, peintre du roi* (1755), nous relevons l'article suivant : « Deux boëtes rondes, un petit coffre, deux petites boëtes à pommade, deux petits goblets et deux souscoupes; deux flambeaux et porte-tasse, une souscoupe pareille, un petit goblet de vermeille, un autre goblet rond, le tout d'argent, composant la toilette de lad. dame Oudry. » La même année, à Marseille, l'*Inventaire de la demoiselle Marie Rousset, veuve d'Estienne Sibon,* nous montre en détail de quoi se composait la garniture de toilette d'une jolie bourgeoise de province :

Premièrement, sommes montés au premier étage... et y avons trouvé dans un cabinet à droite une table de toilette bois, avec sa toilette mousseline rayée, sur laquelle se trouve une paire Chandelliers, un Gobelet couvert, un autre demême (*sic*), un Poudroir, un Bougeoir avec son Éteignoir, une Boette à mouche, une Clochette, un petit Coutteau, un Étui à cizeau, un Cure-oreille rompu, une Vergette de peigne, un Tire-Bouchon garni en nacre, un Étuis avec des armoiries de chaque cotté, une paire Boucles, une paire grand Flambeaux avec leurs Bobèches, une autre paire Flambeaux sans Bobèche, une Mouchette et son tombeau, une Écuelle couverte et une soucoupe, le tout argent, pezant poids de table, trente livres.

Un peu plus tard, nous relevons comme étant « A VENDRE chez M. du Francastel, huissier, rue Dauphine », une « belle toilette d'argent, consistant en boëtes à poudre, boëtes à mouches, coffres à racines, gobelets à pieds, pots à eau, jatte, etc. » (*Ann., aff. et avis divers* du 11 janvier 1762.) A la *Vente de la maréchale de Lowendal* (8 juillet 1762), figurait « une très belle toilette et nécessaire de vermeil »; et à celle de la comtesse de Valentinois (23 janvier 1775), « une toilette montée en cuivre doré d'or moulu, et deux toilettes garnies d'argent ». A la *Vente de la margrave Auguste Sibylle de Baden-Baden* (8 mai 1775), on adjugeait une « toilette complette, de vrai Crystal de roche, très fin, taillé en partie et en partie poli »; à la *Vente de S. A. R. le duc de Lorraine et de Bar* (Bruxelles, 1781), une « toilette de femme, en vermeil, aussi complète que soignée »; et à la *Vente de la maréchale d'Estrées* (23 mai 1786), une « toilette d'argent et une autre en vermeil, avec dessus et surtout galonnés d'or ». Enfin, quand, à l'aurore de la Révolution, la Monarchie aux abois fit un suppliant appel à la générosité publique, le 18 novembre 1789, Mme de la Mare envoya à la Mon-

naie sa toilette pesant 44 marcs 7 onces ; et le 21 décembre suivant, M[lle] Dangeville, pensionnaire du roi, y fit porter la sienne qui pesait 65 marcs 6 onces 18 deniers. Ajoutons, pour terminer, que, pendant tout le XVIII[e] siècle, les merciers et les orfèvres paraissent avoir été fort assortis de ces belles garnitures. Le *Livre journal* de Lazare Duvaux, les réclames de Grandchez, fournisseur attitré de Marie-Antoinette, les annonces faites par l'orfèvre Chéret, établi *Au chariot d'or* (*Ann., aff. et avis divers* du 4 novembre 1773), et par le sieur Aubry, dont le magasin était situé rue de l'Arbre-Sec (*Journal général de France,* 13 août 1783), en fournissent la preuve.

Ce qui était au siècle dernier un luxe presque général est devenu de nos jours une exception. Les garnitures de toilette en métal précieux ont été presque partout remplacées par les garnitures en porcelaine, en faïence artistique et même en verre. Les garnitures d'argent ne se rencontrent plus que chez les dames très riches, ou chez les demoiselles très accueillantes, et qui déploient une magnificence spéciale dans tout ce qui touche plus ou moins directement à leur obligeante profession. Dans ce genre, on peut citer la toilette de M[lle] Caroline Le Tessier, en argent guilloché, qui, à sa *Vente* en 1882, trouva amateur à 6,000 francs, et celle de M[lle] Jeanne Olivier, qui fut adjugée en novembre 1888. Cette dernière étant particulièrement complète, nous croyons bien faire en reproduisant, d'après le *Catalogue,* la liste des objets fort variés dont elle se composait :

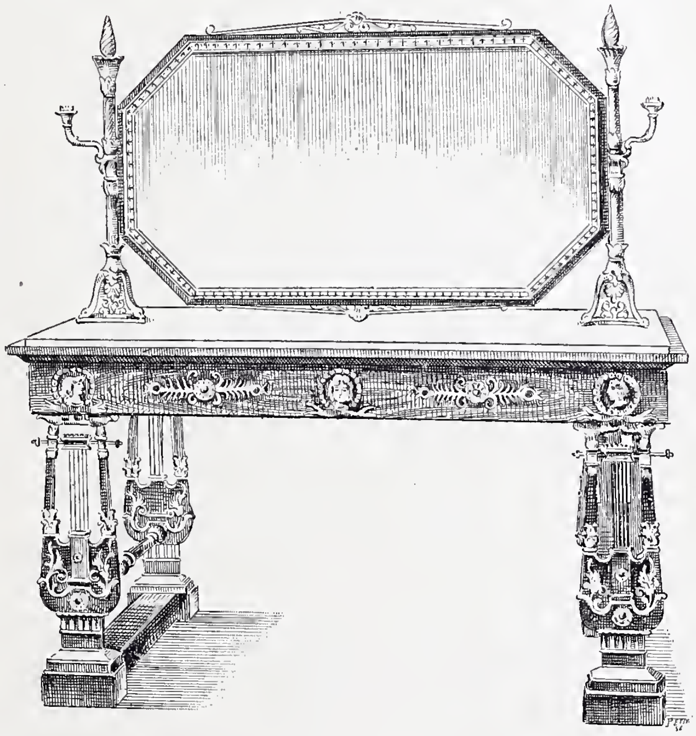


Fig. 833. — Table de toilette, style Empire.

Très belle garniture de toilette en argent gravé et guilloché, ornée d'écussons et de mascarons, avec chiffre J. O. en relief, pouvant facilement être remplacé. Elle se compose de : Une grande aiguière et son bassin ; deux savonnières ; deux boîtes à brosses ; deux grandes boîtes à éponges avec couvercles et quatre autres à poudre de riz ; quatre flacons en verre gravé avec monture en argent ; un gobelet ; un bidet, avec le meuble en bois noir sculpté ; un vase et un bourdaloue ; un grand miroir monté sur chevalet, avec cadre à fronton en argent ; une glace à main, avec cadre en argent et manche formé par une statuette de femme drapée : Travail de la maison Béguin-Lapar.

TOILETTE-TABLE. — Les orfèvres ayant baptisé du nom de toilette les réunions de vases et d'ustensiles que nous venons de passer en revue, les ébénistes, pour ne pas demeurer en reste, appelèrent du même nom de petites tables spécialement construites, pour en permettre l'étalage. Les tables-toilettes, toutefois, ne firent leur entrée dans notre mobilier qu'à une époque relativement récente. Ce n'est pas qu'on ait omis de confectionner, avant cette époque, des meubles expressément agencés pour les besoins de l'ajustement et de la parure. Dès le XIV[e] siècle, nous voyons livrer aux rois et aux princes, aux reines et aux princesses, par les peintres et les selliers de la Cour, des « chaières à pignier le chief », et des « demoiselles à atourner ». Mais, pour que la table de toilette prît définitivement naissance, il fallait que depuis longtemps l'habitude de déplier la TOILETTE eût été adoptée. Or nous avons vu que c'était seulement au XVII[e] siècle que cette coutume se généralisa. Ne soyons donc pas trop surpris de ne pas rencontrer de table de toilette avant les premières années du siècle suivant.

Jusque-là, en effet, aucun texte bien précis ne vient attester l'existence de ce meuble. Le *Mercure* d'août 1679 raconte, il est vrai, que M[me] de Los Balbases, « estant un jour auprès de la toilette de Mademoiselle (alors fiancée avec le roi d'Espagne), elle luy prit une ceinture en broderie, l'assurant que S. M. Catholique en seroit parée le premier jour qu'elle le verroit ». Dans la *Noce interrompue* de Rivière du Frény (jouée en 1699), nous relevons également (scène V) la phrase suivante : « Parlez à moi, Adrien. J'avois laissé sur ma toilette le fer de ma coëffure, qu'en avez-vous fait ? » Mais ces deux citations manquent un peu de précision et peuvent s'appliquer aussi bien à la toilette-tissu qu'à la toilette-table. La première mention que nous ayons découverte de cette dernière figure dans l'*État des meubles apportés en mariage par la D[lle] Molière au sieur Montalant* (1705) ; elle est ainsi décrite : « Une petite table de toilette de sapin, avec sa toilette, composée d'un dessous de toilette d'étoffe de soie, avec un dessus de toilette de mousseline à falbalas, un miroir, deux boîtes à poudre, un petit coffret, une boîte de Chine ; le dessus de toilette, d'étoffe de soie blanche en broderie des Indes, deux flacons garnis d'argent, [estimé le tout] 200 livres. » Mais, à partir de 1725, les choses changent. L'usage de ces tables spéciales se généralise, et il n'est besoin que d'ouvrir le *Livre journal* de Lazare Duvaux, pour constater que cet habile marchand vend et livre à son aristocratique clientèle une quantité de ces meubles, faits des bois les plus divers. Citons : « 12 mai 1749 — M[me] La Seigne : Une toilette de bois de noyer à contours, avec son miroir et tablette, 96 livres. » « 5 avril 1749 — M. Bentabolle, de Lyon : Une table de toilette en merisier, à contours, avec les coffres à doubles dessus, garnie de sa glace, écritoire en maroquin, 92 livres. » « 16 mars 1750 — M[me] de Courcillon : Une toilette en vernis rouge et filets noirs, garnie de toutes ses pièces dans leurs compartimens d'étoffe, 220 livres. » « 29 octobre 1753 — M. Dangé : Une petite toilette, plaquée en bois de couleur à mosaïque, garnie de toutes ses pièces dans leurs compartimens en étoffe, 192 livres. » « 6 novembre 1755 — Président Roujault :

Une toilette plaquée en bois de rose et bois satiné, garnie de toutes ses pièces, 264 livres. » « 14 septembre 1756 — Garde des sceaux : Une toilette de bois d'acajou massif, garnie de son miroir et autres ustensiles, 132 livres. » Etc., etc. Si Duvaux fournit à ses clients des tables de bois fort variées, il fait confectionner également à leur intention des toilettes de modèles très divers. Le 2 avril 1753, il livre au Président de Cotte : « Une toilette en armoire, plaquée en merisier, 132 livres »; le 12 octobre 1756, à M. Charles L'Héritier : « Une toilette en forme de commode, avec tablette, miroir, écritoire et roulettes, 164 livres »; le 26 mars 1757, au duc de Bouillon : « Une toilette plaquée en différens bois des Indes, sur des roulettes, garnie en dedans de toutes ses pièces dans leurs compartiments d'étoffe, bordée d'argent, avec le miroir et cornets argentés, 264 livres »; le 31 décembre 1758, au marquis de Beuvron : « Une toilette en papillon, plaquée à fleurs, ornée de bronze doré d'or moulu, les compartimens en étoffe, garnie de flacons de cristal, pot à pâte, pots à pommade en porcelaine de France rose, 444 livres. » On voit que l'ingéniosité de nos ébénistes était alors inépuisable, et ce n'est point tout. Un *Inventaire des meubles de la Couronne,* dressé en 1760, décrit : « Une toilette de campagne, de bois violet et rose, à placcages, en forme de cœur portée sur trois pieds. » A la *Vente de l'ambassadeur de Venise* (11 juillet 1768) figurait : « Une très belle et riche toilette, en haut de laquelle est une pendule à carillon. » Les *Annonces, affiches et avis divers* du 20 mai 1776 indiquent, comme étant « A VENDRE, chez le sieur Charlier : Une toilette en forme de livre, sur un pied de lacque, contenant quatorze boëtes ». A la *Vente des meubles de la marquise de la Vieuville* (24 juin 1782), on adjuge : « Une toilette de bois d'acajou [formant] chiffonnière et secrétaire. » Signalons encore l'offre par le *Journal général de France* du 6 janvier 1785 d'une « belle toilette de bois d'acajou à cylindre, pouvant servir de secrétaire à une dame, avec 2 petits coffres-forts et tablette de marbre blanc, 280 livres »; et terminons par la description d'un meuble historique, payé 600 livres à la *Vente des meubles du château de Versailles,* sous la Terreur, et qui sans doute appartenait à Marie-Antoinette. C'était : « Une toilette en forme de buffet, avec douze tiroirs et tablettes fermés, tous les ressorts cachés au moyen d'une seule clef, pouvant servir aussi de petit secrétaire; sa construction est en beau bois satiné qui représente de très jolies figures et des paysages et autres objets artistement rapportés en bois. » Aujourd'hui, la toilette, devenue un meuble de pure utilité, a abdiqué ses prétentions à l'élégance et renoncé à sa brillante parure. En vain, au commencement de ce siècle, quelques ébénistes ont-ils essayé de réagir contre ce délaissement; les dessins que nous donnons ici (fig. 833 et 834) expliquent assez le peu de succès de leurs efforts. De nos jours, les riches et belles toilettes ne se rencontrent plus guère que chez nos impures. Nous citerons, comme exemples, celle de Mme Elluini, vendue en 1883, qui était en vernis Martin, et celle de Mlle Jeanne Olivier (1888) qui était en poirier noirci relevée de bronze doré.

TOILETTE-CABINET. — On comprend aisément que les jolis meubles que nous venons de passer en revue et leurs splendides garnitures n'avaient point été enfantés pour être dérobés aux regards. Si l'on déployait autant de magnificence, c'est que la toilette des femmes était devenue en quelque sorte un acte public. Les visiteurs amis y étaient reçus; leur conversation suppléait à l'absence du journal. C'est là qu'on apprenait les nouvelles les plus fraîches, qu'on dévoilait les scandales de la veille, et qu'on s'approvisionnait, pour le reste du jour, de bons mots et de traits d'esprit. Cette coutume des femmes de recevoir à leur toilette fut sans doute une imitation gracieuse du grand et du petit Lever du roi, auxquels les plus grands seigneurs de la Cour assistaient. La première reine qui en ait usé ainsi paraît avoir été Anne d'Autriche. Une fois régente et installée au Palais-Royal, chaque matin, à l'imitation de son défunt époux, elle se levait devant ses femmes, puis quittait « la chambre du lit », entrait « dans la chambre du miroir, où elle se coëffoit ordinairement » (*Mém. de Mlle de Montpensier,* t. Ier, p. 409), et accueillait là les hauts personnages désireux de lui présenter leurs hommages. Une fois le branle donné, toutes les nobles dames, à l'instar de la reine, admirent leurs familiers à l'honneur d'assister à leur toilette. La Grande Mademoiselle nous apprend qu'elle en usait ainsi. La duchesse d'Orléans fit de même, et Mme de Sévigné (*Lettres,* t. IX, p. 375) nous a laissé le plus amusant croquis de la confusion qui régnait à la toilette de la duchesse de Bourbon. « Rien n'est plus plaisant, écrit-elle à sa fille, que d'assister à sa toilette et de la voir se coëffer; j'y fus l'autre jour; elle s'éveilla à midi et demi, prit sa robe de chambre, vint se coëffer et manger un pain au pot; elle se frise et se poudre elle-même, elle mange en même temps; les mesmes doigts tiennent alternativement la houppe et le pain au pot; elle mange sa poudre et graisse ses cheveux; le tout ensemble fait un fort bon déjeuner et une charmante coëffure; elle est d'ailleurs tout comme elle étoit : voilà la vôtre, voici la mienne. Sa chambre est parfumée, c'est l'air de Vénus qui descend des cieux, accompagnée des grâces qu'une divinité pourroit avoir dans le commerce des mortels. »

Bientôt, à la Ville comme à la Cour, toutes les femmes riches ou titrées suivirent un exemple qui partait de si haut. A Paris, les jolies mondaines choisirent ce moment pour se laisser faire la cour. La princesse de Conti n'hésitait pas à accuser Mlle du Trou de n'avoir jamais moins de six ou sept galants à sa toilette (*les Amours de Louis le Grand,* etc., pamphlet, 1695), alors que Mme de Sévigné avouait avoir eu en même temps à la sienne : « un Provençal, un Breton et un Bourguignon ». Pour la Dauphine, c'était bien autre chose. Elle y recevait le doge de Gênes. (*Dangeau,* t. Ier, p. 177.) L'usage, une fois admis, ne tarda pas à se régulariser. L'étiquette n'abdiquait alors aucune de ses prérogatives. A Versailles, où tout était solennel, ces futiles occupations devinrent presque une cérémonie. A certains jours, « il y eut toilette. » « Est-il possible que vous n'entendiez pas quand j'ay dit qu'il y a eu toilette, que cela veut dire que la Cour a vû la reine d'Angleterre et Madame à sa toilette! » s'écrie l'auteur des *Mots à la mode* (1692). De son côté, le fidèle Dangeau note sur son précieux *Journal* (t. VI, p. 242) : « Il y eut toilette chez Mme la duchesse de Bourgogne, et il y en aura toujours les mardis et les vendredis, comme avant son mariage. » Enfin le *Mercure* (octobre 1699) informe l'univers attentif que, « le vendredi 25 septembre, il y eut grande toilette chez Mme la duchesse de Bourgogne, où les dames parurent pour la première fois en coiffures d'une forme nouvelle, c'est-à-dire beaucoup plus basse ».

Avec le XVIIIe siècle, la toilette ne perdit rien de son importance. Elle continua de constituer, pour les princesses, un des actes les plus considérables de leur vie inutile et désœuvrée. Le *Mercure* d'août 1717 rapporte que, le 16 de ce mois, « la duchesse de Berry, qui étoit venüe de la Meute entendre les offices aux Carmélites le jour de la fête, tint toilette au palais du Luxembourg, où se trouvèrent

les duchesses de Saint-Simon, de Villars, ses dames du Palais, plusieurs ducs, grands seigneurs, marquis, et presque tous les ambassadeurs et envoyéz ». C'est ce curieux spectacle qui inspirait à Mercier (*Tableau de Paris,* t. X, p. 198) la boutade suivante : « Souvent, en un appartement fort petit, autour d'une toilette, un cercle contient toute la monarchie. Les ministres d'État, les ambassadeurs des cours étrangères, les cardinaux, les prélats, les généraux d'armée, les maréchaux de France, environnent une toilette, et tandis qu'on lui communique les affaires les plus importantes, la beauté se place une mouche en regardant son miroir. Peintres ! voilà de quoi caractériser une époque. »

Sous Louis XV, en effet, ces prérogatives réservées aux filles de France s'étaient étendues à toutes les princesses pour passer ensuite aux favorites. « La toilette de cette dame, écrit d'Argenson (*Mém.,* t. III, p. 219) en parlant de Mme de Pompadour, est une espèce de cérémonie aujourd'hui à la Cour ; on la compare au fameux *déculotté* du cardinal de Fleury. Le soir, tous les grands y accourent pour se montrer. » C'était une sorte de grâce, en effet, que d'être admis dans ce nouveau sanctuaire, et les hommes d'esprit n'hésitaient pas à la solliciter. La belle marquise ayant fait représenter l'*Enfant prodigue* et *Alzire* sur le théâtre des petits cabinets, Voltaire, qui était l'auteur de ces pièces et qui devait plus tard écrire un conte dialogué, qu'il intitula : *la Toilette de Mme de Pompadour,* Voltaire lui adressa le quatrain suivant :

> Cette Américaine parfaite,
> Trop de larmes a fait couler ;
> Ne pourrois-je me consoler
> Et voir Vénus à sa toilette.

Un trait achève, au surplus, ce tableau. « Dans la chambre où Mme de Pompadour recevoit ses visites quand elle étoit à sa toilette, écrit un de ses historiens, elle ne voulut jamais souffrir que son fauteuil. C'étoit une sorte de grâce qu'elle accordoit au roi, quand il venoit la voir, que de lui faire donner une chaise. » (*Mém. hist. de la Cour pendant la faveur de Mme de Pompadour,* p. 79.) L'Europe entière avait alors les yeux fixés sur cette fameuse toilette.

Avec Mme Dubarry les choses perdirent de leur apparat. Mais ces réceptions intimes continuèrent de jouir d'une vogue et d'une autorité spéciales. S'il en fallait une preuve, nous la trouverions dans la littérature du temps. « Le rôle d'une jolie femme, écrivait Montesquieu, est beaucoup plus grave qu'on ne pense. Il n'y a rien de plus sérieux que ce qui se passe le matin à sa toilette. Un général d'armée n'emploie pas plus d'attention à placer sa droite ou son corps de réserve, qu'elle n'en met à poster une mouche, dont elle espère ou prévoit le succès. » A côté ou plutôt à la suite de l'auteur de l'*Esprit des lois,* Favart, dans ses *Trois Sultanes* (représentées en 1776), transportait aux rives du Bosphore ces audiences de toilette, avec toutes les indiscrétions capiteuses qu'elles comportaient, et le jeune de Favre, poète de petit avenir, débutait dans la carrière par un léger poème, dédié à la princesse de Lamballe, et intitulé les *Quatre Heures de la toilette des dames.*

On s'est souvent demandé où cet usage singulier avait pu prendre naissance et comment les femmes du meilleur ton avaient été amenées à donner à leur toilette cette importance et cette publicité en quelque sorte officielles. Il faut, croyons-nous, chercher la raison de cette étrange coutume dans le désœuvrement de cette société ennuyée et futile, qui trouvait là l'emploi de quelques heures difficiles à passer. Peut-être la rencontrerait-on aussi dans une certaine ostentation de propreté, revirement de mœurs plus délicates contre la malpropreté des époques précédentes. Nous savons, en effet, par le témoignage même des contemporains, que les plus grands personnages du XVIe et du XVIIe siècle étaient d'une négligence accomplie dans tout ce qui regardait les soins de leur personne, et répandaient, par suite, des émanations médiocrement agréables. Personne n'ignore que Mme de Verneuil ne craignit pas de dire un jour au galant Béarnais « qu'il lui prenoit bien d'être Roy, sans quoy l'on ne pourroit le souffrir, car il puoit comme charogne ». Tallemant rapporte que Louis XIII, pensant faire le bon compagnon, disoit : « Je tiens de mon père ; moi, je sens le gousset. » Enfin, on connaît les reproches peu flatteurs adressés par Mme de Montespan à Louis XIV. Sous ce rapport, les Condé n'étaient guère plus appétissants. Mme de Motteville (*Mém.,* t. Ier, p. 198, 298, 316) et les pamphlets du temps en disent long là-dessus. Parlant du père du grand Condé, cette dame nous apprend que « sa barbe étoit négligée et d'ordinaire ses cheveux fort gras... si bien qu'il n'étoit nullement agréable à voir ». Pour son illustre fils, « il avoit les dents mal rangées et malpropres » et se « négligeoit infiniment » ; quant au jeune duc d'Enghien, le quatrain suivant nous informe qu'il faisait un peu trop sentir son origine royale :

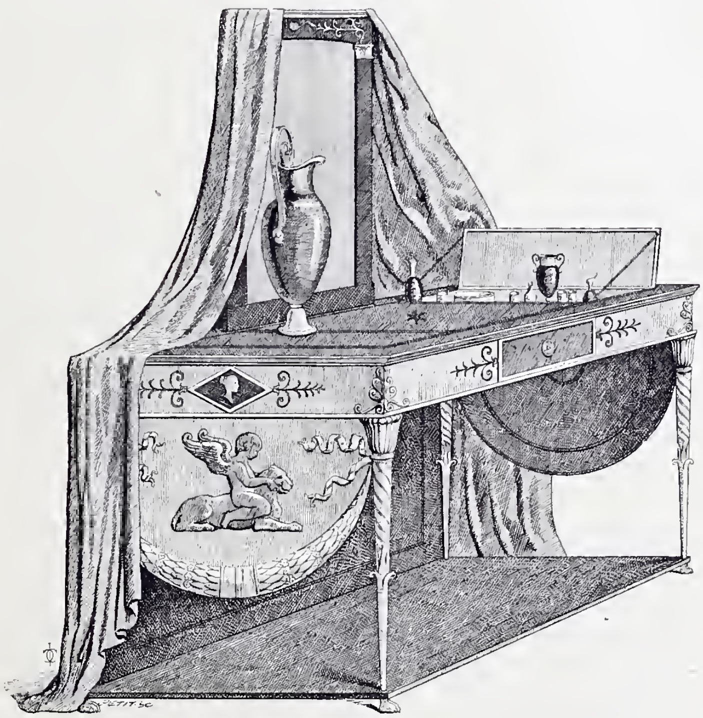


Fig. 834. — Table de toilette (époque de la Restauration), d'après le recueil de La Mésangère.

> Il est roux, le petit Bourbon,
> Qui pour la Cour nous abandonne ;
> Ma foi, sa réputation
> Sent aussi bon que sa personne.

Nous passerons vite sur le beau Lauzun, auquel la Grande Mademoiselle, malgré sa folie d'amour (*Mém.,*

t. IV, p. 253), reprochait d'être « trop crasseux » ; et nous ne nous arrêterons pas au duc de Vendôme, sur l'insupportable malpropreté duquel Saint-Simon abonde en détails trop typiques. (*Mém.*, t. V, p. 39.)

Du côté des dames, les choses n'allaient guère mieux. La reine Marguerite prend soin de nous dire elle-même, dans sa *Ruelle mal assortie,* qu'elle se décrassait les mains une fois par semaine, et Mme de Motteville (*Mém.*, ch. XLIX) rapporte que les mains de Christine de Suède « étoient si crasseuses qu'il estoit impossible d'y apercevoir quelque beauté ». Un pamphlet du temps de la Ligue, recueilli par Pierre de l'Estoile (*Journal,* t. III, p. 103), porte que le Président Forget et Mme de Rochepot étaient « aussi punais l'un que l'autre » ; et l'*Histoire amoureuse des Gaules* (t. Ier, p. 197), que la princesse de Longueville « étoit malpropre et sentoit mauvais ». Enfin il n'était pas jusqu'à la Grande Mademoiselle qui n'avouât que la négligence apportée dans sa coiffure rendait ses cheveux « si malpropres et si longs » qu'elle en était toute déguisée. (*Mém.*, t. Ier, p. 152.) On pourrait multiplier ces exemples. Ceux-ci suffisent, croyons-nous, pour expliquer l'ostentation singulière et la solennité que le XVIIIe siècle introduisit dans les opérations de la toilette. Mais, fait à ne pas oublier, on ne procédait point à ce travail, aussi long que délicat, dans un cabinet spécial. Le premier endroit venu semblait bon pour cela. Les belles dames ne se conformaient pas assurément à l'exemple de la duchesse du Lude, qui, au dire de Saint-Simon (*Addition* au *Journal* de Dangeau, t. Ier, p. 214), « faisoit sa toilette dans son écurie ». Mais la chambre à coucher, une salle, un cabinet quelconque, étaient à tour de rôle préférés pour cet important devoir, et Saurin restait le fidèle interprète de son époque quand, dans sa comédie *les Mœurs du temps,* il nous montre la comtesse, dans « une salle commune d'une maison de campagne », disant à ses laquais : « Tenez, vous autres, apportez ici ma toilette ; et vous, Comtois, faites descendre mes femmes ; il fait dans ma chambre une fumée odieuse, et je vais me coiffer ici pour le bal. » A Versailles, à cette époque, le seul cabinet de toilette qu'on connût était celui de la reine. C'était l'unique pièce de l'appartement royal qui fût « accommodée à la moderne ». (De Luynes, *Mém.*, t. VII, p. 89.) Il était cependant fort simple et renfermait un petit oratoire. Ajoutons que les visiteurs y étaient peu nombreux, et pendant que la foule se pressait chez la favorite, la dame d'atours et la dame d'honneur étaient seules admises dans ce mélancolique sanctuaire.

Ce fut seulement en 1760 que l'on commença à disposer dans les maisons des cabinets de toilette. Le 3 octobre 1765, nous voyons figurer dans une vente : « Un joli *cabinet de toilette,* ou boudoir, d'environ 9 pieds de haut sur 6 de large et 11 de profondeur, avec plafond et lambris, le tout peint sur toile par M. de Machy. » Et c'est le 29 octobre 1783 que nous relevons pour la première fois un cabinet de toilette parmi les pièces d'un appartement offert en location par les journaux. Encore s'agit-il d'une maison située faubourg Poissonnière, au coin de la rue de Paradis, c'est-à-dire de construction toute récente. Jusqu'au commencement de ce siècle, toutefois, le cabinet de toilette demeura rare. Nous savons par l'*Inventaire de Mlle Guimard* (1786) que l'hôtel de cette beauté célèbre en renfermait un, tapissé et meublé de lampas, avec un fauteuil de toilette couvert de maroquin ; mais chez Mlle d'Hervieux, chez Sophie Arnould, cette pièce se confondait avec le boudoir. Au château de Chanteloup (1794), le cabinet de toilette est qualifié salle ; il était, en outre, décoré de tableaux précieux. Vingt ans ne s'étaient pas écoulés que l'on avait renoncé pour toujours à l'habitude de faire sa toilette en public ; et Mme de Genlis, interprète des mœurs nouvelles, écrivait dans son *Dictionnaire des étiquettes,* en parlant de l'ancienne société (t. II, p. 345) : « Il faut avouer qu'il y avoit aussi quelquefois des choses de très mauvais goût, et qui aujourd'hui paroîtroient fort ridicules. Par exemple, la coutume presque générale, parmi les femmes, de s'habiller devant les hommes, et [celle] de se faire peindre à sa toilette. » Mais, fait surprenant, ce fut à partir de ce moment que les cabinets de toilette se multiplièrent.

Ainsi cette pièce que nous jugeons indispensable est de création très récente. Il fallut attendre la Restauration

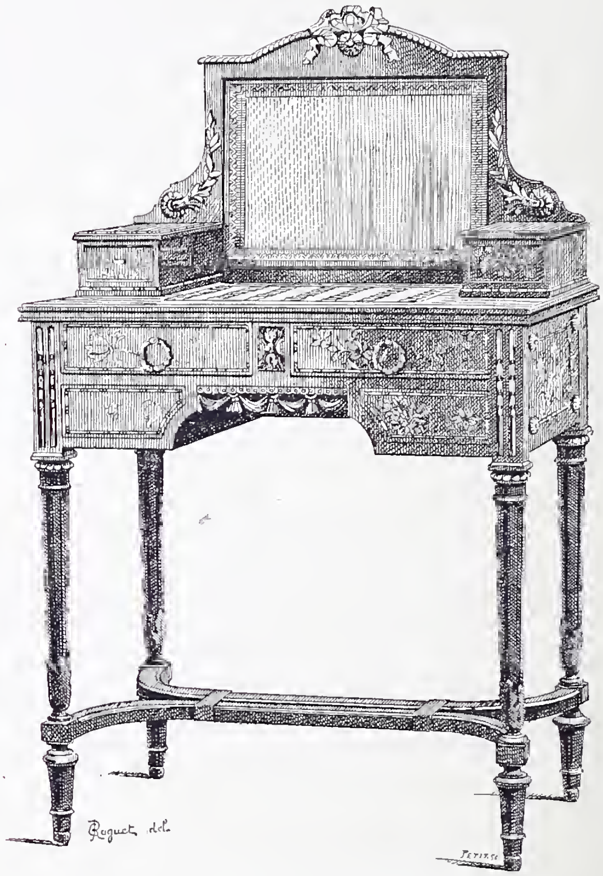


Fig. 835. — Petite table de toilette en vernis (fabrication contemporaine).

pour que son usage se généralisât, et c'est depuis trente ans seulement qu'elle a conquis l'importance qu'elle possède actuellement, surtout dans un certain monde. Le siècle dernier n'offrait rien, en effet, qui fût comparable au cabinet de toilette de la comtesse de la Panouse (Virginie Heilbronn), entièrement drapé de tentures grises, ni à celui de Caroline Le Tessier, orné de divans, de psychés et de garnitures en argent massif. Quant à celui de Mme Elluini, tendu en satin violet, meublé d'armoires à glaces, de psychés, de vitrines, de curiosités de toutes sortes, ou encore au cabinet de Mlle Jeanne Olivier, douillettement enveloppé de rideaux, portières et tentures en bourre de laine, brodée de fleurs à fond vieil or, garni de commodes anciennes, de chaises longues avec de grandes glaces dans des cadres superbes, ils présentent le dernier mot du confortable et du luxe modernes.

TOILETTE. — Enfin ce mot a eu jusqu'au milieu du siècle dernier une signification qu'il a perdue. « TOILETTE, écrit Savary, se dit, chez les marchands et manufacturiers, d'un morceau de toile plus ou moins grand, qui sert à enve-

lopper les draps, les serges et autres pareilles marchandises, pour empêcher qu'elles ne se gâtent. Il y a des toilettes blanches et d'autres teintes en différentes couleurs, les unes unies et les autres peintes d'armoiries, de devises ou de quelques autres ornemens ; celles dont les Anglois se servent, particulièrement pour leurs serges de Londres, sont des plus belles et des plus façonnées, y en ayant où l'or et l'argent est joint aux couleurs. On marque ordinairement sur les toilettes les numéros et les aunages des pièces qu'elles renferment, et quelquefois on y ajoute le nom du marchand qui en fait l'envoi. Les toiles qu'on emploie le plus communément pour faire des toilettes se nomment bougrans. »

Tois, *s. f.* — Orthographe ancienne de Taie. (Voir plus haut, l'article Toi.)

Toise, *s. f.* — Unité de longueur employée sous l'Ancien Régime. On distinguait deux sortes de toises : 1° la *toise de Paris,* qui comptait juste six pieds de roi, et dont l'étalon ou original était exposé au Châtelet de Paris, raison pour laquelle on l'appelait aussi *toise du Châtelet;* 2° la *toise d'échantillon,* nom qu'on donnait à toutes celles qui, en usage dans d'autres villes du royaume, avaient une longueur différente. Tous les ouvrages exécutés pour le gouvernement étaient mesurés à la toise de Paris.

Aujourd'hui, les ouvriers donnent encore par habitude le nom de toise au double mètre dont ils font usage, et l'appareil qui sert à mesurer la taille des conscrits a conservé ce même nom.

Toisé, *s. m.* — Nom sous lequel on désignait autrefois le mesurage des bâtiments et des travaux qui y étaient exécutés. Ce fut aussi, au XVIIe siècle, le nom d'un impôt. Nous lisons dans les *Mémoires de Mlle de Montpensier* (1644, t. Ier, p. 91) : « La Cour ne fut pas longtemps en repos à Ruel : elle s'en retourna en diligence à Paris, sur l'avis de quelque sédition arrivée à cause d'un impôt qui s'appeloit le toisé, que l'on avoit mis sur chaque maison, qui devoit payer une certaine taxe par toise. »

Toiser, *v. a.;* **Toiseur**, *s. m.* — Toiser, c'était mesurer à la toise. Les Toiseurs jurés étaient chargés de toiser les bâtiments pour établir la quantité d'ouvrage exécutée par chacun des corps d'état. Leurs noms étaient inscrits sur un tableau dans la chambre du Présidial au Châtelet de Paris. Aujourd'hui, les toiseurs ont pris le nom de vérificateurs.

Toissarant, *s. m.;* **Toisserrent**, *s. m.* — Orthographe arbitraire de Tisserand. (Voir ce mot.)

Toit, *s. m.* — Partie supérieure d'un édifice. Le toit a pour mission d'abriter la construction contre les intempéries de l'air. On fait des toits de bien des manières. Dans le Midi, on les construit en terrasse ; dans le Nord, en plan incliné. On couvre les tourelles de toits en poivrière, et les maisons de rapport de toits en mansarde. Nous traitons ces différentes espèces de toits, aux mots qui les caractérisent. Nous nous bornerons à remarquer que le toit a une telle importance dans l'habitation, que depuis longtemps il est devenu synonyme de l'habitation elle-même.

Toiture, *s. f.* — Ensemble des pièces et des matériaux qui composent le toit d'une maison, d'un édifice, d'une église, d'un palais. La toiture comprend la charpente, le hourdis et la couverture, qui est généralement faite avec un lattis portant des tuiles, des ardoises, des lames de plomb ou des feuilles de zinc.

Tôle, *s. f.* — Feuille de fer forgé et réduit en plaque au moyen du laminoir. La tôle varie d'épaisseur suivant l'usage auquel on la destine. Dans la construction, son emploi s'est généralisé depuis quelques années ; on en fabrique des planchers et des couvertures. Cette tôle, qu'on appelle aussi *fer noir* et dont l'épaisseur varie entre 6 et 12 millimètres, est parfois ondulée ou striée. Elle est striée quand on doit marcher dessus, ondulée quand elle est appelée à servir de toiture et à recevoir la pluie, la neige, etc. Dans la fumisterie, on emploie aussi la tôle à faire des tuyaux de poêle, des cheminées portatives, des rideaux de cheminées, etc. Cette tôle a généralement de 3 à 6 millimètres. Quant à celle étamée qu'on appelle *fer-blanc,* et qui sert à confectionner une foule d'ustensiles de ménage, de forme et de destination variées, elle a toujours moins de 3 millimètres d'épaisseur. Pour les menus objets de ménage, on fait encore usage de tôle vernie et laquée. La tôle vernie paraît d'invention récente. C'est seulement aux environs de 1760 qu'il commence à en être question. Si nous en croyons le *Mercure* de mai 1770, ce serait le sieur Clément, maître peintre vernisseur, qui aurait eu l'initiative de cette innovation. Une annonce insérée dans ce journal informe le public que cet industriel vient d'établir son dépôt chez le sieur Framery, marchand bijoutier, rue Saint-Honoré, et ajoute les détails qui suivent : « Les nouveaux efforts que le sieur Clément a faits pour atteindre à la perfection sont déjà récompensés par la quantité de fournitures qu'il a faites en voitures, baignoires, commodes, et autres meubles..... Ses formes embellies, ses couleurs perfectionnées ont achevé de rendre ses ouvrages dignes de la célébrité qu'ils avoient acquise. Sa manufacture est toujours à la Petite Pologne. » Au mois d'août de la même année, l'*Avant-Coureur* publia également un article vantant les mérites de ce nouveau produit, et en ce même mois le magasin fut transporté chez le sieur Dulac, rue Saint-Honoré, près de l'Oratoire. (Voir *Ann., aff. et avis divers,* 2 août 1770.) Dans une autre réclame, le sieur Clément propose de remplacer les panneaux de laque, alors très à la mode, et dont on décorait les cabinets, salons et galeries, par des panneaux de tôle vernie sortant de sa manufacture. Il est à croire que cette industrie prospéra, car, dès 1778, une autre fabrique de ces mêmes produits s'était élevée à Paris et faisait paraître l'annonce suivante : « Garnitures de cheminées et écritoires en tôle vernie, de la fabrique de Clignancourt, très perfectionnées pour les peintures, tant à sujets qu'à fruits et fleurs, imitant les plus belles porcelaines et garnies de bronze doré en or moulu. » (*Mercure* de janvier 1778.) Ajoutons que lors de la *Vente du mobilier de Versailles,* sous la Terreur, on adjugea un cabaret en porcelaine de Sèvres posé sur un « plateau de tôle peinte façon de lac (*sic*) ». A partir de ce moment, du reste, la tôle vernie avait pris dans nos intérieurs une place qu'elle devait conserver. On fait encore aujourd'hui en tôle vernie des ronds de plats et de bouteilles, des plateaux, des coupes, des ronds de serviettes, etc. ; et l'on continue de s'efforcer, à l'aide de cette matière, d'imiter les laques de Chine ou du Japon.

Enfin, depuis quelques années, on fait des ustensiles de cuisine en tôle émaillée, qui sont de plus en plus appréciés. Il est curieux qu'on ait tant tardé à se servir de tôle revêtue d'émail blanc ou de couleur, car l'invention en est au moins séculaire. Il est question, en effet, de « jattes de tôle émaillée » dans les *Annonces, affiches et avis divers* du 26 février 1778.

Tôler, *v. a.* — Doubler de tôle. Ce verbe, qui a cessé d'être en usage, se rencontre au XVIIIe siècle dans quelques documents. « Un coffre-fort de bois de chesne ferré et tôlé par dedans, à serrures fermantes à clef, prisé seize livres. » (*Invent. de Pierre Le Comte, chanoine de l'église collégiale Saint-Honoré ;* Paris, 1718.)

Tôlerie, *s. f.* — Ce mot a deux significations distinctes. Il désigne : 1° l'établissement dans lequel on fabrique la tôle ; 2° le commerce et l'ensemble des objets confectionnés avec de la tôle peinte, laquée, dorée, etc.

Tombac, *s. m.* — Mélange d'or et de cuivre, que les Siamois estimaient, paraît-il, « plus précieux que l'or ». Dans le *Mémoire des présents faits par le roi de Siam au roi de France* (1686) figure : « Une éguière de tombacq, plus estimé que l'or, avec sa soucoupe propre à laver les mains, qui a esté faite à Siam à la mode du pays. » « Les ouvrages de tombac, que les ambassadeurs de Siam apportèrent à Paris sous le règne de Louis XIV, écrit de son côté Savary des Bruslons, ne parurent pas aussi beaux qu'on se l'étoit imaginé. » Le tombac, fort oublié aujourd'hui, fut durant tout le siècle dernier assez connu pour que prosateurs et poètes aient cru devoir le citer. C'est ainsi qu'on lit dans le petit pamphlet intitulé *Histoire de la naissance de Mie Margot* (1735) : « Ses cheveux étoient d'un blond tirant sur le tombac ; ses yeux assez brillans et d'une fripponnerie à craindre, son nez entre le ziste et le zeste » ; et Stenay, l'auteur des *Porcherons* (*Amusemens rapsodipoétiques*), vantait

> De tombacle ou d'argent la boucle
> Aussi brillante qu'escarboucle.

Tombant, *s. m.* — Locution bordelaise. Moraillon, morceau de fer fixé au couvercle d'un coffre, et dont l'extrémité, monté à charnières, se rabat et pénètre dans une serrure. « Plus ung grand coffre long, faict en menuzerie de boys de noyer, là où je tiens mon linge, fermant à quatre tombans... — Plus ung aultre coffre de boys de noyer, faict aussi en menuzerie, là où je tiens mon argent et mes abilhemens, fermant aussi à quatre tombans, ayant deux clefs et ferré de crampons par dedans. » (*Invent. de Pierre de Capdeville, bourgeois et marchand;* Bordeaux, 1591.)

Tombeau, *s. m.* — Le XVIIIe siècle, qui passe non sans raison pour un siècle joyeux, aimable et même quelque peu badin, ne dédaignait pas les images et les allusions funèbres. C'est à lui que nous sommes redevables des *lits en tombeau,* des *cabinets en tombeau,* des *commodes en tombeau,* meubles lugubres de nom, sinon de forme. Bien mieux, ayant imaginé d'enfermer la mouchette dans une sorte de boîte, au lieu de la placer sur un petit plateau, — innovation louable, qui préservait l'odorat des personnes présentes de fâcheuses émanations, — il baptisa cette petite boîte du même nom, et nous relevons dans nombre d'*Inventaires* des mentions analogues à celle-ci : « Trois chandeliers, une mouchette et son tombeau. » (*Invent. d'Honoré Labé;* Marseille, 1755.)

Pour les cabinets et les commodes en tombeau, dont la forme est bien connue, leur appellation, hâtons-nous de le constater, n'excluait pas une grande magnificence. Dans un *Inventaire des meubles de la Couronne* datant des premières années du XVIIIe siècle, on trouve la description d'un de ces cabinets, et l'on pourra juger, par cet exemple, de la somptueuse décoration de ce genre de meubles. Cette description est ainsi conçue :

> Un cabinet en forme de tombeau, couvert d'une feuille d'argent, garny de vingt tiroirs, enrichy et tout couvert par devant, pardessus et par les côtés d'agattes d'Orient et d'Allemagne, jaspe, lapis, cornalines et autres pierres précieuses avec camayeux : au milieu duquel par devant est une porte d'une seule agatte, entre deux colonnes cannelées et isolées, aussi d'agatte d'Allemagne, avec leurs bazes et chapiteaux d'argent doré d'ordre de Corinthe, portées sur deux consolles aussy d'agatte d'Allemagne. Au-dessus du cabinet est un couvercle qui s'ouvre, enrichy par devant et par dehors des mêmes pierreries, et au bas du même cabinet une table qui se tire, enrichie comme le reste ; le cabinet haut de deux pieds onze pouces sur trois pieds dix pouces de large, et dix-huit pouces de profondeur, porté sur quatre boules d'argent.



Fig. 836. — Commode en tombeau exécutée par Boulle. Mobilier national.

Quant aux commodes en tombeau, pour être plus simples, elles n'en étaient pas moins magnifiques. Boulle, aux derniers temps de sa vie féconde, en fabriqua plusieurs. Après sa mort, les amateurs se les disputèrent, et elles prirent place dans les galeries les plus réputées. Empruntons au *Catalogue de la vente de Mme de Pompadour* (28 avril 1766) la description suivante :

> Une commode en tombeau, marqueterie, par *Boulle,* à deux tiroirs ; elle est ornée sur le devant d'un mascaron à tête de satyre, carderons, rinceaux à feuilles d'ornemens, moulures, entrées et mains, le tout en bronze doré, avec dessus de marbre de Flandre. Hauteur, 2 pieds 9 pouces ; longueur, 4 pieds 4 pouces ; profondeur, 2 pieds.

Notons encore celle-ci, qui figurait dans le célèbre cabinet de M. Randon de Boisset :

> Une commode en tombeau, première partie, de *Boule,* à quatre pieds-de-biche, et quatre pieds d'entre-jambe, finissant par des dés et pieds de limaçon, garnie de carderons, fortes chutes à tête de femme ailée, de pieds à griffes, de cadres et autres ornemens. Le tout en bronze doré, longueur 48 pouces sur 23 de profondeur et 32 de haut.

Enfin, en notre siècle, on a aussi fabriqué des tables à ouvrage tombeau. C'est cette forme, copiée sur la cassette du Grand Dauphin (voir t. Ier, fig. 681), qu'on choisissait en 1840 pour les corbeilles de mariage, et dans lesquelles on étendait le cachemire des Indes traditionnel.

Mais le plus curieux, c'est de voir ce nom peu réjouissant attribué à un modèle de lit. Rien de plus philosophique assurément, puisque le sommeil est l'image de la mort ; mais rien de moins gai et de moins rassurant ; cependant les lits en tombeau furent en vogue pendant près d'un siècle. Ils commencèrent à être d'un usage courant vers 1707 ou 1708, et dès 1719 nous rencontrons en province, à Rennes, c'est-à-dire dans un pays assez généralement en retard sur les modes de Paris : « Un lit à tombeau avec sa garniture de toille, une couverture de toille picquée, un matelas, etc. » (*Invent. du chevalier de Piré.*) A partir de ce

moment, ces lits se retrouvent fréquemment dans les *Inventaires* après décès. Pour ne pas multiplier nos citations, nous nous bornerons à mentionner : « Un petit lit en tombeau de bois de noyer, garny d'une paillasse... avec les tours de lit de toille blanche, prisé cent quatre-vingts livres. » (*Invent. de Marguerite de Saint-Martin;* Paris, 1720.) « Plus un lit à tombeau, garni d'un cadis vert de deux mattelas..., etc. » (*Invent. de messire Alexandre de Ségur ;* Bordeaux, 1755.) « Un lit à tombeau de toille peinte, deux matelas..., etc., le tout estimé 90 livres. » (*Invent. du château d'Amilly,* dressé par Perseval, tapissier à Nogent-le-Rotrou, 1765.) « Un lit à tombeau, un garde-paille, deux matelats. » (*Apposition des scellés chez Pierre Laure, docteur en chirurgie;* Lyon, 1768.) Enfin, en 1774, le lit en tombeau était encore si répandu que Bimont, dans son curieux ouvrage (*Art du tapissier,* p. 43), entre dans de longs et intéressants détails sur sa confection. L'usage général et persistant de cette sorte de lit est d'autant plus remarquable, que sa forme n'était rien moins que gracieuse et que sa commodité laissait beaucoup à désirer. (Voir t. III. col. 494.)

Ton, *s. m.* — Terme de peinture. Nom donné aux teintes, pour distinguer leur intensité, leur force et leur éclat. On appelle tons rompus ceux qui participent de plusieurs couleurs. Dans l'application, les relations qui existent entre les différents tons d'une même peinture prennent le nom de valeurs.

Tondage, *s. m.* — Ouvrage exécuté par le Tondeur. (Voir ce mot.) Action de tondre le drap.

Tondeur, *s. m.* — Nom donné aux ouvriers qui, dans les manufactures de lainage, tondent, avec de grands ciseaux appelés Forces, les draps, serges et autres tissus de laine. Les tondeurs figurent comme artisans spéciaux et indépendants sur les *Registres de la Taille* de 1292. En 1384, ils furent constitués en Communauté, et des Statuts leur furent octroyés. Ces Statuts furent étendus par Louis XI en 1477 et confirmés par Charles VIII en 1484 et par François Ier en 1531. Cette indépendance professionnelle s'explique, au surplus, par ce fait que la plupart des draps étaient alors tondus après la livraison, et pour le compte de celui qui les avait acquis. On trouvera des textes attestant cette particularité aux mots Tondre et Tonture. Au XVIIIe siècle, la tonture des étoffes formait encore, à Lyon, une industrie à part, et si florissante, qu'en l'année 1642 les tondeurs de draps de cette ville recevaient de la municipalité un nouveau Règlement. (Voir Tondre.)

Tondin, *s. m.* — Terme d'architecture. Petite baguette placée à la base des colonnes. — Rouleau de bois. (Boiste.)

Tondre, *v. a.* — Terme de manufacture de lainage, qui signifie couper, avec de grands ciseaux nommés Forces, le poil superflu qui se trouve à la surface des draps et autres étoffes de laine. A l'article Tondeur, nous avons expliqué que ces artisans, au Moyen Age, formèrent, pendant plusieurs siècles, une Communauté spéciale. A cette époque, les particuliers qui avaient besoin de drap étaient obligés de l'acheter non tondu, et le livraient ensuite au tondeur, pour que celui-ci lui fît subir la façon nécessaire. On voit fréquemment cette opération assez compliquée se traduire, dans les anciens *Comptes,* par des articles qui méritent d'être relevés. Ainsi, dans les *Comptes de Geoffroi de Fleuri,* argentier de Philippe le Long (1316), un chapitre porte la rubrique : « Ce sont les parties [d']Aalès la retondarres faites par le temps dessus dict... » Dans les *Comptes d'Étienne de la Fontaine,* argentier du roi Jean II (1352), nous lisons : « [A] Guillaume Chapclain, tondeur des draps du Roy nostre Sire, pour la tonture de tous les draps dessus diz, tonduz en ce terme pour le corps dudit Seigneur, pour Monseigneur le Dauphin de Viennois, pour Monseigneur le duc d'Orliens, pour noz autres Seigneurs de France et pour leurs dons,... pour tout LXXXIX livres XI sols II deniers parisis. » Enfin, dans le *Journal de la dépense du roi Jean en Angleterre* (1359-1360), nous notons : « A Jannequin Philippot, pour demi-drap d'un fin merlé en grainne, contenant XVI aunes, acheté pour le Roy, IX livres. — [A] Gautier Brise-Tranquar, tondeur, pour tondre les draps dessus diz, XII sols. » On pourrait multiplier les exemples.

Tondure, *s. f.* — Résultat de la tonte du drap. C'est la poussière fine, qui tombe quand le tondeur tond un tissu de laine. Le *Tarif* de 1664 assimile les « tondures de drap » à la bourre de laine rouge. Ces tondures furent employées, au XVIIIe siècle, à la fabrication de tentures, qu'on exécuta d'abord sur tissu commun et ensuite sur papier. Dans l'*Inventaire de Pierre Jarosson, procureur au Parlement* (Paris, 1718), nous remarquons : « Une tenture de tapisserie de tondure de draps, à fleurs, apliquée sur toille, faisant ensemble douze aunes de cours, sur deux aunes et demie de haut, prisée trente livres. » Ces tentures prirent peu après le nom de Tontisse. (Voir ce mot.)

Tonet, *s. m.* — Locution bordelaise. Petit tonneau. « Doas barricas plena d'agras. — *Item,* doas terssas de tonet de bin belh. — *Item,* una pipa, etc. » (*Invent. de Ramon de Cussac, chanoine de Saint-André;* Bordeaux, 1452.)

Tonne, *s. f.* — Vaisseau de bois, de même nature que le tonneau, mais plus grand et plus renflé par le milieu, et qui est généralement cerclé de fer.

Tonneau, *s. m.;* **Tonniau,** *s. m.* — Grande futaille de bois, ronde et cerclée, faite de douves assemblées et fermée par deux fonds, qui sert à loger et à transporter toutes



Fig. 837. — Diogène dans son tonneau, d'après une miniature du manuscrit 5193. Bibliothèque de l'Arsenal.

sortes de marchandises, et surtout des liquides. Les tonneaux sont en usage au moins depuis le XIIe siècle. Au XIVe siècle, ils étaient, dans toute la France, d'un emploi général. Nous lisons dans les *Mémoires de Joinville* (*Mém.*

relat. à l'hist. de France, t. Ier, p. 45) : « Quant fusmes arrivéz en Chippre, le bon roy Saint Loys estoit ja là, qui avoit fait faire provisions de vivre grant abondance.



Fig. 838. — La harangère dans son tonneau, d'après un croquis du XVIIe siècle.

Car vous eussiez dit que ses celiers, quant on les veoit de loing, que ce fussent grans maisons de tonneaux de vin, qui estoient les ungs sur les autres, que ses gens avoient achetéz dez deux ans devant, qui estoient parmy les champs. » Les *Grandes Chroniques de France* nous apprennent qu'en l'hiver de 1325 : « Les frois furent si grans que Saine gela en brief temps deux fois et si fort que les hommes et toutes manières de gens aloient pardessus ; et rouloit-on les tonneaux de vins par-dessus la glace, tant estoit forte. » Dans le récit rimé que la *Chronique de Tournai* nous a transmis de l'inondation de 1353, on lit :

Plain d'eauwe furent li chelier,
Les tonniaus vit-on hors floter.

Parlant du pillage auquel les Anglais livrèrent le Gâtinais (1380) : « Et aussy, écrit Froissart, ils avoient, au pays de Gatinois, abbayes et belles maisons rançonné à vins, qu'ils avoient mis sur leurs charriaux en tonneaux et à grands flacons et barrils, dont ils se tenoient tous aises. » (*Chroniques,* t. VII, p. 353.) Plus loin, racontant comment les Gantois effrayés, après la défaite de Rosebecque, s'enfuirent et quittèrent leur ville, Froissart dit encore : « Lors prirent bourgeois et bourgeoises à mettre leurs meilleurs meubles et joyaux en sacs, en huches, en coffres et en tonneaux, et à avaler en nefs et en barges pour mettre à sauveté et aller par mer en Hollande et en Zélande, et là ou aventure pour eux sauver les pourroit mener. » Dans les *Comptes de l'argenterie d'Anne de Bretagne* (dépenses pour les couches de la reine, 1493), il est question de l'achat, à Jean Chassenay, de « deux petitz tonneaulx faiz à huissetz, garniz de ferreures fermans à clef... pour servir à aler quérir l'eau » nécessaire aux bains, que prenait alors la reine. Sébastien Moreau de Villefranche, dans son récit de *la Prinse et délivrance du roy,* raconte que les habitants de Bordeaux, pour fêter le retour de François Ier, firent « par tous les coustéz de la ville meetre tonneaux plains de vin par les rues, d'effoncer tonneaux et bailler à boire ». Recueillons encore, dans les *Vaux-de-vire* d'Olivier Basselin, le couplet suivant, emprunté aux projets bachiques :

Si j'estois un jour en France
Quelque officier de finance,
Verres, bouteilles, tonneaux,
Seroyent mes meubles plus beaux.

Enfin notons, pour terminer, la mention faite par l'*Inventaire des meubles de la Couronne* (État du 20 février 1673) d' « un tonneau sur quatre roues d'argent d'Allemagne, blanc et vermeil, pesant net 49 marcs 5 onces 5 gros ». Ce dernier article nous montre notre mot employé pour désigner un vaisseau de forme spéciale, offrant de l'analogie avec le vrai tonneau ou futaille.

Ce même nom, à cette même époque, fut donné à une sorte de siège. Pour avoir les pieds à l'abri de l'humidité coutumière aux rues boueuses de Paris, les ravaudeuses et les marchandes de poisson imaginèrent, au XVIIe siècle, de faire enlever la partie antérieure d'un tonneau, jusqu'au tiers ou environ de sa hauteur, d'y établir un petit banc et une chaufferette, et de se camper là dedans à l'angle des carrefours. C'est en faisant allusion à ces sortes de sièges que Saint-Simon écrit : « Mme de Luxembourg ressembloit à ces grosses vilaines harengères, qui sont dans un tonneau avec leurs chaufferettes sous elles. »



Fig. 839.
L'écrivain du charnier des Innocents dans son tonneau, d'après une estampe du XVIIIe siècle.

Une femme de beaucoup d'esprit fit passer ce meuble singulier, du ruisseau dans sa chambre. Mme de Maintenon avait eu sa niche ; Mme du Deffand eut son tonneau. Ton-

neau assez élégant, surtout commode, qui n'avait pas encore été adopté en 1746 par la spirituelle marquise, car dans la gravure que Cochin nous a laissée de la chambre de Mme du Deffand, on ne l'aperçoit pas ; mais qui y était depuis longtemps à demeure, quand, en 1768, Carmontelle



Fig. 840. — Modèle de tonnelet de table, composé par le Rosso.

refit le portrait de cette femme célèbre. Nous lisons, en effet, dans une lettre que sir Horace Walpole adresse à sa vieille amie : « Je savois, par inspiration, que M. de Carmontelle devoit vous peindre mieux que jamais Raphaël n'a su prendre une ressemblance ; cela se trouve exactement vrai au pied de la lettre. Vous êtes ici en personne ; je vous parle : il ne manque que votre impatience à répondre. La tulipe, votre tonneau, vos meubles, votre chambre, tout y est, et de la plus grande vérité. » (*Lettres de Mme du Deffand,* t. Ier, p. 207, note.) Cette femme spirituelle était, au reste, la première à plaisanter de ce siège quelque peu étrange. En 1769, elle composa le couplet suivant, qui se recommande plus par sa bonne humeur que par son style. (*Ibid.,* lettre LXXII.)

Dans son tonneau,
On voit une vieille sibylle,
Dans son tonneau,
Qui n'a sur les os que la peau,
Qui jamais ne jeûna vigile,
Qui rarement lit l'Évangile,
Dans son tonneau.

Cela se chantait sur l'air *Du haut en bas.* Au bout de quelques années, ce genre de siège était devenu si nécessaire à Mme du Deffand, que ses intimes en avaient à demeure chez eux, pour que l'aimable marquise ne fût pas forcée de rompre avec ses habitudes. Parlant de l'exil de M. de Choiseul et de la visite qu'elle était allée faire à cet ancien ami (1772) : « La foule commence à arriver, écrit-elle, c'est le véritable moment pour mon départ ; je quitterai le tonneau de Chanteloup pour celui de Saint-Joseph, que je retrouverai avec autant de plaisir que si je n'en avois pas eu dans celui de Chanteloup. » (*Ibid.,* lettre CXL.) Ajoutons que la bonne dame profitait quelquefois de la commodité de ce siège, pour s'y abandonner à un repos complet. « Hier, j'étois si fatiguée, écrit-elle encore à la date du 12 janvier 1773, que je m'endormis dans mon tonneau, et que je reçus mes visites tout d'un somme. » (*Ibid.,* lettre CXLIX.) Peut-être est-ce parce qu'il disposait un peu trop à la somnolence, que le siège cher à Mme du Deffand eut peu de succès auprès de ses contemporaines, ou simplement parce qu'il était disgracieux et médiocrement commode.

Tonneaux de grès. — Les tonneaux à mettre le vin, dont nous avons parlé longuement en tête de cet article, consistent, nous l'avons dit, en futailles rondes faites de douves assemblées. Au siècle dernier, on essaya de fabriquer des tonneaux de même destination en grès. Voici en quels termes l'*Avant-Coureur* du 6 octobre 1766 parle de ces tonneaux d'un nouveau genre : « Ceux que nous avons vus tiennent environ soixante pintes. L'ouverture par laquelle on y introduit le liquide se ferme par le moyen d'un bondon de liège enveloppé de toile. Au bas, sur le devant, il y a une autre ouverture plus petite, destinée à recevoir un robinet d'étain, qu'on y soude comme ceux que l'on voit aux fontaines de grais. » Bien cuits, ces vaisseaux ne peuvent laisser « transpirer les liqueurs qu'on y renferme, ni leur communiquer aucune espèce de saveur. Ils peuvent être nettoyés aussi parfaitement que le verre ; on peut s'en servir utilement pour le vin, pour l'huile et d'autres liqueurs qu'on veut garder en provision. » — C'est à Savigny, près Beauvais, que ces tonneaux étaient fabriqués.

Tonneau. — Est aussi le nom d'un jeu bien connu.

Tonnel, *s. m.;* **Tonel**, *s. m.* — Formes anciennes de tonneau. « Li poinchon [payera] come le tonel, et le petit tonel come li grans. » (*Livre des mestiers* d'Étienne Boileau, 2e partie, titre IV, art XI.) On lit dans Froissart : « De pûres aumônes à Londres et au diocèse, il y ot (eut) plein un tonnel de Gascogne d'or et d'argent ; et qui le plus y donnoit, selon la bulle du pape, plus il avoit de pardons. » (*Chroniques,* t. VIII, p. 398.) Nous relevons dans les *Comptes de la ville d'Amiens* (1401) : « A Gillot Olive, pour avoir relié de neuf le tonnel en quoy on met la cauch (chaux) pour les ouvrages de la ville. »

Tonnelet, *s. m.* — Diminutif de tonnel. Petit tonneau ou baril pour mettre le vin, les liqueurs, les salaisons. Parlant de la famine qui sévit en France en 1358, Froissart écrit dans ses *Chroniques* (t. III, p. 340) : « Dont un si cher temps en vint en France, que on vendoit un tonnelet de harengs trente écus, et toutes autres choses à l'avenant, et mouroient les petites gens de faim, dont c'étoit grand'pitié. » Le *Compte des dépenses de l'exécution du testament de l'archevêque de Reims* (1389) mentionne l'achat d'un « tonnelet » qui fut employé « à mettre les livres d'églises et aultres pour rapporter à Reims ». Ce mot a conservé sa signification. Aujourd'hui, le tonnelet sert encore au transport de certains liquides, notamment du cognac. On fait même des tonnelets élégants et de très petite dimension, qui, remplis de cette liqueur, prennent place sur la table.

Jadis on a également donné le nom de tonnelet à un vase à boire de forme ronde, et qui, posé sur son fond, avait l'air d'un petit tonneau défoncé à sa partie supérieure. Dans les *Comptes d'Étienne de la Fontaine, argentier du Roi* (1353), on lit : « Pour redrecier et rebrunir le tonnelet

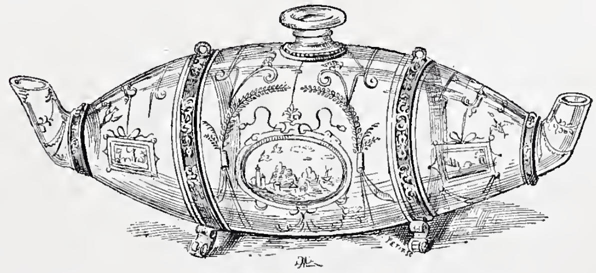


Fig. 841. — Tonnelet à liqueurs en cristal gravé.

d'argent, ouquel maistre Jehan, le fol du roy, boit : XX sols. » Nous relevons pareillement dans l'*Inventaire du château de Vincennes* (1418) : « Un tonnellet de cristail, lié de cercles d'or, et au-dessus est une croix de cristail, sur lequel a un cruxefilz et trois perles au bout. Et est ledit tonnelet sur un pié d'or, où sont quatre émeraudes et deux bales-

siaux. Pesant trois onces cinq esterlins. » Ce même tonnelet, antérieurement mentionné dans l'*Inventaire de Charles V*, nous montre que ces genres de récipients avaient place sur les tables les plus riches. Nous donnons ici l'image de tonnelets en cristal et en métal précieux qui prouvent que cette mode se continua. Toutefois, à partir de la seconde moitié du XVIe siècle, le mot tonnelet disparaît du vocabulaire de la table.

Tonquin, *s. m.* — Étoffe de soie, ordinairement blanche, qu'on importait autrefois de la Chine. « Il y a apparence, dit Savary, que cette étoffe s'est d'abord fabriquée dans le Tonquin, d'où lui vient son nom, qu'elle a conservé dans les manufactures chinoises. »

Tontisse, *s. f.* — On donne ce nom à la tonture de drap, c'est-à-dire à la poussière qui tombe lorsqu'on tond le drap ou quelque autre étoffe de laine. Cette poussière fut employée, au XVIIIe siècle, à faire des tentures, qui s'appelèrent d'abord *tapisseries de tonture,* et, plus tard, tapisseries de tontisse ou simplement tontisses. Voici en quels termes Savary des Bruslons parle de cette curieuse industrie, de ses procédés, et de la façon dont elle se développa en France (*Dictionnaire universel,* t. III, col. 1060, à l'art. TONTURE DE LAINE) :

Cette espèce de tapisserie s'est d'abord faite à Rouen, mais d'une manière grossière, ne s'y étant au commencement employé que des toiles pour fond, sur lesquelles, avec des laines de diverses couleurs hachées et qu'on colloit dessus, on formoit des desseins de brocatelles. On passa ensuite à imiter les verdures de haute-lisse, mais encore bien imparfaitement; enfin une manufacture de ces sortes de tapisseries s'étant établie à Paris, dans le fauxbourg S. Antoine, on y hazarda des personnages, des fleurs, des grotesques, et l'on y réussit assez bien. Le fond des tapisseries de cette nouvelle manufacture peut se faire également de coutil ou de forte toile. Sur l'un ou sur l'autre, tenduë exactement sur un châssis de toute la grandeur de la pièce qu'on a dessein de faire, on trace les principaux traits et les contours de ce qu'on y veut représenter, se réservant d'y ajouter les couleurs successivement et à mesure qu'on avance l'ouvrage. Les couleurs, qui sont toutes les mêmes dont on se sert dans les tableaux ordinaires, se détrempent aussi de la même manière avec de l'huile commune, mais mêlée de térébenthine ou de quelque autre huile qui, par sa ténacité, puisse haper et retenir la laine quand le tapissier-lainier vient l'appliquer, comme on le dira dans la suite. A l'égard des laines, il en faut préparer de toutes les couleurs qui peuvent entrer dans un tableau, avec toutes les teintes et les dégradations qui sont nécessaires pour les carnations et les vêtemens des figures humaines, pour les peaux des animaux, les plumages des oiseaux, les bâtimens, les fleurs; enfin tout ce que le tapissier veut copier, ou plutôt suivre sur l'ouvrage même du peintre. La plupart de ces laines sortent de dessus les draps de toutes espèces que tondent les tondeurs; c'en est proprement la tonture : mais comme cette tonture ne peut fournir toutes les couleurs et les teintes nécessaires, il y a des ouvriers destinés à hacher des laines, et d'autres à les réduire en une espèce de poudre presque impalpable, en les passant successivement dans divers sas ou tamis, et en hachant de nouveau ce qui n'a pu passer. Les laines étant préparées et le dessein tracé sur la toile ou sur le coutil, on couche horizontalement le châssis sur lequel l'un ou l'autre est étendu sur des tréteaux élevés de terre d'environ deux piés; et alors le peintre commence à y peindre quelques endroits de son tableau, que le tapissier-lainier vient couvrir de laine avant que la couleur soit sèche, parcourant alternativement l'un après l'autre toute la pièce jusqu'à ce qu'elle soit achevée. Il faut seulement remarquer que quand les pièces sont grandes, plusieurs lainiers et plusieurs peintres y peuvent travailler à la fois. La manière d'appliquer la laine est si ingénieuse, mais en même tems si extraordinaire, qu'il ne faut pas moins que les yeux mêmes pour la comprendre. On va pourtant tâcher de l'expliquer. Le lainier, ayant arrangé autour de lui des laines de toutes les couleurs qu'il doit employer, séparées dans de petites corbeilles ou autres vaisseaux semblables, prend de la main droite un petit tamis de deux ou trois pouces de longueur, de deux de largeur et de douze ou quinze lignes de hauteur. Puis, ayant mis dans ce tamis un peu de laine hachée de la couleur convenable, et le tenant entre le pouce et le second doigt, il remue légèrement cette laine avec les quatre doigts qu'il a dedans, en suivant d'abord les contours des figures avec une laine brune, et en mettant ensuite avec d'autres tamis et d'autres laines, les carnations si ce sont des parties nuës de figures humaines, et les draperies si elles sont vêtuës et à proportion de tout ce qu'il veut représenter. Ce qui est admirable et presque incompréhensible, c'est que le tapissier-lainier est tellement maître de cette poussière laineuse, et la sçait si bien ménager par le moyen de ses doigts, qu'il en forme des traits aussi délicats qu'ou les pourroit faire avec le pinceau, et que les figures sphériques, comme est, par exemple, la prunelle de l'œil, paroissent être faites au compas. Après que l'ouvrier a lainé toute la partie du tableau ou tapisserie que le peintre lui avoit enduit de couleur, il bat légèrement avec une baguette le dessous du coutil ou de la toile à l'endroit de son ouvrage, ce qui, le dégageant de la laine inutile, découvre les figures, qui auparavant ne paroissoient qu'un mélange confus de toutes sortes de couleurs. Enfin, quand par ce travail alternatif du peintre et du lainier, la tapisserie est finie, on la laisse sécher sur son châssis qu'on dresse de haut en bas dans l'atelier; et lorsqu'elle est parfaitement sèche, on lui donne quelques traits au pinceau dans les endroits qui ont besoin de force, mais seulement néanmoins dans les bruns. Ces sortes de tapisseries qui, quand elles sont de bonne main, peuvent tromper au premier coup d'œil et passer pour des hautes-lisses, ont deux défauts considérables auxquels il n'est pas possible de remédier : l'un, qu'elles craignent extrêmement l'humidité et qu'elles s'y gâtent en peu de temps; l'autre, qu'on ne les peut plier comme les tapisseries ordinaires, pour les serrer dans un garde-meuble ou pour les transporter d'un lieu à un autre, et qu'on est obligé, quand elles ne sont pas tendues, de les tenir roulées sur de gros cylindres de bois, ce qui occupe beaucoup de place et est très incommode.

Malheureusement, si le récit de Savary, sous certains points de vue, est aussi complet qu'on peut le souhaiter, chronologiquement il est tout à fait dépourvu de renseignements et ne nous fournit pas une seule date. C'est donc à d'autres documents qu'il nous faut avoir recours pour fixer l'apparition des tontisses. Germain Brice, dans la huitième édition de sa *Description de Paris* (publiée en 1725), nous apprend (t. III, p. 347) que Claude Audran, « considéré comme un des premiers dessinateurs qui aient jamais paru », ayant été nommé concierge du Luxembourg par Louis XIV, y établit « une nouvelle fabrique de tapisserie de laine hachée ou broiée sur un fond de toile cirée, à laquelle on a travaillé avec succès sous sa conduite ». Nemeitz, dans son *Séjour de Paris* (t. Ier, p. 379), ajoute qu'Audran dut, faute de place, suspendre sa fabrication pendant « tout le tems du séjour de feüe Mme de Berri au Luxembourg ». Cette princesse ayant habité le palais de 1715 à 1719, nous voici en possession de deux dates précises. Ces dates sont confirmées par d'autres textes. Le premier *Inventaire* où il en est question est celui de P. Jarosson, procureur au Parlement, dressé en 1718. Il porte la mention suivante : « La tenture de ladicte salle de tapisserie de tondure de draps à fleurs, apliquée sur toile, faisant ensemble douze aunes de cours sur deux aunes et demie de haut, prisée trente livres. » En 1759 dans une vente faite « rue Gilles-Cœur », chez un chapelier, nous voyons figurer des « tentures de tontisse ». (*Ann., aff. et avis divers,* n° du 6 septembre.) L'*Avant-Coureur* du 20 septembre 1762 parle avec éloge des toiles et papiers de tontisses fabriqués par le sieur Garnier, demeurant rue Quincampoix, à l'hôtel de Mantoue. A une *Vente de meubles au château du Coq, près de la barrière Blanche,* vente qui eut lieu le 20 juin 1765, on adjugea une « jolie tenture de tontisse d'Angleterre cramoisie blanche et verte. » En 1766, intervient un *Arrêt* du Conseil d'État (1er décembre), ordonnant qu'à l'avenir les tontisses et *papiers tontissés* venant de l'étranger payeront 20 livres du quintal pour entrer en France, et que ceux de provenance française ne payeront que 20 sols pour sortir. » (*Journal de Verdun,* n° de juin 1767, p. 531.) La même année, l'*Apposition des scellés chez François Haize, peintre du roi,* mentionne : « Six aulnes de tapisserie de tontisse sur toille. » En 1770, le sieur Martin jeune, établi *A la malle royale,* rue Saint-Antoine, informe le public qu'on trouve

chez lui « des tontisses portant une aune de large sans couture. Chaque pièce, encadrée dans une bordure de toute couleur, se vendant à l'aune quarrée. » (*Mercure,* n° de mars 1770.) Le mois suivant : « Le sieur Crépy donne avis qu'il tient en magasin des papiers anglois et tontisses d'ameublement, dont la beauté des dessins, la vivacité et la solidité des couleurs sont supérieures. Il entreprend de rassortir les étoffes, fournit la toile convenable et fait coller ses papiers en ville ; vend des paravents et écrans et fournit les baguettes dorées. Il a une grande quantité de dessins depuis 2 livres jusqu'à 6 livres, le rouleau de 9 aunes, etc. » Quatre ans plus tard, nous lisons encore dans le même recueil : « Magasins de papiers tontissés et autres, pour meubler les appartemens à Paris et à la campagne, chez Mlle Hémery, rue Comtesse-d'Artois. On trouve dans ce magasin, et au prix le plus modéré, des papiers, d'un dessin varié et du meilleur goût, pour orner très agréablement les maisons de la ville et de la campagne. » (*Ibid.,* n° de juillet 1774.) Enfin, nous recueillons dans le *Journal général de France* du 30 mars 1780 l'annonce suivante : « A VENDRE, environ 9 aunes de cours de papier tontisse, cramoisi, et 150 pieds de baguettes dorées. — Cloître Notre-Dame, la 1re porte à gauche en entrant par le parvis. » Ces dernières annonces paraissent clore l'histoire des toiles tontisses. Dans la plupart de leurs emplois, elles vont être remplacées par le papier peint, et ce dernier, recouvert à son tour de tondures de drap, prendra le nom de papier velouté.

Tonture, *s. f.* — Poussière de laine qui tombe des draps que l'on vient de tondre. Cette poussière a été employée dans l'industrie pour faire des tentures. (Voir l'article précédent et TONDURE.)

C'est aussi l'action de tondre les draps. Les *Comptes de l'argenterie de Charles VI* portent à l'année 1387 un payement de 64 livres 18 sols 8 deniers parisis. « A Guillaume Beaunier, tondeur des draps du Roy nostre dit Seigneur, pour la tonture de tous les draps dessusditz et austres tondus à ce terme, tant pour le corps du Roy nostre dit Seigneur, comme pour madame la Royne et monseigneur le duc de Thouraine, et pour leurs dons faiz par ledit temps. »

Topaze, *s. f.;* **Toupasse,** *s. f.;* **Toupace,** *s. f.* — Pierre précieuse, de couleur jaune et translucide, employée par les orfèvres pour la décoration de certains vases de grand prix. Les topazes orientales sont les plus estimées. On en rencontre également au Brésil, en Saxe, en Sibérie, en Suède. Si nous en croyons le *Roman de Floir et Blance-flor,* jadis on en trouvait aussi dans l'Euphrate :

> En icele ève, de manières
> Truevé on précieuses pières
> . . . .
> Rubis et jaspes et cristaus
> Et topasses...

La topaze est une des pierres qui se contrefait le plus facilement. Au XVIe siècle, on en grava quelques-unes en intaille. Nous relevons dans les *Dépenses secrètes de François Ier* l'achat fait par ce prince à Regnault Danet, « marchant joyaullier de Paris », d'un « tableau d'or et d'argent, garny de diamens rubiz et perles avec une grant toupace, enchâssée en or, en laquelle est figuré Dieu le père, et au dessoubz une nuncyade ». Comme toutes les pierres fines, la topaze passait, au XVe et au XVIe siècle, pour avoir un certain nombre de qualités magiques et de vertus curatives. Jean de la Taille, dans son *Blason de la Marguerite et des autres pierres précieuses* (1574), énumère ces qualités et ces vertus :

> Le crysolite ou la topasse,
> Du soleil a ce don qu'il chasse
> La mélancolie, estant beu;
> La soif, estant mis en la bouche;
> L'ardeur de Vénus, quand un peu
> A nostre chair mesmes il touche,
> Et les vains fantosmes de nuit
> Par son jaune vert gay qui luyt.

Topette, *s. f.* — Locution picarde. Bouteille longue et étroite.

Topillon, *s. m.;* **Toppillon,** *s. m.* — Mot ancien et hors d'usage depuis le XVe siècle. Bouchon d'une bouteille, d'un flacon. « A Jehan Latour, orfavre suyvant la court, la somme de XIV livres tournoys..., pour avoir faict le fons d'ung toppillon de l'un des flacons de bouche, et reffait le clicquet de neuf, etc. — A Guillaume Bonvarlet, orfavre demourant à Tours, la somme de cinquante-huit solz tournoys..., pour avoir ressouldé et rabillé le toppillon de l'un des flacons de l'Eschançonnerie de la Bouche. » (*Comptes de l'argenterie d'Anne de Bretagne,* 1494.) (Voir TOUPON.)

Toque, *s. f.* — Selon Savary, on donnait autrefois ce nom à « certaines mousselines ou toiles de coton fines », importées des Indes orientales. Il faut croire, toutefois, que toque désignait encore au XVIe siècle d'autres tissus, car nous trouvons dans l'*Inventaire du cardinal d'Amboise* (Gaillon, 1550) : « Vingt-une pièces de tocque d'or, qui servent à la chambre dorée du pavillon nostre Dame ; sur lesquelles pièces y a quatre ymaiges de Sainct Jehan et quatre armaries de Monseigneur faictes de broderie. — *Item,* vingt-trois pièces de toque d'argent, servans à la seconde chambre dudit pavillon, en ce comprins ciel, ridiaulx et couvertures, et y a six ymaiges de Saint Jehan et quinze armaries de monseigneur faiz de broderye. » Ces mêmes pièces de toque sont également mentionnées dans un *Inventaire* antérieur (dressé à Rouen en 1508), mais avec moins de détails.

Toquerie, *s. f.* — « Chaufferie ou endroit du foyer d'un fourneau de forge. » (LITTRÉ.)

Torche, *s. f.* — Qu'on écrit au XIVe et au XVe siècle TORCHIS, TORSE, TORSSES, TORQUES, etc., est un dérivé de *torquere,* tordre, tourner, tortiller. Ce nom fut donné, dans le principe, à certains flambeaux, parce que ceux-ci étaient faits d'une poignée de longues chandelles de cire ou de suif, tordues ensemble, et dont les mèches, brûlant conjointement, répandaient une clarté sensiblement plus grande que ne l'eût fait une seule chandelle ou une seule bougie. En outre, pour le service en plein air, dans de grandes salles ouvertes à tous les vents, et même dans les vastes nefs des églises, ces mèches nombreuses résistaient beaucoup mieux et s'éteignaient moins facilement. Nous n'avons plus idée aujourd'hui de la quantité de torches que l'on brûlait dans les cérémonies religieuses. Christine de Pisan, dans son *Livre des fais et bonnes mœurs du sage roy Charles* (t. II, p. 120), raconte qu'aux obsèques de la reine, femme de Charles V (1377), on porta « quatre cens torches, chascune de six livres de cire ». L'auteur anonyme du *Journal d'un bourgeois de Paris sous Charles VI et Charles VII* écrit (p. 58) : « *Item,* à Nostre-Dame de Paris, fut fait le jour Saint-Michel le plus piteusement que faire se put, et y avoit ou moustier trois mille livres de cire, touttes en cierges et en torches. » Et plus loin (p. 196), parlant d'une « piteuse et dévote » procession qui eut lieu le vendredi 15 mai 1444, en commémoration du sacrilège commis par le juif de la rue des Billettes, le même chroniqueur nous apprend que, devant les reliques, « il y avoit plus de cinq cens torches allumées ». Nous lisons dans l'*Obsèque et enterrement du roi Louis XII* (1515) : « Après

marchoient les torches de ladicte ville de Paris, armoyéz de deux escussons ayans les armes de ladicte ville, qui estoient jusques au nombre de huyct vingtz et estoient portées icelles torches par les officiers de ladicte ville,

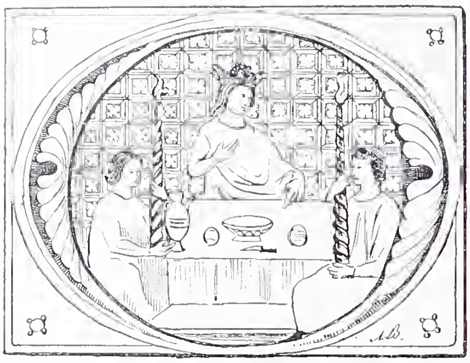


Fig. 842. — Torches. — Lettre ornée tirée du manuscrit 9169. Bibliothèque royale de Belgique.

comme moulleurs de bois, mesureurs de charbon et autres officiers de ladicte ville... Après marchoient les torches dudit deffunt jusques au nombre de quatre cens ou environ, tous vestuz en deuil, leur chaperon en leur teste. » Enfin, notons encore dans la *Chronologie novénaire* de Palma Cayet (*Mém. relat. à l'hist. de France,* t. LVIII, p. 45) que, « le 3 décembre [1592], fut la nuict le corps du duc de Parme porté dans l'abbaye de Saint-Vast, accompagné de trois cents torches, les cloches de toute la ville sonnantes... »

Pour les baptêmes, on n'était pas moins prodigue de luminaire. Dans le chapitre qu'elle consacre au « Baptesme de Mademoiselle Marie de Bourgongne », Aliénor de Poitiers nous apprend que pour cette cérémonie : « Ceux de la ville de Bruxelles baillèrent quatre cent torches ; monsieur de Charolois eu fit faire deux cent ; ainsi furent DC en tout, et pesoit chacune quatre ou cinq livres. » Ajoutons que le nombre des torches dans ces solennités n'était pas facultatif. Il était hiérarchiquement limité et réglé par l'usage. Les duchesses ou les princesses non souveraines pouvaient « avoir au baptesme de leurs enfants quarante ou cinquante torces ; mais à la Cour (de Bourgogne), les Dames Baronnesses n'en avoient que trente-six du temps de la duchesse Isabelle ». Enfin, pour les Dames Banneresses, leur nombre variait d'après « l'estat » de l'accouchée : « A sçavoir, l'une XL, l'autre XXX, XX, XII, VIII, VI, chacune selon son degré. »

Les églises, qui consommaient des quantités considérables de ces torches, les faisaient fabriquer, par économie, dans des bâtiments relevant de leur juridiction. D. Carpentier cite un *Compte* de l'église Saint-Pierre à Lille, ainsi conçu : « *Item,* donné à Liotard de Biauvoir pour refaire le torgoir de la cyre de la fabrique, XXIIII sols. » D. Carpentier suppose que le torgoir était l'appareil qui servait à tordre les chandelles, pour en faire des torches. Plus tard, vers la fin du XVe siècle, toujours par économie, on attacha les torches ainsi faites au bout d'un bâton (voir fig. 843) ; puis ce fut le bâton lui-même qu'on enduisit de résine, et c'est ainsi qu'on arriva, par des transformations diverses, à la torche dont on fait encore usage aujourd'hui. Jusque-là, les torches avaient été faites de cire ou de suif. Pour le prouver, on peut citer une *Ordonnance* de police, touchant le luxe et datant de 1294, recueillie par Delamare, *Traité de police,* liv. III, ch. IV, p. 362), qui décide que « nul bourgeois ou bourgeoise, nul escuyer ou clerc, s'il n'est prélat en personuat, ou en plus grand estat, n'aura torche de cire ». Les *Comptes de l'hôtel de Charles VI* (1380) mentionnent le payement de 6 sols parisis à Jehan Griseau « pour II espées de fer achetées, de lui pour couper chandelles et torches en fruicterie ». Au mot CIRE (t. Ier, col. 854 et suiv.), nous avons expliqué que le fruitier de la Cour était chargé d'approvisionner les maisons royales de ces produits. Or l'*Ordonnance pour l'hôtel de Philippe le Bel,* rendue en 1285, enjoint audit fruitier de fournir chaque jour « XII grans torches, VIII pour le Roy et IV pour ses frères ». Une autre *Ordonnance royale* de Louis XII, relative aux gardes de nuit, commandait à ce même officier de « bailler une torche à chacun clerc du guet ». Les torches étaient donc à cette époque confondues dans le même service que les bougies et les chandelles. Elles l'étaient encore au XVIe siècle, puisque dans le nouveau prologue du livre IV de *Pantagruel,* nous trouvons l'énumération suivante : « Chandelles, torches, cierges, bougies et flambeaux allumés. »

Ces remarques n'étaient point inutiles ; car sans elles on s'expliquerait mal la présence des torches dans l'intérieur des appartements. C'étaient elles, en effet, qui constituaient l'éclairage ordinaire des chambres et salles où l'on se réunissait le soir, et cet éclairage eût laissé grandement à désirer non seulement au point de vue de la clarté, mais aussi de la fumée et de l'odeur, si l'on se fût servi de torches de résine. Christine de Pisan, que nous citions à l'instant, rapporte qu'au grand souper de Charles V, la veille du jour des Rois de l'année 1377, les torches « que tenoyent varlés vestus d'un drap » (c'est-à-dire d'une même livrée) jetaient une lueur si vive « que aussi cler y faisoit comme de jour ». Aliénor de Poitiers, parlant dans ses *Honneurs de la Cour* des couches des comtesses et Dames Banneresses, écrit : « *Item,* le dressoir doit estre de trois degréz et chargé de vaisselle... Il doit avoir deux grands flambeaux de cire pour faire ardoir, quand quelqu'un vient à la chambre, et y doit avoir tousjours deux torches devant le dressoir pour pareillement faire ardoir, quand il est mestier. » Un des exemples les plus fameux, au surplus, de la présence de ces torches dans les appartements, lors des réunions, réceptions et fêtes, nous est fourni par le terrible accident qui eut lieu le 29 janvier 1393 à l'hôtel Saint-Pol et qui détermina la néfaste folie de Charles VI. On sait que le roi et cinq de ses proches avaient résolu de se déguiser en hommes sauvages, et que, dans ce but, ils s'étaient fait enduire le corps de résine, sur laquelle on avait appliqué de l'étoupe. Mais laissons la parole à Froissart (*Chroniques,* t. VIII, p. 142) :

Messire Yvain de Foix, qui de la compagnie étoit, imagina bien la besogne et dit au roi : « Sire, faites commander bien acertes (sérieusement) que nous ne soyons approchés de nulles torches, car si l'air du feu entroit en ces cottes dont nous sommes déguisés, le poil happeroit l'air du feu, si serions ars et perdus sans remède, et de ce je vous avise ! » « Eh ! mon Dieu ! répondit le roi à Yvain, vous parlez bien et sagement, et il sera fait. » Et de là endroit le roi défendit aux varlets et dit : « Nul ne nous suive ! » Et fit là venir le roi un huissier d'armes qui étoit à l'entrée de la chambre, et lui dit : « Va-t'en à la chambre où les dames sont et commande, de par le roi, que toutes torches se traient à part et que nul ne se boute entre six hommes sauvages qui doivent là venir. » L'huissier fit le commandement du roi moult étroitement, que toutes torches et torchins et ceux qui les portoient se missent en sus au long près des parois (murs) et que nul n'approchât les danses jusques à tant que six hommes sauvages qui là devoient venir seroient retraits.

Malheureusement, le duc d'Orléans, qui n'avait pas connaissance de cet ordre, arriva quelques instants plus tard, accompagné de quatre chevaliers et de six porteurs de torches, et l'on sait quel terrible accident se produisit.

Faut-il ajouter que cet événement historique, malgré ses conséquences désastreuses et son retentissement, ne changea rien au mode d'éclairage adopté. Durant tout le xv[e] siècle, les torches continuèrent d'être d'un usage journalier dans l'intérieur des habitations seigneuriales. Si nous consultons Olivier de la Marche, il nous dira qu'à la Cour de Bourgogne, alors que l'on fait le lit du prince, « doibt le sommelier tenir une torche en ses mains, pour veoir faire le liet, et après refermer les gourdines ». Le prince soupe-t-il, la viande lui est apportée par ses écuyers servants, et « l'escuyer de cuisine doit avoir la torse allumée au point, pour éclairer le dernier de la viande, et l'huissier de la chambre en doit aussi avoir une pour éclairer le devant ». (L'*Estat du duc Charles le Hardi,* p. 667-686.) Enfin, on ne renonça pas non plus à faire intervenir les torches dans les bals. Parlant du voyage que la duchesse de Bourgogne fit à Besançon (1442), Olivier de la Marche écrit (*Mém. relat. à l'hist. de France,* t. VIII, p. 61) : « Et me souvient que souvent dansoit le Roy avec la Duchesse, et le duc de Bourgogne avecques la comtesse d'Estampes ; et quand le Roy dansoit, tousjours deux chevaliers, à tout chacun une torche, dansoyent devant luy, eux tenans par les mains. » Le maréchal de Fleuranges, racontant les noces du duc d'Urbain à Amboise, écrit : « Feurent les danses et carolles jusques à une heure après minuit et y faisoit aussi clair qu'en plain jour par les flambeaux et torches qui y estoient. » (*Mém. pour servir à l'histoire de France,* t. XVI, p. 243.) Si elles étaient usitées dans les appartements intérieurs, les torches servaient encore à éclairer les cortèges princiers. Sébastien Moreau de Villefranche, racontant l'arrivée en France d'Éléonore d'Autriche, écrit : « Ils ne furent guères loings que la nuyct les surprint et qu'il fallut avoir des torches, qui ne furent espargnéz, car mondit Seigneur le grant maistre en avoit fait faire bonne provision. Il en fut allumé plus de cent au commencement, et à l'entour de ladicte litière de ladite dame y en avoit une bonne quantité, et le reste avec les dames et demoyselles et gentilshommes. En celle manière s'en allèrent ensemblement devisans par les chemyn plusieurs propoz, jusques audict Sainct-Jehan de Luz, où ils arrivèrent entre onze et douze heures, et sembloit, quand ils passèrent par-dessus le pont dudit lieu, que ce fut jour, du grant nombre de torches qui estoient allumées. » On comprend qu'une pareille dépense de luminaire ne laissait pas que d'être fort coûteuse. Aussi un présent agréable que les villes ne manquaient pas de faire aux princes, c'était à leur venue de leur offrir une certaine quantité de torches. Lorsqu'en 1423 Charles VII fit à Tours son Entrée de joyeux avènement, les habitants lui offrirent 100 livres de cire en 50 torches et 25 torches à la reine. (*Cabinet historique,* t. V, p. 104.) En 1583, quand le duc de Norfolk, ambassadeur d'Angleterre, fit son Entrée à Paris, la ville offrit entre autres présents 12 torches. (Félibien, *Pièces justificatives,* t. III, p. 341[a].) Ajoutons que les princes abandonnaient généralement à leurs officiers ces présents de bienvenue. Les plus puissants et les plus généreux prenaient même à leur charge la dépense de cire que faisaient les personnes de leur maison et faisaient procéder régulièrement à des distributions de torches.

Ce service des torches était, au surplus, des mieux organisés. A la Cour de Bourgogne, nous rencontrons, au nombre des officiers de Jean sans Peur, des « valets de torches, de chambre et de salle ». Une *Ordonnance au sujet des finances du duc de Bourbon,* datée de 1374, porte que l'argentier ou le contrôleur desdites finances étaient tenus de s'assurer « toutes les semaines, deux fois pour le moins, si le pain est de bon poix, et semblablement les torches, chandelles, et toutes autres choses pour laditte despence ordinaire, et par lesdiz maistres d'ostel faire amender et corriger ce qu'on cognoistra estre mal fait ». La fourniture du luminaire dépendait, nous l'avons dit, de la Fruiterie. « Le fruitier, écrit Olivier de la Marche (*Estat du duc,* p. 690), livre torses, flambeaux, files, morticrs de cire et chandelles de suif par tous les Estats, selon qu'ordonné luy est. En la fruiterie, y a deux sommeliers qui délivrent lesdits choses, et y a six vallets de torses qui doivent tenir leurs torses à toutes heures, soit en chambre ou en salle, excepté que quand on tient Conseil, les secrétaires tiennent les torses en la chambre dudit Conseil, et quand le prince va dehors de son hostel et qu'il convient avoir plus largement de torses, comme par douzaines pour allumer, le fruitier peut prendre gens aux despens du prince, pour porter icelles torses et luy est compté par les escroes soubs son office. » Ajoutons que ces usages n'étaient pas établis seulement à la Cour de Bourgogne, mais encore dans toutes les maisons princières et même seigneuriales. Dans la 81[e] des *Cent nouvelles nouvelles,* nous voyons la châtelaine aller au-devant de ses hôtes, éclairée par deux torches. « Elle print bien en haste sa robe de nuyt, et ainsi atournée qu'elle estoit, le plus gentiment qu'elle peut, vint au-devant des seigneurs dessusditz, deux torches devant elle, et une seule femme avec sa très belle-fille, et les autres mettoient les chambres



Fig. 843. — Jacques Cœur faisant amende honorable une torche à la main, d'après une miniature des *Chroniques de Monstrelet.* Bibliothèque Nationale.

à point. » Nicole de la Chesnaye, dans sa *Condamnacion de Banquet,* fait dire à son principal personnage :

> Je m'en voys mes hostes chercher,
> Pour les advertir et sommer.
> Serviteurs, il vous fault marcher,
> Et voz deux torches alumer.

Dans les *Nuits de Straparole* (2[e] nuit, fable première), lorsque la reine veut pénétrer le mystère inexpliqué du *Prince-porc :* « La nuict et l'heure venue que chascun s'es-

toit allé reposer, la royne feit allumer les torches, s'en alla à la chambre du filz avec le roy. » Après cela, il ne faut point s'étonner de trouver, même chez de simples particuliers, des provisions de torches et aussi des armoires, huches, coffres, etc., destinés à les recevoir. C'est ainsi que dans l'*Inventaire de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André* (Bordeaux, 1442), nous remarquons : « Una ucheta longa per tenir torchas, sarrade ab clau, laquau clau no se troba » ; et encore : « En una autra ucha certana quantitat de torchas de cera et flambeus. » Enfin, à la *Vente Lemérotel* (Saint-Malo, 1638), on adjugea : « Quinze vieilles torches touttes rompües. » La dernière solennité où l'on vit les torches de cire figurer en nombre fut la fête que l'ambassadeur de Savoie donna en 1632, à propos de la naissance d'un jeune prince, fils de son maître. La *Gazette de France* (p. 459) nous apprend que : « Le premier soir estoient suspendues à toutes les fenestres de son palais des torches de cire blanche. » A partir de cette époque, les torches furent remplacées par des FLAMBEAUX DE POING. (Voir t. II, col. 840.)

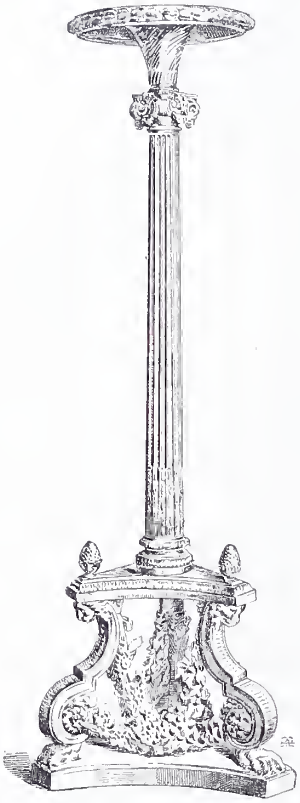


Fig. 844. — Torchère en bois sculpté et doré (XVIII[e] siècle).

Torche-cul, *s. m.* — Ce mot, dont il n'est pas besoin d'expliquer la signification, était d'un usage courant au XVII[e] siècle. « On trouva cent louis d'or couverts d'un monceau de torche-culs, écrit Tallemant des Réaux dans l'*Historiette* qu'il consacre à Basin de Limeville. Il en avoit provision de tout taillés pour toute sa vie, quand il eût vécu quatre-vingts ans. »

Torche-fer, *s. m.* — Torchon mouillé, dont on fait usage pour essuyer les fers que l'on veut souder.

Torche-mains, *s. m.* — Locution lyonnaise. Synonyme d'essuie-mains. « Un buffet, bois sappin, fermant à clef, dans lequel il y a une douzaine de torche-mains de Bourras. » (*Invent. de Françoise Bounemy;* Villefranche, 1664.) « Trois serviettes de collation. — Soixante torche-mains de thoille, estimés à raison de cinq sols. — Vingt-quatre torchemains de serpillière, estiméz quarante-huit solz. » (*Invent. du sieur Chamboux, drapier ;* Villefranche, 1667.)

Torche-pinceau, *s. m.* — Petit linge, dont les peintres se servent pour essuyer leurs pinceaux et leurs palettes.

Torchère, *s. f.* — Voici encore un mot nouveau dans notre langue et un objet aussi nouveau — relativement du moins — dans notre mobilier. Richelet et Furetière n'ont pas connu la torchère proprement dite. Pour la première fois, elle est mentionnée dans le *Dictionnaire de l'Académie* de 1696. Cependant, vingt ans avant que l'usage de ce mot fût consacré par l'Académie, il était déjà employé. Nous en fournirons tout à l'heure la preuve. Quant à l'origine et à la descendance de torchère, on est tout naturellement conduit à les chercher dans les TORSIER, TORCHIER, TORCHIÈRE, TORCHOUER (voir ces divers mots), bien qu'il y ait une différence marquée entre ces divers meubles et la torchère telle que nous la connaissons. Aussi ne doit-on se servir de cette étymologie — comme de beaucoup d'autres — qu'avec une certaine circonspection.

D'où nous viennent, en effet, ces mots torsier, torchier, etc. ? Ils dérivent tous de TORCHE. Dans l'*Inventaire de Richard Picque, archevêque de Reims* (1389), nous remarquons : « Deux piez de bois à mectre torches. » Les *Archives du Nord* possèdent (série B, n° 1554) un *mandat de payement* de l'année 1448, en faveur de Jean Jovenel, chaudronnier de Saint-Omer, « pour VI grans haulx chandeliers de léton à mettre torches, faits par pièces », et destinés à l'hôtel du duc de Bourgogne, à Lille. Étant donné que la torche, à cette époque, n'était qu'une sorte de cierge, une chandelle ou une bougie plus grosse que les autres, et faite de plusieurs chandelles ou bougies tordues, la torchère se trouvait être, par conséquent, un grand chandelier sensiblement plus gros et plus robuste que les chandeliers ordinaires. C'est là, du reste, ce que nous représentent assez bien, et la description du TORSIER mentionné dans l'*Inventaire du duc d'Anjou* (1368), et celle des TORCHIERS de bois » dont parle l'*Inventaire du château d'Angers* (1471), et aussi des torchiers d'argent compris dans l'*Inventaire de Marguerite d'Autriche* (1524). (Voir ces divers mots.) S'il restait, en effet, quelque doute à ce sujet, nous pourrions invoquer le récit des *Trespas et obsèques de Henri II.* « Depuis que le corps fust embasmé et ensepveli, est-il dit, il demoura en son cercueil dedans son lict mortuaire..., aux pieds duquel estoit un petit banc couvert de drap d'or..., aux deux bouts duquel banc, deux torchouers où estoient deux grands cierges de cire vierge, du pesant de six livres pièce. » Enfin, à une époque beaucoup plus rapprochée, on peut encore citer la description si soignée, si détaillée, des torchères d'argent massif, mentionnées dans l'*Inventaire du cardinal de Mazarin* (1653) :



Fig. 845. Torchère en bronze, composée par Percier.

Deux torchères d'argent blanc façon d'Italie, ornées de feuillages, roulleaux, grains, cartouches avec chérubins, les bobesches soutenues au milieu d'une couronne estant sur la platine, lesdites torchères composées de six pièces, chacune pesante, sçavoir : La première, qui est le pied en triangle porté sur trois pieds de griffon, pesant trante marcs une once ; la deuxiesme, un vaze rond, cizelé de feuillages, pesant deux marcs cinq onces ; la troisiesme, portant trois roulleaux en saillie, sur chacune desquelz est assis un ange portant un escu des armes de S. E., pesant once marcs une once quatre gros ; la quatriesme, un demy balustre, orné de feuillages et godrons, portant la platine de la bobesche, pesant deux marcs six onces quatre gros ; la cinquiesme, la platine de la bobesche cizelée par dessous à godrons, sur laquelle est une couronne cizelée de feuillages à jour, pesante cinq marcs sept onces cinq gros ; la sixiesme, la bobesche ornée de moulures tournées au tour, pesante deux marcs. — Ladite torchère (c'est-à-dire la première des deux) pesante en tout cinquante-quatre marcs cinq onces cinq gros, ayant un estui de cuir noir. — La première pièce de l'autre torchère, qui est le pied, pesant trante-un marcs ; la seconde,

qui est le vaze, deux marcs six onces quatre gros; la troisiesme, qui sont les roulleaux, neuf marcs cinq onces; la quatriesme, un demi-ballustre, deux marcs six onces sept gros; la cinquiesme, la platine, six marcs deux onces quatre gros; la sixiesme, la bobesche, deux marcs deux gros. — Toute ladite torchère, pesante ensemble cinquante marcs cinq onces, ayant un estuy de cuir noir.

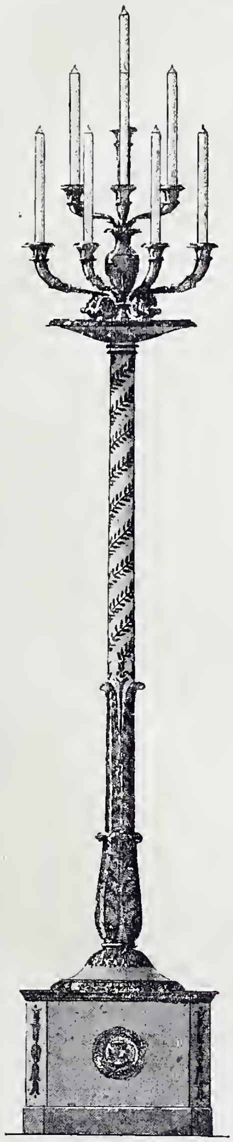


Fig. 846.
Torchère en bois sculpté, rehaussé de bronzes dorés, exécutée par Jacob.

On remarquera, en effet, que ces belles pièces ne comportaient qu'une bobèche chacune, et, par conséquent, ne pouvaient recevoir qu'un flambeau. Enfin rappelons que Furetière définit les « torchières », « grands chandeliers où l'on met de gros flambeaux de cire, aussi gros que des torches ». Ainsi, le torsier, le torchier, la torchière, le torchouer, étaient simplement d'énormes chandeliers plus ou moins ornés, plus ou moins riches, analogues à ceux dont on se sert encore chez nous pour les cérémonies du culte catholique, et sur lesquels on plaçait un gros cierge ou une torche.

A la fin du XVIIe siècle, cet appareil se transforme radicalement; au lieu de ne porter qu'une torche, ou un flambeau de dimensions considérables, il en supporte plusieurs. De chandelier, elle devient d'abord candélabre, puis, de candélabre, guéridon. Cette transformation est très importante à constater, parce qu'elle marque une modification de même nature dans le mode d'éclairage. Au lieu de chercher à produire la lumière en augmentant l'importance du foyer, on multiplie le nombre des foyers lumineux; c'est toute une révolution qui s'opère. Le candélabre à pied ou sans pied se substitue à la torchère proprement dite, mais conserve son nom. Cette modification intéressante ressort du texte suivant, emprunté à l'*Inventaire du mobilier de la Couronne,* dressé le 20 février 1673. Nous reproduisons intégralement ce passage, car il s'agit ici d'un chef-d'œuvre exécuté par un de nos plus grands artistes : « Une grandissime torchère à cinq bobesches, faite par Ballin, dont le corps est un balustre posé sur une corniche, aux quatre coins de laquelle il y a quatre petittes lampes à l'antique, ladite corniche portée par quatre satyrs, le tout sur un pied d'estal ayant quatre lions aisléz aux quatre coins, poséz sur une grande base de fleurs de lys par-dessus, haulte de 8 pieds 4 pouces. » Cette pièce majestueuse, qui ne pesait pas moins de 1,440 marcs, avait un pendant qui en pesait 1,442.

Plus tard, nous l'avons dit, la torchère devint un simple guéridon, sur lequel on posait des chandeliers, des candélabres, ou les girandoles devenues extrêmement à la mode. Dans la description que le *Mercure* de décembre 1682 donne de la galerie du jeu à Versailles, nous voyons figurer : « Quatre torchères dorées, portant dans les angles de grands Chandeliers d'argent. » Traçant le compte rendu du bal offert, à la Chancellerie, à Mme la duchesse de Bourgogne, le même recueil (février 1700) dit : « La cour étoit éclairée ainsi que le vestibule et l'escalier, où il y avoit des lustres et des girandoles *sur* des torchères..., entre chaque gradin étoient des torchères magnifiques, *sur* lesquelles il y avoit des girandoles. » Dans le récit des fêtes données à Versailles en 1708, la veille du jour des Rois (janvier 1708), l'infatigable *Mercure* dit encore : « Le premier escalier estoit illuminé par un grand nombre de girandoles posées sur de grands guéridons, que l'on nomme torchères. » Enfin Barbier, en son *Journal* (t. V, p. 138), décrivant les splendeurs de Versailles, parle « de grandes torchères, qui sont de grandes girandoles de cristal qui prennent du bas, et qui portent trente-deux bougies dans la longueur ». Nous voilà loin du flambeau unique. Du reste, le *Dictionnaire de l'Académie* de 1696, que nous signalions en commençant cet article, comme ayant été le premier à nous donner une définition du mot torchère, décrit ce meuble : « Une espèce de guéridon fort eslevé, sur lequel on met un flambeau, une girandole, des bougies, dans les sales des palais, des grandes maisons. »

Au XVIIe siècle, les torchères d'argent étaient assez répandues, pour que, dans son *Ordonnance* du 14 novembre 1689, destinée à « réprimer le luxe des particuliers », Louis XIV ait cru devoir interdire la fabrication de ces meubles en métal précieux. Au XVIIIe siècle, on en fit seulement en bronze ou en bois doré. Comme exemple des premières, on peut citer les magnifiques torchères exécutées par Boulle, qui figuraient à la *Vente de M. Turgot, président à mortier* (11 avril 1774). Comme spécimen des secondes, on peut mentionner les « deux torchères en bois doré, venant de Rome », que les *Annonces, affiches et avis divers* du 7 décembre 1778 indiquent comme étant à vendre chez le sieur Desmary, officier du roi. La mode des torchères se continua sous l'Empire, et Percier et Fontaine en ont dessiné des modèles nombreux et variés. Aujourd'hui, guéridon et girandole sont réunis et ne forment plus qu'un seul et même objet. Une torchère sans lumières et consistant en un simple guéridon nous semblerait chose extraordinaire. Il nous paraîtrait également fort singulier d'entendre qualifier de torchères les grands chandeliers d'autel et ceux qui, servant dans les cérémonies funèbres, figurent autour des cercueils. Nous admettrions encore moins ce nom donné à des appliques comme les « torchères » dessinées par Pineau. (Voir fig. 847 et 848.) C'est pourquoi nous avons pris soin de bien déterminer la nature et la destination du meuble qu'à différentes époques on a tour à tour appelé TORCHIER, TORCHOUER, TORSIER et TORCHIÈRE. (Voir ces divers mots.)



Fig. 847.
Torchère applique, dessinée par Pineau.

Torchier, *s. m.;* **Torchière**, *s.f.* — Grand chandelier sur lequel on plaçait une torche. Ces chandeliers étaient le plus souvent en métal. On en faisait aussi en bois; exemple : « Ung petit torchier de boys. » (*Invent. du château d'Angers,* 1471.) Cet ustensile se trouvait dans la chambre du roi René. Parmi les tor-

chiers en métal précieux, nous citerons : « Ung grant torchier d'argent tout blanc, en deux pièces, pesant XIX marcs I once X esterlins. — Ung autre semblable torchier, pesant XVIII marcs I onec. » (*Invent. de Marguerite d'Autriche,* 1524.) (Voir Torchère, où l'on trouvera la différence qu'il faut faire entre ce meuble et le torchier.)



Fig. 848. Torchère applique, dessinée par Pineau.

Torchin, *s. m.;* **Torchis,** *s. m.;* **Torsin,** *s. m.* — Petite torche généralement faite de suif, tandis que la grande torche était faite de cire. Froissart, rendant compte des ordonnances de police qui furent édictées lors du « parlement pour la paix à Amiens (1391) », dit (*Chroniques,* t. XIII, p. 36) : « *Item,* estoit ordonné que nul chevalier ni écuyer de France ne pouvoit aller de nuiet sans torche ni torchis. » Parfois, torchin est employé comme synonyme de torche. Racontant l'entrée de Philippe le Bon à Gand (1453), la *Chronique de Tournai* nous apprend que les rues étaient garnies de tapisseries et de « candelers de plas de estain... et gros et longs torsins de chire ardans en ieeulx ». Du Cange cite également (*Glossaire,* t. VI, col. 1200, sous *Tortisius*) un compte de 1475, où il est question de la « réeepte des torsins de chire ».

Torchis, *s. m.* — Mortier fait de terre massée et pétrie avec de la paille ou du foin coupés. On emploie surtout le torchis dans les constructions légères, et pour hourder des pans de bois. L'usage du torchis est fort ancien. Nous le voyons usité, dès le XIVe siècle, d'une façon courante. « Pour LXX toises de torcheis, faites en plusieurs mésons en costés et en pignons, III sols par toise. » (*Travaux exécutés au manoir de la Feullie,* 1331.) « Pour torcheis fait par Jehan Guérin, en l'estable au vicomte de Meleun, où le chastellain met ses vaches..., etc. » (*Réparations faites au château de Breteuil,* 1340.)

Torchon, *s. m.* — Serviette grossière, dont on se sert à la cuisine pour torcher et nettoyer les ustensiles de ménage.

Torchouer, *s. m.* — Grand chandelier, qui servait à brûler des torches et des cierges. Et « aux deux coings dudict grand lict, y avoit deux grands torchoüers d'argent de cinq pieds de hault, portans chascun une torche de fonte, de six livres de cire blanche, sans ce qu'il y eust autre luminaire en ladicte salle, que lesdictes deux grandes torches, et les deux cierges qui estoyent sur ledict autel. » (L'*Ordre observé aux obsèques et enterrement du roi François Ier,* 1547.) « Deux torchoüers, où estoient deux grands cierges de cire vierge, du pesant de six livres. » (*Trespas et obsèques de Henri II,* 1559.) « Aux deux costéz, y avoit semblablement quatre grands torchoüers d'argent, soustenans chacun un cierge de cire blanche, du poids de six livres. » (L'*Ordre observé à l'enterrement de François, duc d'Anjou, frère unique du roi Henri III,* 1584.) (Voir Torchère.)

Tordage, *s. m.* — Façon qu'on fait subir aux soies, en doublant les fils sur le moulinet.

Tordeur, *s. m.;* **Tordeuse,** *s. f.* — Noms donnés dans les fabriques de soie à l'ouvrier qui tord les fils, et à l'ouvrière qui, lorsqu'une pièce est finie, en place une nouvelle sur le métier.

Tordre, *v. a.* — Terme de manufacture. Tordre la laine ou la soie, c'est, au moyen d'une sorte de rouet, réunir par la torsion plusieurs brins en un seul.

Tore, *s. m.* — Terme d'architecture et de décoration. Grosse moulure de forme ronde, unie ou ouvragée, qui décore presque toujours la base des colonnes. On se sert également du tore pour encadrer des panneaux, pour renforcer les bordures et pour donner de l'ampleur en même temps que de la légèreté aux archivoltes et aux nervures.

Toreil, *s. m.;* **Toreillère,** *s. f.* — Voir Toureil et Toureillère.

Torn, *s. m.* — Locution bordelaise, signifiant « façon » ou « titre ». « Doas tassas torn de Londras, bolhonadas au fons, ab rosas, que fo deit que pesavan dos marcs tres onsas et dos gros. — *Item,* doas autras tassas, l'una maior que l'autra, torn de Paris, bolhonadas au fons, que fo deit que pesavan dos marcs doas onsas et tres quartz. » (*Invent. de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André;* Bordeaux, 1442.)

Tornet, *s. m.* — Locution provençale. Rouet. « Deux petits tornets à filler layne. » (*Invent. de Georges Drumenoir;* Marseille, 1583.)

Tornobrocho, *s. m.* — Locution limousine employée aussi dans le Velay. Tournebroche.

Tornoyé, *adj.;* **Tournoyé,** *adj.* — Tourné, exécuté au tour, ou encore tors, tordu. « Une table de noyer, avec son trat [eau] tornoyé, aussi de noyer neuf. — Deux escabelles noyer, tornoyé neuf. » (*Invent. de Coquilhat;* Marseille, 1580.) « Un banc tournoyé de noyer, tenant depuis la porte de la cuisine jusques à la porte de la grande salle, les caisses duquel se sont trouvées vuides. » (*Invent. du sieur d'Ornezan, baron de Saint-Blancard;* Marseille, 1556.) « Une table noyer tornoyé, de longueur dix pans, de quatre de largeur, couverte d'ung tapis de Roddes grossier et vieulx. » (*Invent. de J.-P. de la Setta;* Marseille, 1587.) Il faut comprendre sans doute que les tables et les escabelles décrites dans ces deux documents avaient les pieds tors. « Deux grands chandeliers d'argent, cizelés, tournoyés, pesant vingt-neuf marcs quatre onces. » (*Invent. du trésor de l'Église de Lyon,* 1724.) Ici c'est vraisemblablement la tige des deux flambeaux, qui est torse.

Toron, *s. m.* — Terme d'architecture. Tore de grosse dimension.

Torpin, *s. m.* — Grosse boule en métal repoussé, placée au sommet d'une flèche, d'un clocher. On lit dans le roman de *Floire et Blanceflor* (p. 65) :

> Li torpins est desus d'ormier,
> Longe est soissante piés l'aguille,
> Del millor or qui soit en Puille
> Et el torpin qui es desus
> A bien cent mars d'orfin en plus;
> Deseur siet par enchantement
> Une escarboucle qui resplent.

Torque, *s. f.* — Prononciation flamande et picarde de Torche. (Voir ce mot.) Les *Archives du Nord* (série B, n° 1237) possèdent (année 1394) la minute d'une fourniture « de torques à ardoir et fallots, pour esclairer les travaux de nuit à l'Escluse ».

Torquette, *s. f.* — Grand panier d'osier, dont on se servait pour transporter le poisson de mer.

Tors, *adj.* — Dans le principe, ce qualificatif servait à désigner tous les objets tordus et tournés en spirale. « Quatre empoulles d'or torses... — Une cuiller à ung manche tors, à deux pommeaux esmailléz aux armes de la

royne Jehanne de Bourbon. — Une aiguière d'argent torse. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) Plus tard, l'adjectif tors fut plus spécialement réservé, en architecture et dans le mobilier, pour distinguer les colonnes tordues et les pieds de table ou de chaise en spirale. « Dix chaises de noyer à colonnes torses. — *Item,* dix fauteuils à colonnes torses, couverts de toille rouge. » (*Invent. de Magdelaine Tubeuf;* Paris, 1676.) « Une couche à colonnes torces (*sic*) de bois de noyer, garnie de son enfonçure, etc. » (*Invent. de Marie Pasquet;* Paris, 1720.) « Un châlit de bois de noyer à colonnes torsses (*sic*). » (*Invent. de Martial de Mosnier, conseiller au parlement;* Bordeaux, 1723.) « Une table de noyer à pièces rapportées, pieds à colonnes torses. » (*Invent. de François Dumas, lieutenant-assesseur au présidial d'Angoumois;* Angoulême, 1725.) « La pièce qui suit sert de seconde antichambre et est superbement meublée. On y voit une tapisserie de velours cramoisi, ornée de colonnes torses en grosse broderie d'argent, lesquelles font symétrie avec l'architecture de la corniche. » (Piganiol, *Description de la France,* t. II, p. 258 ; hôtel du comte de Toulouse.)

Torsade, *s. f.* — Terme d'architecture. Moulure qui a la forme d'un câble. Terme de passementerie. Sorte de gros brin de frange, assez analogue à ce qu'on appelle la graine d'épinards. « Un grand pouf, dessus en tapisserie à fleurs et oiseaux, fond en peluche rouge, avec bourrelets à torsades, garni de franges et de passementeries assorties. » (*Catal. de la vente de Mme Jeanne Olivier;* Paris, 1888.)

Torse, *s. m.* — Terme de sculpture. C'est la partie d'une statue correspondant à ce qui, dans le corps humain, s'appelle le tronc. Souvent on donne le nom de torse à des statues mutilées et qui n'ont plus ni tête, ni jambes, ni bras.

Torse, *s. f.* — Est aussi la prononciation ancienne de TORCHE. La *Chronique de Tournai,* à l'année 1399, nous apprend que lors de l'arrestation de Bernard Brucas, « pour ce que ja estoit nuit, le maire de la Ville commanda allumer LXIIII torses et autant de fallos; et par ce, faisoit aussi cler comme en plein jour ». D. Carpentier cite un document où on lit : « Une poignié de chandeilles de cire ou une torse de chambre. » (*Glossar. novum,* t. III, col. 1035, sous *Torsa.*) De son côté, Olivier de la Marche écrit : « Quand le prince souppe, l'escuyer de cuisine doit avoir la torse allumée au poing, pour éclairer le dernier de la viande. » (*État de la maison du Duc,* p. 686.) (Voir TORCHE.)

Torsier, *s. m.* — Dont on a fait TORCIER, TORCHIER, etc., fut, dans le principe, le nom du chandelier qui servait à brûler les torches. L'*Inventaire de Louis Ier duc d'Anjou* (1368) nous a conservé la description d'un torsier, qui peut passer pour une merveille d'orfèvrerie. « Un très grant torsier d'argent, porté de IIII pates dorées et sont les bors du pié doréz à plusieurs souages et orbesvoies à jour, et est à VIII costes pointues. Et y a un haut piller garny de souages doréz, et ou milieu a un gros pommel à VI esmaux de noz armes. Et ledit torsier est roont comme une tour, garny de plusieurs souages doréz, crenelez devers le haut, et la couverture est comme de tieule et y a IIII fenestres flamenges. Et sur le bout d'en haut a une eschauguette où il y a une gaite qui tient une trompe à la bouche. Et poise LI marcs IIII onses. »

Torsin, *s. m.* — Petite torche. (Voir TORCHIN.)

Tortil, *s. m.* — Ornement de passementerie, fait de cordons tordus. Le *Discours sur les causes de l'extresme cherté qui est aujourd'huy en France* (Bordeaux, 1586) comprend les « franges, tortils, canetiles, etc. », parmi les décorations « et autres pratiques qu'on invente de jour à autre », et qui sont un sujet de ruine pour les seigneurs français. La *Déclaration touchant le luxe* du 16 avril 1634 interdit la vente et l'emploi de tous « passements, boutons, houpes, tortis, canetiles ». Etc. C'est de la présence de ces tortils que la couronne de baron a retenu son nom. Par extension, on appelait de même les guirlandes de fleurs tordues. J.-A. de Baïf, dans ses *Mimes* (1597), écrit :

> C'est pour quoy dédier ie t'ose
> Des vers qu'à l'escart ie compose,
> Recueillant des fleurs de sçavoir
> En des tortis liés sans ordre.

Tortiller, *v. a.* — Tordre, rouler.

Tortillis, *s. m.* — Nom donné, parfois, au sillage qu'on trace dans l'architecture dite rustique, et qui est plus connu sous le nom de vermiculé.

Tortillon, *s. m.* — Torchon tortillé en rond, que les laitières plaçaient sur leur tête pour poser leur pot au lait — au temps où les laitières apportaient de cette façon leur lait au marché. — Tortillon était aussi un terme de layetier. On donnait ce nom aux menus clous à tête argentée, qui formaient autour de l'écusson des malles ou bahuts une sorte de petit ornement tortillé.



Fig. 849.
Colonne torse.
Autel du Val-de-Grâce.

Tortin, *s. m.* — Tapisserie faite de laine torse. Les tortins sont généralement des ouvrages communs et grossiers.

Tortiné, *adj.* — Tordu, tourné en spirale. « Une couppe d'argent, dorée, tortinée et boullongnée. » (*Invent. des ducs de Bourgogne,* 1467, cité par de Laborde.)

Tortis, *s. m.;* **Tortisset,** *s. m.* — Petite torche. Parmi les *Objets achetés par Marguerite de Flandre pour les couches de sa belle-fille la comtesse de Rethel* (Paris, 1403), figure la dépense suivante : « A Simon Ansoult, cirier, demourant à Paris, pour quatre vins dix livres de cire blanche ouvrées en chandoilles, chierges et tortis fais de bougie. Chascune livre au pris de VI solz VIII deniers tournois vallent : trente frans. » Racontant les hauts faits d'Yvain de Galles (1372), Froissart écrit (*Chroniques,* t. VI, p. 7) : « Et veez ci (voici) Yvain de Galles venir et sa grosse embûche qui, en grand'hâte, avoient passé la Charente en leurs barges, et apportèrent foison de tortis et de falots et d'autres ordonnances de feu, car il faisoit moult obscur. » On lit également dans le *Roman de la Rose :*

> Il venist lors en repostaille
> Ou par nuit devers les cortils,
> Et sans chandèle et sans tortils.

TORTIS est aussi le pluriel de TORTIL. (Voir ce mot.)

TORTISSET est un diminutif de tortis. C'est un terme méridional, qui désignait les petites torches qu'on portait aux enterrements. « Un tortissetz de

botgie nécessaire ainsy qu'il est accoustumé. » (*Testament de la veuve de Guillaume Triffany;* Toulouse, 1563.)

Tortue, *s. f.* — Ustensile de cuisine pour la coction de certains mets. On dit aujourd'hui, de préférence, un FOUR DE CAMPAGNE. (Voir ce mot.)

Toscan, *adj.* et *s. m.* — L'un des cinq ordres d'architecture. Le toscan est dérivé du dorique.

Toton, *s. m.* — Espèce de petit cube en bois ou en os, percé d'une cheville, que l'on fait tourner et qui constitue un jeu d'enfant. Les totons portent généralement sur les faces du cube central des numéros qui, indiquant un nombre de points, font connaître celui des joueurs qui a gagné. Autrefois, ces faces étaient marquées des lettres A. D. N. T., répondant aux quatre mots suivants : *Accipe, Da, Nihil, Totum.* La première lettre indiquait que le joueur



Fig. 850. — Femme ayant une touaille autour de la tête, d'après une gravure de l'*Histoire de la Vierge,* d'Albert Dürer.

devait prendre un jeton ; la seconde, qu'il devait en donner un ; la troisième, que le coup était nul ; la dernière, qu'il pouvait prendre tout l'enjeu. Au siècle dernier, un sieur de la Chevardière, qui demeurait rue du Roule, *A la Croix d'or,* inventa un « Toton harmonique ». Il en est parlé dans l'*Avant-Coureur* du 28 décembre 1761.

Touaiho, *s. f.* — Locution populaire, usitée en Provence. Nappe, serviette ou linge quelconque, dont on couvre la table avant le repas. (Voir l'article suivant.)

Touaille, *s. f.;* **Toaille**, *s. f.* — « Linge qu'on pend d'ordinaire sur un rouleau, auprès d'un lieu où on se lave les mains, qui sert à les essuyer. Il y a des touailles auprès des réfectoires des religieux. Ce mot vient de l'italien *touaglia,* qui a été fait de *toral,* ou *torale,* qui signifie le tapis ou la nappe qui se mettoit sur le lieu où l'on mangeoit, qu'en latin on nommoit *torus.* » Cette définition, donnée par Furetière, nous paraît singulièrement étroite. Ce mot, en effet, a été, pendant plus de quatre siècles, considéré comme l'équivalent de serviette et de nappe, et la touaille était alors employée à tous les usages auxquels la serviette et la nappe répondent de nos jours. On s'en servait assurément pour s'essuyer la bouche, la figure et les mains. La citation qu'on va lire, empruntée au gracieux roman de *Floire et Blanceflor* (p. 68), ne laisse aucun doute à cet égard :

Iceles doi que il eslit
A son lever et à son lit :
L'une sert de l'ève doner,
Et la touaille tient son per.

Eustache Deschamps, dans son *Mirouer du mariage* (édit. Crapelet, p. 212 et 213), n'est pas moins explicite :

En chambre, après les grans mangers,
Touailles blanches sans reprouche,
A quoy on essura sa bouche,
Quant le drageoir yert descouvert.

On peut invoquer encore les quatre vers suivants cités, dans une discussion de linguistique, par le *Mercure* de janvier 1735 :

Apporte le pot à laver,
Et le bassin et la touaille,
Puis à laver me baille,
J'ai grande haste, achève-moi tost.

En outre, il est à remarquer que la plupart des auteurs associent dans leurs énumérations les nappes et les touailles, et ce rapprochement assigne à notre mot sa juste signification. Ainsi, le *Livre des mestiers* porte :

Encore vous falent
Napes et touailles
Et doubliers et escorcheuls...

La *Complaincte du nouveau marié* ajoute, de son côté :

A mesnaige fault pain et vin,
Sarges et coustes et cous[s]in,
Varlet et chamberière,
Nappes, touailles, draps en lin...

Dans le *Mirouer du mariage,* que nous citons plus haut, Eustache Deschamps dit encore que les jeunes époux doivent mettre

..... leurs entendues (leur attention)
A belles touailles et nappes...

Enfin, nous notons encore dans la *Condamnacion de Banquet* le couplet suivant :

La table est mise gentement :
Nappes, touailles, serviettes,
Le pain y est, semblablement,
Tout entier, sans nulles miettes.

Étienne Boileau, en cela, est d'accord avec les poètes. Dans la seconde partie de son *Livre des mestiers,* il écrit (titre XVI, ch. III) : « Cil qui vendent braies et chemises et drap de lit nues (neufs), et napes et touailles nueves, il ne doivent riens de coutume, se ils ne mestent sus estal. » Un *Compte de l'hôtel du duc Jean de Berry* (1398), où nous voyons que les plus grands seigneurs, au XIVe siècle, louaient parfois du linge de table pour leurs réceptions officielles, porte : « A la dame du *Pot d'estain,* pour louaige de touailles fines, IX sols VII deniers tournois. — A Ysabel la Lavandière, louage de napes, X sols tournois. » Mais la touaille de cette époque, comme la serviette de nos jours, servait encore à bien d'autres usages. Si, dans l'*Inventaire de Clémence de Hongrie* (1328), nous trouvons : « Quatre touailles à essuyer mains », nous rencontrons également : « Une petite touaille ouvrée pour letrin », car on plaçait des touailles sur les pupitres, pour préserver les riches reliures. L'*Inventaire des biens trouvés en l'hôtel de Quatremares après l'arrestation de Jeanne de Valois* (1334) mentionne : « VI pièces de longues touailles, à mettre sus tables », qui tenaient lieu de napperons ; et l'article suivant,

emprunté au *Trousseau de Marie de Bourgogne, comtesse de Clèves* (1415), semble indiquer un pareil emploi. « Premièrement, unze nappes pour la table de maditte dame de Clèves. — *Item,* unze touailles longues de mesmes. — *Item,* dix-huit nappes longues pour le commun. — *Item,* dix-huit touailles longues de mesmes. » Dans le passage suivant de l'*Hystoyre du petit Jehan de Saintré,* cette adaptation est encore plus clairement indiquée : « Dont en beuvant, ma dame à damp Abbez, et damp Abbez à ma dame, les yeulx archiers du cueur, peu à peu commencèrent l'ung des cueurs à l'aultre traire ; et tellement que les piés, couverts de la très large touaille jusques à terre, commencèrent de peu à peu l'ung à l'aultre toucher, et puis l'ung sur l'aultre marcher. » Enfin, n'oublions pas le passage des *Quinze joyes de ménage,* où le mari demande à sa femme de mettre de grandes touailles sur la table pour faire honneur à ses parents : « Des touailles ? fait-elle, il y en a dehors de plus belles que ne leur appartient, pour plus grands mestres qu'ilz ne sont ; et quand mon frère ou mon cousin, qui sont de aussi bon lieu comme ilz sont, viennent ciens, ilz n'en ont point d'aultres ; et aussi toutes les aultres sont en la buée. »

Les *Comptes de l'hôtel de Charles VI* (1380) parlent de « touailles en paneterie » dans lesquelles on enveloppait le pain, et de « touailles contenant chascune II aulnes de l'euvre de Rains, pour servir le fruit le Roy ». Les touailles étaient également usitées pour faire les pansements. Un *Mandement de Charles V,* daté de 1369, ordonne de payer à Guillemette la Pomme 24 livres « pour une douzaine de touailles de Rains, apportée au boys de Vincennes, et demi-douzaine de touailles pour les malades ». Et nous lisons dans les *Mémoires relatifs à la pucelle d'Orléans* (au 21 octobre 1428) que, durant le siège de cette ville, les femmes d'Orléans, « pour les combattants rafraischir du grand travail qu'ils souffroient, leur bailloient vin, viandes, fruicts, vinaigre et touailles blanches ». On s'en servait même comme de linceul. Froissart, en ses *Chroniques* (t. XII, p. 385), racontant les funérailles de Gaston de Foix, écrit (1391) : « Et fut, le jour des obsèques après la messe ditte, le comte de Foix ôté du chercus (cercueil) de plomb et enveloppé le corps en belle touaille neuve cirée, et enseveli en l'église des cordeliers devant le grand autel du chœur. » Enfin, on s'en couvrait la tête, soit à la guerre, pour se préserver des coups, comme on le voit dans les *Mémoires de Joinville :* « Monseigneur Jehan lui donna de l'espée sur une touaille, dont il avoit sa teste entortillée » (notre auteur ajoute que l'on se coiffait ainsi de touailles, dans les combats, « pour ce qu'elles reçoivent un grand coup d'espée », sans être tranchées) ; soit dans les voyages, ou pour se garantir du froid, comme cette « béguine » de la reine, qui jeta imprudemment « sa touaille de quoy elle avoit sa teste entorteillée » sur une chandelle qui « ardi tant que le feu se prist en la touaille et de la touaille, au lit où la reine étoit couchée ». (*Mém. de Joinville,* variantes, dans *Mém. relat. à l'hist. de France,* t. II, p. 342.) A cette époque, c'était, au demeurant, une habitude, une mode chez les femmes de porter des touailles sur leurs têtes. *Le Dit du mercier,* remontant au XIVe siècle, le donne clairement à entendre. (Voir TOAILLE.) Rien, au surplus, ne prouve mieux la diversité des services que l'on exigeait des touailles, que la variété de leurs dimensions. Nous relevons, en effet, dans les *Comptes de l'hôtel d'Isabeau de Bavière* (1401) un payement de 13 livres 10 sols 10 deniers, à « Colin Marc, pour VII^xx II aulnes et demie de

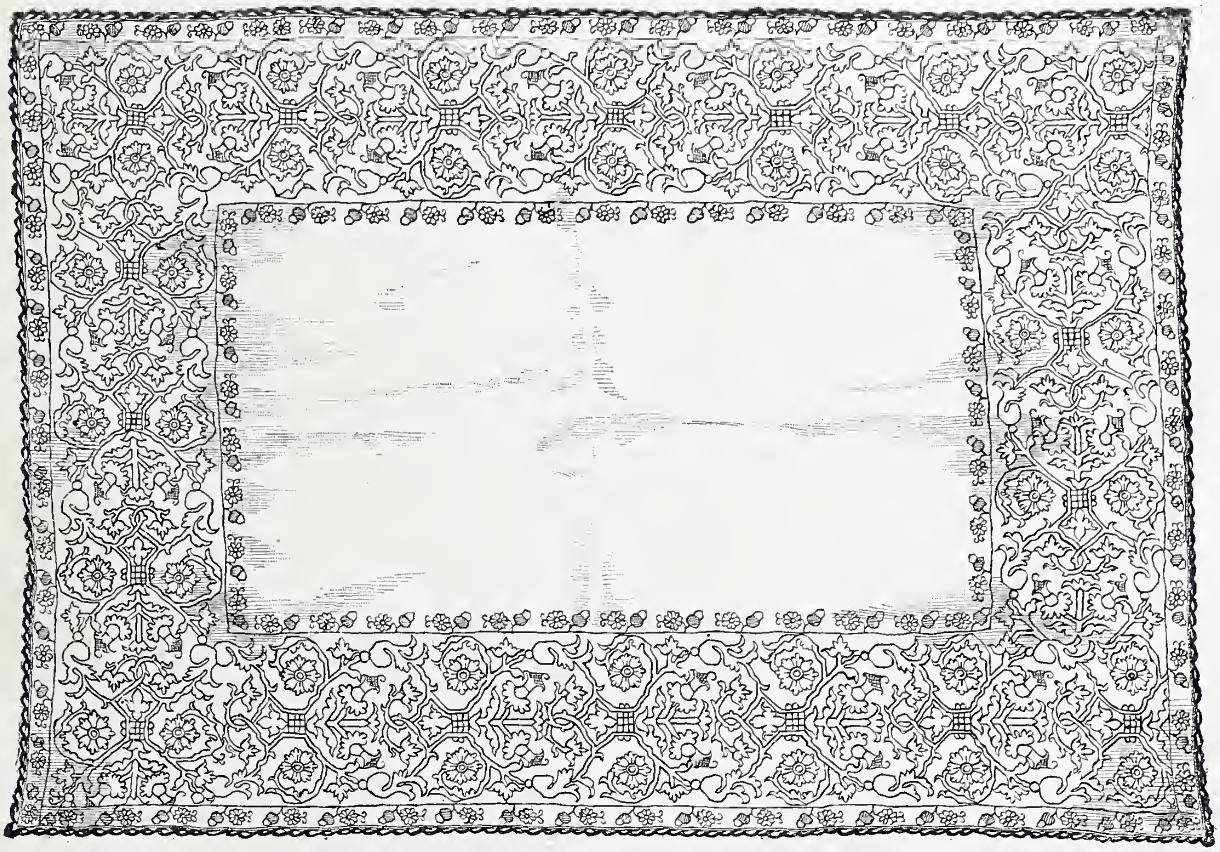


Fig. 851. — Touaille en toile de fil, brodée au cordonnet de soie rouge (travail du XVIe siècle).

touailles, dudit ouvrage, dont l'en a fait IIIIxx touailles, c'est assavoir VIII touailles contenant chascune V aulnes, X touailles contenant chascune IIII aulnes, VII touailles chascune de trois aulnes, douze touailles chascune de aulne et demie, XLII touailles chascune d'une aulne, et une autre d'aune et demie, qui font en sommes VIIIxx II aulnes et demie, achetées de lui par les dessusdiz, [à] XX deniers l'aune ». A cette variété de dimensions il faut ajouter celle des tissus. Quelques-unes étaient faites d'étoffes magnifiques, décorées avec un luxe rare. Nous citerons notamment : « Une touaille, à apoustres et à arbres de soye. » (*Invent. de Clémence de Hongrie,* 1328.) « Une grant pièce de touaille de fil, royées au long de royes de soye. — *Item,* une petite touaille de soye, royée au long de blanc et de noir. — *Item,* une autre touaille de soye blanche, et a en chascun bout trois larges royes toutes d'or, semées de roses blanches, etc. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) « A Andrieu de Rives, Cathalan, pour touailles de mores qu'il a vendues au roy... — A Spinolle, pour achater des touailles morisques pour le Roy, etc. » (*Comptes du roi René,* à l'année 1447, p. 293 et 294.) Ces touailles luxueuses étaient employées, soit à garnir des lectrins, comme nous l'avons vu plus haut, soit à étendre sur des coussins ou oreillers. Enfin, on s'en servait encore comme parement d'autel ; c'est ce qui explique comment on en rencontre dans l'*Inventaire* d'un certain nombre de chapelles. Nous citerons, comme exemple de cette application, qui sort du domaine de nos études, les deux textes suivants : « Ledit testateur voult et ordonne que toutes les nappes et touailles neufves qui seront honnestes pour servir à l'Église, lesquelles sont en ung petit coffre long, estant en la garde-robe, darrières le lit de la chambre où il gist en son hostel à Paris, soient baillées aux marregliers (marguilliers) de Coiffy... » (*Testament de Jean de Coiffy, notaire et secrétaire du roi, chanoine de Reims ;* Paris, 27 janvier 1404.) « Pour laquelle messe fondera soixante livres parisis amortiz, pour le vivre d'un chapellain que le duc et ses hoirs y ordonneront à leur bon plaisir et voulenté, et garnira ledit Roy ladite chappelle de galices, livres, casubles, nappes, touailles et tous autres aournemens qu'à ladite chappelle appartiennent. » (*Institution à Montereau d'une chapelle expiatoire du meurtre de Jean sans Peur. — Chronique de Charles VII,* par Jean Chartier, à l'année 1435, t. Ier, p. 195.) Etc.

Ces touailles, réservées pour les cérémonies du culte, prirent, par la suite, le nom de TAVAYOLES. (Voir ce mot.) Quant aux touailles à essuyer les mains, elles continuent de se rencontrer dans les *Inventaires* jusqu'au commencement du XVIIe siècle. C'est ainsi que dans l'*Inventaire de Catherine de Rohan* (1497) nous relevons : « Douze touailles plaines » (c'est-à-dire unies). De même, dans l'*Inventaire de messire de Boniff1ace* (Marseille, 1595), on note : « Quatre grands toailles faictes à l'ouvraige de la petite Venize. — Deux grands toailles faictes à ouvraige de Venize. » L'*Inventaire de Jullienne André* (paroisse de Miniac, 1605) nous fournit : « Une grande touaille de lin, tenant de longe environ quatre verges, prisée trante et seix solz tournois. — Une aultre touaille de lin, tenant trois verges et demie, prisée trante et seix solz tournois. » Enfin, nous trouvons encore dans l'*Inventaire de Pierre Chabrier* (greffe de Saint-Malo, 1642) : « Deux touailles... de thoille de chanvre. » Etc.

C'est la plus récente mention de ce genre que nous ayons relevée ; et si l'on veut bien remarquer que ces deux dernières citations appartiennent à une province éloignée et retardataire, on s'expliquera que Furetière (1688) ait imparfaitement connu la signification de ce mot et que Richelet (1693) l'ait omis dans son *Dictionnaire.*

Touaillon, *s. m.;* **Touaillette**, *s. f.* — Diminutif du précédent. Petite serviette. « VI pièces de longues touailles à mettre sur table et un petit touaillon à main. » (*Invent. de l'hôtel de Quatremares,* 1334.) « Un touaillon de lin, tenant de lonc deux verges, prisé vingt solz. » (*Invent. de Jullienne André, femme Gaignet,* 1605.) « Deux touailles et un touaillon de thoille de chanvre. » (*Invent. de Pierre Chahier;* Saint-Malo, 1642.)

Dans l'*Hystoyre du petit Jehan de Saintré,* on trouve touaillette avec la même signification.

Toualhe, *s. f.* — Forme provençale de TOUAILLE. (Voir ce mot.) « Douze essuye-mains neufs. — Deux toualhes planes (unies). — Deux auttres toualhes ouvrées, etc. » (*Invent. de Guillaume Fabre ;* Marseille, 1581.)

Toualio, *s. f.;* **Toualioun**, *s. f.* — Locutions limousines. Toualio est le linge dont on couvre la table à l'heure des repas. Toualioun est l'essuie-mains dont on se sert pour se sécher les doigts. (Voir TOUAILLE.)

Touanse, *s. m.* — Étoffe de soie qu'on tirait au siècle dernier de la Chine. C'était une sorte de satin fort et peu lustré. On en faisait d'unis, d'autres à fleurs ou avec des oiseaux, des arbres, des personnages. On s'en servait pour rideaux, tentures, couvre-pieds, etc.

Touchau, *s. m.* — Étoile d'or ou d'argent, comportant un certain nombre de branches, et dont chaque branche est mélangée avec du cuivre, de façon à présenter un alliage différent. On se sert du touchau en le frottant sur la pierre de touche, et en comparant l'empreinte que laissent ses branches avec celle produite par les métaux que l'on veut essayer.

Touche, *s. f.* — Terme de peinture. Manière dont un peintre applique le pinceau sur la toile pour rendre les objets. Terme d'orfèvre. Action de toucher l'or, l'argent, c'est-à-dire de les essayer à la pierre de touche. On frotte avec cette pierre l'objet qu'on veut essayer, on traite la trace laissée sur la pierre par l'acide azotique, et suivant la couleur qu'elle prend, on peut indiquer approximativement le titre de l'alliage. J.-A. de Baïf, dans ses *Mimes,* écrit :

On éprouve l'or à la touche.

En 1683, le Consulat de Lyon décida qu'il serait procédé à une visite exacte des ateliers et boutiques des maîtres orfèvres de la ville, et qu'on prendrait chez tous quelques-uns de leurs ouvrages pour les essayer par le feu et la touche, afin de savoir s'ils étaient au titre porté par les règlements et ordonnances du roi. (*Actes consulaires,* série B, reg. 240.) Autrefois, on disait : « touche de Paris », pour « titre de Paris ». La « touche de Paris » était réputée comme étant le meilleur titre qu'on donnât à l'or travaillé, « laquelle touche passe touz les ors de quoy en oevre en nulle terre ». Dans le *Livre des mestiers* d'Étienne Boileau (voir titre XI, art. 2), il est dit : « Nus orfèvre ne puet ouvrer d'or à Paris, qu'il ne soit à la touche de Paris ou mieudres. »

TOUCHE. — A été également employée, au XVe et au XVIe siècle, avec la signification d'ESSAI. (Voir ce mot.) C'est ainsi qu'il faut comprendre l'article suivant, emprunté à l'*Inventaire de Philippe II* (1568) : « Une touche de lycorne, garny d'or, pour faire assay. »

TOUCHE. — Est encore un terme de facteur d'instruments de musique et de luthier. Il se dit de chacune des pièces d'ébène ou d'ivoire qui composent le clavier d'un orgue, d'un clavecin ou d'un piano, de chacun des petits

filets saillants qui divisent le manche de la guitare et des divers autres instruments à cordes. Dans le violon, la touche est la partie sur laquelle les doigts font toucher la corde.

Touche. — Désigne enfin le petit crochet d'os ou d'ivoire, dont on se sert, au jeu de jonchets, pour lever les

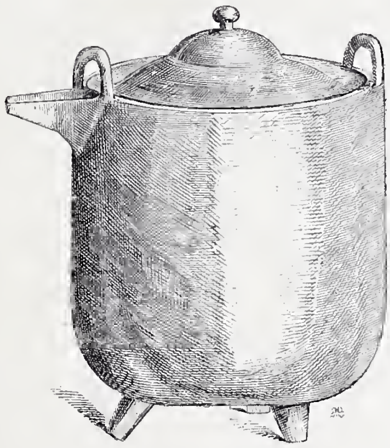


Fig. 852. — Toupi.

pièces ; ainsi que la règle de bois, dont le maître faisait usage dans les anciennes écoles pour indiquer au tableau les lettres que l'on faisait épeler par les élèves.

Touche (pierre de). — Voir Pierre (col. 324).

Toucher, *v. a.* — Essayer à la pierre de touche. « Une salière d'or garnie de pierreries..... laquelle a esté touchée et pesée, et ont rapporté que l'or est à XXII caratz. » (*Estimation des biens de Jacques Cœur,* 1453.)

Touchette, *s. f.* — Terme de luthier. Petites touches, petites barres d'ivoire disposées sur le manche de la guitare, et qui indiquent les demi-tons.

Touelle, *s. f.* — Orthographe du mot touaille, réglée sur la prononciation bretonne de ce mot. « A Martin Usson, neuf petites toüelles de fleuret, pour la somme de XIj sols. » (*Invent. de Nicolas Lemérotel ;* Saint-Malo, 1638.)

Toulon, *s. m. ;* **Toullon,** *s. m.* — Adaptation française de *tonnellus*. Petit tonneau. Une *Lettre de rémission* de 1425 porte : « Ouquel celier, les suppliantes trouvèrent un toulon, ouquel avoit de la terre et cinq cent vingt pièces d'or. » On lit dans une autre *Lettre* du même genre, datée de 1452 : « Un toullon d'uille, tenant huit pintes. »

Toupace, *s. f.* — Voir Topaze.

Toupi, *s. m.* — Locution limousine. Marmite à trois pieds, deux ansettes et un goulot, usitée à Limoges et dans les environs pour faire cuire les châtaignes.

Toupie, *s. f.* — Terme d'ébénisterie. Machine qui sert à pousser les moulures. Les ébénistes appellent aussi *pieds en toupie* les pieds de meubles dont la forme se rapproche de la toupie avec laquelle jouent les enfants.

Sous le nom de *toupie hollandaise,* on désigne un jeu de salon, dans lequel une toupie de cuivre, mise en mouvement sur une table, doit parcourir une sorte de labyrinthe et renverser des quilles disposées dans un certain ordre. Ce jeu remonte vraisemblablement au XVIIIe siècle, car le *Journal général de France* du 2 mars 1783 indique comme étant à vendre, rue Neuve-des-Petits-Champs, un « beau jeu de toupie, de chêne, fait par Noël, avec couvercle garni de drap vert ».

Toupin, *s. m.* — Nom donné au sabot, jouet dans le genre de la toupie, que les enfants font tourner avec une sorte de fouet.

Toupino, *s. f.* — Locution provençale. Grand vase de terre, servant à mettre l'huile.

Toupon, *s. m.* — Bouchon. Rabelais écrit : « Une de ses gouvernantes m'a dict, jurant sa fy, que de ce faire il estoyt tant coustumier que au seul son des pinthes et flaccons, il entroit en eestase... En sorte que elle considérans cette complexion divine, pour le resjouir au matin, faisoyent devant luy sonner des voyres avecques ung coulteau, ou des flaccons avec leurs toupons, ou des pinthes avecques leurs couvercles. »

Touquesches, *s. f. pl.* — Grosses tenailles de maréchal.

Touquet, *s. m.* — Locution flamande. Coin, angle d'une maison ou d'une rue. Nous lisons dans la *Chronique de Tournai* à l'année 1365 (t. III, p. 225) : « Le prumier jour de sétembre... s'esmeurent pluiseurs du Commun... dont s'alèrent pluiseurs armer. Et les menoit un caudrelier, apiellés Pierart Capron, lequel demoroit sières Sainte-Magritte, sur le touquet de la rue à Pois. » Plus loin, à l'année 1455 (*Ibid.,* p. 529), la *Chronique* ajoute : « A la maison faisans touquet de la rue Nostre-Dame, de l'aultre léz de la bretesque, fut ordonné le palaix des arbalestriers qui faisoient ladite feste. »

Tour, *s. m.* — Ce mot a différentes significations. Les architectes nomment *tour de couvent,* ou simplement tour, « une espèce de machine en manière de gros boisseau, ouverte en partie et posée verticalement à hauteur d'apui, dans une baye de mur de refend, où elle tourne sur deux pivots pour faire passer diverses choses dans le couvent et en faire sortir d'autres. On appelle aussi *tour* la chambre où est cette machine. » (Daviler, *Explication des termes d'architecture,* t. III, p. 852.) L'avantage des tours était de permettre d'établir des communications avec l'extérieur, sans que les personnes recluses pussent être vues de celles du dehors et réciproquement. Les tours placés à la

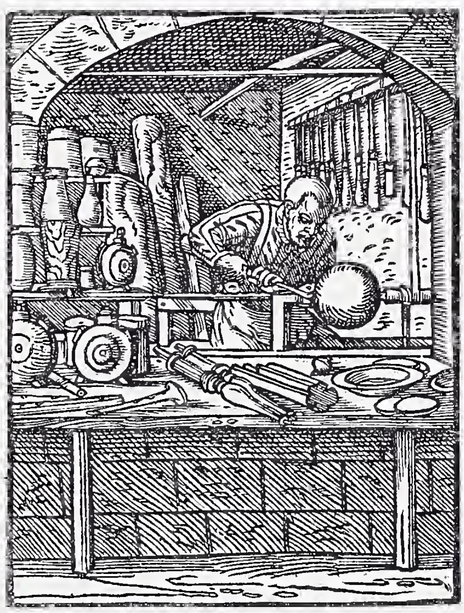


Fig. 853. — Tour ordinaire,
d'après une vignette de Jost Amman.

porte des couvents ont également servi, dans certaines grandes villes, à recueillir les enfants abandonnés.

Tour. — C'est aussi le nom d'une « machine qui sert à tourner en rond et en ovale presque toutes sortes de matières, quelque dures et quelque tendres qu'elles soient. On tourne, entre autres choses, de l'or, de l'argent, du

cuivre, du fer, de l'étain, de l'yvoire, du bois, de la corne, de l'écaille de tortuë, de la pierre, etc. Le tour est d'un grand usage dans les méchaniques et dans la plûpart des arts et métiers. Non seulement c'est le principal instrument de ces espèces de menuisiers ou ouvriers en bois, que

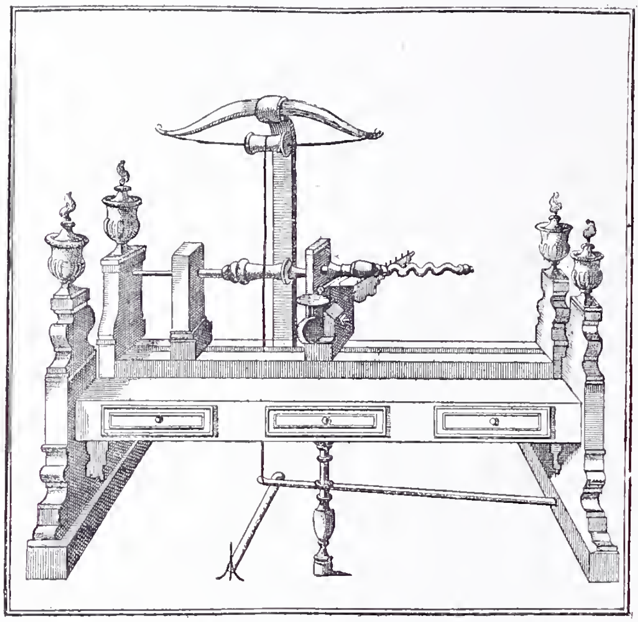


Fig. 854. — Modèle de tour, d'après le *Dreh-Kunst* de J.-M. Teuber.

de son nom on appelle tourneurs, mais encore quantité d'autres ouvriers ou artisans qui travaillent sur les pierres précieuses et les métaux ne peuvent s'en passer ; et c'est ordinairement sur le tour que les lapidaires, les orfèvres, les horlogers, les serruriers, les lunetiers, les potiers d'étain, les tablettiers, les patenôtriers et plusieurs autres commencent ou achèvent leurs plus beaux ouvrages. » SAVARY DES BRUSLONS.)

Ce qui distingue des machines outils ordinaires les divers appareils auxquels on donne le nom de tour, appareils qui comportent suivant leur destination une construction et des formes très différentes, c'est qu'au lieu de se mouvoir pour aller travailler la matière, c'est au contraire la matière qui leur est opposée, qui vient se mouvoir sur leur pointe ou tranchant. L'art de tourner est fort ancien et se perd dans la nuit des temps. Les Grecs le pratiquèrent et Diodore de Sicile attribue son invention à un neveu de Dédale, nommé Talus. Pline prétend en faire honneur à Phidias. Mais, ainsi que le remarque un auteur du siècle dernier, « longtemps avant Phidias, Théodore de Samos avoit mis en usage le tour pour les ouvrages de poterie, selon le témoignage de Pline lui-même. Quoi qu'il en soit, les anciens se servirent du tour surtout pour faire des vases. Les modernes ont bien enchéri sur les anciens, et dans ces derniers temps, on a fait sur le tour des ouvrages d'une délicatesse inconcevable. » (*Mercure* de juin 1738.)

Pendant tout le Moyen Age, on ne cessa de se servir du tour chez les potiers d'étain, chez les potiers de terre et dans les professions travaillant le bois, la pierre, le marbre et les métaux. On peut voir au mot TOURNEUR que, dès l'année 1292, Paris comptait un nombre important de ces artisans. Il ne paraît pas toutefois que, durant cette longue période, on ait beaucoup amélioré le mécanisme des diverses sortes de tours. A partir de la Renaissance, par contre, le haut intérêt que quelques princes témoignèrent à cet art curieux amena de rapides perfectionnements. C'est au XVIe siècle qu'il faut faire remonter l'invention du tour en ovale, qui, cent ans plus tard, passait encore pour si merveilleux que le titre de *tourneur en ovale* était recherché par les habiles de la profession.

De sçavans menuisiers, Boule y tourne en ovale,

écrit l'abbé de Marolles dans ses quatrains consacrés aux *Artistes logéz aux galeries du Louvre.* Ajoutons que, dès l'année 1596, cette même qualification était adoptée par Simon Dalphin, artisan au service personnel de l'archiduc Albert d'Autriche, capitaine général des Pays-Bas. Un curieux document, conservé aux *Archives du Nord* (série B, 2758), constate un versement de 320 livres 10 sols 6 deniers effectué à ce personnage :

Pour l'achapt par lui faict de l'estoffe et mainœuvre des instrumens de fer, d'achier, de cuyvre et de bois, servans pour tourner en oval en bois et en yvoire, lesquels instrumens de fer, d'achier et de bois, ont, à l'ordonnance des seigneurs desdites finances, par luy esté délivréz à messire François Damant, chevalier, conseiller et gardejoyaulx de Sa Majesté, pour par luy estre gardéz avec les aultres meubles de Sa Majesté estans en sa charge ; et pour l'achapt par luy faict d'ung dent d'yvoir pesant XVIII livres et ung quart, au pris de dix-sept sols la libvre, et de trente libvres de bois d'ebbène, à l'adviz de huict sols la libvre, lesquels dent d'yvoire et bois d'ebbène sont à l'ordonnance de Monseigneur le cardinal-archiduc Albert d'Austrice, etc., lieutenant-gouverneur et capitaine général des pays de par deçà, etc., demouréz en ses mains pour tourner en oval tel ouvraige, que de la part de Son Altèze lui seroit ordonné de temps à aultre.

Cette pièce peu connue, ainsi qu'une autre quittance de 134 livres 1 sol, donnée par ce même Dalphin, pour l'achat de divers instruments de fer et de bois « qu'il avoit journellement de besoing, pour s'en servir pour le service de sa dicte Altèze, au faict de son métier à tourner en oval et aultrement », montrent assez l'intérêt que l'archiduc prenait à ces sortes de travaux. Louis XIII faisait mieux encore, il tournait lui-même. Le *Journal d'Héroard* (t. II, p. 130 et 132) renferme à ce sujet d'intéressantes révélations : « 10 janvier 1614 — écrit le fidèle médecin — Il va chez la Reine, puis au cabinet des livres, où il fait venir un jeune homme allemand, excellent tourneur, fait dresser un tour, y travaille » ; le 1er février suivant, Héroard ajoute : « Il s'amuse à tourner des petites pièces d'ivoire, sous un excellent ouvrier allemand qui lui avoit dressé un tour » ; et le 6 février : « Il s'amuse à tourner de l'ivoire, fait des vases. » Ajoutons qu'en Allemagne une famille illustre dans cet art, les Teuber père, fils et petit-fils, exécuta pendant près d'un siècle des ouvrages qu'on se plaisait à considérer comme des chefs-d'œuvre en leur genre et dont Jean-Martin Teuber consacra le souvenir en un volume publié en 1740 sous le titre de *Dreh-Kunst.*

Enfin, au XVIIIe siècle, cet art ingénieux fut pratiqué, avec passion, par un certain nombre de personnages très distingués. Comme preuve, on peut citer la *Vente d'effets curieux de M. le marquis de Courtanvaux, rue de Richelieu* (14 janvier 1782), où l'on adjugea des « tours à portraits et autres avec leurs outils », et l'avis suivant inséré au *Journal de Paris* du 1er janvier 1782 :

On verra tous les matins, depuis neuf heures jusqu'à midi, pendant le cours de ce mois, le laboratoire précieux de M. l'abbé Sauvage, décédé en sa maison, rue des Vieilles-Andriettes, au Marais, le 6 novembre dernier. Ce riche amateur avoit poussé la recherche et la perfection des tours, machines et outils de toute espèce à un tel point, qu'il a laissé des ouvrages de la plus grande beauté.

L'année suivante, on mettait en vente au fameux hôtel Bullion, comme ayant fait partie d'un « très beau cabinet provenant de feus monseigneur le comte de Clermont et

monseigneur le prince de Conty », divers « tours à guillocher, avec leur excentrique et leur ovale, un tour en cuivre, avec sa colonne torse et son ovale, un tour pour l'horlogerie, un tour à lunette, des tours en l'air, à arcs, à roues, à pointes et autres, tous avec leurs supports et outils ». Le *Journal général de France* du 11 octobre 1782 nous apprend qu'à cette date on trouvait « En vente, chez le sieur Jonquoy, tabletier, rue Jean-Robert », un « cabinet provenant de M. le prince de Marsan, et comprenant, savoir : tour à guillocher, tour en l'air, tour à pointe et à lunettes et ustensiles faits par Hulot, avec outils de menuiserie ». Enfin, à la *Vente de la comtesse de Château-Chinon,* rue Charlot (11 septembre 1785), figuraient des « tours en l'air et à pointe dont un à guillocher ».

On voit que, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, cet art intéressant fut pratiqué par des mains singulièrement aristocratiques. Sans revendiquer des adeptes d'un rang aussi élevé, notre siècle a cependant vu un certain nombre d'hommes intelligents et instruits chercher, dans l'exercice du tour, un passe-temps agréable. C'est pour eux qu'en 1819 M. Lebois écrivait un poème intitulé l'*Art du tour* (in-8° de 76 pages) ; que M. Paulin Desormeaux publiait en 1824 l'*Art du tourneur* — dont un supplément vit le jour en 1848 — et M. de Valicourt, le *Manuel du tourneur.* Au siècle dernier, indépendamment de l'*Encyclopédie,* qui consacre aux tours et aux tourneurs un important article, le père Ch. Plumier avait déjà donné (1749) un premier ouvrage en français et en latin, intitulé : L'Art de tourner *ou de faire en perfection toutes sortes d'ouvrages au tour, pour tourner tant le bois et l'yvoire, que le fer et autres métaux.* Ce volume in-folio est orné de 79 planches gravées en taille-douce. Enfin, le sieur Loriot, qui imagina deux nouvelles espèces de tours, « l'un formant le carré et tout autre poligone », l'autre « qui se plie comme un livre pour le rendre portatif, et qui tourne toutes sortes de figures en mosaïque, sur des plaques de nacre de perle » (*Mercure* de janvier 1778), publiait aussi quelques opuscules sur le travail du tour ; mais ces légers ouvrages ne sont pas parvenus jusqu'à nous.

Tour. — Est également le nom qu'on donne à l'atelier du tourneur.

Tour. — En Provence, est le nom du rouet.

Tour a l'anglaise. — Nom donné, au siècle dernier, à des tours d'orfèvre, qui permettaient de tourner la vaisselle plate et de la chantourner. « A vendre tour à l'angloise, pour contourner la vaisselle d'argent, ronde et ovale, occupant peu de place, tournant l'ovale jusqu'à 35 pouces de long et plus, et si doux qu'un enfant peut le faire aller, quoiqu'en 2 parties. Il y a une douzaine de rosettes et un diviseur. S'adresser au sieur Gilbert, limonadier, rue des Bourdonnois. » (*Ann., aff. et avis divers,* 12 août 1779.) « Deux beaux tours à l'angloise, pour tourner la vaisselle platte sans soudure. » (*Vente de meubles et effets du feu sieur Lenhendrick, orfèvre, rue Saint-Martin,* 18 juin 1783.)

Tour de baignoire. — Nom qu'on donnait, au xviie et au xviiie siècle, aux garnitures dont on enveloppait le bord extérieur de la baignoire. Dans l'*Équipage, pour les Bains de Marly,* compris dans l'*Inventaire du garde-meuble de la Couronne,* dressé en 1700, il est fait mention de « douze tours de baignoire de toille blanche ».

Tour de boulanger, de patissier, tour a pâte. — Les pâtissiers et les boulangers donnent le nom de tour à une table munie de rebords, sur laquelle ils pétrissent la farine et tournent la pâte. Ces tables sont naturellement plus fortes et plus solides chez les boulangers que chez les pâtissiers. On les appelle généralement « tour à pâte ». A la *Vente des meubles et effets de feu M. Beaujon, rue du Faubourg-Saint-Honoré,* 12 mai 1787, on adjugea « des tours à pâte et autres ».

Tour de cheminée. — Nom donné, au xviie siècle, à la bande d'étoffe qui décorait la partie haute de la cheminée et diminuait l'ouverture de celle-ci. « Ung tapis de table de tapisserye de Rouen. — Ung tour de cheminée. — Ung tapis de buffet, etc. » (*Invent. de Gabriel Caquetier;* Paris, 1728.)

Tour de lange. — Terme de nourrice. « C'est, dit Richelet, un morceau de toile, qui est ordinairement embeli de dentelle, et dont on entoure le lange de drap de l'enfant. »

Tour de lit. — Les tapissiers donnaient autrefois ce nom au Lit en housse (voir t. II, col. 1358, et t. III, col. 490), et aussi à ses garnitures. Dès le xvie siècle, il est question d'un tour de lit dans les *Mémoires du maréchal de Vieilleville.* (*Mém. pour servir à l'histoire de France,* t. XXIX, p. 161.) Si nous en croyons les *Mémoires de Sully* (t. VIII, p. 5), Henri IV couchait dans un lit qui, « outre les rideaux ordinaires », était « bordé d'un tour de lit de grosse bure ». Comme ces draperies fort amples étaient assez coûteuses, Chapelle (*Œuvres de Chapelle et Bachaumont,* p. 175) était fondé à écrire :

Jamais auteur n'eut tour de lit.

Cependant on peut voir, par les exemples suivants, que ces sortes de garnitures furent d'un usage très général au xviie et au commencement du xviiie siècle.

Ung tour de lict de broderie, à franges d'argent et à fond de damas cramoisy. (*Invent. des meubles, tiltres et pappiers de Léonor de Pisseleu,* 1614.)

Un tour de lict de damas rouge, trois rideaux, quatre bonnes grâces, un dossier, un fond et trois couvertures traînantes, lesdits rideaux, bonnes grâces et couvertures garnis de molets d'or, prisé le tout II^C^ L livres. (*Invent. de Charles Le Normand, conseiller au Parlement ;* Paris, 1628.)

Un tour de lict à housse, de serge de Mouy rouge cramoisy, garny de franges mollet de laine de mesme couleur. (*Invent. de Mazarin,* 1653 ; *chambre de M. Servient, précepteur de M. Mancini.*)

Six pantes pour faire deux tours de lyt, ouvragées de layne sur canevat au gros point, quy n'a encore esté mis en œuvre. (*Partage entre les frères Boissot ;* sénéchaussée d'Angoulême, 1660.)

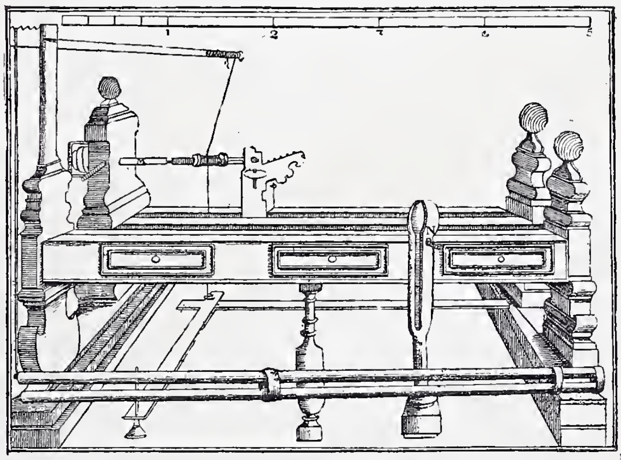


Fig. 855. — Modèle de tour d'après le *Dreh-Kunst* de J.-M. Teuber.

Un charlit de bois de chesne, garny d'un tour de toille rouge. (*Invent. de Benoist Picquet ;* juridiction de la vicomté d'Artois, 1688.)

Un tour de lit complet, de velours cizelé noir, tabis et taffetas bleu, enrichi par bandes d'or et d'argent fins, etc., estimé III^C^ livres. (*Invent. de la marquise de Frontenac ;* à l'Arsenal, 1699.)

Un petit lit à tombeau, avec son tour de lit de toille blanche, prisé

cent quatre-vingts livres. (*Invent. de Marguerite de Saint-Martin, épouse de Guillaume Arnoult, bourgeois de Paris,* 1720.)

Un tour de lit de damas jaune, sa couverture, soubassement et courtepointe de même. (*Invent. du cardinal de Belzunce;* Marseille, 1745.)

Un tour de lit consistant en rideaux et dossier de serge verte. (*Invent. du château d'Amilly,* 1765.)

Au XVIIe siècle, on rencontre parfois notre mot orthographié Entour de lit. (Voir t. II, col. 1480.) « Un entour de lit, de gros de Tours vert, garny de frange et mollet d'or. » (*État des meubles de la Couronne* du 30 janvier 1681.) « Un entour de lit de drap isabel doublé de taffetas, garny de frange et molet d'or et d'argent. » (*Ibid.,* 22 avril 1697.)

Tour, *s. f.* — Corps de bâtiment élevé, rond, carré ou à pans, qui flanque les murs d'enceinte d'une ville ou d'un château et sert à sa défense. Parfois les tours d'un château ou d'une ville sont accompagnées d'une autre tour sensiblement plus élevée servant pour le guet. « Dans les châteaux, écrit M. Viollet-le-Duc, les tours du guet ne servaient pas seulement à prévenir les dangers d'une surprise ; les guetteurs qui veillaient nuit et jour à leur sommet avertissaient les gens du château de la rentrée du maître, de l'heure des repas, du lever et du coucher du soleil, des feux qui s'allumaient dans la campagne, de l'arrivée des visiteurs, des messagers, des convois. La guette était ainsi la voix du château, son avertisseur. » La tour du guet, en outre, visible au loin dans la campagne, informait les paysans des invasions menaçantes, et les prévenait qu'ils eussent à quitter leurs travaux pour venir défendre leurs foyers. A l'intérieur des châteaux et des villes, les tours servaient encore de réduits, de donjons et de geôles. C'est généralement dans une tour qu'étaient établis les dépôts d'armes et de munitions. C'était dans ses souterrains qu'on plaçait les cachots.

On construisait aussi dans la campagne des tours isolées qu'on utilisait comme postes avancés ou postes d'observation, et qui concouraient à établir des communications entre les différentes places fortes d'une contrée. Enfin, la plupart des manoirs et des habitations nobles étaient gratifiés de tours qu'on aurait pu qualifier de tours d'ornement, si, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, ces constructions n'avaient eu une signification féodale. Elles étaient l'indice extérieur du pouvoir seigneurial de celui qui habitait le château. Ajoutons encore que l'on a édifié nombre de tours ayant une destination moins guerrière. Certaines d'entre elles furent bâties pour servir de fanal, pour l'élévation de l'eau, etc.

La disposition de ces constructions si particulières a donné naissance à quelques expressions spéciales. Lorsqu'une tour est de forme circulaire, on désigne la paroi extérieure du mur qui l'enveloppe sous le nom de *tour ronde* et la paroi interne de ce même mur, sous celui de *tour creuse;* et l'on nomme *tour de dôme* le mur circulaire ou à pans, qui porte une coupole.

Tour. — Au XVIIe et au XVIIIe siècle, on a donné ce nom à de petits édicules en forme de tour, objets de curiosité destinés à la décoration des appartements. Nous citerons dans ce genre : « Deux tours à la Chinoise en nacre de perle, dans chaque étage desquelles il y a une figure chinoise. — Deux tours à la Chinoise, pareilles à celle ci-dessus, l'une ayant trois pieds et demi de hauteur et l'autre trois pieds. Il y a dans l'une des tours, des figures à chaque étage, et dans l'autre il n'y en a pas. » (*Vente de S. A. R. le duc Charles de Lorraine,* 1781.)



Fig. 856. — Tourelle de la maison des frères Lallemand, à Bourges.

Tourangettes, *s. f. pl.* — Espèce de petites serges qui se fabriquaient, au siècle dernier, dans quelques bourgs et villages de la Généralité d'Orléans, et particulièrement à Montoir. Ces serges, faites de laine du pays, étaient généralement blanches ou grises.

Toureil, *s. m.;* **Touroil,** *s. m.* — Verrou à tige ronde. « Pour gons, pentoires, touroilz, vertevelles et serreures, mises et employées ès dites besoignes achetées de Jehan des Carrières, pour tout XXV sols. » (*Travaux exécutés au château de Caen,* 1338.) « Pour un touroil mis en l'uis de la chambre au viconte, par devers le compteour. » (*Fournitures et réparations faites au château de Falaise,* 1340.) Ce mot est, au demeurant, assez peu usité.

Toureillère, *s. f.;* **Touroillère,** *s. f.;* **Tourouillière,** *s. f.* — Anneaux fixés à la porte et dans lesquels court la tige du verrou nommé Toureil. (Voir ce mot.) « Pour II serreures garnies de ce qui y appartient, c'est assavoir, de toureus et de tou[rei]llière, en boys et en pierre, XL sols. — *Item,* pour un toreil en ycelui huis et une toreillère, III sols. » (*Travaux exécutés au château de Breteuil,* 1332.) « Pour les pentures de III fenestres mises au trésor dudit chastel, et de trois huis, les tourous et les [touro]ullières, VI sols VIII deniers. » (*Travaux exécutés au château de Rouen,* 1334.)

Tourelle, *s. f.* — Petite tour ronde ou carrée, parfois construite en encorbellement, comme le montre notre figure 856. On trouve, au XIVe siècle, ce mot employé également avec le sens de clocheton ou de pinacle. Par-

lant du cloître de l'abbaye de Poissy, Christine de Pisan, dans son *Dit de Poissy* (t. III, p. 542), décrit les

> ..... Hautes colonbelles,
> Bien ouvrées à feuillages et tourelles ;
> ..... En tous les lieus
> Du cloistre, grant, large et spacieux.

Les tourelles figuraient fréquemment, au XVe siècle, parmi les ornements dont les orfèvres faisaient usage pour décorer leurs pièces d'apparat. Les *Comptes de l'argenterie d'Anne de Bretagne* (1494) mentionnent un payement de 4 livres 10 sols à Robin Porchier « pour avoir fait deux petites tourelles, ès deux boutz de ladicte nef, ou lieu [de] deux aultres plus grandes, qui en avoient esté ostées ». On peut voir, en outre, au mot TOURNELLE (fig. 860) un exemple de cette adaptation.

TOURELLE DE DÔME. — C'est, écrit Daviler (*Explication des termes d'architecture,* t. III, col. 852), une « espèce de lanterne ronde ou à pans, qui porte sur le massif du plan d'un dôme, pour l'accompagner et couvrir quelque escalier à vis, comme il s'en voit aux dômes de la Sorbonne et du Val-de-Grâce à Paris ».

Touret, *s. m.* — Ce mot a plusieurs significations. La plus ancienne n'est pas celle de rouet, comme Littré paraît le croire, mais celle de dévidoir. Dans la *Complainte du nouveau marié,* petite pièce qui date du XVe siècle, nous lisons :

> En mesnage fault des berceaulx,
> De petits poillons et langeaulx,
> . . . .
> Un gril y fault et un havet,
> Et un travoul et un touret...

Ce mot est demeuré en usage jusqu'au XVIIe siècle, et quoique ni Richelet, ni Furetière ne le mentionnent, il était encore employé de leur temps, puisque La Fontaine, dans sa jolie fable de la *Vieille et les deux servantes,* écrit :

> Dès que Thétis chassoit Phébus aux crins dorés,
> Tourets entroient en jeu, fuseaux étoient tirés.

Par analogie avec l'instrument précédent, les graveurs en pierre fine donnèrent le nom de touret à un « petit tour, ou roüe, qui se meut avec une grande impétuosité, par le moyen d'une plus grande roue, qui tourne au moyen d'une manivelle ». Le touret, meuble d'atelier, devint, au XVIIIe siècle, presque un meuble de salon, quand on vit le graveur Gai en installer un chez Mme de Pompadour. (Diderot, *Salon* de 1765.)

Enfin les tapissiers ont encore donné le nom de touret au mécanisme qui a pour objet de tendre ou de détendre une corde ou un cordon de tirage. Le 23 septembre 1756, Lazare Duvaux fournissait à Mme de Pompadour (*Livre journal,* t. II, p. 296) : « Vingt-quatre lanternes de cristal, garnies en cuivre avec leurs lampes, plombs, poulies et tourets bronzés, avec les cordons. »

Tourie, *s. f.* — Grosse bouteille de grès ou de verre, contenant généralement de 15 à 20 litres, et dont l'extérieur est le plus souvent protégé par une armure d'osier, en forme de panier.

Touriller, *v. a.* — Fermer au TOUREIL (voir ce mot), c'est-à-dire au verrou. Dans la comédie des *Corrivaux* (acte III, sc. III), de Pierre Torterel, représentée pour la première fois en 1612, il est dit :

> Je me lève du lict, ouvrant tout bellement
> Nostre huis bien tourillé, croyant fidellement
> Que ce fust vous, mon cœur.

Tourillon, *s. m.* — Petite pièce de métal cylindrique, à l'aide de laquelle une autre pièce plus importante peut exécuter des mouvements de bascule ou de rotation. « Se vos voleis faire un escaufaile de mains, vos fereis ausi come une pume (pomme) de keuvre, de ij moitiés clozeice. Par dedens la pume de keuvre, doit avoir vj eiereles de keuvre, caseuns des eiereles à ij toreillons, et ens en milieu doit estre une paeleste à ij toreillons... » (*Villars de Honnecourt,* 1248.) Les tourillons sont toujours accouplés par paires. Les miroirs, psychés, télescopes, etc., évoluent sur des tourillons.

Les menuisiers donnent également ce nom à une petite cheville de bois, dont ils se servent pour certains assemblages. Les assemblages à tourillon remplacent, avec moins de difficulté dans l'exécution, mais aussi avec moins de solidité, les assemblages à tenon et mortaise.

Tourmenté, *part. passé* du verbe TOURMENTER. — Dans le langage des arts, se dit des attitudes, des lignes ou des contours, qui marquent un effort ou une recherche exagérée. Par analogie, on dit un dessin, une sculpture tourmentés.

Tournasage, *s. m. ;* **Tournaser**, *v. a. ;* **Tournasin**, *s. m. ;* **Tournasine**, *s. f. ;* **Tournasure**, *s. f.* — Le tournasage est une façon que l'on fait subir aux poteries fines, quand elles sont déjà sèches et avant de les présenter au four. Cette opération s'exécute à l'aide d'un instrument

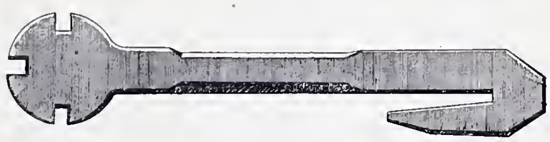


Fig. 857. — Tourne-à-gauche.

tranchant que l'on nomme tournasin ; elle a pour but de débarrasser le corps des objets tournasés, de toutes les impuretés qui se sont attachées à leur surface, et de leur donner un poli que la main ne saurait leur communiquer. Les rognures qui tombent pendant cette opération prennent le nom de tournasure, alors qu'on donne le nom de tournasine à une masse de terre de grosseur suffisante pour permettre de tourner un objet.

Tourne-à-gauche, *s. m.* — Outil de fer employé par différents corps d'état, pour fixer les ferrures et pour les déposer. La forme du tourne-à-gauche varie suivant la profession qui en fait usage.

Tournebroche, *s. m.* — Ustensile de cuisine, d'invention relativement récente. Richelet, dans la description qu'il en donne, fixe son apparition, dans notre pays, aux environs de 1620. « C'est une sorte de machine, écrit-il, dont on se sert en France depuis environ soixante ans, et qui est composée d'un bois, d'un châssis et d'un contrepoids, ce qui sert, par le moien de quelques cordes, à faire tourner les broches où il y a de la viande. » Richelet se trompe, car Henri Estienne, dans son « Éloge de la foire de Francfort » (*Francofordiense emporium*), publié en 1574, dit que c'est à cette foire célèbre que nous sommes redevables de cet utile instrument. Voici le passage où il est question du tournebroche. Pour plus de facilité, nous le traduisons du latin. « Eh bien ! quelle famille n'avouera devoir immensément à cette foire, rien que pour nous avoir donné un instrument qui accomplit, à lui seul, la principale des fonctions culinaires, auparavant confiée à la main de l'homme ? Car, tandis que, pour tourner la broche, il était indispensable naguère de nourrir, en sa maison, un garçon et une servante, la foire de Francfort nous a fait présent du tournebroche, lequel s'acquitte de cette fonction avec non moins d'ardeur et avec plus d'adresse. »

Jusqu'au XVIe siècle, en effet, on avait fait tourner la broche à la main et tournebroche était le nom du valet chargé de ce soin. C'est ce que constate l'auteur des *Menus Propos* (*Poésies françoises des* XVe *et* XVI *siècles,* t. XI, p. 385) :

> Ce m'est tout ung, gaigne-denier,
> Porte-baquet ou tourne-brocque ;
> Tout revient en ung équivoque,
> Qu'on nomme soullart de cuisine.

Olivier de la Marche, décrivant les usages en vigueur à la cour de Charles le Téméraire (*État du duc,* p. 688), écrit : « Les happellopins et les enfans nourris sans gaige en la cuisine doivent tourner les rosts et faire tous les autres services menus qui appartiennent à ladicte cuisine. » Ce service de tournebroche dont nous parlons au mot HASTEUR (t. II, col. 1151), qui était des plus fatigants à cause de l'extrême chaleur à laquelle étaient exposés ceux qui en étaient chargés, et de la constante surveillance qu'il nécessitait, devait naturellement mettre en éveil les esprits inventifs. Aux gamins de cuisine et aux happelopins on substitua, à la fin du XVe siècle, des petits chiens enfermés dans une roue qu'ils faisaient tourner, par la course continuelle à laquelle ils étaient condamnés. Le nombre de ces animaux fut si considérable à une certaine époque, que le nom de tournebroche fut donné à toute une espèce, qui le garda jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. C'est d'un animal de cette espèce que Courtault retrace les hauts faits dans son *Épitaphe du chien Lycophagose* (1613) :

> Il eut jadis pour son manége
> La cuisine de ce collége,
> Où dans une roue de bois,
> Tantost à bonds, puis à courbette,
> On a veu ceste pauvre beste,
> Comme moy, tourner mille fois.

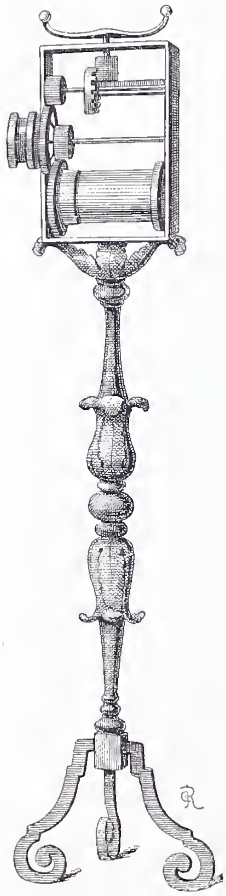


Fig. 858.
Tournebroche à pied, d'après une estampe de Larmessin.

Mais si le chien et sa roue remplacèrent avec avantage les hasteurs, les marmitons et autres valets, chez les princes, dans les couvents et les auberges où des broches nombreuses et lourdement chargées avaient besoin d'une force relativement puissante pour être mises en mouvement, par contre, dans les cuisines bourgeoises, on continua d'avoir des serviteurs spéciaux pour cet emploi. C'est ce qui provoqua l'invention du tournebroche mécanique, fort simple en ses commencements, marchant à l'aide de contrepoids, comme nous l'a expliqué Richelet, modéré par un volant placé à son sommet, mais qui, malgré sa simplicité, ne tarda pas cependant à jouir d'une grande popularité. Dès le milieu du XVIIe siècle, en effet, les poètes, dans leurs pièces légères, l'avaient adopté comme image. L'un d'eux (voir la *Chronique scandaleuse ou Paris burlesque*), s'adressant au Parlement, écrit :

> Quand vous dites que vous avez
> Quantité de ressorts en France,
> Un avantage si commun
> N'est pas de grande conséquence.
> Mon tournebroche en a bien un.

On peut voir, en outre, dans le *Mercure* de septembre 1678, une énigme en vers, de qualité médiocre, dont le tournebroche a fourni le sujet. Enfin les diplomates eux-mêmes ne craignaient pas de faire son éloge, et l'on n'a pas oublié la charmante anecdote relative au chevalier Temple, que Saint-Simon a consignée dans ses annotations au *Journal* de Dangeau. (Voir *Journal,* t. II, p. 389.) « Causant un jour avec M. de Chevreuse, dans une embrasure de fenêtre de la galerie de Versailles et raisonnant sur les mécaniques et les machines, Temple, qui vouloit dîner et qui s'apercevoit que la conversation le menoit fort tard, s'écria tout d'un coup : — Oh ! la belle machine, monsieur, qu'un tournebroche ! C'est la plus parfaite que je connoisse à l'heure qu'il est. — Et là-dessus lui fit la révérence et le quitta. »

Ce n'est guère, toutefois, avant l'année 1660 que l'on rencontre le tournebroche dans les *Inventaires* et autres documents de même sorte. Fait remarquable, c'est dans le Lyonnais, pays gourmand par excellence, que tout d'abord on le voit apparaître. « Un tournebroche bois, attaché au fourneau, aussy deux broches de fer. » (*Invent. de Guillaume Deschamps, bourgeois de Lyon,* 1663.) « Deux chiens de feu, avec un tournebroche de fer. » (*Invent. du sieur Chamboux, drapier à Villefranche,* 1667.) Ajoutons qu'à Paris il se rencontre quelques années plus tard. « Un tournebroche garni de son rouet, une broche, une lèchefrite, etc. » (*Invent. de Philippe Charpentier, doyen du Grand Conseil;* Paris, 1677.) Etc.

Si le XVIIe siècle vit naître le tournebroche, c'est au XVIIIe que revient l'honneur de ses principaux perfectionnements. En 1711, un sieur Eudes de l'Arche, qui se donnait modestement le titre de « savant missionnaire et philosophe », inventa, ou prétendit avoir découvert un tournebroche qui tournait « à la seule chaleur du feu, sans le secours de poids, chiens ni autres choses semblables ». (*Journal de Verdun,* janvier 1711, p. 80.) Ce tournebroche consistait en une plaque de tôle découpée en hélice, qu'on fixait à une petite chaîne, à laquelle pendait la viande. Celle-ci, placée au-dessus du feu, ne tardait pas à être animée d'un mouvement de rotation, par la colonne d'air chaud qui s'engageait dans l'hélice. Ces sortes de tournebroches, que le « savant missionnaire et philosophe » Eudes de l'Arche n'avait nullement inventés, car ils étaient depuis au moins soixante-dix ans en usage dans le Midi, où on les nommait BIRADOIRES (voir ce mot), offraient d'assez grands inconvénients. D'abord le rôti ne cuisait que dans ses parties basses, ensuite le jus en était perdu ou gâté, enfin la pièce de viande était aussi fumée que rôtie. Ce système fut donc abandonné.

En 1762, il fut repris avec quelques améliorations, et, sous le nom de « tournebroche à fumée », vit ses mérites vantés par l'*Avant-Coureur*. Mais de nombreuses améliorations ne tardèrent à le faire négliger de nouveau. En 1781, le sieur Schinz, « célèbre physicien de Zurich », inventa les tournebroches portatifs et qui marchaient sans bruit. (Voir l'*Almanach sous verre,* notice de 1781, col. 145, n° 180.) En 1784, un mécanicien de Champigneulles, près Nancy, nommé Lavocat, confectionna un appareil complet, consistant en une caisse, dans laquelle étaient enfermés le fourneau à charbon, le tournebroche et la pièce à rôtir. Au moyen d'une seule roue, la viande était mise en mouvement, l'appareil fonctionnait sans bruit, et, avec un sou de charbon, on pouvait (c'est le sieur Lavocat qui l'affirme) faire cuire une longe de veau, un gigot ou six poulets, l'un après l'autre. (*Ibid.,* notice de 1784, col. 267, n° 200.) Plus tard, le sieur Lavocat perfectionna

encore son mécanisme, qui pouvait marcher une heure entière sans avoir besoin d'être remonté. Puis il s'efforça de lui donner un aspect agréable, et il faut croire qu'il y réussit, car il écrit : « Cette machine se place sur la nappe

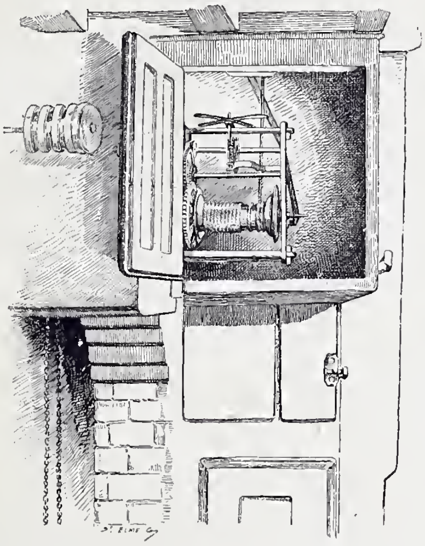


Fig. 859. — Tournebroche de campagne dans sa boîte.

et on ne craint ni le feu ni la malpropreté. Vous pouvez même la mettre dans une voiture et vous en servir comme de siège (!!!). Rien ne l'empêche de faire son devoir, et elle peut servir d'ornement pour un buffet. » (*Ibid.*, notice de 1793, col. 672, n° 147.) Mais le véritable inventeur de ce temps, celui qui amena les tournebroches à leur perfection, paraît avoir été le sieur Wagener (ou Wagner), horloger, établi à Paris, rue du Bont-du-Monde, n° 22, à l'enseigne du *Carillon.* Il généralisa chez nous l'emploi du tournebroche à ressort, en fer et en cuivre (*Journal de Paris,* 24 décembre 1790); et c'est son modèle qui est encore en usage de nos jours; c'est lui qui, dans les cuisines bourgeoises, met en mouvement le rôti dans sa coquille. On lui a fait, il est vrai, subir quelques changements; il peut marcher deux heures sans être remonté. Il est, en outre, muni d'une sonnerie d'appel. Toutefois, s'il est bon pour les rôts légers ou d'un poids moyen, il manque souvent de la force nécessaire pour faire tourner les grosses pièces; aussi les rôtisseurs et les restaurateurs sont-ils demeurés fidèles à l'ancien tournebroche à contrepoids, au tournebroche monumental, célébré par Berchoux, dans son poème sur *la Gastronomie*.

> Je vois près du foyer la prison rembrunie
> D'un utile instrument né de l'horlogerie...
> Des rouages nombreux, d'ingénieux ressorts,
> Murmurent sourdement de pénibles accords :
> Mais je n'aime pas moins leur barroque harmonie
> Que tout l'art de Philis à Martin réunie.
> Sur un axe allongé, le poulet, le canard,
> Tournent emmaillotés d'un vêtement de lard;
> Ils semblent s'animer et respirer encore,
> En cherchant et fuyant le feu qui les colore...
> Le gibier embroché grille et fume pour vous,
> Au bruit d'un doux concert dont Orphée est jaloux.

On a aussi, dans ces dernières années, essayé de nous rendre l'appareil du sieur Endes de l'Arche plus pratique. On a imaginé des tournebroches mis en mouvement par un courant d'air, provoqué par la chaleur d'un feu de charbon circulaire. Il ne paraît pas, toutefois, que cette restitution d'un procédé relativement ancien ait obtenu un grand succès, bien que les nouveaux appareils ne présentent pas, à beaucoup près, les inconvénients de l'antique biradoire.

Tourne-feuille, *s. m.* — Petit appareil servant à tourner les feuilles d'un cahier de musique pendant qu'on exécute un morceau.

Tournefil, *s. m.* — Outil dont se servent les pigniers, pour donner le fil aux outils tranchants dont ils font usage.

Tourneis, *adj.;* **Tourneys,** *adj.* — Voir Tournis.

Tournelle, *s. f.* — Locution ancienne. Petite tour. Ce mot fut d'un emploi courant du XIVe au XVIe siècle. On lit dans l'*Inventaire de Charles V* (1380) : « En ung coffre carré de boys jaune, ferré à bandelettes de fer, estant en la petite tournelle d'emprès la chambre du Roy, estoient les draps qui s'ensuivent... » Parmi les *Quittances concernant les travaux d'appropriation de l'hôtel des ducs de Bourgogne, à Lille* (1419), il en est une qui fait mention d'une « heuse atout une fleur de liz à quatre fleurons assise sur la tournelle de la montée ». Dans le *V*[e] *Compte de Claude de Savignac, prieur de l'Hôtel-Dieu de Paris* (1516), il est question d'un versement de 305 livres 3 sols tournois effectué par le président Briçonnet « pour la tournelle qui a esté faicte au coing de l'ostel du chasteau Frilleux où se tient à présent le bureau dudit hostel-Dieu ». Le 11 décembre 1542, Guion le Doux, maître peintre à Paris, obtint la permission de bâtir une maison « suivant l'alignement, avec une tournelle sur le coing d'icelluy édifiee estant sur la rue Sainct-Denys et faisant le coing de la rue de l'Asne-Rayé ». (*Curiosités des anciennes justices,* p. 202.) Les *Actes consulaires* de la ville de Lyon mentionnent, à l'année 1579, une permission à Philippe Galland, bourgeois de Lyon, de mettre quatre « tournelles » aux angles du bâtiment appelé la *maison ronde,* qu'il venait de faire élever sur la place Saint-Nizier, à condition qu'il donnera, à titre d'aumône, 100 écus au soleil pour subvenir à la construction de la nouvelle boucherie de l'Hôtel-Dieu, etc. Nombre de pays en France doivent leur nom à des tournelles analogues, et Paris, après avoir eu son palais des Tournelles, possède encore le quai de la Tournelle.

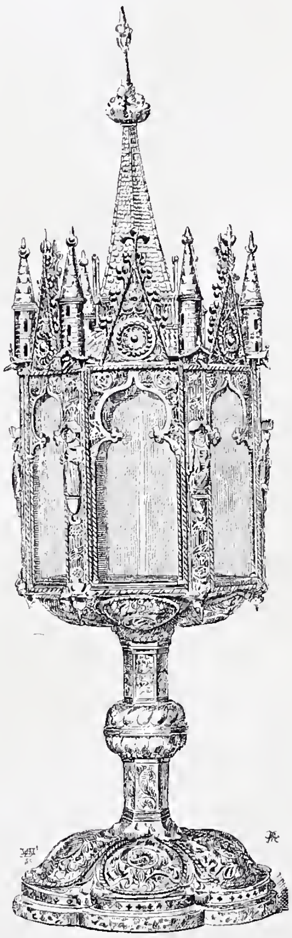


Fig. 860. Reliquaire à tournelles, en argent émaillé et doré (XVe siècle).

De l'architecture, et par une pente toute naturelle, le mot tournelle est passé dans les arts de l'ameublement, et surtout dans l'orfèvrerie, pour désigner des pièces ayant la forme d'une petite tour. C'est ainsi que, dans l'*Inventaire du château de Vincennes,* dressé en 1418, nous relevons la mention suivante : « Une tournelle de cristail ou reliquiaire, garny d'or, dedens laquelle est une ymage de Nostre-Dame et de deux angeloz, environnéz de menues

perles et deux émerauldes, et sur les frételés a un saphir et six menues perles. Pesant quatre onces deux esterlins. »

Tourner, *v. a.* — C'est façonner un ouvrage au tour. On tourne presque toutes les matières, le bois, l'ivoire, l'os, la corne, l'argent, le cuivre et l'or. « Je sçais », dit le *Varlet à louer* (petite pièce satirique du XVIe siècle), « je sçais »

> Mieux que pas un de ce royaume
> Dresser lance, forger heaume,
> Faire paniers, faire corbeilles,
> Tourner chaises, bonnes et belles;
> Je fais quenoilles et fuseaux.

Dans le mobilier, on tourne surtout les pieds de chaise, de tabouret et de fauteuil, les quenouilles de lit, etc. Les sièges de paille ont presque toujours leurs pieds tournés. « Six fauteuils de bois de noyer tourné, à fond de paille... » (*Invent. de Molière,* 1673.) « Six petits fauteuils de bois de noyer tournéz, garnis de leurs carreaux et dossiers. » (*Invent. des meubles de la Couronne,* 1694.) « *Item.* Douze chaises de bois de noyer tourné, couvertes de trippe rouge, prisées ensemble quarante-huit livres, cy XLVIII livres. » (*Invent. de l'abbé d'Effiat, à l'Arsenal,* 1698.)

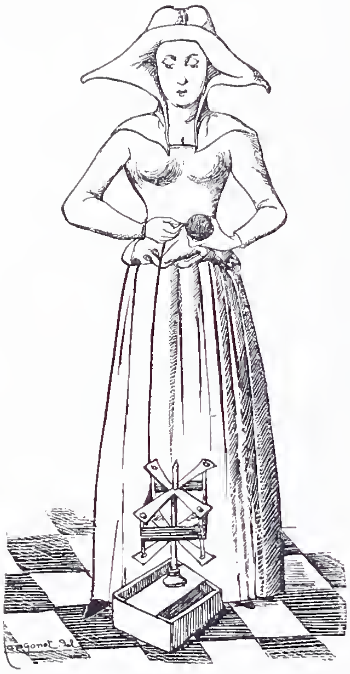


Fig. 861. — Petite tournette, d'après une miniature du XVe siècle.

Tournette, *s. f.* — Ce mot est pris dans des acceptions bien diverses. Dans certaines de nos provinces, au XIVe et au XVe siècle, tournette était synonyme de dévidoir. (Voir D. Carpentier, *Gloss. nov.*, t. III, col. 1034, sous *Tornum;* et Savary des Bruslons, *Dictionnaire universel de commerce,* au mot TOURNETTE.)

On a aussi appelé de ce nom les petites cages dans lesquelles on enferme les écureuils et qui, faites en forme de roue, tournent au moindre mouvement de l'animal. Les céramistes ont également nommé tournette le plateau mobile et monté sur un pivot, sur lequel on place les vases qu'on décore. Enfin, en Bretagne, on donne ce nom à une palette de fer ou de bois, dont on se sert pour retourner les galettes de sarrasin. La tournette est un meuble important dans tout mobilier breton. Nous en avons relevé dans plus de cinquante inventaires. Nous citerons un peu au hasard : « Une tuille à galette, avec son trois-pieds et sa tournette, cinquante sols. » (*Invent. de Raoul Regnier;* juridiction de la vicomté d'Artois, 1706.) « Une crémaillère, deux trois-pieds de fer, une petite grille, une pierre à galette avec sa tournette. » (*Invent. de Jean Ravenel;* paroisse de Balaze, 1740.) Etc.

Tourneur, *s. m.* — Nom donné à l'artisan qui façonne le bois, l'ivoire, la corne, etc., à l'aide du tour. Il y avait autrefois à Paris une Communauté qui portait le titre de « Maîtres tourneurs et rempailleurs de chaises ». C'est de ces industriels qu'il est question dans le *Livre commode.* (Édition de 1691, p. 36.) « Les tourneurs qui vendent des chaises garnies de jonc et de paille sont, pour la plupart, au Marché-Neuf, rue Grenier-Saint-Lazare et rue Neuve-Saint-Médéric. » « On appelle aussi Tourneurs, écrit Savary, les maîtres peigniers et tablettiers de Paris, à cause des petits ouvrages de tour, soit d'yvoire, soit de bois, qu'il leur est permis de faire. » Avant d'être réunis aux tabletiers, les tourneurs avaient formé une profession séparée. Les *Registres de la Taille* de 1292 portent les noms et adresses de treize tourneurs établis à Paris. Ces mêmes *Registres,* à l'année 1313, en mentionnent dix. Ces artisans exécutaient alors tous les tranchoirs, écuelles, coupes et autres vases de bois très en usage, dans les intérieurs bourgeois. Un *Marché* passé en 1341 entre Ramond Graulier et Jean Dalbiges, tourneur à la Fraycenède, nous apprend que ces articles étaient vendus par « charges ». Cette façon de compter dit assez quelle était l'importance de ce commerce. Au siècle dernier, un certain nombre d'artisans continuèrent de porter le titre de tourneurs. L'adresse suivante, que nous avons relevée sous un petit rouet, fournit la nomenclature des articles, dont la fabrication était permise à ces industriels.

AU MÉTIER COURONNÉ.

Mercier, maître tourneur, demeurant cy-devant fauxbourg Saint-Antoine, demeure présentement rue Neuve-S.-Roch, vis-à-vis le presbitère, est le seul qui ait perfectionné les métiers à tapisserie, férez en bois et autre, propre à mettre sur les genoux, et qui a inventé les rouëts en bronze doréz, dont le premier a été livré le 12 août 1746. A aussi inventé ceux qui sonnent à cent vingt-cinq tours de manivelle, ce qui est suffisant pour faire un cillion; le premier a été livré le 17 février 1748. Qui a aussi inventé les guéridons à chapeaux des petites tables, en façon d'angloise et de tournette, en parasolle, des roüets qui fille et qui dévide et d'autres de toutes façons : dévidoire à soleil et à tambourg, métiers à galons et sousilés, d'anetons et toutes sortes d'ouvrages de son ministère, des plus à la mode. Le tout à juste prix. — A Paris, 1748. Rue de la Huchette, au Soleil d'or.

Une autre réclame de tourneur, antérieure de neuf années, et qui est empruntée aux Archives de la ville de Paris, est également instructive. Elle est ainsi conçue :

A LA BELLE TESTE. Péverie, maître tourneur, demeurant rue aux Ours, au coin de la rue Quinquempoix, fait et vend toutes sortes d'ouvrages au tour, savoir : fauteuils et chaises des plus à la mode, bidet, double bidet et chaises à deux dos, chaises, fauteuils et angloises en verd pour les jardins..., porte-écran à la mode, testes à coeffer pour les dames, des plus parfaites, testes à perruques, métiers à broder et à travailler en tapisserie..., bâtons à perroquets et à faire le chocolat; le tout au plus juste prix. A Paris, 1739.

TOURNEUR. — On donnait aussi ce nom dans certaines professions, notamment chez les potiers d'étain et chez les taillandiers, aux ouvriers qui tournaient les grandes roues.

Tournevent, *s. m.* — Tuyau recourbé et mobile placé au-dessus d'une cheminée, et qui, tournant selon le vent, empêche que celui-ci ne rabatte la fumée. Ce terme est ancien dans notre langue. On trouve dans un *Compte de Guillaume de Châtillon, châtelain de Versoy* (*Cour des comptes de Bourgogne,* 1295-1306), un achat de bois pour faire des étaux de cordonnier pour la halle et un « tournevent dans la chambre du comte ». Les *Comptes d'Amiot Arnault* (1390), relatifs au couvent des Chartreux de Dijon, mentionnent la confection et la pose d'un « tournevent en bois fait au-dessus du tuel de la cheminée » de la cuisine, pour empêcher l'eau d'y pénétrer.

Tournevis, *s. m.* — Petit instrument de fer ou d'acier monté dans un manche en bois, dont on fait usage pour serrer ou desserrer les vis. « 5 juillet 1757 — Mme de Pompadour : Deux petits plumets et 2 tournevis, au concierge de Champ. » (*Livre journal* de Lazare Duvaux, t. II, p. 323.)

Tourniquet, *s. m.;* **Torniquet**, *s. m.* — Ce mot a de nombreuses significations. C'est d'abord une espèce de croix de bois, disposée horizontalement sur un pivot, qui tourne à volonté, et qu'on met aux barrières pour permettre aux hommes de passer, et empêcher que les animaux de forte taille, chevaux, bœufs, ânes, mules, etc., ne suivent le même chemin. Ces tourniquets sont, depuis le Moyen Age, d'un usage courant. En 1680, Louis XIV en fit placer dans les avenues principales du petit parc de Versailles. Fabriqués en cuivre et fournis par le serrurier Luchet, ils coûtèrent 11,000 livres. (*Comptes des Bâtiments*, col. 1274.) En notre siècle, les tourniquets ont été perfectionnés, et on les a munis d'un appareil compteur qui enregistre le nombre de personnes pénétrant dans un édifice ou dans un endroit clos.

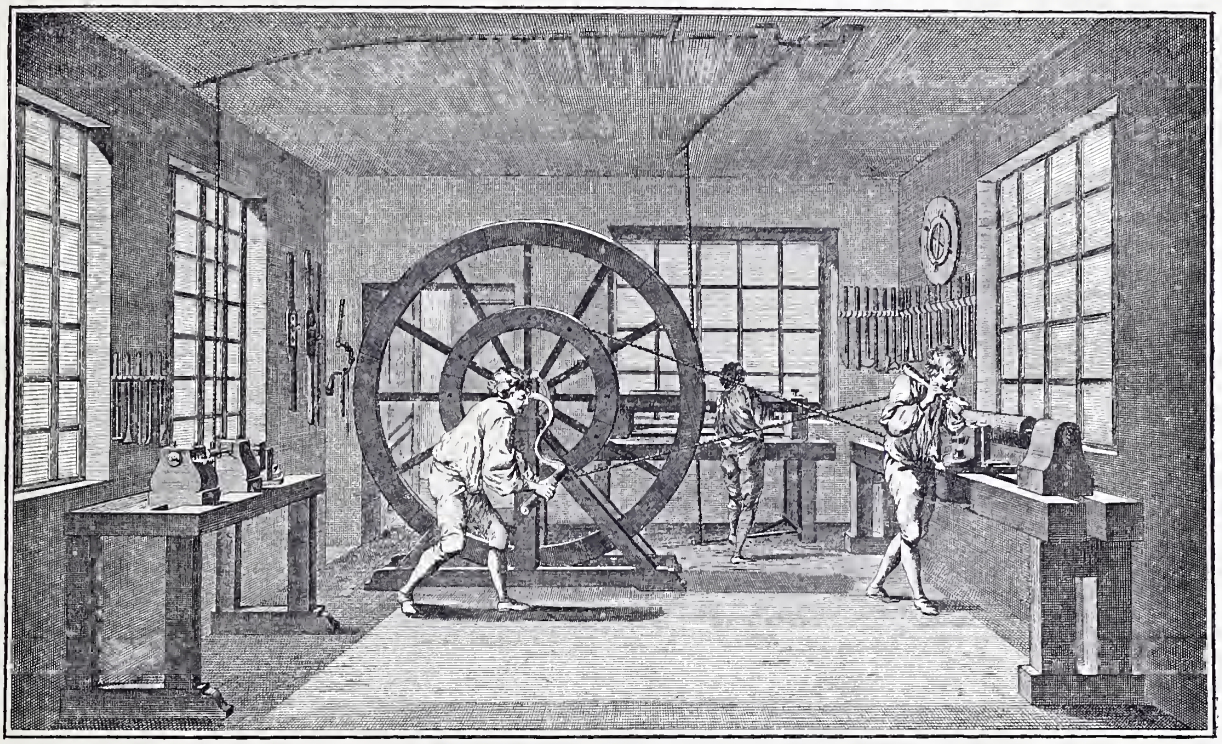


Fig. 862. — Atelier de tourneur. — Fac-similé d'une gravure de Lucotte.

C'est, en second lieu, le nom d'un jeu qui consiste en une roue horizontale ou verticale, marquée d'un certain nombre de divisions de couleurs différentes, et portant des chiffres. Au milieu de cette roue se meut une grande aiguille, que l'on met en mouvement avec la main. Suivant le numéro et la couleur sur lesquels s'arrête l'aiguille, on a perdu ou gagné. Ce jeu, encore pratiqué dans nos fêtes publiques, était en honneur dès les premières années du XVIIe siècle. Nous lisons, en effet, dans l'*Ouverture des jours gras, ou l'Entretien du Carnaval*, par Michel Blageard (1634) : « Que si vous estes difficiles à esmouvoir, allez-vous-en à pied ou en carosse à la foire de Sainct-Germain, et là vous verrez des joueurs de torniquets, de goblets, de marionnettes, danceurs de corde, preneurs de tabac, charlatans, joueurs de passe-passe et mille autres apanages de la folie, que l'on peut mieux penser que de dire. » Furetière, de son côté, écrit : « Le jeu du tourniquet est sujet à de grandes filouteries, à cause qu'on peut arrêter l'aiguille où l'on veut, par le moyen d'une petite pierre d'aimant. » Avant lui, le poète d'Assoucy, mettant sa plume au service de la Samaritaine, qui venait de perdre son carillon, faisait dire à cette horloge fameuse :

> Je n'étois pas si défroquée
> Du temps que Messieurs les laquais
> Et mes paladins sans haquets
> Pour moi quittoient Margot la fée,
> Cartes et dés et bilboquets...
> Les enfants, les marionnettes,
> Les polissons, les ricochets,
> Les courtisans, leurs gaudinettes,
> Et mes filoux, leurs tourniquets...

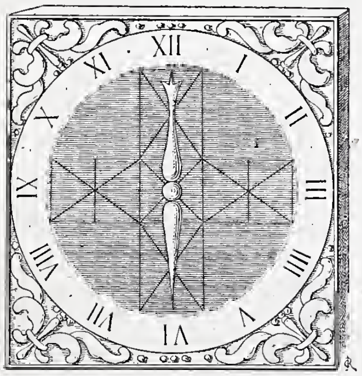


Fig. 863. — Jeu de tourniquet, d'après une estampe de Larmessin.

On a fait aussi, au XVIIe et au XVIIIe siècle, de petits tourniquets de chambre, ouvrages assez soignés de tabletterie. Grâce à Larmessin, nous possédons l'image d'un de ces petits meubles, qui ont été remplacés depuis par la roulette.

TOURNIQUET. — Est encore un terme de menuisier, de tapissier et de serrurier. Les premiers donnent ce nom à un petit morceau de bois, taillé en biseau à ses deux extrémités, et qui, attaché au bord d'un châssis, sert à soutenir ce châssis lorsqu'il est levé. Quant aux tapissiers et aux serruriers, ils appellent ainsi une petite pièce de fer plat, évidée pour livrer passage au sommet de la colonne du lit, et munie, à l'une de ses extrémités, d'un piton destiné à recevoir les tringles qui portent les rideaux.

Tournis, *adj.;* **Tournois**, *adj.;* **Tournoir**, *adj.* — Terme de menuiserie. Qui tourne. Ce mot s'applique surtout aux sièges. On appelait chaises tournisses les

chaises montées sur un pivot, et qui pouvaient évoluer à la volonté des personnes assises, sans que le pied bougeât. Nous lisons dans le *Compte troisième de maistre Loys Ruzé, argentier de la reine* (1484) : « A Joannes Bourdichon,

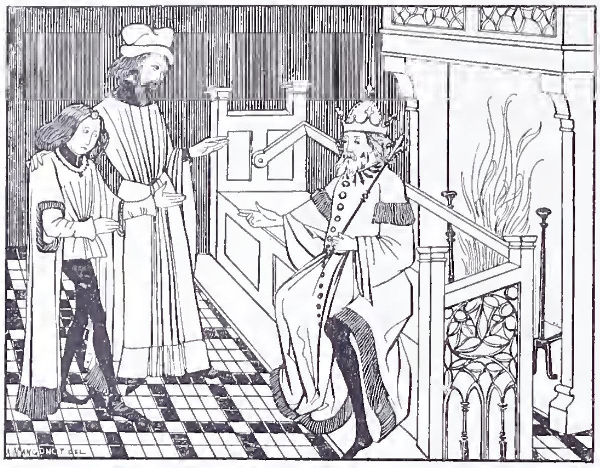


Fig. 864. — Banc tournis, d'après une miniature de l'*Histoire de Jason*. Bibliothèque de l'Arsenal.

painctre du Roy, demourant à Tours, la somme de vingt-quatre livres quatre sols tournoys, pour avoir fait faire deux grandes chaires tourneisses, et par luy painctes et toutes dorées, pour le service de ladicte Dame (Anne de Bretagne). » On nommait bancs tournis certains bancs dont le dossier, formé d'une barre mobile, se renversait dans le sens qu'on souhaitait, de façon qu'on pût s'asseoir tour à tour des deux côtés. On rencontre de ces meubles dès le XIVe siècle. « En la salle dudict hostel, deux viez bancs tourneis, une table vieille, etc. » (*Invent. de Pierre Bressuire;* Paris, 1391.) Nous relevons dans les *Archives du Nord* (série B, n° 1582), à l'année 1392-93, une quittance de Guillaume Aubry, d'Arras, relative à « XXIV sols parisis qui deus lui estoient pour la vente de un banc tournois, qui avoit esté acheté de lui pour mettre en la grande chambre de parement du chastel de Bellemotte, où il n'en avoit point, pour la venue de monseigneur l'évesque d'Arras, chancelier de Bourgogne, qui y fu logiés en quaresme derrain passé, lequel banc est demouré en garnison oudit chastel, pour ce que l'en ne savoit sur quoy seoir, quant on y aloit fust monseigneur ou autre, et qui estoit chose bien nécessaire ». Les *Comptes de la chambre de Louis XI* (1481) portent le payement de 61 sols 8 deniers tournois : « A Jehan Aubry, menuysier, demourant à Tours, pour ung chaslit, une table, tresteaulx, deux scabelles et deux bancs tourniz, que ledit Seigneur a fait prandre et achecter de luy, pour mectre au Plessis du Parc, en la chambre de la Salanaudière (*sic*). » Citons encore : « Une table à tréteaulx et j banc tournis à barre. » (*Invent. de la maison de la commanderie du Mayet,* ordre de Malte, 1521.) « *Item,* y a ung petit banc tournys, une table garnye de tresteaulx et huit escabelles appartenant au deffunct. » (*Invent. de Jean Charmalat, vicaire du Mayet,* ordre de Malte, 1521.) « Plus une table quarrée avecq ses tréteaux, ung banc tournis avec sa barre, une table ronde avecq son pied, le tout de la valeur de six livres. — Plus une table quarrée, avecq ses tréteaulx de boys noyer, faicte en menuzerie avecq un banc tournis avecq sa barre. » (*Invent. des meubles de Pierre de Capdeville, bourgeois et marchand;* Bordeaux, 1591.) Ce terme, au surplus, était très couramment employé, puisque nous le trouvons au théâtre. Dans la farce de *Colin qui loue et despite Dieu,* la femme de Colin dit :

> Table n'avons ne banc tournis,
> De tous biens sommes desgarnis.

Les bancs, en général, et les bancs tournis, en particulier, cessèrent, au XVIIe siècle, d'être en usage dans les habitations un peu riches. Ils furent relégués au jardin. A la *Vente de l'abbé de Lattaignant,* qui eut lieu le 9 août 1787, nous voyons figurer, parmi les ustensiles de jardin, des « bancs à dossiers tournans », qui ont un air de famille très marqué avec les bancs tournis de nos ancêtres.

Tournisse, *s. f.* — Terme de charpentier. Poteau de remplissage, compris dans une cloison entre la sablière et une décharge.

Tournoir, *s. m.* — Bâton dont se sert le potier pour faire mouvoir son tour. La citation suivante nous apprend que le tournoir a fait aussi partie des ustensiles de cuisine : « ij pots de cuivre, 1 bacin, 1 trépié, 1 tournoir de fer, 1 leichefrite. » (*Invent. de la comtesse Mahault d'Artois;* Hesdin, 1313.) Peut-être le tournoir, dans le Nord, jouait-il le même rôle que la TOURNETTE en Bretagne. (Voir ce mot.)

Tournoir, *adj.;* **Tournois,** *adj.* — Voir TOURNIS.

Tournoyé, *part. passé* du verbe TOURNOYER. — Voir TORNOYÉ.

Touroil, *s. m.* — Voir TOUREIL.

Touroit, *s. m.* — Touret, dévidoir ou rouet. Une *Lettre de rémission,* datée de 1394, porte : « Laquelle femme filloit laine au touroit. »

Tourrillon, *s. m.* — Très petite tour, diminutif de tourelle. « Nous vinsmes sur le bord du fossé devant le tourrillon, qui n'estoit percé ny flanqué en lieu quelconque, et avoit plustôt façon d'une fuye (colombier) que d'une forteresse. » (*Mém. du maréchal de Vieilleville,* dans *Mém. relat. à l'hist. de France,* t. XXXI, p. 176.)

Tourteau, *s. m.;* **Tourtiau,** *s. m.* — « C'est un composé en forme de gâteau, de douze livres de poix noire, de six livres de graisse, de six livres d'huile de lin, etc., où l'on trempe de la corde d'arquebuse qui sert à éclairer. » (RICHELET.) Nous lisons dans la *Chronique de Tournai,* à l'année 1364 (émeute à Courtray) : « De là alèrent-il à l'ostel sire Jehan Floquet, souverains prouvost, et rompirent wis et frenestres, et trachèrent partout en granges et en greniers; mais ils ne le trouvèrent point. Au partir, prirent-ils torsses et falos, et tourtiaus de falos, chou qu'il en trovèrent. » Citons encore : « Acat de tourteaux à falot, livres par le gait (le guet) de nuit par plu[rs] personnes. » (*Comptes de la ville d'Amiens,* 1416.) « VII[m] tourteaux pour fallots, afin qu'il y ait grant clarté parmi la ville. » (*Ibid.,* 1463.) Le tourteau est l'ancêtre de notre lampion. Nous n'avons rencontré ce mot qu'en Picardie et en Flandre.

Tourtesson, *s. m.* — Locution toulousaine. Sorte de petite torche, qu'on portait dans les cérémonies funèbres. « Ung tourtesson avec la bousgie, ainsy qu'est de coustume, et treize entorches cire allumées, chacune de poix d'une livre cire. » (*Testament de la D[lle] Jeanne de Triffany;* Toulouse, 1575.)

Tourtière, *s. f.;* **Tourtieiro,** *s. f.* — Ustensile de cuisine dans lequel on fait cuire les tourtes. La tourtière ne paraît pas antérieure au XVIIe siècle. Les premières que nous ayons rencontrées figurent dans l'*Inventaire du cardinal de Mazarin* (1653). Elles sont au nombre de trois, la première pesant un peu plus de 7 marcs, la seconde 3 marcs

2 onces, la troisième 2 marcs 4 onces ; toutes trois d'argent blanc. C'est aussi de tourtières d'argent qu'on se servait pour la cuisine de Louis XIV. Celles que mentionne l'*Inventaire du mobilier de la Couronne* (*État* du 20 février 1673) sont au nombre de huit, sur lesquelles deux grandes pesant 21 marcs 4 onces, et quatre moyennes pesant 31 marcs, font partie de la vaisselle des maîtres queux ; la septième, pesant 5 marcs 2 onces, appartient aux offices du Dauphin, et la dernière, dont le poids est de 9 marcs, est en réserve au garde-meuble.

Les tourtières en métal précieux devaient être, à cette époque, d'un usage assez général ; car le *Règlement de l'orfèvrerie* du 30 décembre 1679 décide que les tourtières seront marquées et contre-marquées au corps, et que les anses porteront seulement le poinçon du maître. En outre, la *Déclaration du roy* du 14 décembre 1689, relative à l'orfèvrerie, en interdit la fabrication. Cependant la plupart des tourtières qu'on rencontrait chez les simples particuliers étaient de laiton ou de cuivre. C'étaient des tourtières de cuivre que certain prêtre d'Arcueil (si nous en croyons Tallemant, *Historiettes,* t. VI, p. 9) avait fait placer dans l'aqueduc par un pâtissier du village et qu'il agitait la nuit, « faisant un bruit enragé avec ses tourtières » pour faire « accroire que c'étoit le diable et qu'il gardoit là dedans de grands trésors ». De même dans l'*Inventaire de Molière* (1673), nous relevons : « Une grande tourtière avec son couvercle cuivre rouge », estimée 3 livres 10 sols. L'*Inventaire du marquis de Montpipeau* (1692) décrit : « Une tourtière à massepain, en cuivre rouge. » Dans une *Instance* que l'ébéniste Charles-Joseph Boulle introduisit en 1734 contre le nommé Paget, aubergiste, il se plaignait de ce que ce dernier lui retenait injustement une « tourtière de cuivre et son couvercle ». Dans l'*Inventaire du mobilier de M*[lle] *Desmares* (Saint-Germain-en-Laye, 1746) nous notons : « Un couvercle de tourtière de tôle. » L'*Inventaire des meubles de M*[e] *Jeliers, notaire à Angoulême* (1750), comprend : « Une tourtière avec sa couverture de cuivre. » Dans l'*Inventaire de J. Follive* (Marseille, 1764) figurent : « Quatre poellons, une tourtière, une poissonnière », etc., en cuivre ; et dans l'*Inventaire du sieur Angely* (au bourg et paroisse d'Allou, 1777) on note : « Une tourtière de cuivre rouge, avec son couvercle. » Aujourd'hui les tourtières se font en cuivre, en étain ou en fer-blanc, et, dans nos modestes et prosaïques cuisines, on en rencontre très peu en argent. — En dialecte limousin, la tourtière se nomme tourtieiro.

Toutenague, *s. m.;* **Tintenague,** *s. m.* — Alliage métallique de couleur blanche et rappelant l'argent, qui vient des Indes et de la Chine. Il est formé de 40 parties de cuivre, 31 de nickel, 25 de zinc, 2 de fer. Le toutenague est employé, en Chine, à faire des théières, des ustensiles de ménage, etc.

Toye, *s. f.* — Orthographe ancienne de Taie. (Voir ce mot.) « Pour les toyes de dessus et de dessoubs du lit, pour le petit berceul de l'enfant, xx sols parisis. » (*Dépenses pour les couches d'Isabeau de Bavière,* 1403.)

Toyer, *s. m.* — Voir Taier.

Trabelier, *s. m.* — Orthographe arbitraire de Tablier pris dans le sens de nappe. « *Item,* i trabelier ou touaille de iii canes ou environ, i autre trabelier de cinq canes environ. » (*Invent. du château des Baux,* 1426.)

Tracanage, *s. m.;* **Tracaner,** *v. a.;* **Tracanoir,** *s. m.* — Le tracanage est l'action de tracaner la soie, autrement dit de la dévider en faisant passer les fils au tracanoir.

Traceret, *s. m.* — Outil de charpentier. On s'en sert pour piquer et ligner le bois.

Traçoir, *s. m.* — Pointe à tracer. Outil qui sert dans certaines professions à tracer sur le métal les figures qu'on veut découper.

Trafouyer, *s. m.;* **Tras-de-fouyer,** *s. m.* — Locution angoumoise. Plaque de fonte servant de contre-cœur. « Ung trafouyer de fonte, aprétié à quarante-cinq solz. » (*Invent. d'Étienne Massias, maître peintre;* Angoulême, 1636.) « Un tras-de-fouyer aprétié dix livres. » (*Invent. de Girard des Forges;* Angoulême, 1636.) « Un trafouyer ou contre-fouier, qui est en la cheminée de ladite chambre. » (*Invent. de Marc Guillaumeau, chanoine de Saint-Pierre;* Angoulême, 1660.)

Trafusoir, *s. m.* — Machine pour séparer les écheveaux de fil et de soie.

Trahistre, *s. m.* — Forme arbitraire de Tréteau. Dans la *Farce du Pont aux Asgnes* (*Ancien Théâtre françois,* t. II, p. 47), le *mari* dit :

Sus, sus au vin ; rinsez les potz,
Meteez la table sur le trahistre.

Traille, *s. f.;* **Traillis,** *s. m.* — Treillage de fer, grillage. Ce mot était employé d'une façon courante au xv[e] et au xvi[e] siècle. Nous lisons dans les *Cent nouvelles* (nouvelle xiv) : « Elle luy bailla jour à xii heures de nuyt, devers elle venir et heurter à sa traille, dont elle fust hautement merciée » ; et plus loin (nouvelle c) : « Elle s'advança de venir beyer et regarder par les crevaces des fenestres et secretz traillis d'icelles, par lesquelles très bien povoit veoir ceulx qui l'eussent plus voulentiers veue. » Enfin, dans un *Compte de Simon Longin, receveur général des finances de Philippe le Beau* (1502), on note un payement de 300 livres fait à Gilles Wolghe, serrurier de Bruges, pour « une grande treille de fer », qui fut mise à l'entour de la sépulture de Maire de Bourgogne.

A cette même époque, on trouve le mot traille avec la signification de loge, de tribune treillissée et aussi d'armoire treillissée. Le texte suivant, emprunté à la *Chronique de Tournai* (t. III, p. 528) et relatif à un fameux duel judiciaire qui eut lieu en 1455, nous montre le duc de Bourgogne assistant à ce combat, dans une de ces tribunes treillissées, d'où l'on pouvait voir sans être vu. « Et adont ledit Jacotin, jettant jus targe et baston, le aherdi à bras et à peu de luite le tourna et jetta dessoubz lui, car il estoit grand, pesant et fort, et ledit Mahieuot de petite et menue corpulence. Et ledit Mahieuot ainsi à terre, ledit Jacotin, se appesantissant supz lui, lui fiqua les doigts ès yeulx,

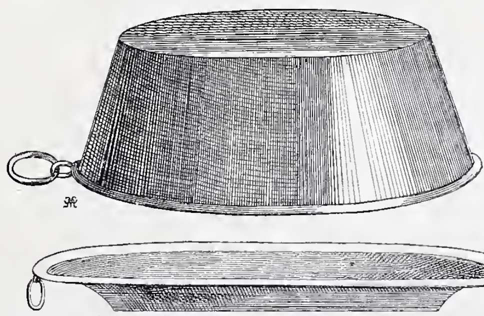


Fig. 865 et 866. — Tourtière avec son couvercle, d'après l'*Encyclopédie*.

pochant et esrachant iceulx hors de sa teste ; puis les jetta supz le sablon. Et adont le duc Philippe, estant à une traille et voiant ceste cruaulté et vilonnie, se retraiy dedens la fenestre et cloy ladite traille, et, après ce, ledit Jacotin, continuant villonnie, commença moult fort férir ledit

Mahieuot ès parties génitives. » Quant aux armoires treillissées, il en est question dans l'*Inventaire de Marguerite d'Autriche* (1524), où nous relevons la mention : « S'ensuyvent les livres qui sont dedans la traille de fert, commençant emprès la porte. »

Traîne, *s. f.* — En Saintonge et dans l'ouest de la France, c'est la maîtresse poutre, à laquelle se rattachent les solives ou chevrons.

Traînée, *s. f.* — Terme de tapissier. Aiguillée de laine ou de soie tendue sur le canevas, et destinée à être recouverte ensuite de laine ou de soie, pour former un point ordinaire.

C'est aussi le trait que fait le menuisier avec son compas pour tracer sur une plinthe une ligne suivant les inégalités d'un parquet, de façon à pouvoir ensuite chantourner cette plinthe pour qu'elle porte partout.

Traînel, *s. m.* — Chausse-pieds. « C'est trainel à aider à chaucer, chaucepié », dit Du Cange sous *Trainellum*. D'autre part, on lit dans le *Dit de mercier* (Crapelet, *Monumens de l'histoire de la langue française*) :

> Si ai tôt l'appareillement
> Dont feme fait forniement...
> Escurette et furgeores,
> Traineax, pignes, mireors...

Traîner, *v. a.* — Est usité chez les tapissiers pour qualifier les rideaux, les tentures, les tapis, qui tombent et touchent le sol. « Un tapis de table traînant, de même damas. » (*Invent. de Catherine de Médicis,* 1589.)

Traisser, *v. a.;* **Traissier,** *v. a.* — Orthographes arbitraires de Tresser. « Une serviette qui souloit estre semée de fleurs et traissiée de fil d'or... » (*Décharge donnée à Pierre de Corteville, garde des joyaux de l'Empereur,* 1538.)

Trait, *prat. passé* du verbe Traire. — Il ne s'emploie guère que pour les métaux. On appelle or et argent traits l'or et l'argent passés par la filière et réduits à l'état de fil. Les ouvrages d'argent trait portent le nom de filigrane. Dans l'*Inventaire du mobilier de la Couronne* (État du 20 février 1673), nous notons : « Trois pièces de fil d'argent trait, qui sont une chaire, une manne, une petite corbeille de deux à trois pouces de grandeur. »

Traiteau, *s. m.* — Voir Tréteau.

Traitoire, *s. f.* — Outil de tonnelier, dont on se sert pour allonger les cercles.

Tralhas, *s. f.* — Locution bordelaise. Touaille, serviette. « Una longa ucha ab dos meyaus, en lo prumey ave tredze tralhas, que unas que autras, de lin et borra. » (*Invent. de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André;* Bordeaux, 1442.)

Tramble, *s. m.* — Voir Tremble.

Trame, *s. f.* — Terme de tisserand. Fils qu'on conduit avec la navette à travers la chaîne d'un tissu. La trame demande toujours à être distinguée de la chaîne, car elle est souvent d'une autre matière que celle-ci.

Tramer, *v. a.* — Passer la trame entre les fils qui sont tendus sur le métier et qui constituent la chaîne.

Tranchage, *s. m.* — Opération que l'on fait subir au bois, afin d'en obtenir de minces feuilles pour placage. Ce procédé consiste à trancher le bois au moyen d'un couteau, ce qui évite la perte occasionnée par le passage de la scie. Avec ce système, on débite une bûche de bois, sans solution de continuité, et on obtient un rouleau de placage absolument comme un rouleau de papier. L'érable, le noyer et l'acajou commun sont à peu près les seuls bois qu'on débite de la sorte. Mais les résultats du tranchage sont loin d'être toujours satisfaisants, car les fibres du bois, se trouvant rompues, forment des petites écailles qui ne disparaissent pas sous la ponce. Le placage scié conserve donc une grande supériorité.

Tranchant, *s. m.* — Nom donné, dans le service de la table, au couteau dont se servait l'officier chargé de découper ou de trancher devant le prince. « Le gentil hôme-servant, écrit N. Besongne (*État de la France,* t. Ier, p. 77), replie sur tout le couvert la serviête de dessous qui déborde. Il pose aussi les coliers ou porte-assiettes et le tranchant ou couteau. » D'autre part, nous lisons dans l'*Inventaire des meubles de la Couronne* (État du 22 avril 1697) : « Deux grands manches vermeil pour des tranchants faits pour servir à Marly. » Les tranchants, à partir du xive siècle, se sont aussi appelés des couteaux à trancher. « Une paire de cousteaux à trancher sur table, à manche d'yvoire et grosses virolles d'argent. » (*Exécution testamentaire d'Yve Berthier, chanoine;* Troyes, 1384.)

Aujourd'hui, le mot tranchant, pris substantivement, ne sert plus qu'à désigner le côté coupant d'une hache, d'un couteau, d'un couperet ou d'un sabre, etc.

Tranche, *s. f.* — Se dit d'une matière réduite en lames de peu d'épaisseur. Une tranche de marbre. C'est aussi le nom de divers outils, notamment d'un marteau tranchant dont on se sert pour rogner ou couper le fer et d'une espèce de bêche. On lit dans une *Lettre de rémission* de 1472 : « Le suppliant print une tranche et se mist à bêcher. »

Tranchefil, *s. m.* — Outil de tapissier qui sert, dans la fabrication des tapis de haute laine, à former le velouté.

Tranchelard, *s. m.* — Ce mot a deux significations. C'est un grand couteau à lame très mince, dont les charcutiers font usage pour couper le lard en tranches de petite épaisseur. « Un tranchellard, la lame duquel a deux pieds de longueur. » (*Invent. de la baronne de Castelmauron;* Toulouse, 1668.) C'est également le billot sur lequel on se livre à cette opération : « Plus deux billots ou tranchelards, estimés vingt sols. » (*Invent. de messire Nicolas-Alexandre de Ségur;* Bordeaux, 1755.)

Tranche-plume, *s. m.;* **Trenche-plume,** *s. m.* — Petit canif dont on se servait spécialement pour tailler les plumes. Une *Lettre de rémission* datée de l'année 1463 parle de « certaines rasures faites d'un ganivet trenche-plume ».

Tranchet, *s. m.;* **Trenchet,** *s. m.* — Outil d'acier tranchant, en usage dans différentes professions. Le cuir, le plomb et le fer se coupent au tranchet. On donna également, au xve siècle, ce nom à des couteaux employés dans le ménage. Une *Lettre de rémission,* datée de 1407, parle d'un « petit coutel à pain, autrement trenchet ».

Tranchoir, *s. m.;* **Trancheor,** *s. m.;* **Tranchouer,** *s. m.;* **Trenchoir,** *s. m.;* **Trençoir,** *s. m.* — Voilà un ustensile de table qui, chez nos arrière-grands-pères, a joué un rôle important, dont il est fréquemment parlé dans tous les documents qui vont du xive au xvie siècle, et dont l'usage a si bien disparu depuis deux cents ans, que beaucoup de personnes n'ont aucune notion de sa forme et de l'emploi qu'on en faisait. Le tranchoir n'était pas, en effet, comme paraissent l'avoir cru MM. Edmond Sénemaud, P. Jannet et le bibliophile Jacob, un couteau avec lequel on tranchait la viande. C'était le plateau, ou mieux encore la tablette sur laquelle on découpait cette viande, soit qu'on voulût la servir, soit qu'on la mangeât soi-même. Les premiers tranchoirs dont on fit usage semblent avoir été en bois. La consommation, dès le xive siècle, en était énorme, puisque nous trouvons dans les Archives de l'Aveyron (*Invent. Sommaire,* sér. E, t. II, p. 238) une convention passée à la Fraycenède, par laquelle Jean d'Albigeois, tourneur, vend à Ramond Graulier tous les

tranchoirs qu'il fabriquera depuis le 22 août 1341 jusqu'à la Pâque suivante, au prix de 53 sous tournois la charge de tranchoirs, sous la réserve de pouvoir, dans ce même temps et sans être recherché, vendre à d'autres preneurs une quantité de 1,100 tranchoirs. Un pareil marché donne la mesure de ce que ce genre de commerce devait être à cette époque. Le document méritait d'autant plus d'être relevé, que les tranchoirs de bois, à cause de leur peu de valeur, sont presque toujours négligés par les scribes officiels et ne sont pas mentionnés dans les pièces de dépenses ou de récolement. Cependant on en rencontre quelquefois. Ainsi, dans l'*Inventaire du château d'Angers* (1471), nous notons : « Une petite pile de petis tranchoners en boys, et y a en



Fig. 867. — Tranchoirs carrés en métal, d'après le tableau de Jean Gossaert représentant *Jésus chez Simon le pharisien.* (Musée de Bruxelles.)

nombre douze. » Dans les *Registres de la Cour des comptes de Provence,* nous relevons, à l'année 1477, un payement de 28 florins à Jacquemin, clerc de la Paneterie, « pour avoir fourny le Roy de tranchouers de boys ». L'*Inventaire de la reine Charlotte de Savoye* (1483) décrit : « Un coffre plat de Chippre, ouquel coffre a un réseul plain de rondelles de bois en façon de tranchouers. » Dans l'*Inventaire de la succession Galossa* (Rabastens d'Albigeois, 1565) figurent : « Ung dressoir, escuelles de boix au nombre de quatorze, huict tranchoirs » ; et, plus loin : « Douze tranchoirs de fuste ». Une *Lettre de rémission* de 1610, accordée à Jean Carmois, roi de la confrérie de l'Arc, à Velaisnes-lez-Tournay, porte que ledit Jean « print un trenchoir de bois et le jesta bien roidement » à François Delaporte. Enfin, une petite pièce satirique, la *Chasse au viel grognart de l'antiquité,* constate que nos ancêtres avaient « pour vaisselle des tranchoirs de bois, des pots de grais et une éclisse à mettre le fromage ». De ces tranchoirs, les uns consistaient en de simples tablettes de chêne, de noyer ou de sapin poli et sans apprêt. Les autres étaient peints à l'huile. Dans les *Comptes des ducs de Bourgogne* à l'année 1467, on relève la dépense suivante : « Pour VI douzaines de trençoirs de bois, pour sur iceulx mettre couleur à olle..., etc. » Ces derniers se lavaient simplement; les autres se récuraient avec du sable fin ou se grattaient après chaque service.

Vers la fin du XVe siècle, les tranchoirs de bois furent remplacés, chez les bourgeois et les gens riches, par les tranchoirs et les assiettes d'étain. Toutefois, ils continuèrent d'être en usage, jusqu'à la fin du XVIIe, dans les petits ménages et même dans les intérieurs plus relevés, mais non plus pour le service de la table, simplement pour celui de la cuisine. Richelet définit le tranchoir : « assiette de bois, sur quoi on coupe du lard, lorsqu'on fait des lardons, et lorsqu'on est prêt de larder quelque chose ». Ajoutons que vingt ans avant Richelet les tranchoirs en bois formaient encore l'objet de transactions assez importantes, pour que le *Tarif général des droicts des sorties et entrées du royaume,* édicté en 1664, les comprît dans un article à part. La grosse de ces ustensiles payait huit livres à l'entrée en France et deux sols à la sortie. Disons encore que le tranchoir fut le véritable ancêtre de notre assiette et qu'en dehors des repas il était en usage, dès le XIVe siècle, pour une foule d'usages pour lesquels nous emploierions des assiettes aujourd'hui. « *Item,* j'ay oy dire, — écrit l'auteur du *Ménagier de Paris* (t. II, p. 171), parlant de la destruction des moustiques — que, qui aroit de nuit un ou plusieurs tranchouers, qui fussent par-dessus oins de glus ou de trébentine et mis parmy la chambre, ou milieu de chascun tranchouer une chandeille ardant, elles s'y venroient engluer et prendre. »

Les modestes tranchoirs de bois — bien qu'ils fussent assez répandus pour que leur dimension servît en quelque sorte de mesure, et qu'on ait dit : « de la taille d'un tranchoir », comme nous disons aujourd'hui « de la grandeur d'une assiette » — ne doivent pas, toutefois, nous retenir plus longtemps. Leur simplicité rustique ne saurait être comparée à la richesse des tranchoirs de métal. On comprend, en effet, que sur les tables étonnamment somptueuses du Moyen Age, ces assiettes de bois eussent fait une assez piètre figure. Aussi, dès le XIVe siècle, rencontre-t-on, dans tous les intérieurs princiers, des tranchoirs d'argent, de vermeil et même d'or. La forme de ces ustensiles était variable. On en faisait de ronds, d'oblongs, mais surtout de carrés. (Voir fig. 867 et 868.) Leur taille variait naturellement, suivant l'usage auquel ils étaient destinés. Il est clair, par exemple, que le tranchoir sur lequel l'officier tranchant découpait, devant le prince, une géline ou un paon, était de dimensions tout autres que les tranchoirs sur lesquels le prince déchiquetait ensuite, avec son couteau et ses doigts, le membre de volaille que l'officier tranchant lui avait servi. Généralement, les inventaires ne nous donnent pas la grandeur de ces objets. Ils ne nous en dénoncent que le poids. Par contre, les miniatures et les tapisseries en représentent un certain nombre.

Parmi ceux dont nous avons pu retrouver la description, il s'en trouve, en outre, qui sont munis d'un pied. Dans l'*Inventaire du duc de Normandie* (1363), figurent notamment : « Une tranchoire à pied plain et doré, [qui] poise un marc et VII onces. » Dans l'*Inventaire de Charles V* (1380), nous relevons également : « Ung tranchoer à pié doré poisant ung marc sept onces et demye. » Dans ce même document, nous notons encore : « Six tranchoers d'argent, carréz, doréz, pesant V marcs et demi. Six tranchoirs d'argent blanc..., etc. » Dans l'*Inventaire du duc de Berry* (1416), on remarque : « Six tranchoirs quarréz

d'argent doré, chacun a un escu taillé aux armes de M. S., pesant VII marcs IV onces V esterlins. » Ronds ou carrés, tous ces tranchoirs, dont le poids était du reste à peu près identique, semblent avoir été des sortes de plats sur lesquels on découpait. Ceux qui suivent étaient, au contraire, des tranchoirs-assiettes. « Six tranchouers d'or, tout plains, sans nulle fasson, excepté la bordeure, et en chacun a un ront taillié et armoyé des armes de France, lesquieulx ont faict faire Michiel du Sablon et Roger Lemire, receveurs des aydes et la ville et viconté de Paris et présentéz au Roy le premier jour de l'an quatre-vingt-quatorze, pesans unze marcz six onces cinq esterlins. » (*Invent. de Charles VI,* 1399.) « Six très petis tranchouers d'argent doréz, en un estuy de cuir pendant à un laz de soye. » (*Invent. du château du Louvre,* 1418.) Etc. On trouve encore dans l'*Inventaire de la vaisselle d'or d'Anne de Bretagne* (1505) : « Quatre tranchoirs d'or, dont il y a deux ronds et deux carréz, pesans ensemble X marcs III onces VII gros. » Ajoutons que c'étaient là des tranchoirs d'apparat. Ceux dont Anne de Bretagne faisait usage pour ses repas journaliers étaient en vermeil, comme le prouve un payement fait, en 1494, à Jehan Latour, « orfavre suyvant la Cour », pour avoir « bruny les quatre tranchouers doréz, servant à la table de ladicte Dame ». Au commencement du XVIe siècle, les plus illustres princesses continuèrent de manger sur des tranchoirs de vermeil ou d'argent. L'*Inventaire de la duchesse de Valentinois* (1514) décrit : « Six tranchouers carréz non armoyéz vermeilz, doréz [pesant] VI marcs 1 once. » Dans l'*Inventaire de Marguerite d'Autriche* (1524), on relève, pour le service de la paneterie, 12 tranchoirs ronds et 4 carrés ; pour le service de la saucerie, 12 tranchoirs, tous d'argent. Avec les « six tranchoirs carréz dargent à chacun sa salière », qui figurent dans l'*Inventaire des meubles du château de Pau* (1533), ceux mentionnés à l'*Inventaire de Charles-Quint* (1536) sont à peu près les derniers qu'on rencontre. Encore ceux de Charles-Quint sont-ils « en fachon de saucerons », c'est-à-dire creux au milieu, avec des bords légèrement relevés. A bien prendre, ce ne sont plus des tranchoirs, ce sont déjà des assiettes.

Jusqu'à l'époque de sa disparition des tables princières, le tranchoir joua son rôle dans le cérémonial de la Cour. Voir trancher devant soi la viande était une prérogative royale. « Devant le roy Saint Loys, écrit Joinville, servoient du manger, le conte d'Artois et son frère et le bon conte de Soissons qui tranchéoit du coustel. » Dans le récit qui nous a été conservé de l'assassinat de Richard II, nous voyons qu'avant d'attenter à ses jours on prétendit le déshonorer, en défendant à son écuyer de trancher devant lui. (*Chronique de Richard II,* p. 33.) Les tranchoirs, du reste, prenaient place sur la table avec une solennité spéciale. Olivier de la Marche nous apprend que, dans l'ordre du service, immédiatement après l'huissier de la salle, le panetier s'avançait tête nue. « Et après luy va le sommelier qui porte en ses bras la nef d'argent, qui sert aux aumosnes et dedans icelle nef d'argent, sont les trenchoirs d'argent et la petite sallière et une autre petite nef ensamble le baston d'argent et licorne, dont on faict ici l'espreuve en la viande du Prince. » (*L'État du duc Charles le Hardy,* p. 669.) Aliénor de Poitiers nous les montre au milieu de la table, à côté de la salière et du pain, c'est-à-dire à la place d'honneur, enveloppés dans une serviette. Néanmoins, malgré ce traitement de faveur, et aussi malgré le prix de la matière dont ils étaient faits, il n'y a pas d'apparence que l'on ait chargé les tranchoirs de ces coûteuses façons, dont le Moyen Age fut si prodigue pour la plupart des pièces d'orfèvrerie. Point de ces émaux merveilleux, pas d'adjonctions de pierres précieuses. C'est que le tranchoir reste toujours un objet de service, un meuble essentiellement utile, et dont l'utilité même commandait la simplicité. Aussi la seule ornementation dont on le chargeait consistait-elle en une légère gravure représentant le plus souvent des armoiries, et en un encadrement délicat. Une autre preuve de cet esprit pratique d'une époque qui le semble si peu apparaît dans ce fait, que l'officier tranchant ne découpait pas directement sa pièce de viande rôtie ou bouillie sur le tranchoir. Il avait soin de placer entre elle et la lame de métal un certain nombre de tranches de pain qui présentaient le double avantage de boire le jus sortant de la pièce découpée, d'empêcher ainsi que ce jus ne se répandît sur la nappe, et aussi d'amortir l'action du couteau, de façon qu'il ne rayât point le tranchoir de métal précieux. Ces tranches de pain, qui prenaient, elles aussi, le nom de tranchoirs, étaient taillées par l'officier servant, d'après un certain cérémonial. Voici comment Olivier de la Marche en rend compte. (*L'État du duc,* p. 672.) « Le sommelier luy baille le pain et le gardelinge luy baille les couteaux et trois serviettes : le vallet servant en doibt prendre une et envelopper la main dont il tient le pain de bouche, et doit chappeller iceluy pain et donner et bailler l'assay au sommellier et pareillement des pains bis, dont il doibt faire des trençoirs et les assais pour le prince... et doit le vallet servant, faire les trençoirs, de pain bis, et en doit faire huit pilles de quatre trençoirs, et, les doibt lier de la tierce serviette et doibt nettoyer les couteaux de quoy l'on doibt trencher devant le prince. « Plus loin, notre écrivain ajoute (*Ibid.,* p. 684) : « Si c'est viande qu'il faille trencher, il doit prendre un trenchoir d'argent, et mectre dessus quatre trenchoirs de pain et les mettre devant le Prince; et devant soy doit mettre quatre trenchoirs de pain et sur iceux un autre qui font le cinquiesme trenchoir de la crouste, pour soutenir le fais du trenchoir et du cousteau, et doit l'escuyer prendre la chair sur son cousteau et le mettre devant le Prince. » Dans la haute bourgeoisie, quand on donnait un repas d'apparat, il était d'usage d'engager des serviteurs bien stylés (aujourd'hui on dirait des maîtres d'hôtel, et dans les restaurants des *extra*) pour bien dresser ces tranchoirs. L'auteur du *Ménagier de Paris* (1393, t. II, p. 114) recommande d'avoir pour ce service : « Deux porte-chappes, dont l'un chappelera pain et fera tranchouers et sallières de pain, et porteront et le sel et le pain et tranchouers aux tables... » Ces tranchoirs étaient faits de pain de qualité très ordinaire. Olivier de la Marche dit le pain bis. Le *Ménagier de Paris,* cité à l'instant, nous apprend (t. II, p. 106) que dans les grands dîners, on se servait de « pain de deux jours pour chappeler et pour tranchoüers ». On comprend, du reste, que ce pain devait mieux boire le jus et offrir plus de résistance que le pain frais. Pour les repas ordinaires, on faisait usage de « pain de tranchoüers... de demi pié d'ample et quatre dois de large, de haut, cuit de quatre jours devant » ; et l'auteur ajoute : « Sera brun, ou qu'il soit pris ès halles, pain de Corbeil » (*Ibid., id.,* p. 109) ; c'est-à-dire pain bis, acheté aux halles et rassis de quatre jours, parce que plus le pain était noir et rassis, et meilleur marché il était. Quant au nom de « pain de Corbeil », il ne signifie pas, comme paraît le croire M. de Laborde, que le pain de tranchoir se fabriquait spécialement à Corbeil, mais simplement qu'il fallait acheter du pain commun et à bas prix ; le nom de « pain de Corbeil » étant donné, non seulement au pain pétri et cuit dans cette ville, où se trouvaient déjà des moulins importants, mais à tout le pain qu'on cuisait sur les

bords de la Seine, en aval de Paris, et qui, apporté par bateaux, était vendu au rabais sur la place Maubert. Le pain qui servait aux tranchoirs n'était, du reste, jamais mangé par les invités. Les tranches sur lesquelles l'officier découpait, aussi bien que celles sur lesquelles chacun déchiquetait sa portion, étaient recueillies, après qu'on en avait fait usage, dans ce qu'on appelait la Nef ou le Pot a aumosne et distribuées aux pauvres, qui attendaient à la porte que le repas fût fini. Au xviie siècle, malgré que depuis plus de cent ans on eût renoncé à l'usage des tranchoirs de pain, le souvenir n'en était pas tout à fait

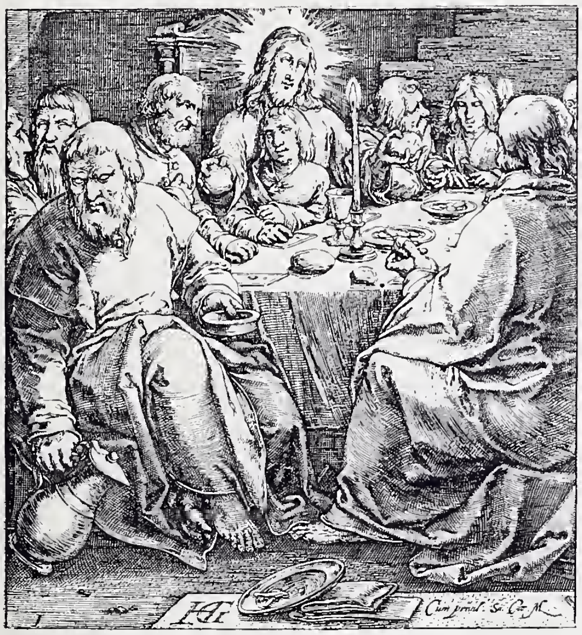


Fig. 868. — Tranchoirs carrés,
d'après une gravure de Henri Goltzius représentant la *Cène*.

perdu ; et nous en retrouvons la trace dans les vers suivants, empruntés au *Virgile travesti* de Scarron (liv. VII) :

Et comme chacun avoit faim
Et s'étoit fait avec du pain
Table, nappe, assiettes et vaisselle,
Par une invention nouvelle,
Chacun ayant mangé son fait,
Et n'en étant pas satisfait,
Table, nappe, vaisselle, assiettes,
Comme j'ai dit, de croûtes faites,
Engloutit tout avidement;
Tout disparut en un moment.

Tranchoir. — Ce nom, au xve siècle, fut donné, par assimilation, à des plaques d'argent de forme ronde dont les seigneurs paraient leurs habits et les caparaçons de leurs chevaux. « Et au regard dudit Sallezart, écrit Jehan de Troye en sa *Chronique scandaleuse*, pour différence de ses gens, il estoit monté dessus un beau coursier, a une moult belle houssure, toute couverte de tranchoüers d'argent. »

Tranchoir est encore employé par les fabricants de vitraux pour désigner des compartiments de verre de forme carrée ou octogonale.

Transept, *s. m.* — Nef de moindre dimension, qui, dans les églises de style roman et ogival, coupe la nef principale et forme une croix avec celle-ci.

Transformation (meubles à), *s. m. pl.* — On donne ce nom à des meubles qui prennent successivement des formes diverses, ou qui servent à des usages en apparence contradictoires. C'est surtout à la fin du siècle dernier qu'on fabriqua des meubles à transformation. Le *Journal général de France*, dans son n° du 11 octobre 1780, indique comme étant « A vendre, chez une lingère, rue Saint-André-des-Arts, vis-à-vis la rue Gilles-Cœur [un] meuble d'une construction singulière et curieuse, ayant 10 pieds de large sur 8 pieds 1/2 de haut et 2 de profondeur, renfermant une bibliothèque qui peut contenir 400 à 500 volumes in-8°, une commode, un secrétaire, deux armoires latérales et une table de marbre en console, présentant à l'extérieur, successivement et à volonté, une surface garnie de tableaux, d'estampes ou de glaces, et laissant voir à quoi il est destiné, offrant en outre, dans sa construction, une façade très élégante, ornée d'architecture ». La même feuille, au 9 avril 1781, contenait l'annonce suivante : « En vente chez le sieur Cardin, peintre, rue Saint-Denis, beau meuble d'acajou de 6 à 7 pieds de long, d'un seul morceau, garni de bronzes dorés, propre pour un boudoir, et formant baignoire, bateau et lit de repos, avec matelas et coussins de couleur paille à glands d'or et d'argent, 25 louis. » Etc.

Transparent, *adj.* et *s. m.* — Qui laisse voir à travers son épaisseur. Le verre est le corps transparent par excellence. On dit d'une couleur qu'elle est transparente, quand on aperçoit à travers les dessins ou les autres couleurs qu'elle recouvre. Les laques sont transparentes.

Pris substantivement, transparent désigne une feuille de papier réglé, dont on se sert pour se guider, et dont les lignes transparaissent à travers la feuille sur laquelle on écrit. Il s'applique aussi à des feuilles de papier ou à des morceaux de toile huilée et couverte de peintures, qu'on expose la nuit, et derrière lesquels on place des lumières faisant ressortir les dessins qui les décorent. Pour les ombres chinoises, on fait usage de transparents.

Trapan, *s. m.* — Le haut de l'escalier. Endroit où finit la rampe.

Trapon, *s. m.* — Petite trappe à fleur de terre. (Voir Trappon.)

Trappe, *s. f.*; **Trape**, *s. f.* — Sorte de porte posée horizontalement, soit sur un plancher, soit dans un plafond, et par l'ouverture de laquelle on accède dans les greniers ou dans les caves. L'usage des trappes est fort ancien. On s'en servait couramment dès le xiiie siècle. Boileau, dans son *Livre des mestiers*, nous apprend (titre XLVII) qu'il était interdit aux « huchiers » et « huissiers » de « faire ne trappe, ne huis, ne fenestre, sans goujons de fust ou de fer par leur feremens ». Nombre de *Comptes*, en outre, mentionnent la confection de trappes. « Pour faire la trape du petit celier du chastel, toute neuve, jouste la bove qui a esté faicte, pour le boys amener et bouchaier, et pour painne des charpentiers, l sols. » (*Travaux exécutés au château de Breteuil*, 1332.) « Pour viii huis nœufs mis audit chastel, c'est assavoir, ii en la tourelle d'emprès la porte, un en la chambre du célier, et une trappe toute nœuve, etc. » (*Œuvres de charpenterie faites au château des Moulineaux*, 1344.) Ajoutons que les trappes ne cessèrent jamais d'être en usage. Jusqu'à la fin du xviiie siècle, on en pratiqua dans les appartements. Nous savons par l'*Histoire amoureuse des Gaules* (t. Ier, p. 99) que : « Mme d'Olonne avoit dans la ruelle de son lit un cabinet au coin duquel elle avoit fait faire une trappe, qui répondoit dans un autre cabinet au-dessous, où Marsillac entroit quand il étoit nuit ; un tapis de pied cachoit la trappe, et une table la couvroit. » Loret, d'autre part, écrit, à la date du 23 juin 1657 (*Muze historique*, livre VIII,

lettre XXIV), que Mme de Langeae se laissa choir dans une trappe.

Ce fut donc de jour, ou de nuit
(Car je n'en suis pas bien instruit),
Qu'une trape fondant souz elle,
Par une infortune cruelle,
Ladite dame chût à bas
De la hauteur de douze pas.

Enfin, on sait que Voltaire se rendait de sa bibliothèque dans sa salle de bains en passant par une trappe. (*Année littéraire,* 1785, t. VIII, p. 302.) Aujourd'hui ees ouvertures ne sont plus guère en usage que pour établir des communications entre les magasins et les caves.

On doune le nom de fausse trappe à une trappe dissimulée. « Ce jour j'achetai un minot de bled métail, huit escus, lequel je cachai sous la fausse trappe de ma galerie », écrit Pierre de l'Estoile à la date du 30 août 1590. (Voir *Journal,* t. V, p. 38.)

TRAPPE. — On trouve encore ce mot, au XIVe siècle, employé pour désigner un ustensile de cuisine. « Jehan le Lorain, pour II trappes de fer aehetées de lui pour euire les poires et le fruit oudit offiee, LX sols parisis. » (*Comptes de l'hôtel de Charles VI;* Fruiterie, 1380.) Il paraît avoir été également le nom d'un vase dont on se servait pour loger le lait. Une *Lettre de rémission* de 1459 porte, en effet, la mention suivante : « Ung vessel qui se nomme trappe, à mettre leet. »

Enfin, les fumistes donnent le nom de trappe à une sorte de rideau fait de plaques de tôle, qui s'élèvent ou s'abaissent à volonté, et se manœuvrent soit à l'aide d'une crémaillère, soit en se servant de contrepoids.

Ces trappes ont pour missiou d'aetiver ou de raleutir le tirage. Elles permettent également d'intereepter toute communieation entre le corps de la cheminée et la pièee où celle-ei prend son ouverture. Ces sortes de rideaux sont d'application fort moderne, on pourrait presque dire récente. Au milieu du sièele dernier toutefois, les fumistes eurent recours à différents systèmes de trappes pour modérer le feu dans les eheminées et pour éteindre les ineendies. Voiei en quels termes le *Mercure* de février 1745 signale l'apparition de cette utile et intéressante adaptation : « M. de Lagny vieut de présenter à l'Aeadémie un modèle de cheminée, dans lequel il procure le moyen d'éteiudre le feu, en ôtant la eommunicatiou de l'air extérieur et de celui de la ehambre avec le tuyau. Il met une plaque de fer au haut de l'intérieur de la cheminée, et une autre au bas, placée horizontalemeut, portaut chacune deux tourillons ou gonds. On fait hausser ou baisser la plaque d'en haut par le moyeu d'une chaîne qui passe sur une poulie. Celle d'en bas peut être haussée ou baissée avee la main. » L'*Avant-Coureur* du 24 janvier 1763 décrit un autre système de trappes fermant exaetement la cheminée et empêehant la fumée de rabattre dans la pièee.

Trappelle, *s. f.;* **Trapelle,** *s. f.* — Petite trappe. Brantôme, dans le ehapitre de ses *Dames illustres,* qu'il eonsaere à Marie Stuart, rappelle un passage des *Nouvelles de la reine de Navarre,* où il est dit qu'un « seigneur de la Cour de son frère, coulant par une trapelle, faiete par luy exprès en la ruelle, la voulut forcer ». Ce dimiuutif est, au surplus, très peu employé.

Trappette, *s. f.* — Terme de tapissier. Baguette placée entre les lices et employée à serrer les fils après le passage des navettes.

Trappillon, *s. m.* — Petite trappe pratiquée dans le plancher d'un théâtre, pour la mise eu place des décorations.

Trappon, *s. m.;* **Trapon,** *s. m.* — Petite trappe à fleur de terre, qui ferme l'aeeès des caves, où l'on pénètre de la rue. « A Pierre Vaultier, serrurier..., pour avoir ferré le trappon de la cave de la bouticque... — A Claude Montmer, maître eharpentier, un demy-trapon servant à la eave dudit Janet. » (*Comptes de la ville de Lyon,* 1593.)

Trate, *s. f.* — Locution picarde. Poutre.

Trateau, *s. m.* — Orthographe irrégulière de TRÉTEAU. (Voir ce mot.)

Travail, *s. m.* — Avant de désigner spéeialement des appareils plus ou moins compliqués, destinés à assujettir les chevaux et les bœufs que l'on voulait ferrer, il semble que le mot travail s'est appliqué à plusieurs sortes d'éehafaudages. Le passage suivant, emprunté à Froissart et relatif aux obsèques du comte de Flandre (1384), le donnerait du moins à entendre : « *Item,* il est à savoir que il y ot eu l'église à l'obsèque, un travail auquel il y avoit sept cents chaudelles ou environ, ehacune ehandelle de une livre pesant, et sur ce travail avoit cinq bannières..... et étoit le travail armoyé d'un lez (eôté) d'écussons de Flandre, et au lez sénestre de madame, d'écussons de Flandre et de Brabant ; et aval le moûtier y avoit douze ceut et viugt-six chandelles ou environ, pareilles à celles du travail. » (Voir plus loin TRAVOIL.)

TRAVAIL (LIT DE). — Voir Lit. (T. III, eol. 496.)

Travaison, *s. m.* — Terme de constructeur. Haut du mur. Partie qui porte la charpente.

Travée, *s. f.* — Espace compris entre deux poutres, et, par extension, tout espaee compris entre deux points d'appui prineipaux. — Au siècle dernier, on se servait du terme *Travée d'impression,* pour indiquer « la quantité de 216 pieds ou six toises superfieielles d'impression de couleur à huile ou à détrempe, à laquelle on réduit les planchers plafonnés, les lambris, les placards, et autres ouvrages de différentes grandeurs, imprimés dans les bâtimens pour en faire le toisé. Les travées des planchers à bois apparent se compteut doubles, à cause des enfouçures de leurs entrevoux. » (*Dictionnaire de Trévoux.*)

Traverlit, *s. m.;* **Traverslit,** *s. m.* — C'est le même mot que le traversin. « Ung grand charlit garny d'une couete de duivet et le traverslit. » (*Invent. du château de Chanzé,* 1471.) « Ung grant eharlit qui n'est point foncé, garny de couete de traverlit et lodier. » (*Invent. du château d'Angers,* 1471.) « Ung matelas et ung traverlit pour la grant Jehanne, VII florins III gros IV p. » (*Dépenses de la reine de Sicile;* Cour des eomptes de Provence, 1480.)

Traversage, *s. m.* — Façon que reçoit une étoffe de laine, quand on la tond par l'envers.

Traversaine, *s. f.* — Nom donné, au XVe sieèle, à des courtines ou rideaux placés à l'entour des lits sur lesquels les reines et les princesses faisaient leurs eouehes. « Ces trois courtines dont j'ay icy parlé, on les appelle traversaines, et ay ouy dire que quand la Royne de France gist, elle en a une de plus et au travers de la chambre ; mais Madame la Duehesse de Bourgogne, ui Madame de Charrolois, sa belle-fille, u'en avoient que trois, eomme cy dessus est escript... La chambre de l'enfaut (qui estoit Mademoiselle Marie de Bourgogne, depuis Duchesse d'Austriehe) estoit pareillement à deux grands liets... et estoit le eiel si long qu'il couvroit les deux licts, mais n'y avoit uulles traversaines. » (Aliénor de Poitiers, *les Honneurs de la Cour.*)

Traverse, *s. f.* — Nom attribué d'une façon générale à toute pièce de bois ou de fer, posée horizontalement, pour affermir un ouvrage. Les serruriers douuent plus particulièrement le nom de traverse aux barres transversales d'uue grille, et les fumistes à des tuyaux de tôle posés horizonta-

lement, et qui conduisent la fumée d'un corps de cheminée dans un autre.

Traversier, *s. m.* — Forme adoptée dans l'ouest et le midi de la France, pour TRAVERSIN. (Voir ce mot.) « Ladite couchete garnie de couete, traversier et couverture perse semée de fleurs de lys. » (*Invent. du château d'Angers,* 1471.) « Ung chalit de noyer, faict à collonnes, avec deux matelas, traversier et paillasse. » (*Invent. des biens de Me Jean de Boniface;* Marseille, 1585.) « Plus ung meschant couessin de traversier de fil, vuyde. » (*Invent. de Marguerite des Bordes;* Bordeaux, 1589.) « Le lit, le traversier, le matelas, la courtepointe pour, 35 livres. » (*Invent. du domaine du Châtelard,* 1672.) « Le lit, bois noyer, à quenouilles, deux matelas, un troisième ayant été ôté pour le faire sécher, deux draps de lit et son traversier plumes tout usé. » (*Invent. du cardinal de Belzunce;* Marseille, 1745.) Ce terme persista dans le Midi jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Traversin, *s. m.;* **Traversain**, *s. m.* — Article de literie, sorte d'oreiller, de forme cylindrique, fait en toile gommée, rempli de plume ou de duvet, qu'on place au chevet du lit, et qui en tient toute la largeur. S'il fallait en croire Fabrice de Campani, le traversin serait un meuble bien ancien, car dans sa *Vie civile* (traduite de l'italien, par Ch. Platet; Paris, 1613, p. 340 *verso*), il écrit que le philosophe « Archesilaus alla visiter un jour l'un de ses amis malades, estant au lict, — réduit en grande nécessité, et le voyant honteux, il luy mit une bourse pleine d'argent sous le traversin de son lict, sans qu'il s'en apperceut ». Sans prétendre contrôler le récit de Fabrice de Campani, nous nous bornerons à constater que l'on rencontre le traversin dans l'ameublement, dès le XIVe siècle. On l'appela d'abord TRAVERS-LIT, puis TRAVERSIER (voir ces deux mots), noms qu'il conserva dans le midi de la France jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Sous son nom définitif de traversin, il n'apparaît guère avant 1508. On le rencontre dans l'*Inventaire du cardinal d'Amboise,* dressé le 20 septembre de cette année; dans l'*Inventaire des meubles portés de Pau à Nérac par ordre du roi de Navarre* (1578) où figurent : « Deux matellas de taffetas rouge et ung traversin de mesme » ; dans l'*Inventaire de Catherine de Médicis* (1589), où nous relevons quatre traversins, dont un « de coutil blanc plain de plumes », et les trois autres « de fustaine blanche plains, deux de duvet, un de plumes ». Enfin, l'*Inventaire de Gabrielle d'Estrées* (1599), qui clôt le XVIe siècle, est particulièrement riche en traversins. On n'en compte pas moins de soixante-deux, qui sont ainsi décrits :

Dix-sept grandz traversins de futaine blanche, prisez la pièce, l'un portant l'autre, la somme de deux escuz, qui seroit en somme totalle, pour les dix-sept traversins, XXXIV escuz. — *Item,* quarante-cinq grandz traversins de coutil plain et rayé, compris les gros coutilz servans à couchette, prisez l'un portant l'autre, la somme de vingt-deux escuz et demy, pour ce, cy XXII escuz et demy. — Lesquels quarante-cinq traversins il y en a dix que ladite garde-meubles dit estre, sçavoir : deux en la maison du sieur Duboys, l'un pour son lit et l'autre pour son valet, par le commandement de madite Dame la duchesse de Beaufort, deux à M. Louis, jardinier du cloz, un au filz dudit M. Louis, etc.

Dans les *Inventaires du mobilier de la Couronne,* dressés sous le règne de Louis XIV, nous noterons, comme curiosité, « un traversin de maroquin, garny aux deux bouts de deux gros glands de dentelle » et un « autre traversin de roussy ». Ces deux mentions, toutefois, doivent être regardées comme exceptionnelles ; et le traversin continua, comme par le passé, d'être habillé de toile, de coutil, ou de futaine. On pourrait multiplier ces citations ; mais celles-ci, croyons-nous, suffisent pour établir l'état civil d'un objet mobilier, qui n'a pas cessé d'être en usage. Jusqu'au commencement de ce siècle, le traversin marqua, dans le lit, la place de la tête. Il fallut l'incohérence qui s'introduisit, au commencement de ce siècle, dans l'ordonnance de l'ameublement, pour qu'on fît des lits à deux traversins. (Voir fig. 869.)

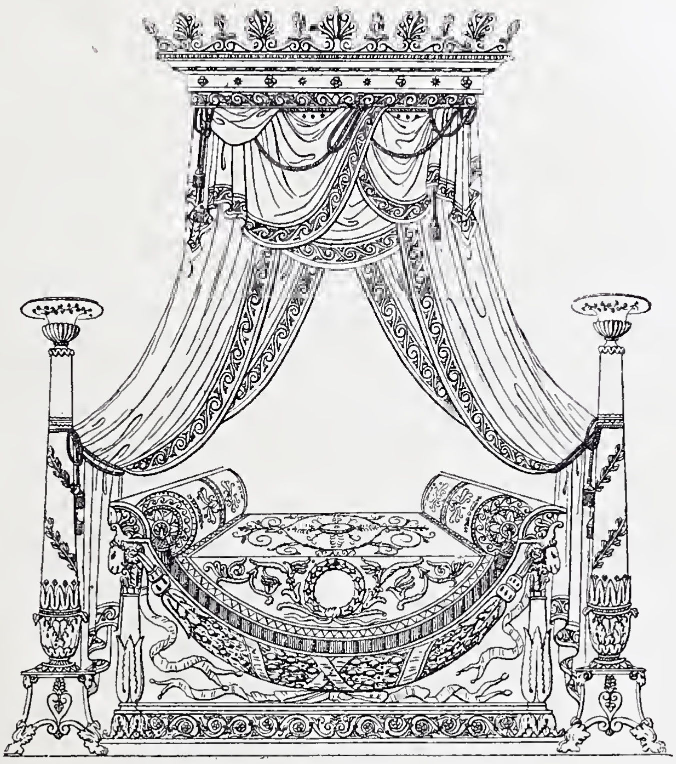


Fig. 869. — Lit à deux traversins. Modèle datant du premier Empire.

TRAVERSIN. — Se rencontre également dans les anciens *Comptes* avec la signification de TRAVERSE. « Pour I huis de quesnes (chêne) mis au chelier, au vicomte lequel huis a VII piés et demi de lonc et IV piés et demi de lé, et y aura VII coulombes et XII traversains, et sera de quesne bon et sec : pour faire ledit huis, pour merrein et paine d'ouvriers, baillié en tache à Richart le Page. Pour ce L sols. » (*Œuvres de charpenterie faictes au chastel de Rouen,* 1344.) « A Philippe Poireau et Anthoine Félix, painctres, demourans à Paris, la some de XLVII liv. V sols tournois... pour avoir blanchy et painct en coulleur de pierre... les meneaulx, traversins, remplaiges, talucz, piedz-droictz et voulsures des formes de la chappelle dudict chasteau. » (*Travaux de peinture au château de Saint-Germain-en-Laye,* 1546.) Etc.

TRAVERSIN. — Enfin, a été et est encore, dans certaines provinces, un terme de balancier. Il est synonyme de fléau dans la balance commune. (Voir Savary, au mot FLÉAU.)

Travertin, *s. m.* — Calcaire caverneux blanc et jaunâtre, d'une grande légèreté, qui durcit à l'air et prend une belle couleur dorée. A Rome, la plupart des monuments antiques et des édifices de la Renaissance sont construits en travertin, tiré des environs de Tivoli, où il en existe d'importantes carrières, — d'où le nom de *pierre de Tivoli* donné à cette sorte de TUF.

Travessié, *s. m.;* **Traversié**, *s. m.* — Locution provençale. (Voir TRAVERSIER.)

Traveteau, *s. m.;* **Travette,** *s. f.* — Petite solive, pièce de bois réunissant deux poutres, et par conséquent de la longueur d'une TRAVÉE. (Voir ce mot.) « Une lanterne de verre pendue à ung traveteau. » (*Invent. du château de la Ménitré,* 1471.)

Travoil, *s. m.;* **Travouail,** *s. m.;* **Travoueil,** *s. m.;* **Travoul,** *s. m.* — Ustensile de ménage, sorte de dévidoir qui sert pour mettre le fil, soit en écheveau, soit en pelote. Dans la *Complaincte du nouveau marié,* datant du XV[e] siècle, nous lisons :

> En mesnage fault des berceaulx,
> Et petit poillon et langeaulx...
> Un gril y fault et un havet,
> Et cuve baigneresse,
> Et ung travoul et un thouret...

Noël du Fail, qui, dans ses *Contes d'Eutrapel,* nous apprend que les femmes de Mortagne, à la seule annonce de l'arrivée d'une bande de routiers, s'empressaient de « calfeutrer leurs travoils », raconte ailleurs (p. 199) une plaisante mystification faite par un certain Dom Jean aux jeunes garçons du village de Placer (sans doute Placé, près du Mans),

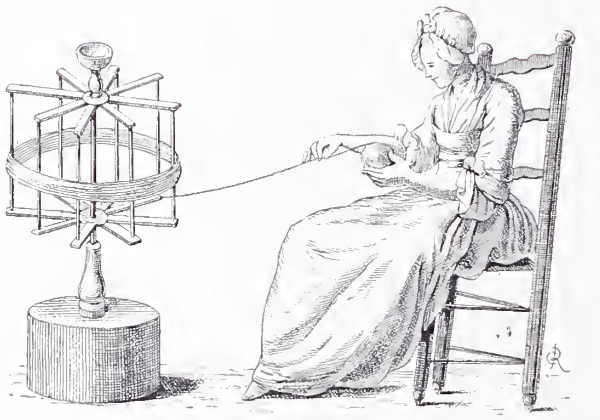


Fig. 870. — Travoil, d'après une figure de l'*Encyclopédie.*

mystification dans laquelle le travoil joue son rôle. « Ayant découvert une filerie de haut appareil, qui se devoit faire à la Touche, et où ceux de Placer n'auroient garde de faillir se trouver, il dressa aux quatre cornières d'un travouil, quatre gros flambeaux composés en belle molaine sèche et bien ointe de graisse; et lorsque André Lohéac, leur espion, les vint avertir que sans doute les Placerons avoient déjà passé la fontaine de Bouillant, faisant beau bruit et tintamarre, Dom Jean commença à tourner et virer leur instrument, avec son équipage, petit à petit, à pause et intervalle ; puis, tout d'un coup, comme les mouvements d'une horloge, dégouttés si vitement, que tout sembloit être en feu..... » C'est surtout en Bretagne, grand pays de fileuses, que l'on rencontre le travoil ou travouel. Dans l'*Inventaire de Jeannyn Grentian* (juridiction du Bois de Miniac, 1550), nous relevons : « Ung travouel, une barate et une pelle prisés six solz. » Dans l'*Inventaire de Gillette Bachelot* (Saint-Malo, 1609) : « Ung travouail de boys, XII sols » ; dans l'*Inventaire de Jean Larcher* (Fougères, 1719) : « Deux rouets à filler et un travoueil, le tout prizé et estimé trois livres » ; dans l'*Inventaire d'Yves Gespard* (les Rochers, 1720) : « Un rouet à filler, un travoueil et une pièce de fil, le tout prizé ensemble trente solz » ; et enfin, dans l'*Inventaire d'André Souvestre* (les Rochers, 1726) : « Deux rouets à filler et un travoueil, estimés ensemble, après avoir été séparément considérés, soixante solz. » On pourrait citer quantité d'autres exemples.

Trébocut, *s. m.* — Orthographe et prononciation bordelaises de TRÉBUCHET. « Un trébocut per pesar aur. » (*Invent. de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André ;* Bordeaux, 1442.)

Trébuchet, *s. m.* — Petite balance très fine et très délicate, dont on se sert pour peser les matières particulièrement précieuses, l'or, l'argent, les pierreries. Son nom lui vient de ce que la moindre augmentation de poids la fait trébucher, c'est-à-dire fait pencher le plateau que l'on charge. Autrefois, on se servait constamment du trébuchet dans le commerce, pour vérifier les espèces d'or et d'argent, et s'assurer si la monnaie était de poids. « Le marchand, écrit La Bruyère (*Édition des moralistes français,* p. 281), fait des montres pour donner de sa marchandise ce qu'il y a de pire : il a le cati et les faux jours, afin d'en cacher les défauts et qu'elle paroisse bonne ; il la surfait pour la vendre plus cher qu'elle ne vaut ; il a des marques fausses et mystérieuses, afin qu'on croie n'en donner que son prix, un mauvais aunage pour en livrer le moins qu'il se peut ; et il a un trébuchet, afin que celui à qui il l'a livrée la lui paye en or qui soit de poids. »

L'usage du trébuchet, jusqu'à une époque assez récente, était d'autant plus indispensable dans le monde du commerce, que les juifs ne se faisaient pas faute de rogner les écus et les louis, et que, de la sorte, ceux-ci ne présentaient presque jamais leur poids normal. Comme la frappe alors était bien moins parfaite que de nos jours, et que le bord extérieur de la pièce n'était pas formé par le cordon en relief, qui en limite exactement l'étendue, pour savoir si celle-ci avait été diminuée, il fallait peser ; de là le besoin d'avoir toujours à sa portée un trébuchet et même l'habitude d'en posséder sur soi. C'est cette habitude qui faisait dire à l'auteur du curieux pamphlet, intitulé *le Monde qui est crucifié :*

> Je n'ay plus croix, bouclier, escu ne lance ;
> Plus ne me fault trebuchet ne balance.

Et *la Chasse au viel grognart de l'antiquité,* dépeignant le financier du vieux temps, dit : « Il portoit une calotte à deux oreilles, des chausses à prestre, un manteau à manches, la clef de son coffre à sa ceinture et un trébuchet à sa pochette. »

On trouve des trébuchets dans nombre d'*Inventaires.* Nous citerons, entre autres, la *Vente des meubles de Pierre Caron, maître des enfants de chœur de la cathédrale* (Rouen, 1565), où l'on remarque : « 1° Un petit trébuchet dans une boîte ronde ; — 2° Une escriptoire de bois garnye d'un trébuchet » ; et celle de l'archidiacre Jean Nagerel (Rouen, 1570), où l'on adjugea : « Une escriptoire de cuyr doré, fournye de trébuchet, mouchettes et ciseaux. » Dans l'*Inventaire de Laurent Gaultier, chapelain* (Darnétal, 1585), figure également : « Une boëte couverte de cuyr ferrée, dans [laquelle] y a un tresbuchet fourny », etc. Parmi les *Actes consulaires* de la ville de Lyon (année 1688), on note une attestation portant que les matrices et les originaux des poids dont on se servait dans cette commerçante cité devaient être déposés à l'hôtel de ville, « à la réserve tant seulement des trébuchets et poids, servant à peser l'or et l'argent monnoyé ». A cette époque, les trébuchets étaient encore en grand usage. Enfin, nous avons relevé : « Un trébuchet de bois rapporté, avec une colonne, les bassins, les poids, et quelques ornemens en argent », compris dans la *Vente de S. A. R. le duc Charles de Lorraine* (Bruxelles, 1781).

TRÉBUCHET. — Est aussi une sorte de piège qui sert à prendre certains oiseaux. Par analogie, on donna ce nom

à la chambre que Lebel occupait à Versailles. « Lebel, écrit le marquis d'Argenson, amène au roi des petites filles dans sa chambre, au su de la marquise. Cette chambre du valet de chambre se nomme le *Trébuchet,* parce qu'on y prend les jeunes oiseaux. » (*Mémoires,* t. IV, p. 124, février 1753.)

Trechant, *s. m.;* **Treschant,** *s. m.;* **Trehan,** *s. m.* — Sorte de pelle à manche recourbé, avec laquelle on nettoyait les étables. « Un instrument à curer estables nommé treschant. » (*Lettre de rémission* de 1399, citée par D. Carpentier sous *Trahenderius.*)

Trédos, *s. m.;* **Trédox,** *s. m.;* **Tresdox,** *s. m.* — Locutions usitées surtout dans l'ouest de la France. Dossier. S'entend généralement du dossier du lit, c'est-à-dire de la pièce d'étoffe qui, descendant du ciel du lit, couvre la muraille. « Un trédos a un fer. » (*Invent. de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André ;* Bordeaux, 1442.) « Deux grans charlitz... l'un desditz charlitz garny de lit, traverslit, de ciel, tresdox et rideaux de toille. » (*Invent. du château de Chanzé,* 1471.) « Une tante de linge garnie de tresdoix sans rideaux. » (*Invent. du château de la Ménitré,* 1471.) Parfois on rencontre aussi notre mot appliqué à un siège. « Une chaerre persée à trédox, faicte de menuserie. » (Même *Inventaire.*) « Ung dressouer à tresdoux et à deux guischez fait à clervoys. » (*Invent. du château d'Angers,* 1471.) Tresdox semble être la transcription française du bas-latin *trans dorsum.*



Fig. 871. — Changeur vérifiant les espèces au trébuchet, d'après le tableau de Marinus. — Musée de Madrid.

Tref, *s. m.* et *f.* — Tente, pavillon. La *Chronique de Saint-Denis* (liv. II, ch. IV), rendant compte des « gestes de Charlemagne » et parlant des présents que ce prince reçut du Soudan, écrit : « Abdelles, qui messager (estoit) au roi de Perse, aporta dous et présens de par son Seigneur, c'est à sçavoir tentes, paveillons et un tref de merveilleuse grandeur et de très grant biauté, car il estoit de fine soie, et li très et les cordes enluminéz de diverses couleurs. » Nous relevons dans le *Roman de Godefroid de Bouillon* les deux vers qui suivent :

> Devant le tref royal, Godefroit de Bouillon
> Fu ly camps ordenés et frumés environ.

On lit également dans le *Roman de la guerre de Troie :*

> Tant ont alé et chevauchié
> Qe à l'ost des Gruis sont repairié,
> Au tref Agamenon alèrent.

D'autre part, Froissart, dans le récit qu'il nous a laissé du couronnement de Charles VI (1380), dit : « Après la messe on vint au palais ; et pour ce que la salle étoit trop petite pour recevoir tel peuple, on avoit, emmy la salle du palais où il y a grand'place, tendu un haut et grand tref sur hautes estaches (piquets), et là fut le dîner fait et ordonné. » Plus loin, racontant les préparatifs que fit le duc d'Anjou pour aller conquérir la Sicile (1382), il écrit : « Si fit, pour son corps et pour ses gens faire et ordonner et appareiller à Paris, le plus bel et le plus grand appareil que on avoit oncques vu faire seigneur de France ; de tentes, de trefs, de pavillons, de chambres et de toutes ordonnances qu'à un roi appartient, qui veut aller en un lointain pays et voyage. » (*Chroniques,* t. VII, p. 389, et t. VIII, p. 106.) Plus loin encore, parlant de la prise d'Orense par l'armée du duc de Lancastre, Froissart ajoute (*Chroniques,* t. X, p. 455) : « La première nuit qu'ils furent là venus, il faisoit si bel et si chaud que sur le plus, car c'étoit environ l'Ascension. Si firent les seigneurs tendre tentes et trefs en ces beaux plains dessous les oliviers. » Enfin, Jean de la Taille, décrivant un camp romain, dit dans son IIIe chant du *Prince nécessaire :*

> Au milieu sont les trefs des chefs, et le prétoire
> Faict en façon d'un temple ou bien d'un oratoire.

Ces exemples, croyons-nous, suffisent à bien fixer le sens du mot TREF.

Treffeu, *s. m.* — Tisonnier. Morceau de fer pour attiser le feu. D. Carpentier cite une *Lettre de rémission* de 1441, où on lit : « Le suppliant tira son espée, et icelui de Logie print ung treffeu pour courir sus l'un contre l'autre. » Dans l'*Inventaire du château d'Angers* (1471), on relève : « Une palle de fer et ung treffeu. » D. Carpentier pense que le treffeu pourrait bien être une sorte de trépied ; nous croyons plutôt qu'il s'agit là d'un ustensile de ménage, analogue au TIRTIFEU. (Voir ce mot.)

Tréfiler, *v. a.;* **Tréfileur,** *s. m.* — Tréfiler, c'est réduire certains métaux en fil. Le fil de fer, d'acier, de laiton, de plomb, se tréfile en faisant passer le métal par des filières successives. L'ouvrier qui réduit en fil ces divers métaux s'appelle tréfileur, alors qu'il prend le nom de tireur quand il travaille l'or ou l'argent.

Tréfilerie, *s. f.* — Art de fabriquer des fils métalliques. (Voir le verbe TRÉFILER.) Les usines où l'on exécute ce travail portent le même nom. Les principales tréfileries

sont, en France, celles de Laigle, de Limoges, de Lyon, d'Ornans, etc.

Trèfle, *s. m.* — Ornement d'architecture appartenant exclusivement au style ogival. Il se compose de trois lobes et porte pour cette raison le nom de TRILOBE (voir ce mot), mais on le nomme aussi trèfle, à cause de l'analogie qu'il présente avec la feuille de cette plante.

Tréflé, ée, *adj.* — Terme d'architecture. Qui a la forme d'une feuille de trèfle. Les croisées, les roses, les balustrades tréflées, c'est-à-dire percées d'ouvertures présentant la disposition d'une feuille de trèfle, appartiennent à la période ogivale. On emploie de préférence, dans ce même sens, l'adjectif TRILOBÉ. (Voir ce mot.)

Treillage, *s. m.* — « C'est un ouvrage fait d'échalas droits et planez, qui, liéz quarrément avec du fil de fer, forment des mailles de cinq à sept pouces, dans la construction des berceaux et des palissades contre les murs des jardins. Les *Treillages* doivent estre peints de blanc ou de verd à l'huile, autant pour les décorer que pour les conserver. » Telle est la définition que Daviler donne du mot treillage dans le troisième volume (p. 857) de son *Explication des termes d'architecture.* Elle est d'autant plus utile à noter que le XVIIe siècle est l'époque par excellence de ces sortes de constructions. Le goût des jardins architecturés, dont Le Nôtre fut le grand inspirateur, développa l'emploi des berceaux et des portiques de treillage. A Versailles, à Saint-Cloud, à Meudon, à Sceaux, on exécuta, dans ce genre, des travaux considérables. A Paris, le berceau de l'hôtel de Condé et le portique de la maison de Montlouis, habitée par le père La Chaise, étaient justement célèbres. On citait encore les beaux treillages du jardin du comte de Morsteim, à Montrouge, du jardin de Benserade, à Arcueil, de l'hôtel de Chamlay, rue du Colombier, du château de Chaville, etc. Un grand nombre de personnages illustres sacrifièrent à cette mode. Le président de Nicolaï, MM. de Presle et de Montigni, entre autres, eurent l'honneur de voir leurs beaux treillages gravés par Perelle. A Paris, durant tout le XVIIIe siècle, on continua d'édifier de ces constructions légères dans les jardins. Les *Annonces, affiches et avis divers* du 16 juin 1774 indiquent comme étant « A LOUER un joli hôtel en belle vüe, avec grand salon, écurie, remise, grande cour, grand jardin orné de treillage, bosquet, bois et cabinet, rue de la Roquette, n° 14 ». La même feuille, à la date du 8 janvier 1779, annonçait l'offre par M. Desmary, officier de la maison du roi, d'un « superbe treillage, formant un château d'eau construit à la romaine, avec des réservoirs en plomb ». Mais c'est surtout dans l'établissement des PERSPECTIVES (voir ce mot) destinées à dissimuler les écuries ou les communs, que l'on utilisa ces décorations élégantes et peu coûteuses. Dans ce genre, on peut citer comme un modèle la « belle perspective en treillage à double face, très ornée, avec châssis de fer, arcs-boutans et renfoncement en gradin, pour poser des pots de fleurs », que la comtesse Diane de Polignac avait fait édifier à sa maison de Montreuil, sur l'avenue de Versailles. (*Journal général de France,* 4 novembre 1785.) C'est encore aujourd'hui le principal emploi des treillages, à Paris du moins. On s'en sert pour masquer des constructions voisines ou pour couvrir de grands murs dont la nudité est déplaisante à voir. On les a également introduits, depuis quelques années, dans la décoration intérieure de certains établissements publics, restaurants, cafés, etc., où ils ont pour mission de simuler des jardins d'hiver.

TREILLAGE. — On donne aussi ce nom à des treillis de fil de fer ou de laiton, qui protègent les rayons d'une bibliothèque — comme cela avait lieu à l'abbaye Sainte-Geneviève dont, au siècle dernier, les armoires étaient « fermées avec du fil d'acier entortillé » (*Séjour de Paris,* t. Ier, p. 257) — ou encore qui garantissent une vitre, comme « la lanterne de glace à cinq pans en forme de treillage, garnie en fleurs de Vincennes », que Lazare Duvaux vendit, le 7 août 1751, au roi Louis XV.

Treillager, *v. a.* — C'est garnir un mur de treillage. C'est aussi, en terme de peintre en bâtiment, peindre un treillage en vert.

Treille, *s. f.* — Berceau construit en treillage et destiné à recevoir des plantes grimpantes et surtout de la vigne. L'usage des treilles fut assez répandu à l'époque où les bourgeois possédaient, dans les villes, de petits jardins. A la campagne, elles formaient des espèces de salons de feuillage, où nos pères aimaient à boire et à banqueter. Charles de Bourdigné, dans sa *Légende joyeuse de Pierre Faifeu* (publiée en 1532), écrit :

> Ce souper fust soubz le vollier ou treille,
> Où y avoit maint flascon ou bouteille.

On lit dans le *Puits de vérité* de Rivière du Frény (*Œuvres,* t. V, p. 238) : « Enfin, notre homme, ravi qu'on exigeât de lui cette complaisance et impatient d'entendre le chorus qu'on lui promettoit, convia tous ses amis de table, sous une treille qui faisoit un agréable couvert dans son jardin. » Ces treilles, au surplus, étaient tellement en faveur dès le XVIe siècle, qu'on en construisait d'artificielles pour les fêtes, cérémonies et ballets. Balthazar de Beaujoyeux, dans sa description du *Balet comique de la Royne faict aux nopces de M. le duc de Joyeuse* (Paris, 1582), nous apprend que la salle de bal fut décorée en jardin et, ajoute-t-il : « Ce iardin sembloit encore, de tant plus beau, comme il estoit voulté par-dessus d'une grande treille, de laquelle on voyoit pendre de tous costéz de beaux et gros raisins, si artificiellement faits, que les plus advisez les prenoyent pour naturels, et la nature mesme sembloit s'estonner de l'artifice. Cette belle treille eut l'honneur d'abriter toute la Cour. »

TREILLE. — On trouve aussi, au XVe siècle, ce mot employé dans le sens de TREILLAGE. Comme exemple, nous citerons le passage suivant emprunté à la 49e des *Cent nouvelles nouvelles :* « Et tout ce veoit à l'œil le povre mary, par une petite treille, pensez s'il estoit à son aise : mesme il estoit si près d'eux qu'il entendoit pleinement tout ce qu'ilz disoient. »

Treillerisse, *s. f.* — Locution bretonne. Canevas, grosse toile de chanvre.

Treillier, *v. a.* — Treillisser, garnir d'un TREILLIS. « Et quant le roy ouyt le bruyt des gens, fist lever les damoyselles qui en la chambre gysoient pour sçavoir que c'estoit. Lors allèrent aux fenestres treillées et incontinent au roy dirent : Ha ! sire, sire, venez veoir la grant merveille que oncques si belle chose ne veismes. » (*L'Hystoyre du petit Jehan de Saintré,* p. 210.)

Treillis, *s. m. ;* **Trélis,** *s. m. ;* **Traillis,** *s. m. ;* **Trillis,** *s. m.* — Ce mot sert à désigner plusieurs objets fort différents, et d'abord deux sortes de tissus : la première consistant en grosses toiles écrues, très épaisses et très fortes, dont on se sert pour faire des sacs ou pour tendre le long des murs. Ces treillis ont été d'un usage constant dans notre ameublement depuis le XIVe siècle. Dans les *Comptes de l'hôtel de Charles VI* (1380), nous relevons l'article suivant : « Jehanne la Briayse, pour X aulnes de treilliz, à faire sacs en cuisine et sausserie, II sols VIII deniers l'aune, XXVI sols VIII deniers parisis. » Dans un marché de différents travaux de menuiserie passé au nom du

roi René le 23 mai 1454, nous notons : « Ung tien-main à l'eschalle pour monter sur la gallerie, garny entre le bras de l'eschelle et ledit tien-main de gros treilleys. » (*Comptes et mémoriaux du roi René,* p. 23.) Enfin, pour ne pas multiplier ces citations, indiquons, en finissant, un payement de 222 livres 5 sols « à Louise Simon, lingère, pour 534 aunes de treillis », qui figure dans les *Comptes des Bâtiments du Roy,* à la date du 24 juillet 1673. Ces premiers treillis sont, au surplus, mentionnés dans les *Statuts* accordés en 1644 aux Maîtresses Toilières et Lingères de Paris, et qui assuraient à leur Communauté la vente privilégiée de certaines étoffes.

Le second tissu qui porta le nom de treillis était une toile, teinte généralement en couleur foncée, gommée, calandrée, satinée ou lustrée, qui se vendait par petites pièces de six aunes. Ces treillis servaient dans la literie ou étaient employés comme doublure. Les plus fins provenaient de Saint-Gall, en Suisse, et jouissaient d'une telle réputation, qu'en 1644, Claude Bonnet, marchand teinturier en treillis et boucassins, sollicita et obtint de la municipalité de Lyon le privilège de faire apposer « privativement à tous autres », sur sa maison de la rue Vieille-Monnaie, « une enseigne dans laquelle il feroit peindre quatre pièces de trélis de divers couleurs avecq cette inscription : *Au vray Sainct-Gall* ». (Archives communales de Lyon; *Actes consulaires,* série BB, reg. 198.) On remarquera cette orthographe usitée à Lyon, trélis au lieu de treillis. On la relève également, à Bordeaux, dans l'*Inventaire de Grégoire Beaunom, marchand* (1607).

Ces treillis lustrés étaient pareillement employés depuis le XVe siècle. Les *Comptes de l'argenterie d'Isabeau de Bavière,* relatifs à la naissance de Charles VII, mentionnent les dépenses qui suivent : « Pour les toyes de treilliz, à faire quatre grans dossiers et dix carreaux moïens, quatre livres parisis, et pour six vingt livres de plume nommée fleurin, mise en iceulx quatorze carreaux, XVI livres parisis. » Dans l'*Inventaire du château de Versailles,* dressé en 1708 (appartenant à Mme de Maintenon), nous notons : « ... Trois matelas de laine, dont un de futaine, un de toile barrée, un de treilly, etc. » Et dans l'*Inventaire du trésor de l'église de Lyon* (1724), figurent : « Un drap de pied de velours violet, garny de frange de soye, doublé de treillis bleu. — Deux chappes de brocatel colombin et argent, doublé de treillis violet... » Cet article montre que, jusqu'au milieu du siècle dernier, ces sortes de tissus furent, dans l'ameublement, d'un emploi très courant.

TREILLIS. — On rencontre encore ce mot avec la signification de treillage de fer, destiné à servir de clôture, à boucher une fenêtre, une lucarne, ou encore à protéger les vitraux contre les balles, paumes et cailloux lancés par les enfants, etc. Nous lisons dans les *Mémoires du sire de Joinville* (t. II, p. 15) : « Et au bout d'icelle allée, le souldan avoit fait tendre ung pavillon sur l'orée du fleuve, pour s'aller baigner. Et estoit celuy logeis tout couvert pardessus le fust de trillis de fer, et par-dessus le trillis couvert de toille de Ynde, affin qu'on ne peust veoir de dehors dedans. » Froissart, racontant le siège de Saint-Sauveur, explique que, dans la tour où reposait le capitaine Quatrecon, « si entra une pierre d'enghien (engin) par un treilli de fer que elle rompit, et fut donc proprement advis à Quatrecon que li tonnoire fust descendu laiens ». (*Chroniques,* t. VI, p. 275.) La *Dépense commune de l'Hôtel-Dieu* (Paris, 1430) mentionne un déboursé de 18 sous occasionné par la visite faite à l'hôtel que Michel de la Teillaye avait légué à l'hospice, « pour voir et visiter ladicte maison et mettre par inventoire les huis, treilliz, châssis, porches de chambres, goutières et autres choses ».

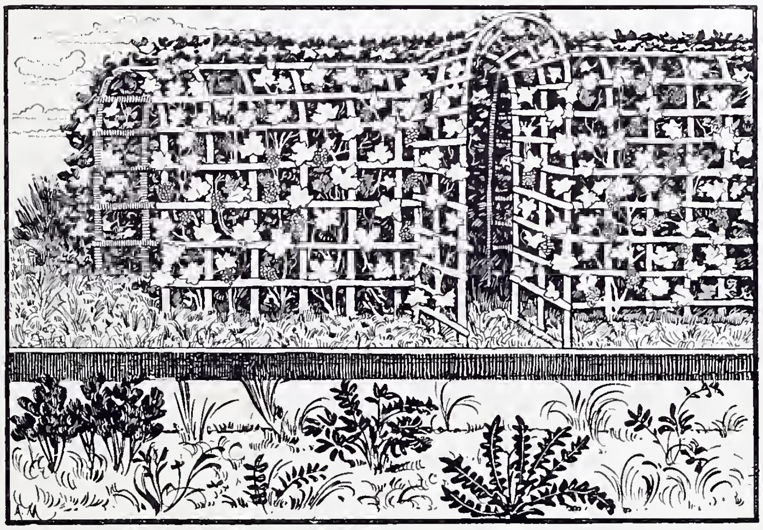


Fig. 872. — Treille,
d'après une miniature du manuscrit du *Décaméron.*
Bibliothèque de l'Arsenal.

L'auteur du *Journal d'un bourgeois de Paris sous les règnes de Charles VI et de Charles VII* (p. 162) nous apprend que les Anglais ayant, en 1435, mis le siège devant Saint-Denis : « A faire leur logeys, despecèrent les maisons de Saint-Oüin, de Haubervilliers, de la Chappelle ; brief de tous les villaiges d'entour, qui n'y demeura ni huys ni fenestres, ne traillis de fer, ne quelque chose qu'on pust emporter. » On lit dans l'*Hystoyre du petit Jehan de Saintré* (p. 219) : « Lors le roy et la royne se firent abiller ; puis le roy, atout son abillement de nuyt sur sa teste, vint à la grant fenestre et la royne aux treilliz » ; et dans *le Débat des deux demoiselles :*

> De moy à elles n'y avoit
> Qu'un petit treilliz entre deux.

Puis, pour revenir aux *Comptes officiels,* notons, parmi les *Dépenses du roi Louis XI* (1470), un payement de soixante sols « pour un treillis de fer pour mettre en la prison du Plessis du Parc ». Enfin, parmi les *Ouvraiges de serrurerye exécutés à Saint-Germain-en-Laye* (1548), figure un versement de 15 livres 8 sols à Mathurin Bon, serrurier, « pour avoir fait un treillis de fer, enchassillé en façon d'huis, servant à fermer la fenestre de la lucarne, qui donne clarté au cabinet triangle de la chambre de Mme la duchesse de Vallentinois, avec deux gonds pour le pandre et une gasche ».

On voit par ces exemples que notre mot, avec ce sens, est demeuré en usage durant cinq siècles. En 1572, dans la *Vente des meubles de Claude Gouffier, grand écuyer de France,* il est même appliqué à des objets mobiliers; témoin : « Ung crachoir d'argent, garny de son couverele à treillis », compris dans cette vente. — Ajoutons que, dès la fin du XIVe siècle, nous trouvons le mot treillis employé, par extension, dans les couvents pour désigner une pièce,

un endroit spécial. L'habitude de ne voir les religieuses qu'à travers un treillage de fer fit donner ce nom au parloir où l'on recevait les visites du dehors. Christine de Pisan, dans la description qu'elle nous a laissée du Prieuré de Poissy, écrit :

Et en la cour y a le parlouer
Ou a treillices
De fer doubles à fenestres coulices.

Une *Lettre de rémission,* signée à Paris en 1399, par le roi Charles VI, porte : « Comme ou moys d'avril, l'an M.CCCIIII^xx et XV ou environ, à un certain jour que ledit Perrin feust aléz en l'abbaye des Cordellières les Prouvinz, qui sont religieuses encloses, pour veoir et parler à une sienne cousine religieuse de ce lieu, laquelle vint parler à luy au treillis et parlouer de ladicte abbaye... »

Treillis. — Ce mot a encore servi à désigner certains treillages de bois qu'on plaçait sur les lits, pour empêcher les chiens de monter dessus, ou autour des chambres pour en fermer l'accès aux souris et aux rats. « Ung grand charlit de parement sur lequel a une grant couete et traversier de grosse plume, et ung grant treillis de bois pour garder que les chiens ne se couchent dessus. » (*Invent. du château d'Angers,* salle de parement du roi René, 1471.) « Ung tréleys faict de lattes cousues ensemble, pour mectre sur les litz pour les deffendre des chiens. » (*Invent. du château de la Ménitré,* 1471.) « A François Rivery, menuisier ordinaire de la Royne, pour estre allé devant appareiller les chambres de ladite Dame... pour des treillis de boys mis autour de son cabinet à Tours, pour empescher les rats et les sourys d'y entrer. » (*Comptes de la reine Anne de Bretagne,* 1498.)

Treillis. — Enfin, ce mot avait une dernière signification, celle-là complètement oubliée de nos jours. Il désignait de grands ronds de métal découpé à claire-voie que les potiers d'étain suspendaient à la devanture de leurs boutiques pour servir de montre ou d'enseigne. (Voir Traille.)

Treillisser, *v. a.* — Exécuter un treillage, boucher une ouverture avec des fils de fer disposés en treillis. Racontant l'entrevue que Louis XI eut, le 29 août 1475, avec le roi d'Angleterre, Jehan de Troye écrit dans sa *Chronique scandaleuse :* « Et dessus le pont dudit Piquigny, le Roy avoit fait dresser deux appentis de bois, l'un devant l'autre, dont l'un étoit fait pour le Roy, et l'autre pour le Roy d'Angleterre. Et entre les deux appentis, y avoit une cloison de bois, dont la moitié par le haut estoit treillissée, tellement que chascun des deux rois pouvoient mettre leurs bras par dedans ledit treillis. » Guillaume de Villeneuve, en ses *Mémoires* (1494-1497), nous apprend qu'étant prisonnier à Naples, il fut mené « au plus hault de la tour dans une voûte obscure et ténébreuse, et pour le tenir en plus grande détresse et faire vivre en desplaisir, lui firent barrer et treillisser les fenestres de ladicte prison de gros treillis de bois par dedans, nonobstant qu'elles fussent bien ferrées par dehors de gros treillis de fer ». Enfin, nous lisons dans l'*Histoire de la troisième guerre civile* (1616), à propos de l'arrestation du prince de Condé : « Cependant on accommoda une chambre treillessée fer au-dessus de la grande salle, près le pavillon, pour mettre ledit sieur Prince, où il fut conduit le troisiesme septembre. »

Treipei, *s. m.* — Orthographe et prononciation limousines de Trépied. (Voir ce mot.)

Trelis, *s. m.* — Voir Treillis.

Trémaillère, *s. f.* — Orthographe bretonne de Crémaillère. (Voir ce mot.)

Tremble, *s. m.;* **Tramble,** *s. m.;* **Tranble,** *s. m.* — Bois de construction, de la famille des peupliers. On ne l'emploie que pour des travaux de durée limitée, parce qu'il se conserve assez mal. Au Moyen Age, on en confectionnait des cuillers. *Le Dit du Mercier,* qui remonte au XIIIe siècle, porte :

J'ai cuillers de bois et de tremble,
Que j'achetai totes ensanble.

On en faisait également des meubles, des tables notamment. Parmi les *Actes normands de la Chambre des comptes,* nous relevons, à l'année 1334 (travaux exécutés à Rouen), l'article suivant, où il est question d'une table de ce bois : « Pour fère deux tables noèves, pour l'abbé de Cluigni, et y en a une de tremble et l'autre de chesne, et furent achetées à Gautier Vent d'Aval, XXX sols. » Empruntons encore aux *Comptes de la ville d'Amiens* (1401) la dépense suivante : « A Jehan le comte pour IV pies dais de tranble mises en œuvre au besffroy à planquier le cambre du Cheppier et à faire II huys à II tours sur le fortresche en la porte de Longuemaisière et Saint-Martin. »



Fig. 873. — Trembleuse en faïence de Castelli.

Trembleuse, *s. f.* — Terme d'amateur de curiosités. Petite tasse retenue dans sa soucoupe, soit par une galerie, soit par une cavité pratiquée au milieu de ladite soucoupe, ce qui l'empêche de glisser ou de se renverser. « Tasse trembleuse avec soucoupe de Sèvres, fond gros bleu, médaillon à scène champêtre, encadré d'émaux. » (*Catalogue de la vente de Mme Gabrielle Elluini,* mars 1883.)

Trême, *s. f.* — Orthographe ancienne du mot Trame. Cette orthographe fut couramment employée jusqu'à la seconde moitié du XVIIIe siècle.

Trémeau, *s. m.* — Orthographe de Trumeau, assez usitée au XVIIe siècle, pour que Richelet ait cru devoir l'enregistrer. On rencontre, du reste, cette façon d'écrire aussi bien dans les *Comptes* que dans les principales publications du temps. « A Boulogne, peintre, pour parfait payement d'avoir restauré de peinture à fresque les trémeaux à la grande gallerie du Louvre, 700 livres. » (*Comptes des Bâtiments du Roy,* année 1670.) Donnant une description de l'hôtel de Bretonvilliers, le *Mercure* (n° de janvier 1716, p. 206) dit : « Les pièces les plus curieuses sont les trémeaux de la salle basse, qui sont remplis d'excellentes copies, que le célèbre Mignard a faites sur les originaux de Raphaël d'Urbin. » (Voir Trumeau.)

Trémie, *s. f.* — Terme de construction. C'est l'espace rectangulaire que l'on ménage dans un plancher en bois, pour y installer l'âtre de la cheminée.

Trémion, *s. m.* — Nom donné à certaines barres de fer qui soutiennent la hotte d'une cheminée.

Trémoussoir, *s. m.* — Fauteuil mobile, dont les malades se servaient au XVIIIe siècle pour se donner de l'exercice sans sortir de leur appartement. Les trémoussoirs,

qu'on appelait aussi *fauteuils de poste,* étaient surtout employés par les personnes atteintes de la goutte. Voici en quels termes le *Dictionnaire de Trévoux* rend compte de cette invention : « M. Duguet, ingénieur, a nouvellement inventé une machine sous le nom de *fauteuil de poste.* On peut, par le moyen de cette machine dont la construction est simple et le mouvement aisé, faire un exercice d'autant plus utile qu'il réunit tous les avantages des exercices les plus vantés. On est exposé dans ce fauteuil aux mêmes secousses qu'on éprouve en chaise de poste, de devant en derrière, de droite à gauche et de haut en bas. Tantôt ces différens mouvemens se succèdent de différentes façons; tantôt ils concourent plusieurs à la fois. On peut, à son gré, les rendre plus brusques ou plus doux, plus prompts ou plus lents, plus violens ou plus faibles. » Le *Mercure* de décembre 1734 publie un mémoire curieux sur l'avantage de ces fauteuils — qu'il nomme des trémoussoirs — et donne à ceux qui s'en servent le nom de *trémousseurs.* Il en est également question dans le *Mercure* d'avril 1735. Bien mieux, ce meuble eut les honneurs de la chanson. Un poète demeuré inconnu fit, sur le trémoussoir, un *Noël* qui se chantait sur l'*Air des bourgeois de Chartres,* et dont on a retenu deux couplets :

La poste est chose chère ;
Tous n'ont pas d'argent ;
Comment donc pourroit faire
Un malade indigent ?
A force de rêver, à la fin j'imagine
Certaine invention, don don,
Duguet me construira la la
Fort bien cette machine.

A l'aide d'une chaise
Mouvante par ressorts,
On peut tout à son aise
Se trémousser le corps ;
Cela fera filtrer plus aisément la bile ;
Pour l'opération, don don,
Le patient aura là la la,
Un trémousseur habile.

C'est le propre des inventions les plus originales de passer de mode pendant quelque temps, puis d'être reprises et de retrouver leur vogue passée. En 1780, un sieur Kühn réinventa un fauteuil qui ne procurait plus les secousses de la poste, mais imitait l'amble du cheval et soulageait, paraît-il, « les hypocondriaques et les femmes attaquées de vapeurs hystériques ». Enfin, en notre siècle, et même en notre temps, on vit réapparaître à différentes reprises des trémoussoirs de différentes sortes, qui ont eu pour protagonistes nos sommités médicales et même le célèbre docteur Charcot. Voici en quels termes des journaux très récents s'expliquaient sur cette dernière adaptation de notre meuble, attribuant à l'abbé de Saint-Pierre, l'invention de Duguet.

LE TRÉMOUSSOIR DE M. CHARCOT

Ainsi que nous avons eu occasion de l'annoncer il y a quelques semaines, l'éminent médecin en chef de la Salpêtrière, M. le docteur Charcot, a expérimenté devant ses élèves un nouveau procédé de traitement, par les vibrations mécaniques, de certaines maladies du système nerveux.

Alors que nous croyions, avec le maître, que les premiers essais de ce traitement remontaient à 1878 et étaient dus à M. Vigouroux, la médecine vibratoire, paraît-il, avait une origine beaucoup plus ancienne et son invention serait due à l'abbé de Saint-Pierre, dont quelques-uns des rêves étaient entrés à cette époque dans la pratique, et, entre autres, le *trémoussoir,* considéré comme un des remèdes les plus efficaces à la mélancolie, aux vapeurs, à la bile, aux obstructions du foie, de la rate, du bas-ventre, etc.

Vers 1734, s'il faut en croire les chroniqueurs de l'époque, le trémoussoir faisait fureur, et l'on en trouvait non seulement chez les gens riches, mais aussi en location chez les apothicaires.

Deux ou trois heures de trémoussoir pendant deux ou trois jours chaque semaine suffisaient pour remplacer les exercices les plus violents.

Nous ajouterons que l'abbé de Saint-Pierre, qui s'entendait à la réclame tout aussi bien que l'inventeur le plus « fin de siècle », avait surtout recommandé l'usage du trémoussoir aux ministres de l'époque, à qui « le grand âge ne laissait pas souvent assez de forces, ni le ministère assez de loisirs pour aider la transpiration par la promenade à pied ou à cheval ».

La machine suppléera avantageusement, ajoutait l'inventeur, « au manque de force et fera ainsi durer la vigueur du corps et de l'esprit chez nos ministres âgés, les rendant plus longtemps plus sains et par conséquent plus utiles à la patrie ».

Quoi qu'il en fût de tous ses avantages, le trémoussoir tomba dans l'oubli, et ce n'est qu'après plus d'un siècle que M. Charcot vient de le remettre à la mode.

Trempe, *s. f.* — Opération qui consiste à communiquer une grande dureté à l'acier ou au fer, en leur donnant une forte chaude, et en les faisant passer ensuite brusquement, de la température élevée qu'ils viennent d'acquérir, à une température très basse. « Plus le refroidissement est prompt et fort, écrit Brongniart (*Traité de minéralogie,* t. II, p. 391), plus l'acier acquiert de dureté ; aussi la trempe dans le mercure froid est-elle celle qui donne le plus de dureté à l'acier. » Quand le métal a été fortement trempé, on peut le faire revenir en le réchauffant et en le retrempant plus ou moins doucement. C'est sur la nature des colorations revêtues successivement par la pièce, que l'ouvrier se guide pour obtenir la trempe qu'il désire. Ces teintes vont du jaune paille au blanc, en passant par le bleu et par la couleur gorge de pigeon.

Trempe du verre. — On trempe aussi le verre et on le rend de cette façon à peu près incassable. Cette trempe, dont M. de la Bastie fut l'inventeur, s'obtient en portant un objet de verre au rouge cerise et en le laissant tomber dans un baquet plein de déchets de suif et de graisse fondus et maintenus à une température de 60 degrés. On trouvera le détail de cette opération et l'explication du phénomène qu'elle produit dans notre volume sur la *Verrerie,* ch. xi. (Collection des *Arts de l'ameublement.* Paris, Delagrave, 1894.)

Tremper, *v. a.* — Donner la trempe aux armes et aux outils en fer ou en acier. « Il savoit forger et polir fort proprement les arcs d'arbalète, mais la manière et industrie de les bien tremper, comme faisoit Houlard d'Avranches, le plus expérimenté en cet article qui fût deçà les monts, lui défailloit. » (*Contes et discours d'Eutrapel,* p. 191.)

Trempoir, *s. m.;* **Temproir,** *s. m.* — Vase de table en métal, dont on faisait usage au xiv[e] siècle. Donnant le détail des présents offerts par les bourgeois de Paris à Isabeau de Bavière, lors de son Entrée dans la capitale (1389), Froissart dit : « Auquel présent avoit une nef d'or, deux grands flacons d'or, deux drageoirs d'or, deux salières d'or, six potz d'or, six trempoirs d'or, douze lampes d'argent, etc., et y eut en somme pour trois cents marcs que d'or que d'argent. » (*Chroniques,* t. XII, p. 24.) Un peu plus loin, Froissart mentionne encore « quatre trempoirs d'or », parmi les présents offerts par les Parisiens à Charles VI. Une *Quittance de Pierre l'orfèvre, demeurant à Hesdin, pour fournitures faites au duc de Bourgogne* (1396), porte : « Pour avoir ressoudé, mis en coleur et rebruny un trempoir d'or, qui avoit les charnières rompues... — Pour deux tremproirs d'or dont il faloit à chascun ressouder une charnière et à l'un le fretelet ; et falu oster la pierrerie et rasseoir et mettre en coleur et brunir. »

Quelle était la forme, quel était l'usage de ce genre de vases ? Nous l'ignorons. D. Carpentier pense que les trem-

poirs étaient des saucières, mais il ne fournit aucune preuve à l'appui de son opinion, et il est peu probable que ces vases en or, ornés de pierreries et à couvercle retenu par une charnière, aient servi à mettre des sauces ou du verjus.

Au XIVe siècle, on orthographiait aussi temproir. C'est ainsi, du moins, qu'écrit la *Chronique de Tournai* (t. III, p. 289 et 293). Énumérant les prix destinés aux vainqueurs de la « noble feste et trairie » qui eut lieu, dans cette ville, en 1394, la *Chronique* cite : « II temproirs de argent doréz et pesant II mars demy » ; plus loin, elle nous apprend que ce fut la ville de Bruxelles qui gagna ces « II temproirs », mais elle ne nous dit rien relativement à la forme de ces vases, qui n'étaient ni des cannes, ni des pots, ni des gobelets, car ces divers noms figurent également sur la liste des prix distribués.

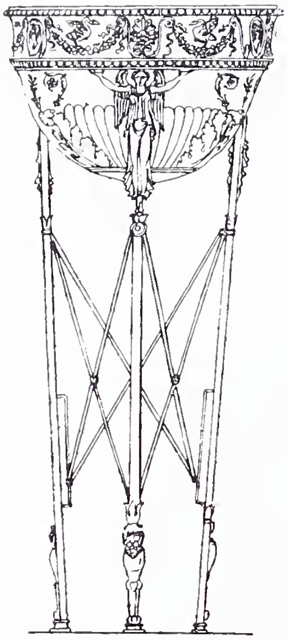


Fig. 874.
Trépied dessiné par Percier.

Trencheplume, *s. m.* — Voir Tranchepluме.

Trenchet, *s. m.* — Voir Tranchet.

Trenchoir, *s. m.* — Orthographe arbitraire de Tranchoir. (Voir ce mot.) « Meya dotzena de trenchoirs neus. — Quatre trenchoirs taberneys. — Doz trenchoirs pintatz, etc. » (*Invent. de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André ;* Bordeaux, 1442.) On lit également dans la *Complaincte du nouveau marié,* poésie du XVe siècle :

> En mesnage fault...
> Broches de fer, aussi trenchouer.

Trépan, *s. m.* — Terme de serrurier. Appareil qui sert à faire tourner un foret placé verticalement. « Plusieurs ustancilles consistants en trépans, cizailles, étaux à mains et forets. » (*Invent. de Ph. Caffieri, Me doreur, fondeur et ciseleur,* 1774.)

Trépied, *s. m.;* **Trépier**, *s. m.;* **Tripier**, *s. m.* — « Ustensile de cuisine à trois pieds », dit Littré, et cette description sommaire suffit, car la forme du trépied de cuisine est suffisamment connue. Ce qu'il importe de constater, par contre, c'est que cet ustensile, aujourd'hui fort dédaigné et presque hors d'usage depuis l'adoption générale des potagers et fourneaux économiques, constituait, au temps des grandes et monumentales cheminées, un meuble en quelque sorte indispensable. C'était un des premiers qu'il fallait se procurer, quand on montait son ménage. François Colletet l'atteste :

> Je voy déjà la ménagère
> Qui choisit une crémaillère...
> Une cuillère, un chandelier,
> Un réchaut de fer, un tripier,
> Un chauderon, une escumoire...

Ajoutons que le trépied, qui remonte, comme invention, à l'antiquité la plus reculée, était, au moment où commencent nos études, en possession de toutes ses prérogatives culinaires. Dans l'*Inventaire de Mahault d'Artois,* dressé en 1313, nous remarquons parmi le matériel de cuisine : « II poz de cuivre, I bacin, I trépié. » Dans l'*Inventaire de Clémence de Hongrie* (1328), à l'article « hernoys de cuisine », figurent : « Deux trépiés, l'un grant et l'autre petit. » Dans l'*Inventaire de Charles V* (1380), nous notons : « Deux grilz, ung trépié et une crameillée [d'argent], auxdictes armes (celles du roi), pesans vingt-quatre marcs six onces. » Il nous faut encore mentionner : « Deux grans trépiers de fer, pesans XLV livres », achetés « à Jean Chassenay par ordre d'Anne de Bretagne (1492), « pour mectre sous les poisles quand on chauffe l'eau du baing ». Ce sont là, par leurs dimensions, des trépieds de premier ordre. Nous avons dit que la forme de cet ustensile était suffisamment connue. Il ne paraît pas, en effet, qu'elle ait changé depuis le XIVe siècle. Elle consistait, alors comme aujourd'hui, soit en un cercle, soit en un triangle de métal monté sur trois pieds. La seule adjonction qu'on ait faite depuis lors au trépied, c'est de lui adapter une longue queue, qui permet de le manier plus facilement. Dans le Midi, cette sorte de trépied à queue, fort en usage, portait le nom de chambrière : « Un trépied à queue, appelé chambrière, un gril, une poële à braise, etc. » (*Procès-verbal du séquestre du domaine de Lespinel-Rangueil ;* Toulouse, 1793.)

Constatons aussi que les trépieds remplissaient encore dans la cuisine d'autres emplois et rendaient d'autres services domestiques. Dans l'*Inventaire des meubles de Pierre de Capdeville, bourgeois et marchand* (Bordeaux, 1591), nous remarquons : « Trois grandz bugeouers de terre, avec leurs treppiez de boys. » Les bugeoirs étaient de vastes terrines dans lesquelles on faisait la lessive. De même, Sobry (*De l'architecture,* p. 192) nous apprend que les grandes fontaines, dans lesquelles on conservait et on filtrait l'eau, étaient, au siècle dernier, montées sur des trépieds de bois ou de fer.

Enfin, au XIVe siècle, période la plus glorieuse de son histoire, on vit le trépied prendre place sur les tables royales et princières et servir de support aux gobelets et hanaps des princes et des rois. L'*Inventaire de la reine Clémence de Hongrie* (1328) décrit : « Un hanap d'or à couvescle, séant sur un trépied [fait] d'un serpent. » Dans l'*Inventaire de l'argenterie du Roi,* dressé en 1353, figurent : « I trépié d'or, à I hannap, ouquel trépié à I esmail ou fons, pesant I marc VII onces. — I hanap à trépié et à couvescle, dont le trépié n'est pas du hanap, doré et esmaillé. — IIj hanaps d'argent à couvercles, assiz sur trépiéz, les ij doréz et esmailliés, et l'autre cisellé. — I autre hanap à trépié et à couvescle, etc. » Dans l'*Exécution du testament de Jehanne d'Évreux* (1372) nous relevons également : « Un hanap à couvercle et à trépié, et dedens a un oiselet. — Un autre hanap d'argent doré, à trépié et à couvescle, esmaillé de l'histoire de saint Loys, et sur le pié du trépié a IIj serpens volans. — Un godet de cristail à trépié d'argent, à trois bergières, etc. » ; dans l'*Inventaire de Charles V* (1380) : « Ung goubellet couvert, esmaillié, sur ung trépié, et est l'esmail de bestes et d'oiseaulx, etc. » On pourrait multiplier ces exemples. L'usage des trépieds pour soutenir les vases à boire était, du reste, si répandu à cette époque, que lorsque le gobelet ou le hanap était dépourvu de cet accessoire, on s'empressait de le signaler. C'est ainsi que nous lisons dans l'*Inventaire de Louis Ier, duc d'Anjou,* dressé en 1368, la description d'un « gobelet sans trépié, doré et esmaillié, qui a une frète vermeille ». Ajoutons que certains trépieds décrits isolément sont d'une taille et d'une importance décorative si grandes, qu'on est amené à penser qu'ils soutenaient non pas des vases à boire, mais plutôt des plats montés ou des bassins. Nous indiquerons, entre autres ustensiles de ce genre, l'article

suivant, emprunté à ce même *Inventaire du duc d'Anjou,* que nous venons de citer : « Un trépié, d'argent doré, dont les jambes sont faites de maçonnerie, en mannière de piller, et sont esmailliéz de vert et d'azur, et en chascun piler a un homme, dont l'un joue de la vièle, l'autre de la guiterne, et l'autre de la cornemuse, et dessus les testes desditz hommes a un chapitel de maçonnerie, et sur chascun chapitel a un serpent à teste d'omme. Et le siège de dessus ledit trépié, est d'une pièce à oceaux et fenestrages entailliéz, et dessouz ladicte pièce a un esmail semé de chiennes et de connins, et de petits arbrisseaux, et poise III marcs et demi once. » Par cette description, on peut voir que le XIVe siècle fut l'âge héroïque des trépieds. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, ils reprirent de nouveau une certaine faveur. Lorsque le goût de l'Antiquité se généralisa et qu'on se mit à copier Rome et Athènes, on les vit figurer « dans les coins des appartements, et y servir de supports aux aiguières et aux vases précieux ». (Sobry, *De l'architecture,* p. 182.) Tels étaient les deux « tripiers » faits de « deux enfants assis sur des globes terrestres qui portent des couronnes », supportant des bassins ciselés par Duteil et décrits dans l'*État des meubles de la Couronne* du 20 février 1673. Tel aussi le grand brûle-parfum qui figurait à la *Vente de S. A. R. le duc de Lorraine* (Bruxelles, 1781), et qui est ainsi décrit à son catalogue : « Un vase à brûler des parfums, de bronze, garni de bronze doré et argenté en dedans, posé sur un trépied de bois doré. » Percier composa pour sa riche clientèle un certain nombre de modèles de trépieds. Mais ses créations avaient abdiqué la délirante fantaisie du vieux temps. Bientôt, ces petits meubles perdirent encore leur nom, et c'est le plus souvent sous l'appellation inexacte de guéridons qu'ils sont aujourd'hui enregistrés dans les *Comptes* et les *Inventaires.*

Tresdox, *s. m.;* **Tresdoux,** *s. m.* — Dossier. (Voir TREDOS.)

Tresfre, *s. m.* — Locution bretonne. Poutre.

Treslié, ée, *adj.* — Treillissé, garni d'un treillage. « Pour faire II fenestres nuefves, enchâsilliées et tresliées, ou bas celier dudit chastel..., pour boys abatre, séage, charoy et pour clou, par ledit Pèlerin, X sols. » (*Réparations faites au château de Breteuil,* 1340.) (Voir TREILLISSER.)

Tresliz, *s. m.* — On trouve ce mot dans l'*Inventaire de Charles V* (1380) avec la signification de dessin disposé en treillis. « Une autre pièce de drap de soye, d'oultremer, sur champ blanc, à ung tresliz noir. »

Trésor, *s. m.* — Amas d'or, d'argent, de meubles précieux et même de titres, et, par extension, lieu où l'on conservait l'or, l'argent et les titres. « Pour trois fenestres mises au trésor toutes prestes comme d'assoer, pour bosc, clou et [peine], VI sols. » (*Travaux exécutés à Rouen,* 1334.)

Trésorerie, *s. f.;* **Thésaurerie,** *s. f.* — Lieu où l'on conserve les meubles précieux et les objets d'or et d'argent. « Aux armaires de ladicte thésaurerie sont les joyaulx et reliquaires qui suivent. » (*Invent. de la cathédrale d'Amiens,* 1535.)

Tres-peds, *s. m.* — Locution provençale. Trépied de cuisine, sur lequel on pose les marmites, les casseroles, etc.

Tresse, *s. f.* — Ornement dont la nature est suffisamment indiquée par le nom qu'il porte, et qui, de tout temps, a été employé en architecture et dans la décoration extérieure et intérieure des habitations.

Tressoir, *s. m.* — Outil de tapissier. On s'en sert pour espacer les clous dorés. (BOISTE.)

Tress-plume, *s. m.* — Locution bretonne. Oreiller.

Trestre, *s. m.;* **Treste,** *s. m.* — Tréteau, pied de table. Nous relevons dans les *Actes normands de la chambre des comptes* (travaux exécutés à Rouen, 1334) l'article suivant : « Pour deux [paires] de trestres haus, qui furent fais pour lesdites tables, pour bosc et pour paine, VIII sols. — Pour XII paires de trestres, qui furent fais tous noef pour nos seigneurs de l'eschequier, pour ce que il failloient de nécessité, III sols le père, valent XXXVI sols. » On note également dans le *Journal de la dépense du roi Jean en Angleterre* (1359-1360) : « De Ville Stamby, pour II trestres et formes, XII deniers. — De Guillaume Spaigne de Lincolne, pour II trestres, une longue forme, II planches, II sols VIII deniers. » Etc.

Trête, *s. f.* — Locution picarde. Commode, table de cuisine.

Tréteau, *s. m.;* **Trecteau,** *s. m.;* **Traiteau,** *s. m.;* **Trateau,** *s. m.* — Sorte de chevalet porté ordinairement sur quatre pieds et construit en bois et parfois en fer. Le tréteau joue, dans notre ancien mobilier, un rôle considérable. Il est le support naturel de la table. Jusqu'au milieu du XVIe siècle, la table à manger n'en connaît pas d'autres. Gilles Corrozet, qui écrivait en 1538, chante dans ses *Blasons domestiques :*

> La table tous les jours frottée,
> Table sur deux tréteaux portée...

On lit dans le *Débat de la Demoiselle et de la Bourgeoisie* :

> Puis de (la) table voullons passer,
> Vous devez tirer le tresteau.

Ainsi, la table et les tréteaux formaient les parties ordinaires d'un tout et leur association s'explique. A une époque où le seigneur, dans ses déplacements, jugeait prudent d'emporter avec soi tout son mobilier, il était singulièrement plus facile de charger sur le dos des sommiers deux ou trois paires de tréteaux, que de transporter d'un château à l'autre deux ou trois grandes tables à pied, encombrantes et d'un maniement difficile, comme celles dont nous nous servons. D'autant mieux que la table proprement dite, dissimulée complètement par la nappe, se composait souvent d'une simple planche corroyée d'un seul côté, de peu de prix par conséquent, qu'on pouvait toujours se procurer à peu de frais, et qu'ensuite on abandonnait sans crainte au moment du départ. Sa mince valeur, en effet, n'était pas pour éveiller la cupidité des larrons. Il suffit, au reste, pour démontrer le peu de cas que l'on en faisait, de rappeler qu'on désignait ces plateaux sous le nom dédaigneux d' « ais ». C'est ainsi qu'on lit dans l'*Inventaire des biens trouvés en l'hôtel de Quatremares* (1334) : « *Item,*

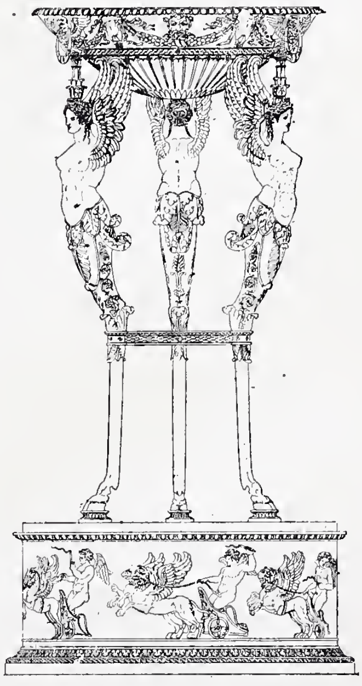


Fig. 875.
Trépied dessiné par Percier.

sus II trétiaux en ladite chambre..., avoit assis II acz de bois... sur les quiex aez et trétiaulx furent trouvéez les choses qui ensuivent, mal ploiées, mal assises et mal assemblées, aussi comme chose faite en haste et sans grand loisir. » De là vient aussi que dans les *Comptes* royaux on note assez souvent la commande et l'exécution de nombreux tréteaux, et qu'on voit beaucoup plus rarement mentionnée la fourniture des planches avec lesquelles étaient faites les tables. Par contre, dans les *Inventaires* de ce temps, les tables, quand on en rencontre, et en quelque nombre qu'elles se trouvent, ne marchent jamais sans un chiffre double de tréteaux. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, dans le seul *Inventaire de la reine Clémence de Hongrie* (1328), nous relevons à l'hôtel du Temple :



Fig. 876. — Tréteaux soutenant une table, d'après une miniature du manuscrit du *Décaméron*. Bibliothèque de l'Arsenal.

« XIV tables, XV paere de trétiaux, II drécouers, XXVI fourmes. » Dans son château de « Mez le Mareschal », cette princesse possédait : « En la grant sale, VI grans tables — XIV tables mendres — XXXIII trétiaus — VIII petites tables, presié avec les trétiaus — LXV trétiaus présié le remanant avec les tables, fourmes, etc. » Enfin, parmi les meubles relégués dans ses maisons de Normandie (« ès hostiex Madame en Normandie », comme dit l'*Inventaire*), nous remarquons encore : « XLIX fourmes et XXXI tables, LXVIII trétiaux et V chaeres. »

On voit assez, par ces chiffres, le rôle important que le tréteau jouait alors dans l'ameublement. Ce rôle, il ne commença à l'abdiquer qu'au XVIe siècle, quand on construisit, sur les dessins de Du Cerceau et de Vredeman de Vries, ces belles tables, dont le pied monumental était si majestueusement décoratif. Encore, la facilité de dresser et d'enlever les tables montées sur tréteaux les fit-elle conserver pour les repas pendant plus de deux siècles. A Rouen, à l'époque où le sieur d'Ouville écrivait ses joyeux *Contes*, les tréteaux continuaient d'être d'un usage courant. (Voir *Élite des Contes du sieur d'Ouville*, t. II, p. 331.) En 1660, ils étaient encore fort répandus dans l'Angoumois. Pour preuve, on peut citer dans l'*Inventaire du Châtelard* (1672), propriété appartenant aux La Rochefoucauld : « Une table à chanteau avec ses tréteaux, VI livres. — Une petite table à chanteau avec les tréteaux et un tapis de serge violette, V livres. » Enfin, le *Journal général de France* du 10 juin 1781 indique comme étant à vendre chez le sieur Dulin, menuisier, rue de Grenelle : « Une table ovale de 12 et 20 couverts, les tréteaux à coulisse. » On voit par là que les tréteaux n'ont cessé d'être le support naturel de la table à manger qu'à une époque relativement récente.

Ajoutons qu'on les employait encore à bien d'autres offices, pour la plupart desquels ils ont été également délaissés. On s'en servait aussi parfois — cela va de soi — pour les tables à compter et les tables à écrire, quoiqu'on préférât cependant écrire sur des pupitres et compter sur des bancs. Dans les *Comptes de l'hôtel de Charles VI* (1381), nous notons le payement à « Colin de la Baste, demourant à Paris, ou viéz cimetière Saint-Jean », de « II tresteaulx neufs, achetés de lui pour la chambre aux deniers ». On posait pareillement les cercueils sur des tréteaux. Les *Comptes de Geoffroi de Fleuri, argentier de Philippe le Long* (1316), relatifs aux obsèques du petit roi Jean Ier, surnommé « le posthume », comprennent un versement de 40 sols « pour les chandeliers de fust et pour le coffre où il (le petit roi) fu mis, et le baart où il fut porté, et les trestiaus et les journées du charpentier ». Dans le récit qu'il nous a laissé de l'*Ordre tenu à l'enterrement du roy Charles VIII* (1498), Pierre d'Urfé, grand écuyer de France, rapporte que « le corps fust mis, partant du lict de parement, au milieu de la salle de deuil en son cercueil sur deux tréteaux ». On lit dans l'*Obsèque et enterrement du roi Louis XII* (1515) : « *Item*, ledit service fait, fut ledit corps mis sur deux tresteaux et puis fut descendu en son mouvement et sus soy les ceptre et la main de justice. »

Dans les cérémonies publiques, on s'en servait souvent comme de barrières. Aux *Funérailles de Claude de France, duchesse de Lorraine* (1575), François Drowin reçut un peu plus de 25 francs pour : « Soixante traicteaux sapin, délivrés à Nicolas Lantecque, menusier, pour faire les barrières de la neufve sale où estoient le corps et effigie de feue Madame. » On les employait encore pour exhausser des coffres, des pétrins et même des lits. Dans l'*Inventaire de Pierre de Capdeville, bourgeois et marchand* (Bordeaux, 1591), figure : « Une mect à faire pain, de boys de noyer, avecq ses tréteaulx, vallant le tout trois livres quinze sols. » L'*Inventaire de Claude Millet, sommelier de la duchesse d'Uzès* (1585), décrit : « Ung lict de plume assis sur des tresteaulx avec la paillasse. » L'*Inventaire de Gabrielle d'Estrées* (1599) enregistre : « Deux petis tréteaux, sur lesquelz y a trois aiz environ servans de couche, une paillasse de toille, un matelas. » Et dans l'*Inventaire de Mazarin* (1653), on remarque : « Un bois de lict de tréteaux et planches, avec une paillasse, mattelas et traversin. » Ces derniers étaient destinés à la garde-robe de M. de Mercœur. Etc. Enfin, on les utilisait pour établir des tribunes provisoires et des théâtres improvisés. Vadé écrit dans son *Joueur de gobelets* (*Poètes françois*, t. V, p. 115) :

> Escroquillard, fameux escamoteur,
> Dans un village, un beau dimanche,
> Dressa son théâtre imposteur
> Sur deux trétaux que couvroit une planche.

De cette dernière application, il est même demeuré dans notre langue avec une signification en quelque sorte proverbiale, celle de « monter sur les tréteaux ».

Quant à la forme générale de ces soutiens, depuis le XIV[e] siècle jusqu'à nos jours, elle ne semble pas avoir beaucoup varié. Durant tout le Moyen Age, leur construction, un peu plus élégante peut-être et un peu plus ornée, était ce que nous la connaissons aujourd'hui. Au XV[e] siècle, toutefois, on en fit à deux pieds munis de larges patins (voir t. III, pl. 54, et t. IV, fig. 720); on en fabriqua également à crémaillère. Témoin les « deux tresteaux qui se haussent et bessent », décrits par l'*Inventaire du château d'Angers* (1471). La principale amélioration réalisée au XVI[e] siècle fut la fabrication de tréteaux se pliant pour tenir moins de place. Il est fait mention de ces tréteaux dans quelques documents. Nous citrons, entre autres, l'*Inventaire de Georges Drumenoir* (Marseille, 1583), où on remarque : « Une table avec ses trateauts de noyer, lesquels trateauts se plient. » Enfin, on en fit quelques-uns richement sculptés, et qui imitaient les beaux pieds de table si fort prisés. C'est ainsi que dans l'*Inventaire de Nicolle Lefebvre* (Paris, 1572), nous relevons : « Premièrement, une table de six pieds de long avec deux tréteaux à huict pilliers termes. » Mais ce sont là des exceptions, et la grande majorité des tréteaux conservèrent, en traversant les siècles, une forme à peu près immuable.



Fig. 877. — Tribunal, d'après une miniature du manuscrit du *Décaméron*. Bibliothèque de l'Arsenal.

Trétoire, *s. f.* — Tenaille de bois dont les vanniers font usage.

Treuchon, *s. m.* — Locution bordelaise. Torchon. « *Item,* bint et quatre treuchons. — Certana quantitat de treuchons. » (*Invent. de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André;* Bordeaux, 1442.)

Treuve, *s. m.* — Locution boulonnaise. Sorte de trépied en fer.

Trézaler (se), *v. r.* — Se fendiller, se craqueler, en parlant des tableaux ou de la porcelaine. « Il faut que cet émail ne soit pas sujet à se trézaller et à s'écailler, ce qui arrive très communément à la plupart des faïences. » (*Diction. des arts et métiers,* 1767, au mot FAÏENCIER.)

Triaclier, *s. m.* — Petit vase de forme variable, qui servait à mettre de la triacle (thériaque), composition qu'on croyait alors un remède souverain contre la morsure et le venin des animaux. « Ung triaclier en une longue pierre garnye d'argent blanc, pour mectre triacle. — *Item,* ung petit triaclier d'argent, en façon de pommeau de coutel, à mectre triacle, pesant 1 once. — *Item,* ung triaclier d'argent blanc, ront; sur le plat a deux escussons de Jérusalem; pesant, à tout le triacle et ung laz rouge à quoy il pend, deux onces. » (*Invent. de Charles VI,* 1380.)

Triangle, *s. m.* — Figure géométrique composée de trois lignes droites se coupant deux à deux et formant ainsi trois angles. Depuis fort longtemps, le triangle a prêté sa forme à certains meubles, ou a figuré dans leur décoration. L'*Inventaire de Charles V* (1380) décrit : « Une petite couppette triangle à girons et à goderons, semée d'esmaulx. » Après 1547, cette figure devint spécialement à la mode et se prêta à une foule de combinaisons ornementales. Assimilée au Δ (delta) grec, initiale de Diane de Poitiers, elle prit place sur tous les objets appartenant à la favorite, et on poussa son culte jusqu'à imposer sa forme médiocrement commode à des chambres et à des cabinets. Nous trouvons, dans les *Comptes des Bastimens du roi,* parmi « les ouvraiges de maçonnerye faicts de neuf à Saint-Germain-en-Laye », de 1548 à 1550, la mention de travaux de fumisterie exécutés « au petit cabinet triangle de M[me] la duchesse de Valentinois ». Cette forme était, au reste, à cette époque, si goûtée, que nous la relevons jusque dans l'*Inventaire de Catherine de Médicis* (1589), où figurent : « Quatre chandeliers de getz (jais), les pieds en forme de triangle » ; dans l'*Inventaire du château de Nérac* (1598), qui mentionne : « Ung coffre en triangle de boys, plusieurs pièces de jayet » ; et dans l'*État des meubles du château de Pau transportéz à Paris par ordre de Henry IV* (1602-1603), où nous notons également : « Un petit lit à triangle, le fondz de velours noir, le dossier de velours vert, etc. », lit doublement historique, car c'était celui de Jeanne d'Albret, la mère de Henri IV.

Le XVII[e] siècle, qui n'avait pas les mêmes raisons pour admirer et chérir le triangle, semble l'avoir négligé complètement. Et c'est à peine si nous relevons, dans l'*Inventaire du cardinal de Mazarin* (1661) : « Un cuvette en triangle représentant un *Paysage* et *Rapt d'Hellène,* sans bordure, prisé la somme de cent cinquante livres. » Le XVIII[e] siècle, par contre, le ressuscita dans ses fragiles ouvrages de porcelaine. Nous apprenons, par le *Livre journal* de Lazare Duvaux (t. II, p. 228, 268, 382), que cet habile marchand fournit, en 1754, à M. de Boulogne : « Un petit cabaret [bleu] céleste, triangle », valant 192 livres; l'année suivante, à M. de la Reynière : « Un déjeuner triangle bleu céleste du même prix »; en 1758, à M. Hébert, secrétaire du Roy : « Un déjeuner triangle composé de deux tasses, pot à sucre et théière en porcelaine de France fond vert et cartouches à fleurs », de 384 livres. Depuis lors, le triangle a disparu presque complètement de notre mobilier.

Triangulaire, *adj.* — Qui a la forme d'un triangle. « Une salière triangulaire, porcelaine de la Chine. » (*Vente de S. A. R. le duc Charles de Lorraine* (Bruxelles, 1781).

Trianon, *s. m.* — « C'est, en France, un terme générique qui signifie tout pavillon isolé, construit dans un parc et détaché d'un château. Le nom de trianon donné à ces sortes de pavillons vient de celui que Louis XIV a fait construire dans le parc de Versailles. C'est un petit palais du roi, galant, bien bâti, incrusté de marbres de diverses couleurs et décoré de précieux ameublemens. » Ainsi s'exprime l'*Encyclopédie* (édition in-8° de 1781, t. XXXIV, p. 430), et un certain nombre de textes du XVII[e] siècle attestent que ce nom fut en effet employé, à cette époque, dans le sens qu'indique cet ouvrage. Le *Mercure* d'avril 1673 notamment explique comme suit la création de ces petits trianons privés : « Le trianon de Versailles avoit

fait naistre à tous les particuliers le désir d'en avoir ; presque tous les grands seigneurs qui avoient des maisons de campagne en avoient fait bastir dans leur parc, et les particuliers au bout de leur jardin ; les bourgeois qui se vouloient épargner la dépense de ces petits bastimens avoient fait habiller des mazures en trianon, ou du moins quelque cabinet de leur maison ou quelque guérite. » Depuis lors, on a renoncé à ces constructions prétentieuses.

Triboulet, *s. m.* — Terme d'orfèvre. Cylindre de bois dont on se sert pour arrondir le métal, pour former des cercles, gorges, etc. Locution picarde. Petit vase, mesure pour les liquides, analogue à l'ancienne chopine.

Tribunal, *s. m.* — Dans son principe, ce mot signifiait une sorte d'estrade, sur laquelle siégeait le juge ; puis, par extension, ce nom passa à toutes sortes d'échafaudages élevés sur lesquels les spectateurs ou les musiciens prenaient place. Au XVIe siècle, on rencontre assez fréquemment tribunal pris dans ce dernier sens. Parmi les *Ouvraiges de maçonnerye faictz de neuf pour le Roy en son chasteau et basse court de Saint-Germain-en-Laye* (1548), nous remarquons « la maçonnerye de la cloison faicte de neuf en la chambre du rez-de-chaussée, soubz le tribunal de la grand'salle du bal, etc. » Dans le *Compte* des ouvrages de verrerie exécutés la même année, nous notons : « La demye croisée donnant jour au petit passaige, par où l'on va du tribunal, par derrière la cheminée de Castille, de la grande salle du bal à la petite viz, par où l'on descend de ladicte salle du bal aux galleryes dudict chasteau. » Aujourd'hui, des musiciens seraient bien surpris, si on leur disait qu'on va les installer sur un tribunal. Dans le récit qu'il nous a conservé de l'*Ordre* observé à l'enterrement du roi Henri II (l'an 1559), François de Signac, seigneur de la Borde, « roy d'armes » du Dauphiné, emploie également ce même mot avec le sens d'estrade. « Au bout de ladicte salle, dit-il, estoit un tribunal de quatre marches de hauteur, sur lequel fust dressé le lict d'honneur » ; et plus loin : « Au-dessoubs du tribunal où estoit le lict d'honneur, etc. »

Tribune, *s. f.* — Dans le principe, lieu élevé, d'où les tribuns du peuple adressaient leurs harangues à la foule ; par assimilation, nom donné à des plates-formes, à des balcons ménagés intérieurement ou extérieurement dans les églises, hôtels de ville, palais, salles publiques et autres, pour parler au peuple, ou pour recevoir des personnages de marque, des dames, des musiciens, etc. « Quelques femmes, écrit La Bruyère, donnent aux couvents et à leurs amants ; galantes et bienfaitrices, elles ont, jusque dans l'enceinte de l'autel, des tribunes et des oratoires, où elles lisent des billets tendres, et où personne ne voit qu'elles ne prient point Dieu. » (*Caractères,* ch. III, édition des *Moralistes français,* p. 258.) Parlant de Louis XIV, « le roi, écrit Dangeau (8 décembre 1689), se leva et entendit la messe dans la tribune, où il se fit traîner en roulette ». (*Journal,* t. III, p. 36.) « La tribune de la feue reine avoit toujours été vide et fermée depuis sa mort, écrit Mme de Genlis ; le roi ouvrit lui-même cette tribune et fit entrer Mme de Maintenon. » (*Mme de Maintenon,* t. II, p. 240.)

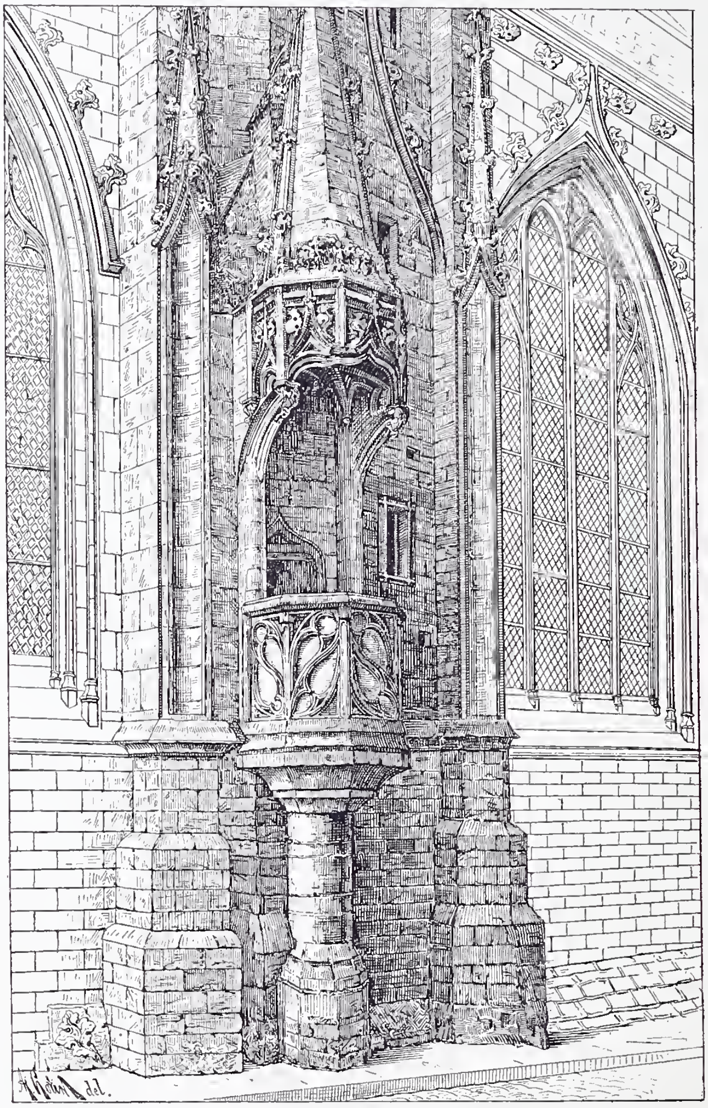


Fig. 878. — Tribune extérieure de l'église Notre-Dame de Saint-Lô.

Au XVIIIe siècle, comme ces tribunes étaient plus à la mode que jamais, et comme les personnes nobles ou riches considéraient qu'il importait à leur dignité de ne point assister aux offices, mêlées au commun des mortels, on pratiqua un grand nombre de communications entre les maisons particulières, les hôtels privés et certaines églises ou chapelles voisines, de façon que le propriétaire de l'hôtel ou le locataire de l'appartement pussent avoir chacun leur tribune dans un sanctuaire se trouvant à leur portée. Ces tribunes étaient pompeusement annoncées sur les avis de location, comme un attrait de plus ajouté à ceux que possédaient l'appartement ou l'hôtel qu'on voulait louer. Quelques-unes de ces annonces, extraites du *Journal général de France,* vont montrer combien ces offres étaient fréquentes.

A VENDRE, grand hôtel orné, avec écuries, remises, jardin, terrasse et tribune sur la chapelle de Saint-Chaumont. (1er mai 1779.)

A LOUER, rue des Fontaines, appartement de 10 pièces au premier, orné de verres de Bohême, avec tribune sur l'église des religieuses de la Magdeleine, rez-de-chaussée et grande cour. — S'adr. au portier. (23 mai 1779.)

A LOUER, par bail ou à vie, maison ornée de boiserie, glaces, tapisseries et armoires, avec joli boudoir, tribune sur l'église des Filles Sainte-Marie, cour, remise, écurie et jardin, rue Saint-Jacques, vis-à-vis la rue Saint-Dominique. (15 novembre 1779.)

A LOUER, rue de Bourbon, 3 appartemens, au rez-de-chaussée, à l'entresol et au 1er, avec glaces, boiserie et tribune pour chacun. — S'adr. au portier et au père Prieur des Théatins. (14 mars 1780.)

A LOUER, appartement ayant antichambre, salle à manger, sallon, chambre à coucher, tribune, autre chambre, lieues à l'angloise, au 1er,

et autant au 2[d] avec rez-de-chaussée, caves et grenier, dans le dehors d'une abbaye du faubourg Saint-Germain. On voudroit ne louer qu'à une veuve d'un certain âge. — S'adr. à M. Paulmier, not., rue Saint-Victor. (27 juin 1780.)

A LOUER, maison de 3 étages, nouvellement réparée, ayant 3 tribunes sur l'église des Prémontrés. — S'adresser au P. Procureur des Prémontrés de la Croix-Rouge. (3 juillet 1780.)

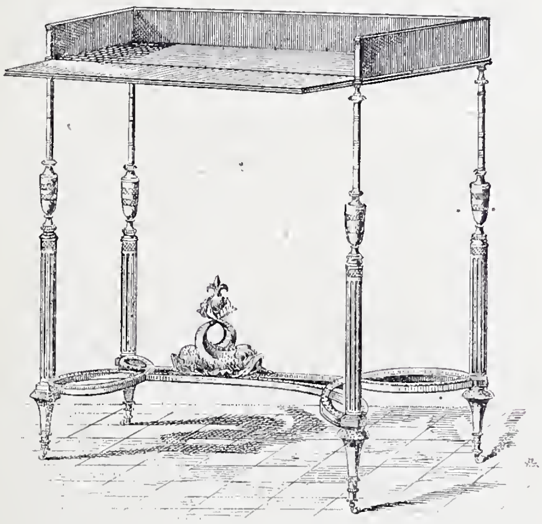


Fig. 879. — Tricoteuse de Marie-Antoinette.

A LOUER, hôtel de *Lorges,* rue d'Argenteuil, ci-devant occupé par M[me] la comtesse de *Watteville,* ayant écuries, remise et tribune, dans la chapelle de la Communauté de Sainte-Anne. (20 février 1781.) Etc.

Voilà pour les tribunes d'églises. — Pour celles de salles destinées à des musiciens, les exemples ne nous manqueront pas non plus. « En l'année 1688, écrit J.-N. du Tralage, le Roy donna une grande feste dans les jardins de Versailles, disposés en trois principaux sallons, illuminations et feux d'artifices... Le troisième [sallon] pour la salle du bal, étoit de figure octogone, accompagné de six tribunes pour les spectateurs et simphonistes. » (*Notes et documents sur l'histoire des théâtres de Paris.*) Le 12 février 1700, le prince de Condé offrit dans son appartement de Versailles un grand bal à la duchesse de Bourgogne. « La principale salle du bal, écrit le *Mercure* (n° de février 1700), estoit éclairée par un grand nombre de lustres et de girandoles. On avoit construit une tribune au-dessus de la porte, et on y avoit placé les violons et les hautbois, etc. »

Indépendamment des devoirs sacrés et des plaisirs profanes, les tribunes eurent encore leur place marquée dans le sanctuaire de la justice. On lit dans la *Relation de tout ce qui s'est passé aux États généraux convoqués* en 1614 : « Cette grande salle et son lambris étoient entièrement peints de fleurs de lys, et au haut d'icelle, du côté de Saint-Germain de l'Auxerrois, étoit un grand dais ou tribune, en forme de théâtre ou échafaud, élevé de trois marches, au milieu duquel étoit un grand marche-pied, et sur icelui un autre sur lequel le roi se mit en son siège. Tout ce théâtre étoit couvert de tapisserie de velours violet, semée de fleurs de lys d'or. » Barbier, rendant compte dans son *Journal* (t. VI, p. 355) du lit de justice qui fut tenu à Versailles, en août 1756, écrit : « Le lit de justice a commencé à midi un quart et a fini à deux heures. Il s'est tenu dans la salle des gardes de la reine, comme étant la plus grande pièce. On y avoit pratiqué une espèce de tribune fermée, au lieu de jalousie, par une gaze pour la reine, madame la dauphine, Mesdames de France. Il y avoit M[me] la marquise de Pompadour et cinq ou six autres dames de la Cour. »

Indépendamment de ces différentes significations, on donne également le nom de tribune au balcon intérieur, qui se trouve faire le tour de la lanterne d'un dôme. C'est ce qu'explique fort bien la description suivante, tracée par l'architecte Krafft, d'un château élevé à Meudon, par l'ingénieur Mandar, au siècle dernier. (*Recueil d'architecture civile,* p. 7.) « Ce bâtiment est terminé au-dessus du comble par un amortissement et par une lanterne très ouverte, qui sert à éclairer une grande antichambre commune, qui s'élève du rez-de-chaussée jusque sous le comble et qui est coupée, au droit du plancher, par une tribune régnant au pourtour et servant de communication aux pièces du premier étage. » Et par analogie avec cette dernière adaptation, le mot tribune sert à désigner les balcons intérieurs qui, dans les bibliothèques, salles de billard, salles à manger, etc., courent le long des murs et forment une sorte de premier étage. La salle à manger du château de Bellevue possédait une de ces tribunes. On en peut voir au ministère de l'instruction publique, dans la grande salle à manger ; dans les bibliothèques de MM. Lebey, Sarcey, etc. Krafft, que nous citions à l'instant (*Ibid.,* p. 6), nous apprend que la maison de campagne, construite à Sceaux par Soufflot « le Romain » pour M. d'Épinay, renfermait « une salle de billard d'un plan circulaire, ouverte dans le premier plancher et entourée d'une tribune ».

Tricher, *v. a.* — C'est dissimuler, à l'aide d'un artifice quelconque, un défaut de symétrie ou de régularité.

Tricoises, *s. f. pl.* — Sorte de tenailles, servant aux menuisiers et aux charpentiers pour arracher les clous. (Voir TENAILLES.) Roquefort, au mot TRUQUOISE, donne la définition de « tenaille à l'usage des maréchaux ». Dans l'*Exécution du testament de Jehanne d'Évreux* (1372), il est question d'une « truquoise d'argent à casser noisettes ». Ces deux mots, malgré la différence d'orthographe, n'en forment vraisemblablement qu'un.

Tricoteuse, *s. f.* — Table à ouvrage, garnie, à sa partie supérieure, d'une petite galerie destinée à retenir la laine de la personne qui tricote. Dans le *Catalogue de la vente du baron d'Ivry* (mai 1884), nous relevons la mention d'une « petite table à ouvrage dite tricoteuse », qui, provenant de Saint-Cloud, fut achetée au prix de 8,800 francs par le marquis de Talleyrand. C'est la seule fois que nous ayons rencontré ce mot dans un document de ce genre. Il est pourtant d'un usage courant chez les fabricants de meubles et dans le langage de la curiosité.



Fig. 880. — Petite tricoteuse en acajou (1840).

Tricotomique, *adj.* — Qui coupe les cheveux, le poil. Nom donné, au XVIII[e] siècle, à une sorte de rasoir. (Voir RABOT.)

Trictrac, *s. m.* ; **Triquetrac,** *s. m.* — Jeu qui se joue à deux, sur un tablier formé de deux compartiments rectangulaires, limités par une cloison. Ces deux compartiments, qu'on appelle le *gran jan* et le *petit jan,* sont divisés de chaque côté en six cases (soit en tout 24 cases) séparées par autant de flèches

incrustées dans le fond du tablier. Chaque joueur a 2 dés et 15 dames. Ces dames avancent suivant le nombre de points que le joueur amène en lançant ses dés. Sur les côtés du tablier, sont percés 12 trous, dans lesquels les joueurs enfoncent successivement, et dès qu'ils ont acquis 12 points, un fichet d'ivoire ou de métal. Le nom de trictrac est une onomatopée. « Ce jeu, qu'on peut mettre à la tête de tous les autres, écrit l'auteur du *Dictionnaire critique, pittoresque et sentencieux,* tire son nom du bruit que font les dames qu'on déplace, et les dés qu'on pousse lorsqu'on le joue. C'est la récréation ordinaire des gens d'étude et des hommes d'un certain âge. » On a écrit, à diverses reprises, que le trictrac était un jeu récemment importé en France. C'est une erreur. On peut affirmer qu'au Moyen Age, il faisait partie de ces « jeux de tablier », alors si fort en honneur, sur lesquels nous sommes imparfaitement renseignés. Toutefois, pour ces lointaines époques, si le jeu existait, il n'avait pas encore reçu son nom sonore ; aussi les preuves écrites manquent-elles et les seuls documents qu'on puisse invoquer consistent en un certain nombre de ces tabliers parvenus jusqu'à nous, et qui remontent, comme fabrication, au XIVe ou au XVe siècle. Avec le XVIe siècle, il n'en est plus ainsi, et les documents qui parlent de trictrac sont assez abondants pour prouver que, dès cette époque, ce jeu était depuis longtemps pratiqué en France. Tout d'abord, c'est Rabelaie (*Gargantua,* chap. XXII) qui le comprend parmi les jeux dont son héros faisait ses délices. Ensuite, vient Roger de Collerye, qui dans sa XXIe épître écrit :

> S'il ne m'en vient au cent, au triquetrac,
> N'au glic aussi, ny au jeu de la flac,
> Plus ne jourray qui m'est griefve fortune.

Brantôme y fait allusion dans un de ses *Discours.* (Voir col. 1244, à TABLIER.) Enfin Odet de Tournebu, dans sa *Comédie des contens* (représentée en 1584), fait dire à celui de ses personnages qui porte le nom d'*Eustache* (acte II, sc. IV) : « Entrons cependant en la maison, et, en attendant qu'il revienne, nous jouerons un coup de trictrac et puis nous disnerons. » Au XVIIe siècle, bien loin de tomber en défaveur, le trictrac trouve au contraire à la Cour le meilleur et le plus chaleureux accueil. Par Jean Héroard (*Journal,* t. II, p. 66 et 135), nous savons que, dès l'âge de onze ans, Louis XIII s'exerçait avec succès à ce jeu. Un si noble exemple ne pouvait manquer d'être suivi, et Bassompierre se charge de nous apprendre (*Mém.,* t. Ier, p. 434) qu'en 1617 il gagna « au jeu de trictrac cent mille écus ou à M. de Guise, ou à M. de Joinville ou à M. le maréchal d'Ancre ». Tallemant, de son côté (*Historiettes,* t. V, p. 213), parle d'un M. Sarreau de Boinet qui « eut trois ans entiers un maître pour lui montrer le trictrac ». Sous le règne suivant, le trictrac, bien que Louis XIV lui préférât le billard, ne laissa pas que d'être en honneur, et le *Mercure* d'août 1695, dans une lettre où se trouve expliqué le mécanisme de ce jeu, n'hésitait pas à le conseiller à ses lectrices pour divers motifs : « Vous avez raison, mademoiselle, écrivait-il, de vouloir apprendre le trictrac. On le joue beaucoup à la Cour et à Paris à cause de sa noblesse et de sa distinction, et qu'il y règne une grande sincérité. » Ajoutons que le *Mercure* ne dit rien que de vrai en ce qui concerne la passion de la Cour pour ce « noble jeu ». Une *Lettre* de Mme de Maintenon (t. VII, p. 134) nous apprend que M. et Mme de Montchevreuil poussaient la passion du trictrac, jusqu'à s'acharner à jouer la veille de Pâques, ensuite à s'en désespérer « par âpreté de dévotion ». Mme de Dangeau à qui était adressée cette lettre aussi bien, du reste, que Mme de Maintenon, étaient l'une et l'autre très amoureuses du trictrac et faisaient à l'occasion la partie de la duchesse de Bourgogne. (Dangeau, *Journal,* t. VIII, p. 203.) Du côté des hommes, Boursault, dans une de ses lettres à la comtesse de la Rivière (t. Ier, p. 300), raconte qu'il jouait au trictrac avec son ami Raisin ; et parlant de M. de Xaintrailles, Saint-Simon, dans une de ses additions au *Journal* de Dangeau (t. XV, p. 46), prétend « qu'il étoit le plus fort joueur de son temps au trictrac » et qu'il avait, au jeu, « gagné tant de bien, qu'il n'avoit pas apporté au monde ». A défaut des écrivains les plus en vue de cette époque, les documents notariés, les *Inventaires* et les *Ventes* notamment suffiraient à nous édifier sur le nombre des personnes de tout état qui cultivaient ce

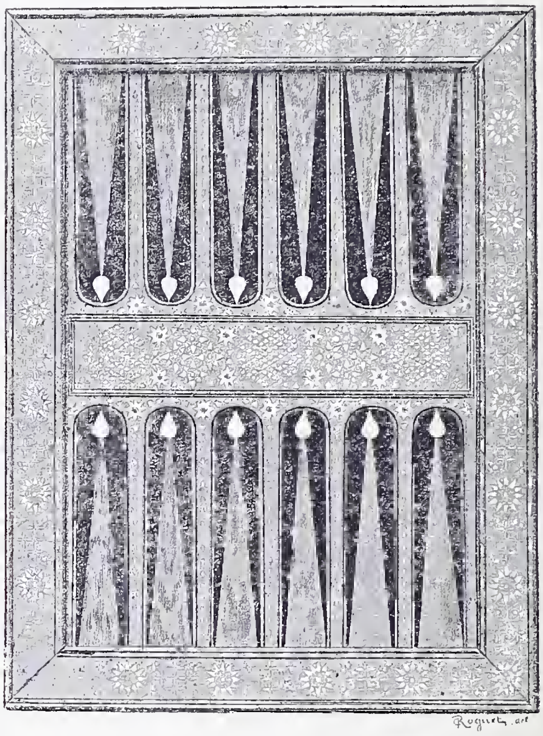


Fig. 881. — Trictrac en marqueterie (XVe siècle).

« jeu sincère », comme l'appelait le *Mercure.* Nous citerons un peu au hasard : « Un trictrac d'esbeine garny de ses dames et cornets. » (*Invent. de Gratien Ménardeau, conseiller de la Grand' Chambre ;* Paris, 1657.) « Un *triquetrac* garni de vingt-neuf dames, prisé huit livres. » (*Invent. du marquis de Montpipeau,* 1692.) « Un jeu de trictrac garny de ses dames et cornets, prisé la somme de vingt livres. » (*Invent. de M. René Aubry, seigneur de Barneville,* 1713.) « Un trictrac avec ses dames d'ivoire et d'ébène et ses cornets. » (*Meubles donnés par D^lle^ Desmares à D^lle^ Damours,* 1746.) « Trictracs d'ébène à bougeoirs d'argent. » (*Vente du feu marquis de Curzay au château de Champigny,* 22 juin 1766.) « Tables, trictracs, buffet, pendules. » (*Vente de la comtesse de la Mothe,* rue du Temple, 13 mars 1769.) « Trictracs dont un incrusté en ivoire et garni en argent. » (*Vente d'effets considérables, rue Neuve-des-Capucines, à l'hôtel Dupleix,* 13 décembre 1780.) « Trictrac de noyer, en table de jeu, avec dessus couvert de maroquin d'un côté et d'un tapis vert de l'autre, quatre louis. — EN VENTE chez M. le commissaire Crespy, rue Saint-Nicolas, faubourg Saint-Antoine. » (*Annonces, affiches et avis divers,* 25 février 1782.) Etc., etc.

On voit, par ces exemples, choisis entre mille, que le trictrac était appréeié par toutes les elasses de la société. Nous n'aurions pas, toutefois, ces doeuments sous les yeux, que d'autres se chargeraient de nous prouver combien ce jeu était en honneur. *L'Après-dînée* de Lancret, gravée par Larmessin, nous montre, en effet, la table de trictrac luxueusement revêtue de sa belle toilette de bois de rapport, ornée de marqueterie et de chutes en bronze doré, installée dans les plus riehes salons. Mme d'Épinay, dans une de ses lettres à M. d'Affry, rapporte que Grimm et Diderot lui mirent en tête d'apprendre le trictrac. « Eh bien ! écrit-elle, c'est une passion irrésistible ; nous jouons et nous nous querellons. » Mme du Deffand, dans la 113e de ses *Lettres* à Horace Walpole, nous informe que ce jeu était fort apprécié chez le duc de Choiseul ; et Dufort de Cheverny, en ses *Mémoires* (t. Ier, p. 195 et suiv.), raconte que, voulant se rendre à Cauterets, il fit installer « un trictrac dans sa voiture ».

Une autre preuve de ses succès, et de la passion irrésistible qu'il inspirait, c'est la magnificence avec laquelle on traitait le trictrac. Admis dans les pièces de réception, il était forcé de se modeler sur la tenue générale du lieu et constituait un véritable meuble de luxe. Lazare Duvaux, le fournisseur à la mode, vendait : « Le 8 mars 1752 — à M. de Pierrevert : Un trictrac plaqué en ivoire et ébène, avec les dames de même. » « Le 10 décembre 1754 — à Mme de Pompadour : « Un trictrac plaqué en bois de rose, garni en bronze doré d'or moulu, avec les dames d'ivoire blanches et vertes. » — « Le 11 mars 1755 — toujours à Mme de Pompadour : Un trictrac de trois pieds, plaqué en bois satiné, garni d'ornemens dorés d'or moulu avec ses dames en ivoire blanc et vert, 288 livres. » — « Le 21 mai 1755 — au duc de la Vallière : Un trictrae de bois d'acajou massif, couvert de maroquin, garni de pieds et boutons en cuivre, avec les dames, chandeliers et cornets. » Ce qu'étaient ces beaux meubles, on le devine assez. Cependant, on en faisait de plus magnifiques encore. Nous n'en voulons pour preuve que les annonces suivantes, recueillies dans les journaux du temps : « A vendre, chez le sieur Fleury, tapissier, rue des Saints-Pères, près la Charité, un magnifique trictrac d'ébène et une table d'acajou massif, ornée de bronzes, formant table de piquet et bureau à volonté. On y adapte facilement des bougies à ressorts avec des gardes-vues (*sic*). » (*Ann., aff. et avis divers,* 26 novembre 1778.) « A vendre trictrac fait aux Indes, de tous les bois les plus rares des Isles, représentant d'un côté tous les empereurs jusqu'à nos jours, et, de l'autre, le jeu ordinaire ; propre pour un cabinet de curiosités. — S'adresser au portier de M. le président de Fautras, rue de Grenelle. » (*Journal général de France,* 17 août 1779.) « A vendre, rue des Deux-Portes, trictrac d'ébène et de marqueterie de *Boule;* les dames gravées représentant des sujets d'histoire. » (*Ibid.,* 14 juin 1780.) « En vente, chez le sieur Maur, ébéniste, rue du Cherche-Midi, très beau trictrac en forme de bureau à la mode, en bois d'acajou massif, orné de cuivre doré, et monté sur des roulettes. » (*Ibid.,* 14 octobre 1780.) Enfin, signalons non plus parmi les beaux meubles, mais parmi ceux dont on avait perfectionné le mécanisme : « Une table mécanique en trictrac, jouant sans cornets, le dessus formant table de piquet et bureau. » (*Vente de meubles, rue Plâtrière,* 18 janvier 1782.) — Aujourd'hui, le trictrac n'a pas cessé d'être cultivé. Mais il est plus apprécié par les hommes graves que par les jolies femmes, et c'est à cette particularité sans doute qu'il doit d'avoir abdiqué la brillante parure qu'il affectait au siècle dernier.

En 1816, Guiton a publié un *Traité complet du jeu de trictrac, contenant les principes et règles de ce jeu, avec des tables de calculs qui ne se trouvent dans aucun des traités connus.*

Triglyphe, *s. m.* — Terme d'architecture. Ornement en relief qui sépare les métopes dans la frise dorique. Il se compose de deux eanaux entiers (appelés glyphes) et de deux demi-canaux plaeés sur ses bords.

Trigonal, *adj.;* **Trigone,** *adj.* et *s. m.* — Qui a trois côtés. Rabelais emploie trigone avec le sens de triangulaire. « En figure trigone équilatérale. » (*Pantagruel,* nouveau prologue du livre IV.) On lit dans l'*Ordre qui a esté tenu à l'Entrée du Roy Henry II à Paris* (le 16 juin 1549) : « Devant l'église du Sépulchre, qui est aussy en ladicte rue Sainct-Denys, y avoit une merveilleuse aiguille trigonale. » On donne également le nom de trigone à des pierres ou à de petits carreaux triangulaires, qui servent pour exécuter certains pavements à dessins géométriques.

Trillis, *s. m.* — Forme ancienne et arbitraire de treillis. Pierre Gringoire, dans ses *Folles entreprises,* publiées en 1505 (voir *Œuvres complètes,* t. Ier, p. 63), écrit :

> Dedens ung parc encloz de beaux trillis,
> Où reposoient ouailles de mainte sorte,
> Vi des pasteurs fiers, arrogans, palliz,
> Par sur les murs traversant les palliz,
> Voulans entrer sans passer par la porte.

Longtemps avant lui on trouve eette même orthographe, notamment dans les *Mémoires de Joinville.* (Voir Treillis.)

Trilobe, *s. m.;* **Trilobé,** *adj.* — Terme d'architecture. Le trilobe est un membre ou ornement eomposé de trois lobes. On dit d'un ornement affectant cette forme, qu'il est trilobé. Cette disposition prend aussi le nom de Trèfle. (Voir ce mot.)

Tringle, *s. f.;* **Tringue,** *s. f.* — Verge de fer, généralement longue, menue et ronde, servant à soutenir les rideaux de fenêtres, portières et rideaux de lit. Nous n'avons pas trouvé de tringles mentionnées dans les *Inventaires* avant le milieu du xviie siècle. Par contre, les premières que nous rencontrons sont argentées. Ajoutons qu'elles ne servent point à soutenir un rideau ni une tenture, mais à tendre une courtepointe de lit. « Le bois du lit ci-dessus, complet, avec les pièces nécessaires pour le monter, et trois tringles couvertes de lames d'argent avec broquettes dorées, servans à mettre sous la courtepointe pour la rendre quarrée et unie. » (*Invent. de Mazarin,* 1653.) Nous relevons ensuite : « Deux rideaux de fenestre de toille de cotton, avec leurs tringues de fer, prizés ensemble x livres. » (*Invent. de Magdeleine Tubeuf;* Paris, 1676.) « Un rideau de fenestre de toille de coton avecq une tringle de fer, prisé xl sols. » (*Invent. de Gabriel Renier, maître chirurgien;* Paris, 1677.) Dangeau nous apprend (*Journal,* t. XIV, p. 256) que « Mme Desmaretz étant chez elle à Paris, la tringle d'un rideau lui tomba sur la tête, il y a deux jours ; on la saigna sur-le-champ et on crut sa blessure considérable, mais c'est fort peu de chose » (3 juin 1712). Du moment qu'elle causait des accidents, la tringle était absolument entrée dans les usages. Nous la rencontrons, en effet, à partir de cette époque, dans les logis bourgeois. « Un tour de lit de taffetas cramoisy... garny de ses tringles tournantes. » (*Invent. de René Aubry, seigneur de Barneville,* 1713.) « Deux rideaux de fenestre de toille de lin, avec leurs tringles de fer, prisés trente livres. » (*Invent. de Jean Morin, marchand de vin;* Paris, 1720.) Etc. Elle joue aussi son rôle dans les intérieurs plus somptueux ; et par l'*Inventaire de la famille royale,* dressé en 1792, nous savons que le lit de Louis XVI

était garni de « deux fortes tringles, quatre tirans et autres ferrures nécessaires ».

TRINGLE. — Les menuisiers désignent aussi sous ce nom des morceaux de bois carrés, fort longs et très minces qui leur servent à faire les tasseaux.

Tringler, *v. a.* — Terme de charpentier. C'est tracer une ligne droite sur le bois, en se servant d'une ficelle frottée de craie et tendue, qu'on pince par le milieu, et qui, venant frapper la pièce de bois, laisse une empreinte.

Tringlette, *s. f.* — Petite tringle. C'est aussi un terme de vitrier. On donne ce nom aux panneaux dont se composent les vitraux, ainsi qu'à un outil dont on se sert pour ouvrir le plomb. Cet outil est le plus souvent en fer. Il a la forme d'un petit couteau émoussé. D'autres fois, il consiste simplement en un morceau d'ivoire, d'os, de buis, plat et arrondi par le bout.

Tringue, *s. f.* — Voir TRINGLE.

Triomphal, *adj.*; **Triomphant**, *adj.*; **Triomphe**, *s. f.* — On a nommé arc de triomphe un arc élevé à l'entrée d'une ville pour honorer la rentrée d'un général vainqueur, venant de remporter une grande victoire. Au XVI[e] siècle, on trouve souvent ces sortes de portes, qualifiées « arc triomphal », ou encore « arc triomphant ». Comme exemple, on peut citer « l'arcq triomphal » dont Philippe de Nivelle, « escrinier », fut, en 1549, chargé de « poser, asseoir, clouer les toilles et asseoir les columpnes avec leurs pieds d'estals, etc. », pour livrer passage aux ossements de Charles le Téméraire, qu'Antoine de Beaulincourt, roi d'armes de la Toison d'or, était allé chercher à Nancy. Le récit, transcrit par Paradin, des noces du duc de Clèves avec la fille de Henri de Navarre porte : « En la garenne de Chastellerault, furent faictes joustes et tournoys, auxquels étoient dressés de naturelle verdure, salles, perrons, arcs triomphans. » Olivier Codoré, dans son *Entrée de Charles IX à Paris* (1572), nous a conservé le dessin de plusieurs de ces « arcs triomphants ». Et Pierre de l'Estoile (*Journal,* t. VII, p. 392) parle des « arcs triomphans et des théâtres, avec devises à la gloire de la maison de Médicis », qui décoraient les rues de Lyon, lors de l'Entrée de Marie de Médicis (1600). Enfin, nous lisons dans l'*Histoire du voyage du Roi* (*Louis XIII*) : « Le Mercredy seiziesme (novembre 1622), le roy partit de Tarascon pour aller en Avignon, où tous les ordres vindrent au-devant de Sa Majesté, au plus magnifique équipage qui leur fut possible, y ayant esté honorée d'une infinité d'arcs triomphaux et receue avec toutes les plus grandes acclamations publiques qui se peuvent imaginer. »

Comme ces arcs étaient généralement chargés de trophées guerriers, on prit l'habitude de donner à ces trophées le nom de triomphes. C'est ainsi que Germain Brice, dans sa *Description de l'hôtel d'Amelot de Biseul,* écrit : « Ce qui mérite le plus d'être considéré dans cette salle, c'est le plafond... chargé d'ornemens de stuc sur un fond d'or, où sont des vases dans le goût de l'antique, ornéz de triomphes, accompagnés de sphinx, de braziers et de masques. »

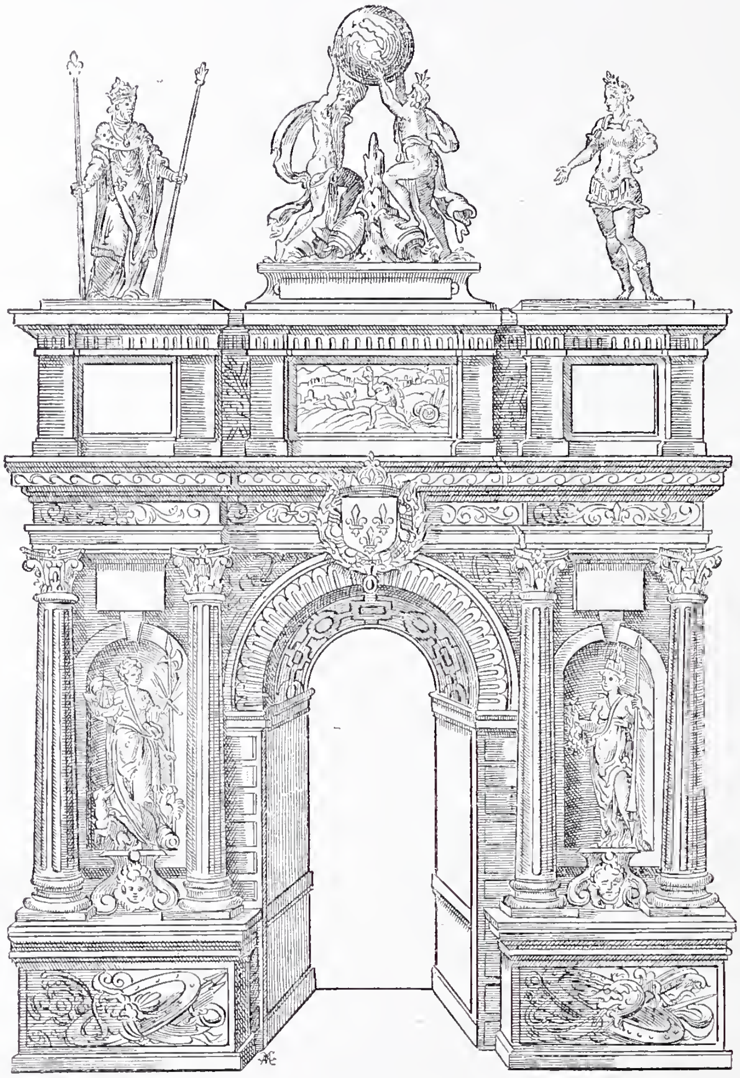


Fig. 882. — Arc triomphant, élevé pour l'Entrée de Charles IX à Paris.

Triomphante, *s. f.* — Nom donné, au siècle dernier, à une étoffe de soie, dont le fond était analogue au gros de Tours, et qui était décorée de fleurs dans le genre de celles qui ornent le damas.

Tripe, *s. f.* — Sorte d'étoffe veloutée se manufacturant comme le velours, dont le poil qui fait le côté de l'endroit est tout laine, et dont le fond est tout chanvre. Les premières tripes apparaissent, dans le mobilier, au XV[e] siècle. On les appelle alors des tripes de velours. Dans l'*Inventaire de la reine Charlotte de Savoye* (1483), nous relevons : « Ung livre, couvert de trippe de veloux, appelé *le Propriétaire.* » Dans l'*Inventaire de la duchesse de Valentinois,* dressé en 1514, figurent également : « Une couverture de blanc, de trippe de velloux vert. — Deux autres aulnes de trippe de velloux vert. » L'*Inventaire de Jehan Verrier, seigneur du Boscq* (Bordeaux, 1590), mentionne pareillement : « Une cayère de noyer à corbin couverte de tripe de velours. » Dès cette époque, la tripe, étoffe extrêmement résistante et ne craignant ni la fatigue, ni l'usure, était employée pour les sièges. Au XVII[e] siècle, elle devint pour ce service d'un usage encore plus fréquent. Dans l'*Inventaire du maréchal d'Humières* (Lille, 1694), figurent : « Six fauteuils et six chaises, couvertes de vieilles trippes vertes. » L'*Inventaire de l'abbé d'Effiat* (Paris, 1698) mentionne : « Douze chaises de bois de noyer tourné, couvertes de trippe rouge, prisées ensemble XLVIII livres. » Notons encore dans l'*Inventaire du château de Versailles* (chambre

de la duchesse d'Orléans, 1708) : « Douze tabourets couverts de tripe rouge, avec un galon de soye autour, le bois peint de rouge » ; dans l'*Apposition des scellés chez Alexis Loir, orfèvre du roi* (Paris, 1713) : « Un placet de bois de chêne couvert de tripe. » Etc. On voit que l'emploi de la tripe était alors général.

La plupart de ces tissus se fabriquaient en Flandre, surtout à Lille, à Tournay, à Orchies. Au XVIIIe siècle, on en confectionna également à Amiens, et l'on peut contempler aux Archives de la Somme un échantillon de tripe, « façon de Flandre, gauffré », manufacturé en cette ville en 1762. Aujourd'hui, le velours de laine a, dans l'ameublement, remplacé la tripe, avec laquelle il offre, du reste, des analogies fort nombreuses.

Triperie, *s. f.* — Manufacture où l'on fabrique des velours de laine appelés Tripes. Une *Lettre* des archiducs d'Autriche, datée du 14 octobre 1606, porte que les « stils de saieterie, bourgeterie, haultc lice et triperie » ne pourront être exercés ailleurs que dans les villes de Tournai et de Lille. (*Arch. du Nord,* série B, n° 1836.)

Tripet, *s. m.* — Sorte de vase à boire en métal, ayant à peu près la ferme du gobelet et muni d'un couvercle à charnière. Ce vase se rencontre assez fréquemment dans les grands *Inventaires* du XIVe siècle. Passé cette date, on ne le retrouve plus. Voici quelques exemples de tripets, empruntés à ces documents. « Un petit gobelet d'or, qu'on appelle tripet, et est esmaillé ou fonds aux armes de France. » (*Invent. du duc de Normandie,* 1363.) « Ung petit gobelet d'or tout plain, appellé trippet, et a sur le couvescle ung esmail rond des armes de Mons. de Valoys, et a sur le fruitelet du couvescle ung petit saphir ; pesant ung marc deux onces. — Ung petit goubelet d'or ront, tout plain, appellé trippet, et a ung petit fritelet dessus le couvescle à une grosse perle, et par dedens le couvescle a un K couronné taillé ; pesant deux marcs quinze estellins. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) « Un gobelet couvert appellé trippet, à un saphir sur le fruictelet, dont le couvescle d'icellui a esté rendu, et poise icellui couvescle avec le fruictelet, VII onces V esterlins ; pour le pesant du gobelet non rendu, I marc XVII esterlins obole. » (*Argenterie réclamée par la Couronne aux héritiers de Louis Ier, duc d'Anjou,* 1385.) « Un tripet noir, qui a le pié et le couvescle d'argent et perles à l'entour du ventre. » (*Invent. de Charles VI,* 1399.) On aura remarqué l'étonnante richesse de la plupart de ces vases à boire.

Tripier, *s. m.* — Orthographe et prononciation arbitraires de Trépied, fort usitées au XVIe et au XVIIe siècle.

> Un réchaut de fer, un tripier...,

écrit Colletet dans ses *Tracas de Paris.* Nous relevons aussi dans l'*Inventaire de Claudine Bouzonnet-Stella* (Paris, 1693) : « Une poile à feu, fer fondu, deux tripiers, deux poiles de fer à frire. » Enfin, Savary comprend les « grands et petits tripiers » dans la seconde classe des ouvrages des Taillandiers.

Tripoli, *s. m.* — Silice pulvérulente qui, réduite en grains presque impalpables, sert à nettoyer et à polir le cuivre. Son nom lui vient de ce qu'avant qu'on en eût trouvée en Europe, on tirait cette poudre de Tripoli, d'Afrique. Le tripoli de Venise, provenant de l'île de Corfou, qui est d'un rouge jaunâtre, est surtout estimé.

Tripolir, *v. a.* — Nettoyer et donner le poli avec la poudre nommée tripoli.

Tripot, *s. m.* — Nom donné, au XVIe et au XVIIe siècle, aux salles qui servaient de jeux de paume. Le *Dictionnaire de l'Académie* (1696) définit le tripot : « Lieu pavé de pierre ou de carreau, et entouré de murailles, où l'on joue à la courte paume ». Ce mot se rencontre dans nombre de documents anciens, avec cette signification aujourd'hui oubliée. Nous en citerons quelques-uns. « A neuf maçons, pour avoir travaillé au trippot des fossés, par quictance du XXVe aoust, VIII livres XVI sols. — A trois charpentiers, pour avoir travaillé à la charpenterie du trippot, par quictance du XXVIe aoust, LX sols VI deniers. » (*Comptes des travaux exécutés au château de Gaillon,* 1509.) « A Jean Cotillon et Nicolas Hachette, la somme de 100 livres pour ouvrages, tant à vernir une salle estant au jardin de la Reyne, vernir le lambris de la salle des armes, que noircir le petit tripot de naguerre édiffié de neuf. » (*Comptes des Bastimens du Roi;* Fontainebleau, 1562.) Enfin, pour terminer, nous citerons un couplet de la *Complaincte des Grands Jours d'Auvergne* (1665) :

> Dans châtiaux sens pô,
> Sens migha, ni crauta,
> Ni pichez, ni pot,
> Pus nuds qu'un tripot,
> Chacun fut que pôt.

L'expression : « plus nu qu'un tripot » était, à cette époque, passée en proverbe.

Tripot. — En Picardie, on rencontre ce mot avec la signification de ménage, cuisine.

Triptyque, *s. m.* — Terme de curiosité. Tablette à trois feuillets qui se replient l'un sur l'autre ; tableau muni de deux volets peints sur leurs deux faces, et qui se développe et se referme à volonté. Quoique les triptyques remontent pour la plupart au Moyen Age, époque où leur construction s'explique par l'habitude qu'on avait de faire voyager tous ses meubles avec soi, le nom qu'ils portent est essentiellement moderne.

Triquet, *s. m.* — Battoir étroit, dont on se servait pour jouer à la paume. Les couvreurs donnent aussi ce nom à une espèce de petit échafaudage léger, en forme de triangle, employé dans les travaux de couverture.

Trirote, *s. f.* — Chaise roulante à trois roues, que la personne assise peut faire avancer et mouvoir elle-même.

Trissoun, *s. m.* — Locution provençale. Pilon de mortier.

Troche, *s. f.* — Bouquet, faisceau de perles et de pierres précieuses, qu'on mettait ordinairement au chapeau, mais qui servait aussi à parer des pièces d'orfèvrerie. Parmi les cadeaux faits à Jeanne de France, lors de son mariage avec le roi de Navarre, figure : « Un chappel d'or, à IV troches de perles, en chascune troche, XII perles, XXVIII pièces de rubiz et ballais, VIII grosses esmeraudes, V autres moiennes, VIII autres petites et VIII dyamens. » (*Comptes de l'argenterie,* 1352.) Nous relevons dans l'*Inventaire de Charles V* (1380) : « Ung petit reliquaire de cristail, où sont à l'environ quatre troches, douze très menues perles, deux aymeraudes et deux rubiz d'Alixandre, et est comme une troche de chappel, pesant dix estellins » ; dans l'*Inventaire du Louvre* (1420) : « Une couppe de voyrre, couverte et garnye de XXXVI troches de perles, chascune troche de trois perles de compte » ; et dans l'*Inventaire de l'hôtel Saint-Pol,* dressé la même année : « Une riche mictre, toute semée de grosse semence de perles, garnie d'or tout autour, et de plusieurs troches de perles et de pierrerie. » D. Carpentier cite une *Lettre de rémission* de la même époque (1409), où il est parlé d'une « branche ou troche de marjolaine ». Cette citation peut donner une idée de la forme qu'affectaient les troches de pierres fines. (Voir Trousseau.)

Trochet, *s. m.* — Billot de bois à l'usage du tonnelier.

Trofée, *s. m.* — Voir Trophée.

Trois-pieds, *s. m.* — Voir Trépied.

Trois-quarts, *s. m.* — Petit violon, sur lequel on fait jouer les enfants trop jeunes pour tenir un violon ordinaire. C'est aussi le nom d'une grosse lime triangulaire.

Trôle, *s. f.*; **Trôleur**, *s. m.* — La trôle consiste dans la vente à l'amiable des meubles fabriqués par des ouvriers ébénistes avec leurs propres ressources et à leurs moments perdus. Le trôleur charge ses meubles sur une voiture à bras, voire sur les bras de sa femme et de ses enfants, et s'en va les offrir de porte en porte. Tous les samedis après-midi, les trôleurs se réunissent avec leurs tables, leurs buffets, leurs armoires, au coin du faubourg Saint-Antoine et de la rue Crozatier et tiennent marché en plein vent.

Les trôleurs ont existé de tout temps, mais c'est après la grande grève de 1881 qu'ils se sont élevés à la hauteur d'une institution par la tolérance du Conseil municipal. Les ouvriers n'ayant pas obtenu de la grève tout ce qu'ils espéraient, un grand nombre d'entre eux quittèrent leurs patrons et travaillèrent à leur compte. Mais, faute de capitaux et de crédit, ils durent confectionner des meubles ordinaires avec du bois acheté au fur et à mesure de leurs besoins. Malheureusement, ces meubles, offerts à un bon marché souvent invraisemblable, causent à ceux qui les achètent de désagréables surprises.



Fig. 883. — Tronc scellé à l'intérieur de la cathédrale de Fribourg en Brisgau.

Trombone, *s. m.* — Sorte de trompette à coulisse. Une curieuse peinture de l'église de Gonesse, remontant au commencement du XVIIe siècle, montre un ange jouant du trombone.

Trompe, *s. f.*; **Trompette**, *s. f.* — La trompe est un instrument de musique, généralement en métal, parfois en corne ou en ivoire, presque toujours de forme allongée et légèrement recourbée, et qui servait à donner des appels.

> Callioppe eut l'excellence
> De jouer sans violence
> Du claron et de la trompe,

lit-on dans *la Vray disant advocate des dames*. Autrefois, les Ordonnances royales et les Arrêts du parlement étaient publiés à son de trompe. « Et, ce fait, lesditz seigneurs firent audit camp des Vénitiens publier, à son de trompe, le traicté de paix, comme il avoit esté accordé entre le Roy de France d'une part et la seigneurie de Venise avec le duc de Millan de d'aultre. » (*Le Vergier d'honneur*, 9 octobre 1495.) Sous le nom « de trompe de chasse », on désigne souvent les cors de chasse. Les trompes dont les princes faisaient usage étaient en métal précieux. « *Item*, refait le petit bout d'une trompe d'or nous appartenant. » (*Comptes des ducs de Bourgogne*, 1449.)

Trompette est le diminutif de trompe. La trompette tenait autrefois dans les concerts une place importante qu'elle a perdue. Branville, dans ses *Nuptiaux virelays du mariage du roy d'Écosse et de Madame Magdelaine de France* (1537), écrit :

> Sonnez, espinettes,
> Lucz, rebecz, musettes,
> Sans cesse et requoy ;
> Chansons nouvelettes,
> Bransles de sonnettes,
> Joyeuses sornettes,
> Hauboys et trompettes,
> Chassez tout esmoy.

Trompe, *s. f.* — Terme d'architecture. Sorte de voûte tronquée faisant saillie, et destinée soit à supporter une petite construction, soit à supprimer un angle d'édifice qui gênerait. On n'est point d'accord sur l'origine et l'application de ce terme. Les uns prétendent que la trompe est ainsi nommée, « parce que sa figure est semblable à une trompe ou conque marine », ce qui est assez peu exact ; d'autres, « parce qu'elle *trompe* ou surprend ceux qui la regardent et qui n'ont pas connoissance de l'artifice de son appareil » (Daviler, *Explication des termes d'architecture*, t. III, p. 860) ; ce qui, comme explication, est médiocrement ingénieux. Le Moyen Age, qui pratiqua beaucoup les encorbellements, ne paraît pas avoir connu les trompes. Par contre, la Renaissance en fit un usage assez fréquent, les multipliant pour porter les tourelles, les balcons, etc. Ses architectes, et, parmi eux, Philibert Delorme, se montrèrent très épris de ces curieux problèmes, dont la solution présente toujours de grandes difficultés.

On distingue plusieurs sortes de trompes. Les principales sont : la *trompe de coin*, qui porte l'encoignure d'un bâtiment pour faire un pan coupé au rez-de-chaussée ; la *trompe dans l'angle*, qui est dans le coin d'un angle rentrant ; la *trompe réglée*, qui est droite par son profil ; la *trompe en niche*, qui est concave en manière de coquille ; la *trompe en tour ronde*, la *trompe de Montpellier*, la *trompe ondée*, etc. C'est à cette dernière sorte de trompes ondées — c'est-à-dire dont le plan est cintré en ondes par sa fermeture — qu'appartiennent les fameuses trompes du château d'Anet, bâties par Philibert Delorme, pour porter le cabinet du roi Henri II, puis démontées et remontées avec un soin pieux et un respect, hélas ! trop rare, par Girard Yvet, architecte du duc de Vendôme. Ces ouvrages ont été de tout temps admirés par les hommes spéciaux et par les gens de goût. « Ce qui est principalement remarquable au château d'Anet, écrit le duc de Luynes, c'est ce qu'on appelle les trompes d'Anet ; ce sont deux cabinets sur la face du jardin ; ils sont dans l'angle du bâtiment, de chaque côté dans une tour saillante, terminée par le bas en cul-de-lampe. » A Paris, on peut encore voir un certain nombre de trompes extrêmement intéressantes. Nous citerons notamment l'ancien hôtel de la Vrillière, rue des Bons-Enfants (aujourd'hui la Banque de France), où une trompe en niche soutient l'angle du grand salon ; l'hôtel Lamoignon, rue des Francs-Bourgeois, où des tourelles sont portées par des trompes ; la maison qui fait l'angle de la rue de la Vrillière et de la rue Croix-des-Petits-Champs, et qui dépendait autrefois de l'hôtel de la Feuillade. D'autres existaient, qui ont été démolies. On peut mentionner, entre autres, celle de l'hôtel de Duras, citée par Daviler, et celle de l'hôtel de Canillac, rue de Paradis, exécutée en 1707, sur les dessins de Germain Boffrand.

Trompe-l'œil, *s. m.* — Sorte de tableau ou de peinture, où les objets dits de nature morte sont représentés de façon à faire illusion.

Trompeur, *adj.* — Pot, plat trompeur. (Voir Plat a illusion, col. 400, et Pot trompeur, col. 601.)

Trompillon, *s. m.* — Diminutif de trompe. Le trompillon, dit Daviler, est « une petite trompe de peu de plan et de portée ».

Tronc, *s. m.*; **Tronquet**, *s. m.* — On appelle tronc le corps d'un arbre considéré indépendamment de ses branches et de ses racines, et par assimilation, en architecture, la

partie inférieure du fût d'une colonne. C'est aussi une boîte de petites dimensions, placée dans les églises en autres lieux, percée sur sa tablette supérieure d'une petite fente par où l'on peut laisser tomber des pièces de monnaie et recevoir les offrandes. « Sé fu ainsi ordené : que à bien près par toutes les églyses, il y auroit un tronc, en un certain lieu auquiel chascune personne metroit du sien, selon sa dévocion. » (*Les Grandes Chroniques de France,* t. V, p. 182, à l'année 1309.) Autrefois, on mettait des troncs dans les pièces d'habitation, en guise de tirelire. « Trois escrans de boys et un petit tronc, qui sert à la chambre de Mesdemoiselles. » (*Invent. du château de Turenne,* 1615.)

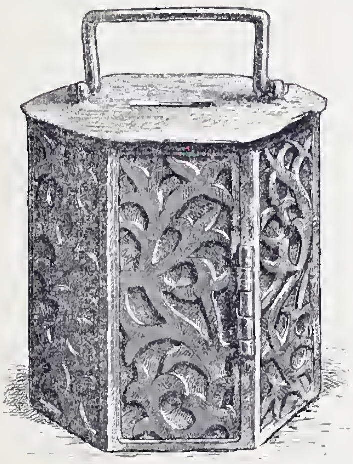


Fig. 884. Tronc portatif en fer ajouré (XV[e] siècle).

Tronquet est le diminutif de tronc, pris dans ce dernier sens. Une *Lettre de rémission* de 1431 porte : « Le suppliant dist à icellui Drouet qu'il avoit emblé et emporté l'argent du tronquet de l'église de Neufbourg. »

Tronche, *s. f.;* **Tronchet,** *s. m.* — Billot de bois sur lequel on coupait ou taillait des marchandises. Une *Lettre de rémission,* citée par le continuateur de Du Cange (sous *Tronchetus*) et datée de 1415, mentionne : « Ung tronchet de bois. » Un *Arrêt du parlement,* en date du 26 juin 1554 (Félibien, *Histoire de Paris,* pièces justificatives, t. I[er], p. 647), défend : « A tous manans et habitans de Paris et des fauxbourgs..., qu'ils n'ayent d'ores en avant à mettre aucunes selles, pilles, taudis, escoffrets, bancs, chevalets, escabelles, tronches et autres avances sur rüe, et hors leurs ouvroirs et boutiques. » Les orfèvres donnent encore le nom de tronchet aux billots sur lesquels ils montent les bigornes, quand ils fabriquent de grosses pièces.

Tronchin (tables à la), *s. f.* — On appelle de ce nom les tables-pupitres, dont la tablette se hausse et se baisse à volonté, et sur lesquelles on peut écrire soit debout, soit assis. Le mécanisme, à l'aide duquel la tablette peut prendre des hauteurs et des inclinaisons diverses, varie beaucoup suivant les fabricants ; mais, en général, il consiste en tringles de bois entrant dans des cavités percées dans la longueur des pieds, et formant ce qu'on appelle un tirage à frottement. Ces tiges portent la tablette supérieure et servent à l'élever à la hauteur qu'on désire, en lui conservant une pente variable. C'est au moyen d'une crémaillère en métal, et par un arrêt qu'un ressort presse sur ses dents obliques, que les tiges s'arrêtent et prennent la fixité nécessaire. L'illustre médecin suisse, Tronchin, fut sinon l'inventeur, au sens exact du mot, du moins le rénovateur de ces meubles commodes ; de là le nom qu'on leur donna. Lorsque Tronchin fit fabriquer ces premières tables, il habitait temporairement Paris, où ses consultations faisaient en quelque sorte fureur. Sa réputation et son originalité l'avaient mis à la mode. « Ce M. Tronchin, écrit Barbier, à la date d'avril 1756, gagne ici des sommes considérables, pour des consultations à un louis pièce, sur toutes sortes de maladies, pour hommes et femmes ; il donne même de plaisants remèdes : aux uns, de se frotter le ventre avec de la serge ; aux autres, de frotter leurs appartements ou de scier une voie de bois pour prendre des exercices violents. Cela mériteroit bien une bonne calotte pour notre nation. » (*Journal de l'avocat Barbier,* VI[e] série, p. 295.) Les ébénistes ne pouvaient donc mieux faire que d'abriter un de leurs meubles sous un nom aussi populaire. Nous démontrons à la colonne 1215, que les tables à la Tronchin sont beaucoup plus anciennes qu'on ne croit. Nous ajouterons qu'on ne confectionne plus guère de ces tables. Celles qu'on rencontre dans les *Ventes* sont généralement de fabrication ancienne.

Tronchine, *s. f.* — Sorte de chancelière, doublée en fourrure, qui reçut son nom de l'illustre médecin Tronchin, sur les conseils duquel les premiers spécimens furent fabriqués.

Trône, *s. m.;* **Throsne,** *s. m.* — « Le trône est un siège solitaire, large, haut, magnifique, élevé sur plusieurs degrés : il est propre au monarque seul ; on le place dans le sallon du Roi. On en met aussi dans toutes les chambres de conseils et de tribunaux où le Roi a coutume de présider. » Ainsi s'exprime G.-F. Sobry (*De l'architecture;* Paris, 1776, ch. XXIII, p. 178), et cette définition est à retenir ; elle nous montre que, sous l'Ancien Régime, le mot trône ne désignait pas seulement le siège sur lequel s'asseyait le roi, mais aussi l'estrade sur laquelle était placé ce siège, estrade toujours entourée d'un certain nombre de degrés ou de marches — ces fameuses marches du trône dont il est si souvent parlé. — C'est ce que Mercier remarque également dans le passage suivant : « Quand le Roi donne des audiences sur son trône, les Princes du sang sont sur la plate-forme, suivant leur rang ; et quand le roi donne des audiences de balustres, ils sont à côté de Sa Majesté en dehors du balustre. » (*Tableau de Paris,* t. IX, p. 47.) Ajoutons que déjà au XVII[e] siècle il en était ainsi. Le trône était, à cette époque, un siège d'apparat, surélevé, où le monarque ne prenait place que dans des occasions tout à fait spéciales. C'est, au surplus, ce que dit formellement N. Besongne : « Il y a certaines audiances extraordinaires que le Roy done sur son thrône dans ses grans appartemens à Versailles, come il a fait celle du Doge de la République de Gennes et celles des ambassadeurs de Maroc, de Moscovie, de Siam, etc. » (*État de la France,* t. I[er], p. 287.) Quant au XVI[e] siècle, c'est seulement à sa fin que nous trouvons ce mot (qui devait devenir plus tard synonyme de royauté) régulièrement employé pour désigner l'estrade sur laquelle la personne royale prenait place dans les circonstances particulièrement solennelles. Le terme, cependant, est fort ancien dans notre langue. On le rencontre dans les *Mémoires de Joinville* (t. II, p. 74) : « Et au milieu d'iceluy tertre, y avoit ung Roy assis, qui estoit le plus bel à regarder de tous les aultres et le mieux paré, et estoit en ung trosne reluisant à merveilles, qui estoit tout d'or. » Si nous en croyons Le Fèvre de Saint-Remy (*Chroniques,* ch. LX), en 1415, l'archevêque de Bourges aurait



Fig. 885. — Tronc portatif, muni d'une serrure, en bois cerclé de fer (XVI[e] siècle).

reproché au roi d'Angleterre de vouloir « débouter injustement le très crestien roy des François... de la chayère et trosne de si grant et si puissant royaulme ». Pierre Gringoire, d'autre part, dans sa *Balade et supplication à la Vierge Marie* (*qui se peult interpréter sur la royne de France*), s'écrie :

> Trosne d'honneur et de magnificence,
> Siège royal triumphant en haulteur.
> Le pris, le choix, des dames l'excellence,
> Loyaulx Françoys te doivent faire honneur.

Enfin, dans l'*Isle des hermaphrodites* (p. 28), nous notons la phrase suivante : « Je vy à un des costéz de la chambre douze statües d'albastre représentées au naturel..., toutes assises en des sièges faits en forme de chaire curule. Les quatre du milieu avoient leurs sièges plus eslevéz, qui représentoient quelque forme de throsne. » Mais, ne craignons pas de le redire, ce sont là des façons de parler un peu exceptionnelles. Certes, les sièges d'apparat, « de parement », comme on disait alors, n'étaient pas inconnus et ne faisaient point défaut. Nous possédons la description de quelques-uns de ces meubles qui sont de toute magnificence. Aux mots CHAISE et FAUTEUIL, on trouvera de nombreux détails relativement à ces sièges superbes, qui servaient vraisemblablement de trônes, au sens moderne du mot. Mais l'estrade sur laquelle les princes et les hauts dignitaires prenaient place était, sous l'Ancien Régime, si bien constitutive du trône, qu'on lui donnait parfois ce nom, sans qu'aucun siège fût placé sur elle. — Témoin le passage de la *Gazette de France,* relatif aux funérailles de Louis XIII, où il est dit : « Aux deux costéz de son lit, élevé sur un petit throsne, estoyent deux autels paréz de très riches ornemens. » — Or cette estrade apparaît pour la première fois avec le nom de trône, en 1594, au couronnement de Henri IV, et nous en trouvons la description détaillée dans l'*Ordre observé au sacre du roy Henry le Grand,* publié par Nicolas de Thou, évêque de Chartres, qui nous fournit sous le titre : « Forme du Throsne royal », les détails qui suivent : « Au milieu du pulpitre (jubé) fut faite une plate-forme de sept à huict pieds de long et de cinq de large, en laquelle on montoit par quatre marches. — Sur cette plate-forme fut posée la chaire du roy en telle sorte, que luy, estant assis, pouvoit estre veu depuis l'estomach en hault, par ceux qui seroient au chœur, et depuis la ceinture par ceux qui seroient en la nef de l'église. — Au-dessus y avoit un dais de velours, semé de fleurs de lys d'or, etc. » Nous retrouvons cette même disposition en 1595, à Lyon, lors de l'Entrée solennelle d'Henri IV dans cette ville, et elle se manifeste avec des proportions insolites et merveilleuses. « Le Roy, après son disné, se fit voir en son trosne royal, eslevé sur un eschaffaut de septaute pieds de longueur et trente de largeur, dont le dessus estoit couvert de taffetas verd, le parterre de tapisserie, les barrières d'autour de tapis, avec deux escaliers, afin que ceux qui se présenteroient à Sa Maiesté peussent monter et descendre sans désordre. » (L'*Entrée de Henri IV en sa bonne ville de Lyon;* à Lyon, chez Pierre Michel, 1595.) Quinze ans plus tard, on la rencontre de nouveau, non moins splendide, et surtout non moins vaste, dans la basilique de Saint-Denis, au sacre de Marie de Médicis. « Il y avoit, écrit un contemporain, un grand échaffaut au milieu du chœur de l'église de Saint-Denis, assis devant le grand autel d'icelle, de la hauteur de neuf pieds ou environ, ayant de longueur vingt-huit pieds sur vingt-deux de large. Au milieu de cet échaffaut et sur le derrière y avoit un haut dais, de la hauteur d'un peu plus d'un pied, où l'on montoit deux marches, lequel haut dais et marches, de neuf à dix pieds de long, estoient couverts d'un grand drap de pied, et sur iceluy estoit le thrône pour asseoir la Royne, et ce thrône estoit couvert de velours, parsemé de fleurs de lys d'or en broderie, et au-dessus, un dais de semblable parure. Le fond et escalier dudit échaffaut estoit couvert de velours cramoisy, semé de broderie d'or. » (*Journal de Pierre de l'Estoile,* supplément, t. X, p. 398.) Puis, à mesure qu'on avance dans le XVIIe siècle, les dimensions de l'estrade se réduisent. En 1623, quand Louis XIII fait son Entrée solennelle à Lyon avec la jeune reine, le double trône est simplement élevé de quatre degrés, et les sièges sont placés « au-dessoubz d'un grand daiz de velours violet, chamarré de grand passement d'or ». (Voir *le Soleil au signe du Lyon;* Entrée de Louis XIII à Lyon : Lyon, 1623.) En 1647, Mme de Motteville, décrivant la grande salle de bal de la Cour au Louvre, nous montre, « au bout d'en haut, un trône élevé de quatre ou cinq degrés fournis de carreaux de chaises à bras, avec un dais dessus ». (*Mém.,* t. Ier, p. 314.) Nous connaissons par des images exactes le trône de Louis XIV, réduit, lui aussi, à des dimensions relativement modestes.

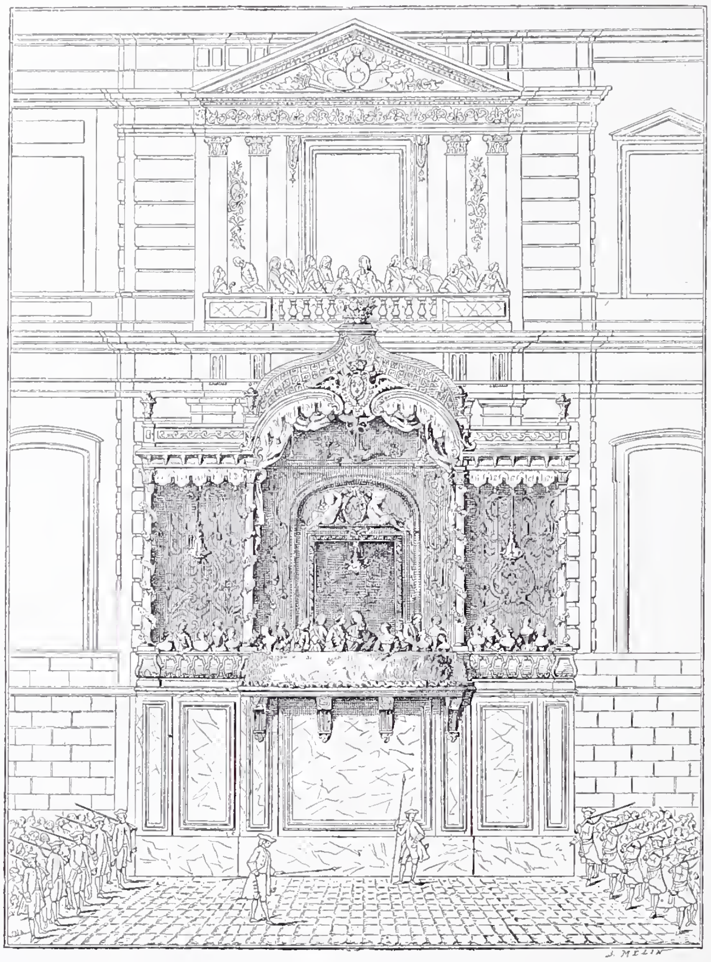


Fig. 886. — « Élévation géométrale du trône construit pour Leurs Majestez le 29 août 1739, jour de la feste donnée par la Ville de Paris », d'après la gravure de J.-F. Blondel.



Mangonot del. Maison Quantin, imp.-éd.

TRÔNE DE NAPOLÉON Ier

(Palais de Fontainebleau).

Enfin, le récit de la *Réception des ambassadeurs du roi de Siam* (1686) nous apprend que, même en cette occasion solennelle où il s'agissait d'éblouir des Orientaux, le trône royal ne comptait qu'un petit nombre de degrés. « On avoit préparé au bout de la grande galerie du château, du côté de l'appartement de Mme la Dauphine, un trône élevé de six degrés, le tout couvert d'un tapis de Perse à fond d'or, enrichi de fleurs d'argent et de soie. Sur les degrés, on avoit placé de grandes torchères et de grands guéridons d'argent ; au bas du trône, à droite et à gauche, en avant, on avoit mis, d'espace en espace, de grandes cassolettes d'argent, chargées de vases d'argent. On avoit ménagé un espace vide de quatre à cinq toises, où les mandarins qui étoient à la suite des ambassadeurs pussent être pendant l'audience, sans être pressés par les courtisans. » Quant au fauteuil qui occupait le milieu de ce trône, nous en avons la description fidèle par un *Inventaire des meubles de la Couronne,* dressé en 1673 : « Un grand fauteuil de bois, taillé de plusieurs ornemens et argenté, pour servir de trosne au Roy, lorsqu'il donne ses audiences aux ambassadeurs. Ledit fauteuil garny de velours enrichy de broderie d'or et d'argent. » Celui de Louis XV fut renouvelé en 1743 ; et le duc de Luynes (*Mém.,* t. V, p. 24) nous apprend que « dans la chambre du trône », on mit, cette année-là, « un trône neuf dessous un dais en baldaquin, qui est riche et de bon goût ». On voit que notre mot tendait déjà à modifier son sens ; néanmoins, il conservait encore sa signification première et servait toujours à désigner toutes sortes d'estrades élevées pour recevoir le souverain. Nous n'en voulons d'autre preuve que l'image dessinée par Blondel (voir fig. 886), du « Trône construit pour Leurs Majestéz », par l'architecte Gabriel, lorsque Louis XV se rendit, le 29 août 1739, à l'Hôtel de Ville, afin d'assister à la fête que lui offrait la municipalité.

La description du trône que Louis XVI fit exécuter pour la réception des chevaliers du Saint-Esprit nous a été conservée. Bachaumont, qui l'avait vu au mois d'avril 1779, dans la rue Férou où il était exposé, ne pouvait se dispenser de nous en laisser un croquis fidèle. (*Mém. secrets,* t. XIV, p. 13.)

Sur deux marches couvertes d'un tapis de velours verd brodé en or et en argent, on voit le fauteuil de S. M. Deux coqs servent de pieds de devant et le dossier est un bouclier orné d'une tête de soleil. Le fond de ce bouclier, travaillé en paillettes pressées les unes contre les autres, rend un éclat à peu près semblable à celui du métal poli. Le baldaquin qui est suspendu au-dessus du fauteuil a la forme d'une tente ouverte. Dans le jour, on voit un Saint-Esprit en argent qui jette de grands rayons, interrompus par quelques légers nuages. Pour donner un effet plus pittoresque, les rayons qui partent du Saint-Esprit sont à leur naissance travaillés en argent et se terminent en or. Cette espèce de tableau a pour bordure deux faisseaux de piques élevées sur deux socles et auxquels sont attachées des peaux de lion et des armes grouppées en trophée. Le baldaquin qui, comme on l'a dit, a la forme d'une tente, dont les rideaux retroussés aux faisseaux retombent majestueusement jusqu'au bas, est orné de carquois attachés à chaque pan, et sur lesquels on a posé des casques tous variés de forme. Le haut est couronné par un corcelet de guerrier accompagné d'armes et d'étendarts, d'où sort une massue qui soutient un casque plus grand que les autres, à fond d'azur orné de trois fleurs de lys. Tous ces casques chargés de leurs plumes amènent naturellement et motivent les panaches dont on décore toujours ces sortes de dais. Les colliers de l'ordre font la bordure des grands rideaux de la tente. Le tout ensemble a beaucoup de majesté et a bien le caractère d'un ordre militaire.

A côté de ce siège magnifique, le trône de Napoléon, dessiné par Percier et Fontaine, nous paraît quelque peu raide et compassé ; quant à ceux de Louis XVIII, de Charles X, de Louis-Philippe, consistant en des fauteuils dorés surmontés d'une couronne, et abrités sous des dais empanachés, faits de velours de laine, bordés de crépines d'or, ce sont des trônes singulièrement bourgeois, et si le trône de Napoléon III, avec sa draperie de velours vert semée d'abeilles d'or, avait une tournure plus riche, par contre, il n'offrait, dans son ensemble, rien de beaucoup plus solennel. Ajoutons que, dès 1775, le mot trône, qui avait perdu sa signification primitive, ne désignait plus une estrade, mais seulement un fauteuil magnifique, et à la *Vente de l'ancien évêque de Troyes* (13 septembre 1780), on adjugeait « un trône de velours cramoisi, à cordons, glands, broderie et paillettes d'or fin ».

TRÔNE. — On a longtemps donné ce nom, en Picardie, à la modeste estrade, consistant en planches posées sur des

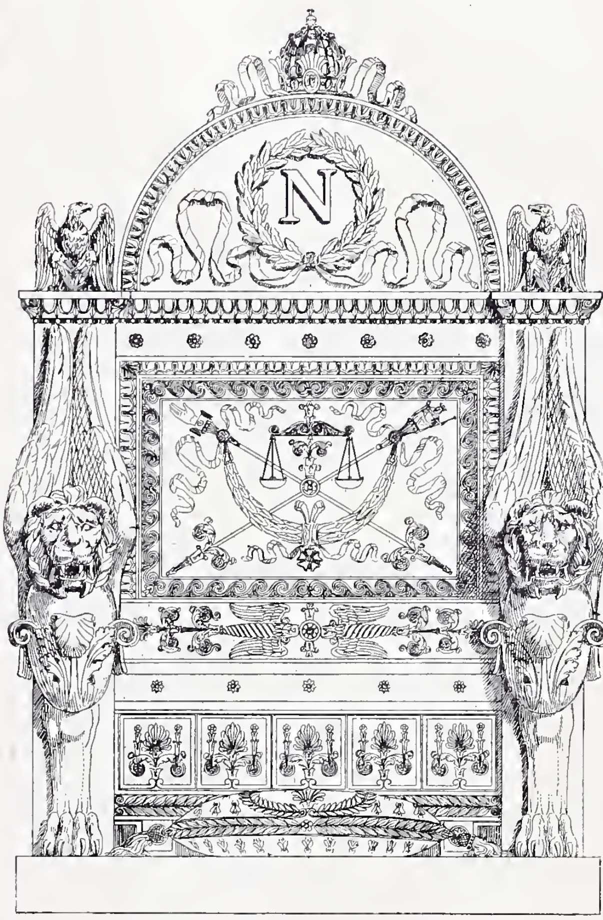


Fig. 887. — Trône destiné à Napoléon Ier, et dessiné par Percier et Fontaine.

tonneaux, où les musiciens de village prenaient place les jours de fête.

Troneau, *s. m.;* **Tronel,** *s. m.* — Romaine, sorte de balance à tige et poids mobile, dont on se servait pour peser les fils, la laine et les étoffes. Une *Lettre de rémission* de l'année 1386 porte : « Lequel exposant prist un troneau, duquel il pesoit à la main son chanvre, ses cordes et denrées. » Dans une autre *Lettre,* datée de 1393, on lit : « Jehan Deschamps, d'un tronel dont l'en poise laine rua audit Jourdain pour le cuidier férir. » Enfin, on relève dans un troisième document du même genre, remontant à l'année 1401, la mention d'un « crochet ou troneau à quoi on poise le fil ».

Tronquet, *s. m.* — Voir TRONC.

Tropes, *s. m.* — Locution bordelaise. Trépied. « En la codina... — *Item,* des tropes de fer, lun es meyensey et l'autre petit. » (*Invent. d'Aymeric de Caumont;* Bordeaux,

1436.) « Un grand tropes de fer. — *Item,* dos camiuaux gros, un tropes, etc. » (*Invent. de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André;* Bordeaux, 1442.)

Trophée, *s. m.* — Les trophées étaient, dans l'origine, des troncs d'arbre, que le vainqueur plantait sur le champ de bataille et qu'il chargeait des dépouilles de l'ennemi vaincu. Le mot trophée lui-même, en latin *tropæum,* dérive de τροπή, action de mettre en déroute. Au Moyen Age, le soin d'élever des trophées paraît avoir été négligé par les vainqueurs, à quelque parti qu'ils appartinssent. En gens pratiques, les combattants d'alors cherchaient

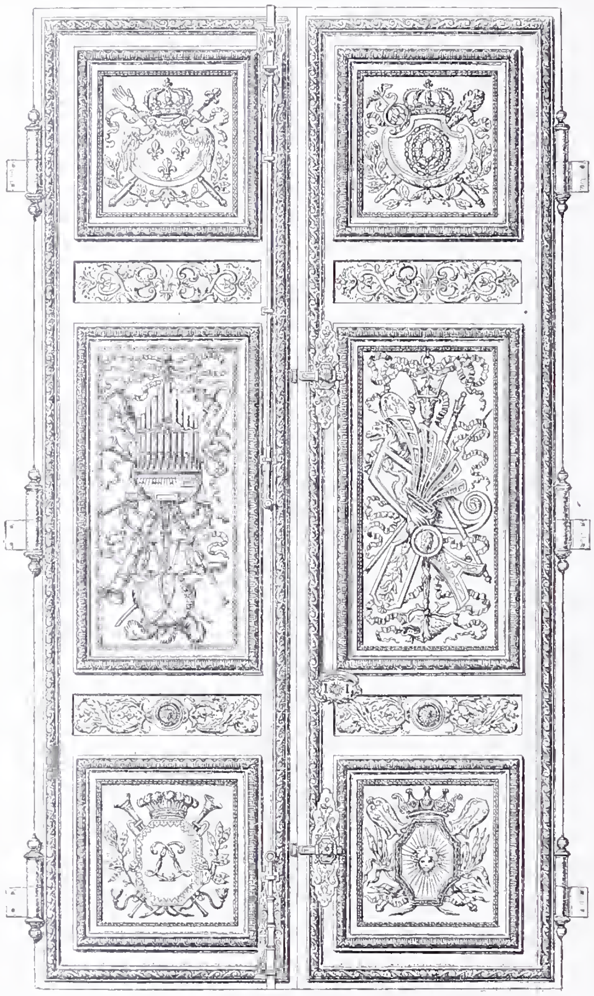


Fig. 888. — Trophées décorant les portes du grand appartement des Tuileries, d'après une estampe de Chauveau.

surtout à tirer profit de leur butin. Mais à l'avènement de la Renaissance, quand l'Antiquité fut prise pour modèle par le monde nouveau, la tradition se renoua, le goût revint aux trophées, et c'est à ce goût que Rabelais fait allusion, d'une façon pittoresque, dans les lignes suivantes : « Adoncques ung chascun d'entre eulx en grande lyesse et petites chansonnettes villactiques, dressarent ung grand boys ouquel ils pendirent une selle d'armes, ung chanfrain de cheval, des pompes, des estrivières, des esperons, ung haubert, un hault appareil·asséré, une hasche, ung estoc d'armes, ung guantelet, une masse, des goussetz, des grèves, une guorgery, et ainsi de tout appareil requiz à ung arc triomphal ou trophée. » (*Pantagruel,* liv. II, ch. XVII.) Mais ce ne fut pas seulement sur les champs de bataille que les trophées reparurent. L'architecture s'en empara, les transporta dans son domaine, en surmonta les bâtiments et les disposa sur les façades, de manière à en faire une nouvelle sorte d'ornements. Nous relevons dans les *Comptes des bastimens du roi* (Louvre, 1565) un payement de 326 livres à Estienne Carmoy et Martin le Fort, sculpteurs : « A eux ordonnés par ledit seigneur de Clagny... pour avoir esté par eux taillé au-dessus de trois fenestres du dernier estage à chacun un trophée de morions, arcqs, carquoys, flamberins et autres armes antiques. Plus, pour avoir par eux esté taillez sur le tas en ladite pierre, aux costés de chascune desdites fenestres, deux trophées d'armes antiques, comme corcelets, toraces, torques, pavois, expées, dagues, arcqs, carquoys, et autres sortes d'armes antiques. » Puis aux trophées militaires on en opposa d'autres moins guerriers. Bientôt on en combina et on en édifia, sculpta, peignit de toutes sortes : trophées galants, comme ceux dont Amadis Jamyn parlait dans son gracieux langage :

> Et ie dis à l'Amour : Or soyons glorieux,
> Tu pendras à ton arc, de nouveau, cent trofées...;

trophées bachiques comme celui que Pantagruel admira, lors de son arrivée à l'oracle de la Bouteille : « Au bout du vignoble, passasmes dessoubz un arc anticque, ouquel estoyt le trophée d'ung beuveur, bien mignonnement insculpté : sçavoir est en ung bien long ordre de flaccons, bourraches, bouteilles, fiolles, barrilz, barreaulx, potz, pinthes, cymaises anticques, pendantes à une treille umbrageuse. » (*Pantagruel,* liv. V, ch. XXXIV.) Enfin, on fit jusqu'à des trophées de deuil. Brantôme, parlant de Catherine de Médicis, devenue veuve : « Or, nostre Reyne, écrit-il, autour de sa devise que je viens de dire, y avoit fait mettre des trophées de miroirs cassés, des éventails et panaches rompus, des carquans brisés et des pierreries et perles espandues par terre, des chaisnes toutes en pièces ; le tout en signe de quitter toutes bombances mondaines, puisque son mary estoit mort, duquel n'a jamais pu arrester le deuil. » (*Vie des Dames illustres* — Catherine de Médicis.)

Avec le XVIIe siècle, la mode de ces décorations, bien loin de s'amoindrir, se généralisa au contraire. On fit des trophées de tous les attributs imaginables. Les *Comptes des Bastimens du palais de Fontainebleau* (1639-1642) mentionnent un payement effectué : « A Pierre Passon, peintre ordinaire du Roy, pour les ouvrages de peintures, trophées de chasses, ornemens et enrichissemens qu'il a entrepris et doibt faire au restablissement de vingt-deux poultres que le Roy a commandé estre mises de neuf au plancher de la gallerye des Cerfs dudit chasteau. » A Versailles, on en peupla le parc, et intérieurement aussi bien que extérieurement, on en couvrit les murailles. Par les *Comptes des Bâtimens,* nous avons les noms des principaux artistes qui furent chargés de ces ingénieux ouvrages. Nous relevons ceux de Le Brun, de Coysevox, de Caffieri, de Tuby, de Le Hongre, de Fontelle, de Grenoble, de Masson, de Le Gros, de Clérion, de M. d'Arcis, de Lecomte, de Buirette, de Lespagnandel, de Légeret, de Desjardins, de De Marsy, de Housseau, etc. On voit que toute une phalange de peintres et de sculpteurs fut employée à mener à bien ces ingénieux travaux. A Paris, les trophées n'étaient pas moins en honneur qu'à Fontainebleau ou à Versailles. Piganiol de la Force (*Description de Paris,* t. III, p. 251) décrit ceux dont le duc de Bellegarde avait fait décorer l'hôtel des fermes du Roi. Dargenville (*Voyage pittoresque,* p. 102) vante les grands « obélisques ornés de trophées », composés par Oppenord pour la Galerie d'Énée au Palais-Royal. Ajoutons qu'on ne se contenta pas de sculpter des

trophées sur les murailles, sur les lambris et les portes, on en eisela sur les pièces d'orfèvrerie et sur les meubles, on en tissa dans les étoffes. L'*État des meubles de la Couronne,* dressé le 20 février 1673, décrit : « Deux grands bassins

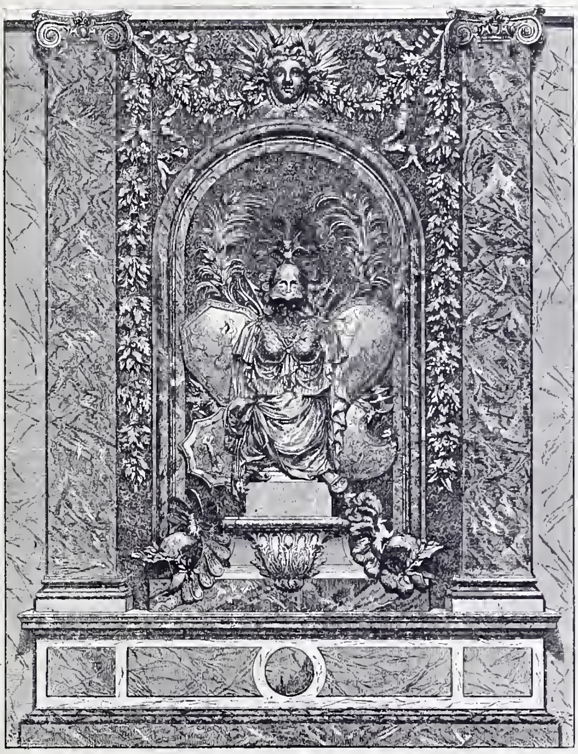


Fig. 889. — Trophée des armes de Minerve (grand escalier de Versailles), d'après une gravure de Surugue.

faits par Merlin, ciselez dans le fonds de quatre thermes d'enfans, de deux trophées d'urnes, et de deux trophées d'ornemens d'Apollon. » Dans l'*Inventaire du château d'Humières,* dressé en 1694, nous remarquons : « Six pièces de tapisserie d'Auvergne représentant les armes d'Humières avec des trophées pour bordures, contenant quatorze aunes de cours sur trois aunes de haut ou environ. » Ce qu'étaient ces trophées, nous en avons une idée, à la fois juste et flatteuse, par ceux qui décorent les magnifiques suites de tapisseries exécutées aux Gobelins, sous le titre de l'*Histoire du Roi,* des *Maisons roïales,* des *Saisons,* etc.

Le XVIIIe siècle renchérit encore, s'il est possible, sur son prédécesseur. Il introduisit, en outre, une certaine classification dans cet élément de décoration. Désormais on distingua, entre les trophées guerriers, les trophées maritimes, les trophées d'instruments de musique, de chasse, de pêche, de jardinage. L'habileté des décorateurs de ce temps, si favorisé du reste, sut tirer un merveilleux parti de cette ressource nouvelle. Audrau, Meissonnier, Gilles Oppenord, Boucher, nous en ont laissé des modèles charmants. Aujourd'hui, on a un peu renoncé à ces groupements gracieux, moins toutefois par lassitude ou par dégoût que par défaut d'invention et absence de sentiment décoratif.

Trou, *s. m.* — Locution familière. Petite pièce obscure et mal meublée. A propos des gentilshommes qui abandonnent leurs châteaux pour aller occuper un emploi dans les palais des princes et des rois, François de Nus écrivait en 1592 : « Car, que leur sert d'avoir de grandes et magnifiques maisons, puisque leur condition les resserre et rencoigne le plus souvent dans des petits trous et chambrettes pratiquées pour estre plus près de la servitude. » (*Du bonheur de la Cour et vraye félicité de l'homme,* p. 22.)

Trou du chat, *s. m.* — Synonyme de CHATIÈRE. Petite trappe pratiquée au bas des grandes portes, pour permettre aux chats d'entrer dans les appartements et dans les maisons et aussi d'en sortir.

Trou-madame, *s. m.* — Nom d'un jeu de salon que Richelet décrit ainsi : « C'est une sorte de jeu de bois, composé de treize portes et d'autant de galeries, auquel on joue avec treize petites boules. »

Comme on peut le voir par notre figure 890, chacune de ces portes avait un numéro, et suivant la porte par laquelle on parvenait à faire passer sa bille, on avait ou perdu ou gagné. Le jeu du trou-madame paraît vieux au moins de trois siècles. On cite une lettre de Claude de France, duchesse de Lorraine, à P. Holtmann (lettre datée de 1571), où cette princesse écrit : « Je vous prie nous envoyer ung jeu de billart, et ung aultre jeu que l'on nomme le trou-madame. » « Pour les officiers des justices souveraines et subalternes, écrit l'auteur de la *Chasse au viel grognart de l'Antiquité,* à cause de leur gravité ils n'osoyent hanter le menu peuple ; leur délectation estoit de s'assembler l'après-dînée aux festes pour jouer aux deniers, à devoir, à trante et au trou-madame, une tarte de trois sols. » Enfin, Tabarin, expliquant à son public très mêlé « à quel jeu il fait mauvois jouer avee les femmes », n'hésitait pas à dire : « Je sçay bien qu'il est très dangereux de jouer au trou-madame avec elles, car on ne s'en retire jamais ses braies nettes ; elles ont toujours le gain de la partie et, qui pis est, on a beau lutter au treize, jamais les balles n'y entrent. »

Toutefois, sa grande vogue date de la seconde moitié du XVIIe siècle. A ce moment, nous le trouvons installé à Versailles et à Fontainebleau. La Cour le compte au nombre de ses passe-temps favoris. Ajoutons que Louis XIV lui-même ne dédaignait pas de présider à cette distraction. « Nous allâmes dîner à Versailles, écrit la Grande Mademoiselle (*Mémoires de Mlle de Montpensier,* t. IV, p. 407 ; 1681) ; le roi fut de fort bonne humeur. On joua des bijoux, des hardes au trou-madame : j'en gagnai. On demeura fort tard : on ne revint qu'aux flambeaux. » Aussi le trou-madame occupait-il une place d'honneur dans les divers palais du Roi-Soleil. Expliquant ce qu'on entendait à Versailles par ces mots : *les jours d'appartement,* N. Besongne écrit : « Il y a plusieurs sortes de jeux sur différentes tables, les cartes, les dés, les trictracs, les échets,

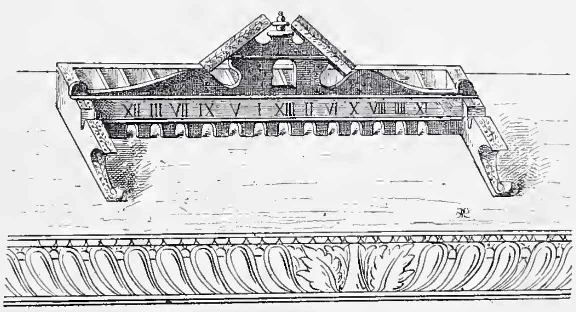


Fig. 890. — Trou-madame, d'après une estampe de Larmessin.

le billart, le trou-madame. » (*État de la France,* t. Ier, p. 309.) Dans la description qu'il nous a conservée du palais de Versailles à cette époque, le *Mercure* (décembre 1682), arrivé au grand salon des jeux, décrit : « Un Trou-madame de marqueterie posé sur une Table de velours

vert, entouré de pentes de velours cramoisy à franges d'or, au milieu de la chambre. »

Ces meubles précieux étaient ordinairement fournis par un tabletier parisien, le célèbre Ollivier. Le 14 octobre 1678, cet habile fabricant recevait 267 livres 4 sols « pour un trou-madame et plusieurs billards » qu'il livrait à la Cour. Le 23 juin 1680, il touchait de nouveau 57 livres pour « douze boulles d'yvoire, pour un grand trou-madame pour Fontainebleau ». (*Comptes des Bâtiments,* t. Ier, col. 1033 et 1250.) Au XVIIIe siècle, le goût du trou-madame commença de passer. Il était encore pratiqué cependant, car nous relevons dans l'*Inventaire de Paul-Guillaume Ledoux, maître peintre* (Paris, 1781) : « Une table de marbre à console sur son pied de bois doré, avec un jeu de trou-madame. » On cite, en outre, ce mot de la célèbre Sophie Arnould, disant du Palais-Royal, avec ses nouvelles galeries, que c'était « le plus beau trou-madame qui fût dans l'univers entier ». (*Correspondance secrète,* t. XIV, p. 237.) Mais notre siècle l'a si peu vu fonctionner, que son nom est aujourd'hui tout à fait ignoré du public, et peu connu même de beaucoup de gens instruits.

Trousse, *s. f.* — Dans son sens primitif, trousse veut dire réunion, amas, faisceau de plusieurs choses attachées ou enveloppées ensemble. C'est pourquoi les archers donnaient le nom de trousse au carquois qui contenait leurs flèches. On lit dans les *Mémoires du comte de Richemont,* à propos du siège de Corbeil (1440) : « Et délibéra dès le lendemain d'assaillir la ville, ordonnant que chacun archer porteroit à l'assaut la moitié de sa trousse, et l'autre moitié seroit pour combattre. » L'expression avait cours même dans le langage poétique. Dans son poème intitulé la *Mort de Paris Alexandre et d'Œnonne* (1573), Jean de la Taille écrit :

> Ainsi, dit-il, et tirant de sa trousse
> Deux ou trois traicts, tout furieux se pousse,
> Parmy les Grecs...

De son côté, Amadis Jamyn (1575) nous apprend que l'Amour,

> D'avanture, en fuyant, perdit sa trousse pleine;
> Telle despouille fit ma nymphe plus hautaine
> Comme ayant triomphé d'un tel Dieu combattu.

Pour la même raison, les orfèvres prirent, à partir du XVe siècle, l'habitude de donner le nom de « trousses de perles » à des boutons qu'on appelait aussi TROCHES (voir ce mot), et qui étaient formés de la réunion de plusieurs perles. C'est ainsi qu'il faut comprendre les extraits suivants de l'*Inventaire de Charles-Quint* (1536) : « Ung pot en or aiant, sur le pied, dix trousses de perles à trois... — Ung plat de crystal garny d'or, aiant, sur le pied, huict trousses de perles à trois et VIII rubis, etc. »

Bien avant cette époque, et par extension, les marchandises, les effets de linge et les effets de corps, pliés, roulés dans une toile ou dans une valise de cuir, ou simplement attachés ensemble, qu'on plaçait sur un cheval, avaient reçu ce même nom. On lit, en effet, dans le *Livre des mestiers* d'Étienne Boileau (2e partie, titre Ier, art. 4, et titre II, art. 19, 22, etc.) : « Chevax qui porte à tourse ne doit rien » ; c'est-à-dire que le cheval chargé d'une trousse ne devait aucun péage. Plus loin, on note encore : « Toiles à col doivent obole... toiles à trousse, I denier, et à dos, II deniers. — Mercier qui va à foire ou vient de foire, I denier de mercerie de foire ; à col, II deniers ; à cheval, II deniers ; et en charrète, IIII deniers ; et à trousse, I denier ; et seur asne, I denier, etc. » Ce qui montre, au surplus, que cette expression était d'un usage général au XIIIe et au XIVe siècle, c'est l'habitude de dire d'une personne montée en croupe, qu'elle « allait en trousse ». On lit à la suite des *Mémoires du maréchal de Boucicaut* (*Mém. relatifs à l'histoire de France,* t. VI, p. 425) que le roi Charles VI, ayant voulu voir *incognito* les préparatifs que l'on faisait dans Paris pour l'Entrée solennelle d'Isabeau de Bavière, fut « dans tous les quartiers de cette grande ville, porté en trousse par Savoisi, qui estoit en sa faveur ; où il essuya les railleries de la populace et même les coups des archers ». On trouve, du reste, le mot trousse employé avec cette même signification au XVIe siècle, et dans le sens de paquet au XVIIe. Parlant des officiers de Fourrière au service du roi, N. Besongne écrit : « Dans le temps de voyages, ils sont obligés de faire la segonde trousse du lit, c'est-à-dire de plier le segond et le troisième matelas du lit du Roy, après que les valets de chambre ont plié le premier. » (*État de la France,* t. Ier, p. 134.) Mais dès le XIVe siècle aussi, et toujours par voie d'extension, le nom de trousse était passé du contenant au contenu, autrement dit du linge plié à la valise qui le renfermait, des vêtements au portemanteau chargé de les protéger. Dans le *Journal de la dépense du roi Jean en Angleterre* (1359-1360), nous relevons le payement de 20 deniers pour la fourniture d'une « male de cuir et II trousses, pour ledit Thomassin », c'est-à-dire pour l'épicier du roi ; et dans l'*Inventaire du Louvre* (1420) nous rencontrons également un « petit coffre à trousse ». Ce mot, du reste, dans le sens de valise ou de portemanteau, demeura en usage jusqu'à la fin du siècle dernier, puisque dans le *Mariage de Figaro* (acte Ier, sc. XI), Beaumarchais fait dire à son héros, s'adressant à Chérubin : « Il faut ruser. Point de murmure à ton départ. Le manteau de voyage sur l'épaule ; arrange ouvertement ta trousse et qu'on voie ton cheval à la grille... »

Ces explications préliminaires nous ont paru indispensables. Elles montrent clairement le double chemin suivi par le mot trousse pour arriver à sa signification actuelle, à la désignation d'un étui dans lequel on serre soit des instruments de chirurgie, soit des ustensiles de toilette. Le groupement de ces divers objets servirait déjà à légitimer l'emploi du mot, alors que celui-ci n'aurait pas depuis longtemps été appliqué à l'enveloppe qui les protège. Il est à remarquer toutefois que, pris dans ce sens, le mot trousse est d'un emploi relativement récent. Les trousses sont, depuis le XIVe siècle, d'un usage général ; mais on les désignait alors sous le nom de gaines ou d'étuis. Voici, du reste, quelques exemples : « Deux couteaulx en une gayne avec les forcettes, et ont chascun une perle au bout, et sont les manches esmailléz à menuz fenestraiges. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) « [A] Merlin Jolis, pour I pigne, I mirouer, en I estuy, achetées pour le fol du Roy..., argent XX sols parisis. » (*Comptes de l'hôtel de Charles VI,* 1381.) « A Jehan de Coilly, pignier, demourant à Paris, pour un estuy de cuir bouilly, poinssonné et armoié aux armes de la Royne, pendent à un gros laz de soye, garny de trois pignes, [d'] un mirouer et d'une broche ; achatté de lui le XXIIe jour de juing, pour pignier le chief de ladicte Dame (la Reine). Pour ce, par quittance donnée le XXIIIIe jour de juillet, l'an mil CCC IIII^XX^ et sept..., IV livres XVI s. parisis. » (*Comptes de l'argenterie du Roi,* 1387.) « Un pignoer, garni d'un pigne, d'un miroer et d'une grève d'ivoire en un estuy. » (*Invent. du duc de Berry,* 1416.) « A Olivier le Mauvois, varlet de chambre et barbier du corps (du roi Louis XI), XX livres XII sols, pour un estuy garny de razouers d'argent doré de fin or, cizeaux, peignes et mirouer. » (*Comptes de*

l'hôtel du roi Louis XI, 1470.) « Ung estuy, ouquel a esté trouvé ung miroir ardant, un pigne d'yvère, ung de boys, et ung espinglier party de velloux cramoisy et de satin broché verd. La serrure dorée. » (*Invent. de la duchesse de Valentinois,* 1514.) « Un estuy d'or, garny d'un petit oustilz de curedent et curoreille d'argent. — Un estuy de peigne d'argent doré, avec les armoiries de Navarre, Bourbon et Foix de chascun costé. » (*Invent. des joyaux et pierreries du cabinet du roy de Navarre,* 1583.) « Plus ung petit étuy noyr avec sizeaulx, couteau, pinsettes, formèz lettre, tout blanc. » (*Invent. de Jeanne de Bourdeilles,* 1595.) « Deux estuiz d'or à mettre ciseaux, garnis l'un tout de diamans et l'autre de rubis et diamans, prisées trois cens escuz. » (*Invent. de Gabrielle d'Estrées,* 1599.) Etc.

Nous avons multiplié ces exemples, pour bien établir que le XVIe siècle lui-même ne connut pas le mot trousse



Fig. 891. — Femme portant à sa ceinture sa trousse et son trousseau de clefs, d'après une estampe de la *Vie de la Vierge,* par Albert Dürer.

avec le sens que nous lui donnons aujourd'hui. Il faut en effet attendre le XVIIe siècle pour que cette signification devienne d'un usage courant, et pour que Richelet écrive la définition suivante : « Terme de barbier. Espèce d'étui de cuir ou d'étofe à plusieurs chambres, à deux, à trois ou à quatre, dans l'une desquelles on met les rasoirs, dans une autre les peignes, et en quelque autre, les ciseaux et les fers pour la moustache. »

Trousseau, *s. m.* — Littéralement petite trousse, dans le sens de paquet, d'amas, de faisceau d'objets liés ensemble. « Li trousiaus de Cordouan en charrete doit IIII deniers. Et se il i a trousiaus entreliés II, ne III, ne IIII, qui soient à home d'une compaignie..., si sunt quite pour un aquit. » (*Livre des mestiers,* 2e partie, titre II, art. VII.) C'est ce sens de réunion, de groupement qui a fait jadis donner le nom de trousseau à l'ensemble des meubles et vêtements qu'une fiancée apporte à son époux. « Troussel, c'est à sçavoir son lict, son coffre, ses robes et joyaux. » (*Coustumier général,* t. II, p. 788.) Une curieuse *Lettre de rémission,* datée de 1407 et relevée par D. Carpentier, nous apprend qu'au XVe siècle il était d'usage, quand un mariage s'effectuait, que les amis des mariés allassent avec des musiciens chercher solennellement « les trouceaux des fiancés », c'est-à-dire les meubles qui devaient garnir leur future habitation. Cette musique (assez primitive sans doute) s'appelait : « corner pour quérir lesdiz trouceaux ».

Par analogie, on a aussi donné ce même nom aux faisceaux et aux bouquets de pierres précieuses appelés également TROCHES. (Voir ce mot.) « Au cabinet doré estant préz de lad. chambre verte... ont esté trouvé... troys longs trousseaulx garnys pareillement de plusieurs pierres, façon de pierres précieuses. » (*Invent. du cardinal d'Amboise,* 1550.) Aujourd'hui notre mot ne s'applique plus qu'à une réunion de clefs liées ensemble, ou à une réunion de hardes et d'effets destinés à un jeune garçon entrant en pension, ou à une jeune fille entrant en ménage. Ajoutons, pour terminer, que l'usage de grouper les clefs en trousseau est fort ancien ; la gravure qui accompagne cet article suffirait à le prouver s'il était nécessaire.

Troussequin, *s. m.* — Outil de menuisier. (Voir TRUSSEQUIN.)

Trousser, *v. a.* — On trouve ce verbe au XVe et au XVIe siècle employé avec la signification de retrousser. « Au milieu des deux grands licts, il y avoit une pareille courtine, laquelle estoit troussée tout hault, comme l'on trousse courtines. » (Aliénor de Poitiers, *les Honneurs de la cour. — Nativité de Mademoiselle Marie de Bourgogne.*) « Les barrières desdits quatre eschaffaults estoyent couvertes de drap d'or frizé, faict à quilles dudict drap d'or frizé ; et de veloux cramoisi violet, semé de fleurs de lys d'or, tombant à pied et demy de terre, réservé à l'eschaffault desdicts princes, où ledict drap d'or feut troussé plus hault, pour donner veüe à un petit eschaffault qui estoit dressé dessoubs, pour les capitaines des gardes. » (*L'Ordre tenu au sacre et couronnement de la royne Catherine de Médicis, l'an 1549.*) Etc.

Troussoire, *s. f.* — Pince d'émailleur.

Truand, *s. m.* — Terme de tisserand. Nom donné au marchepied du métier.

Truche, *s. f.* — Terme dauphinois. Grande urne dont on fait usage pour conserver l'huile.

Truelle, *s. f.;* **Trovel,** *s. f.* — Outil de maçon, en fer ou en cuivre, se composant d'une lame en forme de triangle ou de trapèze, unie par une tige coudée à un manche en bois. La truelle a été de tout temps l'outil distinctif, l'emblème du maçon, d'où la plaisante question que nous relevons dans la *Moralité nouvelle d'ung Empereur* (Paris, 1544) :

Où es-tu, masson sans truelle ?

Pour les cérémonies importantes et notamment pour la pose des premières pierres d'un édifice, on faisait faire des truelles en métal précieux. « Ont fait faire un marteau et une treuelle d'argent pour présenter à Sadite Majesté lors du posement de ladite première pierre », lisait-on sur les *Registres de l'Hôtel de Ville de Paris* à l'année 1623.

Au XIVe siècle, on écrivait trovel et truvel. Jean d'Outremeuse, dans son *Myreur des histors,* raconte que le prévôt des marchands fit crier à Tournai : « Ung banc que ilh n'y aiet borgois, tant soit riches, que ilh ne prende paile et trovel ou altre instrument, et voise ovreir al ovrage de la citeit. »

TRUELLE A POISSON. — Truelle en argent de forme analogue à la précédente, mais dont la lame est plus longue et moins large et dont le plus souvent la tige est droite. Cette truelle, qui rentre dans la série des pièces composant l'argenterie de table, est exclusivement employée pour servir le poisson. C'est un meuble que nous avions cru très moderne, n'en ayant trouvé aucune trace dans l'argen-

terie ancienne, et dont cependant M. Eudel a possédé, de nos jours, un spécimen qu'on disait remonter au milieu du siècle dernier. Ajoutons que l'*Inventaire après décès de Pierre II Germain* (*dit le Romain*), *orfèvre à Paris* (1783), mentionne un de ces ustensiles.

Truffette, *s. f.* — Nom donné, au XVIII[e] siècle, à certaines toiles blanches de lin, se rapprochant par leur qualité des toiles dites de Hollande. « Le premier qui a fait fabriquer de ces sortes de toiles, écrit Savary, a été le sieur Nicolas Dance, fameux marchand de Beauvais, très entendu dans le commerce et la manufacture des toiles. »

Truie, *s. f.* — La peau de truie a toujours été recherchée dans les emplois mobiliers à cause de son excellente qualité et de sa solidité peu commune. Dans le *Livre des mestiers* d'Étienne Boileau, au titre LXXVII, qui parle des Boursiers de Paris et au titre LXXVIII, où il est question des Selliers et des Peintres, le cuir de la truie, qui est taxé à VIII deniers, est assimilé aux cuirs de cerf, de cheval, de bœuf, c'est-à-dire à ceux qui étaient alors les plus estimés. On a employé également ce genre de peaux dès le XIV[e] siècle, pour faire des malles, coffres, valises, etc. On note dans le *XVII[e] Compte de Guillaume Brunel, argentier de Charles VI* (1387), le payement de 8 livres à Pierre du Fou, « coffrier » (*sic*), « pour deux coffres de bois, couvers de cuir de truye, fermans à clefs, ferrés et clouéz ainsi qu'il appartient ; achattés de li pour mettre et porter linge de ladicte Dame (la reine Isabeau de Bavière) ».

Truité, *adj.* — Se dit des poissons qui ont des taches analogues à celles qui distinguent la truite. Au XVII[e] siècle, cet adjectif, appliqué à la robe des chevaux gris, désigna ceux qui étaient mouchetés d'alezan et de bai. (Voir Soleisel, *le Parfait maréchal.*) Par extension, on s'est servi, au siècle dernier, de cette qualification pour caractériser les porcelaines orientales, présentant une moucheture du même genre. En 1751, Lazare Duvaux (voir *Livre journal,* t. II, p. 78 et 99) livrait à M[me] de Pompadour : « Un vase d'ancienne porcelaine truittée à jour, garni et doublé de bronze doré d'or moulu. — Un vase de porcelaine ancienne truittée à relief bleu, garni de pieds et cercle de bronze ciselé et doré d'or moulu. » A la *Vente de la marquise de Senneville* (17 février 1777), figuraient également des « tasses de porcelaine truitée, garnies et doublées d'or ».

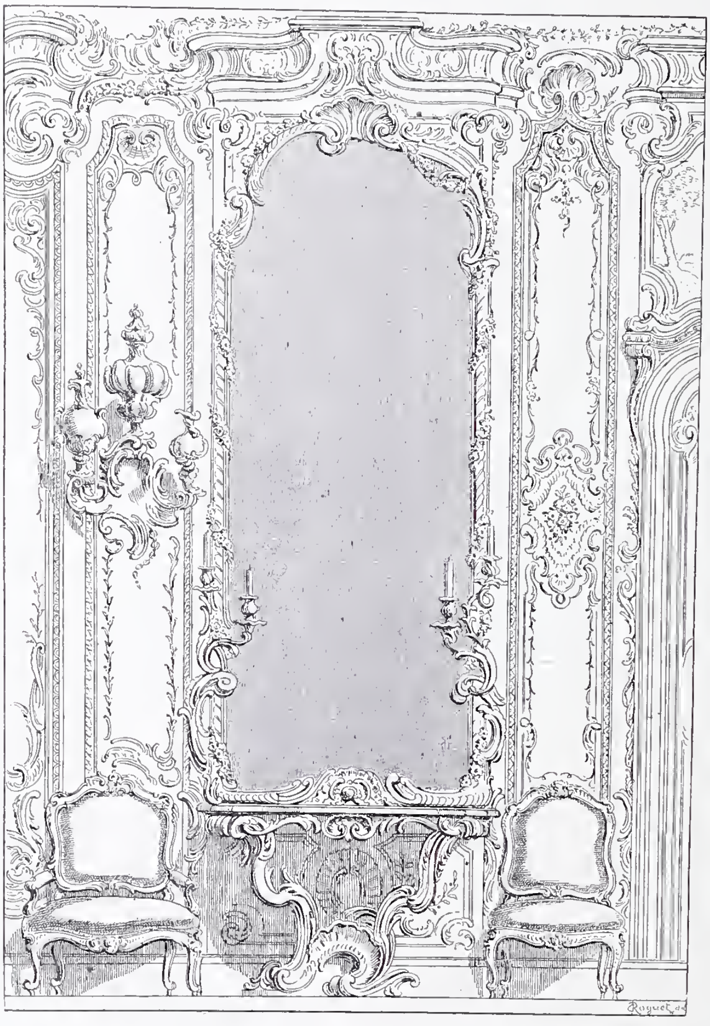
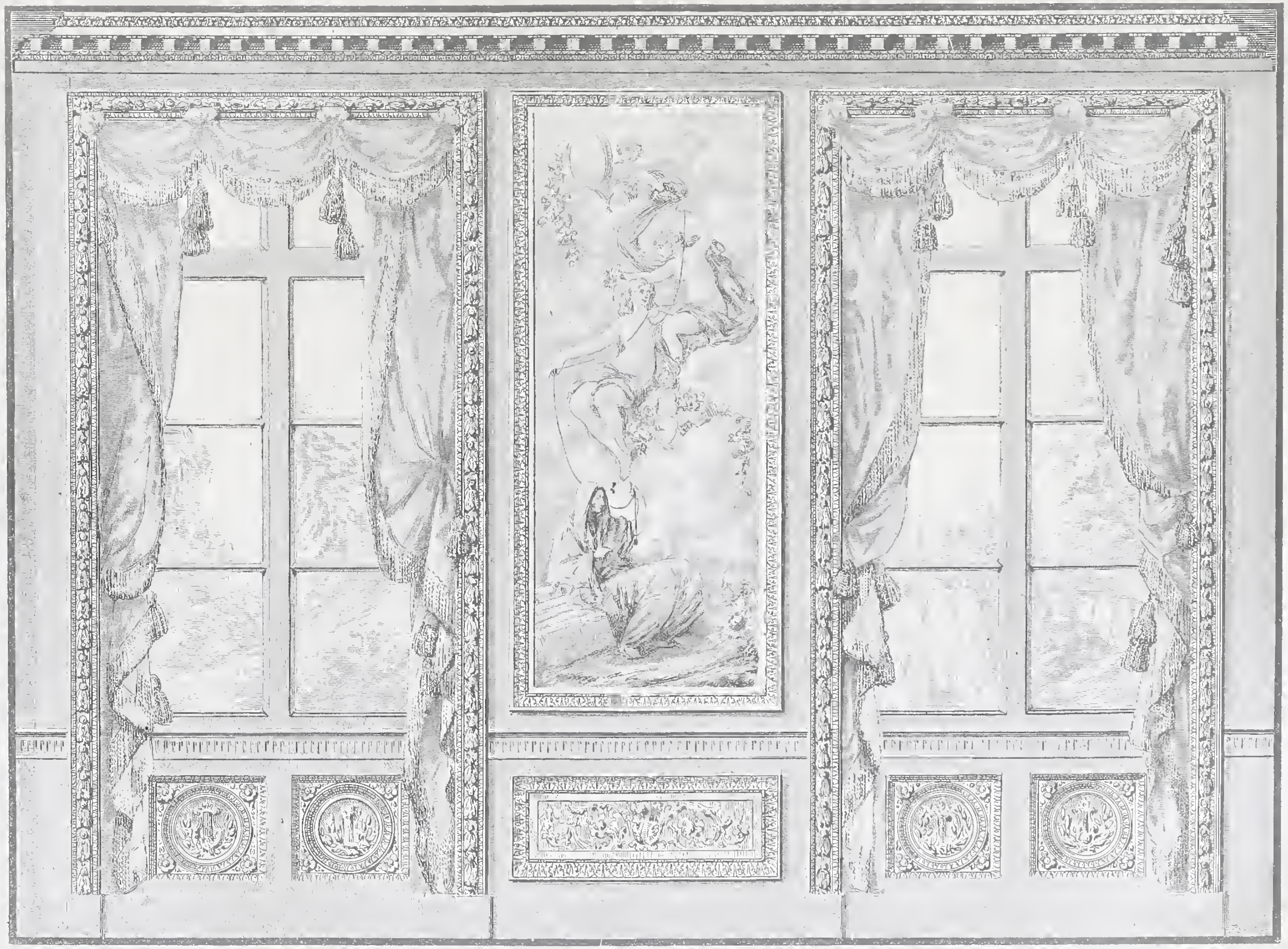


Fig. 892. — Trumeau de glace, composé par J.-A. Meissonnier pour le roi de Portugal.

Trumeau, *s. m.;* **Trêmeau**, *s. m.* — Terme d'architecture. C'est le nom qu'on donne au mur solide et massif, qui est entre deux croisées ou fenêtres. On a écrit d'abord trêmeau, et notre mot se trouve dans Saint-Simon avec cette orthographe. Il ne paraît pas, du reste, que, dans le sens où il est employé aujourd'hui, il ait été usité avant la fin du XVII[e] siècle. Au XV[e] et au XVI[e] siècle, on se servait du terme « entre fenêtres », et nous relevons dans l'*Inventaire d'Anne de Bretagne,* dressé en 1594, cette façon de dire, alors la seule adoptée. Deux siècles plus tard, elle avait encore cours, et dans l'*Apposition des scellés* qui suivit la mort de Charles Le Brun (1690), le rédacteur très compétent de ce décisif inventaire écrit : « Un montant de bordure pour entre fenêtre, d'ornemens lavéz de couleur sur papier. » Cependant, Furetière (1688), Daviler (1691), Richelet (1693), donnent ce terme ; mais il était alors dans toute sa fraîcheur ; et le premier acte notarié où nous l'ayons trouvé est l'*État des meubles de la Demoiselle Molière,* dressé lors de son mariage avec le sieur Montalant (1705). Ajoutons que la nouveauté de l'expression n'avait pas empêché les trumeaux d'être depuis longtemps l'objet de décorations fort remarquables. On peut en voir à Fontainebleau, qui sont ornés de peintures magnifiques. L'admirable suite de Rubens, représentant l'*Histoire de Marie de Médicis,* fut destinée, en principe, à garnir les trumeaux du Luxembourg. A Saint-Cloud, Mignard représenta également, dans l'entre-deux des fenêtres, les *Maisons royales* de France. A l'hôtel Lambert, on admirait des trumeaux de Le Brun, et Piganiol de la Force signale à l'hôtel de Bretonvilliers, « dans une des salles de l'appartement d'en bas, les trumeaux » qui « sont ornés d'excellens tableaux copiés par Mignard, d'après les plus beaux originaux de Raphaël ».

Mais plus ces ouvrages de peinture étaient précieux, et plus on pouvait regretter de les voir marouflés en une place semblable. Le propre du trumeau, en effet, est d'être à contre-jour. Aussi, dès que les glaces commencèrent à devenir d'un prix abordable, on les substitua aux peintures ; et cette habitude devint bientôt tellement générale, que le nom passa de l'emplacement au miroir qui l'occupait ; si bien que les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux* furent fondés à écrire : « TRUMEAU se dit aussi d'une glace qui se met ordinairement entre deux fenêtres,



S. Hugard del. — Maison Quantin, imp.-éd.

TRUMEAU

D'APRÈS UN DESSIN DE MARÉCHAL (XVIII[e] SIÈCLE)

dans l'entre-deux des croisées qu'on appelle *trumeau.* » L'expression, au surplus, était devenue si courante, qu'à partir de 1715, les rédacteurs d'*Inventaires* n'en employaient pas d'autres. « Un trumeau en trois glaces, contenant chacune dix-neuf pouces de haut sur seize de large, dans sa bordure de bois doré et sculpté, prisé quarante livres. » (*Invent. de Louise Duclos, femme de Jacques Boyleau, potier d'étain;* Paris, 1718.) « *Item,* un trumeau composé de deux glaces, l'une de trente-six poulces ou environ de hauteur, sur trente-six ou environ de largeur ; l'autre de trente poulces ou environ de hauteur, sur pareille largeur, dans sa bordure de bois doré, prisé deux cent cinquante livres. » (*Invent. de Louis Hanique, conseiller de l'Hôtel de Ville;* Paris, 1720.) « Plus un trumeau d'environ deux pieds de haut et deux pieds et demy de long, servant de miroir à ladite chambre. » (*Invent. de Martial de Mosnier, conseiller au Parlement;* Bordeaux, 1723.) « Un trumeau de deux pièces portant 7 pieds de hauteur sur 3 pieds 1/2 de largeur, dans sa bordure à chapiteau et ornemens de cuivre. » (*Invent. du cardinal de Polignac;* Paris, 1738.) Etc. Une fois en si bon chemin, les panneaux de glace conservèrent ce nom fautif de trumeau, alors même qu'ils n'étaient point placés entre deux fenêtres. C'est ainsi qu'on arriva à dire « un trumeau de cheminée » pour désigner la glace parquetée qui se trouvait au-dessus de la tablette. Voici quelques exemples de cette adaptation nouvelle. « Dans la cheminée, un feu composé d'une grille, pelle et pincette de fer poly, à pommes de cuivre argenté ; au manteau d'icelle, un trumeau de trois glaces dans son filet de bois doré sculpté. » (*Apposition des scellés après le décès d'Hyacinthe Rigaud, peintre du roi,* 1743.) « Un trumeau de glace de cheminée cintré, de 38 pouces de large, en deux pièces, et les deux pièces faisant ensemble 5 pieds de hauteur, entouré d'un placard de bois peint et doré. » (*État des meubles donnés par Dlle Desmares à Dlle Damours,* 25 septembre 1746.) « Il y a [au château de Dreux] trois croisées sur la largeur et trois de même sur la longueur ; il y a deux cheminées du même côté dans ce salon et huit trumeaux de glace en comptant ceux des cheminées ; les autres trumeaux sont en tableaux ou en panneaux de menuiserie fort sculptée. » (*Mém. du duc de Luynes,* t. XII, p. 21.) « Un beau *trumeau de cheminée* en 2 glaces de 37 pouces de large, la première de 54 pouces de haut, 299 livres, et la seconde de 44 pouces, 214 livres 10 sols ; le tain des 2 glaces, sculpture, dorure et parquet, 70 livres ; en tout 583 livres 10 sols. On s'adressera au portier de l'Oratoire Saint-Honoré. » (*Ann., affiches et avis divers,* 19 septembre 1765.) « Un trumeau sur la cheminée, composé de deux glaces surmontées d'un petit tableau paysage camayeu petit gris. — Un autre trumeau aussi entre les deux croisées. » (*Testament de B. Audran, graveur;* Paris, 1772.) Nous croyons inutile de multiplier ces citations ; celles qu'on vient de lire suffisent à montrer que l'auteur du *Dictionnaire critique, pittoresque et sentencieux* (1768) était autorisé à écrire sous TRUMEAU : « Glace qu'on met au-dessus d'une cheminée, et sans laquelle une chambre a un air triste et nud. Les trumeaux ont fait fortune depuis un demi-siècle, ainsi que mille autres décorations que le luxe a produites. »



Fig. 893. Truquoise en bois (XVIe siècle).



Fig. 894. Truquoise en bois (XVIe siècle).

De nos jours, trumeau est revenu à son sens primitif. Cependant, les menuisiers, les décorateurs et même les architectes l'emploient encore couramment pour désigner les parquets de glace, les dessus de porte et même certains panneaux recouverts de peinture ou de tapisserie.

Truquefas, *s. f. pl.* — Locution bordelaise. Tenailles. « Una sarradura ab barolh sens claus. — Una truquafas de fer. » (*Invent. de Ramond de Cussac,* 1442.)

Truquoise, *s. f.;* **Trucaise,** *s. f.* — Roquefort définit la turquoise : « tenaille à l'usage des maréchaux ». C'est avec une signification légèrement différente qu'on rencontre généralement ce mot dans les textes anciens. L'*Exécution du testament de Jehanne d'Évreux* (1372) mentionne : « Une truquoise d'argent à casser noisettes, pesant VJ onces et demyes, prisiée IX francs. » On trouve également dans l'*Inventaire du Louvre* (1420) : « En un petit estuy de cuir, une petite truquoyses, d'argent doré à quasser noysectes ; pesant III onces. » D'autres exemples viennent attester que ce nom a longtemps servi à désigner ces amusants casse-noisettes, dont un certain nombre de spécimens nous ont été heureusement conservés. (Voir fig. 893 à 895.) Étant admis que ces curieux ustensiles avaient la forme d'une petite tenaille, il y a grande chance pour que leur nom ne soit qu'une variante métathésée de la TRICOISE, tenaille à l'usage des menuisiers ; d'autant plus qu'on lit dans la *Complaincte du nouveau marié :*



Fig. 895. Truquoise en bois (XVIe siècle).

> En mesnage fault ung flaiel
> Des trucaises et un martel.....

Trusquin, *s. m.* — Outil employé par différents corps d'état, notamment par les menuisiers, les serruriers, les charpentiers, pour tracer sur le bois ou lé métal des lignes parallèles aux arêtes de la pièce sur laquelle on opère. On se sert du trusquin surtout pour indiquer la place où doivent être percées les mortaises.

Truvé, *s. m.* — Locution boulonaise. Trépied.

Tuau, *s. m.* — Voir TUYAU.

Tuel, *s. m.* — Orthographe ancienne de tuyau. « *Item,* pour la cheminée qui sera faite en la meson d'emprèz la porte [où] ledit Gauchier demeure... et pour faire le tuel si haut comme il appartient, afin qu'elle ait ses venz... » (*Travaux exécutés au château de Quatremares,* 1336.) D. Carpentier cite également une *Lettre de rémission* de 1397, où on lit : « Ainsi que icelle Jehanne reculoit, par cas d'aventure et fortune, bouta son pié dedens le

tuel de la cheminée de la cuisine dudit hostel... Et parmy icellui tuel passa ladite Jehanne, et chey jusques en bas en l'âtre d'icelle cheminée. »

Tuêll, *s. f.* — Locution bretonne. Nappe.

Tuerco-man, *s. m.* — Locution provençale. Essuie-mains. C'est le torche-mains que nous avons déjà rencontré dans le Lyonnais et sur les rives du Rhône.

Tuf, *s. m.* — Pierre produite par un dépôt calcaire ordinairement poreux et abandonné par les eaux. On emploie le tuf, quand il est de bonne qualité et de suffisante résistance, comme pierre de construction. Le TRAVERTIN dont on s'est servi en Italie et surtout à Rome pour construire un nombre incalculable d'édifices appartient à cette catégorie de calcaires.

Tuile, *s. f.*; **Tieulle**, *s. f.*; **Thyeule**, *s. f.* — C'est une des plus anciennes couvertures dont on ait fait usage pour les habitations. Les Grecs et les Romains s'en servirent pour leurs toitures. A l'époque où commencent nos études, les tuiles sont employées en grande abondance. Parmi les dépenses occasionnées par les *Travaux exécutés au château de Breteuil* en 1332, nous notons un payement de 24 sols « pour deux milliers de tuilles, mis en la méson du chapellain du chastel de Breteuil ». Ce prix nous indique assez, par sa modestie, que la tuile était, dès ce temps lointain, d'une fabrication très courante. Froissart, racontant (*Chroniques*, t. VIII, ch. CVII, p. 19) les émotions populaires qui eurent lieu en Angleterre en 1381, nous apprend que l'un des chefs du mouvement était un certain Vautre Tullier (Stowe appelle ce même personnage *John Tylar*, et Walsingham, *Walter Helier vel Tyler*), « couvreur de maisons de tuile ». Cette profession n'était donc pas sans une certaine importance. Les *Archives du Nord* possèdent (série B, n° 45) un marché, daté de 1391, et passé entre le receveur des aides Goulet et Barthélemi Liévin, « couvreur d'escailles et de thyeules, pour travaux de son style, exécutés à Rethel, sur la haulte tour du chasteau ».

A Paris, dès le commencement du XIV[e] siècle, presque toutes les maisons étaient couvertes en tuiles ; l'ardoise n'était guère employée que pour les églises, les hôtels et les palais. La tuile de choix, dont on se servait alors, était fabriquée en Bourgogne ; elle était amenée par eau et débarquée au port Saint-Paul, pour celle qui se consommait à Paris, et au port à l'Anglais, situé beaucoup plus haut, pour celle qui devait être réexpédiée. A Lyon, on tirait également les meilleures tuiles de cette même province, et nous relevons parmi les *Actes consulaires* de cette grande et commerçante cité, à l'année 1621, un marché passé avec Abraham Pennin, marchand de la ville, pour la fourniture de vingt-cinq milliers de « tuiles creuses de Verdun en Bourgogne » à 18 livres 10 sous le mille, « bonne et loyale marchandise, pour couvrir le corps de logis que lesdicts Sieurs (échevins) ont faict construire pour l'agrandissement du grand hospital de Nostre-Dame de la Charité, en Bellecourt ». (*Archives communales,* série BB, reg. 159.) Ces tuiles creuses n'étaient pas les mêmes que celles employées à Paris, qui étaient généralement plates. A cette époque, du reste, on distinguait déjà trois sortes principales de tuiles : les tuiles en demi-cercle ou en gouttière, les tuiles en S et les tuiles plates. Ces dernières, qui étaient munies d'un crochet, étaient particulièrement usitées dans les pays où les toitures étaient fort inclinées. Les autres convenaient mieux aux toitures presque horizontales. Les tuiles en gouttières étaient surtout destinées au Midi ; les tuiles en S à la Flandre.

Au siècle dernier, on s'efforça d'apporter à la fabrication des tuiles des perfectionnements nombreux. En 1784, un inventeur imagina des tuiles rebelles à l'action du feu, et qui ne cassaient point dans les incendies. (*Almanach sous verre,* notice de 1784, col. 258, n° 145.) En 1788, un sieur Delarue, couvreur à Alençon, s'ingénia à populariser l'emploi d'une nouvelle sorte de tuiles, dont on pouvait couvrir les bâtiments à l'italienne, presque aussi plats que les terrasses. Ces tuiles étaient si bien unies, que « l'eau seringuée, même dans les joints », ne pouvait pénétrer. (*Ibid.,* notice de 1788, col. 466, n° 156.) En notre siècle, non seulement on a considérablement amélioré cette fabrication, mais en substituant les procédés mécaniques à la main de l'ouvrier, on a, en outre, réalisé des économies importantes, qui ont fait baisser singulièrement les prix. Enfin, dans ces dernières années, on a fabriqué des tuiles vernissées, dont le brillant émail et les couleurs variées ont permis de donner aux toitures une parure à la fois artistique et luxueuse. Ajoutons qu'au Moyen Age on avait déjà confectionné de ces sortes de tuiles. L'abbaye du Mont-Saint-Michel et d'autres monuments de la même époque en fournissent de curieux spécimens.

TUILE A GALETTE. — En Bretagne, on donne ce nom à une plaque en terre cuite, sur laquelle on fait cuire la galette de sarrasin. « Une tuille à galette avec son trois-pieds et sa tournette, cinquante sols. » (*Invent. de Raoul Regnier;* vicomté d'Artois, 1706.) « Une tuille à galette, garny de son trois-pieds, prisée dix sols. » (*Invent. de Jullien Touquau;* vicomté d'Artois, 1735.)

Tuilée, *s. f.* — Nom donné aux tuiles FAÎTIÈRES. (Voir ce mot.)

Tuilerie, *s. f.* — Lieu où l'on fabrique des tuiles. C'est aussi l'art du tuilier.

Tuilier, *s. m.* — Ouvrier qui fabrique les tuiles.

Tuilot, *s. m.*; **Tuillot**, *s. m.*; **Thuillot**, *s. m.* — Morceau, moitié de TUILE. « Pour faire d'une femelle deux masles, il vous faut aller en notre grenier et prendre une des thuilles les plus vieilles que vous trouverez sur la couverture de la maison, puis la jeter du haut en bas ; la thuille se cassera en deux, et vous aurez deux thuillots. » (*Œuvres de Tabarin,* 1622.)

Tulle, *s. m.* — Sorte de tissu, très mince, très léger, fait de fil de coton et parfois aussi de soie, analogue à la dentelle et dont les mailles, moins serrées que celles de la mousseline, forment un tissu plus transparent, plus vaporeux. On emploie dans l'ameublement le tulle à faire des rideaux de fenêtre. On a prétendu que le tulle tirait son nom du chef-lieu de la Corrèze, où on l'aurait fabriqué tout d'abord. C'est là une erreur d'autant moins explicable, que ni à Tulle ni dans les environs, on ne trouve de manufacture de ce tissu, et même il faut constater que cette industrie, tout anglaise d'origine, est d'importation très récente en France. C'est à Nottingham, vers l'an 1600, dit-on, que la première machine fut inventée par le révérend Lee, curé de Calverton, qui, par dépit amoureux, se serait fait mécanicien. Lee vint en France présenter son invention à Henri IV ; celui-ci le protégea ; mais la mort du roi fit oublier Lee, qui en mourut de chagrin. Les ouvriers anglais qu'il avait amenés avec lui rentrèrent dans leur pays et le dotèrent de l'industrie que nous dédaignions.

Les machines de Lee furent perfectionnées, même en France où cependant, malgré les encouragements de l'Académie des sciences, les inventeurs ne purent faire admettre leurs procédés. En 1799, John Lindley, de Nottingham, trouva la bobine au moyen de laquelle il put imiter le réseau de la dentelle. En 1807, un ouvrier, Heatcot, inventa la maille hexagone qui actuellement fournit le

fond du tulle. Il s'associa à Lindley et entreprit en grand la fabrication de la dentelle mécanique ; ce fut la fortune pour tous deux. D'autres inventeurs complétèrent ces découvertes.

La France, pendant cette dernière période, était restée à l'écart ; le tulle semblait à jamais un monopole pour les Anglais. Afin de le conserver, le Parlement édicta des lois terribles contre ceux qui porteraient le secret à l'étranger. Le fait d'importer une machine sur le continent était puni de mort. Naturellement, ces prescriptions draconiennes eurent un effet contraire à celui qu'on attendait ; ils surexcitèrent les contrebandiers par l'appât de gros bénéfices. Entre 1815 et 1817, une machine était apportée en France. A Douai, en 1816, disent les uns, où MM. Thomassin et C[ie] auraient acheté cette machine à trois Anglais, Corbitt, Blackter et Cutt, de Nottingham ; à Calais, disent les autres, en 1817, par M. Clark, associé avec MM. Bonington et Webster, ce dernier ayant même habité Calais dès 1815.

Quoi qu'il en soit, c'est M. Webster, dont on trouve le premier la trace parmi les fabricants de tulle de Calais ; il s'installa à Saint-Pierre, sur le quai du canal. Après un moment d'arrêt, il reprit les affaires avec M. Bonington, le père du peintre, vers 1819. La même année, une autre maison se créa, fondée encore par des Anglais, cinq ouvriers de Nottingham, qui réussirent à apporter, par pièces séparées, une machine. Ils se nommaient James Clark, Richard Polhill, Thomas Pain, Edmond Pain et Thomas Dawton. On possède encore la déclaration faite devant témoins, à la mairie de Calais, pour la création de cette nouvelle maison. Ces cinq Anglais furent condamnés à mort par contumace par la justice de leur pays, pour avoir exporté frauduleusement une « mécanique » à tulle. Ils ne furent amnistiés qu'à l'avènement de Georges IV.

L'industrie, toutefois, ne progressa que lentement, faute de machines. On ne pouvait transporter celles-ci que par morceaux. D'aventureux contrebandiers les chargeaient sur de petits bateaux, très légers, très rapides, appelés les *smugglers,* et, profitant des nuits sombres et orageuses, cherchaient à atterrir entre Boulogne et Calais. C'est encore le *smuggler* qui alimentait l'industrie naissante des filés qui lui étaient nécessaires ; et cela, en courant un autre péril, car les filateurs français avaient obtenu l'interdiction des filés anglais, et ce n'était qu'en livrant bataille aux douaniers qu'on pouvait les débarquer.

Malgré ces entraves, le nombre des fabriques augmenta peu à peu. On en compta bientôt quatre à Saint-Pierre. Guines posséda la première blanchisserie. Calais avait huit fabricants. Il semblait que cette ville fût appelée à devenir le centre de l'industrie tullière, mais la présence des ouvriers et le bruit des machines agaçaient les tranquilles bourgeois. Le maire prit des arrêtés pour restreindre la fabrication à certaines heures et en réglementer le bruit. A cause de ces entraves, les fabricants se transportèrent de plus en plus à Saint-Pierre.

On était demeuré tributaire de l'étranger pour les machines. Enfin, en 1823, deux ouvriers de Calais, Méhaux et Liévins Delhaye — ce dernier allait devenir un de nos grands industriels — montaient le premier métier français. Dès ce moment, nous étions hors de pages et fort heureusement, car à cette époque la mode du tulle devint extraordinaire. De 1824 à 1826, ce tissu fit fureur ; en Angleterre surtout, les bénéfices furent énormes, la fabrication s'accrut dans des proportions inouïes ; naturellement, il y eut encombrement du marché et des désastres. En France, l'engouement ne fut pas moins grand ; aussi les fabricants augmentaient-ils. Saint-Pierre comptait à lui seul vingt-trois fabriques de tulle et huit fabriques de machines. Il y eut bientôt pléthore. En 1834, une crise violente éclata, qui s'aggrava par les droits excessifs imposés aux filés anglais. A ce moment le nombre des fabricants atteignait 323, dont 136 à Calais, 109 à Saint-Pierre et 78 dans la banlieue, chacun n'ayant qu'un à deux métiers.

Jusque-là, l'industrie s'était trouvée limitée à des articles très simples. En 1834, une révolution complète la transforma, et Calais devint ce qu'il est aujourd'hui. On commença à produire un tulle façonné qui reçut le nom de *Point d'esprit,* et en 1842, on arriva par l'application du métier Jacquart à fabriquer du *tulle brodé.* Cette innovation se produisit, alors que la crise avait fait diminuer le nombre des fabriques et des ouvriers de telle sorte que, de 1834 à 1837, les fabricants étaient tombés de 302 à 249, et les ouvriers de 2,680 à 1,594. Beaucoup avaient émigré avec leurs métiers, allant en Russie, en Belgique, à Lyon ou à Saint-Quentin.

L'application du système Jacquart au métier à tulle, opéré successivement par MM. Fergusson et Martin, vint arrêter heureusement la décadence. La vapeur était déjà venue en aide à l'industrie ; la première machine avait été installée en 1839 à Saint-Pierre.

Désormais dotée de la vapeur et d'un métier permettant d'exécuter les dessins les plus délicats, cette dernière ville ne cessa de prospérer. Le rapport fait à l'occasion de l'Exposition de Londres, en 1851, disait que notre industrie avait marché à pas de géant et que la fabrique de Saint-Pierre était une des gloires de la France. A cette époque, elle ne comptait pas moins de 130 fabricants et de 500 métiers. Le matériel valait 10 millions, le total des exportations atteignait le même chiffre.

A l'Exposition de Paris, en 1855, le progrès fut sensible : le nombre des métiers était de 610, contre 3,500 à Nottingham ; celui des ouvriers de 5,000, la valeur de la fabrication de 15 millions de francs.

Les traités de commerce vinrent donner un nouvel essor. Les filés de coton purent entrer à meilleur compte, en même temps que de nouveaux débouchés s'offrirent. En 1862, on constatait définitivement la supériorité de nos produits sur ceux de l'Angleterre. L'exportation des tulles français en Grande-Bretagne atteignait 26,000 kilos. Elle n'était que de 3,600 kilos en 1860. En 1870, au moment de l'enquête parlementaire sur le régime économique, le nombre des métiers atteignait 939, représentant une production de 15 millions de francs.

Après la guerre, l'essor fut plus grand encore, puisqu'au moment de l'Exposition de 1878, le nombre des métiers pour Saint-Pierre atteignait 1,506, mus par 80 machines à vapeur, appartenant à 80 fabricants. La valeur du matériel était de 40 millions, le chiffre d'affaires de 60 millions, le nombre d'ouvriers de 10,000.

La prospérité de Saint-Pierre semblait assurée, quand, en 1885, éclata une crise nouvelle. On espérait que l'article dit Chantilly allait dominer. En 1884, on en fabriqua de grandes quantités ; mais la mode, capricieuse comme toujours, préféra une dentelle de laine qui fut fabriquée dans le Velay, l'Auvergne et le Forez. Il y eut des soldes dans presque toutes les maisons. Les pertes furent grandes. Un nouvel exode se produisit, et la Suisse profita amplement de ce désastre.

Les principales villes françaises, en dehors de Calais et de Saint-Pierre, où le tulle est tissé avec succès, sont Lyon, Paris, Lille, Saint-Quentin, etc. Pour les rideaux, on emploie tantôt le tulle uni, tantôt le tulle brodé. Parfois, on

associe dans un même rideau le tulle à la mousseline. Dans ce cas, le premier forme les parties claires du dessin et la mousseline les parties foncées.

Tupin, *s. m.;* **Tuppin**, *s. m.* — Marmite, vase en terre où l'on fait bouillir la viande. On lit dans le *Journal de Philippe de Vigneuttes* (cité par M. de Laborde, *Glossaire*, p. 529 ; 1510) : « Ladite Allemande fut prinse, et mise en prison, et le samedi après fut menée au chaircran emprèz du pilorei avec ses tuppins ataichées autour d'elle. » Le mot tupin est encore en usage dans le Lyonnais et le Forez. « Garda de ruma lou tupin — garder le pot de brûler » est une sorte de dicton forézien, et à Lyon existe la rue Tupin-Rompu.

Tupinier, *s. m.* — Locution lyonnaise. Potier de terre. A la *Réunion des Sociétés de beaux-arts des départements* (session de 1888), M. Nathalis Rondot a donné communication au congrès d'une longue liste de tupiniers lyonnais relevée dans les Archives du département du Rhône.

Turbine, *s.f.* — « Quelques-uns appellent de ce nom ce qu'on nomme tribune en parlant d'église. » (Richelet.) Nous n'avons jamais rencontré, même au xviie siècle, cette plaisante métathèse.

Turbotière, *s.f.;* **Turbotine**, *s.f.* — Casserole en fer ou en cuivre, de forme spéciale pour cuire les poissons plats, et munie d'un double fond. On dit aujourd'hui turbotière. Au xviie siècle, on disait turbotine. « Plus une grande turbottine de mesme cuivre, garnie de fer. » (*Invent. de Henry de Béthune, archevêque de Bordeaux,* 1680.)

Turcoin, *s. m.* — Terme de commerce. C'est le nom que les fabricants de camelot donnent au poil de chèvre quand il a été filé.

Turgot, *s. m.* — Espèce de papier à écrire. (Littré.)

Turgotine, *s.f.* — Sorte de boîtes ou tabatières plates, à la mode du siècle dernier. On les appelait également des Platitudes. (Voir ce mot.)

Turlurette, *s. f.* — Espèce de guitare en usage au xive siècle.

Turquais, *adj.;* **Turquois**, *adj.;* **Turqué**, *adj.* — On désignait de cette façon, au xvie siècle, les objets importés d'Orient et surtout les tissus. « Ung tapis turquoy beau et grant. » (*Invent. de Marguerite d'Autriche,* 1524.) « La chambre estoit tapissée de riches tappisseries..., le parterre fut de tapis turqué excellentement ouvré. » (*Trespas et obsèques de Henry II,* 1559.)

Turque (à la), Turquesque (à la). — Nom qu'on donnait, au xviie et au xviiie siècle, aux ouvrages, et principalement aux broderies, exécutés sur les rives du Bosphore ou confectionnés en France par des ouvriers musulmans, ou encore imitant ces productions exotiques. Au xviie siècle, en effet, les étoffes brodées à la turque furent tellement à la mode et si recherchées, qu'on allait jusqu'à faire venir des ouvriers de Turquie pour les exécuter à Paris et pour en faire des robes. « Je vous avois mandé, écrit Malherbe à Peiresc, le 6 avril 1614, qu'on faisoit des habits pour la petite reine : c'est une robe qui se fait à l'hôtel du Luxembourg par des Turques, dont il y a deux léz de fait, et dit-on que c'est la chose du monde la plus belle. » Les *Caquets de l'accouchée,* publiés en 1622, font également mention de ces riches tissus, et l'auteur de cette plaisante satire fait dire à l'une de ses visiteuses : « Trésorier ! il faut doncques des plus belles estoffes. Incontinent, je desploye un velours à la turque, un satin à fleurs, un velours à ramage, un damas meslé et autres grandes estoffes. » De son côté, la *Gazette de France* du 18 mars 1634 raconte que la princesse Anna Barberini, nièce d'Urbain VIII, donna au marquis Bentivoglio « un panier d'argent entretissu de soye à la turquesque ». L'*Inventaire de Mazarin* (1653) décrit : « Un tapis de laine de Turquie, à fonds rouge et fleurs à la turquesque de diverses couleurs » ; et l'*Inventaire du château de Montpipeau* (1692) : « Six bandes de tapisserie à la turque. » Celui du château d'Humières (1694) mentionne : « Un sopha... couvert de points à la turque de diverses couleurs. » Le *Procès-verbal d'apposition des scellés après le décès d'André Le Nôtre* (1700) nous apprend que la chambre de cet homme illustre était tendue de « bandes de tapisserie à la turque ». Nous relevons dans la *Vente après décès de la marquise de Vassé* (1749) : « Un beau meuble de bazin, broderie de Turquie frais et bien conditionné », et dans l'*Apposition des scellés chez Nicolas Dezègre* (1776) : « Un petit sopha à la capucine couvert de tapisserie de point à la turque. » Ces citations montrent assez le goût qu'on avait pour ces sortes d'ouvrages.

Turque (bergère à la), *s. f.* — Nom donné, au xviiie siècle, à une sorte de bergères ornées de draperies

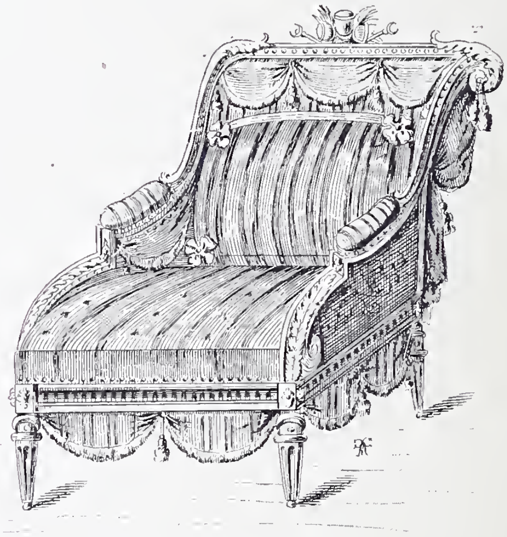


Fig. 896. — Bergère à la turque, d'après un dessin de Lalonde.

d'un goût plus ou moins oriental, et dont Lalonde nous a conservé un modèle.

Turque (point à la), *s. m.* — Point de tapisserie. (Voir le mot Point.)

Turquie (façon de), *s. f.* — A partir du xve siècle, on rencontre dans les *Inventaires* et les *Comptes* un grand nombre d'objets qui sont dits : « à la façon de Turquie ». Ces objets étaient importés d'Orient, et cette désignation avait surtout pour but d'indiquer leur lieu d'origine. Ainsi, pour ne citer qu'un seul document, dans l'*Inventaire du château d'Angers* (1471), nous relevons : « Deux grans coquemars, l'un de léton à tuau, l'autre, à la faczon de Turquie. — Quatre grans cueillers, à la faczon de Turquie. — Une cuiller de boys, à la faczon de Turquie, en ung estuy de cuir noir. — Ung carreau carré, faict à la faczon de Turquie. — vi petiz couteaulx à la faczon de Turquie, emmanchéz de petiz manches gresles d'oz blanc, etc. » Enfin, ce précieux *Inventaire* porte qu'en « la chapelle il y a deux carreaux longuetz de cuir de Turquie » et « ung autre carreau ront, à la faczon de Turquie, aux armes de la feue royne ». On voit à quelle variété d'objets s'appliquait ce genre de désignation. A partir du xvie siècle, l'industrie française n'ayant plus guère d'emprunts à faire à l'Orient, au moins pour les ustensiles d'usage courant, les mots « de Turquie » ne se rencontrent qu'accolés à des tissus. L'*In-*

ventaire de Louise de Vaudemont (1603) mentionne : « Une pièce de satin bleu de Turquie, estant d'or et d'argent. » Dans l'*Inventaire de Mazarin* (1653), nous notons : « Une couverture de Turquie, picquée sur cotton de satin d'un costé, doublée de taffetas de l'autre. » Mais c'est surtout de « tapis de Turquie » qu'il est fait mention dans ces documents. Ajoutons que ces sortes de tapis figurent dans le mobilier français dès les premières années du XIVe siècle. Les *Comptes de Geoffroi de Fleuri,* argentier de Philippe le Long (1316), nous apprennent que, lors du service fait par les ordres du roi à Saint-Denis, « pour son frère (Louis le Hutin), que Dieus absoille », on acheta « II draps de Turquie, que l'on mist sur le cors ». Depuis cette époque, ils ne cessèrent pas d'être en usage, et l'on en trouve un peu partout. Il importe cependant de ne pas trop prendre au pied de la lettre cette indication et de ne pas lui attribuer une valeur trop précise. A partir du XVIe siècle surtout, on désigna d'une façon uniforme, sous le nom de « tapis de Turquie », non seulement tous les tapis orientaux, aussi bien ceux qui provenaient de Perse, d'Égypte et d'Asie-Mineure que ceux importés de la Turquie d'Europe, mais encore tous ceux qui, fabriqués en France ou ailleurs, rappelaient les tapis d'Orient par leurs dessins ou leur aspect. C'est ainsi que dans l'*Inventaire de Léonor de Pisseleu* (1614), il est parlé d'un « tapiz de Turquie faict à l'esguille et de plusieurs sortes de couleurs », et que l'*Inventaire de l'abbé d'Effiat* (1698) décrit : « Un tapis de Turquie cairin », dont l'origine africaine est indiscutable. Sous le bénéfice de ces réserves, on lira sans doute avec intérêt les quelques citations suivantes, qui établissent l'usage constant, pendant trois siècles, de ces remarquables tissus :

A Pierre d'Enghien, dit d'Alost, tapissier de Monseigneur, la somme de huit vings quatorze livres sept solz six deniers, pour cincq fins tapis velux de Turquie, que Monseigneur avoit fait livrer en don, deux à Messeigneurs ses enffans ; à Monseigneur le Chancellier, ung ; à Monseigneur d'Arras, ung ; et au Trésorier général, ung. (*Compte de Simon Longin, receveur général des finances de Philippe le Beau,* 1504.)

Item, les fenestres de ladite ville estoyent parées de draps d'or, velloux, tappis de Turquie et aultres choses singulières et lesdictes fenestres estoyent garnies de belles dames. (*La Conqueste de Gennes,* 1507. — Entrée de Louis XII.)

Ung tapis velu de Turcquie à petit compas, contenant neuf aunes et demie de long. (*Invent. de Charles-Quint,* 1536.)

Ung tapis velu façon de Turquie. (*Invent. de la dame de Nicolaï,* 1554.)

Un hault dais de trois marches, couvert de tapisserie de Turquie. (*Bref et sommaire recueil de l'entrée de Charles IX à Paris,* 1572.)

Ung tapis de Turquie, servant de parterre, garny de son fourreau de cuir noir. (*Vente des biens de Claude Gouffier, grand écuyer de France,* 1572.)

Ung tappy de Turquie de laine, avec une grande frange de soye rouge. (*Invent. des meubles portés de Pau à Nérac par ordre du roi de Navarre,* 1578.)

Un tappis de Turquie, contenant trois aulnes de long sur une aulne de large. (*Invent. de Gabrielle d'Estrées,* 1599.)

Un demy-parterre de Turquie, faict à lozanges jaulne et à fons rouge semé de fleurs, la bordure bleue, blanc, rouge, de la longueur de deux aulnes et demye moins ung seiziesme. — Plus, autre parterre de Turquie velu, fort deschiré, faict à carreaux jaulnes, avec les croix bleues. (*Invent. du château de Turenne,* 1615.)

Un tapis de Turquie à fonds rouge, avec trois roses bleues, de deux aulnes et demie de long et d'une aulne et demie de large ou environ, prisé la somme de trente livres tournois. (*Invent. de Ch. Benoist, notaire et maître de la Chambre des comptes,* 1634.)

Un tapis de table de Turquie, de deux aunes de long sur une aune et demie de large, prisé quinze livres. (*Invent. de Molière,* 1673.)

Un grand tapis de Turquie, servant de dessus audit banlit, prisé, le tout ensemble, XL livres. (*Invent. du maréchal d'Humières ;* château d'Humières, 1694.)

L'église étoit toute tendue de riches tapisseries, et le parterre couvert de tapis de Turquie. (*Mercure* de juillet 1699.)

Quatre tapis achetés par le Chapitre, tous quatre de Turquie, sçavoir un grand pour mettre devant la grille de fer à la chapelle de Notre-Dame d'Haut Don, le jour de l'Assomption ; un autre qui couvre la table de marbre qui est au chapitre, et l'autre pour mettre sur le marchepied du grand autel. (*Invent. du Trésor de l'église de Lyon,* 1724.)

Un grand et long buffet, avec un tapis de Turquie, estimé vingt-quatre livres. (*Invent. du château d'Amilly,* 1765.)

Ajoutons que certains autres *Inventaires* énumèrent un nombre relativement considérable de ces tapis de Turquie. L'*Inventaire du château de Gaillon* (1550) n'en comporte pas moins de 31. Celui de Marie de Médicis (1589) en décrit une douzaine, tous magnifiques. On en relève une vingtaine dans l'*Inventaire de Gabrielle d'Estrées* (1599), ainsi que dans l'*Inventaire de Mazarin* (1653). L'importation qui s'en faisait était, au reste, très importante, car le *Tarif général des droicts des sorties et entrées* de 1664 les mentionne en première ligne ; et le *Mercure* d'avril 1673 nous apprend que « la mode n'estant plus de mettre des tapis sous les lits, ceux qui en avoient de beaux de Perse et de Turquie en tapissoient leurs alcôves pendant l'hyver ».

On aura remarqué qu'un certain nombre de textes cités plus haut parlent de tapis de table. On couvrait, en effet, de ces riches tissus les tables et les buffets, et c'est ainsi que La Fontaime, dans une de ses fables les plus connues, était amené à écrire :

> Sur un tapis de Turquie,
> Le couvert se trouva mis.
> Je laisse à penser la vie
> Que firent les deux amis....

Un peu dédaignés au commencement de ce siècle, les tapis orientaux ont retrouvé, depuis vingt ans, tout leur succès d'autrefois, et il s'en fait actuellement un commerce considérable.

Turquin, *adj. masc.* — Il n'est usité que dans cette expression : bleu turquin. « Ung autre dosselet de satin bleu turquin. » (*Invent. de la duchesse de Valentinois,* 1514.) « Deux vases de porcelaine bleu turquin, richement garnis de bronzes dorés. » (*Vente du duc Charles de Lorraine ;* Bruxelles, 21 mai 1781.) « Deux cornets et une pièce de milieu de porcelaine bleu turquin. » (*Vente de M. Bidault de Montigni ;* Paris, 13 octobre 1783.) Etc.

Le bleu turquin est un bleu peu éclatant, tirant sur l'ardoise. Il a donné son nom à un marbre, originaire d'Italie, d'un gris bleu ondé avec des stries blanches et noires. Le marbre bleu turquin est surtout employé pour la fabrication des cheminées. Au siècle dernier, on en faisait également des dessus de meubles et des pendules. « 6 mai 1754 — vendu à M. Massé : Une commode d'ancien lacq, très belle, de cinq pieds, garnie en bronze doré d'or moulu, avec son marbre bleu turquin, 1,800 livres. » (*Livre journal* de Lazare Duvaux, t. II, p. 198.) « Un secrétaire en armoire, première partie... avec son dessus de marbre bleu turquin. » (*Catalogue Randon de Boisset,* 1777.) Enfin, nous notons encore dans la *Vente du mobilier de la Couronne pendant la Terreur :* « Une pendule de Robin, sur un socle de marbre bleu turquin, ornée de branches de laurier, de guirlandes, vase à cassolette, 2,000 francs. »

Turquoise, *s. f.* — On donne ce nom à deux substances différentes, remarquables par leur belle couleur bleu clair ou bleu verdâtre. La turquoise, dite *de vieille roche,* est un phosphate d'alumine, mêlé de phosphate de chaux, de silice, d'oxyde de cuivre et d'oxyde de fer. Elle raye le verre. On la trouve en Perse, d'où son nom de turquoise orientale. La turquoise, dite *de nouvelle roche,* provient de dents de mammifères fossiles, colorées par l'oxyde de

cuivre. Elle est beaucoup moins dure et aussi beaucoup moins estimée.

On attribuait autrefois à la turquoise des vertus sympathiques qui lui faisaient perdre sa couleur et s'altérer, lorsque celui qui la portait était gravement malade ou subissait quelque désastre. Ces altérations, dont la valeur morale ne repose que sur des coïncidences purement fortuites, s'expliquent très naturellement par la composition même de ces pierres.

Celle-ci n'est plus, comme au Moyen Age, un secret; à maintes reprises, nos savants ont eu à s'occuper de cette précieuse substance, et, tout récemment, M. Adolphe Carnot, professeur à l'École des mines, soumettait à l'Académie des sciences un remarquable travail, dans lequel il établissait une fois de plus, à l'aide d'une méthode précise, que les *turquoises orientales,* non seulement sont absolument dénuées de fluor, mais qu'elles constituent simplement « des phosphates hydratés basiques d'alumine et de protoxydes métalliques (cuivre, fer, manganèse) de teinture amorphe et de composition un peu variable ».

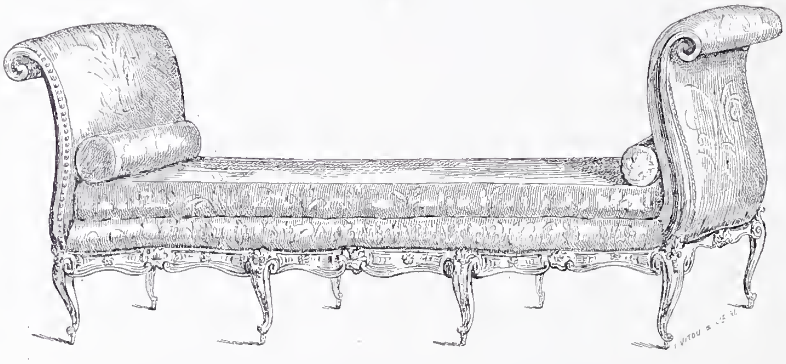


Fig. 897. — Turquoise, d'après l'*Encyclopédie.*

M. Carnot établissait également dans son beau travail, ce qu'on savait du reste déjà, que les *turquoises occidentales* ou *odontolithes* sont des dents ou des os de mammifères transformés par un double phénomène : 1° remplacement de la majeure partie du phosphate de chaux par des phosphates d'alumine et de peroxyde de fer; 2° fixation du fluor sur le phosphate. Le premier fait est spécial aux odontolithes, le second leur est commun avec la généralité des ossements fossiles, comme l'ont démontré les recherches antérieures de M. Adolphe Carnot sur les os des différents âges géologiques.

Mais la partie la plus neuve et la plus curieuse des constatations de l'éminent professeur, c'est d'avoir clairement établi que, dans le phénomène très lent de la fossilisation, les os changent peu à peu de composition et, notamment, éprouvent un enrichissement graduel en fluor. Les os modernes renferment à peine 2 à 3 millièmes de fluor et, à la longue, la teneur des os fossiles s'élève jusqu'à 2 1/2 et 3 pour 100 de fluor.

Le rapport des poids de l'acide phosphorique et du fluor, qui est exprimé par le nombre 11,2 dans l'apatite (fluophosphate de chaux cristallisée) passe par les valeurs suivantes dans la série des âges géologiques :

Os modernes	193,0
Os des terrains quaternaires	31,3
Os des terrains tertiaires	18,2
Os des terrains secondaires	12,4
Os des terrains primaires	11,3

La détermination précise du fluor et de l'acide phosphorique peut donc servir à fixer l'âge géologique des ossements fossiles, pourvu du moins qu'ils se trouvent dans des conditions de gisement analogues. De là, une méthode d'examen, par analyse chimique, qui peut, dans certains cas, venir en aide aux études d'anthropologie préhistorique. On voit, en tout cas, que dans ces transformations chimiques il n'y a nulle place pour ces modifications sympathiques qu'on attribuait à la turquoise.

On a prétendu également, au XVIe siècle, que la turquoise empêchait les chutes d'être dangereuses. C'est ce que Jean de la Taille, dans son *Blason de la marguerite et des autres pierres précieuses,* explique par ces deux vers :

> La turquoyse à l'azur céleste
> Rend sans mal notre cheute...

Il n'y a pas à s'arrêter davantage à cette singulière vertu.

Les turquoises ont souvent servi à orner des pièces d'orfèvrerie. En 1538, François Ier acheta « à Jehan Cousin l'aisné », orfèvre à Paris : « Ung estuy de peignes... garny de trois peignes, ung mirouer, une père de cizeaulx et une brosse à nectoyer lesdits peignes, le tout taillé à la morisque, et remply d'or fin semé de rubiz et turquoyses. » Dans l'*Inventaire des joyaux de la Couronne,* dressé en janvier 1681, nous remarquons : « Deux gantières ovalles, en agathe d'Allemagne, à grands godrons enchassez dans un bord d'argent vermeil doré, sur lequel est un ornement d'or à jour émaillé, garny de seize perles et seize turquoises. » Un autre *Inventaire,* dressé en mars 1684, nous apprend que, l'année précédente, Louis XIV avait fait don au duc d'Orléans d'une « calebasse d'or, de Perse, enrichie et parsemée de rubis et turquoises ». Le même *Inventaire* décrit : « Une corbeille de filigrane d'or par compartimens..... et dans le fonds de ladicte corbeille, une turquoise de vieille roche, enchâssée dans de l'or esmaillé. » Les turquoises ont été surtout employées comme bijoux, et pour la parure beaucoup plus que dans l'ameublement.

Turquoise a été aussi, au siècle dernier, le nom d'une étoffe. Le *Journal général de France* du 10 janvier 1779 signale, parmi les « marchandises composant le fonds de commerce de la D^e ***, mercière, rue de la Lingerie », des « baracans, turquoises, cannelés, camelots, etc. »

Enfin, on a encore désigné sous ce nom une sorte de chaise longue ou de lit de repos, dont nous donnons une image, d'après l'*Encyclopédie.*

Tuscan, *adj.* et *s. m.* — Orthographe arbitraire de Toscan (voir ce mot), usitée au XVIe siècle. « A l'entour estoient deux marches basses, sur lesquelles estoit porté un grand stillobate d'ordre tuscan et dorique, de douze pieds de hault. » (*Bref et sommaire recueil de ce qui a esté faict à l'Entrée de Charles IX à Paris,* 1572.)

Tussore, *s. m.* — Sorte de foulard fabriqué d'abord aux Indes, avec une soie particulière provenant du ver à soie sauvage, et ensuite imité en France avec des déchets et des bourres de soie.

Tuyau, *s. m.;* **Tuau,** *s. m.;* **Thuyau,** *s. m.* — Canal de fonte, de plomb, de zinc, de bois, de terre cuite, qui sert à des usages variés. On distingue différentes espèces de tuyaux : 1° les tuyaux de conduite, qui sont faits, de nos jours, en fonte de fer ou en zinc, et qu'on fabriquait autrefois en plomb, en bois. Ces derniers, à peu près complètement délaissés aujourd'hui, faisaient jadis l'objet

d'un commerce considérable. Ils étaient façonnés par les charpentiers-fontainiers et percés à l'aide de plusieurs sortes de tarières. Ils étaient, en outre, construits de façon à s'emboîter les uns dans les autres, et se vendaient à la toise. Les tuyaux de conduite sont utilisés pour amener l'eau ou le gaz dans les habitations; ils servent aussi à expulser les eaux ménagères. C'est de ces tuyaux que parle Jean de la Taille au premier chant de son *Prince nécessaire :*

> Ainsi que fait ce temps parfois d'une fonteine
> Que l'art a fait venir d'une source lointaine
> Par canaux souterrains : mais estant arrivé
> Que son tuyau de plomb soit desjoinct ou crevé,
> Et qu'un gravier coulé entrerompe sa course,
> Le fontenier vient lors au canal vers sa source,
> Ces deux il revisite et recourt là tousjours,
> Pour racoustrer la faute et faire aller son cours.

Avant lui, Gilles Corrozet, dans ses *Blasons domestiques* (1539), avait vanté la

> . . . .
> Court qui reçois du ciel les eaux,
> Coullantes dans les creux tuyaux,
> Pour tenir la maison plus saine.

On voit, par ces deux citations, que cette première sorte de tuyaux a quelques siècles d'existence.

2° Les tuyaux de cheminée, dont il faut parler ensuite, ne sont pas moins anciens. On les construit en pierre, en briques, en poterie ou en tôle; ils se divisent en de nombreuses variétés, dont les principales sont : le *tuyau adossé,* qui est apparent; le *tuyau dans œuvre,* qui est enfoncé dans l'épaisseur du mur; le *tuyau dévoyé,* qui, au lieu de monter tout de suite verticalement, se coude et va plus loin retrouver sa ligne verticale; 3° les tuyaux de poêle, qui sont généralement en tôle de fer, et quelquefois en terre cuite; 4° les tuyaux de ventilation ou de chaleur, qui amènent dans la pièce un courant d'air chaud, et dont l'application remonte au moins au siècle dernier, car nous trouvons dans le *Journal général de France* du 15 septembre 1780 l'annonce de location d'une « jolie maison occupée par le marquis de Villers, avec glaces... poêles, tuyaux de chaleur ». Enfin, dans un autre ordre d'idées, il faut citer encore les tuyaux de sonnette, destinés à protéger et à cacher les fils de tirage, et qui sont en fer-blanc et soudés à l'étain.



Fig. 898. — Sculpture garnissant un des tympans de l'attique de la cour du Louvre.

Indépendamment de ces applications, toutes encore en usage, le mot tuyau a été employé jadis pour désigner un certain nombre d'objets, qui ont disparu de notre mobilier ou qui portent présentement un autre nom. Ainsi, au XIVe et au XVe siècle, tuyau était synonyme de tige creuse. Dans les *Comptes d'Étienne de la Fontaine, argentier du roi Jean* (1352), nous relevons le payement de 48 sols parisis « pour faire et forger le tuyau du pié de la couppe [de] Saint Louys et le rebrunir tout de nouvel ». L'*Inventaire d'Anne de Bretagne* (1490) décrit : « Deux drageouers, les piez et bacin au soulail doré... une pomme au milieu du tuau, semé de souleil par le milieu. » Dans l'*Inventaire de la duchesse Marguerite* (veuve de Jean sans Peur — 1423), nous remarquons les articles suivants : « Les belles heures de Ma Dame, ung tuyau d'or à tourner les feuillez, garni de deux perles et ung petit ruby ou milieu. — Un psaultier hystorié et enluminé, garni de deux fermaulx d'argent doréz, armoiéz d'azur ouquel a un tuyeau d'argent doré pour tourner les feuillez à trois escussons. »

On trouve encore, à la même époque, ce mot tuyau employé d'une façon courante, pour indiquer les multiples goulots dont on gratifiait certaines aiguières, afin de pouvoir verser de l'eau sur les mains de plusieurs personnes à la fois. « Une aiguière taillée, dorée, à six carres, et à troys tuyaulx ou biberons, et est cizellée à bendes et à arbreceaulx. — *Item,* une aiguière d'or, à un biberon à troys tuyaulx. — *Item,* une aultre aiguière d'or à ung lyon, parmy la gorge qui a ung biberon à troys tuyaulx, et a ou couvescle ung escusson esmaillé des armes de France. » (*Invent. de Charles V,* 1380.)

Enfin, on donnait ce nom à des petits chalumeaux en or ou en argent, dont les malades se servaient pour boire. On relève dans le *Compte de l'exécution du testament de Jehanne d'Évreux* (1372) : « Une cuillier et un tuiau d'argent à abreuver malade, pesant IJ onces VI estellins » ; dans l'*Inventaire de Charles V,* précédemment cité : « Ung petit tuyau à boire d'argent blanc. — *Item,* deux tuyaulx d'or à boyre quant on est malade, pesans six onces et demye » ; et dans l'*Inventaire du château de Vincennes* (1418) : « Un petit tuyau à boire, d'argent blanc, pesant douze esterlins. »

Tuyautage, *s. m.;* **Tuyauté,** *s. m.;* **Tuyauter,** *v. a.* — Tuyauter est un terme de repasseuse et de couturière. Il signifie former à l'aiguille ou au fer rond une suite de plis en forme de tuyaux. Cette action se nomme tuyautage, et l'on appelle tuyauté une étoffe qui a reçu ce genre de façon.

Tuyauterie, *s. f.* — Assemblage de tuyaux concourant à un même service : la tuyauterie d'une machine à vapeur.

Tuyère, *s. f.* — Terme de serrurerie. Tube de fer qui conduit le vent des soufflets de forge. Par extension, on donne ce même nom au tube qui termine l'extrémité inférieure des soufflets d'appartement.

Tympan, *s. m.* — Terme d'architecture. On nomme ainsi l'espace qui se trouve encadré par les trois corniches d'un fronton, ou par la courbe qui borde ce fronton quand il est semi-circulaire. Quatremère de Quincy assigne à ce mot une étymologie et une origine à la fois singulières et pittoresques : « Nous avons déjà vu, écrit-il, le mot tambour appliqué à désigner les tronçons de pierre dont on forme les fûts des colonnes qui se composent de plusieurs assises..... Cette désignation a été empruntée à la forme de l'instrument de percussion qu'on appelle ainsi et qui est revêtu par ses deux extrémités d'une peau tendue. Mais il y avoit chez les Grecs une autre sorte de tambour, et c'est celui qu'ils appeloient *tympanon,* qui consistoit en

une peau tendue d'un seul côté. Les antiquaires ont même remarqué qu'on ne trouve sur aucun monument antique le tambour à deux peaux. Il paroît que c'est de là que le langage aura emprunté la dénomination de *tympanum* donnée à cette partie du fronton qui se trouve encadrée par les trois corniches, l'une horizontale et les deux autres rampantes d'un faîtage triangulaire. » Les tympans peuvent être unis ou décorés de statues ou de bas-reliefs. (Voir fig. 898 et 899.) Il arrive quelquefois, dans les constructions de rapport, qu'ils sont crevés d'un œil-de-bœuf ou que leur centre est occupé par le cadran d'une horloge.

Par extension, on appelle *tympan de porte* ou *de fenêtre* l'espace englobé entre le linteau et l'arc qui surmonte la baie en la couronnant, et *tympan d'arcade* l'espace triangulaire compris dans l'encoignure d'une arcade, entre la courbe de l'arc, la frise et le pied-droit.

TYMPAN est aussi un terme de menuiserie. On donne ce nom au panneau enfermé dans l'assemblage du dormant d'une baie quelconque, porte ou fenêtre. Un tympan de menuiserie peut être évidé. Il peut être garni d'un treillis de fer ou de barreaux laissant passer l'air et le jour.

Tympanon, *s. m.* — Instrument de musique ayant la forme d'un trapèze, garni de cordes de laiton, que l'on touche à l'aide de petites baguettes. Cet instrument, complètement inusité de nos jours, se rencontrait assez fréquemment au siècle dernier. Les *Annonces, affiches et avis divers* du 2 mai 1765 en signalent un, à vendre chez M. La Montagne, huissier-priseur, rue Saint-Antoine. Il mesurait 5 pieds de long sur 2 de large. A la *Vente de M. Lenormant d'Étioles* (rue du Sentier) (23 février 1767), on adjugea un « tympanon de marbre blanc, d'un seul morceau, travaillé à jour et plus sonore que les instruments de cette espèce, avec grands tiroirs par-dessous, à compartimens du même marbre, et caisse ou étui de marbre gris veiné, aussi d'un seul morceau, avec ses pentures, aussi léger que s'il étoit en porcelaine ». Le 8 juin 1779, le *Journal général de France* indiquait comme étant à céder, chez le marquis de Tiercent, rue du Pot-de-Fer, un « bon tympanon, monté sur un pied comme une épinette ». En 1784, le tympanon était encore d'un usage courant, car nous le voyons compris parmi les instruments de musique composant le « fonds de boutique » du sieur Le Jeune, luthier, rue de la Juiverie. (*Ibid.*, 24 novembre 1784.) Enfin Mme de Genlis, en ses *Mémoires*, nous apprend qu'elle jouait du tympanon.

Tynel, *s. m.* — Voir TINEL.

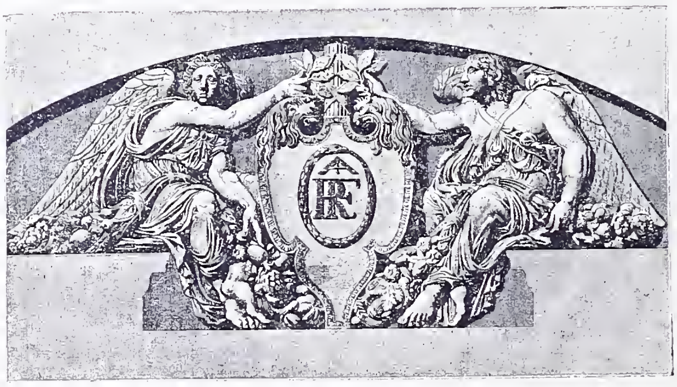


Fig. 899. — Sculpture garnissant un des tympans de l'attique de la cour du Louvre.



Fig. 900. — Lettre composée par M. Salvator Hugard.

Ucha, *s. f.* — Orthographe bordelaise du mot huche. « Una ucha plata de noguey. — Una granda ucha plata, en que abe, prumeyrament doas grandas canas nevas ab anet. — Un autra ucha longa de sap, ab quatre meyaus, sarrau ab clau, etc. » (*Invent. de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André;* Bordeaux, 1442.)

Uchau, *s. m.;* **Ucheau**, *s. m.* — Mesure de capacité dont on se servait pour vendre le vin au détail, à Toulouse et dans les environs. La contenance de l'ucheau variait, suivant les localités, de 0[lit],3960 à 0[lit],4789. Dans l'*Inventaire de Pierre David, chanoine de l'église abbatiale de Saint-Sernin* (Toulouse, 1548), nous trouvons parmi les mesures : « Deux justes longues, de demy-pegua. — Autre juste de troys uchaux. — Autre d'ung uchau, etc. »

Ucheta, *s. f.;* **Uchot**, *s. m.;* **Ucho**, *s. m.* — A Bordeaux, au XV[e] siècle, ucheta signifie huchette ou petite huche. « Una ucheta longa, per tenir torchas, sarrade ab clau. — *Item,* una petita ucheta en que ave : prumeyrament un petit esclin, etc. » (*Invent. de Ramond de Cussac;* Bordeaux, 1442.) Dans le même document, nous trouvons le mot uchot avec une signification analogue : « Un uchot en que abe, prumeyrament dos garnimentz d'anbas, etc. » Enfin, ucho est la forme limousine de HUCHE.

Uevre, *s. f.* — Orthographe ancienne d'ŒUVRE. Parlant de la tente du Soudan, l'auteur du *Roman de Godefroid de Bouillon* écrit :

> Toute fu de drap d'or tissu, et bien ouvrée
> D'uevre sarrasinoise noblement compassée.

— Philippe Mouskes, dans sa *Chronique rimée,* adopte cette même orthographe :

> Et si a ouviert I vaisciel
> De fin or, moult rice et moult biel
> Dont l'uevre est préciose et bonne.

Uis, *s. m.* — Orthographe arbitraire de HUIS (porte), assez employée du XIII[e] au XV[e] siècle. Parlant de saint Louis, Joinville dit en ses *Mémoires* (t. I[er], p. 14) : « Après ces choses le bon Roy... s'assit à l'uis de son oratoire et mist la main à terre. » Racontant la prise du château de Berwick, Froissart écrit (*Chroniques,* t. VII, p. 40) : « Quand ils furent tous dedans, ils se trahirent (rendirent) devers la grosse tour où le capitaine dormoit Robert Abreton (Boynton), et avoient bonnes grosses haches, de quoi ils commencèrent à frapper en l'uis et à décrompre. » On trouve aussi ce mot orthographié UYS.

Ulh, *s. m.* — Locution bordelaise. Godet, bobèche, dans laquelle on plante une lumière. « Dos candaleys de laton ab dos ulhs cascun. » (*Invent. d'Aymeric de Caumont;* Bordeaux, 1436.) « Un gran candeley de métau ab un ulh. — *Item,* dos autres candeleys d'estanh ab dos ulhs. » (*Invent. de Ramond de Cussac;* Bordeaux, 1442.)

Ulm (or d'), *s. m.* — Nom donné à l'or battu.

Undiculation, *s. f.* — Terme savant employé par Rabelais, dans le sens d'ondulation. Décrivant « la fontaine phantastique du Temple de la Bouteille » (*Pantagruel,* liv. V, chap. XLII), Rabelais écrit : « Le soubassement d'ycelle estoyt de très pur et très limpide alabastre, ayant haulteur de troys palmes, peu plus, en figure heptagone, esgualement party par dehors avec ses stylobates, arulettes, cymasultes et undiculations doricques à l'entour. »

Unicorne, *s. f.* — Nom donné, du XIV[e] au XVII[e] siècle, à la licorne. « Je vous envoye pareillement troys ieunes unicornes, plus domesticques et apprivoisées que ne seroyent petitz chatons », écrit Pantagruel à Gargantua (*Pantagruel,* liv. IV, ch. IV.) Pour le rôle joué par l'unicorne dans le mobilier, voir le mot LICORNE.

Urinal, *s. m.* — Au mot ORIGNAL (t. III, col. 1320), nous avons expliqué ce qu'était ce meuble utile, en quoi consistaient ses services, quelles étaient sa nature et son utilité. Nous nous bornerons à cette place à compléter ces explications par quelques textes nouveaux. Les uns confirmeront ce que nous avons dit plus haut au sujet de l'uroscopie, qui, au Moyen Age et à l'époque de la Renaissance, était extraordinairement répandue ; les autres achèveront de nous montrer le luxe de parure dont on gratifiait ces récipients d'un usage si général.

Parmi les premiers textes, nous citerons les deux vers

suivants, empruntés à la *Coqueluche,* pièce satirique de Pierre Gringoire :

> Les médecins qui visitent urines
> Guérissans gens en temps et en saison...

Puis nous noterons ce couplet récité par LE MÉDECIN dans *les Souhaitz* du monde :

> Et moy, qui suis docteur en médecine,
> Je souhaite, pour mieulx faire mon cas,
> Avoir tousjours l'urinal et l'urine
> Entre mes mains, pour serrer les ducatz.

Nous continuerons en empruntant cet autre couplet au *Médecin courtizan* (1559) :

> Si tu es appelé pour aller visiter
> Un malade, il te fault, pour mieux le contenter
> Et pour mieux arracher profict de son dommage,
> Ayant veu son urine, ordonner un potage,
> Qu'il fault mignardement toy-mesme assaisonner.

Enfin nous terminerons par quelques vers figurant dans *les Articles du dernier Testament de Henry de Valois :*

> A Miron, mon médecin,
> Je donne mon ord bassin
> Et ma fiolle à l'urine :
> Si de cela n'est content,
> Qu'il prenne le fourniment
> Et que plus il ne rechigne.

Quant au luxe dont ces objets étaient susceptibles, nous nous bornerons à rappeler le passage des *Dames galantes* de Brantôme, intitulé *des Cocus,* dans lequel il rapporte, ou s'en souvient sans doute, que le grand-duc de Florence, le soir même de ses noces, « fit pisser » la grande-duchesse « dans un beau urinal de cristal, le plus beau et le plus clair qu'il peut ».

Nous citerons également un article de l'*Inventaire de Charlotte de Valentinois* (1526), où nous voyons que cette princesse possédait : « Un urinal doré, avec un étui écartelé de drap d'or et de velours cramoisi » ; et un numéro de l'*Inventaire du cardinal de Mazarin* (1653), ainsi conçu : « Une couverture de pot de chambre de verre, couverte de velours, garnie d'un mollet d'or et d'un cordon d'or et soie. » Pour le reste, nous prions le lecteur de se reporter au mot ORIGNAL.

Urinoir, *s. m.* — Au siècle dernier, ce mot, de formation récente, était synonyme du précédent. Comme exemple, le *Dictionnaire de Trévoux* dit : « Le sieur Fauvet fait des urinoirs portatifs, à l'usage de ceux qui sont obligés de rester longtemps à la même place. » Aujourd'hui, on désigne spécialement sous ce nom des emplacements particuliers qui se trouvent dans les gares, les cafés, les théâtres, etc. Une des améliorations apportées par la seconde moitié du XIXe siècle à nos garde-robes privées, ç'aura été d'y avoir introduit des urinoirs.

Urne, *s. f.* — Sorte de vases, dans lesquels les anciens puisaient de l'eau, et qui leur servaient également à conserver les ossements et les cendres de leurs morts. Littré ne cite pas d'exemples de l'emploi de ce mot dans notre langue, avant le XVIIe siècle, et il ne paraît pas qu'on en ait fait usage à une époque antérieure. Par contre, il semble qu'on ait voulu depuis lors rattraper le temps perdu. L'urne a pris place un peu partout, dans nos cimetières et sous les bras des personnages de marbre ou de pierre, chargés de symboliser les fleuves, les rivières ou les fontaines, renouvelant ainsi la double tradition ancienne. On la trouve également dans nos jardins, dans nos parcs, dans nos appartements où elle s'est transformée en vase décoratif, et jusque dans nos hôtels de ville où elle est devenue l'urne électorale. Cette dernière adaptation échappe à nos études. Nous ne nous occuperons pas non plus des urnes fluviales, et nous négligerons les urnes funéraires, quoiqu'il existe quelques spécimens de ces dernières, qui peuvent être rangés parmi les ouvrages les plus décoratifs. Nous citerons notamment l'urne qui renferme le cœur de François Ier et celle qui contint celui de Henri III. Pour les urnes déco-

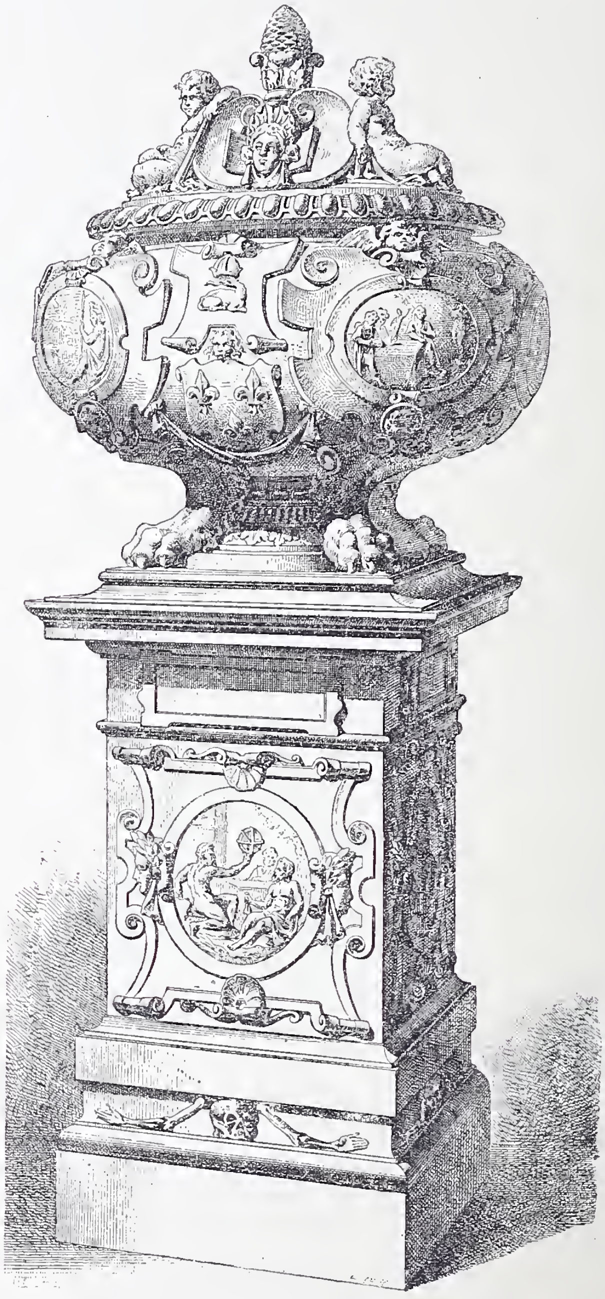


Fig. 901. — Urne contenant le cœur de François Ier. Basilique de Saint-Denis.

ratives, on en a fait, depuis deux siècles et demi, de toutes formes, de toutes tailles et de toutes matières, depuis la modeste terre cuite jusqu'à la porcelaine la plus fine, depuis la pierre la plus commune jusqu'aux marbres les plus précieux, depuis la fonte de fer jusqu'au bronze le plus délicatement ciselé et même jusqu'à l'argent massif. Hâtons-nous de dire que ces dernières ne se rencontrent guère qu'à Versailles et à la fastueuse époque du Grand Roi. La description de ces vases magnifiques nous a été conservée, et nous ne pouvons nous empêcher de mentionner ici les plus vastes et les plus remarquables. C'étaient : « Une

grande urne, cizelée de godrons, environnée de festons de fleurs et de fruits, avec son couvercle et son pied aussi cizelez de godrons, haulte de 2 pieds... pesant 63 marcs

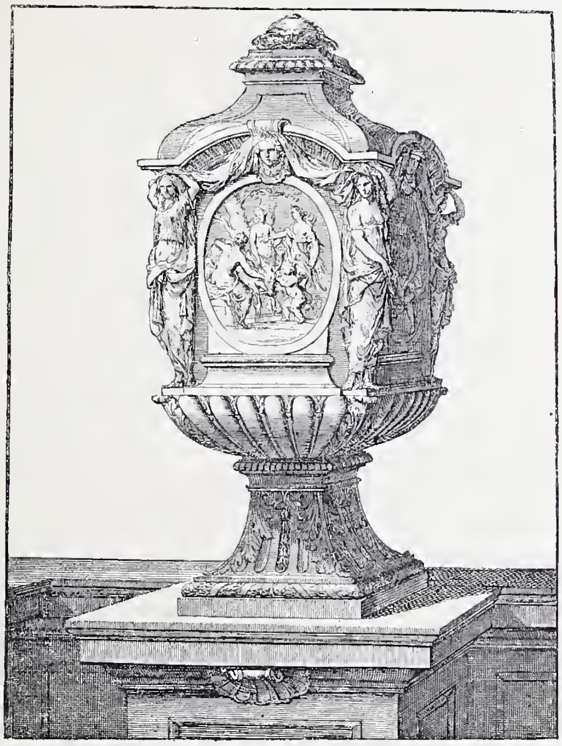


Fig. 902. — Modèle d'urne, dessiné par D. Marot.

4 gros. — Une autre urne moins grande aussy cizelée de godrons, par le hault et par le bas du corps, et sur le milieu, de raisins et fueïlles de vigne, environnée de huit festons de fleurs et de fruits liez ensemble, avec son couvercle aussy cizelé de godrons, et son pied cizelé de 4 dauphins, haulte de 22 pouces, pesant 35 marcs 3 onces. » C'était encore : « Une urne ou vase d'argent, de forme antique, avec son couvercle, au-dessus duquel il y a une flame, ciselée de grandes fueüilles et fleurs à jour en quelques endroits, et de deux figures de syrennes, quatre festons et deux portans, haulte de 13 pouces, pesant 14 marcs 4 onces. » (*Invent. des meubles de la Couronne,* 1673.) Le Brun avait fourni le dessin de ces admirables vases, auxquels avaient travaillé les plus habiles orfèvres du temps. Ce que devinrent ces urnes superbes, nous avons eu déjà occasion de le dire. Quand, en 1689, les jours sombres commencèrent à luire, elles furent envoyées à la Monnaie; et le *Mercure* de février 1690 célébrait, en vers de qualité douteuse, leur destruction comme un sacrifice du roi au bonheur de son peuple. Ajoutons que Louis XIV ne se borna point à faire refondre les urnes d'argent, qui ornaient son palais; par sa *Déclaration* du 14 décembre 1689, il interdit aux orfèvres d'en fabriquer à l'avenir.

Indépendamment de ces chefs-d'œuvre d'orfèvrerie, le trésor du Grand Roi contenait un certain nombre d'autres urnes qui eurent un meilleur sort. C'était « une grande urne de porcelaine avec son couvercle » surmonté d'une pomme de filigrane d'argent. C'étaient encore « une petite urne d'agathe orientale grise », une autre de même matière, montée sur un pied d'or émaillé de plusieurs couleurs, un « vaze rond d'agathe d'Allemagne, en forme d'urne », fait de morceaux rapportés; quatre urnes de filigrane d'argent; une urne de prime d'émeraude, etc., etc.

Chez les particuliers à la même époque et au siècle suivant, nous ne rencontrons guère que des urnes de porcelaine. Celles-ci, dès la fin du XVII[e] siècle, firent fureur chez les curieux, et dans son *Négligent* (acte I[er], scène XVII), Rivière du Frény n'hésitait pas à les mentionner. « Je ne songeois pas, dit le *Marquis,* que Dhotel est là dedans qui apporte cette urne de porcelaine. » Bientôt ce ne furent plus seulement les amateurs qui les collectionnèrent, les jolies femmes en voulurent posséder. L'*Inventaire de M[lle] Desmares* (1746) décrit : « Cinq grandes urnes de porcelaine du Japon. » Chez M[me] de Pompadour, on n'en relève pas moins de vingt, dont « 2 d'ancien laque, et 18 de porcelaine de la Chine ». Chez M[me] d'Épinay, nous notons également : « Deux urnes de porcelaine bleue à cartouches », et chez M[me] Geoffrin : « Deux petites urnes de porcelaine de Chine à cartouches et figures. » Enfin, pour ne pas oublier les artistes et les amateurs, rappelons que le peintre François Boucher possédait « une urne de porcelaine de Chine, fond noir »; qu'on admirait chez M. de Julienne « une grande urne d'ancienne porcelaine céladon, à bas-reliefs de très belle couleur »; chez M. Delafrénaye, notaire, rue Saint-Jacques, « 5 belles urnes de porcelaine du Japon, peintes en or, rouge et bleu, propres à faire des fontaines de salle à manger », et chez le prince Charles de Lorraine des « urnes de vieux laque garnies de bronze doré », ainsi que « 22 urnes de porcelaine », etc., etc. Aujourd'hui ces sortes de vases sont encore la parure de nos appartements, mais ils ont cessé de s'appeler des urnes. On les nomme des potiches.

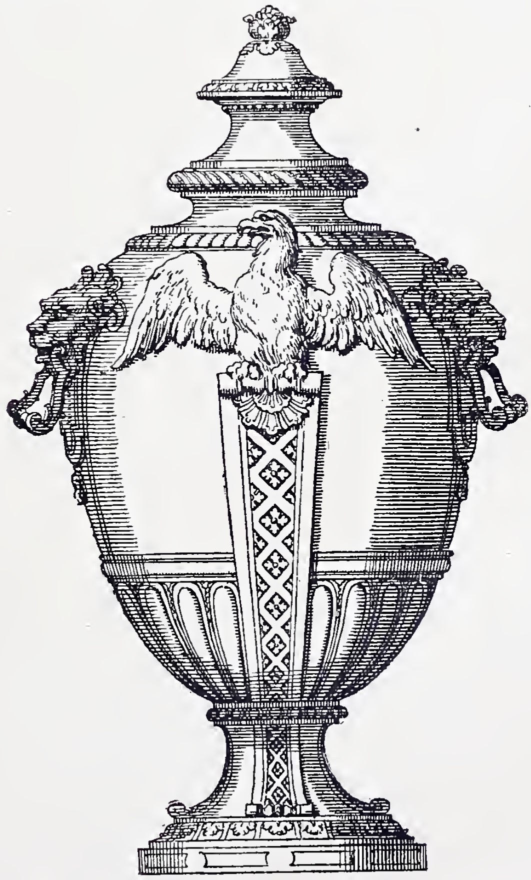


Fig. 903. — Modèle d'urne en bronze, par D. Marot.

Usé, *adj.* — ÉMAIL USÉ. (Voir t. II, col. 400.)

Usseau (drap d'). — Qualité de drap fabriquée à Usseau, près Carcassonne. (Voir DRAP.)

Ustensile, *s. m.;* **Ustancille,** *s. m.;* **Utencile,** *s. m.;* **Extensile,** *s. m.* — Nom donné, d'une façon générale, à toutes sortes de petits meubles, et notamment à ceux qui servent pour la table ou pour la cuisine. Quoique Littré ne cite pas d'exemples de ce mot avant le XVI[e] siècle et qu'il le fasse dériver du verbe latin *uti,* il semble probable qu'il est simplement une amplification du substantif Ostil, qui, au XIII[e] siècle, avait la même signification. Dans le *Sermon de Maurice de Sully, évêque de Paris,* qui date de cette dernière époque, nous lisons la phrase suivante : « E qui est hore, fist N. S., celle prodi feme qui a x peres (pierres) précioses, s'ele en perdeit une, que n'alumast sa chandele, é que ne remuast ses ostils de sa meson, é ne la quesist tant qu'ele l'ognist trovée ? » Au XIV[e] siècle, lorsque le mot ustensile eut pris place dans notre langue, et même longtemps après, il ne revêtit pas encore la forme qu'il devait adopter par la suite et garder jusqu'à nos jours. Tout d'abord on écrivit utencille, extencile, utancille, etc. L'*Ordonnance au sujet des finances du duc de Bourbon* (1374) fait mention « de tous les utencilles de linge de table, de vaisseaulx de cuisine, d'eschansonnerie... », que comporte la maison d'un grand seigneur. Le joli *Roman de Jehan de Paris* énumère avec complaisance les 25 chariots qui « portoient les utancilles de la cuysine » du jeune prince. Parmi les dépenses faites, en 1537, pour l'aménagement du château de Fontainebleau, nous relevons un payement de 1,350 livres 4 sols 6 deniers à Hugues Gérineau, marchand tapissier, « pour avoir fourny plusieurs meubles et extencilles audit Fontainebleau ». Dans ses *Blasons domestiques,* imprimés et publiés deux années plus tard, Gilles Corrozet conserve à notre mot cette même orthographe :

> Le hault grenier de la maison,
> Où on met toutes les reliques
> Des extencilles domestiques.

Chez Montaigne, l'hésitation demeure encore sensible. Parlant de l'empereur du Mexique : « Ny pot, écrit-il, ny plat, ny utensile, de sa cuisine et de sa table, ne luy estoient servis deux fois. » (*Essais,* t. I[er], p. 262.) Mais, avec l'auteur des *Mémoires du maréchal de Vieilleville,* notre mot revêt son orthographe et sa prononciation définitives. Carloix, en effet, écrit que son héros « départit.... meubles de bois, tapisseries et toutes aultres ustencilles de cuysine, aux parens et serviteurs du feu abbé ». Dans la farce de *Colin qui loue et despite Dieu,* il en est de même. Seulement ici ustensile est féminin. Colin demande à sa femme :

> Bancz, tréteaux, tables, escabelles
> Et tant d'ustensiles si belles
> D'où l'avez-vous gagné, n'à quel jeu ?

Enfin citons encore l'*Inventaire de Charlotte Fachon, épouse de Charles de l'Hôpital* (1625), qui porte l'article suivant : « Plus en batterye de cuisine et autres ustencilles de bois, tables et autres choses utiles et nécessaires à la cuisine, vallant la somme de cent cinquante livres. » Ces citations ont une importance double, car elles marquent que depuis le XVI[e] siècle notre mot était usité pour désigner, ainsi que nous l'indiquons plus haut, l'ensemble des pièces qui garnissent la cuisine et la table. Cette signification, au surplus, s'est transmise jusqu'à nous. Le 5 janvier 1658, Loret, dans sa *Muze historique,* parlant d'un fameux potier d'étain, nous apprend que cet artisan

> Ofre, tant aux jeunes qu'aux vieux,
> Des ustencilles et vaisselles
> Si profitables et si belles,
> Et de pur étain rézonnant,
> . . . .
> Que les plus fins et les plus sages
> Prendroient d'abord ces beaux ouvrages
> Pour un bel argent bien poly.

En 1716, Saint-Simon, à propos du duc d'Orléans (le Régent) et des Roués, ses camarades de débauche, dira : « La chère exquise s'apprêtoit dans les endroits faits exprès, de plain-pied, dont tous les ustensiles étoient d'argent. » (*Mémoires,* t. XIV, p. 40.) L'année suivante, à propos du voyage de Pierre le Grand en France, le maréchal d'Huxelles écrira à M. L'Escalopier (*Cabinet historique,* t. VI, p. 208) : « L'intention de Son Altesse royale est que vous preseriviez à vos subdéléguez des lieux de la route du Czar d'apporter tous leurs soins pour.... faire servir ce prince, et de luy faire fournir, en payant à un prix raisonnable, la viande, le pain, le vin, la vaisselle, les ustancilles de cuisine,... et toutes les autres choses nécessaires. » Enfin, en 1768, le *Mercure* d'août annoncera à ses lecteurs que la veuve Delaistre, demeurant à Paris, rue du Bout-du-Monde, a obtenu un privilège du roi « pour l'établissement d'une manufacture de toutes sortes d'ustensiles de batterie de cuisine », etc.

Hâtons-nous de constater toutefois que le mot ustensile n'était pas réduit à cette désignation limitée. Dans un *Mémoire* relatif au buste de feu M. le prince de Condé, présenté, en 1688, au prince de Conti par Coysevox, nous notons la taxation suivante : « Pour avoir fait le modèle et fourny la cire, fait mousles, pour toutes les ustensiles et avoir fondu en bronze, etc., pour ce 1,600 livres. » (*Archives de l'art français,* année 1877, p. 403.) Dans l'amusant et curieux petit livre qui a nom *Des mots à la mode,* publié en 1692 (p. 176), nous lisons : « Je consens, dit le commandeur (le philosophe, le sage de cet opuscule), que les hommes de cour prennent le soin.... de régler toutes les ustencilles d'une toilette. » La signification du mot était donc, dès ce moment, aussi générale qu'elle l'est aujourd'hui ; avec cette différence cependant que, pris dans ce sens, ustensile paraît avoir été féminin, genre que Littré considère, au surplus, comme normal.

Enfin, il nous reste encore à signaler une dernière application du mot ustensile au XVII[e] et au XVIII[e] siècle. En temps de guerre, tous les habitants chez lesquels les soldats étaient logés étaient tenus de leur fournir un certain nombre d'objets. Ils leur devaient un lit avec des draps, un pot, un verre et une écuelle. Cette contribution, qui ne laissait pas que d'être parfois assez lourde et surtout fertile en ennuis de toutes sortes, se nommait « l'ustensile ». C'est dans ce sens qu'il faut comprendre le passage suivant du *Journal* de Dangeau (t. VI, p. 200), daté du 30 septembre 1697 : « S. M. a déjà cassé tous les régiments de milice, et, pour soulager le peuple, a déclaré qu'il ôtoit l'ustensile, qui monte environ à douze millions. »

Utinet, *s. m.* — Escabeau sur lequel s'assoient les faiseuses de dentelles.

Utrecht (velours d'). — Voir Velours.

Uys, *s. m.* — Orthographe ancienne et arbitraire du mot Huis. Porte. « En l'uys de la chambre aysiée. » (*Travaux exécutés au château de Breteuil,* 1332.) « Pour l'arc devant l'uys de la loge aux maçons. » (*Comptes de la fabrique de la cathédrale de Troyes,* 1470-71.) Etc.



Fig. 904. — Lettre empruntée au Missel de la Grande-Chartreuse.

Vache, *s. f.* — Nom donné, dans l'ameublement et dans la fabrication, au cuir de vache tanné, corroyé et ciré ou verni. « A VENDRE, 2 grandes malles à lit, de vache noire, doublées de coutil, chez le sieur Varin, sellier, rue de la Planche. » (*Ann., aff. et avis divers*, n° du 3 juin 1762.) Il est souvent question, dans les anciens documents, de *vache de Roussi.* On appelait ainsi, par corruption, le cuir de vache préparé en Moscovie, que nous nommons aujourd'hui cuir de Russie. « *Item,* un coffre de vache de Roussy, à cloux doréz, à une serrure aussi dorée, etc. » (*Invent. de Marguerite des Loges, épouse de Pierre de Beaufort, notaire au Châtelet;* Paris, 1628.)

VACHES a été aussi le nom d'un jeu. (Voir Rabelais, *Gargantua,* ch. XXII.)

Vaché, *s. m.* — Locution picarde. Vaisselle.

Vacherie, *s. f.* — Étable ou logement spécial destiné à recevoir des vaches. A Paris, maison où il y a des vaches, et où l'on vend du lait trait sur place.

Vachette, *s. f.* — Cuir de petite vache, importé de l'Inde.

Vafolard, *s. m.* — « Sorte de grand couteau en Dauphiné. » (D. Carpentier, *Glossaire françois.*)

Vague, *s. f.* — Terme d'architecture. Ornement ondé, qui imite plus ou moins exactement les flots de la mer.

Vair, *s. m.;* **Ver**, *s. m.* — Nom donné à la fourrure d'un écureuil, qui est gris foncé sur le dos, et dont le ventre est presque blanc. Étienne Boileau, dans le chapitre de son *Livre des mestiers,* relatif aux gantiers de Paris (tit. LXXXVIII, art. 1[er]), dit : « Quiconques veut estres Gantiers à Paris et fère ganz de mouton, de ver ou de gris, ou de veel, il convient qu'il achate le mestier du Roy et du conte d'Eu. » Et plus loin, dans la partie qui est relative aux péages (2[e] partie, tit. XXX, art. I[er]) : « Vair, escuriaus, connins, cheviel, et aingnel de cuirien cru, doivent, les XXV piaus, obole de tonlieu. » On remarquera que, dans la première de ces deux citations, le vair est assimilé au gris. C'est le nom qui a prévalu depuis. Ce qu'on appelait au XIV[e] et au XV[e] siècle *menu-vair* est aujourd'hui nommé *petit-gris.* A cette époque, le menu-vair était employé dans l'ameublement pour fourrer les couvre-pieds et les couvertures. « Ung couvertouer de soussie, fourré de menu-vair ou pris de XL livres. » (*Invent. de la comtesse Mahault d'Artois,* 1313.) « Ung autre couvertoer de menu vair, attaché à ung camelot violet, à LX bestes de lé et XXXIII tires de long. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) Etc.

Vairé, *adj.;* **Vairrié**, *adj.* — Employé avec le mot argent, est l'orthographe primitive de VERRÉ. (Voir ce mot et aussi ARGENT.)

Vairre, *s. m.* — Orthographe arbitraire de VERRE. (Voir ce mot.)

Vaisseau, *s. m.;* **Vesseau**, *s. m.* — « Mot général, écrit Richelet, qui signifie toute sorte de vases, de quelque métal ou de quelque chose que ce soit. » On trouve, en effet, que jusqu'au XVII[e] siècle, où il est remplacé dans le langage courant par le mot vase, vaisseau sert à désigner les récipients des formes et des matières les plus variées. Joinville, en ses *Mémoires* (t. I[er], p. 57), parlant du « Souldan de Connie », écrit : « Ce souldan estoit le plus puissant Roy de toute Paiennie, et fist faire une chouse merveilleuse, car il fist fondre une partie de son or, et en fist faire de grans vesseauz en façon de potz de terre, là où on met le vin oultre-mer. Et tenoit bien chascun de ces potz, trois ou quatre muiz de vin. » Les *Grandes Chroniques de France,* racontant la translation des reliques de saint Louis, portent : « En l'an de grâce après ensuivant mil trois cent six, le chief de Sainct Loys, jadis roy de France, sans les gencives et le menton, et une de ses costes ; par le roy de France Phelippe le Biau et pluseurs evesques et arcevesques, de l'ottroy du souverain évesque pape Climent, en biaux vaissiaux d'or aornés de pierres précieuses, furent de Sainct-Denis transportés à Paris ; et la coste en la mère églyse Nostre-Dame de Paris et le chief en la chapelle du palais du Roy, à grant joie et à grant feste de la gent de Paris demenée, le jour d'un mardi devant la feste de la Penthecouste, furent hounorablement et noblement unis. »

Lorsque dans le *Roman de Floire et Blanceflor,* le jeune prince part à la recherche de sa fiancée (p. 39), il énumère, comme suit, les richesses qu'il emporte :

> ... Sept somiers o moi menrai :
> Les deus chargiés d'or et d'argent,
> Et de vaissiaus à mon talent;
> Li tiers de deniers monéés,
> Tant que nous en aions assez.

Parmi les proverbes et les dictons en honneur au XIVe siècle, nous relevons celui-ci :

> Vaisseax mauvais
> Fait vin punais.

Christine de Pisan, dans son *Dict de Poissy,* raconte que les religieuses

> Vins, viandes, apportent sans attendre
> . . . . De grant largesse,
> En vaisseaux d'or et d'argent, par noblesse.

Le *Livre des mestiers,* composé à Bruges vers le même temps, porte :

> Et si vous faut encore
> Vaissiaus d'estain,
> Pots d'estain et canes...

Dans la *Ballade* qu'il composa à l'occasion de sa nomination au bailliage de Senlis, Eustache Deschamps dit plaisamment :

> L'en souloit présenter jadis
> Aux juges et baillis royaulx,
> Des meilleurs vins, viez et nouveaulx,
> Qu'on penst finer en deux vaisseaulx
> Conrs, gros, ventrus et à deux mains.

Dans le *Banquet du Bois,* Gontier remercie Dieu dans les termes suivants :

> Je n'ay paour de trahison tissue.
> Soubz beau semblant, ne qu'empoisonné soye
> En vaisseau d'or.

Ronsard, dans sa *VIIIe Élégie,* écrit :

> O bien heureux le siècle, où le peuple sauvage
> Vivoit dans les forests de gland et de fruitage,
> Qui, sans charger sa main d'escuelle ou de vaisseau,
> De la bouche tiroit les ondes du ruisseau,

Le petit livre de *civilité,* qui a pour titre les *Contenances de la table,* contient le précepte suivant :

> Enfant, garde que le morceau
> Que tu auras mis en ta bouche
> Par une foys. . . . . . .
> Ne soit remis en ton vaissean.

Nous lisons dans les *Contes* du sieur d'Ouville (t. Ier, p. 112) : « ... Se cachant en un coin de la cave, il vit comme la galande, tirant son petit fosset, emplit un vaisseau qu'elle avoit et beuvoit à même. » Enfin, le chanoine Lescluse dit dans ses *Rêveries* (1608) :

> Tantost je cuide avoir autant d'argent et d'or
> Que Crassus en avoit et que Midas encor,
> Et qu'à vaisseaux doréz on me serve à la table.

On voit que l'emploi de vaisseau a été général jusqu'au XVIIe siècle et que sa signification alors était, comme le dit Richelet, des plus étendues. (Voir VAISSEL.)

VAISSEAU. — On trouve encore ce mot employé pour désigner des vases ayant l'apparence de petits navires. Tels sont, par exemple : « Deux vases en forme de vaisseau (en cristal de roche), à gros godrons, gravéz par dehors de rinseaux, animaux, ayant sur le derrière de la pouppe une manière de bord creux, au-dessus duquel il y a douze petittes pommes... » (*Invent. des meubles de la Couronne.*) En 1767, à la *Vente du fonds de magazin de la manufacture de porcelaines de Villeroy,* on adjugea : « Un grand et beau vaisseau de porcelaine, de biscuit, orné de figures, représentant la France. » Dix ans plus tard, Métra, dans sa *Correspondance secrète* (t. VII, p. 85), écrivait à la date du 9 janvier 1777 : « Le roi a donné galamment pour étrennes à son auguste épouse un vaisseau artistement travaillé, tout en argent, dont la matière seule a coûté trente mille livres. »

VAISSEAU est enfin un terme d'architecture qui désigne la capacité d'un édifice voûté. « L'église de Saint-Pierre de Rome est un beau vaisseau ; le salon des Tuileries, la grande salle du Palais, etc., sont de beaux vaisseaux. » (RICHELET.) Il est curieux que cette façon de parler, usitée au XVIIe siècle — la citation précédente le prouve assez — n'ait pas été consignée par Daviler dans ses *Termes d'architecture.*

Vaissel, *s. m.;* **Vaissiel,** *s. m.;* **Vasciel,** *s. m.* — Forme ancienne de VAISSEAU (voir ce mot), ayant la signification de vase et même de coffre. Parlant des cérémonies qui accompagnaient le sacre du roi de France, Philippe Mouskes écrit dans sa *Chronique rimée* (t. Ier, p. 19) :

> Quant besoins est à roi sacrer,
> Bien doit-on le vaissiel garder,
> U cil saint oiles nest et vient,
> Si fait-on, car il le convient.

Plus loin (t. Ier, p. 458), décrivant les funérailles de Charlemagne, Mouskes ajoute :

> En tous ses cors enbausemés :
> En I rice vasciel de kesne,
> Le misent et François et Sesne.

Froissart (*Chroniques,* t. VI, p. 99), racontant la mort d'Édouard d'Angleterre (1376), s'exprime presque dans les mêmes termes. Il nous apprend que le corps de ce prince fut « embaumé et mis en un vaissel de plomb, et gardé jusques à la Saint-Michel ensuivant, pour le ensevelir en plus grand'révérence ». Les exemples suivants feront voir, au reste, combien l'usage de ce mot était alors fréquent. « Ung petit vaissel d'argent à mettre corpus domini ou pris de C sols. » (*Invent. de Mahault d'Artois,* 1313.) « Ung vaissel d'argent véré, fait en manière de roze, pour escuelle d'aumosne, séant sur six lyons doréz, et ont ou fons ung esmail à ung escusson des armes de Chambly. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) « Un petit vaissel de critail à douze carres, lequel est garny d'or, parcié d'avalemens, à tout un pié à douzes carres, lequel poise tout ensemble un marc dix-sept esterlins. » (*Invent. des joyaux de la Couronne;* Bastille Saint-Anthoine, 1418.) « Ung vaissel dor, de VIII carres, à quatre pietz, avec le couverchel tout dor, donné et offert à lhonneur de Dieu et Monsr St Joh. Baptiste, par deffunct de bonne mémoire, le Roy Louis XIe de ce nom. » (*Invent. de la cathédrale d'Amiens,* 1535.)

A partir du XVIIe siècle, vaissel cesse d'être employé, vaisseau reste seul en usage.

Vaisselet, *s. m.;* **Vaissellé,** *s. m.* — Diminutif de VAISSEAU. (Voir ce mot.) Petit vase. « Un escrin d'ivoire garni d'argent, une boueste d'ivoire dedens, et deux vaissellés d'argent dedens. » (*Invent. de Clémence de Hongrie,* 1328.) « Ung vaisselet d'argent doré à mectre relicques, assiz sur ung pié de cuivre, où il a une jointe de Saint-Barthélemy. » (*Invent. de Charles V,* 1380.)

Vaisselier, *s. m.* — Meuble de cuisine. Sorte d'étagère ou de dressoir, sur lequel on place la vaisselle de service. C'est ce genre de meubles que décrit l'*Inventaire de Jehan*

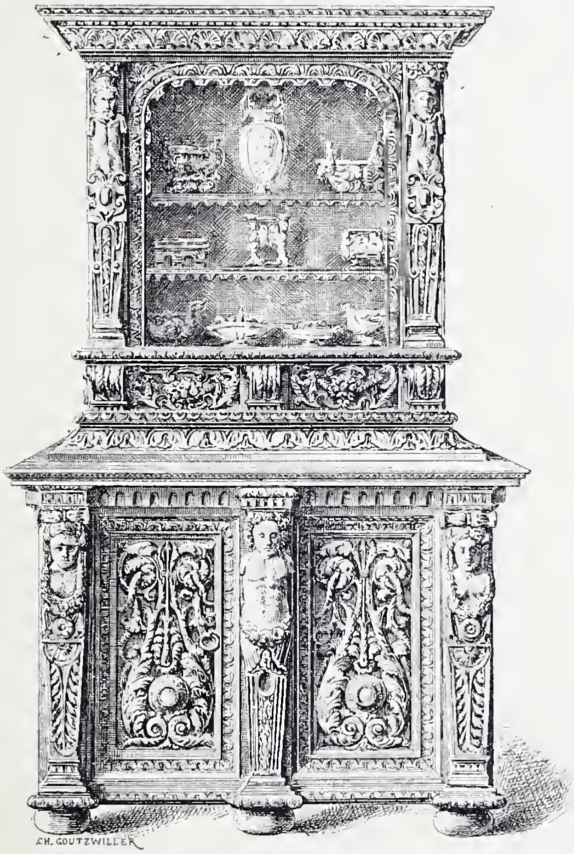


Fig. 905. — Vaisselier en noyer sculpté et ciré. Musée du Louvre.

Verrier, seigneur du Boscq (Bordeaux, 1590.) « Plus ung dressoyr à tenir vesselle, où s'y est treuvé quatre douzaines plats... dix petitz plats de Flandres, six saucières, six escuelles, etc. » Le mot vaisselier, toutefois, était déjà en usage, pour désigner ce genre d'étagères. Voici quelques exemples de son emploi : « Deux petitz vaisseliers d'avet. » (*Invent. de Pierre Bonafous, conseiller au Parlement ;* Toulouse, 1568.) « Ung grand vaisselier garni, vieux, les portes duquel sont faictes en forme de... (?) avec une serrure sans clef. » (*Invent. de Jacques Nover ;* Toulouse, 1635.) « Un vesselier en clisse : 8 sols. » (*Invent. de Julien Brioud ;* juridiction de la vicomté d'Artois, 1706.) « Plus le haut d'un vesselier bois de sapin, estimé quarante sols. » (*Invent. de messire Nicolas-Alexandre de Ségur ;* Bordeaux, 1755.) « Un buffet avecq son vesselier au-dessus, ouvrant le tout à deux pans et fermant à clef... » (*Invent. du sieur Angely;* au bourg et paroisse d'Allou, 1777.) Etc. On remarquera que c'est presque exclusivement dans le midi et dans l'ouest de la France que l'on rencontre ce mot.

VAISSELIER. — C'est aussi le nom donné, au XIIIe siècle et probablement au siècle suivant, aux artisans qui fabriquaient et vendaient des tranchoirs, des écuelles et des plateaux en bois. On lit, en effet, dans le *Tarif des droits perçus sur les marchandises entrant à Lyon* (1295) : « *Item,* tuit naveiz novo, entrant à Lyon et tota futa por meysonnar et ouvrar auz veisseliers et aux beniers... paiera x florins vaillant. »

Vaisselle, *s. f.* — « Terme collectif, écrit Furetière : vaisseaux destinés au service de la table, pots, plats, assiettes, salières, etc. » C'est, au reste, la signification actuelle du mot vaisselle, embrassant tous les vases dont on se sert pour les repas, à l'exception de ceux relatifs à la boisson, qui sont compris sous la désignation générale de verrerie. Il est à remarquer encore que le nom de vaisselle n'est point spécial à une ou à plusieurs matières. Il les englobe toutes. L'*Inventaire de Charles V* (1380) renferme plusieurs chapitres consacrés à la vaisselle d'or et à la vaisselle d'argent. Gilles Corrozet, dans ses *Blasons domestiques* (1539), invite ses contemporains à se munir d'un

> ..... Buffet à mettre la vaisselle
> Qui est d'estain et de cuyvre...

Et Pierre de l'Estoile, parlant de la collation qui fut offerte à Henri III par le cardinal de Birague, nous apprend qu'elle fut servie sur « deux longues tables couvertes d'onze à douze cens pièces de vaisselle de faënze, plaines de confitures sèches et dragées de toutes sortes ». La plupart de ces beaux plats, ajoute L'Estoile, furent rompus par les pages et les valets, « qui fust une grande perte, car toute la vaisselle estoit excellemment belle ». Mais de ces diverses sortes de vaisselles, celles d'argent et de vermeil étant de beaucoup les plus recherchées, il arriva que le nom de vaisselle, sans autre indication, servit, pendant plusieurs siècles, à désigner plus particulièrement l'ensemble des vases en métal précieux, qui composaient le service de table. Cette vaisselle se divisait en deux classes principales : la *vaisselle plate* et la *vaisselle montée.* Le premier de ces deux termes a prêté à interprétation. Les archéologues lui ont cherché une étymologie lointaine et compliquée. « Ce mot plate était dérivé de l'espagnol *plata,* argent ou métal massif, métal en lingot », écrit M. Bosc. (*Dictionnaire de l'art et de la curiosité.*) C'est là une erreur qu'il importe de rectifier. La vaisselle plate était ainsi

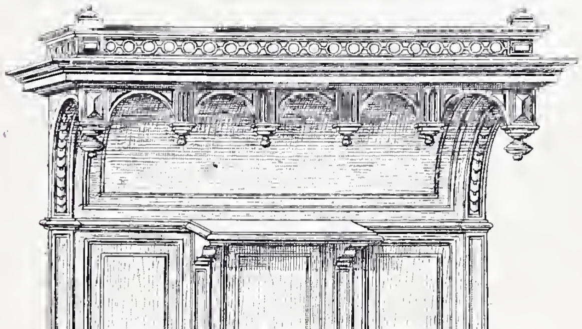


Fig. 906. — Vaisselier suspendu. Fabrication contemporaine.

nommée, tout simplement parce qu'elle était plate, et cette désignation avait sa raison d'être, parce qu'étant uniquement façonnée au marteau, elle était exempte de soudures, ce qui, au poids, lui donnait une valeur intrinsèque supé-

rieure à la vaisselle montée, qui en comportait au contraire, et dont l'aloi se trouvait amoindri à la refonte. Le soin que tous les *Règlements de l'orfèvrerie* prennent de limiter stric-



Fig. 907. — Vaisselle plate.
Bassin en argent repoussé (XVIe siècle).

tement la quantité de métal commun employé aux soudures indique assez quel rôle ces dernières jouaient dans les préoccupations du législateur. Du reste, à défaut de ces règlements, les auteurs ne manquent pas, qui nous édifient sur la signification respective de ces deux termes. « *Vaisselle plate,* écrit Richelet, c'est-à-dire vaisselle sans soudure, comme plats, assiettes, etc.; *vaisselle montée,* c'est celle où il y a de la soudure, comme flambeaux, chandeliers, éguières, flacons, salières, etc. » « On appelle *vaisselle montée,* ajoute le *Dictionnaire de Trévoux,* celle qui est composée de plusieurs pièces jointes ensemble avec de la soudure; et *vaisselle plate,* celle où il n'y a point de soudure. » « On appelle vaisselle plate celle qui est sans soudure, comme assiettes et plats », dit enfin l'auteur du *Dictionnaire critique, pittoresque et sentencieux* (Lyon, 1768).

En présence de ces plausibles explications, on a lieu de s'étonner qu'on ait été chercher si loin l'étymologie d'une expression rationnelle et si facile à vérifier, car tous les *Arrêts du Conseil* relatifs aux diverses refontes des matières d'or et d'argent établissent une différence de prix entre les deux sortes de vaisselle. Ainsi les *Lettres patentes* du roi du 26 octobre 1759, pour n'en pas citer d'autres, « fixent les prix des vaisselles qui seront portées à la Monnoie, jusqu'au 31 décembre prochain inclusivement : à 56 livres le marc, pour la vaisselle platte au poinçon de Paris, à 55 livres 3 sols 6 deniers, pour la vaisselle montée au même poinçon, et à 54 livres 7 sols, pour la vaisselle platte et montée au poinçon de province ». (*Gazette de France* du 10 novembre 1759.)

Ces refontes, dont nous avons longuement parlé aux mots ARGENTERIE (t. Ier, col. 134) et ORFÈVRERIE (t. III, col. 1239), montrent quel rôle important jouait, en ces temps reculés, la vaisselle d'or et d'argent. Elle était la suprême ressource des princes et des particuliers, en même temps que le réservoir (si l'on peut dire ainsi) où les rois besogneux venaient puiser le métal précieux qui leur était nécessaire. En 1478, Louis XI ayant résolu d'entourer la châsse de saint Martin de Tours (pour lequel il éprouvait une dévotion spéciale) d'une grille d'argent pesant de 16,000 à 17,000 marcs, « pour finer la grande quantité d'argent à faire l'ouvrage dessusdict, furent ordonnéz commissaires pour prendre et saisir toute la vaisselle qu'on pouvoit trouver à Paris et autres villes ». (Jehan de Troye, *Chronique scandaleuse,* dans *Mém. relat. à l'histoire de France,* t. XIII, p. 390.) On sait que ces emprunts forcés se renouvelèrent en quelque sorte périodiquement. Henri II, en 1554, adressa un appel semblable à la « générosité » de ses sujets. En 1568, le prince de Condé et Colligny, faisant de « nécessité vertu », déployèrent « tout leur art, crédit, éloquence, pour persuader un chacun de se départir des moyens qu'il avoit », et la vaisselle des chefs et soldats huguenots fut fondue, pour aider au triomphe de la « Religion ». (*Mém. de F. de la Noue; Ibid.,* t. XLVII, p. 200.) En 1590, tous les gros bourgeois de Paris durent, bon gré mal gré, suivre l'exemple du Légat qui « consomma jusques à sa vaisselle d'argent, après avoir mangé toutes les autres commoditéz qu'il avoit ». (*Mém. de messire de Cheverny; Ibid.,* t. LI, p. 34.) Nous avons parlé suffisamment des refontes qui marquèrent les règnes de Louis XIV, de Louis XV et de Louis XVI, pour n'avoir plus à y revenir. Ajoutons que, mieux inspirés parfois, les plus grands princes, au lieu de faire fondre leur vaisselle, la mettaient en gage ou l'affectaient en garantie de sommes empruntées. Les *Archives du Nord* possèdent (série B, n° 1958) un *Mandement* de Philippe de Bourgogne, daté de 1436, ordonnant d'emprunter sur une fraction de sa vaisselle, après avoir ôté « les armoyeures d'aucunes, si en y a », et une *Lettre* du même prince, datée de 1452 (série B, n° 2010), décidant que certaines pièces de vaisselle d'or et d'argent, longuement décrites, serviront à garantir les rentes viagères établies en faveur de « Baudoin d'Oignies, Jean le Doubs, Jean d'Escaubecques et plusieurs autres de Lille, qui lui avoyent presté de fortes sommes ».

Si la vaisselle d'argent était la ressource dernière des familles opulentes et des royautés aux abois, aux temps heureux elle était l'orgueil de tous ceux qui se piquaient de quelque fortune ou de tenir leur rang. Eustache Deschamps, dans sa *Ballade des nouveaulx mariéz,* écrit :

> Mesnagier, encore est l'usaige
> Et deust l'on emprunter sur gaige
> D'avoir vaisselle d'argent cher
> Et d'or...

La vaisselle était si bien, au Moyen Age, une des marques constitutives de la richesse et de la puissance, que le roi d'Arménie, dépouillé de ses États, étant venu demander un asile au roi de France (1385), celui-ci lui fit remettre 5,000 francs pour qu'il pût « s'estoffer » de la vaisselle nécessaire pour « tenir son estat ». (*Chroniques de Froissart,* t. X, p. 30.) Bien mieux, un des griefs que le duc de Bourgogne invoquait contre l'administration du duc d'Orléans (1405), c'est que le roi Charles VI n'avait point la vaisselle « comme il appartenoit » à son royal état, et que si « aucune en avoit à peu d'occasion estoit engagée ». (Monstrelet, *Chroniques,* liv. Ier, ch. XXV.) Froissart, que nous citions à l'instant, rapporte (*Chroniques,* t. VIII, p. 217) que Philippe d'Arteveld, dès qu'il se fut emparé du gouvernement de la Flandre, pour rehausser son prestige aux yeux de ses administrés, « se faisoit servir en vaisselle couverte d'argent, ainsi comme si il fut comte de Flandre; et bien pouvoit tenir cet état, ajoute-t-il, car avoit toute la vaisselle du comte, d'or et d'argent, et tous les joyaux, chambres et sommiers qui avoient été trouvés en l'hôtel du comte à Bruges; ni rien on ne avoit sauvé. » Deux siècles et demi plus tard, cette façon de concevoir

les prérogatives souveraines était encore si généralement admise, que Mme de Motteville, racontant le départ précipité de la reine Christine (1653), constate que « cette amazone suédoise » s'en alla « suivie seulement de sa chétive troupe, sans train, sans grandeur, sans lit, sans vaisselle d'argent, ni aucune marque royale. »

Au XIVe et au XVe siècle, cette nécessité de posséder une vaisselle nombreuse s'imposait d'autant plus, qu'on ne célébrait pas, à cette époque, une solennité sans exhiber tous ces beaux vases d'or et d'argent.

> Et toute sa vaisselle fasse amener droit là,
> Pour ce que cour plainière ce dit tenir voudra,

ainsi s'exprime la *Chronique de Bertrand du Guesclin,* et les récits de Monstrelet, de Le Fèvre de Saint-Rémy, d'Olivier de la Marche, etc., nous montrent quel étalage on en faisait. Racontant les noces de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal (1429), Le Fèvre de Saint-Rémy écrit (*Chroniques,* ch. CLXIII) : « Sur le dreschoir, les trois estages estoient couvers et chargiés de vaisselle fine d'or, et les deux estages d'embas de moult riche vaisselle d'argent dorée, par grans va[i]sseaulx. » De son côté, rendant compte du pas d'armes qui eut lieu près de Dijon en juillet 1443, Olivier de la Marche dit : « Tout le pas durant, chacune des trois places fut tapissée et garnie de meubles et de vaisselle, tant de buffet comme de cuisine. » Plus loin, parlant du couronnement de Louis XI (1461), il ajoute : « Le duc de Bourgogne estoit logé en la maison d'Artois, auquel lieu se fit par plusieurs fois et comme tous les jours, grande assemblée de dames, de damoiselles, et aussi des plus notables bourgeoises de la ville, et leur donnoit grans soupers et grans banquets, et chacun jour estoit la salle parée de grans buffets de nouvelle vaisselle, aucunesfois dorée et aucunesfois blanche. » Tout devenait prétexte pour ces expositions magnifiques, les couches des princesses, les Entrées solennelles et même les combats singuliers. L'*Ordre observé à l'Entrée de la reine Claude à Paris* (1517) porte que, dans la grande salle du palais, on avait dressé un buffet circulaire haut « de six ou sept rancs » et « bien garny et paré de vaisselle d'or et d'argent, comme pots, dragouers, couppes, tasses et telle autre vaisselle ». Par les *Mémoires du maréchal de Vieilleville* nous savons qu'à la suite du duel de Jarnac et de La Châtaigneraie, « la vaisselle d'argent de cuysine » et « les riches buffets » que ce dernier avait « empruntéz de sept ou huict maisons de la Cour » furent « dissipéz, ravis et voléz, avec le plus grand désordre et confusion du monde ». Enfin, au XVIIe siècle, l'usage d'étaler sa vaisselle au moment des couches n'était pas encore tombé en désuétude, car l'auteur des *Caquets de l'accouchée* (1622) écrit : « Avant qu'on entrast dans sa chambre, on passoit par deux autres chambres moult belles, où il y avoit un grand lict, et en la deuxième ung grand dressoir couvert comme ung autel, tout chargé de vaisselle d'argent, et puis de celle-là on entroit dans la chambre de la gisante. » Etc.

Cette vaisselle, dont on tirait un si grand orgueil, était conservée, cela se comprend, avec des égards spéciaux. Froissart rapporte (*Chroniques,* t. IX, p. 439) que chez le comte de Foix (1388), la surveillance était si exacte, qu'on « ne perdoit pas céans une cueillier d'or ou d'argent, ni rien qui soit, que il ne le sçût tantôt ». A la Cour de Bourgogne, le garde des joyaux était responsable de la vaisselle d'apparat. « Et je cuide, écrit Olivier de la Marche, qu'il a en vasselle d'argent, que blanche que dorée, cinquante mille marcs en ses mains. » (*État de la maison du duc de Bourgogne,* p. 667.) Pour la vaisselle de service courant, le saucier en devait compte, et celle de l'échansonnerie était remise à six gardes particuliers. (*Ibid.,* p. 689.) Ajoutons qu'à la Cour de France, et jusqu'à la fin de la Monarchie, la conservation de la vaisselle fut également confiée à un personnel spécial. « Le contrôleur général en son semestre, écrit Besongne (*État de la France,* t. Ier, p. 89), est chargé de toute la vaisselle d'or, d'argent et vermeil de la maison du Roy, dont il charge ensuite les gardes-vaisselles et autres officiers. » Tallemant des Réaux raconte plaisamment (*Historiettes,* t. II, p. 429) que les ambassadeurs polonais logés à l'hôtel de Vendôme, quand ils prenaient leurs repas, « fermoient la porte et ne laissoient sortir personne qu'ils n'eussent trouvé leur compte de leur vaisselle d'argent ». Et ce n'étoit pas seulement chez les princes, chez les ambassadeurs, qu'on en usait ainsi ; chez les bourgeois, les précautions étaient tout aussi étroites. Le *Ménagier de Paris* (t. II, p. 117) ne permet aucun doute à cet égard. « Deux autres escuiers convient pour le dressouer de sale, qui livreront cuilliers et les recouvreront : livreront hanaps et verseront tel vin comme chascun leur demandera pour ceulx qui seront à table, et recouvreront vaisselle. » Gilles Corrozet dit en parlant de la vaisselle,

> Qui est d'argent et d'or, en garde-robe
> La fault serrer, de peur qu'on la desrobe.

Le *Ménagier* nous apprend, en outre, que, lorsqu'on n'avait point assez de vaisselle pour éblouir ses invités, on en louait ; et le *Quart-Compte de Guy Guillebault, receveur général de toutes les finances du duc de Bourgogne,* confirme cette particularité et comprend le « louaige de vaisselle » parmi les dépenses d'un « disner que Monseigneur (c'est-à-dire le Duc) fist en l'hostel de l'Évesque de Beauvois à Paris, le vendredi XIIIe jour de décembre, l'an MCCCCXX ».

Les seigneurs, quand ils se déplaçaient, emportaient leur vaisselle avec eux, ou quand ils en étaient empêchés, ils avaient soin de la cacher dans des MUCES (voir ce mot).



Fig. 908. — Vaisselle montée.
Gobelet en argent repoussé et ciselé (XVIIe siècle).

ou dans des coffres suffisamment solides pour défier les tentatives des voleurs. Ces coffres étaient eux-mêmes gardés, dans des châteaux forts, par des serviteurs d'une fidélité à toute épreuve. C'est ainsi qu'il faut comprendre la mention finale de l'*Inventaire de Louis Ier d'Anjou :* « De l'or

en vesselle a eu la tour... La vesselle d'argent quy est en la tour... » La tour dont il est question ici, c'était le donjon du château d'Angers, où la vaisselle du prince Louis était à l'abri de toute déprédation et de toute surprise. C'était



Fig. 909. — Vaisselle montée.
Soupière en argent repoussé et ciselé (XVIIIe siècle).

également dans ces forteresses, garanties contre tous les coups de main, qu'on réunissait et serrait la vaisselle afférente aux maisons des champs et autres habitations non fortifiées. Le roi René, pour ne citer qu'un exemple, ayant une de ses résidences d'été à Fenet, faisait transporter, à son départ, la vaisselle spécialement affectée au service de cette villa, dans son château de la Ménitré où se trouvait « une huche que l'on a fait faire, en laquelle on estuye la vesselle de Fenet ». (*Comptes et mémoriaux du roi René,* p. 287.) Trois siècles plus tard, Barbe-Bleue dira encore à sa femme : « Voilà les clefs des deux grands garde-meubles, voilà celle de la vaisselle d'or et d'argent, qui ne sert pas tous les jours, voilà celle de mes coffres-forts où est mon or et mon argent, celles de mes cassettes où sont mes pierreries. »

Mais, plus généralement, les grands seigneurs emportaient leur vaisselle avec eux, tenant à avoir toujours sous la main cette importante fraction de leur fortune mobilière. Ils s'en faisaient accompagner même à la guerre, et souvent avaient lieu de s'en repentir. Froissart rapporte (*Chroniques,* t. III, p. 241), qu'après la bataille de Poitiers (1536) les Anglais se trouvèrent riches tout d'un coup de la vaisselle d'or et d'argent qu'ils pillèrent dans le camp français. En 1369, par une juste réciprocité, Pembroke, surpris par Louis de Sancerre, perdit, lui aussi, toute sa vaisselle d'or et d'argent. (*Ibid.,* t. V, p. 117.) On sait que pareille mésaventure arriva à Charles le Téméraire à Granson, à Morat et devant Nancy. François de Rabutin raconte qu'au camp d'Arlon (1559) « la plupart de la vaissielle d'argent » du duc de Guise fut également « dépécié, fondue et perdue ». J. de Beaune, parlant du *Passage de Richelieu* à Viviers (1642), nous apprend que le cardinal se faisait suivre en voyage de ses prisonniers et de sa vaisselle. « En après venoit le bateau de Son Éminence, à la queue duquel étoit attaché un petit bateau couvert, dans lequel étoit M. de Thou, prisonnier, gardé par un exempt des gardes du roi et douze gardes de Son Éminence. Après les bateaux venoient trois barques, où étoient les hardes et vaisselle d'argent de Son Éminence, avec plusieurs gentilshommes. » A la fin du XVIIe siècle, le maréchal de Boufflers, fidèle à ces traditions, traitait, au camp de Compiègne, ses nombreux officiers et ses invités dans de la vaisselle plate. (*Mercure* de septembre 1698.) Une *Lettre* de la marquise d'Huxelles, en date du 8 novembre 1709, nous informe que l'Électeur de Bavière, surpris par le prince Eugène et par Marlborough, laissa entre leurs mains sa vaisselle d'argent que ceux-ci lui restituèrent. Cinquante ans plus tard, l'habitude d'emporter sa vaisselle à l'armée était encore si générale, que le roi dut l'interdire et imposer aux officiers l'obligation de se servir de fer-blanc. Par le duc de Luynes, nous savons que ces nouveaux services de vaisselle économique coûtaient près de 2,000 livres. (*Mémoires,* t. XVI, p. 452.)

La vaisselle d'or et d'argent constituait, nous l'avons dit, la grande ressource des princes et des rois. C'était leur principale fortune mobilière, en même temps qu'un sujet d'orgueil. Il ne faut donc pas s'étonner de rencontrer chez eux des quantités de vaisselle plate et montée dont nous n'avons plus d'idée. L'*Inventaire de la vaisselle de Charles V* (1380) fournit le total énorme de 3,879 marcs d'or, 6,184 marcs d'argent doré et 6,127 marcs d'argent blanc. L'*Inventaire du duc Louis d'Anjou* dénonce 1,118 marcs d'or et 8,036 marcs d'argent, et nous avons vu qu'Olivier de la Marche estimait à 50,000 marcs celle du duc de Bourgogne. Ces chiffres comprennent naturellement la vaisselle de parement ou d'apparat, la vaisselle de service ou de bouche, celle d'office et même la vaisselle de cuisine, qui était également en métal précieux. Cette dernière était parfois si belle et ressemblait tellement à la vaisselle de service, qu'on était obligé de recourir à des marques particulières pour la distinguer. C'est ainsi que dans les *Comptes de l'argenterie d'Anne de Bretagne* (1494) nous relevons une somme de 15 livres payée à Robin Porchier, orfèvre, demeurant à Tours, pour « avoir fait ung petit poinçon d'une armine (hermine) et d'icelluy marché (marqué) six douzaines de plats et escuelles d'argent de la cuisine du commun de lad. Dame, pour congnoistre la différence de la vaisselle de la Cuisine, [de celle] de la Bouche d'icelle Dame ». Enfin, le nombre et la diversité des pièces étaient tels, que, pour les utiliser, on constituait des services spéciaux pour les différentes périodes de l'année. Dans l'*Inventaire de Charles V,* il est fait mention d'un service complet en argent niellé, qui portait le nom de « vaisselle de Karesme ».

Sans atteindre — cela se conçoit — à des chiffres aussi surprenants, la vaisselle des particuliers, envisagée également comme un signe de richesse et de grandeur, était le plus souvent considérable. Elle était chargée de prévenir les visiteurs en faveur des habitants du logis. « Les parens et amis de nostre bonne espousée, écrit l'auteur des *Cent nouvelles,* furent bien esbahys de veoir l'ostel d'ung si gentil homme, si bien fourny de vaisselle, de tapisserie et de tout autre meuble. » Lorsque Jehan de Paris se rend en Espagne, c'est la richesse de sa vaisselle qui frappe d'abord les visiteurs admis à l'honneur d'assister à ses repas. « Le souper fut grand... et bien fut regardée la vaisselle en quoy il estoit servi. » (*Le Roman de Jehan de Paris,* p. 117.) Si l'on tient compte de la rareté des métaux précieux, on reconnaîtra que ce luxe était parfois hors de proportion avec la situation occupée par le possesseur. L'*Inventaire des biens-meubles de feu Révérend Père en Dieu, Monseigneur Henry de Poitiers, jadiz évesque de Troyes* (1370), nous apprend que ce prélat possédait en vaisselle d'argent : 6 quartes, 2 pintes, 4 aiguières, 3 gobelets, 47 hanaps, 3 salières, 3 douzaines d'écuelles, 1 drageoir, 28 plats, 3 pieds de hanaps, 3 chandeliers, 3 douzaines de cuillers, 1 crosse d'argent, 3 calices, etc., le tout pesant 390 marcs 1/2, soit pour près de 20,000 livres d'argenterie. L'*Inventaire de la vaisselle d'argent laissée par Jean de Grailly, vicomte de Béarn, au château de Pau* (1421), comporte plus de cent articles en vaisselle d'or, ornée de pierreries, d'argent et de



S. Hugard del. Maison Quantin, imp.-éd.

VAISSELLE MONTÉE

ARGENT ET VERMEIL (XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES)

vermeil. En 1536, quand le roi ordonna la confiscation des biens du chancelier Duprat, l'estimation de sa vaisselle monta à 33,848 livres 13 sols 3 deniers. La vaisselle d'or, d'argent et de vermeil de Babou de la Bourdaisière, confisquée à la même époque, fut prisée 11,449 livres 13 sols 6 deniers. Quelques années plus tard, le maréchal de Vieilleville, parlant au roi, pouvait dire : « Quant à moy, je pense estre le plus pauvre de la compaignie, au moins des plus malaisez ; mais j'ay encore pour quinze mille francs de vaisselle, tant de cuisine que de buffet, blanche et vermeille, que j'offre libéralement mettre entre les mains de ceux que vous ordonnerez, pour en faire ce qui leur plaira, affin de subvenir aux frais de ceste si louable entreprise. » (*Mém. relat. à l'histoire de France,* t. XXIX, p. 293.) Du plus grand au plus petit, il en allait ainsi, et Saint-Gelais, dans son *Histoire de Louis XII* (p. 63), écrivait sans trop d'exagération : « N'eussiez sceu guères aller en maison de laboureur, ny autre sur le plat pays, que n'y eussiez trouvé de la vaisselle d'argent. » Quant à Bodin, dans son *Discours sur les causes de l'extresme cherté qui est aujourd'huy en France,* il n'hésite pas à reprocher à ses contemporains leur goût excessif pour la vaisselle d'argent. Cette vaisselle occupait si bien alors tous les esprits, que Henri IV, écrivant, le 23 juin 1594, à Gabrielle d'Estrées, lui disait : « J'ay trouvé, il n'y a qu'une heure, un moien de faire achever vostre vaisselle, voilà comme je suis songneus de vous ; cependant que la moindre chose m'éclypse de vostre mémoire. » (*Mém. de P. de l'Estoile,* t. VI, p. 182.)

En donnant ses soins à la vaisselle de la belle Gabrielle, le galant Béarnais ne faisait, au surplus, que se conformer à une tradition galante. Depuis le Moyen Age, en effet, l'argenterie de parade et de service n'avait pas cessé d'être fort employée en cadeau. Elle avait l'avantage de permettre d'offrir, d'une façon détournée, et sous forme d'objets mobiliers, des présents de grande importance. En 1347, au siège de Rennes, Olivier de Mauny ayant été blessé à la suite d'un tournoi où il avait vaincu le sire de Bolleton, le duc de Lancastre le recueillit, le fit soigner et « au départir lui donna moult belle vaisselle ». (Froissard, *Chroniques,* t. III, p. 276.) En 1373, lorsque le duc de Bourbon se sépara du duc d'Anjou, ce dernier ne manqua pas d'envoyer de beaux échantillons de vaisselle aux chevaliers qui accompagnaient son illustre parent. (*Chronique du bon duc Loys de Bourbon,* p. 61.) Chaque fois que le roi ou le duc de Bourgogne acceptaient d'assister « au baptisement » de l'enfant d'un de leurs officiers, cette marque de haute bienveillance était suivie d'un envoi de vaisselle. En 1408, Jean sans Peur donnait de la sorte pour 60 écus d'or de vaisselle de vermeil à M[e] Nicolas Raoulin, « licencié en lois ». En 1444, Philippe le Bon faisait remettre de même pour 18 saluts d'or de vaisselle à Jean le Canu, fourrier de la duchesse, duquel « le filz il avoit faict tenir et lever et donner son nom au sains fons du baptesme ». Quatre années auparavant (1440), ce même prince faisait rembourser à Jean Pentin, orfèvre de Bruges, le prix de deux grands plats, qu'il avait « faict prendre et achatter pour les donner à M[me] d'Orléans avec plusieurs autres parties de vaisselle ». (*Archives du Nord,* sér. BB, t. I[er], p. 398.) Comines, en ses *Mémoires* (liv. VI, ch. II), rapporte que Louis XI employait ce même genre de cadeaux pour se ménager l'attachement des seigneurs étrangers. « A tous faisoit des dons, écrit-il, outre leurs pensions et suis seur qu'à Monseigneur de Havart luy donna, en moins de deux ans, en argent et vaisselle, ving et quatre mille escus, et au chambellan, seigneur de Hastings, donna pour un coup mille marcs d'argent en vaisselle, et de tous ces personnages ici se trouvent les quittances en la Chambre des comptes à Paris. » François I[er] n'agissait pas autrement, du reste. Le maréchal de Fleuranges (*Mém. relat. à l'hist. de France,* t. XVI, p. 261) nous apprend que les ambassadeurs qui le quittaient s'en allaient « si contens dudict sieur Roy, qu'il n'estoit possible de plus », car il offrait à chacun « ung buffet de vaisselle dorée ». Ses dépenses secrètes, en nous révélant les achats qu'il faisait chez l'orfèvre Jean Hotman, établissent, en effet, qu'il se montra particulièrement généreux pour le vicomte de Rochefort, « envoyé de la part du roy d'Angleterre » (1532) ; pour le duc de Nortfolk et le sieur Abron, « gentilhomme du roy d'Angleterre » (1533) ; pour le cardinal de Carpi, « ambassadeur du Saint-Père » (1537); pour l'évêque de Mirepoix, « ambassadeur du roi d'Écosse » (1538), etc. Ces sortes de présents diplomatiques demeurèrent, au surplus, en honneur jusqu'à la fin du XVII[e] siècle. Ils consistaient généralement en BUFFETS (voir ce mot) qui, plus tard, furent remplacés par des MÉDAILLIERS. (Voir ce mot.)

Enfin, ce n'étaient pas seulement les rois qui faisaient de ces cadeaux de vaisselle. Les villes en usaient de même avec ceux dont elles voulaient reconnaître les bienfaits ou acheter la bienveillance. Jean Chartier consigne dans sa *Chronique de Charles VII* (t. II, p. 47) que ce « doulx roy et begnin » laissa leurs franchises et libertés aux habitants de « Mès en Lourraine » pour « certain présent qu'ilz luy firent de vaisselle dorée ». Nous avons vu, au mot ORFÈVRERIE, que les reines et les rois, à leur Entrée solennelle à Paris, recevaient également de ces présents magnifiques. Parfois, les ministres en avaient aussi leur part. Sully raconte en ses *Mémoires* (t. II, p. 332) que le lendemain de la reddition de la place de Rouen, la municipalité vint le remercier, lui Sully, des soins qu'il avait pris pour la conclusion de cette importante affaire, « et elle m'apporta, dit-il, son présent : c'étoit un buffet de vaisselle d'argent doré, parfaitement travaillé et



Fig. 910. — Vaisselle montée.
Soupière en argent repoussé et ciselé (XVIII[e] siècle).

de la valeur de trois mille écus ». En 1600, la ville de Lyon offrait à Marie de Médicis tout un lot « de vaisselle d'argent cizelée et dorée en vermeil », spécialement exécutée par l'orfèvre Delahaye. (*Actes consulaires,* série BB, reg. 137.) Enfin, il n'était pas jusqu'aux magistrats et

aux femmes aimables qui ne goûtassent ce genre de cadeaux. Parlant du Chancelier, Pierre de l'Estoile rapporte (*Journal,* t. X, p. 60) qu'une « grande dame, nommée La Malemaison, à laquelle le Roy aiant donné une abbaye de six mil livres de rente, pour avoir ses lettres et expéditions de M. le Chancelier, duquel elle ne pouvoit avoir raison, falut qu'elle lui fist présent d'un buffet d'argent de quinze cens escus, aiant esté conseillée de ce faire pour en sortir; dont elle eust encores un grand merci de M. le Chancelier, bien léger, qui, en le prenant, surnomma ainsi son buffet, pour ce qu'il s'attendoit qu'il deust estre plus pesant». De son côté, Tallemant, dans le chapitre qu'il consacre à Marion Delorme (*Historiettes,* t. III, p. 142), écrit : « Elle ne prenoit point d'argent, rien que des nippes. Le plus souvent, on convenoit de tant de marcs de vaisselle d'argent. » Cette façon de régler les transactions amoureuses était, paraît-il, assez générale à cette époque, car Loret raconte, dans sa *Muze historique* (6 avril 1658), que Mlle de la Barre, cantatrice aimable autant que belle,

> Ayant mainte riche vaisselle,
> D'un excélent vermeil doré,
> Artistement élabouré,
> Maint bassin, flambeau, vaze, éguière,
> Tournéz d'une rare manière,
> Des brasselets et des coliers,
> Galans, jolis et singuliers,
> Bref, mainte et mainte pièrerie,
> En a fait une loterie.

Le XVIIe siècle, auquel nous conduisent ces dernières citations, a été appelé avec raison « l'âge d'argent ». (Lacroix et Seré, *Histoire de l'orfèvrerie.*) Dès l'année 1629, une *Ordonnance* somptuaire signalait l'importance exagérée que la bourgeoisie apportait à la possession d'une argenterie considérable. « Il n'y a, aujourd'hui, si petit de nos sujets, dit cette *Ordonnance,* qui ne fasse parade de richesse, par la montre de pièces d'orfèvrerie de poids excessif, jusqu'aux plus vils ustensiles de sa maison. » C'est qu'à cette époque, la possession d'une vaisselle nombreuse constituait non seulement une preuve de richesse, mais encore une présomption de vieille noblesse et d'ancienne distinction. De là un étalage exagéré, même chez les simples particuliers, dont le *Mercure* de février 1690 plaisante agréablement:

> Quoy qu'à ses Conviéz on fist fort bonne chère,
> On y songeoit moins qu'à leur faire
> Voir et loüer de son Buffet
> La folle et nombreuse vaisselle
> Mieux éclairée qu'une chapelle.

S'il faut en croire le *Mercure,* ce luxe si recherché était parfois obtenu à crédit; car l'auteur ajoute :

> Et dont, sans la payer, on ne faisoit l'emplette
> Que pour s'attirer un encens
> Dont on est encor plus avide
> Que des perdrix et des faisans
> Que l'on y sert en pyramide.

Quelques grands seigneurs pouvaient se plaire à renouveler souvent la forme de leur vaisselle, comme le duc de Savoie, offrant une collation à Madame Royale, dont il était amoureux : « toute sa vaisselle d'argent étoit en forme de guittare, parce qu'elle aimoit cet instrument » (Tallemant, *Historiettes,* t. Ier, p. 93); ou comme M. de Frontenac dont la vaisselle d'argent était toujours « du bon ouvrier ». (*Mém. de Mlle de Montpensier,* t. III, p. 16.) Mais les parvenus et les enrichis pensaient et agissaient autrement. Tel était, par exemple, M. de la Case, si fort « original sur la noblesse », qu'on « servoit chez lui en des plats de vingt grandeurs et vingt façons différentes, de mesme des assiettes et du reste », et qui disait « que c'étoit aux maisons nouvelles à avoir de la vaisselle d'argent neuve». Tel était également cet avocat nommé Savin, « qui, ayant eu un brevet de conseiller d'État par la faveur de La Chambre, son beau-frère, acheta pour quatre mille livres de vaisselle d'argent, et toute la nuit ne fit que la rouler par les montées, afin qu'elle se bosselât et qu'on crût qu'elle n'étoit pas neuve ». A cette époque, l'argenterie de la maison, comme les titres de noblesse, allaient à l'aîné des héritiers. Au XVIIIe siècle, cet usage continua d'être en vigueur, car Dufort de Cheverny, en ses *Mémoires* (t. Ier, p. 416), parlant de la succession de la présidente Legendre, sa belle-mère, écrit : « Enfin nos partages furent faits. Comme ayant épousé l'aînée des filles, je pris la vaisselle d'argent; M. Amelot prit la dot en argent; M. de Salaberry, la maison de la défunte. » Ainsi que nous l'avons constaté pour les siècles précédents, la vaisselle d'argent, chez de simples particuliers, continuait de représenter des sommes très importantes. L'*Inventaire de Charles Benoît, notaire* (1634), accuse la présence de 205 marcs 6 onces 2 gros de vaisselle tant plate que montée. L'argenterie dont se servait journellement Catherine de Sainte-Maure, dame de Brassac, fut estimée, dans son *Inventaire,* dressé en 1648, 15,671 livres 5 sols et la vaisselle de vermeil, 697 livres 17 sols, non compris les objets de la chapelle; et dans un bahut on trouva encore en réserve 3,820 livres de vaisselle, et des flambeaux et autres objets dont « un pot de chambre » pour 374 livres 10 sols. Même après les refontes qui marquèrent les années sombres du règne de Louis XIV, malgré l'empressement, on dirait même l'ostentation, que les plus nobles et les plus riches mirent à faire porter leur argenterie à la Monnaie, la vaisselle continua de figurer dans les *Inventaires* pour un appoint considérable. A la mort du maréchal de la Meilleraye, en 1664, c'est-à-dire avant les *Édits* ordonnant la refonte de l'orfèvrerie, la vaisselle de cuisine fut estimée 5,801 livres 12 sols 6 deniers; la vaisselle de table, 10,357 livres 17 sols 6 deniers; celle de vermeil, 2,418 livres; enfin la vaisselle de réserve, 3,681 livres; soit en tout 22,258 livres 10 sols. Lorsque le maréchal d'Humières mourut en 1694, c'est-à-dire après les premiers *Édits,* sa vaisselle fut prisée, par l'orfèvre Delaunay, 30,925 livres; celle de l'abbé d'Effiat, dont l'estimation fut faite par Pierre Pijart (1698), montait à 27,364 livres 3 sols 6 deniers, ce qui, pour un célibataire, est une fort jolie somme. Il est vrai que chez cet abbé on ne mangeait que dans du vermeil. La vaisselle de l'illustre André Le Nôtre, mort en 1700, représentait 13,533 livres. La vaisselle plate de René Aubry de Barneville fut taxée, à sa mort (en 1713), à 12,632 livres 17 sols 6 deniers, et sa vaisselle montée, à 4,829 livres 15 sols 9 deniers. Celle du cardinal de Polignac fut comprise, dans l'*Inventaire* de ce prélat (1738), pour plus de 30,500 livres. Par le duc de Luynes (*Mém.,* t. IV, p. 140), nous savons que la vaisselle laissée par le cardinal de Gesvres, mort en 1774, montait à 140,000 livres, dont 20,000 livres de vermeil, et que Mme de Mazarin (*Ibid.,* t. XIV, p. 217), morte dans l'indigence, possédait pour 25,000 livres de vaisselle plate. Enfin, rappelons que le comte d'Évreux, qui mourut, lui aussi, presque dans la misère, laissait pour 20,000 écus de vaisselle, et que la vaisselle d'or et d'argent de Mme de Pompadour avait coûté 687,000 livres.

Si l'on veut se souvenir de tous les Édits, Règlements, Ordonnances, Lettres royaux et Arrêts du Conseil qui, depuis 1506, entravaient et limitaient la fabrication, on ne peut qu'être frappé de la persévérance apportée par l'aris-

tocratie à conserver cette preuve évidente et fastueuse de richesse. Si maintenant on désire savoir de quoi se composait la vaisselle d'un honnête bourgeois au XVII[e] et au XVIII[e] siècle, nous prendrons comme exemple celle de Molière, mort en 1673, et qui fut estimée 7,240 livres. Nous trouverons qu'elle comprenait : trois aiguières, quatre assiettes creuses, trois douzaines d'assiettes volantes, deux grands bassins ronds, deux chandeliers d'étude et un autre chandelier, deux coquetiers, un crachoir, dix-huit cuillères et dix-sept fourchettes, deux écuelles couvertes, deux grands flambeaux, une mouchette, deux moutardiers, quatre grands plats et deux petits, un poêlon, deux porte-assiettes, deux porte-mouchettes, un réchaud, quatre petites salières, un sucrier, deux tire-moelle.

Pour le XVIII[e] siècle, nous choisirons l'*Apposition des scellés chez Nicolas Dezègre, sculpteur-marbrier* (1726), qui nous dénonce : « Quatre chandeliers, un porte-mouchette avec sa mouchette, un esteignoir, une éguière, deux petits pots à l'eau, deux jattes, une escuelle, une grande tasse de vermeil doré, deux grands goblets de vermeille, quatre timballes de vermeille, un moutardier, deux coquetiers, un grand goblet, sept antres timballes, une poivrière, deux salières, une grande eulier à potage, douze cullières et douze fourchettes, treize couteaux, un tire-moelle, le toutte d'argent (*sic*) ». A cette nomenclature déjà importante pour un artiste de second ordre, il faut ajouter des « plats d'argent à potage » que la cuisinière, Marie-Marthe Meunier, avait oublié de signaler. L'argenterie décrite dans l'*Inventaire de Michel-Ange Slodtz,* l'éminent sculpteur (1764), était mieux fournie encore et ne pesait pas moins de 88 marcs. Cette passion pour la vaisselle dura jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. « L'ambition d'un bourgeois, dit Mercier (*Tableau de Paris,* t. XII, p. 21), c'est d'avoir de la vaisselle platte. Il commence par un huilier, par une soupière ; mais le jour qu'il a de la vaisselle platte, il va chercher ceux qu'il n'a pas vus depuis longtemps pour leur annoncer cette illustration, et les inviter à un dîner qui n'en est pas meilleur. Avoir de la vaisselle platte, c'est sortir de la bourgeoisie ; on ne fait cette dépense que pour avoir le plaisir d'y mettre ses armes, à l'instar des princes. Qu'elle est donc heureuse, la riche bourgeoise lorsqu'elle peut étaler, aux yeux de sa voisine émerveillée et jalouse, des plats d'argent d'une forme oblongue, le pot à l'oille ! Si elle y joint le seau d'argent, sa félicité est complette. »



Fig. 911. — Vaisselle montée.
Seau à rafraîchir composé par J.-A. Meissonnier.

Ce goût persistant est d'autant plus remarquable que, dès la fin du XVII[e] siècle, la porcelaine orientale et la faïence avaient pris, sur les tables françaises, une place considérable, et que les porcelaines européennes avaient, au XVIII[e] siècle, conquis une rare faveur. Ajoutons que ce dédain de la bourgeoisie pour la céramique s'explique d'autant moins, que cette dernière pouvait se prévaloir de hauts patronages remontant à une noble ancienneté. Le roi René possédait de la vaisselle de terre (voir *Comptes et mémoriaux,* p. 296) qu'il faisait voyager avec lui. L'*Inventaire des meubles du château de Nérac,* dressé en 1569, mentionne 125 pièces « de vaisselle de terre cuite, ouvrage de Venise, tant vases, chandeliers, plats, écuelles qu'autres choses ». L'*Inventaire de Catherine de Médicis* (1589) décrit toute une suite de services, comprenant assiettes, écuelles, coupes, tasses, salières, saucières, réchauds, terrines, vinaigriers, etc., en « terre bleue » et « terre blanche ». L'auteur de l'*Isle des hermaphrodites* (p. 108) ne nous cache pas que ses héros mangeaient « dans des vaisselles de toutes les couleurs ». Nous avons vu plus haut que la collation offerte à Henri III par le cardinal de Birague entraîna la perte d'une quantité de vaisselle de faïence. Les *Mémoires de Brienne* (t. 1[er], p. 38) nous apprennent que Louis XIII étant venu, en 1620, à l'Hôtel de Ville pour allumer le feu de la Saint-Jean, la vaisselle de faïence qui avait servi à la collation subit le même sort. La céramique avait donc chez nous gagné ses lettres de noblesse. Malgré cela, malgré les chefs-d'œuvre enfantés par Rouen, par Nevers, par Monstiers, malgré la richesse et l'élégance de la vaisselle d'étain que nos collectionneurs recherchent aujourd'hui, malgré la vaisselle de plaqué et de doublé, vantée, prônée par les journaux du temps, et qu'au siècle dernier on commença de fabriquer à la perfection, la vaisselle d'argent continua de jouer, jusqu'à la Révolution, un rôle considérable dans tous les ménages un peu à leur aise, et il fallut la transformation radicale qui s'accomplit, au commencement de ce siècle, dans la fortune mobilière de notre pays, pour que la céramique prît sur nos tables et dans nos intérieurs la place qu'elle occupe. Depuis lors, elle s'est rattrapée. La vaisselle de faïence ou de porcelaine est aujourd'hui si bien chargée de pourvoir à tous nos besoins, que les ménages de condition modeste n'en connaissent plus d'autre. C'est ce qui faisait dire au concierge de l'illustre collectionneur Sauvageot, lorsqu'il réunissait ces beaux plats de faïence italienne et française, qui sont devenus une des parures du Louvre : « Mon locataire est un original fini, qui apporte toujours de la vaisselle, et ne donne jamais de grands dîners. » (*Petite Revue,* 1864, 2[e] trim., p. 181.)

Vaissellement, *s. m.;* **Vessellemente,** *s. f.* — Ensemble des objets composant l'assortiment de vaisselle nécessaire au service de la table. On remarque dans l'*Inventaire de Clémence de Hongrie* (1328) un chapitre intitulé : « Vessellemente d'estain rendue par le saussier. » Ce vaissellement ou plutôt cette vessellemente comprend 142 écuelles, enfermées dans deux coffres, 30 écuelles brisées, et un panier pour aumônes. Les *Comptes d'Étienne de la Fontaine, argentier du roi Jean* (1352), comportent également un article intitulé : « Vaissellemente d'argent, délivrée en ce terme par devers le Roy et par devers Mons. le Daulphin pour le cours de leurs ostelx. » On lit dans la *Chronique du bon duc Loys de Bourbon,* à l'année 1376 : « Au despartir fist présenter le roi Henri au duc de Bourbon, or, argent et vaissellement, mais de tout

ce ne voult riens prandre. » Guillebert de Metz, dans sa *Description de Paris* (1422), écrit : « L'en estimoit l'or, l'argent et piereries estans aux reliques et vaissellement des églises de Paris, valoir un grand royaume. »

Valence (terre de), *s. f.* — On désignait sous ce nom, au XVe et au XVIe siècle, la poterie que nous appelons

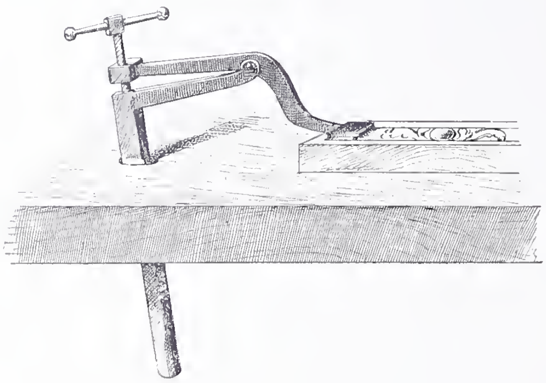


Fig. 912. — Valet de menuisier, en fer et à vis. Système perfectionné.

aujourd'hui hispano-moresque. « Une boitelecte où il y a une petite escuelle de Valence, et trois petites fiolles de verre, plainne de baulme. » (*Comptes des ducs de Bourgogne,* 1467.) « Ung grant plat de terre blanche de Valence, à feuilles doréz. — *Item,* ung autre plat parfont de ladite terre de Vallence, blanche, ouvré à feuillage pers. — *Item,* ung pot de ladite terre de Vallance, qui a le cul long en faczon de gougourdes, ouvré à fleurs perses. — *Item,* ung grant plat de terre de Valence, où a au fons ung eigle. — *Item,* ung bacin de pareille terre, où a au fons ung lyon. » (*Invent. du château d'Angers,* 1471.) « XX plats de terre de Valence, blanche en partie, et l'autre partie figurée. » (*Invent. du mobilier du manoir du Bourjotel,* 1553.) « II eschauffectes de terre de Valence. » (*Vente des meubles de Jean Nagerel, archidiacre;* Rouen, 1570.) « Pots et plats de Valence : 2 pots à fleurs de Valence, avec les bouquets de corne, 26 sous 6 deniers. — 2 autres pots à fleurs de Valence, 15 sous. » (*Vente des meubles de François Robillard, chanoine;* Bayeux, 1642.) On pourrait multiplier ces exemples.

Valenciennes, *s. f.* — Voir Dentelle.

Valet, *s. m.;* **Vallet,** *s. m.* — Un grand nombre d'objets mobiliers, d'ustensiles ou d'appareils, sont ainsi « nommés métaphoriquement d'un valet, domestique », parce qu'ils en jouent le rôle ou en tiennent la place. C'est ainsi qu'on a nommé *Valet de miroir* le morceau de bois ou de métal, qui, placé derrière les miroirs de toilette, les soutient d'aplomb, quand on les place sur une table. Ces sortes de valets sont relativement anciens. Leur adaptation coïncide avec l'apparition des miroirs de verre ou de glace. Nous en voyons un figurer dans l'*Inventaire de Catherine de Médicis* (1589) : « Ung mirouer avec une pelotte, couverte de velours cramoisy rouge, à chiffre d'argent et le vallet. » Dans la *Liste des objets remis au vicomte de Castillon par le comte de Ribérac,* ancien mignon de Henri III (1603), se trouve « ung vallet de miroir de croutelle », ce qui nous apprend qu'on fabriquait des valets indépendants du miroir qu'ils servaient à maintenir ; mais le plus souvent ils faisaient corps ensemble, ayant la même parure, comme dans l'article suivant emprunté à l'*Inventaire général des meubles de la Couronne :* « Un miroir de toilette, ceintré et chantourné par le haut, garny partout de damas jaune et de deux petits galons d'argent. Le valet garny de même. »

Valet de porte. — On appelait ainsi, au XVIIe siècle, les différents systèmes de contrepoids ou de ressorts, qui font refermer une porte qu'on vient d'ouvrir. Dans le principe, ces valets furent d'une grande simplicité. Ils consistaient, d'après le dire de Richelet, en un « morceau de bois attaché à une corde derrière une porte, et qui sert à la fermer sitôt qu'on l'a ouverte ». Depuis le XVIIe siècle, ces fermetures automatiques ont été singulièrement perfectionnées.

Au siècle dernier, les serruriers donnèrent ce même nom aux barres de fer armées de crochets, destinées à arcbouter un des battants d'une porte cochère. « Quand une porte a deux battants, écrivent les auteurs du *Dictionnaire de Trévoux,* il faut que l'un d'eux soit assuré par un valet, si l'on veut qu'elle ferme bien. » Ils nommèrent également valets certaines pièces de fer servant à maintenir les fermetures. Les verrous et les targettes sont souvent munis de valets. Ces valets consistent en une petite languette de fer, qui s'engage dans une entaille creusée dans le champ du verrou, et qui empêche celui-ci d'avancer ou de reculer si l'on ne prend soin de relever le valet, quand on veut ouvrir ou fermer le verrou ou la targette.

Valet de menuisier. — Est un outil en fer, ayant à peu près la forme d'un F, qui se place dans un des trous dont l'établi est percé et qui sert à maintenir l'ouvrage. On a fait en ce siècle des valets perfectionnés. (Voir fig. 912.)

Valet a débotter. — C'est le nom qu'on donnait, au XVIIe siècle, à la planche évidée au milieu, que nous nommons aujourd'hui tire-bottes.

Valet de chaise. — On nommait ainsi, au siècle dernier, une armature en fer se repliant sur elle-même, qu'on adaptait aux sièges dits de Commodité, et sur laquelle on pouvait disposer un pupitre ou une petite table. Cette armature se haussait ou se baissait à volonté. On la manœuvrait à l'aide d'une crémaillère.

Valet de cuisine. — Est le même instrument qu'en Picardie on nomme Meschine et dans d'autres pays Servante, c'est-à-dire une sorte de grand étrier en fer, qu'on suspend à la crémaillère et sur lequel on place les chaudrons, la poêle à frire, etc. Ce terme n'a jamais été très employé ; toutefois, on le rencontre dans certains documents du XVIe siècle. Nous notons dans l'*Inventaire du duc de Bourbon* (Aigueperse, 1507) : « Quatre rotissoirs de fer et ung varlet de fer. »

Enfin, on a donné encore le nom de Valet à des pieds en fer surmontés d'une tige, le long de laquelle monte et descend un bras portant un chandelier, de façon à mettre la lumière à une hauteur convenable. « Un grand chandelier de fer sur un pied, appelé vallet, servant à tenir la chandelle pour pouvoir peindre. » (*Invent. de Claudine Bouzonnet-Stella,* 1693-1697.)

Valeur, *s. f.* — Terme de peinture. Intensité d'un ton relativement aux tons voisins. Effet produit par cette intensité.

Valise, *s. f.;* **Varise,** *s. f.* — En tant que sac de cuir, dans lequel on serre ses effets, la valise constitue un meuble fort ancien, dont on trouve, dès le XVe siècle, la trace dans de nombreux *Comptes.* Pour ne citer qu'un exemple, nous rappellerons que dans le *Trousseau de Marie de Bourgogne, comtesse de Clèves* (1415), figure : « Ung coffre de cuir à une serrure, pour mettre le linge. » Toutefois, si le meuble est vieux, son nom actuel est plus récent. Il n'apparaît pas avant la fin du XVIe siècle. C'est dans Pierre de l'Estoile (*Journal,* t. VI, p. 91) qu'on le rencontre d'abord : « Ma dite dame de Nevers, écrit-il, à la date du 5 septembre 1593, aiant esté advertie qu'il estoit arrivé à Nevers un courrier qui passoit pour aller à Romme, l'aiant fait amuser exprès

pour descouvrir ce qu'il y portoit, auroit trouvé moien de faire fouiller sa valize, dans laquelle on auroit trouvé des lettres du légat à Sa Sainteté, où il accoustroit le Roy de toutes façons. » Au XVIIe siècle, le mot étant devenu d'un usage courant, nous notons dans l'*Inventaire de messire Léonor de Pisseleu, seigneur d'Heilly* (Amiens, 1613) : « Plus cincq bahuts servans à porter à cheval en forme de valizes tant grands que petits dans lesquels na esté trouvé aucune chose. » Le chevalier de Grammont, par la plume d'Hamilton (voir *Mém. du chevalier de Grammont*), nous apprend qu'à Calais on visita sa valise. Loret, dans sa *Muze historique,* raconte (19 mai 1657) la mésaventure du sieur Saugeon :

..... Laissant ses valizes
Enfermant des hardes exquizes,
En garde à sondit serviteur
Qui n'en fut pas bon protecteur.

Et dans l'*Inventaire de Henry de Béthune, archevêque de Bordeaux* (1680), nous remarquons : « Trois vieilles valises, l'une grande, l'autre moyenne, et l'autre fort petite, de vache noire doublées de toille. » On voit par là que les gens d'église s'en servaient aussi. Quoique valise soit la seule orthographe et la seule prononciation demeurées en usage, il n'est pas permis d'oublier que dans certaines provinces, en Gascogne notamment et aussi en Bretagne, on a longtemps écrit et prononcé varise. Terminant la curieuse description qu'il nous donne de l'équipage de Calopse, Agrippa d'Aubigné dit : « Le reste de son bagage estoit en une petite varise verte, que son jardinier, à cuisses nues, portoit à pied » ; et dans l'*Inventaire du marquis de Piré* (Rennes, 1733), nous trouvons : « Deux varizes, l'une en coffe (*sic*), et l'autre en cuir, prisées trois livres. »

Van, *s. m.* — Ustensile d'osier qui sert pour séparer la paille du bon grain. *Le Dict des marchéans* énumère :

Hotes, et vanz et escueles
Et de gates et de foisseles.

Vanier, *s. m.* — Voir VANNIER.

Vanne, *s. f.;* **Vanner**, *v. a.;* **Vano**, *s. f.;* **Vaneto**, *s. f.* — Locution provinciale, usitée dans le Lyonnais et sur le littoral du Rhône, pour signifier couverture. L'*Inventaire des biens de feu Guillaume de Vesc, seigneur de Bécon* (1360), mentionne un matelas « avecq sa vanne ou couvrepied ». D. Carpentier cite sous *Vanna* le verbe vanner employé, dans une *Lettre de rémission* datée de 1377, comme synonyme de berner. En provençal, vano a encore la signification de courtepointe, et l'on se sert également du diminutif vaneto. Ces divers termes sont à rapprocher de BANNE et de BERNE. (Voir ces deux mots.)

Vannerie, *s. f.* — Ce mot, qui dérive indirectement de van, s'applique, par extension, à tous les ouvrages d'osier, comme paniers, corbeilles, hottes, claies, etc. Le commerce de la vannerie comprend également les pelles, les boisseaux, les soufflets de cuisine, les échelles, etc., c'est-à-dire des objets qui relèveraient, à plus juste titre, de la boissellerie et de la menuiserie.

Vannier, *s. m.;* **Vanier**, *s. m.* — Fabricant ou marchand d'objets en osier. Les vanniers, qui figurent déjà sur les *Registres de la Taille* de 1292, formaient, sous l'Ancien Régime, une Communauté importante et ancienne, dont les premiers Statuts remontaient à l'année 1467. Confirmés par le roi Louis XI, ces Statuts furent réformés sous le règne de Charles IX, par arrêt du mois de septembre 1561, et enregistrés au parlement la même année. Quoique ne constituant qu'une seule Communauté, les vanniers, toutefois, se divisaient en trois spécialités ou trois branches. Ces trois spécialités se nommaient la Mandrerie, la Closerie et la Faisserie. Bien que le genre de travail de chacune de ces branches (auxquelles nous consacrons un article spécial) se distinguât de celui des deux autres, il arrivait cependant que le même maître entreprenait des ouvrages relevant de deux spécialités distinctes. Aucun règlement, du reste, ne le lui interdisait. Quatre jurés ou prud'hommes qui prenaient le titre de « Maîtres et Gardes » étaient chargés de la conduite de la Communauté. Pour être admis à la maîtrise, il fallait avoir fait l'apprentissage et le chef-d'œuvre, et, en outre, avoir payé une somme assez importante. La Communauté avait sa chapelle dans l'église du Saint-Sépulcre.

Vano, *s. f.;* **Vaneto**, *s. f.* — Locution provençale. Couverture piquée, courtepointe. (Voir VANNE.)

Vantail, *s. m.* — Partie mobile qui sert à fermer une porte ou une croisée. Pour les portes, le vantail se nomme aussi battant. Les portes et les fenêtres sont généralement à un ou à deux vantaux.

Vaporeux, *adj.* — Terme de peinture. Se dit des formes indécises et qui semblent estompées par une sorte de vapeur. « Dans le lointain, sur les eaux, un vaisseau à la voile ; fort au delà, des montagnes vaporeuses et très éloignées. » (Diderot, *Salon* de 1767.)

Vaporisateur, *s. m.* — Petit appareil qu'on emploie pour vaporiser, ou, plus exactement, pour projeter en pluie très fine les eaux de senteur renfermées dans un flacon ou dans un vase. L'idée du vaporisateur est fort ancienne. Dans le principe, on se servait, à sa place, d'une espèce de goupillon. L'*Inventaire de Clémence de Hongrie* (1328) mentionne : « Deux esparjouers dorés, à gieter eaue-rose. » Plus tard, on fit usage de petits arrosoirs nommés CHANTEPLEURES. (Voir ce mot.) Au XVIIe siècle, on eut recours à des instruments encore moins gracieux, et dans l'*État du mobilier de la Couronne,* daté du 20 février 1673, on relève : « Deux seringues servant à jetter de l'eau de fleur d'orange, marquées aux armes du Roy. — Une seringue avec son manche d'ébenne garny d'argent, pour jeter des eaues de senteur. » Les vaporisateurs les plus employés à l'heure actuelle se composent d'un flacon, muni d'un tube percé de trous très fins, auquel on adapte un petit ballon en caoutchouc, qui, pressé à la main, fait l'effet de pompe aspirante ou refoulante.



Fig. 913. — Homme d'armes portant une valise, d'après une miniature des *Chroniques et Histoires des quatre parties du monde.* Bibliothèque de l'Arsenal.

Varech, *s. m.* — Nom donné aux plantes marines, et notamment aux fucacées jetées sur le rivage. Le varech, convenablement séché, est employé avec succès dans les ameublements vulgaires et bon marché, pour remplacer le crin. On en fait surtout des matelas.

Varise, *s. f.* — Prononciation gasconne et bretonne de VALISE. (Voir ce mot.)

Varlet, *s. m.* — Voir VALET.

Varlope, *s. f.* — Outil de menuisier. Grand rabot qui sert à planer le bois et à le corroyer. On fait plusieurs sortes de varlopes. Les plus employées sont celles à contre-fer à vis longue et celles à recaler.

Varul, *s. m.;* **Varuller**, *v. a.* — Forme bourguignonne

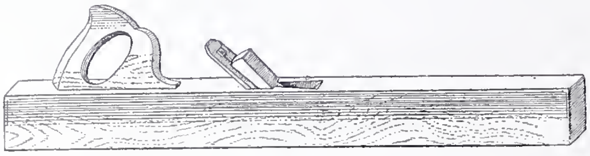


Fig. 914. — Varlope à contre-fer à vis longue.

des mots Verrou et Verrouiller. On lit dans les *Noëls de la Monnoye* (*Patois de la France*, p. 319) :

Ai varullé aussitôt lai pote
E peu montan dessu le lei
S'y récrépissi de tei sote
Qu'ai devin pu cor d'un quatei.

Vaisciel, *s. m.* — Voir Vaissel.

Vase, *s. m.;* **Vaze**, *s. m.* — Terme général qui s'applique à toutes sortes de vaisseaux et sert à désigner des récipients de toutes formes et de toute nature, destinés à contenir des liqueurs, des fruits, des fleurs, des parfums, ou simplement à être utilisés pour la décoration. Les aiguières, les bedaines, les bernigants, les brocs, les brocarts, les buires, les bukets, les burettes, les cannes, les chopines, les canters, les coquasses, les coupes, les creusequins, les cymaises, les estamoies, les godets, les grasels, les hanaps, les justes, les lots, les pichiers, les pintes, les pochonnes, les diverses sortes de pots, les potkins, les quartes, les refrédouers, les tasses, les setiers, les thiphénies, les tonnelets, les tripets, les tupins, les urnes, les vasques, les verres, les ydres, à chacun desquels nous consacrons dans ce livre un article particulier, sont des vases ou, du moins, peuvent être qualifiés de ce nom.

Indépendamment de ces formes extrêmement variées, mais qui toutes ont une application spéciale, le vase a revêtu une foule d'autres aspects, ceux-là, originaux, accidentels, ou procédant de la nature ou de la disposition antérieure de la matière employée, ou encore du caprice de l'artiste. C'est ainsi que dans les *États des meubles de la Couronne,* dressés sous le règne de Louis XIV, nous rencontrons des vases en manière de vaisseaux, de gondoles, de gobelets, de tasses, de barils, de seaux, de coquilles, de bouteilles, de fuseaux, de vinaigriers, de coquemars, d'oiseau creux, de poisson, de grappe de raisin, de dragon ailé, d'urne, de calice, de cruche antique, etc. Et ces *Inventaires* si magnifiquement touffus n'épuisent pas la série des variétés connues. Le *Mercure* de mai 1687 parle de « vases en forme de caves ». Le *Livre journal* de Lazare Duvaux

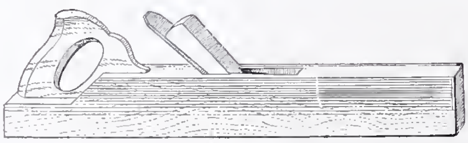


Fig. 915. — Varlope à recaler.

(1755) mentionne des fournitures de « vases à la hollandaise », de « vases à oreilles », de « vases Duplessis ». A la *Vente de Mme de Pompadour* (1766), on adjugea des vases « en forme de nacelle » et d'autres « en forme de cassolettes ». L'*Inventaire de l'abbaye de Clairvaux* (1771) décrit des « vases de cristal en pyramide », et le *Journal général de France* du 18 octobre 1786 nous apprend que la verrerie de Gravelle fabriquait des « vases à poissons ».

Si les contours des vases varient à l'infini, les matières employées à leur confection ne sont guère moins nombreuses. « Les vases, écrit Sobry dans son *Architecture* (p. 184), sont une parure essentielle des appartemens. On en fait d'or, et nous n'en avons qu'une très petite quantité de ce métal précieux. On en fait d'argent, et il est peu de temples et de maisons riches où l'on n'en voie. On en fait de bronze doré et de cuivre, soit pur, soit argenté. Les citoyens d'une richesse médiocre s'en procurent beaucoup de cette dernière sorte : on en met surtout dans les maisons des champs. Ceux d'étain fin et de métal composé y sont aussi fort en usage; mais les plus communs à la ville et aux champs sont ceux de porcelaine, de fayance et de verre. » Il s'en faut, toutefois, que cette énumération soit complète. En outre des matières indiquées par Sobry, on peut citer, pour la parure extérieure des édifices, la pierre, le marbre, le porphyre, qui ont été souvent employés et presque toujours avec succès. Quant à la parure intérieure, il n'est, pour ainsi dire, pas de substance précieuse qui ne se soit prêtée à la confection des vases. Dans les *Inventaires des meubles de la Couronne* que nous citions à l'instant, nous avons relevé des vases en cristal de roche, en agate d'Orient, en sardoine, en onyx, en albâtre, en ambre jaune, en améthyste, en émeraude, en cornaline, en coquillage, en grenat, en ivoire, en jade ordinaire, en jade vert et en jade d'Orient, en jaspe oriental, en jaspe rouge, en jaspe vert et en jaspe sanguin, en lapis-lazuli, en pierre estoilière, etc. Et ce n'est point tout. A la *Vente de Mme de Pompadour* on adjugea des vases en laque. Dans la *Collection de la reine Marie-Antoinette* nous avons noté des vases en bois pétrifié. Le catalogue de la *Vente du duc Charles de Lorraine et de Bar* décrit des vases de terre cuite et de terre de riz. Enfin, comme si tant de substances variées n'eussent pas suffi, le *Mercure* de janvier 1766 apprenait à ses lecteurs qu'on voyait dans les ateliers du sieur Germain, « sculpteur, orfèvre du roi », et de « ses commanditaires », situés « vis-à-vis le guichet de la rue Saint-Nicaise, une collection de vases d'une manière nouvelle,

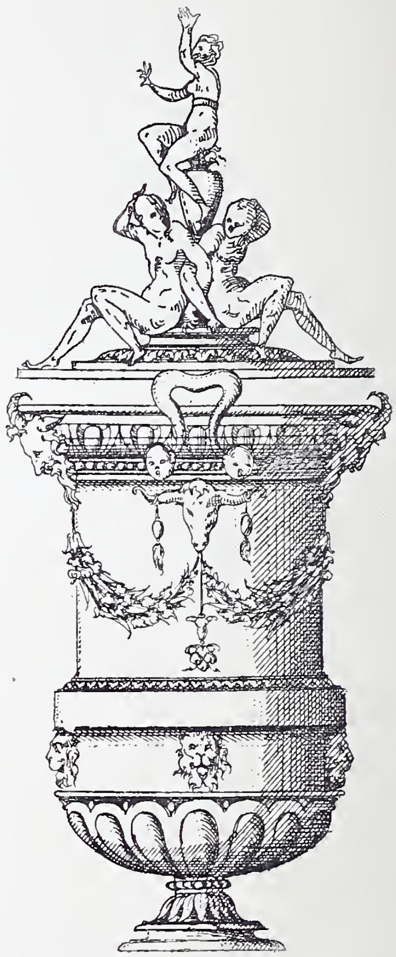


Fig. 916.
Vase dessiné par A. du Cerceau.

qui imite si parfaitement la prisme de rubis et d'améthiste, l'albâtre et l'agathe, que les yeux des connoisseurs s'y trouvent trompés ».

Mais le plus curieux, c'est que ce nom si général, qui s'applique indistinctement aux récipients revêtant les formes les plus variées, faits des matières les plus dissemblables, et qui sert aujourd'hui à désigner presque tous les vaisseaux d'une indiscutable ancienneté, est lui-même d'usage assez récent. Littré ne cite pas d'exemple de son emploi avant le XVIe siècle, et sa première citation, empruntée à Amyot, date seulement du milieu de ce siècle. Quant à nous, c'est dans l'*Ordre observé à l'Entrée de l'Empereur Charles-Quint à Paris* (1539) que nous l'avons rencontré pour la première fois, à moins qu'on ne puisse le reconnaître dans un document de trente ans plus ancien que nous donnons plus loin. (Voir VASTZ.) Quoi qu'il en soit, l'*Ordre observé à l'Entrée de l'Empereur* porte la phrase suivante : « Et le banquet finy, feut cryé largesse d'un vase d'argent doré, richement faict et ouvré, pesant soixante et dix marcs, par Normandie, roy d'armes de France, de par très haut, très puissant, très illustre et très magnanime prince Charles, par la divine clémence Empereur tousiours Auguste. » Dix ans plus tard, nous relevons dans les *États de payement des ouvriers orfèvres, logeans et besongnans à l'hostel de Nesles* (1549-1556), la commande à Paul Romain et Ascanio Desmarris d'un « grand vaze d'argent en forme de table quarrée, pour mettre dragiés et confitures ». Les *Mémoires de Gaspard de Tavannes* nous apprennent qu'en 1569 cet illustre homme de guerre, passant par Paris, reçut « un vaze et un bassin aux armes de la Ville, [présent] non jamais donné qu'aux très signaléz capitaines et princes victorieux ». Les *Actes consulaires de la ville de Lyon* (série BB, reg. 114) constatent qu'en 1585 l'orfèvre lyonnais, Martin Degmalines (de Malines), fournit à la municipalité un « vaze d'argent, vermeil doré, cizelé », pesant 5 marcs 3 onces 15 deniers, qui fut offert comme témoignage de reconnaissance à M. de la Mante. Enfin, nous arrivons à l'*Inventaire de Catherine de Médicis* (1589), où les vases figurent en quantité. Notre substantif, à ce moment, avait acquis sa place définitive en notre langue.



Fig. 917.
Vase dessiné par Percier.

Mais, malgré l'emploi général qu'on en faisait, ce nom un peu savant était pris surtout dans le sens noble et servait plus particulièrement à désigner les vaisseaux de décoration. Ainsi compris, les vases, au XVIIe siècle, furent de toutes les fêtes. A Versailles, à Marly, à Saint-Cloud, à Meudon, ils concourent à l'ornement des salles et des jardins, et l'on peut voir encore sur les terrasses et dans les parterres de Versailles de quelle ampleur on savait les doter, et comment ils augmentaient la solennité du lieu par l'élégance de leur galbe et la majesté de leurs profils. Faut-il ajouter qu'ils figuraient aussi dans les réceptions privées ? En 1673, une grande fête fut donnée à Saint-Ouen, par M. de Boisfranc, en l'honneur du roi, et à l'occasion de la prise de Maëstricht ; et le *Mercure* de cette année (t. VI, p. 49 et 50) nous apprend qu'au bout du salon, on admirait « un théâtre tout brillant, dont la décoration n'estoit que de vazes garnis de fleurs ». Quatre ans plus tard, à Nimègue, le comte d'Avaux, ambassadeur de France, éblouit ses collègues « par le grand nombre de bassins et de vazes d'un très beau vermeil », qu'il exposa à leur admiration. (*Ibid.*, septembre 1677.) Mais toutes ces orfèvreries, quelque somptueuses qu'elles parussent, n'approchaient pas des vases d'argent que Louis XIV avait demandés aux plus illustres orfèvres de ce temps, à Ballin, à Du Teil, à Viaucourt, à Loir, à Verbeck, à Cousinet, etc. Ces superbes ouvrages, ornés de rinceaux magnifiques, de figures de captifs, de renommées, de satyres, d'enfants, de sphinx, de bacchantes et d'aimables allégories représentant les Éléments, l'Éloquence, l'Histoire, enfin de couronnes et des armes du roi, et qui pesaient près de 4,000 marcs d'argent, subirent, hélas ! le triste sort réservé à toute l'argenterie royale. Après les désastres de 1689, démontés et martelés, ils disparurent dans les creusets de la Monnaie. Mais s'il ne nous est plus permis d'admirer ces belles créations d'artistes hors de pair, encore peut-on se rendre compte, par les dessins de Ballin et de Le Pautre, et par les vases de bronze et de marbre qui décorent les terrasses et les bosquets de Versailles, de ce que pouvaient être ces incomparables monuments.

VASE. — Par extension, on a donné ce nom à des « ornements de sculpture isolés qui, posés sur un socle ou piédestal, servent à décorer les bâtiments et les jardins ». (Daviler, t. III, p. 865.) Et, plus spécialement, on a nommé *vases d'amortissement* des ornements rappelant la forme des vases sculptés en ronde bosse ou en demi-relief, et qui, généralement couronnés de flammes ou ornés de guirlandes, surmontent, à l'intérieur, les portes ou les cheminées. Toujours par analogie, on a appelé *vases d'enfaîtement* certains ornements qui se placent sur les poinçons des combles, et *vases de treillage,* des ornements faits de verges de fer et de lattes, contournés selon un profil, et qui servent d'amortissement aux portiques et cabinets de treillages.

Enfin, dans le mobilier, ce même nom a été donné à toutes sortes d'ornements surmontant la tige des chenets ou les colonnes d'un lit, pourvu qu'ils rappelassent la forme ou la disposition d'un vase. L'*Inventaire de Gabrielle d'Estrées* (1599) décrit : « Deux paires de chenetz de cuivre doré : deux moyens tournéz à vases par hault, et les deux autres petis, aussi à vazes. » Nous relevons dans l'*Inventaire de Mazarin* (1653) : « Un bois de lict de la Chine, composé de quatre



Fig. 918.
Vase dessiné par Percier.

colonnes à balustre, garni de cuivre doré, avec quatre vazes de mesme bois pour mettre sur lesdites colonnes, garnis de cuivre doré. — Quatre vazes couverts de velours brodé de la mesme broderie, servans à mettre au haut des colonnes lesdits vazes portant chacun un grand bouquet de fleurs d'argent massif, inventoriéz avec l'argenterie. » Ces exemples, qu'on pourrait multiplier, suffisent à caractériser l'emploi de ces sortes de vases.

Vasistas, *s. m.* — Châssis, parfois de bois, mais plus ordinairement en fer, muni d'une feuillure, dans lequel on place une vitre. Le but du vasistas est de permettre d'aérer une pièce, sans être obligé d'ouvrir la fenêtre entière. Sa taille est celle d'un carreau ordinaire. Le plus souvent, il est monté sur charnières et ferme avec un loqueteau à baril. On fait aussi des vasistas ouvrant à soufflet, et d'autres qui fonctionnent à coulisses. Les vasistas remontent à la fin du siècle dernier. Le *Journal général de*

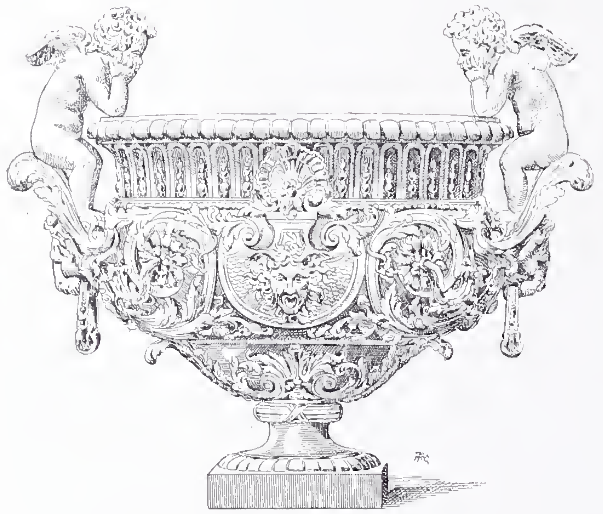


Fig. 919. — Vasque exécutée par Barbedienne.

France du 26 mars 1782 indique comme étant : « En Vente, chez M. de Grandville, rue Ventadour, deux vasistas en verre de Bohême. »

Vasque, *s. f.* — Bassin rond, de marbre ou de métal, qui sert ordinairement à recevoir l'eau d'une fontaine. Les vasques, parfois, reposent sur le sol. Plus souvent elles sont montées sur un piédouche. On donne aussi ce nom à des vases de bronze, de porcelaine ou de faïence, très évasés et peu profonds. « Grande vasque en porcelaine de Chine, décor à paysages en bleu sur blanc. » (*Catalogue de la vente de Mlle Jeanne Olivier,* novembre 1888.)

Vastz, *s. m.* — Paraît avoir été la forme première de Vase (voir ce mot), du moins cela semble résulter des deux citations suivantes, tirées l'une et l'autre de l'*Ordre observé à l'enterrement de Pierre II, duc de Bourbon, l'an 1503* (par Jacques de Bigne, écuyer ordinaire des rois Charles VIII et Louys XII). « Et avoit le visaige tout descouvert, que chascun le pouvoit veoir. Au pied de son lict avoit un vastz ou fierte, couvert d'un drap d'or semblable que dessus. Et auprès un benoistier d'argent, pour iecter de l'eaüe beneiste. Et aux quatre coings dudict vastz avoit quatre grands cierges ardans et vingt et quatre grosses torches tousiours ardantes iour et nuict... Ce iour, environ la minuict, feut mis le corps de feu Monseigneur bien aromatisé et pulvérisé de bonnes pouldres, et bien embasmé, comme il est de bonne coustume de faire aux Princes du sang royal, dedans une caisse, ou vastz de plomb, bien souldée. »

Vatteau, *s. m.*; **Wateau**, *s. m.* — On trouve ce mot, dans quelques documents de la fin du siècle dernier, avec la signification de peinture occupant un dessus de porte. « Trois vateaux, ou dessus de porte en camayeux, leurs bordures, bois doré, estimés ensemble la somme de dix-huit livres. » (*Apposition des scellés chez Pierre Laure, docteur en chirurgie;* Lyon, 1768.) Il faut chercher sans doute l'origine de ce mot dans le grand nombre de dessus de porte exécutés d'après le peintre Antoine Watteau et par ses imitateurs.

Vaucour, *s. m.* — Terme de potier. Table que cet artisan place près du tour, et sur laquelle il pose ses outils et sa terre.

Vausson, *s. m.* — Location picarde. Dalles de grès. « A Andrieu Le Feuve, quarrier de grès, en la forêt de Vinacourt, pour plusieurs pierres, tant vaussons, comme boutis, cuins et autres qu'il a amenées..., etc. — Pour VIII grans vaussons ch [ac] ûn de ij piés et demy de longueur et j pié et demy de largeur. » (*Comptes de la ville d'Amiens,* 1401.)

Vautoir, *s. m.* — Terme de tapissier. Espèce de râtelier, sur lequel on distribue la chaîne destinée à faire les tapis.

Vaysonier, *s. m.* — Sorte de vase inventé par le sieur Vayson, fait de terre cuite et percé de trous, dans lequel on place la vase tourbeuse servant au transport des sangsues.

Veau, *s. m.* — Nom donné au cuir obtenu avec la peau de l'animal qui porte ce nom. On s'en sert surtout dans la reliure. « Presque toutes les reliures en veau des XVe et XVIe siècles étaient fauves. » (Lesné, *la Reliure,* p. 118 et 119.) On s'en sert aussi dans la gainerie, surtout pour recouvrir les coffrets, écrins, nécessaires, boîtes, etc. « Nécessaire d'homme, bien composé, le coffre en bois d'acajou, avec couverture de veau, 1,200 livres, chez *M. Divat,* rue de l'Arbre-Sec, au coin de la rue Bailleul. » (*Journal général de France* du 9 mars 1779.)

Vedette, *s. f.* — Locution ancienne. Petite tourelle sur un rempart, servant à abriter les sentinelles. D'où l'expression encore usitée : « mettre en vedette ».

Veille, *s. f.*; **Veillette**, *s. f.* — On trouve, au XIVe et au XVe siècle, la veille mentionnée parmi les instruments du tonnelier, et veillette, son diminutif, employée avec la signification de Foret. On peut citer comme exemple une *Lettre de rémission* de 1377 où il est dit : « Jehan des Broces avoit presté à un appellé Postel un foret ou veillette... »

Veillette, *s. f.* — Nom qu'on donne dans le Midi à une petite lampe, qui sert à éclairer les appartements pendant la nuit. « Une veillette de fer ayant deux mécheirons. » (*Invent. du sieur Bellon, pharmacien;* Bédarrides, 1649.) « Une veillette [de] fayence blanche, avec sa theyère. » (*Invent. de François Falque;* Marseille, 1790.) « Une veillette de fer-blanc. » (*Invent. de Léonardet;* Marseille, 1791.) On remarquera que notre première citation remonte à 1649 ; or ni Richelet, ni Furetière, ni l'Académie (2e édition, 1696), ne mentionnent ce mot non plus que veilleuse. L'usage de ces petites lampes de nuit est donc antérieur dans le Midi, à leur apparition dans le Nord.

Veilleuse, *s. f.* — Petite lampe qui sert à éclairer pendant toute la nuit. Ce mot est récent dans notre langue. Ni Richelet, ni Furetière, ni la seconde édition du *Dictionnaire de l'Académie* ne le mentionnent. Cependant, le besoin d'un éclairage de ce genre est fort ancien. Dès le Moyen Age, les personnes riches tenaient des flambeaux allumés dans leur chambre. Chez certains personnages, et chez les riches bourgeois, on avait des lampes à huile qu'on



S. Hugard del. Maison Quantin, imp.-éd.

VASE EN ORFÈVRERIE

DESSINÉ PAR GILLE-PAUL CAUVET (XVIIIe SIÈCLE)

réglait de façon à produire une faible clarté, mais qui malheureusement répandaient de la fumée et de l'odeur. Chez les princes, on allumait des bougies de cire, dont les rideaux dérobaient la lumière. En 1680, il en était encore ainsi dans la chambre du roi. « La bougie, qui brûle aussi toute la nuit, écrit N. Besongne, est dans un flambeau d'argent posé au milieu d'un bassin d'argent qui est à terre. » (*État de la France,* t. Ier, p. 329.) Enfin, on avait également recours au MORTIER. (Voir ce mot.) Cependant, dès 1649, un appareil d'un genre spécial, nommé VEILLETTE, — dont le nom indiquait suffisamment l'usage, — avait fait son apparition. Le Midi, cette fois, était en avance sur le Nord. Il n'est pas douteux que, dès les premières années du XVIIIe siècle, la veillette ne se soit acclimatée à Paris ; mais elle présentait l'inconvénient qu'ont toutes les lampes. Elle fumait et sentait mauvais. Aussi, en 1742, un marchand cirier de Versailles, nommé Julien Deslandes, domicilié « rue Dauphine, vis-à-vis *la Belle image* », informait-il le public qu'il avait « trouvé le secret de faire de la petite bougie des trente-deux à la livre » ; chaque bougie, à ce qu'affirmait l'inventeur, durait dix heures et demie et suffisait pour une nuit d'hiver. Pour les nuits d'été, Deslandes en faisait de cinquante à la livre. (*Mercure,* n° d'octobre 1742.) Ces bougies nouvelles eurent un assez grand succès ; et, en 1762, un mécanicien nommé Musy, demeurant à Paris, rue des Vieux-Augustins, près de la place des Victoires, à l'enseigne du *Roi de France,* eut l'idée de les utiliser, pour un appareil assez compliqué, qu'il baptisa du nom de veilleuse, et dont il prit soin de signaler les nombreux avantages dans les journaux du temps. (Voir notamment *Annonces, affiches et avis divers* du 28 juillet 1762, n° 3, p. 119.) Ces avantages, à son dire, étaient les suivants : « 1° On y fait chauffer un bouillon, ou telle autre liqueur ; 2° à toutes les heures, il sonne un timbre pour avertir le malade ou ceux qui le gardent de prendre ou de faire prendre les potions ordonnées par le médecin ; 3° on a, pendant toute la nuit, une lumière douce qui ne peut ni fatiguer la vue, ni interrompre le sommeil ; 4° il y a, dans le corps de la machine, un cadran éclairé par la même bougie, qui marque les heures ; 5° on y a ménagé encore un réveille-matin, qui se fait entendre au moment précis où il faut donner au malade la médecine qu'il doit prendre ; 6° enfin, on ne brûle dans cette veilleuse qu'une petite bougie des 32 à la livre. La forme de ce flambeau compliqué n'est pas désagréable à la vue et il est fort proprement travaillé. » Ces veilleuses, assurément très ingénieuses, mais qui coûtaient un prix élevé, suscitèrent vraisemblablement la création d'autres modèles analogues, car l'auteur du *Dictionnaire critique, pittoresque,* etc., imprimé en 1768, définit la veilleuse : « Machine de fer-blanc où se trouve une lampe à l'esprit-de-vin, à l'aide de laquelle on peut faire chauffer un bouillon. Ce meuble est très nécessaire, tant pour les malades que pour ceux qui se portent bien. » Dès l'année suivante, toutefois, les petites veilleuses, dont quelques

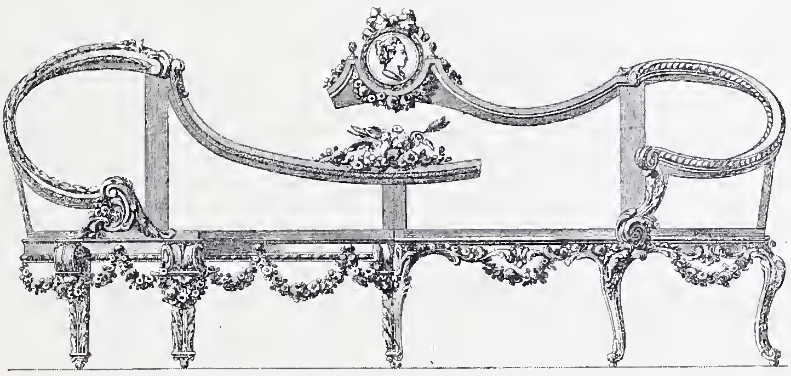


Fig. 920. — Modèle de bois de veilleuse (dite à la turque), dessiné par Delafosse.

personnes se servent encore aujourd'hui, firent leur apparition ; et le *Mercure* de mars 1769 en rendit compte dans les termes qui suivent : « On peut se procurer à peu de frais de petites lampes qui donnent la lumière pendant les plus longues nuits de l'hiver. Le sieur Perrin prépare à cet effet de petites mèches qu'il suffit de placer dans une soucoupe où il y a de l'huile. On trouve des boëtes de ces mèches préparées, pour toute une année, moyennant la modique somme de trente sols par boëte, chez le sieur Perrin, rue Christine, près la rue Dauphine. »

Dans une autre annonce publiée, deux années plus tard, par le même recueil, le sieur Perrin expliquait que ses « mèches pour les lampes de nuit sont arrangées sur un rond de carte ». (*Mercure,* n° de juin 1771.) Ses boîtes de trente sols renfermaient donc bien ces petites veilleuses malpropres, que nous avons connues dans notre jeunesse, et qui étaient encore d'un usage général il y a quarante ans. Il faut croire, toutefois, que, malgré leur prix modeste, elles n'eurent pas, dans le principe, tout le succès que nous leur avons vu depuis ; car, en 1787, on éprouva le besoin de les réinventer et de les faire passer pour une importation anglaise. Voici ce que dit à ce sujet le *Mercure* (n° de février) : « Lumière pour la nuit inventée en Angleterre, divisée par paquets pour 365 jours. Une seule de ces lumières suffit pour une nuit des plus longues. Il s'agit de les mettre dans un verre rempli d'eau et d'huile d'olive. Une propriété particulière de ces lumières est d'attirer et consommer les mauvaises vapeurs de l'air du lieu où elles brûlent. » L'anglomanie, qui sévissait alors — bien plus sans doute que l'espoir fallacieux de voir les miasmes dévorés par un si modeste foyer — fit adopter par la foule des consommateurs ces utiles appareils, qui ne furent, toutefois, perfectionnés et rendus pratiques qu'à une époque assez voisine de nous. Et, en effet, c'est seulement en 1828 que Nicolas Deslandes, petit-fils de l'inventeur dont nous écrivions tout à l'heure le nom, eut l'idée de substituer au rond de liège ou de carton, un disque de métal, qui fut, à son tour, remplacé par une sorte de bouton de verre, appareil beaucoup plus propre que tous ceux usités jusque-là. Puis, en vertu de cette loi humaine et sociale, qui veut que les choses oubliées soient périodiquement réinventées, en 1831, un sieur Gosset, du Havre, prétendit avoir découvert la *veilleuse théière* en porcelaine, et, en 1852, un autre industriel prit un brevet pour une *veilleuse-réveil,* alors que — nous venons de le voir — toutes ces combinaisons étaient vieilles de près de cent ans. La seule invention ingénieuse et vraiment nouvelle que notre siècle ait eu à enregistrer, c'est la *veilleuse-pendule* du sieur Gabry de Liancourt. Le principe de cette veilleuse repose sur cette remarque, que la combustion de la mèche fait baisser l'huile. Celle-ci, en s'abaissant, peut faire descendre un système de flotteurs et de contrepoids qui à leur tour font mouvoir des aiguilles sur un petit cadran. C'est en 1819 que le sieur Gabry se fit breveter pour son invention. Depuis, c'est par douzaines qu'il faudrait compter les

brevets pris par des innovateurs plus ou moins bien inspirés, pour rééditer, avec quelque amélioration, ce petit appareil. Mais le détail de ces perfectionnements, pour la plupart peu nouveaux, semble au moins inutile et pourrait devenir fastidieux.

VEILLEUSE. — Est encore le nom d'un siège. On a appelé ainsi, au siècle dernier, une sorte de canapé, sur lequel on pouvait s'étendre et au besoin veiller un malade.

Veilloir, *s. m.* — Petite table ronde, portant au milieu un chandelier et diverses tablettes pour mettre les outils. Les ouvriers qui façonnent le cuir se réunissent autour du veilloir pour travailler le soir.

Veillole, *s. f.* — Petite lanterne vitrée. Du Cange dit avoir rencontré ce mot, avec cette signification, dans un *Inventaire de l'église Saint-Victor* à Marseille (1344).

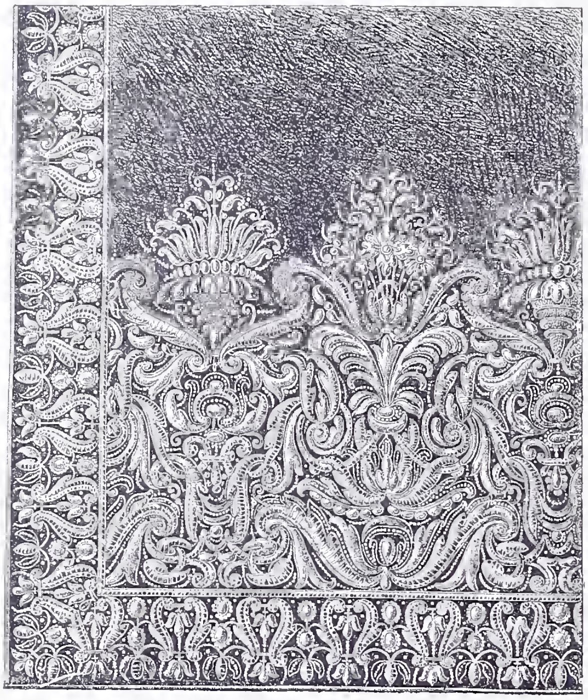


Fig. 921. — Velours brodé d'or en relief (XVIe siècle).

Veiné, *adj.; part. passé de* VEINER. — En parlant du bois, du marbre, signifie : qui a des veines naturelles. Dans le *Livre journal* de Lazare Duvaux (t. II, p. 238), nous relevons, à la date du 3 avril 1755, l'article suivant : « A M. Coquinot : Une table de nuit à contours, de bois d'acajou massif, les marbres blancs veinés, 84 livres » ; et l'*Inventaire du château de Chanteloup* (19 mars 1794) décrit : « Une commode d'un beau laque de la Chine, ornée de figures et d'un dessus de marbre brun veiné. » Quand on parle de toute autre matière, le mot veiné signifie qu'on a imité les veines du bois ou du marbre. « Une boîte carrée, fond or veiné en manière de bois avec tronc d'arbre et fleurs en relief; l'intérieur, aventurine avec plateau assorti. » (*Collection de la reine Marie-Antoinette,* 1789.)

Veire, *s. m.* — Orthographe limousine et provençale du mot verre, pris dans le sens de verre à boire, gobelet.

Veissoliei, *s. m.* — Locution limousine. Vaisselier, dressoir qu'on place sur une table ou sur un buffet, et sur les tablettes duquel on dispose la vaisselle.

Velcome, *s. m.* — Locution flamande. Grand gobelet dans lequel on sert le vin d'honneur, et dans lequel on boit à la bienvenue des étrangers.

Vélin, *s. m.* — Espèce de parchemin, plus blanc et plus fin que le parchemin ordinaire. Le vélin est ainsi nommé parce qu'il est fait avec la peau de veaux mort-nés, ou avec celle de veaux de lait. On le prépare comme le parchemin ordinaire. De tout temps, il a surtout servi à l'exécution des manuscrits de grand prix. « Ung livre escript en beau vellin historié et intitulé le *Prologue de l'acteur sur les traités des quatre dernières choses.* » (*Archives du Nord,* série B, n° 2268 ; 1er janvier au 31 décembre 1517.) Par extension, on a donné le nom de papier vélin à des papiers fabriqués sur une toile métallique, donnant au papier un épère uni, sans pontuseaux et sans vergeures.

VÉLIN est aussi un terme d'encadreur. Au siècle dernier, on appelait ainsi une grandeur spéciale de bordures usitées pour encadrer les estampes. On comptait trois sortes de vélins : les grands, les petits et les vélins bâtards, qui avaient une taille intermédiaire. Ces noms venaient de la grandeur des feuilles de vélin, sur lesquelles on imprimait les gravures de choix. Les grands vélins mesuraient 5 pouces 3 lignes sur 3 pouces 9 lignes ; les vélins bâtards, 4 pouces 6 lignes sur 3 pouces 9 lignes, et les petits vélins, 3 pouces 6 lignes sur 2 pouces 9 lignes.

VÉLIN était encore un terme de dentellière. C'était le nom qu'on donnait, au XVIIIe siècle, aux points de France fabriqués à Alençon et dans d'autres lieux de la Normandie. On les appelait ainsi, parce que les modèles et les patrons suivis par les dentellières étaient tracés sur du vélin.

Velos, *s. m.* — Voir l'article suivant.

Velours, *s. m.;* **Velos**, *s. m.;* **Veloux**, *s. m.;* **Veluyau**, *s. m.;* **Veluel**, *s. m.* — Étoffe ordinairement de soie, quelquefois de coton ou de laine, dont l'endroit est velu et dont l'envers présente un tissu ferme et serré. Le velours doux au toucher, chatoyant, riche de reflets, « belle, bonne et solide et honorable étoffe », comme l'appelait une femme d'esprit du XVIIe siècle (Mme de Frène, voir *Lettres de Mme de Sévigné,* t. X, p. 67), le velours a toujours été extrêmement estimé, non seulement à cause de ses qualités brillantes, mais aussi à cause de l'agrément de son contact.

> Lict dont le chevet est si doulx
> Qu'il semble que ce soit de veloux,

écrit Gilles Corrozet dans son *Blason du lict* (1539), et « doux comme veloux » a été longtemps admis en proverbe.

On a beaucoup discuté sur l'origine du mot velours. Nicod prétendait qu'il dérivait de *villosus;* Cujas, qu'il venait d'un mot grec signifiant robe de soie ; d'autres le tiraient de *vellus,* drap. Savary, plus terre à terre, écrit : « Quoi qu'en disent les étymologistes qui aiment à faire mystère de tout, le mot velours vient certainement de celui de velu, c'est-à-dire couvert de poil, et ne signifie autre chose qu'étoffe velue. » Les premières formes de ce mot en notre langue, veluel et veluyau, semblent donner raison à Savary, quoiqu'on puisse également, comme Littré, les faire dériver de *vellutum.*

Il est à remarquer, toutefois, que la marche suivie dans notre langue par ces orthographes et ces prononciations si différentes ne constitue pas des étapes successives. Elles sont, si l'on peut dire ainsi, parallèles et employées alternativement, sans qu'on puisse se rendre un compte exact des raisons qui ont fait donner la préférence à l'une ou à l'autre. Ainsi, la première forme qui s'offre à nous est velos, que nous relevons dans la *Chronique des ducs de Normandie, de Benoît.* Cette orthographe remonte donc à la seconde moitié du XIIe siècle ; puis au XIVe siècle, dans l'*Inventaire de l'hôtel de Quatremares,* dressé après l'arrestation de Jeanne de Valois (1334), nous trouvons veluyau.

Quelques années plus tard, le *Compte particulier des draps d'or et de soie rendu par Édouard Tadelin de Lucques, mercier du roi Philippe de Valois* (1342), détaille « les parties des cendaulz, soye, veluyaux, draps d'or, etc. », fournis au roi. Ensuite viennent les *Comptes d'Étienne de la Fontaine, argentier de Philippe de Valois* (1348), qui renferment tout un chapitre intitulé : « Draps d'or velluaux, cendaux et autre mercerie. » En 1363, l'*Inventaire du duc de Normandie* mentionne : « Deux veluiaux verds, ouvréz à arbres d'or, contenans douze aulnes. » Dans l'*Inventaire de Charles V* (1380), où il est vingt fois question de notre étoffe, elle est toujours appelée veluiau ; et, vers le même temps, Christine de Pisan, dans son *Livre des fais du sage roy Charles,* décrit (t. II, p. 103) « le parement en escharpe de veloux brodé de fleurs de liz de perles », porté par le palefrenier qui précédait le roi ; alors que nous rencontrons dans les *Comptes des ducs de Bourgogne* (1420) « une chambre de veluel vermeil ». Enfin, en 1453, nous relevons dans la *Prisée des biens de Jacques Cœur* toute une collection de pièces de veloux. Cette dernière prononciation, qui devait céder la place à velours, demeura en usage jusqu'au milieu du XVIIIe siècle. Tous les auteurs de dictionnaires, tous les grammairiens, Furetière, Richelet, Savary lui-même, s'accordent pour constater que, de leur temps, on prononçait indistinctement velours et veloux, et Ménage a soin de faire remarquer (*Observations sur la langue française,* p. 34) que ces deux prononciations ont toujours été simultanées. « Nos écrivains, tant anciens que modernes, ont dit *velous* et *velours* indifféremment. » Alain Chartier (p. 108 de son *Histoire de Charles VII*) écrit : « Leurs chevaux couverts d'orfavrerie blanche ; les autres de drap d'or et de velours » ; Coquillard, dans le monologue de la *Bote de foin :*

> Arrière, satin camelot,
> Puisque le veloux vient en place ;

et dans celui des *Perruques :*

> Un outrecuidé, un folastre
> Aura un pourpoint de velours ;

Marot, dans le *Coq à l'asne :*

> Croyez qu'en dépit des jalous
> On porte souliers de velous ;

et dans un rondeau :

> Sans ébranler drap, satin et velours.

Ajoutons que cette dualité de prononciations n'est pas un fait exceptionnel à cette époque. Dans le seul *Journal* de Pierre de l'Estoile, nous avons relevé *Nemoux* pour Nemours, *Limoux* pour Limours, *crocheteux* pour crocheteurs, *ligueux* pour ligueurs. Héroard écrivait toujours *brouillas* pour brouillard, et l'on disait alors *soldart* (d'où soudard) pour soldat.

Cette petite digression, peut-être un peu spéciale, n'est pas aussi inutile qu'elle pourrait le paraître ; car elle nous a permis d'établir non seulement les transformations nombreuses que le mot velours a subies, mais encore quel cas nos ancêtres faisaient de ce beau tissu. Un certain nombre des documents que nous venons de citer nous apprennent, en effet, que les grands seigneurs, les princes et les rois ne manquaient jamais d'en acquérir des parties importantes, qu'ils conservaient précieusement en pièces dans leur garde-meuble. L'*Inventaire des garnisons de l'argenterie* (1353) mentionne : « XVI pièces de veluyau » achetées aux marchands Belonnet et Édoart (Édouard Tadelin de Lucques) et qui valaient de 3 à 5 écus l'aune. Un *Mandement du roi Charles V,* daté de 1369, porte : « Nous voulons et vous mandons et commandons estroictement, que à notre bien-aimé Bernart Belenati, marchant de Lucques et bourgeois de Paris, vous paier ou faire paier, bailler et délivrer tantost et sans délay, la somme de trois cens soixante francs d'or, pour la vendue, bail et délivrance de douze pièces de veluyau azuré, qu'il a vendu, baillé et délivré, pour le pris et somme dessus dite. » L'admirable *Inventaire* de ce prince nous apprend, en outre, qu'au moment de sa mort, ses armoires contenaient 3 pièces de veluyau vermeil, et nous dit aussi l'usage qu'il faisait de ces beaux tissus. Nous y relevons des bourses, des carreaux, des courtepointes, des ciels de lit, et même des « chambres » entières de velours. Et ce velours n'était point uni, mais orné des plus riches broderies. Nous citerons, entre autres : « Une coultepointe de veluiau vermeil, armoyé de France et des armes de la duché et conté de Bourgogne et semé de papegaulx d'or », et surtout : « Ung ciel de veluiau vermeil, brodé de la Passion Nostre-Seigneur ; et est bordé de veluiau azuré, semé de fleurs de lys; et le ciel de veluiau vermeil, [est] brodé à angelz qui jouent d'instrumens, bordé comme dessus. » De quelle splendeur devaient être ces beaux tissus si richement décorés !

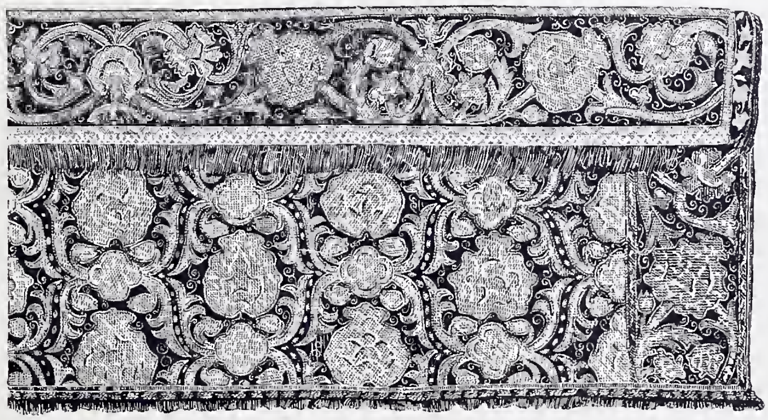


Fig. 922. — Velours brodé de soie et d'or (XVIIe siècle).

Cette habitude de faire broder le velours était alors générale. En 1403, quand Marguerite de Flandre vint commander à Paris le trousseau nécessaire pour les couches de la comtesse de Rethel, sa belle-fille, elle ordonna au brodeur Claux du Tret d'exécuter « cinq escuçons armoiéz de ses armes, sur ung ceint de velluau cramoisi, servant pour le grand bers de parement » du petit prince qui allait naître. L'*Inventaire du Louvre* (1420) nous apprend que la « chayère pour le Roy » était bordée « tout autour de veluiau azur, semé de fleurs de lys d'or » ; et par l'*Ordre observé à l'assemblée des États généraux* de 1467, nous savons que Louis XI prit place sur une « chaire couverte d'un veloux bleu, semé de fleurs de lys enlevées d'or ». Mais tous ces beaux ouvrages pâlissent un peu à côté de la « chambre de veluel vermeil, brodée de bergiers et de brebis et de herbages » que Philippe le Bon fit confectionner quand il succéda à son père. Ajoutons que, dès le XIVe siècle, on rencontre dans les *Comptes de l'argenterie* des velours indes (c'est-à-dire bleu de ciel), des velours

violets, des velours paonnaz (ou couleur de paon), jaunes, *quoquets,* cramoisis, noirs, et surtout des velours vermeils.

Ce beau velours rouge, si apprécié, si recherché en tout temps, n'avait pas toutefois, à cette époque, la signification officielle (qu'on nous permette ce mot) qu'il a acquise depuis. Pendant tout le Moyen Age, en effet, le velours bleu semé de fleurs de lis d'or (nous venons de le voir) fut à peu près le seul employé pour les tentures solennelles, pour le lit du roi et pour la chaire qui lui servait de trône. Au XVIe siècle, il partagea cette haute faveur avec le velours vert qui fut, un moment, fort apprécié et très à la mode. Les *Comptes du château de Gaillon* nous apprennent que Georges d'Amboise, bien que cardinal et légat, couchait



Fig. 923. — Velours frappé (XVIIe siècle).

dans un lit de velours de cette nuance, fait et brodé par Loys de Mousse, brodeur à Milan. On trouve dans ces mêmes *Comptes* d'autres acquisitions de velours vert de Gênes et de Tours. Les *Acquits au comptant de François Ier* relatent également des achats de velours de cette nuance ; et les *Inventaires du château de Pau* décrivent des meubles de ce même velours, qui demeura l'étoffe préférée de Henri IV. C'est sous le règne de Louis XIII que le velours rouge prit son caractère d'étoffe officielle. Le cardinal de Richelieu se chargea de l'apprendre à toute la France. Le bateau qui le portait était, en effet, « tapissé de velours rouge cramoisi à feuillages » avec de superbes broderies d'or. Ce beau tissu, à la fin du règne, était si bien devenu une sorte d'insigne royal, qu'à la mort de Louis XIII, le corps du roi fut exposé sur « un grand lit de velours rouge, couvert de passement d'or ». Ce fait mérite d'autant plus d'être noté, que le velours noir, jusque-là, avait été seul en possession de ce funèbre privilège. Aux funérailles d'Anne de Bretagne (1513), à celles de François Ier (1547), de Henri II (1559), de Henri III (1589), on l'avait employé à tendre les chambres et les lits. Ajoutons que pour tous les princes ou grands officiers de la Couronne, il continua encore pendant de longues années de demeurer en possession de ces sombres prérogatives. Au besoin, la *Muze historique* de Loret se chargerait de nous renseigner là-dessus.

> Sur un char funèbre tout neuf,
> Mardy, le corps du duc d'Elbeuf
> Traversa cette grande ville...
> Ledit char, spacieux et large,
> Étoit couvert, non point de sarge,
> Ouy bien d'un drap noir de velours,
> Comme d'ordinaire, ou toujours,
> On void aux obsèques d'un Prince,
> Lequel velours n'étoit pas mince,
> Mais du plus fin et du plus beau,
> De chez Bidal ou Bâtonneau.

La *Gazette de France,* qui nous fait, à quelques années de là, assister à la pompe funèbre du maréchal de l'Hôpital, une des plus belles du siècle, explique également que non seulement la maison mortuaire, mais toute l'église fut tendue de velours noir, « enrichi de plusieurs écussons de broderie ».

Après la mort de Louis XIII, le velours rouge resta si bien un tissu quasi royal, que la femme d'un très riche conseiller, M. de Thoré — moins prudente que la marquise de Rambouillet, dont la chambre célèbre était tendue de velours bleu — se fit moquer d'elle, pour avoir osé faire tendre sa chambre de velours rouge. Bien mieux, à la première réunion de l'Académie de peinture avec la Communauté de Saint-Luc, M. Ratabon, qui était chef de l'Académie, voulant imposer silence aux dissidents dont il redoutait quelque éclat, fit dresser, au fond de la salle où devait avoir lieu la réunion, une table couverte d'un grand tapis de velours cramoisi, et l'on disposa derrière trois fauteuils également de velours cramoisi, enrichis de crépines et de franges d'or. Cette vue suffit pour persuader aux ennemis de l'Académie que le cardinal de Mazarin allait venir, et pour calmer leur pétulance. Mazarin, en effet, scrupuleux imitateur de Richelieu, demeura fidèle au velours rouge. Sa chambre était tapissée de ce beau tissu. Plus tard, Louis XIV, continuateur de cette tradition, fit tendre « tout le grand appartement, c'est-à-dire depuis la galerie jusqu'à la tribune... de velours cramoisi avec des crépines et franges d'or. » La tapisserie de la « chambre du lit », à Versailles, était également de « velours cramoisi, enrichi d'un gros galon d'or » avec « le lit de mesme étoffe et de mesme parure ». Quand Louis XIV fit remeubler Marly, les brocarts furent remplacés par des velours. « On a seulement conservé les couleurs, écrit Dangeau : le rouge pour le roi, le vert pour Monseigneur (le Dauphin), le bleu et l'aurore pour Monsieur et Madame. » Ces magnifiques tissus avaient été exécutés à Lyon, par le sieur Reynon, et à Saint-Maur, par le sieur Charlier, dont nous aurons bientôt occasion de reparler. On voit que si le velours rouge est demeuré chez nous l'étoffe officielle par excellence, elle peut se recommander de traditions augustes et d'un passé suffisamment ancien. (*Variétés hist. et littéraires,* t. VIII, p. 339. — *Gazette de France,* 1643, p. 415-416. — *Récit des funérailles de la reine Anne de Bretagne,* p. 33. — Loret, *Muze historique,* liv. VIII, lettre 47. — *Gazette de France,* 1660, p. 504. — Tallemant, *Historiettes,* t. II, p. 216. — *Invent. de Mazarin.* — Saint-Simon, *Mémoires,* t. II, p. 311 ; *Mercure* de décembre 1682. — Dangeau, *Journal,* t. II, p. 109. — *Comptes des Bâtiments,* t. Ier, col. 235, 282, 311, etc.)

Il est à remarquer, toutefois, que lorsque les Bourbons donnèrent la préférence au velours rouge, ils n'avaient que l'embarras du choix. Les *Achats au comptant* de François Ier et de Henri II mentionnent, en effet, des velours

blancs, bleus, cramoisis, gris, noirs, orangés, turquins, verts et violets. Dans les *Inventaires* du prince de Condé et de Catherine de Médicis, on note d'importantes parties de velours noir et de velours incarnadin. Dans l'*Inventaire de Gabrielle d'Estrées* figurent des meubles garnis de velours vert, de velours orangé, de velours blanc, de velours *fané,* de velours feuille morte, de velours *zizolin,* de velours jaune. Nous ne possédons guère plus de nuances et nous n'en connaissons pas de plus belles.

Ajoutons encore que, déjà à cette époque, le velours avait reçu certaines façons qui variaient son aspect et rehaussaient son éclat. Sans parler des broderies admirablement compliquées dont on le couvrait, dès le XV[e] siècle, il est fait mention dans l'*Inventaire du Louvre* (1420) de velours « rayés, eschiquetés », et dans les *Comptes des ducs de Bourgogne* (1424), de parties de velours « vermeil cramoisy brochié d'or et semé de fleurettes ». Anthoine de la Sale, dans sa gracieuse *Histoire du petit Jehan de Saintré* (1459), sait très bien distinguer le « *veloux velouté* cramoisy en pourpre, richement brodé d'or sur or », du « *veloux velouté* d'azur » simplement « broché d'or » et surtout du « *veloux plein* cramoysy ». Paris possédait, à ce moment, un marchand célèbre, Liévin Dubois, qui tenait ces articles de première main. Au siècle suivant, Jehan Testu de Tours, Robert le Jay, Vincent Gelée, Laurence Sauchon, qui travaillèrent pour le cardinal d'Amboise; Étienne Boutet, fournisseur de Louise de Savoie, acquirent dans ce genre d'apprêt une certaine réputation ; car le velours, s'il était presque exclusivement importé d'Italie, recevait en France les diverses façons que nous venons d'énumérer. Il résulte, en effet, des *Statuts et Ordonnances de la Communauté des maistres brodeurs et marchands chasubliers de la ville de Paris* que, jusqu'au XVII[e] siècle, les brodeurs eurent le privilège de donner à cette belle et riche étoffe son dernier aspect, et leurs Statuts de 1648 réservaient encore à leur corporation le droit exclusif de « coupper, découpper, égratigner, cizeler, raser toutes sortes de veloux... [et les] repincer, bouillonner, gauffrer et imprimer, sans qu'il soit permis à autre qu'à ceux dudit mestier d'entreprendre ce que dessus ».

Au XVI[e] siècle, en Italie, à Venise et à Gênes surtout, on commença de façonner les velours dans la fabrique même, et c'est de cette dernière ville que venaient les parties de *velours sainglé* et de *velours damassé* qui figurent dans l'*Inventaire de Charles-Quint* (1536). Les velours *frisés à fond jaune turquin, ouvrés d'or, figurés,* etc., que nous relevons dans les *Acquits au comptant de François I*[er], avaient une origine identique. Ils étaient pour la plupart fournis au roi par Ambroise Casal de Milan, ou par le Génois Emmanuel Riccio. C'est seulement au commencement du XVII[e] siècle qu'un artisan habile, Claude Dangon, « maître ouvrier en étoffes d'or, d'argent et de soie » de la ville de Lyon, introduisit en France la fabrication des velours façonnés. En 1605, il lui fut alloué une gratification de 200 livres pour avoir confectionné sous les yeux des magistrats des « vellours turques en fondz de satin, taffetas fondz ris et supre-ris, de deux, trois et quatre coleurs et aultres estoffes non encore mises en œuvre en ceste dicte ville, et pour le desdommager aulcunement du voyage par luy faict par devers le Roy, qui auroit prins plaisir de veoir les premiers essais desdictes estoffes ». (*Archives communales de Lyon. — Actes consulaires,* série BB, reg. 142.) Une fois l'élan donné, la production de ces beaux tissus progressa avec une rapidité exceptionnelle. En 1634, La Gomberdière constatait dans son *Nouveau règlement sur les marchandises* qu'à « Paris, Tours, Lyon, Montpellier et autres villes de ce royaume, se trouvent d'aussi bons et meilleurs ouvriers qu'il s'en puisse rencontrer pour faire des velours, satins, taffetas et autres marchandises de soye autant belles et bonnes qu'il s'en puisse faire dans l'Europe ». Et cette constatation a d'autant plus d'importance que l'auteur du *Discours sur l'extresme cherté qui est aujourd'huy en France* (publié en 1574) faisait figurer le velours parmi les articles dont l'importation constituait pour la noblesse une source de dépenses excessives. Or, en 1664, l'Italien Sylvio et Bernardin Reynon fabriquaient à Lyon des velours figurés si magnifiques, que Louis XIV, renonçant à se fournir à l'étranger, leur confia le soin de meubler ses palais, jusqu'au jour où Duc, Marsollier et surtout le célèbre Marcelin Charlier achevèrent de porter cette belle industrie à un point de perfection, qui ne devait plus être dépassé. « Ce M. Charlier, écrivait le *Mercure*

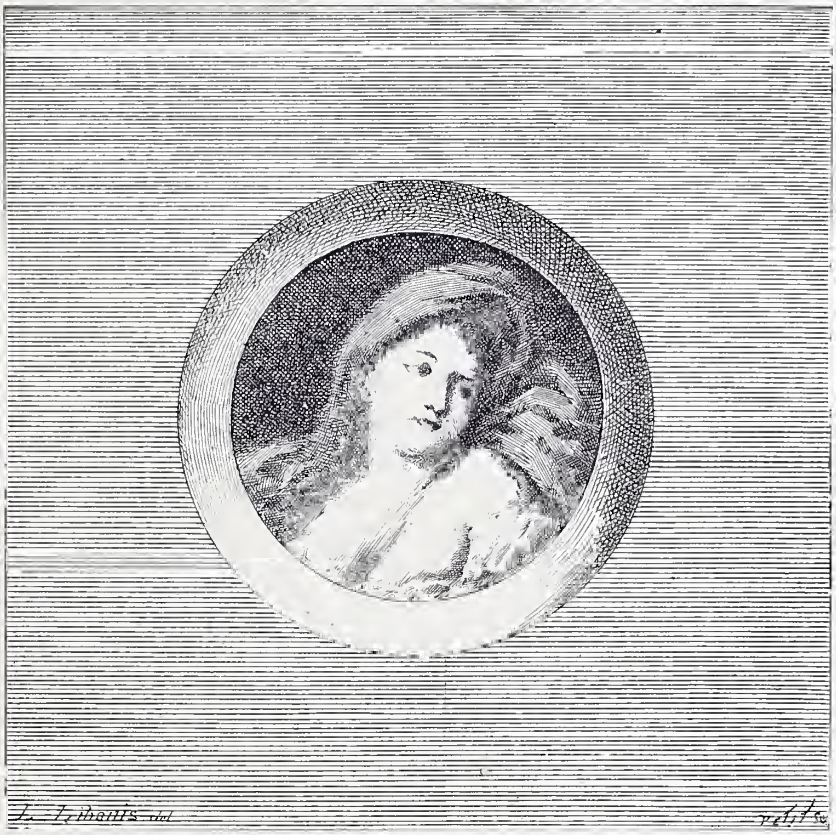


Fig. 924. — Velours peint de Grégoire.
Travail lyonnais (commencement du XIX[e] siècle).
Musée d'art et d'industrie de Lyon.

d'octobre 1682, a une intelligence toute particulière pour faire fabriquer toutes sortes d'étofes..... Il en fait d'admirables pour les ameublemens. » Cet éloge n'avait rien d'exagéré. Savary, dont l'exactitude et la conscience sont à l'abri de tout soupçon, paye à ce grand artiste un tribut d'admiration enthousiaste, que la postérité s'est chargée de ratifier. Nous ne pouvons mieux faire que de laisser la parole à cet écrivain à la foi compétent et honnête :

On ne peut s'empêcher de parler ici d'un des plus beaux velours à ramages, qui soit sorti des manufactures de France, qui, n'ayant pas été imité sur les métiers étrangers, et n'y ayant guères d'apparence qu'il le soit jamais, restera unique dans son espèce. Le sieur Charlier, si célèbre par les riches et belles étoffes de toutes façons qu'il faisoit faire dans sa manufacture de Saint-Maur, près Paris, entreprit ce velours sous le règne de Louis XIV, pour servir aux emmeublemens du superbe palais de Versailles. Il étoit monté sur un rot de plus d'une aune, et outre le velouté ordinaire et la soye frisée qu'on employe quelquefois dans les velours à ramages, l'or et l'argent frisé y étoient travaillés et ménagés avec tant d'art, qu'on ne pouvoit le voir sans une espèce de surprise et d'admiration. Chaque aune, au sortir du métier, revenoit à plus de mille livres; aussi l'ouvrier n'en pouvoit-il faire chaque jour qu'un pouce ou dix-huict lignes; le dessein avoit été fait par le sieur Bérin, si connu par ces sortes d'ouvrages. Le peu qui a été fabriqué de ces velours sert à quelques portières des appartemens de Versailles.

Hâtons-nous de constater que le succès si mérité de Charlier ne découragea pas ses confrères lyonnais. En 1719, la municipalité de cette ville s'imposait d'assez lourds sacrifices pour faciliter l'établissement, par un industriel nommé Roch Quinson, d'une manufacture de velours à ramages, façonnés à l'imitation de ceux de Venise. En 1731, elle enregistrait les *Lettres patentes* du roi autorisant le sieur Jean-Baptiste Garron, inventeur d'un nouveau système de fabrication, d'établir à Lyon une manufacture royale « de velours brochés en toutes sortes de dorures et de soies et à deux endroits, glacés dessus et dessous et nuancés en toutes sortes de façons, tant en dorure qu'en soie ». En 1747, ces mêmes magistrats allouaient une somme de 2,000 livres aux sieurs Polesson et Rivoire pour « une machine qu'ils ont inventée, l'un en bois, l'autre en fer, propre à la fabrication des velours à empêcher qu'ils ne soient piqués et aplatis comme ils l'étoient auparavant, avec celles dont on se servoit ci-devant ». (*Arch. communales de Lyon; Actes consulaires,* série BB, reg. 281, 295, 313.) Enfin, quand nous aurons mentionné l'établissement à Paris par le sieur Dufour d'une « machine pareille à celle d'Utrecht » pour gaufrer le velours (*Mercure* de mai 1753), et la création au faubourg Saint-Denis d'une fabrique de velours bon marché baptisé « velours de Paris » (*Gazette de France* du 19 février 1779), il semble qu'il ne resterait plus rien à dire, s'il ne nous fallait consacrer encore quelques mots à un modeste inventeur, dont les ouvrages, après avoir provoqué l'émerveillement d'une génération singulièrement troublée, causent encore aujourd'hui l'étonnement de tous ceux qui sont appelés à les contempler.

Nous voulons parler des « tableaux ou miniatures en velours » (c'est le nom qu'on leur donna à leur apparition) tissés par Grégoire. Le *Journal de Paris* des 2 janvier et 13 mai 1790, la *Gazette de France* du 5 janvier et du 26 février de la même année, l'*Almanach sous verre* (notice de 1793, col. 674, n° 157), accordent des louanges méritées à cet ingénieur-inventeur et prennent soin d'apprendre à leurs lecteurs « que les sujets sont exécutés en même temps que l'étoffe, et non pas peints sur du velours, puisque les soies qui forment les poils du velours sont colorées dans toutes les parties, et que la chaîne et la trame qui reçoivent ce poil sont constamment blanches, de quoi l'on peut s'assurer aisément à l'aspect du tissu ». Ces ouvrages, qu'on n'a point cherché à refaire, et qu'on pourrait difficilement imiter, clôturent heureusement la série de nos recherches historiques. Il ne nous reste plus qu'à fournir quelques explications très sommaires sur la fabrication du velours et sur les termes servant à désigner les principales façons qu'il reçoit.

Le velours est un tissu ferme et serré, qui se fabrique à deux chaînes; l'une, appelée chaîne de pièce, forme le bâti ou corps de l'étoffe; l'autre, qu'on nomme *peluche* ou *poil,* sert à former le velours. C'est en organsin que sont généralement la chaîne et le poil, mais les fils du poil sont moins nombreux que ceux de la chaîne; chaque poil, toutefois, se compose de plusieurs brins. Le nombre de ces derniers varie d'un à six. Ces poils doivent rester droits et être suffisamment serrés pour cacher le fond. La beauté de l'étoffe dépend, par conséquent, du nombre de ces poils et de leur parfaite égalité. Suivant la quantité des fils de peluche passés entre les dents du peigne, on dit que le velours est à deux, trois, quatre, cinq ou six poils. Le velours le plus usité est à trois poils. Au cours de la fabrication, la peluche, quel que soit son nombre de brins, s'enroule autour d'une baguette qui occupe toute la largeur du tissu et forme une suite de bouclettes. Ce sont ces bouclettes qui, ouvertes au rabot, constituent le velouté.

Voici maintenant l'explication de quelques termes spéciaux à cette belle étoffe :

Velours plein ou plain est le nom qu'on donne au velours quand il reste uni, et qu'il ne porte, par conséquent, ni rayures ni dessins. Le velours plein est naturellement le plus ancien. Toutefois, on ne commença à l'appeler ainsi qu'au XVe siècle, quand on éprouva le besoin de le distinguer des velours façonnés.

Velours velouté. — On appelait autrefois de ce nom le velours dont les bouclettes sont ouvertes, pour établir une différence entre lui et le velours ras. Aujourd'hui, ce terme n'est plus usité.

Velours ras. — On donne ce nom aux velours dont les bouclettes n'ont pas été coupées. Le velours ras est connu depuis le milieu du XVe siècle. Le soin qu'Anthoine de la Salle, dans son *Histoire de Jehan de Saintré,* prend de distinguer le « velours velouté » indique qu'il existait du velours ras à cette époque.

Les Velours cannelés ou rayés sont partagés par une succession de raies parallèles, l'une en velours plein, l'autre en velours ras. Le velours cannelé a été fort à la mode au XVIIe et au XVIIIe siècle. Sous Louis XIV, on broda des ameublements entiers dont le fond était de velours cannelé. Nous relevons dans l'*Inventaire général des meubles de la Couronne et des maisons royalles* (1673) la description d'un « lit imparfait de velours cannelé cramoisy, remply de plusieurs figures de métamorphose en broderie de relief or, argent et soye appelé anciennement *le Cerf agile* ».

Velours broché. — Il est fait mention, dans plusieurs textes du XVe et du XVIe siècle, de velours brochés. On lit dans l'*Hystoyre du petit Jehan de Saintré* que : « La royne lui envoya ung très riche drap de veloux en pourpre cramoisy et broché d'argent. » Et le roman de Jehan de Paris décrit comme suit « la chambre du secret conseil » où se tenait son héros : « Le pavement estoit tendu d'un velours vert broché à grans personnages d'or, enrichi de perles, où estoit pourtraict l'Ancien Testament ». C'est sans doute une faute de copiste, et c'est vraisemblablement brodé qu'il faut lire.

Velours frappé, ciselé ou figuré. — On donne ce nom à un velours qu'on a fait passer entre deux rouleaux, l'un en bois, supportant un encollage; l'autre en cuivre, qui frappe et forme le dessin. Par cette impression, le velours reçoit une décoration plus ou moins compliquée, composée de rinceaux et de fleurs. On commença par nommer ces tissus des velours figurés. Dès le XVIe siècle, on les trouve compris, sous ce nom, parmi les fournitures que le Gênois Riccio et le Milanais Casal faisaient à François Ier, et Rabelais, dans sa plaisante description du *Pays de Satin* (*Pantagruel,* liv. V, ch. XXXI), mentionne « une pièce de velours figuré à fueille de menthe ». L'*Inventaire du marquis de Montpipeau* (1692) décrit un lit avec pentes et rideaux de « velours cizelé ». Au siècle suivant, nous avons relevé des meubles couverts de ce même tissu dans l'*Inventaire de Mlle Desmares* (1746); à la *Vente de Mme de Maupeou d'Ableiges* (1762); à la *Vente de la maréchale de Montesquiou* (20 août 1770); à la *Vente de la comtesse de Pontchartrain* (22 novembre 1770); à la *Vente du baron de Beaumanoir* (2 février 1783), etc. En 1751, la municipalité de Lyon avait accordé une « gratification de 1,000 livres »

à Jean Girard, « maître fabricant », pour « les découvertes par lui faites, utiles à la fabrication des velours ciselés à fleurs ». (*Actes consulaires,* série BB, reg. 317.)

On donna également, au XVIIIe siècle, le nom de velours ciselés à des tissus dont les dessins sont de velours et « dont le fond est une espèce de taffetas ou de gros de Tours ». (SAVARY.) Ces velours, plus spécialement connus sous le nom de *velours ciselés à ramages,* ou à *fond de soie* ou à *fond d'or,* sont aujourd'hui compris sous la désignation générale de VELOURS DE GÊNES.

Les VELOURS DE GÊNES ont été, jusqu'au milieu du XVIIe siècle, extrêmement estimés en France, et, au siècle dernier, ils luttaient encore avec avantage contre les velours français, mais moins à cause de l'art ou de l'habileté des fabricants qu'à cause d'une main-d'œuvre moins coûteuse et surtout de la matière première. (Voir *Encyclopédie,* t. XVI, p. 906.) Nous avons dit plus haut que le Gênois Riccio était un des principaux fournisseurs de François Ier; les velours de Gênes étaient donc recherchés en France dès le XVIe siècle. Le « fonds et doussier de lict de velours incarnadin à fond d'argent, garny de clinquant d'or et d'argent de largeur d'ung doig », compris dans l'*Inventaire du prince de Condé* (1588), peut être regardé comme un des plus beaux spécimens de cette fabrication. « Un lit de velours de Gênes cramoisy, doublé de satin rouge cramoisi », avec la portière et les rideaux

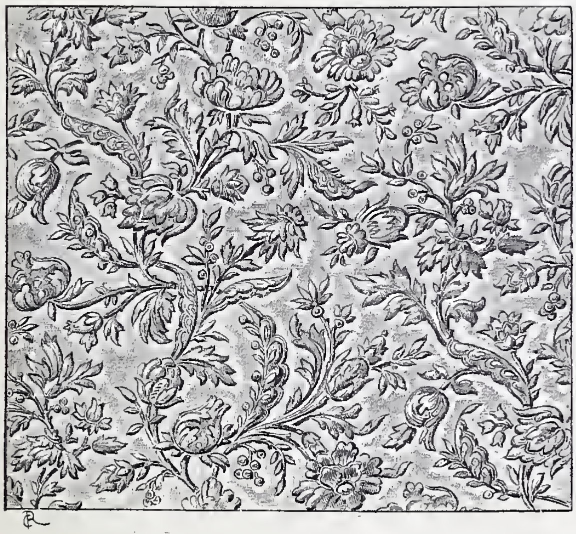


Fig. 925. — Velours ciselé à ramages.

de même étoffe, « en broderie, aux armes de feu M. le mareschal d'Effiat », que nous retrouvons un siècle plus tard dans l'*Inventaire de l'abbé d'Effiat* (1698), où ce beau meuble était estimé 4,500 livres, nous fournit un autre échantillon de ces remarquables tissus. Dès le milieu du XVIIe siècle, toutefois, on avait commencé à imiter en France ces velours célèbres, car nous relevons dans l'*Inventaire de Mazarin* (1653) : « Deux pièces entières de velours vert à la façon de Gennes, l'une contenant vingt-huict aunes deux tiers et l'autre vingt-neuf aunes moins un douzième, en tout cinquante-sept aunes deux tiers moins un douzième. » On sait que, vingt ans plus tard, Charlier devait dépasser de cent coudées la fabrication italienne. Au XVIIIe siècle, il se forma à Paris une compagnie « pour la fabrication des velours à l'imitation de ceux de Gênes ». Cette manufacture ouvrit ses ateliers en 1749. Elle était établie rue de Charenton. « La vente en gros et en détail des velours de sa fabrique, noirs [et] de couleur, pleins et cizelés, pour habits, meubles et équipages », avait lieu à l'hôtel de Gournay. (*Affiches de Paris,* 25 septembre 1749.) Aujourd'hui, ces genres de velours sont de fabrication courante.

Les VELOURS A RAMAGES, à BOUQUETS, à PARTERRE, peuvent être compris dans la famille des velours de Gênes, dont ils forment des variétés brillantes. « Les velours à ramages, écrit un auteur du siècle dernier, représentent de grands branchages et rainseaux sur un fond satiné, quelquefois de la même couleur, et plus souvent d'une couleur différente du velouté; ce sont ces mêmes velours qu'on appelle à fond d'or et d'argent quand, au lieu de satin, on en fait le fond de fils de l'un ou l'autre de ces métaux. » Lorsque ces ramages se traduisent par des gerbes de fleurs nuancées au naturel, le tissu reçoit le nom de velours à parterre ou velours à bouquets. Le velours à parterre fut considéré, au siècle dernier, comme la plus belle étoffe d'ameublement et la plus riche. Le duc de Luynes prend soin de nous informer (*Mém.,* t. III, p. 77) qu'au château d'Ivry les meubles « étoient de velours à parterre ». En 1746, Louis XV, remeublant Choisy-le-Roi, y fit placer « un nouveau meuble de velours à parterre ». (*Ibid.,* t. VIII, p. 20.) Enfin, à la *Vente du marquis de Ménars* (30 avril 1782), on adjugea des « tentures, sièges et portières de velours ciselé à bouquets ».

VELOURS A LA REINE. — C'était, sans doute, une variété de velours ciselé. L'*Encyclopédie* mentionne ce tissu parmi les velours riches. Nous en avons remarqué des meubles entiers à la *Vente de la marquise de Chenoise* (11 juin 1762) et à celle de la comtesse de Tessé (13 novembre 1783), sans que nous ayons pu trouver, dans les auteurs spéciaux, aucun détail pouvant nous renseigner sur la condition de cette étoffe, et sur les particularités qui lui valurent son nom.

VELOURS DE MILAN. — Ce tissu, dont on ne trouve pas moins de 22 pièces dans l'*Inventaire de Mazarin* (1653), semble avoir été du même genre que les velours de Gênes.

VELOURS A QUATRE OU A CINQ COULEURS. — Le nom de ces velours est assez clair pour que nous n'ayons pas besoin de l'expliquer davantage. Les velours à quatre ou à cinq couleurs étaient rangés parmi les tissus de haut prix. A la *Vente du maréchal duc de Belle-Isle* (15 avril 1762), on adjugea « des ameublemens d'hiver et d'été, dont 2 de velours cramoisi à grandes broderies et galons d'or et autres de velours de 4 couleurs et de taffetas, 2 de moëre de différentes couleurs, etc. » Les *Annonces, affiches et avis divers* du 13 septembre 1780 indiquent comme étant à vendre, « chez M. Chambette, ancien procureur, rue et isle Saint-Louis, [un] beau meuble de velours de 4 à 5 couleurs, fond blanc, très frais; savoir : sopha, 2 bergères et 10 fauteuils, dont 4 grands à bois doré, les coussins du meilleur duvet ».

Le VELOURS CHINÉ est compris par l'*Encyclopédie* au nombre des velours de prix. Nous manquons de renseignements sur cette sorte de tissus, dont nous n'avons relevé qu'une seule mention. Le *Journal général de France* du 16 mai 1786 annonce « la vente, rue des Saints-Pères, vis-à-vis la rue de Verneuil », d'un « meuble de salon, de chambres à coucher, de cabinets et de boudoirs, en velours chiné, damas cramoisi et étoffes brochées, les bois richement sculptés et dorés ».

VELOURS DE PERSE OU A LA PERSIENNE. — On remarque dans les *Inventaires des meubles de la Couronne* dressés le 31 janvier 1681 et le 26 janvier 1705 : « 12 pièces de velours de Perse ou à la persienne, savoir : une petite pièce de velours de Perse, fond d'or et d'herbes, à grands fueuillages, céladon et grandes fleurs. — Deux petittes pièces de velours de Perse, fonds d'or, avec figures de femmes et fleurs de soye veloutée, contenant 8 aulnes 1/4. — Neuf pièces ou léz de très riche velours à la persienne, rouge cramoisy et vert, fonds d'or fillé et frizé d'or et d'argent, d'une aune de largeur, fabrique du sieur Charlier, de Paris, contenant ensemble 42 aunes 1/3. » Nous n'avons pas trouvé d'autres renseignements sur ces sortes de velours; mais le seul fait d'avoir été fabriqué par l'illustre Charlier dit assez que ces étoffes devaient être d'une grande richesse et d'une rare beauté.

Tous les velours dont nous avons parlé jusqu'à présent sont ou étaient des velours de soie; il nous reste à dire quelques mots des velours faits avec des matières de second choix ou avec des textiles plus ordinaires. Une place spéciale, parmi ces tissus plus communs, est due au VELOURS DE PARIS qu'une dame Pallouis, originaire de Lyon, eut l'idée de fabriquer avec de la SOIE GALETTE. (Voir ce mot.) L'établissement fondé par cette dame était situé grande rue du Faubourg-Saint-Denis, « la porte cochère à côté de la manufacture de porcelaine », sous la raison sociale veuve Pallouis et Cie. En 1779, un sieur du Perron, « des Académies royales de Caen et de Rouen », s'associa à l'entreprise, et celle-ci commença de fabriquer, d'une façon courante, une sorte de velours qui était « propre à remplacer avec avantage le velours en soie, le damas pour tentures, le velours de coton pour habits et le velours de poil de chèvre ou d'Utrecht pour voitures et pour meubles ». Si nous en croyons une réclame du temps, « ces velours entièrement de soie étaient fort supérieurs aux plus beaux velours d'Utrecht qui, n'étant fabriqués qu'avec le fil et le poil de chèvre, usent promptement les robbes et les habits de soie ». On nous apprend, en outre, qu'ils furent jugés dignes « de remplacer ces velours étrangers pour l'usage du Garde-meuble de la Couronne ». On trouvait couramment, dans le magasin de la veuve Pallouis, « des pièces de 24 aunes en velours des couleurs les plus en usage pour ornemens d'église, voitures, meubles, tapis de spectacle, etc., enrichis de dessins qui n'ont pas encore paru, ajoutés par le moyen de cylindres nouvellement gravés à la manufacture royale des apprêts anglois ». Ces velours étaient : cramoisi fin, jaune, bleu céleste ou gris; d'autres étaient à petites raies de couleur sur un fond blanc. « Ils coûtent depuis 14 jusqu'à 18 livres l'aune. » Comme cet établissement avait un certain caractère de bienfaisance, car on y employait des enfants abandonnés, le curé de Saint-Sulpice s'intéressa à sa prospérité, et, le 27 janvier 1779, il « présenta à la Reine un tapis de parade, en couvre-pieds, de velours rose, destiné à couvrir le berceau de Madame, fille du roi, hommage que la Reine voulut bien agréer comme étant le fruit du premier travail des enfans pauvres rassemblés en ateliers de charité par les soins paternels de ce pasteur ». Le 15 juillet sui-

vant, le prévôt de Paris se transporta à la manufacture, la visita en détail et parut « content des différents ouvrages qui furent mis sous ses yeux ». Malgré ce succès relatif, cette fabrication n'eut pas une longue durée, et, le 16 septembre 1780, les directeurs de l'établissement annoncèrent au public qu'ils renonçaient à fabriquer les VELOURS DE PARIS pour s'occuper exclusivement d'une étoffe nouvelle, nommée *Prunelle de Paris.* Ajoutons que, pour s'attirer la bienveillance publique, la veuve Pallouis et le sieur du Perron avaient prodigué dans les journaux du temps des annonces sentimentales, dans le goût de celle-ci : « Ces étoffes étant uniquement l'ouvrage des pauvres, il sera satisfaisant pour les âmes délicates et sensibles d'avoir soulagé l'indigence et encouragé l'industrie nationale en se procurant un meuble utile, et plutôt économique que de luxe. » (*Ann., aff. et avis divers* et *Journal général de France* des 3 mars, 18 juillet, 13 et 17 octobre 1779, et des 13 et 17 septembre 1780.)

VELOURS DE COTON, VELOURS DE GUEUX. — Comme le velours de soie était forcément d'un prix élevé, on eut l'idée, au XVIIIe siècle, de substituer le coton à la soie. Cette fabrication fut essayée aux environs de 1750, à Lyon, avec des tissus qu'on établissait d'abord en blanc et qui recevaient ensuite leur teinture. Mais comme les couleurs manquaient de solidité, en 1751, le sieur Fonrobert, fabricant à Lyon, soumit au bureau de commerce de cette ville un échantillon de velours noir, de fil et de coton, teint en fil sur lequel le sieur Pradier, inspecteur général des manufactures, donna un avis favorable. Depuis lors, le velours de coton n'a jamais cessé d'être fabriqué. Sous le nom de *velours de gueux,* on désigna, au siècle dernier, une autre sorte de velours de coton, mais beaucoup plus vulgaire et dont le tissage se rapprochait de celui de la toile. Longtemps après ce premier essai, le sieur François Penet obtint d'ouvrir une fabrique de ces tissus à la Croix-Rousse; deux ans plus tôt, une manufacture semblable avait été établie à Rouen. C'est là que, pour la première fois, on fabriqua du velours de coton « en rouge des Indes ». En 1760, par arrêt du Conseil du 13 juillet, une troisième manufacture royale de velours de coton fut installée à Sens. En 1762, le duc de Bouillon fit obtenir à deux établissements du même genre créés l'un à Vernon, l'autre à Èvreux, le titre de manufactures royales. Ces deux manufactures étaient dirigées par le sieur Riquier. Sa fabrication ayant pris un certain développement, cet habile industriel acquit l'abbaye de Saint-Saurin, où l'on donna l'apprêt à ses velours. (*Avant-Coureur,* 4 octobre et 20 décembre 1762 et 20 mars 1769.)

LES VELOURS DE PRINTEMPS, D'ÉTÉ, D'HIVER, constituaient des variétés de velours de coton, sur le compte desquelles nous sommes assez mal renseignés. Nous savons que ces tissus ne différaient des velours de soie que par la chaîne; mais la filature du coton qui servait à former la chaîne et la manière dont elle était tissée leur donnaient la même durée et une légèreté égale. Ces nouveaux velours étaient fabriqués « à Neuville, près de Lyon ». Le dépôt pour la vente était établi à Paris, rue Saint-Denis, près la rue du Petit-Lion, à l'enseigue du *Magasin d'Italie.* La dame Deluqui, propriétaire de ce magasin, informait, en 1781, le public qu'indépendamment des « velours de printemps et d'automne, dont elle avoit reçu l'assortiment », il venait « de lui en arriver un autre de velours d'hyver — pleins et cannelés, noirs et de diverses couleurs — aussi propres que ceux qui sont tout de soie, pour les habits, ornemens d'église, uniformes d'officiers, meubles et voitures, et qui, quoiqu'en ayant la beauté et la qualité, en diffèrent au moins d'un tiers pour le prix ». Les *Annonces, affiches et avis divers* du 2 décembre 1776 indiquent comme étant « A VENDRE, rue Dauphine, à l'hôtel d'Espagne, des velours d'hiver unis, à bordures de toutes couleurs, et des velours et robbes de printemps ». Enfin la dame Rogé, demeurant rue des Prouvaires, faisait annoncer, par le *Journal général de France* du 14 septembre 1782, qu'elle avait « perdu un flacon de cristal, à l'antique,... dans un étui de velours de printemps ». Tels sont les renseignements que nous avons pu recueillir sur ces étoffes peu connues.

VELOURS D'UTRECHT, VELOURS DE HARLEM. — « Il s'est établi en Hollande quelques fabriques de velours que les réfugiés françois y ont portées; celle de Harlem est la plus considérable, et les velours qui s'y font se débitent en quantité en Allemagne et dans le Nord. Il est vrai qu'il s'en faut bien qu'ils approchent de la beauté de ceux de France; mais ils reviennent à dix ou quinze pour cent moins cher, ce qui est un grand attrait pour les étrangers qui cherchent en tout le bon marché. Ces velours sont à fleurs tigrées, comme on les appelle dans le païs; ils sont grossiers et d'assez mauvais desseins lorsqu'ils n'imitent pas ceux de France. » Le succès relatif des velours de Harlem porta un de nos compatriotes, réfugié dans les Provinces-Unies, Daniel Havart, à établir à Utrecht une fabrique de velours bon marché, où la soie serait remplacée par le poil de chèvre. Cette sorte de velours, très bien réussie, fut bientôt connue dans le monde entier sous le nom de « velours d'Utrecht ». Dès le milieu du XVIIIe siècle, ce nouveau tissu trouva accès en France chez les personnages les plus en vue. Un *Mémoire du tapissier Salior* (1751) nous apprend qu'au château de Marly, dans le cabinet de M. de Tencin, se trouvaient « quatre fauteuils et huict chaises à dos, converts de velours d'Utrecht, cramoisy, gaufré ». Dans le cabinet de M. Baile, gouverneur de la Bastille (1758), on remarquait également « deux bergères de velours bleu ciselé d'Utrecht ». L'*Apposition des scellés après le décès de J.-B. Massé, peintre du roi* (1767), mentionne des chaises « convertes de velours d'Utrecht jaune ciselé ». Nous en relevons à la *Vente du peintre François Boucher* (15 avril 1771), à celle de la célèbre Mlle Volland (18 mai 1772), de la comtesse de Coëtlogon (13 septembre 1780), de d'Alembert, « secrétaire perpétuel de l'Académie françoise au Louvre » (11 décembre 1783), de M. Bezoni, de l'Académie des sciences (27 mars 1784), du prince de Carignan (29 mars 1786). Nous savons, en outre, que la salle à manger de Mlle Guimard était meublée de « 18 sièges couverts en velours d'Utrecht vert », etc. Ajoutons que, dès l'année 1753, on avait contrefait en France le velours d'Utrecht Un maître gaufreur de Paris, le sieur Dufour, avertissait le public qu'il avait « fait construire une machine pareille à celle d'Utrecht pour gaufrer toutes sortes d'étoffes à dessins courans, qui imitent le velours d'Utrecht ». (*Mercure* de juin 1753.) En 1759, une nouvelle



Fig. 926. — Velours frappé (fabrication contemporaine).

fabrique de ce tissu s'établit, grande rue du Faubourg-Saint-Antoine, à l'hôtel du Saint-Esprit. Enfin, aux archives de la Somme, on conserve un échantillon de velours d'Utrecht fabriqué à Amiens en 1762. (*Art dans la maison,* p. 186; *Livre journal de Lazare Duvaux,* t. Ier, p. CXXVII; *Archives de l'art français,* t. V, 2e série, p. 408; *Ann., aff. et avis divers,* 5 janvier 1761.)

VELOURS A LA TURQUE était une imitation de velours d'Utrecht. Le sieur Jerly, son inventeur, « seul possesseur du vrai secret pour faire cette sorte de velours », établit, en 1759, sa manufacture rue et près du couvent de la Roquette. D'après son dire, cette étoffe était « propre à faire des ameublemens tant pour la ville que pour la campagne ». L'année suivante, l'établissement fut transporté rue du Faubourg-Saint-Antoine, à l'Hôtel du Saint-Esprit, à côté des Enfants-Trouvés, et le dépôt de vente était chez une lingère, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, en face de la rue de l'Homme-Armé. Cette nouvelle manufacture ne perdit pas son temps, car à la vente de Mlle de Gournay (12 janvier 1761) nous relevons : « Beau meuble neuf de velours de la manufacture du faubourg Saint-Antoine, fond blanc à ramages, nués de différentes couleurs, comme portières, rideaux de fenêtres, et garnitures de fauteuils et canapés dont les bois sont dorés. » En 1766, le sieur Jerly compliqua sa fabrique de velours d'une fabrique de tontisses, de papier d'Angleterre et de toile cirée. (*Ann., aff. et avis divers,* 10 mai 1759, 21 août 1760 et 9 juin 1766.)

Velouss, *s. m.* — Locution bretonne. Panne, velours commun.

Velouté, *adj.;* **Velouxté,** *adj.* — Se dit de certaines étoffes dont le fond n'est pas de velours, mais qui portent



Mangonot del. Maison Quantin, imp.-éd.

VELOURS CISELÉ

RECOUVRANT UN FAUTEUIL DU XVIIe SIÈCLE

(Mobilier national.)

des dessins, des fleurs, des ramages de velours. « Devant et au regard de ladicte bière, y avoit deux autels paréz hault et bas, l'un pour la grand'chappelle, couvert d'un ders de satin velouxté. » (*L'Ordre observé aux obsèques et enterrement du roi François Ier*, 1547.) Quelquefois, au XVe siècle notamment, il est question de « velours velouté ». Ce terme signifie qu'il s'agit, dans l'espèce, de velours dont les bouclettes ont été coupées au rabot, par opposition au « velours ras », dont les bouclettes restaient fermées. (Voir VELOURS.) Velouté se dit surtout du papier, auquel on donne, à l'aide d'applications de tontures de drap, l'aspect du velours. « Tenture de papier velouté, à baguettes dorées. » (*Vente de M. de Bastard;* Paris, 6 juillet 1782.) « Pentes d'alcôve cramoisi moiré, tenture de papier velouté pareil. » (*Vente par ordonnance du Lieutenant criminel;* Paris, 3 février 1786.) Ces papiers veloutés, lors de leur apparition, reçurent le nom de papiers de TONTISSE. (Voir ce mot, voir également PAPIER.)

Velte, *s. f.* — Ancienne unité de mesure pour les liquides. La velte contenait huit pintes. On lit dans le *Dialogue du vieillard et du médecin* (*Vaux de vire d'Olivier Basselin,* p. 89) :

> De décoction de vendange
> *Recipe* trois veltes, et plus
> Ne songe tant à tes escus.

Velu, *adj.;* **Vellu,** *adj.* — Qui a du poil, couvert de poil. Ce terme n'est guère employé dans le mobilier que pour désigner les tapis à haute laine, par opposition aux tapis ras. « Un tappiz velu, tenant de long quatre aulnes, et de lé aulne et demy. — *Item,* ung autre tappiz velu, tenant de long quatre aulnes et ung quartier, et de lé deux aulnes. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) « Ou galletas a esté trouvé six tappiz velus de Turquie. — Vingt-une pièces de tapicerie de verdure, vieille et uzée, et un tappiz velu, semé de fleurs de liz. — Sept carreaulx de tappiz veluz, etc. » (*Invent. des meubles de Catherine de Rohan, comtesse d'Angoulême,* 1497.) « Cinq grands tapis veluz, dont il y en a ung réz. — *Item,* dix-neuf autres tapis veluz, tant moiens que petits, bons et mauvois. » (*Invent. du duc de Bourbonnoys;* Aigueperse, 1507.) « Le parterre du chœur, depuis ledict grand eschaffault de la Royne, iusques audict grand autel, estoit tout couvert de grans et riches tapis veluz. » (*L'Ordre tenu au sacre et couronnement de la Royne Catherine de Médicis, femme du roi Henri II,* 1549.) « Neuf grans tappis velluz, à fleurs sur font fauve et vert... Deux aultres grans tappiz velluz, à champs blancs, fonds de M et marguerites. » (*Invent. des meubles portés de Pau à Nérac par ordre du roi de Navarre,* 1578.) Le *Tarif général* de 1664 taxait l'entrée des « tapiz veluz de Turquie et d'Angleterre ou d'ailleurs », à cent sols la pièce. Aujourd'hui, l'on ne se sert plus guère de l'adjectif velu, regardé comme trop vulgaire. Velouté semble préférable.

Veluel, *s. m.* — Voir VELOURS.

Velum, *s. m.* — Mot latin adapté au français pour désigner une pièce d'étoffe, faisant fonction de tente ou d'abri et couvrant une allée, un théâtre, une cour, etc. Les velums constituent généralement des abris provisoires.

Veluyau, *s. m.* — Voir VELOURS.

Velvantine, *s. f.* — Étoffe de laine fabriquée à Amiens, peu employée dans l'ameublement.

Velverette, *s. f.* — Nom donné à une qualité de velours à côtes ou à demi-côtes.

Velvet, *s. m.;* **Velvetine,** *s. f.* — Noms donnés à des variétés de velours de cotons lisses, imitant le velours de soie.

Vendangeoir, *s. m.* — Hotte de vendangeur. Bâtiment où l'on dépose le produit de la vendange.

Venel, *s. m.* — Sorte de panne autrefois fabriquée à Abbeville. D. Carpentier a relevé dans le *Livre rouge de l'Hôtel de Ville* de cette cité la mention suivante : « Que nul qui vende venel, quelcouques que il ne soit, de fille laine..., etc. »

Venelle, *s. f.* — Le *Dictionnaire de l'Académie* (année 1696) définit venelle : « Petite rüe. » On lit dans un des joyeux *Vaux de vire* de Jehan Le Houx, intitulé les *Piaffeurs :*

> Aval cette venelle,
> Ce bon sidre versons,
> A toute la kyrielle
> Des drosles et garsons.

Déjà, au XVIIe siècle, ce mot n'était plus guère usité. Richelet et Furetière ne lui reconnaissent plus de signification, et on ne l'employait guère que dans l'expression burlesque : « enfiler la venelle ». Cependant, au XVe siècle, il était d'usage courant, pour signifier ruelle et même ruelle de lit. Voici quelques exemples de cette double signification : « Le suppliant se tourna en une venelle entre deux maisons. » (*Lettre de rémission,* de 1412, citée par Carpentier sous *Venella.*) « La suppliante mist son enfant tout mort en la venelle de son lit. » (*Lettre de rémission,* 1451.) « *Item,* en la venelle du lit, ung bas marchepied de boys. » (*Invent. du château d'Angers; chambre du roi René,* 1471.) « A l'entour dudit lit y a deux coffres longs, de boys, servans de marchepyé, fermans à deux claveures chascun, et un marchepyé, par terre, en la venelle dudit lit. » (*Invent. du château de la Ménitré; chambre du roi,* 1471.) Enfin, nous lisons dans les *Noüelz nouveaulx* de Lucas Le Moine, « curé du diocèze de Poitou » (Paris, 1520) :

> Joseph estoit acropy
> Et trembloit en la venelle.
> Il s'estoit yqui tapi,
> Car il tenoit la chandelle.

Venise, *s. f.* — Pendant tout le moyen Age, Venise servit d'intermédiaire à la France pour son commerce du Levant. Son nom apparaît donc constamment dans les *Inventaires, Comptes, Mandements, Estimations,* etc., appliqué non seulement aux ouvrages qu'on fabriquait sur son sol ou dans les pays soumis à sa domination, mais encore à un grand nombre d'objets d'une origine plus lointaine. Parmi ces articles importés, figurent en première ligne des joyaux qui sont dits : « à l'œuvre de Venise », ce qui implique vraisemblablement qu'ils étaient ornés de filigranes. Nous citerons comme exemples : « Une grant croix d'argent doré, de l'euvre de Venise, garnye de doublaiz et de voirrines. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) « Un grand gobelet à pié et à couvescle, d'or, de la fasson de Venize, à fleurs de lys. » (*Invent. de Charles VI,* 1399.) « Un moult riche gobelet, de l'euvre de Venise. » (*Joyaux d'Isabelle de France, réclamés à la Couronne d'Angleterre,* 1400.) « Ung tableau d'argent, fermant à clef, de la Nativité de Nostre-Seigneur à plusieurs ymaiges de la façon de Venize. » (*Invent. d'Anne de Bretagne,* 1498.) Etc.

Indépendamment de cette orfèvrerie spéciale, Venise fournissait encore à l'Occident ses verreries justement célèbres. Les Archives du Nord (série B, 1856) conservent un mandement de Philippe, duc de Bourgogne, daté de 1395 et relatif à « Séeze voirres et une escuelle de voirre, des voirres que lez galées de Venise ont apportéz en nostre pays de Flandres ». Les *Registres de la Cour des Comptes de Provence* nous apprennent qu'en 1477 le roi René fit

payer « à Michel Diny, facteur du banc de Médicis », 50 florins, pour trois grandes coupes et un plat de cristal de Venize, « ouvréz à personnaiges à la mode d'Ytalie ». En 1520, François Ier achetait à Pierre Dallières, de Lyon,



Fig. 927. — Verrerie de Venise (XVIe siècle). Musée de Cluny.

« ung pot [de] vert, ouvraige de Venize », qu'il payait 6 livres tournois, etc.

Après avoir vendu des verreries, Venise vendit des faïences. L'*Inventaire du château de Nérac*, dressé en 1555, ne mentionne pas moins de 41 pièces de vaisselle « de terre de Venise », qui se décomposaient comme suit : 2 grands bassins, 2 bassins moyens, 1 moyen plat, 12 plats ou écuelles, 9 assiettes, 2 réchauds, 4 aiguières, 3 chandeliers, 1 flacon, 1 grande coupe, 1 autre coupe également à couvercle, 2 autres coupes sans couvercle, 1 soutien de plats. Toute cette vaisselle était décorée de personnages polychromés. Au XVIIIe siècle, le souvenir de cette belle faïence n'était pas encore perdu, car dans l'*Inventaire du seigneur des Riffaux* (Angoulême, 1729), nous remarquons : « Une garniture de cheminée en terre, façon de Venise, composée de deux pièces et quelques tasses. » Il n'est besoin que de rappeler ici les glaces et les miroirs de Venise, qui demeurèrent jusqu'au milieu du XVIIe siècle en possession d'une réputation indiscutée et dont nous parlons autre part. (Voir MIROIR.) On retrouvera, du reste, dans notre volume sur la *Verrerie* (*les Arts de l'ameublement;* Paris, Delagrave), le résumé succinct de l'histoire des fabriques de Venise et de Murano.

Enfin, l'industrieuse République nous fournit encore de tissus. Ces tissus étaient de deux sortes et consistaient : 1° en brocart et brocatelle de soie. « A Sylvio et Bernardin Reynon, pour IX aulnes VII huitièmes de brocat de Venise qu'ils ont livréz pour le Roy, y compris les taxations, 1,120 livres 11 sols 6 deniers. » (*Comptes des Bâtiments,* année 1668, t. Ier, col. 234.) « Douze carreaux de brocatelle de Venise, remplis de plume. » (*Invent. de Molière,* 1673.) « Une tenture de tapisserie de brocatelle de Venise..., ladite brocatelle nuée, à fond bleu pasle, prisée LX livres. » (*Invent. de l'abbé d'Effiat,* 1698.) — 2° En toiles damassées, qui prirent même, de ladite ville qui nous les envoyait, les noms de « Venise » et « Petite Venise ». Savary nous apprend, en effet, que, de son temps, les mots « Damassé » et « Petite Venise » étaient synonymes, bien qu'à partir du XVIIIe siècle, tout le linge damassé employé en France fût tiré de Flandre ou de Normandie. « Les Damassés ou Petite Venise, ajoute-t-il, payent les droits d'entrée à raison de 40 livres, le cent pesant, conformément à l'arrêt du 23 novembre 1688. » Les exemples suivants montrent l'ancienneté et la fréquence de l'emploi de ce terme : « Fiacre Patart, pour six serviettes à l'ouvre de Rains, VIII sous pièce, valent XLVIII sols. — Pour six autres serviettes à l'œuvre de Venise, VI sols VIII deniers pièce, valent XL sols. » (*Comptes de l'hôtel de Charles VI,* 1421 et 1422.) « A Marguerite Bourdelotte, pour une autre pièce de doublier de Venise, garni de longières, contenant XLIII aulnes, dont on a fait dix nappes. » (*XXIe Compte de l'hôtel du roi Charles VII,* 1450. Paneterie.) « Quatre tabliers de lin à ouvrage du Petit Venise, fort fins. — Cinq autres tabliers de lin plus gros, les uns à ouvrage de Damas, les autres de Venise, etc. — Quatre douzaines serviettes à ouvrage de Venise, neufves, en quatre pièces, etc. » (*Invent. des meubles de Catherine de Rohan, comtesse d'Angoulême,* 1497.) « Dix-sept doubliers faicts à l'œuvre de Venise. » (*Invent. du cardinal d'Amboise,* 1550.) Une nappe à petite Venise, contenant cinq aulnes de long, deux serviettes aussy à la petite Venise, priséz ensemble quinze escuz. » (*Invent. de Gabrielle d'Estrées,* 1599.) « Trois douzaines de serviettes de thoille de lin, en ouvrage de Venize. » (*Invent. de messire Léonor de Pisseleu, seigneur d'Heilly,* 1615.) « Ung vieux garde-robbe boys noyer, dans lequel s'est trouvé quatre douzaines de serviettes à la Venize, etc. » (*Invent. des meubles de Hugues Janson, procureur en l'élection de Beaujolais;* Villefranche, 1674.) « Sept serviettes de collation damassées. — Une serviette de collation à la petite Venize. — Seize nappes à la grande ou petite Venize. » (*Invent. des meubles de Timoléon de la Baulme de Suze, seigneur de Plézian;* Villeneuve-de-Berc, 31 août 1676.) « Un service de petite Venise, composé de douze serviettes et deux napes, prisé comme élimé, XXX livres. » (*Invent. du château d'Humières,* 1694.) « Services de petite Venize, damassés et autres. » (*Vente des effets de Mme Destouches,* rue Pastourelle, 25 mars 1786.) « Trois nappes petits grains. — Deux dites façon Venize, usées. — Cinq dites à la Venezi. — Cinq douzaines et neuf serviettes dont quatre douzaines Venezi. » (*Invent. de François Falque;* Marseille, 1791.) On voit que, jusqu'à la fin du siècle dernier, cette façon de parler est demeurée en usage.

Vénitienne, *s. f.* — Étoffe de soie, fabriquée d'abord à Venise, et qu'on imita en France au XVIIe siècle. On faisait des vénitiennes unies et façonnées, avec de l'or et de l'argent ou de la soie. Le dessin en était généralement à grands ramages, c'est ce qui faisait dire au *Mercure galant* de janvier 1728 : « La vénitienne est une nouvelle étoffe qui imite beaucoup le damas à parterre. » La vénitienne, toutefois, se rapprochait infiniment plus du gros de Tours. Sa largeur était fixée par le règlement de 1667 à demi-aune moins un vingt-quatrième, et elle devait être tant en chaîne qu'en poil et en trame de pure et fine soie cuite.

En notre siècle, on a fabriqué sous ce nom une étoffe inusitée aujourd'hui, mais qui eut son heure d'engouement, et qui présente la plus grande analogie avec le reps

façonné. Ce tissu, étant tout laine, restait plus souple que le reps, rendu toujours un peu raide par l'emploi du coton.

Ventail, *s. m.* — Orthographe ancienne de Vantail. (Voir ce mot.)

Ventouse, *s. f.* — Espèce de soupirail pratiqué sous la tablette ou aux deux angles de l'âtre d'une cheminée, pour amener l'air du dehors, et de cette façon empêcher la fumée de rabattre dans la pièce. On donne aussi ce nom à un tuyau de plomb ou de poterie, placé dans un cabinet d'aisances, et qui conduit l'air corrompu jusqu'au sommet de la maison.

Ventre, *s. m.* — Partie centrale d'un vase quand elle est bombée ou renflée. On dit dans ce sens : le ventre d'une aiguière, d'une potiche, d'un broc, etc. « Un grand pot à aumosne, d'argent tout blanc, et est roont et à gros ventre et une pate roonde. — Un pot à aumosne très ansien, à un pié tout plain sanz souage et à gros ventre et très court col. » (*Invent. de Louis, duc d'Anjou,* 1368.)

C'est également un terme d'architecte et de constructeur. Un mur est dit avoir du ventre, quand le parement de ce mur bombe en dehors de sa ligne d'aplomb.

On donne aussi ce nom à une planchette en bois, que certains artisans placent devant leur estomac, lorsqu'ils veulent planer ou percer du bois.

Ventre, Ventrée est un terme de pelletier et de fourreur. Il désigne le ventre de l'animal par rapport à son dos, qui, toujours mieux fourni et d'un plus beau poil, est d'un prix plus élevé. On lit dans le *Livre des mestiers* d'Étienne Boileau au *titre II* concernant le « péage de Petit Pont » : « Œvre de testes ne de ventres de connins, ne de lièvre ne doit nient »; et dans les *Comptes d'Étienne de la Fontaine, argentier du roi Jean* (1352), se trouve mentionné : « Un couvertoire de menu vair de XXVIII tires de lonc, de LIV de lé [contenant] XV^{c} XII ventres, à II sols VI deniers la ventrée, CLXXXIX livres parisis. »

Ventre de biche. — Couleur, d'un gris très légèrement rosé, qui rappelle le ventre de la biche. Au siècle dernier, on fit des ameublements de cette nuance fragile. Les *Annonces, affiches et avis divers* du 14 décembre 1769 indiquent comme étant « A vendre, chez Mme Lorrain, rue du Four-Saint-Germain, 4 grands fauteuils de moire, ventre de biche, glacée d'argent et brodée en cordonnet ».

Ventrière, *s. f.* — Terme de constructeur. Grosse pièce de bois, dont on se sert pour maintenir un espace de muraille contre une poussée intérieure. En Normandie, ce même mot désigne le soubassement d'appui d'une fenêtre.

Ver, *s. m.* — Orthographe arbitraire de Vair. (Voir ce mot.)

Véranda, *s. f.* — Terrasse couverte et abritée, généralement construite en bois. On établit aussi des vérandas sur les balcons.

Verd, *adj.* — Voir Vert.

Verdâtre, *adj.* et *s. m.* — Couleur qui tire sur le vert.

Verdillon, *s. m.* — Terme de tapissier. Partie du métier de haute lice où s'attachent, en haut et en bas, les fils de la chaîne.

Verdure, *s. f.* — « Ce mot, écrit Richelet, se dit des bois, des préz et des champs au printemps et en été. » Par extension, on appela de même les rameaux coupés dont, au Moyen Age, on garnissait les murs, et dont on semait le plancher, pour donner plus de fraîcheur aux appartements. « Le comte de Foix, dit Froissart (*Chroniques,* t. XII, p. 369), entra en sa chambre et la trouva toute jonchée de verdure fraîche et nouvelle, et les parois d'environ toutes couvertes de verds rameaux pour y faire plus frais et plus odorant, car le temps et l'air au dehors étoit malement chaud, ainsi, comme il est au mois de hermi. » On lit dans le récit de l'*Entrevue de Louis XII et de Fernand d'Aragon à Savonne* (1507) : « Toute ceste rüe estoit tendüe et couverte de verdure, et en approchant du chasteau y avoit au travers de ladicte rüe un arceau de verdure où y avoit en escript ces mectres :

> *Quis me felicem, quis me neget esse beatam?*
> *Ecce habeo Regum læta Savona decus.*
>
> Qui veut nier qu'en tout heur je n'abonde,
> Quand en moy est l'honneur des Roys du monde?

De son côté, Paradin, racontant les noces du duc de Clèves avec la fille de Henri de Navarre, écrit : « En la garenne de Chastellerault furent faictes joustes et tournoys, auxquels estoyent dressés de naturelle verdure, salles, perrons, arcs triomphans, galeries et palais à l'anticque. » (*Mém. relat. à l'hist. de France,* t. XX, p. 298.)

Verdure. — Toujours par extension, ce nom passa de ces ramures aux « tapisseries de haulte lice, où il y a des préz, des bois, des oiseaux et autres choses qui réjouissent la vue ». C'est dans la seconde moitié du XVe siècle que ce terme, alors nouveau, reçut ses grandes entrées dans notre langue. Au XIVe siècle, en effet, il n'en est pas encore question. Pour désigner ce genre de décoration, on emploie une périphrase. Exemple : « Huit tapis d'une sorte, à parer une chambre à ymages et à arbres, de la devise d'une chace, dont il y en a six de IV aunes de lonc, et un de VII aunes



Fig. 928. — Verdure du XVe siècle.

de lonc, et un de IV aunes de lonc, touz de II aunes de lé, montent LXVIII aunes carrés. » (*Invent. de Clémence de Hongrie,* 1328.) La citation suivante, empruntée au *Testament de Renaud de Trie, amiral de France* (12 mai 1406), commence, semble-t-il, à nous mettre sur la voie : « *Item,*

je vueil et ordcnc que Loys de Trye, mon nepvcu, filz de mon amé frère Jehan de Tryc quc Dieu assoille, ait quatre chambres fournics, c'est assavoir, une qui est vertc à bestes et est de tapisserie à haulte lisse, et lcs aultres soient de sarges. »

Aliénor de Poitiers constate que, lors de leurs couches, « Madame la vice-damesse d'Amiens et aultres dames » de pareil rang avaient leur « chambre tendue d'herbages ou de personnages comme les tapisseries estoient ». Enfin, un *Mandement* de Philippe le Bon, daté du 1ᵉʳ octobre 1459, parle d'une « chambre de tapisserie toute emplye de bosquailles et de verdure... » ; un autre *Mandement* de l'année 1464, ordonnant un payement de 1,411 livres 7 sols 11 gros à Jehan Le Haze, tapissier à Bruxelles, fait mention de « huit pièces de tappicerie de verdure ». A partir de ce moment, les citations ne nous feront plus défaut. Dans le nombre, nous avons retenu les suivantes :

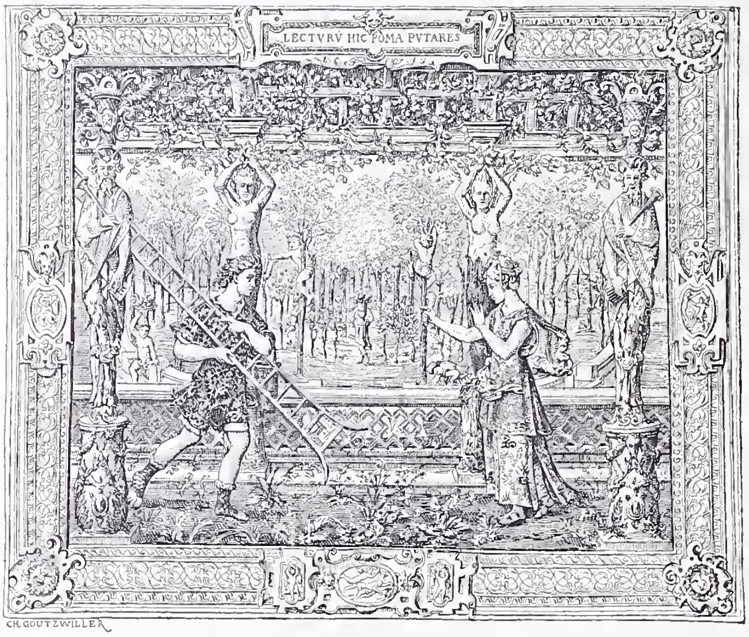


Fig. 929. — Verdure à personnages.
Fabrication flamande (XVIIᵉ siècle). — Musée de Madrid.

Sept pièces de tapicerie de verdure, avecques ung ciel, le tout vieulx et usé. (*Invent. des meubles de Catherine de Rohan, duchesse d'Angoulême,* 1497.)

A Philippe Van Horue, tapissier, demourant à Audenarde, la somme de cent livres seize solz, pour douze bancquiers de tapisserie de verdure contenans VIIIˣˣ VIII aulnes, que monseigneur avoit fait prenre (*sic*) et acater (*sic*) de lui pour les mettre ès chambres d'icellui seigneur, de ses premiers chambellan, sommelier de corps, maistres d'ostel et autres offices de son ostel. (*Archives du Nord,* série B, nº 2185 — année 1504.)

La tapisserie d'une chambre de verdure sur fond jaune. (*Invent. du duc de Bourbonnoys,* 1507.)

Dix pièces de tappicerie de Felletin, à champ doré à verdure, feuillages et bestes. (*Invent. de Charlotte d'Albret,* 1514.)

A Mᵉ Mathieu d'Almazar CCCC XV escuz, pour son payement de deux pièces de tapisserye d'or et de soye à verdure et petits personnaiges. (*Acquits au comptant de François Iᵉʳ,* 1538.)

Je donne à la paroisse de Saint-Amand un tapis de verdure, auquel il y a la *Salutation angélique.* (*Testament d'Etienne Burnel, curé de Roncherolles,* 1544.)

Une pièche de tapisserie d'ouvrage de verdure, contenant environ XVI aunes. (*Acte de cession par Martin de Tilly à Mᵍʳ Carette, président des comptes, à Lille,* 1553.)

Premièrement, cinq pièces de tapysseries de Flandres à verdures, vieilles, tendues aux murailles. (*Invent. du Sʳ d'Ornezan, baron de Saint-Blancard;* Marseille, 1556.)

Une chambre de verdure à fondz jaune, faict à carraulx. (*Donation de meubles en faveur de Robert Remy, concierge du château de Pau, consentie par le roi de Navarre,* 1582.)

Une tenture de tapisserie de verdure, fabrique d'Auvergne, armoriée des armes dud. deffunt. (*Invent. du maréchal de la Meilleraye,* 1664.)

Une tenture de tapisserie verdure de Flandres. (*Invent. de Molière,* 1673.)

Quatre pièces de tapysserie de verdure de Flandre. (*Invent. de Pierre Mignard,* 1695.)

Une tapisserie en verdure d'Aubusson, eu 4 pends, ayant deux aunes de hauteur, estimée 100 livres. (*Invent. de François Maulde, conseiller au présidial;* Angoulême, 1715.)

Une tapisserie en verdure d'Aubusson, estimée 250 livres. (*Invent. de l'épouse de Guillaume Guimard, dame de Saint-Simeux;* Angoulême, 1715.)

Quatre pièces tapisserie verdure d'Oudenarde. (*Invent. d'Anne de Bellancourt;* Paris, 1720.)

Dans une grande chambre à costé, une tenture de tapisserie verdure de six pièces. (*Apposition des scellés chez Jean Raoux, peintre ordinaire du roi;* Paris, 1734.)

Dix aulnes ou environ de tapisserie, verdure d'Auvergne. (*Apposition des scellés après décès de Pierre Le Paultre, ancien sculpteur des bâtiments du roi;* Paris, 1744.)

Une tenture de tapisserie, verdure d'Auvergne. — Deux aunes de tapisserie verdure d'Aubusson. (*Apposition des scellés chez François Jouvenet, peintre du roi,* 1749.)

Une aultre tapisserie cotonnine peinte en verdure. (*Apposition des scellés chez J.-B. Audier, courtier royal;* Marseille, 1755.)

Trois pièces et un morceau de tapisserie, verdure d'Aubusson. (*Apposition des scellés chez Charles Cressent, ébéniste du duc d'Orléans,* 1768.)

Ajoutons que ce terme était admis, non seulement par les scribes officiels, mais encore par les prosateurs et par les poètes. Parlant de l'avarice de Basin de Limeville, Tallemant (*Historiettes,* t. V, p. 124) raconte que sa femme ne pouvait obtenir de lui « une verdure de deux cens escus » dont elle avait besoin pour ses couches ; et Loret, dans sa *Muze historique,* décrivant l'Entrée solennelle de Louis XIV à Toulouse (1659), nous montre la ville :

..... Ce jour-là, si parée
Qu'elle ne l'ût pas esté mieux
Pour recevoir mesmes les dieux,
Quantité de riches tentures,
Tant hautes lices que verdures,
Et pluzieurs peintures de choix
Des maizons cachoient les parois.

Le Sage, dans son *Géographe parisien* (Paris, 1769), nous apprend qu'il existait rue Saint-Antoine, près la rue de l'Égout, une « manufacture de coutil peint, façon de verdure et d'histoire ».

Enfin, au XVIIIᵉ siècle, poussant plus loin encore l'assimilation, on donna ce nom de verdure à des tableaux représentant des paysages. Exemples : « Un tableau verdure, de moyenne grandeur, à cadre doré. » (*Invent. de la Dˡˡᵉ de Ravaux de Bercenay;* Angoulême, 1732.) « Un tableau sans carée, représentant une verdure, prisée dix livres. » (*Invent. du marquis de Piré;* Rennes, 1733.) Mais cette adaptation toute provinciale ne se généralisa pas et tomba promptement en oubli.

Véré, *adj.* — Lire VERRÉ, et voir ce mot.

Veret, *s. m.* — Forme picarde de VERROU.

Vergame (tapisserie de). — Prononciation gasconne de Bergame. « Une tenture de tappisserie de vergamc à rayes. » (*Invent. de Geoffroy de Naves;* Toulouse, 1668.) « Dans la chambre appelée de Maugiron a esté trouvée une tapisserye de vergame. » (*Invent. de Timoléon de la Baulme;* Viviers, 1676.)

Verge, *s. f.;* **Vergue,** *s. f.* — Rameau de bouleau ou de bruyère réunis en poignée, dont on se servait pour battre les vêtements et pour corriger les enfants pris en faute. Quoique cet instrument soit d'une grande simplicité et d'une forme assez peu plastique, il a été, au Moyen Age, imité en orfèvrerie et a servi de thème aux joailliers pour composer des bijoux. Nous relevons, en effet, dans l'*Inventaire de Charles V* (1380) la description d'un « pent à col, à façon d'une verge à nestoyer robbes, garny de troys ballaiz, deux saphirs et huit perles, pesant troys onces deux estellins maille ». Il faut croire, au surplus, que, jusqu'au XVI[e] siècle, la verge fut très considérée par nos ancêtres, car un poète, Gilles Corrozet, n'a point hésité à tracer son éloge. Cette petite pièce est ainsi conçue :

LE BLASON DE LA VERGE A NECTOIER.

Verge de flexible brière (bruyère),
Verge qui ne laisses derrière
Le duvet, la poudre et l'ordure,
Tant que chascun de tes brins dure;
Verge au petit clou attachée,
Verge proprement emmanchée,
Verge clouée à six liens,
Tu es cause de plusieurs biens,
Car par toy la macule on otte
De robbe, de saye et de cotte,
De chausses, bonnet et pourpoint;
Par toy on met tout bien à point.
Soit de veloux, de soye ou draps,
Avec la force du bras;
Par toy on tient bien nectement,
Gorgiasement, proprement,
Le chapperon et la coquille,
Soit pour la mère ou pour la fille,
Tu es heureuse maintes foys,
Tu touches aussi bien aux roys
Et aux roynes portantz couronnes
Que tu fais aux aultres personnes.

Aujourd'hui, ces sortes de verges ont cessé, ou à peu près, d'être en usage.

VERGE est encore un terme de serrurier et de tapissier. Il désigne des baguettes de fer très longues, rondes ou méplates, qui servent à un certain nombre d'usages, notamment pour soutenir et protéger les vitraux, pour tendre les étoffes, pour faire courir les rideaux et les courtines, etc. Dans ce dernier cas, on se sert du nom de TRINGLES. (Voir ce mot.) Les premières bibliothèques publiques avaient leurs livres retenus par des chaînes à des verges de fer. Les citations suivantes montrent, au reste, que depuis le XIV[e] siècle ces sortes de baguettes sont en possession des divers emplois que nous venons d'énumérer. « Pour VIII verges, mises ès fenestre de la chappelle dudit chastel, achatées de Robert Voisin, III sols. » (*Fournitures et réparations faites au château de Falaise,* 1340.) « Ung paveillon de toille et les verges de fer. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) « A Jean Michel, huchier..., pour la façon de huit verges de fer ès pupitres, esquelles sont encheinnés les livres. » (*Comptes de la fabrique de la cathédrale de Troyes,* 1422-1423.) « A Michel Desmoutiers, serrurier, pour... quatre verges de fer pour tenir lesdiz verres dudit cassis. » (*Comptes de la vicomté de Rouen,* à l'année 1432.) — « Octobre 1447. — A Guillaume Gasteblé, serreurier dudit lieu, pour avoir assis un châssis de boys vitré de verre en la petite escriptoire dudit seigneur à Tharascon et pour avoir fait deux verges de fer audit retrait : pour ce... V gros. » (*Comptes et mémoriaux du roi René.*) « Audict Benoist la somme de huict livres dix-huict solz, sçavoir sept livres treize solz pour cinquante une verges de fer, chascune de vingt poulces de long, qu'il a fournies tant pour les vittres neufves de la dicte arcade, que pour les vieilz panneaux des aultres, où il y en avoit de mancque, à raison de trois solz la pièce, et vingt-cinq solz pour cinquante clavettes par luy aussy fournies pour les susdictz vieilz panneaux, ey VIII livres XVIII sols. » (*Comptes du château de Fontainebleau,* 1639-1642.) « On fait présentement des verges pour des housses de lit de grand prix estant et travaillées et dorées. » (Le *Mercure galant,* 1673, t. VI, p. 76.) Etc., etc.

VERGE est également un terme de balancier, de tisserand et de vinaigrier. Les balanciers donnent ce nom à la barre de la romaine ou peson, sur laquelle sont marquées les divisions indiquant les poids ; les tisserands, à une baguette longue et déliée qu'ils passent au travers de la chaîne ; les vinaigriers, à un bâton marqué de petites entailles, dont on se servait jadis pour mesurer le nombre de pintes de lie qui demeurent dans un tonneau.

Enfin, on rencontre encore, au commencement du XVI[e] siècle, le mot VERGE et son analogue vergue, employés pour désigner une unité de longueur d'environ deux pieds, presque conforme, par conséquent, à la canne usitée en Provence. D. Carpentier signale (sous *Virga,* 6) une *Lettre de rémission,* datée de 1411, où il fait mention de « dix vergues ou aulnes de drap bureau ». Nous avons également relevé : « Une grande touaille de lin tenant de longe environ quatre verges... — Un touaillon de lin tenant de longe deux verges, etc. » (*Invent. de Julienne Andrée, femme Gaignet;* Miniac, 1605.)

Vergé, *adj.* — Qui est rayé de vergeures ou lignes parallèles. Ce mot ne s'emploie plus guère que pour désigner

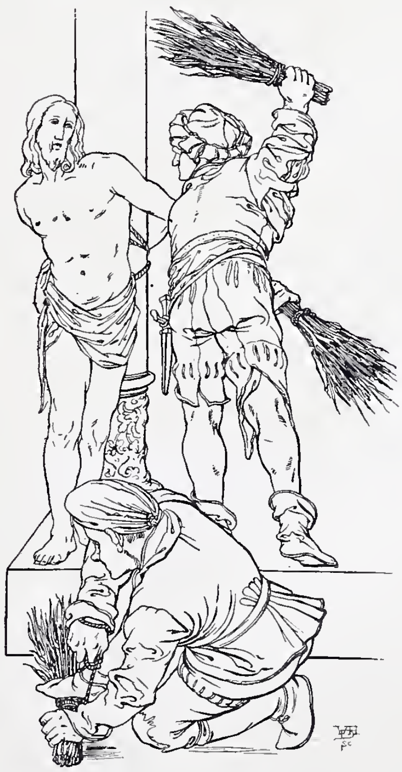


Fig. 930. — Jésus frappé de verges, d'après une gravure de H. Goltzius.

certaines qualités de papier. Autrefois, il était usité dans l'orfèvrerie et la joaillerie. « Une couppe vergée par dehors et cizellée à vignettes par dedens ; pesant deux marcs sept onces quinze estellins. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) « Une pierre viergée de plusieurs couleurs, garnie d'or,

d'ouvrages d'oultremer, et de menu pierrerie, pendant à une chaynette. Pesant quinze esterlins. » (*Invent. des joyaux de la Couronne; château de Vincennes,* 1418.)

On se servait aussi de ce terme dans le commerce des tissus de soie, pour spécifier les étoffes qui présentaient des fils de soie de grosseur inégale. « C'est un grand défaut à une estoffe d'estre vergée », écrit Furetière.

Vergelé, *adj.* — Rayé de diverses couleurs. « Une coupe d'or greneté de dens, fachonnée à la manière d'un hanap de voirre, vergelé. » (*Invent. d'Édouard Ier d'Angleterre,* 1297.)

Vergette, *s. f.* — C'est, dit Richelet, « une espèce de brosse qui se fait de poil de cochon, de sanglier, ou de bruière, dont on se sert pour netteïer les habits ».

. . . .
Et tant jours ouvriers que festes,
Les vergettes, les vergettes
Grattent leurs habits,

lit-on dans *la Doctrine de la nouvelle dévotion cabalistique* (1656). On faisait aussi des vergettes destinées à la toilette, et dont le manche était souvent en métal précieux. Ces

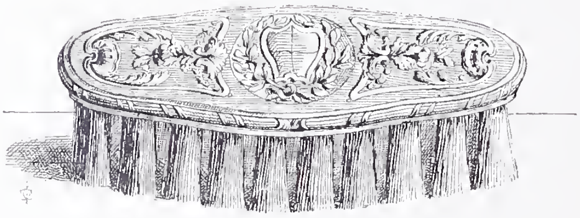


Fig. 931. — Vergette montée en argent, d'après un dessin de Pierre Germain dit le Romain.

vergettes sont les ancêtres de nos décrasse-peignes. Parmi les dix-sept pièces montées en or, qui composaient la toilette de Louis XIV, nous notons : « Une vergette carrée, longue de VI pouces, large de II pouces et demy », dont la couverture en or pesait 6 onces 2 grains. Dans l'*Inventaire de la veuve de Nicolas de Largillière* (1756), figure : « Un petit étuit nécessaire en filigranne d'argent, une vergette à peigne dont le manche est d'argent. » (Voir fig. 931.)

VERGETTE a été aussi employée par les tapissiers pour désigner de petites verges de fer. L'*Inventaire du chevalier de Piré* (Rennes, 1719) décrit : « Un lit entier aveq ses soubassements, une couverture de taffetas picquée... une paillasse, ses vergettes et sa carrée..., etc., le tout estimé dix pistolles, cy 100 livres. »

Vergeure, *s. f.* — Nom donné à des raies parallèles, qui semblent tracées avec une verge, et plus spécialement aux marques laissées dans l'épaisseur du papier par les fils de laiton dont la forme est tissée.

Vergue, *s. f.* — Voir VERGE.

Vérial, *s. m.* — Petite verrière ; fenêtre de peu d'étendue garnie de vitres. D. Carpentier cite une *Lettre de rémission* de 1640 qui porte : « Le suppliant se print à rompre un vérial estant oudit hostel... [et] s'en entra dedans la cave par ledit vérial. »

Véricle, *s. m.* et *f.* — Orthographe arbitraire de BÉRICLE. (Voir ce mot.) « Ung véricle encerné en matière de lunette, prisié XX francs. » (*Compte de l'exécution du testament de Jehanne d'Évreux, femme de Charles le Bel,* 1372.)

Vérin, *s. m.;* **Verrin**, *s. m.* — Sorte de cric, composé de deux barres réunies en croix, qu'on fait tourner verticalement et qui sert à élever des fardeaux.

Vérina, *s. f.* — Locution forézienne. Vitre. (Voir VERRINE.)

Vériner, *v. a.;* **Verriner**, *v. a.* — Garnir de vitres. A propos de l'*Entrée de Charles-Quint à Paris* (1540), nous lisons dans Félibien (*Pièces justificatives,* t. III, p. 356 b) : « Et quand M. le Prévost des marchands de Thou, chef de ladicte Ville, fut arrivé à Saint-Anthoine des Champs avec Messieurs les Eschevins et aultres officiers du corps d'icelle cy dessus nomméz, descendirent à terre et entrèrent en une maison de bois toute vérinée à l'entour, que le Roy nostredict Seigneur a faict faire audict lieu Saint-Anthoine des Champs, où illec trouvèrent l'Empereur accompagné des Messeigneurs les enfans du Roy. »

Vérinier, *s. m.* — Fabricant de vitraux. « A Guillaume Delanoe, peintre et vérinier, pour deux panneaux de verre mis aux fenestres, ... et en iceulx avoir mis les armes de M. S. et Madame et pour ce, IX sols. » (*Archives du château de Tancarville,* 1492.) Ce terme est rarement employé. (Voir VERRINIER.)

Verjure, *s. f.* — Orthographe arbitraire de VERGEURE. (Voir ce mot.)

Verjutière, *s. f.* — Sorte de vase dans lequel on servait le verjus. Dans l'*Inventaire des meubles appartenant à M. le légat* [cardinal d'Amboise] *en sa maison archiépiscopale de Rouen* (1508), nous relevons : « Une verjutière et une vinaigrière. » Ces deux objets sont accompagnés d'un « mortier à faire verjus ».

Vermeil, *adj.* et *s. m.;* **Vermail**, *adj.;* **Vermoil**, *adj.* — Pris adjectivement, vermeil signifie rouge. C'est sous cette forme, et avec cette première acception, que ce mot se manifeste tout d'abord. « Pour II cendaus vermeus, délivréz à Jehan le Bourguignon, le XIXe jour d'octembre, pour couvrir les peliçons aus IIII fille le Roy, pesans XXXVI onces à IV sols II deniers pour once : valent VII livres X sols. » (*Compte de Geoffroi de Fleuri, argentier de Philippe le Long,* 1316.) « IIII pièces de capiciers vermeilles de laine... — *Item,* un couvertouer d'escarlate vermeille, fourré de menu ver. — *Item,* une autre d'une escarlate vermeille... » (*Invent. des biens trouvés en l'hôtel de Quatremares après l'arrestation de Jeanne de Valois,* 1334.) « Pour IV tapiz vermeux achetés d'Andrieu le mareschal, XXXII livres parisis. » (*Dépenses pour les noces de Jeanne de France,* 1352.) « Si en fut tout mélancolieux (le comte de Flandre)... et monta haut à une fenêtre et s'appuya là ; et avoit l'en étendu un drap vermeil devant lui. » (*Chroniques de Froissart,* t. VII, p. 288.) « Jehan Noble, espicier et vallet de chambre, pour IIII livres de cire vermeille achetée de lui V sols parisis. » (*Comptes de l'hôtel de Charles VI,* 1383.) « Ung drap d'or très riche de siège de chayère, pour le Roy, bordé tout autour de veluiau asur, semé de fleurs de lis d'or, doublé de sandal vermeil. » (*Invent. du Louvre,* 1420.) « *Item,* ung autre tappis de blanc et de vermeil, figurés de plusieurs arbres, à ung homme sauvage qui tient une coronne. » (*Invent. du bois de Vincennes,* 1420.) « A Bonmaquet du Pont, juif, ledit jour... pour toille pour doubler le ciel, dossiel et autres pièces de la tapisserie vermeille peinte de noir, apportée d'Avignon, pour ce V florins. » (*Comptes et mémoriaux du roi René,* 1449.) Etc.

C'est bien faict ; elle est accouchée.
Il n'a pas là œuvre laissée ;
Car convient qu'il cherche et fournisse
Garde, compère et nourrisse,
Et face tendre proprement
Toute la chambre entièrement
Pour le moins de serges vermeilles.

(*Des Maulx de mariage,* 1480.)



S. Hugard del. Maison Quantin, imp.-éd.

VERMEIL

COUPES, AIGUIÈRE ET BASSIN (XVIe SIÈCLE)

(Galerie d'Apollon.)

Avec ce sens, notre mot, du reste, n'a pas complètement cessé d'être en usage.

VERMEIL pris substantivement eut d'abord, dans le langage des scribes officiels, la signification de drap rouge. « A Phélisot de Compans le jeune, drapier, demourant à Paris, pour avoir baillié et livré... les parties de drap qui s'ensuivent... — Pour vingt-huit aulnes de vermeil, pour faire quatre couvertoirs, pour servir sur les liz des femmes qui serviront ledit enfant... » (*Dépenses et préparatifs pour les couches de la reine Isabelle de Bavière,* 1403.)



Fig. 932.
Candélabre en vermeil
composé par J.-A. Meissonnier.

VERMEIL ensuite a désigné une sorte de dorure chaude de ton et tirant sur le rouge. Cette dorure s'effectuait au feu avec de l'or amalgamé et convenait à tous les métaux. Toutefois, comme son application était particulièrement coûteuse, on la réservait pour l'orfèvrerie. De là cette localisation du mot « vermeil » servant exclusivement de nos jours à désigner la vaisselle d'argent doré. Pour démontrer, toutefois, que la dorure en vermeil fut employée avec d'autres métaux, on peut citer l'*Inventaire du cardinal de Mazarin* (1653) où l'on relève la description d'un magnifique « cabinet d'escaille de tortue et d'ébeine, porté sur quatre monstres de cuivre vermeil doré, les quatre coins garnis de cantonnières de cuivre vermeil doré : le devant des tiroirs de cuivre vermeil doré à figures de bas-relief, etc. » On peut invoquer également le *Dictionnaire de Savary,* qui dit au mot DORURE : « Lorsque c'est de l'argent qu'on a doré d'or moulu, on l'appelle vermeil doré, quelquefois on nomme de la sorte le cuivre doré de cet or. » Et à VERMEIL, Savary ajoute : « Il se dit du cuivre doré à la manière de l'argent. » C'est ce qui explique comment on a pris soin, pendant longtemps, d'attribuer aux pièces d'orfèvrerie la qualification « d'argent vermeil doré », pour bien spécifier qu'elles étaient en métal précieux et devaient leur coloration vermeille non point à une peinture ou à un émail, mais à la dorure dont elles étaient gratifiées. Quelques exemples vont montrer l'emploi régulier de ces trois mots : « Six bouestes à mettre confitures, argent vermailles doreez dedans et dehors. » (*Invent. d'Anne de Bretagne,* 1490.) « Deux grans bacins, vermoilz doréz, armoyéz au fons, comme ladicte vexelle dessus dicte, pesant ensemble XXI marcs III onces. » (*Ibid.,* 1497.) « A Jehan Hotman, orfèvre de Paris, pour son paiement VIIIxx XVI marcz d'argent en plusieurs espèces de vaisselle d'argent vermeille dorée, à raison de XIX livres tournois le marc. » (*Dépenses secrètes de François Ier,* 1537.) « Deulx assiettes d'argent carrée, vermeilles dorrée, poisans V marcs quatre onces ung gros, prisé le marc XVIII livres. » (*Vente des meubles de Claude Gouffier, duc de Roannès, grand écuyer de France,* 15 septembre 1572.) « Un cadenatz, aussy d'argent vermeil doré plain, poisant six marcz cinq onces six gros, aussy prisé huit escus le marc. » (*Invent. de Gabrielle d'Estrées,* 1599.)

Au XVIIe siècle, l'habitude de désigner la dorure sur cuivre sous le nom d'*or moulu* ayant commencé de prévaloir — « Cette épée n'est pas du vermeil, elle n'est que d'or moulu » (*Trévoux*), — on supprima le mot argent, et l'on dit simplement du « vermeil doré ». « Premièrement, une couppe vermeil dorée, pesante sept onces trois gros, prisée le marc XXII livres, cy XIX livres X sols. » (*Invent. de Jérôme Franck, peintre,* 1610.) « Le seigneur Contarin fut visité mercredi dernier (28 d'avril) par le sieur de Bautru, conducteur des ambassadeurs, qui lui fit présent, de la part du Roy, d'un buffet vermeil doré de grand prix. » (*Gazette de France,* 30 avril 1632.) « Sa Majesté a régalé d'un beau buffet de vermeil doré le seigneur Céra, nonce extraordinaire de Sa Sainteté, qui est sur son partement. » (*Ibid.,* 15 avril 1634.) « Le maréchal et la maréchale de la Motte donnèrent une grande collation. Le maréchal avoit les plus beaux meubles du monde, et des buffets de vermeil doré. » (*Mém. de Mlle de Montpensier,* t. II, p. 477, 1656.)

> Le bufet de vermeil doré
> Qui méritoit d'être admiré
> Durant qu'on mangeoit ces bons vivres,
> Fut estimé cent mille livres
> Par pluzieurs gens dignes de foy.
>
> (*Muse historique* de Loret, 14 juin 1659.)

« Pour en marquer la somptuosité, c'est assez de dire que le buffet estoit garny d'une infinité de bassins, de lustres, de flambeaux et de vases de vermeil doré. » (*Réception faite, à Caen, à Mme la grande-duchesse de Toscane par M. de Matignon,* dans le *Mercure* de juillet 1678.) « Défendons, sous les mêmes peines de confiscation et de six mille livres d'amende, à tous orfèvres, jouailliers et autres ouvriers travaillans en or et en argent, de façonner, exposer, vendre et débiter aucun ouvrage d'argent doré ou de vermeil doré, si ce n'est pour les ciboires, calices et soleils servans à l'église. » (*Déclaration du roi portant règlement sur les ouvrages et vaisselle d'or et d'argent,* 14 décembre 1689.) Quelques spécialistes, cependant, continuaient à employer la formule primitive. Tels étaient, par exemple, les rédacteurs de l'*Inventaire du maréchal de*

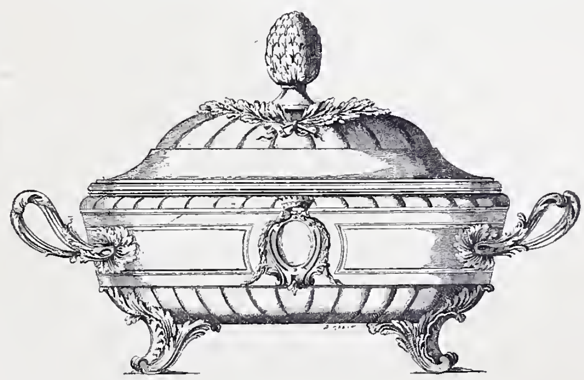


Fig. 933. — Légumier en vermeil,
d'après un dessin de l'album de Robert de Cotte.
Cabinet des Estampes.

la Meilleraye (1664), qui écrivaient : « Ensuict la vaissaille d'argent, vermeille dorée; premièrement, douze assiettes communes, etc. » Mais entre temps les novateurs avaient commencé à se servir du mot vermeil tout seul, pensant qu'il était suffisamment explicite et qu'il serait

bien compris. C'est ainsi que le *Mercure galant* de septembre 1677, racontant les fêtes que le comte d'Avaux, ambassadeur de France, donna à Nimègue, lors de la négociation de la paix, nous apprend qu'après « qu'on eut

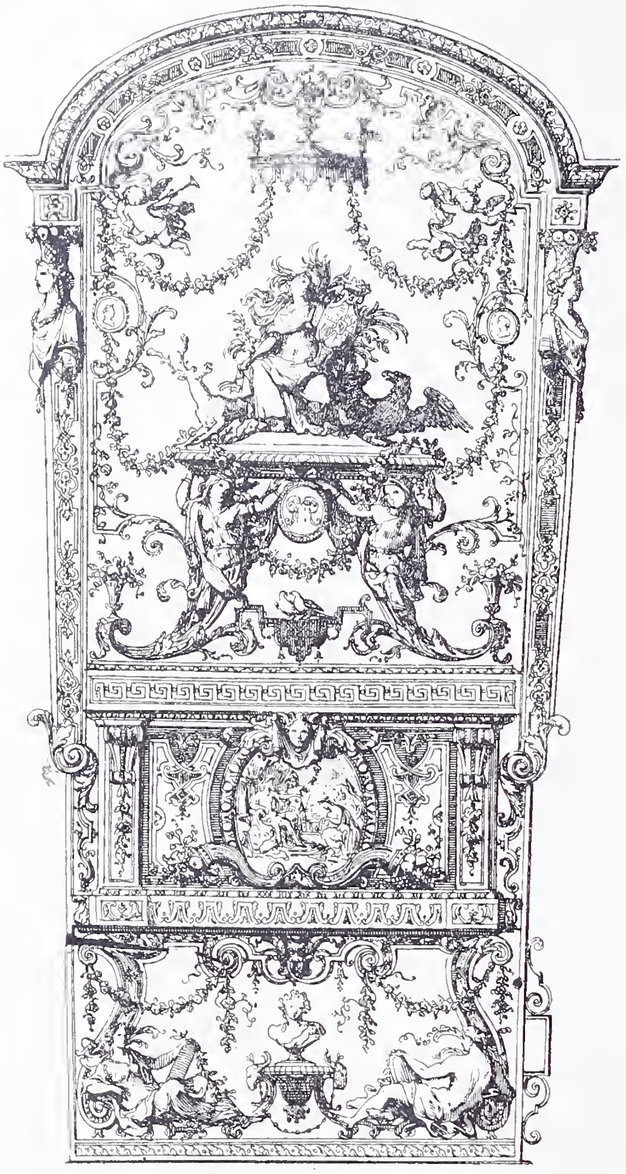


Fig. 934. — Chaise à porteurs, décorée en vernis (fin du XVIIe siècle).

allumé plusieurs grands torchères et flambeaux de vermeil, on apporta les liqueurs, les eaux glacées, les fruits et les confitures ». Le même *Mercure* (septembre 1680) porte que dans la chambre préparée, sur l'*Entreprenant,* pour Louis XIV, il y avait, lorsque le roi visita ce navire, à Calais, « un grand miroir à bordure de glace, avec des ornemens de vermeil, etc. » A partir du XVIIIe siècle, la convention est définitivement acceptée, et aucune confusion ne se produira lorsque Néricault-Destouches, dans son *Tambour nocturne,* fera dire (acte IV, sc. VIII) à son *Marquis :* « Quant à vos quatre services de vermeil, je m'en déferai, cela n'est plus de mode, et je veux que nous mangions dans des assiettes de la Chine. » De même, pour le *Géographe parisien* (Paris, 1769), qui, à propos de l'église Saint-Paul (rue Saint-Antoine), écrivait : « On voit l'arcade de la chapelle, sous laquelle est le cœur de Louis XIII soutenu par deux anges, dont les draperies sont de vermeille (*sic*) ainsi que les ornemens. »

On aura remarqué dans la *Déclaration sur la vaisselle d'or et d'argent* de 1689, dont nous citons un passage à la colonne 1646, qu'il est fait une différence entre les ouvrages « d'argent doré » et ceux « de vermeil doré ». Cette dernière qualification n'était accordée, en effet, qu'aux pièces dorées avec de l'or rouge, et non pas avec du « bas or » mélangé d'argent ou avec de l'or vert. C'est pour cette même raison que les peintres en détrempe appelaient VERMEIL une composition faite de gomme gutte, de vermillon et d'un peu de brun rouge mélangés ensemble et broyés avec du vernis de Venise et de l'huile de térébenthine, dont ils se servaient « pour donner un éclat d'orfèvrerie à leurs ouvrages ». (SAVARY, t. IV, col. 1185.)

Vermeille, *s. f.* — Pierre précieuse. Les joailliers donnent ce nom à l'hyacinthe, lorsque sa couleur, naturellement jaune orangé, se trouve nuancée d'une teinte rouge.

Vermicellé, *adj.* — Terme de décorateur. On dit d'un objet qu'il est vermicellé, quand le champ de son décor est occupé par de petits entrelacs offrant, par la combinaison de leurs anneaux, une certaine analogie avec l'aspect du vermicelle. « Deux bouteilles de laque fond noir et paysages en laque usé, à fond vermicellé et mosaïque au-dessus. » (*Collection de la reine Marie-Antoinette,* 1789.)

Vermiculé, *ad.;* **Vermiculure**, *s. f.* — Terme d'ornemaniste. On appelle ouvrage vermiculé un ouvrage taillé en bossages, dont les parements sont gravés d'espèces d'entrelacs, figurant plus ou moins exactement les chemins tracés dans le bois par les vers. L'ensemble de ces entrelacs prend, au dire de Littré, le nom de vermiculure. Nous n'avons jamais rencontré ce mot.

Vermillon, *s. m.* — Beau rouge vif, composé de mercure et de soufre, et qui est particulièrement estimé.

Vernier, *s. m.* — Sorte de panier en métal, dont on se servait pour présenter le pain. « Deux verniers d'argent, faits à jour, pesans VII onces. » (*Invent. de Marguerite d'Autriche ; service de la paneterie,* 1524.)

Vernir, *v. a.* — Couvrir ou enduire de VERNIS. (Voir ce mot.)

Vernis, *s. m.* — Liquide visqueux, épais et transparent qu'on applique et qu'on étend en couches minces sur les corps les plus variés, et qui a généralement pour effet de les préserver de l'action de l'air et de l'humidité. On compose ordinairement le vernis avec des substances résineuses qu'on dissout dans certaines essences ou alcools, lesquels, en s'évaporant, permettent à ces résines de se solidifier et de constituer, sur la surface de l'objet verni, une enveloppe protectrice, imperméable et brillante.

Les principaux vernis qu'on emploie dans l'ameublement sont : 1° le *vernis à l'éther,* usité seulement dans la bijouterie et l'orfèvrerie, et qui se prépare en faisant dissoudre du copal dans de l'éther ; 2° les divers *vernis à l'essence* dont on fait usage pour vernir les tableaux, et qu'on obtient en dissolvant certaines résines de choix dans de l'essence de térébenthine, ou, plus rarement, dans de l'essence de lavande ; 3° les *vernis à l'alcool,* qui sont composés de sandaraque, de gomme laque ou de mastic dissous dans de l'alcool, et qu'on applique sur les bois, les cuirs, le carton ; 4° enfin les *vernis gras,* longs à sécher, mais particulièrement solides, qui servent pour les boiseries extérieures, les voitures, les pièces de tôlerie, les toiles cirées, les cuirs vernis, etc., et que l'on fabrique en incorporant à chaud du copal ou du succin à de l'huile de lin et à de l'essence de térébenthine.

Autrefois, on distinguait encore le *vernis de Venise,*

dissolution de mastic dans de l'essence de térébenthine, qui était particulièrement recherchée à cause de sa transparence et de son absence de coloration ; le *vernis doré,* fait avec de l'huile de lin, de la sandaraque, de l'aloès, de la gomme gutte et de la litharge d'or, dont on usait de préférence pour donner au cuivre et au laiton l'aspect de l'or ; le *vernis à la bronze* ou *de la Chine,* dans lequel entraient de la gomme laque, de la colophane, du mastic en larmes et de l'esprit-de-vin. Enfin, dans cette rapide énumération, il ne faut pas oublier le *vernis des graveurs en taille-douce.* On en fait de deux sortes : du liquide et du sec. Appliqués sur les planches destinées à la gravure, ils préservent les parties recouvertes des morsures de l'eau-forte.

De ces différentes sortes de vernis, nous n'avons à retenir ici que celles dont on fait exclusivement usage dans l'ébénisterie, c'est-à-dire les vernis à l'alcool et les vernis gras. Encore n'en dirons-nous que quelques mots. Leur composition varie, du reste, suivant l'emploi auquel on les destine, suivant la nature des bois ou des matières qu'on entend protéger, suivant la coutume de l'atelier et le tour de main de ceux qui les mettent en œuvre. Indépendamment de celles que nous avons indiquées plus haut, on peut utiliser, en effet, un grand nombre d'autres substances résineuses telles que l'arcanson, le benjoin, la résine élémi, etc., et ces enduits préservatifs peuvent ainsi varier à l'infini. Les recueils spéciaux contiennent, du reste, le détail de ces combinaisons. Dès l'année 1772, le sieur Watin, peintre vernisseur, faisait imprimer l'*Art du vernisseur* ou l'*Art de faire et d'employer le vernis.* En 1845, M. Tripier-Deveaux publia un *Traité théorique et pratique sur l'art de faire les vernis.* Depuis, les éditeurs de l'*Encyclopédie Roret* ont recueilli, dans le *Manuel de l'ébéniste,* les formules les plus usitées et celles dont on peut attendre les meilleurs effets. Ces recettes, du reste, sont empruntées au *Manuel du fabricant de couleurs et vernis.* On pourra consulter avec fruit ces divers ouvrages. Nous nous bornerons à cette place à parler de ceux d'entre ces vernis qui ont joué un rôle plus ou moins considérable dans l'ameublement, et à expliquer certains termes qui n'ont pas conservé une signification très précise.

Vernis anglais. — C'est le nom qu'un sieur Rose, demeurant à Paris, rue Mignon, à l'hôtel Turcan, donna, au siècle dernier, à un vernis de son invention qui, à beaucoup d'éclat et de transparence, joignait l'avantage de pouvoir « s'enlever après nombre d'années avec une simple éponge mouillée d'eau ». (*Avant-Coureur,* 3 août 1771.) Ce vernis, toutefois, n'eut pas le succès sur lequel comptait son inventeur. Il manquait, en effet, au principal devoir d'un bon vernis, qui est de protéger les objets qu'il recouvre contre l'humidité.

Vernis blanc, Vernis noir, Vernis rouge. — Désignations sous lesquelles on comprenait, au XVIII[e] siècle, les divers meubles laqués, en se basant sur la couleur qui faisait le fond de leur laquage. « 1[er] mars 1749 — M. le marquis de Courcillon : Une commode... en vernis rouge poli, garnie de chutes, pieds, boutons et entrées de bronze doré. » « 1[er] mars 1751 — M. le comte d'Egmont : Un cabaret en vernis rouge et vert... » « 27 septembre 1752 — M. Dangé : Deux encoignures en vernis blanc et vert. » « 25 mars 1753 — M[me] la duchesse de Mazarin : Une petite armoire de bois verni en blanc et bleu. » « 31 janvier 1759 — M. le prince de Turenne : Un petit pied à console en vernis noir poli. » (*Livre journal* de Lazare Duvaux, t. II, p. 15, 77, 138, 154, 386.)

On désigna aussi sous le nom de vernis blanc une préparation inventée par Lebas, graveur du roi, et Regnault, qui servait pour graver au lavis et pour la taille-douce. (Voir Gravure.) L'*Almanach sous verre* (notice de 1787, col. 434, n° 217) parle avec éloge de ce vernis. Ces mêmes inventeurs confectionnèrent également un vernis noir qui jouissait des mêmes propriétés. (Voir Vernis noir.)

Vernis de la Chine, Vernis de Coromandel, Vernis du Japon. — On appela de ces divers noms, au XVII[e] et au XVIII[e] siècle, les laques importés de l'extrême Orient. Le premier texte où il soit fait mention de ces précieux vernis est l'*Inventaire de Marguerite d'Autriche* (1524). Ce document décrit avec une certaine complaisance : « Deux escuelles, toutes deux d'un beau bois verniz, les bors doréz, les fonds paincts d'or et de vert, venues des Indes. » En 1682, lors de la visite de la fameuse ambassade siamoise, la Dauphine reçut en présent de la reine de Siam : « Une petite table de vernis rouge du Japon », et Louis XIV, un bois de lit de même provenance. Vers le même temps, nous rencontrons dans l'*Inventaire de Henry de Béthune, archevêque de Bordeaux* (1680) : « Une table de vernis de la Chine avec des ornemens d'or et deux petits guéridons assortant (*sic*) ladite table. » Mais c'est surtout au XVIII[e] siècle que ces meubles abondent. Nous relevons dans le *Livre journal* de Lazare Duvaux la fourniture à M. Camuset, fermier général, d'une encoignure de vernis de la Chine ; à M. de Boulogne, d'une commode plaquée en vernis de Coromandel ; à M. de Mortemart, d'une commode de vernis de la Chine ; à M. de Boulogne fils, d'un grand panneau de vernis du Japon, etc. (*Livre journal* de Lazare Duvaux, t. II, p. 32, 52, 192, 378.) Enfin, à la *Vente de M. Dionis des Carrières* (3 mars 1760), on adjugea des « bibliothèques, coffres et armoires en vernis de la Chine ». On pourrait citer quantité d'autres exemples.

Vernis façon de la Chine. — La veuve Gosse et le sieur Samousseau, son gendre, désignèrent sous ce nom une espèce d'émail noir « applicable sur tous métaux, bois, carton, porcelaine, verre, et résistant aux plus forts acides, à l'eau bouillante, même à un feu modéré.... » « Suivant les épreuves réitérées que les commissaires de l'Académie des sciences en ont faites, [ce vernis] préserve pour toujours le fer de la rouille ; et par l'examen des matières qui entrent dans sa composition, les médecins ont reconnu qu'il n'y avoit rien de préjudiciable à la santé. Tous les ouvrages de serrurerie pour les bâtimens, ceux d'orfévrerie, la batterie de cuisine en fer et en tôle, les feux de cheminée », etc., ainsi vernis, étaient « aussi polis que les ouvrages du Japon ». (*Annonces, affiches et avis divers* du 25 novembre 1767.) La fabrique de la veuve Gosse et du sieur Samousseau était établie sur le boulevard du Temple. L'émail dont ils exploitaient le secret avait été découvert par le sieur Gosse et avait d'abord été connu sous le nom de Vernis noir. (Voir col. 1654.)



Fig. 935. — Chaise à porteurs, décorée en vernis (XVIII[e] siècle).

Vernis sur cuivre. — En 1762, le sieur Desforges donna ce

nom à une composition de son invention, qui, « plaquée avec soin sur le cuivre », durait « plusieurs années dans toute sa beauté » et communiquait aux objets recouverts de ce vernis l'aspect de pièces dorées. Cet inventeur, qui se méfiait de ses contemporains, appliquait lui-même sa composition « à un prix raisonnable » sur les pièces qu'on lui apportait. Son secret disparut avec lui. (*Avant-Coureur* du 20 septembre 1762.)

Vernis à détrempe. — Voici dans quels termes le *Mercure* de septembre 1773 parle de ce produit nouveau et de son inventeur : « M. Julliac, peintre et doreur, entrepreneur des Bâtimens du Roi, a découvert un vernis à détrempe, qui donne de l'éclat au tableau sans altérer les couleurs ni même les glacis, qui en retire tout l'embue et le met en état de passer à la postérité avec la fraîcheur des teintes et du coloris. Ce vernis peut être enlevé avec de l'eau simple et une éponge au bout d'un grand nombre d'années; il nettoie les tableaux les plus anciens et les plus sales et prend même sur le vernis de Venise. »

L'*Avant-Coureur* du 6 septembre 1772 nous informe que ce vernis obtint l'approbation de l'Académie royale de peinture et de sculpture.

Vernis du Japon. — Voir Vernis de la Chine.

Vernis Martin. — On a coutume de désigner, d'une façon générale, sous le nom de vernis Martin, tous les laques et vernis français appliqués au mobilier ou à la décoration, depuis les pièces les plus vastes, comme carrosses, berlines, chaises à porteurs, jusqu'aux plus délicats objets de parure, comme tabatières, éventails, etc.

Que les Martin (ils étaient quatre frères) se soient acquis, par leur supériorité dans ce genre de travail, une renommée qui les place au premier rang, le fait n'est pas douteux. Les écrivains les plus autorisés de l'époque ne leur ont pas marchandé la publicité. Voltaire, dans son *Premier discours sur l'inégalité des conditions,* a lui-même parlé

..... Des lambris dorés et vernis par Martin.

De son côté, le terrible marquis de Mirabeau, dans son *Ami des hommes,* n'hésite point à écrire : « Qu'appelle-t-on dans ce cas mieux vivre? Ce n'est pas épargner plus aisément de quoi changer tous les six mois de tabatières émaillées, avoir des voitures vernies par les Martin? » Mais, ainsi que le remarque M. Jacquemard dans son *Histoire du mobilier,* il y aurait grande imprudence non seulement à porter à l'actif de ces habiles artistes tout le bagage de meubles décorés avec goût qui nous est resté du XVIIIe siècle, mais encore à leur attribuer l'invention de ce vernis fameux à la résine de copal, qu'on désigne encore aujourd'hui sous leur nom.

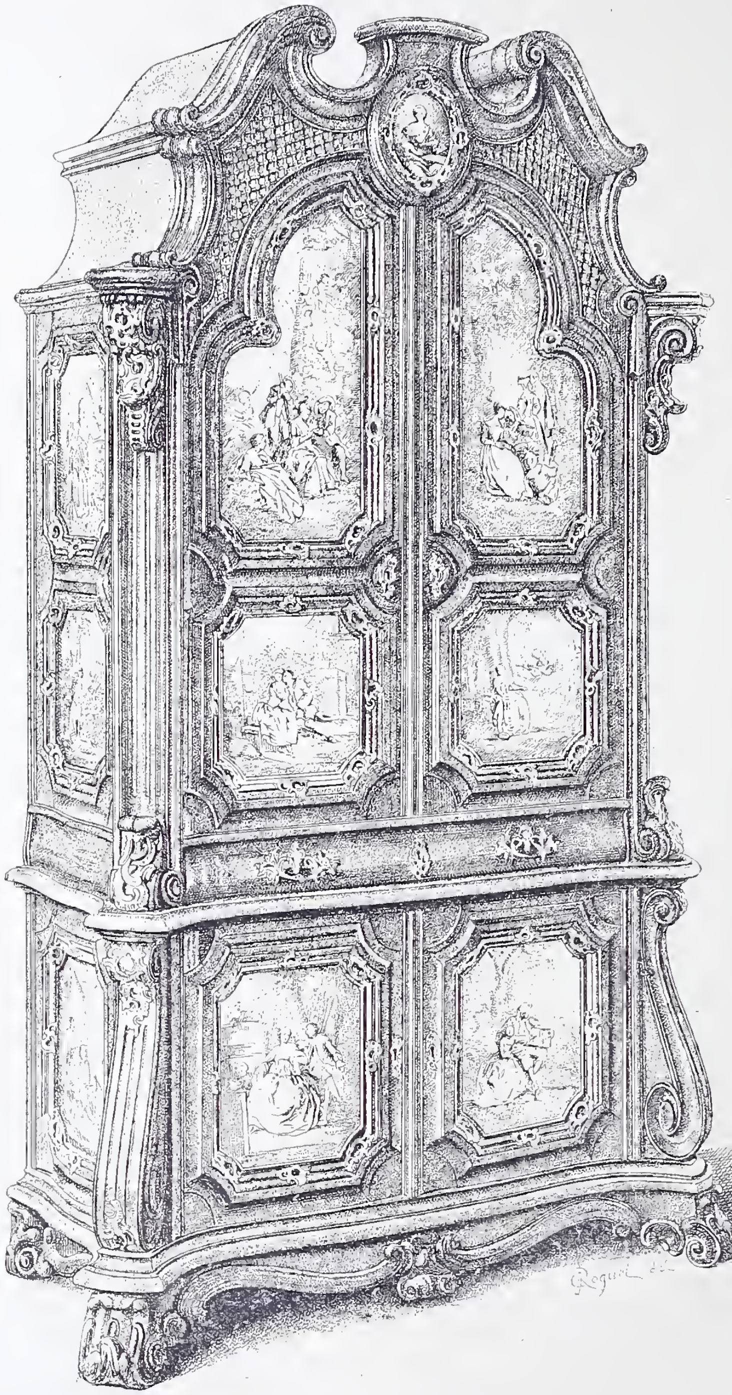
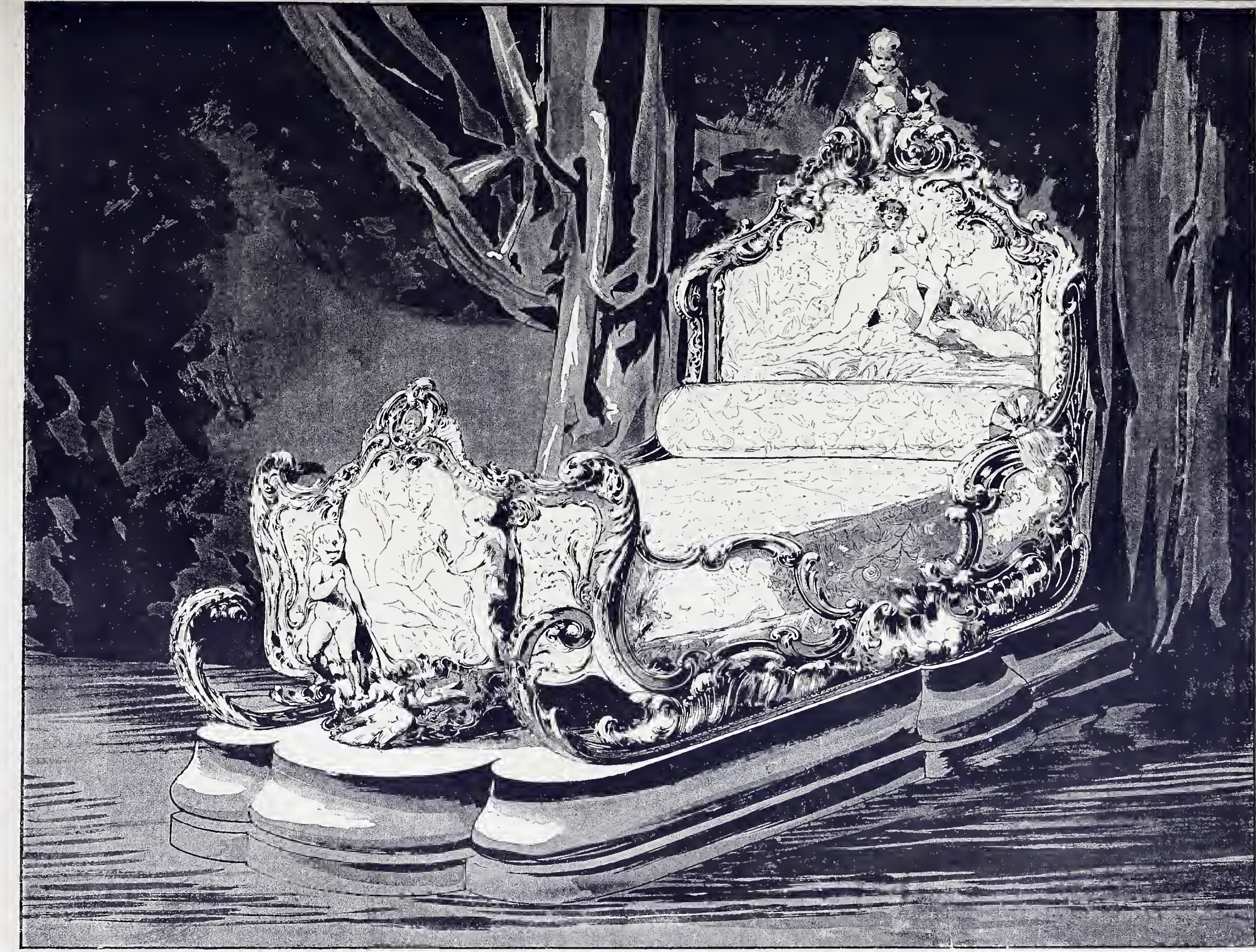


Fig. 936. — Armoire à deux corps, décorée de sujets en vernis Martin.

Les Martin, en effet, ne paraissent pas avoir travaillé sérieusement à leurs beaux ouvrages avant 1745. Or nous trouvons dans le *Mercure* de juin et d'août 1738 de savantes dissertations sur les vernis de la Chine et sur leur adaptation aux meubles européens. Bien mieux, dès la fin du XVIIe siècle, on produisait couramment à Paris sous le nom d'« ouvrages de la Chine » des meubles en vernis. Le *Livre commode* de 1691 nous fournit les noms des sieurs Langlois père et fils, du sieur Paty et de des Essarts qui, déjà à cette époque, s'étaient acquis une certaine renommée dans ce genre de travail. (Voir t. Ier, col. 839.) Il est même probable qu'à ce moment, ces sortes d'ouvrages se fabriquaient depuis longtemps en France, car dans l'*Inventaire du surintendant Fouquet* (1661) nous relevons : « Deux guéridons de vernis rouge », qui semblent de production européenne. En tout cas, pour les articles suivants, il ne saurait y avoir de doute. « Six chaises vernyes, façon de la Chine. » (*Apposition des scellés chez Louis Hinart, tapissier du roi,* 1697.) « Un petit corps de cabinet peint et verny façon de la Chine. » (*Apposition des scellés après le décès d'André Le Nôtre,* 15 septembre 1700.) « Une *vieille* table à tiroir, peinte et vernie façon de porcelaine. » (*Invent. général des meubles de la Couronne,* 1720.) « Un petit miroir de toilette de XVIII poulces ou environ dans sa bordure ceintrée, *vernis Rougeret* ou façon de la Chine. » (*Invent. de Louis Hanique, conseiller de l'Hostel de Ville,* 1720.) Etc. Tous ces objets sont fort antérieurs aux Martin, et le dernier article nous révèle le nom d'un de leurs précurseurs. Ajoutons qu'avant ce temps, il existait aux Gobelins un atelier, où l'on exécutait avec le plus grand succès de ces sortes de travaux. Cet atelier était dirigé par le sieur Dagly, Liégeois de naissance, qui, dès l'année 1713, avait obtenu par *Lettres patentes* le droit d'exercer son talent dans cet établissement célèbre. En 1717, quand Pierre le Grand visita l'illustre manufacture, « Sa Majesté Czarienne vit les ouvrages de ce beau vernis ploiable nouvellement inventé, et ils lui plurent beaucoup ». Dagly eut pour successeur le sieur de Neumaison qui, jusqu'à sa mort, c'est-à-dire en mai 1752, porta le titre de « directeur des ouvrages de la Chine en peinture et dorure pour le Roi ». (De Luynes, *Mém.,* t. XII, p. 9.) Après Neumaison vinrent Pierre Le Royer (1752), Antoine Igou (1753), puis Gosse (1759), inventeur d'un Vernis noir (dont nous parlons col. 1650 et 1654), qui résistait à l'air, à l'eau, aux acides et au feu. — Une des expériences auxquelles se livrait Gosse était de faire une omelette dans une poêle recouverte de son vernis. — Ce « maître peintre, sculpteur et vernisseur », aujourd'hui fort oublié, vit, en 1760, ses produits approuvés par l'Académie des sciences, et son magasin, rue du



Mangonot del. Maison Quantin, imp.-éd.

LIT EN VERNIS REHAUSSÉ D'OR, EXÉCUTÉ PAR M. MAJORELLE

Cimetière-Saint-Nicolas-des-Champs (à l'enseigne de la *Renommée sans pareille*), fut visité par la foule élégante du temps. Il mourut en 1766, laissant à sa veuve et au sieur Samousseau, son gendre, l'exploitation de ses procédés. (*Ann., aff. et avis divers* des 23 mai et 20 juin 1759, et du 25 novembre 1767, et *Avant-Coureur* du 2 juin 1760.) Un peu plus tard (1769), un sieur Clément, également peintre, doreur et vernisseur, obtenait à son tour l'approbation de l'Académie pour les produits de sa manufacture de vernis située « à la Petite Pologne », et dont le dépôt était établi quai des Morfondus. Les vernis de Clément, qui imitaient « parfaitement ceux de la Chine et du Japon », étaient ornés de « différents genres de peintures comme fruits, fleurs, paysages, cartouches avec figures et tableaux [en] relief du Japon et autres ». (*Ann., aff. et avis divers* du 5 juillet et *Avant-Coureur* du 24 juillet 1769.) Citons encore les noms de J. Macé (1752); de R.-G. Desroches (1758); de R.-G.-B. Garnier (1759); de Bligny (1760); de N.-D. Renault (1767), tous qualifiés peintres vernisseurs; d'A. Vincent, « peintre et vernisseur du roi, ancien directeur de l'Académie de Saint-Luc » (1772); de Laboureau et Bernard Lafosse, inventeurs du *vernis incombustible* (1783), et enfin de Watin, peintre, doreur et vernisseur, dont il est parlé plus haut. On voit que M. Jacquemard, bien qu'il ait ignoré les noms de ces concurrents des Martin, avait raison de mettre en garde les amateurs contre la tendance un peu trop générale qu'on a de leur attribuer la paternité de tous les meubles en vernis.

Les Martin, du reste, ne se posaient point en inventeurs. Un *Arrêt* du 15 avril 1753, cité par M. Alfred Franklin (les *Corporations ouvrières de Paris*), constate que ces artistes n'avaient pas découvert le vernis qui porte leur nom, mais qu'ils « l'avoient porté au plus haut degré de perfection ». Le même *Arrêt* donne la description des procédés employés pour confectionner ce vernis. « Voici de quelle manière ils l'exécutent, dit-il, et quel est le progrès de leur composition... Quand les ouvrages (ceux qu'on se propose de décorer) ont acquis leur premier état (c'est-à-dire la forme et la consistance nécessaires), on les polit et unit avec la lime ou la râpe pour recevoir la couleur qu'on veut leur donner; ensuite, on les vernit. On peut appliquer les couleurs de différentes manières, soit en les alliant et mêlant avec le vernis..., soit en les appliquant par compartiment en façon de guilloché ou autrement, en y passant par-dessus un vernis poli, soit enfin en mêlant avec un vernis gommeux des poudres et limailles de métaux qui s'incorporent avec le vernis, et par l'arrangement desquelles le peintre fait sur cet ouvrage tel dessin que son goût lui fait inventer. » Nous avons dit plus haut que les Martin étaient quatre frères. On les nommait Guillaume, Simon-Étienne, Julien et Robert. Par *Lettres patentes* du 27 novembre 1730 et du 18 février 1744, les deux aînés, Guillaume et Simon-Étienne, avaient obtenu le privilège « de fabriquer pendant vingt ans, exclusivement à tous autres, toutes sortes d'ouvrages en relief et dans le goût du Japon et de la Chine ». En 1748, une nouvelle faveur leur fut accordée. Leur atelier fut érigé en Manufacture royale. C'est à ce moment qu'ils commencèrent à délaisser les imitations de laques chinois et japonais pour couvrir de leur merveilleux vernis des peintures d'un goût plus français et pour créer ce mobilier charmant, qui est leur principal titre de gloire. Une de leurs plus importantes occupations fut la peinture des voitures (landaus, berlines, vis-à-vis) et des chaises à porteurs. Nous avons retrouvé dans les *Ventes* du temps un certain nombre de ces beaux véhicules. A la *Vente du receveur général des finances Gaillard de Gagny* (15 mai 1759), à celle de M[me] de Vanolles (10 mars 1760), à celle de M[me] de Montyon (11 janvier 1762), etc., on adjugea des carrosses magnifiques embellis par leur pinceau. En outre, nous savons que M. Duflot acquit des cadres de leur main; que Lazare Duvaux fournit à M[me] de Pompadour, à M. de Boulogne, à M. Jacquemin, des cabarets peints et vernis par eux; que M[me] de Beauvilliers faisait sa correspondance sur « une écritoire de vernis de Martin, à coulisse en forme de pupitre »; que le mobilier de la Couronne (*État* de 1760) possédait des tables et des commodes de « vernis petit vert de Martin »; qu'à la *Vente de M[lle] Deschamps* (11 avril 1760), on adjugea des encoignures des caves, plateaux, etc., « vernis par Martin »; qu'à celle de M[me] de Mauny (17 mars 1761) figurait « une toilette de Martin », et à celle du marquis de Beringhen (2 juillet 1770) « une marquise de verni de Martin, renfermant une serinette », et des « encoignures peintes en rouge, et vernies par Martin ». Il n'est pas jusqu'à une « belle harpe à pédale peinte et dorée par Martin », ayant coûté 60 louis, dont nous n'ayons retrouvé la trace. (*Ann., aff. et avis divers*, 9 avril 1767.) Enfin nous savons encore par le *Journal de Lazare Duvaux* (t. II, p. 63-66) que ces habiles artistes consentaient à « revernir » les commodes de laque de M[me] de Pompadour et à raccommoder les tabatières de M[me] de Boulogne; alors que Barbier dans son *Journal* (t. IV, p. 456), ainsi que le duc de Luynes en ses *Mémoires* (t. X, p. 308), en parlant de la visite que Louis XV fit à la petite maison du prince de Soubise à Saint-Ouen, vantent « les peintures en vernis » qu'ils avaient exécutées pour ce prodigue personnage.

Pour confectionner cette surprenante variété d'objets, les frères Martin avaient plusieurs établissements. Le plus important était situé faubourg Saint-Martin; c'est aussi celui qui eut la durée la plus longue — il existait encore en 1785 (voir le *Journal général de France* du 7 mai de cette année). — Un second était logé faubourg Saint-Denis; un troisième rue Saint-Magloire. Nous avons dit que Guillaume et Simon-Étienne dirigeaient la Manufacture royale du faubourg Saint-Martin. Julien eut celle de la rue Saint-Magloire et Robert, qui portait le titre de « vernisseur du Roy de Prusse », exploita celle du faubourg Saint-Denis. La mode de ces beaux ouvrages se continua presque jusqu'à la Révolution, puis disparut pendant un siècle, et c'est seulement à l'Exposition de 1889 que nous avons vu un peintre de Nancy, M. Majorelle, essayer de nous rendre ces vernis délicats et charmants qui, à une originalité indiscutable, avaient joint ce rare et précieux mérite d'être bien de leur temps.

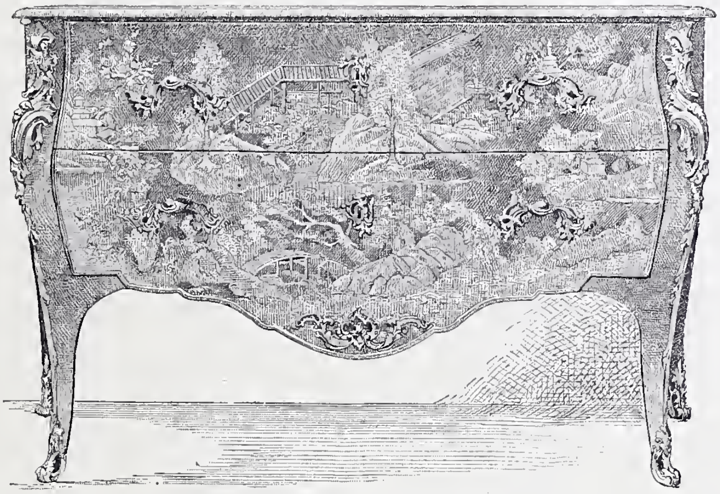


Fig. 937. — Commode en vernis Martin. Palais de Fontainebleau.

VERNIS NOIR. — Nous lisons dans les *Annonces, affiches et avis divers* du 23 mai 1759 et du 20 juin de la même année : « Le sieur Gosse, maître peintre et sculpteur, a inventé un VERNIS NOIR qui a le double mérite de ne porter aucune odeur et d'être à l'épreuve du feu; il est employé avec succès pour les tabatières de carton; en outre, il a été employé à vernir une poêle de cuivre rouge, dans laquelle on a fait une omelette sur un feu de fourneau très vif, laquelle n'avoit aucun goût étranger et étoit parfaitement réussie. La poêle, après avoir été nettoyée avec de l'eau chaude et bien essuyée, s'est trouvée au même état qu'auparavant, sans qu'on ait aperçu la plus légère altération au vernis. » L'*Avant-Coureur* du 9 juin 1760 nous apprend, en outre, que ce vernis dont nous avons déjà eu occasion de parler (voir VERNIS FAÇON DE LA CHINE et VERNIS MARTIN) reçut l'approbation de l'Académie des sciences. Le sieur Gosse demeurait à Paris, rue du Cimetière-Saint-Nicolas-des-Champs, à la *Renommée sans pareille*.

VERNIS DE PARIS. — Nom qu'on donna, au XVIII[e] siècle, aux meubles laqués à Paris, et qui ne sortaient pas de chez les Martin. « 28 mars 1754 — M[me] la Dauphine : Un grand cabaret de vernis de Paris, à rebord droit, en rouge et noir, 48 livres. » (*Livre journal*, t. II, p. 194.)

Vernissage, *s. m.* — Action de vernir, de vernisser.

Vernisser, *v. a.* — Employé autrefois comme synonyme de VERNIR, n'est plus usité aujourd'hui que pour caractériser l'action d'appliquer sur les poteries le vernis plombifère, ou de donner l'émail à la faïence.

Vernisseur, *s. m.* — « Ouvrier qui applique le vernis sur le bois de menuiserie, et qui ensuite travaille en or dessus. (La plupart des bons *vernisseurs* de Paris sont au fauxbourg Saint-Antoine.) » Cette définition, empruntée à Richelet, et vieille par conséquent de deux cents ans,

était à copier, bien qu'elle ne soit pas très exacte. A l'article VERNIS MARTIN, on pourra voir que le rôle du vernisseur était plus compliqué. C'est aussi, chez les ébénistes, le nom de l'ouvrier qui vernit les meubles au tampon.



Fig. 938. — Verre de Venise (XVIe siècle). Musée de Cluny.

Vernissure, *s. f.* — Terme vieilli qui signifie l'application du vernis.

Véronique, *s. f.*; **Vironicle**, *s. f.*; **Baronicle**, *s. m.* — Nom donné, au Moyen Age, aux portraits du visage de Jésus-Christ, représentés sur un linge et semblables à celui que l'on conserve à Saint-Pierre de Rome. Un grand nombre d'objets d'orfèvrerie, au XIVe et au XVe siècle, étaient ornés de véroniques. Nous citerons entre autres : « Ung mirouer d'argent, esmaillé de France tout à l'environ, hachié par derrière, et a ou millieu une véronique. » (*Invent. du château de Vincennes,* 1418.) « Six tasses avec la baronique (*sic*). — Un gobelet avec un roy more dessus, etc. » (*Invent. de la vaisselle de vermeilles* (sic) *de Jean de Grailly, vicomte de Béarn, dans le château de Pau,* 1421.) « Ung tableau ouquel a une véronique d'ambre enchâssiée, en argent doré. » (*Comptes de l'argenterie d'Anne de Bretagne,* 1498.) « Une petite painture à nostre semblance, qui se ferme, et [a] dessus une véronicle, ladicte véronicle dorée. » (*Comptes de Jean Micault, receveur général des finances du duc de Bourgogne,* 1516.) « Une plate painture à notre semblance, qui se ferme, et dessus une vironicle ladite vironicle dorée..... » (*Mandement de Marguerite d'Autriche en faveur du peintre Bernard Van Orley,* 1519.)

Verraille, *s. f.* — Terme dédaigneux. Menus objets de verre. Verrerie de peu de valeur.

Verre, *s. m.*; **Voire**, *s. m.*; **Voirre**, *s. m.*; **Vouare**, *s. m.* — Corps solide et transparent, sonore, cassant et fusible, généralement composé de silice, de potasse ou de soude, et de chaux ou d'oxyde de plomb, transformés par la fusion en une masse transparente qui ne se dissout pas dans l'eau, et qui n'est pas attaquée par les acides. On distingue, dans l'emploi, plusieurs sortes de verres : le verre commun — qu'on baptisait autrefois des noms de *verre de France* ou *verre de Lorraine,* suivant qu'il était plus ou moins verdâtre — dont on fait encore les bouteilles, et dont, à cette époque, on confectionnait des *plats de verre* ou verres à vitres ; le verre semi-fin, qu'on appelait *verre de* FOUGÈRE (voir ce mot), produit impur obtenu avec des sels de potasse, résultat de la combustion des plantes de fougère, mais déjà plus blanc que le verre commun, et dont on faisait toutes sortes d'articles de gobeleterie ; et enfin le *verre* CRISTALLIN (voir ce mot), appelé plus tard *verre de* BOHÊME, dans la fabrication duquel le carbonate de potasse était remplacé par du carbonate de soude, et qui, au mérite d'une blancheur et d'une pureté plus grandes, d'une sonorité plus agréable, joint l'avantage d'être sensiblement moins fragile que le verre ordinaire.

Le verre est de fabrication fort ancienne. On attribue généralement sa découverte aux Phéniciens. Les Égyptiens perfectionnèrent par la suite l'art de la verrerie, qui passa de là en Grèce, puis à Rome et dans l'ouest de l'Europe. Les très nombreux spécimens de flacons et de fioles en verre irisé, que l'on découvre dans les sépultures gallo-romaines et dans les cimetières mérovingiens, attestent l'habileté de nos ancêtres dans ce travail délicat et l'abondance des verreries dans la Gaule.

Nous n'avons pas ici à nous étendre sur cette production de la première heure, dont il est parlé, du reste, dans un article voisin. (Voir VERRERIE.) Nous nous bornerons à constater que, durant tout le Moyen Age, le verre fut fabriqué d'une façon courante en France, ce qui ne l'empêcha pas d'être traité parfois à l'égal de matières précieuses, et même d'être admis à figurer dans les trésors de nos rois. Les textes qui suivent le prouveraient au besoin :

Troys potz de voirre, rouges, garniz d'argent doré à la façon de Damas, le biberon garny d'argent et semé de faulse pierrerie. — *Item,* ung petit creuzequin ront, de voirre blanc, à couvescle d'or et le pié aussi. (*Invent. de Charles V,* 1380.)

Une longue aiguière de voirre, garnie d'argent doré, et a le biberon d'un homme qui bâille et est le fretelet de feuillages dont il yst un glan. — *Item,* un bacin plat de voirre, paint à façon de Damaz, à une bordure d'argent esmaillée de France et de Bourgogne. (*Invent. des joyaux de la Couronne;* château du Louvre, 1418.)

Un petit flacon de voirre, garny d'argent, ouquel a un tissu vert, et est ledit flacon rompu. (*Invent. de la Bastille Saint-Antoine,* 1418.)

Un gobelet et une couppe de voirre blanc, garny d'argent doré, en deux estuis d'ozier. (*Invent. du château de Vincennes,* 1420.)

Un petit gobellet verre esmaillé au fons, à l'image Saint-Michel, (*Invent. des objets transmis par frère Jehan Charron de Gisors, maître de l'Hôtel-Dieu de Paris, à son successeur Jehan Davilliers,* 1428.)

Deux haulx potz de verre à ance, l'ung vert et l'autre pers. — *Item,* deux autres potéz à pied et à ance de verre de Venise. — *Item,* une petite pièce de verre cristallin à demy-ront, en ung petit estuy de cuir noir. — *Item,* une petite esguière de verre cristallin, sans pié et à couvercle, sur lequel a une croix. — *Item,* deux grans potetz de voirre cristalin en faczon d'esguières. — *Item,* ung plat de voirre cristalin bordé de verd et de jaune. — *Item,* deux grans couppes à pié de verre de Venise. — *Item,* ung petit potet à pié de verre de Venise, dont l'anse est rompue. (*Invent. du château d'Angers,* 1471.)

Dix flacons en verre dict *cristalin.* — Deux bien petiz flaconnetz de verre, couvert de fil d'or et de soie. (*Invent. de Marguerite d'Autriche,* 1524.)

A Dominique Ballarin, marchant vénitien, la somme de IX^C livres tournois, pour la valeur de CCCC escuz sol., pour son payement de certaine quantité de vaisselle de verre cristallin vénitien... que le Roy a achapté de luy pour en faire et disposer à son plaisir... (*Acquits au comptant de François Ier,* 1531.)

Deux potkins de verre bleu, garniz d'argent doré, et sur le fretelet, ung bouton esmaillé de bleu, pesant V ou VI onces. (*Invent. de Charles-Quint,* 1536.)

Trois vases de verre esmaillé façon de Montpellier, plein d'eau diverse de santheurs. — *Item,* une autre petite boiste de verre pleine de pouldres de Chippre. — *Item,* quatre petis vases de verre, en trois desquels y a de la pouldre de Chippre et en l'autre rien, esmaillés. (*Invent. des meubles du prince de Condé,* 1588.)

Quatre chandeliers de verre bleu doré. — Deux autres chandeliers de verre bleu plain. (*Invent. de Catherine de Médicis,* 1589.)

Un plat à laver de verre de cristal. (*Vente des meubles de Martin de Martimbos, grand chancelier, abbé de Jumièges,* 1614.)

Ces exemples, qu'on pourrait renforcer de quelques autres, montrent la variété de formes et d'adaptations auxquelles le verre sut se plier dès le Moyen Age. Ajoutons que, dans un seul document, l'*Inventaire du duc de Berry* (1416), on trouve des gobelets, hanaps, burettes, aiguières et pots de verre. A cette époque lointaine, le verre avait donc déjà pris possession, dans le service de table, de tous les emplois qu'il remplit aujourd'hui. Cette remarque n'était pas inutile pour expliquer la seconde signification très particulière et très curieuse qu'on allait donner à son nom.

Sous le nom de VERRE, en effet, on a désigné, depuis près de six siècles, la plupart des vases à boire, non pas seulement quand ils étaient « faits de verre », comme dit Littré, mais alors même qu'ils étaient d'une autre substance. Les exemples suivants établissent, en effet, que dès le commencement du XIVe siècle, on a fabriqué des verres à boire de toutes sortes de matières et notamment de métal :

Un vairre d'argent doré, à coste, pesant I marc V onces et demie. (*Invent. de Clémence de Hongrie,* 1328.)

Un voirre dont la coupe est de cristal et les bords sont d'argent doréz, et siet sur un pié onquel a un pommel à III esmaux d'azur à oyselles et III rozetes de fueillages, et le bas du pié et cizelé à orbesvoies et à souages. (*Invent. de Louis, duc d'Anjou,* 1368.)

Ung voirre d'or à couvescle, semé de grenas à jour, pesant deux marcs deux estellins une maille. — *Item,* ung voirre d'or garny de doublais rouges, pesant deux marcs deux onces. (*Invent. de Charles V,* 1380.)

Un voeire d'or à couvescle, semé de grenez à jour, pesant III marcs II esterlins obole. (*Orfèvrerie réclamée aux héritiers de Louis Ier d'Anjou par la Couronne,* 1385.)

Un petit voire d'argent, couvert, doré dehors, pesant IIII onces et demie. (*Invent. des biens de Richard, archevèque de Reims, trouvés en l'église de Saint-Denis de Reims,* 1389.) Etc.

Et ce n'était pas seulement chez les riches et puissants seigneurs qu'on se servait de verres en métal précieux. Jehan de Troye, dans sa *Chronique scandaleuse* (*Mém. pour servir à l'hist. de France,* t. XIII, p. 390), raconte que Louis XI ayant fait saisir toute « la vaisselle qu'on pouvoit finer à Paris et autres villes », pour se procurer le métal nécessaire à la confection d'une grille entourant la châsse de saint Martin de Tours ; ce qui restait d'argenterie chez les particuliers « fut [en] grant quantité mucée et ne fut plus veüe ès lieux où elle avoit acoustumé de courir. Et à ceste cause, aux nopces franches et aultres, où on avoit accoustumé d'y en veoir largement, n'y estoient trouvéz que verres et esguières de verre et feugière. »

On pourrait multiplier ces citations. Celles-ci, croyons-nous, suffisent à établir l'emploi général, dès le XIVe siècle, du mot verre, pour signifier toutes espèces de vases à boire et de toutes matières, et, comme conséquence, pour affirmer la très haute ancienneté de l'habitude de boire dans des vaisseaux fabriqués en verre. Cette coutume, au surplus, est attestée par un passage des *Mémoires* de Joinville : « Je vous conterai, écrit-il (*Mém.,* t. II, p. 335, variantes), des jeus que le conte d'Eu nous fesoit. Je avoie fait une méson, là où je mangeoie moy et mes chevaliers à la clarté de l'uis : or estoit [devers] l'uis au conte d'Eu, et il, qui moult estoit soutilz, fist une petite bible (baliste) que il getoit ens, et fesoit espier quant nous estions assis au manger, et dressoit sa bible du lonc de nostre table, et nous brisoit nos pos et nos vouerres. » Il est clair, en effet, que si les vases dans lesquels Joinville et ses chevaliers buvaient n'avaient point eu la fragilité du verre, les petits projectiles envoyés par la baliste en miniature fabriquée par le comte d'Eu ne les eussent point brisés. En une autre partie de ses *Mémoires* (t. II, p. 141), notre auteur parle du verre de saint Louis : « Son vin attrempoit d'eauë, écrit-il, selon la force du vin, et beuvoit en ung verre » ; et dans l'*Inventaire de Charles V,* nous relevons, conservée comme une précieuse relique : « Une très petite couppète d'or plaine, en façon d'un voirre, qui fut Mons. saint Loys, où il mesuroit la porcion de l'eaue qu'il buvoit en son vin, pesant ung marc demye once d'or. » Cette citation prouve que, dès le XIIIe siècle, la confusion que nous signalons existait déjà. Elle atteste aussi que le saint roi était singulièrement plus sobre que le personnage dont Bonaventure Desperriers dit en ses *Nouvelles récréations* (*Nouvelle* LXXVII) : « Quelquefois il s'avisoit de mettre de l'eau en son vin, mais c'estoit avec la poincte d'un cousteau, lequel il mouilloit dedans l'aiguière, et laissoit tomber une goutte en son voirre et non plus. »

Ajoutons qu'à partir du XVIe siècle, notre mot, dans le langage courant, remplaça les termes hanap, coupe, gobelet, etc., précédemment employés. Depuis cette époque, en effet, les historiens, les chroniqueurs, les rédacteurs de *Mémoires,* n'en connaissent guère d'autres pour désigner les vases à boire. Bourgoing, dans son *Journal* (p. 475), nous apprend qu'on retira à Marie Stuart, prisonnière. « Didier, son sommelier, qui avoit son verre en charge ». Pierre de l'Estoile rapporte (*Journal,* t. Ier, p. 41) qu'après la mort du cardinal de Lorraine, Catherine de Médicis « s'estant mise à disner, aiant demandé à boire, comme on lui eust baillé son verre, elle commença tellement à trembler, qu'il lui cuida tumber des mains, et s'escria : Jésus ! voilà M. le cardinal de Lorraine que je voy ! » Le sage Héroard (*Journal,* t. Ier, p. 270) nous montre le jeune Louis XIII disant à son sommelier (21 juin 1607) : « Maître Gille, je m'en vas à Saint-Germain, il faut que vous fassiez serrer mon verre et mon cadenas. » C'est aussi



Fig. 939. — Verre français émaillé (XVIe siècle).

le terme unique dont se servent les moralistes et les éducateurs de l'enfance. L'auteur des *Contenances de la table* écrit :

Enfant, se tu fais dans ton verre,
Souppes de vin aucunement
Boy tout le vin entièrement,
Ou autrement le gette à terre.

Et le *Nouveau traité de la civilité qui se pratique en France parmi les honnestes gens* (1673) porte ces recommandations dignes d'être méditées : « Il ne faut pas trop laisser remplir son verre, de peur d'en répandre en le portant à sa bouche. — Cela tient trop du familier de gouster le vin et de boire son verre à deux ou trois reprises : il faut le boire d'une haleine et posément, regardant dedans quand on boit, et observant de ne pas boire quand on a la bouche pleine. — Il est aussi plus civil de boire tout ce qu'il y a dans son verre que d'en laisser. — Il est incivil de présenter un verre de vin à une personne si on en a déjà gousté. » Etc.

Les poètes eux-mêmes trouvaient, il faut le croire, un certain air de noblesse à ce mot si répandu, car ils ne lui cherchent point d'équivalent. C'est ainsi qu'Amadis Jamyn écrivait, en 1575, à une jolie dame :

> Je n'aime l'eau, breuvage trop humide,
> Mais quand tu veux que i'en boive d'autaut,
> Tu prens un verre, et première y tastant,
> Tu me le tends à fin que ie le vuide.

Regnard, parlant d'un dîner que le grand Condé accepta chez lui, vante la simplicité de

> Ces héros, méprisant tout l'or de leurs buffets,
> Contens d'un linge blanc et de verres bien nets,
> Qui ne reçoivent point la liqueur infidelle
> Que Rousseau fit chez lui d'une main criminelle.

Citons encore le couplet suivant, emprunté aux *Projets bachiques* d'Olivier Basselin :

> Remplissez-moy ceste couppe :
> Que je boive à ceste troupe?
> Verre vuide ne vaut rien
> Parmy tant de gens de bien.

Enfin Boileau, dans son *Festin ridicule* (3ᵉ satire), raconte plaisamment qu'au moment des « santés »,

> On a porté partout des verres à la ronde,
> Où les doigts des laquais, dans la crasse tracés,
> Témoignoient par écrit qu'on les avoit rincés.

Ainsi, ne craignons pas de le redire, le mot verre, devenu terme général, s'appliquait alors comme aujourd'hui à toutes sortes de vases à boire, de quelque matière qu'ils fussent fabriqués, et quel que fût leur aspect. C'est ainsi que Rabelais (*Pantagruel,* liv. V, ch. XXXIV) énumère : « Cent formes de voyrres à pied et voyrres à cheval : cuveaulx, retumbes, hanapz, iadaulx, salvernes, tasses, guobeletz, et telle semblable artillerye bacchique » ; et que Montaigne écrit en ses *Essais* (liv. III, ch. XIII) : « Je me laisse aller à certaine forme de verre, et ne boys pas volontiers en verre commun, non plus que d'une main commune ; tout métail m'y desplait au prix d'une matière claire et transparente, que mes yeux tastent aussi selon leur capacité. » Ajoutons que le caractère général donné à ce mot est d'autant plus surprenant, que les verres dont on faisait ordinairement usage en France étaient de médiocre beauté. Les *verres de Venise,* qu'on appelait aussi *verres de cristallin,* y furent toujours relativement rares, et, jusqu'au milieu du XVIIᵉ siècle, peu appréciés. On trouvait bien quelques gens particulièrement délicats, comme ce parent du cardinal de Retz, « homme fort voluptueux », au dire de Tallemant des Réaux (*Historiettes,* t. IV, p. 112), lequel, dînant « chez un de ses amis, à cinq lieues de Saint-Cloud, où il n'y avoit point de verres de cristal, dit à un de ses gens : — Va m'en quérir un à Saint-Cloud, et ne te soucie de crever mon cheval. Il y va. Le cheval crève en arrivant, et le valet, en descendant, cassa le verre. » Mais c'étaient là de rares exceptions, et nous avons expliqué (t. II, col. 924) que, « les gourmets s'étant imaginés que le vin étoit plus fin et plus délicat dans la simple fougère », jusqu'à une époque relativement récente, on n'avait point suffisamment apprécié chez nous la gobeleterie fine de cristal et les verres de Venise.

Au XIVᵉ, au XVᵉ et au XVIᵉ siècle, on ne se faisait point faute, toutefois, chez les princes et les rois, d'aimer, comme Montaigne, ces verres transparents qui laissaient voir la chaude couleur du vin. Mais les vases dont on se servait étaient en cristal de roche taillé, dont le prix élevé répondait bien aux goûts fastueux de cette société amoureuse de la magnificence. L'*Inventaire de la reine Charlotte de Savoie* (1483) nous apprend que cette princesse buvait dans « ung voirre de cristal couvert ». Dans l'*Inventaire de la duchesse de Valentinois* (1514), il est fait mention de « voirres doréz, de cristal ». Par celui de Marguerite d'Autriche (1524), nous savons que cette princesse avait reçu de l'évêque de Liège un verre de cette belle matière, muni d'un pied et d'un couvercle de vermeil ; et l'*Inventaire de Charles-Quint* (1536) atteste que ce prince buvait en « ung voirre taillé dessus d'un aigle et d'un griffon, garny hault et bas d'argent doré par moictié ». Deux années plus tard (1538), François Iᵉʳ achetait à Georges Vezeler, orfèvre d'Anvers, « ung voirre de cristal avec son couvercle d'argent, et le pied de mesme, dorée et eyzellée, antieque ». Enfin l'*Inventaire de Catherine de Médicis* (1589) décrit : « Deux verres couverts..., de crystal de roche, taillé, les piedz d'or esmaillé. »

Ces exemples montrent combien les verres en cristal de roche étaient appréciés par les princesses les plus délicates et par les princes les plus puissants. Le Louvre, au surplus, possède dans sa galerie d'Apollon quelques spécimens admirables de ces verres en cristal de roche, montés en or émaillé. Ajoutons que leur présentation n'avait pas lieu sans un certain apparat. Le passage suivant, relatif au banquet offert, en 1625, par Louis XIII au Légat, et qui est traduit d'une lettre de C. del Pozzo, va nous initier à l'étiquette usitée en pareille circonstance :

> Lorsque le roi veut boire, on fait signe au bouteiller, que l'on appelle en France sommelier. Celui-ci vient avec son aide portant, l'un le vin dans un flacon recouvert d'osier et l'autre une caraffe d'argent pleine d'eau ; tous deux sont accompagnés par six archers. Arrivé à la table, le sommelier tend le gobelet. Ce gobelet est en verre ; il a la forme d'un pain de sucre renversé, c'est-à-dire étroit en bas et large en haut, et, afin que la poussière ni rien n'y entre, il est recouvert d'un petit couvercle aussi en verre, comme en ont nos cruches, seulement ayant un anneau au bout, au lieu d'une boule. L'échanson tient le verre découvert à la main ; le sommelier y met d'abord le vin et l'eau autant qu'en boit d'ordinaire le Roi, et de ce vin mêlé l'échanson en verse dans deux petites écuelles d'argent doré ; dans la première, il fait l'essai lui-même, et dans la seconde, le sommelier ; puis, à travers la table, l'échanson tend à S. M. le verre recouvert, et ne le découvrant qu'au moment où le roi va pour le prendre ; il tient de la même main le couvercle du verre avec un doigt, et, avec les autres doigts, la petite écuelle, comme si c'était une soucoupe.

Nous croyons inutile d'ajouter que sous Louis XIV, de majestueuse mémoire, ce cérémonial, déjà fort compliqué, affecta encore, s'il est possible, quelque chose de plus solennel. Les *Inventaires* dressés à cette époque mentionnent cinq verres en cristal de roche, montés en or émaillé, qui servaient alors au roi. Tous étaient magnifiquement taillés, et le plus important comme dimensions (il mesurait 10 pouces 1/2 de haut) est ainsi décrit : « Un grand verre couvert, gravé autour du corps de rainseaux et de trois compartimens dans chacun desquels il y a une figure, garny avec son couvercle de deux cercles d'or émaillé de plusieurs couleurs, porté sur un pied à balustre. »

Ces pièces incomparables étaient appelées à disparaître assez vite du service courant. Sous les règnes suivants, les progrès de la cristallerie allaient transformer complètement la parure de la table. Les plus illustres personnages du XVIIIe siècle se contentèrent du cristal de Bohême, richement taillé et finement gravé à la pointe de diamant, et ils eurent raison. Une fois de plus l'industrie humaine triompha de la nature, et les plus beaux cristaux de roche qu'on peut voir au Louvre ne sauraient, dans la vie pratique, lutter, comme limpidité et comme éclat, avec les produits de nos grandes cristalleries françaises.



Fig. 940.
Verre français émaillé
(XVIe siècle).

VERRE. — Indépendamment des deux acceptions principales que nous venons d'étudier, on trouve encore, dans le langage mobilier, notre substantif parfois accompagné d'un qualificatif qui lui donne une signification spéciale. Nous allons passer en revue ces termes différents et en expliquer le sens.

VERRE D'ALSACE. — Verre à vitre, fabriqué premièrement en Alsace et ensuite dans diverses manufactures françaises, où il conserva son nom. Comme pureté et comme éclat, il faisait concurrence au VERRE DE BOHÊME. (Voir cet article.)

VERRE D'APPRÊT. — Terme de fabricant de vitraux. C'est le nom qu'on donne au verre teinté dans toute son épaisseur, par opposition au verre peint, qui consiste en verre blanc double, recouvert superficiellement par des émaux colorés.

VERRE ARDENT, VERRE GROSSISSANT. — On appelle ainsi un disque de verre convexe sur une au moins de ses faces, et qui, lorsqu'il est exposé aux rayons du soleil, concentre ceux qu'il reçoit sur un point unique, et produit à cet endroit une intensité de chaleur capable d'enflammer de la poudre, de l'amadou, un tissu, etc. Le canon du Palais-Royal, dont nous parlons autre part, est un des exemples les plus connus de l'utilisation de ce petit problème de physique.

VERRE DE BOHÊME. — Nom donné aux verres provenant de la Bohême, et qui se recommandent par leur dureté, leur pureté et leur blancheur. Au XVIIIe siècle, le verre de Bohême fut très à la mode, et l'on en confectionna une foule d'ustensiles et d'objets variés. « 17 décembre 1752 — M. de Gagny : Une châsse de bois doré garnie de verre de Bohême. » « 11 mai 1754 — Marquis de Gontaut : Deux lanternes de cuivre carrées, garnies en verres de Bohême, avec chapiteaux de cristal et chandelier à quatre bobèches, 216 livres. » « 28 mai 1754 — Mme de Pompadour : Pour Londres, une cassette d'ancien lacq, garnie de ferrures en cuivre ciselé et doré d'or moulu, la clef ciselée, le dedans en satin cerise bordé de galon et réseau d'or pour 12 bouteilles et 12 verres de Bohême dorés, 650 livres. » (*Livre journal* de Lazare Duvaux, t. II, p. 145, 199, 202.) « Boëte de verre de Bohême, gravée, servant à parfiler, charnière et serrure d'or. » (*Vente de S. A. R. le duc Charles de Lorraine,* 1781.) On employa également le verre de Bohême pour faire des vitres — grand luxe pour l'époque — et l'on trouve assez souvent, dans les feuilles du XVIIIe siècle, des avis dans le goût de ceux qui suivent : « Joli appartement de 4 pièces de plein-pied (*sic*), avec des verres de Bohême aux croisées. Rue des Bourdonnois, chez un marchand de drap. On s'adressera au rez-de-chaussée. » (*Annonces, affiches et avis divers,* 8 février 1759.) « A VENDRE, grand et beau pavillon, orné de verres de Bohême, rue et place Royale, à bon compte. On s'adressera à M. Bourgeois, huissier-priseur, rue de la Verrerie, près de la rue de la Potterie. » (*Ibid.,* 15 octobre 1767.) « A VENDRE, grand hôtel dont le rez-de-chaussée et le premier sont ornés de verre de Bohême... » (*Ibid.,* 21 septembre 1775.) « A VENDRE, hôtel de Lussan, rue Croix-des-Petits-Champs, nouvellement rétabli, orné de balcons et de verres de Bohême... » (*Ibid.,* 1er septembre 1777.) Dufort de Cheverny, en ses *Mémoires* (t. Ier, p. 404), parle d'une dame Legendre qui, ayant acquis la terre de Betz, près de Senlis, le rebâtit et fit mettre « des verres de Bohême jusque dans les offices et cuisines ». (Voir BOHÊME.)

Enfin, pour terminer, empruntons à l'*Avant-Coureur* deux citations qui nous apprendront que les verres de Bohême se fabriquaient couramment en France : « Les beaux carreaux de verre de Bohême ont obtenu aisément la préférence sur les petits carreaux de verre commun. Nos verreries de France, et particulièrement celle de Piedetot, ne nous laissent rien à désirer sur cet objet utile de commerce. Cette manufacture fournit des vitraux en table d'une bonne qualité, très blancs, non sujets à se calciner et qui résistent à toutes les injures du tems. Les plus grandes pièces, d'un pied sur 20 pouces, ne sont que de 12 sols la feuille, et les autres à proportion. » (*Avant-Coureur,* 21 mai 1770.) « Il s'est établi depuis six mois (vers le mois de novembre 1771), à Fère en Tardenois, une verrerie royale, dans laquelle on ne fabrique que des verres à vitre connus sous le nom de verre d'Alsace et verre de Bohême. Ces deux espèces de verre sont d'une qualité supérieure, ne sont point sujettes à se rougir ni à se calciner, et conservent leur transparent, malgré le soleil et l'humidité; ils sont singulièrement doux à la coupe. Le magasin de ces verres est à Paris, rue Thévenot. Il s'y en trouve, ainsi qu'à Fère, de toutes grandeurs. On peut avoir les commandes au bout de quinze jours, avantage qu'on ne trouve point dans les autres verreries éloignées. » (*Avant-Coureur* du 4 mai 1772.)

VERRES DE COULEUR. — Petits godets colorés ou blancs, à moitié remplis d'huile ou de graisse, et munis d'une mèche, dont on faisait autrefois grand usage, et qui servent encore dans les illuminations.

VERRE CRISTALLIN. — Nom donné au Moyen Age aux verres de Venise, rappelant par leur blancheur et leur pureté le CRISTAL. (Voir ce mot, t. Ier, col. 1081.)

VERRE DORMANT. — Terme de constructeur; nom donné à une baie vitrée avec un seul carreau qui, enfermé dans un châssis dormant ou scellé dans le plâtre, ne peut s'ouvrir. « Les croisillons des vitraux des églises gothiques sont des verres dormants. » (*Trévoux.*)

VERRE DOUBLE. — Verre qu'on employait autrefois pour faire les



Fig. 941. — Le marchand de verres,
d'après une ancienne gravure des *Cris de Paris*
(XVIe siècle).

vitraux et qui avait deux lignes d'épaisseur. Dans la vitrerie moderne, on se sert encore de verres épais qui portent ce nom; mais ils diffèrent de ceux d'autrefois en ce que ceux-ci étaient teintés dans toute leur épaisseur, tandis que, de nos jours, les verres doubles sont blancs.

VERRE DOUBLÉ. — Feuille de verre composée par la juxtaposition de deux feuilles soudées ensemble, dont l'une est incolore et l'autre colorée.

VERRE D'EAU. — Nom sous lequel on désigne un plateau portant un verre, une carafe, un sucrier, en un mot tout ce qui est nécessaire pour faire un verre d'eau sucrée.

VERRE ÉGLOMISÉ. — Nom donné à des verres peints servant pour l'encadrement et inventés par le sieur Glomy. (Voir ÉGLOMISÉ.)

VERRE ENFUMÉ. — C'est du verre ordinaire, qu'on a fait passer sur une chandelle ou une bougie, de façon à le recouvrir d'une couche de fumée. On se sert des verres enfumés pour contempler sans être ébloui des corps très lumineux, le soleil, par exemple.

VERRE A FÉRULE. — C'est la même chose que les plats de verre.

VERRE DE FOUGÈRE. — Verre commun, fabriqué avec des cendres de fougères. (Voir t. II, col. 924.) « Un bénitier de verre de fougère. » (*Invent. de Jean Rondeau;* Angoulême, 1751.)

VERRE DE FRANCE. — Nom qu'on donna au XIVe siècle aux premiers PLATS DE VERRE que l'on fabriqua pour faire des vitres. Plus



Fig. 942. — Verre français émaillé (Poitou, XVIe siècle).

tard, on conserva ce nom à toutes les vitres légèrement verdâtres, par opposition au verre de Bohême dont le nom désigna, d'une façon générale, les vitres blanches et pures.

VERRE GRINELÉ, GRINELLÉ. — Nom donné, au Moyen Age, au verre moucheté ou jaspé. « Deux petites bouteilles de verre grinellé garnies d'argent. » (*Exécution du testament de Jehanne d'Évreux,* 1372.)

VERRE GROSSISSANT. — Voir VERRE ARDENT.

VERRE DE LAMPE. — Voir LAMPE.

VERRE DE LORRAINE. — On appelait ainsi les verres à vitres communs, qui étaient d'une couleur verdâtre encore plus accentuée que celle des VERRES DE FRANCE.

VERRE MARBRÉ. — Au siècle dernier, on a donné ce nom à des feuilles de verre qu'on peignait d'un côté et auxquelles on communiquait ainsi l'aspect de plaques de marbre. De Luynes, en ses *Mémoires* (t. XI, p. 249), parle de cette application, dont le succès fut éphémère. « C'est, dit-il, du verre peint par derrière, en marbre, de telle espèce que l'on veut, et dont on peut faire usage pour des lambris. On prétend que les fractures qui peuvent y arriver sont faciles à réparer; il n'est pas douteux que le poli n'en soit aisé et parfaitement beau. »

VERRE MORT. — C'est la même chose que le VERRE DORMANT.

VERRE MOUSSELINE. — Voir MOUSSELINE.

VERRE (PAPIER DE). — Voir PAPIER.

VERRE RECUIT. — Lorsque le verre a été, après la fabrication, refroidi brusquement, il devient extrêmement aigre et cassant. Pour éviter ce défaut capital, on le soumet, une fois achevé, à une température élevée, qu'on laisse s'abaisser peu à peu et progressivement C'est ce qu'on appelle recuire le verre. L'*Almanach sous verre* de l'année 1790 (col. 540, n° 100) contient à ce propos un intéressant article dont nous croyons devoir reproduire les parties essentielles : « Il arrive quelquefois, y est-il dit, que des verres bien rincés, bien égouttés et mis en place sur une table, viennent, après deux ou trois heures de temps, par une subite explosion, à s'évanouir et à ne laisser à leur place que les débris de la matière entièrement pulvérisée, surtout la partie inférieure, qui est la plus épaisse. La raison de ce phénomène est que ces verres n'ont pas reçu le recuit. On sait que les vaisseaux de verre se portent, du moment où ils ont reçu leur forme, dans des fours chauds, opération qu'on appelle la *recuite.* Les parties du verre non recuit, fortement bandées en passant du froid au chaud, font effort et se brisent. Quant à la pulvérisation, la rupture de l'extrémité de la pointe de la larme batave explique ce phénomène. Cette raison milite en faveur des domestiques que l'on met quelquefois hors de condition pour un verre cassé. »

VERRE TREMPÉ. — Pour rendre le verre moins cassant, on a eu l'idée de le tremper. Pour cela, quand il est fabriqué on le met recuire, et lorsqu'il a atteint la température du rouge cerise, on le laisse tomber dans un baquet qui contient un bain fait de déchets de graisse fondus et maintenus à une température de 60 à 100 degrés. Quand le verre a séjourné dans ce bain pendant quelque temps, il devient presque incassable. « Alors qu'une feuille de verre à vitre ordinaire de 6 millimètres d'épaisseur est brisée par le choc que produit un poids de 100 grammes tombant d'une hauteur de 80 centimètres, une feuille de verre trempé de 3 millimètres résiste au choc de ce même poids tombant de 5 mètres de hauteur. En outre, un gobelet à pied, une carafe, un flacon en cristal, convenablement trempés, jetés brusquement sur le sol, ne se brisent pas. Ils rebondissent en produisant un son métallique. Enfin le verre, après cette opération, peut être impunément exposé à de grandes variations de température. » (*Les Arts de l'ameublement; la Verrerie,* p. 99.)

VERRE RIOLÉ ou RIOLLÉ. — Voir RIOLÉ.

Verré, *adj.;* **Véré,** *adj.;* **Vérié,** *adj.;* **Vairié,** *adj.;* **Voirré,** *adj.* — Nous avons expliqué (t. Ier, col. 132) ce qu'il fallait entendre par ces mots ARGENT VERRÉ et la définition qu'Étienne Binet donne de ce terme dans son livre des *Merveilles de la nature* (Paris, 1600). C'était de l'argent doré en partie, avec des réserves blanches. Les objets en argent verré abondent dans les anciens *Comptes* et *Inventaires.* Nous citerons notamment :

Deux flascons d'argent vairrié, pes. XXV mars (à) IV livres X sols le marc. (*Invent. de Clémence de Hongrie,* 1328.)

II bacins d'argent blanc vériéz, pesant XVI marcs, à I esmail, ès fons, des armes de madicte Dame la Royne de Navarre, bailliéz et délivréz audit Josseran, et achatéz audit Jehan Arrode, le marc VIII escuz. » (*Dépenses pour le mariage de Jeanne de France avec le roi de Navarre,* 1352.)

VI tasses d'argent verrées, données par mondit seigneur en la ville de Lille, le XVe jour de novembre, l'an mil CCCC et treze, à un chevalier nommé messire Jehan Vrezille. (*Compte de Pierre Macé, commis par le duc de Bourgogne à la recette de toutes ses finances,* 1414.)

Six tasses d'argent vérées au bors, et martelées ou fons, pesant ensemble neuf marcs. (*IIIe Compte de Jehan de Visen, conseiller et receveur des finances du duc de Bourgogne,* 1439.)

Six tasses d'argent verrées aux bors, martellées à losenges et à chascun ung personnaige de damoiselle ou fons. (*IIIe Compte de Martin Cornille, conseiller et receveur général des finances du duc de Bourgogne,* 1447.)

A Weinquin Vichan, joyelier à Lille, la somme de II^C XXVI livres IIII sols, pour deux poz gaudronnéz et verréz en plusieurs lieux, et au-dessus le couvercle ayant chascun ung esmal d'une fleur bleue que Monseigneur fit présenter au seigneur de Beaufort quant naguères il vint devers luy à Lille, en ambassade de par le duc de Savoye. (*Compte de Guilbert de Ruple, receveur général de toutes les finances du duc de Bourgogne,* 1467.)

Douze tasses d'argent vérées et martelées, pesans ensemble douze mars. — Six petis gobeléz d'argent véréz et godronnéz, pesans ensemble douze onces. — Une esguière d'argent, couverte vérée et godronnée, pesant deux mars. (*Compte de l'exécution testamentaire de Jacques Rocignot, chanoine de Saint-Pierre;* Troyes, 1476.)

Deux bacins pleins, véréz au fond, armoyéz aux armes du Roy, en l'un desquieulx a ung biberon pour donner à laver, pesans ensemble vingt marcs trois onces d'argent. — Deux grands bacins à laver, marteléz, à l'un desquieulx a ung biberon, et les borz et les fonz véréz pretz à mestre esmaux, pesans ensemble XV marcs III onces II gr. argent. (*Invent. d'Anne de Bretagne,* 1496.)



Mangonot del. Maison Quantin, imp.-éd.

VERRERIE

VIDRECOME, VERRES ET GOURDE DU XVIe SIÈCLE

(Musée du Louvre).

Ces exemples suffisent à montrer que cet adjectif a été continuellement usité du commencement du XIIIe jusqu'à la fin du XVe siècle. A partir de ce moment, il devient d'un emploi moins fréquent, et les lexicographes du XVIIIe siècle paraissent avoir ignoré sa signification. C'est ce qui explique la confusion dans laquelle sont tombés certains auteurs contemporains, notamment M. Labarte, qui a pensé que les pièces verrées étaient ornées d'émaux translucides. (Voir *Hist. des arts industriels,* t. III, p. 574, et *Invent. de Charles V,* p. 128.) Notre dernière citation, qui décrit une pièce verrée prête à recevoir l'émail, suffirait à éclairer la question, alors même que le texte de Binet ne serait point aussi formel. S'il restait toutefois l'ombre d'un doute, un dernier argument nous aiderait à le lever. On a pu voir aux mots ÉMAIL et ORFÈVRERIE que la présence de l'émail sur une pièce dépréciait celle-ci à l'estimation, à cause du poids surajouté qui était sans valeur intrinsèque. Eh bien, M. Douët d'Arcq a constaté que dans certaines prisées, où le marc d'argent blanc était coté 106 à 112 sols, le marc d'argent verré était estimé de 6 livres 4 sols à 6 livres 8 sols et le vermeil doré à 7 livres 4 sols. L'argent verré n'était donc pas un argent émaillé, mais un argent à demi doré, intermédiaire entre l'argent blanc et le vermeil. Enfin, dernière remarque, il n'est jamais fait mention d'or verré, alors que presque tous les émaux translucides étaient exécutés sur or.

VERRÉ est aussi le participe passé du verbe VERRER.

Verrer, *v. a.* ; **Voirrer**, *v. a.* — Garnir de verres et surtout de vitres. Les chambres verrées, au XVe et au XVIe siècle, étaient considérées comme des pièces particulièrement confortables et richement décorées. « Il respondit qu'il estoit plus aise que ceulx qui ont de belles chambres verrées, nattées et pavées. » (*Cent nouvelles nouvelles,* 1459.) « Damp, Abbéz mena Madame en sa chambre chauffer, qui estoit très bien tendue, necte, tapicée et verrée. » (*Histoire de Jehan de Saintré,* 1469.) « A Nicolas Duboys, verrier, la somme de quarante-cinq solz tournois, pour avoir refaict et mis à poinct cinq guichetz, et verré [de] neuf les quatre aultres. » (*Comptes de la Marguillerie de Saint-Germain-l'Auxerrois,* 1539-1545.)

Verrerie, *s. f.* ; **Voierie**, *s. f.* — Ce mot a deux significations distinctes. Il désigne : 1° les établissements dans lesquels on travaille le verre, et 2° les produits fort variés et très nombreux qui sortent de ces établissements. Comme, dans l'espèce, l'existence de la verrerie, considérée comme manufacture, se confond avec la production des articles auxquels elle donne le jour, il est à peu près impossible de les séparer. Nous allons donc parler de l'une et de l'autre en même temps, et nous efforcer de retracer leur histoire d'une façon à la fois claire, rapide et succincte.

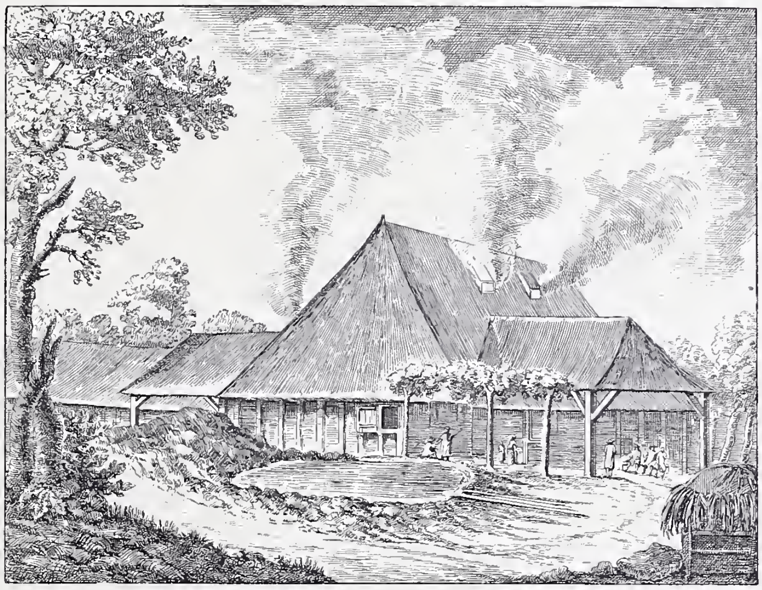


Fig. 943. — Vue d'une verrerie, au XVIIIe siècle, d'après une estampe de Radel.

Les commencements, toutefois, en sont assez obscurs. La verrerie, en effet, est fort ancienne en notre pays. Elle date des temps préhistoriques. Il est peu de sépultures gauloises, il n'est presque pas de cimetières mérovingiens qui ne nous aient livré de nombreux spécimens de vases ou de fioles en verre, fort savamment exécutés, et soit que l'on fasse, comme Lessing, remonter la *Diversarum artium schedula* du moine Théophile au IXe siècle ; soit qu'on la croie moins vieille d'un siècle ou deux, comme Émeric David, Batissier ou Labarte ; soit même qu'on l'attribue au XIIe siècle comme Viollet-le-Duc, ou au XIIIe comme l'abbé Texier, il résulte des détails techniques donnés par son auteur que, bien avant l'époque où commencent nos études, toute l'Europe occidentale était en possession d'établissements verriers déjà fort actifs, et de procédés singulièrement perfectionnés pour le temps.

Dans le second livre de son précieux ouvrage, Théophile traite, en effet, de la fabrication du verre à vitre, des vitraux peints, de la mosaïque de verre, et des vases à boire ou autres, exécutés en verre de couleur ou émaillés, et ce vaste *Traité* présenté, suivant une coutume assez répandue au Moyen Age, sous forme de leçons données à un élève choisi, est aussi complet qu'on le peut souhaiter. Il débute par expliquer la construction des fours, qui doivent être de trois sortes. La première est destinée à fondre les matières vitrifiables. La seconde, consistant en un four de refroidissement, sert à donner ce qu'on appelle aujourd'hui le *recuit;* et la troisième est un four de dilatation et de nivellement utilisé pour l'achèvement des ouvrages. Ensuite Théophile enseigne à son élève la confection des creusets, puis la manière de faire un vase ; comment il faut s'y prendre pour souder des anses ou des anneaux ; et comment il devra se servir, au cours de son travail, des moules en fer et des moules en bois. On voit que la leçon est complète. Le maître parle en homme qui sait et qui a vu. Du reste, il dit lui-même qu'il s'est livré à des manipulations, à « de scrupuleuses expérimentations de l'œil et de la main ». Ce qui confirme son dire, au surplus, c'est qu'il se montre pratique. Le professeur donne, en effet, les dimensions exactes des creusets et des fours, et ces dimensions, qui sont relativement considérables, prouvent qu'à cette époque, nos verreries étaient déjà puissantes et en pleine activité.

Les savantes leçons du moine Théophile nous manqueraient, du reste, que l'importance des manufactures françaises, au XIIIe et au XIVe siècle, serait attestée par d'autres documents. On sait qu'en 1338, Humbert II, dauphin du Viennois, accorda à un verrier nommé Guionnet l'exploitation d'une partie de la forêt de Chamborant, à condition qu'on lui fournît chaque année 240 verres à boire, en

forme de coupe ou de hanap, 144 amphores, 132 vases de nuit, 144 grandes écuelles, 72 plats, 72 plats sans bords, sans doute destinés à être employés comme verre à vitre, 144 pots, 144 aiguières, 60 gottefles, 12 salières, 240 lampes, 72 chandeliers, 12 tasses, 12 petits barils, 6 grandes bottes pour le vin, 1 grande nef, etc. Ces chiffres ont une éloquence particulière. Une fourniture aussi considérable, faite annuellement à la petite cour d'un très petit État, montre quelle consommation on faisait déjà, à cette époque, d'objets en verre de toutes sortes, et le peu de valeur qu'avaient alors ces ustensiles de ménage singulièrement fragiles, et dont le renouvellement périodique indique assez la courte durée. En outre, cette consommation considérable et ce peu de valeur nous expliquent comment on ne rencontre qu'un petit nombre d'objets en verre dans les riches *Inventaires* de ces époques lointaines. Reléguées dans les offices et cuisines, ces fragiles verreries ne paraissaient point dignes de figurer parmi les meubles d'or et d'argent, ornés d'émaux et de pierreries, dont se composaient les trésors des princes de ce temps. Un texte curieux, emprunté à Joinville et que nous donnons au mot Verre (col. 1657), nous montre le comte d'Eu, frère du roi, s'amusant, à l'aide d'une petite catapulte de son invention, à briser les aiguières et les verres dont se servaient les chevaliers au service de saint Louis. Un passage de la *Chronique scandaleuse* de Jean de Troye, également cité à cet article (même colonne), rapporte que Louis XI ayant résolu d'emprunter à ses fidèles sujets leur argenterie, pour fabriquer la grande grille qui devait entourer la châsse de saint Martin de Tours, ces mêmes fidèles sujets s'empressèrent de cacher leur vaisselle plate ou montée, et que dans les fêtes ou noces bourgeoises, où jadis l'orfèvrerie abondait, on ne se servit plus pour boire que de verreries ; et ainsi se trouve expliquée cette plainte de Bernard Palissy : « Je te prie, considère un peu les verres qui, pour avoir esté trop communs entre les hommes, sont devenus à un prix si vil, que la plupart de ceux qui les font vivent plus méchaniquement que ne font les crocheteurs de Paris... et ces verres sont vendus et criéz par les villages par ceux mêmes qui crient les vieux chapeaux et les vieilles ferrailles. »

La gravure si typique que nous donnons (fig. 941), en venant confirmer la plainte de Palissy, achève le tableau. Ainsi c'est à leur « vil prix » et à leur fragilité qu'il faut attribuer cette absence presque absolue de verreries dans les grands *Inventaires* du XIVe et du XVe siècle, et voilà pourquoi ces documents, parfois si prolixes, ne prennent soin d'énumérer que les objets en verre se recommandant par des formes surprenantes, par la beauté de leurs émaux ou par des montures rares et coûteuses. Ce dédain apparent méritait d'autant plus d'être expliqué qu'à toutes les époques, ceux qui fabriquaient ces fragiles ouvrages furent l'objet, de la part des plus hautes autorités de notre pays, d'un traitement exceptionnellement flatteur. Non seulement on ne dérogeait pas, contrairement à ce qui avait lieu dans les autres industries, en devenant verrier ; mais encore ce métier, comme le constate Mme de Genlis (*Étiquettes de la Cour,* t. II, p. 358), « exigeoit en quelque sorte une espèce de noblesse » ; et l'on vit de tout temps les princes et les rois prodiguer à ces gentilshommes d'un ordre tout particulier des marques de leur bienveillance spéciale.

Les *Comptes de l'hôtel de Charles VI* (1383) nous apprennent que ce prince fit donner, en cette année, 64 sols parisis à « Johannin, le voirrier de la forest d'Otte, lequel avoit présenté au Roy [des] voirres par plusieurs fois... » A quelques mois de là, le secrétaire de ce même prince, Jehan de Montagu, distribuait 7 livres 4 sols parisis « aux voirriers de la forest de Chevreuze, où le Roy estoit aléz véoir faire les voirres ». Seize ans plus tard, Charles VI, dans une charte qu'il accordait à Philippon Bertrand, « maistre de la voirrerie du parc de Moulchamp », déclarait que les verriers « à cause dudit mestier sont et doibvent estre tenuz et reputéz pour nobles », et rendait ceux de ces artisans qui étaient « néz et extraicts de par leur père d'aultres verriers » « francs et quittes et exempts de toutes taille et fouages (?) ». En 1464, nous trouvons, parmi les officiers du duc de Bourgogne, Jean de Thiais, qui portait le double titre de « varlet de chambre et de verrier de M. S. » En 1533, Étienne Brossard, « maître verryer de la verrerye nommée Charles Fontayne, paroisse [de] Saint-Gobin, près la Fère », ayant vu son établissement incendié, s'adressa à François Ier, qui lui fit remettre 400 livres « en don et aumosne pour luy aider à réédiffier sa maison ». En 1538, ce même prince autorisait Antoine de Gaultier, « maistre de la verrerie de Grissolles », à faire enlever « telle quantité de boys mort versé par terre, qu'il pourra prendre et lever en la forest de Rye et ce durant ung ans, pour lad. quantité de bois, convertir et employer à l'entretènement et chauffaige de lad. verrerie, à quelque valleur et estimation que led. bois puisse monter, et sans ce qu'il en soit tenu paier aucune chose ».

On sait que Henri II établit lui-même, dans le parc de Saint-Germain-en-Laye, le verrier Theseo Mutio et prit un vif intérêt à ses travaux. Cette verrerie, qui existait encore au commencement du XVIIe siècle, et qui, en 1641, devint Manufacture royale, fut souvent visitée par Louis XIII enfant. « Il va à la chapelle au bout de la salle du bal, puis s'en va au grand jardin, où il voit faire des verres, au fourneau fait sous une des arcades de la terrasse », écrit Jean Héroard à la date du 16 septembre 1606. Et ce n'était pas seulement les verriers du château que le futur Louis XIII aimait à voir travailler. Chaque fois qu'on le conduisait au faubourg Saint-Germain ou chez la reine Marguerite, il demandait à être mené à la verrerie établie auprès de Saint-Germain-des-Prés, et, s'intéressant à la confection des objets qu'on exécutait sous ses yeux, il faisait faire « des verres, des paniers, des cornets... de petites besognes ». (*Journal de Jean Héroard,* t. Ier, p. 190, 380, et t. II, p. 64, 78, 95.) Louis XIV, lui aussi, honora les verreries parisiennes de ses visites. La *Gazette de France* du 23 octobre 1666 nous apprend que, « le 14 de ce mois, Sa Majesté visita la verrerie royale du fauxbourg Saint-Antoine, où elle veid travailler, avec beaucoup de satisfaction, le sieur de la Grange qui en est le maistre et d'autres gentilshommes à quantité de vases les plus rares ; puis Elle entra au Cabinet où sont les pièces curieuses, dont elle choisit grand nombre pour son chasteau de Versailles ». Nous savons par le *Mercure* qu'en 1686 les ambassadeurs siamois, qui se rendaient auprès du Grand Roi, s'arrêtèrent à la verrerie d'Orléans, où le sieur Perrot leur fit les honneurs de sa manufacture. Le propriétaire de cette importante verrerie avait obtenu, par *Lettres patentes* des 13 juillet 1662, 7 décembre 1668 et 28 février 1672, le privilège « d'y fabriquer ou faire fabriquer, avec tels associés et par tels ouvriers que bon lui semblera, pendant le temps de vingt années, toutes sortes d'ouvrages de cristal, de verre commun, de verre teint et d'émail, et autres sortes de verrerie en telles figures, fassons, manières et grandeur qu'il conviendra pour la commodité publique ». Les *Archives communales de Lyon* (série B B, reg. 295) relatent une touchante cérémonie qui eut lieu en 1731. Nous voulons parler du baptême du premier four de la verrerie de la Guillotière, cérémonie dans laquelle le corps consulaire figura

comme parrain, et M[me] de la Ferrière, femme du gouverneur de la province, en qualité de marraine. Enfin on sait quels égards Franklin témoignait à Le Roy de Chaumont, qui s'occupa activement de verrerie. Ces exemples, qu'on pourrait renforcer de quelques autres, montrent en quelle estime cette belle industrie de la verrerie a été tenue de tout temps en France. Il semblerait donc permis, après cela, de s'étonner que jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, les producteurs français n'aient guère fabriqué que des ouvrages secondaires au point de vue de l'art. L'unique secret de cette infériorité doit être cherché dans le bon marché du verre et dans la relative richesse de notre noblesse et de notre bourgeoisie, qui considéraient ces produits comme trop vulgaires, pour qu'on s'intéressât vivement à eux, et aussi dans ce préjugé singulier, signalé par Savary des Bruslons, qui faisait préférer les verres communs dits « verres de fougère » au plus brillant cristal, sous prétexte que le vin y avait meilleur goût et s'y buvait avec plus de plaisir.

Après avoir expliqué les raisons qui amenèrent l'effacement relatif de cette belle industrie, il ne nous reste plus qu'à dresser une sorte de bilan, par ordre chronologique, des verreries françaises dont il nous a été possible de retrouver la trace.

En premier lieu et sans date certaine, il nous faut citer la verrerie de Vendôme, non pas parce que nous possédons des documents d'archives qui fixent exactement la date de l'établissement de cette ou ces verreries, mais à cause du dicton « Voirre de Vendôme », qui au XIII[e] siècle était déjà en honneur. Ensuite nous mentionnerons :

1207. — Verrerie de la Roche-sur-You. Exploitée par Guillaume Géraud et Simon de Joui.
1249. — Verrerie des Moustiers (Deux-Sèvres). Exploitée par Guillaume Gaudin.
1290. — Verrerie de Quiqueugrogne.
1300. — Verrerie d'Aubigny.
1300. — Verrerie de Moutpellier.
1300. — Verrerie de Moulchamp (Veudée). Dotée plus tard de privilèges spéciaux par Charles VI (1399).
1302. — Verrerie de la Haye, daus la forêt de Lyons-la-Forêt. Exploitée par M[e] Gobert, et, à partir de 1330, par Philippe de Cacqueray.
1313. — Verrerie du bois Mallet.
1331. — Verrerie d'Aulnay, daus la forêt de Mervent (Poitou). Exploitée par André Basge, dit Calot.
1338. — Verrerie de Chamborant, eu Dauphiué. Exploitée par Guionnet.
1383. — Verrerie de la forêt d'Othe, près de Sens. Exploitée par Guillaume et Jehan « le voirrier ».
1383. — Verrerie de la forêt de Chevreuse.
1442. — Verrerie de Bichat (Vienne). Exploitée par Colin Bonjeu, Pierre Musset et Catherine Chauvigné.
1456. — Verrerie de la forêt de la Roche-sur-You. Exploitée par Lucas Rillet, Jehan Bertraud et Pierre Maigret.
1459. — Verrerie d'Apt (Vaucluse). Exploitée par Ferré.
1463. — Verrerie de Courlac (Vienne). Exploitée par Musset.
1468. — Verrerie de la Puye, eu la forêt de Gatine (Vienne). Exploitée par Philippon et Jean Boissière.
1469. — Verrerie de Jehan Brysonale, en la forêt de Darney (Lorraine). Exploitée par Pierre Brysonale, fils de Jehan.
1469. — Verrerie des Aufans, en la forêt de Darney. Exploitée plus tard par Henry.
1469. — Verrerie de Jean Hendel, forêt de Darney. Exploitée plus tard par Jacob, Guillaume du Tyson et son fils.
1469. — Verrerie Jacob, forêt de Darney. Exploitée plus tard par Nicolas Mengin.
1486. — Verrerie de Rorteau (Veudée). Fondée par Jacques Bertrand, seigneur de la Vrignonnière.
1497. — Verrerie de Caudel.
1507. — Verrerie de la Motte, dans la forêt de Chizé (Deux-Sèvres). Exploitée par Geoffroy Poussart.
1518. — Verrerie de Chatrice, dans l'Argonne française.
1518. — Verrerie du Bois-Japin, dans l'Argonue française.
1525. — Verrerie de Pont-à-Mousson.
1525. — Verrerie de Raon-l'Étape.
1525. — Verrerie de Bainville-sur-Moselle.
1532. — Verrerie du Gast, en Normandie.
1533. — Verrerie dite de Charles Foutayne, dans la paroisse de Saint-Gobaiu. Exploitée par Étienne Brossard.
1538. — Verrerie de Grisolles. Exploitée par Autoine de Gaultier.
1343. — Verrerie neuve, près de Talmond. Exploitée par Maurice Gazeau, sieur du Retail, Jacob Morisson et François Gaudin.
1545. — Verrerie de la Court, dans la forêt de Princay (Loire-Inférieure).
1548. — Verrerie de Nevers. Fondée par Viucent Sarode.
1550. — Verrerie de Saint-Germain-eu-Laye. Foudée par Theseo Mutio.
1555. — Verrerie de Lyou. Fondée par Viuceut Sarode.
1555. — Verrerie d'Attignies.
1555. — Verrerie de Belrupt.
1560. — Verrerie d'Amaillou. Dirigée par Girolamo Matteo.
1568. — Verrerie de Parthenay. Exploitée par la famille de Cruzeron.
1590. — Verrerie de Machecoul. Dirigée par Giovanni Ferro et exploitée par des Italieus.
1597. — Verrerie de Melun. Exploitée par Jacques et Vincent Sarode et Horace Pouti.
1598. — Verrerie privilégiée de Rouen. Exploitée par Viucent Busson et Thomas Bartholus.
1603. — Verrerie à Paris. Dirigée par Guillaume Bricheux.
1605. — Verrerie de Saiut-Sever-lez-Rouen. Dirigée par François Garsounet, puis exploitée, à partir de 1619, par Pierre d'Azemar et Antoine Girard.
1606. — Verrerie à Paris, sur le territoire de Saint-Germain-des-Prés.
1607. — Verrerie de Mézières. Fondée par Philippe Gridolphi, verrier d'Anvers.
1612. — Verrerie royale de Saint-Germaiu-eu-Laye. Exploitée par Antoine de Clérïcy, de Marseille.
1623. — Verrerie de Courval.
1626. — Verrerie d'Orléans. Établie par privilège par Jean-Marie Perrot, associé avec Lorenzo Rossi.
1627. — Verrerie du Croisic, près Nautes. Exploitée par Horace Borniola.
1634. — Verrerie du Caule, forêt d'Eu. Exploitée par Henri de Virgille.
1637. — Verrerie de Lyou. Fondée par Claude Legou.
1640. — Verrerie de Montelle (Vieune). Dirigée par Robert de Verrière, sieur de Fandôme (?).
1640. — Verrerie de Grand-Vallée.
1641. — Verrerie de Monceaux, près Paris. Établie par Clérïcy.
1650. — Verrerie de Saint-Mihiel.
1650. — Verrerie de Tourlaville, dans la forêt de Brix. Exploitée par un des fils Cacqueray et puis par Richard Luças, sieur de Néhou, et transformée plus tard en manufacture royale de glaces.
1655. — Verrerie de Tonnoy, près Nancy.
1662. — Verrerie de Nevers. Exploitée par Jean Castellon.
1662. — Verrerie d'Orléans. Exploitée par Bernard Perrot.
1665. — Verrerie de Reuilly. Dirigée par Du Noyer; manufacture royale de glaces.
1678. — Verrerie de Beaumont-le-Roger.
1686. — Verrerie de Paris. Dirigée par Thevait. Transformée en manufacture de glaces.
1690. — Verrerie de Chaillot. Mentionnée par Germain Brice.
1693. — Verrerie de Saint-Gobain, près la Fère, manufacture de glaces.
1700. — Verrerie d'Avesnes.
1700. — Verrerie de Maubeuge.
1702. — Verrerie de Monant, près la forêt de Jesme, en Normandie.
1702. — Verrerie de Tortisambert, en Normandie.
1710. — Verrerie de Lézines, succursale de la manufacture royale de glaces.
1715. — Verrerie de Rougefossé, près de Montmirail, succursale de la manufacture royale de glaces.
1731. — Verrerie de la Guillotière, à Lyon. Exploitée par les sieurs de Charancé et Lagier.
1738. — Verrerie de Saint-Quirin, fabrication de verres à vitres.
1750. — Verrerie de bouteilles de Sèvres. Dounée par Louis XV à M[me] de Pompadour.
1756. — Verrerie royale de bouteilles de Cormera, près Saint-Fargeau.
1756. — Verrerie d'Aspremont, près Nevers.
1765. — Verrerie de Sainte-Anne. Fondée par l'évêque de Metz, M[gr] de Montmorency-Laval et par Antoine Renault, receveur des domaines à Nancy; devenue célèbre depuis sous le nom de Baccarat.
1767. — Verrerie de Saint-Louis. Fondée par de la Salle, Olivier, Anthoine et Joly.

1776. — Verrerie de Romesnil.
1779. — Verrerie royale de la Pierre, près Saint-Calais.
1780. — Verrerie de la Râpée, à Paris.
1780. — Verrerie de la Bondice, principauté d'Aigremont, près de Bourbonne-les-Bains.
1780. — Verrerie de Kernevel, paroisse de Plemet (Côtes-du-Nord).
1781. — Verrerie de Fère-en-Tardenois.
1783. — Verrerie de Montmirail.
1784. — Verrerie de Bagneaux, près Nemours.
1784. — Verrerie de la Reine, à Moncenis, près du Creusot. Fondée par Lambert.
1784. — Verrerie du Petit-Quevilly. Dirigée par Mayer-Oppenheim.
1786. — Verrerie de Gravelles.
1786. — Verreries de Bitche. Exploitées par le sieur Beaufort.
1796. — Verrerie de Bellevue.

Telle est l'histoire, très abrégée et assez confuse, du reste, de la verrerie française. On comprend qu'une industrie artistique si considérable méritait mieux qu'un simple article de dictionnaire. Aussi lui avons-nous consacré un volume dans notre bibliothèque des *Arts de l'ameublement.* (Paris, Delagrave, 1894.) On verra dans cet ouvrage que la France, si elle n'a point tenu dans ce noble art un rang aussi élevé que l'Orient et que Venise, peut aisément s'en consoler, car l'invention des GLACES coulées (voir ce mot) lui appartient en propre. En outre, il convient de ne pas oublier que, de loin en loin, et comme pour montrer que dans la fabrication de la verrerie de luxe ils pouvaient, eux aussi, apporter leur contingent d'habileté, de talent et d'ingéniosité, nos gentilshommes verriers ont créé de gracieux ouvrages. Sans s'égarer à la suite de leurs confrères de Murano dans la recherche de ses formes légères à l'excès et compliquées à plaisir, sans sortir de ces données de simplicité élégante où l'esprit français se meut toujours si à l'aise, ils ont enfanté de charmants modèles qui, au mérite de rester pratiques, joignent une décoration délicate et charmante.

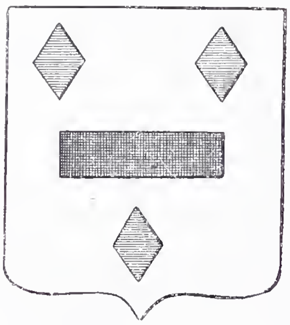


Fig. 944. — Armoiries corporatives des verriers (XVIIe siècle).

On peut voir dans ce genre, au musée de Cluny, des échantillons exquis du savoir-faire de nos verriers. La jolie coupe qui porte sur son pied les armes émaillées de Louis XII et d'Anne de Bretagne (voir t. Ier, fig. 692) ; le verre où sont les portraits de Pierre Talon et de sa femme ; celui qui, avec trois hallebardiers, étale cette devise : EN LA SVEVR DE TON VISAIGE TV MANGERAS LE PAIN, sont, dans un esprit différent, des ouvrages de premier ordre. Au Louvre, on admire un verre émaillé à portrait, provenant de la collection du baron Davillier, qui ne le cède en rien à ces œuvres si remarquables. Enfin la verve de nos pères, leur esprit enjoué, leur traditionnelle galanterie se traduisent souvent, sur ces pièces aimables, par des inscriptions pleines d'amoureuse et vaillante bonne humeur : MON CVER AVEZ, ou bien JE SUIS A VOUS, ou encore VIVE LA BELLE QUE MON CŒUR AIME ; à moins que, préférant Bacchus à Cupidon, le verrier n'écrive : A BON VIN FAULT POINT ENSEIGNE. Ces spécimens, malheureusement trop rares, montrent qu'en dépit des causes que nous avons énumérées plus haut, la verrerie française a dû jeter plus d'éclat que l'histoire ne nous le raconte, et qu'en tout cas, dans ce domaine non plus que dans les autres, l'esprit français n'a jamais abdiqué tous ses droits.

Il appartenait, au surplus, au XIXe siècle de prendre sa revanche. Si le monde féodal de l'Ancien Régime attachait peu de prix à la possession des verres de luxe, il devait en aller autrement avec la société démocratique qui a pris sa place. La cristallerie et la gobeleterie françaises ont,



Fig. 945. — Jeton de la Communauté des verriers (XVIIIe siècle).

depuis un siècle, récupéré en importance et en réputation la situation que notre ancienne verrerie n'avait pas su prendre dans l'Europe du Moyen Age et de la Renaissance, et l'on peut dire que si elles comptent quelques rivales dans l'ancien monde ; au double point de vue du goût et de la beauté de la matière, aucune concurrente n'ose à l'heure actuelle leur disputer le premier rang.

Verrier, *s. m.;* **Voirrier**, *s. m.;* **Voyrier**, *s. m.* — Ce mot a désigné trois professions distinctes : 1° les fabricants de verreries ; 2° les marchands de verrerie ; 3° les peintres qui exécutaient des verrières. Ces trois professions étaient florissantes en France dès la fin du XIIIe siècle. Les *Registres de la Taille* de 1292 ne mentionnent pas moins de quatorze verriers établis à Paris, et aux premières années du siècle suivant, on trouvait dans cette même ville une rue de la Verrerie, ainsi nommée non pas parce que, comme on l'a écrit, on y fabriquait des verres à boire, mais bien parce qu'on y confectionnait des vitraux. Guillebert de Metz, dans sa *Description de Paris* (p. 73), parle, en effet, de la « voirrie où l'en fait voirières ». On comprend donc que MM. Lespinasse et Bonnardot, dans le préambule dont ils ont fait précéder leur édition du *Livre des mestiers* d'Étienne Boileau, aient pu s'étonner de ne point trouver de trace, dans cet ouvrage si complet, d'une industrie qui était déjà en pleine activité.

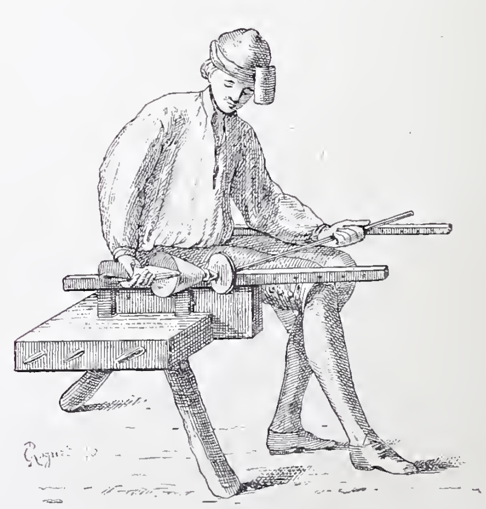


Fig. 946. — Gentilhomme verrier achevant un verre, d'après une estampe de Radel.

Cependant, cette omission peut s'expliquer. Les fabricants de vitraux, bien que les actes, marchés, contrats et quittances les qualifient uniformément « verriers », dépendaient vraisemblablement de la grande Communauté

des imagiers-peintres, avec lesquels ils avaient des rapports assez intimes. Les vendeurs de verres à boire, de bouteilles, de carafes, se confondaient de leur côté avec les marchands de vaisselle de terre ou bien, comme nous le montrent un grand nombre de vignettes, colportaient leur marchandise, et dès lors échappaient, par l'incertitude de leur résidence, à toute organisation corporative. Enfin, les fabricants jouissaient presque toujours de privilèges spéciaux, qui les plaçaient en dehors de la surveillance des magistrats ordinaires ; en outre, les nécessités de la fabrication localisaient leur installation dans certaines parties du territoire, à proximité de forêts, et ils se trouvaient ainsi soustraits à toute réglementation générale.

Sous l'Ancien Régime, en effet, il n'y avait, comme le remarque Savary (t. III, col. 1189), « que des gentilshommes qui pussent soufler et fabriquer le verre ». « Bien loin que ce travail, continue Savary, attire la dérogeance, c'est une espèce de titre de noblesse, et l'on ne peut mesme y estre reçeu sans en faire preuve. Ce privilège, que les rois ont bien voulu accorder pour faire subsister la pauvre noblesse, n'a point souffert jusqu'ici d'altération, et il seroit à souhaiter qu'il y eust encore plusieurs autres manufactures qui eussent cette prérogative. » Ce qu'il y a de remarquable à la fois et de curieux, c'est que ce singulier privilège n'avait pas cours seulement en France. En 1383, le grand Conseil de Venise avait proclamé que la verrerie était un art noble ; et partout les verriers jouissaient d'une telle considération que, dans le public, on jugea pendant de longues années que l'exercice de la profession suffisait pour anoblir tous ceux qui en faisaient partie. Nous venons de voir par le texte même de Savary, si bien renseigné sur tout ce qui concerne nos anciennes industries, qu'il n'en était pas tout à fait ainsi. Bien mieux, à l'origine, le nombre de ce qu'on appelait les *familles verrières* fut sévèrement limité. En Normandie, dans le principe, elles ne dépassèrent pas quatre : c'étaient les de Cacqueray, les de Brossard, les de Bongars et les Levaillant, dont les descendants continuèrent d'exercer jusqu'à la Révolution. En Lorraine, on comptait également quatre familles verrières nommées du Tyson, Mengin, de Henezel et de Brysonale ; et non seulement ces familles étaient en possession d'un droit exclusif, mais, en 1516, un de leurs membres ayant pris à son service un apprenti étranger fut dénoncé au duc, et celui-ci rappela aux verriers que nul ne pouvait apprendre sur ses terres le métier de verrier et à « besongner des verres », à moins que de faire partie de leurs « hoirs mâles légitimement prouvés de leur mariage », sous peine de « parjurement », d'amende arbitraire, et d'encourir l'indignation du prince et de ses successeurs.

Cet exclusivisme s'explique, du reste, par la responsabilité considérable qui pesait sur ces artisans, par le privilège exceptionnel dont ils jouissaient, enfin par les abus qu'il leur eût été facile de commettre, si le métier eût été entre les mains du premier venu. La *Charte des verriers,* signée en 1448, par Jean de Calabre, agissant comme représentant de son père le roi René, nous apprend que les verriers installés, pour les besoins mêmes de leur industrie, au milieu de forêts appartenant au prince, avaient la facilité de prendre dans ces forêts tout le bois destiné à l'alimentation de leurs fours, et toutes les fougères nécessaires pour faire de la soude. On leur accordait, en outre, la permission de faire paître un certain nombre de porcs, de chasser le gibier du prince dans un rayon déterminé autour de leurs établissements et de pêcher dans les rivières et ruisseaux. Enfin, ils étaient exempts de « toutes tailles, aydes, subsides, d'ost, de giste et de chevauchées, etc. » Ils pouvaient, en outre, faire voyager leurs marchandises et les transporter où bon leur semblait, « sans que eulx ou ceulx qui mesneront ou qui porteront lesdits verres soient tenuz, à cause desdits verres, payer aulcun passaige, gabelle, ni tribuz quelconques ».

En Normandie, les privilèges des gentilshommes verriers étaient presque identiques. Ils avaient également la faculté de couper le bois et la fougère nécessaires à l'exercice de leur profession. Ouvriers et patrons, tous devaient être gentilshommes, et de cette communauté de condition naissait une cordialité qui n'existait pas dans les autres industries. Si le gentilhomme ouvrier était obligé de prendre son dîner dans la fabrique auprès du four, à cause des nécessités du service, le soir il s'asseyait pour souper à la table du gentilhomme maître. Il recevait, en outre, des



Fig. 947. — Le peintre verrier, d'après Jost Amman.

gages élevés, touchait 1,300 livres par an, et son patron devait nourrir son chien et son cheval et lui fournir, pendant le travail, du cidre à volonté. Enfin, il avait droit de porter l'épée et le chapeau à plumes. Ces prérogatives demeurèrent acquises aux gentilshommes verriers jusqu'à la Révolution ; et tant que dura l'Ancien Régime, cette curieuse noblesse eut seule le monopole de souffler les verres, les gobelets, les carafes, etc. ; par contre, la fabrication des bouteilles, travail jugé trop vulgaire, était abandonnée à des aides salariés.

Quant aux verriers marchands de verre et autres ouvrages de verrerie, qui tenaient boutique dans la ville ou étalaient sur les marchés, ils n'avaient pas besoin d'être nobles. Henri IV leur donna leurs premiers Statuts (20 mars 1600). En 1658, ces Statuts furent refondus et divisés en trente-six articles. En 1706, les « Marchands Verriers, Maîtres Couvreurs de flacons et bouteilles en osier, faïence et autres espèces de marchandises de verre » — tels étaient les noms que leur attribuaient leurs Statuts — furent réunis aux Maîtres Émailleurs de Paris.

Verrier est aussi le nom d'un coffre à comparti-

ments intérieurs où l'on peut serrer des verres et dont on fait usage pour les transporter au loin. « Ung veyrier. » (*Invent. de la succession de Porcherie, cordonnier;*

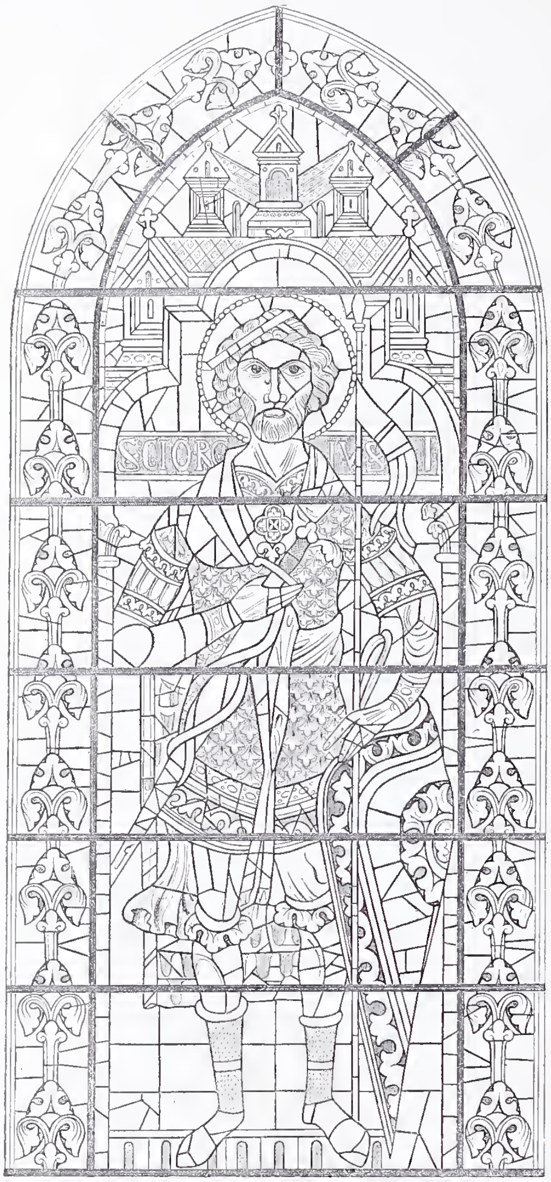


Fig. 948. — Verrière représentant saint Georges. (Cathédrale de Chartres).

Toulouse, 1540.) « Une cassette de boys autrement appelée voirriéz. » (*Invent. du sieur Lesaulnier;* greffe de Saint-Malo, 1605.) « Ung verrier pour mettre verres, de bois. » (*Invent. d'Étienne Massias, maître peintre;* Angoulême, 1635.) « Un coffre appelé voirrier, garny de clous dorés, dans lequel y a huit flacons, trois grands verres à bierre, douze caraffes de différentes grandeurs, le tout prisé XV livres. » (*Invent. du château de Villetehart,* 1676.) On aura remarqué que ces diverses citations sont empruntées aux Archives de l'Ouest et du Midi de la France.

Verrière, *s. f.;* **Voirrière,** *s. f.;* **Voyrière,** *s. f.* — Nous n'employons plus guère aujourd'hui le mot verrière que dans le sens de vitrail. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, il en avait plusieurs autres très différents. La seule définition que Richelet donne de verrière est : « Pièce de verre clair qu'on met devant les tableaux, ou autres choses, pour les conserver. » Déjà, à cette époque, cette façon de comprendre notre mot était ancienne, car Pierre de l'Estoile écrit en ses *Mémoires* (t. IX, p. 40) : « Le premier jour de cet an (1608), j'ay donné à M. de l'Espine un tableau de mon cabinet, enchâssé en une verrière, qui est le pourtrait du peintre Titien au cardinal Caietan, exquisement fait et élabouré. » Cette signification, aujourd'hui oubliée, est également la seule que le *Dictionnaire de l'Académie* (2e édit., 1696) reconnaisse à notre mot. Furetière, plus généreux, ajoute : « On le dit aussi de ce petit morceau de verre rond qu'on met au-dessus des montres. »

Au XVIIe siècle, le prédicateur René, dans son *Essay des merveilles de nature* (1622), nous apprend qu'on donnait alors ce nom aux montres ou aux vitrines, dans lesquelles les orfèvres présentaient leurs produits aux acheteurs. « La monstre ou la verrière, écrit-il, c'est ce petit coffre ou buffet que l'on met en veuë des passants, garny des pièces d'orfèvrerie des plus attrayantes pour allécher et flatter l'œil des allans et veuans, pour les mettre en haut goust et leur faire venir l'appétit d'acheter quelque pièce du mestier. » Au XVIIIe siècle, on se servit encore de verrière, pour désigner des VERRIERS, sortes de coffrets ou paniers destinés à serrer et à porter les verres, et faits en osier, en bois ou en métal et même en céramique, — car les verrières figurent parmi les articles compris dans la *Vente de la Manufacture de porcelaine du faubourg Saint-Denis* (28 décembre 1779). — C'est ainsi qu'il faut comprendre les textes suivants : « Seaux à rafraîchir et verrière de cuivre argenté. » (*Vente d'effets provenant du Mont-de-Piété,* 3 mai 1784.) « Verrières garnies de roseaux et ornemens d'argent d'Allemagne et de fleurs émaillées. » (*Vente du bailli de Breteuil,* rue du Faubourg-Saint-Honoré, 5 mars 1786.) Enfin, après avoir consigné ces diverses acceptions, après nous avoir appris que verrière se dit quelquefois, en jardinage, « de ces espèces de petites serres qu'on met sur des plantes délicates, pour les garantir du froid », le *Dictionnaire de Trévoux* termine en qualifiant verrière « de vieux mot » ayant eu la signification de fenêtre..., vitres, vitrages de maisons ou d'église. « Ce terme, ajoute-t-il, qui est encore usité dans la Flandre wallonne, se disoit même parmi nous, en 1610, comme il paroît par le journal de M. de Létoile. »

Ce que le *Dictionnaire de Trévoux* aurait pu dire encore, c'est que, du XIVe siècle au XVIIe, le mot verrière avait été constamment employé dans le sens de fenêtre vitrée, et avec la signification que nous donnons aujourd'hui au mot vitrail. Les exemples suivants le prouveront d'une façon surabondante.

Les *Comptes de la fabrique de Troyes* portent, aux années 1379-1380, que Jacquemin, « le voirrier », fournit la verrière de la Résurrection, qui contenait 438 pieds et demi de verre blanc, à 3 sous 4 deniers le pied, et dont la peinture, qui couvrait 191 pieds de ce verre blanc, fut payée 10 deniers le pied. A propos de la fête donnée au Palais pour l'Entrée à Paris d'Isabeau de Bavière (1399), Froissart raconte (*Chroniques,* t. XII, p. 21) que, par suite de l'affluence des curieux, « la roine de France fut sur le poinct d'estre mésaisée, et convint une verrière rompre qui estoit derrière li pour avoir vent et air ». Guillebert de Metz, dans sa *Description de Paris,* composée en 1422, cite (p. 69) « l'hostel de sire Mille Baillet, qui estoit trésorier du Roy, ouquel hostel si y avoit des voirières autant qu'il y a de jours en l'an ». Le *Ier Compte de Jehan de Visen, receveur général des finances du duc de Bourgogne* (1437), mentionne un payement fait : « A frère Simon de Verdeau, cordelier et gardien du couvent de Bethléen de Jhiérusalem, pour faire faire et mectre en l'église du mont de Syon, emprès ledit Jhiérusalem, une verrière aux



Mangonot del. Maison Quantin, imp.-éd.

VERRIÈRES

PROVENANT DU CHATEAU D'ÉCOUEN

armes de mondit Seigneur le duc de Bourgogne. » Les *Comptes et mémoriaux du roi René* (p. 136) nous fournissent les deux articles suivants : « 25 avril 1447, à Aubry, verrier d'Avignon, le XXVe jour dudit moys, pour une verrière pour le retrait dudit Seigneur, deux florins six gros. — A Colin Tatevin, portefais d'Avignon, ledit jour, VI gros pour avoir porté ladite verrière dudit lieu d'Avignon à Tharascon. » Racontant les fêtes qui eurent lieu à l'occasion du mariage de Charles le Téméraire et de Marguerite d'York, et parlant de la salle où fut donné le banquet nuptial (1468), Olivier de la Marche écrit : « Elle estoit enluminée de verrière si bien et si à poinct, que tous disoient que c'estoit une des belles salles qu'ils eussent veuë. » Aliénor de Poitiers, dans le chapitre qu'elle consacre à la *Nativité de Mademoiselle Marie de Bourgogne,* nous apprend que la comtesse de Charolais, après ses couches, « fut bien quinze jours avant que l'on commençât à ouvrir les verrières de sa chambre ». On lit après cela dans la XIVe des *Cent Nouvelles :* « Ce très désiré jour-tantost se monstra, et fut par les raiz du soleil, maugré les verrières des fenestres, à coup descendu emmy la chambre de ladicte vefve ; et la mère et la fille se levèrent à très grant hâte. » Carloix, dans ses *Mémoires du maréchal de Vieilleville,* nous apprend que M. d'Épinay ayant, en 1549, renvoyé sans rançon le jeune Dudley, le père de celui-ci, « affin de perpétuer la mémoire d'un tel bienfait et munificence en sa maison, fist mettre les armoiries de tous les deux (de MM. d'Épinay et de Vieilleville) aux verrières des salles et chambres de ses maisons ». Un *Compte présenté par François du Bourg, bourgmestre du Franc de Bruges,* et relatif au monument funèbre de Marguerite de Savoie, dans le cloître des Annonciades, à Bruges (1554), comprend un payement de 62 florins, effectué à « Vincent Herreman et à maître Pierre Pourbuxe (*sic*), payntres », pour « avoir faict la verrière en laquelle est la pourtraicture de S. M. Imperalle ». Le *Ier Compte de Nicolas Baert, conseiller et receveur général de Philippe II,* mentionne, à l'année 1571, le versement à Antoine Le Nain, de 200 livres destinées « à la confection et érection des verrières, en l'église paroichiale de Saint-Nicolas ». Nous relevons, en outre, dans les *Contes et discours d'Eutrapel* (p. 245) la phrase suivante : « Néanmoins, sur les dix heures, il s'enhardit frapper un petit coup à la porte de la chambre, puis deux, puis trois et finalement par ne lui être répondu, il entre en la chambre, les verrières de laquelle étant bouchées et fermées claustralement, il cherchoit par ci et par là, tâtonnant. » Enfin, Pierre de l'Estoile, auquel nous revenons après ce long détour, inscrit dans son *Journal* (t. II, p. 4), à la date du 26 mars 1581 : « Sur les sept heures du matin se leva à Paris un orage et vent grand et impétueux, qui continua jusques à midi... et abbatist cheminées, tuiles, ardoises, rompist verrières des maisons et églises » : et, plus loin (t. VII, p. 224), il ajoute que « le jeudi (13 avril 1600), M. de Rosni dîna aux Célestins » et le lendemain « envoia aux dits Célestins ung mandement de quatre-vingts escus, adressant à l'espargne, pour refaire leurs verrières que le son de ses canons avoit rompues ».

Peut-être le *Dictionnaire de Trévoux* visait-il une de ces deux citations, quand il s'en référait à l'autorité de Pierre de l'Estoile. Le certain, c'est qu'au XVe et au XVIe siècle, le mot verrière avait si bien la signification de fenêtre vitrée, que, par extension, on était arrivé à donner ce même nom aux fenêtres garnies de châssis en papier huilé, et qu'on distinguait entre les « verrières de voirre » et les « verrières de papier ». Ainsi un *Compte de Bon de la Baulme, seigneur de Froment,* datant de 1401 et conservé aux Archives de la Côte-d'Or (série B, *Cour des Comptes de Bourgogne,* t. IV), nous apprend que « Dom Pierre Corenti, moine », fut chargé d'exécuter « plusieurs verrières en papier huilé, aux armes du Comte et de la Comtesse (de Charolais) », lesquelles furent mises, savoir : 10 dans la grande salle ; 3 dans la chambre du comte ; 4 dans la chapelle et 2 dans la chambre basse de la tour carrée. Par contre, nous relevons dans les *Archives du Nord* (série B, n° 1962) un mandement du duc de Bourgogne, daté de 1437, et ordonnant de remettre 50 livres « à Jean Malet, mercier et maître des œuvres de l'hôpital Saint-Jacques à Lille, pour en payer les ouvriers qui ont fait une verrière de voire, en la fenestre au-dessus de l'autel ». Enfin, pour terminer, mentionnons l'article suivant emprunté aux *Comptes de l'hôtel de ville de Lyon* (1493) : « Pierre d'Aubenas, verrier, pour les cinq verrières de la chambre qui a esté faite neufve, pour ceux qui reffont les papiers en l'oustel de ville et pour avoir adoubé les



Fig. 949.
Verrière représentant l'*Histoire de l'Enfant prodigue.*
(Notre-Dame de Paris).

verrières de la grand salle dudit houstel, la somme de CIIj sols IX deniers tournois. »

Si nous avons multiplié ces citations, c'est pour bien établir l'ancien et fréquent usage du mot verrière dans le

sens que nous lui donnons aujourd'hui, usage si complètement oublié au XVIIe siècle, qu'il était ignoré des linguistes et des lexicographes les plus distingués.

Il nous reste maintenant à donner quelques renseignements historiques et techniques sur les verrières anciennes, que nous appelons aujourd'hui plus communément des vitraux, quoique ce nom (nous le démontrons à la col. 1710) soit de création et d'usage très modernes. On n'est pas très certain de l'époque où les fenêtres furent, en France, garnies de verres peints. Émeric David, signalant une verrière décrite par l'historien du monastère de Sainte-Bénigne, à Dijon, et qui provenait d'une église plus ancienne, restaurée par Charles le Chauve, est d'avis qu'on peut faire remonter les premières verrières au règne de Charlemagne, mais pas plus loin. Batissier, dans son *Histoire de l'art monumental,* partage l'opinion d'Émeric David ; mais nombre de critiques, s'appuyant sur ce fait



Fig. 950. — Vitrier confectionnant une verrière, d'après Jost Amman.

que les plus vieilles verrières connues ont été exécutées au XIIe siècle, font quelque difficulté pour fixer une date antérieure à cette dernière époque. Cependant, on ne peut se défendre de remarquer, avec M. Viollet-le-Duc, que le moine Théophile, dans sa *Diversarum artium schedula,* parle de la peinture sur verre, comme d'un art pratiqué très couramment de son temps, et entre, à son sujet, dans des détails suffisamment précis, pour que nous n'ayons aucun doute à cet égard. Or, en admettant que le moine Théophile ait vécu, non pas au Xe ou au XIe siècle, comme le prétendent certains auteurs, mais seulement au XIIe siècle, il faut bien conclure de son travail si complet, que les procédés recueillis et décrits par lui étaient connus et usités depuis au moins un siècle ou deux.

Sans entrer davantage dans cette querelle, nous nous bornerons à faire observer que les verrières les plus anciennes qu'on connaisse, celles du XIIe siècle — comme on en voit aux églises de Saint-Maurice et Saint-Serge, à Angers, de la Trinité à Vendôme, de Saint-Pierre à Chartres, de la cathédrale à Bourges, etc., — se distinguent par des caractères spéciaux. Ces premières verrières n'avaient vraisemblablement d'autre raison d'être, que de parfaire richement la décoration des édifices qui les abritaient. Bien qu'elles aient la prétention de figurer des scènes pieuses ou de saintes anecdotes, il est clair que le verrier d'alors s'est beaucoup moins préoccupé, dans leur confection, de la reproduction exacte de la nature, que de créer une sorte de mosaïque translucide, très agréable à la vue. C'est ce qui explique comment les verrières plus récentes, celles du XIVe siècle notamment, bien qu'elles nous offrent, au point de vue du dessin et de la composition, des peintures incontestablement supérieures, produisent un effet beaucoup moins décoratif. Avec le XVe siècle, la pratique et le dessin continuent de progresser. Les figures sont dessinées avec un soin et un goût remarquables, les costumes sont plus pittoresquement drapés, les tableaux se complètent de fonds extrêmement variés ; et, grâce au *doublage* des verres, la palette du peintre s'enrichit de tons éclatants inconnus de la période précédente et augmente ses effets. Mais, en dépit de ces perfectionnements, les verrières de cette époque, comme puissance et comme éclat, sont loin de valoir les mosaïques transparentees du XIIe et du XIIIe siècle.

Le XVIe siècle, à son tour, amena une nouvelle transformation dans la technique. Les couleurs de fond furent sacrifiées au modelé que l'amour de la forme, particulier à la Renaissance, tendait à exagérer. L'architecture, en outre, intervint dans la composition et compléta de ses gracieuses colonnettes, de ses niches, de ses dais légers et transparents, les grandes lignes plus sobres et plus mâles de l'édifice ; mais ce mélange, loin de produire un effet très heureux, donna naissance, au contraire, à un contraste troublant. Constatons, en outre, que les fonds de paysages encadrés par cette architecture translucide, repris en grisaille et exécutés avec une délicatesse charmante, se perdent à cause de la distance du spectateur ; et les petits tableaux qu'ils sont chargés de faire valoir, très difficiles à mettre en perspective à cause de la variété du point de vue, présentent fort souvent des déformations pénibles. C'est ce qui explique comment les vitraux du XVIe siècle, où le talent du peintre se montre incontestablement supérieur, charment les yeux dans les habitations privées où on peut les considérer de près, et laissent une impression relativement inférieure dans les grandes nefs, où on ne peut les contempler qu'à une distance assez éloignée. Enfin, les peintres verriers du XVIe siècle commirent une erreur en quelque sorte fatale, en voulant faire des verrières qu'ils exécutaient, la copie ou le pendant des tableaux à l'huile. Il est plus que téméraire, en effet, de demander à des couleurs vues par transparence de produire une impression analogue à celle que donnent des couleurs opérant par réflexion.

Avec le XVIIe siècle, les verrières cessèrent d'être en honneur, aussi bien dans les églises que dans les demeures privées. Partout où l'on put, on remplaça ces admirables décorations par des verres blancs. A cette obscurité mystérieuse, qui donnait aux anciens intérieurs un charme si grand, on préféra le jour cru entrant par des baies immenses. Et il a fallu le mouvement romantique qui marqua la première moitié de ce siècle et le goût d'archaïsme qui en caractérise la fin, pour que, dans nos appartements comme dans les églises, les verrières reparussent, mais bien différentes, hélas ! de ce qu'elles étaient autrefois.

Verrillon, *s. m.* — Instrument de musique, fait de lames de verre convenablement espacées, et qu'on frappe avec des baguettes drapées.

Verrin, *s. m.* — Voir VÉRIN.

Verrine, *s. f.* ; **Voirrine,** *s. f.* — Du XIIIe au XVIIe siècle, on rencontre ce mot continuellement employé avec le sens de fenestrage en vitres, de verrière ou de vitrail. « Et en l'onneur de la benoiste Vierge Marie, [et] de ce merveil-

leux miracle, j'ay fait paindre en ma chapelle à Joinville ledit miracle, et éz verrines de l'église de Blécourt pour mémoire. » (*Mém. du sire de Joinville,* t. II, p. 134.) « Pour rappareillier et reformer plusieurs pertus qui estoient ès verrines de la chappelle et de la chambre où le baillif gist, par maistre Jehan l'Ermite, pour voirre et pour tout x sols. — Pour le plastrier c'est assavoir pour plastrer tout entour de la fenestre englesque de la sale au baillif, pour ce que la verrine qui y est ne se meffeist, et pour cindre les auvens de ladite fenestre de plastre. » (*Travaux exécutés au château de Caen,* 1338.)

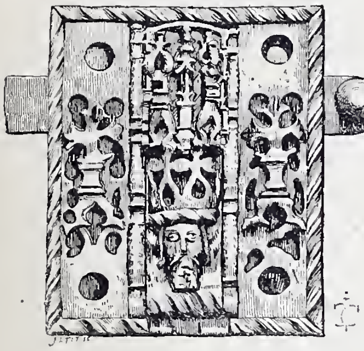


Fig. 951.
Petit verrou en fer ajouré
(XVe siècle).

« .... Pour avoir trouvé toille, clou, ruben et aultres choses, qui ont esté mises et emploiées pour faire huict chasseis de toile tarpentinée et losengée en façon de verrines, qui ont esté mis et assiz ès plusieurs fenestrez. » (*Compte de la vicomté de Rouen,* 1436.) « A Guérard du Buisson, escuier de cuisine, pour avoir fait faire une galiote pour aller sur la rivière de Loire..., [et pour] une maison de boys, toute chambrillée, assise dedans ladicte galiote, huys, fenestres, verrines. » (*Comptes de la chambre du roi Louis XI,* 1478-1481.) « Or quand je vous ai devisé de l'esquipage du roy de France, il faut que je vous devise de celuy du roy d'Angleterre, lequel ne fist qu'une maison, mais elle estoit trop plus belle que celle des François et de peu de coustance, et estoit assise ladicte maison aux portes de Ghines, assez proche du chasteau, et estoit de merveilleuse grandeur en carrure ; et estoit ladicte maison toute de bois, de toille et de verre, et estoit la plus belle verrine que jamais l'on vist, car la moitié de la maison estoit toute de verrine, et vous asseure qu'il y faisoit bien clair. » (*Description du Camp du drap d'or* dans les *Mémoires du maréchal de Fleuranges — Mém. relat. à l'hist. de France,* t. XVI, p. 269.) « En laquelle église n'est demeurée aucune chose qui n'ait été rompue, démolie, fors et excepté les chaises du chœur d'icelle, et aussi les verrines et vitres desquelles quelque peu a été rompu. » (*Pillage de l'église Saint-Martin de Tours par les Huguenots,* 1562.) « Le diable s'esvanouyt, faisant un si gros p..., comme si l'on eust tiré un si grand coup de canon, et rompit toutes les verrines de la salle. » (*Histoire miraculeuse de la comtesse de Hornoc;* Lyon, 1616.)

VERRINE. — Ce substantif a été également pris dans quelques acceptions différentes. Il a servi à désigner les tuyaux de verre dont on fait usage pour les baromètres et les thermomètres. Au XVIIe siècle, on trouve également verrine avec le sens de glace servant à garantir une estampe ou un tableau. « Douze autres tableaux de différentes grandeurs, peints en miniatures, avec leurs verrines, avec leurs bordures dorées, prisés ensemble XXX livres. » (*Invent. de la marquise de Frontenac,* 1699.) Enfin, nous avons rencontré ce même mot, dans une *Ordonnance des États de Bretagne* du 2 février 1762, avec la signification de rideau de vitrage. Mais cette dernière signification doit être considérée comme tout à fait locale.

Verriner, *v. a.* — Voir VÉRINER.

Verrinier, *s. m.;* **Voirinnier,** *s. m.* — Fabricants de verrines ou vitraux, vitriers. (Voir VÉRINIER.)

> Greffiers, voirriniers et trippières,
> Maistres, varletz et chamberières,
> Tous fauldra par ung passaige passer...
> (*Le Resveur avec ses resveries.*)

Verroterie, *s. f.* — Nom général, dont on se sert pour désigner tous les menus articles de verre ; ceux surtout dont on se sert, dans le commerce d'exportation, pour les échanges.

Verrou, *s. m.;* **Verrouil,** *s. m.* — Ferrement intérieur, horizontal ou vertical, qui sert à fermer les portes, les fenêtres, etc. Ordinairement, le verrou consiste en une pièce de fer, coulant entre des crampons que l'on appelait autrefois VERTEVELLES ou LUNETTES, et qui portent aujourd'hui le nom de PICOLETS. Ces crampons sont généralement attachés sur une platine de tôle. Il y a de grands verrous à queue, bouton ou poignée tournante, pour les grandes portes ou fenêtres, et de petits verrous nommés TARGETTES, qui tirent leur nom des écussons sur lesquels ils sont fixés. Ces derniers servent pour les portes d'appartement et les guichets des croisées. Le verrou est un des plus anciens ferrements de fermeture qu'on ait fabriqués. Dès le XIVe siècle, il était d'un usage courant. « Pour VIII verroulz fourniz de lunetes, pour fenestres, et pour II lunetes à clou, pour fenestre et pour III gons, V sols. — Pour VII verroulz fournis de lunetes, pour mettre en III huis, VIII sols. » (*Comptes des recettes et dépenses des prieuses de l'Hôtel-Dieu,* 1367.) « Pour avoir rapointé II serrures de bos à II premiers huys de ladite maison, et pour une vrenelle (*sic*) pour le véroul d'un desdiz huys. » (*Comptes de la ville d'Amiens,* 1401.) « A Jehan de la Dictée, serrurier, demourant au bois de Vincennes, pour un grant fort huis de chesne ferré et garni de deux verroulx et deux gasches, par lui livrées, mis et assis en l'uisserie (*sic*) du retrait de ladite Dame, ou chastel du bois de Vincennes, par commandement d'Alizon, III francs, valent XLVIII sous parisis. » (*Comptes de l'argenterie d'Isabeau de Bavière,* 1416.) « *Item,* a esté ferré deux huis qui servent à fermer la chambre de la gouvernante de la Royne d'Escosse, chascune de deux fiches, deux gonds, une serrure à ressort, fournye de gasche et tirouer et verroul, IIII livres X sols. » (*Ouvraiges de serrurerye à Saint-Germain-en-Laye,* 1548.) « A Estienne Villet, serrurier, la somme de ung escuz trente solz, pour

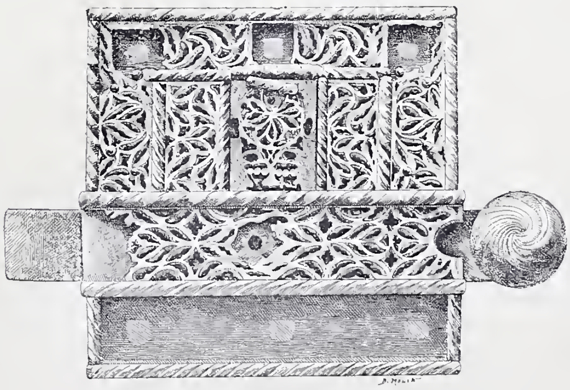


Fig. 952. — Verrou en fer ajouré
(XVe siècle).

vérouz et esparres, par lui fournies et mis à la porte Saint-Just. » (*Comptes de la ville de Lyon,* 1592.)

> Un labyrinthe obscur, pénible à traverser,
> Offre, avant que d'entrer, sept portes à passer.

Chaque porte, outre un nombre infini de ferrures,
Sous différens ressorts, a quatre ou cinq serrures,
Huit ou dix cadenas, et quinze ou vingt verroux.

(La Fontaine, *le Florentin*, sc. I[re].)

« La fermeture (d'une porte) en bois de sapin....., brisée en deux parties, ferrées avec deux éparres, fermant avec une serrure et un vérouil. » (*Invent. de M[gr] de Villeroy, archevêque de Lyon ; description du palais archiépiscopal*, 1731.)

Les différents verrous dont il vient d'être parlé rentrent tous dans la catégorie des verrous ordinaires. On fait en outre des *verrous à ressort*, munis d'un bouton, avec pêne et qui sont garnis en dessous d'un ressort à paillette (d'où leur nom). Suivant sa force, le verrou à ressort est désigné sous les noms de *verrou léger, quart-placard, demi-placard, placard, extra-placard*. Il peut être à arrêt, à vis, sur champ, à tige demi-ronde, à boîte ou socle, en cuivre ou en fonte. On fait également des *verrous à coquille*, disposés pour être entaillés en feuillure ou à plat, avec un bouton très peu saillant, nommé poucier ; et des *verrous en cuivre entaillés*, petite fermeture horizontale destinée à remplacer la targette et qui est à bouton, à cuvette, à la capucine, avec ou sans ressort à pignon. Enfin, on fabrique encore des *verrous de sûreté*. Ces verrous consistent en une espèce de serrure munie d'un seul pêne, que l'on peut faire agir du dedans sans clef et du dehors avec une clef. Ces sortes de verrous furent inventés, aux environs de 1780, par le sieur Georget, serrurier à Paris, rue des Gravilliers. Son invention, si nous en croyons les feuilles du temps, fut « très bien accueillie de S. M. Louis XVI, auquel l'artiste a eu l'honneur de présenter ses serrures et ses verrous de sûreté. Il a eu l'honneur d'en livrer et poser chez les Ministres et les Magistrats les plus distingués de Paris. L'Académie des sciences a donné à l'auteur de cette découverte une approbation qui lui fait beaucoup d'honneur. Tous les magistrats se sont empressés à encourager par leur protection un artiste ingénieux, qui paroît avoir épuisé dans ce genre tous les secrets de son art. »

A une époque où les serruriers se mêlaient souvent d'être des artistes de mérite et d'une rare ingéniosité, le verrou a naturellement fourni matière à des décorations remarquables. Le musée du Louvre possède un grand nombre de plaques de verrous du plus beau travail. Ces plaques sont ornées d'arabesques, de satyres, de cariatides, de sirènes et de figures allégoriques, de chiffres, de devises et d'armoiries. Le musée de Cluny est également riche en ouvrages de ce genre. La serrurerie contemporaine n'offre rien qui puisse être comparé à ces remarquables verrous.

Baiser le verrou. — Terme de coutume. « Baiser le verrouil, la ferrure de l'huis ou la porte du fief dominant, dit le *Dictionnaire de Trévoux*, c'est un signe de l'hommage que le vassal fait à son seigneur féodal, au manoir du fief dominant, en l'absence du seigneur, au lieu de la bouche et des mains que le seigneur présente à son vassal, en recevant le serment de fidélité. » Les *Archives de la Charente* (série E, n° 1388) mentionnent, à la date du 29 août 1628, l'entrée en jouissance d'une grange, par le R. P. Claude de Sainte-Radegonde, procureur syndic des Minimes d'Angoulême, lequel, étant entré en ladite grange, en aurait touché le « verrouil » et aurait fait tomber du sable de la muraille, le tout en signe de prise de possession. A Angoulême, encore de nos jours, les jeunes filles désireuses de se marier vont pousser le verrou qui ferme la porte de la chapelle de Saint-Roch.

Verrouiller, *v. a.* — C'est fermer au verrou. Le capitaine Lasphrise, dans sa *Nouvelle tragi-comique*, représentée en 1597, fait dire à un de ses personnages :

Baste, quiconque sois, entre par le guichet ;
Il n'est point verrouillé, ni fermé qu'au loquet.

L'auteur du *Dictionnaire critique, pittoresque et sentencieux* (1768) déplore les malheurs de

..... La petite catin
Qu'on verroit bien moins désolée
Si sa porte eût été toujours bien verrouillée.

Déverrouiller. — C'est tirer le verrou. Pierre de l'Estoile, racontant comment, le 28 mars 1610, son petit-



Fig. 953. — Verrou en fer repoussé (XVI[e] siècle).

fils mit le feu à ses vêtements avec une chandelle qu'il tenait à la main, écrit : « Le feu se prist à sa fraize, qui fust toute bruslée, puis au col, aux oreilles, au menton, et jà alloit gangnant le visage et les yeux : qui estoit pour l'achever de le consommer et perdre à jamais, n'eust été que Dieu, le conduisant comme par la main, lui donna l'adresse, tout petit qu'il estoit, de desverrouiller la porte de la garde-robbe où il s'estoit enfermé, et où nous entrasmes tout à point pour le secourir. » (*Journal*, t. XI, p. 42.)

Verru (Fauteuil à la). — Deux notes inscrites en marge de l'*Inventaire du château de Versailles*, dressé en 1708, portent, la première : que des rideaux faisant partie de l'ameublement de M[me] de Maintenon ont été employés, en 1726, « à faire un fauteuil à la verru, une commode, un lit de repos, trois portières, quatre pliants, pour la reine à Saint-Cyr » ; la seconde : que les étoffes qui habillaient la niche et le lit de repos de M[me] de Maintenon « ont été détruites pour faire un fauteuil à la verru, une commode, un lit de repos, carreaux, quatre pliants, etc. » Nous n'avons pu découvrir quelles particularités distin-

guaient ces sortes de sièges, ni d'où ils tiraient leur nom. Peut-être leur venait-il de la comtesse de Verrue, fort célèbre alors dans le domaine de la curiosité ?

Vert, *adj.* et *s. m.;* **Verd,** *adj.* et *s. m.* — Pris adjectivement, ce mot sert à indiquer que les objets auxquels il est appliqué sont de couleur verte. « Au sieur Canamy, la somme de six vingtz escuz sol, pour la valleur d'ung lict de damas verd, dont a esté faict présent à M. Forget, présidant des Grands Jours. » (*Comptes de la ville de Lyon,* 1596.) « A douze heures et demie, il (le Dauphin) est mené chez M. Zamet au roi et à la reine, fort gentil, jusques à ce que le roi se voulut coucher sur le lit vert. » (*Journal de Jean Héroard,* t. Ier, p. 84.) Etc.

Pris substantivement, il désigne la couleur verte. Un *Acte consulaire* de la ville de Lyon (*Archives communales,* série BB, reg. 140) nous apprend que, dès l'année 1603, on « tirait » dans cette ville plus de trente nuances différentes de vert. Le vert fut, pendant près de trois siècles, la couleur préférée des reines de France. « J'ay ouy dire à Madame ma mère, écrit Aliénor de Poitiers, dans ses *Honneurs de la Cour,* que les roynes de France souloient gésir en blancq ; mais que la mère du roy Charles (VII), grand-père de cestuy à venir présent, print à gésir en verd, et depuis toutes l'ont fait. » Ainsi ce serait Isabeau de Bavière qui aurait la première pris l'habitude de faire ses couches (et elles furent nombreuses) dans un lit vert, avec une chambre tendue de la même couleur. A partir de ce jour, la couleur verte constitua une sorte de privilège; comme le remarque Aliénor de Poitiers, les comtesses et les duchesses pouvaient avoir lors de leurs couches deux lits dans leur chambre, « mais elles ne doivent point avoir la chambre verde comme la Royne ». « J'ay ouy dire à Madame la duchesse Isabelle (de Portugal, duchesse de Bourgogne), continue Aliénor, du temps que Madame de Charrolais accoucha de Madame d'Austriche (Marie de Bourgogne), que nulles princesses ne debvoient avoir la chambre de soye verde autour, fors la Royne seulement. » Ce qui n'empêcha pas la duchesse de Bourgogne d'adopter elle aussi cette couleur. « Car elles et Messieurs les Ducqs avoient courage et bien assez pour ce faire. »

Cet exemple, au surplus, fut suivi, car le vert se démocratisa peu à peu et devint très à la mode au XVIe et au XVIIe siècle. C'était, on le sait, la couleur favorite de Henri IV et de la belle Gabrielle. Au milieu du siècle suivant, les boiseries blanches réchampies de vert furent également en faveur. On peut voir encore un fort curieux échantillon de ces peintures au palais des Archives (elles ont été transportées depuis au *Musée des arts décoratifs*). En 1747, le cabinet du Dauphin à Versailles — décoré très agréablement, d'après les dessins de Bérain, de fleurs et d'oiseaux, etc., en miniature — fut transformé et peint de ce vert si à la mode. Le duc de Luynes, dans ses *Mémoires,* revendique l'honneur d'avoir donné le ton en cette matière ; peut-être n'y avait-il pas lieu de s'en enorgueillir. « La décoration de ce cabinet, écrit-il, a été changée. La promptitude avec laquelle cet ouvrage avoit été fait n'ayant pas permis de laisser sécher les toiles autant qu'il auroit été nécessaire, elles s'étoient grippées, ce qui faisoit un effet désagréable, quoique les dessins fussent charmants. On a tout ôté et à la place on a mis de la menuiserie avec de la sculpture et de fort bon goût ; tous les fonds sont en blanc et la sculpture est peinte en vert, avec un vernis par-dessus. Cette espèce de décoration est riche et agréable. Je prétends, et peut-être avec fondement, que le modèle de ces menuiseries blanches, avec les sculptures vertes, est un salon que Mme de Luynes fit faire à Dampierre, il y a sept ou huit ans, dans une île qui est au bout de la pièce d'eau. » (*Mém. du duc de Luynes,* novembre 1747, t. VIII, p. 331. *Addition* datée du 13 août 1749.)

Vert. — Pris substantivement, avait encore, au XIVe et au XVe siècle, la signification de drap vert. « II couvertoirs de vert, fourréz de gris, au pris de X livres. » (*Invent. de Mahault d'Artois;* Hesdin, 1313.) « Pour une aune et demie de vert, pour faire trois mallètes, délivré par escroe, le VIIe jour de novembre, XXVII sols. » (*Compte de Geoffroi de Fleuri, argentier de Philippe le Long,* 1316.) « Une aulne de vert, pour faire une malle, pour servir à porter les robes pour Monseigneur de Ponthieu, XVIII sols. » (*Comptes de l'argenterie de la Reine,* 1405.) « Robin le masle, drapier, demourant à Tours, pour six aulnes de vert, à faire deux bureaux, pour le maistre et pour le contrerolleur, au pris de XXVII sols VI deniers tournois l'aulne, valent argent, VIII livres V sols tournois. » (*XXIe Compte de l'hôtel du roi Charles VIIe,* 1450.)

Vert (petit). — C'était le nom donné, au siècle dernier, à une nuance de vert tendre, dont on réchampissait les boiseries. « Un peu plus loin, un escalier qui monte à deux pièces en entre-sol, fort claires et fort bien meublées, l'une peinte en petit vert, qui sert de second cabinet à la Reine. » (*Mém. du duc de Luynes,* octobre 1747, t. VIII, p. 310.)

Vert (appartement). — Nom donné à Marly, au XVIIe siècle, à des bosquets de feuillage disposés pour la conversation. « Lundi 30 (juin 1695) à Marly. — Le roi se promena le matin, et l'après-dîner dans ses jardins. Il a fait faire, durant ce voyage ici, un endroit très agréable qu'on appellera les appartements verts, où l'on sera à l'ombre à toutes les heures du jour. » (*Journal de Dangeau,* t. V, p. 212.)

Vert naissant. — Variété de vert tendre. « Deux pièces de gaz vert naissant, à branches d'argent. » (*État du mobilier de la Couronne* du 20 février 1673.)

Vert (tapis). — Voir Tapis.

Vert antique. — Nom donné à un marbre fort estimé, jaspé de vert et de noir. « 9 avril 1756 — M. le duc d'Aumont : acheté à l'*Inventaire* de M. de Tallard un vase de marbre vert antique, 800 livres. » (*Livre journal* de Lazare Duvaux, t. II, p. 279.) « Vases de bronze, de porphyre de vert antique, etc. » (*Ventes de feu M. Poullain,* 13 mars 1780.) « Marbre vert antique. — Deux vases couverts en forme de conque... » (*Collection Randon de Boisset,* vendue le 27 février 1777.)

Vert gai. — Nom donné, au XVIIe siècle, à une couleur d'un vert clair, voisine du vert d'eau. « Pour deux aulnes et demye draps vert gay, achetées le Ve jour dudict mois, et livré à Jehan Chassenay, varlet de fourrière, pour couvrir deux chaizes de retraict, pour servir à ladicte Dame au fur de XXXV solz tournoys l'aulne. » (*Argenterie d'Anne de Bretagne,* 1492.)

Vert Campan. — Marbre vert clair, avec des marbrures de vert foncé, coupées de traits gris. Ce marbre, originaire des Pyrénées, était tiré de la vallée de Campan, d'où son nom. « 1er août 1752 — A Mme la marquise de Pompadour : Deux tables à jouer, le dessus en vert Campan, 200 livres. » « 4 décembre 1753 — M. Fabus : Deux armoires d'encoignure, les marbres de vert Campan, 1,800 livres. » (*Livre journal* de Lazare Duvaux, t. II, p. 180.) « Une table de marbre vert Campan, à pied doré. » (*Vente du comte de Saint-Chamans,* 2 juin 1775.) « Tables de marbre antique de brèche violette et de vert Campan. » (*Vente du duc d'Orléans,* 27 août 1786.) « Deux tables de vert Campan rouge..., ces tables viennent de la

Vente de feu M. Baujon. » (*Vente du cabinet de M. Le Brun,* 11 avril 1791.)

Vert de mer. — Marbre noir, jaspé de vert foncé et de gris, avec des veines qui simulent de petites vagues. « A vendre chez le sieur Fontaine, limonadier, rue Saint-Denis : Table de marbre vert de mer... avec son pied. » (*Journal général de France,* 11 avril 1783.) « A vendre, rue de Seine-Saint-Germain : Belle table de marbre vert de mer,... etc. » (*Ibid.,* 13 octobre 1784.)

Verteil, *s. m.;* **Verteuil,** *s. m.* — Petite masse ronde que les fileuses mettent à l'extrémité de leurs fuseaux pour les mieux faire tourner. On lit dans les *Ditz de maistre Aliborum :*

> Feray-je point quelques engins nouveaux
> A prendre ratz, ou lacz pour les oyseaux,
> Ou des cibletz pour les enfans petis,
> De beaux verteilz, quenoulles et fuseaulx.

Rabelais écrit verteuil.

Verterelle, *s. f.* — Orthographe fautive de Vertevelle. (Voir ce mot.)

Vertet, *s. m.* — Petit carré en fer ou en laiton, qui surmonte le fuseau dont on se sert pour filer.

Vertevelle, *s. f.* — Collier ou piton à double patte qui sert de gâche ou de picolet à un verrou, ou à un crochet d'arc-boutant, etc. « Pour II aneaus et II vertevelles mises aux trapes, X sols. » (*Travaux exécutés au château de Breteuil,* 1332.) « Pour II gons, II vertevèles, mis et emploiéz en l'uis de la chambre au Viconte, par devers le compteur, achatéz à Robert Malvoisin, IIII sols. » (*Réparations faites au château de Falaise,* 1340.) « Ont fait fère trois claveures garnies de grappons, de courrels et de six clefs, et fait fère deux vertevelles neufves et ung gon, qui ont esté mis et assis ès dicts huis, dont ils doivent avoir XXXII solz VI deniers. » (*Réparations faites au château de Blois,* 1411.) « A Michault-Desmoutiers, serrurier, pour..... XVI gonds et XVI vertevelles mis en plusieurs huisseries de chambre. » (*Compte de la vicomté de Rouen,* 1433.) « Le XXIIIIe de décembre audit Lecerf, [serrurier], pour la ferraille de la grant porte du parc et autres gontz et vertevelles, le tout pesant IIII^{cc} VII livres, à X deniers pour XVI livres, XIX sols II deniers. » (*Comptes du château de Gaillon,* 1501.) Littré écrit Verterelle. Cette orthographe est fautive et procède vraisemblablement d'une erreur de lecture.

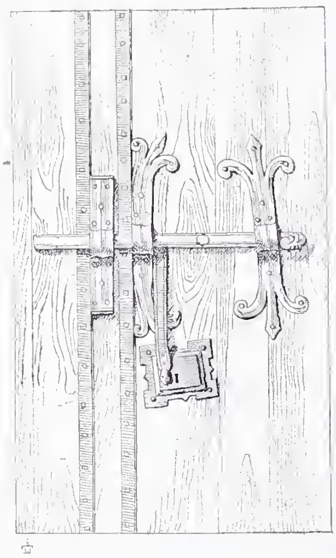


Fig. 954. — Vertevelles (XVe siècle).

Vertical, *adj.* — Qui est perpendiculaire au plan de l'horizon. Par extension, qui est perpendiculaire à un plan quelconque.

Vertoil, *s. m.* — Loquet de porte. Nous n'avons rencontré ce mot que dans Rabelais.

Vertugadin (Chaise à). — Nom donné aux chaises dont on avait supprimé les bras, pour permettre aux femmes de s'asseoir dessus, avec leurs vertugadins. « *Item,* neuf chaises de bois de noyer doré, cinq à vertugadin et quatre à bras, couvertes par le siège et dossier de cuir orangé, garnie de cloux argentéz, prisées ensemble huict escuz. » (*Invent. de Gabrielle d'Estrées,* 1599.) « Trois chaises à bras et à dossiers, deux formes et deux chaises à vertugadin. » (*Invent. de Charles Le Normand, sieur de Beaumont, maître d'hôtel du Roi;* Paris, 1628.) « Deux chaises à vertugadin, de bois de noyer, garnies de moquette. » (*Invent. de Henry de Béthune, archevêque de Bordeaux,* 1680.) Etc. (Voir t. Ier, col. 652.)

Veru, *s. f.* — Locution forézienne. Broche.

Verveu, *s. m.* — Sorte de paniers d'osier, noirs, hauts et ronds, dont on se servait, au XVIIe et au XVIIIe siècle, pour apporter les cerises, les prunes, les groseilles, etc., sur le marché parisien, et dans lesquels on vendait ces fruits. Le verveu était considéré comme une sorte de mesure. On disait : « Acheter un verveu de cerises. » (Richelet.)

Vespasienne, *s. f.* — Nom donné ironiquement à de grands vases en terre cuite, que Vespasien fit installer à Rome, pour servir d'urinoirs et sur lesquels il perçut une taxe. Par imitation, nom donné aux urinoirs publics établis autrefois sur les boulevards de Paris, et qui affectaient la forme d'une colonne surmontée d'une boule.

Vesseau, *s. m.;* **Vessiau,** *s. m.* — Forme ancienne de Vaisseau. (Voir ce mot.) « Chauderonnaille et vessiaus de cuisine. » (*Invent. des biens trouvés en l'hostel de Quatremares, après l'arrestation de Jehanne de Valois,* 1334.)

Vesselier, *s. m.* — Sorte de dressoir pour placer la vaisselle. « Un vesselier de bois garni de deux escuelles et trois cuillers prisés ensemble huit sols. » (*Invent. d'Anne Gayet;* Mordelles, 1719.) « Plus un vesselier de bois de sapin. » (*Invent. de messire Nicolas-Alexandre de Ségur;* Bordeaux, 1755.) (Voir Vaisselier.)

Vesselle, *s. f.* — Orthographe ancienne et fautive de Vaisselle. (Voir ce mot.)

> En tavernes, pour abréger,
> Vous trouverez boire et menger,
> Pain, vin, feu et tout bon repos,
> Bruyt de choppines et de potz,
> De tasses d'argent et vesselle.
>
> (*Monologue d'un clerc de taverne.*)

Vessellemente, *s. f.* — Voir Vaissellement.

Vessie, *s. f.* — Réservoir musculo-membraneux destiné, chez les mammifères, à recevoir l'urine. Autrefois, les vessies de porc gonflées d'air étaient suspendues à la porte des charcutiers, auxquels elles servaient d'enseigne. De là l'expression « prendre des vessies pour des lanternes », qui commença d'être en usage dès que, sous le règne de François Ier, on eut procédé à quelques tentatives d'éclairage nocturne. Dans la farce de *Maistre Pierre Pathelin,* le drapier se sert de cette image caractéristique :

> Je n'ay point apprins qu'on me serve
> De tels mots, en mon drap vendant.
> Me voulez-vous faire entendant
> De vessies, que sont lanternes ?

Nous lisons dans la comédie des *Esprits,* de Pierre de Larivey (acte III, sc. Ire), représentée pour la première fois en 1579 : « Mais il n'en est besoin, car je sçay combien grande est la folie des vieillards, principalement du nostre, à qui les petits enfans mesmes feroient croire que vessies sont lanternes. »

Vestiaire, *s. m.;* **Revestiaire,** *s. m.* — Lieu où l'on dépose et conserve provisoirement les habits. On installe des vestiaires dans les maisons exposées à recevoir beaucoup de monde, et dans les établissements publics acces-

sibles à de nombreux visiteurs. On écrivait autrefois revestiaire. Les *Comptes du roi René* mentionnent, à la date du 1er décembre 1464, un marché passé avec Jean Gendrot, maître des œuvres, pour faire dans la chapelle de la Baumette « ung revestuaire sur la porte, comme l'on entre en ladicte chappelle, lequel aura entre les murs vingt piéz de long et huit piéz de laise ou environ ». Nous lisons, d'autre part, dans l'*Heptaméron* (Xe journée, nouvelle XVIII) : « Mais ung jour alla avec sa maîtresse à l'Observance oyr la grand messe ; et ainsi que le prestre, diacre et sous-diacre sailloient du revestiaire, etc. » Au XVIIIe siècle, on établit dans les théâtres et dans les musées des vestiaires, qui, à leur origine, provoquèrent d'assez vives critiques. Nous avons relevé celles qui suivent dans le *Journal de Paris* du 24 brumaire an IV (15 novembre 1795) :

Croirez-vous, citoyens, que, mes affaires m'ayant appelé à Paris, où j'ai passé quinze jours, j'ai tenté trois fois, mais en vain, l'entrée du Salon où j'avois envie de voir les chefs-d'œuvre de peinture et sculpture qui y sont rassemblés. Vous me direz sans doute que vouloir enfoncer cette entrée, c'est vouloir enfoncer une porte ouverte, puisqu'en effet elle est ouverte à tous. Mon aventure n'en est cependant pas moins vraie, et je dois vous la raconter pour le profit des étrangers qui ne font que passer à Paris. — Un matin que le mauvais temps ne me permettoit pas de me livrer aux courses qu'à Paris nécessite la moindre affaire, je prends mon parapluie et je me présente au Salon. — *On n'entre point avec un parapluie,* me dit la sentinelle. Il m'indique le lieu du dépôt ; je m'y présente ; il y avoit queue et grande querelle entre plusieurs particuliers réclamants et la malheureuse dépositaire qui, ne sachant auquel entendre, crioit à tous qu'elle ne pouvoit répondre des parapluies. Je pris cette parole pour un avis et je m'en retournai dans l'intention de revenir quand il feroit beau. — Huit jours après, le temps étant fort beau, mes courses me conduisirent près le Louvre ; je jugeai le moment favorable ; je me présente. « *On n'entre point,* me dit le redoutable garde. — Pourquoi ? lui dis-je ; je n'ai point de parapluie. — Bon ! mais vous avez *une canne.* » Elle étoit à pomme d'or et je crus devoir l'emporter avec moi. — Enfin, la veille de mon départ, je veux me satisfaire, et pour y parvenir, je ne prends ni canne ni parapluie ; il faisoit très froid, je jette mon manteau sur mes épaules ; et tout fier, en m'examinant bien, de me trouver sans reproche, je me présente avec une confiance orgueilleuse ; mais combien j'en fus puni ! Au ton que l'on prit cette fois en me parlant, je m'aperçus que l'on me soupçonnoit d'être un voleur. « *On n'entre point.* — Citoyen, répondis-je modestement, observez, je vous prie, que je n'ai ni canne ni parapluie. — Oui, mais vous avez *un manteau.* » Je n'osai répliquer, et me doutant que la citoyenne, qui ne vouloit pas garantir les parapluies, se dévoueroit moins encore à *garder les manteaux,* je descends l'escalier avec la triste certitude de ne pouvoir jouir de l'exposition publique du Salon, puisque la diligence me ramenoit le lendemain matin dans mon département.

Vestibule, *s. m.* — L'auteur du *Dictionnaire critique, pittoresque et sentencieux,* imprimé à Lyon en 1768, définit comme suit le vestibule : « Pièce qui se trouve à l'entrée d'un bâtiment, et qui ne sert que de passage. Les gourmands disent que la bouche est le vestibule de l'estomac, et que les ragoûts doivent y faire antichambre, avant que d'être introduits jusqu'à l'endroit de leur destination. » Avant lui, Daviler s'était efforcé d'établir l'étymologie de ce mot, alors nouveau pour les oreilles françaises, et qui servait à désigner une pièce restituée récemment à nos habitations. Chez les Anciens, dit-il en substance : « Il estoit dédié à la déesse Vesta, d'où il faut dériver ce mot comme qui diroit *Vestæ stabulum,* d'autant qu'on s'y arrestoit avant que d'entrer, et que, comme ils avoient coûtume de commencer leurs sacrifices publics par ceux qu'ils offroient à cette déesse, c'estoit aussi par le vestibule, qui luy estoit consacré, qu'ils commençoient à entrer dans la maison. Ce mot peut encore venir du latin *Vestis,* une robe, et *Ambulare,* marcher, parce que le vestibule estant aujourd'huy dans un logis, un lieu ouvert au bas d'un grand escalier, pour servir de passage à diverses issües, c'est dèz ce lieu qu'on commence à laisser traîner les robes pour les visites de cérémonie. » Peut-être estimera-t-on cette dernière déduction plus ingénieuse que vraisemblable. Elle méritait, en tout cas, d'être rapportée.

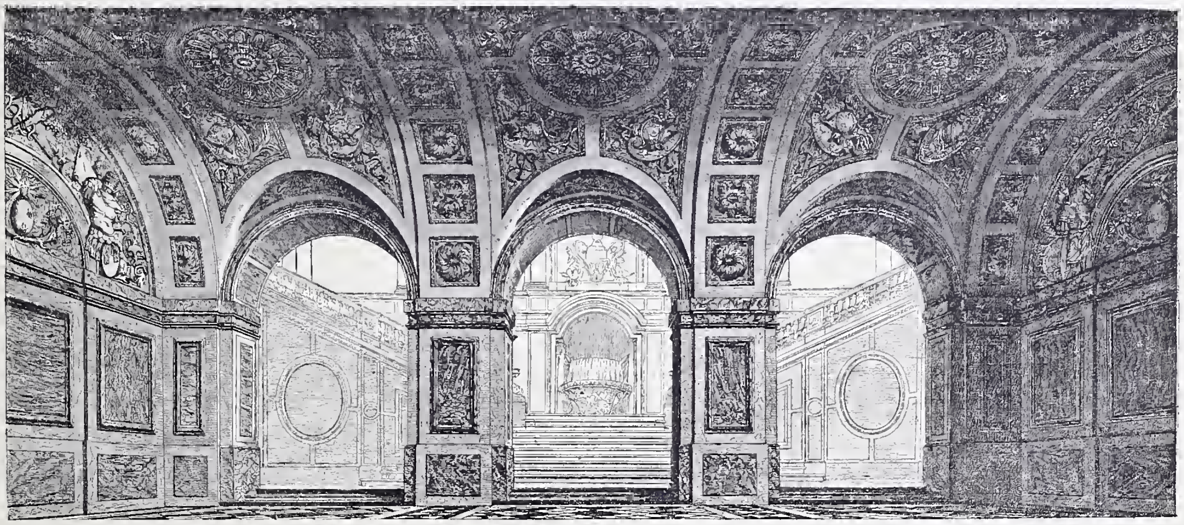


Fig. 955. — Grand vestibule du palais de Versailles, d'après la gravure de Surugue.

Nous avons dit qu'au temps où écrivait Daviler, le vestibule était, dans nos habitations, de création récente. Nous n'avons pas trouvé trace, en effet, de disposition architecturale analogue avant la fin du XVIe siècle. Le château et le manoir féodal ne comportaient point de vestibule. La cour en tenait lieu, et si, plus tard, celle-ci se compliqua de galeries couvertes qui rendirent l'attente moins pénible, elle n'en demeura pas moins une cour intérieure et rien de plus. Dans les habitations bourgeoises, on entrait directement dans la salle et quelquefois même dans la cuisine. Le *Ménagier de Paris,* qui énumère avec tant de soin les divers membres du logis, ne parle pas du vestibule et ne décrit aucune pièce qui rappelle ses fonctions. « Et premièrement, dit-il, à propos des devoirs de la maîtresse de maison, qu'elle commande aux chamberières que bien matin les entrées de vostre hostel, c'est assavoir la salle et les autres lieux par où les gens entrent et s'arrestent en l'ostel pour parler, soyent au bien matin balléyés et tenus

nectement. » Pour que le vestibule trouvât place dans l'habitation, il fallut que l'architecture privée se développât et devînt monumentale. Il fallait en outre que l'escalier en vis, cher au Moyen Age, fît place aux escaliers à plus large développement que la Renaissance allait mettre à la mode. Le vestibule, resté très rare au XVIe siècle, prend, au XVIIe et au XVIIIe, sa revanche; partout on en construit de magnifiques, et qui empruntent au style de l'époque un caractère de robuste majesté.

De tous les vestibules de ce temps, le plus somptueux assurément fut celui de Versailles. Il conduisait à l'escalier dit des Ambassadeurs et était entièrement revêtu de compartiments de marbre de l'aspect le plus riche. A Paris, on citait, parmi les plus beaux et les mieux ordonnés, le vestibule du palais de la Chancellerie, celui du palais Bourbon, celui de l'hôtel du comte d'Auvergne, rue de l'Université, « remarquable à cause de sa grandeur et de sa disposition »; le vestibule de l'hôtel de Soubise, « décoré avec goût, et peint à l'huile par Brunetti ». On y admirait « des figures, des colonnes, des masques et d'autres ornemens si artistement peints, qu'ils trompent les yeux et paroissent de relief »; celui de l'hôtel d'Harcourt, « décoré d'un ordre ionique », dont le Lorrain avait peint le plafond à l'encaustique; celui de l'hôtel de Roquelaure, dessiné par l'architecte Le Roux, et celui du Petit-Bourbon, qui passait pour « un des plus beaux et des mieux entendus qu'il y eut à Paris ». En province et aux environs de Paris, on pouvait citer le vestibule du château de Verneuil, qui formait une sorte de porche fermé, se terminant par « quatre hautes arcades soutenues par des colonnes et des pilastres, et ornées de six niches remplies par autant de statues »; celui du château de Valençay; celui du château de Vanves, surélevé de cinq marches; le vestibule du château Borelli, à Marseille, que l'on peut encore admirer; et enfin celui du château de Bellevue, justement célèbre. Il était « orné de deux statues, l'une de Falconnet, et l'autre d'Adam, représentant la Poésie et la Musique », etc. (Germain Brice, *Description de Paris,* t. IV, p. 62. — Le *Mercure galant,* février 1700. — Piganiol de la Force, *Description de la France,* t. II, p. 587; t. III, p. 61; t. VI, p. 481. — Le même, *Description de Paris,* t. VII, p. 268; t. VIII, p. 176; t. IX, p. 42 et 461. — Dargenville, *Voyages de Paris,* p. 234 et 395.)



Fig. 956. — Vestibule de l'hôtel de Roquelaure, d'après la gravure de Blondel.

Ajoutons que certains de ces vestibules aux allures monumentales avaient une destination plus relevée que celle de salle d'attente des visiteurs obscurs. En août 1745, la reine Marie Leczinska alla voir la duchesse de Luynes à Dampierre, et mangea dans le vestibule. (*Mém. du duc de Luynes,* t. VII, p. 15.) A Fontainebleau, au siècle dernier, le vestibule de la grande galerie fut transformé en salle de billard. (Piganiol de la Force, *Description de Paris,* t. IX, p. 222.) Etc.

Indépendamment des vestibules que nous venons d'énumérer, on donnait improprement, au siècle dernier, ce même nom à des antichambres un peu vastes, situées à l'intérieur des appartements. C'est d'un vestibule de ce genre qu'il est question dans la *Relation des derniers moments de la marquise de Brinvilliers.* « J'eus l'honneur d'aller chez luy (chez le premier président) avec ce père, écrit le P. Pirot, confesseur de cette dame. Il nous joignit dans le vestibule de son cabinet. » Dans la description qu'il nous a transmise du palais Bourbon, Piganiol dit que le rez-de-chaussée comportait « deux appartements complets, composés de vestibule, d'antichambre, de chambre à coucher », etc. On relève également dans les journaux du temps des avis de location mentionnant la présence de ces vestibules intérieurs. Ainsi le *Journal général de France* du 15 mai 1783 indique comme étant « A LOUER, rue des Brodeurs, [un] petit appartement où il y a un vestibule servant d'antichambre, salon, salle à manger, etc. » La même feuille, à la date du 5 mai 1784, propose en location un « grand appartement meublé, savoir : vestibule servant d'antichambre, grand salon, etc. » Enfin le XVIIIe siècle, toujours ingénieux, inventa les vestibules mobiles. Le sieur Dauberval paraît avoir été un des premiers à en posséder un de ce genre. Voici en quels termes l'auteur des *Mémoires secrets* (t. V, p. 63) parle de cette pièce particulière : « On n'admire pas moins le travail d'une espèce de vestibule en bas, qui se monte et se démonte en dix minutes, et qui s'établit dans la cour pour mettre à couvert toute la livrée des gens qui assisteront aux bals, objet principal auquel le sallon est destiné. »

De nos jours, ces vestibules mobiles ont été remplacés par des MARQUISES, et les vestibules intérieurs ont cessé d'être en usage. On n'a conservé que les grands vestibules donnant accès dans la maison. Mais avec nos demeures étriquées, ils ont perdu ces proportions majestueuses et cette décoration magnifique, qui distinguaient leurs aînés du XVIIe et du XVIIIe siècle.

Vesture, *s. f.* — Synonyme de tenture. Étoffe qui couvre une muraille, le chœur d'une église. « Pour le tour et vesture du chœur, deux cent six aulnes de drap noir. » (*Compte de Guy Guillebaud relatif au Service célébré pour le salut de l'âme du duc de Bourgogne, Jean sans Peur,* 23 octobre 1419.)

Veta, *s. f.* — Locution languedocienne. Raie. « Ung bancal vert, ab quatre vetas rogas de petita valor. » (*Invent. de l'hôpital Notre-Dame-du-Puy;* Toulouse, 1473.)

Vetado, *adj.* — Locution languedocienne. Rayé. « Una flassada blanca, vetada de pers, de long XIJ palms. — *Item,* una flassada de vert, vetada de roge, de long XIJ palms. » (*Invent. de l'hôpital Notre-Dame-du-Puy;* Toulouse, 1473.)

Vêture, *s. f.* — Voir VESTURE.

Veu, *s. m.* — Voir VŒU.

Veyouroun, *s. m.* — Locution provençale. Lamperon, languette qui maintient la mèche dans une lampe.

Veyrier, *s. m.* — Voir VERRIER.

Veyssella, *s. f.* — Forme dauphinoise de VAISSELLE. (Voir ce mot.) Nous relevons dans un *Noël* de Grenoble écrit au XVI[e] siècle (les *Patois de la France,* p. 381) le couplet suivant :

U (il) nous dissit d'alla vey (voir) la pucella
Qu'a fait la pey en faisant son efan;
Quand je devrin engagié ma veysella,
J'y vol' alla lou dou bras pendulan.

Vichet, *s. m.* — Voir WICHET et GUICHET.

Vide-bouteille, *s. f.* — Petite maison avec un jardin, près de la ville, où l'on va se reposer et se rafraîchir.

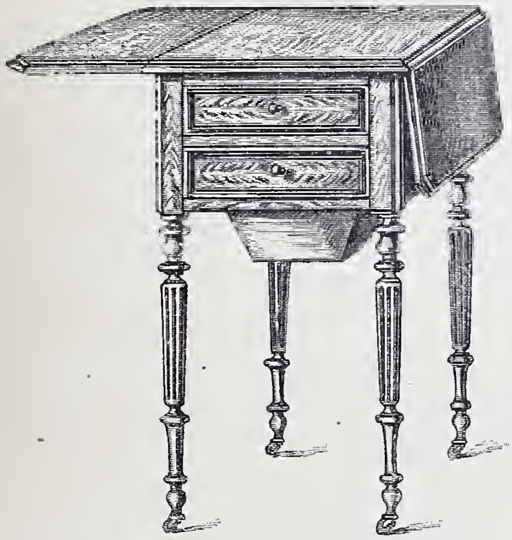


Fig. 957. — Table de nuit vide-poches.

« Votre oncle, le financier, en retournant hier, à la nuit, d'un vide-bouteille à demi-lieue de la ville, fut attaqué par un homme, dont il venoit de débaucher la femme. » (*Contes de Restif de la Bretonne; le Pied de Fanchette,* ch. XLVII, p. 236.)

Videlle, *s. f.* — Terme de pâtissier et de confiseur. Ustensile dont on se sert pour vider certains fruits et pour couper la pâte.

Vide-poches, *s. m.;* **Vuide-poches,** *s. m.* — Corbeille ou vase, dans lesquels on dépose le soir les objets qu'on porte habituellement dans la poche, tels que clefs, couteaux, monnaie, etc. Ce petit meuble est d'invention moderne. Le premier que nous ayons rencontré figure dans l'*Inventaire du château de La Rochefoucauld* (1728). Il est ainsi décrit : « Une corbeille de faïence, avec un petit coffre émaillé à mettre bagues et bijoux, estimé 5 livres. » Le *Livre journal* de Lazare Duvaux (t. II, p. 36, 38 et 294) nous apprend que ce marchand fournit, le 27 novembre 1749, à M. de Belhombre : « Un vuide-poche garni de bronzes dorés d'or moulu », de 192 livres ; le 21 décembre 1749, à M. Machard : « Une table en vuide-poche de bois satiné », valant 54 livres ; et enfin, le 9 septembre 1756, à M. d'Azincourt : « Un vuide-poche en bois de rose », du prix de 96 livres. Il s'agit évidemment de meubles plus importants que nos vide-poches actuels. Les vignettes qui accompagnent cet article montrent, du reste, que, même au commencement de ce siècle, on fit des vide-poches de la taille de grands guéridons. De 1840 à 1860, on a aussi donné ce nom à une table de nuit munie de tiroirs d'un côté, dans lesquels on pouvait déposer les menus objets, clefs, portefeuille, bijoux, monnaie contenus dans les poches. (Voir fig. 957.)

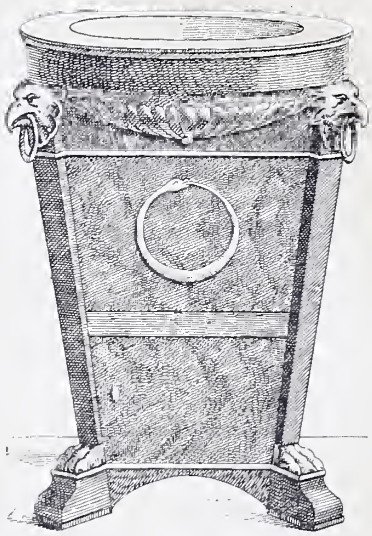


Fig. 958.
Vide-poches formant table de nuit, d'après le recueil de La Mésangère.

Vide-pomme, *s. m.* — Outil dont on se sert pour enlever le cœur et les pépins de la pomme, sans la couper.

Vidercome, *s. m.;* **Vidrecum,** *s. m.* — Grand gobelet muni d'un couvercle, dans lequel on buvait autrefois en Flandre « le vin d'honneur » ou « vin de bienvenue ». Son nom dérive de deux mots allemands, *wieder,* de nouveau, et *kommen,* venir. Le mot vidercome ou vidrecome, aujourd'hui très employé dans le langage de la curiosité, se rencontre très rarement dans les documents anciens. La seule description que nous ayons découverte d'un vase de ce nom figure dans l'*Inventaire des meubles de la Couronne,* dressé en 1685 ; elle est ainsi conçue : « Un grand vaze couvert, en forme de vidrecum, partagé en deux par un cercle de la mesme qualité, la partie d'en hault gravée d'arbres, de pampres de vignes et de raisins ; celle d'en bas, de rainseaux et cornes d'abondance, avec son couvercle de cristal, aussy gravé de rainseaux, terminé par une petitte flame, aussy de cristal, raportée ; ledit vaze porté sur un pied plat en ovale, gravé de feuilles de vignes et raisins, lié d'un cercle de laiton doré, hault, compris la flame, de 14 pouces. »

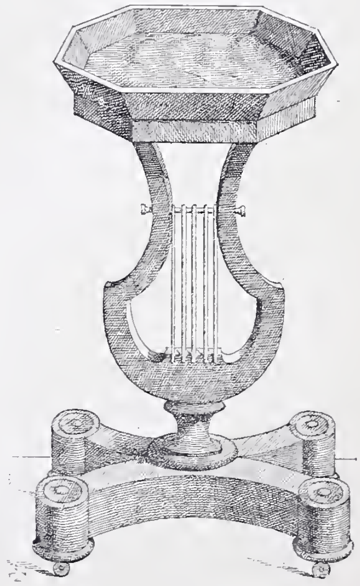


Fig. 959. — Vide-poches en lyre, d'après le recueil de La Mésangère.

Vieil argent, *s. m.* — Nom donné, par les marchands, à l'argent oxydé de façon à imiter l'argent ancien.

Vielle, *s. f.;* **Viele,** *s. f.* — Instrument de musique à cordes, dans lequel une roue est substituée à l'archet, avec des billettes mobiles remplaçant les doigts et les divisions du manche. Ce mécanisme, quoique relativement compliqué, est d'une construction fort ancienne, car nos vieux auteurs, ainsi que

les peintres et les miniaturistes du Moyen Age, nous ont laissé des mentions assez nombreuses et quelques représentations de vielles presque semblables à celles qui sont encore en usage dans certains de nos départements. Philippe Mouskes, dans sa *Chronique rimée* (t. II, p. 180), écrit :

Robiers Crespins entre el palais
U on cantoit et sons et lais :
L'uns i harpe, l'autre vièle.

L'*Inventaire du duc d'Anjou* (1368) décrit un trépied sur lequel étaient figurés trois hommes, « dont l'un joue de la vièle, l'autre de la guiterne, l'autre de la cornemuse ». Guillebert de Metz, parlant de « l'ostel de maistre Jaques Duchié », sis à Paris, « en la rue des Prouvelles », nous apprend qu'il s'y trouvait « une salle raemplie de toutes manières d'instrumens : harpes, orgues, vielles, guiternes, etc., desquelz ledit maistre Jaques savoit jouer de tous ». Parmi les personnages représentés dans la *Danse des morts* de la Chaise-Dieu, le joueur de vielle tient sa place. Nous empruntons au *Banquet du bois* les quatre vers qui suivent :

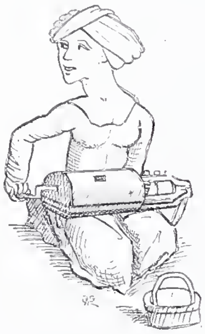


Fig. 960. Joueuse de vielle, d'après une vignette du *Tableau de la civilisation*.

Il m'en fait mal : non pourtant, damoiselle,
Foy que je doy, Trupelu, mon chien ;
Je vueil ung tour accorder ma vielle
Et ma rebèbe, dont je joue si bien.

Enfin, le gracieux *Roman d'Aucassin et Nicolette* fait dire à l'héroïne de cette aimable histoire :

Que toujours je sois à l'école
D'Aucassin, qui de moy raffole !
Ni bal, ni danse, ni carolle,
Harpe, vielle, ni violle,
Ni le jeu de l'escarpole
Ne m'en arracheroient pas.

Dédaignée au XVIe et au XVIIe siècle, moins à cause de ses imperfections comme instrument que par suite de la condition infime de ceux qui l'avaient adoptée, la vielle reprit faveur au siècle suivant. Nous savons par le duc de Luynes (*Mém.*, t. VI, p. 31) que Marie Leczinska jouait de la vielle. Un exemple aussi auguste ne pouvait manquer de porter ses fruits. Dufort de Cheverny, en ses *Mémoires* (t. Ier, p. 18), nous informe qu'il apprit également à en jouer. « Mon gouverneur, écrit-il, à l'année 1747, me laissoit le maître de mes occupations ; je voulus tout savoir, et je ne sus rien. Un maître de guitare, un maître de vielle (car ces instruments étoient à la mode), passèrent successivement par mes mains sans aucun fruit. » On fabriqua à cette époque des vielles de luxe, agréablement peintes, vernies et dorées. Louvet acquit une certaine réputation dans leur confection, et les vielles organisées de Mélingue eurent une grande vogue. (Voir *Ann., aff. et avis divers,* 4 août et 12 octobre 1775.) Mais, pour faire leur cour aux deux favorites, les railleurs s'attaquèrent aux vielleuses, qui copiaient la souveraine. On les plaisanta dans certains écrits. Un, entre autres, intitulé *Lettre de l'abbé Carbassus sur la mode des instrumens de musique,* et dont la paternité fut attribuée à Grimm, acheva de ridiculiser le pauvre instrument, qui fut de nouveau abandonné et ne resta guère en honneur que dans certaines campagnes reculées de la Normandie et de l'Auvergne.

Vielle (Loquet a). — Terme de serrurier. C'est une sorte de loquet, dont le battant est soulevé par une pièce coudée en forme de manivelle.

Vierge (Chaise à la). — Nom donné à de petites chaises basses rappelant, plus ou moins exactement, celle sur laquelle est assise la vierge de Raphaël, dite *Vierge à la chaise.* Ces chaises, sorte de chauffeuses fort commodes pour tenir des enfants, les habiller ou les emmailloter, sont d'invention récente et ne remontent pas au delà d'un demi-siècle.



Fig. 961. — Le joueur de vielle, d'après la *Danse des morts* de la Chaise-Dieu.

Vieux chêne, *s. m.* — On fabrique aujourd'hui des meubles en bois neuf, qu'on teint avec du brou de noix, pour leur donner la couleur de meubles anciens. C'est ce qu'on appelle des meubles « vieux chêne ». Nos ancêtres s'étonneraient beaucoup s'il leur était donné d'assister à ce maquillage. Leurs meubles, en effet, conservaient soigneusement la couleur du bois neuf et n'avaient pas ces teintes rancies, qui nous sont devenues si agréables à l'œil. Du moins, les vieux auteurs les dépeignent ainsi et les poètes eux-mêmes vantent cette couleur claire.

Coffre de boys qui point n'empire,
Madré et jaune comme cire,

écrit Gilles Corrozet dans ses *Blasons ;* et en parlant de l'escabeau il dit encore :

Scabelle mignonne et propice,
Jaune comme l'or et unie...

Sous le nom de vieux chêne on désigne également, dans le langage de la curiosité, le bois vermoulu, percé de trous de vers, dont certains menuisiers peu scrupuleux se servent pour fabriquer des meubles qu'ils vendent ensuite pour anciens. C'est de cette sorte de bois qu'il est question dans la boutade suivante, empruntée à M. Paul Eudel (l'*Hôtel Drouot en 1882,* p. 105) :

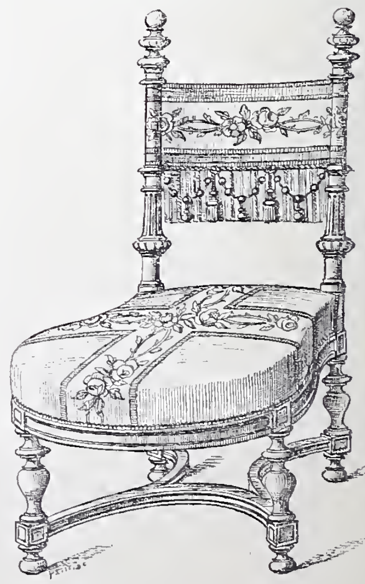


Fig. 962. — Chaise à la Vierge.

Voilà qui va faire tressaillir les fibres des adorateurs du vieux bois. Le pont reliant Mayence à Cassel, construit avant l'ère chrétienne, déclaré hors d'usage, vient d'être démoli. — Un adjudicataire s'est rendu propriétaire de ces précieux débris. Il fait annoncer dans tous les journaux qu'il revend les poutrelles au détail. Des trous de vers authentiques ! cela vaut cher pour

la contrefaçon. A combien de buffets, de dressoirs, de coffres, de bahuts et de tables qui se dédoublent, va donner le jour cette vieille démolition ! Prenez garde désormais, amateurs, mes amis, aux crédences Henri II, aux meubles Jean Goujon, aux caquetoires et aux chayères des barons farouches du Moyen Age. Regardez tout avec soin, en vous souvenant du vieux pont de Cassel.

Vif, *s. m.* — Dans le langage, des peintres ce mot n'est guère employé que dans les acceptions « au vif », « sur le vif » ou « d'après le vif », traductions du latin *ad vivum,* indiquant que l'œuvre dont il est question a été exécutée d'après le modèle vivant. « Au-dessus dudict corps [avoit] la stature et représentation du Roy faicte au vif. » (*Ordre tenu à l'enterrement de Charles VIII,* 1498.) « A maistre Bernard Dorlet (sans doute d'Orley pour Van Orley), pour un tableau de la portraiture de la reine, fait après le vif de deux pieds en carré. » (*Comptes de la princesse Marie d'Autriche,* 1533.) Chez les architectes, au contraire, on attribue à ce mot d'autres significations fort différentes. Le vif d'une colonne, c'est son fût ; et le vif d'un piédestal, c'est son dé. On dit bâtir sur fond vif ou sur roche vive, pour exprimer que l'on bâtit sur un fond solide dont la terre n'a point été remuée. On appelle chaux vive celle qui sort du fourneau et qui n'est pas encore éteinte, et les charpentiers, quand ils enlèvent tout l'aubier d'une poutre, disent qu'ils équarrissent le bois à arêtes vives.

Vigne, *s. f.* — Nous relevons dans un *Mandat de payement de Philippe le Bon, ordonnancé en faveur de Marcellis de Milloin, joaillier à Bruges* (1449), la description d'un « gobelet d'argent hault, à convescle, tout ouvré à branches de vignes » ; et l'*Inventaire du château d'Angers* (1471) mentionne une couverture « de soye blanche, faicte à l'ovraige de la vigne ». Ces ornements rentraient dans la catégorie des Vignettes. (Voir ce mot.)

Vigneter, *v. a.* — Orner de Vignettes. (Voir l'art. suivant.) « Une coute-pointe de bougueren, armoiée à chevaux couvers d'armes, à une bordeure vignetée, fourrée de toille vert. » (*Invent. des biens trouvés en l'hôtel de Quatremares, après l'arrestation de Jeanne de Valois,* 1334.) Une *Quittance de Jean Hennequart, valet de chambre et peintre du duc Charles de Bourgogne* (1470), concerne : « Deux histoires faictes en deux livrets vignetées et parquées de rons compas remplis des armes de mondit seigneur de fin or, azur et de toutes fines couleurs, au pris de xxxvi sols. »

Vignette, *s. f.* — Dans le principe, c'était un ornement courant, formé de petites branches et de feuilles de vigne ; l'analogue de ce qu'on désignait parfois sous le nom : *A l'ouvraige de* Vigne. (Voir ce dernier mot.) Racontant les présents que saint Louis reçut du « viel de la Montaigne », Joinville (*Mém.,* t. II, p. 60) mentionne : « Un éléphan de cristal et des figures de ommes de diverses façons de cristal, le tout fait à belles fleurettes d'ambre, liées sur le cristal à belles vignettes de fin or. » Nous relevons dans l'*Inventaire des biens trouvés en l'hôtel de Quatremares après l'arrestation de Jeanne de Valois, femme de Robert d'Artois* (1334) : « ii pièces entretenans, de pallios ou sièges, à papegaus et à roses blanches. — *Item,* ii autres palios vermeuz à vignètes. » L'*Inventaire du roi Jean* (1363) décrit : « Une quarte et une aiguière d'argent, dorée et diaprée de fleurs de lis et de vignettes. » Citons encore : « Un pot doré, tout cizellé à vi pales, faites de vignète et de feuillages de [l] yerre. — Une grant aiguière dorée cizelée à vi pales, à feuille de vignète et de treffle, et sont le pié et les bors à plusieurs souages. » (*Invent. du duc Louis d'Anjou,* 1368.) « Ung hanap d'argent blanc cizellé, et une vignette autour et compas doréz ; pesant ung marc troys onces. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) « Une douzaine de hannaps d'or, cizelléz à vignètez et à une rose esmailliée de France ou fons. » (*Orfèvrerie réclamée par la Couronne de France aux héritiers de Louis Ier d'Anjou,* 1385.) « Deux ampolles d'argent doré, à une longue tige cizelée à vignettes. » (*Invent. des joyaux de la Couronne, château de Vincennes,* 1418.) On voit par ces quelques exemples combien cette sorte d'ornements était en usage au xive et au xve siècle. Il ne l'était pas moins au xvie siècle. Rabelais, racontant comment Grandgousier traita son prisonnier Toucquedillon (*Gargantua,* liv. Ier, ch. xlvi), dit : « Puys luy donna une belle espée de Vienne avecques le fourreau dor, faict à belles vignettes d'orfebverye. » Autre part, décrivant le « Temple de la bouteille », il rapporte (*Pantagruel,* liv. V, ch. xxxvii) que les « deuz parties estoyent darin faictes à petites vignettes enlevées ». Enfin, Gilles Corrozet, dans son *Blason de la chaire,* nous présente ce meuble orné de

> Feuillages, vignettes, frizures
> Et aultres plaisantes figures.

Toutefois, à cette époque, notre mot commençait à être pris avec la signification que nous lui donnons plus spécialement aujourd'hui, c'est-à-dire dans le sens d'ornement placé au sommet de la page ou sur la marge d'un livre, et, par extension, de gravure intercalée dans le texte. Dès le xve siècle, au surplus, cette dernière acception avait commencé d'avoir cours. Un *Mandement de Philippe le Bon,* daté de 1454, enjoint de payer à Jehan le Tavernier, « paintre et enlumineur d'Audenarde », diverses sommes « pour plusieurs parties des hystoires et enluminures par lui faictes... c'est assavoir pour, en certaines Heures de Mondt Seigneur, avoir paint de diverses couleurs le mont de Calvaire et sur icellui notre Seigneur crucifié, et à l'environ plusieurs personnaiges à cheval, avec deux vignettes à l'entour, pour ce ii escuz et demi ». Les *Archives du Nord* possèdent un autre *Mandement de Philippe le Bon,* daté de 1459, ordonnant de verser « Neuf vins dix (190) escuz d'or » à Loyset Lyedet de Hesdin, et Jehan le Tavernier d'Audenarde « pour cinquante-cinq histoires, vignettes, grosses lettres et paraffes, que, par commandement et ordonnance, ils ont fais au livre de *Titus Livius* ».

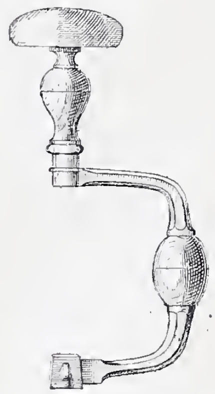


Fig. 963. Vilebrequin.

Vignette est aussi un terme d'ébéniste. On donne ce nom à une petite bande de mouton, maroquiné et gaufré, mise en bordure du drap d'une table de jeu ou d'un dessus de bureau.

Vignettiste, *s. m.* — Dessinateur qui fait plus spécialement les vignettes dont sont ornés les livres.

Vigneture, *s. f.;* **Vingneture**, *s. f.* — Décoration obtenue avec des Vignettes. (Voir ce mot.) « Ung dossel pour parer une sale et est de laine blanche et bordée à vigneture de vermeil. » (*Invent. des biens trouvés en l'hôtel de Quatremares après l'arrestation de Jeanne de Valois,* 1334.) « Une couppe d'or, poinçonnée en façon de vingneture, et dedens ung petit esmail d'une marguerite. » (*Comptes des ducs de Bourgogne,* 1467.)

Vilebrequin, *s. m.;* **Virebrequin**, *s. m.* — Outil composé d'une tige de fer en forme de C, muni d'une pomme en bois qu'on appuie contre la poitrine, et d'une olive

également en bois, qui permet de saisir le milieu du C à pleine main et, en lui faisant décrire une circonférence, d'animer la mèche placée à l'autre extrémité d'un mouvement perforant. Le vilebrequin sert à percer des trous ronds.

Villain, *s. m.* — Nom donné, au XIVe siècle, à une sorte de chandelier de bois. « Laquelle Margueron print en sa main un chandellier de bois appellé un villain. » (*Lettre de rémission,* 1378.)

Villier, *s. m.* — On nomme ainsi, chez les tapissiers, l'ouvrier qui va faire en ville les ajustements et poser les tentures, les rideaux, les tableaux, etc. Le villier travaille très rarement à l'atelier.

Vinagret, *s. m.;* **Vinaigrette,** *s. f.* — VINAIGRIER. (Voir ce mot.) Forme usitée dans les dialectes languedocien et bordelais. « Une olivière, un vinagret, le tout estaing commun. » (*Invent. de Marie Bonbalièbre;* Toulouse, 1645.) « Plus une vinaigrette [en argent]. » (*Invent. de Henry de Béthune, archevêque de Bordeaux,* 1680.)

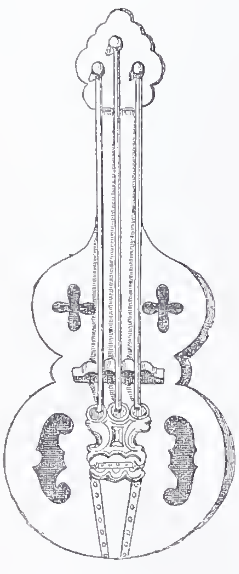


Fig. 964.
Viole du XIIIe siècle, d'après une sculpture de la cathédrale de Chartres.

Dans les provinces du Nord, la vinaigrette était « une sorte de calèche établie pour la commodité du public » et qui coûtait « vingt sous par heure ». (RICHELET.)

Vinaigrier, *s. m.;* **Vinaigrière,** *s. f.* — « C'est, écrit Richelet, une sorte de petit vase de vermeil doré, d'argent, d'étain ou de faïance, où l'on met du vinaigre lorsqu'on en veut servir sur table; et qui est composé d'un corps, d'un couvercle, d'une anse, d'un buberon et d'un pied. » L'idée de loger le vinaigre dans un récipient spécial, en forme de bouteille, est assurément fort ancienne. Au XVe siècle, elle était vraisemblablement adoptée depuis longtemps, et nous relevons dans l'*Inventaire de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André* (Bordeaux, 1442) : « Un botet de terra per tenir binagre »; mais c'est seulement au XVIe siècle que nous voyons apparaître le vinaigrier ou la vinaigrière de table avec le nom qui lui appartient. L'*Inventaire du cardinal d'Amboise,* dressé en 1508, mentionne, en effet, une « vinaigrière » d'argent. Dans l'*Inventaire de M. Guérand de la Cassagne, docteur en droit* (Toulouse, 1572), figure : « Ung petit vinaigrier destaing. » L'*Inventaire de Catherine de Médicis* (1589) décrit des « vinaigriers de terre bleue » et des « vinaigriers de terre blanche », et l'*Inventaire de Gabrielle d'Estrées* (1599) nous apprend que cette reine de beauté se servait d'un vinaigrier de vermeil valant 12 écus et 30 sols.

Au XVIIe siècle, la mode des vinaigriers se continua. On en trouve dans les ménages les plus bourgeois : « Un vinaigrier. — Deux porte-assiettes d'étain » (*Invent. du sieur Chamboux, drapier;* Villefrauche, 1667), alors que l'*Inventaire de Mazarin* (1653) et celui de Fouquet (1661) attestent que les plus opulents personnages admettaient ce petit meuble sur leurs tables. Le vinaigrier de Mazarin affectait même des proportions monumentales. Il était « à six pans, d'argent de Paris, vermeil doré, cizelé de quatre figures avec une harpie pour anse, et pour bec un dragon ». Il pesait 3 marcs 7 onces 4 gros et était logé dans un étui de cuir noir. Mais quelle que fût la magnificence du vinaigrier du cardinal, il n'approchait pas, comme somptuosité, de ceux dont Louis XIV faisait usage. Le Grand Roi en possédait une quarantaine, dont 1 en or, 14 en vermeil, 18 en argent, 4 en porcelaine, et quelques-uns encore en cristal de roche, pierres dures, etc. Celui de cristal de roche est ainsi décrit sur l'*État* du 20 février 1673 : « Un vinaigrier dont le corps est de cristal de roche, taillé à facettes, avec son anse en serpent qui tient un enfant, et son biberon aussy en serpent... » Il faut croire, au surplus, que la forme de ces ustensiles était assez régulière et nettement déterminée, car on rencontre dans les *Inventaires du mobilier de la Couronne,* dressés au XVIIe siècle, un certain nombre de vases qui sont dits « en forme de vinaigrier ». Nous citerons comme exemple : « Un vase [de cristal de roche] en forme de vinaigrier, dont le corps est à godrons, enrichy par le hault d'un ornement d'or esmaillé de diverses couleurs, avec son anse en forme de serpent et son biberon soustenu par un petit enfant, le tout d'argent vermeil doré, ayant un couvercle de cristal, aussy à godrons, au-dessus duquel est un petit bouquet de fleurs esmaillé; ledit vase porté sur un pied de cristal, garny d'un cercle d'argent esmaillé de bleu, hault de 6 pouces, large de 3 pouces environ. » Le même document décrit un autre petit vase (également en cristal de roche) « en forme de vinaigrier, taillé à huit pans »..., ainsi qu'un « vaze couvert, avec son anse... en cristal de roche » et un biberon d'or « en forme de vinaigrier, gravé de festons, rinceaux et autres ornemens..., etc. » Cependant, dès les premières années du XVIIIe siècle, le vinaigrier disparaît complètement. C'est qu'il s'est réuni à l'HUILIER (voir ce mot, t. II, col. 1372), et que ce dernier, en véritable usurpateur, absorbe sa personnalité et lui donne son nom. A partir de 1715, en effet, l'huilier comporte une burette destinée au vinaigre, et c'est très exceptionnellement que cette dernière se trouve mentionnée, comme cela a lieu dans le texte que nous reproduisons ici, moins toutefois à cause de cette particularité que pour l'importance du meuble et pour son caractère artistique. « Un huilier et un vinaigrier de bronze, dont les pieds, les anses, les becs et couvercles sont de cuivre doré, les corps de ces huilier et vinaigrier sont gravés en quelques parties, et portent chacun deux escussons ciselés, un cheval enarnaché (*sic*) et caparaçonné avec une petite figure qui la tient par la bride, et un petit chien, le tout de bronze, de même que la base sur laquelle le cheval est posé. » (*Vente de S. A. R. le duc Charles de Lorraine et de Bar,* etc.; Bruxelles, 21 mai 1781.)

Vineux, *adj.* — Se dit de certains rouges, dont la couleur se rapproche de la lie de vin.

Vingneite, *s. f.* — C'est le même mot que VIGNETTE. « Pour III penneaux de verre à filatières et à vingneite, assis en la mésou au sergent... » Etc. (*Compte des œuvres du bailliage de Rouen,* 1338.)

Vingneture, *s. f.* — Voir VIGNETURE.

Viole, *s. f.;* **Violette,** *s. f.* — Instrument de musique à cordes et archet, dans le genre du violon. On ignore son origine. On distinguait autrefois plusieurs sortes de violes : 1° la *basse de viole,* que les Italiens nommaient *viola de gamba,* parce que pour jouer on plaçait l'instrument entre ses jambes; 2° la *taille de viole,* qui sonnait une quarte plus haut que la basse; 3° la *haute-contre de viole,* qui sonnait une quarte au-dessus de la taille; 4° le *dessus de viole,* qui sonnait un ton au-dessus de la haute-contre, et 5° le *pardessus de viole,* ou *violette,* dont les femmes jouaient en la tenant sur leurs genoux. Indépendamment

de ces modèles, en quelque sorte classiques, les luthiers fabriquèrent de nombreuses variétés de violes. Telles furent la *viole d'amour,* dont les cordes de laiton rendaient un son argentin ; la *viole di bordone,* qui comptait 44 cordes; la viole bâtarde, etc., etc. Autrefois, la viole était un instrument des plus appréciés. Elle avait sa place dans tous les orchestres. On l'accueillait bien à la Cour et on la fêtait aux champs. Nous avons vu au mot VIELLE qu'elle mettait en joie Aucassin et Nicolette. Sébastien Moreau, de Villefranche, la mentionne parmi les tambourins, luths, rebecs, etc., qui saluèrent François Ier à son retour de captivité. Tallemant des Réaux parle à plusieurs reprises d'un célèbre joueur de viole, nommé Maugars. Enfin, Loret, ayant à célébrer dans sa *Muze* historique

Un grand concert des plus charmans
Compozé d'octante instrumens,

n'a garde d'oublier :

Flûtes, clavessins et le reste !
Guiteres, teorbes ou luts,
Et des violes de surplus.

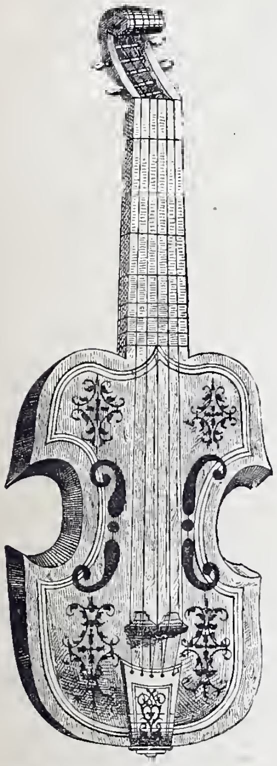


Fig. 965. — Viole française (XVIIe siècle).

Depuis la fin du siècle dernier, on ne fait, pour ainsi dire, plus de ces instruments, dont l'intérêt, aujourd'hui, est purement archéologique.

Violet, *s. m.* et *adj.;* **Viollet,** *s. m.* et *adj.* — Nom d'une des six couleurs dites primitives. Elle occupe une des extrémités du spectre solaire et résulte d'un mélange binaire du rouge et du bleu. Cette couleur était usitée dès le XIVe siècle. Le *Journal de la dépense du roi Jean en Angleterre* (1360) mentionne l'achat, au drapier Thomelin, de drap « violet en grainne » et de « violet brun en grainne ». Toutefois, soit qu'elle présentât des difficultés pour la teinture des étoffes, soit pour toute autre raison, elle ne paraît pas avoir été alors très appréciée, au moins dans l'ameublement, et le premier *Inventaire* où nous ayons relevé sa présence est celui de Charlotte d'Albret, duchesse de Valentinois (1514). Cet *Inventaire* décrit : « Ung ciel de lict de can, de satin broché viollet, frangé de fil d'or et de fil de soye vert. » Au siècle suivant, ce sont surtout les lits que l'on habille de cette couleur un peu ingrate. Nous citerons au hasard : « Un lict filoselle, couleur de violet, consistant en cinq pièces. » (*Invent. de Nicolas Lallemagne, médecin;* Bollène, 1668.) « Un lit de serge violette. » (*Invent. d'Éléonor de La Rochefoucauld;* château du Châtelars, 1672.) Etc. Le *Mercure,* dans son numéro de janvier 1680, nous apprend, en outre, que le lit de Madame Royale, à Turin, était garni de velours violet, rehaussé de crépines d'or, et dans celui d'avril 1681, ce même recueil informe ses lecteurs que la chambre préparée à Saint-Cloud pour recevoir la reine « estoit garnie d'un ameublement de brocard d'or à fond violet, dont le lit, auquel Monsieur a fait travailler pendant plusieurs années, est estimé trente-cinq mille écus ». Enfin, nous lisons dans l'*Inventaire du château d'Amilly* (1765) que le « lit de Madame » était « à la duchesse et garni de moyre violette ».

Peu en honneur chez les laïques, le violet, par contre, était la couleur en quelque sorte professionnelle des évêques. Il n'était presque pas de prélat, même arrivé au cardinalat, qui n'eût une chambre au moins tendue de cette couleur. Le cardinal d'Amboise, à Gaillon, possédait une chambre violette ; il en allait de même chez le cardinal de Mazarin, et nous relevons dans l'*Inventaire d'Henry de Béthune, archevêque de Bordeaux* (1680) : « Un châlit à quatre quenouilles, les deux du pied couvertes de damas violet à fleurs et les soubsbassements aussy de damas violet. » Quant à Richelieu, J. de Beaune, dans son récit du *passage du cardinal à Viviers* (1642), nous apprend que sa chambre de voyage était « tapissée de damas incarnat et violet ».

Pris substantivement, VIOLET, au XIVe et au XVe siècle, a généralement la signification de drap violet. C'est ainsi qu'il faut comprendre les mentions de « violets », de « violets en graine », de « marbrés violets », qui sont consignées dans les *Comptes de Geoffroi de Fleuri* (1316) et *d'Étienne de la Fontaine* (1352), etc., etc.

Au XVIIIe siècle, violet, accompagnant le substantif bois, devient synonyme de *bois de violette* et sert à désigner le palissandre. « Deux tables de bois violet, couvertes de velours noir dans un passe-poil d'or, longues chacune de 2 pieds 8 pouces sur 2 pieds de large. » (*Invent. du château de Versailles; appartement de Mme de Maintenon,* 1708.) « 14 avril 1751 — S. A. Mademoiselle : Une petite armoire composée de tiroirs, dont deux sont doublés d'étoffe, le tout plaqué partout de bois violet, 160 livres. » « 24 juillet 1756 — Duc de Bouillon : Un bureau serre-papiers, le caisson plaqué en bois de rose et bois violet à fleurs et coquilles. » « 27 décembre 1757 — M. de Boulogne : Une table plaquée en bois de rose et fleurs de bois violet, 288 livres. » (*Livre journal de Lazare Duvaux,* t. II, p. 81, 291, 343.)

Violette (Bois de). — Nom donné, au XVIIe siècle, au palissandre, et qui lui demeura jusqu'aux dernières années du XVIIIe. « Un petit bureau de bois de violette, à filets d'étain garni de ses tiroirs et volets. » (*Invent. du château d'Humières,* 1694.) « Premièrement, dans la salle à manger, au premier étage, s'est trouvé un bureau de bois de violette, garny de neuf tiroirs. » (*Apposition des scellés chez Jean Bérain, dessinateur de la chambre et cabinet du roi,* 1711.) « Un bureau de bois de violette, garny de tiroirs. » (*Invent. de M. François Courtois, conseiller du roy;* Paris, 1719.) « Chiffonnières et toilettes de bois de rose satiné et de bois de violette. » (*Vente de S. A. R. Mlle de Sens, princesse du sang,* 8 juillet 1765.)



Fig. 966. — Trouvère jouant du violon (XIIIe siècle). Manuscrit de la Bibliothèque nationale.

Violon, *s. m.* — Instrument de musique, formé d'une boîte en bois surmontée d'un couvercle, qui porte le nom de table d'harmonie, et termine à son extrémité inférieure par un manche à tête recourbée. Sur la table et le manche sont tendues quatre cordes, dont on joue avec un archet. Ces cordes, près de leur sommet,

sont soulevées par un petit chevalet. Trois sortes de bois entrent dans la confection du violon : l'érable, le sapin et l'ébène. L'érable sert à faire le fond, le manche, le contour et le chevalet. Avec le sapin on fait la table, la barre, les coins, les tasseaux, les contre-éclisses et enfin l'âme, qui, placée debout dans l'intérieur, relie le fond à la table sous le chevalet. Quant à l'ébène, c'est lui qui fournit le cordier où sont fixées les cordes, la touche, les chevilles, etc.

Le violon est ancien. On le connaissait déjà au XIe siècle ; les sculptures et les vitraux, à partir de cette époque, en fournissent de nombreuses représentations. Nous citerons notamment le portail du bas côté de Notre-Dame de Paris, à main droite, où l'on remarque plusieurs figures maniant le violon et l'archet. Une statue, qui ornait le portail de



Fig. 967. — Madame Henriette, fille de Louis XV, jouant du violoncelle, d'après une tapisserie du siècle dernier.

Saint-Julien des Ménétriers et que Millin a fait graver dans ses *Antiquités nationales,* une autre figure publiée par Montfaucon dans ses *Monuments de la Monarchie française* (t. Ier, p. 56), ainsi que la représentation du roi David sur un chapiteau de l'église Saint-Georges, de Bocherville (Henri Lavoix, *Histoire de la musique,* p. 91), achèvent d'établir l'ancienneté de cet instrument. Enfin, l'anecdote suivante atteste qu'au XIVe siècle il figurait dans la musique militaire. L'auteur des *Mémoires de Bertrand du Guesclin* (*Mém. relat. à l'hist. de France,* t. IV, p. 63) rapporte qu'au siège de la citadelle d'Auray : « Quand les assiégés apperçurent du donjon les enseignes de Charles, et ce corps de troupes qui faisoit un mouvement vers eux, ils arborèrent aussi leurs étendarts sur le haut de la tour, et, pour témoigner la joie qui les transportoit, ils firent jouer tous leurs violons sur le même endroit, avec tant de bruit et tant de fracas, que les assiégeans l'entendirent, et, tournans les yeux de ce côté-là, virent les drapeaux et les enseignes de la garnison qui flottoient en l'air au gré des vents. »

A cette époque, la forme du violon différait sensiblement de celle actuellement adoptée, et qui ne remonte pas au delà du XVIe siècle. Il était plus grand, plus gros, et se rapprochait de la guitare ou mandoline. Plus tard, quand ses dimensions furent réduites, il devint l'instrument le plus important de l'orchestre, l'organe essentiel du chant, que son extrême flexibilité exprime d'une façon supérieure ; et par la variété de ses sons, il put se prêter à tous les genres d'expression, en même temps qu'aux effets d'accompagnement les plus divers. Grâce à ces qualités éminentes, dès le XVIe siècle, le violon se trouva de toutes les fêtes et y tint le premier rang. Les *Dépenses secrètes de François Ier* (1533) nous apprennent que ce prince avait à son service : Nicolas Pironet, Jehan Henry, Jehan Fourcade, Claude Pironet, Pierre de Cainguillebert (*alias* du Camp-Guillebert), Paule de Milan, Nicolas et Dominique de Lucques, qui portaient tous le titre de « vyolons et joueurs d'instrumens du Roy », et le suivaient dans ses déplacements. Indépendamment de cette harmonieuse escorte, François Ier empruntait parfois à l'ambassadeur de Venise sa troupe de violons qui, habilement dirigée par Thimodio de Laqua, venait charmer la Cour. Sous les rois ses successeurs, ce noble instrument ne perdit rien de sa faveur. Nous lisons, en effet, dans le *Recueil des choses notables qui ont esté faites à Bayonne à l'entrevüe du roy très chrestien Charles IX et la royne sa très honorée mère avec la royne catholique* (1566), que « sur la fin du soupper entrèrent six viollons habillez de longues robbes de taffetas changeant, jaune et rouge, ayans leurs testes affublées de turban ».

Non seulement les « violons » continuèrent d'être de toutes les fêtes ; mais parfois même ils furent chargés de les organiser. On doit se souvenir, en effet, que le fameux violon Balthazarini, dit Beaujoyeux, reçut de la reine Louise de Vaudemont la mission de composer et de diriger les ballets ingénieux et superbes qui égayèrent le sombre règne du dernier des Valois.

Sous les Bourbons, les violons ne furent pas moins fêtés. Rousset écrivait dans son *Miroir du contentement :*

Je veux le luth, le violon.....

Louis XIII avait à peine quatre ans, qu'il s'éveillait et s'endormait au son du violon que Boileau jouait à son chevet, et Héroard nous a conservé le souvenir « du ravissement » où le plongeait cette douce musique. Plus tard, il honora de sa protection le célèbre Constantin, « roi des violons et maistre des ménestriers », qui mourut en 1657 et eut pour successeur Dumanoir, lequel s'illustra sous le nom de Guillaumé. L'année suivante, la Régente renouvelait les privilèges des violons de la Chambre du Roi, qui furent par la suite divisés en deux *bandes :* la *grande bande,* comprenant vingt-quatre violons, dont les « fonctions consistoient à faire danser à tous les bals qui se donnoient à la Cour, et à jouer des airs de menuet et de rigodons dans l'antichambre du roi, pendant son lever et à son grand couvert » ; et la *petite bande,* composée de seize violons seulement, mais tous de première valeur, qui jouait plus spécialement pour la satisfaction du monarque. A l'avènement de Louis XV, la petite bande fut supprimée. Seuls, les vingt-quatre violons continuèrent d'être en fonctions. Mais l'insuffisance de leur jeu fit modifier leur mode de recrutement, et la musique de la Chambre fut reconstituée sur des bases nouvelles. Après cela, on pourrait croire que les violonistes jouissaient d'une considération spéciale. Cependant il se trouvait des personnages goguenards qui ne laissaient pas que de se moquer d'eux, témoin l'anecdote que Tallemant (*Historiettes,* t. II, p. 344) attribue au maréchal de Gramont, et cette plaisante réponse de Tabarin prétendant « que toutes leurs commoditez, leurs biens,



B. Melin, del. Maison Quantin, imp.-éd.

ENTRÉE D'UN ESCALIER EN VIS

ANCIENNE MAISON A ABBEVILLE

leurs richesses, leur vie mesme, ne despend que du bois et de la corde... ceux qu'on mène en grève n'en ont pas davantage ». (*Œuvres de Tabarin,* 1622.)

Ajoutons que, dès la fin du XVIe siècle, les instruments dont se servaient ces brillants artistes étaient fabriqués dans la perfection et avaient déjà rendu le nom des Amati célèbre dans l'Europe entière. A la suite de ces grands maîtres de la première heure, il faut citer Stradivarius, Stainer, Mathias et Sébastien Clots, Maggio, Bocquay, Pierray, Despont, Vérin, Guersant, Castagnery, Saint-Paul, etc.

En 1770, un bon violon de Castagnery se vendait 120 livres. En 1777, un violon signé *Maggio 1692* était offert à 35 louis, et le luthier Salomon, demeurant place de l'École, avait « A VENDRE un excellent violon d'Amati » pour 28 louis. Depuis lors ces prix ont décuplé.

VIOLON. — Ce nom a encore été donné à un certain nombre d'outils ou d'instruments employés par différentes professions. Les treillageurs et les menuisiers appellent ainsi une sorte de touret ou de vilebrequin, terminé par un foret, et qu'on fait agir par le moyen d'un archet; les chapeliers, un ustensile qui leur sert à battre les matières destinées au feutrage, et les imprimeurs, une longue galée employée par les compositeurs pour faire leur mise en pages.

BIDET-VIOLON. — La forme très caractéristique du violon a fait donner son nom à certains meubles dont les contours mouvementés rappellent son aspect si particulier. Le plus répandu de ces meubles est le bidet-violon, assez connu pour n'avoir pas besoin d'être autrement décrit.

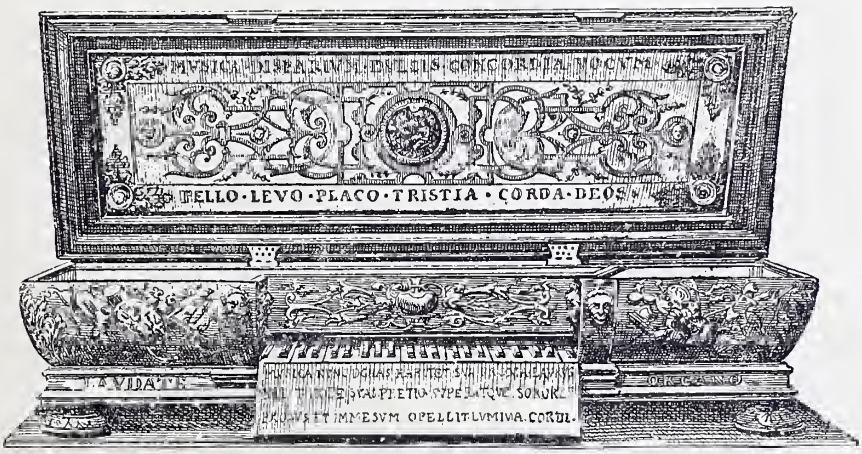


Fig. 968. — Virginal, avec caisse en bois sculpté et doré (XVIe siècle).

Violoncelle, *s. m.* — Instrument de musique à archet qui rappelle l'ancienne basse de viole, mais qui possède seulement quatre cordes comme l'alto. (Deux cordes filées et deux cordes de boyau.) Le violoncelle est un instrument de chant et d'accompagnement d'une grande douceur et dont les notes graves conviennent fort bien à l'expression des sentiments tendres et mélancoliques. Si nous en croyons La Borde, il aurait été inventé au commencement du XVIIe siècle par le Père Tondieu d'Avignon. Il fut perfectionné par le professeur Bertaud. Les luthiers italiens en confectionnèrent aussi, qui bientôt furent très recherchés, et dont le prix resta toujours très élevé. Les *Annonces, affiches et avis divers* du 24 novembre 1777 indiquent comme étant « A VENDRE un excellent violoncelle de Crémone, fait en 1688, monté à vis et chevilles de cuivre, avec étui bien conditionné ; prix, 25 louis. »

Vipillon, *s. m.* — Goupillon. On rencontre ce mot au XVe et au XVIe siècle. Nous l'avons relevé notamment dans la *Farce des chamberières qui vont à la messe de cinq heures pour avoir de l'eaue benoiste.* (*Ancien Théâtre françois,* t. II, p. 445.)

Virebouquet, *s. m.* — Terme de construction. C'est un cordage attaché à un fardeau qu'on élève, et qui sert à maintenir ce fardeau et à l'empêcher de tourner.

Virginal, *s. m.;* **Virginale,** *s. f.* — Sorte d'instrument de musique à cordes et à clavier. Un des ancêtres du clavecin. Le virginal remonte aux premières années du XVIe siècle. Cet instrument, de taille moyenne et en forme de petit coffre, muni d'un abattant qui découvre le clavier, se plaçait généralement sur une table ou sur de petits tréteaux disposés à cet effet. On a prétendu que ce nom de virginal avait été donné à l'instrument qui nous occupe par flatterie, et par allusion au goût que la reine Élisabeth d'Angleterre professait pour lui. C'est une erreur, car M. Fétis a relevé à l'année 1530 la trace de petites épinettes de ce genre, portant déjà ce même nom.

Virobouquin, *s. m.* — VILEBREQUIN. (Voir ce mot.)

Virole, *s. f.* — Petit cercle de métal que l'on met aux manches des outils ou des ustensiles, pour les maintenir ou pour empêcher qu'ils ne se fendent. La plupart des couteaux sont munis de viroles qui relient le manche à la lame. L'usage de ces viroles est fort ancien. « Thomas [de Fieuviller], pour une paire de couteaux à trancher à tout le parepain, livrée aux genz Monsr le duc d'Orliens, à la feste de Penthecouste, garnis de viroles et de cingletes d'argent dorées et esmaillées aus armes dudit Monsr le Duc, C sols parisis. » (*Comptes d'Étienne de la Fontaine, argentier du roi Jean,* 1352.) « Symonnet Petit, pour V paires de cousteaux à viroles de fer, achetés de lui, ce jour que le Roy fist sa feste au palais, argent, IV livres parisis. » (*Comptes de l'hôtel de Charles VI,* 1380, *cuisine.*) « Trois autres cousteaux à tailler sur table, à virole d'argent, armoiéz aux armes de feu Monseigneur (le duc de Bourgogne), mis en une gaingne armoyée aux armes de maditte Dame de Clèves. » (*Trousseau de Marie de Bourgogne, comtesse de Clèves,* 9 mai 1415.) Etc. On trouve également, au XIVe siècle, le mot virole employé pour désigner la canule en métal qui termine le soufflet. « Ung soufflet garny de veluyau, à ung donayement ou mylieu, à cloux de cuivre, à une charnière à virole d'argent. » (*Invent. de Charles V,* 1380.)

Enfin, au siècle suivant, les charpentiers s'en servirent pour désigner les cercles de fer munis d'écrous qu'on met autour des poutres pour les empêcher d'éclater. « Avoir faict les virolles desdictz pontz et plancettes séaut en iceux; avoir réparé et ralongé les grandes chainnes desditz pontz et plancettes, etc. » (*Comptes de la vicomté de Rouen,* 1432.)

Virolet, *s. m.* — Nom donné, au XIVe siècle, à certaines girouettes en tôle découpée.

Vironicle, *s. f.* — Voir VÉRONIQUE.

Vis, *s. f.* — Cylindre, de calibre extrêmement variable, dont la surface est taillée en spirale ou hélice, et dont les saillies, s'emboîtant dans celles d'un écrou, qui forme la

contre-partie de ces saillies, permettent de produire de fortes pressions et d'élever des corps très pesants. Presque toutes les professions qui touchent à l'ameublement font usage de vis. Les menuisiers et les serruriers s'en servent pour fixer ou caler les pièces qu'ils veulent travailler. Les vis d'établi et les vis d'étau sont, pour eux, d'une utilité capitale. Pour fixer les ferrures sur les bâtis, on emploie également des vis en fer qui, au lieu de s'engager dans un écrou, tracent leur chemin dans le bois lui-même. « Les vis qui servent à fixer les ferrures ou vis à bois, écrit M. Husson (*Dictionnaire du serrurier*), sont de plusieurs formes déterminées par la configuration de leurs têtes ; ainsi, il y en a de fraisées ou à tête plate, à tête ronde, à tête carrée, à goutte de suif, etc. — Les vis à garnir ou fausses vis, qui servent à fixer les équerres des croisées, s'enfoncent au marteau ; toutes les autres se posent au tourne-vis, sauf celles à tête carrée, improprement appelées tire-fonds, qui se tournent à la clef, à cause de leur force. Les vis à fixer les métaux entre eux sont de même forme que les vis à bois ; mais elles sont taraudées à la filière et prennent écrou dans la pièce qu'elles fixent. — La vis à tête de violon est ainsi appelée, parce qu'elle a la même tête que les vis qui serrent les cordes de cet instrument. C'est une vis de sûreté qui ferme solidement, par exemple, un fléau de persiennes, une barre de fermeture intérieure, etc. — Le serrurier-mécanicien emploie la vis sans fin, qui est une sorte d'hélice propre à imprimer un mouvement continu. »

Cette énumération n'est pas complète. Il est une sorte de vis dont M. Husson ne parle pas et dont les fabricants de meubles et les tapissiers font grand usage. Ce sont les « vis de rappel » qui servent à assembler les différents membres de certains meubles, tels que : armoires, lits, bibliothèques, etc. L'usage de ces vis est fort ancien, car nous relevons dans les *Comptes de la chambre de Louis XI* (1478) l'achat de « quinze visz et quatre mornes de fer, pour attacher les bastons contre les chaslitz de la chambre dudit Seigneur ». Elles devinrent d'un emploi général au XVIe et au XVIIe siècle, et l'on note dans l'*Inventaire de Mazarin* (1653) : « Le bois d'un lict complet, avec les visses pour le monter. » Enfin, il est encore une sorte de vis dont il faut dire un mot, ce sont les vis à tête dorée qui servaient, au siècle dernier, pour assembler les encadrements des tapisseries. On sait que nos pères variaient les tentures de leurs appartements suivant les saisons. Il fallait donc pouvoir monter et démonter à volonté les encadrements des panneaux. De là naquit l'obligation d'employer des vis plus ou moins ornées. Nous relevons dans le *Livre journal* de Lazare Duvaux (t. II, p. 327) : « 9 août 1757 — à M. le baron de Scheffer : Livré à M. Laurent cinq douzaines de vis à tête dorée, pour des cadres de tapisserie, 70 livres. »

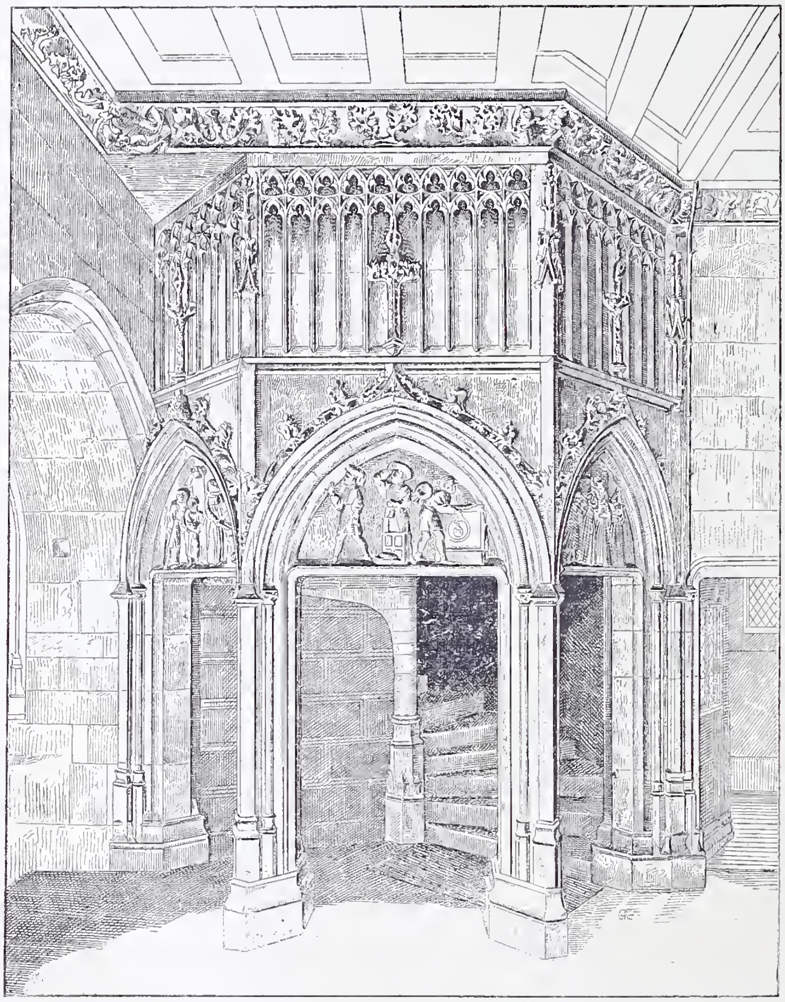


Fig. 969. — Vis dans la maison de Jacques Cœur, à Bourges.

VIS. — Par analogie, on a donné ce nom aux escaliers en spirale dont la montée tournant autour d'un noyau figure assez bien un *pas de vis* extrêmement agrandi. La construction de ces vis, qui ne laissait pas que d'être à la fois délicate et compliquée, paraît avoir beaucoup préoccupé nos ancêtres. Il en est souvent question dans les vieux documents. Les *Comptes de l'hostel de Charles VI* (1381) mentionnent un payement de 8 livres parisis « à Jaquet de Caulers, sommelier du corps du Roy, pour argent baillé à lui, sus l'ouvrage d'une viz faicte en l'ostel du Roy à Compiègne à descendre de la chambre dudit Seigneur ès jardins ». Dès cette époque, on construisait des vis magnifiquement décorées. La grande vis du Louvre, édifiée sous le règne de Charles V, a joui pendant longtemps d'une juste célébrité. On était également ingénieux, on bâtissait de ces *vis doubles* qui firent l'étonnement et l'admiration de plusieurs générations successives. Parlant du Petit Châtelet, Guillebert de Metz, dans sa *Description de Paris* (p. 55), écrit : « Si sont dessus ces murs beaux jardins ; là est une viz double, dont ceulx qui montent par une voie ne s'aperçoivent point des autres qui descendent par l'autre voie » ; et plus loin (p. 58), à propos de la vis fameuse du couvent des Bernardins, qui, deux siècles plus tard, faisait encore l'émerveillement de Sauval (*Antiquités de Paris,* t. II, p. 435) : « Au collège des Bernardins, ajoute-t-il, est une église de moult bel et hault édifice ; et y est une vis merveilleuse où il a doubles degréz, que ceulx qui montent ou descendent par l'un des degrés ne scevent riens des autres qui vont par les autres degrés. » Nous n'avons point, au surplus, à nous étendre sur ces beaux ouvrages, dont nous parlons au mot ESCALIER (t. II,

col. 530). Nous terminerons cet article en transcrivant la définition de quelques vis qui portent un nom spécial.

VIS BRISÉE. — Au XVII[e] siècle, on appelait de ce nom une vis qui, au lieu d'être continue, présentait des arrêts et des paliers. Rabelais, dans son LIII[e] chapitre de *Gargantua,* parlant de l'abbaye de Thélème, décrit une vis de ce genre d'une singulière splendeur :

> Entre chascune tour, au myllieu dudict cors de logiz, estoyt une viz brisée dedans icelluy mesme cors. De laquelle les marches estoyent part de porphyre, part de pierre numidicque, part de marbre serpentin, longues de vingt et deux piedz : lespoisseur estoyt de troys doygtz, lassieze par nombre de douze entre chascun repons. Eu chascun repons estoyeut deux beaulx arceaulx danticque par lesquelz estoyt reçue la clairté, et par yceulx on entroyt en ung cabinet faict à clerc voye de largeur de ladicte viz, et montoyt jusques ou dessus la couuerture, et là finoyt en pauillon. Par icelle viz ou entroyt de chascun cousté eu une grand salle, et des salles ès chambres.

VIS DE COLONNE est le nom qu'on donne au contour en ligne spirale du fût d'une colonne torse. C'est aussi l'escalier en spirale d'une colonne creuse.

VIS PATOYÈRE. — C'est ainsi qu'on appelle le noyau d'un escalier de cave en colimaçon, qui porte de fond sous l'escalier d'une maison. (BOSC.)

Enfin, on nomme VIS DE SAINT-GILLES une voûte annulaire, ayant pour mission de soutenir les marches d'un escalier tournant.

Vis-à-vis, *s. m.* — Petit siège, sorte de tête-à-tête, disposé de façon que les personnes assises se trouvent *visage à visage* (origine du mot vis-à-vis ; voir *Histoire de Jehan de Saintré,* p. 192-193). Ce meuble est d'invention récente et ne remonte pas au delà de 1830. Sa fabrication fut un moment abandonnée et puis reprise il y a quinze ou vingt ans, quand la fantaisie des tapissiers se donna un libre essor. Sous sa forme première, il était médiocrement gracieux. Aujourd'hui, le vis-à-vis est devenu plus élégant et plus confortable. On rencontre souvent des vis-à-vis dans les *Ventes* de la fin du siècle dernier, mais ces vis-à-vis ne sont pas des sièges ; ce sont des voitures légères.

Vissage, *s. m.* — Terme de potier. Défaut provenant de la façon inégale dont la pâte est pressée avec la main, lorsque la pièce est montée sur le tour.

Visser, *v. a.* — Fixer avec des VIS. (Voir ce mot.)

Vitrage, *s. m.* — Ce mot a été employé dans un certain nombre d'acceptions différentes, mais qui toutes se rapportent à des baies vitrées. 1° Au XVII[e] siècle, vitrage était synonyme de VITRAIL et, dans ce sens, Furetière écrivait : « Les anciens vitrages colorez coûtoient extrêmement. » 2° Au XVII[e] et au XVIII[e] siècle, pris dans un sens collectif, il signifiait encore l'ensemble des vitres d'une maison. (*Trévoux.*) C'est ainsi qu'il faut comprendre la citation suivante : « Les dedans du pavillon du château sont ornés presque partout de dorures, de sculptures et de platfonds et autres peintures. Les vitrages sont de glace. » (Piganiol de la Force, *Description de la France,* château de Meudon, t. II, p. 577.) 3° Nous le rencontrons, au XVIII[e] siècle, s'appliquant à une surface vitrée. L'hôtel du comte d'Estaing, rue Sainte-Anne, si nous en croyons le *Guide des étrangers voyageant à Paris,* de Thiéry (1787, p. 174), était remarquable « par un salon en forme de serre chaude tout en vitrage ». De nos jours, employé dans ce sens, vitrage sert plus spécialement à désigner les châssis vitrés servant de cloison ou garnissant un comble. 4° Les marchands de blanc et les lingères donnent aussi ce nom aux petits rideaux transparents, de mousseline ou de guipure, qu'on applique directement sur les vitres. Dans le *Mémoire des meubles faits à neuf au Garde-meuble de Versailles pendant les premiers mois de* 1751, nous notons : « Quatre rideaux de vitrage d'un lez 1/2 chacun de toille de cotton sur deux pieds 1/2 de haut, pour servir à une des premières femmes de chambre de Mesdames. » Dans le *Catalogue du mobilier de M[me] Gabrielle Elluini* (vendu à Paris en mars 1883), figurent : « Deux beaux rideaux de vitrage en tulle noir richement brodé d'oiseaux, de guirlandes et de rinceaux feuillagés en soie bronze et paillettes d'or. » 5° Enfin c'est un terme de filateur et de tisseur de soie. « On appelle vitrage, lit-on dans le *Mercure* de juin 1749, un défaut que l'on trouve dans la soie. Ce défaut se fait remarquer dans la filature, par un arrangement vicieux du fil de soye sur le dévidoir, à mesure que l'écheveau se forme. Une personne que M. Le Nain, conseiller d'État et intendant du Languedoc, avoit chargée de travailler à cette correction, vient d'imaginer une roulette à triple canal, qui corrige radicalement toutes les espèces de vitrage. »

Vitrail, *s. m.* — Terme relativement récent et qui ne commença d'être en usage qu'à l'époque où l'on remplaça les VERRIÈRES (voir ce mot) par des vitres incolores. Ni Richelet, ni l'Académie, dans son *Dictionnaire* (éditions de 1696 et même de 1718), n'enregistrent, en effet, le mot vitrail. Furetière semble être le premier qui l'ait connu, encore ne le donne-t-il qu'au pluriel. « VITRAUX, *s. m. pl.,* écrit-il, grandes vitres qui sont aux fenestres des églises. » Cependant, notre mot était usité, dès le commencement du XVII[e] siècle, dans le centre de la France. Les archives de la Charente possèdent, en effet, deux marchés ou contrats passés en 1626, dans lesquels il figure. Le premier de ces marchés — reçu par le notaire Gibaud, et qui met en présence, d'une part, le fondé de pouvoir des Minimes d'Angoulême et, d'autre part, Ézéchias Robin et Jehan Blatteau, maîtres vitriers, assistés de Pierre Huchedé, maître serrurier, demeurant en la même ville — porte ce qui suit :

> Pour faire et parfaire en l'église de nouveau construitte audit couvent (des Minimes) six grands vitreaulx, savoir : cinq en ladicte église et le roud par la porte d'icelle, et esquels cinq vitreaulx y seront deulx figures d'apostres à chescung avec leurs niches et coulonnes requises, et sur ledit roud, sur la porte, trois figures, sçavoir : un sainct François de Paule et deulx apostres, et icelles enrichir de leurs niches et coulonnes de blanc et noir seullement, et lesdites figures de couleurs requises et convenables, esquels dicts vitreaulx ils sont tenus faire à chescung d'iceulx deux armoiries de couleur, et audict rond, trois, sellon la devize qui leur en sera délivrée par lesdits Pères, et fournir toutes les vitres et plon requis et nécessaire, au plus beau ornement que faire se pourra et à icelle besoigne travailler le plus promptement qu'il leur sera possible, et le tout randre faict et parfaict, suivant le plan et desseing qui en a esté présant dellivré, etc. Le marché faict pour et moyennant la somme de trois cents soixante livres tournois, qui est soixante livres pour chescuu vitral... Faict et passé en la ville d'Augoulesme, audit couvaut, environ midy, le septiesme jour de janvier mil six cent vingt et six.

Le second de nos marchés, reçu par M[e] Hélie Chérade, le 7 mars de la même année, et qui met en présence le Père Charles Charré, de la Compagnie de Jésus, et Claude Feuillebois, maître vitrier, habitant à la Couronne, établit l'engagement pris par ce dernier « de mettre en œuvre tout le verre taillé qui est en ladite abbaye de la Couronne, pour servir au grand vitrail et autres endroictz de ladite abbaye, au prix de douze deniers par chescung pied, etc. » Ces deux textes étaient à relever, car c'est seulement quarante ans plus tard que l'on rencontre le mot vitrail dans un document parisien. Les *Dépenses du Val-de-Grâce* (1666) nous apprennent que les vitriers Lorget et Bathet avaient entrepris la fourniture des « vitres des six vitraux de la nef, des trois grands vitraux du portail et du vitrail du portail ». (Voir VERRIÈRE.)

Vitrail adhésif. — Nom donné à des dessins exécutés sur papier transparent et imitant les vitraux. Ces feuilles, vendues séparément, se collent sur les vitres des fenêtres et simulent assez grossièrement les anciennes verrières.

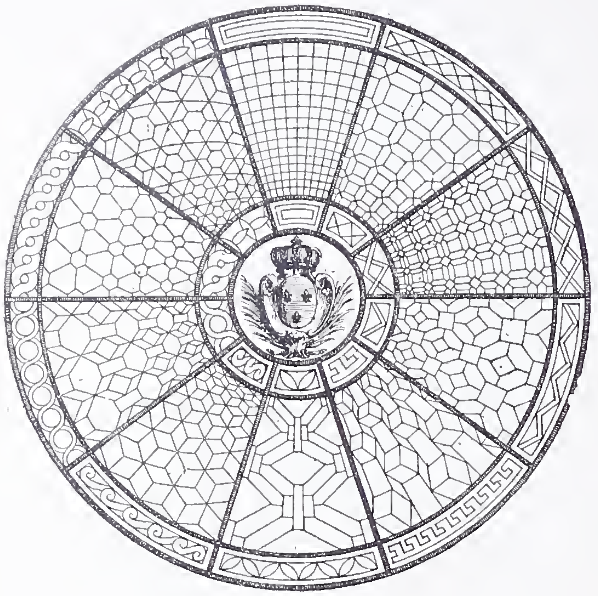


Fig. 970. — Vitres. — Rose de vitrier, réunissant les divers spécimens de panneaux usités dans la confection des croisées.

Vitre, *s. f.;* **Vistre**, *s. f.* — Pièce de verre plat ou bombé, dont on garnit une fenêtre ou une porte ou encore une cloison. Somaize, dans son *Grand dictionnaire des précieuses,* attribue à ses nobles clientes l'honneur d'avoir « changé l'orthographe » de vistre « par le remplacement de l'*s* par l'accent ». N'en déplaise à Somaize, cette transformation est beaucoup plus ancienne et remonte pour le moins au XVe siècle. Ce qui est récent, par exemple, c'est la spécialisation du mot vitre. Autrefois, notre substantif avait une signification beaucoup plus étendue. Il désignait : 1° un vitrail, c'est-à-dire une réunion de vitres de couleur, et c'est ainsi qu'il faut comprendre le don de 30 écus octroyé, le 17 mai 1454, par le roi René « pour faire une vitre en l'église de Baugée » (*Comptes et mémoriaux,* p. 88), et ce passage de l'*Inventaire du chanoine Martimbos* (Rouen, 1560) : « En ung oratoire, une vitre où est paincte l'image du crucifix et du serpent d'arain avec les devises. » Au XVIIe siècle, il avait conservé ce sens, et Loret, dans sa *Muze historique,* écrivait à la date du 28 avril 1657 :

> On dit que Monseigneur de Guize
> Donne une vitre à cette églize,
> Qui sera d'un ouvrage exquis...

2° Il signifiait en outre le verre et même la glace destinés à vitrer une surface quelconque. Métra, dépeignant une *Nouvelle académie de modes,* dit dans sa *Correspondance secrète* (t. IV, p. 135) : « Il (le magasin) seroit percé par huit grandes portes et huit grandes croisées en larges carreaux de la plus belle vitre, afin que le public pût voir toutes les faiseuses de modes et les graves académiciennes. » 3° On s'en servait aussi pour désigner les glaces de miroir. Nous lisons dans l'*Inventaire de Jeanne de Bourdeilles* (1595) : « Plus ung miroyr anchassé an hor, la vistre de cristal et par le dariè[re] un lapis couver d'or fasonné. » 4° Par extension, il s'appliqua à la fenêtre entière. Palma Cayet, dans sa *Chronologie novénaire,* nous montre, à l'année 1593, « la presse du peuple espars... et jusque sous les voûtes et ouvertures des vitres » pour assister à la visite que fit Henri IV à l'abbaye de Saint-Denis. 5° Enfin, par une assimilation au moins étrange, on donna, au XVIe et au XVIIe siècle, le nom de vitres à des châssis garnis de papier huilé ou de toile térébenthinée. Nous en aurons tout à l'heure quelques exemples.

Le *Mercure galant,* fidèle à ses vieilles et poétiques traditions, publiait, en 1708, une énigme relative à la vitre. Nous croyons bien faire en copiant ici cette petite pièce :

> On me connoît aux champs comme à la ville;
> Je suis rare en très peu d'endroits.
> Aux petits comme aux grands, aux peuples comme aux rois,
> Je suis également utile.
> Tout mon mérite vient du jour;
> Et la nuit qui le suit, tout mon éclat s'efface :
> Ainsi dans l'un et l'autre espace,
> Je meurs et je vis tour à tour.
> On fait grand cas de mes franchises;
> Les plus superbes ornemens,
> Tant des palais que des églises,
> Sont par moi garantis de l'injure du tems.

Meilleure par l'intention que par la forme, cette énigme était à retenir, parce qu'elle nous apprend qu'au commencement du XVIIIe siècle, les vitres étaient devenues assez communes. Il n'en avait point toujours été ainsi. Comme le disait fort bien Félibien, dans un travail qu'il exécuta, sous les yeux en quelque sorte de l'Académie d'architecture et, comme le répétait le *Mercure* de mai 1739 : « Quoique l'invention du verre soit très ancienne, et qu'il y ait longtemps qu'on en ait fait de très beaux ouvrages, l'art néanmoins de l'employer aux vitres n'est venu que longtemps après, et on peut le considérer comme une invention des derniers siècles. » Nous-même nous avons établi dans ce livre (aux mots Chassis, Fenêtre, Térébenthine, etc.) que jusqu'à une époque assez voisine, on s'était contenté, dans les habitations privées, de simples fermetures en papier et en toile. Peut-être n'est-il pas inutile de rappeler à cette place que Denys le Lombard, charpentier de Londres, garnit de toile térébenthinée les fenêtres du roi Jean pendant sa captivité; que Charles V fit clore de treillis de fer les fenêtres de la tour du Louvre, pour empêcher les pigeons de faire leurs ordures dans les chambres; qu'en 1413 le duc de Berry fit vitrer avec des « toilles sirées par défault de verreries » les croisées du château de Montpensier, où la duchesse s'était rendue; qu'en 1447 le roi René fit payer 16 florins 8 deniers à Jehan de Sérancourt, « cappitaine du chastel de Tharascon », pour avoir pris une précaution identique, dans le manoir dont il avait la garde; qu'en 1448 ce même prince fit garnir de toile cirée les fenêtres du château d'Aix, et en 1459, celles du château d'Angers qui éclairaient les salles contenant ses armures; enfin, qu'en 1491 on fit subir la même opération aux logis que le roi de France habita à Meneston, à la Palisse, à Saint-Symphorien et à Lyon. On voit que, jusqu'au XVIe siècle, même dans les logis les plus somptueux, même chez les plus grands princes, les châssis de papier et de toile remplaçaient les vitres de verre. Cet usage, au surplus, était si général que les industriels de cette époque, chargés de fournir les vitraux, confectionnaient aussi les châssis de papier; et les *Archives de l'art français* (t. IX, p. 65 et 67) ont publié deux marchés passés à Rouen en 1433 et en 1436, le premier avec Estienne Guyot « paintre et verrier »; le second, avec Jehan de Senlis, également « verrier et paintre », pour la fourniture de « cassis de toille terpentinée », chargés de préserver le château et le palais de Rouen, du vent et de la pluie.

Au XVIe siècle, les vitres de verre commencèrent à de-

venir d'un emploi plus régulier, et Gilles Corrozet, dans son *Blason de la chambre,* pouvait vanter celle

. . . . dont les vitres sont telles
Qu'on n'en vidt jamais de plus belles.

Mais les châssis de papier et de toile demeurèrent encore longtemps usités, et les *Comptes de la ville de Lyon* (à l'année 1590), ceux du *château de Fontainebleau* (de 1639 à 1642) et les *Actes consulaires du magistrat lyonnais* (1643) établissent que jusqu'au milieu du XVIIe siècle, même dans les logis royaux et dans les demeures municipales, ces vitrages primitifs n'avaient pas cessé d'être en honneur.

Les premières vitres de verre, employées dans les résidences princières et dans les habitations privées, n'étaient pas, cela va de soi, comparables aux vitres de nos jours. C'étaient de petits losanges découpés dans de grands disques de verre. Nous lisons dans l'*Art de la verrerie* de M. Gerspach (p. 230) qu'en 1330, la verrerie de la Haye, en Normandie, qui avait été primitivement exploitée par Me Gobert pour le compte du roi, fut concédée à Philippe de Caqueray, parce que ce gentilhomme avait inventé, au commencement de ce siècle, une sorte de verre à vitres nommée « plast de verre » ou « verre de France » ; et dès l'année 1338, nous relevons dans le *Compte des œuvres du bailliage* de Rouen la fourniture de « penneaux de verre à filatières et vingnetes », qui furent placés « en la méson au sergent du marché » et en « la grant salle du palais ». Ce dernier document est d'un haut intérêt parce qu'il nous apprend que les vitres se payaient à ce moment de 4 à 5 sols le pied carré. Ce prix variait naturellement suivant la qualité du verre employé, suivant la complication du dessin et la beauté de la peinture. En 1452, Robin André, « vitrier d'Angers », fut chargé de « faire et asseoir les vitres de la chapelle nouvellement édiffiée en la chambre » du roi René. D'après le toisé exécuté par Guillaume Robin, « maistre des œuvres », cette verrière mesurait 52 pieds. Elle fut payée 25 écus, c'est-à-dire presque un demi-écu par pied. Nous voilà loin des cinq sols de la livraison précédente. Un grand nombre de *Comptes* de cette époque, indépendamment de fournitures de vitres, s'occupent de réparations et de raccommodages. Nous citerons, entre autres, la convention intervenue en 1478 entre Louis XI et « Jehan le Créant, demourant à Boutigny, et Daniel Lebart, pour le fait de son logeiz (celui du roi) en sa maison de Bel-Esbat durant le mois de may, tant pour habiller et mectre à point une des chambres dudit lieu où le feu avoit esté, et y avoir fait faire plusieurs victres neufves et mectre ès vielles victres plusieurs lozenges de voirre ». Ces travaux de réfection, qui devaient certainement présenter des disparates, prouvent deux choses : à savoir que les vitres semblaient fort chères à cette époque, puisqu'au lieu de remplacer intégralement les panneaux détériorés, on les complétait d'une façon plus ou moins heureuse ; en second lieu, que pendant de longues années on ne changea rien à la disposition générale des vitres, qui éclairaient les palais et les maisons. Même au XVIe siècle, les travaux de réparation jouent un rôle important dans les opérations de vitrerie, et en 1527, quand Jean Castellan (*alias* Chastellain) obtint le titre de vitrier de la Couronne, il prit l'engagement de « faire et livrer et asseoir pour le Roy, ès édiffices que ledit Sire entend faire faire et édiffices à réparer à Fontainebleau, tous et chascun les ouvrages de verre qui y seront nécessaires, tant de verre blanc en façon de borne ou carré, que des escussons, armoiries, devises et autres verrières paintes ».

Peut-être est-ce ce même Castellan qui posa à Chambord la vitre historique dont parle Brantôme (*Dames galantes,* t. III, p. 249), et dont il nous est impossible de ne point dire quelques mots. « Un vieux concierge qui estoit céans, écrit notre auteur, et me vouloit monstrer tout, et m'ayant mené à la chambre du Roy, il me monstra un mot d'escrit au costé de la fenêtre sur la main gauche. — Tenez (dit-il), lisez cela, monsieur ; si vous n'avez veu de l'escriture du Roy, mon maistre, en voylà. Et, l'ayant leu, en grande lettre y avoit ce mot : Toute femme varie. »

Malgré le développement que prit la verrerie au XVIe siècle, les vitres, toutefois, demeurèrent relativement rares. Un seul fait fera juger du prix qu'on attachait alors aux fenêtres vitrées. L'*Ordre qui a esté tenu en la joyeuse Entrée de Henri II à Paris* (16 juin 1549) nous apprend qu'auprès du palais des Tournelles, on avait, « par le commandement et ordonnance de S. M. », élevé « une merveilleuse arcade » au-dessus de laquelle « estoit érigée une grande salle à la mode françoise, garnie de croisées à vitres, chose si très superbe et excellente » que l'auteur la qualifie « vray ouvrage de Roy ». On sait, du reste, quelles belles verrières nous ont été conservées de cette époque. Diane de Poitiers, qui partageait l'estime de son royal amant à l'endroit des « croisées à vitres », épuisa l'art des peintres verriers de son temps pour en décorer Anet. « Ce qui, certes, paroist le plus digne d'admiration et ne doibt estre passé très légèrement, écrit un visiteur qui contempla cette résidence, alors qu'elle était encore dans tout son premier éclat, est la considération des vitres d'un très clair et pur cristal, tout figuré des plus belles histoires de l'Ancien Testament, comme de Joseph et du Livre des rois, avec des quadrins (*sic*) au-dessous comprenant le sens de la figure. » (*Cabinet historique,* t. IX, p. 6.) Vingt ans plus tard (1577), Marguerite de Valois, de dépensière mémoire, citera, comme un prodige de somptuosité, sa litière doublée de velours incarnadin et « toute

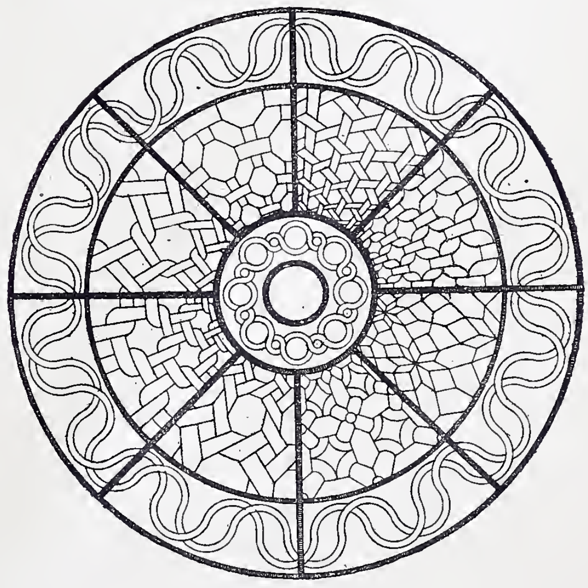


Fig. 971. — Vitres. — Rose de vitrier, réunissant les divers spécimens de panneaux usités dans la confection des croisées.

vitrée, et les vitres toutes faictes à devise, y ayant, ou à la doublure ou aux vitres, quarante devises toutes différentes, avec les mots en espaignol et italien, sur le soleil et ses effects ». (*Mém. de Marguerite de Valois,* p. 90.) En 1595, lorsque Henri IV fera, à Lyon, son Entrée solennelle, le

magistrat commandera aux vitriers Jean Saucy et Lancelot Bonardet de garnir de vitres peintes le palais de l'archevêché, disposé pour loger le roi. (*Comptes de la ville de Lyon.*) Enfin, quand, en 1600, Marie de Médicis débarquera à Marseille, les chroniqueurs ne manqueront pas de noter la présence à sa galère « de vitres de cristal ». (Palma Cayet, *Chronique novénaire.*)

Hâtons-nous de constater que cette dernière citation emprunte aux circonstances une importance spéciale. Marie de Médicis, en effet, semble avoir été l'instigatrice du changement radical qui devait se produire, au XVIIe siècle, dans la vitrerie française. Nul n'ignore que le palais du Luxembourg, construit sur ses ordres et l'on peut dire sous sa surveillance, fut le premier édifice parisien où les glaces de cristal blanc, enchâssées dans l'argent, furent substituées aux vitraux de couleur. C'est cette transformation, considérée alors comme une incroyable prodigalité, qui faisait dire à Claude Le Petit, parlant de ce palais, dans son *Paris ridicule :*

> ..... Je dis : Est-il possible enfin
> Que celle qui t'a fait si riche
> Soit morte à Cologne de faim ?

Il est vraisemblable que d'autres édifices royaux furent, à cette même époque, pareillement pourvus de vitres blanches. Du moins, il est présumable que les fenêtres de Fontainebleau à travers lesquelles le jeune Dauphin reconnaissait si bien son père, le saluait, et contemplait les feux d'artifice tirés par Bagot, « artillier du roi », en étaient garnies. (Voir le *Journal de Jean Héroard,* t. Ier, p. 345 et 412.) Mais c'est seulement lorsque Colbert eut favorisé en France la fabrication des glaces, que cette substitution acheva de s'opérer. Pour Versailles, où Louis XIV donnait le ton au monde entier, les fournitures de vitrerie en dix-sept années s'élèvent à près de 150,000 livres. Et tandis que le vitrier Jaquet était chargé de pourvoir au renouvellement des fenêtres de Vincennes et que le vitrier Guillaume Tisserand avait pour mission « l'entretènement des vitres de Fontainebleau », Hervé de Guymont, « commis de la manufacture des glaces », fournissait ces jolies « glaces de mirouers à mettre aux croisées des grands appartemens » dont on peut encore admirer de nombreux échantillons dans la Grande Galerie, dans les Salons de la Paix et de la Guerre. Ajoutons que ces carreaux, taillés en biseau, revenaient à peu près à dix livres pièce.

Nous avons dit que le roi donnait l'exemple. Il ne faut pas s'étonner, par conséquent, que son entourage direct ait tenu à orner ses fenêtres de ces belles glaces biseautées. Si les croisées vitrées continuèrent d'être rares chez les petites gens, si la Grande Mademoiselle raconte plaisamment (*Mém.,* t. IV, p. 364) qu'accompagnant la Cour, elle logea, en 1764, à Chanvan, dans une chambre où « il y avoit des châssis de papier et une seule vitre, encore étoit-ce le milieu du verre qui est en cul-de-lampe » ; par contre, c'est sans surprise que nous apprenons par une *Lettre* de Mme de Maintenon qu'en son château de Maintenon, les vitres « brillent comme à Versailles », et par Piganiol de la Force qu'à Meudon, résidence de Louvois, « les vitrages sont de glace ».

Le XVIIIe siècle n'eut pas en moindre estime les vitres coûteuses, et quelques documents montreront le prix qu'on attachait à leur conservation. L'annonce de la *Vente de Mlle Deschamps,* publiée dans les *Affiches de Paris* du 11 avril 1760, mentionne, parmi les raretés qu'on allait adjuger, « des carreaux de croisées en crystal de Bohême ». Nous relevons dans les *Annonces, affiches et avis divers* du 30 août 1763 l'offre d'un « grand et bel appartement » avec « verres de Bohême aux croisées ». Enfin, dans le *Mercure galant* de juillet 1764, il est question d'un « cocher de carrosse » qui, après avoir remisé sa voiture, ne ôte, de crainte d'accident, « les vitres, comme il avoit tous les soirs accoustumé de faire, et met en leur place des grilles d'ozier », de peur des chats. Ces citations, que l'on pourrait grossir, et dont on trouvera nombre d'autres aux mots BOHÊME, CRISTAL, VERRE, etc., nous ont paru bonnes à rappeler en un temps où les vitres, devenues d'un extrême bon marché, sont considérées comme une nécessité, même dans les demeures les plus modestes.

Vitrer, *v. a.* — Garnir de vitres. Les expressions : cloison vitrée, porte vitrée, armoire vitrée, ont continué d'être d'un usage courant, parce que l'on fait des cloisons, des portes et des armoires pleines. Autrefois, quand les vitres étaient encore très rares, on disait une maison vitrée, une chambre, une salle vitrées, etc. Nous lisons dans les *Mémoires du maréchal de Vieilleville* (*Mém. relat. à l'hist. de France,* t. XXIX, p. 122) : « Ceux de Bordeaux envoyèrent à Langon ung grand batteau très magnifique, sur lesquel estoient chambres et salles vitrées, painctes d'or et d'azur, semées des armoiries dudit sieur Connestable, avec trois ou quatre députez pour le luy présenter, et le supplier de s'y embarquer pour descendre en la ville. » La *Gazette de France* publie une lettre datée d'Amsterdam du 3 août 1636, où il est dit que : « Le cardinal Infant (gouvernant les Pays-Bas) fit, le mois passé, une magnifique Entrée à Mons en Hainault, séant dans un carosse vitré, à la descente duquel il receut en présent du magistrat de la Ville une couronne d'or que ce magistrat lui mit sur la teste. » Enfin, nous lisons dans Saint-Foix (*Œuvres complètes,* t. III, p. 66) qu'après sa mort, le corps du connétable de Bourbon fut mis par un de ses officiers « dans une grange armoire vitrée, où on le voyoit encore en 1660, bien conservé, debout, botté, appuyé sur un bâton de commandement et vêtu de sa casaque de velours verd, chamarré de grands galons d'or ». Nous croyons inutile de multiplier ces exemples. (Voir VERRER.)

Vitrerie, *s. f.* — « Art et commerce du vitrier, écrit Littré, marchandise qui est l'objet de ce commerce. » Comme l'art du vitrier embrassait autrefois plusieurs spécialités qui, de nos jours, ont cessé d'être usitées, et qu'il comprenait non seulement la combinaison ingénieuse des panneaux formant une verrière, mais encore la peinture sur verre, le sens du mot vitrerie était alors beaucoup plus étendu. Ainsi, lorsque Bernard Palissy écrit qu'avant de « pouvoir vivre de l'art de Terre », il a longtemps « entretenu la vitrerie », il est clair qu'il parle de vitraux peints par lui, et non pas de carreaux mis en place. De même quand, publiant une « lettre sur la verrerie », le *Mercure* de mai 1739 dit : « Il n'est pas étonnant que les Anciens ayent ignoré la vitrerie », il faut comprendre la fabrication du verre à vitre et non pas seulement sa pose. On fera donc bien, quand on rencontrera dans les vieux *Comptes* des articles rédigés comme ceux qui suivent, de leur attribuer un sens général qu'ils ne sauraient avoir aujourd'hui. « A Thomas Mignot, maistre vitrier, la somme de V livres VII sols IV deniers, pour ouvrage de vitrerie par luy faits au château de la Muette (du bois de Boullongne, près Paris). » (*Comptes des Bastimens du roi,* année 1557.) « A Robert Douelle, vittrier, pour son parfait payement de 965 livres 4 sols 6 deniers, à quoy montent les ouvrages de vitrerie par luy faits tant au Louvre, Palais-Royal, qu'à Saint-Germain-en-Laye, pendant les années 1660, 1661 et 1662. » (*Ibid.,*

année 1665.) Les prix des ouvrages de vitrerie, qui entraînaient autrefois des dépenses considérables, étaient réglés par certaines *Ordonnances*. Le *Livre commode* de 1692 (p. 133) nous donne les prix courants de ces sortes de fournitures à la fin du XVIIe siècle, et dans le *Dictionnaire* de Savary (t. III, col. 1243) on trouve « les prix des ouvrages de vitrerie réduits à un pié commun, depuis l'année 1690 jusqu'en 1725 ».

Vitrier, *s. m.* — Artisan qui taille les vitres et les pose. Aujourd'hui, le nom de vitrier ne désigne plus que de modestes ouvriers ou de petits entrepreneurs de peinture. Jadis, il n'en était pas ainsi. Les « maîtres Vitriers-Peintres sur verre de la ville de Paris » avaient le droit exclusif de « construire les panneaux de verre avec du plomb, d'en garnir les châssis; de faire et garnir les lanternes, et d'exécuter sur verre toutes sortes de peintures ». Les deux articles suivants montrent que, même au XVIe siècle, les plus beaux vitraux étaient peints par de simples vitriers. « A Jean de la Hamée, vitrier, pour ouvrages de vitrerie par luy faits en la chambre du Roy, où est logé M. le cardinal de Lorraine, quatre armoiries du Roy et de la Reyne et une armoirie de Monseigneur le Dauphin, et plusieurs pièces de voires peintes en façon d'antique au cabinet; à luy ordonnée par messieurs les trésoriers de France, la somme de CCCXI livres II deniers. » (*Comptes des Bastimens*, t. Ier, p. 310, à l'année 1557.) « A Jean de la Hamée, maistre vitrier, la somme de CL livres II sols XI deniers, à luy ordonnée par lesdits trésoriers de France, pour ouvrages de verrerie qu'il a faits audit hostel des Tournelles et à la chapelle de la Bastille, avoir fait cinq panneaux de verre neuf, mis en gros plomb, dedans lesquels panneaux est un crucifiement de Dieu et une image de Nostre-Dame, une image de Saint Christophe, une Annonciation, une Nativité de Nostre-Seigneur, et les armoiries du Roy et de la Reyne avec leurs devises. » (*Ibid.*, t. II, p. 82, à l'année 1562.) Il ne faut pas s'étonner, après cela, si les vitriers formaient une Communauté importante. Lors de l'Entrée solennelle de Henri II à Paris (16 juin 1549), ils fournirent vingt-cinq hommes au cortège qui se rendit au-devant du roi. Leur corporation, en outre, était déjà ancienne. Elle avait reçu de Louis XI ses premiers Statuts. Ceux-ci, octroyés par *Lettres patentes* du 24 juin 1467, avaient été enregistrés au Châtelet le 26 août suivant. Quelques années plus tard, les Maîtres parisiens ayant à se plaindre des vitriers des faubourgs, qui leur faisaient concurrence, ces derniers furent soumis à leur tour au règlement de 1467, qui jusqu'à la fin de l'Ancien Régime ne subit presque pas de changements notables. Ces Statuts comprenaient trente-cinq articles

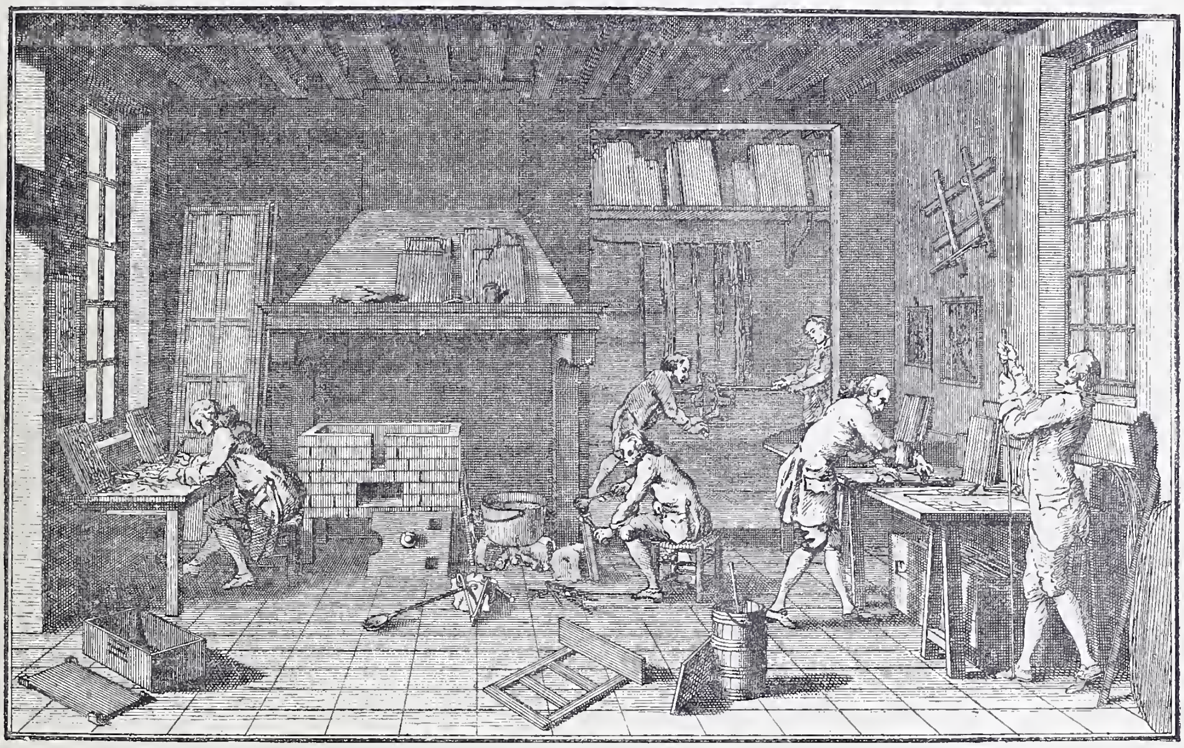


Fig. 972. — Un atelier de vitrerie au XVIIIe siècle.
Fac-similé d'une gravure de la Gardette.

Le premier ordonnait que chaque année il fût procédé, le lendemain de la fête de saint Marc, patron de la corporation, à l'élection de deux jurés qui restaient deux ans en charge. La Communauté se trouvait de la sorte administrée par quatre jurés, qui devaient être choisis parmi les Maîtres chefs-d'œuvriers. Les articles 2 à 5 réglaient l'apprentissage. Le Maître ne pouvait avoir qu'un apprenti. Celui-ci devait s'engager pour quatre ans, et, après ce temps révolu, il lui fallait servir encore six ans à titre de compagnon, soit à Paris, soit « chez les Maîtres des autres bonnes villes du Royaume ». Les articles 6 et 9 étaient relatifs à la maîtrise et au chef-d'œuvre à exécuter. Ceux allant de 10 à 22 fixaient les conditions du travail. Les articles 23 à 25 concernaient les veuves et les filles de maîtres. Ceux numérotés 26 et 27 interdisaient d'être juré, si l'on n'avait dix ans de maîtrise et si l'on n'avait été maître de la confrérie. Les articles suivants s'occupaient de la discipline. Ces Statuts, ainsi que nous venons de le dire, restèrent en vigueur jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

Vitrière, *s. f.* — Verge de fer aplatie.

Vitrine, *s. f.* — Petit meuble construit en bois ou en fer, et muni de glaces, qui, maintenues par de légers bâtis, laissent voir l'intérieur avec tout le jour désirable et permettent de contempler sous leurs divers aspects les

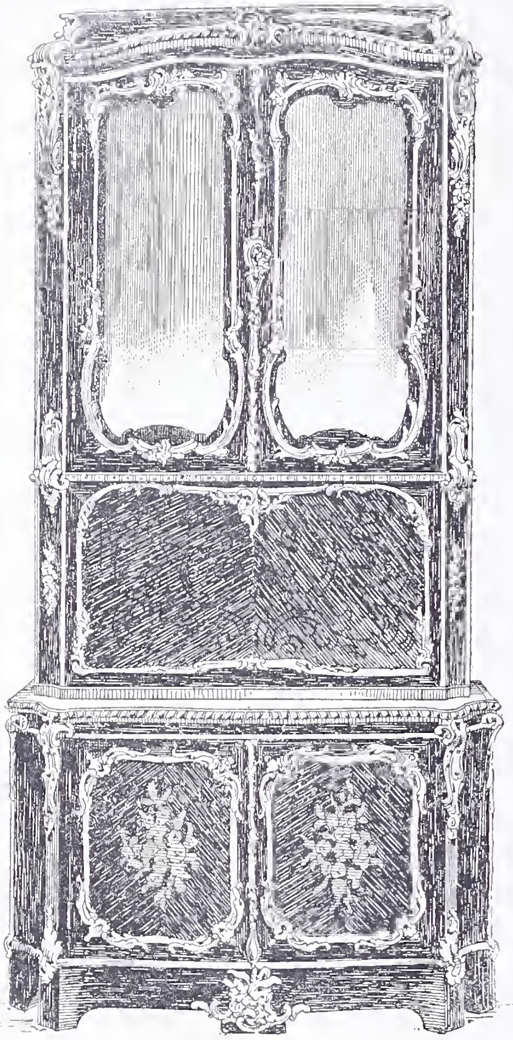


Fig. 973.
Bibliothèque-vitrine en bois de rose (époque de Louis XV).
Évêché du Mans.

objets exposés. Il arrive souvent qu'on garnit, à l'intérieur, ces meubles de tablettes en glace. On fait des vitrines de deux sortes : les unes, à quatre faces, sont destinées à occuper le milieu des pièces ; les autres, qui comportent une paroi pleine, doivent être adossées à un mur. Parfois cette paroi pleine est elle-même garnie d'une glace étamée. On voit que la vitrine justifie parfaitement son nom. Ces meubles qui, grâce à la passion de notre temps pour la curiosité et le bibelot, se répandent de plus en plus dans nos appartements, n'ont pas une origine fort ancienne et ne remontent guère au delà de la seconde moitié du siècle dernier. Il faut en chercher vraisemblablement le premier type dans les bibliothèques vitrées qui furent alors à la mode, et peut-être dans ces horloges, comme celles de Passement et Dauthiau, qui, munies de glaces sur leurs quatre faces, laissaient voir leur mécanisme intérieur. Le modèle que nous reproduisons (planche LXIII) date vraisemblablement de 1780. Néanmoins, nous n'avons rencontré ce nom de vitrine que dans des documents récents. « Jolie vitrine en bois sculpté et doré, style Louis XIV, fond en glace. » (*Vente du mobilier de Mlle Gabrielle Elluini;* Paris, mars 1883.) « Vitrine s'ouvrant à deux portes, en bois sculpté et doré ; intérieur garni d'étoffe. » (*Vente du mobilier de Mlle Jeanne Olivier;* Paris, novembre 1888.) Etc,

Vitrologie, *s. f.* (Néologisme.) — Nom donné à un procédé nouvellement inventé pour simuler les vitraux peints, en collant sur les vitres des fenêtres des verres découpés, que l'on met en plomb d'une façon tout artificielle.

Viz, *s. f.* — Orthographe ancienne de Vis. (Voir ce mot.) « Sur les terrasses iusques à l'entrée de la viz, par laquelle on monte à la salle du roy, estoient les archers des gardes. » (*Ordre observé à l'enterrement de François, duc d'Anjou et frère unique de Henri III,* 1584.) « Elle (ma chambre) est tellement conjointe aux degréz et à la viz, qu'un chat ne peut monter ou descendre, sans que j'entende quelque bruit. » (*Colloques de Mathurin Cordier,* p. 574.)

Voche, *s. m.* — Sorte de maie ou de pétrin. « Le suppliant ala en son hostel, auquel il trouva contre une meet ou voche... », etc. (*Lettre de rémission* de 1466, citée par D. Carpentier sous *Vocamentum.*)

Vœu, *s. m.;* **Veu**, *s. m.;* **Voult**, *s. m.;* **Vout**, *s. m.* — Nom donné, au XIVe et au XVe siècle, à ce que nous appelons aujourd'hui des *ex-voto,* c'est-à-dire à des objets de formes diverses, parfois en bois ou en cire, plus généralement en métal précieux ; ainsi qu'à des tableaux, où se trouvent représentés le péril couru, l'accident évité qui ont provoqué le vœu, et qu'on suspend dans les églises ou dans les chapelles dédiées au saint que l'on a spécialement invoqué. « Un veu d'or, ouquel a une dame esmaillée qui tient un oiselet. » (*Comptes de l'argenterie des ducs de Bourgogne* 1403.) « A Jehan Gallant, orfèvre, demourant à Tours, pour dix mars d'argent par luy mis et employé à faire un vœu, à faczon d'une jambe que ladicte Dame a donné et envoyé à N.-D. du Carme[1] de Rennes. » (*Comptes de l'argenterie d'Anne de Bretagne,* 1493.) « Vendredy, huytiesme jour de may (1495), le roy en Napples, ce jour ouyt la messe à Nostre-Dame de la cité, à deux mille de Napples, fondée de Sainct-Augustin, et en celle église a merveilleusement de vœux apportéz, tant des villes d'Ytalie que de dessus la mer. » (*Le Vergier d'honneur.*) C'est dans ce même sens que La Fontaine fait dire à l'un de ses personnages (*Fables,* liv. IX, 13) :

Sire Jupin, ... prens mon vœu ; le voilà.

On trouve encore vœu, au XIVe et au XVe siècle, avec la signification de figure de cire, préparée pour un envoûtement. Les *Grandes Chroniques de France* portent à l'année 1334 ; « *Item,* en ce temps, la femme messire Robert d'Artois, suer du roy de France, fu souppeçonnée et ses fils aussi, d'aucuns voulte qui avoient esté fais, si comme l'en disoit : et pour ceste cause, elle fu mise en prison au chastel de Chinon, en Poitou, et ses enfans furent menés en Nemous, en Gâtinois, et là furent en prison. » Nous lisons, en outre, dans une lettre de rémission de 1382 (*Choix de pièces inédites sur le règne de Charles VI,* t. II, p. 183) : « Et ladicte Arzène lui avoit dit et promis que elle la feroit bien paier. Et après ce, avoit fait acheter ladicte Sauverelle, par ladicte, un quarteron de cire, duquel elles firent un veu à la fourme d'un homme. Lequel veu, ladicte Arzène, par le conseil de ladicte Sauverelle, avoit porté à l'ostel dudit capitaine. » Ces deux citations donnent raison, la dernière à Diez, qui fait dériver envoûtement du latin *invotare,* et la première à Littré, qui trouve l'étymologie de ce mot dans *invultare,* tiré lui-même de *in* et



S. Hugard del. Maison Quantin, imp.-éd.

VITRINE DE SALON

FIN DU XVIIIe SIÈCLE

vultus, « à cause, dit-il, de l'image qu'on faisoit de la personne ». Enfin, le texte suivant, emprunté à la *Chronique normande de P. Cochon*, paraît confirmer l'explication de Littré, qui semble du reste la plus vraisemblable : « En aoust (1398), maistre Jean de Bar, natif de Champaigne, lequel estoit mestre fizicien du roy Karlez de Vallois deusiesme (Charles VI), fut trouvé en certains bois embric (en Brie), où il faisoit certainz caraux (sortilèges). C'est assavoir ung autel ; le prestre avec tous les parements qui à ce appartenoit ; et à deux cornes de l'austel deulz lou[p]z, tous vis à ce contrains par art ; ung vout de cuivre et deux de chire. Et là le prestre disoit la messe et faisoient leurz caraux. »

Voie, *s. f.* ; **Voye**, *s. f.* — Unité de mesure de l'ancien système français des poids et mesures. La *voie de bois*, la *voie de charbon*, la *voie d'eau* ont été de fourniture courante pendant plusieurs siècles. « Il leur fut fait commandement de vouloir prendre la peine de porter et monter trois ou quatre voyes de bois jusques au haut du donjeon. » (*Le Pot aux roses découvert*, 1636.) La voie de bois se composait de 56 pieds cubes et équivalait à un stère 92. Deux voies de bois de chauffage formaient une corde. La voie de charbon, qui est restée en usage, équivaut, pour le charbon de bois, à deux hectolitres, et pour le charbon de terre, à 2,000 kilogrammes. La voie d'eau est de deux seaux, contenant quatre décalitres.

Voile, *s. m.* — Pièce d'étoffe qui sert à cacher un objet. Les statues, avant leur inauguration, sont enveloppées d'un voile qui dissimule leurs formes aux yeux des assistants, et qu'on enlève au moment où l'œuvre est rendue publique. Par assimilation, on donne aussi ce nom aux pièces d'étoffes qui couvrent un meuble, aux housses dont on entoure les lustres et les lampes.

Voire, *s. m.* ; **Voirre**, *s. m.* ; **Voyre**, *s. m.* — Ancienne orthographe de Verre. (Voir ce mot.) « Ung gobelet de voirre blanc à pié, garny d'argent, et une aiguière de mesmes, garnye d'argent. » (*Invent. de Charles V*, 1380.) « Un petit voirre ouvré par dehors en la façon de Damaz, à ymages, assis sur un pié d'argent doré. » (*Invent. des joyaux de la Couronne* ; château de Vincennes, 1418.)

Et pour que leur vertu n'empire,
Soient mises en vaissel de voirre,
Non pas de boiz, n'aussi de terre...

(*La Grande Peste de 1348*,
par Olivier de la Haye, p. 152.)

« Deux potkins de voire bleu, garniz d'argent doré, et sur le fertelet ung bouton esmaillé de bleu, pesant v marcs vi onces. » (*Invent. de Charles-Quint*, 1536.) « Un grand voirre avec un couvert de voirre. » (*Invent. des biens de la succession Galossa* ; Rabastens d'Albigeois, 1565.)

Voirie, *s. f.* ; **Voirrie**, *s. f.* — Verrerie. Dans sa *Description de Paris* écrite en 1422, Guillebert de Metz parle de la rue de « la Voirrie, où l'en fait voirrières ». Et Félibien (*Preuves*, t. I[er], p. 141[a]) nous apprend que Charles VIII fit, en 1483, certains dons à la Sainte-Chapelle de Paris, pour être employés, la moitié « en ornemens et vestemens d'église, et pour soustenir et entretenir les voiries et autres réparations d'icelles ». Ici voirie est pris dans le sens de Vitrail ou Verrière.

Voirier, *s. m.* ; **Voirière**, *s. f.* ; **Voirrière**, *s. f.* — Verrière, vitrail. « Et fist li evesque Tybalt abatre le mure desus le porte del englieze de Liège, de costeit vers nostre Damme-as-fons, si fist là i voirrier à ses despens : si en y oit trois ; et y fist metre ses armes. » (*Le Myreur des histors, Corps des chroniques liégeoises*, t. VI, p. 46.) Guillebert de Metz, dans sa *Description de Paris*, parle (p. 69) de l'hôtel de sire Mille Baillet, où « y avoit des voirières autant qu'il y a de jours en l'an », etc.

Voirine, *s. f.* — Voir Verrine.

Voirinnier, *s. m.* — Vitrier. (Voir Verrinier.)

Voirré, *adj.* — Verré, vitré, garni de verres ou de vitres. « La cheminée de la gallerie voirrée basse de Beaulté. » (*Invent. de Charles V*, 1380.)

Voirrier, *s. m.* — Voir Verrier.

Voisière, *s. f.* — Locution picarde. Fenêtre. « Al' sont pleines ed' voisières, et pis ein bout jusqu'ein haut. » (*Glossaire du patois picard.*)

Volant, *s. m.* ; **Vollant**, *s. m.* — Ce mot a plusieurs significations. Il désigne un petit cône de bois ou de liège, garni de plumes, et qu'on lance en l'air avec des raquettes. « Volans, raquettes, etc. » (*Vente d'un fonds de mercerie et quincaillerie*, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, 27 juin 1777.) Le volant a été fort à la mode au xvii[e] siècle et pratiqué par les plus hauts personnages. Nous savons par Tallemant des Réaux que Voiture jouait au volant avec M[lle] de Rambouillet, et que c'était le seul exercice que la



Fig. 974. — Vitrine,
genre indo-japonais, en palissandre et marqueterie d'étain,
composée et exécutée par H. Sauvrezy.

nonchalante M[me] de Sablé consentît à prendre. Une lettre de M[lle] de Scudéry nous apprend que le prince de Condé, prisonnier sous la régence d'Anne d'Autriche, jouait au volant avec ses gardes. Enfin, on connaît le mot amusant de Nogent, qui, jouant au volant avec Louis XIII, lui dit :

« A vous, Sire ! » et comme le roi manqua, s'écria : « Ah ! vraiment, voilà un beau Louis le Juste ! »

C'est aussi une bande étroite d'étoffe plissée, qui sert d'ornement. On place des volants dans le bas des housses de siège. On fait également des rideaux à volants. (Voir *Dictionnaire du tapissier,* p. 201.) D'autre part, les menuisiers et les ébénistes appellent volant un petit ornement en forme d'écusson, qui trouve sa place à la partie supérieure des pieds de table et de siège.

Enfin, on rencontre encore ce mot avec la signification d'aile de moulin à vent, et aussi de grande roue servant à règler la vitesse des machines, ou faisant contrepoids pour lever un fardeau. C'est dans ce dernier sens qu'il faut comprendre un *Compte de la vicomté de Rouen,* daté de 1432, où il est question de « lintaux, rachineaux, vollans, baculles, et tous autres agréemens dudit mestier de charpenterie ».

Volant, *adj.* — Littéralement, qui a la faculté de voler. Par analogie, les peintres donnent le nom de « draperies volantes » à des draperies légères, qui semblent soulevées par le vent, et les tapissiers nomment « chaises volantes » de petites chaises à main, qui n'ont pas de place déterminée et semblent perpétuellement « en camp volant ».

Volée, *s. f.* — Nom donné à chaque révolution accomplie par un escalier. C'est aussi la longueur d'une pièce de bois ou de fer.

Volet, *s. m.;* **Vollet,** *s. m.* — Nom qu'on donne aux panneaux de menuiserie qui, s'ouvrant et se fermant à volonté, servent à couvrir intérieurement les châssis d'une fenêtre, par opposition aux contrevents qui les garantissent par le dehors. « Les ornements des volets de cette galerie sont d'outremer, sur des fonds blancs, peints par du Hamel, presque le seul qui ait jamais travaillé de cette manière, et duquel il n'y a point d'ouvrages, si ce n'est à Fontainebleau, dans l'appartement de la reine. » (Germain Brice, *Description de l'hôtel d'Amelot de Biseul,* dans la *Description de Paris,* t. II, p. 102.) « En même temps, les garçons de la chambre ouvrent doucement les volets des fenêtres, ôtent le mortier et la bougie, lesquels restent encore allumés, après avoir brûlé toute la nuit. » (*État de la France,* 1694, t. Ier, p. 263.)

Les volets peuvent être faits d'un ou de plusieurs morceaux. On appelle *volets brisés* ceux qui se plient sur l'écoinçon ou qui se doublent dans l'embrasure d'une fenêtre, et *volets à deux parements,* ceux qui sont décorés de moulures des deux côtés. Le *Livre commode* de 1691 contient les prix des croisées, avec ou sans volets, des volets « brizés », etc.

Par extension (Littré dit « par abus »), on donne le nom de volet aux contrevents extérieurs des croisées. Pris dans ce sens, notre mot, toutefois, peut se réclamer de parrains illustres. Témoin les vers suivants de Boileau, dans ses *Embarras de Paris :*

> Mais en ma chambre à peine ai-je éteint la lumière
> Qu'il ne m'est plus permis de fermer la paupière.
> Des filous effrontéz, d'un coup de pistolet
> Ébranlent ma fenêtre et percent mon volet.

On appelle encore ainsi, toujours par extension, les ais dont on clôt les devantures de boutiques, et les portes ou vantaux qui ferment les tableaux, les cabinets, les armoires, etc. On dit communément « un tableau, un retable à volets ». « Une grande paire d'ormoires fermant à deux vollets », [avec] serrure fermante à clef, prisée XXIV livres. » (*Invent. du maréchal de la Meilleraye, à l'Arsenal,* 1664.) « *Item,* un petit cabinet de la Chine posé sur son pied de mesme bois, fermant à un volet, et un tiroir, XII livres. » (*Invent. de Philippe Charpentier, doyen du grand conseil;* Paris, 1677.) « Un cabinet à chapiteau fait en menuiserie et bien travaillé, et en architecture, à 4 volets et 4 tiroirs au millieu, avec 5 serrures, my uzé, estimé la somme de 80 livres. » (*Invent. du sieur de la Teissonnières, avocat au présidial d'Angoumois ;* Angoulême, 1720.) Jadis on donnait encore ce nom aux portes de bois ou de fer, qui fermaient les CHEMINÉES. (Voir t. Ier, col. 792.) On lit, à ce propos, dans le *Mercure galant* d'avril 1673 : « Chez les gens de qualité, on ne ferme plus les cheminées pendant l'esté avec des volets de bois, mais on les laisse ouvertes. »

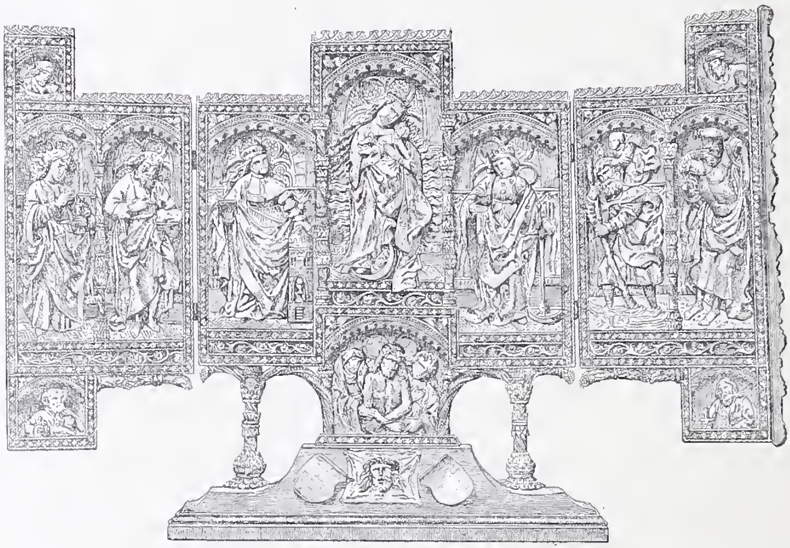


Fig. 975. — Retable à volets, en bois sculpté (premières années du XVIe siècle).

VOLET, enfin, avait encore un autre sens au XVIIe siècle. C'est, dit Daviler, un « petit lieu dans la maison d'un particulier, où l'on nourrit des pigeons, et qui n'a qu'un petit jour fermé avec un ais ou jalousie ». (*Explication des termes d'architecture,* t. III, p. 874.) « Il n'est permis qu'aux seigneurs d'avoir des colombiers à pied, écrit Furetière ; mais on souffre qu'un bourgeois ait un volet. »

Volière, *s. f. ;* **Volier,** *s. m. ;* **Vollier,** *s. m.* — Grande cage, permettant aux oiseaux qui sont enfermés dedans de voler. Les volières étaient connues dès l'Antiquité et en grand honneur à Rome, où elles permettaient d'élever et d'entretenir, pour la table des gourmets, des oiseaux rares apportés des plus lointains pays. Marcus Lælius Strabon passe pour avoir été leur inventeur. Varron, dans son traité *De re rusticâ,* consacre une longue dissertation à leur construction et à leur aménagement, et les divise en deux sortes : les *volières d'utilité,* servant à élever des volatiles spécialement destinés à la table, et les *volières d'agrément,* où l'on entretenait des oiseaux à magnifique plumage, ou encore des oiseaux chanteurs. C'est de ces dernières seulement que nous nous occuperons à cette place.

Nous avons déjà dit, aux mots CAGE et OISEAU, que le Moyen Age avait attaché une grande importance à la possession des volatiles rares. On comprend que, dans la vie médiocrement variée des châtelains et des châtelaines, ces jolis captifs sautillant et caquetant aient introduit un élé-

ment précieux de distraction. Nombre de grands seigneurs et de nobles dames possédaient dans leurs chambres des cages luxueuses, habitées par des oiseaux chanteurs. (Voir t. I[er], col. 520.) Les bourgeois eux-mêmes appréciaient fort les oiseaux parleurs. Les uns et les autres étaient l'objet d'un commerce considérable, et les oiseliers avaient obtenu dès le règne de Charles VI, le privilège de pouvoir offrir leur marchandise, non seulement à la *Vallée de Misère* (devenu depuis le marché de la Vallée), où de tout temps on vendait la volaille vivante et morte, mais encore sur le pont au Change, et d'attacher leurs cages et volières aux devantures des boutiques des orfèvres et changeurs. Ce privilège leur était acquis moyennant une redevance payée en nature, car, à certaines grandes solennités, telles que l'Entrée des rois et des reines, ils étaient tenus de lâcher un certain nombre d'oiseaux, quelquefois jusqu'à quatre cents. Les changeurs et les orfèvres, toutefois, supportaient mal ce voisinage, et, à différentes reprises, l'autorité dut intervenir en faveur des « pauvres oyseleurs, prenans oyseaux, et aultres menus gens vendans oyseaux en cette ville de Paris, supplians jouïr de leurs privilèges ». Le conflit atteignit son maximum d'acuité sous Henri III. En 1573, le Parlement avait confirmé les prérogatives des oiseleurs ; mais les boutiquiers du pont au Change continuèrent de résister jusqu'en 1577, où l'autorité se décida à agir. Un' *Arrêt* fut rendu le 11 mars de cette année, et un mois et demi après, c'est-à-dire le 27 mai, cet *Arrêt* fut mis à exécution par un des huissiers de la Cour. Le récit de cette opération mérite de trouver place dans cette notice : « Furent appellez lesdicts orphèvres et changeurs, et à eux faict deffenses de troubler et empescher lesdits supplians en la jouïssance d'iceux. Et de fait, ledit exécuteur auroit fait mettre et ficher cloux à estaux et boutiques desdits orphèvres et changeurs, et fait mettre les cages et oyseaux des supplians : ce néantmoins estant ledit exécuteur departy, iceux orphèvres et changeurs au contempt et mespris de l'autorité de ladicte Cour, en blasphémant Dieu, proférant paroles injurieuses contre l'honneur d'icelle, auroient jetté par terre lesdictes cages et oiseaux, icelles foulé et attrippé aux pieds, battu et excédé lesdits supplians, tellement que pour éviter le danger de leurs personnes et pertes de leurs oyseaux, n'ont depuis osé vendre sur ledit pont, et par telles voyes de faict leur demeureroit ledit arrest illusoire et sans effect, au grand mespris de ladicte Cour, perte et dommage desdicts supplians. »

Une pareille insurrection ne pouvait demeurer impunie. Celui qui avait paru la diriger était un orfèvre nommé Fillacier. Il fut arrêté, incarcéré au Châtelet et « condamné en vingt escus envers lesdicts demandeurs, et dix escus envers le Roy, et à tenir prison jusques à plain payement ». (*Traité de police,* liv. V, titre XXIII, ch. v, p. 199, 200, 201, etc.) Il faut croire cependant que la résistance des orfèvres était quelque peu justifiée. L'autorité royale, en effet, dut bientôt faire évacuer elle-même, à certains jours, le pont au Change, parce que cette foule des oiseleurs qui l'encombrait rendait la circulation impossible. En outre, les oiseaux qu'ils vendaient n'étaient pas toujours des mieux éduqués, car Jean de Troye raconte dans sa *Chronique scandaleuse* que, le 19 août 1468 : « Furent prises pour le Roy en ladicte ville de Paris, toutes les pies, jays et chouettes, estans en cage ou autrement, et estans privées, pour toutes les porter devers le Roy, et estoit escrit et enregistré le lieu où avoient esté pris les dits oyseaux, et aussi tout ce qu'ils sçavoient dire, comme larron, paillart, fils de putain, va dehors va, Perrette donne-moy à boire, et plusieurs autres beaux mots que iceux oiseaux sçavoient bien dire, et que on leur avoir appris. » Nous aimons à penser, toutefois, que ceux dont les princes et les rois faisaient leur compagnie étaient mieux *embéqués,* car, nous l'avons dit, c'était un grand luxe, à cette lointaine époque, que de posséder une volière remplie d'oiseaux parleurs ou chanteurs.

Par les *Comptes de l'hôtel de Charles VI,* nous savons que ce prince, dès son élévation au trône (1380), s'en fit construire une à son château de Melun. Elle fut placée sous la surveillance d'un homme expert en ces matières, Perrin, l'oiseleur, qui fut chargé « par cédulle dudict Seigneur », de « gouverner les oyseaulx du Roy ». Ces oiseaux étaient assez variés. Dans le nombre se trouvent mentionnés, notamment, des « chardonnerets blancs », des « poulles d'Ynde », des « rossignols », etc. Mais si la volière existait, on ne lui avait pas encore donné le nom qu'elle devait porter par la suite, et l'appareil dans lequel étaient enfermés ces jolis oiseaux s'appelait « la geôle ». Vers la même époque, le duc Jean de Berri (1398) fit établir, à l'hôtel de Nesle, une volière que Jehannin, l'oiseleur, remplit d'oiseaux variés. Cette volière était qualifiée « la cage de Neslle ».

C'est seulement sous le règne de Louis XI — lequel fut, avec le roi René, un des plus grands amateurs d'oiseaux du XV[e] siècle — que nous relevons, pour la première fois, le terme, objet de cette notice. Les *Comptes de l'hôtel* de ce prince nous apprennent qu'il fit remettre en 1470 : « A Jehan le Couvreaux, la somme de cent solz tournois, à luy ordonnée par ledit Seigneur, audit moys de février, pour deux douzaines de petits oyseaulx appelés serins, et ung volier de fil de fer à les mettre, que ledit seigneur a fait prendre et acheter de luy, pour mettre en sa chambre du Plessis-du-Parc » ; et en 1480, 24 livres tournois, somme considérable pour l'époque, « à Jehan Ferry, menuisier, pour boys et façon de deux grandes caiges ou voliers ». En outre, l'année suivante, il fit exécuter par ce même Jehan Ferry : « Une vollière à oyseaulx, en façon de caige ronde, playée en quatre plez, toute de fil d'areschal. » Ceste volière fut établie au château du Plessis, et le roi y fit loger 340 « petits oyseaulx, tant chardonneretz, lignots, verdiers et pinçons, tous vifz », qui lui avaient été « baillez et livréz » par Bertran du Lac. Parmi ses fournisseurs attitrés, Louis XI comptait encore « Jean Vendehart, Jean de Poictou, Estienne Huet, Jehan le Couvreux et Jean Verdier », tous « oyseleux, demourans à Tours », et des fournitures que ces « oyseleux » faisaient continuellement au roi, on peut déduire que celui-ci avait un goût particulier pour les serins. Ces gentils prisonniers étaient gouvernés par un prêtre, messire Pierre de Ringles, qui avait mission de veiller à ce qu'ils ne manquassent pas de « chanevis et aultres menues choses ». Ajoutons que Louis XI ne renonçait pas volontiers à cette chère compagnie et qu'il se faisait suivre, même en voyage, par ses oiseaux préférés. C'est ainsi que Guillaume du Jardin toucha 60 sols tournois « pour avoir fait porter de Montargis et de Nemours jusques à la Mothe d'Égry huict caiges » pleines de ces petits oiseaux.

Nous apprenons par les *Comptes de l'argenterie d'Anne de Bretagne* (1492) que cette reine aimait surtout les linottes. Le *Rôle de la dépense extraordinaire d'Antoine de Navarre* (1557) mentionne aussi quelques générosités de ce prince à l'égard des oiseleurs de son temps. On sait également que le cardinal d'Amboise fit construire une volière à Gaillon, mais il ne paraît pas que la Cour des Valois se soit montrée très éprise des volatiles rares et chanteurs. Le commerce de ces oiseaux ne cessa pas tou-

tefois d'être très actif, car dans une suite de *Petits huictainz contenant les menues particularitéz de la ville de Tonnerre,* et remontant au XVIe siècle, nous relevons la pièce suivante :

> Y est arrivé Salin,
> Portant oiseaux en des cages;
> Chardonneaux et beaux tarins
> Jà ryonnant en leurs ramages,
> Son perroquet qui disoit
> Un beau noël nouvelet,
> Son geay quaquetant su-sue (*bis*) !
> Et toujours danse ma grue.

Nous venons de voir quelle protection efficace Henri III accorda aux oiseleurs. C'est lui, en outre, qui passe pour avoir établi la grande volière de Fontainebleau, « longue de 270 pas, et où il y a une infinité d'oiseaux de toutes les sortes », laquelle eut bientôt une réputation européenne. (*Les Délices de la France,* t. II, p. 90.) C'est sans doute pour augmenter la population de cette volière et pour peupler celles de Versailles, de Trianon ou de Compiègne, de sujets choisis, qu'on inscrivit dans le *Règlement des eaux et forêts* du 13 avril 1700 la disposition suivante : « Ceux qui apporteront de dehors serains communs et canariens en cette ville de Paris ne les y pourront exposer en vente en ladicte place de Misère, ou ailleurs, qu'ils n'ayent esté au préalable mis et posez, depuis dix jusques à douze heures sur la pierre estant au bas des grands degréz en la cour du Palais, à jour d'entrée au Parlement, dont ils seront tenus de prendre acte du Maistre particulier, ou son Lieutenant. » Cet article, en effet, avait pour but de permettre au « maistre et gouverneur de la volière du Roy » de choisir, avant tout le monde, ceux de ces oiseaux qui pouvaient lui convenir. Un autre article de ce règlement nous apprend que l'importation « des perroquets, serains communs, canariens et aultres oyseaux estrangers » se faisait par le Havre et par Dieppe.

Dès sa plus tendre jeunesse, Louis XIII aima beaucoup les oiseaux. A ce propos, Jean Héroard, dans son *Journal* (t. Ier, p. 311), consigne, à la date du 26 janvier 1608, une anecdote bien charmante. « Il me conte — dit-il en parlant du jeune Dauphin — de ses petits oiseaux pris pendant la neige, qu'il avoit fait mettre dans la terrasse de sa chambre où étoit sa fontaine, close en volière : — J'ai une compagnie de petits oiseaux dans ma volière que je y ai mis durant la gelée. Il y a un pinçon d'Ardenne, qui est le capitaine, un autre pinçon le lieutenant et un autre l'enseigne. Il y a une alouette qui est le tambour et un chardonneret, qui est le fifre. J'ai fait mettre tous les jours une terrine toute pleine de braise, et ils venoient tout autour, deux à deux qui se chauffoient et ils chantoient ; puis je fis mettre du vin à l'eau qu'ils buvoient et le tambour s'enivra. » Plus tard, non content de posséder des volières d'appartement ou pratiquées dans l'épaisseur des fenêtres, ce qui était alors la grande mode, Louis XIII profita des voyages lointains qui furent entrepris de son temps, pour enrichir la volière de Fontainebleau et pour créer celle de Versailles qui, agrandie par son fils, devait, par la suite, devenir si fameuse. Sous son règne, en outre, le goût des volières s'étendit, et la petite bourgeoisie, qui jusque-là n'avait possédé que des cages, voulut avoir des volières. « Hé ! madame, s'écrie une des visiteuses de l'accouchée (voir les *Caquets de l'accouchée,* 1re journée, p. 33), autrefois la linotte et le chardonneret estoient à part en diverses cages ; mais à présent tout est en mesme vollière. » Bientôt la mode en devint générale. Les plus graves personnages s'en procurèrent. Le cardinal de Retz nous apprend en ses *Mémoires* (t. II, p. 228) qu'en 1651 il fit établir une volière dans une de ses croisées et que, par moquerie, on disait de lui : *Le Coadjuteur siffle les linottes.* Tallemant raconte (*Historiettes,* t. V, p. 87) que Mme d'Anguittard « voulut estre enterrée en son jardin et ordonna qu'on fît une volière sur son tombeau ». Quant à Louis XIV, indépendamment de la volière monumentale qu'il établit dans la troisième cour à main gauche de la Ménagerie, et dont Perelle nous a conservé l'image, il fit exécuter un certain nombre de volières d'appartement par Mangin et par Berton, qui revenaient chacune à 5,600 livres. (*Comptes des bâtiments,* col. 613.) Jusqu'à la fin de sa vie, le Grand Roi, au surplus, s'occupa de ses chers volatiles et, dans un *Rapport du duc d'Antin* du 3 juillet 1708, nous relevons ces lignes : « Les deux volières sont en très bon état, et tous les oiseaux se portent fort bien », et de la main du roi, on voit le mot Bon écrit en marge. (*Le Duc d'Antin et Louis XIV,* p. 19.)

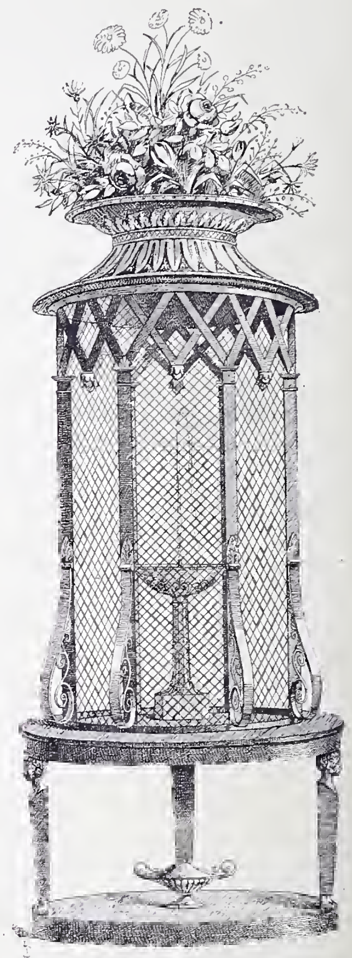


Fig. 976. — Volière avec jet d'eau d'après le recueil de La Mésangère.

Au XVIIIe siècle, on renchérit encore sur ce goût des oiseaux rares, que les navigateurs rapportaient précieusement de leurs expéditions lointaines. Louis XV, allant s'installer à Compiègne, faisait établir à l'entrée de la forêt : « Un berceau tout en fer, doublé par un treillage fort élevé, dans lequel étoient en abondance tous les oiseaux des quatre parties du monde, depuis le serin jusqu'au kakatoès ; des pompes cachées soigneusement faisoient jouer des jets d'eau ; des ruisseaux factices couloient pour rafraîchir les volatiles, et l'on avoit garni les côtés du berceau de tous les arbustes les plus favorables, même aux faisans de la Chine. » (*Mémoires de Dufort de Cheverny,* t. Ier, p. 118.) Un peu plus tard, nous voyons Mme du Deffand, qui aimait à qualifier sa maison de volière, entretenir toute une correspondance avec Horace Walpole, pour augmenter de quelques oiseaux étrangers la collection de la duchesse de la Vallière (Lettres CXXII et CXXIII), et une lettre de Robespierre, datée d'Arras, 22 juin 1782 (*Cabinet historique,* t. II, p. 48), nous apprend que l'illustre révolutionnaire préludait au gouvernement des hommes par l'élevage des serins. Mais rien ne saurait mieux nous renseigner sur la forme et l'aménagement des volières de cette époque que les offres de vente dont foisonnaient alors les journaux. Laissons-leur la parole :

A VENDRE, très jolie volière d'appartement de bois des Indes, travaillée dans un très beau goût d'architecture, avec un jet d'eau qui dure six heures et qui monte à près de deux pieds de haut. Le réser-

voir et les tuyaux ne s'aperçoivent point. On peut la faire rouler d'une place à une autre sans aucune espèce d'embarras. Elle est ornée de 4 jolies figures d'enfants, et porte 6 à 7 pieds de haut sur 2 pieds 4 pouces de large, et quarré, avec dôme artistement fait. Il y a 20 oiseaux privés, etc. On peut la voir à toute heure, rue Saint-Honoré, vis-à-vis l'hôtel d'Aligre. (*Ann., aff. et avis divers* du 13 septembre 1759 et du 9 décembre 1762.)

Jolie volière de 4 pieds de large, sur 4 pieds et demi de haut, avec de petites balustrades autour et 2 réservoirs qui fournissent un bassin où il y a un jet d'eau. Elle est posée sur une table à roulettes et très bien painte. (*Ibid.,* 7 février 1765.)

A VENDRE, chez le S[r] Jacques, ferblantier, passage Saint-Roch, une grande volière en fer-blanc, peinte en marbre, avec cascades et jet d'eau dans le milieu, 4 vases aux 4 coins et corbeille remplie de fleurs. Elle a 5 pieds et demi de haut, y compris la corbeille, 2 pieds de profondeur et 3 et demi de longueur. (*Ibid.,* 8 septembre 1766.)

A VENDRE, chez M. Fleury, rue des Vieilles-Tuileries, près de la barrière du Petit-Vaugirard : deux grandes et belles volières, l'une de 5 pieds de long sur 2 pieds 6 pouces de large et 5 de haut, non compris la table et le bouquet; sculptée, dorée et garnie d'environ 60 serins; — et l'autre, de 4 pieds 6 pouces de haut aussi, non compris la table et le bouquet, dorée et garnie de bouvreuils, linots et tarins, etc. (*Ibid.,* 11 janvier 1768.)

A VENDRE, chez M. Pagnon, rue et près des Blancs-Manteaux, une jolie volière propre pour un appartement ou un jardin, représentant un château d'eau, avec une colonnade, 4 fleuves, diverses cascades et jets d'eau, et 40 figures formant une armée de cavalerie qui défile sur deux lignes au son d'une serinette. (*Ibid.,* 19 octobre 1772.)

A VENDRE, chez M. Renard, faubourg Saint-Martin, une belle volière formant un château, avec joli jet d'eau, posée sur une table entourée de grillage pour une niche à chien. (*Ibid.,* 3 août 1778.)

A VENDRE, belle volière formant un décagone, à faces égales, chacune de 4 pieds de large sur 12 de haut, sans la calotte qui est de plomb laminé. S'adresser à M. Moreau, secrétaire du Conseil, rue des Amandiers, faubourg Saint-Antoine, n° 3 *bis.* (*Ibid.,* 20 mai 1779.)

A VENDRE, jolie volière en pavillon quarré, avec plate-forme au-dessus contenant un réservoir orné d'une balustrade; le tout sur un pied qui renferme une pompe pour fournir l'eau d'une cascade représentant la fable du Conseil des rats. S'adresser à M. Clément, chez M. l'abbé de Brémont, cloître de Notre-Dame. (*Ibid.,* 20 mars 1780.)

A VENDRE, rue Geoffroy-l'Asnier, volière de 4 pieds de haut sur 3 de large et 2 de profondeur, avec réservoir et jet d'eau imitant une corbeille de fleurs, le tout orné de sculpture, 120 livres. (*Ibid.,* 5 juillet 1781.)

A VENDRE, dans la maison du sieur Vatier, maréchal, rue de la Magdeleine, faubourg Saint-Honoré, volière soutenue par 3 colonnes avec dôme en treillage, et pavillon chinois au-dessus, contenant un réservoir qui fait jouer des eaux dans un parterre accompagné d'un château et d'une avenue d'arbres, le tout monté sur une table entourée de boëtes de fer-blanc, pour la décharge des eaux et pour mettre des fleurs naturelles. (*Ibid.,* 29 mai 1783.)

Nous avons tenu à enregistrer toutes ces descriptions pour montrer que l'ingéniosité de nos pères nous a laissé peu d'innovations à tenter dans le domaine des volières.

VOLIER. — Comme la plupart des volières, au XVI[e] et au XVII[e] siècle, étaient faites de treillages, on prit l'habitude de donner le nom de volier à des berceaux qui n'étaient nullement destinés à emprisonner les oiseaux. C'est ainsi que Charles Bourdigné écrit dans sa *Légende joyeuse de Pierre Faifeu* (p. 7) :

> Ce souper fut soubz le vollier ou treille,
> Où y avoit maint flascon ou bouteille,
> Emmy la court où faisoit mansion
> Sa dicte mère...

Volige, *s. f.* — Planche très mince, en sapin ou autre bois blanc. On donne le nom de lattes-voliges à celles qui servent à porter l'ardoise.

Voliger, *v. a.* — Action de recouvrir une toiture de VOLIGES.

Voloir, *s. m.;* **Volouer,** *s. m.* — Volière, grande cage où les oiseaux peuvent voler. Les *Comptes du château de Gaillon* relatent, au 30 janvier 1507, un marché passé entre Michellet Le Serf, serrurier, et M. de Sauveterre, relatif à la « cage et volouer du jardin, à tout livrer et quérir, et la rendre toute preste dedens le jour de Pasques prochain venant; moiennant le pris et somme quatre cens cinquante livres tournois ». La *Déclaration des meubles que Guillaume Péricard, chanoine, entend donner à la fabrique de la cathédrale de Rouen* (1586), mentionne un « voloir à double-fil d'archal ». (Voir VOLIÈRE.)

Voltaire (Fauteuil à la). — Nom donné à une sorte de fauteuil, bas de siège, à dos fort élevé et légèrement renversé en arrière, qui paraît copié sur un modèle anglais ou allemand. Le fauteuil à la Voltaire commença d'être à la mode sous la Restauration. Il n'a rien à démêler, par conséquent, avec l'illustre écrivain dont il a pris le nom.

Volute, *s. f.* — Enroulement en forme de spirale, qui entre dans la composition des chapiteaux ionique et composite. On distingue plusieurs sortes de volutes : la *volute arasée,* dont les contours se trouvent placés sur un même plan; la *volute saillante,* dont les enroulements se projettent en saillie; la *volute rentrante,* dont les circonvolutions rentrent au dedans; la *volute ovale,* plus haute que large; la *volute naissante;* la *volute à tige droite;* la *volute fleuronnée;* la *volute de modillon;* la *volute de console,* etc.

Les jardiniers nommaient autrefois *volutes de parterre* les enroulements formés, dans un parterre, par les plates-bandes de buis ou de gazon.

Voquer, *v. a.* — Ancien terme de potier. C'est manier la terre avec ses mains, jusqu'à ce qu'elle soit prête à être tournée sur la roue.

Vorlète, *s. f.* — Terme viennois, usité au XIV[e] siècle dans tout le Dauphiné. Pilon. « Laquelle Jaquemette print une grant vorlete, appellée en France pestail ou pillette, de laquelle elle bati ladite marastre. » (*Lettre de rémission,* 1377.)

Vorouei, *s. m.* — Locution limousine. VERROU.

Voté, *adj.;* **Voti,** *adj.* — Orthographe ancienne de voûté. On lit dans le *Roman de Godefroid de Bouillon* (t. III, p. 359) :

> Viers le palais s'en va, que nuls ne ly détrie,
> L'amulaine trouva en le cave votie.

Et le V[e] *Compte de Jehan Abonnel, receveur des finances du duc de Bourgogne* (1432), comprend parmi les travaux de « paintrerie » exécutés au château de Hesdin « tout le ciel et lembrouch » de la grande salle peints « tout d'azur et semé de grans estoilles dorées et eslevées de fin or, et les filets de croisées de fin or, et les natelles et les bouchiaux votéz, de plusieurs couleurs ».

Votif, *adj.* — Nom qu'on donne aux édifices qui sont élevés en l'honneur d'une divinité, et aux objets mobiliers qui sont consacrés à cette divinité. On construit des autels votifs, des colonnes votives; on place dans une chapelle des tableaux votifs.

Vouerre, *s. m.* — Orthographe ancienne de VERRE. (Voir ce mot.)

Vouette, *s. f.* — Prononciation gasconne de boîte. D'Aubigné, dans ses *Aventures du baron de Fœnesle* (p. 151), fait dire à Enay : « Vous avez une monstre à la ceinture », et Fœneste répond : « Pour n'en mentir poent; ce n'est qu'une vouette qui me sert de drageoir. »

Vouge, *s. m.;* **Voulge,** *s. m.;* **Vougesse,** *s. f.* — Sorte de serpe, dont on se sert pour tailler les haies. « Un vouge, dont l'on trenche les espines. » (*Lettre de rémission* de 1389.) « Un vouge de quoy on dresse les haies. » (*Ibid.,* 1440.) « Le suppliant feri un coup d'un goy autrement appelé vougesse, de quoy l'en arrache les buissons. » (*Ibid.,* 1456.) « Un voulge, qui est un instrument pour retrenchier buisson et faire cloison de hayes. » (*Ibid.,* 1479.)

Voulieiro, *s. f.* — Locution limousine. Volière. Ce mot est usité aussi avec le sens de Colombier.

Voult, *s. m.* — Voir Vœu.

Voulte, *s. f.* — Voir Voute.

Voulter, *v. a.* — Voir Vouter.

Voussoir, *s. m.* — « Pierre taillée en forme de trapèze, et qui est employée comme pierre d'appareil dans un arc, une voûte ou une arcade. » (Bosc, *Dict. d'architecture.*) On nomme *voussoir à crossette* celui qui, à son sommet, se retourne sur l'un de ses côtés pour faire liaison avec une assise de niveau, etc.; *voussoir à branche,* un voussoir en forme de fourche, qui reçoit le pendentif d'une voûte d'arête.

Voussure, *s. f.;* **Vousseure**, *s. f.;* **Vouseure**, *s. f.;* **Voulsure**, *s. f.* — Nom donné à la courbure et à la hauteur d'une voûte. C'est aussi une surface courbe, raccordant deux surfaces droites, placées sur des plans différents. Autrefois, on écrivait vouseure ou voulsure. « Pour renfourmer de pierre et parfaire les jambes et la vouseure de une fenestre sus la porte du chastel de Verneuil. » (*Travaux exécutés au château de Verneuil,* 1329.) « A Philippe Poireau et Anthoine Félix, painctres, demourans à Paris, la somme de XLVII livres V sols tournois à eulx ordonnée, pour leur payement d'avoir blanchy et painct en coulleur de pierre les meneaulx, traversins, remplaiges, talucz, piedzdroitz et voulsures des formes de la chapelle dudict chasteau. » (*Compte des bastimens du Roi, château de Saint-Germain-en-Laye,* 1546.)

Voussure a été aussi employée par les tapissiers, pour désigner la courbe intérieure des dais abritant certains meubles, et des ciels de lit à l'impériale. « Un lit en grande impériale en voussure, de six pieds et demi de large, sur sept pieds et demi de long, et quatorze pieds sept pouces de hauteur... » (*Lit d'hiver de Marie-Antoinette. — Invent. du mobilier de la famille royale,* 1792.) De même, les menuisiers appellent de ce nom les plafonds voûtés qui surmontent les buffets, vaisseliers et dressoirs.

Voûte, *s. f.;* **Voulte**, *s. f.* — Construction en maçonnerie édifiée sur des cintres, qui couvre un espace de plus ou moins d'étendue, et dont les éléments non seulement se maintiennent en équilibre, mais encore peuvent supporter une surcharge, en transmettant les pressions sur certains points d'appui. L'étude de la construction et de l'aménagement des voûtes, une des plus importantes de l'architecture, sort du cadre de ce livre. Nous nous bornerons donc à énumérer ici les sortes de voûtes les plus en usage. Tout d'abord, on nomme *maîtresses voûtes* les principales de l'édifice, et *petites voûtes,* celles qui ne couvrent qu'une étendue restreinte, ou quelque partie accessoire, comme une rampe, un passage, une porte, etc. La *double voûte* est celle qui, étant construite au-dessus d'une autre, pour le raccordement de la décoration intérieure avec la décoration extérieure, laisse une entrecoupe entre la concavité de l'une et la convexité de l'autre. En outre, on distingue les *voûtes en plein cintre* ou *en berceau;* les *voûtes d'ogives;* les *voûtes en anses de panier* ou *surbaissées;* les *voûtes surmontées;* les *voûtes d'arête;* les *voûtes en arc de cloître;* les *voûtes sphériques* ou en *cul-de-four; les voûtes en limaçon;* les *voûtes rampantes;* les *voûtes biaises;* les *voûtes en canonnière; les voûtes sur le noyau* ou *en berceau tournant;* les *voûtes en compartiment,* etc., enfin, les *voûtes plates* (ces deux mots semblent contradictoires) dont le *Mercure* d'avril 1750 attribue l'invention à l'architecte Geoffroy. « Ces voûtes, dit-il, sont en briques et sans cintre; elles sont d'une construction facile, elles n'ont presque besoin d'aucune butée, puisqu'elles se font solidement sur de simples cloisonnages, il leur faut peu de bombement; elles sont plates presque comme les plafonds, avec l'avantage que le plâtre qui est adhérent aux briques n'est pas sujet à fendre. » Les *Annonces, affiches et avis divers* du 22 mai 1754, parlant de ces mêmes voûtes plates, nous apprennent que leur usage (probablement venu d'Espagne) était très ancien dans le Roussillon et assez répandu dans le Languedoc. Elles sont faites sans pierres et sans bois, avec des briques seules et du plâtre. Cette feuille ajoute « que les voûtes plates garantissent les maisons des accidents du feu, rendent les appartemens chauds en hyver et frais en été; que les rats et les souris ne peuvent en aucune façon s'y nicher; enfin, qu'on a beau faire du bruit, on n'entend rien d'un étage à l'autre. » L'*Avant-Coureur* du 2 juin 1760 constate que le bâtiment destiné à recevoir les bureaux de la guerre à Versailles fut voûté de cette façon.

Les voûtes ont de tout temps appelé la décoration. Au Moyen Age, elles étaient naturellement divisées en compartiments par les arcs-formerets, ornées par les clefs chargées de pendentifs, et couvertes de peintures souvent fort remarquables. La voûte qui surmonte la chapelle de la maison de Jacques Cœur, à Bourges, est un précieux exemple de ces décorations. Enumérant les splendeurs du *Temple de la Bouteille,* Rabelais écrit (*Pantagruel,* liv. V, ch. XXXVIII) : « Depuys, iectay mes yeulx à contempler la voûte du temple, avecques les paroys, lesquelz estoyent tous incrustéz de marbre porphyre à ouvraige mosaycque, avecques une mirificque emblémateure, depuys ung bout iusques à l'aultre, en laquelle estoyt, commenceant à la part sénestre de l'entrée, en éléguance incroyable, representée la bataille que le bon Bacchus guaigna contre les Indians, en la manière que sensuyct... »

La Renaissance et les temps modernes ont éprouvé pour la décoration des voûtes autant de prédilection que le Moyen Age, et ont mis à large contribution, dans ce but, l'art consommé des peintres et des sculpteurs. Depuis la voûte de la Chapelle Sixtine jusqu'à celles de la galerie d'Apollon et de la grande galerie de Versailles; depuis les voûtes sculptées du grand escalier du Louvre, jusqu'à celles d'Anet et d'Azay-le-Rideau, les motifs d'admiration ne manquent pas, et l'on peut dire que, sous ce rapport, les trois derniers siècles ont été dignes de ceux qui les ont précédés.

Mais ces voûtes ornées de reliefs sont toujours fort coûteuses à établir, aussi s'est-on préoccupé à diverses reprises de découvrir des procédés diminuant la dépense occasionnée par ces sortes de travaux. Nous trouvons à ce sujet dans l'*Avant-Coureur* du 27 août 1770 un très curieux article que nous croyons, malgré sa longueur, devoir reproduire à cette place. Il enseigne « la manière de faire des voûtes d'un seul jet » et sans frais excessifs avec des ornements qui paraissent sculptés.

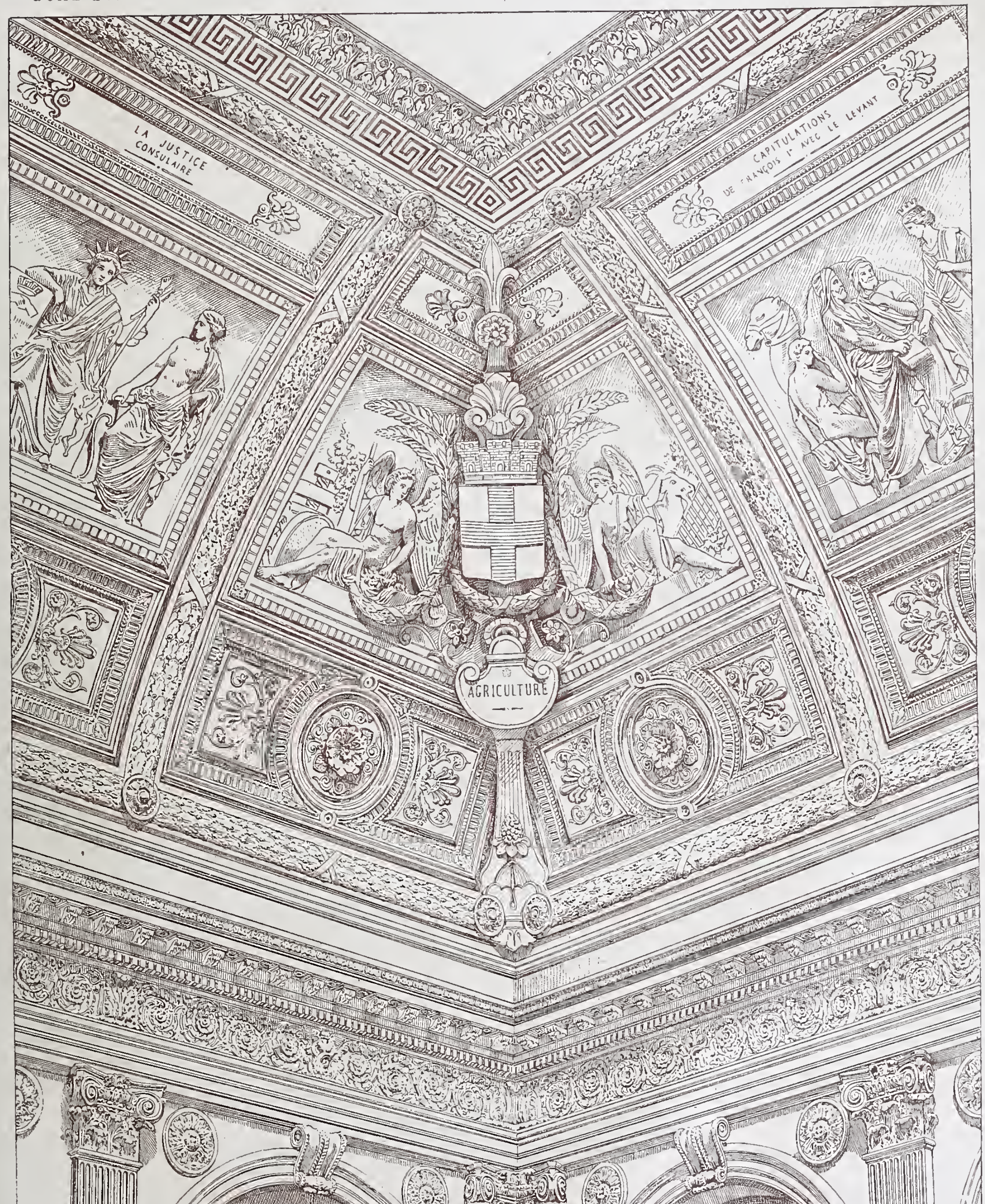
Lorsqu'on voit pour la première fois la richesse des ornemens qui décorent la plupart des voûtes des grands édifices en Italie, on conclut qu'il a fallu dépenser des sommes très considérables pour les faire exécuter. On y parvient cependant à très peu de frais, depuis très longtemps, et voici le procédé :

Lorsque les murs sont élevés jusqu'à l'endroit où doit être la naissance des voûtes, il faut :

1° Placer les ceintres comme à l'ordinaire;

2° Mettre de l'un à l'autre des planches jointes ensemble à languette, pour former une voûte en bois, la plus parfaite qu'il est possible, et où il ne se trouve aucune ouverture par où les matières liquides qui doivent entrer dans la composition de la voûte d'un seul jet puissent s'écouler;

3° On sèmera à la main, sur cette charpente, de la bonne terre franche passée à la claye. On fixera ensuite les moules de tous les



Saint-Elme Gautier del. Maison Quantin, imp.-éd.

VOUSSURES DE LA BOURSE DE MARSEILLE

SCULPTÉES EN PLATRE PAR M. GILBERT

ornemens qui doivent être de reliefs dans la voûte, et le relief de ce qui doit être creux, comme le champ des caissons où sont les rosaces. Ces moules peuvent être en terre glaise bien cuite.

Ces opérations étant faites, on doit prendre de la chaux mêlée avec de la pozzolane que l'on détrempera un peu pour la rendre plus liquide. On remplira tous les moules de cette matière, observant de charger les ceintres de la voûte le plus également possible. Lorsque toute la voûte de charpente sera couverte de cette matière liquide, on lui laissera prendre une certaine consistance, et l'on voûtera par-dessus en brique ou en tuf comme à l'ordinaire, de préférence en brique, comme convenant mieux.

Lorsque l'ouvrage a pris une certaine consistance, on désarme la voûte, et on enlève les moules avec précautions.

Comme ils ont été saupoudrés avec de la terre franche, le plâtre ou le stuck des ornemens ne s'y attache point. On répare ensuite les ornemens, ce qui devient peu dispendieux, surtout si l'on évite les frais d'un échaffaud, en se servant d'une tour roulante en charpente semblable à celle dont on se sert pour émonder les arbres en France.

On a suivi ces procédés dans la construction des voûtes de la fameuse église Saint-Pierre et de plusieurs autres édifices, en Italie.

Il faut remarquer que les moules de rosaces, de caissons et compartimens quelconques servent pendant long-tems et sont très faciles à faire.

Voûte.— On trouve parfois ce mot employé, au XVe siècle, avec la signification de lieu voûté et, par extension, de cachot. Les *Archives du Nord* (série B, n° 1864) conservent un *Mandement* du duc de Bourgogne (1398-1399), ordonnant à Pierre de Montbertaut, trésorier et gouverneur général des finances, de « faire faire les ouvrages de la Salle de la Montoire, soubz laquelle sont et séent les voultes et caves à mettre vins et aultres garnisons ». Nous lisons, d'autre part, dans les *Mémoires de Guillaume de Villeneuve* (1494-1497) (*Mém. rel. à l'histoire de France,* t. XIV, p. 75) : « Un peu de temps après que ledit messire Jehan de Rabot fut délivré de prison, là où il estoit avec ledit Villeneufve, l'on deslogea ledit de Villeneufve de la prison, et fut mené au plus haut de la tour, dedans une voûte obscure et ténébreuse, et pour le tenir en plus grande détresse, et faire vivre en déplaisir, lui firent barrer et treillisser les fenestres de ladite prison. »

Voûter, *v. a.;* **Voulter**, *v. a.* — Construire une voûte sur des cintres et dosses, ou sur un noyau de maçonnerie. On dit des espaces couverts par une voûte qu'ils sont voûtés. Parlant du château de Véret, qui appartint à Mazarin, Piganiol de la Force écrit (*Nouvelle description de la France,* t. VII, p. 54) : « A gauche, est la cuisine parfaitement construite, voûtée d'un grand goût. » Au XVe et au XVIe siècle, on écrivait voulter. Parlant des seigneurs qui se ruinent en constructions, Pierre de la Vacherie écrit dans son *Gouvernement des trois Estatz au temps qui court :*

En grans palais et édiffices
Est l'autre portion boutée,
Puis fault vendre des bénéfices
Pour faire la cave voultée.



Fig. 977. — Voûte de la chapelle de la maison de Jacques Cœur, à Bourges.

Voutet, *s. m.* — Sorte de Boutique (voir ce mot) dans laquelle on conservait le poisson. On lit dans une *Lettre de rémission* de 1404 : « Icellui Beaucorps estoit accoustumé de pescher en ladite rivière de Loire, et de y tenir poissons en un petit voutet. »

Voyette, *s. f.* — Grande écuelle en bois, munie d'un manche dont on se sert pour la lessive.

Voyeuse, *s. f.* — Sorte de siège, non pas de tabouret, comme écrit Littré, mais de chaise à bas dossier rembourré à sa partie supérieure, et sur laquelle on se met à cheval, en appuyant ses bras sur le dossier. Les voyeuses étaient surtout utilisées par les personnes qui regardaient jouer. Ces sièges virent le jour aux environs de 1740 et ne survécurent point au siècle qui les avait créés. Dans l'*Apposition des scellés* qui suivit le décès de Germain Soufflot (Paris, aux Tuileries, 29 août 1780) nous relevons : « Dans le sallon : un canapé en tapisserie, douze fauteuils couverts de velours cramoisy d'Utreck, quatre petites voyeuses aussy en velours, dont deux en cramoisy et deux vertes, deux tables à jouer rondes et une carrée, toutes les trois couvertes de drap vert. » Mme Campan, en ses *Mémoires* (p. 268), racontant comment son beau-père apprit à Louis XVI que le comte d'Inisdal proposait d'enlever la famille royale : « Le Roi jouoit au whist avec la Reine, Monsieur et Madame, écrit-elle. Madame Élisabeth étoit à genoux sur une voyeuse auprès de la table. » Il est regrettable que ce siège si commode ait disparu de nos usages.

Voyre, *s. m.* — Orthographe ancienne de VERRE. (Voir ce mot.)

Voyrine, *s.f.* — Verrine, verrière. Nous relevons cette orthographe dans une *Lettre* de Louis XI encore dauphin, adressée, le 19 janvier 1456, à « Monseigneur de Grenoble » et publiée dans les *Archives de l'art français* (1872, p. 137) : « Estyenne, je vous prye, envoyés moy ung bon ouvryés de fayre voyrines, car j'an veux fayre fayre et les luy veux devysés, et le m'anvoyés en ceste vylle, mès que se soit incontynant et qu'y n'y êt poynt de faulte. Escrypt de ma mayn. — Signé : Loys. »

Vrille, *s. f.* — Petit outil emmanché d'une poignée et servant à percer le bois.

Vrillon, *s. m.* — Diminutif du précédent. Petite tarière.

Vuide-poches, *s. m.* — Voir VIDE-POCHES.

Vuidure, *s. f.* — Terme de découpeur. Ouvrage à jour.

Vuiz, *s. f.*; **Vuys**, *s. f.* Orthographe arbitraire de VIS. « Une pomme de cristal à mectre relicques, garnye d'or et se ouvre à vuiz. — Une pomme d'or et se ouvre à vuys par quatre quartiers. » (*Invent. de Charles V*, 1380.)



Fig. 978. — Voyeuse, d'après l'*Encyclopédie*.

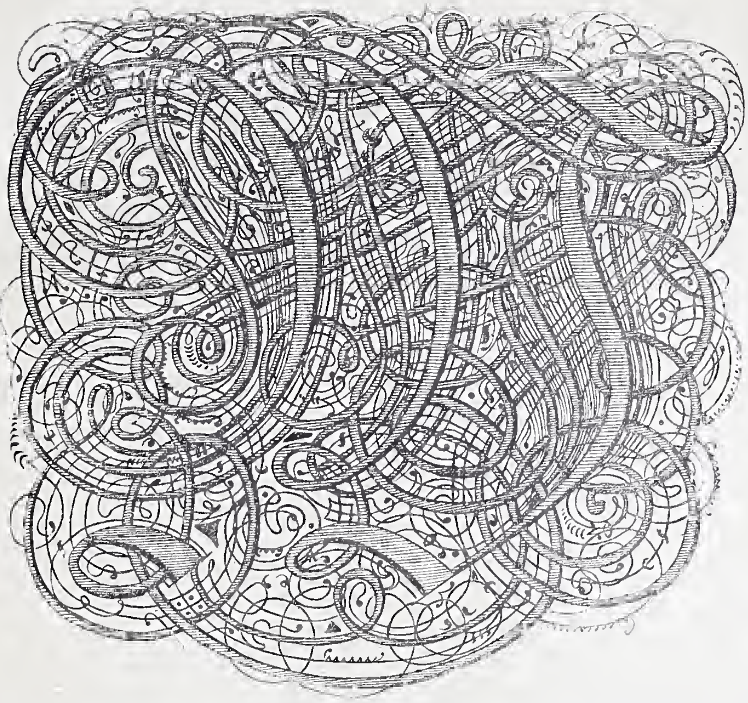


Fig. 979. — Lettre tirée d'un alphabet composé par J. Losenauer.

Wagon, *s. m.* — Nom donné à des tuyaux en brique pour cheminées. (Littré.)

Waide, *s. f.;* **Wède,** *s. f.* — Orthographe wallonne de Guesde. (Voir ce mot.) *Le Dit des marchéans,* remontant au XIIIe siècle, parle

De gaude et de waide pour teindre.

On trouve l'orthographe wède dans la *Chronique de Tournai,* à l'année 1364.

Warm-pan, *s. m.* — Nom donné, au siècle dernier, à une espèce de bassinoire ou de bouillotte à eau chaude, hermétiquement fermée, qu'on trouvait au *Magasin anglais* du sieur Granchez, à la descente du Pont-Neuf. Le warm-pan était d'origine anglaise. (Voir *Avant-Coureur* du 15 janvier et du 14 mai 1770.)

Wastringue, *s. m.* — Sorte de petit rabot à deux poignées, qui sert à enlever des menues parties de bois d'une épaisseur voulue.

Water-Closet, *s. m.* — Euphémisme anglais, très usité chez nous pour désigner les lieux d'aisances.

Watteau, *s. m.* — Dessus de porte, décoré de peintures. (Voir Vateau.)

Waulle, *s. f.;* **Waule,** *s. f.* — Orthographe wallonne de Gaule. Les *Archives du Nord* (série B, n° 1772) conservent une *Lettre de rémission de Philippe II* (1561) en faveur de Chrétien Cossart, sergent du village d'Essarts, près Béthune, qui avait frappé mortellement Jean Facon, « avec une waulle ou perche ».

Wede, *s. f.* — Voir Waide.

Wibrekin, *s. m.* — Orthographe arbitraire de vilebrequin. Olivier de la Marche, en ses *Mémoires,* parle, à l'année 1452, « d'un coutelier qui faisoit couteaux et canivets à la marque de wibrekin, qui, en françois, est appellé un foret à percer vin ».

Wiche, *s. f.* — Terme de tapissier. Nom donné, dans les fabriques de tapisserie de basse lice, à une longue perche de bois, qui sert pour arrêter les extrémités de la chaîne.

Wichet, *s. m.;* **Wiqué,** *s. m.;* **Wichet,** *s. m.* — Orthographes wallonnes de Guichet. (Voir ce mot.) Racontant l'émeute qui eut lieu à Courtrai en 1364, la *Chronique de Tournai* (t. III, p. 208) porte : « Puis s'en alèrent à cheus quy gardoient les clés des portes et des wiqués de la ville. » Nous lisons, en outre, dans une *Lettre de rémission* accordée par Philippe IV (1627) : « Ce que entendu par lediet suppliant, il auroit deschargé sa harquebuse à la volée par le vichet de la grange. »

Wigneron, *s. m.;* **Wingneron,** *s. m.* — Nom donné, dans les Flandres et le pays wallon, à la cloche de retraite, celle qu'on sonnait pour indiquer la fermeture des cabarets. « De là revinrent-il tout escauffés ou bieffroit, pour sonner le bancloqque, pour la quemune armer et eus asambler; mais ils trovèrent la corde coppée. Dont montèrent aucuns tout hault sières les cloques, et sonnèrent la bancloqque et le wingneron tout ensemble. » (*Chronique de Tournai,* à l'année 1364.) « En ceste mesme année fut faite la cloque du wigneron du belffroi de ladite ville, par ung nommé Michiel de Gand, et fut tirée amont et pendue le VIII de octobre, pliseurs regardans icelle. » (*Ibid.,* 1421.)

Wiqué, *s. m.* — Voir Wichet et Guichet.

Wis, *s. f.* — Orthographe flamande et wallonne de Huis. Porte. On lit dans le *De Monacho in flumine periclitato meritis beate Marie ad vitam revocato* (Ms Bibl. Nat., n° 7987, f° 86 *recto,* col. 2) :

En l'église li Seigneur vindrent
Qui durement se merveilloient
De matines qui ne sonoient.
Et plus encore s'esmerveillèrent
Du sogrestain que ne trovèrent,
Par les wis c'on trovéz overz
Et ses affaires descoverz
Quérant le vont par l'abbaie;
En la fin, quant n'en truevent mie
Vers le fluve sont avoié
Là l'ont trové mort et noié.



Fig. 980. — Lettre tirée d'un alphabet du XVIIIe siècle.

X, *s. m.* — Les premiers pliants ressemblaient singulièrement à un X, mais ce n'est qu'à une époque extrêmement récente qu'on a songé à leur donner ce nom. Il a fallu pour cela que ces sièges se soient multipliés et qu'ils aient adopté des formes à la fois compliquées et variées. Puis, comme on est toujours tenté de généraliser l'emploi des néologismes, donnant à l'expression nouvelle une signification rétroactive, on a fini par appliquer ce nom aux sièges pliants du XVIe siècle, qu'on nommait plus justement « à tenailles », car leurs branches sont recourbées, au lieu d'être droites comme celles de la lettre X. A titre d'exemple de cet abus, nous citerons : « Deux fauteuils à X, en bois sculpté, couverts de soierie verte brochée à fleurs, avec coussins et garnis de passementeries assorties style Renaissance. » (*Catalogue de la vente du mobilier de Mme Lucie Dekern;* Paris, 1885.)

Xylaboé, *s. m.* — Nom donné au bois d'aloès. (BOISTE.)

Xylographie, *s. f.* — On désigne sous ce nom l'art d'imprimer avec des planches de bois gravées en relief. Les premiers essais de la xylographie furent appliqués à la fabrication des cartes à jouer. Plus tard, on se servit de planches xylographiques pour l'impression des livres. La chronologie de ces premiers ouvrages est fort difficile à établir, parce que la plupart d'entre eux ne portent pas de nom d'imprimeur ni de date. Tous sont grossiers. Imprimés d'un seul côté avec une encre rudimentaire, ils se composent généralement d'un texte sommairement gravé et d'images très primitives comme dessin et comme exécution. Bien qu'on les considère comme les premiers essais de l'imprimerie, certains d'entre eux sont postérieurs à la grande découverte de Gutenberg. Ajoutons que, quelle que soit leur date, ils sont d'une extrême rareté. On en connaît une vingtaine en tout, et divers ouvrages spéciaux de bibliographie leur ont été consacrés, qui les étudient jusque dans leurs moindres détails ; mais cette étude sort du cadre de notre travail.

Xyloïde, *s. m.* — Qui a l'apparence du bois.

Xyloïdique, *adj.* — Terme d'architecture. Se dit, d'une façon générale, des formes qui semblent dériver de la construction primitive en bois.

Xilolithe, *s. m.* — Bois pétrifié.

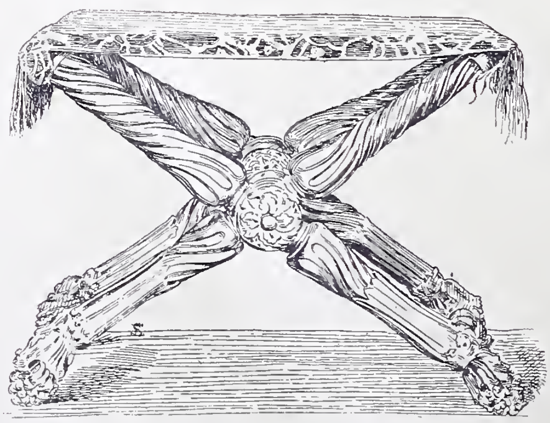


Fig. 981. — Pliant en X.

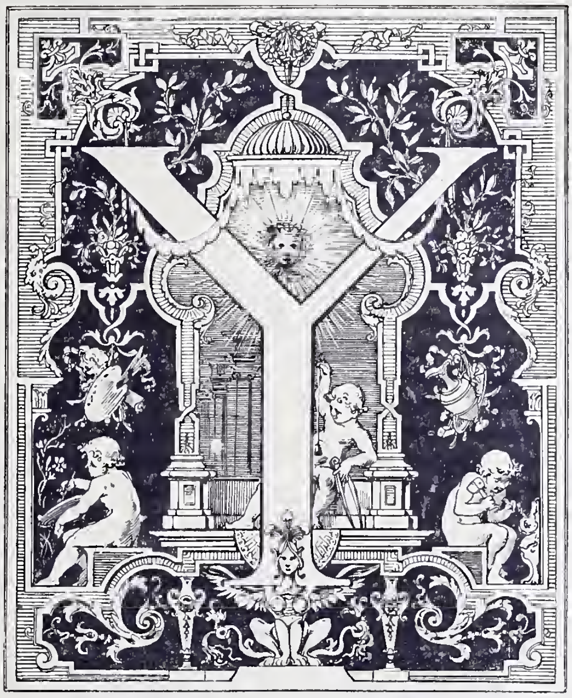


Fig. 982. — Lettre composée par M. Mangonet.

Ybenus, *s. m.* — Orthographe et prononciation anciennes d'Ébène. (Voir ce mot.) « Thomas de Fieuviller, coustellier, pour IX paires de petiz cousteaux à manches d'ybenus... » (*Comptes d'Étienne de la Fontaine, argentier du roi Jean,* 1352.) « Ung coffre d'ybenus, ferré d'argent doré... » (*Invent. de Charles V,* 1380.) Etc., etc.

Ydre, *s. m.* — Grand vase généralement en métal, mais qu'on rencontre également en grès et en pierre, et qui servait à contenir de l'eau. Racontant à sa manière les Noces de Cana, Maurice de Sully, archevêque de Paris, s'exprimait comme suit dans un de ses sermons (manuscrit du XIIIe siècle, Biblioth. de Poitiers) : « En icel liu aveit VI ydres de peire, qui esteient apelées baigneoires, où li Jue se baignoient et lovoient por estre nepte et por religion, si cum costume estoient en icel temps. » L'*Inventaire de Charles V* (1380) décrit un certain nombre d'ydres en métal précieux, qui sont d'une grande magnificence. Dans le nombre nous citerons : « Deux ydres d'or, à meetre eaue, où il a ou mylieu la teste d'un lyon sur le ront, et y en a chascun costé ung homme sauvage qui porte lance, et six esmaulx de France ou pyé, dessoubz et ou mylieu ung esmail à ymages ; pesant quarante et deux marcs une once d'or. — *Item,* ung autre ydre d'or plaine, fermant à clef à deux esmaulx de fleurs de lys enlevées ; pesant quinze marcs une once d'or. — Ung ydre d'argent blanc, ouquel a une serreure, et aux deux costéz, deux serpens qui tiennent l'ansce, et ou mylieu, a ung ront à fleurs de lys enlevées, et est le champ néellé ; pesant trente un marcs et demy. » L'*Inventaire de Charles VI* (1399) mentionne également plusieurs de ces vases. Nous avons remarqué entre autres : « Un idre d'argent doré à frain, faict à charnières et y a deux lyons qui soustiennent le frain, et a ou ventre en chascun costé un osteau, et est esmaillé par le ventre à plusieurs escussons. » Ces sortes de grands pots à l'eau demeurèrent en usage jusqu'au XVIe siècle, car, parmi la vaisselle d'argent doré, que le cardinal d'Amboise possédait au château de Gaillon, on trouve : « Deux ysdres gaudronnées, avec leurs couvercles partie dorées, l'une pesant XXX marcs VI onces demye et l'autre XXVIII marcs II onces, qui est ensemble LVIII marcs et VIII onces. »

Ydrie, *s. f.*; **Ydrye**, *s. f.* — C'est vraisemblablement le même vase que l'Ydre dont nous parlons à l'article précédent. L'*Inventaire du duc Louis Ier d'Anjou* (1360) décrit une de ces ydries (c'est, du reste, la seule que nous ayons rencontrée). Nous croyons bien faire en reproduisant ici cette description : « Un très grant flascon d'argent blanc, appelé ydrye, et ou dessus en haut a une grosse gorge ronde ; et le couvercle qui entre dedens ladite gorge est demi roont, et tient à une chaienète pendant à un anse fermé à deus anneaux de ladicte ydrie d'un costé et d'autre, et de l'un des costés du plat est toute plate, ovale ou millieu, et de l'autre costé a un gros ventre, et ou milleu a un esmail roont de noz armes et sur les costéz a trois souages touz blans, et est sur un pié quarré à un souage tout plain au bas, et poise tout XXXIIII marcs. »

Yellow-pine ou **Pin jaune**, *s. m.* — Bois d'ébénisterie originaire du Texas et de la Louisiane. Le yellow-pine se divise en trois classes : le *veiné,* l'*ondulé,* le *moiré.* Ce dernier est le plus riche de tous. Ce bois n'est guère en usage dans la fabrication des meubles que depuis une vingtaine d'années, encore n'est-il pas très répandu.

Ymage, *s. f.*; **Ymaige**, *s. f.*; **Ymagier**, *s. m.* — Orthographes anciennes d'Image et d'Imagier. (Voir ces deux mots. « A Jean de Rohen, ymagier, pour paindre les ymages et la sépouture de la tombe Monseigneur de Bourgogne. » (*Comptes de la ville d'Arras,* 1314.) « Ung petit eaubenoistier d'argent, à ymages enlevéz, avec l'aspergez. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) « Un lectrin, en façon d'un coffre, lequel est d'yvire blanc et noire, et ystorié de plusieurs ymages. » (*Invent. des joyaux de la Couronne;* châ-

teau de Vincennes, 1418.) Etc. « Una ymage de Nostra Dona de beyre, enclaustrade en born. » (*Invent. de Ramond de Cussac, chanoine de Saint-André;* Bordeaux, 1442.) « Une petite ymaige d'ivoire de saint Jean, tenant ung livre en sa main, assiz sur une pierre de noir et ung petit escusson devant, à une crosse de abbé derrière ledit escusson. » (*Invent. de Marguerite d'Autriche,* 1524.)

Ynde, *adj.;* **Yndé,** *adj.* — De couleur bleue. « Pour xx pièces de toilles yndes. » (*Compte d'Édouart Tadelin, mercier de Philippe de Valois,* 1342.) « Une autre salle yndée, à losanges et à papegaux, bordée de rouge. » (*Invent. de Charles V,* 1380.) (Voir Inde.)

Yraigne, *s. f.;* **Yraingnée,** *s. f.;* **Yraingnie,** *s. f.* — Nom donné à certains treillages, à cause de leur analogie avec la toile d'araignée. « A Philippe de Péronne, serrurier, pour deux yraingnies de fer, assises au devant de deux fenestres du Revestiaire. » (*Compte de la chapelle du monastère des Célestins,* 1398.) D. Carpentier, d'autre part, cite (sous *Irangia*) une charte datée de 1498, où on lit : « En faisant et conduisant de jour en jour grant fait de marchandise de ferronnerie, de serrurerie, et faire faire yraignes et autres gros ouvraiges. » C'est également par analogie qu'on a donné, au xive siècle, ce nom à des étoffes. Dans les *Comptes d'Étienne de la Fontaine* (1351), il est question des « Yraignes de Thérouenne ». On est mal renseigné sur la nature de ces tissus.

Ysop, *s. m.* — Goupillon. « Plus ung benoistier avecques son ysop d'argent. » (*Invent. des meubles restés entre les mains du maître d'hôtel;* château de Pau, 1519.)

Ystoire, *s. f.;* **Ystorié,** *adj.* — Orthographe ancienne et arbitraire du substantif Histoire et de l'adjectif Historié. (Voir ces deux mots.) L'*Inventaire des joyaux de la Couronne,* dressé au château de Vincennes en 1418, décrit : « Un lectrin en façon d'un coffre, lequel est d'yvire blanc et noir, et ystorié de plusieurs ymages. » Nous notons dans une *Décharge de certains livres donnés par Jean sans Peur à Jean Le Chenel, garde des joyaux de ce prince* (1418), la phrase suivante : « Et a cinq fueilletz ystoriéz d'un costé, et se commence *quoniam quidam...* » Un *Compte de Simon Longin,* receveur général des finances de Maximilien (1494), mentionne la commande à Jehan de la Croix de « deux chambres de tapicerie de broudures, où seroient les ystoires de Octavien et du roy Priam de Troye ». Nous relevons, en outre, dans les *Actes consulaires de la ville de Lyon* (série BB, reg. 27) la comparution devant le Consulat du peintre Jean Peréal, valet de chambre du roi, pour faire « rapport des quatre ystoires qu'il faudra faire pour l'entrée de M. l'archevêque François de Rohan ».

Yvire, *s. m.;* **Yvyère,** *s. m.;* **Yvoire,** *s. m.* — Orthographe ancienne et arbitraire d'Ivoire. (Voir ce mot.) « Une boueste d'yvière, à mettre pain à chanter, garnye d'argent. » (*Invent. de Clémence de Hongrie,* 1328.) « Une grant boiste d'yvire... » (*Invent. de Charles V,* 1380.) « Ung mestier d'yvyère, ouquel a des billars, billes et jonchetz d'yvyère. » (*Invent. de Charlotte de Savoie,* 1483.) Etc. L'habitude d'écrire ivoire avec un Y se prolongea jusqu'au siècle dernier. C'est la seule orthographe qu'admette le *Dictionnaire de l'Académie* de 1718. On lit en outre dans les *Annonces, affiches et avis divers* du 11 décembre 1769 : « A vendre chez Me Boyer, etc., un beau christ d'yvoire de 22 pouces de haut, chef-d'œuvre de Girardon. »

Yvoirin, *adj.* — Orthographe ancienne d'Ivoirin. Nous lisons dans les *Amours* de Ronsard (liv. Ier, cciv) :

> Lorsque voici dix beaux doigts yvoirins
> Qui, ramassant ses blonds filets orins
> Pris en leurs rets, esclave le lièrent...

Et dans les *Premières œuvres et souspirs amoureux* de Guy de Tours (p. 31) :

> Front bien poly, trosne de majesté,
> Front yvoirin où la vertu se place...

Cet adjectif, au surplus, n'est guère employé que par les poètes.



Fig. 983. — Tapisserie *ystoriée,* représentant la *Vie de la Vierge.*

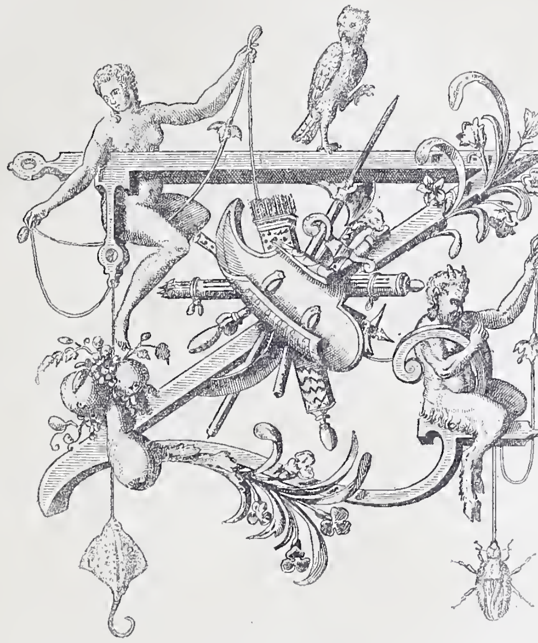


Fig. 984. — Lettre tirée d'un alphabet du XVIIIe siècle.

Zabatis, *s. m.;* **Zatabis**, *s. m.* — C'est la même étoffe que le tabis, tissu oriental dont le vrai nom serait *âtabi.* D'après M. Francisque Michel (*Recherches sur les étoffes de soie,* t. Ier, p. 244), l'âtabi était fabriqué à Bagdad, dans un quartier portant le nom d'Otâbriâh. Si l'on en croit l'auteur persan que cite M. Francisque Michel, le tabis aurait été tissu de soie et de coton. Cependant on le rencontre dans l'*Inventaire de Charles V* (1380), employé aux plus magnifiques usages et mêlé aux plus superbes étoffes. Nous relevons, en effet, dans cet *Inventaire :* « Une chambre de veluiau, azurée à fleurs de lys, garnye de ciel, de dossier, de coultepointe, de banquier brodé et de troys custodes, de zabatiz azuré, avec deux gros carreaulx, ung autre long, six petiz et ung petit dossier à fleurs de lys brodé. — *Item,* deux pièces de zatabiz rozéz, renforcés comme dessus. — *Item,* deux autres pièces de zatabiz sur champ tanné, renforcé comme dessus. » Etc.

Zapaté, *s. m.* — « Espèce de fête qui se pratique en Italie dans les cours de quelques princes pour faire des présents le jour de la fête de saint Nicolas, en cachant ces présents dans les souliers ou pantoufles de ceux à qui on veut les faire d'une manière qui les surprenne en se chaussant le matin, comme saint Nicolas jeta de nuit par une fenêtre des bourses pour marier de pauvres filles. Ce mot vient de *zapata,* qui en espagnol signifie un soulier. » (*Trévoux.*)

Par extension, ce nom fut donné à certains cadeaux offerts d'une façon anonyme et sans que le donateur se fît connaître. Nous parlons de cet usage et de ces cadeaux au mot SAPATE.

Zatonin, *s. m.;* **Zétonnin**, *s. m.;* **Zétonin**, *s. m.;* **Zatouy**, *s. m.* — Le zatonin, que Du Cange, par une erreur de copie, appelle *zatouy,* et qu'il définit : « *Panus sericus rasus, vulgo hodie* satin », était une étoffe de soie sur la nature de laquelle on n'est pas très renseigné, mais qui servait à faire des meubles de grand luxe et qui coûtait à peu près le double du cendal. Dans un *Compte d'Édouart Tadelin, mercier de Philippe de Valois,* remontant à l'année 1342, nous relevons parmi les « parties prinses par Jehan du Figuier (tapissier de la reine), pour faire un paveillon que Madame (la reine) li a commandé à faire pour le Roy : Premièrement, IIIJ pièces de zetonnin azuré, baillé audit Jehan du Figuier, pour faire le ciel dudit paveillon, à XXIIIJ livres la pièce, VJ^xxXVJ livres » ; et parmi les « parties prinses par Perrin du Paroy, broudeur » et destinées à faire un autre « paveillon en guise de chambre à tendre sus le lict de madicte Dame (la Reine) », nous trouvons également : « IIIJ pièces de zetonnin ». On note, en outre, dans les *Comptes d'Étienne de la Fontaine* (1352), l'article suivant : « [A] Belhoumet Thurel, mercier et bourgeois de Paris, pour VII pièces de veluyaux blans et yndes, des fors, VII pièces de camocas blanc et de zatony ynde, etc. » On voit que le zatonin était classé parmi les étoffes les plus riches et les plus coûteuses.

Zibeline, *s. f.;* **Zibelin**, *adj.* — Martre de Sibérie au poil très fin, d'un brun fauve tirant sur le roux. La fourrure de la zibeline a toujours été extrêmement recherchée. On la voit figurer dans les *Comptes* royaux, dès le XIVe siècle, sous le nom de martre subelline, subeline, et même sublime. Les *Comptes de l'argenterie* de 1487 mentionnent l'achat de « XXIX peaulx de martres subellines..., employées à fourrer une robe de drap d'or », destinée au roi. Ils parlent également de « cent et une peaulx de semblables martres subellines, que les Hongres (c'est-à-dire les pelletiers hongrois établis à Paris) avoient données audit Seigneur (Charles VIII), lesquelles estoient ès coffres d'icellui Seigneur ». Carloix, dans ses *Mémoires du maréchal de Vieilleville,* raconte qu'on fit présent à cet homme de guerre d'un « cercle d'or auquel pendoient deux douzaines de martres subelines » ; et Palma Cayet, dans sa *Chronologie novénaire,* rapporte qu'en 1591 la paix fut faite entre le roi de Pologne et le sultan, « sous condition que le Polonois payeroit la quantité de cent timbres de martres sublimes ». Au XVIe siècle, on trouve zibelin ou plutôt subelin employé adjectivement et appliqué à d'autres fourrures que la martre. Nous relevons, en effet, dans les *Acquits au comptant de François Ier,* à l'année 1531, un payement de 3,600 livres « à Henry Gode-

froy, marchant pelletier de la ville de Paris, pour son payement de dix thimbres de martres subelines, ung ours



Fig. 985. — Figure provenant d'un zodiaque en terre cuite émaillée, attribué à Lucca della Robia.

subelin et une peau de chèvre de Barbarie, que le Roy a aussi de lui achaptéz ».

Zigzag, *s. m.* — Ornement désigné autrefois sous le nom de Batons rompus (voir t. I[er], col. 277), et qui consiste en une suite de chevrons, c'est-à-dire dans une ligne brisée, composée d'angles alternativement rentrants et sortants.

Zinc, *s. m.* — Métal d'un blanc légèrement bleuâtre, qui ressemble au plomb et qui l'a remplacé depuis quelques années dans la plupart de ses emplois. Il est plus dur que le plomb, il est aussi plus ductile. On l'étire à la filière en fils extrêmement déliés, et dont on se sert principalement pour retenir les étiquettes qu'on attache aux plantes et aux objets exposés à l'humidité. Le fil de zinc, en effet, ne s'oxydant pas facilement au contact de l'eau, est infiniment préférable au fil de fer, qui se rouille rapidement. Mais c'est surtout sous forme de grandes feuilles, réduites à une très mince épaisseur par le laminoir, qu'il trouve un emploi considérable dans les couvertures, où il a pris avec grand avantage la place du cuivre et du plomb. On utilise également les feuilles de zinc à faire des chéneaux, des gouttières, des tuyaux de descente et de conduite. Enfin, on s'en sert aussi pour la décoration de l'habitation. Ayant la propriété de s'estamper facilement, il se prête à la fabrication des vases, des lucarnes, des lucarnons et des ornements de faîtage. Son abondance, son bon marché, sa durée, sa légèreté relative et la propriété qu'il présente de n'être point toxique le font rechercher de préférence aux autres métaux. Allié au cuivre, le zinc forme un composé, connu sous le nom de Laiton. (Voir ce mot.) On l'utilise encore pour « galvaniser » le fer et le préserver ainsi de l'oxydation. Les fils de fer zingués sont d'un emploi général pour les espaliers, les clôtures de pelouse, etc.

Blanc de zinc. — On donne ce nom à une couleur dont les peintres font usage, et qui est obtenue avec de l'oxyde de zinc. Le blanc de zinc a remplacé dans les ouvrages de décoration le blanc de plomb ou blanc de céruse, employé autrefois d'une façon générale, et cette substitution a produit les meilleurs résultats. Non seulement le blanc de zinc revient à un prix moins élevé que le blanc de céruse, mais il offre le double avantage de ne point jaunir en vieillissant et de n'être point toxique. Cette dernière propriété est d'autant plus appréciable, qu'avant sa découverte un grand nombre de peintres en bâtiment étaient atteints de ce qu'on appelle les *coliques de plomb* et mouraient victimes de la couleur dont ils se servaient.

Zincage, *s. m.* — Opération qui consiste à couvrir des fils de fer avec une couche légère de Zinc. (Voir ce mot.)

Zincographie, *s. f.* — Art d'imprimer à l'aide de planches de zinc gravées. Depuis quelques années, les illustrations et les vignettes, dont on orne la plupart des livres de luxe, sont exécutées sur zinc par un procédé héliographique, nommé phototypie, et qui consiste à graver par la morsure une photographie sur une plaque de zinc et à en tirer ensuite des contre-épreuves.

Zinguer, *v. a.* — Garnir de zinc, couvrir une toiture avec ce métal.

Zingueur, *s. m.* — Ouvrier qui met le zinc en œuvre. Couvreur.

Zinzolin, *s. m.* et *adj.*; **Zizolin**, *s. m.* et *adj.* — Couleur d'un violet rougeâtre. « Un lit de velours de zizolin, garny de trois pentes, trois soubassemens, quatre bonnes grâces, le tout de velours zizolin, le dedans du lit de damars zizolin, la couverture de parade de tafetas zizolin. — Un pavillon de damars zizolin, passementé de passement de mesme [que] le lit, les paremens du pavillon et le chapiteau de velours zizolin; un tapiz de table fendu de velours zizolin, prisé et estimé à la somme de six vingt escuz soleil. » (*Invent. de Gabrielle d'Estrées,* 1599.)

Zinzoliner, *v. a.* — Teindre en Zinzolin. (Littré.)

Zircon, *s. m.* — Pierre précieuse. Variété d'hyacinthe.

Zizolin, *adj.* — Voir Zinzolin.

Zocle, *s. m.* — Orthographe ancienne de Socle. (Voir ce mot.) « Terme d'architecture. Espèce de petit piédestal ou membre quarré, qui sert à poser un buste, une statue ou autre chose semblable, à laquelle on veut donner quelque élévation. On dit plus communément socle. » (*Dictionnaire de Trévoux.*)

Zodiaque, *s. m.*; **Sodiacre**, *s. m.*; **Sodiacle**, *s.-m.* — Nom donné à l'un des six grands cercles de la sphère,



Fig. 986. — Figure provenant d'un zodiaque en terre cuite émaillée, attribué à Lucca della Robbia.

dans lequel le soleil et ses planètes semblent se mouvoir, et qui est divisé en douze signes, figurant les douze

constellations, au milieu desquelles le soleil paraît se trouver aux époques successives de l'année. Chacun de ces signes, personnifié par un animal ou par un objet, porte un nom différent, qui s'est identifié avec un mois de l'année. Ainsi, le *Bélier* correspond à mars ; le *Taureau,* à avril ; les *Gémeaux,* à mai ; l'*Écrevisse,* à juin ; le *Lion,* à juillet ; la *Vierge,* à août ; la *Balance,* à septembre ; le *Scorpion,* à octobre ; le *Sagittaire,* à novembre ; le *Capricorne,* à décembre ; le *Verseau,* à janvier ; les *Poissons,* à février. Ces diverses figures, fournissant un thème curieux d'ornementation, ont trouvé place, dès la plus haute antiquité, dans la décoration des monuments. Au Moyen Age, on fit grand emploi de ces représentations pittoresques, et dans beaucoup de cas, pour rendre leur signification plus intelligible, on les accompagna des occupations ou des travaux des champs le plus en rapport avec le mois qu'ils figuraient. Ainsi le *Bélier* eut pour corollaire un vigneron taillant sa vigne ; le *Taureau,* un semeur ; les *Gémeaux,* un cavalier, emblème des départs et des voyages lointains ; l'*Écrevisse,* un faucheur ; le *Lion,* un moissonneur ; la *Vierge,* un batteur avec son fléau ; les *Balances,* un vendangeur ; le *Scorpion,* un tonnelier ; le *Sagittaire,* un bûcheron chargé ; le *Capricorne,* un charcutier égorgeant un porc ; le *Verseau,* un homme à deux faces (Janus), et, enfin, les *Poissons,* un vieillard qui se chauffe.

Un grand nombre de cathédrales du Moyen Age possédaient ainsi les zodiaques imagés. A Vézelay, dès les premières années du XII[e] siècle, des artistes naïfs sculptaient — dans le cordon qui entoure le grand tympan contenant le Christ et ses apôtres — les signes du zodiaque, alternant avec les travaux rustiques. A Notre-Dame de Paris, la porte dite de la Vierge (façade occidentale) montre un zodiaque dont les signes et les sujets sont du plus beau style. La cathédrale d'Amiens en offre également un très curieux et des plus décoratifs. Ordinairement, la théorie de ces signes débute avec la représentation de janvier, d'autres fois avec celle de Mars — anciennement l'année commençait à Pâques — sans qu'on puisse pénétrer cependant les raisons qui ont porté à choisir un point de départ plutôt que l'autre. Enfin, l'ordre logique se trouve parfois interverti. M. Viollet-le-Duc explique ces interversions par l'habitude qu'on avait, au Moyen Age, de sculpter les claveaux ou les assises avant leur mise en place. Il arrivait que les ouvriers chargés de la pose, ignorants ou se souciant assez peu de la succession normale dans laquelle ces pierres sculptées devaient être placées, en changeaient l'ordre.

La Renaissance, à l'instar du Moyen Age, fit grand usage des signes du zodiaque. En 1562, le sculpteur Firmin Roussel fut chargé d'exécuter dans la laiterie de Fontainebleau « le sodiacles du Ciel, avec les XII signes, le tout en plastre ». (*Comptes des Bastimens,* t. II, p. 66.) Toutefois, on cessa peu à peu de faire accompagner ces signes de la représentation des occupations principales de l'année. L'architecture les abandonna la première. Le mobilier ne renonça que plus tardivement à ces compositions, qui prêtaient à une ingénieuse décoration, et l'on peut voir au musée du Louvre, dans la galerie d'Apollon, une suite de petites assiettes émaillées, représentant ces signes du zodiaque mis en action et traduits en d'amusantes scènes de la vie privée.

Au XIV[e] et au XV[e] siècle, on trouve dans certains documents des zodiaques considérés comme meubles et compris parmi les objets inventoriés. Nous citerons comme exemple : « Une orloge et un zodiacre de cuivre doré, prisié XII livres parisis », qui figurent dans l'*Inventaire du mobilier de Richard, archevêque de Reims, garnissant la chambre de retrait du château de Porte-Mars* (1389). Ces zodiaques consistaient généralement en cercles de cuivre sur lesquels étaient représentées les douze constellations. Ils servaient soit pour des opérations astronomiques, soit pour les supputations astrologiques, alors fort à la mode.

Zoophore, *s. m.* — Littéralement, qui porte des animaux. Ce terme savant, dérivé du grec, a été donné, au XVI[e] siècle, à certaines frises, parce qu'elles étaient décorées d'animaux passants. Rabelais, décrivant le Temple de la « fontaine phantasticque », dit (*Pantagruel,* liv. V, ch. XLII) : « Les bases des columnes, les chapiteaux, les architraves, zoophores et cornices estoyent à ouvraige phrygien, massifves dor, plus pur et plus fin que nen pourte le Leede près Montpellier, Gange en Indie, le Pô en Italie, Hebrus en Thrace, le Taige en Espaigne, le Pactol en Lydie. »

Zurichoise, *s. f.* — Nom donné, au siècle dernier, à une toile peinte fabriquée en Suisse.



TABLE

POUR LE PLACEMENT DES PLANCHES HORS TEXTE

7973. — MAY & MOTTEROZ, Lib.-Imp. réunies
7, rue Saint-Benoît, Paris